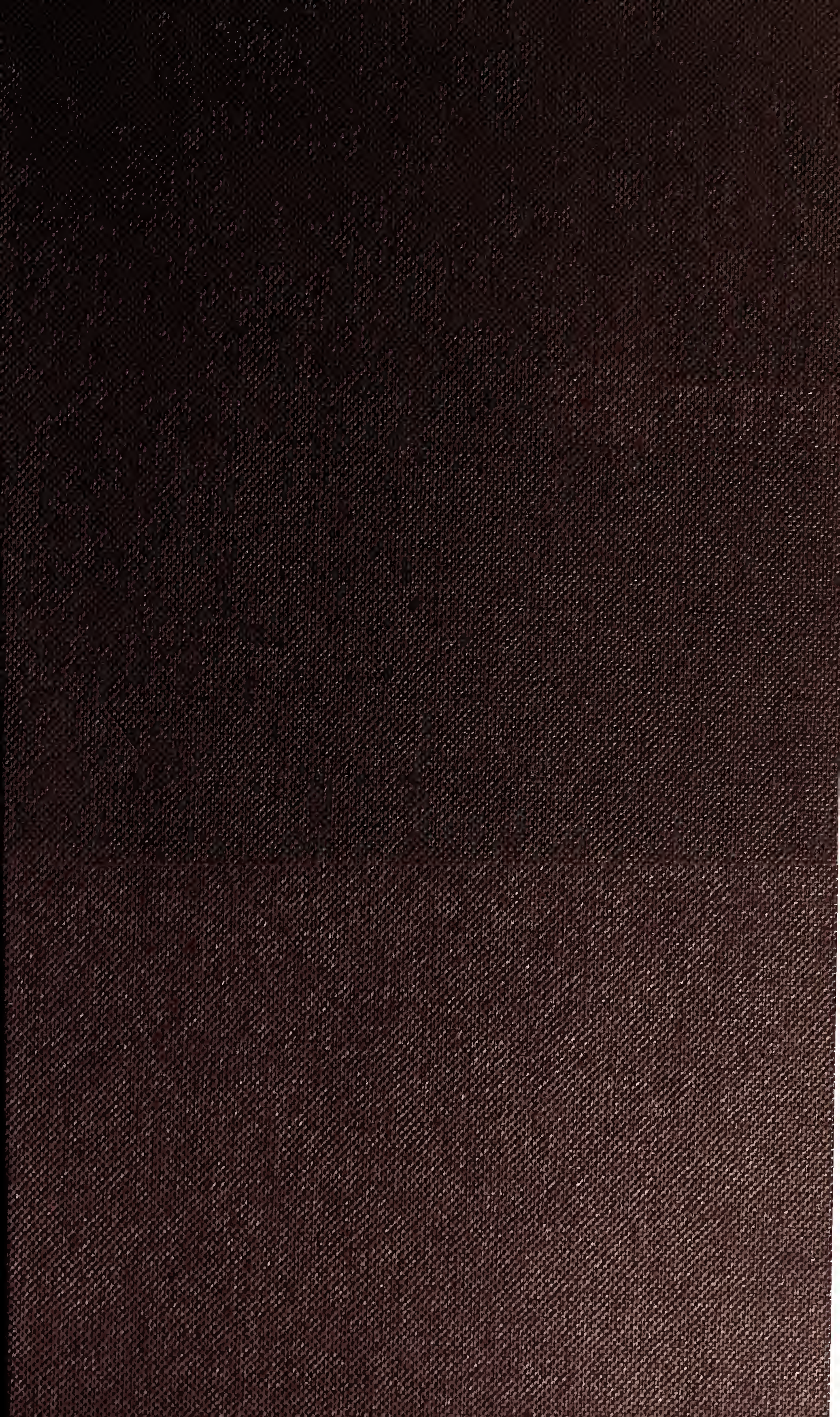
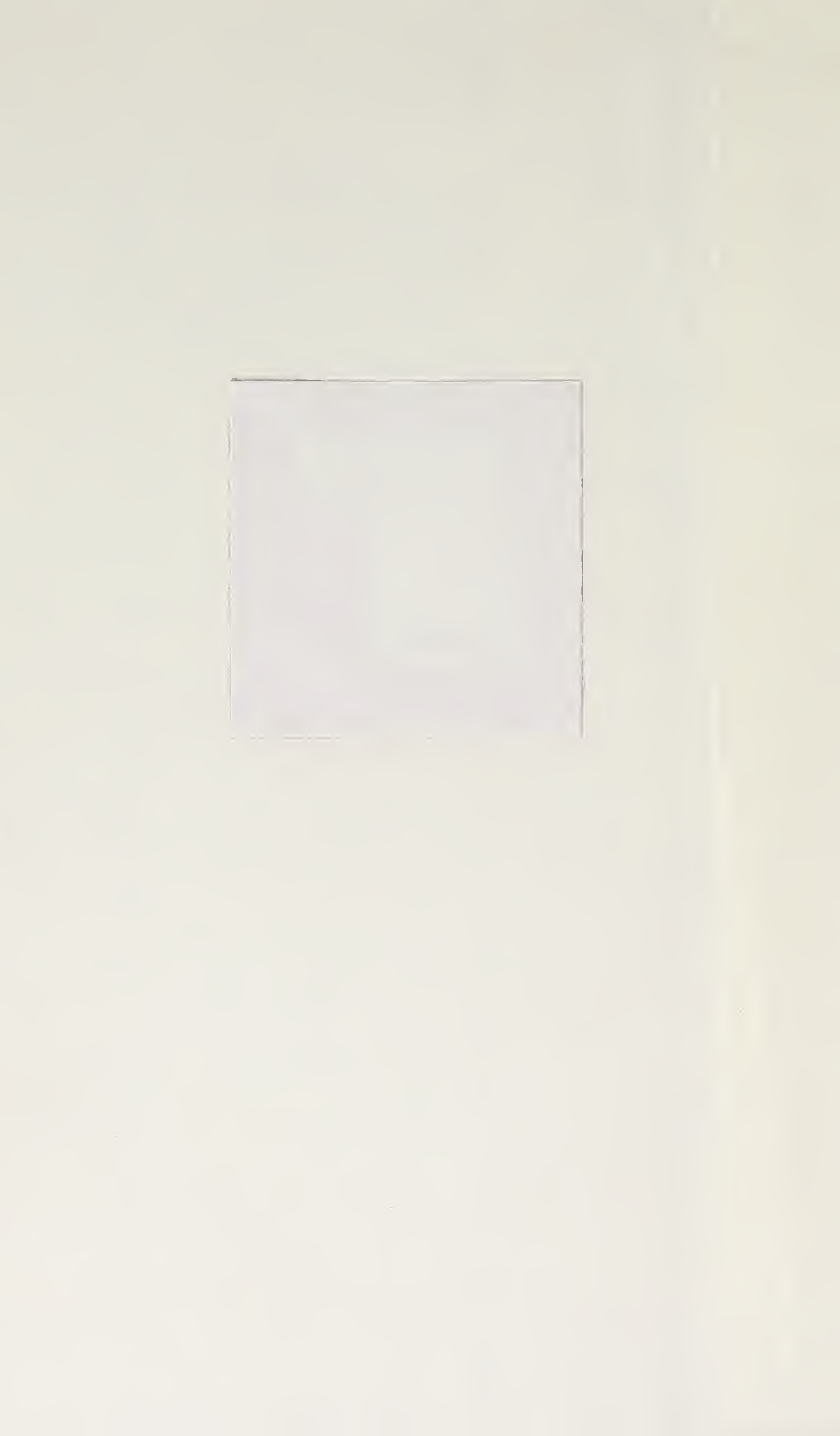




LE

CORRESPONDANT



PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME
DE LA COLLECTION
NOUVELLE SÉRIE. — TOME SOIXANTE ET UNIÈME

PARIS
CHARLES DOUNIOL ET CIE, LIBRAIRES-ÉDITEURS
29, RUE DE TOURNON, 29
1874

LE

CORRESPONDANT

M. DE CHATEAUBRIAND

ET LES MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE

I

SA VIE LITTÉRAIRE

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis la mort de M. de Chateaubriand, et le silence se fait autour de ce grand nom à mesure que s'éteint, sous le coup de nos malheurs, la brillante génération au sein de laquelle il occupa tant de place. L'auteur du *Génie du Christianisme*, qui révéla à la France appauvrie les seules sources d'inspiration où elle ait retrempé sa pensée, semble sur le point d'y perdre l'éclatante popularité que le patriotisme comme la justice ont assurée et maintenue à ses grands contemporains : Goëthe en Allemagne, Byron en Angleterre, Manzoni en Italie. Ce n'est pas que le public se montre disposé à s'incliner devant un nouveau maître, car il renverse aujourd'hui des statues sans éprouver aucun besoin d'en élever de nouvelles. Dans notre société de plus en plus anonyme, il n'est guère moins périlleux d'être qualifié d'illustre qu'il ne l'était à Athènes de s'entendre appeler *le juste*.

Mais ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans l'oubli où paraît rester en ce moment le souvenir de M. de Chateaubriand, c'est le motif qui a principalement provoqué la soudaine réaction de l'opinion publique contre la première renommée littéraire de ce temps. Personne n'ignore que ce mouvement fut déterminé par la publication de l'écrit même dont l'auteur attendait la consécration la plus solide de sa gloire. L'œuvre à laquelle il travailla trente ans dans l'obstination d'une confiance si complétement déçue, celle qu'il saluait dans l'avenir comme le couronnement de tant de créations magnifiques, s'est changée en une sorte de pierre d'achoppement que peu de mains amies ont osé soulever, tant le fardeau a paru lourd et le succès incertain. Commencé en 1811, dans la retraite de la Vallée aux Loups, au radieux lendemain des *Martyrs* et de l'*Itinéraire*, continué de 1822 à 1829, dans la vie somptueuse des ambassades à Berlin, à Londres et à Rome, repris après 1830, au sein des plus sévères épreuves, ce manuscrit, demeuré, dans toutes les fortunes de l'écrivain, ou sa joie la plus vive ou sa plus fortifiante consolation, s'est trouvé transformé en un acte d'accusation dressé contre sa mémoire. La faveur qui ne manqua ni à l'homme de lettres ni même à l'homme d'État, aux phases principales de sa carrière, se retira brusquement à l'heure sinistre où, à travers les barricades de Juin, les restes de M. de Chateaubriand s'acheminèrent vers le rocher sur lequel ils reposent, battus par une mer orageuse comme sa vie et changeante comme sa destinée.

L'effet du naufrage dans lequel ont sombré les *Mémoires d'outre-tombe* a été assez complet pour avoir rendu jusqu'ici impossible la révision d'un arrêt qui, s'il était maintenu dans toute sa rigueur par la postérité, n'irait à rien moins qu'à la priver de l'un des monuments les plus originaux de la littérature française. Mais on peut aujourd'hui se rendre compte des rigueurs de l'opinion, on peut même accepter dans son principe l'arrêt alors rendu par elle, sans se refuser à puiser des aspirations fortifiantes à une source échauffée par la flamme d'une passion inextinguible.

Cette revue de plus d'un demi-siècle, où se déroulent avec ampleur les pages d'une vie si pleine, place le lecteur, comme l'écrivain le dit lui-même, « sous les rayons divers du soleil se croisant et se confondant depuis son aurore jusqu'à son couchant; » et, comme il lui arrive d'y consigner et d'y juger les événements longtemps après qu'ils sont consommés, le présent s'y enchevêtre à chaque instant dans le passé, de telle sorte que la gravité des années d'expérience y vient projeter son ombre sur le bonheur des années légères. Cette composition singulière où les dates, les hommes et les choses se heurtent et se confondent, fait un peu l'effet d'un kaléidos-

cope géant, dans lequel les tableaux se succèdent au hasard, au gré d'une fantaisie et d'une verve également intarissables. Aux scènes grandioses, inondées d'une lumière idéale, succèdent ou de suaves esquisses d'intérieur ou des charges politiques dessinées par un crayon sans pitié. C'est Téniers, c'est Callot, c'est parfois Cham lui-même achevant les paysages du Poussin ; Aristophane coudoie Homère dans cette vaste ronde humaine qui rappelle l'œuvre de Shakspeare, du moins par la puissance des contrastes et la disparate des couleurs.

Préparé depuis longtemps à la publication des *Mémoires* par l'écho d'applaudissements anticipés, le public attendait avec impatience un travail grave où viendrait, à la fin d'une carrière agitée, se refléter la pensée d'un grand homme, calmée par la retraite et mûrie par la vieillesse. Ainsi s'explique la surprise dont on fut saisi, lorsque, dans une situation d'esprit qui ne prédisposait nullement à l'indulgence, on se vit assailli, en 1848, par huit volumes tout imprégnés de l'amertume de ressentiments, universellement déposés sous le coup des calamités du moment. Brisée par cette soudaine révolution du 24 Février qui en laissait pressentir tant d'autres, la France, à l'annonce de ces *Mémoires*, avait conçu l'espérance de se reposer, en les lisant, dans les horizons sereins où l'avaient fait monter, en de meilleurs jours, les suaves figures d'Atala et de Cymodocée. Ce n'était pas au moment où elle payait si cher son imprévoyance politique, et où elle se voyait pour la première fois aux prises avec les formidables problèmes du suffrage universel, qu'elle était disposée à réchauffer de vieux griefs contre des hommes disparus, pour épouser les haines d'un journaliste et les colères rentrées d'un ministre déchu. Les périls publics étaient alors trop redoutables pour qu'elle ne se sentît pas froissée de la grande place qu'on affectait de prendre en face de malheurs qu'on avait si peu concouru à prévenir. L'égoïsme chez les autres blesse d'autant plus qu'on souffre davantage soi-même, et l'équité n'est pas tous les jours également facile. Tel fut le motif véritable d'une défaveur qui n'a pas manqué d'aller, comme cela est ordinaire en ce pays, jusqu'à la plus cruelle injustice. La postérité, qui ne manque jamais aux renommées assez solidement établies pour l'attendre, saura condamner sévèrement les illusions d'une vanité puérile sans répudier l'œuvre rare où la physionomie d'un écrivain immortel s'est reflétée avec tous les dons de son génie, comme avec toutes les misères d'une personnalité qui atteint quelquefois la grandeur, tant la passion y reste éloquente jusque dans ses plus tristes aveuglements.

Ne cherchons pas à expliquer, par des incidents de publication ou des maladresses de librairie, l'échec éclatant des *Mémoires d'outre-tombe*, provoqué par l'effet d'une impression à peu près générale.

Il a été plus honteux pour une société commerciale, contrariée par la longévité d'un pensionnaire illustre, de déchiqueter, contre le gré de celui-ci, son manuscrit en feuilletons, que ce dépècement n'a été, au fond, préjudiciable au succès final de l'écrivain. Sachons remonter aux causes véritables de cette chute et les confesser sans détour : l'artiste a succombé sous l'homme, le poëte inspiré sous le publiciste rageur ; n'hésitons pas enfin à reconnaître qu'en cette circonstance, comme durant toute la carrière de M. de Chateaubriand, la politique a été la fatalité de sa vie, l'homme d'État ayant toujours desservi l'écrivain. Ces *Mémoires*, réunis en volumes, ont subi le contre-coup de l'humeur qu'éprouvait la France, en 1848, après la chute d'un bon gouvernement qu'elle avait laissé choir dans une heure de surprise, chute trop souhaitée par M. de Chateaubriand et à laquelle il avait trop concouru, pour que le pays ne lui en sût pas mauvais gré. M. de Chateaubriand avait eu cette singulière destinée de commencer, en 1815, sa carrière publique en se plaçant, pour enseigner à son pays la *monarchie selon la charte*, au plus épais d'un parti qui détestait profondément le gouvernement constitutionnel ; il l'avait continuée en concourant plus que tout autre, depuis sa sortie du ministère, au mouvement de l'esprit public sous lequel succomba la branche aînée de la maison de Bourbon, et l'avait enfin terminée sous la branche cadette en se déclarant républicain, pendant qu'il allait à Prague porter à son vieux roi dans l'exil l'annonce d'une superbe fidélité. Quoi d'étonnant si des ressentiments longtemps contenus par le prestige d'une grande renommée, se sont trouvés réunis pour juger sévèrement un livre où la haine et l'amertume semblaient vouloir percer encore à travers les ombres de la mort? Quel accueil les survivants du grand règne auraient-ils fait au manuscrit diffamatoire de Saint-Simon, si un heureux hasard ne l'avait enseveli durant un siècle dans les cartons des Affaires étrangères?

Aujourd'hui toutes les victimes de M. de Chateaubriand ont payé leur dette à la nature, et le scepticisme qui nous envahit a tout au moins profité à notre sang-froid. Le moment semble donc favorable pour juger le tableau où respire, dans une vérité si pittoresque, la figure la plus tourmentée de notre temps, et pour chercher, dans les dispositions natives de l'homme privé, le commentaire des écrits et des actes de l'homme public. Un tel travail m'attire, parce qu'en ayant, pour apprécier cette longue carrière, l'obligation de revenir sur des jours moins sombres que les nôtres, j'échapperai passagèrement aux soucis de l'heure présente, et que je pourrai, du fond d'un cœur breton, évoquer le grand enchanteur sous les chênes de l'Armorique dont l'ombre protégea ses premiers rêves.

Entre tant de mémoires dont s'honore notre littérature, aucuns ne provoquent une impression semblable à celle que cause la lecture des *Mémoires d'outre-tombe*. On n'est point ici en présence d'un journal écrit en suivant le cours des événements, car ce long travail se compose principalement d'additions ou de refontes opérées à des dates diverses, et dans lesquelles se reflètent des émotions mobiles comme la pensée et le sort de l'écrivain. Ce livre est encore moins un monument historique où la série des faits se déroule dans une systématique unité ; ces *Mémoires* ne sont pas non plus des confessions, car l'auteur ne s'inspire ni de saint Augustin, ni de Rousseau, étant fort éloigné de la contrition de l'un, mais demeurant toujours étranger à l'ignoble cynisme de l'autre. Ce qu'il faut y chercher et ce qu'on y rencontre, en effet, c'est la révélation complète d'une personnalité pétrie de contrastes, dans laquelle les petits défauts n'ont guère moins de relief que les grandes qualités, tant la passion les accentue et les relève; monument étrange où l'on croit voir le Moïse de Michel-Ange priant sur la montagne en écoutant tous les bruits de la terre, et prêtant l'oreille aux foudres de la presse plus qu'à celles du Sinaï.

On prendrait l'idée la plus fausse de la physionomie de l'illustre écrivain si l'on se bornait à l'étudier dans ses grandes conceptions littéraires. Elle ne se révèle ni dans l'*Essai sur les révolutions*, ni dans le *Génie du Christianisme*, ni dans les *Martyrs*, qui sont des thèses ; on ne la retrouve pas davantage dans les brochures politiques de l'auteur, qui sont le plus souvent des pamphlets inspirés par des impressions fugitives : la lecture attentive des *Mémoires* permet seule de comprendre la dualité de cette nature dogmatique et primesautière, descendant des divins ravissements du génie aux plus tristes calculs de la vanité, assez noble pour sacrifier tous ses intérêts, assez mesquine pour s'inquiéter des rivalités les plus obscures, et plus capable de générosité que de justice.

Quelques pages de ce livre en apprennent plus sur M. de Chateaubriand que l'étude des divers personnages dans lesquels on a pu croire qu'il avait entendu se peindre. Combien sa première jeunesse n'apparaît-elle pas sous un jour plus vrai, plus sain et même plus original, au début des *Mémoires*, que dans l'écrit fameux où, sur une donnée malheureuse, se déroule un récit beaucoup plus éloquent que dramatique! Le René de l'Armorique laisse, à mon avis, fort loin derrière lui le René des forêts de la Louisiane par la séve de vie qui circule en son sein, et je place au rang des plus belles pages de l'auteur celles qu'il a consacrées à décrire les premiers appels de la muse dans le vieux manoir où un malingre adolescent, sollicité par elle, poursuit de nuage en nuage les ardentes chimères

évoquées par son cœur. Je tiens ces pages-là pour supérieures par la vérité aux lamentations monotones, quoique magnifiques, d'un jeune hypocondriaque s'exilant au désert pour d'indéfinissables souffrances, et je reste froid devant un état provoqué par une disposition physiologique plutôt que par le mouvement ordinaire des passions humaines.

Quel tableau vivant, au contraire, que celui de cet enfant débraillé boxant avec les petits polissons sur les quais de sa ville natale, puis suspendant ses jeux pour écouter, dans une sorte de muette extase, la voix de la mer lui révélant les premiers mystères d'un monde inconnu! Quelle peinture que celle de la sombre demeure où toute la famille tremble sous la main d'un chef qui s'inquiète moins de la tendresse de ses enfants que de ses devoirs envers sa maison, et qu'on vénère faute de pouvoir l'aimer! Quelle pittoresque peinture de tout ce monde disparu, où l'orgueil de race soutenait sans fléchir, contre la pauvreté, l'une de ces luttes dont les générations nouvelles ont perdu le respect et jusqu'à l'intelligence! Rencontre-t-on dans tout l'œuvre de Rembrandt une tête plus accentuée que celle du fier gentilhomme dévoré par la seule pensée de relever l'éclat de son nom, et foulant sous son talon l'enfant que l'avenir réserve à cette mission-là? Greuze, dans ses plus charmantes créations, a-t-il approché du type de cette sœur accomplie, sainte victime enfin vengée de toutes les curiosités calomnieuses, et dont la mémoire déflorée s'est relevée à l'heure même où la vérité a soufflé sur le roman? En décrivant les souvenirs de son enfance, écoulée dans un canton obscur de la Bretagne, l'incomparable artiste peut affronter le parallèle avec les maîtres les mieux doués, pour la chaleur des tons comme pour l'élévation idéale. Il n'y a rien de plus éthéré dans les toiles de Claude Lorrain que ces couchers du soleil dans les bois de Combourg, perçant le dôme des grands chênes pour s'éteindre dans les roseaux tremblotants des marécages. Je ne sais pas d'ouverture plus en rapport avec le drame d'une vie aventureuse, que cette navigation silencieuse sur un lac brumeux où l'écolier rêveur va chaque soir saluer les hirondelles se rassemblant pour leur migration lointaine, « enviant l'heureux sort de ces oiseaux voyageurs qui ne sèment ni ne labourent, et qui, bien différents des hommes sur la terre, traversent les plaines du ciel sans y laisser les marques de leur passage. » Une telle peinture me semble beaucoup plus vraie que celle des tortures de René, ce Job prétentieux fuyant le monde on ne sait pourquoi, et dont quelques paroles sensées, prononcées par un vieux sauvage et un vieux missionnaire, suffisent pour dissiper les étincelantes bulles de savon.

Voyez ce pâle adolescent, longtemps protégé contre le trouble de

ses sens par toutes les puissances réunies de la religion et de la pudeur; suivez à Dol, à Rennes, à Dinan, l'élève impassible dont l'inertie résiste à tout travail comme à toute règle, mais qui, sans qu'aucun de ses maîtres le soupçonne ou s'en inquiète, s'est assimilé déjà les principaux poëtes classiques, par la plus rare puissance de mémoire; observez-le, durant ses vacances, dans la froide demeure où, hors sa mère qui le plaint et une sœur chérie qui le devine, on ne compte pas plus avec lui qu'avec l'un des quatre chiens qui ont leur place marquée à la porte du château; voyez-le occupant chaque soir la sienne à peu près au même titre, et sans dire mot, dans l'ombre du vaste salon, jusqu'à l'heure, si ardemment souhaitée, de la séparation journalière, et vous penserez sans doute qu'il n'y a point à s'arrêter à cet écolier maussade, duquel personne ne s'occupe, et qui ne s'occupe de personne. Mais si vous pénétrez au delà de cette terne surface, vous pourrez entrevoir déjà, sous la carapace de ce *cancre* de génie, les premières étincelles du feu qui va bientôt l'illuminer. Indifférent et comme étranger au monde social dans lequel il occupe si peu de place, François de Chateaubriand entretient avec la nature un commerce dont il a seul le secret, et celle-ci lui parle par la voix des orages comme par la splendeur des nuits sereines. Souvent il met Lucile en tiers dans ces entretiens solitaires; et lorsque, pénétrant avec son guide au sein d'harmonies mystérieuses, sa sœur lui dit un jour : *Tu devrais peindre tout cela*, le poëte tressaille sous le coup de cette révélation et pousse le cri du Corrége.

Mais si, dès le premier éveil de son génie, il est possible de pressentir l'avenir du jeune artiste, il est encore plus facile, à son premier pas dans la vie, de prévoir quelles insurmontables épreuves y réserveront à l'homme privé l'hésitation de ses vues, l'inconstance de ses goûts et la soudaineté de ses résolutions; et déjà la plus vulgaire sagacité peut pressentir pour le cours de cette carrière une longue suite de tentatives avortées.

Après avoir subi ses examens de marine, le futur aspirant est à Brest, attendant son brevet. En se vouant au service maritime, il paraît avoir trouvé sa voie véritable, puisque cette noble profession ouvre l'univers devant lui. Il s'éveille un jour au bruit du canon, mêlé aux acclamations d'une population immense accourue sur les remparts pour saluer la glorieuse flotte qui vient de nous donner enfin en Amérique la revanche attendue depuis vingt ans. Cette entrée triomphale est décrite, au tome Ier des *Mémoires*, avec la plus chaleureuse émotion. On a sous les yeux le spectacle de cette grande rade couverte de pavois et de feux; on voit aborder d'un air joyeux ces hommes au front bruni, ces mutilés des guerres d'Amérique et des Indes, devant lesquels chacun s'incline. Reconnu par d'anciens ca-

marades d'enfance, le jeune Chateaubriand, pressé dans leurs bras, semble demander à ses aînés le baptême militaire, et le livre tombe des mains, lorsqu'au lendemain de cette journée enivrante on le voit quittant Brest nuitamment, et, sans plus expliquer ses motifs au public qu'à sa famille, tomber comme des nues à Combourg. Il annonce à ses parents stupéfaits qu'il s'est découvert la vocation ecclésiastique, et qu'il vient se préparer à recevoir les ordres sacrés: déclaration qui lui concilie l'appui cordial de sa mère, sans contrarier d'ailleurs beaucoup un père calculateur, heureux d'avoir un cadet de moins à pousser et à pourvoir. Afin d'éprouver sa vocation, et d'après les sages conseils de cette mère chrétienne, il prolonge de plusieurs mois son séjour au manoir paternel; et la Providence permet qu'une grave maladie, en mettant sa vie en danger, lui serve de cause ou de prétexte pour ajourner encore l'étrange résolution d'aller cacher entre les murs d'une sainte maison les troubles naissants de son cœur. Lorsqu'il reprend en effet à la vie, ce n'est pas la religion qui vient s'asseoir à ses côtés, afin de lui ouvrir les portes du sanctuaire; c'est une sylphide, parée par lui-même, durant ses longues insomnies, de toutes les grâces et de tous les charmes; c'est un rêve vivant, éclos de la lecture des poëtes et de quelques échappées sur un monde à peine entrevu.

« Les facultés de mon âme s'exaltèrent jusqu'au délire; je montais avec une magicienne sur les nuages; roulé dans ses cheveux et dans ses voiles, j'allais, au gré des tempêtes, agiter la cime des forêts, ébranler le sommet des montagnes ou tourbillonner sur les mers. Les mondes étaient livrés à la puissance de mes amours, et les paroles que j'adressais à cette femme auraient réchauffé le marbre des tombeaux. Vierge et amante, Ève innocente, Ève tombée, l'enchanteresse par qui me venait ma folie était un mélange ineffable de mystère et de passion. Le roulement du tonnerre sur les combles du château excitait mon enthousiasme; comme Ismen sur les remparts de Jérusalem, j'appelais l'orage, espérant qu'il m'apporterait Armide. »

Voilà l'apparition qui aurait visité l'abbé de Chateaubriand sur la couchette de sa cellule, si Dieu n'avait veillé sur son honneur et sur celui du sacerdoce. Cette situation ne pouvait échapper à l'œil vigilant d'une mère pieuse; le jeune malade ne faisait d'ailleurs aucun effort pour la cacher. « En abbé, disait-il, il se trouverait fort ridicule, » et la perspective de l'épiscopat, qui alléchait pour l'avenir le vieux comte de Chateaubriand, était l'effroi de sa pensée, antipathique à toute hypocrisie, incapable de tout calcul. Le marin, comme le prêtre manqué, n'avait plus qu'un seul désir, celui de traîner à Combourg une vie sans devoirs et sans engagements, dans

l'insouciance du lendemain, tout entier à la poursuite de ses rêves et aux mobiles impressions de l'heure présente. Son cerveau fut traversé par mille projets extravagants, entre lesquels un seul prit un moment quelque consistance, celui de s'embarquer à Saint-Malo, armé d'une pacotille, pour aller tenter la fortune aux Indes. Mais le sévère vieillard sous lequel avait tremblé son enfance ne pouvait livrer plus longtemps au hasard d'une fantaisie qu'il ne cherchait ni à interroger ni à comprendre, l'honneur de sa race et de son nom. Ce qui fit la force de la société féodale, c'est que le chef de famille y restait le maître à peu près absolu de la destinée de ses fils, comme il l'était à Rome de leur sang, propriété de cette patrie domestique dont l'ensemble constituait le corps mystique de l'État.

Ainsi comprenait ses droits le comte de Chateaubriand; et le chevalier, élevé sous cette austère discipline, n'avait pas la pensée de les entendre autrement. Toujours en méfiance contre lui-même, et se sentant parfaitement incapable d'une initiative sérieuse, celui-ci éprouva bien plus d'émotion que d'incertitude lorsque le chef de sa maison, après lui avoir déclaré, avec une fermeté tranquille, que l'heure était arrivée de mettre fin à une oisiveté compromettante, lui remit un brevet de sous-lieutenant qu'il avait obtenu de la cour, et donna sa bénédiction à son fils, en lui abandonnant pour la première fois une main qu'il couvrit de baisers et de larmes.

La jeune recrue qui arrivait à l'armée fut moins dangereuse pour le régiment de Navarre que ne l'aurait été pour le séminaire de Rennes celle dont il s'était vu un moment menacé. Quoique plein d'honneur, et brave comme son épée, M. de Chateaubriand manquait des qualités de la vie militaire tout autant que de celles qu'auraient comportées les diverses carrières auxquelles il avait jusqu'alors paru songer. La discipline ne lui parut pas moins insupportable que l'obéissance passive, et il consacra à la lecture des poëtes le temps qu'il aurait fallu donner à l'école de peloton. Les soins et les devoirs de son état tiennent fort peu de place dans ses récits, et la vie de garnison ne s'y révèle que par certains épisodes dont l'intérêt n'est aucunement militaire. Un heureux enchaînement de semestres et de congés lui fit passer la plus grande partie de son temps à Paris, à partir de sa présentation à la cour jusqu'en 1790, date de son départ pour l'Amérique. Peut-être peut-on même inférer du silence gardé sur les incidents de sa carrière, qu'il avait quitté le service et repris l'entier usage de sa liberté assez longtemps avant de s'embarquer, et dès qu'il en eut conçu la pensée dans ses entretiens avec M. de Malesherbes. Cet illustre personnage, auquel le sens des choses pratiques manquait un peu, goûtant beaucoup la conversation à la fois enthousiaste et modeste du jeune allié de sa famille, commit l'é-

trange erreur de prendre un poëte, alors dans la fiévreuse recherche d'un monde idéal, pour un explorateur résolu des mers polaires. Par une fascination que peut seul expliquer chez un homme de cet âge l'insistance chaleureuse d'un interlocuteur ardemment convaincu, le vieux ministre se laissa persuader qu'une entreprise à laquelle n'avaient pu suffire les ressources des plus grands gouvernements et l'héroïsme des plus savants navigateurs, pourrait être accomplie par un homme de vingt-deux ans, qui n'avait guère dans son sac de voyage, très-pauvrement garni d'espèces, qu'Homère, Virgile, le Tasse et Camoëns, commentateurs naturels de la pensée dont il se sentait possédé.

Presque toujours à Paris depuis qu'il appartenait à l'armée, M. de Châteaubriand ne tarda pas à y perdre les saintes croyances du foyer domestique, sans les remplacer d'ailleurs par aucune doctrine arrêtée ni en religion ni en politique. Ce grand esprit agité était vide, et comme à la disposition du premier occupant. Mais quoiqu'il aperçût, du moins de loin, les principaux acteurs du grand drame ouvert avec l'assemblée des états généraux, et qu'il assistât au spectacle des premières journées de la Révolution, il demeurait flottant et à peu près sceptique entre les partis qui se disputaient la France, appartenant à l'un par toutes ses traditions, à l'autre par toutes ses tendances. Ne se sentant vivement attiré d'aucun côté, il continuait à vivre obscurément, et sans parti pris, dans un monde littéraire un peu inférieur, n'élevant pas encore son ambition au delà de l'honneur, alors hautement prisé, de faire admettre dans l'*Almanach des Muses* quelques vers écrits dans la manière et le goût de l'abbé Delille. Certaines compositions, où il n'est guère plus facile de pressentir le souffle créateur que dans les tragédies composées durant la première jeunesse de M. de Lamartine, avaient rempli les années qui précédèrent l'éclosion du projet de l'expédition au pôle nord. A partir de ce moment-là, le temps du brillant chercheur d'aventures s'écoulait, au bruit de la chute de la monarchie, en de longues conversations avec M. de Malesherbes, dans lesquelles, pour échapper aux anxiétés de chaque jour, ce noble citoyen supputait avec son fervent disciple, sur les cartes de Danville, la distance, déjà mesurée, du détroit de Behring au fond de la baie d'Hudson. On lisait ensemble les voyageurs qui s'étaient posé le grand problème du passage, et l'ancien ministre conseillait à l'explorateur improvisé de joindre la botanique à son bagage de hâtive érudition. Celui-ci feuilletait en courant Duhamel, Tournefort et Jussieu; puis il allait se promener doctement au Jardin des Plantes, « se croyant déjà un Linné. »

Voilà à peu près le seul viatique dont se fût pourvu le concurrent des plus grands hommes de mer de son siècle, pour aborder l'entre-

prise à laquelle se consacraient alors Vancouver et Mackensie, et que devaient reprendre les capitaines Parry et Franklin avec des résultats plus tristes encore. Un jeune rêveur répondait à l'appel de la muse en croyant écouter l'appel de la science; il le faisait avec une confiance qu'il faudrait nommer insensée, si les prescriptions usuelles de la prudence pouvaient être opposées à ces hommes marqués au front d'un sceau divin. Tel fut le premier acte d'une carrière qui viendra se résumer à peu près tout entière dans une longue suite de mirages ardemment poursuivis et soudainement abandonnés.

Aux premiers jours de 1791, M. de Chateaubriand confiait donc sa fortune à cette mer qu'il a mieux comprise que Byron lui-même, parce qu'à travers la mobilité de ses flots il entrevit toujours l'immuable infini dont ils sont l'image.

Ici se présente l'une des difficultés les plus sérieuses qu'ait rencontrées l'auteur pour la composition de ses *Mémoires*. Lorsque la vie d'un homme de lettres s'est écoulée sous toutes les latitudes, et quand ses œuvres principales se composent de ses voyages, ou tout au moins des impressions qu'il en a rapportées, ce n'est pas un médiocre embarras que de trouver en face de soi ses propres livres, depuis longtemps passés dans toutes les mains. L'écrivain a élevé d'avance contre lui-même la plus redoutable des concurrences; il se voit donc condamné ou à des répétitions qui contrarient le lecteur, ou à de regrettables lacunes dans les parties les plus intéressantes de son récit et de sa vie.

Il n'en est pas ainsi cependant pour ce qui se rapporte au séjour de M. de Chateaubriand en Amérique et pour les explorations aventureuses qui remplissent le cours de 1791, cette année vraiment fatidique de sa vie, dans le cours de laquelle s'accumulèrent la plupart des trésors littéraires sur le fond desquels il allait travailler. Le complément d'informations fournies par les *Mémoires*, en dehors de ses *Voyages en Amérique*, antérieurement publiés, a une importance véritable. Ce complément de renseignements et les nouvelles impressions de voyages présentent presque toujours le plus piquant contraste avec les créations primordiales du poëte, et mêlent la vérité à l'idéal dans une mesure que le public n'attendait pas, et deviennent ainsi pour les premiers écrits de M. de Chateaubriand le plus imprévu des commentaires.

A peine débarqué à Baltimore, le jeune voyageur abandonne la pensée, insensée en effet, de marcher par terre vers le pôle, ainsi qu'il l'avait arrêté à Paris. Quelques conversations qu'il aurait pu avoir en France tout aussi bien qu'au delà de l'Atlantique, suffirent pour lui ouvrir les yeux. Au lieu de songer encore au passage du Nord-Ouest, il s'abandonna avec ivresse au projet de peindre la

nouvelle République, déjà si forte dans son berceau, et plus encore à celui de décrire, en vivant de sa vie et en se plongeant dans son sein, cette société indienne, réfugiée dans des forêts dont le cercle fatal se rétrécit chaque jour devant elle ; il se propose enfin de signaler à l'indignation du monde civilisé les crimes d'une guerre odieuse et le désespoir de ces populations naïves qui, dans leur lutte sans espoir contre les Européens, semblent fondre comme un bloc de glace sous les rayons du soleil. Il se dirige donc vers les grands lacs du Canada, afin d'y chercher les derniers souvenirs de la France et les derniers tableaux de cette existence sauvage et de cette nature vierge dont il allait être pour l'Europe littéraire le révélateur et le peintre immortel.

Sur la lisière d'un défrichement et pour ainsi dire à la frontière de deux mondes, il fait rencontre d'un ancien marmiton français qui devient son initiateur complaisant. Cet homme, transfuge de l'armée de Rochambeau, donne, dans les clairières d'une forêt, des leçons de danse à quelques dames iroquoises ou de sang mêlé. Dominé par les charmes de deux élégantes parées de plumes et de coquillages, mais qui, en dehors de leur costume, n'avaient rien de sauvage, il se fait leur disciple afin d'apprendre, en quelques mois, la langue mascogulge, la langue siminole et les nombreux idiomes parlés dans ces déserts, seuls débris encore vivants de races englouties sous le flot chaque jour montant des nations conquérantes. M. de Chateaubriand compose, avec une vertigineuse rapidité, une grammaire et un dictionnaire du langage auquel il s'est vu si promptement initié par ses institutrices. La jolie Mascogulge dont l'heureux et reconnaissant disciple fit plus tard la chaste Atala, conduisait, aux bords du Meschacebée, le chœur des almées complaisantes entre lesquelles aucune ne se soupçonnait prédestinée aux honneurs d'une sorte de béatification. A ces leçons si fructueuses vinrent se joindre celles des vieux sachems lui révélant la croyance, les mystères et les traditions historiques de ces races prédestinées à un prochain anéantissement, et qui semblaient entonner leur chant de mort avec une mélancolique résignation. Il les interrogeait, autour de la pierre du sacrifice, sur le culte du Grand-Esprit, sur la puissance formidable des *manitous ;* il fumait, au foyer de la cabane, le *calumet de la paix*, et trempait ses lèvres dans la *calebasse de l'hospitalité*, préparant une langue toute nouvelle, de laquelle il n'est point interdit de penser qu'il fut moins l'interprète que le créateur; langue imagée à travers laquelle passaient les parfums d'une faune et d'une flore qui auraient probablement encore plus surpris les Hurons sur les bords du lac Érié, qu'elles ne charmèrent les Parisiens sur ceux de la Seine.

Encadrant ces recherches et ces trouvailles dans une composition d'une dimension colossale, il écrivit au crayon, en campant dans les savanes et en descendant les fleuves, cet immense et informe manuscrit des *Natchez*, source inépuisable de ses inspirations littéraires, terrain tout nouveau dont il fut le pionnier, pour la description duquel l'auteur n'eut à compter avec personne, et que la France éblouie entrevit éclairé par les feux du volcan qui bouillonnait dans son sein.

Le seul but possible de cette exploration d'une année, celui vers lequel la Providence avait conduit le jeune voyageur comme par la main, était donc pleinement accompli. Comme le grand pilote génois, il avait rencontré tout un monde en cherchant une route nouvelle dans l'immensité des mers. Il emportait une source inépuisable de laquelle son génie, fécondé bientôt après, fit jaillir successivement, à son retour en Europe, *Atala*, *René*, le *Voyage en Amérique* et les plus belles descriptions du *Génie du Christianisme.* On découvre même dans les *Natchez*, sorte de forêt vierge sans route et sans issue, le premier germe des *Martyrs*, la fable en étant fondée sur un concours ouvert entre toutes les puissances célestes et infernales évoquées sur la terre depuis Homère jusqu'à Milton, depuis Virgile jusqu'au Camoëns et à Ercilla.

On sait que M. de Chateaubriand a voulu persuader à ses lecteurs qu'il quitta l'Amérique soudainement, sur la lecture d'un fragment de journal trouvé dans la case d'un planteur, chiffon qui changea, prétend-il, le cours entier de sa vie, en lui apprenant le départ de la famille royale pour Varennes et les progrès de l'émigration. Ici se révèle le côté triste et mesquin de ce caractère qui atteint sans effort à la grandeur dans les grandes occasions, mais en demeurant constamment désarmé dans les petites contre les tentations de la vanité. Afin de faire attribuer aux actes de sa vie la consistance réfléchie qui leur a le plus souvent manqué, M. de Chateaubriand altère sans hésiter l'exactitude des faits; mais il n'y réussit pas mieux que les gens d'honneur, auxquels il arrive de manquer ordinairement d'adresse lorsqu'ils manquent de sincérité. Il oublie que, de son propre aveu, toutes ses ressources pécuniaires étaient épuisées, et qu'il était dans les derniers embarras lorsqu'en arrivant à Philadelphie il n'y trouva pas la traite qu'il attendait. Son retour en France avait donc un motif bien plus pressant que le désir d'aller mettre son épée au service de la belle reine dont le sourire lui avait laissé une impression si vive le jour de sa présentation à Versailles. A l'égard de l'émigration, commencée bien avant le départ de M. de Chateaubriand, et qu'il voyait alors d'un œil fort peu favorable, il n'est point à croire qu'il ait repassé l'Atlantique avec la résolution

de s'y associer. L'un de ses premiers actes, en effet, en rentrant à Saint-Malo, fut d'y épouser une jeune et très-agréable fille, alors réputée fort riche, et dont la tendre sollicitude de sa famille lui avait ménagé la main. Si peu de place que cet événement ait tenu dans sa vie, et si incapable que fût M. de Chateaubriand, par les caprices et la mobilité de son humeur, de connaître alors tout le prix de cette union, il n'est pas admissible qu'il fût résolu à émigrer le jour même où il marchait à l'autel. Rien ne l'indique, en effet, dans les dispositions de son esprit en 1792. Son émigration, qu'il semble vouloir rattacher à une inspiration chevaleresque née de l'autre côté de l'Atlantique, fut un acte imprévu et soudain comme toutes les résolutions décisives de sa vie.

Rentré à Paris, il y vécut partagé entre les idées les plus contraires, se disant, comme Montaigne, « guelfe avec les gibelins et gibelin avec les guelfes. » Il retrouva M. de Malesherbes plein d'horreur pour des crimes dont il ne prévoyait pas encore le plus énorme. L'ancien ministre de Louis XVI, subissant la fascination générale, considérait le départ pour l'armée des princes comme une promenade militaire de quelques semaines. Il la conseillait à sa famille au nom de l'honneur, et ce mot, prononcé par une telle bouche, ne pouvait manquer d'enlever un gentilhomme. En quelques heures les résolutions de MM. de Chateaubriand furent prises, leurs préparatifs terminés, et le vieillard, à la veille de mêler son sang à celui de son roi, entendait l'auteur des *Natchez*, qui s'était probablement bien gardé de lui communiquer son manuscrit, dérouler le plan d'une nouvelle exploration géographique dans l'Amérique du Nord, voyage de neuf ans qu'il serait en mesure de commencer sitôt la rentrée en France, c'est-à-dire à la fin de 1792 au plus tard. Tout cela se disait entre la journée du 20 juin et celle du 10 août, nouvel exemple de la domination habituellement exercée, à l'heure des grandes crises, par les aveugles sur les clairvoyants !

La vie de l'émigration aurait formé la partie la plus dramatique des *Mémoires*, si ceux-ci avaient été écrits en totalité sous le coup de ces émotions de la guerre civile et de ces misères de l'exil, douleurs soudaines auxquelles des hommes peu préparés à les connaître, associaient pour les alléger, le roman de leurs souvenirs et celui de leurs espérances, en attendant de sang-froid, au sein de plaisirs éphémères, la mort par la mitraille ou par l'échafaud. Malheureusement, cette partie de l'œuvre de M. de Chateaubriand fut écrite de 1822 à 1830, sous le coup d'idées et de passions politiques fort peu concordantes entre elles, mais également impérieuses. On y trouve la main d'un homme en proie à toutes les ardeurs de l'ambition comme à l'amertume des plus implacables ressentiments. Dans

cette peinture de fantaisie, il est trop facile, à travers chaque jugement, d'entrevoir un nom propre, et les épisodes les plus connus de l'histoire de la Restauration donnent la clef de la plupart de ces portraits poussés au noir. C'est moins par la verve d'un gentilhomme breton, ennemi-né de la cour, que par le dépit d'un candidat ministériel alors desservi par l'intimité royale, qu'on peut s'expliquer certaines imputations, fort malséantes de la part d'un royaliste, contre toute une classe d'émigrés. Des offenses, ou tout au moins des déceptions de la veille ont pu seules faire déborder ces torrents de fiel rétrospectifs contre « les hommes de cour, qui ne marchaient jamais que comme aides de camp, attendant à Bruxelles, dans les plaisirs, le moment de la victoire ; au rebours des anciens chevaliers, se préparant à la gloire par les succès de l'amour, Hercules qui filaient aux pieds de leurs Omphales les quenouilles qu'ils nous avaient envoyées à nous, petits gentilshommes de province et pauvres officiers devenus soldats, quenouilles que nous leur remettions en passant, nous contentant de nos épées. »

Je suis disposé à admettre qu'à l'armée des princes, l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe*, sous son uniforme de simple soldat, a pu se comporter en héros, à condition toutefois qu'il ne m'obligera point à croire que les héritiers des plus grandes maisons de France se sont tous conduits comme des pleutres. Mon père, qui, en détestant aussi la cour, fit la campagne de 92 le sac sur le dos comme son jeune compatriote, ne m'a point conté cela; mais j'ajoute qu'il n'eut rien à démêler avec les premiers gentilshommes de la chambre, ni avant ni après l'émigration.

Frappé, durant la retraite, d'une maladie longtemps réputée mortelle, M. de Chateaubriand put, après de dramatiques incidents fort bien racontés, atteindre l'Angleterre, vers laquelle s'était dirigé le grand courant de l'émigration bretonne. Cette vie de Londres, prolongée durant huit ans dans les dernières extrémités du besoin, allégée pour lui par une très-courageuse persistance au travail, forme le tableau le plus pittoresque qui ait jamais été tracé de cette existence en commun supportée avec un si fier courage, chacun s'appuyant sur la force de ses compagnons, et les vieillards, auxquels manquait la jeunesse des années, y suppléant par celle de leurs illusions.

C'est un épisode caractéristique dans l'histoire de la vieille société française, que cette émigration commencée par une sorte d'entraînement contagieux, mais dans le cours de laquelle on dépensa, pour s'étourdir sur d'effroyables souffrances, beaucoup plus d'esprit et tout autant de force morale qu'en purent jamais mettre les stoïciens de l'antiquité à nier l'existence de la douleur : long et tro-

resque carnaval durant lequel le travail ne faisant plus déroger personne, chacun se mit à l'œuvre, dans la capitale la plus sérieuse de l'Europe, avec l'entrain d'une gaieté toute française. On put voir un grand seigneur ouvrant dans Piccadilly un restaurant à l'enseigne du *Grand-Vatel*, une dame d'atours de la reine de France chiffonnant dans le West-End des modes pour la cour d'Angleterre. Parmi les hommes dont les événements avaient condamné l'épée à demeurer inutile, l'un enseigna le français, l'autre la musique et le dessin, un troisième le menuet, faute de mieux. M. de Chateaubriand avait commencé par souffrir de la faim, et n'avait trouvé d'autre ressource contre le froid que de se blottir, en son galetas, dans la robe d'hermine d'un ancien conseiller au parlement de Bretagne. Mais, stimulé par le courageux exemple de ses compagnons d'infortune, il ne tarda pas à se mettre aux gages d'un libraire pour écrire des traductions; il passa bientôt après au service d'une société archéologique qui l'envoya travailler en province. Installé durant plusieurs mois chez un ministre bien renté de l'Église établie, père d'une fille unique et charmante, il y suivit, concurremment avec des études d'épigraphie celtique, une *flirtation* en règle qui aboutit à un résultat beaucoup trop dramatique. Quoique vivant dans l'entière intimité de cette famille patriarcale et l'entretenant fort souvent des événements de sa vie, il avait oublié de parler de son mariage, tant ce détail occupait peu de place dans son souvenir. L'ingénue soupçonnant moins que personne un pareil contre-temps, le sentiment marchait grand train. La mère donc, avec la bonhomie d'une romancière anglaise, allant elle-même au-devant d'un aveu dont le retard s'expliquait à ses yeux par l'hésitation trop naturelle chez un malheureux proscrit sans fortune, lui offrit solennellement la main de sa fille, seul moyen de donner à cette jolie Nouvelle l'issue correcte que comportait la maison d'un révérend : généreuse ouverture qui fit échapper l'aveu fatal avec des larmes de reconnaissance, auxquelles se mêlèrent, il faut du moins l'espérer, quelques larmes de repentir (quoique l'auteur n'en dise mot).

Cette galerie de l'émigration est d'une variété qu'aucune partie des œuvres de l'écrivain n'a surpassée. Quelques grandes pages d'histoire y sont accotées d'une foule de tableaux de genre que la France littéraire ne commettra pas la faute de répudier aux dépens de ses plus délicates jouissances. La vérité du dessin ne s'y trouve altérée que par des impressions consignées à une date beaucoup plus récente, impressions très-diverses provoquées ou par les vaniteuses faiblesses de l'homme de lettres ou par les rancunes impitoyables de l'homme d'État. Au souvenir de ses épreuves et de ses obscurs débuts à Londres, M. de Chateaubriand a cru devoir super-

poser, par exemple, ce qui concerne son éclatante rentrée en Angleterre lorsque le pauvre émigré y reparut, après plus de vingt ans, entouré de la pompe commandée par sa haute situation diplomatique. C'est du somptueux hôtel de l'ambassade de France qu'il se complaît à décrire sa vie dans le grenier d'Holborn, où il grelotta longtemps, privé d'huile pour alimenter la lampe qui l'éclairait dans son travail solitaire. Ce contraste, où l'auteur s'attarde avec un trop visible plaisir, donne lieu sans doute à quelques traits heureux, mais ceux-ci ont été payés beaucoup trop cher « en chatouillant de ce cœur l'orgueilleuse faiblesse ». Ce n'est point, il faut bien le reconnaître, un effet purement littéraire qu'a recherché l'écrivain en faisant devant le public, sous une forme d'un goût équivoque, l'appel de ses nombreux laquais, surtout en étalant les invitations aristocratiques sous le poids desquelles succombe, durant une saison de Londres, toute victime de l'étiquette et tout « lion », triste martyr d'une curiosité éphémère. On regrette de voir un pareil homme mettre en relief de telles misères en aggravant les torts de la vanité par l'affectation du dédain. Rien n'est moins facile pour un grand esprit que de vouloir donner le change au public sur ses faiblesses. Ce tort-là, M. de Chateaubriand l'a eu souvent sans qu'il lui ait jamais profité. Chaque fois qu'il s'est drapé dans le manteau de la modestie, ses ennemis n'ont pas manqué de l'en dépouiller, ne se croyant pas tenus à plus de ménagements qu'il ne leur en a montrés lui-même. Ce long règlement de comptes ne pouvait manquer d'avoir lieu à la publication des *Mémoires*, et comment s'en étonner ou s'en plaindre lorsque dans l'empire des lettres la loi du talion est d'une application naturelle et légitime?

La postérité lira avec plus de plaisir, peut-être même avec plus de fruit, les Mémoires anecdotiques de l'émigré, que les Correspondances diplomatiques, dont j'aurai à apprécier la portée dans la seconde partie de ce travail. Les huit années du séjour de M. de Chateaubriand à Londres figurent parmi les mieux remplies de sa vie. Avec une persistance au travail qu'il conserva toujours et que nul écrivain de son temps n'a surpassée, il accumula durant cette période d'obscurité des études poursuivies dans le champ de la plupart des connaissances humaines. Poëtes et publicistes contemporains, philosophes de toutes les écoles et de tous les siècles, docteurs de l'Église, apôtres de l'incrédulité, l'Évangile et l'Encyclopédie, Platon, Bossuet, Bayle et Voltaire torturèrent à la fois une intelligence puissante, mais de plus en plus enténébrée. Cette jeune tête présentait l'image du chaos avant l'apparition de la lumière. L'idée de Dieu, sous les formes d'ailleurs les plus confuses, survivait seule au sein

de cette immense nuit, surnageant au-dessus des eaux du grand abîme : *Et spiritus Dei ferebatur super aquas.*

Rien ne saurait mieux exprimer que ce verset, dans sa mystérieuse immensité, l'impression que laisse au lecteur l'*Essai historique sur les révolutions anciennes et modernes*, publié à Londres en 1797; travail étrange, demeuré longtemps à peu près ignoré, et que les adversaires du *Génie du Christianisme* firent connaître en France, lorsque l'éclatant succès de ce dernier ouvrage les eut conduits à opposer à l'auteur une œuvre de sa jeunesse, ignorée du public et oubliée de lui-même. L'*Essai* n'a qu'un mérite et qu'une excuse : c'est un livre de bonne foi, bourré d'une érudition indigeste, et fort mal composé. Sans résoudre un seul des problèmes qui, dans le cours de tous les siècles, sont l'honneur et le tourment de l'intelligence humaine, il les aborde tous pour arriver à cette conclusion qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, l'homme paraissant condamné à user ses efforts en poursuites identiques et toujours vaines. Dans ce tableau synoptique des révolutions les plus en désaccord par leurs principes ou par leurs actions, l'écrivain ne cache aucune des incertitudes de son esprit ; il les étale tout au contraire comme à plaisir, se contredisant souvent d'une page à l'autre, et ne tentant d'ailleurs aucun effort pour dissimuler, soit au public soit à lui-même, ces douloureuses perplexités. C'est un disciple de Montaigne beaucoup moins résigné que celui-ci à dormir tranquille sur l'oreiller du doute, en prenant le *que sais-je* pour le mot définitif de l'humanité. Parfaitement honorable par l'ardente sincérité qu'il respire jusque dans ses plus évidentes contradictions, cet écrit d'un débutant, sur lequel ses compagnons d'infortune jetèrent à peine les yeux, ne révélait encore ni un penseur, ni même un écrivain original, quoiqu'il contînt quelques belles pages qui purent entrer plus tard sans modification, tant l'inspiration en était foncièrement religieuse, dans le monument érigé aux grandeurs du christianisme, œuvre dont la laborieuse gestation tourmentait déjà ce noble esprit.

Pas plus à M. de Chateaubriand qu'à aucun autre cœur droit sur la terre, la lumière ne fut refusée, et pour tout appréciateur dégagé de préventions, la lecture de l'*Essai* constatait que l'auteur était sur la grande voie au bout de laquelle la vérité se découvre. Celle-ci sortit pour lui de la nuit d'un tombeau. Après avoir échangé les longues tristesses de Combourg pour les tristesses d'une prison, la mère de l'écrivain était morte, au fond de la Bretagne, profondément affligée de ce qui lui était revenu des erreurs consignées dans le premier écrit de son fils, plaçant cette dernière épreuve

fort au-dessus de toutes celles qui avaient rempli sa vie. Une sœur bien-aimée fit parvenir à l'exilé l'expression de cette douleur maternelle dans une lettre à laquelle elle ne survécut elle-même que peu de jours. Elle y joignit les plaintes les plus tendres; et cet écho du foyer, parvenu sur la terre étrangère, y vint réveiller avec une irrésistible puissance les souvenirs d'une enfance chrétienne à jamais rivés aux bénédictions du berceau.

« Ces deux voix sorties du tombeau, cette mort qui servait d'interprète à la mort, m'ont frappé : je suis devenu chrétien. Je n'ai point cédé, j'en conviens, à de grandes lumières surnaturelles : ma conviction est sortie du cœur; j'ai pleuré et j'ai cru... Je m'exagérais ma faute; l'*Essai* n'était point un livre impie, mais un livre de doute et de douleur. A travers les ténèbres de cet ouvrage se glisse un rayon de la lumière chrétienne qui brilla sur mon berceau. Il ne fallait pas un grand effort pour revenir du scepticisme de l'*Essai* à la certitude du *Génie du Christianisme.* »

Ceci étincelle d'évidence aux yeux de tout esprit dégagé de prévention. Il se rencontra pourtant des critiques accrédités, surtout après que Napoléon eut cessé de couvrir de son patronage l'auteur du *Génie du Christianisme*, pour expliquer au public que si la composition de cet ouvrage suivit de très-près la publication de l'*Essai sur les révolutions*, cette transition soudaine d'une doctrine à une autre fut un pur calcul de librairie provoqué par l'espoir de se concilier un public plus nombreux; et des écrivains, comptés alors entre les plus délicats, accusèrent, sans hésiter, un fils et un frère d'avoir menti sur deux tombes en les transformant en tréteaux! Jeter des doutes sur la sincérité d'une conversion opérée sous cette sainte influence, c'est faire un acte contre lequel la conscience du lecteur ne proteste pas moins haut que les affirmations de l'écrivain. Il y a, sans doute, dans le *Génie du Christianisme*, il y a, dans les travaux qui suivirent, certains passages d'une orthodoxie fort contestable; à travers tant de pages si profondément chrétiennes, on voit passer parfois le souffle d'un doute douloureux et les troubles d'un esprit auquel le bon vouloir manque moins que la lumière. Beaucoup d'hommes, très-résolûment chrétiens par l'ardeur de leurs désirs et la persévérance de leur volonté, sont condamnés à traîner jusqu'à la tombe la longue chaîne de leurs incertitudes et de leurs angoisses. L'auteur du *Génie du Christianisme* ne fut point excepté de la triste loi qui pèse sur tous les enfants d'Adam qui ont perdu la lumière avec l'innocence. En 1798, M. de Chateaubriand n'a pas été foudroyé sur le chemin de Damas; n'ayant jamais été ni persécuteur ni systématiquement impie, il n'eut à se dégager ni du fardeau de convictions arrêtées ni de celui beaucoup plus lourd de ses haines

Le cœur du fils auquel une parole de sa mère ouvrit des horizons nouveaux n'a point été changé, comme celui du fils de Monique, en une source de larmes, et renouvelé tout à coup par le feu du divin amour. Il se passa, dans ce cœur vide d'affections et dévoré d'ennui, quelque chose de plus conforme aux voies habituelles de la Providence dans le gouvernement des âmes. Le jeune sceptique avait pesé avec la plus entière sincérité la valeur des deux doctrines qui aspirent à expliquer le monde et le redoutable problème de la vie. Il connaissait dans ses variations principales, depuis Épicure jusqu'à Spinosa, la théorie qui croit rendre raison de tous les phénomènes à l'aide des forces latentes mises en action par un organisme fatal; il ignorait bien moins encore celle qui remplace ces énergies inconscientes par une puissance créatrice essentiellement distincte de son œuvre, et dont l'action souveraine se concilie toujours et partout avec la liberté de l'homme, de laquelle elle a fait la loi même du monde moral.

Aux heures ordinaires de la vie, lorsqu'on s'inquiète moins de comprendre celle-ci que d'en user, l'esprit peut passer d'une école à l'autre au gré de sa fantaisie ou de son orgueil; mais quand Dieu prend l'homme en sa main et lui courbe la tête sur un tombeau; lorsqu'on est conduit par le cours des événements à opter entre des solutions sans espoir et des espérances lumineuses, alors la glace se brise; des perspectives d'abord voilées s'éclairent ou s'affermissent; et c'est ainsi qu'avant même d'être arrivé par l'étude et la méditation au *rationabile obsequiam* de l'Apôtre, on peut dire avec M. de Chateaubriand : *j'ai pleuré et j'ai cru.*

L'impulsion spontanée par laquelle l'homme correspond à la grâce constitue la racine même de sa foi. Il est fort rare cependant qu'elle suffise pour guérir d'un seul coup tous les troubles de son esprit, à plus forte raison pour le mettre en mesure de concourir à l'érection du monument définitif qui constituera au sein de l'Église universelle, et sous la sanction de celle-ci, l'accord de la vérité révélée avec la vérité scientifique. C'était là cependant ce que semblait impliquer ce titre du *Génie du Christianisme* qu'attendait une si merveilleuse fortune, encore plus imprévue pour l'auteur que pour le public : titre au-dessous duquel l'ouvrage demeure, sans nul doute, si l'on en embrasse l'immensité, mais qui n'impliquait pour lui qu'une éclatante démonstration de cette beauté morale sous laquelle son cœur avait si heureusement succombé. Quel tableau que celui des deux années écoulées à Londres et à Paris de 1799 à 1802, et quelle page dans la vie d'un homme de lettres et d'un chrétien que celle qu'il peut terminer ainsi :

« Une espèce de fièvre me dévora pendant tout le temps de ma

composition. On ne saura jamais ce que c'est que de porter à la fois dans son cerveau, dans son sang, dans son âme, *Atala* et *René*, et de mêler à l'enfantement de ces brûlants jumeaux le travail de conception des autres parties du *Génie du Christianisme*. Le premier désir de gloire enflammait mon imagination exaltée ; je voulais un grand bruit, afin qu'il montât jusqu'au séjour de ma mère, et que les anges lui portassent ma sainte expiation. »

Le bruit fut beaucoup plus grand que ne l'avait espéré l'auteur. Ses Mémoires nous initient aux joies enivrantes attachées à l'éclosion subite d'une immense popularité; ils la font toucher au doigt par le menu avec une naïveté qui fut, pour M. de Chateaubriand, la seule excuse de sa triste vanité, excuse dont il ne manque pas de perdre le bénéfice à chaque effort tenté pour la dissimuler, tant la maladresse en éclate sous le domino toujours fort mal porté de la modestie.

Il n'est pas vrai, malgré le proverbe latin, que les livres aient une destinée fatale. Ce qui fait leur fortune, c'est l'idée générale à laquelle ils correspondent. Un livre puissant par l'émotion religieuse trouvait, en 1802, le cœur de la France tout préparé, parce qu'à la suite d'une orgie plus stérile encore que sanglante, elle n'était pas moins affamée de foi que de pouvoir. « Ce n'est point une étude approfondie que le siècle attendait, » a dit l'un des maîtres de la critique. Ce qu'il allait déployer sous les yeux, soit d'une génération légère et repentante, soit d'une génération élevée dans l'indifférence, c'étaient les grandes vues du christianisme saisies par une vive imagination; c'était l'émotion de la foi à côté des grands spectacles de la nature; c'étaient les notions les plus simples d'un culte follement détruit, ressuscitant avec ce culte même et redevenues pathétiques et nouvelles, par les désuétudes sanglantes qui les avaient interrompues ; c'était presque le son de ces cloches populaires retentissant dans le parc de la Malmaison et venant de loin frapper l'oreille intelligente d'un fondateur d'empire qui répond par l'exemple de la sensation qu'il éprouve aux objections qu'un conseiller d'État fort soumis, mais révolutionnaire et sceptique, lui faisait à ce moment même contre la prochaine adoption du Concordat[1].

L'irrésistible mouvement d'esprit qui venait de fonder la puissance de Napoléon sur le Concordat, éleva donc la fortune littéraire de M. de Chateaubriand sur le *Génie du Christianisme*. Tous deux en avaient pressenti la force, et leur prévoyance les servit l'un et l'autre encore mieux que leur génie. Les rapports de ces deux hommes prirent dès l'origine et conservèrent toujours un caractère des plus

[1] M. Villemain, *la Tribune moderne*. M. de Chateaubriand, p. 78.

étranges. L'écrivain a pu dire avec quelque vérité que le formidable potentat ne l'avait pas perdu de vue un seul jour, lors même qu'il s'occupait à briser les couronnes comme des jouets d'enfant sur le front de tous les rois. Présenté au premier consul dans une soirée chez Lucien Bonaparte, alors ministre de l'intérieur, l'auteur du *Génie du Christianisme* n'eut guère qu'à donner des signes muets d'assentiment à quelques belles paroles de Napoléon sur le besoin de croyances inné chez toute créature humaine, pour que l'arbitre suprême des destinées de la France se déclarât *charmé de sa conversation avec lui.* Spontanément promu au poste de premier secrétaire de l'ambassade de France près le saint-siége, vainement fit-il à Rome, durant toute une année, par son attitude près de l'oncle de Napoléon, ce qu'il fallait pour se faire fermer la porte de la faveur, ouverte si grande devant lui[1]; vainement pose-t-il, dès 1803, ce principe qu'il se sent incapable de subir une dépendance hiérarchique, principe dont il fit plus tard la règle de toute sa carrière; cette prétention qu'aurait si bien dissimulée tout homme vraiment pourvu des qualités propres au premier rang, ne détourna pas la bienveillance persistante de Napoléon, car un prompt avancement sortit d'une situation qui, pour tout autre, aurait provoqué une disgrâce.

La démission soudaine envoyée par le nouveau ministre au Valais à l'instant où la voix d'un crieur public lui eut révélé le crime de Vincennes, est l'acte le plus noble de la vie de M. de Chateaubriand. Dans l'état de prostration où entrait alors l'opinion publique, le sacrifice d'honneur n'était atténué par aucun calcul de popularité ou d'avenir, l'écrivain comme le diplomate en disgrâce pouvait tout redouter d'un homme qui semblait n'avoir pas fait ce pas pour reculer. La main de plomb d'une police ombrageuse s'étendit sur la retraite de l'écrivain condamné à vivre des fruits de son labeur, et qu'entourait un luxe d'espionnage fort inutile. Toutes les imaginations étaient en travail au ministère de la police, source intarissable d'ingénieuses spéculations. L'auteur des *Martyrs* n'avait-il pas songé à l'empire de Napoléon Ier en décrivant celui de Dioclétien, peut-être même à l'un de ses ministres en peignant le cruel Hiéroclès? L'empereur ne pouvait-il du moins arriver à le soupçonner? Cela paraissait d'autant plus vraisemblable qu'en visitant l'exposition de peinture, il avait trouvé

[1] Les correspondances de l'ancien secrétaire d'État publiées par M. Villemain, dans *la Tribune moderne* (pages 110 à 127), ne sauraient, malgré la dénégation des *Mémoires d'outre-tombe*, laisser aucun doute sur les prétentions inadmissibles du secrétaire de l'ambassade. D'ailleurs chaque ligne des lettres de M. de Chateaubriad, durant ce premier séjour à Rome, révèle l'irritation inquiète qui fit la stérilité comme la torture de toute sa vie publique.

qu'un portrait de M. de Chateaubriand, d'une couleur très-sombre en effet, le faisait *ressembler à un conspirateur descendant par une cheminée:* épigramme contre l'artiste, qui pouvait, disait-on, cacher aussi une menace contre le modèle. Un homme dont le maître parlait ainsi était à surveiller de fort près. Les agents du service de sûreté étaient d'ailleurs fort dépassés dans leur zèle par les écrivains affectés au service de la presse. Eudore et Cymodocée n'avaient guère été plus torturés par les lions au sein de l'amphithéâtre que ne le fut l'auteur des *Martyrs* par les exécuteurs des hautes œuvres de la littérature impériale. L'acharnement de cette poursuite, où les empressements de la servilité étaient stimulés par d'invincibles antipathies littéraires, n'était pas sans doute pour déplaire au tout-puissant souverain devant lequel un homme de lettres avait osé se tenir debout, du droit de sa conscience et de son honneur. Mais ce qui servait les passions de l'empereur répugnait quelquefois à son bon goût, en révoltant ce sentiment d'éternelle justice qu'un grand esprit sait fort bien devoir survivre à des iniquités nécessairement passagères. Des hommes, plus haut placés par leur position que par la dignité de leur caractère, en firent bientôt l'expérience personnelle. L'empereur exprima le plus grand étonnement de voir le *Génie du Christianisme* omis par l'Institut sur la liste des ouvrages désignés pour recevoir l'un des prix décennaux fondés par sa munificence, omission provoquée par une préoccupation d'un ordre fort différent. Afin de réparer ce qu'il n'hésitait pas à nommer une injustice, l'empereur fit entendre qu'il verrait avec plaisir M. de Chateaubriand appelé au premier fauteuil vacant dans la classe de langue et de littérature. Cette vacance se produisit par le décès de Marie-Joseph Chénier, de telle sorte qu'un vote unanime vint donner l'auteur des *Martyrs* pour successeur à l'auteur de *Charles IX.*

Mais la fatalité, qui avait provoqué la séparation des deux hommes réunis un moment au début de leur grande carrière, sembla vouloir la perpétuer : le sang de Louis XVI se trouvait interposé entre l'un et l'autre, comme l'avait été, quatre années auparavant, le sang du dernier Condé. Mis en demeure de payer à son prédécesseur l'hommage littéraire habituel, on sait que le fier gentilhomme y joignit de telles réserves politiques, que le gouvernement impérial les jugea inacceptables, et personne n'ignore que l'obstiné Breton maintint celles-ci avec une persistance qui creusa pour jamais l'abîme que Napoléon était alors disposé à franchir : dernier hommage rendu par le Victorieux à cette puissance de la pensée devant laquelle il s'inclinait en l'étouffant.

Séparé de l'Empire par ses souvenirs, M. de Chateaubriand ne tarda pas à l'être par ses espérances. Ce pouvoir incarné dans un

homme, et dont l'audace d'un conspirateur venait de démontrer la fragilité, subissant, dans une sorte de progression géométrique, l'irrésistible conséquence de ses succès, se voyait, par l'effet même de ceux-ci, mathématiquement précipité vers sa chute. Malgré la fumée dont tant d'hécatombes humaines enivraient la France encore triomphante, ces années de l'Empire furent terribles à passer pour qui, dans le secret de la retraite, s'indignait d'une pareille démence aussi patiemment supportée. Cette impression d'abaissement moral, sensible dans les communications intimes et le peu de corrrespondances alors échangées entre les esprits éminents, se reflète, en certaines pages des *Mémoires*, avec une énergie qui laisse pressentir la brochure de *Buonaparte et les Bourbons*. Ce fut sous le coup de ces souffrances qui lui rendaient la vie si difficile que M. de Chateaubriand eut l'insigne honneur d'accomplir la grande tâche dont il avait reçu la soudaine révélation, le jour où un souvenir sacré féconda son intelligence en y créant la lumière.

Ce que s'était alors proposé l'auteur inconnu d'*Atala*, le but qu'il continua de poursuivre au prix d'un travail opiniâtre de dix années, c'était la réhabilitation du christianisme par la pompe de ses cérémonies symboliques, la majesté de ses souvenirs et de son histoire, surtout par la concordance de ses enseignements avec les instincts les plus profonds de notre cœur. N'aspirant point, faute de science, à égaler la grandeur de son œuvre à celle de la vérité révélée, adéquate à l'univers lui-même, sa seule espérance avait été de replacer sous l'éclat de la lumière, en lui rendant ses brillantes ailes, l'ange aux pieds duquel une meute d'insulteurs avaient attaché des ailes de chauve-souris, et son travail, beaucoup plus littéraire que philosophique, eut pour but à peu près unique de relever, par d'éclatants parallèles, la religion de nos pères de la déchéance où la génération précédente l'avait laissée tomber.

La première partie de ce plan avait été, sinon pleinement accomplie, du moins esquissée avec un incomparable éclat de couleurs dans le *Génie du Christianisme*. Une sorte de concours ouvert entre la poétique du paganisme et celle du christianisme, associées dans une action commune, s'imposait ensuite à l'auteur. De cette pensée sortit la conception des *Martyrs*, dans laquelle deux sociétés se trouvèrent mises face à face, l'une représentée par une belle descendante d'Homère, hostie expiatoire de ce monde sacrilége et charmant, l'autre par un jeune héros chrétien s'enivrant, dans les beaux chants de la Messénie, de l'amour qu'un saint hymen couronnera dans les jeux sanglants du cirque.

Si, comme le prétendaient, fort à tort selon moi, les critiques acharnés à venger sur cet ouvrage l'immense succès du précédent;

si les Muses du Parnasse conservent, dans les *Martyrs*, l'avantage sur les prophètes de Sion, c'est que, dans la joute littéraire ouverte par M. de Chateaubriand, l'écrivain s'est montré loyal jusqu'à la témérité. Le christianisme a pénétré dans l'esprit humain à des profondeurs dont les religions païennes n'approchèrent jamais, et, placé par la foi sous le reflet des choses divines, notre cœur goûte aujourd'hui des joies et ressent des tristesses que la terre ne soupçonnait point avant l'immolation du Calvaire. Mais ce n'est pas dans la poésie épique et dans une action combinée sur le plan de l'*Iliade* et de l'*Énéide*, que cette haute supériorité morale pouvait s'imposer victorieusement. Lorsque l'auteur des *Martyrs* s'efforçait, dans la sincérité de sa conviction littéraire, d'organiser un duel chevaleresque entre la poésie polythéiste et la poésie chrétienne, faire délimiter le champ clos par Homère et par Virgile, imposer aux personnages chrétiens le merveilleux de l'antique épopée avec tout son bagage vermoulu, et ressusciter par imitation des formes dans lesquelles ces personnages ne s'encadrent aucunement, c'était préparer, pour l'ensemble de la composition, une œuvre artificielle, exposée, malgré tout le génie de l'artiste et la magie de ses pinceaux, à manquer un peu de vérité et de naturel. Peut-être pourrait-on soutenir que l'auteur n'a pas complétement établi sa thèse, si la démonstration victorieuse de celle-ci ne ressortait de l'effet produit par une suite d'épisodes admirables, où le poëte, retrouvant la plénitude de sa liberté, fait ce qu'il faudrait nommer la preuve par les larmes de cette éclatante supériorité, et si ce livre, tout plein du génie antique, n'était en même temps celui de tous ses écrits où le hardi novateur a manié la langue avec le plus d'audace et de bonheur.

Avant de décrire la lutte des deux religions qui, au quatrième siècle, se partageaient le monde, le poëte voulut voir les lieux où s'étaient livrés tant d'immortels combats. Après avoir erré déjà durant toute une année entre le Cirque et le palais des Césars, il parcourut en lettré la Grèce, dont les chants divins ont paganisé le monde, et visita en pèlerin la terre sacrée où le dernier écho du cri du Golgotha semble répondre, à travers les siècles, au tonnerre du Sinaï.

La consciencieuse étude que s'imposa le grand artiste valut aux lettres françaises un chef-d'œuvre. L'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* vint compléter la trilogie dans laquelle se concentra l'idée mère poursuivie par M. de Chateaubriand de 1801 à 1811. Si le *Génie du Christianisme* demeura, par l'ambition de son titre, au-dessous de l'idée philosophique que pouvait éveiller un tel sujet, l'*Itinéraire* déborda, de prime abord, la modestie du sien par l'ampleur des développements et la plénitude de satisfaction que ce merveilleux ré-

cit apporte à toutes les facultés de l'âme. Dans aucun voyage, la précision descriptive n'est aussi étroitement associée à la richesse du coloris, et ne fait jaillir avec plus d'abondance du sein des ruines cette séve de vie, éternelle protestation contre le temps et contre la mort.

L'année d'exploration qui a fourni à la vie littéraire de M. de Chateaubriand son titre le moins contesté, a constitué l'une des plus sérieuses difficultés pour la composition de ses *Mémoires*. Mieux aurait valu ou renvoyer le lecteur au texte de l'*Itinéraire*, ou reproduire celui-ci dans le cours de cet ouvrage, que de s'efforcer d'y suppléer par un remplissage sans suite et par des correspondances insignifiantes qui donnent à ce volume une forte odeur moisie de pacotille commerciale. C'est à partir de cette année 1807 que la chute dans les *Mémoires* devient sensible, et, pour certaines parties, irrémédiable. La portion qui se rapporte à l'histoire militaire de l'Empire est la plus vide de l'ouvrage. Dans ces peintures en détrempe qui sentent le décorateur de mélodrames, tout est plus grand que nature et plus hideux que terrible. Sa retraite de Russie fait songer à M. Hugo, les défauts du maître laissant déjà pressentir ceux des disciples. D'un autre côté, pour ce qui touche au beau voyage d'Orient, déjà connu de l'universalité des lecteurs, la pensée de faire contraster quelques pages poétiques et quelques descriptions omises dans l'*Itinéraire* avec les fragments du journal tenu par son valet de chambre, est une des plus malheureuses qui aient pu venir à l'illustre écrivain. L'opposition du réalisme à l'idéal, qui a si bien réussi à Cervantes, ne pouvait aboutir, pour M. de Chateaubriand, qu'à un échec, pour ne pas dire à un ridicule, parce qu'il n'était pas plus Don Quichotte que Baptiste n'était Sancho Pança.

Le succès de l'*Itinéraire* s'imposa à la conscience publique au point de ne pouvoir être contesté par aucun des critiques qui, après la publication des *Martyrs*, avaient poursuivi avec tant d'ardeur, les uns, l'écrivain novateur, les autres, le fonctionnaire disgracié. Cet ouvrage vint clore, à proprement parler, le cycle littéraire de la vie de M. de Chateaubriand, quoique celle-ci eût alors à peine atteint la moitié de son cours. Le reste allait être bientôt dévoré par la politique avec plus de douleur et moins de gloire. Après l'*Itinéraire*, qui parut en 1811, on ne peut en effet rattacher à la phase purement littéraire de sa carrière, appelée à être si longue encore, que les *Études historiques*, publiées après la chute de la Restauration, et la *Vie de Rancé*, le seul de ses nombreux écrits où se révèle clairement la décadence. Les *Études historiques*, embrassant dans leurs phases principales la chute de l'empire romain et l'érection en Europe des

premières sociétés chrétiennes, sont des fondations jetées par une main puissante, sur lesquelles l'œil déçu aimerait à voir s'élever un large édifice. Si M. de Chateaubriand, jeté dans la retraite en 1830, avec la plénitude de ses forces, s'était inspiré de la noble pensée d'où est sortie l'œuvre qui couronne la vie de l'illustre historien dont la France porte aujourd'hui le deuil, et avait consacré les loisirs qui lui étaient faits à composer, sous les formes dramatiques naturelles à son génie, une Histoire de France telle qu'on pouvait l'attendre du peintre de la bataille des Francs dans *les Martyrs* et de l'auteur de l'Étude sur l'invasion des Barbares, une telle œuvre, s'ajoutant à toutes les autres, aurait attaché à son nom une gloire qui eût défié les siècles. C'était à cette patriotique mission que la nature et la fortune l'avaient visiblement appelé. Au lieu de suivre M. de Chateaubriand dans ce noble et fructueux travail, nous serons bientôt condamné à le montrer dépensant sa vieillesse dans des agitations dont, mieux que personne, il connaissait toute la stérilité; courant l'Europe, sous les plus vains prétextes, pour échapper à lui-même, et demandant à de nouvelles amitiés politiques une sorte d'excuse pour les lointains hommages qu'il va porter à l'exil et au malheur.

Les *Mémoires d'outre-tombe* embrassent les deux parties de sa vie, et la défaveur qu'ils ont rencontrée vient surtout de ce qu'ils se sont plus inspirés de la seconde que de la première. Chez M. de Chateaubriand, l'artiste domine l'homme à ce point qu'il y a toujours à craindre lorsque celui-là s'efface pour ne laisser voir que celui-ci, et quand la puissance des instincts l'emporte sur l'éclat du rôle. Ceci pourtant est inévitable dans tous les Mémoires, puisque l'écrivain y est à la fois l'auteur et le centre du récit, en même temps que le but vers lequel ce récit converge. M. de Chateaubriand avait beaucoup à risquer dans une pareille épreuve, et il n'est pas surprenant qu'elle lui ait peu réussi. Une première difficulté est venue de la manière dont il a composé ses Mémoires; une autre, encore, plus sérieuse, a surgi de son caractère personnel.

Lorsque des Mémoires sont rédigés sous une seule impression, dans l'intérêt d'un homme ou d'une idée, cette impression peut souvent être trop vive; mais elle laisse à l'œuvre une unité dont l'exagération même intéresse, aucune disparate dans l'ensemble ne tenant le lecteur en réserve contre la sincérité de l'écrivain. Il n'en est plus ainsi lorsqu'ils ont été écrits sous des impressions très-diverses, et quand des intérêts contraires les ont successivement frappés de leur empreinte. Tel est, le lecteur le sait déjà, le cas des *Mémoires d'outre-tombe*, soumis, de 1811 à 1847, à trois retouches qui

provoquèrent un badigeonnage discordant. Dans ces pages, où les corrections et les amendements consignés à diverses dates, au lieu de la variété qu'en espérait l'auteur, ont apporté une sorte d'incohérence, tel jugement appartient à l'ultra de 1815; tel autre est inspiré par les rancunes ministérielles de 1825. Heureux encore l'écrivain lorsqu'en racontant les tristesses de l'exil où il vient de visiter trois générations royales, il ne s'inquiète pas de faire accepter ses actes, au prix des plus singulières interprétations, par Armand Carrel, dont il vient de suivre le convoi, et par Béranger, qui va bientôt suivre le sien.

En recherchant, par exemple, dans le cours de ces dix volumes, les jugements successivement énoncés sur Napoléon, qu'y trouvons-nous? En avril 1814, à l'heure de la chute de l'Empire coïncidant avec l'invasion, l'aventurier corse a « plus corrompu les hommes, plus fait de mal au genre humain, que tous les tyrans de Rome réunis, depuis Néron jusqu'au dernier persécuteur des chrétiens; et quelques années encore d'un pareil règne auraient suffi pour faire de la France une caverne de brigands. » Bientôt la passion s'apaise, et tandis que le prisonnier de l'Europe paye sa dette à la justice des hommes sur le rocher où il expire, M. de Chateaubriand, ambassadeur à Berlin et à Londres, retrouve, avec une position haute et sereine, l'équité qui sied à son génie. Il écrit en 1822 ce parallèle de Napoléon et de Washington, consigné au tome Ier des *Mémoires*, qui contient le jugement le plus solide porté sur deux hommes dont l'un parvint à fonder une nation, pendant que l'autre ne songea jamais qu'à grandir une famille. « Napoléon veut, comme un dieu d'Homère, arriver en quatre pas au bout du monde; il jette des couronnes à sa famille et à ses soldats; il se dépêche dans ses monuments, dans ses lois, dans ses victoires. D'une main il terrasse les rois, de l'autre il abat le géant révolutionnaire; mais, en écrasant l'anarchie, il étouffe la liberté, et finit par perdre la sienne sur son dernier champ de bataille. » L'écrivain est ici dans la juste mesure de la vérité. Mais bientôt son point de vue se modifie, et, à un très-légitime hommage rendu au génie de Napoléon, succède une sorte de faveur pour l'œuvre même de l'Empire. Celui-ci profite de tout ce que perd la monarchie légitime, et, à chaque pas de l'homme politique vers l'opposition, Napoléon fait un pas vers la popularité. C'est surtout après la révolution de Juillet que ces progrès-là deviennent plus éclatants. Sans s'engager directement dans la croisade alors commencée par certains historiens et certains poëtes pour l'apothéose du grand homme dont les cendres vont dormir aux Invalides, M. de Chateaubriand la suit avec d'autant plus de sympathie qu'elle

met en relief les hontes du gouvernement *de pot-au-feu* qui hésite à bouleverser l'Europe afin de se consolider. Peu après, il va jusqu'à conseiller au jeune prince qu'il nomme son petit roi, si jamais la voie du trône lui était ouverte, de se tailler un programme qui pût donner une satisfaction simultanée aux poëtes lyriques officiant alors sur l'autel de la place Vendôme, et aux publicistes démocrates aspirant à préparer par la guerre universelle l'avénement de la république. Placé, après 1830, à un pareil point de vue, on voit, sans trop d'étonnement, l'auteur de *Buonaparte et les Bourbons* paraître à Arenenberg au retour d'un pèlerinage monarchique à Prague, lier une gracieuse correspondance avec la reine Hortense, et recevoir du prince Louis-Napoléon des lettres *telles*, nous dit-il, *que les Bourbons ne lui en avaient jamais écrit de semblables*. On s'explique dès lors qu'il y ait répondu par cette déclaration finale, qui n'était pas pour décourager un prétendant, que « si Dieu, dans ses impénétrables conseils, avait rejeté la race de saint Louis, et si nos mœurs ne nous rendaient pas l'état républicain possible, il n'y aurait pas de nom allant mieux que le sien à la gloire de la France. »

On voit combien l'Empire a, durant vingt années, profité des déceptions et des colères de l'illustre écrivain. Ne lui en déplaise, il n'est pas interdit de trouver que Napoléon doit beaucoup trop de reconnaissance à M. de Villèle et à M. de Polignac, et de préférer à un pareil pot-pourri le pot-au-feu de la monarchie constitutionnelle.

Ce n'est pas, qu'on en soit bien persuadé, pour la vulgaire satisfaction de projeter des ombres sur la renommée littéraire la plus éclatante de notre siècle, que je relève, dans ces *Mémoires*, cette preuve d'inconsistance prise en exemple au milieu de tant d'autres. Mon but est d'arriver à la solution d'un problème que je m'étais depuis longtemps posé, celui qu'a soulevé la chute si imprévue d'un écrit auquel son auteur avait, durant plus de trente ans, rattaché les plus chères espérances de sa vie. Qu'on joigne à ce défaut d'harmonie une confusion presque perpétuelle dans la composition de l'œuvre elle-même, qu'on place le public en présence d'un gros livre où le récit est fréquemment interrompu par de longues correspondances qui produisent parfois l'effet d'une vitrine d'autographes tirant leur seule importance de la signature, qu'on tienne compte de l'embarras résultant de dates et d'événements fort mal liés les uns aux autres, et l'on comprendra l'impression première sous laquelle ont succombé ces *Mémoires*, malgré tant d'éclatantes beautés. Ce livre a été, sous quelques rapports, beaucoup trop travaillé, tandis que, sous d'autres, il ne l'a pas été assez. On peut se plaindre de l'excès

du travail à cause des nombreuses retouches qui en ont altéré le premier jet[1] ; il faut en regretter plus encore l'exécution précipitée ; il faut déplorer surtout que l'auteur, par excès de confiance ou par excès de lassitude, ait cru pouvoir se départir du soin d'agencer avec quelque art les diverses parties de son sujet, et se dispenser d'établir entre celles-ci des proportions dont l'absence n'est pas le moindre défaut de ce vaste recueil de narrations plutôt juxtaposées que fondues.

Ce qui a manqué à l'auteur des *Mémoires*, c'est un Fontanes pour sa vieillesse. Aucun écrivain n'avait plus profité que M. de Chateaubriand des conseils de la critique, et ne les avait, aux débuts de sa carrière, recherchés et acceptés avec une plus cordiale déférence. L'éminent ami qui les lui prodigua à sa rentrée de l'émigration pour les lui continuer durant tout l'Empire, n'était pas moins autorisé auprès de lui par la sûreté de son goût que par la grandeur de ses services. De l'indigeste fatras des *Natchez*, M. de Fontanes l'avait aidé à faire sortir des chefs-d'œuvre. Par la rudesse de ses observations et l'obstination de ses avis, il l'avait conduit à refaire presque en entier le poëme des *Martyrs*, dont la seconde édition diffère totalement de la première. Un pareil homme, placé dans les conditions où se trouvait, vis-à-vis de son ami, le Grand Maître de l'Université impériale, aurait seul pu dire toute la vérité à M. de Chateaubriand sur le manuscrit des *Mémoires*, lui en signaler les négligences et les redites, les citations multipliées sans à-propos et trop souvent sans exactitude ; seul aussi, il aurait pu l'amener à sacrifier au soin de sa mémoire la violence de ses haines et l'âpreté de ses ressentiments. Toute critique efficace est solitaire ; elle s'exerce tête à tête et comme dans une sorte de confessionnal.

D'illustres amitiés soutinrent et consolèrent, sans doute, les dernières années du grand écrivain, et sa juste reconnaissance a consacré à la première, entre toutes les autres, le plus charmant épisode de ses *Mémoires*. Mais ce monde d'élite, si riche d'esprit et si délicat, ne pouvait, par une conséquence même du tact dont il était si bien pourvu, songer à conseiller utilement un septuagénaire illustre. Son

[1] Une main habile et dévouée a tout récemment publié, d'après un manuscrit de 1826, le texte primitif des premiers chapitres des *Mémoires d'outre-tombe*. Cette partie du travail de M. de Chateaubriand est celle qui a été le moins altérée par les retouches successives que l'auteur a fait subir à son ouvrage. Toutefois, le texte nouveau qui en est offert au public peut donner lieu à de fort intéressantes comparaisons. Voir *Souvenirs d'enfance et de jeunesse de Chateaubriand*, suivis d'une étude par Charles Lenormant, membre de l'Institut. — Michel Lévy. Paris, 1874.

seul vœu, je dirais presque son seul devoir, était d'alléger pour M. de Chateaubriand le poids de cette vieillesse dont aucun mortel n'a probablement porté le fardeau avec une aussi douloureuse impatience. Quand Homère fatigué cédait parfois à la somnolence : *Quandoquè bonus dormitabat Homerus*, le chœur des rhapsodes, qui suivait les pas du glorieux vieillard pour recueillir ses chants et les répandre dans la Grèce, ne s'inquiétait pas de quelques taches voilant la lumière de l'astre abaissé vers l'horizon, et respectait sans l'interrompre ce sommeil visité par les dieux. Ainsi ont agi pour M. de Chateaubriand les amis de la dernière heure ; ils ont circonscrit leur rôle dans les bornes discrètes d'un attachement respectueux ; et qui pourrait leur en faire un reproche ?

Moi-même, quoique écrivant aujourd'hui en présence de l'histoire, je me sens mal à l'aise pour mêler de graves réserves aux éloges décernés à la mémoire du grand ancêtre de toute une génération littéraire. Mais la vérité est le seul hommage digne du génie ; je poursuivrai donc cette tâche dans l'esprit où elle a été commencée, en recherchant, avec la liberté dont M. de Chateaubriand nous a enseigné l'usage, quelle a été sur son époque l'action politique de l'auteur de *la Monarchie selon la Charte*, heureux d'avoir, à travers bien des fautes, à en constater l'influence salutaire sur la portion élevée de la société française, à laquelle il révéla le premier le mécanisme et les bienfaits d'un gouvernement libre.

Comte de Carné.

La suite prochainement.

BÉNÉDICTE WYNIEFÇKA[1]

Madame Lawson et madame du Quesnay s'écrivaient d'habitude une fois par mois ; mais leur correspondance fut plus active cet hiver-là, car elles avaient davantage à se dire. Mdame du Quesnay en fit presque seule tous les frais.

Bien que entourée des siens, tantôt à Londres et tantôt dans une gracieuse résidence du Yorkshire, madame Lawson n'en avait pas moins de fréquentes pensées pour ses nouvelles amitiés lyonnaises, et elle ouvrait les lettres de madame du Quesnay avec un vif intérêt; mais si elle fut contente des premières qui lui peignaient la continuation du genre d'existence auquel elle avait pris part tout l'été, il n'en fut pas ainsi de celles qu'elle reçut vers le milieu du mois de novembre.

« Ma chère Arabelle, lui écrivait sa vieille amie, vous ne vous douteriez pas qu'après avoir exercé dix jours le métier d'infirmière, je viens de faire celui de tapissier. C'est bien de l'agitation pour une personne qui n'aime pas à quitter le coin de son feu ; mais j'apprends sur mes vieux jours combien est douce la tâche maternelle, et je sors de mes habitudes avec délices pour la remplir.

« Je suis devenue mère bien tard, puisque Dieu a refusé ce bonheur à mes prières et aux vœux de mon regretté mari, et que j'ai été longtemps avant de pressentir que mon affection pour Émile prendrait ce caractère tendre qu'elle a maintenant ; mais je rattrape le temps perdu.

« J'ai connu toutes les angoisses maternelles en le veillant pendant qu'il souffrait d'une forte angine gagnée à remonter chaque soir aux Massues par la pluie battante qui tombe depuis un mois. Le docteur a eu de sérieuses craintes et vous devez juger quelles anxié-

[1] Voir *le Correspondant* des 10 et 25 septembre 1874.

tés se cachaient le soir sous la simple question que m'adressait Bénédicte. Enfin, après dix jours, notre malade a pu descendre au salon, et je vous avoue que je me suis enorgueillie en constatant que ma sollicitude pour lui est moins égoïste que l'amour le plus pur n'a su l'être.

« Oui, ma chère belle, sans vouloir faire la moraliste, j'atteste que l'amour est toujours empreint de personnalité, à l'inverse des affections de famille dont le caractère propre est l'oubli de soi, le dévouement pur. Ainsi, ce premier soir, j'ai dit que, d'après l'avis du docteur, je ne voulais plus exposer Émile à remonter de Lyon par tous les temps, et que j'étais résolue à lui meubler le petit entresol de ma maison de la rue de Bourbon, puisque je ne puis faire descendre mes chevaux deux fois par jour, et qu'il serait ridicule à un employé gagnant 2,500 francs d'être attendu par son équipage.

« Eh bien! Bénédicte, la Bénédicte que vous connaissez, a dit d'un air dégagé que le fils de M. Herbelot faisait, sans tant d'appréhensions, la même course deux fois par jour! Émile a pris acte de cette critique à mon projet pour le combattre, mais j'ai tenu bon, malgré le docteur qui prétendait, lui aussi, qu'Émile devait se bronzer, comme si l'on refaisait son tempérament à vingt-huit ans!

« Donc, j'ai meublé le petit entresol; j'ai donné à Émile mon valet de chambre Joachim, qui tiendra honnêtement son ménage de garçon; et, pour faire pièce à ma mie Bénédicte, qui aime mieux exposer la santé de son amoureux que cesser de le voir chaque soir; afin de lui prouver d'avance que j'entends être pour quelque chose dans le futur arrangement de la vie d'Émile, j'ai assigné à celui-ci une pension de cinq mille francs.

« C'est trop peu pour qu'il refasse des folies dont le goût, d'ailleurs, lui a passé; c'est juste ce qu'il faut, en y joignant les émoluments de sa place, pour qu'il vive convenablement.

« Vous devez voir par ce qui précède que je suis piquée contre Bénédicte, et je ne vous ai dit encore qu'un seul de mes deux motifs. L'autre, plus grave, est le silence qu'Émile garde envers moi; je crois que c'est elle qui le lui a imposé. L'orgueilleuse veut se passer de moi pour la réussite de ses affaires de cœur. Elle a un certain idéal d'indépendance, en matière financière, qui est louable en principe, mais qui contrarie mon impatience de jouir de leur bonheur.

« Vous allez m'objecter que je me contredis en me plaignant de la délicatesse outrée de cette charmante fille que je voudrais déjà dire mienne. Assurément, ce que je vous écris ne ressemble pas à mes anciens projets d'abstention; mais c'est cette maladie d'Émile qui m'a attendrie. J'avais mal à ma poitrine quand il étouffait, et je

ne jurerais pas qu'il ne m'ait échappé dans sa convalescence de ces enfantillages maternels qui font sourire les indifférents. Puis je leur en veux à tous les deux d'avoir découragé les avances que je leur ai faites pour gagner leur confiance. Je n'attendais qu'un mot pour aider au dénoûment, et ce mot n'est pas venu, même d'Émile, qui m'a répondu, quand je lui disais qu'un bon mariage lui éviterait l'ennui de reprendre la vie de garçon :

« Plus tard, plus tard ; j'y songerai. » Ce qui voulait dire, en bon français : « Ma tante, je n'entends pas que vous vous mêliez de « cela ! »

« Je me suis vengée de ces deux ingrats en plaçant chez M. Labourier les cent mille francs dont la rente doit être servie à Émile, qui ne recevra pas ainsi ses quartiers de pension comme un petit jeune homme tenu en dépendance. J'avais justement ces capitaux disponibles sur le prix de ma ferme d'Irigny, vendue en octobre; mais je n'ai pas dit à Émile que cet argent fût sien. Il est en mon nom jusqu'à ce que l'un ou l'autre se décide à un aveu.

« Ce placement sert à deux fins : d'abord il constitue d'ores et déjà, dans ma pensée, ce que je donnerai à mon neveu le jour de son contrat de mariage; et, en attendant ce moment, il aide à la considération d'Émile dans la maison Labourier.

« A ce propos, vous ne vous êtes pas trompée, mon amie, lorsque vous avez cru que le banquier avait quelques visées sur Émile. Lorsque je suis allée chez lui faire le dépôt de mes cent mille francs, il a pris un air fin que vous voyez de tout là-bas, et m'a dit qu'il veillerait à la fortune d'un neveu si chéri par moi ; puis il a terminé en me demandant si je ne pensais pas à le caser tout à fait en le mariant. Après cette ouverture, qu'il ne jugeait pas assez claire, il a ajouté qu'avec son nom et avec une tante aussi dévouée que je l'étais, Émile n'aurait qu'à choisir parmi les héritières lyonnaises ; et il a eu soin, dans l'énumération qu'il m'a faite de celles-ci, de m'apprendre que sa fille aurait trois cent mille francs de dot.

« J'ai répondu que toutes ces dots-là iraient à des jeunes gens plus riches qu'Émile, qui ne possède rien ; mais M. Labourier a pris la chose en riant, et je crois, en vérité, qu'il aurait interverti les rôles en me demandant la main de mon neveu, si l'on n'était venu nous interrompre.

« Voilà donc, ma chère belle, notre vie réglée pour tout l'hiver. Émile a toujours sa chambre ici ; il reviendra me demander à dîner toutes les fois que le temps sera beau ; puis nous l'aurons régulièrement du samedi soir au lundi matin. Je ne souhaite, quant à moi, qu'une chose : c'est que la difficulté de se voir fasse retrouver la parole à mes deux muets, et j'appelle ce moment de tous mes vœux.

S'il arrive bientôt, j'en suis fâchée pour vos habitudes de régularité, mais il vous faudra revenir, ma chère, pour m'assister dans mon rôle maternel. Vous ne sauriez me manquer, car si l'amité a le devoir d'accourir pour consoler en cas d'infortune, elle a également la mission d'ajouter au bonheur en le partageant, et le mien ne serait pas complet sans vous.

« Je crois donc que je vous embrasserai avant cet été, et je vous suis, en attendant ce jour désiré, de cœur bien ami,

« MADELEINE DU QUESNAY. »

XXV

Arabelle n'augura bien ni de cette faiblesse maternelle de madame du Quesnay, ni du nouvel arrangement adopté pour Émile; mais tous ses pressentiments fâcheux furent dépassés par une lettre du docteur Portal qu'elle reçut dans le courant de décembre, et qui était conçue en ces termes :

« Madame,

« Il me déplaît tellement d'être traité de docteur *Tant pis*, par notre amie des Massues, que je prends la liberté de vous écrire, sachant que vous serez écoutée là où l'on se rit de mes observations. J'ai bien des choses à vous apprendre et ne sais comment je m'en tirerai. En un quart d'heure de causerie, je vous expliquerais certes mieux qu'ici l'imbroglio dans lequel madame du Quesnay est mêlée, et qu'il s'agirait de dénouer, si faire se peut.

« Il y a quinze jours, j'ai été appelé chez M. Labourier pour soigner sa fille, dont je vous souhaite la parfaite santé. Elle se plaignait de langueurs, de maux de tête, d'insomnies et d'atteintes nerveuses dont son tempérament lymphatico-sanguin la préserve.

« Au grand appareil de sensibilité déployé par sa mère, je vis que si elle n'était pas dupe de la prétendue maladie de sa fille, elle avait au moins quelque intérêt à ce que son mari y crût. Que peut faire un médecin dans ce cas?... Ordonnancer? Mais c'est gâter à plaisir la bonne étoffe de santé dont les soi-disant malades font fi... Leur refuser ses soins? C'est les livrer à des praticiens peu scrupuleux.

« Ne sachant pas de quoi il retournait, et voyant que si mademoiselle Hermance souffrait de quelque chose, ce n'était que d'un peu de pléthore, je lui conseillai de longues promenades à pied, deux heures de gymnastique par jour, et d'autres prescriptions *ejusdem farinæ*.

« Huit jours après, nouvel appel ; non-seulement les remèdes n'avaient pas opéré, mais encore les symptômes s'aggravaient ; l'ennui dévorait la jeune personne sans, je le gage, lui dérober un repas, car elle était aussi rondelette qu'auparavant.

« Ce jour-là, j'arrivai comme elle prenait sa leçon de musique ; mademoiselle Wyniefçka était là, près du piano, venue, la pauvre fille ! par une pluie qui l'avait transpercée. Je gage que sa robe a dû tacher le beau meuble rouge et or des Labourier. Elle était donc là, et sans prendre le soin de passer dans une autre pièce, comme si la maîtresse de piano eût été un animal domestique devant lequel on n'eût pas à se gêner, madame Labourier interrompit la leçon en me sommant d'ausculter sa fille qui, décidément, respirait péniblement et souffrait de la poitrine.

« Je ne trouvai pas là, non plus, ce mal qui courait si bien qu'il m'était impossible de constater même son passage. Impatienté, je dis après examen :

« — Mademoiselle Labourier n'éprouve qu'un malaise tout moral. Elle s'ennuie, amusez-la... faites-la danser.

« — Eh ! nous avons un grand bal dans quinze jours, et votre nom est sur la liste déjà faite, mon cher docteur.

« — Très-bien, répondis-je en voulant tourner la chose en plaisanterie comme il y avait lieu, je jugerai alors de la fidélité avec laquelle mademoiselle Hermance se conformera à mes prescriptions ; elle s'amusera par ordre de la Faculté et par-devant elle.

« La petite Hermance continuait à faire mauvaise mine à ce joli jeu, ce qui finit par m'impatienter si bien que je revins à mes habitudes de franchise médicale ; mais mon arrêt n'était pas de ceux que l'on peut formuler devant les intéressés, et je me penchai vers l'oreille de madame Labourier pour lui dire, aussi bas que possible :

« Alors, le grand moyen ! Mariez votre fille, madame.

« Madame Labourier cria si haut : « La marier ! Vous me con-« seillez de la marier?... » que mademoiselle Wyniefçka se retourna, elle qui tourmentait les feuillets d'un cahier de musique pour se donner une contenance. Le coup de théâtre fut complet, car Hermance se prit à fondre en larmes, et M. Labourier entra au même instant, accompagné d'Émile du Quesnay, qui, depuis son installation à Lyon, est l'ombre même du banquier, aussi bien dans ses appartements que dans ses bureaux.

« J'ignore ce qu'ils venaient faire au salon à cette heure de la journée ; mais, sans égard pour la présence de deux étrangers — Bénédicte et M. du Quesnay — madame Labourier alla se jeter sur les bras de son mari en lui disant à haute et intelligible voix que sa

fille avait une inclination secrète, et que c'était là la cause de son mal.

« Je trouvai la scène aussi ridicule que déplacée. Ce fut également l'impression de Bénédicte, qui salua silencieusement et disparut. A mon avis, Émile en aurait dû faire autant, et pourtant il resta, s'occupant à trier je ne sais quels papiers dans un portefeuille ouvert sur la table, et regardant Hermance en dessous.

« Le fait est qu'elle était très-jolie et que les trois ou quatre larmes qu'elle essuyait du coin de son mouchoir brodé ne la déparaient pas. Il est certain que sa robe du matin, toute fanfreluchée de je ne sais quel fouillis de petits morceaux découpés, n'avait pas fait valoir la robe chiffonnée et humide de Bénédicte; mais il me semble que si j'avais été amoureux de celle-ci, j'aurais trouvé moyen de sortir pour échanger ne fût-ce qu'un regard avec elle, au lieu de m'amuser des singeries d'un enfant gâté.

« Le banquier ne prit pas la chose tant au tragique que sa femme; il se mit à plaisanter lourdement et me demanda si le métier de devin était une annexe de mon diplôme de docteur. Puis il conclut en affirmant qu'une fille unique et bien dotée n'a jamais d'inclination malheureuse; sur quoi il en appela à l'opinion d'Émile qui opina du bonnet. — Ce que celui-ci fait, du reste, à tous les propos de son patron, et cela, par un trait de caractère que vous avez sans doute observé chez lui.

« Ce n'est pas à un romancier soucieux de l'étude psychologique, comme on dit que vous l'êtes, — vous savez que je ne lis jamais de romans, pas même les vôtres, — que j'apprendrai dans quelle classe doit être rangé le caractère d'Émile.

« Les personnalités humaines empruntent certes toutes quelque chose au milieu dans lequel elles se meuvent; mais beaucoup d'entre elles ne sont que des réceptivités morales et n'expriment rien que par reflet, pour ainsi dire. Celles-là, sans nulle initiative de pensée, subissent tout sans rien dominer. Là où l'on constate des contrastes dans leur différent mode de vie, selon les phases qu'elles traversent, il n'y a en réalité que la même manifestation de la qualité foncière de leur nature, qui est l'instinct d'*approbativité*, comme disent en mauvais français les disciples de Lavater, ou d'imitation, si mieux vous aimez ce dernier terme, peu respectueux cependant envers le libre-arbitre humain.

« Le libre-arbitre! Je ne prétends pas le mettre en doute, et j'en proclame la virtualité même en face de ces entraînements moraux qui aident à le nier, et qui, à mon avis, en sont plutôt la preuve, car il ne fait jamais défaut aux âmes de forte et solide étoffe, et quant aux âmes faibles auxquelles il manque, c'est leur lâcheté même qui,

faute d'effort et d'exercice, les livre à toutes les impulsions extérieures.

« Pour en revenir à Émile, vous avez déjà, madame, assisté à deux de ses transformations : vous l'avez connu frivole, étourdi, faisant sa partie de simple comparse dans le chœur dont les grands dissipateurs de Paris donnent le ton et sont les solistes; vous l'avez vu ensuite dans sa phase de repentir, apprenant dans l'aimable compagnie de sa tante et des habitués des Massues qu'il est loin des sphères fiévreuses du plaisir une région paisible où les sentiments doux et honnêtes sont seuls de mise et suffisent au bonheur. Afin de se mettre à l'unisson, ce qui est un besoin de sa nature, je le répète, et aussi parce qu'il est jeune, il est devenu amoureux de mademoiselle Wyniefçka et a rêvé de l'épouser; mais pour persister dans ce projet, il aurait fallu qu'Émile fût maintenu dans cette même atmosphère morale qui le lui a inspiré. Cloîtré aux Massues, il s'en serait tenu à la chaumière et au cœur de Bénédicte, tandis que vous douteriez comme moi de l'intégrité de sa résolution si vous assistiez à la troisième incarnation d'Émile, qui, s'il continue à passer d'un milieu social à un autre, pourra bientôt en remontrer à Vichnou lui-même pour le nombre de ses *avatars* successifs.

« Votre coureur de turf parisien, notre Céladon des Massues est devenu, chère madame, un calculateur très-positif. Et n'allez pas croire que son assiduité au travail soit causée par son desir de vaincre les difficultés matérielles de son mariage avec mademoiselle Wyniefçka. Non! il a pris goût à son métier, car il m'a gratifié, il y a huit jours, d'une apologie de la haute banque qui a sa signification. Certes, Émile, pour son apprentissage financier, ne saurait être livré à des mains plus probes et plus habiles que celles de M. Labourier; mais il y a une sorte d'abdication intellectuelle à faire de la question d'argent la principale préoccupation de sa vie; et si le but unique de chacun de nous était la fortune, que serait l'humanité? Tout ce qui fait sa valeur, son avenir, sa vraie grandeur enfin, serait étouffé.

« On ne rabaisse pas en vain ses visées. Émile veut désormais la fortune; il l'obtiendra, mais avant que Bénédicte le refuse comme indigne d'elle, il la dédaignera comme un obstacle à ses desseins.

« Tout ceci est encore indécis, nuageux dans l'esprit de l'apprenti financier; il est à cette époque de la mue qui est douloureuse chez tous les êtres instinctifs qui la subissent; mais les tentations qui l'assaillent chez les Labourier sont propres à hâter sa transformation.

« Joignez à tant de raisons tirées de son propre fonds et de l'ascendant de l'exemple, les parallèles que l'œil d'un jeune homme ha-

bitué autrefois à toutes les élégances peut faire entre la fille du banquier et la pauvre maîtresse de piano. Certes, pour moi, que mon âge et mon expérience médicale empêchent d'être dupe de la magie des chiffons, Bénédicte est autrement séduisante, même au point de vue sensuel, que cette nature molle d'Hermance, qui, malgré son exubérance de jeunesse, ne me semble pas assez régulièrement construite pour que sa beauté, ni peut-être sa santé, résiste à l'épreuve de la maternité. Mais... mais les contours défectueux sont parés de tous les affiquets à la mode ; mais l'amour-propre masculin est flatté de se voir prévenu là où tant d'autres ont subi un échec, et tout Lyon sait qu'Hermance a refusé cet été deux prétendants.

« Quoi qu'il en soit, j'ai voulu juger par moi-même de la justesse de mes appréciations, et après avoir vu ma consultation interrompue comme je vous le conte plus haut, j'ai attiré Émile hors du salon, sous le prétexte d'une commission à lui donner pour madame du Quesnay, et je l'ai emmené jusque dans l'antichambre, où nous avons trouvé mademoiselle Wyniefçka qui drapait sur ses épaules son *water-proof* lourd d'humidité.

« Elle m'a accueilli avec un sourire contraint sans regarder Émile, et elle s'apprêtait à nous quitter, quand je l'ai retenue en lui adressant la première question qui m'est venue à l'esprit : Était-elle invitée au bal annoncé par madame Labourier ?

« — Oui, docteur, m'a-t-elle répondu ; mais qu'y ferais-je, sinon y jouer du piano ? Je me dispenserai donc de cette corvée.

« — On a commandé un orchestre, a dit Émile, qui m'a semblé mettre une prière sous cette observation.

« Sans relever cette remarque, Bénédicte a repris :

« — Je ne paraîtrais en tout cas à ce bal qu'à titre subalterne, et vous devez penser comme moi, docteur, qu'il est de meilleur goût de m'abstenir.

« — Je ne sais, lui ai-je répondu, si la délicatesse n'est pas subtile, car M. Labourier me paye mes visites comme à vous vos cachets, et je viendrai à cette fête sans un seul de vos scrupules.

« — Et moi, a dit Émile, ne suis-je pas un employé de la maison ?...

« Que voulait-il d'elle à ce moment ? Je l'ignore. Avait-il remords de la flatterie qu'il avait adressée à mademoiselle Labourier et se rattachait-il à Bénédicte par ce désir de la voir paraître dans le monde ? Formait-il le projet de l'entourer d'attentions dans cette fête, afin de mettre fin aux obsessions à peine déguisées dont il était l'objet, ou s'abandonnait-il plutôt aux alternatives de son incertitude entre sa première inclination et le penchant nouveau qui le

sollicitait? Je l'ignore; et quelle analyse d'ailleurs peut sonder les fluctuations de certains caractères? Mais il m'a été prouvé que là où il ne savait ce qu'il voulait, mademoiselle Wyniefçka avait conscience de la situation; car, sans lever les yeux sur lui, elle lui a répondu avec une douceur qui cachait bien de l'amertume :

« — Oh! vous, monsieur, vous êtes indispensable. Qui ne le sait? »

« Et elle nous a quittés sur ce mot, un peu plus pâle que d'habitude, mais ferme et calme comme une personne qui a appris à se dominer.

« Après cette scène, je me suis cru assez édifié pour faire part de mes craintes à madame du Quesnay; mais elle les a traitées de lubies et s'est presque offensée du jugement que je porte sur son neveu. A défaut de mon influence, je viens donc, madame, faire appel à la vôtre auprès de notre amie. Voyez vous-même ce qu'il vaut mieux lui conseiller.

« La cause disparue, l'effet sera annihilé. Je veux dire : Émile ramené aux Massues y reprendra le cours de son idylle matrimoniale. Devez-vous faire entendre à madame du Quesnay que le bonheur est pour son neveu dans le cercle du foyer domestique? Devez-vous livrer l'avenir de mademoiselle Wyniefçka, seule intéressante à mon gré, au danger des revirements auxquels l'expose l'instabilité du caractère d'Émile? Devez-vous, au contraire, aider cette charmante jeune personne à se détacher de M. du Quesnay?

« Je ne doute pas qu'elle n'ait sollicité la faveur de vous écrire et que vous n'ayez eu la bonté d'entrer en correspondance avec elle; il vous sera donc facile de faire à son égard œuvre de compatissante sympathie.

« Jugez par vous-même, madame, ce qui vous reste à faire, car il me semble impossible que vous optiez pour la non-intervention. Quant à moi, j'agirais de moi-même si j'avais qualité à cet effet; mais, en vérité, je ne sais comment m'y prendre. M. Wynieçki ne comprendrait rien à mes ouvertures; il me semble ignorer jusqu'à l'inclination d'Émile pour sa fille; j'alarmerais sans profit la grand'mère de Bénédicte, dont la santé dépérit de jour en jour. Et comment ne pas froisser la pudeur de la jeune fille en entrant malgré elle dans son secret, puisque madame du Quesnay se refuse à toute action personnelle dans ce sens?

« Plus j'ai réfléchi à ces difficultés, plus je me suis persuadé, madame, que vous seule avez un tact assez fin et une autorité assez bien établie pour traiter ces sujets délicats. C'est ce qui m'a suggéré l'idée de recourir à vous. Je souhaite que vous voyiez dans la lon-

gueur inusitée de cette lettre la preuve du sérieux de mes appréhensions, et je vous prie d'y trouver aussi, madame, l'expression des sentiments d'affectueux respect dans lesquels je me dis

« Votre dévoué serviteur,

« Dr Portal. »

XXVI

Cette lettre du docteur Portal confirmait trop les craintes personnelles de madame Lawson pour qu'elle ne prît pas texte de ces nouveaux renseignements afin d'ébranler l'optimisme de madame du Quesnay. Elle lui écrivit donc dans le sens souhaité par le docteur, et quinze jours après, le matin du 1er janvier 1869, le même courrier lui apporta trois missives volumineuses, également timbrées de *Lyon-France.* Une des adresses était de la main de madame du Quesnay, l'autre de celle du docteur ; la troisième était écrite en ronde, et ce fut celle-là que madame Lawson décacheta tout d'abord, car elle crut à une confidence de Bénédicte; mais l'enveloppe ne se trouva contenir qu'une pièce de musique, copiée à la main, une composition de la jeune fille sans doute, car elle portait comme seul titre :

Souvenir de B. W. à madame Arabella Lawson, à l'occasion du nouvel an 1869.

Arabella fut désappointée au point de ne pas tourner les trois pages de cette courte composition ; elle était pourtant touchée de cet hommage qui venait la saluer à l'entrée de la nouvelle année, et de cette inspiration par laquelle Bénédicte se rappelait à sa sympathie sans faillir au vœu de silence qu'elle avait fait ; mais en dépit de sa rectitude de jugement, elle en voulut à la jeune fille de ce manque d'élan et de confiance, et de cette fermeté qui lui interdisait de manquer à une règle de conduite posée et adoptée ; aussi, par un mouvement d'humeur, madame Lawson posa sur sa table le morceau de musique sans en lire des yeux plus de deux mesures, et elle ouvrit la plus lourde des deux autres enveloppes, qui se trouva contenir la lettre de madame du Quesnay.

« Ma chère Arabelle, lui écrivait son amie, je vous ai fait attendre ma réponse au réquisitoire contre ce pauvre Émile que m'a apporté votre dernière lettre, et cela non par rancune ni aigreur d'aucune sorte contre les préventions qu'elle manifestait, mais parce que je

voulais réfuter vos arguments à l'aide de faits bien et dûment prouvés.

« Avant d'entrer dans le détail, laissez-moi vous mettre en garde contre les renseignements que vous tenez du docteur. Vous allez m'objecter que vous n'avez pas prononcé son nom dans votre lettre, qui est un modèle de diplomatie amicale, car vous me faites part de vos impressions comme si elles étaient strictement personnelles, et il n'aurait tenu qu'à moi de vous croire douée de ce don de seconde vue attribué à vos ancêtres écossais ; mais le docteur, aussi bavard que peu perspicace, m'a livré le secret de vos prédictions.

« Comment avez-vous pu ajouter foi à ses commérages?... Le mot est vif. Je le maintiens néanmoins avec d'autant moins de scrupules que vous n'en avez que la seconde édition, la première ayant été offerte au docteur en personne. Vous devinez bien que nous nous sommes querellés là-dessus. Sans nulle frayeur de ses gros sourcils et de sa voix rogue, je l'ai rabroué d'importance et lui ai débité de dures vérités sur les façons atrabilaires et le pessimisme des vieux garçons ; vous le connaissez mal si vous supposez qu'il est resté court sous mes critiques. Nous n'avons rien à nous reprocher l'un à l'autre en fait de personnalités blessantes, car il m'a dit les choses les plus fausses et les plus originales au sujet de la sensiblerie ignorante des vieilles femmes, qui les fait se méprendre sans cesse sur le compte de ceux qu'elles affectionnent.

« Comme toujours, cette querelle a fini par l'échange d'une cordiale poignée de main. Le docteur a conclu en avouant qu'il y avait eu peu de sagesse de sa part à exiger d'une femme un peu de logique et de bon sens. Ma verve étant épuisée, je l'ai laissé me démontrer comme quoi les facultés imaginatives sont les seules que possède mon sexe, et s'accuser d'avoir réclamé de moi quelque chose de plus que la nature ne m'a concédé ; et bien qu'il ne m'ait convaincue, ni quant à mon fait personnel, ni surtout quant à ce déni d'équilibre intellectuel dont il se rend coupable à l'égard de nous toutes, j'ai pris acte de cette attaque pour descendre au fond de ma conscience, et pour juger ma conduite à l'égard de mes chers enfants.

« Ou bien je suis envers moi de la partialité la plus coupable, ou bien, ma chère belle, je mérite l'accusation d'ineptie morale portée par le docteur, car je crois avoir fait tout ce que comportait mon devoir. Sans revenir sur les explication de mes précédentes lettres, je me résume en quelques mots :

« Pouvais-je aller demander la main de Bénédicte pour mon neveu, quand il ne m'avait fait aucune confidence? N'y eût-il pas eu de l'égoïsme à garder Émile aux Massues sans lui donner la dignité

d'une situation indépendante et la sécurité, la sauvegarde d'un travail quotidien? Quant à cette hypothèse des prétendues séductions exercées sur lui par la famille Labourier, s'il y a manége, je n'en comprends pas le calcul, Émile, même sûr de ma succession, étant à peine aussi riche que le plus pauvre des deux partis refusés cet été par Hermance.

« Reste à examiner le cas d'une inclination de la jeune personne pour mon beau neveu; car de dire qu'il s'y prête, c'est ce dont je ne saurais convenir, étant témoin à chacune de nos entrevues des petits aparté qu'il se ménage au coin du piano avec Bénédicte. Qu'Hermance soit ou non éprise d'Émile, c'est affaire à ses parents de s'en inquiéter, et que Bénédicte sache garder son bien, puisqu'elle n'a pas voulu d'auxiliaire.

« De ce que je table tout ceci d'un style un peu dégagé, n'en augurez pas que j'aie fait fi de vos observations et que j'aie tiré ma paille du jeu; je tiens simplement à rétablir les faits avant de vous prouver que je ne suis pas entêtée.

« Vous étiez deux contre moi, ma chère Arabelle; et bien que je sois peu infatuée de cette loi de la majorité des suffrages qui régit, Dieu sait si c'est pour le mieux, la société moderne, j'ai voulu faire preuve de modération et de modestie en me rangeant à votre opinion. Voici donc, depuis que j'ai reçu votre lettre, comment j'ai travaillé dans votre sens.

« C'est du reste le mien, quant au but, car en dépit des deux millions (d'aucuns disent trois) des Labourier, j'aime mieux avoir pour fille d'adoption la fille pauvre du comte Wyniefçki que l'héritière du banquier.

« Il était question d'un grand bal chez celui-ci pour le 26 décembre, et Bénédicte, invitée, avait déclaré qu'elle n'irait pas; mais elle était mélancolique depuis quelque temps; j'avais surpris des bouderies entre elle et Émile. Je ne sais trop si le docteur n'avait pas envenimé quelque soupçon de ce côté. Tant il y a, que tout en se maintenant sur la réserve à mon égard, elle laissait percer de l'inquiétude et parfois même de la tristesse.

« Je ne dis pas cela pour l'accuser. A son âge, dans sa situation, je me serais alarmée en sachant que celui que j'aime doit voir dans une réunion brillante des jeunes femmes parées d'un luxe interdit à ma pauvreté. J'ai fini par si bien comprendre ce sentiment que j'ai pris ma part des inquiétudes de Bénédicte et j'ai décidé *in petto* qu'elle irait à ce bal.

« Il m'a fallu livrer plusieurs batailles d'arguments rangés et coordonnés avec la plus savante stratégie pour l'emporter sur ses scrupules et sur les objections de madame Ambert. Si je ne nomme

pas M. Wyniefçki, c'est qu'il a été tout de suite mon auxiliaire, n'ayant vu dans ce bal qu'une occasion de distraire sa fille. Heureux les gens qui, à l'exemple de cet aimable et superficiel Polonais, ne voient que la surface des choses! Bien des tourments leur sont épargnés.

— « Une robe de mousseline, une fleur dans les cheveux — madame du Quesnay a des camélias fleuris plein sa serre — il ne manque rien à la parure de Bénédicte, a-t-il dit, et j'ai un habit noir fort présentable. »

« La chose arrêtée en principe, mais obtenue grâce à la crainte de me mécontenter, il me restait à emporter une décision autrement délicate. Je voulais que Bénédicte parût dans une toilette digne de ma future nièce, car j'aurais préféré qu'elle manquât ce bal que de l'y voir inférieure en parure à Hermance. Vous aviez posé la candidature de cette rivalité; il m'importait donc que Bénédicte pût lutter contre elle avec avantage.

« Il ne m'a pas fallu moins de trois jours de pourparlers diplomatiques pour obtenir une victoire, et quand je dis victoire, je me flatte, c'est une capitulation dont tous les honneurs ont été pour madame Ambert et sa petite-fille qui me l'ont imposée. La voici par articles, car j'ai un plaisir d'enfant à tout vous conter par le détail :

« 1° Madame du Quesnay promet de commander une robe très-simple, telle que la peut porter, sans s'attirer des critiques, une personne de la condition de Bénédicte.

« 2° Madame du Quesnay n'y doit joindre nul bijou, nulle dentelle, nul brimborion coûteux, qui seraient sans emploi, devant être refusés.

« 3° Madame du Quesnay s'engage à faire savoir que cette toilette est un don que sa jeune amie tient de sa bonté.

« Au mot de bijou, M. Wyniefçki, témoin de cet accord, qu'il semblait trouver très-puéril, s'est écrié :

« — Mais Bénédicte a un médaillon très-curieux, et tel que nulle dame n'en aura à ce bal.

« — Vous rêvez, Thaddée, a répondu madame Ambert. Elle ne peut mettre à son cou cette plaque d'or ciselée! Que vous y teniez comme à un souvenir de famille, je le conçois, mais...

« — Mais j'ai eu faim, sans vouloir la vendre ni l'engager, a interrompu le comte. Il est vrai qu'on m'eût à peine donné en échange la valeur vénale du poids de l'or, qui est la moindre de ce bijou... C'est, madame, la plaque d'un collier qu'un de mes aïeux a porté sur sa cuirasse dans les guerres contre les Turcs au quinzième siècle. Les chaînons s'en sont détachés peu à peu, à mesure que les Wyniefçki pauvres ont dû faire argent de leur luxe; mais cette

plaque a été gardée religieusement par tous, autant parce qu'elle était un don du grand Mathias Corvin que parce qu'un cimeterre turc a faussé un des reliefs des figurines.

« Là-dessus, j'ai voulu voir cette relique, et le comte m'a mis dans la main un médaillon qui est une merveille d'orfévrerie dans le goût de la fin du quinzième siècle. Il est large comme trois doigts, de forme oblongue, et représente l'archange Michel, le pied sur le dragon vaincu. Sous un dessin grêle, la figure a une grâce austère, une gaucherie archaïque, et la roideur naïve d'un art qui allait apprendre, un demi-siècle plus tard, des chefs-d'œuvre antiques, le secret de son épanouissement complet. Le dragon est conçu par la fantaisie la plus curieuse; il est cousin des tarasques et des guivres du moyen âge, et un de ses reliefs émaillés, violemment tordu par le cimeterre musulman, paraît avoir reçu ce coup de la lance que l'archange projette sur sa gueule, ouverte par le dernier effort de l'agonie. Deux aigles — l'aigle blanche de Pologne — accostent à droite et à gauche ce médaillon, et l'interstice de leurs ailes éployées permet de le suspendre. Après m'être de très-bonne foi extasiée sur l'originalité de ce bijou, j'ai déclaré que Bénédicte, non seulement pouvait, mais devait s'en parer.

« Et maintenant, il me faut vous apprendre comment je me suis tirée de ce problème d'une toilette très-simple, et pourtant digne d'obtenir l'effet que je m'en promettais. C'était pour moi tout un poëme à rêver, et vous me savez trop simple d'allures et de costume pour supposer que la futilité dont le docteur accuse les femmes me possédait pour le compte d'autrui à cette occasion. Je voulais que Bénédicte fût la reine incontestée de ce bal, et là où les autres jeunes filles devaient être harnachées de toutes les fanfreluches à la mode, je voulais qu'elle fût autre, et mieux que toutes, sans sortir du programme imposé.

« Voulez-vous savoir, ma chère, comment la simplicité peut revenir plus cher qu'une garniture en point d'Alençon? Vous serez la seule à connaître les folies que j'ai faites; car j'ai brûlé toutes les factures au retour de ce bal, et jamais *auto-da-fe* n'a été plus joyeusement célébré, car je ne regrettais pas l'argent, l'effet souhaité ayant été obtenu.

« Après avoir médité, je n'ai pas voulu confier la toilette de Bénédicte à une couturière lyonnaise, d'abord parce qu'elle aurait pu jaser, ensuite, et surtout, parce qu'il s'agissait d'un poëme, je le répète, et que pour le mettre en œuvre il me fallait un artiste.

« J'ai fait mander de Paris le fameux couturier que vous savez. « Quoi! lui-même? direz-vous. C'est un luxe princier! » J'en conviens; mais lui seul était digne de me comprendre, et je ne regrette

aucun de mes frais, pas même l'obligation où j'ai été de le faire dîner avec moi pour lui montrer Bénédicte. Celle-ci l'a pris pour une simple connaissance de passage, et j'ai été bien récompensée de la tension d'esprit qu'a nécessité l'obligation d'une causerie indifférente avec ce personnage, d'une correction à la fois melliflue et dogmatique, lorsqu'il m'a dit à l'oreille :

« — Mademoiselle a du style dans la démarche et une chute d'épaules très-aristocratique. J'aurai l'honneur de présenter demain à madame un dessin de la toilette qui convient à ce type tout spécial. »

« Il l'a fait comme il l'avait promis, et il est parti le lendemain, assurant que la robe irait à merveille, bien qu'il eût noté simplement sur son calepin quelques mesures prises sur l'unique robe de soie noire de Bénédicte.

« Pour finir court, le 26 décembre, le train direct de Paris nous a amené à huit heures du soir, aux Massues, une Parisienne chargée d'habiller et de coiffer Bénédicte, ainsi que de réparer les inexactitudes possibles de la robe qu'elle apportait dans une caisse rembourrée de papier de soie.

« Je vous ai entendue louer, ma chère amie, l'habileté et le goût des industriels parisiens. Ce n'était pas assez leur accorder. J'attesterai désormais qu'ils mettent de la poésie dans ce qui sort de leurs mains ; car n'est-ce pas une inspiration de génie, que d'avoir su exprimer par une toilette le caractère, la situation et les sentiments de qui doit la porter? Vous m'avez souvent dit que tout est moyen d'expression pour l'art ; je ne l'ai jamais mieux senti qu'en admirant tout ce que peut dire un assemblage vraiment artistique de chiffons.

« Figurez-vous Bénédicte coiffée de ses cheveux négligemment tordus en nœud à la grecque, le peigne d'écaille mordant très-haut leur masse blonde, de façon à dessiner au-dessus de son front un croissant renversé, dont le ton brun s'enlevait en vigueur sur la teinte douce des sept pointes dessinées par la coiffure à la chinoise ; sur le côté gauche du nœud, une rose du Bengale qu'on eût dite fraîchement coupée, et retombant sur les deux grosses boucles prises visiblement dans la chevelure par une raie dessinée sur la nuque, une autre rose à demi effeuillée, d'une imitation si parfaite, qu'à chaque pas de Bénédicte on croyait voir tomber le reste des pétales recroquevillés et tremblants.

« Voilà pour la tête. Maintenant, vous n'imaginez pas, et moi-même, qui suis Lyonnaise, je ne puis deviner par quel métier féerique a été tissée la robe de soie d'un rose si pâle, si tendre, qui dessinait si bien la taille de Bénédicte, et qui tombait à ses pieds en plis

à la fois moelleux et superbes. Une traîne d'un rose plus vif s'épendait en éventail derrière elle, grâce au soutien de triples jupons de mousseline. « Cela est fort riche! » direz-vous. Oui, si l'on y avait adjoint la masse de garnitures à la mode. Mais rien de tout cela : ni volants, ni bouillons de tulle, ni nœuds. La jonction de la traîne avec la jupe de devant était faite par un simple biais sur lequel étaient posés çà et là des groupes de deux roses rappelant celles de la coiffure. Tout le charme de cette toilette était donc dans la correction pure de son dessin, dans cette perfection de coupe qui, tout en voilant la poitrine de Bénédicte sous un plissé de tulle montant jusqu'à son médaillon, en laissait admirer la blancheur, cette blancheur septentrionale qui peut seule soutenir le voisinage du rose, couleur terrible pour les teints ordinaires. Aux bras, qui sont plus beaux que je ne m'en doutais, pas un bracelet, mais des gants longs ne laissant que peu de place entre leur extrémité et le bouillon de tulle de la manche courte.

« Voilà le compte rendu bien sec de sa toilette. Si j'avais, aussi bien que vous, l'art de peindre en écrivant, je vous dirais à quel point Bénédicte était charmante ainsi; non pas joyeuse comme un oiseau dans son plumage du printemps, mais embellie par une mélancolie qu'elle osait à peine avouer.

« — Je me fais l'effet de Cendrillon, me disait-elle pendant que la voiture nous emportait, à dix heures du soir, sur le chemin de Choulans. Là où les autres jeunes personnes seront parées à ce bal, je me sens déguisée, et je tremble qu'au coup de minuit, la baguette d'un malin enchanteur ne détruise le charme dont m'a entourée une bonne fée. — Elle me serrait la main. — Il me semble que je me retrouverai alors sous le feu des lustres avec mon attirail de coureuse de cachets, mon rouleau de musique à la main, mon waterproof sur les épaules, et à mes pieds ces odieux caoutchoucs que je suis obligée de chausser quand il pleut.

« Émile ne comptait pas complétement sur notre présence à ce bal; je l'avais laissé dans l'incertitude à cet égard. Néanmoins il était fort préoccupé de nous; car, bien qu'à notre entrée dans les salons il dansât avec mademoiselle Labourier, il a été un des premiers à venir nous présenter ses hommages.

« Notre arrivée avait fait sensation. Je ne vous cacherai pas, ma chère Arabelle, que les chuchotements peu bienveillants — je pourrais dire jaloux — de beaucoup de mères, ont détaillé la beauté et la toilette de Bénédicte. Madame Labourier a mis assurément du dépit dans les compliments exagérés dont elle a accablé *ma fille*, mais le triomphe de celle-ci a été complet. Tous les jeunes gens sont ve-

nus s'inscrire sur son carnet de bal, et j'ai vu Émile désolé de n'avoir pu arriver le premier.

« Vous n'attendez pas de moi le tableau de cette fête bourgeoise. Tous les bals se ressemblent, et celui-ci n'avait de particulier que la somptuosité inusitée, paraît-il, que lui avait donnée le maître de la maison. On dansait dans trois salons, on jouait dans la chambre de madame Labourier, et, ce que je n'ai pas trouvé de bon goût, on pénétrait jusque dans la chambre d'Hermance, jolie pièce meublée dans le style Louis XVI.

« J'ai pensé que cette exhibition était destinée à faire les honneurs d'un luxe nouvellement acquis; et j'en ai eu la preuve en voyant Hermance montrer à ses jeunes amies chaque objet, sans oublier de mentionner le prix qu'il avait coûté. J'étais en ce moment au bras d'Émile, et je l'ai vu rire dans sa moustache de cette démonstration financière, et cela, d'un air aussi peu ébloui que possible.

« M. Wyniefçki a beaucoup plu. Son grand air, son affabilité ont agréé à nombre de gens. Même les plus pratiques ont oublié, en l'écoutant, de s'enquérir du : « Combien vaut-il? Combien a-t-il? » américain, si bien nationalisé à Lyon. Il a reçu cent compliments au sujet de Bénédicte; j'en ai écouté tout autant : ce sont les bénéfices du chaperonnage. J'étais si fière de les recueillir et si jalouse de n'en perdre aucun, que je ne suis pas même entrée dans le salon de jeu.

« — Et Bénédicte? me demanderez-vous. Comment acceptait-elle son triomphe?

« — Eh! ma chère, non pas comme s'il lui eût été dû, mais comme si elle eût été à mille lieues de le soupçonner. Elle n'a perdu ni son naturel, ni cette noble simplicité qui nous plaît tant en elle. Je la soupçonne néanmoins de deviner une des conditions de tout succès, car elle ne s'est pas prodiguée, et m'a témoigné, vers une heure du matin, son désir de rentrer aux Massues.

« Nous nous sommes esquivés, suivis par une nuée de danseurs qui réclamaient leurs droits, mis en échec par cette résolution; et lorsque nous avons été installés dans le landau, j'ai eu la preuve de mon succès dans cette affaire du bal; car, bien que je n'eusse pas prévenu Émile de notre départ, il était là à la portière, me demandant comme une faveur la permission de remonter aux Massues avec nous.

« Il faut que Bénédicte soit bien sûre de lui; car elle a répondu aux instances d'Émile par la résistance la plus obstinée, qu'elle a puisée dans ses principes de convenances; si bien qu'il a refermé la portière avec grand dépit. Vous le voyez, il est épris plus que ja-

mais, et, après vous en avoir fourni la preuve, il me reste à vous dire que je suis décidée à brusquer la confiance de mes deux discrets, au premier reproche qui me viendra, soit de vous, soit du docteur.

« J'espère cependant que, cette fois, vous aurez à me féliciter, et non à me gronder ; et c'est dans cet espoir que je me dis

« Votre dévouée amie,

« M. du Quesnay. »

XXVII

« Je n'ai entendu qu'un avocat, se dit madame Lawson en pliant les feuillets de cette lettre. Avant de rien préjuger, il est bon d'écouter la partie adverse. »

Et elle décacheta le pli du docteur Portal.

« Chère et honorée madame, lui écrivait celui-ci, je ne sais si vous ignorez encore que madame du Quesnay croit avoir ville gagnée à l'aide d'un petit scandale étourdiment commis par elle au bal des Labourier. Mais quoique j'aie été incriminé pour avoir éclairé une première fois votre religion, je ne me tiens pas de vous dire quelle nouvelle faute de tactique a commise notre amie des Massues.

« Elle en avait formé le plan. sans me rien dire, bien entendu, et M. Wyniefçki (j'en demande pardon à ses cheveux gris) a été assez étourneau pour ne pas me consulter à cet égard. Le cerveau des Polonais a décidément moins de circonvolutions et de poids que celui des autres hommes du Nord. Ils ont dans la vie courante les mêmes qualités et les mêmes défauts qu'à la guerre : une grande vivacité d'attaque, du brillant, mais peu de solidité et de fond. Superbes cavaliers, logiciens enfantins ; légers de bon sens, s'ils sont riches de cœur.

« Donc je ne savais rien; car si j'eusse soupçonné quelque chose, j'aurais fait appel à l'expérience de madame Ambert pour préserver sa petite-fille du blâme qu'elle a encouru. Le sens lyonnais de madame Ambert aurait compris que les jeunes filles dotées ont seules le droit d'assister à ces parades mondaines qui sont en province la revue des partis; elle aurait senti qu'une maîtresse de musique dont le gagne-pain dépend du bon vouloir des mères de famille ne devait pas aller à ce bal, et s'y montrer plus belle que leurs filles. C'est en tout pays une faute de tact, que de s'imposer à un milieu plus élevé que le sien ; et, de toutes les supériorités, celle de l'argent est la plus réfractaire à l'escalade, étant de toutes la plus vaine et la plus chargée de morgue.

« Là où madame du Quesnay allait chercher pour Bénédicte une puérile satisfaction d'amour-propre, elle lui a fait recueillir nombre de haines féminines et le danger d'autant d'hommages masculins peu respectueux; car pas un seul ne s'exprimera pour *le bon motif*, comme on dit. Si nos jeunes gens ont des yeux et du goût, ils savent calculer; si plus d'un, comme j'en ai entendu formuler le projet, guette au passage la belle mademoiselle Wyniefçka, ce ne sera certes pas dans un but de mariage. Ne fût-ce que dans ce dernier sens, il eût mieux valu pour la pauvre fille rester ensevelie sous son harnois de maîtresse de musique, que de révéler sa beauté à des gens qui la coudoyaient chaque jour dans la rue sans la soupçonner.

« Sans vous faire l'injure de vous répéter les propos échangés, dans l'embrasure des portes, entre les admirateurs de Bénédicte, je tiens à vous faire savoir que la partie critique de l'assemblée (j'entends les femmes qui, ne dansant pas, épient, épluchent et commentent toutes choses) m'a gratifié de sa confidence après m'avoir vu serrer la main de M. Wyniefçki.

« Ç'a été un concert féminin conduit d'après les règles d'art posées par dom Basile : d'abord le *piano*, puis le *crescendo*, enfin le *tutte*. Madame du Quesnay elle-même n'a pas été épargnée, quand on a su, par une naïveté de M. Wyniefçki, qu'elle avait fait présent à Bénédicte de sa scandaleuse toilette.

« A ce propos, on dit bien que les hommes n'entendent rien aux chiffons; mais il faut que mon ineptie personnelle dépasse à ce sujet la vérité de l'axiome consacré, car, au milieu de ces toilettes empanachées de cent fioritures, celle de Bénédicte m'a paru de beaucoup la plus simple. Je n'y ai rien vu de remarquable qu'un médaillon très-ancien au sujet duquel elle m'a dit une chose qui m'a frappé.

« Entre deux quadrilles, elle était assise auprès de madame du Quesnay, et elle était très-solitaire, car les jeunes filles placées à ses côtés jasaient entre elles en lui tournant le dos, et notre amie était accaparée par trois personnes groupées autour de son fauteuil. Je me suis avancé pour tenir compagnie à Bénédicte, et, tout d'abord, son médaillon a sauté à mes yeux d'antiquaire. Je lui ai fait mes compliments sur ce bijou, et savez-vous, madame, ce qu'elle m'a répondu, avec une singulière amertume?

« — Les Wyniefçki portaient toujours ce Saint-Michel à la bataille. Mon père a voulu que je suivisse cette tradition en m'en parant ce soir.

« — Eh bien, lui ai-je dit en entrant dans la plaisanterie, il vous donne, comme à eux autrefois, une complète victoire.

« — Non... il a perdu sa vertu protectrice. L'épée de mon archange est brisée, et le dragon, pour les sept têtes d'hydre qu'il a perdues, en dresse maintenant plus de cent contre moi.

« Elle me disait ceci d'une voix si altérée, que je demandai à madame du Quesnay la permission de promener un instant sa pupille. Je la menai dans un coin du salon de jeu, et là, je lui demandai si sa tristesse ne provenait pas de quelque mauvais accueil à elle fait par la famille Labourier.

« — Non, me répondit-elle avec un accent singulier. Madame Labourier m'a adressé de si grands compliments au sujet de ma toilette, qu'elle a cru nécessaire de savoir l'adresse de ma couturière. Le maître de la maison a été fort aimable, et quant à mademoiselle Labourier... elle m'aime tant qu'elle m'a emmenée dans sa chambre tout à l'heure pour me faire des confidences. Seulement j'ai eu tort de venir à ce bal. J'y suis déplacée. Mais on m'en avait tant priée!... Vous-même, docteur, souvenez-vous.

« Voulant trancher dans le vif, je répondis :

« — Je me le rappelle. C'était ici même, et M. du Quesnay appuyait mes raisonnements.

« Elle rougit, mais ne releva pas l'allusion. Je ne savais comment la pousser plus loin, lorsqu'elle reprit :

« — J'ai fait une faute, en paraissant dans le monde sans avoir qualité pour cela; mais je voulais voir : j'ai vu; je voulais savoir, et je n'ai que trop entendu!... Docteur, vous êtes depuis bien longtemps l'ami de ma famille. Si je vous demandais un service, me le rendriez-vous?

« Je lui dis que j'étais de cœur à elle et aux siens; et, pour lui donner confiance sans l'embarrasser, cette réponse fut longue et très-confuse, car je lui laissais entendre que je connaissais sa situation, que j'y compatissais, et que je la servirais de tout mon pouvoir envers et contre tous.

« Vaillamment, mais avec un effort visible, elle coupa court à mes réticences, et elle me dit :

« — Je suis très-lasse, et vais prier madame du Quesnay de m'emmener d'ici. Dès que nous serons parties, allez dire à M. du Quesnay que le pacte d'un an est rompu, et qu'il est libre d'agir comme il le souhaite... Il comprendra.

« — Il ne me croira pas, lui répondis-je.

« — Lui! croyez qu'il vous saura gré de la commission... Mais assez sur ce sujet, docteur! Ramenez-moi près de madame du Quesnay et veuillez prévenir mon père que nous partons.

« Quand tous les trois eurent opéré une sortie discrète, je m'enquis d'Émile, que je trouvai en coquetterie réglée avec mademoi-

selle Labourier. Il sut voir néanmoins le signe que je lui faisais de loin, et à peine lui eus-je répété mot pour mot le message de Bénédicte qu'il s'élança vers l'antichambre, afin sans doute d'aller la retrouver. Les hommes peuvent bien négliger la femme qu'ils poursuivent, ou tâcher de se faire valoir, en coquettant devant elle avec d'autres, mais leur amour-propre n'accepte jamais un congé, surtout si lestement donné.

« La voiture devait être déjà loin, car Émile reparut bientôt, et son dépit ne l'empêcha pas de mener le cotillon et d'en faire les honneurs, comme cela se devait, à mademoiselle Labourier. En temps ordinaire, je me serais esquivé, car il était tard; mais il m'avait dit qu'il désirait me parler, et lorsque les plus entêtés à la danse eurent commencé leurs préparatifs de retraite, nous prîmes nos pardessus et nous partîmes ensemble par les rues solitaires.

« Vous savez, madame, qu'Émile et moi nous sommes voisins, puisqu'il habite la rue de Bourbon et moi la rue Sainte-Hélène. Dans le trajet, il me fit plus de confidences que Bénédicte, jugeant sans doute à ma mission que je lui en avais dit moins que je n'en savais. Je vous fais grâce de la longue paraphrase par laquelle il me gratifia de sa propre apologie.

« Le fait, dépouillé de ses artifices oratoires, est qu'il hésite entre le goût très-vif que lui inspire Bénédicte et la fortune des Labourier. Bénédicte lui plaît, j'entends par le côté plastique, purement matériel; mais certains traits du caractère de mademoiselle Wyniefçka lui imposent et le déconcertent. Il prétend qu'elle est née pour être princesse, et qu'il rougit de n'avoir que la misère à lui offrir. Puis, il a retrouvé ses anciens amis de Lyon; ils sont tous très-richement casés, et, malgré leur supériorité financière, ils ont fait de lui leur modèle et leur oracle, car il a pour eux le prestige de sa ruine élégante et de ses succès parisiens. Il craint de déchoir à leurs yeux par un piètre mariage, et il redoute les charges de famille qui lui incomberaient dès le premier jour.

« Bien entendu, madame, rien de ce que je vous dis là n'était exprimé dans ces termes : tout cela pourtant ressortait de la diffusion du récit. Je me chargeai de ramener Émile au fond de la question, en lui disant :

« — Somme toute, en souhaitant d'épouser mademoiselle Wyniefçka, vous aviez fait un projet héroïque, et vous ne vous sentez plus l'énergie nécessaire à son exécution. Mettons que vous avez rêvé, et n'en parlons plus.

« Bien vite, une mauvaise foi vaniteuse lui inspira de me répondre :

« — Vous savez bien que c'est elle qui rompt ce projet, et non moi. Mais je la reverrai... je lui parlerai, etc., etc.

« Suivaient des plaintes d'amoureux méconnu, singulièrement entremêlées de vanteries au sujet des avances qu'il reçoit dans la famille Labourier.

« Le fait est qu'Hermance, et surtout sa mère, ont ce soir affiché Émile comme un bouquet de bal. Je le lui dis en le quittant, et le priai de se souvenir que s'il était dégagé d'un côté, il me paraissait très-engagé de l'autre.

« Vous le voyez, madame, ce n'est pas seulement une pauvre cervelle, c'est un pauvre cœur qu'Émile. Si mon avis est le vôtre, je vais travailler de tout mon pouvoir à lui faire épouser mademoiselle Labourier. Mieux vaut pour Bénédicte une affreuse déception, que le malheur éternel auquel la vouerait son union avec un homme d'un caractère si peu sûr et de visées si personnelles.

« Comment a-t-elle pu se tromper à ce point sur le compte d'Émile?... Mais j'oublie que c'est le seul homme qu'elle ait vu au moment où sa jeunesse, comprimée par un devoir austère, se révoltait peut-être en secret contre la solitude de son cœur. Il est le premier et le seul qui lui ait parlé ce langage de la passion qui trompe sur la valeur de qui l'emploie.

« Si elle est d'aussi vaillante nature que je suppose, elle oubliera Émile après une crise douloureuse. Mais, madame, n'est-ce pas un cruel poëme, que cette abdication de tout droit au bonheur accomplie avec tant de courage par une fille pauvre et fière?

« J'oublie que cette lutte de l'intérêt et du sentiment se reproduit chaque jour dans notre monde social, mais toutes les jeunes filles abandonnées ne sont pas des Bénédicte.

« Adieu, madame. J'attends mes instructions de votre bon jugement, de votre amitié pour mademoiselle Wyniefçka, et je suis, avec un respectueux attachement,

« Votre serviteur dévoué,

« Dr Portal. »

XXVIII

— Lequel des deux croire? se demanda madame Lawson, qui, malgré les affirmations positives du docteur, voulait se persuader que la brouille des deux amoureux était de celles que la moindre explication, que le premier regard même dissipe. Elle pesa longtemps le pour et le contre, les arguments opposés des deux plai-

doyers qu'elle venait de lire. Elle était épuisée de conjectures quand ses yeux tombèrent, par hasard, sur l'envoi de Bénédicte. Un trait de lumière se fit dans son esprit :

— Voilà, se dit-elle, qui me dira le mot de la situation.

Elle se mit à son piano, et dès la première page de la composition de Bénédicte, sa cousine et sa sœur, qui étaient assises dans le parloir et qui avaient causé à voix basse pendant la lecture de sa correspondance, vinrent auprès de la musicienne et l'interrompirent :

— Que jouez-vous donc là? demanda miss Laurence. C'est grand comme du Haendel.

— Non, dit mistress Hallay, la cousine. C'est navrant comme du Schubert. On dirait le dernier cri d'une âme désespérée.

— Ne me questionnez plus, et écoutez ! leur répondit madame Lawson dont les doigts tremblaient légèrement sur les touches.

Elle joua trois fois de suite ce chant sans paroles, par lequel la pauvre Bénédicte confiait à son amie d'Angleterre les douleurs qu'elle s'était refusé de lui confier par lettre. Miss Laurence et mistress Hallay avaient également raison de penser à Schubert et à Haendel en écoutant ce morceau qui rappelait à la fois ces deux maîtres.

Ce chant était bien celui du désespoir, mais d'un désespoir chrétien ; il était plein des sanglots de la passion, non de celle qui crie et se débat, mais de celle qui, trahie dans ses attachements terrestres, se réfugie, comme dans un asile, aux pieds d'un Dieu bon et consolateur. Commencé par une plainte déchirante, ce chant finissait comme une hymne.

Si Arabelle avait pu douter de l'interprétation qu'elle donnait à ce morceau de musique, une épigraphe qu'il portait au-dessous de la dernière mesure notée la lui aurait confirmée. L'épigraphe était ainsi conçue :

« *Il est utile, afin de briser notre orgueil, que nos affections, nos projets échouent contre le gré de nos désirs. C'est la volonté du Tout-Puissant.* » (Joseph Pagnon, page 183.)

Rien de plus, et c'était bien assez pour qu'Arabelle admirât, outre le talent de Bénédicte, cette force d'âme qui lui avait permis de poétiser sa souffrance jusqu'à l'exprimer artistiquement ; cette constance d'affection au modèle idéal qu'elle s'était donné et dans lequel elle puisait des exemples de résignation ; enfin, par-dessus tout, cette piété qui lui faisait élever jusqu'à Dieu l'hommage de son cœur déchiré.

Madame Lawson tint à remercier Bénédicte; mais sa discrétion anglaise ne trouva pas convenable d'entrer dans les secrets de la jeune fille plus qu'il n'agréait à celle-ci; elle se borna donc à prier mademoiselle Wyniefçka de faire le fonds le plus sérieux sur son amitié et à lui exprimer d'une façon générale l'émotion que le morceau de musique lui avait causée. Elle ne reçut aucune réponse, et comme une maladie de son frère, qui était allé soutenir un procès à New-York, l'appela subitement en Amérique, sa correspondance avec Saint-Irénée et Lyon fut interrompue après qu'elle eut écrit à madame du Quesnay et au docteur une courte lettre d'adieu.

Ce ne fut qu'à la fin d'avril que madame Lawson revint en Angleterre. Pendant son séjour en Amérique, la maladie, puis la mort de son frère, et le règlement du procès qu'il avait laissé en suspens l'avaient tellement absorbée qu'elle n'avait pu donner signe de vie à ses amis de France. Dès qu'elle fut installée à Londres, où elle comptait passer la saison, elle notifia son arrivée à madame du Quesnay, et elle en reçut courrier par courrier la lettre suivante :

« Votre lettre, ma chère Arabelle, m'arrive au moment où je me désolais de ne pas savoir si vous étiez morte ou vivante. J'avais écrit au mois de février à votre cousine, mistress Hallay, pour avoir de vos nouvelles, et j'en avais appris le malheur de famille qui vous a frappée ; mais, de bonne foi, même en faisant la part de votre chagrin et des embarras d'affaires dont vous vous êtes tirée à New-York, « avec une énergie masculine et un tact féminin, » selon l'expression de mistress Hallay, ne vous eût-il pas été possible de me donner un signe de vie, si petit qu'il fût ?

« Ceci n'est pas un reproche; ce n'est que la constatation du long temps pendant lequel votre amitié m'a manqué. J'espère que cette considération vous engagera à m'accorder ce que je réclame aujourd'hui de votre affection.

« Je ne vous dirai qu'en quelques mots l'arriéré de mes confidences; le détail en serait infini. J'ai passé depuis votre absence, ma chère amie, par une série d'émotions inattendues. D'abord, j'ai eu le chagrin de voir Émile et Bénédicte brouillés à la suite du bal qui devait, selon moi, donner à l'un la hardiesse de me demander pour femme celle que je patronnais ouvertement, et à l'autre, une plus grande confiance dans ma tendresse ; puis, dans le courant de janvier, j'ai eu à m'affliger avec les Wyniefçki de la perte de madame Ambert, qui s'est éteinte dans nos bras, après avoir eu la consolation de m'entendre lui jurer que je serais une seconde mère pour Bénédicte. Cette pauvre enfant a été malade pendant près d'un mois

après la mort de sa grand'mère, et elle était encore très-faible lorsque, malgré nous tous, elle a voulu reprendre ses leçons. Autorisée par la mission que m'avait léguée la vénérée défunte, j'ai voulu lui parler d'Émile, dès les premiers jours de sa convalescence ; elle m'a répondu, sans se troubler, qu'il n'y avait rien de sérieux entre elle et lui. Émile, interrogé par moi à son tour, ne s'est pas montré plus expansif. J'ai arrangé une rencontre entre eux sans qu'ils s'en doutassent, et, soit que j'aie rêvé qu'ils s'aimaient, ou que leurs caractères se soient heurtés et déplu sans qu'ils veuillent en convenir, ils n'ont échangé que des paroles indifférentes. Je croirais cependant qu'ils sont revenus l'un et l'autre d'un entraînement mutuel, car Bénédicte s'est étudiée à rester impassible, et Émile n'a pu dissimuler certains airs dépités.

« Une dernière illusion à vau-l'eau ! Je ne pensais pas avoir encore à en noyer. J'avoue que je ne suis guère perspicace, et qu'en revanche vous l'êtes terriblement, car vous avez prédit l'événement qui va se passer ces jours-ci et auquel je vous prie de prendre part, la présente n'étant qu'à seule fin,

« Madame mon amie,

de vous inviter à la célébration du mariage de mon neveu avec mademoiselle Labourier.

« Ce n'est pas ce que j'avais rêvé ; mais réalise-t-on jamais ce qu'on souhaite ? Je ne comptais pas, en engageant mon neveu dans la banque, qu'il pousserait le fanatisme financier jusqu'à s'allier avec elle ; mais il a bien fallu se rendre aux vœux d'Émile. Je le crois, entre nous, aussi amoureux des beaux yeux de la cassette du papa que de ceux de la fille. Celle-ci ne sera jamais, pour mon cœur, ce qu'eût été Bénédicte, mais je lui sais gré d'avoir choisi Émile, avant même qu'il songeât à elle. Maintenant que les paroles sont échangées, les épanchements sont permis, et madame Labourier m'a conté comment Hermance, éprise depuis plus longtemps que nous ne le croyions, a répondu un beau jour aux observations de son père, qu'elle n'aurait pas d'autre mari qu'Émile du Quesnay. Voilà bien les enfants gâtés, car enfin s'il avait aimé Bénédicte !...

« Madame Labourier ne s'est pas fait faute de m'apprendre que cette inclination d'Hermance avait déplu d'abord à son mari, le parti n'étant pas brillant ; mais, dans la suite, il s'était attaché à Emile pour l'avoir trouvé malléable, facile à vivre, et en tout, l'idéal du fils qu'il avait toujours souhaité pour frère à sa fille unique, n'osant espérer de rencontrer un pareil gendre.

« Donc, tout est pour le mieux de ce côté, et je suis seule lésée, c'est-à-dire à demi contente ; Bénédicte me reste. Depuis que ce ma-

riage est décidé, elle ne se refuse plus, comme je l'en avais priée en vain jusque-là, à m'appeler sa tante; ce mot remplace le titre cérémonieux de madame que la pupille à moi confiée par madame Ambert ne doit plus me donner. Quant à Hermance, le bonheur la rend gentille et câline, et si je ne puis l'aimer autant que je le voudrais, je réparerai cette injustice en adorant ses enfants.

« Je finis ici ma lettre, qui doit partir aujourd'hui, si je ne veux pas que vous arguiez du peu de temps qu'elle vous donne pour manquer à la cérémonie, ce qui serait pour moi un vrai chagrin. Je sais bien que vous êtes en grand deuil; mais il ne s'agit pas d'une noce, ma chère. Les jeunes époux partiront pour l'Italie trois heures après la cérémonie religieuse, qui se fera dans dix jours, le 12 mai, dans l'église de Saint-Irénée. Hermance n'a pas voulu recevoir la bénédiction nuptiale à sa paroisse lyonnaise ; soit qu'elle aime notre vieille église qui est sa paroisse d'été, soit qu'elle veuille se donner le plaisir d'encombrer d'équipages fringants cette tortueuse rue des Macchabées qui y mène. Il y a beaucoup de l'enfant chez une jeune fille de dix-huit ans à laquelle chacun a obéi.

« Je vous le répète, ma chère Arabelle, ce n'est pas une excuse que j'attends, mais votre présence. Vous deviez venir en juin pour repartir en octobre. Venez en mai et vous aurez votre liberté en septembre, si vous tenez à rester dans les termes consacrés par l'usage.

« Je vous attends, vous aime et vous embrasse.

« M. du Quesnay. »

XXIX

Ce ne fut pas l'affection, réelle cependant et éprouvée, d'Arabelle pour madame du Quesnay qui la décida à se rendre au désir de son amie ; ce fut la conviction que sa présence serait utile à Bénédicte. Madame Lawson trouvait que son amie, tout en chérissant Bénédicte, la connaissait mal, puisqu'elle ne savait pas comprendre la tragédie intime qui s'était jouée entre la jeune fille et Émile. Peut-être y avait-il un secret espoir d'arrêter ce dernier en deçà de la consommation de ce qu'Arabelle considérait comme un parjure, dans la hâte qu'elle mit à faire ses préparatifs de départ ; mais une absence de cinq mois exige bien des dispositions, et malgré son empressement, madame Lawson n'arriva que le 10 mai, de grand matin, à Lyon.

Au lieu de monter aux Massues, comme elle n'avait pas prévenu

son amie du train qu'elle avait pris, elle se fit conduire rue Sainte-Hélène, chez le docteur. La porte de l'appartement était toute grande ouverte, car c'était l'heure des consultations matinales qu'il donnait gratuitement aux pauvres gens : des vieillards à membres ankylosés par vingt ans de tissage au métier, nombre de ces jeunes filles chlorotiques qui dépérissent dans les ateliers industriels, montaient l'escalier devant Arabelle, qui trouva une quinzaine de ces malades établis dans l'antichambre et dans la salle à manger du docteur. Personne ne contrôlait les entrées ; la maison était ouverte, porte battante, à tous les maux que la misère et aussi l'inconduite causent aux classes déshéritées.

Arabelle prit le parti de s'asseoir à côté d'une jeune mère qui berçait sur son sein amaigri un baby malingre et déjà asthmatique. De dix minutes en dix minutes, la porte du cabinet de consultations s'entr'ouvrait, et les malades y pénétraient selon leur ordre d'arrivée sans que le docteur parût. On entendait gronder sa grosse voix par instants, mais ses colères avaient moins de malignité que de brusquerie, car les patients s'en allaient tous contents.

Quand ce fut le tour de la jeune mère dont madame Lawson côtoyait la chaise, Arabelle se querella de n'avoir pas osé offrir un secours à cette femme visiblement dénuée ; mais lorsque les malades — la mère l'était autant que son nourrisson — sortirent du cabinet, Arabelle vit distinctivement entre les doigts de la pauvre femme deux grosses pièces de cinq francs, et dans ses yeux, des larmes causées par la reconnaissance.

— Eh ! quoi, vous êtes là, madame? dit tout à coup derrière elle la voix du docteur. Il était venu par une porte de dégagement inspecter ce qui lui restait à voir de son pauvre monde. Entrez donc, je vous prie.

— J'attendrai que vous ayez fini, répondit Arabelle en lui serrant la main.

— Bah ! ce ne sera pas long ! Qu'ai-je ici?... Déjà toi, Fanchoux? Tu te seras encore grisé, et tu viens te plaindre d'étourdissements et de maux d'estomac... La diète ! la diète ! Tu sais bien que je ne te fais pas d'autre ordonnance... C'est vous, mère Bridault?... Oui, je sais. Les crampes, les nerfs, les cloches dans les oreilles, et autres malices d'imagination. C'est l'effet du vent d'est ; le baromètre est au variable ; cela passera d'ici à demain... Eh ! qu'avons-nous là, mon garçon? ajouta-t-il en détortillant la main entourée de compresses que lui tendait un jeune homme de seize ans. Peste ! un doigt écrasé... par un coup de marteau, n'est-ce pas?... Ah ! diable ! je vais te bander ça, et tu vas aller m'attendre à l'hôpital. J'y serai dans une heure.

— Est-ce qu'il y aura une opération à faire, monsieur le docteur? demanda le blessé en gémissant.

— Et après?... répondit le docteur d'un air grognon et goguenard à la fois ; tu as donc bien peur de ne pouvoir être soldat? Va, quand je t'aurai coupé ces loques de chair qui pendent, tu conserveras ton doigt tout de même. Pourquoi diable as-tu été si maladroit de te cogner ainsi?

Il expédia sommairement ses autres malades, sauf deux ou trois qu'il prit assez au sérieux pour leur accorder plus d'attention, les confessant à voix basse dans un coin comme les prêtres espagnols confessent leurs ouailles en public, et leur griffonnant une ordonnance sur une page arrachée de son calepin; puis, une fois l'antichambre vidée de ses hôtes, il sonna son vieux domestique, demanda son déjeuner et commanda de mettre le couvert de madame Lawson.

Comme elle se récriait : « Madame, lui dit-il, mes instants sont si comptés qu'il faut que je me leste l'estomac avant de partir pour l'hôpital ; quelle figure feriez-vous à me regarder me repaître? D'ailleurs, vous devez avoir l'appétit ouvert après une nuit passée en chemin de fer ; et puisque vous vous êtes risquée chez un vieux garçon, il n'y a rien de malséant à ce que vous partagiez son modeste déjeuner. Enfin, mon dernier argument vous décidera tout à fait : Nous causerons bien mieux à table.

Il eût été presque ridicule de refuser, et madame Lawson suivit le docteur dans la pièce où il prenait son repas du matin. C'était, non pas le cabinet de consultations, mais la bibliothèque où étaient entassées, outre une collection de livres rares, des œuvres d'art de toute nature : tableaux, armes, vieux meubles, médailles et faïences. Tout cela sans goût ni symétrie, dans le désordre propre aux ménages de vieux garçons, et néanmoins d'un effet pittoresque.

Le couvert était dressé sur une grande table en mosaïque, incrustée de plaques de lapis-lazzuli, et à demi-recouverte par le plateau qui supportait le thé, les œufs et les côtelettes qui composaient l'ordinaire du docteur..Si le linge était propre, le service n'était pas irréprochable, et par miracle, le docteur s'aperçut que madame Lawson cherchait en vain à sa tasse ébréchée une anse qui lui manquait depuis longtemps. Il étendit le bras vers la sonnette, puis retint son geste ; et il se leva pour aller prendre sur un Dunkerque une superbe tasse de vieux chine qu'il mit devant sa visiteuse d'un air satisfait.

— Si vous demandez à celle-ci par quelle anse on la prend, lui dit-il, elle vous répondra qu'elle offre prise sur elle par tous les côtés également, et non pas sur un point spécial.

— Est-ce pour elle une assurance contre les accidents? demanda

madame Lawson en passant sa serviette sur la tasse que le docteur avait naturellement oublié d'essuyer de sa vénérable et antique poussière.

— Eh ! pas du tout ; elle a d'autant mieux à les redouter qu'elle est plus précieuse. Cette autre-là n'est que ridicule avec son bec brisé, et on la casserait sans nulle perte puisqu'il en existe des milliers du même modèle. Mais supposez une brèche à cette coupe délicate, d'un si pur kaolin, et voilà détruite une pièce sur laquelle la fantaisie orientale a peint de couleurs introuvables un paysage dont le modèle est unique.

Arabelle posa la tasse en soupirant : « Je voulais jouir un quart d'heure de votre bonne hospitalité avant de vous parler du sujet qui m'amène, dit-elle au docteur, mais ce que vous venez de dire me le rappelle trop vivement.

Le docteur fronça ses gros sourcils : « C'est vrai, répondit-il, j'ai fait un apologue sans m'en douter. Eh ! bien, parlons donc de ces tasses de grossière fabrication qui, loin de se casser, s'apparient, et de ce vase d'élection jeté au rebut. Vous avez voulu savoir où en sont les choses avant de monter aux Massues ? J'ai deviné cela en vous voyant. Tout s'est passé selon la formule des crimes non cotés dans le code qui nous régit. Si Émile avait tué, fût-ce par imprudence, mademoiselle Wyniefçka, il aurait été passible d'une pénalité quelconque ; mais n'ayant usé ni du fer, ni du poison, ni de la vigueur de ses poings pour la mettre à deux doigts du tombeau, il est irréprochable à son égard, et c'est elle qui a été une sotte d'avoir manqué de mourir. Malheur aux vaincus ! cet axiome est d'une moralité journalière dans notre société moderne.

— Bénédicte est en danger ! s'écria madame Lawson.

— La, la, remettez-vous ; c'est cet hiver qu'a eu lieu la crise. Bien que je m'honore d'être spiritualiste, quoique médecin, je ne répéterai pas le mot d'Ambroise Paré : « Je l'ai soignée, Dieu l'a guérie. » C'est la volonté de Bénédicte, c'est sa vertu qui a surmonté ce qu'elle a nommé un jour devant moi la noire volupté de la mort. Elle a voulu vivre par devoir, pour ce père qui est bien plutôt son pupille que son protecteur, pour ses serviteurs dont elle gagne le pain. Elle vivra donc, mais brisée. Quelque chose est mort en elle, c'est cette fleur de foi dans la loyauté humaine qui, lorsqu'elle s'est flétrie, aigrit le cœur où gisent ses racines corrompues.

— Docteur, dit Arabelle, je ne vous savais pas d'un naturel si enthousiaste. Avec quelle chaleur vous parlez !...

— Eh ! vous apprendrais-je que la misanthropie n'est autre chose qu'une philanthropie amère, comme la haine est l'envers de l'amour ?... Quand j'étais jeune et de cœur assez tendre, je n'ai su trou-

ver et aimer que de vraies poupées ; aussi suis-je resté garçon, préférant la solitude à cet isolement plus cruel qu'on subit auprès d'êtres incomplets. Mais ce mépris que j'ai pour les femmelettes ne me fait que mieux apprécier les vraies femmes. Maintenant que Bénédicte a passé par l'épreuve du feu et de la torture, par l'amour et l'écroulement de ses espérance, je fais mieux que de l'aimer paternellement, je la révère, car je connais toute sa valeur.

— Madame du Quesnay ne m'a pas écrit que sa maladie eût été aussi grave, murmura madame Lawson.

— Elle ne s'est pas doutée un instant du danger qu'a couru Bénédicte, répliqua le docteur; notre amie a de l'imagination, de la chaleur d'âme, mais pas la moindre clairvoyance... Ne protestez point ; ce jugement n'est pas sévère. Ensuite, elle est imbue de cette naïve ignorance des riches qui offre à des amis pauvres de la brioche quand il faudrait s'ingénier à leur donner honnêtement du pain. Pour ce maudit bal, elle a acheté à Bénédicte une toilette coûteuse — car il y a une légende sur cette robe — et elle ne s'est pas souvenue que la mort de madame Ambert a diminué des deux tiers le revenu des Wyniefçki, puisque la rente viagère de 2,000 francs s'est éteinte avec elle. Madame du Quesnay ne sait même pas, je le gagerais, que Bénédicte a perdu cinq leçons, toujours du fait de ce bal qui lui a valu encore d'autres désagréments. Et, à ce propos, Joannès Herbelot a suivi la tradition inaugurée par lui l'autre année, et par laquelle il protége la famille Wyniefçka.

— Comment cela? demanda madame Lawson, intéressée par cette parenthèse.

— Voici le fait dont j'ai été témoin par hasard. Je montais aux Massues un de ces soirs de mars ; mon cheval boitant et le temps étant passable, je m'étais décidé à faire la course à pied et à ne pas tourner par ces S interminables de Choulans. Je m'étais engagé dans la montée rapide du Gourguillon. La connaissez-vous? Non..... C'est la plus rude de toutes celles qui mènent à Saint-Irénée par Saint-Just, mais elle a l'avantage d'être moins déserte le soir que les Génovéfains et d'être fréquentée plutôt par les artisans qui habitent cette partie du vieux Lugdunum romain que par les soldats du fort.

C'était cette raison sans doute qui avait engagé Bénédicte à prendre ce chemin en revenant de ses leçons. Elle m'y avait précédé, et marchait à cinquante pas devant moi, apparaissant ou disparaissant tour à tour, selon les sinuosités de la rue étroite. Malgré mon désir de la rattraper, je n'y parvenais pas, étant sujet à certains étouffements qui nuisent à la rapidité de ma marche.

Tout à coup, à un détour d'où je découvrais un assez long bout de chemin, un homme, qui chancelait sur ses jambes avinées, lui barra

le passage; effrayée de cette mauvaise rencontre, elle descendait sur la chaussée lorsqu'elle se sentit retenue par un pan de son vêtement que cet homme avait saisi; évidemment, ce n'était là qu'une de ces sottes facéties qu'inspire aux gens grossiers une pointe de vin; mais je compatis si vivement à la crainte, au dégoût que devait inspirer une telle aventure à une jeune fille délicate, que je forçai le pas pour courir au secours de Bénédicte. Je me crus d'autant plus obligé d'être son chevalier à cette occasion, que la montée était déserte, car le seul individu qui cheminait presque en face de l'endroit où Bénédicte était forcément arrêtée, ne paraissait faire aucune attention à cette scène.

Mais comme je suivais des yeux en me hâtant les péripéties du débat, établi entre la dignité de Bénédicte et le jovial et absurde entêtement de l'ivrogne, j'assistai à son dénoûment inattendu. Le passant, — c'était Joannès Herbelot, — saisit de son bras nerveux le malappris qui avait arrêté Bénédicte. Quand j'arrivai près de celle-ci, je la trouvai seule. Joannès avait eu le bon goût de s'éloigner sans même la saluer.

— Il aime Bénédicte! s'écria madame Lawson. Et... qui sait?

— Pour Dieu, madame, ne faites plus de romans. La pauvre enfant en a trop d'un dans sa vie, et ce petit rustre, de cœur excellent, j'en conviens, mais pas élevé du tout, n'est pas son fait. Quoi! madame, à peine l'amour est-il mort que vous voulez crier : Vive l'amour!... Ne savez-vous pas que c'est un monarque qui ne fait pas souche de dynastie dans les âmes qui se respectent?

— J'ai tellement le désir de la savoir heureuse! murmura Arabelle en rougissant. Mais nous voici deux pour la comprendre, l'aider et la consoler, s'il se peut. Vous la connaissez mieux que moi, cher docteur. Dites-moi comment je dois être avec elle pour ne pas l'effaroucher.

— Elle vous apprécie, répondit M. Portal; elle m'a souvent parlé de vous, et si elle avait succombé à sa maladie, j'aurais eu à vous remettre un cahier écrit de sa main que j'ai dû lui rendre lors de sa convalescence. Mais la délicatesse de cette enfant si éprouvée est ombrageuse; il importe donc de ne pas forcer sa confiance. Voilà pour le plus pressé; nous aviserons plus tard aux moyens d'alléger la situation financière des Wyniefçki avec l'aide de madame du Quesnay, qu'on ne saurait distraire en ce moment de l'affaire de ce mariage si bien assorti. Puisque nous parlons de cela, vous voilà donc venue pour la noce, madame?

— Je suis venue pour soutenir et consoler Bénédicte, mon cher docteur... Vous regardez l'heure. Oui, il est temps que vous partiez, et moi, je vous l'avoue, j'ai hâte de voir cette pauvre enfant.

Je me dispenserai d'assister à la cérémonie nuptiale pour demeurer auprès d'elle.

— Et moi, dit le docteur, je ne ferai qu'apparaître à l'église et je vous rejoindrai chez les Wyniefçki.

Ce fut sur cette convention qu'ils se séparèrent.

XXX

L'arrivée d'Arabelle fut très-chaudement fêtée aux Massues par madame du Quesnay et par Émile, bien qu'il y eût une nuance d'embarras dans l'accueil de ce dernier ; mais les jours qui précèdent un mariage comportant beaucoup de menus détails élevés à la dignité d'importantes questions, la causerie se maintint jusqu'au dîner, que la famille Labourier vint partager.

Arabelle dut sacrifier à l'obligation des compliments d'usage ; mais elle fut prise de mélancolie en voyant Hermance s'essayer auprès de madame du Quesnay à ce rôle filial que Bénédicte eût si tendrement rempli, et elle argua de sa fatigue pour se retirer chez elle.

Au lieu de monter dans sa chambre, elle traversa le jardin, passa par la brèche et alla frapper à la porte-fenêtre du salon des Wyniefçki. Le comte, qui fumait une grosse pipe en lisant, vint à sa rencontre pour la saluer, et s'empressa tout aussitôt de faire disparaître son attirail de fumeur. Il reçut madame Lawson avec une respectueuse affabilité, et déplora que Bénédicte fût empêchée de la voir ce soir-là ; elle s'était retirée chez elle, souffrant depuis le matin d'une forte migraine. Madame Lawson n'insista point pour qu'on prévînt la jeune fille de sa visite, mais elle comprit à la sérénité du comte que la cause du malaise de sa fille était un secret pour lui.

Arabelle maintint donc la conversation dans le ton amical qui l'avait inaugurée, et elle présenta au comte ses regrets de la perte de madame Ambert.

Les yeux jusque-là souriants du Polonais se remplirent de larmes.

— C'était notre ange gardien, répondit-il d'un ton pénétré; vous l'avez trop peu connue, madame, pour savoir ce que valait cette digne femme. Tout homme croit avoir à se plaindre de la destinée, et moi-même je n'échappe pas à ce travers; mais lorsque je pense que Dieu m'a fait la grâce de vivre avec ces âmes d'élite : ma femme, ma belle-mère, ma fille, je sens que j'ai été favorisé par lui entre tous. Il m'en a enlevé deux !... Eh ! c'est sans doute pour me punir

de n'avoir pas su leur faire la vie aussi douce qu'elles le méritaient.

Madame Lawson essaya de détourner le comte de ces tristes pensées, et elle y eut peu de peine, car sa légèreté polonaise s'empara de la transition que lui offrait une phrase d'Arabelle pour louer le mariage d'Émile. Il célébra la bonhomie du banquier, la gentillesse d'Hermance et jusqu'à l'amabilité de madame Labourier. Aussi madame Lawson prit-elle vite congé du comte, qui la reconduisit jusqu'à la brèche; elle le quitta en le priant d'annoncer sa visite à Bénédicte pour le lendemain à une heure.

Madame Lawson avait choisi ce moment parce que c'était celui du mariage civil d'Émile. Contre l'assertion de M. Wyniefçki, qui avait affirmé que sa fille serait chez elle toute la journée, Arabelle trouva porte close quand elle s'y présenta, et Ladislas ne put lui dire où était sa jeune maîtresse, ni si elle rentrerait bientôt.

Après qu'Arabelle eut fait quelques tours dans le jardin, elle sentit cette impatience nerveuse qu'ont connue tous ceux dont la bonne volonté s'est heurtée à une déception inattendue. La maison vide de madame du Quesnay lui fut odieuse, et elle sortit au hasard, sans autre but que celui de tromper par la marche le dépit qu'elle ressentait de trouver Bénédicte si peu soucieuse de son empressement.

Elle monta le chemin du Pont-d'Alaï jusqu'au fort de Saint-Irénée. Il faisait un de ces temps printaniers qui ravissent les sens et les font s'épanouir avec la nature rajeunie. Des milliers de pâquerettes pointaient dans l'herbe fraîche des talus; un gai soleil jetait des reflets de pourpre sur les briques de l'arceau d'aqueduc encastré dans les constructions du fort. Cette ruine romaine se parait elle-même de bouquets de sedum nichés dans l'interstice de son ciment séculaire; ouvrant ainsi sa baie cintrée dans le bleu du ciel, au plus haut de la colline, elle ressemblait au portique idéal du pays de l'azur.

Toute cette fête du printemps était si peu en harmonie avec les idées d'Arabelle qu'elle s'engagea dans l'étroite rue des Macchabées sans en redouter, comme d'habitude, le pavé de galets et la pente tortueuse. Elle allait devant elle, chassant les pensées qui la poursuivaient, marchant pour marcher, lorsqu'une conversation faite à haute voix décida du but de sa promenade.

— Jamais notre organiste n'a joué comme ça, disait une ouvrière de Saint-Irénée à une autre vieille femme. J'allais dire mon chapelet à l'église; mais pas moyen. L'orgue est un vrai tonnerre; ça me donnait des distractions.

— C'est sans doute le musicien qui jouera demain à la noce de cette demoiselle si riche du Point-du-Jour, répondait l'autre.

— Oui bien ; les sacristains sont déjà en train d'arranger le chœur, et ils *tapagent*, ils *tapagent!* Puis cet orgue qui fait tantôt joli comme une voix d'ange, et qui ronfle tantôt comme un canon... Je ferai mieux mes dévotions chez moi.

Cette naïve appréciation donna à Arabelle le désir de la contrôler ; elle rebroussa chemin, entra dans la cour qui précède l'église dont le portail, fort simple d'ailleurs, est la première œuvre de Soufflot à son retour d'Italie. A peine eut-elle monté quelques marches du haut degré qui mène au portique intérieur que les accents de l'orgue descendirent jusqu'à elle, épandant en effluves sonores un chant de fête emprunté aux vieux maîtres italiens, mais interprété par une brillante traduction moderne.

Sur ce thème, que son ancienneté même rendait nouveau, l'organiste essayait des variations, et faisait chanter l'épithalame à cet orchestre complet qui est emprisonné dans les tuyaux de l'orgue.

Arabelle avait le sens artistique trop développé pour ne pas jouir de cette fête musicale donnée à son seul profit ; elle s'assit dans un des bas-côtés de l'église pour éviter d'avoir devant elle l'agaçant spectacle des sacristains qui paraient le chœur, et pendant près d'une heure l'orgue remplit le vaisseau de l'ancienne basilique des Patient et des Irénée d'accents qui eussent trouvé un écho digne d'eux dans les parois gigantesques de Saint-Pierre de Rome.

Il y avait là, en effet, mieux qu'un exécutant habile interprétant librement quelques pages de Pergolèse ; il y avait une âme chantant dans le langage le plus poétique, parce qu'il est le plus abstrait, les joies pures de l'union de deux destinées, et cette douce fête qui, devant Dieu qui la bénit, consacre l'inauguration d'une nouvelle famille.

Arabelle, oubliant peu à peu l'objet de cette répétition, s'était laissée emporter sur les ailes de la mélodie jusqu'à planer avec elle au-dessus du monde des réalités, quand à une reprise en mineur du thème primitif, le chant expira dans une légère dissonnance, et l'on n'entendit plus dans l'église que les instructions du suisse aux sacristains, et le claquement des chaises rejetées dans les bas-côtés pour la pose des tapis.

Bien qu'il eût fini trop tôt au gré d'Arabelle, ce concert avait été d'un effet salutaire sur son imagination préoccupée. Elle s'abandonna à des sentiments moins particuliers lorsque, encore sous le charme de la mélodie à peine expirante, elle évoqua les souvenirs dont parlent les murs de la vieille basilique.

Cette église, avec son abside semi-circulaire et ses trois nefs byzantines, devant laquelle nul artiste ne trouverait à s'extasier, est

vénérable par l'histoire de son glorieux passé. Arabelle se plongea dans l'évocation de ce temps éloigné, où, dans un coin du Lugdunum romain, au plus haut de cette côte qui aurait le droit de s'appeler le mont des Martyrs, les chrétiens se rassemblaient pour célébrer les saints mystères, et entendre la parole de Dieu; c'était là qu'ils s'exaltaient dans le mépris des persécutions en écoutant cette belle relation du martyre de saint Polycarpe, écrite par saint Irénée son disciple, et copiée par Gaïus, là qu'ils venaient remercier Dieu d'avoir donné la force à Maturus, Epipoy, Alexandre, Valérien et Bibliade de le confesser dans les tourments.

Depuis ces temps reculés, où la piété des fidèles avait creusé la crypte sur laquelle s'élève l'édifice actuel, le premier sanctuaire construit au cinquième siècle par saint Patient avait successivement subi les déprédations sarrasines et avait été ruiné au seizième siècle par les calvinistes; puis de nouveau détruit au siége de Lyon. Mais si l'on peut ne pas laisser pierre sur pierre d'un monument élevé par la foi, il est hors du pouvoir humain d'anéantir ce qui vient de Dieu, c'est-à-dire l'idée qui s'est pieusement obstinée à relever ces ruines en témoignage d'union respectueuse de cette terre bénie et du ciel.

En repassant dans sa mémoire tous les bouleversements subis depuis dix-huit cents ans par cet édifice, Arabelle comprit l'émotion qu'elle ressentait lors de ses arrivées à Lyon, quand, au débarquer du chemin de fer, elle tournait la tête vers la montagne de Saint-Irénée et prenait pour point de repère la tour carrée de son église, surmontée de sa haute croix. Mais c'était jusque-là un respectueux intérêt historique qui lui faisait révérer ce monument, tandis qu'en mêlant à sa méditation le souvenir des épreuves de Bénédicte, elle en vint à penser que la jeune fille ne pouvait impunément fréquenter une église où l'exemple révéré du passé parle des victoires remportées sur le cœur et les sens, et elle espéra que les prières de la Polonaise au pied des tombeaux des martyrs lui donneraient à la fois courage et résignation.

Arabelle était protestante; mais tout en restant fidèle en pratique au culte de ses pères, elle appréciait le degré supérieur de consolation que donne le catholicisme, et s'abstenait, de peur de sentir ses yeux dessillés, de pousser au delà le parallèle entre les deux communions. Nombre de protestants anglais sont dans la même voie, arrêtés par l'orgueil britannique, jaloux de ne pas se déjuger; mais tout en gardant les réserves que leur impose cet orgueil, ils n'en réclament pas moins, comme un héritage commun, la gloire des martyrs du christianisme primitif.

Dans le courant d'idées où elle était plongée, madame Lawson

voulut compléter sa visite à Saint-Irénée, et elle sortit de l'église par la porte latérale qui mène à l'entrée de la crypte qu'elle n'avait pas visitée depuis trois ou quatre ans.

XXXI

Arabelle n'eut pas besoin, comme elle le pensait, d'aller demander la clef au concierge. La grille du portique roman de la crypte était entr'ouverte, et elle descendit les degrés qui aboutissent à ce vestibule où une excavation du mur contient pêle-mêle des ossements de martyrs devant lesquels brûle une lampe votive. De chaque côté du grillage qui permet de voir ces restes, profanés au seizième siècle par le fanatisme calviniste, elle relut les inscriptions qui portent le nom des plus célèbres, et s'enorgueillit d'y compter tant de femmes : Albina, Grata, Blandina, Biblis, Justa, Antonia, etc... Puis avec ce sentiment de respectueuse horreur qu'inspirent les saints lieux lorsqu'ils joignent à la solennité de leur destination celle de l'obscurité, elle descendit les derniers degrés qui mènent aux chapelles souterraines.

A peine un filet de jour pénétrait-il sous ces voûtes en plein cintre par les vitraux enchâssés dans le plomb ; encore expirait-il au niveau des autels sans retables pour laisser le fond dans cette ombre mystérieuse où l'imagination peut évoquer les fantômes de tant de générations de chrétiens. Arabelle se heurta plusieurs fois aux colonnes de porphyre, et ce fut avec émotion qu'elle vint s'accouder à la grille du puits, maintenant fermé, où furent jetés les restes de 19,000 martyrs. Elle se rappela, non sans un frisson, la légende qui veut que la terre extraite de ce puits soit encore teinte de ce sang précieux ; mais elle éloigna ce souvenir lugubre en s'efforçant de reconstituer par la pensée une de ces cérémonies du christianisme primitif où, dans ce souterrain, les nouveaux fidèles venaient préparer, par l'exercice des vertus acquises au pied des autels, la régénération du vieux monde païen. Elle revoyait l'inauguration de cette crypte construite sur le plan de la croix grecque ; elle se figurait entendre le discours épiscopal dans lequel saint Patient avait célébré l'érection de son œuvre en rappelant aux fidèles du cinquième siècle que cet oratoire souterrain dédié à saint Jean par saint Irénée, disciple de Polycarpe, qui lui-même l'était de l'évangéliste, pouvait s'honorer de sa filiation remontant au disciple bien-aimé de Jésus.

Mais si cette évocation du passé transportait l'âme d'Arabelle

dans les plus nobles régions de la pensée, elle était femme, de nature nerveuse, et se sentait gagner peu à peu, malgré elle, par une mystérieuse terreur dans cette obscurité hantée par tant d'ombres et de souvenirs; elle étudiait cette faiblesse avec cette ténacité anglaise qui se roidit contre les surprises des sens; elle était donc résolue à ne quitter la crypte pour remonter au jour qu'après avoir vaincu sa frayeur, quand un soupir répercuté par la sonorité des voûtes vint accroître son émotion.

Arabelle avait fait, en arrivant, le tour de la crypte; lentement, en côtoyant les murs, elle avait suivi le pavé de vieille mosaïque, les dalles couvertes d'inscriptions, et elle s'était promenée dans l'intervalle des colonnes qui supportent la voûte. Il n'y avait personne là. D'où s'exhalait donc ce soupir?

Après avoir chassé les idées, malgré elle, superstitieuses, qui se heurtaient dans sa tête, madame Lawson se souvint de n'être pas entrée dans la dernière chapelle, une des plus curieuses pourtant, car elle a été le retrait de la dernière sachette peut-être qui se soit fait murer dans un réduit pour y consacrer sa vie à la pénitence.

Le souvenir de la visite qu'elle avait faite autrefois à cette demeure de Marguerite Labare, enterrée en 1692 dans cette même chapelle qu'elle avait habitée neuf ans, revint à madame Lawson; elle avait été vivement intéressée par ce fait d'une sachette s'enterrant toute vivante au dix-septième siècle, et elle s'était enquise de la personnalité de Marguerite Labare; elle n'en avait rien appris de plus que ce qu'en dit aux visiteurs l'inscription de sa dalle tumulaire, placée au milieu de sa cellule.

Ce soupir, et le lieu d'où il s'exhalait, rejetèrent madame Lawson dans cette frayeur dont elle rougissait un instant auparavant; mais elle dompta l'instinct qui tournait ses pas vers l'entrée de la crypte, et, pâle, s'appuyant aux colonnes dont le contact poli glaçait ses mains tremblantes, elle s'achemina d'un pas de fantôme vers le réduit de la sachette.

Son courage fut récompensé. Une forme humaine était à genoux sur la dalle tumulaire; madame Lawson se pencha vers elle, et jeta un cri en reconnaissant Bénédicte.

Ce fut intuition sympathique, plutôt que claire vue, qui les unit dans une étreinte longtemps silencieuse. Bénédicte fut la première à relever son amie, qui s'était agenouillée à ses côtés:

— C'est Dieu qui vous envoie, lui dit-elle, vous qui savez à quel point j'ai été coupable, et qui seule pouvez apprécier la dureté et aussi la justice de ma punition.

— Coupable, ma chère éprouvée! s'écria madame Lawson.

— Ne me laissez dire dans cette cellule que des paroles dignes

d'y être prononcées, poursuivit Bénédicte. J'y suis venue, non pour y pleurer en paix, mais pour y enterrer cet instinct d'égoïsme qui m'a fait chercher le bonheur; comme si je n'étais pas de ces êtres voués dès leur naissance à quelque chose de plus grand que la poursuite des sentiments ordinaires. Je souffre justement, oui, pour avoir voulu faillir à ma destinée. Est-ce que je m'appartenais? Est-ce que je ne devais pas rester vouée aux miens, comme une religieuse l'est à Dieu? J'avais si bien conscience de ce que je leur enlevais, que je leur ai fait mystère de... mes desseins. Ah! cette dissimulation, que Dieu a punie, leur épargne du moins le chagrin de pleurer sur moi!

— Sortons d'ici, dit Arabelle. Je suis navrée de vous entendre parler de vous-même si froidement; j'aimerais mieux vous voir vous débattre sous la douleur, vous entendre pleurer et sangloter comme tout à l'heure.

— Aurais-je crié? dit Bénédicte. Je n'en ai pas conscience. Je sais bien que je suis venue me jeter là pour y offrir mon dernier sacrifice, pour y combattre ma dernière lutte, non pas contre le chagrin ou le dépit... mais contre le désir d'imiter celle qui repose là. Heureuse entre toutes, car elle a pu mettre ce mur entre elle et le monde extérieur!... Ah! quelle vie, madame, que celle que Marguerite Labare a pu mener ici pendant neuf ans! Ces murailles muettes m'ont parlé du bonheur de la solitude avec Dieu, de la paix que verse la prière, de la douceur du renoncement à tout commerce humain!

— Ingrate! je vous aime!... Et votre père?

— Oui, répondit Bénédicte en se jetant sur l'épaule de madame Lawson, emmenez-moi d'ici.

Elles traversèrent la crypte, et quand elles furent remontées dans la cour du Calvaire, madame Lawson regarda Bénédicte, et s'étonna de ne lui voir les yeux ni rougis ni gonflés par les larmes. Un peu de pâleur sur sa figure amaigrie, une pupille trop brillante sous des paupières chargées des teintes bleuâtres qui cernent les teints de blonde, telles étaient les seules traces visibles de son émotion.

Arabelle la mena s'asseoir sur la marche de la grille qui ferme le Calvaire :

— Reposons-nous ici un instant, lui dit-elle; le grand air vous fera du bien, car vous avez la fièvre, mon enfant.

— C'est que j'ai joué trop longtemps de l'orgue pour répéter ma messe de demain, répondit simplement Bénédicte.

— Quoi! c'est vous que j'ai entendue dans l'église? s'écria madame Lawson. Vous comptez tenir l'orgue demain?... Mais c'est trop présumer de vos forces! et, permettez-moi de vous le dire, cette ré-

solution est trop spartiate, trop farouche, pour que je ne vous accuse pas d'un peu d'orgueil.

— De l'orgueil?... Soit, répondit Bénédicte avec douceur. Alors, comprenez-moi tout à fait. Je n'ai pas voulu faire parade de stoïcisme, mais comment aurais-je refusé à Hermance, qui m'en a priée, de tenir l'orgue à sa messe de mariage?

— Cette petite fille est une sotte, décidément, dit Arabelle.

— Non, madame; c'est une enfant trop occupée d'elle-même pour savoir scruter le cœur d'autrui. Dieu la garde de cette amère science qui met à nu des abîmes!

— Mais deviez-vous accepter?

— Le moyen de refuser?... D'ailleurs, vous m'avez accusée d'orgueil, et ce n'est pas à tort. Je mets le mien à broyer dans mon cœur toute trace du passé, à m'élever au-dessus de toute basse rancune; et si j'ai cédé à cette faiblesse qui m'a fait cacher au fond du retrait de la sachette les dernières convulsions de mon désespoir, c'est afin de l'user tout à fait. N'ayez nulle crainte, madame, j'aurai demain tous mes moyens d'exécutante : je vous réponds de moi.

— Et cet homme sans cœur!... ne pouvait-il s'opposer à ce qu'on vous imposât cette horrible tâche?

— Vous voulez parler de M. du Quesnay, madame? répondit Bénédicte. Ne croyez pas que je l'accuse aussi vivement que vous le faites.

— Mais c'est trop d'abnégation à la fin! s'écria madame Lawson. A vous entendre, vous seule seriez coupable!

— Madame, n'attendez pas de moi ces plaintes banales dont abusent les gens déçus. M. du Quesnay s'est comporté en tout ceci selon la logique de son caractère; c'était à moi qu'il appartenait de l'apprécier avant de lui livrer mon cœur. Là où les âmes délicates savent choisir, je me suis abandonnée au premier entraînement qui m'a sollicitée. Ah! que n'ai-je plutôt continué de donner à mon âme, avide d'épanchement, l'aliment de cette correspondance intime que je vous adressais!

Arabelle prit la jeune fille dans ses bras :

— C'est vous qui étiez mon Irène? lui dit-elle en l'embrassant. Pourquoi ne me l'avoir pas avoué plus tôt? Je vous comprenais si bien, je vous aimais tant déjà avant de vous connaître!

— Pourquoi? parce que je vous avais écrit d'abord sous l'impression d'un ardent besoin de sympathie. Vos livres m'avaient fait du bien, et j'espérais que mes lettres me seraient comptées comme un gage de connaissance préliminaire, le jour où je vous avouerais, chez madame du Quesnay, que je vous avais écrit sous mon second prénom : je m'appelle Bénédicte comme ma mère, et Irène,

parce que j'ai été baptisée dans cette église, consacrée à saint Irénée... Mais lorsque vous êtes arrivée, je n'ai plus osé me révéler à vous; car il n'y a pas de demi-confidences, et j'étais déjà sur cette pente qui m'a jetée de si haut où vous me voyez... au fond d'un précipice!

— Bénédicte, vous l'avez très-bien dit: il n'est pas de demi-confidence, reprit madame Lawson. J'ai besoin de savoir si je dois mépriser tout à fait Émile. Comment s'est faite votre rupture?

— Elle a eu lieu en principe dès le jour où il s'est établi à Lyon. Je la lui avais proposée quinze jours après, en voyant son langage, ses manières, transformés. Il me parlait toujours de ses projets, mais sur un autre ton. Ne me forcez pas à reprendre une à une ces phases de l'agonie d'un sentiment, agonie sans noblesse, pendant laquelle son affection ne se réveillait que sous le coup de la liberté que je lui rendais sans cesse. J'étais ignorante alors de ces compromis du cœur, de ces dépits d'amour-propre qui ramènent un homme incertain; puis, après les aveux qu'Hermance me fit un soir, je rompis décidément, par ambassadeur, de façon à ne pas perdre dans un débat personnel la dignité de ma résolution. Trois mois après, il menait madame du Quesnay demander officiellement la main de mademoiselle Labourier. Voilà mon triste roman, où vous ne trouverez rien, madame, qui puisse vous donner de quoi alimenter un des vôtres.

— Quoi donc! dit Arabelle, pensez-vous qu'il soit si commun d'accepter, comme vous le faites, un manque de parole si odieux?

— Ce n'est pas de M. du Quesnay que j'ai à me plaindre, madame, mais de mon propre cœur. Devait-il battre des émotions interdites aux filles qui ont charge de famille?... Suis-je même réellement à plaindre?... Mon père m'aime et j'ai cette gloire de pouvoir lui être utile, vous me témoignez de l'amitié; je vis dans des lieux qui me sont chers, je puis contempler à vos côtés ce beau paysage qui est là. Vous ne l'avez pas regardé? Levez-vous, madame! Voyez par delà ce Calvaire qui domine la montagne, voyez, tout en bas, Lyon, la Saône, le vaste Rhône et les plaines du Dauphiné, avec les Alpes à l'horizon. A nos pieds, tout ce bruit, cette agitation des passions et des intérêts humains que nous considérons du bas de cette croix! Eh bien, ce spectacle, je ne le regarderai plus jamais que de cette hauteur. Je marcherai dans ces rues sans y voir et y entendre personne, puisque je suis condamnée à les traverser pour gagner le pain de ma famille; mais je serai une sachette sans cellule, et désormais mon cœur sera muré!

S. Blandy.

La fin au prochain numéro.

DU SCEPTICISME

Prétendre que la division des esprits est légitime, en d'autres termes, que la raison est individuelle, c'est nier toute raison comme toute évidence; affirmer d'autre part l'unité de la raison, c'est affirmer l'unité des doctrines qui visiblement n'existe pas.

La contrainte de l'évidence et la liberté de la négation, la possession de la certitude et l'existence de la division sont des faits dont la notion semble contradictoire, et dont la coexistence est cependant incontestable. Expliquer cette coexistence, en détruire l'apparente contradiction, tel est donc le problème que toute philosophie quelle qu'elle soit est tenue de résoudre avant d'avoir le droit de rien affirmer.

La philosophie dogmatique de notre temps, détruisant, nous l'avons vu, ses assertions l'une par l'autre ne craint pas d'affirmer tout à la fois que l'évidence contraint la raison et que la raison résiste à l'évidence. C'est la cause du discrédit où elle est tombée, d'avoir affirmé l'évidence sans rendre compte de la division et revendiqué la certitude sans en légitimer la possession. Elle a ainsi conduit un grand nombre d'intelligences à chercher dans le scepticisme un refuge contre la contradiction, à nier l'un des termes de la question, faute de les pouvoir concilier.

L'unité des esprits étant le résultat logique et naturel de l'évidence, la solution qui s'offre tout d'abord du problème de leur division, c'est en effet le scepticisme, c'est la pensée que « les vérités morales n'ont ni la rigueur ni l'absolue évidence des vérités scientifiques[1], qu'elles ne sauraient s'imposer aux esprits sévères et exigeants. » Tandis que partout ailleurs, nous dit-on, les esprits sont uns et d'accord, ils demeurent au sujet des vérités morales irrémédiablement divisés en dépit des plus sincères et des plus persévérants efforts. La philosophie, de son propre aveu, discute depuis deux

[1] M. Caro, *Revue des Deux Mondes,* 15 mars 1865.

mille ans de l'existence de Dieu[1], et cette existence est encore un problème. Aujourd'hui plus que jamais, elle est niée et controversée. Que conclure de ces éternelles divisions, sinon l'éternelle impuissance de l'homme à saisir des vérités qui sans cesse se dérobent à son étreinte?

« Montrer présentement, dit M. Littré[2], que causes premières et causes finales sont placées en dehors de l'esprit humain, et que la recherche en doit être abandonnée, est un lieu commun. L'expérience en témoigne : depuis tant de siècles que les génies les plus profonds agitent ces insolubles questions, elles n'ont pas fait un pas, et le fond même est toujours en débat comme le premier jour. C'est faire preuve de faiblesse que de s'essayer à un labeur qu'on ne peut accomplir. »

Rien ne semble, nous l'accordons, plus sage et plus naturel pour l'esprit humain que d'abandonner la recherche de vérités sur lesquelles, après de longs siècles d'étude et de discussion, les intelligences les plus élevées n'ont pu parvenir à aucune solution définitive; mais c'est alors au scepticisme, au positivisme, de nous expliquer comment il ne l'abandonne pas, comment tous persistent à s'engager dans une voie dont nul n'a jamais touché le but, comment enfin l'homme n'a pas rangé ces questions au nombre des chimères, et ne les a pas reléguées dans l'oubli, avec la quadrature du cercle, le mouvement perpétuel et la pierre philosophale?

Renoncer à la vérité morale, à cause de la division des esprits, c'est là une solution bien simple en effet ; mais comment sa simplicité même n'a-t-elle pas mis M. Littré en garde contre elle? Croit-il être le premier qu'ait frappé la division philosophique, et s'imagine-t-il par hasard que l'objection soit nouvelle? Si l'abandon de la vérité morale résolvait le problème, le scepticisme, qui n'est autre que cet abandon, ne l'aurait-il pas dès longtemps résolu?

Mais vainement les sceptiques de tous les temps l'ont-ils voulu décourager de la vérité, jamais l'humanité n'a abdiqué cette recherche, jamais elle n'a renoncé à sonder ces problèmes, et sa persistance à les agiter n'est certes pas un fait moins frappant ni moins considérable que celui de son impuissance à les résoudre. Ne tenir compte que de l'un des deux, c'est donc se vouer inévitablement à l'erreur.

« Que l'homme, dites-vous, renonce à résoudre les questions métaphysiques, et il trouvera la paix. » Mais ne voyez-vous pas que c'est lui demander précisément ce qui lui est impossible? Il ne tient pas à

[1] M. Caro, *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1865, p. 352. — « La philosophie a vécu 2,000 ans et elle n'est pas arrivée à une seule solution acceptée et définitive. »

[2] *Paroles de philosophie positive*, p. 27.

lui que la question ne soit posée, et cela étant, de quelque façon qu'il s'y prenne, à quelque parti qu'il s'arrête, il la résout par cela même : qui n'est pas dogmatique est forcément sceptique; nul ne peut demeurer neutre, pas plus les positivistes que les autres. N'est-ce donc pas l'essence même du scepticisme, que cette impuissance de la raison qu'ils allèguent, et que cette invincible ignorance de la vérité qu'ils professent?

L'homme est libre de choisir comme il l'entend, mais il est contraint de choisir. Comment donc, en une matière qui lui importe si fort, se décidera-t-il sans épouvante et sans réflexion? Vouloir qu'il abjure le souci des choses éternelles et l'inquiétude de son sort futur, c'est vouloir qu'il cesse d'être homme.

Loin de là, tous ses efforts tendent à résoudre avec certitude la grande question qui s'impose à lui par le seul fait de son existence et de sa condition en ce monde; quelque terrain qu'il explore, il y cherche la trace de son origine; quelque science qu'il approfondisse, il lui demande le secret de sa destinée. Lors même qu'il semble le plus éloigné des régions infinies, qu'il raisonne de l'hétérogénie ou de la transformation des espèces, qu'il compte les vertèbres du singe ou qu'il exhume les cités ensevelies sous les eaux, à l'ardeur qui l'anime, à l'anxiété de sa recherche, à l'âpreté de sa discussion, on devine aisément sa secrète préoccupation, et l'on reconnaît qu'au fond c'est toujours la même question qui l'inquiète, l'agite et la passionne, c'est toujours sur le même problème qu'il interroge les mystères de la nature ou les vestiges des siècles écoulés. Le débat se déplace, se transforme, se déguise, il ne cesse jamais un instant.

Si parfois l'âme humaine se laisse quelque temps séduire aux molles négations d'un scepticisme courtisan assidu de toutes ses défaillances, elle se réveille bientôt et secouant ces funestes doctrines comme on s'arrache à l'obsession d'un mauvais rêve, elle se révolte, elle se relève, elle aspire en haut, et combat de toute son énergie pour la défense de ses foyers éternels.

Avouons-le cependant, les détracteurs de la raison ont beau jeu et une vaste carrière s'ouvre devant eux. « Il n'est chose si étrange et si peu croyable qu'elle n'ait avancée [1], » aberration dans laquelle elle ne soit tombée, erreur, sophisme, paradoxe qu'elle n'ait soutenu; ceux qui l'accusent d'être aveugle, mobile, fantasque et veulent appuyer leur dire, n'ont parmi les preuves que l'embarras du choix; sa folie n'est pas un mystère, elle crève tous les yeux. Le thème en est si fécond et si riche, qu'il a tenté l'éloquence de nos plus grands écrivains. On connaît les formidables réquisitoires qu'ont

[1] Descartes, *De la Méthode*, p. 13.

dressés contre la raison Montaigne, Pascal, Huet, Lamennais, et tant d'autres, et quoi qu'ils aient dit, ils n'ont pu tout dire.

Et cependant, de même que l'homme persiste à chercher la vérité, malgré l'éternelle division des esprits, il se fie invinciblement en la raison, malgré leur éternelle folie. Cette infidèle, il lui demeure inviolablement fidèle, cette mensongère, il la croit jusqu'à la mort; il s'élance tête baissée dans l'éternité qu'elle lui affirme, plutôt que de manquer à la loi qu'elle lui impose. Toutes les erreurs qu'on allègue, tous les griefs qu'on accumule contre la raison, ne font que rendre plus frappante et plus incompréhensible l'inébranlable confiance qu'elle obtient.

Cette inconcevable simultanéité, cette étrange coexistence des contraires, cette sublime sagesse et cette insigne folie, d'une part, tant de motifs de douter, de l'autre, une si invincible certitude, voilà ce dont il faut rendre compte, sans quoi on n'a rien fait; qui m'explique que l'un des deux n'explique rien.

Pascal a signalé le problème sans le résoudre. « La raison, a-t-il dit, confond les dogmatistes, et la nature confond les pyrrhoniens. »

Or la nature, en matière de croyance et de certitude, n'est encore visiblement que la raison. Pascal a donc accusé avec amertume cette contradiction qu'il a pour ainsi dire lui-même personnifiée, car il a été tout ensemble le plus passionné détracteur de la raison et son plus héroïque témoin, son plus rude adversaire et son plus puissant avocat. Il n'y a reproche qu'il lui ait épargné ni sacrifice qu'il lui ait refusé; il a contesté le droit et la certitude de ses plus évidentes assertions, et accepté, sur son témoignage, les plus impénétrables mystères; il a tenu enfin, par une généreuse contradiction, que la raison étant impuissante, la vérité est néanmoins certaine.

Depuis qu'on écrit de la philosophie, certains philosophes ont sans cesse proclamé la puissance, la force, la certitude de la raison et la validité de son témoignage, tandis que d'autres ont accusé sa faiblesse, sa mobilité, ses erreurs et l'incertitude de tout ce qu'elle affirme, les uns et les autres avec un éclat, une énergie, une évidence qui rendraient chacune de ces démonstrations absolument décisive, si l'on n'avait à lui opposer l'autre.

Que depuis deux mille ans on ait soutenu les deux thèses avec une égale vraisemblance, sans que ni l'une ni l'autre ait pu jamais prévaloir, cela prouve suffisamment que toutes les deux sont véritables. On comprend d'ailleurs que si la raison n'était que sage, ou bien si elle n'était que folle, toute démonstration à ce sujet serait entièrement superflue. Il faut donc conclure de cette impuissance où chacune des deux affirmations est demeurée de détruire et d'absorber

l'autre, que la raison est en effet aveugle et clairvoyante, mobile et certaine, et que nulle théorie n'est véritable qui ne rend pas compte de tous les faits, et n'explique pas comment elle est à la fois l'un et l'autre.

Si un astronome nous donnait des mouvements de la Terre et du Soleil une théorie qui, expliquant le phénomène du jour, laisserait incompréhensible celui de la nuit, s'il nous affirmait que la position respective de ces deux astres est toujours la même, alors que nous en voyons des effets variables : le véritable mouvement solaire, lui dirions-nous, produit alternativement le jour et la nuit, la clarté et l'obscurité ; tout système qui ne rend pas raison de ces deux effets est nécessairement erroné ; et si, pour justifier sa théorie, cet astronome prétendait nous persuader qu'il fait jour sans cesse ou bien constamment nuit, c'est très-justement que nous nous ririons de lui et d'un système qui, ne pouvant s'accommoder des faits, trouve expédient de les supprimer.

C'est ainsi que toute théorie qui représente la vérité morale comme produisant uniquement dans les esprits soit le doute, soit la certitude, est fausse par cela même, car il ne s'agit pas seulement de faire voir comment le doute ou la certitude est légitime, mais d'expliquer comment l'un étant vrai, évident, démontré, l'autre peut néanmoins subsister.

Si le scepticisme, qui a tenté beaucoup de grandes intelligences, n'en a néanmoins satisfait aucune, c'est qu'il n'est qu'une solution apparente et superficielle de ce problème, c'est qu'il ne triomphe pas de cette contradiction qu'on reproche à la raison. Il témoigne de sa faiblesse, de sa mobilité, de son impuissance ; il ne rend aucun compte de sa force, de sa fixité, de sa certitude. Il nie que le dogmatisme, n'étant pas universel, puisse être évident et pas plus que le dogmatisme, il n'est universel. Il y a dit-il deux mille ans que l'on discute de l'existence de Dieu sans l'avoir établie ; soit, mais aussi sans l'avoir vaincue. Il y a deux mille ans qu'elle résiste à toutes les attaques.

En niant la réalité de l'évidence, le scepticisme explique bien qu'on doute, il n'explique pas qu'on croie, qu'on rejette le vérité, non pas qu'on l'accepte ; il retourne la question, il ne la détruit pas, il en est l'autre côté, non pas la solution.

« Si l'évidence existait en disputerait-on, nous dit-il ; conteste-t-on que le visible se voie[1] ? » Mais s'il a le droit de demander aux dogmatistes comment, étant certain, on demeure néanmoins divisé, c'est vainement qu'à son tour on le somme d'expliquer comment, étant divisé, on demeure néanmoins certain ?

[1] M. Renouvier, *Deuxième essai de critique générale.*

Il est vrai que partout ailleurs la division détruit la certitude; mais ce qui constitue le problème, c'est précisément qu'ici elle ne la détruit pas.

S'il nous oppose l'unité de la science, nous ne la lui opposons pas avec moins de force et de droit : « Tout ce qui dans les sciences est controversé demeure douteux, nous dit-il. » — Eh bien, oui, le doute scientifique est universel, et le doute philosophique ne l'est pas; c'est donc aux sceptiques de nous dire d'où vient la différence?

Quel que soit l'entêtement des savants pour leurs systèmes et si despotiquement routinières que se montrent souvent les écoles, on ne voit personne rester définitivement en arrière; ni l'infaillibilité d'Aristote, ni le système de Ptolémée n'ont conservé de partisans; dites-nous donc d'où vient, qu'en dépit de vos démonstrations, Dieu et l'âme en comptent toujours, et en si grand nombre? d'où vient que vous ne parvenez point à faire régner vos négations, à les établir dans les esprits? « Si elles étaient évidentes, en disputerait-on, conteste-t-on que le visible se voie? » dirons-nous à notre tour.

Tout ce que vous opposez aux dogmatistes, ils ont droit de vous l'opposer également; vous n'êtes pas moins qu'eux tenus de résoudre le problème de la division des esprits, et pas plus qu'eux vous ne le résolvez.

— Mais, nous dit-on, le scepticisme n'a pas besoin de se démontrer, il n'est autre que la négation de la certitude, il est donc démontré par cela seul que la certitude ne l'est pas, c'est-à-dire qu'elle ne s'impose pas à tous les esprits.

Rien de plus arbitraire que ce raisonnement. Le doute et la certitude se partagent les âmes, dites-vous, donc le doute seul est légitime. — Le jour et la nuit se partagent la durée, donc il fait toujours nuit; que vous semblerait de cette logique?

Il est bien clair que tous les deux ne peuvent être vrais, mais il ne l'est pas moins que l'un des deux l'est certainement, car de toute nécessité, la vérité est évidente ou elle ne l'est pas. Ce qu'il est juste d'en conclure, ce n'est pas la légitimité du scepticisme, c'est qu'à l'opposé des vérités scientifiques la vérité morale, quelle qu'elle soit, scepticisme ou certitude, est évidente sans s'imposer, certaine sans être universelle.

La vérité est connue, elle est claire, démontrée, évidente, elle s'impose à beaucoup d'esprits, elle ne s'impose pas à tous. Voilà ce que l'expérience nous contraint d'admettre et ce que la raison nous somme d'expliquer.

— Oui, mais c'est précisément là ce qui est impossible; les uns

nient du même droit que les autres affirment, on ne peut donc savoir qui a raison des deux, et c'est toute la thèse du scepticisme, il ne prétend pas autre chose.

— Ne voyez-vous donc pas que c'est là décider la question par la question même; est-il en effet certain qu'on ne puisse savoir qui a raison? Vous l'affirmez, vous ne le démontrez pas; il en est du scepticisme comme de tous les faits, comme de toutes les affirmations, pour qu'on puisse le croire il faut qu'il soit prouvé. A vous lire et à vous entendre, on croirait que vous avez à jamais terrassé la certitude. « Qu'il faille abandonner toute recherche des causes finales, nous dit M. Littré, c'est aujourd'hui une chose jugée, démontrée, *un lieu commun* enfin. » Or quoi de plus faux qu'une pareille assertion? Sauf quelques centaines de positivistes, l'humanité tout entière adore ou cherche Dieu; la certitude existe, elle demeure, elle survit à tous les systèmes, elle résiste à toutes les attaques; les fines railleries et les sarcasmes amers, la compassion hautaine et les raisonnements subtils, tout a été impuissant à en triompher, elle renaît de ses cendres, elle est plus forte que la mort; voilà le fait que le scepticisme est tenu d'expliquer, faute de quoi n'étant ni démontré, ni rationnel, il ne saurait nous donner la sécurité ni la paix. « La raison, nous dit Kant, ne se repose que dans la certitude soit de sa force, soit de son impuissance, l'esprit humain veut savoir si son ignorance est nécessaire[1]. » Si en effet elle ne l'est pas, en d'autres termes si le scepticisme n'est pas certain, à quels périls ne nous laisse-t-il pas exposés, à quelles angoisses, à quelles terreurs ne nous laisse-t-il pas en proie?

L'évidence, la certitude! tel est le cri de l'âme humaine, soit qu'on lui promette, soit qu'on lui dénie l'immortalité.

Or nulle des deux théories ne saurait être certaine ni démontrée qu'à la condition de rendre compte de l'autre; il est clair qu'une seule le peut faire et que celle-là est la véritable. C'est pour l'avoir compris que le scepticisme règne aujourd'hui parmi nous sans conteste. Tandis que le dogmatisme, sans songer que refuser d'entrer en lice, c'est se déclarer vaincu, n'imaginait d'autre façon de résoudre les objections que de ne pas les entendre, le scepticisme s'est efforcé d'expliquer comment, bien que seul il soit légitime et rationnel, la certitude peut néanmoins subsister. Il a fait un pas vers la vérité, en montrant que la cause de la division des esprits ne saurait se trouver dans l'*objet* de la croyance qui est nécessairement un et le même pour tous; de là cette volte-face vers l'étude du sujet qui a

[1] Kant, *Critique de la raison pure*, p. 294. Traduction Barni.

immortalisé Kant et donné naissance à la philosophie Critique. L'empire universel qu'exerce aujourd'hui sur les esprits cette philosophie n'est donc pas un fait accidentel, ni comme l'écrivent nos dogmatistes, un tour de roue, une évolution naturelle de l'esprit humain[1]; il résulte de ce qu'elle seule offre une solution telle quelle de ce grand problème qui est aujourd'hui celui de toute philosophie.

Cette solution, cette théorie est-elle logique et véritable, satisfait-elle l'esprit sur cette grave question, réussit-elle à concilier l'évidence quelle qu'elle soit avec la division des esprits? C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

DE LA PHILOSOPHIE CRITIQUE

I

Le dogmatisme et le scepticisme sont donc également inhabiles à rendre compte l'un de l'autre, en d'autres termes, à résoudre le problème de la division des esprits; ni le dogmatisme n'explique la résistance à l'évidence qu'il proclame, ni le scepticisme la certitude de l'inévidence qu'il accuse.

De cette impuissance où chacun des deux systèmes s'est trouvé d'absorber l'autre, est née la philosophie critique qui s'est efforcée de les concilier, c'est-à-dire d'arriver à un dogmatisme qui n'exclue pas la liberté ou à une liberté qui n'exclue pas la vérité. Or toute tentative de ce genre se résout nécessairement dans le scepticisme, car c'est le caractère propre du dogmatisme d'être absolu ou de n'être pas, et partant de se refuser à tout amalgame avec ce qui n'est pas lui.

Le Criticisme en effet n'est qu'une évolution forcée, non pas de l'esprit humain, mais du scepticisme. Lorsqu'après l'assaut formidable que lui avait livré le dix-huitième siècle, on vit le spiritualisme reparaître intact et sans blessure, il fallut bien, ou rendre raison de la flagrante impuissance des objections au moyen desquelles on croyait l'avoir vaincu, ou bien avouer que le dogmatisme est véritable, partant que les attaques qu'on avait dirigées contre lui étaient injustes et irrationnelles.

[1] « L'esprit sceptique apparaît toujours ou n'apparaît jamais qu'après un développement de l'esprit dogmatique. » E. Saisset, *Du Scepticisme*. — On se demande comment il pourrait apparaître autrement.

Mais parce que l'erreur ne saurait abdiquer, on allégua que la vérité morale ne relevant pas de la raison, le raisonnement est naturellement aussi impuissant à la détruire qu'il l'est à l'établir. On la représenta comme revêtue par le sentiment et l'imagination d'une armure invulnérable à tous les coups de la logique.

« L'homme objective sa pensée, la vérité est relative, et chacun la crée pour soi-même. De là la division naturelle, infinie, inévitable des croyances. Le vrai enfin c'est pour chacun ce qui lui paraît vrai. »

Telle est la grande découverte, telle est la grande conquête dont s'enorgueillit notre siècle, la théorie qui sous des noms divers a envahi, rallié tous les esprits et que professent plus ou moins ouvertement presque tous les philosophes actuels. A quelque école qu'ils appartiennent et quelque drapeau qu'ils arborent, elle se fait jour à certains moments dans leurs livres et dans leur langage, et c'est avec d'autant plus de justesse que M. Caro a écrit : « La marque la plus générale de l'esprit nouveau, c'est l'opinion partout répandue que la vérité est essentiellement relative[1], » que lui-même, comme on sait, est loin de faire exception à la règle qu'il constate. On comprend aisément que, de cette vérité « sans rigueur, » de cette « certitude relative, » de cette « évidence personnelle » qu'enseigne, nous l'avons vu, le dogmatisme moderne, à une vérité purement subjective, il n'y a qu'un pas, si tant est qu'il y en ait un.

Le scepticisme a ainsi gagné en force ce qu'il s'est retranché en étendue. Prétendre douter de tout, douter si l'on veille ou si l'on dort, si l'on vous pince et si l'on vous brûle, ce n'est qu'un jeu d'esprit, et « la nature empêche l'homme d'extravaguer jusque-là. » Mais tandis que le scepticisme universel rencontre dans la nature humaine un invincible adversaire, le scepticisme qui s'attaque uniquement aux vérités morales, trouve en elle au contraire un puissant auxiliaire; outre qu'il a pour complices toutes les passions que condamnent ces vérités, les sens et l'imagination lui viennent en aide et font avec lui cause commune, d'où résulte qu'il est un mal bien autrement dangereux que le premier.

Lorsqu'on recherche les raisons de l'empire que la philosophie Critique a conquis sur les esprits, on les trouve non-seulement dans l'impuissance qui résulte pour le dogmatisme moderne de la contradiction radicale sur laquelle il se fonde, mais encore et surtout dans le fait que cette philosophie a revendiqué et particulièrement mis en lumière une vérité jusqu'ici méconnue ou négligée par les autres philosophes.

[1] *L'Idée de Dieu,* p. 10.

En même temps qu'elle a tenu, comme l'ont toujours fait les sceptiques, que la division des esprits est contre l'évidence de la vérité une démonstration sans réplique, elle a appuyé sa thèse de cette incontestable assertion : que la vérité morale, la vérité destinée à régir la conscience et la volonté ne saurait s'imposer à l'homme sans lui ôter cette liberté par laquelle il est homme, sans faire ainsi de lui « un automate, une marionnette mue par des ressorts purement extérieurs, » par des vérités auxquelles son intérêt le contraindrait d'obéir, quand bien même il les haïrait[1]. » D'où elle a conclu avec force, non-seulement à l'inévidence de la vérité, mais encore à la légitimité et pour ainsi dire à la sainteté du scepticisme.

C'est au moyen de cette thèse de sa nécessité morale que le scepticisme s'est de notre temps renouvelé, rajeuni et popularisé; c'est sous cette forme nuageuse, mystique, indécise, qui fait de la vérité, non plus l'objet de la raison mais celui du sentiment et de l'imagination, qu'il a séduit des âmes qu'eût repoussées la sécheresse de négations absolues : sans changer de nature ni de principes, il a singulièrement changé de ton et d'allures; de railleur, il est devenu rêveur; au lieu que jadis il niait tout, aujourd'hui il affirme tout, et on l'entend avec stupéfaction plaider la cause de l'héroïsme et de la sainteté dont il est l'éternel et le plus dangereux ennemi.

C'est appuyé sur cette irréfragable vérité que la croyance doit être libre afin que la vertu soit désintéressée, qu'il a condamné tout dogmatisme à l'erreur et taxé d'étroitesse d'esprit toute revendication d'une vérité et d'une certitude absolues.

C'est, d'autre part, pour s'être refusé à tenir compte de cette même vérité, c'est faute de l'avoir su concilier avec l'évidence qu'il enseigne que le spiritualisme actuel, demeuré sans défense contre les coups de la critique, a été considéré comme étranger au mouvement et au progrès de l'esprit moderne, comme une théorie vieillie, arriérée, comme « un dogmatisme officiel, » tout au plus bon pour les colléges. Il n'y a pas, en effet, de pire situation pour une doctrine, que de ne pouvoir subsister qu'à cette condition de nier une vérité définitivement acquise à la science, et si incontestable d'ailleurs, que le spiritualisme, tout en la combattant lorsqu'il revendique l'évidence et veut réfuter le scepticisme, est cependant contraint de l'invoquer lorsqu'il réclame la liberté ou qu'il veut expliquer la division. Qu'on se représente une théorie scientifique qui ne pourrait se démontrer qu'autant qu'elle nierait

[1] Kant, *Critique de la raison pratique*, p. 369.

l'électricité, par exemple : telle est dans la science philosophique la situation actuelle du dogmatisme.

Les spiritualistes de notre temps ont fait, à l'égard de la Philosophie critique, ce qu'eux-mêmes reprochent si amèrement aux théologiens du seizième siècle d'avoir fait à l'égard de Galilée. Au lieu de tenir fermement cet axiome fondamental de tout dogmatisme : que la raison et la vérité ne se peuvent jamais contredire, partant, que deux affirmations également évidentes se doivent nécessairement accorder quelque part, ils ont rejeté une vérité, qu'ils ne pouvaient cependant détruire, parce qu'elle leur a semblé contredire les vérités qu'ils enseignent, sans paraître s'apercevoir de l'objection souveraine qui en ressort contre eux.

« Les philosophes dogmatiques, ont dit alors leurs adversaires, ne veulent pas voir que toute doctrine varie d'école à école et souvent de disciple à disciple, ils se contentent de fermer les yeux aux vérités qui gênent leur théorie[1]. »

Croient-ils donc empêcher que les autres voient ce qu'ils feignent ainsi de ne pas voir? Toute objection, tant qu'elle demeure irréfutée, passe naturellement pour irréfutable et suffit à tenir une doctrine absolument en échec; de là ce profond discrédit où le spiritualisme est tombé de nos jours, c'est qu'il n'a su ni accepter ni réfuter une vérité qui dès lors s'est dressée entre lui et les intelligences comme une barrière insurmontable.

Par une erreur assez fréquente, on a attribué à la doctrine la faiblesse, l'impuissance, la contradiction qui ne sont en réalité que le fait de ses docteurs. Loin d'accuser ceux-ci, on leur a su gré de plaider une cause qui semblait si désespérée et on leur a tenu d'autant plus de compte de leurs efforts en faveur d'une doctrine toujours chère à l'humanité, qu'ils échouaient plus manifestement à la défendre. Bien loin de mettre au jour leur faiblesse et leurs inconséquences, on les a tout au contraire recouvertes d'un voile pieux, se faisant scrupule d'ébranler encore un édifice déjà si fragile, et par une fortune assez rare, ils ont vu leur popularité s'accroître de leur insuccès.

II

La philosophie subjective triomphe d'avoir par ses objections réduit les dogmatistes au silence, ou ce qui revient au même, de les avoir forcés à la contradiction; mais autant elle a été puissante

[1] M. Renouvier, *Deuxième essai de critique générale.*

dans la critique et dans la négation, autant elle s'est montrée faible, arbitraire, impuissante dans l'affirmation et l'exposé de sa propre doctrine.

Les philosophes critiques ont très-bien vu, très-bien démontré ce que la vérité n'est pas et ce qu'elle ne doit pas être; mais ils n'ont su montrer ni ce qu'elle est, ni ce qu'elle doit être. Toute leur puissance n'est que l'impuissance d'autrui, ils n'en ont point qui leur soit propre. L'objection considérable qu'ils ont légitimement opposée au dogmatisme, eux-mêmes ne l'ont pu résoudre; après avoir si vertement tancé sa légèreté, son inconséquence, son volontaire aveuglement, ils n'ont fait que les reproduire sous une autre forme. Si les dogmatistes, uniquement préoccupés de l'*objet*, n'ont établi l'évidence qu'en sacrifiant la liberté, les philosophes critiques à leur tour, uniquement préoccupés du *sujet*, n'ont établi la liberté qu'en sacrifiant l'évidence; ni les uns ni les autres n'ont résolu le problème qui consiste à montrer comment elles subsistent en même temps.

Chacun a très-bien vu les torts de ses adversaires, mais non pas triomphé de leurs objections; chacun oppose de très-puissants arguments à la doctrine de l'autre, nul n'établit logiquement la sienne.

C'est ainsi que M. Caro s'est efforcé de réfuter le Criticisme en démontrant que la vérité subjective n'est autre que le scepticisme; à vrai dire, nous pensons que ses adeptes s'en doutaient quelque peu, car plus ou moins explicitement, presque tous ont fait profession d'athéisme et cette condition subjective qu'ils attribuent à la vérité a pour but d'expliquer la croyance d'autrui, non pas la leur. Ils n'affirment point du tout qu'ils soient certains, mais bien que les dogmatistes ne le sont pas; qu'eux-mêmes possèdent la vérité, mais que personne ne la peut posséder. En leur démontrant que la vérité subjective n'est rien, en même temps que vous êtes impuissants à en établir une autre, vous faites cause commune avec eux; vous concluez comme eux à l'absence de toute vérité. Que dire, hélas! d'un pareil dogmatisme, et que penser de notre temps qui supporte, accepte, acclame un enseignement qui le corrompt et l'accuse? En est-il donc de la philosophie comme on l'a dit des gouvernements, et serait-ce qu'une époque a toujours la philosophie qu'elle mérite[1]? Il est du moins certain que la philosophie éclectique est avec la nôtre en parfaite harmonie, en parfaite équation. Si elle affirme la vérite, c'est en réclamant aussitôt le droit de la nier et tan-

[1] Il est incontestable que dans toute époque l'état de la philosophie est relatif à l'état général de la Société. (M. Cousin, *Introduction à l'histoire de la philosophie*, page 298.)

dis qu'elle la proclame en apparence elle la détruit ainsi en réalité. Est-ce nous qui l'avons faite à notre image? est-ce elle qui nous a façonnés à la sienne? Toujours est-il qu'elle reproduit comme un fidèle miroir nos faiblesses, nos prétentions et nos contradictions; nous avons beau connaître aujourd'hui qu'elle n'est pas véritable, elle est cependant si commode, si bien d'accord avec nos goûts, nos mœurs et notre tempérament moral, que refusant de nous en déprendre, il nous plaît de fermer les yeux afin de pouvoir la croire toujours.

Que les gens bien intentionnés qui voient la gravité du mal et s'efforcent d'y remédier ne s'y trompent pas; à une philosophie mensongère, ce qu'il faut opposer, ce ne sont pas seulement d'autres chaires et d'autres écoles, c'est surtout une autre philosophie; non pas seulement la philosophie du passé qui a ignoré nos difficultés, mais aussi une philosophie du présent qui les résolve et en triomphe, un travail de penseur plutôt que de savant, de méditation plutôt que d'érudition. Ainsi que le disait naguère Mgr Dupanloup : « Il nous faut suivre l'erreur », qui changeant sans cesse son plan d'attaque, nous force ainsi à mettre en lumière quelque face ignorée de la vérité et à la faire briller d'un éclat nouveau.

Ce qu'il importe de démontrer aux philosophes Critiques, ce n'est donc pas que la vérité subjective n'est rien, ils le savent de reste, mais que la vérité n'est pas subjective, en d'autres termes qu'elle existe et qu'elle est certaine; il s'agit de détruire leur thèse, non pas de réfuter leurs hypothèses.

« C'est, disent-ils, parce que la vérité est inévidente que la croyance est un acte libre[1]. » Mais comment donc l'homme sera-t-il libre devant la vérité, s'il n'y a pas de vérité? Il faut qu'il la puisse rejeter, d'accord ; mais il n'est pas moins nécessaire qu'il la puisse accepter; il n'est libre qu'à la condition de pouvoir choisir. Or il n'est pas plus maître d'accepter l'inévidence qu'il ne le serait de rejeter l'évidence, d'admettre que deux et deux font cinq, que de nier que deux et deux font quatre. Les critiques ne font que substituer l'impossibilité de croire à l'impossibilité de douter, que mettre une évidence à la place d'une autre : c'est là changer de contrainte, non pas donner ni posséder la liberté. Eh qui donc parmi vous se juge libre de croire, je vous le demande? « Nous envions la foi, la certitude, dites-vous sans cesse, mais elle nous est impossible. J'ai voulu croire, mais en vain, la vérité seule est l'objet de la croyance[2]. » Une absolue contrainte au doute, voilà donc ce que vous nommez liberté!

[1] M. E. Scherer, *Mélanges de critique religieuse.*
[2] M. Scherer, *Mélanges.*

« Nous croyons, dites-vous, non pas ce qui s'impose à nous par une évidence irrésistible; ce dont nous sommes certains, c'est au fond ce que nous approuvons comme conforme à notre disposition morale[1]. »

Soit; mais la question n'en demeure pas moins tout entière; cette disposition morale qui décide de notre croyance et n'accepte que ce qui lui est conforme, est-elle volontaire et responsable ou bien involontaire et fatale? Si elle est volontaire et responsable, la croyance qui en découle l'est également; est-elle au contraire fatale, subie, irresponsable? Il en est nécessairement de même de la croyance qu'elle engendre, et votre prétendue liberté se résout dans le plus absolu fatalisme. Les philosophes critiques méconnaissent une vérité incontestable, à savoir : que le goût, le penchant, le caprice, la disposition personnelle, pour être plus mobiles et plus variés, ne sont pas cependant plus libres que la géométrie. « La croyance, disent-ils, serait sans mérite si elle résultait d'une évidence irrésistible[2]. » Soit; mais serait-elle donc plus méritoire pour résulter d'un penchant involontaire?

III

« Si Dieu et l'éternité, disent les philosophes critiques, étaient sans cesse devant nos yeux; si la vérité était, comme l'enseignent les dogmatistes, irrésistiblement évidente, nous éviterions de transgresser la loi, mais nos actions extérieurement conformes à la justice seraient dictées par la crainte et sans valeur morale[3]. »

L'objection est sérieuse, et il est vrai que les dogmatistes se sont montrés absolument impuissants à la résoudre, c'est-à-dire à concilier avec cette évidence de la vérité qu'ils enseignent, la liberté morale de nos actes et la réalité de la vertu. Ils prétendent que nous demeurions libres en présence de commandements auxquels notre intérêt doit nous contraindre d'obéir. « Ne prenez pas ce chemin, nous disent-ils, il est semé de piéges et vous vous y casseriez certainement la jambe; ce n'est pas cependant pour cette raison, mais pour des motifs plus nobles et plus relevés qu'il convient de l'éviter. — Grand merci, cette raison-là dispense des dix-sept autres. Où il n'y a point de choix il ne saurait y avoir de liberté. Si l'intérêt et le devoir nous prescrivent les mêmes actes avec une absolue, une indis-

[1] M. Renouvier, *Essais de critique générale.*
[2] M. Scherer, *Mélanges de philosophie religieuse et de critique.*
[3] Kant, *Critique de la raison pratique*, p. 369.

cutable évidence, quel motif pourrait nous induire à leur résister? où serait la cause de ces luttes morales que nous connaissons, que nous subissons tous, et qui font l'intérêt, la grandeur et la beauté de la vie humaine?

« Il y a deux choses qu'il faut répéter sans cesse, dit M. Cousin, parce qu'elles sont également vraies : la première, que le bien doit être accompli quelles qu'en soient les conséquences; la seconde, que ces conséquences ne peuvent manquer d'être heureuses[1]. »

D'autres fois, pressés par la logique, les dogmatistes s'efforçant d'échapper à la contradiction, abandonnent ce désintéressement de la vertu qui n'est autre que la vertu elle-même, sans paraître s'apercevoir qu'ils abdiquent ainsi la liberté morale qui fait tout l'homme. « Nous accordons, dit M. Jules Simon, que la vue pure et désintéressée du bien est un *idéal* de perfection, mais nous croyons qu'il est en quelque sorte *surhumain*, qu'il y aurait danger à se la proposer pour fin, parce que, même dans le bien, il faut s'accommoder à sa condition et n'en pas dépasser les bornes. Nous disons en outre qu'il y a erreur à soutenir que l'intervention de l'intérêt détruit la bonté de l'acte[2]. » Comment M. Simon ne comprend-il pas qu'il en détruit du moins le caractère moral?

On sait enfin comment M. Caro, traitant naguère de la vertu désintéressée, n'a satisfait encore une fois que ceux qu'il avait voulu combattre, c'est-à-dire les sectateurs de la morale indépendante qui ne le nomment point autrement que l'aimable professeur.

La plainte est donc juste et l'accusation méritée. Le programme, que trace la philosophie critique d'une vertu absolument désintéressée est véritable, légitime, nécessaire; mais ce programme, le remplit-elle? Résout-elle la question qu'elle-même a posée et que la vérité doit résoudre, en d'autres termes, est-elle la vérité?

« Comme malgré tous les efforts de notre raison, dit-elle, nous n'avons de l'avenir qu'une idée fort obscure et fort incertaine, comme le maître du monde nous laisse plutôt *conjecturer* qu'apercevoir et prouver clairement son existence, il peut donc y avoir une intention morale[3].»

Or quel effet produit sur l'âme humaine la vérité conjecturale? Elle ne s'adresse visiblement qu'à l'intérêt, qu'à la crainte : Prends garde, dit-elle à l'homme, ce ne sont peut-être là que des songes; mais il est possible pourtant que ce soit la vérité, sache donc renoncer à ce plaisir d'un moment que tu payeras peut-être d'une éternité de tourments. »

[1] *Du Vrai, du Beau, du Bien*, p. 361.
[2] *Le Devoir*, page 347.
[3] Kant, *Critique de la raison pratique*, p. 370.

La vérité conjecturale, c'est-à-dire le doute, ne produirait précisément que ces actions « extérieurement conformes à la loi, » qui sont sans valeur morale. Elle est le fondement de cette règle des paris que les philosophes ont tant reprochée à Pascal; la crainte, la prudence intéressée, voilà les seuls motifs qu'elle nous suggère.

Et dans cette obscurité, dans cette absence de la vérité, qui dites-vous, ne doit nous être connue qu'alors que le bien prédomine en notre âme qu'arrive-t-il alors que c'est l'égoïsme, le sensualisme, le mal enfin qui y prédomine? N'y aura-t-il point de devoir pour celui qui n'en veut pas reconnaître? Qui ne sait qu'un homme voluptueux, avide, injuste est naturellement disposé à n'admettre ni loi morale, ni sanction de cette loi, que tout homme en un mot croit d'autant moins aux châtiments futurs qu'il les mérite davantage? Ses négations seront-elles légitimes? Ses actes alors ne le seront pas moins. Comment serait-il tenu d'obéir à un Dieu, qu'il est maître de nier? Le méchant sera donc libre de commettre le mal sans terreurs, sans que rien l'avertisse ni le menace? Le bien accompli sans espoir de récompense a pour conséquence forcée le mal commis sans crainte du châtiment. L'homme serait-il justement puni d'un acte dont il a ignoré les conséquences, et la vie n'est-elle donc qu'un piége que lui tend son créateur? Quoi! la loi morale oblige l'homme, sous peine d'un éternel châtiment et il n'en sera pas averti! bien mieux, il est nécessaire qu'il l'ignore! Qu'y aurait-il de moins moral qu'une semblable condition?

De telle sorte que pour amener le bien désintéressé, il faudrait que le mal fût loisible, permis, légitime, qu'il n'y eût point de mal en un mot, et partant point de bien; rien dans l'ordre moral comme dans l'ordre intellectuel, que dispositions naturelles, goûts et penchants divers. « Une philosophie rigoureuse sera toujours fataliste, » conclut en effet M. Schérer[1].

Vous ne dissimulez ces conséquences de votre doctrine qu'en éludant, qu'en supprimant tout un côté de la question, qu'en raisonnant toujours comme si le mal n'existait pas. Ne puisant dans votre théorie aucun moyen de le réfréner, vous avez imaginé de le passer sous silence. Eh quoi! votre doctrine tout entière se fonde sur la liberté morale, la conscience, le devoir, et vous feignez d'ignorer l'existence du mal! Quelque dédain que la philosophie ait souvent montré pour la réalité, nous ne pensons pas qu'elle ait jamais fait ailleurs une si inconcevable, une si prodigieuse omission! Ne pas tenir compte du mal, c'est là, on en conviendra, une bien étrange lacune, car le mal moral est non-seulement le fait le plus grave et le

[1] *Mélanges de critique religieuse*, page 186.

plus saillant qui soit en ce monde, mais il est encore l'objet propre de toute philosophie, puisqu'il n'en existe aucune qui n'ait au fond pour but, soit de le condamner, soit de l'absoudre. Quelle morale cependant que celle qui, réservant toute sa sévérité pour le bien, demeure muette, désarmée, impuissante devant le mal ! Quel guide pour le chemin ! Quel appui dans la lutte et quelle force pour la victoire !

Mais en renonçant ainsi à combattre le mal, les philosophes critiques ont-ils du moins réussi à établir ce désintéressement de la vertu, suprême objet de leur poursuite? — Non ; le bien, eux-mêmes le disent, n'est le bien qu'autant qu'il est accompli, non pas en vue de satisfaire un penchant, une disposition naturelle, mais en vue du devoir et pour obéir à la loi morale. Or la notion de *loi* contient et implique forcément celle d'un législateur et d'une sanction, c'est-à-dire de châtiments et de récompenses. Sans le premier la loi ne serait qu'une idée, sans la seconde elle ne serait qu'un conseil. Qu'on essaye de concevoir une loi sans législateur et dépourvue de sanction, c'est-à-dire une cause sans effet, ou un effet sans cause, on comprendra que c'est chose absolument impossible. Aussi voyons-nous que toujours, lorsqu'on a prétendu sous prétexte d'une perfection plus haute, dépouiller la loi de la sanction, quelque purs qu'aient été les débuts, toute vertu a promptement disparu, parce que de fait, en annulant la responsabilité, on détruit la loi et on ne laisse plus à l'homme d'autre règle que ses penchants. C'est ainsi qu'on a vu les stoïciens, Molinos, les quiétistes tomber promptement dans les plus grands désordres, et chacun sait combien les sectateurs actuels de la morale indépendante se rendent volontiers indépendants de la morale. Toute loi désarmée est promptement vaincue.

En nous ôtant l'espoir de la récompense céleste, Kant est quoi qu'il fasse obligé de nous en promettre une autre, car il faut à l'homme un but, un mobile d'action; or l'homme ne peut agir qu'en vue de Dieu ou de soi : « Le respect et l'amour ne s'accordent qu'aux personnes,[1] » écrit Kant, et comme il déclare en même temps « *qu'il ne faut pas entendre qu'il est nécessaire d'admettre l'existence de Dieu, comme le fondement de toute obligation, car ce fondement n'est autre que l'autonomie de la raison même*,[2] » il tourne forcément l'homme vers soi et le fait son propre but. Il faut, dit-il, pratiquer la vertu uniquement pour obéir à la loi morale. — Soit, mais il faut à l'homme un motif de vouloir obéir à la loi morale, et quel motif lui propose Kant? « Sa dignité, le respect de soi-même, la conscience

[1] *Critique de la raison pratique*, p. 252.
[2] *Ibid.*, p. 335.

d'être indépendant de ses penchants et de pouvoir se suffire à soi-même[1]. »

Ces doctrines-là sont des échasses qui exhaussent l'homme sans le grandir et ne font que rendre ses chutes plus profondes et plus meurtrières. Séparé de Dieu et de l'infini l'homme n'est plus qu'un animal intelligent, c'est pourquoi tôt ou tard l'orgueil le conduit au sensualisme.

Si les dogmatistes se trompent en faisant dépendre le bien du vrai, en plaçant la vérité avant la conscience, les philosophes critiques ne se trompent pas moins en plaçant la vérité après la vertu et l'y rendant étrangère. La loi morale et la vérité dogmatique, bien loin qu'elles soient opposées l'une à l'autre, sont une conception, non pas successive mais simultanée, et qu'on ne peut scinder sans la détruire.

La morale sans les dogmes n'est qu'un mot vide de sens, elle ne saurait exister, ni les dogmes sans la morale. La loi qu'un Dieu ne commande pas n'est pas une loi ; le Dieu qui ne nous aurait rien prescrit, de quel droit nous jugerait-il ? Il serait notre maître mais non pas notre Dieu. Où serait pour nous l'obligation de songer à lui, et que nous importerait de savoir ou non s'il existe ?

Est-ce à dire avec M. Jules Simon et beaucoup d'autres philosophes, que le bien désintéressé n'est en effet qu'une chimère, une notion idéale et surhumaine de la vertu, et qu'au fond l'homme ne puisse jamais agir qu'en vue de soi et de son avantage présent ou futur ? La conscience proteste énergiquement contre un pareil verdict : le cri invincible de la nature humaine, les larmes d'admiration que nous arrache le spectacle de l'héroïsme et du sacrifice nous sont un sûr garant du désintéressement de la vertu, car cette admiration nul acte intéressé, si habile et si ingénieux fût-il, ne saurait jamais l'obtenir de nous.

Or tous ces actes d'héroïque vertu qui nous touchent si fort, ont été accomplis par des hommes profondément convaincus qu'ils en seraient un jour récompensés ; nous le savons à n'en pas douter, et cette pensée n'ôte rien à l'enthousiasme qu'ils nous inspirent. Apprenons-nous au contraire qu'un acte, que nous croyions avoir été accompli en vue de Dieu et des récompenses éternelles, l'a été en vue d'un gain présent et terrestre, non-seulement nous cessons de l'admirer, mais nous accablons de notre mépris, nous accusons de mensonge et d'hypocrisie celui qui avait essayé de nous donner le change.

Qu'y a-t-il de plus uuiversellement admiré que le martyre ? Or

[1] *Critique de la raison pratique*, p. 389.

n'est-ce pas l'acte même par lequel l'homme affirme sa croyance absolue et inébranlable aux récompenses futures. Qu'est-ce qui a jamais songé à voir dans cette libre et généreuse immolation un acte intéressé, contraint et automatique[1]? Touchantes et sublimes figures des Ignace et des Irénée, des Agnès et des Agathe, si radieusement certaines d'obtenir la couronne, votre héroïque courage n'était-il donc qu'un habile calcul, et votre sanglant sacrifice qu'une prudence intéressée? L'admiration si vive que nous inspire le martyr ne résulte-t-elle pas précisément de l'impossibilité absolue où nous sommes de douter qu'il agisse uniquement en vue de Dieu et de ses promesses, de la certitude qu'aucun motif présent et terrestre n'est entré pour rien dans son sacrifice? Notre admiration s'égare-t-elle, et l'humanité s'est-elle sans cesse trompée?

Non : le cri spontané du cœur et de la raison affirme avec une autorité victorieuse de tous les sophismes, que ces deux mobiles de l'intérêt présent et des célestes espérances ne sont ni de même sorte, ni de même nature, qu'il existe entre eux une radicale et absolue différence, et que si l'un ne peut jamais accompagner la vertu, l'autre au contraire ne peut jamais s'en séparer.

A quelques infimes et douteuses exceptions près, l'expérience nous montre en effet que ce bien dont notre admiration proclame la réalité, c'est-à-dire le désintéressement, a toujours été accompli par ceux qui croyaient fermement aux promesses de la vie future, et c'est là un fait si constant, une règle si générale, que l'homme n'y reconnaît pour ainsi dire aucune exception ; il refuse également d'admettre la croyance sans vertu et la vertu sans croyance.

Ne tenir pour réellement vertueuses que les bonnes actions des sceptiques ou des athées, ne serait-ce pas nier la vertu ? Où sont leurs œuvres en effet? Où sont leurs luttes et leurs sacrifices?

La vertu d'un sceptique est comme un arbrisseau poussé parmi les sables du désert ; on se demande avec étonnement d'où vient la verdure de son feuillage et quelle source nourrit ses racines. Nul ne compte sur ses fruits, on s'attend chaque jour à le voir déraciné par l'ouragan ou englouti par le sable ; c'est une sorte de fragile et curieux phénomène, ce n'est pas le produit naturel d'un sol fécond et généreux. Celui qui croyant fermement en un Dieu juste et rémunéra-

[1] « Si nous possédions la vérité avec certitude comme quetques-uns croient la posséder, Dieu et l'Éternité seraient sans cesse devant nos yeux, car ce que nous pouvons parfaitement prouver a pour nous une certitude égale à celle dont nous pouvons nous assurer par nos yeux, la conduite de l'homme dégénérerait en un pur mécanisme, ou comme dans un jeu de marionnettes tout gesticulerait bien, mais où l'on chercherarait en vain la vie sur les figures. — Kant, *Critique de la raison pratique,* p. 569. Traduction de M. Jules Barni.

teur, qui aimant la vérité accomplit la justice, au contraire, est comme cet arbre planté sur le bord des eaux, qui donne son fruit en son temps ; c'est là un fait naturel et normal qui réjouit le regard et ne surprend pas la raison.

Kant a très-bien montré que la vertu est et doit être désintéressée, mais il n'a pu montrer comment son désintéressement se concilie avec la sanction qu'exige la loi morale ; de là vient qu'il a tour à tour, et par une perpétuelle contradiction, nié et affirmé l'évidence de la vérité. Tantôt nous ne devons connaître celle-ci « qu'après que le respect désintéressé de la loi est devenu dominant en notre âme[1] ; » tantôt, au contraire, « il est nécessaire, pour mettre une âme dans la voie du bien moral, de l'attirer par l'appât de l'avantage personnel[2] ; » ici « l'existence de Dieu est un besoin absolument nécessaire[3], » et là « nous ne pouvons que la conjecturer[4]. » Plus loin, « nous sommes dans la nécessité d'en supposer la réalité objective[5] ; » mais il convient de remarquer que cette nécessité est purement subjective[6]. »

D'autre part, « une action bonne en soi, mais faite par inclination, n'a pas de valeur morale, car elle ne nécessite pas de lutte[7] ; » d'autre part, « quoique mon *bonheur personnel* soit compris dans le concept du souverain bien, ce n'est point cette considération, mais la loi morale qui doit déterminer la volonté[8]. » L'existence de Dieu est absolument liée à la conscience de notre devoir[9]. » Cependant, « elle n'est pas un devoir, et une croyance ordonnée est un non-sens[10]. » Quelle est donc alors la loi et quel est le sort éternel de ceux qui ont nié cette vérité ? Voilà ce que Kant ne nous dit point : il garde au sujet de l'erreur et de l'incrédulité le même silence qu'au sujet du mal. Il a visiblement échoué à résoudre le problème qu'il avait soulevé. Il est bien vrai que la vertu est désintéressée, mais il ne l'est pas moins qu'elle doit attendre une récompense, c'est-à-dire être unie à la croyance en un Dieu juste et rémunérateur.

C'est la tâche de la philosophie véritable d'expliquer comment elle est à la fois l'un et l'autre.

Chacun des deux systèmes dont nous avons parlé l'élude en sup-

[1] *Critique de la raison pratique*, p. 370.
[2] *Ibid.*, p. 375.
[3] *Ibid.*, p. 363.
[4] *Ibid.*, p. 370.
[5] *Raison critique*, p. 346.
[6] *Ibid.*, p. 334.
[7] *Ibid.*, p. 20.
[8] *Ibid.*, p. 341.
[9] *Ibid.*, p. 334.
[10] *Ibid.*, p. 364.

primant l'un des deux termes de la question. Si les dogmatistes, en attribuant à la vérité une évidence irrésistible nous montrent une vertu sans désintéressement, les philosophes critiques à leur tour en supprimant l'évidence et la vérité, nous montrent le désintéressement sans l'obligation, sans le devoir, c'est-à-dire sans la vertu.

Parce que le chef de la philosophie critique a commis cette grande et fatale erreur de représenter la certitude de la vérité comme destructive de la vertu, sa doctrine a naturellement engendré deux écoles, dont l'une ne conserve un fantôme de vérité qu'à la condition de sacrifier toute morale, et l'autre un simulacre de morale qu'à la condition de répudier toute vérité. Chacune d'elles ne représente au fond qu'une seule et même idée ; la première nie l'évidence de la vérité au nom de la liberté morale de la croyance, la seconde la rejette au nom du désintéressement de la vertu : ni l'une ni l'autre n'affirme rien, mais chacune met embargo sur tout dogmatisme qui ne résout pas l'objection qu'elle formule, elle garde l'entrée de la certitude et dit à toute affirmation : Tu ne passeras pas sans m'avoir vaincue.

IV

A l'inverse des dogmatistes actuels que nous avons vus établir leur système sans se préoccuper des faits qui le condamnent, ni tenir aucun compte des objections qu'on lui oppose, les philosophes critiques semblent n'avoir songé qu'à expliquer l'erreur des esprits qui diffèrent d'avec eux, tandis qu'ils se taisent sur leur propre doctrine; c'est ainsi qu'ils ont réussi non pas à éviter, mais à esquiver la contradiction qu'ils reprochent à leurs adversaires.

L'imagination, les passions, les sentiments, étant divers chez les hommes, s'ils sont en effet la source de toute croyance, il est bien naturel que ceux qui croient le fassent diversement ; mais ce qu'il s'agit d'expliquer, ce n'est pas comment les croyances et les affirmations diffèrent entre elles, c'est là un fait relativement secondaire; la question véritable, primordiale, la sorte de division qui étonne l'intelligence et dont il importe de rendre compte, c'est la simultanéité toujours subsistante de l'affirmation et de la négation des mêmes doctrines.

S'il est dans la nature des choses que la raison de l'homme soit, au sujet des vérités morales et des questions métaphysiques, le jouet de son imagination et de ses sentiments, en vertu de quel privilége les philosophes critiques et tous les sceptiques échappent-ils à ces illusions, à ce mirage dont tant d'autres sont la dupe ? Voilà ce qu'il

faudrait nous apprendre, car c'est à la négation absolue de toute certitude rationnelle que le Criticisme aboutit nécessairement et qu'il nous conduit sans nous en rien dire. Etre persuadé que le sentiment et l'imagination dominent la raison et décident de la croyance, puis tenir en même temps une seule vérité pour certaine, voilà qui est impossible, parce que l'esprit n'admet point la contradiction : aussi voit-on que les philosophes critiques ont été forcés de renoncer à toute affirmation, parce que le scepticisme n'admet point de degré ni de partage. Après avoir jeté par-dessus le bord les dogmes révélés, ils avaient cru pouvoir sauver du naufrage les vérités naturelles, mais la logique les a entraînés, tout a sombré, le Dieu de la conscience est devenu pour eux le Dieu de la science, le Devenir, le Dieu qui se fait, en un mot le néant.

Les philosophes critiques, lorsqu'ils expliquent la croyance d'autrui par le sentiment, ne pensent pas de fait être moins bien pourvus de sentiment et d'imagination que ceux qui croient, mais seulement posséder une raison plus ferme, plus capable de résister aux entraînements et aux illusions de l'un et de l'autre. Une raison dupe de l'imagination, ou subjuguée par le sentiment, est-elle donc autre chose qu'une raison plus faible que celle qui, exposée à la même cause d'erreur, n'y succombe point? Que font donc les critiques, que reproduire, en la déguisant plus ou moins, la thèse vieillie, arbitraire, insoutenable, qui consiste à expliquer la dissidence de ses adversaires par l'infériorité de leur intelligence?

Certes, si ces philosophes avaient pu alléguer une autre explication de la division des esprits, ils seraient inexcusables d'avoir recours à une assertion si visiblement fausse et de se décerner ainsi gratuitement un brevet de supériorité; ce qui fait tout à la fois leur excuse et leur condamation, c'est qu'il leur est impossible d'en alléguer aucune autre.

C'est vainement que l'homme accuse et décrie la raison, jamais il ne parvient à triompher de sa propre raison. La nature, comme le dit Pascal, est invinciblement dogmatique, et l'unité de la raison, qui ne se distingue pas de sa capacité, est chez ceux-mêmes qui la combattent une notion à laquelle il leur est impossible de se soustraire. De même que ceux qui nient le témoignage des sens montrent néanmoins toujours par leurs actions qu'ils y croient absolument, ainsi ceux qui taxent la raison d'impuissance, c'est-à-dire de division et d'incertitude, parlent, raisonnent et concluent sans cesse en vertu de sa puissance, de son unité et de sa certitude.

Pas plus qu'on ne voit les premiers se heurter contre un mur ou négliger de se ranger devant une voiture, on ne voit les seconds admettre qu'une raison égale à la leur et non moins bien informée

puisse affirmer ce qu'eux-mêmes déclarent faux ou douteux; de là, lorsque ce fait vient à se produire, la nécessité où se trouvent les sceptiques d'accuser de faiblesse ou d'illusion la raison de leurs adversaires, de supposer en un mot qu'une cause accidentelle produit une exception à cette unité de la raison qui n'est pas distincte de la raison elle-même.

Si gratuite, si arbitraire, si évidemment contredite par les faits que soit une semblable assertion, elle se reproduira cependant toujours parce qu'elle est contrainte; le scepticisme ne pourrait être légitime qu'autant qu'elle serait véritable : il est donc forcé de supposer qu'elle l'est.

Si la fausseté du dogmatisme était démontrée, il est vrai qu'il faudrait être fou ou infirme d'esprit pour demeurer certain de sa vérité en présence de l'évidence contraire. Mais parce que les dogmatistes ne sont visiblement ni sots, ni fous, ni en aucune façon inférieurs aux sceptiques, la démonstration de ceux-ci contre eux n'a point de valeur, puisqu'elle s'appuie sur une assertion évidemment fausse.

— Mais, nous dit-on, il suffit pour vous répondre de vous renvoyer l'objection; nous qui différons d'avec vous, qui nions ce que vous affirmez, nous ne sommes non plus que vous des sots ni des fous.

— Aussi ne vous accusons-nous jamais d'être ni l'un ni l'autre, car rien n'est moins nécessaire à la démonstration du dogmatisme. La vérité n'a jamais besoin pour subsister de supposer le faux et de tronquer les faits, il lui suffit de les connaître et de les exposer; quels qu'ils soient, ils l'appuient et lui viennent en aide. Autant l'esprit humain admet aisément ce fait dont nous sommes d'ailleurs chaque jour témoins, qu'une intelligence égale ou supérieure à la nôtre nie sans folie des vérités que nous jugeons évidentes, autant la raison repousse énergiquement l'idée que cette même intelligence puisse affirmer ce que nous nions, tenir pour certain ce que nous jugeons douteux ; de là vient que les croyants n'ont jamais dit qu'on diffère d'avec eux par infériorité de raison ; nous pouvons sans inconséquence avouer que Kant était une grande intelligence et que Voltaire avait infiniment d'esprit, ce qui ne fait que tourner à la gloire des doctrines qu'ils ont attaquées sans en pouvoir triompher, mais pour légitimer votre théorie, il vous faut absolument tenir que Descartes, Bossuet, Newton, étaient de faibles esprits dupes de leurs sentiments et subjugués par leur imagination !

Tandis que la négation des vérités que nous affirmons nous laisse indifférents et inébranlés, qu'elle n'excite en nous le plus souvent que la compassion pour nos contradicteurs, l'affirmation absolue de ce que nous révoquons en doute au contraire nous blesse et nous irrite, parce qu'au fond elle nous accuse et nous inquiète. C'est là

un fait qui se reproduit à tous les degrés de la croyance et de l'affirmation, parce qu'il dérive des lois mêmes de l'intelligence : nous voyons les spiritualistes modernes ne marchander aux sceptiques, qui les raillent et les contredisent, ni leurs éloges, ni leur admiration. Vainement Hegel détruit-il tout ce qu'affirme M. Cousin, il n'en est pas moins pour celui-ci « un maître cher et vénéré ; » vainement Spinosa combat-il ce Dieu de la conscience qu'enseigne M. Saisset, ce dernier ne l'en tient pas moins pour un « vigoureux génie au cœur ferme et honnête. »

Les sceptiques, de leur côté, sans s'inquiéter de se montrer ingrats, ne rendent à leurs adversaires aucune de ces politesses et continuent à les tenir pour gens de raison débile et de croyance sentimentale. M. Caro se plaint avec amertume de ce que les dogmatistes n'obtiennent point d'eux la réciproprité de leur bon vouloir et de leurs louanges : « Nos adversaires, dit-il, peuvent être sceptiques ou panthéistes sans qu'il nous vienne à l'esprit la tentation de les rendre ridicules ou odieux ; on devrait bien dans le parti contraire rendre la même justice aux spiritualistes et ne pas supposer que pour croire à l'âme immortelle et au Dieu vivant, ils aient dû renoncer soit à la *science* soit à la *raison*[1]. »

Vain espoir ! les sceptiques sont précisément contraints de le supposer. Quiconque affirme ce que nous nions nous condamne tacitement, et par là seul nous oblige à le blâmer et à l'accuser en retour. Aussi voyons-nous ces mêmes spiritualistes, si pleins d'estime et de respect pour les sceptiques qui nient ce qu'ils affirment, prononcer contre les chrétiens qui affirment ce qu'ils nient, ce même verdict d'illusion, de faiblesse et de mysticisme que les sceptiques prononcent contre eux, et les accuser à leur tour de « renoncer à la science et à la raison. » Ils attribuent les erreurs des sceptiques à la liberté de la raison et celles des chrétiens à son infirmité.

C'est que la notion d'un doute irrationel et purement subjectif n'a rien en soi qui heurte ou qui froisse la raison, tandis que la notion d'une certitude purement subjective ne saurait s'en faire accepter un instant.

La certitude est l'acte propre à la raison (comme est à l'œil celui de la vision, par exemple), et qui ne peut être accompli sans elle. La certitude individuelle, subjective, insensible à la contradiction, c'est le caractère propre de la folie, le signe auquel on la reconnaît. Celui à qui les rêves de son cerveau et les créations de son imagination apparaissent non plus comme des hypothèses ou de simples possibilités, mais comme des réalités absolues, celui-là enfin qui est cer-

[1] *L'Idée de Dieu*, p. 367.

tain sans la raison et par conséquent malgré elle, est clairement fou.

Le même fait qui, dans l'ordre négatif n'est qu'hypothèse ou rêverie, transporté dans l'ordre affirmatif, y devient hallucination ; l'un est voulu, l'autre est subi ; l'un est un acte naturel et conscient de l'intelligence, dans l'autre la raison est domptée, écrasée, asservie par une force qui lui est étrangère ; elle ne gouverne plus, elle est à la merci des accidents extérieurs ou des dispositions physiques de l'individu. De telle sorte que l'inadmission de l'évidence des vérités morales (au sujet desquelles seules se produit la division), n'implique en aucune façon la folie, comme le prétend M. de Lamennais, et comme l'écrit M. Cousin[1] ; ce qui l'impliquerait ce serait leur affirmation s'ils étaient clairement inévidents.

De là l'impuissance de l'erreur à exprimer autre chose que le doute ; lorsqu'elle prétend le transformer en une affirmation si modérée, si mitigée que ce soit, le vice de sa nature se montre alors pleinement et son caractère irrationnel apparaît dans tout son jour.

M. Renan l'a essayé, on sait avec quel talent et quelle mesure, quelle érudition et quelle délicatesse, et cependant jamais échec fut-il plus complet et plus éclatant que le sien ? Il est douteux qu'il s'en relève jamais.

C'est que sa tentative était contraire à la nature des choses : toute affirmation opposée à des vérités connues et démontrées périt promptement sous le ridicule ; c'est vainement qu'elle se fait attendrie, touchante, sentimentale, elle ne parvient jamais à être sérieuse ; tandis que le doute de la vérité, que toute hypothèse qui lui est contraire éveille un écho dans l'âme de l'homme et trouve un complice dans la corruption de son cœur et dans sa passion d'indépendance, toute fausse affirmation trouve au contraire dans la droiture de sa raison un juge inexorable. On sait quelle faveur et quelles sympathies avaient rencontrées les *Études d'histoire et de morale* dans lesquelles le même auteur, soutenant la même thèse, niait la divinité de Jésus-Christ et parfois déjà jusqu'à l'existence de Dieu ; la *Vie de Jésus* n'était, comme on l'a remarqué, que la conséquence logique des *Études ;* si les unes étaient véritables, l'autre ne l'était pas moins ; d'où vient l'accueil si différent qu'elle a reçu ? C'est que l'erreur, sortant de son domaine avait fait irruption dans celui de la vérité, et plus cette tentative hardie et inusitée d'affirmation avait éveillé d'attente, plus elle rencontra de dédains lorsqu'apparut son inanité. Le monde qui un moment avait espéré d'être vainqueur du Christ, irrité de sa déception, se montra impitoyable dans sa condamnation.

[1] « Toute école *qui n'a pas renoncé au sens commun* proclame l'existence de Dieu. » (*Étude sur Pascal.*)

C'est un rare et utile spectacle que de voir l'erreur, sortant des limbes du rêve, du possible, et dépouillant ses voiles, prendre corps pour ainsi dire et apparaître au soleil vivant de la réalité. On comprend alors combien ce possible est impossible, combien ce corps est impuissant à vivre et à se mouvoir, et l'on recule honteux devant l'absurdité des erreurs qu'il faut admettre pour rejeter la vérité.

Nulle plus féconde leçon à l'esprit assez ferme et assez clairvoyant pour en profiter. Si le Jésus de M. Renan a ramené beaucoup d'adorateurs sincères au Jésus de l'Évangile, c'est que son livre est en effet une démonstration très-puissante et très-décisive de la vérité. La preuve directe et souveraine du christianisme, c'est l'impuissance absolue où il met ses adversaires de l'expliquer autrement que lui-même ne s'explique, c'est-à-dire par la vérité de son histoire. Or, cette impossibilité qui l'a mieux mise en lumière que M. Renan ? Où éclate-t-elle davantage que dans la vie de Jésus ? Quelle plus vive démonstration du miracle que son histoire de la résurrection de Lazare ? Quelle plus puissante confirmation du récit évangélique ? Pour faire de son livre une très-savante et très-ingénieuse apologie du christianisme, l'auteur n'eût eu à changer que son intention, mais combien son témoignage n'emprunte-t-il pas de force et d'autorité à ce fait qu'il est involontaire, qu'il lui est pour ainsi dire arraché par l'invincible évidence des faits ! Véritable Balaam de la critique, M. Renan a ainsi démontré de la façon la plus irréfragable tout ce qu'il s'était proposé de ruiner et de détruire. L'étendue, la profondeur, la variété de ses études n'ont servi qu'à mieux faire ressortir l'impuissance absolue de la science à édifier quoique ce soit contre l'Évangile. La connaissance des langues sémitiques et de la littérature talmudique, de l'exégèse allemande et de la philosophie comparée, l'étude attentive des lieux par les voyages, n'ont pu lui fournir d'autres armes contre l'histoire apostolique que ce « Lazare, tout « pâle encore de sa maladie, qui, s'était probablement fait entourer la « tête de bandelettes, puis enfermer dans son tombeau de famille[1], » et a couvert d'un ineffable ridicule son moderne historien.

Quelle amère déconvenue pour la critique ! quel légitime triomphe pour la vérité, et qu'il est visible qu'aujourd'hui comme jadis, le Seigneur réduit ses ennemis à lui servir de marche-pied !

M. Renan l'a si bien compris qu'il n'a pas hésité à sacrifier tout un Évangile au désir de faire oublier cet inoubliable récit qui appartient désormais aux archives de la vérité, et dont le souvenir, à moins que lui-même n'abjure son erreur, demeurera inséparable de son nom ; une ironie de la destinée ne l'a-t-elle pas d'ailleurs décoré de l'ordre de Saint-Lazare ?

[1] *La Vie de Jésus.*

L'impossibilité de la certitude personnelle, subjective, et partant l'absolue fausseté de l'explication que donnent de la certitude spiritualiste les philosophes critiques, nous est donc également démontrée par la logique et par l'expérience. Cette explication consiste uniquement dans l'hypothèse de la supériorité d'esprit des sceptiques sur les dogmatistes, hypothèse que rien ne vient justifier, et qui fût-elle une réalité, n'entraînerait pas après soi la division des esprits, comme on le voit par les sciences où les esprits très-inégaux entre eux ne sont pas cependant divisés.

Impuissante à établir ce désintéressement de nos actes, dont elle affirme avec raison la nécessité, la philosophie critique ne l'est donc pas moins à légitimer la division des esprits; elle ne l'explique que par une assertion purement gratuite dont tous les faits accusent si hautement la fausseté qu'elle-même a honte de la formuler. Est-il besoin de démontrer que les dogmatistes ne sont nullement inférieurs aux critiques? Ceux-ci ne le savent-ils pas de reste, et ne voyons-nous pas chaque jour combien peu d'esprit suffit à nier l'âme ou à douter de Dieu? Lorsqu'un principe a pour conséquence inévitable une assertion manifestement fausse, on peut tenir pour certain que lui-même est faux, quand même on n'en verrait pas d'autres preuves.

Les philosophes critiques, après avoir établi que la vérité ne doit pas nous contraindre, rejettent la vérité en alléguant qu'elle ne nous contraint pas.

Ils affirment très-justement que la croyance est libre, c'est-à-dire que la volonté doit jouer un rôle dans la connaissance et la possession de la vérité. Mais quel est ce rôle? en quoi consiste-t-il? Quel est avec la raison absolue le rapport de la volonté libre? Muets sur toutes ces questions, ils n'ont nulle part montré comment s'exerce cette liberté qu'ils réclament, et quel est son rôle dans le choix des doctrines. En même temps qu'ils ont justement repris les dogmatistes pour avoir placé dans la raison, qui est une, la cause de la division des esprits, ils sont tombés dans la même erreur : c'est toujours à la raison plus faible ou plus puissante, plus crédule ou plus clairvoyante, qu'ils l'ont eux-mêmes attribuée, en sorte que tout est fatal dans leur prétendue liberté.

Plus on approfondit leur théorie, plus on la serre de près, plus on en reconnaît l'impuissance et la contradiction. Mais ce qui fait son prestige, c'est qu'elle apparaît à l'homme comme ce milieu, toujours espéré, toujours cherché, entre le vide du scepticisme absolu qu'il ne peut contempler sans vertige, et la souveraine autorité de la vérité qui n'épouvante pas moins sa faiblesse. Elle séduit, elle attire les âmes, en ce qu'elle n'a ni la sécheresse désolée d'une entière

négation, ni l'austère et virile fermeté d'une entière certitude. Elle ne heurte pas de front, comme le matérialisme, des vérités dont l'homme a quoi qu'il fasse le sentiment invincible; elle n'emprisonne pas, comme le positivisme, sa pensée dans ce monde fini; elle laisse libre carrière à ses rêves et à son imagination. Si elle ne satisfait au fond ni la conscience ni la raison, elle leurre du moins l'une et l'autre. C'est ainsi qu'elle a tout envahi et tout pénétré : philosophie, religion, politique, histoire, morale, tout parmi nous s'est empreint de ses langueurs, de sa mollesse et de son néant. Phylloxera invisible, elle ruine, elle stérilise tous les champs de l'étude et de la pensée; elle moissonne toute énergie dans sa fleur, elle atteint toute activité dans sa racine. Mobile, flottante, insaisissable comme l'onde, elle s'évanouit lorsqu'on la veut étreindre, elle recule lorsqu'on s'y veut appuyer; elle a fait pis que nier la vérité, elle l'a profanée et découronnée, en la montrant comme le jouet de nos passions et la fantôme de notre imagination. O mon pays! elle est le plus fatal des maux que t'a faits l'Allemagne! Si tu peux guérir celui-là, tu triompheras des autres, sinon tu demeureras couché dans la mort. Une nation qui répudie la vérité et la certitude ne saurait posséder ni la liberté ni la vertu.

H. de Cossoles.

LA VÉNUS DE MILO

De vives discussions se sont élevées récemment autour de la Vénus de Milo, ce chef-d'œuvre de la statuaire antique, que l'Europe aujourd'hui nous envie. Non-seulement on a mis en question l'attitude de la déesse, le mouvement de ses bras, maintenant hélas! mutilés, mais encore la position du torse sur les hanches, l'état dans lequel la statue a été tout d'abord trouvée, enfin les circonstances qui ont accompagné ou suivi sa découverte, son achat, son embarquement et son arrivée au Louvre. De part et d'autre on a produit des preuves, allégué des témoignages, fait valoir des considérations plus ou moins plausibles. La controverse n'a pas été sans résultat, comme il arrive souvent. Bien que les documents ne soient pas tous concordants, on peut, ce semble, en les comparant, en les contrôlant l'un par l'autre, réussir à en extraire la vérité sur plusieurs des points en litige. C'est dans ce but que nous avons écrit les pages suivantes.

La Vénus de Milo, cinquante ans après son exhumation, est en possession de sa légende.

La magnifique statue aurait surgi, dit-on, comme une sorte de blanche et majestueuse apparition des profondeurs du caveau qui la cachait à tous les regards et la réservait à l'admiration de la postérité. Mais quelques heureux ont pu, seuls, la contempler dans sa beauté harmonieuse et son intégrité. Des négociations mystérieuses, des intrigues secrètes furent engagées autour de l'admirable statue; les marins de l'*Estafette* durent livrer un combat sur la plage pour l'arracher aux mains des Turcs qui nous la disputaient. Dans ce combat, la Vénus, attachée à des cordages, traînée sur le rivage aurait été mutilée et aurait subi les écorchures dont on voit encore aujourd'hui les traces. Suivant la légende, M. le vicomte de Marcellus,

chargé par l'ambassadeur de France à Constantinople, le marquis de Rivière, d'aller prendre le marbre à Milo, M. de Marcellus n'avait révélé de son expédition que ce qu'il pouvait divulguer sans imprudence. Il y avait un mystère à l'origine de cet événement, et la relation de M. de Marcellus avait pour but d'épaissir les ombres autour de ce mystère.

Il est certain d'ailleurs que, même dans le monde des savants, on avait depuis longtemps conçu des doutes sur la véracité absolue des relations publiées sur la découverte, notamment en ce qui concernait l'état du marbre au moment de son exhumation. M. Ch. Lenormant écrivait dans un article du *Correspondant* (25 janvier 1854), qui fut très-remarqué et provoqua une réplique assez aigre de M. de Marcellus : « J'ai toujours craint que dès l'origine, pour mieux faire valoir une production qui se défendait assez bien par elle-même, on n'ait fait disparaître à dessein les accessoires qui pouvaient déranger l'idée qu'on venait de découvrir un des chefs-d'œuvre de l'art grec à la plus grande époque. » Nous verrons plus loin, en effet, que certaines opinions d'archéologues en crédit eurent au début une fâcheuse influence et causèrent la perte d'un fragment important du socle de la Vénus.

En 1867, M. Morey, correspondant de l'Académie des beaux-arts et membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy, publia une notice sur la Vénus. Dans cette notice il rapportait sa visite à Milo, ses entretiens avec M. Brest, notre agent consulaire dans cette île en 1820, lors de la découverte. Des renseignements de M. Morey il résultait qu'une sorte de bataille s'était livrée entre les marins turcs ou grecs et français dans le trajet de l'habitation de M. Brest à la mer, et qu'alors la précieuse relique, objet de la rixe, fut enlevée avec tant de précipitation, traînée avec si peu de soin sur le rocher au moyen de cordes, qu'il y eut des égratignures et des épaufrures sur les épaules et que les draperies furent endommagées. De son côté, M. le comte de Clarac, conservateur du musée royal des Antiques, qui dressa le premier le procès-verbal de la réception du marbre au Louvre, constatait dans sa notice, publiée en 1821[1], « des traces de cordes dont on avait lié la statue, et qui indiquaient qu'elle avait été traînée le long du rivage pour la conduire à bord du bâtiment grec. C'est dans ce fatal trajet, ajoutait M. de Clarac, que les épaules et quelques parties du dos et des hanches ont été froissées ; le marbre a même été étonné et enlevé sur chaque épaule dans une largeur de quelques doigts. »

[1] *Sur la statue antique de Vénus Victrix,* par M. le comte de Clarac. In-4°, Paris, 1821, p. 21.

Enfin, il y a quelques semaines, le journal *le Temps* publia une série d'articles de M. J. Aicard, dans lesquels était produit le témoignage d'un des officiers de marine qui avaient visité Milo en 1820 et qui avaient vu la Vénus avant son enlèvement par M. de Marcellus. Cet officier, M. Matterer, ancien capitaine en second de la corvette *la Chevrette*, avait écrit, en 1842, dans le récit de sa visite à la statue : « Quelle fut notre surprise en voyant devant nous une belle statue en marbre de Paros! *Les deux bras étaient malheureusement cassés* et le bout du nez un peu altéré[1]. » Mais il paraît que cette attestation était imposée à M. Matterer par des considérations pressantes d'intérêt personnel, et dans la note laissée par lui entre les mains d'une tierce personne, note destinée à faire triompher la vérité dans l'avenir, il révélait cette circonstance étrange que la statue avait été vue par lui avec son bras gauche levé en l'air et tenant une pomme[2].

M. Aicard ne manqua point de rapprocher cette attestation de la note consacrée par Dumont d'Urville à la Vénus de Milo qu'il avait visitée en même temps que M. Matterer. Un passage de cette note[3] dit : « La statue, dont je mesurai les deux parties séparément, avait, à très-peu de chose près, six pieds de haut; elle représentait une femme nue, dont la main gauche relevée tenait une pomme, et la droite soutenait une ceinture habilement drapée et tombant négligemment des reins jusqu'aux pieds. Du reste, elles ont été l'une et l'autre mutilées et sont actuellement détachées du corps. » M. Aicard commente ceci par la remarque suivante : « Il fallait donc que l'état de mutilation ne fût pas tel que l'adaptation des bras à la statue ne pût se faire ou que du moins le rapport de ces marbres entre eux ne pût s'établir[4]. » M. Aicard admet donc, en définitive, que Dumont d'Urville, le même jour où M. Matterer a vu la statue tenant le bras gauche élevé en l'air, a vu la statue sans bras. Il eût été de bonne logique, ce semble, d'opter entre les deux témoignages. Si Dumont d'Urville a raison, M. Matterer a tort, et nous ne comprenons pas qu'on les fasse servir l'un et l'autre à prouver que la Vénus possédait son bras gauche lors de sa découverte.

D'autres attestations ont été produites dans le même but par M. Aicard. Il invoque le témoignage de M. E. Doussault, peintre

[1] *Notes nécrologiques sur M. le contre-amiral Dumont d'Urville.* Paris, Imprimerie royale, 1842.

[2] Voy. *la Vénus de Milo,* par M. J. Aicard. 1 vol. in-12, chez Sandoz et Fischbacher, à Paris, p. 33.

[3] La note a été publiée dans les *Annales maritimes*, tome XIII, 1re série, p. 149.

[4] *La Vénus de Milo,* p. 29.

et architecte, qui a longtemps voyagé en Grèce, qui a vu M. Brest en 1847 : M. Brest, suivant M. Doussault, attribuait à la statue de Milo l'attitude de la Vénus de Pâris; elle élevait la pomme dans sa main gauche[1]. On comprend fort bien que telle fût l'opinion de M. Brest; elle est partagée par beaucoup de personnes compétentes; mais on ne voit pas que cette opinion contredise ce fait que la Vénus a été trouvée ayant ses bras cassés. M. Aicard invoque encore le témoignage de M. Salicis, capitaine de frégate, qui a vu M. Brest en 1852, et lui a entendu attribuer aux bras la disposition suivante : le gauche tenait la pomme, le droit, au long du corps, mais replié en arrière vers le bas, retenait la draperie que la déesse venait de relever ou dont elle voulait empêcher la chute complète[2]. Encore un coup, cette opinion de M. Brest ne prouve point que la statue possédait ses deux bras ou son bras gauche lors de son exhumation.

Reste un témoignage recueilli par M. J. Ferry de la bouche d'Antonio, l'un des fils du paysan qui découvrit la statue et qui, ce jour-là aidait son père dans son labeur. Antonio Bothonis a déclaré à M. Ferry « sans hésiter, avec force détails et gestes à l'appui, que la Vénus était, au moment de la découverte, *debout sur son socle, le bras gauche étendu, et la main tenant une pomme*[3]. » Voilà qui est précis et confirme nettement le témoignage de M. Matterer.

Nous discuterons plus loin ces divers allégations; nous demanderons aux documents authentiques la réponse à ces questions : 1° La statue était-elle, quand elle fut mise au jour, debout? 2° Était-elle sur un socle? 3° Avait-elle son bras gauche adhérent à l'épaule? 4° A ce bras avait-elle la main adhérente? Les documents répondront clairement. En attendant, disons que le témoignage du paysan, à cinquante-quatre ans de distance de l'événement, nous inspire en soi une médiocre confiance. Il nous paraît aussi que le témoignage de M. Matterer doit suggérer quelque inquiétude : un si grand ami de la vérité ne consent point à commettre de telles inexactitudes. On aura beau dire, ce n'est point un titre à être cru que d'avoir précédemment déguisé la vérité. D'ailleurs, il y a dans la confession du capitaine, dont nous ne voulons point contester la sincérité, une exaltation et des singularités de style qui peuvent faire naître dans l'esprit du lecteur le soupçon qu'il a affaire à un cerveau quelque peu troublé et hanté par des chimères[4].

[1] *La Vénus de Milo*, p. 105.
[2] Ouvrage précité, p. 70.
[3] V. *Le Temps* du 16 avril 1874.
[4] M. Matterer écrit : « Donc le bras gauche a été coupé, *ce qui est une mutilation;* et je le soutiens ici, parce que j'ai vu le bras gauche, la main et la pomme. Et j'ai encore très-bonne mémoire, et *je ne sais pas faire le plus petit*

Dans la thèse où se place M. Aicard, il faut expliquer comment le bras gauche a été détaché de l'épaule, et pourquoi le silence, résultat d'une sorte de mot d'ordre, a été gardé sur cet accident. Pour M. Aicard, le mot d'ordre a été donné; il en trouve les indices dans certaines réticences embarrassées de M. de Clarac, dans les explications réitérées de M. de Marcellus, dans la confession de M. Matterer.

Voici comment, d'après M. Matterer, confirmé par le dire de M. Morey, de Nancy, se serait passé l'enlèvement du marbre :

« Quand M. de Marcellus arriva à Milo, *la statue était bien encaissée* et descendue de la montagne de Castro, et *on l'avait placée sur le rivage* pour l'embarquer à bord d'un navire de commerce qui devait faire voile pour Constantinople, afin de la remettre au pacha qui l'avait fait acheter... Je ne puis m'empêcher de dire ici que si, par un miracle, *cette belle Vénus* avait pu se transformer tout à coup en Vénus vivante, elle eût gémi et pleuré à chaudes larmes en se voyant traînée sur la grève, bousculée, roulée par des hommes furieux et en colère, car elle a failli être jetée à la mer, et voici pourquoi.

« M. de Marcellus étant sur le pont de *l'Estafette*, tout prêt à descendre à terre, aperçut un grand rassemblement d'hommes sur le rivage, et *il se douta qu'il allait y avoir une petite bataille*, parce que *le prêtre arménien* (qui avait acheté et emportait la statue pour le pacha) avait un assez grand parti parmi les Grecs de sa religion; c'est pourquoi il dit à M. Robert (commandant de *l'Estafette*) : « Il « faut nous armer de fusils et de sabres avec une vingtaine de ma- « rins également armés. » C'est ce qui fut fait sur-le-champ.

« On s'embarque dans la chaloupe et on arrive à terre, où il y avait un vacarme autour de la caisse qui renfermait *la belle Vénus de Milo*, et les Grecs paraissaient bien décidés à ne pas laisser enlever la statue. Mais, à un signal du capitaine de *l'Estafette*, homme très-énergique, qui cria tout à coup : « A moi, mes matelots, et « enlevez cette caisse, et embarquez-la dans ma chaloupe, » alors la bataille commença. Les sabres et les bâtons voltigèrent; il y en

mensonge, Dieu merci... *La nation française ne sait pas cela.* Eh bien! moi je vais le dire, parce qu'à mon âge *je ne redoute plus la colère des hommes, surtout de ceux qui sont les plus hauts placés daus le monde...* Quand j'écrivis ma première *Notice historique*, en 1842, sur l'amiral d'Urville, c'eût été une très-grande imprudence de ma part si j'avais raconté tout ce qui a été dit et fait pour acquérir la statue de Milo; *j'aurais encouru la colère des grands hommes de Paris,* surtout celle du ministre de la marine..., et bien certainement ce ministre n'aurait pas fait imprimer ma Notice, et il m'aurait peut-être mis en retraite, car j'étais encore au service comme capitaine de vaisseau, major de la marine au port de Toulon. » (V. *la Vénus de Milo*, p. 42 et 43.) Nous croyons qu'il est difficile de ne pas reconnaître, dans ce langage, l'exagération et le tour même de la monomanie.

eut plusieurs qui tombèrent sur le dos et sur la tête du pauvre prêtre arménien et sur celles des Grecs qui poussaient en ce moment des cris de désespoir et se *recommandaient à Dieu qui aurait dû lancer ses foudres* sur les marins français, surtout sur M. de Marcellus et sur M. Robert et le consul, qui était là, armé d'un sabre et d'un gros bâton qu'il agitait aussi très-fortement; une oreille fut coupée, le sang coula, et, pendant cette bataille, des marins s'emparèrent de la caisse bousculée à droite et à gauche dans la mêlée, l'embarquèrent dans leur chaloupe et la conduisirent à bord de *l'Estafette*, qui fit voile sur-le-champ pour se rendre à Constantinople[1]. »

Sans examiner dans tous ses détails ce récit, dont l'enflure naïve, l'exaltation enflammée et la tendresse à l'endroit de la *belle Vénus* corroborent les inquiétudes que nous avons déjà exprimées, nous nous bornerons à signaler la contradiction flagrante qu'il y a entre le fait de la statue *bien encaissée* et le fait de cette même statue souffrant d'être bousculée à droite et à gauche dans le combat. *Le pauvre prêtre arménien*, qui fut si bien bâtonné, était d'ailleurs un caloyer grec. On se demande comment M. de Marcellus, qui ne savait rien de ce qui se passait à Milo depuis la découverte, a pu *se douter qu'il allait y avoir une petite bataille* avant d'avoir pris terre. Et puis, était-ce bien une bataille que celle où les ennemis se bornaient à se recommander à Dieu *qui aurait dû lancer ses foudres?* M. Matterer a-t-il été témoin oculaire de la lutte? Nullement. On la lui a racontée. Qui lui a fait ce récit? Des gens de Milo. Ces gens-là l'ont trompé. On sait certainement que la statue n'était point encaissée, qu'elle n'était point sur le rivage, mais dans le vaisseau grec quand arriva M. de Marcellus. Quant à la bataille, M. de Marcellus n'en a jamais parlé; au contraire, l'une de ses dépêches[2] la nie assez directement; les dépêches diverses récemment publiées n'y font aucune allusion; elles parlent, au contraire, de négociations longues, laborieuses, qui ont abouti à une vente et qui excluent l'idée de la violence. La bataille reste donc un fait controuvé, tout au moins extrêmement douteux, que le témoignage

[1] *La Vénus de Milo*, p. 154, 155, 156.

[2] « Il était tard; je repris le chemin du port, et mes camarades, piqués du refus, parlaient de *voies de fait qui n'étaient pas dans mes intentions et que Votre Excellence eût certainement désapprouvées*. Je les laissai m'accuser intérieurement de faiblesse et *je repris ma négociation*. » (Dépêche de M. de Marcellus à M. de Rivière, du 28 mai 1820. V. *le Temps* du 14 mai 1874.) Dans son étude, M. de Clarac dit que « M. de Marcellus menaça les primats de l'île d'avoir recours à la force, ayant cinquante hommes d'équipage, pour maintenir un marché qu'on voulait rompre par la force. » Ces allusions sincères à la violence, aux voies de fait, à la force ne prouvent-elles pas qu'il n'y a ici aucune réticence?

suspect de M. Matterer ne suffit point à établir, et que le témoignage de M. Morey laisse à l'état très-hypothétique[1].

M. Aicard admet pourtant le combat comme chose démontrée. Il en a besoin pour expliquer l'arrachement du bras gauche, qui eut lieu dans le tumulte de la rixe, et dont les débris furent recueillis sur la plage par M. de Marcellus. Mais le diplomate, dans la crainte de provoquer un grave conflit politique, s'il avouait cet acte de violence, désireux, d'ailleurs, de paraître un négociateur habile à dénouer toutes les difficultés, a dû garder et recommander le silence sur cet événement. Dès lors, ni l'enseigne Dumont d'Urville, ni le lieutenant Matterer ne devaient parler.

Ce système s'écroule entièrement devant les faits qui vont ressortir des documents authentiques, antérieurs à la prétendue bataille, et qui, par conséquent, ne pouvaient alors prévoir qu'il faudrait l'entourer de mystère. D'après ces documents, il demeurera avéré que, lors de la découverte, les deux bras étaient cassés, et que la main tenant la pomme et le fragment du biceps ont été recueillis non loin du buste. Si le bras gauche eût été détaché sur la plage de Milo, trouverions-nous sur la cassure cette patine que M. Adrien de Longpérier nous signale, avec une autorité qui n'appartient qu'à lui, comme une preuve certaine que le bras s'est détaché de l'épaule très-anciennement?

Les articles du *Temps* eurent pour effet de provoquer, auprès de M. le comte Melchior de Vogüé, notre ambassadeur à Constantinople, plusieurs demandes tendant à interroger les archives de l'ambassade et du consulat général de Smyrne, dans le ressort duquel est placée l'île de Milo. On espérait trouver dans ces archives des éclaircissements sur les points de fait obscurs ou contestés; on comptait beaucoup, pour cela, sur la première lettre de M. Brest, signalant la trouvaille et sans doute l'état de la statue. Le 9 mai 1874, M. le comte de Vogüé écrivit à ses confrères de l'Académie des inscriptions une lettre, datée de Péra, où il faisait connaître le résultat de ses recherches dans les archives. Nous croyons devoir citer en grande partie cette lettre, parce qu'elle relate les faits d'après les documents officiels et qu'elle contient le récit le plus sobre, le plus complet et le plus authentique qui ait été publié jusqu'à ce jour sur la découverte de la Vénus de Milo.

« La correspondance de l'ambassade avec le consulat général de Smyrne et l'agence consulaire de Milo, pendant les années 1820-

[1] M. Morey dit : « Il y eut une sorte de combat entre marins de diverses nations. »

21-22, renferme, disait M. de Vogüé, un certain nombre de dépêches relatives à la célèbre statue. Mais les contestations, nées de la découverte, et les réclamations qui l'ont suivie, y tiennent plus de place que les détails archéologiques. Par une fatalité regrettable, la pièce principale, le premier rapport de M. Brest, manque. Je le fais rechercher à Smyrne... Quoi qu'il en soit, j'ai réuni un certain nombre de faits qui pourront ne pas être inutiles au débat. Je vais rapidement les résumer.

« C'est le 8 avril 1820[1], que la statue fut découverte par un paysan qui piochait son champ[2]. M. Brest[3] fut le premier informé de la trouvaille; il s'aboucha avec le paysan et négocia l'acquisition de la Vénus. Le paysan s'engagea à ne la céder qu'à M. Brest.

« Celui-ci s'empressa d'avertir le consul général de Smyrne[4], et lui « proposa de faire acheter le marbre pour compte du gou« vernement. » M. David, « n'osant prendre sur lui une pareille « dépense, » en écrivit à l'ambassadeur, le marquis de Rivière, et lui demanda « s'il voulait prendre sur lui de faire cette acquisition « pour le Musée royal. »

« Les communications, à cette époque, étaient longues et difficiles entre les îles de l'archipel. C'est le 25 avril seulement que M. David communiquait à l'ambassade les informations qu'il avait reçues; sa lettre ne put arriver à Constantinople avant les premiers jours de mai. M. de Rivière prit rapidement son parti, et le 23 du même mois, la goëlette *l'Estafette*, portant son mandataire, M. de Marcellus, mouillait en rade de Milo.

« Six semaines à peine s'étaient écoulées depuis le jour de la découverte; cet intervalle, bien court pour l'époque, avait néanmoins suffi pour qu'une intrigue fût nouée. Un prêtre grec, Œconomos Verghi, voulant conquérir, par le don de la statue, les bonnes grâces de Monrousi, le drogman de l'arsenal, avait circonvenu le propriétaire du trésor, l'avait menacé, effrayé, et avait fini par vaincre sa résistance. Quand M. de Marcellus arriva à Milo, la

[1] Et non en février, comme le prétend M. Ferry dans sa lettre au *Temps*, citée plus haut, et comme l'affirme M. de Clarac (p. 5 de sa Notice).

[2] Ce paysan s'appelait Yorgos. Il découvrit d'abord en terre le cintre d'une niche carrée d'environ quatre pieds de large, cachée par des ronces et des éboulements. Il déblaya cette niche jusqu'à une profondeur de sept ou huit pieds. Ce fut dans cet endroit qu'il trouva la statue séparée en plusieurs morceaux et trois Hermès. Le lieu de la découverte est situé sur un coteau rocailleux, près de Castro, à cinq cents pas de l'amphithéâtre, au-dessus des grottes sépulcrales creusées sur la droite de la vallée qui conduit à la mer.

[3] Notre agent consulaire dans l'île.

[4] M. Pierre David.

Vénus avait échappé à M. Brest et avait été vendue 718 piastres à Œconomos[1].

« Par quels moyens M. de Marcellus parvint-il à faire casser ce marché et à faire triompher les droits qu'il tenait des promesses antérieures faites à notre vice-consul? Les archives de l'ambassade sont muettes sur ce point. Elles laissent complétement dans l'ombre l'épisode du combat et la nature des « obstacles divers » que M. de Marcellus eut à écarter[2]. Elles constatent seulement que *la statue fut cédée par une vente régulière*, vente précédée par de laborieuses négociations.

« C'est avec beaucoup de peine que M. de Marcellus a obtenu « que la statue lui fût *vendue*, » écrit M. le baron des Rotours, commandant d'un des vaisseaux du roi, à la date du 29 mai[3]. Les agents de cette transaction furent deux des primats de l'île, Petraky Tetarakis et l'archimandrite grec. La somme payée fut de 866 piastres, dont 718 remboursées à Œconomos Verghi, et dont 118 représentaient les dépenses faites par les primats pour transporter la statue du lieu où elle avait été trouvée jusqu'à la Marine[4]. Pour cette somme de 836 piastres du temps ou 550 francs

[1] « Au moment où M. de Marcellus arrivait... il eut la douleur de voir passer la statue, qu'un canot transportait, à bord d'un brick raya ou grec marchand couvert du pavillon turc. Un instant après, M. Brest s'étant rendu à bord de *l'Estafette*, apprit à M. de Marcellus que tous ses efforts avaient été inutiles, et que les primats de l'île avaient vendu la statue à un prêtre grec. M. de Marcellus engagea M. Robert (capitaine de *l'Estafette*) à empêcher le brick grec d'appareiller. Mais les vents étant heureusement contraires, on n'eut pas besoin de recourir à cet expédient pour différer le départ du chef-d'œuvre qu'on voulait nous enlever. » (Comte de Clarac.)

[2] « M. de Marcellus descend à Milo, rassemble les primats, leur montre son firman, leur parle avec force de l'inconvenance de leur conduite, de leur manque de foi dans leurs engagements avec la France...; il est même obligé de les menacer d'avoir recours à la force... Enfin, après une longue résistance, et plusieurs pourparlers qui durèrent deux jours, et pendant lesquels le prêtre grec refusa, même avec violence, à M. de Marcellus et aux officiers de *l'Estafette* de les laisser monter à bord du brick raya pour voir la statue, les primats, malgré la crainte très-fondée que leur inspirait le ressentiment du prince grec (drogman de l'arsenal), *se rendirent aux raisons* de M. de Marcellus, qui se hâta de conclure le marché avec le paysan grec. » (Comte de Clarac.)

[3] Voir la lettre de M. des Rotours dans *le Temps* du 1er juin 1874.

[4] M. de Marcellus, et, d'après lui, M. de Clarac, accusent d'avoir négligé les précautions voulues ceux qui ont opéré ce transport; ce serait alors que le marbre aurait été froissé et sali par les cordages, et qu'il aurait subi les écorchures que l'on remarque sur les épaules. La mutilation du nez et de l'extrémité du sein viendraient des hasards d'une fouille mal faite. Quoi qu'il en soit, il demeure certain que la statue a été acquise par une opération régulière, qu'elle n'a point été enlevée violemment à la suite d'une rixe. Les récits de M. de Marcellus et de M. de Clarac, empreints de sincérité, concordent parfaitement sur ce point. Il est

environ de notre monnaie, M. de Marcellus acheta, non-seulement la Vénus, mais les trois Hermès et l'enfant, découverts avec elle. Le 26 mai, *l'Estafette* mettait à la voile avec son précieux fardeau. Trois jours après, arrivait en rade de Milo une corvette anglaise venant de Malte pour acheter la statue. »

M. de Vogüé raconte ensuite les vexations infligées aux primats par le drogman irrité, comment on leur arracha, sous menace de mort, un certificat portant que la statue, aussitôt découverte, avait été destinée au drogman, allégation énergiquement démentie par M. Brest. De plus, on leur extorqua, à diverses reprises, 7,100 piastres. Témoin des souffrances de ces pauvres gens, M. Brest insista auprès de M. de Marcellus pour réclamer en leur faveur la protection de la France. M. de Marcellus prit l'engagement de faire rembourser aux primats les avances dont la Vénus aurait été l'occasion. Le marquis de Rivière obtint de la Porte un *bouyourouldou*, qui ne fut jamais exécuté, mais qui ordonnait la restitution aux primats de l'argent indûment perçu. Les efforts de deux chargés d'affaires, MM. de Viella et de Beaurepaire, échouèrent devant l'inertie de l'administration ottomane. L'insurrection grecque survint; la Porte put se croire libérée de tout engagement. Ce fut M. de Rivière qui indemnisa les primats et acquitta plus tard la dette que le pays avait contractée envers eux le jour où le Musée national avait reçu, de l'ambassadeur, le chef-d'œuvre conquis par ses soins.

La première dépêche signalant la trouvaille est datée du 11 avril, trois jours après l'événement, et signée de M. Dauriac, capitaine de frégate, commandant la *Bonite ;* elle est adressée à M. David, consul général à Smyrne, et constate que les deux portions de la statue [1] n'ont pas été simultanément exhumées [2].

« Il a été trouvé, il y a trois jours, dit M. Dauriac, par un paysan qui piochait dans son champ, une statue de marbre blanc, représentant Vénus recevant la pomme de Pâris. Elle est de grandeur plus que naturelle. On n'a dans ce moment que le buste jusqu'à la ceinture. J'ai été la voir. La tête m'a paru bien conservée ainsi que la chevelure. Le bout d'un des seins est cassé [3]... »

d'ailleurs tout à fait invraisemblable que la Porte eût favorisé, comme il arriva, par ses rescrits les Français, si des plaintes, résultant de l'emploi de la force, eussent été portées contre eux et soutenues par le témoignage de toute une population.

[1] On sait que la statue est taillée dans deux blocs de marbre à peu près d'égale grandeur et superposés.

[2] Cette circonstance est également attestée par la lettre de M. des Rotours : « Ce qui rend cette acquisition plus importante que nous ne le pensions, c'est que la partie qui y manque a été retrouvée. » (V. *le Temps* du 1er juin 1874.)

[3] V. *le Temps* du 19 juin 1874.

Ceux qui soutiennent que la statue a été trouvée avec ses deux bras intacts s'empareront sans doute du mot de M. Dauriac, *Vénus recevant la pomme*, comme ils se sont emparés de la description de Dumont d'Urville indiquant le mouvement des bras. Il est vrai que ce dernier ajoute aussitôt que les bras sont mutilés, ce qui oblige à ne voir dans sa description qu'une induction fondée sur les fragments recueillis à côté du buste.

Dans la lettre où M. de Vogüé rend compte de ses investigations, notre ambassadeur, qui est, comme on sait, un archéologue très-distingué, n'hésite pas à voir dans la phrase de M. Dauriac une induction : « Si les bras, dit-il, avaient été brisés et perdus pendant le transport de la statue ou dans un combat sur la plage, M. Brest n'aurait pas eu à faire des fouilles dans la niche pour les retrouver. » On possède, en effet, dans les archives de l'ambassade une lettre du vice-consul, datée du 26 novembre 1820, plus de six mois après le départ de la Vénus. Cette lettre se termine ainsi :

« Son Excellence (le marquis de Rivière) m'a laissé des ordres pour faire des recherches pour trouver les bras et autres débris de la statue. Mais, pour cela faire, il serait urgent d'obtenir un *boul-jourdhy* qui permît de faire des fouilles à nos frais ; car, dans la même niche où elle a été trouvée, il y a lieu d'espérer que l'on doit trouver d'autres objets[1]. »

Cette pièce atteste implicitement que le buste était sans bras lors de sa découverte. Que devient dès lors ce récit d'une statue debout sur son socle, au fond d'une niche, contemplée par ses heureux inventeurs dans l'harmonie majestueuse de ses formes intactes et de son installation originale? N'y a-t-il pas lieu de douter, non de la bonne foi des narrateurs, mais de la fidélité de souvenirs traversés par le cours des années, le bruit des controverses, l'envahissement inévitable de la légende?

Quant à la niche, M. de Vogüé se demande s'il faut prendre ce mot dans le sens architectural ou l'entendre d'un enfoncement plus ou moins naturel, dans lequel plusieurs statues provenant d'un temple voisin auraient été déposées par les païens pour les soustraire aux profanations des chrétiens, ou jetées pêle-mêle par les chrétiens. M. Ch. Lenormant, qui visita Milo en 1829, donne à cette niche les noms de *grotte* et de *nymphée*[2], ce qui semble donner du poids à la question de M. de Vogüé. M. Lenormant ajoute que cet intérieur n'a jamais servi au culte chrétien, ce qui exclut l'idée d'un monument.

Enfin, tout récemment, les derniers doutes qui pouvaient encore

[1] *Le Temps* du 1er juin 1874.
[2] *Le Correspondant* du 25 janvier 1854.

subsister sur l'état dans lequel le buste avait été trouvé ont été levés par la découverte de la première lettre de M. Brest, annonçant à M. David l'événement survenu à Milo[1]. Voici un extrait de cette pièce capitale :

« Milo, le 12 avril 1820.

LE VICE-CONSUL DE FRANCE A MILO A M. DAVID, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE A SMYRNE.

« Je vous dirai, monsieur le consul général, qu'un paysan vient de trouver, dans un champ à lui appartenant, trois statues en marbre représentant l'une une Vénus tenant la pomme de discorde (*sic*) dans une main. Elle est un peu mutilée ; LES BRAS SONT CASSÉS ; elle est partagée en deux pièces par la ceinture. Cela ne manque pas cependant que d'être un bon ouvrage. L'autre représente le dieu Terme, et la troisième un jeune enfant. Les opinions cependant sont partagées, car il y a de ces messieurs les officiers, qui l'ont observée, qui disent que ce n'est pas grand'chose, et d'autres, au contraire, disent que c'est un fort bel ouvrage. Les habitants, c'est-à-dire les primats, veulent qu'il en soit fait cadeau au drogman près du capitan-pacha. J'ai obtenu qu'il n'en soit rien fait jusqu'à ce que je leur donne une décision. Si vous désirez que je l'achète pour le compte du gouvernement, je vous prie de me donner vos ordres[2]... »

« Ce document, dit M. de Vogüé dans sa lettre d'envoi à l'Académie des inscriptions, tranche définitivement le débat, car il constate que la Vénus a été trouvée avec ses bras cassés. Il résulte également de cette correspondance que *la main tenant la pomme* a été découverte dans la niche en même temps que le torse, et qu'elle a été considérée sans hésitation, soit par M. Brest, soit par les officiers de marine, comme provenant de la statue. C'est cette coïncidence qui les a conduits par induction les uns et les autres à baptiser la statue du nom de *Vénus recevant la pomme*. » Au surplus, cette attestation ne contredit point la lettre dans laquelle nous avons vu M. Brest parlant de fouiller de nouveau la niche, afin d'y rechercher *les bras* de la statue ; le vice-consul faisait allusion au bras droit d'abord, dont rien n'avait été recueilli, au bras gauche ensuite, dont on ne possédait que le biceps et la main.

Il faut maintenant déterminer premièrement si, comme l'ont pensé

[1] *Le Temps* du 19 juin 1874.
[2] *Ibid.*

beaucoup de personnes, les fragments du bras gauche trouvés avec d'autres débris antiques dans le voisinage du torse de la Vénus lui appartiennent en réalité; en second lieu, quelle est la conjecture la plus probable sur le mouvement et la position du bras gauche d'abord, du bras droit ensuite.

A considérer le grain du marbre et les proportions du biceps et de la main mutilée, dont M. Ravaisson a bien voulu mettre des moulages sous nos yeux, il n'y a aucune invraisemblance à admettre que nous avons affaire aux fragments du bras gauche de la Vénus. M. de Quatremère de Quincy trouvait le travail inférieur à celui du torse. On pourrait contester l'appréciation ; mais, même en l'acceptant, on serait fondé à répondre avec M. Ch. Lenormant : « Qu'il ne faut pas s'en étonner; des contrastes semblables nous frappent tous les jours dans les figurines antiques de bronze qui nous arrivent de l'Orient, principalement de la Syrie. » Il est possible, enfin, comme le suppose M. Ravaisson, que cette sculpture provienne d'une restauration exécutée dans l'antiquité. Quoi qu'il en soit, on s'accorde à l'attribuer à la Vénus.

M. de Clarac avait déjà remarqué que le renflement du biceps indiquait l'extension du bras. M. de Longpérier, consulté par nous sur les indices résultant de la structure des fragments, nous a fait voir que si le biceps était en action, il offrait néanmoins un aplatissement qui prouvait que l'avant-bras était tourné de façon à présenter en dehors la paume de la main. En outre, à la partie inférieure et intérieure du biceps, il y a un bourrelet semi-circulaire, formé par le reflux des parties molles et causé par la pression de l'avant-bras, qui devait être infléchi sur le biceps à angle aigu. On conclut de là que le bras gauche était levé, légèrement tendu, et que l'avant-bras, relevé, présentait en dehors la paume de la main, montrant ainsi la pomme, symbole de la victoire remportée par la déesse sur Minerve et sur Junon.

Le bras droit avait une direction indiquée par un trou de tenon, situé sur le flanc de la statue, à égale distance de l'ombilic et de la cassure, et en ligne droite; ce bras devait porter la main, qui le terminait, non loin du sommet de la draperie du peplos, vers le milieu de la hanche gauche. On arrive ainsi à conjecturer que le bras droit, comme l'a pensé Dumont d'Urville, s'avançait pour retenir le vêtement tombant qui recouvre la partie inférieure de la Vénus. Telle devait être l'attitude de notre statue, suivant l'opinion de plusieurs archéologues, au nombre desquels nous devons citer l'ancien conservateur des Antiques au musée du Louvre, M. Adrien de Longpérier, dont le suffrage a le plus grand poids en pareille matière.

Cette restitution contrarie le système inauguré par Quatremère

de Quincy, et qui compte aujourd'hui parmi ses plus chauds et ses plus habiles défenseurs M. Ravaisson. Ce système consiste à soutenir que la Vénus était primitivement groupée avec un personnage, probablement un Mars qu'elle désarmait. L'antiquité nous a laissé plusieurs groupes de ce genre[1], dans lesquels le type et le style de la Vénus semblent reproduire ceux de notre statue. Il y a quelques mois, on découvrit, dans les magasins de la villa Borghèse, à Rome, un groupe analogue, restauré dans l'antiquité. Les parties restaurées ayant été enlevées, on a eu sous les yeux, pour ce qui concerne la statue de la déesse, une véritable reproduction de la Vénus de Milo, moins la tête. M. Ravaisson s'est emparé de cette circonstance pour soutenir avec une nouvelle énergie que le type de la Vénus de Milo était bien réellement celui que les artistes grecs étaient habitués à grouper avec Mars.

L'inspection du fragment de main, suivant M. Ravaisson, démontrerait l'existence du groupe. Dans cette main, les deux doigts de l'action, l'index et le médius, étaient détachés et plus ou moins dressés ; aussi ont-ils été brisés à leur origine. Les deux autres doigts et le pouce, s'arrondissant sur la pomme, ont été préservés ; cette façon passive de tenir le fruit indiquerait clairement, ajoute M. Ravaisson, que la déesse ne *recevait* point, ne *montrait* point la pomme. Elle ne l'élevait donc pas en l'air ; elle la *retenait* comme un simple attribut. Deux circonstances montrent d'ailleurs que la main, dont on possède un fragment, n'était point isolée. La première, c'est que le petit doigt est informe et beaucoup plus gros que les proportions ne l'exigent. D'où vient cela? De ce que ce doigt était caché dans un repli du marbre, sur l'épaule de Mars, où l'œil du spectateur ne l'apercevait point, où le ciseau du sculpteur ne pouvait que difficilement l'atteindre. La seconde circonstance, c'est que la cassure de la main s'est produite, non à la partie faible, c'est-à-dire au poignet, comme cela fût arrivé si la main eût été libre, mais à une partie forte, au métacarpe, à l'endroit où a dû exister la *section d'encastrement*, si l'on suppose que la main adhérait par la partie inférieure de la paume à l'épaule de Mars[2].

Tout cela est fort ingénieux ; tout cela est bien subtil. Il nous

[1] Voyez la dissertation de M. de Quatremère de Quincy, imprimée à Paris, en 1821, et la notice de M le comte de Clarac, de la même année. M. de Clarac donne le dessin de plusieurs antiques qui nous montrent Vénus et Mars groupés et dont quelques-uns reproduisent assez exactement le type de la Vénus de Milo et le style de ses draperies.

[2] Voyez, dans le *Journal officiel* du 16 juin 1874, le compte rendu de la séance de l'Académie des inscriptions, dans laquelle M. Ravaisson a exposé sa conjecture.

semble qu'on attribue trop d'importance à la façon dont la main tient la pomme; on peut contester qu'il y ait dans cette attitude la passivité qu'on y trouve; j'ai entendu soutenir, sans en être choqué, que la main pouvait fort bien de la sorte montrer la paume. Le travail médiocre du petit doigt s'explique aisément par l'idée que nous avons affaire à une restauration. Quant à la cassure de la main, c'est une témérité que de prétendre découvrir dans la région où elle s'est produite la preuve d'une adhérence dont elle n'a gardé aucune trace.

Nous ne soutenons pas que la Vénus de Milo n'ait point fait primitivement partie d'un groupe; nous apprécions les arguments mis en avant pour démontrer l'existence de ce groupe, et, sauf certaines analogies incontestables entre le type de notre statue et celui de plusieurs Vénus groupées, analogies qui ne peuvent nous élever au-dessus des régions de l'hypothèse pure, nous ne trouvons guère de solidité aux preuves alléguées en faveur du groupement.

M. Ravaisson nous promet sur cette thèse des développements qui ne manqueront pas d'intéresser le monde des archéologues et des artistes; mais nous doutons qu'il porte la conviction ailleurs que dans les esprits qui sont à l'avance disposés à admettre l'existence du groupe.

Nous avons maintenant à signaler un point essentiel dans l'ensemble des constatations destinées à établir l'état de la statue lors de son exhumation.

M. de Marcellus reçut des primats la statue en cinq morceaux, qu'il fit coudre dans des toiles à voiles et coucher sur des matelas, à l'abri des coups de mer. Il numérota ainsi ces fragments, tout en se défendant prudemment d'affirmer que les débris du membre gauche appartiennent bien à la statue :

« N° 1, le buste de la statue; n° 2, la partie inférieure drapée; ... n° 3, le haut de la chevelure, vulgairement dit le chignon, que je replaçai moi-même et que je vis dès lors s'adapter merveilleusement au haut de la tête; n° 4, un avant-bras informe et mutilé; n° 5, une moitié de main tenant une pomme[1]. »

L'énumération de M. de Marcellus ne mentionne ensuite que les trois Hermès et un pied gauche de marbre. Ce pied, qu'on essaya d'abord d'adapter à la Vénus, fut reconnu ensuite pour appartenir à une autre statue de plus petite taille. Il est donc certain, d'après cette énumération faite avec tout le soin nécessaire, que M. de Mar-

[1] *Revue contemporaine*, 30 avril 1854, p. 291.

cellus n'avait pas vue séparée de ce qu'il nomme *la partie inférieure ou partie drapée*, une plinthe située à gauche du socle, élevée un peu au-dessus du niveau du socle. Elle portait sur sa face antérieure une inscription, à laquelle presque rien ne manquait et qui fut ainsi lue :

ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΜΗΝΙΔΟΥ
ΑΝΤΙΟΧΕΥΣ ΑΠΟ ΜΑΙΑΝΔΡΟΥ
ΕΠΟΙΗΣΕΝ.

C'est-à-dire :

ALEXANDRE fils de MÊNIDÈS
originaire d'ANTIOCHE DU MEANDRE
A FAIT cet ouvrage.

Nous disons que cette plinthe devait adhérer au socle, comme les deux fragments des hanches adhéraient au torse, puisque M. de Marcellus n'a numéroté à part aucun de ces trois fragments, tandis qu'il numérote le chignon. Cette plinthe est arrivée au Louvre en même temps que les cinq fragments. Elle est figurée en effet dans le dessin fait par M. Debay fils, dans le laboratoire du Louvre, pour le célèbre David, alors en exil à Bruxelles, dessin gravé presque aussitôt en tête de la notice de M. de Clarac. Cette plinthe s'adaptait parfaitement au socle ; M. de Clarac dit que le marbre en est d'un grain un peu plus gros que celui de la statue ; il est d'avis qu'elle provient d'une restauration exécutée dans l'antiquité ; il ajoute toutefois que la différence du marbre est si peu chose qu'on aurait pu sans inconvénient s'en servir pour restaurer des parties beaucoup plus importantes de la statue.

« Que faire de cette plinthe et surtout de cette inscription qui plaçait à Antioche du Méandre la naissance de l'auteur d'une statue qu'on (M. de Quatremère de Quincy) n'hésitait pas à reporter à un siècle du conquérant macédonien? L'inscription fut proscrite, comme ne pouvant fournir aucune induction par rapport à l'auteur de l'ouvrage. On décida qu'aucune restauration ne serait tentée, et l'on poussa à cet égard le scrupule si loin, que le haut du bras gauche fut retiré de la statue à laquelle on l'avait d'abord rattaché. Toutes les fois que M. de Clarac a parlé de la Vénus de Milo..., il a défendu l'authenticité de l'incription. Mais à l'époque où la statue fut placée dans le Musée royal, il venait de succéder dans les fonctions de conservateur au grand Visconti, récemment enlevé à la science, et il manquait encore de l'autorité que ses ouvrages lui ont plus tard conciliée. M. de Quatremère de Quincy était au contraire tout-puissant, et ses opinions étaient des arrêts. L'inscription par

lui condamnée fut reléguée dans les caves du Louvre, et le bout de bras resta en magasin[1]. »

Trente ans après, M. Adrien de Longpérier, conservateur des Antiques au Louvre, rechercha activement la plinthe ; il fut impossible de la retrouver, et l'on put soupçonner, d'après les demi-aveux d'un ancien marbrier, qu'elle avait été détruite[2]. Cette perte est regrettable sans doute, mais nous pouvons nous en consoler, puisque nous possédons l'inscription, et que le dessin de M. Debay fils nous en a conservé une image fidèle. Or ce dessin nous apprend que la surface supérieure de la plinthe avait une mortaise rectangulaire, évidemment destinée à recevoir le pied d'un des Hermès, celui que M. de Marcellus désigne par le nom de Bacchus indien, qui n'est autre qu'un Priape[3]. Cet Hermès caractérisait la Vénus et en faisait une déesse *genitrix* plutôt que *victrix*.

Si donc l'on veut se faire l'idée la plus probable de notre statue, restaurée par les anciens, et se la figurer telle qu'elle était sans doute dans son intégrité et sous sa forme la plus récente, il faut l'imaginer pleine d'une grâce sereine, resplendissante de majestueuse beauté, élevant en l'air et montrant de sa main demi-fermée la pomme, symbole de victoire. Son bras droit, mollement arrondi, par un geste pudique, porte la main vers la draperie qui glisse de la hanche gauche, comme pour retenir le péplos. A côté de la déesse, le dieu Priape

Ouvrait en souriant ses prunelles de marbre,

suivant l'expression du poëte, et désignait aux adorateurs d'Aphrodite, la déesse de la génération,

Qui fécondait le monde en tordant ses cheveux.

Aphrodite, le pied gauche posé sur un rocher en signe de sa domination universelle, se dressait ainsi, image à la fois douce et fière, déesse par la majesté, reine par la beauté, femme par la grâce, mère par la dignité et la grandeur.

[1] M. Ch. Lenormant, *Correspondant* du 25 mars 1854. Les fragments du bras et de la main sont, depuis peu, exposés dans la salle où se trouve la Vénus.

[2] M. de Longpérier croit qu'on a dû enlever cette plinthe à coups de ciseau et par éclats. De la sorte, on a régularisé d'une manière factice le socle de marbre qui porte la Vénus pour le noyer ensuite dans une plinthe rapportée.

[3] Sur cet Hermès, on aperçoit encore le trou destiné à recevoir la petite broche qui portait le φαλλος métallique, dont on trouve partout des spécimens dans les endroits où existent des antiquités.

Libre à qui le voudra de soutenir que sous cette forme, et avec ces attributs, la *Vénus de Milo* était le débris d'une composition plus ancienne, où Aphrodite était groupée avec Arès et était représentée le désarmant. C'est une conjecture permise, à laquelle nous ne répugnons pas, mais qui n'infirme nullement la valeur de la restitution que nous signalons, restitution fondée sur des indices matériels, certains et concordants.

Il nous reste à dire un mot d'un problème qui, comme tout ce qui touche à notre immortel chef-d'œuvre, a passionné les amis de l'art. Il s'agit de l'inclinaison actuelle du torse de la *Vénus de Milo*.

La statue, on le sait, a été sculptée dans deux blocs de beau marbre de Paros, à peu près d'égale hauteur et de même volume[1]. Ils sont superposés simplement aujourd'hui. Sur les bords, les faces des deux blocs ont été aplanies, presque polies, avec soin; elles se joignent parfaitement. Autrefois le torse était réuni à la partie inférieure par deux forts tenons en métal dont les trous existent encore. C'est probablement à l'oxydation et au gonflement de ces tenons qu'il faut attribuer la double rupture qui s'est produite à droite et à gauche de la partie inférieure du torse et de la partie supérieure de la draperie vers les hanches. Les éclats ont été remplacés à l'aide de morceaux de marbre, parfaitement ajustés par un restaurateur antique.

Lorsqu'on s'occupa, dans le laboratoire du Musée, en 1820, de l'assemblage des morceaux de la Vénus, on remit bien à leur place le fragment inférieur de la hanche droite et le fragment supérieur de la hanche gauche; mais le fragment inférieur de cette dernière hanche fut scellé un peu trop haut et dépassa de quelques millimè-

[1] M. Des Cloiseaux, membre de l'Académie des sciences, après avoir examiné la Vénus de Milo, a rédigé la note suivante, relative à la nature du marbre :

1° La Vénus de Milo est en marbre *calcaire* de Paros, ayant une pesanteur spécifique de 2,71... Il existe à Paros un autre marbre *magnésien*, carbonate de chaux et de magnésie, qui ne fait pas effervescence avec les acides, dont la pesanteur spécifique est de 2,835.

2° Le haut de la statue ne paraît pas avoir été taillé dans un bloc tout à fait de même nature que le bas. Le grain de la partie supérieure est un peu plus fin que celui de la partie inférieure. Le ton de l'un est un peu plus jaune que le ton de l'autre.

3° Le petit éclat de la partie gauche et supérieure du torse présente, avec le grand éclat des draperies, les mêmes différences de grain et de couleur que le haut et le bas de la statue, ce petit éclat ayant appartenu au tronc avant d'en être séparé.

M. Ravaisson (*La Vénus de Milo*, page 9) exprime l'opinion que la partie drapée pourrait bien être l'œuvre d'un restaurateur, qui l'aurait fixée par des tenons à la partie ancienne; quoique très-belle, la partie drapée, au dire de quelques-uns, n'égalerait pas en perfection la partie supérieure.

tres le bord de la partie drapée. On recourut à l'outil pour aplanir cette saillie; et la preuve, dit M. Ravaison, qui a examiné minutieusement les moindres détails du marbre, c'est que cette partie du bord, jadis aplanie au ciseau comme tout le reste, a été retaillée à la gradine. La saillie ne fut point pourtant supprimée tout à fait. On prit alors le parti de placer entre les deux blocs, dans la direction d'arrière en avant, deux cales en bois d'environ deux centimètres de large sur vingt-cinq de long, afin de soutenir le bloc supérieur au-dessus de la saillie du fragment placé trop haut, de façon que le vide ainsi produit entre les blocs fût le moindre possible, et que le bloc supérieur allât s'inclinant peu à peu vers l'avant et la droite jusqu'à sa rencontre avec la pièce rapportée à la hanche où il pouvait trouver appui. Il résulta de cette disposition que le torse fut incliné plus qu'il ne fallait vers la droite et en avant.

Après nous avoir fait connaître cet agencement[1], M. Ravaison le signale comme dangereux pour l'équilibre du bloc supérieur, lequel n'étant presque plus supporté que sous le centre du torse, qui, penche à droite, serait, en cas d'ébranlement et sans l'appui du fragment rapporté de la hanche droite, menacé de tomber à terre.

Ce n'est pas tout. Lorsqu'on détacha violemment à coups de ciseau la plinthe portant l'inscription, on martela tout le pourtour du socle sous prétexte de le régulariser ; puis on noya ce socle ainsi modifié dans un bloc de marbre qui remplaça la plinthe antique. Or, suivant M. Ravaison, l'ancienne plinthe et la nouvelle n'ont pas été mises de niveau ; la nouvelle est presque partout un peu plus basse ; de plus, elle ne l'est pas d'une même quantité dans toute son étendue. L'ancienne plinthe a maintenant son dessus horizontal ; la nouvelle a le sien un peu relevé en avant et à droite. Elle accentue l'inclinaison fâcheuse déjà produite par le fragment mal placé et l'interposition des cales. Cette inclinaison est telle, qu'elle répugne même aux lois de l'équilibre et aux règles de la locomotion.

Comment remédier à cette faute commise par une restauration sans doute précipitée et qui fut faite, dit-on, sans la garantie qu'aurait donnée la surveillance du conservateur, M. le comte de Clarac? Sans prétendre à apprécier les moyens proposés, nous dirons que le but à atteindre nous paraît être de restituer à la ligne de jonction des deux blocs l'horizontalité dont parle M. de Clarac, et qu'indique le dessin primitif de M. Debay. Il nous semble absolument invraisemblable que le sculpteur ait imaginé de superposer deux blocs de marbre dans d'autres conditions que celles de l'horizontalité. Le redressement comporte des difficultés, surtout si l'on touche aux

[1] Voyez *la Vénus de Milo*, par M. Ravaisson, p. 12 et suiv.

cales; mais nous estimons qu'il y a danger pour ce beau marbre à le laisser dans ce faux équilibre, qu'il y a inconvénient pour l'aspect de ce chef-d'œuvre à le maintenir dans cette posture étrange. Il serait désirable qu'une commission, composée d'hommes de science et de goût, d'archéologues, d'artistes, d'architectes, fût au moins chargée d'examiner s'il n'y a rien à faire et ce qu'il convient de faire.

Il m'en coûte de ne pouvoir répondre à une question que j'entends se produire de toutes parts : l'auteur! dites-nous quel est l'auteur de la *Vénus de Milo!* Est-ce Alexandre d'Antioche, comme le dit l'inscription? Est-ce Praxitèle, comme le soupçonnait M. Quatremère de Quincy?

Si Alexandre a été un simple restaurateur ou s'il est l'auteur de l'œuvre, je ne saurais le décider. Il vivait à une époque où l'art grec penchait vers son déclin, et la partie supérieure de la Vénus semble appartenir à l'époque du grand art et être contemporaine de Phidias. Alexandre, toutefois, a pu copier un modèle de la bonne époque. Est-il d'ailleurs le seul restaurateur de la Vénus? et n'y a-t-il pas lieu d'admettre, d'après les indices relevés dans cette étude, que les diverses parties de cette belle sculpture proviennent du travail de diverses mains et de plusieurs époques? Oui, sans doute.

Milo fut conquise et ravagée par les Athéniens, l'an 416 avant notre ère; elle ne revint jamais à sa splendeur première. « Dans la solitude qui s'étendit peu à peu sur toute la Grèce, ces îles, jadis si prospères, ne furent plus animées que par le séjour de quelques riches voluptueux qu'attiraient le goût des arts, la beauté du climat et les souvenirs classiques. C'est probablement à quelque amateur de ce genre qu'il faut attribuer la consécration dans la grotte de Milo d'un ouvrage aussi distingué que la Vénus[1]. »

Au surplus, le mystère ne messied pas aux chefs-d'œuvre. Cette magnifique statue mutilée, sorte d'énigme éblouissante que le génie de la Grèce antique, victorieux du temps, nous jette à travers l'espace, ne symbolise-t-elle pas dans l'émotion qu'elle soulève, dans l'admiration qu'elle inspire, dans l'embarras qu'elle provoque, l'indestructible puissance de l'idée et le souverain prestige du beau en même temps que la magie merveilleuse de l'art?

Ferdinand Delaunay.

[1] M. Ch. Lenormant, *Correspondant* du 25 janvier 1854.

LE
CADASTRE ET L'IMPOT FONCIER

I

Le cadastre, dont l'origine remonte à l'occupation romaine (*Liber censualis*), a toujours existé en France sous des formes diverses et sous des noms différents, péréquaires, terriers, compoix terriens, etc. Son objet était d'asseoir l'impôt territorial, et, dans les derniers siècles de la monarchie, la taille réelle ; il servait aussi à établir, sinon le titre, du moins la présomption du droit de propriété, jusqu'à preuve contraire[1]. De grands ministres, tels que Colbert et Turgot, tentèrent de faire exécuter, à titre d'essai et de modèle, des cadastres complets, l'un dans la généralité de Montauban, l'autre dans la province du Limousin.

La révolution survint, qui supprima les priviléges et appela tous les citoyens à l'égalité devant la loi fiscale. A cette époque, la fortune mobilière était relativement peu importante ; d'après les doctrines des physiocrates, alors en faveur, la terre était la seule source de la richesse; c'était donc à la propriété foncière qu'il fallait demander la plus large part d'impôt. L'établissement d'un cadastre général était dès lors nécessaire et urgent ; il était d'ailleurs réclamé dans les cahiers de la plupart des assemblées électorales.

L'assemblée constituante vota, le 25 novembre 1790, une loi qui ordonnait que tous les biens-fonds sans exception seraient imposés à raison de leur revenu net. Dans la pensée du législateur, le cadastre devait être la conséquence de cette loi, et il devait servir

[1] Per librum compesii sive cadastri non probatur dominium quoad plenam probationem, sed solum quoad præsumptionem quæ transfert onus probandi in volentem dicere contrarium. (Étienne Rauchin.)

aussi à constituer l'état civil de la propriété, car « lui seul, disait le député Dauchy, rapporteur du comité des impositions, peut assurer à chaque citoyen la jouissance complète et tranquille de sa propriété. » Mais les violentes agitations politiques et sociales qui se succédèrent sans interruption jusqu'à la fin du siècle ne permirent pas de s'occuper de cette importante opération.

En 1800, le gouvernement consulaire reprit la question. Dans le conseil d'État, le premier consul insistait vivement sur la nécessité d'une solution au point de vue de la répartition de l'impôt foncier et surtout de l'assiette de la propriété.

Une refonte générale des matrices de rôles, c'est-à-dire un cadastre sans arpentage, et n'ayant d'autre base, quant aux revenus, que la déclaration des propriétaires, fut prescrit par une instruction du 20 janvier 1801. Cette tentative n'aboutit pas. En 1802, le gouvernement, reculant encore devant la tâche immense d'arpenter et d'évaluer toutes les parcelles du territoire, crut pouvoir arriver à un résultat satisfaisant, au moins quant à la répartition de l'impôt, en se bornant à exécuter le cadastre par masses de culture. Ce procédé fut appliqué jusqu'en 1808 dans 16,000 communes environ; mais il était tellement défectueux qu'on dut renoncer à continuer l'opération.

Cependant le cadastre parcellaire s'imposait de plus en plus; il était demandé avec insistance par tous les conseils électifs. Il fut enfin résolu en principe, et une commission présidée par l'illustre Delambre fut chargée d'étudier les moyens d'exécution.

Ce ne fut donc qu'après des tâtonnements et des essais infructueux que le gouvernement se décida à entreprendre la grande opération du cadastre parcellaire. En 1810, il publia sous le titre de *Recueil méthodique des lois, décrets, règlements, instructions et décisions sur le cadastre de la France* un véritable code sur la matière, ne contenant pas moins de 1,144 articles. C'est un travail remarquable qui pourra toujours être consulté avec fruit, mais qui, dès l'origine, donna une fausse direction à l'opération, en disposant (art. 175) que « le géomètre ne doit lever les propriétés que d'après les jouissances au moment où il opère. »

Les opérations successives du cadastre sont :

1° La *délimitation*, qui fixe les limites des communes ;

2° La *triangulation*, qui détermine, dans chaque commune, un certain nombre de points trigonométriques, afin de donner au géomètre les moyens de se diriger avec certitude et précision dans le lever du plan ;

3° L'*arpentage parcellaire*, qui a pour but de reproduire graphiquement la configuration de chaque parcelle, afin de pouvoir en

calculer la superficie et de déterminer sa position sur le terrain;

4° L'*expertise*, qui consiste à classer les parcelles suivant leur nature de culture et leur degré de fertilité et à en fixer le revenu d'après un tarif. Cette double opération est faite par un certain nombre de propriétaires nommés par l'assemblée municipale et assistés d'un agent de l'administration des contributions directes;

5° La rédaction de l'*état de sections* ou légende par ordre topographique du plan parcellaire, avec indication du nom du propriétaire, de la nature de culture, de la contenance, de la classe et du revenu de chaque parcelle ;

6° La rédaction de la *matrice cadastrale* ou compte ouvert à chaque propriétaire de toutes les parcelles qui lui appartiennent dans la commune.

Le plan et les états de section restent immuables; la matrice cadastrale seule est tenue annuellement au courant des changements qui surviennent dans le fait de la possession.

Ces détails, purement techniques, sont utiles à connaître pour l'intelligence de la question.

Le cadastre parcellaire, commencé en 1808, n'a été terminé qu'en 1850. Pendant cette longue période, plus de cinquante millions d'hectares et de cent quarante-trois millions de parcelles ont été arpentés et évalués. Au début, le personnel était insuffisant et peu instruit, les méthodes défectueuses; mais le temps et l'expérience enseignèrent quelques améliorations qui furent formulées dans le règlement du 15 mars 1827, et à partir de cette époque les travaux présentèrent plus de régularité et d'exactitude. Toutefois, ils étaient toujours entachés du vice originel de ne constater que la jouissance : l'opération manquait son but.

Depuis longtemps les publicistes les plus autorisés et les conseils généraux exprimaient le vœu que la délimitation contradictoire entre propriétaires servît de base au cadastre ; quelques-uns demandaient même déjà que le cadastre fût organisé en administration spéciale, indépendante de celle des contributions directes, et qu'il fût complété par un système général de conservation.

Sous la pression de ces demandes souvent renouvelées, l'administration fit quelques essais, présenta quelques projets, mais sans vouloir se détourner de la fausse voie dans laquelle elle était engagée. Aucun n'aboutit. En France, l'esprit bureaucratique est tellement immobilisé par la routine; sa ténacité et sa puissance sont telles, qu'il fait obstacle à toute innovation. La plupart des améliorations ne sont pas dues à son initiative ; il les a même le plus souvent combattues. En 1846, le cadastre était sur le point d'être terminé, mais son insuffisance et ses défectuosités étaient devenues

tellement évidentes, que le ministre des finances dut soumettre aux conseils généraux un projet de réconfection et de conservation. La note explicative qui était jointe à la circulaire adressée aux préfets est la condamnation la plus formelle de la marche suivie depuis le commencement de l'opération. Tout était à refaire ; quelques essais furent entrepris dans treize départements, mais les événements de 1848 vinrent les interrompre, et la loi de 1850, en interdisant tout renouvellement cadastral aux frais des départements, immobilisa définitivement le cadastre. Depuis cette époque les réclamations et les plaintes des conseils généraux ont été enterrées dans les cartons.

Tel est, en résumé, l'historique du cadastre.

II

Depuis vingt-cinq ans la question n'a pas fait un pas, et la situation n'a pu que s'aggraver. Le morcellement produit par la vente et la revente des biens nationaux, l'action des lois successorales, les progrès de l'agriculture, le développement des voies de commnnication, ont tellement modifié la configuration des parcelles que les plans ne sont plus la représentation du sol.

Comme travail topographique le cadastre est donc à refaire ; comme travail d'évaluation il est encore plus défectueux. Il serait superflu d'énumérer les causes multiples et diverses qui ont modifié ou déplacé les valeurs immobilières depuis 1808 ; les revenus cadastraux, eux, n'ont pas varié. Il y a déjà longtemps que le cadastre ne devrait plus servir de base à la répartition de la contribution foncière, à quelque degré que ce soit.

Les travaux exécutés en 1821, en 1851, en 1862, ont révélé les disproportionnalités les plus choquantes entre les contingents fonciers des départements ; ces disproportionnalités sont plus accentuées encore dans la répartition individuelle. Vu l'état actuel de nos finances, on ne peut pas songer à les corriger en procédant par voie de dégrèvement comme on l'a fait en 1821 : une répartition nouvelle est absolument nécessaire.

Pendant longtemps on a admis en principe la fixité du revenu cadastral, c'est-à-dire de l'impôt foncier, et ce principe a toujours été confirmé par la jurisprudence du conseil d'État. Il a été soutenu par des économistes éminents, Mac-Culloch, Ricardo, J.-B. Say ; M. Passy, notamment, prétend que l'impôt foncier représente une rente réservée à l'État : les acheteurs et les vendeurs la connaissent, ils en tiennent compte dans leurs transactions, traitent seulement en vue

du revenu net et déduisent le capital de cette rente de leur prix d'acquisition.

Ce raisonnement est plus spécieux que solide. Sa conséquence logique serait que l'impôt n'existe pas, en tant que charge contributive, et qu'en le modifiant on n'atteint que le capital. Comme la propriété immobilière, prise dans son ensemble, change de mains tous les vingt-cinq ans environ, on pourrait aussi conclure que, quel que soit le chiffre d'une augmentation d'impôt, cette augmentation n'atteindra les détenteurs des immeubles qu'au moment où elle se produira, qu'au bout de vingt-cinq ans elle n'existera plus pour personne et qu'il en résultera seulement un amoindrissement du capital foncier.

Le raisonnement de ces économistes n'est, d'ailleurs, pas d'accord avec les faits. La possession ne résulte pas seulement d'acquisitions, elle s'obtient aussi par des donations, des partages, des successions. En outre, les revenus fonciers se modifient ou se déplacent, dans une période souvent très-courte, par suite de l'ouverture de voies de communication, de l'établissement d'industries nouvelles. Ces causes, indépendantes de l'action des propriétaires, n'agissent pas également partout : elles favorisent ceux-ci quelquefois au détriment de ceux-là; elles accroissent la valeur de certains immeubles et diminuent celle de quelques autres. Les inégalités de la répartition deviennent alors de plus en plus sensibles, sans qu'on puisse leur opposer le correctif nécessaire de la variabilité, c'est-à-dire de la proportionnalité de l'impôt.

Le bon sens et l'expérience contredisent aussi le principe de la fixité de l'impôt foncier. Le payement de cet impôt est une obligation onéreuse qui se reproduit tous les ans et même plusieurs fois par an, et, chaque fois que le contribuable porte son argent chez le percepteur, le sentiment naturel de la justice se révolte chez lui à l'idée qu'un voisin, dont le revenu est supérieur, paye une cotisation moindre. On objecte que la variabilité de l'impôt serait un obstacle aux progrès de l'agriculture. L'objection est trop absolue pour être vraie; cette variabilité est nécessairement renfermée dans des limites trop étroites pour devenir un obstacle. Les impôts qui grèvent la production et la consommation ont été souvent modifiés ; ces modifications, lorsqu'elles n'ont pas dépassé une certaine mesure, ont-elles entravé les progrès de l'industrie et du commerce ? Les valeurs mobilières ont été frappées récemment d'une taxe nouvelle assez élevée; la progression de ces valeurs s'est-elle arrêtée? Dans un assez grand nombre de communes, le cadastre a été renouvelé. En 1855, soixante-cinq conseils généraux avaient changé les contingents des arrondissements; l'une et l'autre de ces opérations

avaient donc modifié la répartition individuelle et celle du deuxième degré. Il ne s'est cependant révélé aucune perturbation dans les valeurs foncières des communes ou des départements qui avaient ainsi porté atteinte à ce prétendu principe de la fixité du revenu cadastral et de l'impôt.

III

Inspirés par un sentiment de justice et par le désir de procurer au gouvernement les ressources dont il avait besoin pour équilibrer le budget, MM. Lanel et Feray ont proposé : l'un, d'évaluer et de cotiser les terres incultes au moment du cadastre et mises en culture depuis cette époque ; l'autre, de reviser toutes les évaluations en conservant provisoirement les données topographiques du cadastre.

La proposition de M. Lanel a été adoptée par l'Assemblée nationale, et l'article 10 de la loi du 21 mars dernier « a chargé le ministre des finances de la réaliser en présentant, le plus tôt possible, à l'Assemblée nationale les dispositions destinées à assurer l'application de ce principe de péréquation partielle. »

Le ministre sera certainement très-embarrassé de satisfaire à cette prescription de la loi. La proposition de M. Lanel, si elle était réalisée, irait à l'encontre du but que son auteur veut atteindre. Une étude très-détaillée de la question, insérée dans le *Journal de la Meurthe et des Vosges*, a démontré avec la dernière évidence que l'application de la loi du 21 mars aurait pour effet de multiplier et d'aggraver les inégalités actuelles ; que l'opération exigerait au moins deux ou trois ans ; que la plus-value d'impôt qu'elle produirait ne dépasserait pas 1,500,000 francs et que les frais s'élèveraient à environ 2,350,000 francs. Cette dernière estimation est certainement trop faible; le Trésor ne rentrerait pas dans ses avances avant trois ou quatre ans. Cependant, M. Lanel et ceux de ses collègues qui ont soutenu sa proposition estimaient d'abord à 40 millions, puis à 20, le produit de l'imposition des terres incultes. Les uns et les autres se faisaient de singulières illusions.

La proposition Feray a une portée plus étendue. L'honorable député demande que toutes les évaluations soient revisées ; il estime que cette révision pourrait se faire rapidement et à peu de frais. Dans cet ordre d'idées, M. Lefèvre, président des géomètres de la Seine, a développé un système qui consisterait à prendre pour base les états de section actuels, et, sans faire aucune opération d'arpen-

tage, à déterminer à nouveau le revenu imposable de chaque parcelle. Il pense qu'ainsi : « à peu de frais et en peu de temps, on peut établir la péréquation de l'impôt foncier et faire rentrer au trésor public de précieuses ressources qui lui échappent. » Ce sont encore des illusions. L'opération faite dans ces conditions pourrait, sans doute, rectifier les bases de l'impôt et le rendre plus proportionnel, mais elle serait longue et dispendieuse ; ce ne serait qu'un expédient défectueux à bien des égards et non une solution. Il faudrait rédiger de nouveaux états de section, reclasser toutes les parcelles dans les 35,805 communes du territoire, établir des tarifs d'évaluation, faire contrôler ces tarifs par des commissions de canton, d'arrondissement, de département, les appliquer sur les états de section, refaire les matrices cadastrales. Pour reconnaître, en vue du classement, les parcelles sur le terrain, il est nécessaire d'en avoir le plan sous les yeux ; il faudrait donc encore faire recopier toutes les feuilles des atlas cadastraux. Souvent les modifications survenues dans la configuration des parcelles exigeraient des opérations d'arpentage. L'exécution de ces divers travaux demanderait plusieurs années et coûterait près de 30 millions. Leurs résultats ne compenseraient pas la dépense et ne rendraient guère moins urgente une reconfection complète du cadastre. Les demi-mesures, disait avec raison l'empereur en 1807, font toujours perdre du temps et de l'argent. Aujourd'hui, il en est du cadastre comme de ces vieux édifices qui s'écroulent dès qu'on y porte le marteau pour les réparer.

IV

L'insuffisance de toutes les combinaisons imaginées en fait de cadastre a pour conséquence forcée ou le maintien de l'état actuel, ou une reconfection. Le maintien est désormais impossible : il faudra donc, tôt ou tard, en venir à la reconfection. Depuis longtemps les conseils généraux la réclament ; dans l'enquête agricole de 1866 elle a été l'objet de vœux très-énergiques : les besoins du trésor, les intérêts de la propriété, ceux d'une bonne administration l'imposent.

Il n'y a pas d'autre solution, et, tant que cette solution ne sera pas un fait accompli, il sera très-difficile de demander à l'impôt foncier un supplément de produit en vue des besoins généraux du budget. C'est une ressource qui pourra se réaliser plus tard, mais sur laquelle il ne faut pas compter quant à présent.

Le revenu immobilier de la France peut être évalué à trois mil-

liards et demi environ. Sa contribution en principal et centimes additionnels de toute nature est de 327 millions, c'est-à-dire de près du dixième de ce revenu. Cette proportion est déjà assez élevée, et il ne faut pas oublier que la propriété foncière supporte encore d'autres charges par voie d'incidence, et que les capitaux consacrés à l'agriculture se reforment très-lentement. Il ne serait donc pas prudent de la surimposer aujourd'hui, sans avoir, au préalable, rectifié les inégalités de la répartition de son impôt; car, s'il est un axiome incontestable en matière fiscale, c'est qu'un impôt est d'autant plus lourd qu'il est plus mal réparti. L'imposition de dix centimes additionnels proposée au budget de 1875 ne se justifierait donc que si le produit de cette imposition était d'abord spécialement affecté à la reconfection du cadastre. Avec ce produit l'opération pourrait être terminée dans quinze ans.

Sur quelles bases un nouveau cadastre devrait-il être établi ? La plus essentielle, sans contredit, serait celle qui constituerait l'état-civil de la propriété par une reconnaissance contradictoire des limites des parcelles, autrement dit par un abornement préalable. Il y a là un intérêt de premier ordre, bien supérieur à l'intérêt fiscal. C'est pour l'avoir négligé que l'administration se trouve forcée de recommencer un travail poursuivi à si grands frais pendant près d'un demi-siècle. Cependant, dès l'origine, ce but du cadastre avait été très-expressément indiqué. En 1790, le rapporteur du comité des impositions considérait le cadastre comme devant assurer la jouissance de la propriété. Dans le compte rendu de l'administration des finances de 1806 il était dit : « Le parcellaire aura le grand avantage de fixer d'une manière incontestable les limites des diverses propriétés et de tarir par là la source d'une foule de procès ruineux pour les propriétaires. » Le ministre des finances tenait le même langage dans une lettre adressée aux préfets le 10 décembre 1807. Enfin le recueil méthodique faisait remarquer (art. 167) que les avantages que le cadastre offre aux propriétaires sont, en assurant l'égalité de la répartition de la contribution foncière, de *déterminer les limites de leurs propriétés* de manière à prévenir les contestations et les procès qui se renouvellent sans cesse. Ces prévisions n'ont été que trop justifiées ; en 1869, douze mille actions possessoires étaient déférées aux juges de paix. Il est vrai que ce même recueil se contredisait quelques articles plus loin (175), en disposant que « le géomètre ne doit lever les propriétés que d'après les jouissances au moment où il opère. »

C'est malheureusement cette dernière voie que l'administration a persisté à suivre jusqu'au bout, malgré les réclamations incessantes

des conseils généraux et les avis des publicistes. A toutes ces réclamations et avis elle opposait l'impossibilité prétendue d'amener les propriétaires à reconnaître contradictoirement les limites respectives de leurs propriétés. Cependant l'opération a été faite dans ces conditions par plus de trois mille communes qui ont renouvelé le cadastre à leurs frais, et nulle part elle n'a rencontré de difficultés sérieuses. Ce qui s'est fait dans ces communes aurait certainement pu se faire partout. Depuis longtemps d'ailleurs, en Suisse et dans plusieurs parties de l'Allemagne, l'abornement obligatoire est pratiqué.

Ce qu'on appelle *la partie d'art*, c'est-à-dire le travail topographique et géométrique, comporterait d'importantes améliorations. Ce n'est que depuis 1827 que l'arpentage s'appuie sur une triangulation assez exacte; les plans antérieurs à cette époque sont, en général, défectueux. La triangulation devrait être refaite avec le plus grand soin et se rattacher à celle de notre grande carte de l'état-major. Il serait, en outre, important de compléter la topographie par des côtes ou des courbes exprimant le relief et les mouvements du terrain. La science a découvert des procédés rapides de nivellement dont l'application donnerait d'utiles résultats.

Exécuté dans ces conditions le cadastre ne serait plus, comme il l'a été jusqu'à présent, seulement un instrument fiscal, ne fonctionnant qu'en vue de la répartition de l'impôt ; il procurerait des avantages bien autrement considérables. Il constituerait la propriété en lui donnant une assiette régulière, favoriserait le développement du crédit agricole, compléterait la topographie de la France, pourrait être utilement consulté pour tous les travaux publics et particuliers relatifs aux routes, aux canaux, aux chemins de fer, aux drainages, aux irrigations, à la conduite des eaux, etc.

Il y a déjà bien des années, le cadastre était envisagé sous ces divers aspects dans un pays qu'on n'est pas habitué à rencontrer sur la voie des progrès administratifs : l'Espagne. Une loi du 5 juin 1859 avait prescrit à une *junte* dite de statistique de se livrer à des études sur le cadastre. Le résultat de ces études fut formulé dans un règlement, et il est résumé dans un rapport très-remarquable du maréchal O'Donnell du 5 août 1865. Ce rapport traite la question à un point de vue général et très-élevé. Il fait remarquer avec raison que presque tous les cadastres ont été organisés et exécutés avec la pensée exclusive et étroite de répartir la contribution foncière et que les exigences d'autres services administratifs, sans compter ceux des intérêts privés, ont obligé de recommencer la plupart des travaux auxquels ces cadastres avaient déjà donné lieu; que le cadastre doit

être appelé à servir non-seulement les intérêts du trésor, mais aussi ceux de la propriété, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de la défense du territoire; il constate enfin « que, si l'on confie la confection du cadastre à un département essentiellement topographique, au ministère de la guerre, à celui des finances, à celui de grâce et de justice, on imprimera aux opérations, sans qu'il soit possible de l'éviter, un caractère d'exclusivisme qui rendra beaucoup plus difficiles ses applications nombreuses et variées. » Il en conclut donc que le cadastre doit être confié à une administration spéciale, indépendante et organisée en vue de satisfaire aux besoins de tous les autres services publics. C'est ainsi, en effet, que le cadastre devrait être compris. Cette conception n'est pas absolument nouvelle : un conseil général l'avait déjà exprimée il y a plus de cinquante ans; mais elle provoquait une réforme administrative, et, en France, il est plus difficile d'opérer une réforme que de faire une révolution.

Les réformes ne s'improvisent pas : pour être sérieuses, pour devenir fécondes, elles exigent une longue préparation. En fait de finances, elles impliquent presque toujours un sacrifice momentané, soit en dépenses s'il s'agit d'une organisation nouvelle, soit en recettes s'il s'agit d'un remaniement de tarifs ou d'une réduction de taxes. Dans les temps calmes, on les repousse ou on les ajourne sous prétexte qu'il est inutile, qu'il serait même imprudent de déranger un mécanisme qui fonctionne régulièrement. Dans les temps troublés on les ajourne encore comme inopportunes, et, sous la pression de nécessités urgentes, on a recours à des expédients qui ne remédient à rien.

Le couronnement nécessaire de l'œuvre cadastrale est la conservation, sinon cette œuvre serait à recommencer sans cesse. Ce ne sont pas seulement les propriétaires qui changent; les propriétés se modifient aussi incessamment dans leur valeur, leur nature, leur configuration; tous ces mouvements doivent être constatés cadastralement au moment où ils se produisent. Dans ce but, plusieurs projets ont été présentés, mais l'administration les a toujours repoussés sous prétexte qu'ils étaient d'une réalisation impossible. Cependant l'expérience faite dans des pays limitrophes de la France pouvait démontrer, de la manière la plus évidente, que la conservation cadastrale n'était pas une utopie. L'administration niait le mouvement pendant que l'on marchait devant elle. D'ailleurs, n'est-ce pas se condamner à l'immobilité que de repousser systématiquement toute innovation administrative qui ne sort pas parfaite du premier jet? Mieux vaut l'accepter avec ses imperfections, lorsqu'elle repose sur

un principe vrai et qu'elle répond à un besoin réel. Le temps et la pratique sont ensuite de tout-puissants réformateurs.

Les frais de la reconfection du cadastre ne seront que temporaires, mais ceux de sa conservation seront permanents. Serait-il possible d'y pourvoir sans imposer une nouvelle charge aux contribuables? Quelques financiers théoriciens ont proposé de réunir en une seule les deux administrations de l'enregistrement et des contributions directes (assiette). La mise à exécution de cette idée très-peu pratique ne produirait que désordre et confusion. Trompé par des analogies de forme et de procédés, un ministre des finances a réuni jadis les deux administrations des douanes et des contributions indirectes. Cette fusion, ou plutôt cette juxtaposition des deux services, avait presque désorganisé le second ; on a dû y renoncer et rendre à chacun d'eux ses attributions distinctes.

Dans les différentes branches des revenus publics, les agents de l'assiette et ceux de la perception, concourant vers un but commun, obéissent à la même direction; c'est logique. Pourquoi n'en est-il pas ainsi pour les contributions directes? Aucune raison sérieuse ne justifie aujourd'hui leur séparation. Les deux catégories d'agents devraient être réunies et ne former qu'une seule administration. Cette réunion permettrait de réorganiser, en le simplifiant, le service de la trésorerie, de réduire le nombre des employés et de réaliser ainsi, sur les frais de perception, des économies assez considérables pour couvrir les dépenses de la conservation cadastrale. Elle a été proposée l'année dernière par M. Marcel Barthe. Dans un excellent rapport, l'honorable député a fait ressortir, avec autant de force que de vérité, les inconvénients de la dualité. La mise à exécution du projet de loi qu'il a formulé présenterait, sans doute, des difficultés ; c'est une question d'organisation ; la forme pourraît être modifiée, mais, au fond, les motifs donnés par M. Marcel Barthe n'en conservent pas moins toute leur valeur.

Quoi qu'il en soit, et bien que les propositions de MM. Lanel et Feray soient inapplicables ou inefficaces, elles auront, du moins, produit ce résultat utile d'appeler sérieusement l'attention sur la question cadastrale, de la mettre en quelque sorte à l'ordre du jour et de hâter la solution qu'elle doit nécessairement recevoir.

V

Les budgets de 1874 et de 1875 étaient menacés de se solder en déficit. Pour rétablir l'équilibre, l'Assemblée nationale vient de réduire les dépenses en diminuant de 500 millions le remboursement annuel des avances faites par la Banque. Ce n'est qu'un expédient, mais il était difficile de faire autrement. La matière imposable était épuisée. Tout ce qui paraissait susceptible d'être taxé, le sel excepté, l'avait été, un peu au hasard, il est vrai, mais à ce point que les impôts indirects fléchissaient sous la charge. Un ministre proposait néanmoins de les surcharger encore d'un demi-décime. « C'est si peu de chose, disait-il, le redevable ne s'en apercevra pas. » Avec de semblables arguments, il n'y a plus de limites. Cependant personne n'ignore que les surtaxes répétées sur la consommation coûtent beaucoup plus au consommateur qu'elles ne rapportent au Trésor ; leurs incidences multiples ont pour effet d'augmenter le prix de la vie, d'élever le taux des salaires et les frais de la production, et, par une réaction fatale, de tarir les sources de l'impôt. Pour combler de nouveaux déficits dans les prévisions du rendement, il aurait fallu de nouvelles surtaxes. C'était un cercle vicieux qui ne se serait fermé que lorsque le contribuable serait arrivé au dernier degré de l'épuisement.

Les propositions de M. Lanel et Feray avaient précisément pour but de prévenir cet épuisement. Après avoir beaucoup demandé à la consommation et à la fortune mobilière, n'était-il pas équitable de faire contribuer aussi la fortune immobilière? Le motif est spécieux. Cependant, même en supposant la contribution foncière bien répartie, une surimposition de cette contribution serait-elle justifiée? En réalité, la surimposition existe déjà, seulement elle ne profite pas au Trésor.

La contribution foncière s'est accrue très-sensiblement depuis dix ans. Si le principal n'a augmenté que de quatre millions, par suite de la cotisation des constructions nouvelles (loi du 17 août 1835), le produit des centimes départementaux et communaux s'est augmenté de 30,123,000 francs qui représentent presque deux décimes de ce principal ou à peu près l'équivalent des surtaxes ajoutées à plusieurs autres impôts. Cet accroissement considérable des impositions locales peut être justifié par des besoins nouveaux, mais il

provient aussi de l'impatience des conseils électifs à y satisfaire sans délai et quelquefois sans mesure.

Les départements et la plupart des communes n'ont pas d'autres revenus que ceux qu'ils se créent par l'imposition de centimes additionnels aux contributions directes, et tous les ans ils en élèvent le nombre. L'accumulation sur une base trop étroite de ces impositions locales concurrentes comprime le développement de la matière imposable au détriment du Trésor ; elles sont cependant souvent insuffisantes, et, d'ailleurs, elles n'atteignent que certaines catégories de contribuables et ne les atteignent pas toutes dans la mesure de leur intérêt à une bonne administration et des avantages qu'elles en retirent.

Il y a là un vice d'organisation financière. Serait-il possible de le corriger? serait-il possible d'ouvrir aux départements, par exemple, une source nouvelle de revenus? Les impositions extraordinaires départementales, qui ont pour objet de créer ou d'améliorer des voies de communication, favorisent le développement de la production et, par conséquent, de la consommation, augmentent la valeur des biens-fonds et accroissent ainsi le produit des contributions indirectes et des droits d'enregistrement. C'est le département qui fait les frais et c'est le Trésor qui en profite. Ne serait-il pas rationnel et équitable d'attribuer aux départements une part proportionnelle dans la plus-value des impôts généraux? C'est une question qui vaut la peine d'être étudiée.

P. Bodin.

LA TRADITION CLASSIQUE

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Histoire de la littérature française, par M. D. Nisard de l'Académie française. 4 vol. in-8, cinquième édition revue et corrigée. Paris, Firmin Didot.

L'œuvre qui nous fournit l'occasion et les moyens de rechercher où en est aujourd'hui la critique littéraire en France est une des publications considérables de ces quarante dernières années; mais ce n'est, à coup sûr, pas par ses dimensions. Quatre volumes, au dix-septième siècle, auraient constitué à leur auteur un fort honnête bagage sans doute; c'est encore quelque chose aujourd'hui; mais quand on pense aux proportions énormes de certains ouvrages, soit historiques, soit même purement littéraires, comme les *Causeries du lundi*, anciennes et nouvelles, qui ne forment pas moins de trente volumes, quatre volumes semblent une construction restée bien modeste dans ses développements. Aussi est-ce surtout par sa vie interne, si j'ose ainsi parler, par la séve vigoureuse qui y circule d'un bout à l'autre, que ces quatre petits volumes ont pris une place si importante, non pas seulement dans la littérature contemporaine, mais dans les acquêts que le dix-neuvième siècle léguera à l'avenir, et que celui-ci acceptera avec reconnaissance et gratitude. Le public d'aujourd'hui, qui pourtant ne se pique pas d'une tendresse exagérée pour les écrivains qui parlent à sa raison plus volontiers qu'à ses caprices, le public a eu le sentiment, l'intuition, en quelque sorte, de la valeur et de la portée du livre dont il s'agit, et il ne lui a pas marchandé le succès, quoique M. Nisard déconcertât fort cette tolérance intellectuelle et ce soi-disant libéralisme éclectique en fait de littérature auquel s'acoquinaient volontiers notre paresse et notre

indifférence. Le livre qui secouait si énergiquement tous ces partis pris est arrivé de lui-même, et assez vite, à sa cinquième édition; il a eu autant de vogue, autant de popularité presque, que s'il eût été un livre frivole, un livre de démolition religieuse ou politique. Vraiment, c'est à croire, comme le disait dernièrement M. Guizot en pleine Académie, qu'il y a en France un fonds de bon esprit qui survit au pire des enseignements, à celui qui résulte des révolutions, lesquelles nous désintéressent si vite de la vérité en tout, à commencer par celle qui paraît à des regards peu pénétrants la plus inutile de toutes, la vérité littéraire. C'est elle, en effet, dont on fait tout d'abord le plus volontiers bon marché à certains moments. Est-ce pour cela que des ministres, sans doute fort honnêtes gens, mais peu éclairés, empêchaient l'œuvre de M. Nisard d'arriver à ces renouveaux de notoriété qui se produisent par la jeunesse, lorsqu'à l'âge où tout s'imprime dans le cœur, elle lit, pour les avoir reçus en prix, certains ouvrages qu'on favorise, tandis qu'on éloigne d'elle les maladroits écrivains qui n'ont pas su se montrer complaisants à telle ou telle innovation dangereuse. Toujours est-il que l'on a vu donner, comme récompense du bon travail, au concours général et dans les lycées, les productions les plus inquiétantes, selon moi, au point de vue politique et social; car on y excuse tout, on y trouve pour tous les faits, pour toutes les idées, des circonstances atténuantes. Ces livres, ces prix, la jeunesse les lit et elle les relit; elle s'y familiarise avec les principes les plus dissolvants; mais l'*Histoire de la littérature française* de M. Nisard, si éminemment nationale, composée, pour la plus grande gloire des meilleures qualités de notre pays, aux heures bénies et bien rares où Dieu les a le plus manifestement récompensées dans la personne de nos grands écrivains, cette histoire n'a pas encore pénétré dans l'enceinte de nos écoles; je ne la vois ni dans les bibliothèques des lycées ni dans toutes celles de l'État. Au reste, cela ne lui a point nui, et M. Nisard n'a pas lieu de s'en plaindre : son livre a fait son chemin tout seul, sans l'aide des ministres, sans réclames des amis, presque sans appui de la presse, laquelle s'occupe plus volontiers de ce qui passe que de ce qui dure et doit durer. Combien, parmi les publicistes qui se croient les plus sérieux, en compte-t-on qui s'imaginent que les petits intérêts de chaque jour sont plus pressants que ces intérêts généraux et permanents de discipline supérieure qui sont sauvegardés par les écrivains véritablement dignes de ce nom!

Je puis d'autant plus librement tenir un pareil langage, que *le Correspondant* a toujours eu l'œil ouvert et l'attention en éveil sur ces œuvres à part dont la pensée se tient en dehors et au-dessus des petites passions, des médiocres problèmes qui s'agitent, hélas! cha-

que jour dans cettre pauvre société qui s'en va à la dérive, selon que la pousse le caprice de ses agitateurs ou même, il faut bien le dire, la main trop souvent défaillante de ceux qui devraient la soutenir en la dirigeant avec énergie.

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié un travail très-distingué que le regrettable M. Foisset consacra, vers la fin de 1865, à l'*Histoire de la littérature française* de M. Nisard. Notre excellent et cher collaborateur était un des juges les plus sérieux que pût trouver l'historien. De longue date, il avait voué à l'auteur les meilleurs sentiments; nul plus que lui n'avait caractère pour apprécier cette élévation naturelle qui est un des traits distinctifs de M. Nisard. Son jugement est donc sympathique et bienveillant; il va droit aux grandes qualités, et les apprécie avec candeur et sincérité. Il ne me serait certainement pas venu à l'idée de refaire ce qui a été fait avec une cordialité consciencieuse et souvent ingénieuse, si ce n'était pas le privilége des meilleurs ouvrages de provoquer tous les huit ou dix ans des jugements dont les considérants varient, non pas seulement par le fait du rédacteur, mais parce que huit ou dix années sont une notable portion de la vie humaine (*grande mortalis ævi spatium*), surtout par le temps où nous vivons. Il faut refaire son inventaire intellectuel et moral, savoir ce qu'on a gagné, ce qu'on a perdu de son avoir. Ces revues, d'un intérêt plus actuel que rétrospectif, provoquent sur l'état moral ou intellectuel des réflexions, des révélations qui sont loin d'être désavantageuses aux écrits véritablement importants; elles leur sont d'autant plus favorables que, de leur côté, les grands écrits ont souvent mis en lumière certains aspects de la réalité politique ou sociale dont les auteurs ont eu, soit des pressentiments confus, soit une perception nette et précise. En un mot, si j'osais employer une image familière, je dirais que la haute critique est comme un de ces vieux airs nationaux qu'il faut rajeunir, soit en y adaptant des paroles nouvelles, soit en transposant les notes de certains passages, afin de les approprier à l'oreille d'un auditoire qui s'est renouvelé. Chaque génération dans les livres ne cherche d'abord qu'elle-même, et elle seule. Dix années ont donné au livre de M. Nisard cette actualité qu'elles ont enlevée à tant d'autres dont le retentissement était bien plus grand en 1865. C'est cette actualité — qu'on me passe le mot — que je voudrais bien, à mon tour, retrouver et mettre en relief. D'ailleurs, M. Nisard a profité dans une certaine mesure des objections qui lui ont été adressées par mon honorable prédécesseur. Son ouvrage en a été, sinon fort modifié, au moins, en certains passages, amélioré. On peut donc sans scrupule, et sans crainte de tomber dans les redites, revenir à la charge et parler de la cinquième édition de l'*Histoire de la littéra-*

ture française, laquelle est bien une nouvelle édition, et non une simple réimpression, ainsi que j'aurai l'occasion de le démontrer plus loin. Cela dit, et après avoir demandé l'autorisation d'en user librement et avec M. Nisard et avec M. Foisset, dont je motiverai les éloges par de nouvelles raisons, j'arrive à l'œuvre elle-même, me bornant à rappeler de la façon la plus sommaire quand et comment elle a été composée, la pensée dominante qui inspirait son auteur, la manière dont il l'a réalisée.

Quelques mots d'abord sur les circonstances qui nous ont valu cette composition, où la doctrine littéraire tient la place d'honneur qui, dans ses précédents écrits, semblait dévolue à la critique militante, en un mot, à la polémique. Le premier volume de la première édition de l'*Histoire de la littérature française* a paru en 1844. Voici en quels termes débute M. Nisard dans sa préface : « *Cet ouvrage est le résultat de dix années d'enseignement à l'École Normale.* » C'est en effet à 1834 ou 1835 que doit remonter l'idée première de son auteur. M. Nisard avait à cette époque à remplacer Ampère dans ce difficile professorat, auquel le désignait encore moins la confiance personnelle de M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, qu'un passé déjà plein d'œuvres et de garanties sérieuses pour l'avenir, quoique le nouveau maître de conférences fût encore bien jeune, n'ayant guère alors plus de trente ans ; mais il avait fait ses preuves. Le public avait lu avec le plus réel intérêt son piquant et spirituel manifeste contre la *littérature facile*, brillant fait d'armes littéraire qui avait provoqué bien des colères : je ne parle pas, bien entendu, de l'excellent J. Janin, naguère encore le confrère de M. Nisard à l'Académie française, et qui plus d'une fois a plaidé des causes dont il avait étudié le dossier trop légèrement. Aussi n'était-il pas inconsolable de les perdre. Le manifeste n'était, pour ainsi dire, qu'un duel collectif : M. Nisard avait livré la grande bataille dans son ingénieux et très-original ouvrage des *Poëtes latins de la décadence*, livre où, à des vérités de circonstance et qui s'adressait aux coryphées du romantisme, se mêlait un interêt supérieur de doctrine et de goût si réel, qu'aujourd'hui encore il semble nouveau, bien qu'il n'y ait plus à l'horizon ni classiques ni romantiques, et que le public de maintenant soit fort revenu des passions littéraires dont il avait le bonheur d'être possédé en ces années de sécurité et, pour ainsi dire, de santé sociale, si on les compare au temps où nous vivons et aux préoccupations tout autres qui assiégent notre pensée et l'assombrissent. Le succès des *Poëtes de la décadence* avait été tel et si complet, que l'excellent Daunou n'avait osé, avouait-il, dire que la moitié du bien qu'il pensait du jeune écrivain, pour ne pas lui faire un début qui, trop bril-

lant, aurait exposé le second ouvrage de M. Nisard à de trop ardentes inimitiés. Il n'est pas bien sûr que la paternelle précaution du bon Daunou ait arrêté autant qu'il le croyait ces représailles de la basse et envieuse littérature; mais le succès avait été franc, immédiat, incontestable, et c'est cela sans doute qui avait valu à M. Nisard la succession du docte et ingénieux Ampère.

N'oublions pas enfin qu'à ces états de services littéraires déjà plus que suffisants, qu'à ces gages éclatants donnés aux meilleures doctrines, M. Nisard joignait une expérience intellectuelle, une maturité d'idées qui, pour avoir été complétée en dehors de la littérature, ne lui constituait pas moins cette autorité particulièrement nécessaire dans l'enseignement dont il était chargé. Avoir été rédacteur politique aux *Débats* sous la Restauration, avoir vu à l'œuvre Chateaubriand, le grand Bertin et tant d'autres, avoir assisté en spectateur bien placé, ou même, si vous le voulez, en concertant qui fait partie de l'orchestre, au jeu des grands acteurs qui de 1825 à 1835 ont tenu les grands rôles soit dans l'imbroglio conservateur, soit dans le mélodrame libéral, on le devine de reste, cela devait donner un ressort singulier à un esprit aussi bien doué que celui du jeune et aimable maître. En tout cas, cela le préservait de ce pédantisme livresque auquel est disposé tout homme qui professe ou qui écrit, et dont il ne se défendra que par un excès d'attention sur soi dont bien peu sont capables! Cela aussi avait contribué à pousser M. Nisard dans le sens de son naturel, c'est-à-dire avait développé en lui une finesse charmante, sans lui ôter cette indulgence qu'il n'est pas toujours aisé de conserver quand on a vu de près les manéges de la politique, je n'en excepte pas celle qui est honnête et sincère, et qui, malgré elle, est condamnée à bien des compromis que n'ont pas prévus les casuistes qui avaient le plus d'imagination. M. Nisard avait donc mieux que personne compris l'influence des idées et des principes en tout, et surtout celle des livres, sur un esprit impressionnable et mobile comme celui de notre pays. La littérature, à ses yeux, devait dire avec plus de netteté le mot de l'énigme qu'il y a nécessité de deviner, sous peine d'être dévoré par le sphinx révolutionnaire : aussi, pour lui, dans les livres la forme n'est qu'un accessoire qui fait partie du fond. Cette manière d'aller toujours droit à l'homme vrai, et de le découvrir sous tous les déguisements dont l'affuble une littérature de décadence, avait fait la fortune de ses *Poëtes latins*, où tant de choses étaient à l'adresse et à l'usage des lecteurs contemporains. Grande était donc la curiosité de l'auditoire auquel allait parler M. Nisard, quand il arriva à l'École normale. Tout ce que MM. Villemain, Guizot et Daunou avaient annoncé de lui, il le réalisa sur ce nouveau théâtre. Mais je parle bien mal : ce n'é-

tait pas du tout un théâtre, ni une scène quelconque, que cette petite salle du vieux collége du Plessis, où je vois, où j'entends encore M. Nisard, quoique plus de trente années se soient déjà écoulées depuis ces bienheureuses heures de jeune et féconde curiosité. Quel plaisir pour nous quand, à deux heures et demie, le mardi, la cloche nous annonçait que la conférence de littérature française allait commencer pour les élèves de seconde année. Au milieu de tous ces doctes professeurs qui n'avaient pas tous l'art de rendre leur science attrayante, M. Nisard était pour nous un événement. Il était notre professeur comme eux tous; mais, de plus, il était écrivain, il était journaliste, il était député; il voyait tous les jours ces grands personnages dont le nom parvenait à nos oreilles étonnées, avec le double prestige que donne un talent qui s'affirmait chaque jour et un pouvoir que chaque matin voyait attaqué et défendu pied à pied. M. Nisard, à la Chambre, entendait tour à tour les Royer-Collard, les Guizot, les Duchâtel, les Molé, les de Broglie, les Thiers, les Lamartine, tous ces orateurs qui défendaient, les uns l'autorité, les autres leur idée ou leur parti, qu'ils croyaient le seul libéral, le seul national. Bien entendu que dans la conférence il était le moins possible question de tous ces illustres personnages, et de leur rôle; mais enfin, quand M. Nisard ouvrait la bouche et nous parlait du danger qu'il y a pour une nation comme la nôtre de s'abêtir par la mauvaise littérature, ou d'accepter des idées fausses, des principes contestables qui nous ramènent à l'individualisme, au lieu que les grandes sociétés vivent surtout d'idées générales, il nous semblait que notre cher maître de conférences était, sans le vouloir, l'interprète, le truchement indépendant et spirituel de ces coryphées de la politique. Puis lorsque, descendant des généralités, il cherchait dans nos chefs-d'œuvre le côté par lequel ils intéressent encore aujourd'hui la conduite de l'esprit et donnent la règle des mœurs, notre attention était à son comble. Il nous exposait ses vues à lui sur l'auteur; il nous les montrait conformes à cet ensemble de faits intellectuels ou moraux qui s'appellent la vérité; ensuite il lisait quelques passages, celui qui devait donner le plus complétement raison à sa doctrine, et, cela fait, il reprenait familièrement ce qu'il avait exposé dogmatiquement : il nous regardait, cherchant à lire dans nos yeux si nous l'avions bien compris, provoquant nos questions, qu'il ne résolvait pas toujours, car quelques-unes n'étaient pas exemptes de mauvaise foi. Nous n'étions pas du tout un auditoire commode, quoique presque tous nous eussions pour M. Nisard un tendre respect : à vingt ans on est un peu plus que libéral, même en littérature; on était d'un romantisme foncé en entrant à l'école. Et puis, nous étions subtils, un peu pédants; tous ceux qui ne se

destinaient pas à l'enseignement des lettres, et qui aspiraient à être philosophes ou historiens, étaient au fond quelque peu indifférents. Parmi les aspirants littérateurs, un certain nombre étaient presque manifestement hostiles : ils allaient rendre visite à Victor Hugo, et Sainte-Beuve les recevait à bras ouverts. Aussi il fallait voir avec quel feu la discussion s'allumait à certains jours. Mais M. Nisard était plus fin que nous. Je le vois encore nous regardant avec ce sourire que n'oublieront jamais ceux sur qui il s'est posé, d'un mot désarçonnant les sincères, et même les non sincères, clôturant la discussion par quelque trait de bon sens souverainement élevé qui, à force de justesse et de précision, devenait une piquante nouveauté dont nous étions frappés d'autant plus que nous l'avions plus longtemps combattue. Quand M. Nisard commençait sa conférence, nous étions presque toujours prêts à batailler, ou, si vous voulez, à ergoter; quand elle finissait, la plupart d'entre nous avions passé, avec armes et bagages, à l'ennemi, qui était le plus attrayant et le plus aimable des hommes, des professeurs et des auteurs.

Quel auditoire, que ce petit groupe de l'école, quand c'est un homme comme M. Nisard qui y enseigne! Quelle prise il avait sur nous! En le quittant, comme nous avions le dégoût du médiocre! Quelles passions s'étaient allumées chez quelques-uns d'entre nous pour le dix-septième siècle! Les uns ne juraient plus que par Bossuet, les autres par Molière. Celui à qui nous devions ces enthousiasmes, quelle part de roi il avait dans notre gratitude! Je parle de ceux qui aimaient encore plus les lettres que les perspectives plus ou moins brillantes de l'avenir universitaire. Ce n'est ni à la Sorbonne, ni devant aucun auditoire, qu'un professeur peut agir sur les esprits, comme un maître de conférences à l'école, quand c'est un homme supérieur. Au Collége de France, ni nulle part ailleurs, M. Nisard ne s'est jamais senti efficace comme au milieu de nous. Aussi comme il nous aimait! nous lui devions beaucoup; mais il nous devait bien quelque chose aussi; son influence sur nous était plus flatteuse pour lui que tout autre succès littéraire, car rien n'y manquait, ni la contradiction, ni même l'opposition systématique et préméditée. C'est à l'École que j'ai vu commencer et poindre un fait qui a été s'accusant de jour en jour : les esprits pointus, violents, un peu faux, ne comprenaient rien à ce maître que leurs camarades n'aimaient pas à demi; ils ne lui pardonnaient pas de les inquiéter sur leur propre compte, de leur donner à penser qu'ils n'étaient pas dans le vrai. De là chez eux une dissidence latente, mais réelle. C'est à cette époque que remonte la diversité des jugements portés sur lui, diversité qui seulement aujour-

d'hui tend à disparaître. Dirai-je que quelques-uns de ceux qui se croyaient des réfractaires ne demandaient pas mieux que de revenir à lui et à ses principes; mais quelques esprits prématurément professoraux, et faits pour corriger des dissertations, s'amusaient déjà parmi nous à instituer un parallèle entre lui et Sainte-Beuve. Ils ne devinaient donc pas que les arrêts les plus flatteurs sur M. Nisard, c'est M. Sainte-Beuve qui devait les rendre. Ainsi, c'est lui qui disait à M. Foisset, lequel n'a eu garde de les oublier : « *Il se publie de nos jours bien des volumes : il y a bien peu de livres. L'ouvrage de M. Nisard est un livre.* » Et cet autre : « *M. Nisard trouve les mots heureux.* » A l'École normale il les trouvait déjà. Revenons-y donc, puisque c'est là qu'a été conçu et composé le livre dont nous avons à parler; ou, pour mieux dire, c'est là que ce livre a été vécu. Voilà une expression bien singulière en parlant d'un livre de critique; mais c'est la seule qui convienne, si l'on se rappelle les détails que j'ai donnés plus haut sur l'enseignement oral de M. Nisard, sur la façon dont il a essayé avec nous et sur nous chacun des morceaux qui composent son *Histoire de la littérature française*. Il y a dans cette œuvre sa séve intellectuelle à lui d'abord, mais aussi celle de ces jeunes et intelligentes générations qui pendant dix ans ont été initiées au secret de sa pensée, qui y ont applaudi ou qui y ont contredit. Nul auteur ne doit plus aimer son œuvre que lui : c'est sa vie à ses meilleures heures, c'est la vie de ceux qu'il aimait, et dont il était aimé par une juste réciprocité que quelques rares exceptions ne démentent pas.

En ce temps-là M. Villemain, ministre de l'instruction publique, venait lui-même de temps en temps nous surprendre dans nos travaux, assister à nos conférences. Le bruit de sa voiture roulant sur le sable de la sombre et vaste cour était la seule cérémonie qui nous l'annonçât. Il assistait volontiers aux examens de fin d'année, quand il s'agissait de monter d'un cours; je me rappelle encore sa visite à la fin de 1842 : M. Villemain savait tous ces classiques par cœur; il nous interrogea sur Malherbe et Regnier : la mémoire était, à ses yeux, la première qualité du professeur, il voulait à toute force qu'on lui récitât soit la Macette de Regnier, soit les strophes de Malherbe sur le petit nombre des élus en fait de poésie. M. Nisard souriait : nous admirions notre ministre de pouvoir tout retenir ; vint ensuite le moment de poser des questions et d'y répondre comme on pouvait; les classiques et les autres se révélèrent au ministre, en prodiguant leurs éloges, les uns à Malherbe, les autres à Regnier; je me rappelle encore le mot de M. Villemain fermant la séance en nous disant qu'il ne s'agit pas tant en littérature de préférer que de tout

comprendre; à quoi M. Nisard lui répliqua qu'il nous apprenait à préférer pour ne comprendre que l'excellent, dussions-nous ne pas comprendre le médiocre.

M. Nisard et M. Villemain avaient trop d'esprit pour entamer une discussion qui ne pouvait pas aboutir. Tous deux s'étaient compris; un sourire fut échangé entre eux en même temps qu'une poignée de main, et le ministre s'en alla content de lui et de notre éminent maître de conférences, j'en suis bien sûr. Ce petit incident, qui n'a l'air de rien, m'est resté gravé dans l'esprit, parce qu'il caractérise parfaitement les deux hommes, les deux méthodes critiques. L'un était un éclectique littéraire, l'autre était, je ne dirai pas un doctrinaire, ce mot a eu des malheurs en politique, et quelques personnes ont des préventions contre lui, mais un dogmatique, c'est-à-dire un homme ayant un ensemble de principes et de doctrines en matière littéraire, y croyant, et jugeant toute œuvre et tout écrit à la lumière de ces doctrines, de ces principes, qui ne deviennent pas des dogmes sans doute, parce que M. Nisard a trop d'esprit pour croire qu'il y ait des dogmes en dehors de la foi, mais ce sont de sincères croyances pour lui-même et aussi pour ses disciples; car il a fait école; nous sommes un certain nombre de ses auditeurs qui, devenus maîtres, avons propagé les principales idées de son enseignement; nous formons une petite phalange de lettrés qui croyons à l'esprit français, à une langue qui est sa parfaite image; elle n'est qu'un balbutiement pendant son enfance, un parler quelquefois agréable durant son adolescence, un idiome confus, immense, débordant, au seizième siècle; un langage accompli, parfait, au dix-tième siècle; si parfait qu'il lui reste tout au plus quatre ou cinq acquisitions un peu secondaires à faire au dix-huitième siècle; après quoi la langue française, le génie dont elle s'inspire pourront se renouveler, mais dans d'autres conditions, et dans des conditions, à coup sûr, moins heureuses pour l'art et pour la vérité, cette loi supérieure dont relève tout grand écrivain chez nous, qu'il le veuille ou non, qu'il le sache ou qu'il l'ignore. Cette critique-là ne ressemble pas à celle de Villemain; ce n'est pas un tableau d'histoire, ni un chapitre consacré aux affaires de l'esprit; ce n'est pas non plus un portrait comme celle de Sainte-Beuve; tous les types ne lui semblent pas curieux et intéressants : elle n'a rien à démêler avec la physiologie. Ce n'est pas non plus de la littérature comparée et qui conclut par de la morale. Qu'est-ce donc alors? M. Nisard va nous le dire lui-même[1] : « *Cette critique se rapproche plus d'un traité : elle a la prétention de régler les plaisirs de l'esprit, de soustraire les ouvrages à la*

[1] *Histoire de la littérature française*, tome IV, p. 544, cinquième édition.

tyrannie du CHACUN SON GOUT, *d'être une science exacte plus jalouse de conduire l'esprit que de lui plaire. Elle s'est fait un idéal de l'esprit humain dans les livres; elle s'en est fait un du génie particulier de la France, un autre de sa langue : elle met chaque auteur et chaque livre en regard de ce triple idéal. Elle note ce qui s'en rapproche, voilà le bon; ce qui s'en éloigne, voilà le mauvais. Si son objet est élevé, si elle ne fait tort ni à l'esprit humain qu'elle étudie dans son imposante unité, ni au génie de la France, qu'elle veut montrer toujours semblable à lui-même chaque fois qu'il accomplit un progrès, ni à notre langue qu'elle défend contre les caprices de la mode, il faut avouer qu'elle se prive des grâces que donnent à la critique, soit de M. Villemain, soit de l'auteur des* Causeries du lundi, *soit à celle de M. Saint-Marc Girardin, la diversité, la liberté, l'histoire mêlée aux lettres, la beauté des tableaux, la vie des portraits, les rapprochements de la littérature comparée.* »

Nous verrons dans quelle mesure il faut accepter la condamnation que M. Nisard semble passer avec un peu d'ingratitude, selon moi, sur l'agrément solide de son livre; on verra s'il y a lieu de prendre à la lettre ce renoncement aux grâces dans lequel je ne vois qu'un excès de modestie; car il y a les grâces sérieuses (*gratiæ decentes*), ces grâces sérieuses qu'Horace invoquait d'une foi si cordiale : elles ont souri à celui qui a écrit l'histoire de la littérature plus souvent qu'il ne semble le dire.

Maintenant que nous savons dans quelles circonstances et comment ce livre s'est fait, maintenant que nous tenons de l'auteur lui-même le secret de son inspiration, maintenant qu'il nous a dit quel était son triple idéal de vérité littéraire, de vérité française et de vérité en fait d'expression et de langue, nous n'avons plus, ce semble, qu'à entrer de plain-pied dans l'examen de chaque volume, dans l'analyse des points essentiels, en montrant les notables améliorations que la cinquième édition a réalisées. Car à ceux qui me demanderaient ce que M. Nisard entend par l'idéal de l'esprit humain dans les livres, je répondrai que c'est L'ART, c'est-à-dire, selon lui, l'expression de vérités générales dans un langage parfait, c'est-à-dire tout à fait conforme au génie du pays qui le parle et de l'esprit humain. Veut-on un équivalent, *l'Art*, c'est la mise en œuvre de la vérité universelle s'individualisant sans perdre ses traits essentiels, s'incarnant dans les œuvres humaines en gardant son universalité; en un mot, passant de l'état d'abstraction à l'état concret, de l'idée pure à la réalité écrite ou parlée, avec cette pleine lumière qui est la marque indéniable pour l'homme de sa provenance divine.

Toute vérité claire n'est pas littéraire par cela seul qu'elle est claire; ce n'est pas uniquement par sa clarté qu'elle devient littéraire et qu'elle relève de l'art, il y faut certaines conditions d'im-

portance morale ou philosophique; mais toute vérité littéraire est un rayon de lumière qu'il s'agit de rapprocher de nos esprits ou de nos cœurs.

Nous avions quelque peine, à l'École normale, au sortir des ténèbres de la critique des grandes préfaces de Cromwell, à nous rendre à cette portion des prolégomènes de M. Nisard ; nous arrivions quelquefois même à lui démontrer que son idéal de l'esprit humain et son idéal de l'esprit français pourraient bien être la même chose, qu'au fond il revenait à dire que la France pensait *urbi* et *orbi*, pour Paris et pour le genre humain; il essayait bien de défendre sa définition, mais il était enchanté de nos objections, et son bon sourire nous prouvait qu'il ne nous donnait pas tout à fait tort, d'autant que nous acceptions avec enthousiasme sa caractéristique de l'esprit français qui était le nôtre, et cet idéal de la langue nationale qui a été réalisé au dix-septième siècle par nos grands penseurs, par nos grands écrivains, qui sont venus rendre claires pour tous les portions de vérité dont chacun d'eux a été le représentant le plus heureux, parce qu'il l'a vue sous son jour le plus pur, le plus complet, le plus resplendissant. Quant au moyen de bien faire comprendre ce qu'est l'esprit français, c'était de nous montrer tout ce qu'il n'est pas, tous les défauts qui lui sont antipathiques : l'obscurité, l'exagération, le vague, la licence, l'inutilité ; car l'esprit français, en matières d'idées comme en tout, c'est l'esprit pratique par excellence; il demande tout d'abord à toute vérité philosophique ou morale à quoi elle est bonne, soit pour la conduite de l'esprit, soit pour la règle des mœurs : l'individualisme est une affection, une déviation presque de notre naturel et qui ne se produit qu'aux jours de maladie sociale ; mais à ses meilleures époques l'esprit français s'est révélé avec toutes ces aptitudes, toutes ces aspirations et aussi avec les antipathies dont je parle, dans cette langue qui est son image exacte et fidèle jusque dans ses lacunes, jusqu'en ses intelligents dédains ; car elle ne dédaigne que ce qui ne vaut pas qu'on se baisse pour le ramasser.

On devine bien qu'après de pareils prolégomènes, M. Nisard ne pousse pas jusqu'au fanatisme l'amour du moyen âge ; ce n'est pas lui qui aurait découvert le siècle de Charlemagne, comme a fait M. Ampère; il l'aurait bien vite rendu sinon à la barbarie, au moins à la scolastique. Non pas qu'il ait de parti pris contre la scolastique; au contraire, nul plus que lui ne proclame les services que la théologie chrétienne et catholique a rendus à l'esprit français en lui continuant la culture latine et en l'initiant à l'analyse morale et intérieure. Il a sur saint Bernard des pages considérables ; et de fait, selon lui, ce n'est pas seulement notre esprit, c'est aussi notre langue

qui est redevable à la théologie; c'est d'elle que le français tient ces petits mots qui, en distinguant les idées, les rendent plus claires; c'est de la scolastique que nous tenons ce besoin de logique qui rend si irrésistible la vérité exprimée en français et pour des auditeurs français.

M. Nisard a-t-il pour le siècle de saint Louis, encore une des découvertes d'Ampère et de Michelet, a-t-il un peu plus de sympathie que pour le siècle de Charlemagne? Il y a trente ans, j'aurais dit non; aujourd'hui, dans cette cinquième édition, ce jugement ne serait plus exact; il est évident que le haut moyen âge est remonté en crédit dans son esprit. Ce n'est plus seulement Villehardouin et Joinville qui figurent dans son livre, c'est aussi cette chanson de Roland dont il n'avait pas dit un mot, en 1844, dans sa première édition. Il est bien certain que les éditions de ce poëme, données par feu Genin et par M. Léon Gautier, que l'admiration enthousiaste de juges comme M. Vitet, pour le vieux trouvère qui, le premier, a chanté *la douce France*, lui ont donné à penser; et une étude sobre, mais proportionnée à la valeur de l'œuvre, est venue compléter et confirmer, dans la nouvelle édition, les justes éloges qu'il donne à saint Louis, le fondateur de l'Université et le promoteur de tant de grandes choses si françaises et si chrétiennes.

En réalité, M. Nisard n'aime pas le moyen âge : pour lui, ce n'est que le temps de la première enfance; la langue y est balbutiée comme elle l'est par l'enfant qui sort de nourrice; ce qui le séduit surtout dans le moyen âge, c'est notre aptitude à la discipline chrétienne, à la civilisation latine, aptitude qui se révèle dans notre langue, dont le vocabulaire est latin, dont la syntaxe est souvent latine, et où la clarté et la logique seules sont nôtres.

M. Nisard a eu grand soin de prévenir le lecteur qu'il n'entendait nullement nous donner une histoire littéraire, mais, ce qui est tout autre chose, une histoire de la littérature. On aurait donc mauvaise grâce à lui dire qu'il omet bien des noms, que M. Daunou et Leclerc sont bien plus complets que lui; il ne prétend pas du tout à l'honneur de rivaliser avec ces bénédictins de la science contemporaine; il leur rend justice, il sent la valeur du service qu'ils rendent; mais lui, il veut faire tout autre chose, c'est une histoire de la littérature, c'est-à-dire des livres écrits dans une langue déjà capable de rendre certaines idées et de s'élever au moins jusqu'à un certain art. Aussi, selon moi, il n'y a pas lieu de lui reprocher certaines omissions qui ont été voulues et préméditées par lui; et ici je fais allusion à certaines critiques un peu minutieuses qui lui ont été adressées pour avoir, par exemple, fait trop de place au roman de la Rose et pas assez au roman de Renart. La réponse de M. Nisard serait bien

simple et bien péremptoire. Le roman de la Rose a été une œuvre d'art ; la preuve, c'est qu'on y a imité les anciens ; la preuve, c'est qu'on y a exprimé des idées qui, dans une certaine mesure, étaient des idées générales soit de philosophie, soit de morale. Au contraire, le roman de Renart a été d'abord le poëme de la ferme, de la métairie, puis une œuvre de satire cléricale à laquelle M. Lenient, dans son *Histoire de la satire en France*, peut consacrer de vives et spirituelles pages ; mais c'est une œuvre essentiellement féodale, où l'art n'est voulu ni de près ni de loin, où tout est local, contemporain, où il n'y a pas l'ombre d'une idée générale.

Mais M. Nisard est tout le contraire d'un esprit exclusif ; sa foi et sa religion littéraire sont sincères, mais non pas étroites, et, quand il y a lieu de tenir compte d'une objection, il n'a garde d'y être indifférent. Ce que j'ai dit tout à l'heure pour la chanson de Roland, je puis le dire pour plus d'un chapitre relatif au moyen âge. A la rigueur, le premier livre tout entier est une concession de l'auteur, qui ne trouve vraiment qu'à partir de François Ier une langue française, un art français et des vérités vraiment françaises. Mais les chroniqueurs, mais la chanson de Roland, le roman de la Rose et Villon surtout, Villon, cher à Boileau, aujourd'hui plus en faveur près des érudits que près des simples lecteurs, ont pour lui une originalité réelle, et il a consacré son premier livre à tous ces bégaiements, à tous ces tâtonnements de la langue et de l'esprit français, s'essayant à des vérités qu'il n'a pas encore la force de s'assimiler, pas même avec Comynes, si souvent le digne historien de ce Louis XI, qu'il appelle si bien un *maître-roi*.

C'est au seizième siècle que commence la seconde partie du premier volume et que M. Nisard entre en plein dans son vrai sujet ; à cette époque seulement, la langue est débrouillée, et l'esprit français est de force à prendre son essor et à s'élancer dans la sphère des idées générales. Qu'on ne s'attende pas à trouver dans le livre dont nous parlons rien qui rappelle soit les tableaux de Philarète Chasles, de Saint-Marc Girardin, ni même celui de Sainte-Beuve, sur cette époque ondoyante et diverse. C'est affaire à des fureteurs comme Ch. Labitte, ou à des explorateurs comme Lenient, Sayous et d'autres, de consacrer leur plume, qui, aux prédicateurs de la Ligue, qui, aux satires du protestantisme, qui, à ses sermonaires. M. Nisard reste sur les cimes : il voit de haut, note les grandes lignes, ne s'arrête que devant les grands points de vue.

Ainsi il s'arrête tour à tour devant la Renaissance, la Réforme, et il indique leurs conséquences pour l'esprit français et pour la langue ; seulement ces conséquences ne sont pas de simples abstractions, elles portent un nom, elles sont un grand écrivain : la Renais-

sance se personnifie dans Rabelais, la Réforme dans Calvin. Chacun d'eux ajoute son génie, son tempérament à cette influence, et ainsi s'étendent avec de nouvelles idées les acquisitions de la langue littéraire.

Le chapitre sur la philosophie chrétienne au seizième siècle, sur sa première apparition dans la langue vulgaire, est un des morceaux les plus beaux, un des plus profonds de la critique contemporaine. Dirai-je qu'à force de vouloir se faire toute à tous, la critique en était venue à ne plus rien approfondir ; avec une scène d'histoire, avec une légère esquisse, elle se tirait d'affaire, et nos contemporains, qui avaient reproché à Laharpe sa frivolité, ne faisaient guère autrement que lui dans bien des cas. M. Nisard a l'honneur d'avoir rendu, sinon aux lettres proprement dites, au moins à l'histoire de l'esprit français, ce Calvin, qui avait été pour Bossuet lui-même un sujet, je ne dirai pas d'admiration, mais d'étonnement ; il avait été frappé de ce que pouvait et valait ce génie triste et cette belle plume d'où étaient sortis tant d'écrits dangereux et terribles. Mais si M. Nisard s'applaudit d'avoir un des premiers restitué cette austère physionomie à son vrai cadre, il n'a pas l'éblouissement de son sujet, comme tel ou tel critique protestant que je pourrais citer. Cette étude se termine en effet par un examen des mauvais côtés et des défauts de Calvin, et par un développement consacré à établir que l'esprit du calvinisme est un schisme dans la littérature française.

Les divers morceaux sur Marot, sur ses successeurs, sur Ronsard et les ronsardisants, ces romantiques du seizième siècle, sur Desportes et sur Bertaut, sont pleins de vues et de doctrine. Mais toute la sympathie de l'auteur est pour le vigoureux réformateur qui vint rappeler à l'ordre et les pâles continuateurs et les grotesques copistes de Ronsard. Lui aussi, M. Nisard comme Boileau, entonne l'hymne de joie et de triomphe ; lui aussi il s'écrie dans sa prose énergique : *Enfin Malherbe vint...*

M. Nisard n'a pas eu sur ce vaillant écrivain les tâtonnements, les hésitations de Sainte-Beuve, par exemple, qui, après avoir commencé par le traiter avec une sévérité ironique, souvent pleine d'acrimonie, dans le *Tableau du seizième siècle*, plus tard dans les *Causeries*, et surtout dans son cours à l'école normale, a fait amende honorable, a dit son *meâ-culpâ* de ses irrévérences passées. En 1826, Malherbe était évidemment encore un ennemi personnel de l'ami de Joseph Delorme. En 1862, le temps avait tout changé ; à bien des points de vue, le poëte monarchique et chrétien, le poëte antirévolutionnaire en tout, avait des mérites que l'œil plus exercé ne pouvait pas ne pas reconnaître, et qu'on saluait avec d'autant plus d'entrain qu'on ne leur avait pas toujours rendu assez justice.

Je ne veux pas dire que M. Nisard ait toujours été infaillible; mais si parfois il n'a pas été assez dur à quelques contemporains de sa jeunesse, il a toujours eu très-développé et très-énergique le sens du vrai et du grand en littérature. On peut même dire qu'il n'a jamais passé comme tant d'entre nous par le mauvais goût; il est entré de plain-pied dans sa voie. Un petit croquis de l'histoire de la littérature française, destiné, je crois, à l'*Encyclopédie des gens du monde*, écrit, presque au sortir du collége et bien longtemps avant le grand ouvrage dont nous parlons, laisse déjà voir, dans leur plénitude, ces fortes qualités qui le distingueront plus tard, la critique magistrale du maître consommé et investi de toute son autorité; j'y retrouve cette sûreté de jugement qui va droit aux écrivains essentiels, ce dédain de toutes les médiocrités ingénieuses qui pullulent dans toute littérature considérable, comme l'herbe au pied des grands chênes dans les bois. Les écrivains que M. Nisard aimait aux environs de 1830, il les aime encore plus, et pour des raisons meilleures en 1874; il a le courage de préférer ceux qui sont des maîtres sévères, même comme Malherbe, à ceux qui, par leur mauvais exemple, flattent et encouragent notre paresse, notre propension à nous contenter des demi-vérités, du demi-bon sens, du mot à moitié juste. Au moment de l'insurrection romantique, il fallait un vrai courage, une véritable indépendance d'esprit pour donner raison à Malherbe contre Ronsard et surtout contre les jolies épigrammes dont l'avait criblé Sainte-Beuve, dans le *Tableau de la littérature au seizième siècle*. A l'École normale même, nous avions quelque peine à ne pas protester, et cependant alors déjà M. Nisard avait raison, comme on le reconnaît bien, soit en lisant les beaux chapitres de l'*Histoire de la littérature française*, soit même en voyant la réhabilitation complète que Sainte-Beuve lui consacre dans sa leçon d'ouverture à l'École normale.

M. Nisard n'a jamais été le complaisant de la phrase à la mode en critique. Ainsi, quoi de plus commode, aujourd'hui, que de magnifier Montaigne; de voir en lui un précurseur, sinon de toutes les libertés, au moins de tous les libéralismes si fort prisés chez nous depuis que l'esprit révolutionnaire est venu affubler du nom de tyrannie toute autorité, quelle qu'elle soit, même celle du devoir. M. Nisard a l'esprit trop sain et trop juste pour pencher du côté où tombent, sans trop s'en apercevoir, les lecteurs qui retrouvent leurs défauts dans Montaigne et qui les prennent pour des qualités. Il est revenu à l'appréciation bien plus juste du dix-septième siècle, je veux dire à celle des Sacy, des Pascal, des Nicole, des Malebranche. Il a décomposé en quelque sorte la popularité de Montaigne, il a montré les mauvais éléments qui y entraient à cer-

taines époques, au dix-huitième siècle, par exemple, et de nos jours, où le scepticisme de Montaigne nous touche bien plus que son bon sens ou sa modération.

M. Nisard excelle à mettre en relief, chez les écrivains, les côtés par où ils servent le mieux notre pays. Ainsi, à la fin de ce premier volume, je lis quelques lignes excellentes sur la Correspondance de Henri IV, sur cette correspondance où tout est action, et souvent belle action, est-il dit excellemment. On les chercherait inutilement dans l'édition de 1844 : il est vrai qu'alors nous n'avions pas encore l'intéressante publication de M. Berger de Xivrey. M. Nisard sait gré à Montaigne d'avoir, dans Henri de Navarre, deviné Henri IV, et il lui pardonne quelques-uns de ses défauts les plus dangereux, par cela même qu'ils sont les plus aimables en faveur de ce loyalisme, de ce sens de l'autorité qu'il n'a eu qu'une fois, mais c'était au profit du plus grand des prédécesseurs de Louis XIV.

Elle est vraiment contagieuse la sympathie tendre de ce sérieux esprit pour les auteurs de la *Satire Menippée*, pour ces honnêtes bourgeois affamés d'ordre et d'autorité et qui ont aidé la France à se relever des ruines de la guerre civile, pour ces bourgeois qui ont eu le courage de dire tout haut ce que chacun pensait tout bas. Saint François de Sales ne l'inspire pas moins bien. Bien avant que Sainte-Beuve, dans son *Port-Royal*, eût consacré les abondantes études qu'on sait à l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote*, M. Nisard avait su indiquer d'un trait sûr et pénétrant toutes les grâces de l'aimable saint, son style aisé et insinuant, plein d'images riantes et familières empruntées à la nature et à la vie commune, persuasif et doux comme la piété à laquelle il s'agit de gagner les âmes, efficace enfin, parce qu'il est affectueux. On serait tenté de dire que la littérature qui unit les esprits et les cœurs porte bonheur à M. Nisard bien plus que celle qui nous donne le goût de nous-même, c'est-à-dire qui nous ramène à cet individualisme qui empêche les sociétés de grandir à certaines époques ou qui les tue à certaines autres, avec les phrases que nous savons pour les avoir lues dans Montaigne, puis dans J.-J. Rousseau, puis dans les rhéteurs du dix-neuvième siècle, qui font de la politique ou de la morale soi-disant neuve avec les vieilleries dont nos pères s'étaient courageusement débarrassés.

On voit, par l'analyse de ce premier volume, combien peu l'histoire littéraire proprement dite, c'est-à-dire l'énumération plus ou moins longue des livres, y tient peu de place : on voit, au contraire, combien c'est vraiment une histoire de la littérature où ne figurent que ceux qui ont légué quelque chose à l'avenir, soit qu'ils aient éclairci les idées du passé ou bien qu'ils aient transmis à

ceux qui venaient après eux les idées de leur temps avec une netteté si complète qu'elles pouvaient dès lors faire partie du trésor intellectuel et moral de la France.

Un petit nombre d'hommes et de livres, quelques grands faits sociaux de l'ordre philosophique ou religieux, voilà ce que M. Nisard voit et nous montre depuis le douzième siècle jusqu'au seuil du grand siècle : c'est bien peu pour les amateurs d'archéologie et d'érudition proprement dite : c'est beaucoup, c'est assez pour ceux qui ont bien compris le plan de l'auteur, et qui ont l'esprit assez élevé pour se plaire à la beauté des idées littéraires. Je ne sais plus quel homme d'esprit disait, il y a quelques années (ce pourrait bien être Sainte-Beuve, si ma mémoire ne me trompe pas), que l'histoire de la littérature française aurait pu s'intituler : Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence de l'esprit français et de notre langue. Ce joli mot résume parfaitement le caractère de l'œuvre de M. Nisard, sa forme et aussi sa composition.

Tous les écrivains vraiment considérables y ont le rang qu'ils méritent. Un seul, peut-être, pourrait s'étonner de figurer en si bonne compagnie; c'est Charron, que M. Nisard n'aime guère pourtant, que presque personne ne lit : car, chez lui, la forme est pédantesque et lourde, et le fond n'est pas original. C'est du Montaigne affadi, du Montaigne étendu de subtilité et de prétention didactique. Mais M. Nisard, dans sa religion littéraire, a tellement peur de l'hérésie, que cette fois il a laissé passer un nom qui n'a été canonisé que par les ultras du montaignisme; mais c'est une canonisation contre laquelle protestent et le goût et cette haute justice littéraire dont M. Nisard est toujours l'éloquent et profond arrêtiste dès ce premier volume.

Je dis dès ce premier volume, et il faut lui en savoir gré; car il n'aime guère le moyen âge; à coup sûr, il n'en a pas la superstition ni peut-être la foi. Du seizième siècle lui-même, il est loin, il est très-loin d'accepter tout : il retranche beaucoup à Rabelais, encore plus à Calvin; il aime Montaigne, parce qu'il y est forcé en qualité d'homme d'esprit, mais il l'aime beaucoup moins que Montaigne ne s'est aimé lui-même. En un mot il fait des réserves; le principal mérite de Ronsard et de sa brigade ç'a été, à ses yeux, de nous valoir Malherbe. On le voit, s'il ramasse avec soin les perles de notre vieille littérature, il ne laisse pas que de trouver un peu plus gros que de raison le tas de fumier où il a fallu les déterrer. Aujourd'hui que les vieilleries, en fait de langue et de poésie, sont si fort à la mode, parce qu'il est plus facile de faire de l'archéologie littéraire que d'avoir du goût ou des idées, bien des gens sont dis-

posés à trouver excessive la sévérité de l'éminent critique. Je ne suis pas du nombre; j'estime qu'il n'a été que juste. En somme, nous avons beau faire et beau dire, si nous sommes des lecteurs avisés, nous ne lisons pas d'autres auteurs et, dans ces auteurs, d'autres morceaux que ceux que M. Nisard a mis en réserve, comme avant lui les avait déjà mis en réserve la critique du dix-septième siècle; lisez, pour vous en convaincre, le chapitre de La Bruyère sur les ouvrages de l'esprit; vous reconnaîtrez que M. Nisard est sans doute plus indulgent encore que l'auteur des Caractères; mais, pour l'un comme pour l'autre, il faut que les ouvrages de l'esprit contribuent d'une manière ou d'une autre à nous diriger ou à nous éclairer.

Le premier volume est certainement celui qui a dû coûter le plus à M. Nisard; il n'était pas encore dans son sujet; il n'était pas sur son terrain tant qu'il n'avait pas devant lui des œuvres définitives (ce mot est un de ceux qui revient le plus volontiers sous sa plume), des génies assez importants pour que si l'un d'eux fût venu à nous manquer, la littérature du dix-septième siècle n'eût pas eu toute sa beauté, toute sa grandeur, car elle eût été moins complète; il y aurait eu, en quelque sorte, une partie de l'intelligence française qui serait restée en friche. Avec le second volume tout change; M. Nisard n'a plus à s'occuper que des plus grands penseurs ou des plus grandes acquisitions de l'esprit français, lesquelles aboutissent toujours, en fin de compte, à quelque écrit resté classique. Ainsi, M. Nisard remarque que le seizième siècle avait tenu à la quantité des idées plutôt qu'à leur qualité, plutôt surtout qu'à cette beauté de l'expression qui allait être un des besoins de l'âge suivant.

Celui qui devait, le premier, comprendre ce besoin, selon lui, ç'a été Balzac; le premier, chez nous, il a vu et il a dit fort nettement que l'expression, que l'ordre des idées et le choix des termes, non-seulement n'étaient pas choses arbitraires, mais encore qu'ils contribuaient fort au triomphe de toute vérité; le premier, en un mot, il a soupçonné ce que c'était que la composition; le premier, il a prononcé, avec connaissance de cause, le nom de la chose à laquelle aspiraient ses contemporains : l'éloquence. Il est vrai qu'il n'a pas toujours eu la force d'aller jusqu'à elle, qu'il a souvent pris l'élocution parée ou la rhétorique pour l'éloquence; il s'est contenté, souvent, de chercher des mots plus vastes et plus beaux que l'idée qu'ils devaient habiller; mais enfin, tel qu'il est, Balzac a été une influence sérieuse, bien autrement réelle que Voiture, par exemple, et M. Nisard a eu raison de compter avec lui et de ne pas se borner, comme l'auteur de *Port-Royal*, à insister sur ses défauts, sur sa rhétorique à outrance. Ce n'est pas pour cela, c'est malgré cela,

que Balzac a été populaire et qu'on réimprime aujourd'hui ses meilleures pages. C'est bien lui qui, le premier, a donné satisfaction, chez nous, à ce besoin de bien dire qu'on n'avait pas connu jusque-là. Seulement, il a oublié qu'il n'y avait que les vérités d'un ordre élevé qui méritassent l'honneur d'être dites d'une certaine manière.

Et voilà pourquoi, dès le second chapitre, M. Nisard démontre comment, dans ce premier essor du dix-septième siècle, c'est Descartes qui réalise l'idée de l'*éloquence* entrevue seulement par Balzac. Ce second chapitre est un des morceaux les plus originaux et les plus forts qui aient jamais été écrits dans la haute critique. Il n'y a qu'un vrai penseur qui ait pu s'aviser de prendre les choses de si haut et de persuader au public que la valeur des idées, que l'importance du fond emporte nécessairement la solidité de la forme, sa gravité et par suite sa dignité. Il y a tel paragraphe que M. Nisard a creusé pendant ses dix années d'enseignement; ainsi, celui qui a ce sous-titre : « En quoi Descartes est plus original et plus naturel qu'aucun des écrivains qui l'ont précédé, » ce chapitre, chacune des générations de l'École qui ont entendu M. Nisard l'a successivement débattu, combattu, et chacune a été obligée de se rendre, même notre section qui eut un jour à examiner, en composition de fin d'année, dans quelle mesure Descartes est plus naturel que Montaigne. Beaucoup d'entre nous avaient crié au paradoxe, et ce ne fut pas la majorité qui s'avisa de trouver qu'on se trompait sur le sens du mot *naturel;* que, parce que Montaigne venait trop complaisamment à nous, nous entretenant de choses qui l'intéressaient lui d'abord, lui surtout, cela ne prouvait pas qu'il fût plus naturel que l'homme de génie qui vient sérieusement nous parler de ce qui nous intéresse tous, parce que tous nous avons un esprit, des pensées, une âme, que tous nous sommes intéressés à savoir ce qu'est cette âme, s'il y a un Dieu, etc. Évidemment, Descartes, résolvant toutes ces questions, est autrement naturel que Montaigne nous racontant ses petites histoires, ses lectures, sa gravelle, ses coliques, etc. Le naturel de Descartes est non-seulement plus relevé, mais encore plus humain; c'est un naturel à mon usage, à l'usage de tous les hommes qui sentent *qu'ils pensent et par conséquent qu'ils sont.*

J'ai encore le travail annoté en marge de la main de M. Nisard, dans lequel il donnait tort ou raison à notre façon de résoudre le piquant problème qu'il nous avait posé.

Quand on aura lu ce beau et instructif chapitre où Descartes est revendiqué pour la littérature avant que M. Cousin eût eu l'idée d'inventer ce qu'il nommait la littérature de Richelieu, avant qu'il

eût parlé de la langue si forte et si ingénieuse du *Discours de la méthode*, on dira : Voilà certes une véritable acquisition et une découverte réelle dans le domaine de la critique. Je ne sais quel hasard a voulu un jour, qu'au sortir de cette lecture bienfaisante j'ouvrisse le *Port-Royal* de Sainte-Beuve pour y chercher je ne sais plus quel détail relatif à Montaigne et à son Apologie de Raimond de Sebond. C'est ce jour-là que j'ai compris combien Descartes était plus naturel que Montaigne, combien son naturel était d'un ordre supérieur à celui de l'auteur des *Essais*, et combien il valait mieux, pour un critique, s'inspirer du *Discours de la méthode* que de l'Apologie de Raimond de Sebond.

Les considérations sur Corneille, sur Pascal, qui est un Descartes se consacrant, non plus à la vérité abstraite, mais à la vérité sentie, à la vérité religieuse et morale, ces considérations sont à la fois littéraires et philosophiques. Toute la substance, toute la séve du dix-septième siècle y est condensée, et ceux qui possèdent bien à fond, soit leur Corneille, soit leur Pascal, en goûteront toute la valeur. Malheureusement, il est assez restreint aujourd'hui le nombre des personnes qui sont en état d'apprécier de pareilles pages. Mais ce n'est pas pour le lecteur superficiel que M. Nisard a écrit. D'abord, le lecteur superficiel ne lit ni Descartes, ni Pascal. S'il lit Corneille, c'est parce que l'administration du Théâtre-Français un jour essaye M. Monnet-Sully, un autre jour mademoiselle Sarah Bernard, dans telle ou telle pièce de Corneille; et peu lui importe, à cet amateur frivole, de savoir la cause des imperfections du théâtre de Corneille.

C'est surtout aux connaisseurs que s'adresse M. Nisard. Racine nous dit, dans une des préfaces de *Britannicus*, qu'il travaillait pour ce parterre idéal où siégeaient les Sophocle, les Euripide, les Virgile, les Tacite. L'auteur de l'*Histoire de la littérature française*, sans doute, n'a pas de si hautes visées, et nulle part il ne les affiche. Mais il est certain qu'un public composé des premiers lecteurs venus lui serait moins favorable et lui rendrait bien moins justice qu'un public très-choisi, très-éclairé, ayant bien lu et possédant très à fond les auteurs sur lesquels le critique prononce l'arrêt qui semble rendu pour longtemps; car il est le mieux motivé, il s'appuie sur les considérants les plus vrais, c'est-à-dire sur ceux qui ont le plus de chance pour ne pas vieillir. De fait il n'y a que ce qui est profond qui soit vraiment clair et par conséquent toujours neuf et jeune. Ainsi, aujourd'hui, l'ouvrage de M. Nisard semble plus intéressant qu'il y a dix ans. Pourquoi? C'est que ces dix années de plus ont ajouté une nouvelle valeur à ses idées et en ont montré toute la portée. Cette *Histoire de la littérature* est une sorte de méthode pour

relire nos grands écrivains : c'est pour ainsi dire un livre de direction intellectuelle à l'usage des professeurs de faculté et de ceux qui prennent très au sérieux les choses de la littérature en se disant que dans notre pays, quand elles sont en décadence, ce n'est pas impunément, et que notre histoire morale et sociale se ressentent toujours de l'abaissement ou seulement de la diminution de notre goût. Il est un guide d'autant plus acceptable qu'il indique la vérité vraie et qu'il nous laisse le plaisir de la développer nous-même à notre façon.

M. Nisard trouve la littérature ailleurs que dans les livres proprement dits; il la trouve aussi dans l'influence de certaines institutions sur le perfectionnement de l'esprit français et sur la langue. L'Académie française à sa création, Vaugelas qui, dans ses *Remarques*, l'a personnifiée si heureusement sans pouvoir toutefois empêcher ses contemporains de verser dans l'excès de l'esprit académique et de mériter les rudes admonestations de Molière, puis les services rendus par Port-Royal des Champs dans toutes les sphères autres que celles de la théologie nous ont, à ce titre, valu un chapitre excellent où tout ce qui est nécessaire est indiqué d'un crayon sûr et ferme et qui ne s'égare jamais en détails oiseux, en digressions curieuses sans doute, mais, au fond, un peu inutiles aujourd'hui.

J'avoue pourtant qu'à ces pages si solides et si substantielles je préfère encore le chapitre consacré à ce Boileau qui, dans notre pays, fait partie de l'autorité, a subi toutes ses vicissitudes, et n'en reste pourtant pas moins le législateur du bon sens et du goût français qui a pu aller plus loin, mais au nom même des principes promulgués par Boileau. Après les grandes préfaces de Victor Hugo, après certains articles de Sainte-Beuve, ce n'était pas le fait du premier venu de prouver qu'il faut en revenir à Boileau en matière de goût : cela semblait presque un paradoxe tant il fallait braver de phrases faites, de partis pris, de gens qui s'étaient fait passer pour des gens d'esprit parce qu'ils donnaient force coups de pied au vieux lion qui n'en devait pas mourir, tout mourant qu'il semblait.

Cette réhabilitation de Boileau, de beaucoup antérieure aux excellents *Lundis*, où Sainte-Beuve est venu à résipiscence et a battu sa coulpe pour avoir, au temps de sa *jeunesse folle*, crié haro sur le père de toute la grande critique en France; cette réhabilitation accomplie avec une mesure que rien n'altère, et qui n'hésite pas à trouver, par exemple, que dans le *Lutrin* la matière est plus précieuse que le fond, n'est pas le moindre attrait de ce second volume. Comme dit fort bien M. Nisard, Boileau fait partie de l'autorité dans notre pays; c'est pour cela qu'il a été attaqué comme elle : le dé-

fendre, c'est bien mériter de l'ordre. Ce morceau serait le plus réussi du deuxième volume s'il n'y avait pas un chapitre consacré à l'influence du gouvernement de Louis XIV sur les lettres.

Quand M. Nisard l'a écrit, le grand roi était fort menacé dans sa majesté posthume comme il l'est toujours dans les époques révolutionnaires ; mais au moins, dans l'Université, Louis XIV était encore le chorége triomphal de la grande époque littéraire dans notre pays. Deux ou trois révolutions sont venues, deux républiques ont fait leur œuvre, et aujourd'hui ce dogme salutaire, qui doit être la foi des professeurs et de la jeunesse, ce dogme, grâce auquel, dans notre pays, les époques de haute civilisation correspondent nécessairement aux époques de forte et puissante autorité en matière de gouvernement, ce dogme est bien malade; il se meurt, et, pour être plus sûres qu'il est déjà mort, cent voix prononcent chaque jour son oraison funèbre. Ce qu'il y a de triste, c'est que, quelquefois, l'orateur est un homme d'esprit et d'honneur, qui ne s'aperçoit pas qu'en haine du lieu commun il verse dans la déclamation républicaine ; ou bien c'est un maître écouté, lequel, en Sorbonne ou même à l'École, juge le grand siècle à la lueur blafarde des vagues clartés d'un temps où le jour est faux et douteux, parce que les rayons y sont rares et les ombres multiples autant que sinistres. Que M. Nisard soit ici le bien remercié pour avoir, trente ans à l'avance, deviné ces égalitaires d'aujourd'hui qui croient se grandir en rapetissant les gloires les plus nationales, en trouvant que Bossuet n'est qu'un courtisan et Louis XIV un pauvre roi dont le gouvernement fait triste figure auprès de la Convention ou du Directoire. Ce qui est plaisant, c'est que les livres émaillés de ces complaisances historiques soient dans les bibliothèques de quartier des lycées, et que l'ouvrage de M. Nisard y brille par son absence. Rien que pour le chapitre où il montre, par des raisons encore meilleures que celles données par Voltaire, qu'il est juste d'appeler le dix-septième siècle le siècle de Louis XIV, l'*Histoire de la littérature française* devrait être le livre de toutes nos écoles supérieures, celui de tous nos grands établissements scolaires.

Je disais tout à l'heure que l'ouvrage de M. Nisard était surtout à l'usage de l'élite et des esprits déjà très-cultivés et assez sérieux pour aimer les idées profondes exprimées avec l'agrément sévère qui leur convient. Le troisième volume, je dois le dire, ne me donnerait pas raison. Les gens du monde, ces simples amateurs dont je parlais plus haut, le peuvent lire avec autant de plaisir que n'importe quelle œuvre qui n'exige aucune préparation d'esprit de la part du lecteur.

Tout ce troisième volume est écrit de verve. C'est le plus original,

c'est aussi le plus agréable des quatre : les vues neuves y abondent; à des chapitres intéressants succèdent des chapitres plus intéressants encore; pas un instant l'invention critique ne tarit; et cependant nulle part n'éclate mieux ce que M. Villemain nommait si ingénieusement, à propos même de M. Nisard, son orthodoxie indépendante. Beaucoup de lecteurs seraient tentés de ne voir en lui que le vulgarisateur original d'idées à l'usage de tous les bons esprits; mais qu'ils le lisent avec attention, et ils seront frappés de voir comme il a su, en creusant une vérité reçue, pénétrer à des profondeurs qui la rendent toute nouvelle. On en peut donner une idée rien que par l'énoncé de quelques livres qu'il aborde à propos de Racine; ainsi celle-ci : *De la sensibilité dans les ouvrages de l'esprit*, c'est-à-dire de la tendresse vraie, profonde, qui s'épanche du cœur de l'artiste pour venir agiter le nôtre, qui fait que nous aimons ce qu'il a aimé, que nous pleurons de ce qui l'a fait pleurer quand cet artiste est un Virgile, un Raphaël, un Racine, un Shakespeare, un Mozart, et qu'il nous a mis en présence d'une Didon, d'une *Vierge à la chaise*, d'une Monime, d'une Desdémone, d'une donna Anna. Voici d'autres paragraphes de ce chapitre sur Racine : *De l'importance des rôles de femme dans le théâtre de Racine; des trois passions qu'il leur a données, l'amour, la tendresse maternelle, l'ambition; quelle idée se formait Racine d'une excellente tragédie; De la langue de Racine et de quelques illusions auxquelles donne lieu la perfection de ses ouvrages*. On le voit, rien qu'aux titres de ces paragraphes, les problèmes les plus vivaces, les plus éternellement jeunes de la critique littéraire y sont abordés avec cette verve, avec cette élévation d'esprit qui donne à un livre une valeur bien autre que celle d'un ouvrage de critique, car la morale et la vie y tiennent autant et plus de place que la doctrine littéraire, ou, pour mieux dire, la doctrine littéraire n'y est que le suc, que la séve de la vie morale vue des calmes hauteurs où réside l'art. On ne refera point ces chapitres sur Racine et sur Molière. J'ai lu l'*Essai* de M. Taine sur Racine : il est déjà vieux, et pourtant il a été écrit bien postérieurement au chapitre dont je parle; mais l'auteur y porte ce parti pris de théorie uniforme qui étonne un moment et fatigue bientôt.

Pas n'est besoin de dire que Molière et La Fontaine n'ont point à se plaindre de M. Nisard : Molière encore moins; Molière à qui, ainsi que remarque le critique penseur, nous devons cette chose que ni les anciens, ni aucune nation moderne n'a possédée, la haute comédie, cette chose pour laquelle il n'y a de terme ni en allemand ni en anglais, ni chez les peuples méridionaux tant elle est vraiment française. Grâce à Molière, à l'auteur du *Misanthrope* et des *Femmes savantes*, ces œuvres qui font sourire la raison, où le comique est si

relevé que l'esprit seul y a part, et si réel, qu'aujourd'hui, en 1874, le *Misanthrope* et les *Femmes savantes* divertissent les connaisseurs encore plus, bien certainement, qu'ils n'ont diverti les spectateurs du grand siècle.

Les femmes de Molière, qui forment un si complet keepsake, sont un pendant charmant à celles de Racine. Le dernier des problèmes que M. Nisard repose est celui-ci : Pourquoi, des trois grands poëtes dramatiques du dix-septième siècle, Molière a-t-il le moins perdu au théâtre?

Cette question, qu'on ne s'y trompe point, n'est pas le fait d'un sceptique qui ne croit plus à la tragédie écrite, parce que le drame politique l'a tuée pour toujours; c'est le scrupule d'un esprit vrai et fin qui remarque qu'au bout du compte même, par ce temps de révolutions, la comédie humaine se joue encore plus souvent que la tragédie, soit qu'on la cherche dans les coulisses parlementaires, soit qu'elle coure les rues pour faire rire aujourd'hui les agitateurs aux dépens des agités, et demain, quand Dieu veut nous relever, les agités aux dépens de leurs agitateurs.

Un des chapitres que j'ai vu le plus vivement contester est celui sur La Rochefoucauld : il est si commode à la vanité d'être impitoyable pour l'homme qui n'a pas d'illusion sur nous et qui nous estime assez pour croire que la vérité la plus rude nous servira plus qu'une vérité mitigée de complaisance. Il faut entendre le tolle général contre La Rochefoucauld : ses contemporains, qui pourtant nous valaient bien, ne criaient pas si fort que M. Cousin, lequel, il est vrai, défendait encore madame de Longueville en vilipendant ce cruel diseur de vérités. Le fait est que La Rochefoucauld, à sa façon, et sans qu'il faille y voir une intention très-méritoire, collaborait avec ces grands sermonnaires qui nous ont, à la même époque que lui, révélé ces mauvais fonds de la nature humaine que le christianisme voit et veut guérir, tandis que La Rochefoucauld se contente de mettre la plaie à nu. Chose à noter, M. Nisard, en vue de l'amélioration morale, et Sainte-Beuve, en vue de la réalité purement et simplement psychologique, ont tous deux pris fait et cause pour les *Maximes* : le premier, pour les nombreuses vérités de détail qui s'y trouvent; le second, pour la pensée générale du livre. Veut-on bien comprendre La Rochefoucauld? il n'y a qu'à le relire pendant des époques comme celles que nous traversons, et nous verrons qui a raison, de ceux qui déchaînent toute leur rhétorique contre lui ou de ceux qui nous engagent à nous éclairer des diagnostics constatés par ce grand expérimentateur qui a si bien connu le mal de notre pays quand le vent révolutionnaire y souffle, quand les Retz de haut ou de bas étage s'y donnent carrière.

Il y a encore, dans ce troisième livre, deux chapitres bien pleins d'idées nouvelles ou renouvelées pour avoir été plus approfondies : ce sont les chapitres consacrés à Bossuet et à Fénelon. M. Nisard a le culte de Bossuet pour toutes sortes de bonnes raisons ; mais surtout parce que, chez lui, la grandeur n'est que l'élévation du bon sens avec toutes ses qualités, presque sans aucun de ses défauts, du bon sens capable d'atteindre jusqu'aux cimes, parce que les deux antiquités, parce que la foi, lui sont en quelque sorte des ailes qui le soulèvent et lui permettent d'envisager la lumière, sans éblouissement, sans vertige et sans défaillance. L'historien de la littérature remarque que Bossuet comme Fénelon avaient chacun un mot favori qui revenait incessamment à leurs lèvres et sous leur plume : pour Bossuet, c'était le mot *grand ;* pour Fénelon, le mot *aimable.* Il y avait bien des erreurs à rectifier sur le compte de Bossuet : depuis les travaux de l'excellent cardinal de Beausset, l'orthodoxie de Bossuet était en défaveur, tandis qu'on se piquait de tendresse pour les chimères du pur amour dont son aimable rival avait été l'avocat convaincu. M. Nisard a donc fait preuve de courage intellectuel; il a bravé une sorte d'impopularité en se mettant du côté de Bossuet pour ces raisons de vérité et d'orthodoxie qu'il expose avec une finesse et une profondeur si remarquables. En somme, ce qu'il aime dans Bossuet, outre toutes les grandes qualités littéraires qu'on peut deviner, c'est que Bossuet est le défenseur de la tradition, tandis que Fénelon est celui du sens individuel ; la victoire de Bossuet n'a eu, au demeurant, qu'une heureuse et féconde influence sur l'esprit français et sur la langue ; celle de Fénelon eût accéléré ce qui ne se développera que trop au dix-huitième siècle. Aussi voyez comme toute la secte philosophique, quoiqu'il fût un chrétien, un prélat et presque un saint, voyez comme elle cherchera à l'enrôler parmi ses précurseurs, parmi ses ancêtres directs. L'esprit de parti est plus clairvoyant qu'on ne le croit. Le chimérique de Fénelon en religion, en politique spéculative, en politique pratique, allait droit au cœur des novateurs ; car il faisait leurs affaires, puisque c'était une négation de l'orthodoxie catholique aussi bien que des principes dont s'inspiraient la politique et le gouvernement de Louis XIV.

Il y a des remarques bien piquantes et bien originales sur l'auteur du *Télémaque*, sur ce travers, on dirait sur sa manie de tout réglementer, s'il était question d'un moins grand personnage. Qu'il s'agisse du costume des habitants de Salente ou des mots de la langue française, Fénelon, comme tous les novateurs de toute époque, a une théorie à lui, un projet qu'il développe aussi bien dans son roman que dans sa Lettre à l'Académie ; ce qui, entre académiciens, était sans inconvénient, en présentait davantage quand il s'agissait

de diriger la conscience de son élève le duc de Bourgogne. Il résulte, et du *Télémaque* et de certains écrits politiques de Fénelon, que cet illustre ancêtre de tous les esprits soi-disant avancés du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, était, en réalité, moins libéral que l'autoritaire Bossuet, que celui qui a écrit la Politique tirée de l'Écriture sainte, laquelle semble le panégyrique de l'absolutisme. Bossuet nous laisse notre liberté dans beaucoup plus de cas que Fénelon : Bossuet se méfie moins de la nature humaine, sur laquelle, pourtant, il a moins d'illusions, et il la gêne moins souvent; il en est de Bossuet comme de Louis XIV, sous lequel la France avait des libertés qu'elle n'a jamais pu retrouver après quatre ou cinq révolutions. Après avoir lu ces études sur Bossuet, on l'aime davantage parce qu'on sent que jamais homme n'a eu plus souvent raison que lui en tout. On sent que c'était moins un homme qu'une nature humaine avec la tempérance d'un saint, la justice d'un évêque, la prudence d'un docteur et l'autorité d'un grand esprit.

Ceux qui n'aiment ni la règle ni l'autorité, n'adhéreront pas comme moi à ces chapitres que M. Nisard semble avoir écrits autant avec son cœur qu'avec son esprit, lui qui adore la règle non parce qu'elle est la règle, mais parce qu'elle nous soutient, et l'autorité parce qu'elle est encore le meilleur des principes d'action auxquels nous puissions obéir sans que notre dignité ait rien à y perdre. Est-ce à dire que, en réalité, le critique soit bien sévère à Fénelon? Non, il l'aime, il l'écoute comme on écoute la voix de la sagesse, et s'il préfère Bossuet c'est parce que celui-ci n'en a pas seulement le langage : il en a l'autorité; il en est le plus souvent l'oracle. Ils ne nous rendent pas un médiocre service ceux à qui nous devons de lire Bossuet avec encore plus de fruit, et Fénelon sans avoir à craindre de succomber à ses infinies séductions. Grâce à la méthode de M. Nisard, ce ne sont pas les opinions de Bossuet ou de Fénelon, ni cette partie de leurs doctrines qu'on peut appeler des assertions qui revivent pour nous aujourd'hui, c'est le suc invisible et caché, c'est la séve même, c'est le principe substantiel, plus nourricier que tout le reste, qui retrouve vie pour fortifier et nourrir nos esprits : après l'avoir lu, nous sentons qu'il y a en nous des vues plus nettes, et sur ces grandes intelligences et sur les objets dont elles ont été touchées; c'est après de pareilles pages qu'on est de l'avis du penseur qui a dit que la connaissance des esprits est le charme de la critique, tandis que le maintien des bonnes règles n'en est que le métier, que la moindre utilité. En effet, ce ne sont pas les règles en quoi que soit que nous aimons mieux en préférant, à la suite de M. Nisard, Bossuet à Fénelon, Descartes à Montaigne; ce ne sont pas les règles, c'est la règle en soi, laquelle seule nous permet de faire le meilleur

emploi de notre liberté dans l'ordre moral comme dans l'ordre intellectuel ou métaphysique.

Avec de pareils chapitres un ouvrage prend vite sa place parmi les grands livres d'une époque. Tous ceux qui lisent Bossuet et Fénelon, il faut malheureusement avouer qu'on les compte aisément, ont désormais, comme les vieillards qui assistent aux combats devant Troie, une voix qui les renseigne et les éclaire sur les péripéties infinies de ces luttes d'idées où une attention ordinaire s'éblouit si facilement. Qu'ils relisent les chapitres treizième et quatorzième de ce troisième volume, ils verront clair dans cette mêlée presque vertigineuse pour des hommes de notre temps. De son étude sur Bossuet, M. Nisard semble être revenu avec un besoin plus intense encore de vérité et de lumière ; on dirait qu'à force de pénétrer plus avant dans Bossuet, il est comme éclairé des rayonnements lumineux de cet incomparable maître.

Autre sera l'attitude du critique dans le quatrième tome consacré à la fin du dix-septième siècle, au siècle suivant et à l'histoire de l'esprit français presque jusqu'à nos jours, dont M. Nisard trace une esquisse pleine de feu et de chaleur. Le dix-huitième siècle n'a pas trouvé en lui un panégyriste aussi prévenu que l'avait été M. Villemain il y a un demi-siècle. Il a plus d'un tort, aux yeux de M. Nisard; les deux antiquités classique et chrétienne n'y ont plus eu l'influence qu'elles avaient exercée précédemment pour le si grand profit de l'esprit national : dès qu'il cesse de s'appuyer de cette double force, il tombe toujours du côté où il incline, c'est-à-dire tantôt dans la rhétorique, tantôt dans la sécheresse et le prosaïsme; il perd ce sentiment juste de sa force que la lumière chrétienne d'une part et la vérité de l'art classique peuvent seules lui donner.

La querelle des anciens et des modernes se termine vers la fin du règne de Louis XIV, par la victoire de ces derniers. Hélas! il n'y avait plus de Boileau, de Racine, de La Fontaine, ni surtout de Bossuet ou seulement de Fénelon pour faire prévaloir l'antiquité, en montrant combien ses défenseurs étaient supérieurs à ses adversaires. Ce n'est pas, après tout, une triste décadence que celle où un Massillon succède à Bourdaloue et à Bossuet, où l'auteur de *Turcaret* continue Molière, et où Rollin écrit le *Traité des études*.

On devine bien, sans que cela surprenne personne, que M. Nisard a parlé avec amour de cet excellent livre et de son aimable auteur. Le *Traité des études* vient enfin de figurer parmi les auteurs sur lesquels on interroge les futurs membres de l'enseignement public, c'est-à-dire les aspirants licenciés. Je ne sais à qui est due cette heureuse innovation : quel qu'en soit l'auteur, on doit lui en savoir gré; on ne mérite pas l'honneur d'enseigner si on n'aime pas Rollin, si

avec lui et à sa suite on n'a pas appris à aimer tous les humbles devoirs de l'enseignement, si avec lui on n'a pas senti le charme infini des beautés morales et littéraires dont sont pleines et l'antiquité chrétienne et l'antiquité classique. A chacune de nos révolutions, on dit qu'il faut tout renouveler dans l'enseignement public et privé, et par malheur ce qu'on dit on le fait. Dût-on me prendre pour un excentrique, je suis persuadé que si l'on appliquait seulement l'esprit des prescriptions du *Traité des études*, nos écoliers seraient mieux instruits, plus laborieux, plus dociles et meilleurs de toutes les manières. Il est vrai qu'ils seraient moins propres à faire de jeunes libéraux : l'esprit révolutionnaire les trouverait moins prêts pour l'œuvre qu'il attend d'eux; mais en attendant qu'on revienne simplement à ce maître accompli, M. Nisard a eu cent fois raison de faire place dans son livre à ce bon Rollin, qui a rendu et rendra longtemps encore tant de services à toutes ces générations modestes d'honnêtes gens qui croient que le meilleur moyen de se préparer à être un bon citoyen, c'est d'être un écolier docile, laborieux et d'aimer à la fois Dieu, ses parents et ses maîtres.

Tous ceux qui de près ou de loin ont l'honneur de s'occuper d'instruction ou d'éducation sauront gré à M. Nisard d'avoir parlé avec cette abondance de cœur du saint de l'enseignement, de ce maître de tous les maîtres, auquel il faudra bien revenir quand toutes les utopies auront été essayées, quand on aura éprouvé que, pour faire des Français honnêtes gens et fidèles au génie de notre race, il ne s'agit pas de contrefaire les qualités des Allemands et de copier fidèlement leurs défauts, pour la plus grande gloire de tel ou tel ministre qui croit qu'on peut bâcler d'un cœur aussi expéditif des révolutions en matière d'enseignement qu'on les bâcle dans l'ordre politique.

J'ai fait comme M. Nisard, j'ai été un peu long en parlant de cette étude sur Rollin qui devrait être dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement supérieur notre guide et notre inspirateur à tous tant que nous sommes dans l'enseignement universitaire ou religieux : j'en reviens maintenant au quatrième volume de l'histoire de la littérature française.

L'un des grands griefs de M. Nisard contre le dix-huitième siècle, et je ne vois pas trop l'objection qu'on y pourrait faire, c'est que les vérités produites et mises en œuvre par ce siècle sont d'une qualité inférieure, si je puis ainsi parler, aux vérités dont nous a dotés le siècle de Louis XIV. Non pas que ce soient des vérités à dédaigner, mais ce qui prouve qu'elles n'ont pas le même prix que les vérités morales, religieuses ou littéraires de l'âge précédent c'est qu'au lieu de réunir les esprits elles les ont divisés; elles les ont si bien di-

visés, qu'aujourd'hui encore les partis se battent ou du moins combattent, qui pour les principes de Montesquieu, qui pour ceux de Rousseau.

Est-ce à dire que l'esprit français ou la langue ne soient redevables de rien à des hommes comme Voltaire, comme Buffon, comme Montesquieu ou Rousseau? Ce serait une injustice et une puérilité de le nier; mais les acquisitions, les conquêtes même définitives de l'esprit français à cette époque, par exemple, les aptitudes descriptives de notre langue constatées par Buffon et Jean-Jacques Rousseau, ses aptitudes politiques si bien prouvées par l'auteur de l'*Esprit des lois*, tout cela nous a-t-il été aussi profitable que l'éloquence de nos sermonnaires, que la pénétration de nos moralistes, que les beautés si profondément dramatiques de nos classiques de théâtre? Notre éducation intellectuelle et morale y a-t-elle autant gagné? Enfin n'est-il pas vrai que les genres qui semblent le plus appartenir au dix-huitième siècle ont eu besoin d'être repris en sous-œuvre. Ainsi l'histoire des mœurs, cette création de Voltaire, n'a-t-elle pas singulièrement gagné de nos jours à ce que les Aug. Thierry, les Guizot lui donnassent ce sérieux, cette dignité chrétienne et morale qui n'eût en rien compromis le patriotisme de celui qui a écrit le *Siècle de Louis XIV?*

M. Nisard ne sait pas un gré médiocre à Voltaire d'avoir triomphé des préventions publiques, de ses propres préventions à lui contre certaines idées chères au grand siècle et d'avoir élevé ce monument national en l'honneur de la civilisation française à son plus beau moment; mais le goût de notre critique est trop sûr et trop élevé pour ne pas signaler dans cette œuvre certaines lacunes qui viennent moins du talent de Voltaire que de son cœur, plus touché qu'il ne faudrait de tel ou tel petit bienfait secondaire de la vie civilisée et un peu indifférent à ses aspirations les plus relevées, à celles-là même que le dix-septième siècle ne perdait jamais de vue dans aucune de ses grandes productions littéraires ou artistiques.

Surtout qu'on ne prenne pas M. Nisard pour un esprit étroit qui ne sait pas faire la part des diverses tendances de l'esprit humain: ce n'est ni l'homme d'un système ni celui d'un parti. Et si l'on veut voir ce que c'est que le vrai libéralisme intellectuel, on n'a qu'à le comparer à un autre très-grand et très-sérieux esprit trop peu connu en France, à M. A. Vinet de Lausanne, qui a laissé deux volumes sur l'histoire de la littérature française au dix-huitième siècle, lesquels sont le résultat d'un cours fait à Lausanne pendant les dernières années de sa vie, au moment où l'éminent professeur était arrivé à l'apogée de son talent et de sa vigueur. M. Vinet est bien plus instructif que M. Villemain; mais il l'est bien moins que

M. Nisard, car il reste toujours systématique : il comprend certaines œuvres ; les autres restent fermées pour lui. Jean-Jacques Rousseau est plus clair pour lui que Voltaire avec sa merveilleuse et ondoyante facilité. Avec M. Nisard on n'a rien de tel à craindre ; s'il est sévère aux tragédies de Voltaire, parce que la forme, qui n'est pas irréprochable, y vaut encore mieux que le fond, avec quelle sympathie y sont jugées et sa correspondance et ces poésies familières qui aujourd'hui encore se relisent avec tant de plaisir pour peu que l'esprit ne nous soit pas suspect, l'esprit, cette qualité maîtresse de Voltaire, l'esprit, cette vulgarisation des idées courantes, qui chez lui va jusqu'au génie. Cette vulgarisation des idées courantes, c'est là précisément, il est vrai, ce qui rend non-seulement Voltaire mais tous les écrivains du dix-huitième siècle inférieurs à ceux de l'âge précédent. C'est qu'au dix-septième siècle, l'art choisissait les idées, les principes qu'il s'agissait de mettre en circulation ; il les choisissait en s'inspirant des habitudes qu'il devait aux deux antiquités; de là cette incontestable valeur du fond et de la forme qui tenait en quelque sorte à la candeur de l'artiste qui s'oubliait pour ne penser qu'à l'art et au public.

Au dix-huitième siècle la littérature est descendue des hauteurs de l'idéal ; elle s'est mise au service des partis, elle est devenue une arme de guerre ; elle a souvent compté avec les petites passions, les petits intérêts, et ceux de l'art ont été perdus de vue. De là tant de portions mortes chez les grands, chez Montesquieu lui-même. Il faut l'avouer il y a de la rhétorique jusque chez Montesquieu : il est celui qui en a le moins, mais il n'y échappe pas toujours. Il y en a chez Buffon, moins pourtant que chez bien d'autres. Il y en a même dans Voltaire, seulement c'est de la rhétorique amusante, et c'est pour cela qu'on s'y trompe ; elle déborde dans Jean-Jacques Rousseau. Essayez donc d'accoupler ce mot de rhétorique aux noms de Descartes, de Pascal, de Bossuet, de Fénelon ! ce sera tout simplement grotesque.

Il faut remercier M. Nisard de nous avoir fait toucher du doigt ces raisons délicates pour lesquelles nous devons préférer le dix-septième siècle au dix-huitième. Pour beaucoup de personnes c'est un embarras devant lequel il ne faut pas reculer. A ne rien préférer l'esprit s'énerve, s'ankylose en quelque sorte ,et bientôt s'atrophie. M. Nisard veut qu'en fait d'idées nous préférions les meilleures aux autres, les idées de tous les bons esprits à nos idées à nous, quelque haute opinion que nous ayons de nous. Comme Bossuet il se méfie du sens privé, de l'individualisme, ainsi qu'on dit aujourd'hui, et vraiment quand on voit où nous a menés l'individualisme en tout, on est d'avis qu'il n'est que temps, surtout en littérature,

d'en revenir à la discipline, à la tradition, à cette belle chose qui se nomme d'un nom si modeste le sens commun, c'est-à-dire le respect non pas des passions générales mais celui des croyances universelles, le respect de ces idées avec lesquelles nous entrons dans le monde, avant que les rhéteurs de la politique ou de la littérature aient dépravé nos cœurs, déprimé nos cervelles.

Si Voltaire a été le roi du siècle, si Montesquieu en a été l'oracle, c'est parce qu'ils ont continué dans certaines de leurs œuvres, et à leur façon, la tradition du dix-septième siècle, élargie, étendue, quelquefois simplifiée. Pas un seul grand livre, pas un seul grand homme ne peut se soustraire à cette puissance des idées générales dont l'ensemble s'appelle la vérité, le sens commun : son influence est proportionnée à la docilité avec laquelle il suit ses arrêts. Buffon lui-même n'y échappe point : sa théorie du style à laquelle il se conforme si scrupuleusement pour son propre compte, aurait pu être promulguée à Port-Royal aussi bien qu'à l'Académie ; mais elle l'eût été dans un langage plus simple, plus libre et par suite plus vrai.

Mais qu'on n'aille pas croire que M. Nisard est aussi systématique que je suis forcé de le montrer dans un résumé. Il fait l'histoire de chacun des grands genres ; il le suit à grands pas dans ses progrès ou dans sa décadence. Pour se faire pardonner d'avoir été peut-être trop doux à Jean-Baptiste Rousseau, il a des pages exquises sur André Chénier et sur la poésie qu'il retrouve à l'école des anciens et du dix-septième siècle, ainsi que le prouvent les annotations qu'il consacra à Malherbe.

La comédie, il la suit jusqu'à Beaumarchais, auquel il sait plus de gré d'avoir fourni un canevas à Mozart que d'avoir écrit ce *Mariage de Figaro*, qui n'est qu'une œuvre malsaine après tout, parce que, en littérature comme en morale, les mauvaises intentions et les mauvais sentiments n'aboutissent jamais qu'à des effets médiocres, subalternes, quand il ne leur arrive pas pis que cela.

Dans ces derniers temps l'Académie et la critique ont tellement surfait Vauvenargues qu'il y avait lieu de juger à nouveau ce moraliste de l'individualisme. M. Nisard n'y manque pas. Les esprits excessifs ne trouveront pas leur compte en lisant son Montesquieu. Tous ces centre-gauchistes qui croient avoir quelque chose de commun avec l'auteur de l'*Esprit des lois* auront à devenir plus modestes, s'ils sont gens d'esprit. Il est vrai qu'ils voudront prendre leur revanche et reprocheront à l'historien d'avoir omis l'un des principaux disciples de Montesquieu, Mirabeau, lequel à mon sens n'est qu'un Montesquieu en train de fermenter. Pour moi, je ne puis m'associer à cette critique : Mirabeau d'abord n'est pas un écrivain : on ne parle pas de ses livres en bonne compagnie, et Dieu merci ils n'ont

pas influé sur l'esprit français, pas plus ses *Lettres à Sophie* que son *Histoire de la monarchie prussienne*, grassement achetée et payée à Berlin. Quant à ceux de ses discours politiques qui sont de lui, ce sont des actions, qui appartiennent à l'histoire des idées politiques et non plus à celles des idées littéraires. Enfin, ses Discours en général ne sont que des Mémoires lus à l'Assemblée, qui avait le bon goût de préférer des écrits bien lumineux à de pâteuses improvisations. Et il n'y a pas huit jours je lisais dans un fort bon livre intitulé *Mirabeau et ses collaborateurs*, que la plupart des meilleurs Discours-Mémoires de Mirabeau sont l'œuvre tantôt de Talleyrand, tantôt de tel ou tel Génevois dont le nom m'échappe en ce moment. En somme il y a plus de littérature politique dans un des bons chapitres de Montesquieu que dans toute cette éloquente polémique de Mirabeau et de ses amis, discutant non plus les grands principes, mais si j'ose ainsi parler, les questions de pot-au-feu du régime constitutionnel.

L'Encyclopédie, ce discours préliminaire que tout le monde admire de confiance et que personne ne lit plus, excepté M. Nisard et les professeurs de Faculté qui n'ont pas peur de s'ennuyer, ne sont pas omis dans l'histoire de la littérature française, puisque malheureusement pour nous, ç'a été un événement intellectuel à un certain moment. Mais le critique ne s'y attarde pas : il sent que tout cela c'est du français refroidi, de la pensée pétrifiée, je n'ai pas dit putréfiée. On cite de pareilles œuvres ; on les juge, : et c'est bien assez.

Le dix-huitième siècle a autre chose que cette grosse compilation pour attirer les yeux du penseur. L'Encyclopédie était trop volumineuse pour être vraiment redoutable dans un pays frivole et peu liseur comme le nôtre. Aux Français d'alors il fallait déjà, hélas! des harangues, des pamphlets, des livres éloquents et courts comme des journaux. S'ils étaient déclamatoires cela ne leur nuisait pas dans ce temps où la nation couvait cette maladie chronique qui s'appelle l'esprit révolutionnaire : aux Français d'alors il fallait ce Jean-Jacques Rousseau qui fait encore plus de mal aujourd'hui par ses continuateurs qu'il n'en a fait à nos pères eux-mêmes, quoique par lui ils aient mûri pour tant de mauvais sentiments, pour tant d'idées fausses!

M. Nisard n'est pas tendre à l'ancêtre de tous les utopistes, de tous les chimériques de notre temps, à Jean-Jacques Rousseau. Il a eu le courage de lui dire ses vérités : c'est quelque chose, car aujourd'hui encore cet apôtre de tous les orgueilleux, de tous les violents en tout a ses fidèles qui lui composent non pas une petite communauté mais une Église, laquelle enrôle incessamment et dresse à tous les para-

doxes moraux tous les révolutionnaires du présent et de l'avenir. Rousseau est l'homme qui a mis en circulation le plus d'idées spécieuses, d'autant plus redoutables qu'elles sont mêlées à quelques vérités subalternes qui sont compromises par le voisinage. Tout ce qui est vicié dans Bernardin de Saint-Pierre, dans Châteaubriand, dans Lamartine, dans Georges Sand, procède de Jean-Jacques Rousseau : au contraire, tout ce qui est excellent, tout ce que la postérité gardera d'eux vient d'eux seuls, ou est, qu'ils le sachent ou l'ignorent, un rayonnement lointain du dix-septième siècle bien plutôt qu'une influence de J.-J. Rousseau.

Après s'être occupé si à fond de J.-J. Rousseau et des encyclopédistes, M. Nisard ne pouvait pas glisser légèrement sur Châteaubriand, ce fils rebelle du dix-huitième siècle et de son esprit. En quelques pages lumineuses il nous en dit assez sur ce roi des lettrés au dix-neuvième siècle, pour que nous puissions, même sans les deux volumes de Sainte-Beuve, nous orienter dans cette œuvre où si souvent la lumière s'y obscurcit d'ombres et même de ténèbres. M. Nisard avait connu personnellement et beaucoup Châteaubriand, lequel s'était mis en frais de coquetterie et d'amabilité avec lui ; il lui en est resté un fonds d'affection qui l'a aidé à juger avec encore plus de faveur les grands services du grand écrivain qui préside à notre siècle naguère comme un doyen, aujourd'hui comme un aïeul. Les deux antiquités remises en honneur, les nouvelles voies ouvertes à la littérature française, voilà ce qui recommande à notre reconnaissance le vrai Châteaubriand, celui que la politique n'a pas dépravé, celui qui n'avait pas encore écrit ces Mémoires qui ont tant besoin qu'une main délicate et pieuse, comme celle de madame Ch. Le Normant vienne en émonder l'acrimonie et même la rhétorique libérale à laquelle n'a pas dédaigné de s'abaisser ce hautain, cet aristocratique écrivain.

C'est à Châteaubriand que semble devoir s'arrêter naturellement l'œuvre de M. Nisard; mais il a eu la bonne idée d'y joindre un dernier chapitre en forme de conclusion qui n'en est pas le moindre ornement. C'est une galerie de médaillons exquis dessinés avec amour, comme disent les Italiens, et où revit la physionomie de tous ces illustres contemporains que M. Nisard a vu finir ou commencer et arriver à leur apogée. Pour moi je ne sais rien d'intéressant comme ce dix-neuvième siècle contemplé à vol d'oiseau.

C'est une véritable galerie qui fait penser aux émaux de Petitot que celle où M. Nisard nous fait voir tour à tour madame de Staël, Joseph de Maistre. Le Lamartine des *Méditations* et de *Jocelyn*, le Victor Hugo de la première manière, de celle où il ne chantait pas les splendeurs de 93 ou celles de la Commune. Alfred de Musset n'a

jamais été esquissé avec tant d'affection par ceux qui n'aiment en lui que ses défauts qu'il l'a été par ce critique sérieux et grave : Augustin Thierry, M. Guizot et M. Vitet, Villemain et Cousin, Saint-Marc Girardin, Sainte-Beuve surtout, MM. Jules Sandeau, Oct. Feuillet, Em. Augier, n'auront pas à se plaindre, j'imagine, des traits délicats et profonds dont leur éminent collègue a crayonné leur aimable ou sévère physionomie. Si la postérité leur accorde les honneurs que le seizième siècle accordait aux classiques grecs ou latins, parmi les *testimonia* mis en tête de leurs œuvres, ce jugement ferme et bienveillant de M. Nisard fera très-bonne figure. Car, quoique leur contemporain et l'ami de beaucoup d'entre eux, il les juge comme les jugeront dans un siècle les lecteurs les plus sympathiques et les plus éclairés à la fois.

On ferait volontiers de M. Nisard un janséniste littéraire qui voit tout en gris et même en noir. Rien de plus faux que ce préjugé répandu par des voix suspectes. Ses dernières paroles, en terminant ce grand ouvrage ont presque un accent poétique, tant l'émotion y est élevée : il n'est rien tel que ces esprits sévères pour avoir la foi ardente et chaleureuse : c'est elle qui leur a donné le courage jusqu'au bout de leur œuvre. Les voici : « *Qu'on ne m'accuse pas d'avoir estimé médiocrement mon temps. Si l'on inventait pour le dix-septième siècle un titre supérieur à celui de grand, je dirais volontiers que les soixante premières années du dix-neuvième siècle sont plus de la moitié d'un grand siècle. Je pourrais même affirmer que le nom lui en restera, si l'esprit français resserre son union, un moment relâchée avec les deux antiquités, ses deux immortelles nourrices. C'est la meilleure éducation même pour l'originalité qui veut s'ouvrir d'autres voies. Là est la force du génie francais, et la valeur de chaque esprit sera toujours proportionnée à la part qu'il aura reçue de la nourriture commune.* »

Ce que c'est que d'avoir une foi, une croyance ! Voilà un livre qui finit par un cri d'espoir, presque de triomphe. En transcrivant ces lignes, malgré moi, la fin du *Port-Royal* de Sainte-Beuve, si triste, si désanchantée, me revenait à l'esprit. Il n'y a pas dans Obermann de page plus désolée que ces dernières lignes d'un écrit sur lequel Sainte-Beuve comptait pour l'avenir de son nom plus que sur ses charmantes Causeries du lundi. Et vous verrez que les rhéteurs, que peut-être même les écrivains académiques, continueront de voir en M. Nisard le Saint-Cyran de la critique, et l'auteur de *Port-Royal* l'Hamilton des choses littéraires !

Maintenant un mot encore sur la forme, sur le style, sur la diction de cette composition que nous venons d'analyser avec tant de détails. Les critiques ne lui ont pas été épargnées même par des juges aussi amis que M. Foisset ; il a profité de toutes celles qui mé-

ritaient d'être prises en considération. M. Nisard est trop ami du vrai pour ne pas en être touché même quand il s'agit de lui : et je puis dire ceci, c'est que de nos jours personne plus que lui n'est l'homme de la correction et de la révision. Je me suis donné le plaisir de comparer les diverses éditions de cette histoire ; à chacune je vois des améliorations ; à chacune je sens un écrivain qui veut s'unir plus étroitement à la vérité, qui veut devenir plus exact, serrer sa pensée dans une expression plus précise. Ajouterai-je ce détail tout intime et que seuls ses élèves nous pouvons donner : il sent et il dit, ce que nous savions du reste, que c'est précisément dans ces révisions et corrections qu'est sa force ; il entend ce mot éditions revues et corrigées comme on ne l'entend plus guère aujourd'hui : il travaille contre lui-même comme on fait contre un ennemi ; il pousse l'aversion pour ses défauts presque jusqu'à la fureur ; dans ses retouches pas l'ombre de condescendance paternelle ; il se relit comme il lirait un étranger, et nul plus que lui ne vérifie le mot de Voltaire que : *qui ne sait pas se corriger ne sait pas écrire.* Si nous étions encore au temps où le public était sensible à ce respect des auteurs, pour lui ce me serait un vrai plaisir de montrer tel morceau où cette chaleur de la révision s'est communiquée au tout : je prendrais, par exemple dans le tome deuxième, le sixième chapitre, celui de Boileau, et dans ce chapitre le paragraphe consacré à l'influence italienne et espagnole. D'édition en édition ce morceau a été s'améliorant ; aujourd'hui c'est un des meilleurs d'un volume où tout est bon. Chaque mot, chaque phrase y a sa portée, et le résultat pour nous c'est de nous écrier : « Heureusement Boileau va venir nettoyer cette poésie et cette langue qui ressemblent aux écuries d'Augias. » Ce qui sort ainsi des mains de l'aristarque acharné à sa proie est chaud comme ce qui est venu du premier jet.

Ce sont surtout les trois premiers volumes qui ont été ainsi retouchés, améliorés, et mis, quoique de tant d'années les aînés du quatrième, au ton de celui-ci écrit, avec une autorité et un agrément que nul n'a contesté, pas même ceux qui sont plus voltairiens que Voltaire, ou plus avancés que J.-Jacques Rousseau lui-même, et dont toutes les voix compétentes ont loué le style magistral quand il le fallait, et toujours approprié à l'idée.

Maintenant, quelle est la caractéristique de ce style ? je l'ai indiquée plus haut : c'est de faire tout pour la pensée ; la forme pour M. Nisard n'est qu'une conséquence nécessaire d'autre chose : tant vaut le fond, tant vaut le style. Les mots font pour lui partie intégrante de l'idée ; seulement il lui arrive parfois de faire entrer trop de sens, de mettre trop de substance dans ces termes avachis et flasques que lui présente notre langue qui tourne à l'anémie. Il lui

arrive presque ce qui arrive à Saint-Simon : il étend la portée des mots afin qu'ils deviennent assez vastes pour l'idée qu'ils contiennent. Montesquieu lui aussi a senti quelquefois la langue ployer sous son idée, et même chose dans l'antiquité était arrivée à Tacite. Ce symptôme qui se reproduit dans tous les idiomes un peu fatigués quand ils sont entre les mains d'esprits souples et nerveux ne m'inquiéterait pas pour M. Nisard s'il devait dans l'avenir avoir affaire à des générations d'intelligence aussi lettrée que celles qui ont valu cinq éditions à son *Histoire de la littérature française*; mais l'avenir ne me rassure pas : j'ai peur que le public ne devienne encore plus paresseux qu'aujourd'hui, et qu'un jour nos grands classiques du dix-septième siècle, les chefs-d'œuvre des écrivains du dix-huitième ou du dix-neuvième siècle n'aillent dans les bibliothèques prendre la place de la collection des classiques latins de Lemaire. On les traitera comme ces grands représentants de la sagesse romaine parce que, pour les goûter, il faudra un certain haut état de l'esprit qui devient de plus en plus rare. Or M. Nisard, qui nous apprend pour ainsi dire l'usage que nous devons faire de ces illustres, M. Nisard qui est l'un d'entre eux et heureusement pour lui le plus jeune, M. Nisard qui écrit comme eux et comme eux se préoccupe plus de la vérité idéale que des petits moyens de produire de l'effet sur des esprits gâtés, M. Nisard, je le crains aura le sort de ces classiques français parmi lesquels sa place est marquée. Son livre restera ; mais les bons esprits seuls iront à lui : on le lira comme on lit la Bruyère, la Rochefoucauld ; on le lira aux heures d'assagissement littéraire et social ; on le lira parce qu'on sera un de ses disciples, qu'on croira à la vérité, aux deux antiquités, qu'on détestera le faux en tout, dans la politique comme dans l'art. En 1974, si nous continuons à rouler de révolutions en révolutions, combien y aura-t-il encore de Français réunissant ces conditions? Dieu le sait. En somme et ce sera là mon dernier mot, l'*Histoire de la littérature française* est plus qu'un livre d'histoire ou de critique littéraire : c'est aussi une œuvre de morale intellectuelle et sociale à l'usage d'une nation qui ne s'abêtit jamais impunément, et chez laquelle le cœur s'abaisse aussitôt que sa raison et son bon sens s'obscurcissent.

F. Colincamp.

AMARYLLIS

DEUXIÈME PARTIE

— SUITE [1] —

« J'avais bientôt dix ans, quand du coup le plus triste
Le destin me frappa : l'ange par qui j'existe,
Ma mère s'envolait dans l'éclat de ses jours.
A cet âge, dit-on, les plus grands deuils sont courts ;
Et pourtant, je sentis dès lors dans ma jeune âme
Tout ce que je perdais avec la sainte femme :
Tendresse immense, amour ineffable et sacré,
Conseils dont notre sang lui-même est pénétré,
Empreintes qu'à jamais gardera notre argile !
A cette époque-là, nous habitions la ville.
J'y vécus à l'écart, et sans frère ni sœur.
Mon père, il vous l'a dit, fut longtemps professeur.
Sa tâche assidûment le tenait au collége.
Lui tout le jour absent, au logis que faisais-je ?
De mes premiers pensers débrouillant l'écheveau,
A des rêves sans fin je livrais mon cerveau ;
Ou, plus souvent encore, éprise de lecture,
Dans le champ du savoir j'errais à l'aventure.
Mon père, en un recoin de sa vieille maison,
Avait amoncelé des livres à foison,

[1] Voir *le Correspondant* du 25 août, des 10 et 25 septembre 1874

Plus qu'il n'en peut tenir dans une triple armoire,
Cent fois plus que n'en peut contenir la mémoire.
Au studieux réduit j'entrais chaque matin;
A mon gré, jusqu'au soir, j'y faisais mon butin.

« Dans ce lieux de clartés, mais aussi de ténèbres,
Que ne lisais-je pas? Combien d'écrits célèbres
Passèrent tour à tour sous mes yeux fureteurs !
Graves historiens, hardis navigateurs,
Moralistes, savants, ceux dont l'étude sonde
Les mystères du cœur ou l'énigme du monde.
Tantôt, avec l'histoire aux récits éloquents,
Je hantais les héros, je vivais dans les camps;
Frêle enfant qui, la veille, habillais des poupées,
J'assistais aux grands chocs des vaillantes épées.
Avec les Mungo-Park, les Cook, les Charlevoix,
Je traversais les mers, je plongeais dans les bois;
Nul rivage n'avait de merveilles secrètes
Pour la soif de mes yeux ; enfin, grâce aux poëtes,
Je franchissais le seuil du royaume enchanté
Où rit la fiction, sœur de la vérité !
Vérité, fiction, histoire ou poésie,
De vertige, un beau jour, mon âme fut saisie.
Vous ferai-je humblement cet aveu? Pourquoi non ?
Je me pris à rêver de conquérir un nom.
A travers les récits dont se berçaient mes veilles,
Des femmes s'illustraient, des filles, mes pareilles ;
Je brûlais à mon tour, — vous riez, n'est-ce pas? —
De courir à la gloire, à quelque fier trépas.
« Oh ! disais-je, lutter pour une cause sainte !
« Fille des chevaliers sans reproche et sans crainte,
« M'immoler au pays, à son antique foi,
« Sentir que l'univers a les regards sur moi ! »
On parlait en ce temps du réveil de la Grèce.
La France, jeune alors, jeune de ma jeunesse,

La France applaudissait aux nobles révoltés.
Mille noms de héros, par la brise apportés,
Pénétraient jusqu'à moi. Dans mes nuits d'insomnie,
Je murmurais ces noms de la jeune Hellénie,
Ces grands noms que l'écho cent fois glorifia,
Les Kolocotroni, les Capo d'Istria,
Ou bien ce Kanaris, allumant de son âme
Les brûlots dont la mer voyait courir la flamme.
J'allais jusqu'au matin, m'entretenant tout bas
De périls, de lauriers cueillis dans les combats,
D'opprimés secourus. Du fond de ma retraite,
J'apprenais que Byron, l'audacieux poëte,
Venait de succomber, cœur trahi par le sort;
Je jurais de partir, d'aller venger sa mort.
Le casque au front, le glaive à la main, dans la lice,
Je me voyais déjà volant au sacrifice.
Auprès de ma vaillance, auprès de ma vertu,
Jeanne d'Arc pâlissait; Clorinde, qu'étais-tu?

« A des rêves si beaux mon père mit un terme.
« J'ai fait choix, me dit-il un matin, d'une ferme,
« D'un champ modeste, étroit, mais suffisant pour nous.
« Partons, ma chère fille, allons planter des choux.
« Je n'ai plus qu'un désir : dans mon petit domaine,
« Vieillir paisiblement, à la façon romaine. »

« Tombais-je d'assez haut!... Que faire cependant?
Opposer à son ordre un front indépendant?
Pleurer à ses genoux? Résistance ou prière,
J'affligeais du vieillard l'espérance dernière.
Je me tus; l'amazone étouffa son chagrin,
Ou, soyons plus sincère, elle rongea son frein.

« Après tout, la campagne, il faut aussi le dire,
Ne m'apparaissait point sans un flatteur sourire.

Qui pour elle jamais ne sentit de penchants ?
Je n'avais encor vu rien du tableau des champs,
Rien des œuvres de Dieu, sinon, à ma croisée,
Quelque fleur dans un pot, de mes mains arrosée,
Et le chardonneret dont la vive chanson
Égayait, le matin, sa cage et ma prison.
Les vallons, les coteaux, les ombreuses retraites,
Je ne les connaissais que par mes chers poëtes.
Je croyais, — que ne font croire ces enchanteurs ? —
Qu'il existait toujours d'harmonieux pasteurs
Promenant les moutons aux accords de leurs flûtes,
Ou bien se défiant à de courtoises luttes ;
Qu'à l'ombre des forêts on retrouvait encor
L'intacte probité, les mœurs de l'âge d'or,
L'innocence, l'amour fidèle, exempt d'orages,
Les jeunes gens pieux, venant sous les ombrages
Recueillir des vieillards les paternels avis.
Pauvre esprit enjôlé, je vins donc et je vis,
Je vis que maint auteur à plaisir nous en conte,
Et qu'à s'y trop fier on s'expose au mécompte.

« — Quel âge aviez-vous donc, demandai-je à Lucy,
Quand le vent du hasard vint vous jeter ici ? »

Elle, avec un soupir : « Seize ans, mais y pensais-je ?
Seize ans ! cet âge heureux, de qui le privilége
Est de ne point compter encore avec les jours,
D'avancer au hasard, flot paisible en son cours,
D'ignorer les ennuis, les tristesses amères,
Et le danger prochain des brûlantes chimères... »

S'arrêtant à ces mots, comme pour contenir
D'un passé tiède encor le trop vif souvenir,
Elle inclina son front semblable au lis qui penche.

« Oh ! murmurai-je alors, que tout ce cœur s'épanche ;
Des trésors entrevus qu'il ne me cache rien.
Quel regard y lirait plus ami que le mien ? »

D'une voix qui gardait le timbre des alarmes,
Elle continua : « Ce site a peu de charmes ;
Je l'avoûrai pourtant, il sembla tout d'abord
Apprivoiser mon âme aux duretés du sort.
Il n'est si pauvre terre où, de ses mains bénies,
Dieu ne jette une part des grandes harmonies.
Le coin le plus aride a d'intimes attraits.
L'âme se prend à tout par quelques nœuds secrets.
Ces captifs l'ont prouvé qui, dans leur tour profonde,
Se faisaient d'un brin d'herbe ou d'un insecte un monde.
Oui, d'un peu de soleil tant qu'il est revêtu,
Le désert peut avoir son baume et sa vertu ;
Le plus mince rameau, la plus humble corolle
Nous adresse parfois une douce parole ;
Mais des fleurs du désert pour n'être jamais las,
Il ne faut pas toucher à ses vingt ans, hélas !

« Trois ans de ce bonheur, de cette solitude,
Éveillèrent enfin chez moi l'inquiétude,
L'ennui, le vague ennui, qui germe sourdement,
Qui d'abord est un charme et puis devient tourment.
Par quel art conjurer sa funeste magie ?
Par quel puissant effort, quand meurt notre énergie,
Vaincre un mal qui nous plaît ? Tout le jour, sans témoins,
A l'écart, désertant les domestiques soins,
J'allais, je m'asseyais, l'œil perdu dans l'espace...
Voyez-vous ce chemin qui dans le vallon passe ?
Depuis que la vapeur voyage aux alentours,
On dirait un ruisseau desséché dans son cours.
Au temps dont je vous parle, il égayait la vue
D'un spectacle changeant. Pauvre âme dépourvue,

J'avais toujours les yeux tournés vers ce chemin.
Un char, quelque piéton, sa valise à la main,
Des soldats en congé regagnant leurs familles,
Un troupeau, des faneurs armés de leurs faucilles,
Quelque artiste forain, saltimbanque perdu,
Amusaient mon regard. D'un trouble inattendu
Ce chemin cependant fut pour moi l'origine.

« J'étais assise, un jour, sur la hauteur voisine.
L'année inaugurait la riante saison;
Un clair soleil d'avril brillait sur l'horizon.
Ainsi qu'un réseau d'ombre et de lueurs sereines,
Les arbres du taillis, marronniers, charmes, frênes,
Au-dessus de mon front s'enlaçaient tout fleuris;
Les oiseaux y volaient avec de joyeux cris.
Tout me semblait ému, vibrant, heureux, superbe.
Moi, sous un vert buisson, au plus touffu de l'herbe,
Seule, au milieu des voix qui bourdonnaient en chœur,
Silencieusement j'interrogeais mon cœur :
« Triste cœur, de quel mal souffres-tu? lui disais-je,
« N'est-il heure ni place où ton fardeau s'allége?
« Vois, le ciel est brillant; vois, partout le gazon
« S'émaille. — Oui, répondait mon cœur, mais à quoi bon?»

« Voilà qu'une calèche, au bas de la montée,
Fait entendre son bruit; elle s'est arrêtée.
Je regarde, j'en vois descendre lestement
Un jeune homme, une femme au sourire charmant.
Tous deux, d'un pas léger, gravissent la colline.
Elle, en simples atours, en blanche mousseline,
Laissant flotter au vent son écharpe d'azur;
Lui, dans l'âpre sentier, l'étreignant d'un bras sûr.
Invisible pour eux, je pouvais les entendre.
Ils s'avançaient vers moi... D'une voix grave et tendre :

« Cher ange! disait-il, suspendons notre pas.
« Cet humble coin me plaît; ne te charme-t-il pas?

« — Auprès de vous, auprès de toi, répondait-elle,
« Quelle terre à mes yeux ne serait douce et belle?
« Vous me feriez un ciel du plus pauvre canton.
« Dieu! la gentille fleur! Comment la nomme-t-on? »

« Lui : « Qu'importe son nom, pourvu que je la cueille
« Et que dans tes cheveux je la pose ou l'effeuille! »

« Elle : « O mon cher époux! ô mon roi bien-aimé!
« Béni soit le lien qui vient d'être formé,
« Béni soit le saint nœud par qui je puis vous dire
« Que je vous appartiens, que j'aime à vous sourire!
« Oui, vous avez raison, ce modeste recoin
« Me charme; si tu veux, nous n'irons pas plus loin. »

« Lui : « Quoi! nous arrêter au début du voyage!
« Et la belle Italie, enfant, notre mirage!
« Venise qui nous dit : *Venez, je vous attends.*
« Florence, Rome, Naple, au soleil du printemps!
« Et la Sicile après, jardin flottant sur l'onde!
« Et devant nous, enfin, le monde entier, le monde!

« — Eh bien, reprenait-elle, eh bien, oui, nous irons
« Cueillir partout l'extase, et puis nous reviendrons
« Chercher au sol natal un bonheur sédentaire;
« Ton amour vaut pour moi plus que toute la terre! »

« Assis l'un près de l'autre aux lisières du bois,
Ils parlèrent longtemps encore, mais leur voix
Expirait par moments à travers la ramure;
Leurs vagues entretiens n'étaient plus qu'un murmure,

Plus qu'un bruit de ruisseau, furtif et caressant.
« Voici, reprit l'époux, le soir qui redescend;
« L'air devient frais, quittons ce paradis sauvage.

« — Oui, mais au cœur, dit-elle, emportons son image ! »

« A ce mot, je les vis descendre le coteau,
Rentrer dans leur voiture et partir, et bientôt
Disparaître au détour du chemin qui tournoie,
Dans un dernier rayon de soleil et de joie.

« Ah ! l'objet dont l'attente, hélas ! me dévorait,
Pour moi, dès ce moment, n'était plus un secret.
Ce qu'appelaient mes vœux, le jour, la nuit, sans cesse,
Je le savais enfin. Mon ennui, ma tristesse
S'accrurent; je tremblai pour ma faible raison.
J'étouffais dans les murs étroits de la maison.
Voyez-vous ces rochers qui, sur notre demeure,
Dressent leurs vastes blocs? J'y montais à toute heure.
Souvent, dès le matin, là-haut j'allais m'asseoir.
Je m'y laissais surprendre aux ténèbres du soir.
Sur ces âpres sommets où rampent les nuages,
Quels étaient mes pensers, mes songes, mes orages ?
Le vent, qui de son aile en froisse les parois,
L'épervier, le milan, qui vinrent tant de fois
Me regarder de près dans leur farouche empire,
Furent mes confidents, ils pourraient vous le dire.
Ils vous diront quels maux un jeune et faible cœur
Souffre, quand il se livre à son démon vainqueur.
Et vous aurez pitié de lui, de sa démence.
De l'aube au soir, les yeux dans l'étendue immense,
Je pleurais, j'attendais, j'espérais voir venir
Le fantôme idéal, dieu de mon avenir.
A tous les horizons mon avide pensée

Le demandait. J'ai cru parfois, pauvre insensée,
J'ai cru que le nuage apporté par le vent,
Qu'un rayon de l'aurore était son char vivant,
Qu'il allait près de moi, sur le roc solitaire,
Descendre, s'abaisser à l'exil de la terre.
Vous le dirai-je, enfin ? dans mon brûlant cerveau,
Mon rêve d'autrefois se mêlant au nouveau,
Celui dont j'appelais ardemment la venue
Sous les traits d'un héros rayonnait dans la nue ;
Tendre et fier, il s'armait en me parlant tout bas,
Et moi, je le suivais à d'illustres combats,
Et tous deux, lui vainqueur, moi partout sa compagne,
Nous allions... Peut-on battre à ce point la campagne ! »

Elle s'interrompit. « Mais, lui dis-je, pardon,
Votre père au désert vous oubliait-il donc ? »

Elle, d'une voix sombre : « Ah ! mon père ! mon père !...
Ce mot, de mes douleurs, touche la plus amère.
Mon père labourait ; aux champs dès le matin,
Quel que fût mon ennui, quel que fût mon destin,
Il semblait ne sentir pour moi qu'indifférence.
Là pourtant n'était point ma plus vive souffrance :
Où l'aiguillon perçait jusqu'au fond de mon cœur,
C'était quand le passant, d'un sourire moqueur,
Effleurait le vieillard ; quand, au mépris de l'âge,
Devant lui s'égayait un grossier persiflage.
Sourd à tous les conseils, au déclin de ses ans,
Mon père en écoliers traitait les paysans.
Eux, brutaux, se jouaient de sa triste manie.
Honorais-je, du moins, cette tête bénie ?
O douleur qui n'a point son égale ici-bas !
Je m'effrayais souvent de ne le pouvoir pas.
Est-il chagrin plus dur à l'âme d'une fille ?
Vénérer à moitié le vieux chef de famille !

En dépit de soi-même, avoir à son aspect
Cet imparfait amour où manque le respect!
Ah! figure sacrée! auguste tête blanche!
Depuis lors, Dieu merci, j'ai bien pris ma revanche.
D'où me vint ce tardif bonheur? De cette nuit
Où, surpris par le feu, le hameau fut détruit.
Vous vous en souvenez : vous vîtes de quelle âme
Mon père offrait sa vie et marchait dans la flamme;
Comment, tout rajeuni par les périls bravés,
Il revint embrassant deux orphelins sauvés.
Jamais un souvenir semblable ne s'envole!
L'incendie à son front mettait une auréole;
Il se transfigurait sur le brasier fumant.
Je pouvais donc l'aimer dignement, gravement,
Lui rendre les tributs de ma tendresse entière,
Et le montrer à tous et dire : « J'en suis fière! »

« Dès lors, grâces au ciel, mon destin fut changé;
Mon cœur de ses fardeaux se sentit allégé.
« Où cherchais-tu si loin dévoûment, sacrifice?
« L'occasion, me dis-je, est là toute propice.
« Ton père vénéré touche au déclin des jours,
« Son âge aura bientôt besoin de tes secours,
« Tu les lui donneras, tu seras son bon ange.
« Plus ce modeste rôle échappe à la louange,
« Plus il est selon Dieu. Rarement il permet,
« A nous femmes, d'atteindre un glorieux sommet.
« Aimer et secourir, et végéter dans l'ombre,
« N'est-ce point, ici-bas, le sort du plus grand nombre?
« Fais comme elles, soumets l'orgueil de ton esprit.
« La vie est un combat, ainsi qu'il est écrit;
« Et Dieu garde là-haut les véritables joies
« A qui marche humblement par les arides voies. »
J'essayai; le Seigneur me prêta son appui,
Et mon cœur, moins troublé, lui rend grâce aujourd'hui. »

Ainsi, baissant les yeux, parlait la noble femme,
Et moi, je murmurais dans le fond de mon âme :
« Qui voudrait, ô vertu, douter encor de toi?
Qui te blasphémerait encor, céleste foi ! »
Et j'ajoutais tout bas : « O caprice, ironie
Du sort qui, parmi nous, brise toute harmonie!
Jeux du destin qui met dans un cœur ses trésors,
Qui d'un sublime esprit combine les ressorts,
Et qui retient ce cœur aussitôt qu'il s'élance ;
Qui dit à cet esprit : « Je te voue au silence! »
A la perle : « Demeure au fond des vastes flots; »
Au lis épanoui dans quelque vallon clos :
« Éblouissante fleur, vis et meurs inconnue! »
Et qui dit à l'éclair : « Ne sors pas de la nue! »

Sans trahir un secret fidèlement couvert,
J'en vins à prononcer le nom de Pierrevert.
Que faisait-il, absent depuis des jours sans nombre?
Ce nom que j'évoquais fit passer comme une ombre
Sur le front de Lucy. D'une errante chaleur
Je crus voir, un instant, s'animer sa pâleur.
Aimait-elle en secret? Pour comble à sa souffrance,
Connut-elle ton mal, amour sans espérance?
Il était tard : laissant un baiser sur sa main,
Je sortis lentement et repris mon chemin.

VII

Les jours suivants, l'orage habitait sa demeure.
Plus de recueillement, de paix intérieure.
Le vieillard désormais, pauvre âme sans raison,
Des cris de sa colère affligeait la maison.
Lui, calme jusque-là, s'agitait en délire,
Répondait par l'outrage à la plainte, au sourire,

Au filial amour. De ce déchaînement,
La muette cherchait la cause vainement.
L'enfant octogénaire, armé de sa béquille,
La frappait ; il battit un jour sa propre fille.
J'étais là quelquefois, et, morne spectateur,
Je n'espérais qu'en Dieu, le grand libérateur !

VIII

A mon propre foyer, vers la fin de novembre,
Un soir j'étais assis. J'écoutais de ma chambre
Le plaintif sifflement des bises de la nuit.
Un voisin familier tout à coup s'introduit,
Et me dit brusquement : « Savez-vous la nouvelle?
Cherchez, imaginez, creusez votre cervelle !

« — Parlez donc !...

— Pierrevert est chez lui de retour.

« — Qu'annoncez-vous, grand Dieu ! depuis quand?

— De ce jour.

Il arrive, dit-on, d'un continent sauvage,
Et s'est d'abord couché, fatigué du voyage.
Et puis ne croyez pas aux revenants, mon cher ! »

Éternelle pour moi fut cette nuit d'hiver !
L'aube du lendemain n'était pas sous la nue,
Que du château d'Hector j'atteignais l'avenue.
Le temps, je m'en souviens, était froid et neigeux.
Hélas ! la destinée a de terribles jeux !
La nouvelle était vraie : après vingt ans d'absence,
Il était revenu, veuf de toute espérance.
Pour apaiser la soif d'avides créanciers,

Il avait tout vendu, manoir, champs nourriciers,
Tombeaux de ses aïeux. Oui, dans cette nuit même,
Il avait fait cela, les yeux secs, le front blême ;
Puis, n'écoutant personne, effaré, comme un fou,
Il était reparti, courant, Dieu savait où !

IX

Les jours vinrent bientôt de la saison néfaste,
Odieuse aux jardins, aux champs qu'elle dévaste,
Alors que les heureux, attirés vers Paris,
Abandonnent gaîment leurs châteaux assombris,
Et, suivant le plaisir dans ses métamorphoses,
Disent : « Nous reviendrons l'an prochain, pour les roses ! »
Le cœur amer, le front de tristesse chargé,
De ma chère Lucy j'allai prendre congé.
Je quittais pour longtemps mon rustique héritage.
« Adieu, lui dis-je, adieu, grand cœur, pieux courage ! »
Elle serra ma main. J'avais le cœur en deuil ;
Oppressé, je sortis et m'arrachai du seuil.
Enfin, quand j'eus franchi le vallon, la bruyère,
Je fis sur la hauteur une halte dernière.
Je voulus saluer d'un suprême regret
La maison de Lucy, le toit qui recouvrait
Un vieillard idiot, une sourde-muette,
Et, seule entre les deux, cette âme si parfaite.
Les champs étaient déserts, les bois silencieux.
Une tristesse immense enveloppait les cieux,
Et me serrait le cœur d'une angoisse inconnue.
La neige, à ce moment, descendit de la nue ;
Au faible vent du soir, elle tombait sans bruit :
« Avant peu, murmurai-je, avant qu'il fasse nuit,
Elle ensevelira sous sa nappe étalée
Cette maison perdue et toute la vallée ! »

J. Autran.

REVUE SCIENTIFIQUE

LA MACHINE ANIMALE

Tout le monde sait les progrès rapides que l'emploi de la méthode expérimentale a amenés dans la connaissance des phénomènes naturels. Appliquée à l'étude des phénomènes physiques, aussitôt après qu'elle eut été exposée par Bacon, dans son *Novum organum*, elle produisit les découvertes auxquelles sont attachés les noms de Pascal, de Descartes, de Mariotte, etc. Plus tard, entre les mains de Lavoisier, elle créa la chimie. Enfin, c'est grâce à l'emploi de l'expérience que, dans ce siècle, ces deux sciences sœurs, la physique et la chimie, ont été amenées au degré d'avancement où nous les voyons aujourd'hui.

Jusqu'à ces derniers temps, la physiologie et la médecine avaient dû leurs progrès à l'emploi pour ainsi dire exclusif de l'observation. Ce sera le grand titre de gloire de M. Claude Bernard d'avoir introduit l'expérience dans l'étude de ces sciences ; les belles découvertes de ce savant sont bien certainement dues autant à la perspicacité de son génie qu'à l'excellence de la méthode qui lui sert d'instrument.

En suivant la même voie, M. E.-J. Marey, aujourd'hui professeur au Collége de France, a entrepris d'élucider les principaux faits constituant la mécanique animale. Dans un premier ouvrage intitulé : *Du mouvement dans les fonctions de la vie*, il s'est occupé de ce que l'on pourrait appeler la mécanique animale *intérieure*, c'est-à-dire des lois du mouvement dans la circulation du sang, la respiration, etc. Dans ces dernières années, il a porté ses investigations principalement sur la mécanique animale *extérieure*, c'est-à-dire sur les conditions dans lesquelles s'effectue la *locomotion* des animaux[1]. Nous voudrions aujourd'hui donner à nos lecteurs une idée des méthodes employées par M. Marey dans ces études sur la locomotion et des principaux résultats qu'il en a conclus.

[1] *La machine animale, locomotion terrestre et aérienne,* par E.-J. Marey, professeur au collége de France, membre de l'Académie de médecine. — Paris, Germer-Baillière, 1873.

En même temps que M. Marey attaquait, par la méthode purement expérimentale, le problème de la production du mouvement chez les animaux, un savant anglais, M. J. Bell Pettigrew, abordait la même question en s'appuyant pour ainsi dire exclusivement sur l'observation directe des faits. Les résultats de ses recherches et l'exposé des théories qu'il en a déduites sont contenus dans l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Locomotion chez les animaux, ou marche, natation et vol*[1]. Les observations et descriptions que renferme le travail de M. Pettigrew sont certainement très-minutieuses et souvent intéressantes; mais elles ne nous semblent pas établies d'une manière suffisamment sûre pour que l'on puisse admettre, sans autre démonstration, les théories absolument différentes de celles généralement admises, auxquelles est conduit le savant anglais. La comparaison des travaux de M. Marey et de M. Pettigrew nous paraît fournir une preuve de la supériorité de l'expérience sur l'observation pure et simple, principalement au point de vue de la conviction apportée dans l'esprit par les procédés de chacune de ces deux méthodes d'investigation.

I

Dans toute machine complète, destinée à exécuter un travail déterminé, on peut considérer trois éléments distincts : la force motrice, le mécanisme qui reçoit le travail fourni par la force motrice, et la machine-outil qui utilise ce travail. Ainsi, dans un moulin à eau, la force motrice est le poids de l'eau tombant d'une plus ou moins grande hauteur; le mécanisme récepteur est la roue hydraulique sur laquelle agit l'eau; et la machine-outil est la meule qui broie le grain. Dans la locomotive, la pression de la vapeur est la force motrice; le piston, la bielle et l'arbre coudé constituent le mécanisme récepteur du travail fourni par l'expansion de la vapeur dans le cylindre, et la roue utilise ce travail et le transforme en traction par l'adhérence de son bandage avec le rail.

Le corps d'un animal qui se meut volontairement constitue une véritable machine produisant du travail; nous devons donc y retrouver les mêmes éléments que dans toute autre machine. Le mécanisme récepteur se reconnaît facilement dans les muscles qui reçoivent et transmettent le travail moteur à l'outil représenté par les jambes et les pieds ou les pattes chez les animaux terrestres, la queue et les nageoires chez les animaux aquatiques, et les ailes chez les animaux aériens. Mais quelle est la nature de la force motrice? c'est là une question qui est restée bien longtemps obscure.

[1] *La locomotion chez les animaux, ou marche, natation et vol,* suivie d'une *Dissertation sur l'Aéronautique,* par J. Bell Pettigrew, membre des Sociétés royales de Londres et d'Édimbourg, professeur au collége Royal des chirurgiens d'Édimbourg.

Autrefois on admettait que chaque phénomène d'un genre particulier était produit par une force particulière. Ainsi la force mécanique, la chaleur, la lumière, l'électricité, le magnétisme, etc., étaient considérés comme autant de forces distinctes. Peu à peu on reconnut que certaines de ces forces pouvaient être regardées comme des manifestations d'une même cause; ainsi la chaleur et la lumière d'une part, l'électricité et le magnétisme d'une autre, furent assimilés l'un à l'autre. Plus tard, la théorie mécanique de la chaleur prouva l'équivalence de la chaleur et du travail mécanique : ainsi on constata que dans une machine à vapeur, la vapeur, en agissant sur le piston, perd toujours une certaine quantité de chaleur, et que le travail produit est proportionnel à la quantité de chaleur ainsi perdue. — Dans la machine à vapeur, il y a donc transformation de la chaleur en travail, et cela dans un rapport constant. Inversement on peut transformer le travail mécanique en chaleur, comme cela a lieu par le frottement, et dans ce cas la chaleur produite est encore proportionnelle au travail détruit. — Enfin on reconnut la possibilité de la transformation de l'électricité en chaleur et réciproquement.

De l'ensemble de ces considérations est née la plus belle conception scientifique de notre temps : la théorie de l'unité et de la conservation de la force. Il n'y a qu'une seule nature de force, celle qui engendre le mouvement ; cette force peut se manifester de plusieurs manières différentes ; mais dans ses transformations elle ne perd aucune partie de son énergie. Le principe posé par Lavoisier comme base des transformations chimiques de la matière : *Rien ne se perd, rien ne se crée*, était étendu aux transformations de la force. La science arrivait ainsi à démontrer la puissance du Créateur par l'impuissance absolue de la créature d'augmenter ou de diminuer en quoi que ce soit la quantité de matière créée ou la quantité totale de mouvement imprimée à cette matière au moment de sa création.

Cette théorie trouve son application dans la machine animale. Le travail d'un muscle est engendré par la transformation en force mécanique d'une certaine quantité de la chaleur produite par les actions chimiques qui prennent naissance dans le muscle sous l'influence de l'agent nerveux.

Voici comment les choses se passent : l'agent nerveux, qui est directement sous la dépendance de la volonté, et n'est peut-être qu'un flux électrique ordinaire, a son point de départ dans le cerveau. A partir du moment où la volonté le met en mouvement, il circule dans le cordon nerveux excité, avec une vitesse que Helmholtz a mesurée le premier, et qui varie de 15 à 30 mètres par seconde, suivant les espèces. Arrivé au muscle, l'agent nerveux n'agit pas immédiatement : il y a un léger temps perdu, un centième de seconde environ, après quoi une série d'ondes musculaires parcourent le muscle à de très-courts intervalles (32 au minimum par seconde) ; ces ondes successives provoquent sur leur passage une action chimique ou combustion des éléments du sang dans les nom-

breux vaisseaux sanguins qui sillonnent le tissu musculaire. Cette action chimique dégage de la chaleur, laquelle produit une contraction du muscle, et par cette transformation en travail mécanique, constitue ainsi la véritable *force motrice* de la machine animale.

La vitesse de l'agent nerveux, le temps perdu avant son action sur le muscle, la vitesse de l'onde musculaire produite par une excitation artificielle, l'intensité de la contraction qui en résulte, se mesurent très-simplement au moyen des appareils enregistreurs construits par M. Marey et décrits par lui[1] sous les noms de *myographe* et *pince myographique*. Le fait que l'agent nerveux n'agit pas d'une manière continue, mais bien par secousses successives, est prouvé par le son que rend un muscle en contraction, son qu'il est facile de percevoir en contractant fortement les muscles des mâchoires, par exemple. Quant à la chaleur, elle a bien pour effet de raccourcir le tissu musculaire en le gonflant, ainsi qu'il est facile de le constater en l'échauffant directement. Enfin, le travail produit par la contraction des muscles résulte bien de la transformation d'une certaine quantité de chaleur; car lorsqu'un muscle est maintenu fortement contracté sans exécuter de travail mécanique, on le voit s'échauffer fortement; de même, dans la maladie qu'on nomme *tétanos*, et qui consiste en une tension permanente des muscles, on a constaté que la chaleur se produit avec une intensité exagérée : la température du corps entier s'élève de plusieurs degrés.

Les organes d'une machine quelconque employée dans l'industrie sont toujours évidemment disposés de la manière la plus convenable pour appliquer aux résistances à vaincre le travail développé par la force motrice. Il en est de même dans la machine animale : la force motrice ayant pour effet de donner aux muscles un mouvement alternatif de va-et-vient, les mécanismes employés se réduisent à des leviers. Ils agissent en général comme ceux qu'on appelle en mécanique leviers du troisième genre, c'est-à-dire dans lesquels la puissance s'exerce entre le point d'appui et le point d'application de la résistance.

L'ensemble de ces leviers constitue le système osseux ou squelette de l'animal. Ce squelette est toujours construit de manière à se prêter le plus utilement aux fonctions qu'il doit remplir. Ainsi, les os des jambes et du tronc sont inclinés obliquement les uns sur les autres chez les animaux construits pour la course rapide, tels que le cerf, le cheval, l'autruche, et cette disposition diminue la violence des chocs et augmente l'élasticité des membres. De même la forme de chaque os en particulier est celle qui se prête le mieux à l'insertion la plus solide des muscles qui doivent agir sur lui, et ses extrémités sont toujours taillées de manière à ce qu'il accomplisse facilement toutes les rotations nécessaires à ses mouvements.

[1] *La machine animale*, livre I, ch. IV, pages 30-36.

Il ne faudrait pas croire pour cela que le squelette constitue l'élément invariable de l'organisme autour duquel viennent se grouper les parties molles destinées à lui faire exécuter les fonctions auxquelles il est destiné. C'est bien plutôt le contraire qui est vrai. « Le squelette, dit M. Pettigrew[1], ne forme qu'un accessoire de la locomotion et du mouvement en général. Tous les mouvements réellement essentiels d'un animal ont lieu dans les parties molles. On doit donc regarder le système osseux comme d'une importance inférieure à celle du système musculaire, duquel il peut être considéré comme une différence. Au lieu de regarder les muscles comme adaptés aux os, il faut regarder les os comme adaptés aux muscles. Les os n'ont le pouvoir ni de créer ni de continuer le mouvement. Celui-ci commence et se termine dans les muscles. »

Comme conséquence de ce fait, c'est le squelette qui doit obéir aux parties molles et non celles-ci se modeler sur lui. Aussi le système osseux est-il d'une parfaite malléabilité : « Les organes si compacts et si durs[2] sur le squelette mort sont, au contraire, sur l'organisme vivant essentiellement modifiables. Si l'on fait agir sur un os une pression ou une traction, même légère, on voit, pourvu qu'elle soit longtemps prolongée, se produire les plus étranges déformations ; l'os est comme une cire molle qui cède à toutes les forces extérieures, et l'on peut dire du squelette qu'il subit l'influence des autres organes, et que sa forme est celle que lui permettent d'avoir les parties molles dont il est environné. C'est à la médecine et à la chirurgie que l'on doit la connaissance de ces faits importants, dont il serait facile d'accumuler un grand nombre d'exemples. »

Mais le système musculaire lui-même est susceptible d'éprouver dans sa forme des variations importantes dont l'influence peut se faire ensuite sentir sur le squelette. C'est au système nerveux qu'appartient cette puissance modificatrice. « La nature des actes que la volonté commande aux muscles modifie ceux-ci, dans leur volume et dans leur forme, de façon à les rendre aptes à exécuter ces actes le mieux possible. Et comme, au-dessus de la volonté, règne cette *nécessité* qui détermine tous les actes de la vie animale, c'est elle, en somme, qui, par les conditions extérieures dans lesquelles chaque être se trouve placé, influence sa forme et la règle suivant des lois que nous devons chercher à reconnaître[3]. »

Ces modifications des systèmes musculaire et osseux, obtenues par un moyen quelconque sur un individu, sont-elles transmissibles par l'hérédité? C'est là une question sur laquelle l'expérience n'a pas encore prononcé, mais dont l'importance, au point de vue de la démonstration du plus ou moins de fixité de l'espèce, doit provoquer les recherches des expérimentateurs.

[1] *La locomotion chez les animaux,* livre I, page 41.
[2] Marey. *La machine animale,* page 91.
Marey. *Op. cit.,* page 99.

II

Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, les mécanismes de la locomotion doivent être appropriés aux fonctions qu'ils ont à remplir. Aussi, les surfaces motrices des animaux sont-elles tout à fait différentes, suivant la nature des milieux dans lesquels elles doivent s'exercer. Il y a donc lieu d'étudier séparément trois genres de locomotion correspondant aux trois milieux que la nature offre aux êtres animés : la terre, l'eau et l'air. — Nous nous occuperons successivement de la locomotion terrestre, de la locomotion aquatique et de la locomotion aérienne.

Tout mode de locomotion doit avoir deux effets : 1° supporter le corps de l'animal, qui est toujours soumis à l'action de la pesanteur ; 2° lui imprimer un mouvement de translation dans une direction déterminée. Dans la locomotion terrestre, la sustentation du corps est obtenue par le simple appui des extrémités rigides sur le sol résistant ; la translation résulte de l'effort exercé contre le sol par ces mêmes extrémités, dans une direction inverse de celle du mouvement. Il ne suffit donc pas, pour que la marche soit possible, que le sol soit résistant ; il faut encore qu'il présente une certaine adhérence avec le pied, qui doit le repousser *obliquement* et sans qu'il se produise de glissement sensible. Aussi, tout déplacement horizontal serait-il absolument impossible sur une glace parfaitement polie.

Les procédés de locomotion terrestre sont extrêmement variés : aussi les auteurs qui se sont occupés de cette question ont-ils en général choisi quelques types particuliers sur lesquels ils ont porté plus particulièrement leurs investigations, et auxquels ensuite on peut comparer ceux qui s'en rapprochent plus ou moins.

La marche de l'homme, comme type de la locomotion bipède, et celle du cheval, pour la locomotion quadrupède, ont été particulièrement l'objet des recherches des physiologistes, en raison de l'intérêt que ces questions présentent tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique. Mais, depuis Borelli, savant médecin de Naples, auquel on doit les premières études sérieuses de mécanique animale, cette science a lentement progressé[1]. Cela tient à ce que la méthode expérimentale ne lui a, pour ainsi dire, pas été appliquée, jusqu'au jour où M. Marey employa, pour étudier la locomotion, ses ingénieux appareils explorateurs et enregistreurs des mouvements de toute nature. La précision des résultats obtenus par la méthode graphique dans l'analyse des mouvements les plus complexes montre bien clairement l'insuffisance de la méthode d'observation directe employée jusque-là.

[1] Borelli. *De motu animalium*, 2 vol., Rome, 1680.

Les appareils employés par M. Marey ont pour but de donner une représentation graphique des mouvements à étudier. Ils consistent à faire agir le mobile, soit directement, soit indirectement, sur le bras d'un levier dont la pointe est en contact avec la surface enfumée d'un cylindre tournant avec une vitesse connue. Lorsque le bras du levier est soulevé ou abaissé par le mobile, la pointe décrit sur le cylindre une courbe qui représente fidèlement toutes les circonstances du mouvement étudié. Le mode de transmission diffère suivant les conditions de l'expérience; mais le mode d'enregistrement est toujours le même, et nous le retrouverons constamment dans toutes les recherches que nous allons exposer.

La marche de l'homme a été étudiée avec beaucoup de soin, au moyen de la méthode graphique, par M. Carlet, élève de M. Marey[1]. L'appareil employé par cet expérimentateur se compose d'une *chaussure exploratrice* et d'un *tambour à levier.* La chaussure exploratrice est une chaussure ordinaire, munie d'une forte semelle en caoutchouc d'un centimètre et demi d'épaisseur, dans l'intérieur de laquelle se trouve une cavité où l'air est comprimé quand le pied exerce sa pression sur le sol. L'air, chassé de la cavité, s'échappe par un tube de transmission dans un petit tambour, dont le fond supérieur, formé par une membrane mince de caoutchouc, se gonfle sous la pression de l'air et soulève un levier qui écrit ainsi sur un cylindre enregistreur la durée et les phases de la pression du pied.

Qu'on suppose l'expérimentateur muni, à ses deux pieds, de chaussures semblables, et marchant, avec une allure régulière, autour d'une table qui supporte les appareils enregistreurs, on aura la disposition de l'expérience.

On obtient ainsi deux courbes (une pour chaque pied) qui indiquent la durée et la succession des appuis et des levers de chaque pied, et, en outre, l'intensité de la pression du pied sur le sol.

Il est intéressant de déterminer quelle est la trajectoire parcourue pendant la marche par un point déterminé du tronc, le pubis, par exemple. Imaginons deux tambours à levier semblables à celui de l'appareil précédent et réunis entre eux par un tube en caoutchouc. Si l'on fait osciller verticalement à la main le levier de l'un des tambours, on y comprimera et dilatera l'air successivement, et cet air, chassé dans le second tambour, fera décrire au levier de ce dernier des oscillations exactement inverses de celles décrites par le premier, et qui, tracées sur un cylindre enregistreur, donneront une représentation fidèle du mouvement de la main. — Le tambour à levier *explorateur* est fixé à l'extrémité d'un bras de manége mobile dans un plan horizontal à la hauteur du pubis du sujet en expérience. Si, l'extrémité du levier explorateur étant fixée contre le pubis du

[1] G. Carlet. *Étude de la marche, Annales des sciences naturelles*, 1872.

marcheur, celui-ci pousse devant lui le bras du manége, le levier enregistreur décrit la courbe de ses oscillations verticales.

Pour enregistrer les oscillations horizontales du tronc, on se sert d'un tambour à levier explorateur, disposé de telle façon que la membrane soit attirée et enfoncée tour à tour par les mouvements de latéralité que le pubis imprime au levier.

Enfin, la position exacte du marcheur et l'instant précis correspondant à un point quelconque de chacune de ces courbes peuvent être obtenus de la manière suivante : le cylindre enregistreur, au lieu de tourner devant les leviers écrivants, est immobile au centre du manége, et ce sont les leviers qui, entraînés le long du cylindre, décrivent sur sa surface des longueurs proportionnelles aux espaces parcourus. Quant aux temps, ils sont obtenus en faisant converger à la fois, sur un même tambour à levier, deux tubes de transmission dont l'un apporte les variations de la pression subie par l'une des chaussures exploratrices, par exemple, et l'autre, dix vibrations par seconde fournies par un diapason de forte taille. La courbe des appuis et des levers du pied est alors sillonnée par une série de petites ondulations, correspondant chacune à l'écoulement d'un dixième de seconde et donnant, par suite, la durée d'une phase quelconque de ces mouvements. On en déduit facilement la vitesse de translation du tronc à un instant quelconque de la marche.

En réunissant toutes ces données, on a la représentation exacte des principales conditions dans lesquelles s'effectue la marche de l'homme. La *marche* est une allure caractérisée par cette circonstance que, pendant toute sa durée, *le corps ne quitte jamais le sol.* Les appuis et les levers de chaque pied se succèdent régulièrement et pendant un temps très-court ($\frac{1}{16}$ environ de la durée de l'appui), le corps est partiellement supporté par un pied lorsque déjà il commence à s'appuyer sur l'autre. La durée des appuis diminue et la longueur des pas augmente quand la marche s'accélère. La pression exercée par le pied sur le sol dépasse le poids du corps à la fin des appuis ; c'est donc à ces moments que se produisent les efforts qui impriment au corps les mouvements de soulèvement et de progression constituant la marche.

Ces mouvements peuvent se décomposer en deux séries d'oscillations verticales et horizontales accompagnant une translation d'arrière en avant. Il se produit à chaque pas une oscillation verticale de 14 millimètres environ, d'après M. Carlet. Le corps arrive au sommet de sa course au milieu de l'appui de chacun des pieds, et descend au point le plus bas à l'instant où le poids du marcheur passe d'un pied sur l'autre. Les oscillations horizontales sont deux fois moins nombreuses que celles qui ont lieu dans le sens vertical, de sorte que le corps se trouve porté vers la droite au moment du maximum d'ascension qui correspond au milieu de l'appui du pied droit, et, vers la gauche, au milieu de l'appui du pied gauche. Enfin,

la vitesse de translation d'arrière en avant n'est pas uniforme. Vers le milieu de l'appui de chaque pied, le corps reçoit un surcroît de vitesse, au moment même où nous avons vu que la pression du pied sur le sol indique la production d'une impulsion maxima.

Mais le fonctionnement des appareils au moyen desquels tous les résultats relatifs à la *marche* ont été obtenus, exige, ainsi que nous l'avons vu, le déplacement du marcheur sur une piste circulaire et horizontale. Aussi leur emploi devient-il très-difficile et même impossible lorsque l'on veut étudier des allures rapides ou la marche sur des terrains de nature ou de pente variables. Pour ces études nouvelles, M. Marey a imaginé de nouveaux appareils qui laissent à l'expérimentateur plus de liberté dans ses mouvements, mais qui, d'un autre côté, fournissent des indications moins complètes que les précédents. Le sujet en expérience porte les chaussures exploratrices que nous connaissons déjà ; il tient à la main un enregistreur portatif sur lequel se tracent les courbes de la pression de ses pieds. Enfin, il est muni d'un appareil spécial destiné à donner le tracé des oscillations verticales. « C'est, dit M. Marey [1], un *tambour à levier explorateur*, fixé sur une planchette que l'on colle avec de la cire à modeler sur la tête de l'expérimentateur. Le tambour explorateur est muni d'une masse de plomb placée à l'extrémité de son levier ; cette masse agit par son *inertie*. Pendant que le corps oscille verticalement, la masse de plomb résiste à ces mouvements et force la membrane du tambour à s'abaisser quand le corps monte et à s'élever quand le corps descend. De ces actions alternatives résulte une soufflerie qui, transmise par un tube à un levier enregistreur, traduit par une courbe les mouvements d'oscillation verticale du corps. »

Voici quelques résultats déduits de la comparaison des trois courbes données par ces appareils :

Dans la *marche* sur un terrain montant ou sur un escalier, les foulées empiètent l'une sur l'autre, c'est-à-dire que chaque pied appuie encore sur le sol quand l'autre a déjà effectué son poser.

La *course* consiste, comme la marche, en appuis alternatifs des deux pieds dont les foulées se suivent à intervalles égaux ; seulement, dans cette allure, le corps quitte le sol à chaque pas pendant un instant. Ce *temps de suspension*, qui est le caractère essentiel de la course, ne tient pas, comme on serait tenté de le croire, à ce que le corps, projeté en l'air, abandonne le sol, mais à ce que les jambes se retirent du sol, par l'effet de leur flexion, et cela au moment même où le corps est à son maximum d'élévation, ce qui arrive *au milieu* même des appuis de chaque pied.

De nouvelles expériences sur la locomotion humaine ont été publiées récemment par M. Marey [2]. Il attache au pied ou à la ceinture du sujet un

[1] Marey. *La machine animale*, page 132.
[2] *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. LXXIX, n° 2 (séance du 13 juillet 1874).

fil qui s'enroule sur une poulie portée par le premier axe d'un rouage de compteur ; une autre poulie, fixée sur le troisième axe, qui réduit au centième la vitesse du premier, porte un style écrivant qui trace sur un cylindre les courbes représentatives des mouvements du pied ou du tronc ainsi réduites à des dimensions pratiques. On reconnaît, à l'inspection de ces courbes, que le mouvement d'un pied est *uniforme* pendant presque toute sa durée, ce qui prouve que l'oscillation de la jambe n'est pas *pendulaire,* contrairement à ce qui avait été avancé par les frères Weber. On constate aussi, ce qui résultait d'ailleurs des premières expériences, que le mouvement de translation du tronc n'est pas non plus *uniforme*, mais *saccadé,* et que, du reste, il tend à s'uniformiser à mesure que la vitesse augmente. Ce point est très-important : il montre qu'un homme qui traîne un fardeau exerce sa force de traction par une série de chocs successifs. Or tout choc est la cause d'une perte de travail : aussi M. Marey propose-t-il d'éviter ces commotions, et, par suite, cet accroissement inutile de la fatigue du moteur, en interposant entre le trait et la voiture une pièce élastique supprimant les chocs brusques. D'après des expériences encore en cours d'exécution, la présence de ces intermédiaires élastiques peut diminuer de plus de 25 pour 100 le travail nécessaire pour traîner une voiture sur un sol pavé. Depuis longtemps, d'ailleurs, les barres d'attelage employées pour relier les uns aux autres les wagons d'un train de chemin de fer, sont fixées aux traverses par des ressorts élastiques. On est arrivé ainsi à éviter complétement les ruptures d'attelages qui se produisaient fréquemment autrefois au moment des démarrages.

Comme second type de locomotion bipède, nous citerons l'exemple de l'autruche. M. Pettigrew[1], dans une analyse très-détaillée et très-intéressante, montre comment toutes les parties de cet animal sont admirablement disposées pour permettre une course extrêmement rapide. La grandeur et la force des jambes, ressemblant aux extrémités postérieures d'un cheval pur-sang ou d'un grand cerf; la structure du pied et des doigts, remarquables par leur élasticité et leur flexibilité; les dimensions rudimentaires des ailes, agissant néanmoins comme balancier pour maintenir l'équilibre et comme propulseur pour accroître la rapidité; la grande longueur du cou entraînant en avant le centre de gravité du corps; en un mot, la conformation tout entière de ce bel animal en fait, comme dit le savant anglais, « la véritable incarnation de la vitesse. » Aussi l'autruche est-elle le plus rapide de tous les animaux : elle dépasse sans peine les chevaux les plus agiles, et l'on ne peut la capturer qu'en l'attaquant simultanément de plusieurs points ou à l'aide d'une succession de chasseurs ayant des montures fraîches.

[1] *La locomotion chez les animaux,* pages 65-71.

III

La locomotion quadrupède la plus intéressante à étudier est, sans contredit, celle du cheval. Pour un grand nombre d'hommes spéciaux, le sujet est d'une importance capitale ; mais sa complexité extrême a amené d'interminables discussions. Celui qui entreprendrait aujourd'hui d'écrire un traité des allures du cheval aurait à discuter les opinions diverses émises par un très-grand nombre d'auteurs. L'insuffisance de l'observation seule, pour analyser des mouvements aussi complexes et aussi rapides, est ici bien manifeste. Lorsqu'un cheval court en passant d'une allure à une autre, lorsqu'il agite ses membres avec une vitesse vertigineuse et suivant les rhythmes les plus variés, comment apprécier et décrire fidèlement tous ces actes? Aussi, l'introduction de la méthode expérimentale et surtout de la méthode graphique était-elle indispensable pour débrouiller ce chaos.

C'est ce qu'a fait M. Marey, et cela dans un double but : d'abord, au point de vue physiologique, pour donner l'expression des actions et réactions à toute allure, l'énergie et la durée de chaque mouvement, le rhythme de leurs successions; en second lieu, pour fournir aux artistes un moyen sûr de connaître exactement l'attitude qui correspond à chaque instant d'une allure, afin de la représenter fidèlement avec les poses variées qui la caractérisent.

Les appareils enregistreurs résolvent le double problème d'analyser fidèlement des actes que les sens ne sauraient apprécier avec exactitude, et d'exprimer clairement le résultat de cette analyse. Les appareils employés dans ces expériences sont tout à fait analogues à ceux qui ont servi à l'étude de la locomotion humaine. Aussi ne nous arrêterons-nous pas à les décrire; ils signalent les appuis et les levers de chaque pied, la pression du sabot sur le sol, les oscillations verticales de la croupe et celles du garrot.

Chacune des allures, le pas normal, l'amble, le trot normal, le trot décousu, le trot bas et raccourci, le trot élevé et allongé, le galop à deux, trois et quatre temps, le galop de course, et enfin les transitions entre les différentes allures, sont étudiées et représentées séparément.

Mais, pour simplifier et faciliter la lecture des courbes données par les enregistreurs, M. Marey les remplace par un système de notations dans lesquelles les appuis de chaque pied, droit ou gauche, sont figurés par des lignes blanches ou noires, d'une longueur proportionnelle à leurs durées, et qui permettent de se représenter, par un simple coup d'œil jeté sur la figure, l'attitude du cheval correspondant à un instant quelconque.

Au moyen d'un petit instrument que M. Marey nomme *règle à nota-*

tions, on peut reproduire la figure correspondant à une allure quelconque, et en déduire l'attitude de chaque membre du cheval à un instant quelconque. Ce petit appareil est appelé à rendre de grands services aux artistes : guidés par ses indications, ils éviteront à coup sûr les attitudes fausses qui rendent si souvent les chevaux qu'ils représentent absolument invraisemblables.

IV

Tout mode de locomotion doit, avons-nous dit, avoir un double effet de sustentation et de translation du corps. Dans la *locomotion aquatique*, le premier effet se produit naturellement, et sans travail nécessaire de la part de l'animal. Les poissons ont en effet une densité à peu près égale à celle de l'eau, en sorte que, conformément au principe d'Archimède, l'action de la pesanteur sur leur corps est constamment détruite par la poussée verticale qu'ils supportent de la part du liquide environnant. Les mouvements de haut en bas et de bas en haut leur sont cependant grandement facilités par le jeu de la *vessie natatoire* qui, par sa compression ou sa dilatation volontaire, leur permet d'augmenter ou de diminuer dans de certaines limites l'influence de la pesanteur sur leur corps tout entier.

Quant au mouvement de translation, il est dû principalement à l'action de la queue, les nageoires étant destinées presque uniquement à modifier la direction et à maintenir l'équilibre de l'animal. Borelli, le premier, a donné une théorie rationnelle de l'action propulsive de la queue du poisson. D'après lui, le poisson fait vibrer sa queue de part et d'autre de la ligne qui forme l'axe de son mouvement, l'action efficace de ces coups successifs correspondant seulement aux moments pendant lesquels la queue se *rapproche* de cet axe. Le corps de l'animal reçoit donc de la part de l'eau une série de réactions obliques qui le poussent alternativement de chaque côté de sa direction, mais dont la résultante a pour effet de faire décrire à sa tête une ligne légèrement ondulée de part et d'autre de l'axe de son mouvement.

Le sujet de la locomotion aquatique n'est pas traité dans la *Machine animale* de M. Marey, qui ne juge pas encore la question suffisamment éclaircie par l'expérience. Mais nous en trouvons un exposé dans l'ouvrage de M. Pettigrew.

Pour le savant anglais, la marche, la natation et le vol ne sont que des modifications l'un de l'autre : l'extrémité du bipède ou du quadrupède, la queue du poisson et l'aile de l'insecte ou de l'oiseau ne sont autre chose que des *hélices*, par leur structure et par leurs fonctions. Nous croyons qu'en soutenant cette thèse, M. Pettigrew fait une généralisation par trop

hardie. Son point de départ est que l'extrémité d'un animal quelconque, pendant sa locomotion, décrit une courbe en forme de 8. Ce fait fût-il constant, ce qui n'est pas, ainsi que M. Marey l'a prouvé expérimentalement par la trajectoire de l'aile de l'oiseau, ne démontrerait pas comment le mouvement nécessairement et toujours alternatif des organes de locomotion peut être assimilé au mouvement rotatoire et absolument continu des hélices propulsives.

En ce qui concerne la locomotion aquatique, M. Pettigrew n'admet pas l'explication qu'en a donnée Borelli. D'après lui, la partie antérieure du poisson exécuterait toujours une série de mouvements hélicoidaux exactement contraires à ceux exécutés par la queue. Il prétend que l'observation l'a convaincu de l'exactitude de cette théorie. Nous voudrions qu'il appelât à son secours l'expérience, et que, par la représentation graphique des mouvements du poisson, il établît d'une manière tout à fait probante les faits qu'il avance.

Quoi qu'il en soit de cette théorie, la conformation et le fonctionnement des organes de locomotion sont décrits par M. Pettigrew [1] pour un grand nombre d'animaux aquatiques. Il étudie également la natation de l'homme, et, analysant les mouvements effectués dans les différentes manières de nager, la *natation horizontale* ordinaire, la *coupe*, et le procédé indien dit *la brasse*, il montre comment ce dernier est supérieur aux autres, au point de vue de la bonne utilisation de la force humaine. Ce chapitre, qui se termine par une description du vol *sous l'eau* du pingoin, et du vol *au-dessus de l'eau* du poisson-volant, contient beaucoup de faits curieux et souvent peu connus.

Dans un prochain article nous étudierons la question si intéressante, et si controversée, du mécanisme du vol chez l'insecte et chez l'oiseau, et de sa reproduction artificielle.

P. Sainte-Claire Deville.

[1] Pettigrew. *Op. cit.*, pages 100-108.

MÉLANGES

LES GRANDES MANŒUVRES D'AUTOMNE

(1874)

I

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

L'expérience des camps *temporaires* vient d'être faite, et il a été reconnu que l'on avait eu grandement raison de les substituer aux camps *permanents* de M. Thiers. Non-seulement ceux-ci n'offraient aucun avantage au point de vue de l'instruction militaire, — puisque l'automne est la seule saison où les troupes puissent marcher à travers champs, — mais, en outre, ils donnaient prise à de graves critiques, comme celles-ci : accroissement dans les dépenses, débraillé dans la tenue, ennui profond, et en pure perte, pour les officiers, grandes facilités, pour les soldats, de découcher impunément.

Au contraire, les camps *temporaires* — il n'y a qu'une voix sur ce point dans l'armée — donnent les meilleurs résultats. C'est, pour les généraux, une excellente occasion de *se refaire la main* au commandement des troupes dispersées le reste de l'année; une occasion aussi d'apprécier, sur le terrain et pour ainsi dire au pied du mur, la valeur des chefs de corps et des officiers supérieurs qu'ils commandent.

Les états-majors y trouvent aussi un excellent exercice, au triple point de vue de l'installation des troupes au bivouac, de la bonne direction des colonnes, de la prompte transmission des ordres.

Les officiers de troupe, de leur côté, sont obligés de déployer une grande activité, car il leur faut satisfaire aux besoins du soldat, maintenir la discipline qui tend à se relâcher en campagne, conserver, autant que possible, leurs hommes sous la main, pendant la manœuvre, communiquer un peu d'initiative aux cadres inférieurs, et apprendre eux-mêmes à bien con-

naître un terrain, à se servir des cartes, à disposer convenablement les grand'gardes de jour et de nuit.

Enfin, l'intendance trouve l'occasion d'étudier les moyens les plus efficaces pour assurer l'alimentation des hommes et des chevaux, loin des gîtes d'étapes et dans des cantonnements dispersés. La nécessité dans laquelle est chacun, pendant la durée des manœuvres, de s'occuper activement de sa besogne, de rectifier les erreurs commises, produit les meilleurs fruits. On se surveille, on se consulte; pas une seule arme, pas un seul service qui, sur bien des points, n'arrive à faire son *meâ-culpâ.* Les leçons de l'expérience rendent l'homme modeste. Aussi, dans nos camps, retrouve-t-on à peine la trace de cette satisfaction de soi-même, née de l'ignorance, et qu'autrefois un trop grand nombre rapportait, chaque année, du camp de Châlons.

II

LES PRINCIPAUX DÉFAUTS RELEVÉS DURANT LA PÉRIODE DES MANŒUVRES.

Nos critiques s'adresseront d'abord à l'Intendance. Malgré le zèle de ses membres, elle s'est montrée inférieure à sa mission, en ne satisfaisant pas, comme elle le devait, aux besoins des troupes. D'où vient cela? Nous l'ignorons; mais ce que tout le monde a constaté, c'est que, en arrivant au camp, le soldat n'a pas toujours trouvé soit le pain, soit la viande, soit la paille nécessaires. Les lieux de distribution, pour le fourrage particulièrement, étaient souvent placés beaucoup trop loin. De plus, au moment des cantonnements, les distributions, commencées dans l'après-midi, ne se terminaient parfois que bien avant dans la nuit, à la grande fatigue des hommes. De ce côté donc *il y a beaucoup à faire;* et, sans nous en prendre aux personnes, nous demanderons, dès aujourd'hui, qu'on fournisse à l'intendance plus de moyens de transports, plus d'agents de second ordre, et que ce corps devienne, *réglementairement,* une annexe de l'état-major général, sous l'autorité du chef d'état-major. De l'avis de tous, il n'est pas de réforme plus indispensable.

En ce qui concerne nos généraux, dans tous les camps il n'y a eu qu'une voix pour rendre hommage au zèle intelligent, à l'activité, à la sollicitude qu'ils ont montrés. Les seules critiques qu'on leur ait adressées sont celles-ci : « ils vivent trop en camarades avec les chefs immédiatement placés sous leurs ordres, et, dans les *hypothèses stratégiques* servant de point de départ aux manœuvres, on a pu leur reprocher deux choses : pas assez de clarté et de précision; pas assez de respect pour les principes classiques et immuables de l'art de la guerre. »

En général, on a trouvé que les officiers d'état-major étaient mieux *utilisés* que par le passé. Toutefois, dans plusieurs camps, un certain nombre

d'entre eux sont restés confinés dans les bureaux, soit par la faute des généraux, soit par celle de chefs d'état-major routiniers. C'est un fait regrettable, et en contradiction manifeste avec l'article 9 du service en campagne, lequel prescrit *de n'employer qu'un seul officier à la direction des divers bureaux.* Cet article devrait être respecté.

L'INFANTERIE, admirablement disciplinée, s'est montrée patiente, pleine de bonne humeur et d'entrain, ingénieuse en toute circonstance. Malheusement, cette arme, qu'on appelait autrefois la *modeste infanterie*, se laisse aller à de dangereux entraînements. Parmi ses officiers, plusieurs ne se contentent plus de faire leur devoir dans la sphère qui leur est assignée; capitaines ou chefs de bataillon, ils se livrent, pour leur compte, à des *expériences* de tactique, cherchent à introduire ce qu'ils appellent *le combat dispersé*, exécutent, avec leur compagnie ou leur bataillon, des manœuvres qui conviendraient plutôt à un régiment ou à une brigade. En un mot, chacun veut jouer le rôle de général, livrer sa bataille; et l'on arrive, de la sorte, au *combat désordonné !*

Nous ferons connaître tout à l'heure notre sentiment sur cette déplorable disposition. Préalablement, déclarons hautement qu'on ne doit pas tolérer de tels essais. Tant que nos règlements subsistent, personne n'a le droit, sous peine de compromettre gravement le bon ordre et la discipline, d'introduire dans nos manœuvres des fronts, des intervalles ou des formations de son choix. Avec de telles libertés, l'armée française dégénérerait bien vite en bandes de condottieri ! Ajoutons que l'*instruction de détail* doit être la première préoccupation de l'officier subalterne. Or, cette instruction est-elle suffisante chez les sous-officiers et les soldats? — nullement. Exerçons donc nos compagnies, avant de nous lancer dans les innovations de tactique !

LA CAVALERIE exécute bien ses reconnaissances; mais on lui reproche, non sans raison, de redouter les longues étapes, d'être trop lente dans ses dispositions, et de continuer à opérer, avec une singulière placidité, d'interminables ralliements, sous le feu à bout portant de l'infanterie. En somme, le défaut principal de cette cavalerie, c'est qu'elle n'est point *assez leste.* La faiblesse désolante de ses cadres inférieurs a frappé tout le monde. C'est à peine si l'on rencontre dans ses rangs quelques sous-officiers capables d'accomplir seuls une mission quelconque! Voilà le résultat de la suppression des *primes de rengagement*, qu'il faut se garder de confondre avec le *remplacement.* Ajoutez à cela que le volontariat d'un an, qui a d'ailleurs de très-bons côtés, enlève à l'armée des sujets dont on aurait fait d'excellents sous-officiers. C'est, qu'on nous passe la comparaison, un véritable drainage !

L'ARTILLERIE, elle aussi, paraît un peu lente. On lui reproche, en outre, de se *laisser trop voir* avant de se mettre en batterie. Les généraux de l'arme, tout le monde l'a remarqué, ont une tendance fâcheuse à se trop rapprocher de l'artillerie ennemie.

III

TENDANCES ACTUELLES DE NOS TACTICIENS.

On a beaucoup prôné, depuis quelque temps, ce qu'on est convenu d'appeler le *combat dispersé*. Plusieurs officiers, se laissant aller à un engouement irréfléchi pour tout ce qui se pratique en Prusse, ont adopté cette tactique, sans la bien comprendre, et n'ont abouti qu'au *combat disséminé et débandé*. Nous allons dire, aussi brièvement que possible, ce que signifient ces mots : *combat dispersé*.

Le bataillon prussien se compose de quatre compagnies (tandis que le nôtre en compte six). Le capitaine-commandant, de l'autre côté du Rhin, est un véritable *sous-chef de bataillon;* il est monté et a sous ses ordres un effectif considérable. On peut donc dire, sans trop exagérer, que sur le champ de bataille le régiment allemand se compose de douze petits bataillons, tandis que le régiment français n'en compte que trois, mais qui sont parfaitement homogènes et dont les compagnies ne constituent point d'unités réellement indépendantes. La division du régiment prussien, véritable point de départ de l'*ordre dispersé,* laisse, c'est incontestable, plus d'initiative aux commandants de compagnies, et rend le régiment plus souple dans les manœuvres et dans les attaques; mais il est de toute nécessité que ces compagnies aient à leur tête des officiers distingués, afin que ce fractionnement excessif, cette indépendance des divers groupes, n'engendre pas le désordre. M. de Moltke lui-même reconnaît que, malgré le caractère méthodique des Allemands, il s'est produit, par l'adoption du système dispersé, d'*inextricables confusions*. Or, en France, avons-nous et aurons-nous toujours des commandants de compagnie capables de commander, en guerre, à deux cent cinquante hommes [1]? N'oublions pas que, pour beaucoup de nos officiers, qui ne commandent qu'à soixante hommes pendant la paix, c'est une tâche très-lourde d'en diriger cent vingt-cinq en temps de guerre. D'un autre côté, avec notre vivacité française, ne serait-il pas à craindre que l'extrême fractionnement des troupes, si favorable au désordre, n'amenât de fâcheuses conséquences? Sur cette question si difficile les avis sont très-partagés. Pour notre compte, après l'expérience des camps d'automne, nous doutons beaucoup que l'innovation prussienne doive constituer un progrès parmi nous.

Quoi qu'il en soit, voici comment les Prussiens, en général, procèdent dans leurs attaques. (Nous adoptons l'hypothèse d'un corps composé de trois brigades) :

En avant, formant une puissante avant-garde, marche la première brigade.

[1] Parmi les lieutenants et sous-lieutenants de nos régiments (les futurs capitaines), combien en compte-t-on qui sortent de Saint-Cyr?

En arrière, à droite et à gauche, s'avancent les deux autres brigades.

Le tout forme une sorte de coin.

La brigade d'avant-garde se déploie sur un grand front, engage la première l'action, fatigue l'ennemi et le désorganise le plus possible. Elle se resserre ensuite, lorsque les deux autres brigades, à droite et à gauche, se portent en ligne, à sa hauteur.

Si nous considérons chaque brigade prise séparément, nous remarquerons, dans l'agencement de ses parties, des dispositions analogues. Enfin, si nous descendons jusqu'au bataillon, nous y observerons : en avant, la ligne de tirailleurs; en arrière, les soutiens; puis la réserve, et quelquefois une seconde réserve; enfin, le bataillon déployé le plus ordinairement en colonnes de compagnie (nos colonnes de division).

A mesure que l'action devient plus chaude, ces différents échelons du bataillon se portent successivement en avant, pour renforcer et *épaissir* la ligne de tirailleurs.

Telles sont, chez les Prussiens, les phases principales du combat dispersé. Le double principe qui préside à l'action, c'est la *succession des efforts* et la *dispersion* des individus en une nuée de tirailleurs invisibles.

Rien ne nous empêche d'adopter ce genre de combat, et il n'est pas besoin, pour cela, de modifier la composition de notre compagnie. Mais si, chez les Allemands, *tout est prévu*, *tout est réglé méthodiquement;* si, sur le terrain, chaque fraction n'occupe qu'un espace proportionné à son front, il n'en a point été de même, pendant les manœuvres d'automne, dans la plupart de nos corps. Nous avons pu constater plusieurs fois, en effet, qu'un seul bataillon, composé de moins de 251 files, couvrait un espace de plus de 1,200 mètres, et cela, sans qu'il existât d'autres troupes derrière. Quant aux tirailleurs, aucun lien ne semblait, par fois, les rattacher les uns aux autres, chaque capitaine, chaque lieutenant faisant la guerre de partisan pour son propre compte.

Mais ce n'est pas tout : sous prétexte d'exécuter des mouvements tournants *à grand effet*, on s'étendait si inconsidérément, par l'une des ailes, quelquefois par toutes les deux, que le centre se trouvait complétement dégarni de troupes, souvent sur une étendue de plus d'un kilomètre ! Aussi voyait-on, dans les terres labourées, courir, tout essoufflés, de braves lieutenants, impuissants à manier leur longue et mince section. Les chefs de bataillon, avec le gros de leur troupe, suivaient les tirailleurs, sans pouvoir même songer à les diriger. Enfin, le colonel ou le général placé à leur tête se trouvait dans l'impossibilité de faire arriver ses ordres à temps.

Disons-le donc, des méthodes aussi vicieuses ne peuvent qu'être proscrites d'une manière absolue. Rien n'autorise, en effet, de pareils essais, et leur mauvais résultat a bien prouvé le danger qu'il y aurait à laisser entrer la FANTAISIE dans nos manœuvres.

Tant qu'une tactique nouvelle n'aura pas été prescrite *officiellement*, le

bon sens et la discipline exigent impérieusement qu'on s'en tienne aux règlements en vigueur, règlements dans lesquels il est dit qu'un bataillon ne doit point couvrir de ses tirailleurs un front plus étendu que celui qu'occupent ses files en bataille. Il est à croire que cette sage prescription sera maintenue longtemps encore dans notre ordonnance. Quoi qu'il en soit, il est absolument inadmissible que chaque compagnie se donne un rôle indépendant et agisse pour son propre compte. Sans unité d'action, en effet, il n'y a pas *d'ordre possible.*

Une seconde critique doit trouver place ici. Nous avons dit que les batteries s'exposaient trop au feu de l'infanterie. C'est, en effet, une grave erreur des généraux sortant de cette arme, de vouloir se servir des canons comme des fusils. Ils devraient se souvenir que l'artillerie n'a d'avantage sur la mousqueterie qu'à la condition d'être hors de sa portée; qu'au contraire, à petite distance, c'est le fusil qui a le dessus, puisque son tir est plus meurtrier, et que la batterie dont les chevaux sont tués ne peut sauver ses pièces.

En résumé, les batteries devront toujours être tenues à 1,200 mètres des tirailleurs ennemis. — « Mais, dira-t-on, n'avons-nous pas vu l'artillerie prussienne marcher avec l'avant-garde? » Le fait est exact ; mais nous répondrons que c'était de l'artillerie légère, et que le cas est tout différent. Du reste, il n'est nullement interdit d'envoyer des pièces, avec des troupes d'avant-garde, pour donner le change à l'ennemi, intimider ses détachements, occuper rapidement une position importante et dont l'adversaire pourrait s'emparer. Mais, pendant la bataille, il n'en saurait être ainsi : dans ce cas, le principe absolu que les batteries doivent se poster hors de la portée du fusil, doit être rigoureusement maintenu. C'est dans le combat seulement qu'on pourra juger si, exceptionnellement et pour un but important, l'artillerie doit se compromettre et même se sacrifier.

A part les rares critiques que nous venons d'exprimer, nous pouvons dire que les opérations de nos corps d'armée ont été très-belles. Les troupes étaient pleines d'ardeur et prenaient les combats presque au sérieux. La plus grande émulation régnait parmi elles. Malgré de longues marches, on ne voyait pas un traînard. Les soldats ont supporté patiemment les pluies qui les retenaient sous leurs petits carrés de toile, et, en dépit de l'humidité et de la boue, les malades ont été très-rares. Le zèle, l'activité, la vigilance des officiers, faisaient l'admiration des soldats. Ils se multipliaient, en effet, s'efforçant, avec un dévouement et une intelligence rares, de suppléer à l'insuffisance des cadres de sous-officiers et de caporaux. Tous les mouvements préparatoires et les concentrations se sont opérés avec une remarquable précision. De plus, sur tous les points où l'on ne s'est pas laissé entraîner à la dissémination signalée plus haut, les compagnies s'avançaient avec un aplomb et une discipline qui faisaient plaisir

à voir. Chacun marchait, la carte à la main, et les nombreux témoins militaires des manœuvres admiraient la sagacité avec laquelle nos officiers savaient utiliser les accidents de terrain et les obstacles.

En général, les comptes rendus des *reporters* n'ont guère témoigné d'enthousiasme. Ces messieurs, en effet, ne comprennent la petite guerre qu'à la façon de l'hippodrome, c'est-à-dire une mise en scène facile à saisir sans effort d'intelligence. Or nos corps d'armée n'avaient rien à offrir d'analogue. Les colonnes suivaient, pour se porter en ligne, les vallées les plus profondes, afin d'échapper à tout regard; les réserves se glissaient dans les villages, les soutiens se cachaient derrière les bois, les tirailleurs dans les chemins creux, les canons derrière les talus des routes, si bien que le public n'apercevait rien, si ce n'est la fumée de la mousqueterie et de l'artillerie. Manœuvrer de la sorte, c'est-à-dire sans se laisser voir par l'ennemi, c'est vraiment manœuvrer comme à la guerre; mais cela ne fait pas le compte des *reporters* de petits journaux.

Il serait injuste de ne pas rendre hommage, avant de terminer, au patriotisme et à la franche hospitalité des habitants de la plupart des villages traversés par nos soldats. Partout, sauf dans quelques petits centres républicains, tels que Voiron, nos troupes ont trouvé un accueil cordial et spontané. On assure même que la plupart des propriétaires tiendront à honneur de n'adresser à l'administration aucunes réclamations au sujet de quelques dégâts occasionnés par les mouvements de troupes.

En définitive, l'essai des manœuvres d'automne a pleinement réussi, et l'on ne saurait trop en féliciter M. le ministre de la guerre. A l'an prochain de nouveaux efforts et des progrès encore plus satisfaisants!

★★★

L'UNITÉ DES FORCES PHYSIQUES

Essai de philosophie naturelle, par le P. A. Secchi, directeur de l'Observatoire de Rome, correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences); deuxième édition française, revue et considérablement augmentée. — 1 vol. in-8° de XXXII-616 pages. 1874. Paris, librairie Savy.

Depuis 1867, la renommée du R. P. Secchi est devenue populaire chez nous, et son influence a grandi d'année en année, avec sa merveilleuse activité. Un maître si haut placé dans l'estime du monde savant n'a pas besoin de mes éloges, qui n'augmenteraient aucunement son illustration. Mais, au milieu de nos amères tristesses, j'aime à parler des hommes dont la gloire me console, parce qu'elle met dans une lumière éclatante l'accord de la vraie science et de la vraie foi. Parmi ces hommes et au premier rang, il en est deux qui honorent simultanément l'Église et la France, M. de Rossi et le R. P. Secchi, sujets fidèles de Pie IX et membres de nos

Académies. L'un représente, sous le patronage du Saint-Siége, le progrès des sciences historiques; l'autre, directeur habile de l'Observatoire romain, démontre que la papauté encourage toutes les recherches qui peuvent servir aux progrès des sciences physiques.

J'éprouve donc une satisfaction religieuse et patriotique, en venant annoncer une nouvelle édition française de l'ouvrage du grand astronome romain sur *l'Unité des forces physiques*. Lorsque tant de symptômes paraissent dénoncer une frivolité générale, le succès d'un ouvrage aussi sérieux sur des problèmes spéculatifs de haute physique est un fait rassurant et fortifiant. Évidemment il y a encore chez nous des travailleurs énergiques, qui se passionnent pour autre chose que pour l'argent, les vains honneurs et les plaisirs sensuels. Tant que leur race vaillante ne sera pas éteinte, nous devrons espérer que, Dieu aidant, ils relèveront une foule nombreuse d'esprits affaissés. En attendant, notre devoir est d'admirer et d'imiter leurs nobles exemples.

Publié pour la première fois à Rome en 1864, le livre du R. P. Secchi rencontra un accueil si favorable, dans une partie du public sérieux, que l'édition se trouva promptement épuisée. Bien qu'écrit en italien, il obtint en France un succès qui détermina le savant auteur à publier, en 1869, une édition française, avec le secours du docteur Deleschamps. Cette édition n'était pas une simple traduction; elle présentait des améliorations importantes. La seconde édition française, qui vient d'être publiée, a été encore revue et considérablement augmentée par l'auteur. Le papier, les caractères typographiques et les 63 figures insérées dans le texte, satisfont les yeux du lecteur; mais, en maint endroit, les incorrections typographiques altèrent la clarté du style; et l'on est réduit à deviner la pensée de l'auteur, d'après l'ensemble de la doctrine, qui du reste n'est pas obscurcie par ces taches microscopiques.

Le R. P. Secchi n'a jamais eu la pensée ambitieuse de créer une nouvelle *philosophie de la nature*. On s'est mépris en supposant qu'il voulait faire une théorie *métaphysique* sur la constitution intime de la matière; il a voulu « faire un traité de physique et non de métaphysique. » Entre le genre de faits qu'il examine « et la constitution première de la matière il y a, dit-il, un abîme que jusqu'à présent il n'est pas permis de franchir... Les corps peuvent être comparés à des édifices contenant des bibliothèques remplies de livres imprimés avec des caractères extrêmement variés, et traitant des sujets les plus divers, et dont les lettres sont faites avec une infinité de points tellement petits que les plus puissants microscopes permettent à peine de les distinguer. *La science actuelle n'a pas la prétention de lire ces livres; jusqu'ici elle aspire seulement à pouvoir distinguer un volume d'un autre*; elle ne prétend pas distinguer les caractères; et, de longtemps, elle n'espère aucunement parvenir à séparer les points qui forment ces derniers. » (P. XXIII.)

Bien que le R. P. Secchi ait voulu faire seulement un traité de physique, la force des choses l'a conduit, en maint endroit, à faire des excursions très-opportunes dans les domaines plus élevés des sciences physiologiques et philosophiques. Les physiciens matérialistes redisent continuellement que la métaphysique est impossible; mais, au nom de la physique, ils enseignent frauduleusement, ou du moins ils supposent les hypothèses métaphysiques les plus erronées. Trop souvent aussi les métaphysiciens spiritualistes discréditent leur science, en négligeant d'étudier les données positives de la physique, pour spéculer plus à l'aise sur la matière possible d'un monde différent du monde réel; quelques-uns même voudraient, ce semble, imposer dogmatiquement leurs théories idéales, comme l'explication métaphysique de la matière réelle. Les uns et les autres feront bien de lire et de méditer le volume du R. P. Secchi. Le dogmatisme erroné des matérialistes y est réfuté brièvement, mais d'une façon magistrale; et l'on y trouve les données physiques dont il faut tenir compte, pour amener la métaphysique à l'exactitude réclamée par les observateurs attentifs des réalités matérielles.

Un physicien distingué a tenté d'expliquer tous les phénomènes physiques en excluant toute autre cause que la matière pondérable. Le R. P. Secchi a pris une voie différente pour arriver au même but. Admettant, avec preuves à l'appui, qu'il existe, outre la matière pondérable, une autre matière invisible et impondérable (l'éther), il s'applique à montrer comment les phénomènes physiques peuvent tous rentrer dans les lois générales du mouvement matériel. La différence des deux théories est, en définitive, moins grande qu'elle ne paraît à première vue.

En proposant la synthèse physique qui lui paraît la plus probable, le R. P. Secchi ne la donne pas comme définitive, complète et totalement certaine. Il connaît trop bien les difficultés de son entreprise, l'imperfection de nos connaissances et l'immensité de notre ignorance. En présentant au public la première édition française de son livre, il disait modestement : « L'unique objet de ce travail est de préparer à la génération future une route qui la conduise à des connaissances dont la découverte est peut-être impossible aujourd'hui; je serai le premier à applaudir celui qui traitera ce sujet plus heureusement qu'il ne m'a été permis de le faire. Jusque-là je dirai :

> . . . Si quid novisti rectius istis
> Candidus imperti; si non, his utere mecum.

Sa nouvelle édition finit par ces paroles encore plus modestes : « Notre seul but, en écrivant ces pages, a été de solliciter les recherches dans la voie nouvelle; et nous dirons avec le poëte :

> . . . Fungar vice cotis, acutum
> Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.

Quand même la théorie présentée d'une manière si prudente serait un jour mise à néant par les progrès de la physique expérimentale (ce que je ne crois pas), elle pourrait jusque-là rendre des services provisoires, en reliant les faits par une synthèse vraisemblable, qui, pour beaucoup d'esprits, donne plus d'attrait à l'étude de la science.

Tout lecteur attentif peut trouver plaisir et profit à lire et à méditer bien des pages dans ce gros volume; mais il faut être physicien pour le comprendre en entier.

Chaque mot du titre (*Unité des forces physiques*) peut même donner lieu à des méprises plus ou moins graves, si l'on commet la faute de l'interpréter sans avoir lu et compris le volume qui l'explique, ou sans connaître le sens attaché communément par les physiciens à chacun de ces mots. « La majeure partie des difficultés qui obstruent la route dans les études de ce genre, dit le P. Secchi, résulte de la confusion qui règne dans la nomenclature scientifique. A chaque instant, nous sommes obligés d'employer le mot *force* pour exprimer les causes de phénomènes très-différents les uns des autres, et produits par des agents extrêmement dissemblables. Il n'y a peut-être pas un mot qui ait un nombre d'acceptions aussi considérable, et qui prête davantage aux abus de l'équivoque. » (P. XXIV.) Les mots *physique* et *unité* sont aussi souvent employés à couvrir des idées confuses, changeantes et logiquement inconciliables.

Les *forces physiques* dont le R. P. Secchi veut montrer l'*unité* — la chaleur, la lumière, l'électricité, le magnétisme, les attractions moléculaires, les affinités chimiques, la gravitation universelle — ne sont pas *toutes* les *forces* de la nature. En expliquant leur *unité* telle qu'il la conçoit, le savant auteur prouve scientifiquement qu'elles ne sont pas les modes d'une substance unique, continue et indivisible [1].

Suivant l'habitude des physiciens et des astronomes, le R. P. Secchi a concentré son attention sur la matière inorganique. Mais il démontre que la science défend d'attribuer aux forces physiques tous les phénomènes qui s'accomplissent dans les animaux. « Là, dit-il (p. 513), une autre substance, associée à la matière, en modifie les opérations; souvent les effets observés diffèrent beaucoup de ceux que produirait la matière inanimée, abandonnée aux lois qui lui sont propres. C'est un autre ordre de phénomènes. »

Pour mettre le savant jésuite dans l'alternative d'être matérialiste ou inconséquent, on a raisonné ainsi [2] : — Suivant lui, toutes les forces sont mouvement; les végétaux ne sont que matière et mouvement. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi de l'animal? Et, si cela est vrai de l'animal-brute, pourquoi ne serait-ce plus vrai quand il s'agit de l'homme?

[1] Voyez p. 516 et suivantes.

[2] *Revue des cours scientifiques*, janvier 1874.

Le R. P. Secchi écarte dédaigneusement et à bon droit cette *argumentation par degrés* qui, de questions en questions, conduit aux extrémités de l'absurde : il la compare au procédé des physiciens qui raisonnent ainsi : un grand nombre de phénomènes physiques s'expliquent par la seule action de la matière pondérable ; donc il faut écarter l'éther dans l'explication de tous les phénomènes! — La logique la plus élémentaire condamne ces paralogismes. Quand des genres nouveaux de faits incontestables ne peuvent pas s'expliquer par les causes déjà connues, il faut bien admettre d'autres causes. Or la spontanéité, l'intelligence, la conscience, la liberté ne peuvent pas être expliquées par les forces purement physiques. Il faut donc les rapporter à des causes différentes [1].

Une attaque si peu redoutable ne méritait pas une longue réponse. Le R. P. Secchi a fait mieux que de s'y arrêter. Quand, aux limites des réalités matérielles étudiées par les physiciens, il a trouvé les illusions matérialistes et athées, il les a réfutées dans des pages savantes et simples, lumineuses et persuasives. Au sein même du monde matériel, il constate partout l'action manifeste des réalités immatérielles, et surtout l'influence souveraine du Dieu tout-puissant, dans lequel nous avons la vie, le mouvement et l'être (Act. XVII, 28). Tous mes lecteurs, je l'espère, voudront lire et méditer ces pages. Elles sont trop substantielles pour que j'ose entreprendre de les résumer.

H. DE VALROGER,
Prêtre de l'Oratoire.

LOMBARD-STREET OU LE MARCHÉ FINANCIER EN ANGLETERRE

Par M. WALTER BAGEHOT. — 1 vol. in-12, traduit de l'anglais. — Germer-Baillière. Paris, 1874.

Ce livre pose et tend à résoudre le problème que voici : admettant, sans l'attaquer ni le défendre, l'Acte de 1844, et la situation du marché financier anglais telle qu'elle est à l'époque actuelle ; étant établi que l'encaisse métallique de la Banque d'Angleterre est devenue aujourd'hui la réserve principale, peut-être même la réserve unique, du marché financier anglais ; étant désormais reconnu par l'expérience que l'élévation de l'escompte à la Banque d'Angleterre est un moyen certain d'attirer de l'or et de l'argent des provinces et de l'étranger, et de relever l'encaisse métallique de la Banque d'Angleterre, c'est-à-dire la réserve même du pays ; à quelle somme doit-on maintenir, au minimum, cette réserve ; et par conséquent, lorsque dans les crises du marché français, la réserve dimi-

[1] *L'unité des forces physiques*, p. 602, note.

nue, à quels degrés de l'épuisement jugera-t-on qu'il faut employer le moyen salutaire, l'élévation du taux de l'escompte?

Pour résoudre cette question, M. Bagehot en a exposé en détail toutes les données ; et son livre est le tableau le plus complet et le mieux analysé que nous ayons sur l'organisation et l'état actuel de la Banque d'Angleterre, et des autres établissements financiers qui gravitent autour de ce centre de vie, banques par actions, banques particulières et escompteurs ; son livre nous montre en même temps comment ce cosmos se modifie sans cesse, comment il n'était plus en 1869 ce que les contemporains de Peel l'avaient vu en 1844, et comment, enfin, il est tout autre aujourd'hui qu'avant la guerre franco-allemande.

Dans la situation exceptionnelle où se trouve la France depuis quatre ans, un tel livre s'impose à l'intérêt des hommes d'État sérieux qui ont souci de préparer la reconstitution de nos forces nationales, et, partant, de notre puissance financière; et c'est pourquoi nous le signalons aux lecteurs du *Correspondant*, qui trouveront là d'ailleurs confirmées sur plusieurs points les observations et les idées que nous avons exposées ici dans nos Études critiques sur la *Politique financière en France depuis* 1870.

Nous sommes d'autant plus touchés de rencontrer vérifiées dans ce livre nos vues financières, que l'auteur de *Lombard-Street* jouit en Angleterre, dans le monde financier, d'une autorité considérable, due à la fois à sa position, qui le met à même de bien connaître son monde, en voyant tout de près et à toute heure; à son savoir, qui ne se borne pas aux choses de l'Angleterre, mais s'étend aux institutions et aux affaires des principanx pays du continent; et enfin à son caractère, désintéressé de toute autre pensée que du désir de servir par de bons conseils la fortune de son pays.

M. Walter Bagehot est le directeur de l'*Economist*, de cette célèbre revue financière, qui a le mérite et la réputation, assez rares en tout pays, de n'être l'organe d'aucun intérêt privé. Aussi bien, l'*Economist* de Londres est-il lu sur toutes les places financières des deux mondes ; et en Angleterre, ses appréciations pèsent d'un grand poids dans le Parlement comme dans la Cité ; elles sont surtout notées dans le conseil d'administration de la Banque d'Angleterre, délégation d'actionnaires, qui n'a pas de gouverneur institué par les ministres de la reine pour représenter dans ses délibérations l'intérêt public, et qui doit interroger avec d'autant plus de soin l'opinion publique, c'est-à-dire les écrivains de compétence et de loyauté connues.

Dans son livre sur *Lombard-Street*, pour mettre en évidence ce fait que la Banque d'Angleterre est aujourd'hui le réservoir principal, unique même, de l'or et de l'argent de toute l'Angleterre, et que, par conséquent, sa réserve devient dans les moments de crise la ressource essentielle de tout le marché financier anglais, M. Bagehot décrit l'organisation actuelle de Lombard-Street, qu'il caractérise comme la plus grande combinaison de

puissance économique et de délicatesse financière que le monde ait jamais vue. Il montre pourquoi l'Angleterre est le pays où il y a le plus d'argent immédiatement disponible, le pays où, par l'usage des Caisses d'épargne, des chèques et du *Clearing-House*, les particuliers ne retiennent improductif dans leurs cassettes ou coffres-forts que très-peu d'argent; où la plus grande partie de l'argent est versé dans les banques, et, par cette concentration, se trouve apte et prêt à l'emploi des entreprises commerciales ou industrielles : cette concentration des petites sommes d'argent, qui dans d'autres pays restent dispersées et improductives chez les particuliers, est signalée comme une des causes de la puissance financière de l'Angleterre.

Lombard-Street possède ainsi plus d'argent comptant immédiatement disponible que toute autre place du monde; et il prête ainsi en effet aux États et aux entreprises du monde entier des sommes immenses, qu'il serait impossible de se procurer ailleurs. A Lombard-Street, nous dit, preuves en mains, M. Bagehot, tout gouvernement régulier peut se procurer de l'argent, en payant la prime d'assurance mesurée sur son crédit; toute entreprise sérieuse, sauf dans certains moments de crise très-rares et courts, peut se procurer l'argent nécessaire, en donnant de justes garanties ou en offrant l'espérance fondée d'un gain probable.

Et si Lombart-Street commandite ainsi les étrangers, il use aussi de sa puissance pour le commerce anglais, qui a cela de caractéristique qu'il se fait surtout au moyen de capitaux empruntés; et ce système agit dans des proportions telles, que bien peu d'étrangers peuvent se l'imaginer; les Anglais mêmes de la génération précédente n'auraient pu concevoir l'idée d'un tel mode d'opérations aussi largement pratiqué. Pour la plupart des employeurs de capital en Angleterre, on peut dire aujourd'hui que les affaires, c'est l'argent des autres : système de production qui, entendu dans son sens loyal, a des avantages que M. Bagehot précise par des exemples frappants. Ainsi, en Angleterre, l'argent ne reste improductif presque jamais; et, dans son emploi, il va presque toujours aux mains les plus utiles, aux employeurs qui peuvent le mieux le faire valoir.

Cette bonne utilisation de l'argent en Angleterre, et la sécurité politique depuis longtemps affermie dans l'île Britannique, attirent à Londres bien d'autres capitaux que ceux des épargnants ou des capitalistes de ce pays exceptionnel; Lombard-Street reçoit ainsi des sommes très-considérables d'argent étranger, et depuis la guerre franco-allemande, les Anglais sont devenus beaucoup plus encore qu'ils ne l'étaient auparavant les banquiers de l'Europe.

M. Bagehot reconnaît toutefois qu'avant 1870 il y avait en Europe deux marchés financiers, Londres et Paris, Paris, que sa position géographique et l'attrait de sa vie d'intelligence, de luxe et de plaisir disposaient, mieux que Londres, malgré nos révolutions parisiennes, à devenir le dépôt central des capitalistes de toute l'Europe, et aujourd'hui il n'y a

plus qu'un seul marché financier en Europe, Londres. Les personnes familières aux questions de banque pourront voir dans le livre de M. Bagehot comment cette modification, si préjudiciable à la puissance économique de la France, n'est pas un effet absolu de notre défaite, de notre révolution politique et de la rançon payée à la Prusse ; mais qu'il était possible d'éviter cette déchéance financière, en payant les Prussiens avec les ressources énormes accumulées et inactives à Lombard-Street en 1871, et en conservant chez nous, pour relever nos entreprises, les milliards que, sous forme d'argent ou de marchandises, nous avons déportés sans compensation pour payer les Prussiens.

Or, non-seulement nous avons ainsi affaibli pour un temps l'ancien fonds des capitaux disponibles de la France ; mais une belle somme de l'argent que nous avons versé aux Prussiens a été placée par M. de Bismark à Lombart-Street, où ces millions constituent un capital énorme (on a lieu de croire cent millions de francs) dans l'une des principales banques d'Angleterre, *the London and Westminster Bank*, et ajoutent encore à la prééminence du marché financier anglais en ce moment.

M. Bahegot indique assez clairement que ce dépôt prussien, remboursable à vue et appartenant à un seul client — et quel client ! — n'est pas sans danger pour le marché financier anglais. Sans doute, M. de Bismark s'est montré jusqu'ici bon prince : il a traité Lombard-Street et la Banque d'Angleterre avec assez de ménagement, « alors qu'il aurait pu, s'il l'avait voulu, mettre en faillite la Banque d'Angleterre. »

Mais enfin, on est à sa discrétion ; et à un moment donné, où il jugerait convenable à sa politique extérieure de faire une diversion en déterminant une crise financière en Angleterre, et par conséquent en Europe, il lui suffirait de réclamer brusquement à Lombard-Street son dépôt de millions, et de les faire pour un moment enterrer à Berlin.

On voit que le livre de M. Bagehot est fort instructif, et terriblement édifiant pour nous. Nos lecteurs peuvent par là apprécier mieux encore les conseils avisés que depuis quatre ans nous avons exposés ici. En conclusion, ils comprendront que plus que jamais nous avons intérêt à lier le marché financier de Paris avec celui de Londres, de manière à nous fortifier les uns par les autres contre le danger commun, et ils comprendront aussi combien nous devons être attentifs aux mouvements et aux agissements de Lombard-Street, c'est-à-dire surtout aux mesures de précaution que la Banque d'Angleterre doit prendre pour sauvegarder sa réserve, foyer alimentaire du monde financier de toute l'Angleterre et des principaux pays du continent. Ces mesures de précaution sont la conclusion du livre de M. Bagehot, qui donne ainsi le dernier mot du problème : quand faut-il élever le taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre ?

A. de Malarce.

QUINZAINE POLITIQUE

9 octobre 1874.

La commission de permanence intéresse et distrait la France un jour par quinzaine. Vingt questions y voltigent et y bourdonnent autour des ministres, vingt questions dont le bruit plaît à notre nation : car elle aime, par tempérament, ces critiques et ces doutes qui harcellent ses maîtres; elle aime surtout la succession rapide de ces coups légers; et puis, n'est-ce pas une de ses habitudes les plus familières, un des amusements de son vif esprit, que de poser les problèmes sans les résoudre? Sûre d'ailleurs de retrouver, plus bruyantes et plus hardies encore, dans l'Assemblée, ces questions que la vigilance inquiète de M. de Mahy multiplie dans la commission de permanence, l'opinion publique n'en est guère curieuse que vingt-quatre heures; puis elle s'en détourne et revient aux sujets du moment. Élections! voilà le cri qui, maintenant, retentit le plus dans tous les échos de la France. Hier, c'était l'élection de Maine-et-Loire; c'était le renouvellement partiel de nos conseils généraux; ce seront les élections de quatre députés le 18 octobre; enfin, on commence à désigner la date où se feraient, en novembre, les élections des conseils municipaux. Les élections, on le sait, sont l'occupation favorite des républiques. Chez elles, tout pouvoir dépend des choix de la foule, et toute ambition a recours à ses suffrages. La stabilité de l'État y repose sur ces mouvements du vote populaire. On comprend donc que, dans les républiques, les élections émeuvent si souvent et si fortement le pays; et combien plus dans la nôtre, qui n'est qu'une sorte de gouvernement indéfini et provisoire, et qui, sous le faste de son titre, n'a encore aucune constitution!

Une majorité de 3390 voix l'a voulu : M. Maillé représentera dans l'Assemblée les républicains et les radicaux de Maine-et-Loire; emploi malaisé pour lui, à moins qu'il n'ait un triple personnage à partager

entre les trois gauches, dans les débats où, rompant leur alliance, M. Thiers, M. Grévy et M. Gambetta se sépareraient pour organiser la république, chacun selon son système. M. Bruas a gagné, dans cette seconde lutte, plus de 20,000 suffrages. On a compté, d'autre part, plus de 45,000 abstentions, et il s'est trouvé des panégyristes pour louer et célébrer 20,000 au moins d'entre ces soldats de la France et de la société qui n'avaient pas voulu combattre ! Ces éloges donneront à l'histoire la mesure de la politique qui nous sert à anéantir les dernières ressources du parti conservateur. Que 5,000 bonapartistes aient refusé leurs votes à M. Bruas et qu'ils les aient portés à M. Maillé, nous ne saurions nous en étonner. Il faut à M. Rouher une certaine série de chocs et de destructions dans la nation et dans l'Assemblée ; il lui faut nos ruines, pour relever parmi nos débris les restes sanglants et souillés de l'Empire. Il est facile d'observer dans les agitations de son parti ces spéculations de sa politique ; et c'est une duperie que de se fier aux amitiés électorales de M. Rouher. Non, nous ne nous étonnerons jamais que des césariens assistent des radicaux : ces extrêmes ne se touchent pas seulement, ils se remplacent l'un l'autre. Mais que des conservateurs, dignes de ce nom, applaudissent à la défaite de M. Bruas, ou se flattent, en abattant sa candidature, d'ébranler le septennat, oh ! ce mystère surpasse notre modeste raison : nous ne comprenons ni comment le radicalisme, avec ses dévastations, peut être envisagé d'un regard serein et confiant, ni comment le septennat peut être renversé par la république ou l'empire, au profit de la monarchie. Il nous faut donc, sans nous perdre à la suite des mystiques dans ces profonds calculs de l'impossible, où nous ne voyons pas clair pour la France, il nous faut nous contenter de déplorer encore une fois la désunion qui, en face des républicains, définitivement unis aux radicaux, divise et annule, dans Maine-et-Loire comme ailleurs déjà, les forces du parti conservateur, toutes supérieures qu'elles sont dans leur ensemble à celles de leurs trop heureux adversaires. Dieu sait comment ces discordes pourraient être punies et s'expier un jour !

Un homme dont l'âme vaillante n'a jamais plié sous le poids des injures, un homme d'État dont la sagacité égale l'éloquence, M. de Falloux, disait récemment à Segré : « A mon sens, messieurs, la bonne politique, c'est de maintenir la majorité telle que vous l'avez faite, c'est de persévérer dans cette voie de modération et de calme qui vous a valu les bons résultats que nous sommes heureux de constater aujourd'hui. » Puis, sans prétendre que le gouvernement qui nous régit « réponde de tout point aux grandes destinées de la France, » il exhortait les conservateurs à soutenir le septennat du maréchal de Mac-Mahon. « Bien imprudents, s'écriait-il, bien cou-

pables peut-être envers la patrie seraient ceux qui compromettraient l'avenir par une impatience aveugle et des exigences irréalisables dans le présent ! » On aurait beau se rebeller contre ces conseils : ils indiquent aux conservateurs, avec une sûreté qu'ils trouveraient plus étroite encore dans les choses que dans les mots, tout ce que la réalité impose en ce moment à leur imagination, tout ce qu'il leur reste de pratique à faire et de possible à vouloir. Au même moment, M. le duc de Broglie recommandait, dans l'arrondissement des Andelys, cette même politique de paix et de conciliation. Il suppliait les conservateurs de se soustraire aux obsessions de l'esprit de parti : « Soyons patriotes, messieurs, leur disait-il. L'Europe nous regarde et ses regards pèsent encore sur nous. Sans renoncer les uns et les autres à nos sympathies, à nos opinions, prenons les choses comme elles sont, les hommes comme ils sont, et tâchons d'en faire un si bon usage que le pays puisse compter sur la sécurité du lendemain. Je dis : soyons patriotes; je dirai mieux : soyons Français; car il n'aurait pas le sentiment des nécessités et des périls de la situation présente, il aurait tout oublié, tout, celui qui ne soutiendrait pas le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon ! » Cet appel pressant de M. de Falloux et de M. de Broglie, il est temps encore que tous les conservateurs l'entendent; dans quelques mois, peut-être serait-ce trop tard, à Versailles; et le regret les en poursuivrait un jour, non-seulement dans leurs foyers attristés et troublés, mais jusque sur nos dernières frontières menacées.

Les républicains et les radicaux, préjugeant que la faveur populaire leur donnerait la victoire, ont voulu que, le 4 octobre, chaque élection de conseiller général fût un choix politique. M. Gambetta, vieux tribun et jeune docteur du radicalisme, l'a déclaré dans une lettre solennelle : « Il faut que la France parle; et c'est là la raison supérieure et invincible qui exige que les élections du 4 octobre 1874, pour le renouvellement partiel des conseils généraux, soient, comme celles d'octobre 1871, des élections politiques, partout républicaines. » Cet avis du maître, ses disciples en ont encore outré la hardiesse. « Nous soutenons, a dit le *XIXe Siècle*, que les élections du 4 octobre sont des élections politiques, rien que politiques, et que dire le contraire, c'est abuser le suffrage universel. » Le *Journal des Debats*, avec une vivacité qu'ont pu lui envier les plus passionnés jacobins du parti, s'est écrié de son côté : « La bataille sera entre les républicains et les non-républicains, et ce qui triomphera, ce sera cette fois encore ou la république ou le provisoire, de tel nom qu'on veuille le décorer. C'est à quoi il faut songer si l'on veut combattre, c'est-à-dire voter, le 4 octobre, en connaissance de cause. Ce jour-là, quiconque se laissant endormir par un trop com-

mode sophisme, considérera les élections pour les conseils généraux comme des manifestations étrangères à la politique, commettra une faute très-grave et trahira involontairement son parti. » Quant au secret dessein de ceux qui prétendaient ainsi porter dans les conseils généraux la candidature de la république et la domination des républicains, M. Gambetta l'a révélé sans vergogne : « Les nouveaux élus contribueront à maintenir, en face des divisions et des ardeurs des partis réactionnaires, cette union, cette concorde, cette inaltérable patience de toutes les fractions de la démocratie républicaine; *ils prépareront par là le triomphe, lors des élections générales, des défenseurs de la démocratie dans tous les départements.* » Notons ces doctrines, recueillons ces exhortations dans l'histoire de ces quatre ans. Les radicaux et les républicains, en mettant la politique au seuil et dans l'enceinte des conseils généraux, viennent d'attenter non-seulement contre l'ordre au nom duquel règnent toutes les lois, mais contre la liberté qui, à l'ombre des lois, doit protéger et sauvegarder tous les partis. Fasse le ciel que nos changeantes destinées ne leur fournissent pas trop vite l'occasion de gémir de cette faute, dans une de ces journées, si communes en France, où un autre parti, s'armant de leur exemple et secondé par ces mêmes souffles de la popularité, les écarterait à leur tour et envahirait les conseils généraux avec toutes les ambitions et toutes les violences de la potique!

Oui, tout défend que la politique gronde autour de nos conseils généraux et qu'elle y entre pour y commander; tout l'interdit : le mandat de ces assemblées locales, la loi, l'intérêt du pays, la paix constitutionnelle de l'État, la prudence des gouvernements et la prévoyance des partis. Le conseil général, en effet, vaque aux affaires du département : qu'importe, pour répartir l'impôt, pour en régler l'usage et pour en contrôler l'emploi, qu'importe, pour subvenir aux besoins des communes, qu'on préfère la dictature d'un César, l'héréditaire pouvoir d'un roi ou l'instable dignité d'un président! Les vœux administratifs, qu'on permet d'émettre dans les conseils généraux, doivent si peu prendre pour objet les principes et les différences de la monarchie, de la république et de l'empire, qu'un des soins les plus jaloux de tous nos législateurs fut toujours de préciser le caractère de ces vœux, d'en restreindre la portée et d'en limiter les aspirations : il n'y a point de parti, capable de gouverner, qui n'ait compris que ces vœux, s'ils étaient jamais libres de traverser à leur gré les régions de la politique, seraient comme autant de forces téméraires et de coups perfides dont on viendrait sans cesse assaillir la puissance ou le droit du gouvernant; et qui ne sait combien les républicains, en 1871, lorsque l'Assemblée détermina les

attributions des conseils généraux, se montrèrent craintifs de ces vœux, dont l'abus leur semblait alors facile aux monarchistes? L'expérience l'enseigne d'ailleurs : partout où la politique change le conseil général en club, en parlement ou en sénat, le travail languit, l'utile est négligé ; la colère des partis y sévit ou bien leur ruse y noue ses trames; on y oublie le canton qu'on représente, on n'y pense plus qu'à l'État qu'on ne représente pas et qu'on prétend régenter : de là ces querelles déclamatoires et cette agitation stérile dont on a vu les tristes effets dans les conseils généraux du Rhône et des Bouches-du-Rhône, ceux de la France entière qui ont le moins satisfait à leurs devoirs spéciaux et qui ont rendu le moins de services à leurs mandataires. Qu'on suppose quarante ou cinquante conseils semblables, dogmatisant, selon le temps et le caprice populaire, sur la nature du meilleur gouvernement, prêtant aux variables volontés des partis la complaisance de leurs discours et de leurs résolutions, et disputant aux ministres ou bien à l'Assemblée le droit de régler le destin de la nation : ce serait une confusion tumultueuse de fonctions que tous les peuples libres séparent et qui doivent être distinctes dans tout État bien ordonné ; ce serait l'anarchie.

Ce sont là des vérités de sens commun ; et certes, on ne peut pas dire que, dans leur clarté, elles ne frappent les yeux des républicains et des radicaux eux-mêmes. Non, ils ne méconnaissent pas que le mandat des conseils généraux ne comporte aucune prétention politique. Seulement ils allèguent un intérêt temporaire, un besoin provisoire, un cas exceptionnel. Qu'on leur permette aujourd'hui de faire, à l'aide de ces élections, une manifestation qui proclame la nécessité de la république et qui en prépare l'avénement. Oh! quand son règne aura commencé, quand elle sera sûre de son éternité, quand elle tiendra tous ses gages, ils restaureront dans les conseils généraux la règle, la loi, la tradition. Car ils n'ignorent pas les principes : la fatalité des circonstances les oblige seule à les négliger aujourd'hui. Tel est leur raisonnement, et leurs journaux l'ont rendu public. C'est l'argument, on le sait, qui, depuis quatre-vingts ans, sert à tous nos usurpateurs, pour légitimer l'illégalité de leurs actes : eux aussi promettent et réservent à des temps meilleurs leur respect du droit et leur amour du juste. C'est l'excuse que, dans la longue suite de nos révolutions, nos partis s'empruntent l'un à l'autre ; et ainsi, à l'immorale école de ces avidités et de ces hypocrisies qui se hâtent de surprendre le présent au mépris de l'avenir, il s'est formé en France comme une habitude de fonder des gouvernements en suspendant le cours des lois : les mots d'exceptions et de nécessités absolvent tout, dans cette histoire de coups d'État et de dictatures! Prenez-y garde : ce

exemples ont une triste vertu. Il n'y a pas si longtemps que l'Empire faisait présider la politique aux discours et aux votes des conseils généraux; il n'y a pas si longtemps que, vous aussi, républicains, on vous défendait l'accès des conseils généraux, en ameutant contre vous les défiances politiques d'un populaire alors prêt à sévir, à l'abri du despotisme, pour l'ordre et contre la liberté. Ces heures, si proches de nous encore, elles pourraient revenir; et où serait alors, dans votre passé, c'est-à-dire dans vos paroles et dans vos pratiques d'aujourd'hui, cette force morale de l'honneur et de la raison sans laquelle on ne peut protester?

Au surplus, ces élections du 4 octobre, où, les uns autorisant les autres, ceux-ci voulaient faire un plébiscite en faveur de la république et ceux-là au nom de l'empire, ces élections ont trompé les vœux et les efforts de M. Gambetta et de M. Rouher. Les radicaux prédisaient que la candidature de la république, apostée derrière celle de leurs partisans et de leurs alliés, triompherait avec éclat. Les bonapartistes comptaient étonner la foule par les nombreuses victoires qu'ils allaient remporter. Eh bien! toute cette jactance, l'événement l'a fort humiliée. Ni grand ni petit, ils n'ont pu obtenir de la faveur populaire le plébiscite qu'ils sollicitaient. Parmi tous ces calculs d'arithmétique électorale que contestent entre eux les scrutateurs de nos divers partis, il y a, en effet, une certitude au moins : c'est que les républicains, même unis aux radicaux, n'ont pas accru leur nombre et l'ont à peine maintenu ; c'est que les bonapartistes n'ont augmenté le leur que d'un très-faible appoint; c'est que les conservateurs ont gardé l'avantage qu'on prétendait leur arracher, celui de la majorité. Faut-il compter du côté des conservateurs trente siéges de plus ou vingt seulement? Nous voulons bien n'en pas disputer. Il nous suffirait, en définitive, de constater que, loin de venir remplir de ses multitudes les conseils généraux, la république n'y occupera pas une seule place en plus. Voilà la leçon du 4 octobre. La république devait attester sa force, marquer ses progrès, montrer ses conquêtes. Rêve déçu : il se trouve que la république n'a opéré aucun de ces prodiges de gloire et de puissance si pompeusement annoncés. Qu'est donc devenue cette supériorité qu'on lui attribuait d'avance? Pour se consoler de l'accident qui les prive de cette vue, quelques-uns en accusent « les influences locales », c'est-à-dire les ressorts mêmes qui doivent agir naturellement dans l'élection des conseils généraux; et on les entend dire, dans leur dépit : « Malgré les circonstances particulières qui ont donné au scrutin du 4 octobre un caractère politique, elles n'en ont pas été empreintes au même degré dans toutes les localités. Les choses se passeraient bien différemment si le pays était appelé à nommer une

nouvelle représentation nationale. » Soit. Mais pourquoi n'avoir pas pris la précaution de ces remarques, avant le démenti que la réalité, au 4 octobre, a infligé à vos arrogantes prédictions? Et quelle valeur pourrait avoir cette rétractation du *Journal des Débats :* « La situation des conseils généraux n'a pas été bien sensiblement modifiée par le scrutin du 4 octobre... Et ce résultat presque négatif n'a rien qui puisse étonner : *les conseils généraux ne sont pas des assemblées politiques, ils ne doivent pas l'être.* »

Pour notre part, nous nous félicitons de voir rentrer dans leurs conseils généraux presque tous nos députés conservateurs : ne semblait-il pas, à entendre les radicaux, que la vengeance de la république dût les en bannir tous? Nous sommes vivement satisfaits aussi des changements heureux que nous constatons dans les choix de la Nièvre, du Cher, de Vaucluse, de la Gironde, de l'Ardèche et de la Sarthe, naguère les tribus sacrées du radicalisme. Quoi! des radicaux chassés de ces conseils où ils avaient à allumer le flambeau de la république! Quoi! des radicaux perdant les faveurs du suffrage universel parmi ces peuples jusqu'à présent voués à leurs doctrines et dociles à leurs ordres! Assurément, nous n'avions pas d'espoir si hardi et si prompt, toute logique qu'est dans l'histoire, et surtout dans la nôtre, la loi des réactions politiques et sociales. L'infortune de ces grands apôtres de la démocratie est amère, en vérité. Quand on s'appelle Brisson, Millaud, Escarguel, Girerd ; quand on porte ainsi des noms qui ont retenti dans les mille bouches de la multitude ; quand on a épanché au cœur de la foule tant de fraternité républicaine; quand on a paru, devant elle, la tête entourée d'une auréole de tant de promesses étincelantes, avoir ce sort ingrat, n'est-ce pas la plus étonnante des humiliations et la plus injuste des disgrâces? Attendons-nous donc à entendre prochainement, sur les lèvres de ces martyrs, les plaintes de la déception et de la colère. Mais profitons de l'enseignement qu'un tel fait contient en soi. Ce fait prouve, en effet, que l'esprit populaire, si on veut bien l'aider avec quelque activité, varie non moins vite de la folie au bon sens que du bon sens à la folie : il n'en faut jamais désespérer ; il faut toujours, même quand il résiste, le pousser vers ce qui est honnête et sage. Il est encore évident que les conservateurs, aussitôt qu'ils s'unissent et votent, redeviennent la majorité. Il y a là un double encouragement qui peut et qui doit ranimer leur confiance. Qu'ils se demandent pourquoi il est si difficile à ceux qui, des deux côtés, veulent dresser les listes des élus du 4 octobre, de faire des énumérations exactes : ils comprendront que cette difficulté a sa cause dans le mélange et dans la confusion des opinions de ce siècle, dans l'incertitude flottante des sentiments, dans la vague in-

décision du grand nombre. Combien, parmi ces conseillers généraux, qu'on range ici ou là avec une si arbitraire présomption, combien sont des conservateurs dont la préférence n'est point fixe, combien sont des républicains dont la conviction est mobile ! Combien n'en connaît-on pas qu'une impulsion, celle du temps ou celle d'un homme, peut aisément déplacer, en inclinant dans un sens ou dans un autre ces volontés hésitantes et toujours prêtes à pencher ? Il en est de même dans la nation. Or c'est cette masse qui, par ses vastes et soudains mouvements, entraîne à droite ou à gauche les destinées de notre pays ; et quelle force elle fournirait bientôt aux conservateurs, s'ils savaient agir sur elle, s'ils n'étaient pas divisés et s'ils s'intéressaient davantage à leur propre salut ! Les élections du 4 octobre le démontrent aux moins perspicaces.

M. Thiers, qui s'est fait dans son hôtel une sorte de tribune internationale au pied de laquelle viennent l'entendre les républicains des deux mondes, disait récemment aux jeunes Roumains : « Pour les nations comme pour les individus, il n'y a pas de sûreté à chercher son bien-être ailleurs que dans le bien-être général. » C'est une noble et utile vérité ; et M. Thiers, en des temps plus glorieux pour lui, aurait su l'enseigner à ces conservateurs français qui restent à l'écart de nos luttes dans la timidité d'un imprévoyant égoïsme, jaloux de ménager, par leur inertie politique, des biens qu'ils ne perdront jamais si vite que dans les naufrages de la fortune publique. Hélas ! même indirectement, les conservateurs n'ont plus guère de bon conseil à recueillir dans les discours privés ou autres de M. Thiers. Les ombres de Barnave et de Mounier l'écoutaient-elles, l'autre jour, dans les murs de Vizille, là où les États du Dauphiné, en 1788, préparèrent ces réformes de 1789 qui, trompant la générosité de leurs âmes, devinrent les commencements de 1793, ceux de la république sanglante et imbécile naguère dépeinte par M. Thiers? Si ces grandes ombres de Barnave et de Mounier, qui sans doute ont gardé des dernières impressions de leur vie ces frémissements de douleur et d'horreur dont Virgile nous montre agitées encore celles de quelques-uns de ses héros, ont aperçu à Vizille les radicaux applaudissant à M. Thiers, elles ont dû se demander à quoi lui servait d'avoir été l'historien de la révolution française : est-ce pour ignorer qu'on ne peut s'allier aux révolutionnaires sans être un jour emporté avec eux ou par eux, dans l'impétueux entraînement de leurs folies ou de leurs crimes?

M. Thiers, qui n'est républicain que pour avoir été ou pour redevenir président de la République, M. Thiers, nous le savons bien, semble avoir réservé, dans les secrets de sa raison au moins, la doctrine de la monarchie : il ne vante pas les vertus du régime républi-

cain, il n'a même démenti devant les radicaux les préférences d'idées qui l'avaient rendu monarchiste; il se contente de prétexter les faits; il présente à la France la république comme une nécessité des événements. Mais, quand M. Thiers retrace si complaisamment à Vizille l'historique de sa présidence, n'y a-t-il donc personne qui pût lui rappeler combien son ambition personnelle a contribué à cette nécessité? Et ce dernier mot, connaît-il aujourd'hui tout l'empire qu'il lui a donné? M. Grévy, à son tour, a défini la république « le gouvernement nécessaire; » mais la nécessité que M. Thiers apercevait seulement dans l'enchaînement des choses présentes et dans la suite de nos impossibilités provisoires, M. Grévy l'a voulu voir dans la logique des principes mêmes, et M. Gambetta dans les violents besoins « des nouvelles couches sociales. » M. Thiers a donc prêté un singulier crédit à ce mot de nécessité, qu'il a pris pour définition de la république et que les radicaux lui ont emprunté comme devise : le ciel nous préserve de l'application qu'en pourrait faire un jour leur secte, le jour où « les concessions temporaires » dont parle la démocratie féline de M. Marcou leur seraient inutiles, et où M. Thiers serait relégué parmi eux à la place qu'il occupait jadis, c'est-à-dire dans nos rangs, parmi nous autres, misérables ou sots conservateurs!

Tandis que nos partis se heurtent et se combattent ainsi, les princes, les journalistes et les électeurs du bonapartisme se sont divisés en deux bandes. D'un côté, l'impératrice, son fils et M. Rouher; de l'autre, le prince Napoléon et M. Maurice Richard. C'est d'abord une compétition de personnes : « Qu'a fait le prince Napoléon? demande M. Paul de Cassagnac. Il a fondé deux journaux pour nier l'hérédité et pour poser sa candidature, soit à l'empire, soit à la présidence de la république, car ce qui doit ceindre son front lui est indifférent, que ce soit la couronne de lauriers de Néron ou le bonnet phrygien que portait Héliogabale. » Le rédacteur du *Patriote de la Corse* vante, au contraire, « le neveu de Napoléon, celui dont les traits rappellent d'une façon si frappante l'immortel empereur, celui qui a nourri sa vie de l'étude et de la tradition napoléonienne; » il déclare « que M. Rouher et ses amis calomnient le prince Napoléon, en parlant de ses visées personnelles, qu'ils détruisent la dynastie et qu'ils sont prêts à déchirer la patrie pour assouvir leurs haines et leurs ambitions. » C'est aussi une opposition de systèmes. M. Maurice Richard caractérise ainsi la politique qui règne à Chislehurst : « Politique de réaction aveugle et d'exclusion systématique au dedans, politique d'inféodation cléricale au dehors. » Quant à celle du prince Napoléon, M. Maurice Richard l'annonce comme une sorte de bonapartisme républicain, incompatible avec « le droit

divin » de ces « impérialistes nous dictant d'avance une constitution et arrêtant entre eux, en dehors du pays, je ne sais quelles dévolutions de la couronne ; » selon lui, le programme du prince Napoléon, ce sont « les larges doctrines économiques, libérales et démocratiques qui constituent le vrai patrimoine napoléonien. » Cette lutte a déjà un premier épisode, on le sait. Le prince Napoléon, tout armé qu'il fût de certaines lettres de Napoléon III qui marquent l'emploi de ce personnage dans la comédie de popularité composée par eux, a été évincé du conseil général de la Corse par le prince Charles Bonaparte, muni d'une lettre par laquelle l'écolier de Chislehurst l'investissait impérialement à Ajaccio de la candidature officielle. Voilà donc dans le parti bonapartiste deux factions, conduites chacune par un César et un ministre; voilà, dans la politique napoléonienne, deux systèmes de gouvernement ; voilà, au-dessus du champ de bataille de Sedan, les vautours de l'empire disputant à ses aigles les dépouilles de la France ! Spectacle édifiant qui nous fait souhaiter la fin de cette enquête si lente et si embarrassée dont le comité central des bonapartistes est l'objet, depuis plusieurs mois : les révélations de cette enquête compléteraient, pour l'instruction de l'Assemblée et surtout des électeurs, les renseignements que ces querelles des Bonaparte nous fournissent déjà.

A l'étranger, de très-graves questions se posent dans un certain mystère, où il est difficile encore de voir la vérité et de découvrir la solution. Sans parler de l'Espagne, d'où, depuis huit jours, les fausses nouvelles nous arrivent comme par essaims, et où la fortune semble toujours tout tenir en suspens, c'est à Rome l'affaire de l'*Orénoque* ; c'est à Berlin l'arrestation de M. d'Arnim ; c'est surtout à Copenhague la dangereuse contestation que le traité de Prague laisse à régler, dans le Sleswig septentrional, au faible Danemark et à la puissante Allemagne. Il y a, dans ces incidents aujourd'hui mal connus et dans ces débats à peine commencés, des raisons d'anxiété et des causes de trouble, non-seulement pour la France, mais pour l'Europe. Il convient, dans la pénible situation où se trouve notre pays, que ses politiques et ses publicistes ne touchent à ces sujets qu'avec une patriotique prudence; et c'est un devoir qui nous oblige à attendre qu'un peu de lumière éclaire ces obscurités, où sont engagés tout ensemble l'intérêt de la France et l'honneur de son gouvernement.

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

INDUSTRIE, LIBRAIRIE, BEAUX-ARTS
Bulletin de Commerce, paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

TACTIQUE ET ART MILITAIRE

PUBLICATIONS DE LA RÉUNION DES OFFICIERS

Brunner (Moriz), capitaine de l'état-major du génie autrichien. *La guerre de siége*, à l'usage des académies militaires et des écoles de cadets en Autriche; trad. de l'allemand par H. Piette, capitaine du génie. 1 vol. in-18 jésus. . . . . . . 1 fr. 50 c.

De Chalendar et de Breuil, capitaines au 9e de hussards. *Manuel du volontaire d'un an dans la cavalerie,* d'après le programme fixé par le règlement du 9 février 1873 pour les examens de fin d'année. Ouvrage également recommandé aux sous-officiers. 1 vol. in-18 jésus. Broché. . . . . 3 fr.

De Chalendar, capitaine adjudant-major au 9e hussards; **De La Villatte**, capitaine au 76e régiment d'infanterie; **Jeannel**, lieutenant au 26e d'artillerie; **Dally**, capitaine au 102e d'infanterie; **Martner**, capitaine d'état-major. *Manuel des candidats aux grades d'officiers de l'armée territoriale*, d'après le programme officiel d'examens du 26 juin 1874 (CAVALERIE). 1 vol. in-18 jésus. — Prix. . . . . 5 fr.

De La Villatte (A.), capitaine au 76e régiment d'infanterie; **De Chalendar**, capitaine adjudant-major au 9e hussards; **Jeannel**, lieutenant au 26e d'artillerie; **Dally**, capitaine au 102e d'infanterie; **Martner**, capitaine d'état-major. *Manuel des candidats aux grades d'officiers de l'armée territoriale*, d'après le programme officiel d'examen du 26 juin 1874 (INFANTERIE). Deuxième édition, entièrement remaniée et mise en concordance avec les articles du programme. 1 vol. in-18 jésus. Prix. . . . . 5 fr.

Herbinger (P.-G.), capitaine adjudant-major au 101e de ligne. *Notions de service en campagne*, à l'usage des volontaires d'un an (INFANTERIE). 1 vol. in-18 jésus. Broché. . . . . » fr. 50

Mirus (Major général von). *Aide-mémoire du cavalier*, pour servir à l'instruction théorique des jeunes officiers et des sous-officiers, trad. de l'allemand par le commandant Le Maître. 2 vol. in-18.
— 1re partie : Service en garnison et en route. 1 vol. . . . . 2 fr.
— 2e partie : Service en campagne. 1 vol. . . . . 1 fr.

Règlement d'exercice pour la cavalerie de l'armée royale de Prusse, du 5 mai 1855. Nouvelle édition contenant les modifications approuvées par l'ordre de cabinet du 9 janvier 1873 ; trad. de l'allemand par H. Langlois, capitaine d'artillerie. 1 vol. in-18 jésus. . . . . 3 fr.

Scherff (W. von), major à l'état-major général. *Études sur la nouvelle tactique de l'infanterie ;* trad. de l'allemand par A. Couturier, capitaine au 40e de ligne. 3 vol. in-18.
— 1re et 2e parties : L'Offensive et la Défensive. L'École de paix. 1 vol. . . 1 fr. 50 c.
— 3e partie : L'Infanterie opérant de concert avec les autres armes. 1 vol. 2 fr. »

Waldersée (Général de). *Du service en campagne.* Méthode d'instruction pratique pour les soldats et officiers d'infanterie ; trad. de l'allemand par Dargniès, ingénieur, et résumée par F. Louis, colonel du 69e de ligne. 2e édit. 1 vol. in 18-jésus. . . . 3 fr.

M. DE CHATEAUBRIAND

ET LES MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE[1]

II

SA VIE POLITIQUE

L'Empire avait passé sur M. de Chateaubriand sans lui faire courber la tête. A la chute de Napoléon, l'écrivain, mis en surveillance, se redressa, un pamphlet vengeur à la main, et l'éclat du succès ouvrit naturellement la carrière politique à l'auteur du *Génie du Christianisme*, en traçant devant l'homme qui avait si fièrement relevé le drapeau de l'antique monarchie, la seule voie où il pût désormais marcher.

Dominé par une passion longtemps contenue qui débordait en rompant ses digues, M. de Chateaubriand évoqua l'ombre de tous les tyrans qui font l'horreur de l'histoire, pour en former une sorte de cortége à l'homme qu'il dévouait aux dieux infernaux ; et peignant à grands traits ce règne de l'égoïsme servi par le génie, il montra Napoléon usant de la France comme d'un marchepied pour monter au sommet des plus folles ambitions. A l'étranger dédaigneux du sang français qui ne coulait pas dans ses veines, et qu'il avait épuisé sans merci, l'auteur de *Buonaparte et les Bourbons* opposa la race persévérante qui avait créé la France par un travail dix fois séculaire, dont le nom se confondait avec celui du pays qu'elle avait laissé si grand. Se portant fort pour des princes dont il révélait à la génération nouvelle l'existence alors oubliée, il promit que la liberté guérirait toutes les blessures faites par le despotisme, et que la nation, si souvent déçue dans la poursuite de ses généreux des-

[1] Voir *le Correspondant* du 10 octobre 1874.

seins, verrait un vieux roi, élevé à l'école du malheur, accomplir enfin ses plus persistantes espérances.

Héraut de la monarchie légitime, serviteur résolu de la liberté constitutionnelle, tel M. de Chateaubriand se révéla en avril 1814, et c'est son honneur d'avoir maintenu l'intégrité de cette confession politique au milieu des troubles de sa vie et dans la variété presque sans exemple des événements et des idées.

Personne ne l'ignore : la première Restauration ne fut à aucun degré l'œuvre du parti royaliste, qui, dans l'origine du moins, lui demeura parfaitement étranger. Sorti d'une combinaison que M. de Talleyrand avait fait agréer à l'empereur Alexandre, prince peu attiré vers la maison de Bourbon, mais très-désireux de donner à la France le meilleur gouvernement possible, l'établissement politique de 1814 fut élaboré par le Sénat, au sein duquel la vieille opinion monarchique n'était pas représentée. Préoccupé du soin de garantir ses propres intérêts, et plus encore de celui de se défendre contre le régime dont il avait proclamé la déchéance, après en avoir été le plus servile instrument, ce corps ne trouva pas de moyen plus efficace pour se défendre contre l'homme auquel il venait de déclarer une guerre à mort, que la substitution de la plus vieille dynastie de l'Europe à une famille dont l'ombre même semblait alors avoir disparu. Tout fut calculé avec la prévoyance de spéculateurs consommés, les droits politiques dont le Sénat stipula la consécration au profit du pays, n'étant pas moins nécessaires pour motiver son intervention que pour se ménager à lui-même une place dans l'organisme constitutionnel dont il indiquait les bases.

On pouvait d'ailleurs compter sur le retour de la maison de Bourbon pour donner à ces droits reconnus une portée très-sérieuse, ainsi qu'au jeu des institutions politiques, la vérité qui lui avait trop souvent manqué. Ces institutions allaient être, en effet, chaleureusement invoquées à titre de garantie contre des appréhensions qui ne tardèrent point à envahir la bourgeoisie presque tout entière. Celle-ci ne les témoigna point au début de la première Restauration parce que le bonheur de retrouver enfin la paix avait fait taire un moment d'implacables antipathies ; mais, même avant le 20 mars, le germe latent s'en révélait à tout regard attentif, et lorsque après les Cent jours, l'état de guerre eut succédé à l'état de suspicion dans lequel se tenaient les unes devant les autres les diverses classes de la société, il fut trop facile de prévoir combien de crises intestines l'avenir gardait encore à notre malheureux pays. C'est l'étrange fortune de la royauté légitime de rendre à la France le goût de la liberté politique par les inquiétudes mêmes qu'elle y provoque. Les principes consignés dans l'acte du Sénat, et consacrés par le roi

Louis XVIII dans la déclaration de Saint-Ouen, avec des réserves dont la portée ne fut pas tout d'abord aperçue, assurait à la nation l'établissement d'un gouvernement représentatif complet, avec ses ressorts essentiels et l'usage de toutes les libertés qui en sont inséparables.

Ces garanties fondamentales correspondaient pour M. de Chateaubriand à toutes les traditions qu'il avait rapportées d'Angleterre, où il avait étudié le mécanisme d'un grand gouvernement monarchique fonctionnant sous l'impulsion souveraine de l'opinion. Cet ensemble d'institutions n'était pas d'ailleurs, quoiqu'on l'ait beaucoup répété, une importation étrangère. Le gouvernement par l'opinion est l'état nécessaire de toute nation parvenue à la maturité politique, et l'on peut s'en assurer par ce qui se passe aujourd'hui dans la plus grande partie de l'Europe. Louis XVIII avait dégagé la parole de l'auteur de *Buonaparte et les Bourbons* en donnant la Charte, et lorsque M. de Chateaubriand voyait tous les esprits sensés acclamer le roi pacificateur, et signer en quelque sorte au contrat qui alors paraissait devoir unir étroitement l'antique dynastie et la France nouvelle, il pouvait se montrer justement fier d'avoir en présence de Napoléon, encore en armes à Fontainebleau, publié à Paris l'écrit réputé « plus utile au roi que ne l'aurait été une armée de cent mille hommes. »

L'importance d'un pareil service venant rehausser l'éclat d'une grande renommée littéraire, semblait, à la rentrée des Bourbons, devoir abaisser toutes les barrières devant M. de Chateaubriand. Mais il n'en fut point ainsi. Ministre dirigeant du gouvernement qu'il avait fait, le prince de Talleyrand, près duquel la noble démission de 1804 n'était point un titre de recommandation, avait un intérêt égal à se concilier les vieux compagnons d'exil du souverain et les personnages d'une autre origine politique, qu'il entendait rallier à la monarchie nouvelle en ménageant leurs intérêts et leurs vanités. Ce sceptique conseiller du Directoire et de l'Empire, que le grand jour de la publicité allait rejeter dans une pénombre inévitable, ne pouvait avoir aucun goût pour l'auteur du *Génie du Christianisme*, adversaire naturel de toutes les causes auxquelles l'ancien évêque d'Autun avait consacré, non sa fidélité, mais ses services. Au dedans comme au dehors on avait déjà disposé de toutes les positions importantes. M. de Chateaubriand, aussi froidement accueilli par M. de Blacas, ministre de la maison du roi, que par M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, était sur le point de se retirer en Suisse, afin d'y vivre à moins de frais, lorsque sur les instantes supplications de madame la duchesse de Duras, qui, justement indignée d'un pareil oubli, *se montra très-orageuse*, on découvrit enfin à Stockholm une légation encore vacante, poste secondaire que le re-

tour de l'empereur au 20 mars empêcha d'ailleurs M. de Chateaubriand d'aller occuper.

Lorsqu'un gouvernement s'appuie sur deux partis dont le concours simultané lui est indispensable, quiconque n'est résolûment porté ni par l'un ni par l'autre court risque d'être laissé à l'écart, jusqu'à ce que la situation, en se modifiant, vienne faire aux grandes personnalités la place qu'on ne saurait leur refuser longtemps sous un régime de publicité. Dès le début de sa carrière publique, M. de Chateaubriand voulut donner à sa fortune naissante l'appui d'un parti, et ses antipathies naturelles contre l'Empire le poussèrent dans les rangs des hommes de l'émigration, auxquels il appartenait lui-même, quoique l'ensemble de ses idées et les allures de son esprit leur répugnassent invinciblement. Ses précédents de gentilhomme proscrit et d'écrivain religieux le rejetèrent donc, pour le plus grand malheur de sa vie, vers l'extrême droite qui, prétendant seule alors au titre de royaliste, aspirait à s'emparer, comme d'un bien propre, du gouvernement de la monarchie, quoiqu'elle fût absente du salon d'où la Restauration de 1814 était sortie. Professant des idées très-différentes, idées qu'il entendait maintenir en prenant place dans les rangs de ce parti, l'illustre écrivain osa se croire assez fort pour les imposer aux royalistes en caressant leurs passions, et en noyant leurs croyances politiques dans des flots d'encens et de poésie. Sans abandonner aucune de ses théories constitutionnelles, en s'armant tout au contraire de celles-ci contre les ministres de la couronne dans la mesure où il croyait avoir à s'en plaindre, il se fit de la royauté une sorte de religion littéraire et de l'histoire de la monarchie le sujet d'une magnifique épopée. Chantre de la légitimité, poëte élégiaque incliné sur les tombes royales, il concourut plus que personne à fonder ce *culte de latrie* qui fut alors, et demeure encore de nos jours, pour la monarchie héréditaire, bien moins une force qu'un péril.

Dans cette entreprise poursuivie de sang-froid sous les dehors du plus ardent enthousiasme, il empruntait chaque jour à l'histoire ses tableaux les plus colorés, à la chevalerie ses légendes, à l'hagiographie ses figures vénérées, pour faire cortége à ce pouvoir royal, dont il entendait plus résolûment que personne soumettre tous les actes au contrôle permanent des assemblées délibérantes, et à l'appréciation quotidienne d'une presse libre ! De 1814 à 1824, M. de Chateaubriand pensa en libéral et vécut en ultra, ses liaisons politiques ayant été presque constamment en désaccord avec ses pensées intimes. Dans cette situation étrange dont nous aurons à suivre le développement, il prodigua dans la presse royaliste toutes les ressources et toutes les souplesses de son talent, sans parvenir, malgré des

efforts désespérés, à se concilier la confiance d'aucun des deux monarques, si différents d'esprit et de caractère, qui subirent tour à tour ses services sans les avoir jamais souhaités.

L'impression première que laissèrent à M. de Chateaubriand ces deux princes, contraste singulièrement, lorsqu'on la retrouve dans ses *Mémoires*, avec celle qu'il exprimait alors dans des articles où l'enthousiasme montait chaque matin jusqu'au lyrisme. Voici avec quel inexorable *réalisme* il peint, à dix-huit ans de date, le brillant lieutenant général du royaume, entré le 22 avril 1814 à Paris, et dans lequel il avait vu à cette époque la plus spirituelle personnification de la France chevaleresque.

« On me présenta au frère du roi, auquel on avait fait lire ma brochure : autrement il n'aurait pas su mon nom. Il n'avait sans doute jamais entendu parler du *Génie du Christianisme.* C'était tout simple. Quand on a beaucoup souffert, on ne se souvient plus que de soi ; l'infortune personnelle est une compagne un peu froide, mais exigeante ; elle vous obsède ; elle ne laisse de place à aucun autre sentiment. »

Après cette exécution sommaire, passons à la personne du roi. Louis XVIII était un prince trop notoirement lettré pour qu'on pût lui adresser avec quelque vraisemblance l'imputation d'avoir ignoré le nom de l'auteur du *Génie du christianisme.* Mais il était piquant d'insinuer qu'il existait dès lors, entre l'auteur des *Martyrs* et le très-classique disciple d'Horace, une secrète jalousie de métier. On n'y manqua pas.

« Je venais (en septembre 1814) de publier, en réponse à une lettre de Carnot adressée au roi, les *Réflexions politiques* qui contiennent la substance de la *Monarchie selon la Charte.* M. Lainé parla au roi de cet ouvrage avec éloge. Le roi paraissait toujours charmé des services que j'avais le bonheur de lui rendre. Le ciel semblait m'avoir jeté sur les épaules la casaque de héraut de la légitimité : mais plus l'ouvrage avait de succès, moins l'auteur plaisait à Sa Majesté. Les *Réflexions politiques* divulguèrent mes doctrines constitutionnelles : la cour en reçut une impression que ma fidélité aux Bourbons n'a pu effacer. Louis XVIII disait à ses familiers : « Donnez-vous de garde d'admettre jamais un poëte dans vos affaires : il perdra tout. Ces gens-là ne sont bons à rien. »

La cour, blessée par les doctrines constitutionnelles déjà pressenties de M. de Chateaubriand, l'aurait été à bien plus juste titre si elle avait soupçonné le tableau qu'il en a tracé pour la postérité. A la suite de croquis auxquels il aurait été de meilleur goût de ne joindre aucun nom propre, on lit en effet, dans les *Mémoires :* « Le château des Tuileries, si propre et si militaire sous Napoléon, au lieu de

l'odeur de la poudre, se remplissait de la fumée des déjeuners qui montait de toutes parts : sous messieurs les gentilshommes de la Chambre, avec messieurs les officiers de la bouche et de la garde-robe, tout reprenait un air de domesticité. Dans les rues on voyait des émigrés caducs avec des airs et des habits d'autrefois, aussi étrangers parmi la foule moderne que l'étaient les capitaines républicains parmi les soldats de Napoléon. Arrivaient des députations de Bordeaux, ornées de brassards ; des capitaines de paroisses de la Vendée, surmontés de chapeaux à la Rochejaquelein, etc. » Ce carnaval politique se déroule en plusieurs pages, et jamais peinture plus grotesque et plus alarmante n'a mieux préparé le lecteur à la catastrophe du 20 mars ; avant le débarquement du golfe Juan, les Cent jours, que M. de Chateaubriand considérera bientôt comme un effet sans cause, dû à la trahison de quelques fonctionnaires bonapartistes imprudemment conservés, s'y révèlent comme un dénoûment trop facile à prévoir et à peu près inévitable. Si l'on ne savait que cette partie des *Mémoires* a été écrite plus tard, sous des impressions fort différentes de celles qu'éprouvait probablement l'auteur en 1814, on ne s'expliquerait pas l'attitude qu'avait alors M. de Chateaubriand, et l'ardent concours qu'il prêta bientôt après, comme organe principal de la droite, à l'œuvre du *Conservateur*. Cette œuvre se résumait, en effet, dans une suite d'efforts passionnés pour renverser à tout prix un ministère modéré, afin de faire arriver au pouvoir le parti dont le comte d'Artois était le chef et dont les *voltigeurs de Louis XIV* formaient l'armée.

La sortie de l'île d'Elbe, en violation de la foi donnée à l'Europe, est peut-être le plus grand crime qu'un homme ait jamais commis contre son pays. Mais le succès de cet attentat à la paix du monde fut moins déterminé par la conspiration militaire suivie, après Waterloo, de si terribles expiations, que par la situation morale si bien décrite par M. de Chateaubriand. Personne n'ignore que celui-ci, sorti de Paris la veille du 20 mars, fut appelé à Gand par le roi Louis XVIII pour y siéger dans son conseil. Après le peu de faveur qu'il avait rencontré près du roi au début de la Restauration, ce témoignage apparent de confiance aurait pu surprendre, si ce ministère *in partibus* avait eu quelque importance politique ; mais l'œuvre principale, pour ne pas dire l'œuvre unique, qu'il appartenait au *ministre de l'intérieur* de diriger, c'était la rédaction du *Moniteur de Gand*, fonction à laquelle M. de Chateaubriand convenait mieux que tout autre, nul ne pouvant revêtir la pensée royale de plus d'éclat en la faisant connaître à la France et à l'Europe. S'il était en effet exposé, dans ses rapports avec les personnes, à commettre bien des fautes, le génie de l'écrivain semblait se raffermir et s'éclairer d'intuitions

sûres et soudaines chaque fois qu'il prenait la plume, comme le soldat qui retrouve toute sa valeur l'épée à la main. Le *Rapport au Roi* du 12 mai 1815 est une œuvre d'un grand sens politique, et Napoléon put avec justice l'appeler, à Sainte-Hélène, un très-éminent service rendu à la maison de Bourbon. L'effondrement soudain de celle-ci devant une poignée de soldats, en frappant l'Europe de stupeur, avait fait disparaître toute la confiance des cabinets dans la solidité de la dynastie régnante. Plusieurs souverains, l'empereur de Russie en particulier, inclinaient à considérer alors la maison de Bourbon comme repoussée par la nation, et y voir, à ce titre, un obstacle sérieux à la paix de l'Europe. Ce sentiment avait envahi les chancelleries plus encore que l'opinion publique; et M. de Chateaubriand parvint à réagir contre lui par la publication de ce mémorable Rapport. Ce document, d'une rédaction fort habile, constatait que, nonobstant quelques fautes noblement reconnues par Louis XVIII, son gouvernement n'avait alarmé aucun intérêt, et qu'il avait scrupuleusement respecté toutes les dispositions de cette Charte constitutionnelle que le roi appelait, avec un juste orgueil, son plus beau titre devant la postérité. Invoquant le passé en garantie de l'avenir, l'écrivain traçait le tableau des dispositions arrêtées dans la pensée du monarque au moment où la plus insigne trahison avait contraint le prince de reprendre le chemin de l'exil : « Vous vous apprêtiez, Sire, à couronner les institutions dont vous aviez posé la base. Vous aviez déterminé une époque pour le commencement de la pairie héréditaire; le ministère eût acquis plus d'unité; les ministres seraient devenus membres des deux Chambres, selon l'esprit même de la Charte; une loi eût été proposée afin qu'on pût être membre de la Chambre des députés avant quarante ans, et que les citoyens eussent une véritable carrière politique. On allait s'occuper d'un Code pénal pour les délits de la presse, après l'adoption de laquelle loi la presse eût été entièrement libre, car cette liberté est inséparable de tout gouvernement représentatif... Sire, nous sommes prêts à partager avec vous les tribulations qu'il plaira au Tout-Puissant de vous envoyer, parce que nous croyons devant Dieu que vous maintiendrez la Constitution que vous avez donnée à votre peuple, et que le vœu le plus sincère de votre âme royale est la liberté des Français. S'il en avait été autrement, nous serions toujours morts à vos pieds pour la défense de votre personne chérie; mais nous n'aurions plus été que vos soldats, nous aurions cessé d'être vos conseillers. »

Tel était le généreux langage que M. de Chateaubriand, par l'autorité de son talent, imposait à la petite cour nomade campée dans la vieille cité d'Arteweld pour attendre l'heure où le hasard d'une

bataille aurait décidé du sort de la patrie. Deux influences se disputaient le stérile avantage de *dévorer ce ministère d'un moment*. C'était, d'un côté, M. de Blacas avec les vieux compagnons de l'exil, et d'anciens magistrats de cours souveraines, archéologues politiques aspirant à transformer la Charte en grande ordonnance de réformation, bénévolement octroyée par le roi à ses amés et féaux sujets. D'une autre part s'exerçait l'action de M. le prince de Talleyrand, qui, n'ayant point encore quitté Vienne, était représenté à Gand par l'abbé Louis, homme d'affaires éminent, qui voyait avec effroi pour le crédit public le pouvoir menacé de passer aux mains des hommes dont l'éducation financière s'était faite dans l'émigration ou dans les champs de la Vendée. M. de Chateaubriand paraît avoir beaucoup flotté entre ces deux groupes. Tantôt il s'efforce, en fermant les yeux sur des procédés blessants, de conquérir la bienveillance de M. de Blacas, afin de se ménager un abord auprès du roi ; tantôt il prend assez vivement la défense de M. de Talleyrand ; il s'attache à rassurer le monarque sur l'attitude fort réservée gardée à Vienne par son plénipotentiaire, en présence d'une ouverture faite au Congrès pour l'écarter du trône ; il repousse enfin, et fort à tort, comme mal fondés, les bruits qui circulent partout sur les communications secrètes de M. de Talleyrand avec Fouché, alors engagé dans trois partis à la fois, qui fait proposer carrément à Vienne, au premier ministre de Louis XVIII, de s'entendre avec lui soit pour empêcher la Restauration, soit pour la servir en commun.

M. de Chateaubriand va jusqu'à dire que son intervention personnelle empêcha seule une éclatante rupture entre le roi et son ministre, et que ce dernier ne dut qu'à ses bons offices d'être reçu par Louis XVIII, lorsque après son très-tardif retour de Vienne, il rejoignit enfin le monarque entre Gand et Paris. Ceci concorde difficilement avec d'autres faits très-connus, et rendrait incompréhensible l'action décisive si promptement reprise par le prince de Talleyrand, imposant deux jours après, aux trop légitimes répugnances du roi, l'admission de Fouché dans son conseil. Ce honteux mystère historique n'a qu'une explication : réclamé à bonne intention par lord Wellington et par la plus grande partie du corps diplomatique, il constate la méfiance universelle dans laquelle l'Europe monarchique tenait alors le parti duquel M. de Blacas, enfin arraché par des avertissements comminatoires aux affections de son maître, était alors le principal représentant.

L'appel au pouvoir d'un terroriste blotti au ministère de la police comme un insecte malfaisant au centre de sa toile, et sur lequel rien n'aurait été plus facile que de mettre le pied, est un de ces cas de fascination contagieuse qui se développent on ne sait comment à

l'heure des grandes crises et auxquels n'échappent pas toujours les esprits les plus sensés. Parfaitement gratuit, quoiqu'on le réputât nécessaire, ce scandale fut une faute contre la politique tout autant que contre l'humanité, et si M. de Talleyrand avait eu quelque chose de la haute pénétration qu'on lui a trop habituellement prêtée, il lui aurait appartenu plus qu'à tout autre de le comprendre. Le mitrailleur de Lyon, flétri par la Convention elle-même, traversant durant les Cent jours les conseils de Napoléon pour entrer dans ceux du frère de Louis XVI, ne pouvait rallier personne à un gouvernement qui se déclarait assez menacé pour avoir besoin d'un tel secours : tous les gens de bien auraient décliné cette solidarité comme injurieuse, et le nom donnait par avance à ceux que l'on commençait à nommer les *ultra*, un champ de bataille électoral que, sous le coup de l'invasion, ils ne tardèrent pas à changer en un champ de victoire. Rien n'était plus dangereux qu'un pareil choix pour la vraie politique de conciliation, plus que jamais nécessaire au salut de la monarchie, car il allait fournir le prétexte le plus plausible pour la calomnier. L'inaugurer sous le nom de Fouché, c'était la condamner à être emportée par une réaction. M. de Chateaubriand, qui, durant le voyage, avait suivi avec anxiété les progrès de la triste intrigue dans laquelle était entrée la partie la plus exaltée mais en même temps la plus affolée de la cour, voyant, deux jours avant l'arrivée à Paris, le roi résigné à une humiliation qui n'avait pas même l'excuse de l'habileté, usa pour la dernière fois de son titre de conseiller de la couronne, afin d'en dire son avis. Il déclara au roi que, suivant lui, si une chose semblable s'accomplissait sous la pression d'étrangers ignorants du caractère national, la maison de Bourbon, au lieu d'une force politique dont le duc d'Otrante était complétement dépourvu, y rencontrerait une longue suite de difficultés que l'effarement amené par la crise pouvait seul cacher à des gens d'honneur. Le lendemain, dans un conseil tenu autour de la table d'une mairie de village, il établit, dans une allocution pleine de verve, qu'un tel homme était impossible dans le gouvernement de tout pays où il y aurait une tribune debout, d'où pourrait descendre chaque jour sur sa tête, avec l'évocation de son terrible passé, le *tu es ille vir*.

Mais le sort en était jeté. Le lendemain, à Saint-Denis, le roi, auquel on avait persuadé qu'il ne pourrait entrer en sûreté dans Paris si le duc d'Otrante ne faisait partie du cabinet, quoique ce personnage ne comptât pas dans la capitale un adhérent en dehors de ses mouchards, cédait à l'insistance de M. de Talleyrand, « encore que celui-ci détestât Fouché, tout autant que l'autre le méprisait. » Le personnage qu'un pareil homme se croyait autorisé à mépriser, ne

s'aperçut pas que, sous un régime constitutionnel, l'évêque marié, réuni dans un cabinet au sanglant oratorien, ne manquerait pas d'y devenir presque aussi impossible que son collègue, par l'effet même de la présence de celui-ci. Entouré de gens de bien, M. de Talleyrand aurait pu être supporté : accosté d'un misérable, il devenait repoussant, car sa vie allait s'élever contre lui éclairée d'un jour sinistre. Comment ce ministre, devant lequel les adorateurs du succès se sont si souvent prosternés, put-il oublier que la première habileté des hommes compromis, c'est de se ménager des alentours irréprochables? Voici le prologue du drame auquel l'ouverture de la Chambre de 1815 allait donner un si brusque dénoûment.

« Le soir, vers les neuf heures, dit M. de Chateaubriand, j'allai faire ma cour au roi. Sa Majesté était logée dans les bâtiments de l'abbaye : on avait toutes les peines du monde à empêcher les petites filles de la Légion d'honneur de crier : Vive Napoléon! J'entrai d'abord dans l'église; un pan de mur attenant au cloître était tombé : l'antique abbatiale n'était éclairée que d'une lampe. Je fis ma prière à l'entrée du caveau où j'avais vu descendre Louis XVI : plein de crainte sur l'avenir, je ne sais si j'ai eu jamais le cœur noyé d'une tristesse plus profonde et plus religieuse. Je me rendis ensuite chez Sa Majesté : introduit dans une des chambres qui précédaient celle du roi, je ne trouvai personne; je m'assis dans un coin et j'attendis. Tout à coup une porte s'ouvre : entre silencieusement le Vice appuyé sur le bras du Crime, M. de Talleyrand marchant soutenu par M. Fouché; la vision infernale passe lentement devant moi, pénètre dans le cabinet du roi et disparaît. Fouché venait jurer foi et hommage à son seigneur; le féal régicide, à genoux, mit les mains qui firent tomber la tête de Louis XVI entre les mains du frère du roi martyr; l'évêque apostat fut caution du serment. »

Ceci dépasse Tacite de toute la distance qui sépare le christianisme de la philosophie. Cette page, égarée dans une galerie de portraits le plus souvent esquissés avec légèreté, constate quelle hauteur aurait atteinte ce monument si les proportions ne s'en étaient trouvées réduites par les plus mesquines préoccupations personnelles.

La nomination du duc d'Otrante dans le ministère formé par le prince de Talleyrand en fermait l'accès à M. de Chateaubriand, et la promptitude avec laquelle l'écrivain exaspéré se jeta dans les rangs les plus avancés de l'opposition royaliste, le rendit bientôt impossible pour les grandes situations diplomatiques, auxquelles il était beaucoup plus propre qu'à des fonctions ministérielles impliquant une constante solidarité. Promu à la pairie par un acte spontané du roi, cette position lui donnait un accès officiel dans les affaires, mais en le laissant sous la préoccupation quotidienne de ses besoins. Il

devint l'homme le plus militant d'un parti qui, sous le coup d'une irritation trop expliquée, faisait alors de la satisfaction de ses vengeances son premier, pour ne point dire son seul intérêt politique. M. de Chateaubriand se vit donc conduit à épouser des passions qui lui étaient étrangères, et, comme il arrive à la plupart des chefs de parti, à suivre les soldats en paraissant les diriger.

Deux opinions étaient, en 1815, également résolues à soutenir la monarchie dans les conditions déterminées par l'auteur de la Charte. L'une acceptait et provoquait pour cette œuvre le concours de tous les hommes de bonne volonté, quel que fût leur passé politique; l'autre prétendait qu'après le crime des Cent jours, qui avait eu pour fauteurs tous les hommes de l'Empire et pour complices tous ceux de la Révolution, il fallait considérer la monarchie comme une forteresse assiégée, à la garde de laquelle ne pouvait concourir quiconque n'était pas notoirement lié à sa cause par les engagements de sa vie. C'était une politique d'état de siége, venant se résumer dans l'établissement des juridictions prévotales et le changement de tout le personnel administratif. Les uns entendaient donner dans le pays de plus larges bases à l'autorité royale, en conviant à la défendre tous les intérêts et toutes les lumières; les autres, vrais jansénistes de la royauté, s'efforçaient de restreindre le plus possible le nombre de ses élus, afin de mieux garantir l'orthodoxie de ses défenseurs. Le régime constitutionnel fondé par Louis XVIII n'était précisément contesté par personne; mais des deux partis qui se disputaient le pouvoir, l'un défendait le monarque à cause de la Charte, l'autre supportait la Charte à cause du monarque qui l'avait donnée, en vertu d'un droit dont la nature restait aussi peu définie que les limites. Les *ministériels* ou les *ventrus*, comme on les appelait alors, ont encadré leur histoire dans une liste qui s'ouvre par le nom du duc de Richelieu pour s'achever par celui de M. de Martignac. L'histoire parlementaire ultra commence, en 1815, avec M. de la Bourdonnaye réclamant la déportation par catégories, et s'achève en 1830 avec M. de Polignac préparant les ordonnances de Juillet. Des annales de la Restauration deux traditions se dégagent : à l'une reste associé le nom de Louis XVIII, inhumé à Saint-Denis ; à l'autre se rattache celui du roi Charles X, mort à Gœritz. C'est entre elles qu'il faut choisir.

En rappelant les phases principales de cette grande lutte, nous allons trouver M. de Chateaubriand s'efforçant de faire accepter ses idées par des hommes dont il sert toutes les passions, sans arriver à conquérir leur confiance, tandis qu'il combat avec violence tous ceux dont le rapprochent manifestement les aspirations de sa généreuse nature et les habitudes de son esprit.

La Chambre *introuvable* fut trouvée le plus naturellement du

monde. Après Waterloo et l'occupation du territoire, elle sortit sans effort de l'effondrement momentané auquel n'échappe, chez nous, aucun parti vaincu. Pleine d'inexpérience et de passion, cette assemblée de vieux émigrés et de jeunes gentilshommes, faisant assaut de zèle et de colère, poursuivit simultanément deux buts. Elle exigeait, avec une répression rigoureuse de ses adversaires, l'épuration immédiate de tout le personnel administratif; elle aspirait pour l'avenir à une réorganisation aristocratique et religieuse de la France, théoriquement compatible, sans doute, avec un gouvernement constitutionnel — l'exemple de l'Angleterre était là pour le prouver, — mais qui chez nous rencontrait un empêchement dirimant dans le génie même de la nation.

La politique d'une Assemblée issue de circonstances passagères trouvait en effet dans les mœurs et les instincts des classes moyennes des résistances insurmontables, devant lesquelles la plus vulgaire prudence commandait de reculer. Tout entière au soin de se défendre contre les aspirations aristocratiques, la bourgeoisie, les yeux toujours tournés vers le passé, sans jamais se préoccuper des dangers de l'avenir, se laissait aller au courant des idées révolutionnaires, sitôt que le pouvoir paraissait incliner vers un souvenir de l'ancien régime ou vers les hommes qui, quels que fussent leurs sentiments personnels, en demeuraient constamment pour elle les représentants privilégiés. Les étrangers, occupant encore une zone considérable de notre territoire, suivaient avec une vive inquiétude les progrès du mouvement démocratique accompli sous leurs yeux, très-convaincus que si l'extrême droite, au lieu de se voir arrêtée dans ses entreprises de reconstitution sociale par l'ordonnance du 5 septembre, avait pu s'établir aux affaires pour y rester jusqu'à l'expiration de son mandat, l'évacuation de la France aurait préparé pour la maison de Bourbon une épreuve sous laquelle elle aurait probablement succombé. Mais cette perspective alarmait les cabinets, sans troubler aucunement dans la plénitude de sa confiance un parti affligé de la cataracte incurable qui, à en juger par ce qui se passe après deux générations, paraît avoir, chez lui, un caractère indélébile d'hérédité.

Ce fut dans cet étrange milieu, où les hommes les plus honnêtes se montraient les plus altérés de vengeance, que M. de Chateaubriand jeta *la Monarchie selon la Charte* à l'ardente curiosité qui accueillait alors tous ses écrits. Cet ouvrage signale la plus grande date dans sa carrière de publiciste, et la postérité le placera, malgré la disparate des idées contenues dans les deux parties dont il se compose, entre les traités de Montesquieu et les immortels pamphlets de Burke. A l'illustre président l'auteur emprunte sa précision savante, à l'ora-

teur irlandais son éloquence émue et colorée. Les chapitres didactiques, écrits dans la forme sévère de *l'Esprit des lois*, finissent, pour la plupart, par un de ces traits magnifiques dont, parmi les orateurs parlementaires, Edmond Burke eut seul le secret. Jamais écrivain ne s'est plus heureusement assimilé deux grands modèles, en demeurant original.

La Monarchie selon la Charte fut le premier catéchisme constitutionnel composé pour l'instruction politique d'une génération qui, au sortir des clubs de la République, était passée dans les camps de l'Empire. Cet écrit, où l'auteur a emprunté à la logique ses procédés les plus rigoureux, n'est pas seulement l'exposition des principes essentiels au gouvernement constitué par la charte de 1814 : c'est une revendication motivée des garanties complémentaires qui manquaient à la constitution octroyée. Celles-ci comprenaient principalement le droit d'initiative, refusé alors aux deux Chambres, l'éligibilité à trente ans, la substitution du renouvellement intégral au renouvellement annuel par cinquième, et toutes convergeaient vers le même but, la responsabilité collective d'un cabinet représenté par un chef, expression vivante d'une même pensée politique. C'est avec toute raison que M. de Chateaubriand a réclamé fort souvent la paternité de la maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas*, dont l'application tend à fonder l'inviolabilité de la couronne sur la responsabilité de ses agents. Cette maxime sépare, et continuera de séparer dans tous les temps, les deux espèces de monarchies représentatives, la première n'acceptant le concours des Chambres qu'à titre de contrôle, la seconde attribuant le dernier mot à la nation dans les conflits parlementaires, et s'efforçant d'organiser, sous la garantie d'une hérédité consentie, le gouvernement de l'opinion publique, légalement représentée par ses organes. Si ces deux grands royalistes, Chateaubriand et Berryer, sortaient aujourd'hui de la tombe, ils seraient confondus en voyant cet axiome contesté par ceux qui ont l'intérêt le plus évident à le faire proclamer. Enfin, à titre de complément de ces garanties constitutionnelles, *la Monarchie selon la Charte* réclamait, avec l'abolition immédiate de la censure alors exercée sur les journaux, la liberté de la presse périodique, sous la garantie de cautionnements énormes et d'une loi de répression terrible, *lex immanis*, comme la qualifiait l'auteur.

Tel était l'ensemble des vues, très-nouvelles pour l'époque, que le publiciste le plus autorisé de la droite proposait à ses amis politiques, en les conviant, dans l'intérêt de leur propre avenir, à épouser avec éclat la liberté constitutionnelle. Ceux-ci venaient de mettre un pied dans l'opposition, en attaquant violemment, comme soupçonné de faiblesse, le cabinet de M. le duc de Richelieu, et plus par-

ticulièrement le ministre de la police, M. Decazes. Ils étaient à la veille de se jeter à corps perdu dans une lutte furieuse contre l'heureux héritier de la faveur de M. le duc de Blacas, plus intéressé que personne à la consolidation de cette royauté, seule base possible de sa fortune. Mais si une telle heure était bonne pour se dire libéral, ce n'était pas au plus haut paroxysme de la haine contre les hommes des Cent jours, entre l'exécution de La Bédoyère et celle du maréchal Ney, qu'il était possible d'amener les royalistes à s'engager, même par calcul, sur ce terrain de 1789, toujours enveloppé pour eux d'une sorte de brouillard sanglant. L'attentat du 20 mars avait d'ailleurs, pour une longue suite d'années, divisé la France en deux peuples ennemis, et l'opinion royaliste considérait la seconde Restauration comme une victoire remportée par elle-même. Au fond, rien n'était moins fondé qu'une telle croyance; car les hommes de cette opinion avaient été écrasés, durant les Cent jours, partout où ils avaient pris les armes, et la victoire sur Napoléon n'appartenait malheureusement qu'à l'étranger. Mais les circonstances avaient augmenté leurs prétentions sans augmenter leurs forces, et ceux d'entre eux qui n'avaient point repoussé la politique de transaction en 1814, l'envisageaient en 1815 comme une injustice et un péril.

M. de Chateaubriand ne pouvait l'ignorer. Pour faire passer ses théories constitutionnelles auprès d'hommes hostiles à toutes les innovations politiques, il ne restait qu'un seul moyen, celui de se montrer d'autant plus impitoyable pour les personnes, qu'on s'exposait à se voir accusé de complaisance dans les questions d'un ordre plus général. La seconde partie de *la Monarchie selon la Charte* n'a pas un autre but. C'est une demande de destitution à peu près universelle contre les hommes sortis de la Révolution et de l'Empire, avec une théorie transitoire de haute justice prévotale, appuyée sur un éloquent pamphlet qui, dans un *post-scriptum* ajouté après l'ordonnance de dissolution rendue le 5 septembre, révéla toute la vigueur d'un combattant déjà résolu à pousser la lutte jusqu'aux dernières extrémités. Ce jour-là commença une guerre à mort contre le cabinet dont le noble chef, investi de la confiance du roi comme de celle de l'Europe, vit mettre en suspicion son dévouement héréditaire à la monarchie et à la France. Avec une légèreté qu'on s'explique à peine, M. de Chateaubriand répudia comme anti-monarchique une politique professée par le duc de Richelieu, à laquelle servaient d'organes M. de Serre, un émigré comme lui; M. Lainé, qui portait à la maison de Bourbon un attachement mesuré sur la haine que lui avait inspirée l'Empire; M. Royer-Collard, le fidèle correspondant du roi dans l'exil. Il combattit successivement tous les hommes qui firent l'honneur des deux ministères du duc de Richelieu, afin

de se ménager quelques chances de travailler à la conversion constitutionnelle d'un parti dont des royalistes tels que Mallet du Pan et Malouet avaient depuis longtemps signalé la cécité : parti que M. de Bonald amusait alors en cherchant de spirituelles analogies entre les lois naturelles de la famille et les lois organiques des États, pendant que l'abbé de La Mennais le menait à l'assaut de toutes les constitutions, en attendant l'heure où il dirigerait le feu de ses syllogismes contre la monarchie et contre l'Église.

M. de Chateaubriand dut mettre sa conduite parlementaire en harmonie avec l'attitude qu'il avait prise dans la presse. Il combattit énergiquement à la Chambre des Pairs l'inamovibilité des juges, parce que, sans méconnaître l'excellence de ce principe, il considérait la réorganisation de la magistrature comme nécessaire à la sûreté de la monarchie. Engagé dans des voies qui étaient celles de tout son parti, il ne se demanda point s'il n'y avait pas de sentences justes à rendre, mais périlleuses à exécuter, et si la clémence n'était pas souvent le plus sûr des calculs. Ce fut avec une irritation dont il ne se retrouve aucune trace dans ses *Mémoires*, où le procès du maréchal Ney n'est pas même mentionné, qu'il accueillit ces nobles paroles de M. de Fontanes à ses collègues : « Je ne ferai jamais fusiller par des soldats français le héros de la Moskowa, car le bourreau, dans notre pays, n'a que trop abattu de têtes illustres. Le maréchal Ney n'a pas conspiré; il a été faible jusqu'à trahir; il a été surpris, étonné, terrassé par un plus grand que lui; il a failli à sa foi. Si, malgré cela, il paraît encore redoutable, qu'il soit détenu à temps ou à toujours, qu'il soit remis à la clémence du roi! Voilà tout ce que je puis voter comme juge[1]. »

Le vif mécontentement que le langage de son vieil ami causait alors à M. de Chateaubriand constatait combien, durant ces tristes jours, ce grand esprit se trouvait dévoyé. La fausseté de cette situation se révéla de plus en plus durant la lutte engagée par l'auteur de *la Monarchie selon la Charte* contre les deux cabinets, sincèrement monarchiques et sincèrement constitutionnels, qui, après la dissolution de la Chambre introuvable, dirigèrent les affaires publiques. La position du parti auquel s'était livré M. de Chateaubriand, dans l'espoir d'en faire l'instrument de sa fortune politique comme celui de ses idées, n'était pas plus naturelle que la sienne. Se dire seuls royalistes, en attaquant sans décence les hommes auxquels le souverain témoignait une confiance éclatante; substituer aux amis personnels du roi des personnages parlementaires qui lui étaient alors antipathiques, et, dans ce but, se servir contre lui de la Charte,

[1] *La Tribune moderne,* M. de Chateaubriand, p. 220.

en ne trouvant guère à louer dans son ouvrage que les armes fournies contre lui-même ; résumer durant cinq ans toute la politique dans une partie d'échecs jouée contre M. Decazes, en se gardant bien d'y joindre aucun programme, de manière à remplir à force de haine le vide qui se révélait du côté de la pensée; conquérir le pouvoir, en se réconciliant à la Charte pour le profit qu'on en pourrait tirer, ce n'était là, pour un parti d'honnêtes gens, et surtout pour un parti de gentilshommes, ni une œuvre très-correcte ni une attitude fort chevaleresque. L'instrument principal de ce travail fut *le Conservateur*. Aucun recueil périodique n'a exercé d'action plus décisive et plus prompte : en deux ans, il rendit l'exercice du gouvernement impossible à tous les ministères modérés. Par la surexcitation qu'il imprima au mouvement parlementaire, ce journal concourut à détacher le pouvoir des nuances intermédiaires, pour le faire osciller de droite à gauche, résultat que l'extrême droite envisagea comme des plus heureux, les ultras de tous les temps tenant pour un axiome qu'il vaut mieux s'exposer à perdre la puissance qu'à la partager.

Les désaccords abondaient au sein de cette rédaction sur laquelle planait le grand vol de M. de Chateaubriand. L'abbé de La Mennais, un ultramontain novateur, y coudoyait le cardinal de la Luzerne, un gallican de la vieille roche, et M. de Bonald déployait ses thèses de métaphysique sociale à côté de M. de Villèle, qui, sans effort et presque sans bruit, se trouva là, comme partout, placé au premier rang comme par l'effet de sa pesanteur spécifique. *Le Conservateur*, dont les colonnes s'ouvraient aux piqûres d'épingle comme aux coups de massue, ne décourageait pas plus les épigrammes contre les *ventrus* que l'odieuse accusation portée à la tribune, au lendemain d'une nuit sanglante, contre le président du conseil, à titre de complice de Louvel. Il arriva même que M. de Chateaubriand eut le malheur de faire écho, dans un article, à cette extravagance par une parole que personne n'a oubliée, s'engageant ainsi, par l'ardeur de son tempérament, au plus épais d'un parti au sein duquel il se trouvait bien plus à l'aise pour agir que pour penser : situation contrainte contre laquelle *les Mémoires d'outre-tombe* ne sont qu'une longue et maladroite réaction.

Malgré les formes habituellement magistrales de sa polémique, *le Conservateur* s'inquiétait moins de constituer un corps de doctrines que d'atteindre M. Decazes et ses collègues, coupables de ne pas reconnaître au parti royaliste la possession exclusive d'un pouvoir que, sous la monarchie légitime, il prétendait exercer lui-même en vertu d'une sorte de légitimité. Afin d'atteindre ce but, on acceptait sans hésitation le concours des hommes de la gauche, et même, au be-

soin, celui de ses idées. M. de Serre, alors garde des sceaux, présentait-il un projet sur la presse, demeuré depuis un demi-siècle dans nos codes comme une loi modèle : on déclarait ce projet tyrannique et radicalement incompatible avec la Charte; mais, par contre, lorsque le maréchal Gouvion Saint-Cyr dotait l'armée française d'une loi qui, en proscrivant l'arbitraire, soumettait l'avancement à des règles déterminées, on protestait avec indignation contre l'égalité militaire au nom de la prérogative royale, le monarque ne pouvant, sans péril pour le trône, aliéner le droit souverain de revêtir de l'épaulette les fils de ses plus fidèles serviteurs. On combattait par des arguments malheureusement trop fondés la loi électorale, par laquelle M. Lainé avait cru pouvoir, en 1817, remettre aux mains des censitaires et des patentés à 300 francs, réunis dans un seul collége par département, une prépondérance manifestement incompatible avec la faiblesse de leur caractère et la pauvreté de leur éducation politique. Mais, lorsqu'il arrivait aux électeurs de l'Isère, comme pour justifier cette opposition à la loi par le plus scandaleux de tous les choix, de porter l'abbé Grégoire à la Chambre élective, *le Conservateur* avait des paroles de complaisance pour les électeurs de la droite qui faisaient, à Grenoble, triompher le candidat conventionnel au ballottage, afin d'accabler le ministère sous le poids d'un pareil nom. Et M. de Chateaubriand entrait à pleines voiles dans cette politique du pessimisme, tentation permanente des violents et des faibles, doctrine longtemps pratiquée avant qu'il se soit rencontré des casuistes pour la transformer en vertu.

Il ne faudrait pas croire cependant que l'œuvre collective à laquelle M. de Chateaubriand consacra deux années, n'ait pas beaucoup profité à ces idées constitutionnelles auxquelles il demeurait profondément dévoué, tout en croyant un peu trop facilement que le plus sûr moyen de les servir, c'était d'arriver lui-même au ministère par la voie la plus courte.

Une opinion puissante par la fortune et l'éducation, qui joint la culture de l'esprit à l'autorité des traditions domestiques, n'aborde pas inutilement l'étude des affaires et ne s'essaye pas sans fruit au maniement de la liberté. Dans une action commune, chacun se sent solidaire de tous ; par ses efforts comme par ses sacrifices, il arrive vite à comprendre la dignité de la vie publique, existence moralisante refusée par la vieille monarchie à la noblesse française, et que celle-ci accueillit, sous la Restauration, avec une ardeur digne d'un meilleur sort. La fondation du *Conservateur* signala le début d'un mouvement dont ce recueil fut le plus puissant promoteur. Engagés dans une lutte violente, les hommes de la droite ne tardèrent pas à prendre goût aux armes dont ils se servaient d'estoc et de taille, et la

Charte profita davantage, auprès d'eux, des six années écoulées dans l'opposition de 1816 à 1822, que de celles qui suivirent jusqu'en 1830, si féconde qu'ait été cette époque pour la prospérité du pays. Si donc M. de Chateaubriand a manqué de justice et de sagacité politique durant cette première période, les résultats définitifs n'en sont compromettants ni pour son nom ni pour sa mémoire. Sa main jeta sans doute sur le roc et dans les épines une bonne part de sa généreuse jeunesse, mais une portion a levé, et la France n'a point perdu l'espoir de se reposer un jour à son ombre.

Sans s'inquiéter en aucune façon de son impopularité dans le pays, la droite, au lendemain de Waterloo, à l'ombre d'une force qui ne lui appartenait pas, s'était crue assez puissante pour fonder un gouvernement en dehors duquel elle entendait laisser toutes les opinions intermédiaires. La gauche, de son côté, se fit une arme formidable de la nouvelle loi d'élection pour écarter de la Chambre l'opinion royaliste jusque dans ses nuances les plus modérées par un appel, presque toujours écouté, adressé aux antipathies des classes moyennes contre les anciennes classes privilégiées. Après trois renouvellements partiels, qui avaient trompé de plus en plus la généreuse confiance de M. Lainé, l'opposition libérale était sur le point d'atteindre ce résultat, qui suscitait dans le cabinet de M. le duc de Richelieu des appréhensions d'une autre nature, mais plus vives encore que celles auxquelles il avait échappé en rendant l'ordonnance du 5 septembre. La bourgeoisie étant incapable de porter sans fléchir la haute responsabilité dont l'avait investie la loi de 1817, deux partis qui, l'un et l'autre, n'avaient rien appris ni rien oublié, l'extrême gauche et l'extrême droite, se trouvèrent face à face dans la plupart des colléges électoraux, de telle sorte que chaque renouvellement annuel préparait l'esprit aux plus sinistres appréhensions.

Si cette perspective ne frappait point M. de Chateaubriand, alors tout occupé à rédiger le programme d'une politique irréconciliable, elle faisait très-sérieusement réfléchir deux royalistes, dont l'un fut aussi grand orateur et l'autre aussi grand homme d'affaires qu'il était lui-même grand écrivain : personnages éminents, qui auraient pu sauver la monarchie s'il leur avait été donné de la servir ensemble, tant ils semblaient appelés à se compléter l'un par l'autre. Dès son entrée dans la vie politique, M. de Serre avait compris, par cette sûre intuition refusée à M. de Chateaubriand, qu'au sein de ce pays où se heurtaient tant d'intérêts, il fallait placer au centre l'axe du gouvernement, afin de pouvoir tendre la main, du haut du trône, aux hommes pour lesquels la monarchie des Bourbons était une tradition de famille, comme aux citoyens, beaucoup plus nombreux, qui l'acceptaient surtout à titre de garantie pour l'ordre public. Mais

il avait assisté, en 1815, à une sorte d'émeute parlementaire organisée dans la droite pour contraindre la couronne à mettre la moitié de la nation hors du droit commun ; et, trois ans plus tard, il voyait la gauche, et, dans les rangs de celle-ci, presque tous ses amis personnels du centre gauche, y compris les membres du canapé doctrinaire, couvrir d'une sorte de tolérance muette les actes les plus suspects et les noms les plus compromis. Il avait entendu, en 1817, M. Lainé, ministre de l'intérieur, défendant la loi d'élection qu'il avait cru la France assez forte pour supporter, prononcer ces paroles solennelles : « Si la France abusait d'une loi qui consacre aussi loyalement l'alliance de la royauté et de la nation, un tel peuple serait ingouvernable, ce serait pour en désespérer ; » et, deux ans plus tard, il assistait à des choix insolents imposés par l'audace de la presse opposante à l'inertie d'une bourgeoisie censitaire, appelée à s'engloutir, sans laisser un souvenir d'elle-même, dans le gouffre du suffrage universel : indignités qui soulevaient son grand cœur pendant qu'elles laissaient ses amis irrésolus, par faiblesse ou par orgueil, les uns n'osant consentir à blesser la révolution, les autres à paraître s'être trompés ! Garde des sceaux, il avait, en affrontant les plus terribles objurgations, rappelé en France des coupables pour lesquels les passions avaient espéré un châtiment plus terrible que l'exil ; membre responsable du cabinet, il avait concouru à faire rentrer dans l'armée, dans l'administration et jusque sur les bancs de la pairie la plupart des victimes de la réaction de 1815 ; cette conduite, approuvée alors par toute l'Europe, avait déterminé l'évacuation anticipée du territoire et une libération financière suivie d'un essor du crédit jusqu'alors sans exemple ; mais tous ces bienfaits, loin de profiter à la paix publique, avaient provoqué au dedans un redoublement d'agitations et d'exigences, et le bénéfice de la clémence s'était trouvé perdu comme celui de la sagesse. Dévoré de tristesse, sans fléchir pourtant sous le coup des plus douloureux déchirements, M. de Serre déclara donc à ses collègues que le moment lui paraissait venu de s'arrêter dans la voie de concessions malheureusement inutiles, et de lier le sort du cabinet à une modification profonde à introduire dans la loi d'élection. Il proposa, puisqu'il fallait renoncer à obtenir de la faiblesse du centre gauche son concours pour cette mesure de salut, de faire appel au dévouement de la portion la plus modérée de la droite, qui ne le refuserait probablement pas à la monarchie en danger, ne reculant point lui-même devant la crainte de se donner un démenti, mieux valant, disait-il, pour les conseillers de la couronne, paraître inconséquents que s'exposer à devenir coupables.

Dans le conseil, ces observations, pénibles pour tout le monde, ne

furent contredites par personne, tant le péril se révélait avec évidence après les élections de 1819. M. Decazes ne fut pas le ministre qui les appuya le moins chaleureusement, quoique son portefeuille fût manifestement très-menacé par toute évolution vers la droite, même dans sa partie la plus modérée. Sous le coup de la situation alarmante qui imposait de si grands devoirs, les dispositions exprimées par le garde des sceaux se rencontrèrent aussi dans l'esprit honnête et juste du chef de la droite. M. de Villèle s'était trouvé porté sans nulle contestation à la tête des royalistes, parce que le député toulousain, sans jamais offusquer personne, avait, dès le début, dépassé tout le monde. Promptement dégagé de la rouille provinciale au contact des affaires, il avait compris qu'un gouvernement appuyé sur deux tribunes était un merveilleux instrument pour la fondation du crédit public, et que la richesse, alors si nécessaire à la guérison de tant plaies, était la dot la plus précieuse que l'antique royauté pût porter à la France. Dans l'état si violent des partis, avec l'antagonisme d'origine et de tradition qui, en ce temps-là plus que jamais, séparaient les diverses classes de la société française, c'était là, quoi qu'on en ait pu dire, une vue de saine et haute politique, car elle conduisait à donner les intérêts pour contre-poids aux passions. Mais cela n'allait aucunement à l'esprit de l'extrême, droite qui, alors comme aujourd'hui, faisait litière des faits pour n'avoir point à compter avec eux : opinion singulière qu'aucun obstacle n'arrêta dans son prophétique essor, et dans laquelle on s'est toujours engagé par ardeur de tempérament plutôt que par une conception réfléchie des choses. La droite s'était donné pour chef un homme d'honneur qui lui demeura fidèle au point de lui sacrifier trop souvent sa propre pensée. Mais le travail constant de M. de Villèle fut d'entr'ouvrir des horizons nouveaux devant ses amis, dans les rangs desquels une opposition implacable ne tarda pas à s'organiser contre lui, sous la double influence de vues générales peu concordantes et d'ambitions personnelles rarement étalées avec une audace moins justifiée.

Fort disposé à accueillir, dans l'intérêt de la monarchie, les ouvertures que lui faisait transmettre le duc de Richelieu, sorti une première fois des affaires après l'évacuation du territoire, et que la gravité de la situation avait pu seule y ramener, M. de Villèle rencontra d'invincibles obstacles dans la partie la plus animée de la droite. Toutefois, il décida la majorité de ses amis à voter avec le cabinet pour le changement de la loi électorale et la constitution des grands colléges départementaux, modifications conservatrices qui donnèrent des résultats aussi rapides que rassurants. Il obtint également leur concours pour la plupart des mesures de répression

préparées par M. de Serre, et dans la défense desquelles s'épuisèrent les restes de sa généreuse vie. Rien de plus n'était possible tant que M. Decazes siégerait dans les conseils de la couronne, et l'on sait que le roi ne consentit à l'en écarter, après le crime de Louvel, que sous l'irrésistible pression de toute la droite, servie par l'action fort vive d'un père au désespoir, parlant au nom de toute la famille royale.

La publicité donnée à la correspondance de M. de Villèle avec sa famille constate ses tristesses et ses constantes anxiétés durant toute cette année 1820, qui s'ouvrit par un concours restreint prêté par lui au ministère Richelieu, et qui s'acheva par son accession au cabinet à titre de ministre d'État sans portefeuille. Entre ces deux dates se place la chute de M. Decazes, qui, plus heureux que le maréchal d'Ancre, dont certains organes de la droite avaient souvent laissé pressentir le sort au jeune favori, obtint, grâce à l'énergique volonté de son vieux maître, l'honneur d'aller le représenter à Londres.

L'homme qui, avec M. de la Bourdonnaye, causait à M. de Villèle les plus cruels soucis durant cette période de transition, était, il faut bien le dire, M. de Chateaubriand, implacable dans ses haines, et n'admettant nulle distinction entre les inimitiés politiques et les inimitiés privées. Le rédacteur du *Conservateur* avait poursuivi avec une fureur redoublée sa lutte contre le ministère Richelieu, malgré le rapprochement négocié avec la droite, rapprochement qu'il avait énergiquement combattu ; il la continuait avec la même violence après la chute du ministre de l'intérieur, affectant alors un dédain des demi-victoires qui ne persista pas longtemps. Il avait poussé l'extrême droite à rejeter sans examen toutes les mesures proposées par le cabinet, y compris la nouvelle loi électorale, encore qu'il n'en méconnût pas la nécessité, arguant, pour justifier cette conduite, de ce que l'opposition systématique était, selon lui, l'essence de tout gouvernement représentatif. Cette poursuite ne cessa point après que *le pied de M. Decazes eut glissé dans le sang*. Vainement les ministres apportèrent-ils, au lendemain du 13 février, des lois d'exception d'une sévérité qui ne fit pas reculer la Chambre, votant sous l'impression des angoisses publiques. Dissuadant ses amis d'appuyer ces mesures, *le Conservateur* s'écriait que la droite demeurant hors du pouvoir, *rien n'était changé en France, où il n'y avait qu'un Bourbon de moins*. Quelques semaines auparavant, M. de Villèle, qui avait motivé par une lettre sa démission de membre du comité de rédaction, ne la retira que sur des promesses oubliées le lendemain. Une rupture semblait donc chaque jour imminente entre ces deux hommes illustres, qui poursuivaient simultanément chacun une

moitié de la tâche, dont l'accomplissement intégral aurait probablement fondé la monarchie constitutionnelle, en épargnant à la France quatre révolutions : M. de Chateaubriand s'efforçant de faire accepter la charte aux royalistes, M. de Villèle tentant d'attirer les libéraux à la dynastie en leur présentant la royauté comme la plus sûre garantie de leurs intérêts.

La période d'agitation, close par l'entrée de MM. de Villèle et Corbière au conseil, comme simples ministres d'État, étant à peine esquissée dans les *Mémoires*, on reste fort étonné en y trouvant, à la date des premiers jours de décembre, la preuve que M. de Chateaubriand servait en ce moment-là d'intermédiaire fort actif pour rapprocher du chef du cabinet les chefs de la droite modérée. Des lettres signées du duc de Richelieu ne laissent aucun doute sur le rôle auquel les événements antérieurs avaient si peu préparé le lecteur. M. de Chateaubriand, et l'on ne saurait que l'en féliciter, avait manifestement changé de point de vue ; il s'était séparé des casse-cou sans valeur, dont la postérité a été mise en mesure, pour plusieurs d'entre eux du moins, de tarifer les scrupules et les prétentions. Cette modification autorisa l'illustre écrivain à accepter l'ambassade de Berlin le jour où l'Oreste et le Pylade de la droite entrèrent par une petite porte dans un Cabinet, renversé l'année suivante par une indigne coalition, dont, à la grande surprise de la gauche, les hommes de la droite se trouvèrent seuls à profiter.

M. de Chateaubriand a omis de renseigner le public sur les préliminaires de la négociation qui le jeta, d'une manière soudaine, dans les rangs de la droite modérée. Il apprend seulement à ses lecteurs qu'à la date de 1821 « il était devenu le maître de la France politique par ses propres forces, » ajoutant que, « M. de Villèle ayant précisément le terre-à-terre des qualités qui le rendaient propre à cette place, il avait, en la lui procurant, agi comme un protecteur avisé, et dans l'intérêt vrai de l'avenir de son client, dont il a bien mesuré les forces. »

Quoi qu'il en soit du commentaire ajouté au récit des faits eux-mêmes, madame la marquise de Montcalm ayant proposé à M. de Chateaubriand, de la part du duc de Richelieu, pour son frère, le poste de Berlin, celui-ci répondit « qu'il était toujours prêt à partir, et qu'il irait chez le diable, dans le cas où les rois auraient quelque mission à remplir près de leur cousin. »

Toute situation diplomatique seyait bien à M. de Chateaubriand, lorsqu'elle lui interdisait la tentation d'influer du dehors sur les événements du dedans. Cet avantage se rencontrait à Berlin, aucune négociation n'étant pendante avec la Prusse, et la politique générale entre les cours engagées dans la Sainte-Alliance se traitant alors en

congrès, où les souverains avaient contracté l'habitude de se rencontrer à peu près annuellement.

M. de Chateaubriand partit de Paris le 1er janvier 1821, « courant pour la première fois sur les chemins avec le confort de l'argent, commençant à sentir qu'il était doux de rouler dans une bonne voiture, d'être bien servi et devancé par un énorme chasseur de Varsovie, toujours affamé, qui, au défaut des czars, aurait à lui seul dévoré la Pologne. » Il trace un fort joli croquis de ce voyage, durant lequel il ne s'arrête un moment qu'à Potsdam, pour y consacrer un souvenir au *faux Julien dans sa fausse Athènes*, puis il entre dans la brumeuse capitale, qui, devînt-elle jamais la dominatrice armée de l'Europe, n'arriverait pas plus à rasséréner les horizons de son génie que ceux de son ciel monotone. L'ennui est une plante indigène sur les bords de la Sprée. Le grand Frédéric en savait quelque chose, et l'on s'ennuie à Berlin, au dix-neuvième siècle, tout aussi bien qu'au dix-huitième, du moins lorsque le chancelier de l'empire en laisse le temps aux pauvres Allemands prussifiés.

M. de Chateaubriand passait sans transition de toutes les variétés d'une vie dévorante à l'existence compassée d'une cité pédagogique, où le savant traînait sa vie le fusil sur l'épaule, et où un général invitait une dame au spectacle d'une manœuvre, aussi simplement que le jeune Diafoirus conviait Angélique à celui d'une dissection. L'académicien-journaliste se trouvait mis au régime d'un vieux roi formaliste et dévot, encore plus ennuyé que son peuple, auquel Frédéric-Guillaume ne songeait nullement à donner les formidables distractions qui lui ont été prodiguées par son successeur. L'absence du prince de Hardenberg, alors en Italie, ne laissait guère à l'ambassadeur de France pour interlocuteur politique que deux diplomates de second ordre, pédants gourmés, lisant moins souvent *Atala* en français que l'*Iliade* en grec et le *Mahabharata* en sanscrit, d'ailleurs trop bons Prussiens pour chercher l'occasion de parler avec bonne grâce de ses livres à l'illustre écrivain. M. de Chateaubriand, dans son hôtel *sous les tilleuls*, ne vivait donc que par la lecture de nos journaux et par l'écho de ces débats dont sa main avait si longtemps attisé la flamme. A peine arrivé depuis un mois à son poste, il écrit à tous ses amis pour les supplier d'intervenir près du ministre des affaires étrangères, afin d'obtenir un congé. Il est déjà, au jour de son début à Berlin, ce qu'il sera plus tard à Londres et à Rome, insistant jusqu'à la fatigue et pressant jusqu'à l'obsession[1]. Si le congé tarde, il se déclare résolu à faire un esclandre au mois de mars ; il l'écrit

[1] Voir les *Lettres à madame Récamier*, du 6 janvier au 3 avril 1821. *Souvenirs et correspondance* tirés des papiers de madame Récamier, t. Ier, p. 347 et suiv

lui-même à M. Pasquier, afin qu'il n'en ignore, faisant entendre à son ministre que, dans la situation précaire du cabinet, on a plus besoin de lui qu'il n'a besoin d'autrui, qu'auprès *des hommes dont il reste le guide*, il mesurera les bons procédés à ceux qu'on aura pour lui.

Les pouvoirs faibles ne pouvant pas se montrer fiers : le congé fut expédié sans retard, et M. de Chateaubriand rentrait à Paris trois mois après l'avoir quitté. C'était le moment où la droite, un instant ressaisie par les ultras, après avoir imposé leur démission à MM. de Villèle et Corbières, se préparait à lier une grande coalition avec la gauche, dangereuse partie que M. de Chateaubriand n'hésita point à jouer, en envoyant d'ailleurs sa démission. Cette coalition se trouva en mesure d'éclater à la fin de 1821, et comme ces alliés d'un jour avaient en vain cherché une question d'ordre intérieur sur laquelle il leur fût possible de s'entendre, ils furent amenés à pratiquer l'honnête moyen d'introduire sans discussion dans l'adresse un paragraphe injurieux, dans lequel était exprimé, sous une forme très-dubitative, l'espoir « que la paix n'avait pas été achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la France. » L'adoption d'une pareille phrase, appliquée au second ministère du duc de Richelieu, était une monstruosité à faire désespérer du gouvernement représentatif. M. de Villèle le reconnaissait dans toutes ses conversations ; mais, tout en votant contre le paragraphe, il ne se sentit point la force de l'attaquer publiquement. M. de Chateaubriand se montra plus conséquent : il approuva la phrase et en conseilla résolûment le vote, invoquant, pour échapper à ce que sa position personnelle présentait de délicat vis-à-vis du duc de Richelieu, la théorie qui subordonne la valeur intrinsèque des actes à celle des hommes politiques auxquels ils sont appelés à profiter.

Lorsque, le 15 décembre 1821, le ministère des centres eut donné sa démission, et qu'un cabinet de pure droite se trouva formé, sous la présidence de M. de Villèle, M. de Chateaubriand, très-logiquement admis à partager les fruits de la victoire, à laquelle il n'avait que trop concouru, fut appelé à remplacer le duc Decazes à Londres, savourant ainsi du même coup la joie d'une vengeance politique et d'une vengeance toute personnelle.

L'ancien émigré, rentrant en Angleterre comme ambassadeur, n'était pas exposé à s'y ennuyer ainsi qu'il l'avait fait en Prusse. De vivants souvenirs se ranimaient autour de lui, les plus intéressantes études politiques se présentaient de toutes parts, et des affaires fort sérieuses allaient remplir son temps, sans parvenir, néanmoins, à le détourner un seul jour de l'idée fixe, devenue l'obsession de sa vie : son avénement au ministère des affaires étrangères.

Pendant que les trois cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin s'engageaient de plus en plus dans une politique solidaire, et que les révolutions militaires éclatant alors dans le midi de l'Europe, les amenaient à prendre des dispositions concertées, l'Angleterre, demeurée étrangère au pacte fameux de la Sainte-Alliance, maintenait avec un soin jaloux la parfaite indépendance de son action diplomatique. Entre les deux politiques, dont l'une s'inspirait de vues exclusives de conservation sociale, dont l'autre représentait un respect absolu pour l'indépendance de tous les peuples, à quelque péril que ceux-ci pussent exposer leurs voisins, la France, dont le gouvernement s'appuyait sur le double principe de l'hérédité monarchique et de la liberté constitutionnelle, était appelée à exercer une médiation, qui, conduite avec une habile persévérance, n'aurait pu manquer de lui assurer un rôle prépondérant dans l'Europe méridionale. L'ambassadeur de France à Londres était l'instrument principal de cette politique, encore peu définie à l'arrivée de M. de Chateaubriand. Il importait de préciser, les difficultés s'aggravant d'heure en heure avec les événements. Tant que ceux-ci s'étaient passés au delà des Alpes, le gouvernement français avait pu conserver une attitude d'observation, le rôle actif en Italie n'appartenant qu'à l'Autriche, seule directement menacée par les révolutions accomplies à Naples et à Turin. Mais les phases de plus en plus violentes traversées par la révolution espagnole, depuis l'insurrection de l'île de Léon, en 1820, et les périls permanents qui paraissaient menacer le roi Ferdinand VII, avaient créé à la France des devoirs nouveaux, car la guerre civile s'étendait à toutes les provinces limitrophes du royaume sur les Pyrénées, et nos divers partis politiques, surexcités par cette lutte, en recevaient le contre-coup. La gravité croissante des événements et la pression exercée par la droite sur un ministère sorti tout entier de son sein, avaient donc fait passer la question d'une prochaine intervention armée en Espagne. Une pareille perspective provoquait en Angleterre de vives inquiétudes. En dehors des objections de principes qu'avait pu soulever l'intervention autrichienne dans le royaume de Naples, l'action militaire de la France au delà des Pyrénées touchait à des intérêts de l'ordre le plus délicat, le Portugal ayant aussi opéré sa révolution constitutionnelle par un soulèvement militaire, et les destinées politiques des deux États péninsulaires pouvant fort difficilement être séparées.

M. de Villèle, qui avait confié le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet formé par lui, au vicomte, depuis duc de Montmorency, se préoccupait de plus en plus d'une décision qui entraînait des conséquences si délicates et si complexes. Sans méconnaître les dangers que pouvaient susciter l'insurrection militaire triomphante

à nos portes et l'appui patent que donnaient les conspirateurs français aux ennemis de la monarchie espagnole, il s'inquiétait d'un revers toujours possible en une contrée d'un accès si difficile, et sa prévoyance en mesurait avec anxiété les suites éventuelles. Une guerre étrangère atteignait d'ailleurs dans sa base tout son grand édifice financier ; elle semblait devoir faire rejeter dans un avenir fort incertain l'indemnité à payer aux émigrés et la conversion de nos rentes, mesures qui constituaient les deux parties intégrantes du programme d'apaisement auquel il entendait travailler par l'extension de la richesse nationale et le développement du crédit public. Une intervention en Espagne souriait d'autant moins au chef du cabinet qu'elle semblait lui être imposée par les violences de l'extrême droite, dont l'opposition à son gouvernement se révélait sous des formes de jour en jour plus agressives. Faire ce qui l'alarmait, et le faire avec la certitude de fortifier ainsi ses adversaires, cette perspective ne l'attirait en aucune façon, et l'on comprend qu'il l'ait détournée le plus longtemps possible.

M. de Chateaubriand, qui allait être, au poste diplomatique le plus important, l'agent principal de M. de Villèle, professait sur les affaires d'Espagne une opinion contraire à celle du premier ministre, en se gardant bien d'ailleurs de la laisser percer. Sans responsabilité directe dans l'issue d'une intervention armée, il la souhaitait par deux considérations, l'une parlementaire, l'autre nationale. La guerre contre les Cortès espagnoles était alors l'idée dominante dans l'extrême droite, qui, ayant par une étrange bizarrerie du sort élevé la fortune politique de l'auteur de *la Monarchie selon la Charte*, semblait appelée à en poser bientôt le couronnement. Cette guerre apparaissait d'ailleurs à M. de Chateaubriand comme un moyen sûr pour rendre à la France, dans les conseils de l'Europe, la grande place dont deux invasions l'avaient fait tomber, et où les alliés de Chaumont n'avaient aucun désir de la voir remonter. Donner une armée à la vieille monarchie, cimenter sous le drapeau blanc l'union de nos jeunes soldats avec la maison de Bourbon, en plaçant à leur tête l'héritier de la couronne ; opérer ces deux choses, en elles-mêmes très-difficiles, avec le concours moral des trois grandes cours continentales, chez lesquelles la haine de la révolution paralysait momentanément la jalousie contre la France, risquer une guerre en étant assuré du concours militaire de l'une d'entre elles tout au moins, si l'Angleterre passait jamais d'une résistance diplomatique à une résistance armée; ébaucher enfin un système d'alliance qui, en donnant à la Russie dans l'Orient des satisfactions sans péril, ne pouvait manquer, d'après M. de Chateaubriand, de ménager à la France sur le Rhin des compensations prochaines, tel était le vaste plan qui,

dès l'ouverture de la question espagnole, s'était imposé à la pensée d'un ministre toujours beaucoup plus préoccupé du but que des voies et moyens. Londres était le lieu où l'on pouvait le moins laisser percer de telles espérances, et de tous les hommes politiques M. de Villèle était celui auprès duquel elles auraient rencontré l'accueil le moins favorable. Aussi l'ambassadeur était-il parti avec la seule mission d'amener l'Angleterre à exercer une pression assez vive, par son ministre à Madrid, pour conduire le gouvernement espagnol, entré au commencement de 1822 dans des voies de modération relative, à l'adoption d'une politique de nature à faire disparaître toute éventualité d'un conflit avec la France. En résumé, il était prescrit à M. de Chateaubriand de travailler à détourner une guerre qu'il souhaitait très-vivement. Il fallait donc, ou que le publiciste de parti sacrifiât sa pensée à son devoir, ou que l'agent diplomatique manquât à son devoir pour faire prévaloir sa pensée.

Arrivé au mois d'avril à Londres, l'ambassadeur, pénétré de l'esprit de ses instructions, s'attacha loyalement à les accomplir. J'ai pu lire, dans ma jeunesse, au ministère des affaires étrangères, celles que lui adressa M. de Montmorency avec toutes les dépêches écrites par M. de Chateaubriand sous le ministère du marquis de Londonderry, du mois d'avril au mois de septembre. J'ai également conservé un souvenir très-présent de sa correspondance avec M. Canning ; et rien, dans ces documents, ne m'a semblé sortir du cadre dans lequel l'inspiration de M. de Villèle maintenait très-strictement l'ambassadeur. En agissant ainsi, celui-ci obéissait à la fois à une obligation professionnelle et à un calcul facile à comprendre. A mesure que le projet d'un congrès à Vérone pour régler en commun les affaires d'Espagne prend plus de consistance, la correspondance de M. de Chateaubriand devient plus résolûment pacifique. Il souhaite en effet avec passion que M. de Villèle l'indique au roi comme second plénipotentiaire à cette réunion solennelle pour laquelle M. de Montmorency était jusqu'alors seul désigné. Cette perspective ouvre devant son imagination effervescente une carrière indéfinie. L'espérance d'exercer une action personnelle sur la plupart des rois de l'Europe et sur leurs premiers ministres, prend possession de son âme pour la dominer bientôt tout entière. Il faut donc, par la circonspection de sa parole et de son attitude, inspirer au chef du cabinet une confiance que celui-ci n'a pas complétement dans M. de Montmorency, auquel M. de Villèle suppose avec raison des dispositions interventionnistes et des attaches avec l'extrême droite ; il importe surtout de faire circonvenir le président du conseil en employant simultanément à cette œuvre et les puissances des salons et

celles du Parlement[1]. On dirait au ton de ses lettres qu'il y va de son repos, de son bonheur, même de sa vie, nonobstant la déclaration d'indifférence à tout, qui figure comme un cliché banal à chaque page de ses écrits. La décision tardant un peu, l'ambassadeur menace de sa démission, selon le procédé qui lui avait réussi à Berlin. Mais M. de Villèle, alors plein de confiance et de bon vouloir, avait déjà tranché la question en faveur de M. de Chateaubriand, entrevoyant un certain avantage à faire surveiller à Vérone le ministre des affaires étrangères par un agent qu'il croyait moins engagé. Celui-ci quitte Londres dans l'ivresse et part enfin pour le congrès, avec la ferme résolution de faire payer à M. de Montmorency des hésitations et des délais qui ajoutent singulièrement au tort originel dont sont coupables à ses yeux, sans qu'il s'en rende d'ailleurs bien compte, tous les ministres secrétaires d'État au département des affaires étrangères.

On a dit que ce qui avait manqué à M. de Chateaubriand pour avoir une grande carrière ministérielle, c'était surtout les qualités secondaires par lesquelles on arrive à conquérir le pouvoir. Je suis loin de contester ce jugement qui, d'une manière générale, me paraît très-fondé. Le redoutable cardinal de Richelieu avait commencé par être le très-calme et même le très-souple évêque de Luçon, rôle que n'aurait pu jouer d'aucune façon le vicomte de Chateaubriand. Toutefois, pour se faire envoyer à Vérone, et pour remplacer bientôt après au ministère le duc de Montmorency, en professant sur la grave question controversée une opinion encore plus arrêtée que celle de son prédécesseur, M. de Chateaubriand dut dépenser beaucoup de cette petite monnaie courante, dont il semblait habituellement dépourvu, et l'on se trouve conduit à reconnaître, en examinant les faits, que s'il est un reproche à lui adresser en cette occasion, ce n'est certainement pas celui d'avoir manqué d'habileté.

Le congrès de Vérone fut une conférence diplomatique longtemps exposée à demeurer stérile, parce que la crainte qu'inspirait la révolution était contre-balancée chez la plupart des plénipotentiaires par celle que leur inspirait la France armée. L'empereur Alexandre seul fit, au dernier moment, pencher la balance, en laissant comprendre que la perspective de nos succès ne l'arrêterait point, et qu'il était fort résolu à nous assister en cas de revers. Le caractère de ce congrès est bien déterminé dans le livre spécial que lui a consacré M. de Chateaubriand. En ce qui touche à l'action personnelle de celui-ci,

[1] Voir, dans la correspondance déjà citée, toutes les lettres du 11 juin au 5 septembre 1822.

action secrète qui ne s'exerça guère que sur l'empereur de Russie, et dont sa correspondance avec M. de Villèle ne révélait pas l'esprit véritable, il suffira de rappeler le passage suivant, dans lequel on pourrait voir une calomnie, s'il n'était écrit par l'ambassadeur lui-même.

« M. de Villèle est content de *nos notes*[1] sur la traite des nègres et sur les colonies espagnoles, parce que nous défendons des intérêts matériels, mais il ne veut pas la guerre. Nous avions chacun une idée fixe : nous voulions la guerre, il voulait la paix. Nous attribuïons à tous les alliés les sentiments particuliers d'Alexandre, afin d'accoutumer M. de Villèle à l'idée des hostilités. M. de Villèle magnifie, de son côté, les revers des royalistes espagnols, afin de calmer l'ardeur supposée du congrès à Vérone. Nous disions au président du conseil que le vœu très-prononcé des puissances est pour la guerre; qu'il ne s'agit pas de l'occupation de la péninsule, qu'il n'est question que d'un mouvement rapide; nous montrions un succès facile, et pourtant nous savions que le congrès de Vérone ne voulait pas la guerre; nous craignions que notre mouvement ne se prolongeât bien au delà de l'Èbre; nous pensions qu'il nous faudrait occuper longtemps l'Espagne; mais nous ne révélions pas tout, afin d'arriver à notre but, et nous nous disions secrètement : une fois la Bidassoa passée, il faudra bien que M. de Villèle aille de l'avant. » Tout commentaire est inutile sur ces paroles. En appelant M. de Chateaubriand au ministère des affaires étrangères sitôt son retour du congrès, M. de Villèle servait étrangement sa propre politique; avec un homme assez convaincu de l'excellence de la sienne pour la dissimuler à ce point au président du conseil, celui-ci n'eut pas lieu de s'étonner, dix-huit mois plus tard, si, à l'occasion de la loi des rentes, son illustre collègue éprouva la tentation de déployer à la Chambre des pairs l'habileté silencieuse qui lui avait si bien profité une première fois. La guerre ne tarda pas à être déclarée au gouvernement des Cortès, parce que le gouvernement, promptement dominé par la démagogie, eut bientôt épuisé par son audace et ses agressions une bonne volonté assurément très-éprouvée. M. de Villèle en prit bravement son parti, et M. de Chateaubriand justifia éloquemment la résolution de la France devant la Chambre et devant l'Europe. Personne n'ignore combien le succès de la campagne de 1823 fut rapide, et quel immense effet exerça sur l'opinion, au dedans comme au delà de nos frontières, ce prompt réveil de la France, rassurée,

[1] Lisez *mes notes*. Dans *le congrès de Vérone*, où se trouvent ces paroles, l'auteur, en exposant ses actes, croit toujours devoir parler au pluriel. C'est un reste de traditions officielles qui ne lui déplaît d'ailleurs nulle part.

par une épreuve décisive, sur la force comme sur la fidélité de son armée. M. de Chateaubriand peut invoquer très-légitimement pour sa mémoire un pareil souvenir. Peut-être cependant en abuse-t-il un peu, et parle-t-il encore plus souvent de *sa guerre d'Espagne* que Cicéron de son consulat.

D'ailleurs, il faut bien le dire : si les facilités qui se rencontrèrent pour accomplir l'expédition dépassèrent toutes les espérances, les actes accomplis en Espagne en présence de notre armée indignée furent étrangement compromettants pour un ministre aussi sincèrement dévoué aux institutions constitutionnelles que l'était, au fond, M. de Chateaubriand. Jamais réaction absolutiste plus furieuse ne s'étala avec une plus parfaite liberté, tant notre ministre des affaires étrangères manquait d'indépendance devant le parti duquel il attendait le complément de sa puissance politique. J'ajoute qu'il prenait une voie des plus inattendues, pour faire profiter la France, au point de vue de ses intérêts généraux, de la victoire qui lui avait si soudainement rendu son prestige. M. de Chateaubriand avait conçu un vaste plan, fort heureusement inexécutable, pour lier à la réorganisation monarchique de l'Espagne la question de ses anciennes colonies, dont il prétendait faire autant de royaumes indépendants sur lesquels iraient, sous la protection de la France, régner des infants d'Espagne. C'était l'aventure du Mexique étendue au Pérou, au Chili et à la Plata. Au lendemain d'une lutte qui avait ouvert un abîme entre l'Amérique du Sud et ses anciens dominateurs, nous aurions reçu des mains si populaires de Ferdinand VII la tutelle de ces *races latines*, qui, dans des proportions beaucoup plus modestes, avait caressé l'imagination vaporeuse de Napoléon III. Les cartons des affaires étrangères sont plein de notes et de mémoires écrits alors sur cette chimère, documents dont l'empereur, en envoyant l'archiduc Maximilien mourir à Queretaro, aura pu lui faire donner copie. Voilà ce que de Paris l'on conseillait à Madrid, à l'heure même où James Monroë occupait pour la seconde fois aux États-Unis le fauteuil de la présidence !

Jusqu'à la présentation de la loi pour l'abaissement de l'intérêt des rentes au mois de mai 1824, aucune dissidence publique ne s'était révélée au sein du cabinet un peu terne auquel M. de Chateaubriand prêtait l'éclat toujours inséparable d'une grande renommée. Le ministère très-provincial de MM. de Villèle et Corbière n'en profitait pas sans en être un peu offusqué, et l'illustre écrivain ne faisait aucun effort pour détourner l'encens que les cassolettes de toute la jeune école littéraire faisaient chaque jour monter vers lui. Malgré ces désaccords d'habitudes, l'entente ne semblait pas menacée, du moins pour les questions fondamentales, et le ministre des

affaires étrangères exerçait au sein du cabinet la juste influence due à un homme tel que lui. Il y avait même fait prévaloir le principe de la septennalité et du renouvellement intégral, importation britannique qui donna sans doute, après le succès de la guerre d'Espagne, une foudroyante majorité au gouvernement de la droite, mais qui, par ce motif même, fut la cause déterminante de la crise de 1830. D'une part, en effet, l'omnipotence législative garantie pour si longtemps à ce parti, le laissa sans contre-poids contre lui-même, de l'autre, cette longue attente qui surexcita l'impatience du pays, fit sortir une révolution d'une réaction libérale trop longtemps comprimée et devenue souveraine à son tour[1].

Les emprunts que M. de Chateaubriand se complaisait à faire aux institutions anglaises, semblaient devoir lui interdire plus qu'à tout autre l'acte qui détermina son brusque renvoi du ministère. Pour un homme nourri dans l'étude de ces traditions, il n'y avait qu'une manière correcte de manifester son dissentiment après que le ministre des finances eut pris la résolution de proposer la conversion de nos rentes 5 pour 100 et l'abaissement de l'intérêt de la dette publique. La seule voie régulière ouverte à un membre du cabinet en dissidence avec ses collègues, était de combattre la mesure dans

[1] Je demande la permission de consigner ici, sur la participation de M. de Chateaubriand à la loi de septennalité, un jugement déjà formulé par moi voici bien longtemps, jugement que les événements accomplis depuis n'ont pu que confirmer. « Une importation législative vint en 1824 dénaturer le système électoral et ajouter à la confiance de la majorité sans rien ajouter à sa force. M. de Chateaubriand avait récemment admiré à Londres le mécanisme de ces grands partis qui, sans préjudice pour les intérêts permanents de la Grande-Bretagne, s'y succèdent au pouvoir et le conservent pendant de longues périodes. Il avait fait prévaloir la pensée de la septennalité contre le texte formel de la charte de 1814, qui prescrivait le renouvellement annuel par cinquième. Or, appliquer le système britannique, qui présuppose l'existence de partis dévoués aux mêmes institutions, à la France divisée par des factions le plus souvent hostiles au principe même du gouvernement et toujours inconciliables entre elles, c'était transporter une tour de granit sur un fond de sable, et rendre les réactions plus ardentes en les rendant plus tardives. Le renouvellement partiel aurait vraisemblablement épargné à la Chambre de 1824 la plupart des entreprises imprudentes qui provoquèrent le grand mouvement électoral de 1827. Contrainte de compter chaque année avec l'opinion publique, la majorité aurait échappé à la périlleuse tentation de profiter des longues perspectives ouvertes devant elle pour imposer aux répugnances du Cabinet des lois qui le compromirent autant qu'elle-même. Le résultat nécessaire de la septennalité était de rendre à l'avenir les termes moyens presque impossibles et d'ôter au pouvoir toute la force qu'on donnait aux factions. N'ayant plus à compter de longtemps avec les électeurs, la droite se trouva beaucoup plus forte que le ministère, et lorsque bientôt après, par l'avénement de Charles X au trône, le prince qui était depuis fort longtemps son chef fut devenu roi, elle put disposer de toute la puissance d'un gouvernement, servie par toute la passion d'un parti. » (*Étude sur l'histoire du gouvernement représentatif*, t. II, p. 79.)

le Conseil; puis, si son avis n'y avait point prévalu, d'adresser sa démission au roi. Laisser attaquer le projet par des journaux sur lesquels on exerçait une action patente, garder le silence dans la discussion en ne cachant pas d'ailleurs son désaccord, et ne point paraître au Luxembourg le jour du vote, c'était affaiblir le Cabinet où l'on persistait à demeurer, en laissant très-clairement comprendre que si le président du Conseil croyait devoir, au cas d'un échec probable, donner sa démission, il ne se rencontrerait nulle difficulté pour lui trouver un successeur. M. de Villèle et ses collègues le comprirent ainsi. Ils jugèrent la démarche de M. de Chateaubriand avec une sévérité dont on ne saurait s'étonner; et l'irritation du roi, bien plus vive encore que celle de ses ministres, se traduisit spontanément par une ordonnance de révocation. Un concours nullement prévu de circonstances fortuites, en donnant à cet acte, notifié dans la demeure même du souverain, un caractère de brutalité sans exemple, vint ouvrir, en un cœur doué de la plus formidable puissance de haine, une blessure que rien désormais ne pouvait guérir. Chassé des Tuileries comme un laquais *qui aurait volé la montre du Roi sur sa cheminée*, M. de Chateaubriand se vengea à la manière d'un homme aussi peu ménager de la vie de son adversaire que de la sienne, et qui en frappant ne s'inquiète point de la portée de ses coups.

Du jour où il fut renvoyé du ministère, il ne songea plus qu'à y rentrer, poursuivant incessamment cette pensée sous une inspiration encore plus vive que celle de l'ambition. Une sorte de changement à vue s'opéra dans l'attitude et les entours de M. de Chateaubriand, à peu près semblable à celui qui s'opère dans un hôtel ministériel, à la sortie de chaque titulaire, lorsque les huissiers désorientés ne font plus retentir que des noms nouveaux. Sous divers rapports, cette modification sortie du cours des événements fut un des plus heureux accidents de sa vie. Elle le conduisitr par la force même des choses, à rectifier ce long désaccord entre ses théories générales et ses affinités personnelles, déjà signalé comme le principal embarras de sa carrière politique. Dégagé des entraves dans lesquelles il était enlacé, M. de Chateaubriand eut à peine touché le terrain dont il s'était détourné jusqu'alors, que le puissant athlète, en l'embrassant dans sa chute, sentit redoubler ses forces et la puissance de ses coups. L'accueil fait par l'opposition à l'illustre combattant qui, en échange de son concours, n'hésitait point à réclamer le sien, assura à l'ancien collègue de M. de Villèle la plus redoutable position qu'un homme politique eût occupée en France depuis l'établissement du gouvernement représentatif. Si M. de Chateaubriand était demeuré assez maître de lui pour prendre à la Chambre des pairs un rôle

analogue à celui que remplissait alors à la Chambre élective M. Royer-Collard, il n'aurait pas été impossible qu'en contenant les ardeurs de l'opposition sans jamais les surexciter, l'auteur de *la Monarchie selon la Charte* donnât à ce beau livre un commentaire non moins profitable à la liberté qu'à la monarchie. Un vaste champ pouvait s'ouvrir en effet, en 1824, aux applications d'une politique sensée, entre les théories périlleuses de la droite et les passions révolutionnaires de la gauche. Mais l'inspirateur du *Journal des Débats* n'était point un orateur sévère, vivant dans l'atmosphère des idées générales; c'était un écrivain passionné, suivi dans sa défection par des hommes encore plus impatients que lui-même. En quittant les bancs de la trésorerie pour s'asseoir sur ceux de l'opposition, il ne rencontra point, comme il l'aurait trouvé en Angleterre, un fonds commun d'idées, de respects et d'intérêts incontestés. La maison de Bourbon, gravement compromise par l'imprudente confiance de ses amis, n'était acceptée qu'avec répugance par les hommes de la Révolution et de l'Empire. Ces deux régimes si souvent flétris par M. de Chateaubriand, et qu'il se trouvait si soudainement dans l'obligation de ménager du moins dans leurs représentants, avaient jeté leurs épaves sur tous les bancs de nos assemblées législatives et dans la rédaction de toutes nos feuilles publiques. Or les vieux conventionnels, les ex-censeurs et chambellans n'étaient pas ceux qui s'inclinaient le moins bas devant le formidable auxiliaire que leur avait envoyé un heureux coup du sort. Celui-ci ne pouvait ignorer toutefois qu'un abîme séparait leurs espérances des siennes, et que l'honneur lui interdirait après la victoire, si elle sortait de leurs efforts communs, une entente sur laquelle il eût été convenable de méditer davantage avant d'en accepter la responsabilité avec le bénéfice.

A la loi du droit d'aînesse, à la loi du sacrilége, à la loi sur la presse conçue par M. de Peyronnet, mesures subies plutôt qu'acceptées par le chef du cabinet, le pays, tardivement consulté, répondit par les élections générales de 1827. De l'urne électorale sortit tout d'abord la condamnation de M. de Villèle, éditeur d'un système dont la responsabilité légale lui incombait, quoique l'initiative en appartînt au roi lui-même et au parti dont ce prince était le chef. Ce déplorable état de choses rendit inutile la démission du ministère donnée à la suite du verdict électoral, et fit aux successeurs de M. de Villèle une position beaucoup plus périlleuse encore que celle dont ce ministre avait éprouvé un si grand préjudice.

Deux conditions, en effet, auraient été nécessaires pour que le ministère Martignac pût assurer l'avenir de la monarchie. Il aurait fallu d'abord que Charles X n'entretînt pas le désir constant de faire

échouer la tentative à laquelle il avait consenti à se prêter, et que l'opposition fût assez prudente, de son côté, pour ne point fournir à la couronne, par ses exigences, des prétextes spécieux que les conseillers secrets de celle-ci ne manquaient pas d'exploiter contre ses conseillers officiels.

Sous l'administration Martignac, heure sereine octroyée à la France entre deux tempêtes, M. de Chateaubriand, en ce moment à peu près impossible dans un cabinet à cause du roi, fut acclamé d'une voix unanime ambassadeur à Rome, la seule grande situation dans laquelle il ne pouvait déployer que ses qualités et où, de l'aveu de tous, il demeurait sans rival. Dans cette ville unique où tout, jusqu'aux plaisirs, emprunte quelque chose à la majesté des lieux et du souverain, il passa toute une année à recevoir, accompagné cette fois de madame de Chateaubriand, l'Europe entière avec un éclat digne de la France, ajoutant à cette noble tâche celle d'étendre sur nos établissements nationaux une main protectrice, et d'opérer des fouilles où chaque coup de pioche remettait en lumière un débris des siècles écoulés. Le chantre de Cymodocée, ses livres à la main, allait errant de ruines en ruines, du palais des Césars, à la barre duquel avait comparu Eudore, à l'amphithéâtre d'où le martyr était monté au ciel. L'auteur du *Génie du Christianisme* oubliait donc pour un jour les agitations du monde, pénétrant par la double puissance de son génie et de sa foi le caractère de la vaste nécropole au-dessus de laquelle brille perdue dans l'azur du ciel la croix de Saint-Pierre, cet étendard de la suprême espérance.

Toutefois, tout séparé qu'il paraisse être alors de la politique militante, plus d'une tentation vient encore troubler le repos de cette radieuse solitude. M. de Chateaubriand n'apprend pas en 1829 la maladie du comte de la Ferronnays, ministre des affaires étrangères, et son départ pour les eaux, sans être repris d'une forte atteinte de sa maladie chronique. Il commence par désirer un congé, puis il le demande, et bientôt après il l'exige. Pour l'obtenir au plus vite d'un ministère qui aime mieux le savoir à Rome qu'à Paris, il s'adresse à tous ses amis, il poursuit madame Récamier surtout des plus fatigantes insistances, bien assuré de ne lasser jamais son inépuisable dévouement.

Un incident très-imprévu retarda ce départ de quelques semaines. M. de Chateaubriand se trouva en effet dans le cas de déployer ses talents diplomatiques dans l'une de ces circonstances solennelles où brillaient en leur plus vif éclat ceux des d'Ossat et des Duperron. Un conclave s'ouvrit à la mort de Léon XII, et le cardinal Castiglioni fut élu pape sous le nom de Pie VIII. Les opérations n'en furent ni longues ni orageuses; ce choix, fort bon pour l'Église comme pour

l'État romain, ayant été le résultat facile d'une transaction qui ne laissa ni vainqueurs ni vaincus.

Mais M. de Chateaubriand n'entendait pas perdre une aussi bonne occasion de s'attribuer un succès qui pouvait aider à lui ménager l'accès d'un ministère où logeait, à son fort grand déplaisir, depuis la sortie de M. de la Ferronnays, un locataire qu'il avait le plus vif désir d'en évincer. Il se donna donc des soucis fort inutiles pour enfoncer une porte ouverte, et fit bientôt savoir à sa charmante correspondante qu'il venait de l'emporter sur l'Autriche, affirmation inadmissible, puisque le premier acte de Pie VIII, acte convenu, d'ailleurs, dans le conclave, avait été d'appeler au poste de secrétaire d'État le cardinal Albani, candidat reconnu de l'empereur, auquel M. de Chateaubriand entendait faire donner l'exclusion, au nom du roi de France, s'il avait été promu à la papauté. Dans toutes ses lettres il parla intrépidement de *son pape* comme, cinq années auparavant, il parlait de *sa guerre d'Espagne*. Cela n'avait nul inconvénient pour l'Abbaye-au-Bois ; mais il en fut autrement lorsque ses dépêches arrivèrent aux affaires étrangères, où l'on était parfaitement renseigné sur le caractère véritable de l'élection. Au bulletin triomphal qui lui arriva de l'ambassade, M. le comte Portalis répondit en exprimant toute la satisfaction qu'avait fait éprouver au roi le choix du nouveau souverain pontife, mais sans joindre à cette approbation aucune félicitation personnelle sur l'habileté de l'ambassadeur. Cette réponse provoqua à Rome une explosion de colère vraiment comique. Les éclats en vinrent atteindre le ministre effaré, qui, depuis le jour où l'empereur Napoléon l'avait chassé de la salle du conseil d'État, n'avait pas vu tomber sur sa tête une pareille averse. La lettre comminatoire de M. de Chateaubriand mit en émoi les discrètes cellules des affaires étrangères, dont elle choquait toutes les habitudes immémoriales, et sur lesquelles elle produisit le même effet qu'une pierre tombant au milieu d'une ruche d'abeilles.

En présence de cet épisode, qui ne se rencontre pas seul dans la carrière publique de l'illustre écrivain, et devant d'autres faits contemporains que chacun peut relever, il est difficile de contester l'exactitude de ce jugement porté par un éminent critique : « Un poëte dans les affaires, c'est comme un gentilhomme dans le commerce : il se croit au-dessus de son état, et il y a un moment où, si on le contrarie, il tire ses parchemins de sa poche et tranche du grand seigneur avec les vilains[1]. » Aucun de nos illustres contemporains auxquels s'applique cet arrêt si spirituellement motivé n'en obtiendra la cassation de l'histoire, et *les Mémoires d'outre-tombe*

[1] M. Sainte-Beuve. *Causeries du lundi*, t. II.

lui ont imprimé la plus solennelle confirmation. Toute la vie officielle de M. de Chateaubriand constate, en effet, qu'il était peu propre aux affaires, où il associait aux vues lointaines d'un presbyte les plus périlleuses faiblesses de la myopie, la haute portée de son esprit ne le garantissant jamais contre les obscurcissements soudains de la passion.

Ce fut à Rome, où sa carrière officielle avait commencé en 1803, qu'elle s'acheva réellement en 1829, quoique le ciel lui réservât encore près de vingt années d'une existence à peu près inutile à la gloire de son nom. Revenu en France en congé, il éprouva, à peine parti, le plus vif désir de retourner dans la ville indéfinissable dont les grandes âmes ne se déprennent jamais, et qui laisse en la quittant bien plus de regrets qu'on n'y a éprouvé de jouissances. Après quelques heureuses semaines passées dans sa patrie, il se disposait à reprendre, avec madame de Chateaubriand, la route de l'Italie, lorsque le roi Charles X, mettant fin brusquement à ce qu'il avait toujours considéré comme une courte expérience, confia le soin d'appliquer sa pensée au prince de Polignac, qui en était l'instrument le plus aveugle comme le plus convaincu. Cette résolution fatale n'imposait pourtant à M. de Chateaubriand aucun devoir strict en ce qui touchait à ses fonctions diplomatiques, car l'ambassadeur du roi très-chrétien près du saint-siége n'occupait point à Rome une position politique à proprement parler ; mais, on l'a déjà vu, dans les grandes occasions, l'honneur parlait toujours si haut dans le cœur du fier gentilhomme, qu'il se crut engagé à se séparer avec éclat d'un pouvoir prédestiné à pousser la monarchie aux abîmes. La mort dans l'âme, il envoya donc sa démission sans consulter personne, et, rentré dans Paris dont il était alors absent, M. de Chateaubriand reprit, au *Journal des Débats*, la guerre terrible que la royauté, affaiblie par une faute irréparable, était hors d'état de supporter longtemps sans périr. Toute transaction ayant été déclarée impossible entre le droit de la royauté et le droit de la nation, on poussa de part et d'autre la polémique des principes jusqu'à ses dernières conséquences. Du choc de deux syllogismes jaillit l'étincelle qui alluma l'insurrection de Juillet, et l'impéritie dans la lutte ayant encore surpassé la témérité dans l'attaque, la vieille royauté disparut à la seule vue du drapeau qui symbolisait la force latente contre laquelle elle s'était brisée. Les trois couleurs avaient, aux Cent jours, donné l'armée à un proscrit en rupture de ban ; au 27 juillet, leur apparition sur les tours de Notre-Dame transforma une émeute en révolution et donna toute la bourgeoisie parisienne pour complice aux faubouriens. Durant la crise qui emporta la monarchie, une scène dramatique vint révéler à M. de Chateaubriand ce que présentait

d'anormal l'attitude d'un vieil émigré engagé au plus épais de l'opposition militante. Le 30 juillet, pendant que les barricades obstruaient nos rues dépavées, l'écrivain populaire, reconnu par des étudiants en armes, fut porté en triomphe aux cris de : *Vive la Charte!* auxquels il fit écho en y joignant très-vainement celui de : *Vive le Roi !* Grossi par nombre de faubouriens acclamant la république, mais tous inclinés devant le défenseur de la liberté de la presse, le bruyant cortége se dirigea du Palais-Royal vers le Luxembourg, où M. de Chateaubriand, en nage et tout épuisé par les honneurs de cette ovation, put enfin descendre des épaules qu'on l'avait contraint d'enjamber, pour gravir, en s'essuyant le front, l'escalier de marbre dont quelques pairs, plus morts que vifs, montaient les degrés, partagés entre l'hésitation et la terreur. Ce jour-là, comme le 7 août, la tribune retentit de paroles qui suffiraient pour honorer la plus longue vie. Jamais la revendication d'un droit inviolable, survivant, pour l'intérêt de tous, aux fautes de ses aveugles défenseurs, ne fut présentée en termes plus magnifiques :

« Inutile Cassandre, j'ai assez fatigué le trône et la patrie de mes avertissements dédaignés ; il ne me reste qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage que j'ai tant de fois prédit. Je reconnais au malheur toutes les sortes de puissances, excepté celle de me délier de mes serments de fidélité. Je dois aussi rendre ma vie uniforme : après tout ce que j'ai fait, dit et écrit pour les Bourbons, je serais le dernier des misérables si je les reniais au moment où, pour la troisième et dernière fois, ils s'acheminent vers l'exil. »

M. de Chateaubriand a raison, le jour où il se résolut à parler ainsi, il mit à couvert contre tous les reproches l'unité de sa vie et l'honneur de sa mémoire. La généreuse démission jetée du haut de la tribune aux passions de la rue fut le complément logique de celle qui avait consolé la conscience publique au lendemain de la catastrophe de Vincennes. Il était trop compromis avec la maison de Bourbon par son vieux dévouement, et plus encore peut-être par ses fautes récentes, pour n'être point obligé de succomber avec elle. Les torts qui dégagent les natures vulgaires forment le lien le plus puissant pour les natures élevées. Aucun nuage ne vint s'interposer pour lui entre ce devoir nettement perçu et le sacrifice immédiatement accompli. S'arrachant par un violent effort au souvenir de cette Rome où le gouvernement nouveau souhaitait ardemment pouvoir le montrer à l'Europe comme son témoin, il passa sans hésiter du palais Colonna à l'infirmerie de Marie-Thérèse.

C'est sur ce souvenir que je terminerai cette étude, dans le cours de laquelle j'ose penser que la sincérité n'a rien ôté au respect. Les dernières années de M. de Chateaubriand ont peu d'importance his-

torique ; elles n'ont rien à fournir pour sa monographie, et c'est diminuer les personnages illustres que de les montrer trop longtemps en lutte avec les défaillances de l'âge, ou bien aux prises avec les ennuis de la solitude, mauvaise conseillère pour les imaginations puissantes. Un seul homme a, de nos jours, traversé sans fléchir cette suprême épreuve et dépassé, dans la retraite, l'éclat de la carrière qu'avait interrompue le brutal ostracisme des révolutions; cette sereine couronne de travail et de paix n'est pas venue se poser sur la tête blanchie de M. de Chateaubriand, et je n'ai nul goût à le suivre à Prague, à Venise, à Londres, au milieu de petites trames dans lesquelles il se laissait enlacer, moitié par condescendance, moitié par désœuvrement, en en proclamant plus haut que personne la stérilité presque ridicule. De ces lourdes années, dont ses amis s'efforçaient d'alléger le poids en éclairant des reflets de sa gloire un horizon de plus en plus assombri, je ne veux retenir ici qu'un lumineux souvenir, parce que rien ne constate avec plus de simplicité l'unité morale de la carrière dont il avait, en quittant le palais du Luxembourg, victorieusement établi l'unité politique. Sous le coup des plus pénibles infirmités, l'auteur d'*Atala* écrivit la *Vie de Rancé*, et consigna dans la préface de cet ouvrage, où la force fait défaut bien plus souvent que la pensée, les paroles suivantes : « C'est pour obéir aux ordres de l'abbé Séguin, directeur de ma vie, que j'ai écrit ce livre. »

Une pareille déclaration a plus de prix qu'un chef-d'œuvre. Le chantre de *René* accomplissant, avant d'entrer dans l'éternel repos, l'acte d'humilité prescrit à sa conscience par un prêtre obscur, ne fut jamais plus digne du respect des hommes et plus assuré des miséricordes de Dieu. C'est dans cette posture de pénitent chrétien, où nous trouvons Corneille et Racine vieillissants, qu'après tant et de si dangereux succès, j'aime à me représenter cet homme saturé de gloire et enfin lassé du bruit. Là seulement se dessine, dans le trait énergique de sa physionomie, ce personnage rare qui épuisa tous les rôles sans paraître prendre goût à aucun : écrivain immortel, polémiste redoutable, ministre éminent, si, pour atteindre de nobles buts, il avait suffi de les concevoir; cœur généreux, mais mieux inspiré dans les grandes occasions que dans les petites ; ennemi implacable, sacrifiant moins facilement ses rancunes que ses intérêts; favori du public durant un demi-siècle, pour lequel l'opinion fut un moment sévère jusqu'à l'injustice, parce que M. de Chateaubriand eut le malheur de terminer sa vie par la publication d'un livre où il a mis, comme à plaisir, tous ses défauts en relief, au point d'exposer la postérité à méconnaître toutes ses qualités.

Comte de Carné.

BÉNÉDICTE WYNIEFÇKA[1]

XXXIII

Madame Lawson avait allégué son grand deuil afin de ne pas assister au déjeuner qui devait réunir, le jour de la noce, une soixantaine de convives au Point-du-Jour ; mais elle n'avait pu se soustraire à l'obligation de dîner la veille chez les Labourier, qui n'avaient à leur table que quelques parents et les témoins du mariage civil.

Trois heures après la scène de la crypte, elle était donc dans la villa Labourier, occupée avec aussi peu de plaisir que possible, à considérer le côté brillant de cette médaille à deux faces qui se nomme un mariage de convenances, dont elle venait de voir le revers.

Hermance lui montrait sa corbeille, ses dentelles et ses bijoux : « Son père lui avait donné ceci, sa tante du Quesnay lui avait donné cela, » et elle allait de l'un à l'autre, les embrassant, leur demandant leur goût, et se parant comme une châsse de colliers et de bracelets superposés. Parmi ceux qu'elle laissa dans leur écrin, madame Lawson en remarqua un, plus simple que les autres. C'était un cercle d'or mat où s'attachait un médaillon portant l'initiale B. La lettre était formée par un cordon de petites perles.

— Comment le donataire de ce bijou a-t-il pu se tromper sur l'initiale de votre nom? demanda-t-elle à Hermance, beaucoup moins par curiosité que pour dire quelque chose.

— Mais c'est moi qui vais donner ce bracelet demain à mademoiselle Wyniefçka, qui doit tenir l'orgue à ma messe, répondit Hermance.

Émile fit un haut-le-corps très-prononcé, mais il s'abstint de toute réflexion; madame du Quesnay s'étonna.

— Bénédicte ne m'en avait rien dit; c'est une cachotière, dit-elle.

— Mademoiselle Wyniefçka ne nous a donné un oui définitif

[1] Voir *le Correspondant* des 10 et 25 septembre, 10 octobre 1874.

qu'après s'être exercée quelques jours sur l'orgue de Saint-Irénée, fit observer madame Labourier, et comme Hermance aime beaucoup son ancienne maîtresse de piano, elle trouve plus gracieux de lui offrir un souvenir que de lui donner de l'argent. Moi, je crois que les deux cents francs qu'a coûtés ce bracelet auraient été plus agréables à cette pauvre fille ; mais comment faire entendre raison à mademoiselle Labourier, quand elle s'est mis quelque chose en tête?

— C'était bien la peine, dit Hermance en faisant la moue, de dire un oui très-distinct à la mairie pour être appelée quatre heures après : mademoiselle Labourier. Émile, allez donc chercher M. le maire pour qu'il apprenne à maman comment il faut me nommer désormais.

Émile n'entendit pas sa jeune femme; il était occupé à demander un entretien à madame Lawson. Elle ne put le lui ménager qu'après le dîner, qui fut long et copieux. Quand les groupes furent dispersés sur la terrasse, le nouvel époux sut engager Hermance dans une conversation attachante avec trois ou quatre convives, et il s'enfonça dans une allée du parc où il avait vu disparaître Arabelle.

— Qu'y a-t-il? lui demanda nettement celle-ci.

Émile, qui avait marché vers elle d'un pas résolu, resta interdit devant cette question. Il s'embarqua ensuite dans des circonlocutions oratoires qui aboutirent ainsi :

— Croyez que j'ignorais qu'on eût fait à... mademoiselle Wyniefçka une demande aussi inconvenante... Je m'étonne qu'elle l'ait acceptée.

— Et pourquoi? répondit madame Lawson, qui était fière et même hautaine quand la dignité de ses amis était mise en jeu. Pourquoi, s'il vous plaît, mademoiselle Wyniefçka ne tiendrait-elle pas l'orgue au mariage d'une de ses élèves? Il n'y a rien dans tout ceci qui soit insolite, si ce n'est votre observation.

— Mais, madame, vous n'ignorez pas..., dit Émile qui s'arrêta tout court, ne sachant comment invoquer sans honte le souvenir auquel il faisait illusion.

— Oui, je n'ignore pas qu'il siérait à votre vanité de pouvoir croire Bénédicte blessée au cœur par votre mariage. Vous devez en rabattre. Peu lui en chaut, comme on dit en vieux français. On cesse de se désoler quand on est édifié sur la valeur de ce qu'on a perdu.

— Eh! dit Émile en rougissant de dépit, si elle s'en souciait si peu, vous ne me parleriez pas avec tant d'amertume! Et moi-même, chercherais-je à me disculper de ce dernier tort, si j'étais indifférent à son égard?

— Ah ! voici une nuance nouvelle, reprit Arabelle. Don Juan-Grandisson pleurant sur le malheur des cœurs qu'il a mis à mal !... Ne m'accusez plus d'être en colère contre vous, car ce que vous me dites est si ridicule que je m'en vais éclater de rire à votre barbe.

— Madame, vous faites semblant de ne pas me comprendre. D'abord, vous ne m'apprenez rien en me disant que Bénédicte veut me braver. Il lui plaît de me montrer sa force, de me poursuivre de son souvenir juqu'à la cérémonie de demain. C'est sa vengeance à elle, une vengeance d'autant plus atroce qu'elle a les airs de la générosité. Eh bien ! cela m'est odieux, et je ne serais pas surpris si je jouais demain le rôle, traduit au masculin, des épousées qui se trouvent mal et qui ont des attaques de nerfs au beau milieu de leur messe de mariage.

— Ce serait curieux, en effet, dit Arabelle d'un sang-froid tout britannique. Mais avec un flacon de sels dans la poche de votre habit... Si vous craignez un tel accident, il est facile de décommander l'orgue. Pour être sans musique, un mariage n'en est pas moins une cérémonie essentiellement joyeuse.

— Vous me raillez, reprit Émile. Je vous en prie, madame Lawson, soyez meilleure pour moi, car je ne sais qui me tient de courir à Lyon, de prendre le chemin de fer et de m'enfuir en Amérique.

— Bah ! et la jeune madame du Quesnay !... N'avez-vous pas très-joliment juré ce matin, à la mairie, de lui donner amour, protection, etc...?

— Vous voulez me le faire avouer? Eh bien ! oui, j'ai épousé Hermance en regrettant Bénédicte ; mais tout ceci est arrivé par la faute de cette dernière. J'avais déjà à lutter contre la raison qui me défendait le sot mariage auquel me poussait mon cœur ; j'ai encore eu à me défendre contre les bizarreries de ce caractère absolu qui n'entend rien aux choses de ce monde, qui analyse un mot, une attitude pour avoir le droit d'y trouver des crimes. C'est elle qui m'a dégagé, d'ailleurs, qui s'est lassée la première des impossibilités de notre situation ; elle a rompu par orgueil, et j'ai été seul à souffrir de cette rupture, car j'ai du cœur, moi !

— Je vous engage à le prouver en vous rappelant que votre devoir est de ne penser désormais qu'à votre femme, dit Arabelle en quittant Émile après lui avoir fait une très-courte révérence.

Le lendemain, à midi, les artisans et les boutiquiers de Saint-Irénée encombraient les abords de l'église pour voir défiler les toilettes. Les robes de soie bourdonnaient sur le tapis qui descendait

jusqu'au marchepied des équipages. Les chevaux manœuvraient à grand'peine sur la place étroite.

Quand la haute canne du suisse frappa les dalles du portique, les accords de l'orgue donnèrent le rhythme d'une marche triomphale à l'entrée du cortége qui envahissait la nef. Hermance, conduite par son père, venait la première ; elle portait sa toilette de faille et de dentelles avec le brio piquant d'une jeune personne mariée selon le vœu de son cœur. Émile venait après, ayant madame du Quesnay à son bras, et faisant assez bonne contenance, quoi qu'il eût dit la veille. Sa seule marque de préoccupation fut un regard jeté en arrière sur l'orgue, au moment où il allait prendre place sur son prie-Dieu de velours rouge. Arabelle surprit ce regard, car elle était déjà installée près de Bénédicte, et elle regardait se placer la noce, dans le petit miroir penché au-dessus du clavier, sur lequel le musicien suit les diverses phases de la messe.

Pendant l'allocution du curé de Saint-Irénée aux deux époux, le docteur Portal fit irruption dans la galerie de l'orgue, et salua les deux amies d'une diatribe contre ce qu'il nomma « le coup de tête de Bénédicte. »

— Je l'ai appris au commencement de la messe, dit-il, et je suis sorti de l'église très en colère contre vous. J'ai couru à la pharmacie Crolas et j'en ai rapporté ce cordial que vous allez avaler, s'il vous plaît. Vous avez voulu livrer cette bataille, il importe de n'y pas faiblir, et je me défie de vos forces.

Malgré sa répugnance à puiser une énergie factice dans ce réconfortant, Bénédicte fut obligée de le prendre pour ne pas contrarier le docteur, auquel madame Lawson sut gré d'avoir prémuni la jeune fille contre une faiblesse soudaine qu'elle redoutait plus que tout au monde. Aussi fut-elle contente de voir monter aux joues de Bénédicte un léger incarnat, et de lui entendre attaquer magistralement son morceau du *Sanctus*.

Le docteur ne les quitta que lorsque la fin de la messe l'appela à la sacristie pour la signature de l'acte de mariage.

— Je me dispenserai de vous y suivre, lui dit madame Lawson, qui tenait rancune à Émile de la causerie de la veille.

Bénédicte lui sut gré de cette abstention, car elle redoutait, elle l'avoua à son amie, de se trouver seule pendant la demi-heure nécessaire à cette formalité.

— Quand j'aurai joué mon dernier morceau pour la sortie du cortége, lui dit-elle, je vous prierai de me laisser; maintenant, j'ai encore besoin d'échapper à moi-même. Regardons ces retardataires groupés là, à droite du chœur... Je comprends ; il y a tant de monde

que la sacristie est trop petite. Comme cette toilette lilas est fraîche! Ah! c'est Lucie Lasthenay, mon ancienne élève. Et celle-ci, rose et marron...

— Voici un jeune homme qui n'est pas en costume de cérémonie, dit Arabelle en venant s'accoter près de Bénédicte au balcon de l'orgue. Là, voyez, près de cette colonne à gauche.

— Oui, c'est le fils de M. Herbelot, notre voisin. C'est étonnant comme tous ces gens-là sont curieux de voir un beau mariage.

— Mais il a l'air plutôt attristé que curieux, reprit madame Lawson, et je ne le confonds pas du tout avec *ces gens-là*, comme vous dites. Pourquoi ne serait-il pas venu pour entendre de la bonne musique? Tenez, il regarde justement de notre côté.

Bénédicte se pencha par complaisance pour madame Lawson; aussitôt Joannès Herbelot s'empressa de rentrer dans l'ombre des bas côtés de l'église. Au même moment, le bedeau entra dans la galerie et vint remettre à l'organiste une lettre et un écrin. La lettre contenait un très-gentil remercîment d'Hermance, et quand madame Lawson présenta à Bénédicte l'écrin tout ouvert, celle-ci mit la lettre dans son carnet et dit à son amie :

— Je garde ce mot, qui est aimable et bon; mais je vous prie, madame, de vouloir bien faire remettre ce bracelet en votre nom chez M. le curé de Saint-Irénée. Le prix en sera pour ses pauvres.

Il n'était pas temps de répliquer : le cortége sortait de la sacristie. Bénédicte courut au clavier, et quand les grandes portes de l'église, roulant sur leurs gonds, l'avertirent que son rôle d'organiste était fini, elle se jeta au cou d'Arabelle, et lui dit :

— Maintenant, laissez-moi, de grâce. J'ai besoin de prier en paix.

XXXIV

Il en est des grands événements de la vie privée comme de ces marées extraordinaires qui bouleversent les bords de l'Océan; après avoir marqué leur sillage, elles se retirent, et la trace de leur passage s'efface, nivelée par le courant des évolutions quotidiennes.

C'est ainsi qu'il ne paraissait rien des changements opérés aux Massues, dès la deuxième quinzaine du mariage d'Émile. Les jeunes époux étaient en Italie pour six mois, et sauf les visites plus fréquentes de la famille Labourier, le train habituel était repris aux Massues. M. Wyniefçki et sa fille y venaient chaque soir, et madame du Quesnay avait obtenu de Bénédicte qu'elle ne disparût point dès que la réunion devenait nombreuse. La jeune fille plaisait beaucoup à

tous les fidèles de madame du Quesnay par le goût exquis, la sobriété de sa conversation, et surtout par le rare talent qu'elle avait de savoir écouter. Madame du Quesnay aimait Bénédicte avec autant de tendresse qu'autrefois ; mais Arabelle, sans s'en plaindre tout haut, était un peu piquée de n'avoir pas été admise à de nouvelles confidences.

— Que vous dirais-je que vous ne sachiez? répondit un jour Bénédicte à ce reproche amical. Je n'ai pas la faculté qu'ont tant de femmes de se raconter en détail cent fois par jour. Vienne une occasion de vous prouver ma confiance, c'est à la porte de votre amitié que j'irai frapper.

Cette occasion vint, mais moins vite que ne le souhaitait madame Lawson. A toutes les insinuations par lesquelles elle avait tenté de s'instruire de la situation financière des Wyniefçki, Bénédicte n'avait répondu que par des échappatoires ; quand Arabelle s'était décidée à sonder le comte à ce sujet, il avait répliqué gaiement que les affaires d'argent n'étant pas du ressort des incapables, il avait abdiqué entre les mains de sa fille.

Leur bilan pécuniaire était cependant plus précaire que jamais. La mort de madame Ambert et la maladie de Bénédicte avaient mis à sec la petite réserve trouvée dans un coin du chiffonnier de la grand'mère, et Bénédicte, privée des ressources de la rente viagère, voyait arriver avec terreur la date du 24 juin, à laquelle M. Herbelot attendait le payement du semestre hypothécaire. Elle avait compté sur une augmentation de leçons, et le nombre de ses élèves avait diminué depuis l'hiver. Malgré la stricte économie avec laquelle Josette tenait la maison, bien que Ladislas allât faire des journées au dehors quand le jardin ne nécessitait pas ses soins, Bénédicte n'avait pu mettre de côté pour cette fatale date du 24 juin que 200 francs environ, et il en fallait 750.

Elle ne voulut pas conférer de son embarras avec son père, autant pour le laisser dans sa quiétude que parce que l'expérience avait prouvé qu'il était toujours dupé dans les affaires d'argent, et après réflexion, elle ne trouva pas d'autre expédient que celui d'écrire à M. Herbelot, dix jours avant l'échéance, une lettre qu'il mit dans sa poche sans y répondre, mais qui ne fut pas sans effet sur l'esprit du vieil avare, car il déroula ce soir-là à son fils et à sa sœur tout son plan d'installation dans *le château*.

Pour la première fois de sa vie, Joannès, tout en gardant dans le ton de ses paroles le respect craintif qu'il portait à son père, osa dire à celui-ci qu'il y avait de la cruauté à chasser les Wyniefçki de leur demeure patrimoniale.

Jamais araignée dont une secousse inattendue dérange la toile ne

se livra à une pantomime furieuse comme le fit le vieil Herbelot à ce premier blâme de son fils. Suffoqué au point de ne pouvoir parler, il gesticula pendant quelques minutes d'un air menaçant ; puis il retrouva la parole pour déclarer que Joannès était un sot et un ingrat, et pour jurer que dès le 3 juillet, comme le texte de son contrat d'hypothèque lui en donnait le droit, il ferait commencer la procédure pour la mise en vente de la maison des Wyniefçki.

Après avoir attendu en vain, et avec anxiété, la réponse du père Herbelot, Bénédicte dut se résoudre, le 23 juin, à affronter la mauvaise réception de ce créancier ; pour ne pas alarmer son père, elle se décida à aller frapper chez M. Herbelot au retour de ses leçons, avant de rentrer chez elle. Cette précaution était superflue. M. Wyniefçki s'étant démis de ses soins de père de famille, ne songeait pas plus à l'argent que l'oiseau qui ne sème ni ne laboure ne pense à se demander s'il manquera pour lui de nourriture dans les champs.

Ce fut donc vers six heures que Bénédicte s'arrêta à la porte des Herbelot ; elle allait sonner, non sans un serrement de cœur, quand un passant, dont elle avait entendu les pas derrière elle sur le chemin, précipita sa marche pour accourir auprès d'elle. La jeune fille se retourna et aperçut Joannès Herbelot qui, dès qu'il l'eut rejointe, la salua, ouvrit la bouche pour parler et... resta muet.

— Dois-je sonner, monsieur? lui dit-elle, ou avez-vous eu l'obligeance de vous hâter pour m'ouvrir vous-même la porte?

— Mademoiselle, lui répondit-il avec la volubilité hésitante et embrouillée des peureux qui cherchent à se donner du courage, c'est mon père que vous désirez voir? Si vous me permettiez... si vous me permettiez de vous adresser une question?

— Faites, monsieur, dit Bénédicte avec une douce dignité.

— Mon père a-t-il répondu à votre lettre, mademoiselle?

— Non, monsieur, et je viens lui demander s'il accède aux propositions qu'elle contenait.

— Pardonnez-moi... Alors vous ne lui apportez pas... le semestre?

Bénédicte rougit beaucoup, trouvant très-malséante cette inquisition faite sur le grand chemin, et elle regarda le jeune homme avec une hauteur un peu dure. Il n'avait cependant pas l'air d'un créancier qui s'informe d'une rentrée d'argent, car de lui et de Bénédicte, c'était lui qui semblait être sur la sellette. Le regard de mademoiselle Wyniefçka acheva de le confondre, et ce fut en balbutiant qu'il ajouta :

— J'ai laissé mon père à Lyon ; il rentrera fort tard. Si vous le permettez, mademoiselle, j'irai porter demain matin chez vous sa réponse à votre lettre. Cela vous évitera la peine de revenir.

— Merci, monsieur, répondit Bénédicte, qui mit un point d'honneur maternel à n'alarmer personne chez elle par la visite de son créancier à la date fatale du 24 juin; je préfère revenir. A quelle heure trouverai-je M. Herbelot?

Joannès réfléchit un instant :

— A huit heures précises, mademoiselle, dit-il.

Elle prit congé de lui par un de ces saluts qui mettent une distance énorme entre la femme qui les fait et l'inférieur qui les reçoit, et Joannès resta plus de cinq minutes avant de frapper à la porte, que son père vint lui ouvrir.

Le lendemain, à l'heure indiquée, Bénédicte levait le marteau de la grille borgne des Herbelot, quand la porte s'ouvrit furtivement, comme si sa venue eût été épiée. Joannès lui mit dans la main une grosse enveloppe, et, sans dire un seul mot à la jeune fille, il referma la porte aussi mystérieusement qu'il l'avait entre-bâillée.

Elle ne s'inquiéta pas de ce procédé bizarre; mais lorsque, rentrée dans sa chambre, elle eut pris connaissance de la soi-disant réponse du père Herbelot, sa surprise, sa colère et son humiliation furent plus grandes que sa fierté, et elle courut chez madame du Quesnay à la recherche d'Arabelle, car elle avait besoin à la fois d'un conseil et d'une aide.

Elle trouva madame Lawson dans son cabinet de travail du kiosque, et lorsqu'elle lui eut conté son embarras d'argent, sa rencontre avec Joannès, et la singulière remise de la lettre attendue, elle ajouta en tirant l'enveloppe de sa poche :

— Que pensez-vous que contienne ce pli, madame?... De grâce, ne m'interrompez pas en m'offrant l'argent dont j'ai besoin... Savez-vous ce qu'il contient? Une aumône et une injure, la somme du semestre et je ne sais quelle plate déclaration d'amour! Oh! suis-je assez humiliée!

— Une insulte consiste surtout dans l'intention de celui qui la fait, répondit Arabelle, et ce jeune homme ne me paraît pas être un insolent. Maladroit peut-être, peu usagé, je vous l'accorde; mais capable de vous manquer de respect, voilà qui m'étonne... Voyons sa lettre; je vais la lire tout haut, et à nous deux nous saurons démêler quel doit être votre degré de ressentiment... Tiens! il a une jolie écriture, M. Joannès! exacte sans sécheresse, un peu tremblée par moments, mais avec quelques pleins d'un élan très-large.... Voyons son style.

Et Arabelle lut tout haut :

« Mademoiselle,

« Pardonnez-moi de vous avoir trompée. Mon père était chez lui

hier, mais j'ai voulu vous épargner l'inutilité d'une démarche pénible. Il me coûte de vous apprendre que mon père est décidé à mettre votre maison en vente en cas de non-payement d'un seul semestre, comme votre contrat d'hypothèque lui en donne le droit; mais je n'ai pas d'autre moyen de vous faire excuser l'humble prière que j'ose vous adresser.

« Mademoiselle, vous trouverez ci-jointe la somme qui peut vous libérer pour six mois. Je vous conjure de vouloir bien l'accepter à titre de prêt. L'année dernière, je l'avais offerte à M. Wyniefçki; il n'avait pas pris cette offre au sérieux, mais vous me causeriez un mortel chagrin si vous m'infligiez un refus.

« Nous sommes étrangers l'un à l'autre depuis bien longtemps, mademoiselle. Mais je me souviens de ce temps où nos joies et nos plaisirs d'enfants nous réunissaient. Je vous en supplie donc, au nom de ce passé que j'invoque et dans lequel je vis, ne me causez pas la douleur de me savoir inutile à vous épargner une peine. Ne voyez pas ce que je suis, c'est-à-dire un être dont les idées et les sentiments — et Dieu sait s'ils sont ardents et dévoués! — vous sont indifférents; ne voyez en moi que votre ancien petit ami.

« C'est le seul titre que j'ose invoquer auprès de vous. Si les distances entre nous n'étaient pas si grandes que mes rêves eux-mêmes n'oseraient jamais les franchir, je pourrais vous en dire davantage; mais n'est-ce pas assez de paroles, mademoiselle, pour que vous compreniez qu'il est en votre pouvoir de causer une grande joie ou une grande mortification

« Au plus humble et au plus dévoué de vos serviteurs,

« Joannès Herbelot. »

— Pauvre garçon! dit Arabelle en posant la lettre à côté de la liasse des huit billets de banque.

— Eh quoi! c'est lui que vous plaignez! s'écria Bénédicte.

— Pourquoi pas? Il a dû être si malheureux en écrivant cette lettre. Je gage qu'il y a employé sa nuit. Les termes en sont si mesurés! S'il y a tout au fond... ce que vous croyez y voir, c'est si voilé qu'il est possible d'en douter.

— Oh! dit Bénédicte, quelle indélicatesse de me parler de je ne sais quel sot sentiment en m'offrant un service! Comment n'a-t-il pas vu que cela suffisait à me le faire refuser?

— Eh! sans doute, il ne s'en est pas avisé, reprit madame Lawson avec indulgence. Mais je suis plus disposée que vous à excuser ce pauvre garçon, qui n'avait vraiment que cette occasion-là de vous laisser pressentir ce qu'il a dans le cœur. J'en suis pour ce que

j'avais dit d'abord : il n'a nul usage, mais c'est un sauvageon très-franc et de bonne race.

— Madame, dit Bénédicte, vous voilà en très-belle humeur de ce qui m'irrite et me peine. Est-ce là de l'amitié?

— Voyons, mon enfant, sur quoi veniez-vous me consulter? Sur les moyens de rendre cet argent à M. Herbelot, n'est-ce pas?

— Sans doute. Dois-je le lui renvoyer purement et simplement chez son père? J'y ai du scrupule. De ce que ce jeune homme m'a blessée, je ne me crois pas autorisée à lui attirer une scène de la part de M. Herbelot, qui ne se doute pas que son fils fait d'un prêt une affaire sentimentale. Je ne puis attendre que le hasard d'une rencontre me permette de rendre ces billets de banque à M. Joannès. Outre que je répugnerais à l'aborder, ce serait lui donner une espèce d'encouragement. Il est employé chez un avoué, j'ignore lequel; mais Josette, qui connaît les affaires de tout le quartier, doit savoir le nom et l'adresse. Je n'oserai jamais aller moi-même à cette étude, et comment y envoyer Ladislas, qui, hors du jardinage, n'est propre à rien? Voici ce dont je veux vous prier : madame, votre femme de chambre connaît fort bien Lyon. Voulez-vous l'y envoyer ce matin reporter cet argent?

— Je ferai mieux, ma chère Bénédicte, j'irai le rendre moi-même à M. Joannès, auquel l'autorité de mon âge me permettra de faire la leçon. Voilà qui est résolu. Mais, en retour, vous allez me promettre d'accepter de moi ce que vous refusez très-convenablement de ce jeune homme.

— Madame, je vais être franche. Si j'avais trouvé M. Herbelot inflexible, c'est à vous que j'eusse recouru; mais l'insulte que je viens de recevoir m'éclaire. Cette hypothèque est trop lourde pour notre budget diminué; jamais il ne nous sera possible de la servir sans recourir à une assistance étrangère. Or un seul pas fait dans la voie des emprunts nous ruinerait plus sûrement et plus à notre honte qu'une résolution courageuse. M. Herbelot veut vendre la maison? qu'il la vende. Il nous en coûtera de quitter les souvenirs qui nous y attachent; mais la vente nous attribuera quelques milliers de francs que je placerai en rente viagère sur la tête de mon père, et.....

— Et vous, Bénédicte?

— Oh! de quoi ai-je besoin, si ce n'est de la tranquillité des derniers jours de mon pauvre père!

XXXV

Après son déjeuner, Arabelle s'habilla, et dès qu'elle fut munie des instructions nécessaires, elle descendit à Lyon. On lui dit à l'étude de maître C*** que M. Joannès Herbelot était au Palais, où le petit clerc allait justement lui porter un dossier oublié. Peu désireuse d'attendre deux ou trois heures, madame Lawson fit route avec ce petit clerc, et entra sur ses pas dans une salle d'audience où Joannès plaidait une affaire de mur mitoyen. L'assistance n'était pas nombreuse; elle se composait, outre les parties intéressées, de ces petits bourgeois flâneurs qui fréquentent le Palais-de-Justice, parce qu'ils ne savent que faire de leur temps, et des plaideurs qui, en attendant l'appel de leur affaire, cherchent à prendre un avant-goût des aménités de la loi.

Bien que le point en litige fût d'un intérêt médiocre, madame Lawson demeura là jusqu'à sa remise à huitaine qui termina l'audience, parce qu'elle prit plaisir à écouter Joannès Herbelot. Non pas qu'il étalât ce fatras d'arguments dans lequel tant d'avocats entortillent la moindre question, mais précisément parce qu'il plaidait comme l'on cause, quand on cause bien, avec netteté et justesse, non sans quelques saillies qui relevaient sur la raquette de la réplique les maladresses de son adversaire, et avec une logique contre laquelle l'autre avocat regimbait en vain.

Arabelle admira combien ce jeune homme gauche et timide gagnait à être jugé à son point de vue spécial; et si elle distingua, à quelques hochements de tête des juges, et au salut bienveillant fait par l'un d'eux à Joannès après la levée de l'audience, que le clerc d'avoué était apprécié au Palais, elle comprit que l'ambition de Joannès n'était pas d'y briller, car sa figure animée reprit son expression concentrée dès qu'il eut rangé dans son portefeuille les dossiers de son affaire; il secoua la tête deux ou trois fois en étouffant un bâillement, et il quittait la salle en tenant ses yeux baissés vers la terre, comme un homme occupé à résoudre un problème intérieur, lorsqu'Arabelle l'aborda en lui demandant un moment d'entretien.

Il tressaillit en la reconnaissant; mais il s'inclina sans mot dire, et ils descendirent ensemble sur le quai.

— Puis-je vous parler ici? lui demanda madame Lawson.

— Je suis à vos ordres, madame.

Ils marchèrent quelque temps en silence; puis, quand ils eurent

dépassé le pont de l'Archevêché, Arabelle s'assit sur un banc solitaire, et fit signe au jeune homme de prendre place à ses côtés.

— Monsieur Herbelot, lui dit-elle, vous vous doutez sans doute de ce que peut être ma mission auprès de vous?

Il regarda madame Lawson tout droit dans les yeux, et, sans hésiter un instant, il répondit :

— Oui, madame, je le devine. M. Wyniefçki préfère être l'obligé de gens de son rang et de sa société, que de devoir quelque chose à moi, Joannès Herbelot.

— Permettez-moi de vous dire d'abord, monsieur, que, si j'en crois votre Code, tous les Français sont égaux; et la question de rang pourrait être renversée entre le comte Wyniefçki et vous, aux yeux des gens qui apprécient avant tout la richesse.

— La richesse! répéta ironiquement le jeune homme en avançant la manche propre, mais très-râpée, de son habit noir.

— Ensuite, continua madame Lawson, M. Wyniefçki a laissé à sa fille la direction de ses affaires d'argent, et ce n'est pas à lui qu'était adressée votre lettre. Franchement, monsieur, auriez-vous souhaité qu'il l'eût lue?

Joannès rougit un peu, mais il releva la tête :

— Et pourquoi pas, madame? dit-il. Elle ne contenait rien qu'il pût blâmer.

Là où madame Lawson comptait embarrasser le jeune homme, ce fut elle qui resta confuse un instant.

— Ainsi, madame, poursuivit Joannès, M. Wyniefçki est offensé de l'offre d'un service? Ce n'est pas juste de sa part; il n'a le droit, à mon avis, que de trouver mon initiative indiscrète, et je m'étonnerais si vous ne partagiez pas cette manière de voir.

Arabelle avait repris tous ses avantages :

— Êtes-vous physionomiste, monsieur? lui demanda-t-elle.

— On le devient quand on voit journellement une foule de gens, et que l'on est, par caractère, réfléchi et peu communicatif.

— Eh bien, monsieur, ajouta-t-elle en lui tendant la main, nous n'avons échangé que peu de paroles; mais dites-moi ce que vous pensez de moi d'après ma figure et ma personne?

Il lui prit la main tout entière, la serra un instant dans les deux siennes, et, avec un accent de franchise pénétrante, il répondit :

— Je m'en étonne moi-même, mais moi, qu'on accuse et qui ai tant de raisons d'être sauvage, je suis déjà tout en confiance avec vous, madame.

— Alors vous m'excuserez, si j'abuse tout de suite de cette confiance pour vous demander combien de brouillons vous a coûtés votre lettre à mademoiselle Wyniefçka.

Joannès laissa échapper la main d'Arabelle :

— Elle a trouvé mon style bien ridicule, dit-il. J'avais fait tant d'efforts pour ne dire que ce qui était nécessaire !

— Il ne s'agit pas de l'impression de mademoiselle Wyniefçka (elle n'a vu que la bienveillance de votre offre), mais de la mienne, répliqua madame Lawson. Moi, j'ai lu entre les lignes, et à côté de la mission qui m'a été confiée, et qui consiste, comme vous l'avez deviné, dans la remise de l'argent, je m'en suis donné une autre...

— Qui est de me faire comprendre l'inconvenance de mon intervention, interrompit Joannès avec amertume. Ne prenez pas tant de peine, madame, je la sens vivement.

— Si j'étais venue pour vous donner une leçon, vous aurais-je tendu la main?

— Alors, madame, vous ne refuserez pas de me tirer d'inquiétude. Des amis plus autorisés que moi ont-ils pu vaincre les scrupules de mademoiselle Wyniefçka? Le semestre sera-t-il payé demain?

— Non, monsieur. Elle se refuse à tout emprunt, ce qui peut rassurer votre susceptibilité.

— M. Wyniefçki se résoudra donc à quitter sa maison dans trois mois, car les poursuites ne se feront pas attendre... Et c'est nous qui nous installerons dans cette propriété dont nous l'aurons chassé!... Madame, cette idée m'est trop odieuse!... On refuse mes services, soit! J'en rendrai malgré ce refus... J'ai un moyen certain de réussir.

— Permettez à une amie de la famille Wyniefçka, dit Arabelle, de vous demander en quoi consiste ce moyen. J'ai le droit et le devoir de vous adresser cette question, dans la situation où vous vous êtes mis à l'égard de mademoiselle Wyniefçka. Une jeune fille peut être compromise par cette chaleur qu'un jeune homme met à la servir. Je vous adjure donc de me dire ce que vous comptez faire.

— Mademoiselle Wyniefçka compromise par moi! s'écria mélancoliquement Joannès. Mais sait-elle seulement que j'existe!... Si je vous disais de quel ton elle m'a parlé hier!

— Vous pratiquez, en ce cas, des vertus chrétiennes, puisque son dédain n'a pas découragé votre désir de la secourir, répliqua madame Lawson avec un accent incisif, quoique toujours bienveillant.

— Madame, dit Joannès sans relever cette parenthèse, votre question m'embarrasse en ce sens que, pour y répondre, il me faut vous parler beaucoup de moi. Vous ne sauriez comprendre sans cela le moyen que j'ai de vaincre la résolution de mon père. Si je l'énonçais

purement et simplement, vous me prendriez pour ce que je ne suis pas, c'est-à-dire pour un fils peu respectueux.

— Eh bien, vous vous trompez, monsieur, en me soupçonnant de prévention à votre égard. Je vous savais déjà de cœur compatissant; je viens de découvrir, en vous entendant plaider, que vous avez de solides qualités d'esprit. En voilà autant qu'il en faut pour qu'en toute occasion je vous juge avec sympathie.

Joannès la regardait avec le plaisir mêlé de confusion d'une jeune fille qui s'entend louer.

— Merci de votre bienveillance, madame. Je suis si peu habitué à en trouver!

— Vous, monsieur! Vous m'étonnez... Outre les mérites que j'ai dit, appréciables des seuls gens de goût, n'avez-vous pas, aux yeux des autres, le prestige qui s'attache à la fortune?

— La fortune! dit-il. Vous avez nommé le tyran qui opprime ma vie depuis mon enfance. La fortune donne la considération, mais à la condition de s'entourer du luxe qu'on peut acquérir grâce à elle. Elle rend ridicules ceux qui la possèdent d'une façon abstraite, c'est-à-dire sans s'en faire honneur. Voilà pourquoi l'on m'appelle le fils de l'avare, et pourquoi les jeunes gens de mon âge ne frayent pas avec moi. Je ne saurais dire que je regrette leur dédain, et je vous certifie que je n'envie pas leurs plaisirs. Plié dès longtemps à une discipline sévère, je m'en suis fait qui sont compatibles avec la solitude où je dois vivre. J'aime l'étude et la musique...

— Voilà, interrompit Arabelle, pourquoi vous êtes venu entendre mademoiselle Wyniefçka à la noce de mademoiselle Labourier.

— J'y allais aussi pour voir cette comédie jouée au pied des autels par un homme qui venait y vendre son nom pour un peu d'argent, et peut-être aussi y trahir sa foi.

Madame Lawson fut saisie d'étonnement en reconnaissant dans cette phrase, articulée avec dédain, l'étrange double vue de l'amour.

— Aussi, continua Joannès, l'argent, ce bourreau de ma vie, je le déteste, je le hais, et je me demande parfois si, lorsque j'hériterai de mon père, je ne léguerai pas, de mon vivant, tout son bien à quelque œuvre de bienfaisance, pour m'en aller, allégé de ce fardeau, gagner mon pain loin de la ville où l'on pourrait me reprocher les larmes que l'accumulation de cette fortune a coûtées. Mais pour que vous ne vous mépreniez pas à la vivacité de ce dégoût, je me hâte de vous dire, madame, que mon père ne mérite pas ce nom d'usurier qu'on lui donne, et dont moi-même j'ai subi l'affront. Grâce à Dieu, il m'a forcé, malgré ma répugnance, à devenir un homme d'affaires. Cette connaissance de la matière civile et légale m'a per-

mis du moins de lui garder mon respect, à défaut de cette estime, de cette vénération si douces à un cœur filial. Mon père n'est pas un usurier, madame; pas une seule fois il n'a prêté au-dessus du taux légal, et vous pouvez trouver un exemple de ses agissements dans son affaire avec M. Wyniefçki. Mon père — eh! on le disait hier devant moi, sans vouloir me blesser — mon père a été le croque-mort de toutes les fortunes, petites ou grandes, qui se sont écroulées à Lyon depuis quarante-cinq ans. Tous ceux qui, au moment d'une débâcle financière, ont été obligés de vendre au rabais leurs immeubles, leurs marchandises, leurs créances, l'ont trouvé à l'affût de cette proie qu'il avait guettée quelquefois des années entières. Il a eu toutes les émotions, tous les triomphes d'une chasse aux occasions de gain. Mais là où il n'a jamais considéré que le succès, je n'ai vu, moi, que sa participation à la ruine de tant de familles, et je me suis promis de réparer, selon mon pouvoir, ce que ses projets avaient de cruel. De là mon immixtion dans l'affaire de M. Wyniefçki. Aussi, quelque pénibles que soient ces aveux, je vous prie, madame, de les répéter à mademoiselle Wyniefçka, car ils expliquent ma démarche auprès d'elle.

— Ce rôle de redresseur de torts doit être parfois onéreux pour votre bourse de jeune homme, dit Arabelle, sans se dissimuler l'indiscrétion de sa remarque; mais elle était résolue à pousser Joannès dans ses derniers retranchements, autant pour le pénétrer tout à fait que parce qu'elle était piquée d'avoir vu habilement repoussées toutes les phrases qui amenaient la conversation sur le point, capital à ses yeux, de l'amour de Joannès pour Bénédicte.

Le jeune homme n'avait aucun soupçon de l'inquisition à laquelle se livrait Arabelle, ou il s'y soumettait en grande simplicité de cœur, car il répondit :

— Il est certain que je ne suis pas riche, car sur mes deux mille francs d'appointements, je paye à mon père, pour ma nourriture, une pension de quatorze cents francs; mais certaines affaires me valent des gratifications, ce qui augmente mon budget. C'est là ma réserve secrète que mes fantaisies ne peuvent entamer, car tous mes plaisirs se bornent à faire ma partie dans un quatuor d'amateurs deux fois par semaine et à acheter les livres que je ne trouve pas au palais des Arts ou à la bibliothèque de la ville. Néanmoins, mon père exigerait que je lui fisse le compte de ces petites sommes s'il m'en savait nanti; aussi vous suis-je reconnaissant, madame, de la peine que vous avez prise de venir me parler ici au lieu de chercher à me voir aux Massues.

— Vous tient-il vraiment de si court?

— Eh! oui, madame, répondit le jeune homme en souriant. Il

comprend si peu qu'on s'intéresse à autre chose qu'à l'argent, qu'il voulait me faire renoncer aux quatuors dont je vous parle, parce qu'ils ont lieu le soir, mes partners étant, les uns dans le commerce, l'autre dans une administration. La distance de Lyon aux Massues fait que je rentre à onze heures passées, et nous avons un chien...

— On l'entend de chez madame du Quesnay, dit Arabelle. Il aboie terriblement la nuit.

— Ce chien, reprit Joannès, est une espèce de bête féroce qui, une fois lâché, le soir, ne connaît pas ses maîtres. Sous peine de me voir dévoré par lui, on ne pouvait le détacher avant mes rentrées tardives, aussi mon père veillait-il en m'attendant, car il a cette faiblesse de craindre les voleurs, quoique je le soupçonne d'être trop défiant pour garder de l'argent chez lui. Mais renommée vaut possession, et peut-être a-t-il raison d'être sur ses gardes. Quoi qu'il en soit, après m'avoir attendu pendant un trimestre, mon père s'est lassé de cette condescendance, et maintenant, deux fois par semaine, j'affronte la colère d'Argus, ou plutôt je la dompte, grâce à une manœuvre diplomatique. Avant d'ouvrir la grille, j'ai avec lui, qui est de l'autre côté à hurler au bruit de mes pas, un colloque très-animé; je lui parle pour me faire reconnaître, et nos entretiens sont assez longs; encore, lorsque je me hasarde à entrer, n'est-ce qu'en tenant à la main, prêt à faire feu, ce révolver que je porte tout armé dans la poche de mon habit. Vous pouvez juger par ce détail, madame, que mon père, qui ne me cède rien dans les petits faits de la vie privée, ne saurait être influencé par moi au sujet de ses affaires d'intérêt. Aussi compté-je employer un moyen plus décisif que tous les arguments, puisque le refus de mademoiselle Wyniefçka m'oblige à une résolution devant laquelle j'avais reculé jusqu'ici.

— Je ne saurais vous engager à rien faire qui pût vous aliéner le cœur de votre père, dit madame Lawson.

— Oh! lui-même ne contestera pas *la légalité* de ma réclamation, reprit Joannès. J'ai vingt-sept ans, madame, et mon père ne m'a pas mis en possession du bien de ma mère, auquel j'ai droit. Je vais lui laisser à opter entre le dépouillement de la famille Wyniefçka et la remise entre mes mains des soixante ou quatre-vingt mille francs, je ne sais, de l'héritage maternel. Je le connais, il ne consentira pas à s'en déposséder, et M. Wyniefçki demeurera dans sa maison, qu'il paye ou non ses semestres hypothécaires.

— Monsieur Herbelot, dit gravement madame Lawson, il est certains points délicats que j'aurais voulu laisser en sous-entendu; mais votre résolution me donne le droit de vous dire que vous ne perdez le respect filial que dans un intérêt de cœur. C'est la première

objection que vous posera monsieur votre père, et que lui répondrez-vous lorsqu'il vous accusera de vous enflammer moins dans l'intérêt d'un étranger que dans...

Joannès fronça le sourcil, et desserra ses lèvres contractées pour répondre :

— J'entends ce que vous voulez me faire avouer, madame. J'ai compris toutes vos réticences depuis le début de notre conversation; mais je vous rends compte de mes actions, de mes projets, et je crois que c'est suffisant, et qu'il y a cruauté à vouloir pénétrer mes sentiments. Qu'avez-vous à me reprocher à l'égard de mademoiselle Wyniefçka? Je la rencontre chaque jour. Peut-elle se plaindre que je lui aie manqué de respect? Si j'ai commis une maladresse ce matin, il vous est facile de lui dire que je lui en demande pardon et que je ne recommencerai plus. Vous pouvez en toute sûreté être ma caution auprès d'elle, madame, et elle vivra dix ans ma voisine sans jamais recevoir de moi autre chose qu'un salut très-respectueux. Ceci dit, que lui importe ce que je puis sentir et penser? Pourquoi, madame, cette curiosité qui vous pousse à vouloir fouiller dans mon cœur? Pourquoi sonder les motifs secrets de mon projet à l'égard de mon père, quand je vous en dis qui sont avouables et réels? Laissez-moi du moins le droit du silence, cette dignité du for intérieur qui ne se refuse pas au plus misérable des hommes.

— Soit, dit Arabelle en se levant. Voici vos sept cent cinquante francs, monsieur Herbelot, et laissez-moi vous quitter sur la parole la plus vivement sentie que j'aie prononcée dans tout cet entretien. Je n'ai aucun conseil à vous donner; vous ne m'en avez pas demandé; mais je vous connais maintenant; je vous apprécie, et sachez que je vous en voudrai si vous oubliez de venir me tendre la main, quelque part que nous nous rencontrions, comme je vous tends la mienne en me séparant de vous.

XXXVI

Arabelle résolut de ne dire à mademoiselle Wyniefçka de cette entrevue que ce qui pouvait la rassurer sur les intentions du jeune homme, car dans la disposition mentale où se trouvait Bénédicte, tout ce qui aurait mis sous ses yeux l'aveu d'un sentiment dont elle venait d'éprouver la fragilité lui aurait été insupportable.

Mais tout en gardant le secret si bien défendu de Joannès, madame Lawson ne pouvait s'empêcher d'admirer ces jeux de la destinée qui attachent les cœurs d'élite à des êtres incapables de les

comprendre, et qui leur font poursuivre des erreurs quand la vérité est là, à leurs pieds, dans l'ombre où leur indifférence la dédaigne.

Arabelle ne confia pas davantage à sa jeune amie le projet de Joannès. Outre qu'il pouvait être une de ces revanches désespérées qu'on se promet d'obtenir, tout en reculant devant leur réalisation trop ardue, elle n'aurait pu en faire mention sans toucher à ce point délicat des sentiments du jeune homme, sur lesquels son intention était de donner le change à Bénédicte. Comme celle-ci n'avait aucune vanité, cette tâche fut facile à madame Lawson, et il fut entendu entre elles que Joannès Herbelot était un bon garçon, un peu prétentieux, qui avait cru faire merveille en accompagnant un mouvement de générosité de quelques banales fleurs de galanterie.

L'échéance du 24 juin était passée depuis sept jours, et le créancier de M. Wyniefçki n'avait pas donné signe de vie. Arabelle guettait Joannès par les chemins pour apprendre quelque chose de lui; soit qu'elle prît mal ses heures, soit que le jeune homme eût changé les siennes, elle ne le rencontra pas. Elle n'avait d'ailleurs pas confiance dans le plan que Joannès avait déclaré infaillible. Sa rectitude anglaise lui persuadait que M. Herbelot se délivrerait des réclamations de son fils en y faisant droit, et qu'il ne commettrait pas sa dignité paternelle dans le compromis offert par celui-ci; mais cette opinion ne tenait pas compte de l'âpre ténacité de possession qui caractérise l'avarice.

Pour comprendre le sérieux de la lutte qui allait s'engager entre le père et le fils, il aurait fallu connaître leurs rapports antérieurs et actuels ; or Joannès n'avait confié à madame Lawson que ce qu'il avait été forcé de lui avouer. Il ne lui avait rien dit de son enfance, dénuée non-seulement de ces humbles plaisirs, de ces recherches de costume que les plus pauvres gens savent procurer à leur fils, mais encore de caresses; il n'avait pas parlé des humiliations souffertes par lui dans son temps d'externat au lycée, des moqueries de ses camarades sur les souliers percés et les vestes trouées aux coudes de l'héritier du millionnaire; ce fils d'un homme qui remuait d'énormes capitaux, faisait ses devoirs et prenait ses maigres repas dans la loge du concierge d'une des maisons appartenant à son père, afin de n'avoir à remonter que le soir à Saint-Irénée; et à treize ans, il était déjà si bien édifié sur le compte des sympathies qui pouvaient alléger ses peines, qu'il fuyait les récréations du collége, où chacun le prenait pour plastron et pour souffre-douleur. Dans un de ces jours où il cherchait, sans deviner où il le trouverait, un aliment à son activité morale, il était monté à la bibliothèque de la ville, qui est dans le même bâtiment que le lycée,

et de ce jour-là sa destinée lui sembla supportable, car il se jeta dans l'étude comme dans un asile, le bibliothécaire ayant pris en gré cet adolescent qui ne demandait à son bureau que des livres sérieux.

Après ses examens du baccalauréat, Joannès avait été conduit par son père à Dijon, non pour y conquérir un diplôme d'avocat, mais pour y acquérir le titre de gradué en droit, qui suffit à Lyon à l'obtention d'une étude d'avoué. L'ambition de l'avare était de faire de son fils un bon routier judiciaire, capable de le seconder dans la gestion de sa fortune. Il y avait dans ce désir plus d'égoïsme que d'intérêt paternel, car l'avarice est essentiellement personnelle, et M. Herbelot repoussait avec terreur la pensée du jour où il lui faudrait abandonner avec la vie les biens qui l'y attachaient. C'était un aide plutôt qu'un successeur digne de lui qu'il voulait trouver dans Joannès, et pour lui apprendre, de prime abord, le prix de l'argent, il l'établit lui-même à Dijon, dans une chambre sous les toits, avec une pension juste suffisante pour ne pas mourir de faim.

Après deux mois de séjour dans cette ville, Joannès s'aperçut qu'il ne pourrait ni compléter son trousseau insuffisant, ni même nourrir cet appétit de la première jeunesse qui se satisfait des aliments les plus communs, pourvu qu'ils soient abondants. L'amitié d'un musicien, qui était établi dans une mansarde voisine de la sienne et qui faisait sa partie de violon l'hiver au théâtre, et l'été dans des bals champêtres, lui fournit le moyen de suppléer à l'insuffisance de sa pension.

Par un pur hasard, et sans que son père eût déboursé un sou pour cette superfluité, Joannès avait appris la musique. Le temps qu'il ne passait pas au collége lui appartenant quand il était à Lyon, au lieu de rester dans cette loge enfumée que M. Herbelot lui avait assignée pour quartier général; aussitôt son repas pris et ses devoirs terminés, il allait frapper à la porte d'un vieux maître de musique habitant au quatrième étage et qui l'avait autorisé à entrer à toute heure, pour avoir trouvé un jour l'enfant installé sur la dernière marche du palier à écouter religieusement un trio de Beethoven.

M. Giraud s'amusa à mettre un archet dans la main de Joannès, dont les progrès furent si prompts et si soutenus que le musicien lui dit un jour qu'il ferait entrer ses leçons en décompte sur son prochain trimestre de loyer; mais il dut lui jurer bien vite que ce n'était là qu'une plaisanterie, car les joues de l'enfant se baignèrent de larmes, et il se prit à trembler de tout son corps à la seule appréhension de la colère paternelle.

Ce goût inné de Joannès, perfectionné ainsi par la grâce d'un caprice bienveillant, lui servit à se suffire à Dijon sans commettre sa

jeune dignité dans des plaintes dont son père d'ailleurs n'eût tenu aucun compte. Il joua les seconds violons au théâtre et courut le cachet sans négliger ses cours, et lorsque, au bout de l'année, il revint à Lyon prendre, dans l'étude de maître C**, la place que son père lui avait ménagée, il ne se révolta pas plus contre cette décision que contre la tyrannie de toutes celles qui avaient jusque-là pesé sur sa vie.

Joannès subissait l'ascendant de son père par devoir filial, non par tendresse de cœur, car M. Herbelot n'avait jamais eu l'ombre d'un épanchement avec son fils. C'eût été, à ses yeux, du temps perdu, aussi bien de suivre autrefois son parlage enfantin que de s'informer de ses idées de jeune homme, maintenant qu'ils pouvaient raisonner ensemble, s'étudier mutuellement, et s'attacher l'un à l'autre par ces liens de la communion intellectuelle qui viennent resserrer les liens du sang.

Joannès avait dix-neuf ans lors de son retour à Lyon. M. Herbelot, qui avait obéi jusque-là à ses instincts en le tenant à distance, l'y maintint par suite d'un calcul. Il avait maté l'enfant, il voulait se faire du jeune homme un instrument souple et passif, et il ne vit rien de plus propre à son but que le maintien de ces rapports rigides dont il avait usé toujours à l'égard de Joannès.

Ce plan fut d'autant plus strictement suivi que M. Herbelot ne voyait pas arriver sans angoisses la majorité de son fils ; il s'agissait d'esquiver la reddition de ses comptes de tutelle, pour garder les cent vingt mille francs laissés par la mère de Joannès, et dont celle-ci, bien que torturée moralement par son mari lors de sa maladie dernière, avait réservé la possession et la jouissance à son fils.

Pour arriver à ses fins, l'avare compta sur son système autoritaire et compressif ; l'effet prouva qu'il avait eu raison de tabler sur la résignation de Joannès, car celui-ci ne se plaignit même pas lorsque, après son tirage au sort, son père lui reprocha, six mois durant, la somme nécessitée par son remplacement.

Ce n'était point par tous ces motifs bas : la frayeur d'une domination longtemps subie, la crainte d'une querelle ou l'appréhension d'une brouille avec un père irascible et rancunier, que Joannès demeurait sous la coupe de M. Herbelot.

Sa résignation avait des causes plus nobles. Privé des tendresses paternelles, dont il eût été avide, et de ces amitiés de jeunesse, dont l'enthousiasme égale en flamme celui de l'amour et le surpasse en pureté, il s'était fait une vie tout intérieure, à laquelle présidait la seule image de femme qui eût parlé à son imagination ; mais Joannès n'était pas de ces fades rêveurs qui noient dans un sentiment toutes leurs facultés. Il avait des ouvertures d'esprit sur tous les horizons ;

il étudiait et méditait sans cesse, dans le seul but d'occuper sa pensée, d'agrandir son âme, et d'échapper dans son for intérieur aux préoccupations triviales dans lesquelles se dépensait sa vie extérieure. Aussi nulle occasion de lutte ne s'était-elle encore présentée entre M. Herbelot et Joannès, et la surprise ne devait être que plus vive et la colère que plus violente chez le vieil avare, à la première rébellion de ce fils si longtemps soumis.

XXXVII

C'était le 2 juillet au soir. Il avait fait toute la journée un vent du sud, qui avait amoncelé dans le ciel des Massues un rideau de nuages bruns, gros d'orage et de grêle. Ils s'étaient déroulés lentement dans l'après-midi, poussant l'une contre l'autre leurs masses confuses, et jusqu'au crépuscule des bandes d'hirondelles avaient rasé le sol, en mêlant leurs cris plaintifs au bruissement des feuillages. A la nuit, tout bruit s'était apaisé, la nature entière avait langui sous l'impression stupéfiante d'une atmosphère chargée d'électricité, et les habitants des Massues haletaient sous leur ciel de bronze comme sous la cloche d'une machine pneumatique.

Il n'est pas d'influence extérieure qui prévale sur la nature réfractaire des avares. Assis à sa table, dans l'ancienne resserre de jardinage, devenue son cabinet de travail, M. Herbelot alignait des chiffres sur son carnet. Joannès, accablé par la chaleur, avait laissé tomber le livre qu'il lisait et s'accoudait à la fenêtre entr'ouverte, plongeant sa tête rêveuse dans l'ombre de la cour ; la sœur du père Herbelot, la vieille Mariette, tricotait un bas de gros coton bleu et laissait échapper de temps en temps une exclamation sur l'affreux temps qu'il faisait ou sur l'effet produit par l'orage sur Argus, qui hurlait au bout de sa chaîne.

— Eh ! il est temps de le détacher ; voici tantôt dix heures, dit le père Herbelot, dérangé de ses calculs par une phrase prononcée à demi-voix par sa sœur.

Obéissante comme tout ce qui approchait l'avare, la vieille Mariette ficha son aiguille à tricoter dans le mince bandeau de cheveux gris qui dépassait les ruches de son bonnet de tulle noir, et elle se leva, en disant à son neveu :

— Je n'ose pas aller seule ; Argus est tout en malice ce soir. Prends le fouet, je vais allumer la lanterne.

— Brûler une allumette et de l'huile pour défaire un cadenas ! dit M. Herbelot en haussant les épaules.

— Je voudrais bien vous y voir, mon frère, répliqua la vieille fille; il n'est déjà pas si commode d'aborder Argus en plein jour; je n'ai pas envie qu'il se jette sur moi, dans l'obscurité qu'il fait.

— Pas tant de mots; apporte la lanterne; j'ôterai le verre de la lampe pour l'allumer à la mèche.

La tante et le neveu sortirent. A peine Argus fut-il libre, qu'il s'élança dans la cour après s'être secoué par une convulsion frénétique; mais ses premiers bonds furent arrêtés par le bruit d'un coup de tonnerre, qui suivit de près un éclair aveuglant. Argus se roidit sur ses pattes, le poil hérissé, tremblant de tout son corps; le sillon de feu disparu, le dernier grondement du tonnerre assoupi, le chien reprit sa colère imbécile contre l'énervement qu'il subissait, et il alla se jeter çà et là contre les murs, aboyant du fond de son gosier, mordant les arbrisseaux et cognant son front stupide aux marches de pierre du perron.

— Il sent l'orage, dit la tante Mariette, en rentrant précipitamment sous l'abri du fouet que Joannès faisait claquer. La nuit sera mauvaise.

Ils rentrèrent comme le père Herbelot cachetait une lettre pliée selon l'ancien système qui économise l'enveloppe.

— Tiens! dit-il à son fils; en descendant à Lyon, demain matin, tu porteras ça à l'huissier. Eh! eh! ajouta-t-il en frottant l'une contre l'autre ses mains parcheminées, voici le huitième jour passé le 24 juin. Il faut agir selon les règles du jeu.

Joannès pâlit et se contint pour répondre avec calme: « C'est donc pour l'affaire Wyniescki, mon père?

— Sans doute. Après-demain, commandement d'huissier, puis la procédure ordinaire, affiches et tout ce qui s'ensuit, et dans trois mois la vente. Ah! ah! je suis bien bon de te dire ça.... Gros-Jean qui en remontre à son curé. Tu sais bien comment ça se pratique.

— Mais je ne conçois pas que la ruine d'un homme vous cause cette gaieté, mon père.

M. Herbelot regarda bien en face son héritier, en haussant ses sourcils et en arrondissant ses yeux vairons, qui fouillèrent au fond des prunelles de Joannès; mais celui-ci ne broncha pas sous la colère qui s'amassait sur le masque contracté de l'avare, et, posément, avec des circonlocutions respectueuses, il exposa à son père les raisons qui militaient en faveur d'une temporisation généreuse.

Il parla longtemps des devoirs de bon voisinage, de la suprême iniquité du droit strict, de la satisfaction intime que l'on ressent à obliger autrui, fût-ce aux dépens d'un intérêt personnel, tous arguments que le père Herbelot écoutait avec autant d'impassibilité obtuse que si son fils lui eût parlé arabe ou chinois, et, de fait, c'était

bien le cas, car après s'être ébahi assez longtemps pour laisser se développer le discours de Joannès, il lui répondit :

— Je n'entends rien à toutes ces fadaises que tu me débites. Je n'en suis que pour le sens commun et la légalité. En poursuivant ce noble gueux, qui ne me paye pas, suis-je ou non dans mon droit?... Voilà la question.

— Avec votre permission, mon père, je vais vous prouver que l'exigence d'un droit peut être jugée bien rigoureuse. Puisque vous vous retranchez dans le vôtre, que me répondriez-vous si je vous parlais des miens ?

— Les tiens ! s'écria le père Herbelot en frappant de son poing sec sur la table ; les tiens sont de m'obéir et de ne pas te mêler de contrôler mes affaires.

— Ce sont là des devoirs du fils; mais dans le fils il y a l'homme de vingt-sept ans, qui peut et veut peut-être vous prier de lui rendre ses comptes de tutelle.

— Tes comptes.... de tutelle !.... Un ingrat que j'ai nourri jusqu'à ce soir, dit M. Herbelot à sa sœur, d'un air pathétique, et dont l'éducation m'a coûté.... » Il s'engagea dans le détail de ses sacrifices paternels ; mais en voyant l'attitude du jeune homme rester aussi résolue, l'avare changea de note et dit à son fils, d'un ton qu'il s'efforçait de rendre dégagé :

— Tu m'as servi un plat de ton métier, monsieur l'avocat, en m'opposant cette malice ; mais tu n'es pas assez sot pour mécontenter un père tel que moi.

— Mon père, quelque désolé que je sois de vous déplaire, je suis décidé à suivre votre exemple. Si vous allez jusqu'au bout de votre droit en chassant M. Wyniefçki de sa maison, j'irai jusqu'au bout du mien en vous réclamant l'héritage de ma mère.

Le père Herbelot devint d'une pâleur cendrée ; il marcha droit sur son fils, et, le saisissant par le collet de son habit : « Est-ce possible? lui dit-il; aurais-tu le front de me dépouiller de mon vivant?... Il te tarde que je sois mort, peut-être?

— Vous ne me ferez pas reculer en me prêtant des idées odieuses, dont ma conduite passée m'absout, répliqua le jeune homme ; je maintiens ce que j'ai dit. Votre première démarche contre M. Wyniefçki décidera de la mienne; et où peut être le mal à vous imiter?

— Sors d'ici, tu n'es plus mon fils ! cria le vieillard en poussant Joannès vers la porte de la chambre. Je te chasse de ma maison. Nous ne pouvons y rester ensemble, moi me défiant de toi, et toi cherchant à me ruiner,

— Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria la tante Mariette, demande par-

don à ton père, Joannès... Mon frère, vous ne voudriez pas le mettre dehors par le temps qu'il fait. Entendez rouler le tonnerre !

Elle s'avança avec eux dans le vestibule, s'attachant à l'habit de son frère et au bras de son neveu dont l'un la repoussait brusquement, tandis que l'autre se demandait s'il n'était pas en faute contre l'autorité paternelle ; mais une apostrophe du père Herbelot enraya ce retour, non pas de tendresse, mais de scrupule filial.

— Une fois, deux fois, lui dit l'avare en mettant la main sur le pène d'entrée, es-tu mon fils ou le voleur de mon bien ?

— Je suis votre fils, et je ne réclame que ce qui m'appartient, répondit Joannès.

— Alors va-t'en, et tout de suite ! cria le vieillard en ouvrant la porte et en poussant violemment Joannès dehors.

Tout à coup, l'avare tomba en arrière comme une masse sous le poids du chien qui, en voyant apparaître deux ombres noires dans l'embrasure éclairée de la porte, s'était élancé sur celle des deux qui menaçait l'autre.

Ce fut une scène confuse. La tante Marie ne pouvait que s'exclamer, tandis que Joannès s'efforçait de comprimer dans ses bras les flancs et le poitrail d'Argus afin de délivrer son père de l'étreinte sauvage qui le meurtrissait ; mais le chien excité d'avance, s'échauffait par le sentiment de la lutte, et sa gueule tenace ne lâchait pas l'épaule du vieillard. C'était en vain que Joannès s'épuisait en efforts, en vain que le patient criait à plein gosier.

Enfin Joannès se souvint qu'il portait une arme ; il tira son révolver, et il cherchait à placer le canon dans l'oreille de l'animal quand M. Herbelot, qui suivait les mouvements de son fils avec des yeux saillants hors de leur orbite injecté de sang, s'écria :

— Pas cela ! c'est un crime... Je suis ton père ! tu es mon fils !...

Le malheureux croyait que c'était à sa vie que son sauveur en voulait. Tout à l'idée de tuer l'animal sans blesser son père qu'Argus enserrait de si près, Joannès n'entendit pas ces paroles, plutôt balbutiées qu'articulées ; il ajusta l'arme, trois coups de feu se succédèrent rapidement, et le cadavre du chien roula par terre dans un flot de sang.

Quand la fumée de la poudre se fut dissipée, Joannès courut chercher la lampe qui avait imparfaitement éclairé cette scène, et il devint tremblant comme un meurtrier en voyant son père évanoui.

Le jeune homme toucha le pouls, qui était presque insensible ; le cœur battait par secousses faibles ; les mains étaient froides et le front glacé. Joannès pria sa tante d'unir ses efforts aux siens ; mais la pauvre Mariette était bouleversée, et au lieu d'aider à faire revenir son frère à lui, elle se prit à courir dans la cour, sous la grêle qui

commençait à tomber, et elle cria : « Au secours ! » de toute la force de ses poumons.

Dans cette partie reculée des Massues, l'on ne pouvait entendre ces cris et les détonations qui les avaient précédés que de chez les Wyniefçki ; encore les coups de feu auraient-ils pu être confondus avec les éclats du tonnerre ; mais deux vieux soldats distinguent la crépitation des foudres guerrières de celles des foudres célestes, et le comte tenait conseil avec Ladislas sur la cause de ces coups de révolver, quand les cris de mademoiselle Herbelot les décidèrent à sortir pour s'enquérir plus pleinement.

— Est-ce de ce côté que l'on crie? demanda M. Wyniefçki en venant près de la palissade après s'être assuré que tout était calme vers la villa du Quesnay.

— Oui, monsieur ; mon frère est évanoui ou mort, je ne sais. Par grâce, venez le secourir.

Les deux Polonais unirent leurs efforts pour arracher quelques pieux de la palissade ; ils y parvinrent, passèrent à travers les buissons épineux qui la côtoyaient, et, guidés par la vieille Mariette, ils arrivèrent sous le vestibule, où ils trouvèrent Joannès qui inondait les tempes de son père de vinaigre sans parvenir à lui faire retrouver ses sens.

— Ah ! vous avez tué cette affreuse bête ! dit le comte en poussant du pied le cadavre d'Argus gisant encore auprès de sa victime. Et M. Herbelot est encore évanoui... Si vous lui faisiez avaler une gorgée d'eau d'arquebuse?

— J'ai essayé ; il a les dents serrées, dit Joannès qui sanglotait tout en rendant à son père les soins les plus intelligents.

— Ah ! diable ! Et il a une morsure?

— Je n'ai pas encore essayé de voir. J'espérais le faire revenir à lui avant de le déshabiller. Cette longue faiblesse me désespère.

— Un avis, monsieur Herbelot. Transportons-le d'abord sur son lit, puis j'irai vous chercher un médecin.

— Vous, monsieur, par une nuit pareille !

— Ladislas ! dit le comte en s'emparant du commandement, cours à Saint-Irénée chercher un docteur. Moi, dit-il au jeune homme, je vais descendre tout à l'heure au pas accéléré chez le docteur Portal. Mais, d'abord, menons notre blessé chez lui.

Ils le montèrent avec précaution à travers l'escalier étroit ; quand ils furent arrivés sur le palier, un incident grotesque au milieu de cette scène de désolation les arrêta ; la clef n'était pas à la porte de la chambre, toujours fermée à double tour, et ils durent poser le blessé par terre pour chercher dans ses poches cette clef qu'ils y trouvèrent.

Il paraissait bien à l'aspect de cette chambre que nul n'y entrait jamais que le père Herbelot, car c'était un réduit sans ordre et couvert de poussière. Les deux hommes posèrent le blessé toujours évanoui sur le couvre-pied en loques du lit de fer sans rideaux, et ils le déshabillèrent en coupant les vêtements que la rigidité du corps rendait difficile à dépouiller. L'épaule, mise à nu, présenta sous l'habit et la chemise en lambeaux, une dizaine de trous profonds cerclés d'auréoles bleuâtres, laissés par les cruelles dents d'Argus, mais dont aucun ne paraissait avoir touché aux os.

— C'est la frayeur qui l'a saisi, dit le comte, et peut-être aussi la secousse inattendue des coups de feu.

— Oh! non, dit Joannès avec candeur, il a bien dû voir que je le délivrais, car il a cessé de crier quand j'ai tiré mon revolver.

— Eh bien! tâchez de réchauffer ses membres, mettez de l'arnica étendu d'eau sur les morsures; moi je m'en vais à Lyon... A propos, ajouta M. Wyniefçki en revenant du pas de la porte, vous êtes sûr que votre chien n'était pas enragé?

— Oh! très-sûr! répondit Joannès qui tressaillit douloureusement à cette question.

Trois heures après, la consultation des deux médecins était terminée, et Ladislas rapportait déjà les médicaments prescrits. Le docteur Portal, qui avait consenti à passer la nuit auprès du malade, profita d'un instant où la vieille Mariette, seule avec lui, l'adjurait de lui dire la vérité, pour l'encourager à la résignation. Le cas était presque désespéré. M. Herbelot était sous le coup d'une apoplexie séreuse causée par la frayeur.

— J'aurais cru M. Herbelot plus solide, lui dit-il. Comment cette tête de fer a-t-elle pu se révolutionner pour l'aggression d'un chien?

Mariette raconta au docteur la discussion du père et du fils, et elle lui décrivit la scène du perron en rapportant l'apostrophe de M. Herbelot à Joannès au moment où celui-ci avait tiré son révolver.

— Je m'explique tout, dit le docteur. Ce malheureux a douté de son fils, il a cru voir la mort en face ; de là, la désorganisation de son cerveau. Mais Joannès, comment se fait-il qu'il ne soit que désolé, sans montrer cette terreur qu'auraient dû lui laisser les dernières paroles de son père?

— Ah! voilà qui est un coup du ciel, dit la vieille fille en pleurant ; ce pauvre enfant n'a pas entendu ces derniers mots de mon frère, et il est persuadé qu'il a sauvé son père en tuant cet assassin d'Argus.

— Si vous aimez votre neveu, laissez-le dans cette persuasion ; qu'il n'apprenne pas que le dernier souffle de son père a été pour

l'incriminer. Pauvre homme ! se dit le docteur en se tournant vers le chevet du mourant, aucun de ceux qui le haïssent n'aurait osé lui souhaiter une aussi terrible fin!

XXXVIII

Selon les prévisions du docteur Portal, M. Herbelot mourut dès le lendemain. Le comte Wyniefçki s'occupa des formalités de rigueur, Joannès étant abîmé dans une douleur mélangée de remords qui le rendait impropre à remplir ces tristes devoirs. Il s'accusait en effet d'avoir causé ce mouvement de colère qui avait exposé son père à l'attaque forcenée du chien ; sa conscience lui faisait de si graves reproches, qu'il ne chercha pas une seule fois à s'excuser en se rappelant que c'était lui que M. Herbelot renvoyait hors de la maison et livrait ainsi à la férocité d'Argus ; aussi la prostration de Joannès était si grande qu'il ne sut que répondre quand le comte, avec tous les ménagements possibles, lui demanda l'argent nécessaire à payer les premiers frais d'inhumation.

Il resta là, devant les meubles fermés qu'il n'osait ouvrir, ne sachant où trouver cent francs dans cette maison de millionnaire qui était la sienne désormais, quand tout à coup, il se souvint de sa réserve qui se composait des sept cent cinquante francs refusés par mademoiselle Wyniefçka. Il les donna au comte, et se reprit à pleurer ensuite près du lit mortuaire.

Le 5 juillet à midi, le convoi funèbre sortit de la maison Herbelot. Le défunt n'ayant pas d'amis, le cortége, peu nombreux, se composait uniquement de quelques hommes d'affaires auxquels il fournissait une riche pâture de procès, des concierges de ses sept maisons, des partners du quatuor de Joannès, venus par sympathie pour le jeune homme, et de M. Wyniefçki. Ce fut celui-ci qui, dans le trajet de la maison à l'église et au cimetière, soutint de son bras vigoureux la démarche chancelante de l'héritier.

— Tout est dit pour lui. A-t-il emporté sa fortune là dedans? dit un des cerbères de la loge à ses confrères quand le cortége eut défilé devant le trou béant où venait de disparaître le cercueil.

— Son fils sera-t-il moins dur au pauvre monde? c'est ça tout seul qui importe, répondit sentencieusement son interlocuteur.

— Oh! bien, il n'aura pas de peine à ça ! répliqua le troisième.

Ce fut là toute l'oraison funèbre du père Herbelot, dont on s'occupa cependant aux Massues pour établir les comptes de sa succession. Comme, selon l'expression favorite des gens du peuple, le dé-

funt *ne connaissait pas sa fortune*, on glosa sur les moindres faits et gestes de son héritier.

D'abord la maison avait été mise en réparation dès la première huitaine, et l'on se rappelait que pas un ouvrier n'en avait passé le seuil pendant les quinze ans que le vieil avare l'avait habitée. Son fils y avait trouvé tant et tant d'or et d'argent qu'il avait été obligé de faire emporter ces trésors la nuit, dans des chariots qui avaient fait plusieurs voyages. Les commères prenaient pour des galions les meubles amoncelés dans l'orangerie, et dont Joannès avait tenu à se débarrasser. Enfin, deux domestiques avaient été engagés par les héritiers, qui allaient sans doute mener un grand train, car le fils Herbelot avait quitté sa place, et la vieille Mariette allait à la messe de huit heures, habillée comme une dame, avec une robe de cachemire noir, un chapeau de crêpe, et des gants à ses mains de ménagère rustique.

Chacun faisait ses commentaires, mais sans les pouvoir approfondir, car personne n'était admis plus qu'autrefois dans la maison Herbelot. Un soir, que la conversation avait été mise sur ces commérages dans le salon de madame du Quesnay, M. Wyniefçki ne put s'empêcher de dire que le jeune héritier lui était encore redevable d'une visite de remerciements.

— Ce n'est pas que je tienne beaucoup à lui présenter mes compliments de condoléance, ajouta-t-il, mais il eût été convenable qu'il vînt me voir, et si son père, que Dieu l'ait en sa grâce ! m'a un peu tourmenté dans le temps, j'aurais eu de la satisfaction à dire au fils que je n'ai point gardé de rancune contre le défunt.

Il y avait à cette époque plus d'un mois que M. Herbelot était mort. Arabelle, qui écoutait sans mot dire l'observation du comte, pensa qu'elle avait à part elle un tort égal à reprocher à Joannès, car elle lui avait écrit quelques lignes à l'occasion de son deuil, et il avait négligé de la remercier de cette preuve de sympathie.

Elle lui pardonna lorsque, un mois plus tard, comme, à force d'y rêver, elle avait fini par ne plus penser à Joannès Herbelot, le valet de pied de madame du Quesnay lui annonça la visite du jeune homme. En le voyant entrer si maigre et si défait sous ses habits de deuil, elle comprit que le sentiment des bienséances s'efface chez qui subit une grande douleur, et elle tendit la main à son visiteur sans nulle arrière-pensée de rancune.

— Madame, lui dit-il, je me suis souvenu des bonnes paroles que vous m'avez écrites, et je suis venu faire appel à votre sympathie pour moi, ainsi qu'à votre influence sur madame du Quesnay.

— Mon aide vous est acquise, répondit Arabelle. De quoi s'agit-il ?

— Je vous le dirai en détail devant madame du Quesnay. En somme, il s'agit de me libérer d'une dette d'honneur envers M. Wyniefçki sans qu'il s'en doute.

— Et voilà tout?

— Absolument tout, madame.

— Madame du Quesnay est dans le salon à côté. Venez donc, car me voici très-curieuse, dit Arabelle, qui fit la présentation du jeune homme à son amie avec toute la correction anglaise.

Madame du Quesnay commença par être fort étonnée de cette visite ; mais elle ouvrit vite ses oreilles quand Joannès, après un court début qui ménageait fort la mémoire de son père, lui dit qu'il ne considérait pas comme lui appartenant les trente mille francs d'hypothèque souscrits par le comte au profit de son père, la partie du domaine vendue valant cette somme au delà du prix qui en avait été payé.

— Mais, conclut-il, si je tiens à réparer le tort fait à M. Wyniefçki, je souhaite qu'il ignore que je le reconnais, car cet aveu de ma part impliquerait un blâme de la mémoire paternelle. Je peux bien vous soumettre cet aveu à vous, mesdames, qui aurez la bonté de me garder le secret, mais il me serait dur de le faire à un homme lésé, même en opérant une restitution consciencieuse. Voici donc ce que j'ai pensé : madame du Quesnay aime beaucoup mademoiselle Wyniefçka, ne serait-il pas vraisemblable qu'elle voulût faire un don à sa jeune amie et qu'elle pensât à libérer son héritage?

— Ah ! dit naïvement madame du Quesnay, j'ai inscrit Bénédicte sur mon testament pour une somme de vingt mille francs, mais je n'avais pas songé à lui rien donner de mon vivant.

— Eh bien, madame, consentez à faire ce mensonge, charitable à mon égard. J'ai encore à vous supplier de vouloir bien être complice d'un second.

— Et comment?

— Madame Lawson vous dira, madame, quelles étaient mes idées sur l'emploi de la richesse avant que je... n'eusse à moi celle de mon père ; elles sont restées les mêmes, et j'aurai de la répugnance à m'accorder le moindre bien-être, tant que je n'aurai pas indemnisé beaucoup de gens des tourments que la réalisation de notre fortune leur a causés. Je ne vous ai parlé que de M. Wyniefçki, parce que votre aide m'est nécessaire à son égard ; mais j'ai déjà envoyé vers l'âme de mon père des bénédictions et des prières qui ont dû aider à son apaisement. Si je me permets de vous dire ces choses sans intérêt pour vous, madame, ajouta le jeune homme en rougissant, c'est afin que vous sachiez que ce que je compte faire pour M. Wyniefçki n'est pas un cas isolé, et que cela fait partie d'un système.

— Les bonnes actions n'ont pas besoin d'excuse, monsieur, dit madame du Quesnay d'un ton plus cordial qu'au début de la visite de Joannès. En quoi puis-je vous être utile?

— Le voici, madame : nos voisins sont dans le dénûment le plus cruel.

— Et je l'ignore! s'écria madame du Quesnay. Bénédicte ne m'en a rien dit! l'orgueil lui fait méconnaître mon affection.

— Vous l'accusez trop vite, lui fit observer madame Lawson avec une imperceptible ironie ; vous saviez que la rente de madame Ambert était le plus clair de leur revenu, et madame Ambert est morte; ils ne vous ont jamais caché que leur propriété était grevée d'une hypothèque qui met le loyer de leur propre maison à 1,500 francs; or, pour payer cette somme et pour nourrir elle-même son père et ses deux serviteurs, Bénédicte n'a que le produit de ses leçons.

— C'est vrai, je n'avais jamais calculé cela, dit madame du Quesnay tout interdite. Mais comment ne se sont-ils pas adressés à moi?

— Parce que c'eût été demander l'aumône, une aumône amicale, si vous voulez, madame, dit Joannès, et il s'agit de leur donner le nécessaire en leur épargnant la rougeur et la peine d'un remerciement.

— Si vous trouvez ce moyen, vous êtes sorcier, lui dit madame du Quesnay attendrie, et je suis prête à tremper dans vos sortiléges.

— Ce moyen est trouvé. J'arrive de Valenciennes où habite M. Pierre Ambert, auquel est revenu le capital de la rente viagère. C'est un petit-neveu de la grand'mère de mademoiselle Bénédicte, sans relations avec les Wyniefçki. Ce M. Ambert est dans le commerce, ses affaires ne sont pas brillantes, et il a déjà compromis une partie de ce capital qu'il a depuis six mois seulement et qui était déposé chez un notaire de Valenciennes, qui en servait la rente à madame Ambert des Massues pendant la vie de celle-ci. Je n'ai vu ni ce notaire ni ce commerçant ; mais mes informations sur eux sont sûres et précises. Si vous m'autorisez à me dire votre mandataire, madame, je retournerai à Valenciennes, et, au moyen d'une commandite que j'offrirai à M. Pierre Ambert, je le ferai agir selon nos intentions. Il écrira à M. Wyniefçki que l'on a trouvé chez le notaire un codicille du testament de M. Daniel-Jacques Ambert, qui ne devait être ouvert que six mois après le décès de madame Ambert, des Massues, et que ce codicille implique continuation de la rente à mademoiselle Wyniefçka. M. Wyniefçki n'ira pas voir à Valenciennes si nous l'avons abusé, et...

— Et en quoi mon nom est-il nécessaire à tout ceci?

— En ce que l'affection d'une amie riche et respectable par son âge et son rang peut seule être alléguée comme motif d'un tel roman

testamentaire, dit Joannès. Votre nom coupe court à toutes les suppositions que feraient ces gens de Valenciennes, auxquels je n'ai pas l'humilité de confesser ma situation à l'égard de M. Wyniefçki.

— Ah! très-bien, reprit madame du Quesnay sans approfondir davantage cette question; voici un point entendu, revenons au premier : comment obtenir de Bénédicte qu'elle accepte la mainlevée de l'hypothèque faite de mes propres deniers ou soi-disant? car il faudra bien démasquer notre jeu à cette occasion.

— Ici, dit Arabelle, permettez à une *authoress* de vous fournir un moyen de comédie. Nous ne réussirons que par un coup de surprise. Bénédicte ne doit rien savoir à l'avance, et il faudra bien qu'elle accepte le fait accompli.

— Et je recevrai ses reproches et ses remerciements. Hum! hum! fit madame du Quesnay. Bah! je lui léguerai dix mille francs de plus dans mon testament. Voilà Émile marié; il est assez riche...

— Donc, lorsque M. Herbelot aura disponibles les trente mille francs nécessaires... poursuivit Arabelle.

— Ils sont dans ce portefeuille avec l'argent qu'exigeront les frais d'acte, dit Joannès, qui déposa le portefeuille sur les genoux de madame du Quesnay.

— Alors, je vais chercher chez lui M. Wyniefçki, dit Arabelle; je lui dis que mon amie réclame son bras pour une course à Lyon. Il s'habille pendant que vous faites atteler, ma chère; il vient, vous lui contez votre intention, et, sans lui donner le temps de réfléchir, vous partez avec lui et avec M. Herbelot, que vous aurez mandé pour la cérémonie où sa présence est indispensable, et, la mainlevée de l'hypothèque obtenue, ma mie Bénédicte se fâchera contre vous s'il lui plaît. Que dites-vous de mon plan?

— Il faut l'exécuter tout de suite, répondit madame du Quesnay, mais puisque nous avons à jouer chacun un rôle d'emprunt devant le comte Wyniefçki, je veux, avant qu'il soit ici, vous remercier, monsieur, de ce que vous faites pour mes amis. Je n'ai eu ni tant de clairvoyance, ni tant d'ingéniosité.

— Bien, cela, dit Arabelle, mais il y a encore quelque chose à faire entre gens qui apprennent à s'estimer.

— Ceci? demanda madame du Quesnay en tendant à Joannès ses deux mains qu'il baisa l'une après l'autre.

— Oui, d'abord, puis ensuite...

— Quoi donc? Je ne trouve pas, et ce n'est point manque de sympathie pour M. Herbelot. Parlez pour moi, ma chère belle, je ne vous désavouerai de rien.

— Je ne sais, monsieur Joannès, dit madame Lawson, si madame du Quesnay partage mon avis, mais on voit dans le monde tant de

gens d'esprit et si peu qui aient du cœur, que, lorsqu'un homme réunit comme vous ces deux avantages, on lui doit un accueil qui puisse l'attirer et le retenir. Tant que je serai aux Massues, venez ici pour moi et le plus souvent possible. Quand je n'y serai plus...

— Alors, n'y sauriez-vous venir pour moi? dit madame du Quesnay avec le sourire le plus engageant.

Vingt minutes après, le comte entrait dans le salon de madame du Quesnay, où madame Lawson lui ménageait un tête-à-tête avec la maîtresse de la maison, en prenant le bras de Joannès sous prétexte de lui montrer les serres.

Madame du Quesnay commença par gronder son vieil ami de ne pas lui avoir confié ses embarras d'argent, puis, non sans une pudeur secrète, elle lui dit :

— Mais je veux me venger de votre réserve et de l'orgueil de Bénédicte. Je l'aime comme ma fille et je vous prie de vous souvenir que madame Ambert, à son lit de mort, m'a chargée de veiller sur elle. J'ai donc le droit de lui venir en aide. Ne vous récriez pas. Votre résistance ne vous servirait à rien. C'est chose arrêtée, jugée, irrévocable comme une sentence de mort après le rejet du recours en grâce. Vous n'avez plus qu'à tout subir... Voici un portefeuille qui contient trente et quelques mille francs, je crois ; en un mot, ce qui est nécessaire à lever l'hypothèque qui grève votre propriété. Vous allez partir avec M. Herbelot qui vous accompagnera chez le notaire. Votre domaine une fois dégagé des mains des infidèles, si votre fille vous gronde, vous la rappellerez au respect filial.

M. Wyniefçki ne démentit pas son caractère à cette occasion ; il baisa les mains de madame du Quesnay en lui disant avec effusion, mais sans grande surprise :

— Vous êtes notre bon ange. Me voici l'esprit libre de tout souci. Cette hypothèque me tourmentait tellement que je n'avais pas osé demander à Bénédicte comment elle s'était tirée du payement du 24 juin. Allons ! merci à Dieu qui nous a donné en vous une amie si dévouée.

Ce fut là tout le grand combat entre la prétendue générosité de madame du Quesnay et l'orgueil du comte Wyniefçki.

XXXIX

La fierté de Bénédicte fut moins accommodante ; mais elle ne pouvait revenir sur un fait accompli, et lorsque la continuation de la rente lui eut été annoncée par le notaire de Valenciennes, elle subit une réaction de tristesse après la première joie instinctive.

— J'avais besoin de lutter contre la nécessité, dit-elle à madame Lawson. Maintenant que je n'ai plus le devoir aussi strict de roidir mes forces morales, je les sens se dissoudre ; j'ai peur de devenir lâche et de m'abandonner à ce dégoût de la vie qui a déjà failli me tuer.

Il parut bientôt, à la mélancolie de la jeune fille, que cette impression était persistante ; moins obligée de s'oublier dans l'intérêt des siens, elle creusait sa douleur et agrandissait, selon son expression, chaque jour davantage l'abîme de son cœur. Jusque-là elle avait eu, dans son attitude et sa démarche et dans la fleur inaltérée de son teint, ce qui fait la jeune fille; cette lutte morale dévorée en silence la fit femme.

Elle était plus attachante, quoique moins belle, avec ses yeux alanguis et cette grâce de fleur brisée qui faisait ployer sa haute taille; mais à qui n'étudiait pas ces transformations successives, elles pouvaient échapper, et il fallait l'amitié d'Arabelle et la science du docteur pour s'alarmer de ces symptômes.

— Elle mourra à la peine, dit le docteur à madame Lawson quelques jours avant le départ de celle-ci pour l'Angleterre. Émile revient dans un mois; son retour achèvera Bénédicte. Que vous dit-elle ?

— A moi ? Rien, sinon que la vie la lasse ou qu'elle est lasse de la vie; elle ne sait trop lequel des deux.

— Il lui faudrait quelque chose d'extraordinaire pour l'arracher à cette langueur d'où elle se laissera tomber dans l'anémie, dit le docteur ; quelque chose d'héroïque qui fût l'écho de sa propre nature.

— Eh ! elle l'a sous les yeux, mais elle est aveugle, s'écria spontanément Arabelle.

— Vous voulez parler de votre Joannès, car vous en êtes entichée, reprit le docteur qui ne mesurait jamais ses termes, et je devine dans quel but vous l'avez implanté ici. Mais avant que lui et Bénédicte s'entendent, elle a le temps de vieillir ou de mourir, au choix de sa triste destinée. J'en suis pour ce que j'ai dit de ce garçon; c'est un rêveur, sans esprit pratique : il aimera Bénédicte en silence, sans s'aviser que les sentiments ne se prouvent que par la parole. Ah ! par exemple, il agit dans un autre sens, car il justifie le proverbe : *A père avare, fils prodigue.* Si, des régions inférieures où l'âme du vieil Herbelot est confinée, il lui est permis de suivre les faits et gestes de son héritier, je défie l'enfer de Dante lui-même de trouver à ses méfaits une punition plus cruelle. Joannès, madame, a fait de la maison qu'il possède à la Croix-Rousse la propriété des familles de travailleurs qui l'habitent, d'après ce système pratiqué en Alsace, qui attribue à chaque ménage la possession entière de

son local particulier ; il paye des métiers à tisser aux ouvriers intelligents qui manquent du capital nécessaire à un premier établissement ; il vient de fonder une maison d'apprentissage, où une vieille brave femme ruinée par le père Herbelot recueille, instruit et élève les petites filles que l'incurie de leurs parents et la misère jetteraient et perdraient sur le pavé de Lyon ; il a aidé de petits marchands rançonnés par son père à rétablir leur négoce. Oh ! il a de la marge, avec les quatre millions dont il a hérité. Voilà les fredaines de ce jeune homme qui, tout en ayant le sang-froid nécessaire au choix intelligent de ses bonnes œuvres, n'aura pas le courage de dire à Bénédicte trois petits mots qui étrangleront son larynx sans jamais en sortir.

— Docteur, vous avez l'air de le regretter, vous qui jadis...

— Eh ! oui, j'aimerais mieux tout... qu'elle devînt madame Herbelot même... plutôt que de se laisser dépérir. Mais cela ne sera pas. Observez ce jeune homme en face d'elle chez madame du Quesnay. Là où un autre commanderait à ses yeux de parler pour lui, celui-ci ordonne aux siens de se taire. Quel est donc le mot de la charade qu'il vient jouer ici ?

— Le mot, c'est l'amour vrai, qui est toujours timide, surtout quand il sait occupé ailleurs le cœur qu'il poursuit, répondit Arabelle.

Madame Lawson quitta les Massues avant le retour d'Émile et de sa femme, mais Bénédicte ne se refusa plus la consolation d'écrire à son amie absente, et Arabelle reçut chaque mois de longues lettres tracées de cette écriture haute et large des missives de son Irène.

Pendant tout l'hiver, la correspondance de Bénédicte eut le même ton de mélancolie ; pourtant aucune de ses expressions ne laissait soupçonner que la jeune fille eût encore à lutter contre son amour pour Émile. C'était sa foi trahie, le rêve de son cœur ruiné qu'elle pleurait, plutôt qu'Émile lui-même. Elle parlait parfois de lui, mais sans aigreur ; elle se réjouissait même pour Hermance d'une espérance maternelle dont on attendait la réalisation dans le courant de l'été.

— Nous serons du baptême, écrivait-elle ; il sera plus gai pour moi que la noce.

L'été revenu, Arabelle se disposait à partir pour la France lorsque les premiers bruits de guerre commencèrent à courir ; par prudence, elle demeura à Londres, croyant à un retard de quelques semaines. Ce fut un retard de plus d'un an.

Dès que les armées prussiennes eurent envahi le territoire français, Arabelle, qui n'était pas abusée par ces illusions patriotiques dont nous étions tous pleins, comprit qu'elle ne verrait pas cet été-

là ses amis des Massues. Dans tout le courant de l'année, elle n'eut de leurs nouvelles que selon les hasards et les lenteurs imposés par l'occupation ennemie aux services de la poste, encore s'accordaient-ils tous à lui adresser de ces cris impersonnels exhalés par des cœurs qui oublient leurs peines particulières pour s'absorber dans la douleur générale.

La paix conclue, et quelle terrible paix! même aux yeux des étrangers sympathiques à la France, la crainte des soulèvements populaires, que vint justifier la Commune de Paris, retint encore madame Lawson à Londres, et malgré son désir d'aller embrasser des amis si éprouvés, ce ne fut qu'en août 1871 qu'elle passa le détroit et qu'elle osa aller jusqu'à Lyon après avoir visité à Paris, avec plus de peine que de curiosité, les ruines des deux siéges.

Comme en 1869, sa première visite fut pour M. Portal, car, avant de monter à Saint-Irénée, elle voulait être informée de tout ce que disent peu ou mal les lettres les plus explicites, pour lesquelles on fait involontairement une petite toilette morale. Comme l'autre fois, elle surprit le docteur au milieu de ce qu'il nommait en riant sa cour des miracles, et le même déjeuner les réunit après la consultation matinale.

— Ah! ah! c'est à votre tour, lui dit-il en lui versant sa première tasse de thé; mais, puisque vous venez vous informer de mes diagnostics sur le compte d'autrui, vous n'êtes pas, comme vos intelligents compatriotes, pour le principe de non-intervention. Dieu les sauve! voilà leur égoïsme récompensé par la reprise de la mer Noire. Ces Russes ont été les gendarmes de la justice divine.

— Dieu vous sauve vous-même! répondit Arabelle en rougissant. Est-il hospitalier de m'ôter l'appétit en me reprochant la sottise de notre ministère? La nation anglaise ne l'a pas approuvé, docteur, et...

— Chut! reprit M. Portal, et un gage à qui parlera politique. Vous voulez savoir de quoi il retourne là-haut, aux Massues? Hélas! chère madame, de rien du tout. Mais il y a une compensation. La guerre, qui nous a tué tant de braves gens, a sauvé Bénédicte.

— Et comment?

— Je vous disais bien qu'il fallait à son âme un aliment héroïque. Ses forces s'affadissaient en s'exerçant à vide dans le cercle douloureux d'un rêve brisé; elles se sont retrempées dans les préoccupations patriotiques. Bénédicte a espéré, souffert, prié avec la France et pour la France. Son âme a vibré à tous nos échecs et à l'écho de nos trop rares et chères victoires; elle a fait œuvre d'ambulancière, elle a soigné les blessés; enfin, du moment où elle a senti utiles son temps, ses forces, ses prières, elle a été sauvée.

— Et comment est-elle avec Émile depuis qu'il a perdu sa femme? Ne serait-ce pas plutôt la liberté de celui qui l'a aimée qui lui a rendu la santé?

— Ah! fi, madame Lawson; voilà une idée indigne de vous. Mais, à propos de cette pauvre Hermance, vous avais-je dit qu'elle n'était pas d'une anatomie très-régulière? Elle n'a pu résister à l'épreuve de la maternité, et puisqu'elle est morte en août 1870, il y a juste un an qu'Émile est veuf. Vous savez qu'il est resté inféodé aux Labourier?

— Non, je l'ignorais.

— Oh! ils n'ont jamais voulu se laisser quitter par lui. L'enfant d'Hermance a vécu trois jours après elle, de sorte qu'Émile a hérité de ce baby; mais ce n'est pas une question aussi médiocre que celle d'intérêts à diviser qui a cimenté l'union du beau-père et du gendre; c'est l'horreur que les Labourier auraient eue de leur maison vide. Les sentiments tendres sont si respectables, chère madame, que j'ai été ému lorsque madame Labourier a supplié Émile de demeurer avec elle pour qu'il lui restât quelque chose de sa fille. Et il est resté chez eux, gendre plus que jamais du banquier, ou plutôt passé à l'état de fétiche des Labourier, qui le cajolent, le choient, tremblent de le perdre, au point que, pour ne pas exposer sa précieuse personne, ils ont usé de leur influence et l'ont fait entrer pendant la guerre dans le service d'ambulance, afin de lui éviter le désagrément de servir de cible aux balles prussiennes.

— Joannès Herbelot a-t-il préservé de même sa qualité non moins précieuse de millionnaire? demanda madame Lawson.

— Joannès?... Ah! malepeste! c'est un autre gaillard. Quels capitaines Fracasse que ces Némorin timides auprès des femmes! Il a levé à ses frais un corps de francs tireurs qu'il a entretenu et dans lequel il a servi comme simple soldat. Ce vieil insurgé de Ladislas s'est engagé dans ce bataillon de volontaires, sous prétexte qu'un Prussien c'est la moitié d'un Russe, et ils sont bellement revenus de la bataille de Nuits, Ladislas avec une balle dans la cuisse, qui le fera boiter tout le reste de ses vieux jours, Némorin avec une blessure d'éclat d'obus à l'épaule gauche, qui l'a gêné longtemps pour tenir son violon en équilibre. Cette folie d'aller se faire écharper était contagieuse, car il nous a fallu presque enfermer le comte Wyniefçki pour l'empêcher de courir au feu avec les autres, et nous avons trompé son ardeur guerrière en l'amusant à d'innocentes redoutes que le génie militaire élevait autour de Saint-Irénée. On a remué et remué du terrain, inutilement, grâce à la bataille de Nuits, et le comte doit à notre pieux stratagème d'être le seul non éclopé de nos amis... Maintenant je vous vois prête à me dire que les re-

frains de toutes les chansons par lesquelles on célèbre des exploits guerriers entrelacent

Le myrte aux lauriers,

et je vois poindre cette question sur vos lèvres :

« Bénédicte n'a-t-elle pas été émue par la patriotique valeur de « Joannès ? »

Eh bien ! pas du tout ; elle a trouvé ce mérite chose toute naturelle, car elle l'eût exercé spontanément si elle avait été Joannès. Donc les choses restent en l'état, comme aurait dit votre jeune ami Herbelot du temps qu'il plaidait au palais.

— Et madame du Quesnay, que dit-elle de tout cela? car il est impossible qu'elle n'ait pas deviné à la longue les sentiments de mon « jeune ami » comme vous le nommez, et comme je me fais honneur de le répéter après vous.

— Elle!... Vous ne me croirez donc jamais, chère madame! Madame du Quesnay, aimable et bonne, est tellement femme du monde, c'est-à-dire superficielle, qu'elle accepte les gens pour ce qu'ils disent être, et elle croit pieusement que Joannès vient chez elle parce que la compagnie lui agrée et que la maîtresse de la maison le reçoit bien. Elle est d'ailleurs d'autant plus intéressée à ne rien scruter de ce côté qu'elle a elle-même son petit plan.

— Qui est?

— Oh! deviner est si facile, madame, qu'achever ma phrase serait presque une injure à votre perspicacité.

— Ce n'est pas, je suppose, d'offrir à Bénédicte le veuf d'Hermance? demanda madame Lawson en se servant dans son dépit d'une tournure exotique, elle qui parlait si purement le français.

— Je ne vous l'ai pas soufflé, madame.

— Et Bénédicte accepterait?... Oh! ce serait une déchéance pour elle.

— Eh bien! je ne puis rien vous dire, répondit le docteur avec agitation. J'ai essayé d'interroger Bénédicte. Elle n'a pas voulu répondre. J'ai fait appel à mon habitude des diagnostics; mais bast! je saurais vous apprendre combien de pulsations son cœur bat à la minute, si son poumon droit est meilleur que son poumon gauche, etc., etc., mais ce qu'elle pense, ce qu'elle sent, comment vous le révélerais-je? Je laisse aux médecins matérialistes à tout expliquer par les fonctions, à se rejeter sur les effets en niant la cause, et je tire mon bonnet aux puissances spirituelles que ma science ne peut ni sonder, ni atteindre. Vous la verrez, d'ailleurs, et elle sera peut-être plus confiante en vous qu'en moi, profane.

XL

Le dernier pronostic du docteur ne se réalisa point. Bénédicte avait à raconter à son amie tant de choses relatives à la guerre et à ses impressions de Française qu'elle négligea de lui parler d'elle-même; mais il fut prouvé à madame Lawson dès le premier soir que ce n'était point là un manque d'amitié.

La famille Labourier, dont Émile faisait décidément partie, dînait chez madame du Quesnay le jour de l'arrivée de madame Lawson, qui avait débarqué sans crier gare! se sachant toujours la bienvenue aux Massues. Arabelle trouva Émile changé à son désavantage; il s'était chargé d'un embonpoint financier, et cette plénitude n'avait pas donné à son visage l'air satisfait qu'elle comporte, car la physionomie du jeune homme était altérée par une expression d'ennui qui avait le tort de se montrer trop bouffie pour être intéressante.

Quoi qu'en pensât madame Lawson, l'indifférence où la laissait la piteuse figure d'Émile n'était point partagée par madame Labourier, car lorsque les deux hommes furent allés fumer leur cigare sur la terrasse après le dîner, la femme du banquier se lamenta sur la tristesse de son gendre.

— Il ne peut pas se consoler de la perte de notre chère Hermance, dit-elle à madame du Quesnay, et je l'aime à cause de ce regret avant de l'aimer pour ses qualités. Mais là où il se consume, moi qui ne suis pas une égoïste, je raisonne, chère madame, et je me dis qu'Émile ne peut pas rester veuf à trente et un ans. Que ferait-il? Tôt ou tard il chercherait à s'étourdir, et il s'abandonnerait à quelque liaison irrégulière. C'est ce dont je serais désolée. Aussi l'ai-je prié de se remarier. Nous le considérons comme notre fils et nous ne voulons pas qu'il nous quitte. Eh bien! celle qu'il choisira tiendra la place de notre fille, et cela nous sera pénible; mais il serait encore plus cruel à deux vieilles gens comme M. Labourier et moi de se retrouver seuls sans cette jeunesse qui fait la joie d'une maison.

— Voilà une idée généreuse, dit madame du Quesnay. Que vous a répondu Émile?

— Il y a longtemps résisté, puis il m'a avoué que la seule femme qui pût lui plaire était... Je vais peut-être vous contrarier en la nommant, madame. Quant à moi, ce choix d'Émile ne m'a pas déplu. Je préfère qu'il prenne une femme pauvre et sans mère que de m'exposer à souffrir de compétitions d'influence avec une belle-mère

riche. Je puis bien le dire devant madame Lawson, c'est à mademoiselle Wyniefçka qu'Émile a pensé.

Madame du Quesnay réprima avec peine un grand mouvement de joie.

— Et il se propose, continua madame Labourier, de pressentir la jeune personne à ce sujet dès ce soir, afin d'obtenir d'elle l'autorisation d'une démarche officielle.

Arabelle projetait de prévenir Bénédicte afin de lui épargner l'embarras d'une surprise, mais au même instant où M. Wyniefçki et sa fille entraient par la terrasse avec Émile et M. Labourier, on annonçait à la porte du salon Joannès Herbelot et le docteur Portal ; aussi la nouvelle arrivée fut-elle le centre d'une causerie générale qui ne lui permit pas un aparté avec Bénédicte.

Vers neuf heures, madame du Quesnay, voyant un peu tarir la conversation, fit un signe amical à la jeune fille ; celle-ci se leva en adressant à son tour un signe de tête à Joannès, qui alla allumer les bougies du piano et celles d'un pupitre, et ils jouèrent la sonate en *fa majeur* de Beethoven, cette œuvre n° 24 dont le *scherzo* est d'une gaieté si folle, l'*adagio* si pénétrant, et le thème du finale, si délicat.

Les exécutants étaient dignes l'un de l'autre; le violon de Joannès était le rival du piano de Bénédicte en finesse et douceur d'expression. Arabelle ne put s'empêcher de lancer un regard au docteur en entendant s'unir ces deux talents dans cette harmonie magistrale ; le docteur comprit madame Lawson, car il lui montra d'un geste discret Émile qui, jeté sur un canapé, regardait de travers, avec une évidente mauvaise humeur, le partner de Bénédicte.

La sonate terminée, madame Labourier se confondit en éloges sur le talent de la jeune fille, dont la modestie fut embarrassée par cette effusion de compliments.

— Il fait bien chaud, dit Bénédicte en quittant le piano. Ne voulez-vous pas venir respirer un instant sur la terrasse, madame Lawson ?

Elles sortirent toutes deux pendant que mesdames du Quesnay et Labourier commençaient leur whist avec le comte et le banquier ; elles étaient à peine assises sur un banc adossé à une charmille, quand Émile se dressa devant elles et demanda à Bénédicte la faveur d'un entretien de quelques minutes.

— Vous pouvez me parler devant madame Lawson, lui dit-elle, d'un ton qu'Arabelle trouva trop dégagé pour être encourageant.

— Nous nous promènerons à quelques pas d'ici, madame Lawson me pardonnera d'insister.... Je vous en prie, mademoiselle.... Est-ce que vous craindriez d'être seule avec moi? dit le jeune homme, en prenant tout de suite avantage de cette réserve.

— Oh ! si vous le prenez ainsi, promenons-nous le long de la terrasse. Je vous rejoins, chère madame.

Arabelle n'avait nul désir de quitter son poste d'observation, car s'il lui était impossible, de sa place, d'entendre l'entretien des deux jeunes gens, elle pouvait en deviner quelque chose à leur attitude et à leurs gestes.

Émile parlait avec chaleur, et Bénédicte, grave et calme, l'écoutait en silence. Cette attitude désappointa sans doute M. du Quesnay, car Arabelle, qui suivait des yeux leurs allées et venues, vit le jeune homme s'animer, et, tout aussitôt, sur un mot d'Émile, Bénédicte s'arrêta en portant ses deux mains à son front. Puis elle adressa des questions précipitées à M. du Quesnay. Les réponses de celui-ci furent longues, mais péremptoires, car, au vingtième tour qu'ils faisaient sur la terrasse, Bénédicte conduisit Émile près du banc où ils avaient laissé Arabelle, et là, devant son amie, elle dit au jeune homme, d'une voix libre d'émotion :

— Monsieur du Quesnay, on revient de l'amour, vous vous êtes chargé de me le prouver il y a deux ans ; on revient de la haine, je le sais pour avoir soigné des blessés prussiens ; mais comme l'on ne revient jamais de la parfaite indifférence, nous n'avons plus rien à nous dire.

Elle lui fit un léger salut et s'assit auprès de son amie. Le pauvre sire de Bel-Esbat faisait une si triste figure qu'Arabelle en eut pitié ; pendant qu'il opérait une piteuse retraite dans le salon, Bénédicte devint tout à coup si agitée, que madame Lawson lui dit :

— Malheureuse enfant ! vous venez de mentir à vous-même, afin de vous venger ! Abjurez cette cruauté, dont vous êtes la première victime.

— Oh ! que vous me comprenez mal ! répondit la jeune fille d'une voix profonde. Si vous vouliez me dire la vérité, que je vous aimerais, vous ! mais vous me l'avez toujours ménagée. Vous êtes de ces amis qui croient bien agir en la déguisant.... Mes épreuves de ce soir ne sont pas finies, ma chère Arabelle. Voulez-vous faire signe à M. Herbelot de venir jusqu'ici ? Je n'ai pas la force, moi, de quitter ce banc.

Madame Lawson alla remplir le message de Bénédicte et elle ne remarqua point sans inquiétude que le docteur quittait aussi le salon et faisait mine de s'enfoncer dans le parc, mais pour revenir sur ses pas, derrière la charmille où était adossé le banc sur lequel la jeune fille était assise.

Arabelle ramena Joannès, tout ému de ce simple appel, auquel il avait obéi comme à un ordre souverain. Malgré le geste de Bénédicte, qui lui désignait un siége rustique à côté du banc, il resta debout devant elle.

— J'ai une explication un peu délicate à vous demander, monsieur, lui dit Bénédicte, qui cherchait visiblement ses paroles. Me permettez-vous de vous adresser quelques questions devant mon amie ?

— Je n'ai rien à vous dire, mademoiselle, que je ne sois heureux de savoir entendu par madame Lawson, dit Joannès de cette voix bien rhythmée dont Arabelle aimait depuis longtemps le timbre franc et loyal.

— Monsieur, on vient de m'apprendre.... on vous accuse.... de nous avoir trompés, mon père et moi.... En un mot, si j'en crois ce que l'on m'a dit, nous vivons de vos charités.

Le jeune homme lança à madame Lawson un regard d'amer reproche.

— Je ne sais pas deviner les énigmes, mademoiselle, lui dit-il, et celle que vous me posez est si confuse que je ne sais comment m'excuser du tort invraisemblable qu'elle m'attribue. Permettez-moi seulement de vous mettre en garde contre des assertions pénibles pour vous, et que nul au monde n'oserait répéter devant moi sans rougir de honte.

Il parlait d'un ton si vif, que Bénédicte resta songeuse un instant.

— Vous ne me comprenez pas, dit-elle en hochant la tête. Oh ! si je pouvais voir un instant madame du Quesnay !

Le regard repentant de Joannès dit à Arabelle : « Ce n'est donc pas vous qui m'avez trahi ! »

Bénédicte surprit ce regard expressif, et, tendant timidement sa main droite au jeune homme, elle lui dit d'une voix émue :

— Dites, dites-moi comment il m'est possible de m'acquitter envers vous ?

— Oh ! ne me mettez pas à cette épreuve, je demanderais trop ! répondit le jeune homme en prenant la main que Bénédicte lui abandonnait.

Arabelle s'en allait doucement pour ne pas gêner l'effusion de ces deux cœurs qui s'entendaient enfin, mais Bénédicte la retint :

— Vous n'êtes pas de trop, mon amie, lui dit-elle.

— Restez, madame, dit à son tour Joannès, pour pouvoir me répéter que je ne rêve pas et recevoir la confidence de ma félicité comme vous avez eu jadis celle de ma douleur.

Et, sous le regard attendri d'Arabelle, les deux jeunes gens échangèrent l'aveu d'un mutuel amour éprouvé par le temps et par l'observation intime de leurs caractères.

— Je vaux moins que vous, et j'aurai à me le faire pardonner,

dit tristement Bénédicte, après avoir appris qu'elle avait été l'unique pensée du cœur de Joannès.

Il porta la main de la jeune fille à ses lèvres : « Nous ne vivons que de ce soir, lui dit-il; le passé est un mauvais rêve, au prix duquel nous avons acquis le bonheur. »

Madame Lawson dut les prévenir enfin qu'il était temps de reparaître au salon. Quand ils y rentrèrent, ils tâchèrent tous les trois de voiler les traces de leur émotion, car c'était à M. Wyniefçki seul qu'il appartenait de recevoir les confidences des deux jeunes gens; mais ce pacte tacite fut renversé par le docteur, qui rentra sur leurs pas.

La partie de whist finissait, et M. Wyniefçki disait avec une humeur plaisante :

— Le sort est par trop injuste. Je joue contre deux partners riches, et moi, pauvre diable, je perds la partie.

— Consolez-vous, cher comte, vous avez gagné un gendre, lui dit le docteur en lui jetant dans les bras Joannès Herbelot.

— C'est une plaisanterie? répondit le comte, qui tapota en souriant l'épaule du jeune homme. Non?... C'est donc sérieux, Bénédicte?... Alors, embrassez-moi, mon gendre, et remerciez-moi de vous donner pour femme une vaillante et bonne créature.

— Ma foi! mon cher Émile, dit madame du Quesnay à son neveu tout déconfit, pourquoi t'es-tu décidé si tard?

S. Blandy.

UN LIVRE DE SPIRITUALITÉ

De la vie et des vertus chrétiennes, par l'abbé Ch. Gay, vicaire général de Poitiers. — Poitiers et Paris, H. Oudin, 1874, 2 vol. in-8.

N'est-ce point une entreprise bien téméraire que de venir, au milieu des préoccupations qui nous assiégent, entretenir les lecteurs d'un traité de spiritualité, comme eussent dit nos pères ? N'est-ce point surtout se montrer bien naïf que de réclamer, pour les phénomènes de la grâce, un peu de cette attention dont on est prodigue envers les merveilles de la nature ? Certes, si on prenait la plume pour signaler quelque bon et sérieux ouvrage sur les mouvements harmonieux des astres ou sur la vie des plantes, sur les métamorphoses des insectes ou sur la structure du corps humain, toute précaution oratoire serait superflue : il suffirait du titre pour attirer le lecteur. Ici, au contraire, ne sera-ce pas assez du sujet pour l'éloigner? Étudier le christianisme dans ses origines historiques, dans son rayonnement bienfaisant sur le genre humain, dans la puissance victorieuse de son autorité, en d'autres termes, le montrer par le dehors et à distance, cela se conçoit encore; mais prendre l'âme humaine, y entrer à la double lumière de la raison et de la foi, y appliquer le regard de la science, constater les phénomènes prodigieux qui s'y accomplissent, voir comment la grâce, sans jamais détruire la nature, la purifie, l'élève, la perfectionne, confère aux facultés humaines, désormais transformées, des pensées, des amours, des vouloirs tout divins ; découvrir en sa source, suivre en ses détours, admirer en son développement immense ce fleuve qui s'appelle la vie divine, qui coule à pleins bords dans l'âme, la pénètre et la fertilise ; observer ainsi le christianisme par le dedans, le saisir sur le fait actuel, examiner, sous toutes ses faces l'une des questions de la théologie les plus propres à tenter par sa beauté une plume chrétienne, à la décourager par sa

grandeur; n'est-ce point se transporter deux siècles en arrière et écrire pour un public qui depuis longtemps n'existe plus ?

Eh bien ! non. Disons-le hautement à la décharge, à l'honneur de notre temps, et remercions M. Gay de ne s'y être point mépris. Ce n'est point le public, c'est le livre qui manquait.

Peut-on s'en étonner ? Quelle patience ne faut-il pas pour creuser un tel sujet, quelle persévérance pour le poursuivre, quelle science, quelle expérience, disons mieux, quelle grâce pour triompher des difficultés dont il est comme hérissé ? Où trouver cet indéfinissable mélange de haute raison et d'imagination charmante, de souffle passionné et de bon sens exquis, d'exactitude et de puissant élan sans lesquels on n'arrivera jamais « à exciter dans les cœurs des admirations saintes en faisant des fêtes aux esprits ? » « La lumière produisant l'amour et l'amour s'épanouissant en sainteté[1]. » Tel est le but suprême auquel vise l'auteur d'un tel livre. On conçoit dès lors quelle émotion a dû faire trembler sa plume lorsqu'il écrivait les pages auxquelles tant d'âmes viendront demander la lumière, la direction, la paix, et quelle anxiété le doit saisir à l'heure où il livre, avec le secret de son cœur, celui de Dieu. Cette angoisse de l'apôtre, M. Gay n'essaye pas de la dissimuler. Pour le lecteur, toute inquiétude a bientôt disparu. A peine a-t-il fait quelques pas qu'il se sent comme entouré d'une atmosphère lumineuse et pacifiante. Si longue que soit la route à parcourir, si escarpés que soient les sommets à atteindre, il s'en remet à son guide devenu son ami. A mesure qu'il avance, sa sécurité croît avec son admiration, et quand il a achevé sa course, il ne lui en coûte pas de confesser que l'œuvre de M. l'abbé Gay est le plus beau livre de spiritualité qui, depuis deux cents ans, ait honoré les lettres chrétiennes.

Analyser une telle œuvre serait la déflorer. Qu'il nous suffise de dire que, dans dix-sept traités, dont chacun forme un tout sans cesser de faire partie d'un ensemble fortement conçu et étroitement lié, l'auteur étudie successivement la vie chrétienne, les vertus qui en sont le fruit, l'état religieux qui en est le couronnement. Il nous apprend ce que sont en leur fond la foi et la crainte de Dieu, l'espérance et l'humilité, la mortification et la charité. Il décrit cet inévitable adversaire que toute âme trouve sur son chemin, la tentation ; et il nous présente sous les traits les plus consolants cet hôte auquel nous ne pouvons pas fermer notre porte, la douleur.

Mais s'il est malaisé de suivre pas à pas l'auteur dans ce qu'il appelle son voyage vers Dieu, peut-être ne sera-t-il pas inutile de montrer comment un ouvrage, qui n'est nullement un livre de circon-

[1] Tome I, page 5.

stance, semble cependant une aumône providentielle aux besoins spirituels de nos contemporains. Nous rechercherons ensuite, avec les lecteurs que n'effrayera pas l'austérité du sujet, quelle place le livre de M. Gay occupera désormais parmi les auteurs spirituels, à la suite des maîtres du dix-septième siècle.

I

Avouons-le sans détour : nous sommes ignorants. La raison en est simple et triste. Pour savoir, il faut étudier, et, de nos jours, qui est-ce qui étudie la religion? On lit quelques livres de circonstance, quelques articles d'une revue dévouée à l'Église ; on entend des conférences destinées à préparer de loin, — de fort loin, souvent, — le retour à la vraie foi de ceux qui ne croient pas encore. Mais quant à développer par des lectures sérieuses, par une réflexion grave, par un travail personnel, en un mot, l'instruction rudimentaire qu'on a reçue au catéchisme, on n'en a ni les loisirs, ni l'attrait, ni la pensée. De Dieu, de sa nature, de ses perfections, de sa vie, de ses œuvres, de ses droits ; de l'homme, considéré dans ses rapports avec Dieu et avec lui-même, avec les créatures qui le dominent, avec celles qui lui sont inférieures ; de Jésus-Christ, ce centre des choses où le Créé et l'Incréé se rencontrent, où Dieu et l'homme s'embrassent, où la religion subsiste dans un sacrifice et un sacrement, source et substance de tous les autres ; de la grâce, ce fruit de la rédemption qui devient au chrétien comme une seconde nature ; de la terre où il faut passer, du ciel où il faut arriver ; de tout le dogme catholique, en un mot, que sait-on ? — A trente ans, à quarante ans, on en sait ce qu'on savait à quinze ans, on ne le sait même plus, car on l'a en partie oublié.

Le mal est si universel que les hommes mêmes qu'une grâce plus particulière incline davantage vers la piété ont peine à s'y soustraire. Car, à moins de professer l'heureux goût des vieux livres, ils ne rencontrent que petits *Manuels*, petits *Recueils*, petits *Mois* sans saveur et surtout sans doctrine. L'exposé de la doctrine, — on peut bien l'avouer, puisque le concile du Vatican se proposait de porter remède à ce mal[1], — est fort rare, même en chaire. Ici, devant un auditoire des moins révolutionnaires, la Révolution fait le sujet et le partage de tout un discours. Là, de bonnes et pieuses personnes sont bien éton-

[1] Voyez *Lettre pastorale* de Mgr Sibour, archevêque de Paris, du 20 février 1854. (*Actes de l'Église de Paris*, IIe part., p. 546.)

nées d'assister à un cours d'économie politique. Ailleurs, établissant sans le soupçonner une sorte de morale indépendante du dogme, le prédicateur croirait n'être point pratique s'il enseignait ce qu'il faut croire au lieu de se borner à répéter toujours ce qu'il faut faire.

Instruire les esprits, leur montrer par quels liens étroits et indestructibles, la morale chrétienne se rattache au dogme chrétien, et parce que rien ne s'impose aussi puissamment à la raison humaine qu'une pensée simple et une, surtout quand elle est la pensée même de Dieu, prouver que le dogme et la morale se réduisent à un mot unique, Jésus-Christ : voilà donc aujourd'hui le premier devoir de ceux qui traitent de la vie chrétienne, et voilà aussi ce qui frappe d'abord quand on ouvre le livre de M. l'abbé Gay : « Cet ouvrage, dit-il, montre le christianisme sous son aspect pratique. C'est justement pourquoi nous nous sommes appliqué à fonder sur le dogme les préceptes que nous proposions, les affections que nous cherchions à exciter et toutes les directions que nous nous efforcions d'imprimer à la conduite. Dans la famille de Dieu, la lumière est l'atmosphère même où l'on vit et le principe de tous les mouvements. Nous sommes *fils de lumière* et divinement établis pour faire des œuvres de lumière. Notre maître, c'est le Verbe; notre première vertu, c'est la foi. Le christianisme est une *révélation*, et l'*illumination* est un des noms que toute l'antiquité a donnés à notre baptême. Rien n'est donc sûrement et efficacement pratique, s'il n'est très-solidement et de tout point assis sur la doctrine [1]. »

Aussi M. Gay ne cesse-t-il de convier les âmes à l'étude, à la méditation du dogme catholique. « Ah ! dit-il à ses religieuses, désirez savoir et comprendre ; désirez-le ardemment, désirez-le toujours. C'est le cri des Écritures, des Pères et des saints. Ce désir est la respiration de l'âme chrétienne, le fruit naturel et indispensable de sa foi, l'exercice même de son espérance, le témoignage de son amour, car Dieu est vérité et l'amour vit de lumière. Vous ne comprendriez ni votre principe, ni votre fin, ni la grâce qui vous est donnée, ni la gloire qui vous est promise, si vous n'aviez pas faim et soif de connaître et de voir. Il ne s'agit donc pas, sous prétexte d'humilité, de louer et d'encourager les démissions et les lâchetés intellectuelles ; encore moins prétendons-nous canoniser l'ignorance. Si vous avez jamais pensé qu'il pouvait y avoir quelque mérite à laisser votre esprit inculte et inactif, et que l'ignorance est une condition, un moyen et surtout un gage de sainteté, vous êtes tombée dans une affreuse erreur. Qui agit ainsi ne s'abaisse point, mais se dégrade ; il ne s'humilie point, mais s'abêtit, et loin d'honorer Dieu, il le méconnaît, le

[1] Tome I, page xv.

trahit et risque de le perdre[1]. » Sous l'empire de cette intime conviction, M. Gay éclaire tous les sujets dont il approche; et quels sont ceux que, dans un tel travail, il ne touche pas en passant? Ce mot « toucher » est inexact, car rien de superficiel ne s'est glissé dans l'œuvre dont nous parlons. Même quand il traite des questions incidentes, l'auteur y apporte toujours les lumières qui naissent des fortes études et des longues méditations. Le lieu commun lui inspire une aversion dont bénéficie le lecteur : et tout semble nouveau dans ces deux volumes où ne s'est pas glissée une seule nouveauté. Ajoutez que précisément parce qu'il est le maître et non l'esclave de son sujet, M. Gay n'affecte pas cette forme didactique qui est un épouvantail à bon nombre d'esprits. Sa logique, pour être pénétrante, n'est jamais aride, et pourtant quelque vastes que soient les horizons qu'il nous ouvre, ils ne se perdent jamais dans la brume. Tant de qualités réunies expliquent comment un livre qui pousse toujours à agir, donne autant à penser. Ici, nous ne pouvons citer : c'est la moitié de l'œuvre qu'il faudrait transcrire. Mais prenez ce livre, et quand vous aurez lu quelques chapitres vous serez étonné de tout ce que vous aurez appris sans fatigue, insensiblement sur les mystères qui s'accomplissent de toute éternité au sein de Dieu, sur la grandeur et l'harmonie de ses œuvres, sur les merveilles cachées dans ce monde de la grâce où nous vivons en étrangers, sur nos rapports avec les anges et avec les âmes, avec celles qui triomphent et avec celles qui souffrent. Vous serez étonné d'avoir si facilement compris qu'il n'est point une vérité en Dieu qui ne suppose un devoir en nous; pas une vertu en nous qui ne trouve son type et son principe en Dieu; que partant vouloir isoler la morale du dogme et la pratique de la spéculation, c'est séparer le ruisseau de sa source et le rayon de son foyer. Vous serez surtout étonné et ravi de voir comment tout se tient dans ce grand édifice de la doctrine catholique; comment Jésus-Christ est la base sur laquelle il repose, le couronnement qui l'achève, le ciment qui en lie toutes les parties, comment le Christ est vraiment la lumière, la force, l'honneur, la beauté, la vie, en un mot, la vie propre de tous ceux qui croient en Lui. Vous avouerez alors avec l'auteur, « que la réponse à nos objections, la solution de nos difficultés les plus graves, se trouve souvent dans la simple exposition de cette harmonie divine et humaine qui se nomme le christianisme! » Vous confesserez que « du sanctuaire s'échappent des clartés qui n'illuminent pas seulement les nefs du temple, mais encore les parvis et jusqu'aux places publiques qui les précèdent[2]. » Vous vous prendrez à regretter qu'on ne

[1] Tome I, page 349.
[2] Tome I, page XIII.

puisse mettre quelques-unes de ces pages si pleines, si entraînantes, sous les yeux de tant d'hommes qui nous accusent de sacrifier la réalité à l'illusion, de nous nourrir de formules vides. Ils apprendraient peut-être alors de quel côté se trouve l'illusion; et ils sauraient ce que contiennent nos formules. Ce serait, du reste, répondre à un des plus chers désirs de l'auteur. M. Gay n'est point de la race des timides; sa foi éclate en généreuses audaces. « Il n'est pas bon, s'écrie-t-il, de cacher, même au grand nombre, les cimes du christianisme. Il suffit de les éclairer. Dieu ne prétend nous gagner qu'en se manifestant, et ce n'est pas en le diminuant qu'on élargit les âmes. On lui doit d'ailleurs de se dire autant que lui-même s'est dit; et pour comprendre ses voies, ses dons et ses paroles, l'étranger de génie ne vaut pas l'enfant de la maison[1]. »

Qu'il est bien l'*enfant de la maison*, celui qui prend ce titre! Il en sait toutes les beautés, il en connaît toutes les issues, il peut vous conduire dans son sanctuaire le plus retiré. Aussi ce livre est-il vraiment *intérieur* au sens où on employait ce beau mot qui dit tant de choses dans le vieux et chrétien langage du dix-septième siècle. Ici nous touchons au second caractère qui distingue l'ouvrage de M. Gay. Il est particulièrement propre à nous faire rentrer en nous-mêmes. Or, quoi de plus nécessaire à des gens qui ne sont jamais chez eux?

Peut-on nier qu'accomplissant à la lettre la parole du psalmiste, nous ne soyons sortis du matin au soir: *Exibit homo ad opus suum usque ad vesperam*[2]? Et quelle vie mène-t-on hors de chez soi! Est-elle assez divisée, éparpillée, hachée! On n'est pas occupé, on est affairé, surmené, dévoré; par l'industrie ou la politique, les arts ou l'administration, peu importe: on ne s'appartient plus. Et comme si ce n'était point assez de cette conjuration des affaires humaines pour nous tirer hors de nous, la religion et la charité semblent elles-mêmes conspirer contre notre vie intérieure en proposant à notre activité les œuvres les plus multipliées.

Les œuvres! Ce n'est pas, en effet, seulement le mot de ce siècle, c'est le mot de Dieu. Il nous a créés à son image, il veut que, comme lui, nous opérions; et parce qu'il a fait deux œuvres magnifiques, l'une qui s'appelle la Création, et l'autre couronnement et cause de la première qui s'appelle l'Incarnation, il nous associe à son travail avant de nous faire entrer dans son repos. Il livre à nos efforts la création afin que nous en tirions toutes les richesses cachées dans ses entrailles; il confie à notre liberté transformée par la grâce le pouvoir de continuer l'œuvre de son Fils et de faire gran-

[1] Tome IV, page 416.
[2] *Psalm.* CIII, 7.

dir Jésus-Christ. Aussi la foi est-elle morte quand elle ne peut pas se présenter les mains pleines d'œuvres : d'œuvres de religion qui ont Dieu pour objet immédiat, d'œuvres de charité qui se terminent à Dieu en passant par le prochain.

« Mais quoique notre nature ne soit pas le mal, le mal est dans notre nature, » dit quelque part M. Gay. Les armes les mieux trempées se rouillent entre nos mains, et abandonné à notre culture, l'arbre du bien lui-même produit parfois des fruits défendus. Qu'y a-t-il de plus propre à faire aimer la religion, que de visiter le pauvre, que de fonder des crèches, des asiles, des patronages, des écoles, des cercles ? Et pourtant si on n'y prend garde, tant d'œuvres excellentes en elles-mêmes peuvent n'être plus en celui qui s'y livre qu'une sorte de dérivatif à une activité qui a besoin de se dépenser. On oublie le but, on s'arrête au moyen; on jouit de l'organisation de son œuvre, de l'ordre qui y règne, de l'influence qu'on y exerce; on administre, on gouverne; on est heureux. Voilà la tentation : on n'y succombe pas d'ordinaire. Comment nier qu'on n'y soit exposé ? Dans les jours d'épreuve et de persécution que nous traversons, n'est-il pas nécessaire et consolant de se montrer au grand jour, d'arborer son drapeau, de réclamer hautement la liberté à laquelle on a droit, de prouver en marchant, en chantant, en prêchant, que l'on vit toujours? Et cependant, si le principe intérieur ne réglait pas, n'inspirait pas toutes les œuvres de religion, ne perdraient-elles point bientôt tout leur mérite aux yeux de Dieu, ne deviendraient-elles point suspectes aux yeux du monde? Que faire? Dominer son œuvre et ne lui jamais permettre de régenter l'âme elle-même. Agir sous l'impulsion d'un principe intérieur vivant et développé. Tel est le capital et nécessaire conseil que ne cesse d'inculquer M. Gay. « Il faut, dit-il, ne se point laisser prendre au charme des surfaces et ne point s'endormir lâchement sur les seuils... Il faut arriver à ce dernier sanctuaire, qui, tout en paraissant obscur, est toujours un foyer, parce que c'est là que Dieu dit son mot et fait radicalement son œuvre. Et comme là est, dès lors, la vérité suprême, c'est de là que la loi rayonne et que part le bon mouvement[1]. »

C'est là aussi que M. Gay nous rappelle sans se lasser. Certes, il ne déprécie aucune des beautés du monde extérieur, et jamais auteur spirituel ne les a peintes avec plus d'amour. Pourtant ce ne sont que des vestiges, des échelons, des exordes : au dedans le discours achevé, l'ascension véritable, la vie même de Dieu. Cette vie, qui s'épanouit en vertus dans l'âme baptisée, ces vertus qui transforment

[1] Tome Ier, page 157.

les facultés naturelles, M. Gay les expose et les analyse avec une précision, une clarté, une élévation, et, si on osait le dire, un charme sans égal. Sous sa plume, chacune nous apparaît douée de ses caractères propres, armée de sa native et puissante énergie, parée de la couronne de ses œuvres. Nous assistons à sa naissance, à sa croissance, nous la voyons communiquer à l'âme une séve nouvelle et la rendre capable de produire ces fruits savoureux dont la terre s'émerveille parce qu'elle en ignore l'origine.

Bien loin de détruire l'unité, la variété ne sert ici qu'à en multiplier les aspects, parce que jamais en étudiant les vertus, M. Gay ne perd de vue leur auteur. Pour le montrer, il ne nous transporte pas à deux mille ans de distance, sur la montagne où Jésus enseignait les foules, dans ces vignes qui lui offraient le touchant symbole de son étroite et vitale union avec ses disciples. Il ne nous conduit même pas en face du tabernacle, il n'en ouvre pas la porte, en nous disant : « Regardez, il est là ! » L'auteur de toutes les vertus, il le trouve. il le fait voir présent, agissant, vivant dans l'âme ; et non pas dans l'âme des saints, non pas dans l'âme des héros, mais dans l'âme de tout chrétien soumis à la loi de Dieu et en grâce avec lui. Car, remarquons-le bien, il ne s'agit point ici d'opérations extraordinaires, de voies miraculeuses, de mystique proprement dite. Le mystère de vie qui nous est exposé, tout homme fidèle à son baptême le porte caché en soi. Mais un voile le couvre, M. Gay le soulève. Tout son livre ne consiste, en définitive, qu'à nous apprendre ce que nous sommes en Jésus-Christ : c'est un traité de psychologie divine.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'en conviant les chrétiens à rentrer en eux-mêmes pour y trouver Jésus-Christ, M. Gay, bien loin de diminuer l'importance des œuvres extérieures, d'atténuer leur mérite, les élève au contraire et indique le secret qui fait leur grandeur et assure leur fécondité. Quoi ! en effet, parce qu'on sait qu'un Dieu habite en soi, l'esprit s'endormirait, la main se fermerait, l'activité deviendrait lâche et molle ! N'est-ce point au contraire un continuel stimulant à agir que la certitude, non-seulement d'être appelé à faire des œuvres divines, mais de posséder pour les accomplir un principe divin. Écoutez M. Gay : « Que vous dirai-je, filles de la charité, sœurs des pauvres, servantes des malades, vous qui, parce que les misères et les besoins de l'homme sont une légion, avez voulu constituer une armée? Celles qui contemplent sont la sainteté, celles qui enseignent sont la lumière ; vous, vous êtes la miséricorde : toutes trois vous êtes l'amour : toutes trois, vous êtes une forme de Jésus, toutes trois vous êtes Jésus. Les unes sont le sang de son cœur, les autres le rayon de ses yeux, vous êtes la bénédic-

tion de ses mains... Vous démontrez la vérité en forçant de croire à l'amour[1]. » A toutes les pages se rencontrent cette largeur de vues, cette chaleur de sentiments et sous le souffle dominateur et réglé d'une pensée maîtresse d'elle-même, des déductions dont l'élévation et la logique dilatent le cœur en convainquant l'esprit.

Cette conviction qui ne tarde pas à s'emparer de l'esprit du lecteur est aussi le fruit naturel de la rare sagesse qui a pesé et mesuré toute la doctrine, toutes les paroles de ce livre. Traiter de la vie et des vertus chrétiennes, comme le fait M. Gay, c'est choisir dans le domaine du surnaturel, un des champs les plus beaux, les plus féconds, mais où il est aussi aisé de dépasser les limites marquées par l'Esprit-Saint que difficile de s'y renfermer. Sous toutes les affirmations secondaires, sous toutes les décisions de détail se pose le grand et délicat problème des rapports de la nature et de la grâce. Cette première question élucidée, il en surgit une autre. Dans l'ordre surnaturel lui-même le précepte doit se distinguer du conseil. Or parfois cette distinction fondamentale semble aussi indécise que celle de l'Océan et du ciel à ces heures où, sous un soleil étincelant, le regard ne saisit plus de différence entre les nuages et les flots. De quelle conséquence cependant n'est point une proposition erronée en de telles matières! Le dix-septième siècle l'avait compris, lorsqu'il prenait un intérêt si passionné à la lutte en apparence toute spéculative de Bossuet et de Fénelon. Quelques lignes malheureuses suffisent pour éloigner de la vérité durant des années, toujours peut-être, un homme qui les aura lues en passant, elles suffisent pour opérer des ravages souvent irréparables dans une âme qui essayera de les réduire en pratique. Rien ici ne peut donc suppléer à la prudence, non pas à cette prudence pratique et trop souvent politique qui, même chez les meilleurs, sacrifie si souvent la vérité à l'intérêt; mais à cette prudence supérieure qui est une fille de la lumière et un don de l'esprit de Dieu.

S'arrêter à prouver qu'elle est rare, ce serait essayer de démontrer l'évidence. Le respect pour les faibles, les petits, les infirmes; la crainte d'achever le roseau à demi brisé, d'éteindre la mèche qui fume encore ne sont pas précisément les vertus dominantes aujourd'hui. Que de villes seraient depuis longtemps incendiées, si le Seigneur exécutait les arrêts de quelques modernes « fils du tonnerre! » Du moins se plaisent-ils à présenter tout ce qui peut de prime abord heurter, décourager, scandaliser des intelligences peu préparées, des volontés hésitantes. Évidemment l'entreprise qu'ils poursuivent n'est pas de repousser les errants, mais les

[1] Tome II, pages 506 et 507.

moyens qu'ils emploient n'atteignent point d'autre but. Que ne méditent-ils le livre de M. Gay ? La prudence en inspire toutes les pages. Sans doute M. Gay, écrivant d'abord pour des religieuses, s'étend sur la beauté, le bonheur de leur état. C'était son droit, c'était son devoir. Le concile de Trente a défini que leur état est meilleur et plus heureux que tous les autres. A nul on ne le doit dissimuler. Mais lorsque, descendant de ces hauteurs, il entre dans le détail ; qu'il traite de la vocation religieuse ou des rapports avec les familles, ou des divers devoirs de la vie monastique, partout on retrouve le même parfum de foi ardente et de saine raison, la même connaissance du cœur humain et de la société contemporaine, la même balance exacte et sûre. « Tenez en bride votre sensibilité, écrit M. Gay à ses religieuses ; ne vous laissez pas dominer par vos impressions : soyez fermes, soyez raisonnables. Ah ! faut-il que la raison étant le propre de notre nature, nous ne puissions ordinairement l'écouter, la suivre, la laisser régner sur nous et gouverner nos actes, sans un effort, sans un combat, sans une victoire, c'est-à-dire sans qu'il y ait un vaincu, un blessé, un mort, et que ce mort soit forcément une portion de nous-mêmes[1] ? » Non-seulement la raison, pense-t-il, doit garder toujours la direction pratique de la vie, mais il importe encore de s'en servir pour s'élever vers Dieu. « Certes, la raison humaine peut, sans quitter son ordre, nous fournir sur Dieu et ses perfections des lumières non-seulement assurées, mais déjà magnifiques ; on ne saurait trop selon nous, conseiller aux personnes spirituelles d'appliquer souvent leur pensée à ces précieuses données de la théologie naturelle. Elles trouveront là mille sources vives d'oraison, de connaissances élevées, de nobles inspirations, de salutaires dilatations, de résolutions généreuses et vraiment de saintes œuvres. Et n'y auraient-elles pas d'autre profit, elles feraient bien encore de s'y adonner, ne fût-ce que pour réparer tant de négations stupides et de blasphèmes épouvantables que le rationalisme forcené de notre temps, après avoir bafoué et crucifié le Dieu de la foi, inflige journellement au Dieu de la raison[2]. »

La sagesse rare, dont ne se départit jamais M. Gay, revet un caractère particulier de grâce touchante et de délicatesse exquise qui n'atténue en rien la fermeté de la doctrine, quand il aborde un sujet, de tous peut-être le plus difficile, celui du moins sur lequel les chrétiens qui vivent au milieu du monde trouvent le moins de lumière dans les auteurs d'un autre âge. Les chapitres consacrés à la charité — véritables chefs-d'œuvre d'élévation et de mesure — contiennent

[1] Tome I, page 415.
[2] Tome I, page 160.

de douces et consolantes réponses à des questions qu'au pied de la croix beaucoup de cœurs ne se sont posées qu'on tremblant. Sur l'inégalité permise et voulue de Dieu dans les affections légitimes, sur leur persistance au delà du tombeau ; sur le caractère que revêtira dans le ciel notre tendresse pour ceux que nous avons aimés ici-bas, M. Gay a écrit quelques lignes qui soulageront bien des âmes et imprimeront je ne sais quel caractère de dilatation et de confiance à leur amour pour Dieu. « Au ciel, en pleine gloire, là où tout est ordre, harmonie, sainteté, fixité, parce que Dieu y est tout en toutes choses, mais Dieu auteur de la nature aussi bien que de la grâce... il arrivera que ceux qu'on aura aimés ici-bas à des titres particuliers, de nature ou de grâce, on les aimera encore et incomparablement plus qu'ici, de tous ces amours spéciaux réunis, et ces sortes d'amours on ne les ressentira pas pour d'autres, fussent-ils saints comme des séraphins et beaux comme des archanges[1]. »

Mais pour connaître des préférences, la charité n'admet pas des exceptions. M. Gay l'affirme, le prouve, et ce qui vaut mieux, par son langage si évangélique, si élevé, si attendri, gagne et persuade son lecteur. Pour obtenir de lui qu'il aime tous les hommes, il lui apprend à chercher en eux autre chose qu'eux-mêmes, Jésus-Christ, qui y habite ou qui veut y habiter. « Souvent l'enveloppe à percer est épaisse; le divin est enfoui à une grande profondeur... Tant d'ignorance et d'erreurs dans l'esprit, dans l'âme ; tant de passions mal réglées ou honteuses, tant d'insupportables défauts dans le caractère, sans parler des ténèbres et des fanges de la vie, quel vase pour contenir un Dieu, quel signe surtout pour le traduire, et par suite quelle difficulté pour l'y reconnaître ! Et cependant il l'y faut reconnaître : car, plus ou moins formé, il y est : au moins y est-il toujours d'une présence possible et divinement voulue. » Et aussitôt, allant au-devant d'une objection et réfutant une erreur, celle qui consisterait à nier les défauts du prochain pour se le rendre aimable, à « le regarder de profil quand il est borgne, » comme disait ingénieusement un penseur ce jour-là trop bienveillant[2] : « Voir est une perfection, ajoute M. Gay ; il ne s'agit point de faire de la charité une aveugle, ni de prétendre qu'une vertu quelconque et surtout celle-ci, ait besoin d'illusion pour vivre. En morale, ne l'oubliez jamais, la vérité prime tout et règle tout ; mais monter dans le regard de Dieu pour tout juger comme lui, regarder le dedans en même temps et plus que le dehors, traverser l'état de l'homme pour contempler l'œuvre de Dieu, ce n'est point s'éclairer de jours faux pour se faire

[1] Tome II, page 439.
[2] Joubert. *Pensées*, 2e éd., t. I, p. 85.

des fantômes ; c'est, au contraire, considérer les choses dans leur plus pure clarté, c'est-à-dire dans leur vérité la plus haute[1]. »

La vérité la plus haute conduit toujours à la prudence et en rend facile l'exercice. Ici l'on s'en aperçoit à chaque page. Certes, s'il est est un sujet dont on n'approche plus qu'en tremblant, depuis qu'on nous a habitués à en parler avec si peu de réserve, c'est bien celui des vertus réservées, comme les appelait le P. Lacordaire. Ouvrez le traité que M. Gay consacre à la Chasteté. Dès le début, il vous conduit à cette hauteur où on sent aussitôt qu'aucun miasme malsain ne saurait atteindre, et là il entonne un chant, une hymne à la beauté divine et à l'amour divin : tout le reste fait silence et disparaît. Ce même tact, nous le retrouvons dans tous ses autres traités, aussi bien quand il parle de la mortification que lorsqu'il aborde l'humilité. Mais il faut se borner et laisser au lecteur la joie de ces découvertes. L'âme sincère éprouve un si doux bien-être à se sentir auprès d'un maître qui la comprend, qui l'aime, qui lui dit la vérité, mais la vérité sans ornement et sans altération, sans y rien mêler des petites ou des grandes passions de l'homme, de ses amours ou de ses haines, de son ignorance ou de ses préjugés, la vérité, en un mot, telle qu'elle sort du cœur de Dieu et des lèvres de l'Église!

Nous sera-t-il permis d'aller jusqu'au bout de notre pensée et d'ajouter que ce Traité, qui, par sa science, son caractère intime, sa sagesse, répond si complétement aux besoins de nos contemporains, est une œuvre trop considérable, au point de vue théologique, pour qu'on n'essaye pas d'en bien préciser le caractère et la portée?

II

Il est dans le Nouveau Testament un mot qui revient sans cesse; que Jésus-Christ, au témoignage de saint Jean, avait continuellement sur les lèvres; un mot que saint Paul se plaît à commenter et à développer en l'expliquant. Ce mot, c'est celui de vie. « Je suis la vie, dit Notre-Seigneur. Vous vivez en moi et moi je vis en vous[2]. » — « Nous vous annonçons la vie éternelle qui était dans le sein du Père et qui nous est apparue, » continue saint Jean[3]. — « Je vis, non ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus qui vit en moi! » s'écrie saint Paul[4].

[1] Tome II, page 421.
[2] Joan, XI, 25.
[3] Joan, I, 2.
[4] Galat., II, 20.

De la langue apostolique, ce mot nouveau, étrange, passe au langage ecclésiastique. Dans les lettres que leur adressaient des papes et des évêques qui s'appelaient Clément, Polycarpe[1], Ignace[2] ; dans les écrits de polémique ou d'exposition dogmatique d'un Denys l'Aréopagite, d'un saint Justin, d'un Clément d'Alexandrie[3], d'un Origène, et jusque dans les interrogatoires subis à la porte de l'Amphithéâtre, les chrétiens entendent affirmer le mystère de vie qu'ils croyaient tous réalisé en eux. « Théophore, répondait saint Ignace à Trajan, c'est moi et quiconque porte comme moi Jésus-Christ dans son cœur... — Tu portes donc le Christ au dedans de toi? — Oui, car il est écrit : « J'habiterai en eux et j'accompagnerai tous leurs pas[4]. »

Ni les persécutions de l'administration impériale et de la police byzantine, ni les basses intrigues des hérésiarques de ce temps-là, qu'ils s'appelassent ariens, nestoriens ou eutychiens ; ni la nécessité de défendre avant tout la divinité de Jésus-Christ, audacieusement ou frauduleusement attaquée, rien ne put empêcher cette grande et fondamentale doctrine de l'union vitale des âmes avec Jésus-Christ d'apparaître tantôt discrètement voilée, tantôt éclairée par des flots de lumière dans les écrits des incomparables défenseurs du Verbe incarné : Athanase, Basile, Grégoire de Naziance, Grégoire de Nysse et leurs disciples. A la même heure, dépassant l'enceinte étroite d'Hippone, la renommée de saint Augustin apprend au monde que l'Occident ne doit rien envier à l'Orient. Dans cet esprit, le plus riche, le plus étendu, le plus complet peut-être dont Dieu ait doté son Église, aux conceptions dogmatiques des Grecs s'unit la pensée pratique des Latins. Comme les premiers, saint Augustin regarde le ciel et contemple ses mystères; avec les seconds, il sonde l'âme humaine pour y découvrir l'œuvre de Dieu. Aussi dans ses lettres, dans ses traités, dans ses discours à son peuple ; qu'il commente les

[1] Propter nos ut in ipso vivamus, omnia sustinuit, ἵνα ζησωμεν ἐν αὐτῷ (*Pat. græc.*, tom. V, col. 1011).

[2] Jesus Christus inseparabilis nostra vita, ἀδιάκριτον ἡμῶν ξῆν (Ep. ad Eph. III). La même expression se retrouve dans Ep. ad Trallian. (*Patrol. græc.*, tom. V, col. 647). Il appelle les chrétiens *Deiferi*, *Christipheri*, *sanctiferi*. *Ipso in nobis habitante*, etc. (col. 652). — Dans Hermas (lib. II et III), c'est surtout de la présence du Saint-Esprit qu'il est parlé (*Patrol. græc.*, tom. II, p. 922 et suiv.).

[3] Son *Pédagogue* en particulier est plein de cette doctrine. Voy. par ex., lib. I, ch. VI, col. 307; ch. IX, col. 350. Les liv. II et III insinuent la même pensée fondamentale, la présence du *Logos* en nous.

[4] Tu igitur in teipso Christum circumfers ? Ignatius dixit : Etiam : scriptum est enim : *Inhabitabo in ipsis et inambulabo*. (*Acta martyrum sincera et selecta*... opera D. Ruinart. Paris, 1689, in-4, p. 12.) — Les *Actes des martyrs* abondent en traits de ce genre.

psaumes de David ou qu'il traite de l'évangile de saint Jean, revient-il sans cesse sur le mystère de vie divine que contient l'âme de tout baptisé[1].

Toutefois, il est à remarquer que jusqu'alors, quoique les saints docteurs aient publié des traités sur des points particuliers de doctrine, que saint Basile ait écrit un livre sur le Saint-Esprit, saint Athanase des discours sur le Verbe incarné, cependant la vérité est surtout dispensée sous forme d'instructions, d'exhortations, à la fois doctrinales et morales, savantes et pieuses. Le premier, saint Augustin, dans les vingt-deux livres qui composent *la Cité de Dieu*, « œuvre immense, » comme il l'appelle lui-même, trace de la religion un exposé plus complet, mais pas encore didactique[2]. La connaissance est totale; la science proprement dite n'est pas faite sous sa forme définitive. C'est au moyen âge qu'elle prend tout son essor, grâce à l'admirable institution des universités d'une part, à celle des grands ordres religieux de l'autre. A ce moment, réunissant les matériaux amassés depuis des siècles par des hommes tels que Hugues[3] et Richard de Saint-Victor, saint Anselme[4], Pierre Lombard et tant d'autres, saint Thomas élève cet édifice dont on ne sait ce qu'il faut admirer davantage, la beauté ou la solidité, l'élévation ou l'étendue. Et pourtant, peut-on se permettre un regret? Même durant son plus brillant période, la scolastique semble laisser dans l'ombre la question par excellence, celle de la vie de Jésus-Christ dans les âmes. Des trois mots par lesquels le Fils de Dieu a voulu se définir lui-même : « Je suis la voie, la vérité et la vie, » les deux premiers seuls font l'objet de ses recherches immédiates. Comment expliquer une pareille lacune? Par bien des causes. La vie se définit difficilement; elle ne revêt point, comme la vérité, la forme d'un argument; elle se prête mal à ces classifications quelque peu arbitraires, mais séduisantes pour l'esprit, auxquelles la méthode aristotélicienne avait habitué les intelligences. Ajoutez que, pressés de répondre aux objections des adversaires de la foi, les docteurs du moyen âge, dans l'étude du surnaturel, étaient

[1] Il est inutile de citer ici saint Augustin. Pour peu qu'on ait lu ses œuvres, on sait combien les textes sont abondants sur le sujet qui nous occupe.

[2] *Ingentis hujus operis. De civitate Dei*, lib. XII. Saint Denys avait fait cet exposé et d'une manière magnifique, mais nous n'en possédons que quelques parties. Voy. *Œuvres de saint Denys l'Aréopagite*, par l'abbé Darboy (depuis archevêque de Paris). Paris, 1845. Introd., art. 2, p. 95 et suiv.; *Saint Irénée*, par M. l'abbé Freppel (aujourd'hui évêque d'Angers). Paris, 1861, V[e] leçon.

[3] Sur Hugues de St-Victor, dont M. Gay semble s'être souvent inspiré, voy. l'*Essai sur la fondation de l'école de saint Victor de Paris*, par l'abbé Hugonin (aujourd'hui évêque de Bayeux), chap. IV et V.

[4] En particulier le *Cur Deus homo*.

d'abord préoccupés par la nécessité de concilier la liberté humaine avec l'omnipotence ou la prescience divines. Puis, lorsque, entrant au dedans de l'âme, ils y trouvaient la grâce, ce qu'ils cherchaient en elle, c'était surtout, d'une part, l'acte du donateur, de l'autre, l'état de l'être favorisé d'un tel don. Est-ce à dire que l'on rencontre dans les grands scolastiques des affirmations opposées à l'enseignement traditionnel sur la vie de Jésus-Christ dans les âmes? Non, assurément, et ce n'est pas un des moindres mérites du travail de M. Gay que le parfait accord de sa doctrine avec celle de saint Thomas. Ce grand homme et son illustre ami, saint Bonaventure[1], ont écrit des pages admirables sur la vie de Dieu ; ils ont posé sur cette question, comme sur toutes les autres, des principes lumineux et féconds, mais ils n'ont point envisagé la grâce en se plaçant à ce point de vue. Ils ont trop profondément labouré « l'âme humaine, ce champ plein de germes divins, » pour n'y pas trouver la semence qui s'appelle Jésus-Christ. Seulement ils ne l'ont pas tirée du sillon où elle se cache et opère, pour l'exposer au grand soleil de la science.

Dès la fin du premier siècle, l'auteur inconnu de l'*Épître à Diognète* demandait que, dans l'âme humaine, ce paradis de Dieu, à côté de l'arbre de la connaissance, s'élevât toujours l'arbre de la vie[2]. Après avoir longtemps confondu leurs rameaux, ils sont transplantés à quelque distance l'un de l'autre ; l'arbre de la science reste aux mains des scolastiques : les mystiques presque seuls cultivent l'arbre de la vie. De cette séparation sort un double mal. A mesure qu'elle s'éloigne du mystère vital qui s'accomplit en nous, la scolastique se perd dans les abstractions et les subtilités, elle se dessèche, en un mot, tandis que les mystiques, plus portés à l'étude des faits extraordinaires qu'à celle des phénomènes dont toute âme chrétienne est le théâtre, propagent à leur insu une erreur qui dure encore, la confusion du surnaturel et du miraculeux. Dès lors, il semble que cette union actuelle et vivante de l'âme avec Jésus-Christ, qui constitue à proprement parler la vie chrétienne, soit un accident dans le plan providentiel et ne doive pas arrêter le regard des théologiens positifs. Ainsi, par une conséquence déplorable, la science semble peu à peu s'isoler de la piété, tandis que la piété est exposée à prendre le dogme par son côté extérieur, et à adorer en Jésus-Christ plutôt un modèle, un médiateur, un Dieu-homme à distance, qu'un principe de vie intérieur et présent.

[1] M. Gay. Tome I. *Semen est Verbum* (Luc, VIII, II).

[2] Facti paradisus deliciarum.... In hoc enim loco lignum cognitionis et lignum vitæ plantatum fuit... Neque enim vita sine cognitione, neque cognitio tuta sine vita vera. (Ep. ad Diogn., *Patrol. græc*, édit. Migne, t. II, col. 1186.) Cette épître, dont on ignore l'auteur, fut composée sous le règne de Trajan, entre 98 et 107.

C'est à ce moment que paraît, dans l'Église de France, un homme destiné à exercer sur ses contemporains une si haute influence, le P. de Bérulle. Aux scolastiques, il emprunte la précision des termes, l'exactitude de l'analyse, la logique des déductions ; aux Pères, il demande la flamme, l'onction, la doctrine de la vie. Il ne lui suffit pas d'un Christ qui soit objet de science, il lui faut un Jésus qui soit principe de vie. Dans la grâce, il admire surtout la liaison qu'elle établit entre les hommes et l'humanité du Sauveur, liaison si étroite que les âmes chrétiennes vivent de la vie divinement humaine et humainement divine du Verbe incarné, qui leur est communiquée par l'Esprit saint et en fait d'autres Jésus-Christ.

A l'imitation de leur fondateur, les premiers oratoriens répandent une doctrine, qui est comme l'esprit propre de leur institut. Le P. Bourgoing, dont Bossuet trouve les méditations toutes pleines de lumière et de grâce; le P. Thomassin, qui, au milieu des travaux de l'érudition la plus variée, ne perd jamais de vue la personne et la vie de Jésus, et surtout « cet illustre P. Charles de Condren, dont le nom inspire la piété, dont la mémoire toujours fraîche et toujours récente, est douce à toute l'Église comme une composition de parfums[1], » disait encore l'évêque de Meaux, ne cessent de convier les hommes à la connaissance et à l'amour de la vie de Jésus en eux. Formé par le cardinal de Bérulle, le P. de Condren transmet la doctrine qu'il a reçue de son maître à M. Olier, de telle sorte que, suivant l'expression d'un des derniers supérieurs de la Société de Saint-Sulpice, cette vénérable compagnie « ne se considère que comme un ruisseau venu de l'Oratoire[2]. » Cependant, ne nous y trompons pas, M. Olier, cet homme de Dieu, dont Bossuet, au plus fort de la lutte contre les faux mystiques, fait en deux mots un si bel éloge et invoque à plusieurs reprises l'autorité[3], M. Olier ne succède pas seulement au cardinal de Bérulle et au P. de Condren, il les développe, il les complète. Son horizon, si j'ose dire, est encore plus étendu que le leur, et, sur le point particulier qui nous occupe, il serre de plus près la doctrine. A eux la gloire d'avoir adoré en Jésus-Christ comme en sa source les flots de vie qui s'en épanchent sur tous les baptisés : à M. Olier l'honneur

[1] *Oraison funèbre du P. Bourgoing*, Œuv. compl. Ed. Vivès, t. XII, p. 650.

[2] Je trouve ces paroles dans une lettre du vénérable M. Garnier à madame la marquise de Puibusque, arrière-petite-nièce du cardinal de Bérulle. Cette lettre, datée d'Issy, 24 septembre 1840, fut écrite à l'occasion de la translation des restes du saint fondateur de l'Oratoire dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice. — Voyez aussi : *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, prêtre de la Comp. de Saint-Sulpice. Paris, 2e éd., Poussielgue, 1853, t. II, 3e partie, livre VI, p. 563.

[3] Audi virum præstantissimum ac sanctitatis odore florentem Olerium. (Bossuet, *Mystici in tuto*, p. I, art. I, cap. XXX. Ed. Vivès, t. XIX, p. 613.)

d'avoir étudié cette eau mystérieuse dans l'âme elle-même, d'avoir analysé sa nature et ses effets, d'avoir insisté avec une étonnante vigueur sur la nécessité de lui creuser un lit digne d'elle. Sous les formes les plus diverses, son enseignement ne varie pas. La vie de Jésus en nous fait toujours le fond, est toujours la substance de cette doctrine savante et sacerdotale.

Mais déjà le dix-huitième siècle est arrivé. Tandis que le philosophisme, avec une haine où le mesquin le dispute à l'odieux, s'efforce d'ébranler l'Église jusqu'en ses fondements, dans le sanctuaire, la piété se dessèche sous le souffle glacé du jansénisme. Tout devient petit, l'apologétique comme la spiritualité ; et tandis que Bergier insère, dans le journal même des incrédules, sa réponse à leurs calomnies[1], un évêque, d'ailleurs instruit et vertueux, donne pour titre à un de ses livres : « *La dévotion réconciliée avec l'esprit*[2]. » Depuis lors, le Ciel certes ne nous a pas délaissés. Les voûtes de Saint-Sulpice et de Notre-Dame retentissent encore des paroles d'un Frayssinous, d'nn Lacordaire, d'un Ravignan. A mesure que les ennemis de l'Église et de Dieu tentaient de nouvelles et plus formidables attaques, l'apologétique forgeait des armes nouvelles et mieux trempées. Mais, avouons-le, jusqu'à ces derniers jours la spiritualité n'avait pas suivi l'apologétique dans ce mouvement de résurrection. On pouvait se demander qui entrerait dans l'héritage des Bérulle, des Condren, des Olier[3] ?

Pour quiconque a vu les titres de M. Gay, l'hésitation n'est plus possible. Il est de leur race, leurs richesses lui appartiennent. La chaîne est donc renouée et les grandes traditions vont se continuer parmi nous.

Elles se continueront, mais avec un progrès. Près de deux cents ans, dans l'existence de l'Église, c'est immense. Au dehors, elle peut être spoliée et meurtrie, au dedans, ses richesses s'amassent et sa vie s'accroît. Depuis le dix-septième siècle, que de ressources nouvelles qui rendent plus facile au théologien sa navigation « sur une mer fertile en naufrages! » Sans doute, l'Église n'a rien trouvé à reprendre dans les écrits du cardinal de Bérulle ni dans ceux de M. Olier, mais

[1] *Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le dix-huitième siècle*, par M. Picot, 3e éd., 1856, t. VI, p. 484.

[2] Jean-Georges Lefranc de Pompignan, alors évêque du Puy. L'ouvrage parut en 1754.

[3] Il est un homme cependant qui semblait appelé à cette succession, qui y avait même tous les titres, étant fils de M. Olier par sa doctrine et par sa profession. L'épiscopat et bientôt la mort ne lui ont permis de laisser que des fragments inachevés. Les lecteurs du *Correspondant* n'ont pas oublié les pages si touchantes consacrées par l'abbé Perreyve à ce cher et vénéré maître, Mgr Baudry, évêque de Périgueux et de Sarlat.

comme on sent, en les lisant, le profit qu'ils auraient tiré des dernières définitions, de ces arrêts souverains qui, frappant d'un côté les rationalistes, de l'autre les traditionalistes, frayent ainsi la voie, une voie sûre et royale, à ceux pour qui la lumière est inséparable de l'obéissance[1] ! Plongés dans le surnaturel, ces grands contemplatifs, ne se souvenant pas assez des enseignements lumineux de saint Thomas, n'ont pas généralement accordé à la nature la place qui lui est réservée dans le plan divin. La création se montre presque toujours à leurs yeux obscurcie et corrompue par le péché de l'homme, et, dans leur haine vigoureuse pour la chair, ils n'admirent que bien rarement, sous le voile transparent des créatures, quelque rayon des inexprimables beautés duCréateur[2]. En cela, d'ailleurs, ils sont de leur temps. De toute la création sensible, le dix-septième siècle n'a guère apprécié que l'homme. Le reste lui apparaît dans un lointain sacrifié, comme ces paysages que Champagne ou Lebrun nous laissent seulement entrevoir dans leurs inimitables portraits.

Guidé par les définitions de l'Église, qui ne scinde pas l'œuvre de Dieu, M. Gay l'est encore par le sentiment profond qu'inspirent à notre siècle la vue et l'étude de la création. Certes, il n'est pas de ces docteurs qui semblent avoir puisé toute leur théologie dans le *Génie du christianisme*, qui pratiquent les ruines beaucoup plus que les livres et en rapportent ensuite un enseignement mélancolique et désenchanté. Non, mais son âme ouverte a respiré ce qu'il y avait de pur dans l'atmosphère où il vivait. Il a lu les Pères, il a consulté les théologiens, il a interrogé l'Église : puis, il est sorti, et là, en pleine campagne, il a regardé, senti, écouté. De toutes ces voix, voix de la nature et voix de la grâce, il s'est fait à son oreille une seule et unique harmonie, celle que notait en trois mots l'auteur de l'*Imitation : Unum loquuntur omnia*[3]. « L'univers est apparu à ses yeux comme un lieu sacré et la création entière comme un vrai temple[4]. » Et, de même que, dans le temple de Jé-

[1] Voyez les propositions souscrites, par M. Bautain, le 8 sept. 1840 (Denzinger, *Enchiridion*, Wirceburg. 1854, n° 125, p. 438.), puis par M. Bonnetty, la lettre apostol. du pape Pie IX à l'archev. de Munich sur les erreurs de Frohschammer, du 11 septembre 1862, les §§ 1 et 2 du *Syllabus*, et les Actes du concile du Vatican.

[2] Observons que M. Olier, dans la *Journée chrétienne*, parle de la nature avec un accent inusité, mais c'est une exception, et qui n'influe pas, d'ailleurs, sur l'ensemble de sa doctrine; de même, saint François de Sales emprunte à la nature les plus gracieuses comparaisons, mais sans lui donner place dans un système d'ensemble.

[3] Lib. I, cap. III, 2.

[4] Tome I, p. 135.

rusalem, on distinguait le parvis, le sanctuaire et le Saint des Saints, M. Gay a trouvé aussi dans la création, prise en son ensemble, le parvis, qui est tout le monde des corps ; le sanctuaire, plus intérieur, plus auguste et incomparablement plus divin, qui comprend les âmes, les anges et Dieu, et, par delà ce second monde, qui est déjà invisible, un troisième, infiniment plus retiré, plus haut, plus divin, le Saint des Saints universel, le lieu propre du surnaturel. Sous l'empire d'un très-haut et très-fécond principe, regardant la grâce plutôt encore comme le perfectionnement de la nature que comme sa restauration, bien qu'elle soit l'un et l'autre, il aime à peindre, et il y réussit, cet achèvement sublime de l'œuvre de Dieu en nous : « Ces puissances naturelles si nombreuses, si variées et déjà si admirables, dit-il quelque part[1], sont divinement perfectionnées par cette diffusion intérieure (de la vie de Jésus-Christ), chacune selon son ordre, sa fonction et sa fin. Toutes en reçoivent des qualités nouvelles, supérieures, essentiellement surnaturelles, qui sont tout à la fois des souplesses et des énergies, des docilités et des forces, des transparences et des foyers, rendant l'âme plus passive sous la main de Dieu, et, en même temps, plus active à le servir et à faire ses œuvres. »

Ailleurs, se demandant comment Jésus s'y prend pour venir habiter personnellement en nous, M. Gay répond par cette page que le lecteur, un peu fatigué peut-être de tant de théologie nous saura doublement gré de citer :

« Comment vient-il? Par mille moyens et sous mille formes : tout lui est bon et il a tout sous la main. Souvenez-vous qu'il est la Parole. Est-ce que même notre parole à nous, je dis la première qui est l'intérieure, n'a pas mille formes à son service? Sans rappeler tant de signes qu'elle peut emprunter au monde intérieur, sans mentionner non plus l'écriture, est-ce que le regard, le souffle des lèvres, le geste de la main, la physionomie du visage, l'attitude du corps tout entier, le silence même, est-ce que tout cela, si je le veux et quelquefois même à mon insu, ne traduit pas ma pensée et n'a pas la vertu de révéler mon cœur? Ainsi et davantage en est-il de Jésus, la Parole infinie, toute-puissante et éternelle. Il a pour s'exprimer des mondes de ressources, et il n'y a rien dans la création qui ne lui puisse servir à cette fin. Il y a les signes qui le traduisent authentiquement et l'écoulent officiellement dans les âmes : ce sont les sacrements; c'est même la sainte prédication. Mais aussi il y a les signes qui avertissent de sa présence et préparent son avéne-

[1] Tome I, p. 44.

ment. Ils sont indéfinis et innombrables; c'est une aurore, c'est un couchant, c'est une nuit étoilée ou bien un jour d'orage; c'est une fleur au bord du chemin, c'est un oiseau qui chante ou un ruisseau qui coule entre les herbes; c'est un ombrage propice ou un fruit étanchant la soif; c'est une page d'un livre, un mot entendu par hasard et tombé d'une lèvre ignorante ou insouciante, c'est une joie intérieure, d'autres fois un ennui très-lourd, et je ne sais quel dégoût du monde et de la vie; c'est un sol fuyant sous les pieds, une main amie qui se retire ou qui se glace, une ruine ou une séparation, une maladie ou un trépas; voilà ce qui paraît; mais le vrai fond de tout cela, c'est Jésus qui se tient « debout et qui frappe à la porte. » Il ne réside point encore, dit le saint concile de Trente; tout proche qu'il soit, il est dehors; mais il agit déjà, il remue, il presse, il insiste[1]. »

Cette notion très-exacte des distinctions qui séparent et des rapports qui unissent le naturel et le surnaturel, ce sentiment très-vif de la beauté des œuvres de Dieu n'est pas le seul avantage que le progrès logique des doctrines au sein de l'Église et le bénéfice de venir le dernier assurent à M. l'abbé Gay. Pour des causes multiples qu'il serait long et difficile d'exposer, notre âge connaît mieux que les âges qui l'ont précédé le cœur humain. Le dix-septième siècle, on l'a dit spirituellement, avait le cœur classique. On pourrait, à la vérité, répondre que le dix-neuvième a le cœur romantique : et ce serait indiquer en deux mots le caractère saillant des deux époques. Mais sans nous laisser aller à ces oppositions faciles auxquelles les nécessités de la phrase et du trait condamnent souvent les amateurs de parallèles, est-il contestable que dans les vieilles et patriarcales familles d'il y a deux cents ans, l'affection était soumise à une discipline austère, à une hiérarchie inviolable, à un respect qui intimidait la tendresse? qu'on écrivait : « Monsieur mon père, » et qu'on répondait : « Monsieur mon fils; » que, surtout, le sentiment profond des droits de Dieu rendait plus aisés certains sacrifices héroïques et imprimait à toute la conduite je ne sais quel caractère de solennité et de virilité? Peut-on nier que de nos jours, au contraire, l'affection l'emporte sur le respect, que l'autorité s'efface peu à peu devant la tendresse, qu'une sensibilité parfois exquise, mais souvent nerveuse et maladive, occupe une place de moins en moins contestée? N'est-il pas vrai que ce qui se passe au foyer a son contre-coup dans le temple; que nous pensons moins aux droits du Dieu infiniment juste qu'à nos devoirs vis-à-vis du

[1] Tome I, p. 37.

Dieu infiniment bon, et que par une tacite réaction contre les rigueurs glacées du jansénisme, nous allons demander de l'air, de la liberté, de l'amour à ces moines du moyen âge qui ont tout compris, tout goûté ? Quoi qu'il en soit, par le seul fait que les deux époques ne se ressemblent pas, le moraliste venu le dernier en sait plus que ses prédécesseurs, surtout s'il observe, non pas en artiste, par amour de l'art pour l'art ; mais en ami, en médecin, en prêtre qui cherche la qualité pour l'admirer, la blessure pour la guérir, l'aptitude surnaturelle pour la satisfaire ? Nos besoins, nos infirmités, nos délicatesses, nos aspirations, M. Gay les connaît. Il ne s'adresse pas à un cœur mort, déjà vingt fois soumis à l'analyse, déjà catalogué et rangé, d'après son élément dominant, dans telle ou telle catégorie d'Aristote, il s'adresse au cœur qui vit là, qui palpite, dans votre poitrine et dans la mienne, dont les battements sont irréguliers, saccadés, désordonnés peut-être ; mais qui, instruit par l'expérience, lassé de ce qui passe, affamé de ce qui demeure, se tourne, avec un immense désir de bonheur, une soif brûlante de vie, vers Dieu et vers son Christ. Ce cœur, désenchanté, souffrant, les hommes du dix-septième siècle l'ont peu connu[1]. M. Gay est rempli pour lui d'une tendre compassion. Il sait, quand il le faut, l'humilier, l'écraser, comme on le faisait autrefois, sous le poids de sa misère et la honte de son péché. Mais comme il préfère lui enseigner l'amour, la confiance, l'abandon ! comme il sait bien lui montrer le bonheur, consommé dans la contemplation éternelle de Jésus, commencé dans une union étroite avec lui ! Laissons parler notre auteur ; une page de lui vous en dira plus que toutes nos réflexions :

« On peut à peine prévoir quel sera le tempérament de l'amour dans le ciel. Ici tout le monde a remarqué qu'il est essentiellement rêveur. Il vit fort peu dans le présent. Qu'est-ce, en effet, pour lui, qu'un présent qui passe. En attendant l'éternité, qui est sa patrie première et dernière, il en cherche instinctivement l'ombre. Le présent lui échappant toujours, il vit dans le passé ; il vit surtout dans l'avenir, car, malgré cette magie dont notre mémoire devient capable, sous la double influence de la sensibilité et de l'imagination, et qui la rend si habile à transformer les choses, le passé reste trop lié au réel pour n'être pas très-limité par lui. L'avenir, au contraire, c'est d'abord très-souvent le passé qui revient plus beau et

[1] On trouve, dans les *Études sur l'art dramatique* de M. Saint-Marc Girardin, des remarques pleines de finesse et d'élévation sur ce sujet. L'auteur, venu en pleine crise romantique, se montre peut-être bien sévère pour notre temps. Mais quelle raillerie pénétrante et délicate, et surtout quel souffle chrétien !

meilleur, et avec une sorte d'apparence de ne devoir plus passer jamais ; puis l'avenir, c'est le possible, et le possible n'a pas de bornes ; aussi l'amour s'y plonge avec bonheur, et c'est alors qu'on dit qu'il rêve. Quiconque a tant soit peu aimé Jésus a fait des rêves à son sujet. Est-ce qu'une partie de l'oraison ne consiste pas à s'en faire? On rêve d'être à ses pieds, sous ses yeux, sur son cœur ; de le contempler, de l'entendre, de vivre auprès de lui, de ne le quitter plus ; rêves permis, rêves saints, rêves heureux ; rêves, d'ailleurs, pour le sens humain, qui ne les verra jamais réalisés sur la terre ; mais rêves qui, pour la foi, sont tout autre chose que des songes, puisque la foi rend présent l'invisible et nous donne la substance de ce que Dieu nous promet là-haut[1]. »

Parmi les auteurs spirituels du dix-septième siècle, quel est celui qui nous offrirait une telle page?

En reprenant l'œuvre de ces grands hommes, M. Gay a donc su la développer. Comme eux, il a parlé de la vie de Jésus dans les âmes ; mais, avec lui, la question s'est agrandie et précisée. Est-ce à dire qu'il ne reste plus rien à ajouter? Non, assurément. Peut-être même pourrait-on regretter, en se plaçant au point de vue purement scientifique, que M. Gay ne soit pas arrivé à une formule plus stricte, de ce qui constitue définitivement la vie de Jésus-Christ dans l'âme du chrétien. Mais cet unique regret fait place à l'espérance que bientôt l'auteur, se complétant lui-même, nous transmettra fidèlement sur ce mystère fondamental les enseignements qu'il a reçus d'en haut.

Le *Traité de la vie et des vertus chrétiennes* est donc l'œuvre d'un moraliste qui sait nos besoins, et les satisfait ; d'un théologien qui expose avec une telle autorité et une personnalité si puissante l'enseignement des maîtres, qu'il entre d'emblée dans leur compagnie, et prend rang parmi eux. Il est aussi l'œuvre d'un écrivain. Ce qu'est ce style, je n'entreprendrai point de le définir. C'est un vêtement riche et grave, ample et serré, qui presse l'idée de manière à dessiner exactement tous ses contours, et fait cependant à sa beauté une parure qui la relève encore. Dans ce livre, chaque mot a sa raison d'être, parce que chacun exprime une pensée. Le style de M. Gay est élevé sans emphase, digne et gracieux tout ensemble. Il est tendre et discret, passionné et sage. Il s'est formé à toutes les écoles, et n'appartient à aucune. Sa souplesse étonne : des sommets d'une métaphysique transcendante, il descend aux humbles détails de la vie pratique avec la plus parfaite aisance. Dans tous les domaines

[1] Tome I, pp. 108, 109.

qu'il parcourt, il est chez lui. Qu'après cela, on rencontre quelques taches, ici, un mot pris dans un sens particulier à l'auteur, là, quelque phrase un peu chargée, nous nous arrêterons d'autant moins à le contester que, dans une seconde édition déjà nécessitée par le succès du livre, ces rares et minimes imperfections disparaîtront comme d'elles-mêmes. Qu'avons-nous, du reste, à parler de style? Un souffle puissant pénètre ces pages; la pensée marche, la pensée vit; on est attiré, saisi, captivé. C'est une atmosphère qui entoure, un courant qui entraîne. C'est une âme qui parle à des âmes, qui leur parle de la vie des âmes, de Jésus-Christ. C'est le cri d'un homme et d'un prêtre; d'un homme qui a écouté toutes les voix de la création, qui les a trouvées harmonieuses et ravissantes; mais qui, mieux que le poëte, entendant sans cesse une voix intérieure lui répéter : « Plus haut ! » (*Excelsior!*) ne s'est point arrêté dans sa marche jusqu'à ce qu'il ait trouvé le type de toute beauté, le foyer de tout amour, le centre de toute vérité : Jésus-Christ! C'est le cri d'un prêtre qui, sans crainte d'exposer son trésor à des regards indiscrets ou profanateurs, convie ses frères à le partager avec lui, à chercher le bonheur et la vie là où il les a rencontrés lui-même, en Jésus-Christ. C'est aussi une consolation accordée à un temps qui, après avoir trop présumé, doute trop de lui-même : dans les siècles de décadence on ne pense pas, on n'écrit pas ainsi.

L'abbé M. Houssaye.

JOURNAL DE LA BRUYÈRE

DANS LA MAISON DE CONDÉ[1]

I

PARIS ET VERSAILLES. — AOUT, SEPTEMBRE, OCTOBRE 1684.

« Rien ne découvre mieux quel goût ont les hommes pour les sciences et pour les belles-lettres, et de quelle utilité ils les croient dans la république, que le prix qu'ils y ont mis et l'idée qu'ils se forment de ceux qui ont pris le parti de les cultiver. » — Le 6 février 1684, Delanoue-Duvair écrivait à Condé : « M. le duc de Bourbon va bien. Fabvier fut plus content hier de sa danse. Il portait mieux ses bras et son pied droit. MM. de la Bruyère et Sauveur sont contents de son application. Il y a toujours quelque enfance. » C'est la première fois que la présence de la Bruyère dans la maison de Condé nous est signalée d'une manière incontestable, après un maître de danse et à côté d'un mathématicien son collègue.

Ce M. Sauveur, le digne collègue de la Bruyère, était déjà célèbre. « Il n'y a rien qui mette plus subitement un homme à la mode et le soulève davantage que le grand jeu. » C'est ainsi que le marquis de Dangeau était arrivé rapidement à la familiarité même du roi. Pour justifier son honneur, que les méchantes langues avaient osé soupçonner, Dangeau avait demandé à M. Sauveur, encore obscur, de calculer les avantages du banquier sur les pontes, au jeu de la bassette, qui lui avait fait gagner beaucoup d'argent. Le calcul de Sauveur se trouva si clair et si concluant que le roi et la reine lui demandèrent de l'expliquer en leur présence. L'honneur de Dangeau brilla du plus pur éclat; mais le jeu de la bassette fut prohibé

[1] Voir *le Correspondant* du 10 août et du 10 septembre 1874.

par ordonnance royale comme ruineux et immoral. — « L'on ne reconnaît plus, disait la Bruyère, en ceux que le jeu et que le gain ont illustrés, la moindre trace de leur première condition ; ils perdent de vue leurs égaux et atteignent les plus grands seigneurs. Il est vrai que la fortune du dé ou du lansquenet les remet souvent où elle les a pris. » Le marquis de Dangeau était trop prudent pour s'exposer à de pareils hasards, et le talent de Sauveur jouissait d'une rare popularité. Sauveur devint l'ami de Bossuet, qui lui rendait pleine justice; il fut nommé professeur de mathématiques des pages du dauphin, et il fut appelé à Chantilly pour faire, avec Mariotte, des expériences d'hydrostatique sur ces belles eaux qui ne se taisaient ni jour ni nuit. Il y gagna la confiance de M. le Prince et se moqua doucement des *âneries* de M. l'évêque de Meaux sur ses travaux hydrauliques. — Cette expression est de Bossuet lui-même. — Sauveur n'était point un fat ; bien au contraire, c'était un homme de vrai mérite et tellement modeste qu'il ne s'occupait jamais de ce qui lui était étranger. Véritable géomètre d'esprit et de caractère, il raillait froidement ce qui n'était pas exact ou conforme à la méthode scientifique. Chargé d'enseigner la fortification à M. le duc de Bourbon, il voulut d'abord s'assurer si Son Altesse savait l'arithmétique. Le jeune prince avait montré beaucoup de facilité et de vivacité pour les nombres ; mais dès qu'il fallut s'appliquer à une matière qui demande beaucoup d'attention, ce beau feu s'était évanouï ; on n'allait plus que lentement « sur la division, » et déjà Son Altesse « voulait apprendre la racine carrée sans savoir ce que c'est. » Sauveur s'en plaignait ouvertement en écrivant à Condé ; mais il n'en disait rien à Delanoue-Duvair et autres gentilshommes qui n'y auraient peut-être rien compris. « Chez plusieurs, savant et pédant sont synonymes. » Tel Sauveur se montrait alors auprès de la Bruyère, tel il fut toujours, ne voulant jamais admettre de superflu dans son enseignement ni dans sa conduite, mais marchant avec une rigueur inflexible droit à son but, à savoir, d'apprendre à M. le duc de Bourbon ce qui était nécessaire, et rien de plus, pour entendre la fortification.

Comme Sauveur, la Bruyère à Paris venait donner des leçons au duc de Bourbon dès la fin d'août. Quoi de plus simple? Il fut surpris de la facilité avec laquelle il réussit auprès du jeune prince, et prit pied dans la maison de Condé. Ses leçons n'étaient guère que des causeries ; nul appareil, nulle solennité ; n'eût-il pas mis dans son enseignement le relief et la couleur qu'on remarque dans ses écrits, il eût encore intéressé M. le duc de Bourbon par la variété et par l'utilité évidente des sujets qu'il eut à traiter avec lui. Il ne s'agissait pas de théories abstraites dont on aime à se délivrer pour arri-

ver tout de suite à la pratique : mais il s'agissait d'histoire moderne, de faits récents, de personnages contemporains ou dont le souvenir était encore vivant à la cour de Louis XIV. Le maître et l'élève s'entretenaient de familles au milieu desquelles le duc de Bourbon avait acquis l'espoir de briller et de dominer, de contrées dont il voyait tous les jours les princes ou les ambassadeurs. S'ils parlaient de philosophie, c'était à propos des hommes du jour et sur les controverses présentes ; enfin, s'ils y mêlaient des fables ou des histoires antiques, c'étaient celles dont le jeune prince voyait des représentations admirables en marbre, en bronze, en peinture, en poésie, dans les jardins, dans les palais et les théâtres de Sa Majesté. La Bruyère avait l'air d'expliquer au duc de Bourbon la fortune et le mobilier de son futur beau-père. Tout cela ne coûtait aucune peine à entendre. On comprend que la Bruyère ait été, dès le début, très-content de M. le duc de Bourbon, qui ne l'était pas moins de lui.

II

« Qui peut dire pourquoi quelques-uns ont le gros lot, et quelques autres la faveur des grands? » — Le 13 septembre 1684, le duc de Bourbon partait pour Chantilly, et Deschamps ce même jour, écrivait à Condé pour s'excuser de ne pas accompagner son petit-fils et pour demander une prolongation de congé qui devint un congé définitif. « Il est vieux et usé, dit un grand, il s'est crevé à me suivre : qu'en faire? » On donna à M. Deschamps la maladrerie de Dammartin, dont il prit le titre et laissa la jouissance au médecin Longuereau. Il n'avait plus qu'à rédiger les mémoires de Turenne pendant que la Bruyère occuperait sa place dans la maison de Condé auprès du duc de Bourbon. — L'abbé Bourdelot était dans la joie : on lui avait envoyé de Chantilly un pâté de sanglier, et, peu après, une biche entière ; il en parlait avec fierté à madame de la Fayette, qui n'avait reçu qu'un lièvre et se montrait également satisfaite : elle n'était pas difficile depuis qu'elle avait repris des forces avec du bouillon de vipère. Mais, comme Bourdelot, elle avait d'autres raisons d'être contente. Bourdelot ne cachait pas sa satisfaction de voir le duc de Bourbon (19 septembre 1684), faire de belles chasses à Chantilly : il se moquait de la rhétorique de collége et offrait à M. le Prince d'excellents conseils sur la nouvelle éducation de son petit-fils ; il voulait qu'on donnât au jeune prince quelques relations à faire, « où il raccourcît au lieu d'amplifier comme dans les classes. » Nul n'était plus propre que le difficile et concis la Bruyère à

mettre ce conseil en pratique. L'abbé Bourdelot ne pouvait pas lui adresser un compliment plus délicat. Mais madame de la Fayette fut plus délicate encore : elle voulut voir M. de la Bruyère ; elle le vit, et ne dit rien à personne des utiles renseignements qu'elle lui fournit sur la maison où il entrait, sur le jeune prince qui lui était particulièrement confié, sur Chantilly où il devait bientôt se rendre, sur M. le Prince, qui allait donner une forme nouvelle et définitive à l'éducation de M. le duc de Bourbon.

Nous ne savons pas si c'était la première fois que la Bruyère voyait madame de la Fayette, mais nous savons qu'il s'établit entre eux une sorte de lien que plus tard il osera définir par le beau nom d'amitié. Alors, pour madame de la Fayette, ce n'était encore qu'un sentiment de bienveillance naturelle, que le besoin de protéger un honnête homme qui allait tomber dans mille piéges cachés, et tout au plus, pour parler comme Gourville, le désir de s'assurer sa reconnaissance en l'avertissant, sauf à voir plus tard quel parti elle en pourrait tirer. La Bruyère, plein de respect pour cette grande dame de talent, lui sut bon gré de sa bienveillance et de ses avis, partagea facilement sa haine contre Gourville et son admiration pour M. le Prince, et montra une discrétion égale à la confiance qu'elle lui témoignait. Y avait-il rien de plus nécessaire à connaître pour la Bruyère que la scène qui avait eu lieu chez madame de la Fayette entre le duc de Bourbon et madame de Richelieu ? Y avait-il rien qui montrât mieux les dégoûts de M. Deschamps et le caractère du jeune prince? Y avait-il rien qui pût mieux éveiller la prudence de la Bruyère sur les mystères et les dangers de la maison de Condé? Pourquoi le duc de Bourbon avait-il soutenu qu'il ne connaissait pas les Richelieu? En supposant que ce fût uniquement pour faire pièce à M. Deschamps, il devait avoir pour couvrir sa malice quelque prétexte auquel personne n'osait toucher : sa grand'mère était une nièce du célèbre cardinal. L'enfant ne se souvenait peut-être pas de l'avoir jamais vue ; mais il ne pouvait pas ignorer qu'elle existât, puisqu'elle vivait encore à Châteauroux. La Bruyère n'était pas sans savoir quelque chose du procès scandaleux qui avait fait tant de bruit autour de madame la Princesse ; il ne pouvait pas se permettre de faire des questions indiscrètes ; mais il avait absolument besoin de savoir comment, dans la maison de Condé, on prenait cette affaire pour éviter les embûches où M. Deschamps avait succombé. Et c'est probablement tout ce qu'il put apprendre de madame de la Fayette ; cela lui suffisait. Dans la maison de Condé, on disait que madame la Princesse avait perdu la raison : on le disait tout bas d'un air tout triste et embarrassé, soit que l'on craignît que ses enfants pussent hériter de son mal, soit qu'il y eût quelque se-

cret ténébreux que l'on n'osât point aborder; mais il était bien clair que le jeune duc de Bourbon, quoiqu'il fût peut-être moins instruit que personne du fond de l'affaire, avait senti que toute la famille était compromise, et profitait de son innocence pour s'en faire une arme formidable contre les serviteurs qui pouvaient l'incommoder.

La Bruyère sera plus difficile à désarçonner que ne l'avait été M. Deschamps. Avant d'aller à Chantilly, il prit toutes les informations nécessaires, et il les puisa à la meilleure source. Il n'est pas probable que Bossuet lui en dit beaucoup plus que madame de la Fayette; mais Cordemoi, l'ami intime du président d'Ormesson, qu'il nomma tuteur de ses enfants, était mieux placé que personne pour savoir exactement la vérité; il dut la dire à la Bruyère pour le prémunir contre les périls au milieu desquels il l'avait lui-même engagé.

Claire-Clémence de Maillé-Brézé avait épousé M. le Prince, qui ne l'aimait pas, par obéissance pour le cardinal de Richelieu. Après la mort de son oncle et après la naissance de Henri-Jules, son fils unique, elle avait toujours été assez méprisée. Son mari, comme le grand Cyrus de mademoiselle de Scudéry, courait d'un autre côté, mais il ne la laissait manquer de rien et lui permettait de voir le monde. Elle était comme une autre, dit la grande Mademoiselle. Pendant les troubles de la Fronde, elle avait montré une adresse et une énergie singulières pour se dérober, elle et son fils, « aux recors du cardinal de Mazarin. » Trompant la vigilance de M. de Vouldy, qui était venu l'arrêter à Chantilly, elle avait traversé Paris s'était enfermée à Montrond, en Berry, et y avait défendu sa liberté. Puis, en dépit des troupes royales qui venaient l'y assiéger, elle s'était échappée avec son fils pour aller rejoindre son mari en Guyenne. Mais rien n'avait pu vaincre la froideur de M. le Prince, et, après son retour d'exil, elle était fort délaissée. Depuis le mariage de Henri-Jules, le mépris pour cette pauvre femme avait redoublé : elle ne voyait plus personne, et elle était tombée dans une sombre hypocondrie. Le 13 janvier 1671, un de ses valets de pied, nommé Duval, et un ancien page de M. le Duc, nommé Rabutin, s'étant pris de querelle à l'entrée de la chambre de madame la Princesse, elle s'était jetée entre eux pour les séparer, et elle avait reçu un coup d'épée. Ils s'étaient échappés tous les deux. Rabutin avait réussi à gagner l'Allemagne, où il s'était engagé au service de l'empereur, et il venait de faire fortune en épousant une princesse de Hohenzollern. Mais Duval avait été pris dans le faubourg Saint-Germain, ramené à l'hôtel de Condé, conduit en prison, jugé et condamné aux galères. On l'avait vu quitter Paris attaché à la chaîne des forçats : il avait l'air désespéré. On dit qu'en route, près de Marseille, il voulut

s'évader et fut tué par les gardes. Dans toute cette affaire, l'instruction pour la preuve ne fut jamais complète. Duval ne fut point mis à la torture, parce qu'il avoua que c'était lui qui avait blessé madame la Princesse. Les commissaires du Parlement s'étant portés chez madame la Princesse, encore malade de sa blessure, l'avaient sollicitée en vain de leur dire ce qui s'était passé; elle n'avait voulu rien dire qui pût compromettre Duval. Durant le procès, M. le Prince, qui était à Chantilly souffrant de la goutte, était venu à Paris, mais s'en retourna aussitôt dans une effroyable colère. Il avait fait dire au roi qu'il ne mettrait jamais le pied à Paris, tant que madame la Princesse y serait; il avait demandé que Duval mourût, que la Princesse donnât ses biens à son fils et subît une prison perpétuelle. Le roi ordonna : la princesse fit tout ce qu'on voulut, protesta de son innocence et s'évanouit dans les bras de son fils en lui disant adieu. A Châteauroux, dans ce donjon qui appartenait à son mari, et que la reine Anne d'Autriche lui avait déjà assigné comme prison vingt ans auparavant, lorsqu'elle s'échappa avec tant de hardiesse de Chantilly, elle espérait bientôt mourir ; mais elle ne pouvait plus s'échapper. Après être restée six ans étroitement enfermée, elle pouvait maintenant se promener un peu dans la cour du château, mais toujours gardée, et avec un petit nombre de gens. Elle pouvait respirer l'air que respirent les moindres paysans, elle pouvait regarder du haut de sa terrasse les collines qui entourent le château des Condé, elle vivait encore; mais pour sa famille, elle n'existait plus. Son oncle, son père, sa mère, ses frères étaient morts. Son neveu, M. de Richelieu, aussi léger qu'aimable, ne pensait plus à elle ; son mari l'avait mise hors du monde, son fils l'avait oubliée, son petit-fils ne paraissait pas savoir si elle était vivante ou morte. Il avait même pu nier qu'elle eût jamais existé.

Pourquoi tout cela? On dit et on répéta que le valet de pied Duval était entré dans la chambre de madame la Princesse au moment où elle sortait de dîner, et lui avait demandé ou son diamant, ou de l'argent, ou une récompense qui lui était due. M. de Rabutin, ancien page de M. le Duc, était là, il aurait trouvé ce valet insolent, ou cru qu'il voulait voler la princesse; il avait mis l'épée à la main, l'autre aussi ; de là le malheur. Cette explication n'a jamais paru suffisante. Pourquoi Rabutin s'était-il enfui? Pourquoi n'était-il jamais revenu? Quel danger courait-il ? Pourquoi la princesse n'avait-elle voulu rien dire? Pourquoi Duval avait-il été si vite condamné sans instruction complète? Une sorte d'intérêt romanesque s'était attaché à ce pauvre valet, pour qui une princesse avait exposé sa vie, et qui avait disparu si misérablement. D'Ormesson disait, assure Mademoiselle, que l'on avait conté ainsi l'affaire au roi pour bien des raisons.

Quand la Bruyère sera resté longtemps dans la maison de Condé, quand il connaîtra mieux cette maison où, selon l'expression d'un de ses familiers, tout était mystère et rien n'était secret, il trouvera une réponse satisfaisante à toutes ces questions qui piquaient sa curiosité : en attendant, il n'avait qu'à penser à l'éducation du jeune prince qui lui était confié, et dont M. le Prince son grand-père avait la haute direction.

Le 14 septembre 1684, peu après le départ du duc de Bourbon pour Chantilly, le dauphin tomba malade à Saint-Cloud d'une fièvre qui devint assez vite dangereuse. Il fallut employer les remèdes les plus énergiques pour combattre le mal qui semblait prêt à emporter le fils unique du roi. L'inquiétude fut si grande que Sa Majesté retarda son départ pour Chambord d'au moins huit jours. Un pareil symptôme, quand il fut connu, jeta l'alarme de tous côtés, surtout parmi les amis de Bossuet. Chacun exprimait son chagrin en faisant l'éloge du dauphin. Le dauphin, l'éducation du dauphin et les hommes qui l'avaient faite, n'était-ce pas le modèle que l'on devait suivre quand on était attaché à M. le duc de Bourbon ? Et cet idéal disparaissait juste au moment où la Bruyère avait le plus besoin de le voir et de l'étudier! Cordemoi était dans la plus grande affliction et ne cessait pas d'énumérer les qualités du prince qu'il allait perdre. La Bruyère résuma, sous la forme d'une épitaphe, ce qu'il entendait dire du dauphin : « Un jeune prince d'une race auguste, l'amour et l'espérance des peuples, doué du ciel pour prolonger la félicité de la terre, plus grand que ses aïeux, fils d'un héros qui est son modèle, a déjà montré à l'univers, par ses divines qualités et par une vertu anticipée, que les enfants des héros sont plus proches de l'être que les autres hommes. » La Bruyère voyait là un progrès contraire à la maxime latine et banale qui veut que tout aille en dégénérant. Son progrès était bien conforme au système rêvé par Cordemoi, mais il se trouva en contradiction avec la vérité. La Bruyère ne tardera pas à s'en apercevoir.

Telle est la fragilité humaine, que la moindre impatience peut faire échouer au port la plus heureuse éducation. Le 25 septembre, le cœur d'Anne de Gonzague, princesse palatine et grand'mère du duc de Bourbon, fut porté à l'abbaye de Faremoutiers, selon qu'elle l'avait ordonné par son testament. « Dans la solitude de Sainte-Fare, autant éloigné des voies du siècle que sa bienheureuse situation la séparait du reste du monde ; dans cette sainte montagne que Dieu avait choisie depuis mille ans, où les épouses de Jésus-Christ faisaient revivre la beauté des anciens jours, où les joies de la terre étaient inconnues, où les vestiges des hommes du monde, des curieux et des vagabonds ne paraissaient pas ; sous la conduite de la

sainte abbesse qui savait donner le lait aux enfants aussi bien que le pain aux forts, les commencements de la princesse Anne avaient été heureux. » C'est pour cela qu'après sa mort elle avait rendu son cœur à cet endroit bien-aimé, où Bossuet le reçut en grande pompe, sans oublier que là même cette princesse, qui avait été si bien instruite, perdit le fruit de sa belle éducation, parce qu'au lieu de la conduire on voulut la précipiter dans le bien, et qu'elle tomba dans le mal. La cour de France était bien autrement dangereuse pour un jeune prince que ne pouvait l'être pour une jeune princesse l'abbaye de Faremoutiers. Louis XIV, après avoir voulu apprendre à son fils son métier de roi, commençait à s'en lasser comme M. le Prince s'était lassé d'apprendre l'art militaire à M. le Duc. Que va-t-il arriver de M. le duc de Bourbon quel que soit le zèle de ses maîtres? La Bruyère eut l'honneur de s'entretenir avec madame la Duchesse, qui lui confia ses inquiétudes sur l'avenir de son fils unique et lui demanda de faire tous ses efforts pour le diriger dans la bonne voie, selon les vues de l'évêque de Meaux et de M. le Prince. « C'est un excès de confiance de la part des parents, disait la Bruyère, d'espérer tout de la bonne éducation de leurs enfants, et une grande erreur de n'en espérer rien et de la négliger. » Plus tard, il ajoutera : « Quand il serait vrai, ce que plusieurs disent, que l'éducation ne donne point à l'homme un autre cœur ni une autre complexion, qu'elle ne change rien dans le fond et ne touche qu'aux superficies, je ne laisserais pas de dire qu'elle ne lui est pas inutile. » Pour le moment, il se contentait de protester contre la désolante doctrine des matérialistes.

Un autre événement lui fournit l'occasion de réfléchir sur ce sujet. Le 29 septembre, par ordre de madame la Duchesse, on transporta de l'hôtel de sa mère en l'église de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, une portion considérable de la vraie croix et plusieurs autres reliques que la princesse palatine avait léguées à cette église. L'archevêque, tout le clergé et les communautés du faubourg Saint-Germain assistèrent à cette translation. L'abbé Bourdelot n'y assista pas : c'était pourtant la portion de la vraie croix qu'il avait essayé de brûler devant M. le prince et madame la princesse palatine. M. le Prince n'y assista non plus, puisqu'il était à Chantilly ; mais que pensait-il de cet événement qui fit grand bruit dans le monde où vivait encore la Bruyère? Quels étaient exactement ses principes philosophiques et religieux? La Bruyère avait besoin de le savoir avec précision pour ne pas se heurter à des préventions ou des opinions qu'il lui serait dangereux d'offenser. Puis, dans sa polémique philosophique et religieuse, M. le Prince était un rude jouteur, il effrayait Bossuet lui-même. Que fera donc la Bruyère? Pourra-t-il

défendre cette doctrine qu'il avait esquissée à M. le duc de Bourbon dans leurs premiers entretiens sur la philosopie? Elle était, selon lui, la véritable doctrine de Descartes ; mais il va la développer à Chantilly !

Pendant que le dauphin, bien guéri, chassait à Chambord avec une nouvelle fureur le loup et le sanglier, sans beaucoup s'occuper d'autre chose; pendant que ceux qui le suivaient s'exposaient à se rompre les os, mais fort peu à déplaire au roi ou à madame de Maintenon; pendant que M. de Liancourt, le grand veneur, se brisait une épaule, que M. d'Ecquevilly se fracassait le crâne et que M. le Duc en était quitte pour une lourde chute, M. le Prince, à Chantilly, veillait à ce que le duc de Bourbon, qui avait été rejoint par sa sœur aînée, s'amusât avec elle dans ses grands bois, sans se laisser emporter par le tourbillon de la chasse à courre, au delà des limites de la prudence. Le jeune prince attendait patiemment le retour de son père et l'arrivée de ses nouveaux maîtres pour reprendre ses études vers la mi-octobre. Déjà la Bruyère allait partir pour Chantilly, lorsque Cordemoi tomba malade. Sauveur partit seul et annonça à M. le Prince l'état et le péril où était Cordemoi. « J'en suis dans la plus grande peine du monde, écrivait Condé à Bossuet, car j'ai pour lui beaucoup d'estime et d'amitié et je ne doute pas que vous n'en ayez une grande douleur, sachant l'amitié que vous avez pour lui. » Bossuet ne fut certes pas insensible aux consolations de M. le Prince, « qui connaissait mieux que personne le fond de son amitié, » et lui savait gré particulièrement de ce qu'il venait de faire pour l'éducation du duc de Bourbon ; mais M. le Prince ne put blâmer la Bruyère d'être demeuré auprès de Cordemoi mourant, jusqu'à ce qu'il l'eût vu expirer dans ses bras. Le spectacle de la mort de Cordemoi fut fort émouvant. Claude Fleury, qui y assistait, en conçut un profond mépris de la vie et ne voulait plus songer à faire d'autre établissement que dans le ciel. Antoine Bossuet, qui remplaçait son frère auprès de l'agonisant, n'eut pas la force de raconter à M. le Prince, qui cependant le lui avait demandé, les derniers moments de leur ami; il pria « M. de la Bruyère de faire connaître tout cela à Son Altesse Sérénissime. » La Bruyère partit donc pour Chantilly avec cette mission, laissant à M. Antoine Bossuet, à M. d'Ormesson, et à Claude Fleury le soin de décider ce qu'on pourrait faire de ce qui restait de feu Cordemoi. L'esprit de leur ami s'était envolé avec tous les secours de la religion, sans autre philosophie. Après avoir tant philosophé et tant cherché avec Descartes ce qu'il y avait au delà du tombeau, il en savait aujourd'hui tout autant que son maître. Cependant rien ne paraissait changé ni dans la nature, ni dans le monde : tout y marchait toujours du même train. « Qui a vécu

un seul jour a vécu un siècle ; même soleil, même terre, même monde, mêmes sensations ; rien ne ressemble mieux à aujourd'hui que demain. Il y aurait quelque curiosité à mourir, c'est-à-dire à n'être plus un corps, mais seulement un esprit. L'homme, cependant, n'est point curieux sur ce seul article : né inquiet et qui s'ennuie de tout, il ne s'ennuie point de vivre, il consentirait peut-être à vivre toujours ; ce qu'il voit de la mort, le frappe plus violemment que ce qu'il en sait ; la maladie, la douleur, le cadavre le dégoûtent de la connaissance d'un autre monde ; il faut tout le sérieux de la religion pour le réduire. »

III

CHANTILLY. — OCTOBRE ET NOVEMBRE 1684.

Lorsque la Bruyère arriva à Chantilly, il avait été convenu, entre M. le Prince et M. le Duc, que le roi ayant jeté son dévolu sur le duc de Bourbon pour en faire son gendre, il fallait, afin que Sa Majesté fût contente du choix qu'elle avait fait, y répondre par un zèle et une activité qui ne pussent laisser rien à désirer. Le jeune prince et les maîtres en furent prévenus. M. le Duc retourna à la cour, à Chantilly, et M. le Prince régla ainsi les études de son petit-fils.

Le duc de Bourbon avait la droiture d'esprit, l'habileté, la délicatesse : ce sont les propres termes de la Bruyère. Cela était dû à sa naissance et avait été reconnu par le roi et par la cour. Les jésuites avaient employé tous leurs talents à développer ses qualités naturelles ; mais cette œuvre était terminée : il ne leur restait plus, suivant l'expression de l'évêque de Meaux, pour finir leur grand dessein, qu'à conduire cet enfant de Dieu, cultivé dès le plus bas âge, jusqu'à la maturité de l'homme parfait en Jésus-Christ. 1° Les RR. PP. Alleaume et du Rosel veilleront sur la conduite religieuse du duc de Bourbon, lui apprendront l'histoire sainte en lui expliquant la Bible et Justin, et lui feront voir comment Dieu a toujours protégé ses serviteurs au milieu des agitations profanes de ce monde. 2° Il était indispensable pour le duc de Bourbon de savoir au moins les éléments du métier de soldat : les occasions que Dieu, le roi ou la fortune lui offriront plus tard, décideront seules la question de savoir s'il en a les capacités. M. Sauveur lui enseignera les sciences militaires ; mais avant de commencer la fortification, il continuera à expliquer ce qui est nécessaire de l'arithmétique et de la géométrie. 3° M. le duc de Bourbon va être obligé d'être un homme politique ; il faut donc qu'il étudie avec soin la science particu-

lière des politiques, celle qui, disait l'évêque de Meaux, forme la prudence des princes et enrichit leur sagesse naturelle par l'expérience d'autrui, l'histoire! M. de la Bruyère exposera de vive voix les principales actions des rois qui, depuis Charles VII, ont régné sur la France, et le jeune prince fera des résumés de ses leçons par écrit, comme le dauphin avait fait pour les leçons de M. de Meaux. 4° Mais on ne peut comprendre ni la politique, ni l'histoire, si l'on ne sait bien la géographie, qui est aussi de la plus grande utilité pour la guerre; malheureusement, cette science n'était alors qu'une série fastidieuse de noms, aussi difficiles à apprendre que faciles à oublier. Pour aider la mémoire du duc de Bourbon et développer son intelligence, M. de la Bruyère y ajoutera l'étude des gouvernements, et se bornera à décrire les frontières de France et les pays voisins qui ont le plus de rapports, en paix ou en guerre, avec le royaume et la cour de France. 5° Il eût été vraiment honteux et funeste à un prince du sang d'ignorer sa propre famille et celles qui lui étaient alliées. Madame de la Fayette avait écrit sur ce point de fort sages réflexions. La Bruyère fut chargé d'enseigner la généalogie historique, en commençant par la maison de France pour finir aux principales familles étrangères qui s'y étaient rattachées. Cela comprenait seulement les grands noms de l'histoire, mais ne laissait pas les Richelieu de côté. 6° Après cela, puisque le duc de Bourbon devait vivre à la cour, puisqu'il devait avoir la survivance, que son père lui destinait, de grand-maître de la Maison du Roi, il fallait bien qu'il connût les diverses fonctions, l'ordre, le rang et les noms de ceux qui s'y trouvaient; c'est pourquoi il lira avec M. de la Bruyère le livre de *l'État de France*, au moins le premier volume qui, réimprimé à part, et souvent, presque tous les deux ans, donnait sur la maison du roi tout ce qu'il était nécessaire aux courtisans de bien connaître. Si la Bruyère eût été obligé de faire cette lecture tout seul, il y eût pris fort peu d'intérêt; mais avec le duc de Bourbon, qui connaît mieux le sujet que son maître, il s'instruira et s'amusera des réflexions du jeune prince, sauf à se moquer de l'abbé Besogne quand l'auteur les ennuiera par de longs et inutiles discours, comme il avait ennuyé le dauphin en prêchant devant lui. Mais M. le Duc considérait *l'État de France* comme la plus sérieuse de toutes les études; et la Bruyère dut s'en faire un devoir rigoureux. 7° En même temps, pour se distraire, M. le duc de Bourbon étudiera avec M. de la Bruyère, dans les *Métamorphoses* d'Ovide, ce qu'on appelait la Fable. Les Grecs et les Romains dominaient au théâtre, dans la poésie et les beaux-arts : étudier leur mythologie dans Ovide, c'était faire ce que l'on appellerait aujourd'hui un cours de littérature amusante. 8° Enfin, pour grouper toutes ces connaissances dans un

cadre philosophique assez vaste et assez neuf, la Bruyère expliquera la doctrine cartésienne à M. le duc de Bourbon en lisant avec lui le livre de M. Descartes intitulé *les Principes* ; il ne devra pas tant s'appliquer à suivre le système dans ses détails les plus hardis, qu'à en extraire ce qu'il y a de plus solide et de plus facile à comprendre. En un mot, dans la philosophie comme en tout le reste, M. le duc de Bourbon devait éviter tout ce qui sentait l'école, s'en tenir à ce qui était indispensable pour soutenir son rang à la cour, et répondre aux vues et aux desseins de Sa Majesté.

Ce programme des études de M. le duc de Bourbon à Chantilly nous fait mieux voir que tout commentaire la position de la Bruyère dans la maison de Condé, et nous en donne la mesure exacte. Mais ce programme ne nous montre pas avec quelle prudence M. le Prince considérait les avantages qu'il pouvait tirer pour son petit-fils, des maîtres qui lui étaient attachés ; avec quelle vivacité il saisissait en un moment les personnes, leurs intérêts, leurs talents et même leurs humeurs et leurs caprices ; avec quelle facile compréhension de tout le détail et du plan général de cette éducation il indiquait à chacun ce qu'il devait faire, ce qu'il devait dire, ce qu'il savait, ce qu'il ne savait pas. Rien n'échappait à sa prévoyance, et il donnait ses ordres avec tant de netteté et de douceur, d'un ton si ferme et si posé, que tout le monde obéissait avec joie et faisait son devoir avec une sûreté infaillible. Toute sa maison profitait de son exemple, et, comme dit Bossuet, « sérieux autant qu'agréable père de famille, dans les douceurs qu'il goûtait avec ses enfants, il ne cessait de leur inspirer les sentiments de la véritable vertu, et le jeune prince son petit-fils se sentira éternellement d'avoir été cultivé par de telles mains. » La Bruyère fut ravi. C'était la première fois qu'il pouvait étudier un grand homme, ou, comme on disait alors, un héros : il le voyait tous les jours, sans pompe, sans ostentation, plein de gloire et de modestie ; il admirait sa sincérité, qui lui faisait dire : « Je fuyais, » avec la même grâce que : « Nous les battîmes. » Il était heureux de l'entendre « parler aux gens de guerre de leurs entreprises, aux courtisans, de leurs intérêts, aux politiques de leurs négociations ; aux voyageurs, de ce qu'ils avaient découvert dans la nature, dans les gouvernements, ou dans le commerce ; à l'artisan, de ses inventions ; enfin aux savants, comme M. Sauveur, de ce qu'ils avaient trouvé de plus merveilleux. « Alors, il n'y avait livre que M. le Prince ne lût, il n'y avait homme excellent dans quelque spéculation ou dans quelque ouvrage, qu'il n'eût entretenu : tous étaient sortis plus éclairés d'avec lui, et rectifiaient leurs pensées par ses pénétrantes questions ou par ses réflexions judicieuses. » Bossuet lui avait envoyé un livre de polémique religieuse en lui écrivant : « Si

je parviens à vous satisfaire, je me croirai invincible. » Comment la Bruyère, charmé des conversations qu'il entendit, n'eût-il pas cherché à en faire aussi son profit?

Condé voulait que la bonne intelligence régnât parmi toutes les personnes attachées à l'éducation de son petit-fils. La Bruyère ne semblait pas comprendre les craintes de M. le Prince à cet égard. Une anecdote lui fut racontée, peut-être par Condé lui-même, dont la pensée était bien claire : les hommes qui ont le plus d'intérêt à rester unis, se divisent souvent pour la moindre chose. M. le chevalier G. de Saint-Micault, de la famille du maréchal de Chamilly, l'ancien compagnon d'armes de M. le Prince, et Henri de Noailles, comte-évêque de Châlon (sur Saône), venaient, dans un coin isolé de la Bourgogne, de se brouiller sans aucun motif raisonnable. Le 1er octobre, M. de Thésut, qui représentait l'autorité des Condé dans ces quartiers éloignés, écrivait à Condé lui-même : « Le mariage de M. de Saint-Micault n'est pas encore fait; le lendemain de l'accommodement avec le parti et de la signature du contrat, un ban déjà publié, le frère aîné de M. de Saint-Micault prit la petite-vérole ; la femme de compagnie de la demoiselle promise en fut aussi grêlée. Ils se retirèrent tous à Saint-Micault pour tâcher de s'y rétablir. M. l'évêque de Châlon y faisant sa visite avec quelques bons ecclésiastiques, ne trouva pas à coucher dans le village; il chercha au château de Saint-Micault ; on lui ferma la porte. Là-dessus, l'évêque, chagrin, fit défense aux curés de son diocèse de marier M. de Saint-Micault le jeune. Grande colère de part et d'autre. » — Plaintes et récriminations arrivèrent à Chantilly à peu près en même temps que la Bruyère, qui consigna cet apologue dans ses notes sous cette forme : « G. et H. sont voisins de campagne, et leurs terres sont contiguës; ils habitent une contrée déserte, solitaire; éloignés des villes et de tout commerce, il semblait que la fuite d'une entière solitude ou l'amour de la société eût dû les assujettir à une liaison réciproque. Il est cependant difficile d'exprimer la bagatelle qui les a fait naître, qui les rend implacables l'un pour l'autre, et qui perpétuera leur haine dans leurs familles. Jamais des parents ou même des frères ne se sont brouillés pour une moindre chose. » Plus tard, on apprit que le comte-évêque avait de bonnes raisons de se plaindre, mais peut-être ne les dit-on pas à la Bruyère, à qui il suffisait d'avoir bien compris les intentions de M. le Prince pour éviter le triste sort de M. Deschamps. La Bruyère avait bien grandi, même dans sa propre estime, en venant auprès de M. le Prince! Il voulut se rendre compte du changement qui s'était fait en lui ; et se comparant à un couvreur qui ne songe qu'à couvrir, quand il monte sur les hauts combles ou sur la pointe d'un clocher, il s'appliquait à

bien faire, tandis que le fanfaron ne travaille que pour qu'on dise qu'il a bien fait. Il garda le souvenir des quelques mois qu'il passa à Chantilly, comme de l'un des moments les plus heureux de sa vie. C'est la seule date que l'on trouve bien marquée dans la première édition de son livre des *Caractères*.

IV

« Il y a quarante ans, dit-il, je n'existais point et il n'était pas en moi de pouvoir jamais être, comme il ne dépend pas de moi, qui suis une fois, de n'être plus. J'ai donc commencé et je continue d'être par quelque chose qui est hors de moi, qui durera après moi, qui est meilleur et plus puissant que moi : si ce quelque chose n'est pas Dieu, qu'on me dise ce que c'est. » Ces lignes sont le résumé, en style simple et familier, du 21e paragraphe de la 1re partie des *Principes de Descartes*, que la Bruyère, âgé de trente-neuf ans deux ou trois mois, écrivait vers la fin d'octobre ou le commencement de novembre 1684, pour fixer dans l'esprit de M. le duc de Bourbon ce qu'il y avait de plus solide et de plus facile à comprendre dans la lecture philosophique qu'ils venaient de faire ensemble. Si M. le Prince, qui interrogeait souvent son petit-fils sur le cours de ses études, lui demanda ce qu'il avait déjà vu dans Descartes, la réponse était toute prête, et le duc de Bourbon, qui savait raisonner comme un bon logicien, put donner à son grand-père, en substituant son âge à celui de la Bruyère, pleine et entière satisfaction. La Bruyère continua à extraire ainsi de Descartes, à mesure qu'il le lisait avec le jeune prince, ce qu'il trouvait de plus clair pour démontrer que Dieu est esprit, qu'il est un pur esprit, infini, éternel, parfait. Il fit même une formule dans le genre de Descartes, qui résume bien, sous une forme concise, son petit système philosophique : « Je pense : donc Dieu existe. » De là, plus tard, il tirera de la même manière d'autres conséquences : il montrera que, comme Dieu est esprit, notre âme aussi est esprit, indivisible, simple, identique à elle-même, distincte du corps et incorruptible. Il ne pouvait concevoir, dit-il, qu'une âme que Dieu a voulu remplir de l'idée de son être infini et souverainement parfait, dût être anéantie. Cette philosophie était conforme à celle de Bossuet : l'évêque de Meaux disait que Descartes n'avait point ordinairement d'autre sentiment que celui de l'école, mais que ses disciples avaient fort embrouillé ses idées, et que les siennes mêmes n'avaient pas été toujours très-nettes, si bien qu'il était tombé dans quelques erreurs contraires à l'idée de l'Être parfait,

et en contradiction avec lui-même. Cordemoi, nous assure C. Fleury, avait aussi rejeté, vers la fin de sa vie, la plupart des idées systématiques de son maître. La Bruyère n'en conserva que ce qui lui parut indubitable, et le ramena à la forme que prend ordinairement le sens commun pour ouvrir l'esprit du duc de Bourbon aux hardies spéculations, sans l'exposer aux égarements trop connus dans sa famille. Nous devons même observer que, pendant son séjour à Chantilly, la Bruyère eut soin de réfuter, sans le nommer, Spinosa, dont M. le Prince avait jadis partagé les erreurs. Il est certain que M. le Prince donna son approbation à l'enseignement de la Bruyère, et conçut pour lui une véritable estime dont il lui donna des preuves non équivoques.

Bourdaloue a dit, assez haut pour qu'on puisse le répéter, quels étaient les raisonnements de M. le Prince à cette époque sur la philosophie et la religion : « Jamais personne n'avait étudié la religion avec plus de danger de la perdre; jamais personne n'y avait apporté un esprit plus curieux, plus hardi, plus indocile. Mais plus il l'étudiait, plus il la trouvait vraie : sa curiosité, son savoir, sa pénétration n'avaient pu y découvrir de faible; ses recherches n'aboutissaient qu'à le convaincre qu'elle était fondée sur les principes éternels de la vérité. Son cœur, qui était droit, était en cela d'intelligence et d'accord avec sa raison. S'il avait eu moins de lumières, semblable à ces demi-savants qui ne sont impies que parce qu'ils sont ignorants, il aurait, comme dit l'apôtre, témérairement condamné ce qu'il eût ignoré; s'il avait eu moins de droiture, il n'aurait cru que ce qu'il aurait voulu, et à l'exemple de l'insensé qui voudrait qu'il n'y eût point de Dieu, il aurait dit en son cœur : « Il n'y a point de Dieu. » Mais il a toujours dit et dans sa raison et dans son cœur : Il y a un Dieu. Et par un enchaînement de conséquences contre l'évidence desquelles il confessait que le libertinage le plus fier n'avait rien à opposer que de faible et de pitoyable, il concluait : « Il y a un Dieu; il y a une religion qui est le vrai culte de Dieu; de toutes les religions du monde, la chrétienne est uniquement et incontestablement l'ouvrage de Dieu. De toutes les sociétés chrétiennes, il n'y a que dans la catholique où se trouve l'unité, où subsiste l'ordre, et par conséquent où réside l'esprit de Dieu. » C'est ainsi que raisonnait ce grand prince, s'en ouvrant lui-même à ses plus confidents amis. »

Bourdaloue le savait bien. Quand il parlait ainsi, il s'appuyait sur le témoignage des RR. PP. jésuites, qui vivaient alors auprès de M. le Prince, et parmi lesquels vivait aussi la Bruyère. Les raisonnements de M. le Prince frappèrent la Bruyère, mais surtout l'enchaînement de ces raisonnements qui rattachait tout son système

de philosophie religieuse à l'existence de Dieu. C'était là pour lui le fondement de toute vérité; et il n'avait pas assez de mépris ni de raillerie contre ces esprits forts qui doutaient de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Alors la Bruyère, pensant peut-être à l'abbé Bourdelot, écrivait : « Les esprits forts savent-ils qu'on les appelle ainsi par ironie? » Et il continuait, sur le ton de Condé philosophant à Chantilly : « Quelle plus grande faiblesse que d'être incertain quel est le principe de son être, de sa vie, de ses sens, de ses connaissances, et quelle en doit être la fin? Quel découragement plus grand que de douter si son âme n'est point matière, comme la pierre et le reptile, et si elle n'est point corruptible comme ces viles créatures? N'y a-t-il pas plus de force et plus de grandeur à recevoir dans notre esprit l'idée d'un être supérieur à tous les êtres, qui les a tous faits, et à qui tous se doivent rapporter? d'un être souverainement parfait, qui est pur, qui n'a point commencé et ne peut finir, dont notre âme est l'image et même une portion comme esprit et comme immortelle? »

On dirait que Condé a dicté ces grandes et fortes paroles. Assurément, la Bruyère lui entendit tenir un langage qui devait beaucoup s'en rapprocher, et il fut heureux de s'emparer, sinon des termes mêmes, au moins des idées principales, pour s'en servir comme du meilleur guide qu'il pût trouver dans son enseignement et sa conduite. Mais il lui resta un scrupule dont il eut beaucoup de peine à se délivrer. Les principes philosophiques de M. le Prince lui paraissaient d'une vérité incontestable; il ne doutait pas que M. le Prince n'en fût alors profondément convaincu, ni même qu'il n'en tirât cet enchaînement de conséquences qui devaient le conduire à la foi catholique. Ses discussions avec Bossuet et ses conversations avec le R. P. Bergier avaient dû aboutir à cette conclusion, pour ainsi dire naturelle. Enfin les RR. PP. Alleaume et du Rosel lui racontèrent que, le 10 décembre 1683, lorsque le R. P. Bourdaloue, qui prononçait en l'église de leur maison professe, à Paris, l'oraison funèbre d'Henri II de Bourbon, leur bienfaiteur, avait, dans une prière qui parut alors tenir quelque chose de la prédiction, annoncé la conversion prochaine et inévitable de M. le Prince, en lui rappelant la foi de son père, l'éducation qu'il avait reçue, et en lui montrant, dans un transport de zèle qui l'éleva au-dessus de lui-même, le scandaleux désordre, l'inconséquence de ceux qui se piquent d'être chrétiens, d'être catholiques, et ne pratiquent pas les devoirs de leur religion. M. le Prince lui-même, dont la présence animait l'orateur, en fut ému; tous ceux qui assistaient à cette cérémonie furent témoins que la grâce avait déjà commencé à l'éclairer et à le toucher de ses divines lumières : preuve évidente que la religion n'était

point éteinte dans son cœur, et que la foi y était demeurée toujours vivante, malgré les dissipations du siècle, au milieu même des apparences de la plus audacieuse impiété. La Bruyère trouvait qu'il n'était pas nécessaire d'être prophète pour faire une prédiction comme celle du R. P. Bourdaloue. Une fois que M. le Prince était revenu de ses froideurs et de ses relâchements à des principes comme ceux qu'il avait entendus exprimer, la Bruyère approuvait et partageait les espérances des RR. PP. jésuites. D'un cœur ainsi disposé que ne doit-on pas attendre? D'un cœur en qui la religion s'est ainsi ranimée que ne doit-on pas espérer? Mais ces heureuses dispositions et cette flamme religieuse, qu'étaient-elles devenues, quand d'autres flammes moins pures et moins nobles embrasaient le cœur de Condé? Pour ne citer aucune des fameuses héroïnes de ses galanteries, la Bruyère avait peut-être en vue quelques-uns des couplets qu'il avait entendus, dans sa jeunesse, sur la gloire de Condé et les succès de Ninon de Lenclos, lorsqu'il écrivait : « L'on doute de Dieu en pleine santé, comme l'on doute que ce soit pécher que d'avoir commerce avec une personne libre. Quand l'on devient malade et que l'hydropisie est formée, l'on quitte sa concubine et l'on croit en Dieu. » Seulement M. le Prince souffrait de la goutte plutôt que de l'hydropisie, et il n'avait peut-être pas attendu jusque-là pour se faire sa conviction.

Du reste, la philosophie de la Bruyère, qui plaisait à M. le Prince, plut en même temps aux jésuites, et surtout aux RR. PP. Alleaume et du Rosel. Ils accordèrent de fort bonne grâce au successeur de M. Deschamps leur bienveillance, et même leur confiance. Ils avaient bien redouté et redoutaient encore son cartésianisme, à cause des erreurs qui étaient sorties de cette école fière et chagrine; mais la doctrine de M. Descartes, comprise et interprétée comme elle l'était par M. de la Bruyère, ne leur paraissait plus offrir grand danger. De son côté, la Bruyère, charmé de trouver des amis où il n'en cherchait pas, montra aux RR. PP. Alleaume et du Rosel une confiance dont ils furent flattés et dont ils lui surent gré. Il ne leur dissimula pas sa profonde admiration pour M. le Prince, ni son plaisir à examiner de si près un véritable héros. Ce plaisir leur était familier depuis longtemps, et depuis longtemps ils cherchaient ce que c'était qu'un héros, et la manière de former des héros. Assurément ils en parlèrent à la Bruyère. « Chez nous, disaient-ils, le soldat est brave et l'homme de robe est savant : nous n'allons pas plus loin. Chez les Romains, l'homme de robe était brave et le soldat savant; un Romain était tout à la fois et le soldat et l'homme de robe. » Cependant ils faisaient une exception pour M. le Prince, qui était brave comme Alexandre et savant comme César. A ce propos, ils ne man-

quèrent pas de raconter à la Bruyère une anecdote qui circulait alors dans la Société de Jésus. Condé, qui lisait tous les bons livres nouveaux, avait lu la *Vie de saint Ignace* et la *Vie de saint François-Xavier*, publiées en 1679 et 1682, par le R. P. Bouhours, ancien précepteur des princes de Longueville et de M. de Seignelay. Un jour que le R. P. Bouhours était venu à Chantilly, la conversation tomba sur saint Ignace et saint François-Xavier. On cherchait à définir le caractère de ces deux saints illustres, dont l'un avait fondé la Société de Jésus et l'autre porté la lumière de l'Évangile dans les pays les plus éloignés de l'Orient. Celui-ci était un héros, un conquérant que rien ne pouvait arrêter, et qui cherchait les obstacles avec une bouillante ardeur; celui-là un grand homme plein de courage et de fermeté, qui joignait à la profondeur de ses desseins une prudence et une habileté consommées. L'un avait vu périr une partie de ses entreprises, l'autre avait réussi à la plus grande gloire de Dieu. Condé termina ainsi la discussion : « Saint Ignace est César, qui ne fait jamais rien que pour de bonnes raisons ; saint Xavier est Alexandre, que son courage emporte quelquefois. » La Bruyère trouvait qu'appeler M. le Prince un héros était peut-être moins flatteur qu'on ne le croyait : « Il semble que le héros soit d'un seul métier, qui est celui de la guerre, et que le grand homme est de tous les métiers, ou de la robe, ou de l'épée, ou du cabinet, ou de la cour. » Il aimait donc mieux l'appeler un grand homme; mais il ajoutait tout bas, et avec l'approbation des jésuites : « L'un et l'autre, mis ensemble, ne pèsent pas un homme de bien. »

V

La Bruyère réussit moins bien dans les autres parties de son enseignement que dans la philosophie. La plus importante de toutes était l'histoire : c'était aussi la plus difficile, non peut-être en elle-même, quoique ce ne fût pas un petit mérite de faire de vive voix des leçons courtes et intéressantes, où il n'y eût rien que d'utile, mais à cause de la paresse de M. le duc de Bourbon quand il fallait faire quelque chose de lui-même et composer un simple résumé en bon style. Le jeune prince concevait vite, oubliait de même, et il écrivait lentement. Puis Louis XI, dont il étudiait la vie et les actions, n'avait guère de rapports avec Louis XIV qui fussent agréables à un grand seigneur, au petit-fils de Condé. Enfin, l'histoire est une science que tout le monde croit savoir, et chacun avait son mot à dire sur la manière dont M. le duc de Bourbon répondait aux questions de son

grand-père, quand M. le Prince voulait bien l'interroger. Si encore ces examens, presque quotidiens, se fussent faits à huis clos, dans le cabinet; mais ils se faisaient presque en public, dans le salon, au milieu des personnes qui entouraient Son Altesse Sérénissime; et, à la fin, Condé ne se contentait pas de poser des questions, il voulait que son petit-fils racontât de vive voix les faits que M. de la Bruyère avait exposés. Le pauvre professeur était alors dans la situation la plus pénible. « La faveur des grands n'exclut pas le mérite, mais elle ne le suppose pas aussi, » pensait-il en lui-même; et quand le jeune prince se tirait mal de ces épreuves, on ne manquait pas de gens importants qui en faisaient retomber la responsabilité sur son maître. « Souvent où le riche parle, et parle de doctrine, c'est aux doctes à se taire, à écouter, à applaudir, s'ils veulent du moins ne passer que pour doctes. » Comme alors la Bruyère admirait l'éloquence de Bossuet qui, en racontant l'histoire au Dauphin, était parvenu à faire écrire par son élève ce résumé d'histoire de France qui fut imprimé alors, et qui nous est resté! C'est un vrai miracle, que d'avoir obtenu d'un esprit comme celui du Dauphin un tel ouvrage; mais aussi Bossuet était un homme de génie, et il était orateur, lors même qu'il s'exerçait sur de simples faits.

Tel n'était point l'avis de Santeuil, qui était venu alors à Chantilly présenter son poëme intitulé *Cantilliaca*, en même temps que les enfants de Cordemoi vinrent remercier M. le Prince de ses bontés pour eux. Cordemoi était mort aussi pauvre qu'Homère, et pourtant il n'était pas poëte : il ne pouvait comprendre qu'un esprit raisonnable employât sa vie à imaginer des fictions et à trouver des rimes. Condé obtint une pension pour ses fils, afin qu'ils pussent achever et publier son Histoire de France. Santeuil, quoique bonhomme au fond, plaisant homme, honnête homme, avait l'esprit tellement rempli de sa poésie et de ses conceptions poétiques, qu'il ne pouvait souffrir autre chose, et ne dissimulait pas son peu de goût pour les faits et dates d'un sec annaliste. Les RR. PP. Alleaume et du Rosel, n'estimaient que l'histoire des quatre premiers siècles, comme le moment le plus important de la vie de l'humanité, celui-là même où Jésus-Christ vint au monde, où l'Église fut fondée, et où l'on parla le meilleur latin. Sauveur, de son côté, faisait comprendre que la géométrie est la véritable science. Cela donna lieu à de singulières discussions entre toutes les personnes qui approchaient alors de M. le duc de Bourbon. La Bruyère en a tracé en raccourci un tableau qui est encore vivant : « Il est ordinaire aux hommes, dit-il, de juger du travail d'autrui seulement par ce qui nous occupe. Ainsi, le poëte, rempli de grandes et sublimes idées, estime peu le discours de l'orateur qui s'exerce souvent sur de simples

faits; celui qui écrit l'histoire de son pays ne peut comprendre qu'un esprit raisonnable emploie sa vie à imaginer des fictions; le bachelier, plongé dans les quatre premiers siècles, traite toute autre doctrine de science vaine, pendant qu'il est peut-être méprisé du géomètre. » Sans se laisser troubler par ces vaines prétentions, la Bruyère continuait ses leçons d'histoire; il écoutait avec soin les conseils de M. le Prince, s'en servait pour se corriger et pour corriger les narrations historiques de M. le duc de Bourbon; mais il n'en acceptait pas d'autres. En voici la preuve : M. le Prince, qui venait de lire l'histoire de Varillas et celle du P. Mainbourg, se plaignait des défauts de ces écrivains. On voulut comparer à leur style affecté quelques expressions hardies employées par la Bruyère, et reproduites par le duc de Bourbon. La Bruyère dit au duc de Bourbon : « Il faut éviter le style vain et puéril, de peur de ressembler à Varillas ou à Mainbourg. L'on peut, au contraire, hasarder de certaines expressions, user de termes transposés, et qui peignent vivement, et plaindre ceux qui ne sentent pas le plaisir qu'il y a à s'en servir ou à les entendre. »

Du reste, Santeuil avait droit de se plaindre. Il lisait ses vers avec un feu extraordinaire, comme s'il était transporté par Apollon lui-même; il avait l'air d'une pythonisse, d'un inspiré, d'un fou. La Bruyère, comparant les vers de Santeuil à ceux d'Ovide, que le duc de Bourbon lisait tranquillement avec lui, ne pouvait s'empêcher de les trouver médiocres et de dire : « Quel supplice que d'entendre prononcer de médiocres vers avec toute l'emphase d'un mauvais poëte! » Il regardait cependant Santeuil comme un bon poëte latin; mais les ridicules de cet excellent homme étaient trop visibles : comment ne pas profiter de l'occasion qu'il offrait à chaque instant au duc de Bourbon de faire par lui-même d'utiles observations? « Lucain a dit une jolie chose; il y a un beau mot de Claudien; il y a cet endroit de Sénèque. Et là-dessus une longue suite de latin que l'on cite devant des gens qui ne l'entendent pas, et qui feignent de l'entendre. Le secret serait, ajoutait la Bruyère, d'avoir un grand sens et bien de l'esprit; car, ou l'on se passerait des anciens, ou, après les avoir lus avec soin, l'on saurait encore choisir les meilleurs et les citer à propos. » Les meilleurs, auxquels Santeuil n'osait se comparer, étaient, suivant la Bruyère, Homère, avec l'*Iliade;* Virgile, avec l'*Énéide;* Tite-Live, avec ses *Décades*, et Cicéron avec ses *Oraisons*. « Mais, objectait Santeuil, Tite-Live ne doit son intérêt qu'aux héros dont il raconte la vie, tandis que la poésie d'Homère a rendu immortel un brave soldat de la Phtiotide qui, sans lui, fût resté parfaitement inconnu. » A quoi la Bruyère répondait : « La vie des héros enrichit l'histoire, et l'histoire a embelli la vie des héros. Ainsi,

je ne sais qui sont plus redevables, ou ceux qui ont écrit l'histoire, ou ceux à qui elle a fourni une si noble matière, ou ces grands hommes à leurs historiens. »

Santeuil défendait alors, avec l'appui des jésuites, la gloire de la poésie latine ; il ne craignait pas de l'opposer à la poésie française ; il avait compté sur son *Cantilliaca* pour montrer qu'on pouvait traiter en latin les sujets modernes. L'abbé Bourdelot avait annoncé ainsi le nouveau poëme à M. le Prince : « Les vers de M. Santeuil sont fort beaux. Il est né poëte latin : il s'est élevé au-dessus des autres. Il est vrai qu'il avait des sujets qui échauffent le cœur et l'imagination et sur lesquels on peut écrire magnifiquement. Il a même écrit en cette occasion plus galamment qu'il n'a coutume. Si Corneille, qui était son copiste, vivait encore, il en ferait de belles traductions. » Corneille, en effet, venait de mourir le 1er octobre ; mais on est bien surpris aujourd'hui de ne le voir regretter que comme traducteur de Santeuil. Quel était donc cet ouvrage extraordinaire, intitulé : *Cantilliaca ou les Chantilliennes?* Santeuil avait célébré la beauté de Chantilly, ses vallons ombragés, ses grottes de verdure, la profonde retraite de ses bois, ses belles sources d'eau vive et ses heureuses collines; il avait chanté la gloire de ses habitants, la grandeur de Condé sans toilette et vêtu comme un campagnard; sa modestie qui ne pouvait souffrir les louanges, son avidité à lire les annales des rois de France, ses critiques sur Varillas et autres historiens ; ses exploits qui lui faisaient cortége au milieu de ses jardins où il aimait à se promener avec ses anciens compagnons d'armes. Santeuil avait aussi composé des inscriptions pour les plus beaux endroits de Chantilly, comme celles des monuments de Paris que Corneille avait traduites en vers français : il avait admiré la machine d'eau de Chantilly non moins que celle de Marly; il avait élevé les cascades du grand canal aussi haut que celles de Versailles, et il s'était laissé inspirer par l'aimable Silvie, comme si l'ombre de feu Théophile Viault l'avait chargé de prendre sa place. Enfin il avait usé du droit qu'ont les poëtes de prédire l'avenir, pour annoncer les futures prouesses du duc de Bourbon, sans oublier ni la beauté de sa sœur, ni la vertu de sa mère, ni la gloire et la sagesse de son père. En voyant le jeune prince monter les chevaux que M. de Gourville lui avait envoyés de Paris par M. de Xaintrailles, capitaine au régiment d'Enghien, Santeuil, avec son œil de poëte, avait découvert une grande valeur guerrière; en voyant l'impatience que montrait le petit prince pour recevoir son costume de chasse, Santeuil s'était récrié comme s'il l'avait vu partir pour la guerre, et, après avoir peint les grâces enfantines et la figure imberbe de ce jeune héros, si disgracié du côté de la taille, il l'avait montré grand comme

un géant, entouré d'une armée victorieuse, et marchant, au milieu du carnage, sur des monceaux de cadavres des ennemis vaincus. Alors, il avait convoqué les âmes de ses glorieux ancêtres à ce magnifique spectacle, et il avait proclamé la joie de tous les vieux Bourbons en reconnaissant leurs vertus dans leur descendant, qui n'avait, pour les surpasser, qu'à demander à son père ce qu'il était et à son grand-père ce qu'il devait être. On trouvait en général ces vers admirables; mais le jeune prince les goûta moins, soit qu'il en sentît avec peine l'exagération ridicule, soit qu'il fût heureux de blesser l'inoffensive vanité de Santeuil, il se mit à faire l'éloge des vers latins de Rapin et de Commire avec une vivacité et une conviction qui marquaient trop sa froideur pour le poëte de Chantilly. La Bruyère l'en blâma. « C'est une faute contre la politesse, dit-il, que de louer immodérément en présence de ceux que vous faites chanter ou toucher un instrument, quelque autre personne qui a ces mêmes talents; comme devant ceux qui vous lisent leurs vers, un autre poëte. » Mais aussi, pourquoi Santeuil faisait-il l'éloge de la modestie de M. le Prince, qui ne pouvait souffrir de louanges, et venait-il ensuite en adresser de si violentes à M. le duc de Bourbon? Est-ce qu'il supposait que le jeune prince ne s'apercevrait pas de la flatterie? « Il y aurait une espèce de férocité, répliquait la Bruyère, à rejeter indifféremment toute sorte de louanges, l'on doit être sensible à celles qui nous viennent des gens de bien, qui louent en nous sincèrement des choses louables. » Puis la Bruyère, réfléchissant à l'éducation que recevait le duc de Bourbon à Paris, à Versailles et à Chantilly, mit hardiment le doigt sur le vice principal de cette éducation. « Ne parler aux jeunes princes que du soin de leur rang, est, disait-il, un excès de précaution, lorsque toute une cour met son devoir et une partie de sa politesse à les respecter, et qu'ils sont bien moins sujets à ignorer aucun des égards qui sont dus à leur naissance, qu'à confondre les personnes et à les traiter indifféremment et sans distinction de conditions et de titres. Ils ont une fierté naturelle qu'ils retrouvent dans les occasions; il ne leur faut des leçons que pour la régler, que pour leur inspirer la bonté, l'honnêteté et l'esprit de discernement. » C'était le but qu'il poursuivait en apprenant à M. le duc de Bourbon le blason et les généalogies de la maison de France et en lisant avec lui l'*État de France*, de M. l'abbé Besogne.

Cependant la Bruyère, soit par modestie et pour ne pas montrer des prétentions qu'il ne pourrait pas soutenir, soit par prudence et pour éviter les écueils où M. Deschamps s'était brisé, établit avec soin une distinction importante entre la politesse des manières et la politesse de l'esprit; il déclara au jeune prince lui-même que,

s'il était heureux de travailler, comme les jésuites l'avaient déjà fait, à polir son esprit, il refusait absolument de lui apprendre la politesse des manières. « L'on peut définir, disait-il, l'esprit de politesse, l'on ne peut en fixer la pratique; elle suit l'usage et les coutumes reçues ; elle est attachée au temps, aux lieux, aux personnes et n'est point la même dans les deux sexes ni dans les différentes conditions ; l'esprit tout seul ne la fait pas deviner, il fait qu'on la suit par imitation et que l'on s'y perfectionne. » Bien en prit à la Bruyère d'avoir eu cette prudence et cette modestie; il nous a fait lui-même l'aveu des fautes qu'il commit contre l'étiquette de la maison de Condé : « Il y a de petites règles, des devoirs, des bienséances attachées aux lieux, aux temps, aux personnes, qui ne se devinent point à force d'esprit, et que l'usage apprend sans nulle peine. Juger des hommes par les fautes qui leur échappent en ce genre, avant qu'ils soient assez instruits, c'est en juger par leurs ongles ou la pointe de leurs cheveux, c'est vouloir un jour être détrompé. » Voilà pourquoi il renvoyait l'enseignement de la politesse d'abord au jeune prince lui-même, en l'avertissant que c'était une des meilleures manières de montrer l'esprit qu'il pourrait avoir, ensuite à toutes les personnes qui l'accompagnaient, aux gentilshommes qui le suivaient, à la cour, aux dames comme madame de la Fayette et madame de Langeron, à madame de Montespan, et peut-être à madame la duchesse de Bourbon elle-même ; enfin à toutes les personnes de tout sexe qui auront de l'autorité en cette matière et voudront bien en prendre la responsabilité. Quant à lui, entièrement dégagé, il devisait à son aise, avec assez de malice, sur cette difficile question : « Il y a des tempéraments, dit-il, qui ne sont susceptibles que de la politesse, et il y en a d'autres qui ne servent qu'aux grands talents et à une vertu solide. Il est vrai que les manières polies donnent cours au mérite et le rendent agréable, et qu'il faut avoir de bien éminentes qualités pour se soutenir sans la politesse. Il me semble que l'esprit de politesse est une certaine attention à faire que, par nos paroles et nos manières, les autres soient contents de nous et d'eux-mêmes. » Après cela, la Bruyère, en expliquant au duc de Bourbon les généalogies, les conditions des courtisans, leurs titres et leurs fonctions dans la maison du roi, pouvait ajouter : « J'éviterai avec soin d'offenser personne, mais sur toutes choses un homme d'esprit, si j'aime le moins du monde mes intérêts. »

La géographie et les gouvernements offrirent plus de difficultés à la Bruyère que la généalogie et l'État de France. Les noms et les personnes n'étaient pas connus du duc de Bourbon. Le jeune prince avait beaucoup de peine à se loger dans la mémoire les mots suisses

et allemands ou hollandais qu'il rencontrait en étudiant le cours du Rhin. La Bruyère ne pouvait pas dire comme Boileau, en face de ces syllabes rébarbatives :

« Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire. »

Il fallait apprendre ces noms étrangers par cœur : le seul agrément qu'il pût y ajouter était d'exposer la constitution des cantons suisses, des principautés ecclésiastiques, des burgraviats, des landgraviats, des électorats, des seigneuries, abbayes et autres États de l'empire d'Allemagne et des provinces unies des Pays-Bas. Les admirateurs de la poésie latine et de la poésie française avaient beau jeu pour rire de l'harmonie de ces noms barbares; les courtisans trouvaient ces gouvernements et leurs mœurs parfaitement ridicules, et la Bruyère regrettait amèrement que M. le duc de Bourbon, qui savait si bien le latin, n'eût pas appris la langue de sa mère et de madame la dauphine. « L'on ne peut guère, disait-il, charger l'enfance de trop de langues, et il me semble que l'on devrait mettre toute son application à l'en instruire. Elles sont utiles à toutes les conditions des hommes, et elles ouvrent également l'entrée à une profonde ou à une facile et agréable érudition. Si l'on remet cette étude si pénible à un âge plus avancé et qu'on appelle la jeunesse, ou l'on n'a pas la force de l'embrasser par choix, ou l'on n'a pas celle d'y persévérer; et si l'on y persévère, c'est consumer à la recherche des langues le même temps qui est consacré à l'usage que l'on en doit faire; c'est borner à la science des mots un âge qui veut déjà aller plus loin, et qui demande des choses; c'est au moins avoir perdu les premières et les plus belles années de sa vie. Un si grand fond ne se peut faire que lorsque tout s'imprime dans l'âme et profondément; que la mémoire est neuve, prompte et fidèle; que l'esprit et le cœur sont encore vides de passions, de soins et de désirs, et que l'on est déterminé à de longs travaux par ceux de qui l'on dépend. Je suis persuadé que le petit nombre d'habiles et le grand nombre d'hommes superficiels vient de l'oubli de cette pratique. » Il est difficile aujourd'hui de bien concevoir la hardiesse d'un pareil langage à Chantilly, devant Condé et en face des hommes d'esprit de tout genre qui soutenaient avec feu l'opinion contraire. Pourquoi apprendre les langues étrangères? La langue française n'était-elle pas la plus belle de toutes? La France la plus policée des nations? La cour de France, ce qu'il y avait au monde de plus grand, de plus fin et de plus noble? Les princes étrangers ne venaient-ils pas y chercher par eux-mêmes ou par leurs ambassadeurs la politesse des mœurs et l'art de gouverner les peuples? La Bruyère répondait : « Tous les étrangers ne sont pas barbares et tous nos compatriotes ne sont pas civilisés : de même toute campagne n'est pas agreste. »

Il entendait ce terme en métaphore, et il pouvait citer Chantilly comme preuve de son assertion : « Toute ville n'est pas polie. » Qui ne connaissait des villes de province vraiment barbares aux yeux des gentilhommes de la cour ? Enfin il alléguait la singulière découverte qu'il avait faite lui-même tout près de là, en Normandie, où il avait trouvé le villageois doux et insinuant et le magistrat rustique et grossier. Mais le duc de Bourbon, qui prenait grand plaisir à ces discussions, était heureux d'accabler son maître sous le poids des exemples illustres, contraires à sa théorie. Le roi, le duc d'Orléans, le dauphin n'avaient point appris de bonne heure les langues étrangères, sans compter M. le Prince et M. le Duc. Pourquoi le duc de Bourbon eût-il fait autrement ? C'est alors que pour mieux cacher son ironie, la Bruyère, empruntant une expression antique fort connue des poëtes latins de cette époque, répondait : « Les enfants des dieux, pour ainsi dire, se tirent des règles de la nature et en sont comme l'exception. Ils n'attendent presque rien du temps et des années. Le mérite, chez eux, devance l'âge. Ils naissent instruits, et ils sont plus tôt des hommes parfaits que le reste des hommes ne sort de l'enfance. »

IV

Dans cette lutte, la Bruyère fut aidé par divers incidents de petite et même de grande importance, qui lui valurent l'approbation de M. le Prince et le respect du duc de Bourbon. Dès le 1[er] octobre, le R. P. Talon écrivait à Condé : « Le petit Chinois est si enflé de sa gloire lorsqu'il est revêtu des habits de monseigneur le Duc et qu'il pense à l'honneur qu'il aura d'en paraître habillé dans les plus beaux lieux de l'Europe, que la seule pensée de cela le fait rire, chanter, sauter, gambader de toutes les manières de son pays : c'est un jeune compère qui sait vivre et qui crève d'esprit. Je ne sais pas qui lui a fait votre portrait et celui du duc de Bourbon, mais je ne pense pas qu'il y ait peintre, en France, qui le puisse mieux faire. »

Il n'est pas difficile de deviner l'auteur de ces portraits : le petit Chinois vint à Chantilly, y fit voir beaucoup d'esprit, et démontra fort joliment à M. le duc de Bourbon, que « si les hommes ne vont pas ordinairement dans le bien aussi loin qu'ils pourraient aller, c'est par le vice de leur première instruction. » Le 7 novembre, les envoyés du roi de Siam vinrent aussi à Chantilly présenter leurs hommages à M. le Prince ; ils étaient conduits par les jésuites, qui leur servaient d'interprètes. Le duc de Bourbon ne pouvait revenir de sa surprise en entendant ces barbares grossiers et ignorants par-

ler avec tant de bon sens et de raison. La Bruyère se souvint alors, fort à propos, de Montaigne, l'un de ses auteurs favoris, et il adressa au jeune prince une de ces mercuriales décisives, pleines de vérité, qui ne laissent pas de place à la réplique et terminent la discussion : « Si les ambassadeurs des rois étrangers étaient des singes instruits à marcher sur leurs pieds de derrière et à se faire entendre par interprète, nous ne pourrions pas marquer de plus grand étonnement que celui que nous donne la justesse de leurs réponses et le bon sens qui paraît quelquefois dans leurs discours. La prévention du pays, jointe à l'orgueil de la nation, nous fait oublier que la raison est de tous les climats et que l'on pense juste partout où il y a des hommes. Nous n'aimerions pas à être traités ainsi de ceux que nous appelons barbares ; et s'il y a en nous quelque barbarie, elle consiste à être épouvantés de voir d'autres peuples raisonner comme nous. »

Mais ce qui donna à la Bruyère une véritable autorité, ce fut la manière dont il put parler à M. le Prince lui-même des affaires d'Allemagne, qui prenaient alors une grande importance. L'année précédente, le fameux siége de Vienne par les Turcs avait mis l'empereur Léopold à deux doigts de sa perte. La victoire remportée sous les murs de Vienne, par Jean Sobieski et le duc Charles IV de Lorraine, avait attiré les yeux de toute l'Europe et l'attention de tous les hommes de guerre. Cette année-là même, l'armée impériale, commandée par le duc de Lorraine, avait poursuivi les Turcs en Hongrie, remporté une nouvelle victoire à Vizgrade, pris Pesth et assiégeait alors Bude, qui semblait près de succomber. L'électeur de Bavière, frère de la Dauphine et parent de madame la Duchesse, était allé en Hongrie pour gagner de la gloire aux dépens des Infidèles. On avait applaudi à sa généreuse ambition ; plus d'un beau cavalier français soupirait après le bonheur de l'imiter, et regrettait que le roi eût renoncé à la guerre. Condé ne pouvait entendre parler de batailles sans y prendre le plus vif intérêt : ces bruits lointains de guerre ranimaient sa vieille ardeur. Mais le siége de Bude finit mal ; les intrigues des ministres impériaux l'avaient fait traîner en longueur, et quand on voulut donner l'assaut, la poudre des mines fut inondée. Il y avait, dans ces affaires de Hongrie, bien des obscurités que Condé ne pouvait comprendre. Les gentilshommes diplomates les expliquaient mal ; les livres français manquaient de détails précis : comment s'éclairer ? Il adressa des questions pressantes à la Bruyère : puisqu'il enseignait la géographie et les gouvernements au duc de Bourbon, il devait savoir tout cela. En effet, la Bruyère le savait, assez bien pour étonner M. le Prince lui-même. — Où avait-il appris ces choses ? — Dans les livres allemands, puisque les français n'en parlent pas. — M. de la Bruyère ne pourrait-il pas traduire quelqu'un de ces livres où les rapports de l'Autri-

che et de la Hongrie fussent bien exposés avec clarté et brièveté? La Bruyère fut trop heureux de promettre à M. le Prince de lui donner cette satisfaction aussitôt qu'il le pourrait. Condé fit de nouveau passer un examen à son petit-fils, le félicita d'avoir un homme aussi capable que M. de la Bruyère pour lui enseigner les sciences politiques, regretta que le jeune prince n'eût pas encore fini, en histoire, le règne de Louis XI, mais reconnut qu'il avait été empêché par les autres études d'aller plus loin, et que, du reste, il savait bien ce qu'on lui avait enseigné.

Après cela, M. le Prince alla à Versailles, pour régler les conditions du mariage de M. le duc de Bourbon avec mademoiselle de Nantes.

En attendant que ces négociations fussent terminées et qu'on rappelât le duc de Bourbon auprès de sa future épouse, La Bruyère, qui restait avec le jeune prince, résuma ainsi sa situation dans la maison de Condé : « Tout le monde s'élève contre un homme qui entre en réputation; à peine ceux qu'il croit ses amis lui pardonnent-ils un mérite naissant et une première vogue qui semble l'associer à la gloire dont ils sont déjà en possession : l'on ne se rend qu'à l'extrémité et après que le prince s'est déclaré par des récompenses. Tous alors se rapprochent de lui, et de ce jour-là seulement il prend son rang d'homme de mérite. » On s'en aperçut bien à Chantilly. Les gens de la maison, les jardiniers même, qui étaient le moins au courant de ce qui se passait dans l'intérieur du château, virent facilement que cet inconnu, qu'on appelait M. de la Bruyère, jouissait d'un crédit considérable auprès de l'héritier de la famille de Condé : ils se demandaient avec quelque étonnement d'où il venait? « Combien d'hommes, disait la Bruyère, ressemblent à ces arbres déjà forts et avancés qu'on transplante dans les jardins, où ils surprennent les yeux de ceux qui les voient dans les beaux endroits où ils ne les ont point vus croître, et qui ne connaissent ni leurs commencements ni leurs progrès. » Puis, se repliant sur lui-même et pensant que s'il avait bien réussi jusque-là à Paris et à Chantilly, il réussirait peut-être moins bien à Versailles, la Bruyère se fortifiait par ces profondes et sages méditations : « Il est si ordinaire à l'homme de n'être pas heureux, et si essentiel à tout ce qui est bien d'être acheté par mille peines, qu'une affaire qui se rend trop facile, devient suspecte. L'on comprend à peine ou que ce qui coûte si peu puisse nous être fort avantageux, ou qu'avec des mesures justes l'on doive si aisément parvenir à la fin qu'on se propose : l'on croit mériter les bons succès, mais n'y devoir compter que fort rarement. »

ÉTIENNE ALLAIRE.

La suite prochainement.

VOYAGE D'EXPLORATION

DANS

L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

II[1]

Le lecteur nous a laissés en assez mauvais état à bord de l'hôpital de *la Cordelière*. Nous fûmes bien éprouvés pendant quinze jours; mais, au bout de ce temps, un mieux sensible se déclara, et nous permit bientôt de retourner à terre et de reprendre, bien que nous fussions encore très-faibles, le cours de nos occupations. A peine avions-nous la force de chasser. D'ailleurs, la côte du Gabon est fort peu giboyeuse, et, à part des oiseaux et quelques antilopes très-difficiles à joindre, le gibier est très-rare dans cette partie du pays. Il y a même là un cruel sujet de déception pour les officiers de marine qui, alléchés par les récits, aussi séduisants que faux, de certains voyageurs, n'arrivent jamais sans avoir fait provision de fusils, de carabines, de balles explosibles et d'engins de chasse plus meurtriers les uns que les autres. Aussitôt débarqués, ils battent matin et soir la plaine et les bois; mais, après des essais qui durent plus ou moins longtemps, selon la ténacité de leur caractère et la force de leur santé, ils se lassent enfin de n'attraper que la fièvre et de revenir toujours bredouilles, et finissent par renoncer complétement à la chasse. Il est vrai de dire que, pour nous autres naturalistes, le pays offre plus de ressources. D'abord, les oiseaux, s'ils ne sont pas très-nombreux, sont presque tous peu connus et fort intéressants à étudier. Parmi eux brille au premier rang le foliotocole (*crysococcys smaragdineus*), dont la taille ne dépasse pas celle de l'alouette; son dos, sa queue et sa gorge sont d'un

[1] Voir *le Correspondant* du 25 septembre 1874.

vert émeraude à reflets éclatants; le reste de son corps est jaune d'or. Ce ravissant petit oiseau se tient toujours à la cime des arbres les plus élevés; il est très-sauvage, et serait presque impossible à découvrir, s'il ne faisait sans cesse retentir l'air de quelques notes aiguës qui s'entendent à de grandes distances. On trouve aussi au Gabon une espèce de merle métallique qui diffère de celle du Sénégal, mais qui n'est pas moins belle; de nombreuses variétés de souimangas, parmi lesquelles le *souimanga magnificus*, oiseau d'une beauté sans pareille, et beaucoup d'autres encore. Au reste, le naturaliste ne chasse pas que les oiseaux : tout lui est bon, les plus petits mammifères, les chauves-souris, les insectes, les annélides même. Un professeur au Muséum ne nous a-t-il pas écrit de lui envoyer des sangsues et des vers de terre du Gabon? On ne saurait croire combien il y a d'amateurs pour les mollusques; les *Hélix*, ou, pour le vulgaire, *escargots*, sont surtout demandés, et atteignent souvent des prix très-élevés dans les collections. Un voyageur revenu, il y a deux ans, de l'Équateur, a vendu pour trente mille francs les coquillages qu'il avait, en quatre ans, ramassé dans ces pays. Malheureusement, au Gabon et dans les parties de l'Afrique équatoriale que nous avons parcourues, les mollusques sont excessivement rares, et nous n'en avons trouvé presque aucun, au grand désespoir de notre ami Bouvier, qui comptait sur notre voyage pour enrichir ses collections. Par exemple, ce qui ne manque pas au Gabon, ce sont les reptiles : il y en a une variété et une quantité tout à fait remarquables. Le serpent noir s'y trouve en telle abondance, que, pendant notre séjour, les laptots[1] sénégalais en tuèrent vingt-sept en défrichant un terrain situé derrière le palais du Gouvernement, et qui ne mesure pas plus de 500 mètres carrés. Ce reptile, d'une espèce très-venimeuse, atteint facilement 12 à 15 pieds de longueur; il a la rage de se faufiler dans les maisons, et surtout dans les poulaillers, car c'est un grand amateur de volailles. Un autre serpent plus dangereux encore, car on ne connaît aucun remède à sa morsure, c'est la terrible vipère cornue (*echydon nasicornis*). Ce hideux animal, plus gros que le bras d'un homme robuste, est excessivement court: il n'arrive guère à plus de 4 pieds de longueur. Le bout de sa queue est mince et effilé comme un dard, et il porte sur la tête deux petites cornes dont il tire son nom. J'ai connu un vieux Gabonnais qui faisait en quelque sorte profession de chasser la vipère cornue, qu'il considérait comme un régal très-délicat. Parmi celles qu'il nous a apportées, il s'en trouve une appartenant à une variété extrêmement intéressante, et, je crois, nouvelle pour la science.

[1] Les laptots sont des tirailleurs sénégalais.

Outre le serpent noir et la vipère cornue, nous avons tué ou nous nous sommes procuré vingt-huit espèces de serpents, dont quelques-unes seulement étaient inoffensives. Il semble, au premier abord, qu'une pareille abondance d'animaux aussi dangereux, dans un endroit où les hommes vont toujours presque nus, doit donner lieu à une foule d'accidents : cependant, en réalité, il n'en est pas ainsi. Durant près de deux ans que nous avons passés dans l'Afrique équatoriale, nous n'avons entendu citer qu'une seule personne (un noir) comme ayant été mordue par un serpent. C'est que le serpent a la plus profonde terreur de l'homme, fuit à son approche, et ne se décide à l'attaquer que lorsque la retraite lui est coupée.

Si les reptiles (que même les enfants de la mission apportaient fréquemment) nous arrivaient en quantité, il n'en était pas ainsi des autres objets d'histoire naturelle. Au Gabon, comme dans toute l'Afrique équatoriale, le grand malheur pour un naturaliste est qu'il ne trouve aucun habitant du pays capable de le seconder dans sa tâche. Excepté un chasseur assez ordinaire, François, fils de Koëben, tous les noirs ne nous ont apporté que des débris d'oiseaux, des coquillages cassés ou des insectes sans pattes, pour lesquels ils prétendaient toucher des prix exorbitants. Nous nous étions laissés aller à engager comme chasseur Baptiste, fils aîné du roi Louis, ayant plus de confiance dans un prince du sang. Dès sa première chasse, il cassa le superbe fusil de quatorze francs que nous lui avions prêté, et nous rapporta pour tout gibier deux petits oiseaux sans tête. Dans ces conditions, fatigués et encore souffrants, nous ne pouvions faire par nous-mêmes que des récoltes insignifiantes; toutefois les nombreux loisirs que nous laissait l'histoire naturelle n'étaient pas perdus : nous les consacrions tout entiers à apprendre la langue mpongwé. Dès notre arrivée, les bons missionnaires et toutes les personnes qui connaissaient bien le pays nous avaient prévenus de la nécessité d'étudier cette langue. La poltronnerie bien connue des Gabonnais faisait déjà supposer que nous ne trouverions au Gabon aucun interprète qui voulût nous accompagner à une certaine distance dans l'intérieur; et d'ailleurs, quand bien même nous en eussions trouvé, il fallait à tout prix ne pas être à leur merci : la mauvaise foi des interprètes noirs est bien connue de tous ceux qui lisent les récits des grands voyageurs en Afrique; au Gabon, elle dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Je ne citerai qu'un des mille traits qui m'ont été racontés à l'appui de cette assertion : je le tiens d'un officier de la marine française. Feu le roi[1] Georges, qui était, après le roi Denis, le chef le

[1] Il y a au Gabon, comme sur l'Ogôoné, beaucoup de chefs désignés sous le nom d'*ôga*, mot que les Anglais comme nous traduisent par *roi;* mais en réalité une

plus influent du Gabon, avait eu l'occasion de rendre un service signalé à des blancs attaqués par des Bakalais : il leur avait sauvé la vie, et, chose plus belle encore pour un noir, leur avait fait rendre les marchandises déjà pillées. L'amiral qui commandait alors le Gabon voulut témoigner sa reconnaissance à ce brave homme en lui rendant visite lui-même. Il emmena comme interprète le roi Kringer, vieux gredin qui existe encore, et qui m'a *emprunté* plus d'une pièce de dix sous.

— Kringer, dit l'amiral lorsqu'il se trouva en présence du roi Georges, tu vas dire au roi Georges que je viens le trouver pour lui faire honneur; car il s'est bien conduit, et je suis content de lui.

— Roi Georges, traduisit Kringer, l'amiral vient te trouver, parce que tu m'as pris une femme, il y a déjà une lune, et il veut que tu me la rendes.

— Comment, s'écria Georges, en quoi cela touche-t-il l'amiral? Je suis disposé à tout faire pour lui, mais qu'il ne se mêle pas de ce qui ne le regarde pas!

— Que dit-il? demanda l'amiral.

— Il dit qu'il vous est profondément reconnaissant, qu'il aime les Français et leur appartient.

— Bien! Dis-lui que les Français sont puissants, et qu'il n'aura qu'à se louer d'eux; car ils le récompenseront largement chaque fois qu'il fera une bonne action.

— Roi Georges, traduisit Kringer, il dit que si tu ne me rends pas ma femme immédiatement, il te déclarera la guerre.

— Ah! c'est comme cela qu'il me récompense de ce que j'ai fait pour lui? s'écria le roi Georges, furieux. Eh bien, je la soutiendrai, sa guerre!

Et en même temps il fait quelques signes qui font apparaître, comme par enchantement, deux ou trois cents guerriers armés jusqu'aux dents.

— Mais qu'est-ce que tout cela veut dire? demande l'amiral.

— Cela veut dire, amiral, reprend Kringer, que Georges fait venir ses guerriers pour te rendre hommage, car tu es un puissant chef.

Puis, voyant que les affaires se gâtaient :

— Roi Georges, dit-il, ne te fâche pas! C'est par plaisanterie que l'amiral parlait ainsi. Garde ma femme si tu veux, mais n'en prends plus d'autre!

— N'importe, murmurait le roi Georges en prenant congé de l'a-

grande partie de ces rois n'ont plus ni sujets ni État, et sont aussi peu respectables que peu respectés. Au Gabon, il ne reste plus qu'un vrai roi : c'est Denis.

miral, c'est singulier! Qu'est-ce que ça peut lui faire, à ce blanc, que j'enlève des femmes à Kringer?

On comprend que, pour éviter d'être joués d'une pareille manière, nous eussions un vif désir d'être en état de nous faire entendre nous-mêmes des populations auxquelles nous allions avoir affaire. Heureusement, nous nous trouvions, pour arriver à ce résultat, avoir devant nous une facilité excessivement rare en Afrique. Les très-nombreuses tribus sur le territoire desquelles nous étions destinés à passer ont naturellement une langue qui leur est propre; mais les nécessités du commerce les ont, par degrés, amenés à les connaître presque toutes, et à employer pour leurs affaires celle des Mpongwés, ou Gabonnais; et cela s'explique : les Gabonnais avaient autrefois le monopole presque exclusif du trafic avec tous leurs voisins de l'intérieur; ces voisins ont naturellement appris leur langue, et l'ont, à leur tour, importée dans les tribus auxquelles ils allaient revendre les marchandises venues du Gabon. Le mpongwé a de cette façon pénétré, petit à petit, extrêmement loin dans l'intérieur de l'Afrique. Ainsi, il est connu des Madoumas et des Oshébos, qui habitent les bords de l'Ogooué, à plus de six cents milles de la côte. Mais dans tous ces pays ce n'est qu'une langue commerciale, qui est seulement entendue par les chefs, les féticheurs et les traitants, en un mot, par les lettrés de tous ces pays. Il n'en est pas moins vrai qu'avec cette seule langue mpongwé nous pouvions nous faire comprendre de plus de vingt peuples différents. Au reste, le mpongwé n'est ni désagréable à entendre ni extraordinairement difficile à parler. Chose extrêmement remarquable, cette langue, qui naturellement n'a jamais été écrite, a traversé des siècles chez les sauvages, en se conservant parfaitement rationnelle et philosophique. Elle a ses singuliers, ses pluriels, ses déclinaisons, sa syntaxe. Elle accorde de très-nombreux sacrifices à l'euphonie; mais les missionnaires ont pu en faire, les uns (les catholiques) une grammaire française, les autres (les presbytériens) une grammaire anglaise, en suivant entièrement le plan de nos grammaires françaises ou anglaises. Il est à remarquer que beaucoup de mots mpongwés se retrouvent dans les dialectes parlés par les diverses tribus de l'Afrique orientale, ce qui assignerait à tous ces peuples une provenance commune. Du reste, les Gabonnais ont la prétention d'être les seuls qui parlent purement leur langue, et se moquent constamment de la prononciation et des idiomes des autres tribus.

Cependant le temps s'écoulait et les forces ne revenaient pas. Malgré notre impatience et notre ardent désir de pénétrer dans l'intérieur, il nous était tout à fait impossible d'affronter les fatigues d'une pareille expédition, et nous nous ennuyions beaucoup, atten-

dant tristement le retour de la santé, qui se serait peut-être fait désirer longtemps sans l'extrême obligeance de M. Guisolfe. Cet officier, qui nous a toujours témoigné la plus vive sympathie, nous avait souvent invité à l'accompagner à son bord dans des excursions qu'il faisait au Cama et sur quelques points peu éloignés du Gabon. Jusque-là, nous n'avions pas pu venir; mais, au commencement de mars, se présenta l'occasion de faire un voyage si intéressant pour nous, et nous résolûmes, coûte que coûte, de l'entreprendre. *Le Marabout* avait reçu l'ordre de se rendre au Fernand-Vaz, et d'y séjourner pendant un mois. Le Fernand-Vaz est un vaste et magnifique estuaire sur les bords duquel est situé le pays de Cama, principal théâtre des chasses de M. Duchaillu. Les descriptions de ce voyageur nous avaient enflammé d'ardeur; aussi, au moment où M. Guisolfe nous invita à l'accompagner, il fut pris au mot, et nous nous installâmes presque de suite sur son bâtiment. Le commandant, un peu inquiet d'avoir à son bord des amis aussi mal portants, fit en cachette provision de toute sorte de remèdes dont, heureusement, nous n'eûmes pas besoin. Embarqués le 8 mars au soir, le 9, à trois heures du matin, nous levions l'ancre. *Le Marabout* est un aviso fort joli et fort confortable, quand on y reçoit l'hospitalité du commandant; mais, au point de vue de la vitesse, il laisse un peu à désirer : quatre nœuds à l'heure sont une brillante moyenne pour lui. Aussi il était presque nuit quand nous mouillâmes dans la baie que le grand bras de l'Ogooué forme à l'une de ses embouchures septentrionales. De ce point au Fernand-Vaz on peut suivre deux routes : la première consiste à doubler le cap Lopez et à entrer dans l'estuaire par la barre dite du Pionnier; la deuxième, à remonter le cours de l'Ogooué et à gagner le Fernand-Vaz par le bras du Npouloumé. La route la plus courte et la plus simple est évidemment la première; malheureusement, la barre du Pionnier (ainsi nommée parce qu'elle a été franchie une fois par le petit bâtiment de l'État qui porte ce nom) est dangereuse, et de plus peu praticable pour *le Marabout.* Le commandant prit donc la voie de l'Ogooué. Malgré les nombreux sondages qui y ont été exécutés par les officiers de la marine française, l'entrée de l'Ogooué est très-difficile, car elle est hérissée de bancs de sable au milieu desquels un chenal fort étroit permet seul de passer, et les pilotes noirs, habitués à guider des barques, et non des bâtiments, n'y connaissent absolument rien. C'était le cas du nôtre, un Gabonnais nommé Raphaël, que le gouvernement paye assez cher pour faire d'assez mauvaise besogne. Cependant, après deux heures de tâtonnements, nous pénétrions enfin dans le fleuve, que nous remontâmes paisiblement pendant tout le reste du jour. C'est avec une

vive curiosité, mêlée d'un peu d'émotion, que nos regards se portaient pour la première fois sur cet Ogooué, qui allait bientôt être le théâtre de nos fatigues et de nos efforts, et sur lequel nous avions fondé tant d'espérances; mais nous ne vîmes pas, je suis obligé de le dire, grand'chose de nouveau.

Dans la première partie de leur cours, tous les fleuves se ressemblent sur la côte d'Afrique; il faut d'abord franchir un réseau de quarante à cinquante milles sur lesquels s'enchevêtrent d'énormes palétuviers : quoi de plus triste que ces immenses forêts dont rien ne vient égayer la monotonie; elles forment un vaste dôme à des marais d'où s'élèvent des miasmes fétides, des exhalaisons délétères et qui ne servent d'abri qu'aux bêtes féroces et aux reptiles immondes. Aussi c'est avec joie que nous saluons les palmiers et les bombax qui marquent la fin de cette vilaine région. Dans tout ce premier voyage, nous ne voyons pas encore l'Ogooué dans toute sa beauté, tel qu'il est, par exemple, vers son confluent avec le Ngounié; mais il se distingue déjà par de surprenantes variations dans la largeur de son cours; tantôt il s'étale comme un lac, tantôt il se resserre dans un lit étroit dont les berges ne sont pas distantes de plus de cent mètres les unes des autres. Le 12 mars, dans la matinée, nous nous engagions dans la coulée étroite du Npoulomé, passage frayé au milieu des roseaux d'un immense étang et qui est la plus navigable des voies de communication de l'Ogooué avec le Fernand-Vaz. Cette voie n'est d'ailleurs praticable que pendant la saison des pluies. Dans beaucoup d'endroits la sonde ne donnait que trois mètres de profondeur, et cette profondeur était encore très-réduite lors de notre retour, un mois après. La coulée du Mpoulomé va toujours en s'élargissant beaucoup, et au bout de quelques milles finit par devenir une rivière assez considérable. Nous atteignîmes le Fernand-Vaz vers deux heures de l'après-midi; à quatre heures, nous jetions l'ancre à son embouchure, en face d'une cabane surmontée d'un drapeau tricolore; c'était la douane française. L'arrivée du *Marabout* dans le Fernand-Vaz, où il venait pour la deuxième fois, produisit une immense agitation sur les bords du fleuve. Le pauvre douanier, un quartier-maître de la marine, détaché dans ce poste solitaire, a depuis longtemps épuisé ses provisions; il voit avec joie arriver le pain et le vin dont la privation lui est si dure; il va aussi recevoir ses lettres qui ne lui sont pas arrivées depuis sept ou huit mois et serrer la main à ses camarades de la marine : aussi on peut dire qu'il est aux trois quarts fou de joie; les négociants inquiets, harcelés par les tracasseries, souvent par les menaces des noirs, ont salué avec bonheur l'apparition du drapeau français, et eux aussi se préparent en toute hâte à venir souhaiter la bienvenue au com-

mandant et à lui exposer leurs griefs contre les indigènes ; à leur tour les nombreux noirs coupables de vols, d'insultes ou de délits de toute sorte envers les factoreries, s'empressent de se réfugier dans des forêts impénétrables, où la vindicte publique ne pourra pas les chercher. De leur côté les chefs et une foule de gens qui ont des *palabres* à faire régler s'apprêtent à aller trouver le commandant français.

Ce mot de palabre, constamment employé sur toute la côte d'Afrique, et qui reviendra souvent dans notre récit, est sans doute peu connu des lecteurs du *Correspondant;* il est assez difficile à bien expliquer, car il se prend dans des acceptions assez diverses : en principe, on appelle *palabre* toute discussion qui doit se dénouer par un jugement arbitral, et le mot de *palabre* désigne le procès tout aussi bien que le tribunal qui le juge. On se sert aussi communément du même mot pour indiquer toute difficulté, querelle, tout danger même que l'on peut s'attirer avec les noirs en faisant un acte quelconque. Ainsi l'on vous dira : « Ne passez pas ici, ne tirez pas de coups de fusil près de ce bois sacré, etc., » sans quoi quoi vous aurez *un grand palabre.* Les blancs ont malheureusement, fort souvent, des palabres avec les noirs. Les noirs en ont constamment entre eux. Le règlement de ces palabres, entre noirs, est ordinairement confié aux chefs ou féticheurs d'une tribu ou d'un village voisin : il dure invariablement très-longtemps et est l'occasion de discours interminables, de nombreuses cérémonies, quelquefois de rixes sanglantes qui donnent alors, elles-mêmes, lieu à de nouveaux palabres plus interminables encore. Le commandant français, outre les affaires entre les agents des factoreries et les nègres qui lui reviennent de droit, est très-fréquemment pris comme arbitre dans les querelles que les noirs ont les uns avec les autres. Dans ce cas, il se conforme, pour prononcer son jugement, aux lois et usages du pays. Règle générale, les palabres ont pour origine des questions de femmes ; et cela se comprend : au Cama, comme à très-peu d'exceptions près dans tous les pays de l'Afrique équatoriale, on considère les femmes comme une propriété lucrative que l'on paye assez cher et dont il faut tirer le plus de revenu possible. La femme est un être intermédiaire entre l'homme libre et l'esclave ; mais ses charmes doivent rapporter autant et même plus de bénéfice que le travail de l'esclave. Aussi les maris sont toujours prêts à céder et même à offrir leurs femmes au premier venu ; s'il est riche, il payera ; s'il est pauvre et incapable de payer, il deviendra l'esclave du mari. La somme que ce dernier peut réclamer est fixée par la loi à 50 francs, lorsqu'il n'y a pas eu de convention faite à l'avance. Les femmes servent aussi comme instrument de crédit dans le commerce ; s'agit-

il de contracter une dette, on donne une ou plusieurs de ses femmes en garantie ; quelquefois le gage s'enfuit, il s'ensuit alors des palabres interminables. Ce jour-là, à bord du *Marabout*, nous fûmes encombrés de maris qui se plaignaient de ne pas avoir reçu d'indemnité suffisante, ou d'amants qui se plaignaient qu'on leur réclamât l'indemnité déjà fournie. Un certain Cachou, nègre employé à la douane, avait abusé de la splendeur que son attache officielle faisait rejaillir sur sa personne pour refuser à un mari spolié un payement justement demandé. M. Guisolfe, après avoir bien et dûment entendu la cause, fit mettre Cachou aux fers, et la somme de 50 francs fut immédiatement prélevée sur sa paye, afin que force restât à la loi. Nous admirions toujours le sang-froid et la patience avec lesquels le commandant écoutait et jugeait toutes ces causes ignobles. Il s'en tira, du reste, à l'entière satisfaction des noirs, ce qui, certes, n'était pas facile. Cependant, un à un, suivant la distance qui les séparait du lieu de notre escale, arrivaient les chefs de factorerie établis sur les bords du Fernand-Vaz. L'année précédente, lors de sa première apparition dans l'estuaire, le *Marabout* les avait trouvés dans une situation critique. Les habitants du Cama, comme leurs voisins du cap Lopez, avec lesquels ils sont étroitement liés, ont quelques bonnes qualités; ils sont assez intelligents, braves et susceptibles, quand ils le veulent, de faire d'excellents travailleurs; mais, en revanche, ils sont turbulents, ivrognes, querelleurs et d'une rapacité incroyable. Tous considèrent les blancs comme possesseurs de richesses sans bornes. Pour eux, le blanc est une éponge qu'il faut savoir presser pour en extraire des biens de tout genre. Aussi leurs exigences vis-à-vis des facteurs étaient-elles devenues une véritable tyrannie. Tout-puissants par leur force numérique, enhardis par l'impunité, ils se faisaient servir, les armes à la main, tout ce dont ils avaient besoin, menaçaient sans cesse de piller ou d'incendier la factorerie, et auraient ruiné tous les établissements commerciaux si le *Marabout* n'était arrivé à temps. L'*owaro-toutou* (bateau à fumée) changea, par sa présence, la face des choses. L'énergique attitude de M. Guisolfe, l'affirmation qu'il reviendrait au premier trouble et punirait sévèrement les coupables, furent si efficaces, que maintenant les agents des factoreries déclarent qu'ils ont joui depuis ce temps d'une sécurité complète. Tous venaient remercier le commandant, ils venaient aussi dans l'espérance de trouver à bord un docteur, car ils souffraient de plaies profondes aux jambes. Ils furent déçus dans leur attente ; nous pûmes seulement leur donner un peu de vin aromatique et de quinquina. Au Gabon, j'ai généralement entendu attribuer cette cruelle maladie à l'excès des boissons alcooliques. Ces messieurs étaient Anglais, et, je dois

le dire, plus aimables et hospitaliers que sobres; mais comme j'ai été atteint du même mal dans l'Okanda, après n'avoir, durant huit mois, bu que de l'eau, j'en ai conclu qu'il fallait accuser l'air ou l'eau de ces pays et non les alcools. Ces plaies sont, du reste, douloureuses et difficiles à guérir : c'est seulement depuis mon retour en France que je *commence* à m'en débarrasser.

En prenant congé du *Marabout*, tous ces messieurs invitèrent chaudement Marche et moi à venir les visiter, nous promettant de tout mettre en œuvre pour nous faire faire de belles chasses, et surtout tuer des gorilles, qui, disaient-ils, n'étaient pas rares chez eux. Le changement de climat et sans doute aussi l'air de la mer avaient produit sur notre santé le plus heureux effet. Nous avions retrouvé le sommeil et les forces revenaient comme par enchantement. Notre appétit, le mien surtout, s'était révéillé de manière à faire un tort sérieux aux provisions comestibles du *Marabout ;* aussi nous avions accepté toutes les invitations avec le plus grand plaisir, et promis de ne pas tarder à en profiter. En attendant, pour essayer mes forces, je résolus d'employer le beau clair de lune qu'il faisait cette nuit-là à aller à l'affût de l'hippopotame, dont les traces étaient innombrables sur le rivage, presqu'en face de l'endroit où était mouillé le *Marabout*. Marche était encore trop fatigué pour m'accompagner, et je partis en pirogue avec l'agent des douanes. Les chasseurs qui écrivent le récit de leurs exploits cynégétiques sont bien heureux, ils ne peuvent pas sortir sans faire quelque coup extraordinaire, sans tuer roide quelque gibier monstrueux; j'envie leur bonheur, car, vis-à-vis du gibier, j'ai toujours eu au moins autant de déceptions que de succès, et dans certaines parties de la Floride, où je n'avais que ma chasse pour vivre, j'ai terrriblement souffert de la faim. Cette nuit-là, du reste, nous fîmes tout spécialement mauvaise besogne. Les hippopotames ne vinrent pas, mais ce furent deux nègres qui vinrent, deux pêcheurs; et, comme ils sortirent de l'eau et entrèrent dans les roseaux, juste à l'endroit où nous attendions les hippopotames, nous prîmes ces hommes pour les bêtes si impatiemment attendues, et nous fûmes à deux doigts de les exterminer, ce qui aurait donné lieu à un palabre terrible. Heureusement, tout le monde en fut quitte pour la peur. Mais ce n'était là que le commencement de nos mésaventures : au retour, nous nous trouvâmes avoir à lutter contre un courant si violent qu'au moment où, après deux heures d'efforts, notre pirogue accostait le *Marabout*, une fausse manœuvre nous fit chavirer ; en revenant à la surface, je me trouvai sous le bateau renversé, il me fallut replonger et nager un peu entre deux eaux. Quand je sortis de nouveau la tête, j'étais déjà à quelque distance du *Marabout ;* mais j'entendis la voix de M. Gui-

solfe qui criait : « Bon courage! on y va. » En moins d'une minute, avec cette promptitude admirable qu'on ne trouve qu'à bord d'un bâtiment de guerre, le vapeur lançait à notre secours une de ses baleinières; mais l'eau nous entraînait avec une vitesse telle qu'on ne put nous repêcher qu'à un mille et demi de là, au moment où nous arrivions sur la barre. Je perdis ma carabine et le douanier son chassepot, et nous devons tous deux nous estimer fort heureux de ne pas avoir perdu notre peau, au milieu des requins qui foisonnent en cet endroit. Mon ami Marche a pu se féliciter d'avoir été indisposé cette nuit-là, car il ne sait pas nager et n'en serait probablement pas revenu. Le lendemain je n'eus pas l'accès de fièvre auquel me donnait droit une nuit aussi humide : il est vrai que l'excellent M. Guisolfe ne m'avait pas laissé coucher la veille sans me bourrer de café bien chaud et de quinine. Aussi, deux jours après, je me mettais en campagne pour mon excursion dans l'intérieur. Je dus partir sans mon compagnon de voyage, qui avait encore absolument besoin de repos.

Il y a près de quinze ans que M. Duchaillu a publié pour la première fois son *Afrique Équatoriale*, qui a eu, surtout en Angleterre et en Amérique, un si grand retentissement, et a donné lieu à des controverses si orageuses. Depuis lors, les affaires ont marché dans cette Afrique équatoriale. A cette époque le Fernand-Vaz était encore une région inconnue sur laquelle les Gabonnais eux-mêmes ne s'aventuraient qu'avec terreur; M. Duchaillu est, je crois, le premier blanc qui y ait pénétré ; sa venue y avait créé une immense sensation, et il exerçait seul, en paix, le monopole du commerce dans ces pays. Aujourd'hui, le Fernand-Vaz est devenu un débouché commercial important : à son entrée s'élève une douane française ; sur ses deux rives s'échelonnent, le long d'un parcours de quarante à cinquante milles, cinq factoreries décorées des noms pompeux de Londres, Paris, Brooklin, Seaforth et Berlin. Chacune de ces factoreries est confiée à un agent en chef blanc qui, lui-même, a sous sa direction un ou deux employés blancs également. L'établissement a ensuite, à gages fixes, de quarante à soixante-dix naturels ; ces noirs, que l'on nourrit de manioc et de bananes, touchent six à dix piastres par mois (en marchandises, bien entendu). Chose singulière, les noirs riverains du Fernand-Vaz, qui vendent sans scrupule quantité d'esclaves aux négriers portugais, ont interdit aux blancs établis dans leur pays de Cama d'en acheter : il en résulte que chaque factorerie est entièrement à la merci de ses ouvriers, tous gens du pays ; aussi, pour obtenir quelque chose d'eux, il faut constamment faire des cadeaux à leurs chefs. Les ravitaillements nécessaires, en provisions, marchandises, etc., ainsi que l'exportation des produits

achetés, sont faits tous les trois ou six mois par des vapeurs ou de grands voiliers expédiés directement d'Angleterre, et qui viennent mouiller devant la barre : cette barre est très-mauvaise, ce qui rend le débarquement coûteux et les pertes fréquentes. Inutile de dire que les fusils, la poudre, les étoffes, le tabac et surtout l'alougou (eau-de-vie de traite) sont les principaux objets d'importation. Les factoreries ont la prudence de ne s'approvisionner d'alougou que pour un certain temps. Aussitôt qu'un bateau vient d'en apporter une charge, les noirs, monarque en tête, se précipitent en foule dans la factorerie, des danses s'organisent, des bandes arrivent de l'intérieur, et tant que l'eau-de-vie dure l'établissement regorge d'une multitude qui en fait un véritable enfer. Après l'alougou, marchandise aussi lucrative que désagréable à vendre, il faut citer comme source de gros bénéfices le tabac, dont les habitants du Cama sont des amateurs passionnés. Le tabac est expédié d'Amérique et revient, tous frais payés, à 1 franc 80 centimes le kilogramme. Au Gabon, le kilogramme ne se vend que 5 francs ; mais au Fernand-Vaz les noirs ne l'ont pas à moins de 10 francs. Les petits miroirs de Hambourg sont encore un objet cher aux négociants : ils coûtent 35 centimes et se vendent 3 francs 75 centimes ; mais, comme partout ailleurs, sur la côte, on gagne infiniment moins sur les fusils et la poudre que sur l'eau-de-vie, le tabac et les menus articles. En échange de tous ces objets, on acquiert de l'ivoire et de l'ébène ; mais surtout du caoutchouc, denrée très-avantageuse et dont il s'exporte aujourd'hui une très-grande quantité.

J'ai dit que les gérants de toutes les factoreries avaient insisté on ne peut plus vivement pour nous avoir chez eux. M. Wysie, directeur de London-factory, qui se trouvait le premier sur mon chemin, m'avait envoyé, dès la veille, pour me chercher, une grande embarcation spéciale au pays. Vingt pagayeurs la montaient, hommes infatigables, pouvant marcher à toute vitesse, sans se lasser, pendant une journée entière, seulement il ne faut pas les empêcher de chanter durant tout le trajet : en cela, ils ressemblent aux Kroumans. Le chant de ces pagayeurs, que je me faisais généralement traduire, jouit, sans doute, d'une vertu intrinsèque appréciable seulement pour les indigènes, car il me parut horriblement lent et monotone. Pendant les trois heures que j'employai à me rendre à London-factory, le chef des chœurs chantait seul : « Viens vite, ma bonne amie ! » et le chœur répliquait : « Viens vite ! » Il est vrai de dire que quelquefois la romance est plus compliquée : ainsi écoutez le chant des bienfaits de l'homme blanc :

Le maitre des chœurs : Combien de choses donne l'homme blanc !
Le chœur : Il donne le tabac.

Le maitre des chœurs : Combien de choses donne l'homme blanc !
Le chœur : Il donne l'alougou.
Le maitre des chœurs : Combien, etc.

Et le chœur savoure successivement à coup de larynx les innombrables choses que donne l'homme blanc. Mais il n'y a pas de médailles sans revers. Ce chœur a sa contre-partie, que l'on chante souvent immédiatement après.

Le maitre des chœurs : Esclave noir ! comme il faut travailler pour l'homme blanc !
Le chœur : Il faut couper le bois rouge.
Le maitre : Esclave noir, etc.
Le chœur : Il faut porter des fardeaux écrasants, etc.

Parmi ces chants, j'en ai démêlé un qui m'a paru d'une galanterie un peu hyperbolique dans un pays où l'on professe des opinions aussi... commerciales sur la femme.

Le maitre des chœurs : Qu'il y a de dangers pour la jeune vierge noire !
Le chœur : Ah ! oui ! il y a le jeune et beau noir !
Le maitre : Qu'il y a de dangers pour la jeune vierge noire !
Le chœur : Ah ! oui ! il y a les blancs avec leurs richesses !
Le maitre : Qu'il y a de dangers, etc., etc.

Ces chants faisaient mon désespoir, parce qu'ils donnaient l'éveil aux singes et aux aigles pêcheurs dont j'aurais bien voulu approcher à portée de fusil ; mais je savais que tout ce bruit était l'accessoire indispensable de la manœuvre, et je me résignai. Trois heures après notre départ, favorisés par le jusant, nous arrivions à London-factory. London-factory, grand bâtiment en bambous, est à quelques centaines de mètres de l'emplacement sur lequel M. Duchaillu avait fait construire une grande case, son établissement central. C'est là qu'il traitait avec les noirs l'achat du caoutchouc et surtout de l'ivoire. Ses chasses s'effectuaient aux alentours. Tous les chasseurs qu'il employait et dont il parle dans ses écrits, sont actuellement, soit à London-factory, soit dans les établissements voisins. J'ai même retrouvé à Londres son boy Macondai, dont il faisait si grand cas. C'est aujourd'hui un gaillard de six pieds, chef des ouvriers de M. Wysie. Seulement si, dans son livre, M. Duchaillu a prodigué les éloges à ses chasseurs de gorille nègres, cette race ingrate ne le paye pas de retour. Ils affirment tous avec un ensemble désolant que M. Paul (c'est sous ce nom qu'il est connu) n'a jamais tué qu'un gorille ; encore s'est-il borné à achever la malheureuse bête que les

noirs avaient déjà frappée de quatre balles. Seul, Macondai prend parti pour son ancien maître, mais on lui répond qu'il n'avait pas douze ans alors, et ne peut parler que par ouï-dire, puisqu'il n'était jamais emmené à ces chasses dangereuses. Les anciens chasseurs de M. Duchaillu n'ont pas soutenu cette assertion qu'à moi seulement; en revenant ici, j'ai lu dans le *Savage Africa*, de Winwood-Reade, qu'au même endroit les mêmes hommes lui avaient affirmé le même fait. Les contradicteurs anglais de M. Duchaillu ajoutent que le plus grand des gorilles envoyé par ce voyageur au British museum de Londres, gorille connu sous le nom de *King of gorillas*, et qu'il affirmait avoir tué lui-même de face et d'une balle dans la poitrine, a été reconnu par le préparateur du musée n'avoir pas d'autre blessure qu'un profond coup de lance dans le dos, entre les deux épaules. Je sais, par expérience, l'extrême difficulté qu'il y a pour un blanc à tuer un gorille; j'en donnerai plus tard les motifs. Eh bien! malgré les contradictions que j'ai citées plus haut, malgré cette difficulté dont je viens de parler, il me paraît improbable que M. Duchaillu, élevé au Gabon, excellent tireur, et qui a passé huit années à parcourir les bois, ne soit pas arrivé à tuer un ou plusieurs de ces fameux gorilles à la poursuite desquels il s'était acharné. M. Duchaillu, défendu, du reste, avec chaleur par des hommes éminents, tels que sir Roderick Murchison, président de la Société de géographie de Londres, a été dénigré de la façon la plus injurieuse par d'autres, en tête desquels étaient le savant docteur Gray, directeur du British museum, et M. Walker, négociant au Gabon, explorateur bien connu, et jadis ami de M. Duchaillu. Dans cette polémique regrettable, à laquelle toute la presse anglaise a été mêlée, tandis que les partisans du voyageur l'élevaient aux nues, et poussaient l'enthousiasme jusqu'à envoyer de riches cadeaux aux rois nègres dont il avait fait l'éloge dans son livre[1], ses adversaires soutenaient que ce livre, *l'Afrique équatoriale*, n'était absolument qu'un tissu de mensonges. Il y avait erreur des deux côtés : M. Duchaillu ne saurait m'être sympathique : catholique, élevé par les missionnaires dont il a reçu tant de bienfaits, qui l'ont logé et nourri à la mission quand il était sans aucunes ressources, il s'est fait presbytérien et allait prêcher le dimanche sur la place publique de Glastown; Français, il s'est fait naturaliser Américain; Américain, il est venu dans son second voyage comme Anglais, et sous pavillon anglais, parce que la Société de géographie de Londres lui avait donné des fonds. On peut lire tout entier son premier ouvrage, qui est presque entière-

[1] On envoya notamment à Rampano pour plusieurs milliers de francs de présents; il faut être Anglais pour avoir de ces idées-là.

ment consacré au Gabon, sans se douter que ce pays, qu'il décrit, pour le reste, avec une extrême minutie, est une colonie française, où la France avait alors une escadre, un amiral, un commandant supérieur de la troupe, des employés, un hôpital, etc. : singulier procédé de là part d'un ex-Français ! En un mot, on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre M. Duchaillu et cet Hassan dont parle Musset :

... Français de nation,
Riche aujourd'hui, jadis chevalier d'industrie,
Il avait dans la mer, jeté comme un haillon,
Son pays, sa famille [1] et sa religion.

Mais, ceci posé, il serait injuste de ne reconnaître aucun mérite à M. Duchaillu. D'abord, quoi qu'en ait dit M. Gray, et malgré quelques erreurs de détails, il a fait faire un pas considérable à l'histoire naturelle, tant par les collections qu'il a recueillies que par les excellentes études qu'il a publiées sur les mœurs des oiseaux et des mammifères. Il n'y a à cela qu'une exception : les chapitres qu'il a consacrés au gorille dépeignent, comme je le démontrerai plus loin, d'une manière absolument inexacte, le caractère et les mœurs de ce monstrueux animal. En ce qui concerne l'ethnologie, M. Duchaillu parlait admirablement la langue des Mponwé, avec lesquels il était sans cesse en relations commerciales, et aussi celle des Bakalais. Très-bon observateur, il lui était facile de donner une peinture exacte de toutes ces tribus qu'il connaissait à fond ; ses descriptions de paysages sont toujours vraies. Enfin il a été le premier à pénétrer chez les Fans ou Pahouins cannibales, et quoi qu'on en ait dit, il a bien parcouru les itinéraires indiqués dans son premier et dans son deuxième voyage. Seulement, dans tout son livre, il faut faire la part de l'exagération ; voici ce qu'en disait, à moi parlant, M. B..., l'un de ses amis, missionnaire américain, par conséquent peu suspect de sévérité à son égard : « Duchaillu est doué d'une imagination ardente et d'un tempérament nerveux qui lui fait voir ses aventures de chasse et de dangers prodigieusement exagérées. Quand il a voulu faire paraître le récit de ses voyages, qui, comme vous le savez, a d'abord été imprimé en anglais, aux États-Unis ; ne possédant pas l'anglais d'une manière assez parfaite, il a chargé un rédacteur du *Harper's weekly* (revue hebdomadaire de New-York), d'arranger et de publier ses notes. Ce monsieur, pour obtenir plus « d'excitement, » a encore coloré et chargé beaucoup les récits de Duchaillu. »

[1] M. Duchaillu se faisait autrefois appeler *Paul Belloni*, et n'était connu que sous ce nom.

J'en eus moi-même bientôt une preuve. Je me figurais, sur la foi de ce que j'avais lu dans *l'Afrique équatoriale*, tomber, aux environs de London-factory, dans une véritable ménagerie d'antilopes, de bœufs sauvages, de douze ou quinze variétés de singes, y compris le célèbre gorille. Hélas! je chassai trois jours sans relâche pour ne pas tuer autre chose que des oiseaux, et les nègres, assez habiles chasseurs cependant, que j'avais mis sur pied de tous côtés, ne me rapportèrent presque rien non plus. Au reste, M. Wysie m'a dit être resté trois mois sans manger une pièce de venaison.

Le roi du pays était Maconda, dit Rampano II, héritier et successeur de ce Rampano Ier dont parle si souvent Duchaillu, et auxquels ses lecteurs anglais imaginèrent d'envoyer de si beaux présents. Dès mon arrivée, Rampano vint à ma rencontre avec un empressement vraiment extraordinaire et me fit les plus vives démonstrations d'amitié, me répétant aussi à tout propos qu'il était le sujet le plus dévoué de la France. Ce n'était pas le premier chef que je voyais accourir ainsi avec toutes sortes de protestations plus obséquieuses les unes que les autres de dévouement au grand pays des Fala[1] et à moi. D'abord je ne m'expliquais pas très-bien ces explosions de zèle envers mon pays et envers ma personne; mais je finis par découvrir que les agents des factoreries du Fernand-Vaz m'avaient annoncé comme le représentant officiel de la France, délégué par le commandant du marabout pour inspecter les noirs riverains de l'estuaire.

Rampano II est un homme brave et d'une force herculéenne; il passe dans le pays pour être colossalement riche et possède en effet beaucoup de femmes, beaucoup d'esclaves et beaucoup d'uniformes de toute nation et de tout grade, depuis l'amiral anglais jusqu'au pompier français. Ces uniformes sont, du reste, enfermés dans des coffres et enterrés dans diverses cachettes; il ne les revêt que dans de rares occasions. Rampano, assez brave homme au fond, est très-utile à la factorerie qu'il protége; malheureusement il aime trop l'alougou. Au défaut de s'enivrer souvent, il joint celui de tout casser dans l'établissement quand il est ivre. Il est juste de dire que le lendemain, quand les fumées de l'alcool se sont dissipées, il paye consciencieusement les dégâts commis la veille. Il sait d'ailleurs profiter assez habilement de la superstition et de l'ignorance de ses sujets. J'en eus la preuve dès mon arrivée : ce jour-là, une lunette d'approche que Rampano tenait de la munificence d'une maison anglaise et qu'il avait mise en pension chez M. Wysie, venait d'être volée. M. Wysie s'agitait horriblement, mais Rampano se contenta de ré-

[1] Le mot Fala, en mpongwé, veut dire Français.

pondre flegmatiquement : « Elle sera bientôt retrouvée. » Le lendemain soir, on vit arriver en grande cérémonie et en pompeux cortége le premier sorcier du pays. Ce redoutable personnage devait, à la suite d'une épreuve solennelle, déclarer publiquement le nom du voleur. Je me réjouissais d'assister à ce spectacle, qui devait avoir lieu le lendemain ; mais le lendemain j'eus la déception d'apprendre que, durant la nuit, le coupable, dévoré de terreurs, s'était glissé dans la factorerie et avait réintégré la lunette à sa place. Rampano est convaincu qu'on ne viendra point l'y reprendre.

Après trois jours passés à des chasses qui furent, comme je l'ai dit, à peu près inutiles, je quittai London-factory et partis pour Seaforth. Quelques milles plus loin que London-factory, se trouve la factorerie de Paris, qui appartient à une maison française, on ne peut plus honorablement connue au Gabon, celle de MM. Pilastre, du Havre; mais Paris-factorerie a, comme Paris-capitale, trouvé ses communeux, qui l'ont réduit en cendres. Les agents de M. Pilastre avaient jugé plus avantageux de transporter leur établissement à cent cinquante milles plus loin, au pays de Sira ou des Ashiras, dont Duchaillu a visité une partie. Ce n'est pas chose facile au Cama de changer une factorerie de place. Les noirs regardent comme leur propriété toutes les marchandises qu'elle renferme, et les surveillent avec une vigilance avide. Pour effectuer leur déplacement, les agents durent déménager de nuit comme des voleurs : on avait empaqueté tout ce que renfermait la factorerie, sous prétexte de faire place à un envoi important qu'on allait recevoir. Le matin du jour annoncé pour cet arrivage, les noirs accoururent en foule, se promettant de faire couler des flots d'alougou. Quelle ne fut pas leur stupeur en s'apercevant qu'ils étaient joués. Rien n'était arrivé, mais en revanche tout avait disparu : marchandises et marchands. Furieux, ils mirent le feu aux quatre coins de la maison, et firent de la factorerie un monceau de ruines. Nous passâmes naturellement sans nous arrêter devant ces débris et continuâmes notre route vers Seaforth. Seaforth est une grande île recouverte de palétuviers, dont un petit coin, le seul habitable, possède un grand village ainsi qu'une factorerie appartenant à M. Walker et gérée par M. Williams. Avant d'y arriver, j'espérais bien avoir une occasion de tirer vengeance des hippopotames, auxquels je gardais une rancune toute spéciale depuis mon bain du Fernand-Vaz ; on m'avait signalé la présence habituelle de quatre ou cinq de ces animaux dans une grande crique, qui n'était pas distante de l'île de plus de cinq ou six cents mètres. En effet, à l'endroit indiqué, je pus les apercevoir tous ensemble; la moitié de leurs énormes corps hors de l'eau, ils se chauffaient au soleil, en grognant sourdement ; quand ils nous vi-

rent, ils commencèrent à pousser ce hon! hon! qui retentit avec tant de force et produit sur le voyageur le moins nerveux une impression si désagréable, lorsqu'il se fait entendre tout autour de sa pirogue dans le silence et l'obscurité de la nuit. Mes nègres prirent alors peur, et ne voulurent pas s'approcher à plus d'une centaine de mètres. Cette distance eût été suffisante si j'avais eu ma carabine; mais, hélas! elle se trouvait au fond du Fernand-Vaz, et je n'avais qu'en fusil de chasse Lefaucheux à deux coups, dans lequel j'introduisis à tout hasard deux balles explosibles. A mon coup de feu je ne vis qu'un immense tourbillonnement dans l'eau. Les hippopotames avaient disparu avec la prestesse de monstrueuses grenouilles qui regagnent l'élément liquide. Le remous de leur plongeon se fit sentir jusqu'à nous. Il y en avait pourtant un de blessé, car l'eau était teinte de sang, et on voyait un bout de museau qui reparaissait à la surface à des intervalles excessivement rapprochés. Mais les noirs, de plus en plus effrayés, craignant pour leur peau et surtout pour leur embarcation, refusèrent de poursuivre l'animal, que j'eus le regret de voir disparaître.

A la factorerie de Sea-forth, je fus naturellement très-bien accueilli, mais je trouvai le gérant, M. Wiliams, bien préoccupé et bien inquiet. J'en appris bientôt la cause : il avait eu la veille avec les noirs de graves difficultés, qui étaient loin d'être terminées. La chose est assez caractéristique pour être racontée ici. Les habitants du Cama et du Cap-Lopez ont chez eux une sorte de franc-maçonnerie très-puissante, et à laquelle on est initié par des cérémonies mystérieuses. On reconnait les adeptes à ce qu'ils ont seuls le droit de dire le mot *iâssi*[1] en portant la main gauche à l'épaule droite. Ils usent constamment de ce privilége exclusif, et dans la conversation ont à tout moment à la bouche l'exclamation de *iâssi!* En revanche, la pénalité de mort existe contre tout individu non initié et surtout contre toute femme qui oserait prononcer le mot sacré. Or une petite fille de neuf ans, au service de M. Williams, s'était amusée à s'écrier : iâssi! devant de nombreux témoins, et pour comble d'imprudence avait fait en même temps le signe cabalistique. La malheureuse fut aussitôt saisie et allait être égorgée séance tenante, lorsque M. Williams accourut à ses cris. Celui-ci demanda sa grâce, supplia, puis menaça; rien n'y fit. Les noirs brandissaient leurs couteaux et juraient que personne ne les empêcherait d'exécuter leurs lois. Williams sortit alors un revolver de sa poche et déclara qu'il brûlerait la cervelle au premier qui ne lâcherait pas immédiatement la petite

[1] Iâssi est un être surnaturel, une divinité terrible, mais dont les attributs sont assez mal définis.

négresse. Un revolver produit toujours un grand effet sur les noirs ; tout en grommelant, ils reculèrent de quelques pas, et l'enfant put se réfugier aux pieds de son sauveur; mais lui, sachant bien que les choses n'en resteraient pas là, se mit à palabrer avec les meneurs ; il leur dit que sans doute la faute était grave, mais que son auteur n'avait pas encore sa raison, que la petite fille méritait un châtiment, mais qu'il allait la punir en lui donnant les verges pendant un quart d'heure. Cette dure exécution, qui eut lieu immédiament, ne satisfit pas ces brutes, et ils se retirèrent en déclarant à haute voix qu'ils empoisonneraient l'enfant et se vengeraient de M. Williams. On comprend que celui-ci ne fut pas très-gai, seul au milieu de pareils sauvages. Pour moi, je ne pus m'empêcher de leur faire un petit discours, dans lequel je leur annonçais que toutes les foudres du *Marabout* tomberaient sur leur tête s'ils portaient leurs menaces à exécution. Dès le lendemain arriva une grande pirogue que m'envoyait M. Watkins, pour me conduire à Berlin-factory. De Seaforth à Berlin, la route est longue. Je l'égayai par quelques coups de fusil heureux. Je commençai par tuer au vol un aigle blanc et noir qui passait au-dessus de notre tête; ce coup frappa mes hommes de stupeur, et ils se mirent à donner des témoignages si brusques de leur admiration, qu'ils furent à deux doigts de faire chavirer le canot. Je tuai aussi quelques aigrettes. Les pagayeurs cessaient leurs chants dès qu'on apercevait un gibier quelconque. Vers le soir, je tirai un de ces singes à figure bleue (*cercopithecus mystacinus*), qui sont si abondants ici ; mais comme nous en avions assez dans notre collection, j'en fis cadeau aux noirs. A leur arrivée, ils le déposèrent à terre, et se mirent à allumer à quelques pas de là un grand feu pour faire cuire ce morceau délicat, dont ils se promettaient un régal savoureux. Jugez de leur horreur, quand le feu fut prêt, de ne rien retrouver à l'endroit où ils avaient laissé l'animal : peut-être un voleur l'avait-il soustrait à la marmite commune, peut-être aussi la pauvre bête n'était-elle que blessée et avait-elle eu la force de se traîner à quelque distance de là. Toujours est-il qu'un palabre très-orageux s'éleva ; le singe fut déclaré un singe fétiche qui ressuscitait après sa mort, et on en parla pendant bien des jours. M. Watkins m'avait promis de me faire seconder dans mes chasses par un noir dont il m'avait vanté l'extrême habileté ; je me réjouissais d'accomplir aux côtés de ce Nemrod de grands exploits cygénétiques, mais j'avais compté sans les superstitions dont ce pays est infesté. L'avant-veille, le chasseur en question avait été surpris à l'improviste dans un fourré par une bande de sangliers. Ces animaux l'avaient renversé, foulé aux pied et mordu, bien qu'ils n'eussent été ni blessés ni même tirés. Or une pareille attaque faite sans

provocation aucune est, dans l'idée des habitants du Cama, une preuve manifeste que l'homme ainsi attaqué a été trompé par sa femme au moment même où l'accident s'est produit. Notre chasseur n'était pas moins crédule que ses compatriotes. Il rentra chez lui le cœur aussi meurtri que le corps, et trouva assez de force pour administrer à son épouse une terrible volée, en punition de son infidélité supposée. Le lendemain, il partait avec elle dans l'intérieur pour la ramener à sa famille, qui va être forcée de rendre la dot et fera sans doute une cruelle existence à cette malheureuse victime de la mauvaise humeur de quelques sangliers. M. Watkins était désolé de ce contre-temps; il m'offrit en dédommagement un autre chasseur nommé Sou-Sou, avec lequel je pris mes arrangements pour la journée du lendemain. La nuit fut pénible : sans parler des moustiques, qui vous harcèlent sans trêve ni merci, on est obsédé presque constamment par quelque drame imprévu. La nuit précédente avait été troublée à Sea-forth par les cris d'angoisse d'une jeune femme que son seigneur et maître rouait de coups. Cette fois-ci j'eus encore une seconde édition de ces mœurs sauvages. Un autre mari infligeait à sa femme, Dieu sait pourquoi, une correction si terrible et si longue, que M. Watkins, exaspéré de ne pouvoir fermer l'œil à cause des hurlements que poussait sans cesse la victime, dut quitter son lit et aller intimer au mari furieux, qui était de ses ouvriers, l'ordre d'attendre le lever du soleil pour continuer ses brutalités. Je m'étais levé comme mon hôte ; je trouvai la femme toute en sang et la foule attroupée riant et chantant à cet odieux spectacle. Dès l'aurore, je partis avec Sou-Sou ; nous tombâmes bientôt sur les traces toutes fraîches d'un gorille qui était venu manger des ananas pas très-loin de la factorerie; la poursuite dura toute la journée, à travers les fourrés, puis dans les palétuviers qui bordent la rivière. Mais l'animal, doué d'une ouïe et d'un odorat excessivement subtils, nous éventait toujours et avait soin de se tenir constamment hors de portée de notre fusil. Je revins à la nuit, rompu de fatigue, la figure, les mains et les jambes déchirées par les épines ; j'étais affamé et je tombais de sommeil. Je dînai d'un morceau de sanglier fumé, haché et cuit dans un mélange d'huile de palme et de piment ; mais je ne pus fermer l'œil un instant. Cette fois, c'était autre chose : les négresses célébraient, avec force chants et rondes infernales, une cérémonie en l'honneur de leur djoudjou. Ceci demande une explication.

Le terrible iâssi et les autres grands fétiches prodiguent exclusivement leurs faveurs aux hommes ; pour eux les femmes n'existent pas, et les pauvres créatures seraient entièrement à la merci du despotisme et de la brutalité du sexe fort, si une ingé-

nieuse superstition, inventée sans doute par elles, n'avait pas créé un djoudjou féminin qui est chargé de veiller sur le sexe faible. Ce djoudjou est représenté par une grossière statuette en bois, et naturellement renfermé dans une niche en bambous. Les hommes ne peuvent jamais s'approcher passé une certaine distance de ce lieu sacré, et ils ont grand'peur de la divinité protectrice des femmes. Un jour, celles-ci, profitant de l'absence de tous les hommes, partis pour une grande expédition de chasse, s'entendirent pour répandre le bruit que leur fétiche était sorti de son domicile et se promenait dans le village. Durant trois jours, aucun homme n'osa rentrer dans sa case. Dans certains cas, toutes les femmes exécutent des cérémonies bruyantes et ignobles autour de leur djoudjou pour le consulter sur quelque événement ou implorer sa miséricorde. La chose se produit surtout quand il y a un personnage important gravement malade ; et c'était le cas cette nuit-là. Toute la troupe, largement abreuvée d'eau-de-vie par le patient au profit duquel ce charivari a lieu, pousse des hurlements et se démène comme une bande de possédés jusqu'au petit jour ; alors le djoudjou envoie son inspiration à deux ou trois vieilles sorcières, et leur fait connaître un remède qui guérira infailliblement le malade. M. Watkins me racontait à ce sujet une anecdote assez amusante. Il était lui-même sérieusement indisposé, et le mauvais état de sa santé faisait le désespoir de son domestique, Sou-Sou le chasseur qui lui est excessivement attaché. Ce brave garçon ne trouva rien de mieux que de payer sur ses propres deniers et à l'insu de son maître une consultation du djoudjou féminin. Après une nuit échevelée et si bruyante qu'elle empira l'état du malade, les sorcièees, décidèrent que le blanc ne pourrait être guéri qu'en faisant griller un poisson de l'espèce dite mulet, et en en mangeant les yeux. Le blanc en passa par là pour ne pas désespérer son fidèle serviteur, qui, à l'heure qu'il est, croit avoir guéri son maître d'un mal incurable.

Les femmes du Cama ne valent pas cher, l'ivrognerie est le moindre de leurs vices ; mais il faut avouer que leur condition est bien triste, beaucoup plus triste encore que celle des Gabonnaises. Elles sont à chaque instant en butte aux mauvais traitements de leurs maris ; ceux-ci, lorsqu'ils n'en tirent pas des bénéfices suffisants, usent envers elles de procédés d'un brutalité révoltante. Il est vrai que le mariage peut être rompu ; mais, dans ce cas, il faut que la dot avec laquelle la femme a été achetée soit remboursée. Cette dot représente généralement une valeur de vingt-cinq ou trente piastres ; avec cette somme on achète à peu près indifféremment une femme ou un esclave ; quand on acquiert une femme, ce n'est pas à elle qu'on la paye, mais à ses parents, qui généralement l'ont gaspillée de suite,

et en tous cas ne sont nullement disposés à la rembourser pour reprendre leur fille à leur charge. La pauvre femme ne peut donc pas se racheter; elle ne peut pas non plus se sauver, car le village qui lui donnerait asile s'exposerait à une guerre d'extermination avec celui de son mari. En pareil cas, les Gallois, les Bakalais et surtout les Pahouins se font un point d'honneur de soutenir la lutte plutôt que de livrer la fugitive (c'est du reste le seul instinct chevaleresque que je connaisse à ces peuples). Mais au Cama on est plus pratique, et l'Hélène qui a abandonné le domicile conjugal est immédiatement restituée à son Ménélas. Après cela, il est juste de dire que si les femmes sont malheureuses au Cama, les esclaves le sont encore plus. Leur maître peut les tuer sans que personne l'en blâme. Si l'on tue l'esclave du voisin, on en est quitte pour rembourser sa valeur, soit en argent, soit en marchandises. Ce n'est pas tout : le Cama est malheureusement l'un des repaires de la traite maritime des nègres sur la côte d'Afrique. Les faibles ressources dont nous disposons au Gabon, ressources encore infiniment diminuées par le départ de l'escadre stationnaire, ne nous permettent aucune répression sérieuse. Les négriers le savent bien; ils le savent si bien qu'ils remontent fréquemment l'estuaire, ou stationnent à son embouchure en arborant le pavillon portugais, pavillon qui est à bon droit plus que suspect dans ces parages. De longues files d'esclaves enchaînés traversent fréquemment les plaines du Cap-Lopez pour être vendues à la côte, et bien que l'*ébène sur pied*[1] provenant du Gabon ou du Fernand-Vaz soit cotée sur les marchés de Loanda à des prix très-inférieurs à la même marchandise provenant du Congo, il est malheureusement trop vrai que l'exportation en a beaucoup augmenté dans l'Afrique équatoriale. On doit désirer que l'attention des puissances maritimes se porte sur cette partie de la côte. Pour nous, Français, la question d'argent nous arrête en ce moment, mais lorsque la période des économies forcées pourra toucher à sa fin, le gouvernement établira sans doute un système de croiseurs sérieux qui arrivera en peu de temps à supprimer cet odieux trafic. Mais laissons là cette digression, pour revenir à mon voyage. Je passai cinq jours à Sea-forth, et nous y fîmes, Sou-Sou et moi, d'assez belles chasses; mais, à mon grand désappointement, il nous fut impossible de joindre un gorille, et comme le temps s'avançait, je dus retourner à bord du *Marabout*. Je trouvai tout le monde en bonne santé; l'équipage était enchanté, parce qu'il se régalait constamment des meilleurs poissons. Chaque matin, deux ou trois coups de seine

[1] C'est le terme dont les trafiquants de chair humaine se servent toujours pour désigner les esclaves dont ils font le commerce.

en approvisionnaient tout le bateau, et les noirs aussi bien que les blancs pouvaient s'en régaler à discrétion.

Le lendemain de mon retour nous eûmes, Marche et moi, une surprise fort agréable. A dix heures du soir, une pirogue accostait le bord, apportant le gorille que j'avais si longtemps chassé en vain à Berlin-factory. On l'avait tué la nuit même du jour où j'étais parti, et M. Watkins nous l'expédiait, accompagné d'un petit mot fort aimable. C'était une énorme femelle[1], qui mesurait près de cinq pieds de hauteur. J'avoue qu'en voyant ce hideux animal tout hérissé de poils, à la poitrine d'une largeur colossale, aux bras démesurément longs, je ne pus, quoi qu'en dise Duchaillu, lui trouver une ressemblance très-prononcée avec un être humain quelconque, fût-ce même le plus vilain des nègres. Je ne suis pourtant pas non plus d'accord à ce sujet avec notre chasseur François Koëben; comme on lui demandait s'il voulait en manger, il répondit très-sèchement : « C'est du monde; il n'y a que les Pahouins qui mangent du monde. » Et de fait, les noirs disent que le gorille est un homme, qu'il pourrait agir et parler comme eux, mais qu'il ne veut pas parce qu'il a peur d'être réduit en esclavage et forcé de travailler très-durement. Toujours est-il que « c'est du monde, » (c'est ainsi que les matelots ont immédiatement baptisé notre gorille) fut placé sur une table à l'avant du *Marabout*, et préparé séance tenante, au milieu des innombrables plaisanteries de l'entourage. Ce travail peu agréable nous mena jusqu'à quatre heures du matin; mais en notre qualité de naturaliste, nous aurions plutôt passé trois nuits de suite que de laisser perdre une pièce si curieuse.

Pendant les derniers jours que le marabout passa au Fernand-Vaz, la tranquillité fut troublée par un événement imprévu. Les femmes de Sea-forth avaient eu à se plaindre gravement de celles du village de Rampano II. Ayant résolu de venger elles-mêmes l'insulte qui leur avait été faite, elles s'empilèrent dans une grande pirogue de guerre et vinrent débarquer dans la plaine derrière London-factory, où elles offrirent le combat à leurs rivales. Le défi fut accepté; de part et d'autre il était interdit de se servir d'aucune arme. La bataille eut donc lieu *unguibus et rostro*, à coups de griffes et à coups de dents : la suprême ambition de chaque combattante était d'arracher, ou tout au moins de déchirer l'oreille de son ennemie. Des deux côtés on déploya une véritable férocité; mais bientôt les assaillantes, inférieures en nombre, furent horriblement maltraitées et finalement obligées de prendre la fuite et de regagner leurs pirogues au milieu des huées de celles qui les avaient si glo-

[1] Elle figure aujourd'hui au musée de Genève, qui en a fait l'acquisition.

rieusement vaincues. Aussi elles revinrent à Seaforth rongées par la honte et enflammées de colère ; elles n'ont pas de peine à faire partager leur fureur à leurs maris. Aussitôt Ogandaga, le chef du village, se met à leur tête, et, armés en guerre, ils montent à leur tour dans la pirogue et vont provoquer les hommes de London-factory. C'était, m'a dit Wysie, témoin oculaire, un beau spectacle : Rampano prévenu les attendait en grand costume de combat ; à ses côtés des moutards soufflaient à pleins poumons dans des cornes de guerre, tandis que d'autres frappaient à coups redoublés sur un vaste tam-tam. Rampano se conduisit, dans cette circonstance, comme un preux des anciens temps : il défendit à ses hommes de faire usage de leurs fusils, et voulut que l'invasion fût repoussée à l'arme blanche, c'est-à-dire avec les couteaux et les matchettes. La lutte fut sanglante : bientôt sept hommes furent mis hors de combat ; presque tous appartenaient à la troupe d'Ogandaga, et leurs compagnons découragés prirent la fuite. Seul Ogandaga, fou de rage, continuait à tenir tête à ses adversaires ; dans cette lutte inégale, il tomba bientôt, blessé et foulé aux pieds de ses ennemis, qui l'auraient égorgé si Rampano n'avait donné l'ordre de l'épargner. J'arrivai à London-factory, où j'allais souvent, au moment où les vainqueurs, dans l'enivrement de la victoire, célébraient leurs exploits avec une véritable furie. Ils hurlaient, tiraient des coups de fusil, faisaient couler l'alougou à flots et exécutaient des danses échevelées. Leur ardeur était telle que deux d'entre eux, blessés et perdant une quantité de sang, refusèrent d'aller se reposer ou même se panser, et prirent part, jusqu'à une heure avancée de la nuit, aux cérémonies qui célébraient le triomphe remporté sur leurs voisins.

Cette affaire aurait pu dégénérer en une guerre générale, mais le marabout intervint, et on décida qu'elle serait réglée par la voie pacifique du palabre. Le jugement fut déféré à l'arbitrage d'un roi voisin, et l'affaire fut jugée dès le surlendemain ; Rampano II avait, pour la circonstance, revêtu son uniforme de pompier. On but énormément et l'on parla pendant vingt heures consécutives. La politesse du pays interdit d'une façon absolue d'interrompre l'orateur, quel qu'il soit ; une femme dont les écarts avaient été l'une des causes de la bataille, appelée à donner sa déposition, pérora si longuement, que petit à petit chacun des assistants quitta sa place, et elle eut à terminer sa déposition dans une solitude complète. L'arbitre rendit sa décision ; les agresseurs furent déclarés entièrement dans leur tort, et Ogandaga, vaincu et blessé, fut encore condamné à payer à ses vainqueurs trois esclaves, une femme et plusieurs chèvres.

Quand cette affaire fut terminée, le marabout, qui n'avait plus rien à faire au Fernand-Vaz, où la tranquillité régnait, du moins

pour le moment, repartit pour le Gabon, nous emportant à son bord, bien entendu. Nous revînmes enchantés de notre voyage et infiniment mieux portants qu'à notre départ. Aussi, dès notre arrivée, nous nous occupâmes immédiatement de préparer notre voyage à l'intérieur : dans notre zèle, nous aurions voulu partir de suite pour arriver le plus vite possible aux contrées inexplorées et nous enfoncer dans l'inconnu, jusqu'à ce que nous eussions atteint quelqu'un des grands lacs découverts par Livingstone, Speekes Grant, Burton, etc. Mais en Afrique on ne fait pas ce qu'on voudrait : il faut de la patience, beaucoup de patience, toujours de la patience. Souvent on est obligé d'attendre de longues journées, quelquefois des mois entiers, pour que l'occasion se présente de faire quelques lieues en avant. Après mûre réflexion, après avoir pris l'avis de toutes les personnes connaissant bien le pays, après surtout avoir mis à profit les renseignements que nous fournissait une exploration récente de M. Walker, exploration dans laquelle il avait découvert que l'Ogooué était obstrué dans une partie de son parcours par des rapides dangereux, longs et difficiles, nous nous décidons à adopter le plan de campagne suivant : le 1er juin, nous profiterions d'un tout petit vapeur, le *Delta*, qui devait partir ce jour-là pour remonter l'Ogooué jusqu'à son confluent avec le N'Gounié. M. Walker, à qui il appartenait, nous avait très-gracieusement fait offrir le passage pour nous, nos gens et nos bagages. Arrivés au confluent, nous devons nous installer chez N'Combé, le roi Soleil. Quatre mois seront consacrés à nous concilier les sympathies des Gallois, les sujets de N'Combé et des Inengas, leurs voisins ; à compléter nos collections d'histoire naturelle, à nous perfectionner dans la langue Mpongwé et surtout à explorer les affluents de l'Ogooué et des grands lacs qui l'avoisinent, régions nouvelles pour la géographie. Au commencement de septembre, laissant nos bagages à la garde de N'Combé, nous pousserons une pointe jusqu'au Gabon, pour y chercher certains instruments scientifiques qu'on devait nous y envoyer, et ravitailler nos provisions comestibles. Le mois d'octobre nous retrouvera chez le roi Soleil. Dans les derniers jours de novembre ou au commencement de décembre, tous les ans, un grand nombre de Gallois et d'Inengas, sous la conduite de leurs rois respectifs, remontent très-haut l'Ogooué pour acheter à des peuplades lointaines le caoutchouc, l'ivoire et les esclaves. Nous nous mettrons à la tête de cette expédition, et, guidés par N'Combé, il est probable que nous arriverons sans trop de difficultés jusqu'au pays des Okandas, point extrême où atteignent les Gallois et les Inengas. Du pays des Okandas nous marcherons en avant, à la grâce de Dieu.

Ce programme a été, comme on le verra dans la suite de ce récit, à peu de chose près fidèlement exécuté ; mais six semaines nous séparaient encore du 1er juin, et nous aurions bien voulu employer ce temps à quelque excursion intéressante. Une excellente occasion se présenta. En ce moment se trouvait au Gabon un noir d'une intelligence peu commune, appelé Bounda ; il était fils d'une captive, mais son père était le roi Denis, et l'énergie extraordinaire de Bounda, ses prodigalités et en même temps son habileté comme commerçant avaient fait taire à son égard le préjugé de la naissance, et on le considérait comme l'égal des autres fils du roi Denis. Bounda avait d'abord été au service du commandant Bouët, puis il s'était fait traitant et constructeur de pirogues ; il gagnait beaucoup d'argent et avait fait l'acquisition de pas mal de femmes et d'un grand nombre de captifs. Le roi Denis possédait une magnifique plantation, en quelque sorte perdue au milieu de forêts immenses, de criques et de marécages innombrables. Aucun de ses fils, aucun Gabonnais même n'eût songé à s'y établir, car les terribles Pahouins avaient pénétré jusque-là et construit leurs villages tout autour ; mais Bounda n'y regardait pas de si près : il demanda à son père de lui donner cette plantation, ce qu'il obtint facilement ; puis il y transporta ses femmes et ses captifs, fit construire de grandes cases en bambous et sut d'abord tenir les Pahouins en respect, puis s'insinuer dans leur amitié, et enfin prendre sur eux un énorme ascendant ; maintenant il réalise sur eux d'assez gros bénéfices en leur vendant de la poudre, des fusils et tout ce dont ils ont besoin, mais surtout en leur faisant couper pour lui d'énormes arbres de bois rouge avec lesquels il construit des canots qui s'achètent fort cher au Gabon. Bounda avait une qualité fort précieuse à nos yeux : il passait, à juste titre, pour le premier chasseur de l'Afrique équatoriale. Or, au moment de notre retour, étant venu au Gabon pour y dépenser en un jour, selon sa louable habitude, tout ce qu'il avait gagné en un mois, il vint chez nous et nous offrit de nous donner l'hospitalité dans ses cases, nous promettant de nous loger et de nous nourrir comme des princes, et, ce qui était beaucoup plus sérieux, de tuer pour nous et de nous faire tuer des oiseaux et du gibier de toute sorte, jusqu'à ce que, disait-il, nous en fussions dégoûtés. Nous acceptâmes avec enthousiasme, d'abord parce que, tout en faisant la part de l'exagération, il était à peu près certain que la chasse chez Bounda serait excellente, ensuite et surtout parce que nous allions, dans sa plantation, nous trouver au milieu de ces Pahouins cannibales dont on nous avait tant parlé et que nous désirions tant connaître. Comme l'hospitalité de Bounda n'était pas écossaise, il fut convenu que nous lui payerions vingt francs par jour (un tiers argent et deux tiers

marchandises), à la condition qu'il nous donnerait le vivre et le couvert, et que lui, son beau-frère, avec trois autres hommes, chasseraient tous les jours pour nous, tandis que deux de ses captifs nous aideraient à préparer les résultats de la chasse. Nous partîmes le 16 avril, par une pluie torrentielle, dans un grand canot que manœuvraient cinq Gabonnais. Notre futur hôte nous avait devancés pour faire les logis. Mais, avant d'aller plus loin dans le récit de cette excursion, je crois qu'il est important de donner au lecteur quelques détails sur les sauvages chez lesquels nous allons en ce moment pour la première fois, mais avec lesquels nous serons, dans la suite de ce voyage, si souvent en contact.

D'où viennent-ils, ces Pahouins[1] ou plutôt ces Fans? — car c'est le nom qu'ils se donnent à eux-mêmes. — Pourquoi ont-ils quitté en masse le pays qu'ils habitaient? Quelle force inconnue les pousse sans cesse vers l'est? Ce grand problème est encore à résoudre. Toujours est-il que, il y a environ vingt ans, on a vu poindre leurs avant-gardes non loin de la colonie française. Elles venaient de loin, car plusieurs chefs ont assuré autrefois à l'amiral de Langle qu'ils avaient vu la lune s'obscurcir onze fois avant d'arriver au terme de leur voyage. Depuis ce temps, les tribus se sont succédé avec une extrême rapidité; balayant tout sur leur passage, chassant les indigènes terrifiés qui ne songeaient même pas à leur disputer la possession du sol, elles avancent en masses serrées. Déjà quelques-unes ont atteint la mer. En 1867, l'amiral de Langle a évalué à soixante mille le nombre de ces nouveaux venus qui se pressaient autour de nos établissements français. Depuis ce moment, ce chiffre a immensément augmenté et augmente sans cesse; d'ailleurs, au point extrême que nous avons atteint et à plus de deux cents lieues dans l'intérieur, nous avons encore trouvé le pays occupé par une portion très-importante de cette innombrable famille des Fans; les moins clairvoyants peuvent prévoir que, d'ici à quinze ans, le Gabon leur appartiendra tout entier. On conçoit la terreur qu'ils inspirent aux habitants actuels du sol, car — c'est en vain qu'on l'a d'abord contesté, aujourd'hui aucune personne ayant été au Gabon ne nie plus le fait — la race des Fans est une tribu franchement cannibale; je dis franchement cannibale, car ils mangent non-seulement leurs ennemis pris ou tués dans le combat, mais encore leurs morts à eux, qu'ils aient succombé à la guerre ou aux atteintes de la maladie, peu importe. On a dit que l'on ne mangeait pas dans un village les cada-

[1] Ce nom de Pahouins a été adopté par les Français, mais je ne lui vois pas de raison d'être; comme je l'ai dit, Fan est le nom que se donnent ces peuples à eux-mêmes; les indigènes les appellent Mpangwen, et c'est le terme sous lequel les désignent habituellement les Anglais ou les Allemands.

vres de ceux qui appartenaient à ce même village et qu'on va les vendre chez des voisins, à charge de revanche. Cela est généralement vrai. Néanmoins un négociant, M. P..., et des noirs assez dignes de foi m'ont cité plusieurs exemples dont ils ont été témoins et qui prouvent que ces amateurs de chair humaine n'ont même pas toujours cette délicatesse. Ainsi M. P... est arrivé dans un hameau au moment où l'on faisait cuire une femme libre morte la veille dans ce hameau, qui était le sien. Mais il est juste de dire qu'à mesure que les Pahouins se rapprochent de nous, sont avec nous en contact et arrivent à jouir d'un certain bien-être, les cas de cannibalisme sont beaucoup moins fréquents et surtout beaucoup plus dissimulés. Ces gens-là commencent à comprendre ce dont ils ne se doutaient certainement pas auparavant, c'est qu'ils font mal en se nourrissant de leurs semblables. C'est une belle race que la race pahouine; les hommes sont grands, bien faits et ont un air d'énergie indomptable; chacune de leurs dents, d'une blancheur éclatante, est limée en pointe, et la vue de ces crocs bien aiguisés donne la chair de poule. Leurs cheveux sont généralement disposés sur leur tête en petites mèches recourbées comme des cornes, ce qui leur donne un aspect singulier ; les chefs portent une sorte de toupet en plumes de perroquet rouges. Tous les hommes ont autour du cou un grand collier fait ordinairement avec de dents de tigres, mais j'en ai vu qui remplaçaient les dents de tigre par des ossements provenant de doigts humains, enfilés en chapelet. Ils ont autour des reins une ceinture faite avec l'écorce d'un certain bois et large de vingt-cinq à trente centimètres, ou bien encore deux petites peaux de chat-tigre attachées par une ceinture de perles bleues. Deux gros anneaux aux pieds complètent ce costume primitif. Comme armes, ils se servaient autrefois pour la défensive d'un grand bouclier carré en peau d'éléphant ; pour l'offensive, d'une arbalète qu'ils chargent avec de toutes petites flèches trempées dans un poison mortel, de la lance, de la sagaie et de couteaux de toute forme et de toute grandeur[1]. Mais aujourd'hui ils ont abandonné tout cela pour se servir seulement de fusils à pierre, généralement de provenance anglaise, et d'une sorte de long couteau-poignard forgé par eux. Les femmes des Fans ne sont considérées chez eux que comme des bêtes de somme destinées à faire les travaux les plus pénibles. Elles sont généralement assez laides naturellement, et s'enlaidissent encore en se peignant une partie du corps avec des couleurs variées, principalement avec du rouge et du jaune ; elles ne portent pas d'autre vêtement que

[1] Nous avons rapporté une collection à peu près complète des armes et objets de toute sorte fabriqués par les Pahouins ou en usage chez eux.

deux petits tabliers en peaux de bêtes, l'un par devant, l'autre par derrière, et rattachés, comme ceux des hommes, par une grosse ceinture de perles. Elles tressent leurs cheveux en toutes petites nattes entremêlées de fils de cuivre ; elles sont passionnées pour la verroterie, et se chargent les bras et les pieds d'anneaux de cuivre. Dans les tribus qui ne sont pas encore en contact avec la civilisation, les femmes sont assez retenues dans leurs mœurs et ont généralement une quantité d'enfants.

Les Fans sont très-adroits pour forger le fer et fabriquent eux-mêmes, avec le minerai de fer qu'on trouve en abondance et d'une excellente qualité, dans certaines parties de leur pays, leurs armes et bon nombre d'ustensiles de ménage. Ils font aussi d'assez bonne poterie. Ils se procurent, pour le moment du moins, l'ivoire en grande quantité, et déploient, pour le vendre, une rouerie sans pareille. Leur passion pour la chasse et leur esprit remuant les empêchent de s'adonner à l'agriculture ; néanmoins, ils sont d'une habileté extraordinaire pour défricher une forêt et obtenir sur l'emplacement défriché une plantation de bananiers assez productive. Lorsque M. Duchaillu d'abord, puis MM. Aymès, Serval, l'amiral de Langle et d'autres hommes distingués qui se sont voués à l'étude de ces pays se trouvèrent en présence des Pahouins, ils avaient fondé sur cette race de grandes et légitimes espérances. La question du cannibalisme était bien loin d'être un obstacle invincible. Combien de tribus, cannibales il y a vingt ans, sont aujourd'hui civilisées, et donnent les meilleurs résultats ! M. Winwood Reade n'affirme-t-il pas, avec les citations les plus probantes à l'appui, que ses ancêtres les habitants de la Grande-Bretagne ont été parfaitement anthropophages. D'ailleurs, comme je l'ai dit, on a pu remarquer, peu de temps après leur arrivée, que les Pahouins qui entretiennent des relations suivies avec nous ont à peu près renoncé à cette coutume barbare. Ceci posé, on se trouvait en présence d'un peuple doué d'une vitalité puissante, « qui n'a pas d'esclaves, et chez lequel la fécondité des femmes atteint des limites inconnues, même dans les contrées européennes[1], » et l'on ne pouvait s'empêcher de le voir avec joie se substituer aux Gabonnais, peuple usé, pourri de vices, et incapable d'un labeur quelconque, ou bien encore à ces Bakalais, voleurs, perfides et intraitables. « Dès que cette population nombreuse, dit l'amiral de Langle[2], en parlant des Pahouins, sera plus habituée à nos coutumes, dès qu'elle aura confiance en nous, elle prendra des mœurs plus douces.... on pourra en tirer un immense parti. »

[1] M. Aymès, *Rapport sur l'exploration du* Pionnier *dans l'Ogôoué* (*Revue maritime et coloniale*).

[2] Note sur le Gabon, publiée dans le *Bulletin de la Société de géographie de* 1869.

Hélas! il faut bien le reconnaître aujourd'hui, les Pahouins sont bien loin d'avoir répondu à cette attente : de la civilisation, ils ont pris tous les vices, mais pas une vertu; plus ils approchent de la côte, plus ils vivent auprès de nous, et plus ils deviennent paresseux, pillards et de mauvaise foi : leur industrie, ils ne veulent l'employer qu'à chasser le gibier et à faire le commerce de l'ivoire; et encore, dès leur arrivée dans le pays, ils détruisent le gibier et ruinent ce commerce de l'ivoire, en exterminant en quelques jours, par un procédé dont je vais avoir occasion de parler, tous les éléphants que renferme une contrée. Leur intelligence, ils ne s'en servent que pour duper et voler les négociants avec lesquels ils sont en relation. Leur activité, ils la font consister à entretenir un état de guerre perpétuel avec tous leurs voisins, même et surtout si ces voisins sont, comme eux, des Pahouins. La fécondité de leurs femmes tend à disparaître de plus en plus, car elle était due un peu à la retenue de leurs mœurs, beaucoup à la stricte observation d'une loi qui interdisait de marier les filles avant qu'elles eussent atteint l'âge nubile. Aujourd'hui, la contagion de la débauche les a gagnés, et ils vendent leurs enfants, dès l'âge le plus tendre, aux traitants de tous pays. Inquiets, remuants, il faut qu'ils changent sans cesse leur établissement de place. Ce n'est pas tout; ne voulant ni travailler ni faire un commerce sérieux, ils manquent absolument de moyens d'existence. Aussi, ils cherchent à s'en procurer, en attaquant à main armée les embarcations et en pillant les marchandises des traitants. Ils ont commencé par dévaliser les noirs; aujourd'hui ils s'en prennent même aux blancs, sur lesquels ils ont commis des agressions si nombreuses que le nouveau commandant a, en personne, dirigé contre eux plusieurs petites expéditions. Son énergie les tient momentanément en respect; mais il est impossible, avec les ressources dont on dispose, de les poursuivre dans l'intérieur, et ils sont là, près de nous, comme une menace perpétuelle. Il y a déjà longtemps, dans un article publié par *le Tour du Monde*, M. Griffon du Bellay, médecin de la marine, tout en partageant encore les espérances alors généralement fondées sur les Pahouins, avait le premier pressenti le danger : il termine ainsi une étude sommaire, mais extrêmement remarquable, sur les Fans : « Telle est cette race pahouine, bientôt la plus importante pour nous, car elle avance à grands pas vers nos comptoirs. On l'y voit venir avec plaisir, parce que s'il est possible de faire quelque chose du pays, c'est avec des gens aussi bien trempés; mais, il ne faut pas se le dissimuler, ce seront pour nous des sujets bien remuants et des auxiliaires bien difficiles à manier; s'ils sont habituellement assez doux et hospitaliers pour les blancs, ils ont un caractère ombrageux et versatile servi

par une industrie et par une énergie que bien peu de noirs possèdent. »

Malheureusement, les événements n'ont que trop justifié ces appréhensions, et l'on ne sait pas jusqu'où ira le mal que fera à notre colonie l'invasion de ces sauvages, que l'on considérait comme ses futurs régénérateurs.

Maintenant que le lecteur est édifié sur ces Fans ou Pahouins, je puis commencer le récit de notre première excursion chez eux ; il verra, du reste, que, pour cette fois, c'est aux tribus déjà à peu près civilisées que nous avons eu affaire. J'ai dit que nous étions partis par un temps épouvantable, dans un grand canot à voile. Il fallait d'abord remonter l'estuaire du Gabon jusqu'à l'île aux Perroquets et, de là, nous engager dans la rivière Bohuin. Notre équipage se composait de cinq Gabonnais, tous plus paresseux et plus indisciplinés les uns que les autres. Le vent était contraire, les hommes ramaient à peine, de sorte que c'est avec toutes les difficultés du monde que nous pûmes aller coucher à la pointe Owendo, c'est-à-dire que nous n'avons presque pas fait de chemin ce jour-là. A la pointe Owendo il y a une petite factorerie appartenant à un négociant français, M. H. Pène. Elle est tenue par un noir sénégalais, qui nous offrit l'hospitalité; mais les moustiques étaient si mauvais qu'il nous fallut passer une partie de la nuit à nous promener de long en large sur le sable. Dans l'estuaire du Gabon, la marée se fait sentir avec beaucoup de force, et il était très-important pour nous de profiter de son reflux. A deux heures du matin, notre hôte sénégalais vint prévenir Marche et moi que l'heure était favorable pour partir ; nos nègres affirmaient le contraire, mais, naturellement, nous avons attribué leur dire à leur fainéantise et à leur envie de dormir, et, déjà exaspérés contre eux par tous les tours qu'ils nous avaient joués la veille, nous les avons obligés à se lever et à partir. Malheureusement pour notre dignité, le Sénégalais s'était trompé : le flot nous entraînait à la dérive, et nous commençâmes à revenir assez rapidement vers notre point de départ, à la grande joie de nos hommes, qui riaient sous cape de notre mortification. Heureusement, vers trois heures et demie, la mer cessa de monter, la brise fraîchit, et nous pûmes rattraper assez vite une partie de la distance déjà perdue. Vers dix heures, on s'arrêta pour déjeuner dans un village de pêcheurs; nous y avons tué quelques perroquets qui nous donnèrent un excellent pot-au-feu. A cinq heures, nous entrions dans la rivière Bohuin, que nous quittions au bout de peu de temps pour nous engager dans l'une des innombrables criques qui sillonnent le pays en tous sens. A partir de ce moment, toutes les armes furent chargées et tenues prêtes, non que nous eussions quelque chose à craindre des Pahouins chez

lesquels nous allions, mais parce que ceux-ci étaient en guerre avec d'autres Pahouins, qui attaquaient indifféremment toutes les pirogues qu'ils rencontraient dans les eaux de leurs ennemis.

Deux heures après le coucher du soleil, bien qu'il fît un beau clair de lune, nos hommes avouèrent qu'ils étaient perdus et ignoraient complétement le chemin pour arriver chez Bounda. Inutile de dire la désagréable impression que nous causa cet aveu. Vers dix heures, après une foule de tâtonnements inutiles, nous nous trouvâmes tout à coup, à l'issue d'un coude que fait une crique, face à face avec une grande pirogue inconnue. Des deux côtés, on se couche en joue, en criant le qui-vive du pays : *mongéshino mandé?* (mot à mot : ces gens-là, qui?) Mais la réponse, faite en mpongwé, nous montre bientôt que nous avons affaire à des amis, et, la panique passée, les deux bateaux s'accostent avec de bruyantes démonstrations de joie. Nous donnons au chef et à ses hommes un peu d'eau-de-vie; en revanche, il fait présent à nos hommes de quelques bananes, et, ce qui était plus important, nous indique le chemin d'un village pahouin ami, et très-rapproché de l'habitation de Bounda. Nous arrivons à l'endroit indiqué à minuit. Marche reste de garde et s'apprête à passer sa nuit dans notre bateau. Pour moi, je vais saluer le roi. Tout le village était déjà sur pied pour voir le tangani (blanc), et j'eus peine à fendre la foule pour gagner la case du monarque. Sa Majesté pahouine était déjà entourée de tous ses conseillers et avait mis, pour me faire honneur, un vieux chapeau noir de l'espèce dite chapeau-claque. Il se leva à mon entrée, me tendit la main et me fit un pompeux discours que je ne compris pas, mais qui, d'après un de mes hommes, que j'avais emmené comme interprète, faisait l'éloge de toutes mes vertus, surtout de ma générosité ; il concluait par un appel à ma munificence, et implorait avec énergie, pour lui et pour ses sujets, un don de rhum et de tabac. Dès qu'il eut fini de parler, un long murmure approbateur et les nombreux *io ! io !* (bravos du pays) s'élevèrent du groupe des conseillers et de la foule qui avait envahi la case, témoignant ainsi la vive satisfaction que causait l'éloquence du souverain. Je lui donnai quelques bouteilles de rhum et quelques têtes de tabac ; en échange, il me fit apporter un souper composé d'une corbeille de bananes[1] et

[1] La banane dont il s'agit ici est le principal aliment des noirs, et malheureusement trop souvent du voyageur blanc dans l'Afrique équatoriale. On en fait aussi une grande consommation dans l'Amérique du Sud et aux Antilles, États où elle remplace le pain. Elle diffère de la petite banane, dite d'Algérie, en ce qu'elle est beaucoup plus grosse et moins sucrée; de plus on la mange habituellement lorsqu'elle est encore verte et rôtie ou bouillie. Les Anglais l'appellent plantain, les Espagnols platano, et dans les colonies françaises on la désigne sous le nom trivial de banane-cochon.

d'un morceau de sanglier fumé. J'expliquai ensuite le motif de notre venue, et fis appel à l'habileté si vantée des Pahouins comme chasseurs de gros gibier. On me répondit par un tapage infernal, qui se prolongea pendant un quart d'heure, sans que je pusse me faire entendre, même de mon interprète. Quand le calme fut un peu rétabli, j'appris que les Pahouins venaient de jurer d'exterminer à mon profit tous les gorilles, tigres, chimpanzés et autres grands animaux que renfermait la forêt. Le roi commanda alors de commencer les chants et les réjouissances. Mais, à mon grand regret, au lieu de la danse au son des clochettes et du bouquin de dent d'éléphant, danse si caractéristique des Pahouins de l'intérieur, il me fallut assister à une grossière imitation de la chorégraphie du Gabon, qui n'offrait plus aucun intérêt pour moi.

Ces Pahouins-là cherchaient en toute chose à singer le Gabon. La plupart des hommes se drapaient dans des pagnes, et presque toutes les femmes avaient adopté pour coiffure le casque à la mpongwé. Autre signe bien plus caractéristique de l'invasion chez cette tribu des mœurs gabonnaises : le roi m'amena sept de ses plus jeunes femmes, et me pria d'en choisir une pour tout le temps de mon séjour dans le pays. Je déclinai poliment cette offre généreuse, et le suppliai de me désigner un endroit quelconque où je pourrais m'étendre, car je tombais de fatigue et de sommeil. Il eut la bonté de me faire préparer quelques nattes à côté de sa couche, et je dormis du sommeil du juste jusqu'à sept heures, moment auquel il fallut procéder à la présentation solennelle de Marche, qui avait dormi dans la pirogue. Il fut obligé, à son tour, de donner de l'eau-de-vie et du tabac. A huit heures et demie, on entendit retentir le son d'une corne très-bruyante : « C'est Bounda ! » cria-t-on de toutes parts. En effet, c'était Bounda qui venait nous chercher. Il s'avança majestueusement au milieu de la foule et nous tendit la main, sans avoir l'air d'apercevoir les Pahouins qui nous entouraient, et même leur roi. Ceux-ci, au contraire, lui prodiguaient les marques d'un profond respect. Bounda nous conduisit immédiatement vers ses propriétés, qui n'étaient pas éloignées de plus d'une lieue. Il y avait une douzaine de cases construites sur une colline, au milieu de la plus belle forêt que j'aie jamais vue : elles étaient exclusivement réservées à notre hôte, à ses femmes, à ses enfants et à ses captifs. Nous fûmes introduits dans une de ces cases, toutes neuves et très-proprement faites : elle était composée de deux compartiments, et, chose merveilleuse! renfermait deux chaises et une table recouverte d'un tapis rouge. Nous avions déjà amené un *boy* (petit domestique) de quatorze ans, appelé Ouakanda, et plus connu au Gabon sous le nom de Coquinda, que lui avaient donné les officiers de marine. Bounda lui adjoignit

pour nous servir son fils Ragabo, gamin de quinze ans, qui faisait parfaitement la paire avec Coquinda; puis il nous assura que nous serions joliment bien traités chez lui, car il avait fait venir exprès pour nous des provisions comestibles du Gabon. Ces provisions si pompeusement annoncées consistaient en un canard, une demi-livre de thé, une demi-livre de sucre, et deux boîtes de petits gâteaux anglais. Le canard fut mangé le soir même, à dîner. La journée se passa en préparatifs belliqueux : nous fîmes une distribution de poudre et de plomb aux hommes qui devaient chasser pour nous le lendemain. Ces braves gens témoignèrent leur ardeur et leur zèle en tirant force coups de fusil en l'air, et en brûlant ainsi, en signe d'allégresse, une bonne partie des munitions qu'ils venaient de recevoir. Bounda nous présenta ensuite à ses femmes. Nous en vîmes neuf, dont l'aînée pouvait avoir quarante-cinq ans, la plus jeune, dix. La dixième femme était absente, parce qu'elle avait été voir sa famille; la onzième et dernière, parce qu'elle n'avait que quatre ans, et que jusqu'à nouvel ordre on la laissait dans sa famille. Celle-là était une petite Pahouine, épousée parce que son père était un chef influent avec lequel il importait de s'allier étroitement. Bounda nous affirma que tout se passait admirablement dans son ménage : « Je ne comprends pas, nous disait-il, ces maris qui sont toujours à se disputer avec leurs femmes. Tenez, vous voyez cette grande fille-là (et il nous montrait une assez belle Gabonnaise de vingt-deux ans), je l'ai épousée il y a trois ans. Deux jours après son mariage, elle me fit une scène : eh bien! je l'ai prise tranquillement par le cou et par les pieds, brandie au-dessus de ma tête et lancée par terre. Elle a fait la morte pendant trois quarts d'heure et est restée couchée pendant quinze jours; mais, depuis ce moment-là, si vous saviez comme elle est gentille avec moi! » Nous ne cherchâmes même pas à expliquer à ce mari... énergique que son procédé pour rendre les femmes gentilles était fort répréhensible : cet homme, si intelligent pour beaucoup de choses, ne nous aurait pas compris sur ce point-là.

Après le dîner, notre hôte s'invita à prendre le thé avec nous. Il se plaignit amèrement des Pahouins. « Autrefois, nous disait-il, cette forêt était pleine d'éléphants. Ces brigands-là sont venus; ils les ont détruits en un mois : les femelles, les petits qui n'avaient pas encore de dents, ils ont tout tué. Savez-vous comment ils font, les Pahouins? Dès qu'ils arrivent dans un pays où il y a un troupeau d'éléphants, ils mettent sur leur trace vingt ou vingt-cinq chasseurs qui suivent ce troupeau nuit et jour et le perdent le moins possible de vue. Les éléphants vont toujours à peu près ensemble et circulent beaucoup; quand ils sont entrés dans un bouquet d'arbres ou dans un coin de la forêt facile à cerner, et dans lequel il n'y a pas d'eau,

les chasseurs qui les guettent se postent autour de cette enceinte, tirent des coups de fusil en l'air et font un tapage épouvantable. Les éléphants n'osent naturellement pas bouger de place, et se tiennent cois au milieu de leur retraite. Pendant ce temps, deux ou trois hommes courent à toutes jambes pour avertir la tribu. Hommes, femmes, enfants, tous arrivent : quelquefois ils sont cinq ou six cents. Chacun se met à l'œuvre : on hurle, on tire des coups de fusil et l'on travaille. La nuit, on établit un cordon de feu autour de l'enceinte assiégée. Bientôt, en abattant des arbres de toute grosseur, en enchevêtrant les unes dans les autres d'énormes lianes, on construit une énorme palissade, absolument infranchissable, qui a souvent près d'un kilomètre de tour, et tient tout le troupeau prisonnier. Alors des cases sont construites pour les veilleurs; puis, ceux qui ne sont pas désignés pour ce service se retirent, et attendent quelquefois quinze jours, quelquefois trois semaines, quelquefois plus. L'éléphant a constamment besoin d'eau : après en avoir été privé pendant un temps aussi long, il est donc épuisé par la soif, et d'une faiblesse extrême. Après avoir célébré une grande cérémonie en l'honneur des fétiches, les veilleurs passent dans l'enceinte, par une entrée ménagée à cet effet, deux petites pirogues pleines d'une eau empoisonnée. Ce jour-là, toute la tribu est revenue. Durant la nuit, les éléphants boivent tout le contenu des pirogues, et le lendemain ils sont stupéfiés et aux trois quarts morts. C'est alors que commence la boucherie. A un signal donné, les chasseurs se glissent près de leurs victimes, et on commence le feu, qui se prolonge bien après que le dernier éléphant est tué. Les coups de fusil pleuvent encore sur les cadavres, et on s'acharne dessus jusqu'à ce que leur peau soit percée comme un crible. « Tu comprends, nous disait Bounda, qu'on ne trouve pas longtemps d'éléphants dans un pays où ces sauvages sont venus s'établir. » Bounda avait raison; son récit nous a été dans la suite confirmé par de nombreux témoins oculaires. Cette chasse, ou plutôt cette destruction réglée de l'éléphant, est pratiquée par toutes les diverses tribus de la race des Fans, et arrivera infailliblement à faire disparaître l'ivoire du Gabon, et par conséquent le commerce si important de ce produit. Notre hôte se plaignit aussi amèrement de la mauvaise foi des Pahouins dans le commerce qu'il faisait avec eux, et nous raconta une foule de tours qu'ils lui avaient joués. Mais, sous ce rapport, nous le plaignions fort peu : à bon chat, bon rat! Bounda avait encore le bon bout dans cette lutte de corsaire contre corsaire. Ce bon Bounda aurait bien parlé toute la nuit, si nous ne l'avions pas mis à la porte pour nous jeter sur nos lits de bambous, un peu durs même pour des gens fatigués.

Le lendemain, une heure avant le jour, tout le monde était sur pied : chacun partit d'un côté différent. Ne voulant pas gêner nos chasseurs, je pris seulement un gamin avec moi. Ne connaissant pas le pays, je revins de bonne heure, et sans avoir fait très-bonne chasse : j'avais cependant tué quelques espèces d'écureuils et un calao huppé (*buceros cristatus*), dont j'étais très-fier. En arrivant à notre case, je trouvai Marche, qui, déjà de retour depuis une heure, était absorbé dans la préparation de sa chasse, à laquelle se joignaient deux grands singes déjà envoyés par Bounda. Je me mis naturellement à l'œuvre avec lui : nous avions fait installer dehors une sorte de table assez commode pour travailler en plein air; mais, pour en profiter, nous avions compté sans les fourous (on appelle fourou, en mpongwé, une sorte de moucheron, si petit qu'on ne le voit guère que quand il est gonflé de sang). On ne saurait croire combien est douloureuse la piqûre de cet animal minuscule. Il y en avait des milliards, et Marche avait déjà la figure et les mains horriblement enflés. Ces fourous ont été pour nous un véritable supplice durant tout notre séjour dans ce pays : ils ne disparaissent qu'à la nuit, et au moment où les rayons du soleil sont le plus ardents.

Après avoir lutté pendant une journée, entière il fallut battre en retraite, changer notre atelier de place, et le transporter dans le fond d'une case devant laquelle les femmes entretenaient sans cesse une épaisse fumée qui chassait les fourous, mais qui nous suffoquait à demi. En revanche nous eûmes la joie, vers le soir, de voir revenir nos chasseurs ployant littéralement sous le fardeau de leur chasse, dont les pièces les plus remarquables étaient une grande antilope, trois espèces de singe, un chat-tigre, et toute sorte de grands oiseaux; nous avons travaillé une partie de la nuit et toute la journée du lendemain sans arriver à tout préparer. Depuis ce moment jusqu'à notre départ les jours se sont beaucoup ressemblés pour nous : levés dès l'aube, nous étions constamment occupés à la chasse ou à la préparation des pièces tuées par nous. A midi le déjeuner, à huit heures le dîner. Bounda nous avait donné comme cuisinière une de ses femmes qui, d'après lui, était un vrai cordon bleu : malheureusement, dans son idée un plat de singe était un mets des dieux, le plus succulent régal que pût savourer un gourmet : aussi elle nous en servait à toutes les sauces. Certainement, au point de vue culinaire, rien ne diffère d'un singe comme un autre singe ; le grand singe noir à longs poils fait de l'excellente soupe et un bouilli passable, mais sa viande est horriblement dure ; le singe pain à cacheter[1], au contraire,

[1] Il doit ce nom à une tache d'une blancheur éclatante qu'il a sur son museau noir.

a une chair blanche comme du lapin, mais filandreuse et trop grasse. Le singe à figure bleue n'est pas mauvais cuit dans sa peau, sur des charbons ardents. Néanmoins toute cette variété ne nous empêcha pas de nous dégoûter bien vite de manger tant de macaques et, nous dûmes prier Bounda de faire changer notre ordinaire ; au reste nous n'avons pas pâti chez lui, car il avait toujours des oiseaux de toute espèce et de temps en temps de l'antilope ou du porc-épic.

Dès le jour de notre arrivée, Bounda avait été à notre insu dire aux Pahouins que nous ne voulions plus d'eux comme auxiliaires ; la modestie n'est pas sa vertu dominante et il était indigné de ce que nous eussions osé demander l'aide de quelqu'un quand nous avions à notre disposition des chasseurs tels que lui et les siens. Au reste, les Pahouins ne nous ont pas gardé rancune de les avoir ainsi décommandés ; leur roi vint deux fois nous rendre visite et repartit deux fois parfaitement gris, mais parfaitement content. Je rencontrais souvent ses sujets dans les bois, tantôt coupant des arbres ou préparant une plantation de bananes, tantôt chassant avec l'aide de filets et de chiens qui ressemblent identiquement à nos petits roquets ; ils étaient toujours assez bienveillants pour moi et regardaient mon fusil avec une terreur respectueuse. Rien ne pouvait égaler leur stupeur lorsque j'abattais un petit oiseau au haut d'un arbre, ou quelque écureuil sautant de branche en branche. Ils disaient que pour faire des choses si merveilleuses, il fallait que j'eusse dans mon fusil un fétiche merveilleux. Un jour je trouvai une demi-douzaine de ces Pahouins accroupis au milieu d'une innombrable procession de ces fourmis appelées ntchougou, dont les colonnes serrées défilent quelquefois pendant une journée entière sans qu'on en voie la fin : au moyen d'une écuelle dont chacun d'eux était armé, ces sauvages en jetaient des milliers dans de grandes calebasses remplies d'eau très-chaude ; les chasseurs de ce singulier gibier avaient le corps entièrement nu, mais enduit d'une sorte de résine qui, paraît-il, les préservait des morsures douloureuses des ntchougous. J'appris que cette espèce de fourmi, bouillie et pilée dans une grande marmite avec une herbe qui a un peu le goût de la chicorée, composait un mets dont les Pahouins sont très-friands. Certainement je préférerais cela à la chair humaine, mais c'est égal, j'aimerais mieux autre chose pour mon dîner.

Le 22 avril, entre autres gibiers, nous tuâmes un nchéri ; on appelle ainsi une ravissante petite antilope dont la taille ne dépasse pas celle d'un gros lièvre. Il est impossible de trouver rien de plus gracieux dans son aspect et dans tous ses mouvements que ce nchéri. Son pelage est gris de fer, sa queue forme une sorte de panache d'une blancheur éclatante. Cet ornement, qu'il agite sans cesse et qui semble dans la broussaille un gros papillon blanc volti-

geant de droite et de gauche, est bien souvent la cause de sa perte, car il le trahit aux yeux perçants du chasseur qui, sans cela auraient, à cause de sa couleur sombre beaucoup de peine à le distinguer dans l'épaisseur de la forêt. Chose extraordinaire et que je ne puis me décider à croire malgré les affirmations de Bounda, de François, notre noir au Gabon, de beaucoup de chasseurs nègres et même d'un négociant, M. P..., qui dit avoir lui-même vu le fait, ce petit animal si inoffensif par son apparence et par l'espèce à laquelle il appartient, aurait des goûts carnivores, ferait une guerre acharnée aux poules, dont il est tout spécialement amateur, et les mangerait sans pitié.

Le 25, Marche tomba malade, il se plaignait de douleurs aiguës qui lui permettaient à peine de se remuer. Le lendemain, son état ne fit qu'empirer. Ce jour-là, 26 avril, Bounda, qui partait toujours au point du jour pour revenir bien après la tombée de la nuit, fit une chasse exceptionnellement bonne; outre des quantités de singes et une pintade de l'espèce rare appelée par Duchaillu *numida plumifera*, il rapportait un calago à dos roux. Ce petit animal, vraiment extraordinaire, est de la grosseur d'un écureuil; il a des yeux noirs démesurément grands, son pelage roux est plus doux au toucher que le velours, et ses petites pattes représentent en miniature, mais très-exactement les mains d'un homme. Nous l'avons préparé avec le plus grand soin, et il a été depuis acquis par le Muséum de Paris. Le 29, je me perdis dans la forêt en poursuivant une compagnie de touracos géants; j'étais seul, à plein bois; par un hasard providentiel je trouvai un sentier, et en le suivant j'arrivai au village pahouin dont nous avions déjà reçu l'hospitalité. Je trouvai tout le monde en grand émoi. Les hommes, armés jusqu'aux dents et peints en guerre, dansaient à grand renfort de tam-tam devant une statuette grossièrement sculptée qu'ils voulaient sans doute se rendre favorable. J'appris ensuite par Bounda qu'ils se préparaient à partir pour attaquer un village voisin dont le chef avait enlevé deux femmes à leur village. Ils me firent une longue harangue que je ne compris naturellement pas, je crus seulement entendre qu'ils m'expliquaient leurs griefs contre ceux auxquels ils allaient faire la guerre. En tous cas, avec force gestes et quelques mots mpongwé, je leur expliquai mon embarras, et ils me donnèrent pour regagner mon logis une petite pirogue manœuvrée par quatre enfants de sept à huit ans, qui firent du reste très-bien mon affaire. Cependant l'état de Marche était bien loin de s'améliorer; depuis l'avant-veille il n'avait pas pu se lever de son lit de bambous dont la dureté accroissait encore ses souffrances. Durant la nuit il ne pouvait pas fermer l'œil un instant. Malgré tout, il s'obstinait à rester, car son cœur de naturaliste saignait à l'idée d'abandonner un endroit où nous faisions d'aussi belles récoltes. Mais petit à petit cet état de choses devint tout à fait intolérable, et il lui fallut

se décider à la retraite que je prêchais déjà depuis quelques jours. Il lui était impossible de gagner à pied la rivière où nous avions laissé notre canot : on l'installa donc sur une sorte de brancard, et il se mit en mouvement porté par deux vigoureux Pahouins ; par exemple je ne recommanderai jamais ces gens-là comme infirmiers. Deux fois ils faillirent tomber avec leur fardeau et quatre ou cinq fois ils heurtèrent le patient contre de grosses branches d'arbre. Heureusement le trajet n'était pas long, sans quoi Marche ne serait pas arrivé tout entier. Enfin nous pûmes l'arranger tant bien que mal au fond du bateau, et nous partîmes en compagnie de Bounda et salués de tous côtés par les biambié (adieux) que nous criait une nombreuse assistance venue pour voir notre départ. A deux milles de là Bounda nous montra une petite île de palétuviers à demi submergée : c'est là que les Pahouins de ces régions, qui ont généralement renoncé à manger leurs morts, les enterrent à la manière des Gabonnais. Au moment d'entrer dans la rivière Bohuin, nous rencontrâmes trois ou quatre pirogues dans lesquelles pêchaient de nombreux Pahouins. En nous apercevant, ils se jetèrent à la nage et disparurent dans les mangliers, croyant avoir affaire à des compatriotes c'est-à-dire à des ennemis. Bounda se mit alors à souffler dans sa corne, dont le son était connu à dix lieues à la ronde, et à crier de toutes ses forces : *E Bounda ni tangani* (c'est Bounda avec des blancs). On vit alors un à un reparaître une douzaine de ces sauvages perchés sur des palétuviers et sautant de branche en branche : ils ressemblaient prodigieusement à ces grands singes noirs auxquels nous venions pendant quinze jours de donner une chasse si meurtrière.

L'embarcation de Bounda marchait si bien que le soir même de notre départ nous étions arrivés au Gabon. Au moment où nous accostions, Cossy, le commissaire de police noir qui se trouvait sur la jetée, courut vers nous pour nous annoncer une grande nouvelle, qu'il nous donna en ces termes : «Néplion qu'il a déserté à Sédan, il a crevé en Angleterre.» J'avoue que nous ne comprîmes pas de suite, et que nous n'aurions probablement jamais compris, si un quartier-maître, entendant notre dialogue avec Cossy, à qui nous demandions en vain des explications, ne nous avait appris qu'il s'agissait de l'empereur Napoléon III, mort à Chislhurst. Marche fut de nouveau hissé sur le brancard, à l'avant duquel Cossy fut attelé pour le punir de sa manière extravagante d'apporter les nouvelles de France ; on le transporta à notre ancien logis, où les excellents soins du docteur Legrand, une bonne soupe grasse envoyée matin et soir par les sœurs et un repos absolu le remirent sur pied en moins de quinze jours.

Marquis de Compiègne.

La suite prochainement.

M. ÉLIE DE BEAUMONT

SA VIE ET SES TRAVAUX

Les sciences d'observation ou d'expérience qui sont parvenues à un degré avancé de perfectionnement ont, en général, été tirées du chaos par un homme de génie. Elles se seraient longtemps, peut-être, traînées dans l'ornière des théories vagues ou fausses, si une main puissante n'était venue leur imprimer une impulsion vigoureuse et les lancer avec rapidité dans la bonne voie. Ainsi Kepler, en découvrant les lois du mouvement des planètes autour du soleil, a jeté les fondements de l'astronomie moderne; Lavoisier, en basant sur l'expérience des théories dont les innombrables travaux de notre siècle ont confirmé l'exactitude, a fait sortir la chimie des sentiers sans issue où l'avaient poussée les alchimistes. Linné a régénéré la botanique, Cuvier a créé l'anatomie comparée. On peut dire de l'homme éminent dont nous déplorons la perte récente, qu'il a été, sinon le fondateur, du moins le législateur de la géologie. Nos lecteurs nous en voudraient certainement si nous laissions échapper cette triste occasion de rendre un hommage bien mérité au caractère si noble et si chrétien à l'esprit si élevé et si fécond, dont l'influence sur les progrès de la science se fera encore sentir pendant de longues années.

I

Jean-Baptiste-Armand-Louis-Léonce Élie de Beaumont naquit le 25 septembre 1798, au château de Canon, propriété de sa famille, située à quelques lieues de la ville de Caen. Il était le petit-fils de Jacques Élie de Beaumont, qui fut le premier avocat de son temps, et du président Dupaty, le spirituel auteur des *Lettres sur l'Italie*. Son

enfance s'écoula au milieu des guerres de Napoléon Ier, qui produisirent sur son esprit une impression profonde, dont on retrouve de nombreuses traces dans ses écrits. Il fit ses études au collége Henri IV, où il se fit remarquer de bonne heure par son amour du travail et son goût pour les mathématiques. A dix-neuf ans, il fut reçu à l'École polytechnique, où son ardeur pour l'étude ne se refroidit pas : il en sortit le premier de sa promotion, dépassant des camarades tels que H. de Saussure, le général Didion, qui, cependant, devaient acquérir aussi quelque célébrité.

Il choisit la carrière d'ingénieur et entra à l'École des mines, où il continua à remporter les plus brillants succès ; les rapports qu'il rédigea à la suite de ses voyages d'instruction sont de véritables mémoires originaux dans lesquels ses professeurs reconnurent de suite son goût et ses aptitudes pour les études géologiques. Il n'avait pas encore le titre d'ingénieur, lorsque, en 1823, il fut envoyé en Angleterre avec M. Dufrénoy, pour étudier les progrès de l'industrie métallurgique dans ce pays. En même temps, les deux voyageurs devaient s'instruire, auprès des géologues anglais, de la marche suivie par eux pour la confection de leur belle carte géologique de la Grande-Bretagne, et recueillir les moyens de faciliter l'accomplissement d'un pareil travail, dont l'entreprise venait d'être décidée par la France. En 1824, après son retour d'Angleterre et la rédaction de son rapport sur l'exploitation des minerais métalliques dans ce pays, il fut nommé ingénieur ordinaire des mines à Rouen. Au bout d'un an, suffisamment préparé par ses études spéciales et ses voyages scientifiques, il commença, de concert avec Dufrénoy, les explorations géologiques qui, poursuivies pendant dix années consécutives, fournirent à ces deux ingénieurs les matériaux nécessaires à l'exécution de la *Carte géologique de la France.* Ce travail fut, pour Élie de Beaumont, l'occasion de découvertes scientifiques de la plus haute portée, dont il publiait au fur et à mesure les résultats dans des Mémoires sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure.

Les hautes facultés dont il donnait la preuve dans l'exécution de ces travaux n'avaient pas tardé à appeler sur lui l'attention de ses chefs et des corps savants. Dès l'année 1827, il avait été choisi pour suppléer Brochant de Villiers dans la chaire de géologie de l'École des mines, dont il fut nommé titulaire en 1835. En 1832, la seule chaire d'histoire naturelle que possédât le Collége de France devint vacante par la mort de Cuvier. Élie de Beaumont fut désigné par l'assemblée des professeurs, de préférence à des concurrents déjà célèbres, pour succéder à l'illustre naturaliste. En même temps, il recevait, dans le corps des mines, un avancement exceptionnel :

après neuf ans de grade d'ingénieur ordinaire, il méritait d'être nommé ingénieur en chef.

L'importance de ses travaux, dans une science qui avait alors, peut-être, plus d'adeptes dans certains pays de l'Europe qu'en France même, attira promptement sur son nom l'attention des savants étrangers. Un grand nombre de sociétés savantes, l'Académie des sciences de Berlin, la Société Royale de Londres, pour citer les principales, s'empressèrent de se l'attacher soit comme membre correspondant, soit comme associé. Enfin, en 1835, après la mort de Claude Lelièvre, l'Académie des sciences de Paris fut heureuse de lui ouvrir ses portes.

Jusqu'en 1841, les travaux relatifs soit à la contruction de la carte géologique, soit à la surveillance de son exécution, soit à la rédaction de l'*Explication* qui l'accompagne, absorbèrent la plus grande partie de son temps. A partir de cette époque, et jusqu'à la fin de sa carrière, il recueillit et mit en œuvre les matériaux destinés à confirmer, par des preuves nouvelles, la théorie des révolutions du globe, à laquelle l'avaient conduit ses premières études. Cette théorie est exposée sous sa forme définitive dans la *Notice sur les systèmes de montagnes*, qu'il publia en 1852, et dans laquelle il résume tous les résultats de ses propres recherches et de celles de ses élèves dans la voie nouvelle qu'il avait ouverte à la géologie.

La grandeur et l'originalité de ses vues ne pouvait qu'accroître sa réputation et son autorité dans la science. Aussi, lorsque, en 1853, l'Académie perdit l'un de ses secrétaires perpétuels, l'illustre François Arago, elle pensa que personne n'était plus digne qu'Élie de Beaumont de recueillir cette glorieuse succession.

La grande situation qu'il occupait dans le monde savant le désignait naturellement pour faire partie d'une assemblée où devaient être réunies les principales illustrations de la France : aussi fut-il appelé au Sénat, dès l'époque de sa formation. Il eût été à souhaiter que ce grand corps ne fût composé que d'esprits aussi droits et aussi indépendants que l'était Élie de Beaumont. En 1861, il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur.

Inspecteur général depuis 1847, il avait été appelé, en 1861, à la vice-présidence du conseil général des mines. Toutes les distinctions dont peut être honoré un savant, il les avait obtenues sans jamais en avoir sollicité aucune. « Grand exemple! utile leçon! » s'écrie à ce propos M. Dumas dans le dernier adieu qu'il lui a adressé au nom de ses confrères de l'Académie; « le travail, les dons du génie, la sérénité de l'âme et la dignité de la vie suffisent dans notre pays,

dont il ne faut pas trop médire, pour élever les hommes à leur niveau[1]. »

Mais, en 1868, arriva pour lui l'âge obligatoire de la retraite[2] : il était impossible que la science et les services publics fussent privés complétement du concours d'un homme auquel l'âge avait laissé toute son activité et sa fécondité d'esprit. Aussi, ne voulant pas l'enlever à cette École des mines, où s'était écoulée son existence presque tout entière et à laquelle l'attachaient tant de liens, l'administration créa pour lui un poste qui ne pouvait être confié à de meilleures mains, celui de directeur de la publication de la *Carte géologique détaillée de la France*, suite naturelle de la *Carte générale*, à l'exécution de laquelle il avait pris une si grande part.

C'est dans la surveillance assidue de ces grands travaux et dans l'accomplissement consciencieux de ses fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences que s'écoulèrent ses dernières années, dont le calme devait être troublé si profondément par de cruels malheurs de famille et par les tristes événements de la guerre et de la Commune.

Obligé d'entreprendre, pour la préparation de la carte géologique ou pour ses études particulières, de longs voyages dans toutes les parties de la France et de l'Europe. M. Élie de Beaumont avait dû renoncer pendant longtemps aux douceurs de la vie de famille. Lorsque l'achèvement de ses principaux travaux lui permit de mener une existence plus tranquille, il songea à se marier et trouva en effet, dans l'illustre famille de Quélen, une compagne aussi dévouée que distinguée et intelligente, et dont l'aimable société lui promettait une heureuse vieillesse. Mais la Providence ne lui réservait pas une pareille satisfaction : après quelques années seulement d'une union qu'aucun nuage ne semblait devoir assombrir, Madame Élie de Beaumont fut enlevée, par une mort prématurée, à l'affection de son mari, que cette perte cruelle devait laisser inconsolable.

Peu de temps après, le spectacle des malheurs de sa patrie vint accroître encore la tristesse profonde qui le minait. Malgré son grand âge et l'affaiblissement de sa santé, à l'approche de l'armée allemande, il resta courageusement à Paris, ne voulant pas que l'École des mines et l'Académie, les deux objets de ses constantes préoccupations, fussent exposées à des périls qu'il n'aurait pas pu contribuer à écarter ou dont il aurait été empêché d'atténuer les effets. Rivalisant de zèle avec son illustre collègue M. Dumas, par

[1] *Discours prononcé aux funérailles de M. Élie de Beaumont*, par M. Dumas.

[2] Dès 1852, il avait confié à l'un de ses anciens élèves, devenu depuis son confrère à l'Académie des sciences, la mission de le suppléer dans son enseignement du Collége de France.

son exemple il encouragea l'Académie tout entière dans la belle conduite qu'elle tint à cette époque : le cours ordinaire des séances ne fut pas interrompu une seule fois, même pendant le bombardement, et les *Comptes rendus* donnent la preuve de l'ardeur avec laquelle chacun cherchait les moyens de perfectionner les engins de défense, ou d'établir les communications avec le dehors, ou d'adoucir les souffrances des assiégés.

Le 18 mars lui-même et les atrocités de la Commune ne lui firent pas quitter son poste. Et cependant, l'une des gloires de la France, et de plus ancien sénateur de l'Empire, comme l'infortuné président Bonjean, il présentait toutes les qualités requises pour constituer un otage précieux entre les mains des forcenés qui étaient alors maîtres de la capitale. Il savait bien quels dangers il courait ; mais il comprenait le sentiment du devoir autrement que sa famille et ses amis, dont les supplications ne l'ébranlèrent point dans sa résolution. Le lundi 22 mai, jour ordinaire des séances de l'Académie, pendant que les troupes de Versailles effectuaient leur entrée dans le faubourg Saint-Germain, on le vit traverser les rues arrosées de sang et tourner les barricades encore fumantes, pour se rendre au palais de l'Institut, faire acte de présence dans la salle des séances, et constater par lui-même l'état de la bibliothèque et des collections confiées à ses soins.

Tant d'émotions avaient altéré sa santé plus profondément encore que ne le supposaient ses parents et ses amis. Cette année, comme les précédentes, à l'époque des vacances, il avait réuni sa famille autour de lui dans son château de Canon, antique propriété de ses ancêtres et son berceau à lui-même. Quatre jours avant le 25 septembre, soixante-seizième anniversaire de sa naissance, ses petits-neveux venaient de répéter devant lui quelques fables de La Fontaine qu'ils avaient apprises à cette occasion. Lui-même leur avait répondu en récitant de mémoire, et sans en oublier un mot, la fable *le Rat de ville et le Rat des champs*, après quoi il était remonté tranquillement dans sa chambre. C'étaient les dernières paroles qu'il devait prononcer... Quelques heures après on le trouva étendu sans vie : il avait été frappé d'un attaque d'apoplexie foudroyante.

« Mais, dit M. Dumas, Élie de Beaumont comprenait tous ses devoirs; il n'en négligeait aucun; il était toujours prêt, et si l'ange de la mort l'a touché de son aile sans l'avertir, il ne l'a point surpris. Il était de ceux dont les dettes sont toujours payées. Son âme immortelle et pure a dû quitter sans trouble et sans effroi cette terre, dont il a tant contribué à révéler les splendeurs ou à faire admirer les harmonies. Elle pouvait remonter calme vers les régions sereines, objet constant des aspirations de notre vénéré confrère, et

se présenter confiant devant le souverain Juge, en qui il avait toujours placé ses espérances et sa foi. »

Ses obsèques ont eu lieu le 25 septembre, au milieu d'un concours immense de savants, d'ingénieurs, de professeurs et des nombreux amis qu'Élie de Beaumont s'était attachés par sa bienveillance et son affabilité. L'Académie des sciences tout entière, en l'accompagnant jusqu'à sa dernière demeure, voulut donner une dernière preuve du respect et de la sympathie qu'inspirait sa personne.

De nombreux discours furent prononcés sur sa tombe : par M. Dumas, au nom de l'Académie des sciences; par M. Ch. Sainte-Claire Deville, au nom de la section de minéralogie, dont M. Élie de Beaumont avait fait partie; par M. Éd. Laboulaye, au nom du Collége de France; par M. Daubrée, au nom de l'École des Mines, et par plusieurs de ses anciens élèves et collaborateurs.

Si la grandeur et la fécondité de l'œuvre scientifique d'Élie de Beaumont devaient recevoir alors une nouvelle et solennelle affirmation, il fallait cette triste circonstance pour que les sentiments d'admiration et de reconnaissance à l'égard de l'homme privé pussent se dévoiler avec une liberté que sa modestie n'eût jamais tolérée de son vivant.

« M. Élie de Beaumont, dit d'abord M. Dumas, était doué de l'esprit le plus droit, du cœur le plus ferme et de l'âme la plus haute. Personne ne fut jamais plus fidèle dans ses amitiés. Étranger à toutes les combinaisons, il se laissait toujours diriger par la passion du bien et par l'amour du vrai. Tous les talents le trouvaient prêt à les soutenir avec la plus rare bienveillance ; toutes les injustices, prêt à les combattre avec une implacable ténacité et souvent même avec une véhémence bien éloignée des habitudes polies et réservées de sa vie ordinaire. »

« Quel serait, dit à son tour M. Ch. Sainte-Claire Deville, le concours d'éloges et de reconnaissance qu'on entendrait ici, si je pouvais rassembler autour de cette tombe tous ceux que votre main bienveillante a secourus dans la détresse ! Vous oubliiez vous-même le premier ces traits innombrables de générosité, dont la connaissance ne nous est parvenue que par ceux que vous aviez obligés. »

C'est enfin M. Laboulaye qui lui rend ce témoignage : « Il était toujours prêt à rendre service. Chaque fois qu'il y avait une démarche à faire auprès du ministre, un professeur à récompenser, un préparateur, fût-ce même un humble auxiliaire, à encourager, M. Élie de Beaumont se mettait en avant; il s'estimait heureux quand l'autorité de son nom lui permettait de venir au secours de quelque savant oublié. Sa bonté n'était pas moins inépuisable que son savoir. »

II

Ainsi qu'on l'a vu par la lecture des lignes qui précèdent, le travail auquel M. Élie de Beaumont a consacré son existence tout entière, a été l'exécution de la *Carte géologique de la France*. Déjà, dans le siècle dernier, vers la fin du règne de Louis XV, Guettard et ensuite Monnet avaient reçu du gouvernement une mission pour explorer toute la France au point de vue minéralogique et publier des cartes et des descriptions des différentes provinces. L'illustre Lavoisier, qu'on voyait toujours coopérer à tous les perfectionnements des diverses parties des sciences, s'associa dans l'origine à cette entreprise. Mais, comme la géologie était encore dans l'enfance, ces travaux, qui furent d'ailleurs interrompus par les événements politiques, ne pouvaient donner que des résultats incomplets.

En 1822, le Conseil de l'École des mines ayant reçu pour sa bibliothèque un exemplaire de la belle carte géologique de l'Angleterre que venait de publier M. Greenough, profita de cette occasion pour émettre le vœu qu'un travail semblable fût exécuté pour la France. M. Becquey, alors directeur général des ponts et chaussées et des mines, accueillit favorablement ce vœu, et confia la direction de ce grand travail à M. Brochant de Villiers, professeur à l'École des mines. Celui-ci, avec le plus heureux discernement, désigna pour l'exécution des voyages d'exploration, Dufrénoy, qui avait déjà publié de remarquables mémoires géologiques, et Élie de Beaumont, qui sortait alors seulement de l'École des mines, mais avait déjà su faire apprécier par ses professeurs son goût et ses aptitudes pour ce genre de travaux.

Le voyage qu'ils firent ensemble pour étudier l'œuvre des géologues anglais, dura six mois. A leur retour, ils publièrent successivement les résultats de leurs observations dans plusieurs mémoires, réunis plus tard (en 1827) en un volume intitulé *Voyage métallurgique en Angleterre*. « Les conditions géologiques des exploitations de la Grande-Bretagne, les procédés employés dans les usines, les appareils en usage et les conditions économiques du travail étaient solidement étudiés dans ce bel ouvrage, dont les descriptions sûres et sobres, savantes et pratiques, ont servi de modèle aux études analogues entreprises plus tard, et ont exercé une influence incontestée sur les progrès de notre métallurgie[1]. »

[1] *Discours* de M. Dumas.

Enfin, en 1825, MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont commencèrent leurs explorations. Ils se partagèrent le territoire de la France, non point d'après les divisions administratives, mais uniquement d'après des considérations géologiques. Chaque campagne durait de cinq à six mois : ils revenaient passer l'hiver à Paris pour coordonner leurs observations, se les communiquer et en conférer avec M. Brochant de Villiers, qui avait la haute direction de l'entreprise. A la fin de 1829, c'est-à-dire après cinq campagnes, la France tout entière, sauf quelques lacunes isolées, avait été explorée par eux. Mais le rapprochement des observations recueillies avait fait naître des doutes et des difficultés. Cinq autres campagnes furent employées, en partie, à des voyages en commun ; les deux ingénieurs se réunissant dans le cours de la campagne pour visiter ensemble certaines contrées sujettes à discussion, arrivèrent à une entière conformité de vues sur la plupart des points. Il en est résulté cet avantage que la carte géologique, quoique exécutée séparément par chacun d'eux, forme néanmoins un ouvrage d'ensemble dont toutes les parties sont en rapport entre elles.

On se ferait difficilement une idée de la somme de travail dépensée pour accomplir une pareille œuvre : qu'il me suffise de dire que les distances parcourues, constamment à pied, par les deux ingénieurs, dans le cours de leurs onze voyages d'exploration, formeraient un total de plus de vingt mille lieues de développement ; en outre, les minéraux et fossiles de toutes sortes recueillis par eux constituent une collection de plus de trente mille échantillons, représentant des coupes prises, de distance en distance, sur chaque bande de terrain.

Aussi personne, certainement, ne connaissait mieux son pays qu'Élie de Beaumont ; grâce à la mémoire prodigieuse dont il était doué, les observations de tout genre qu'il avait faites dans ses voyages étaient restées gravées dans son esprit. Lorsque, chaque année, il recevait la première visite des élèves admis à l'École des mines, il ne manquait jamais de demander à chacun le lieu de sa naissance ; lui répondait-on par le nom du plus obscur village de France, il en faisait immédiatement la description détaillée, signalant les plus légers accidents de terrain, la disposition des moindres sentiers, avec une telle exactitude qu'invariablement l'élève se voyait obligé d'avouer qu'il avait une connaissance de son propre pays beaucoup moins parfaite qu'Élie de Beaumont lui-même.

Il fallut dix ans pour graver et enluminer les six feuilles dont se compose la carte. Pendant tout le temps que dura ce travail, les auteurs exercèrent sur son exécution une active surveillance et modifièrent même certaines parties d'après les résultats de nouvelles recherches. C'est ainsi que, en 1834, ils visitèrent le sud de l'Italie

et la Sicile, dans le but de s'éclairer sur la constitution géologique des terrains volcaniques. Pendant que Dufrénoy explorait le Vésuve, Élie de Beaumont, accompagné du célèbre géologue Léopold de Buch, allait étudier l'Etna et vérifier sur place les théories de son compagnon de voyage sur la formation des cratères de soulèvement. A leur retour, Dufrénoy et Élie de Beaumont se rendaient en Auvergne, et après une exploration attentive de cette contrée, publiaient en commun leur beau *Mémoire sur les groupes du Cantal et du mont Dore et sur les soulèvements auxquels ces montagnes doivent leur relief actuel*[1].

Enfin, en 1841, la gravure et la coloriation étant terminées, la *Carte géologique de France* put être livrée au public. Elle était accompagnée d'une *Explication* qui a pour but de faire mieux comprendre ce que la seule représentation graphique ne rendrait pas assez clair à la généralité des lecteurs. Cette annexe de la carte, dont trois volumes seulement ont été publiés, est un ouvrage considérable où la netteté des descriptions s'unit à la profondeur des vues générales. Les chapitres consacrés à la description de la chaîne des Vosges et des collines littorales du département du Var, qui sont l'œuvre personnelle d'Élie de Beaumont, frappent le lecteur, autant par l'abondance et la précision des détails que par l'élévation des aperçus généraux, où l'esprit de l'auteur semble planer au-dessus des contrées dont il trace le tableau.

Mais la *Carte géologique générale de la France* n'était que la réalisation de la première partie de l'œuvre gigantesque dont Brochant de Villiers avait tracé le plan. Elle indique par des teintes conventionnelles la distribution, sur la surface de la France, des différentes espèces de terrains et de leurs grandes subdivisions. Mais elle est construite sur une échelle assez petite pour que ses différentes feuilles puissent être assemblées en une seule, d'une dimension convenable[2]. La seconde partie devait consister dans l'exécution de *cartes départementales* permettant de reconnaître très-exactement la nature du sol, non-seulement dans un canton quelconque, mais jusque dans la plus petite commune, cartes dont la réunion devait former la *Carte géologique détaillée de la France*[3]. La direction géné-

[1] A la suite de son voyage en Sicile, Élie de Beaumont publia en outre (*Annales des mines*, tomes IX et X, 1836) un très-important mémoire *sur la structure et l'origine du mont Etna*, dans lequel il montre que ce volcan, primitivement peu élevé, a été soulevé par une éruption subite d'une énergie extraordinaire, à la suite de laquelle le cratère actuel s'est formé par l'engloutissement du sommet de la montagne dans le vide intérieur résultant de la sortie des matières éruptives.

[2] Cette échelle est de $\frac{1}{500\,000}$; les six feuilles réunies forment un carré de 2 mètres de côté.

[3] *La carte géologique détaillée* est reportée sur le trait de la carte de l'État-major dont l'échelle est de $\frac{1}{80000}$.

rale de ces opérations fut confiée à M. Élie de Beaumont et leur exécution à M. de Chancourtois, directeur adjoint, et à plusieurs autres ingénieurs des mines. On pouvait déjà admirer à l'Exposition universelle de 1867 une partie de ce grand travail, dont l'achèvement exigera encore plusieurs années.

En même temps qu'Élie de Beaumont, en parcourant la France entière, amassait les matériaux de la carte géologique, il coordonnait au fur et à mesure ses observations et déduisait de leur comparaison des conclusions théoriques qui faisaient l'objet de nombreux et importants mémoires, où toutes les parties de la géologie étaient successivement traitées de main de maître.

Celui de ces mémoires qui produisit l'impression la plus profonde fut lu par Élie de Beaumont devant l'Académie des sciences, dans sa séance du 22 juin 1829 ; il est intitulé : *Recherches sur quelques-unes des révolutions de la surface du globe*. C'est dans ce travail qu'il établit les premières bases de la théorie du soulèvement des systèmes de montagnes, à laquelle il devait ensuite donner progressivement de si beaux développements. On avait bien remarqué avant lui que dans les montagnes les roches ne sont pas, en général, comme dans les pays plats, disposées suivant une stratification régulière et horizontale ; mais on n'avait encore observé aucun principe de liaison entre ces deux modes de disposition des terrains.

La plupart des géologues admettent que l'intérieur de notre globe est formé par une masse de matières maintenues en fusion par leur température élevée. Mais, par suite de son refroidissement progressif, cette masse liquide éprouve un retrait continuel. La croûte solide, obligée par son propre poids de suivre ce mouvement interne, s'écrase sur elle-même, produit une ride à la surface de la terre, et réagissant sur la matière pâteuse située au-dessous d'elle, force une partie de cette dernière à s'élever, en formant les axes d'un système de chaînes de montagnes.

Élie de Beaumont a montré le premier comment cette théorie permet de déterminer les *époques* géologiques auxquelles ont eu lieu ces différents soulèvements.

Comme tous les grands principes des sciences, les règles qu'il a données pour cette détermination sont si simples qu'on est étonné qu'elles n'aient pas été découvertes plus tôt. Voici comment M. Brongniart les expose sommairement dans le rapport qu'il fit à l'Académie des sciences sur le mémoire d'Élie de Beaumont[1].

« Les aspérités du globe, en se formant par soulèvement, ont dû soulever avec elles les terrains de sédiment qui s'étaient déposés à

[1] Séance du 26 octobre 1829.

peu près horizontalement dans le fond des mers ou des grands amas d'eau. Les époques de formation de ces terrains de sédiment horizontaux se font reconnaître par leurs rapports de position, quelquefois par la nature de leurs roches, mais plus souvent et beaucoup plus sûrement par les espèces de corps organisés dont ils renferment les débris. Les géologues sont d'accord sur ce mode de détermination et sur ses conséquences.

« Or, dans un système de montagnes présentant des couches très-inclinées et des couches horizontales, les couches de sédiment inclinées ont nécessairement été formées *avant* la révolution qui a soulevé la chaîne de montagnes, tandis que les couches horizontales n'ont pu être déposées dans les vallons ou sur les pentes de cette chaîne qu'*après* cette révolution. Par conséquent, on pourra établir que l'apparition de cette chaîne de montagnes par soulèvement a eu lieu dans l'intervalle de temps qui a séparé le dépôt des premières couches de celui des secondes. »

En second lieu, Élie de Beaumont montrait que les chaînes de montagnes soulevées à une même époque sont parallèles à une direction constante, en sorte que, par la seule détermination de cette direction, il a pu établir, avec une très-grande probabilité, les époques de soulèvement de chaînes de montagnes qu'il n'avait pas visitées.

En partant de ces principes, il déterminait, dans ce premier Mémoire, l'âge relatif de quatre grandes révolutions du globe : la première en date, parmi celles qu'il signale, mais qui avait été précédée de beaucoup d'autres, est celle qui a formé les chaînes peu élevées de l'Erzgebirge, en Saxe, de la Côte-d'Or et du Forez, en France. Il montre ensuite que les Pyrénées et les Apennins ont été soulevés ensemble, mais à une époque postérieure, puis, plus tard encore, la chaîne des Alpes occidentales, comprenant le Mont-Blanc, et qu'enfin les Alpes du Saint-Gothard sont plus jeunes que le Mont-Blanc.

Ces révélations du jeune géologue produisirent, dans le monde savant, une émotion profonde dont nous retrouvons la trace dans le rapport d'Al. Brongniart. « Le Mémoire de M. de Beaumont, dit-il en effet, expose certainement l'une des théories les plus nouvelles, les plus hardies et les plus ingénieuses qui aient été proposées depuis longtemps; elle semble même détruire des théories qui ont pour elles l'honorable prévention d'un nom illustre[1] et d'un assentiment général, et qui ont été adoptées, professées par plusieurs des membres de cette Académie. » Le rapporteur concluait en de-

[1] Le célèbre géologue Jean Werner.

mandant à l'Académie de sanctionner le travail remarquable de M. de Beaumont, et de l'encourager par sa plus haute approbation.

Un pareil accueil n'était pas fait pour l'arrêter dans la voie qu'il venait d'ouvrir : l'étude de quatre grandes chaînes de l'Europe occidentale l'avait conduit à sa théorie de la formation des systèmes de montagnes : un an après, en 1830, il la confirmait par la détermination de l'âge relatif de cinq nouveaux systèmes. En 1847, vingt et un systèmes étaient reconnus et classés dans la série des révolutions successives de la surface du globe; de plus, l'orientation de chacun d'eux était déterminée exactement. Élie de Beaumont se demanda alors si leurs directions n'étaient pas liées les unes aux autres par une loi dont il y aurait lieu de rechercher la formule. Pour cela, il calcula les deux cent dix angles que formaient entre elles ces vingt et une directions, et en les réunissant autour d'un centre, il reconnut que, par une sorte de *caprice apparent*, ils se groupaient autour de certains points du quadrant, laissant les autres presque vides.

Ce résultat ne pouvait être dû au hasard : il pensa donc que les axes des chaînes de montagnes devaient faire partie d'un réseau assujetti à un certain principe de symétrie. Or on ne peut placer sur une sphère que deux genres essentiellement différents de réseaux dont les mailles soient formées par des polygones *réguliers :* un réseau à mailles quadrilatérales et un réseau à mailles pentagonales. Ayant comparé la figure formée par les deux cent dix angles des systèmes de montagnes avec les figures analogues construites pour les côtés de chacun de ces deux réseaux, il reconnut que les angles correspondant au *réseau pentagonal* seul, coïncidaient remarquablement avec ceux qu'il avait déduits de ses observations. Il en conclut qu'il y avait toute probabilité pour que les systèmes de montagnes fussent répartis sur la surface du globe suivant un semblable réseau : le secret du *caprice apparent*, qui donnait un aspect particulier à la figure formée par les deux cent dix angles, était dès lors dévoilé à ses yeux. Et, en effet, ayant placé sur un globe terrestre un réseau pentagonal en fil de soie, il trouva, après quelques tâtonnements, une position à laquelle correspondait un parallélisme parfait entre les mailles du réseau et les grandes lignes de fracture de la surface terrestre, représentées par les directions des chaînes de montagnes.

Élie de Beaumont reconstituait ainsi, par une synthèse hardie, la loi de distribution de tous les accidents géologiques qui ont successivement bouleversé l'écorce terrestre : mais, par cela même, la théorie par laquelle il coordonne tous ces faits a seulement pour elle une immense probabilité : elle ne sera complétement mise

hors de doute que lorsque la méthode analytique aura pu s'y appliquer et, qu'en un mot, « le Kepler de la géologie aura trouvé son Newton[1]. »

Jusqu'à la fin de sa vie, il s'est toujours occupé d'ajouter de nouvelles pierres à l'édifice qu'il avait fondé par ses premiers travaux. Mais si, de temps en temps, il s'éloignait de cet objet, c'était pour éclairer d'une vive lumière la question nouvelle qu'il abordait. C'est ainsi que, dans une *Note sur les émanations volcaniques et métallifères*, en établissant un lien entre trois ordres de phénomènes en apparence assez éloignés : les volcans, les filons métalliques et les eaux minérales, il formulait, sur ces manifestations singulières des forces naturelles, les conceptions les plus larges et les plus hardies.

Sa méthode d'enseignement se faisait remarquer par les mêmes qualités que ses travaux originaux, ainsi que le prouvent ses *Leçons de Géologie pratique.* « Assurément, dit l'un de ses élèves[2], quelques-uns ont pu trouver exagérée cette minutieuse préparation de chiffres, de données numériques dont il faisait précéder sa démonstration finale; mais quelle récompense attendait celui qui l'avait suivi pas à pas dans ce labyrinthe, en apparence inextricable, lorsqu'un rayon éclatant de lumière venait subitement en éclairer jusqu'aux moindres replis et donnait en même temps l'explication et la justification de tous les efforts que le professeur avait demandés à son auditoire! »

Les œuvres d'Élie de Beaumont présentent un caractère de précision et d'exactitude qui donne la preuve du soin avec lequel il observait sur le terrain. Pour lui, la partie principale du travail du géologue devait consister à aller recueillir sur les lieux mêmes les faits sur lesquels il devait ensuite raisonner.

Tout, dans sa manière de voyager, était combiné pour que, dans cette *chasse aux faits*, comme il appelle lui-même les voyages géologiques[3], son attention fût aussi peu distraite que possible de l'objet de ses recherches. Ainsi, sa démarche, la forme de son bagage, la couleur de ses vêtements, étaient choisies de manière à ne jamais exciter la curiosité des habitants des pays qu'il visitait. A son retour, il s'efforçait de décrire, avec la plus grande exactitude, tout ce qu'il avait observé : il avait horreur du vague et de l'à peu près. Cette constatation précise et scientifique des faits pouvait alors ser-

[1] Ch. Sainte-Claire Deville. *Discours prononcé aux funérailles de M. Élie de Beaumont.*

[2] Ch. Sainte-Claire Deville. *Discours prononcé aux funérailles de M. Élie de Beaumont.*

[3] *Leçons de géologie pratique*, 1845, t. I[er], p. 29.

vir de base solide aux déductions que lui suggérait l'étude de leurs rapports.

C'est dans cette coordination intelligente des observations et dans l'art de saisir leurs liaisons et leurs analogies, qu'Élie de Beaumont a surtout fait preuve d'une intelligence supérieure. Tandis que d'autres, comme Buffon, par exemple, ont cherché plutôt dans leur imagination des théories quelquefois heureuses, mais souvent hasardées, il trouvait, dans le groupement raisonné de faits incontestables, le développement des vues les plus générales et les plus élevées.

Ainsi, d'un côté, recherche extrême de la vérité et de la précision dans les faits, de l'autre, comparaison sérieuse de ces faits, rapprochements les plus ingénieux et souvent les plus inattendus, toujours justifiés et confirmés; enfin, comme déduction naturelle de tous ces rapports, conceptions systématiques, à la fois les plus logiques et les plus grandioses : tel est le double caractère qu'il serait, il semble, injuste de refuser aux travaux de l'illustre maître, et qui leur donne une portée tout à fait exceptionnelle.

Chrétien convaincu, Élie de Beaumont n'admettait pas que l'on pût opposer aux récits bibliques convenablement interprétés les prétendues découvertes de la science moderne. Il ne manquait aucune occasion de flageller d'arguments aussi probants que sarcastiques ceux qui prétendent démontrer la fausseté des textes sacrés en faisant remonter l'apparition de l'homme sur la terre à des époques dont la Bible ne nous aurait pas transmis la tradition. Il aimait au contraire à signaler les concordances que de saines observations ont souvent fait reconnaître, et c'est avec joie et en même temps avec fierté qu'il cite, dans un de ses Mémoires, ces paroles du Psaume CXIII où il retrouvait une expression aussi juste que poétique de la pensée qui lui avait été inspirée par la science seule : « Devant la face du Seigneur, la terre s'est émue; la mer le vit et s'enfuit; les montagnes bondirent comme des béliers et les collines comme des agneaux. »

P. SAINTE-CLAIRE DEVILLE.

POÉSIE

ADIEUX AUX ALPES

I

Alpes ! forêts, glaciers ruisselants de lumière,
Sources des grandes eaux où j'ai bu si souvent,
Sommets ! libres autels où, dans ma foi première,
J'ai respiré, senti, touché le dieu vivant ;

Où la terre a, pour moi, dénoué sa ceinture,
Où, dans ses bois obscurs, j'ai rencontré le jour ;
Où mon cœur s'enivrait, aux bras de la nature,
D'un mélange sacré de terreur et d'amour !

C'est à vous que je dois le secret de mon être,
Mes élans vers l'azur et vers la liberté.
Alpes ! désert chéri, vous fûtes mon seul maître ;
Mon vrai poëme à moi, vous me l'avez dicté.

Trente ans déjà passés, jeune, ardent, fier, austère,
Chercheur enthousiaste altéré d'inconnu,
Et pressentant l'amour au fond du grand mystère,
Alpes ! mes blanches sœurs, chez vous je suis venu.

D'autres avaient baisé votre manteau de neige,
Et, le soir, sur vos lacs d'azur et de vermeil,
Aperçu, dans l'éther, le radieux cortége
De vos fronts empourprés aux adieux du soleil.

Ils avaient retrempé leurs pinceaux dans vos flammes
Et de nos vers éteints ravivé les couleurs ;
Pour les verser à flots sur les genoux des femmes,
Ils avaient à vos bois dérobé maintes fleurs.

Mais moi, sans m'attarder aux roses de vos cimes,
Sitôt qu'un large éclair m'entr'ouvrait votre sein,
Éperdu, je plongeais dans ces vivants abîmes :
C'est dans votre âme à vous que j'ai fait mon larcin.

J'ai pressé de mes doigts cette invisible artère
Par où s'épand la vie aux lieux les plus secrets ;
J'ai parlé, dans votre ombre, à l'esprit de la terre...
Elle m'a répondu par la voix des forêts.

Tout ce qu'elle disait avec vos lèvres saintes,
Tout rayon de vos yeux dans l'obscur infini,
Tout dissipait en moi les doutes et les craintes :
Je voyais l'homme heureux et l'univers béni.

De tous les grands espoirs vous m'avez fait largesse ;
Je vivais dans l'effroi, vous m'avez rassuré ;
J'avais soif de beauté, de bonté, de sagesse...
Le dieu que je cherchais vous me l'avez montré.

A travers votre azur, dans l'insondable espace,
Hissé sur vos sommets, j'entrevis son séjour ;
Je n'ai pu, moi chétif, lui parler face à face,
Mais vous m'avez redit que son nom est Amour !

Et je l'ai si bien cru, dans ma longue jeunesse,
Qu'à lui, qu'à son ouvrage, à mes frères humains,
Admirant, adorant, joyeux, épris sans cesse,
J'ai prodigué, partout, mon cœur à pleines mains.

Je voyais, d'un œil sûr, tomber les vieilles chaînes
Et l'antique douleur à jamais s'apaiser;
Dans un horizon d'or là-bas, au pied des chênes,
J'entendais retentir un immense baiser.

La sereine raison illuminait ces fêtes,
Baignant de sa clarté les fronts les plus épais :
Toutes les nations, doucement satisfaites,
Goûtaient dans leur sagesse une éternelle paix.

Comme, sur vos grands lacs, un navire paisible
Glisse entre deux azurs, par un beau soir d'été,
Telle, à travers les temps, vers le port invisible
Voguait, sous mes regards, la sainte humanité.

Elle arrivait,... malgré quelque orage éphémère !
Et, pour nous recevoir sans nous séparer plus,
Je voyais grand ouvert le vaste sein du père...
Tous étaient appelés et tous étaient élus.

Voilà quel songe heureux, quelles hautes ivresses
Vous m'avez prodigués dans l'ombre de vos bois ;
Voilà le doux vertige, ô mes chastes maîtresses,
Que vos seins lumineux m'ont versé tant de fois !

II

Mais le temps s'est hâté, j'ai subi son outrage ;
J'ai vieilli, j'ai souffert en des jours odieux...
Ah ! je ne parle point des tristesses de l'âge :
Si je souffrais tout seul, je bénirais les dieux !

Du naufrage commun je ne puis les absoudre :
Ils ont livré la terre au crime tout-puissant;
Je me demande encor ce qu'ils font de leur foudre,
Quand le droit égorgé se débat dans le sang.

J'ai vu gonflés de haine et d'appétits infâmes
Des peuples asservis à quelque homme fatal,
Poussant, broyant du pied les enfants et les femmes,
Reculer devant eux les frontières du mal.

J'ai vu mon cher pays, — et c'est ce qui me tue, —
Énervé par vingt ans d'un règne empoisonneur,
J'ai vu ma noble France, en deux jours abattue,
Perdre du même coup sa gloire et son honneur.

Et moi, l'homme de paix, le chantre des beaux rêves
Qui prêchai le Dieu bon et l'infaillible espoir,
La vertu me condamne à des guerres sans trêves,
Et voici que la haine est mon premier devoir!

Mon vers ne doit sonner que d'horribles fanfares
Précipitant nos fils sur de sanglants chemins,
Quand je maudis du cœur ces revanches barbares
Et dans l'âge où le fer pese à mes faibles mains.

Ah! quand je vins rêver, pleurer sous vos mélèzes
Et m'enivrer d'azur sous vos cieux éclatants,
Vous n'aviez à guérir que les heureux malaises
Et les vagues douleurs qui berçaient mes vingt ans.

Préparez, aujourd'hui, vierges hospitalières,
Vos philtres les plus forts et les plus embaumés!
Je rapporte chez vous, mes douces conseillères,
Mille doutes sanglants par l'âge envenimés.

Prophète de malheur, dans l'abîme où nous sommes,
Faut-il, dès le présent, exécrer l'avenir,
M'éteindre avec horreur dans le mépris des hommes
En blasphémant le dieu que j'aimais à bénir?

III

Mais vous parlez... Je viens! j'ai retrouvé mon temple;
J'y refais, jour par jour, mes haltes d'autrefois;
J'ai revu, dans l'azur, vos fronts... je les contemple;
J'écoute avec amour le silence des bois.

Sur vos lacs palpitants, bercé comme les cygnes,
Tout mon être obéit au rhythme harmonieux;
Et je tiens ma pensée attentive à vos signes
Inscrits par les glaciers dans la splendeur des cieux.

Les neiges, les forêts, les prés, le bleu de l'onde,
En mille tons changeants répondent au soleil;
Je respire la paix, la lumière m'inonde :
Mon rêve se poursuit dans un demi-sommeil.

Musique, amour, splendeur de cette heure paisible,
Sereine immensité du monde aérien,
Transparent univers, voile de l'invisible,
Quoi! tu serais aveugle et ne sentirais rien?

Tu serais la beauté sans pouvoir te connaître?
Et, quand l'humble mortel, ivre de tes appas,
Goûte ainsi, dans ton sein, les voluptés de l'être,
Tu répandrais l'amour et tu n'aimerais pas?

Nulle âme au fond de toi n'écouterait nos âmes?
C'est un néant trompeur que j'aurais tant aimé?
Nul dieu n'habiterait sur ces sommets en flammes,
Et si tu t'écroulais tout serait consommé?

Non! car j'entends quelqu'un même dans ton silence,
Car tu n'assouvis pas mon immense désir!
Plus haut chez toi j'arrive et plus haut je m'élance
Vers quelque objet ailé que je ne puis saisir.

Oui, nature, univers, beauté ma douce étude,
Si tu n'es pas le but, tu restes le chemin!
Tu me rends le désir, l'espoir, la certitude,
Quand je les ai perdus dans le désordre humain.

Voyez moi, je suis vieux, ô mes Alpes fidèles!
Je n'ai plus pour monter le souffle et le pied sûr:
Qu'importe! je m'enlève et je me sens des ailes
Quand vos fronts étoilés m'appellent dans l'azur.

J'y reprends la jeunesse et le rêve et l'extase;
Aucun mal n'y fait ombre à ma sérénité;
Et j'y bâtis encor, j'affermis sur sa base,
Dans l'ordre et dans l'amour, ma première cité.

Sur ses douces hauteurs je refais la patrie;
Chaque homme y vient s'asseoir au banquet fraternel;
Tout regard m'y sourit et toute voix me crie:
La douleur est d'un jour, le bien est éternel.

Adieu nature, adieu forêts, Alpes sacrées
Qui m'avez un moment donné l'oubli du mal!
Quand mon âme et ma chair seront transfigurées,
Nous nous retrouverons au sein de l'idéal.

Vous entrerez aussi dans l'immortelle vie ;
Un ciel plus pur luira sur vos fronts éclatants ;
J'y volerai, peut-être, au gré de mon envie,
A côté des grands morts vos heureux habitants.

Mes amis d'autrefois me guideront encore :
Sur vos plus hauts gradins nous irons nous asseoir ;
Nous toucherons du doigt les roses de l'aurore,
Nous baignerons nos pieds dans la pourpre du soir.

Là, notre ancien amour refleurira sans cesse
Sous le même soleil, dans un printemps nouveau ;
Et vous m'y verserez, mieux que dans ma jeunesse,
Le breuvage du vrai dans la coupe du beau.

A GUILLAUME TELL

Tell ! un de mes saints d'autrefois,
Te souviens-tu de ce bel âge
Où, leste et léger de bagage
Et farouche ennemi des rois,
Vers ton lac, à travers les bois,
Je venais en pèlerinage?

Qu'il était beau, qu'il était fier,
Avec sa flèche à la ceinture,
Ce grand homme de la nature !
Regard d'aigle et jarret de fer,
Qu'il faisait bien dans la peinture,
Voire dans la littérature !
J'étais, comme lui, libre et fier...
Il me semble que c'est hier.

Le cœur plein et la bourse vide,
Rêvant de fabuleux exploits,
Hardi comme un chat sur les toits,
Je trottais sur les rocs étroits,
Sur les neiges en pyramide.
Je reviens... un peu plus timide
Et plus indulgent pour les rois :
Après trente ans, je te revois,
Tell, mon vieil ami d'autrefois,
Mon noble archer tyrannicide!

Dieu ! comme te voilà changé !
L'ours a fait peau neuve en son antre ;
Jadis j'y fus très-mal logé,
Peut-être même un peu grugé ;
A cela seul rien n'est changé,
Et c'est bien chez toi que je rentre.
Mais l'ancien héros s'est rangé :
Grosse tirelire et gros ventre !

Hélas ! n'y verrais-je plus clair ?
Te voilà, dos courbé, nu-tête,
De la façon la plus honnête
Saluant, appelant *mein Herr*
Un lansquenet féroce et bête.
Quel nuage a passé dans l'air?
Vrai ! je crois que je perds la tête...
C'est lui ! c'est bien lui, c'est Gessler !

Il met son bonnet poliment
Et badine avec sa rapière;
Il s'est fait d'humeur familière.
Toi, dans ton mauvais allemand,
Tu lui tournes ton compliment
Et tu remplis son bock de bière.

O Grütli ! serments éclipsés !
A quoi, désormais, faut-il croire ?
Sortez de ma triste mémoire,
Vieux Trois-Suisses des temps passés !
Guillaume ! garde le pourboire
Et rends-moi les pleurs insensés
Que j'ai si largement versés...
Mes pleurs plus vrais que ton histoire !

Donc Gessler et Guillaume Tell
S'embrassent et trinquent ensemble.
Mais, ô mon héros immortel !
Ta vieille main quelque peu tremble ;
Tu n'es pas bien sûr, ce me semble,
D'être le maître en ton hôtel ;
Et je cherche, ô Guillaume Tell !
Quel aimable nœud vous rassemble.

Je sais que vos trois grands vieillards
Et toi, Guillaume, on vous renomme
Pour aimer très-fort les dollars,
Écus de Genève ou de Rome ;
Or, avec ses reîtres pillards,
Détroussant tous ceux qu'il assomme,
Gessler nous a pris cinq milliards ;
Et voilà, certes, mon brave homme,
En florins, zwanzigs, rouges-liards,
De quoi te payer de ta pomme.

O temps, ô mœurs, ô cœur humain !
Moi-même, ô cruelle ironie,
Moi de vieux sang gallo-romain,
Jadis, sur ce même chemin,
Incliné devant leur génie,
J'ai tendrement serré la main
A nos frères de Germanie !

Lorsque je les ai rencontrés
Un jour, sur les Alpes en fête,
Ces reîtres étaient des lettrés ;
Ils portaient assez bas la tête
Et ne rêvaient pas de conquête.
Débraillés, grossiers, déchirés,
Aux voyageurs les moins dorés
Tendant leurs ongles azurés,
Ils faisaient humblement la quête[1].

Moi, tenant mes goussets ouverts,
J'admirais cette bonté grande.
Tous les moins crasseux de la bande
Me semblaient de futurs Schillers.
J'étais, alors, — Dieu me le rende ! —
Amoureux de tout l'univers,
Des bois, des lacs bleus, des prés verts,
De l'or des genêts sur la lande,
De l'aigle et des rochers déserts,
Des journaux, des tribuns diserts,
Du luth et de la sarabande,
D'Isis, de Minerve aux yeux pers...
Et de la sagesse allemande.

C'était le temps où d'autres fous
Faisaient leur grande découverte :
Une cité de fleurs couverte,
Où, pour les brebis et les loups,
Pour vous, chers frères, et pour nous,
A l'abri des tyrans jaloux,
L'avenir tiendrait table ouverte...
Et, bercé d'un espoir si doux,
J'ai mis mes pièces de vingt sous,
Hermann ! dans ta casquette verte.

[1] A l'époque des premiers voyages de l'auteur, on rencontrait fréquemment en Suisse des bandes d'étudiants allemands qui la parcouraient en demandant l'aumône.

Puis je repartais en courant
Sur la neige et sur la bruyère,
Heureux d'abolir la frontière
Entre nous et ce cher parent.
Comme un vrai chevalier errant,
Pendant l'étape tout entière
Je buvais de l'eau du torrent...
Le soir, à l'auberge, en rentrant,
Je les retrouvais soûls de bière.

Je saluais, triste et discret,
Me bouchant le nez, les oreilles...
D'ailleurs c'était un simple prêt;
Et, comptant sur leurs doctes veilles,
— La fleur ainsi prête aux abeilles, —
Je m'attendais à des merveilles
Quand leur grand livre paraîtrait.
Ils m'ont tout payé, l'intérêt
Et le principal... à Bazeilles.

Mais je reviens à mon héros,
Que je voudrais aimer encore,
A ces vieux pasteurs de taureaux
Dont j'entends la trompe sonore.

Es-tu donc las d'être immortel
Dans ta douce et libre Helvétie?
Quoi! mon brave Guillaume Tell,
Gessler, choyé dans ton hôtel,
A ses noirs projets t'associe!

Il n'a pris cet air engageant
Que pour te remettre à la chaîne.
Dans sa lourde astuce germaine,
Contre la France il se déchaîne,
Au bon Dieu lui-même il s'en prend.

Tell ! fais-toi donner notre argent,
Sans épouser sa sotte haine.

Hélas! il t'a déjà monté
Contre la foi de tes ancêtres.
Dieu, voilà le pire des maîtres!
La véritable liberté,
C'est de persécuter les prêtres;
Et, le soir, à l'ombre des hêtres,
Au nom de la fraternité,
On en mange aux goûters champêtres.

Te voilà dans le vrai chemin,
Guillaume, et dans l'esprit moderne!
Tout bon peuple aime qu'on le berne :
Prête à Gessler ta forte main,
Et le tour sera fait demain.
C'est le vieux reître qui gouverne,
Il a muselé l'ours de Berne;
Le bonnet rance du Germain
Est arboré... qu'on se prosterne!

Les mœurs, les lois, Dieu, les aïeux,
Tout cela, vraiment, c'est trop vieux,
Et c'est fait pour qu'on le renie.
Allons, Tell! un coup de génie :
Place au César de Germanie!
Gessler régnera dans ces lieux
Sur les prés, les chalets joyeux,
Les lacs et les monts sourcilleux,
Les grands aigles et les grands bœufs...
Et sur les filles aux yeux bleus.
Et, pour prix de ta félonie,
La vieille Suisse étant finie,
Tu verras tes petits-neveux
Sous-préfets en Poméranie.

VICTOR DE LAPRADE.

REVUE CRITIQUE

I. *Les filles du Régent,* par M. Édouard de Barthélemy. 2 vol. — II. *Jean Jouffroy et son temps,* étude historique, par M. Ch. Fierville. 1 vol. — III. *La Normandie à l'étranger*, documents relatifs à l'histoire de la Normandie, par M. H. de La Ferrière. IV. *L'état de la France au* 18 *Brumaire*, publié pour la première fois, par M. Félix Rocquain. 1 vol. — V. *Les naufragés de l'air,* par M. Jules Verne. 1 vol. — VI. *Voyage au pays des perles,* par M. Jacolliot. 1 vol. — VII. *Mémoires d'un estomac*, traduits de l'anglais, par M. Gros. 1 vol. — VIII. *La princesse de Salm-Salm au Mexique, en* 1867, par M. de Toulza. 1 vol.

I

Le terrain de l'histoire ressemble aujourd'hui, entre les mains de nos érudits, à ces vieilles mines du Potose où d'avides chercheurs retournent les déblais des filons épuisés, pour en extraire ce qu'il peut y rester de paillettes oubliées ou dédaignées par les premiers explorateurs. Encore si c'était toujours de l'or pur, que ce qui sort de ces fouilles acharnées! Mais ces produits minuscules sont souvent du cuivre, sinon même du vil plomb. Aussi se prend-on souvent à déplorer que tant d'ardeur, tant de persévérance et parfois tant de sagacité n'aient pas eu un meilleur emploi. N'est-il pas à regretter, par exemple, que M. Édouard de Barthélemy, fureteur intelligent et heureux, à qui l'on doit des Lettres précieuses de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, des recherches curieuses sur plusieurs personnages du grand siècle, et récemment une intéressante défense des filles de Louis XV, odieusement outragées par Michelet, en soit venu à se faire le biographe, sinon l'avocat officieux, des filles du Régent — et cela non par entraînement momentané d'érudit affriandé par quelque heureuse trouvaille, mais de propos parfaitement délibéré. Il avait, en effet, depuis longtemps, dit-il, dans la préface du livre qu'il vient de leur consacrer [1], la pensée d'écrire l'histoire de ces princesses qui lui paraissaient avoir été jusqu'ici mal connues et mal appréciées.

Tant de zèle pour des femmes dont les unes ont trop fait parler d'elles

[1] *Les Filles du régent*, par Édouard de Barthélemy. 2 vol. in-8, Firmin Didot, édit.

et d'autres pas assez, a droit de nous surprendre chez un homme qui sait ce qui constitue l'histoire et qui la respecte. A quel titre, puisqu'il n'est pas possible de les réhabiliter (c'est l'auteur lui-même qui le confesse) occuper la postérité des faits et gestes de la duchesse de Berry, de mademoiselle de Valois, de mademoiselle de Montpensier et même de l'abbesse de Chelles? Quel grand intérêt y avait-il à essayer d'enlever deux ou trois taches à des vies où, quoi qu'on fasse, il en restera toujours tant d'indélébiles, et qui sont, en somme, des vies privées?

Qu'il y ait toutefois, dans ces biographies, des échappées d'une certaine largeur sur les affaires générales du temps, et même des vues justes sur la portée des faits particuliers; qu'on y trouve des détails d'un intérêt relativement curieux et piquant, nous le reconnaissons. Bruits de cour, intrigues, rivalités, jalousies, trahisons, insolences et bassesses, piété sincère et hypocrisie pure, vertu modeste et débauche effrontée: tout ce qui faisait la vie de Versailles dans les dernières années de Louis XIV et les premières de la Régence, M. de Barthélemy l'a recueilli, en fouillant non-seulement la masse des Mémoires imprimés, mais un nombre considérable de lettres, souvenirs et pièces de toute sorte encore inédites, et dont les dépôts de l'État et les bibliothèques des collectionneurs abondent. Le livre fait de ces morceaux juxtaposés, marqueterie plutôt que tableau, est d'une lecture plus amusante que réellement instructive; il ajoute aux figures que nous connaissons une foule de petits traits qui les accentuent en bien ou en mal, mais sans les changer au fond; qui en ravivent les couleurs, mais sans en modifier sensiblement le ton; qui ajoutent peut-être un peu au jour qui les éclaire, mais sans les faire ni plus haïr ni plus aimer individuellement. Le but que s'est proposé l'auteur, il ne l'a donc pas atteint, selon nous; pour être plus excusables peut-être, les filles du Régent n'en sont pas plus sympathiques; on peut les plaindre d'avoir eu une mère égoïste, paresseuse et entêtée, qui ne s'occupa jamais d'elles, et un père qui les aima réellement, mais qui, sans être pour elles ce que de noirs calomniateurs ont affirmé, ne leur donna pourtant jamais que de tristes exemples. Oui, on peut les plaindre, mais c'est tout. Valait-il la peine d'écrire un gros livre pour cela? Et y avait-il, à l'époque où nous sommes et dans les dispositions présentes de l'esprit public, grand avantage à replacer sous les yeux les défaillances séniles du grand siècle? Nous en doutons.

Il y a une raison cependant qui autorise quelquefois ces explorations des résidus impurs de l'histoire, c'est quand on a l'espoir d'en retirer des perles, pour nous servir de l'expression de Virgile parlant de ses fouilles dans le fumier d'Ennius. M. de Barthélemy a eu, sans le chercher, ce rare bonheur; il a rencontré dans cette triste famille du Régent, au milieu de ce groupe de filles perverties pour la plupart de cœur ou d'esprit, une enfant délicieuse et restée pure jusqu'à la fin. C'est la cinquième, mademoiselle de Beaujolais, douce étoile qui ne fit qu'apparaître, il est vrai, sur cet

horizon corrupteur de la cour du Régent, mais qui n'y reçut aucune tache. Son adolescence passée à la cour d'Espagne, où elle avait été fiancée à l'infant don Carlos, et l'attachement naïf et profond qu'elle avait conçu pour ce prince, dont le jeu de la politique la sépara à la veille de son mariage, furent pour elle, à la vérité, des préservations efficaces; mais on aime à croire, en lisant ce que les mémoires et correspondances du temps rapportent d'elle, que, indépendamment de ces circonstances et d'une mort prématurée et providentielle peut-être, elle eût passé intacte à travers les souillures du dix-huitième siècle. Car, de même qu'elle en était la plus belle, elle paraissait être, du côté du cœur et de l'esprit, la mieux douée de ses sœurs.

Un détail qui se rattache au mariage rompu si inopinément et si tristement pour cette enfant charmante nous fournit l'occasion, à laquelle on nous permettra de céder, d'offrir à nos lectrices, si nous en avons, quelques renseignements sur la garde-robe des princesses de France au dix-huitième siècle et de donner une idée des curiosités que renferme, en ce genre comme en d'autres, le livre de M. de Barthélemy: c'est l'inventaire du trousseau donné à la fille du Régent lors de son départ pour l'Espagne, inventaire conservé, paraît-il, aux archives des Affaires étrangères, et dont nous voulons donner un extrait en finissant.

Mademoiselle de Beaujolais emportait un trousseau richement composé; on y voit figurer une toilette rose et argent; une, verte et or; deux, feu et or; une, giroflée et argent; une en satin brodé d'or; deux habits de cour en velours feu, fond d'or et d'argent; un habit de chambre, fond vert et or avec jupon rose et argent; un autre en velours *ciselé;* quatre manteaux de lit; huit robes en pièces, de douze aunes chacune. Puis une douzaine de bas de soie, dont quatre brodés; une seule douzaine de bas de coton; douze paires de souliers ou de mules; douze douzaines de paires de gants; deux douzaines de bonnets piqués; quarante-deux milliers d'épingles; deux douzaines et demie de fers à friser; quatre pièces de cordonnet; deux onces de soie; deux douzaines de lacets; vingt-six peignes d'écaille; trois brosses à peigne; six houppes à poudre; quatre paquets de cure-dents, etc., etc. »

Nous ne savons si cet approvisionnement minutieux, dont nous retranchons certains ustensiles difficiles à nommer, dut beaucoup flatter les dames espagnoles qui déballèrent toutes ces choses, mais il est certain que, s'en fût-elle allée épouser le chef de quelque peuplade sauvage et sans ports avec les peuples civilisés, la fille du régent de France n'eût pas garni avec plus de précaution sa valise.

II

Une résurrection historique, dans toute la force du terme, mais légitime cette fois, car le personnage qui en est l'objet a tenu une grande place dans son temps et a eu sur les affaires publiques une grande action est celle du cardinal Jean Jouffroy, que M. Ch. Fierville vient de rendre à la lumière de l'histoire[1]. Qui connaît aujourd'hui ce prélat? Qui sait ce qu'il a fait? Qui même a lu son nom quelque part? L'appellerions-nous *Goffrédy*, comme on l'a fait quelquefois et comme l'a fait encore tout récemment M. Lalanne, que nous n'éveillerions pas plus de souvenirs. Et cependant il a été mêlé aux affaires les plus graves de son siècle, il a servi les souverains les plus considérables de son temps ou lutté contre eux; il a été flatté, acclamé et maudit, ce qui est le sort de quiconque met la main au gouvernement des États.

Qu'était donc Jean Jouffroy?

Jean Jouffroy fut un des « compères » de Louis XI, ni plus ni moins que Tristan, c'est-à-dire le partisan dévoué de ses idées et l'auxiliaire résolu de ses projets, n'employant pas, à la vérité, l'épée pour leur exécution, puisqu'il était d'Église, mais ne reculant pas non plus, à l'occasion, devant l'effusion du sang. Car il n'eut pas que des missions ecclésiastiques, comme son habit porterait à le supposer, et il termina la lutte contre les Armagnacs avec aussi peu d'humanité que l'eût fait un soudard de son temps.

C'était un Franc-Comtois lourd, pédant mais laborieux et fin, ainsi qu'on l'est dans ses montagnes, — une ébauche de Granvelle. Il avait servi d'abord le duc de Bourgogne; mais, sentant d'où venait le vent, il fit comme Comines et se donna à Louis XI. C'était pour ce prince une acquisition préférable à celle de La Balue, celui-ci n'ayant guère que de l'ambition, l'autre joignant à une ambition égale de remarquables talents politiques. Jouffroy aida puissamment Louis XI dans le dessein qu'il avait formé d'élever le pouvoir royal au-dessus de tous les autres, et notamment à abaisser l'obstacle qu'il rencontrait du côté de l'Église, défendue alors, comme on sait, par des remparts de plus d'une sorte contre la domination des rois.

A ses talents diplomatiques le cardinal Jouffroy unissait-il ceux d'orateur? Faut-il le ranger parmi les hommes de la Renaissance; fut-il un cicéronien habile, qui joignait à la rigueur des procédés didactiques l'ampleur et la solennité du langage, comme le prétend M. Fierville? Il se peut que la lecture complète de ses discours, qui sont nombreux, confirme cette assertion; mais ce qu'en cite son biographe ne suffit pas à l'établir,

[1] *Jean Jouffroy et son temps*, étude historique, par M. Ch. Fierville, professeur au lycée de Coutances. 1 vol. in-8, Hachette.

il faut l'avouer. Toutefois, si Jouffroy n'est pas l'une des gloires de la Renaissance, c'en est au moins l'un des plus remarquables précurseurs en France.

Le nom de Jouffroy méritait donc bien d'être tiré de l'obscurité, et, sans vouloir prendre parti ni pour ni contre le personnage qui le porta, on doit remercier le jeune et laborieux professeur qui s'est chargé de son exhumation. D'abord le travail que lui a consacré M. Fierville est consciencieux. L'auteur y a cherché l'exactitude plus que l'éclat; il s'est interdit à peu près tous les aperçus généraux, toutes les considérations philosophiques auxquelles prêtait son sujet et qui lui eussent aisément fourni matière à des pages brillantes. C'est à peine si, en parlant de quelques-uns des tristes spectacles qu'offrait la société en France vers la fin du quinzième siècle, notamment dans l'ordre des choses religieuses, il se permet quelques réflexions, du reste vivement et spirituellement exprimées, comme celle-ci, qui lui échappe à propos de l'avidité de Jouffroy pour les dignités plus fructueuses qu'onéreuses de l'Église: « C'est sa faute la plus grave, ou plutôt, c'est celle de son temps : l'évêque n'était pas fait pour son diocèse, mais le diocèse pour son évêque. »

Le seul tort qu'on peut reprocher à M. Fierville, en ce genre, c'est de ne pas rester assez dans son rôle de biographe et de se faire un peu l'avocat du personnage qu'il a ressuscité. Mais n'est-ce pas une faiblesse bien excusable? On ne vit pas si longtemps avec un homme qu'on a sauvé de l'oubli sans s'attacher un peu à lui. Il faut le reconnaître, au reste, le point de vue où se place le biographe a du vrai: les défauts d'un homme sont toujours en partie attribuables à son siècle. Une part de notre responsabilité passe de droit au temps qui nous a formés. Donc, pour être un peu apologétique, cette vie du cardinal Jouffroy n'en est pas moins excellente. Nourrie de faits, étayée de citations nombreuses et précises, enrichie de pièces rares ou inédites, elle forme un complément indispensable à l'histoire de Louis XI, ainsi qu'à celle de l'Église de France au quinzième siècle.

III

Un de ces pionniers de l'histoire, comme nous en comptons beaucoup aujourd'hui, un chercheur intrépide et souvent heureux, M. de La Ferrière, a publié, il y a déjà près d'un an, un livre dont nous nous reprochons de n'avoir point parlé encore, car il est à la fois important et curieux. Le titre qu'on en a pu lire n'en donne pas l'idée. *La Normandie à l'étranger !*[1]

[1] *La Normandie à l'étranger.* Documents inédits relatifs à l'histoire de la Normandie aux seizième et dix-septième siècles, par le comte H. de La Ferrière. 1 vol. in-8°. Auguste Aubry, édit.

Naturellement on suppose qu'il s'agit là de ces hardies et fructueuses expéditions que les successeurs de Rollon ou les fils de Tancrède ont faites en lointains pays. Il n'en est rien. C'est bien encore ici, il est vrai, une expédition dont l'auteur a rapporté un riche butin, mais ce butin est d'une autre sorte. Ce ne sont pas des provinces et des trônes que M. de La Ferrière a *gaignés* à l'étranger, mais des documents précieux et jusqu'ici inconnus sur l'histoire des troubles dont fut agitée sa province aux jours néfastes de la Réforme.

On sait combien peu il s'en fallut, à cette époque, que la Normandie ne retournât aux Anglais. Le fanatisme aussi politique que religieux des protestants avait étouffé dans leur cœur tout sentiment patriotique, et ils s'étaient donnés eux-mêmes à l'Angleterre, en lui livrant le Havre, Dieppe, Rouen et plusieurs autres points importants de la province. Élisabeth avait impudemment, et au mépris formel des traités, profité de cette trahison. Le gouvernement français, alors entre les mains de Catherine de Médicis, ne put d'abord que faire appel à la bonne foi jurée et à l'honneur de sa redoutable ennemie, car, dans un pays divisé par des factions implacables, elle était à peu près sans armée. Singulier rapport avec notre situation présente! La patience, la modération, les concessions, voilà les moyens que la régente employa longtemps, et, grâce à ces moyens, elle put reprendre, avec le secours des protestants eux-mêmes, cette grande porte du Havre que les protestants avaient livrée à la vieille ennemie de la France.

C'est l'histoire de ce terrible moment où « l'Italienne, » comme on affectait d'appeler la reine mère, se montra si Française, que M. de La Ferrière nous remet d'abord sous les yeux, à l'aide de pièces authentiques découvertes par lui dans les bibliothèques étrangères et particulièrement dans celles d'Angleterre. Ces pièces nombreuses, que M. de La Ferrière ne fait guère que coudre l'une à l'autre, et qu'il s'abstient généralement de commenter, ne changent rien sans doute à ce que nous savons de ces faits; mais quelle vie elles leur donnent! En lisant ces dépêches, ces rapports, ces missives secrètes, ces lettres confidentielles ou ces manifestes destinés à frapper, à éblouir, à prévenir les masses, il semble que l'on soit du temps, qu'on voie les hommes et les choses, et qu'on va donner de sa personne. Si l'on pouvait toujours la présenter ainsi, l'histoire aurait un intérêt véritablement passionné.

Quand nous disons qu'à proprement parler ces documents ne changent rien à l'histoire du temps, telle qu'on la trouve écrite partout, cela doit s'entendre de l'ensemble; car, pour le détail, il en est autrement. Combien de circonstances curieuses dans les faits et qui les expliquent plus clairement, combien de traits nouveaux dans les physionomies et qui les caractérisent davantage, ressortent de ces vivants témoignages qui nous mettent face à face, et sans intermédiaire, avec les événements et les hommes! Ainsi, pour n'en citer que quelques exemples, qui se faisait jusqu'ici une

véritable idée de Throckmorton, l'ambassadeur d'Élisabeth en France? Cet odieux personnage qui, sous les yeux de la reine auprès de laquelle il était accrédité comme agent de paix, abusait de son titre et des immunités qui y étaient attachées pour débaucher les protestants et négocier leur défection, se peint ici au vif. Et ces défections si nombreuses dans les villes et les campagnes de bien des gens qui n'étaient pas précisément de mauvais Français, comment les expliquer, sinon parce qu'ils tenaient en mépris l'autorité royale, qui ne pouvait se faire respecter faute de troupes à mettre dans les villes et dans les forteresses? C'est ce que M. de La Ferrière fait très-bien sentir. La Normandie ne faillit être perdue, et la France avec elle, que parce que le pouvoir à l'intérieur n'était pas assez fort pour réprimer les tentatives d'insubordination et les désordres. Que d'esprits chancelants entre les partis seraient restés fidèles, si le pouvoir avait toujours eu la volonté ou le moyen de se faire respecter ! Une autorité, quelle qu'elle soit, perd plus peut-être à ne pas user de sa force qu'à en abuser. Cette leçon que donnent les documents recueillis par M. de La Ferrière, ne vient pas mal à propos, ce semble, en ce temps-ci.

Il en ressort bien d'autres également applicables aux circonstances où nous sommes, notamment de la politique, si clairement expliquée et si bien justifiée ici par les faits, de Catherine de Médicis. Sa position n'était pas sans analogie avec celle où se trouve aujourd'hui chez nous le gouvernement. La conduite qu'elle tint dans la crise dangereuse dont il s'agit fut amèrement incriminée; on lui reprocha de n'avoir pas rompu en face avec l'Angleterre, d'avoir pris pour argent comptant les explications de la perfide Élisabeth; on la maudit surtout d'avoir fait des concessions aux protestants. Et cependant c'est grâce à sa modération diplomatique et à ses larges transactions qu'elle parvint à sauver l'intégrité du territoire et à en expulser l'étranger. La guerre civile ne fut pas terminée du coup, sans doute, les protestants ne furent pas désarmés, mais les Anglais furent chassés de la Normandie. C'était le plus grand des dangers qui menaçaient la France, celui auquel il fallait d'abord courir.

Nous nous sommes arrêté sur cet incident particulier des guerres de religion, parce qu'il en est le point capital. La Normandie restant aux mains des Anglais, on ne saurait songer sans frémir à ce que fût devenue la France. Le livre de M. de La Ferrière éclaire d'un jour vif et souvent neuf ce moment de crise suprême; mais il n'est pas non plus sans jeter quelque lumière sur les autres événements dont la Normandie fut le théâtre jusqu'à la complète pacification religieuse. Cette pacification n'eut réellement lieu que sous le gouvernement personnel de Louis XIV; car, au temps même de la minorité, il y eut encore là des troubles graves, dont une correspondance, retrouvée en Russie par M. de La Ferrière, révèle des particularités étranges et qui font médiocrement honneur au patriotisme des Réformés.

Nous ne voudrions pas qu'on pût induire de ces réflexions que ces nouvelles recherches de M. de La Ferrière sont un ouvrage de parti. Bien au contraire, c'est un livre d'érudition, et, à vrai dire, moins un livre encore qu'un recueil de pièces inédites ; mais ce recueil présente sous des traits si saisissants de ressemblance avec notre époque un temps aujourd'hui trop oublié, qu'il a presque l'air d'une publication de circonstance, et d'actualité, comme on dit aujourd'hui.

IV

Il y a deux ans, le *Correspondant* (25 août 1872) révélait à ses lecteurs et analysait un document curieux des derniers temps de la première république française, dont seul, parmi les historiens de cette époque, M. Thiers paraît avoir eu connaissance. Il s'agit des rapports adressés au premier consul, à la suite d'une enquête générale ordonnée par lui, au commencement de l'an IX, sur la situation de la France. Ces rapports viennent d'être publiés par l'auteur même de la communication qui nous en avait été faite[1].

Ces pièces méritaient, à plus d'un titre, la publicité qu'elles reçoivent. Sans donner de la France, telle que le Directoire l'avait laissée, un tableau entièrement exact et surtout complet, elles en montrent assez pour faire juger de ce qu'elle serait devenue si ce criminel et ignoble gouvernement avait subsisté encore quelque temps. Le nom des hommes qui ont signé ces rapports est une garantie de vérité. On distingue en effet, parmi eux, Fourcroy, Barbé-Marbois, Duchâtel, Champagny, etc., hommes honnêtes et distingués à tous égards. Leur ton simple et dénué de l'emphase du temps accuse, d'autre part, leur sincérité.

Sur quoi avait dû porter leur enquête et quelles avaient été les instructions qu'ils avaient reçues? On ne peut que l'induire de ce qu'ils ont signalé. Or, à considérer dans leur ensemble les renseignements qu'ils ont recueillis, on peut conjecturer que leur mission était générale et portait sur toutes les branches de l'administration et tous les éléments vitaux de la société ; l'armée, les finances, l'industrie, l'enseignement, le commerce, les voies de communication, l'esprit public ; en un mot, tout ce qui pouvait, à un titre quelconque, intéresser la paix et la prospérité du pays, avait dû être l'objet de leur examen.

L'attribution qui leur fut faite à chacun dans cette œuvre ne fut point basée, comme on pourrait le croire, sur leur spécialité. Qu'il fût administrateur, financier ou savant, le même personnage était chargé de tout voir,

[1] *L'état de la France au* 18 *brumaire*, publié pour la première fois avec une introduction, par M. Félix Rocquain. — 1 vol. in-12. Didier, édit.

de tout examiner dans la circonscription territoriale qui lui était assignée. Ces circonscriptions furent les divisions militaires telles qu'elles étaient alors établies. Ainsi Barbé-Marbois avait été chargé d'inspecter les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, qui composaient la 13e division militaire ; Fourcroy, la 12e et la 14e, qui embrassaient la Vendée et la Normandie. Ainsi des autres.

Les *missi dominici* du nouveau Charlemagne

Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte,

avaient réuni les préfets, interrogé les chefs de service et les maires, visité les localités, écouté les plaintes des particuliers, recouru en un mot à tous les moyens d'information qu'autorisait leur haute position. Eux-mêmes l'affirment et leurs rapports en témoignent sur plusieurs points.

Il y a cependant un côté de la situation des choses sur lequel la plupart de ces rapports sont muets et qui n'avait pas dû pourtant être omis dans les instructions des commissaires. C'est le côté religieux. Le premier consul, qui faisait état de l'esprit public et devait sitôt après signer le Concordat, avait dû certainement tenir à savoir où en étaient les populations à cet égard. La persécution religieuse avait trop profondément troublé le pays pour que, dans ses préoccupations ambitieuses et, il faut le dire aussi, dans son goût inné pour l'ordre et ses prédilections d'Italien pour le catholicisme, il ne cherchât pas à s'enquérir des souffrances qui devaient exister du fait de la guerre poursuivie depuis dix ans contre l'Église et des moyens propres à y mettre fin. Le premier consul avait-il confié à d'autres qu'aux commissaires chargés de l'enquête générale dont il s'agit ici, le soin de le renseigner à cet égard, ou ceux-ci, dans leur superbe philosophique, n'avaient-ils attaché qu'une médiocre importance à cette recommandation : toujours est-il qu'à l'exception d'un ou deux, ils ont entièrement laissé de côté le chapitre des affaires religieuses. Fourcroy est le seul qui en parle, et encore incidemment, en retraçant le tableau des désastres de la guerre civile dans la Bretagne et la Vendée. « En voyant les maisons incendiées et démolies d'un grand nombre de villages, en observant les traces encore multipliées des ravages de la guerre civile qui a désolé ces départements, on reconnaît qu'il est impossible d'attendre de leurs malheureux habitants un véritable attachement à la république, au nom de laquelle des misérables ou des fanatiques ont dévasté leurs propriétés. Les idées de bonheur et de tranquillité ne peuvent s'allier dans la tête des Vendéens avec l'existence de la république telle qu'on la leur a fait connaître. Les prêtres et les chefs de rebelles qui veulent les agiter n'ont qu'à leur retracer les malheurs qu'ils ont éprouvés pour leur inspirer de l'horreur contre la république. La tranquillité dont ils jouissent en ce moment et la cessation des persécutions qu'on leur a faites les empêchent cependant de s'insurger, et, si le gouvernement pouvait accorder

quelques bienfaits à ces hommes, il leur inspirerait une confiance et un attachement qui éloignerait à jamais toute crainte d'insurrection et de troubles. Quelques dégrèvements sur les contributions, la remise de l'arriéré ou d'une partie de l'arriéré, des secours pour les malheureux, quelques églises restaurées, afin de ne pas les obliger à faire deux lieues de pays pour aller à la messe, suffiraient pour remplir ce but. »

Lacuée, Redon et un autre touchent à ce point, mais dans un tout autre esprit et d'une façon dédaigneuse, pour demander presque la reprise de la persécution. Le premier de ces honnêtes agents du nouveau pouvoir constate, sans en comprendre toute l'importance, un fait curieux, c'est que les prêtres assermentés avaient vite reconnu leur erreur et que, dit-il, « beaucoup d'entre eux s'étaient fait relever par leurs chefs de la promesse (le serment à la constitution civile du clergé), qu'ils disent n'avoir faite que pour ne pas priver leur troupeau de leur soin. » Aussi, en bon républicain qu'il est, les traite-t-il tous, les assermentés et les insermentés, d'hypocrites et de rebelles, et les signale-t-il aux rigueurs du gouvernement.

Le premier consul suivit, sur ce point, d'autres inspirations, comme on le sait. Le choix qu'il sut faire dans les conseils qui lui étaient donnés dans l'enquête dont nous parlons ici, témoigne de la supériorité de son esprit sur les hommes dont il était obligé de se servir. C'est par là, autant que par les faits qu'elle contient en grand nombre, que, tout incomplète qu'elle est, elle méritait de voir le jour.

V

Il y a des fictions éternellement jeunes qui plaisent à tous les temps ainsi qu'à tous les âges, parce que sans doute elles répondent à un besoin toujours vif dans nos âmes. Il ne faut que les retoucher un peu, à chaque génération, ou les accommoder un peu à chaque âge pour leur rendre le charme de la nouveauté. Certes, ce n'était pas une vraie nouveauté que cette histoire de *Robinson Crusoë*, quand, il y a deux cents ans, Daniel de Foë la conta dans le goût de son temps et de son pays. Quelle popularité cependant n'obtint-elle pas en Angleterre à et l'étranger ! Il s'en est fait depuis, et chaque jour il s'en fait encore, des transformations qui, malgré la pauvreté littéraire de plusieurs, ont le plus grand succès. Il y a aujourd'hui comme un cycle de Robinsons, cycle d'ordre inférieur assurément, mais analogue toutefois à ces vieux cycles poétiques de la Grèce et du moyen âge, qui eurent, à leur époque, tant de popularité.

C'en sera une des évolutions les plus remarquables et les plus intéressantes, quand elle sera terminée, que cette relation de l'*Ile mystérieuse*, dont l'auteur de tant de voyages extraordinaires dévorés par les enfants

grands et petits, M. Jules Verne, vient de commencer sous ce titre : *Les naufragés de l'air*[1]. C'est aussi la peinture de l'homme civilisé, mais dénué ici des ressources de la civilisation, aux prises avec la nature vierge : situation bien différente de celle des autres Robinsons qui, dans leurs naufrages, avaient au moins sauvé quelques-uns des instruments et des moyens avec lesquels l'homme de nos jours assure ou protége sa vie. Les involontaires colons de l'île mystérieuse (ils sont cinq avec un chien) n'y ont pas été, en effet, jetés par les flots : ils y sont littéralement tombés des nues. Ce sont un ingénieur, un matelot, un journaliste, un nègre et un jeune garçon, partis en ballon de la ville assiégée de Richmond, pendant la guerre de sécession des États-Unis, et qui, pour éviter d'être précipités dans l'Océan, ont dû jeter, non-seulement tout le lest que contenait leur nacelle, mais tout ce qu'ils avaient sur eux d'un peu lourd et leur nacelle elle-même. A ces conditions ils avaient pu, rasant les flots, atteindre une côte déserte, où, à l'exception de quelques portions de vêtements, il ne leur restait rien de ce que s'est donné l'homme pour améliorer la rude condition de son séjour sur la terre. « Ils n'avaient rien, sauf les habits qu'ils portaient au moment de la catastrophe. Il faut cependant mentionner un carnet et une montre que Gédéon Spilett avait conservés, par mégarde sans doute ; mais pas une arme, pas un outil, pas même un couteau de poche : les passagers de la nacelle avaient tout jeté au dehors pour alléger l'aérostat... »

Qu'ils n'eussent rien de ce qui fait la puissance de l'homme civilisé comparé à l'homme primitif, cela n'est pas exact : ils avaient l'éducation et la vigueur qu'elle donne à l'âme, la science à des degrés divers et les forces qu'elle procure au plus dénué de moyens physiques ; ils avaient enfin — c'est d'abord, qu'il eût fallu dire — la foi à une Providence divine qui a tout ordonné sur la terre en vue de l'homme et lui a fourni, s'il sait les acquérir par l'exercice de ses facultés, les moyens de se faire ici-bas sa place de maître et de roi.

C'est à cette démonstration générale que tend l'ingénieux récit de M. Jules Verne. Elle a surtout pour but de mettre en évidence les ressources que la réflexion de l'homme, appliquée à ce que la science lui a appris, sait tirer de la nature, même en l'absence des instruments employés à son exploitation. Un court détail en donnera une idée. Les naufragés étaient sans feu et ne savaient comment s'en procurer. Cependant, au retour d'une chasse où tous, à l'exception de l'ingénieur et du journaliste, étaient allés, ils en trouvèrent un flambant à l'entrée de leur grotte. « Mais qui l'a allumé ? demanda le matelot.

« — Le soleil, répondit le journaliste.

« — Vous aviez donc une lentille, monsieur? demanda le matelot à l'ingénieur.

[1] 1 vol. in-12, Hetzel.

« — Non, mon enfant, répondit celui-ci, mais j'en ai fait une.

« Et il montra l'appareil qui lui avait servi de lentille. C'étaient tout simplement les deux verres qu'il avait enlevés à la montre du *reporter* et à la sienne. Après les avoir remplis d'eau et rendu leurs bords adhérents au moyen d'un peu de glaise, il s'était ainsi fabriqué une véritable lentille, qui, concentrant les rayons solaires sur une mousse bien sèche, avait déterminé la combustion. »

Le livre réserve beaucoup de ces instructives surprises aux enfants. Quelques-unes pourront bien inspirer des doutes et l'ensemble de l'histoire paraîtra un peu trop artificiel; mais, pour les lecteurs auxquels ces pages sont destinées, ces défauts disparaîtront dans l'intérêt fortement maintenu du récit. Pour nous, il a un mérite qui manquait trop aux précédents : l'idée religieuse s'y accuse davantage, et la moralité s'y ajoute ainsi plus souvent à la curiosité.

VI

J'aime les voyageurs naïvement curieux qui se jettent dans un pays, les yeux largement ouverts, et vous le peignent comme il leur est apparu, dans l'ensemble un peu confus, mais non sans harmonie, de sa vie habituelle. Quant aux éclectiques qui s'en vont avec l'idée préconçue de n'étudier à l'étranger que des choses déterminées et de n'avoir d'yeux que pour certains objets, ils ne m'inspirent ni attrait ni confiance, parce que ces dispositions excluent la spontanéité des impressions, et que, qui ne voit pas tout du même regard voit mal.

C'est à cette catégorie de voyageurs qu'appartient l'auteur de deux volumes d'excursions dans l'Inde dont les titres portent l'empreinte d'une préciosité raffinée : *Voyage au pays des perles*[1]; — *Voyage au pays des bayadères*[2]. Un titre général et mieux amorcé encore en détermine plus particulièrement l'objet: *Les mœurs et les femmes de l'extrême Orient.* Ainsi, ce que l'auteur, M. Jacolliot, est allé voir dans les régions de l'Indus et du Gange, c'est un côté tout particulier de la vie du vieux peuple qui les habite ; car le terme de « mœurs » n'a pas sous sa plume la signification large qu'y attachait l'antiquité, et il ne l'entend point comme faisait le poëte parlant d'un voyageur célèbre :

Qui mores hominum multorum vidit et urbes.

Les « mœurs » sont ici comprises dans le sens particulier qu'on y attache à la police, et l'on sait que ce n'est pas précisément par là que se recommandent les sectateurs de Brahma. La dépravation est profonde dans ces

[1] 1 vol. in-12. Dentu, édit.
[2] *Id., ibid.*

populations, et l'écrivain qui s'attache à les peindre sous ce rapport s'impose une tâche répugnante et difficile à remplir dans une langue qui n'a pas, comme le latin, le privilége peu enviable, d'ailleurs, de « braver l'honnêteté dans les mots. » Aussi, comme M. Jacolliot n'a pas l'habileté de plume de certains écrivains qui se sont fait une spécialité lucrative du genre risqué, son livre a plus d'une page qu'il faut tourner. C'est tout ce qu'il convient d'en dire dans l'intérêt des lecteurs qui ont le goût des voyages, et qui pourraient se fourvoyer du côté de ceux-ci. De relever les théories matérialistes qui s'y produisent, et de discuter les filiations de toutes sortes, artistiques, philosophiques et religieuses, que l'auteur veut absolument voir entre l'Inde et le reste du monde, — filiations telles, à son dire, que la personnalité des plus grands peuples en serait anéantie, — ce n'est vraiment pas le lieu. De tels problèmes ne sont pas affaire de touriste; c'est à la science qu'il appartient de les débattre.

VII

On vient de traduire de l'anglais en français un livre très-humoristique et très-sensé qu'auraient pu écrire la Fontaine et Rabelais, car, eux aussi, ils avaient en estime le personnage qui est ici en scène, et ils n'en parlaient qu'avec considération. « Messer Gaster ! » disent-ils toujours l'un et l'autre quand il est question chez eux de cet important organe que nous nommons irrévérencieusement et sans épithète, l'estomac. Messer Gaster « est de la royauté l'image, » d'après la Fontaine ; et Rabelais déclare que « la sentence du satyrique est vraye, qui dit que Messer Gaster est de tous ars le mestre. » Ils étaient hommes à le faire gaiement parler, si l'idée leur était venue, comme à l'écrivain anglais dont il s'agit, de lui faire écrire ses mémoires.

Cet écrivain, qui a caché son nom, est un médecin évidemment, comme était Rabelais, dont il n'a pas l'imagination ni la verve comique. Les *Mémoires d'un estomac* [1] sont au fond une fantaisie scientifique, presque un traité d'hygiène ; mais par sa conception humoristique et quelques pages d'un comique excellent, ce livre se rattache à la littérature. L'idée en est ingénieuse, mais l'exécution un peu lourde. La plaisanterie, comme on le voit dès le titre, laisse à désirer pour la finesse, et le goût en est parfois douteux. La différence du génie anglais avec le nôtre y est sensible. Dans la personnification qu'ils font de l'estomac, nos vieux conteurs l'érigent en roi ; il commande, il règne, il crée, il a des caprices,

[1] *Mémoires d'un estomac*, écrits par lui-même, pour le bénéfice de tous ceux qui mangent et qui lisent, et édités par un ministre de l'intérieur, traduits par M. le docteur Gros. 1 vol. in-12. Librairie Baillière.

mais aussi des faveurs; on souffre, mais on jouit par lui, on l'appelle messire; chez l'auteur anglais, il se nomme « monsieur Stomac. » C'est un bourgeois, un peu goguenard, mais positif, qui nous dit tout ce qu'il a éprouvé, bien et mal, depuis les premières gorgées de lait maternel qui lui sont arrivées par le tuyau de la cornemuse écossaise dont il est l'image, dit-il lui-même, jusqu'aux tranches de rosbif arrosées de bière et de gin dont il s'est maintes fois trouvé alourdi. A ce dernier état remontent certaines vexations qu'il a endurées fréquemment et dont il garde rancune. « En vérité, c'était risible, dit-il, d'entendre frictionner de prétendus rhumatismes, de voir appliquer des cataplasmes et autres épithèmes à des ulcères rebelles, de voir recommander toutes sortes d'eaux minérales pour des maladies cutanées, et même de pratiquer des opérations sur des membres malades, quand j'étais seul la cause de tout cela! »

Comme les médecins de Gilblas, qui attribuaient toutes les maladies à un même principe, l'auteur des *Mémoires d'un estomac* nous a tout l'air de faire du mauvais gouvernement de ce viscère, et notamment du surcroît d'aliments dont on le charge, l'origine ou la cause de toutes les souffrances des autres organes, et de réduire tous les remèdes à la diète. Nous ne sommes pas pour le contredire, et ce n'en serait pas ici le lieu; nous ne signalons cette préoccupation systématique qu'à cause de quelques scènes d'un bon comique auxquelles elle donne lieu, celle-ci par exemple:

(*Intérieur d'une belle maison, dans une rue fashionable de Londres. Entre le patient, qui attend avec d'autres dans l'antichambre jusqu'à ce que vienne son tour d'être introduit en présence de l'Esculape. — Entre le laquais.*)

Le Laquais. — Par ici, monsieur.

(*Le patient suit son conducteur dans une vaste salle : livres, bustes et papiers partout.*)

Le Patient (*un peu nerveux*). — J'ai pris la liberté...

Le Docteur (*debout, le dos au feu*). — Prenez un siége, mon cher monsieur.

Le Patient. — Je vous remercie, il fait assez chaud.

Le Docteur. — Oui; que puis-je...

Le Patient. — Je ne suis pas du tout bien, docteur. Le fait est que je n'ai pas le moindre appétit; ainsi, j'ai cru...

Le Docteur. — Montrez votre langue. Hum! sale, sale, dyspeptique, très-dyspeptique.

Le Patient. — Quand je me lève le matin...

Le Docteur (*interrompant*). — Un moment, donnez-moi votre main (*il tâte le pouls*), pouls languissant. Combien y a-t-il que vous ne vous sentez pas bien?

Le Patient. — Environ une semaine.

Le Docteur. — Vous souffrez d'acidités ?

Le Patient (*avec enthousiasme*).. — Oh! excessivement, une constante sensation brûlante.

Le Docteur. — Oui, je vois, monsieur; l'estomac est dans un état morbide, tout est-il bien là? (*Il percute la poitrine du patient. — Avec un sourire*) Il n'y a rien de mal dans cette région. — Avez-vous mal à la tête?

Le Patient. — Non; mais une terrible...

Le Docteur (*interrompant*). — Oh! cela se borne aux organes *un peu* en désordre. Je vous ferai une prescription, mon cher monsieur, qui vous rétablira en quelques jours. (*Il s'assied pour écrire*).

LE PATIENT. — J'oubliais de dire que j'ai une vive douleur entre les épaules, et...

LE DOCTEUR (*interrompant*). — Justement ; j'ajouterai une mixture pour vous en débarrasser. (*Il continue d'écrire, passe avec soin le buvard sur sa prescription, et la présente au patient avec un sourire placide.*) Voilà, mon cher monsieur, prenez ceci suivant l'instruction, et revenez me voir dans quelques jours.

LE PATIENT (*au comble de la reconnaissance*). — Je vous suis extrêmement obligé pour votre bonté. (*Il fouille dans sa poche après la guinée d'usage, honteux presque d'offrir une récompense quelconque à un Galien si savant ; et en lui serrant la main, il y glisse la pièce de monnaie. Le docteur ne manifeste aucune fausse honte. Le patient se dirige vers la porte.*)

LE DOCTEUR. — Si vous n'avez pas de pharmacien ordinaire, mon cher monsieur, je vous recommande fortement M. Morbus, 24, Doom Street, Bury Square. Permettez-moi de mettre son adresse sur la prescription. Donnez-lui mon nom, et vous trouverez ses médicaments excellents.

LE PATIENT, — Je vous remercie, il aura certainement votre prescription à exécuter. Ainsi je reviendrai vous voir mercredi prochain ?

LE DOCTEUR. — S'il *vous* plaît, mon cher monsieur ; je ne doute pas que vous ne soyez bientôt entièrement rétabli. (*Il sonne ; reconduit en saluant le malade qui pense avoir encore quelque chose à dire. Ce dernier s'incline, le laquais lui ouvre la porte de la rue, et le malade sort. — Entre un autre innocent. — Scène semblable, ou à peu près.*)

Nous pourrions citer encore la scène de l'Homœopathe et de l'Allopathe, d'une grande vérité aussi, quoique moins vive, sans doute parce que nos mœurs sont moins accentuées, que les scènes analogues qu'on trouve dans Molière et Lesage. Et puis, au dix-septième siècle, les médecins étaient des fanatiques convaincus tandis que, au dire de l'auteur anglais, ce sont aujourd'hui d'honnêtes industriels qui exploitent la bêtise publique. Aussi, après avoir un peu discuté, les deux adversaires finissent-ils par rire entre eux, comme deux vieux augures romains.

Il y a donc, au fond, dans ces *Mémoires d'un estomac*, une satire dans le vieil esprit gaulois. Il nous semble seulement que cet esprit s'est un peu dessalé en passant le détroit.

VIII

Nous n'oublierons jamais l'impression que fit sur M. de Montalembert, alors déjà retenu sur le lit qu'il ne devait plus quitter que pour la fosse où il repose, quand on lui apprit la fin de la triste aventure que Napoléon III avait tentée au Mexique, la mort tragique de l'empereur Maximilien et la démence de sa malheureuse jeune femme. — « C'est un drame de Shakespeare ! » s'écria-t-il.

Ce drame émouvant, nous l'avons oublié au milieu des calamités dont nous avons été frappés nous-mêmes. Mais on y reviendra dans des jours meilleurs ; on s'enquierra des détails authentiques de cette entreprise si follement commencée, si tristement et si misérablement délaissée. Tout ce qui a été écrit sur ce sujet sera recherché, mais particulièrement ce qui a été raconté, à l'heure de la catastrophe, par les acteurs ou les comparses.

A ce titre se recommandera alors un petit volume publié il y aura bientôt un an et dont on a peu parlé, mais qu'il serait injuste de ne pas signaler à ceux dont la pensée se porterait vers cet avant-dernier des épisodes lamentables de l'histoire du second empire. Ce volume a pour titre: *La princesse Agnès de Salm-Salm au Mexique en* 1867, *ses souvenirs sur la chute et la captivité de Maximilien, traduits en français et augmentés de chapitres complémentaires, par M. Philippe de Toulza* [1].

Ce titre un peu suranné dans sa rédaction, joint à la forme peu recherchée dans laquelle l'ouvrage a été publié, rappelle ces vieilles relations du dix-septième siècle qui n'ont d'ambition d'aucune sorte, mais qui offrent souvent tant d'intérêt.

La femme dont on lira ici les lettres, femme intrépide et dévouée, qui écrit sans prétention (ce qui est heureux, car elle n'a pas grand talent), est une Américaine, fille du colonel Leclerc, de l'armée des États-Unis. Mariée à un officier de fortune d'une famille princière d'Allemagne, Félix de Salm-Salm, qui avait, dans la guerre de sécession, mis son épée au service des États du Nord, et qui alla ensuite l'offrir à Maximilien, elle partagea la bonne et la mauvaise fortune de la nouvelle cause qu'avait embrassée son mari. D'un caractère résolu, la princesse de Salm-Salm fit, pour tirer Maximilien de prison, les efforts les plus courageux, mais sans pouvoir même alléger sensiblement la position du malheureux prince auquel elle se dévouait. Ses sollicitations mêmes, à la fin, lassèrent les geôliers, qui la mirent hors d'état de les continuer. C'est le récit de ces tentatives désespérées et le tableau de la captivité de Maximilien que contiennent les lettres dont M. de Toulza nous a donné une traduction. On y trouvera aussi, accessoirement, quelques particularités sur les affaires militaires auxquelles le prince de Salm-Salm prit part; mais leur intérêt principal est dans la peinture qu'elles font de l'empereur captif et des hommes implacables entre les mains desquels des trahisons de plus d'une sorte, et venues probablement de plus d'un côté, l'avaient odieusement fait tomber.

A ces lettres, le traducteur a ajouté une introduction qui passe rapidement en revue les événements du Mexique depuis le soulèvement contre l'Espagne en 1822, jusqu'à la présidence de Juarès, dont la perfidie et les violences déterminèrent d'abord l'intervention coalisée de l'Angleterre et de la France, puis la fantaisiste expédition de Napoléon III, dont Maximilien expia l'audace irréfléchie. Malgré l'échec final, M. de Toulza n'est pas sans garder, dirait-on, un certain fond d'admiration pour cet essai de reconstitution des races latines qu'on rêvait aux Tuileries. Un épilogue emprunté aux souvenirs que le prince de Salm-Salm a publiés sous le titre de *Mémo-*

[1] 1 vol. in-12. Palmé, édit.

rial de Queretaro et à d'autres rapports de témoins oculaires, termine le volume et en encadre assez heureusement, avec l'introduction, le principal document.

P. Douhaire.

Sous le titre de *Bibliothèque salésienne*, les éditeurs Plon et Cie ont entrepris la publication d'une série d'ouvrages destinés à faire connaître l'esprit de saint François de Sales et de ses établissements, et à propager sa doctrine spirituelle. Cette bibliothèque comprendra à la fois des livres historiques et des livres ascétiques, tous puisés aux sources les plus authentiques et les plus pures. Elle s'ouvre par une nouvelle et belle édition, entièrement conforme, cette fois, au manuscrit et sans suppression et sans retouches, des *Mémoires sur la vie et les vertus de sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, fondatrice de la Visitation-Sainte-Marie, par la mère Françoise-Madeleine de Chaugy, secrétaire de la sainte et cinquième supérieure du premier monastère d'Annecy* (1 vol. grand in-8°).

On ne pouvait mieux inaugurer, au point de vue de l'histoire comme à celui de la piété, une collection conçue dans la pensée que nous venons de dire. La mère de Chaugy est le premier témoin à entendre quand il s'agit de saint François de Sales et de son œuvre de prédilection. Elle a assisté et pris part à la fondation de la Visitation, elle a été la compagne, l'amie, la confidente, le bras droit de la grande et sainte femme qui eut l'honneur de réaliser l'une des plus chères pensées de l'évêque de Genève. Les *Mémoires* qu'elle nous a laissés ont, outre leur valeur historique et religieuse, un rare mérite littéraire. La mère de Chaugy a été « une religieuse consommée dans la perfection spirituelle et un écrivain supérieur, » dit Mgr Mermillod dans la lettre qu'il adresse aux éditeurs en les félicitant d'avoir fait de la réimpression de ce livre le portique de leur collection.

MÉLANGES

L'ÉDUCATION DE LA FEMME ET SON ROLE DANS LA SOCIÉTE

Par Louis Bondivenne. — 1 vol. in-8. Paris, Paul Dupont.

Il n'est guère de revendication que notre siècle n'ait essayées ; si, dans le nombre, il s'en trouve de téméraires et d'insensées, beaucoup, en revanche, ont été légitimes et généreuses. Est-ce parmi ces dernières qu'il faut ranger les théories et les tentatives aujourd'hui si nombreuses faites en faveur de l'éducation des femmes et de l'amélioration de leur position sociale ? Nous ne le croyons pas. Ces théories, en effet, et ces tentatives ont, pour la plupart, à nos yeux, un point de départ et un but également faux. Elles supposent que, dans l'état actuel de la société, la femme est déchue de son rang ; que son rôle naturel est méconnu, et que, contrairement aux plus vieilles croyances et aux plus graves législations, elle est destinée par sa nature à doubler l'homme et non à le compléter. Telle est, en particulier, la conviction de M. Bondivenne et le point de départ de son livre. Il l'exprime nettement et à plusieurs reprises : « La femme est aussi bien douée que l'homme, elle possède autant d'aptitudes intellectuelles que lui. » (Page 11.) « La femme possède autant de facultés que l'homme, et elles ne sont pas moindres chez elle que chez son heureux rival. » (Page 31.) « Dieu, en créant les deux sexes, n'a pas entendu se montrer plus généreux envers l'un qu'envers l'autre en matière de jouissances intellectuelles et morales. Ses vues sont écrites dans son œuvre ; n'est-ce pas la même substance spirituelle qu'il a accordée à l'homme et à la femme ? Que l'intelligence soit servie par des organes plus ou moins délicats, selon le sexe, ce n'est là qu'un arrangement accidentel, le fond n'est pas changé. Intellectuellement et moralement parlant, l'homme et la femme diffèrent à peine. » (Page 34.)

Remarquons d'abord que, sans s'en apercevoir, l'auteur se contredit à quelques lignes de distance : « L'homme et la femme diffèrent à peine, » dit-il. Donc « ils diffèrent, » et, dès lors, « Dieu, en créant les deux sexes, »

ne leur a pas fait les mêmes dons et leur a, par suite, assigné des tâches différentes. Mais, supposant réelle l'égalité que l'écrivain affirme, la conséquence qu'il en tire est-elle légitime? Que réclament, en effet, des êtres intelligents? D'être munis des instruments appropriés à l'accomplissement de leur vocation. La femme, destinée à être l'associée de l'homme, doit, sans doute, avoir une intelligence semblable, pour le comprendre; mais, appelée à d'autres fonctions, c'est une instruction relative au but spécial pour lequel elle a été créée, et non une instruction pareille à celle de l'homme, qu'il lui faut. M. Bondivenne lui-même, entraîné sans doute par le sentiment de la nécessité, laisse échapper quelque part cette conclusion assez inattendue : « Ce qui les différencie le plus (l'homme et la femme), ce qui les distingue tout à fait, c'est la destination sociale : eh bien! une éducation spéciale y répondra. » C'est précisément ce que nous disons : nous soutenons que l'homme et la femme doivent avoir chacun une éducation particulière.

M. Bondivenne, pourtant, ne l'entend pas ainsi, et il demande que les femmes, non-seulement aient la possibilité d'étudier tout ce que les hommes étudient, mais qu'on leur en fasse une obligation, un devoir. La langue maternelle, les langues étrangères, les langues anciennes classiques, l'histoire, la géographie, les sciences physiques, les sciences mathématiques, la logique et la théologie, voilà le programme qu'il leur trace; c'est précisément celui de nos universités. Pourquoi s'arrêter en si beau chemin et ne pas exiger le double baccalauréat? Mais nous avons affaire à un réformateur anxieux qui s'effraye de ses audaces : il recommande l'étude du grec, mais il le reconnaît presque inabordable aux femmes; il veut qu'elles sachent l'histoire, mais il les exempte de celle du moyen âge, précisément la plus importante, à cause de ses complications et de ses enchevêtrements. Comment donc! Si la femme est « aussi bien douée que l'homme, » en quoi une jeune fille serait-elle plus rebutée par cette étude et plus empêchée qu'un jeunehomme?

Si la femme est égale à l'homme en intelligence, conséquemment, elle doit lui être égale en attributions sociales : sur ce point l'auteur est logique, mais pas jusqu'au bout, comme toujours. « La femme aura, dit-il, une influence des plus heureuses sur la conversation, qui cessera d'être, comme aujourd'hui, futile, pour devenir sérieuse; elle aura une part égale à celle de l'homme dans l'enseignement et dans la presse; elle fera des livres, elle écrira dans les revues et dans les journaux; — mais, — encore un mais! — les « discours » lui seront interdits; car « la femme n'est pas faite pour le forum ni pour les assemblées vraiment publiques. » Pareillement, elle sera exclue de la magistrature, écartée de l'armée et proscrite de l'Église. Pourquoi ces exclusions, la femme étant « aussi bien douée que l'homme? » N'est-ce pas une perte pour la société elle-même que cette jachère forcée d'une notable partie des intelligences?

Assurément, ce livre, qui est écrit à bonne intention, mais où la logique fait trop souvent défaut, touche à une question qui préoccupe notre époque plus peut-être qu'elle ne s'en rend compte. L'instruction des femmes se développe chaque jour et dans toutes les classes de la société ; des habitudes nouvelles, à cet égard, s'établissent partout. L'usage de faire constater par des examens les progrès qu'ont faits les jeunes filles n'a plus aujourd'hui rien qui choque; on en voit, en effet, bon nombre que l'élévation de leur rang préserve de tout souci de l'avenir, se faire honneur de subir les épreuves d'institutrice et d'en conquérir les brevets. Qu'il y ait là un peu de mode : cela se peut. Selon nous, on devrait se garder de croire que toutes les femmes soient, quand tous les hommes ne le sont pas, aptes à la culture intellectuelle, et bien distinguer surtout ce qui, en pareille matière, convient à chaque position sociale. C'est ce que n'a point fait M. Bondivenne : il n'a point tracé de ligne de démarcation et n'a pas examiné les besoins, assurément fort divers, des nombreuses conditions où la femme peut se trouver. Il n'a point, par conséquent, fait un livre pratique; il a simplement réédité une thèse qui, au degré d'abstraction et de vague où il la laisse, n'apporte aucune lumière à la solution du problème qu'il s'est posé et n'offre que l'apparence d'une utopie.

FAUVEL.

LA GRANDE ARMÉE DE 1880

Par M. SAINT-MARC. — Dentu, éditeur, Palais-Royal.

L'idée qui a inspiré ce petit volume est ingénieuse ; elle part d'un bon naturel, comme dit le Fabuliste. M. Saint-Marc désire ardemment la revanche et, avant que la Providence se charge de réaliser son rêve, il se donne à lui-même et présente à ses lecteurs le tableau de nos victoires futures. Ce tableau, tracé avec verve, est agréable, non-seulement par la perspective qu'il offre à l'amour-propre national, mais aussi par une précision de détails qui lui communique une certaine force d'entraînement. Cette partie du livre est celle qui nous plaît le plus; nous aimons moins le commencement, consacré à un coup d'œil rétrospectif, où l'auteur nous semble avoir fait une part trop grande aux récriminations : si l'on aspire à une revanche, c'est par l'union et l'apaisement qu'il faut, dès aujourd'hui, la préparer.

QUINZAINE POLITIQUE

24 octobre 1874.

Plus d'une fois, depuis nos calamités de 1870 et de 1871, nous avons pu nous dire : Plût à Dieu que, comme il arrive dans ces contes de fées aussi doux à l'imagination des malheureux qu'aimables à celle des enfants, une divinité séparât la France du reste du monde en l'enveloppant d'un voile, afin que, cachée sous cet abri, notre patrie isolée et tranquille se reposât de longues années, vivant loin du regard des nations, travaillant sans crainte et sans impatience, goûtant en paix son sommeil, purifiant son cœur, élevant son esprit, ranimant ses forces et retrouvant ses richesses! Il n'eût fallu rien moins que la réalisation de ce songe pour que la France recouvrât sûrement sa gloire et sa prospérité. Or nous le sentons à nos tressaillements et à nos angoisses : cette protection ne s'est pas étendue sur elle; ce repos ne lui a pas été donné. Et ces biens, si nécessaires qu'ils semblent être comme l'absolue condition de sa nouvelle existence, deux ennemis les lui ont refusés, deux ennemis non moins implacables l'un que l'autre : à l'intérieur, la fureur de ses nombreux partis; à la frontière, la politique de son vainqueur.

Assurément, cette série d'élections bruyantes, où se heurtent toutes nos haines civiles, et où, de lassitude, s'épuise peu à peu la bonne volonté de la nation, n'est point pour la France une ère d'apaisement et de tranquillité. Ces commotions populaires sont toujours, même dans les pays les plus fermement solides sur leurs bases, une agitation qui, tant qu'elle dure, trouble les intérêts en inquiétant l'avenir. Qu'est-ce donc dans un État instable et remuant, qui ne s'appuie à aucune constitution? Qu'est-ce dans un État qui n'a de lois que le provisoire et le changement? Qu'est-ce, lorsque chaque élection est comme le choix d'un règne, et que dans chaque suffrage il y a comme le pouvoir d'une révolution? Qu'à son retour, l'Assemblée se hâte de le bien comprendre : une telle suite d'élections,

sous un régime qui n'est ni défini ni définitif, c'est tôt ou tard l'anarchie, c'est la dissolution de tout ce qui reste d'ordre et de paix en France. Quel qu'il soit, ambitieux de l'éternité ou modeste en ses espérances, bon ou mauvais, ou pire, il faut un gouvernement dénommé et déterminé, un gouvernement constitutionnel, à tout peuple qui vote et que plusieurs partis divisent; et aucun n'en saurait avoir plus besoin que la France, avec son tempérament et son histoire.

Un volume ne suffirait pas à l'annaliste jaloux de répéter tout ce qui s'est dit avant et après les élections qui se sont faites, le 18 octobre, dans le Pas-de-Calais, dans Seine-et-Oise et les Alpes-Maritimes. En définitive, point d'enseignement nouveau dans ces événements, fatales conséquences qui se déroulent et se poursuivent selon le cours tracé depuis un an, aux dates mémorables du 27 octobre, du 20 novembre et du 16 mai. Tout ce qu'il y a d'obscur, de variable et de soudain dans ces décisions du suffrage universel; tout ce qu'il y a de court et d'incertain dans ces avénements de majorités mêlées de tant de forces dissemblables qui ne se connaissent pas elles-mêmes ou qui se partageront demain : on ne l'ignore pas. Les élections des conseils généraux ont indiqué quelles ressources la France ménage encore aux conservateurs : même en composant les nouveaux bureaux de ces conseils, ils ont encore gagné une dizaine de siéges; et parmi eux nous retrouvons avec plaisir un de nos plus éminents collaborateurs, M. de Carné, réélu dans le Morbihan bien qu'absent et malade. Ces élections, affirmons-nous, n'attestent pas seulement qu'en dépit de tant d'efforts et malgré tant de prophéties, M. Thiers et M. Gambetta ont moins modifié qu'ils ne pensaient les sentiments de la nation : elles témoignent aussi que la puissance respective des partis ne s'est ni augmentée ni diminuée dans des proportions qui permettent de préciser les calculs de notre vague avenir. Les élections du 18 octobre, plus nettes et plus significatives en apparence, ne laissent-elles pas voir encore dans les masses ces éléments de caprice et de docilité, d'hésitation et d'attente, auxquels il ne manque qu'un fait ou qu'un homme pour les grouper et les gouverner? D'une part, c'est le nom de Mac-Mahon invoqué par tous les partis, comme s'ils se sentaient forcés par l'opinion publique de s'en disputer la faveur. De l'autre, c'est la faction bonapartiste perdant à son tour le prestige de ses récentes victoires et dépossédée de cette popularité dont s'étaient si vite enflées ses espérances. Ce sont enfin ces candidatures également soigneuses de ne pas paraître trop hardies et contraintes à dissimuler quelque chose. Quoi qu'en disent les assurances superbes des uns ou des autres, des masses travaillées par de tels mouvements et sujettes à de telles variations ne sont encore

fixées nulle part; la fortune des partis reste encore indécise; il dépend encore de l'Assemblée de former une majorité dans la nation en formant une majorité dans son propre sein.

Un instant les bonapartistes avaient cru qu'une irrésistible impulsion — on ne sait quel entraînement d'égoïsme, on ne sait quelle facilité de l'oubli — ramenait vers eux la foule. Le sort de M. de Padoue, après celui de M. Berger, les avertit de leur erreur. Cette illusion était trop prompte, leurs fautes ayant été trop grossières. Elle a été, en effet, prématurée et trop hardie, l'audace avec laquelle ils ont provoqué tous les partis à la fois : à ce défi, tous les partis s'éveillent et se liguent instinctivement, sans se confondre. Elle a été trop imprudente, cette justification qui, démentant l'histoire, nie la responsabilité de l'Empire dans nos désastres : outragée par ce démenti, notre nation, qui saigne et qui pleure encore, répond à M. Rouher jusque dans le Pas-de-Calais, par la voix de M. Jonglez de Ligne et de ses 18,000 électeurs : « Si une telle monarchie a pu se relever depuis Waterloo, l'honneur français lui défend de survivre à Sedan, à l'invasion, au démembrement de la France. » Elle a été trop entreprenante, cette prétention césarienne de faire du gouvernement le patron de ses candidatures, et d'escompter comme une recommandation électorale la neutralité même du maréchal de Mac-Mahon : les bonapartistes ont ainsi éloigné d'eux cette force du gouvernement qu'ils violentaient en tentant de la ranger de leur côté. Elle a éte trop impatiente, enfin, la liberté avec laquelle ils ont démasqué leurs ambitions et mis en avant les personnages les plus connus de leur cour, les préfets les plus fameux de leur prétoire : ce bruit a été trop retentissant, et cet éclat trop vif; la pénombre leur était plus favorable, la modestie leur profitait davantage. Ces fautes, naturelles sans doute à des gens qui se targuent surtout d'être des hommes d'action et qu'emporte si vite l'esprit d'aventure, le dissentiment de l'Impératrice et du prince Napoléon les aggrave encore. Visiblement, le bonapartisme s'est arrêté : il reculerait assez loin, si une majorité conservatrice voulait et savait organiser le septennat, c'est-à-dire élever plus haut et consolider cette barrière que M. Rouher, autant que M. Gambetta, renverserait avec joie sur les débris de l'Assemblée et de la France.

Dans ces élections du 18 octobre, les radicaux ont fait à Nice un étrange abus du sentiment que nos malheurs nous rendent le plus sacré, l'honneur du nom français et l'intérêt de notre nationalité. Par une habileté vraiment criminelle, ils ont accaparé le drapeau de la France pour en couvrir leurs candidats, pour conduire au scrutin les électeurs qui n'auraient pas voulu suivre avec eux la loque rouge de la Commune; et sur la foi de leurs déclamatoires men-

songes, on a cru à Versailles et dans tout le pays que leurs adversaires, M. Durandy et M. Roissard de Bellet, tous deux conservateurs et septennalistes, étaient des séparatistes déguisés, des ennemis de la France, « des traîtres. » M. Gambetta doit être bien satisfait : cette duperie a trompé parmi nous tous ces cœurs honnêtements crédules et naïfs qui ne soupçonnaient pas qu'il pût y avoir, dans un parti français, des supercheries de patriotisme ! La vérité, par malheur, a été tardive. Trop tard on a connu à Paris cette honteuse exploitation. Que n'y lisait-on plus tôt ces lignes de MM. Durandy et Roissard de Bellet : « Quand les destinées de l'Italie ont rendu nécessaire l'annexion à la France du comté de Nice, nous l'avons acceptée sans aucune arrière-pensée. Nous reconnaissons que notre pays y a trouvé une ère nouvelle de prospérité ? » N'avaient-ils pas, d'ailleurs, déclaré que « le fait accompli » était irrévocable ? Ne s'étaient-ils pas félicités de voir arriver « une nouvelle génération qui complétera l'œuvre commencée en 1860 ? » N'avaient-ils pas protesté ainsi contre les calomniateurs qui les appelaient séparatistes : « Nous repoussons ces imputations malveillantes. Nous avons, dans notre profession de foi, franchement et loyalement mis la question nationale hors de discussion ? » Il est regrettable que, par une perfidie qui spéculait aisément sur notre générosité nationale, les radicaux aient ainsi pu leurrer l'opinion de la France : ils ont nui à la force, déjà trop affaiblie, de notre nationalité même ; ils ont presque autorisé l'Italie à compter comme des séparatistes les nombreux électeurs de MM. Durandy et Roissard de Bellet. Or il faut qu'on le sache bien : la compétition des quatre candidats était surtout une concurrence locale ; sur les deux rives du Var, toutes ces cités, si jalouses de leur soleil et de leurs parfums, s'envient aussi l'une à l'autre le nombre et le crédit de leurs députés ; Nice et Puget-Théniers disputaient à Menton et à Grasse l'avantage d'avoir des représentants choisis dans leur population ; de là leur prédilection pour MM. Durandy et Roissard de Bellet, leurs conseillers généraux ; et cette légitime préférence est le vrai secret de leurs votes. Regrettons l'injustice et la maladresse que les radicaux ont eu l'art funeste de commettre dans les Alpes-Maritimes ; s'ils les ont commises au profit de la république, c'est au détriment de la France.

Faut-il en croire les journaux italiens ? M. Thiers vient de voyager de ville en ville à travers l'Italie, mettant sous les yeux de Milan et de Florence le détail de nos discordes, faisant aux meilleurs alliés de l'Allemagne l'histoire de nos querelles et de nos maux, décriant une moitié de la France, prenant l'étranger à témoin de nos injustices, accusant des Français devant des Italiens, et cherchant la popularité hors de sa patrie. Faut-il en croire le *Moniteur de Bo-*

logne, que devrait bien démentir M. Barthélemy-Saint-Hilaire? M. Thiers, dans un de ces entretiens où se répandent volontiers, on le sait, sa loquacité et son éloquence, aurait discrédité, devant des journalistes de Bologne, et comme rendu suspect le gouvernement de son pays; il aurait ainsi, au temps terrible où nous sommes, blâmé son successeur et censuré l'Assemblée, l'un et l'autre accablés du poids des plus lourdes nécessités sous lesquelles puisse fléchir une nation! Nous nous plaisons à croire qu'on a outré, en les rapportant, les propos de M. Thiers; nous gardons de son patriotisme un meilleur souvenir; mais nous le plaignons d'avoir assez librement parlé en Italie pour que les échos de sa parole, même moins fidèles qu'il ne faudrait, vinssent étonner en France les âmes de ses compatriotes. Non, depuis 1870, il n'est pas si doux aux vaincus de Sedan et de Metz de voyager en Europe, qu'il faille encore, en passant, y étaler le spectacle de nos misères. Non, nous n'avons plus d'applaudissements à recueillir hors de nos frontières. Non, des Français n'ont plus d'autres discours que ces simples mots à semer parmi les autres peuples : « La France a été malheureuse. Mais attendez : elle saura bien, avec l'aide de Dieu, reconquérir sa gloire et réparer sa fortune. Rappelez-vous son histoire. N'oubliez pas, d'ailleurs, qu'elle est utile au monde et nécessaire à l'Europe. »

Tandis que le courageux évêque d'Orléans, gardant à la cause que M. Thiers défendait jadis avec lui la noble fidélité de son dévouement et de son éloquence, publie sa *Lettre à M. Minghetti*, et montre l'Italie violant à l'égard de la Papauté ses promesses et vis-à-vis de l'Église sa loi des garanties; pendant ce temps, M. Thiers confesse devant les Italiens sa foi nouvelle. Sans doute, les Italiens, gens d'esprit et fins politiques comme ils sont, sourient en secret des renoncements dont M. Thiers s'honore devant eux : importait-il donc à sa réputation qu'il vînt se proclamer l'ami de leur unité après en avoir été l'ennemi, comme il se proclame républicain après avoir été monarchiste? Nous ne savons pas non plus s'il est si agréable à Victor-Emmanuel que M. Thiers fasse en Italie cette apologie de « la république nécessaire : » M. Thiers ne prend pas garde qu'il y célèbre ou justifie cette fatalité, non-seulement au temps même où l'Italie est dans une grande crise électorale et où Garibaldi désigne au choix des électeurs tous les républicains détenus dans les prisons, mais au lendemain de conspirations républicaines et de désordres sociaux, dans des villes dont chacune fut une république jadis et où règnent toujours de puissantes sociétés secrètes. Au surplus, à quoi bon répéter jusqu'aux portes de Rome ce panégyrique de son principat que M. Thiers a dix fois

débité en France, de Versailles à Vizille? L'Italie n'a rien à décider dans nos affaires intérieures, rien à régler dans la lutte de nos partis. Et puis, sied-il à la dignité d'un homme d'État tombé d'aller prendre une nation étrangère pour confidente de ses plaintes et comme spectatrice de son dépit? Vit-on jamais un citoyen anglais promener sur le continent ses haines politiques, y médire du Parlement, y ravaler ses adversaires, y disputer sur le gouvernement de son pays et y disserter en public sur des questions particulières à Westminster ou à Windsor? Si M. Disraéli ou M. Gladstone l'osait jamais, quels murmures ne gronderaient pas autour de lui, le jour où il rentrerait à la Chambre des communes?

Certes, l'heure est sombre, bien faible est le jour qui luit sur la France : M. Thiers le sait. Quand une nation, pendant plus de mille ans, a pu veiller autour du tombeau de Saint-Pierre, autour des plus augustes temples qu'ait dressés à Dieu la main des hommes, et qu'elle ne peut même plus laisser attaché au rivage de l'Italie, à dix lieues de Rome, un vaisseau, une barque où la papauté se réfugierait pour s'en aller librement dans l'exil ; quand la France en est à cette extrémité, contrainte d'abdiquer le vieil honneur de ses traditions et de renoncer même au dernier signe d'une force qu'elle avait fait respecter de Charlemagne à Napoléon III, comment ne s'attristerait pas, non-seulement quiconque a l'âme d'un catholique, mais quiconque a le cœur d'un Français? Que d'autres disent que l'*Orénoque* était trop loin de Vatican, qu'il était inutile autant qu'oisif dans le port de Civita-Vecchia, et que, pour le remplacer, un navire rapide, les ailes toujours étendues, se tiendra au cap de la Corse le plus proche de l'Italie. Pour nous, nous disons que, ce vaisseau fût-il là, moins pour servir d'asile à une telle grandeur déchue que pour lui offrir le dernier hommage de la France, dès que ce vaisseau s'éloigne, écarté par un vœu de l'étranger, il y a dans ce seul fait une diminution de notre dignité nationale ; et si nous ne pouvons nous en indigner tout haut, nous en gémissons au moins tout bas.

Quant à la nécessité qui a vaincu le gouvernement français, nous ne sommes pas de ceux qui pourraient prendre plaisir à en marquer avec insistance l'humiliant et douloureux empire : le joug se sent, il n'est pas besoin qu'on le décrive ; et quand, à moins de périr, une nation doit le porter, mieux vaut qu'elle se taise, ou les yeux levés au ciel vers lequel montent les viriles promesses du captif et l'espoir de la délivrance, ou le regard baissé vers cette terre sur laquelle toutes les libertés enchaînées retrouvent toujours, tôt ou tard, leurs armes et leurs droits. Il est trop facile, il est trop injuste, le courage qui, dans

ces moments où la patience d'un peuple est la loi suprême de son salut, ose reprocher à l'impuissance sa prudence et sa résignation. Nous nous contenterons de mentionner la lettre où, avec la chrétienne affection d'un pontife et la sagace intelligence d'un politique, le saint-père assure le maréchal de Mac-Mahon qu'il comprend l'obligation inéluctable à laquelle a dû céder « sa chère et pauvre France. » Du Vatican, de ces sommets d'où la papauté a vu passer plus de siècles et de fortunes qu'aucune autre royauté sur terre, un pape peut, à juste titre, consoler une nation qui s'incline sous la charge écrasante de ses malheurs, et qui, toutefois, en s'inclinant, ne s'abaisse pas, parce qu'elle ne désespère pas et qu'elle a réservé au fond de son cœur la vengeresse fierté de l'avenir. Pie IX, excusant la France et la bénissant au moment où s'en va l'*Orénoque*, a comme imposé silence aux accusateurs du gouvernement français. Puisse ce silence être observé dans l'Assemblée ! Non moins qu'un sentiment de tristesse et un devoir de pudeur nationale, l'intérêt de la France l'exige.

Si le rappel de l'*Orénoque* a ému la France, le mémorandum qu'après trois mois de préparation l'ambassadeur d'Espagne adresse à M. Decazes, a ému l'Europe autant que notre pays. C'est que dans ces vains griefs dont l'Europe entière, moins l'Allemagne, reconnaît la laborieuse injustice, on a vu bien moins les récriminations d'un tort réel que les prétextes d'une dispute et d'un conflit ; c'est aussi que, derrière l'Espagne humblement docile qui a écrit cette note, on a cru apercevoir une puissance plus altière et plus redoutable qui la dictait. Querelle plus allemande qu'espagnole, a-t-on murmuré en France et a-t-on dit tout haut en Europe : « Nous n'hésitons pas à croire, s'est écrié le *Morning Post*, que la voix qui parle avec tant d'assurance est celle de M. de Bismark. » Ainsi le rôle de cette Espagne, dont le chevaleresque orgueil étonna le monde autrefois, ne serait plus que celui d'un peuple qui se prête dans l'ombre, d'un complaisant qui attire un vaincu sous les coups du vainqueur, d'un complice qui prépare et qui facilite l'égorgement d'une nation désarmée ! Ainsi, la France, que Dieu a séparée de l'Espagne par des limites éternelles, et qui n'a plus, par delà les Pyrénées, que des vœux de paix et d'amitié à envoyer, aurait deux fois à mêler le souvenir de l'Espagne à celui de ses plus affreuses calamités, les noms de Prim et de Serrano, les dates de 1870 et de 1874 ! Nous aimons à supposer que, dans la vivacité de cette alarme, on attribue à l'Espagne des desseins qui ne pourraient convenir vraiment qu'à un Serrano. En tous cas, l'Europe a parlé, elle a sévèrement jugé ce réquisitoire communiqué à l'étranger en même temps qu'à la France et publié

avant que l'accusé y eût répondu ; elle en a dénoncé les intentions, elle a infirmé tous les arguments ; elle a prononcé en notre faveur, et c'est un avantage moral dont la France profitera.

M. Decazes réfutera sans peine ces accusations, réfutées déjà par presque tous les journaux de l'Europe. Sans doute il ne se permettra pas d'inviter l'Espagne à gourmander d'abord ses généraux, ses marins et ses agents, dont la connivence ou l'inertie favorise si bien cette contrebande de guerre que M. de la Vega nous reproche de tolérer. M. Decazes ne prendra pas non plus la liberté de demander à Serrano s'il médite de faire d'égales remontrances à l'Allemagne, à l'Angleterre et aux États-Unis dont les marchands apportent, chaque jour, des armes aux soldats de don Carlos sur la côte cantabrique, hier encore à Motrico. M. Decazes n'aura pas, enfin, la hardiesse de démontrer à l'indolent et fastueux dictateur qui repose à la Granja que le carlisme doit ses victoires à d'autres alliés qu'à ces rares contrebandiers dont la ruse sait passer à travers nos Pyrénées, par les sentiers d'au delà comme d'en deçà de la montagne. M. Decazes, qui, du reste, a trois mois — comme M. de la Vega — pour répondre à loisir, se contentera d'opposer aux allégations du mémorandum autant de preuves précises et formelles qu'il est nécessaire : il voudra convaincre l'Europe, dût-il ne point persuader l'Espagne. Quant aux conclusions de la note espagnole, il les jugera inacceptables. La France n'a d'autre devoir international à pratiquer sur sa frontière que celui d'une neutralité absolue. « Unir des forces militaires considérables avec les forces espagnoles de l'autre côté des Pyrénées, » comme le demande M. de la Vega, ce serait violer cette neutralité au profit d'un des belligérants, ce serait une intervention ; la dignité de l'Espagne s'en accommoderait peut-être ; l'intérêt de la France s'y oppose : elle ne franchira pas les Pyrénées pour aller faire contre don Carlos la police de Serrano ; elle enfermera strictement sa politique dans les termes de son droit et des traités. Enfin, elle ne destituera pas le préfet des Basses-Pyrénées, faussement accusé par le mémorandum de M. de la Vega : ce serait livrer au contrôle de l'étranger et à ses exigences, non-seulement les actes de nos fonctionnaires, mais leur honneur et, pour ainsi dire, leur existence ; ce serait lui donner dans notre gouvernement intérieur un accès que, jusqu'à la dernière heure, notre fierté nationale et notre sécurité doivent lui interdire.

Il serait inutile de nous dissimuler la gravité des provocations, le péril des menaces, la perfidie des coups dont la France est assaillie. Oui, il y a une politique cruelle et implacable qui nous assiége à toutes nos frontières, qui essaye d'exciter notre vieille témérité et qui veut lasser notre patience, qui inquiète tous nos intérêts et qui

conspire avec nos discordes pour interrompre la réparation de nos maux et suspendre le travail de nos destinées. Cette politique a besoin de la guerre : elle la souhaite pour l'achèvement de ses conquêtes; elle la croit propice à l'affermissement de son œuvre nationale ; elle y cherche un apaisement de sa propre inquiétude ; elle y voit un secours utile à son despotisme ; elle la juge opportune et facile dans l'état présent de la France et de l'Europe. Et cette politique multiplie ingénieusement sous nos pas des embûches où s'en iraient périr les derniers restes de cette nationalité française, déjà meurtrie et mutilée par elle. La France a vu ces piéges, elle les évite. L'Europe les aperçoit et commence elle-même à s'en effrayer. Dieu nous garde de nous abandonner à d'excessives alarmes, en ces conjonctures! L'heure n'est pas venue encore de recourir, comme on le conseille déjà, à un arbitrage de l'Europe ; ce recours serait dangereux autant que prématuré : il abrégerait les délais, il déplacerait la question, il conduirait aux extrémités, il précipiterait les choses. Y a-t-il encore une Europe ? Celle qui survit à cette destruction des alliances et à cet effacement des traités, celle qui subsiste vacillante et faible au milieu des diverses secousses imprimées à son ancien équilibre, est-elle capable d'un effort commun ? Est-elle prête d'ailleurs ? Que nos hommes d'État n'y comptent pas ; que chacun de nous, simple citoyen ou parti, ne se fie plus qu'aux seules forces de la France. Et ces forces, que sont-elles maintenant ? En a-t-elle encore d'autres, en vérité, que sa sagesse, cette dernière ressource de son impuissance, et que sa patience, la seule virilité dont son patriotisme ait en ce moment le droit et le devoir ?

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

UNE ÉCOLE LIBRE

ARCUEIL ET LE P. CAPTIER

Dans le courant de l'hiver de 1862, le conseil provincial du Tiers-Ordre de Saint-Dominique avait résolu unanimement l'établissement d'une nouvelle école secondaire à Paris ou dans les environs. Depuis la mort du P. Lacordaire, son fondateur, la nouvelle branche dominicaine destinée à l'enseignement se trouvait réduite à un seul collége, celui d'Oullins[1], berceau de la congrégation, premier champ fécondé par ses labeurs, mais désormais insuffisant au développement d'une entreprise appelée à s'étendre par la multiplication de ses membres et de ses œuvres. L'avantage d'une plus grande publicité, utile pour le recrutement des élèves et de collaborateurs capables, les demandes de plusieurs familles honorables, et surtout l'appui précieux de quelques relations illustres et sympathiques dues à la mémoire du P. Lacordaire, concouraient d'ailleurs à encourager les dominicains à une fondation parisienne.

Cette mission, grave par elle-même, et que des péripéties imprévues devaient rendre si délicate, fut confiée au P. Captier, alors prieur d'Oullins. Relevé de sa charge au mois de mars, il s'arracha

[1] Créée en 1823, par M. l'abbé Dauphin, aujourd'hui chanoine de Saint-Denis, l'école Saint-Thomas-d'Aquin passa, en 1852, aux mains du P. Lacordaire, qui y établit le Tiers-Ordre enseignant de Saint-Dominique, dont les quatre premiers religieux étaient deux anciens élèves et deux professeurs de la maison. L'année suivante, l'école de Sorèze fut offerte au P. Lacordaire, qui en prit possession au nom du Tiers-Ordre et la gouverna jusqu'à la fin de sa vie. La direction du petit séminaire de Saint-Célestin, à Bourges, lui fut aussi confiée par S. Em. le cardinal Dupont. Mais la mort de ce prélat, aux instances duquel le Père n'avait cédé qu'avec peine, interrompit une tentative qui s'éloignait un peu du but de la nouvelle congrégation.

par un brusque départ aux témoignages d'affectueuse estime et de regret que lui avaient mérités, de la part de ses élèves et de leurs familles, un dévouement aussi complet que patient et ingrat à ses débuts. La solitude de Chalais, séjour du noviciat, lui offrit une retraite bien nécessaire avant de rentrer en lice, et il employa ces quelques semaines de repos à préparer les armes de l'action par la prière et les œuvres de pénitence.

Pour réaliser le projet conçu, il fallait, avant tout, s'assurer d'un local convenable. Après bien des recherches, souvent déçues, le choix des mandataires du Tiers-Ordre s'était arrêté sur une propriété située à Arcueil, au sud de Paris, et connue sous le nom de château Berthollet. Cette résidence, formée de plusieurs corps de logis remontant à des époques différentes, et déjà éloignées, avait été en effet, au commencement du siècle, la demeure de l'illustre savant. Il y avait établi, sous le nom de Société des chimistes d'Arcueil, le centre de réunion d'un groupe de ses collègues. Un beau parc, planté d'arbres variés, entoure l'habitation, et, sur deux de ses côtés, l'enclos est confiné par d'autres propriétés ayant appartenu à deux amis et émules de Berthollet, Laplace et Cauchy[1]. Les vieillards d'Arcueil ont gardé le souvenir des fêtes du château, où la population était admise à prendre ses ébats; et, sous l'ombrage d'un magnifique cèdre du Liban, la tradition a attaché à un modeste banc de pierre le souvenir quasi historique d'une visite familière de Napoléon à son collègue de l'Institut.

La propriété de Berthollet, au moment où elle fut proposée aux dominicains, était devenue un lieu de villégiature parisienne, occupé par plusieurs groupes de locataires; disposition fâcheuse qui ajoutait aux difficultés de la prise de possession et de l'aménagement du local. On trouva une compensation à cet inconvénient dans l'avantage que présentaient une série de constructions peu propres, il est vrai, à leur nouvel usage, mais permettant d'attendre quelque temps avant d'élever de nouveaux bâtiments. La facilité des communications, assurées par le chemin de fer de Sceaux, appuyait encore le choix de cet emplacement, vaste et bien exposé, quoique peu fa-

[1] La première de ces habitations et le magnifique parc qui l'environne appartiennent encore à M. le marquis de Laplace, fils du célèbre astronome. Après avoir servi, pendant le siége de Paris, aux ambulances établies à Arcueil, cette résidence hospitalière eut, sous la Commune, un sort analogue à celui de l'école, sa voisine. Une bande de fédérés éventra les murs de clôture, sous prétexte d'y installer ses batteries, pilla le château et y mit le feu, cherchant encore à faire retomber l'odieux de ce crime sur les dominicains. La demeure plus modeste de Cauchy, sortie depuis longtemps des mains de sa famille, fut acquise et réunie à l'école quelques années après sa fondation. C'est là qu'on avait installé, avant la guerre, une école préparatoire, interrompue par le désastre du 25 mai 1871.

vorisé au point de vue de la beauté du site et de l'agrément du paysage.

La base matérielle de l'œuvre étant ainsi posée, restaient à remplir les formalités officielles exigées pour l'ouverture de l'école secondaire. Ces formalités, très-nettement définies par la loi de 1850, ne semblaient pas pouvoir donner lieu à des difficultés. Cependant les dispositions défavorables de la politique du moment devaient y trouver, contre toute apparence, le prétexte gratuit d'une misérable équivoque à l'aide de laquelle on s'efforça pendant six mois d'empêcher la fondation d'Arcueil, ou d'entraver son développement. Modeste par le champ restreint où elle s'engagea, mais grave à cause des principes qu'elle mettait en question, la lutte soutenue par le P. Captier à cette occasion mérite d'intéresser tous ceux qui attachent quelque prix aux progrès de la bonne éducation; et il peut être utile, aujourd'hui que la passion ne saurait plus avoir part à ce récit, de retracer avec quelques détails cet épisode des annales de l'enseignement libre.

I

Le P. Captier, désigné comme supérieur d'Arcueil, ne pouvait prendre la qualité de chef d'institution, n'ayant pas subi l'examen du baccalauréat requis pour l'obtention du titre officiel. Un autre religieux, le P. D..., avait été choisi pour assumer la responsabilité légale devant l'autorité universitaire. Le dépôt des pièces exigé à cet effet eut lieu dans le commencement du mois de mai. Avant l'expiration du délai d'un mois, au bout duquel le recteur de l'Académie compétente est tenu de donner le récépissé du dépôt, le P. Captier, en ce moment à Oullins, reçut une lettre de M. Mouriez, vice-recteur de l'Académie, le mandant à Paris. Le Père accourt et se présente chez ce personnage, qui lui signifie officiellement le refus du récépissé et du certificat de stage nécessaire pour compléter le dossier du P. D...

Pour faire comprendre toute l'étrangeté de cet acte arbitraire, il est bon de rappeler qu'aux termes de la loi, les Académies ne peuvent se dispenser de la constatation du dépôt fait dans les formes prescrites, et ne sont fondées à former opposition au projet d'un établissement d'enseignement secondaire que dans le cas, soit d'incapacité morale du chef d'institution proposé, soit d'insuffisance reconnue du local, après examen. Or il ne s'agissait de rien de pareil. Mais le ministre de l'instruction publique[1] déclarait péremptoire-

[1] M. Rouland.

ment, par l'organe du vice-recteur, que les fondateurs de l'école d'Arcueil étant des religieux non reconnus par l'État, leur projet ne pouvait avoir de suite, et qu'ils devaient se retirer purement et simplement. Le récépissé et le certificat de stage étaient refusés, toujours parce que les demandeurs étaient des religieux[1].

Quelques jours après, le P. Captier recevait les explications suivantes, données par le ministre à Mgr Maret, qui inaugurait dès lors en faveur de la nouvelle école son haut et bienveillant patronage, continué avec tant de dévouement dans les bons et les mauvais jours.

1° C'est une *règle d'État* depuis trois ans, avait dit le ministre, de n'accorder aux congrégations non autorisées aucune permission pour fondation de nouveaux établissements.

2° L'application de cette règle générale n'a rien de particulier au Tiers-Ordre de Saint-Dominique.

3° Plus tard, dans un an peut-être, on saurait si on pouvait se relâcher de cette rigueur.

4° Enfin, tout éclat et toute publicité donnés à cette affaire pourraient tourner au détriment de la congrégation du Tiers-Ordre.

D'autre part, le Père recevait l'assurance que le conseil départemental ayant été saisi de l'affaire d'Arcueil, avait reconnu les droits des fondateurs, désignés cependant comme dominicains.

Ces renseignements furent bientôt confirmés dans une audience accordée par le ministre de l'instruction publique. Selon lui, toute communauté religieuse non reconnue pourrait être bannie de France, et ne subsiste que par le bon plaisir du chef de l'État, qui veut bien ne faire de la loi de l'an VIII qu'une arme défensive. La loi même de 1850 ne donnerait pas aux religieux le droit d'ouvrir des établissements d'instruction secondaire; et le ministre trouvait étonnant qu'on eût songé à acheter Arcueil sans avoir obtenu l'autorisation du gouvernement. Cette interprétation plus que sévère était accompagnée d'encouragements flatteurs pour le Tiers-Ordre, d'espérances montrées dans l'avenir; mais, en dernier lieu, on déclarait ne pas vouloir la fondation en ce moment.

Le P. Captier répondit en distinguant une double question de convenance et de droit : la convenance, urgente pour le Tiers-Ordre, de poursuivre la fondation annoncée, et, pour le gouvernement, de la tolérer en toute hypothèse. Puis, sans s'arrêter à cette première considération, il invoquait surtout le droit comme étant le véritable

[1] Extrait, ainsi que tous les documents qui ont servi à ce récit, d'une correspondance très-détaillée où le P. Captier consignait presque au jour le jour le résultat de ses démarches.

objet de cette conférence. Les religieux non reconnus par l'État ne peuvent, du moins, être privés du bénéfice du droit commun, et ce droit, fût-il dénié aux communautés en général, les maisons d'enseignement le recouvrent par la loi de 1850.

A la fin de cet entretien, le ministre ayant fait allusion à la possibilité d'obtenir pour la fondation d'Arcueil un acte de tolérance spécial, si les religieux du Tiers-Ordre promettaient de s'en tenir là, et de renoncer aux fondations que l'avenir leur offrirait, le P. Captier repoussa cette ouverture en déclarant qu'il ne voulait pas plus se poser en solliciteur que faire de l'opposition systématique; qu'il ne visait qu'à un développement court et prudent de l'œuvre commencée par le P. Lacordaire, sans vouloir toutefois, par aucun précédent, favoriser une interprétation de la loi qui lui paraissait injuste et erronée. En conséquence, et pour ne pas trahir la cause des ordres religieux, les formalités légales ayant été remplies, on irait en avant, et, au 1er juillet, on ouvrirait la maison.

Trois jours après cette audience, le vice-recteur signifiait officiellement au P. Captier le résultat de la décision ministérielle, confirmée en haut lieu; et, comme conséquence, renvoyait le dossier, dont on refusait le dépôt.

Ces premières discussions indiquent très-nettement l'attitude prise par le gouvernement dans cette affaire, et celle des fondateurs de la nouvelle école.

Le P. Captier avait invoqué le droit, et, sans négliger les moyens honorables qui pouvaient être employés pour fléchir la résistance du pouvoir, il était résolu à se maintenir dans cette forte et loyale position, et à y renfermer ses adversaires.

Ceux-ci, c'est-à-dire le ministère de l'instruction publique, et plus tard ceux des cultes et de l'intérieur, cherchaient à transporter le terrain de la lutte dans le champ, aussi vaste que mal délimité, de la convenance politique. Ils devaient tour à tour se servir des lois contre la liberté religieuse, et des dispositions restrictives ou douteuses de la législation spéciale de l'enseignement, exploiter les craintes des établissements religieux existants et les timidités de l'opinion catholique, enfin user (ils l'espéraient du moins) la patience de leur antagoniste par les délais, les retards et les lenteurs administratives.

Sans entrer dans des développements étrangers à notre sujet, il est bon de rappeler ici quelles étaient alors les dispositions du gouvernement impérial à l'égard de ceux qu'on commençait à appeler les cléricaux. Napoléon III, après avoir, au commencement de son règne, compromis par son alliance la cause catholique, plus qu'il ne la servit par les témoignages très-réels de bienveillance et de faveur

accordés au clergé, croyait pouvoir négliger désormais comme auxiliaires ceux dont il savait assez n'avoir rien à craindre. Désireux de donner des gages à l'opposition antireligieuse, rendue plus exigeante et plus audacieuse depuis la guerre d'Italie, il feignit de partager ses alarmes au sujet du développement des œuvres catholiques. On trouvait de plus dans ces craintes hypocrites le prétexte d'une revanche facile contre les actes de certains prélats dont la noble indépendance avait étonné autant que déplu.

Telle était la tendance actuelle du chef de l'État, ou tout au moins de son entourage. En tout cas, le ministre n'avait ni trompé ni flatté le P. Captier, en assurant que ce déploiement de sévérité n'avait aucune relation directe avec la congrégation qui en était l'objet. Le gouvernement n'avait cherché ni désiré rencontrer le Tiers-Ordre de Saint-Dominique, que devaient protéger ses modestes commencements aussi bien que le nom populaire de son fondateur; mais il fallait exécuter une résolution arrêtée, et les directeurs d'Arcueil se présentèrent les premiers.

On n'avait imaginé d'ailleurs d'une part ni de l'autre que l'affaire dût dépasser les proportions ordinaires d'une question de ce genre. Si le P. Captier, tout en prévoyant des difficultés, était loin de s'attendre à les rencontrer aussi graves et aussi fondamentales, il est à croire que le gouvernement, de son côté, ne comptait pas davantage sur une résolution aussi persistante. Dans sa pensée, il ne pouvait manquer d'avoir facilement raison d'un projet à peine ébauché par des hommes jeunes et sans nom, n'ayant d'autre force que celle de leurs liens religieux encore récents, et l'appui moral de quelques hommes d'élite, il est vrai, mais presque tous éloignés des affaires ou peu influents. En admettant que les menaces ou les promesses vagues, les refus tempérés de protestations bienveillantes, fussent insuffisants, un simple arrêté de police ferait triompher le bon plaisir de l'administration; et ce premier succès serait un précédent très-utile à opposer plus tard aux tentatives du même genre, soit pour les décourager, soit pour faire valoir les concessions gracieuses qu'on aurait intérêt à accorder. Ce calcul, s'il avait été fait, comme il est permis de le supposer, pouvait paraître juste; néanmoins il devait tromper ses auteurs, parce que leur subtile évaluation avait négligé deux termes importants : le bon droit de leurs antagonistes et le bon plaisir de la Providence.

Résolu, avons-nous dit, à s'adosser fortement au droit commun, et à en réclamer le bénéfice, comme à se soumettre à toutes ses justes exigences, le P. Captier comprenait cependant qu'il ne devait négliger aucun secours de l'ordre spirituel ou de l'ordre temporel. Après Dieu, en qui il plaçait toute sa confiance et résignait toute sa

volonté; après ses supérieurs, auxquels il se tenait étroitement uni par l'obéissance religieuse et la plus respectueuse déférence, il dut s'adresser d'abord aux évêques, pasteurs des âmes, qui ne pouvaient manquer de prendre intérêt à une entreprise ayant le bien des âmes pour objet. Il en reçut des encouragements précieux, et, quand cela fut possible, un appui courageux dans les conseils spéciaux auxquels quelques-uns d'entre ces prélats étaient appelés.

En dehors du clergé, quelques personnages éminents, connus pour leur dévouement aux œuvres catholiques et leur attachement au souvenir du P. Lacordaire, devaient aussi être utilement consultés. Entre tous, M. de Montalembert se présentait comme un des tuteurs naturels de la fondation. Il avait pu déjà, pendant ses visites à Sorèze, apprécier dans le P. Captier l'héritier fidèle et le continuateur filial des projets de son noble ami. Un des premiers, il lui apporta l'appui de ses encouragements et de ses avis, si autorisés en pareille matière. L'âme énergique du grand champion de la liberté religieuse, déjà assailli par la maladie, trouvait peut-être une mélancolique consolation à revenir sur les premiers combats de sa jeunesse, dont un touchant souvenir le saisit un jour au courant d'un entretien : « C'est ici, dit-il en promenant son regard ému sur les murs de la cellule où le P. Captier l'avait reçu[1] ; c'est ici que je me suis occupé de la liberté de l'enseignement avec le P. Lacordaire. »

M. de Montalembert conseillait le plus ferme attachement au droit commun. La cause commune des intérêts religieux avait été affaiblie, pensait-il, par l'abus qu'avaient fait quelques catholiques des influences pour obtenir à titre de faveur ce qu'il n'aurait fallu réclamer que comme un droit. Du reste, la lutte, si elle devait s'engager à cette occasion, serait avantageuse à l'Église[2]. Le P. Captier, tout aussi convaincu de la nécessité de ne jamais faiblir sur les principes, ne croyait pas cependant qu'il fût dangereux d'user d'influences conciliatrices, si la conciliation se faisait sans qu'il eût rien à rétracter de ses principes.

La résistance légale sur le terrain du droit commun était également conseillée par MM. Cornudet et Cochin. Ce dernier avait ainsi formulé ses indications sur la marche à suivre :

1° Faire une dernière démarche auprès de M. le vice-recteur, et lui déclarer que, *si les lois du pays l'interdisent*, M. l'abbé D... renoncera à s'entourer de collaborateurs pris dans une congrégation religieuse; qu'il agit ici comme Français et non comme religieux, et qu'il exigera par tous les moyens de droit que M. le recteur re-

[1] Dans l'ancien couvent des carmes de la rue de Vaugirard.
[2] Extrait d'une lettre de M. de Montalembert au P. Captier.

çoive son dossier et sa déclaration, et délivre le certificat de stage.

2° Si M. le vice-recteur ne s'exécute pas, demander par un huissier le certificat de stage.

3° Que le certificat soit donné ou refusé, faire dans un court délai, et de la même manière, la déclaration d'ouvrir une maison d'éducation secondaire à Arcueil, etc.

4° Un mois après cette signification, déclarer l'établissement légalement ouvert.

5° Y installer au début deux religieux directeurs, et composer le personnel de laïques et d'ecclésiastiques séculiers.

6° Profiter ensuite des moments meilleurs pour étendre le nombre des religieux, quand la maison aura acquis quelque importance.

Enfin l'archevêque de Paris, que sa position autant que son caractère inclinaient à une grande réserve, approuvait néanmoins cette ligne de conduite, tout en recommandant une grande prudence, à cause des autres communautés religieuses.

Fortifié par de tels suffrages et de telles approbations, le P. Captier, bien résolu d'ailleurs à ne pas déserter le combat engagé, adressa le 20 juin à M. le vice-recteur la lettre suivante :

« Monsieur le vice-recteur,

« M. l'abbé D..., à qui j'ai communiqué votre lettre du 17 courant, motivant le renvoi des pièces qu'il vous a adressées, m'écrit qu'il ne saurait accepter une opposition qui est évidemment en contradiction avec l'article 60 de la loi du 15 mars 1850 : « Tout Français âgé de vingt-cinq ans au moins, et n'ayant encouru aucune « des incapacités comprises dans l'article 36 de la présente loi, « pourra fonder un établissement d'instruction secondaire sous la « condition, etc. »

« Il me prie de vous faire observer que sa qualité personnelle de religieux ne saurait être un obstacle à la fondation qu'il projette, puisque la question est formellement résolue par le législateur, comme il résulte du compte rendu de l'Assemblée nationale législative, séances du 23 février 1850 et du 25 février de la même année.

« En effet, l'Assemblée eut à délibérer sur un amendement ainsi conçu : « Nul ne pourra tenir une école publique ou libre, primaire « ou secondaire, laïque ou ecclésiastique, ni même y être employé, « s'il fait partie d'une congrégation religieuse non reconnue par « l'État. — Aucune congrégation religieuse ne pourra d'ailleurs « s'établir que dans les formes et dans les conditions déterminées

« par une loi spéciale. — La discussion de cette loi devra être pré-« cédée de la publication des statuts de la congrégation, et de leur « vérification par le Conseil d'État, qui donnera son avis. »

« Cet amendement, mis aux voix, fut repoussé à une très-forte majorité, après une discussion dont le sens libéral n'est pas douteux.

« Enfin, M. l'abbé D... me prie de vous demander en quelle forme il lui est possible d'interjeter appel de l'opposition que vous lui signifiez, puisqu'il est fermement résolu à maintenir ses droits, dussent ses projets premiers être considérablement changés. Il pourrait en effet poursuivre ses projets, et prendre avec lui des professeurs laïques et séculiers.

« J'attends de votre bienveillance et de votre loyauté, monsieur le vice-recteur, des renseignements précis sur ce que vous jugez être la limite des droits de M. D... Si vous désirez m'entretenir de vive voix, veuillez m'en faire donner avis à Arcueil, où je réside désormais. »

II

C'est dans l'ancien couvent des carmes de la rue de Vaugirard, prêté aux dominicains par les archevêques de Paris, que le P. Captier avait élu domicile à son arrivée. Les enfants de saint Dominique y conservaient, avec la mémoire, vivante encore, du grand et saint orateur de Notre-Dame, les généreuses reliques des martyrs de septembre, confiées à leur garde. Fils de l'un d'eux, émule prédestiné des autres, le P. Captier était venu demander à ces fortifiants souvenirs les secours d'en haut. Bien qu'il ne pût attendre de la communauté d'autre aide que celle d'une fraternelle sympathie, il aimait à se retremper dans l'atmosphère de l'hospitalité religieuse, après les émotions de la lutte. Mais, d'une part, les démarches nécessitées par cette lutte s'accommodaient mal avec la régularité du cloître, et de l'autre, en présence du refus déclaré du ministre, il devenait opportun d'affirmer par quelque signe extérieur l'intention de la résistance légale.

Aussi, vers le milieu du mois de juin, le P. Captier vint-il s'établir à Arcueil, afin d'en prendre possession et d'y préparer une installation convenable pour la rentrée des élèves. On ne pouvait compter que sur un petit nombre dans le commencement, si toutefois les difficultés pendantes se résolvaient assez à temps pour permettre l'ouverture de l'école. Mais, quels que fussent ce nombre et l'époque de la rentrée, il fallait être prêt à l'avance.

En premier lieu, la maison était encore occupée par des locataires qu'on dut congédier, non toujours sans désagréments ni sans frais. Puis, une fois le local dégarni de ses hôtes anciens, il s'agit de l'approprier à sa destination nouvelle, de préparer et de meubler des salles d'étude et de classe, des dortoirs, des réfectoires, etc.; en un mot, de pourvoir aux soins si variés dont les détails compliquent à présent l'administration, bien plus simple jadis, d'un internat secondaire.

Le P. Captier, bien qu'assisté en ce point par un religieux qui lui avait été donné pour compagnon de ses premières démarches, donnait cependant à tout le coup d'œil du maître et de l'homme expérimenté par une pratique antérieure. Outre la nécessité d'initier à cette besogne son jeune *socius*, encore à ses débuts, il trouvait d'ailleurs dans cette activité physique une diversion salutaire aux préoccupations et aux soucis de la question légale.

Tandis qu'il s'occupait de ces arrangements, attendant la réponse promise du vice-recteur, il apprit le remplacement de M. Rouland par M. Duruy au ministère de l'instruction publique. Ce changement, en lui-même, n'entraînait aucune indication favorable ou contraire à la fondation d'Arcueil. On sait en effet que, pendant cette période de l'Empire, les ministres, très-peu responsables, n'étaient guère que les prête-noms officiels de la politique personnelle du chef de l'État, plus ou moins bien conseillé par son entourage intime.

Membre éminent et convaincu de l'Université, écrivain généralement respectueux dans les questions religieuses, mais bornant ce respect à la reconnaissance impartiale des bienfaits de l'Église dans le passé, et au silence pour ses efforts dans le présent, M. Duruy ne devait pas être personnellement sympathique aux congrégations religieuses et à la fondation d'une école libre. On pouvait s'attendre néanmoins à trouver en lui un contradicteur loyal et sincère, disposé par ses habitudes antérieures, autant que par l'estime qu'il avait de la valeur de ses adversaires, à apporter dans ses luttes avec eux une tactique plus franche et plus équitable que celle de son prédécesseur. L'avénement aux affaires d'une personnalité toute nouvelle offrait de plus au gouvernement un prétexte pour se désister de la rigueur affectée par le précédent ministre. C'était, en tout cas, une chance de succès dont il ne fallait pas négliger l'occasion, quelque douteuse qu'elle parût.

Transformant presque en certitude l'espoir qu'il avait conçu à ce sujet, le P. Captier écrivait le 24 juin :

« A cette heure, vous savez peut-être le changement de minis-

tère, et vous devinez la joie que j'en ai : il me semble que la main de Dieu est là. »

A cette même date, il envoyait au P. D..., futur titulaire de l'école, le billet suivant :

« Le changement de ministère vous est connu, mon cher Père, et vous voyez quel parti nous en pouvons tirer. Réjouissons-nous et d'avoir persévéré et de ne pas être allé trop vite. J'ignore encore si nous devrons réclamer pour le passé, ou bien recommencer nos démarches, comme si rien n'avait été fait. Ce dernier procédé me paraît être plus délicat pour M. le vice-recteur.

« Par prudence, envoyez-moi ici, par le plus prochain courrier, une lettre analogue à votre toute première, pour demander votre certificat de stage. Quant à la lettre *menaçante*, elle devient heureusement inutile. »

Quelques jours plus tard, il commençait, dans ce sens, de nouvelles négociations auprès du ministre et du vice-recteur. Dans une note adressée à ce dernier, rappelant l'état de la question, il développait de nouveau les convenances générales et particulières de la fondation, que l'ancien ministre avait peut-être négligé d'examiner ; et, sans revenir directement sur la question juridique, il terminait par ces lignes, empreintes à la fois de fermeté et de modération : « Je ne renonce à aucun des droits personnels du R. P. D..., qui m'a donné le mandat de suivre son affaire; mais j'entre volontiers dans des considérations propres à pacifier. Je fais ce qui dépend de moi pour éviter un conflit dont les esprits passionnés pourraient abuser contre le gouvernement et contre nous. »

Après onze jours d'attente, le ministre fit répondre par le vice-recteur que « la décision de son prédécesseur avait pour base les décrets du 3 messidor an XII, 18 février 1809 et 26 décembre 1810, relatifs aux associations religieuses non autorisées. — Or l'application de ces décrets ressortit exclusivement au ministère des cultes. — En conséquence, et par suite du décret du 23 juin, qui divise ces deux départements ministériels, le ministre actuel de l'instruction publique n'a pas compétence pour statuer sur la réclamation du R. P. Captier. »

Ainsi, loin de bénéficier de l'évolution accomplie dans le ministère, l'affaire d'Arcueil allait se compliquer d'une autre difficulté. Non-seulement l'avénement de M. Duruy n'apportait aucune diminution de rigueur, mais il servait à créer une opposition nouvelle dans le ministère des cultes, récemment séparé de l'instruction publique, et réuni à la justice. D'autre part, il est vrai, cette division

pouvait offrir cet avantage d'obtenir plus facilement du département de l'instruction publique, désormais isolé, la stricte exécution de la loi sur l'enseignement secondaire : chose à laquelle le précédent titulaire avait pu se refuser à l'aide d'une confusion habile des deux questions, religieuse et scolaire.

Pénétré de l'utilité de cette distinction, le P. Captier fit remettre au vice-recteur de l'Académie une nouvelle déclaration réitérant le dépôt légal et la demande de récépissé. Il obtint ensuite du ministre de l'instruction publique une seconde audience dont il rend compte en ces termes :

« Je sors tout triste de chez S. Exc. le ministre de l'instruction publique. Il fait montre de son esprit anticlérical, et affecte en même temps beaucoup de franchise et de roideur.

« La question que nous soulevons est complexe, dit-il. D'une part, en tant que nous voulons ouvrir une école libre, nous avons affaire à lui; d'autre part, en tant que le P. D... est un religieux, l'affaire devient *politique*, et ressort du ministère des cultes. Il prétend ne rien pouvoir faire tant que la question politique n'est pas vidée.

« Ma conclusion de tout cela, c'est que ce n'est pas le *ministre* qui nous résiste, mais une volonté supérieure.

« Le secrétaire général du ministère est allé jusqu'à nous soutenir que nous sommes *morts civilement*. Son argumentation ressemble fort à une leçon mal apprise.

« Demain j'essayerai de voir S. Exc. le ministre des cultes. Si je n'obtiens rien, je m'occuperai sans retard des sommations à faire à M. le vice-recteur.

« C'est demain saint Henri. Espérons que le P. Lacordaire nous aidera de là-haut ! »

Le lendemain, le P. Captier est reçu, en effet, par le chef de cabinet du ministre des cultes qui lui assure que « M. le garde des sceaux n'est pas l'auteur des difficultés que rencontrent les fondateurs d'Arcueil, et qu'on va répondre au ministre de l'instruction publique de manière à lui laisser la responsabilité de ce qu'il fera. »

Sur cette promesse, le Père interrompt ses démarches. Un voyage à Oullins le tient absent pendant trois jours. A son retour, la réponse promise n'était pas encore arrivée ; mais il apprend du secrétaire de l'Académie que les trois ministres compétents, celui de l'instruction publique, celui de l'intérieur[1], et le ministre intéri-

[1] M. Boudet.

maire des cultes[1], doivent se réunir à ce sujet et donner une réponse définitive qui sera transmise par l'Académie.

Au jour fixé, la réponse fait encore défaut. Ce retard, assure M. le secrétaire de l'Académie, ne présage rien de mauvais : un refus serait annoncé catégoriquement : une bonne réponse est plus difficile à rédiger.

« Ils sont donc bien embarrassés nos gouvernants, qu'ils ne nous répondent pas, écrit le Père au sortir de la Sorbonne. Aujourd'hui je suis allé réclamer la réponse promise par M. le secrétaire général de l'instruction publique, mais elle n'y était pas. Peut-être que le *Moniteur* annoncera prochainement la suppression du huitième commandement de Dieu, afin de rendre plus aisées les paroles aimables et flatteuses... Pendant ces délais, le conseil départemental de la fin du mois approche, ce qui nous obligera à montrer les dents sur papier timbré. »

Il adresse en même temps au secrétariat général de l'instruction publique une lettre d'instances nettement formulées. « Je ne demande pas, y est-il dit, la solution de la question *politique* soulevée par M. Rouland; c'est une question à part, que je ne négligerai point, mais à laquelle on ne peut pas subordonner celle de l'instruction publique. Voici ma demande dans toute sa simplicité : Saisira-t-on sans délai le conseil départemental de notre demande de *certificat de stage?* Ce certificat étant délivré et rendant complet notre dossier, nous donnera-t-on le *récépissé de nos pièces?* »

Le 27 juillet, nouvelle audience du ministre de l'instruction publique. Son Excellence reconnaît les droits des fondateurs d'Arcueil, interprète la loi comme ils l'interprètent, et veut pour leur affaire une solution favorable.

Mais le ministre des cultes maintient son opposition et écrit qu'on ne doit pas donner le certificat de stage, ni le récépissé des pièces. Aucune observation ne peut le faire revenir de ce sentiment. Le cabinet étant de la sorte divisé, l'affaire reste pendante et indécise jusqu'au très-prochain retour de l'empereur.

On invite le P. Captier à prendre patience et à ne pas exiger que la cause soit immédiatement portée au conseil départemental. A cela il répond que l'ouverture des vacances, empêchant les réunions suivantes de ce conseil, il ne peut admettre aucun délai nouveau. Il doit faire un acte conservateur de ses droits, et le fera dans les termes les plus délicats. — Le ministre témoigne sa confiance dans les sentiments sérieux des dominicains, son désir d'arranger l'af-

[1] Le maréchal Vaillant.

faire, loue leur conduite, offre enfin une réunion extraordinaire du conseil départemental dans la première quinzaine d'août. Le Père ne cède qu'après avoir obtenu la promesse écrite que cette réunion aurait lieu.

On allait donc, à la fin, recevoir une décision souveraine qui terminerait le désaccord convenu des ministres ; et tout faisait croire, comme l'espérait le P. Captier, que ce serait, à défaut de la reconnaissance explicite du droit des religieux, la consécration d'une tolérance à laquelle on tenait à maintenir le caractère d'une faveur toute spéciale.

Le 8 août, impatient de connaître cette décision, le P. Captier se présente, accompagné du titulaire de l'école, au ministère de l'instruction publique. M. le secrétaire général leur apprend que l'opinion de M. Duruy a prévalu et que l'affaire suivra son cours régulier devant l'administration de l'instruction publique. La question politique est renvoyée, non plus au ministère des cultes, mais au ministère de l'intérieur qui désire voir les réclamants.

Le soir, en effet, les Pères sont reçus par S. Exc. M. Boudet qui leur renouvelle les déclarations, qu'ils ont tout droit devant la loi de 1850, que leur affaire suivra son cours régulier, etc... Il ajoute, il est vrai, des réserves en faveur des lois contre les communautés religieuses, lois que le gouvernement croit toujours exécutoires, et dont il se servira dans l'occasion. Tout en louant l'esprit du Tiers-Ordre, le ministère fait entendre que le gouvernement pourrait, s'il le voulait, s'opposer à la fondation ; pourrait même, après la fondation, dissoudre la communauté d'Arcueil. — Le gouvernement n'est pas hostile aux maisons religieuses, mais il ne veut pas qu'elles se multiplient au point de devenir une concurrence dangereuse pour les maisons d'enseignement de l'État.

« Bref, écrit le P. Captier, au sortir de cette entrevue, le ministère nous a fait deviner qu'on veut tolérer notre fondation, mais non l'approuver, ni abandonner le système d'après lequel nous vivons sous une simple tolérance. »

Au milieu de ces subtilités plus ou moins adroites ressortait la reconnaissance du droit individuel de fonder une école secondaire, conformément à la loi de 1850. Les réserves faites sur la qualité religieuse des demandeurs et l'éventualité d'une dissolution mise en avant par le ministre de l'intérieur, ne paraissaient devoir jouer qu'un rôle comminatoire ayant pour effet de hausser l'abstention bienveillante des hostilités possibles. Ainsi pensait le P. Captier, et il put espérer un moment avoir évité un conflit public qui répugnait non moins à la nature conciliante de son esprit qu'aux convenances de l'Œuvre qu'il représentait.

Cet espoir lui fut promptement enlevé. Ce fut M. Boudet, désormais chargé du rôle actif dans l'affaire d'Arcueil, qui démasqua la position nouvelle où se retranchaient les membres du cabinet.

« Le gouvernement, dit le ministre de l'intérieur au Père, a de nouveau délibéré sur votre affaire, et ne trouve pas opportun de permettre en ce moment votre fondation. — Cependant votre droit individuel est certain, et conséquemment vos formalités auprès de l'Académie ne sauraient être empêchées. — On n'a pas le moyen de s'opposer à l'ouverture de l'école, mais on dispersera la communauté. — Le gouvernement entend d'ailleurs respecter toutes les positions acquises, et nulle communauté n'a à craindre, quoi que vous fassiez. — Si votre communauté d'Arcueil est dispersée, celle d'Oullins n'en ressentira aucun contre-coup; car le gouvernement ne veut pas persécuter. — Vos personnes seront respectées comme très-honorables; vous serez même protégés contre toute persécution; mais (c'est le refrain) vous serez dispersés. »

« Aujourd'hui, reprend le P. Captier dans le récit de ses démarches, je suis allé à l'Académie pour remplacer une déclaration qui aurait été égarée pendant les voyages du dossier. On m'a répété que nous recevrions enfin notre récépissé. Rien ne marque de l'opposition de ce côté-là.

« Nous voilà donc au point que nous avions prévu à l'origine de l'affaire : d'une part, la loi de 1850 qui s'exécute; d'autre part, une solennelle intimidation politique. Nous n'avons aucune démarche agressive à faire. A supposer qu'on nous disperse, nous ne risquons rien de plus qu'en nous arrêtant à présent; nous y gagnons au contraire le prestige de la demi-persécution.

« Dans cette situation, faut-il aller en avant comme si de rien n'était? ou bien faut-il diminuer le personnel des religieux et accroître celui des laïques? J'incline pour le premier plan, sauf à faire appel à quelques dévouements au dernier moment. »

Le lendemain, l'envoi du récépissé de l'Académie consacrait la situation : dans un mois, à partir de ce jour, on pourrait ouvrir l'école, s'il n'était fait aucune opposition concernant le local ou la personne du directeur titulaire.

Un peu plus tard, un inspecteur d'académie se présentait à Arcueil, y faisait une minutieuse revue de toutes choses, prenait des notes, et, après quelques questions et remarques adressées au P. Captier sur lui-même et sur la cause de l'absence momentanée du titulaire, se déclarait satisfait.

Tout était donc régularisé du côté de l'autorité académique; mais en même temps était maintenue, malgré les explications précédentes et les démarches encore tentées depuis par le P. Captier, l'oppo-

sition soutenue par le ministre de l'intérieur au nom du gouvernement, en s'appuyant sur les lois de proscription contre les ordres religieux.

Dans le courant du mois de septembre, le préfet de police fit donner au P. Captier communication d'une lettre à lui adressée par le ministre de l'intérieur, qui « expose que, nonobstant ses avis, le R. P. Captier et le R. P. D... continuent de préparer l'ouverture de leur établissement et d'inscrire des élèves. Il invite M. le préfet de police à leur faire connaître que le gouvernement entend toujours s'opposer à la fondation. »

« J'ai prié M. le commissaire, raconte le P. Captier, de remercier M. le préfet de police de la courtoisie de son procédé. Je lui ai déclaré que nous sommes en mesure, le P. D..., comme chef d'institution, et moi comme gérant des actionnaires, d'ouvrir, si besoin est, notre école avec des laïques. Par conséquent, il n'y aura pas de conflit; mais nous avons des raisons de croire que S. M. l'empereur ne permettra pas qu'on emploie contre nous des moyens rigoureux. M. le commissaire m'a dit très-poliment qu'il accomplit sa mission, mais qu'il ignore si les menaces contenues dans la lettre seront suivies de leur effet. »

Après cet acte, il n'était plus possible de conserver une illusion sur les intentions du pouvoir. Ayant échoué dans le système de conseils, d'intimidations, de retards et de confusions employé tout d'abord; obligé, par l'énergie franche et sagace du P. Captier, à reconnaître les droits des fondateurs devant la législation spéciale de l'enseignement, il se montrait résolu à en annuler les effets au moyen d'une persécution antilibérale, dont le ministre de l'intérieur devint l'exécuteur impitoyable, autant que patient et courtois; car il faut rendre cette justice à ce fonctionnaire investi d'un rôle ingrat, qu'il usa de toutes les sommations et de tous les avertissements préventifs pour engager les dominicains à éviter, par un désistement volontaire, l'accomplissement de ses menaces.

III

Le récépissé de l'Académie ayant été délivré le 21 août, l'école pouvait être déclarée ouverte dès le 22 septembre. La rentrée eut lieu le 12 octobre. Ce jour-là, le modeste local du nouveau collége chrétien reçut douze élèves. Quelques-uns de ces enfants avaient commencé leur éducation à Oullins. Transférés à Arcueil, à cause des sympathies ou des convenances de leurs familles, pour en être

le premier noyau, ils retrouvèrent dans leur supérieur un Père déjà connu et aimé, et ne furent pas longtemps à faire partager leurs sentiments aux nouveaux venus, qui étaient en majorité.

Les six religieux dont se composait la communauté naissante, joints aux ecclésiastiques séculiers et aux laïques professeurs ou employés formaient un personnel plus nombreux que celui des élèves ; mais, outre qu'on devait prévoir un accroissement prochain, les élèves déjà présents appartenaient à des classes distinctes, dont il fallait dès lors constituer l'enseignement.

Dans ces conditions exceptionnelles, on imagine facilement quelle intimité s'établit, dès les premiers jours, entre les divers éléments de cette famille d'élèves et de maîtres, prêtres et laïques. La classe la plus nombreuse comptait jusqu'à trois élèves. Cependant tout était organisé comme si la maison eût fonctionné depuis longtemps : les exercices se succédaient avec la plus grande régularité. La gaieté, l'entrain, et cette généreuse effervescence, qui est le privilége des commencements, s'étaient emparés de ce petit troupeau que ne troublait aucune appréhension. Professeurs et écoliers ignoraient, en effet, la fragilité de l'abri qui les réunissait. Ils avaient bien entendu parler d'obstacles apportés à la fondation par le gouvernement, de difficultés qui en avaient entravé la marche et compromis le succès ; mais, l'école étant ouverte, ils crurent tout danger disparu. Seuls les religieux les plus anciens, confidents de toute la situation, en partageaient l'inquiétude avec le P. Captier. Celui-ci portait avec une sérénité toute chrétienne le poids de ce lourd fardeau. Reconnaissant envers la Providence de lui avoir applani l'obstacle premier et fondamental, en permettant l'ouverture de l'école, il se confiait en elle pour surmonter les difficultés futures.

Les menaces de fermeture, loin d'être abandonnées, venaient d'être rappelées encore par le ministre de l'intérieur, dans une audience accordée l'avant-veille de la rentrée d'Arcueil. Il avait vivement pressé le P. Captier de ne pas aller outre, et lui avait renouvelé la résolution du gouvernement de procéder par voie de fait, si ses volontés n'étaient pas obéies.

Bien que le P. Captier ne crut plus guère possible d'échapper aux effets de cette décision, et qu'il eût déjà arrêté la conduite à tenir, le moment venu, il tenta néanmoins un dernier effort pour changer les dispositions du chef de l'État, à qui remontait en dernier lieu la responsabilité des rigueurs ministérielles. Il essaya donc, par deux fois, de faire parvenir des requêtes directement à l'empereur. Grâce à d'obligeants intermédiaires, elles furent remises, en effet ; mais, renvoyées tantôt au ministère de l'instruction publique et tantôt au

ministère de l'intérieur, elles eurent le sort ordinaire des pièces de ce genre.

La prévision de ce résultat n'avait pas arrêté le P. Captier. Il ne le fut pas davantage par la crainte de voir méjuger, d'après cet acte, la dignité et l'indépendance de son caractère. En véritable fils de l'Évangile, il plaçait bien au-dessus des préférences et des susceptibilités politiques la soumission ordonnée par Jésus-Christ à l'égard des pouvoirs établis, et ne voyait aucune hypocrisie dans un acte de déférence, n'ayant pour objet d'autre faveur que la reconnaissance de son droit. Puis, dans une affaire qui intéressait l'honneur de la religion et le bien du pays, sans parler des intérêts engagés, toutes choses qui lui étaient plus précieuses que sa propre personnalité, il eût passé sur bien d'autres délicatesses et vaincu bien d'autres répugnances pour faire triompher la justice. N'est-ce pas, d'ailleurs, rendre service aux gouvernants plutôt que leur en demander un, que de leur faire entendre le langage de l'équité ?

C'est dans ce sentiment qu'il écrivit au ministre de l'intérieur, pour lui recommander sa nouvelle démarche, une lettre touchante de noble et chrétienne simplicité :

« Arcueil, 8 novembre 1863.

« Monsieur le ministre,

« M. le chef de cabinet de l'empereur me donne avis que ma requête, qui a déjà reçu une réponse favorable de M. le ministre de l'instruction publique, est renvoyée à l'examen de Votre Excellence. C'est donc à vous, monsieur le ministre, à vous personnellement que paraît incomber la responsabilité de la résolution définitive de l'empereur à notre égard. Comment ne pas me rappeler les paroles bienveillantes par lesquelles vous avez terminé votre dernier entretien ? Vous m'avez dit que vous seriez heureux qu'on prît une décision conforme à mes désirs, et voilà que cette décision vous est demandée. Cette simple tolérance que je réclame après avoir traversé des épreuves très-longues, après avoir été victime d'une erreur depuis lors reconnue ; cette tolérance, dis-je, ne nous sera pas refusée, si l'empereur est véritablement instruit de ce que nous sommes, de ce que je demande, du but que je poursuis. Il me serait doux d'apprendre que Votre Excellence, qui connaît ma pensée intime, m'a aidé par une bienveillante protection.

« Je ne vous ai point caché, monsieur le ministre, que je redoute les luttes en matière religieuse. Je ne les redoute point par caractère, puisque j'ai montré dans cette affaire une opiniâtreté plus qu'ordinaire, je les redoute par patriotisme et par religion.

« Par principe, par devoir, je respecte et j'aime le prince que la France s'est donné ; je crois que ce respect et cette fidélité doivent être enseignés à la jeunesse, et c'est pour cela que j'ai gardé le silence devant le pays sur des faits qui auraient ému un trop grand nombre de chrétiens. Vous me reprochez ma qualité de dominicain, mais suis-je coupable en cela? Est-il nécessaire à l'État que j'en sois puni? Si je mets au service de la bonne cause tout ce que je trouve d'énergie et de dévouement dans mes habitudes de sacrifice, dois-je être confondu avec les ennemis de l'empereur et du pays?

« Il n'est point interdit, monsieur le ministre, de s'adresser aux hommes à qui Dieu a confié le gouvernement du pays. Je vous dirai donc sans détour que ces luttes, ces souffrances morales, que j'ai subies et non cherchées, ont affermi mon espoir de trouver protection auprès de l'empereur. Il y a dans quelques esprits une erreur ou une confusion, qui seules expliquent l'ostracisme dont je suis frappé. Cette erreur, il est de mon devoir de la combattre, en y opposant la vérité méconnue. Si Votre Excellence a quelque grief contre moi ou contre mon entourage, je la supplie de ne point me le cacher. Si, au contraire, vous me croyez digne de mon état d'instituteur, si vous croyez à la sincérité de mes déclarations, si vous trouvez que j'ai concilié dans ma conduite la fermeté de l'homme libre avec le respect du pouvoir, soyez bienveillant pour cette école éminemment nationale que nous commençons à Arcueil, et aidez-nous de votre recommandation auprès de Sa Majesté. »

Cette tentative resta sans succès. Le lendemain, même, le ministre prévenait le P. Captier que la fermeture de l'école lui serait signifiée dans deux ou trois jours.

Après cet avertissement, le Père dut songer à exécuter les résolutions concertées à l'avance en prévision de ce qui arrivait. Il fallut formuler une protestation en réponse à l'acte du gouvernement, et préparer les changements qu'entraînerait le nouveau mode d'existence où cet ultimatum allait placer l'école. Trois jours étaient insuffisants pour tout cela : aussi le P. Captier songeait-il à demander un délai qu'on ne pouvait refuser. Mais, avant d'en venir là, les trois jours se passèrent, et la semaine entière s'écoula sans amener la visite du commissaire de police. Elle ne devait avoir lieu que le 16 novembre.

La veille, on célébrait la fête du Bienheureux Albert le Grand, patron de la jeune école. Les offices de l'église, un modeste banquet, et le soir la cérémonie d'une profession religieuse, un peu avancée dans l'attente des événements prochains, réunirent autour des Pères

d'Arcueil une élite d'amis dévoués : ce furent les adieux aux formes dominicaines qui allaient disparaître de l'école, on ne savait pas pour combien de temps.

Vers le matin du jour suivant, un commissaire délégué par le préfet de police se présentait à Arcueil. Reçu par le P. Captier et le P. D..., il leur communique une lettre signée du chef de cabinet de la préfecture, se terminant par cette conclusion :

« ... Je vous prie, en conséquence, de notifier audit P. Captier, ainsi qu'aux autres membres de la congrégation des dominicains réunis au château d'Arcueil, que leur établissement doit être fermé, et qu'un délai de huit jours leur est accordé, tant pour rendre à leurs familles le petit nombre d'enfants qu'ils ont dans leur maison, que pour disperser les membres de leur congrégation. Vous ne leur laisserez pas ignorer que, si dans ce délai l'établissement n'est pas complétement dissous, il sera procédé à sa fermeture par les soins de mon administration. »

Après avoir lu cette pièce, les Pères remirent à M. le commissaire de police la protestation suivante dont on leur donna un reçu :

« Les soussignés, R. D... prêtre, licencié ès lettres, directeur de l'école Albert-le-Grand, et François-Eugène Captier, prêtre, aumônier de ladite école, fondés de pouvoirs des actionnaires, après avoir reçu communication de la lettre de M. le préfet de police à M. Demarquay, commissaire de police, en date du 15 novembre courant, ont exposé ce qui suit :

« M. l'abbé D..., directeur de l'école, a rempli toutes les formalités exigées par la loi du 15 mars 1850, comme cela résulte du récépissé délivré au nom de M. l'inspecteur d'Académie chargé de l'enseignement secondaire libre, en date du 22 août 1863, signé A. Nisard. Protégé dès lors par la loi, il n'a fait qu'user de son droit en choisissant ses collaborateurs comme il lui a plu, non point en vue de former une agrégation religieuse contraire aux lois de l'État, mais simplement une agrégation professorale indispensable à l'exercice de sa profession.

« Néanmoins les soussignés, pénétrés du respect qu'ils doivent aux dépositaires du pouvoir, et ne voulant en aucune sorte faire de leur situation un instrument d'opposition politique, déclarent, tout en réservant leurs droits, qu'ils feront valoir au besoin devant les diverses juridictions compétentes, qu'ils vont s'occuper sans retard de la dissolution de ce qui a été qualifié du nom de congrégation religieuse, et de la sécularisation de leur établissement, sécularisation qui sera rendue constante, tant par le choix et l'habit des maî-

tres que par l'isolement de toute autre maison formant une congrégation religieuse quelconque. Ils donneront à cette mesure toute la publicité désirable. »

Le délai de huit jours fixé par le préfet de police fut employé aux préparatifs nécessités pour la transformation promise. Avis fut donné aux différents intéressés, actionnaires de l'école et familles des élèves, de cette transformation et des changements qu'elle pouvait entraîner dans leurs rapports avec les directeurs obligés à s'isoler de leur congrégation, dans leurs actes publics. Tous furent unanimes dans la continuation de leur concours, et cette confiance si honorable pour les deux parties ne fut pas un des moins précieux encouragements recueillis par le P. Captier.

En présence de la situation faite à l'école par l'hostilité du gouvernement, et dont il était impossible de prévoir la durée, il eût été fort légitime de la part des parents de craindre l'interruption et le trouble qui pourraient en résulter dans l'éducation de leurs enfants. Et alors l'énergique conduite du P. Captier devenait inutile et sa résistance sans objet. Il n'en fut rien. Tout au contraire, des pères de famille prirent occasion de cette épreuve pour amener à Arcueil de tout jeunes enfants, qu'on n'avait pas osé séparer de leurs mères jusqu'alors, affirmant ainsi avec une généreuse hardiesse, l'indépendance courageuse de cet esprit parisien si favorable aux nobles causes, quand il ne subit pas de déplorables entraînements.

Les quelques élèves venus des départements plus éloignés ne furent pas retirés non plus.

Le jour de la séparation arrive. Après les adieux où la tristesse du départ avait été tempérée par l'excitation que procure toute situation improvisée, le T. R. P. Lécuyer, provincial du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, procéda à la dispersion de la communauté en emmenant avec lui quatre des six religieux qui la composaient. Les deux directeurs, qui, avec permission du général, avaient échangé leurs robes blanches contre la soutane ecclésiastique, restèrent seuls avec leurs collaborateurs séculiers.

Cette transformation fut notifiée au ministre de l'intérieur par une lettre du T. R. P. Lécuyer, développement et commentaire de la protestation adressée au préfet de police[1]. Elle était en même

[1] « Arcueil, 22 novembre 1863.

« Monsieur le ministre,

« Les directeurs de l'école d'Arcueil me communiquent une lettre de M. le préfet de police, d'après laquelle il leur est enjoint de dissoudre la communauté des religieux qui dirigent l'établissement, dans un délai de huit jours.

« Comme supérieur provincial des dominicains du Tiers-Ordre enseignant, je crois d'abord devoir communiquer à Votre Excellence que j'adhère de tout mon

temps rendue publique par un article inséré dans les journaux[1].

On a pu remarquer que l'arrêté du préfet de police portait une double prescription. Les dominicains y sont invités « à rendre à leurs familles le petit nombre d'enfants qu'ils ont dans leur maison, et à disperser les membres de leur congrégation. » La protestation des directeurs et les mesures qui les suivirent donnaient satisfaction au second point seulement. Le P. Captier et ses collègues, en se soumettant à l'interdiction prononcée contre la réunion religieuse, interdiction légale par sa conformité à des décrets de lois non abro-

pouvoir à la protestation que MM. Captier et D. ont déposée entre les mains des mandataires de M. le préfet.

« Mais, encore une fois, nous n'avons nullement songé à faire de notre situation un aliment pour les oppositions diverses. Aussi, ai-je l'honneur d'informer Votre Excellence qu'il a été fait droit aujourd'hui même à l'injonction de M. le préfet de police, en tant qu'elle peut être appuyée sur les lois existantes. La communauté des religieux a été déclarée dissoute; j'ai dispersé dans plusieurs lieux les membres dont elle était composée. L'habit religieux n'est plus porté par aucun des maîtres ou employés de l'école Albert-le-Grand; et je vais pourvoir à ce que le public connaisse, par la voix des journaux, de quelle manière nous entendons obéir aux lois de notre pays.

« Mais Votre Excellence me permettra d'ajouter que ces mêmes lois ne nous imposant nullement le devoir de procéder à une dissolution plus complète, M. l'abbé Captier, après comme avant sa sécularisation, demeure le représentant d'une société civile qui possède le château d'Arcueil en vertu d'un titre incontesté. M. l'abbé D. conserve les droits de chef d'institution qui lui ont été conférés d'après la loi de 1850. Soit dans la législation qui régit la propriété, soit dans celle qui régit l'enseignement public, rien que je sache ne peut être opposé à l'exécution du mandat qui leur a été imposé et renouvelé par les propriétaires de l'établissement d'Arcueil.

« J'ose donc espérer, monsieur le ministre, que, sous le prétexte de l'habit religieux qu'ils portaient naguère, ces messieurs ne seront nullement inquiétés, désormais, dans l'exercice de droits parfaitement certains. Il m'est impossible de croire que le gouvernement d'un grand pays puisse songer à mettre en quelque sorte hors la loi d'honorables citoyens, par ce seul motif qu'ils font ou ont fait partie d'une association religieuse qui n'a pas encore d'existence légale.

« Daignez agréer, etc.

« Fr. Laur. Lécuyer, provincial. »

[1] « M. le préfet de police vient d'ordonner la dissolution de la communauté des dominicains du Tiers-Ordre enseignant, qui dirigeaient à Arcueil l'établissement déjà connu sous le nom d'école Albert-le-Grand.

« Les religieux ont dû céder à des injonctions formelles et se disperser dans le délai qui leur avait été prescrit.

« L'habit dominicain a donc entièrement disparu du château Berthollet, mais l'école Albert-le-Grand reste cependant ouverte à la confiance des familles. M. l'abbé D., licencié ès lettres, chef d'institution, et M. l'abbé Captier, ancien supérieur de l'école d'Oullins, mandataire de la société civile qui possède l'établissement d'Arcueil, en conservent la direction, avec le concours dévoué d'un personnel de professeurs séculiers. »

gées, réservaient formellement la question du renvoi des élèves et de la fermeture de l'établissement. Ils soutenaient, en vertu du droit commun dont ils n'avaient cessé de réclamer le bénéfice, qu'une école régulièrement ouverte et dirigée par des hommes jouissant individuellement de tous leurs droits de citoyen, ne pouvait être fermée que par une mesure arbitraire dont aucune loi ne sanctionnerait les effets, et que la raison politique ne suffirait pas à justifier.

Oserait-on employer la violence? C'est une question qu'avait dû se poser le fondateur d'Arcueil. Car autant il avait fait appel jusqu'au dernier moment aux moyens de conciliation, autant, appuyé sur le suffrage de ses supérieurs et de son entourage, il était résolu à poursuivre l'exercice de son droit jusqu'à la contrainte de la force brutale.

Le gouvernement s'en tint là. Les motifs qui le firent se contenter d'une satisfaction aussi incomplète et abandonner des exigences aussi nettement formulées, furent sans doute de diverses sortes. La lassitude, qui détend parfois jusqu'aux ressorts administratifs, la crainte d'un scandale toujours odieux, et même le respect d'un courage dont on était forcé de reconnaître les nobles inspirations, purent avoir part à cette cessation subite des hostilités. Peut-être aussi espérait-on que l'école, compromise dans un conflit politique dont la portée et la cause seraient mal appréciées du public, tomberait d'elle-même, dans un pays où la protection, au moins tacite, du gouvernement est presque nécessaire à la prospérité des entreprises qui ne se font pas une popularité d'un autre genre par des agressions injustes et passionnées.

L'école Albert-le-Grand évita cet écueil. Les interprétations erronées sinon malveillantes que certains journaux donnèrent au décret du préfet de police ne tinrent pas contre la vérité racontée simplement et avec modération. La continuation et les progrès de l'école furent d'ailleurs la meilleure réfutation des faux bruits et des insinuations perfides.

Il y avait un danger plus grave dans l'opinion que s'étaient formée, sur la convenance des mesures prises par le P. Captier, les personnes qui en avaient connu et suivi les péripéties, opinion que l'autorité de ses fauteurs ne permettait pas de négliger. Les mêmes esprits qui avaient blâmé au début sa persistance en face des refus signifiés, et paru craindre qu'il ne compromît par là les intérêts communs des causes religieuses, n'étaient pas éloignés de l'accuser de trahison, lorsque, pour des raisons d'un ordre majeur, il dut abandonner quelques-unes des formes extérieures de la vie reli-

gieuse, auxquelles personne n'était attaché plus que lui[1]. On avait même prononcé le mot d'apostasie pour qualifier cet acte parfaitement légitime et regulier.

Le P. Captier ne pouvait rester exposé à ces soupçons injurieux. Car, en le frappant plus directement, le blâme atteignait toute la congrégation que devait honorer et non trahir la conduite du prieur d'Arcueil.

Un mémoire fut rédigé pour être communiqué à ceux que les apparences mal interprétées avaient prévenu contre la régularité de la situation religieuse des directeurs d'Arcueil. Ce mémoire, reproduisant les principales pièces du procès, se terminait par ces lignes :

« Telles sont aujourd'hui (8 décembre) la situation et l'histoire de l'école d'Arcueil. Rien n'a été dissimulé dans ce récit, et il ne reste à ajouter qu'une seule chose.

« Depuis la transformation qu'elle a été contrainte d'accepter, et qui, si Dieu le permet, ne sera que transitoire, aucune mesure nouvelle n'est venu troubler la paix dont elle jouit. C'est un état supportable sans doute, mais pourtant pénible et affligeant pour des âmes religieuses. Et si ceux qui souffrent ces choses pour la cause sacrée de l'enseignement catholique méritent d'occuper la pensée de leurs frères, espérons qu'au lieu d'être une pensée de soupçon et de blâme, ce sera une pensée de prière et d'affectueuse compassion. »

Deux mois plus tard, le P. Captier quittant Arcueil pour quelques jours, revêtit l'habit religieux à son départ et pour le temps du voyage seulement. Ce fait, remarqué et rapporté sans doute par quelque agent de surveillance, donna lieu à une nouvelle visite du commissaire de police. M. Demarquay, le même qui avait été chargé de signifier l'arrêté prescrivant la fermeture de l'école, s'enquit auprès du Père D... remplaçant le P. Captier, s'il n'y avait plus de dominicains à Arcueil. Il lui fut répondu qu'à l'exception d'un Père étranger au personnel de la maison et n'y résidant qu'à titre d'hôte, personne, dans l'école, ne portait l'habit religieux depuis le 25 novembre. M. le commissaire se montra pleinement satisfait de cette déclaration. Mais le secrétaire qui l'accompagnait, désireux de placer une observation judicieuse et qu'il croyait embarrassante, fit remar-

[1] « Je prévois, écrivait le P. Captier, quelques jours avant la visite de M. Demarquay, qu'après avoir effrayé les trembleurs, nous allons mécontenter les hommes qui rêvent opposition; mais pourvu que Dieu soit pour nous, qu'importe le reste ! »

quer que, l'habit ne faisant pas le moine, rien ne prouvait que les directeurs d'Arcueil eussent cessé d'appartenir à l'ordre des dominicains et rompu avec sa hiérarchie. — Ceci dépasse notre compétence, interrompit vivement M. Demarquay, épargnant au P. D... l'embarras de la réponse ; nous ne pouvons demander que ce que nous pouvons voir. — Cette leçon, inspirée de la maxime célèbre d'un grand diplomate, coupa court à l'incident. La réflexion de M. Demarquay[1] était aussi opportune que courtoise. En effet, si la police, au lieu d'une simple assurance concernant l'accomplissement des engagements pris par les directeurs d'Arcueil, eût voulu s'enquérir de leur situation canonique, elle s'y fût prise autrement ; mais elle n'avait que faire des questions insidieuses de M. le secrétaire, pour savoir à quoi s'en tenir. Elle savait aussi que, si quelque chose de la vie religieuse survivait à la disparition des formes extérieures, ce quelque chose est, grâce à Dieu, hors de sa portée. Parce que la loi peut interdire, à des hommes qui veulent servir Dieu et leur pays, d'habiter ensemble et de porter un vêtement de leur choix, elle ne saurait atteindre par ce fait l'essence de la profession religieuse, dont les liens défient d'autant mieux les efforts qui tendent à les rompre, qu'ils sont plus intimes.

Dans ce déguisement imposé par le gouvernement pour cacher sa défaite morale, et subi par les dominicains, qui ne pouvaient autrement éviter le désastre d'une destruction arbitraire, il n'y eut d'ailleurs ni dupeurs ni dupés. Les directeurs d'Arcueil ne voilèrent leur qualité de religieux qu'autant qu'il le fallait pour ne pas paraître provoquer le pouvoir, qui, de son côté, feignit d'oublier cette situation singulière, dont il ne pouvait attaquer le côté illégal sans violer en même temps des libertés incontestables.

Sur cette entente tacite, l'école vécut et se développa comme en pleine sécurité. Les membres dispersés de la communauté primitive avaient pu rentrer peu de temps après. D'autres religieux vinrent les rejoindre avec la seule précaution du changement de costume, qui n'était plus regardée que comme un usage sans conséquence distinguant Arcueil des autres établissements du Tiers-Ordre. Un jour enfin les robes blanches, qui n'avaient pas cessé de se mon-

[1] M. Demarquay, qui avait montré, dans toutes ses visites, des égards si parfaits, devait revenir à Arcueil dans une douloureuse circonstance. Au mois de juillet 1872, il fut chargé d'y conduire, pour être confrontés et reconnus, des prévenus impliqués dans l'assassinat des dominicains. Ses souvenirs, déconcertés, au premier moment, par la vue des modifications et des agrandissements survenus depuis la fondation, redevinrent distincts à la suite des explications qu'il échangea avec les Pères présents qui, sans connaître sa personne, n'avaient pas oublié son nom.

trer sur les épaules d'un ou deux religieux occupés à un ministère extérieur, reparurent en nombre dans l'école. Comme il fallait un motif à cette restauration, le remplacement de M. Boudet par M. de la Valette en fournit le prétexte cherché depuis longtemps. Poussé par son propre désir et par les conseils de personnes aussi prudentes que bien informées, le P. Captier adressa au nouveau ministre de l'intérieur une demande dans ce sens. Elle ne reçut pas de réponse, M. de la Valette ne voulant et ne pouvant sans doute ni réformer une décision de son prédécesseur, ni se donner l'odieux d'un refus nouveau. Mais alors, encouragé par les mêmes conseillers qui avaient d'ailleurs prévu ce résultat, le prieur d'Arcueil, après avoir repris l'habit religieux le jour de Pâques et l'avoir ainsi réintégré dans son honneur, le fit revêtir successivement, à de courts intervalles, par tous les autres Pères. Lorsqu'eut ainsi disparu le dernier vestige d'oppression, il sembla que la victoire du droit et de la liberté fut complète. Rien n'arrêta plus en effet l'essor croissant de l'école Albert-le-Grand, jusqu'au jour où la folie populaire, instrument de Dieu, sans le savoir et sans l'avoir voulu, vint couvrir de gloire, en les tachant de sang, ces robes blanches si fièrement reconquises et si chèrement gardées[1].

Fr. Th.-D. Reynier.

[1] L'auteur de cet article prépare une *Vie du P. Captier* qui doit paraître prochainement.

L'ANCIENNE ARMÉE

LE COLONEL DE GONNEVILLE

« Plus d'honneur que d'honneurs. »
(*Vieille devise.*)

I

Éclairé par une foi vive et profonde, un moraliste a exprimé cette pensée : « La tempête révolutionnaire a plus renversé d'arbres de notre antique forêt qu'elle n'en a déracinés. » M. de Bonald disait vrai.

Plus les révolutions se sont précipitées les unes sur les autres dans notre infortuné pays, et plus aussi les observateurs ont été convaincus qu'en renversant les arbres de la forêt, la tempête n'a pu arracher les racines.

Sans nul doute, notre terre est profondément labourée, les débris jonchent le sol, les feuilles sont emportées dans le tourbillon, mais les racines restent vivantes et leur séve ne se tarit pas. Invisibles presque toujours, et presque partout, elles reposent dans ces champs de notre vieille France où les ancêtres ont laissé l'empreinte de leurs pas. Les racines de l'arbre antique sont toujours là, et pour germer de nouveau, pour s'épanouir, pour grandir et pour donner aux hommes une ombre protectrice, il ne faut à ces racines que la rosée du matin, le soleil des beaux jours et le calme des soirées.

Dieu seul peut nous rendre ces choses, lorsqu'il jugera l'épreuve assez longue et assez douloureuse.

Ces réflexions, qui ne sont pas exemptes d'amertume, nous vien-

nent en lisant les pages écrites par un gentilhomme qui fut vaillant capitaine et homme de bien.

Lui aussi appartenait à l'antique forêt. Renversé comme tant d'autres, il se releva par un effort suprême, mais il eut l'existence tourmentée de nos modernes générations.

On a fait grand bruit d'un mot qui n'est qu'un lambeau de la défroque révolutionnaire : *l'avénement des nouvelles couches sociales.* Ceux qui menacent ainsi la société, ont-ils jamais arrêté leurs regards sur les anciennes couches sociales? Ont-ils vu la nationalité française naître et grandir à l'ombre de la croix du clergé et de l'épée de la noblesse? Ont-ils mesuré l'œuvre immense des ordres religieux qui conservaient le dépôt sacré des sciences et des arts, ouvraient des écoles publiques, soignaient les malades, prêchaient la morale et luttaient contre la barbarie? Ont-ils pesé le sang répandu par la noblesse depuis Tolbiac jusqu'à Fontenoy pour créer le beau royaume de France et préserver notre sol des atteintes de l'ennemi?

Il faut la misérable ignorance des temps modernes pour méconnaître à ce point le passé et croire que de la foule agitée par l'envie sortiront des Sully, des Colbert, des Turenne et des Condé!

Rien ne s'improvise ici-bas. Le cèdre a été arbrisseau, et le fleuve, avant de marquer la limite des empires, coulait sans bruit, presque invisible sous l'herbe de la prairie. L'homme ne saurait se soustraire à cette loi divine qui gouverne le monde et qui veut que tout marche avec une prudente sagesse.

Celui dont nous voulons rappeler l'existence appartenait, comme nous l'avons dit, aux anciennes couches sociales. Le jour où ces couches furent brisées, il prit vaillamment place aux rangs des défenseurs de la patrie. Fidèle à la tradition de sa race, il fut soldat.

C'était le temps qui faisait dire à Chateaubriand : « L'honneur français s'est réfugié sous les drapeaux. » On se jetait dans les camps pour échapper à la politique; les camps étaient un terrain neutre où vivaient, en bons camarades, les enfants de la France, sortis les uns des chaumières, les autres des châteaux.

La veille encore, les généraux, trahis par la fortune, portaient leur tête sur l'échafaud; mais, familiers avec la mort, ils l'attendaient du tribunal révolutionnaire avec autant d'indifférence que sur les champs de bataille. Nul d'entre eux ne songeait à immoler le devoir militaire à son ambition personnelle, nul ne désertait le camp pour la tribune politique, et, malgré la révolution, l'honneur militaire restait intact. Les Hoche, les Kléber, les Desaix, les Marceau étaient tous morts sous les armes, au milieu des soldats. Pas un seul, quelles que fussent son origine et ses croyances, n'avait été

infidèle aux idées chevaleresques des vieux capitaines de l'ancienne monarchie. Acceptant ce mystérieux héritage, ils le transmettaient tout entier à leurs successeurs.

Il appartenait à notre époque de voir l'épée de l'officier général passer aux mains souillées d'une populace en révolte; car, mendier les suffrages des implacables adversaires de l'armée, quand on est capitaine, c'est rendre son épée à l'ennemi.

Lorsque M. de Gonneville prit rang sous les drapeaux, il n'en était pas ainsi ; il eut des souffrances à supporter, mais pas de hontes à subir.

Un grand nombre d'enfants de l'ancienne aristocratie entraient alors au service comme simples soldats. La liste en serait longue et glorieuse; il suffit, pour la retrouver, de chercher les noms des volontaires de la dernière guerre ; par les fils on connaîtra les pères.

M. de Gonneville a laissé des *Souvenirs militaires* qui vont être publiés par les soins pieux de sa fille, madame la comtesse de Mirabeau. Ces souvenirs n'ont pas été écrits au point de vue de l'art ou de la science; le colonel se borne à raconter simplement les événements de sa vie guerrière, laissant de côté tout ce qui ne se rattache pas à l'armée.

Ces souvenirs qui pénètrent dans l'intimité de la vie militaire, ils en embrassent les menus détails, aussi bien que les choses importantes, et sont remplis d'enseignements. Ce livre est une véritable page d'histoire, page grave, qui met en lumière des faits dont les ouvrages scientifiques n'ont pas eu conscience.

Nous en ferons ressortir quelques-uns, mais il est nécessaire de préciser d'abord notre rôle.

Le livre de M. de Gonneville n'a pas encore été publié; nous le devançons de quelques jours à peine, et pour lui conserver sa fraîcheur, nous nous bornerons à effleurer le sujet. L'homme nous préoccupe plus que les événements, et le caractère personnel, la physionomie particulière, attirent nos regards plus encore que les batailles. Notre but est de tracer un portrait d'après nature, et non de raconter des campagnes.

Nous avons eu l'honneur de connaître d'une façon intime celui dont nous allons parler, et il nous sera facile de mettre en lumière une belle figure.

Au moral, comme au physique, ses traits étaient profondément ciselés. La main de Dieu y avait creusé des reliefs de bronze où les rayons caressants se confondaient avec la froide dignité. L'observateur était frappé de ce mélange harmonieux de bonté paternelle et de fière réserve qui donnait la mesure de sa taille, c'est-à-dire de sa grandeur!

La Bruyère a dit qu'il y avait deux grandeurs : la fausse et la vraie. « La véritable grandeur est libre, douce, familière, populaire ; elle se laisse toucher et manier ; elle ne perd rien à être vue de près ; plus on la connaît, plus on l'admire ; elle se courbe par bonté vers ses inférieurs, et revient sans efforts dans son naturel ; elle s'abandonne quelquefois et néglige ses avantages, toujours sûre de pouvoir les reprendre et de les faire valoir ; elle rit, joue et badine, mais avec dignité ; on l'approche tout ensemble avec liberté et avec retenue ; son caractère noble et facile inspire le respect et la confiance... »

Telle était la grandeur de M. de Gonneville, et il savait rester grand sans faire sentir aux autres qu'ils étaient petits.

Ses *Souvenirs* ne remontent qu'à son entrée au service, et il garde le silence sur les vingt premières années de sa vie ; elles méritent cependant de n'être pas oubliées, et ce nous est un devoir de les rappeler.

La maison le Harivel de Gonneville, d'origine danoise, appartient à la plus ancienne noblesse de Normandie. Le nom patronymique, le Harivel, s'écrivait le Harwell. Un guerrier de cette vieille race accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre, et devint le chef de la maison ducale de Northumberland, qui porte encore les mêmes armes que les le Harivel de Gonneville.

Le père du colonel était lieutenant du roi à Caen, et se trouva mêlé à l'un des épisodes les plus sanglants de la révolution. Le jeune et brillant comte de Belzunce était son ami. Ce nom illustré par la piété, le dévouement et la charité ne préserva pas le comte des aveugles colères de la populace.

Quand une foule en délire le poursuivait, Belzunce chercha un refuge chez le gouverneur, et, au risque de périr avec lui, M. de Gonneville le reçut dans sa maison qui, bientôt, fut assiégée et prise d'assaut. Malgré une résistance désespérée, Belzunce fut arraché de son asile, traîné par les rues et massacré sur la place Saint-Pierre.

Aymar-Olivier le Harivel de Gonneville, né en 1783, avait alors six ans, et peu s'en fallut que son père et lui ne partageassent le sort du comte de Belzunce. Quatre-vingts ans après cette scène de carnage, le colonel la racontait en frémissant d'indignation ; il se rappelait les moindres détails de cette nuit affreuse pendant laquelle sa mère avait emporté son plus jeune fils à travers la foule qui demandait encore du sang !

Tandis que cette mère désolée fuyait avec ses deux enfants, la populace déchirait le corps du comte de Belzunce. Une femme arrachait le cœur, le présentait à la foule à la pointe d'un couteau, le

plaçait sur un réchaud rempli de charbon, puis le dévorait avec la rage du tigre.

Madame de Gonneville et ses enfants n'avaient pu s'échapper que par le soupirail d'une cave ; l'obscurité de la nuit les protégea, et leur marche ne fut troublée que par les cris des misérables qui menaçaient de mort le gouverneur. Aymar de Gonneville, tenant la robe de sa mère qui portait son frère, la suivait à pas précipités.

A quelque temps de là, en présence des forfaits sans cesse renouvelés, l'ancien gouverneur de Caen émigra et devint lieutenant-colonel dans l'armée de Condé. Ses biens furent vendus et sa femme dut chercher un refuge dans la cabane d'un pêcheur, près de Rouen, sur les bords de la Seine.

Cette femme, d'un rang élevé, qui avait connu les honneurs et l'opulence, vivait obscurément et pauvrement ; nous devons ajouter : saintement.

Celui dont nous voulons rappeler la vie atteignait sa neuvième année. Chaque jour il se rendait à Rouen dans une petite barque qu'il conduisait seul, et il rapportait les choses indispensables à sa mère et à son frère.

La cabane qui servait d'asile à madame de Gonneville ne pouvait attirer les regards ; aussi les chefs de l'armée royale de Normandie venaient parfois, pendant la nuit, se concerter sous ce toit presque invisible. Le général de Bruslart cherchait souvent des émissaires pour se mettre en rapport avec le général de Frotté. Mais plusieurs de ses envoyés ayant été pris et mis à mort, il lui devint bientôt impossible de s'en procurer.

Madame de Gonneville avait appris à ses enfants le respect dû aux secrets des royalistes. On parlait librement devant eux, et leurs regards prouvaient que, déjà, ils comprenaient tout.

Aymar de Gonneville avait onze ans, lorsqu'un soir, à la veillée, le général de Bruslart exprima ses regrets de ne pouvoir faire parvenir d'importantes dépêches dans le département de l'Orne.

— Je les porterai, dit l'enfant.

Le général le caressa d'un long regard, mais refusa.

La mère prit alors son fils par la main, et le conduisant vers Bruslart, prononça d'une voix émue ces simples paroles :

— Prenez-le ; je vous le donne pour le service du roi !

A l'instant même on le déguise, et l'on cache ses dépêches sous des vêtements de paysan ; sa mère le presse sur son cœur, le bénit ; la porte s'ouvre et il disparaît dans l'obscurité de la nuit.

Ce premier voyage dura quinze jours ; l'enfant le fit tout entier à pied, et rapporta la réponse du général de Frotté.

Durant l'espace de deux années, il remplit ainsi d'importantes

missions, allant de Rouen à Caen, de Caen à Alençon, et ne revenant jamais sans avoir accompli son périlleux devoir. Souvent il passait la nuit dans les bois ou dans les champs, dormant à l'abri d'un arbre ou d'une haie. Malgré sa jeunesse, il avait parfois attiré l'attention, éveillé des soupçons ; cela le rendait prudent, et il ne se laissait aller au sommeil qu'après avoir caché ses dépêches sous des pierres. Il eût donné sa vie plutôt que de les livrer !

Il grandit ainsi à travers les périls. La pauvreté, les douleurs, les fatigues, les dangers étaient les seuls spectacles de son âme ! Il voyait tomber les têtes des amis de sa mère ; il la voyait trembler et prier pour lui ! Il la soutenait et l'encourageait lorsqu'elle pleurait son époux absent, dont elle n'eut pas de nouvelles pendant plusieurs années. Avant d'être homme, il était à la fois soldat et chef de famille.

La Terreur eut enfin son terme, et M. de Gonneville rentra en France vers 1801.

Nous verrons celui dont nous traçons le portrait simple cavalier en 1804, et nous le suivrons sur les champs de bataille, sans crainte de nous y égarer.

Mais comme il passe sous silence tout ce qui n'est pas intimement lié à sa vie militaire, nous donnerons quelques détails sur sa vie privée.

Étant capitaine de cuirassiers, il épousa, en 1810, pendant un congé, sa cousine germaine, mademoiselle de Langle, dont il eut deux enfants. Dans l'espace de six années, il passa seulement quelques mois en Normandie, près de sa femme, qui mourut en 1816 ; Gonneville perdit son fils en 1819, son père en 1821, sa fille en 1822 et sa mère en 1823.

En 1825, il obtint la main de mademoiselle de Bacourt, sœur de M. de Bacourt, ambassadeur sous le règne de Louis-Philippe, ami et exécuteur testamentaire du prince de Talleyrand.

De ce mariage naquit, quelques années après, une fille qui est devenue la comtesse de Mirabeau.

Avant d'ouvrir le manuscrit de M. de Gonneville, avant de nous associer à la fortune du jeune soldat, arrêtons-nous auprès du vieillard de quatre-vingt-dix ans. Il est mort à Nancy, et, dès les premiers jours de la guerre, le vétéran entend la marche de l'ennemi. Ce qui retentit dans son âme, Dieu seul le sait !

Mais lorsque la paix fut signée, de volumineux cahiers, écrits d'une main sûre, nous parvinrent un jour. Le vieillard avait donné ses dernières heures au métier ; il avait écrit pour nous d'intéressantes notes sur la guerre ; l'une surtout, qui concernait l'armée de Metz, portait le cachet d'une incontestable supériorité. Le vieux capi-

taine parlait avec une religieuse piété de son pays, il gémissait de ses erreurs, et terminant par ces mots de Shakespeare : « La France est le soldat de Dieu, » il ajoutait : « Dieu n'abandonnera pas son soldat ! »

II

Il ne faut pas être surpris de l'importance que nous attachons à ces *souvenirs* particuliers. C'est là qu'est l'histoire vraie. Ceux qui ont pris part à un grand événement quelconque, et qui en lisent plus tard le récit dans les œuvres longuement étudiées par les graves historiens, ne peuvent s'empêcher de sourire. Les souvenirs particuliers, au contraire, nous font voir l'envers de la tapisserie, et nous retrouvons l'humanité avec ses faiblesses d'un jour et ses grandeurs d'une heure.

La vérité du portrait de Tibérius Gracchus, par l'abbé de Saint-Réal, nous semble fort douteuse, quoiqu'il se trouve au *Livre de l'Esprit ;* mais nous croyons aux récits familiers de Bussy-Rabutin, qui était témoin des faits qu'il raconte. Il a vu de la bonne place, c'est-à-dire du parterre; il a eu son rôle, et mesuré du regard les grands gestes et les grandes poses. Ainsi, lorsqu'il écrit à madame de Sévigné, le 26 juin 1672 : « Croyez-moi, ma chère cousine, la plupart des choses ne sont grandes ou petites qu'autant que notre esprit les fait ainsi; le passage du Rhin, à la nage, est une belle action, mais elle n'est pas si téméraire que vous pensez : deux mille chevaux passent pour en aller attaquer quatre ou cinq cents ; les deux mille sont soutenus d'une grande armée où le roi est en personne, et les quatre ou cinq cents sont des troupes épouvantées par la manière brusque et vigoureuse dont a commencé la campagne..... »

Une autre fois, devant Valenciennes, en juillet 1674, Bussy écrit encore à madame de Sévigné : « Vous avez pu déjà savoir la mort de trois capitaines aux gardes, la blessure du chevalier de Créquy à la tête, du marquis de Sillery à la mâchoire, du marquis de Lauresse au bras, et de Maloudin à la jambe..... Le matin du 8, il sortit trois escadrons de la ville sur les Lorrains, et comme tout le monde y courait, un cavalier des nôtres se détacha, et tira de quatre pas un coup de mousqueton à la Feuillade, et puis lui demanda : « Qui vive? » La Feuillade répondit : « Vive la Feuillade! » Si vous me demandez pourquoi ce cavalier lui en voulait, je n'en sais point d'autre raison, si ce n'est qu'il fallait que ce jour-là la Feuillade ressemblât à un Espagnol... »

Certes, l'histoire en grand costume n'est pas aussi vraie ni plus instructive que cette histoire en déshabillé. Celle-ci nous apprend que les capitaines aux gardes savaient parfaitement mourir, et que chevaliers et marquis faisaient bon marché de leurs têtes, de leurs bras et de leurs jambes.

Puis, sans l'histoire intime, saurions-nous tous ces mots heureux, toutes ces actions brillantes qui n'ont pour théâtre qu'un feu de bivouac ou le carrefour d'un chemin de traverse.

Les *Souvenirs militaires* de M. de Gonneville seraient, dans tous les cas, protégés par les lettres du comte de Bussy, l'un des quarante de l'Académie française.

La Fontaine devint poëte et fabuliste après avoir entendu un capitaine de dragons lire une ode de Malherbe. Gonneville se fit soldat parce qu'un professeur de belles-lettres lut devant lui un chant de *la Jérusalem délivrée*. Il prit le livre, le dévora passionnément, et, depuis l'âge de douze ans jusqu'à sa vingtième année, il vécut avec Tancrède et le vieux Raymond, comte de Toulouse. Ses yeux se mouillaient de larmes, son cœur semblait bondir dans sa poitrine, et le livre s'échappait de ses mains lorsqu'il assistait, en pensée, à ces grandes scènes où l'héroïsme prend un caractère presque divin. Il ne rêvait que lances et boucliers ! Plus tard, hélas ! les lointaines batteries de canons, les obus et la mitraille le ramenèrent à la réalité.

Les révolutions ont la conséquence cruelle de troubler l'enfance et la jeunesse, d'interrompre les études, d'arrêter le développement des facultés et d'affaiblir les générations futures en les privant d'instruction. Le mal fait à l'instruction peut être réparé dans une certaine mesure par les efforts individuels, mais le manque d'éducation est irréparable, parce que l'instruction agit sur les esprits et l'éducation sur les âmes ; les esprits négligés reprennent parfois leur éclat, tandis que les âmes abandonnées sommeillent pour toujours.

Au commencement de ce siècle, et surtout à la fin du dernier, la jeunesse fut généralement privée d'instruction et d'éducation ; mais Aymar de Gonneville, élevé par une mère vaillante et chrétienne, échappa à ce double péril ; il reçut de grands enseignements et lut de bons livres. Puis, de 1800 à 1804, son père put présider à son entrée dans la vie, et achever l'œuvre commencée dans la cabane du pêcheur par la lecture et l'adversité.

Il vivait alors à Caen au milieu d'une jeunesse oisive et dissipée. Cette existence ne convenait ni à son esprit ardent, ni à son ferme et loyal caractère. Ce n'est pas qu'il eût les enthousiasmes aveugles qui parfois entraînent vers les armées ; moins Gaulois que Saxon, chez lui le calme et la raison ne furent jamais étouffés par ces déli-

res qui troublent les natures méridionales et les poussent dans les voies les plus contraires.

Sa famille, profondément dévouée à l'ancienne monarchie, ne le vit pas sans déplaisir entrer dans l'armée. Cependant on était en 1804; la Constitution de l'an VIII avait été promulguée, et quoique le gouvernement eût encore le nom de République, l'ordre et la justice régnaient en France autant que le permettaient les sanglants souvenirs de la Révolution. Marengo, Hohenlinden, la paix de Lunéville avaient consolé des cœurs jusqu'alors ulcérés. L'Italie et la Suisse demandaient protection à la France, le Piémont devenait l'une de nos provinces, enfin l'Espagne et l'Angleterre signaient la paix d'Amiens. Bien plus et bien mieux, le chef de l'État donnait le Concordat et rendait à Dieu ses églises. Les proscriptions cessaient et les émigrés retrouvaient la patrie.

Au mois de septembre 1804, à l'âge de vingt et un ans, Aymar de Gonneville s'engagea comme soldat au 20e régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Saint-Brieuc.

La compagnie dans laquelle il fut incorporé comptait dans ses rangs les vieux cavaliers de la République, véritables soudards, fort riches en bravoure, mais non moins riches en coupables actions. Ce fut une rude épreuve pour ce jeune homme de famille, que la première soirée de la chambrée, qu'éclairait une seule chandelle plantée dans une pomme de terre, en guise de bougeoir. Son camarade de lit, le brigadier Hennesson, brave et honnête paysan, lui accorda aide et protection; mais il n'empêcha pas ses oreilles d'être frappées de la conversation des camarades, et ne préserva pas son cœur des révoltes secrètes. Ces cavaliers, dont un certain nombre avaient gagné sur les champs de bataille des armes d'honneur, se vantaient rarement de leurs exploits; mais ils aimaient à rappeler leurs méfaits, pillages et incendies. C'est là l'un des mystères du cœur humain que notre vie militaire nous a souvent fait observer. Le soldat croit exercer une mission destructive, et devine ce mot d'un chevalier du quatorzième siècle : « Si Dieu le Père se faisait gendarme, il deviendrait pillard. »

Cinq mois après son entrée au service, Gonneville fut fait brigadier, et, quelques semaines plus tard, sous-officier. Le colonel d'Avenay, son parent, qui commandait en Italie le 6e régiment de cuirassiers, profita d'une revue de l'Empereur — car l'Empire était fait — pour demander à Napoléon une sous-lieutenance pour Gonneville. Elle lui fut accordée, et le jeune officier partit pour Lodi. Le colonel d'Avenay avait été, sous le règne de Louis XVI, colonel de Royal-Normandie; il avait à peine quarante ans, et devint pour Aymar de Gonneville un père, un guide et un ami.

« Lorsque j'arrivai au 6e de cuirassiers, dit M. de Gonneville dans ses *Souvenirs militaires*, le corps des sous officiers était infiniment supérieur à celui des officiers. Ceux-ci, fort braves gens du reste, n'avaient aucune éducation, et pas la moindre idée des convenances ni des usages. » Nous nous bornons, dans cette page, à constater cette opinion. Ailleurs, et plus tard, nous aurons d'autres jugements à recueillir, et nous ferons peut-être ressortir des vérités trop méconnues.

On ne combattait pas alors, et le nouveau sous-lieutenant put se livrer à l'étude du métier.

La première bataille rangée à laquelle il assista, sans y prendre part, mais en spectateur bien placé pour tout voir, fut l'attaque du pont de Vérone, le 28 octobre 1805. Ce qu'il vit ce jour-là était vraiment digne de la *Jérusalem délivrée*. Le pont avait été rompu dans son milieu; quelques arches tenaient aux deux rives opposées, mais un vide de six pieds se trouvait béant au-dessus du gouffre où bouillonnaient les eaux de l'Adige, fleuve extrêmement profond en cet endroit. Du côté opposé aux Français, les Autrichiens avaient crénelé les murs et faisaient un feu nourri. Vainement avait-on tenté de placer des madriers sur la brèche du pont : les balles et les boulets de l'ennemi empêchaient tout travail, et le nombre des morts devenait considérable.

Des voltigeurs demandèrent à s'emparer de la rive opposée et à chasser l'ennemi sans le secours du génie, et même sans commandement : leur prière ne fut point repoussée. Le soir, au moment où l'obscurité commençait à se faire, où la vue portait à peine d'une rive sur l'autre, les voltigeurs, armés, légèrement vêtus, et sans sacs, se réunirent à l'extrémité du pont et se trouvèrent cachés par la courbe de la maçonnerie. Tout à coup, à un signal donné, ils s'élancèrent à la course, franchirent l'espace vide, tombèrent comme la foudre sur les Autrichiens, et se jetèrent dans les maisons sans tirer un coup de fusil. D'autres voltigeurs suivaient, et bientôt le poste fut enlevé. Deux soldats seulement ne prirent pas un élan assez vigoureux, roulèrent dans le fleuve et furent engloutis.

Peu d'instants après, on apportait des madriers, le pont était réparé, et une colonne de notre armée s'avançait tambours en tête. Les cuirassiers, témoins de ce jeu tout français, battaient des mains et riaient de bon cœur.

Le jeune officier de cavalerie fut content de ce début, qui lui montrait la guerre dans ses habits de fête, souriante, spirituelle, aimable, quoique un peu folle. Le charme dura peu.

Deux jours après, six mille hommes des nôtres restaient sur le champ de bataille de Caldiero. C'était la première affaire sérieuse

de Gonneville, et cependant il n'eut pas à combattre. Il foula les morts sous les pieds de son cheval; il vit les roues de l'artillerie broyer les poitrines de ceux qui étaient tombés; il entendit les cris de désespoir des blessés; des voix mourantes lui demandèrent un verre d'eau; des mains suppliantes se tendirent de son côté; des regards, qui étaient les derniers, se fixèrent sur lui; l'âcre parfum du sang le saisit à la gorge, et tous ces hommes nus, morts et mourants, avec les cheveux hérissés, les plaies de la blessure, portèrent dans son âme un trouble extrême.

C'est là le baptême du feu! A ce baptême, les poëtes n'ont pas épargné les draperies ornées de fleurs; les artistes ont eu pour lui des tableaux aux séduisantes couleurs, des groupes de marbre et de bronze aux poses fières et superbes, des chants aux notes enivrantes. Pour ce baptême, toutes les cloches ont retenti, l'air a été troublé, et des nuages de parfums ont tourbillonné dans l'espace.

Que Dieu nous garde cependant de maudire ce baptême! C'est par lui que les nations conservent leur indépendance. Mais, fasse le Dieu des armées que ce baptême n'apparaisse plus comme un jour de fête, mais bien comme l'heure des solennelles épreuves, des grands devoirs et des sublimes sacrifices!

Tant de sang répandu à la bataille de Caldiero le fut en pure perte. La marche de la grande armée sur Vienne obligeait les Autrichiens, plus forts de trente mille hommes que les Français, à se replier par une retraite faite en bon ordre; mais Masséna, qui, certes, l'avait prévu, voulait aussi sa victoire, et il se la donna le cœur léger. Ainsi vont les choses humaines dans la guerre aussi bien que dans la paix. Ceux qui tiennent les cartes jouent leur partie, et gagnent ou perdent sans songer aux payants. Combien d'entreprises ont été ainsi conçues, combien de batailles ainsi livrées, sans utilité pour le pays, mais pour conquérir ou conserver une vaine réputation! Turenne était tout autre, et se montrait avare du sang de ses soldats. Les nations doivent regretter ces temps où trente mille combattants décidaient du sort des empires.

Gonneville était à la journée de Tagliamento; puis, au cœur de l'hiver, il traversa les Alpes, et, après mille aventures, marcha sur la Prusse et fit son entrée à Berlin. Il quitta cette ville au mois de janvier 1807, pour aller vers la Vistule. Il venait de franchir ce fleuve, et se trouvait à l'extrême avant-garde, non loin de l'ennemi. L'officier supérieur qui commandait les escadrons les plus avancés du 6e de cuirassiers, dont le lieutenant de Gonneville faisait partie, ne se gardait nullement et négligeait les précautions les plus élémentaires. Ainsi cet officier supérieur envoya Gonneville chercher de l'avoine dans cinq villages qui lui furent désignés, et il partit

avec vingt-trois cuirassiers qui n'avaient pas même de cartouches pour leurs pistolets. Gonneville était sans inquiétude, puisque son chef croyait l'ennemi à onze lieues. D'ailleurs, les instructions qui lui furent données ne laissaient aucun doute sur sa mission, qui n'avait aucun caractère tactique.

Cependant il plaça des védettes, ce qui ne l'empêcha pas d'être surpris par les Prussiens. Les hussards noirs parurent d'abord, puis un escadron de dragons. Gonneville aurait pu fuir du côté opposé avec sa petite troupe; mais il préféra combattre en désespéré. « J'adressai un mot à mes cuirassiers, leur fis mettre le sabre à la main, et chargeai immédiatement. »

Le terrain était loin de permettre à vingt-quatre cavaliers d'en renverser cent cinquante. Cependant l'élan des cuirassiers français fut tel, que les hussards, criblés de coups de sabre, se débandèrent. Les dragons qui occupaient le pont étaient tellement serrés les uns contre les autres, qu'ils formaient, pour ainsi dire, un retranchement d'hommes et de chevaux. Les cuirassiers firent brèche à ce retranchement, mais la colonne prussienne était profonde : il devint impossible de gagner la gauche. Ce fut donc une horrible mêlée. Séparés les uns des autres, les cuirassiers combattaient chacun pour son compte, et nul d'entre eux ne se rendit. Bien monté, et cavalier aussi habile qu'intrépide, le lieutenant de Gonneville, qui cependant n'avait pas sa cuirasse, eut le bonheur de se trouver à l'extrémité du pont. Là, un coup de pistolet l'atteignit au côté droit. Il n'en poursuivit pas moins sa course. Son cheval s'abattit, se releva, et fit des efforts inouïs pour sauver son maître. Sept à huit dragons, un officier en tête, se mirent à la poursuite de Gonneville, et, pour la dernière fois, son cheval s'abattit. L'officier prussien lui lança un coup de sabre, et quoique à terre et entouré d'ennemis, Gonneville riposta. Alors les dragons prussiens se mirent en devoir de l'achever. Leur chef et un maréchal des logis le protégèrent en le couvrant de leurs corps. La lame de son sabre était cassée à un pied de la poignée, et le sang tombait goutte à goutte de ce tronçon.

Voilà donc le jeune lieutenant prisonnier de guerre. Son premier soin est de s'informer du sort de ses cuirassiers; puis il donne un profond regret au cheval compagnon fidèle de sa vie.

Vingt cavaliers, tous blessés, étaient aussi prisonniers. Ils furent conduits d'abord à Culmsée, petite ville polonaise. Les dragons prussiens qui avaient surpris et battu nos prisonniers étaient commandés par le baron de Werther, le comte de Moltke, le baron de Trenck et un autre officier. Dans le combat, Gonneville avait sabré la figure du comte de Moltke, qui le fit prisonnier, mais aussi le

protégea contre ses propres dragons. Ce fut M. de Moltke qui fit le premier pansement à la blessure de Gonneville et opéra l'extraction de la balle.

Laissons les captifs poursuivre leur route en traîneau. Rappelons qu'interrogé sur la force et la position de la division à laquelle il appartenait, Gonneville répondit par un refus, comme l'avait fait, en semblable circonstance, le comte de Ségur.

Le seul maréchal des logis du 6e de cuirassiers qui partageait le sort de Gonneville avait la tête fendue d'un coup de sabre, la main gauche hachée, et le bras droit traversé de deux coups de pointe. Il faut lire dans les *Souvenirs militaires* du colonel de Gonneville le récit de ce voyage sur la terre étrangère. Quoique blessé, il prodigue ses soins à son maréchal des logis; il ne le quitte plus, et devient une vraie sœur de charité.

Un jour, le bruit du canon frappa leurs oreilles et leur fit éprouver un profond chagrin. Leurs camarades se battaient, et ils n'y étaient pas. C'était Eylau, froid et brumeux. A Kœnigsberg, le convoi des prisonniers dont Gonneville faisait partie rencontra un autre convoi bien plus nombreux, et qui arrivait d'Eylau. Alors le peuple en furie voulut massacrer les Français, que l'escorte eut grand'peine à protéger. Ce peuple excitait les soldats russes à égorger les blessés, et la scène devenait grave. Le traîneau dans lequel se trouvait Gonneville gagne une rue déserte, une porte s'ouvre discrètement, et il est déposé dans une chambre. Là, seul, il cherche à deviner ce mystère. Des bruits lointains, des clameurs confuses, arrivent jusqu'à lui, mais il est sans nourriture et sans soins. La nuit vient, et le silence règne enfin dans la ville.

Le grincement des serrures se fait entendre, les portes s'ouvrent, et un homme apparaît, éclairé par une lampe. Gonneville lève la tête et reconnaît le comte de Moltke, celui-là même auquel il avait remis le tronçon de son sabre.

En présence des émotions populaires, M. de Moltke, craignant pour la vie de son prisonnier, avait voulu le sauver.

Enfin les captifs furent enfermés au fort de Pillau. Pendant que chacun raconte son histoire aux camarades, arrêtons-nous pour chercher quelque enseignement dans les faits mêmes qui se passent sous nos yeux. Oublions pour un instant les misères, et considérons ces aventures de guerre au point de vue philosophique.

Après avoir lu quelques pages des *Souvenirs militaires* de M. de Gonneville, pages qui peignent avec franchise les incidents de sa captivité, on est frappé de surprise, et l'on cherche vainement à se tenir en garde contre l'admiration.

Ces officiers prussiens, et le comte de Moltke en particulier, ont

de nobles caractères; ils se montrent braves sur le champ de bataille et humains après la victoire. Il y a en eux ce sentiment chevaleresque qu'exprimait à Fontenoy le comte d'Auteroche, lorsqu'il criait à l'ennemi : « Messieurs les Anglais, tirez les premiers! » Cependant nous venions chez eux porter la ruine; nous abaissions leur pays, et d'une tombe glorieuse nous enlevions l'épée du grand Frédéric.

Ah! sans doute, ils se vengeaient à la bataille, et peut-être, dans le fond de leur âme, y avait-il des colères implacables. Mais ces colères n'étaient point aveugles, témoin ces officiers qui comblaient d'égards Gonneville prisonnier, et lui vouèrent une amitié qui ne cessa jamais d'être fidèle.

Y a-t-il là un mystère du cœur humain? non, certes. Y a-t-il un phénomène de la civilisation? pas davantage. C'est dans l'institution des armées permanentes qu'il faut chercher le mystère.

Revêtues d'une mission sanglante, il est vrai, mais revêtues en même temps d'un caractère sacré, les armées permanentes sont la représentation du pays sur la frontière et sur les champs de bataille. La nation éprouve quelques souffrances, mais la vie nationale suit son cours pendant la guerre, et le peuple continue ses travaux. L'industrie, le commerce, les sciences et les arts ne sont pas arrêtés dans leur marche, et la querelle se décide par les soldats seulement. Ceux-ci combattent vaillamment, sans haine et sans crainte, en s'accordant une estime réciproque. Le jour vient où l'une des deux armées a supporté de tels échecs, subi de telles pertes, que la sagesse commande un temps d'arrêt, et la paix se signe.

Saint Augustin a dit que le soldat est porteur d'un *caractère royal.* Saint Grégoire de Nazianze va plus loin lorsqu'il écrit : « Si l'ordre sacerdotal est le plus saint de tous les ordres, l'ordre militaire est le plus excellent de tous. » Sans doute, nos grenadiers et nos cuirassiers connaissent peu leurs ancêtres, soldats de l'Écriture, et qui se nommaient Josué, David, ou Judas Macchabé. Nos officiers eux-mêmes ont oublié le concile de Nicée où, devant l'empereur Constantin, se discuta la doctrine de Platon. Ils ne se souviennent plus des paroles d'un vieillard, prêtre chrétien de la haute Thébaïde, et qui dit à l'empereur : « Notre sainte religion est celle des soldats ! Elle eut des centurions et des soldats pour premiers confesseurs, et elle sera éternelle par les soldats. Nous sommes tous soldats, pauvres, et prêts à mourir pour les autres qui sont nos frères. »

« Nous sommes tous soldats, pauvres, et prêts à mourir pour les autres qui sont nos frères! » Depuis le quatrième siècle cette parole a retenti dans les armées. De vagues échos la répètent encore. Les croisades et la chevalerie ont mis en honneur le sacrifice et le dé-

vouement, il n'est pas jusqu'à ce mot tracé par notre plume, ce mot *honneur*, qui ne soit sorti de nos armées. Chacun le comprend et nul ne pourrait le définir.

La Révolution française a profondément modifié ces choses. La guerre s'est faite aux peuples, et non plus aux armées seulement. On proclamait que le peuple de France ne combattait que les rois, et, le lendemain de la victoire, on disposait du sort des peuples. Les bornes qui marquaient les frontières étaient capricieusement déplacées, et l'antique mission du soldat devenait le métier d'un jour.

Une abominable confusion fut la conséquence de cette levée de boucliers. Les camps étaient remplis de foules tumultueuses avides de conquêtes, et trop oublieuses des véritables intérêts de la patrie.

L'Europe entière devint un vaste champ de bataille où le même homme allait d'Italie en Allemagne, d'Allemagne en Espagne, d'Espagne en Russie. Cet homme ne voyait plus devant lui, derrière lui, autour de lui, que bataillons carrés, charges de cavalerie, batteries d'artillerie, villes prises d'assaut, villages incendiés et moissons foulées aux pieds des chevaux. A tous les horizons des trônes s'écroulaient, et les dynasties errantes donnaient aux peuples le douloureux spectacle de la grandeur déchue. Au milieu de ce délire, quelques hommes, en nombre considérable, il faut le constater, conservaient les antiques traditions militaires. De ce nombre étaient les officiers prussiens qui couvrirent leur prisonnier d'une généreuse protection.

Ce qu'ils firent pour le lieutenant de cavalerie, officier comme eux, gentilhomme comme eux, brave comme eux, ils ne l'eussent point fait, sans doute, pour un avide fournisseur ou pour un administrateur de l'ordre civil, envoyé de France pour organiser les provinces conquises. Ces officiers prussiens obéissaient instinctivement peut-être aux antiques croyances chevaleresques. Gonneville ne leur inspirait aucune haine, et son titre de Français était, pour ainsi dire, couvert par celui de soldat. Vainqueurs et vaincus avaient fait chacun son devoir, et leur sang, en se confondant sur le champ de bataille, avait rapproché leurs cœurs.

En sera-t-il ainsi désormais? En a-t-il été ainsi pendant la dernière guerre? Les armées, en se développant outre mesure, en appelant dans leur sein, non plus des milliers, mais des millions d'hommes, perdront infailliblement l'esprit militaire. Lorsque tout le monde aura pris le titre de soldat, personne ne sera réellement soldat. A l'esprit militaire, qui avait son caractère d'austérité, succédera l'esprit guerrier, aventureux, avide de récompenses, et qui surexcite

l'ambition de tous. Il n'y aura plus de guerres d'armées à armées, mais bien de peuple à peuple. On verra des cruautés inouïes; on verra ces stupides sacrifices humains qui se nomment la défense locale; on verra l'élément civil se mêler à l'élément militaire, non pour obéir, mais pour désorganiser.

N'avons-nous pas été affligés de ces spectacles honteux et douloureux à la fois, lorsque le vrai soldat eut disparu dans la tempête? N'avons-nous pas vu l'ennemi victorieux recevoir des mains françaises une nouvelle et décisive victoire, victoire sans nom que rappelle une date fatale : 4 Septembre 1870.

III

Un échange de prisonniers rendit la liberté au lieutenant de Gonneville. Il l'apprit par une lettre du comte de Moltke, qui lui envoyait, à titre de prêt, une somme suffisante à son voyage. Il partit donc pour rejoindre l'armée française. Ce fut encore M. le comte de Moltke qui le remit aux avant-postes après une nuit passée sur la même botte de paille.

Le visage du comte portait une balafre, souvenir de sa première rencontre avec Gonneville. Celui-ci rougit comme une jeune fille, lorsque le général français Dupont, ayant demandé au gentilhomme prussien d'où lui venait cette récente cicatrice, il lui montra en souriant son prisonnier. Prenons ici congé du comte de Moltke, aussi bien M. de Gonneville ne le reverra plus. Ils s'embrassèrent fraternellement, et chacun alla chercher l'ombre de son drapeau.

Le comte de Moltke, qui appartenait à une illustre maison de Danemark, devint général dans l'armée prussienne.

Bernadotte, alors prince de Ponte-Corvo, et depuis roi de Suède, commandait le corps d'armée dans lequel Gonneville allait servir. Le prince reçut donc le lieutenant, lui offrit sa bourse, des effets et tout ce qui pouvait le remettre en équipage; mais Gonneville refusa discrètement. « Je n'ai jamais vu personne, dit-il dans ses *Souvenirs militaires*, qui eût l'air aussi grand seigneur que Bernadotte. »

Nous avons souvent, dans ce récit, donné à Gonneville, le titre de lieutenant; mais il n'avait encore que le grade de sous-lieutenant. Un mois après son retour, et comme récompense il obtint un avancement mérité, mais très-remarqué, puisqu'il était l'avant-dernier des sous-lieutenants.

Le colonel d'Avenay, son ami, le reçut à bras ouverts, et l'on reprit la vie de campagne. Un événement important pour un sol-

dat de ce temps vint fixer l'attention du nouveau lieutenant. Une revue de l'empereur fut annoncée. Gonneville n'avait jamais vu Napoléon, mais, autour de lui, ce nom retentissait sans cesse. Les revues de l'empereur n'étaient point de vaines parades couronnées par des distributions de rubans et d'épaulettes. L'empereur en fait de guerre n'avait pas son pareil, et le moindre détail lui était aussi familier que les grandes opérations stratégiques. Il connaissait l'histoire de chaque corps, sa situation et son esprit particulier. Il donnait au personnel une minutieuse attention, appelant par leur nom presque tous les officiers et un grand nombre d'anciens soldats. S'il était satisfait, il récompensait avec un gracieux sourire et de bonnes et flatteuses paroles, mais si, au contraire, la revue lui faisait découvrir des fautes ou des négligences, il s'animait, élevant la voix, écrasant d'un regard les coupables quels qu'ils fussent. Tout tremblait, et les maréchaux eux-mêmes, ducs et princes, le roi Murat, lui aussi, baissaient le front et se taisaient. Une revue de l'empereur était donc un grand honneur, mais une terrible épreuve. Des carrières brillantes y naissaient, tandis que d'éternelles disgrâces enterraient pour toujours des ambitions et des réputations.

Le jour de la revue, Gonneville, à cheval devant son peloton, sentait son cœur battre sous sa cuirasse. Tout à coup, à l'horizon, des cavaliers parurent couverts d'uniformes éclatants ; ils se précipitèrent au galop vers les cuirassiers. A leur tête, et fort en avant, un homme se détachait, guidant, avec une adresse merveilleuse un superbe cheval arabe. Cet homme, à la figure martiale, était couvert d'une tunique brodée d'or ; sur sa tête, des plumes d'autruche, que soutenait la toque de velours rouge, se balançaient fièrement : des bottes de chevalier couvraient le bas de ses jambes serrées dans une culotte blanche. Au côté gauche de sa poitrine un glaive antique était suspendu, supporté par des cordons de soie, à la façon des guerriers de l'Orient ; la poignée de ce glaive étincelait de pierres précieuses. Le cheval, presque entièrement caché sous une peau de tigre, faisait entendre de joyeux hennissements, et ses yeux rouges, voilés par la crinière flottante, lançaient des éclairs. Gonneville, le regard fixe, considérait ce tableau et croyait voir l'empereur. Derrière lui des cuirassiers prononcèrent doucement le nom de Murat. En sa qualité de commandant de la réserve de cavalerie, le grand-duc de Berg allait présenter à Napoléon la division de cuirassiers. Il passa au galop devant le front, puis revint au pas reprendre sa place. A peine y était-il que de nouveaux cavaliers parurent vis-à-vis la ligne de bataille. Le groupe était aussi précédé d'un homme seul, la tête inclinée sur la poitrine, le corps affaissé et dans une attitude peu martiale. Un chapeau à trois cornes, à ganse noire,

déformé, presque usé, couvrait sa tête en s'inclinant sur le front. Une capote grise ouverte sur la poitrine laissait entrevoir les épaulettes de colonel, l'uniforme vert des chasseurs de la garde et la plaque de la Légion d'honneur. Des bottes à l'écuyère emprisonnaient ses jambes couvertes d'une peau de daim. Tout ce costume, d'une sévère simplicité, contrastait singulièrement avec l'éclat éblouissant qui l'environnait; son cheval, aussi beau que celui du grand-duc de Berg, parfaitement dressé et harnaché, n'avait point les allures ambitieuses du coursier de Murat, mais il soutenait, dans tous les terrains, le petit galop, si favorable à la méditation et aux observations.

En avant de l'empereur caracolaient les mamelucks sur leurs chevaux d'Égypte, couverts d'or; les aides de camp venaient ensuite. A cent pas en arrière, l'escadron de service suivait. Les cavaliers, presque tous décorés de la Légion d'honneur, redressaient fièrement la tête en passant devant les troupes. Anciens soldats des Pyramides et de Marengo, ils connaissaient tous les champs de bataille et devinaient, au moindre geste, les pensées de l'empereur. Dès qu'il parut, l'air retentit du son des trompettes, les musiques se firent entendre, mais la troupe conserva un religieux silence, et l'immobilité était si grande que nul n'osait même tourner la tête. En ce temps-là, la cavalerie ne présentait pas le sabre comme honneur collectif, et rien n'était plus digne, plus fier, plus majestueux que ce silence et cette immobilité.

L'empereur passa au pas devant le front des régiments, marchant lentement et jugeant l'ensemble. Il ordonna ensuite de rompre en colonne par division, puis il fit former les compagnies, et mit pied à terre. Les cuirassiers se placèrent à la tête de leurs chevaux, tenant les rênes dans la main. Les régiments étaient de quatre escadrons formant huit compagnies. Les officiers se plaçaient sur une ligne, à la droite de leur compagnie, par rang de grade et d'ancienneté. En arrivant à chaque régiment l'empereur adressait des questions au colonel, et malheur à celui qui ne répondait pas exactement ou se laissait troubler ! L'empereur faisait aussi des questions aux capitaines; après avoir écouté, il distribuait des éloges ou des reproches. Ces officiers, qui bravaient tous les jours les canons ennemis, qui méprisaient la mort dont ils se jouaient, tremblaient devant l'empereur; quelques-uns en perdaient la mémoire, sentaient leur voix étouffée et leurs lèvres paralysées.

Arrivé à la compagnie dont Gonneville était le lieutenant, l'empereur s'arrêta devant lui, l'enveloppa d'un long et profond regard, et demanda au colonel pourquoi le harnachement du cheval de cet officier n'était pas conforme au règlement. Le colonel répondit que le

lieutenant rentrait de captivité et n'avait pas encore... « Comment, s'écria l'empereur d'une voix animée par la colère, mais votre division n'a pas vu l'ennemi ! »

Il n'admettait pas qu'on devînt prisonnier ; le cavalier surtout, lui semblait imprenable. Le colonel et le général Espagne expliquèrent à l'empereur comment avait été capturé le jeune lieutenant. Ils firent son éloge et exprimèrent leur estime pour son courage. L'empereur écouta ; son regard devint doux, presque caressant, et avant de s'éloigner, il fit à Gonneville un salut bienveillant.

Le défilé eut lieu aux cris de *vive l'empereur !* contrairement aux règlements et aux coutumes respectés jusqu'alors ; le souffle des cours commençait à passer sur les camps.

Satisfait du 6e de cuirassiers, l'empereur dit à voix haute au colonel d'Avenay : « Colonel, à la première affaire, un boulet ou les étoiles de général ! » Ce brave colonel devait trouver l'un et l'autre.

L'émotion que ressentit Gonneville à la vue de l'empereur, l'effet produit sur lui par cette voix si puissante, n'alla pas cependant jusqu'à troubler sa raison. Admirateur du génie militaire de Napoléon, loyalement dévoué à son service, il éprouvait néanmoins de vagues sentiments qui prenaient leur source dans ses impressions d'enfance. Aux yeux de la jeunesse royaliste, Napoléon avait bien vaincu la Révolution, mais il semblait en avoir accepté l'héritage, en considérant le titre de roi comme un grade militaire qu'il donnait à ses lieutenants et à sa famille.

Les historiens du premier Empire ont peu insisté sur un fait extrêmement remarquable et parfaitement vrai. C'est que les idées républicaines s'étaient conservées dans l'armée plus qu'ailleurs. Non pas que l'armée de l'Empire fût républicaine, mais elle était jalouse d'une sorte d'égalité, et la nouvelle cour devenait l'objet des plaisanteries les plus osées et des critiques les plus violentes. Il y avait donc, dans l'armée de ce temps, les ardents et les tièdes. Les premiers ne se faisaient pas faute de brûler l'encens autour du maître, tandis que les seconds se tenaient à l'écart, silencieux et réservés. Pour ces derniers, l'empereur déployait parfois les séductions de son sourire, car, au lieu de les frapper, il voulait les ramener à lui. Sur les champs de bataille, tous faisaient également leur devoir. A l'heure des disgrâces, la fidélité fut la même, et la calomnie seule a pu dire que l'Empire trouva la trahison dans les rangs de ceux qui avaient été ou devinrent royalistes.

Officier de l'ancienne monarchie, Napoléon comprenait à merveille que, chez les uns, les souvenirs fussent plus persistants que chez les autres. Il ne partageait pas, contre l'ancienne noblesse, les préjugés de quelques-uns de ses généraux. L'empereur mettait

même souvent une sorte de coquetterie à supporter gaiement les froideurs du monde militaire. Il savait que la critique des hommes armés n'est périlleuse que sur le terrain politique. D'ailleurs, le rude capitaine faisait la part de l'humanité, et comprenait que des compagnons attachés à sa fortune et n'ayant ni trêve ni repos devaient éprouver à la longue quelque lassitude, aussi disait-il un jour au maréchal Soult : « Ils grognent, mais ils marchent! »

Après la revue de l'empereur, Gonneville assiste à la bataille de Heilsberg et se dirige vers Tilsitt. Le colonel d'Avenay est nommé général après une série de combats qui trouvent leur place dans les *Souvenirs militaires* du colonel de Gonneville.

On est surpris, en les lisant, qu'un homme puisse échapper à tant de périls. Rester de longues heures à cheval, au milieu des boulets, des balles et des sabres, courir soi-même au-devant de la mort, la braver, puis sortir sain et sauf de cette fournaise, semble chose impossible, et cela s'est vu cependant pour Gonneville, qui le raconte simplement, comme chose toute naturelle. Il nous montre Murat ordonnant une charge de la division de cuirassiers dans une circonstance désastreuse, ce qui prouve une fois de plus avec quelle prodigalité se répandait le sang des soldats.

Le mouvement était contraire aux règles et au bon sens, l'empereur en exprime son mécontentement au futur roi de Naples qui, sans mot dire, accepte le reproche. De tout le 6me de cuirassiers, il ne resta debout que cinq officiers. Le régiment fut cité à l'ordre de l'armée et le lieutenant de Gonneville reçut la décoration de la Légion d'honneur. C'était la bataille de Heilsberg qui précéda de quatre jours la victoire de Friedland. En faisant le récit de cette dernière journée, M. Thiers y fait figurer la 1re division de grosse cavalerie, commandée par le général de Nansouty, et il ajoute que cette division était affaiblie par les pertes considérables qu'elle avait faites à la bataille de Heilsberg. Or la division de Nansouty n'assistait pas à la bataille. Il ne resta donc, du 6me de cuirassiers, que deux petits escadrons, l'un commandé par le sous-lieutenant Marulaz, l'autre par le lieutenant de Gonneville. Le jour et le lendemain de cette éclatante rencontre, Gonneville, comme ses compagnons de gloire, ne vécut que d'herbes et de racines crues arrachées aux fossés du chemin.

Un philosophe ne laisserait pas échapper ces brins d'herbe sans les comparer aux faisceaux de lauriers qui les ombrageaient, mais ce rapprochement nous touche peu, tant il est dans la vie des gens de guerre. Pendant le repas, plus que frugal, l'empereur vint à passer. Son visage était sombre, et tout annonçait le mécontentement. Les blessés, les mourants se soulevaient pour l'acclamer, et

les soldats, dans une sorte de délire, oubliant les fatigues, les privations et les morts, saluaient avec enthousiasme leur capitaine songeur et distrait.

Lui, regrettait sa belle cavalerie, tombée dans la bataille; il aurait voulu la conserver pour Friedland. Murat n'avait pas eu cette prévoyance.

Le général d'Avenay ayant obtenu que Gonneville lui fût attaché en qualité d'aide de camp, tous deux partirent pour Kœnigsberg, où était le quartier général impérial. « Nous trouvâmes sur notre route, dans plusieurs endroits, des blessés russes installés par groupes, au milieu des champs. Ils étaient là depuis plus d'un mois, sans pansements, et sans autres moyens de subsistance que ce que la charité de quelques paysans pouvait leur fournir irrégulièrement. »

Le général et l'aide de camp se rendent à leur nouveau poste. La brigade est cantonnée près de Soldaw, sur la rive gauche de la Passarge, et le château du baron de Collas est désigné au général d'Avenay pour son logement. Le baron vit dans son manoir avec sa femme, un fils et deux filles. La présence des Français, loin d'affliger le baron et la baronne, faisait naître au château une gaieté peu ordinaire. On riait tout le jour, et, la nuit venue, chacun apportait son lit dans le jardin pour y chercher la fraîcheur. Quoique le jardin fût vaste, les lits étaient rapprochés, ce qui fait dire à Gonneville que cette famille était vraiment fort originale.

Pour répondre à tant de politesses, le général d'Avenay donne un bal. A peine les invitations sont-elles lancées, que mademoiselle Sophie de Collas vient confier à M. d'Avenay un embarras sérieux la veille d'un bal; elle n'avait point de toilette digne de la circonstance. Le général offrit galamment la robe, et l'aide de camp des souliers de satin blanc brodés de perles.

Il fallut cependant dire adieu au baron et repasser la Vistule pour aller en Silésie. « Lorsque nous quittâmes nos cantonnements, dit le colonel de Gonneville, les paysans témoignèrent à nos soldats de véritables regrets, et un grand nombre les accompagnèrent au loin. » Ceci prouve que le Français sait se faire aimer et regretter même sur la terre étrangère. Nous le savions, mais il nous est doux de le rappeler.

Le séjour de Gonneville dans le château de Rolmstack, en Silésie, est l'un des épisodes intéressants de sa vie. Il forma là de nobles relations que ni le temps ni la guerre ne purent affaiblir.

Au loin, de l'autre côté des Pyrénées, Madrid se révoltait, et l'armée française voyait la journée de Baylen. La division de cuirassiers reçut l'ordre de se rendre de Silésie en Espagne. L'empereur

était à Mayence, et lorsqu'il vit les cuirassiers traverser la Saxe pour marcher sur Bayonne, il voulut les passer en revue. Cette revue eut lieu en avant de Cassel. Napoléon nomma Gonneville capitaine en présence de tous les princes de la Confédération qui lui faisaient escorte. A quelque temps de là, les régiments, marchant toujours, l'empereur, qui revenait d'Erfurth, les rencontra près de Bordeaux. Sans descendre de voiture, Napoléon fut salué par le général d'Avenay. On changeait les chevaux de la berline et quelques personnes s'approchaient. Un homme s'avança, vêtu de l'uniforme des colonels de la République. Il demanda à Napoléon l'honneur de partager les gloires et les fatigues de son armée. Cet officier avait répondu *non* au vote de l'Empire, et avait été, pour ce vote, renvoyé de l'armée. « Et si je vous emploie, lui dit Napoléon, serez-vous encore mauvaise tête? » — Le pauvre colonel se troubla et répondit : « Sire, je ferai tout, pour servir le plus agréablement possible. » L'empereur ne demanda pas d'autre profession de foi à ce républicain converti. Accompagnant ses paroles d'un gracieux sourire, il promit, et le colonel obtint un régiment. Trois ans après, cet officier avait troqué l'austère uniforme de colonel de la République contre l'habit brodé d'or de général de division de l'Empire. Il est mort comte et sénateur, après avoir tout fait pour servir agréablement.

En ceci, qui faut-il blâmer? Est-ce l'empereur qui n'aimait pas les mauvaises têtes? Est-ce le colonel inconstant à ses premières amours? Est-ce l'urne électorale, dont les caprices sont joyeux lorsqu'ils ne sont pas affligeants?

IV

Gonneville est en Espagne. Il traverse l'Èbre et se trouve au pied de la Somo-Sierra, hérissée de canons par les défenseurs du pays. L'empereur est en avant de ses troupes, exposé au feu de l'ennemi, et donnant froidement ses ordres. Voulant connaître la position exacte des Espagnols, Napoléon ordonne au colonel de Piré, aide de camp du prince de Neufchâtel, d'aller reconnaître cette position. Après être parti au galop, M. de Piré revient à la même allure déclarer, d'un ton animé, qu'il est impossible de tenter une charge. « Le mot *impossible* et la manière dont il avait été prononcé mirent l'empereur dans une telle colère qu'il lança à M. de Piré un coup de cravache que celui-ci n'évita que par un brusque mouvement de retraite. »

Ainsi parle le colonel de Gonneville, témoin de la scène. Rien de semblable n'avait été dit, jusqu'à ce jour, par les historiens de l'Empire. Ceux mêmes qui se contentaient de rappeler la vie intime de l'empereur ne le représentaient pas aussi dédaigneux de l'honneur de l'épaulette. On avait parlé, et l'on parle encore, du jeune roi Louis XIV entrant au Parlement en habit de chasse, en bottes et le fouet à la main. Louis, du moins, se contenta de placer son fouet sur la table sans en menacer la robe du magistrat.

Le colonel de Piré est sans doute ce vieillard admiré de tout Paris aux sanglants combats de 1848. Nous le voyions alors en avant des rangs de la garde nationale avec son fusil garni d'argent et ses épaulettes de laine. Il donnait à tous l'exemple de la bravoure froide et calme, et marchait aux barricades le bon mot à la bouche, et l'œil petillant de gaieté. Marquis de l'ancienne monarchie et comte de l'Empire, il rappelait Arques et Ivry, Austerlitz et Iéna. Ces noms se confondaient certainement dans sa pensée. Son fils, le fougueux marquis de Piré, à la fine repartie, n'a-t-il pas laissé dans le monde parlementaire trace de son passage? Si le père et le fils avaient vécu au temps de Louis XIV, il ne nous semble pas impossible qu'ils eussent été à la suite du roi lorsqu'il entra au Parlement dans sa tenue de chasse.

Quoi qu'il en soit de ces histoires de fouets et de cravaches, le colonel de Piré avait raison de dire à l'empereur que la charge était impossible. Elle se fit cependant. En relevant les morts, on trouva M. de Ségur, qui avait accompagné la charge en *amateur*, et qui était tombé percé de cinq balles.

Après avoir franchi la montagne de Guadarama, à la suite de l'armée anglaise qui battait en retraite, la brigade d'Avenay marchait en avant, près de la division d'infanterie Lapisse. Le terrain était tellement glissant, et le verglas si dangereux pour les chevaux, que l'empereur lui-même marchait à pied en tête de la colonne. A quelques pas de lui venaient les premières fractions de la division d'infanterie. Entre l'empereur et les soldats se trouvait Gonneville, qui voyait et entendait parfaitement. Son loyal caractère doit écarter toute supposition de malveillance ou d'erreur.

Le colonel raconte que les soldats de la division Lapisse exprimaient hautement leurs sentiments hostiles ; ils se plaignaient de l'empereur et faisaient entendre des menaces : « Ils s'excitaient mutuellement à lui tirer un coup de fusil, et s'accusaient de lâcheté de ne pas le faire. L'empereur entendait tout cela aussi bien que nous et n'en tenait aucun compte. »

Arrivé au terme de la marche qui est la limite des deux Castilles, Napoléon fit appeler le général Lapisse, et lui indiquant des villages

au pied de la montagne, il lui ordonna d'y aller bivouaquer avec sa division.

Le lendemain, lorsque l'armée se remit en route, l'empereur passa devant une division d'infanterie qui l'acclama avec enthousiasme. Les soldats exprimaient par des cris mille fois répétés leur amour et leur admiration. Napoléon, calme comme la veille, semblait ne pas entendre. Gonneville s'approcha et reconnut la division Lapisse, à laquelle l'empereur avait donné pour gîte d'étape de riches villages, riches surtout en vins d'Espagne.

En philosophe pratique, Napoléon avait métamorphosé cette division par le régime alimentaire.

Chose singulière, les soldats d'Annibal, en traversant les Alpes, les légionnaires de César dans les montagnes de l'Auvergne, exprimaient envers leurs généraux les mêmes sentiments que la division Lapisse. Ce qui n'est pas moins singulier, ces trois hommes, Annibal, César, Napoléon, dédaignaient les murmures et les plaintes. A l'heure marquée par la nécessité, ils reprenaient sur les cœurs tout leur empire, et devenaient des maîtres absolus. Il ne faut pas demander l'explication de ce phénomène à la discipline militaire, elle est plus haut, mais nous ne l'y chercherons pas cette fois.

Nous sommes en 1809. La vie guerrière de Gonneville est entrecoupée de missions aussi délicates que périlleuses. Puis le général d'Avenay ayant été mis à la tête de trois provinces, son aide de camp est initié à la grande administration politique. Les assassinats, les supplices, les atrocités sont des spectacles de tous les jours. Le fanatisme espagnol ne lui cause ni surprise, ni crainte. Il voit en Espagne ce qui ne l'avait pas frappé en Italie et en Allemagne, des généraux s'enrichir par de honteuses contributions. Au milieu de ce désordre son général reste toujours pur.

En Espagne, la guerre se faisait mal, les troupes se gardaient à peine, et le service n'était plus un devoir sacré.

Un jour le général d'Avenay reçut l'ordre de se rendre en Italie, et Gonneville traversa le mont Cenis. A peine arrivé à la tête de sa nouvelle brigade, d'Avenay est mortellement blessé dans un combat ; il meurt quelques jours après dans les bras de son aide de camp.

Il faut lire dans les *Souvenirs militaires* du colonel de Gonneville le récit de l'admirable conduite des grenadiers du 62e, désignés pour emporter le général. Ces braves gens refusèrent de prendre la moindre nourriture pour courir au combat, et partager les périls de leurs camarades. A cette occasion, le colonel exprime cette pensée si vraie : « J'ai trop vécu avec nos soldats pour ne pas connaître leurs défauts, et ils en ont de grands, mais ils ont aussi à un

haut degré des sentiments d'honneur innés en eux, simples et sublimes. »

Le général d'Avenay, qui fut tué le 9 mai 1809, mourut en accomplissant un devoir exigé par l'incapacité de son chef. Le désespoir de son aide de camp est impossible à décrire.

Exécuteur testamentaire du général, Gonneville, en prenant connaissance des dernières volontés de son ami, vit avec émotion que celui-ci, pour reconnaître son dévouement, lui léguait l'usufruit d'une terre située en Westphalie, que Napoléon lui avait donnée comme dotation. Gonneville ne jouit jamais de cette générosité.

Après une audience de l'empereur, le capitaine fut replacé au 6e cuirassiers. A quelque temps de là, il reçut l'ordre de se rendre en Espagne au 13e régiment de cuirassiers. Ce régiment était connu de toute l'armée, qui lui avait donné le nom de *l'intrépide*. Il méritait ce titre, car à Lérida quatre escadrons avaient chargé et mis en déroute 15,000 Espagnols commandés par O'Donnel. Les quatre escadrons, forts de 450 hommes, firent 6,000 prisonniers, dont plus de 500 officiers, et s'emparèrent de l'artillerie. Sans le 13e cuirassiers, le maréchal Suchet aurait été surpris et peut-être enlevé.

Entre deux batailles, les Français jouaient la comédie, et même la tragédie. On improvisait un théâtre, on se distribuait les rôles, et le public applaudissait. C'est ainsi qu'à Daroca, Gonneville eut sa part de succès dans *la Mort de César*.

Comme il fallait éviter les surprises, les postes étaient doublés avant le lever de la toile, et pendant les entr'actes le confident faisait sa ronde et le jeune premier visitait les sentinelles du rempart.

Nous reconnaissons trop tard sans doute qu'entraîné par la lecture des *Souvenirs militaires* du colonel de Gonneville, nous déflorons des pages qui doivent encore rester à l'abri des regards. Aussi bien n'avions-nous interrogé ces souvenirs que pour y chercher les couleurs nécessaires pour peindre le portrait. La palette en est couverte, et nous devons ne plus songer qu'à la peinture. Nous passerons donc rapidement sur les siéges de Tarragone, de Sagonte, et sur le bombardement de Valence.

A la fin du mois d'octobre 1811, le général espagnol Black s'avança à la tête de 30,000 hommes, pour attaquer l'armée du maréchal Suchet. La rencontre eut lieu, terrible, et devant amener fatalement notre défaite. Ce jour-là, le capitaine de Gonneville, sans ordre, et comme inspiré, sauva l'armée française. Malgré la réserve de son récit, malgré sa modestie, la page qu'il a écrite sur cette affaire donne la mesure de sa taille.

Proposé pour chef d'escadron et pour officier de la Légion d'honneur, il n'obtint aucune récompense.

Vers la fin d'août 1812, il fut envoyé en France pour y faire une remonte de chevaux. Bientôt après le ministre le fit passer avec son grade au 1er régiment de cuirassiers, dont il ne restait que des débris. Il rejoignit le dépôt à Metz, en février 1813. De Metz, il partit pour Hambourg.

Qui ne connaît le siége de Hambourg, soutenu par Davoust, dont le véritable nom était Davout. Le récit que Gonneville fait de ce siége est tellement émouvant que le lecteur croit assister à ces luttes continuelles.

Nous trouvons dans l'une des pages ces lignes qui jettent une vive lumière sur ses sentiments religieux ; il vient d'échapper à un grand danger et il dit : « J'adressai mentalement avec ferveur mes remercîments à Dieu, dont la protection me parut évidente. » Souvent, dans ses *Souvenirs militaires*, il exprime avec simplicité sa confiance en Dieu ; mais en aucune circonstance le digne soldat ne fait de profession de foi. Il croit, et cela lui suffit.

Les Français assiégés dans la place de Hambourg ignoraient ce qui se passait hors du cercle occupé par l'ennemi, et cet ordre du jour parut sans qu'aucun officier y fût préparé. Il était signé Davoust.

« L'empereur Napoléon a abdiqué pour lui et pour son fils. La maison de Bourbon remonte sur le trône de ses ancêtres. Demain, le drapeau tricolore sera remplacé, partout où il est arboré, par le drapeau blanc aux anciennes armes de France, et salué par cent vingt et un coups de canon. A partir d'aujourd'hui la place de Hambourg sera défendue au nom de Sa Majesté Louis XVIII. »

« L'ordre fut exécuté en silence et avec des sentiments bien divers, » dit le colonel de Gonneville.

Avant de prendre place sous le drapeau tricolore, Gonneville avait entouré le drapeau blanc de ses respects. Le respect n'était pas affaibli. Autour de ce drapeau, longtemps proscrit, Gonneville croyait revoir tous les siens, glorieux martyrs de la Révolution. Il salua donc le drapeau de ses pères, mais silencieusement, car le drapeau qui tombait renfermait dans ses plis des douleurs et des grandeurs. Lui, soldat de l'Empire et fils des croisés, n'avait vu le drapeau tricolore qu'à travers la fumée des batailles. Il éprouvait donc une vive émotion, difficile à exprimer, mais qui étreignait son cœur. Il se sentait heureux de revoir le vieil étendard de Fontenoy, et en même temps il caressait d'un long regard ces couleurs qui avaient abrité sa tente en Italie, en Allemagne et en Espagne !

Pour tout dire, nous devons reconnaître cependant que l'aspect du drapeau blanc, avec ses fleurs de lis, réveilla ses sentiments royalistes et son amour pour la maison de Bourbon. Cependant il reconnaît lui-même qu'admirateur du génie de l'empereur, il fut touché

de sa chute, et sentit naître en lui une sorte de vague sympathie pour l'exilé.

Le maréchal Davoust avait enfin nommé Gonneville chef d'escadron; mais le maréchal n'étant pas en faveur, le ministre refusa d'abord de reconnaître l'avancement tardif du capitaine.

Le nouveau roi ne se dissimulait aucune des difficultés dont son gouvernement allait être entouré. On prête à Louis XVIII un mot qui, s'il n'a pas été dit, a dû être dans sa pensée : « Débarrassez-moi de mes amis, je me charge de mes ennemis. » Les amis étaient nombreux, et tous n'accouraient pas avec désintéressement. Beaucoup avaient souffert et rapportaient de la terre étrangère des âmes ulcérées; quelques-uns même avaient aux lèvres des paroles irritées. La plupart sollicitaient des emplois pour retrouver des positions perdues depuis longtemps et soutenir un rang imposé par le nom. Des vieillards et des enfants étaient en concurrence, mais ni les uns ni les autres ne se préoccupaient des sévères devoirs d'une charge publique et des connaissances qu'exige un emploi, petit ou grand.

Loin de nous la pensée de jeter un blâme trop sévère sur les sentiments qui animaient des serviteurs malheureux et fidèles. Ils avaient été à la peine, il leur semblait naturel d'être au triomphe; mais l'infortuné monarque, placé entre mille écueils, savait bien que le plus périlleux n'était pas la mémoire de l'Empire.

L'un de nos malheurs est de voir périodiquement les proscrits de la veille devenir les proscripteurs du lendemain. Depuis 1815, nous avons assisté à ce spectable lamentable qui a jonché le sol de débris, et semé dans tous les rangs de la société des haines implacables et des rancunes aveugles. A la suite de ces haines et de ces rancunes sont venus les préjugés, qui ont porté le trouble dans les esprits et le doute dans les âmes.

Le roi qui, avec son esprit juste et prompt, prévoyait les ravages préparés par ses amis, aurait voulu les éviter; mais les ennemis vinrent se mêler aux amis, et la confusion fut extrême. L'armée surtout eut à souffrir dans sa composition, ses cadres, sa discipline, son instruction et son esprit. On improvisait des généraux, des colonels, des capitaines et des lieutenants.

L'âge déterminait le grade; le roi gémissait, mais le torrent l'avait débordé. Il lui arriva plus d'une fois de sourire en voyant des épées vierges se balancer aux flancs de septuagénaires qui n'avaient rien oublié ni rien appris. Il est juste de dire que depuis 1818, où parut la loi de Gouvion-Saint-Cyr, jusqu'en 1830, où se fit la révolution de Juillet, l'armée fut soumise à la légalité la plus stricte, et celui qui écrit ces lignes n'a pas oublié que S. A. R. le dauphin se

montrait bienveillant à la moindre réclamation, et qu'il cherchait à empêcher le mal.

Son grade de chef d'escadron ayant été reconnu, Gonneville fut nommé chef d'état-major en Corse, fonction réservée en temps ordinaire à un colonel. Le chevalier de Bruslart, gouverneur de la Corse, avait demandé le commandant de Gonneville, qui lui avait servi d'émissaire dans son enfance, et qui, seul du nombreux état-major, était au fait du service militaire.

Les *Souvenirs* du colonel de Gonneville font connaître la singulière composition de l'état-major. Le chevalier de Bruslart, élevé au grade de maréchal de camp, avait, il est vrai, commandé autrefois l'armée royale de Normandie après l'exécution du comte de Frotté; mais, chef de partisans plutôt que général d'armée, il ignorait les règlements militaires et la conduite des troupes. Aussi le ministre de la guerre Dupont annonça-t-il à Gonneville sa prochaine promotion au grade de colonel.

La description du personnel de l'état-major, dont il était le chef, est l'un des passages les plus instructifs des *Souvenirs* du colonel de Gonneville. Étrangers à l'armée, sans esprit militaire, ces braves gens ne rendaient aucun service, et leur attitude ne contribuait pas à rallier autour du roi les troupes et les fonctionnaires civils.

Par son travail incessant, sa constante bienveillance, son dévouement et son expérience le chef d'état-major parvint, non sans peine, à imprimer au service une complète régularité, tout en réveillant dans l'île des sympathies pour les Bourbons. Le récit de ce séjour en Corse est une véritable page d'histoire pleine d'intérêt, et qu'il faut opposer aux pages publiées par M. Thiers dans l'intérêt d'une cause et sans tenir compte de la vérité.

A la vue du nouveau gouverneur, le peuple cria : *Viva la justicia!* Gonneville comprit que la monarchie française devait faire mieux et plus que les anciens dominateurs génois. Il se promit d'être juste et n'y manqua jamais. Cependant Napoléon, débarquant de l'île d'Elbe, apparut un jour sur les côtes de Provence. On a dit que l'aigle avait volé de clocher en clocher. Il eût été possible d'arrêter son essor. L'aveuglement des uns et la trahison des autres ne le permirent pas. Si le gouvernement du roi avait retiré toutes les troupes entre Cannes et Paris; si, autour de Napoléon, on avait fait le vide, sa marche, d'abord incertaine, fût devenue d'une extrême difficulté. Privé des soldats qui rayonnèrent autour de lui, entraînant les populations, Napoléon aurait trouvé dans son isolement une perte à peu près certaine.

Les Bourbons, qui, au début, n'avaient pas compris l'armée, qui

parfois la blessaient par des choix imprudents, se laissèrent tromper à l'heure décisive. Leurs amis aveuglés ignoraient quelle puissance exerce sur les soldats la gloire d'un conquérant.

Ce retour de l'île d'Elbe, ce règne de trois mois, cet exil de la nouvelle monarchie furent de grands malheurs pour la France dont les plaies commençaient à se cicatriser. Le règne si court de Napoléon n'ajouta rien à sa gloire. Son système politique fut affaibli, car l'acte additionnel ne fut, à tout prendre, qu'une concession au système de Benjamin-Constant. Or il y a des mots qui sont incompatibles, tels que : empire libéral ou république modérée. Le nouvel exil des Bourbons dut affaiblir leur confiance et leur présenter hommes et choses sous un aspect plus sombre.

Le chef d'état-major fit en Corse les plus grands efforts pour maintenir l'autorité royale. Il risqua là sa vie comme il l'avait risquée tant de fois ailleurs; mais les troupes, entraînées par les officiers, prirent, sans ordre, la cocarde tricolore.

Il fallut s'embarquer pour retourner en France. A Marseille, Gonneville fut témoin d'un acte dont aucun historien n'a fait mention. « Dans la journée, il arriva quelques grenadiers, de ceux que Napoléon avait amenés de l'île d'Elbe, et qui, démoralisés par l'accueil plus que froid de la population, avaient abandonné la partie et déserté. »

Comment! les grenadiers de la vieille garde désertent! les plus fidèles, ceux qui avaient accepté l'exil, abandonnent leur souverain! On ne saurait le mettre en doute, puisque l'auteur des *Souvenirs militaires* le dit après l'avoir vu.

A Marseille, Gonneville trouva le maréchal Masséna qui exerçait un grand commandement. Montrant son chapeau, orné de la cocarde blanche, le maréchal déclara que cette cocarde y était *clouée* pour toujours. Trois jours après, il ordonnait aux troupes de reprendre la cocarde tricolore, et le premier donnait l'exemple.

Ainsi voilà le vainqueur de Rivoli, de Zurich et d'Essling, le grand soldat surnommé *l'enfant chéri de la victoire*, qui manque de courage devant l'accomplissement d'un simple devoir. Laissons de côté la politique, oublions les sympathies personnelles, plaçons-nous loyalement et le regard ferme en face du serment, et jugeons le duc de Rivoli, prince d'Essling, maréchal de France et sénateur. L'action qu'il a eu la faiblesse de commettre mérite un nom que nous ne voulons pas écrire.

Nous sommes accoutumés, pour notre malheur, à ne considérer comme lâchetés que les faiblesses produites par une lame d'épée, une balle de plomb ou la bouche d'un canon. En un mot, le lâche,

à nos yeux, est celui qui craint la mort. Dès lors le brave est celui qui ne la redoute pas.

Ces croyances ont produit un grand mal en égarant les esprits. Le vrai courage consiste simplement dans l'accomplissement du devoir quel qu'il soit. Il y a courage dans la fidélité, courage dans la parole, courage dans l'écrit, courage dans le silence.

Les courages de la cité sont humbles en apparence, aucun éclat ne les environne, ils passent souvent inaperçus, et ils n'en sont pas moins grands aux yeux de Dieu.

Notre société ne se redressera de toute sa hauteur qu'au jour où l'énergie civile sera honorée à l'égale du courage militaire. Il semble que celui-ci tient lieu de tout, tandis que nous le voyons trop souvent uni aux défaillances les plus coupables. D'ailleurs, il n'y a qu'un courage.

Si nous semblons insister sur ce sujet délicat, c'est qu'il se rapporte intimement au colonel de Gonneville, qui eut toujours un caractère indépendant et ferme. Son séjour en Corse et son départ de l'île en sont un beau témoignage.

Il se tint à l'écart pendant les cent jours. Ce ne fut pas sans une amère douleur qu'il vit ses camarades combattre, mais il avait prêté serment de fidélité au roi, et il tint son serment.

V

Une sorte de disgrâce sembla frapper M. de Gonneville après la seconde restauration. Au lieu d'obtenir un avancement mérité, il fut replacé en qualité de chef d'escadron aux cuirassiers de Condé, sixième régiment. Cette position, très-inférieure à celle qu'il avait occupée en Corse, fut acceptée sans murmure. Peut-être ne faut-il attribuer l'oubli de si bons services qu'à l'attitude digne et silencieuse de M. de Gonneville. Il eût rougi de se mêler à la foule des solliciteurs. Il ne demanda rien, et rien ne lui fut donné.

En 1823, les cuirassiers de Condé firent la campagne d'Espagne. Les *Souvenirs* de M. de Gonneville donnent de précieux détails sur cette expédition où, de leurs balcons, les dames espagnoles saluaient notre armée en jetant des fleurs aux cris de : *Viva la Francia!*

De retour en France, le commandant de Gonneville passa, avec son grade, aux cuirassiers de la garde royale, corps d'élite s'il en fut. Cette mutation lui donnait le grade de lieutenant-colonel.

Le service qu'il fut appelé à faire le rapprochait de la famille

royale, qui lui accorda estime et affection. De son côté, en voyant chaque jour les princes et princesses de la maison de Bourbon, en assistant pour ainsi dire à leur vie, il sentit redoubler son dévouement. Il se tenait respectueusement à l'écart, mais son admiration n'en était que plus vive.

Que cette expression ne fasse naître aucun sourire, nous disons *admiration* parce qu'il nous semble que ce mot est fait pour peindre les sentiments qu'inspirait madame la Dauphine, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Cependant il faut convenir que le peuple de France réserve son admiration pour la force. La popularité des deux empereurs tient surtout à ce qu'ils ont fait, l'un le 18 brumaire, l'autre le 2 décembre. Les parlementaires préfèrent autre chose. Chez le peuple, la nature physique l'emporte, il ne voit qu'avec les yeux du corps et ne sait respecter que les bras robustes. Il a du goût pour les hardiesses; la grande politique, dans son opinion, est de franchir le Rubicon.

La souveraineté ne lui apparaît qu'à cheval. Le manteau royal n'est pour lui que l'uniforme militaire. Son chef doit être botté, éperonné, et la main prête à saisir l'épée.

Les Bourbons ne se montrèrent pas en cet équipage. L'esprit de Louis XVIII, le chevaleresque de Charles X, passèrent incompris; les douleurs de la duchesse d'Angoulême semblèrent un reproche muet. Tout, jusqu'à leur piété, fit contraste avec ce personnage sot et lâche qu'on nomme le grand public et qui domine le petit public comme Goliath dominait David. Mais si la foule admire en tremblant ceux qui passent le Rubicon, elle ne les perd pas de vue, et s'ils ont un jour, une heure, une seule minute de distraction, cette foule passe de l'admiration à la stupide vengeance, et renverse dans la poussière ses idoles de la veille.

Que David se tienne toujours ferme en présence de Goliath, et qu'il ait en main sa fronde prête à fendre l'air.

Le colonel de Gonneville fut frappé du malentendu qui existait entre les princes et les hommes politiques; mais il espéra qu'à l'heure décisive l'épée de Henri IV sortirait du fourreau.

La révolution de 1830 s'accomplit. Le colonel de Gonneville, qui était en remonte à Saint-Maixent, fit les plus grands efforts pour maintenir le drapeau blanc. Repoussé par tous, il dut se soumettre.

Il prit d'abord le parti d'abandonner le service; les instances du maréchal Soult le retinrent. Il fut promu au grade de colonel du quatrième régiment de hussards; des intrigues lui firent donner d'autres destinations.

Le dégoût s'était emparé de son âme. L'indiscipline qui régnait dans les corps, l'intrigue qui marchait triomphante, des regrets toujours vivants, sa dignité blessée, tout se réunit pour lui faire adopter une résolution extrême. Il demanda sa retraite et se retira dans sa famille en 1833, à peine âgé de cinquante ans.

Ce ne fut que beaucoup plus tard qu'il écrivit ses *Souvenirs militaires*, car il a vécu encore près de quarante ans après avoir quitté le service.

Nous voudrions le visiter dans sa retraite, et soulever un coin du voile qui dérobait sa vie.

Mais avant de quitter ces *Souvenirs*, soumettons au lecteur les principales réflexions qu'éveillent en nous les pages écrites par un vieillard animé des impressions de sa jeunesse et de son âge mûr.

D'abord nous avons sous les yeux *un homme* dans l'acception rigoureuse du mot. Cet homme, pour être grand, n'a pas besoin que la fortune l'ait élevé.

Dans les positions les plus modestes, il impose par la loyauté et la fermeté de son caractère. Placé dans un milieu où règne trop souvent la violence, il sait être calme et modéré ; ceux qui l'entourent sont bons juges en fait de bravoure, tous le proclament l'un des plus braves. Tandis que ses compagnons se laissent aller au jeu et au sommeil, il travaille sans cesse et se recueille. A l'occasion, il n'en est pas moins le meilleur et le plus franc des compagnons. Chacun l'aime et l'estime, chacun l'écoute. Autour de lui la mort frappe à coups redoublés, et d'un œil serein il semble dire : « Mon Dieu ! je suis prêt à mourir. »

Il est toujours prêt en effet, car sa vie est pure et sa conscience à l'abri de tout reproche.

Cet homme traverse l'Europe, s'arrête sur les champs de bataille, se trouve face à face avec les plus grands de la terre ; il assiste aux spectacles tragiques, aux chutes épouvantables, aux événements étranges, imprévus ; il joue sa vie et verse son sang, puis il sort de cette fournaise aussi bon, aussi simple, que si sa vie s'était écoulée paisiblement dans le hameau, à l'ombre du clocher.

Il faut que la main de Dieu ait créé avec amour de tels hommes. Ils ont eu la force en partage, sans avoir la violence ; autour d'eux, les fortunes se sont écroulées, les renommées se sont évanouies, les serments se sont envolés, et ils sont restés debout, parce que Dieu les soutenait. Le monde n'admire pas assez la bonté des vieillards. Il faut que leur âme renferme des trésors, pour que tout ne soit pas dissipé lorsque apparaissent les cheveux blancs. Que la jeunesse inexpérimentée soit généreuse, ardente au bien, toujours prête aux

nobles sacrifices, on le conçoit; mais conserver le feu sacré, après les déceptions, les injustices, les ingratitudes, garder sous les cicatrices de la vie les battements du cœur, les élans de l'âme, les vivacités de l'esprit, c'est là le don de Dieu.

Il a mis dans quelques hommes une flamme qui ne s'éteint qu'avec la vie. Ces hommes choisis ne sont jamais déchirés par les ronces du chemin; ils poursuivent leur route sans s'émouvoir du désordre qui les entoure; ils conservent la sagesse au milieu des folies de la multitude, et, planant au-dessus des passions de la foule, ils restent toujours bons.

Tel fut le colonel de Gonneville, que nous ne nommions jamais que notre vénéré maître!

Ces réflexions naissent en foule dans notre esprit à la lecture des *Souvenirs militaires.*

Ce livre ne nous fait pas seulement connaître l'un des soldats de cette époque; il nous fait voir toute l'armée impériale. Alors on ne peut s'empêcher de comparer entre elles les armées des deux empires. Celle de Napoléon Ier avait un suprême avantage : son chef était le plus habile du temps. Il fut au nombre des sept grands capitaines qu'ait vus le monde : Alexandre, César, Annibal, Gustave-Adolphe, Turenne, Frédéric II et lui. Les autres sont des victorieux, d'illustres généraux; mais ceux-là seuls ont le génie de la guerre.

L'armée du premier empire accomplissait la volonté du maître. Toujours ferme, cette volonté ne se laissait pas dominer. Napoléon Ier exerçait l'autorité dans toute sa plénitude, et son attitude superbe imposait à tous le respect. Grand stratégiste, moins bon tacticien, habile administrateur, organisateur de premier ordre, il planait en quelque sorte sur son empire. Devant lui tout s'inclinait; car depuis le 18 brumaire il avait brisé les résistances. Cependant ses forces n'y pouvaient suffire; il ne tarda pas à oublier les règles d'une prudente conduite. Dans la guerre aussi bien qu'ailleurs, il donna au hasard une part trop grande. Wagram ne valait pas Austerlitz, et les batailles qui suivirent n'étaient trop souvent que des hardiesses qu'eût réprouvées Turenne.

Mais il croyait à son étoile. Le fatalisme oriental le dominait, et, de la hauteur qu'il avait atteinte, son œil ne mesurait plus les obstacles. Semblable à Alexandre, fils de Philippe, il voulut dépasser les bornes du monde, et, comme Alexandre, il se brisa.

Il avait créé de sa main une incomparable armée. Ses maréchaux étaient des hommes de guerre éminents, infiniment supérieurs à ceux du second empire. Quoique la législation sur l'avancement n'existât pas encore, Napoléon, par sa seule volonté, choisissait avec

justice ses principaux lieutenants. La faveur pouvait élever quelques courtisans aux postes administratifs, aux honneurs du Sénat ou du palais; mais il respectait le commandement des troupes. Il comprenait le péril de l'incapacité à la tête des soldats. Le second empire fut loin de partager ces scrupules, et c'est ce qui causa sa perte.

En effet, le sort de la guerre de 1870 dépendait d'une première victoire. Si, au début, un succès avait couronné nos efforts, l'Autriche et l'Italie se prononçaient et plaçaient leurs drapeaux à côté des nôtres. Ce ne furent ni le manque de soldats ni l'absence de matériel qui paralysèrent notre armée : il nous manqua un grand capitaine. Ce n'était pas un Annibal ou un Gustave-Adolphe qu'il nous fallait, mais seulement l'un des maréchaux du premier empire, Davoust ou Soult, Masséna ou Suchet.

Nous ne craignons pas de l'affirmer, le second empire est tombé faute d'un capitaine de force à remporter une première victoire.

Telle est la principale infériorité de l'armée du second empire sur celle du premier, qui était d'ailleurs mieux disciplinée et animée d'un esprit militaire plus ferme et plus vrai.

Quant à l'instruction spéciale, elle se montrait moins forte dans la seconde armée que dans la première. La moindre bataille du commencement de ce siècle est plus savante que l'Alma, Magenta et Solférino.

Une seule chose est restée la même, parce qu'elle est le patrimoine de la France : nous voulons parler de la bravoure. Nos soldats sont braves comme ils l'étaient à Ivry, à Fontenoy, à Marengo et à la Bérézina. Ils sont toujours intelligents et intrépides; mais, seuls, les soldats ne sauraient remporter les victoires. Le second empire eut le malheur de le croire, et le malheur plus grand encore de le laisser dire.

Nous sommes convaincus que si Napoléon Ier avait été tué à Austerlitz, la France n'aurait pas battu toutes les armées de l'Europe et conquis tant de royaumes; mais nous avons aussi la certitude que si Napoléon Ier s'était trouvé à la tête de l'armée française en 1870, les Prussiens ne l'auraient pas conduite captive dans les forteresses de l'Allemagne.

Pour une aussi grande différence, il faut une cause. Napoléon Ier dit dans ses *Mémoires* que la guerre ne s'apprend pas dans les marches et les batailles, mais par l'étude constante de la méthode des grands capitaines. Il veut que l'officier ambitieux de parvenir pâlisse sur les livres et les cartes de géographie; il veut le travail opiniâtre, les veilles, en un mot, l'étude. Il honore la science à l'égal du courage. Il ne croit pas aux inspirations, qu'il nomme de rapides

souvenirs. Le prince de Neufchâtel lui ayant dit un jour, en parlant d'un brave général : « Il sent la poudre. — J'aimerais mieux, dit l'empereur, qu'il sentît l'huile de la lampe. » Le second empire repoussa ces idées : le travail y fut dédaigné ; loin d'être un titre à l'avancement, la science dans l'armée semblait une sorte de faiblesse, bonne tout au plus pour quelques membres de l'Institut.

Cependant Napoléon Ier avait dit aux élèves de l'École militaire : « Travaillez sans cesse; chaque heure perdue est une chance de malheur pour l'avenir ! »

L'avancement était plus lent sous le premier empire que sous le second, et l'ambition ne se développa, fougueuse, aveugle, insensée, que depuis la révolution de 1830. L'ambition militaire ne fut, à tout prendre, que le résultat des aspirations de la société. Le bourgeois de la ville spéculait à outrance pour s'enrichir; l'officier de l'armée intriguait à outrance pour obtenir l'avancement. Tous deux voulaient jouir, et jouir promptement. Le sentiment du devoir s'effaça; on ne sut plus ce qu'est le désintéressement, l'abnégation, la sainte résignation de la discipline. Le servilisme envahit les âmes, tout fut perdu.

VI

Pendant les années qui s'écoulèrent de 1857 à 1863, nous voyions chaque jour, sur les promenades de Nancy, un vieillard et un enfant.

La marche ferme du premier, son attitude quelque peu fière, sa moustache blanche, son costume sévère, le regard, qui exprimait l'autorité, mais aussi la bonté, tout faisait deviner un vieux capitaine. La roideur militaire se trouvait corrigée tout naturellement par les mouvements et les poses, qui décelaient l'homme du monde, et surtout le gentilhomme.

L'enfant était une gracieuse petite fille qui gazouillait et voltigeait autour de son aïeul. Si parfois elle s'échappait et s'éloignait rapidement, en faisant retentir l'air de ses cris frais et joyeux, le vieillard l'enveloppait d'un long regard plein de caresses, et précipitait le pas pour la poursuivre, courbant le corps et avançant les mains. L'enfant fuyait plus loin en sautillant de plaisir. Enfin, entraînée par le bonheur, elle se précipitait haletante dans les bras de l'aïeul. Alors commençait entre eux d'intimes entretiens : l'enfant interrogeait,

et le vieillard répondait dans ce langage bon et naïf que Dieu a mis aux lèvres des pères.

Chaque jour la promenade se renouvelait; chaque jour, nous voyions passer ce beau vieillard et sa petite-fille, qui vivaient l'un près de l'autre comme de vrais amis, s'aimant de toutes leurs forces et se comprenant.

Le vieillard était le colonel de Gonneville; la jolie enfant, sa petite-fille, Gabrielle de Mirabeau, qui est devenue la charmante comtesse de Martel.

Ce détail intime méritait-il d'être rappelé? Oui, sans doute, puisque nous dessinons un portrait, et que ce simple récit est comme la dentelle que les peintres d'autrefois mariaient au fer de la cuirasse. Et puis, n'aime-t-on pas à savoir que le feu des batailles n'endurcit pas les nobles cœurs, et que le plus intrépide soldat conserve quelques larmes pour la douleur, quelques sourires pour la joie. « C'est la marque d'une belle âme que d'aimer l'enfance, » a dit un ancien.

Le colonel aimait aussi les livres, ce qui est un autre bon signe; mais il savait choisir, et choisissait. Homme de la meilleure compagnie, quand il se sentait dans son monde il devenait un séduisant causeur. D'une extrême finesse, il saisissait merveilleusement les rapports et les différences. Son indulgence extrême le faisait glisser avec bonté sur les ridicules et les prétentions qui s'agitent un peu partout.

Nous avons retenu un mot de M. de Gonneville. Il nous disait: « L'esprit sert à tout et ne suffit à rien. » La Bruyère et Vauvenargues ne désavoueraient pas cette pensée, juste toujours, mais surtout au temps où nous vivons. Le véritable esprit nous fait-il oublier l'esprit de parti, et ces esprits divers, étroits, mesquins, égoïstes, qui prouvent que l'esprit ne suffit pas pour guider l'homme dans les sentiers de la vie.

Le foyer domestique était la meilleure part du colonel. Dans ses dernières années, il s'y capitonnait en quelque sorte, entre la femme qui fut pendant près de cinquante ans la compagne inséparable de sa vie, sa fille et sa petite-fille. Nous avons dit quels sentiments chrétiens l'animaient; nous avons parlé de sa bravoure, et nous avons cherché à peindre sa bonté. Cependant ce portrait est inachevé; il y a dans la physionomie des nuances presque invisibles que l'œil devine, mais que la parole ne saurait exprimer : la physionomie est le reflet d'une lumière dont le foyer reste caché.

Jamais l'existence de cet homme ne fut inutile. Dès son enfance, il était le soutien de sa mère et l'agent dévoué et téméraire du parti

auquel il appartenait par droit de naissance. Trente années de sa longue carrière furent entièrement consacrées à son pays, et quand il se retira dans cette province de Normandie qu'il aimait tant, il était encore dans la force de l'âge. Sa haute intelligence fut alors, comme toujours, employée à faire le bien. Il habitait avec son frère, à quelques lieues de Caen, un domaine héréditaire; bientôt il devint la providence de toute la contrée.

Comment exprimer par des mots les œuvres du cœur : visites aux malades et aux blessés, qu'il soignait lui-même, consolations aux affligés, conseils paternels aux égarés, aumônes à la misère, charités à tous : charité de bonnes paroles et charité de bons exemples.

Mais cette vie chrétienne ne l'absorbait pas. La plus charmante hospitalité et la plus franche gaieté régnaient sous son toit, où, là aussi, il trouvait une occupation active. Il fut avec son frère le seul professeur de la comtesse de Mirabeau, sa fille. Le soldat, qui se disait ignorant et peu lettré, recommença ses études pour diriger, au fond d'une campagne isolée, l'éducation d'une enfant unique dont il ne voulait pas se séparer. A côté de l'enseignement classique, il y avait l'enseignement moral et l'impulsion d'énergie qu'il jugeait, avant tout, nécessaire. Leçons d'armes, d'équitation, exercices de tous genres, chaque chose avait son heure, et le colonel disait en riant que la matinée était consacrée *aux classes à cheval.*

Il se souvenait de 1793, et prévoyait peut-être 1870.

En 1872, il a vu venir la mort, et n'a pas détourné la tête : le soldat alors a fait place au chrétien.

Le mal qui devait l'emporter s'est déclaré le jour même de l'entrée des Allemands à Nancy, où il passa les dernières années de sa vie. Le déchirement de son âme fut d'autant plus grand qu'il avait des affections intimes dans les rangs de l'étranger. Il n'éprouvait pas le sentiment aveugle de la haine brutale contre les vainqueurs : il savait ce qu'est la guerre, et se souvenait de ses victoires et de sa captivité. Il n'avait pas oublié la cruelle mission du soldat, et pesait froidement et sagement les terribles devoirs de l'homme armé de l'épée pour l'honneur de sa patrie. Mais quelque justes et généreux que fussent ses sentiments, il n'en ressentit pas moins une mortelle douleur de voir la France vaincue.

L'étranger lui-même comprit cette douleur, et le prince royal de Prusse, l'honorant de sa visite, lui rappela qu'en 1808 les Français régnaient en vainqueurs dans son pays.

Le vieux soldat, descendant des compagnons de saint Louis et des illustres capitaines de Louis XIV, le parfait gentilhomme, vétéran

du premier empire, héritier de toutes nos gloires passées, lui qui avait toujours porté la tête haute, la sentait fléchir, non-seulement devant les Allemands, mais aussi devant la révolution.

Dieu lui avait réservé cette épreuve dernière. Elle le conduisit à la mort. Lorsqu'il la vît s'approcher, et que le prêtre lui eût donné la bénédiction divine, le vieillard bénit à son tour la famille et les serviteurs, comme un chevalier des anciens temps. « Là-haut, dit-il, je prierai Dieu qu'il permette à mon âme de venir planer autour de vous. »

Puis, après de longs silences, sa voix se fit entendre de nouveau : il parlait guerre, invasion, patrie.

Ses dernières pensées furent pour la France et pour Dieu. Telle avait été, il y a trois siècles et demi, la mort de Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche.

Une joie suprême avait été cependant réservée au vieillard ! Deux ans avant sa mort, le jour où la nouvelle de notre première défaite parvint à Nancy, le seul homme de sa maison, le comte Roger de Martel, jeune époux de sa petite-fille si aimée, était venu lui annoncer son départ comme soldat.

Le visage du colonel s'illumina, son cœur bondit dans sa poitrine : le passé revivait !

Lorsque nous avons eu l'honneur de connaître celui dont nous traçons le portrait, il avait atteint l'âge de soixante-quinze ans. Sa vaillante vieillesse rappelait ces fleuves majestueux qui, avant de se précipiter dans l'Océan, semblent grandir, et dont les eaux sont aussi pures et aussi limpides qu'à la source.

Par une belle soirée d'automne, je m'entretenais avec lui sous les arbres de la promenade aimée du roi Stanislas, duc de Lorraine. Nos esprits flottaient à l'aventure, allant de l'histoire à la philosophie, de la philosophie aux arts, des arts aux choses étranges de la vie humaine. Je lui demandai ce qu'était la Fortune, déesse païenne, qu'invoquent les chrétiens. Il me regarda, comme pour deviner mon arrière-pensée :

— Je suis surpris, lui dis-je, que vous n'ayez pas atteint le sommet. La Fortune serait-elle donc aveugle?

Un imperceptible sourire effleura ses lèvres, mais il garda le silence.

Je repris :

— Il faut, mon vénérable maître, vous rappeler une histoire du quinzième siècle. Un chevalier, dont j'ai oublié le nom, s'était dis-

tingué, sous Charles VIII, à la bataille de Fornoue. Louis XII l'envoya en Italie, et son sang coula sur le pont de Garigliano. Ce chevalier fut de nouveau blessé à Agnadel et se couvrit de gloire à Brescia, sous les yeux de Bayard. Il revint en Italie au temps de François I[er], et combattit Prosper Colonna. A Marignan, le chevalier défendit son roi, tomba aux mains de l'ennemi, et fut conduit en captivité. Plus tard, il rentra sous le toit de ses pères, le corps meurtri de cicatrices, et ne rapportant qu'une lance brisée et un casque sillonné d'entailles.

Le chevalier ne fit pas entendre une plainte; mais au-dessous de son écu ses compagnons d'armes tracèrent ces mots: *Plus d'honneur que d'honneurs!*

Le vieux gentilhomme de Marignan ne vous a-t-il pas légué son exemple et sa devise? Mais que sont quatre mots pour récompenser une longue existence d'homme de bien?

Au même instant, le dernier rayon du soleil éclaira le visage du colonel, une auréole sembla illuminer sa tête blanche, et ses yeux brillèrent. Alors, se redressant de toute sa taille, il leva la main droite et me montra le ciel.

Général baron Ambert.

SCŒVOLA

DRAME EN UN ACTE, EN VERS

PERSONNAGES

SCŒVOLA.
GEORGES DE VALFRESNE, tout jeune homme, dix-huit ans à peine.
RÉMI, vieux domestique.
LE PÈRE PRAIRIAL.
LA COMTESSE DE VALFRESNE.

La scène se passe au château de Valfresne, en décembre 1793.

DÉCOR

Un salon Louis XV à pans coupés, boiseries grises et panneaux sculptés. Au fond, porte à deux vantaux. Dans le pan coupé de droite, une porte, dans celui de gauche, une fenêtre. A droite, une cheminée près de laquelle, au premier plan, un meuble à tiroirs. Entre les deux portes, une grande horloge de Boulle. A gauche, au premier plan, une petite porte dissimulée dans la boiserie. Table au milieu; chaises et fauteuils devant la cheminée. — Les lampes sont allumées; le feu brûle dans l'âtre.

SCÈNE PREMIÈRE

LA COMTESSE, SCŒVOLA, LE PÈRE PRAIRIAL.

(Au lever du rideau, Scœvola est debout, appuyé contre la cheminée. — Habit à larges revers, culotte grise, bottes; un bout d'écharpe tricolore visible sous l'habit. — La comtesse, tout en noir, assise près du feu, travaille à l'aiguille. Prairial est assis devant la table. — Lévite marron à double collet, gilet à fleurs, culotte jaunâtre, bottes à revers. — Il écrit.)

PRAIRIAL, posant sa plume et lisant.

« Entre les soussignés, d'une part...

LA COMTESSE, interrompant.

Bien! passez.

PRAIRIAL, lisant.

« Tout compte fait des fonds qu'il a déjà versés,

Et dont le détail suit... »

(A la comtesse.)

Je le rappelle en marge.

(Lisant.)

« Accessoires et frais demeurant à sa charge,
Mon dit sieur Prairial, dans le délai d'un mois,
Prendra possession de la ferme et des bois
Ci-dessus. »

(Avec un soupir.)

Ah! c'est cher!

LA COMTESSE.

Cette terre est donnée.

PRAIRIAL.

L'argent rentre si peu, madame, cette année!
Cent mille livres!

LA COMTESSE.

Net.

PRAIRIAL.

Cent mille!

LA COMTESSE.

Tout compris.

PRAIRIAL.

Personne assurément n'en eût offert ce prix...
Enfin!

(Présentant l'acte à la comtesse.)

Voulez-vous voir?...

LA COMTESSE.

Non, la somme est exacte.
Vous pouvez à Lebrun donner ce projet d'acte.

PRAIRIAL, lentement.

Lebrun n'exerce plus.

LA COMTESSE, vivement.

Lui!... Depuis quand?... Comment?
La chose, en vérité, s'est faite brusquement.
Il ne m'en a rien dit.

PRAIRIAL.

Dans le temps où nous sommes,

Travailler pour les rois ne vaut rien pour les hommes !

(Appuyant.)

Lebrun travaillait trop.

LA COMTESSE, se levant.

Serait-il arrêté?...

Mais il faut sur-le-champ...

PRAIRIAL, froidement, avec un geste sinistre.

Il est exécuté !

(Scœvola regarde fixement la comtesse, qui est retombée assise avec accablement.)

Dame Convention n'est pas une ennemie
Commode !... Elle va vite en besogne.

LA COMTESSE, à demi-voix.

Infamie !

SCŒVOLA, s'approchant d'elle vivement.

Prenez garde, madame !

PRAIRIAL, qui a suivi des yeux tout ce jeu de scène.

(A part.)

Ils se sont parlé bas.
Scœvola nous trahit!... On ne me trompait pas.

(Haut.)

Oh ! oui ! ce qui se passe est grave !... Laissez faire,
Ne se mêler de rien, regarder, et se taire,
Est prudent aujourd'hui. C'est mon système à moi.
Je le crois bon. D'autant que la nouvelle loi
N'est pour les moins peureux qu'à demi rassurante,
Madame !

LA COMTESSE, d'un air très-calme.

Le passé me rend indifférente
A l'avenir.

(D'un ton dégagé.)

Que dit cette loi ?

PRAIRIAL.

Scœvola
Ne vous a pas touché quelques mots de cela ?

(Sur un geste négatif de la comtesse il tire un journal de sa poche et lit :)

« Sont déclarés suspects, »

(S'interrompant.)

Ce n'est pas, à la lettre,
Suspects, mais condamnés, qu'il aurait fallu mettre.

(Lisant.)

« Tout ennemi du peuple et de la liberté;
Tout noble, — ci-devant, — s'il n'est pas attesté
Quelque fait à l'appui de son patriotisme ;
Tout citoyen qui, par tiédeur ou royalisme,
Néglige ses devoirs envers la nation ;
Tout membre du clergé...

LA COMTESSE.

L'énumération
Est longue.

PRAIRIAL, continuant.

... Ou magistrat déchu de son office;
Enfin, tout émigré, les gens à son service,
Et tous les siens. »

(A part, regardant la comtesse.)

Elle a pâli.

(Haut.)

Qu'en pensez-vous?

SCŒVOLA, s'avançant.

Cette loi-là n'atteint ni madame,

(Tendant la main à Prairial.)

Ni nous.

PRAIRIAL.

Oh! moi, je suis tranquille. En fait de politique,
Ma seule opinion c'est mon arithmétique.
Et si d'un marché sûr je trouve à profiter;
Si le blé se vend bien, si je puis acheter
Et revendre à bon prix quelque lopin de terre,
C'est tout ce qu'il me faut.

(A la comtesse.)

J'y songe; à quel notaire
Remettre ce projet d'acte?

LA COMTESSE.

Au premier venu.

Mais que tout soit fini demain !

PRAIRIAL.

C'est convenu.

L'acte prêt, faudra-t-il vous l'apporter?

LA COMTESSE.

Sans doute.

PRAIRIAL.

Bien.

(Regardant l'horloge.)

Diable !... Il se fait tard !... La ville est loin !

(Il prend son manteau et son chapeau.)

En route !

SCŒVOLA.

A pied ?

PRAIRIAL.

Non. J'ai laissé ma carriole en bas.

(Il salue la comtesse.)

(A Scœvola.)

Au revoir,... à bientôt !

(Remontant.)

Ne vous dérangez pas.

(Au moment de sortir, à part, et regardant Scœvola d'un air sinistre.)

Un homme à supprimer !

(Il sort.)

SCÈNE II

LA COMTESSE, SCŒVOLA.

SCŒVOLA, près de la fenêtre qu'il a entr'ouverte.

Il s'éloigne... Dans l'ombre

Au loin, j'entends son fouet.

LA COMTESSE, un peu railleuse.

Vous êtes d'humeur sombre,

Soupçonneuse et farouche à l'excès, aujourd'hui !...

Ce pauvre Prairial !... Auriez-vous peur de lui ?

SCŒVOLA, redescendant vivement.

Quand il s'agit de vous, j'ai peur de tout le monde!

LA COMTESSE, d'un ton quelque peu hautain et ironique.

Et ma reconnaissance est d'autant plus profonde,
Monsieur, que de ce zèle, — il m'est dur d'y songer, —
Moindre est la récompense et plus grand le danger.
Ces vertus du vieux temps sont rares dans le nôtre.

SCŒVOLA, gravement.

Mon père fut jadis le serviteur du vôtre,
Madame. S'il a pu m'instruire, m'élever,
Et faire plus de moi que je n'osais rêver,
C'est grâce à lui. Tous deux sont morts. De l'héritage
Vous avez le bienfait, j'ai la dette en partage.
Ne vous étonnez pas si, comptant la payer,
Par l'ombre du péril je me laisse effrayer...
Je veux vous sauver, moi!... malgré vous!... que m'importe!

(La comtesse lève légèrement les épaules.)

Votre écusson comtal est encor sur la porte!
On a fermé les yeux!... Mais le jour peut venir
Où ceux qui l'oubliaient voudront s'en souvenir!...
Un regard, un geste, un mot,... vous êtes perdue!
Et vous n'avez pas l'air d'y penser.

LA COMTESSE, toujours avec une nuance d'ironie.

Défendue
Par un grand citoyen dont le bras éprouvé
Pour la cause du peuple est constamment levé,
Je me crois à l'abri d'une telle aventure.

SCŒVOLA, tirant une lettre de sa poche et la présentant à la comtesse.

J'ai reçu ce billet tantôt.

LA COMTESSE, après l'avoir déplié, — dédaigneusement.

Sans signature!

(Lisant.)

« De la part d'un ami. Sois prudent, Scœvola;
Tu sais ce que l'on risque à jouer ce eu-là! »

(Elle rend la lettre à Scœvola.)

SCŒVOLA.

Je vous le dis encor, madame, prenez garde !
Si l'on vous parle, rien ! Rien, si l'on vous regarde !
Étouffez en marchant jusqu'au bruit de vos pas !
J'endors vos ennemis, ne les réveillez pas !

LA COMTESSE, avec emportement.

N'ai-je donc point vraiment vidé jusqu'à la lie
Ce calice honteux ?... Je me suis avilie !
La cocarde au bonnet, on m'a vue insulter
Ce qu'au prix de mes jours je devais respecter :
Mon roi sur l'échafaud et mon Dieu dans la boue,
En proférant un cri que mon cœur désavoue !
N'en demandez pas plus !... D'ailleurs, c'est bien assez !
Puisque, grâce à cela, dix mois se sont passés
Sans que la malveillance ait sur nous trouvé prise...
De quel soupçon nouveau voulez-vous qu'on s'avise ?

SCŒVOLA, à demi-voix.

Et... votre fils ?

LA COMTESSE, très-agité.

Mon fils !... Mais... mon fils est resté
Là-bas... dans le Midi... L'état de sa santé
L'exigeait... C'est public.

SCŒVOLA, d'un ton ferme.

Il est en Allemagne.

LA COMTESSE, étouffant un cri.

Ah !

(Se remettant.)

Mais... c'est un enfant !

SCŒVOLA.

Qui tenait la campagne
Au printemps, contre nous, dans les rangs de Condé.

(La comtesse semble atterrée.)

Votre vieux serviteur, Rémi, s'est hasardé,
Sur votre ordre, à le joindre, où qu'il fût, par les plaines
Au camp. — Il vous fallait des nouvelles certaines ;
Et vous en attendez.

LA COMTESSE.

Mon Dieu !

SCŒVOLA, gravement.

Ne craignez rien !
Votre salut pour moi compte plus que le mien !
Mais il faut tout prévoir ;... et les desseins de l'homme
Dans la main du hasard sont peu de chose, en somme...
Ce que j'ai découvert, si quelqu'un l'apprenait !
Ou, — danger plus terrible encor ! — s'il revenait !
S'il était reconnu !... Je frémis quand j'y pense !

LA COMTESSE.

Mon fils ne remettra jamais les pieds en France.
Il ne reviendra pas.

SCŒVOLA.

Mais... vous ?... Seule... sans lui ?

LA COMTESSE, comme involontairement.

Je compte bien partir.

(A part. — Regardant Scœvola, qui n'a pu réprimer un mouvement de surprise.)

Qu'a-t-il donc ?

SCŒVOLA, à part, avec une sorte d'emportement.

Eh bien, oui !
N'était-ce pas à toi d'y songer avant elle,
Égoïste?... Il le faut !... La crise devient telle
Que personne aujourd'hui n'est sûr du lendemain !

(A la comtesse.)

Oui !... partez !... Et surtout, une fois en chemin,
Ne vous arrêtez plus !

(Il remonte et prend son manteau.)

Jusque-là, je vous garde !
Et je réponds de vous !

(Il salue et sort.)

SCÈNE III

LA COMTESSE, seule, dès que la porte du fond s'est refermée.

Enfin !

(Avec une sorte de rage.)

Oh ! qu'il me tarde
A présent, d'en finir ! de m'éloigner d'ici !
De ne me sentir plus espionnée ainsi !...
Heureusement, je touche au but... Trois jours encore...

(Après un silence.)

Ce qu'il m'a dit, enfin, tout le monde l'ignore.
Comment donc l'a-t-il su?... Pourquoi l'a-t-il cherché,
S'il n'a dans tout ceci quelque intérêt caché ?...
Sur ce fier dévouement je ne prends pas le change...
Et... cependant... parfois,... — c'est une chose étrange ! —
Quand je sens son regard sur le mien s'arrêter,
Malgré moi, je frissonne, et me prends à douter.
On se trompe !... Allons donc !... Ne sais-je, pauvre folle,
Par la cause qu'il sert ce que vaut sa parole?

(Elle remonte. — L'horloge sonne.)

Neuf heures.

(S'approchant de la fenêtre.)

Comme la nuit est sombre !

(Elle se retourne et se trouve face à face avec Rémi qui vient d'entrer par le fond.)

SCÈNE IV

RÉMI, LA COMTESSE.

LA COMTESSE.

Rémi !
Vous !... Déjà de retour !... Ah ! parlez, mon ami!
Parlez !... J'ai peur !... Mon fils?... Vous l'avez vu sans doute?

RÉMI.

Je n'ai même pas fait la moitié de la route...
Arrêté près de Wœrth, quatre jours détenu,
Hier soir j'étais libre, et je suis revenu,
N'osant aller plus loin.

LA COMTESSE, avec emportement.

Il fallait...

RÉMI.

Sans ressource?
Ces gens m'avaient tout pris, votre portrait, ma bourse,
Mes papiers, tout!... Comment aurais-je voyagé?

LA COMTESSE.

Quel motif?...

RÉMI.

Ils ne m'ont pas même interrogé.
Tout semblait convenu. Pas de bruit. Pas d'esclandre!
Ils m'ont emprisonné sans rien vouloir entendre;
Et puis, ils m'ont ouvert la porte à deux battants,
Sans me rien expliquer.

LA COMTESSE.

C'est étrange.

RÉMI.

Il est temps,
Je vous le dis, madame, il est temps! Le flot monte!
Reculez devant lui! chaque minute compte!
Et Dieu veuille!... Ah! pourquoi n'avoir pas émigré
Quand je vous en priais?

LA COMTESSE.

Je vous ai su bon gré
De vos conseils, Rémi;... je ne pouvais les suivre.
Je ne le puis encor.

(Geste de Rémi.)

Voulez-vous que je livre
Sans l'avoir, pied à pied, défendu jusqu'au bout,
Ce qui reste à mon fils?... Si je pars, il perd tout.
Ses biens sont confisqués!... morcelés!... La vermine

Patriote s'y met, enfin !... c'est la ruine !
Et je ne le veux pas. Il a dans l'avenir
Un rang que sans fortune il ne saurait tenir.
Quelque épreuve de plus que Dieu m'ait réservée,
Je ne laisserai pas ma tâche inachevée !
D'ailleurs...

RÉMI.

Peut-être, hélas ! n'aurez-vous réussi...
Qu'à vous perdre ! et cela, sans lui rien garder !

LA COMTESSE.

Si !
Tout sera terminé dans peu de jours.

RÉMI.

Madame,
Les jours valent des mois maintenant. Il se trame
Quelque chose... On vous tend quelque piége odieux !
Ce qui m'est arrivé doit vous ouvrir les yeux.

LA COMTESSE.

Sur qui?... Vous soupçonnez quelqu'un ?

RÉMI.

Oui.

LA COMTESSE, vivement.

Rien ne prouve...

RÉMI.

C'est vous qui le nommez !

LA COMTESSE.

Que pensez-vous qu'il trouve
A gagner en ceci? Son intérêt? son but?
Que lui peut rapporter ma perte ou mon salut?

RÉMI.

Beaucoup, s'il réussit !... Et je crains qu'il ne joue
A coup sûr.

LA COMTESSE.

Mais enfin, qu'espère-t-il?... J'avoue
Que je ne comprends pas.

RÉMI, à part.

Ah ! si j'osais !

LA COMTESSE.

Eh bien?
Parlez.

RÉMI.

Au fond du cœur cet homme-là n'a rien,
Rien! qu'une passion qui le ronge! l'envie!
C'est un ambitieux. S'il défend votre vie,
S'il veille sur vos biens; c'est, à n'en pas douter,
Que de ce qu'il vous sauve il compte profiter.

LA COMTESSE.

Comment?

RÉMI, hésitant.

Vous êtes... veuve;... il veut se rendre maître
De vos biens... et de vous,... et pour cela... peut-être
Songe... à vous épouser.

LA COMTESSE, d'un ton hautain.

Vous êtes fou, je crois.

RÉMI.

S'il vous y contraignait? S'il vous donnait le choix
Entre la mort... et lui?

LA COMTESSE, fièrement.

Ne sait-il pas d'avance
De quel côté j'irais?

(Levant les épaules.)

C'est de l'extravagance!
Plus un mot là-dessus...

(Montrant la fenêtre.)

Il est temps de fermer.

(A part, assise à droite, pendant que Rémi s'est approché de la fenêtre et ferme les volets.)

Et cependant...

(Se levant.)

Allons! vais-je aussi m'alarmer
Et m'effrayer de tout?... Je me croyais plus forte.

(A Rémi qui s'est brusquement arrêté, et semble prêter l'oreille.)

Eh bien, qu'avez-vous donc?

RÉMI, avec une sorte d'effroi.

On vient d'ouvrir la porte,
En bas !

LA COMTESSE, avec un sourire un peu forcé.

Je ne vous ai jamais vu si peureux.

RÉMI.

On monte les degrés !

(La porte du fond s'ouvre brusquement, Georges entre et s'élance vers sa mère.)

SCÈNE V

LA COMTESSE, GEORGES, RÉMI.

GEORGES, en entrant.

Ma mère !

LA COMTESSE, jetant un cri.

Ah !... malheureux !
Ici !... Pourquoi ?... comment ?... que veux-tu ?... qui t'envoie ?
Mais parle donc !

GEORGES.

C'est mal de me gâter ma joie !...
Je vous croyais au lit ; je vous trouve debout,
Bien portante !

LA COMTESSE.

Au lit !... moi !... que veut dire ?...

GEORGES.

Avant tout
Je veux vous embrasser !

LA COMTESSE, lui tendant les bras.

Pauvre enfant !

(Après un silence.)

Parle.

GEORGES.

Un homme
Arrive hier au camp et me dit : « On vous nomme

Gaston de Valfresne? » — Oui. — « Je vous ai reconnu...
Votre mère se meurt! Venez! » — Je suis venu.

LA COMTESSE.

Tu connais donc cet homme? Il te connaît?

GEORGES.

Le sais-je?

LA COMTESSE.

Et tu l'as cru!

GEORGES, lui présentant un portrait.

Tenez.

LA COMTESSE, à part, tandis que Georges regarde le portrait, l'embrasse et le remet dans sa poche.

Oui! oui! c'est bien un piége!

(A Rémi.)

Rémi, descendez vite!... Autour de la maison
Voyez si nul ne veille à cette trahison;...
Si personne, aux aguets, dans l'ombre ne se cache!
Épiez tous les bruits!... Vite! allez... que je sache
Si du moins pour une heure il est en sûreté;
S'il peut repartir.

(Rémi sort.)

GEORGES.

Mais...

LA COMTESSE, avec emportement.

Tu n'es que trop resté!...
On ne t'a pas suivi, n'est-ce pas?... La frontière
Est proche;... c'est assez d'une nuit presque entière...

GEORGES.

Être venu si vite, et m'en aller sitôt!
Sans vivre même un jour près de vous.

LA COMTESSE.

Il le faut!

GEORGES.

Quels que soient les dangers, est-ce qu'à votre compte
Ce bonheur vaut si peu que je ne les affronte?

LA COMTESSE.

Toi!... Tu n'y songes pas!

GEORGES.

Vous les affrontez bien.

LA COMTESSE.

Mon devoir n'est-il pas de te sauver? Le tien
De m'obéir?... Le reste est vraiment peu de chose.
Si terribles qu'ils soient ou que je les suppose
Que m'importent les coups?... S'ils n'atteignent que moi,
J'ai, pour les y sentir, le cœur trop plein de toi.
Toi d'abord! avant tout! qu'importent mes alarmes?...
Tous les pleurs de mon corps pour une de tes larmes!
Ma tête s'il le faut pour un de tes cheveux!...

(Avec tendresse.)

Georges, tu partiras, entends-tu.

(Avec autorité.)

Je le veux!

GEORGES.

Encor!... Comme déjà!... Vous aurais-je laissée
Seule, exposée à tout, sans cesse menacée?...
Ah! que j'aurais voulu désobéir!... Aussi,
J'étais triste, bien triste, en m'éloignant d'ici.
Je songeais, en suivant ma route aventureuse,
Au bon temps d'autrefois, à mon enfance heureuse;
Aux murmures aimés qui m'endormaient le soir.
Et dans la nuit, alors, je m'imaginais voir
A chacun de mes pas, — je le voyais peut-être, —
Un de mes souvenirs, une ombre, m'apparaître,
Qui, se penchant sur moi pour me prendre la main,
D'un geste douloureux me barrait le chemin.

LA COMTESSE.

Enfantillage!

GEORGES.

Et puis, vous l'avouerai-je, mère?
Un doute insurmontable, une pensée amère
Me rendaient effrayant jusqu'à m'épouvanter
Le devoir que mon nom me forçait d'accepter.
Je maudissais mes chefs avant de les connaître;

Eux, moins que cette guerre, où j'aurais voulu n'être
Ni parmi les vainqueurs ni parmi les vaincus.

LA COMTESSE, avec plus de surprise que de colère.

Georges, deviens-tu fou?... Les as-tu donc vécus
Sans colère, ces jours de deuil, ces jours de honte?
Regarde!... Souviens-toi!... Peux-tu, sans qu'il te monte
Une rougeur au front, sans haine, sans dégoût,
Nous voir couchés à terre et ces gens-là debout?...
C'est à croire, vraiment, qu'il te reste dans l'âme
Encor quelque pitié pour cette lie infâme
Et sanglante du peuple... Allons donc!... Tu parlais
De vainqueurs, de vaincus?... Où sont-ils? Cherchons-les.
Je ne vois, en fouillant leur histoire et la nôtre,
Que bourreaux d'un côté, que victimes de l'autre
Depuis bientôt quatre ans!... Crois-tu, si tu venais
A tomber dans leurs mains...

(Avec effroi.)

Non. Non!... Je les connais!

(Avec passion et tendresse.)

Si je t'exile, aussi, toi le dépositaire
De mes derniers bonheurs; toi, qui d'un coin de terre
Me fais une patrie en y posant les piés;
C'est qu'il le faut, vois-tu!... Nous sommes épiés...
D'ailleurs, le sacrifice est ici d'autant moindre
Que plus proche est le jour où je dois te rejoindre...
Tu veux quitter l'armée?... Eh bien, c'est entendu!
Nous chercherons là-bas quelque hameau perdu;
Sous le fouillis épais du lierre ou de la vigne,
Quelque maison blottie, et que rien ne désigne
Aux regards des passants; un asile, où rester
Ignorés; où pouvoir, — sans nous inquiéter
Du tumulte des camps, des batailles qu'on livre, —
Toi te laisser aimer, moi te regarder vivre!

GEORGES.

C'est le rêve cela; quand la réalité?

LA COMTESSE.

Bientôt!... Dans quelques jours.

GEORGES.

Ne puis-je, en vérité,
Les passer près de vous?... Nous partirions ensemble.

LA COMTESSE.

Non. Non. C'est impossible!... A chaque instant je tremble,
Avant que n'ait sonné l'heure de ton départ,
D'apprendre tout à coup qu'il est déjà trop tard!
Sans savoir contre nous ce qu'on a pu résoudre,
J'ai vu luire l'éclair, j'attends le coup de foudre!
Quand va-t-il éclater?... Est-ce demain?... ce soir?...

(Elle remonte.)

Rémi ne revient pas!

GEORGES, se levant.

Ah! parbleu, je vais voir
Moi-même...

(Il chancelle et s'appuie sur le bras d'un fauteuil.)

LA COMTESSE, descendant vivement.

Qu'as-tu donc?

GEORGES, se soutenant à peine.

Rien... Un peu de fatigue

LA COMTESSE, désespérée.

Je n'avais pas prévu cela, moi!... Dieu se ligue
Avec mes ennemis.

(A Georges.)

Allons!... puisqu'il le faut,
Va, va te reposer, pauvre enfant!... Aussitôt
Que tu seras remis, debout!

(Georges sort par la droite.)

SCÈNE VI

LA COMTESSE, seule.

Va!... Moi, je veille!
Et jamais ces chiens-là, hargneux, dressant l'oreille,

Ne mettront d'énergie à nous perdre tous deux
Ce que j'en trouverai pour te préserver d'eux!...
Mais que fait donc Rémi?... C'est assez d'un quart d'heure
Pour voir si tout est calme autour d'une demeure.
S'il n'a rien découvert, pourquoi tarder ainsi?

(Remontant.)

Sommes-nous donc perdus?

(La porte du fond s'ouvre. Scœvola paraît. La comtesse, effarée, redescend en s'efforçant de maîtriser son trouble.)

SCÈNE VII

LA COMTESSE, SCŒVOLA.

SCŒVOLA.

Votre fils est ici!

LA COMTESSE, avec une ironie fiévreuse.

Mon fils!... Vous plaisantez.

SCŒVOLA.

Il est ici, vous dis-je!
Je le sais.

LA COMTESSE, de même.

Ah!... Vraiment! Cela tient du prodige,
Monsieur!... Vous connaissez mes secrets, — avant moi!

SCŒVOLA.

J'affirme. Je l'ai vu. C'était bien lui.

LA COMTESSE.

Pourquoi,
Ne craignant rien de vous, si la chose était vraie,
N'en conviendrais-je pas?

SCŒVOLA.

Il a franchi la haie
Devant le saut-de-loup, escaladé le mur,
Et traversé le parc en courant;... j'en suis sûr!

LA COMTESSE.

Bah!... quelque braconnier!... l'erreur est admissible,

Dans l'ombre...

SCŒVOLA.

C'était lui !

(D'un ton suppliant.)

Qu'il parte !

LA COMTESSE, toujours ironique.

A l'impossible
Enfin, nul n'est tenu.

SCŒVOLA.

Pour la dernière fois
C'était lui !... Qu'il s'éloigne !... Il nous perd tous les trois !
Mon reste d'influence est un appui fragile...

LA COMTESSE.

Georges n'est pas ici !

SCŒVOLA, prenant un livre de messe qui se trouve sur la table.

La main sur l'Évangile
Osez me le jurer !

LA COMTESSE, étendant la main.

Devant Dieu qui m'entend,
Je vous le jure.

SCŒVOLA, prenant son chapeau et remontant.

Allons !...

(A part.)

J'avais bien cru pourtant...

(Au moment où il va sortir, la porte de droite s'entr'ouvre.)

GEORGES, passant la tête, joyeusement.

Bonsoir, mère !

(La porte se referme.)

LA COMTESSE.

Mon Dieu !

SCŒVOLA, redescendant.

Donc, je ne suis qu'un traître
A vos yeux ! je ne suis qu'un misérable ! un être
Humble, vil, et rampant jusqu'à lécher la main
Que sa dent venimeuse écorchera demain !
Je n'ai d'autre souci que de perdre une femme,

Un enfant, un vieillard !... De vous à moi, madame,
Je croyais tout possible, hélas! tout!... excepté
L'humiliant soupçon de cette lâcheté !

LA COMTESSE.

C'est que de votre honneur vous ne m'avez pour gage
Donné jusqu'à présent que ce hautain langage,
Monsieur!... c'est qu'il me faut songer qu'en me quittant,
Au peuple qui vous suit vous en direz autant !
Et que, parmi les siens, ce peuple, dont vous êtes,
Compte moins de héros que de faucheurs de têtes!

SCŒVOLA.

Savez-vous si le sang qui coule autour de nous
M'inspire moins d'horreur et de pitié qu'à vous?

(Geste dédaigneux de la comtesse. — Un silence.)

Lorsqu'un jour, cependant, il se leva pour elle,
Ce peuple, dont je suis, sa cause était bien belle!
Les jeunes et les vieux, les faibles et les forts,
Tous, vers le même but, sûrs des mêmes efforts;
Sans armes que nos cœurs gonflés et las de battre,
Nous nous sentions de taille à vaincre sans combattre,
Tant, à nos propres yeux, le droit nous faisait grands !
L'ange de la justice, au-dessus de nos rangs,
Creusant d'un large vol l'immensité profonde,
Des éclairs de son glaive illuminait le monde !
Splendide vision... que de lâches bandits
Ont fait évanouir!... Oh! oui! je vous le dis,
J'ai senti le dégoût me monter à la face;
La haine me venir pour cette populace
Sans âme et sans raison !... J'ai compris qu'en effet
Je devais m'écarter.

LA COMTESSE.

Vous ne l'avez pas fait.

SCŒVOLA.

Comprenez donc pourquoi !

LA COMTESSE, toujours dédaigneuse.

C'est qu'à votre insu même

Vous...

SCŒVOLA, avec emportement.

Je ne l'ai pas fait parce que je vous aime?...
Oh! ne vous fâchez pas! cela serait vraiment
Puéril!... Écoutez! je vous aime ardemment,
Comme un fou... que je suis!... L'aveu, je vous le jure,
M'en est plus douloureux qu'il ne vous fait injure.

LA COMTESSE, à part.

Rémi ne se trompait donc pas!

SCŒVOLA.

En me voyant,
Terrifié parfois de mon rôle effrayant,
Vous servir, et marcher sans vous demander compte
De ce qu'un pas de plus m'allait coûter de honte,
Vous n'avez pas compris que je vous adorais!

(Amèrement.)

C'est tout simple! Qui suis-je?

(Avec rage.)

Ah! quand je mesurais
Aux lueurs de dédain que ma reconnaissance
Allumait dans vos yeux, ce que de la naissance
Le préjugé farouche, en vous dictant sa loi,
Creusait d'infranchissable entre mon rêve et moi,
Je suffoquais! L'orgueil me prenait à la gorge!
Et je voulais franchir cet abîme! — On se forge
Des chimères souvent! — « Son amour? pourquoi non?
Pensais-je. Tu n'as pas la noblesse du nom?
Eh bien qu'importe! Essaie! On peut ce que l'on ose.
Travaille! élève-toi! fais quelque grande chose!
Deviens quelqu'un! sois fort! sois bon! reste loyal!
Cette noblesse-là te fera son égal! »
C'était absurde! soit. Et le dire... à tout prendre,
Mieux vaut avoir parlé. Vous devez bien comprendre
Enfin, que je vous aime, et ne puis vous trahir!...
Éloignez votre fils!... Il a le temps de fuir
Avant qu'on sache rien... Le reste me regarde.

LA COMTESSE.

Jurez-moi donc, monsieur... sur...

(Elle cherche un instant des yeux, prend sur la table le chapeau de Scœvola, et le lui présentant.)

Sur cette cocarde, —
Dieu, vous n'y croyez pas! — que de tous les côtés
Il ne va pas trouver vos soldats apostés

SCŒVOLA, fièrement.

Puisque personne, ici, ne commande, personne
Que moi, le chemin est libre!

(Étendant la main.)

Je vous en donne
Ma parole!

RÉMI, entrant précipitamment.

Madame, on cerne la maison!

SCŒVOLA, remontant.

Que veut dire?...

(Il sort par le fond.)

SCÈNE VIII

LA COMTESSE, RÉMI.

LA COMTESSE, très-agitée.

Rémi...

RÉMI.

N'avais-je pas raison?

LA COMTESSE, montrant la petite porte de gauche. Premier plan.

Le couloir souterrain qui va jusqu'à la serre
N'est pas gardé peut-être?...

(Elle ouvre la porte.)

RÉMI, d'un air de doute.

Avec un adversaire.
De cette force-là!

LA COMTESSE.

N'importe!

RÉMI.

J'obéis.

(Il sort par la petite porte.)

LA COMTESSE, seule.

S'il peut sortir du parc, — il connaît le pays, —
Une fois dans les champs, il est sauvé!... Je tremble!
Cet homme assurément va rentrer.

(Remontant.)

Il me semble
Que l'on monte! Non... Mais aurai-je assez de temps?
S'ils avaient découvert ce passage! Ah! j'entends
Rémi... je vais savoir...

(A Rémi qui rentre.)

Eh bien?

RÉMI.

Personne!

LA COMTESSE.

Vite!
Prévenez George. Il faut qu'il parte tout de suite.
Vous l'accompagnerez.

(Remontant vivement.)

Quelqu'un vient... Attendez
Que j'appelle.

(Rémi sort par la droite. Scœvola entre au même instant par le fond.)

SCÈNE IX

LA COMTESSE, SCŒVOLA.

LA COMTESSE, à part.

Il est seul!

SCŒVOLA, d'un air abattu.

Tous les abords gardés!
Des hommes inconnus partout!... Ce qui se passe
Est étrange!

LA COMTESSE, violemment.

Ah! monsieur, finissons!... Je suis lasse
De mon métier de dupe... Assez d'airs accablés!...
Sous le manteau romain dont vous vous affublez
On voit les coins boueux de votre carmagnole!
Otez-le! l'échafaud n'est pas le Capitole!

SCŒVOLA.

Madame...

LA COMTESSE.

Bas le masque! et les yeux dans les yeux!
Féroce pour féroce, après tout, j'aime mieux
Le regard du lion que celui du reptile!

SCŒVOLA.

Avez-vous oublié?... Mais non!... C'est inutile.
Elle perd la raison... Je ne répondrai pas.
Je ne veux pas répondre!

(Avec désespoir.)

Et ces gens sont en bas!
Ils peuvent être ici d'une minute à l'autre!
Il y va du salut de votre fils, du vôtre!
Au nom du ciel, madame, écoutez-moi!... Cherchons
A voir clair un instant dans l'ombre où nous marchons.

(Il fait, sans être vu de la comtesse, un pas vers la porte de gauche (premier plan.) en disant:)

Il nous reste peut-être une dernière chance...

LA COMTESSE, se retournant brusquement.

Ah! nous y voici donc, enfin!... Je sais d'avance
Quel odieux marché vous m'allez proposer.

SCŒVOLA.

Je ne vous comprends pas.

LA COMTESSE, avec emportement.

Il fallait, pour oser
Me venir faire, à moi! cette offre humiliante,
Pouvoir me dire: « Entends la rumeur effrayante
De la foule en haillons qui guette ton enfant!
Et choisis!... » Là-dessus, vous voilà triomphant!

Vous croyez que je vais, pâle, courbant la tête,
Et pliant les genoux, vous crier : « Je suis prête ! »
N'est-ce pas?... Allons donc !... N'avez-vous pas compris
Qu'il trouverait trop cher son salut, à ce prix?
Et que, s'il était là, serrant les poings de rage,
Il vous en cracherait mon refus au visage?

SCŒVOLA, menaçant.

Ah ! prenez garde, enfin !... Si généreux qu'il soit,
Le cœur exaspéré des affronts qu'il reçoit,
Peut brusquement passer de l'amour à la haine.
Esclave jusqu'ici, je puis briser ma chaîne,
Et vous faire sentir que la loi du plus fort
Est la nôtre, à présent !

LA COMTESSE.

Eh bien, faites !... La mort,
Qui me sauve de vous, n'a rien qui m'épouvante...
En attendant, monsieur, je suis encor vivante !
Je suis encor chez moi ! je vous chasse ! sortez !...
Allez dire à vos chiens que vous leur apportez
Une bonne nouvelle ; et que la bête est prise !
Allez !... Je vous crains moins que je ne vous méprise !

SCŒVOLA, avec un geste de menace.

Malheur à vous !

(Il sort par le fond.)

SCÈNE X

LA COMTESSE, seule, très-agitée pendant toute la scène.

(Allant à la fenêtre.)

Voyons... je ne redoute rien
De ce côté... d'ailleurs, les volets tiennent bien !
De l'autre...

(Redescendant.)

Ah ! de l'argent.

(Après avoir mis de l'argent dans un petit sac de voyage.)

Le reste,... j'y renonce.

(Elle remonte vers la porte du fond et pousse les verrous.)

Cette porte est massive; et, — j'admets qu'on l'enfonce, —
Elle résistera longtemps!...

(Se retournant vers le premier plan à gauche.)

Mais, celle-ci?
Ne chercheront-ils pas à la briser aussi?

(Elle ouvre la petite porte.)

Oh! la serrure est bonne et le verrou solide!

(Allant au meuble, à droite de la cheminée.)

Nos papiers!

(Elle ouvre un des tiroirs et en tire des papiers qu'elle met à la hâte dans le sac de voyage. Pendant ce temps, la porte de gauche, qu'elle n'a pas refermée tout à fait, s'ouvre; Scœvola paraît. Il s'arrête sur le seuil, les bras croisés. La comtesse ne l'a ni vu, ni entendu.)

Est-ce tout?... Oui... le tiroir est vide.

(Appelant.)

Rémi!... demain matin... Il n'a pas entendu.
Georges doit être prêt.

(Elle se relève, se retourne, et aperçoit Scœvola.)

SCÈNE XI

LA COMTESSE, SCŒVOLA.

LA COMTESSE, jetant un cri.

Ah!... mon fils est perdu!

SCŒVOLA.

N'en accusez que vous.

LA COMTESSE, suppliante.

La faute de la mère
Ne doit pas retomber sur l'enfant.

SCŒVOLA.

Plus amère
Sera votre douleur, mieux je serai vengé!

LA COMTESSE.

Ces hommes vont venir!... Vous n'avez pas songé

Qu'ils le tueraient !... Mais non !... c'est absurde!... je rêve.
Vous ne pouvez vouloir que ce crime s'achève !
Ce serait trop cruel de me punir ainsi !

SCŒVOLA.

Personne, moi vivant, ne sortira d'ici !

(Il ferme la porte derrière lui.)

LA COMTESSE, désespérément.

Mon Dieu !... Mais c'est donc vrai, cela !... c'est donc possible !
Personne, avez-vous dit !

SCŒVOLA.

Votre orgueil inflexible
A muré devant lui cette porte !

LA COMTESSE, à demi folle.

Et la mort
L'attend à celle-ci !... C'est affreux !... J'avais tort,
Monsieur !... pardonnez-moi !... voyez... je m'humilie...
Vous ne voulez pas?... Soit !... Mais, je vous en supplie,
Sauvez-le !... Me voici, par terre, à deux genoux !...
Je ne sais rien de plus... Ayez pitié de nous !

SCŒVOLA.

Avez-vous eu pitié de moi, vous, tout à l'heure,
Quand vous m'avez chassé ?

LA COMTESSE.

Je ne veux pas qu'il meure !

SCŒVOLA.

Souffrance pour souffrance ! œil pour œil ! dent pour dent !

LA COMTESSE.

Il ne vous a rien dit, ni rien fait, cependant !...
Il est bon, généreux,... et tout le monde l'aime.
Les braves gens d'ici vous le diront... Vous-même,
Autrefois,... vous l'aimiez !... Rappelez-vous le temps, —
Bien près de nous encore ; il n'a pas dix-huit ans ! —
Où, frêle, et trop petit pour se hisser aux branches,
Il vous tendait, tout fier, ses mignonnes mains blanches,
En disant : « Tu vas voir comme je vais grimper !... »
Ou bien, il se sauvait ; il fallait l'attraper.

Et, quand il était pris, quels francs éclats de rire!
« Encor? » s'écriait-il. Et vous aviez beau dire...
Et puis, comme il ouvrait de grands yeux étonnés,
Lorsque parfois, le soir, — vous vous en souvenez? —
Accroupi dans le foin, près de vous, sous la grange,
Il se laissait bercer par quelque fable étrange
Que votre fantaisie échafaudait pour lui!...
Nous étions plus heureux que maintenant!

SCŒVOLA, qui, pendant cette réplique, est peu à peu tombé dans une sorte de rêverie.

Oui! oui!
Je me souviens.

LA COMTESSE.

Un jour, dans les broussailles proches
De l'étang, vous savez, à l'endroit où les roches
S'enfoncent brusquement dans le sol crevassé,
Jusqu'au bord de l'abîme il s'était avancé.
J'allais le rappeler;... tout à coup, son pied glisse!...
Rien pour se retenir sur cette pierre lisse
Qu'un vieil arbre pourri!... Ses pauvres petits doigts
S'y cramponnaient!... J'accours! je jette un cri!... Ma voix
Se perd dans le lointain... Pas de secours! Personne!
C'en était fait de lui!... J'ai peur, et je frissonne
Encore en y songeant... Sans vous...

SCŒVOLA, vivement, avec un mélange de tristesse et de colère.

N'achevez pas!

LA COMTESSE.

Pauvre enfant!... Je le vois encore dans vos bras,
Blême, les poings crispés...

SCŒVOLA.

... Et la tête couchée
Sur ma poitrine!... là!... Vous étiez, vous, penchée
Sur lui, pour l'embrasser, le visage si près
Du mien, qu'à votre insu, l'air que je respirais
Vous l'aviez respiré! Je vous y sentais vivre!
Le vertige me prit, m'aveugla! J'étais ivre!
Et je vous appuyai mes lèvres sur le front,
Sans rien dire, en pleurant!

(Avec emportement.)

C'était donc un affront
Terrible, impardonnable? Ou, c'est donc que ma bouche,
Venimeuse pour vous, flétrit ce qu'elle touche?...
Je vous sentis frémir et m'échapper soudain.
Vos yeux... Oh! ce regard! quel suprême dédain,
Quel mépris insultant, quelle implacable haine
Il me jetait!... Vos gens vous volent? C'est à peine
Si vous regarderiez vos gens comme cela!
Un soufflet m'eût puni moins que ce regard-là!
Ah! quand j'y pense!... Tout se heurte et tourbillonne
Dans ma tête! J'ai la fièvre! Mon sang bouillonne!

(Avec un geste de menace.)

Et je vous...

(Avec désespoir.)

Eh bien, non! ce n'est pas vrai. Je mens!
Je voudrais vous haïr! j'ai beau faire,... je sens
Que je ne pourrai pas... Je vous aime!... Il me semble,
Tenez, que d'un seul coup tous mes rêves ensemble
Seraient réalisés; que de ce dur passé,
Sans en excepter rien, tout serait effacé;
Si vous laissiez, ici, calme, avec un sourire,
Pour la seconde fois, — la première à vrai dire, —
Mes lèvres et mon âme effleurer vos cheveux!

(Tout en parlant, il s'est approché vers la comtesse, qui, silencieusement, lui présente son front. Il se penche vers elle, et se redresse tout à coup en s'écriant.)

C'est le même regard!... Stupide fou! Tu veux
L'impossible!

(A la comtesse, impérieusement.)

Appelez votre fils!... Faites vite!

(La comtesse, effarée, joint les mains et va parler; Scœvola l'interrompt :)

Appelez-le, vous dis-je!

(Ouvrant brusquement la petite porte de gauche.)

Et partez!...

(A part.)

Je suis quitte.

(La comtesse s'est précipitée vers la porte de droite. Sur un geste d'elle, Rémi paraît ; puis Georges.)

LA COMTESSE, à Georges qui veut parler.

Pas un mot!... Fuis !

(Georges traverse la scène ; au moment où il va franchir le seuil de la porte :)

Attends !

(A part, regardant Scœvola.)

S'il se jouait de nous !

(Elle sort vivement par la porte de gauche.)

SCŒVOLA, tristement, la suivant des yeux.

Encor !

(A Georges.)

Plus tard, monsieur, si quelqu'un, devant vous,
Des choses d'aujourd'hui se souvient, et me nomme,
Vous direz, n'est-ce pas ? « C'était un honnête homme.
Il a fait son devoir. »

(Georges, qui a regardé un instant Scœvola avec une sorte de défiance, s'approche et lui tend résolûment la main.)

Merci.

(Il attire Georges à lui, l'embrasse fiévreusement, et s'écarte en apercevant la comtesse qui rentre.)

LA COMTESSE, à part.

Personne !

(A Georges.)

Va !

(Georges et Rémi sortent par la gauche. Au même instant la porte du fond est ébranlée à coup de crosses. La comtesse, qui s'enveloppait dans son manteau, s'arrête effrayée.)

Mon Dieu !... que faire ?... Ils vont le poursuivre !... Ils sont là !...
Comment les arrêter ?

SCŒVOLA.

Oh ! qu'à cela ne tienne.
Une tête suffit. Je donnerai la mienne !

(La comtesse se retourne brusquement et fait un pas vers lui. Scœvola lui montre la porte d'un geste impérieux. Humiliée sous son regard, elle recule jusqu'à la petite porte, et là, tombe à genoux, met ses deux mains sur ses lèvres en le regardant, se relève et sort. — Au même instant, la porte du fond vole en éclats. Prairial paraît en uniforme de délégué de la Convention, portant l'écharpe. Il est suivi d'hommes armés auxquels il désigne Scœvola. — La toile tombe.)

PAUL CÉLIÈRES.

MARIE STUART

ET LES CAUSES DE SA CHUTE

D'APRÈS LES DERNIERS TRAVAUX PUBLIÉS EN ANGLETERRE EN ÉCOSSE ET EN FRANCE[1]

VI

Ce fut seulement dans la matinée qui suivit l'explosion que Marie Stuart, après plusieurs heures d'incertitude et d'angoisses, fut fixée sur le sort de Darnley. Bothwell fut le premier à lui apprendre que son corps venait d'être découvert à côté de celui de son page. Il prétendit que sa mort avait été causée par un amas de poudre à laquelle le feu avait pris par accident[2]. « La chose étant rapportée ainsi à cette pauvre princesse, écrivait l'envoyé de France Clarnault, dans le moment même, chacun peut penser en quelle peine et agonie elle s'est trouvée, même que telle malaventure est advenue au temps que Sa Majesté et le roi étaient au meilleur ménage que l'on pouvait désirer; en sorte que le sieur de Clarnault la laisse affligée autant que le peut être une des plus mal fortunées reines de ce monde[3]. » Bothwell avait essayé de donner le change à la reine sur la véritable cause de l'événement. Elle ne s'y méprit pas, et annonça hautement

[1] Voir *le Correspondant* des 10 juin, 25 juillet, 25 août et 25 septembre 1874.

[2] Mackenzie; miss Strickland, t. V; J. Gauthier, t. II.

[3] *Dépêche de Clarnault; State papers office;* Chalmers, t. II, p. 445; J. Gauthier, t. II. Buchanan, avec sa noirceur ordinaire, dit « qu'en apprenant la nouvelle de la mort de Darnley, la reine se mit confortablement au lit avec tant de tranquillité et d'un esprit si calme qu'elle dormit jusqu'au lendemain, jusqu'à midi. » (*Detection.*) Dans la lettre qu'elle écrivit, le jour même, à son ambassadeur à Paris, elle est loin, on le sait, de montrer ce calme surhumain que lui prête l'immonde pamphlétaire. (Labanoff, t. II, p. 3 et suivantes; Hosack, t. Ier; Meline, *Mary queen of Scots and her latest English historian*, etc.)

sa ferme résolution de tirer d'un crime aussi atroce un châtiment exemplaire. Elle ordonna sur-le-champ aux membres de son conseil privé de faire les plus promptes recherches pour découvrir les coupables, et, accablée par cette nouvelle catastrophe, elle s'enferma tout le jour dans sa chambre sans vouloir admettre personne auprès d'elle[1]. Le conseil, qui comptait dans son sein plusieurs des régicides, fit semblant de procéder, le jour même du meurtre, à une enquête et, à la demande de la reine, il offrit une récompense de 2,000 livres et un don de terre à celui qui découvrirait les meurtriers[2]. Nelson, l'un des serviteurs de Darnley, seul retiré vivant des ruines de Kirk of Field, fut interrogé par Tullibardine, qui appartenait à la faction de Moray. On lui demanda quels étaient les détenteurs des clefs; il répondit que celle du cellier était entre les mains d'un nommé Bonkle, et celles de la chambre de la reine gardées par ses serviteurs : « Halte-là ! s'écria Tullibardine, voilà un indice[3]. » On réprima son zèle indiscret ; les meurtriers, maîtres dans le conseil et occupant les plus hautes fonctions de l'État, n'avaient garde de consentir à ce que la lumière se fît. Le lendemain, 11 février, ils feignirent d'installer au Tolbooth, avec une certaine solennité, une cour d'instruction. Elle avait pour président le grand juge, Argyle, l'un des signataires du *bond* régicide, et pour membres les seigneurs du conseil privé, presque tous dévoués corps et âme à la faction de Moray. Telle était la garantie qu'offrait à Marie Stuart cette cour d'in-

[1] *D. Guzman de Silva à Philippe II*, 22 février 1567; *Archives de Simancas*, et J. Gauthier, t. II.

[2] Le conseil privé interrogea deux femmes dont les dépositions n'ont été découvertes que récemment. Elles vivaient dans le voisinage de Kirk of Field; l'une d'elles, Meg Crokat, était femme d'un serviteur de l'archevêque de Saint-André. Elles dirent que l'explosion les ayant attirées dans la rue, elles comptèrent jusqu'à dix-neuf hommes courant vers la ville. Meg Crokat déclara qu'elle saisit l'un d'eux par son manteau de soie, mais qu'il la repoussa et continua sa course sans dire un mot. Le témoignage de ces deux femmes prouve quel peu de confiance il faut avoir dans les dépositions de Hay, d'Hepburn et de Dalgleish, qui ne parlent invariablement que de neuf personnes compromises dans le meurtre. Évidemment, ces dépositions ont été tronquées par la faction de Moray, comme on en a d'ailleurs la preuve, et, d'autre part, ces trois agents de Bothwell ont pu ignorer, comme lui, quels étaient les autres complices du meurtre en dehors de leur groupe. (Hosack, t. Ier, p. 274.) M. Froude omet à dessein cette promesse faite par la reine de donner deux mille livres à quiconque fera connaître les meurtriers. M. Froude prétend, de plus, que Catherine de Médicis avertit Marie Stuart que la vie de Darnley était en danger, mais cette lettre n'a jamais existé que dans l'imagination de M. Froude. (Meline.)

[3] *Déposition de Nelson*, dans Goodall, t. II, et Anderson; J. Gauthier. Cette déposition de Nelson, comme nous l'avons dit, a dû être altérée dans plusieurs de ses parties, de même que le furent la plupart de celles des meurtriers subalternes qui périrent sur l'échafaud.

struction. Et il s'est rencontré des historiens assez peu consciencieux et assez aveugles pour faire un crime à cette princesse de l'impuissance à laquelle elle fut forcément condamnée par la nuée d'assassins qui l'entouraient et dont le plus grand intérêt était évidemment d'étouffer la vérité. La prétendue cour d'instruction interrogea aussi pour la forme les gens de la maison du roi, le médecin de la garde des archers et plusieurs autres personnes qui, après l'explosion, avaient aperçu dans les ténèbres plusieurs bandes de conjurés qui prenaient la fuite de divers côtés[1]. Ceux que la reine avaient chargés de diriger l'enquête ne voulurent donc rien découvrir, par la raison bien simple que plusieurs d'entre eux avaient pris part au complot : « En quoi ne se faut émerveiller du peu de diligence qu'ils en firent, » était-il dit dans un mémoire que Marie Stuart adressa quelque temps après aux princes de l'Europe[2].

Le même jour, les membres du conseil privé envoyèrent en France M. de Clarnault, qui momentanément remplissait les fonctions de du Croc, alors absent, pour remettre à Catherine de Médicis une lettre dans laquelle ils lui donnaient des détails sur la fin tragique de Darnley, et lui annonçaient que, se livrant à la recherche des coupables, ils espéraient les découvrir bientôt, pour les punir rigoureusement de leur scélératesse[3]. De son côté, Marie écrivait à l'archevêque de Glasgow, son ambassadeur à Paris : « J'ai reçu ce matin même votre lettre du 27 janvier, renfermant des avertissements que les faits n'ont que trop justifiés, quoique le succès n'ait pas répondu pleinement à l'espérance des auteurs de ce criminel projet[4]. Dieu m'a sauvée et préservée, j'en ai la confiance, afin que je puisse tirer de cet horrible crime une vengeance rigoureuse; *plutôt que de le laisser impuni, j'aimerais mieux perdre la vie et tout*... Je ne doute pas, grâce à la diligence de mon conseil privé, que toute la vérité ne soit bientôt connue, car Dieu ne permettra pas qu'elle reste cachée... Je suis certaine, quels que puissent être les auteurs de ce crime, que l'entreprise était dirigée contre moi aussi bien que contre le roi... C'est par hasard que je n'ai pas passé la nuit dans le même logis... ou plutôt c'est Dieu qui me l'a mis dans l'esprit[5]. »

[1] *Hopetoun Ms. Register House;* miss Strickland; J. Gauthier, t. II.

[2] *Lettres de Marie Stuart*, publiées par Teulet, pp. 275 et 276. J.-M. Meline, *Mary queen of Scots and her latest English historian*, etc., 1872.

[3] J. Gauthier, t. II.

[4] L'archevêque de Glasgow avait écrit à Marie Stuart pour la prévenir que sa vie était en danger, qu'un complot était tramé contre sa personne et qu'il en avait eu connaissance par l'ambassadeur d'Espagne.

[5] *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 11 février 1567; Labanoff, t. II, pp. 3 et 4. J. Gauthier. On voit que Marie, dans cette lettre, est loin de montrer l'odieuse insensibilité que lui prêtent Buchanan et ses autres ennemis.

Étaient-ce de vaines et chimériques alarmes, mises en avant par la reine, pour écarter les soupçons? Aucunement. L'archevêque de Glasgow venait de l'avertir, par la lettre même à laquelle elle répondait qu'un complot était tramé contre sa vie et qu'elle se tînt sur ses gardes, et le même avertissement lui avait été donné par l'ambassadeur d'Espagne auprès d'Élisabeth[1]. En proie à ces craintes que justifiaient trop bien les dangers qu'elle avait courus lors du meurtre de Riccio, elle quitta Holyrood, où elle était à la merci d'un coup de main, et elle chercha un refuge dans le château d'Édimbourg, fortifié de manière à soutenir un long siége. Comme pour le deuil de François II, elle fit tendre sa chambre tout en noir, afin de s'y enfermer seule pendant quarante jours, à la pâle lueur des cierges[2].

Cependant le corps de Darnley, après avoir été examiné par les médecins, fut embaumé et placé dans un cercueil, qui resta exposé pendant quelques jours au milieu de la chapelle d'Holyrood, et, le 15, il y fut inhumé sans cérémonie, en présence de quelques officiers de la reine, dans la sépulture royale, à côté du cercueil de Jacques V[3].

Il n'est pas jusqu'à la modeste simplicité de ces funérailles qui n'ait été invoquée contre la reine comme une des preuves de son crime, comme s'il était permis d'oublier avec quelle intolérance et quelle rigueur l'Église presbytérienne avait supprimé toutes les cérémonies catholiques en Écosse[4].

Les premières recherches de la cour d'instruction n'ayant amené aucune découverte, la reine, deux jours après le crime, fit publier une proclamation par laquelle elle promettait : « une récompense de 2,000 livres, avec une rente annuelle honorable, à quiconque ferait connaître ceux qui avaient ourdi, conseillé ou exécuté le *traître meurtre.* » A celui qui parlerait le premier, le pardon était assuré, lors même qu'il serait complice du crime[5]. Le lendemain des funérailles de Darnley, la population d'Édimbourg lut sur la porte du

[1] *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 18 février 1567; Labanoff, t. II, pp. 7-10. Miss Strickland, t. V; Hosack, t. Ier, p. 272.

[2] *Défense de l'honneur de Marie*, dans Anderson, t. Ier, p. 24; Chalmers, t. Ier, et *Guzman de Silva à Philippe II*, 22 avril; *Archives de Simancas*. J. Gauthier, t. II.

[3] *Défense de l'honneur de Marie*, dans Anderson, t. Ier; *Diurnal of occurrents*, *Historie of James the sext;* Keith, Chalmers; Jules Gauthier. Sur les cent cinq rois que l'Écosse avait eus jusque-là, cinquante-six avaient péri de mort violente. (Birrel's *Diary*, et Hosack, t. Ier, p. 286.)

[4] *Défense de l'honneur de Marie*, par Leslie, évêque de Ross, dans Anderson, t. Ier, p. 23; J. Gauthier, t. II.

[5] Anderson, t. Ier, et J. Gauthier, t. II.

Tolbooth ce placard qu'y avait affiché pendant la nuit une main inconnue : « Moi, qui ai fait ces recherches, j'affirme que le meurtre a été commis par le comte de Bothwell, James Balfour, et le noir, John Spens, qui a été le principal inventeur du complot. » La reine était accusée d'avoir consenti au meurtre à l'instigation de Bothwell et sous l'influence des enchantements de lady Buccleuch[1]. En réponse à ce placard, une nouvelle proclamation royale requérait le dénonciateur de se faire connaître « et lui assurait la somme promise et au delà s'il pouvait justifier de son accusation devant la reine et son conseil[2]. » Le jour suivant, un nouveau placard était affiché sur la porte du Tolbooth : « J'ai déjà dit quels sont les coupables; si l'on veut que j'en dise davantage : la reine a su le complot[3]. Si les deux mille livres sont préalablement déposées entre les mains d'une personne sûre, je dirai mon nom. » L'anonyme dénonçait de plus François Bastien, Jean de Bourdeaux et Joseph Riccio, frère de David, serviteurs de Marie Stuart, comme de nouveaux complices[4]. Les membres de la cour d'instruction, qui savaient sans doute à quoi s'en tenir sur l'innocence de ces trois personnes, ne jugèrent point à propos de les faire arrêter[5], non plus que Bothwell et Balfour, dont ils craignaient les révélations. Pas un des délateurs n'osa se montrer, malgré la récompense promise[6]. C'est ainsi que tous les efforts de la reine pour découvrir la vérité restèrent stériles et que

[1] Keith, Tytler, miss Strickland, t. V, pp. 196, 197; J. Gauthier, t. II; Hosack, t. Ier, p. 278.

[2] Jules Gauthier, t. II.

[3] Voici la première accusation portée contre la reine à propos de sa prétendue complicité dans le meurtre; et cette accusation est anonyme. Jusqu'alors, sa réputation était intacte, à l'abri de tous les soupçons, ainsi que le prouve une lettre de Cecil à Norris, l'ambassadeur anglais en France, *écrite le jour même du meurtre*, et dans laquelle il exprime son entière approbation sur la conduite et les dispositions d'esprit de cette princesse. (Hosack, t. Ier, p. 272.)

« M. Froude informe ses lecteurs (*History of England*, t. IX) qu'à la première nouvelle du meurtre de Darnley, la rumeur publique désigna la reine, et comme preuve il cite un extrait d'une dépêche de Silva, l'ambassadeur d'Espagne à Londres. Mais il convient d'observer qu'à cette époque les agents espagnols montrent fort peu de sympathie pour la reine d'Écosse. Cecil s'en était aperçu peu auparavant (Hosack, t. Ier, p. 84), et le refus de la reine de signer la ligue catholique devait fortifier les préventions de Philippe II et de ses agents. Il avait d'excellents motifs pour déplorer la perte de Darnley, dont il avait approuvé le mariage avec la reine d'Écosse, et dont il pouvait espérer faire tourner le zèle et la bigoterie au profit de leur foi commune. » (Hosack, t. Ier, p. 276.)

[4] *D. Guzman de Silva à Philippe II*, 8 mars 1567; Archives de Simancas; Anderson, miss Strickland, t. V, p. 197; J. Gauthier, t. II; Hosack, t. Ier, p. 278.

[5] Jamais, d'ailleurs, à aucune époque, ces trois serviteurs de Marie Stuart ne furent arrêtés ni même interrogés.

[6] Hosack, t. Ier, p. 278.

ses ennemis se firent une arme contre elle de son impuissance même.

Il est vrai de dire aussi que les bruits les plus divers et les plus contradictoires circulèrent sur-le-champ au sujet de la mort de Darnley. Nous apprenons de deux antagonistes, Camden[1] et Buchanan[2], que d'abord Moray et Morton furent accusés du crime, et, comme l'un et l'autre étaient ennemis déclarés du roi, rien de plus naturel qu'un tel soupçon ait plané sur eux. Une rumeur attribuait le complot à Catherine de Médicis; une autre à Élisabeth[3], « qui avait essayé déjà de détruire Darnley et la reine d'Écosse, sa rivale détestée. » Comme il n'y avait point encore de preuves connues, la plupart de ces bruits naissaient et mouraient dans le même jour[4]. Il n'en était pas de même des soupçons qui circulaient contre la reine et Bothwell; propagés avec suite et méthode par les réformés et les conjurés, ils semblaient prendre de jour en jour plus de consistance[5].

Le meurtre de Darnley, commis dans des circonstances si extraordinaires et si tragiques, causa en Angleterre et dans toute l'Europe une sensation profonde mêlée d'horreur. Mais partout on repoussa d'abord la pensée que la reine d'Écosse eût trempé dans cet abominable crime.

« Il est impossible, écrivait à son maître l'ambassadeur d'Espagne à Londres, qu'une reine qui a donné de si grandes preuves de sa

[1] Livre Ier des Annales.

[2] *Rerum Scoticarum historia*, lib. XVIII; *un anonyme à Cecil*, avril 1567, dans Thorpe, t. Ier; Keith, t. II; Crawford, Herries, cités par J. Gauthier.

[3] *Fr. de Alava à Philippe II*, Teulet, t. V, p. 23.

[4] Hosack, t. Ier, p. 277.

[5] Crawford, Herries, Camden, Chalmers, J. Gauthier.

« Parmi les bruits les plus extravagants qui coururent, il convient de citer une lettre de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, qui prétend que Marie fut soupçonnée d'avoir tué son mari pour faire élever en Angleterre le prince son fils et, par ce moyen, établir l'hérésie dans son royaume. Marie avait refusé de signer la ligue catholique, et elle avait voulu établir dans ses États la liberté de conscience. Or la tolérance était chose si peu comprise des politiques espagnols, qu'ils prétendirent que, puisque la reine d'Écosse avait refusé de se joindre à leur croisade projetée contre le protestantisme, elle pouvait non-seulement embrasser le parti de leurs ennemis, mais qu'elle était capable de toute espèce de crime. » (Hosack, t. Ier, p. 277.)

M. Froude, qui se garde bien de faire connaître à ses lecteurs la vraie cause du mécontentement des agents espagnols contre Marie Stuart, attribue la froideur de Silva à son égard à la conviction qu'il aurait eue de sa complicité dans le meurtre. De même, il passe sous silence les accusations qui, tour à tour, attribuèrent le crime à Catherine de Médicis, à Elisabeth, à Moray, à Morton et à leurs amis, bien que Camden, très-bien informé, et Buchanan lui-même, en aient fait mention. (J.-F. Meline, *Mary queen of Scots and her latest English historian*, etc., p. 153.)

vertu et de sa piété ait consenti à un pareil crime[1]. » Élisabeth elle-même, qui n'était point encore préparée au rôle qu'elle devait jouer plus tard, avoua, dans un premier moment d'abandon, à ce même ambassadeur d'Espagne, « qu'elle ne pouvait croire que la reine d'Écosse fût coupable d'une si méchante action, malgré les rumeurs qui circulaient parmi le peuple[2] ; » et la comtesse de Lennox, après avoir laissé échapper dans le premier moment « quelques paroles amères, » déclara « qu'elle ne supposait pas que Marie eût rien su de la mort de son fils[3]. »

Ce fut M. de Moretta, l'ambassadeur du duc de Savoie auprès de Marie Stuart, qui, l'un des premiers, répandit à l'étranger les bruits semés en Écosse contre cette princesse. Fort mécontent de Marie, qui lui avait refusé accès auprès de Darnley et d'adhérer elle-même à la ligue catholique dont le duc de Savoie était l'un des promoteurs, en passant par Londres, peu de jours après le meurtre, pour retourner auprès de son maître, il se fit un malin plaisir de raconter à don Guzman de Silva les bruits accusateurs qui couraient dans Édimbourg. L'ambassadeur espagnol « l'ayant pressé de lui dire ce qu'il croyait être la vérité, d'après ce qu'il avait vu et recueilli, et si la reine lui paraissait coupable, il ne la condamna point en paroles, mais ne chercha pas non plus à la disculper... » « Il me semble, ajoutait Silva, qu'à la manière dont je l'ai vu traiter la reine, il ne revient pas son partisan[4]. » Silva, très-mal intentionné contre Marie pour le même motif que Moretta, se fit l'interprète exagéré des paroles de celui-ci, qui, en fin de compte, ne savait à quoi s'en tenir d'une manière positive et refusait de se prononcer d'une manière explicite.

Cecil, en apprenant le tragique dénoûment du complot qu'il avait certainement connu et peut-être approuvé, résolut de mettre à profit les troubles de l'Écosse et de saper de nouveau le trône de Marie Stuart. Il eut soin de propager par ses agents les odieuses calomnies qui couraient sur cette princesse, dont il avait fait l'éloge quelques jours auparavant, et il fit répandre le bruit qu'elle avait fui d'Édim-

[1] *D. Guzman de Silva à Philippe II*, 17 février 1567; Archives de Simancas; J. Gauthier.

[2] *Le même au même*, 22 février, *ibidem;* J. Gauthier.

[3] *Le même au même*, 17 et 22 février, *Archives de Simancas;* J. Gauthier.

[4] « Haze algunas adiciones por las quales parece que inducen sospecha de aver sabido ó permetido la reyna este tratado, y aun apuntandole que me dixeso lo que le parecia conforme à lo que él avia visto y colegido, si la reyna tenia culpa dello, y aunque no la condenó de palabra, no la salbó nada... Parece me que no viene afficionado à la reyna en la manera con que le he visto tratar della. » (*D. Guzman de Silva à Philippe II*, 1er mars 1567; *Archives de Simancas*, leg. 819, fol. 58. Citation de J. Gauthier; Hosack.)

bourg pour s'enfermer dans le château de Dunbar avec Argyle, Bothwell et le comte de Morton[1]. « Quoi qu'il en soit de la mort du roi, écrivait à son maître l'ambassadeur d'Espagne, il paraît que cet événement va en enfanter d'autres : il se pourra bien que la reine d'Angleterre, profitant de cette conjoncture, excite des troubles en Écosse, plus dans son intérêt particulier que par souci du roi et de ses affaires, et parce que, l'occasion paraissant honnête, on ne pourra lui en faire de reproches[2]. »

Marie ne tarda pas à être instruite des bruits infâmes que faisait semer contre elle son implacable ennemi Cecil. Dans sa trop naïve confiance, elle écrivit à Élisabeth pour la supplier de prendre en pitié sa misère et de ne pas souffrir qu'on la diffamât de la sorte en Angleterre où, disait-elle, il se trouvait des gens assez méchants pour chercher à rejeter sur elle la mort de son mari[3].

En proie à tant d'émotions poignantes et aux tortures de la calomnie, dont la reclusion absolue à laquelle elle s'était condamnée redoublait encore l'intensité, la malheureuse princesse tomba dans un tel état de langueur et d'abattement que l'on eut de sérieuses craintes pour sa vie. Sur l'avis des médecins, plusieurs membres de son conseil la pressèrent de quitter le château d'Édimbourg pour une retraite où elle pourrait trouver un air meilleur et faire plus d'exercice[4]. Elle choisit Seton, à quelques milles d'Édimbourg, et s'y rendit accompagnée d'une partie de sa cour[5]. Certains historiens ont avancé que Marie, pendant ce séjour, « s'amusait à tirer de l'arc, et qu'un jour elle gagna avec Bothwell, au comte de Huntly et à lord Seton, un dîner que les perdants durent payer dans un village appelé Tranent. » Ce conte est tiré des rapports que les espions aux gages de l'Angleterre adressaient à Drury, alors prévôt-maréchal de Berwick, qui les répétait à Cecil. Des quatre joueurs mis en scène par ces espions, il est prouvé que la reine seule était à Seton, et il est peu probable qu'elle s'amusât à tirer de l'arc en plein air, et en février à la latitude d'Édimbourg[6]. Le dîner à Tranent n'est pas

[1] *D. Guzman de Silva à Philippe II*, 22 février; *Archives de Simancas*. J. Gauthier, t. II.

[2] *Silva à Philippe II*, 22 février; *Archives de Simancas*; traduction de Jules Gauthier.

[3] *D. Guzman de Silva à Philippe II*, 8 mars; *Archives de Simancas;* J. Gauthier, t. II.

[4] *Défense de l'honneur de Marie*, par Leslie, dans Anderson, t. Ier.

[5] Elle était accompagnée de l'archevêque de Saint-André, primat d'Écosse. (Hosack, t. Ier, p. 278.)

[6] M. Jules Gauthier a démontré, d'une manière indiscutable, d'après le *Diurnal of occurrents* (le journal des événements d'Écosse, écrit alors jour par jour), que Bothwell et Huntly, pendant que la reine était à Seton, furent laissés à Edim-

plus vrai que le prétendu voyage de la reine à Dunbar, en compagnie de Bothwell, voyage inventé ou raconté par ce même Drury, et dont se servit Cecil pour calomnier la reine en Angleterre.

« Les conspirations successives contre la couronne avaient échoué; mais Marie était femme, et, par la calomnie, ses ennemis espéraient parvenir au but qu'ils n'avaient pu atteindre les armes à la main. Dans une contrée où le préjugé religieux était si grand, le travail de la calomnie était aisé. Quelle que fût la nature de l'accusation contre une reine catholique, pourvu qu'elle fût hautement et souvent répétée, il est certain qu'elle devait trouver crédit[1]. »

Pendant le séjour de la reine à Seton, une grande agitation régnait à Édimbourg. La population se divisait en deux camps : les presbytériens accueillaient avec des transports de joie frénétiques les calomnieuses accusations portées contre la reine, et les catholiques, en petit nombre, et fort attristés, étaient impuissants à les re-

bourg pour y garder le jeune prince : « The queen left the erlis of Huntlie and Bothwell in the palace of Holyrood, to keep the prince unto hir returning. » (*Diurnal of Occurrents*, p. 106.) Quant à lord Seton, Drury lui-même dit, dans une lettre du 28 février, adressée à Cecil, qu'il n'était point alors avec la reine.

« A partir de cette époque, dit M. Hosack, les langues et les plumes calomnieuses se mettent à l'œuvre. Depuis le renvoi de Randolph, Elisabeth n'avait pas entretenu de résident permanent en Écosse; mais sir William Drury transmettait de Berwick, à cette époque, une foule de chroniques scandaleuses qui ne vaudraient pas la peine d'être citées si elles ne dévoilaient la tactique des ennemis de Marie. Elles persistèrent sans interruption jusqu'à la fin de sa vie... Elles étaient fournies à Drury par des espions aux gages de Cecil, tels que Rokesby et son frère Antoine, qui séjournaient en Écosse, ou par les ennemis de la reine à Édimbourg. On a les preuves les plus abondantes de la quantité de fausses nouvelles transmises par ces agents. — Le 17 février, par exemple, le lendemain du départ de la reine, Drury écrit qu'il a « *une certaine connaissance* » que la reine est allée à Dunbar avec Bothwell, ce qui était absolument faux, car elle ne dépassa pas Seton; mais ses ennemis étaient bien aises de faire courir le bruit qu'elle visitait Bothwell dans l'un de ses châteaux, huit jours après le meurtre de son époux. — Quelques jours après, Drury envoyait une autre nouvelle à grand scandale. « La comtesse de Bothwell, disait-il, est extrêmement malade, et en danger de mort, étant extraordinairement enflée. » Il insinuait par là qu'elle était empoisonnée. Or la dame vécut encore plus de soixante ans. Après son divorce avec Bothwell, elle épousa le comte Alexandre de Sunderland, et ne mourut qu'en 1629. » (Keith, t. Ier, p. 573, note.)

Tandis que le prévôt-maréchal de Berwick informe Cecil que la reine décline, depuis la maladie dangereuse dont elle fut atteinte à Jedburgh, et qu'elle est sujette aux évanouissements (miss Strickland, t. V, p. 228), Cecil ne laisse pas de la montrer se donnant à Seton le plaisir de la chasse, au cœur de l'hiver, à cette latitude d'Ecosse, sur les bords glacés du Forth, et quinze jours après le meurtre de son mari. Or la chasse, en Écosse, comme nous l'affirme M. Hosack, habitant du pays, ne peut être qu'un passe-temps d'été. (T. Ier, p. 280.)

[1] Hosack, t. Ier, p. 279.

pousser. Pendant la nuit, de nouveaux placards furent affichés sur les monuments publics et dans les carrefours. « Puisqu'on a promis 2,000 livres, lisait-on sur un de ces placards, à qui fera connaître les meurtriers du roi, c'est moi, avec lord Bothwell, James Balfour, David Chalmers et John Spens. Demandez à Gilbert Balfour[1]. » Dans un autre placard, un anonyme offrait, si l'on voulait lui donner la récompense promise, de livrer le nom de l'ouvrier qui avait fabriqué les fausses clefs, et de faire connaître ainsi par lui les noms des coupables[2]. La cour d'instruction, qui savait sans doute par quelles mains étaient rédigés les placards, se garda bien d'en poursuivre les auteurs. Le soin et la persistance que mettaient ceux-ci à ne désigner que Bothwell et la reine comme les principaux coupables, alors que tant d'hommes considérables avaient trempé dans le complot, prouve évidemment que les régicides ne se contentaient pas du sang de Darnley, et qu'au fond, leur complot avait pour but essentiel de perdre la reine et Bothwell, autrefois le plus puissant ennemi de la faction de Moray[3]. Bothwell fut surpris et inquiet d'être seul exposé à l'animadversion publique. « Pourquoi diable, milord, lui dit un jour un de ses complices, le laird d'Ormiston, crie-t-on vengeance contre vous seul, tandis qu'on ne parle presque d'aucun autre? Est-ce là ce que vous m'aviez annoncé? » Alors Bothwell mit sous les yeux du laird le *bond* régicide souscrit par lui et d'autres lords à Craigmillar, « et par lequel les conjurés s'engageaient à se défendre mutuellement[4]. » Bothwell, comprenant qu'il n'avait rien à espérer et tout à craindre de ses complices, prit une attitude menaçante, pour en imposer à ses ennemis. Un jour, suivi de cinquante hommes à cheval, il se promena dans les rues d'Édimbourg, « jurant que s'il connaissait les auteurs des placards et des libelles qui l'accusaient, il laverait ses mains dans leur sang. Ses compagnons se serraient autour de lui, comme s'ils eussent redouté une attaque, et lui-même, lorsqu'une personne dont il n'était pas sûr venait à lui parler, il portait la main à sa dague, dans une étrange attitude[5]. »

Marie, sans le moindre soupçon de la participation de Moray au dernier complot, et malgré tant de noires trahisons dont elle avait failli être victime, avait à deux reprises fait prier cet indigne frère de venir la rejoindre, pour qu'il l'aidât de ses conseils, et deux fois

[1] Miss Strickland, t. V, pp. 197 et 198; J. Gauthier.

[2] *Drury à Cecil*, 28 février 1567; Tytler, t. V, *Appendix*, p. 515; J. Gauthier, t. II.

[3] Ce plan est parfaitement indiqué par Camden et Jules Gauthier.

[4] Jules Gauthier, t. II.

[5] *Drury à Cecil*, 28 février, t. V. *Appendix;* Jules Gauthier, t. II.

le fourbe s'y était refusé, en prétextant la maladie de sa femme. Loin de répondre à l'aveugle confiance de sa sœur, il était en ce moment occupé à entrer dans une ligue avec les comtes d'Athol, de Morton, de Lennox, et d'autres seigneurs, dans le but (qui pourrait le croire?) de venger la mort de Darnley[1]. Les secrets desseins de son ambition sans bornes n'avaient point échappé à l'œil pénétrant du nonce du pape en France, qui, dans tous les cas, était bien renseigné sur le plan des conjurés. Voici le jugement vraiment caractéristique qu'il portait sur Moray et sur l'état des choses en Écosse: « Le comte de Moray, écrivait-il au grand-duc de Toscane, ayant été appelé par la reine, n'a pas voulu aller la rejoindre, d'où l'on juge... qu'ayant en vue de s'emparer du royaume, il veut profiter de cette occasion pour assassiner le comte de Bothwell, homme de valeur, en grand crédit, et confident de la reine, dans l'espoir qu'il pourra ainsi plus facilement ôter la vie à la reine, et, grâce au peu d'intelligence du comte de Lennox, obtenir de lui le gouvernement du jeune prince, et par conséquent de tout le royaume. S'il y parvenait, il arriverait sans peine aux fins criminelles qu'il s'est proposé, et la faveur de la reine d'Angleterre ne lui ferait pas défaut; car, sachant fort bien que le prince royal est l'héritier légitime des deux royaumes, elle favorisera de tout son pouvoir Moray, qui est son obligé et son coreligionnaire. Il faut ajouter à cela le peu de fidélité du comte de Marr, oncle maternel de Moray, à qui est confiée la garde des deux principales forteresses du royaume, celles d'Édimbourg et de Stirling, lequel, dans l'intérêt de son neveu, abandonnera la reine, comme autrefois, à la demande des Anglais, il trahit la cause de Marie de Lorraine, d'autant mieux qu'il n'est pas sans crainte qu'on ne lui ôte le commandement de ces deux forteresses, pour le donner au comte de Bothwell[2]... Et si la reine, ajoutait le nonce avec amertume, avait suivi le conseil d'entrer dans la ligue, sous la promesse qui lui était faite qu'elle recevrait tous les secours nécessaires à l'exécution d'un si juste dessein[3], elle serait aujourd'hui maîtresse dans son royaume, et en état de pouvoir y rétablir entièrement la

[1] *Le nonce du pape en France à Cosme Ier*, 16 mars 1567; Labanoff, t. VII, pp. 105-108. « Après le meurtre, Moray resta muet, sachant que Marie devait être la récompense de Bothwell. Il ne lui dit pas un mot pour la détourner d'un tel mariage. Si Marie était innocente, il ne lui fit pas connaître que Bothwell était le meurtrier; s'il la croyait coupable, il ne la réprimanda pas avec l'énergie qu'on devait attendre d'un frère. Il garda un silence absolu. « Le comte de Moray, disait Paris dans sa première confession, ne veult n'aider ni nuire, mais c'est tout ung. » (J.-F. Meline, *Mary queen of Scots and her latest English historian*, etc.)

[2] *Le nonce du pape à Paris à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, pp. 105 et 106.

[3] Le rétablissement du catholicisme en Écosse.

foi catholique. Mais elle n'a jamais voulu rien entendre, bien qu'on lui eût envoyé monsignor Domblanen et le P. Edmond, pour lui persuader d'entrer dans une aussi sage entreprise. Plaise à Dieu que l'injuste impunité (dont, grâce à elle, jouissent les hérétiques) ne cause pas sa ruine et celle de ce royaume[1] ! »

Avec le cynisme le plus éhonté, plusieurs des seigneurs écossais qui avaient consenti au meurtre de Darnley, tels que les comtes de Moray, d'Argyle, de Morton, de Caithess, et lord Lindsay, entraient maintenant dans une ligue avec le père de la victime, sous prétexte de tirer vengeance des régicides! Un seul, Argyle, avait signé le *bond* du meurtre à Craigmillar ; tous les autres pouvaient nier impunément d'y avoir adhéré. Les bruits calomnieux habilement semés par les assassins de Darnley enveloppaient alors la reine de toutes parts. Les placards se multipliaient, et les noms de Bothwell et de Marie étaient seuls exposés à la haine du peuple. Affiches, libelles, caricatures, cris séditieux, tout fut mis en œuvre, avec l'art le plus perfide, par la faction de Moray, pour déconsidérer et détrôner cette reine, qui jusque-là avait été en pleine possession de l'estime et du dévouement de l'immense majorité de ses sujets. La calomnie, par une rouerie atroce, faisait remonter jusqu'à elle l'impunité dont jouissaient les régicides, et c'était elle seule que l'on accusait en Écosse, comme en France et en Angleterre, d'entraver le cours de la justice. La vérité, comme nous l'avons dit, c'est que Argyle, président de la cour d'instruction, où siégeaient plusieurs de ses complices, avait signé le *bond* de Craigmillar. Il était intéressé plus que personne à étouffer la vérité, à ménager Bothwell avec le plus grand soin, à défendre même qu'il fût arrêté; car Bothwell, il le savait, était détenteur du terrible *bond* qui pouvait les envoyer tous deux à la potence, sans parler de tant d'autres conjurés. Ce n'était donc pas la reine qui paralysait l'action de la justice, mais ceux-là même à qui elle en avait confié l'administration.

« Marie, dit M. Hosack, a été accusée d'une inaction criminelle

[1] « Et se la Regina havesse fatto quello gli fu consigliato et proposto dalla banda di qua con promessa di tutti gl'aiuti ch'erano necessarii a quella giustissima essecutione, si troveria ora afatto patrona del suo Regno con authorità di potervi restituir intieramente la santa fede cattolica, ma ella non l'ha voluto mai intendere, non ostante che siano stati mandati alla Maestà Sua Monsignor Domblanen et il P. Edmondo per persuaderla ad abbracciar questa savissima impresa; et piaccia a Dio che una cosi ingiusta impunità non apporte à Sua Maestà et a quel povero Regno una total ruina. » (*Le nonce du pape en France à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 107.) Comme on le voit, Marie, loin d'entrer dans la ligue catholique, ce qui, d'après certains historiens, fut une des principales causes de sa chute, Marie refusa absolument d'en faire partie, et c'est ce qui fut cause de sa ruine, s'il fallait s'en tenir au jugement du nonce.

après la mort de son mari, et l'on a établi un contraste entre sa conduite à cette époque et l'énergie extraordinaire qu'elle déploya après le meurtre de Riccio[1]. Mais les circonstances étaient bien différentes. Riccio avait été mis à mort presque sous ses yeux. Les chefs de la conspiration, Ruthven, Morton, et leurs principaux complices, étaient connus du monde entier. Les dangers qui la menaçaient étaient imminents, et elle les surmonta avec une remarquable intrépidité. Innocente, comme il semble, que pouvait-elle faire? Toute l'affaire était à cette époque enveloppée d'un profond mystère; mais nous savons aujourd'hui que les propres ministres de la reine étaient les meurtriers, ainsi que les principaux officiers de justice. Le chancelier Huntly et Argyle, le *Lord-Justice*, étaient tous deux du complot; Bothwell, shériff du comté, en avait été l'instrument, et le secrétaire Maitland (de Lethington), qui le premier avait proposé qu'on se débarrassât de Darnley, était probablement le plus coupable de tous. On prétend qu'elle eût dû faire arrêter celui-ci ou celui-là sur de simples soupçons; mais, si l'on en excepte les contrées les plus despotiques, en quel lieu les souverains assument-ils sur eux-mêmes une telle tâche? C'est aux officiers choisis dans ce but qu'elle incombe, et, dans l'exemple présent, les conseillers de la reine avaient les plus puissants motifs pour empêcher que la vérité fût connue. Marie ne pouvait faire un pas sans leur assistance, et ils étaient eux-mêmes les principaux criminels. Il ne faut donc pas s'étonner si d'actives mesures ne furent pas prises en ce moment pour arrêter des complices dont les révélations pouvaient impliquer, non-seulement Bothwell, mais ses collègues[2]. Cette fatale impuissance à laquelle fut condamnée la reine d'Écosse, et dont l'histoire connaît aujourd'hui les véritables causes, était sévèrement jugée de son temps. Guzman de Silva, l'ambassadeur de Philippe II auprès de la reine d'Angleterre, écrivait à Marie que ses ennemis en Angleterre profitaient de son inaction pour travailler à sa perte, et que ses amis étaient dans la consternation[3]. Élisabeth, de son côté, lui adressa une lettre dans laquelle, avec une hypocrite bienveillance, elle l'avertissait en termes impitoyables des accusations qui pesaient sur elle. Killigrew en était porteur. Il fut reçu au château d'Édimbourg,

[1] M. Mignet, t. Ier.

[2] Marie elle-même se plaignait, à cette époque, de l'apathie de ses ministres. Dans le mémoire qu'elle adressa de Carlisle, l'année suivante, aux différentes cours de l'Europe, elle disait : « Sa Majesté ne peut que s'étonner de leur peu de diligence et de ce qu'ils se regardent entre eux comme des hommes qui ne savent que faire et que dire. » (Labanoff, t. VII, pp. 315 et suivantes; Hosack, t. Ier, p. 275.)

[3] *D. Guzman de Silva à Marie Stuart*, 1567; *Archives de Simancas*, J. Gauthier.

« dans une chambre obscure, » tendue de noir, ce qui ne lui permit pas de voir le visage de la reine; mais il jugea, dit-il, par ses paroles, qu'elle était fort triste[1]. »

« Madame, écrivait Élisabeth, mes oreilles ont été tellement étourdies, et mon entendement si fâché, et mon cœur tellement effrayé à ouïr l'horrible son de l'abominable meurtre de votre feu mari, et mon tué cousin[2], que quasi encore n'ai-je l'esprit d'en écrire ; et combien que mon naturel me contraint de condoler sa mort, m'appartenant si près de sang, si est-ce que, pour vous dire hardiment ce que j'en pense, je ne puis celer que je ne sois plus dolente pour vous que pour lui. O madame, je ne ferais l'office de fidèle cousine ni d'affectionnée amie si j'étudiais plutôt à complaire à vos oreilles que de m'employer à conserver votre honneur ; pourtant je ne vous cèlerai point ce que la plupart des gens en parlent ; c'est que vous regarderez entre vos doigts la revenge de ce fait, et que n'avez garde de toucher ceux qui vous ont fait tel plaisir, comme si la chose n'eût été commise sans que les meurtriers en eussent su leur assurance. De moi pensez, je vous supplie, que ne voudrais qu'une telle pensée résidât en mon cœur pour tout l'or du monde... Pourtant je vous exhorte, je vous conseille et vous supplie de prendre cette chose tellement à cœur que n'ayez peur de toucher voire le plus proche qu'ayez, s'il le touche, et que nulle persuasion vous retienne à en faire exemple au monde qu'êtes et noble princesse et qu'étiez loyale femme. Je n'écris si véhémentement pour doute que j'en ai, ains pour l'affection que je vous porte en particulier...[3] »

D'après ce que nous avons dit plus haut, il nous semble donc impossible de partager l'opinion des historiens qui prétendent que Marie, en cette circonstance, ne montra dans la recherche des coupables ni son intelligence ni son énergie habituelles. Il est facile de comprendre dans quel abîme de doutes et de perplexités elle dut être plongée. Dès les premiers jours qui suivirent le crime, elle avait juré d'en tirer une éclatante vengeance, et elle avait donné l'ordre à la cour d'instruction de se livrer sur-le-champ à une rigoureuse enquête. Était-ce donc sa faute, si Argyle et ses complices se refusaient, et pour cause, de la mettre sur la voie, et quels moyens d'information pouvait-elle avoir en dehors des magistrats institués par elle ? Faus-

[1] *Killigrew à Cecil*, 8 mars 1567 ; Chalmers, t. Ier, et J. Gauthier, t. II. Killigrew, dans une lettre à Cecil, 3 mars, lui disait : « Je trouve de grands soupçons et pas de preuves. » (Chalmers, t. Ier, p. 324; Hosack, t. Ier, p. 284.)

[2] « C'est la première lettre dans laquelle Élisabeth fait mention de Darnley comme de son cousin; tant qu'il vécut, elle soutint qu'il ne lui était parent que par bâtardise. » (Labanoff, t. VII, p. 102)

[3] *Élisabeth à Marie Stuart*, 24 février 1567 ; Labanoff, t. VII, pp. 102 et 103.

sement accusée d'être la complice de Bothwell, comment, sur de simples dénonciations anonymes, articulées sans preuves, eût-elle pu croire coupable l'homme qui s'était montré jusque-là le plus dévoué de ses sujets? Bothwell avait-il jamais pris part aux complots tramés contre elle par les autres lords écossais et la faction anglaise? S'était-il jamais montré, comme Moray et les autres assassins de Riccio, l'ennemi de Darnley? Bothwell était assurément le dernier sur lequel dussent se porter les soupçons de la reine[1]. Accusée elle-même, quoique innocente, comment n'eût-elle pas cru que l'accusation qui pesait sur Bothwell était aussi fausse que celle dont elle était victime, et que ce n'était là qu'une abominable manœuvre pour la priver du plus puissant de ses défenseurs? Si Marie eut les mains fatalement liées dans la recherche des coupables, ce fut, à n'en pas douter, par les assassins eux-mêmes.

Cependant Moray, qui jusque-là s'était réfugié dans le Fife, et obstinément refusé, malgré les instances pressantes de sa sœur, à rentrer au conseil[2], n'eut pas plutôt appris la mission de Killigrew qu'il se hâta de rentrer dans Édimbourg. Bien qu'il eût souscrit à une nouvelle ligue dont le prétexte apparent était de tirer vengeance des meurtriers, le fourbe, qui les connaissait mieux que personne, poussait la duplicité au point d'inviter à sa table, avec l'ambassadeur anglais, Bothwell, le principal d'entre eux, et trois des signataires du *bond* régicide, Huntly le lord chancelier, Argyle le chef de justice, et Lethington[3]. Quant aux ministres et aux agents de l'Angleterre, ils feignaient de ne pas en savoir plus long que ce qui était murmuré autour d'eux. « Les rumeurs désignent les comtes de Bothwell et de Huntly, écrivait Cecil à l'ambassadeur anglais à Paris ; mais je ne voudrais pas prendre sur moi d'affirmer jusqu'à quel point sont fondées ces accusations[4]. » Et Killigrew, quoique sur les lieux, évitait de son côté de dire à Cecil ce que celui-ci savait si bien : « Je ne puis pas, lui disait-il, vous en mander plus long que d'autres ne vous en ont écrit; je trouve de grands soupçons, mais aucune preuve[5]. »

1 J.-F. Meline, *Mary queen of Scots and her latest English historian*, etc.

2 *Drury à Cecil*, 28 février, dans Hosack, t. Ier, p. 275.

3 *Killigrew à Cecil*, 8 mars 1567; Chalmers, t. Ier, et J. Gauthier, t. II. Hosack, t. Ier, p. 285.

« Il est à remarquer, dit M. Hosack, que Moray n'invita à dîner avec l'ambassadeur anglais que les meurtriers de Darnley. Maintenant, on ne saurait douter que tous ces hommes n'aient pris part à la conspiration et que Moray n'en ait eu connaissance. Dans tous les cas, il n'ignorait pas que Bothwell, qu'il recevait à sa table, avait été placardé et désigné comme le chef des assassins. » (Hosack, t. Ier, p. 285.)

4 *Cecil à Norris*, 5 et 21 mars, dans Sharon Turner, t. IV, cité par J. Gauthier, t. II.

5 *Killigrew à Cecil*, 8 mars 1567; dans Chalmers, t. Ier; J. Gauthier, t. II.

Pendant ce temps-là rien n'était négligé pour noircir de plus en plus la reine et pour frapper l'imagination du peuple. Marie était représentée dans une caricature sous la figure d'une sirène couronnée, et près d'elle « Bothwell sous la forme d'un lièvre entouré de piques[1]. » Au milieu du silence de la nuit, un homme masqué, parcourant les rues désertes d'Édimbourg, criait d'une voix lamentable : « Malheur à ceux qui m'ont fait répandre le sang innocent ! O cieux, entr'ouvrez-vous, et faites descendre la vengeance sur ceux qui ont tué l'innocent ! [2] » Du haut des chaires, les ministres presbytériens tonnaient contre les coupables et invoquaient contre eux la justice divine[3].

Le règne de Marie Stuart n'avait été jusque-là et ne devait être jusqu'à la fin qu'une longue conspiration. L'effervescence qui régnait parmi les protestants lui fit sans doute craindre que la vie de son enfant ne fût en danger, et elle en confia la garde au vieux comte de Marr, qu'elle avait comblé d'honneurs, et dont la fidélité jusque-là s'était montré à toute épreuve. Lorsque le prince royal lui fut remis par Huntly et par Argyle, il jura de ne le rendre à personne qu'à sa mère et il le conduisit au château de Stirling, dont le commandement lui fut donné en échange de celui d'Édimbourg, où il fut remplacé, non par Bothwell, comme plusieurs historiens l'ont faussement prétendu, mais par James Cokburn de Skirling[4].

Le lendemain du meurtre, le 11 février, Marie Stuart s'était empressée d'écrire au comte de Lennox, pour lui donner l'assurance que la mort de son fils serait vengée et que, quant à lui, il pouvait compter sur toute sa bienveillance. Soit que Lennox fût déjà prévenu contre sa belle-fille, soit qu'il hésitât sur la conduite qu'il aurait à tenir, il garda auprès de lui, pendant un jour et une nuit, le messager porteur de la dépêche ; puis, le lendemain, il le congédia sans lui donner de réponse. Ce ne fut que neuf jours après, le 20 février, que changeant d'avis, il se décida enfin à écrire à la reine : « J'ai reçu, lui disait-il, votre très-gracieuse et réconfortante lettre, et j'en remercie très-humblement Votre Grâce. J'ai confiance de ne jamais mériter d'autre traitement que celui qu'elle daigne me promettre ; et, puisqu'elle veut bien accueillir et prendre en bonne part mes

[1] *State papers Office : Illustrated London news*, 1861; J. Gauthier, t. II.

[2] *Drury à Cecil*, 20 avril, *State papers office;* J. Gauthier, t. II.

[3] *Killigrew à Cecil*, 8 mars 1567 ; Chalmers, t. Ier; J. Gauthier, t. II.

[4] Cette erreur, mise en avant par Tytler et reproduite par d'autres historiens, a été victorieusement réfutée par M. Jules Gauthier, dans son excellente *Histoire de Marie Stuart*, t. II, p. 20, note 3. Hosack (t. Ier, p. 281) dit qu'il n'existe aucun acte d'une telle nomination en faveur de Bothwell.

simples avis et mes conseils, cela m'enhardit à continuer[1]. » En même temps, il la conjurait, « puisque malgré ses efforts et ses peines, » on n'avait pu découvrir les coupables, de convoquer en toute hâte les États du royaume « pour rechercher avec eux et l'aide de Dieu les cruels auteurs du régicide[2]. »

La reine n'avait pas attendu cette prière de Lennox pour convoquer le Parlement ; elle lui répondit de Seton, que « cette affaire, qui lui était chère entre toutes, serait examinée avant tout, » et qu'elle avait lieu d'espérer « que toute la noblesse se rendrait à son appel, afin de l'aider à tirer une juste vengeance du meurtrier de son mari. Quant à elle, ajoutait-elle, elle y emploierait toute son intelligence et toute son énergie[3]. »

Après quelques jours de réflexion, et comme s'il eût oublié que c'était lui-même qui avait demandé à la reine la convocation des États, Lennox lui écrivit « que la connaissance du meurtre n'était point l'affaire du Parlement ; » « que la poursuite des meurtriers demandait plus de diligence ; qu'il fallait arrêter ceux que désignaient les placards, et inviter les dénonciateurs à se présenter pour soutenir leur accusation[4]. » La reine n'avait pas négligé ce dernier moyen de découvrir la vérité, mais aucun des délateurs, qui, sans nul doute, étaient aux gages de la faction de Moray, n'avait jugé à propos de se montrer. Marie répondit sur-le-champ au comte de Lennox que, loin de différer le jugement de l'affaire jusqu'à la réunion du Parlement, elle avait le plus vif désir de le provoquer le plus tôt possible ; qu'à l'égard des dénonciations anonymes, elle ne savait à laquelle se fixer : « tant elles étaient nombreuses et contradictoires ; » « mais que s'il voulait soutenir lui-même l'accusation, elle ferait traduire devant un tribunal ceux qu'il désignerait, afin qu'ils fussent jugés suivant les lois du royaume, et rigoureusement punis s'ils étaient trouvés coupables. » « Toute autre mesure, lui disait-elle en finissant, que vous jugerez devoir être prise, nous vous prions de nous la faire connaître, et nous n'omettrons rien de ce qui pourra éclairer la justice[5]. »

A cette lettre, qui témoignait, à coup sûr, du vif désir de la reine de châtier les auteurs du crime, Lennox ne répondit que seize jours

[1] *Lennox à Marie*, 20 février 1567, dans Keith et Anderson ; traduction de J. Gauthier, t. II, p. 21 ; Hosack, t. Ier, p. 287.

[2] *Ibidem;* J. Gauthier et Hosack.

[3] *Marie à Lennox*, 22 février 1567 ; dans Anderson, t. Ier ; J. Gauthier, t. II, p. 21 ; Hosack, t. Ier, p. 287.

[4] *Lennox à Marie*, 5 février ; J. Gauthier, t. II, p. 21 ; Hosack, t. Ier, p. 287.

[5] *Marie à Lennox*, 1er mars 1567, dans Anderson et Labanoff ; traduction de J. Gauthier ; Hosack, t. Ier, p. 288.

après. Travaillé par Moray et par Morton qui, après avoir fait cause commune avec les régicides, se proclamaient effrontément aujourd'hui les vengeurs du roi, Lennox était entré dans leur nouvelle ligue, et il écrivait à Cecil pour le prier d'intéresser Élisabeth à sa vengeance[1]. Ce ne fut que le 17 mars seulement qu'il adressa une nouvelle lettre à Marie Stuart, pour la prier encore de faire arrêter ceux que désignaient les placards et d'inviter de nouveau les délateurs à se faire connaître. Si aucun d'eux ne répond à cet appel, alors, disait-il, la reine, avec l'avis de son conseil, pourrait relâcher les prévenus. Devenu plus hardi, Lennox osait enfin se porter accusateur. « Il désignait, comme lui étant suspectes, les personnes nommées dans le premier libelle, c'est-à-dire Bothwell, James Balfour, David Chalmers et John Spens, et de plus celles que désignait le second, savoir: le seigneur François Bastien, Jean de Bourdeaux et Joseph Riccio[2]. »

Marie répondit à Lennox, le 23, qu'elle avait convoqué la noblesse pour la semaine suivante; que les personnes qu'il avait désignées dans sa dernière lettre seraient jugées conformément aux lois, et sévèrement punies si leur crime était prouvé. « Si nous connaissions les coupables, ajoutait-elle, nous serions nous-même partie. » Elle le priait enfin de venir à Édimbourg sous peu de jours, afin qu'il l'aidât de ses lumières et de ses conseils à découvrir les coupables, et qu'il fût témoin de l'extrême désir qu'elle avait d'en faire une justice exemplaire[3]. Le pusillanime Lennox n'osa pas se rendre à cet appel. Le jour suivant, la reine soumit à son conseil la requête de son beau-père et l'accusation qu'il portait lui-même contre ceux que désignaient les libelles[4]. Bothwell, d'un air indigné, déclara « qu'il ne voulait pas rester sous le poids d'une telle calomnie; » il demanda à passer en jugement et même à se constituer prisonnier jusqu'à l'ouverture des assises; mais dans le conseil nul ne fut d'avis que, sur d'aussi vagues rumeurs, un si haut baron fût traité comme un accusé vulgaire[5].

Marie ayant de nouveau réuni son conseil quatre jours après, il y fut décidé que Bothwell serait traduit devant les assises, dont l'ouverture fut fixée au 12 avril[6]. La reine s'empressa d'en faire

[1] *Lennox à Cecil*, 9 mars 1567, dans Thorpe, t. Ier, et Jules Gauthier, t. II.

[2] *Lennox à Marie*, 17 mars 1567; Thorpe, t. Ier; J. Gauthier, t. II; Hosack, t. Ier, p. 288.

[3] *Marie à Lennox*, 23 mars 1567; Anderson, Labanoff, t. II, pp. 17 et 18, et Jules Gauthier, t. II, p. 23; Hosack, t. Ier, p. 288.

[4] Keith, t. II, Chalmers, t. Ier. J. Gauthier, t. II; Hosack, t. Ier, p. 288.

[5] *Diurnal of occurrents*, p. 107. *Historie of James the sext*, Spotiswood; J. Gauthier, t. II.

[6] Il fallait, suivant les règles de la procédure, qu'il s'écoulât quinze jours pleins

donner avis au comte de Lennox dans ses diverses résidences, en l'invitant à comparaître en personne ce jour-là au Tolbooth, avec ses témoins, pour y soutenir l'accusation contre Bothwell et ceux qu'il avait désignés dans sa lettre. D'après l'usage, il fut enjoint par des proclamations et à son de trompe dans toutes les villes du royaume, à tous les sujets de la reine qui auraient appris quelques faits sur la mort du roi, de se rendre devant la cour pour en porter témoignage[1].

La malheureuse reine était près de succomber sous le poids de tant de chagrins, de difficultés de tout genre, de calomnies atroces, de craintes sans cesse renouvelées sur les périls que couraient sa vie et celle de son enfant. Sa santé était profondément altérée ; et tandis que Buchanan et Moray nous la montrent « passant joyeusement son temps à Seton en compagnie de Bothwell[2], » elle était plongée dans une sombre tristesse. « Elle a été, tous ces temps derniers, écrivait Drury, ou triste ou malade, et particulièrement cette semaine. Mardi et mercredi elle s'est évanouie plusieurs fois ; elle a beaucoup changé[3]... » — « Dimanche dernier, ajoutait-t-il, plusieurs la virent, car elle a assisté à la messe de *Requiem* pour le repos de l'âme du roi[4], et vendredi, vers les onze heures du soir, elle est allée avec deux de ses femmes à la chapelle du palais, où elle est restée jusqu'à trois heures du matin[5]. » Si Marie se fût livrée au moindre scandale avec Bothwell, Drury n'était pas homme à le passer sous silence; or, comme il affirme que la reine menait une conduite conforme à sa situation, il serait difficile de ne pas tenir compte de son témoignage.

Ce qui prouve une fois de plus qu'il n'existait dans le cœur de Marie aucune passion pour Bothwell, c'est l'intention qu'elle eut à cette époque de se retirer en France. « La reine d'Écosse est si alarmée, écrivait à Philippe II, le 15 mars, don Frances de Alava, son ambas-

entre la citation et le procès de l'accusé. (Hosack, t. Ier, p. 289.) « Certains historiens modernes, copiant les erreurs volontaires de Buchanan, ont affirmé, Froude entre autres, t. IX, que quarante jours auraient dû être accordés et que le temps fut raccourci, afin d'empêcher Lennox de réunir ses témoins. Cette accusation est sans fondement, car la loi écossaise prescrivait et prescrit encore quinze jours comme la période qui doit s'écouler entre la citation et le procès d'un prisonnier. » (Hosack, t. Ier, p. 289.)

[1] Anderson, tt. Ier et II; J. Gauthier, t. II, p. 23.

[2] *Detection* et *Journal de Moray*, dans Goodall, t. II; J. Gauthier, t. II. On sait à quoi s'en tenir sur cette calomnie, qui a été si bien réduite à néant par le savant M. Jules Gauthier, dans son *Histoire de Marie Stuart*, t. II, p. 13, note 5.

[3] *Drury à Cecil*, 29 mars 1567; *State papers office*, J. Gauthier, t. II.

[4] *Ibidem* et *Birrel's Diary*, p. 7; J. Gauthier.

[5] *Drury à Cecil*, 29 mars; *State papers office*. J.-F. Meline, *Mary queen of Scots and her latest English historian*, Chapter XV, p. 176.

sadeur à Paris, qu'elle désire vivement venir dans ce royaume et se retirer dans une ville assignée pour son douaire. Mais ici, on est très-opposé à sa venue, et on lui fait toutes les offres possibles pour l'engager à rester où elle est. Rambouillet a refusé d'aller lui porter des condoléances sur la mort de son mari. Personne n'a encore été nommé[1]. »

« Exposée à des dangers inconnus, entourée de traîtres, extrêmement souffrante, rien de plus naturel, à cette époque, que son vif désir de chercher un asile sur cette terre de France où s'était écoulée son heureuse jeunesse. Après le meurtre de Riccio, elle avait éprouvé les mêmes appréhensions nerveuses et témoigné le même désir de se retirer en France ; et, huit mois après, à la conférence de Craigmillar, elle avait exprimé de nouveau à ses ministres cette même intention. Comment pourrait-on s'étonner qu'après un événement bien plus effrayant encore que le meurtre de son secrétaire, elle ait désiré quitter des lieux qui lui rappelaient de si affreux souvenirs, et qu'elle ait eu le projet d'abandonner, au moins pour quelque temps, la tâche impossible de gouverner ses ingouvernables sujets? Mais alors, comment concilier son désir de se retirer en France avec sa passion pour Bothwell? On ne saurait douter qu'il n'aspirât à la couronne, et si, comme le prétendent ses ennemis, elle agissait avec lui de concert depuis la mort de Darnley, comment expliquer ses tentatives pour quitter un pays où sa présence était indispensable à l'accomplissement des desseins de Bothwell? Le retour en France de la reine eût été fatal à ses hardis projets, car en son absence il n'eût pu espérer obtenir sa main[2]. » C'est par la cour même de France que l'ambassadeur espagnol était informé des projets de la reine d'Écosse et de l'opposition qu'y mettait cette cour. Comment douter que ce qu'il raconte ne soit l'expression même de la vérité, alors que nous savons quels furent plusieurs fois les vifs désirs de Marie de revenir en France?

A la désaffection croissante d'une partie de ses sujets, fruit empoisonné de tant de perfides manœuvres, vint se joindre pour l'infortunée princesse la certitude que ses ennemis étaient parvenus à porter une profonde atteinte à son honneur à l'étranger, et surtout en France. Elle en fut atterrée. L'archevêque de Glasgow, son ambassa-

[1] Teulet, t. V, p. 22 : « La Reyna de Escocia se teme tanto que entiendo procura venir à esto reyno à vivir en una villa que tiene de su viudaze; pero no estan aqui en venir en ello, sino en hazerla quedar con muchas offertas que le hacen. Rambullet se ha escusado de yr à la consolatoria de la muerte de aquel Rey. No nombran persona que vaya. » (Voir aussi Hosack, t. Ier, p. 282. J.-F. Meline, chapter XV, p. 177.)

[2] Hosack, t. Ier, pp. 282, 283.

deur à Paris, et l'un de ses plus fidèles serviteurs, l'avertit, dans une lettre tout empreinte d'éloquence et d'un pieux dévouement, de la gravité de la situation, et la supplia de faire acte de vigueur pour couper court à tant de bruits calomnieux. « ..... Il est nécessaire plus que jamais, lui disait-il, que vous montriez la grande vertu, la magnanimité et la constance dont Dieu vous a douée ; j'espère qu'avec son aide, vous ferez taire l'envie et la haine qui vous poursuivent, et que vous conserverez sans tache cette réputation que vous avez conquise depuis longtemps, et qui n'aura jamais brillé d'un plus vif éclat, si vous faites telle justice que tout le monde puisse déclarer votre innocence, et témoigner de la trahison de ceux qui, au mépris de Dieu et des hommes, ont commis un meurtre si abominable et dont on parle si mal que je ne puis ni ne veux le répéter, tant c'est odieux. Hélas ! madame, aujourd'hui il n'est par toute l'Europe de plus fréquent sujet de conversation que Votre Majesté et l'état actuel de votre royaume ; et l'on n'en tire guère que de sinistres augures... J'en supplie très-humblement Votre Majesté, relevez votre honneur, et tout le reste ira au gré de vos désirs ; sinon, je crains que ce ne soit là le premier acte d'une tragédie que je prie Dieu de vouloir bien, dans sa bonté infinie, épargner à Votre Majesté. » Et à l'appui de cette fatale prédiction qui devait tôt ou tard se réaliser, l'archevêque ajoutait que l'ambassadeur de Philippe II à Paris l'avait averti de nouveau, mais sans vouloir entrer dans aucun détail, qu'un vaste complot continuait à être tramé contre elle[1].

C'était au 12 avril qu'avait été fixé le jugement de Bothwell. Moray, fort au courant de l'abominable intrigue qui se préparait dans l'ombre, c'est-à-dire de l'acquittement de Bothwell et du projet de mariage du meurtrier avec sa sœur, cause probable et calculée de la perte de cette princesse, Moray, trois jours avant le procès, demanda la permission à Marie Stuart de quitter l'Écosse[2]. Ostensiblement, il voulait paraître étranger à tout ce qui allait se passer. Il était, disait-il à sa sœur, criblé de dettes, las des affaires publiques, et il voulait rester absent pendant cinq années[3]. Il résista aux larmes et aux prières de Marie pour le retenir, et, pour écarter tout sentiment de défiance, il lui confia la gestion de tous ses intérêts en Écosse[4].

[1] *L'archevêque de Glasgow à Marie*, 9 mars, dans Keith, Préface; Stevenson, miss Strickland et Jules Gauthier, t. II; Hosack, t. Ier, p. 286.

[2] Camden, qui eut entre les mains tous les papiers de Burghley et qui fut admis dans ses confidences, ne met point en doute, non plus qu'un certain nombre d'historiens, que tel fut le plan des conjurés pour perdre la reine.

[3] *Drury à Cecil*, 15 avril, dans Tytler, t. V. *Appendix*, p. 520; J. Gauthier.

[4] Camden, p. 117; J. Gauthier. Par son testament, en date du 3 avril 1567, Moray confiait à sa sœur la haute surveillance des intérêts de sa fille unique. Or, c'était à peine quelques semaines auparavant que la reine avait été accusée par

Marie lui avait fait jurer de n'aller ni en Angleterre ni en France. Son premier soin fut de se rendre à Londres, et de divulguer aux ministres anglais non-seulement de nouveaux détails sur le meurtre de Darnley, mais encore les principaux desseins des seigneurs écossais conjurés[1]. Cecil pourvut, dit-on, avec Élisabeth aux mesures nécessaires pour faire réussir le complot; en attendant, Bedford, dont l'esprit d'intrigue égalait le zèle, eut ordre de se tenir prêt à reprendre son poste de gouverneur de Berwick, occupé provisoirement par Drury. Ce qui prouve avec la dernière évidence qu'il était dans la pensée des conspirateurs de déshonorer la reine en lui faisant épouser Bothwell, afin de rendre sa chute plus facile, ce sont les révélations que fit Moray à l'ambassadeur d'Espagne. Il lui avoua « qu'il soupçonnait Bothwell d'être l'auteur du régicide, » et que celui-ci se préparait à divorcer pour épouser la reine; mais que, pour sa part, il ne croyait pas « qu'une princesse d'une aussi grande vertu » consentît jamais à lui donner sa main[2].

Cependant Lennox, averti du jour fixé pour le procès de Bothwell, quitta Glasgow la veille, pour se rendre à Édimbourg. Il s'arrêta à Stirling. « N'ayant aucunes preuves à fournir contre Bothwell — car ce ne fut que quelques mois plus tard qu'elles furent découvertes — il réunit rapidement une légion, non de témoins, mais d'hommes armés qu'on porte à trois mille, et avec lesquels il avait l'intention d'abord de marcher sur Édimbourg. S'il eût exécuté ce projet, un conflit sanglant dans les rues était inévitable, car alors la ville était remplie de partisans de Bothwell, parmi lesquels tous les officiers de l'État. Au cas d'une collision, les chances, à coup sûr, eussent tourné contre Lennox. Il le comprit[3], » et sentant le cœur lui défaillir, il écrivit à Marie qu'au moment où il s'acheminait pour soutenir son accusation contre Bothwell, il était tombé malade et obligé de suspendre son voyage. Il la priait en même temps de retarder les assi-

les libelles anonymes d'être la meurtrière de son mari. Moray croyait-il à ces calomnies ou savait-il qu'elles étaient fausses? Il est impossible de répondre affirmativement sur le premier point; sur le second, nous laissons au lecteur le soin de répondre. » (Hosack, t. I[er], p. 291.) « Est-ce que les hommes choisissent de préférence une meurtrière et une adultère, se demande M. Meline, pour lui confier la charge d'une fille unique, pendant leur absence ou après leur mort? » (*Mary queen of Scots and her latest English historian*, etc.)

[1] Keith, t. II; Chalmers, t. III, J. Gauthier, t. II.

[2] *D. Guzman de Silva à Philippe II*, 21 avril 1527; *Archives de Simancas;* J. Gauthier, t. II, p. 27.

[3] Hosack, t. I[er], p. 290 : « Il paraît probable, dit M. Hosack, que Lennox, n'ayant en réalité aucune preuve évidente contre Bothwell, avait le projet de marcher sur Édimbourg pour se rendre maître du pouvoir, au nom de son petit-fils, mais que son courage faiblit ou que ses amis refusèrent de le suivre dans une expédition si hasardeuse. » (T. I[er], p. 291.)

ses, afin qu'il pût se faire escorter, suivant l'usage, par ses amis, et réunir un plus grand nombre de preuves pour faire éclater la vérité. En attendant, il la conjurait, au nom de son honneur et de la justice, d'éloigner de sa personne ceux qui étaient soupçonnés, et de les mettre sous bonne garde[1]. Écrite seulement la veille des assises, cette lettre arriva sans doute trop tard pour que la reine pût accéder à la demande de Lennox. Jusque-là il n'avait cessé de se plaindre des trop grandes lenteurs de la justice, et, au dernier moment, il se plaignait de son trop de précipitation[2].

D'autre part, comme il avait sollicité l'intervention d'Élisabeth pour obtenir l'ajournement de la cause, cette princesse, dans une lettre où suintait la haine la plus venimeuse, demandait un sursis à sa rivale en ces termes hypocrites :

« Le père et les amis du mort, lui disait-elle, m'ont humblement requis que je vous priasse de prolonger le jour, pour ce qu'ils connaissent que les iniques se sont combinés pour faire par force ce que par droit ils ne pourront. Partant, je ne puis moins, sinon pour l'amour de vous-même, à qui il touche le plus, et pour la consolation des innocents, de vous exhorter de leur concéder cette requête, laquelle, si elle leur est niée, vous tournerait grandement en soupçon... Pour l'amour de Dieu, madame, usez de telle sincérité et prudence, en ce cas qui vous touche de si près, que tout le monde ait raison de vous livrer comme innocente d'un crime si énorme, chose que si ne faisiez, seriez dignement mise hors de rangs de princesses, et, non sans cause, faite opprobre du vulgaire ; et, plutôt que cela vous advienne, je vous souhaiterais une sépulture honorable qu'une vie maculée[3]. » Cette lettre, partie de Londres le 8, ne parvint à Édimbourg que dans la matinée du 12. Lethington, averti probablement par Bothwell de l'arrivée du messager au palais, prit la dépêche de ses mains en feignant de vouloir la remettre lui-même à la reine. Mais, dans la crainte qu'elle ne vînt à retarder l'acquittement de Bothwell, qu'il désirait avec passion, il eut soin de

[1] *Lennox à Marie*, 11 avril 1567, dans Keith et Anderson; J. Gauthier, t. II, p. 27; Hosack, t. Ier, p. 290.

[2] « La nature déraisonnable de ces nouvelles demandes, dit M. Hosack, est suffisamment apparente. Lennox avait d'abord demandé à la reine, en termes pressants, de poursuivre les personnes qu'il avait nommées. Maintenant, il demandait qu'on ajournât leur procès et qu'on les retînt en prison pour un temps indéfini, sur des accusations anonymes. Comme dernière requête il demandait, lui, simple noble privé, sans situation officielle, d'être autorisé à faire emprisonner quiconque lui paraîtrait suspect, ce qui n'était pas moins déraisonnable que ses autres demandes. » (Hosack, t. Ier, p. 291.)

[3] *Elisabeth à Marie*, dans Robertson, *Appendix*, n° XIX; Hosack, t. Ier.

l'intercepter ou d'en suspendre la remise jusqu'à l'issue du procès[1]. Le messager anglais fut accablé d'injures par les ennemis de Bothwell[2].

Une foule immense se déroulait depuis Holyrood jusqu'au Tolbooth, siége du parlement. Lorsque Bothwell, ayant à son côté Lethington, sortit du palais, il fut salué par les hourras de ses amis. Il se dirigea vers le Tolbooth, ayant pour escorte deux cents arquebusiers, qui avaient pour consigne de garder les portes, et quatre mille seigneurs environ, tous ses amis ou ses vassaux[3].

« Jamais farce plus solennelle que le procès de Bothwell ne fut jouée en cour de justice[4]. » C'était, nous l'avons dit, un des principaux signataires du *bond* régicide, Argyle, le grand juge, qui présidait la cour de justice. Ses quatre assesseurs étaient James Mackill, Henri Balnaves, Robert Pitcairn et lord Lindsay[5], tous entièrement dévoués à Moray, et qui, plus tard, sauf Argyle, prirent les armes contre la reine. Plusieurs des jurés, au nombre de quinze[6], s'étaient déjà révoltés contre elle et devaient se révolter encore pour la détrôner. Bothwell comptait parmi eux un grand nombre d'amis, entre autres le comte de Caithness, son proche parent par alliance, qui était rapporteur du jury[7].

[1] *Drury à Cecil*, 15 avril 1567; Chalmers, t. III; J. Gauthier, t. II.
[2] Hosack, t. Ier.
[3] *Drury à Cecil*, 15 avril 1567; J. Gauthier, t. II, p. 29.
M. Froude ajoute deux incidents qui, s'ils étaient vrais, seraient de nature à incriminer la reine. Il prétend d'abord que, lorsque Bothwell s'éloignait du palais pour se rendre au Tolbooth, on vit la reine lui faire un signe amical de l'une des fenêtres du palais. Puis il ajoute que Bothwell montait un cheval ayant appartenu à Darnley. Dans une lettre de Drury, où il a soin de décrire les événements du jour, aucune de ces circonstances n'est mentionnée. C'est uniquement dans une lettre sans date et sans signature, contenant un ramassis de faits scandaleux, que l'incident de la reine à la fenêtre est raconté. On peut donc le reléguer parmi les mille et une calomnies sans fondement qui circulaient contre elle à cette époque. Si le prévôt-maréchal avait été témoin de cet incident, il était trop grave pour qu'il l'oubliât dans le récit détaillé qu'il donne de sa visite à Holyrood. — L'incident, encore plus frappant, de Bothwell monté sur le cheval de sa victime, est raconté dans une autre de ces nombreuses nouvelles à la main qu'envoyait Drury à la cour d'Angleterre. S'il eût été vrai, on peut être certain qu'il n'eût pas été perdu pour les ennemis de Marie Stuart. Il eût été d'un caractère trop dramatique pour échapper à l'œil vigilant de Buchanan, et son *Histoire d'Écosse* et sa *Detection* sont muettes sur ce point. Il en est de même du Livre des articles (*Book of articles*), produit à Westminster, et pourtant on y trouve toutes les calomnies qu'a pu inventer contre la reine la fertile imagination de ses ennemis. (Hosack, t. Ier, pp. 295-296.)
[4] Hosack, t. Ier, p. 296.
[5] Keith, t. II; J. Gauthier, t. II.
[6] Leurs noms figurent dans Keith, t. II, p. 545, dans le *Diurnal of occurrents*, p. 108, et dans l'*Histoire de Marie Stuart* de J. Gauthier, t. II, p. 29, note 5.
[7] Keith, t. II, p. 540; Hosack, t. Ier, p. 296.

Lecture fut donnée de l'acte d'accusation. « Bothwell était prévenu d'être l'auteur *art and part* du cruel, odieux et abominable assassinat commis sur la personne du très-haut et très-puissant prince, époux bien-aimé de Sa Majesté la reine, le 9 février, pendant le silence de la nuit[1]... » Cité à comparaître pour répondre à l'accusation, l'accusé vint s'asseoir à la barre. Bien qu'il fût certain de son acquittement, sa contenance était triste et abattue[2]. « Étranger à la peur, il ne semblait pas inaccessible au remords[3]. »

L'un des Ormiston, qui se tenait près de lui, le tira par la manche et l'engagea tout bas à relever la tête et à se donner un air plus gai : « Je ne voudrais pas que ce fût à faire, » lui dit Bothwell, faisant allusion au meurtre du roi. « Mais j'ai de quoi m'en tirer, ajouta-t-il, advienne que pourra et qu'on croie ce que l'on voudra[4]. »

A ses côtés siégeaient deux défenseurs de sa cause : Morton[5] et, fort probablement, Lethington, que l'on peut soupçonner, sans trop risquer de commettre une erreur, d'avoir organisé ce diabolique complot.

Lorsque le comte de Lennox fut appelé pour faire la preuve de l'accusation portée par lui, un de ses serviteurs, nommé Cunningham, se présenta et lut une déclaration de son maître attestant que, s'il ne comparaissait pas en personne, c'est que le délai qui lui avait été accordé n'était pas suffisant et qu'il n'avait pas eu le temps nécessaire pour se faire escorter, suivant l'usage, de ses amis et de ses serviteurs, ainsi que l'exigeaient son honneur et la sûreté de sa vie. En conséquence, il demandait que les débats fussent remis à quarante jours ou, tout au moins, qu'on lui donnât un délai pour réunir les preuves contre les régicides, et, qu'en attendant, les prévenus fussent mis en prison. Enfin, Cunningham, au nom de son maître, protesta contre toute sentence qui absoudrait les inculpés notoirement désignés comme coupables[6].

Pour toute réponse, le clerc de justice donna lecture de deux lettres du comte de Lennox, par lesquelles il demandait qu'il fût procédé sommairement et dans le plus bref délai. « Sur quoi, les jurés et les juges conclurent que le tribunal devait passer outre[7]. » Le serviteur de Lennox n'ayant produit que des documents sans impor-

[1] Keith, t. II, et Anderson; J. Gauthier, t. II.

[2] *Confession du laird d'Ormiston*, dans Anderson, t. II; J. Gauthier, t. II, p. 30. Hosack, t. Ier, p. 296.

[3] Hosack, t. Ier, p. 296.

[4] Hosack, t. Ier, pp. 296, 297.

[5] *Mortonio causam ejus sustinente*, Camden.

[6] Keith, t. II; Anderson, J. Gauthier, t. II, p. 31. Hosack, t. Ier, p. 297.

[7] Keith, t. II, Anderson, J. Gauthier, t. II. Hosack dit que la réponse fut faite par le conseil de Bothwell, t. Ier, p. 297.

tance, et aucun autre témoin n'ayant comparu, les juges décidèrent qu'il serait passé outre, conformément aux lois du royaume, et Bothwell fut nécessairement acquitté à l'unanimité[1]. Le procès, commencé entre dix et onze heures du matin, ne fut terminé qu'à sept heures du soir, ce qui prouve qu'il y eut des débats et que l'affaire ne fut pas jugée sommairement[2].

Fort désormais de l'impunité et retrouvant toute son audace, Bothwell, suivant l'usage du temps, défia sur l'heure, en combat singulier, « quiconque, riche ou pauvre, noble ou vilain[3], Écossais, Anglais ou Français, pourvu qu'il ne fût pas infâme, » s'aventurerait à affirmer qu'il avait participé en quoi que ce fût au meurtre du roi. Nul n'osa relever le gant[4].

« Bothwell pouvait donc s'appuyer à la fois sur les lois de l'Écosse et sur celles de la chevalerie pour prouver son innocence[5]. »

« La plupart des ennemis de Marie Stuart ont essayé de la rendre responsable de l'acquittement de Bothwell. Ce résultat doit être attribué avec beaucoup plus de justice à la conduite capricieuse de Lennox. Un sujet aussi puissant que Bothwell ne pouvait être emprisonné sans preuves sur la simple demande d'un autre noble. C'eût été un acte d'autorité que nul souverain d'Écosse n'eût osé ordonner. Dès que Lennox eut porté une accusation aussi téméraire, qu'il ne pouvait étayer sur aucune preuve, Bothwell avait le droit évident d'insister pour être jugé sur-le-champ. Il savait que les deux principaux justiciers du royaume, aussi bien que le secrétaire d'État, Maitland, étaient les complices de son crime, et qu'avec leur assistance il pouvait être certain du résultat. L'intervention de la reine, même en la supposant coupable, était tout à fait inutile, et, en fait, on ne trouve pas la plus petite preuve qu'elle se soit mêlée de cette affaire, si ce n'est pour présider le conseil privé dans lequel le procès fut décidé[6]. »

[1] Toutefois, les juges et les jurés eurent soin de déclarer, dans la sentence, qu'ils ne pourraient être accusés plus tard d'erreur involontaire, puisque aucune preuve n'avait été produite à l'appui de l'accusation. (Keith, t. II; J. Gauthier, t. II, p. 31) Le jury devant lequel comparut Bothwell ne pouvait, en l'absence de preuves et de témoins, que prononcer l'acquittement. Lennox ne se plaignit de la brièveté du temps que le jour même de l'acquittement. Si les juges de Bothwell l'eussent ajourné pour des raisons opposées à celles que Lennox avait fait valoir d'abord, et sans le consentement de l'accusé, leur décision eût été entièrement absurde. (Hosack, t. Ier, p. 297.)

[2] *Drury à Cecil*, 15 avril 1567; J. Gauthier, t. II.

[3] *Les affaires du comte de Boduel;* Bannatyne Club, 15; Hosack, t. Ier, p. 198.

[4] *Drury à Cecil*, 15 avril 1567; Chalmers, t. III; J. Gauthier, t. II; Hosack, t. Ier, p. 198.

[5] Hosack, t. Ier, p. 298.

[6] Hosack, t. Ier, p. 298.

James Balfour, désigné par les placards anonymes comme l'un des coupables, ayant demandé à être mis en jugement, fut aussi renvoyé des fins de la plainte, faute de preuves. Quant aux autres personnes, dont les noms avaient paru dans les libelles, aucune poursuite ne fut exercée contre eux pour le même motif, ni alors ni plus tard.

Il entrait dans le plan des conjurés de déclarer Bothwell innocent, afin qu'il pût épouser la reine et qu'il ne fît pas de dangereuses révélations sur leur compte[1]. Ce fut donc grâce à l'influence qu'exercèrent sur les juges et les jurés plusieurs des régicides, tels qu'Argyle, Huntly, Lethington, Morton et Lindsay, que Bothwell fut absous. Il est certain, d'ailleurs, qu'à cette époque la plupart des juges et des jurés ignoraient complétement si Bothwell était coupable ou non : seuls, les conjurés savaient à quoi s'en tenir.

Lorsque le comte de Lennox apprit l'acquittement de Bothwell, saisi d'une terreur panique, il demanda l'autorisation à la reine de se réfugier en Angleterre. Il partit le 17 avril pour rejoindre sa femme qu'Élisabeth, sans aucun motif que son bon plaisir, avait retenue captive pendant deux ans à la Tour, et qu'elle n'avait rendue à la liberté que sur la nouvelle du meurtre de Darnley. Jusque-là ennemie jurée des Lennox, elle se réconciliait avec eux, espérant trouver en eux d'utiles auxiliaires pour accabler moralement sa rivale.

VII

Deux jours après, le 14 avril, eut lieu l'ouverture du parlement écossais. La session dura peu. Plusieurs des usurpateurs des biens de l'Église et de l'État, qui en étaient membres, profitèrent de l'état de trouble et d'agitation qu'avait occasionné le meurtre de Darnley pour faire confirmer les donations qui leur avaient été faites, régu-

[1] « Le grand et unique but des conspirateurs, dit Camden, était de faire déclarer Bothwell innocent; » « ils l'acquittèrent, les uns par peur, d'autres par faveur, le plus grand nombre par intérêt. » (*Mémoires de Melvil.*)

On avait découvert, avant le jugement de Bothwell, le principal auteur des placards anonymes : c'était un de ses ennemis personnels, James Murray, qui appartenait à la faction de Moray. Il fut condamné au bannissement et parvint à se soustraire aux recherches; plus tard, il prit les armes contre Marie Stuart, et fut récompensé par ceux auxquels il avait servi d'instrument. L'homme masqué qui, pendant longtemps, s'était promené la nuit dans les rues d'Edimbourg en vociférant contre les meurtriers, fut découvert par le capitaine Blacater, un des partisans de Bothwell. Jeté en prison, il y trouva peut-être une fin mystérieuse, car, depuis lors on n'entendit plus parler de lui. (*Drury à Cecil*, 19 avril 1567; *State papers office;* J. Gauthier, t. II.)

lariser leurs titres défectueux et révoquer les sentences de forfaiture prononcées contre eux. Ce fut la première question qui fut proposée au parlement, et la reine, encore sous le coup de la terreur, dut céder à toutes ces exigences. Elle confirma les titres de possession de ses ennemis aussi bien que ceux de ses amis ; elle étendit ses faveurs sur Moray, Morton, Marr, Lethington et Sempil, comme sur Bothwell, Huntly, Sutherland et Herries[1].

« Aucun parlement n'avait été tenu depuis le mariage de Darnley avec la reine, et elle n'avait pas encore atteint l'âge prescrit par la loi; ainsi, à moins que les dons qu'elle avait faits auparavant ne fussent confirmés par un statut, elle avait encore le droit de les révoquer[2]. Une occasion s'offrait aux anciens ennemis de Darnley de se mettre à l'abri d'une telle mesure et ils ne manquèrent pas de la saisir. Huntly fut rétabli formellement dans ses titres et domaines. D'importantes donations de terres furent faites à sir Richard Maitland, le père du secrétaire. Argyle n'eut aucune part aux largesses royales, mais comme il avait envahi les terres du comte de Lennox de la manière la plus scandaleuse, avant la rébellion de Moray, il aurait pu surgir une sérieuse demande en restitution si le roi eût vécu. Morton fut maintenu dans ses titres et domaines, et le comté d'Angus, avec ses vastes possessions, auquel Darnley avait des droits par sa mère, fut assuré au neveu de Morton, enfant de douze ans à cette époque. Moray, quoique absent, laissait derrière lui des amis qui veillaient à ses intérêts. Son comté lui fut maintenu dans un statut long de huit colonnes... Ces statuts jettent une vive lumière sur les motifs qui guidèrent les conspirateurs de Craigmillar, et ils expliquent de plus pour quelle cause Morton se joignit à eux[3]. »

D'un autre côté, les régicides, dans la crainte d'être découverts d'un moment à l'autre, eurent l'habile précaution d'arracher à la faiblesse de la reine un acte d'amnistie, conçu en termes généraux,

[1] *Acta parliamentaria*, t. II, p. 547, et Keith, t. II, pp. 556-561. M. Jules Gauthier, qui n'omet rien de ce qui est essentiel, signale, à ce propos, l'insigne mauvaise foi d'Anderson, qui omet systématiquement d'insérer dans son Recueil toutes les pièces qui peuvent être favorables à Marie Stuart. Les actes souscrits en cette circonstance au profit de Moray, de Morton et de leurs amis sont au nombre de trente environ. Or Anderson ne cite que la confirmation faite à Bothwell et la réintégration de Huntly. (T. II, pp. 117 et 122.) Il passe tout le reste sous silence. Induits en erreur par ce compilateur peu scrupuleux, ou complices de ses procédés, quelques historiens ont soutenu que Marie Stuart, en cette circonstance, ne combla de ses faveurs que Bothwell. C'est au moyen de telles omissions, dont M. Gauthier a cité plusieurs exemples, que Bothwell a pu être présenté comme un favori uniquement comblé par la reine de biens et d'honneurs.

[2] Jusqu'à ce qu'elle eût atteint vingt cinq ans, c'est-à-dire en décembre 1567.

[3] Hosack, t. Ier, pp. 299, 300.

« qui mettait à l'abri de toute poursuite ceux qui avaient pu l'offenser jusque-là[1]. »

Enfin, après avoir revisé le jugement de Bothwell, le parlement confirma en sa faveur la sentence d'absolution ; et les trois États proclamèrent innocent ce grand coupable[2].

Après la clôture du parlement (19 avril), la reine se rendit au château de Seton. Le soir même, Bothwell, profitant de son absence, « donna une fête, dans une taverne d'Édimbourg, à une grande partie de la noblesse. Après que le vin eut circulé pendant quelque temps, il posa devant ses convives un *bond* auquel il les pria d'apposer leur signature[3]. » Tout porte à croire qu'il avait été concerté d'avance avec les principaux conjurés. Par ce *bond*, rédigé en leur nom, les seigneurs, pour la troisième fois, soutenaient l'innocence de Bothwell, et, sur leur foi de gentilshommes, leur honneur, leur vie et leurs biens, ils s'engageaient à embrasser sa querelle contre quiconque oserait, soit en public, soit en particulier, attaquer sa réputation et l'accuser d'avoir participé au meurtre du roi. C'était, sur ce point, la confirmation du *bond* de Craigmillar. De plus, les seigneurs déclaraient qu'il était préjudiciable au royaume que la reine restât veuve, et ils l'engageaient, en considération des bonnes qualités de Bothwell, homme marié, et des fidèles services qu'il avait rendus et pouvait rendre au royaume, de le préférer comme époux à tous les princes étrangers. Non-seulement ils promettaient de soutenir cette fatale union, mais encore de tenir pour ennemi quiconque oserait « directement ou indirectement, ouvertement ou sous un prétexte quelconque, tenter de l'entraver, de l'empêcher ou de la troubler, ajoutant qu'ils feraient cause commune avec Bothwell et l'aideraient autant qu'il plairait à la reine de le permettre : ils le juraient devant Dieu, sur leur honneur et conscience, et consentaient, s'ils manquaient à leur promesse, « à n'avoir plus désormais ni réputation ni crédit, et à être tenus pour des traîtres indignes et sans foi[4]. »

Un tel acte nous donne la mesure de la scélératesse des complices de Bothwell; comme récompense du meurtre, ils livraient au meur-

[1] Anderson, t. Ier, p. 123, et Keith, t. II, pp. 556 et s., cités par J. Gauthier.

[2] *D. Guzman de Silva à Philippe II*, 26 avril 1567; *Archives de Simancas;* Goodall, t. II; Teulet, *Lettres de Marie Stuart*, pp. 171 et 172; J. Gauthier.

[3] Hosack, t. Ier, p. 301. C'est le traité connu sous le nom de *bond du souper d'Ainslie*, nom de la taverne d'Édimbourg où se réunirent les seigneurs écossais. On a contesté que de grands seigneurs, et surtout des prélats, aient pu se réunir dans une taverne, mais cela n'a rien d'étrange lorsque l'on se reporte aux mœurs du temps. Sur ce point, nous sommes de l'avis de M. Hosack.

[4] Keith, t. II; Anderson, t. II; J. Gauthier, t. II.

trier la veuve de la victime[1]. Cette clause infâme, dit Camden, fut proposée par les régicides, qui craignaient que « si Bothwell était frustré de la main de la reine, qu'ils lui avaient fait espérer, il ne les dénonçât comme les auteurs de tout le crime[2]. » Ils espéraient de plus que, cette infâme union étant consommée, il leur serait facile de détrôner la reine. Bothwell absous, les meneurs, dont Lethington était probablement le chef, eurent l'habileté d'entraîner à signer ce pacte abominable plusieurs des partisans les plus dévoués de Marie Stuart, tels que l'évêque de Ross et lord Herries. Il est facile, d'ailleurs, de comprendre qu'il leur parut tout naturel de souscrire à un tel acte, puisque Bothwell avait été proclamé innocent à l'unanimité par le jury et par les États du royaume. Hors les conjurés, nul ne savait d'une manière certaine qu'il fût coupable, et comme il avait jusque-là vécu en preux chevalier, il était difficile de croire qu'il fût devenu tout à coup un scélérat de la pire espèce. Parmi les signataires du contrat, au nombre de vingt-huit, on voyait figurer les noms de huit prélats, d'une dizaine de comtes et d'autant de barons[3].

[1] Jules Gauthier, t. II.

[2] « Hoc negotio confecto, conjurati effecerunt ut plurimi è nobilitate nuptiis adsentirent, chirographis scripto appositis, ne ille (Bothvellius), promissis nuptiis exclusus, eos ut totius sceleris architectas insimularet. » (Camdeni *Annales rerum anglicarum*, etc. Ed. 1625; p. 113.)

[3] Tous les seigneurs présents signèrent le *bond*, à l'exception du comte d'Eglinton, qui parvint, dit-on, à s'esquiver. Voici leurs noms, tels qu'on les trouve, parmi les papiers de Cecil (*Cotton Library*), dans un *Memorandum* qui lui fut communiqué en décembre 1568, lors des conférences de Westminster, par John Read, clerc ou secrétaire de Buchanan : « Les comtes de Moray, Argyle, Huntly, Cassilis, Morton, Sutherland, Rothes, Glencairn et Caithness et les lords Boyd, Seton, Sinclair, Semple, Oliphant, Ogilvy, Rosse Hacat, Carlyle, Herries, Hume et Innermeith. » « Le nom de Moray est le premier dans la liste, mais on a prétendu, dit M. Hosack, que ce devait être une erreur, Moray n'étant point alors en Écosse, et parce que, dans une autre copie du bond, gardée autrefois au collége des Écossais à Paris, et certifiée par sir James Balfour, le nom de Moray n'y figure pas. A ces objections, on peut répondre que Moray aurait pu signer le bond avant de quitter l'Écosse, ou qu'il avait pu autoriser quelqu'un à signer pour lui. Nous savons qu'il était en bons termes avec les partisans de Bothwell, Huntly, Morton et les autres, et son consentement à ce mariage peut avoir été le prix qu'il donna pour la confirmation de son comté et les renonciations de Huntly. Il n'y a pas d'argument à tirer en faveur de Moray de la nature même du *bond*, car on sait qu'il fut le premier à signer le *bond* pour le meurtre de Riccio, acte bien plus criminel, lorsque l'on en considère les suites, que son consentement au mariage de sa sœur avec Bothwell. Quant à la copie du *bond* qui existait à Paris, le seul fait d'avoir été certifiée par Balfour est suffisant pour faire naître les doutes les plus absolus sur son authenticité. Il est à peine nécessaire de faire observer que la copie du *bond*, gardée dans la *Cotton Library*, vient des propres amis de Moray, et que Cecil fut un des plus constants. Buchanan était, à cette

Pendant longtemps, l'existence de ce *bond* fut ensevelie dans un profond mystère. A quelques années de là, les ennemis de Marie Stuart prétendirent qu'ils ne donnèrent leur signature que lorsque Bothwel eut mis sous leurs yeux une prétendue note écrite par la reine qui les autorisait d'avance à la solliciter d'accorder sa main à Bothwell. Ils ajoutaient, d'autre part, que la taverne étant cernée par deux cents arquebusiers, ils avaient été si paralysés par la frayeur qu'ils avaient été forcés de signer ce détestable pacte. Comment concilier deux explications si contradictoires, et dont l'une détruit l'autre? A les en croire, tous quittèrent Édimbourg le lendemain, à quatre heures du matin, sans qu'un seul d'entre eux osât protester contre une telle violence[1].

La mort de Darnley fournit un nouveau prétexte à la politique hostile d'Élisabeth et de Cecil contre la reine d'Écosse. Le système de diffamation et de calomnie inauguré par Randolph, fut repris avec autant de mauvaise foi par Drury : « Maintenant, écrivait-il à Cecil,

époque, un des familiers de Moray, et Read un subordonné de Buchanan. On peut en conclure que Read fit sa copie sur le *bond* original, et, s'il en est ainsi, il est incroyable qu'il ait pu commettre une erreur sur le premier nom de la liste, celui de Moray, alors régent d'Ecosse. Il serait également incroyable que, si l'original lui avait été caché, il eût risqué de se faire un ennemi du régent, en apposant son nom, à tout hasard, sans aucun motif plausible pour en agir ainsi. En admettant que cette preuve ne soit pas concluante, il est impossible de nier, eu égard aux sources auxquelles on l'emprunte, que la balance ne penche contre Moray. » (Hosack, t. Ier, pp. 303, 304.)

M. Froude nie que Morton ait été l'un des signataires du *bond*, et prétend qu'on peut le prouver. A l'appui de son opinion, il cite une lettre de Drury. Mais il existe, sur ce point, une meilleure preuve que celle-là, et c'est Morton lui-même qui nous l'offre. Dans la confession qu'il fit, avant son exécution, on lit ce qui suit : « Lorsque le comte de Bothwell eut été *nettoyé* devant les assises, plusieurs des nobles et moi-même signâmes un *bond*, en faveur dudit comte de Bothwell, par lequel nous déclarâmes que si quelqu'un l'accusait du meurtre du roi, nous soutiendrions tous le contraire; et ensuite, ajoute-t-il, je souscrivis au mariage de la reine, etc. » « And thereafter I subscribed to the queen's marriage with the Earl Bothwell, etc. » (*State trials*, vol. I, p. 951.) De plus, on trouve le nom de Morton dans la copie de Cecil et dans celle qui était gardée au collége des Écossais, à Paris. — Kirkaldy informa Bedford que le *bond* fut signé la veille, au souper d'Ainslie. (Hosack, t. Ier.) Au reste, MM. Froude et Hill Burton, malgré la mauvaise humeur que leur donne la vue d'un document qui prouve que le mariage de la reine fut forcé, n'osent démentir ni l'existence du *bond*, ni les autres signatures qui y sont apposées. (J.-F. Meline, *Mary queen of Scots and her latest English historian*, etc., chapter XVI, p. 185.) (Voir aussi le *Bothwell* du professeur Aytoun, p. 231.)

[1] « Cette invention assez maladroite, dit M. Jules Gauthier, qui fait de vingt-huit des plus grands seigneurs de l'Écosse tour à tour des sujets complaisants puis de lâches poltrons, cette invention est une page de mauvais roman, mais non une page d'histoire sérieuse. » (*Hist. de Marie Stuart*, t. II, pp. 38 et 39, et note K de l'Appendice du même volume.)

on s'attend au mariage de la reine avec Bothwell et à la mort du prince[1]. » C'était Moray qui, sur son passage à Berwick et à Londres, avait divulgué le plan de ses complices, en y ajoutant tout ce qui pouvait rendre sa sœur odieuse. Kirkaldy de Grange, écrivant le 20 avril au comte de Bedford, affectait, de son côté, des craintes pour la vie du prince royal et lui annonçait, comme devant être très-prochain, le mariage de la reine avec Bothwell. « Elle en est si follement éprise, disait-il, qu'on lui a entendu dire que pour lui elle risquerait la France, l'Angleterre et son propre royaume, et que, plutôt que de le perdre, elle le suivrait au bout du monde en jupon blanc. » Il s'apitoyait sur l'état déplorable dans lequel était tombée l'Écosse et sur le honteux abaissement de la noblesse. Puis, abordant le point principal de sa lettre, il implorait l'appui de la reine d'Angleterre pour ses amis et pour lui, en lui donnant l'assurance, si on leur envoyait des secours, que tout le mal serait réparé et que la mort du roi serait vengée. « Tout ce qui est malhonnête, ajoutait-il, règne dans notre cour; que Dieu mette un terme à leur méchanceté[2]. »

L'homme qui tenait ce vertueux langage était un espion de Cecil, et l'un des complices du meurtre de Darnley[3]. Cette lettre est précieuse pour l'histoire. Pendant longtemps des historiens avaient pensé que les conspirateurs ne s'étaient ligués pour renverser la reine que le lendemain même de son mariage avec Bothwell, et que pour lui faire subir le châtiment de cette union néfaste. Il n'en est rien. Ce fut le lendemain même du jour où ils s'étaient engagés à soutenir l'innocence de ce scélérat et à lui faire épouser la reine, qu'ils s'unirent pour le poursuivre comme le meurtrier du roi et pour détrôner cette princesse.

Bothwell, dans la crainte de nouveaux obstacles et de découvertes qui pourraient le perdre sans retour dans l'esprit de la reine[4], résolut de tout risquer pour arriver à son but. Lorsqu'il eut obtenu l'assentiment des nobles à l'ambitieux projet qu'il avait formé d'obtenir la main de cette princesse, projet qu'il lui avait caché jusque-là avec le plus grand soin, il eut l'audace de s'en ouvrir à elle.

[1] *Drury à Cecil*, dans Tytler, t. V, et Jules Gauthier, t. II.

[2] *Kirkaldy de Grange à Bedford*, 20 avril; Thorpe, t. Ier; Tytler, miss Strickland, J. Gauthier, Hosack.

[3] Bothwell, à son lit de mort, désigna Grange comme un des assassins du roi. (Teulet, *Lettres de Marie Stuart*, p. 242; J. Gauthier, t. II.) Faisons observer, en passant, que toutes les calomnies contre la reine « ne sont jamais mises en circulation par des témoins oculaires; elles sont toujours racontées sur des ouï-dire, et les noms de ceux qui les fabriquent sont soigneusement cachés. » Hosack, t. Ier.)

[4] *Du Croc à Charles IX*, 17 juin 1567; Labanoff, t. VII.

Mais comme les réponses de la reine ne lui laissèrent aucun espoir, il résolut, avec un emportement sauvage, de jouer le tout pour le tout[1]. Sous couleur d'une expédition dans le Liddesdale, il rassembla un grand nombre de ses partisans et pourvut de vivres et de munitions le château de Dunbar[2]. Pendant ce temp-là, Marie se rendait à Stirling pour y voir son fils (22 avril). Les plus monstrueuses calomnies s'attachaient opiniâtrément à ses pas. Drury écrivait à Cecil[3] que le bruit courait que le comte de Marr n'avait permis à la reine d'entrer dans l'appartement du royal enfant que suivie de deux dames, parce qu'elle était soupçonnée de vouloir « le reprendre pour le livrer au meurtrier de son père. » Puis il ajoutait dans une autre lettre que la reine, furieuse d'une telle réception, avait tenté d'empoisonner l'enfant[4]. Il suffit de citer de pareilles accu-

[1] *Instructions de Marie Stuart à l'évêque de Dunblane*, mai 1567; Labanoff, t. II, pp. 37 et 38.

[2] *Drury à Cecil*, 24 avril 1567; *State papers office;* miss Strickland et Jules Gauthier, t. II.

[3] 24 avril 1567; *State papers office; Memorias*, t. VII, p. 321, Buchanan; J. Gauthier, t. II. Marie était accompagnée, dans ce voyage, par son chancelier, par le secrétaire Maitland (Lethington) et par sir James Melvil. (Hosack, t. I[er].)

[4] *Drury à Cecil*, 20 mai 1567; *State papers office*, miss Strickland et J. Gauthier, t. II. « Quel motif pouvait-elle avoir pour commettre un tel crime, se demande M. Hosack? On ne nous le dit pas. Mais les ennemis de Marie Stuart ayant commencé leur œuvre de calomnies, avaient apparemment résolu de ne reculer devant rien. « A la dernière visite de la reine à Stirling, écrit Drury à Cecil, le prince lui fut amené; elle voulut l'embrasser, mais il s'y refusa, lui repoussant la figure de la main et s'efforçant de l'égratigner. Elle prit une pomme dans sa poche, mais il ne voulut pas l'accepter. La nourrice jeta cette pomme à une levrette, qui avait des petits; l'animal la mangea, et elle et ses petits crevèrent instantanément. Un morceau de sucre fut aussi laissé pour le prince, mais le comte de Marr le mit de côté, et l'on a reconnu qu'il contenait des substances dangereuses. » (Froude, t. IX, p. 63.) Il faut observer qu'en cette occasion Drury ne parle pas d'après des rumeurs. Il raconte comme des faits certains les incidents qu'il décrit, et la résolution de la reine de détruire son enfant est expliquée par cette circonstance qu'elle porte à Stirling une pomme et un gâteau empoisonnés. Une chose cependant est claire, c'est que, même suivant le témoignage de ses ennemis, Marie Stuart, quels qu'aient pu être ses talents et ses crimes, n'était pas savante dans l'art des poisons. Buchanan dit que deux fois elle administra du poison à son mari sans succès, et sa tentative sur son fils, suivant Drury, ne produisit pas plus d'effet. De telles histoires sont trop ridicules pour faire l'objet d'un commentaire sérieux, et nous ne pouvons croire un instant qu'elles furent acceptées comme véritables par Élisabeth et par son sagace ministre. Ils savaient bien que les pommes crues ne sont pas une nourriture bien tentante pour un enfant à la mamelle, et pas davantage pour des levrettes. Mais, dans cet âge de bigoterie et d'ignorance, les détails fournis par Drury étaient bien calculés pour exciter la multitude contre la reine, et ce fut dans ce but que ce conte fut inventé et mis en circulation. » (Hosack, t. I[er], p. 307; James F. Meline, *Mary queen of Scots*, etc.)

sations pour en faire justice. Jamais Marie n'eut à essuyer un refus de ce genre du comte de Marr, et ce qui le prouve, c'est la lettre touchante qu'elle lui adressait un an après : « Souvenez-vous, lui disait-elle, avec l'accent d'une sincère reconnaissance, que quand je vous baillai mon fils, comme mon plus cher joyau, vous me promîtes le garder et ne le délivrer sans mon consentement, comme depuis avez aussi fait par vos lettres[1]. »

Cecil était tenu au courant par ses espions du grave événement qui allait se passer : « La présente, lui écrivait l'un d'eux qui a gardé l'anonyme, est pour vous avertir que la comtesse de Bothwell va se séparer de son mari, et qu'une grande partie de nos lords a souscrit au projet de mariage de la reine avec Bothwell[2]. Lundi dernier, la reine est allée à Stirling, d'où elle revient ce jeudi. Je ne doute pas que vous ne sachiez que le comte de Bothwell a réuni grand nombre de ses amis pour aller dans le Liddesdale, suivant les uns; mais je crois qu'il n'en est rien, car il a l'intention de surprendre la reine à son retour, de la saisir et de l'emmener à Dunbar. Jugez vous-même si c'est avec son consentement ou non. Vendredi ou samedi vous serez renseigné plus au long... Je vous prie de déchirer cette lettre après l'avoir lue; rien de son contenu n'est connu du porteur. Présentement, il n'y a rien autre chose à vous écrire. Agréez les affectueux compliments de celui qui est vôtre, et qui vous serre la main. A minuit[3]. » Ce correspondant anonyme devait être un personnage important; « probablement un des confidents de Bothwell[4]. »

Après avoir dit adieu à son enfant, qu'elle ne devait jamais revoir, Marie se mit en route pour Édimbourg (24 avril)[5]. Elle n'était suivie que d'un très-petit nombre de personnes, parmi lesquelles Lethington, Huntly et James Melvil. A peine sa petite troupe avait-elle atteint les ponts vulgairement nommés *Foulbriggis*, à un mille d'Édimbourg, que Bothwell, qui était sorti de la ville à la tête de mille cavaliers, tous de ses amis, et en armes, s'élança à la bride du cheval de la reine et la força de rebrousser chemin, tandis que ses gens enveloppaient l'escorte royale. Bothwell, afin de prévenir tout acte de résistance qui eût pu provoquer une prise d'armes de la part

[1] *Marie au comte de Marr*, 17 décembre 1568; Labanoff, t. II, p. 256.

[2] Comme on le voit par ce passage, il n'est nullement question que les lords eurent la main forcée par Bothwell pour souscrire à son projet de mariage.

[3] *Un anonyme à Cecil*, sans date; Thorpe, t. Ier; Tytler, t. V; J. Gauthier, t. II.

[4] Jules Gauthier, t. II.

[5] C'est pendant ce voyage de Marie, de Seton à Stirling, que les meurtriers de Darnley ont soutenu que furent écrites trois des lettres dites de la cassette, la 5e, la 6e et la 7e. (Jules Gauthier, t. II.)

des habitants d'Édimbourg, usa d'un stratagème qui devait pleinement lui réussir. Il se pencha vers l'oreille de la reine et lui dit qu'un grand danger la menaçait[1], et la princesse le suivit sans défiance[2]. Telle est la version que Marie a donnée elle-même de son enlèvement, et l'explication qu'elle donne du motif qui l'empêcha de résister à l'acte de Bothwell nous paraît tout à fait vraisemblable. A l'exception de Huntly, de Lethington et de James Melvil, qui furent emmenés avec la reine, toutes les autres personnes qui composaient son escorte eurent la liberté de se retirer où elles voulurent[3].

Malgré la précaution de Bothwell, les habitants d'Édimbourg crurent à un enlèvement. Aussitôt on sonne le tocsin, les bourgeois courent aux armes, l'artillerie du château est mise en batterie. Mais un mot suffit pour éteindre toute cette agitation : les conjurés font courir le bruit que « la reine vit plus familièrement avec le comte que ne le permet son honneur[4], » et que tout est concerté entre elle et lui[5].

Cependant Bothwell, qui était parti au galop avec sa troupe, entraînait sa captive sans lui donner le temps de reprendre

[1] M. Froude dit que la garde de la reine se précipita à ses côtés pour la défendre; mais que, « avec un sang-froid étonnant, elle dit qu'elle ne voulait pas qu'il y eût du sang répandu, que ses gens étaient inférieurs en nombre et que, plutôt que d'en voir un seul perdre la vie, elle suivrait le comte de Bothwell, suivant ses désirs. » (Froude's *History of England*, etc., vol. IX, p. 64.) « Ce discours n'est pas de la reine d'Ecosse mais de M. Froude, qui la fait parler ainsi pour faire croire à ses lecteurs qu'elle était complice de Bothwell. Il n'existe d'autre récit de ce qui se passa que celui de la reine elle-même. Elle dit que, lorsque le comte parut, il lui assura, avec le plus profond respect, qu'elle courait un grand danger et qu'il était prêt à l'accompagner à un de ses propres châteaux. Si l'on est d'avis qu'elle était ignorante du complot, rien n'était plus facile à Bothwell que de lui persuader qu'il était dangereux pour elle d'entrer à Édimbourg. Son ambassadeur à Paris l'avait prévenue, quelque temps auparavant, qu'un nouveau danger la menaçait, et il était du devoir de Bothwell, comme shériff du comté, de pourvoir à sa défense. Un complot supposé des Lennox ou un tumulte à craindre de la part du peuple eût fourni un prétexte très-plausible à son intervention. » D'après ces explications de M. Hosack, qui examine la question en légiste comme en historien, on s'explique fort bien que la reine n'ait opposé aucune résistance et qu'elle ait donné dans le piége. Au surplus, les ennemis de Marie, ne trouvant pas cette preuve assez concluante, ont fabriqué, pour l'étayer, trois des lettres de la cassette, écrites, suivant eux, par la reine à Stirling, un peu avant l'enlèvement. Nous les examinerons en leur lieu.

[2] *Mémoire adressé de la part de Marie Stuart à tous les princes chrétiens;* Labanoff, t. VII; Hosack, t. Ier.

[3] Goodall, t. Ier; Chalmers, t. Ier. Melvil, Birrel, Herries, *Historie of James the sext, Diurnal of occurrents;* cités par J. Gauthier. Hosack, t. Ier.

[4] *Diurnal of occurrents*, p. 110, cité par J. Gauthier.

[5] J. Gauthier, t. II.

haleine, et, à une heure avancée de la nuit, il l'enfermait à Dunbar[1].

En vrai barbare qui fond sur sa proie, et dans l'ivresse de son triomphe, il s'écria, sur le seuil de la forteresse, « qu'il épouserait la reine, qu'on le voulût ou qu'on ne le voulût pas, qu'elle y consentît ou non[2]. » Cette parole, entendue par James Melvil, écarte, comme il semble, tout soupçon de complicité de la part de Marie.

Quel fut le sort, quelle fut la conduite de la reine, lorsqu'elle fut tombée aux mains de son ravisseur? Elle-même, plus tard, eut soin d'en donner un récit détaillé à l'évêque de Dunblane. Mais ce récit contient-il la vérité tout entière, et, selon toute apparence, écrit sous les yeux mêmes de Bothwel, ne renferme-t-il pas quelques restrictions? Dans les premiers moments, la reine se montra fort offensée, dit-elle, de l'outrage dont elle était victime; elle adressa de vifs reproches à Bothwell sur sa conduite et son ingratitude, et le conjura de lui rendre la liberté. Lui tenta de s'excuser en invoquant ses services passés, son dévouement à toute épreuve, la violence de son amour. Il rappela les malheurs de sa vie, les calomnies auxquelles il était en butte, les dangers que lui faisait courir la haine implacable de ses ennemis secrets, à laquelle il ne pourrait échapper, disait-il, si la reine ne daignait lui accorder l'insigne faveur de l'accepter pour mari. Alors le rude soldat se fit humble; l'homme de fer, pour qui sa vie, comme celle des autres, n'était qu'un jeu, devint suppliant, et demanda pardon dans les termes les plus soumis et les plus tendres. Puis, lorsqu'il vit que la reine ne se laissait point toucher, et qu'elle repoussait avec hauteur sa prière, il tira de son sein le *bond* du souper d'Ainslie, et le plaça sous ses yeux. Quelle douloureuse surprise pour Marie! Les seuls amis de qui elle espérait sa délivrance s'étaient joints à ses ennemis pour la livrer eux-mêmes aux mains de Bothwell! « Me trouvant en son pouvoir, dit-elle, séquestrée de la compagnie de mes serviteurs et de tous ceux à qui j'aurais pu demander conseil; bien plus, voyant ceux dont la fidélité aurait dû maintenir mon autorité ligués d'avance pour l'aider dans ses projets ambitieux, me laisser seule, abandonnée, comme si j'étais

[1] *Acta parliamentaria*, t. III, pp. 6, 7, 8; J. Gauthier, t. II.

[2] « ... Wha would or wha would not; yea whither she would herself or not. » (*Mém. de Melvil*, p. 177; J. Gauthier.) Il est dit, dans les *Acta parliamentaria*, t. III, pp. 6, 7, 8, que Bothwell « surprit traîtreusement la noble personne de la reine, porta sur elle des mains violentes et la ravit de force. » — Melvil était le seul, de tout l'entourage de la reine, qui ne fût pas du complot. Il fut renvoyé le lendemain de la capture de sa maîtresse. Après son départ, il ne resta dans le château que Huntly, Maitland et lady Coldingham, sœur de Bothwell, toute dévouée à ses intérêts et qui, sans doute, le secondait de tout son pouvoir. A qui la reine pouvait-elle demander aide et assistance? Tous les chefs de la faction de Moray et Moray lui-même devaient être signataires du *bond*. » (Hosack, t. Ier.)

sa proie, je pris tour à tour nombre de résolutions, sans pouvoir jamais trouver une issue[1]. »

Bothwell, ne pouvant triompher des hésitations de la reine par les voies de la douceur, eut recours à l'intimidation et à la magie, qu'il avait secrètement étudiée pendant qu'il était aux écoles[2]. Il ne saurait être douteux qu'il en fît alors usage pour vaincre la résistance de la reine. « Ce fut uniquement par la crainte, écrivaient les lords écossais à Trokmorton, le 20 juillet, par la violence[3], et *d'autres moyens plus détestables encore*, que ce bandit la contraignit à devenir sa femme[4]. » Ils entendaient certainement par ces mots soulignés les pratiques de la magie. « Ce fut, dit Th. Buchanan, par des fascinations, par des philtres, des incantations, des sortiléges et des maléfices de toute sorte, que (Bothwell) ce monstre de la nature corrompit les rares vertus de cette belle reine, etc.[5]. » Nous croyons peu aujourd'hui aux miracles de la magie; mais ce qu'on ne saurait nier, c'est l'influence qu'elle exerçait sur les esprits à la fin du seizième siècle, et il est tout naturel de croire que Marie ne put s'y soustraire. Bothwell lui-même déclare dans sa confession « que toute l'affection qu'il avait inspirée à la reine, il l'avait toujours obtenue à l'aide de sortiléges et d'inventions dont il a le secret, notamment à l'aide de certains philtres, et qu'il avait trouvé moyen de renvoyer sa propre femme pour obtenir la reine[6]. » — « La reine, dit, de son

[1] *Instructions données par Marie à l'évêque de Dunblane*, mai 1567; Labanoff, t. II, p. 39.

[2] *Correspondance de Fénelon*, t. Ier, p. 20; Jules Gauthier, t. II, p. 52.

[3] On remarquera que les lords tiennent, sur ce point, un langage tout à fait conforme à celui de la reine, et que, dans ce premier moment, avant de donner une autre version, ils laissent éclater la vérité.

[4] *Réponse des lords à Trockmorton*, 20 juillet, dans Keith et Stevenson; J. Gauthier, t. II, p. 52, note 2.

[5] *Requête de Th. Buchanan, ambassadeur du roi d'Écosse, à Frédéric II, roi de Danemark* (19 mars 1571) *pour demander l'extradition de Bothwell*. Voici en quels termes il s'exprimait sur Marie Stuart : « Præterea negare improbissimus ille proditor non poterit quin, Rege ac domino suo trucidato nefarieque a se sublato, armata militum manu comitatus, vim publice Serenissimæ Scotiæ Reginæ intulerit et violenter in arcem quamdam, totius regni munitissimam, sibi commissam, traxerit. Scelus meo judicio inexpiabile; nam princeps illa illustrissima potentissimaque, summis Dei donis ornata, meritoque inter præcipuos multorum seculorum principes ob ipsius singulares virtutes rarissimasque tum corporis tum animi dotes numeranda, [numquam peccasset], si hæ ab isto naturæ monstro, fascinationibus, filtris, incantationibus ac veneficiis ceterisque malis artibus, corruptæ subversæque non essent. Perturbata enim tot artificiis mulieris selectissima mente, nemini mirum est, sed maxime dolendum, quod illa tandem in hasce calamitates veluti tota cæca inciderit : quæ sine ingenti dolore a nemine probo nec dicentur nec audientur, etc. » (*Archives privées de la couronne de Danemark. — Original.* — Teulet, *Lettres de Marie Stuart*, pp. 227 et 228.)

[6] Lykewise he sayd that all the frendship which he had of the queene, he gatt

côté, Melvil, ne pouvait faire autrement que d'épouser Bothwell, après qu'il l'eut enlevée et qu'il lui eut fait subir le dernier outrage[1]. » Elle crut que le seul moyen de réparer le scandale, c'était de donner sa main au ravisseur. Ce fut l'erreur capitale de sa vie.

Lorsqu'elle eut réfléchi à l'horreur de sa situation, aux difficultés sans nombre que présentait à une reine veuve et sans appui le gouvernement d'un royaume déchiré par les factions et le fanatisme religieux ; lorsqu'elle eut considéré que cette tâche, presque impossible, était désormais au-dessus de ses forces ; que ses sujets lui feraient bientôt une nécessité de se remarier ; qu'ils ne lui laisseraient jamais le choix d'un prince étranger, et qu'enfin Bothwell, qui, jusque-là, s'était montré le plus fidèle et le plus dévoué de ses serviteurs, était, par sa position, par sa valeur, par sa noblesse, l'un des hommes les plus considérables de l'Écosse, elle finit par céder au vœu de ses hauts barons et donna son consentement. Mais cette promesse ne suffisait point à la fiévreuse impatience de Bothwell. Marie aurait voulu attendre qu'une année au moins se fût écoulée après la mort de Darnley : Bothwell ne lui laissa ni trêve ni repos. « De même, ajoute la reine, que c'était par bravade qu'il avait, en commençant, gagné le premier point, de même, il ne cessa, qu'il ne nous eût amenée, à force de persuasion, d'obsessions, d'importunités suivies de violences[2], à achever l'œuvre qu'il avait commencée, et cela dans le

alwayes by witchcraft, and the inventions belanginge thereunto, specially by use of sweete water, and that he found meanes to put away his owen wife, to obteyne the queene. » (*Version anglaise de la Déclaration faite par le comte de Bothwell peu d'instants avant sa mort.* British Museum; Cotton library, etc.; copie, Teulet, *Lettres de Marie Stuart,* Supplément, p. 244.) Dans la version française, on lit : Bothwell « poursuit aprés, comme par enchantement, auquel, dès sa jeunesse, à Paris et ailleurs, il s'étoit beaucoup adonné, il avoit tiré la reine à l'aimer, soi dépêtrant de sa femme. » (Teulet, *ibidem*, p. 242.) Les philtres dont parle Bothwell devaient être des narcotiques. Il ajoutait que, « le mariage consommé, il cherchait, par tous moyens, à faire mourir le petit prince et toute la noblesse qui n'y voulait entendre. » (Version française, Teulet, *ibidem*, p. 242. — J.-F. Meline, *Mary queen of Scots and her latest English historian*, etc., p. 191.)

[1] « And then the queen cold not but marry him, seeing he had ravishit hir, and lyen with hir against hir will. » (*Mémoires de Melvil*, p. 177; J. Gauthier, t. II, p. 52, note 3.) Morton, dans une proclamation, accuse formellement Bothwell de violence envers la reine et d'avoir usé de *« other more unleisum means, »* et enfin toute cette affaire du rapt est consignée dans un acte solennel du parlement écossais, dont la plupart des membres étaient les ennemis de Marie Stuart, acte rédigé sous la régence de Moray et pendant la captivité de la reine en Angleterre. La violence exercée par Bothwell est caractérisée dans ce document comme : *vis aut metus qui cadit in constantem virum : une force et une crainte assez grandes pour ébranler un homme ferme et résolu.* C'est la phrase de la loi pour désigner une violence qui serait assez forte pour annuler un acte. (Meline, *Mary queen of Scots*, etc., p. 191, d'après Caird, *Mary Stuart, her guilt or innocence.*)

[2] « Cette phrase a fait supposer, non sans raison, dit M. Hosack, que la reine

temps et la forme qu'il croyait le plus utiles à ses intérêts[1]. » Ainsi fut consommée cette monstrueuse union de la veuve de la victime avec le meurtrier. Marie, il est vrai, n'avait alors aucune preuve de la culpabilité de Bothwell; mais il suffisait qu'un soupçon eût pesé sur lui, pour qu'il eût été de son honneur et de son devoir d'écarter à jamais un tel prétendant. Ce fut l'événement le plus fatal de sa vie, le prétexte et la cause ostensible de sa chute, la tache ineffaçable qui, pour ses ennemis, fut la preuve la plus évidente de sa complicité.

Tout nous explique les motifs impérieux qui poussèrent Bothwell à précipiter le dénoûment. Il serait inexplicable, au contraire, que la reine eût donné son consentement à un enlèvement, à un rapt qui ne pouvait que la déshonorer en pure perte. Si elle avait eu l'intention de donner sa main à Bothwell, il ne tenait qu'à elle de s'autoriser de l'adhésion à ce mariage souscrite par les signataires du *bond* du souper d'Ainslie, et de celle de presque toute la noblesse[2].

La reine fut traitée en véritable prisonnière par Bothwell. Tous ses serviteurs les plus fidèles furent éloignés. Elle n'eut pour la servir que la sœur de Bothwell, veuve de lord John Coldingham, et d'autres personnes qui étaient entièrement dévouées à son ravisseur[3]. Bothwell, plein de défiance contre James Melvil, eut soin, dès le lendemain, de le faire sortir de la forteresse; il ne garda auprès de lui que son beau-frère Huntly et Lethington, qui, tout en le trahissant, avait eu l'art de lui persuader qu'il était un de ses plus fidèles amis.

fut réduite, par la violence, à consentir à devenir la femme de Bothwell. La suite de sa conduite, décrite par du Croc et Melvil, s'accorde parfaitement avec ce fait. » C'était aussi l'opinion des contemporains, à l'exception de ceux qui préparaient, à partir de ce moment, le tissu de leurs calomnies. Lord Hailes dit que Marie « fut réduite à cette horrible alternative, ou de rester seule et sans amis dans le célibat ou de donner sa main à Bothwell. » (*Remarks on the History of Scotland*, p. 204.)

[1] *Instructions de Marie à l'évêque de Dunblane*, mai 1567; Labanoff, t. II, pp. 38-41; J. Gauthier, t. II, p. 51.

[2] C'est ce que prouve expressément la déclaration de Craig, ministre presbytérien, dont il sera parlé plus loin. (*Déclaration de Craig*, dans Anderson, t. II, p. 280; Spotiswood. Keith, Jules Gauthier, t. II; Hosack, t. Ier.) « L'archevêque de Saint-André, chef réel de la maison des Hamilton, avait, dit-on, ses propres motifs pour encourager un mariage qui promettait de ruiner Bothwell et la reine. Bothwell était leur ancien ennemi, et la reine et son fils enfant les séparaient seuls de la couronne d'Écosse. » « Les Hamilton, disait Drury dans une lettre à Cecil, sont partisans du divorce, espérant atteindre plus tôt leur but. » (2 mai, *Record office*. — Hosack, t. Ier, p. 321.) « Toutes les plus puissantes familles d'Écosse, ajoute M. Hosack, poussaient Bothwell dans son entreprise criminelle. » (T. Ier, p. 321.)

[3] *Proclamation des lords*, 12 juin 1567; Anderson, t. Ier, et J. Gauthier, t. II.

Marie, à partir de cette époque jusqu'à sa chute, ne cessa d'être entourée et gardée à vue par des serviteurs et des espions de Bothwell[1]. Personne ne pouvait pénétrer jusqu'à elle sans l'autorisation de son geôlier, et c'est ce qui nous explique pourquoi l'infortunée princesse n'eut jamais de preuve certaine, pendant longtemps, de la culpabilité du meurtrier de son mari[2]. Aucun de ses sujets ne put l'en avertir ni ouvertement ni secrètement.

Pendant ce temps-là, Marie était livrée de plus en plus aux traits empoisonnés de ses ennemis. Tandis qu'elle était délaissée par ses partisans, dont aucun n'osait tirer l'épée pour la délivrer de la servitude humiliante où elle était tombée, les espions aux gages de l'Angleterre et de la faction de Moray poursuivaient leur œuvre de destruction. « Cette reine, écrivait à Bedford Kirkaldy de Grange, deux jours après l'enlèvement, cette reine ne cessera point qu'elle n'ait ruiné tous les honnêtes gens du royaume. Elle s'est fait enlever par Bothwell, afin de conclure plus vite le mariage qu'elle lui a promis avant de lui faire assassiner son mari... Elle a l'intention d'arracher plus tard le prince (son fils) des mains du comte de Marr, pour le livrer à celui qui a tué le père... Plusieurs voudraient venger le meurtre du roi; mais ils redoutent votre maîtresse... Je prie Votre Seigneurie de me faire savoir ce qu'elle est disposée à faire... Si nous voulions recourir à la France, ajoutait-il adroitement, pour rendre plus active et plus efficace la protection d'Élisabeth, nous pourrions être entendus; mais nous aimerions mieux nous appuyer sur l'Angleterre[3]. » Peu de jours après, Kirkaldy initiait Bedford aux principales clauses d'une nouvelle ligue que venaient de conclure les complices de Bothwell pour sauver leurs vies et leurs biens. Ce nouveau pacte venait d'être signé à Stirling au commencement de mai. « Tout ce qui s'est passé avant l'ouverture du parlement, lui écrivait-il, je l'ai fait connaître en détail à Votre Seigneurie. A cette époque, la plupart des membres de la noblesse, craignant que leur vie ne fût menacée, ont fait plusieurs choses contraires à leur honneur et à leur conscience. Depuis, ils se sont réunis à Stirling, où ils ont signé un *bond*, afin de se défendre mutuellement en tout ce qui touche à la gloire de Dieu et à l'intérêt du pays. Les points sur lesquels ils sont jusqu'à présent d'accord sont les suivants : le premier est de

[1] *Réponse des lords à Trockmorton*, 20 juillet 1567, dans Keith, t. II, et J. Gauthier, t. II.

[2] C'est ce qui résulte formellement des déclarations de lord Herries et des *Instructions données par Marie Stuart à ses commissaires aux conférences d'York.* (Labanoff, t. II, p. 202, Goodall, t. II, et J. Gauthier, t. II.)

[3] *Kirkaldy de Grange à Bedford*, 26 avril 1567; Thorpe, t. Ier; Tytler, miss Strickland; J. Gauthier, t. II. Hosack, t. Ier, pp. 326, 327.

rendre la liberté à la reine, qui a été enlevée et qui est détenue par le comte de Bothwell, son ravisseur, lequel dispose de toutes les forces du royaume; le second, de veiller à la conservation du (jeune) prince; le troisième, de poursuivre les meurtriers du roi. Pour atteindre ce triple but, les confédérés ont juré de sacrifier leurs vies, leurs terres et tous leurs biens[1]. » Mais ces trois points n'étaient que de faux prétextes pour tromper le peuple : le but véritable et secret des conjurés, Drury, deux jours auparavant, l'avait divulgué à Cecil : « C'était, après avoir détrôné la reine, de couronner le prince, qui n'avait pas encore dix mois, afin de pouvoir gouverner à leur gré pendant les longues années de sa minorité, et s'assurer, pendant ce laps de temps, les biens qu'ils avaient usurpés[2]. » Marie, paraît-il, avait secrètement révoqué une partie des donations qui lui avaient été extorquées pendant sa minorité, et cette décision, dévoilée aux lords par un agent infidèle, fut une des principales causes de leur nouvelle ligue[3].

« Les lords qui se sont ligués à Stirling, écrivait Kirkaldy à Bedford, dans la même lettre, sont les comtes d'Argyle, de Morton, d'Athol et de Marr. Ce sont eux qui désirent que je vous écrive, afin que je puisse savoir de vous si votre reine consentirait à les aider. Je prie donc Votre Seigneurie de me donner une réponse prompte et nette, car en ce moment les lords sont travaillés par du Croc qui, au nom de son maître, leur offre, s'ils veulent suivre ses conseils, de leur fournir l'appui nécessaire pour détruire Bothwell et sa faction. Du Croc a aussi averti la reine que, si elle épouse Bothwell, elle n'aura ni l'amitié ni la faveur de la France; mais, d'après ce qu'il dit, elle ne veut rien entendre. » Après avoir exagéré les forces dont pouvaient disposer les lords afin d'entraîner Élisabeth à leur venir en aide, Kirkaldy terminait sa lettre en révélant le rôle que Moray, avec l'appui secret du gouvernement anglais, était appelé à jouer dans cette ténébreuse conspiration : « Votre Seigneurie voudra bien, disait-il, envoyer à toute hâte ces autres lettres pour milord Moray, et le presser de revenir en Normandie, afin qu'il soit à portée quand les lords auront besoin de lui[4]. »

De son côté, Robert Melvil, dévoué secrètement à la cause des

[1] *Kirkaldy de Grange à Bedford*, 8 mai; *State papers office*, J. Gauthier, t. II. Hosack, t. Ier, pp. 326, 327.

[2] Jules Gauthier, t. II, p. 46.

[3] *Deux papiers de la main de Cecil,* dans Anderson, t. IV, 1re partie, p. 100, et *Défense de l'honneur de Marie*, *ibid.*, t. Ier, pp. 73 et 74; citations de Jules Gauthier.

[4] *Kirkaldy de Grange à Bedford*, 8 mai 1567; dans Thorpe et Tytler, traduction de J. Gauthier, t. II, pp. 46 et 47; Hosack, t. Ier, p. 327.

lords et qui trahissait sa souveraine, écrivait à Cecil pour qu'il décidât sa maîtresse à leur prêter son appui. « Les lords, lui disait-il, ne veulent pas considérer leur reine comme libre, tant qu'elle restera en compagnie d'un meurtrier, quoi qu'il fasse pour la contraindre à dire le contraire. » J'apprends qu'ils ont le dessein de solliciter l'appui de votre maîtresse, à cause de sa proche parenté avec le roi qui est maintenant près de Dieu... Je crois qu'il suffira d'un léger secours pour mettre la reine en liberté et punir les meurtriers. Toutefois, je veux faire savoir à Votre Honneur que la France s'est offerte à entrer dans la ligue de la noblesse, à enrôler une compagnie de gens d'armes et à donner des pensions à certains nobles et gentilshommes, ce qui les tente beaucoup[1]. Mais les plus plus honnêtes ont résolu (en amenant les autres à leur avis), qu'ils ne feraient rien qui pût offenser votre maîtresse, ou bien ce sera sa faute. Tous, comme il semble, protestants et papistes, sont animés du même zèle pour le bien de leur pays. » Il annonçait de plus que Bothwell était sur le point d'épouser la reine, et de se rendre à Stirling pour y enlever le prince enfant. Puis, après avoir prié Cecil de n'attribuer la conduite de la reine d'Écosse qu'aux mauvais conseils de son entourage, il lui recommandait de jeter sa lettre au feu [2].

A cette heure décisive, Élisabeth était hésitante sur le rôle qu'elle devait jouer. L'occasion de perdre une ennemie détestée était trop favorable pour qu'elle n'eût pas la violente tentation de la saisir; mais, d'un autre côté, il lui paraissait du plus dangereux exemple qu'une souveraine fût déposée par ses propres sujets et que le fils fût couronné du vivant de la mère[3]. Tout en affectant de faire adresser des réprimandes à Kirkaldy sur la scandaleuse audace de son langage[4], elle donna l'ordre à Bedford de se rendre sur-le-champ à Berwick pour encourager les lords dans leurs projets et, au besoin, pour leur prêter main-forte[5].

Cecil, plus résolu que sa maîtresse, leur écrivit secrètement de son côté « pour les engager tous, et particulièrement ceux qui avaient signé le *bond* du souper d'Ainslie, à prendre les armes, s'ils ne vou-

[1] Ces prétendues offres de la France, dit M. Jules Gauthier, ne paraissent avoir été qu'une manœuvre des confédérés pour éveiller la jalousie d'Élisabeth. Les dépêches de Du Croc, postérieures à cette date, contredisent formellement les assertions de Grange et de Melvil sur ce point.

[2] *Robert Melvil à Cecil*, 7 mai 1567; Thorpe, t. Ier; Tytler, t. V; J. Gauthier, t. II.

[3] Tytler, t. V; J. Gauthier, t. II.

[4] *Randolph à Leicester*, 10 mai 1567; *State papers office;* Tytler et J. Gauthier; Hosack, t. Ier, p. 327.

[5] *Bedford à Cecil*, 11 mai 1567; Chalmers, t. III, et J. Gauthier, t. II.

laient pas être regardés comme les complices du meurtre de Darnley[1]. »

Pendant ce temps-là, Bothwell se hâtait d'obtenir son divorce avec sa femme, Jane Gordon, qu'il n'avait épousée que depuis quatorze mois. Travaillée par son frère Huntly et séduite par l'offre des revenus de la seigneurie de Nether Hales, que lui fit son mari, elle se prêta sans résistance à la rupture de son mariage[2]. Les deux époux se concertèrent d'avance sur les moyens de nullité. Tandis que Bothwell, le 26 avril, « intentait à sa femme une action en séparation pour cause de parenté[3], devant le consistoire de l'archevêque de Saint-André, » le même jour la comtesse demandait à la cour consistoriale d'Édimbourg sa séparation motivée sur un adultère qu'elle accusait Bothwell d'avoir commis avec une des femmes de sa maison, nommée Bessie Crawford. Le divorce fut prononcé par les deux cours ; le 3 mai, par celle d'Édimbourg, et le 7, par celle de l'archevêque de Saint-André[4].

La veille, Marie Stuart, qui était restée prisonnière, depuis le 24 avril, à Dunbar, sous la garde de Bothwell et de ses séides, avait été transférée au château d'Édimbourg. Pour laisser croire au peuple que la reine était libre, Bothwell, lorsque l'escorte dont elle était entourée entra dans la ville, ordonna à ses soldats d'abaisser leurs piques. Mais au lieu de mener la reine à Holyrood, sa résidence ordinaire, il saisit la bride de son cheval et la conduisit vers la citadelle, où les salves de l'artillerie saluèrent son entrée comme si elle eût été libre. Le bruit courut aussitôt, parmi le peuple, que cette mise en scène avait été préparée d'avance pour donner le change[5]. Marie fut aussi étroitement gardée au château d'Édimbourg qu'elle l'avait été à Dunbar. Le commandement de la place fut ôté au laird de Skirling et confié par Bothwell au plus compromis de ses complices, à James Balfour, le prêtre apostat[6].

Trois mois à peine s'étaient écoulés depuis le meurtre de Darnley. Le 8 mai, Bothwell, « dont le divorce avait été prononcé la veille, » ordonna à Craig, l'un des ministres d'Édimbourg, de publier les bans de son mariage avec la reine, à l'église de Saint-Gilles. Mais

[1] Lingard, t. V, et J. Gauthier, t. II.

[2] *Guzman de Silva à Philippe II; Archives de Simancas*, J. Gauthier, t. II, et *Privy seal register*, cité par le même.

[3] Ils étaient parents au quatrième degré, c'est-à-dire cousins germains.

[4] Goodall, t. Ier; Keith, t. II; Chalmers, t. III; J. Gauthier, t. II; Hosack, t. Ier, p. 323.

[5] *Diurnal of occurrents*, pp. 110 et 111; *Historie of James the sext;* Melvil, Herries, J. Gauthier, t. II.

[6] *Réponse des lords à Trockmorton*, Keith, t. II; *Diurnal of occurrents*, p. 111, Melvil et J. Gauthier, t. II.

Craig s'y refusa en alléguant qu'on ne lui présentait pas la signature de la reine; qu'il paraissait d'ailleurs certain « que Bothwell l'avait enlevée de force et la retenait captive[1]. » Le lendemain, Craig, ayant reçu un ordre exprès du *Lord-Justice* pour qu'il procédât à la publication des bans[2], annonça le jour même le mariage, mais « en protestant que ce n'était que malgré lui qu'il se faisait l'instrument d'une pareille union, aussi peu honorable pour la reine que pour le royaume[3]. » Furieux de cet excès d'audace et de zèle, Bothwell le fit comparaître le lendemain devant le conseil privé, pour lui demander compte de ses paroles. Le courageux ministre lui répondit sans trembler qu'il n'avait fait que son devoir; et après avoir osé dire à Bothwell que sa conduite ne faisait qu'aggraver les soupçons qui planaient sur lui, il lui déclara hardiment que s'il était contraint de publier les bans pour la seconde fois, il dévoilerait à l'assemblée des fidèles le fond de sa pensée. Bothwell s'emporta au point de le menacer de la hart, mais l'impassible Craig, étant monté en chaire, le dimanche suivant : « Je prends, s'écria-t-il, le ciel et la terre à témoins que j'abhorre ce mariage, parce que c'est un scandale pour le monde entier; *mais voyant que la meilleure partie du royaume l'approuve par flatterie ou par son silence*[4], je demande aux assistants de prier Dieu avec ferveur pour qu'il veuille bien le faire tourner à l'avantage du royaume[5]. »

Le bruit courut parmi le peuple que la reine avait été ensorcelée et que son mariage avait eu lieu au jour fixé par les sorcières[6].

Ce ne fut que lorsque les bans eurent été publiés que Bothwell permit enfin à la reine de sortir du château d'Édimbourg et qu'il la conduisit au palais d'Holyrood avec une nombreuse escorte en armes. Peu de jours après, le 12 mai, suivie de Bothwell elle se rendit au Tolbooth, où avait été convoquée la haute cour de justice. « Nous sa-

[1] *Déclaration de Craig*, dans Anderson, t. II; J. Gauthier, t. II, p. 53; Hosack, t. Ier, p. 223.

[2] Hosack, t. Ier, p. 223.

[3] *Diurnal of occurrents*, p. 111, miss Strickland; J. Gauthier, t. II, p. 53; Hosack, t. Ier.

[4] Ces mots soulignés ont été supprimés ou omis sans le vouloir par un de nos illustres historiens.

[5] *Déclaration de Craig*, dans Anderson, t. II; Spotiswood, Keith, Jules Gauthier, t. II, p. 53; Hosack, t. Ier. Craig ne faisait que constater un fait hors de doute en affirmant que toute la haute noblesse approuvait ce mariage. Le fait est si vrai « que les nobles qui prirent parti contre la reine n'affirmèrent jamais en aucune manière avoir exprimé leur désapprobation de son mariage avec Bothwell. S'ils l'eussent fait, on ne pourrait croire qu'ils fussent restés muets sur un point qui aurait ajouté au discrédit de la reine. » (Hosack, t. Ier, p. 222. — James F. Meline, *Mary queen of Scots and her latest English historian*, etc., p. 191.)

[6] *Drury à Cecil; State papers office*, Tytler et J. Gauthier, t. II.

vons, dit-elle aux magistrats, que plusieurs d'entre vous ont hésité à rendre la justice, pendant que nous étions contre notre volonté retenue à Dunbar; mais dorénavant vous pouvez l'administrer sans scrupules; car, bien que nous ayons été irritée au moment où le comte de Bothwell nous a enlevée de force, depuis, à cause des services qu'il nous a rendus dans le passé et plus encore de ceux que nous attendons de lui dans l'avenir, nous lui avons pardonné ainsi qu'à tous ses complices. » Elle déclara en même temps qu'elle se proposait de lui conférer de plus grands honneurs. Et, pour commencer, elle le créa le même jour duc d'Orkney[1].

Le 14 mai, en présence de la reine et du duc, fut rédigé et signé le contrat de mariage authentique[2]. Du Croc, malgré les instances de Bothwell, refusa d'y assister[3].

Lors de son mariage avec Darnley, Marie lui avait accordé le titre de roi. Si son attachement pour Bothwell eût été aussi extravagant que l'affirment ses ennemis, elle n'eût pas manqué de lui conférer le même honneur. Or le titre de roi ne fut jamais accordé à Bothwell, bien qu'on ne puisse douter que la couronne ne fût le principal motif qui poussa ce scélérat dans la voie du crime. De plus, il fut expressément stipulé dans le contrat de mariage que Bothwell ne se mêlerait pas des affaires publiques, et qu'il n'accorderait ni don, ni privilége, ni place sans le consentement de la reine[4]. Le même jour, sur la demande des lords qui avaient signé le *bond* du souper d'Ainslie, et qui craignaient qu'on ne leur en fît plus tard un crime, la reine prit l'engagement de ne jamais les poursuivre pour avoir signé cet acte monstrueux[5]. La précaution qu'ils prirent de réclamer cette sauvegarde ne prouve-t-elle pas avec la dernière évidence que Marie n'en avait point autorisé la substance et la signature, ainsi que l'en accusèrent plus tard ses ennemis? Ces actes accomplis, la reine se retira seule et triste dans sa chambre, tandis que Bothwell, avec la

[1] C'est-à-dire duc des Orcades. Anderson, t. Ier; Keith, t. II; *Diurnal of occurrents*, p. 111; *Drury à Cecil*, 14 mai; *State papers office;* J. Gauthier, t. II.

[2] Parmi les témoins se trouvaient l'archevêque de Saint-André, les comtes de Huntly, de Crawford, de Rothes, les évêques de Galloway et de Ross, les lords Lindsay, Leslie, Fleming et Herries, Lethington et plusieurs autres gentilshommes (J. Gauthier).

Les deux prétendus contrats trouvés dans la cassette ont été fabriqués par les mêmes faussaires que ceux des lettres. Goodall les a publiés et réfutés dans son tome Ier, p. 125-127, et t. II, p. 56; J. Gauthier, t. II, p. 54, note 6. M. Hosack en a aussi démontré la fausseté, t. Ier, p. 283 et 284.

[3] *Drury à Cecil*, 16 mai 1567; *State papers office; Border correspondence;* J. Gauthier.

[4] Hosack, t. Ier, p. 327, et Appendix E.

[5] *Déclaration de Marie Stuart*, Édimbourg, 14 mai 1567, dans Labanoff, t. II, p. 22.

joie bruyante d'un barbare, célébrait sa victoire la coupe à la main, avec quelques gentilshommes qu'il avait invités à souper et qu'il égaya fort par ses gravelures sur le compte des femmes[1].

Le lendemain, 15 mai, à quatre heures du matin, le mariage fut célébré dans la salle du conseil, à Holyrood, selon le rite protestant, par l'évêque réformé d'Orkney, assisté de Craig, le ministre presbytérien. La reine avait gardé ses vêtements de deuil; Bothwell, malgré ses prières, avait durement refusé qu'elle reçût la bénédiction nuptiale selon le rite catholique. La malheureuse princesse, tombée sous cette main de fer, avait perdu jusqu'à la liberté de pratiquer son culte. « Il a cherché, écrivait-elle quelques jours après à l'évêque de Dunblane en exhalant ses plaintes, il a cherché à satisfaire ceux dont il avait obtenu d'abord le consentement, et auxquels il croit devoir l'accomplissement de ses projets, bien plus qu'il n'a eu égard à notre consentement et recherché ce qui nous convenait à nous qui avons été nourrie dans la foi catholique et qui ne sommes pas disposée à l'abandonner jamais ni pour lui, ni pour aucun autre. En vérité, sur ce point, nous avons commis une faute[2]. »

La cérémonie eut lieu en présence seulement de quelques amis de la reine et de Bothwell, tels que les comtes de Huntly, de Crawford, de Sutherland, de l'abbé d'Arbrooth, des lords Oliphant, Fleming, Levington, Glammis, Boyd, de l'archevêque de Saint-André, des évêques de Dunblane, de Ross, d'Orkney et de plusieurs autres gentilshommes[3]. Les membres de la faction de Moray, dont plusieurs avaient signé l'infâme *bond* d'Ainslie, s'abstinrent astucieusement d'assister au mariage, afin de se réserver le droit d'en faire plus tard un crime à la reine. Il n'y eut ni fêtes ni réjouissances. On eût dit que Marie avait tout disposé pour que cette solennité ressemblât à une cérémonie de deuil.

CHANTELAUZE.

[1] *Mémoires de Melvil*, p. 178 ; J. Gauthier.

[2] *Instructions de Marie à l'évêque de Dunblane;* Labanoff, t. II, p. 40 et 41, trad. de J. Gauthier, t. II. Des historiens ont prétendu que le mariage fut célébré selon le rite catholique, après la cérémonie selon le rite protestant. Cette erreur a été réfutée par M. J. Gauthier, t. II, p. 56, note 1.

[3] Hosack, t. Ier, p. 327, d'après le *Diurnal of occurrents*, p. 111, 112. M. Froude, avec sa légèreté, pour ne pas dire sa mauvaise foi habituelle, soutient que pas un noble n'assista à ce mariage. Sans tenir compte du *Diurnal of occurrents*, écrit jour par jour à cette époque, et sans autre autorité que son imagination, il prétend que « Huntly, Crawford, Fleming, Boyd, Herries, étaient tous à Édimbourg, mais qu'ils se tinrent résolûment à l'écart. » (Froude, *History of England*, t. IX, p. 74 ; note d'Hosack, t. Ier, p. 327.)

La suite prochainement.

LES CLASSES POPULAIRES

EN FRANCE

PENDANT LE MOYEN AGE

I

LA GAULE AU MOMENT DE LA CONQUÊTE GERMANIQUE. — CONDITION CIVILE DE LA POPULATION GAULOISE APRÈS LA CONQUÊTE.

Au moment où l'empire romain succombait sous le poids de ses vices, abandonné par la Providence parce qu'il s'était abandonné lui-même, la Gaule présentait le plus déplorable spectacle, et l'avenir qu'entrevoyait cette génération n'était guère moins lugubre. Non-seulement vers la Germanie une large zone désolée, presque dépeuplée, était livrée aux envahisseurs ; non-seulement, au S.-O. et au S.-E., des souverainetés barbares s'étaient inaugurées par d'immenses spoliations; mais un examen approfondi laisse voir des plaies plus profondes encore. Longtemps déjà avant la conquête germanique, la classe moyenne et les classes populaires étaient réduites à une détresse sans mesure et sans remède efficace. Ce n'étaient pas seulement les incursions ennemies, longtemps répétées avant de se transformer en invasion permanente, qui avaient ruiné le commerce et découragé l'agriculture; c'était l'administration impériale qui, par de lourds impôts, par une répartition et un mode de prélèvement iniques et insensés avait en quelque sorte anéanti les forces vives des provinces, tandis que l'égoïsme brutalement cupide des grandes familles, secondant et aggravant le despotisme d'en haut, dévorait ce qu'eussent épargné les agents du fisc et donnait aux masses l'exemple d'une démoralisation complète. Mais l'état de la Gaule au cinquième siècle a été tant de fois et si bien décrit de-

puis Salvien qu'il n'est pas nécessaire de le peindre ici une fois de plus ; les conclusions de cet ensemble de faits doivent seulement être rappelées, puisque tel est le point de départ de l'état de choses qui se prolonge durant toute la période mérovingienne et que nous devons examiner d'abord.

Si la propriété moyenne avait été écrasée par des extorsions incessantes, on peut dire que la petite propriété se trouvait presque anéantie. Pour se soustraire aux exigences de l'autorité fiscale, elle s'était peu à peu transformée en colonat, c'est-à-dire en culture héréditaire et forcée ; tranchons le mot, en servitude de la glèbe, que les barbares connaissaient[1] et qu'ils conservèrent, mais qu'ils n'ont point importée les premiers en Gaule. L'espoir qui avait conduit les paysans à adopter une condition si dure était trompeur sans doute : le nouveau propriétaire pressurait à titre de fermiers les anciens possesseurs du sol pour satisfaire aux demandes de plus en plus rigoureuses que l'État faisait peser sur lui. Mais cette déconvenue n'était point une cause de résiliation. La loi romaine reconnaissait le colonat ; elle l'imposait à perpétuité à celui qui avait eu le malheur de s'y laisser choir. Elle ne refusait de reconnaître que la vassalité proprement dite : pour qu'elle permît au pauvre de se placer sous la protection et l'autorité d'un puissant voisin, il fallait qu'il aliénât sa personne. L'extension de la servitude était la seule excuse qu'elle acceptât pour le crime de chercher un autre appui que celui d'un gouvernement oppresseur.

La condition d'une notable partie de la population gauloise était donc intermédiaire entre la liberté et l'esclavage, quand les barbares vinrent prendre possession du pays ; et cette condition, qui existait chez eux au temps de Tacite, ils avaient continué de lui donner place dans leurs coutumes nationales. La loi salique reconnaît expressément, sous le nom de *lites*, une classe strictement tenue à des redevances ou à des services liés à la culture des terres et restrictifs de sa liberté : leur condition était assimilée d'une part à celle des affranchis et de l'autre à celle des Romains[2]. En effet, l'affranchissement conduisait quelquefois à une condition analogue à celle que nous venons de décrire ; et quand un esclave était proclamé ingénu, c'est-à-dire pleinement assimilé aux hommes libres, il pouvait se

[1] Les Germains avaient dans leur pays des *lites* qui cultivaient leurs terres. Tacite les nomme esclaves, mais il ajoute : « Suam quisque sedem, suos penates regit, *frumenti modum* dominus, aut pecoris, aut vestis, ut colono, injungit ; et servus *hactenus paret* (*Germ.* 25). Les Romains appelèrent *lites* les soldats germains capitulés à leur service, auxquels il donnaient des terres.

[2] Voyez *Loi salique*, titres XIII, XXVI, XXXV, XLII ; et la quatrième dissertation de M. Pardessus, sur la Loi salique.

soumettre de lui-même à de semblables devoirs pour acquérir un protecteur : c'est ce qu'induisent à penser des textes mis en lumières dans les anciens Prolégomènes (généralement attribués à La Porte-Dutheil et Bréquigny) du recueil des diplômes mérovingiens. Qu'on joigne à cette triste nomenclature les troupeaux d'esclaves que possédaient les riches romains et la masse peut-être plus considérable encore des captifs enlevés par les barbares, et l'on sentira ce qu'étaient alors, pour la population de la Gaule, l'aisance et la sécurité de la vie, les espérances de l'avenir.

Cependant il est difficile de ne pas admettre que, dès les premiers temps de la domination mérovingienne, la situation des villes était, en général, moins lamentable que celle des campagnes. Parmi les premières, celles qui n'avaient pas été enlevées de vive force avaient sans doute moins souffert que les villages au moment de l'invasion; il ne serait pas même téméraire d'admettre que leur population s'était accrue à cause des nombreux réfugiés, fuyant le fer, l'incendie et la famine, qu'elles avaient dû accueillir. L'industrie journalière, nécessaire partout et toujours à une société civilisée, n'avait pu disparaître, et les ouvriers gaulois trouvaient peu de concurrents chez les nouveaux maîtres du pays, si ce n'est peut-être chez les Burgondes. Enfin les populations agglomérées conservent plus facilement des institutions régulières ; et, en fait, l'administration municipale des cités gallo-romaines survécut, et se développa même après la conquête.

Exclusivement administratives au temps de la centralisation romaine, ces institutions avaient conservé leurs formes extérieures; mais, au moment de la conquête, elles avaient changé de nature. Quand le pouvoir impérial avait cessé de se faire sentir, et bientôt d'exister, quand les communications étaient devenues irrégulières et incertaines, quand les cités avaient dû pourvoir seules à leur propre existence, il avait fallu que l'autorité locale se saisît de tous les pouvoirs. Or, quand la nécessité publique opère de tels changements, le pouvoir légal va de lui-même là où se trouve le pouvoir moral. Le premier magistrat de la cité fut dès lors le *défenseur*, c'est-à-dire ce magistrat de création nouvelle investi par l'empire du droit de présenter les doléances des peuples et choisi par le suffrage populaire de la cité, qui, souvent, pour remplir cette fonction, désignait son évêque. Le défenseur n'avait guère eu, jusque-là, qu'un droit de conseil et de supplication ; mais il se trouvait maintenant investi du pouvoir exécutif, d'une sorte de souveraineté municipale : on ne saurait comment exprimer autrement que par cette alliance de mots le caractère de sa situation. Et quand nous cherchons, un siècle ou deux après la conquête, ce qu'étaient devenues les cités

gauloises, nous les trouvons pourvues encore d'un Sénat, de curiales; mais le premier magistrat, celui dont le titre précède ou accompagne seul, dans les actes publics, la désignation de la curie ou corps municipal, c'est le défenseur[1]. Les *formules* de Marculfe, de Sirmond, de Lindenbrog, d'Angers, les testaments et les diplômes, les actes réels et les types dressés d'avance par les actes civils, dressés par l'autorité municipale s'accordent à nous le montrer : donations, adoptions, constitutions de dot, tout doit être inséré par son ordre et celui de la curie aux actes municipaux.

Grâce donc à la constance des défenseurs, grâce au caractère complexe que leur avait imprimé leur autorité religieuse, grâce à la nécessité où se trouvaient les Francs, comme Clovis le comprit bien avant sa conversion, de respecter la religion des Gaulois pour ne pas réduire à un désespoir dangereux des populations beaucoup plus nombreuses qu'eux-mêmes, les institutions urbaines survécurent, et, comme Thierry l'a remarqué dans l'introduction des *Récits mérovingiens*, elles se trouvèrent agrandies plutôt que restreintes sous la domination barbare.

Or cette civilisation, dont les débris restaient debout, séduisit aussi les princes conquérants. Non-seulement cette impression fut vive et durable chez les rois goths, mais les rois francs la ressentirent de très-bonne heure. Le père de Clovis faisait graver en latin la légende de l'anneau royal, retrouvé dans son tombeau il y a deux siècles, et Clovis lui-même se para de la pourpre consulaire. D'ailleurs ils sentaient que l'exercice de ce pouvoir monarchique, dont ils admiraient et enviaient les débris, réclamait l'emploi des institutions romaines et des hommes accoutumés à les manier. Aussi les voit-on s'empresser d'accueillir à leur cour et d'employer dans leur gouvernement des hommes de la race vaincue. Les plus anciennes rédactions de la loi salique, celles qui, comme l'a remarqué M. Pardessus, ne portent encore aucune trace de christianisme, parlent déjà[2] de *Romains, convives du roi*, assimilés par ce titre, sinon absolument pour la dignité, aux Antrustions barbares. Les plus hautes dignités de la cour et de l'État furent, dès les premiers temps, accessibles aux Gaulois, s'ils montraient du talent ou seulement peut-être du savoir-faire.

La fiction historique qui supposait que les Francs en masse ont constitué la noblesse et les Gaulois la roture ne répond à aucun moment de l'histoire. Les barbares, reconnaissant chez les indigènes la distinction d'ingénus, de colons et d'esclaves qu'ils pratiquaient

[1] Voyez Raynouard, *Hist. du droit munic. en France*, I, 294-301. Cf. 317-8.
[2] Titre XLI.

eux-mêmes, s'assimilèrent à eux classe à classe, dans une certaine mesure. Si les classes populaires furent en grande majorité gauloises, c'est qu'en deçà de la Meuse et de la Somme les Gallo-Romains, mêlés en certains lieux de Goths et surtout des Burgondes, constituaient la population presque tout entière et les Francs une infime minorité.

II

L'IMPÔT SOUS LES MÉROVINGIENS. — CALAMITÉS DE LA GUERRE.

L'une des principales questions que doit se poser l'historien quand il recherche quelle fut, à un moment donné, la condition des classes les plus nombreuses, c'est la *quotité*, la *répartition* et le mode de *prélèvement* de l'impôt. Des systèmes très-divers ont été formulés sur cette matière, en ce qui concerne l'époque mérovingienne de notre histoire : tâchons de les oublier et de nous attacher aux faits.

Dès les premiers temps de la nouvelle dynastie, avant qu'elle eût eu le temps de s'asseoir, et surtout de se déprendre de la vie barbare, elle avait trouvé la fiscalité romaine tout organisée. Elle eut peu d'effort à faire pour la prendre et s'en servir ; il lui en eût, au contraire, fallu beaucoup pour se soustraire au désir de le faire, et rien ne prouve qu'elle ait tardé un seul jour d'en adopter l'usage. Nous avons, au contraire, pour garant du fait, le témoignage d'un contemporain très-bien informé, le roi Clovis en personne, qui a daigné nous laisser des renseignements à cet égard. Dans un diplôme adressé à un monastère, l'année même qui suivit sa conversion au christianisme, il déclare avoir cédé *de son fisc* autant de terres que l'abbé monté sur un âne en pourrait contourner en un jour. Le roi avait donc déjà des terres fiscales, et même beaucoup ; mais il ne s'agit encore ici que du domaine privé, écoutons la suite du texte : « Que nul homme exerçant le pouvoir judiciaire, n'ose rien prendre des biens de ce monastère, en quelques districts ou lieux du royaume qu'ils soient situés... Que nul juge n'entre dans ses villages, ses fermes et ses dépendances pour entendre des causes, y séjourner, y lever des amendes ou exiger des *taxes quelconques*[1]*;* mais que ledit monastère demeure sous notre protection et maimbournie et celle de nos successeurs[2]. »

[1] *Functiones*, expression technique du Droit romain (Le Huërou, *Instit. mérov.*, p. 302).

[2] *Diplomata*, vol. I, n° 58.

Un autre diplôme du même roi, rendu en faveur du couvent de Micy, fait aussi à cet établissement une concession de terre domaniale, et de plus lui accorde exemption de tout *tribut*, *péage* ou *exaction*, termes techniques de l'époque, où le *tribut* indiquait communément la *rente censive*, et l'*exaction* l'impôt de l'État[1]. D'autres documents du temps de Clovis ou de ses fils, réunis par l'auteur des *Institutions mérovingiennes*, et interprétés l'un par l'autre, confirment cette distinction; cependant le mot *tribut* s'applique aussi à l'impôt lui-même : Grégoire de Tours emploie l'expression *tributa publica*. Et, quand le concile de Clermont (535) demande à Théodebert Ier que chacun « possédant en sécurité sa *propriété*, paye seulement les *impôts* au *seigneur* dans le *lot* duquel est son domaine », il est certain qu'il ne s'agit pas de rente au propriétaire du sol, mais de la fiscalité du seigneur-roi qui a obtenu tel ou tel district dans les partages mérovingiens. C'est ce même Théodebert qui, au rapport de Grégoire de Tours[2], fit remise aux églises d'Auvergne, pays tout gallo-romain, de ce qu'elles devaient au *fisc*. Il serait fort singulier que les églises d'Auvergne eussent *toutes* à ferme des terres fiscales; mais admettant même qu'il y eût équivoque dans ce document, on n'en saurait trouver dans le décret de Clotaire, l'oncle de Théodebert, qui voulut exiger de toutes les églises de son royaume, comprenant alors une très-grande partie de la Gaule, le tiers des fruits de leurs terres[3]. Comme d'ailleurs il est clair que le roi ne songeait point à frapper les seules terres ecclésiastiques, ce qui eût été bien contraire aux habitudes du temps, il est clair qu'il y avait un impôt foncier sur la généralité des terres, et que cet impôt était fort lourd.

Mais, du moins, était-il également réparti entre tous? Non, et il faut ici prendre un moyen terme entre Dubos qui l'affirme et Boulainvilliers qui fait une exception absolue pour la noblesse. Outre les réserves relatives à l'Église, réserves dont nous verrons bientôt les avantages économiques, souvenons-nous que l'impôt direct était considéré par les barbares de Germanie comme une marque de servitude; il n'était nullement payé par les Francs ingénus, de quelque rang qu'ils fussent d'ailleurs. Presque tous les savants sont d'accord sur ce sujet, et M. Pardessus a fait observer[4] que Dubos n'a pu produire un seul fait en faveur de l'assertion contraire. Une tentative de Théodebert pour atteindre les revenus des Francs souleva une indignation furieuse[5];

[1] Voyez, pour ce texte, Le Huërou, p. 283.
[2] Liv. VII, chap. XXIII. Cf. Le Huërou, p. 309.
[3] Grégoire de Tours, 10, 22.
[4] Septième dissertation sur la Loi salique.
[5] Grégoire de Tours, III, 36.

encore faut-il remarquer qu'il n'avait guère le choix, car on comptait assez peu de sujets gaulois dans le royaume d'Austrasie; une tentative de Frédégonde contre le privilége d'un certain nombre de Francs, exempts de tribut au temps des fils de Clovis, fut suivie d'une réaction violente après la mort de son mari Chilpéric.

Les Gallo-Romains, au contraire, étaient soumis à l'impôt direct sans distinction de régions et de temps. Grégoire de Tours raconte avec détails certains faits relatifs à des variations de taux et de répartition, mais sans que l'historien signale en ces occasions une innovation de principe. Les taxes nouvelles imposées par Chilpéric à la cité de Limoges s'adressaient expressément aux *possesseurs de terres* et non aux fermiers du fisc[1].

Quelques années après, quand la portion de l'Aquitaine usurpée par lui eut fait retour à Childebert II, des officiers du palais furent envoyés à Poitiers pour procéder à un recensement nouveau, « afin que, vérification faite de l'état des choses, on pût, dit Grégoire de Tours[2], réformer les registres et exiger le cens *tel* qu'il avait été payé au temps du roi Sigebert. En effet, après la mort des chefs de famille, le poids en était retombé sur des veuves, des orphelins et des malheureux. » Il est vrai, le mot *cens* se dit souvent du revenu des terres fiscales; pas toujours cependant, car dans la suite du même récit, l'exemption du cens accordée à Tours ne peut guère s'entendre que de l'impôt. Mais, quand il en serait ainsi, nous verrions encore dans le récit précédent un curieux et triste exemple de la façon peu équitable dont le cens était réparti. La décharge de tribut, accordée un peu plus tard par le même prince à des établissements ecclésiastiques situés en Auvergne, fournit d'ailleurs à l'écrivain l'occasion de nous éclairer davantage sur le fait capital des procédés de perception. « Les *percepteurs* de ce tribut, dit-il, se trouvaient *accablés*, parce que les générations se succédant depuis un long intervalle et les *possessions* étant divisées en de nombreuses parcelles, le *tribut* était difficile à recouvrer. Par l'inspiration de Dieu, le roi fit droit à ce grief, en sorte que, pour ce qui était dû au fisc, ni le percepteur ne reçut de dommage, ni l'homme de l'église (*ecclesiæ cultorem*) ne fut détourné de son devoir[3]. »

Remarquons ici une contradiction apparente qui va nous éclairer sur la condition d'une partie des cultivateurs. Il s'agit ici, on le dit expressément, de possesseurs héréditaires, et cependant c'est à des

[1] Liv. V, ch. XXVIII. *Possessor*, dans la Loi salique, est opposé à *tributarius*, colon.
[2] Liv. IX, chap. XXX.
[3] Liv. X, chap. VII.

terres d'Église que la remise[1] est accordée. Ces terres d'Église n'étaient donc pas cultivées par de simples colons, mais par de véritables propriétaires, qui, pour obtenir plus de sécurité, s'étaient recommandés à l'Église, comme on se recommandait à un seigneur, et participaient, moyennant le payement d'un cens, à la garantie plus grande contre les violences des princes ou de puissants voisins dont jouissaient les domaines consacrés à un objet religieux. Il résulte aussi de ce passage que les percepteurs avaient alors une responsabilité analogue à celle des anciens curiales, à celle que les collecteurs de nos campagnes avaient encore au siècle dernier. On voit encore, par le motif spécial que l'historien indique à leur détresse, combien était imparfait, pour ne rien dire de plus, le régime cadastral, qu'en plein dix-septième siècle Colbert se trouvait encore impuissant à réformer. Du reste, la responsabilité fiscale était, paraît-il, échelonnée, ce qui ne veut pas dire qu'elle fût adoucie par le partage. Le *vicarius* la supportait pour son district, le comte pour la cité, d'où il devait faire tenir au Trésor la somme versée[2]; ainsi reportée de l'un sur l'autre, dans la hiérarchie des fonctionnaires, cette responsabilité ne pouvait rester lettre morte pour ceux du degré le plus bas, et les collecteurs de villages ne connaissaient guère la pratique des non-valeurs.

L'impôt foncier n'était pas le seul, et s'il paraissait quelquefois si lourd, c'était, en partie, parce que des charges multiples devaient plus ou moins tarir dans sa source la richesse du pays. Ainsi le *foraticum*, dont le sens propre était celui d'impôt sur le vin ou la bière perçu chez le cabaretier, se trouve mentionné dans une charte de Dagobert comme taxe déjà existante. Celle-là ne sera jamais trop lourde; mais divers textes appartenant aux règnes de Dagobert et de Clovis III mentionnent aussi le péage des ponts, celui des ports (*teloneum*), celui de *rotage* destiné à payer d'avance la dégradation que les *roues* des voitures peuvent faire subir aux grandes routes, le *ripaticum*, payé par les bateaux qui s'approchaient d'une *rive* pour une vente où un achat. Déjà un diplôme de Chilpéric parlait d'un *teloneum* sur la navigation de l'Escaut, perçu par le fisc à Tournay, et de droits distincts sur les marchandises, sur le charretage (*de carrigio*), sur la pêche à la seine (*de saginis*) et sur le passage du fleuve[3]. La principale garantie des populations contre les exigences fiscales est une disposition du capitulaire de Clotaire II, rendu en 615, à la suite du concile de Paris, dans laquelle le roi, faisant droit aux de-

[1] Remise d'arrérages très-probablement, comme l'a pensé M. Le Huërou, p. 308, 340.

[2] Le Huërou, p. 309.

[3] *Diplomata*, vol. CLXVII.

mandes qui lui ont été présentées, déclare que le *teloneum*[1] sera exigé seulement aux lieux et pour les objets qui s'y trouvaient assujettis au temps de ses prédécesseurs; l'article précédent portait : « Partout où un *cens* nouveau a été ajouté à l'ancien et où le *peuple* réclamera, que l'on fasse une enquête équitable et qu'il soit miséricordieusement amendé[2]. » Les textes de ce temps-là ne mentionnent guère le commerce et l'industrie que pour indiquer les charges qu'ils subissaient, et, avec un pareil régime de douanes intérieures, il leur était difficile de se relever des désastres de l'invasion.

Une autre charge des populations, c'était le service militaire. Dans la pensée des Francs, le partager avec les Gallo-Romains, c'était donner à ceux-ci une preuve de haute sympathie, et, en fait, ils sont, je crois, de tous les conquérants de l'Empire, les seuls qui aient donné aux populations indigènes le constant usage des armes. La communauté de service militaire constate en Gaule, dès le sixième siècle, un commencement de fusion déjà très-sensible entre les deux races, une préparation de la France. Malheureusement ce ne fut guère pour défendre la patrie commune que ces malheureuses populations eurent alors à payer l'impôt du sang : ce fut dans les interminables querelles des Mérovingiens entre eux. Il semble même que, pour ces courtes, mais désastreuses campagnes, on faisait des levées en masse dans la population la plus voisine de la frontière que l'on voulait envahir ou protéger; or, avec l'enchevêtrement de ces royaumes francs, bizarrement découpés à chaque partage, la frontière était, pour ainsi dire, partout. Après le meurtre de Galswinthe, quand les cités de l'Aquitaine, adjugées comme *weregeld* à sa sœur, la reine d'Austrasie, Brunehaut, furent disputées entre Chilpéric et ses frères, Mummole, général de ceux-ci, tua vingt-quatre mille hommes à l'armée du Neustrien Didier[3]; et, quelque temps après, il tailla en pièces les habitants du Poitou qui s'étaient levés pour lui résister[4]. Peu de temps après encore, Sigebert appelle aux armes, pour sa cause, les gens du Dunois et de la Touraine[5]. Une guerre contre la péninsule armoricaine fit ensuite lever les habitants de Tours, de Poitiers, de Bayeux (colonie saxonne), du Mans et d'Angers[6]. Et lorsque Chilpéric, se croyant sûr de son alliance avec les régents d'Austrasie, voulut envahir les États de Gontran,

[1] Peut-être dans le sens général de *péage*, impôt indirect. Voyez *Capitulaire* de 821, cité par Ducange, article *Teloneum*.
[2] *Diplomata*, CCXXIX.
[3] Grégoire de Tours, IV, 13.
[4] « Collecta multitudine resistere voluerunt. » (Greg. Tur., p. 40.)
[5] Grégoire de Tours, 50.
[6] Grégoire de Tours, V, 26.

un de ses généraux, le duc Bérulfe, marcha vers le Berry avec les levées de Tours, de Poitiers, d'Angers, de Nantes, tandis que Didier et Bladaste se dirigeaient vers le même pays, « avec toute l'armée de la province qu'ils administraient, » dit Grégoire de Tours. Évidemment il ne s'agit là ni d'une armée permanente, ni des quelques Francs dispersés dans l'ouest et dans le sud de la Gaule, mais bien des populations gauloises, armées malgré elles pour servir l'ambition du prince[1]. Didier défit les habitants de Bourges, et la campagne fut affreusement dévastée jusqu'à l'arrivée des troupes de Gontran, qui remporta une victoire décisive.

La mort de Chilpéric ne ramena pas pour longtemps la sécurité. Les peuples d'Orléans et de Blois vont ravager le Dunois, qui, avec leurs voisins de Chartres usèrent bientôt de représailles[2]; Bourges fit la guerre à Tours[3]; puis viennent la grande insurrection de l'Aquitaine sous le prétendant Gondevald et les levées faites pour la réprimer[4]. Mais ce qu'il y eut de plus affreux, ce furent les circonstances dela guerre déclarée par Gontran au roi d'Espagne Léovigilde, possesseur de la Septimanie. L'armée *franque*, en marchant vers Nîmes, commit d'odieux ravages, d'abominables cruautés sur le territoire bourguignon, c'est-à-dire sur celui même du prince qu'elle prétendait servir, et, d'autre part, le corps d'armée dirigé vers Carcassonne, corps formé par les *cités* de Bourges, Saintes, Périgueux, Angoulême et autres lieux de l'Aquitaine bourguignonne, se livrait à de semblables excès. Après un double échec, les Francs reprirent la route de leur pays, sans avoir changé de conduite, et le malheureux territoire de Toulouse, après avoir subi les pillages de l'armée de l'Ouest, subit une invasion des Espagnols[5]. Notons la distinction que paraît établir l'historien entre les Francs descendant le long des Cévennes et les troupes fournies par les cités d'Aquitaine qui concouraient à l'attaque de la Septimanie. Saintes, Périgueux, Bordeaux, Agen, Toulouse fournirent quelque temps après, une autre armée qui renouvela, sans plus de succès, la même entreprise[6]. Ces calamités accumulées dans un petit nombre d'années font assez comprendre ce qu'était le sort du pays.

[1] Grégoire de Tours, VI, 31.
[2] Grégoire de Tours, VII, 2.
[3] Grégoire de Tours, II, 12.
[4] Grégoire de Tours, XXXIV, 42.
[5] Grégoire de Tours, VIII, 28, 30.
[6] Grégoire de Tours, IX, 31.

III.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE. — SOULAGEMENT DES MISÈRES PUBLIQUES.

Il y avait encore une autre cause de souffrances, moins grave peut-être, mais bien réelle encore : c'était la violence et la vénalité des magistrats, qui avaient conservé, triste leg de l'empire romain, la double qualité d'administrateurs et de juges : ce sens complexe du mot *judex* est partout manifeste dans la Gaule franque. Déjà Clotaire Ier avait été amené à édicter solennellement que, pour être valable, une sentence devait être conforme à la loi ; que, dans aucun cas, on ne devait condamner un homme sans l'entendre ; que l'intervention de la volonté royale, subrepticement obtenue contre la loi, devait être sans valeur ; enfin qu'une condamnation illégale et injuste, portée en l'absence du roi, devait être flétrie par les évêques, et le jugement recommencé[1]. Ajoutons à cela que la guerre privée, la *faida*, si elle paraît avoir été rare au sixième siècle, subsistait cependant, admise par la loi et la coutume, en sorte que la composition payée pour un crime, le *weregeld*, était en quelque sorte la stipulation d'un traité de paix entre deux familles ; c'était le taux fixé d'avance pour la réparation qui devait être ordonnée par l'autorité publique,... si l'on voulait bien s'en remettre à son jugement. Et, selon l'auteur des *Dissertations sur la loi salique*, les grossières coutumes de la Germanie, qui admettaient la peine pécuniaire pour crime de meurtre, seraient devenues la loi pénale des Gaulois eux-mêmes qui n'auraient gardé la législation romaine qu'en matière de droit civil[2].

A la fin du sixième siècle on voit une sérieuse tentative de réforme. En 593 l'année même où mourut Gontran, le roi d'Austrasie Childebert II, son héritier en Bourgogne, conclut avec Clotaire II le *pactum pro tenore pacis*, où l'on décréta que l'homme capable d'un acte de brigandage, ou même celui qui l'aura dissimulé et se sera contenté d'une composition clandestine, sera puni de mort, ou plutôt sera passible de la peine de mort s'il ne se rachète ou n'est racheté par sa famille[3]. Bien que conditionnelle, la menace d'une peine si terrible pour un crime de l'ordre privé marque un changement considérable dans l'esprit de la législation franque, mais ce caractère nouveau est

[1] *Diplomata*, CLXV, 1, 3, 5, 6 (du recueil déjà cité).
[2] Dissert. II.
[3] *Diplomata*, CCCIII, 1, 3. Cf. 2. On voit aussi, par une formule de Marculfe (II, 28), qu'on pouvait payer par la servitude sa dette de rachat.

mieux affirmé encore dans des actes législatifs proprement dits, promulgués deux ans plus tard par les deux rois signataires de cette convention.

Clotaire II assimile le recéleur au voleur lui-même; une semblable assimilation est décrétée contre celui qui cacherait des brigands[1]. Childebert va plus loin encore dans une loi rendue par l'Assemblée des grands. L'enlèvement d'une femme est puni de mort avec confiscation des biens, sans qu'il soit parlé de composition; quant à l'homicide, il est expressément interdit de l'admettre à racheter sa vie au tribunal du magistrat, quand il n'y a pas de circonstance atténuante. Si la famille de la victime accepte une composition, du moins le coupable devra-t-il la payer seul, sans recours à sa famille, car, dit la loi, « il est juste qne celui qui a su tuer injustement apprenne à mourir justement. » Il suffit de la déclaration par serment de cinq ou sept honnêtes gens (*bonæ fidei homines*) pour qu'un voleur ou un malfaiteur soit mis à mort, et le juge qui l'aura relâché est menacé de la même peine[2]. Nul n'a le droit de refuser de se mettre à la poursuite d'un brigand sous peine de soixante *solidi* d'amende[3]. Mais à côté de ces dispositions terribles, de cette brutalité de la barbarie, substituée au laisser-aller de la barbarie, comme seul moyen de réagir contre elle, on trouve dans la loi de Childebert cette disposition qui, plus que toute autre, nous reporte dans un milieu bien éloigné de nos idées et de nos sentiments comme de nos mœurs : « Sur la dénonciation qui lui sera faite, le juge devra se transporter au domicile du brigand, le faire lier et l'envoyer au roi, si c'est un Franc ingénu. Si au contraire c'est un homme d'une condition inférieure (*debilior persona*), il sera pendu sur place. » Un peu plus tard, en 615, Clotaire II excepte le cas du voleur trouvé nanti de l'objet du vol de la disposition qui défend au juge de mettre à mort, *sans l'avoir entendu*, ni ingénu ni esclave[4]. Le même édit établissait que nul ne pourra être juge hors de sa province, afin que, suivant la loi, ses biens répondent du dommage causé par ses iniquités[5].

Ainsi la législation franque commençait à prendre en haute considération le droit qu'a la société d'échapper à l'anarchie. On voit

[1] *Diplomata*, CCIV, 2, 5. Les habitants de la localité sont civilement responsables du vol, s'ils n'arrêtent pas le malfaiteur. *Ibid.*, 1. Cf. Ducange, article *frustis*.

[2] *Diplomata*, CCV. Cf. le Préambule, 4, 5, 7.

[3] (Art. 9). Quinze seulement dans la loi de Clotaire; mais celui-ci établit dans chaque localité un centenier gardien de la paix publique (art. 8), et menace aussi de mort le juge qui violera le présent décret (art. 10).

[4] *Diplomata*, CCXXIX, 22.

[5] *Diplomata*, CCXXIX, 12.

une préoccupation semblable présider à l'administration de Dagobert, lorsqu'il vint de l'Austrasie, où il avait régné pendant les dernières années de son père, prendre possession de la Bourgogne et de la Neustrie. « Il rendait, dit Frédégaire (chap. 58), une si équitable justice parmi ses leudes, grands et pauvres, qu'on le regardait comme fort agréable à Dieu : *nul prix*, nulle acception de personnes, *n'influait sur ses jugements.* »

Ces réformes contribuèrent sans doute à cette renaissance du commerce, de l'industrie et même des arts, signalée par la construction de la première basilique de Saint-Denis. Un diplôme de Dagobert[1] nous donne des renseignements curieux et inattendus sur l'importance du mouvement commercial, seize ans après la mort de Brunehaut et la pacification générale de la Gaule. Il y déclare établir, en l'honneur de saint Denis, sur la route de Saint-Denis à Paris, un marché ou plutôt une foire annuelle pour tous les marchands du royaume et d'outre-mer, qui commencera le 7 des ides d'octobre. Elle durera quatre semaines, afin que les marchands de Lombardie[2], d'Espagne, de Provence et des autres régions aient le temps d'y arriver. Sans doute l'esprit du temps, l'esprit d'exclusion et de privilége, se reconnaît encore dans les dispositions manifestement populaires du souverain. Il interdit, durant cette foire, tout autre marché dans la banlieue de Paris ; mais c'est surtout aux dépens de ses propres revenus qu'il accorde des priviléges au marché de Saint-Denis. « Sachez, dit-il, *Missi* du roi, que tous ceux qui viennent d'outre-mer à l'occasion de ce marché dans toutes les cités de notre royaume... pour des achats de miel, de vin ou de garance, seront exempts de douane jusqu'à la troisième année. » Il fixe à perpétuité et conformément à l'ancienne coutume le droit de navigation dans les différentes cités du royaume. Au point de vue économique on devra remarquer ici d'une part que, dans ce diplôme, comme dans la constitution de Clotaire II, la fixité des péages permettait au commerce des calculs plus assurés ; de l'autre que l'indulgence de la douane à l'égard des marchands d'outre-mer a pour objet leurs achats à faire dans le royaume plutôt que l'importation de denrées étrangères. Dagobert renonce en faveur du nouvel établissement, à lever dans Paris et son district, des péages dont la liste est formidable. Mais l'éclaircie dura peu. L'anarchie reparut bientôt avec son cortége de meurtres, d'incendies et de pillages. Ni les institutions publiques, ni la charité privée ne suffisaient à guérir tant de blessures ; pourtant les classes souffrantes ne restaient pas sans remè-

[1] *Diplomata*, CCXLVII, année 629.
[2] C'est-à-dire d'Italie, alors en majeure partie au pouvoir des Lombards.

de et sans espoir. Il y avait pour elles, dans toutes les parties de la Gaule, un fonds de secours permanent et même considérable, dont il faut exposer maintenant la nature et l'organisation.

Ce fonds de secours, c'était les institutions ecclésiastiques et les garanties dont elles étaient entourées, non pas encore peut-être par une législation générale, mais par des priviléges locaux multipliés, remontant, pour quelques-uns du moins, aux premiers temps de la royauté mérovingienne et habituellement respectés. Les exemptions d'impôt qui leur furent reconnues, les *immunités*, comme on disait alors, d'après le langage de la loi romaine, et qui paraissent nombreuses dès le temps où Childebert Ier et Clotaire Ier se partageaient la Gaule, furent-elles un simple déplacement ou une diminution réelle des charges publiques? Il serait téméraire peut-être de se décider, quant aux premiers temps de la Gaule franque, pour l'une ou l'autre solution ; mais l'édit de Clotaire II, qui proclame la fixité de l'impôt dans chaque localité et le retour au taux du temps de son père et de ses oncles, paraît résoudre la question dans le sens le plus populaire pour les immunités reconnues postérieurement aux premières années du septième siècle. Ce qui est certain c'est que les revenus mis à l'abri de la rapacité du fisc et de ses représentants se multiplièrent dans les différentes parties de la Gaule, et qu'ils ne durent pas tarder à assurer dans chaque district quelques ressources aux plus malheureux des habitants.

En effet, le premier concile d'Orléans tenu l'année même de la mort de Clovis (511), déclare en termes exprès[1] : « Quant aux dons ou aux champs que le seigneur roi a daigné conférer aux églises, on accordera, par l'inspiration de Dieu, à celles qui n'en ont point, avec immunité pour les champs et pour les clercs, nous décrétons comme très-juste (*id esse justissimum definimus*) que tout ce que Dieu aura daigné donner[2] soit dépensé pour la réparation des églises, l'*alimentation des prêtres et des pauvres* et le rachat des captifs. »

Et, une vingtaine d'années plus tard (535), un concile d'Auvergne ajoutait : « Pour ceux qui demandent aux rois le petit bien (*reiculam*) des églises et, sous l'impulsion d'une affreuse cupidité, ravissent *la*

[1] Voyez le texte, au canon V, Labbe, IV, col. 1405.

[2] C'est-à-dire la récolte de chaque année. — Les souscriptions de ce concile constatent la présence des métropolitains de Bordeaux, Bourges, Tours, Sens, Rouen, et des évêques de Saintes, Périgueux, Cahors, Rodez, Auvergne, Auch, Angoulême, Poitiers, Paris, le Mans, Soissons, Avranches, Nantes, Angers, Troyes, Vannes, Rennes, Amiens, Verdun, Évreux, Coutances, Senlis, Orléans, Auxerre, Chartres, et deux autres dont je n'ai pu reconnaître la résidence. Toute la chrétienté gallo-franque y est donc représentée, car la Bourgogne n'était pas conquise, non plus que la Septimanie, et les bords du Rhin ne comptaient guère de chrétiens après tant de ruines.

substance des indigents, que la concession obtenue par eux soit sans valeur et qu'ils soient exclus de la communion de l'Église, dont ils veulent enlever les ressources[1]. »

IV

TRANSFORMATION DE L'ESCLAVAGE EN SERVAGE

Il est important, pour l'histoire générale de la civilisation, de considérer le respect tout exceptionnel imposé à l'esprit des Francs envers des propriétés qui n'étaient défendues que par une force morale. C'est en partie par là que s'est fait jour le sentiment général du respect pour la propriété d'autrui, chez les descendants de ces Germains qui, selon Tacite, « regardaient comme honteux d'acquérir par le travail ce qu'ils pouvaient gagner au prix de leur sang[2]. » De même ce mépris du travail dut céder graduellement chez eux à la vue du travail monastique, qui, comme on le sait, rendit à la culture une notable partie de la Gaule. Le labeur des mains cessait d'être tenu pour une occupation servile. Les particuliers avaient, d'ailleurs, un moyen d'obtenir pour leurs terres la garantie morale accordée aux biens de l'Église; c'était d'en faire à l'Église elle-même une donation sous réserve d'usufruit, avec ou sans redevance convenue[3]. Ce genre de contrat, connu sous le nom de *précaire* pour celui qui le demandait et de *prestaire* pour celui qui l'accordait, ne pouvait guère être conclu en ces termes par celui qui avait des héritiers de son sang, mais il y avait moyen de tourner la difficulté, et une formule de Strasbourg réserve aux enfants nés ou à naître du donataire l'usage des fruits aux mêmes conditions[4].

Mais, quelque précieuses que fussent ces ressources, il y avait à faire quelque chose de plus grand que de secourir des souffrances purement matérielles. Il y avait à ruiner le grand attentat contre l'humanité, l'esclavage, base des sociétés dans l'ancienne Europe et dont l'invasion germanique avait multiplié les victimes. Disons-le d'abord, pour prévenir un malentendu qui s'est souvent glissé dans les

[1] Labbe-, IV, col. 804. — Cf. Grég. de Tours, liv. IV, chap. II.

[2] Germ.

[3] Voyez Formules de Rozière, CCCIX, CCCXX, CCCXXII, CCCXXIV, CCCXXVIII, CCCXXX.

[4] Voyez Formules de Rozière, CCCL. Formules de Strasbourg, IV. Ces *formules*, dont une des plus anciennes collections porte le nom de Marculfe, étaient rédigées, avec les noms en blanc, pour les divers actes de la vie civile.

travaux historiques, l'esclavage, tel que le concevaient et le pratiquaient la Grèce et Rome, dans les temps de leur plus complète civilisation, était chose *absolument incompatible* avec le christianisme. S'il agit avec lenteur pour en transformer et en abolir les effets civils, il en frappa tout d'abord les effets moraux chez tous ceux qui acceptèrent son enseignement : là-dessus il ne pouvait transiger même un seul jour. Cette distinction a été trop rarement ou trop vaguement faite; elle n'en est pas moins capitale; sans elle, on ne comprendra ni l'antiquité, ni le moyen âge. L'esclave antique, c'était un être à forme et à voix humaine (*instrumentum vocale*), mais à qui la loi et l'opinion refusaient résolûment et absolument les conditions essentielles de la nature humaine. Il ne lui était permis d'avoir ni volonté, ni famille, ni conscience; « c'était, dit M. Wallon, un être semblable à l'homme et à qui tous les excès étaient licites dès qu'ils étaient commandés. Sa vie était considérée comme de nulle valeur[1]. » Or le christianisme ne put accepter un seul instant la négation de la conscience, ni chez une créature humaine, ni à son égard. Ce qu'il toléra comme une transition nécessaire, ce fut le maintien de la condition civile de l'esclave, c'est-à-dire l'obligation de travailler pour autrui, non temporairement, comme cela se fait encore, mais pendant toute sa vie, sauf le cas de l'affranchissement vers lequel poussait l'Église. Les liens de la servitude furent successivement relâchés; les familles de condition servile arrivèrent l'une après l'autre à la liberté, les unes directement, les autres en passant par une condition intermédiaire; et la plus grande comme la plus heureuse des révolutions s'accomplit sans bouleversement.

L'esclave a désormais une famille; il a les droits et les devoirs que confèrent les titres d'époux et de père; il a donc des pensées d'avenir. D'autre part, si la loi civile, très-imparfaite encore, le protége mal contre l'oppression d'un maître, mauvais chrétien en général, pourtant on ne lui demande qu'un travail utile, on n'en fait plus le jouet d'odieux et cruels caprices. Or de ce double fait, combiné avec les mœurs apportées de la Germanie, une grande transformation résultera promptement. « Les Germains, dit M. Thierry[2], avaient apporté de leur pays, où la vie était rude et sans luxe, des habitudes favorables à un esclavage tempéré. Le riche barbare était servi par des personnes libres, par les fils de ses proches, de ses clients, de ses amis (*vassi*, *gasindi*); le penchant de ses mœurs nationales, contraire à celui des mœurs romaines, le portait à reléguer l'esclave hors de sa maison et à l'é-

[1] *Hist. de l'escl. dans l'antiq.*

[2] *Essai sur l'Histoire du Tiers-État*, p. 15.

tablir, comme laboureur ou artisan, sur une portion de terres à laquelle il se trouvait fixé et dont il suivait le sort dans l'héritage et dans la vente. L'imitation des mœurs germaniques par les nobles Gallo-Romains fit passer beaucoup d'esclaves domestiques de la ville à la campagne, et du service de la maison au travail des champs. Ainsi « casés » (*casati*), comme s'expriment les actes du huitième et du neuvième siècle, leur condition devint analogue, bien que toujours inférieure, d'un côté, à celle du *lite* germanique, de l'autre à celle du *colon* romain. » Le mot *mancipia* (*manu capti*), qui signifiait originairement des captifs de guerre livrés à la discrétion du vainqueur, ne paraît plus représenter, au septième siècle, que des *esclaves colons*. Il figure, en effet, dans les chartes de cette époque, dans l'énumération des immeubles[1]. Un texte[2] distingue même les *mancipia* d'un *esclave acheté*, unique, remarquons-le bien, probablement un prisonnier de guerre, un de ceux au rachat desquels, nous l'avons vu, était expressément destinée une part du revenu des églises. Le pécule qui pouvait, par le rachat, affranchir complétement son possesseur, est aussi mentionné dans diverses formules[3].

Ce mouvement, commencé de très-bonne heure, donnait une certaine satisfaction aux deux principes dont je parlais. *Ne devant que son travail*, le serf (c'est le nom qui lui convient désormais) pourra même, tout en livrant au propriétaire de la ferme le plus net du produit, en réserver une portion pour lui-même, améliorer la condition de son intérieur et, dans une certaine mesure, *l'avenir de ses enfants*. Ces colons étaient, dit M. Pardessus[4], « accessoires des immeubles à la culture desquels ils étaient attachés.... Les améliorations qu'ils y faisaient restaient à ces immeubles. » Et comme, en général, on ne les séparait point de la terre qu'ils exploitaient, eux-mêmes et leurs familles jouissaient indéfiniment de ces améliorations que l'on reconnaît dans les *merita colonorum* d'une charte du septième siècle, *merita accolarum* de diverses formules. De plus, le maître permettait souvent d'exercer une industrie, ou mieux encore il donnait au serf, de son vivant ou par testament, une portion d'immeuble. Un serf propriétaire d'immeuble[5]! nous voilà bien loin, *même dans l'ordre civil*,

[1] *Diplomata*, CLXIII, où ils sont comptés avec les affranchis, nos 262. 271, 300. Le n° 340 parle, après l'énumération des pièces de terre, de *mancipiis ibidem commanentibus*. Cf. 341.

[2] De Rozière, CCCLXI. Cf. *Diplomata*, CCCLVII.

[3] De Rozière, XLIV, C.

[4] Septième dissertation sur la Loi salique.

[5] Septième dissertation sur la Loi salique. Voyez *Testament d'Aredius*, etc. *Proleg. ubi infra.* — Formules de Marculfe, II, 36 (de Rozière, *id.*, CLXI).

de l'esclavage antique. Des diplômes royaux du septième siècle[1] attribuent des propriétés collectives aux *matriculaires* de Saint-Denis, c'est-à-dire aux pauvres inscrits sur la liste des colons de cet établissement religieux. Enfin, ce qui est plus décisif encore, une formule de Marculfe[2] identifie et confond les noms de serf, de *gasinde* et de fidèle, terme alors synonyme de vassal; elle attribue à cet homme une manse avec les terres, édifices et serfs qui en dépendent à titre de *propriété héréditaire*.

D'un pareil état de choses surgit inévitablement l'idée d'estimer la valeur du travail en une redevance fixe, sur laquelle le maître pourra compter, le surplus appartenant au serf et se développant suivant son activité, son courage et son intelligence. Il deviendra *servus tributarius*, terme opposé á celui de *colonarius*, lequel exprimait un colon chargé seulement de cultiver pour le compte du propriétaire[3]. L'idée et la pratique du travail libre ont pénétré dans la classe des colons : un monde nouveau se prépare.

Il n'y a pas ici de date précise à fixer, puisque cette transformation fut volontaire de la part de chaque possesseur; la législation restait muette; tel domaine put être le théâtre de ce fait dès le cinquième siècle, tel autre demeurer dans l'ancien état jusqu'au onzième, et la transformation même dut s'accomplir avec des différences notables dans le degré de liberté reconnu au cultivateur. Mais enfin une condition intermédiaire entre l'esclavage et la liberté, condition qui fut souvent celle des affranchis eux-mêmes[4], se trouva répandue dans toute la Gaule dès les premiers temps de la domination franque. Et dès lors aussi différentes formules d'affranchissement confèrent l'*ingénuité*, autrement dit la pleine et entière disposition de la personne et des biens, comme si l'affranchi n'eût jamais été esclave. Les textes sont très-explicites à cet égard[5] : il est intéressant de retrouver les termes dans lesquels fut formulé l'avénement de nos aïeux à la liberté civile : « Que nul de ma postérité, dit l'un d'eux, ne puisse réclamer sur ces hommes aucun droit de patronage[6]. — Qu'il travaille pour lui-même, dit un autre, et possède en tout temps le fruit de son travail. — Vis pour toi, travaille pour toi, dit un troisième, possède le fruit de ton travail, portes ouvertes, comme un citoyen romain; va où tu voudras et choisis à

[1] *Diplomata*, CCLXVIII (Dagobert), et CCCXXX (Clotaire III).
[2] II, 6.
[3] *Proleg.* de Bretigny et La Porte-Dutheil, troisième partie, chap. III, art. 3.
[4] *Ibid.*, art. 2.
[5] Voyez De Rozière, LV, LXII, LXIV, LXVII, LXXXIII, XCI. Et *Proleg.*, *ubi supra*, art. 1.
[6] Que les Romains conservaient à l'égard de leurs affranchis.

ton gré mundeburde et protection, sans me rien devoir. » Tantôt c'est l'autorité royale[1], tantôt c'est l'autorité ecclésiastique, qui prend acte de l'affranchissement, selon qu'il est fait *par le denier* ou *devant l'Église*, et, par cela même, l'affranchi passe sous le mundeburde du roi ou de l'Église, si son ancien maître ne se l'est réservé[2]. Plusieurs conciles font d'ailleurs au clergé un devoir d'exercer leur protection sur les anciens esclaves affranchis par un acte religieux[3]; et la loi civile reconnut expressément, dans le grand Capitulaire de Paris[4], les effets de cette protection. Avoir un patron était chose indispensable à une époque si troublée, et l'importance en était si bien sentie que l'on voit des affranchis en chercher un à des conditions onéreuses et pénibles, analogues à celle dont l'acte même d'émancipation les grevait quand l'ingénuité ne leur était pas conférée[5]. Quand elle l'était, on la voit, dans certains actes ou formules, inspirée par le sentiment religieux, et quelquefois en termes si énergiques que l'institution de l'esclavage, même adouci, est blessée au cœur : « Au nom du Seigneur, dit l'une d'elles (LXII), afin que quand je sortirai de cette vie et que mon âme paraîtra au tribunal du Christ, je mérite d'obtenir miséricorde. » — Et une autre (LXXXIII) : « Pour le remède de mon âme et la récompense éternelle. » L'action de ce sentiment était assurément inégale chez les divers individus; mais, quand il est inspiré par une croyance identique, il doit produire successivement les mêmes effets dans différentes familles; et, en réalité, les faits attestent que, village après village, presque toute la Gaule est parvenue, bien avant la fin du moyen âge, à la possession de la liberté.

FÉLIX ROBIOU.

[1] De Rosières LV. — *Append. ad Marculf.*, 24.
[2] Pardessus, Septième dissertation sur la Loi salique.
[3] *Diplomata*, CXCIII. Conc. de Mâcon, 585. Cf. Conc. d'Oranges, d'Arles, d'Orléans. CCXXXVIII, Conc. de Paris.
[4] *Diplomata*, CCXXIX, p. 7.
[5] Proleg., Conc. de Mâcon, art. 1-2. Cf. De Rozière, LXXXIII, LXXXVII.

La fin prochainement.

LES NAÏVETÉS FINANCIÈRES

On n'a guère l'habitude d'associer ces deux mots. Les habiletés financières ne sont que trop connues. Je n'appelle pas naïfs les gens qui s'y laissent prendre : ce sont des ignorants ou des niais; ce sont des dupes, victimes d'une confiance mal placée en même temps que d'un penchant personnel aux aventures de la spéculation. L'espèce en est nombreuse, surtout parmi les lecteurs de journaux financiers et de bulletins financiers des journaux politiques. On ne sait pas assez ce qu'est cette littérature dite financière, toujours inféodée à un intérêt. On s'émerveille du bon marché de ces feuilles spéciales, à trois ou quatre francs par an, ce qui ne représente pas les frais d'impression, de papier et de distribution, qui donnent par surcroît à leurs abonnés des conseils gratuits pour leur enseigner l'art de faire fortune. On ne réfléchit pas que le vil prix de la marchandise est précisément le moyen d'avoir une très-nombreuse clientèle à qui puissent être prodigués ces conseils gratuits, mais non désintéressés. On s'imagine aussi que le rédacteur financier d'un grand journal est un spécialiste rétribué pour son concours, comme le rédacteur politique, le feuilletonniste, le chroniqueur, le critique musical et tous les autres collaborateurs. Il n'en est rien : le rédacteur du bulletin financier, au lieu d'être payé par le journal, paye la place qu'il y occupe. Il afferme à tant par an le droit de donner des conseils au public, soit dans l'intérêt de ses propres spéculations, soit dans celui des industries qui rémunèrent sa recommandation chaleureuse ou habilement détournée. Il est douloureux de voir s'engloutir, sur la foi de tels conseils, tant de petites épargnes, produit du travail honnête qui se condamne à remplir éternellement le tonneau des Danaïdes. Mais si l'on éprouve un sentiment d'indignation contre les conseilleurs, il est difficile d'absoudre entièrement leurs dupes : c'est une séduction malsaine d'agiotage qui les rend si crédules.

Ce n'est pas d'eux que je veux parler. J'appelle naïvetés financiè-

res les illusions sincères de gens éclairés, réfléchis, qui s'éprennent d'un système chimérique et en poursuivent sérieusement l'application. Le nombre en est grand, et une erreur d'optique sur la fonction des intérêts composés est presque toujours la cause de ces illusions. La science financière mérite certainement le nom de science exacte, bien plus que l'économie politique et l'économie sociale. Elle a des principes bien autrement rigoureux, des formules plus précises, et il semblerait aisé, avec un peu d'étude, de se préserver des erreurs grossières. Et cependant, en finances comme ailleurs, on voit surgir sans cesse des utopistes qui prétendent résoudre à leur manière quelque problème chimérique de quadrature du cercle ou de mouvement perpétuel.

J'ai souvent été honoré de leurs visites, et n'ai pas toujours réussi à leur causer le chagrin de leur dessiller les yeux. Récemment encore, je recevais une lettre curieuse, dont je ne veux pas nommer le signataire. Il me demandait un rendez-vous afin de m'exposer un système qui devait procurer à une société financière (à l'administration de laquelle je participe) un gain de 500 millions. Bagatelle! j'ai su que mon correspondant a des visées plus hautes : il est prêt à éteindre toute la dette publique de la France, et son procédé laisserait même un reliquat disponible d'un nombre très-respectable de milliards. Il a écrit au ministre des finances pour lui offrir son système. Déçu dans son espoir d'une réponse favorable, il l'a offert à M. de Bismark; mais son patriotisme y a mis pour condition la rétrocession de l'Alsace et de la Lorraine à la France. Ce n'est pas un homme d'intrigue, ce n'est pas un esprit égaré; il a des bureaux et des commis qui travaillent sous ses ordres à des calculs financiers. C'est un naïf. Je craindrais d'être indiscret en divulguant son système, que je connais imparfaitement d'ailleurs, ayant cru devoir me dérober à la conférence demandée.

Je n'ai pas pu me dérober à d'autres conférences destinées à élaborer le projet d'une société commanditaire de l'intelligence et de la moralité. J'ai même été affublé pendant quelques semaines du titre ridicule d'administrateur de cette société. J'en ai déjà entretenu, il y a deux ans, les lecteurs du *Correspondant*. Mes collègues n'étaient pas, ou du moins ne passaient pas pour des esprits chimériques : c'étaient pour la plupart des hommes de finance et de riches capitalistes, naufragés de la nef saint-simonienne, échoués sur la plage non déserte de l'opulence. Les curieux trouveront leurs noms, associés au mien, à la fin des œuvres posthumes du Père Enfantin; car j'ai eu la fortune singulière, et bien imprévue, que le dernier écrit du demi-dieu a été une aigre réponse au mémoire par lequel j'avais tué dans son germe la société dont il était l'inspirateur. L'idée était

en effet d'Enfantin, mais elle avait été prise au sérieux par des financiers.

Ce qui était naïf était moins la pensée, de tout temps pratiquée sous bien des formes diverses, de commanditer le mérite et le talent, que les moyens proposés pour généraliser cette commandite. On voulait d'abord une société d'actionnaires aux appétits tempérés, s'obligeant à se contenter d'un produit *maximum* de 5 pour 100 de leurs actions. Combinaison insensée : l'on trouverait plus aisément pour une grande œuvre des donateurs, que des actionnaires aux prétentions modestes. Des donateurs auraient au moins la satisfaction intime ou l'ostentation de leur libéralité ; des actionnaires qui feraient une aussi détestable affaire ne feraient qu'une sottise. Il est évident en effet que des titres exposés à toutes les chances de pertes — et elles étaient effrayantes — sans autre chance favorable qu'un intérêt de 5 pour 100, seraient frappés, dès le lendemain de leur émission, d'une dépréciation énorme, que je ne crois pas évaluer assez haut en la supposant de 50 pour 100. Il est même plus vrai de dire qu'ils seraient invendables. Il n'y a pas un homme de bon sens qui, sollicité de souscrire pour mille francs d'actions à de telles conditions, ne dût préférer faire un don de cinq cents francs, en sauvant le reste. La conception du capital social, avec un maximum d'intérêt de 5 pour 100, était donc une véritable naïveté financière. Ce n'est pas tout : comme on prévoyait que la protection des talents commandités aurait bien vite absorbé le capital social, on voulait le renouveler incessamment par des émissions d'obligations, suivant le procédé du Crédit foncier, et la naïveté de mes éminents collègues éclatait surtout dans la recherche des garanties qui seraient données aux preneurs d'obligations. J'eus quelque peine à démontrer que la recherche était vaine, vu qu'il n'y avait aucune garantie possible à offrir. Le projet fut finalement abandonné.

On m'a entretenu, il y a quelques années, d'un grand nombre d'autres projets qui contenaient une illusion analogue à celle dont je viens de parler, et qui avaient cependant quelque chose de plus spécieux. Il s'agissait de garantir à des actionnaires, dans un délai plus ou moins éloigné, le remboursement certain, intégral, du montant de leurs actions, dont le *capital* serait ainsi soustrait à toutes les chances de perte, les intérêts seuls étant exposés à des chances adverses. On s'adressait à des Compagnies d'assurances pour acheter cette garantie. L'idée peut sembler au premier abord chimérique : elle ne l'est aucunement, et la solution arithmétique du problème est tout ce qu'il y a de plus facile. C'est un simple placement à intérêts composés d'une partie du capital, retirée de l'industrie exploitée pour être versée dans une caisse de dépôt, où elle s'accroît jus-

qu'à ce qu'elle ait reconstitué le capital entier à rembourser. Le délai est naturellement dans la dépendance du taux de l'intérêt concédé. Je suppose, par exemple, qu'un industriel, pour exploiter un brevet d'invention ou un commerce quelconque, juge avoir besoin d'un capital d'un million. Il tâchera de réunir un capital de deux millions, dont il emploiera la moitié dans son exploitation, en s'interdisant de toucher à l'autre moitié, qu'il versera aussitôt dans une caisse de dépôt. Quel taux d'intérêt peut-il espérer d'obtenir pour ce dépôt? Tout est là. Il ne trouvera pas de société financière solvable et prudente qui consente à bonifier un intérêt composé de 5 p. 100 sur un dépôt; mais il traitera peut-être à 4, à 3 1/2 ou à 3 p. 100. Je suppose qu'il traite à 3 1/2 p. 100, le capital déposé de 1 million sera doublé, après vingt ans, à l'intérêt de 3 1/2 p. 100. Il sera devenu 2 millions, montant du capital social souscrit, et l'on sera donc parfaitement en droit d'annoncer aux actionnaires que le remboursement intégral du montant de leurs titres leur est garanti — après vingt ans.

Il serait même très-facile, si la loi de 1836 qui prohibe les loteries n'y faisait obstacle, de commencer plus tôt les remboursements, en les échelonnant sur une plus longue période au moyen de tirages annuels.

J'ai vu des industriels s'enflammer pour cette combinaison; j'ai vu des capitalistes tout près de partager l'enthousiasme, en souscrivant des actions ainsi garanties, et il m'est même arrivé de m'amuser à faire naître l'enthousiasme, en expliquant le procédé. « Quoi de plus séduisant, disais-je, que de s'associer aux chances illimitées de bénéfices d'une industrie nouvelle, d'une invention, d'une exploitation de mine, en se prémunissant contre toutes chances de perte du capital! Si l'industrie réussit, c'est une augmentation peut-être considérable d'aisance immédiate et future; si elle ne réussit pas, on en est quitte pour rentrer, après quelques années, dans sa mise dehors; on n'a rien aventuré du patrimoine de ses enfants; on n'a risqué que des revenus. C'est tenter sans imprudence et à bon marché la fortune. » Quand mon interlocuteur était bien persuadé, et prêt à délier les cordons de sa bourse, j'ajoutais : « Vous n'apercevez donc pas qu'il n'y a dans tout cela qu'une illusion? Décomposez l'opération qu'on vous offre, elle comprend deux opérations distinctes. Si vous souscrivez deux actions de mille francs chacune, en déboursant deux mille francs, il y en a la moitié — ou mille francs — que vous aventurez, capital et intérêts, dans tous les risques de l'industrie dont vous reconnaissez les dangers. Vous placez les autres mille francs pour vingt ans, dans une caisse de dépôt, au modeste intérêt de 3 1/2 pour 100, en vous interdisant d'en disposer pendant ces vingt

années, en vous fermant, durant cette longue période, toute chance d'augmentation soit du capital, soit du revenu. Est-ce qu'un pareil placement vous tenterait? Est-ce que, s'il vous tentait, vous auriez besoin, pour le réaliser, d'en faire l'accessoire d'une spéculation plus risquée, et d'emprunter l'intermédiaire d'un industriel? Vous n'auriez qu'à verser directement vos mille francs à la caisse de dépôt, contre une obligation de deux mille francs payable dans vingt ans. Y songez-vous? vous vous en gardez bien, et avec raison. Vous aurez toujours un meilleur emploi à faire de vos mille francs qu'un placement à 3 1/2 pour 100 à si long terme. L'industriel qui vous sollicite ne vous apporte donc rien, absolument rien, avec sa spécieuse combinaison de garantie. Moins que rien. Il vous incite à coudre à une première opération risquée, que vous repousseriez si elle était isolée, une seconde opération sans aucun avantage, que vous repousseriez pareillement si elle était isolée. Croyez-moi, gardez votre argent ; ou si vous êtes en humeur de risquer les premiers mille francs dans les hasards d'une industrie nouvelle, gardez au moins la possession et la libre disposition des seconds mille francs. »

On le voit, la combinaison illusoire que je viens de décrire mérite entre toutes le nom de naïveté financière; elle a cependant eu d'ardents propagateurs.

C'est encore une illusion du même genre qui a bâti, place du Château-d'Eau, faisant pendant à la caserne du Prince-Eugène, ce splendide palais vide des Magasins-Réunis, fastueux monument élevé à la naïveté financière. *L'Épargne par la dépense!* On était allé jusqu'à imaginer cette formule, qui manque, comme devise, sur le fronton du monument. Vous achetez un habit de cent francs, ou pour cent francs d'une marchandise quelconque : on vous remet avec la marchandise, et par surcroît, une obligation de cent francs, payable dans cinquante ans[1] ; en sorte que la marchandise ne vous coûte rien. Tandis qu'elle s'use et se consomme, sa valeur représentative ne s'use pas, elle, et demeure dans votre portefeuille, en attendant l'échéance. Plus vous usez, plus vous consommez, plus vous dépensez, plus vous amoncelez d'épargnes. Comment cela se

[1] La valeur *mathématique* d'une somme de 100 francs, payable dans 50 ans, étant supposé qu'on trouvât à l'escompter au taux de 7 p. 100, qui serait très-modéré, serait seulement de 3 francs et quelques centimes. En sorte que s'il s'était rencontré des banquiers assez extravagants pour faire cette opération, c'eût été seulement une valeur de 3 francs que l'administration des Magasins-Réunis aurait remise entre les mains de ses clients.

Mais il est clair que ces banquiers ne se seraient pas rencontrés pour escompter des titres sur un débiteur aussi suspect; aussi la valeur vénale ou commerciale du titre était *nulle*.

peut-il faire? Rien de plus simple, et arithmétiquement c'est encore irréprochable. Il serait tout aussi facile de vous remettre, à chaque dépense de cent francs, une obligation de deux cents, de trois cents ou de quatre cents francs : il suffirait de proroger suffisamment l'échéance; on s'enrichirait d'autant plus rapidement qu'on dépenserait davantage, on ferait fortune en se ruinant. J'ai oublié les chiffres des prospectus des Magasins-Réunis, mais ils importent peu. Voici toute la théorie : l'objet que vous payez cent francs dans un magasin de détail ne coûte pas, pris en gros, plus de soixante-quinze francs, y compris le bénéfice légitime du producteur. Il y a donc là une marge de vingt-cinq francs. Achetez cet objet aux Magasins-Réunis, au même prix courant de cent francs : tout d'abord vous n'y perdez rien et n'y risquez rien. L'administration va entreposer les vingt-cinq francs et les faire valoir à intérêts composés à votre profit jusqu'à ce qu'ils produisent cent francs. Combien de temps faut-il pour cela? A l'intérêt de 5 pour 100, vingt-huit ans, pas davantage. Or une société commerciale n'est pas embarrassée pour faire valoir, dans le commerce, des fonds à plus de 5 pour 100, et en promettant cet intérêt elle se réserve encore un beau bénéfice. Elle peut donc s'engager à vous rembourser cent francs dans vingt-huit ans. Si vous voulez attendre quatorze ans de plus, elle peut s'engager à vous payer deux cents francs dans quarante-quatre ans, pour chaque emplète de cent francs que vous ferez aujourd'hui. Attendez quatorze ans encore, et dans cinquante-huit ans, à bureau ouvert, elle vous payera quatre cents francs. C'est correct, mathématique, et l'on ne trouve rien à objecter à cela.

Il n'y aurait guère de motifs pour s'arrêter en si beau chemin, et l'idéal serait de retarder indéfiniment l'échéance pour accroître indéfiniment l'opulence de ses arrière-petits-enfants. Il me semble cependant qu'on pourrait se limiter lorsque l'habit de cent francs aurait rapporté un million. Ce serait l'affaire de moins de deux cents ans. Quel dommage que, sous Louis XIV, un de mes ascendants n'ait pas fait ainsi ses emplettes! J'aurais à me partager avec mes cohéritiers un million par chaque dépense de cent francs de mon prévoyant aïeul.

Ceci est la démonstration par l'absurde de l'absurdité de la combinaison. Le consommateur qui aura la moindre dose de bon sens devra se contenter de dire : Vous avouez que dans toute marchandise que vous cotez cent francs il y a un excès de prix de vingt-cinq francs; remettez-moi ces vingt-cinq francs en abaissant le prix à soixante-quinze francs, et nous serons quittes. Je n'ai pas besoin de vous pour faire valoir mes épargnes, et je choisirais des crédits plus sûrs. Le consommateur un peu plus avisé ajoutera : Vous ne pou-

vez pas avoir toutes les spécialités ni bien faire tous les commerces. Le luxe de votre monument et le luxe de votre état-major me rassurent, d'ailleurs, médiocrement sur la modération de vos frais généraux. Je craindrais fort que votre rabais de vingt-cinq francs ne se retrouvât en diminution de qualité. Je continuerai donc de m'adresser à mes fournisseurs.

Et cependant l'on a pu rencontrer une cinquantaine de millions naïfs qui se sont sacrifiés au service de cette idée saugrenue, dont il ne reste que des chiffons d'obligations bons pour allumer les poêles, et le fastueux bâtiment vide de la place du Château-d'Eau.

Peut-être est-ce autour de l'idée de l'*assurance* que s'est le plus étalée de nos jours la naïveté financière. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. L'institution des assurances est très-moderne, elle a des principes spéciaux complétement ignorés de la masse du public, même éclairé : ils ne sont enseignés dans aucune école, ils sont beaucoup moins vulgarisés, et aussi beaucoup moins simples que ceux de la science financière proprement dite ; ils prêtent très-aisément aux illusions et aux sophismes. Aussi les publicistes qui n'ont pas fait de ces principes une étude approfondie divaguent presque toujours lorsqu'ils veulent traiter des questions d'assurance.

La naïveté la plus répandue est celle qu'exprime la thèse de l'assurance par l'État. Cette idée a obsédé beaucoup d'esprits, tantôt comme ressource fiscale destinée à remplacer tous les autres impôts, tantôt comme moyen de protection de l'individu, garanti par la communauté ou par l'État contre tous les fléaux qui peuvent l'atteindre dans son aisance. Ce dernier point de vue a quelque chose de spécieux : on aime à se représenter l'État comme le protecteur universel dont la sollicitude s'étend à la réparation des dommages qu'un accident quelconque cause aux produits de l'activité humaine.

Ce n'est pas autre chose qu'une naïveté. La réfutation de la thèse de l'assurance par l'État entraînerait des développements qui dépasseraient de beaucoup les bornes de cet article, et je l'ai présentée ailleurs[1]. Mais je veux signaler en passant un argument d'actualité qui me frappe au moment même où j'écris ces lignes. Je les trace au fond d'une campagne de la Bourgogne, au milieu des travaux de la vendange qui, naturellement, est l'objet de toutes les conversations. J'entends se féliciter des résultats, qui sont généralement, et sauf les exceptions, magnifiques. Les cuves et les futailles sont insuffisantes, et l'on en commande de tous côtés. La maturité est parfaite,

[1] *Essai sur les lois du hasard*, chez Anger, rue Laffitte, 48.

la qualité, chose rare, répond à la quantité. Quoiqu'il ne s'agisse que de vins ordinaires et anonymes, j'entends dire qu'il y a des vignes qui rapporteront net au propriétaire, pour cette seule récolte, plus de mille francs l'hectare.

Tout près de la région des vignes, je vois des bois, aménagés à vingt ans, dont la coupe se vend brut, tous les vingt ans, moins de mille francs l'hectare, dont le produit *net* annuel ressort à peine à vingt francs. En une seule année, la vigne aura donc rapporté cinquante fois plus que le produit annuel des bois.

A la vérité, le produit des vignes n'est pas régulier, et c'est pour elles une année exceptionnelle. Les vignes sont sujettes à une foule de fléaux dont les plus connus sont l'oïdium, le philloxera, la gelée, la grêle, la coulure. Quand un de ces fléaux sévit, c'est un dommage grave, actuel, pour le vigneron, quoiqu'il retrouve souvent, dans l'élévation du prix du vin, la réparation d'une partie du dommage. Il est évident que, pour évaluer le produit de ses vignes, le propriétaire doit compter avec les mauvaises années et se contenter d'une moyenne. — Les bois sont à peu près exempts de tous fléaux, et, sauf les fluctuations des cours, leur produit modique peut être réputé régulier.

Maintenant, que l'année prochaine une de ces vignes, qui viennent de donner une si riche vendange, soit gelée ou grêlée, se représente-t-on les propriétaires de bois appelés à s'apitoyer sur le vigneron et à contribuer à l'indemniser du dommage qu'il éprouve? Où sera jamais la réciprocité?

C'est, en deux mots, la thèse de l'assurance par l'État ou par la communauté générale.

Les accidents qui menacent la vigne sont choses à régler entre vignerons, d'abord par l'emploi intelligent des moyens préservatifs qui peuvent combattre quelques-uns des fléaux en eux-mêmes, ensuite par la libre association ou le libre recours à des assurances spéciales. L'assurance par l'État encouragerait toutes les négligences et serait funeste à la production : quel est le vigneron qui s'évertuerait à combattre l'oïdium, s'il se savait assuré contre ses ravages? Elle violenterait la nature. La culture de la vigne rencontre ses limites naturelles dans les conditions climatériques, dans la constitution du sol, dans l'exposition des coteaux et des vallées. On ne plante pas la vigne ou on l'arrache, là où l'on reconnaît qu'elle réussit mal, qu'elle ne mûrit pas ou qu'elle est trop habituellement gelée. On n'y regarderait plus de près quand la gelée serait un accident assuré par l'État, et la masse des contribuables aurait à payer les plus téméraires expériences.

Tous les dix ou quinze ans, le public s'émeut à l'annonce des

inondations qui ont ravagé les bords de nos grands fleuves. On s'apitoie sur les dommages éprouvés par les riverains, et aussitôt les naïfs remettent en avant la thèse de l'assurance par l'État. Les économistes improvisés de la presse périodique ne manquent guère de saisir l'occasion de soutenir cette thèse commode. Je dirai encore comme pour la vigne. Les terres d'alluvion qui forment le val des grands fleuves sont d'ordinaire d'une fertilité extrême. Elles produisent de magnifiques pâturages ou de riches moissons, qu'elles doivent au voisinage des fleuves. L'inondation modérée, survenant à une époque opportune, peut même être un bienfait. L'inondation immodérée est, j'en conviens, un fléau, mais dont la menace n'empêche pas ces terres d'avoir une valeur décuple ou vingtuple de celle des maigres pâturages et des landes des plateaux élevés. Les propriétaires de ces tristes bruyères sont certes à l'abri de l'inondation : demandez-leur cependant avec quelle joie ils les échangeraient contre une contenance bien moindre de prés inondés. Eh bien, se figure-t-on rien de plus choquant, de plus injuste, de plus absurde que d'appeler ces propriétaires, en leur qualité de contribuables, eux qui n'ont aucune part aux bienfaits du voisinage des fleuves, à concourir à la réparation du dommage accidentel causé par le fleuve débordé? Encore une fois, c'est la thèse de l'assurance par l'État.

L'assurance ne peut être qu'une institution libre, librement recherchée par les intéressés. La proportionnalité de la prime au risque est la grande loi. A toute diminution du risque doit correspondre une diminution de la prime, à toute augmentation du risque une augmentation de la prime : c'est la seule justice distributive. De là les tarifs si diversifiés des Compagnies d'assurances. Les tarifs des assurances sur la vie sont ceux qui ont le plus de fixité : ils sont dans la dépendance des âges et régis par les tables de mortalité, lesquelles, à la vérité, sont susceptibles de corrections. Les primes des assurances contre l'incendie varient depuis la cote minime de dix et quinze centimes *pour mille francs*, taux auquel il est incroyable qu'on ose garantir, pendant un an, des risques d'incendie, jusqu'à celle de un à deux pour cent en France, et à l'étranger il y a des primes beaucoup plus élevées. Les primes des assurances maritimes et des assurances contre la grêle présentent aussi des écarts énormes, selon la gravité présumée du risque. Tout le talent professionnel de l'assureur, aidé de l'expérience et parfois de la statistique, trop souvent réduit à l'intuition et à l'empirisme, pour les risques *nouveaux* notamment, ou entraîné par les excitations de la concurrence, est d'*apprécier le risque* offert pour y proportionner la prime. L'équation, qui peut être d'abord incor-

recte, doit finir par se rétablir à la longue, quelquefois sur des ruines. Les assureurs qui ont mal apprécié disparaissent, et font place à d'autres qui profitent de leurs fautes.

Pour le dire en passant, cette *appréciation du risque*, qui exige toute la vigilance, toute la sagacité de l'intérêt privé, tout le libre jeu de la concurrence, échapperait encore entièrement à des fonctionnaires de l'État, dont les tarifs ne pourraient qu'être arbitraires, basés sur des statistiques vieillies et sans autorité.

Ce n'est pas tout. Quels que soient les tarifs, c'est un axiome, dans la profession de l'assureur, qu'il y a des risques absolument mauvais et non assurables à une prime quelconque, soit parce qu'il y a une présomption de fraude et d'improbité, soit parce qu'en l'absence d'une telle présomption, le risque est si effrayant, que la prime qui le représenterait serait inaccessible pour le proposant, dont elle détruirait presque la propriété ou l'opération en équivalant à un sinistre. Quand la prime en arrive là, ce sont les cataractes du Nil en assurances : elles sont infranchissables. Il est sensible qu'on ne peut pas assurer la vie d'un homme atteint d'une maladie mortelle et condamné par les médecins. On ne peut pas assurer davantage contre la grêle une vigne que l'on sait, à raison de son exposition, être plus ou moins grêlée tous les ans. Le vigneron serait insensé de payer la prime de 50 ou de 75 pour 100 qui serait peut-être l'expression du risque. Il a le choix entre arracher sa vigne et courir lui-même ses risques, s'il estime qu'un quart de récolte sauvé de la grêle lui donne un produit moyen suffisant. De même encore, un vieux navire pourrait être tellement délabré que le risque qu'il ferait courir aux assureurs ne fût pas estimé moins de 40 ou 50 pour 100. Il n'y a pas d'opération d'armement qui puisse supporter la charge d'une pareille prime. L'armateur doit se résoudre à démolir son navire, ou à le remettre à neuf s'il en vaut la dépense, ou enfin à le laisser voguer sans assurance en évitant les chargements trop lourds et les mers dangereuses. Malgré toute la vigilance des assureurs en cette matière, le mauvais risque, le risque inassurable, qui se faufile à travers les tarifs et réussit à se faire accepter, est ce qu'ils ont le plus à redouter. C'est afin de pouvoir maintenir des tarifs modérés pour les bons risques qu'ils sont obligés de repousser les mauvais. Aussi les mauvais risques sont toujours les plus ardents à réclamer la garantie de l'État, qui ne saurait pas avoir ces discernements ni prononcer ces exclusions.

Il est clair que la prime demandée par les assureurs ne peut pas être seulement l'expression exacte du risque. Il faut qu'elle comprenne aussi la représentation des frais de gestion, et, de plus,

une certaine marge de bénéfice probable, compensation légitime des chances adverses, rémunération légitime du capital exposé, du travail et de l'habileté professionnelle de l'assureur. Les assurés sont dans leur droit en cherchant à réduire, autant que possible, ces deux accessoires. Ils espèrent y parvenir par l'association mutuelle, et se trompent souvent. Ils n'échappent pas à l'accessoire des frais de gestion; quant à l'accessoire du bénéfice, qu'ils se sont flattés de supprimer, il arrive d'ordinaire qu'en le supprimant, ils ont diminué la circonspection, la vigilance, le discernement sévère de l'assureur dans le choix des risques. Les mauvais risques ne trouvent plus les barrières aussi bien fermées; ils s'infiltrent par toutes les fissures, et leur action est telle qu'elle a bien vite dépassé la marge de bénéfice que s'était réservée l'assureur habile, et que la concurrence tend sans cesse à réduire. Les mutualités d'assurances ont eu des fortunes diverses, et rarement heureuses. Quelques-unes, bien administrées, et s'adressant à des risques bien homogènes, ont réussi.

Il y a un moyen, mais qui n'est à la portée que du très-petit nombre, de payer seulement la valeur du risque, sans l'accessoire des frais et sans l'accessoire du bénéfice, c'est de se la payer à soi-même en se passant des assureurs et en s'ouvrant un compte d'assurances. Cela revient bien, en réalité, à ne pas se faire assurer; c'est très-différent, cependant, d'un acte de jactance et d'imprévoyance, à une condition nécessaire, — c'est d'avoir assez de risques à mettre en commun pour qu'ils fournissent, à eux seuls, la matière d'une sorte de Compagnie d'assurances.

Le cas ne peut guère se présenter pour les assurances contre l'incendie, si j'excepte l'État, qui possède seul assez de constructions et de forêts pour se dispenser de les faire assurer. Encore j'estime qu'afin de maintenir l'équilibre entre les budgets successifs, en évitant d'en charger démesurément un aux dépens des autres, lors des grands désastres, l'État devrait s'ouvrir un compte d'assurances, analogue à ceux dont je parlerai tout à l'heure; quelles ressources n'aurait-il pas trouvées dans un pareil compte après les sauvages incendies de la Commune! Les primes, qui se chiffrent par fractions de mille, sont si basses en France que je ne crois pas qu'il s'y trouve de propriétaires assez opulents pour faire sagement l'économie de l'assurance. Ceux qui s'y décideraient auraient, d'ailleurs, à tenir une comptabilité spéciale qui ne serait pas sans embarras ni sans frais.

Il en est différemment des risques maritimes. Là aussi l'État possède assez de navires pour en être lui-même l'assureur, ce que je ne blâme pas, tout en réitérant l'observation qu'il serait d'une

bonne comptabilité d'ouvrir aux bâtiments de la flotte un compte d'assurances. Ainsi ont procédé deux grandes sociétés d'armement que j'ai citées plusieurs fois, la Compagnie des messageries nationales et la société A. Petitdidier et C[e]. Celle-ci armait à la fois plus de 50 navires, d'une valeur moyenne, avant qu'ils eussent été amortis en vieillissant, de 200,000 francs environ chacun. C'était un matériel flottant de 10 millions, plus ou moins. Les assureurs eussent demandé une prime d'environ 7 pour 100. La société s'ouvre un compte d'assurances en y versant une prime qu'elle réduit à 6 pour 100. Dès la première année, ce compte présente un actif de 600,000 francs qui subviendrait à la perte de trois navires. Les navigations ayant été remarquablement heureuses, ce compte s'est accru rapidement jusqu'à paraître excessif, et il a pu y être fait des prélèvements distribués aux actionnaires. La Compagnie des messageries nationales a procédé exactement de même.

Cette combinaison est irréprochable, mais, je le répète, à une condition rigoureusement nécessaire, c'est qu'il y ait un assez grand nombre de risques homogènes et sous la même direction à mettre en commun, ce qui est extrêmement rare.

Si le lecteur a bien compris tout ce qui précède, je puis maintenant lui faire toucher du doigt une partie des illusions, des préjugés, des naïvetés répandus dans le public au sujet de l'institution des assurances. J'ai le regret de rencontrer tout d'abord un effort de propagande qui s'accomplit en ce moment même, dans quelques ports de mer, en faveur d'une œuvre d'assurance sur la vie des marins. Rien de plus généreux, de plus louable dans son inspiration que cette idée. M. le baron Grivel, capitaine de vaisseau, avec l'autorité de son nom et de son grade, lui a donné une véritable importance en la développant dans un écrit remarquable dont *le Correspondant* a eu les prémices[1]. Il a mentionné mes travaux avec une bienveillance dont je lui suis très-reconnaissant. Et cependant, malgré mes sentiments de profonde sympathie pour le but de l'œuvre recommandée et pour les personnes qui la patronnent, il m'est impossible de m'y associer. Mes études spéciales et la modeste notoriété qu'elles ont donnée à mon nom ne me le permettent pas. J'entrerais sans conviction dans la voie ouverte ou plutôt avec la conviction qu'elle est sans issue.

De quoi s'agit-il? D'assurer des ressources, ou plutôt des secours, car ils ne seront pas longtemps des ressources, aux veuves et aux orphelins des marins qui mourront par suite d'accidents de mer ou de naufrages. Or c'est la *moindre* des chances de mortalité des ma-

[1] *Protection aux marins*, chez Douniol, 29, rue de Tournon.

rins : elle n'est évaluée qu'au dixième environ de leurs chances générales de mortalité. Certes, quand un naufrage engloutit tout un équipage, l'imagination s'épouvante de tant de deuils simultanés, la vue s'afflige du spectacle de tant de veuves et d'orphelins, et c'est sous l'ébranlement de cette émotion qu'est née, à Saint-Brieuc, l'idée que j'ai le chagrin de combattre. Mais lorsqu'on réfléchit plus froidement, quelle raison quelconque y a-t-il de venir au secours des familles des marins noyés plutôt que des familles des marins morts de maladie? L'infortune n'est-elle pas la même? Je me représente d'autres veuves abordant celle qui vient de recevoir un secours, et lui disant avec amertume : « Tu es bien heureuse, toi, que ton mari se soit noyé. Les nôtres sont morts de la fièvre jaune ou du scorbut, et l'on ne nous donne rien. » Que serait-ce donc si elles pouvaient ajouter : « Et cependant on leur avait fait payer des assurances, et on les a gardées. » Est-ce qu'elles comprendront jamais qu'il est légitime de retenir leurs primes, ce qui serait pourtant nécessaire, et qu'il a été juste de n'assurer que la mort par naufrage?

J'aperçois donc déjà, sous l'œuvre de bienfaisance, un ferment d'irritation, de murmures, de révolte sincère dans les populations du littoral.

Faudra-t-il étendre l'assurance à toutes les chances de mort? Les sacrifices seraient décuples, et cela vaut la peine qu'on y songe.

J'avoue, d'ailleurs, que j'ai une très-médiocre confiance dans le bienfait durable de ces petites sommes, payées sans discernement, comme l'acquit d'une dette, par une caisse d'assurances obligée à la justification des qualités héréditaires avec tous les frais et embarras de ces justifications, avec les lenteurs et les dépenses des jugements de déclaration d'absence. Le plus souvent, en effet, quand un équipage périt tout entier, c'est que le navire a disparu sans nouvelles. Il n'y a pas d'actes de décès. Entre quelles mains, à quelle époque, à quelles conditions la caisse d'assurances commencera-t-elle à s'acquitter?

Je passe sur ces observations. Elles sont loin d'être mon objection principale.

Je suppose que, poussée par un souffle généreux, l'œuvre naissante ait autant de succès que je lui en présage peu. Je suppose qu'elle ait réuni quelques centaines de mille francs. C'est alors qu'éclatera l'inutilité absolue de la fonction d'une caisse d'assurances.

Qu'on veuille bien se souvenir qu'il a suffi à MM. A. Petitdidier et Ce et aux Messageries nationales d'avoir une cinquantaine de navires pour se passer des assureurs en mettant leurs risques en commun. Faites donc comme eux, dirai-je aux fondateurs de l'œuvre; plus vous pourrez réunir de marins assurés, moins vous aurez be-

soin de l'intermédiaire parasite d'une compagnie. Une compagnie d'assurances est obligée de se rembourser de ses frais généraux, dont la proportion sera d'autant plus forte qu'il s'agira du recouvrement de plus petites primes. Elle est obligée de se réserver, en outre, un bénéfice. Faites donc l'économie de ces accessoires du prix du risque. L'œuvre y gagnera sous tous les rapports. Vous ne serez plus liés par les termes précis d'un contrat dont le bénéfice peut échoir mal à propos à des collatéraux dispersés. S'il n'y a pas de désastre dans l'année, vous n'aurez pas perdu vos primes. Vous les accumulerez avec les souscriptions futures, vous doublerez, vous triplerez vos ressources jusqu'au moment d'un désastre. Alors vous distribuerez vos secours avec intelligence, sous la forme la plus utile, en les proportionnant et à vos ressources et aux besoins de chacun, non plus selon la lettre aveugle d'un contrat. Alors vous répandrez de véritables bienfaits et vous exercerez un intelligent patronage.

Je lis, dans le mémoire de M. le commandant Grivel, qu'une famille bienfaisante des environs de Saint-Brieuc a fait assurer à ses frais trente-six hommes de deux équipages partant pour la pêche. L'acte est certainement généreux, et, tant que l'œuvre n'est pas développée, il n'est pas en contradiction avec ma thèse. Si je sais qu'un pauvre ouvrier, mon voisin, néglige de faire assurer contre l'incendie son chétif mobilier et sa masure, en soignant cette assurance à mes frais je lui rendrai un grand service *éventuel*, je ferai une bonne action, presque une action prudente pour moi-même, afin de ne pas risquer d'avoir à ma porte le spectacle de sa misère, et le tout ne me coûtera pas cher, quelques francs à peine. Mais il est certain qu'à moins qu'il ne soit incendié, il ne m'en saura aucun gré et préférerait le don des quelques francs. L'assurance des trente-six marins aura coûté cher, et je gage qu'ils n'en auront guère su plus de gré à la donatrice. Il y a quatre-vingt-dix-neuf chances contre une qu'ils rentreront de la pêche sains et saufs et aimeraient mieux toucher les primes que de les voir gagnées par la compagnie. Ce n'aura été qu'un bienfait idéal, et j'incline à croire que la donatrice se lasserait de recommencer souvent ce genre d'aumônes que, pour ma part, je ne lui conseillerais pas. Avec la même somme, elle eût soulagé effectivement des infortunes actuelles. Néanmoins, je le répète, l'opération en elle-même peut être réputée judicieuse, *parce qu'elle est isolée*. Mais recueillir des masses d'aumônes pour payer à une compagnie des masses de primes d'assurances, ce n'est pas autre chose qu'une naïveté financière.

Je sais qu'on va me dire qu'on ne s'adresse plus à une compagnie comme dans le premier projet, mais à une caisse publique, à la Caisse d'assurances *en cas d'accidents*. Sur quoi je répondrai : on a

renoncé aux compagnies d'assurances, parce que, garantissant toutes les chances de mortalité, elles ont paru coûter trop cher ; on s'adresse à la Caisse d'assurances *en cas d'accidents*, parce que les cotisations qu'elle demande semblent très-faibles : 3 francs, 5 francs ou 8 francs. On en aura pour son argent. On n'aura, ainsi que je le faisais observer plus haut, que la garantie de la moindre chance : celle de la mort *accidentelle*, et l'œuvre sera manquée.

Il a fallu quelque complaisance pour faire l'application aux marins de cette Caisse publique, fondée « pour constituer des pensions viagères aux *ouvriers de l'industrie ou de l'agriculture* qui, dans l'exécution de ces travaux, sont atteints de *blessures* entraînant incapacité de travail, — et de donner des secours aux veuves et orphelins mineurs, » lorsque l'accident est mortel. Certes, les législateurs qui ont voté cette rédaction ne songeaient guère que les marins fussent des ouvriers de l'industrie ou de l'agriculture, ni que les blessures mortelles reçues dans l'exécution des travaux comprissent la disparition d'un navire dont on n'a plus de nouvelles. Aussi les statuts de la Caisse n'ont aucune disposition pour le cas d'absence. Le directeur de la Caisse, dans sa bienveillance pour les marins, a jugé qu'il n'y avait pas lieu de les exclure. Je crois qu'il s'est trompé. Il n'est pas remonté à la discussion de la loi qui a fondé, en 1868, la Caisse d'assurances contre les accidents. Il y aurait lu que, sur l'interpellation d'un député, le commissaire du gouvernement, M. Vernier, conseiller d'État, a déclaré expressément que la Caisse *ne serait pas applicable aux marins inscrits*, un supplément de loi serait donc nécessaire pour la leur rendre applicable.

Je passe sur cette observation. Les accidents ou blessures entraînant incapacité de travail sont extrêmement rares pour les marins, c'est la mort par naufrage qui est le vrai risque. Voyons donc les résultats des tarifs. Pour la plus forte cotisation, celle de huit francs, le blessé frappé d'incapacité absolue de travail, aurait droit, s'il a quarante ans, à une pension de trois cent soixante-douze francs, ce qui serait certainement un bienfait sérieux. Si la blessure est mortelle et qu'il laisse une veuve ou des enfants mineurs, le secours est de deux fois la pension, ou de sept cent quarante-quatre francs. La veuve du marin naufragé, quel que soit le nombre de ses enfants mineurs, recevra donc sept cent quarante-quatre francs, un peu plus ou un peu moins, la somme varie suivant l'âge, sans qu'il soit facile de trouver une raison à cette disposition bizarre. Rien de plus, voilà tout ce que pourrait donner la Caisse d'assurances en cas d'accidents. Eh bien, je dis que ce résultat est très-mesquin, et ne mérite pas tant d'efforts. Sept cents francs à une veuve chargée de

famille, sept cents francs réduits par les frais de justification des qualités, et ajournés indéfiniment en cas d'absence, voilà le maximum du bienfait, voilà ce qu'on poursuit au prix de tant d'embarras, de paperasses, de comptabilités minutieuses, à travers le formalisme à outrance de la Caisse des consignations. MM. A. Petitdidier et Ce en promettent autant, sans embarras et sans apparat, aux familles des marins embarqués sur leurs navires, et cela ne leur a presque rien coûté, et ils se sont bien gardés de s'adresser à une Compagnie d'assurances.

Sait-on combien il périt annuellement de marins français par naufrages? M. le commandant Grivel va nous le dire. Deux à trois cents, pas davantage. Pour l'humanité, c'est trop; pour une opération financière, ce n'est rien. Je suppose qu'il y en ait deux cents qui laissent des veuves ou des orphelins; à raison de sept cents francs par décès, tout roule sur un capital de secours de cent quarante mille francs. Or il y a environ quatre-vingt-dix mille marins embarqués. Si je suppose que tous payent la cotisation de huit francs, j'obtiens un total de cotisations de sept cent vingt mille francs, en regard d'un total d'indemnités de cent quarante mille francs. Voilà ce qu'est la conception financière!

Une souscription publique, bien lancée, sous le patronage du ministre de la marine, une œuvre d'utilité publique autorisée à recevoir des dons et des legs, recueillerait aisément plus de cent quarante mille francs, et n'en dévorerait pas six cent mille en pure perte, sans aucune institution quelconque, la bienfaisance privée produit davantage sous l'émotion d'une catastrophe locale. Au commencement de cette année, le port du Havre était affligé de la perte des équipages des deux vapeurs : *la Ville du Havre* et *la Marguerite*. Une souscription publique a été ouverte, elle a produit bien plus de sept cents francs pour chaque veuve.

Quelle imprudence que d'aller jeter en travers de ces généreux entraînements les combinaisons et les précisions de l'assurance! Il n'y a rien de plus propre à glacer les cœurs et à resserrer les bourses. « Les marins naufragés n'avaient qu'à se faire assurer, dira l'un. — J'ai déjà souscrit pour la Caisse d'assurances des marins, dira l'autre. » Et l'on s'abstiendra de soulager les infortunes actuelles.

L'assurance est une belle chose. La bienfaisance en est une plus belle, mais ce sont choses distinctes, qu'on ne saurait confondre. L'assurance a sa loi, qui est le discernement des risques. La bienfaisance a la sienne, qui est le discernement des misères. La bienfaisance s'acquitterait aussi mal de la première opération que l'assurance de la seconde. Il ne faut jamais prétendre mêler la cha-

rité, non plus que la politique ni la religion, aux affaires. Gagnez honnêtement le plus d'argent que vous pourrez dans les affaires et par les procédés des affaires, puis, avec l'argent loyalement gagné, concourez généreusement, suivant vos convictions et les inspirations de votre cœur, à des œuvres religieuses ou à des œuvres de bienfaisance. Mais, pour Dieu, qu'on ne me parle pas de banques religieuses, — ni d'assurances de bienfaisance.

Les Compagnies d'assurances sur la vie ont leurs bureaux ouverts aux marins comme aux hommes de toutes les professions. Seulement, les primes sont chères. Le risque supplémentaire de naufrage, sans être grave sur l'ensemble, est quelque chose. Le risque des climats malsains est beaucoup plus considérable. Les Compagnies sont nécessairement sur leurs gardes. Elles ont à se défier beaucoup de ce que j'ai appelé l'infiltration des mauvais risques. C'est quand des marins sauraient que la fièvre jaune ou d'autres épidémies sévissent aux lieux de leur destination qu'ils seraient le plus enclins à se faire assurer. M. le baron Grivel, en engageant les marins à se faire assurer, individuellement, en dehors de l'œuvre recommandée, à la Caisse publique d'assurances en cas de décès[1], a soin de leur signaler lui-même les chances de mort prématurée *sous le climat dévorant de certaines stations ou colonies.* Il semble ne pas s'apercevoir qu'il justifie, par là, toutes les exigences des Compagnies.

Cependant un bon nombre de capitaines, ayant assez d'aisance pour supporter une prime élevée, traitent de gré à gré avec les compagnies.

Je reconnais, et il faut reconnaître franchement que l'institution n'est pas à la portée des simples matelots. L'assurance sur la vie est un luxe qui exige un superflu d'aisance. Comment demander à des matelots un mois entier de leurs gages, et ce ne serait pas toujours assez, pour assurer un millier de francs à leurs familles? Nous sommes encore en présence de l'obstacle que j'ai comparé plus haut aux cataractes du Nil. La fonction de l'assurance disparaît.

Il n'y a plus place que pour la bienfaisance. « A l'œuvre! » s'écrie M. le commandant Grivel en terminant son écrit. « Le moment est venu de solliciter un généreux entraînement! » Oui, très-volontiers je répéterai cet appel, très-volontiers j'y répondrai moi-même, à une

[1] La caisse publique d'assurances en cas de décès excepte de sa garantie les décès qui surviennent *dans les deux premières années du contrat.* Cette précaution contre l'invasion des mauvais risques a été jugée nécessaire, avec raison je crois, mais elle fait obstacle à tout développement de l'institution. Quel est le marin qui s'embarrassera de se faire assurer, pour n'être assuré que dans deux ans? Il y a là un véritable cercle vicieux.

condition, c'est qu'on ne fondera qu'une simple œuvre de bienfaisance, c'est qu'on ne demandera aucune cotisation aux matelots, c'est que, laissant à l'écart les assurances dans leur libre domaine, on détachera l'œuvre de tout lien, de toute solidarité avec une caisse d'assurance quelconque, publique ou privée.

On remplirait des volumes des illusions qui se produisent en matière d'assurances. L'une des plus répandues est certainement l'idée de faire payer aux Compagnies d'assurances contre l'incendie les frais d'établissement des pompes et du service des pompiers. C'est comme si l'on proposait de faire payer aux assureurs maritimes les dépenses du service des phares, et bientôt celles de la construction et de l'entretien des ports eux-mêmes. Il y a environ quarante mille communes en France : une subvention moyenne de cinq cents francs pour les pompes et les pompiers ne serait pas de trop. On arriverait ainsi au chiffre respectable de vingt millions à demander aux Compagnies. Je ne parle pas de l'impossibilité de la répartition entre les mutualités et les Compagnies d'actionnaires, et parmi celles-ci entre des Sociétés qui ont tous les degrés de prospérité ou d'adversité. Qui ne voit que les assurés auraient nécessairement à rembourser ces vingt millions en augmentations de primes? Qui ne comprend que la combinaison profiterait d'abord aux imprudents qui se dispensent de se faire assurer, ensuite aux Compagnies étrangères qui, affranchies de la taxe, pourraient offrir des primes réduites d'autant? En sorte que les Compagnies françaises, ou plutôt en réalité leurs assurés, auraient à protéger à leurs frais, contre l'incendie, les propriétés assurées à l'étranger et les propriétés non assurées. C'est, en deux mots, la combinaison. Pourtant, il n'y a rien de plus fréquent que d'entendre des municipalités réclamer gravement des pompes aux Compagnies.

Du reste, j'ai eu connaissance d'une délibération d'un conseil municipal encore plus fantaisiste. Il se préoccupait de faire assurer les bâtiments de la commune. La prime du tarif, bien que très-faible, lui semblant excessive, il proposait de n'en payer que la moitié, s'engageant à payer l'autre moitié *si les bâtiments brûlaient*. Il est clair, en effet, que toute prime est trop forte et est de l'argent perdu quand l'année s'est écoulée sans accident.

Le conseil municipal se croyait donc généreux en offrant pour ce cas une demi-prime. L'idéal du raisonnement eût été de ne rien payer du tout et de jouir de l'assurance gratuite, sauf l'éventualité de l'incendie. Les naïfs délibérants n'oubliaient qu'une chose, à savoir, d'indiquer avec quoi les Compagnies rembourseraient des indemnités aux incendiés?

J'ai prononcé le mot d'assurance gratuite. Cette formule insensée a rencontré elle-même des zélateurs qui se prenaient au sérieux. Parmi les nombreuses visites dont je suis redevable à ma trop longue expérience, je mentionnerai encore celle d'un inventeur de génie, qui avait découvert l'*Assurance gratuite.* Sous ce titre séduisant, il avait élaboré tout un projet et des statuts qu'il avait pris la peine de faire imprimer. Il avait même déjà réuni des adhérents, et groupé, pour composer un conseil, plusieurs de ces niais qu'allèchent l'odeur des jetons de présence et le besoin d'être administrateur de quelque chose. Il venait me soumettre son Mémoire en me priant de l'examiner. — Prenez garde, lui dis-je, je crains que vous ne désiriez une approbation et un concours plutôt qu'une consultation. Mon avis risquerait d'être très-décourageant, car je suis prévenu contre votre titre seul, et je crois, avec un vieux proverbe, qu'on n'a rien pour rien. — Il insista tellement, et son insistance prouvait au moins sa bonne foi, que je ne pus pas refuser d'emporter le projet pour l'examiner à loisir. Je n'y trouvai pas autre chose que l'illusion des intérêts composés, la chimère renaissante des Magasins-Réunis. L'Assurance gratuite était le digne pendant de l'Épargne par la dépense. Une certaine partie de la prime était placée à intérêts composés jusqu'à ce qu'elle eût reconstitué la prime entière, moyennant quoi l'assurance n'avait rien coûté. Ce n'était pas plus difficile que cela. L'inventeur parut tout déconcerté, mais non persuadé, quand, à une seconde visite, il lui fallut entendre l'avis qu'il avait si vivement sollicité.

Je rangerai encore parmi les naïvetés financières l'opinion qui s'est accréditée, à la suite des récents désastres de notre pays, que les assureurs devraient garantir les incendies occasionnés par la guerre et par les discordes civiles. On ne réfléchit pas à deux choses : l'une qu'on ne rencontrerait pas d'actionnaires sensés pour donner une pareille garantie, l'autre que, si on les rencontrait par aventure, cette garantie serait vaine, puisque les catastrophes, en éclatant, feraient éclater l'impuissance des compagnies à les réparer. En effet, un capital social est nécessaire à une compagnie d'assurances, et pour fournir le fonds de roulement, et pour suppléer, au besoin, à l'insuffisance des primes dans les années de perte en donnant aux assurés une entière sécurité. Cette double fonction peut être remplie par un capital de quelques millions, lorsqu'on ne garantit que les chances ordinaires de l'incendie, avec une immense dispersion de risques répartis sur tous les points, sans solidarité entre eux. L'incendie qui consumera une usine de Rouen n'atteindra pas les usines d'Amiens ni les autres usines de Rouen. A Paris, le même désastre ne frappera pas plusieurs quartiers, ne détruira pas l'Opéra

et le théâtre du Châtelet, ne fera pas *flamber* à la fois le ministère des finances, le palais du conseil d'État, les Tuileries et l'Hôtel de Ville. Aussi je citerais telle compagnie qui, avec un capital de 10 millions environ, garantit jusqu'à dix milliards de valeurs dispersées par toute la France. La sécurité du public assuré est entière. Celle des actionnaires ne l'est qu'à la condition qu'on évite avec soin les grosses agglomérations de risques, ce qui est l'une des principales préoccupations d'une bonne administration. Mais si l'on garantissait les désastres de la guerre, qui ne voit que le principe de l'isolement des risques n'aurait plus d'application possible? Quand l'invasion étend ses ravages des frontières du Rhin aux rivages de la Loire, quand les fureurs incendiaires se promènent de la rue de Rivoli à la Villette, quelle est l'administration prudente qui saurait circonscrire les risques? et que serait un capital de 10 millions pour garantir un désastre de 50 millions ou davantage? La compagnie tomberait en faillite pour ne distribuer aux victimes de la guerre qu'un maigre dividende : la masse des autres assurés perdraient leur garantie. L'exception de la catastrophe de guerre, inaccessible à tous les calculs de probabilité, est donc une inexorable nécessité.

Ici je suis conduit à terminer cette étude par des considérations qui semblent d'un autre ordre et qui se rattachent cependant bien mieux à mon sujet qu'on ne serait porté à le croire. Les naïvetés et les sophismes financiers ne hantent pas seulement l'imagination des faiseurs de projets ni l'esprit irréfléchi du vulgaire. Les pouvoirs publics et les assemblées législatives ne s'en préservent pas toujours. A la suite de nos désastres, je ne sais quelle pression d'opinion ou peut-être d'influences électorales, entraînant la majorité de l'Assemblée nationale, a imposé à nos finances, déjà si surchargées, le fardeau d'indemnités de guerre que certainement aucun principe ne demandait d'inscrire au budget. Possesseur d'une maison de campagne aux environs de Paris, je l'avais, comme tant d'autres, retrouvée dévastée par l'occupation prussienne. J'acceptais sans murmure cette part des malheurs de mon pays comme j'ai dû accepter des préjudices et des douleurs bien autrement graves, et, certes, rien n'était plus éloigné de ma pensée que de réclamer à l'État le remplacement de mes carreaux cassés. Aussi ma surprise fut grande quand je reçus de la mairie l'invitation de fournir le bordereau estimatif de mes dommages, afin de participer à une distribution d'indemnités votées par l'Assemblée[1]. J'ose affirmer que ç'a été une dé-

[1] L'indemnité, à la vérité, a été loin d'être intégrale, mais je repousse l'idée même de l'indemnité partielle, comme un acheminement à celle de l'indemnité totale.

cision contraire à tous les principes, et qui introduit dans le droit public un précédent des plus dangereux. J'ai reconnu la thèse périlleuse de l'assurance par l'État contre tous les fléaux, thèse communiste, destructive de l'initiative du citoyen, de la prévoyance, de l'effort individuel, et, en quelque sorte, du sentiment de la défense personnelle. L'État répare ses ponts, ses routes, ses forteresses, ses monuments. Il ne doit à personne la réparation des propriétés privées dévastées par le fléau de la guerre, non plus que la réparation des préjudices causés par les autres fléaux, par la grêle, la gelée, l'inondation, le philloxera ou les sauterelles. Où s'arrêter, d'ailleurs, dans cette voie? N'y a-t-il eu de dévastations de la guerre que sur les propriétés bâties et les meubles qui les garnissaient? Faudra-t-il indemniser aussi les commerces qui ont souffert, les ouvriers qui ont chômé, les spéculateurs qui se sont ruinés, les fabricants qui ont fermé leurs ateliers, les négociants, bien plus malheureux que les propriétaires, qui ont été précipités dans la faillite? Tous pourraient invoquer le même principe de réparation par l'État des désastres du fléau de la guerre.

Res perit domino. La chose qui périt est perdue pour son maître, dit la maxime du droit romain. Il y a, dans le vieux droit maritime de toutes les nations, depuis les Rhodiens et peut-être les Phéniciens, un double principe qui est encore plus saisissant. C'est la distinction des avaries *communes* et des avaries *particulières*. Toutes les fois qu'un sacrifice volontaire est accompli par le capitaine *dans un intérêt commun de préservation*, qu'un mât est coupé, qu'une ancre est abandonnée avec sa chaîne, qu'une partie de la cargaison est jetée à la mer pour soulager le navire qui menace de couler, c'est l'avarie commune. Le dommage se répartit entre tous les intéressés au moyen d'une contribution proportionnelle. Toutes les fois, au contraire, que l'accident est fortuit et qu'il n'y a pas eu de sacrifice volontaire, c'est l'avarie particulière; chacun supporte le dommage de sa chose et la maxime romaine reprend son empire: *Res perit domino*. Après un naufrage, chacun recueille ses épaves. Le négociant, qui a sauvé ses cotons, n'a pas à contribuer à la perte du sucre fondu ni à celle du navire brisé. Rien de plus profondément juste que cette distinction.

Je m'excuse de rappeler la métaphore bien surannée du vaisseau de l'État, mon argumentation me l'impose. Le gouvernement, représenté par le général d'armée ou le commandant de la forteresse, est le capitaine. S'il ordonne des destructions de propriétés dans l'intérêt de la défense commune, point de doute, la justice exige une répartition du dommage sur la masse. C'est le sacrifice volontaire,

c'est l'avarie commune[1]. Mais l'État ne doit rien, absolument rien aux intérêts privés qui ont souffert des accidents et des hasards de la guerre.

J'ai parlé du danger du précédent. C'est, je l'avoue, la considération dont je suis le plus touché. Que l'opinion, dont le travail a été trop visible dans plusieurs décisions de l'Assemblée, empreintes d'une bienveillance qui va jusqu'à la mollesse, cette opinion que les dévastations de la guerre donnent ouverture à une action d'indemnité contre l'État, vienne à prévaloir définitivement, d'abord les intérêts privés redouteront moins la guerre, et ce sera déjà un résultat funeste. Il est bon que la guerre ne perde pas, aux yeux de tous, son caractère de fléau. Ensuite, chacun défendra moins sa propriété pendant la guerre elle-même, et ce sera un encouragement à toutes les couardises. Enfin, et surtout, la civilisation de la guerre reculera. Les entreprises contre les propriétés privées étant des entreprises contre l'État responsable, l'humanité n'aura plus de scrupules et les dévastations systématiques sembleront légitimées. A travers bien des exceptions cruelles, on peut cependant constater avec satisfaction un certain adoucissement graduel des mœurs de la guerre. Nous ne sommes plus, grâce à Dieu, aux temps où le vainqueur vendait les captifs comme esclaves, en s'emparant de leurs propriétés, ni à ceux où il livrait les villes au pillage. L'idée du respect de la propriété est en progrès et s'établit de plus en plus dans le droit des gens. C'est au nom de cette idée que je proteste contre les molles complaisances qui n'ont pas craint de mettre des désastres privés à la charge des finances de l'État.

Alfred de Courcy.

[1] Je réserve, bien entendu, ce qui est relatif aux servitudes militaires.

HILDEBRAND

JUSQU'A SON CARDINALAT[1]

VI

AVÉNEMENT DE LÉON IX. — HILDEBRAND CARDINAL SOUS-DIACRE.

« Les Romains, dit Bonitho, effrayés par une mort si prompte (celle du pape Damase II), et ne pouvant cependant pas rester longtemps sans pontife, se dirigent vers le Nord, traversent les Alpes, parviennent jusqu'en Saxe, y trouvent le roi et lui demandent un pontife. Mais comme l'affaire présentait en ce moment de graves difficultés, car les évêques ne voulaient pas aller à Rome, le roi se décida à venir dans la France rhénane. Il espérait trouver en Lorraine un évêque qu'il donnerait pour pontife aux Romains[2]. »

Ce fut à Worms qu'eut lieu, en effet, la nomination du nouveau pape. Voici en quels termes elle est racontée par l'un des historiens les plus remarquables et les plus véridiques du onzième siècle, Wibert, archidiacre de Toul. Comme l'évêque qui fut acclamé à l'assemblée de Worms pour monter sur le siége de saint Pierre, était précisément évêque de Toul, on comprend que les affirmations de l'archidiacre ont sur ce point une valeur spéciale.

« Une nombreuse assemblée de pontifes et d'autres grands se

[1] Voir *le Correspondant* des 25 juillet, 10 août et 25 septembre 1874.

[2] Interea Romani, tam celeri morte pontificis perterriti, tamen, quia diutius sine pontifice esse non poterant, versus Aquilonem tendunt, Alpes transeunt, Saxoniam pergunt, regem ibi inveniunt, orant sibi dari pontificem. Set quia hoc non poterat ad presens leviter fieri, episcopis quippe nolentibus Romam tendere, deliberavit Reni Franciam visere; credens, ex Lothariorum regno posse invenire episcopum, quem romanis daret pontificem.

(Bonitho, *Ad am.*, dans Jaffe, p. 631.)

réunit à Worms, en présence de l'illustre Henri, second empereur romain. A cette assemblée est également convoqué notre digne pontife (Bruno, évêque de Toul), car rien d'important ne se faisait sans son conseil dans la curie impériale. Et voilà que subitement, lorsqu'il ne s'attendait à rien de semblable, il est choisi à l'unanimité pour porter le fardeau de l'honneur apostolique. Son humilité s'alarma, et il lutta très-longtemps pour que cette dignité ne lui fût pas imposée; mais se voyant poursuivi de plus en plus dans ses retranchements, il demanda un délai de trois jours pour réfléchir, et il passa ce temps dans le jeûne et la prière, sans toucher à aucune nourriture et sans prendre aucune boisson. Les trois jours écoulés, il voulut faire devant tous les assistants une confession publique, et il s'efforça de grossir ses fautes pour que l'on revînt sur l'élection. Qui pourrait dire le torrent de larmes qu'il versa dans cette confession publique, et celles qu'il fit verser aux assistants touchés par ce spectacle? Aussi tous avaient à la bouche cette pieuse parole : *Dieu veuille conserver un fils qui a versé ou fait verser tant de larmes!* Voyant donc qu'il ne pouvait se soustraire à l'ordre de l'empereur et ne pas se rendre aux désirs de tous, il accepta malgré lui la charge qu'on lui imposait; mais, en présence des légats romains, il déclara n'accepter que si tout le clergé et tout le peuple romains consentaient très-explicitement à son élection. Il se rendit ensuite dans sa ville épiscopale de Toul, et il y célébra avec une grande dévotion les fêtes de Noël, en compagnie de quatre pontifes, du légat des Romains, Hugo, évêque de Cisa (Assise), ville d'Italie; d'Éverard, archevêque de Trèves; d'Adalbéron, évêque de Metz, et de Théoderich, évêque de Verdun. N'écoutant que son humilité et nonobstant la coutume contraire de tous les Apostoliques (papes), il se revêtit ensuite d'un simple habit de pèlerin, et prit le chemin de Rome sans interrompre ses prières et ses méditations, dont l'objet n'était pas tant les affaires qu'il allait avoir à traiter que les âmes qui lui étaient confiées[1]. »

Avant de suivre Bruno sur la route de Rome et de raconter les débuts de son pontificat, il est utile de faire connaître de plus près le courageux évêque qui acceptait d'être pape dans des circonstances si critiques, après les deux tentatives douloureuses qui avaient coûté la vie à Clément II et à Damase II. Les éléments de la biographie de Bruno se trouvent dans l'ouvrage de Wibert, dont il a déjà été question plus haut; ce qui suit n'est que le résumé de la première partie de ce livre[2].

[1] *Leonis IX vita ab ipsius in ecclesia Tullensi archidiacono Wiberto conscripta.* — Dans Watterich, *Pontific. roman. vitæ*, t. I, p. 149 et sq.

[2] Cf. Watterich, *Op. cit.*, t. I, p. 128-147.

Bruno était né le 21 juin 1002, sur les confins « de la douce Alsace, » à Égisheim, non loin de Colmar[1]. Sa mère, Heilewide, était de la famille des comtes de Dagsbourg, et par son père, le comte Hugo d'Égisheim, il était parent des souverains d'Allemagne. Le père du comte Hugo, également appelé Hugo d'Égisheim, était frère de la mère de l'empereur Conrad II. Aussi ce dernier traitait Bruno de « mon neveu, » et avait pour lui une affection toute particulière. Le père et la mère de Bruno se distinguèrent par une grande piété : ils firent en Alsace plusieurs fondations ecclésiastiques importantes, et pour se bien assurer qu'ils avaient payé intégralement la dîme, ils se soumettaient à l'épreuve de l'eau froide[2]. Lorsque l'âge le permit, ils envoyèrent leur fils à Toul pour y faire son éducation sous la direction de l'évêque de cette ville, Berthold, qui avait fondé une école pour la noblesse[3]. Ce fut sous cette tutelle qu'il parcourut successivement les études plus modestes du *trivium* et celles plus élevées du *quadrivium*. Pendant l'épiscopat d'Hermann, successeur de Berthold sur le siége de Toul, Bruno, se décidant à entrer dans la cléricature, commença à se former à la discipline ecclésiastique; il continua à résider à Toul, et ne fit à Égisheim que de courtes visites. Mais l'empereur Conrad, voulant avoir son neveu auprès de lui, le fit venir à la cour et lui confia un emploi en rapport avec la vocation qu'il voulait suivre. Comme il se trouvait déjà plusieurs Bruno dans l'entourage de l'empereur, on donna au nouveau venu le nom de « bon Bruno, » à cause de l'excellent caractère dont il tarda pas à faire preuve, et de l'aménité de ses mœurs. Ce nom de « bon Bruno » resta celui du futur pape jusqu'à ce qu'il fût monté sur le trône de saint Pierre.

En 1025, lorsque l'empereur Conrad vint en Italie pour châtier les Lombards révoltés et en particulier la ville de Milan, ce fut Bruno qui fut chargé de commander les troupes fournies à l'empereur par l'évêché de Toul, car l'évêque Hermann était malade et dans l'impossibilité de suivre l'empereur dans son expédition.

[1] « Procreatus est autem in dulcis Elisatii finibus. »
(Wibert, dans Watterich, *l. c.*)

[2] Utrum integre reddidissent rerum suarum decimationem sub judicio aquæ frigidæ perscrutabantur.
(Wibert, *l. c.*)

Aquæ frigidæ Judicium, una ex purgationibus vulgaribus, quas *Judicia* Dei appellabant : qua criminis alicujus suspectus, vel de gravi aliquo facinore delatus, in aquam demergebatur : ita ut si supernataret, nocens ac reus; contra si in imum delaberetur, innocens judicaretur.
(*Glossarium mediæ et inf. latinitatis*, par du Cange, éd. Didot, t. I. p. 344.)

[3] Quem (Brunonem) congruo tempore ablactatum Bertholdo sanctæ Tullensis ecclesiæ antistiti tradidit jam quinquennem liberaliter educandum litterarumque studio imbuendum. (Wibert, *l. c.*)

Bruno avait alors vingt-trois ans, et, quoiqu'il fût clerc, il remplissait toutes les charges de son métier de commandant. C'est lui qui choisissait les campements de ses troupes, qui plaçait les sentinelles nécessaires à la sûreté du camp[1]. Lorsqu'il était ainsi absorbé par ses occupations belliqueuses, l'épiscopat vint brusquement donner à son activité une tout autre direction. Hermann, évêque de Toul, était mort durant le carême de 1026, pendant qu'il était sur une de ses terres, près de Cologne. Le clergé et le peuple de Toul songèrent aussitôt à demander à l'empereur Conrad « le bon Bruno » pour leur évêque. Diverses considérations avaient fixé le choix des habitants de Toul. Bruno avait été élevé dans leur ville, sous les yeux des deux derniers évêques, et il avait laissé les meilleurs souvenirs ; en outre, Bruno était parent de la famille impériale, il était très-bien vu de l'empereur, et on espérait que la ville aurait aussi quelque part à la bienveillance du souverain, si elle possédait un tel évêque. Placée entre l'Allemagne, la France et la Bourgogne, Toul avait, plus qu'une autre ville, besoin que l'empereur la protégeât d'une façon spéciale. Conrad II, qui probablement rêvait pour son neveu une destinée plus haute que celle de gouverner un modeste diocèse des frontières de son empire, résista longtemps aux envoyés de l'Église de Toul qui étaient venus le trouver dans la haute Italie ; il finit néanmoins par céder, et Bruno quitta l'armée pour se dévouer au ministère qui lui était confié. Du mois de septembre 1027, époque où il fut sacré par l'archevêque de Trèves, jusqu'au mois de décembre 1048, où il fut désigné pour monter sur le saint-siége, Bruno se montra pendant dix-neuf ans l'un des évêques les plus remarquables de la chrétienté. Les nombreuses faveurs qu'il accorda aux moines, et son dévouement au saint-siége, prouvent qu'il partageait tout à fait les principes qui caractérisent à cette époque l'école de Cluny. Tous les ans, à moins que de graves affaires ne l'en empêchassent, il se rendait à Rome après les fêtes de Pâques[2], en compagnie des plus vénérables personnages de l'époque, d'Odilon de Cluny, de Guillaume de Dijon, ou d'Halinard de Lyon. Bruno ne fut pas seulement un évêque d'un grand mérite, c'était aussi un musicien de talent[3], et l'aménité de ses manières, la finesse

[1] In illius itaque sæcularis militiæ dispositione sic repente sagax apparuit et providus, quasi hujusmodi negotiis tantum fuisset hactenus exercitatus. Metabatur castra suis, disponebat stationes cum vigiliis, etc. (Wibert, *l. c.*)

[2] Summa inerat ei devotio, primum Pastorem, Clavigerum cæli annuo revisere recursu et pro ovibus a Deo sibi creditis ejus juvamen supplici exorare precatu. (Wibert, dans Watterich, *Vitæ Pontific.*, t. I, p. 147.)

[3] Sapientia divinarum humanarumque artium in eo refulgebat amplissima, maxime artis delectabilis musicæ peritia, qua antiquis auctoribus non modo æquiparari poterat, immo in mellifica dulcedine nonnullus eorum præcellebat. Nam

de son esprit, lui ont permis de jouer, lorsqu'il était encore à Toul, un rôle politique assez important. Comme évêque d'un diocèse situé à la frontière de l'empire et à côté de la France, il devait se préoccuper, dans l'intérêt de ses ouailles, de maintenir de bons rapports entre le roi de France et l'empereur d'Allemagne. Nous le voyons en effet, dès l'année 1032, contribuer par ses efforts à rétablir la paix entre l'empereur Conrad et le roi de France Henri Ier. En 1048, il se rendit de nouveau à la cour de France, parce que le roi Henri faisait mine de vouloir soutenir le duc de Lorraine Gottfried, révolté contre l'empereur, et il obtint que le roi abandonnât le duc à ses propres forces. Quoiqu'il eût montré un grand zèle pour les intérêts de l'empire, lorsque la Bourgogne fut réunie à la couronne d'Allemagne, Bruno avait su, grâce à sa connaissance de la langue romane et à sa distinction personnelle, se rendre sympathique à la cour de France, qui vit avec plaisir son élévation à la papauté.

Tel était l'évêque qui, en janvier 1049, se rendait à Rome pour y recueillir la difficile succession de Damase II. Bonitho place au début de son voyage une anecdote qui aurait eu une trop grande influence sur la carrière de Hildebrand pour que nous omettions de la rapporter.

« Tandis que, dit Bonitho, Bruno se rendait à Besançon, le vénérable abbé de Cluny vint au-devant de lui et amena avec lui le vénérable Hildebrand, dont nous avons déjà parlé. Celui-ci, ayant appris quelle était la cause du voyage, commença à adresser des prières au père pour qu'il n'allât pas plus loin. Il déclara que celui-là n'était pas apostolique (pape), mais bien apostat, qui, s'appuyant sur un ordre de l'empereur, s'efforçait de mettre la main sur le souverain pontificat. Le vénérable père, ayant entendu ces paroles, se tut et continua sa route vers Besançon ; mais, à la première occasion qui se présenta, il les répéta au vénérable évêque, et il parla en outre des mœurs irréprochables et de la conduite inattaquable de Hildebrand. Que se passa-t-il ensuite? Le pontife demanda à s'entretenir avec lui (avec Hildebrand). L'entrevue eut lieu en effet ; et, selon la parole évangélique, comme ils étaient tous les trois réunis au nom du Seigneur, Dieu fut au milieu d'eux ; car, sur son conseil (celui de Hildebrand), il (Bruno) déposa les insignes de la papauté, qu'il portait déjà, et, ayant pris une besace, il se hâta de gagner la ville des apôtres [1]. »

componens responsoria in veneratione gloriosi martyris Cyriaci sancti que Hidulfi Trevirorum archiepiscopi nec non beatæ Odiliæ virginis atque venerandi Anglorum apostoli Gregorii doctoris divini laudes servitii mirifico decore ampliavit. (Wibert, dans Watterich, *l. c.*)

[1] « Veniente itaque eo (Brunone) Vesuntium, venerabilis abbas Cluniacensis

Il est bien certain, et nous aurons plus loin occasion de le démontrer, que Hildebrand est rentré aux affaires et est revenu à Rome lors de l'avénement de Léon IX; mais il est fort douteux qu'il ait reparu sur la scène de la façon qui vient d'être indiquée par Bonitho; car le récit de cet historien présente de grandes difficultés, quand on le soumet à un examen détaillé.

Bonitho suppose évidemment que Hildebrand n'assistait pas à la diète de Worms, tandis que divers indices permettent de supposer qu'il s'y trouvait. Sans le dire expressément, car la phrase dont il se sert présente quelque obscurité, Bruno, évêque de Signia [1], le laisse entendre. Voici comment il raconte l'histoire de cette assemblée.

« Les hommes qui avaient à cœur les intérêts de la religion se réunirent avec l'empereur Henri, qui était en toutes choses d'une grande prudence, et avec les légats romains; et tous adressèrent d'instantes prières à l'évêque (Bruno de Toul). Ils lui demandèrent, au nom de son amour pour les princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul, de venir au secours de l'Église romaine, et de ne pas hésiter à affronter pour la foi et la religion chrétienne les périls qui pouvaient se présenter. Le pieux évêque hésitait devant la haute dignité d'une telle Église. Vaincu enfin par ces instances, il promit de faire ce qu'on lui demandait, mais à la condition suivante : « Je vais à Rome, dit-il, et là, si le clergé et le peuple me choisissent spontanément pour leur pontife, je m'inclinerai devant votre désir. Mais, dans le cas contraire, je ne reconnais aucune élection. » Ceux-ci, pleins de joie, approuvèrent ces paroles et acceptèrent la condition. A cette même époque se trouvait là [2] un moine romain, nommé Hildebrand, jeune homme d'un noble caractère, d'un grand esprit

obviam ei processit, ducens secum in comitatu venerabilem de quo supra retulimus, Hildebrandum. Qui cum causas itineris a quodam narrante audisset, cepit rogare patrem, ne illo tenderet; dicens eum non apostolicum set apostaticum, qui jussu imperatoris Romanum conaretur arripere pontificatum. Quod ut audivit venerabilis pater, tacuit quidem, set Vesuntium venit acceptaque occasione quantocius hec venerabili episcopo intimavit; adjciens simul et morum probitatem et integerrimæ ejus vitæ conversationem. Quid plura? Rogavit pontifex, ut ejus poti-retur colloquio. Quod et factum est; congregatisque tribus in nomine Domini, secundum evangelicum verbum ibi fuit Deus in medio eorum. Nam ejus consilio acquiescens, papalia deposuit insignia que gestabat; sumens que scarsellam, usque ad apostolorum limina properavit. » (Bonitho, *Liber ad amic.*, dans Jaffe, *Monum. Gregori.*, p. 632.)

[1] Bruno, évêque de Signia, non loin d'Anagni, mourut le 18 juillet 1125; il a écrit, probablement sous le pontificat d'Urbain II (1088-1099), une vie du pape Léon IX. Quoiqu'il se soit proposé d'édifier ses lecteurs plutôt que de faire un récit historique proprement dit, on peut cependant glaner dans son œuvre des renseignements importants.

[2] A Worms évidemment, puisque tous les historiens s'accordent à dire que là a eu lieu la diète.

et d'une profonde piété[1]. Il était allé dans ces pays pour étudier et pour servir l'Église en un monastère de la règle de saint Benoît. Le pieux évêque le fit venir auprès de lui, et lorsqu'il se fut rendu compte de ses principes, de son énergie et de sa piété, il lui demanda de venir avec lui à Rome. « Je n'en ferai rien, répondit-il. — Pourquoi? dit l'évêque. — Parce que ce n'est pas en vertu d'une institution canonique, mais en t'appuyant sur une puissance séculière, sur la puissance royale, que tu veux arriver au gouvernement de l'Église romaine. » Comme l'évêque était d'une nature droite et qu'il avait une grande douceur, il lui donna pleine satisfaction et lui fournit toutes les explications qu'il demanda[2]. »

D'après Bruno de Signia, en désaccord sur ce point avec Bonitho, la première entrevue de l'évêque de Toul avec Hildebrand aurait donc eu lieu à Worms même; et, en effet, on s'explique très-bien que Hildebrand soit venu à l'assemblée convoquée par Henri III. Il savait qu'elle allait désigner le futur pape; aussi ses antécédents, son amour pour l'Église et pour le Saint-Siége, tout lui faisait un devoir d'être présent. Il ne faudrait pas objecter que Hildebrand n'aurait pas osé se trouver dans une assemblée présidée par l'empereur Henri III; car, nous l'avons déjà dit, les rapports d'Henri III et de Hildebrand n'ont pas été tels que le supposent beaucoup d'historiens. La correspondance de Grégoire VII prouve qu'Henri III a été, au contraire, d'une bienveillance exceptionnelle pour Hildebrand, et que cette bienveillance ne s'est jamais démentie.

Bien des événements s'étaient, du reste, passés depuis le concile de Sutri, et aux uns comme aux autres ils avaient dû inspirer de sévères réflexions. La mort des deux derniers papes, et les répugnances des évêques de l'empire à se rendre à Rome, avaient prouvé à Henri III qu'il n'était pas si facile d'implanter dans la ville éternelle des papes allemands; et, d'un autre côté, l'état de plus en plus précaire de la papauté, les dernières tentatives de Théophilacte de Tusculum, devaient donner à penser au parti de Cluny. De part et d'autre on désirait arriver à une entente, d'autant mieux que la mort de Grégoire VI permettait d'agir avec plus de liberté qu'auparavant. Le récit de Bruno de Signia fait très-bien entrevoir ce compromis : l'empereur désigne, il est vrai, le futur pape; mais l'élection spontanée du clergé et du peuple romain est expressément réservée. Bruno de Toul en fait une condition essentielle. Les conseils que

[1] « Illis autem diebus erat *ibi* monachus quidam Romanus, Ildebrandus nomine, nobilis indolis adolescens, clari ingenii sanctæ que religionis. » Comme Bruno n'a pas nommé Worms, le mot « ibi » n'est pas absolument concluant.

[2] Brunonis episcopi Signiensis, *Vita S. Leonis IX*, dans Watterich, *Vitæ*, etc., t. I, p. 96 et sq.

Hildebrand aura donnés en cette circonstance à l'évêque de Toul, pour lui persuader d'agir de cette manière, ont revêtu dans Bonitho une couleur légendaire, et Bruno de Signia lui-même a quelque peu embelli la scène.

Les preuves et les considérations qui précèdent nous autorisent à rejeter la donnée de Bonitho, d'après laquelle le futur pape aurait quitté Worms en étant déjà revêtu des insignes de la papauté, et ne les aurait déposés que plus tard à Besançon, à la demande d'Hildebrand. On a vu que l'archidiacre Wibert affirmait le contraire, et son autorité est, pour ce qui concerne Léon IX, bien plus considérable que celle de Bonitho. Il est très-probable que les légats romains ont apporté avec eux les signes distinctifs du souverain pontificat, lorsqu'ils sont venus demander un nouveau pape à Henri III. Nous verrons que, lors d'autres vacances du Saint-Siége, des légats romains ont agi de cette manière; mais Henri III se sera contenté de donner ces insignes à Bruno, sans exiger qu'il les portât avant l'élection romaine et l'intronisation. Ce n'est pas là une pure supposition; c'est exactement ce que dit un auteur contemporain, Anselme, moine de Reims : « Les insignes de la dignité apostolique lui furent remis, et Auguste lui ordonna d'aller à Rome, pour ne les revêtir qu'après les sanctions ecclésiastiques. Mais comme la solennité de Noël était proche, il voulut la célébrer avec le clergé dont il était le pasteur, et, cela fait, il se rendit là où on lui avait commandé d'aller[1]. »

On peut attaquer le récit de Bonitho à un autre point de vue; car ce chroniqueur suppose un fait qui n'a pu avoir lieu. Si l'entrevue de Besançon entre le pape désigné, l'abbé de Cluny et Hildebrand s'était passée comme le veut Bonitho, il faudrait la placer aussitôt après la Noël de 1048, dans les premiers jours de 1049, puisque c'est après avoir célébré à Toul les fêtes de Noël de 1048, que Bruno prit le chemin de Rome. Or Odilon, abbé de Cluny, est mort dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier 1049[2]; il ne peut donc s'agir de lui dans cette entrevue, et il faut songer à son successeur, Hugo. Lors de la

[1] Unde Apostolicæ dignitatis ei adjudicata sunt insignia, jussumque ab Augusto, ut ad hæc secundum ecclesiasticas sanctiones suscipienda Romana inviseret mænia. Sed quia solemnia imminebant Nativitatis Dominicæ, hæc cum clero, cujus fuerat pastor, disposuit celebrare, eisque celebratis, quo erat præceptum, abire.

(Anselmi monachi Remensis, *Historia dedicationis ecclesiæ S. Remigii,* dans Watterich, *Vitæ*, etc., t. I, p. 113.)

[2] Anno itaque Dominicæ incarnationis 1048, ætatis autem suæ 87, ordinationis etiam 56, ea nocte quæ Dominicæ circuncisionis solemnia præcedebat, salutaris eucharistiæ sacramenta percepit, sic que beatum Deo spiritum reddidit.

(*Vita S. Odilonis* a S. Petro Damiani; Migne, *Patrol.*, t. CXLIV, col. 943.)

Selon la coutume du moyen âge, Pierre Damiani fait commencer l'année au 25 mars. Aussi son 1er janvier 1048 est, suivant notre manière de compter, le 1er janvier 1049.

mort d'Odilon à Silviniacum, prieuré du Bourbonnais, Hugo se trouvait lui-même dans la Bourgogne allemande, pour régler une affaire concernant le couvent de Peterlingen. Il revint en toute hâte, et ne fut élu abbé que le 18 janvier, jour de la fête de la Chaire de saint Pierre. Mais, à cette date du 18 janvier, Bruno de Toul avait déjà, comme le dit Mabillon, traversé les Alpes et était entré en Italie. Il n'existait donc pas d'abbé de Cluny précisément à l'époque où Bonitho fait intervenir un abbé de Cluny auprès du futur pape[1].

Nous avons analysé avec trop de détails les données de Bonitho, pour qu'il soit nécessaire de nous arrêter longuement aux assertions du chroniqueur Otto de Freising, qui a partagé et même accentué les erreurs de Bonitho. Voici son récit :

« Bruno, appelé ensuite Léon, était évêque de Toul, lorsqu'il prit le gouvernement de l'Église romaine. Ce fut l'autorité royale qui désigna ce descendant d'une noble famille franque pour monter sur le siége de saint Pierre. Comme il traversait les Gaules après avoir déjà revêtu le manteau de pourpre, signe distinctif de la dignité pontificale, il vint à Cluny. Là se trouvait en ce moment Hildebrand, qui, dit-on, était prieur du monastère ! Poussé par un saint zèle, Hildebrand engagea Léon à ne pas agir de cette manière. Il lui représenta qu'il était illicite de se servir d'une main laïque pour accaparer de force le souverain pontificat, et arriver ainsi au gouvernement de l'Église universelle. Il lui promit que, s'il voulait accepter ses conseils, il lui indiquerait le moyen de raviver la liberté de l'Église par une élection canonique, et cela, sans blesser la majesté impériale. Léon, se rendant à ces avis, déposa la pourpre, et, prenant un habit de pèlerin, se remit en route et amena avec lui Hildebrand. Étant arrivés à Rome, Bruno est élu souverain pontife par le clergé et par le peuple, conformément aux conseils de Hildebrand, et c'est ainsi que l'Église romaine fut appelée à procéder à l'élection[2]. »

Hugo, et non Hildebrand, était prieur de Cluny lorsque s'est tenue l'assemblée de Worms; et, quant à la visite de Bruno à Cluny, elle est d'autant moins probable que le futur pape avait hâte de gagner l'Italie. La mort d'Odilon et l'absence de Hugo étaient de nature à modifier ses projets, s'il avait eu la pensée de se rendre à Cluny. De

[1] *Annales ordinis S. Benedicti*, auctore Mabillon, t. IV, p. 498 et sqq., édit. de Paris, in-folio, Robustel. — Giesebrecht (*Geschichte der d. Kaiserzeit*, Bd. III, S. 648) pense qu'Hugo a pu, en revenant de Peterlingen à Cluny, voir Bruno à Besançon; il se peut, en effet, que cette rencontre ait eu lieu; mais Hugo n'était alors que simple prieur, et cette supposition ne prouve nullement qu'il faille ajouter foi au récit de Bonitho.

[2] Otto de Freising, dans dom Bouquet, *Hist. des Gaules*, t. XI, p. 262.

même que Bonitho, Otto de Freising a voulu rendre plus dramatique le récit d'un événement dont le fond est vrai. A Worms, Hildebrand a, par ses conseils, notablement influé sur la conduite tenue par Bruno de Toul; la légende s'est emparé de cette donnée, et y a ajouté ces diverses broderies.

Lorsque Bruno de Toul partit pour l'Italie, il amena avec lui un grand nombre de clercs et de laïques de distinction, car il craignait de se trouver isolé, et partant tout à fait impuissant pour l'œuvre de réforme qu'il méditait, s'il ne se procurait de dévoués collaborateurs. Ce fut là le motif qui le fit insister vivement auprès d'Hildebrand pour le décider à revenir à Rome avec lui. Hildebrand finit par céder; et nous verrons que, dès le début, il occupa une charge importante dans la curie du nouveau pape[1]. Bruno amena aussi avec lui un des clercs

[1] Quelques historiens, Schirmer (*De Hildebrando subdiacono ecclesiæ romanæ*, p. 39), Floto (*Kaiser Heinrich IV*, Bd. I, S. 173), ont prétendu qu'Hildebrand n'était pas rentré à Rome lors de l'avénement de Léon IX, mais seulement quelque temps après. Floto prétend que ce fut à l'issue du grand concile de Reims, c'est-à-dire à la fin de 1049, et Schirmer en 1053, lorsque Léon IX faisait ses préparatifs pour l'expédition contre les Normands. Mais ces suppositions ont contre elles plusieurs textes importants. Ainsi :

1. La phrase de Grégoire VII déjà plusieurs fois citée : « *Invitus cum domino meo papa Leone ad vestram specialem ecclesiam redii* » ; cette phrase ne précise pas, il est vrai, l'époque du retour d'Hildebrand à Rome, mais son sens le plus naturel est évidemment que Hildebrand est retourné à Rome lorsque Léon IX y est venu pour monter sur la chaire de saint Pierre. Schirmer objecte que Grégoire VII aurait dit *être revenu à Rome avec Bruno de Toul, avec le futur pape*, s'il était revenu à Rome lors de l'avénement de Léon IX; il n'aurait pas dit « avec mon seigneur le pape Léon, » par la raison que le candidat désigné par l'assemblée de Worms n'est devenu « le seigneur pape Léon » qu'après être arrivé à Rome. Mais c'est là une remarque par trop subtile, Grégoire VII parle d'une manière synthétique. Le ton de son discours est tout à fait oratoire et ne se prêtait pas à des distinctions aussi minutieuses.

2. Comme on l'a vu, Bonitho affirme aussi que Hildebrand a regagné Rome dès le début du règne de Léon IX; quoique nous nous soyons efforcé de démontrer que Bonitho est dans l'erreur sur plusieurs points, nous pensons que les deux données fondamentales de son récit, c'est-à-dire l'influence exercée par Hildebrand sur Bruno de Toul, lorsque celui-ci a été désigné pour la papauté, et le retour d'Hildebrand à Rome avec Bruno, sont tout à fait fondées et à l'abri de la critique.

3. Dans le catalogue des papes, la courte notice de Pierre Pisan sur Léon IX témoigne d'une manière explicite que Hildebrand est revenu à Rome lors de l'avénement du pape; voici la phrase de Pierre Pisan : « Hic a Deo electus pontifex ex Tullensi ecclesia assumptus ad urbem devenit Romanam secum ducens Ildebrandum, qui cum predicto Papa Gregorio ad partes illas ierat. » L'affirmation est catégorique et n'a pas besoin de commentaire.

4. Bruno de Signia est aussi explicite que Pierre Pisan sur le point qui nous occupe. Après avoir écrit sur la diète de Worms le récit que nous avons donné plus haut, il poursuit : « Et tunc episcopus Romam veniens, prædictum monachum (Ildebrand) secum adduxit, multum in hoc ipso beato Petro apostolo ser-

les plus remarquables du diocèse de Toul, le primicier Udo, celui-là même qui, deux ans plus tard, succéda à Bruno sur le siége épis-

viens, quod illum hominem secum reducebat, cujus consilio et sapientia Romana ecclesia aliquando regenda et gubernanda erat — hic est enim Gregorius VII, etc. »

5. Enfin, Paul Bernried établit à son tour, dans sa *Vie de Grégoire VII*, que Hildebrand est revenu à Rome au début du règne de Léon IX.

Il écrit : « In diebus illis, mortuo Damaso secundo, successit nonus Leo, qui laudabilis viri (Hildebrand) prudentiam et sanctitatem ex corde veneratus et amplexatus, ejus per omnia consilia *incepit;* et hæc eorum concordia plurimum in agro dominico spinis erutis fructificavit. »

Le mot *incepit* prouve que Paul Bernried parle du début même du pontificat de Léon.

On peut donc, en s'appuyant sur ces témoignages, affirmer que Hildebrand est rentré à Rome au mois de janvier 1049 avec Bruno de Toul. Mais il reste une difficulté à résoudre quand on a embrassé ce sentiment. Le 22 janvier 1075, Grégoire VII écrivant à Hugo, abbé de Cluny, se plaint beaucoup de la ville de Rome qu'il habite, dit-il, malgré lui depuis vingt ans : « *Rome, quam coactus Deo teste jam a vigenti annis inhabitavi.* » (Jaffe, *Monum. Gregori.*, p. 164.) Si du 22 janvier 1075 on remonte vingt ans en arrière, on obtient la date du 22 janvier 1055, qui serait alors celle du retour d'Hildebrand à Rome, tandis que nous nous le faisons rentrer dès le mois de janvier 1049, c'est-à-dire six ans plus tôt. C'est principalement pour parer à cette difficulté que Floto et Schirmer ont imaginé l'hypothèse que nous venons de réfuter. La solution la plus plausible de ce problème est de dire que Grégoire VII a parlé en chiffres ronds et sans viser à faire un calcul exact et minutieux. Il est tout à fait impossible de prendre à la lettre le chiffre qu'il donne, car, si Hildebrand n'était rentré à Rome qu'en janvier 1055, il n'y serait venu qu'après la mort de Léon IX, laquelle a eu lieu le 19 avril 1054, tandis que, sans compter les cinq textes que nous avons donnés plus haut, il en existe un très-grand nombre d'autres prouvant que Hildebrand était à Rome du vivant de Léon IX. Au lieu de dire d'une manière précise vingt-six ans, Grégoire VII se sera contenté de parler d'une vingtaine d'années. Floto ne résoud pas la difficulté en disant que Hildebrand est venu à Rome à la fin et non au commencement de 1049, car, dans ce cas, Grégoire VII aurait dû dire vingt-cinq ans au lieu de vingt. Schirmer, qui adopte gratuitement 1053 comme date du retour à Rome, laisse aussi subsister le nœud gordien, car, dans cette hypothèse, Grégoire VII se serait encore trompé en parlant de vingt ans; c'est vingt-deux ans qu'il aurait dû dire.

Dans son édition des *Monumenta Gregoriana* (p. 632), Jaffe a présenté une autre explication du texte de Gregoire VII. Il traduit : *Rome, quam coactus Deo teste jam a vigenti annis inhabitavi* par *Rome que j'habite malgré moi depuis l'âge de vingt ans.* Malgré l'autorité qui s'attache justement au nom de Jaffe dans toutes les questions de chronologie ecclésiastique du moyen âge, il n'est pas possible de regarder son explication comme fondée. Deux raisons principales s'y opposent : 1° Il existe plusieurs textes, et quelques-uns de Grégoire VII lui-même, qui prouvent que Hildebrand a fait son éducation à Rome, soit au couvent du mont Aventin, soit « *in palatio.* » Ces textes, qui ont été donnés au début de ce travail et qu'il est inutile d'énumérer ici de nouveau, prouvent que Hildebrand est venu à Rome étant *puer*, ce ne serait donc pas seulement « depuis l'âge de vingt ans ». Jaffe répond que, d'après un décret inséré dans Gratien, P. I. D. 77, c. 7, la « *pueritia* » légale allait jusqu'à vingt-cinq ans; aussi que ces textes ne sauraient

copal de Toul[1]. Enfin l'archevêque de Trèves se trouvait encore dans le cortége de Bruno : il avait pour mission de représenter l'empereur au sacre et à l'intronisation du nouveau pape[2].

Voici, d'après Wibert, comment se fit le voyage de Bruno et de son escorte et comment le pieux évêque monta sur la chaire de saint Pierre :

« Étant arrivé à la ville d'Aoste[3] sans interrompre ses prières, il éprouva en cet endroit une grande consolation, car il entendit une voix céleste qui modulait très-harmonieusement ces paroles : « Le Sei« gneur dit : J'ai des pensées de paix et non de vengeance ; vous m'in« voquerez et je vous exaucerai, et je vous ramenerai de tous les lieux « de captivité. » Réconforté par cette vision et plus assuré que jamais du secours divin, il continua son voyage. De grandes multitudes de peuples, rendant à un pontife d'un si grand mérite l'hommage qui lui était dû, accouraient de tous côtés pour lui faire escorte. Il arriva qu'au milieu d'une de ces foules une pieuse femme, s'étant approchée de lui, lui fit, au nom du Seigneur, cette recommandation : « Dès que tu toucheras le seuil de l'Église du prince des apôtres, n'ou« blie pas de répéter cette parole du Sauveur : Paix à cette maison « et à ceux qui l'habitent. » Il reçut avec humilité et exécuta fidèlement cette recommandation. Étant parvenu avec son nombreux cortége sur les bords du Téro[4], il trouva les eaux de ce fleuve tellement

détruire son hypothèse. Mais quoi qu'il en soit de la « *pueritia* » légale et du sens tout à fait particulier que les jurisconsultes donnaient à ce mot, on ne croira jamais que Grégoire VII ait visé ce sens lorsqu'il dit par exemple : « *Sanctus Petrus a puero me in domo sua dulciter nutrierat.* » (*Monum. Gregor.*, p. 415.) Grégoire VII ne parle pas en jurisconsulte, il raconte une partie de sa vie ; il prend donc le mot de *puer* dans son sens simple et naturel. Du reste ce dernier sens est le seul acceptable pour cette phrase ; on peut dire d'un enfant qu'il a été élevé et nourri avec des soins particuliers dans la maison de saint Pierre; mais comment pourrait-on dire cela s'il s'agissait d'un homme de vingt à vingt-cinq ans? 2° La seconde raison qui détruit l'hypothèse de Jaffe, c'est que Hildebrand n'a pas toujours habité Rome depuis qu'il a eu atteint l'âge de vingt ans. La charge qu'il a remplie à la curie de Grégoire VI, le rôle qu'il a joué pendant ce pontificat, prouvent qu'il avait alors au moins vingt ans, et c'est à l'issue de la chute de Grégoire VI qu'il a habité les bords du Rhin et séjourné à Cluny.

[1] « Non multo post idem gloriosus Bruno apud prædictam urbem Wormaciam ad apostolicam fidem est promotus, et istum de quo loquimur venerabilem Udonem Romam duxit, cum quibusdam suis familiaribus, quique in omnibus præ cæteris servitio adhæsit, idcirco illum in majori familiaritatis amicitia connexit. » (*Gesta episc. Tullensium.* — Pertz, t. VIII, p. 645.)

[2] Cf. Jaffe, *Regesta Pontificum*, p. 368, les n[os] 3161 et 3163.

[3] « Apud urbem Augustam. » Floto a prétendu (*Kaiser Heinrich IV*, Bd. I, S. 174) que par *Augustam* il fallait entendre *Augsbourg;* mais c'est là une erreur. Comme l'a remarqué Gfrörer, Wibert parle d'Augsbourg dans un autre passage (II, 7, dans Watterich, p. 159) et il l'appelle « Ausburgiam. »

[4] « Venit ergo cum tanto comitatu super Teronem fluvium qui ita crescendo

débordées que pendant sept jours il fut impossible de gagner l'autre rive. L'homme de Dieu, affligé de ce contre-temps, à cause de la foule qui l'avait suivi et qui attendait avec lui, invoqua le secours du ciel et commença à bénir une église, construite dans le voisinage et dédiée à saint-Jean. La cérémonie de la consécration de l'église n'était pas encore terminée que les eaux du fleuve diminuèrent et, bientôt chacun put passer en toute sécurité; la multitude présente fut unanime à déclarer que l'on devait ce changement aux seuls mérites du saint pontife. Après avoir été ainsi fortifié par le secours de Dieu, il approcha de Rome et toute la ville vint au-devant de lui en chantant des hymnes; mais lui ne voulut s'avancer que pieds nus, et il s'efforça de se recueillir au lieu de prêter l'oreille aux éloges qu'on lui adressait. Qui pourrait imaginer, et à plus forte raison qui pourrait dire combien étaient nombreux les élans de son cœur dans la prière? et combien aussi étaient nombreuses les larmes qui coulaient sans interruption de ses yeux? Après s'être longuement offert au Christ, comme une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu, il commença à parler au clergé et au peuple. Il raconta en peu de mots *comment l'empereur l'avait choisi pour une mission si difficile*, et il demanda ensuite *que le clergé et le peuple lui fissent connaître leur volonté quelle qu'elle fût*. Il déclara *que l'autorité canonique de l'élection du clergé et du peuple primait toute autre disposition;* il affirma *qu'il reviendrait*, *avec joie, dans sa patrie, s'il n'était élu du consentement de tous*, et enfin il prouva *qu'il était venu malgré lui pour se dévouer à une si lourde charge.* Ayant pu constater que tous l'acclamaient, il parla de nouveau et recommanda de changer de vie; il termina en demandant pour lui les prières et les bénédictions de tous. Aussi, avec le secours de la grâce de Dieu et à la joie universelle, il fut sacré, et le premier dimanche du carême (12 février 1049) il fut intronisé sur la chaire Apostolique[1]. »

proprium præter gressus erat alveum, ut per septem dies totum ibi cogeret remorari populum. »

Ainsi que Watterich (*Vitæ pontif.*, t. I, p. 150), Giesebrecht (*Gesch. der d. Kaiserzeit*, Bd. II, S. 648 f.) et Will (*die Anfänge der Restauration der Kirche*, Bd. I, S. 30) l'ont démontré, il faut entendre par le « Teronem fluvium » le Taro qui descend des Apennins, passe au nord de Parme et se jette dans le Pô. Bruno a évidemment suivi la *via Reggia* qui de Plaisance gagnait par Mutina, Forum Popilii (n'est-ce pas le Populeium de Vibert?) la côte de l'Adriatique pour revenir ensuite vers Rome à travers l'Ombrie. Villemain (t. I, p. 283) et Gfrörer (Bd. VI, S. 592) se trompent en croyant que Wibert parle du Tibre. Gfrörer s'appuie sur cette fausse supposition pour développer de chimériques raisonnements. Que de mauvais tours a joués à Gfrörer son imagination par trop féconde!

[1] « Itaque divina favente gratia, cunctis applaudentibus consecratur ac dominica quadragesimalis initii, pridie idus Februarii Apostolicæ cathedræ inthronizatur. » (Wibert, dans Watterich, t. I, p. 150 et sq.)

Le récit de Bonitho concorde très-bien, *pour le fond*, avec celui de Wibert; l'attitude de Bruno, vis-à-vis du peuple et du clergé romain, est identique dans les deux historiens.

« Étant venu, dit Bonitho, dans l'Église du prince des apôtres, il (Bruno) s'adressa en ces termes, au clergé et au peuple romains : « O hommes, mes frères! j'ai connu votre désir et je n'ai pas voulu y « mettre obstacle; aussi je suis venu vers vous d'abord pour satisfaire « mes dévotions et ensuite pour obéir à vos ordres. » Les évêques et les cardinaux lui répondirent : « Nous t'avons appelé afin de te choisir « pour notre pontife », et l'archidiacre dit à haute voix : « Saint Pierre « a choisi pour pontife le seigneur Léon. » Le peuple approuva ce choix par ses clameurs réitérées; et, selon la coutume, les cardinaux et les évêques l'intronisèrent sur la chaire du prince des apôtres[1]. »

On voit que Bonitho, toujours fidèle à lui-même, fait aussi petite que possible la part qu'Henri III avait eue à la nomination de Léon IX; pour lui, c'est l'ambassade romaine qui a seule décidé du choix : ce n'est guère admissible.

Léon IX était à peine intronisé qu'il se trouva aux prises avec de graves difficultés qui faillirent lui faire quitter brusquement Rome et l'Italie pour revenir dans sa chère Lorraine. « Lorsque Bruno fut arrivé à Rome, dit Wibert, les revenus pontificaux lui firent absolument defaut et tout ce qu'il avait apporté fut rapidement dévoré par les dépenses de sa maison et par les aumônes. Les bourses de ceux qui étaient venus avec lui à Rome étaient aussi complétement épuisées. Comme il n'y avait aucun secours à attendre, le seul parti à prendre était de vendre les habits à un prix réduit; avec cette dernière

Wibert distingue le sacre de l'intronisation et place cette dernière cérémonie au 12 février. Cette distinction permet de concilier ce que dit le moine Anselme dans *l'Histoire de la dédicace de l'église de Saint-Rémi, à Reims,* avec la donnée de Wibert. Anselme écrit : « Apostolicæ dignitatis infulis insignitus in Ypapanti Domini (fête de la Présentation de Notre-Seigneur, le 2 février) in Cathedra b. Petri inthronizatur. » On peut donc dire avec Anselme que le sacre a eu lieu le 2 février, et avec Wibert que l'intronisation a suivi dix jours après, le 12 février.

Jaffe croit que cette distinction est erronée et que la date donnée par le moine Anselme est fausse; il cite à l'appui de son sentiment (*Regesta pontif.*, p. 367) une bulle du 3 février 1052 qui n'est datée que de la troisième année du pontificat de Léon IX. Si, dit-il, Léon avait été sacré le 2 février, comme l'affirme Anselme, la bulle devrait porter la quatrième année de Léon IX. Mais il est facile de répondre que Léon IX a pu faire dater son règne du jour de l'intronisation, c'est-à-dire du 12 février, jour de la prise de possession, et avoir été néanmoins sacré le 2 février.

C'est probablement ce nom de « Ypapanti Domini » qui a induit en erreur un auteur anonyme d'une *Vie de saint Léon IX* (Ap. Borgia, *Mem. ist. di Benevento,* II, 313), et lui a fait écrire que Léon avait été sacré « in epiphania Domini. » — Cf. Jaffe, *l. c.*

[1] Bonitho, *Ad amic.*, dans Jaffe, *Monum. Gregor.*, p. 632.

ressource on comptait ramener le très-digne pontife dans sa patrie. Mais l'homme de Dieu ne voulait pas entendre parler de ce projet, et recommandait de se confier au secours divin. Toutefois l'affliction de ceux qui l'entouraient lui causait à lui-même une grande peine. A l'approche du jour qu'avaient fixé pour partir secrètement tous ceux qui étaient venus avec lui, voici qu'arrivent à Rome les députés de la noblesse de la province de Bénévent, apportant au pape des présents dignes de la dignité Apostolique, et demandant humblement la bénédiction et les faveurs du pape. Le digne pontife les reçut de la façon qu'ils méritaient, et leur accorda sa bénédiction; les présents qui lui furent offerts le touchèrent beaucoup moins que l'intention qui les lui avait fait offrir. Se tournant ensuite vers ceux que le souci de l'avenir avait jetés dans l'angoisse, il leur fit d'affectueux reproches, et les engagea à ne jamais désespérer de la miséricorde de Dieu[1]. »

On se demande si Wibert ne se trompe pas en faisant donner par la noblesse de la province de Bénévent les présents qui tirèrent Léon IX d'un si grand embarras, car, ainsi que nous l'avons raconté, deux ans auparavant, en février 1047, Bénévent s'était montré fort hostile à l'empereur Henri III et au pape Clément II. Le pape avait dû excommunier la ville, et l'empereur en avait brûlé les faubourgs, l'état de son armée ne lui permettant pas de forcer les portes de la ville et de pousser plus loin sa vengeance. Peut-être les Bénéventins avaient-ils voulu, par leur démarche, faire oublier ce précédent et faire lever la sentence d'excommunication prononcée contre eux? Mais les sympathies bien connues qu'ils avaient à cette époque pour l'empire d'Orient rend cette supposition assez peu acceptable. S'il n'y a pas dans Vibert un nom pour un autre, il faut probablement entendre par ces nobles de la province de Bénévent les Normands qui occupaient en effet une partie du pays[2]. Les chevaliers normands auront voulu gagner les bonnes grâces du nouveau pape; mais nous verrons dans la suite qu'ils n'y réussirent guère.

Les présents des Bénéventins ne purent être qu'un palliatif pour passer un moment difficile, et le devoir de Léon IX était de chercher à se créer des ressources moins précaires et moins aléatoires. Il n'avait pour cela qu'à remettre en vigueur les droits de l'Eglise romaine sur plusieurs domaines importants. Léon IX confia cette délicate mission à Hildebrand, en le nommant économe de l'Église romaine. La fermeté de Hildebrand, son talent pour les affaires, sa connaissance des hommes et des choses de l'Italie, lui avaient sans

[1] Wibert, dans Watterich, *Vitæ pontificum*, etc., t. I, p. 152 et sq.

[2] On se souvient du texte de Léon d'Ostie : « Cunctam Beneventanam terram Normannis auctoritate sua confirmans. »

doute valu d'être placé à ce poste périlleux. Léon IX le créa en outre cardinal-sous-diacre[1], et, à partir de ce moment, Hildebrand eut, dans l'Église romaine, cette grande autorité et cette grande situation qu'il conserva sous différents papes *pendant vingt-quatre* ans, jusqu'à ce qu'il montât lui-même sur le saint-siége, en 1073.

L'abbé O. Delarc.

[1] Postquam papalem adeptus est dignitatem, venerabilem Hildebrandum, donatorem tam salubris consilii (le prétendu conseil donné à Besançon de déposer les insignes de la papauté) quem ab abbate multis precibus vix impetraverat (nous avons prouvé qu'il n'y avait pas d'abbé de Cluny à l'époque indiquée par Bonitho), ad subdiaconatus provexit honorem. Quem et economum Sanctæ Romanæ ecclesiæ constituit.

(Bonitho, *Ad amic.*, dans Jaffe, *Monum. Gregor.*, p. 632 et sq.)

Didier, abbé du mont Cassin et successeur de Grégoire VII sur le trône pontifical, parle aussi de l'élévation de Hildebrand au sous-diaconat par Léon IX.

« Gregorii (Grégoire VII) itaque pontificis, qui ab eo (Léon IX) educatus ac subdiaconus ordinatus. »

(*Miracula S. Benedicti*, L. III, ap. Mabillon, *Acta SS. ord. Benedict.*, IV, 2, p. 453.)

REVUE SCIENTIFIQUE

LE VOL NATUREL ET LE VOL ARTIFICIEL

I

Nous avons montré, dans un précédent article[1], en vertu de quels principes sont disposées les surfaces motrices des animaux terrestres et aquatiques, et comment leur adaptation aux différents milieux est combinée pour la meilleure utilisation de la force musculaire. Cet art merveilleux se retrouve à un degré encore plus élevé dans la structure et le fonctionnement des organes de locomotion aérienne. N'est-ce pas un spectacle admirable que de voir l'aisance avec laquelle l'oiseau se meut dans son domaine : capable à volonté d'atteindre les vitesses les plus considérables, ou de suivre avec précision les chemins les plus tortueux, ou de s'élever aux plus grandes hauteurs, il semble avoir sous sa domination cet air si léger auquel il nous semble si difficile d'emprunter un appui. Et cependant il n'y a absolument rien de mystérieux dans la construction de l'insecte ou de l'oiseau : c'est par le jeu naturel de ses ailes, mises en mouvement par les mêmes moyens que les pattes ou les nageoires des animaux terrestres ou aquatiques, que l'animal volant se déplace dans le milieu dans lequel il doit vivre.

Les travaux scientifiques modernes ont successivement détruit les hypothèses fausses par lesquelles on cherchait autrefois à expliquer des phénomènes très-simples, mais qui semblaient devoir être très-compliqués à cause surtout de l'impossibilité où l'on était de les reproduire artificiellement.

Par exemple, pour expliquer la rapide ascension ou la longue durée du vol de certains oiseaux, on admettait que leurs muscles possèdent une force extraordinaire, de beaucoup supérieure à celle des autres animaux.

[1] Voir *le Correspondant* du 10 octobre 1874.

Ainsi, Borelli avait cru pouvoir conclure du volume considérable des muscles pectoraux, que la force employée par l'oiseau pour voler est égale à 10,000 fois son poids; d'autre part, Navier démontrait, par des calculs reposant sur de pures hypothèses, que le travail dépensé pendant le vol par 17 hirondelles équivaut à celui d'une machine d'un cheval-vapeur.

La théorie mécanique de la chaleur nous montre immédiatement l'impossibilité de pareils faits : il est, au contraire, certain que le travail développé par les oiseaux pendant le vol n'est pas considérable. En effet, tout travail mécanique a pour origine une production de chaleur résultant d'une combustion, soit de houille, sous une chaudière à vapeur, soit de substance animale dans le tissu musculaire : si l'acte de voler exigeait une grande dépense de travail, on devrait constater une notable diminution du poids d'un oiseau qui vient d'accomplir un long voyage. Or, il n'en est pas ainsi : un pigeon voyageur qui a traversé, d'un seul vol, sans prendre de nourriture, un espace d'une cinquantaine de lieues, pèse à peine quelques grammes de moins qu'au départ.

D'ailleurs, la force musculaire de l'oiseau, mesurée directement par M. Marey sur la buse et sur le pigeon[1], n'a pas été trouvée sensiblement supérieure à celle des mammifères : tandis que la force spécifique des muscles de l'homme est de 1,100 grammes environ par centimètre carré de section musculaire, l'expérience a donné 1,300 grammes pour la buse et 1,400 grammes pour le pigeon.

D'autres auteurs ont voulu expliquer la facilité avec laquelle les oiseaux exercent le vol, par la présence, dans certaines parties de leur corps, de *cellules à air*, dont l'effet serait de diminuer considérablement le poids de l'animal : on a même été jusqu'à prétendre que ces cellules à air, ainsi que les os creux de certains oiseaux, contenant dans leur intérieur de l'air chaud et, par conséquent, plus léger que l'air ambiant, transformaient le corps de l'animal en une véritable montgolfière, diminuant ainsi beaucoup le travail de sustentation qui doit être produit par le mouvement des ailes. Or il est aujourd'hui bien démontré que les poches à air et les os creux ne jouent aucun rôle dans l'exercice mécanique du vol : les insectes et les oiseaux sont aussi lourds à volume égal que la plupart des autres créatures vivantes, et le vol peut être parfaitement accompli par des animaux qui n'ont ni poches à air ni os creux. En ce qui concerne les cellules à air, il semble probable, d'après les travaux de M. Drosier, de Cambridge[2], qu'elles constituent de simples accessoires des poumons, contribuant, dans une certaine mesure, à l'aération du sang, surtout dans les moments où la vitesse de l'oiseau est très-considérable, et, par suite, la circulation de l'air par les narines très-difficile.

[1] Marey. *La machine animale*, page 222.

[2] *Sur les fonctions des cellules à air dans le mécanisme de la respiration des oiseaux*, par M. W. H. Drosier, 1866.

Aujourd'hui, une connaissance suffisante des lois de la résistance de l'air et une étude approfondie de la nature des mouvements exécutés par l'aile de l'oiseau et de l'insecte, permettent d'établir une théorie du vol, dont l'exactitude présente un assez haut degré de probabilité. En raison de leurs structures différentes, les ailes de l'insecte et de l'oiseau ne fonctionnent pas tout à fait de la même manière. Il y a donc lieu d'étudier successivement le mécanisme du vol dans ces deux familles d'animaux.

II

L'aile de l'insecte est, en général, constituée par une nervure antérieure, relativement rigide, sur laquelle s'appuie un voile membraneux d'une certaine souplesse, qui, sous la pression de l'air, peut tourner plus ou moins autour de la nervure [1]. Les ailes, attachées au thorax, reçoivent un mouvement alternatif de muscles souvent très-puissants, qui ne fonctionnent que comme élévateurs ou abaisseurs. Tel est l'appareil, d'une structure très-simple, qui permet à certains insectes de se déplacer dans l'air avec une extrême rapidité.

De même que dans les autres genres de locomotion, l'organe locomoteur fonctionne comme un levier : seulement, tandis que, dans la locomotion terrestre, la matière qui fournit le point d'appui est résistante, dans la locomotion aquatique et dans la locomotion aérienne, elle est essentiellement mobile, et, dans ce dernier cas, elle est, en outre, d'une densité extrêmement faible. Aussi, comme la résistance de l'air augmente considérablement avec la vitesse, les battements de l'aile, pour être efficaces, doivent être très-rapides.

Il y a donc grand intérêt à mesurer la fréquence des mouvements de l'aile chez les insectes : plusieurs naturalistes ont essayé d'estimer le nombre des battements de l'aile par seconde, d'après la tonalité du son que produit l'animal en volant; mais comme il n'est pas démontré que le son perçu pendant le vol provient uniquement des vibrations des ailes, et qu'en outre la hauteur de ce son varie à chaque instant avec la position de l'insecte par rapport à l'observateur, M. Marey [2] a cherché à déterminer la fréquence des battements de l'aile d'une manière directe, par l'emploi de la méthode graphique. Pour cela, il a simplement fait voler un insecte, maintenu dans une position fixe au moyen d'une pince, de manière que l'extrémité de son aile vienne frôler légèrement contre la surface enfumée d'un cylindre tournant avec une vitesse connue, un tour par seconde, par

[1] Certaines familles d'insectes ont deux paires d'ailes; la paire antérieure présente souvent une apparence cornée, et prend alors le nom d'*élytres*.
[2] Marey. *Op. cit.*, page 190.

exemple. Si le contact est très-léger, l'aile trace, à chaque battement, un point sur le cylindre, et le nombre de ces points dans un tour donne le nombre des battements par seconde. M. Marey a trouvé ainsi que l'aile de la mouche commune exécute 330 révolutions complètes par seconde, celle de la guêpe, 110, et celle d'un papillon (le Piéride du chou), seulement 9.

De quelle manière s'effectuent ces mouvements souvent si rapides? C'est là une question qu'il était beaucoup plus difficile de résoudre. M. Pettigrew[1], le premier, a montré que l'aile de l'insecte ne vibre pas dans un plan comme on serait tenté de le croire au premier abord : il a fait voir que la trajectoire décrite dans l'espace par l'extrémité d'une aile d'insecte est représentée assez exactement par un 8 de chiffre. M. Marey[2], de son côté, est arrivé au même résultat par deux méthodes différentes. D'abord, si l'on fixe une paillette d'or battu à l'extrémité de l'aile d'une guêpe et qu'on fasse tomber un rayon de soleil sur l'animal pendant qu'il exécute les mouvements du vol, on obtient une image brillante des positions successives de l'aile qui présente l'apparence d'un 8 de chiffre très-allongé. La méthode graphique conduit au même résultat : en comparant entre eux les graphiques obtenus par le frôlement de l'aile d'un insecte contre la surface noircie d'un cylindre tournant, successivement dans la partie supérieure, moyenne et inférieure de sa trajectoire, on peut reconstituer la figure que la méthode optique avait indiquée.

Ces apparences résultent de ce que, pendant le vol, le plan de l'aile ne reste pas toujours parallèle à lui-même : pendant le coup descendant la résistance de l'air soulève la partie postérieure et flexible de l'aile, de manière que sa surface *inférieure* regarde *en arrière* de l'animal ; pendant le coup ascendant la partie postérieure est abaissée, et c'est alors la surface *supérieure* de l'aile qui regarde en arrière.

On voit ainsi que chaque coup d'aile frappe l'air obliquement : la résistance de ce fluide est par suite décomposée en deux forces dont l'une, verticale, combat l'action de la pesanteur sur le corps de l'insecte, et dont l'autre, horizontale, le pousse en avant. Cette dernière agit dans la descente de l'aile aussi bien que dans son élévation, de façon que les deux temps de l'oscillation de l'aile ont une action également favorable à la propulsion de l'animal.

Ainsi s'explique également la forme de la trajectoire décrite par l'extrémité de l'aile : dans la période de descente, en vertu de l'inclinaison de son plan, elle tend naturellement à glisser sur l'air d'arrière en avant, en parcourant la branche épaisse du 8 de chiffre, et dans la montée, par suite du renversement de son plan, elle glisse de même d'arrière en avant, en suivant la branche mince.

[1] J.-B. Pettigrew, *La locomotion chez les animaux*, p. 21. Paris, 1874.
[2] J. Marey, *op. cit.*, p. 194 et suiv.

M. Marey démontre l'exactitude de cette théorie du mécanisme du vol chez l'insecte par la reproduction artificielle du phénomène[1]. Nous n'essayerons pas de décrire les appareils au moyen desquels il réalise cette reproduction, ce qui serait très-difficile sans le secours de figures. Nous nous contenterons de dire que, par une orientation convenable du plan d'oscillation des ailes artificielles, il obtient à volonté soit le mouvement vertical d'ascension ou de descente, soit le planement horizontal, soit enfin la progression dans une direction quelconque.

III

La structure de l'aile chez l'oiseau est plus compliquée que chez l'insecte. D'abord, d'après la façon dont s'imbriquent les pennes, il est évident que la résistance de l'air ne peut agir que de bas en haut ; car en sens inverse l'air se frayerait une issue facile, en fléchissant les longues barbes des plumes qui ne sont plus soutenues. En outre, dans l'aile de l'oiseau il existe des muscles qui ont pour but d'étendre ou de fléchir les différents os constituant le squelette de cet organe. Enfin, toute la face antérieure du thorax de l'oiseau est occupée par des masses musculaires puissantes, dont le rôle principal est d'abaisser l'aile avec force et rapidité, pour prendre sur l'air le point d'appui nécessaire à soutenir ainsi qu'à mouvoir le poids du corps tout entier ; les muscles élévateurs ont, au contraire, un volume et par suite une puissance beaucoup moindre que les muscles abaisseurs.

Toutes ces circonstances font prévoir évidemment que le mécanisme du vol ne sera pas le même chez l'oiseau que chez l'insecte. Il faut donc recommencer pour ce second genre de vol, les observations et les expériences exécutées pour l'étude du premier.

La fréquence des mouvements de l'aile de l'oiseau ne peut plus être déterminée de la même manière que dans le cas de l'insecte. Aussi, M. Marey a-t-il imaginé dans ce but de nouveaux appareils[2]. La télégraphie électrique lui a servi d'abord. Il place à l'extrémité de l'aile une espèce de petite soupape très-légère qui, à chacun des mouvements alternatifs qu'elle reçoit, rompt ou ferme un circuit électrique. Sur le trajet de ce circuit est placé un appareil électro-magnétique qui écrit sur un cylindre tournant les interruptions et fermetures successives du courant. Pour que l'oiseau vole le plus librement possible, un câble fin et souple, contenant les deux fils conducteurs, établit la communication entre l'oiseau et le télégraphe écrivant. Appliqué à différentes espèces d'oiseaux, cet appareil permet de

[1] J. Marey, *op. cit.*, p. 209 et suiv.
[2] Marey, *op. cit.*, p. 209 et suiv.

constater la fréquence propre aux mouvements de chacun d'eux. M. Marey a reconnu ainsi que le moineau exécute treize battements d'ailes par seconde, le pigeon huit et la buse trois seulement. En outre, il a constaté que, contrairement à l'opinion émise par certains auteurs, la durée de l'abaissement de l'aile est plus longue, en général, que celle de l'élévation. L'inégalité de ces deux temps se prononce surtout chez les oiseaux dont les ailes sont à grandes surfaces et les battements peu fréquents. Chez le pigeon, par exemple, l'aile met deux fois plus de temps à descendre qu'à remonter.

M. Marey a vérifié l'exactitude de ces résultats par une seconde méthode fondée sur l'enregistrement graphique du gonflement des muscles abaisseurs de l'aile, au moyen de poches à air exploratrices en caoutchouc et de tambours à levier enregistreur analogues aux appareils employés pour l'étude de la locomotion terrestre.

La seconde partie de l'étude du vol consiste dans la détermination de la trajectoire de l'aile. Mais la méthode optique employée dans le cas de l'insecte devient ici inapplicable : le mouvement d'une aile d'oiseau, bien que trop rapide pour être saisissable à l'œil, ne l'est pas assez pour fournir une impression rétinienne persistante qui montre son parcours entier.

M. Marey est parvenu, en employant encore des appareils constitués par des combinaisons de tambours à leviers explorateurs et enregistreurs, à obtenir des tracés représentant très-fidèlement la forme de la trajectoire parcourue par l'aile d'un oiseau et donnant en outre la vitesse de l'aile en chaque point de cette trajectoire[1].

Toutes ses expériences, répétées sur des oiseaux d'espèces différentes, l'ont amené à conclure que l'aile décrit pendant le vol une courbe de forme elliptique. Le comte d'Esterno, auteur de remarquables mémoires sur le vol des oiseaux, avait déjà déduit de ses observations l'existence de cette trajectoire ; il a même figuré, dans son ouvrage, l'ellipse parcourue ; seulement la direction du grand axe de cette ellipse n'est pas la même que celle trouvée par M. Marey.

Nous avons vu que la constatation des changements du plan de l'aile de l'insecte pendant le vol conduit à une théorie rationnelle de ce genre de vol. La structure et la trajectoire différentes de l'aile prouvent que le mécanisme du vol de l'oiseau diffère de celui de l'insecte : il était donc indispensable de déterminer expérimentalement les différentes inclinaisons du plan de l'aile de l'oiseau à chaque phase de ses révolutions. D'ailleurs, pour calculer le travail dépensé dans le vol, il faut connaître la valeur de la résistance que l'air présente à chaque instant, et pour cela il faut déterminer les deux éléments de cette résistance : 1° la vitesse avec laquelle l'abaissement s'effectue : on la déduit des expériences dont nous venons de parler ; et

[1] Marey, *op. cit.*, p. 244 et suiv.

2° l'angle sous lequel le plan de l'aile vient frapper l'air ; d'où un second motif pour chercher à obtenir l'indication des changements de plan de l'aile pendant le vol.

C'est ce qu'a fait M. Marey dans une nouvelle série d'expériences très-importantes. L'oiseau, qui doit être assez fort[1], est attelé à l'une des extrémités d'un grand manége, de 6 à 7 mètres de diamètre. Il est soutenu par un appareil suspenseur disposé de manière à gêner aussi peu que possible ses mouvements et à lui permettre surtout d'exécuter les oscillations verticales qui se produisent dans le vol libre. Des fils attachés en un point de l'aile (l'humérus) transmettent aux leviers de tambours explorateurs les mouvements horizontaux et verticaux de l'aile; enfin une espèce d'éventail appliqué sur l'aile suit ses différentes inclinaisons et imprime à une tige des mouvements de torsion transmis également à un troisième tambour explorateur. Ces trois tambours, au moyen de tubes de caoutchouc supportés par le bras du manége, communiquent leurs oscillations à trois tambours à leviers enregistreurs qui écrivent sur un cylindre tournant placé au centre du système.

On obtient ainsi trois courbes qui donnent pour chaque instant les déplacements horizontaux et verticaux d'un point déterminé de l'aile et les angles que fait le plan de l'aile avec l'axe du corps. Les deux premières courbes permettent de construire la trajectoire de l'aile, dont on retrouve ainsi la forme elliptique; à l'aide de la troisième courbe, on peut, sur chaque point de cette ellipse, reporter une série de lignes dont chacune exprime, par son inclinaison sur l'axe horizontal, l'inclinaison que le plan de l'aile présentait sur l'horizon à chaque instant de son parcours.

On reconnaît, à l'inspection de la figure ainsi formée, que l'aile, dans son ascension, grimpe, pour ainsi dire, sur l'air, en tournant sa face inférieure vers le bas et vers l'avant. Dans la descente, au contraire, la position de son plan se renverse de telle sorte que sa face inférieure regarde encore en bas, mais un peu en arrière : dans cette période, l'aile, par son obliquité, décompose la résistance de l'air, et tout en soulevant le corps de l'oiseau, le propulse en avant. Arrivé à la fin de sa course descendante, l'aile change de plan d'une manière subite : dès que la résistance de l'air cesse de relever les plumes, celles-ci, par leur élasticité, reviennent à leur position ordinaire, qu'elles gardent pendant la phase de remontée.

Enfin, au moyen d'appareils tout à fait semblables à ceux qui lui avaient servi pour la détermination des oscillations verticales et horizontales dans la locomotion terrestre, M. Marey a pu enregistrer graphiquement les mouvements verticaux et les variations de vitesse horizontale du corps de l'oiseau pendant le vol. Il a pu ainsi reconnaître que, pendant la durée d'une révolution de son aile, l'oiseau s'élève deux fois : d'abord au moment où il donne le coup descendant, ce qui est facile à comprendre, et une seconde

[1] M. Marey opérait sur des pigeons ou des buses.

fois pendant que l'aile remonte. L'aile agit alors comme un cerf-volant, le poids du corps remplaçant la tension de la corde. De même qu'un cerf-volant traîné rapidement s'élève dans l'air, de même l'oiseau, présentant ses ailes à l'air sous forme de plans inclinés, transforme sa vitesse acquise en ascension.

Comme confirmation de cette manière de voir, on reconnaît, à l'inspection de la courbe qui représente les variations de vitesse, que l'oiseau gagne de la vitesse pendant la phase de descente de l'aile, et en perd au contraire pendant la remontée, cette perte de vitesse étant alors compensée par l'élévation de l'animal tout entier. C'est donc pendant la descente de l'aile que se crée tout entière la force motrice qui soutient et dirige l'oiseau dans l'espace.

IV

Telle est l'explication du mécanisme du vol à laquelle M. Marey a été conduit par ses expériences. Elle diffère peu de la théorie donnée par Borelli, il y a déjà deux siècles [1], confirmée depuis par Strauss-Durkheim, et complétée par Liais, qui a signalé le premier la double action de l'aile : d'abord celle qui, dans la phase d'abaissement de cet organe, soulève l'oiseau, en lui imprimant une impulsion en avant ; ensuite l'action de l'aile remontante qui s'oriente à la façon d'un cerf-volant et soutient le corps de l'oiseau en attendant le coup d'aile qui va suivre.

« On nous a reproché, dit M. Marey [2], d'aboutir à une théorie dont l'origine remonte à plus de deux siècles ; nous préférons de beaucoup une ancienne vérité à la plus neuve des erreurs ; aussi nous permettra-t-on de rendre au génie de Borelli la justice qui lui est due, en ne réclamant pour nous que le mérite d'avoir fourni la démonstration expérimentale d'une vérité déjà soupçonnée. »

Quoique cette théorie soit très-simple et rende compte très-clairement des principales circonstances du vol de l'oiseau, elle n'a pas été adoptée par tout le monde. Elle a été attaquée en particulier, d'une façon assez vive, par M. Pettigrew, le savant professeur d'Édimbourg, dont nous avons déjà rappelé les travaux sur la locomotion terrestre et aquatique. La principale objection que M. Pettigrew [3] fait à la théorie de Borelli, Strauss-Durkheim, Liais, Marey, etc., c'est que, suivant lui, l'aile frappe l'air en ayant toujours, pendant la descente comme pendant la montée, sa face inférieure dirigée vers le bas et *vers l'avant*, contrairement à ce qui avait été admis par tous les auteurs qui ont écrit sur le vol. M. Pettigrew ne donne

[1] Borelli, *De motu animalium* (Rome 1680), pars prima, propositiones 195 et seq.
[2] Marey, *op. cit.*, p. 284.
[3] Pettigrew, *La locomotion chez les animaux*, p. 306 et suiv.

pas d'autre preuve de cette assertion que l'affirmation qu'il a constamment observé le fait. Or tout le monde sait combien il est difficile de discerner quelque chose de bien net dans la seule inspection d'un oiseau pendant le vol, tant la rapidité de ses mouvements est grande. Donc, jusqu'à preuve *expérimentale* du contraire, j'admettrai, avec la plupart des auteurs, que, pendant le coup descendant, l'aile de l'oiseau dirige sa face inférieure plus ou moins *vers l'arrière*. S'il en était autrement, il serait très-difficile d'expliquer comment la résistance de l'air pourrait donner naissance à une composante ayant pour effet de pousser l'oiseau dans le sens de son mouvement.

M. Pettigrew propose, en opposition aux idées généralement admises jusqu'à présent, une nouvelle théorie du mécanisme du vol, qui, à mon avis, donne prise à de plus nombreuses et plus sérieuses objections. D'après le savant anglais, l'aile de l'insecte, de la chauve-souris ou de l'oiseau, de même que l'extrémité du bipède ou du quadrupède et la queue du poisson, doit être considérée comme une vis ou une hélice, par sa structure et par son fonctionnement[1]. L'aile, fût-elle construite en forme d'hélice, ne pourrait pas fonctionner comme telle ; car les muscles ne peuvent lui communiquer qu'un mouvement alternatif, et, en admettant qu'elle pivote plus ou moins sur son axe, cette rotation serait suivie d'une rotation égale en sens inverse, qui détruirait complétement l'effet produit par le mouvement précédent.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, M. Pettigrew affirme, comme fait constant d'observation, que la face inférieure de l'aile de l'oiseau est *toujours* dirigée *vers l'avant*. Comment alors se produit la force de propulsion qui fait avancer l'animal? C'est ce qu'il est bien difficile de se figurer par la lecture des rares passages où l'auteur anglais s'explique à ce sujet. Il prétend que l'action propulsive s'exerce aussi bien pendant la descente que pendant la montée de l'aile. S'il en était ainsi, la vitesse de l'oiseau ne devrait pas diminuer pendant la montée, comme l'a constaté M. Marey. D'autre part, M. Pettigrew dit que l'aile agit comme un véritable cerf-volant, à la fois pendant les coups descendant et ascendant; mais alors on peut se demander à quel moment se produit l'accélération du vol, puisque l'action de cerf-volant a pour effet de diminuer la vitesse en la transformant en ascension ou en soutien? Enfin il est très-facile de constater qu'au moment où un oiseau veut s'arrêter dans son vol, pour se poser à terre, par exemple, il porte franchement ses ailes la face inférieure en avant, éteignant ainsi sa vitesse par la résistance de l'air. Comment pourrait-il se faire que le même mouvement lui permît à la fois de suspendre et d'accélérer son vol?

[1] Pettigrew, *op. cit.*, p. 188.

V

Est-il possible de reproduire artificiellement les mouvements du vol des oiseaux et de construire des appareils pouvant servir à la locomotion aérienne ? Pendant longtemps le problème a paru sinon impossible, du moins extrêmement difficile à réaliser. Aujourd'hui que la structure et le fonctionnement des organes du vol naturel ont été étudiés d'une manière plus approfondie et vraiment scientifique, des hommes tels que M. Marey et M. Pettigrew, dont on peut dire pour le moins qu'ils sont des savants sérieux, n'hésitent pas à affirmer que la construction d'une machine volante est possible, et tous deux, à la suite de leurs études sur le vol des animaux, se sont mis à l'œuvre pour trouver les moyens de la réaliser.

M. Pettigrew s'est borné, jusqu'à présent, à construire des ailes artificielles capables de reproduire les mouvements des ailes naturelles telles qu'il les conçoit. Le caractère distinctif de ces ailes est de posséder dans toutes leurs parties une flexibilité comparable à celle des parties correspondantes d'une aile naturelle. Ainsi, dans l'*aile ondulée*[1] de Pettigrew, la nervure antérieure est formée par une canne effilée élastique : le long de cette canne sont fixées de petites baguettes de baleine recouvertes d'une mince lame de caoutchouc ; en outre, la base de cette aile est mobile autour d'un joint universel, et de plus ses mouvements extrêmes sont limités par des bandes élastiques, dont la tension a pour but d'éviter les points morts au commencement et à la fin de chaque battement. En fixant bout à bout sur un axe vertical mobile deux ailes ondulées artificielles, on obtient une *hélice ondulée aérienne* « qui, dit M. Pettigrew[2], possède une puissance de support tout à fait étonnante.»

M. Marey a été plus loin que cela : il a cherché à construire un appareil susceptible d'exécuter aussi fidèlement que possible les mouvements qu'il avait reconnu caractériser le mécanisme du vol de l'oiseau.

La première question qui se présente consiste dans la détermination de la surface à donner aux ailes artificielles pour qu'elles soient capables de soulever le poids de l'appareil tout entier. On se guide, pour cette détermination, sur une loi qui semble lier les surfaces alaires aux poids des oiseaux dans les différentes espèces animales. M. de Lucy avait fait remarquer que la grandeur relative de la surface d'ailes diminue très-rapidement à mesure qu'augmente le poids des oiseaux ou insectes considérés : ainsi les animaux de grande taille et de grand poids se soutiennent avec une surface d'ailes relativement beaucoup moindre que les petits. Plus tard, Hartings, comparant entre eux des éléments de même ordre, montra que dans toutes les espèces d'oiseaux le rapport entre la racine carrée de la surface des ailes et la racine cubique du poids de l'oiseau est à peu près constant.

[1] Pettigrew, *op. cit.*, p. 320 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 347.

Cette loi permet de calculer la surface à donner aux ailes artificielles, étant connu le poids total de l'appareil [1].

Il faut maintenant déterminer la vitesse avec laquelle elles devront vibrer. C'est ici que se manifeste un fait de la plus haute importance pour l'explication du peu de fatigue que dépense un oiseau pendant le vol. Ce fait, constaté successivement par Liais, le comte d'Esterno, Wenham, et formulé comme la loi générale, sous le nom de *Principe des pressions successives et instantanées*, par MM. Planavergne [2], consiste en ce que la résistance que l'air oppose à l'aile est d'autant plus considérable que la *vitesse de translation horizontale* de l'oiseau est plus grande. Cela tient à ce que, en vertu de son inertie, l'air au repos oppose une plus grande résistance que lorsqu'il a été mis en mouvement par la surface pressante. Par suite de la translation de l'oiseau, l'aile, à chaque instant de sa descente, vient agir sur une nouvelle colonne d'air qu'elle tend à abaisser ; mais, à cause de la faible durée de la pression qu'elle reçoit, chacune de ces colonnes d'air n'a pas le temps d'acquérir la vitesse de l'aile : elle se comprime donc et présente la résistance maximum de la pression initiale.

M. Marey [3] a vérifié expérimentalement le principe lui-même et son application au vol naturel et artificiel. Il en résulte que, quand l'oiseau artificiel s'envolera, les mouvements de ses ailes devront être beaucoup plus rapides et plus étendus que lorsque le vol horizontal sera établi.

Des essais de vol artificiel basés sur ces principes sont actuellement en cours d'exécution dans le laboratoire de M. Marey : les expériences consistent à comparer sans cesse les appareils artificiels à l'oiseau véritable, en les soumettant aux procédés d'analyse dont nous avons parlé à propos du vol naturel. Les appareils seront modifiés jusqu'à ce qu'ils imitent fidèlement le vol de l'oiseau.

Cette méthode pourra être lente, mais elle a l'avantage d'être sûre. Déjà un jeune et ingénieux expérimentateur, M. Alph. Pénaud, a obtenu, dans cette direction, des résultats encore incomplets, mais cependant assez encourageants. D'ailleurs, depuis quelques années, de nombreux chercheurs se sont lancés dans cette voie, et l'on doit, en particulier, féliciter la *Société française de navigation aérienne* de l'esprit véritablement scientifique avec lequel elle poursuit la solution de ce problème si compliqué et si difficile. Si jamais le jour doit venir où il sera complétement résolu, il est impossible de prévoir les conséquences de toute sorte qui pourront en résulter; mais on peut affirmer sans crainte que ce jour-là inaugurera une ère nouvelle dans l'histoire de l'humanité.

P. Sainte-Claire Deville.

[1] Le docteur Hureau de Villeneuve, s'appuyant sur ces considérations, a cherché à déterminer la surface d'ailes qui pourrait faire voler une chauve-souris dont le poids serait celui d'un homme; il a trouvé que chacune des ailes n'aurait pas 3 mètres de longueur.

[2] *Les mystères du vol des oiseaux dévoilés*, par H. et L. Planavergne. Marseille, 1872.

[3] *Comptes rendus de l'Académie des sciences*. Séance du 12 janvier 1874.

MÉLANGES

MIRABEAU ET SON PÈRE

A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

Dans la dernière séance publique des cinq académies, M. de Loménie, de l'Académie française, a fait sur les Mirabeau, dont il a commencé depuis plusieurs années, au *Correspondant*, l'étonnante histoire, une lecture pleine de révélations nouvelles et piquantes, qui a excité un vif intérêt. Cette communication anticipée au public doit nous revenir bientôt avec des développements que ne comportait pas la circonstance où elle a été faite; mais il nous a semblé qu'en attendant le moment peu éloigné où M. de Loménie doit reprendre ici la suite de son travail, et aborder enfin la vie du célèbre tribun, nos lecteurs aimeraient à connaître aussi quelques-uns des détails que l'historien des Mirabeau a donnés à l'Académie sur la réconciliation du marquis et de son fils, dont il leur a raconté, dans ces pages mêmes, la retentissante et, semblait-il, l'irréparable rupture.

C'est sur ce fait, assez peu connu et assez inattendu, peut-on ajouter, qu'a en effet porté la lecture de M. de Loménie.

On était à la veille des états généraux. Mirabeau, qui, depuis qu'il était sorti de prison, s'était fait par ses pamphlets un nom puissant et redouté, et s'était placé au premier rang parmi les écrivains politiques, aspirait à l'honneur de représenter la noblesse de Provence à l'assemblée qui allait s'ouvrir. Mais il lui fallait, pour arriver à ce but, rentrer d'abord en grâce auprès de son père; car il ne possédait pas de fief, et ne supposait pas encore qu'il pourrait être l'élu du Tiers. De là, de sa part, des manœuvres dont on l'aurait à peine cru capable, et qu'aida inconsciemment la vanité du père, gagné par la renommée chaque jour plus grande que le fils se faisait par ses écrits.

« Ces écrits, dit M. de Loménie, dont la plupart sont des brochures, ont perdu aujourd'hui l'intérêt qu'ils empruntaient aux circonstances, et n'ont

pas gardé la valeur intrinsèque et durable qui s'attache à un ouvrage quelconque dès qu'il porte l'empreinte du génie. On y sent la négligence prolixe d'un auteur pressé d'écrire parce qu'il écrit pour vivre, et parce que, comme disait son père, « il est de forte vie ; » d'un auteur qui, désirant traiter tous les sujets à l'ordre du jour, si variés qu'ils puissent être, utilise à la hâte les connaissances et le travail d'autrui, s'appropriant d'ailleurs avec une rare facilité tout ce qu'on lui prête, et passant sur cet ensemble d'arguments ou de chiffres empruntés une certaine couleur déjà oratoire, et qu'il qualifie lui-même de *vernis*.

« Mais le vernis que l'orateur a su rendre indestructible, par la chaleur ardente qui émanait de lui quand il parlait, est plus ou moins fragile et fané dans les ouvrages sortis de sa plume. Il n'en est aucun cependant où il n'ait trouvé le secret d'introduire quelques pages brillantes et pompeuses, empreintes de tous les sentiments généreux, mais aussi de toutes les idées plus ou moins hasardées qui enflammaient alors des âmes non encore désabusées par les déceptions révolutionnaires ; il n'en est aucun où l'on ne rencontre quelque appel retentissant aux droits de la nation, à la liberté, à l'égalité, à l'humanité, quelque tirade audacieuse contre les puissants du jour, les ministres ou les gens en crédit, et cela dans un temps où l'audace n'était pas sans péril, où toute mesure dans le langage n'était pas encore perdue, et où l'insolence même prenait sous la plume de Mirabeau une tournure imposante qui lui manque généralement aujourd'hui ; car le style insolent, si commun de nos jours en littérature, n'est plus guère que le signalement banal de la médiocrité prétentieuse et envieuse, quand il n'est pas le produit naturel d'une première éducation trop négligée. »

Le marquis s'était montré d'abord fort dédaigneux des succès que son fils obtenait dans ces écrits ; il ne voulait même lui reconnaître en ce genre d'autre faculté que celle du plagiat. « Il ne peut, suivant lui, que compiler et coudre en boursouflé les pièces rapportées qu'il dérobe de toutes parts ; il n'a pas le sens commun, ni la force de composer trois pages de suite. » Il est le premier à accueillir les bruits qui courent sur la vénalité de son fils. « Ce monsieur, écrit-il, est maintenant à la solde de l'*agio ;* on se sert de lui comme d'un chien hargneux et fol qu'on jette aux jambes à tous venants, et toujours prêt sitôt qu'il est question de mordre ; et ce personnage et sa vénalité, dans un homme de qualité, font un phénomène également curieux et avili, tandis que ses commettants et tous les petits agents de saturnales le tiennent en l'air et gonflé de l'opinion de son rare talent et mérite, comme de la rectitude de son cerveau. »

Peu à peu, cependant, l'immense et retentissant succès qu'obtiennent certains de ces pamphlets, dont le vieillard parle avec tant de mépris, modifie ses dispositions. A propos de la brochure intitulée : *Dénonciation de l'agiotage*, il écrit d'abord à son frère : « Tu sais que depuis que ce mon-

sieur imprime partout son nom prostitué, il prend le ton de hauteur et de dignité insolente et la redingote de l'honnête homme et du citoyen : c'est à faire vomir, rire ou pleurer, ou bayer ou admirer, ou lever les épaules et jeter par la fenêtre tous les livres et *livriers*, selon les sentiments, les notions ou la position du lecteur, de voir avec quelle impudence il mâtine l'art de la parole... Le voilà devenu comme l'arbitre des événements, et en attendant je suis obligé de le renier à toute heure, et de répondre à une foule de billets que je ne connais ni l'ouvrage ni l'auteur. » Mais, après avoir ainsi parlé, il se reprend tout à coup et ajoute : « J'ai dit souvent que si cet aîné n'était venu au monde en lieu où nul n'abordait, je le croirais bâtard; mais il est impossible, à son style actuel, de méconnaître son père, en le supposant toutefois devenu rhéteur. »

Quel est le secret de ce changement si peu attendu? C'est que le père a cru se reconnaître dans ce fils maudit. Dès lors, et sans qu'il s'en aperçoive, il devient moins hostile; et bientôt, quoique continuant à se moquer de « ce monsieur, » il trouvera que « le drôle a non-seulement bien acquis l'exercice de l'outil de la parole, mais encore qu'il a saisi celui de la pensée, dont il ne le croyait pas capable, » ajoute-t-il.

Toutefois, le vieillard résistait sans faiblir à toutes les tentatives que faisait, ou que faisait faire son fils pour se rapprocher de lui. « Mais, dit M. de Loménie, Mirabeau gardait par-devers lui une dernière carte sur l'effet de laquelle il comptait avec raison, car elle lui fera bientôt gagner la partie. Après avoir écrit à son père une longue lettre apologétique où il repousse de son mieux les accusations de vénalité dirigées contre lui, il lui adresse tout à coup, non plus une de ces brochures que l'auteur de *l'Ami des hommes* est enclin à dédaigner, en disant de son fils · « Tout ce qu'il écrit n'est que *brochure*, » mais quatre gros volumes in-quarto, bourrés de statistique et d'économie politique, intitulés : *De la monarchie prussienne sous Frédéric le Grand*, par le comte de Mirabeau, et, en ouvrant le premier volume, le vieux marquis tombe sur une dédicace imprimée en beaux caractères (car il remarque la beauté de l'impression), adressée à lui-même, et dont nous citerons seulement les passages qui ont dû le flatter le plus agréablement :

« Mon père, je n'ai pas osé vous demander la permission de publier ce « livre sous vos auspices; car, si vous me l'eussiez refusée, vous m'auriez « fait une peine profonde, et... je crois qu'il m'aurait encore été impossible « de ne pas vous le dédier.

« J'en devrais l'hommage au philosophe patriote, quand je ne me regar- « derais pas comme obligé de l'offrir à mon père; mais je me sens plus « touché de l'honneur d'être son fils, à mesure que je deviens meilleur ci- « toyen de mon pays et du monde.

« Vous avez joui d'une gloire juste. L'Europe vous a déféré le titre que « vous aviez donné au premier ouvrage par lequel vous l'avez servie. Vous

« êtes demeuré l'*ami des hommes*, parce qu'ils ont reconnu qu'un véritable « zèle pour leur bonheur animait vos écrits, et parce que ce zèle était très- « éclairé.

« Plus j'ai avancé dans ce travail, plus j'ai senti qu'il m'était convenable « de vous le dédier, et comme à un des auteurs les plus distingués, ou « même à un des inventeurs de cette belle science de l'économie politique, « qui doit faire un jour le bonheur du monde, et pour compenser un peu, « mon père, par cet emploi honorable de mon âge mûr, les peines qu'a pu « vous causer ma jeunesse orageuse. Vous ne pourrez voir avec indiffé- « rence que je devienne véritablement utile. Cette idée, qui fait mon es- « poir et ma consolation, m'enhardit à mettre l'ouvrage et l'auteur à vos « pieds. »

« Un hommage si éclatant rendu au vieux physiocrate, oublié du public, et autrefois ridiculisé par ce même fils qui le replaçait aujourd'hui sur un piédestal, ne pouvait rester sans effet sur l'auteur de *l'Ami des hommes*, et quoique celui-ci cherche d'abord à dissimuler sa satisfaction, elle ne tarde pas à percer dans sa correspondance avec son frère. »

Malgré ses soixante-treize ans et de douloureuses infirmités, le marquis de Mirabeau s'imposa de lire, depuis la première jusqu'à la dernière ligne, ces quatre volumes in-quarto de 650 pages chacun, et, arrivé à la fin, il le déclara un *ouvrage capital*. La réconciliation désirée, d'un côté au moins, s'ensuivit. « Qu'on se figure, dit M. de Loménie, ce père et ce fils en présence, après six ans de rupture absolue, précédés d'une courte réconciliation qui succédait elle-même à des rapports orageux, injurieux et remplis d'animosité réciproque; qu'on se figure Mirabeau âgé de près de quarante ans, devenu à la fois un des hommes les plus populaires, les plus redoutés et les plus décriés de son temps et de son pays, qu'on se le figure tel que l'a dépeint quelquefois le marquis lui-même, avec sa *laideur amère*, sa *démarche intercadente*, son *regard ou pour mieux dire son sourcil atroce quand il écoute et réfléchit* (le bailli, de son côté, parle de l'*œil rond et roulant* de son neveu), qu'on se le figure comparaissant devant ce vieux père malade, mais hautain, ombrageux et moqueur, duquel il croit avoir besoin, et qu'il veut gagner à tout prix, rentrant ses griffes, adoucissant son regard et multipliant les témoignages de déférence et d'humilité.

« J'abrégeai, écrit le vieillard à son frère, sur les prosternations, je lui « dis que c'était trop de trois fois (il est évident que Mirabeau avait débuté « par trois profondes révérences. Le comte de la Marck, dans ses souve- « nirs sur lui, s'accorde ici avec le marquis en notant que le tribun, quand « il voulait se montrer poli, exagérait les révérences; mais reprenons le « récit du père), je lui dis que ma juridiction était passée, que, comme « père, je n'étais plus que conseil, et qu'à cet égard nous étions trop hors « de voie respective, mais que j'avais cru pouvoir, comme *élève écono-*

« *mique*, lui être bon, mais qu'en avançant dans la lecture de son ou-
« vrage, j'avais été plus que rebuté par son affiche philosophique, que je
« me connaissais en nullité physique de conscience, mais que n'ayant pas
« lu ses autres ouvrages (le marquis fait ici un léger mensonge, car il les
« connaît tous), je l'aurais cru au-dessus de cette petite affiche. Tu ne sau-
« rais croire avec quelle force et quelle abondance je lui montrai l'enfance
« et la trivialité de ses objections, la misère de prendre en matière de re-
« ligion le noyau pour la plante, et l'outrage à l'humanité, de déchirer
« l'habit à toutes tailles, que tant de grands hommes avaient entretenu
« et approprié à son usage, pour la laisser nue et livrée au *mot du guet de*
« *la tour de Babel*, *tot capita*, *tot sensus*... J'insistai sur la folie de croire
« qu'une philosophie que nul ne peut même définir, puisse devenir univer-
« selle et efficace, sur l'imprudence de prendre à contre-poil tout le sacer-
« doce de l'univers et sur la présomption de se croire plus d'indépen-
« dance que n'en eurent tous les grands ambitieux, depuis Pépin jusqu'à
« nous. Je lui fis enfin remarquer que ne pas sentir le mérite d'un culte
« simple et fraternel, de rites favorables et doux, basés sur une morale
« imposante et avouée de la conscience universelle, était une misère d'un
« esprit gauche au service d'un cœur lâche et faible. Il me répondit sur
« cet article avec ce ton mielleux et cet accent apprêté qui est du *natu-*
« *riau*, et qui ne changera pas, que, quant à ce point, il avait été investi
« des opinions de l'Allemagne et de la visibilité des faits dans ce pays,
« quant au clergé catholique ; que cela n'était point fait pour ce pays-ci,
« où la nation avait toujours barré les invasions cléricales; que, déjà,
« d'ailleurs, il avait reçu des observations et oppositions raisonnées de la
« part des Anglais et autres, qu'il allait les faire imprimer. »

« Le marquis est si satisfait de son sermon, dont la couleur est incontestablement laïque plutôt que sacerdotale, qu'il se retourne avec complaisance vers son frère, en lui disant : « Tu vois que ce n'est pas avec des cha-
« pelets et des scapulaires que j'ai attaqué cet écho bruyant. »

Revenu à Paris, député de Provence, livré à toutes les préoccupations de son nouveau rôle, n'ayant plus d'ailleurs besoin de son père, Mirabeau, continue M. de Loménie, semble le négliger un peu. Celui-ci s'en plaint dans quelques-unes de ses lettres, tout en déclarant qu'il ne tient pas à le voir.

« Cependant, à l'occasion d'une des rares visites que lui fait son fils, le marquis écrit à son frère : « Je fauche devant lui, et je crois que, selon son
« talent naturel, il trouve à glaner, à m'entendre. » Mirabeau écoute son père avec componction, et nous aimerions à penser que son attitude est sincère, si une lettre de lui au major Mauvillon, qu'il serait trop long de citer ici, ne nous obligeait à reconnaître que les discours du vieillard l'intéressent fort peu; les idées du père et du fils étaient d'ailleurs trop différentes pour qu'une entente sérieuse pût s'établir entre eux. Novateur éco-

nomiste, le marquis est conservateur en politique. Mirabeau, quoique moins révolutionnaire qu'il ne le paraît, est souvent conduit par sa situation à ménager et même à caresser les passions subversives. Aussi le langage de son père sur lui redevient-il fréquemment désapprobateur.

« Il n'a fait que du mal, écrit-il le 13 juin 1789, même en attaquant et « en déchirant des abus ; aujourd'hui, il tend visiblement à la destruction « de l'ordre établi, et mal lui en arrivera. »

« Mais si son père manquait de justice envers lui, il ne manquait pas de clairvoyance lorsque, dans une lettre précédente, il prophétisait la destinée de son fils en ces termes :

« Au fond, il recueillera ce qui revient aux gens qui ont manqué par la « base, par les mœurs... : il n'obtiendra jamais la confiance, voulût-il la « mériter ; il aura des partisans, des admirateurs même, selon le temps, « mais jamais d'amis, ni personne qui se fie vraiment à lui. »

« Mirabeau eut cependant des amis personnels; mais qui pourrait méconnaître que cette difficulté d'inspirer confiance à ceux-là mêmes qu'on veut servir, fut l'obstacle continuel qui rendit inutiles et parfois nuisibles ses admirables facultés oratoires, qui stérilisa l'influence de sa sagacité d'homme d'État, et qui, très-probablement, l'eût empêché, quand bien même il aurait vécu dix ans de plus, de réussir dans ce beau rôle de modérateur de la Révolution, qu'il ambitionnait? Ce n'était pas seulement son immoralité dans le sens le plus étroit du mot, c'est-à-dire sa vie dérangée et sa réputation de vénalité, qui le rendit suspect à tous les partis, suspect au roi, quoiqu'il fût monarchiste, suspect à la Fayette, quoiqu'il fût aussi libéral que lui, suspect à Barnave, quoiqu'il fût partisan comme lui d'une monarchie démocratique appropriée aux idées, aux instincts, aux intérêts d'une société renouvelée.

« Cet homme extraordinaire renfermait pour ainsi dire en lui seul toutes les contradictions, toutes les discordances qui devaient agiter, diviser, souvent même déchirer la société nouvelle, à la naissance de laquelle il avait présidé, qui devaient rendre parmi nous la stabilité politique si difficile et donner un sens presque dérisoire au mot *définitif*, appliqué à tant de gouvernements si divers, et tous également fragiles, qui devaient enfin nous conduire, de crise en crise, jusqu'à la situation actuelle.

« Je ne me permettrai pas, a dit M. de Loménie en terminant et en portant naturellement les yeux sur les jours difficiles où nous vivons, d'insister beaucoup sur cette situation. Le beau idéal d'une lecture académique serait de ne déplaire à personne ; mais cela est très-difficile dès qu'on s'abandonne à l'espoir de dire quelque chose, et c'est encore bien plus difficile dans un temps que le marquis de Mirabeau semble avoir défini d'avance, en lui donnant pour devise « le mot du guet de la tour de Babel » : *Tot capita, tot sensus.* — Qu'il me soit seulement permis d'affirmer une proposition incontestable : c'est que l'union des esprits et des cœurs, qui ne fut

jamais plus nécessaire à la France qu'aujourd'hui, ne lui a jamais manqué plus complétement.

« N'est-il pas vrai que nous donnons à l'Europe le spectacle singulier d'une grande nation qui, après des catastrophes inouïes, prouve certainement sa vitalité par l'admirable énergie qu'elle déploie dans ses travaux agricoles, industriels, artistiques et scientifiques, mais qui, d'un autre côté, se laisse paralyser dans sa régénération militaire, politique, morale, sociale, par des divisions intérieures d'autant plus funestes qu'elles se subdivisent à l'infini, et qu'elles semblent, surtout parmi les hommes éclairés, également hostiles au despotisme et à l'anarchie, prendre leur source dans des compétitions d'ambition ou d'amour-propre bien plus que dans de véritables dissidences de principes?

« En un pareil temps, que ferait Mirabeau? Ses défauts l'entraîneraient peut-être à attiser le feu de nos discordes, mais peut-être aussi ses qualités lui inspireraient-elles quelques-unes de ces paroles judicieuses et courageuses qu'il adressait aux hommes de son temps. Peut-être, nous dirait-il encore une fois : « Prenons garde de fournir un nouvel exemple de cette « aveugle et mobile inconsidération qui a fait si longtemps de nous des « enfants, quelquefois mutins, mais toujours esclaves. » Peut-être même, devant une France déjà mutilée, en présence d'un ennemi formidable et toujours prêt, emploierait-il sa grande éloquence à nous détourner des solutions précipitées, trop disputées d'ailleurs pour être efficaces, et qui n'auraient d'autre résultat que de réunir tous les partis contre celui d'entre eux qui remporterait sur les autres une victoire apparente. Peut-être, enfin, exhorterait-il nos représentants à donner au pouvoir exécutif temporaire qu'ils ont fondé, toute la force nécessaire pour rétablir dans un pays si profondément troublé le respect des lois, ramener le calme dans les esprits, faire renaître ce qu'on peut appeler, sous tous les gouvernements, la discipline sociale, préparer la nation à exercer plus tard sa souveraineté par l'organe de ses mandataires, et surtout la préparer à faire face à tous les périls qui pourraient menacer encore son indépendance et son intégrité. »

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE EN EUROPE DEPUIS 1870

Par E. de Pressensé, membre de l'Assemblée nationale. — Paris, Sandoz et Fischbacher.

M. de Pressensé — lui-même nous le dit au début de son nouveau livre — « a cherché à saisir dans son principe et à suivre dans ses développements la grande crise religieuse que traverse l'Europe depuis quatre

ans. » A-t-il apporté dans ce difficile travail d'investigations, et dans les conclusions qu'il s'est cru le droit d'en tirer, la science sûre, la critique pénétrante, et surtout la sereine impartialité sans lesquelles on instruit mal une affaire et on la juge plus mal encore? M. de Pressensé est protestant; son protestantisme, orthodoxe dans une certaine mesure, si on ne l'envisage qu'au point de vue christologique, paraîtra terriblement radical si l'on étudie sa manière de concevoir l'Église. D'après M. de Pressensé, il n'y a pas même d'Église, au sens consacré du mot; le Sauveur est venu créer dans ce monde l'individualisme religieux le plus absolu et le plus complet. Malheureusement, la pensée du Maître n'a pas été comprise par les premiers disciples des apôtres, et l'on est descendu — ainsi parle M. de Pressensé dans un de ses précédents ouvrages — « de la spiritualité d'un saint Paul et d'un saint Jean jusqu'à l'organisation théocratique du quatrième siècle. » Il resterait à expliquer comment ce catholicisme doctrinal et pratique, dont M. de Pressensé constate l'existence, à tout le moins rudimentaire, dès les jours d'un Clément de Rome, d'un Ignace d'Antioche, d'un Polycarpe, a pu pénétrer l'Œuvre du Christ, la marquer de sa forte empreinte, et ne pas permettre à un établissement divin de durer un demi-siècle dans son intégrité première. Il resterait encore à reconnaître, comme l'a dit ici-même M. le duc Albert de Broglie dans un langage ingénieux et élevé, « que la plante de l'autorité a été de bonne heure si vivace sur le sol chrétien, qu'il faut la prendre dans son germe si l'on ne veut être enlacé par ses puissants rameaux[1]. » Mais je n'ai point à discuter les doctrines théologiques et historiques de M. de Pressensé ; je tenais seulement à montrer les divergences profondes qui le séparent de nous, et qui ne le disposaient pas à nous témoigner quelque sympathie. Ajoutons à cela que M. de Pressensé préconise comme un idéal, et poursuit comme la solution définitive de toutes les difficultés, comme le terme assuré de tous les conflits religieux, la séparation de l'Église et de l'État : or de telles idées, considérées du moins sous leur forme absolue, sont énergiquement repoussées par les catholiques; sur ce point encore, nous n'avons pas à attendre la bienveillance de M. de Pressensé. Après tout, les évêques, les prêtres, les religieuses, les simples fidèles que l'on persécute en Prusse et en Suisse; les catholiques qui, en Italie et en Autriche, défendent les droits de l'Église; le souverain pontife, qui s'est enfermé dans le Vatican pour ne pas sanctionner par sa présence des spoliations sacriléges; tous ceux, en un mot, qui, d'un bout de l'Europe à l'autre, combattent et souffrent pour la cause catholique, peuvent se passer de sympathie et ne réclament que la justice. Cette justice, M. de Pressensé la leur a-t-il rendue? Je suis heureux de le déclarer, ni le tout-puissant empire d'Allemagne, ni le gou-

[1] *État de la critique protestante sur l'Église et ses origines*, dans *le Correspondant* du 25 septembre 1859.

vernement bernois, ni la république de Genève elle-même, n'obtiennent entièrement grâce à ses yeux; il leur reproche à tous leurs attentats contre la liberté des consciences catholiques. Et cependant, cette équité de M. de Pressensé est bien incomplète encore, et souvent, dans les arrêts qu'elle semble avoir dictés, l'on rencontre l'injustice et l'amertume. Les premiers coupables, ceux auxquels, avant tous les autres, M. de Pressensé impute la responsabilité de la crise actuelle et des persécutions qui l'accompagnent, ce sont les *ultramontains*. « Pour être juste, il faut se souvenir d'où vient la déclaration de guerre et que les brandons de discorde ont été allumés en 1870, le jour où la proclamation de l'infaillibilité pontificale, commentée par le *Syllabus*, a retenti comme un défi et une menace à la société moderne. » Le décret dogmatique du 18 juillet 1870 n'était pas et ne pouvait pas être un défi et une menace, l'épiscopat et le Saint-Siége l'ont dit assez haut, et, je pense, avec une autorité suffisante. Si l'on s'obstine à voir dans ce décret une menace et un défi, la logique demande que l'on aille plus outre, que l'on s'en prenne à l'*infaillibilité* elle-même, à celle des conciles comme à celle des papes, qu'on la dénonce au monde comme l'adversaire à étouffer ou à proscrire. Dès lors, tous les persécuteurs, ceux d'aujourd'hui, ceux d'hier, ceux d'autrefois, les sinistres bandits de la Commune, les apôtres couronnés de la réforme protestante, les Césars des premiers siècles, ont droit, sinon à un acquittement complet, du moins au bénéfice des circonstances atténuantes, voire même de l'excuse : ils défendaient la raison et la société humaines contre une autorité qui veut *embastiller* l'une et opprimer l'autre!

Si M. de Pressensé défend, non pas toujours de bonne grâce, la liberté des catholiques allemands et suisses, en revanche, il incrimine à pleine bouche la conduite actuelle des catholiques d'Autriche et de France. La haine qu'il a vouée au concordat autrichien est sans mesure ; c'est le concordat qui, en créant, au sein de l'Autriche, « une sorte d'asphyxie morale, en enlevant l'air respirable au pays et en le paralysant peu à peu, » a préparé le désastre de Sadowa. J'ai écrit désastre : non, au jugement de M. de Pressensé, Sadowa n'a point été pour l'Autriche un désastre, car c'est à partir de cette journée que l'Autriche est entrée dans une voie qui menait à la rupture du concordat. « Aussi bien a-t-on pu dire qu'en réalité, au point de vue moral et supérieur, elle a gagné la bataille de Sadowa. En tout cas, il valait la peine de traverser les plus cruelles épreuves nationales pour échapper au régime du concordat conclu avec Rome au mois d'août 1855. » Je ne sais si *le point de vue moral et supérieur* de M. de Pressensé sourit au patriotisme de beaucoup d'Autrichiens; pour ma part, après Sedan et Metz, je souhaite à la France d'autres revanches que celles qui plaisent tant à M. de Pressensé!

Ce concordat respectait cependant la liberté des communions dissidentes. « L'Autriche, écrivaient en 1867, dans une adresse au souverain, les

archevêques et évêques de cet empire, accorde bien plus aux chrétiens non catholiques qu'aucun gouvernement non catholique n'accorde aux catholiques. » Oui, mais ce traité garantissait les droits de l'Église ; il supprimait le *placet;* sans toucher à la législation qui régit le mariage des protestants et des grecs, il maintenait pour les catholiques les prescriptions matrimoniales du droit canon ; il assurait à l'Église sa place dans l'école : il fallait donc que ce concordat pérît; il fallait même que, malgré l'élévation constante, malgré la ferme et charitable modération de leur langage, les évêques autrichiens qui persistent à défendre la force obligatoire d'un traité essentiellement synallagmatique, fussent traités par M. de Pressensé avec une rigueur inique.

Quant aux catholiques français, on a maint grief à leur reprocher. Sur la motion de plusieurs d'entre eux, l'Assemblée nationale a plus d'une fois demandé que des prières publiques fussent faites dans toute la France pour appeler sur ses travaux la bénédiction divine. En outre, elle a émis, en juillet 1873, relativement à l'érection de l'église du Sacré-Cœur, un vote qui a irrité, chez M. de Pressensé, le *libéral* et le *protestant.* Le libéral veut bannir des assemblées politiques les manifestations religieuses; le protestant méconnaît la beauté touchante et les fortes assises, traditionnelles et scripturaires, du culte du Sacré-Cœur. Un autre grief de M. de Pressensé contre les catholiques français, ce sont les réclamations qu'ils ont fait entendre en faveur du pouvoir temporel, depuis l'invasion de Rome, en septembre 1870.

Ils ne s'abaissent pas à se justifier !

En agissant de la sorte, ils sont demeurés dignes d'eux-mêmes, dignes du comte de Montalembert, de l'évêque d'Orléans, de tant d'autres évêques et laïques illustres, de ces zouaves pontificaux que la France avait donnés au pape, et que le pape, dépouillé et captif, rendit à la France, qui leur dut un jour de victoire. En un mot, les catholiques français sont demeurés dignes du passé de leur patrie qui, n'en déplaise à M. de Pressensé, a été et n'a pas cessé d'être la fille aînée de l'Église.

M. de Pressensé reproche aux catholiques français leur conduite dans toutes les questions qui regardent l'instruction publique. Il n'épargne pas la loi de 1850, qui a « appelé la religion, représentée par les ministres des différents cultes, surtout par l'épiscopat, à intervenir d'une manière régulière dans le gouvernement de l'éducation. » Selon lui encore, « l'école ultramontaine n'aime pas l'instruction, elle n'y pousse que quand elle y est forcée. Elle préfère à tout autre un peuple aveuglément soumis. » M. de Pressensé accuse tout le passé de l'Église, et en particulier de l'Église de France ; il semble ignorer ces canons conciliaires qui veillaient avec tant de sollicitude à la fondation des écoles et à leur bon entretien ; il ne connaît pas davantage ces monographies savantes qui nous montrent, dans

l'ancienne France, les efforts tentés et les œuvres accomplies par l'épiscopat en faveur de l'instruction publique[1].

M. de Pressensé, d'une si injuste dureté pour les catholiques contemporains, s'est surpassé lui-même, en racontant l'histoire, en appréciant l'influence de la Compagnie de Jésus, d'après un ouvrage de M. Huber, publié à Berlin en 1873. Je consens qu'on aille chercher des juges à Berlin; encore faut-il avoir la main heureuse. Il est malaisé d'entasser plus d'inexactitudes, plus d'erreurs matérielles, plus d'appréciations fantaisistes et fausses que ne l'a fait M. de Pressensé dans les 106 pages consacrées par lui à la *Société de Jésus*. Sans doute, il ne dénie pas à ses origines toute grandeur et tout héroïsme, car « rien de ce qui est absolument vil et bas ne saurait agir puissamment sur l'humanité. » Mais ce qui le frappe, dans l'œuvre d'Ignace, ce qu'il s'attache à mettre en lumière, ce n'est ni la grandeur ni l'héroïsme. Pour M. de Pressensé, comme pour son guide, M. Huber, « le jésuitisme est le fruit naturel du système romain tel qu'il s'est constitué dans les temps modernes en opposition à la Réforme; » l'obéissance, comme l'entend la Compagnie, « c'est l'anéantissement, c'est le *nirvana* de l'Occident. » Au jésuite, tous les moyens sont bons pour atteindre le but qu'il poursuit; « l'immoralité sera franchement acceptée comme un moyen de servir Dieu. » Le vrai jésuite « à la fois fervent et rusé, austère et accommodant, indomptable et fuyant, » fera, s'il le juge utile, fléchir la morale chrétienne devant les exigences des passions. M. de Pressensé reproche encore au jésuite — pourquoi ne pas adresser ce reproche à tout prêtre catholique? — de distinguer entre la faute grave et celle qui ne l'est pas. Ce genre de distinction ne date pas d'hier dans l'Église, nous le trouvons dans les plus vénérables monuments de l'antiquité chrétienne; nous le trouvons aussi dans l'Écriture, et il est conforme aux profonds, aux invincibles instincts de l'âme humaine. Enfin, le jésuite est, à l'heure qu'il est, le plus redoutable ennemi de la société moderne. Aussi tour à tour l'ironie la plus amère et la plus véhémente indignation coulent-elles de la plume de M. de Pressensé. Si, par exemple, Mariana veut qu'on interdise le mensonge au jeune prince, « c'est, sans doute, par jalousie de métier. »

Les chrétiennes douceurs, mon frère, que voilà!

Les coups qui, de nos jours, frappent les jésuites dans le monde entier, ce sont « les *Provinciales* de la Providence. » Pascal aurait-il goûté ce trait-là? J'incline à croire qu'il y eût vu une de ces « *fausses beautés* » que son mâle génie dédaignait trop pour les rencontrer jamais.

[1] Voir, entre autres publications de ce genre, l'ouvrage de M. A. de Charmasse : *État de l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun pendant les dix-septième et dix-huitième siècles* (Autun, Michel Dejussieu, 1871), et la *Notice historique* de M. Leleu *sur les écoles de Semur en Auxois*. Semur, 1873.

Pauvre Pascal! il avait dit : « Incrédules les plus crédules ; » ce mot qui s'est vérifié, hélas ! dans l'auteur des *Provinciales*, s'est vérifié aussi en M. de Pressensé. Relever toutes les erreurs qu'il a commises demanderait un trop long travail ; je me bornerai à en signaler un certain nombre. « Il est permis au jésuite, nous dit-on, de prendre les apparences du schisme pour le mieux combattre. » Comme il n'y a, dans tout l'article de M. de Pressensé, que deux notes indicatives des sources, je suis réduit à conjecturer ce qui l'a pu inciter à une telle affirmation. Ne serait-ce pas l'usage disciplinaire qui semblait permettre aux missionnaires du dix-septième siècle de regarder tous les Orientaux comme des catholiques, jusqu'à preuve du contraire? « C'est à cette condescendance, dit le R. P. Gagarin, que l'Église grecque-unie de Syrie doit sa naissance[1]. » Une pratique disciplinaire ne peut faire assimiler à des schismatiques ceux qui l'observent.

Les jésuites, d'après M. de Pressensé, « prof ssent ouvertement la maxime que les traités avec les infidèles peuvent être rompus sans scrupule. » Le jésuite Laymann se plaignait, il y a deux siècles, que les protestants adressassent à ses confrères le même reproche, et il répond : « Les jésuites, comme les autres docteurs catholiques, enseignent et professent que la foi publiquement jurée aux hérétiques doit être gardée inviolablement, et ne peut être l'objet d'une dispense, aussi longtemps que ceux-ci sont disposés à garder leurs engagements[2]. »

A en croire M. de Pressensé, c'est contre les jésuites que Benoît XIV aurait lancé la bulle *Immensa pastorum*. (Est-ce pour n'avoir pas lu ou pour avoir mal lu ce document que M. de Pressensé écrit *pauperum?*) Cette bulle, monument de la paternelle sollicitude d'un grand pontife, ne renferme rien qui vise plus directement les jésuites que les autres religieux employés aux missions de l'Amérique.

Que les jésuites aient été « de très-médiocres théologiens, » c'est une opinion qu'il ne s'agit pas de discuter ici ; toutefois, il faudrait ne pas leur prêter des folies, en mutilant leurs paroles. « Si le pape, dit Bellarmin, cité par M. de Pressensé, faisait erreur en commandant des actes mauvais et en interdisant des actes vertueux, l'Église devrait penser que le mal est bien et le bien mal. » M. de Pressensé, ou plutôt, j'aime à le croire, l'auteur qu'il suit, n'offre au lecteur abusé qu'un travestissement de la pensée de Bellarmin. L'éminent controversiste veut prouver que, dans la discipline générale, le pape est infaillible, en ce sens qu'il ne peut imposer à toute l'Église des prescriptions mauvaises ; autrement, dit-il, comme la prescription d'une chose mauvaise implique nécessairement une erreur dogmatique, il s'ensuivrait que l'Église serait tenue de croire que le vice est vertu

[1] *Études religieuses*, etc., mai 1865.

[2] Theolog. mor., l. II, tr. 3, c. 12, quæst. 5. Becan ne tient pas un autre langage que Laymann.

et que la vertu est vice [1]. Bellarmin fait un raisonnement *ex absurdis* qu'on n'a pas su ou qu'on n'a pas voulu comprendre.

Si médiocres, si nuls même que soient les théologiens jésuites, M. de Pressensé est contraint de reconnaître « qu'ils ont montré un certain libéralisme dans leur conception de l'inspiration des Écritures, en distinguant entre la lettre et l'esprit, et admettant des degrés dans *l'authenticité* (lisez *l'inspiration*) des écrits sacrés. » Mais ne croyez pas que M. de Pressensé sache aux exégètes de la Compagnie quelque gré de leur conception si modérée et si sage de l'inspiration scripturaire : « Le motif de ce libéralisme était encore servile : ils voulaient faire litière de toute autre autorité que celle du pape. » Décidément, quoi qu'ils fassent, les jésuites sont coupables. Sans le savoir, M. de Pressensé nous donne une représentation de la fable *le Loup et l'Agneau*, et ce n'est pas lui qui est l'agneau !

Les historiens jésuites ne valent pas mieux que les théologiens leurs confrères. Daniel, que M. de Pressensé nomme un *misérable historien* (telle n'était pas l'opinion de Chateaubriand et d'Augustin Thierry), n'est ni le seul ni le plus illustre de ceux qu'il malmène. « Baronius (on l'a pris pour un jésuite) contribua à la scandaleuse altération du bréviaire romain. » Pallavicini, esprit élevé et sagace, « falsifie l'histoire par sa manière de présenter les faits... Le P. Hardouin publia un répertoire des conciles, en 1715, où il se permit de telles falsifications, que le parlement de Paris en interdit la vente. » La vérité, c'est que la collection des conciles, œuvre du paradoxal mais très-savant Hardouin, est, depuis un siècle et demi, en possession d'une estime universelle et méritée. Les rigueurs du parlement contre un livre qui semblait trop ultramontain aux gens du roi, sont-elles du goût de M. de Pressensé? Hélas ! tout partisan qu'il est de la liberté religieuse, ne reconnaît-il pas la force obligatoire des *articles organiques*, qui lui paraissent « la condition légale du contrat passé avec l'Église; » et au nombre des fautes des jésuites, ne compte-t-il pas celle de s'être, en Russie, « livrés au prosélytisme parmi les adhérents de la religion grecque, *malgré la loi formelle de l'empire?* »

Il faut s'arrêter dans cette longue énumération d'erreurs. Disons encore que saint Augustin n'a point formulé, contre le dogme de l'Immaculée Conception « de déclaration explicite; » il a, au contraire, posé un principe d'où découle, surtout pour celui qui saisit vigoureusement sa doctrine, le privilége de Marie [2]. Disons aussi que le scapulaire n'est pas *de l'inven-*

[1] *De Romano Pontifice*, l. IV, c. 5.

[2] *De natura et gratia*, c. 36, n. 42. Le passage de l'*op. imperf. contra Julinum*, où saint Augustin dit : « que la condition de la naissance a été dissoute (pour Marie) par la grâce de la régénération » (l. IV, c. 122), s'explique aisément par cette considération que Marie, comme fille d'Adam, avait ce que les scolastiques nomment *la dette du péché originel*, et a eu besoin d'une grace préventive qui la fît, pour ainsi parler, renaître par avance. Jésus seul, et parce qu'il est Fils de Dieu, et parce qu'il n'avait pas été conçu comme les autres hommes, était essentiellement et nécessairement exempt de la tache

tion des jésuites. On peut, si cela plaît, faire des colléges de la Compagnie « une sorte de Paraguay intellectuel, où la servitude de la pensée est consacrée sous une forme séduisante, » il n'en demeure pas moins vrai que Descartes, Corneille et Bossuet sont sortis de ces colléges. Les jésuites, qui se maintinrent en Russie après la suppression de l'ordre par Clément XIV, étaient-ils des révoltés? Avant de se prononcer, M de Pressensé aurait au moins pu lire l'article qu'a consacré à cette question le très-regrettable P. de Montézon, dans les *Études religieuses* de mars 1861. Jamais l'ordre des jésuites ne s'est déguisé sous les noms de rédemptoristes et de lazaristes. L'encyclique *Mirari vos* est de 1832 et non de 1833. M. l'abbé Craisson, grand vicaire de Valence, n'est pas jésuite. Enfin, *la preuve effrayante* que M. de Pressensé croit avoir donnée, d'après le docteur Friedrich, de « l'indulgence étrange des révérends pères » pour certains désordres contemporains, ne prouve que l'effrayante légèreté des deux accusateurs. De quel droit attribue-t-on aux jésuites un mémoire anonyme envoyé, dit-on, en décembre 1869, au concile du Vatican, et sollicitant, sur des points délicats, l'élargissement de la morale chrétienne?

Il est, dans le livre de M. de Pressensé, une étude sur le synode protestant de 1872, dont je n'ai rien dit ; cette question a été traitée ici même par Mgr Perraud, et je renvoie mes lecteurs à ses pages lumineuses et fermes. Qu'il me suffise de le remarquer : M. de Pressensé, tout orthodoxe qu'il se croit, fait aux adversaires de la Révélation et du surnaturel une périlleuse concession quand il écrit : « Les formules théologiques varient et s'élargissent, sans que la foi soit altérée en substance. » Pour me résumer, un livre comme le sien ne résout aucun des problèmes actuels ; par les haines qu'il fomente, il sert mal les causes de la religion et de la liberté ; il ne verse dans les âmes ni la lumière ni la paix. Je souhaite à la polémique religieuse d'autres inspirations que celles qui ont dirigé M. de Pressensé ; à la liberté des âmes, je souhaite d'autres défenseurs :

Non tali auxilio nec defensoribus istis
Tempus eget.....

AUGUSTIN LARGENT,
Prêtre de l'Oratoire.

DENIS PAPIN, SA VIE ET SON ŒUVRE

Par le baron ERNOUF. — 1 vol. in-12, Hachette, édit.

Ce qui caractérise les travaux de notre siècle, dans l'ordre scientifique, ce sont moins encore les découvertes nombreuses et brillantes dont la

originelle ; Marie, comme le proclame la bulle *Ineffabilis*, a été rachetée d'une manière supérieure (*modo sublimiori redemptam*).

gloire lui revient, que le parti qu'il a su en tirer pour les besoins et le bien-être des hommes. Et cette exploitation heureuse de ses inventions propres, il l'a étendue aux découvertes des siècles précédents, dont un bon nombre étaient demeurées stériles : celle, par exemple, de la vapeur. C'est une chose connue, en effet, depuis longtemps, que l'énorme puissance de dilatation des liquides et des gaz soumis à l'action de la chaleur, et la force prodigieuse que, par suite, ils sont susceptibles d'engendrer. On s'en effrayait, on s'en garait du mieux que l'on pouvait : quant à s'en servir, à s'en faire un auxiliaire, un instrument, on fut longtemps sans s'en aviser. Les Byzantins en eurent les premiers l'idée, paraît-il ; des documents certains établissent en effet que, dans les premiers siècles de notre ère, on employait comme agents mécaniques, à Constantinople, l'air échauffé ainsi que la vapeur de l'eau ; mais la connaissance des procédés et des instruments dont on se servait se perdit dans le cours du moyen âge, de même que celle du terrible *feu grégeois*, qui émerveillait si fort les Croisés, et qui n'était, peut-être, que le pétrole avec lequel les communards et les Prussiens ont fait de si beaux exploits.

La Grèce, qui nous apprit tant de choses à l'époque de la Renaissance, ne savait évidemment plus rien là-dessus, et nous avons dû réinventer à nouveau ce qu'elle avait pu inventer à cet égard.

C'est à un Français, le fait est aujourd'hui incontestable, que revient le mérite de cette « réinvention. » Denis Papin a, le premier parmi les modernes, montré qu'on peut faire de la vapeur un agent docile et vigoureux, et transformer cette brûlante et frémissante substance en une gigantesque bête de trait. A lui et à lui seul appartient la découverte de la machine à piston, qui a été le point de départ de tous les appareils. Déjà Arago l'avait établi, d'après une description faite par Papin lui-même d'une machine de son invention, description publiée dès 1695 dans un recueil de mémoires scientifiques intitulé : *Fasciculus dissertationum.* Mais il y a plus : dès la fin du dix-septième siècle, Papin avait non-seulement *prévu*, comme dit Arago, la possibilité d'appliquer la vapeur à la navigation, mais il avait *réalisé* cette application, et construit un appareil où le mouvement du piston était transmis à des roues à palettes qui faisaient fonction de rames, et où deux pistons, agissant alternativement en sens contraire, produisaient une force continue et donnaient une impulsion constante, d'où naissait, pour la machine sortie de ses mains, cette effrayante apparence de vie qui fait de nos locomotives, aux yeux du sauvage américain, autant de monstres surnaturels.

Ce dernier fait, le plus important de tous à constater pour la gloire de Papin, ne saurait plus faire doute aujourd'hui ; M. le baron Ernouf l'a mis, dans son livre, hors de toute contestation. Ce livre, plein de faits curieux et jusqu'ici peu connus sur la vie et les travaux de Denis Papin, est d'une lecture facile et parfaitement à la portée des classes laborieuses, pour lesquelles

l'auteur a principalement écrit. On y trouvera, sur le mouvement scientifique au dix-septième siècle et sur les hommes en qui il se personnifie, tant en France qu'à l'étranger, des détails précieux qui ne les grandissent pas tous, peut-être, au point de vue moral, mais qui les font mieux connaître, ainsi que leur temps. Quant à Papin lui-même, cette biographie lui met au front une double auréole : celle du génie longtemps frustré de ses droits légitimes, et celle de la pauvreté courageusement portée.

DELENTHES.

DU REPOS HEBDOMADAIRE

Par M. JOSEPH LEFORT, avocat à la cour d'appel de Paris, membre de la Société d'économie politique; ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques (concours Stassart). — Guillaumin, édit., 1 vol. in-8 de 310 pages, 1874.

Le repos du dimanche se motive d'abord par des raisons d'ordre religieux, raisons souvent exposées avec une autorité spéciale par les évêques et les pasteurs, et rappelées dernièrement dans un discours où le Souverain-Pontife a invoqué « la loi du Décalogue et le développement que l'Église a donné à cette loi. »

Au-dessous de ces raisons, supérieures à notre compétence, il en est d'autres que met en évidence la science économique, j'entends la science économique dans son sens complet, non pas cette science qui s'emprisonne dans l'étude des moyens de produire le plus et de consommer au mieux, mais cette science qui considère la société comme formée de corps et d'âmes, demandant plus et mieux que des satisfactions matérielles, demandant le pain qui nourrit nos facultés morales et les fait grandir.

M. Joseph Lefort, dans un mémoire couronné par la section de morale de l'Académie des sciences morales et politiques, a présenté ces raisons économiques avec une très-grande ampleur de développements. Peut-être, et c'est un reproche que le rapporteur de l'Académie, M. Baudrillard, a adressé à ce travail, peut-être le jeune écrivain s'est-il laissé trop aller à prouver sa patiente étude par de longues et nombreuses citations. Il apprendra sans doute bientôt que les documents qu'un auteur a recueillis pour élaborer une question, il doit se les approprier, et, par une sorte de distillation, en tirer purement l'esprit ; c'est ainsi qu'on fait une œuvre personnelle, une œuvre vivante, un livre, un livre que le public lira comme s'il écoutait un ami parlant et disant : « Voilà ce que je pense. » En accumulant trop de citations d'opinions étrangères, on ne fait qu'un volume, bon à consulter, sans doute, très-intéressant à feuilleter, mais qui laisse à désirer le livre à faire avec de si précieux documents. Ce livre, M. Joseph

Lefort peut l'écrire, et il l'écrira, nous le souhaitons; il tirera de ce gros volume cent pages vigoureuses, où l'on sentira son homme et qu'on lira d'un trait. Alors il aura fait mieux qu'un acte d'érudition laborieuse, et il agira puissamment sur l'opinion publique; et ce livre, que je voudrais voir propagé partout, notamment parmi tous ceux qui ont influence sur nos mœurs publiques, méritera, par sa grande action, d'être qualifié au plus haut point de bonne action : ce qui est la plus digne fortune d'un livre de ce caractère.

En attendant, il y a beaucoup à prendre en parcourant le volume couronné par l'Académie; l'historique du repos hebdomadaire depuis les Hébreux jusqu'à nos jours y forme surtout un chapitre excellent : et plus d'un orateur, plus d'un écrivain, législateur ou moraliste, voulant traiter cette question du repos hebdomadaire, trouvera là tout ce qu'il faut pour écrire ou parler le plus pertinemment du monde.

Essayons de résumer la question économique : l'homme n'est pas une machine à feu continu ; l'action constante répugne à sa loi physiologique autant que le mouvement perpétuel à la loi physique. Il faut qu'il se repose, pour reprendre comme une impulsion nouvelle; il est donc obligé à des intermittences : chaque nuit d'abord, et c'est le repos quotidien. Puis, comme s'il subissait l'influence lunaire des quatre quartiers de notre planète satellite, il fait étape et se détend un jour sur sept, et c'est le repos hebdomadaire, pratiqué de temps immémorial chez un très-grand nombre de peuples. Enfin, suivant la révolution annuelle à l'égard du soleil, il éprouve le besoin d'une suspension de travail une fois par an, et c'est le repos des vacances, des grandes fêtes annuelles.

Ces repos ne sont pas entièrement affectés à délasser le corps ; la soirée de chaque jour et la journée du dimanche sont réservées aux douces et bienfaisantes relations de la famille, des parents, des enfants, des amis, et aux relations non moins naturelles et plus fortifiantes encore de l'homme avec son créateur; elles permettent, à celui qui est voué à un travail matériel, de laisser un moment le champ ou l'atelier pour cultiver son intelligence, pour élever son âme, pour remplir sa destinée de créature humaine composée de corps et d'âme.

Mais comment lui assurer ces repos? Le repos de la nuit s'impose par la nature même ; le repos hebdomadaire peut être violé plus impunément, et il convient qu'il soit réglé par la société prévoyante, qu'il soit établi le même jour pour tous, et le jour consacré par le culte religieux. En cela, que doit faire la loi écrite? Elle doit faire tout ce qu'elle peut. Et que peut-elle faire? Si la loi est trop loin des mœurs, elle ne les atteint pas; et rien ne nuit à l'ordre social comme une loi sans effet. Or nous sommes bien forcés de reconnaître qu'une loi générale, imposant à tout Français le repos du dimanche, resterait aujourd'hui à peu près lettre morte.

Il faut prendre les hommes tels qu'ils sont et les traiter par les seuls

moyens qui leur conviennent. Solon disait : « Je leur ai donné les meilleures lois qu'ils pouvaient supporter. » Donc, à défaut des lois les meilleures, cherchons le mieux possible. Eh bien, ce que l'on peut faire en ceci uniquement par l'exemple, pour améliorer les mœurs publiques, est considérable.

L'État est le plus grand employeur de travail du pays : il compte par centaines de mille ses travailleurs, dans l'armée, dans l'administration publique, dans les régies, dans les travaux publics ; il peut donc faire observer, sauf les cas d'urgence ou d'exception, le repos du dimanche à tous ses travailleurs. Puis il a sous son autorité les départements, les communes et aussi les grandes compagnies de chemins de fer. Et voilà une grosse partie des travailleurs qui observent le repos du dimanche, et qui même, par leurs relations de famille ou d'affaires, entraînent bien d'autres travailleurs à désirer le même jour de repos.

Mais ce désir serait plus vif et bientôt plus général si ce jour de repos avait pour les familles ouvrières un attrait particulier. Et nous croyons que c'est là le point essentiel de la réforme. C'est là que les classes supérieures, les femmes comme les hommes, ont une belle et grande tâche à se donner, disons plus, un grand devoir à remplir.

Notre société est désorganisée, ou plutôt, elle est en voie de réorganisation ; elle cherche sa forme dans une agitation fébrile. Or je demanderai aux classes supérieures si, depuis un demi-siècle, où elles ont vu cette fièvre éclater en éruptions violentes, notamment en 1848 et en 1871, je leur demanderai si elles ont fait constamment tout le possible pour étudier les courants sociaux, les diriger et les régler. A quelques encâblures de notre France, nous voyons un pays où ces agitations aussi existent et se manifestent, avivées par une industrie plus considérable encore que la nôtre. Eh bien ! en Angleterre, savez-vous pourquoi les ouvriers n'ont pas eu leurs journées de juin ni de mai? Certains me répondront que ce sont de flegmatiques Anglais. Et moi je répondrai que si l'ordre social n'a pas été bouleversé chez nos voisins, c'est que les classes supérieures veillent et agissent ; dès qu'un intérêt social légitime est signalé, dès qu'une idée utile au peuple se produit, aussitôt une association se forme d'hommes notables par l'intelligence, le caractère et la fortune, pour servir l'idée bienfaisante et donner la satisfaction possible à l'intérêt naissant. Les œuvres d'utilité populaire créées dans le Royaume-Uni depuis la grande paix de 1816 sont innombrables : par mes relations déjà anciennes avec les hommes d'État ou de science, avec plusieurs sociétés, de ce pays, j'ai essayé de faire l'inventaire de ces œuvres; j'ai amassé ainsi une véritable bibliothèque de documents, sans arriver à bout. Une seule des villes de second ordre, comme Glascow ou Manchester, qui ne sont pas le quart de Paris, compte plus d'œuvres ou de sociétés d'utilité populaire que Paris, Paris que nous nommons volontiers pourtant la ville du bien par excellence.

Il ne faut donc pas s'étonner si nos populations ouvrières vont si souvent à la dérive, si elles suivent de mauvais guides; c'est que les bons guides leur font défaut, c'est que les membres de nos classes supérieures trop souvent s'enferment inactifs et s'isolent : *Vœ solis !* Et ce mot là est vrai des classes comme des individus. Qui n'agit pas s'anéantit, dans nos sociétés modernes si actives. Rendez-vous utiles et vous resterez nécessaires. Rendez-vous utiles, moins encore par des discours que par des œuvres, moins par des contributions que par un concours personnel. Apportez là toute votre intelligence, toute votre expérience, et surtout mettez-y du cœur. Le peuple finit toujours par reconnaître ceux qui font ce noble métier en conscience, par goût, comme par vocation, et ceux qui ne cherchent que parades de rhéteurs ou calculs d'ambitieux vulgaires.

Agissez donc de tout cœur, pour faire aimer le dimanche, ce jour où tous les membres de la société peuvent se rencontrer, apprendre à se connaître, à s'estimer, à s'aimer les uns les autres, ce jour où tous les membres des diverses classes de la société peuvent entrer en relations hors de tout conflit d'intérêts, ce jour du dimanche enfin qui pourrait être dans une société bien ordonnée ce que j'appellerai le *jour social.*

Agissez donc partout, non pas çà et là, par quelques efforts accidentels, mais partout et régulièrement, pour rendre agréable, instructive, désirable la fête du dimanche. L'ouvrage de M. Lefort indique à ce sujet un assez grand nombre d'institutions, et de pratiques, établies avec succès dans plusieurs pays; il aurait pu montrer d'une manière plus étendue encore, et dans des formes précises toutes prêtes à l'adaptation en France, ce qui se fait dans les villes, les bourgs et les villages d'Angleterre, sous la direction et par les soins personnels des familles notables de chaque localité.

Agissez donc par ces moyens, très-heureusement expérimentés là-bas, si vous voulez ramener au repos hebdomadaire, à la vie morale, à la saine vie sociale, les populations ouvrières de nos villes et de nos campagnes, si vous voulez concourir à la transformation des mœurs de notre société; car cette transformation se fera quand même, bonne ou mauvaise, et, si elle ne se fait pas avec le concours de tous, elle sera mauvaise, car elle se résoudra en l'organisation de deux corps sociaux distincts et ennemis, au lieu de constituer un seul corps où se combinent toutes les forces de notre société, pour le bien de tous, par un échange régulier de services et de sympathies.

A. DE MALARCE.

ORIGINE APOSTOLIQUE DE L'ÉGLISE D'ORLÉANS

Saint Altin, premier évêque d'Orléans, précédé d'une Lettre de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, par l'abbé Th. Cochard, membre de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans.— Paris, Douniol, 1872.

C'est la gloire du dix-neuvième siècle d'avoir remis en honneur les études historiques ; c'est sa gloire surtout d'avoir rendu à ces études le vrai point de vue critique et le vrai point de vue chrétien. De tous côtés se sont levés de pieux savants qui ont fouillé les archives, compulsé les actes, et qui, preuves et documents en main, ont énergiquement réagi contre les tendances malsaines du siècle dernier.

M. l'abbé Cochard est l'un des plus jeunes, mais aussi l'un des plus laborieux, de cette noble phalange d'érudits. Il a revendiqué pour l'Église d'Orléans l'origine apostolique, déjà démontrée pour les Églises de Marseille, d'Arles, de Limoges, et, marchant sur les traces de l'abbé Faillon, de l'abbé Bougaud, de l'abbé Arbellot et de tant d'autres, il a entrepris de démontrer l'authenticité de la tradition qui fait de saint Altin, premier évêque d'Orléans, un disciple de saint Pierre. La tâche était ardue : l'école antiapostolique du dix-huitième siècle avait vivement combattu et réussi à affaiblir considérablement, sinon à effacer cette croyance. M. Cochard l'a rétablie telle que la rapporte la légende et que la constatent les Actes.

Sans doute ces Actes, les Actes de saint Savinien, chef de la mission dont faisait partie saint Altin, ne remontent guère qu'au neuvième siècle ; mais ce n'est pas une raison pour conclure qu'ils sont apocryphes. Il n'est point étonnant que, dans les guerres qui ont ravagé la Gaule, au milieu des invasions des Barbares, les Actes primitifs aient péri. Un des manuscrits compulsés par l'auteur, le manuscrit de Montpellier, établit précisément que les Actes qui nous occupent ont disparu du temps des Vandales. Mais le souvenir s'en était conservé dans les Églises dont ils racontaient les origines; c'est d'après ces souvenirs qu'ont été rédigés les Actes postérieurs. Il paraît même probable qu'entre les Actes primitifs détruits au cinquième siècle et les Actes du neuvième il y a eu des Actes intermédiaires, et il est permis d'inférer de certains passages que ce sont ces Actes qui ont servi à la rédaction de ceux qui sont arrivés jusqu'à nous. Un fait certain d'ailleurs, c'est que l'Église de Sens, métropole jusqu'au dix-septième siècle de celle d'Orléans, a toujours tenu pour authentiques ces Actes du neuvième siècle.

Or ces Actes racontent que saint Pierre, établi à Rome, donna la mission d'évangiliser la Sénonie à trois des disciples qui l'avaient suivi de Galilée, Savinien, Potentien et *Altin*. Les trois apôtres partirent, traversèrent

la Gaule, s'arrêtèrent un instant à Ferrières, en Gâtinais, où Altin jeta les fondements d'une chrétienté, et se réunirent à Sens, dont l'importance alors était si grande dans toute la Gaule. C'est de là que Savinien envoya Altin et une veuve rémoise, la dame Éodald, prêcher la bonne nouvelle à Orléans. Tous deux restèrent là dix ans, rassemblant les fidèles dans une petite maison adossée aux murailles de la ville, gagnant les âmes à Dieu, aimés du peuple, et, ce qui était plus étrange, respectés du gouverneur romain et des prêtres païens. D'Orléans, Altin alla à Chartres, à Paris, à Créteil, et revint à Sens, où il cueillit enfin les palmes du martyr, un an après saint Savinien.

Telle est la légende que raconte, d'après les Actes de saint Savinien, M. l'abbé Cochard. Telle est la thèse qu'il soutient avec une sage critique et une discussion serrée, et qu'il nous semble avoir victorieusement démontrée, d'accord en cela avec les vieux historiens de l'Orléanais, la Saussaye, Symphorien Guyon, Lemaire. Les plus hautes approbations n'ont pas manqué à ce travail, si érudit et si décisif sous sa forme modeste. Sans parler même de l'illustre successeur de saint Altin, dont une lettre, des plus flatteuses, est publiée en tête du volume, et de l'éminent successeur de saint Savinien, Mgr Bernadon, M. l'abbé Faillon, si compétent dans tout ce qui touche à l'histoire des temps primitifs de l'Église de France, a félicité l'auteur d'avoir « vengé la mémoire de saint Altin. » — « Comme récit et comme travail de critique et d'érudition, votre dissertation me paraît magistrale, » lui disait de son côté l'abbé Prunier, le docte et trop modeste auteur de la *Catenia saviniana*. Enfin, un homme dont l'opinion fait autorité en pareille matière, le continuateur des bollandistes, le savant P. de Buck, a écrit à M. l'abbé Cochard :

« J'ai reçu et lu votre opuscule sur saint Altin; je vous remercie de votre cadeau et vous félicite de votre travail. Il me semble que vous avez mis *hors de doute* l'épiscopat de saint Altin à Orléans. A-t-il été le premier évêque? son évêché remonte-t-il aux temps apostoliques? Ce sont deux questions plus difficiles, quoi qu'il soit bien certain que telle est la créance de l'Église d'Orléans et de celle de Sens, son ancienne métropole, depuis plus de huit siècles. *A cette créance très-positive on ne peut rien objecter de positif.* »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer tout le poids d'un pareil témoignage, d'autant plus important que le P. Papebrock, égaré par une malheureuse refonte du bréviaire orléanais à la fin du dix-septième siècle, avait paru incliner vers un avis contraire. Nous pouvons donc espérer que la thèse, si habilement défendue par M. l'abbé Cochard et que le P. de Buck se déclare « porté à soutenir, » a définitivement triomphé, et que le nom de saint Altin, déjà rétabli par Mgr Dupanloup dans les dyptiques des évêques d'Orléans, reparaîtra aussi à sa date dans l'œuvre magistrale

des bollandistes modernes, consacrant ainsi l'apostolicité d'une Église qui « renoue la chaîne de ses pasteurs à saint Pierre, et présente un arbre généalogique dont les racines plongent dans les plaies du Sauveur. »

M. DE LA ROCHETERIE.

Nos lecteurs ont encore présentes à l'esprit les pages émues et touchantes que M. le comte de Falloux a consacrées, il y a quelques mois, dans *le Correspondant*, à la mémoire de M. Cochin, et il n'en est pas un, nous en sommes persuadé, qui ne se soit proposé de les relire. Nous avons donc l'assurance de leur faire plaisir en leur annonçant qu'elles viennent d'être réunies en volume sous le titre même où elles ont paru ici : *Augustin Cochin* (1 vol. in-12, avec portrait. Paris, librairie Didier). Du reste, cette étude reparaît telle qu'elle a été publiée à l'origine, l'auteur n'ayant pas trouvé dans les attaques passionnées dont elle a été l'objet, de motifs suffisants pour y rien changer.

M. le comte de Carné va publier à la librairie Douniol, sous le titre d'*Étude sur la vie et les œuvres de M. de Chateaubriand*, les deux articles de lui qui ont paru ici le mois dernier. Sa santé, en voie de rétablissement, lui a permis de donner tous ses soins à la réimpression de ce travail remarquable, où se trouve apprécié pour la première fois, avec une haute et sérieuse équité, un homme qui avait été jusqu'ici loué et critiqué sans mesure.

QUINZAINE POLITIQUE

9 novembre 1874.

Le retour de l'Assemblée est prochain, et au-devant d'elle volent mille questions haletantes. Des élections se sont faites dans le Pas-de-Calais, le Nord, l'Oise et la Drôme : ce sont des duels où chaque coup touche aux destinées mêmes de la France; aussi les a-t-elle observés avec une attention passionnée. Enfin, tandis que les conseils généraux finissent leur œuvre, partout se prépare, avec une fièvre singulière, le renouvellement des conseils municipaux. Or, à tous ces signes d'activité et d'inquiétude, il faut bien reconnaître que, si notre pays a paru se reposer quelques mois, il sent aujourd'hui que déjà ce repos a cessé.

On ne saurait nier que, depuis un an, la loi ne règne un peu plus souverainement dans les conseils généraux : ceux mêmes qui supportent mal son empire sont moins hardis à la violer ; ce n'est plus cette ingénieuse émulation d'autrefois, qui leur enseignait tant de sophismes et de ruses pour lui désobéir ; et le gouvernement, pour sa part, ne les favorise plus de sa complaisance. Toutefois, on a pu remarquer avec quel empressement jaloux les radicaux se sont hâtés d'enfreindre la légalité, partout où les élections du 4 octobre leur avaient donné la victoire, et, pour la première fois, l'avantage de la majorité : faire des vœux illicites, étaler leurs doctrines, jeter des défis à l'Assemblée, c'était pour eux comme un plaisir d'ostentation: ces discours et ces actes illégaux, on eût dit des prémices qu'ils se hâtaient d'offrir à la démocratie. Il n'y a guère eu quelque sagesse que là où les radicaux ressentaient un peu de crainte : dans les Bouches-du-Rhône, par exemple, M. Labadié n'a-t-il pas daigné inaugurer pacifiquement les travaux du conseil sans proclamer la république? Mais, pendant cette session, le trait principal de leur conduite, ç'a été l'injustice systématique des annulations par les-

quelles ils ont invalidé, partout où ils avaient la puissance du nombre, les élections des conservateurs : on l'a surtout constaté dans l'Allier, dans l'Hérault et dans la Côte-d'Or; et, par cet abus du nombre, ils n'ont pas seulement attesté de nouveau leur goût de l'arbitraire, leur brutal despotisme, leur dédain du droit, leur méconnaissance de la liberté ; ils ont aussi permis de contester la bonté de cet article 16 de la loi de 1871 qui autorise les conseils généraux à vérifier leurs pouvoirs, sans qu'il y ait recours contre leurs décisions.

Les élections des conseils municipaux se feront le 22 novembre. On se rappelle que ceux d'aujourd'hui furent formés à l'heure douteuse où la Commune, entourée de feu et de sang, prétendait que chacun d'eux fût le sénat d'une république indépendante, l'un des trente-six mille gouvernements de la France. Cette folie, qui eût si vite été le meurtre de notre patrie, n'est plus, par bonheur, qu'un odieux souvenir. Mais on le sait bien : les incertitudes du temps, la confusion des choses, les disputes et les ambitions de nos partis, sont telles actuellement que ces élections ne sauraient s'accomplir sans une sorte de bouillonnement des esprits dont les radicaux essayent de profiter : sous un gouvernement provisoire, aucune élection ne peut, en effet, s'opérer dans les conditions d'ordre et de paix qui lui sont spéciales et qu'impose de lui-même un gouvernement régulier et définitif. Quoi qu'en dise M. Picard, on avait le droit de choisir pour ces élections une date antérieure à celle du jour où se réunira l'Assemblée ; une loi n'a-t-elle pas déterminé l'électorat municipal, et n'est-ce pas assez pour composer les conseils municipaux, quelques fonctions d'ailleurs qu'on leur doive attribuer plus tard? On a eu raison aussi : car quel n'eût pas été le trouble de ces élections, s'il avait fallu les effectuer pendant ces débats constitutionnels, d'avance si orageux, où l'Assemblée peut se déchirer, et le gouvernement rester dans le vide, au milieu de partis irrités et soulevés l'un contre l'autre? Combien il eût été dangereux de procéder aux élections municipales pendant une telle crise politique, les radicaux nous le démontrent par leur entreprise d'aujourd'hui : voyez circuler déjà dans les multitudes cet avis de *la République française* qui ne veut pour candidats que des républicains confessant leur foi au seuil du conseil municipal et prêts à célébrer leur déité à l'intérieur. Transformer les conseils municipaux en assemblées républicaines, voilà le dessein des radicaux ; dessein qui préparerait et faciliterait, soit de leur propre gré soit à leur insu, l'avénement d'une autre Commune. En 1725, un prévôt des marchands de Paris, Pierre-Antoine de Castagnère, disait que les échevins sont seulement les « tuteurs » de la ville, et il les priait de déposer « leurs opinions po-

litiques et philosophiques » avant de revêtir leurs robes. C'était la vérité sous la monarchie. C'est toujours la vérité, même sous la république; et les conservateurs, nous l'espérons, en sauront convaincre les populations. Ils le pourront surtout, s'ils veulent bien, non-seulement s'unir en face des radicaux, mais se montrer tolérants et modérés dans leur choix.

L'élection de M. Delisse-Engrand dans le Pas-de-Calais, a irrité plus d'un parti. En a-t-elle vraiment satisfait un seul? Plus encore que bonapartiste ou septennaliste, M. Delisse-Engrand n'est-il pas un de ces hommes timides, dont le caractère est indécis, dont les opinions sont vagues et changeantes, que les événements entraînent et qui portent le courant de leur mobilité du côté où le flux de la fortune s'en va? Peut-être; et si le septennat ne pouvait s'établir que sur des volontés si flottantes, s'il avait pour vertu essentielle de n'attirer à lui que ces molles adhésions et ces incertains attachements, quelle en serait jamais la solidité? Quoi qu'il faille penser du vrai sentiment politique de M. Delisse-Engrand, il faut noter avec satisfaction cet accroissement des suffrages recueillis dans le second scrutin: l'abstention est un mal qu'on ne doit jamais provoquer ni seconder, un mal dangereux aux conservateurs seulement, celui d'un peuple qui tombe et qui va périr par inertie. Dans le Pas-de-Calais, comme dans Maine-et-Loire, les deux partis ont revendiqué l'honneur d'être également les amis du septennat: ils attestent donc qu'il y a dans ce titre un bénéfice; ils témoignent ainsi qu'il y a dans le septennat une certaine puissance de popularité qu'ils jugent habile de se ménager près des populations. Nous le croyons comme eux, et nous disons aux conservateurs: « Cette force du septennat, rendez-la plus sûre d'elle-même et plus imposante; fixez-la, précisez-en la forme, munissez-la de garanties, organisez-en les moyens et les ressources. Sinon, elle ne sera ou bien qu'un jouet aux mains des partis, ou bien qu'un appareil dont chacun se servira pour masquer son ambition. » Nous disons aux républicains eux-mêmes: « Prenez garde de vouloir anéantir cette force du septennat; quelque affectation que vous ayez en public de lui témoigner du respect et du dévouement, vous outrez trop volontiers les conditions de votre concours pour qu'on ne soupçonne pas en vous le désir secret de rendre le septennat impossible; vous vous aliénez ainsi la bonne volonté des conservateurs; soyez moins hautains, diminuez vos exigences, si vous voulez avec eux empêcher que les césariens et les démagogues ne conquièrent le gouvernement de la France, à la faveur du septennat d'abord et malgré lui ensuite. Le septennat, dans les circonstances présentes, est votre refuge commun, un abri qui peut vous préserver du radicalisme qui briserait notre société et du bonapartisme

qui déshonorerait notre patrie ; faites, par votre concorde, que le septennat ne soit plus une place ouverte où les bonapartistes entrent sous un déguisement et les radicaux par irruption. »

Certes, les élections du 8 novembre ne laissent place à aucune contestation : rien nest moins équivoque, rien n'est plus significatif. Dans l'Oise, un cousin de Napoléon III, M. le duc de Mouchy, bat, avec une majorité considérable, ses deux compétiteurs ; et encore, si nous en croyons les chiffres qu'on énonce ce matin, des deux candidats de la république, ce n'est pas le plus modéré qui trouve le plus de faveur, c'est l'utopiste et le démagogue ; ce n'est pas M. Levavasseur, maire de Breteuil au temps terrible de l'invasion et défendant contre la rapacité et la cruauté du vainqueur les biens ou les personnes de ses concitoyens ; non, c'est M. André Rousselle, l'émeutier du 31 octobre, qui, pendant que les Prussiens assiégeaient Paris, appelait le peuple aux armes et l'exhortait aux infâmes victoires de la guerre civile. Dans la Drôme, M. Madier-Monjau, célèbre déjà parmi les Montagnards de 1848, recueille à pleines mains les suffrages : il a son rang marqué d'avance dans l'Assemblée, près des Ledru-Rollin et des Esquiros ; les revenants de la république rouge montent à la lumière ; saluez, vous tous qui n'avez pas peur de ces fantômes ; plaise du moins à Dieu que ces ombres ne vous forcent pas bientôt à vous incliner plus bas, dans l'épouvante ! Quant au Nord, la lutte a été plus égale et plus vive entre M. Parsy et M. Fiévet. Que le centre gauche applaudisse à M. Parsy, qui se présentait aux électeurs escorté de M. Testelin en même temps que muni d'une lettre de M. Thiers, soit : mais cette élection, dont les radicaux et les républicains se partagent l'honneur, dit-elle bien qui aura plus tard le profit ? Au surplus, si le centre gauche estime que la nomination de M, Parsy compense celle de M. de Mouchy et celle de M. Madier-Monjau, il n'est pas difficile pour l'avenir de la France, et, sans doute, il est téméraire aussi : car n'aura-t-il pas le même sort que dans l'Oise, partout où les radicaux et les bonapartistes lui disputeront le cœur de la foule au nom de la démocratie, ou césarienne ou républicaine ? Pour notre part, nous l'avouons : ces élections nous paraissent d'assez effrayantes lueurs parmi les dernières dont se trouve éclairé le chemin de l'Assemblée.

C'est l'élection de l'Oise, département monarchique en 1871, qui nous a présenté le spectacle le plus instructif. Lequel ? Des assemblées, clubs tumultueux, où la liberté de la parole était interdite par l'insulte, et où les Jacobins, à force de clameurs, contraignaient les Girondins à se taire : ce qui est un mode étrange de fraternité démocratique et d'égalité sociale. Des délégations formées on ne sait où ni comment, qui ne sont que la tyrannie occulte de quelques-uns et qui

usurpent les droits du peuple en le trompant. La lutte de deux républiques qui se combattent d'arrondissement à arrondissement, de comité à comité, d'homme à homme, et qui se reprochent l'une à l'autre ou d'être trop républicaine ou de l'être trop peu. Des combats de dénonciateurs comme aux pires jours de 1793 ou de 1849. Les radicaux, las de temporiser, fatigués d'être patients, et soudain oublieux des conseils des Testelin et des Marcou, ces deux sages qui leur ont enseigné l'art de se servir des modérés pour « entrer en scène et effectuer la révolution préparée par les autres. » Des journalistes qui avaient écrit sur leur enseigne les mots de conservateur et de républicain à côté l'un de l'autre, et qui maintenant préconisent à la fois le candidat républicain et le radical, comme si tous deux étaient égaux en mérites et en vertus : c'est un sentiment d'impartialité qui n'animait pas encore ces publicistes circonspects, en avril 1873, puisqu'ils n'osaient pas alors mettre au même rang M. de Rémusat et M. Barodet. Enfin le bonapartisme victorieux, non plus grâce aux discordes des conservateurs, mais grâce à la division des républicains de l'une et de l'autre classe. Assurément, voilà de funestes présages ; et nous comprenons qu'ils alarment le centre gauche. Mais cette même alarme, que la suite des événements pourrait un jour changer en terreur, ne l'invite-t-elle donc pas à se rapprocher de nous, en abrégeant l'espace qui nous sépare?

L'Assemblée va se réunir. Quels plans nos députés ont-ils conçus? Quels projets a-t-on concertés dans leurs divers groupes? Quel programme le gouvernement a-t-il adopté? Nous ne savons. Jusqu'à ce moment, tout paraît fictif dans les desseins que publient les nouvellistes. Mais, en attendant, il y a, dans cette obscurité même où l'opinion publique cherche avec inquiétude la vérité, il y a trois choses évidentes. D'abord, personne ne doute qu'une entente ne soit nécessaire dans de si périlleuses conjonctures : cette entente est un des vœux de la France, et c'est, pour ainsi dire, la loi du présent; elle a quelque chose de fatal qui vient de la multiplicité et de l'impuissance de nos partis; elle a quelque chose de sacré où l'on sent les devoirs les plus impérieux et les plus doux du patriotisme. Oui, l'entente est nécessaire entre tous les hommes modérés et clairvoyants de l'Assemblée : devant cette France oppressée, depuis quatre ans, de tant de douleurs, d'outrages et de craintes, il est devenu banal de demander à Dieu, comme à tout ce qui a une âme dans notre nation, ces biens suprêmes de la concorde et de la paix dont elle a maintenant plus besoin qu'elle ne l'eut peut-être à aucun jour de son histoire; il est banal de les souhaiter, mais seulement comme, sous le regard d'un malade qu'on a peur de voir mourir, il est banal de souhaiter ces bienfaits de la terre et ces charmes du ciel qui don-

nent la santé et qui font la vie. De plus, on peut craindre que, si cette entente devient impossible, si une majorité ne se forme point par conciliation, l'Assemblée ne se trouve forcée de se dissoudre dans une confusion où se mêleront les plus grands maux, ceux du désordre politique et du trouble social, peut-être d'autres encore sous lesquels fléchiraient les dernières et vacillantes barrières de la patrie. Enfin, peu de gens nient que la situation présente ne doive changer. Peut-on concevoir, en effet, que, six ans encore, ce provisoire soit permanent? Peut-on concevoir que le septennat gouverne sans moyens de gouvernement? Peut-on concevoir qu'il reste debout, sans autre base qu'une loi isolée, qu'une loi ébranlée par le mauvais vouloir des uns et l'ambition des autres? Est-il possible qu'un grand peuple, qui se relevait hier sanglant de dix blessures, et que demain frapperont peut-être des coups dont la menace presse déjà ses flancs meurtris, vive sept ans sous un régime innomé, indéfini, libre pour toutes les audaces, facile à toutes les convoitises? Après une telle expérience, compte-t-on encore sur la trêve des partis, ou bien veut-on qu'il y ait sept ans, pour ce peuple affaibli et souffrant, une veillée d'armes où il attende et prépare la guerre civile dont il mourra?

Ces vérités reconnues, il reste à bien poser la question; et peut-être l'a-t-on posée, au mois de juillet, avec trop de précipitation, de bruit et de colère. D'un côté, n'a-t-il pas été mis dans la proposition de M. Casimir Périer certaine arrogance de doctrine, qui voudrait imposer à la foi des conservateurs des croyances que l'histoire rend plus que douteuses : l'excellence absolue de la république et son privilége d'éternité? De l'autre, n'aurait-on pas pris trop ombrage de cette prétendue supériorité et de ces promesses que la république se ferait ingénûment d'être immuable et sempiternelle? La leçon du passé, la mobilité même de l'institution, l'esprit national, les vicissitudes des événements, et enfin le droit de révision, ne pouvaient-ils pas nous fournir quelques assurances contraires, en diminuant la hauteur de ces prétentions et en nous montrant la vanité de ces théories? D'une part, dans l'article 1er de la constitution Périer, n'a-t-on pas trop orgueilleusement prétendu condenser, à la façon d'un principe et sous la forme d'un dogme, des choses qui, séparément, existent déjà ou qui sont dans les données de l'avenir? D'autre part, n'est-il pas sûr que ces mêmes choses, quelque juste regret qu'on ait d'en avoir subi les conditions, sont des faits qu'on juge impossible de modifier actuellement ou qu'on a déjà consenti à réaliser? N'est-il pas sûr, par exemple, que le nom de république, trop généreusement accepté à Bordeaux, a été empreint par l'Assemblée dans tous ses titres de lois depuis presque quatre ans? N'est-il pas sûr que le vœu d'une seconde Chambre appartient surtout aux conservateurs

et convient à leur cause? Quand on considère aujourd'hui ces faces diverses de la question, on se convainc aisément, nous le répétons, qu'au mois de juillet on l'a mal posée, ici en la rendant inaccessible à la conscience des conservateurs, là en oubliant un peu l'histoire de ces quatre années et les vrais ressorts de la politique, les nécessités du présent et les ressources de l'avenir. La question sera-t-elle autrement et mieux reprise?

Le discours discret que M. Decazes a prononcé à Bordeaux a fait retentir le mot de paix avec une force particulière. Il nous serait inutile d'y insister. Qui ne sait nos périls? qui ne les sent? qui ne les voit? Près de nos frontières tremblantes, il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul gardien pour protéger la France : c'est la paix; la France n'a pas d'autre défense, nous allions dire pas d'autre armée. Mais il ne suffit pas que nous prenions pour sauvegarde de notre patrie, à l'extérieur, « l'affirmation du droit de la France et de notre respect religieux pour toutes nos obligations internationales. » Sans doute, ce double soin, l'observation fidèle de ce double devoir, est une garantie. Sans doute l'Europe s'intéresse à ce repos d'une nation vaincue, qui a satisfait à tous ses engagements, qui observe tous ses traités, qui ne veut pas se battre et qui veut vivre. Sans doute on peut se dire que, devant le monde et Dieu, il est impossible qu'une nation qui s'appelle la France soit comme un voyageur épuisé et sans défense, qu'un brigand égorge au bord du chemin. Prenons toutefois de plus sûres précautions. Celles-là devraient suffire; mais il serait imprudent de s'y fier. L'Assemblée veut-elle affermir sur nos frontières le pacifique drapeau de la France? Eh bien, qu'elle apaise nos discordes politiques; qu'elle se hâte de clore ses disputes constitutionnelles; qu'elle prévienne les désordres de la crise redoutée, et qu'elle applique sans retard son travail à ces lois militaires et financières, trop tardives déjà, et qui sont les éléments primordiaux de notre réorganisation nationale.

L'empereur d'Allemagne, en ouvrant le Reichstag, a lui aussi parlé de paix. Son discours a tout à la fois alarmé une partie de l'Europe et rassuré l'autre. Y a-t-il dans ses derniers mots un défi orgueilleux, une équivoque menaçante, ou bien un témoignage de force et un souhait sincère de tranquillité? On a disserté sur ces points, dans des commentaires qui n'étaient vraiment libres que hors de France. Laissons là les conjectures. Ce qui est certain, c'est que l'Allemagne n'a pas besoin de vœux : son épée souveraine est, à elle seule, maîtresse de la paix; sa volonté est l'arbitre de la guerre. Ce qui est certain encore, c'est que ces déclarations oratoires et parlementaires ne sauraient être des indices bien sûrs ni des événements ni des volontés : quelques semaines avant Sadowa et avant Sedan, on promettait

« de n'obéir qu'au devoir de défendre la Prusse et ses biens les plus sacrés. » Quant « aux soupçons » qu'on semble reprocher à la France, il faut que les journaux allemands s'en souviennent : une puissance excessive, qui déborde ou sur la vie ou sur l'honneur des autres peuples, excite toujours les soupçons. Ce n'est pas seulement la France qui tourne son regard vers ses enfants absents et vers ses gloires évanouies ; c'est la Russie qui regarde ses provinces de la Baltique, et l'Angleterre les passages du Sund ; c'est l'Autriche qui veille sur ses populations allemandes ; c'est la Hollande qui compte les ports et les rivages qu'on lui envie ; c'est le Danemark qui contemple avec inquiétude les restes de sa nationalité ; ce sont les États-Unis dont la jalousie s'éveille à la nouvelle de certaines entreprises tentées à Porto-Rico, aux îles Samoa et même au Mexique. C'est l'Europe entière qui lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord :* « L'Allemagne, pour le moment, ne doit pas encore songer au repos... Le gouvernement allemand a de bonnes raisons pour mettre en état de service tout homme dont il peut disposer. » L'Allemagne organise tout à coup son landsturm, pour compléter sa landwher ; elle a déjà, avec 2,740 canons, 1,324,940 hommes sous ses drapeaux ; elle est tout entière « un peuple en armes ; » elle a pour ministre M. de Bismark et pour capitaine M. de Moltke. Les « soupçons » qui irritent l'empereur d'Allemagne, sont peut-être injustes, et nous aimons à le supposer : mais sont-ils donc vraiment illégitimes?

Au sud de notre pays, aucun fait grave n'est survenu dans notre politique extérieure. L'Italie renouvelle son Parlement. Son impatience de devenir bien vite une grande nation a compromis ses finances : le général La Marmora le reproche au gouvernement. La sécurité manque en Sicile et dans plusieurs autres provinces : M. Minghetti l'a dû avouer. C'est cette double préoccupation qui semble dominer le sentiment des électeurs : nous saurons prochainement s'ils auront entendu les appels de Garibaldi ou si « les modérés » l'auront emporté. Quant à l'Espagne, elle reste dans le même état. Les hostilités recommencent, après le repos devenu traditionnel dans l'armée républicaine : la conscription ne l'a guère accrue, les renforts et l'argent lui manquent toujours. Les généraux guerroient entre eux, en s'accusant, en se décriant : Pavia et Letona récriminent avec violence contre Serrano, qui continue, lui, de languir majestueusement dans sa vaniteuse indolence. Laserna va et vient des camps à Madrid. Les carlistes, cependant, ont livré un combat heureux, et, depuis quelques jours, ils bombardent Irun. On annonce encore une fois une grande bataille ; mais rien ne permet de prévoir que, malgré la sévérité qui clôt nos défilés des Pyrénées, Serrano vainque don Carlos et finisse cette guerre, comme il l'avait si super-

bement prédit. Quel ne sera donc pas, désormais, son embarras pour persuader à l'Europe que la complicité de M. de Nadaillac est l'unique force des carlistes, l'entremetteur tout-puissant de toutes leurs victoires ?

Au delà de l'Atlantique, deux républiques sont en proie au changement. La possession de la présidence est en litige à Buenos-Ayres : le Congrès de la République argentine a proclamé comme président le docteur Avellaneda, élu dans onze provinces; mais le général Mitre, bien qu'élu dans trois seulement, conteste la validité du vote qui a nommé son concurrent, et, selon l'usage, il a pris les armes : le sang coule. Ce n'est qu'une contestation présidentielle, dit, il est vrai, un de nos journaux républicains, avec cette même naïveté du spirituel fabuliste disant : « Ce n'est qu'une femme qui se noie. » Voilà un genre de consolation qui nous déplairait, à nous, pour la France ! Aux États-Unis, les républicains, qui, depuis quatorze ans, occupaient le pouvoir, succombent à leur tour sous la réprobation publique : les fraudes et la corruption dont ils ont été coupables, la gêne des finances, l'état précaire du commerce et de l'industrie, l'anarchie qui désole le Sud, l'égoïsme de leur politique, telles sont les causes de leur défaite électorale. Les démocrates, qui forment le parti des conservateurs dans la république fédérée, ont reconquis enfin la majorité : volontairement ou non, Grant ne peut plus espérer l'honneur qu'il convoitait en secret, celui d'une troisième présidence. Souhaitons que cet événement améliore les relations de la France et des États-Unis : on sait trop que l'expédition du Mexique a plus qu'altéré leur vieille amitié, et que l'Allemagne a entendu à Washington le général Grant remercier le ciel des victoires qui nous terrassaient, et à Berlin l'historien Bancroft célébrer avec une sorte de lyrisme le triomphe de « la race germanique. » Nous espérons que les démocrates nous seront plus favorables, c'est-à-dire plus justes pour la patrie de Louis XVI, de Lafayette, de Rochambeau et de Suffren.

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LES VOLONTAIRES D'UN AN

D'APRÈS LA LOI DU 27 JUILLET 1872

Les volontaires d'un an, par C. Philebert, colonel au 36ᵉ de ligne. — *Bulletin de la réunion des officiers*, nº 40. — *Journal d'un volontaire d'un an au* 10ᵉ *de ligne*, par M. Vallery-Radot. 1 vol. in-12, Hetzel, édit.

Deux contingents de volontaires d'un an sont maintenant rentrés dans leurs foyers, et ils ont fait partager à leurs familles et à leurs amis les impressions qu'ils ont éprouvées et les appréciations qui leur ont été suggérées par la vie militaire qu'ils ont menée. De ce côté, l'opinion qui commence à se former n'est pas entièrement favorable à la nouvelle institution, et l'on se plaint que l'armée ne sache pas tirer un parti meilleur des hommes qu'on lui envoie, surtout quand ce sont des jeunes gens d'élite, remarquables par leur instruction et leur capacité. De l'autre côté, la question, traitée au point de vue de l'armée, a soulevé aussi des objections très-graves de la part de militaires qui se sont appuyés sur des faits qu'ils avaient eux-mêmes constatés. Cette situation nous porte à examiner ici sous ses différents aspects cette grave innovation, qui doit devenir un élément de la force nationale, mais qui regarde aussi un intérêt social d'un ordre élevé, puisqu'elle touche à ce qu'il y a de plus délicat et de plus vif dans les sentiments de la famille.

Disons tout d'abord que l'épreuve de ces deux années a montré les volontaires d'un an animés, plus encore que les autres soldats, de l'esprit d'obéissance envers leurs chefs et de zèle à remplir tous leurs devoirs.

Les familles n'ont point reculé devant les obligations que les malheurs du pays leur impose. Ici, comme pendant la période de la défense nationale, on a pu voir que les plus distinguées par leur passé,

par la naissance et par leur position sociale, étaient celles qui accomplissaient le plus résolûment le sacrifice qui leur était demandé. Les mères ont vu partir leurs fils pour aller apprendre le métier de simple soldat, non-seulement sans gémir, mais en les encourageant à se rendre capables de concourir au plus vite à la défense de la patrie. Elles ont été récompensées dans leurs cœurs, quand elles les ont vus revenir, un an après la séparation, avec une transformation des plus heureuses. Le plus souvent, en effet, une santé éprouvée, un corps robuste, une expression de fermeté, avaient remplacé un teint pâle, un corps délicat, un aspect tout juvénile. Le caractère s'était développé comme le physique; l'adolescent était devenu un homme, et mieux qu'un homme, un soldat. La critique ne peut donc avoir à s'exercer que sur les mesures de législation ou d'administration qui concernent cette partie si intéressante de notre armée.

La loi du 27 juillet 1872, voulant relever la puissance nationale, a établi cette règle :

« Tout Français doit le service militaire personnel. »

Puis elle a ajouté, pour délimiter ce service :

« Tout citoyen peut être appelé, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de quarante ans, à faire partie soit de l'armée active, soit des réserves :

« De l'armée active pendant cinq ans;
« De la réserve de l'armée active pendant quatre ans;
« De l'armée territoriale pendant cinq ans;
« De la réserve de l'armée territoriale pendant six ans. »

La même loi ayant voulu faire passer sous les drapeaux la totalité des hommes valides du contingent, et ne pouvant pas les maintenir tous sous les armes pendant cinq ans, a décidé qu'à la fin de la première année le ministre de la guerre fixerait le nombre de ceux qui seraient renvoyés dans leurs foyers.

Une portion des hommes du contingent annuel devant être astreinte à passer une année seulement sous les drapeaux : c'est ainsi qu'il a paru convenable au législateur de déterminer une classe particulière de citoyens qui seraient admis à ne servir qu'un an, moyennant qu'ils rempliraient des conditions spéciales. On les a dénommés : les volontaires d'un an.

Le rapporteur de la loi, M. de Chasseloup-Laubat, avait appuyé l'utilité de cette institution sur l'expérience acquise dans un pays voisin, où l'on en obtient des résultats importants, et sur les considérations que voici :

D'abord, le jeune homme qui possède une véritable instruction

apprendra plus vite que tout autre le service militaire; ensuite, il est préférable, dans l'intérêt de la société et de l'armée elle-même, qu'étant destiné à une carrière civile, il interrompe le moins longtemps possible ses études spéciales, et qu'il soit préparé à rendre, en cas de guerre, des services en rapport avec l'aptitude que ses connaissances lui donnent.

Telle est l'idée dont on est parti, alors qu'il ne s'agissait que du volontaire ayant une véritable instruction. Mais, en réalité, la porte fut, comme nous allons voir, toute grande ouverte aux abus. Nous dirons vite pourquoi et comment. L'honorable M. Thiers, d'abord chef du pouvoir exécutif, ensuite président de la république, pendant que la question était à l'étude, exerça sur le parti qui fut pris une influence prépondérante. Il avait eu beaucoup à lutter, à diverses périodes de sa longue carrière politique, contre la proposition, souvent renouvelée, de supprimer la faculté du remplacement. Mais, ne pouvant plus en 1872 ramener les esprits au système pur et simple de la loi de 1832, il employa toute son autorité, qui était grande, pour que du moins le volontariat d'un an fût accessible à tous ceux qui, sous la loi de 1832, se seraient fait remplacer. En fait donc, la loi a placé dans cette catégorie, d'abord les jeunes gens qui ont obtenu des diplômes de bachelier ès lettres, de bachelier ès sciences, des diplômes de fin d'études ou des brevets de capacité; ceux qui font partie de l'École centrale des arts et manufactures, des écoles nationales d'arts et métiers, des écoles nationales des beaux-arts, du Conservatoire dé musique, des écoles nationales vétérinaires et des écoles nationales d'agriculture; les élèves externes de l'école des mines, de l'école des ponts et chaussées, de l'école du génie maritime, et les élèves de l'école des mineurs de Saint-Étienne.

Après cela, une seconde catégorie de volontaires d'un an fut formée de jeunes gens qui auraient satisfait à des examens déterminés par des programmes approuvés par décrets rendus dans la forme des règlements d'administration publique. Le ministre de la guerre fut autorisé à en limiter le nombre.

L'engagé volontaire d'un an est tenu de s'habiller, de se monter, s'équiper et s'entretenir à ses frais. Il est soumis à toutes les obligations de service imposées aux hommes présents sous les drapeaux. Il est astreint à des examens déterminés par le ministre de la guerre. Faute d'y satisfaire ou de tenir une bonne conduite, il est déchu de sa condition pour rentrer dans le droit commun.

Un décret du 31 octobre 1872 régla les conditions d'exécution de la loi du 27 juillet de la même année en ce qui concerne les engagements conditionnels d'un an.

Les postulants durent subir deux épreuves successives devant

des examinateurs nommés par le ministre de la guerre et choisis parmi les agriculteurs, les industriels et les commerçants ou parmi des citoyens ayant exercé l'une de ces professions.

Un membre du conseil général dut être joint aux membres des commissions d'examen réunis pour arrêter, sous la présidence du général commandant le département, la liste des candidats admissibles.

La première épreuve dut consister dans une dictée écrite en français. La seconde épreuve en un examen oral et public dont le programme fut fixé d'une manière assez générale et assez vague pour que tous les candidats pussent arriver facilement à y répondre. On peut d'ailleurs remarquer que les commissions d'examen furent composées de membres représentant en majorité bien plus l'intérêt de la famille que celui de l'État.

D'après le programme annexé au décret, chaque candidat dut être interrogé *sommairement*, selon sa profession et sa spécialité, d'après les indications générales qui suivent :

AGRICULTURE.

Nature diverse des terrains au point de vue de la culture. — Engrais et amendements. — Climats, saisons, leurs rapports avec la culture. — Moyens d'utiliser les eaux ou de s'en préserver. — Instruments et machines agricoles. — Méthodes et procédés de culture. — Conservation des récoltes. — Bestiaux et animaux domestiques.

COMMERCE.

Marchandises qui font l'objet de la spécialité du candidat, leur provenance, leur emploi et leur prix de revient. — Comptabilité et tenue des livres. — Dénomination des livres de commerce. — Principales opérations de commerce ou de banque. — Formules usuelles du billet à ordre, de la lettre de change, du mandat, du chèque, etc. — Signification des principaux termes de commerce ou de banque.

INDUSTRIE.

Caractères et propriétés des matières premières ou matériaux. — Leur extraction, leur préparation, leurs transformations ou leur emploi. — Moteurs, machines, instruments et outils dont le candidat fait habituellement usage. — Procédés au moyen desquels il

obtient les produits de son industrie spéciale. — Nature de ces produits.

On ne connaîtrait pas l'intention manifestée par le pouvoir exécutif de cette époque et très-résolûment exprimée par l'honorable M. Thiers, que l'on ne pourrait pas douter, d'après ces programmes, qu'il n'ait eu l'intention arrêtée de rendre l'accès du volontariat d'un an à peu près aussi facile que l'avait été celui du remplacement sous la loi de recrutement du 21 mars 1832.

Un règlement du 7 février 1873 a fixé, conformément aux prescriptions de la loi, la situation des engagés conditionnels d'un an entrés dans les corps de troupes :

Ils sont soumis à toutes les obligations de service imposées aux hommes présents sous les drapeaux.

Ils sont classés dans les compagnies, escadrons ou batteries, vivent à l'ordinaire et logent à la caserne.

Les règlements sur la discipline leur sont applicables sans aucune modification.

Une circulaire ministérielle du 25 octobre 1873 a constaté les résultats satisfaisants obtenus, à la fin de la première année, au point de vue de la bonne conduite des volontaires d'un an. Partout où ils avaient été incorporés, ils s'étaient montrés, par leur discipline, par leur bonne volonté, par les progrès de leur instruction pratique, dignes de servir de modèle aux recrues de leur contingent. La circulaire ne signalait pas tout ce qui leur aurait fait défaut pour devenir capables de remplir les fonctions de sous-lieutenant dans une compagnie, dans un escadron ou dans une batterie; c'était d'abord l'instruction première, pour le plus grand nombre, et pour les autres un enseignement militaire plus habile ou mieux dirigé. Comment s'expliquer cette lacune, et comment s'y prendre pour la combler?

Nous touchons ici à une autre question, car l'armée, considérée au point de vue de son organisation, est une machine dont tous les rouages se meuvent à la fois par une action exercée de l'un sur l'autre. Mais nous ne ferons qu'indiquer chez nous l'absence d'une institution dont l'armée prussienne a tiré un grand parti et qui en est devenue comme le principal moteur, nous voulons parler de l'École supérieure de la guerre, qui, nous en avons l'espérance, ne nous manquera plus très-longtemps.

Dans la première année, les chefs de corps avaient tous consciencieusement examiné quelle était, dans la latitude qui leur était laissée, la conduite à tenir vis-à-vis des volontaires d'un an ; mais ils avaient différé de manière de voir. C'est ainsi que ces volontaires, dans certains régiments, avaient été appelés à former tous ensemble

des chambrées distinctes; mais un ordre de l'autorité supérieure vint bientôt supprimer cette mesure comme établissant une distinction fâcheuse.

Nous trouvons dans un écrit d'un officier supérieur très-distingué une apologie chaleureuse de toute prescription destinée à établir une complète égalité entre les volontaires d'un an et les autres soldats. Nous croyons devoir citer textuellement ce passage avant de chercher à prévenir une erreur qui, si nous ne nous trompons pas, est d'autant plus regrettable qu'elle a pu pénétrer jusque dans l'esprit si distingué d'un homme connaissant très-bien les troupes : « L'armée ne doit avoir pour personne ni tolérance ni faveurs. Ils sont soldats, et tant qu'ils le sont, ils doivent être traités sur le pied de l'égalité; ils doivent donc vivre au milieu des autres soldats, comme eux et avec eux. S'ils sont plus intelligents, mieux élevés, l'armée bénéficiera du surplus d'éducation et d'intelligence qu'ils apporteront dans les chambrées. Dans leurs conversations de tous les jours, ils hausseront le niveau moral de leurs camarades, ils gagneront leur confiance et leur affection. Ce n'est que par la fréquentation constante du soldat qu'ils apprendront à connaître sa vie, ses mœurs, ses sentiments, ses besoins, et qu'ils deviendront aptes à les comprendre, à leur parler, à avoir sur eux de l'influence, en un mot à les commander. Sans cette fréquentation, ils retourneraient chez eux avec des connaissances très-superficielles, sans s'être mêlés à la grande famille et sans être avec elle en communauté d'idées. Qu'ils ne s'y trompent pas, le soldat, leur futur camarade, n'a peut-être pas toute la douceur de forme qu'ils rencontrent journellement dans le milieu où ils vivent; mais sous ces dehors assez rudes, sous cette écorce dure parfois, ils trouveront toujours des sentiments qui feraient honneur aux classes plus élevées. Là, le goût du lucre n'a pas pénétré; le soldat, patient, résigné, prêt au sacrifice, a une loyauté, une rectitude de jugement qui souvent provoquera leur admiration. Quant au petit ennui d'être un peu moins bien couchés, d'avoir une nourriture un peu moins recherchée que chez eux, s'ils ne se mettaient pas promptement au-dessus de ces petites misères, ils perdraient tout intérêt à nos yeux. Nous les élevons pour la guerre, et la guerre ne serait pas une chose glorieuse si elle se faisait toujours à côté d'un bon feu, d'une bonne table, d'un bon lit. Notre gloire, à nous soldats, n'est que dans notre mépris des privations et dans le sacrifice de notre vie quand le pays la demande. C'est ainsi que le soldat se grandit et s'élève au-dessus de ses concitoyens, dont il force l'estime et l'admiration. En supprimant tous ces sacrifices, le soldat n'est plus qu'un homme ordinaire; il perd tout son prestige. »

Si l'on admettait comme absolument vraies les idées qui sont ici exprimées, on en conclurait que les officiers devraient, avant de parvenir à un grade d'officier, avoir tous pratiqué la profession de soldat et vécu de la même vie que les hommes sur lesquels ils auront à exercer un commandement; cela serait nécessaire, puisqu'ils ne peuvent pas sans cela savoir les comprendre et leur parler. L'expérience de tous les temps et de tous les pays est en complet désaccord avec une pareille thèse. Ce n'est pas seulement chez les nations qui ont une organisation sociale aristocratique, comme l'Angleterre et la Russie, mais aussi chez la nation du nouveau monde où règne une égalité civile très-absolue, que les officiers ne sont pas pris dans les rangs des soldats. L'armée française connaît particulièrement toutes les difficultés qu'un sous-officier promu au grade d'officier éprouve à faire accepter son autorité par ceux qui ont été ses égaux, et c'est pour cela qu'il est d'habitude de faire, autant que possible, changer de corps à un sous-officier qui est nommé officier. L'autorité a d'autant plus de prestige que la supériorité d'éducation, d'instruction et d'intelligence est moins contestable. Nous ne prétendons pas que l'officier ne doive pas connaître dans les plus petits détails les devoirs du soldat, mais seulement qu'il serait inopportun et nuisible de le faire vivre de la même vie, sur le pied d'une égalité qui abaisserait les habitudes d'une bonne éducation. La Prusse, qui a des provinces où règne l'égalité civile, astreint tous ses candidats au grade d'officier à apprendre au régiment les fonctions du soldat et du sous-officier avant d'aller puiser dans une école spéciale les connaissances professionnelles d'un ordre plus élevé, mais jamais ils ne sont confondus avec les simples soldats.

Tout cela ne veut pas dire que les volontaires d'un an ne doivent pas être exercés à supporter les fatigues, les intempéries et les privations. Jouissant des avantages de l'éducation et du bien-être, ils contractent envers la patrie des devoirs proportionnés aux avantages qu'elle leur assure. Devenus officiers de réserve dans l'armée active ils auront à affronter, l'expérience le démontre, de plus grands dangers que les simples soldats ; car toujours sur un champ de bataille les officiers tombent dans une proportion beaucoup plus forte que leurs subordonnés. Ne courons donc point après une égalité qui n'est le plus souvent qu'un rêve de l'envie, quand la justice se trouve dans les compensations d'une inégalité nécessaire qui se rencontre en tout.

Disons d'ailleurs que les prescriptions ministérielles et les paroles que nous avons citées sont en réalité non la conclusion d'une thèse égalitaire, mais une réaction légitime contre des tolé-

rances abusives, contre les violations des ordres les plus formels. Combien de fois n'a-t-on pas vu des jeunes gens engagés pour prolonger l'âge de se présenter aux écoles de l'État, demeurer sur les bancs des lycées sans faire à leur régiment aucun service?

Toutes les mesures prises en vue d'éviter que le volontariat pût dévier de la même manière ont eu un but louable et de plus elles ont, croyons-nous, complétement réussi, mais nous n'en avons pas moins à examiner si elles n'ont pas entraîné des exigences préjudiciables à l'intérêt public comme aux sentiments les plus légitimes des familles. Nous rencontrons sur ce point un auxiliaire très-compétent dans l'auteur anonyme d'un article intitulé : *Volontaires d'un an*, qui a été inséré dans le bulletin de la réunion des officiers du 3 octobre 1874. Avant d'examiner le contenu de cet écrit tout récent, nous devons mentionner une loi et un règlement antérieur qui se rapportent à notre sujet.

Une loi relative à l'organisation de l'armée, du 24 juillet 1873, porte :

« Article 38. — Les engagés conditionnels d'un an qui ont satisfait aux examens prescrits par l'article 56 de la loi du 27 juillet 1872, peuvent, en restant une année de plus, soit dans l'armée active, soit dans une école désignée par le ministre de la guerre, et après avoir subi les examens déterminés, obtenir un brevet de sous-lieutenant auxiliaire ou une commission équivalente, et être placés, avec leur grade, selon les besoins de l'armée, dans la disponibilité ou réserve de l'armée active, et, après le temps voulu par la loi, dans l'armée territoriale. »

« Art. 40. — Les officiers auxiliaires, les officiers de l'armée territoriale sont, pendant la durée de leur présence sous les drapeaux, considérés comme étant en activité ; mais ils ne peuvent se prévaloir des grades qu'ils ont occupés ou obtenus pendant ce temps, pour être maintenus dans l'armée active. »

Ajoutons qu'une circulaire ministérielle du 29 juillet 1874 a réglé les conditions et le programme des examens à subir et des certificats à obtenir par le volontaire d'un an pour devenir officier auxiliaire.

Voici maintenant comment s'exprime le *Bulletin de la réunion des officiers* :

« En 1873, un nombre assez restreint de jeunes gens profita, dans le régiment auquel j'ai l'honneur d'appartenir, et il en a été ainsi partout, du bénéfice créé par la loi, de ne faire qu'un an de service, sous certaines conditions. Il y eut vingt-huit volontaires.

« En 1874, ce nombre s'éleva à un chiffre beaucoup plus considérable : cent huit.

« En 1875, il y en aura encore un plus grand nombre. On parle de deux cent cinquante par régiment.

« Tout le monde, artisans, ouvriers, agriculteurs, paysans, etc., chacun se hâte de pousser l'instruction de ses enfants, afin d'éviter de les laisser cinq ans au service de l'État.

« Tout le monde, si cela continue ainsi, sera volontaire d'un an, personne soldat.

« C'est un avantage pécuniaire pour l'État, c'est aussi un avantage matériel que chacun cherche naturellement à se donner ; il vaut bien, de la part des parents, quelques dépenses : un jeune homme de vingt à vingt-cinq ans rapporte à sa famille, pendant les quatre dernières années, plus qu'il ne lui en a coûté, même en ajoutant aux quinze cents francs versés à l'État la totalité des dépenses nécessaires pour lui donner la faible instruction primaire exigée.

« C'est un calcul déjà fait par tous les intéressés, aussi avons-nous pu constater dans nos régiments que nombre de patrons avancent les 1,500 francs pour s'assurer pendant les quatre ans le travail de leurs ouvriers ou de leurs domestiques. Singulier résultat d'une loi qui a eu pour but principal d'abolir le remplacement.

« Il serait à désirer que, sur les plaintes générales des régiments dont cette multitude à peu près illettrée surcharge le travail sans profit ; et aussi pour limiter l'effet désastreux de cette facilité donnée à tout ce qui sait lire de s'exempter du service militaire, le commandement augmentât les rigueurs de l'examen. »

Notre auteur, se plaçant ensuite au point de vue de l'armée dont il connaît parfaitement la situation présente, se demande d'abord si elle possède assez d'officiers et de sous-officiers pour encadrer, en cas de guerre, l'armée active renforcée de sa réserve ; puis si les mêmes éléments ne manqueront pas à l'armée territoriale. Il prouve sans peine que dans l'état actuel des choses, les sous-officiers quittant presque tous leurs corps en même temps que la classe à laquelle ils appartiennent, l'appel des réserves fournirait un cadre presque double de ce qui peut être utilisé. Que pourrait-on donc faire de tous les volontaires d'un an de neuf contingents auxquels une décision ministérielle a donné le brevet de sous-officier ? absolument rien, car l'armée territoriale elle-même ne manquera pas de sous-officiers.

La position sera toute différente en ce qui concerne les officiers ; car l'arrivée des réserves demanderait déjà un officier de plus par compagnie active, sans parler de ceux qu'il faudrait pour les dépôts.

L'armée territoriale n'aura guère d'officiers que ceux qui lui viendront par le volontariat d'un an ; d'où l'auteur conclut que cette institution doit fournir des officiers et non des sous-officiers.

La nécessité d'avoir dans la réserve de l'armée active un certain nombre d'officiers auxiliaires pour le cas de guerre est bien reconnue ; et déjà l'on a essayé de s'adresser précisément à ces mêmes volontaires d'un an.

On a offert à ceux qui consentiraient à passer dans l'armée une seconde année le brevet d'officier auxiliaire. Mais l'essai n'a point eu de succès ; presque tous ont préféré retourner à leur carrière. L'auteur explique facilement ce résultat, qui n'a eu pour lui rien d'imprévu, puis il ajoute que l'offre du gouvernement ne pourrait avoir de succès qu'auprès de la faible portion des volontaires d'un an qui arrivent avec une complète instruction classique; enfin il prononce ces paroles dignes d'attention : « Ceux-là, croyons-nous, n'auraient pas besoin de faire une seconde année, une seule suffirait parfaitement pour les mettre à même de remplir leurs fonctions d'officier s'ils n'étaient constamment retardés par le manque d'instruction et le manque de développement de l'intelligence des autres. Si nous nous contentions d'avoir au plus dix volontaires d'un an par régiment, chaque année, et s'ils étaient instruits, intelligents, s'ils avaient été admis après des examens sérieux, ce ne serait plus un travail au-dessus de nos forces que de leur donner l'habitude du commandement et les connaissances professionnelles nécessaires à leur grade. Nous comprenons le volontariat dans ce genre, composé de jeunes gens aptes à recevoir l'enseignement et pouvant rendre des services à l'armée; mais celui qui existe est la désorganisation de l'armée. C'est le résultat d'absurdes idées sur une égalité fausse, dissolvante, impossible à réaliser. On a voulu que l'ouvrier, le paysan pussent avoir part au gâteau ; et comme il n'était pas possible de les faire entrer dans l'armée avec l'instruction nécessaire, on a abandonné l'idée d'avoir des officiers auxiliaires dont l'armée avait besoin, pour leur donner des positions de sous-officier dont l'armée n'a nul besoin, comme nous l'avons démontré. On a, en fait, sacrifié l'intérêt de l'armée à la recherche d'une égalité impossible.

« La conséquence, facile à constater dans nos rangs, c'est l'absence complète, dans les nouveaux contingents, d'hommes ayant un peu d'instruction. Il n'y reste que des éléments d'ordre inférieur pour constituer les cadres de l'armée, qui sont, cependant, chargés d'instruire toute la nation.

« Pas d'officiers auxiliaires pour la guerre, masse inutile de sous-officiers pour la guerre, sans proportion aucune avec les emplois.

« Déjà le mal est grand et il est bien temps de changer de voie. »

Nous devons dire, pour expliquer ces cris de détresse, que le mal très-grave, en effet, dont l'auteur se plaint, la pénurie de sujets aptes à faire des sous-officiers pour remplacer ceux qui s'en vont avec leur classe, provient en partie de la grande extension donnée au nombre des régiments, et, par suite, au nombre des compagnies, extension telle que les ressources du budget ne permettent plus d'entretenir dans chaque compagnie un nombre de soldats suffisant pour maintenir au complet le nombre réglementaire de caporaux et de sous-officiers. Cette question vitale exigerait des développements qui ne peuvent pas trouver place dans une monographie du volontariat d'un an.

Depuis la publication de l'article anonyme qui nous occupe, une circulaire du ministre de la guerre, adressée aux généraux et chefs de corps, le 31 octobre dernier, reconnaît aussi que l'instruction des volontaires d'un an a été parfois tout à fait insuffisante. Voici un paragraphe qui constate le fait officiellement :

« J'appelle votre attention sur la nécessité de vous rendre compte du degré d'instruction générale des engagés conditionnels nouvellement admis, et de constater si, cette année encore, et nonobstant les recommandations formelles de la circulaire du 2 juin 1874, il n'aurait pas été apporté à l'égard de certains candidats une indulgence excessive qui ne peut être que très-préjudiciable au bien du service et aux intérêts des volontaires eux-mêmes. S'il en est ainsi, et dans l'obligation où l'on est d'accepter une situation regrettable, MM. les chefs de corps devront veiller à ce que les cours suivent leur marche régulière, et à ce que la présence de quelques jeunes gens, dont l'*instruction primaire* serait insuffisante, ne vienne pas entraver les progrès de leurs camarades plus instruits. Ceux des volontaires qui ne pourront suivre avec fruit les leçons déterminées par les programmes devront s'attendre à subir, à la fin de l'année, les conséquences de leur situation. C'est donc à eux à acquérir, par un travail exceptionnel, les connaissances qui leur sont indispensables pour l'obtention du certificat d'instruction militaire. »

Quand une loi de cette importance présente dans son fonctionnement des défectuosités aussi constatées, il est préférable, pensons-nous, d'en proposer la modification que de chercher à la tourner.

Aussi l'auteur de l'article que nous venons d'analyser arrive-t-il à ces conclusion très-nettes : 1° qu'il n'y ait pas plus de huit à dix volontaires d'un an, chaque année, par régiment ; 2° qu'ils soient instruits et capables ; 3° qu'on renonce à en faire des sous-officiers, et qu'on les mette en état de remplir les fonctions d'officier.

Après cet exposé, qui nous a conduit jusqu'au moment présent,

il nous reste à voir fonctionner l'institution du volontariat là où elle a pris naissance, là où elle s'est perfectionnée par une longue pratique. Nous en avions déjà indiqué les principes et les effets dans un écrit publié sous le titre de *Nos revers*, en 1871, c'est-à-dire un an avant la discussion du projet de loi voté par notre Assemblée nationale; nous n'avons qu'à nous y reporter.

Le remplacement et l'exonération sont inconnus en Prusse; mais la loi a introduit des causes d'exemption dans l'intérêt des familles pauvres, en même temps qu'elle admettait des adoucissements motivés par l'intérêt des carrières libérales. Les élèves des écoles de droit, de médecine, de commerce, de médecine vétérinaire et en général tous les jeunes gens qui font les preuves d'instruction exigées, peuvent être autorisés à ne passer qu'un an sous les drapeaux, à la condition de servir à leurs frais, c'est-à-dire de s'habiller, de s'équiper, de s'entretenir. Ils sont autorisés à s'engager dès l'âge de dix-sept ans. En principe, ils doivent, pendant la durée de leur engagement, suivre les exercices et faire le service du régiment comme les autres soldats. En fait, ils sont dispensés de loger à la caserne, quand leur famille le demande, ne montent que quelques gardes et sont même autorisés à continuer leurs études. Ils peuvent, d'ailleurs, profiter de cette année d'engagement pour acquérir des connaissances militaires qui les conduisent à devenir sous-officiers ou officiers dans la landwehr.

Ils ne sont astreints à monter la garde que juste assez pour apprendre le service de garnison; dans les autres corvées, il leur est loisible de se faire remplacer par un soldat de la compagnie, moyennant une indemnité déterminée. Pendant leur année de service dans une compagnie, l'un des officiers du régiment est spécialement chargé de les préparer, par la théorie et la pratique, aux devoirs de sous-officier et d'officier.

Une commission, composée d'un capitaine et de deux lieutenants, examine les candidats; elle s'assure qu'ils possèdent les connaissances nécessaires. Quand les volontaires ont subi les diverses épreuves qui sont exigées, on leur délivre un diplôme d'aptitude. Les uns sont congédiés comme simples soldats, les meilleurs comme sous-officiers. Les uns et les autres doivent alors faire un stage dans la landwehr comme vice-sergent-major ou vice-maréchal-des-logis chef. Ils sont ensuite soumis au ballottage dans le corps d'officiers du bataillon de landwehr de leur arrondissement, et s'ils ont subi favorablement cette épreuve, ils sont proposés pour le grade de second lieutenant.

Le nombre des officiers de la landwehr n'étant pas limité, ceux qui sont en dehors des cadres offrent de précieuses ressources :

d'abord au moment de la mobilisation, puis pendant la guerre, pour combler des vides.

C'est ainsi que l'institution des volontaires d'un an devient un rouage important de l'organisation, en même temps qu'elle empêche le service militaire de nuire au progrès des sciences, des lettres et des arts. On a fait plus encore sous ce rapport, en se servant du droit de refuser comme volontaire d'un an tous ceux qui ne feraient pas preuve d'un degré satisfaisant d'instruction classique, et en établissant l'émulation parmi les postulants.

Depuis la dernière guerre, les volontaires d'un an sont devenus, plus encore que précédemment, l'objet des soins et de la prévoyance du gouvernement; nous en trouvons la preuve dans la mesure récente qui les concerne : c'est une *Instruction sur la manière de traiter et d'instruire les volontaires d'un an*, dont la traduction a été insérée au *Bulletin de la réunion des officiers*. Elle prescrit qu'au bout de six mois on propose pour le grade de caporal ceux qui, par leur connaissance du service, leur intelligence et leur conduite, donnent l'espoir qu'à leur libération ils pourront obtenir le brevet d'aptitude au grade d'officier de landwehr.

Après leur nomination au grade de caporal, ils sont chargés du service de sous-officier, de chef d'escouade et de chef de poste. Ils restent néanmoins sous les ordres de l'officier qui a été chargé de leur instruction, qui les exerce au service en campagne. Avant la fin de leur temps de service, ils doivent passer un examen théorique et pratique sur les fonctions et les devoirs généraux de l'officier aussi bien que sur les connaissances et les capacités à exiger d'un officier subalterne.

« Ceux de ces volontaires d'un an qui répondent à tout ce qu'on leur demande sont traités avec tous les égards compatibles avec l'intérêt du service. Leur instruction militaire doit, il est vrai, être la chose principale à considérer, *néanmoins les chefs devront toujours avoir égard à ce qu'en dehors du temps de leur instruction, il leur reste quelques heures à consacrer à d'autres études.* »

On attache à la manière dont l'instruction professionnelle des volontaires d'un an est dirigée, une telle importance, que les officiers d'état-major, et les capitaines d'infanterie ou de cavalerie qui s'acquittent bien de cette tâche doivent être signalés au roi nominativement. On en charge de préférence ceux des officiers qui ont puisé à l'école supérieure de la guerre une instruction très-forte et qui sont entrés ainsi dans la catégorie à laquelle est réservé, par exception, l'avancement au choix. L'instruction des volontaires d'un an est considérée comme une pierre de touche de leur capacité, parce qu'ils y

trouvent « l'occasion d'acquérir cette connaissance variée des hommes, indispensable à tout officier prétendant à de hautes positions. » Le succès reçoit une importante sanction, car les officiers qui ont obtenu des résultats satisfaisants « doivent être portés pour un avancement exceptionnel. »

Ouvrons maintenant un livre dont l'apparition toute récente a déjà été fort remarquée, nous voulons parler du *Journal d'un volontaire d'un an au* 10e *de ligne*. M. René Vallary-Radot a peint sur nature des scènes où il a été acteur, et il a le talent d'y intéresser vivement le lecteur. Mettons de côté l'émotion qu'il produit et demandons-nous si les volontaires qui passent sous nos yeux ont bien appris ce qu'il eût été possible et utile de leur enseigner. On voit là clairement que l'enseignement compris entre des théories à savoir par cœur et des manuels qui sont lettre morte, n'a donné que des résultats stériles. Les volontaires exécutent correctement le maniement des armes; ils peuvent aussi commander les exercices, mais comme leur intelligence n'y a point été, ils n'ont ressenti que l'ennui de ces manœuvres monotones. Sont-ils en état de continuer seuls leurs études militaires et d'acquérir par eux-mêmes les connaissances qui leur manquent pour remplir des fonctions de sous-lieutenant? En aucune façon. Le mode suivi pour les instruire étant le même que pour les autres soldats, n'a éveillé sur aucun point le désir d'en apprendre davantage, et il a même fait perdre ce goût à ceux qui l'avaient. Un esprit aussi exercé et aussi vif que celui de notre volontaire est sorti de là sans avoir appris que la guerre est, pour tous les grades, un art aussi compliqué, aussi difficile, aussi attrayant qu'aucun autre, et qu'il l'emporte sur tous en ce qu'il exige à la fois, devant l'ennemi, l'usage de la plus belle des facultés intellectuelles, l'imagination, et la mise en œuvre de toutes les forces de l'âme, qui sont nécessaires pour maîtriser le sentiment du danger et la crainte beaucoup plus redoutable encore de la responsabilité morale.

Revenons à la loi qui doit régir le volontariat. Nous nous croyons en droit de conclure, moins encore de l'expérience acquise chez nos voisins que des qualités dont nos volontaires d'un an ont fait preuve, ceci : on peut, en confiant la direction de leur instruction à des officiers de choix, donner, en une année, aux volontaires ayant reçu l'éducation classique complète, les connaissances pratiques et théoriques qui sont nécessaires pour remplir les fonctions de sous-lieutenant auxiliaire dans l'armée active aussi bien que dans l'armée territoriale. Nous pouvons également affirmer que ce résultat peut être obtenu sans que les volontaires abandonnent entièrement, pendant une année et à plus forte raison pendant deux ans, tout travail

littéraire, scientifique ou professionnel. S'est-on bien rendu compte de ce que coûterait aux progrès de la civilisation, à la gloire et à l'influence de la France cette suspension complète d'études libérales pour l'élite de sa jeunesse? Ces jeunes hommes de vingt ans, déjà soumis à l'épreuve d'un baccalauréat qui les a fatigués par la multiplicité des connaissances exigées, et qui se transforme en un effort démesuré de la mémoire aux dépens de la réflexion, ces jeunes gens, disons-nous, reprendront-ils facilement leurs travaux intellectuels après avoir absolument perdu de vue, pendant toute une année, des études péniblement commencées sur les bancs des lycées? Nous n'avons plus, fort heureusement, à nous préoccuper de ces questions épineuses, puisque, nous croyons du moins l'avoir prouvé, l'armée peut tirer parti du savoir des jeunes gens lettrés sans avoir à imposer aucun notable sacrifice, aucune entrave nuisible au développement de leur instruction.

On devra aussi renoncer à exiler le volontaire d'un an en l'incorporant dans un régiment tenant garnison très-loin de ses parents ainsi que du lieu où son instruction s'achève. Des mesures de cette sorte n'ont plus leur raison d'être; elles étaient motivées dans les temps antérieurs, alors que l'armée formait une classe à part, alors que le régiment et plus encore le bataillon et la compagnie étaient appelés à changer souvent de garnison, qu'on imposait systématiquement une vie nomade à toutes les troupes pour empêcher les officiers de se marier, et les sous-officiers et les soldats de s'attacher au lieu de leur séjour. Mais aujourd'hui la guerre mettra la nation en armes, les soldats de la réserve de même que ceux de l'armée territoriale devront, du jour au lendemain, quitter leur père, leur mère, leur femme, leurs enfants. Ils seront soutenus au jour de cette épreuve par un sentiment nouveau de solidarité, car ils auront pour compagnons des parents et des amis. On partira du village ou de la ville tous ensemble pour aller au loin protéger la famille et les biens, en défendant le sol de la France. Le patriotisme échauffant les cœurs, rendra facile l'obéissance à la loi du service militaire obligatoire pour tous les citoyens.

C'est donc par un préjugé provenant d'un autre âge et sous l'empire des idées nées d'une constitution militaire toute différente de celle d'aujourd'hui qu'on a envoyé tous les volontaires d'un an très-loin de la ville natale. Pourquoi les priver de tout point d'appui pendant cette année d'épreuve? Pourquoi leur ôter le moyen de ne pas oublier l'instruction acquise. Pourquoi leur rendre le service plus pénible?

Résumons brièvement les faits acquis dans l'examen qui précède: la loi qui a créé le volontariat d'un an en a rendu l'accès trop facile.

Les volontaires d'un an incorporés ensemble dans le même régiment ont présenté partout de telles différences sous le rapport de leur degré d'instruction, que les officiers chargés de leur enseigner autre chose que l'exercice, la manœuvre, la théorie et le règlement n'ont pu réussir que très-imparfaitement.

La loi qui a promis au volontaire le grade de sous-lieutenant à titre auxiliaire, à la condition de passer une seconde année dans les mêmes conditions a été dictée par une illusion, aujourd'hui dissipée.

Les volontaires d'un an sont sortis presque tous du service avec le brevet de sous-officier. Ils l'ont bien mérité par leur bonne conduite et par leur zèle, mais ils font double emploi avec les sous-officiers, plus expérimentés, qui ont quitté les drapeaux en suivant leur classe dans la réserve.

Ces volontaires n'auront donc pas, en cas de guerre, une utilité qui puisse compenser la difficulté et la surcharge que donne à l'armée le soin de les instruire. Ils sont, en effet, en dehors des deux catégories de leur contingent, qu'il faut déjà former séparément, parce que, jusqu'ici, elles arrivent dans les corps à deux époques différentes.

Mais toutes ces difficultés sont faciles à lever en modifiant la loi du 27 juillet 1872.

Il suffit d'adopter en principe que le volontariat d'un an ne sera applicable qu'aux jeunes gens ayant fait de bonnes et complètes études classiques dans les lettres ou dans les sciences. Ils peuvent seuls acquérir, en une année, toutes les connaissances théoriques et pratiques qui sont nécessaires pour parvenir à remplir les fonctions de sous-lieutenant.

La France, instruite par ses malheurs, s'est soumise, avec une résignation patriotique, au service militaire obligatoire pour tous. Il ne lui reste plus qu'un pas à faire pour que le volontariat d'un an, renfermé dans de justes limites, fournisse à l'armée active tous les officiers auxiliaires et à l'armée territoriale tous les cadres dont la nouvelle organisation militaire ne saurait se passer.

Général Favé.

VOYAGE D'EXPLORATION

DANS

L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

III[1]

Comme je l'ai dit dans un précédent article, il entrait dans notre plan de campagne de partir dès le commencement de juin pour faire un premier voyage dans l'Ogooué. Nous avions choisi pour notre quartier général Adanlinanlango, résidence de N'Combé, le roi-Soleil, au confluent de l'Ogooué avec le N'Gounié. C'est le dernier point atteint par M. Aymès dans son exploration avec le *Pionnier*, le dernier point aussi sur lequel les négociants ont des factoreries. De là nous étions admirablement placés pour compléter les lacunes importantes laissées par nos devanciers dans l'étude de ces pays ; car si le cours du fleuve était connu jusqu'au confluent, il était loin d'en être de même des rivières qu'il reçoit, des grands lacs qui l'avoisinent et des mœurs des tribus qui habitent ses bords. On était à ce sujet resté dans une ignorance à peu près complète. Nous avions donc là un champ d'études qui promettait des découvertes très-intéressantes. D'ailleurs, il était de toute importance pour nous de nous assurer le concours du roi N'Combé et de ses sujets pour notre départ définitif dans l'intérieur.

Dès notre retour du pays des Pahouins, nous nous étions mis à préparer tout ce qui nous était nécessaire pour cette première expédition. Notre tâche fut bien simplifiée par les ressources que nous offrait la factorerie de M. Walker à Adanlinanlango, factorerie où nous devions trouver à peu près toutes les marchandises indispensables dans un pays où l'argent est inconnu. M. Walker eut la gra-

[1] Voir *le Correspondant* du 25 septembre et du 25 octobre 1874.

cieuseté de nous laisser ces marchandises à 50 pour 100 au-dessus du prix coûtant en Angleterre, ce qui, si l'on considère les frais énormes de transport, pouvait être regardé comme un grand avantage pour nous. La question du personnel à emmener était très-délicate. Après bien des tâtonnements, nous fîmes les enrôlements suivants : 1° grand veneur, François, fils du roi Koëben, bon homme et connaissant assez bien la chasse des oiseaux, mais très-grand seigneur, paresseux, dédaignant les travaux d'un ordre inférieur, et têtu comme un Gabonnais; 2° chef cuisinier, Chico, ex-esclave portugais parvenu seulement à la moitié de la croissance moyenne, aussi petit d'esprit que de corps, ignare pour la cuisine, horriblement susceptible, toujours prêt à se redresser comme un coq de combat, mais chrétien, travailleur acharné, dévoué comme un caniche et précieux pour signaler les conspirations ou les méfaits des autres noirs; 3° boys à tout faire, Ouakanda, dit Coquinda, et Joseph Ragabo, fils de Bounda, *arcades ambo*, c'est-à-dire tous deux ivrognes et vicieux, mais adroits comme des singes et assez disposés à travailler. Le commandant Garrot voulut bien nous donner des lettres dans lesquelles il enjoignait aux rois et chefs de l'Ogooué de nous traiter comme si nous étions ses propres fils.

Le départ définitif fut fixé au 3 juin. Les officiers de la frégate nous donnèrent le matin un déjeuner d'adieux et nous reconduisirent à bord du bateau de M. Walker. Nous nous embarquâmes au milieu d'une immense hilarité causée par l'arrivée du cuisinier Chico, vêtu d'un vaste gilet blanc à manches bleues et coiffé d'un chapeau aussi haut que lui. M. Walker lui-même nous accompagnait jusqu'au cap Lopez. Son bateau, *le Delta*, un petit vapeur en miniature, destiné surtout à remorquer dans les rivières des chalands de marchandises, avait pris ce jour-là un aspect tout à fait belliqueux. Un énorme pavillon français flottait à l'arrière. A l'avant brillaient au soleil deux petits canons chargés jusqu'à la gueule; à côté des canons, installés sur des sortes de fourches, trois gros tromblons espagnols pleins de chevrotines; les hommes de l'équipage avaient des carabines Snyders, et nous-mêmes nous étions armés jusqu'aux dents. C'est que nous nous attendions à être attaqués. Furieux de perdre les bénéfices qu'ils retiraient en servant d'intermédiaires aux blancs dans leur commerce avec les Gallois, les Inengas et autres tribus de l'intérieur, les habitants du cap Lopez avaient fait écrire au commandant une lettre signée de la marque de leurs principaux chefs, dans laquelle ils déclaraient qu'ils ne voulaient plus que M. Walker remontât l'Ogooué ou y envoyât des marchandises; puis ils s'étaient réunis en masse sur les bords du fleuve, décidés, disaient-ils, à en défendre le passage par la

force. Comme ils avaient déclaré, dans leur lettre au commandant, n'agir ainsi que parce qu'ils avaient à se plaindre personnellement de M. Walker, le commandant pria ce dernier de ne pas remonter la rivière cette fois, afin d'éviter autant que possible l'affusion du sang. Nous prîmes donc congé de M. Walker à Yombé. Yombé est à environ trente milles de l'endroit où l'ennemi était réuni. Nous y passâmes deux jours, et durant ce temps de nombreux espions vinrent nous y trouver, sous prétexte de nous présenter leurs hommages. Nous eûmes bien soin de leur montrer nos canons, nos tromblons, nos balles explosibles, etc.; ils apprirent que nous étions résolus à nous défendre énergiquement, et que, d'ailleurs, nous n'étions pas des Anglais, mais des Français, amis particuliers du grand chef. Comme nous l'avions pensé, ils retournèrent chez ceux qui les avaient envoyés et les effrayèrent si bien que ceux-ci changèrent de tactique et remirent l'attaque au prochain voyage du *Delta*[1]. Nous pûmes donc passer en paix, nous applaudissant toutefois d'avoir suivi le fameux axiome : *Si vis pacem, para bellum.* Nous n'étions pas les seuls passagers du *Delta* : outre l'agent de M. Walker, un mulâtre fort intelligent, appelé M. Amoral, il y avait une passagère en grand renom de beauté sur tout le cours de l'Ogooué : elle s'appelait M'Bourou et était la première favorite des trente-quatre femmes du roi-Soleil. Des cadeaux importants de marchandises et des promesses considérables de rhum avaient décidé le monarque à la mettre pour six mois en pension chez un négociant blanc du Gabon; les six mois étaient écoulés et M'Bourou revenait maintenant fort à contre-cœur, il est vrai, chez son royal époux : elle s'enivra deux jours pour noyer son chagrin. C'est, du reste, la fille la plus intelligente que nous ayons rencontrée dans ce voyage, et elle exerce, non-seulement sur son mari, mais encore sur tout le pays, une influence très-salutaire aux blancs. A Angola, le premier village qu'on rencontre en remontant l'Ogooué, notre vapeur fut accosté par une pirogue dans laquelle était un gros nègre avec plusieurs femmes; comme il avait un ventre énorme, une sorte de tablier blanc et un long couteau à la ceinture, je le pris d'abord pour un maître d'hôtel, mais on m'apprit que c'était le roi du pays qui venait nous saluer et nous offrir sa nièce et deux de ses plus jolies femmes. Notre refus le déconcerta beaucoup, mais une bouteille de rhum lui rendit sa bonne humeur, et il partit content.

Nous marchions très-lentement, car notre tout petit vapeur, qui traînait derrière lui trois gros chalands de marchandises destinées à la factorerie, avait beaucoup de peine à lutter contre la violence du cou-

[1] On verra dans la suite de ce récit les conséquences qu'a eues cette attaque.

rant. Les noirs, qui filent très-vite dans leurs pirogues souvent pagayées par un seul homme, nous accostaient constamment pour offrir de vendre des ananas, du poisson et d'autres denrées; l'un d'eux, manœuvrant trop lentement au moment où il nous quittait, se trouva pris sous le premier des chalands et sa pirogue fut broyée. Nous le croyions perdu, mais il plongea sous les trois embarcations et reparut à trente mètres de là, sans même avoir lâché sa pagaie. Le 11 juin, après de grandes difficultés, car la force du courant augmentait à mesure que l'on remontait le fleuve, nous arrivions à Adanlinanlango, et nous débarquions à la factorerie que M. Walker a fait construire en cet endroit, sur les rives mêmes de l'Ogooué. Le gérant de la factorerie arriva aussitôt à notre rencontre. En ce lieu sauvage, où nos plus hardis explorateurs ont, pour la première fois, pénétré il y a six ans, et où il faut rester sept ou huit mois sans lettre et sans communication aucune avec le monde civilisé, qui pouvait être ce blanc, vivant là, seul, toute l'année, dans sa case de bambous infectée de moustiques, ne voyant jamais d'autre visage que ceux des sauvages gallois ou bakalais? Sans doute, direz-vous, c'est quelque coureur des bois, quelque misanthrope qui est venu se plonger dans un exil volontaire, ou bien quelque *despérado* que la société a rejeté de son sein. Eh bien ! non, c'était un jeune « grocery dealer » (épicier) à la figure placide, qui vint au-devant de nous les pieds dans des pantoufles en tapisserie, une calotte de velours brodé sur la tête et la plume à l'oreille. Il est là à sa factorerie, dont il ne sort jamais, du reste, pesant son caoutchouc ou son ivoire, pliant et dépliant ses étoffes avec la sérénité d'un chef de rayon à la *Redingote grise*. Il n'a jamais tiré un coup de fusil, jamais été à un kilomètre de son magasin, et ne soupçonne pas les mœurs des gens qui l'entourent. Dans trois ans, quand son temps sera fini au Gabon, la maison Hatton et Cookson[1] l'enverra à ses comptoirs des Indes; des Indes il ira en Chine et reviendra en Angleterre sans avoir vu autre chose que le prix des denrées coloniales; et il y en a des milliers comme cela dans la Grande-Bretagne! La factorerie qu'il gère est, comme je l'ai dit, à quelques pas de l'Ogooué, tandis que le village d'Adanlinanlango s'étage à quelques centaines de mètres plus loin sur une colline au sommet de laquelle sont les cases du roi, de ses femmes et de quelques-uns de ses esclaves. C'est là que se trouvait notre future résidence, une grande case en bambous appartenant à M. Walker, et mise par lui à notre disposition.

Nous devions déjeuner à la factorerie, et j'étais tranquillement

[1] M. Walker est le représentant général de la maison Hatton et Cookson, à qui appartiennent ces factoreries et qui a des établissements dans le monde entier.

assis sur un baril de caoutchouc, écrivant quelques notes, lorsque je me sentis frapper lourdement sur l'épaule. En me retournant, je me trouvai face à face avec N'Combé le roi-Soleil : c'était un homme d'une taille énorme et d'une figure toute joviale; il était revêtu d'une immense robe de chambre de popeline écossaise à brandebourgs noirs, entièrement déboutonnée, afin de laisser admirer sa chemise blanche sur laquelle brillaient une broche et trois gros diamants fabriqués à Hambourg à deux pour un sou. Son pagne, d'un rouge éclatant, était un peu plus court que la stricte décence ne l'aurait voulu. Autour de son cou flottait une ample cravate taillée dans un vieux rideau. Il tenait à la main une canne de tambour-major et son chef était orné d'un chapeau dit *tuyau de poêle*, cerclé d'un gros galon d'or, au milieu duquel étincelait un magnifique soleil en or. Cette allusion délicate au nom du roi était due à la munificence de la maison allemande, toujours à l'affût de tout ce qui pouvait flatter le maître de ces parages. Le possesseur de tant de merveilles se tenait debout devant moi, se rengorgeant comme un paon. Il répétait sans cesse : *miaré* (c'est moi qui suis) *N'Combé rey*[1] *pass todos*, *rey sobré todos*, *roi*, *king king*, *kingman*. Jamais l'autre roi-Soleil, Louis XIV, ne dut paraître aussi fier de sa personne. Tout en me déclinant son nom et ses attributs, N'Combé me serrait les deux mains en riant aux éclats, car N'Combé rit toujours, même et surtout quand il coupe le cou d'un Bakalais, ou entaille le dos de ses femmes. Il se fit ensuite lire la lettre du commandant, et, après l'avoir entendue, déclara qu'il donnait, lui, toutes ses terres et toutes ses femmes (quant aux femmes, ce n'était pas une manière de parler) à la France en général et à nous en particulier; mais, qu'en revanche, nous devions obliger beaucoup de Français à venir séjourner dans son pays. Il se retira ensuite, ayant obtenu de nous la promesse que nous irions nous installer chez lui aussitôt après notre déjeuner : ce qui fut fait ; nous y allâmes même avant, car les moustiques étaient si féroces ce jour-là, qu'ils ne nous permirent pas de finir notre repas.

Nous prîmes possession de notre nouvelle demeure, au milieu des acclamations frénétiques du village mis en belle humeur par des distributions répétées de rhum. Nous avions pour logement une case en bambous, spacieuse, à deux compartiments, et située à ravir au sommet d'une colline très-élevée. A nos pieds se déroulait l'Ogooué, dont la vue pouvait suivre le cours tortueux pendant plus d'une lieue, depuis le premier village bakalais jusqu'à la pointe Fétiche. D'abord le fleuve était étroit et resserré,

[1] *Roi passé tous*, *roi sur tous*, il avait appris ce jargon des négriers portugais.

mais il s'élargissait tout à coup et formait une immense nappe d'eau de plus d'un mille de largeur ; on pouvait voir, de notre case, plusieurs hippopotames prenant leurs ébats dans ses ondes limpides. Devant nous l'horizon était borné par les montagnes qui longent le lac Zielé, tandis que derrière nous prenaient naissance des forêts immenses. Le roi nous voyait avec joie admirer ce magnifique paysage : aussi loin, disait-il, que la vue s'étend, c'est mon royaume. Il mentait impudemment, mais nous fîmes semblant de le croire. Nous lui offrîmes notre cadeau de bien-venue : il consistait en un veston de velours qui avait vu des jours meilleurs, deux barils de poudre, des étoffes, des perles, du tabac, et surtout de l'alougou. En retour, il nous emmena triomphalement dans notre case et nous fit voir qu'il y avait logé ses plus jolies femmes : il les considérait sans doute comme un mobilier indispensable pour nos appartements; mais nous en jugeâmes autrement, et, après avoir convenablement rafraîchi ces dames, pour adoucir l'amertume de notre refus, nous leur donnâmes l'ordre de regagner le domicile conjugal, qui n'était pas éloigné, du reste. N'Combé fit la grimace, mais il se décida à nous donner quelque chose de plus acceptable : une chèvre, des poules et des bananes. Il se mit ensuite à déguster notre rhum, en faisant mille pasquinades. En contemplant ce joyeux monarque, qui du matin au soir riait aux éclats, en répétant sans cesse, comme un perroquet : *N'Combé be king*, *king man*, *rey pass todos*, ou criant à tout propos : *Adembé*[1], *ô ma mère!* ou bien encore, ôtant son chapeau devant le rhum et déclarant que le rhum était le seul roi *pass todos* (par-dessus tout). J'écrivais sur mon calepin de notes, dès le lendemain de notre arrivée : « C'est décidément une bonne bête que N'Combé. » Erreur profonde ! N'Combé n'est ni bon, ni bête; mais, au contraire, méchant et fort roué.

Jadis, deux chefs se partageaient le pouvoir dans ces contrées : le premier s'appelait Rimpolé; il régnait par son influence, son habileté et le nombre considérable de ses esclaves; le second était Rénoqué, roi des Inengas. Sa naissance illustre lui donnait le droit de commander en maître suprême; mais, malheureusement, il était aveugle, et cette infirmité, malgré son intelligence naturelle, affaiblissait beaucoup son pouvoir. Tant que Rimpolé vécut, N'Combé se fit petit et plat, attendant son heure et intriguant sous main, par tous les moyens possibles. Il sut conquérir l'amitié de Rénoqué et se faire initier à tous les mystères du fétichisme, sans porter ombrage à Rimpolé; mais le jour où ce Rim-

[1] Adembé est le nom de sa mère : les noirs adoptent généralement le nom d'un de leurs parents qui devient une interjection familière qu'ils ont constamment à la bouche.

polé mourut, il jeta le masque, se fit proclamer roi par les Gallois en se débarrassant par le poison d'un frère qui le gênait, brigua et obtint la place de grand féticheur, due à Rénoqué, et contesta même à celui-ci le droit de commander le passage[1] de l'Ogooué, qui avait été possédé par sa famille depuis des siècles et qui lui revient de droit comme à l'unique descendant des princes des Ayountos. Tous les moyens ont été bons à N'Combé. Ses trente et quelques femmes, choisies dans tous les pays, jusques et inclusivement dans celui des Okandas, lui ont ménagé des alliances puissantes, car elles sont toutes filles de chefs influents. Il a tué par surprise et empoisonné une foule de Bakalais, et s'est ainsi acquis un nom redoutable comme guerrier; mais sa grande machine de guerre est surtout le fétichisme. Sceptique à rendre des points à un augure romain, il est sans cesse occupé ostensiblement à des cérémonies mystérieuses. Son titre de grand féticheur ne lui suffisant pas, il s'est fait instruire dans toutes les branches de la magie par les maîtres les plus habiles du cap Lopez, qui sont renommés à deux cents lieues à la ronde, et s'est rendu si fort dans cette science dont la jonglerie, le hatchi, et surtout la connaissance à fond du maniement des poisons forment la base, que son pouvoir cause aux nègres une terreur profonde : il peut, disent-ils, lire l'avenir, déchaîner les tempêtes, faire mourir ses ennemis jusque dans les pays les plus éloignés, etc. Deux fois par an N'Combé monte, avec un grand nombre de ses sujets, jusqu'au pays des Okandas, et achète en chemin une cargaison d'esclaves qu'il débite aux Portugais. Il a fait des affaires considérables avec les noirs du Cama et du cap Lopez, et les a tellement volés, qu'il en est exécré : il lui serait impossible de mettre les pieds sur leur territoire, mais cela lui est bien égal. Plus intelligent en cela que Rimpolé lui-même, il a compris le premier l'avantage qu'il y aurait à avoir des blancs chez lui, et s'y est si bien pris que c'est, en effet, chez lui ou près de chez lui, que les blancs ont leurs seuls établissements dans l'Ogooué. C'est, par intérêt, un allié dévoué pour nous. Et c'est heureux[2], car, si nous nous brouillions ensemble, il pourrait, sans même avoir l'apparence de nous être hostile, nous barrer le passage et nous faire échouer complétement.

[1] Dans l'intérieur de l'Afrique, le droit de commander le passage d'une rivière appartient, dans chacune des tribus sur le territoire desquelles coule cette rivière, à une famille qui peut exiger une sorte de péage de tous ceux qui veulent naviguer sur cette partie du cours d'eau.

[2] Je prierai le lecteur de remarquer, une fois pour toutes, que dans ce récit, je suis mes notes dans l'ordre où elles ont été écrites, et sans me préoccuper des événements postérieurs qui ont pu bouleverser les prévisions faites au moment où j'écrivais.

Tel est le monarque dont les traités récents ont fait un de nos concitoyens; car, depuis le mois d'août 1872, par suite d'un traité conclu avec M. l'amiral du Quilio, traité sur lequel j'aurai occasion de revenir, N'Combé est devenu Français, ainsi que tous ses sujets. Quant à ces derniers, ce sont, on peut le dire sans vouloir jouer sur les mots, de tristes sujets : ils ont adopté tous les vices de leur souverain, sans prendre une seule de ses qualités.

Je passerai sous silence les premiers jours qui ont suivi notre arrivée à Adanlinanlango : les danses et réjouissances en l'honneur de notre arrivée, l'inauguration solennelle du pavillon français, le supplice des moustiques, quelques violents accès de fièvre; tout cela n'offre, pour le lecteur, qu'un intérêt médiocre. J'arrive à notre visite à Rénoqué, roi des Inengas et prince des Ayountos; elle eut lieu le 29 juin. C'est en face de Lombaréni, résidence de Rénoqué, que le petit vapeur *le Pionnier* a dû arrêter son exploration dans l'Ogooué. Ceux qui ont lu l'excellent travail de M. Aymès, publié dans la *Revue coloniale* et reproduit dans le *Bulletin de la Société de géographie*, connaissent déjà le vieux roi aveugle; ils savent que tandis que Rimpolé nous donnait les plus graves sujets de plaintes, Rénoqué accueillait avec empressement la venue des Français; mais ce qu'ils ignorent, sans doute, c'est que ce brave homme, du moins c'est lui qui le dit et les noirs qui le croient, s'est rendu aveugle en faisant un fétiche exprès dans le but de le devenir. Il n'y voit plus clair dans le jour; il s'est privé des yeux du corps, mais la nuit son esprit revêt toute sorte de formes, protége ses amis, pénètre les projets les plus cachés de ses ennemis, voit les voleurs, etc. Rénoqué ne manque pas d'intelligence, et la superstition des noirs ainsi que leur croyance en ses pouvoirs surnaturels lui avaient conservé, malgré sa cécité, une assez grande autorité; mais cette autorité est sans cesse battue en brèche par N'Combé, et elle va chaque jour en s'amoindrissant. Lorsque nous arrivâmes, le roi était en train de boire du rhum dans une petite factorerie que M. Walker a établie à Lombareni pour que les Inengas ne soient pas trop jaloux de leurs voisins d'Adanlinanlango. On n'avertit Rénoqué de notre arrivée qu'au moment où nous étions déjà tout près de lui. Aussitôt, il se sauva en courant tout seul, et trébuchant à chaque instant dans les bûches d'ébène empilées de tout côté : il ne voulait être vu qu'en costume de gala.

Après lui avoir laissé le temps voulu pour se costumer, nous lui fîmes notre visite chez lui : il avait revêtu un uniforme complet de garde national et était assis avec ses cinq femmes à ses côtés; ses trois neveux se tenaient debout près de lui.

Rénoqué est d'une taille imposante, sa figure respire un grand

air de dignité, son sourire est plein de finesse et de douceur. Ses sujets avaient fait irruption derrière nous dans sa demeure et parlaient ou plutôt hurlaient tous à la fois. Le roi était exaspéré; à force de crier plus fort qu'eux, il finit cependant par obtenir le silence. Faisant alors mettre la main de Marche et la mienne dans ses deux mains, il ne cessa, pendant quelques minutes, de les presser sur son cœur ou de les porter à ses lèvres, répétant sans cesse : « Les blancs de mon cœur! les blancs de mon cœur! » Il se fit ensuite lire la lettre que le commandant nous avait donnée, après quoi il ordonna à l'un de ses hommes d'aller chercher le traité conclu avec M. Aymès, afin de montrer qu'il l'avait fidèlement observé, et protesta mille fois de son dévouement aux Fala (aux Français). C'était le moment pour nous de produire nos cadeaux. Rénoqué les reçut avec joie, mais peu confiant dans l'honnêteté de ses sujets, il fit compter à haute voix les pièces d'étoffe, les bouteilles de rhum, les pipes et jusqu'aux feuilles de tabac. Ses neveux, chargés de l'opération, essayaient de le voler outrageusement en comptant, mais nous savions déjà assez de mpongwé pour rectifier les erreurs. Au reste, ces précautions ne servirent de rien au pauvre aveugle : le cadeau, ainsi inventorié, fut porté dans une chambre contiguë, et, deux minutes après, nous vîmes un de ses neveux s'introduire par une porte de derrière et puiser copieusement dans le tabac et même dans les pipes.

Nous avons passé trois jours à Lombaréni, afin de pouvoir visiter le ravissant petit lac Zielé[1], qui touche presque au village. Ses eaux transparentes sont émaillées d'une foule de petites îles plantées d'arbres, en ce moment couverts de fleurs blanches comme la neige : on ne saurait imaginer rien de plus gracieux que ce paysage encadré dans les petites montagnes d'Issongué sur lesquelles croissent en foule de superbes ébéniers. Par exemple, le gibier aquatique n'y abonde pas et les moustiques rendent le séjour du pays tout à fait insupportable.

Nous quittâmes Lombaréni sans même rendre visite à Rengaga, qui demeure tout près de là. Ce roi, imbécile et ivrogne fini, a perdu en deux ou trois ans toute l'autorité qu'il avait comme fils et héritier de Rimpolé et gaspillé les biens de son père, consistant en deux ou trois cents esclaves, en ivoire, en femmes et en marchandises

[1] Chose assez bizarre, le lac n'a pas de nom connu des indigènes qui habitent le pays. Lorsqu'on leur a demandé ce nom, ils ont en conséquence répondu : *Zielé*; ce qui en mpongwé veut dire, « il n'y en a pas. » On a pris ce mot de Zielé pour le nom du lac, et il figure sur la carte sous cette dénomination. Les noirs s'en moquent beaucoup, et nous avons proposé à la Société de géographie de l'appeler le lac du Quilio, en souvenir de la visite de l'amiral du Quilio, en août 1872.

de toute sorte. Sans l'énergie de sa sœur Ognombala, qui a pris en main l'administration des restes de sa fortune, Rengaga serait depuis longtemps détrôné et sans moyens d'existence. Le 24, nous étions de retour à Adanlinanlango. Le lecteur trouvera peut-être que je me suis trop étendu sur N'Combé et Rénoqué; mais je l'ai fait à dessein, non-seulement parce que ce sont, à mon avis, des figures très-caractéristiques, mais encore parce que ces deux rois doivent, je le répète, avoir une influence capitale sur ce voyage dans l'intérieur, qui est le but de tous nos efforts.

Le 16 janvier, s'est présentée pour nous une occasion de faire une petite excursion dans le haut Ogooué[1], à quelque quarante milles au delà de la Pointe Fétiche : nous l'avons saisie avec empressement, et nous nous sommes embarqués dans une grande pirogue qui allait acheter du caoutchouc pour la factorerie de M. Walker. A quelques centaines de mètres d'Adanlinanlango, nous passons devant le chemin qui mène au village d'Agnambie[2], village sacré, comme son nom l'indique. C'est, aujourd'hui, le vrai et très-caché sanctuaire du fétichisme dans ces pays; de nombreux pèlerins y affluent, et N'Combé y vient très-souvent pratiquer ses jongleries. Huit milles plus loin, un peu au-dessus de l'embouchure du N'Gounié, se trouve la fameuse Pointe Fétiche, ce lieu redoutable, cet *ultima thulé* que, d'après les croyances du pays, les blancs ne devaient jamais franchir. Là reposaient les ossements des grands chefs morts depuis des siècles; là aussi, au milieu d'abris construits pour les pèlerins, demeurait, sans pouvoir jamais s'en absenter, le grand féticheur, ami intime de Rimpolé et prédécesseur de N'Combé : son prestige était immense. En 1867, M. Aymès, ne pouvant pas conduire son petit vapeur, *le Pionnier*, plus loin que Lombaréni, refusa cependant de retourner sur ses pas avant d'avoir fait mentir le préjugé profondément enraciné dans le cœur des gens du pays, qu'un blanc ne pourrait pas passer devant le lieu sacré sans être immédiatement foudroyé par les esprits qui gardent le passage. Malgré l'opposition énergique du grand féticheur et celle de Rimpolé, qu'on fut obligé de mettre aux fers; malgré les supplications de tous les noirs, il partit dans une des baleinières du *Pionnier*, s'avança environ deux milles plus loin et fit planter, sur un arbre élevé, un dra-

[1] A partir de son confluent avec le N'Gounié, les géographes appellent l'Ogooué, fleuve Okanda; cette dénomination est inexacte, je crois l'avoir démontré, dans un travail fait pour la Société de géographie, par des arguments trop développés pour être reproduits ici; je constate seulement que c'est à dessein que j'adopte ce terme : haut Ogooué, pour désigner le fleuve avant qu'il ait reçu les eaux du N'Gounié.

[2] *Agnambié*, veut dire Dieu en mpongwé.

peau français dont la garde fut confiée d'office à Rénoqué et à Rimpolé, qui devaient en répondre sur leurs têtes. La foudre ne tomba pas sur M. Aymès, qui repartit paisiblement pour le Gabon. Dès ce moment, on le comprend, le crédit de la Pointe Fétiche et celui du féticheur ont été terriblement ébranlés, et depuis la mort de ce grand féticheur, arrivée en 1869, le lieu saint a été complétement déserté par les pèlerins. Cependant, nos pagayeurs, Gallois pour la plupart, refusèrent formellement de nous y débarquer : il nous fallut passer outre, nous promettant d'y revenir avec des Kroumans de la factorerie, ce que nous n'avons pas pu faire. Cinq milles plus haut que la Pointe Fétiche, on rencontre un grand bois, dit le bois des Palabres : c'est un terrain neutre sur lequel viennent se régler à l'amiable, si faire se peut, tous les « *casus belli* » qui surgissent entre les Gallois ou les Inenga et les Bakalais.

A partir de ce lieu commencent, sur la rive gauche seulement, les établissements des Bakalais ; à partir de ce lieu aussi, la rive droite, sur laquelle les Pahouins, puis les Oshébas font de constantes invasions, cesse d'être habitée. On n'y trouve pas un village pendant plus de deux cents milles. En revanche, sur la rive gauche, les Bakalais sont excessivement nombreux. La grande famille bakalaise est certainement, après celle des Fans, la plus importante de l'Afrique équatoriale, autant par le nombre de ses habitants que par l'étendue du territoire qu'elle occupe. Ses établissements sont très-disséminés et très-répandus ; on en trouve dans tout le Gabon et dans toute la partie connue des pays compris entre l'Équateur et le deuxième degré de latitude sud. Ces Bakalais sont bien tels que M. Duchaillu les a dépeints : travailleurs, mais cruels, perfides, et d'une extrême rouerie dans le commerce. C'est peut-être la deuxième ou troisième fois qu'ils voyaient des blancs : des Pahouins, des Gallois se seraient précipités au-devant de nous avec toutes les démonstrations d'une curiosité enfantine ; mais nos Bakalais n'étaient pas si communicatifs ; c'est à peine si deux ou trois d'entre eux sortirent de leurs cases à notre approche ; ils pensaient que nous venions faire du commerce, acheter leur caoutchouc ou leur ivoire, et ils voulaient bien nous montrer qu'ils n'avaient aucun empressement à se procurer nos marchandises ou même à les voir. Ce sont des êtres profondément insociables. En ce moment, ils sont en guerre avec les Pahouins, les Gallois et les Inenga, et plusieurs de leurs villages sont en guerre entre eux. M. Duchaillu[1] a parfaitement décrit cette

[1] Les Bakalais qu'a vus M. Duchaillu sont très-éloignés de ceux du Haut-Ogooué et n'entretiennent aucunes communications avec eux ; mais toutes ces tribus, qu'on a avec raison comparées, sous certains rapports, aux Israélites des anciens temps, ont, quel que soit leur éloignement les uns des autres, les mêmes mœurs.

guerre, qui n'est qu'une longue série d'embuscades, d'assassinats et de perfidies.

Menant une pareille existence, on comprend qu'ils soient constamment sur le qui-vive; aussi ceux du haut Ogooué ont-ils mis leurs cases à l'abri d'un coup de main. N'Gosho, à onze ou douze milles au-dessus du confluent, est le premier village fortifié que nous rencontrons. Relativement très-peuplé, il est construit sur une hauteur, au milieu de marais profonds; il faut, pour traverser ces marais, suivre, pendant quelques minutes, un pont formé de troncs d'arbres mis à la suite l'un de l'autre et qui peuvent être enlevés à la première alerte. Je ne suis pas adroit et je manquai deux ou trois fois de tomber dans la vase, à la grande joie des charitables spectateurs. Ce pont conduit à un grand mur formé de deux rangs de bambous, entre lesquels on a introduit des nattes épaisses qui le mettent à l'épreuve des balles. Derrière ce mur, s'allongent, sur deux lignes très-étroites, toutes les maisons du village, qui sont ainsi abritées et dissimulées par ce rempart; on entre par une toute petite porte latérale. Les deux côtés et l'arrière du village sont fermés, non-seulement à l'accès, mais encore à la vue, par un fourré inextricable d'arbres abattus, de lianes, de ronces et d'épines. Tout cela n'est pas trop mal imaginé pour des sauvages. Seulement, comme personne n'a appris aux Bakalais à créneler leurs murs, il leur est aussi impossible de tirer sur l'ennemi, qu'à l'ennemi de tirer sur eux.

A l'intérieur du village, on rencontre, à chaque porte, une multitude de crânes, fétiches et grigris de toute sorte, exposés en vue de la guerre. Ces villages sont, par leur épouvantable saleté, parfaitement en harmonie, du reste, avec la saleté de leurs habitants, et font un contraste désagréable avec ceux des Gallois et des Inenga, toujours si propres et si bien tenus. Les portes sont peintes en jaune, vert et rouge, et, chose assez singulière, il en est de même des cheveux de beaucoup de femmes, qui forment sur leur tête un édifice assez compliqué; plusieurs de ces femmes portent par-dessus le tout une sorte de bonnet de coton d'un aspect ignoble. Quand il vient des étrangers, elles cherchent à les circonvenir de toutes les manières possibles et à les attirer dans leurs filets. Le croirait-on, ces sirènes d'un étrange modèle réussissent fréquemment, auprès des noirs s'entend. Dans ce cas, elles courent prévenir leurs maris que le complot a été mené à bonne fin, et, dès lors, il ne s'agit plus, comme chez les Gallois, de payer un pagne de cinq francs ou quelques masses de perles : il s'ensuit un palabre très-orageux, et le délinquant ou son village est condamné à donner un esclave, quelquefois deux, au mari outragé. Si le payement n'est pas immé-

diat, les Bakalais en prennent occasion pour piller pendant un mois toutes les embarcations qui appartiennent non-seulement au village, mais souvent à la tribu du coupable. On ne saurait trop s'étonner de la bêtise des noirs, Gallois ou Inenga : ils savent parfaitement à quoi s'en tenir, et, cependant, il ne se passe pas de semaine sans qu'au moins un d'entre eux ne se laisse prendre à ce piége.

A partir de N'Gosho, tous les villages sont fortifiés dans le même style et se ressemblent beaucoup : ils se succèdent rapidement et sont si rapprochés les uns des autres qu'on ne peut faire trois cents mètres sans en rencontrer un. Nous couchâmes le soir à l'entrée de la rivière M'Boui, chez un traitant gabonnais nommé Anguila : sur sa case est planté le pavillon français. Le lendemain, quelques instants après notre départ, voyant quelque chose flotter sur l'eau, nous dirigeâmes notre pirogue de ce côté, et bientôt nous nous trouvâmes en présence du cadavre d'une femme : ce spectacle n'est pas rare, car tandis que les Bakalais des lacs Isanga et Oguémouen pratiquent la crémation de leurs morts, ceux du haut Ogooué les jettent à l'eau, excepté les guerriers tués par l'ennemi ; mais le cadavre que nous avions sous les yeux avait cela de particulier, qu'il était blanc comme de l'ivoire. Ce phénomène était dû, sans doute, à ce que l'épiderme s'était entièrement détaché du corps ; mais il frappa nos nègres de stupeur, et ils passèrent une partie de la journée en proie à une terreur superstitieuse. En approchant de Sam-Quita, nous rencontrâmes une pirogue immense toute pavoisée de pavillons faits avec des morceaux d'étoffe de toutes couleurs et encombrée d'hommes hurlant des chants guerriers ; au milieu, deux Bakalais frappaient à coups redoublés sur un tam-tam gigantesque, tandis que le féticheur, placé à l'avant, gesticulait et se démenait comme un possédé. Il y avait une femme dans le bateau. C'étaient des Bakalais qui venaient de combattre des Pahouins ; ils en avaient, paraît-il, tué cinq et célébraient leur triomphe. La femme était une femme fétiche, elle avait le pouvoir de faire tuer beaucoup d'ennemis, aussi on l'emmenait toujours dans les expéditions de ce genre. Il est probable que ces cinq Pahouins sont, à l'heure qu'il est, cruellement vengés et que leurs compatriotes ont mangé bien des Bakalais en leur souvenir. Le soir, nous arrivâmes à Sam-Quita, dernier village bakalais que l'on trouve dans le haut Ogooué. A partir de cet endroit jusqu'aux Okôta, c'est-à-dire pendant trois jours de pirogue (en remontant), on ne trouve plus, sur les deux rives du fleuve, aucun village, ni même aucune case habitée. C'était à Sam-Quita que nous devions borner cette première reconnaissance. Ce village est considérable et possède un roi

bakalais assez influent; M. Walker y a établi un dépôt de marchandises confié à un nègre gabonnais. Ce pays, comme les autres environnants, est, pour le moment, à l'abri d'une invasion des Pahouins, qui ne savent pas encore construire de pirogues pour traverser le fleuve; mais ils ne sont pas loin : lorsque la nuit est calme, on peut entendre distinctement, sur l'autre rive de l'Ogooué, le bruit de leurs tams-tams et les coups de fusil qu'ils aiment à tirer à tout propos. Après avoir consacré deux journées à la chasse de l'hippopotame, le seul gros gibier qui soit en abondance aux environs de Sam-Quita, nous partîmes pour rentrer à Adanlinanlango, nous promettant de repasser sous peu de mois, cette fois pour nous enfoncer définitivement dans l'intérieur.

Nous restâmes quelque temps chez N'Combé, avant de commencer l'exploration des grands lacs voisins de l'Ogooué. La chasse était fructueuse, et nos collections s'accroissaient rapidement. C'était pour nous, d'ailleurs, un vrai amusement d'étudier les mœurs de nos voisins et voisines. Près de notre case était celle de N'Combé; puis, sur deux rangs, cinq autres cases, dans chacune desquelles étaient logées cinq femmes; il y avait aussi une case pour les esclaves, une pour les étrangers et une pour le magasin du roi. Dans la plus rapprochée de la demeure du roi, vivaient sa première femme, mégère de cinquante ans qui avait une certaine influence sur lui, et trois de ses jeunes favorites. M'Bourou avait son domicile à elle seule, les autres femmes étaient réparties sans distinction d'âge. La plus jeune des femmes du roi avait huit ou neuf ans, la plus vieille, cinquante.

Plusieurs d'entre elles ont le corps labouré de cicatrices provenant d'entailles étagées avec méthode sur deux rangs et profondément creusées dans le dos. C'est ainsi que N'Combé châtie celles de ses femmes qui lui font des infidélités... dont elles ne peuvent pas rapporter le prix. Preuve palpable des ravages que la dissolution cause dans ce pays : ce roi, qui a trente femmes, n'a que quatre enfants. Tout le sérail fait du reste bon ménage : on n'entend que rarement des disputes. Du reste, la coquetterie de ces dames pour leur toilette ne le cède en rien à celle de la Parisienne la plus enragée ; elles vendraient père et mère pour un pagne fin, un flacon de patchouli ou un beau collier de perles. Elles se couvrent les bras et les jambes de petites barres de cuivre ou d'airain roulées en anneaux ; mais c'est surtout dans l'ornement de leur tête qu'elles mettent de la recherche. Il y a des coiffures de toutes variétés, à une corne, à deux cornes, avec la moitié de la tête rasée, avec le casque à la gabonnaise, etc., etc. Dans les premiers temps, les jours de coiffure, qui, il faut le dire, ne reviennent pas très-souvent, elles se

cachaient soigneusement de nous ; mais, petit à petit, elles arrivèrent à nous regarder comme faisant partie de la maison, et cessant de se gêner, procédèrent à leur toilette dans le lieu habituel, c'est-à-dire devant la porte de leurs cases. Et, — dois-je le révéler? nous avons découvert qu'elles portaient de faux cheveux : des faux cheveux à Adanlinanlango! Où allons-nous? Voici comment elles procèdent : la patiente se couche à plat ventre; à côté d'elle, on dépose deux ou trois poignées desdits faux cheveux, un flacon d'huile de palme, de la sciure d'un bois odoriférant et de la terre glaise. Une amie s'assoit sur un tout petit tabouret et commence l'opération de la coiffure, pour ainsi dire, cheveu par cheveu : quand l'amie est fatiguée, une autre la relaye, et ainsi de suite, car l'opération dure toujours depuis le lever du jour jusqu'à la nuit. L'édifice ainsi construit a pour base de la terre glaise délayée dans l'huile de palme; le plus souvent, il affecte la forme d'un triangle ayant au sommet et à l'extrémité de chaque angle un toupet formé par des cheveux roulés en boule. Les élégantes le teignent de deux couleurs différentes avec de la terre rouge et la râpure d'une écorce qui produit un jaune très-vif. Ces femmes ont une grande réputation de beauté, et le roi N'Combé en tire de très-gros profits.

Ce brave N'Combé était un sujet constant de divertissements pour nous. Sa «Majesté » et son titre de roi ne l'empêchèrent pas de recevoir de Marche un grand coup de pied quelque part, un jour qu'il fut surpris puisant sans permission dans notre eau-de-vie; il se sauva en riant aux éclats et en criant : « Oh non! non! be king, king man passtodos. » Tous les matins, il venait réclamer un verre à pied de rhum que nous lui avions alloué comme ration quotidienne; il se plaignait toujours que nous y mettions de l'eau, ce qui n'était pas vrai. Un jour, impatienté, je dis à Marche : — « Donnons-lui donc de notre alcool blanc, cela le dégoûtera peut-être de demander des liqueurs plus fortes. » Cet alcool était à quatre-vingt-quatorze degrés et nous servait pour conserver certaines pièces d'histoire naturelle. Le roi en but la moitié d'un grand verre, pour le goûter; puis il ôta son chapeau et acheva de déguster ce poison avec des adembé répétés : « O mes blancs tanganigami! s'écria-t-il ensuite, vous aviez un pareil trésor et vous êtes restés si longtemps sans en donner à votre vieux roi qui vous aime tant! » Il déclara ensuite que le rhum, *ya poupou*, *poupou pou* (blanc, tout blanc), était le roi-passtodos, et depuis ce moment il a fallu lui en fournir une ration matin et soir : sans cela, nous n'aurions jamais eu la paix. Le roi Soleil possède un vaste Trianon, ou, pour parler plus clairement, une habitation à quelque sept milles d'Adanlinanlango. Là sont parqués pas mal de ses esclaves qui cultivent une immense quantité de

bananes; chaque matin, quatre ou cinq de ses femmes traversent le marais infect désigné sur la carte sous le nom de lac Eviné, et vont à la plantation chercher ce qu'il faut de ces bananes pour nourrir le phalanstère pendant la journée. Elles reviennent à onze heures, ayant fait cinq lieues et portant un poids énorme sur la tête. Ce genre d'habitation se nomme, en mpongwé, « mpindi; » tous les noirs un peu influents en ont une à côté du village qu'ils habitent; dans les pays où sévit la guerre, le mpindi sert généralement de refuge aux femmes et aux enfants. On y cache aussi l'ivoire et tout ce que l'on possède de précieux. L'habitation de N'Combé est située au fond d'une gorge, dans l'un des endroits les plus sauvages et les plus pittoresques qu'on puisse imaginer.

Le gros gibier, mais surtout le buffle, l'antilope et le sanglier, y sont en telle abondance qu'on pourrait faire des chasses vraiment princières, si l'on avait des chiens et si l'on pouvait trouver quelques bons chasseurs comme auxiliaires. Malheureusement, il n'y a pas de chiens possibles pour la chasse, et les Gallois sont des poltrons, des paresseux et des maladroits. J'allais souvent coucher dans l'une des cases construites pour les esclaves du roi, et je passais la journée du lendemain à chasser dans les bois qui entourent la plantation. Malheureusement, nous étions dans la saison sèche, et les feuilles font alors tant de bruit sous les pieds, qu'il est presque impossible d'approcher le gros gibier. Mes chasses ne furent cependant pas tout à fait sans résultat. Ainsi, un jour entre autres, j'abattis, outre des singes, des m'boccos, et autre menu gibier, une très-grande antilope à dos rouge quadrillé de blanc, que les noirs appellent n'cabi. Je tuai aussi plusieurs de ces petites antilopes appelées n'chéri, que j'ai déjà décrites. Dans ces forêts immenses, au travers desquelles le soleil ne pénètre jamais, les oiseaux sont assez rares; les petits y font presque absolument défaut; en revanche, j'y ai vu une centaine de grands calaos noirs à casque (*buceros giganteus*), qui vivaient tous ensemble, formant ainsi une bande énorme. On sait que ces grands oiseaux ont sur leur bec une difformité monstrueuse. Je ne connais pas de bêtes aussi bruyantes. Leurs cris sont horriblement variés : l'un d'eux imite, à s'y méprendre, le *hi ! han !* du baudet. Cette musique retentit à une distance considérable; et comme si leur ramage ne suffisait pas, ils font, lorsqu'ils volent, un bruit strident et singulier avec leurs ailes. Un coup de fusil tiré dans la troupe, et c'est un vacarme infernal. Ces calaos sont farouches, toujours aux aguets, et ont la vie très-dure : je parvins cependant, en chargeant mon fusil avec du plomb moulé, à en abattre six.

Durant mes chasses à la plantation, il arriva un accident dont les suites sont assez singulières pour être racontées tout au long. Un Gal-

lois m'avait demandé à m'accompagner à l'habitation et à y chasser pour moi. Bien que j'eusse la conviction qu'il ne serait pas plus adroit que ceux dont j'avais essayé précédemment, je ne le refusai pas, ne devant le payer que s'il rapportait quelque chose. Le matin, il partit de son côté, moi du mien. Le soir, je revins harassé, et, après avoir mangé mon dîner, composé de bananes rôties et de deux écureuils, je me couchai dans ma case, une toute petite case, divisée cependant en deux compartiments. Il pouvait être neuf à dix heures, lorsque je fus réveillé par un bruit épouvantable, partant du compartiment d'à côté. Plusieurs femmes hurlaient une espèce de chant de lamentations entrecoupé d'imitations de sanglots : je reconnus immédiatement le chant funèbre du pays, et j'en conclus que quelqu'un était mort dans la plantation. A part le bruit, cela m'était assez indifférent, et je pris d'abord patience; mais enfin, comme la mélodie allait toujours *crescendo*, je me levai, sortis de la case, et expliquai énergiquement aux pleureuses, dans le peu de mpongwé que je savais alors, que le trépas de cet inconnu me plongeait dans la douleur, mais que j'étais malade, et qu'elles eussent à aller crier plus loin. Je ne sais ce qu'elles comprirent, mais elles semblèrent frappées de terreur, et se sauvèrent dans les bois où elles hurlèrent jusqu'au jour. Le lendemain matin je demandai qui était mort. On me répondit avec des gestes très-animés, mais tout le monde parlait à la fois, et je n'y compris rien. Je m'en retournai paisiblement chez N'Combé, où j'arrivai vers onze heures, et là seulement j'appris ce qui s'était passé. La veille, sur les cinq heures et demie du soir, mon chasseur gallois avait pris un vieil esclave, qui coupait de l'herbe, pour un sanglier, et lui avait envoyé cinq petits lingots de fer entre les deux épaules. La mort avait été instantanée. De là grand palabre ! Les parents et les collègues en esclavage du défunt voulaient tuer l'homicide par imprudence, tandis que sa femme et quelques commères de l'habitation, me regardant, selon l'usage du pays, comme responsable des faits et gestes de mon homme, étaient venues me donner le charivari dont j'ai parlé. Mal leur en avait pris, du reste; car, je ne sais pourquoi, elles s'étaient figuré que je les menaçais de les tuer, et avaient passé la nuit, affolées, dans le bois. De plus, lorsqu'elles allèrent ce jour-là chez N'Combé, elles reçurent une verte correction pour avoir méchamment troublé le sommeil de son blanc. Le même N'Combé donna aux esclaves l'ordre d'apporter le cadavre; car, en sa qualité de grand féticheur, il devait déclarer qui avait tué la victime. Ici, je donne le récit que me fit avec dégoût mon ami Marche, du spectacle auquel il venait d'assister quelques heures auparavant. « Le défunt arriva, porté par deux hommes sur une perche à laquelle il était attaché par les pieds et

les mains, exactement comme un gorille qu'on était venu nous vendre quelques jours auparavant. N'Combé, en présence de Marche, de toutes ses femmes et de tous ses esclaves, s'arma d'un grand couteau, et déclara qu'il allait ouvrir le corps, pour voir s'il y avait en lui un fétiche ou un mauvais esprit quelconque; car s'il y avait un fétiche ou un esprit, c'est ce fétiche ou cet esprit qui avait dirigé contre lui l'arme fatale, et le meurtrier n'était donc pas responsable. Tout en aiguisant sa lame, il faisait des plaisanteries aux dépens du défunt, lui frappant sur l'estomac, et disant qu'il était trop gras et que ses esclaves mangeaient trop de bananes. Il ouvrit ensuite le cadavre d'une manière dont les détails, répétés ici, soulèveraient le cœur du lecteur; puis, saisissant les entrailles à deux mains, il fit semblant de les tirer à lui de toutes ses forces. Comme, en réalité, il ne tirait pas du tout, les entrailles ne vinrent pas.

— C'est le fétiche qui les retient! s'écria le roi.

Et, se tournant vers la foule :

— Vous le voyez, dit-il, cet homme était un mauvais homme; il avait fait un fétiche contre moi; il voulait me tuer. Mais il a été pris en son propre piége, son fétiche est resté en lui et a causé sa mort.

Un *euh! euh!* (oui! oui!) approbatif fut poussé par toute l'assistance. Ces hommes, ces femmes, quelques minutes auparavant, tout feu et tout flammes pour venger leur camarade, se mirent à injurier son corps et à lui reprocher d'avoir fait un fétiche pour tuer leur roi chéri. Ce fut au milieu des huées, que le cadavre fut emporté pour être enfoui dans un tronc d'arbre creux. C'était un Okôta. Son crâne figure aujourd'hui dans la collection de crânes que nous avons envoyée à Paris, et l'anthropologie bénéficiera ainsi de sa mort. Toute cette sinistre comédie, comme toutes celles jouées par N'Combé, avait sa raison d'être : elle venait de ce que le chasseur qui avait si imprudemment tué l'esclave était l'ami intime du roi. Celui-ci craignait de plus qu'on ne voulût rendre ses blancs responsables, comme ayant envoyé l'homicide à la chasse. Il trouva donc beaucoup plus simple de mettre l'affaire sur le compte du mort et de ses fétiches. Détail ignoble! la cérémonie terminée, N'Combé trempa ses mains dans le sang de la victime et en humecta un peu la tête de chacune de ses femmes. Cela devait, paraît-il, les préserver pour toujours des puces.

Depuis quelque temps déjà nous voulions nous mettre en campagne pour les lacs, surtout pour le lac Z'Onangué, dont on nous disait merveille. Jusque-là, nous n'avions pas pu mettre ce projet à exécution, à cause des exigences vraiment ridicules des hommes que nous étions obligés d'emmener. Les Gallois nous traitaient alors avec la plus grande déférence; mais ils avaient la conviction que

nos richesses étaient illimitées, et mendiaient sans cesse quelque chose de nous. Lorsque nous en avions besoin pour un travail quelconque, ils cherchaient à nous rançonner horriblement. Il était de toute importance pour nous de ne pas céder à leurs prétentions, surtout en vue de l'avenir. Aussi tînmes-nous bon, et bien nous en prit; car, nous voyant bien décidés à ne pas payer plus cher que le prix habituel, ils finirent par accepter nos conditions. Notre première excursion fut pour le lac Z'Onangué, qui est, par son étendue, de beaucoup le plus important de ceux qui avoisinent l'Ogooué. Il est situé à un peu plus de 18 milles au sud d'Adanlinanlango, par 1° 0′ latitude S. et 8° 1′ longitude E. Il communique avec le fleuve par trois rivières, les rivières N'Gomo, Akambé et Bando. M. Aymès, puis M. Griffon du Bellay, l'ont visité, sans avoir eu le temps de l'explorer ou même de le parcourir en entier. Il en résulte, comme le prouvent les constatations que nous avons faites, que les contours qui lui sont supposés sur la carte[1], et l'étendue qui lui est donnée, sont tout à fait inexactes. En réalité, il a la forme d'un rectangle, et mesure, depuis l'embouchure de la rivière Bando jusqu'à l'île de M'Boumba, qui est à son extrémité sud, une longueur d'un peu plus de 16 milles, sur une largeur moyenne de 7 à 8 milles. La latitude de M'Boumba est de 1° 1′ 5″ latit. S. Non-seulement ce lac offrait pour nous un grand intérêt au point de vue des études géographiques, mais nous espérions y trouver des chasses exceptionnelles. Nous savions qu'une de ses îles servait d'abri à des milliers d'oiseaux aquatiques qui venaient y construire leurs nids pendant la saison sèche. De plus, Fanguinové, notre guide et le chef de nos hommes, avait juré de nous conduire tout près du Z'Onangué, sur les bords d'un lac inconnu aux blancs, dans des régions où foisonnait le gorille.

Nous partîmes dans une grande pirogue achetée par nous et manœuvrée par François, Chico, les deux boys, et huit Gallois engagés pour la circonstance. Il était beaucoup plus court pour nous de prendre le *rembo* (rivière) Bando pour gagner le lac Z'Onangué; mais Fanguinové, fier d'être avec des blancs, tenait à nous montrer à des amis qu'il avait plus bas, dans l'Ogooué, et nous fit prendre le chemin le plus long. Nous déjeunâmes dans un village gallois, très-propre et très-bien construit, que N'Combé a fait incendier quelque temps après, en punition d'un crime qui y a été commis. Vers trois heures de l'après-midi, nous nous engagions dans le *rembo* Akambé. Cette rivière ne coule pas en ligne droite et parallèlement au N'Gomo, comme la carte semble l'indiquer, mais, à partir de l'Ogooué, dirige

[1] La carte dressée en 1869 par les ordres de l'amiral Fleuriot de Langle.

son cours vers ce même N'Gomo, de sorte que l'embouchure de ces deux rivières se trouve à quelques centaines de mètres l'une de l'autre. L'Akamba fait de nombreux détours, et son cours est si rapide, que nous mîmes près d'une demi-journée à la remonter pour atteindre le lac Z'Onangué, sur lequel nous débouchions vers neuf heures du soir, par un beau clair de lune. M. Griffon du Bellay a décrit beaucoup mieux que je ne pourrais le faire le magnifique coup d'œil que présente l'entrée du lac, la nature de ses eaux et des terres qui l'environnent, la végétation de ses îles, etc., etc. Il est regrettable que le savant docteur, pressé par le temps, n'ait pu en visiter qu'une partie, et une partie sans doute moins considérable qu'il ne le croit lui-même. De tous côtés, en effet, dans ce lac Z'Onangué, des milliers d'îlots montagneux, et couverts de grands arbres, s'enchevêtrent les uns dans les autres et ferment l'horizon. Sans cesse on se croirait dans un petit lac dont on voit la fin tout autour de soi, mais bientôt le pilote désigne quelque crique étroite dans laquelle la pirogue s'engage, la vue s'étend, et l'on se trouve dans un nouveau lac que des collines boisées bornent de tous côtés. Pour cette fois, croyez-vous, nous sommes arrivés au terme; ces collines sont la terre ferme. Mais non : c'est une nouvelle ligne de petites îles, souvent très-élevées, derrière lesquelles continue l'*eliva* (lac). Plus on s'avance, plus ce dédale devient compliqué, et sans un pilote habile il serait impossible d'en sortir.

Cependant nous étions depuis cinq jours sur le lac, couchant tantôt sur une île, tantôt sur une autre, passant toute la journée en pirogue, allant du sud au nord et du nord au sud, sans voir arriver les chasses merveilleuses qu'on nous avait promises. Une fois seulement. nous avions trouvé une bande énorme d'ibis sacrés installée sur un banc de sable où elle avait déposé ses œufs. Une décharge générale en tua cinq; mais ces oiseaux, qui, par parenthèse, sont très-roués, abandonnèrent pour toujours la place. Nous savions cependant qu'il y avait dans une des îles un de ces *roust*, comme j'en ai vu beaucoup en Amérique, sur les lacs O'Kétchoby et Nicaragua, c'est-à-dire un endroit où tous les oiseaux de certaines espèces aquatiques se rassemblent par milliers pour nicher et élever leurs petits[1]. Notre guide feignait à ce sujet une ignorance absolue, et le Z'Onangué est, je l'ai dit, un véritable labyrinthe. Tout à coup, je me rappelai que M. Amoral m'avait prévenu que l'île aux oiseaux était une île fétiche, et m'avait en même temps

[1] C'est dans les *roust*, comme celui dont je vais parler, qu'on trouve les dépôts de guano résultant, comme on sait, de l'accumulation de fiente produite pendant des siècles par les quantités prodigieuses d'oiseaux qui viennent nicher, et souvent passer la nuit là.

donné le nom d'une autre île d'où l'on pouvait apercevoir ce lieu, aussi plein de mystère que de gibier. Je consultai à la hâte mon calepin, et trouvai que ce nom était M'Boumba. Aussitôt je déclarai à Fanguinové que si le soir même nous ne couchions pas à l'île de M'Boumba, ni lui ni ses Gallois ne seraient payés pour le voyage; que, de plus, nous les recommanderions à N'Combé lors de notre retour. Pris ainsi à l'improviste, et stupéfait de voir que je connaissais M'Boumba, Fanguinové, qui tenait la barre, changea, sans mot dire, la direction du bateau; ses acolytes se courbèrent d'un air piteux sur leurs pagaies, et deux heures après — car nous n'étions que peu éloignés — nous abordions à l'île de M'Boumba, qui se trouve à l'extrémité sud-est du lac. De là, notre œil de chasseur et de naturaliste se reposait avec délices sur deux îles voisines, dont les arbres semblaient blancs comme la neige, tant ils étaient couverts d'oiseaux. Fanguinové prit alors la parole au nom de tous : il nous dit que nous étions, nous, les Tangani, les seigneurs et maîtres; qu'il ne serait pas étonné si notre témérité restait impunie, car nous avions déjà bien des fois bravé impunément la colère des esprits; mais que si lui ou les siens mettaient le pied dans l'une des deux îles, ils mourraient instantanément. Il voulait bien cependant, si nous l'exigions, nous y conduire, à la condition qu'à peine aurions-nous sauté à terre, ils se retireraient à une petite distance; et à la condition surtout qu'ils n'auraient aucune part à prendre dans la destruction des oiseaux fétiches.

Lorsqu'en 1864, M. Griffon du Bellay rendit visite aux îles sacrées (les indigènes les appellent neng'Ingoway, îles Ingoway), il fut avec solennité et mystère accompagné par un grand féticheur[1] et par des petits féticheurs, tous revêtus de leurs insignes et célébrant pompeusement leurs rites. Les environs même du lieu saint étaient remplis de merveilles : on y voyait sans cesse (d'après le dire des noirs) paraître dans les airs des vaisseaux-fantômes qui manœuvraient, tiraient le canon, etc., etc. M. Griffon du Bellay ne put pas mettre le pied à terre dans ces îles. Qu'eût-ce donc été, s'il avait, comme nous, commis l'horrible sacrilége de tuer les oiseaux chers au M'Bouiri (Grand-Esprit)! Hélas! les dieux s'en vont! Nous ne vîmes ni Gondowiro, le pontife et grand roi des îles, qui était mort sans que personne prît sa succession, ni la belle Agneilès, ni les petits féticheurs. Personne ne nous parla plus d'apparition de navires[2] ni autres phénomènes du

[1] Voir *le Tour du monde*.

[2] Il est remarquable, au sujet de ces apparitions ou mirages que M. Griffon du Bellay cherche à expliquer scientifiquement, que les Ashiras soutiennent qu'on voit la même chose dans leurs montagnes. Et, chose singulière! ces hommes qui, vivant sédentairement à plus de cent lieues de la côte, n'ont presque certainement

même genre. Il est vrai que nos guides ne voulaient pas nous mener chasser dans les îles N'Goway ; mais leurs craintes n'étaient pas bien fortes, puisque la peur de perdre cinq piastres de salaire triompha de toutes leurs répugnances. A M'Boumba, le roi, après avoir revêtu quelques loques, vint au-devant de nous. Je l'appelle roi (*ôga*), et lui-même se donnait ce titre. Il lui était bien dû, car il avait trois cases, trois femmes, trois esclaves et deux chiens. C'est certainement plus qu'il n'en faut pour s'intituler roi dans l'Ogooué, et j'ajoute que ces principicules sont généralement plus tyranniques et plus exigeants pour les étrangers que les grands chefs. Donc, le roi de M'Boumba (puisque roi il y a) vint au-devant de nous et reçut nos cadeaux de bienvenue, auxquels il répondit par le don d'un régime de bananes. Il fit ensuite balayer une case sans toit (comme la sienne, du reste), pour nous servir de logement, en protestant de sa joie de nous voir. Quand nous prîmes notre modeste déjeuner, dont un ibis tué le matin et des bananes rôties faisaient les frais, le roi se retira discrètement et obligea les autres à en faire autant. Après notre repas, il revint d'un air solennel, renouvela ses protestations d'amitié, et, dans un discours qui dura une heure, nous expliqua qu'il était propriétaire des îles Ingoway, que nous venions pour tuer ses oiseaux fétiches, et que, désirant faire les prix d'avance, il voulait savoir combien nous lui payerions chaque oiseau tué dans l'île. Marche se chargea de la réponse : « Il n'était pas le maître des îles, encore moins des oiseaux, qui n'appartenaient à personne. Nous lui avions fait, et nous lui ferions encore des cadeaux, parce que nous demeurions chez lui ; mais s'il parlait de prix à payer pour notre chasse, nous irions de suite camper sur une île déserte qui touchait presque à celles d'Ingoway, d'où il pourrait venir nous déloger, s'il l'osait. — Ici, je tirai quelques coups de chassepot, carabine et revolver sur le lac, afin de montrer les inconvénients que présenterait une tentative faite en vue de nous déloger ; — enfin, que si le roi était raisonnable, il aurait matin et soir un grand verre de rhum, et quand nous partirions le cadeau qu'il plairait à notre générosité de fixer. » Le roi fit d'humbles excuses, déclara que plus nous tuerions d'oiseaux plus il serait content, et que le palabre était terminé ; mais il ajouta que, pour en célébrer la conclusion, il fallait lui donner un verre d'*alougou*. On lui en offrit une bouteille, bien imprudemment, car, durant notre séjour, il suscita plus de cinquante palabres, aussi facilement apaisés que suscités, mais dont la conclusion était toujours célébrée aux dépens

pas pu voir de vaisseaux, font sur le sable des croquis qui les représentent à peu près. Je tiens ce fait de M. P. Pilastre, qui a une factorerie chez eux. Et ceci avant que j'aie lu M. G. du Bellay.

de notre rhum. N'ayant plus aucune opposition à craindre, ni du roi ni de nos hommes, vers deux heures, nous montâmes dans notre pirogue et poussâmes vers les îles. Dans notre impatience d'arriver, nous aidions les noirs à pagayer : aussi, en vingt minutes nous étions au pied de la plus grande des *neng* (îles) Ingoway. Elle est très-élevée, et hérissée de rochers. Sa contenance est d'environ 500 mètres carrés ; les arbres dont elle est boisée sont d'immenses baobabs. Leur épaisseur et leur élévation protégent les oiseaux contre toute agression des animaux carnassiers.

Marche et moi, nous descendîmes seuls à terre. Pauvres oiseaux! ils étaient bien tranquilles et, de mémoire de pélican, n'avaient jamais reçu pareille visite! Le M'Bouiri défendait aux Gallois de les tirer non-seulement dans l'île, mais encore à deux milles à la ronde. Il y avait là, en quantité innombrable, trois ou quatre espèces de ces aigrettes blanches dont le panache est si recherché pour orner les chapeaux des dames ou les shakos des colonels; beaucoup de ces anhinga, que les Espagnols appellent patos de aguja (canards aiguilles) et dont la possession a jadis causé tant de joie à Levaillant; — de ces ibis métalliques (*ibis falcinellus*), si grands voyageurs, qu'on en tue quelquefois sur nos étangs en France, mais surtout des myriades de pélicans et d'ibis à masque rouge (*ibis Tantalus*). Chaque arbre était littéralement couvert de leurs nids. Il faut avoir vu, pour s'en rendre compte, l'effet que produisirent nos premiers coups de fusil, et le tourbillon qui s'éleva au-dessus de l'île avec un bruit pareil à celui du tonnerre. Des milliers de pélicans et d'ibis passaient et repassaient si bas qu'ils effleuraient nos têtes; les cris de tous ces oiseaux affolés assourdissaient nos oreilles. Des chauves-souris gigantesques s'étaient mêlées de la partie, et à chaque pas nous faisions lever sous nos pieds d'énormes iguanes. Pour nous, nous tirions sans relâche, et le sol fut bientôt jonché de victimes emplumées. Nos hommes se tenaient à trente ou quarante mètres de l'île. Ils nous avaient regardés monter à l'assaut avec une extrême anxiété. A chacun de nos premiers coups de fusil, ils s'attendaient à voir M'Bouiri, Iâssi et toutes les puissances infernales nous châtier vertement; mais, comme ils virent que les fétiches se tenaient cois, et que leurs oiseaux favoris tombaient dru comme grêle, leur terreur fit place à une gaieté folle.

D'abord les boys s'enhardirent jusqu'à faire accoster la pirogue le long de l'île et nous joindre pour ramasser notre gibier, puis François Koëben, ne pouvant y tenir, arriva à son tour et se mit à tirer à nos côtés; enfin on entendit une énorme détonation dans un coin de l'île : c'était Fanguinové qui, « cédant au torrent qui l'en-

traîne, » venait d'abattre un ibis avec son gros fusil à pierre. Vers quatre heures, les boys avaient déjà apporté dans le bateau quarante-quatre ibis roses ou aigrettes. C'étaient les seuls oiseaux dont nous avions décrété la mort ce jour-là. Dieu sait combien nous en aurions tué, mais un gros nuage noir qui, depuis quelque temps déjà, menaçait au-dessus de nos têtes, vint à crever, et, en conséquence, nous fûmes rafraîchis par une forte averse. Je m'en occupais fort peu, lorsque tout à coup je vis accourir Fanguinové et les pagayeurs gallois gesticulant comme des possédés et me suppliant de mettre immédiatement fin à la chasse. J'appelai Marche et nous nous en allâmes sans trop savoir pourquoi. Seulement, en nous en retournant, j'appris que les noirs, terrifiés, avaient vu dans la pluie un signe certain de la colère des esprits. La fatalité voulut que, bien qu'en pleine saison sèche, cette pluie tombât encore le lendemain. Le roi vint alors nous trouver : « Tangani, nous dit-il, vous avez fâché M'Bouiri, et il fait tomber la pluie; vous vous en moquez pas mal, mais nous, pauvres noirs, nous n'avons ni rentré nos maniocs, ni cueilli nos bananes; qu'allons-nous devenir? » Cette fois, il fallut plusieurs bouteilles de rhum pour l'apaiser. Le lendemain, nous tuâmes encore beaucoup d'oiseaux dans l'île; et, à la honte du fétiche, le temps fut superbe et resta tel. Aussi toute crainte s'évanouit dans le cœur de nos hommes et Fanguinové nous aida désormais d'une manière constante dans nos chasses. Chaque fois que nous allions aux îles Ingoway, notre pirogue revenait littéralement chargée de gibier; aussi nous nous contentions, maintenant, d'arracher aux aigrettes leur parure, et de couper les ailes couleur carmin des ibis sans les empailler en entier. Cependant les munitions s'épuisaient, et pendant que nos hommes se gorgeaient, à s'en rendre malades, des oiseaux sacrés, les vivres étaient excessivement rares pour nous qui n'avions plus ni conserves, ni sel, ni boisson stimulante d'aucun genre; et nous étions, ce qui est permis sans être trop gourmands, dégoûtés des poitrines d'ibis et de la viande de cormorans. Il fut donc décidé que Marche partirait pour le quartier général, me laissant François et un boy, et irait chercher des vivres et des munitions, tandis que je resterais au lac pour y continuer la chasse. Comment sa bonne étoile le conduisit à rencontrer l'amiral du Quilio, qui remontait en ce moment l'Ogooué, c'est ce que je dirai plus tard. Pour moi je résolus, en attendant mon ami, de chasser sur les rives du lac Oguémouen, car c'est le nom de ce lac inconnu sur les rives duquel on m'avait promis des gorilles sans nombre, des bœufs, des éléphants, etc.

En tout cas, je devais y trouver un sujet d'études, car ce lac est, si je ne me trompe, complétement nouveau pour la science — à

moins, toutefois, qu'il ne soit celui dont M. Griffon du Bellay a entendu parler sous le nom de lac Ogawé : mais, en tout cas, ce nom n'est pas le vrai, et le savant docteur ne l'ayant pas vu, n'a pas pu lui assigner une position même approximativement exacte dans la carte jointe à son voyage. Derrière l'île de M'Boumba (1° 1′ 0″ lat. S.) se trouve, dissimulée par des îles couvertes de rochers et de grands arbres, une petite crique qui, assez resserrée d'abord, s'élargit bientôt considérablement et va, après quatre ou cinq milles (direction sud), aboutir à une large nappe d'eau appelée, par les naturels, lac Oguémouen. Cette nappe d'eau, après s'être étendue, pendant huit milles environ, vers l'ouest, tourne brusquement au sud; nous la suivîmes pendant six milles dans cette nouvelle direction sans en voir la fin. Le terme de notre exploration fut une autre île fétiche, dont je reparlerai. Les noirs disent qu'il faut deux jours de pirogue, toujours en allant vers le sud, pour arriver au bout de l'Eliva (lac), qui se rétrécit peu à peu jusqu'à ne devenir qu'un tout petit ruisseau. Par la direction que suit le lac Oguémouen, il se rapproche donc sensiblement du Remboë. M. Aymès vait pensé qu'il devait y avoir, par cette rivière, communication entre le Fernand-Vaz et l'Ogooué. Si le lac Oguémouen n'a pas d'issue, son hypothèse n'est pas entièrement justifiée; mais, en tout cas, la distance à parcourir par terre, pour aller du Remboë à l'Oguémouen, ne peut être que très minime, et la communication entre le Fernand-Vaz et l'Ogooué, par le Remboë et le lac Z'Onangué, ne peut subir qu'une très-légère interruption.

A l'entrée du lac Oguémouen vivait alors un traitant gabonnais élevé à la mission catholique, parlant par conséquent très-bien le français, homme intelligent et fort complaisant. C'est dans sa case que j'allai m'établir. Digomi vivait près d'un grand village bakalais, le seul village qui, sur les bords du lac Oguémouen, n'appartient pas aux Gallois. Encore les Bakalais ne l'habitent guère : ils y viennent seulement lorsqu'ils apportent là, pour vendre au traitant, le caoutchouc qu'ils récoltent souvent à de grandes distances dans l'intérieur : ce caoutchouc n'est pas, du reste, le seul article dont ils trafiquent, ils coupent beaucoup de bois d'ébène, et se procurent souvent de l'ivoire, car ce sont de grands chasseurs; ils travaillent avec ardeur et n'ont pas, chose incroyable, eu depuis longtemps de guerre avec leurs voisins. Digomi réalise sur eux de beaux bénéfices, car il est le seul à faire le commerce avec eux, et les prix sont encore vraiment primitifs. Mon hôte fit de son mieux pour bien me recevoir, ce qui n'était pas facile, car il était lui-même absolument à court de provisions; il m'affirma que le gorille abondait réellement dans ce pays et me

promit de m'accompagner lui-même à la chasse de cet animal et de mettre sur pied tous les chasseurs bakalais disponibles; malheureusement, nous étions à l'époque de la récolte du caoutchouc, et beaucoup des plus habiles étaient en ce moment absents et à de grandes distances. Digomi tint parole; le lendemain, au petit jour, lui, François et six chasseurs bakalais étaient sous les armes. Afin d'augmenter nos chances de succès, nous nous divisâmes en trois bandes, qui partirent chacune de leur côté.

J'avoue que je désirais ardemment tuer personnellement un gorille, et j'étais décidé à faire pour cela des efforts surhumains. J'aurais voulu pouvoir enregistrer dans mes annales de chasseur ce coup de fusil qui n'a été donné ni à Winwood Reade, ni à son ami le major Levinson : cet ami qui s'intitule, dans ses écrits, le vieux trapeur, après avoir tué quantité de lions, d'ours, d'éléphants et de rhinocéros, est venu au Gabon exprès pour chasser le gorille, et il a dû s'en retourner sans même l'avoir vu. Au reste, aucun blanc, excepté M. Duchaillu qui, je le crois, en a réellement tué, n'a pu abattre de gorille. On me représentait cependant cet animal comme si commun autour du lac Oguémouen, que j'espérais bien avoir occasion d'en tirer un, et l'on n'a guère de chances de les manquer, car, sous bois, on ne tire que de près, et le même coup qui fait tomber un homme fait tomber un gorille; M. Duchaillu lui-même le reconnaît. A deux kilomètres de la case de Digomi, nous tombâmes sur des traces toutes fraîches de gorille; il est impossible de s'y méprendre, car cet animal, en se promenant, a l'habitude d'arracher une quantité de racines et de casser toutes les branches autour de lui. C'est un enragé marcheur. Celui-ci nous conduisit à travers une épaisse forêt; de là, il gravit une montagne escarpée, redescendit dans la plaine et s'enfonça dans un marécage; tantôt, nous rampions à quatre pattes dans les fourrés, tantôt nous étions dans l'eau jusqu'à la ceinture; je faillis me casser la tête, en descendant la montagne; mes nègres étaient infatigables, mais moi, vers quatre heures du soir, n'ayant encore rien mangé et n'en pouvant plus, je demandai grâce; heureusement, la poursuite ne nous avait pas trop éloignés du lac, et Digomi trouva une pirogue pour me ramener chez lui. Le lendemain, je recommençai sans plus de succès : j'étais cependant avec un Bakalais renommé comme chasseur. Digomi et François avaient pris par un autre chemin. Au bout de deux heures de chasse, François, qui était un peu en avant, vit tout à coup, à quatre pas devant lui, trois gorilles, dont un énorme mâle; il avait, malgré ma recommandation, oublié de flamber son fusil le matin, précaution nécessaire dans des pays aussi humides, de sorte que ses deux coups ratèrent. Si les gorilles mâles eus-

sent été, comme le dit Duchaillu « avec le lion de l'Atlas, les deux bêtes les plus féroces et les plus puissantes de tout le continent, » François était perdu; mais il paraît que M. Duchaillu a quelque peu exagéré, car les gorilles eurent aussi peur que le chasseur : hommes et bêtes se sauvèrent chacun de leur côté.

Le troisième jour, j'eus du moins une grande satisfaction : ils étaient deux, énormes tous les deux, grimpés au sommet d'un arbre mort. M. Duchaillu a écrit : « Je déclare, que je sentis presque l'émotion d'un homme qui va commettre un meurtre, quand je vis les gorilles pour la première fois : ils ressemblaient d'une manière effrayante à des hommes velus. » Je déclare à mon tour, que je crus voir les deux ours Martin sur leur perchoir du Jardin des Plantes. Je n'étais qu'à 120 mètres, belle portée pour une carabine, mais distance trop longue pour un fusil de chasse. Je voulus les approcher davantage, en me traînant à plat ventre de leur côté; mais j'avais le faux vent : ils m'éventèrent, et, lestes comme des singes — c'est le cas de le dire — dégringolèrent de leur arbre et disparurent dans les broussailles. J'arrivai à temps pour entendre le bruit des branches qu'ils cassaient en se sauvant et en témoignant leur mauvaise humeur par des grognements assez semblables à ceux du petit ours brun de Floride. « Le rugissement des gorilles est le son le plus étrange et le plus effrayant qu'on puisse entendre dans ces forêts... Je suis sûr d'avoir entendu le rugissement du gorille à trois milles de distance, et le battement de ses bras sur sa poitrine à un mille au moins... Il n'y a rien qui puisse rendre l'effet de cette espèce de tonnerre... Je n'ai jamais pu m'habituer au rugissement du gorille, dit plus loin M. Duchaillu. » Ni moi non plus... parce que je ne l'ai jamais entendu, ni personne, à ma connaissance. Je ne doute pas que le gorille ne le pousse quelquefois, puisque M. Duchaillu en a conservé une si vive impression; mais je puis assurer que ce n'est qu'à de très-rares intervalles. Ordinairement, il se contente, comme les deux que j'ai vus, d'une espèce de grognement qui ne ressemble nullement au roulement du tonnerre.

En rentrant ce jour-là, je trouvai la case mise en émoi par un accident qui aurait dû avoir des suites très-graves : la veille, j'avais fondu des balles d'un fusil de gros calibre pour en faire des chevrotines; le lendemain, en partant pour la chasse, je dis à Joseph, le *boy* resté avec moi, d'utiliser les rognures du plomb, en les refondant et en les coulant dans le moule à chevrotines. Joseph, ayant mis dans sa tête que les rognures ne suffisaient pas, inventa d'aller prendre dans une boîte des balles semblables à celles dont je m'étais servi la veille. Par malheur, il tomba justement sur une balle explosible qui éclata naturellement, à peine mise sur le feu. La Providence voulut que

l'explosion eût lieu presque verticalement; Joseph n'eut rien, et le beau-frère de Digomi, qui se trouvait avec lui, en fut quitte pour une blessure assez légère à la joue. Cet accident frappa de stupeur les noirs, qui ne manquèrent pas d'attribuer à la malveillance des esprits cet événement, pour eux surnaturel.

Je ne fatiguerai pas le lecteur du récit détaillé de mes chasses. Qu'il suffise de dire que pendant trois semaines je mis un acharnement, digne d'un meilleur sort, à poursuivre les gorilles. Qu'il me soit permis aussi de citer, avant de terminer ce sujet, deux incidents de nos chasses qui prouvent combien M. Duchaillu a exagéré la férocité de cet animal. Voici le premier de ces incidents. Deux Bakalais, ayant vu un grand gorille mâle entrer dans un petit bois, se glissèrent comme des serpents sur ses traces, et arrivèrent à quatre ou cinq pas de lui. Ils voulurent faire feu; mais leurs deux fusils à pierre ratèrent, ce qui n'est pas rare avec de pareils outils. Le gorille fit dans le premier moment ce que ferait un sanglier brusquement surpris dans sa bauge : il courut sur eux. Laissant tomber leurs fusils, devenus inutiles, les Bakalais saisirent leurs couteaux, de ces couteaux à lame large fabriqués par eux-mêmes, et, l'arme haute, l'attendirent de pied ferme... ce que voyant, le gorille *se sauva*. Deuxième incident. Cinq jours plus tard, un autre Bakalais, tout seul, aperçut un très-grand gorille perché sur un arbre dans un petit bois en face du village de Digomi, sur la rive opposée du lac. Il parvint à l'approcher et le tira : l'animal tomba de l'arbre; mais il n'était que blessé, et disparut à toutes jambes dans l'épaisseur du bois. Il était six heures du matin, et nous allions partir pour la chasse. Appelés en toute hâte, nous avons suivi les traces de sang que laissait derrière lui l'animal blessé, pendant plus de deux heures, jusqu'à ce que nous les ayons perdues de vue dans un marécage. Nous l'entendions tout le temps grogner et fuir devant nous, s'arrêtant, puis se sauvant de nouveau à mesure que nous approchions. Le bois était fourré, et nous ne pûmes le joindre, car nous n'avancions que très-lentement; mais quel est l'animal *féroce* qui, blessé grièvement, se serait ainsi laissé poursuivre sans faire tête au chasseur? Non, le gorille n'est pas un intermédiaire entre l'homme et la bête, un monstre furieux qui erre sur ses deux pieds de devant dans les forêts dont il est le roi, et dont il a chassé le lion : c'est tout bonnement un énorme singe. Si, comme le papion, le cynocéphale, et bien d'autres, il se tient de préférence à terre, il n'en grimpe pas moins assez souvent aux arbres comme les autres singes. Il voyage toujours à quatre pattes, n'attaque l'homme et ne se redresse contre lui que dans les cas où il est brusquement surpris, et lorsque la retraite lui semble coupée. Enfin, il ne diffère de

ses congénères que par sa taille et sa force musculaire extraordinaire, et l'on peut dire avec Winwood Reade, en lisant dans *l'Afrique équatoriale* la description des mœurs du gorille, « que M. Duchaillu, qui avait de meilleures chances qu'aucun de nous d'apprendre à connaître la vraie nature de cet animal, s'est malheureusement laissé entraîner à sacrifier la vérité au désir de faire de l'effet, et l'estime des hommes de la science à une popularité passagère[1]. »

Cependant ma santé s'usait dans ces chasses épuisantes. Souvent je ne faisais mon premier repas qu'à la tombée de la nuit, et quel repas! Il régnait dans tout le pays une vraie disette : on n'y trouvait ni poules, ni œufs, ni viande d'aucune sorte. Le poisson abonde dans le lac Oguémouen comme dans le lac Z'Onangué; mais sur le lac Oguémouen, bien plus encore que sur le lac voisin, il était très-rare que les noirs prissent la peine de le pêcher, et surtout qu'ils consentissent à le vendre. Il y avait bien un vieux bouc dans le village; mais on m'en demandait presque la dot d'une femme, ce qui était cinq fois sa valeur. Plusieurs fois cependant la faim faillit me faire succomber à la tentation de l'acheter; mais je tins bon : il est vrai que l'odeur terriblement accentuée du bouc diminue un peu l'héroïsme de mon sacrifice. Sous l'équateur, il fait, comme on sait, nuit à sept heures; les soirées sont longues quand on est seul, et l'excès même de la fatigue m'empêchait souvent de m'endormir avant une heure avancée de la nuit. Je cherchais alors un refuge contre l'ennui dans de longues conversations avec Digomi, qui était vraiment intéressant à entendre. Il me racontait les traditions, les légendes, les croyances des Mpongwé. Digomi était fils de Pyrrha, qui vit encore aujourd'hui au Gabon, à Pyrrha[2], tout près de l'établissement français. Le vieux roi passe chez les noirs pour être un grand maître dans la magie et dans les sciences occultes. Son fils, bien que chrétien, nourri dans les préjugés de sa nation, habitué à voir vénérer tout autour de lui les pouvoirs surnaturels de son père, n'avait pu s'arracher à quelques-unes des superstitions des siens.

Chose digne de remarque, les croyances les plus profondément enracinées dans l'esprit de ces peuples sont, avec quelques variantes, les mêmes que celles qui avaient crédit chez nous au moyen âge. Comme alors, ils croient au don de seconde vue, par lequel certains hommes privilégiés peuvent lire dans l'avenir; comme alors, ils croient au jugement de Dieu pour faire connaître les criminels; seulement, l'épreuve, au lieu d'être faite par le fer ou le feu, est faite par le poison qu'on fait boire aux accusés[3]. Comme alors, ils

[1] *Savage Africa*, éd. 1864, p. 212.

[2] Les villages portent souvent le nom de leurs rois.

[3] J'aurai occasion de décrire prochainement cette épreuve dans ses plus grands détails.

croient que l'on peut par des sortiléges tuer son ennemi, fût-il même à une grande distance. Au moyen âge, en Europe, on poignardait ordinairement une statue en cire représentant celui qu'on voulait faire périr; en 1873, dans l'Afrique équatoriale, les choses se passent, à quelque différence près, de la même manière; on y met seulement plus de recherche. « Si, me disait Digomi, tu veux tuer ton ennemi, va trouver un des hommes versés dans la grande science, et dis-lui : « *Onéro* (vieillard), il faut que cet ennemi meure! Je suis prêt pour cela à te donner telle et telle chose! » Alors, si tes offres sont acceptées, il te fera passer la soirée à accomplir les cérémonies mystérieuses. La nuit, tu veilleras assis dans l'obscurité. Tout à coup une ombre apparaîtra, un fantôme se dressera, et tu verras ton ennemi prendre place à tes côtés. Alors le féticheur te dira : « Mon fils, l'heure est venue; voilà celui que tu veux tuer : si tu persistes dans ton dessein, frappe-le au cœur. » « C'est, me disait Digomi d'un ton solennel, l'instant décisif dans lequel beaucoup ont senti faiblir leur résolution. Mais si le courage ne te manque pas, si tu poignardes l'apparition, à l'heure, à la minute même où tu donnes le coup de couteau, ton ennemi, fût-il à cent lieues de là, au haut d'une montagne ou sur les vagues de la mer, expirera instantanément... Que veux-tu, ajoutait mon interlocuteur avec une parfaite bonne foi, je suis chrétien, je crois ce que les Pères m'ont enseigné; mais je ne puis cependant pas nier des faits qui ont lieu constamment au vu et au su de tout le monde. » J'aurais été bien curieux de voir quelques-unes de ces prétendues évocations magiques; malheureusement, les féticheurs « versés dans la grande science » ont toujours refusé d'opérer devant les blancs.

Sentant la nécessité absolue de prendre du repos, je retournai à M'Boumba. Là, je ne pus cependant résister à aller faire encore une chasse, ou plutôt une tuerie des oiseaux d'Ingoway. Le 3 août, à dix heures du soir, au moment où j'allais me coucher, après avoir travaillé durant toute la journée à préparer les pièces tuées la veille, j'entendis à quelque distance trois coups de chassepot tirés consécutivement. C'était le signal convenu avec Marche, et par lequel il devait me prévenir de son retour. Je courus aussitôt au bord de l'eau, où je distinguai bientôt le bruit des pagaies alternant avec le chant des Gallois. Dix minutes après, Marche apparaissait.

— Des nouvelles! cria-t-il avant même de mettre les pieds à terre.

— Vous avez des lettres? demandai-je tout anxieux; car depuis notre départ du Gabon nous n'avions reçu aucun courrier.

— Non, mais j'ai vu des blancs.

— Sinclair[1], sans doute! m'écriai-je avec amertume. C'est une pauvre plaisanterie!

[1] On se rappelle que Sinclair était le gérant de la factorerie.

— J'ai dit *des* blancs, reprit Marche d'un air triomphant. J'ai vu un amiral, un capitaine de vaisseau, un chirurgien-major, des matelots. Et il y a du nouveau en France : changement de gouvernement!

— Le roi? demandai-je de suite.

— Non. Mais le maréchal de Mac Mahon est président de la république.

J'ordonnai immédiatement trois salves en l'honneur de l'illustre président. Nos hommes, dont le bonheur suprême est de brûler de la poudre, surtout la nôtre, en tirèrent cinq, et auraient continué toute la nuit, si je n'avais arrêté leur zèle. Marche me raconta ensuite comment, le soir du jour où il m'avait quitté, il s'était arrêté pour faire cuire son dîner de bananes au premier village qu'il avait trouvé sur l'Ogooué, près de l'embouchure du rembo Bando. Là, les nègres avaient couru à lui de tous côtés, criant : « Il y a des blancs qui remontent la rivière, beaucoup de blancs, et ils sont tout près d'ici. — Ce ne peut être que l'expédition allemande, » pensa Marche; et une sueur froide lui perla au front à l'idée d'une concurrence aussi désagréable[1]. Ne pouvant y tenir, il allait se mettre en mouvement pour vérifier par lui-même l'étendue de notre désastre, lorsqu'un Gabonnais demanda à lui parler, et lui remit une lettre ainsi conçue : « L'amiral du Quilio prie M. Marche de venir dîner avec lui ce soir, à Alégagani. » Le baron de Gondremark ne fut pas plus stupéfié lorsqu'il reçut l'invitation de l'amiral Waâlter. A moitié fou de joie, Marche s'élança dans sa pirogue, et, une demi-heure après, arrivait à Alégagani, où il trouvait en effet M. l'amiral du Quilio, M. le baron Duperré, commandant de *la Vénus*, et M. le docteur Gaigneron. Ces messieurs lui firent un accueil dont il était encore ému. M. l'amiral du Quilio, sans tenir compte des incommodités et des fatigues d'un pareil voyage, avait, laissant au lac Avanga *le Marabout*, qui ne pouvait remonter la rivière en cette saison, pris une pirogue qui le conduisit en cinq jours à Adanlinanlango. Il avait d'abord l'intention d'honorer de sa présence la case qui nous servait de quartier général; mais il y avait là quelques centaines de bêtes empaillées, renfermées depuis trois semaines, et qui avaient un petit goût de leur cru, si bien que M. l'amiral préféra une des cases consacrées aux femmes de N'Combé... vide, s'entend. Marche m'énumérait avec complaisance les festins qu'il avait faits : « J'ai mangé du pain, j'ai bu du vin et de la chartreuse; et il y avait là

[1] La Société de géographie allemande avait décidé en principe qu'une expédition montée sur un très-grand pied explorerait l'Ogooué. Nous le savions par la maison Wolber, qui avait reçu des instructions afin de lui faciliter le voyage. Cette expédition n'a pas pu avoir lieu.

l'ancien cuisinier des *Frères-Provençaux*, qui faisait si bien les plats sucrés! — « Allons, tant mieux! grognais-je tout le temps que dura cette énumération tantalesque. Vous avez bien fait de manger pour deux là-bas, parce que je n'ai pas mangé pour un ici. »

M. l'amiral du Quilio, durant son séjour dans l'Ogooué, a conclu un traité par lequel N'Combé donne à la France, en pleine et entière possession, tout son royaume, qui s'étend, de fait, depuis le confluent de l'Ogooué jusqu'au village d'Assouka. Il est facile, en jetant un coup d'œil sur la carte, de se convaincre que c'est là un espace considérable, et couvert par une population nombreuse. La visite de l'amiral a eu du reste une excellente influence dans ce pays : peut-être eût-elle été encore un peu plus grande, si M. l'amiral avait *endossé son uniforme.* Beaucoup de ces sauvages ne comprennent guère qu'un si grand chef n'ait pas des insignes plus éclatants de sa puissance. Il est probable, du reste, que M. du Quilio avait de bonnes raisons pour rester en civil : ce n'est donc pas une critique que je me permets, je reproduis seulement un regret que j'ai entendu beaucoup exprimer par les traitants et par les agents des factoreries. Marche avait accompagné ces messieurs à la Pointe-Fétiche; malheureusement, comme nous l'avons appris plus tard, les noirs, ne voulant pas profaner le lieu sacré, intimidèrent l'interprète Raphaël, et conduisirent M. l'amiral à l'opposé de l'endroit où était l'ancienne demeure du féticheur, les ossements, les abris des pèlerins et les autres reliques. Au reste, il n'y a pas perdu grand'chose.

M. l'amiral du Quilio a publié dans la *Revue maritime et coloniale* une très-intéressante relation de son excursion dans l'Ogooué, et nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur. Seulement, ce qu'il n'y trouvera pas, et ce que l'auteur de la relation ignore sans doute, c'est que sa venue à Adanlinanlango a causé un accès de folie furieuse à notre cuisinier Chico, qui a failli perdre pour toujours le peu de raison qu'il possédait. Chico n'a pas, je l'ai déjà dit, la tête bien forte. Enivré de l'honneur de servir un si grand personnage, furieux d'être sous les ordres d'un cuisinier qui ne pouvait pas, disait Chico avec mépris, rester le nez dans la fumée sans éternuer; copieusement rafraîchi par les matelots de l'amiral, enflammé de colère par les railleries qu'on faisait de tous côtés sur sa petite personne, le pauvre diable n'avait pas pu supporter le conflit de tant de passions diverses : quelques heures après le départ de l'amiral, il était en proie à un véritable accès de démence, se sauvant dans les bois, hurlant et menaçant tous ceux qui l'approchaient. On essaya de lui mettre les menottes; mais ses mains minuscules rendaient ce moyen de répression dérisoire. Il fallut l'embarquer pieds et poings liés dans la pirogue. C'est ainsi que Marche me le ramena. Heureusement, dans la nuit, il s'en-

dormit d'un sommeil qui dura deux jours, et pendant lequel s'opéra une réaction excellente : à son réveil, il ne se rappelait plus ce qui s'était passé, et en fut quitte pour un violent mal de tête.

Marché voulait aller au lac Oguémouen pour chasser aussi le gorille : en arrivant, on nous en apporta un énorme, qu'un Gallois avait tué deux jours auparavant. Ce coup heureux était l'effet du hasard, car les Gallois sont de misérables chasseurs. Celui-là, entendant, durant la nuit, du bruit dans ses bananes, avait cru qu'un voisin était en train de les lui voler. Il était donc sorti, ayant à la main un fusil armé. A peine avait-il fait quatre pas dans la plantation qu'il se trouva nez à nez avec une grosse masse noire qui saisit son fusil. Instinctivement il serra la détente : le coup partit, et l'homme courut, sans regarder derrière lui, se cacher dans sa case, abandonnant son fusil à l'ennemi. Le lendemain, il revint avec du monde à l'endroit où il avait tiré, et l'on trouva un énorme gorille roide mort. Malheureusement pour nous, les noirs, au lieu de nous l'apporter de suite, l'avaient dépouillé eux-mêmes, c'est-à-dire d'une façon plus que médiocre, et, de plus, avaient perdu plusieurs os importants du squelette. Les chasses aux gorilles que Marche fit avec moi n'eurent, comme les précédentes, aucun succès; seulement, nous pûmes faire une excursion intéressante dans le lac Oguémouen. Digomi nous avait prévenus qu'il y avait sur ce lac une autre île aux oiseaux, seulement qu'elle était encore plus fétiche que l'autre, et que nous ne trouverions probablement personne pour nous y conduire. En effet, tous ceux à qui nous le proposions nous refusaient énergiquement; même François et les boys déclarèrent qu'ils n'iraient pas, car ils n'avaient qu'une vie à perdre, et celui qui mettrait le pied sur cette île mourrait à l'instant. Cependant deux jeunes Bakalais, tentés par l'offre de présents relativement considérables, se présentèrent en cachette pour nous guider. Chico, qui n'avait cessé d'injurier ceux qui refusaient de nous accompagner, les traitant de poltrons et de païens, se joignit à nous. Marche et moi, nous prîmes chacun une pagaie, et nous partîmes avec les trois noirs. Après quelques heures qui nous parurent horriblement longues, car nous n'étions pas trop habitués, moi surtout, à manier ce genre d'avirons, les deux Bakalais nous firent accoster une assez grande île, et déclarèrent que nous étions arrivés. Nous reconnûmes de suite qu'ils s'étaient moqués de nous; mais les menaces, les injures et les promesses ne changèrent rien à leur affirmation. Ils soutenaient qu'ils nous avaient menés à l'endroit indiqué, et qu'ils ne savaient pas ce que nous voulions dire. Nous allions nous retirer furieux, lorsque j'aperçus, à un kilomètre et demi environ, une petite île blanchâtre qui me parut être un roust. J'ordonnai aux hommes de reprendre leurs pagaies

pour aller vers cet endroit. A la terreur des deux Bakalais, je vis que j'avais deviné juste : ils supplièrent en vain, ils s'étaient fait payer, et, le revolver au poing, nous les obligeâmes à nous conduire. Ils nous prièrent alors de les débarquer sur une île voisine du lieu sacré. Nous y consentîmes volontiers : la pirogue n'était pas lourde, et nous pouvions très-bien, Marche, moi et Chico, nous passer d'eux pendant vingt minutes. Cependant, à mesure que nous approchions de l'endroit redoutable, la résolution de Chico faiblissait : il se disait qu'après tout, il pourrait bien y avoir du vrai dans ce qu'affirmaient les noirs du pays ; ils devaient le savoir, puisqu'ils demeuraient si près, et il pensait comme eux qu'on n'a qu'une vie à perdre ; si bien qu'au moment où nous débarquions les deux Bakalais, il se jeta à nos pieds et nous supplia de le laisser aller aussi à terre. Ce que nous fîmes, tout en lui débitant un torrent d'injures. Réduite à deux pagayeurs tels que Marche et moi, la pirogue n'avançait pas vite; cependant, au bout d'une demi-heure, nous touchions à la fameuse île fétiche. A notre grand désappointement, les oiseaux l'avaient depuis peu de temps à peu près désertée : nous eûmes cependant la satisfaction d'y tuer trois pélicans, afin de bien faire constater que nous nous moquions des fétiches. Cet exploit accompli, nous regagnâmes l'île, aux acclamations des Bakalais émerveillés. Le pauvre Chico était si honteux de sa défaillance, qu'il n'osait pas se rembarquer. J'ai longtemps conservé des ampoules et des courbatures de cette journée extra-laborieuse. Nous revînmes le lendemain à M'Boumba. Dès notre arrivée, des Bakalais arrivèrent pour nous prévenir qu'un éléphant venait d'être grièvement blessé dans un piége, qu'il ne pouvait aller loin, et que si nous voulions le chasser, nous le tuerions facilement. Ces piéges sont d'énormes pièces de bois dans lesquelles ont été fichées des barres de fer aiguisées. On les suspend dans les chemins fréquentés par les éléphants, de manière à ce que, quand ces animaux passent, ils font tomber la pièce de bois et la reçoivent sur le cou ou sur la tête. Bien que très-fatigués, nous nous remîmes en marche, car on n'a pas, même dans ces pays, occasion de tirer souvent des éléphants. Mais notre mauvaise chance ne nous avait pas abandonnés ; car à mi-chemin on vint nous prévenir qu'on avait trouvé l'éléphant mort à quelque distance du piége, de sorte qu'il ne nous resta plus qu'à revenir sur nos pas.

Marche dut repartir de suite pour Adanlinanlango, afin de remporter nos collections d'histoire naturelle, qui s'abîmaient à M'Boumba, et aussi de revoir celles que nous avions là-bas, et qui demandaient beaucoup de soins. Je restai encore neuf à dix jours après son départ, soit à M'Boumba, soit sur les bords du lac Ogué-

mouen; je tuai encore beaucoup d'oiseaux aquatiques, mais presque rien de nouveau.

Aussitôt après son arrivée à Adanlinanlango, Marche m'avait renvoyé sa pirogue. Le 13 août au soir, ayant fixé mon départ au lendemain, je fis au roi de M'Boumba un cadeau d'adieu assez considérable; car, à part ses nombreux palabres, il ne m'avait pas donné de sujets de mécontentement durant mon séjour dans son village. Il prit tout ce que je lui donnais, puis me déclara tranquillement qu'il n'était pas content de mon cadeau, et qu'il lui fallait cinq pagnes de plus. Je lui répondis sur le même ton que, à mon grand regret, il ne les aurait pas. Nous échangeâmes quelques paroles un peu vives, à la suite desquelles il trouva fort joli de me donner durant la nuit un charivari, hurlant lui-même, et faisant hurler par ses femmes divers compliments à mon adresse : le plus convenable me traitait de tangani pingre et mauvais. Voulant éviter une dispute avec ce pitre, et sachant qu'il s'en tiendrait aux paroles, j'empêchai mes Gabonnais de lui administrer une volée, et fis semblant de ne rien entendre. Le lendemain, au petit jour, nos bagages furent transportés dans la pirogue, et nous partîmes sans être inquiétés; seulement le roi nous jeta un fétiche. Tandis que lui-même se tenait à distance respectueuse, ayant à ses côtés une vieille sorcière avec laquelle il murmurait quelque invocation mystérieuse, un enfant de huit à neuf ans rampa comme un serpent près de notre embarcation, et, poussant un grand cri, il frappa par deux fois le bateau de la branche d'un certain arbre fétiche; après quoi, il se sauva comme s'il eût assassiné quelqu'un.

J'ordonnai de pousser au large, au grand scandale de mes hommes, qui me voyaient rire aux éclats, quand j'aurais dû, selon eux, punir un affront aussi grave en logeant une balle dans la tête du roi. Ce digne jeteur de sorts eût sans doute béni son fétiche, s'il eût vu la fièvre, accompagnée de vomissements continuels, qui me prit le jour même de mon arrivée chez N'Combé. Pour revenir, je donnai l'ordre à mes hommes de passer par le rembo Bando. Au reste, Marche était déjà revenu par cette voie. Sur la carte, cette rivière est marquée comme aboutissant au lac Z'Onangué, à la même hauteur que les rivières Akambé et N'Gomo : elle ne semble pas avoir plus de 1 ou 2 milles de longueur. Tandis que, en réalité, la distance du Bando, depuis l'Ogooué jusqu'à l'endroit où il vient se jeter dans le lac, doit être estimée à au moins *dix-huit* milles. Après avoir coulé, avec de nombreux détours, parallèlement au lac Z'Onangué, il vient se déverser dans cette grande nappe d'eau, à peu de distance au-dessus de l'île de M'Boumba. Il atteint dans beaucoup d'endroits une largeur considérable; en d'autres, au contraire, sur-

tout dans la partie la plus rapprochée de son embouchure, il ne mesure que 40 mètres d'une rive à l'autre. Cette partie plus voisine du lac est appelée par les naturels rembo Moundjé. Ils donnent souvent aussi le nom de rembo Jémé à toute la rivière. Le pays qui avoisine le rembo Bando est plat : je n'ai pu trouver nulle part les montagnes qui sont indiquées comme partant du lac Izanga, et longeant, à l'est, le lac Z'Onangué. Comme aucun blanc, excepté mon ami Marche, n'avait jamais remonté la rivière Bando, et que les noirs ne la fréquentent pas beaucoup, les hippopotames y ont élu leur domicile, et y sont si nombreux, que je ne comprends pas comment nous n'avons pas été chavirés. Ils ont, du reste, l'air de s'inquiéter fort peu des pirogues et même des coups de fusil. Je brûlai pas mal de cartouches, ne tirant pas à plus de 15 ou 20 mètres; mais il n'y a pas grand plaisir à chasser les hippopotames en rivière : quand on les tue, ils vont au fond de l'eau, et ne reparaissent qu'au bout d'un ou deux jours; le courant les a déjà emportés fort loin, et d'autres profitent de votre coup de fusil. Nous sommes entrés dans le rembo Bando à huit heures et demie du matin, et malgré les efforts de nos pagayeurs, qui n'ont pris qu'une heure de repos, nous n'avons atteint l'Ogooué que le soir, à sept heures et demie. Il n'y a aucun village sur le fleuve jusqu'à 2 milles environ de son entrée. Là, on trouve sur la rive gauche quelques cases de Bakalais. En chemin, nous fûmes dépassés par une gigantesque pirogue, ornée d'un pavillon français à l'arrière et d'un pavillon multicolore à l'avant. Dans le fond étaient couchés Ravinjinjoë, ex-roi au cap Lopez, ses femmes et un enfant. La pirogue portait trente pagayeurs : plusieurs avaient le nez et les oreilles coupés. Le roi fit accoster mon canot, me tendit la main, et protesta d'un dévouement sans bornes aux Français. Il m'expliqua ensuite qu'il allait régler un palabre pour la mort d'un de ses hommes tué au lac Izanga. C'est un singulier amateur que ce Ravinjinjoë. L'un des rois du cap Lopez, il avait été chargé par les autres rois et par les siens d'aller exercer une sorte d'emploi de grand justicier dans le Cama. Il devait faire couper les oreilles aux débiteurs insolvables, aux criminels, à ceux qui refusaient de payer les maris outragés, etc., etc.; mais il coupa non-seulement les oreilles des pauvres diables, il exerça cette pratique avec tant de libéralité, qu'à la fin, le peuple, las de ce tyran, se souleva. Un certain Moundo commandait les insurgés, qui eurent la victoire. Rajinjinjoë, chassé de chez lui, se réfugia avec ses fidèles près des grands lacs, où il reconquit l'influence qu'il avait perdue dans son pays.

En arrivant dans l'Ogooué, nous fîmes halte dans un village qui se trouve près du rembo Bando. J'étais épuisé de faim et de fatigue,

mais ne pus obtenir que des bananes. Dans toute la journée, je n'avais mangé qu'une sole. Cette sole, fort belle, il est vrai, avait été prise dans le lac Z'Onangué ; c'est la seule que j'y aie vue, et dans tout autre cas je l'aurais conservée dans l'alcool ; mais la faim était trop grande. Nous repartîmes le matin à six heures, pour arriver seulement à quatre heures et demie sans nous être arrêtés pour prendre quoi que ce soit en route. A Adélinanlango, je tombai assez sérieusement malade. Il n'entre nullement dans mes intentions de raconter en détail nos excursions sur les autres lacs qui avoisinent l'Ogooué ; je donnerai seulement un résumé de quelques observations intéressantes au point de vue géographique qui ont résulté de ces excursions.

Le lac Azingo est plus grand que son tracé sur la carte ne le ferait supposer. La position est inexactement indiquée. La latitude que la carte lui attribue est de 0° 7′ 8″ ; tandis qu'elle devrait être de 0° 5′ 4″ ; la longitude marquée comme étant de 7° 7′ 0″ est de 7° 9′ 0″, ce qui le reporte presque au nord d'Adanlinanlango, et non à l'embouchure du rembo Bando. Au sud du lac Azingo vivent les Adjoumbas : c'est une tribu paresseuse et d'un naturel tracassier. Ils prétendent descendre des Mpongwés ou Gabonnais dont ils parlent la langue avec une extrême pureté ; mais ils leur sont bien inférieurs au physique et même au moral. Au nord et à l'ouest du lac sont aujourd'hui établis des Pahouins : les tribus cantonnées autour de ce lac sont assez tranquilles, et par leur ardeur à couper du bois d'ébène fournissent un élément actif au commerce de ces pays. Cette tribu de Pahouins est la meilleure qu'on connaisse parmi ces peuples. Le lac Azingo communique avec l'Ogooué par quatre cours d'eau : 1° la rivière Ojougavijga ; 2° la rivière Aroungo ; 3° la rivière Akalois ; 4° la rivière Ouréga. Je suis surpris de ne pas trouver sur la carte le lac Avanga, dont l'entrée peut s'apercevoir de la rive gauche de l'Ogooué, et qui se trouve à environ trente-cinq milles plus bas que le lac Z'Onangué. Ce lac Avanga est assez important. Enfin il me reste à signaler un lac jusque-là tout à fait inconnu des blancs, celui de Mpindi-Loango, sur la rive droite du fleuve, à un kilomètre de la rivière Ouréga. Une épaisse forêt de roseaux le dérobe à la vue, et l'on ne peut y arriver que par des coulées étroites pratiquées pour les pirogues. Au reste, les noirs n'aiment pas à parler de ce lac, car il est fétiche. Lorsque le vent souffle avec violence sur les eaux du Mpindi-Loango, il pousse devant lui de grands amas de roseaux ; c'est, disent les noirs, le M'Bouiri qui voyage, et malheur à qui le dérangerait en se trouvant sur son passage. Bien que le M'Bouiri se trouve partout, et spécialement avec les fétiches des lacs Z'Onangué et Oguémouen, c'est l'Éliva Mpindi-Loango qui est sa résidence favorite.

Le 1er septembre, étant à Adanlinanlango et me trouvant mieux, je jugeai de stricte convenance de me mettre à l'unisson avec mes confrères en saint Hubert qui faisaient l'ouverture en France, et partis, en conséquence, avant le jour, pour la plantation de N'Combé, sur laquelle je chassai jusqu'à deux heures de l'après-midi, après quoi je revins, le carnier et l'estomac vides, et d'autant plus exaspéré que j'avais éprouvé quelques mésaventures fort désagréables pour un chasseur. Épuisé de fatigue, je pris à peine le temps de manger quelque chose avant de me jeter sur mon lit de camp et de m'endormir profondément. Mon sommeil ne fut pas de longue durée. Au bout d'une heure, des hurlements épouvantables me réveillèrent en sursaut : en un instant j'étais debout devant ma porte. Là, du haut de la colline, je contemplai un spectacle étrange. Les femmes chantaient des chants funèbres, se frappaient la poitrine et semblaient en proie à une terreur folle. Les hommes n'avaient pas l'air beaucoup plus rassurés. Tandis qu'un certain nombre couraient, le fusil à la main, vers les bancs de sable qui bordent la rivière, les autres nettoyaient leurs fusils, mesuraient la poudre ou fourbissaient de vieux sabres, le tout avec une sage lenteur. Au milieu de ce bouleversement général, j'eus beaucoup de peine à apprendre la cause de toute cette panique ; la voici cependant. Un Bakalais avait eu trois ou quatre boulines de vin de palme volées, évidemment par des Gallois. En conséquence, il s'était embusqué dans une plantation de bananes appartenant au village de N'Combé, bien sûr qu'il ne tarderait pas à y voir venir quelques Gallois. Comme le temps lui semblait long, il cueillit quelques bananes, alluma du feu et les fit rôtir. Au moment où il terminait son repas, deux femmes arrivèrent, leur mari les suivait à une centaine de mètres de distance. Profitant du moment où ces deux malheureuses lui tournaient le dos, le Bakalais fit feu sur elles, en tua une sur le coup, blessa l'autre ; puis il s'en retourna, le cœur content. Le vol de son vin de palme était puni[1]. En descendant sur les bords de l'Ogooué, je vis le cadavre de la femme : il était étendu sur des bûches d'ébène, dans un canot à demi tiré sur un banc de sable. Huit ou neuf femmes accroupies autour hurlaient des lamentations funèbres ; huit ou neuf autres, dans l'eau jusqu'à la ceinture, ne

[1] Comme le prouve cet épisode, et beaucoup d'autres que j'aurai occasion de citer dans ce récit, les noirs, tous ceux du moins de l'Afrique équatoriale, se préoccupent peu de punir un crime, ou de venger un affront sur la personne même du coupable; il leur suffit d'exercer leur châtiment sur les membres de sa famille, de son village ou même de sa tribu. La base de toute législation chez les noirs, si on peut appeler cela une législation, est un système de responsabilité poussée jusqu'à sa limite extrême : responsabilité du maître pour ses esclaves, des parents pour leurs parents, de toute la tribu pour chacun de ses membres, de tous les blancs pour chaque blanc, etc.

cessaient de frapper l'eau avec leurs mains. A quelque distance, pleuraient ou péroraient des groupes compactes au milieu desquels une femme excessivement vieille, coiffée d'un bonnet phrygien et appuyée sur une longue canne, hochait la tête d'un air sinistre; c'était un tableau digne du pinceau d'un maître. La femme tuée avait quarante ans. La mort avait été instantanée; sa figure était impassible, un de ses bras restait étendu, ses yeux étaient grands ouverts; quand on la souleva pour me montrer ses blessures, on eût dit un hideux automate. Celle que le Bakalais n'avait que blessée avait quatorze ans; elle avait la cuisse traversée par deux petits morceaux de marmite[1], qui, heureusement, n'avaient cassé aucun os: on la confia aux soins de Marche, qui s'acquitta fort bien de ses fonctions de chirurgien[2]. Ce qui me paraît le plus caractéristique dans toute cette affaire, c'est que personne ne trouvait extraordinaire la conduite de ce Bakalais, qui, pour un peu de vin de palme volé, assassinait lâchement deux femmes parfaitement innocentes du vol. Lésé par des Gallois, il avait tiré sur les premières personnes de cette tribu qui lui étaient tombées sous la main; c'était de bonne guerre chez ces peuples barbares. Seulement, maintenant il fallait venger les victimes. Toute cette nuit-là, le tam-tam battit sans relâche, les danses de guerre, les chants célébrant les futurs exploits qu'on allait accomplir contre les Bakalais se succédèrent sans relâche. Les hommes étaient tout feu et tout flammes. Le soleil levant devait voir l'ex-

[1] Les Bakalais chargent ordinairement leurs fusils avec de petits morceaux de fer, provenant le plus souvent de marmites cassées.

[2] Ce serait peut-être le cas de dire comment et depuis quand Marche est chirurgien. Au moment de la guerre de 1870, Marche était à Malacca et commençait un voyage dans lequel il devait explorer les îles Philippines. Lorsque le télégraphe eut fait connaître aux Indes le désastre de Sedan, il interrompit son voyage et revint de suite s'engager. Arrivé à Marseille, il ne voulut pas traîner dans les camps avec les mobiles et les mobilisés, et choisit les Éclaireurs de Constantine, corps surtout composé d'Arabes et constamment au feu. En arrivant au régiment, il lui fit don d'une pharmacie achetée pour son voyage et devenue inutile. Le lendemain le colonel le fait appeler : « Vous êtes docteur, » lui dit-il. — « Pardon mon colonel, naturaliste. — Oui, oui, c'est la même chose; vous serez chirurgien-major au régiment. — Mais, mon colonel, je n'y entends rien. — Vous avez une pharmacie, c'est que vous savez vous en servir : vous serez chirurgien-major. — Mais, mon colonel, je suis venu pour me battre. — Sachez, monsieur, qu'il y a autant d'honneur à servir son pays en soignant ses soldats blessés qu'en combattant soi-même; vous serez chirurgien-major, pas un mot de plus, ou je vous fourre dedans. » Voilà donc Marche chirurgien-major, taillant, amputant et raccommodant. Heureusement il avait fait quelques études anatomiques; plus heureusement encore, trois semaines après, arrivait un docteur, un vrai cette fois, qui lui permit de reprendre le métier de soldat et de gagner son épaulette d'officier. En voyage, Marche se souvient quelquefois de ses anciennes splendeurs médicales et met encore de temps en temps la main à la pâte.

termination du dernier Bakalais. Mais quand le jour vint, toute cette ardeur était singulièrement refroidie. On eut grand'peine à rassembler les combattants ; ils partirent cependant, entassés dans de grandes pirogues de guerre. A moitié chemin, on avait déjà décidé qu'on tâcherait de *palabrer* avant de se battre. Aux trois quarts de la route, l'un des Gallois insinua, au milieu de l'approbation générale, que ce serait folie de faire la guerre sans le roi N'Combé, le destructeur de Bakalais, qui était en ce moment en voyage. En conséquence, les pirogues firent volte-face et l'on attendit N'Combé. A son retour, ce nouvel Ulysse dit à ses sujets : « Vous êtes insensés ; vous voulez attaquer les Bakalais d'ici, mais ne savez-vous donc pas qu'ils sont préparés à la guerre ? Descendez au lac Izanga, nous tuerons tous les Bakalais qui habitent de ce côté-là et qui ne peuvent s'attendre à rien. » Les Gallois admirèrent une fois de plus le génie de leur roi et ils allaient partir pour cette expédition, lorsque l'agent de la factorerie, qui faisait un commerce fort lucratif avec les Bakalais qu'on allait massacrer, offrit à N'Combé et à ses hommes vingt-cinq gallons de rhum s'ils voulaient renoncer à leur vengeance. L'offre était séduisante et fut acceptée : c'est ainsi que ce grand palabre, qui devait faire couler des flots de sang, ne fit couler que des flots de rhum.

Cependant le moment était venu de faire, avant notre départ pour l'intérieur, le court voyage dont j'ai précédemment expliqué la nécessité. Il nous fallait sept à huit jours (en descendant le fleuve) pour gagner l'établissement français : au 15 octobre nous serions de retour chez le roi-Soleil, et, un mois ou cinq semaines plus tard, nous atteindrions les pays inconnus des Okandas. Tels étaient du moins nos calculs, selon toute prévision, très-raisonnables. Mais l'homme propose et Dieu dispose : de longues tribulations nous attendaient encore avant que nous pussions mettre le pied sur cette terre promise des Okandas.

Marquis de Compiègne.

La suite prochainement.

MARIE STUART

ET LES CAUSES DE SA CHUTE

D'APRÈS LES DERNIERS TRAVAUX PUBLIÉS EN ANGLETERRE EN ÉCOSSE ET EN FRANCE[1]

VIII

A l'issue de la cérémonie nuptiale, Marie Stuart manda du Croc auprès d'elle, et il fut témoin de sa désolation : « Ce mariage, écrivait-il à Catherine de Médicis trois jours après, est très-malheureux, et déjà l'on n'est pas à s'en repentir. Jeudi (le 15 mai), Sa Majesté m'envoya querir, où je m'aperçus d'une étrange façon entre elle et son mari ; ce qu'elle me voulut excuser, disant que si je la voyais triste, c'était parce qu'elle ne voulait se réjouir, comme elle dit ne le faire jamais, ne désirant que la mort. Hier, étant enfermés tous deux dedans un cabinet avec le comte de Bothwell, elle cria tout haut qu'on lui baillât un couteau pour se tuer. Ceux qui étaient dedans la chambre l'entendirent ; ils pensent que si Dieu ne lui aide qu'elle se désespérera. Je l'ai conseillée et confortée du mieux que j'ai pu, ces trois fois que je l'ai vue. Son mari ne la fera pas longue, car il est trop haï en ce royaume, et puis l'on ne cessera jamais que la mort du roi ne soit sue. Il n'y a ici pas un seul seigneur de nom que ledit comte de Bothwell et le comte de Crawford ; les autres sont mandés et ne veulent point venir[2]. »

Ainsi cette princesse qu'on nous a montrée comme follement amoureuse de Bothwell, était le jour même de son mariage, la plus

[1] Voir *le Correspondant* des 10 juin, 25 juillet, 25 août, 25 septembre 10 novembre 1874.

[2] *Du Croc à Catherine de Médicis*, 18 mai 1567 ; Labanoff, t. VII, p. 110 et 111. Hosack, t. Ier, p. 328, 329.

malheureuse des femmes[1]. Le vide commençait à se faire autour de Marie et de l'assassin de Darnley. Bothwell, qui n'avait cessé, jusqu'au jour de son mariage, d'entourer la princesse de témoignages de respect et d'amour, avait jeté le masque dès qu'elle fut devenue irrévocablement sa proie. Il laissa éclater, sans la moindre dissimulation et dans toute leur violence, ses passions sauvages, ses instincts féroces. « Ce misérable, dit Melvil, traitait la reine avec tant de dédain, l'accablait de tant de reproches..., il était avec elle si brutal et si soupçonneux, qu'il ne lui laissait pas passer un jour en paix, et sans lui faire verser en abondance des larmes amères[2]. »

Le meurtrier du père avait déjà soif du sang de l'enfant; il avait hâte de détruire d'un seul coup l'héritier légitime et le vengeur. Il osa démasquer son affreux projet et tenta d'arracher à la mère l'ordre de lui livrer l'enfant[3]. De là, des luttes horribles entre elle et le monstre déchaîné[4]. Marie sut lui résister avec le courage d'une mère. Elle envoya secrètement à Stirling l'évêque de Ross pour enjoindre derechef au comte de Marr de ne remettre son fils, sous aucun prétexte, à d'autres qu'à elle-même[5]. La santé de la reine fut si profondément altérée en peu de jours par ces affreuses scènes, que Drury, dans la semaine qui suivit son mariage, écrivait à Cecil : « Que l'on n'avait jamais vu femme changée à ce point, en si peu de temps, hors le cas d'une grave maladie[6]. »

« Comment accorder ce désespoir avec sa prétendue passion pour Bothwell? dit M. Hosack. La mère d'Hamlet avait commis les crimes reprochés à Marie Stuart, elle avait été complice du meurtre de son mari, elle avait épousé le meurtrier. Qu'aurait-on pensé si Shakespeare l'eût représentée le cœur brisé, le jour de son mariage? Mais

[1] « Un tel état, dit M. Hosack, ne s'accorde guère avec un attachement réel, mais il s'accorde avec le récit de Marie, à savoir, qu'elle fut forcée par des circonstances terribles de consentir à ce fatal mariage. » (T. Ier, p. 322.)

[2] *Mémoires de Melvil*, p 81; Hosack, t. Ier, p. 328.

[3] Bothwell, dans sa confession, avoua que, « le mariage consommé, il cherchait tout moyen à faire mourir le petit prince et toute la noblesse qui n'y voulait entendre. » (Teulet, Supplément, p. 242.)

[4] *Mémoires de Melvil*, p. 179 ; J. Gauthier.

[5] *Drury à Cecil; State papers Office;* miss Strickland, t. V, p. 295 ; J. Gauthier, t. II, p. 60.

[6] *Drury à Cecil*, 20 mai 1567 ; *State papers office;* J. Gauthier, t. II, p. 60. « Pendant trois semaines après son mariage, la reine resta à Holyrood plutôt la prisonnière que la femme de Bothwell. Elle était toujours entourée de gardes, et la description de sa vie donnée par Melvil s'accorde parfaitement avec la relation de du Croc. Elle ne passait pas un jour sans verser des larmes, et il ajoute que, même les partisans de Bothwell croyaient qu'elle aurait bien désiré en être débarrassée (p. 82). Ce soupçon est amplement confirmé par les événements qui suivirent. » Hosack, t. Ier, p. 333.

le grand interprète des sentiments humains n'a pas laissé une peinture qui eût révolté à ce point le sens commun. Gertrude de Danemark, esclave d'une passion coupable, ne trahit aucun symptôme de malaise au milieu des scènes les plus émouvantes ; sa conscience endormie n'est réveillée que par les cruels reproches de son fils. Si ces peintures immortelles sont fidèles à la nature, comment concilier la conduite de Marie Stuart qui, suivant ses ennemis, avait atteint le but de ses désirs et de tous ses crimes, avec l'ardente passion qui respire dans les prétendues lettres de Stirling? Ces questions n'admettent qu'une réponse. La conduite de la reine d'Écosse, à cette époque de son histoire, ne peut s'expliquer que par une profonde aversion pour un mariage auquel elle avait été contrainte par l'ambition forcenée de Bothwell et par la perfidie sans égale des nobles[1]. »

Il restait à notifier ce déplorable mariage aux princes étrangers. Marie envoya en France l'évêque de Dunblane porteur de ses instructions ; elle expliquait comment, victime d'une inexorable nécessité, elle avait été condamnée à courber la tête, et, soit par contrainte, soit par un sentiment de dignité, elle cherchait à justifier Bothwell en énumérant toutes ses qualités et les services qu'il avait rendu jusqu'alors à sa cause. Elle déplorait la faute qu'elle avait commise en se laissant imposer un mariage protestant et réclamait à la fin, en faveur de Bothwell, toute l'indulgence du roi de France, de la reine mère et du cardinal de Lorraine. « L'événement est étrange, écrivait-elle d'un autre côté à l'archevêque de Glasgow, son ambassadeur, qu'elle avait chargé aussi de faire agréer ses explications à la cour de France ; il est bien différent, j'en suis persuadée, de ce que vous auriez désiré ; mais puisque c'est un fait accompli, nous devons le prendre le mieux possible, et tous ceux qui nous aiment doivent faire de même par égard pour nous[2]. » Tandis que Marie cherchait des excuses à son mariage, Bothwell s'en glorifiait avec la plus aveugle forfanterie : « Je suis convaincu, écrivait-il à ce même archevêque de Glasgow, qu'il avait chargé de notifier cet événement au roi de France et à la reine mère, qu'aucun gentilhomme, se trouvant dans le même cas que moi, n'aurait rien négligé de ce que j'ai tenté[3]. »

Marie Stuart envoya Robert Melvil, auprès d'Élisabeth, dans le même but[4]. Le traître « ne devait profiter de sa mission que pour

[1] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, t. Ier, p. 329 et 330.
[2] *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 27 mai 1567 ; Labanoff, t. II, p. 54.
[3] Stevenson's *Illustrating...*, p. 178 ; J. Gauthier, t. II.
[4] Il était frère de James Melvil, l'auteur des *Mémoires*. (Hosack, t. Ier.)

trahir la confiance de sa maîtresse, transmettre le message des conjurés, solliciter pour eux les secours de l'Angleterre, et avertir Moray des progrès de la conjuration[1]. » Melvil était porteur d'une lettre de Bothwell, pour Elisabeth, dans laquelle il lui assurait qu'il ne négligerait rien pour maintenir l'alliance anglaise et pour lui prouver son zèle et son dévouement[2].

Bien qu'il fût aussi inaccessible à la crainte qu'aux remords, Bothwell ne négligeait pas les conseils de la prudence. Sentant que la haine du peuple s'accumulait de jour en jour contre lui, il tenta, mais vainement, de la dissiper en donnant des jeux publics, auxquels la reine et lui assistèrent dans toute la pompe de la royauté. Il l'avait contrainte à quitter ses vêtements de deuil, et il affichait à son égard toutes les marques extérieures du respect; mais il ne pouvait échapper à personne que c'en était fait de la liberté de sa victime. Nul n'osait approcher la reine sans la permission de l'ombrageux tyran qui l'étreignait de son gant de fer. Essayait-elle de faire un pas, elle était aussitôt suivie d'une troupe d'arquebusiers qui la gardaient à vue[3].

Les tentatives de Bothwell pour caresser le fanatisme des ministres presbytériens ne furent pas plus heureuses. Ce fut en vain qu'au sein de la congrégation il déclara publiquement qu'il se repentait des fautes de sa vie passée, et qu'il promit avec humilité de s'amender et d'obéir aux préceptes de la nouvelle Église[4]. Ce fut en vain qu'il assista plus régulièrement aux prêches et que, pour donner aux ministres « un gage plus certain de sa conversion et de son dévouement à la réforme, » il révoqua un récent décret de la reine en faveur de la liberté de conscience et rétablit les pénalités contre ceux qui ne se conformeraient pas au culte protestant[5].

Rien ne pouvait effacer les soupçons et le mépris, rien ne pouvait calmer la haine et l'horreur qu'inspirait le meurtrier. Pour le plus grand nombre, le mariage de la reine semblait une preuve accablante de sa complicité, et ses ennemis, par des lettres semées à profusion, ne négligeaient rien pour fortifier l'accusation[6]. Peu de personnes savaient à quelles fatales nécessités Marie Stuart s'était crue obligée d'obéir. Les apparences et la rumeur publique étaient contre

[1] Jules Gauthier, t. II, p. 61, d'après les *Lettres de Lethington à Cecil*, 21, 28 juin et 1er juillet; de *Morton et des lords*, 26 juin; de *Robert Melvil*, 28 juin, 1er et 8 juillet; Thorpe, t. I, p. 249, 250 et 251; Hosack, t. Ier.

[2] *Bothwell à Elisabeth*, 5 juin 1567; *State papers office;* Tytler, J. Gauthier.

[3] *Drury à Cecil*, 20 mai 1567; *State papers office;* Tytler, miss Strickland, Jules Gauthier.

[4] *Drury à Cecil*, 20 mai 1567; *State papers office;* J. Gauthier, t. II, p. 62.

[5] *Drury à Cecil*, 20 mai 1567; *State papers office;* J. Gauthier, *ibid.*

[6] Camden, édition de 1625, p. 113.

elle. Les conjurés pensèrent que l'heure était venue ; « ils ne perdaient pas de temps. Ils étaient prêts à rappeler Moray, leur véritable chef, dès qu'ils auraient besoin de ses services ; ils étaient sûrs de Lethington ; mais il était nécessaire d'agir avec prudence. Bothwell était d'une autre trempe que son prédécesseur, et, outre ses nombreux vassaux, il était le maître des deux plus grandes forteresses de l'Écosse, Édimbourg et Dunbar [1]. » Ils se concertèrent donc dans le plus grand secret, et prirent la résolution de recourir aux armes « pour renverser Bothwell et forcer la reine à abdiquer [2]. »

Marie, avertie de la conspiration, donna l'ordre à ses sujets (28 mai) de se réunir en armes à Melross, pour le 15 juin, « sous prétexte d'une expédition dans le Liddesdale [3]. » Les conjurés, surpris de cet acte de vigueur, essayèrent aussitôt de donner le change sur le but de cet armement. Ils firent courir le bruit que la reine voulait écarter la noblesse de ses conseils, établir le pouvoir absolu et s'emparer de Stirling pour y enlever le prince royal. Vainement Marie essaya de démentir ces impudentes calomnies. Les lords, s'appuyant sur l'opinion, qui s'était rangée de leur côté, se hâtèrent de lever une armée, avant que celle de la reine pût être mise sur pied. Les hommes pervers qui avaient poussé la malheureuse princesse dans les bras de Bothwell étaient maintenant les premiers à faire appel « à tous les sujets loyaux pour la délivrer de cette servitude [4]. » Cecil les avait pressés de prendre les armes contre Bothwell, « sous peine de partager son infamie ; » et ce furent les plus coupables d'entre eux, qui dans la crainte d'être soupçonnés, se montrèrent les plus ardents à réclamer la vengeance du crime. Holyrood était devenu un désert. Tous les lords avaient abandonné la cour, en n'y laissant que Lethington, qui sous couleur de remplir ses fonctions de secrétaire, était chargé de surprendre tous les secrets de la reine. Il fut découvert, et Bothwell, dans un transport de rage, se précipitait déjà sur lui la dague au poing, lorsque Marie se jeta résolûment entre eux et détourna le coup. Lethington, sauvé par la reine, put s'enfuir le jour suivant et alla rejoindre l'un des chefs des conjurés, le comte d'Athol. Tel était le malheureux sort de cette princesse que ceux de ses amis qui se fussent volontiers dévoués pour elle, osaient à peine intervenir en sa faveur, de peur d'être accusés de prendre la défense de Bothwell.

[1] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, t. I, p. 333.

[2] « Ex his nuptiis cum Bothvvellio... suspicio reginam cædis fuisse consciam apud omnes invaluit, quam conjurati missis litteris passim auxerunt, et occultis coitionibus Dunkeldiæ, in reginæ abdicationem et Bothvvellii exitium statim conspirarunt. » (Camden, *ibid.*, p. 113.)

[3] *Diurnal of occurrents*, p. 112, et Keith, t. II ; J. Gauthier, t. II.

[4] Walter Scott.

En ce moment, les lords rebelles jouaient un double jeu qui leur réussit pleinement. A Élisabeth, qui leur avait promis des secours à la condition qu'ils remettraient entre ses mains le prince d'Écosse, ils laissaient espérer que ce désir serait satisfait, tout en lui faisant craindre que, si elle ne leur prêtait main-forte, ils s'appuieraient sur la France; et à l'ambassadeur de France, ils juraient par la Bible qu'ils n'avaient et n'auraient aucune relation avec l'Angleterre, si Charles IX consentait à être le protecteur du prince d'Écosse[1].

Avant d'entamer les hostilités, les conjurés pensèrent qu'il leur était indispensable d'être maîtres du château d'Édimbourg, la plus forte place du royaume. Ce fut l'astucieux Lethington, qui fut chargé par eux de gagner Balfour, commandant de la place. Comment un scélérat de la trempe de Balfour eût-il pu résister aux arguments d'un homme aussi profondément habile que corrompu? Lethington le glaça de crainte en lui insinuant que s'il ne faisait cause commune avec les lords, il passerait pour le complice de Bothwell et qu'il subirait le même sort que lui. En même temps il lui promit honneurs et richesses s'il consentait à se ranger du parti des lords et à trahir Bothwell. La conférence dura trois heures et Balfour consentit enfin à la trahison[2]. Mais, connaissant les fourbes avec lesquels il avait à traiter, il eut soin de prendre ses précautions. Il exigea d'eux qu'ils lui garantiraient, par un contrat signé de leur main, qu'il ne serait jamais inquiété pour aucun de ses actes, qu'il recevrait honneurs et profits, et qu'enfin il serait maintenu dans le commandement du château[3]. « Les honnêtes vengeurs de Darnley » souscrivirent à tous les articles qu'exigeait d'eux cet homme infâme. Maîtres d'avance d'Édimbourg par sa forteresse, ils fixèrent le lieu de leur prise d'armes à Liberton, dans le Mid-Lothian, pour le 8 juin. Ils comptaient de là marcher sur Holyrood sans défense et s'emparer facilement de la reine et de Bothwell.

Avertis à temps, Marie et Bothwell s'enfuirent en secret pendant la nuit du 6 au 7 juin, et, presque certains de la trahison de Balfour, ils se réfugièrent dans le château de Borthwick, à 8 milles au sud de la capitale[4]. Après avoir mis la reine en sûreté, Bothwell courut à Melross à franc étrier, dans l'espoir d'y trouver quelques-

[1] *Dépêche de du Croc*, dans Labanoff et Teulet; J. Gauthier, t. II, p. 64.

[2] *Lettre de James Beaton à l'archevêque de Glasgow;* Laing, t. II, p. 110; Hosach, t. Ier, p. 334.

[3] *Mémoires de Melvil; Archives du comte de Morton*, miss Strickland, t. V; J. Gauthier, t. II, p. 65. M. Hosack dit que ce fut Lethington qui fut chargé de corrompre Balfour, et il ajoute que les conditions de leur pacte sont restées inconnues. D'autres historiens nomment Robert Melvil comme ayant été chargé par les lords de préparer cette trahison.

[4] Keith, t. II; Chalmers; J. Gauthier, t. II; Hosack, t. Ier, p. 333.

uns de ses amis. Aucun d'eux ne s'était rendu à son appel. Il revint à Borthwick, plus découragé que surpris de cet abandon[1].

Cependant le comte de Morton, qui dirigeait cette nouvelle conspiration comme il avait présidé au meurtre de Riccio, fit appel, avec lord Hume, aux chefs des borders, et, à la tête de mille à douze cents chevaux environ, ils marchèrent sur Borthwick[2]. Les conjurés tentèrent de s'en faire ouvrir les portes en se disant des amis de Bothwell que poursuivait l'armée rebelle. Mais celui-ci ne donna pas dans le piége, et, certain du sort qui l'attendait s'il tombait vivant aux mains de ses ennemis, il se sauva par une poterne hors de la vue des assaillants, abandonnant la reine à qui, pour toute défense, il ne restait que quelques-uns de ses serviteurs[3]. Dès que les lords eurent appris sa fuite, afin de laisser supposer qu'ils n'en voulaient qu'à lui seul, ils tournèrent bride sans forcer les portes de Borthwick et marchèrent sur Édimbourg. Chemin faisant, ils furent rejoints par le comte de Marr, qui, mettant en oubli tous les bienfaits de la reine, se déclarait hautement pour la révolte et la propageait par son exemple.

D'un autre côté arrivaient lord Lindsay et les lairds de Lochleven, de Tullibardine et de Grange, avec sept ou huit cents chevaux[4]. Vainement la reine avait demandé du secours aux bourgeois d'Édimbourg. Il fut ordonné par le conseil, sous prétexte que le pillage était à craindre, que personne ne sortirait de la ville. Pendant ce temps-là, les amis de Marie, Huntly, beau-frère de Bothwell, l'archevêque de Saint-André, les évêques de Ross et de Galloway, l'abbé de Kilwinning, se disposaient, avec leurs gens, à défendre les portes de la ville, comptant sur l'assistance du prévôt, qui les trahissait, et des bourgeois, qui avaient été travaillés par les ministres presbytériens[5]. Lorsque les rebelles arrivèrent, le 11 juin, devant les portes, ceux à qui la garde en était confiée les laissèrent pénétrer sans la moindre résistance, et les amis de la reine, se voyant abandonnés, cherchèrent un refuge dans le château[6].

[1] *Récit du capitaine d'Inchkeith*, dans Teulet, *Lettres de Marie Stuart*, Supplément, p. 115.

[2] « Il est inutile de rappeler que ces deux chefs avaient signé le *bond* favorable au mariage de la reine et de Bothwell, dont ils conspiraient maintenant la ruine.» (Hosack, t. Ier, p. 333.)

[3] *Drury à Cecil*, 12 juin 1567; *State papers office;* J. Gauthier, t. II, p. 65.

[4] *Récit du capitaine d'Inchkeith*, dans Teulet, Supplément, p. 116; *Diurnal of occurrents*, p. 112; *Du Croc au roi*, dans Labanoff, t. VII, p. 103; J. Gauthier, t. II, p. 66.

[5] *Récit du capitaine d'Inchkeith*, dans Teulet, p. 116, et *Beaton à son frère*, dans Laing; J. Gauthier.

[6] Jules Gauthier, t. II.

Aussitôt les lords, s'emparant du pouvoir, établirent un gouvernement provisoire auquel ils donnèrent le nom de *conseil secret*[1]. S'arrogeant le titre de *Lords de la noblesse et du Conseil du royaume*, ils lancèrent une proclamation aux habitants d'Édimbourg, dans laquelle ils soutenaient que la reine, n'étant plus libre, était hors d'état de gouverner son royaume et de punir les régicides. En conséquence, ils les appelaient aux armes, dans le but, disaient-ils, de la délivrer, de sauver le prince enfant et de laver dans le sang des meurtriers la honte de l'Écosse. Ils enjoignaient en même temps aux magistrats, sous peine d'être déclarés complices du meurtre de Darnley, du rapt de la reine et ennemis du prince royal, de rétablir le cours de la justice[2]. Dès que la nouvelle parvint à Marie que les lords étaient maîtres d'Édimbourg, elle donna l'ordre au commandant de la citadelle de les en faire sortir « de gré ou de force. » Mais le traître, levant le masque, se hâta de leur communiquer cet ordre et resta dans l'inaction. Le lendemain, 12 juin, les rebelles ayant établi le siége de leur gouvernement au Tolbooth, publièrent une nouvelle proclamation : « Les lords du conseil secret et de la noblesse, y disaient-ils, considérant que le comte de Bothwell a porté des mains violentes sur la très-noble personne de la reine, le 24 avril dernier, qu'il l'a ensuite détenue prisonnière à Dunbar et ailleurs, sous la garde d'hommes d'armes et de parents dévoués à ses projets, privée de tout conseil et de tout serviteur ; que, pendant ce temps-là, usant de moyens pervers, il l'a contrainte à un mariage honteux, et que, par cela même, ce mariage est nul et sans effet ; en conséquence, les lords ont résolu de la délivrer de sa captivité, de poursuivre Bothwell et ses complices pour le meurtre du roi, le rapt et l'emprisonnement de Sa Majesté, et de faire avorter le complot contre la vie du prince royal. » Ordre était ensuite donné, dans ce but, à tous les sujets fidèles, de venir se joindre aux lords et en armes, dans le délai de trois jours[3].

Du Croc, avec l'assentiment de la reine, ayant offert aux lords sa médiation, ils firent valoir devant lui, pour justifier leur prise d'armes, les mêmes motifs qu'ils avaient mis en avant dans leurs proclamations. L'honnête ambassadeur n'hésita point à leur déclarer que leur conduite était une violation flagrante de l'engagement qu'ils avaient pris envers Bothwell « de soutenir son innocence envers et contre tous, » et d'approuver, en l'appuyant, son mariage avec la reine, « ce qui, disait-il, avait déterminé Sa Majesté à le conclure, dans l'es-

[1] Hosack, t. Ier, p. 334.
[2] *Déclaration des lords*, 11 juin 1567 ; Anderson, t. Ier ; Keith et J. Gauthier.
[3] Anderson, t. Ier, et J. Gauthier, t. II.

poir qu'elle y trouverait son repos et le contentement de son royaume[1]. » A peine sortis de chez du Croc, à qui ils avaient promis une réponse définitive dans les trois jours, ils tinrent une conférence où ils résolurent de poursuivre leur entreprise. Ils s'emparèrent du trésor; ils battirent monnaie avec tout ce qui leur tomba sous la main, même avec les fonds baptismaux en argent massif qu'Élisabeth avait offerts à Marie pour le baptême de son enfant[2]; ils firent afficher dans les rues des libelles en vers et en prose contre la reine; du haut des chaires les ministres l'accablèrent d'imprécations, et cinq livres par mois furent promises à tout bourgeois qui prendrait les armes pour la cause des lords[3]. Malgré ces promesses et ces excitations, ce fut à peine s'ils purent réunir deux cents arquebusiers, tant ces « vengeurs de la liberté, » comme l'avouaient eux-mêmes Knox et Buchanan, « trouvèrent de grandes difficultés à cause de la froideur du vulgaire[4]. » Hors quelques fanatiques et quelques intéressés, nul n'était dupe de « ces quelques nobles qui, sous prétexte de mettre la reine en liberté et Bothwell en jugement, n'avaient d'autre motif que de s'emparer du pouvoir par la révolte et de s'enrichir ensuite, ainsi que le prouva leur conduite ultérieure[5]. »

En présence du danger, la reine agit avec décision et promptitude. Le 11 juin, vers les dix heures du soir, déguisée en homme, elle quitta furtivement Borthwick, monta à cheval et, donnant de l'éperon, elle courut rejoindre Bothwell, qui l'attendait, avec quelques cavaliers, à un mille de distance. La petite troupe partit à fond de train et, à trois heures du matin, elle arrivait à Dunbar. Marie fit aussitôt appel à ses sujets fidèles pour marcher avec elle dans les vingt-quatre heures sur Édimbourg. Un grand nombre de gentilshommes des comtés voisins se hâtèrent d'accourir avec leurs vassaux, et, le 14, elle sortait de Dunbar avec deux cents arquebusiers et quatre-vingts chevaux. Quelques nobles, déserteurs de la bannière de lord Hume, vinrent se joindre à elle. Prendre l'offensive était une faute capitale. En s'enfermant avec ses arquebusiers dans le château de Dunbar, Marie eût été à l'abri de ses ennemis, dépourvus d'artillerie et de munitions. « Si, de là, elle eût publié le *bond du souper d'Ainslie*, elle pouvait sans effort recouvrer son autorité[6]. » Tous ceux des

[1] *Du Croc à Charles IX,* 17 juin, *Annexe à la dépêche de ce jour,* Labanoff, t. VII, p. 125.

[2] *Lettre de Beaton*, dans Laing, *Appendix;* J. Gauthier; Hosack, t. Ier, p. 334.

[3] *Ibidem;* Chalmers, t. Ier, et J. Gauthier, t. II.

[4] Knox, Buchanan, Spotiswood; J. Gauthier.

[5] *Historie of James the sext*, citée par J. Gauthier.

[6] Toutes ces considérations que fait valoir M. Jules Gauthier sont de la plus grande justesse, et dénotent une fois de plus avec quelle profondeur et quelle

nobles qui gardaient la neutralité se seraient ralliés à sa cause, et la faible armée des lords, amoindrie par les désertions et découragée par l'impossibilité d'entraîner à sa suite la population d'Édimbourg, se serait fondue peu à peu[1].

Marie, après avoir traversé Hadington, point central des vastes domaines de Bothwell, campa à Gladsmoor, et adressa à sa petite armée une éloquente proclamation contre les rebelles auxquels elle arrachait le masque : « N'est-ce pas, disait la reine, les mêmes hommes, armés aujourd'hui contre le comte de Bothwell, qui l'ont eux-mêmes proclamé innocent ? N'est-ce pas eux qui ont conseillé et approuvé ce mariage contre lequel ils s'insurgent aujourd'hui ? Quel danger peut courir le prince, notre fils, puisqu'il est en leurs propres mains? Ce sont là autant d'hypocrites prétextes pour couvrir leur trahison. Ce qu'ils veulent, c'est notre ruine et celle de notre race, afin d'usurper le pouvoir et de gouverner à leur bon plaisir et sans contrôle. » Elle finissait en promettant à ceux qui se rendraient à son appel le partage des terres des rebelles[2]. Elle se mit en marche sur Édimbourg avec sa petite armée, forte tout au plus de seize cents hommes, et arriva à Seton dans la soirée du 14. Le jour suivant, elle marcha de grand matin sur Musselbourg, espérant, par un coup de vigueur et de surprise, et appuyée par les renforts qu'elle attendait sur ce point, pouvoir entrer le soir même dans Leith ou dans Édimbourg. Il était trop tard[3]. Deux ou trois cents chevaux, recrutés par le comte d'Athol et par lord Ruthven, venaient d'entrer dans cette dernière ville, et l'astucieux Lethington persuadait de plus en plus à Balfour qu'il avait tout à gagner du côté des lords et tout à perdre de celui de Bothwell[4]. Cependant les lords, prévenus de l'approche de la reine dans la nuit du 14 juin, firent sonner le boute-selle, et, sautant à cheval, ils se rendirent au galop à Musselbourg, afin de s'emparer du pont jeté sur l'Esk avant l'arrivée des troupes royales. Mais déjà la reine, ayant atteint Preston, avait couronné avec ses troupes les hauteurs de Carbery Hill, à six milles d'Édimbourg[5], derrière un vieux camp retranché où, vingt ans auparavant, lors de la bataille de Pinkie, s'était postée l'armée anglaise. Les re-

sûreté de coup d'œil il a su éclaircir les points les plus obscurs de cette ténébreuse histoire.

[1] « Sans les deux cents arquebusiers fournis par la cité d'Édimbourg, dit Keith, les fédérés n'auraient pu rester ensemble une seule nuit. » (T. II.)

[2] *Diurnal of occurrents*, p. 115 ; Keith, t. II; Spotiswood; J. Gauthier, t. II, p. 70.

[3] *Diurnal of occurrents*, p. 114, et *Récit du capitaine d'Inchkeith*, dans Teulet.

[4] *Lettre de Beaton*, dans Laing, citée par J. Gauthier, t. II, p. 71.

[5] Hosack, t. Ier, p. 335.

belles, trompés dans leurs projets, s'étendirent en bon ordre sur une colline qui faisait face à celle occupée par l'armée royale, à un mille seulement de distance, et que séparait l'une de l'autre une étroite vallée. L'armée de la reine se composait tout au plus de deux mille hommes mal armés et sans aucune expérience du métier des armes, vassaux pour la plupart de quelques seigneurs obscurs marchant à leur tête[1]. Les rebelles n'avaient amené aucune pièce d'artillerie, et Bothwell ne pouvait leur opposer que trois fauconneaux qu'il avait empruntés à Dunbar. Au milieu de sa petite armée flottait l'étendard royal, le lion rouge d'Écosse[2]. Plusieurs des défenseurs de la reine, la supposant d'intelligence avec les lords, à cause de l'infâme conduite de Bothwell à son égard, surtout depuis son mariage, ne croyaient pas que l'on en vînt aux mains, tandis que d'autres, tout en détestant le duc, dont ils croyaient que la reine serait bien aise d'être délivrée, ne pensaient pas cependant qu'il fût de son honneur de l'abandonner elle-même sans un grave motif, et ceux-là étaient résolus à défendre courageusement la cause royale.

Plus nombreuse et plus aguerrie était l'armée des rebelles. De deux mille six cents hommes environ, elle avait pour chefs plusieurs des principaux gentilshommes de l'Écosse, tels que les comtes de Morton, d'Athol, de Marr et de Glencairn, les lords Lindsay, Ruthven, Sempil, Sanquhar, Hume, le laird Tullibardine, le prévôt d'Edimbourg, et surtout le laird Kirkaldy de Grange, l'un des plus habiles capitaines de son pays, et le secrétaire Lethington le plus rusé des diplomates. Sur le drapeau blanc des rebelles était peint un cadavre couché, en chemise, au pied d'un arbre vert, ayant à ses côtés un enfant à genoux et les mains jointes, tenant cette inscription : « *O Seigneur, juge et revenge ma cause*[3]. »

Afin d'attirer l'armée royale hors de la forte position où elle était retranchée, les lords envoyèrent de l'autre côté du ruisseau qui coulait au pied de la colline, un détachement de cavalerie pour simuler une attaque. Mais la reine et Bothwell ne se laissèrent pas prendre au piége et défendirent sévèrement à leurs gens d'abandonner leurs postes. Le duc d'Orkney se contenta d'envoyer à l'ennemi quelques décharges de ses pièces de campagne, mais elles furent sans résultat[4].

[1] Les principaux étaient les lords de Ross et Borthwick, les lairds de Blackadder, Wederburne, Langton, Ormiston de Teviotdale, Lauder, Bass, Hatoun et quelques gentilshommes du Merse et du Lauderdale. (J. Gauthier, t. II)

[2] *Mémoires de Melvil.*

[3] *Lettre de Beaton*, dans Laing, *Appendix*, p. 110; *Récit du capitaine d'Inchkeith*, dans Teulet; *Dépêche de du Croc*, Birrel et J. Gauthier, t. II, p. 72.

[4] *Lettre de Beaton*, dans Laing; J. Gauthier.

Du Croc saisit ce moment pour faire de nouvelles tentatives de médiation auprès des chefs des deux armées. S'il fallait en croire les correspondances anglaises, il se serait secrètement rallié au parti des lords, dans l'espoir qu'ils lui avaient donné d'une alliance avec Charles IX et de la remise entre ses mains du prince d'Écosse[1]. On ne saurait toutefois douter du vif désir de l'ambassadeur d'empêcher une collision et de sauver la couronne de Marie[2]. Les lords répondirent que, pour arriver à une entente, il fallait préalablement « que la reine se séparât du misérable qui la tenait en captivité, et qu'alors ils iraient la servir à genoux; ou que Bothwell, sortant des rangs, vînt combattre l'un d'entre eux qui marcherait au-devant de lui et lui soutiendrait qu'il était le vrai meurtrier du roi. Ils ajoutaient que si le premier succombait, il s'en trouverait un second, puis un troisième, et ainsi de suite jusqu'à douze. » « Il est clair, pour plusieurs raisons, qu'ils ne désiraient pas faire de Bothwell leur prisonnier. Le tuer en combat singulier leur paraissait le meilleur, et, connaissant son caractère violent, ils espéraient qu'il accepterait le défi[3]. » Du Croc refusa de se charger d'une telle proposition, et leur demanda s'ils ne pourraient pas trouver quelque autre expédient. Les lords, avec une incroyable effronterie, répondirent qu'ils n'en voyaient pas d'autre, et qu'ils préféraient être brûlés vifs plutôt que de laisser sans vengeance le meurtre du roi. « Si nous ne faisions notre devoir, lui dirent-ils, Dieu nous en punirait[4]. » Du Croc s'étant rendu de sa personne dans le camp royal, supplia la reine d'épargner le sang de ses sujets, qui se « disaient ses très-affectionnés serviteurs. » « S'il en est ainsi, lui répondit-elle, ils le montrent bien mal, en allant à l'encontre de ce qu'ils ont signé[5]...; toutefois, s'ils veulent me reconnaître, je suis prête à leur ouvrir les bras. » Bothwell, s'avançant alors, demanda à l'ambassadeur si c'était à lui seul qu'on en voulait. « Sur la réponse affirmative de Du Croc, il le pria, pour tirer la reine de la peine extrême où elle se trouvait, et aussi pour éviter l'effusion du sang, » de dire aux lords que si l'un d'entre eux voulait s'avancer entre les deux armées, il le combattrait, pourvu qu'il fût de bonne naissance. L'ambassadeur s'y étant de nouveau refusé, Bothwell s'écria d'un

[1] Tytler, t. V; J. Gauthier, t. II, p. 73; Hosack, t. Ier, p. 335.

[2] Du Croc, entièrement circonvenu par les lords rebelles, parut croire un moment que leurs accusations contre la reine n'étaient pas sans fondement.

[3] Hosack, t. Ier, p. 335.

[4] Du Croc était loin de se douter, lorsqu'il répétait ces magnanimes paroles des lords, que Morton et Lethington étaient tous deux les complices du crime dont ils chargeaient le seul Bothwell. (Hosack, t. Ier, p. 335.)

[5] Allusion au *bond* du souper d'Ainslie.

ton brusque « qu'il ne fallait plus alors parler d'accommodement. » Puis se tournant vers Du Croc : « Si vous voulez, lui dit-il fièrement, ne vous rendre partial ni d'un côté ni de l'autre, mais rester simplement juge, vous aurez le plus grand passe-temps qu'ayez jamais eu, et certes vous verrez bien combattre. »

Du Croc n'ayant rien pu obtenir, prit congé de la reine. Elle avait les yeux baignés de larmes. « Jamais d'appointement, s'écrièrent les confédérés, si cet homme ne nous est livré[1]. » « Ce n'est pas contre la reine que nous avons pris les armes, dit Morton, mais contre le meurtrier du roi; qu'il soit puni et nous servirons loyalement la reine. » « Nous ne sommes point ici pour demander pardon, ajouta Glencairn d'un ton farouche, mais bien pour pardonner à ceux qui sont coupables[2]. » A ces mots, tous les lords mirent le morion en tête, et prièrent l'ambassadeur de sortir du camp en le remerciant de ses tentatives de médiation[3].

Les deux armées, s'étant ébranlées, n'étaient plus qu'à une petite distance l'une de l'autre, prêtes à en venir aux mains. Bothwell, montrant un courage digne d'une meilleure cause, formait son ordre de bataille et s'efforçait d'exciter ses soldats par ses paroles et en brandissant son estoc. « Je vis, dit l'ambassadeur en parlant de lui, un grand capitaine parler de grande assurance, et qui conduisait son armée gaillardement et sagement. Je m'y amusai assez longtemps, et jugeai qu'il aurait du meilleur, si ses gens lui étaient fidèles... » Ses ennemis étaient résolus; lui « ne se pouvait assurer de la moitié des siens; et toutefois il ne s'étonnait point[4]. »

La reine ne montrait ni moins de courage ni moins de décision. Vêtue, à la mode écossaise, d'une cotte rouge qui ne lui tombait qu'à mi-jambe, et la tête couverte d'une toque de velours noir, au voile flottant[5], elle parcourait les rangs à cheval, cherchant à communiquer à tous l'ardeur dont elle était animée. « Durant toutes ces menées, dit le capitaine d'Inchkeith, je ne vis jamais homme de plus grand cœur et de plus grand courage que la reine, pour mettre une entreprise en exécution de bataille. » De son côté, un officier anglais, qui ne la quitta pas durant toute cette journée, fut témoin de son intrépidité, et montra son étonnement « de

[1] *Du Croc à Charles IX*, Labanoff, t. VII, p. 115, 120; J. Gauthier, t. II; Hosack, t. Ier, p. 336.

[2] Knox, Spotiswood, Buchanan, Chalmers, Tytler; J. Gauthier.

[3] *Du Croc à Charles IX*, Labanoff, t. VII, p. 120.

[4] *Du Croc à Charles IX*, Labanoff, t. VII, p. 120.

[5] *Drury à Cecil*, 17 juin; J. Gauthier, t. II, p. 74 et 75; *Récit du capitaine d'Inchkeith*, dans Teulet, t. II, p. 308.

ce qu'il se trouvait des gens d'assez peu de cœur pour déserter sa cause[1]. »

Cependant, aucune des deux armées n'osait commencer l'attaque, dans la crainte de perdre une forte position pour courir les dangers d'un assaut. Des deux côtés, on cherchait à gagner du temps; les lords, parce qu'ils avaient le soleil dans les yeux; la reine, parce qu'elle attendait huit cents hommes que devaient lui amener les Hamilton et d'autres barons restés fidèles à sa cause[2]. Enfin soit défiance, soit découragement, l'armée de la reine commença par se débander et par murmurer qu'il fallait en venir à un accommodement. Bientôt, le même désir s'étant emparé de celle des lords, on envoya de nouveau, des deux côtés, des parlementaires[3]. »

Kirkaldy de Grange déclara à la reine, au nom des lords, qu'ils étaient prêts à reconnaître son autorité, pourvu qu'elle donnât l'ordre au meurtrier du roi de se retirer. Bothwell, à ces mots, « proposa de nouveau de combattre corps à corps contre quiconque oserait le charger de ce meurtre[4]. » Le laird Tullibardine, ennemi juré du duc, releva le gant, mais la reine l'écarta, ne le trouvant point d'assez bonne famille. Alors Bothwell désigna le comte de Morton, mais les amis de ce dernier déclarèrent qu'un homme de cette valeur ne pouvait se mesurer avec un homme tel que Bothwell. Enfin, lord Lindsay de Byres, proche parent de Darnley, s'étant présenté, fut accepté. Toutefois, on ne sait pour quel motif, le combat n'eut pas lieu.

Cependant, sur un ordre des lords, qui craignaient l'arrivée des renforts attendus par la reine, leur armée s'était mise en mouve-

[1] *Drury à Cecil*, 17 et 19 juin 1567; *Border correspondence; State papers office*, J. Gauthier, t. II, p. 75.

[2] *Lettre de Beaton*, dans Laing; J. Gauthier, *Récit du capitaine d'Inchkeith*, dans Teulet. — Le capitaine d'Inchkeith, Français, partisan de Bothwell, dit dans sa relation de ces événements dont il fut témoin, qu'au lieu d'un combat singulier entre Bothwell et l'un des lords, la reine désirait plutôt attaquer les rebelles avec toutes ses forces et sans délai, et que plusieurs fois elle donna à Bothwell l'ordre d'avancer. Mais cette conduite ne s'accorde guère avec cette circonstance qu'elle attendait à toute heure des renforts qui auraient changé sa fortune. Elle savait que Huntly et lord John Hamilton avaient passé la nuit précédente à Linlithgow et qu'ils venaient à marche forcée pour la rejoindre avec des forces considérables. Elle savait aussi que deux de ses partisans dévoués, lord Herries et le laird de Lochindar, s'approchaient. Un contemporain, digne de foi, James Beaton, dit que la reine, instruite de ces mouvements, désirait faire traîner en longueur les négociations avec les lords rebelles aussi longtemps que possible. (Hosack, t. Ier, p. 337.)

[3] *Lettre de Beaton;* J. Gauthier. *Récit du capitaine d'Inchkeith*, Teulet, t. II, *Lettre de du Croc*, Labanoff, t. VII.

[4] J. Gauthier, t. II.

ment; et, de son côté, Bothwell avait rangé la sienne en bataille. Mais il vit bientôt qu'il ne fallait pas compter sur des hommes étrangers au métier des armes. Marie, de son côté, comprit que tout était perdu. Elle fit appeler Kirkaldy de Grange. Sous une apparence de respect, les conditions des rebelles devenaient de plus en plus dures. Cette fois, ce n'était plus Bothwell que les lords exigeaient qu'on leur livrât, mais la reine elle-même. Quant au meurtrier de Darnley, ils lui permettaient de se retirer. Si la reine, disait Kirkaldy, veut « se remettre entre les mains des lords et se rendre avec eux à Édimbourg, ils jurent de la servir et de l'honorer comme leur souveraine[1]. » Les amis de Bothwell acceptèrent sans hésiter ces propositions, pourvu qu'il leur fût permis à eux-mêmes de se retirer sans être inquiétés. Quant à la reine, fort peu soucieuse de se séparer de Bothwell, pourvu qu'il eût la vie sauve et la liberté, ainsi que ses partisans[2], elle consentit sans peine, et sans se douter du piége, à se remettre aux mains de ses ennemis. « Les lords, dit l'un des plus profonds et des plus ingénieux historiens de Marie Stuart[3], les lords avaient annoncé qu'ils étaient résolus à mourir ou à prendre Bothwell; ils se souciaient aussi peu de l'un que de l'autre. Bothwell, prisonnier, eût été un grand embarras pour eux. Sa fuite laissait la reine sans défense entre leurs mains. » Kirkaldy avait pour mission de conseiller à Bothwell de s'éloigner jusqu'à ce que la fureur populaire fût calmée, et de lui garantir qu'il ne serait pas poursuivi. Admis en sa présence, il lui glissa dans l'oreille « ce complaisant message, » et pour que rien ne manquât à cette infâme comédie, il lui serra la main. Mais Bothwell n'était pas homme à céder si facilement le terrain. Quant à la reine, avec une aveugle confiance que peut seul expliquer son extrême désir de sortir d'une position inextricable, elle avait consenti sans peine à se livrer aux mains de ces hommes qui l'avaient trahie tant de fois. Elle se joignit à eux pour représenter à Bothwell que, n'ayant plus à compter que sur ses amis, il fallait tout au moins qu'il gagnât du temps et qu'il ne lui restait d'autre parti que la fuite. Plus clairvoyant, Bothwell engagea la reine à se défier des lords et à ne pas se remettre entre leurs mains, parce qu'ils la garderaient prisonnière et la priveraient du trône; et il la conjura de gagner le château de Dunbar, pour y attendre les secours de ses amis. Marie, de plus en plus aveuglée, refusa de suivre ce sage conseil. Pour couper court à cette discussion, et dans la crainte de l'arrivée du lord

[1] Jules Gauthier, t. II.

[2] Elle stipula que tous quitteraient le champ de bataille en sûreté. (*Récit du capitaine d'Inchkeith* et *Lettre de Beaton*, Laing, t. II; Hosack, t. Ier, p. 337.)

[3] Jules Gauthier, t. II, p. 77.

d'Arbroath, dont on annonçait l'approche, Kirkaldy dit à la reine, d'un ton ferme, de hâter le départ de Bothwell « ou qu'autrement elle serait chargée. » Ce fut alors seulement que le duc d'Orkney prit le parti de se retirer. Mais avant de quitter la reine, il lui demanda, en la pressant contre son sein, « si elle ne voulait pas lui garder la promesse de fidélité qu'elle lui avait faite. » Marie lui en donna l'assurance et lui tendit la main comme il mettait le pied à l'étrier. Bothwell, sautant à cheval avec une douzaine de ses amis, « partit au galop, tirant le chemin vers Dunbar[1]. »

Ainsi, cette femme que ses ennemis n'ont cessé de nous montrer comme brûlant d'un amour insensé pour Bothwell, et prête à le suivre, dénuée de tout, jusqu'aux extrémités de la terre, le laisse partir seul, sans verser une larme, sans témoigner un seul regret ni un seul désir de l'accompagner dans sa fuite. Une telle conduite est incompatible avec une passion vraie, tandis qu'elle est parfaitement d'accord avec l'opinion que Marie fut contrainte à ce mariage, et que depuis elle fut la plus malheureuse des femmes[2]. Aussitôt après le départ de Bothwell, la reine, se tournant vers Kirkaldy : « Je me rends à vous, lui dit-elle, aux conditions proposées par les lords ; » et, dans sa trop aveugle confiance, elle lui tendit sa main, que le traître baisa en mettant le genou en terre avec une galanterie toute chevaleresque[3]. Montant alors à cheval, et seulement accompagnée de Marie Seton, une de ses compagnes d'enfance, et d'un écuyer qui tenait la bride de sa monture, Marie se dirigea vers le camp ennemi. A cette vue son armée, déjà débandée, s'enfuit de toutes parts[4], et les lords s'avancèrent respectueusement pour la recevoir. « Milords, leur dit-elle d'une voix assurée, je suis venue à vous non par crainte, ou par doute de la victoire, mais parce que j'ai horreur de verser le sang chrétien, et surtout celui de mes sujets. Je me rends à vous afin de gouverner d'après vos conseils, et avec la confiance que vous m'honorerez comme votre reine[5]. » — « C'est parmi nous, lui répondit d'un ton

[1] *Récit du capitaine d'Inchkeith*, Teulet, t. II, p. 306 ; Hosack, t. Ier, p. 337. « On sait que les confédérés avaient informé quelque temps auparavant le duc de Bedford que leur but était de punir Bothwell pour le meurtre du roi. On voit maintenant que, lorsqu'il fut en leur pouvoir, ils lui permirent de s'échppper. Bien qu'ils n'aient pas fait connaître les motifs de leur conduite, ils sont très-clairs aujourd'hui. Ils ne se seraient pas aventurés à faire le procès à un homme qui pouvait prouver que Morton et Maitland, leurs deux chefs, étaient aussi coupables que lui. » (Hosack, t. Ier, p. 337.)

[2] Hosack, t. Ier, p. 338.

[3] *Mémoires de Melvil.*

[4] *Lettre de Beaton*, citée par J. Gauthier, et *Récit du capitaine d'Inchkeith*, Teulet, t. II.

[5] Keith, t. II, J. Gauthier, t. II.

d'hypocrite respect le comte de Morton en s'agenouillant devant elle[1], qu'est la vraie place de Votre Grâce : et nous sommes prêts à vous servir aussi loyalement que le fit jamais la noblesse de ce royaume à l'égard de vos ancêtres. » Sans le vouloir, Morton ne pouvait rien dire de plus vrai. L'engagement verbal, pris par Grange au nom des lords, fut sur-le-champ ratifié par eux[2]. Marie ne tarda pas à s'apercevoir de l'abominable guet-apens dans lequel elle était tombée. Elle fut bientôt accablée des derniers outrages par une soldatesque déchaînée qui ne voyait plus en elle qu'une reine catholique déchue et prisonnière. « Qu'on la brûle! C'est une prostituée et une meurtrière! » hurlaient les highlanders et les lowlanders en faisant assaut de fanatisme et de barbarie. La hideuse enseigne blanche où était peint le cadavre de Darnley fut déroulée devant ses yeux par un capitaine de mercenaires[3]. A cet horrible spectacle, la reine, indignée, interpella vivement Morton. « Quel est votre dessein, milord? s'écria-t-elle. Si c'est le sang de votre reine dont vous avez soif, il ne tient qu'à vous de le verser : je suis prête à vous l'offrir. Est-il donc besoin de recourir à d'autres moyens pour satisfaire votre vengeance? » Morton jugea qu'il serait plus prudent pour lui et ses amis de ne pas la laisser mettre en pièces sous leurs yeux. Il la plaça sur-le-champ sous la protection d'une garde sûre[4]. Pour la seconde fois, Marie était tombée entre les mains des scélérats qui avaient présidé aux meurtres de Riccio et de Darnley, et qui avaient tenté plusieurs fois de la renverser du trône.

Il était nuit. Les lords, avec leur armée, se mirent en marche vers Édimbourg. Marie, à cheval, ayant à ses côtés Morton et Athol, s'avançait avec peine au milieu d'une multitude en armes qui l'accablait d'injures et d'imprécations. Pour comble d'outrage, deux mercenaires qui marchaient devant elle avaient déployé, tendu au bout de leurs lances, l'étendard où était peint le cadavre de Darnley. A cette vue, la reine se trouva mal et faillit tomber de cheval[5]. Le laird de Grange, qui, au milieu de ses trahisons, avait gardé quelques instincts chevaleresques, et qui, plus tard, devait se rallier à la cause de Marie et mourir pour elle, Grange ne put assister d'un cœur froid à un tel spectacle. Plusieurs fois, au galop de son cheval,

[1] « Elle fut reçue, dit M. Hosack. par le comte de Morton avec les plus ardentes expressions de loyauté et d'attachement. » (P. 338.)

[2] Goodall, Chalmers, Tytler; J. Gauthier, t. II, p. 79.

[3] *Mémoires de Melvil;* Herries; *Drury à Cecil*, 19 juin 1567; *State papers office;* J. Gauthier; Hosack, t. Ier, p. 339; Meline, *Mary queen of Scots*, etc., p. 197-199.

[4] *Lord Scrope à Cecil*, 17 juin; *State papers office;* miss Strickland, t. V; J. Gauthier, t. II, p. 79.

[5] Buchanan, Calderwood, J. Gauthier.

il s'élança impétueusement sur ces misérables, et les écarta en les frappant du plat de son estoc.

Pendant ce temps-là, l'intrépide Marie, loin d'être intimidée, s'écriait avec autant de courage que d'imprudence qu'elle serait bientôt vengée par les Hamilton, et arrêtant brusquement son cheval par la bride, elle déclara « qu'elle ne ferait pas un pas de plus en compagnie des parjures et des traîtres qui avaient violé leurs promesses[1]. » Mais, bon gré mal gré, il fallut que la malheureuse princesse se remît en marche. Chemin faisant, elle donnait un libre cours à sa colère. Elle adressa des reproches véhéments à Lindsay sur sa conduite passée, et lui tendant la main, elle lui dit « de grande furie : » — « Par cette main qui est dans la vôtre, j'aurai votre tête. Elle menaça Morton et Athol de sa vengeance, et « ne parla jamais que de les faire tous pendre et crucifier[2]. »

De telles menaces ne pouvaient qu'augmenter la peur et partant la cruauté de ses ennemis. Ce fut ainsi que l'infortunée Marie, au milieu des outrages et des blasphèmes que vociférait contre elle une soldatesque en délire, fut conduite à Édimbourg. Brisée d'émotion et de fatigue, elle chancelait sur sa monture et, de temps en temps, l'arrêtant par la bride, elle faisait halte pour interroger d'un regard les profondeurs de la nuit, espérant sans cesse voir briller enfin l'épée des Hamilton.

Vain espoir! Pas un de ses défenseurs n'osa se montrer, pas une épée ne sortit du fourreau. Pour comble de barbarie les lords firent, dit-on, passer leur victime en vue des ruines de Kirk of Field. A dix heures du soir[3], le triste cortége entrait dans Édimbourg à la lueur

[1] Un des rebelles lui répondit ironiquement que si elle s'arrêtait pour attendre les Hamilton, c'était peine perdue, car à plusieurs milles on n'apercevait l'ombre d'un homme armé. (Miss Strickland, t. V; Tytler; J. Gauthier.

[2] *Récit du capitaine d'Inchkeith*, Teulet, t. II, p. 308; *Drury à Cecil*, 18 juin 1567; *State papers office; du Croc à Catherine de Médicis;* Teulet, t. II, p. 310; Hosack, t. Ier, p. 339. « Les ennemis de Marie n'ont pas manqué de se prévaloir de cet incident comme d'une preuve de son caractère violent et vindicatif. Ils oublient que Marie avait proféré de semblables menaces pendant la rébellion de Moray et après le meurtre de Riccio ; mais que ses promesses de vengeance furent les seules qu'elle ne tint jamais. » (Hosack, t. Ier, p. 339.) Voici la description que donne miss Strickland d'un portrait original de Morton, conservé en Ecosse, à Dalmahoy-house : « Il porte un chapeau genevois, mais qui ne cache ni les vilains contours de son front déprimé, ni le sinistre regard de ses petits yeux gris perçants, sous de longs sourcils rouges en broussailles. Les lignes de son nez crochu expriment la ruse et la cruauté. Sa longue lèvre supérieure, sa bouche creuse et son menton plat et carré sont masqués par une moustache et une barbe rouges. L'expression générale de cette physionomie est fort repoussante et annonce l'hypocrite, le sensuel, l'avare et l'assassin. » (Miss Strickland, *Lives of the queens of Scotland,* vol. V.)

[3] *Récit du capitaine d'Inchkeith.*

des torches. Une multitude immense, que le bruit des événements de la journée tenait encore sur pied, était répandue sur les places et les carrefours. Les lords, au lieu de conduire rapidement la reine à Holyrood pour la mettre plus tôt à l'abri des insultes de la populace, se donnèrent le cruel spectacle de la promener par les rues. Les cheveux épars, les yeux étincelants de colère et de larmes, le visage pâle et défait, se tenant à peine à cheval, et n'ayant pour tout costume que la cotte écossaise qui lui tombait jusqu'aux genoux, ce fut en ce misérable état que les lords livrèrent leur reine en proie à la curiosité et aux insultes d'une populace aussi fanatique que féroce. « Au feu la prostituée! Au feu la parricide! » hurlait la foule en la menaçant avec des gestes furieux. « La reine supporta ces outrages avec patience; elle montra la résignation d'une chrétienne et l'attitude d'une reine[1]. » — « Je suis votre reine, s'écriait-elle dans l'espoir de ramener à elle ce peuple égaré, je suis votre princesse naturelle; ne me laissez pas maltraiter de la sorte[2]. » Les lords, après l'avoir promenée ignominieusement de rue en rue, la conduisirent enfin chez le prévôt. Là, on lui offrit à souper; mais bien qu'elle n'eût pris aucun aliment depuis vingt-quatre heures, elle « ne voulut oncques rien goutter, ains s'en alla à sa chambre[3]. » C'était la geôle étroite où étaient enfermés les malfaiteurs avant de subir leur jugement. Elle y fut mise sous les verrous, sans un seul de ses serviteurs et sous la garde du farouche Lindsay. Outrée de colère, et moins soucieuse de sa vie que de sa dignité de reine, elle éclata en sanglants reproches contre son geôlier et les comtes d'Athol et de Morton. Ce fut en ce violent état qu'elle passa la nuit. Dans un paroxysme de fièvre, elle s'élança vers la fenêtre et cria au secours. Mais aucune voix ne répondit à cet appel désespéré. Lorsque le jour parut et qu'elle put juger, au bruit qui se faisait autour de sa prison, que la foule s'assemblait, elle se précipita de nouveau à la fenêtre « en criant à l'aide et au secours[4]. » Le premier objet qui frappa sa vue, ce fut encore la hideuse enseigne blanche où était peint le cadavre de Darnley, et que haussaient au bout de leurs lances les deux féroces mercenaires. A ce spectacle, éperdue, dans un transport de délire, elle mit en lambeaux ses vêtements, et se penchant en dehors, en poussant des cris de douleur comme une pauvre insensée : « Bon peuple, s'écria-t-elle d'une voix suppliante, ou prenez ma vie, ou arrachez-moi aux mains de ces traîtres qui m'ont

[1] Crawford; J. Gauthier.

[2] *Mémoires de Melvil;* Herries; *Lettres de Drury à Cecil;* Buchanan; Calderwood; *Balfours' Annals*, Chalmers; J. Gauthier, t. II, p. 81.

[3] *Récit du capitaine d'Inchkeith.*

[4] *Récit du capitaine d'Inchkeith;* Hosack, t. Ier, p. 339.

si cruellement outragée. » — « Son visage, dit un témoin, était inondé de larmes, ses cheveux flottaient en désordre, et la plus grande partie de son corps était nu jusqu'à la ceinture ; son état était si misérable qu'aucun homme ne pouvait la regarder sans être ému de compassion[1]. » Elle resta ainsi quelque espace de temps. Enfin, ayant aperçu Lethington, elle le supplia, « au nom de Dieu, » de monter auprès d'elle. Après l'avoir tancé doucement sur sa conduite, elle le supplia de rappeler aux lords les engagements qu'ils avaient pris envers elle, et d'obtenir la convocation des États, auxquels, disait-elle, elle soumettrait sa cause, et dont elle accepterait le jugement, pourvu qu'il lui fût permis de comparaître devant eux en personne[2].

Cependant la partie saine du peuple, qui avait conservé quelque respect pour la royauté, s'était émue des indignes traitements que faisaient subir à la reine quelques lords factieux. Les bourgeois se réunissent autour de la maison du prévôt, ils s'écrient qu'il faut déployer le drapeau bleu de la ville[3], et arracher la reine aux mains des rebelles. Les lords, alarmés de ce revirement des esprits, se hâtèrent d'aller « réconforter, par de bonnes paroles[4], » leur captive. Ils osèrent lui soutenir qu'ils n'avaient eu nullement l'intention de porter atteinte à son autorité. Dans la crainte d'un soulèvement contre leur tyrannie, ils s'abaissèrent jusqu'à la supplier de faire retirer la foule, en lui promettant en retour de la conduire à Holyrood et de lui rendre la liberté. Ils se montrèrent plus doux en paroles ; ils lui permirent même de changer de vêtements, et la trop crédule Marie se laissa prendre au piége encore une fois. Mais l'émotion avait été trop grande parmi le peuple pour se calmer tout à coup, et la foule ne finit par s'écouler qu'à la fin de la journée[5].

Effrayés de l'attitude du peuple, les lords, vers les neuf heures du soir, jugeant qu'il serait peu prudent de laisser leur prisonnière à Édimbourg, la conduisirent à Holyrood, en traversant Canongate. Elle marchait à pied, entre Morton et Athol, sous l'escorte de trois cents arquebusiers. « Elle était habillée d'une robe de nuit de couleur variable, dit un témoin oculaire, et accompagnée de mesdemoi-

[1] *Beaton à l'archevêque de Glasgow*, 17 juin 1567, dans Laing, t. II; *Récit du capitaine d'Inchkeith*, Teulet, t. II, p. 306 ; Hosack.

[2] *Du Croc à Charles IX*, Labanoff, t. VII, p. 122, 123 ; *Instructions de Marie et réponse de ses commissaires*, dans Goodall, t. II ; Anderson, Chalmers et J. Gauthier.

[3] *The blue blanket, la bannière bleue* autour de laquelle étaient tenus de se grouper les membres de toutes les corporations d'Édimbourg. (J. Gauthier.)

[4] *Récit du capitaine d'Inchkeith.*

[5] *History of the blue blanket* et *History of James the sext,* citées par J. Gauthier. *Du Croc à Charles IX;* Teulet.

selles Sempil et Seton, avec quelques autres de sa chambre[1]. » L'horrible enseigne flottait encore devant elle, portée par les deux atroces mercenaires à pied[2], et des mégères en guenilles, soudoyées par la faction de Moray, l'accablaient d'injures et d'imprécations jusqu'à la porte de l'abbaye. « Pendant ce temps-là, dit Drury, dont le témoignage est précieux à recueillir, elle montra un grand courage, et protesta, comme elle fait encore, de sa complète innocence, avec des larmes dans les yeux et des paroles passionnées, et en s'adressant elle-même au peuple qui se pressait autour d'elle, et paraissait profondément ému aux cris qui s'élevaient sur son passage[3]. »

La surveillance dont la reine fut l'objet à Holyrood ne fut pas moins rigoureuse que dans la maison du prévôt. Elle trouva pourtant moyen de confier secrètement à une de ses femmes la mission de prier Balfour de lui garder fidèlement la citadelle, et Lethington de la prendre en pitié et de ne point user de tant de rigueur à son égard[4]. » Elle ignorait encore, la trop confiante princesse, et la récente trahison de Balfour et les nouvelles perfidies de l'homme qu'elle avait préservé de la dague de Bothwell.

Les lords inquiets, dès la matinée, des dispositions de la bourgeoisie, avaient résolu de mettre leur prisonnière à l'abri d'un coup de main, et, en violation des conditions auxquelles elle s'était livrée à eux, de la transférer sur-le-champ dans une forteresse à une grande distance d'Édimbourg[5]. Ils avaient signé un *bond*, le jour même (16 juin), par lequel, après avoir accusé de nouveau Bothwell du meurtre du roi, du rapt sur la personne de la reine et de projets criminels contre la vie du prince royal, ils déclaraient que : « mus et contraints *par l'obéissance due à leur souveraine*, » et par les justes causes qu'ils venaient d'énumérer, ils avaient pris les armes pour venger le meurtre de Darnley sur Bothwell et ses complices et pour arracher la reine à leurs mains[6]. Il était difficile de pousser plus loin le cynisme et l'hypocrisie. Les régicides qui avaient trempé dans le meurtre de Darnley osaient encore demander le châtiment de Bothwell, eux qui venaient de le laisser fuir pour ne pas se compromettre! Ils osaient s'indigner de l'outrage qu'il avait fait subir à la reine après ceux qu'ils venaient eux-mêmes de lui infliger[7] !

[1] *Récit du capitaine d'Inchkeith.*

[2] *Lettre de Du Croc à Charles IX;* Labanoff, t. VII, p. 123; Hosack, t. Ier, p. 340.

[3] *Drury à Cecil*, 18 juin; *State papers office;* J. Gauthier, t. II, p. 85.

[4] *Lettre de Beaton*, dans Laing, *Appendix;* J. Gauthier; Hosack, t. Ier, p. 340.

[5] Hosack, t. Ier, p. 340.

[6] *Bond of association*, 16 juin 1567; Anderson, t. Ier, et J. Gauthier, t. II, p. 82.

[7] J. Gauthier.

Mais comment justifier aux yeux d'une nation encore fidèle cette énormité de jeter en prison une souveraine? Jusqu'alors les rebelles avaient eu soin de présenter invariablement la reine comme victime de l'ambition et de la brutalité de Bothwell. A partir de ce moment, ils changent de tactique. Bothwell n'est plus un ravisseur, mais un amant que la reine aime follement. La reine, à les en croire, a été complice du rapt, et tout dans sa conduite et ses protestations n'a été qu'une haute comédie. Refuse-t-elle de prendre la moindre nourriture dans la maison prévôtale? « C'est qu'elle a fait vœu, disent-ils, de ne rien manger avant d'avoir revu son criminel mari[1]. On sait pourtant avec quelle décision et quelle facilité elle vient de se séparer de Bothwell à Carberry. Lethington n'en soutient pas moins que, « dans l'extrémité où elle est, elle ne demande rien, sinon qu'on la mette avec Bothwell dans un navire, pour les envoyer où les conduira la fortune[2]. » Enfin, Morton prétend qu'il a surpris une lettre écrite par la reine dans la maison du prévôt, lettre adressée à Bothwell, et dans laquelle elle l'appelle « son cher cœur, » et lui promet de ne jamais l'abandonner[3].

La faction de Moray affirme, de plus, que Marie, depuis le départ de son complice, refuse d'ordonner le châtiment des meurtriers, et que, sur ce point, elle est intraitable.

Leur conclusion est que la reine protége Bothwell et ses complices, et que, si « on lui laisse le gouvernement du royaume, elle se livrera à sa passion désordonnée, et précipitera la ruine de l'État. » En conséquence, ils décident, d'un avis commun, « qu'elle sera séquestrée temporairement jusqu'à ce que les meurtriers aient été punis, » et ils choisissent le château de Lochleven[4]. Cet

[1] Miss Strickland, t. V, et J. Gauthier.

[2] *Du Croc à Catherine de Médicis. Lettres de Marie Stuart*, publiées par Teulet.

[3] *Mémoires de Melvil* et J. Gauthier. Kirkaldy s'indigna de cette infâme violation des articles qui avaient été souscrits entre la reine et les lords. « Mais, à ses remontrances, les confédérés avaient une réponse toute prête. C'était envers eux qu'on avait manqué de bonne foi. Car la reine les avait trompés, disaient-ils, en écrivant à Bothwell une lettre qu'ils avaient interceptée et dans laquelle elle l'appelait « son cher cœur, qu'elle n'oublierait ni n'abandonnerait. » La lettre, il va sans dire, avait été fabriquée par eux, et ce fut *cette preuve* qui calma la colère du laird de Grange. (Melvil, p. 84; Hosack, t. I[er], p. 340.) Robertson n'accorde aucun crédit à cette prétendue lettre. (Vol. III, *Dissertation;* voir aussi Hume, chap. XXXIX.) Jamais, d'aileurs, les lords ne la produisirent depuis, lors de l'examen des lettres de la cassette, et c'est là une nouvelle preuve qu'ils ne reculaient jamais devant un faux. Si la lettre eût été authentique, ils n'eussent pas manqué de la produire à York et à Westminster.

[4] « Comme nous n'avons pas trouvé, disaient-ils, de place plus convenable, pour la demeure de Sa Majesté, que le château de Lochleven, nous ordonnons et commandons à Patrick lord Lindsay de Byres, à William lord Ruthven, et à Wil-

acte parut si énorme, même à ces hommes qui ne reculaient devant rien, qu'il ne se rencontra que six ou sept nobles pour le signer : Morton, Athol, Marr, Glencairn, Sempil, Ochiltree et le jeune master de Graham[1].

Les instants étaient précieux pour les conjurés. Il leur fallait assurer au plus tôt leur honteuse victoire. La population bourgeoise d'Édimbourg pouvait se soulever d'un instant à l'autre en faveur de la royale captive; les Hamilton et les Gordon, à la tête d'une petite armée, tenaient la campagne à peu de distance, et pouvaient en un clin d'œil fondre sur Édimbourg pour enlever la reine[2]. A peine la malheureuse princesse était-elle enfermée depuis une heure sous les épaisses murailles d'Holyrood, que les sbires des lords, entrant brusquement dans sa chambre, l'enveloppèrent à la hâte « dans un vêtement d'étoffe grossière et de couleur sombre, » et la saisissant par-dessous les bras, l'enlevèrent de sa chambre malgré sa résistance et la portèrent sur le dos d'un cheval. Aussitôt elle fut entourée d'une troupe de cavaliers armés jusqu'aux dents que commandaient deux de ses plus implacables ennemis, Lindsay et le jeune Ruthven. On partit à franc-étrier et lorsque l'on eut atteint les bords du Forth, un bateau qui attendait la reine et son escorte, les transporta de l'autre côté du fleuve, où stationnaient des chevaux frais. Reprenant aussitôt leur course impétueuse, les deux lords, sans laisser à la reine le temps de reprendre haleine, lui firent parcourir trente milles en une seule nuit, tant ils avaient hâte de mettre leur proie en lieu sûr. Peu s'en fallut que Marie ne fût sauvée. Plusieurs de ses amis, les lords Yester, Seton et Borthwick avec les lairds de Bass, de Waughton, de Wederburne, de Langton et de Blackadder, ayant appris qu'elle était traînée captive à Lochleven, étaient montés à cheval avec une nombreuse troupe bien armée et s'étaient lancés à bride abattue sur la trace des ravisseurs. A peine Lindsay et Ruthven, malgré leur extrême diligence, les distançaient-ils de deux ou trois milles. La reine était à bout de forces. Aux premières lueurs de l'aube, en voyant se dresser dans le lointain la crête des montagnes baignées

liam Douglas de Lochleven, d'y transporter Sa Majesté, de l'y enfermer, de la tenir en sûreté et de ne pas permettre qu'elle en sorte, ni qu'elle ait aucune intelligence avec qui que ce soit, ni qu'elle envoie des avis à aucun être vivant, si ce n'est en leur présence ou par leur commandement, ou avec la permission des députés du conseil. Ils en répondront devant Dieu, et sur ce qu'ils doivent au peuple et à leur pays. Le présent écrit leur servira de warrant. » (Keith, t. II; Laing; J. Gauthier, t. II, p. 84.)

[1] « Laing, ajoute lord Sanquhar, et Keith, lord Hume. » (J. Gauthier.) Athol et Sempil étaient catholiques. Ce ne fut donc pas le fanatisme qui les guida, mais leur seule ambition, comme du reste tous les autres. (*Ibidem.*)

[2] Chalmers, t. III; miss Strickland, t. V; J. Gauthier, t. II, p. 85.

par le Lock-Lhomond, elle devina sans peine quelle prison lui était destinée. C'était Lochleven, la formidable forteresse carrée, aux épaisses murailles, bâtie sur une île, que rendaient deux fois imprenable les eaux d'un lac profond, de dix à douze milles de circonférence[1]. Quel sombre désespoir s'empara du cœur de la pauvre princesse! Elle était tombée aux mains de ses pires ennemis, les Douglas, et elle savait trop bien qu'ils seraient aussi inaccessibles pour elle à la pitié que les fortes murailles du château le seraient à un coup de main de ses amis. La châtelaine, une Douglas, était la sœur du comte de Marr, et la mère de Moray qu'elle prétendait être, malgré sa bâtardise, l'héritier légitime du trône. Lindsay avait épousé l'une des filles de la dame de Lochleven; le jeune comte de Ruthven était allié aux Douglas et enfin le laird de Lochleven était l'un des héritiers éventuels de Morton. « Il semblait que les conspirateurs eussent voulu donner à la vindicative tribu des Douglas sa revanche sur la descendante des Stuarts[2]. » Marie, comprenant toute l'étendue de son malheur, refusa d'entrer dans la barque. Mais il fallut qu'elle obéît à la menace pour n'avoir pas à céder à la force. Au moment où le pont-levis s'abaissait sur elle, le parti qui courait à toute bride pour la délivrer arrivait à Kinross, village à peu de distance du lac. Tout espoir était perdu.

Tel fut le quatrième acte de ce drame dont les ennemis de Marie Stuart préparaient de si longue main le dénoûment. Telle fut l'issue de cette nouvelle conspiration des lords écossais pour précipiter sa ruine. Ils n'ont cessé de dire, et quelques historiens, échos trop complaisants de leurs mensonges, n'ont cessé de répéter que sa chute ne doit être attribuée qu'à ses fautes et à ses erreurs, et surtout à son mariage avec Bothwell. C'est tenir bien peu de compte de la vérité historique, et du caractère et de la conduite des ennemis de Marie. Quelle faute avait-elle commise, lorsque les lords écossais s'arrogèrent le droit de disposer de sa couronne pendant son séjour en France? Lorsque l'ambitieux et perfide Moray, pour usurper le trône de cette sœur qui l'avait comblé d'honneurs et de biens, poussa Élisabeth à lancer une flottille afin de s'emparer d'elle lors-

[1] « L'île du Lochleven n'est plus, aujourd'hui, qu'un désert couvert de pierres et de broussailles, et le château qu'une ruine désolée. » Le château se composait autrefois d'un grand donjon carré, encore debout, qui servait d'habitation aux seigneurs du lieu, et qui se dressait à l'angle nord-ouest de la cour, entourée d'une haute et forte muraille. Aux trois autres angles du château, « s'élevaient trois tours, dont l'une, celle du sud-est, snbsiste encore en partie. C'est, dit-on, celle où fut enfermée Marie Stuart. » Telle est la description que donne M. Jules Gauthier, d'après les vestiges qui restent du château et les souvenirs qu'il a recueillis sur place.

[2] Jules Gauthier, t. II, p. 87.

qu'elle faisait voile vers l'Écosse? Quels étaient les crimes de Marie, lorsque Moray et ses complices, furieux d'être écartés des affaires par son mariage avec Darnley, prirent les armes contre elle, dans le but de l'enlever et de la détrôner? De quel crime s'était-elle rendue coupable lorsque la faction de ce même Moray, pour reconquérir le pouvoir, assassina Riccio qui l'en écartait, tint la reine prisonnière, promit de donner sa couronne à Darnley et délibéra s'il fallait la mettre à mort ou l'enfermer dans une forteresse pour le reste de ses jours[1]. Tant qu'elle permit à la faction dominante de diriger les affaires du royaume, on lui accorda la paix; dès que, par son mariage avec Darnley, elle se fut déclarée indépendante, Moray et sa faction se tournèrent aussitôt contre elle, sous prétexte que leur religion était menacée, et les conspirations succédèrent aux conspirations jusqu'à sa chute. L'histoire ancienne et l'histoire moderne n'offrent pas d'exemple d'hommes plus pervers que ceux par lesquels cette révolution fut accomplie. A toute l'énergie du Nord ils unissaient toute la perfidie du Midi. « Courtisés à cette époque de réforme par la France et par l'Angleterre, ils étaient également prêts à accepter l'argent de ces deux puissances et à les trahir tour à tour. » Deux minorités successives avaient laissé le champ libre à leur ambition et à leurs rapines; ils avaient maintenant la perspective de voir s'ouvrir une troisième minorité. Afin d'assurer pour des années le triomphe de leur faction, il leur suffisait de détruire la réputation de la reine[2].

Quels furent les accusateurs de Marie Stuart, sinon les assassins de Riccio et de Darnley? Toutes les preuves artificieusement accumulées contre elle se sont évanouies peu à peu, grâce à de précieuses et nouvelles découvertes, grâce à l'examen plus attentif et plus désintéressé de la critique moderne. L'assassinat de Darnley ne doit être imputé qu'à la noblesse turbulente et sanguinaire de l'Écosse, et Bothwell ne fut, à vrai dire, entre ses mains qu'un aveugle instrument. Quelle nécessité pour la reine de commettre ce meurtre, puisqu'il lui était si facile de divorcer après avoir rétabli la juridiction du primat, de l'archevêque de Saint-André, et en obtenant l'adhésion de la plus haute noblesse du royaume? L'acquittement de Bothwell par le jury, qui se prononça en sa faveur à l'unanimité, la sanction de cette sentence par le parlement, la déclaration des nobles en faveur de l'innocence de Bothwell, tout dut faire croire à la reine que celui qui s'était montré jusque-là le plus dévoué de ses sujets n'était pas plus coupable qu'elle-même. Le mariage de la reine

[1] J. Gauthier, t. II.
[2] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, t. Ier, p. 332.

avec le meurtrier de Darnley fut projeté de longue main par la faction de Moray, afin de la détruire ensuite par le poison de la calomnie. Le *bond* du souper d'Ainslie, souscrit par vingt-huit des plus grands seigneurs du royaume, ouvrit pleine carrière à l'audace et à l'ambition de Bothwell. Et lorsque, par le rapt, par la lecture du *bond* qui approuvait le mariage, et par les pratiques de la magie, si puissante sur les imaginations du temps, le bandit eut triomphé des résistances de la reine et l'eut traînée à l'autel, alors la plupart de ces mêmes hommes qui avaient donné leur adhésion à ce mariage et déclaré Bothwell innocent, furent les premiers à l'accuser du régicide et à semer le bruit que la reine était sa complice. « Cette monstrueuse union, on peut l'affirmer, ne fut donc pas la cause de la révolte des lords; elle n'en fut que le prétexte[1]. » Et ce prétexte, qui l'avait fait naître, sinon ces mêmes lords? « Tous ces complots se ressemblent, dit, avec autant de vérité que d'autorité, l'un des plus récents historiens de Marie Stuart, M. Jules Gauthier : c'est la même mise en scène, les mêmes conspirateurs, le même but et les mêmes causes. Et ces causes sont : la cupidité des nobles, leur crainte de perdre tôt ou tard les biens qu'ils avaient usurpés sur l'Église et la couronne, la haine furieuse des ministres de la réforme contre le papisme, et, par-dessus tout, l'or et les puissantes intrigues de l'Angleterre; c'est aussi, on ne peut le méconnaître, l'excessive confiance de Marie, et sa facilité à pardonner à des traîtres qui ne profitaient de sa clémence que pour conspirer de nouveau. En sorte qu'un historien a pu dire avec raison que les quelques années du règne de Marie Stuart « ne furent qu'une série de complots et de pardons[2]. »

Il nous reste à parler des dernières péripéties de ce drame terrible, qui se dénoue, à Langside, par la chute finale de la reine, et par sa fuite en Angleterre.

CHANTELAUZE.

[1] J. Gauthier, t. II, pp. 87 et 88.
[2] Chalmers.

La suite prochainement.

LE

VÉNÉRABLE J.-B. DE LA SALLE

INSTITUTEUR (1651-1719)

J'ignore s'il est saint aux yeux de la religion, mais il est un héros aux yeux de la saine politique.

DE BONALD.

L'enseignement élémentaire des classes laborieuses, qui a reçu de nos jours le nom d'instruction primaire, a été souvent considéré à tort comme un des bienfaits que nous devons aux principes démocratiques que croit avoir inaugurés la révolution de 1789. Cette idée de civilisation et de moralisation par l'instruction n'est cependant pas, comme l'a prétendu autrefois l'école dite libérale et comme le prétend aujourd'hui l'école socialiste, une découverte que nos prédécesseurs n'avaient pas pressentie.

L'éducation du peuple, en général, et des classes pauvres en particulier, avait déjà, dès le huitième siècle, éveillé l'attention de l'Église et des rois.

Une étude, même superficielle des faits, ne laisse aucun doute à cet égard à un esprit impartial ; mais l'œuvre forcément interrompue par les désastres des diverses invasions fut toujours reprise aussitôt que la tranquillité d'une phase de paix rendait le calme aux esprits et aux corps.

L'égalité chrétienne a une avance de dix-huit cents ans sur l'égalité civile, et les évêques du moyen âge fondaient et entretenaient les écoles d'enfants pauvres avec le principe absolu de la gratuité; et l'obligation aux parents d'en faire profiter leurs enfants fut par eux imposée par tous les moyens moraux dont ils disposaient.

L'enseignement de la religion était complété par celui de la lecture, de l'écriture et plus tard du calcul et du chant.

La découverte de l'imprimerie et celle de la fabrication du papier, remplaçant le parchemin, avaient donné de grandes facilités à l'enseignement de la lecture et avaient popularisé l'art de l'écriture.

Ce qui manquait, c'était une pépinière non interrompue d'instituteurs capables et honorables qui consentissent à remplir ces fonctions toute leur vie, et non comme un pis aller et par hasard.

Dès la fin du dix-septième siècle, le vénérable de la Salle combla cette lacune immense par la fondation de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne : religieux séculiers, liés par des vœux dont l'un leur interdit d'aspirer au sacerdoce, condition essentielle pour persévérer utilement dans l'ordre d'idées qui avait présidé à la création de l'Institut.

Dans les dernières années du dix-septième siècle, le 24 février 1688, un chanoine du diocèse de Reims vint, à la sollicitation du curé de la paroisse de Saint-Sulpice, prendre à Paris la direction d'une école de garçons, située dans une pauvre maison de la rue Princesse.

Les succès obtenus par l'abbé de la Salle dans la création des écoles de Reims, de Laon, de Rouen, de Rethel et de Guise, avaient attiré l'attention de ceux que préoccupait l'éducation des enfants du peuple, et le curé de Saint-Sulpice, M. de la Barmondière, était de ce nombre [1].

Quelques détails sur la famille et les antécédents de l'abbé de la Salle nous paraissent ici nécessaires avant d'entrer dans le récit de sa vie active et d'aborder l'exposition de ses méthodes d'enseignement.

Jean-Baptiste de la Salle naquit en 1651, à Reims, où son père exerçait les fonctions de conseiller du roi au présidial. Il était l'aîné de sept enfants, dont quatre se consacrèrent à la vie religieuse. Après d'excellentes études, il succéda, avant l'âge de seize ans, au canonicat de l'un de ses parents, Pierre Dozet, chanoine et chancelier de l'université de Reims, qui se démit en sa faveur après cinquante-trois ans d'exercice, et mourut l'année suivante. Il fut envoyé par son père à Paris pour poursuivre ses études et obtenir le grade de docteur. Entré en 1670 au séminaire de Saint-Sulpice, il perdit sa mère en 1671 et son père en avril 1672. Devenu par ce double événement chef d'une famille de six enfants, il dut quitter

[1] *Vie du vénérable J.-B. de la Salle*, par un frère. — Fleury, Rouen, 1874. — *Histoire du vénérable J.-B. de la Salle*, par M. Ravelet, Palmé, Paris, 1874.

le séminaire et revenir à Reims pour s'occuper de ses frères et sœurs. A cette époque, une partie de sa famille tenta, en lui montrant ses nouveaux devoirs, d'ébranler sa vocation; mais, quoiqu'il ne fût alors engagé que dans les ordres mineurs, sa résolution était prise.

Il fut peu après ordonné sous-diacre à Cambrai, en 1672, à l'âge de vingt et un ans. Reçu plus tard licencié en théologie à Reims, il fut ordonné diacre en 1677. Il était lié d'amitié avec un riche bourgeois, chanoine de Reims, M. Roland, qui consacrait toute sa fortune et tout son temps à l'éducation et à l'instruction d'une quantité d'orphelins et d'orphelines de la ville.

Tout en le secondant dans ses études, M. de la Salle se préparait à la prêtrise, et fut ordonné, le 9 avril 1678, à Reims, par Mgr Letellier, archevêque, frère de M. de Louvois. L'école dont il avait consenti à accepter la direction à Paris, à la sollicitation du curé de Saint-Sulpice, enseignait deux cents enfants.

Le temps y était partagé entre les leçons de l'instituteur et le travail dans une manufacture de laine, sous la direction d'un habile ouvrier; en un mot, une véritable école professionnelle. L'abbé qui dirigeait cette école n'avait pas les qualités de l'instituteur et était médiocrement secondé par un jeune homme de peu d'expérience.

L'abbé de la Salle, au contraire, qui avait fondé huit ans auparavant, à Reims, l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, s'était acquis une notoriété pédagogique, et le clergé de Paris avait dès longtemps un vif désir de mettre à profit ses méthodes en appelant dans les écoles les Frères de son Institut.

Il est nécessaire d'entrer dans quelques détails de l'organisation de cette école, la première fondée à Paris.

Avant la prise de possession par les Frères, les enfants étaient tous placés dans une même salle où chacun d'eux recevait individuellement les leçons du maître.

L'abbé de la Salle leur fit subir lui-même un sérieux examen, à la suite duquel il les divisa en trois catégories principales, en rapport avec leur aptitude et leur degré d'instruction.

Chacune d'elles eut un maître spécial et une classe séparée.

Le règlement détermina avec soin le moment de la rentrée des classes et celui de la sortie; les heures des leçons et celles du travail manuel furent distribuées et combinées avec intelligence. La surveillance, de la part des Frères, devait être continuelle. C'est par leur exemple qu'ils devaient surtout habituer les élèves à l'amour de l'ordre et à l'obéissance aux moindres prescriptions du règlement.

La connaissance de la religion était le but essentiel de l'Institut,

chaque jour les Frères expliquaient le catéchisme, et deux fois par semaine de jeunes prêtres de Saint-Sulpice contrôlaient et corroboraient cet enseignement.

Le vénérable de la Salle bannit de ses écoles l'étude du latin comme inutile aux enfants qui les fréquentaient. La sollicitude qu'il portait aux membres de son Institut lui donna l'ingénieuse idée, pour les soulager, de l'invention d'un petit instrument propre à remplacer les appels de la voix, soit pour commander les différents exercices, soit pour rappeler l'attention des enfants pendant les classes. De même que le clairon du soldat sonne la diane, appelle aux différents exercices à la caserne et indique les divers mouvements sur le champ de manœuvre; de même le *signal*, petit instrument de bois qui produit un bruit crépitant, tient lieu de maints appels et donne aux enfants, suivant un son unique ou des sons répétés, tous les ordres nécessaires. Il va sans dire que cet instrument si utile est encore employé dans les écoles des Frères, et que son usage est pour les instituteurs un grand adoucissement.

Sentant la double nécessité de s'attacher des hommes d'une vocation éprouvée et d'une capacité véritable pour l'enseignement, il avait fondé à Reims une école normale et à Vaugirard un noviciat; le 1er novembre 1692, il installa ses six premiers novices.

Les écoles des Frères étaient très-fréquentées, et leur enseignement apprécié de telle sorte, que le curé de Saint-Sulpice fonda deux nouvelles écoles : l'une rue Saint-Placide et l'autre rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, dès qu'il put obtenir un nombre de Frères suffisant pour les diriger.

A cette époque, les maîtres écrivains étaient en possession d'enseigner l'écriture, le calcul et l'orthographe dans les écoles payantes; la concurrence des Frères de la Doctrine chrétienne fit presque abandonner leurs écoles, et ils en tirèrent vengeance par deux agressions brutales : ils assaillirent l'école de la rue du Bac, en chassèrent les élèves et s'emparèrent du mobilier scolaire, qu'ils portèrent triomphalement chez leur syndic.

L'écolâtre[1] saisi de l'affaire, rendit une sentence en leur faveur; mais le vénérable de la Salle interjeta appel devant le Parlement et plaida lui-même sa cause. La sentence de l'écolâtre fut cassée, et les Frères restèrent libres de se consacrer à l'éducation des enfants.

Cette décision n'empêcha pas une nouvelle agression des maîtres écrivains : ils pénétrèrent violemment dans l'école de la rue Saint-Placide et y renouvelèrent les scènes de la rue du Bac. Il s'ensuivit un nouveau procès qui dura trois mois, pendant lesquels l'école fut

[1] Inspecteur primaire.

fermée ; il se termina encore à l'avantage des Frères, qui rouvrirent de suite leur école.

A la même époque, l'abbé de la Salle transporta son école normale de Reims sur la paroisse Saint-Hippolyte, à Paris. Nous ne demandons d'autre appréciation de la valeur du programme de son école normale que l'emprunt intégral qu'en a fait, cent cinquante ans ans après, le décret de mars 1851. Il est aussi curieux qu'instructif de rapprocher les textes qui fixent les matières obligatoires de l'enseignement dans les deux écoles.

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE NORMALE SAINT-HYPPOLITE EN 1698.	DÉCRET DU 24 MARS 1851.
Le Catéchisme, la lecture et l'écriture qui comprenaient l'orthographe et les notions de grammaire française, l'arithmétique, le système des poids et mesures alors en usage, et le plain-chant.	Instruction morale et religieuse, lecture et écriture, éléments de la langue française, calcul, système légal des poids et mesures, et chant religieux.

Une circonstance particulière mit encore davantage en relief la réputation d'instituteur dont jouissait M. de la Salle.

En 1698, cinquante jeunes Irlandais vinrent présenter leurs hommages à Jacques II, alors réfugié en France, et chercher dans notre pays le libre exercice de leur religion.

Comme il s'agissait de faire l'éducation de ces cinquante jeunes gens et de les mettre à même de remplir dans l'armée ou dans l'État des fonctions qui leur permissent de vivre honorablement, Louis XIV s'informa auprès de l'archevêque de Paris, Mgr de Noailles, d'une personne capable et digne de remplir cette haute mission.

L'archevêque désigna sans hésiter M. de la Salle, et, peu de temps après, les jeunes Irlandais étaient installés à Notre-Dame-des-Dix-Vertus, rue de Vaugirard, dans un local attenant au noviciat de l'Institut des Frères.

M. de la Salle prit la haute direction des maîtres et des élèves, se chargea même des principaux cours, et sut s'acquitter de sa mission avec le plus grand succès.

Il reçut quelquefois la visite du roi Jacques II, qui lui témoignait dans les termes les plus honorables sa profonde gratitude.

A la même époque (octobre 1699), M. de la Salle créa une école dominicale pour les jeunes gens de la paroisse de Saint-Sulpice.

En dehors des matières enseignées chaque jour dans les écoles, on y enseignait la géographie, la comptabilité, l'architecture, la géométrie et le dessin. Le cours avait lieu de midi à trois heures, et une instruction religieuse le terminait. Les cours du dimanche pour les ouvriers existaient donc déjà il y a cent cinquante ans, et

les Frères avaient ouvert la voie à tous les vulgarisateurs zélés de notre temps, qui se croient, de bonne foi, à la tête d'un mouvement organisé par eux. Les villes d'Avignon, de Marseille et de Chartres sollicitaient depuis longtemps des Frères pour tenir leurs écoles, qui purent enfin être reconstituées. Lors de la création des écoles de Chartres, ou plutôt de la prise de possession par les Frères, la lecture du latin fut supprimée. Jusqu'alors, un usage immémorial plaçait entre les mains des enfants, pour premier livre de lecture, le Psautier. Il fallait savoir lire en latin avant d'apprendre à lire en français. L'évêque de Chartres, Mgr des Marais, voulait le maintien de l'ancien usage; mais M. de la Salle lui résista, et finit par lui faire partager une idée aussi pratique, que les petites écoles tenues par les solitaires de Port-Royal avaient déjà mise en usage.

L'école dominicale de Saint-Sulpice fut transportée rue de Charonne, par suite du changement de domicile du noviciat; et malgré le succès qu'elle obtint également dans ce quartier, ou plutôt à cause de ce succès, elle fut en butte aux attaques des maîtres écrivains, qui, à force d'intrigues, parvinrent à la faire supprimer en 1705. La même année, Mgr Colbert, archevêque de Rouen, y appela les Frères, qui depuis plusieurs années enseignaient à Darnétal, d'accord avec les membres du bureau de l'hospice général, qui dirigeait et faisait les frais des écoles de charité de la ville.

La translation de la maison du noviciat de Paris à Saint-Yon, dans les faubourgs de Rouen, permit à M. de la Salle de créer à côté de son noviciat, dans la vaste propriété qu'il occupait, une école, d'un genre tout à fait nouveau, à l'usage des fils de négociants et de manufacturiers de Rouen. Les enfants destinés à une carrière commerciale ou industrielle n'avaient nul besoin de consacrer leur temps à l'étude du latin et du grec, et un nouveau programme d'études fut dressé. Le texte de ce programme n'a pu être retrouvé; mais la lecture des règlements et celle de plusieurs cours manuscrits nous permettent d'en apprécier l'esprit et les tendances. L'enseignement religieux comprit la récitation et l'explication journalière du Catéchisme et de l'histoire sainte. L'enseignement profane fut divisé en deux parties : la première, composée des cours suivis dans les écoles gratuites, comprit la lecture du français, du latin et des manuscrits ou registres formés des divers genres d'écriture alors en usage, la grammaire, l'orthographe, l'arithmétique et le dessin; la seconde, l'histoire, la géographie, des notions de littérature et de style, la tenue des livres, la comptabilité, la géométrie, l'architecture, l'histoire naturelle, et, en certains cas, l'hydrographie, la musique et quelques langues vivantes. Saint-Yon possédait un jardin botanique important et une riche bibliothèque à l'usage des élèves.

« L'on enseigne à Saint-Yon, est-il dit dans un ancien *Tableau de Rouen*, tout ce qui concerne le commerce, la finance, le militaire, l'architecture, les mathématiques, en un mot, tout ce qu'un jeune homme peut apprendre, à l'exception du latin. »

Tous les cours du programme de l'enseignement supérieur ne furent pas obligatoires, et les parents s'entendaient avec le préfet de la pension de la nature des études, et du temps à y consacrer.

L'abbé de la Salle eut donc le premier le double mérite de concevoir et de réaliser le projet des écoles primaires spéciales, où l'instruction fût en harmonie avec les besoins des localités et les véritables intérêts des élèves.

Une discipline vigilante et ferme a toujours fait de ces écoles, dans le dernier siècle et dans celui-ci, des écoles de respect, d'ordre et de religion.

« Pour le fondateur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, l'instruction ne fut qu'un moyen dont il se servit avec succès, et qu'il légua ensuite à ses disciples, avec ordre de le modifier au besoin, pour le mettre en harmonie avec les progrès des sciences et de l'industrie; mais son but essentiel fut de créer dans les pensionnats de ses disciples, comme dans leurs écoles gratuites, des établissements d'éducation chrétienne[1]. »

« Certains jours, est-il dit dans le Règlement, on fera lire et on expliquera la Civilité. Un seul maître sera chargé de ce cours. »

Les jeux, les promenades, l'attitude des maîtres vis-à-vis des élèves, tout est prescrit et prévu dans ce sage règlement, dont je citerai en passant une disposition qui m'a frappé :

« Les maîtres ne parleront à leurs élèves qu'avec des termes honnêtes, et en faisant toujours précéder leur nom du titre de monsieur. »

A la demande de quelques parents, le fondateur consentit à ajouter au pensionnat des élèves offrant de sérieuses garanties de moralité et d'obéissance, une division d'enfants indociles et rebelles envers leurs parents. Cette division, dite des Libertins — expression qui, dans ce temps, n'emportait que l'idée de l'indépendance de l'esprit et du caractère — fut tout à fait séparée du pensionnat, et le zèle des Frères obtint de grands succès.

M. de Pontcarré, président du parlement de Rouen, qui était un des protecteurs et un des visiteurs les plus assidus de la maison de Saint-Yon, fut tellement frappé des résultats obtenus, qu'il demanda au fondateur la création d'une nouvelle division composée de quel-

[1] *Vie du vénérable J.-B. de la Salle*, par un frère. — Fleury, Rouen, 1874.

ques jeunes condamnés à une détention temporaire dans une maison de force.

Bien que cette œuvre fût étrangère aux vues premières du fondateur, il consentit à la réaliser. Un troisième établissement, celui des pensionnaires de force, soumis d'abord au système cellulaire jusqu'à ce que leur conduite permît leur admission à la vie commune, fut annexé. Vers 1717, ces trois établissements furent réduits à deux : le pensionnat des élèves libres et la pension de force.

Les villes de Versailles et de Moulins appelèrent aussi les Frères des écoles chrétiennes à la direction de leurs écoles de charité. Dans cette dernière ville, il fut rédigé, par les soins de l'abbé Aubery, avec le concours de M. de la Salle, un règlement en soixante-dix articles. Les écoles sous la juridiction de l'évêque d'Autun étaient sous la dépendance directe d'un comité composé d'un recteur nommé par l'évêque, des curés de Saint-Pierre et de Saint-Jean, et de deux laïques des plus notables de la ville. Ce comité avait toutes les attributions de nos délégations cantonales actuelles, mais avec des pouvoirs plus étendus, et la charge de s'occuper du classement, de l'admission des élèves et du traitement des maîtres, dont le choix dans la communauté des Frères des écoles chrétiennes était obligatoire.

L'indifférence des parents à envoyer leurs enfants à l'école était combattue de diverses manières. Le comité des écoles à Grenoble agissait par la suppression des secours aux parents.

M. de la Salle avait composé à l'usage de ses écoles un Manuel: *la Conduite des écoles chrétiennes*, qui était resté manuscrit, et ne fut publié qu'un an après sa mort, en 1720.

Il est divisé en trois parties.

Dans la première, on traite de tous les exercices de l'école, et de ce qui s'y pratique depuis l'entrée des élèves jusqu'à leur sortie. La seconde expose les moyens d'établir et de maintenir l'ordre. La troisième traite de l'inspecteur des écoles, du formateur des nouveaux maîtres et de l'éducation des élèves.

Le mode individuel d'enseignement, qui avait été le seul suivi par les instituteurs du moyen âge, était encore en usage dans les écoles, même dans celles des maîtres écrivains.

Le seul moyen possible pour arriver à modifier cette barbare méthode d'enseignement était de catégoriser les élèves, en groupant ceux d'une force égale pour pouvoir les enseigner simultanément.

Rompant avec la routine, M. de la Salle établit dans chaque classe des divisions en rapport avec le programme de l'enseignement, le nombre et la force relative des élèves.

Pour les leçons de lecture, par exemple, il partage les enfants en neuf divisions. La première se compose de ceux qui apprennent à connaître les lettres de l'alphabet; les cinq suivantes sont échelonnées de manière à conduire l'élève à la lecture courante et bien accentuée des imprimés français; à la septième, il apprend à lire le latin; à la huitième, il lit un cours complet de politesse imprimé en caractères gothiques; et enfin, à la neuvième, les manuscrits.

Chacune de ces sections était subdivisée en trois degrés : les commençants, les médiocres et les plus avancés. Il entre dans la conduite des écoles dans les moindres détails pour que les élèves de force différente ne soient pas mélangés et donne des moyens de contrôler si, pendant une leçon commune, tous sont également attentifs. Il donne à l'élève qui commence à lire un compagnon plus avancé qui le met à même de suivre la lecture faite à haute voix. Cette mutualité d'éducation était une grande nouveauté et une grande hardiesse pour ce temps-là.

Je viens d'énoncer, dans les quelques lignes qui précèdent, les deux plus importantes découvertes de l'enseignement primaire, qui constituent l'essence des méthodes de l'abbé de la Salle et remontent au dix-septième siècle; c'est avec une grande satisfaction que je transcris ici l'opinion pleine d'autorité émise par M. Théry[1], ancien recteur de l'académie de Caen : « Tandis que le P. de la Salle, en établissant les écoles chrétiennes, battait en brèche l'enseignement individuel, formait des divisions composées d'écoliers de force à peu près égale, à qui l'enseignement simultané était distribué avec intelligence, et appliquait même, dans son principe le plus simple, dans l'emploi des moniteurs, la méthode de l'enseignement mutuel, un autre ami, de l'enfance, l'abbé Gautier, etc. »

Deux instituteurs allemands, Pestalozzi et Fellemberg, cherchèrent, quelques années plus tard, de nouvelles voies pour développer l'esprit de l'enfant; mais leurs méthodes ne leur ont pas survécu.

Joseph Lancaster, Américain, créa à New-York, en 1793, les écoles lancastériennes, fondées sur le principe de l'enseignement mutuel, rapporté de l'Inde par André Bell.

Cette méthode fut en vogue dans les pays protestants à l'époque où notre Révolution avait anéanti en France l'enseignement par les méthodes de l'abbé de la Salle et dispersé les Frères de son Institut.

Des règles analogues sont, dans la conduite, par lui données pour l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique et le catéchisme. Dans tou-

[1] *Lettres sur la profession de l'instituteur*, par M. Théry. — Paris, Desobry, 1853, p. 225.

tes, le mode simultané est substitué au mode individuel. Dans chaque communauté, un inspecteur fait des examens mensuels, et chaque année des Frères expérimentés font la visite de toutes les communautés, pour s'assurer, dit le règlement, si les écoles sont bien tenues et bien dirigées.

Au contraire des anciens instituteurs qui, parlant avec excès, tenaient les enfants dans un mutisme absolu, la conduite des écoles dit : « Les Frères auront égard de beaucoup interroger. »

Cette forme d'enseignement stimule et soutient forcément l'attention des enfants, qui ont eux-mêmes un rôle agissant plus conforme à leur nature que la passivité.

La réponse à faire exige un effort d'intelligence et de mémoire, et si elle est bonne, la satisfaction la grave plus profondément dans l'intelligence de l'enfant.

Conformément à un usage pratiqué dans les petites écoles, où des leçons de politesse étaient données, l'abbé de la Salle composa pour les écoles dirigées par son Institut un Traité de civilité chrétienne, qui renferme, outre les devoirs des enfants envers Dieu et envers leurs parents, les règles de la bienséance civile et chrétienne ; il est imprimé en caractères gothiques, plus difficiles à lire que les caractères français, dans le but d'initier les enfants à la connaissance de ceux dont on se servait dans les actes publics.

L'enseignement des Frères eut le grand avantage de populariser l'écriture. On trouvait à cette époque des ecclésiastiques et d'autres hommes instruits, sachant parfaitement lire, et qui, soit par une lacune de leur première éducation, soit manque de pratique, ne pouvaient signer leur nom.

Ils enseignaient de plus les éléments d'orthographe proprement dite, de grammaire, de correspondance commerciale, de rédaction d'actes civils et même de comptabilité. La place la plus importante était donnée à l'étude des prières, du Catéchisme et de l'Évangile.

Voici comment, avec sa ponctualité excessive, le vénérable de la Salle précise les conditions que doivent réunir les demandes et sous-demandes faites aux enfants : 1° la brièveté; 2° un sens parfait; 3° une relation claire et directe avec leur objet ; 4° des difficultés toujours proportionnées au degré d'intelligence et d'aptitude des élèves de force moyenne.

Chaque catéchisme était précédé par le chant d'un cantique spirituel, comme moyen efficace de rendre l'attention des élèves sympathique. Solon avait pensé également que le premier enseignement des enfants à Athènes devait être la musique.

Tel était le programme arrêté par l'abbé de la Salle pour ses éco-

les. Les parties n'en sont-elles pas aussi clairement distribuées et aussi franchement accusées que dans notre programme moderne de l'instruction primaire, élargi de l'étude de l'histoire de France, qui n'était pas enseignée dans le programme précité?

L'article 23 de la loi du 15 mars 1850 sur l'instruction publique détermine ainsi le programme de l'instruction primaire :

L'enseignement primaire comprend :

§ I. L'instruction morale et religieuse,
La lecture,
L'écriture,
Les éléments de la langue française, le calcul et le système légal des poids et mesures.

Il peut comprendre en outre :

§ II. L'arithmétique appliquée aux opérations pratiques,
Les éléments de l'histoire et de la géographie (*V.* art. 16, loi du 10 avril 1867),
Des notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie,
Des instructions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène;
L'arpentage, le nivellement, le dessin linéaire (*V.* art. 9, loi 21 juin 1865);
Le chant et la gymnastique.

La loi du 21 juin 1865, article 9, a modifié le paragraphe 2 de l'article 23 précité, en ces termes :

A dater de la promulgation de la présente loi, l'enseignement primaire peut comprendre, outre les matières déterminées par le § II de la loi du 15 mars 1850, le dessin d'ornement, le dessin d'imitation, les langues vivantes étrangères, la tenue des livres et des éléments de géométrie.

D'autre part, l'article 16 de la loi du 10 avril 1867 a ajouté aux matières obligatoires de l'enseignement primaire énoncées au paragraphe 1er de l'article 23 de la loi du 15 mars 1850, ce qui suit :

Les éléments de l'histoire et de la géographie de la France sont ajoutés aux matières obligatoires de l'enseignement primaire.

Nous avons déjà vu, dans le programme des études de l'école payante de Saint-Yon, que l'enseignement portait sur toutes les ma-

tières comprises dans l'article 23 de la loi du 15 mars 1850, et de plus, l'hydrographie, à la demande des parents dont les enfants devaient naviguer pour le commerce.

Le nouveau programme de la loi de 1850 ne dit rien au sujet de la Civilité, dont l'abbé de la Salle avait cru devoir joindre les principes à son enseignement, essentiellement éducatif. Je n'en vois non plus aucune trace dans les programmes d'organisation pédagogique du département de la Seine qui sont, en quelque sorte, le commentaire de la loi. Peut-être quelques explications sur ces programmes ne seront pas hors de propos pour le sujet dont nous nous occupons.

Le programme actuel embrasse trois cours : élémentaire, moyen et supérieur.

Le cours élémentaire comprend l'enseignement des prières et du petit Catéchisme, l'abrégé de l'histoire sainte.

Chaque mois de l'année correspond à une partie du programme. Par exemple :

OCTOBRE.

Les premiers âges du monde, la création, le paradis terrestre, le déluge, Noé, la tour de Babel, dispersion des hommes.

NOVEMBRE.

Le peuple de Dieu, etc.

Le programme doit être suivi pas à pas pendant les neuf premiers mois de l'année scolaire et terminé à la fin du mois de juin ; juillet et la moitié d'août sont réservés à la révision générale des matières enseignées.

La division mensuelle appliquée à l'étude de l'histoire sainte, est également suivie pour les matières ci-dessous énoncées :

Langue française.
Arithmétique.
Histoire de France depuis la Gaule et les Gaulois jusqu'aux batailles de Jemmapes et Fleurus, et à l'épisode du vaisseau *le Vengeur*.
Géographie.
Système métrique (à partir de janvier).
Exercices de mémoire.
Et pour les filles, couture.

Les mêmes matières, avec plus de développement, sont enseignées dans les cours moyen et supérieur.

De nombreux biographes ont retracé la belle vie de l'abbé de la Salle; et la cour de Rome elle-même, en lui conférant le titre de vé-

nérable, n'a fait que sanctionner le respect profond qui s'attache à sa mémoire.

Sa béatification, dont le procès a été commencé le 8 mai 1840, sous le pontificat de Grégoire XVI, a été déclarée, le 30 novembre 1873, par la sacrée congrégation des Rites.

Ses différents biographes, dont l'un des derniers fut un prêtre d'une vertu éminente, à la famille duquel j'appartiens, ont signalé toutes les phases héroïques de cette vie si remplie d'actes utiles, et que la seule fondation de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne suffirait à illustrer.

Sans avoir la même ambition que mes prédécesseurs, qui se sont attachés aux côtés édifiants de la vie de leur héros, j'ai cru tenter une œuvre utile en l'étudiant comme pédagogue. Le vénérable de la Salle a été pour l'instruction primaire ce qu'on nomme de nos jours un initiateur. Sa grande intelligence, secondant son ardente charité, lui a fait trouver de nouvelles voies pour l'éducation morale et l'instruction des classes pauvres.

Il a tout créé, maîtres, livres et méthodes, et la comparaison de ses programmes, qui remontent à plus de cent cinquante ans, avec les programmes actuels, prouve jusqu'où avait été sa sagacité prévoyante.

Les règles de son Institut furent pratiquées pendant plusieurs années avant d'être arrêtées dans une rédaction définitive, et le contrôle de cette expérience leur donna une stabilité qu'elles ont conservée jusqu'à notre époque.

Dans sa haute prévoyance, l'abbé de la Salle voulut même se démettre, de son vivant, de ses fonctions de supérieur de son Institut, pour assurer le fonctionnement des règles tracées pour la nomination du supérieur.

Il eut de grandes difficultés à vaincre de la part des Frères, et réunit en 1717 une assemblée générale qui représentait, par leurs directeurs, les seize maisons alors existantes de son Institut.

Le 8 mai 1717, le Frère Barthélemy, qui le secondait depuis longues années, fut nommé supérieur ; et, quelques jours plus tard, le règlement de l'Institut, remanié en assemblée générale, fut envoyé à toutes les maisons, avec la signature du Frère Barthélemy, pour y être observé d'une manière absolue.

L'abbé de la Salle mourait deux ans après à Rouen, le 7 avril 1719, le jour du Vendredi saint, ayant voulu, jusqu'à ses derniers jours, n'omettre aucun des exercices de la règle, et vivre au milieu de ses Frères comme le plus humble de la communauté.

Six ans après la mort de l'abbé de la Salle, l'Institut des Frères

reçut des lettres patentes, enregistrées en 1725, qui lui conférèrent une existence légale.

A la même époque, le pape Benoît XIII accordait à cette congrégation des bulles de reconnaissance qui furent reçues, en assemblée générale, à la maison de Saint-Yon, le 6 août 1725.

Lors de la réorganisation de l'Université, en 1808, le décret du 17 mars leur conféra à nouveau une existence légale. On vit, à cette époque, des Frères d'un âge avancé reprendre les actives et pénibles fonctions d'instituteurs, en attendant que le recrutement de l'Institut, interrompu pendant la Révolution, vînt leur permettre le repos des dernières années.

Les Frères des écoles chrétiennes comptent en France plus de 1,300 écoles, fréquentées par 300,000 enfants, sous la conduite de 8,000 maîtres.

Il n'entre pas dans le cadre de cette modeste étude de donner un aperçu statistique du développement de l'Institut en Europe. Mon but se trouvera suffisamment rempli, si j'ai pu donner quelque idée de la valeur de l'homme qui a attaché son nom à la fondation d'une des congrégations les plus utiles pour le maintien de l'ordre social par la moralisation des classes laborieuses.

GABRIEL CARRON.

JOURNAL DE LA BRUYÈRE

DANS LA MAISON DE CONDÉ[1]

1684-1685

DÉCEMBRE, JANVIER, FÉVRIER, MARS

LES DÉBUTS DE LA BRUYÈRE A LA COUR

I

Le moment tant désiré de M. le Duc approchait : à Chambord, à Fontainebleau, et surtout depuis que la cour était revenue à Versailles, mademoiselle de Nantes attirait tous les regards ; dans les bals, dans les ballets, elle dansait avec un succès fort remarqué. Sa grâce et sa beauté, qui tenaient, disait-on, du roi et de madame de Montespan un caractère particulier, empruntaient à son extrême jeunesse et à son innocence une fraîcheur exquise que les vieux courtisans ne se lassaient pas d'admirer. La faveur du roi brillait sur elle de mille manières : il la conduisait fréquemment dans son carrosse, et la faisait voir à toute la cour, à toute la France, avec une complaisance pleine de tendresse qui décelait ses secrets desseins. Rien de plus beau que cette aurore d'un beau jour. On allait donc la marier, et c'était pour cela que M. le Prince était venu de Chantilly. Mais avant qu'il eût pu s'entendre avec Sa Majesté, il tomba malade, et pendant un long mois, la goutte le retint fort souffrant à Paris.

Pendant ce temps-là, M. le Duc ne demeura pas oisif. Il déploya la plus grande activité dans ses fonctions de grand maître de la mai-

[1] Voir *le Correspondant* du 10 août, du 10 septembre et du 25 octobre 1874.

son du roi, et gagna à son projet ceux qui ne pouvaient sans quelque jalousie en voir l'accomplissement. Il s'appliqua surtout à se concilier dans cette affaire la bienveillance de la princesse de Conti, de cette merveille de la cour dont la beauté était célèbre jusque dans l'empire du Maroc. Il y mit peut-être un peu trop de zèle : les mauvaises langues firent courir les bruits les plus faux contre lui et la princesse de Conti. Qui avait fait ces rapports? Nul ne le pouvait dire. Il fallait cependant, par un exemple sévère, réprimer une si odieuse calomnie. On soupçonna M. de Thermes. Il eut l'imprudence de venir le soir à l'hôtel de Condé, voir M. le Prince, malade : comme, sa visite faite, il se retirait, des Suisses apostés dans l'antichambre le suivirent et le rouèrent de coups. Il fut rapporté chez lui dans le plus piteux état. Le roi l'apprit, dit Dangeau, et en fut bien fâché. Mais il n'y avait pas de preuves du délit : on ne put châtier les coupables. Le 18 décembre, M. le Prince, guéri, revint à Versailles : il demanda au roi de lui faire l'honneur d'accorder le mariage de mademoiselle de Nantes avec le duc de Bourbon. Sa Majesté y consentit de grand cœur, et avec une extrême bonté. Le 19 décembre, le roi s'enferma avec M. le Duc l'après-dînée, et régla tous les marchés de la maison de M. le duc de Bourbon. Ainsi Xaintrailles fut nommé son premier écuyer, et demeura capitaine du régiment d'Enghien. Les autres places furent aussi remplies par des hommes qui eurent l'approbation de Sa Majesté. La Bruyère passa dans le nombre : il suffit à M. le Duc de dire qu'il avait été choisi par l'évêque de Meaux et qu'il avait obtenu l'estime de M. le Prince, pour se faire agréer. D'ailleurs, il ne fut point nommé de gouverneur du jeune prince; M. le Duc remplira ces fonctions, si elles sont nécessaires, et il prenait la Bruyère à son service, pour l'employer comme les autres personnes attachées à l'éducation de son fils. M. le Duc était heureux : sa hardiesse à entreprendre de grandes choses, sa persévérance à les poursuivre, sa pénétration dans les affaires, la finesse de son discernement, tous ses rares talents allaient obtenir leur récompense : il croyait être sûr d'avoir les grandes entrées. M. le Prince s'en retourna à Chantilly, bien content d'avoir vu couronner ses vœux les plus chers, en assurant le bonheur de son fils et de son petit-fils. On peut supposer que la Bruyère fut informé de la position qui lui était faite. C'était bien peu de chose aux yeux de M. le Duc, mais pour la Bruyère c'était beaucoup. Le voilà fixé dans la maison de Condé, avec une porte ouverte sur la cour, où il pourra voir sans être vu, entendre sans indiscrétion.

Le duc de Bourbon, revenu à la cour, se rapprochait de plus en plus du roi et de mademoiselle de Nantes. Aux fêtes de Noël, il fit ses dévotions à Paris; mais, le 25 décembre, il assista à Versailles

au sermon sur la Nativité que prononça le R. P. Bourdaloue devant Sa Majesté, et il entendit ce compliment, qui mérite d'être remarqué, parce qu'il fixe une date importante dans le siècle de Louis XIV: « Grâces soient rendues au Dieu immortel, qui nous fait voir ce signe de la crèche respecté, révéré et adoré par le premier roi du monde! Je veux dire qui nous fait voir le premier roi du monde fidèle à Jésus-Christ, déclaré pour Jésus-Christ, saintement occupé à étendre la gloire de Jésus-Christ et à combattre les ennemis de son Église et de sa foi. L'hérésie abattue, l'impiété réprimée, le duel aboli, le sacrilége recherché et hautement vengé, tant d'autres monstres dont Votre Majesté, Sire, a purgé la France et qu'elle a bannis de sa cour, en sont d'éternelles preuves. Le dirai-je?... et pourquoi ne le dirais-je pas, puisqu'il y va des intérêts du Seigneur, et que je parle devant un roi à qui les intérêts du Seigneur sont si chers? De ces monstres que Votre Majesté poursuit, et contre qui elle a si heureusement employé son autorité royale, il en reste encore un, Sire, qui demande votre zèle, et tout votre zèle. L'Écriture me défend de le nommer; mais il suffit que Votre Majesté le connaisse, et qu'elle le déteste. Elle peut tout, et la seule horreur qu'elle en aura conçue sera plus efficace que toutes les lois pour en arrêter le cours. Ils ne soutiendront pas sa disgrâce ni le poids de son indignation; et quand elle voudra, ces vices, honteux au nom chrétien, cesseront d'outrager Dieu et de scandaliser les hommes. C'est pour cela, Sire, que Dieu vous a placé sur le trône, etc. » — « Ce compliment-là, dit froidement Dangeau, fut remarquable. » Pourquoi? Ce n'est pas qu'il fût plus brillant, plus flatteur ou plus éloquent que les autres : c'est parce qu'il exposait du haut de la chaire chrétienne le programme politique d'un nouveau gouvernement, parce qu'il proclamait le gouvernement de madame de Maintenon, que le roi épousa vers cette époque. Ce mariage fut tenu secret avec le plus grand soin : la plupart des courtisans l'ignorèrent; beaucoup refusèrent d'y croire. Ils ne pouvaient admettre que la Fortune (on n'osait pas dire la Providence) eût infligé au plus superbe des rois une humiliation si profonde, de le mettre sous la direction de la veuve Scarron. « Cependant tous sentirent, dit Saint-Simon, les effets de l'incroyable puissance de cette femme. » La faveur de madame de Maintenon (ce fut le terme dont on crut pouvoir se servir) éclata alors d'une manière si formidable que tout le monde fut bientôt à ses pieds. Cette faveur ne ressemblait point aux autres. Quoi de plus simple? « Le plaisir d'un roi qui est digne de l'être est, dit la Bruyère, d'être moins roi quelquefois, de sortir du théâtre, de quitter le bas de saye et les brodequins, et de jouer avec une personne de confiance un rôle plus familier. » Voilà tout ce qui paraissait. On

avait appelé cela, en plaisantant, épouser la vertu; mais Louis XIV ne plaisantait guère : malheur à ceux qui ne réformeront pas leur vie comme lui! Il « saura, comme dit la Bruyère, punir sévèrement les vices scandaleux, et donner, par son autorité et son exemple, du crédit à la piété et à la vertu. »

L'un des auteurs et des témoins du mariage secret fut le R. P. de la Chaise, confesseur de Sa Majesté. On a remarqué que les jésuites acquirent alors un crédit extraordinaire. La Bruyère s'en aperçut. Les RR. PP. Alleaume et du Rosel devaient quitter la maison de Condé : le temps de leur engagement auprès du duc de Bourbon était fini. Cependant ils restèrent auprès du duc de Bourbon plus puissants que jamais. M. le Duc écrivit de sa propre main au Père général de la Société de Jésus à Rome, qui connaissait la considération de la maison de Condé pour son ordre, et lui demanda pour eux la permission de demeurer encore deux ans chez lui pour achever et perfectionner ce qu'ils avaient si heureusement commencé, à la grande satisfaction du jeune prince, de son père et de toute sa famille. Cela fut accordé sans peine; et comme ils n'avaient pas à craindre que M. de la Bruyère leur portât envie, ils lui permirent de travailler ou vivre modestement à l'ombre de leur crédit. Le R. P. Talon écrivait plus que jamais des lettres folâtres à M. le Prince.

« 5 janvier 1685. — En ma qualité de vice-gérant de notre collége de Chantilly, je renvoyai hier à Versailles les deux petits Pères (Alleaume et du Rosel), qui, grâce à Dieu et à Votre Altesse Sérénissime, sont si gros, si gras, si potelés, que chacun les prend ici pour des petits pères douillets. Je les mets aussi parmi les bienheureux de leurs communautés, particulièrement étant sous vos auspices, sous ceux de Monseigneur le Duc et sous ceux de Monseigneur le duc de Bourbon qui, commençant de marcher sur vos traces, ira certainement bien loin; et je ne m'étonne pas d'ouïr ce que l'on en dit. Mais je voudrais de bon cœur que vous eussiez vu et ouï les deux petits Pères, environnés de vingt ou trente bons Pères jésuites, qui tous, les uns après les autres, leur font des questions sur notre aimable jeune prince. L'un leur demande : « Mais est-il vrai que le « roi ait déjà conçu tant d'estime et d'amitié pour lui? » Ce qui donne sujet à un autre de venir aux détails sur l'affaire dont il s'agit. A quoi tous les autres ajoutent leurs questions aussi : « Mais « est-ce vrai, ceci? Mais cela est il encore vrai? » Enfin, ce qui est le plus plaisant, c'est qu'ils concluent tous par un acte d'humilité qui est encore assez glorieux : « Tout cela fait bien de l'honneur à « notre collége; la poussière de nos hautes et basses classes n'a « rien gâté, etc. »

Le 6 janvier, le R. P. du Rosel écrivait à M. le Prince pour lui

rendre compte des faits et gestes de M. le duc de Bourbon : « Il fait, dit-il, tous les jours ses exercices ordinaires aux heures marquées, hormis celui de monter à cheval, à cause du mauvais temps. M. de la Bruyère remplit le temps destiné à l'académie (équitation); Perrelle (le maître de dessin) vient et fait travailler M. le duc de Bourbon, les fêtes et les dimanches, durant une demi-heure le matin. » Le 7 janvier, de l'hôtel de Condé, à Paris, le R. P. Alleaume écrivait à M. le Prince : « Le R. P. de la Chaise, après avoir vu LL. AA. SS. monseigneur le Duc et madame la Duchesse, vint hier rendre ses devoirs à M. le duc de Bourbon. Il passa par nos chambres et voulut que nous y allassions avec lui. Il dit à M. le duc de Bourbon qu'il n'avait pas osé le venir saluer sans introducteurs. M. le duc de Bourbon lui répondit qu'il n'en avait pas besoin, se leva de table où il était, le reçut fort honnêtement et le fit asseoir. Le Père lui dit d'abord : « Monseigneur, vous voilà courtisan. — Il est vrai, mon « père, répliqua-t-il; mais ce n'est pas assez : il faut être des bons. » Le Père, après lui avoir parlé de diverses choses où M. le duc de Bourbon répondit toujours fort judicieusement, prit congé et nous emmena dîner avec lui. Nous présentâmes aussi au P. de la Chaise M. de la Bruyère, qui avait envie de le saluer : il en fut fort bien reçu. Le Père lui dit qu'il *avait entendu dire au roi que M. le duc de Bourbon n'avait auprès de lui que d'honnêtes gens et des gens connus.* On n'est revenu du Louvre qu'à une heure et demie. Nous ne savons pas ce qui s'est passé, parce qu'il ne fera jour chez M. le duc de Bourbon qu'à onze heures et demie; mais nous savons qu'il est charmé de la cour. » Ces lettres nous montrent quelles étaient l'influence et l'autorité des jésuites auprès du roi et de M. le duc de Bourbon, et quelle était la nouvelle situation de la Bruyère dans la maison de Condé. Il était connu du roi comme un honnête homme : le roi approuvait les fonctions dont il était chargé ; Sa Majesté l'avait dit elle-même au R. P. de la Chaise. M. le Prince, à Chantilly, en était informé; M. le Duc savait tout cela mieux que personne. La Bruyère pouvait prendre confiance : sa position était encore plus solide que modeste, elle était excellente.

II

Aussi, dans son zèle de novice à la cour, fit-il plus qu'il ne lui était demandé. Non-seulement il continua à Paris et à Versailles les exercices ordinaires avec le duc de Bourbon, aux heures marquées par le règlement de Chantilly, mais encore il profita des heu-

res supplémentaires qui lui étaient accordées pendant que la saison était trop rigoureuse pour faire de l'équitation. A la philosophie, à l'histoire, à la géographie, à la généalogie, aux gouvernements, à l'état de la maison du roi et à la lecture d'Ovide, il ajouta quelques leçons sur la littérature contemporaine, qui ne pouvaient manquer de plaire à son élève et d'être approuvées par M. le Duc.

Deux places étaient vacantes à l'Académie française, par la mort de Pierre Corneille et de Cordemoi : elles avaient été fort briguées par les écrivains en renom et même désirées par des princes. L'abbé Bourdelot, dès le 1er novembre, assurait que monseigneur le duc du Maine, qui n'avait pas encore quinze ans, avait demandé d'entrer à l'Académie à la place de Corneille : « Dans deux ans, avait répondu le roi, l'on y songera. » Corneille le jeune et Bergeret avaient occupé les deux fauteuils vacants, et le 2 janvier, Racine, qui était alors directeur de l'Académie, avait répondu à leurs harangues avec tant de grâce et d'éloquence, que le roi voulut s'en donner le divertissement. Racine récita de nouveau sa harangue à l'Académie (5 janvier 1685) dans le cabinet du roi. Les courtisans la trouvèrent aussi belle que l'avaient trouvée les académiciens. Racine la récita aussi plus tard chez madame la Dauphine, et encore ailleurs. Jamais discours académique n'avait eu pareil succès, et ne le mérita mieux. On en parlait partout. Il ne fallait pas que M. le duc de Bourbon, qui débutait à la cour, fût trop ignorant sur ce sujet. La Bruyère composa pour Son Altesse ce *Parallèle de Corneille et de Racine* où il a réuni, sous une forme originale, les jugements des contemporains, avec des traits qui n'appartiennent qu'à lui et aux circonstances où il écrivait :

« 1° Corneille ne peut être égalé dans les endroits où il excelle; il a pour lors un caractère original et inimitable; mais il est inégal. Ses premières comédies sont sèches, languissantes, et ne laissaient pas espérer qu'il dût ensuite aller si loin. Dans quelques-unes de ses meilleures pièces il y a des fautes inexcusables contre les mœurs, un style déclamatoire qui arrête l'action et la fait languir, des négligences dans les vers et dans l'expression qu'on ne peut comprendre en un si grand homme. Ce qu'il y a en lui de plus éminent, c'est l'esprit, qu'il avait sublime, auquel il est redevable de certains vers les plus heureux qu'on ait jamais lus ailleurs; de la conduite de son théâtre, qu'il a quelquefois hasardée, et contre les règles des anciens; et enfin de ses dénoûments; car il ne s'est pas toujours assujetti au goût des Grecs et à leur grande simplicité; il a aimé, au contraire, à charger la scène d'événements dont il est presque toujours sorti avec succès : admirable surtout par l'extrême variété et le peu de rapport qui se trouve, pour le dessein, entre un si grand

nombre de poëmes qu'il a composés. Il semble qu'il y ait plus de ressemblance dans ceux de Racine, et qui tendent un peu plus à une même chose; mais il est égal, soutenu, toujours le même partout, soit pour le dessein et la conduite de ses pièces, qui sont justes, régulières, prises dans le bon sens et dans la nature; soit pour sa versification, qui est correcte, riche sans rimes, élégante, nombreuse, harmonieuse; exact imitateur des anciens, dont il a suivi scrupuleusement la netteté et la simplicité de l'action; à qui le grand et le merveilleux n'ont pas même manqué, ainsi qu'à Corneille, ni le touchant ni le pathétique. 2° Quelle plus grande tendresse que celle qui est répandue dans tout *le Cid*, dans *Polyeucte* et dans *les Horaces?* Quelle grandeur ne se remarque point en *Mithridate*, en *Porus* et en *Burrhus?* Ces passions, encore favorites des anciens, que les tragiques aimaient à exciter sur les théâtres, et qu'on nomme la terreur et la pitié, ont été connues de ces deux poëtes : *Oreste*, dans l'*Andromaque* de Racine et *Phèdre*, du même auteur, comme l'*Œdipe* et *les Horaces* de Corneille en sont la preuve. 3° Si cependant il est permis de faire entre eux quelque comparaison et les marquer l'un et l'autre par ce qu'ils ont eu de plus propre, et par ce qui éclate ordinairement dans leurs ouvrages, peut-être qu'on pourrait parler ainsi : Corneille nous assujettit à ses caractères et à ses idées; Racine descend jusques aux nôtres. Celui-là dépeint les hommes tels qu'ils devraient être, celui-ci les peint tels qu'ils sont. Il y a plus dans le premier de ce qu'on admire; il y a plus dans le second de ce que l'on reconnaît dans les autres, ou de ce que l'on éprouve dans soi-même. L'un élève, étonne, maîtrise, instruit; l'autre plaît, remue, touche, pénètre. Ce qu'il y a de plus beau, de plus noble et de plus impérieux dans la raison est manié par le premier; et par l'autre, ce qu'il y a de plus flatteur et de plus délicat dans la passion. Ce sont dans celui-là des maximes, des règles, des préceptes et dans celui-ci du goût et des sentiments. L'on est plus occupé aux pièces de Corneille; l'on est plus ébranlé et plus attendri à celles de Racine. Corneille est plus moral, Racine plus naturel. Il semble que l'un imite Sophocle, et l'autre doit plus à Euripide. »

Remarquons que dans ce parallèle ce ne sont ni l'homme de goût ni l'helléniste qui apparaissent le plus. On les y reconnaît facilement; mais on y voit encore mieux le maître qui enseigne, non pas le professeur qui parle devant un nombreux auditoire et fait un cours de poésie ou d'éloquence, mais le maître qui, dans le cabinet, apprend à un jeune prince ce qu'il doit savoir, pour prendre part à la conversation d'une manière judicieuse, dans les différentes sociétés où il pourra se trouver. En effet, ce parallèle est divisé en trois parties : 1° la Bruyère expose au duc de Bourbon ce qui, au

théâtre, frappe d'abord l'esprit des spectateurs, ce que Racine avait admirablement bien dit sur Corneille, ce que les partisans de Corneille ne pouvaient refuser à Racine, en un mot ce qu'il était indispensable de savoir pour faire bonne figure à la cour ; 2° la Bruyère s'éloignant peu à peu des lieux communs, conduit le duc de Bourbon dans une société plus raffinée où l'on s'amuse à chercher dans Racine la grandeur de Corneille, et dans Corneille la tendresse de Racine ; 3° la Bruyère mène le duc de Bourbon parmi des hommes qui ne sont ni parents ni amis des deux poëtes, dans une compagnie où l'on peut parler librement, même en grec, sans crainte de blesser personne; et c'est alors qu'il dit franchement son avis sur les deux grands tragiques français. La forme même de ce parallèle indique comment et pourquoi il fut composé. Si les R. P. Alleaume et du Rosel dirigeaient l'âme et la conduite morale de M. le duc de Bourbon à la cour de France, la Bruyère essayait de diriger l'esprit et le goût du même prince.

Assurément la Bruyère ne prétendait pas fixer les règles du goût, on lui eût fait sentir qu'il n'en avait pas le droit. Peut-être le duc de Bourbon lui laissa-t-il apercevoir qu'il le trouvait bien osé de juger si librement monsieur Racine, historiographe du roi, et feu monsieur Corneille. D'ailleurs les heures supplémentaires qui avaient été accordées à la Bruyère, pour travailler avec le duc de Bourbon, lui furent bientôt retirées ; il eut même beaucoup de peine à défendre, contre des empiétements imprévus, le temps qui lui était nécessaire pour son enseignement obligatoire : il continua pourtant, soit en lisant l'Ovide, soit dans ses conversations avec le jeune prince, à lui donner quelques principes de goût facilement applicables, ou quelques maximes qui pussent aider Son Altesse à formuler ses jugements. « Il y a, disait-il, beaucoup plus de vivacité que de goût parmi les hommes, ou, pour mieux dire, il y a peu d'hommes dont l'esprit soit accompagné d'un goût sûr et d'une critique judicieuse. » Cela paraissait déjà un peu prétentieux à M. le duc de Bourbon. Le bon goût fait partie de l'apanage des princes. La Bruyère le démontrait ainsi : « Les princes, sans autre science ni autre règle, ont un goût de comparaison : ils sont nés et élevés au milieu et comme au centre des meilleures choses, à quoi ils rapportent ce qu'ils lisent, ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent. Ainsi tout ce qui s'éloigne trop de Lulli, de Racine et de Lebrun est condamné. » L'ironie perçait à côté de la vérité : le duc de Bourbon n'y fut pas insensible, pourtant il pouvait encore, dans ces limites, tolérer les conseils de la Bruyère ; mais quoi! il y a donc un bon et un mauvais goût ? Sans doute. « Il y a, disait la Bruyère, un point de perfection dans l'art, comme de beauté et de maturité dans la nature. Celui qui le

suit et qui l'aime, a le goût parfait ; celui qui ne le suit pas et qui aime en deçà ou au delà a le goût défectueux. Il y a donc un bon et un mauvais goût, et l'on dispute des goûts avec fondement. » C'était précisément le seul point sur lequel le duc de Bourbon n'avait aucune envie de disputer : il aimait mieux, sans autre embarras, se livrer aux divertissements de la cour qui l'amusaient beaucoup.

Le 12 janvier, eut lieu à Versailles un très-beau bal masqué dans le grand appartement. Le roi, qui proscrivait les plaisirs coupables, entendait qu'on se réjouît chez lui. Il vint, vers neuf heures, au bal pour mettre tout en train; quand il vit qu'on s'amusait bien, il alla jouer au billard jusqu'à minuit. Les principales troupes de masques étaient celles de Mgr le Dauphin, de madame la Dauphine, de la princesse de Conti, de mademoiselle de Bourbon et de mademoiselle de Nantes. Il y avait des déguisements en diverses sortes d'animaux : la troupe du Dauphin était en chauves-souris, d'autres en poules, d'autres en pigeons, d'autres en moutons, etc. Le duc de Bourbon dansa fort bien, déguisé en mouton; il était enfermé dans une machine qui eut le plus grand succès : au moyen d'un bâton qu'il tenait dedans, il faisait croître et décroître à sa guise la tête et le corsage du mouton. Ce qui était le plus plaisant, c'était de voir tout à coup, au milieu de la danse la plus majestueuse, sortir cette tête au bout d'un grand cou qui s'allongeait d'une aune, et venait comme pour vous parler et vous baiser. Dans ce bizarre appareil, « le petit duc de Bourbon » était d'une gaieté folle : il y eut trop chaud, il gagna un rhume de cerveau, son nez devint tout rouge et un peu gros ; mais il fut bien soigné, par l'abbé Bourdelot qui loua fort son courage; le 15 il était à peu près guéri lorsque, au moment où le R. P. Alleaume lui expliquait l'histoire sainte, il reçut la visite de ses deux cousins, le prince de Conti et le prince de la Roche-sur-Yon, accompagnés de l'audacieux et spirituel chevalier de Lorraine ; les deux derniers le louèrent sans rire, mais non sans exagération, de cultiver cette étude maintenant si utile ; le premier ne dit rien. Puis on parla fort de l'opéra nouveau et d'autres choses semblables, qui méritaient la plus sérieuse attention. Le 17, nouvelle mascarade chez le roi; le duc de Bourbon y parut en riche habit de seigneur hongrois et sa sœur en villageoise d'une propreté étonnante. Le Dauphin conduisait une troupe d'italiens, et la Dauphine une bande de perroquets. Le duc du Maine était en petit vieux, comme s'il eût été déjà académicien. Rien n'avait jamais paru si beau, dit le *Mercure Galant;* on ne pouvait se lasser de les regarder. La foule des curieux, qui voulaient voir ce charmant spectacle, rompit la barrière et fit irruption dans l'appartement. Il fallut que Sa Majesté quittât le billard où Elle jouait, et vînt en personne écarter les mas

ques et les démasqués qui avaient forcé l'entrée de son appartement. A la vue du Roi qui fronçait le sourcil, la foule effrayée se retira en désordre. Il admettait moins que jamais les familiarités excessives et tout ce qui avait la moindre apparence de libertinage. Il venait, chez madame la Dauphine, de faire ôter une nudité, dans le genre antique, qui pouvait offenser les yeux chastes ou les consciences délicates, et d'expulser une femme de chambre qui était accusée d'avoir eu commerce avec Monseigneur. On approuvait fort cette sévérité de mœurs : on est dévot ou on ne l'est pas. La Bruyère écrivait cette réflexion : « Que les saletés des dieux, la Vénus, le Ganymède et autres nudités du Carrache aient été faites pour les princes de l'Église et les successeurs des apôtres, le palais Farnèse en est la preuve; mais celui qui, depuis quelque temps à la cour, était dévot, et par là contre toute raison peu éloigné du ridicule, pouvait-il espérer de devenir à la mode? »

Et pourtant on s'amusait bien à la cour : mademoiselle de Nantes et M. le duc de Bourbon y prenaient un plaisir extrême. Condé, malade à Chantilly, regrettait de ne pouvoir aller les voir faire. De tous côtés il lui revenait des compliments sur son petit-fils. On était fort content de sa bonne grâce et de ses manières. Le maître de danse Fabvier était dans le ravissement; le maître de dessin Perrelle disait que M. le duc de Bourbon avait une main admirable; Rousseau, le maître d'armes, avait découvert dans Son Altesse toute l'étoffe d'une fine lame. Le Dauphin, pour encourager son petit cousin à devenir bon cavalier et grand chasseur, lui avait donné une petite jument alezane fort jolie et de réputation. Enfin, le 20 janvier, le duc de Bourbon couronna son chef d'une perruque et assista au dîner du roi, qui trouva que ce changement nécessaire lui allait parfaitement. Sa Majesté compara sa propre perruque avec celle de son futur gendre, et loua le faiseur du duc de Bourbon. Plusieurs courtisans voulurent savoir son nom pour s'en commander de semblables; le perruquier Quentin fit de bonnes affaires. La prise de la perruque fut un grave événement qui fut raconté à M. le Prince par divers correspondants. Le R. P. du Rosel, après avoir dit combien le duc de Bourbon en perruque était beau et séduisant, ajoute : « Nous avons pu rassurer la sollicitude de ses parents; il est encore bien éloigné de certaines choses qui font ici mépriser les jeunes gens. Nous en jugeons par les confidences qu'il nous fait sur ce qu'il entend dire là-dessus. » Qu'est-ce donc qui faisait alors mépriser les jeunes gens à la cour de Louis XIV? La Bruyère va nous l'expliquer tout bas : « Peu de gens se souviennent d'avoir été jeunes, et combien il leur était difficile d'être chastes et tempérants; la première chose qui arrive aux hommes après avoir renoncé aux plaisirs, ou

par bienséance, ou par lassitude, ou par régime, c'est de les condamner dans les autres. Il entre dans cette conduite une sorte d'attachement pour les choses mêmes que l'on vient de quitter : l'on aimerait qu'un bien qui n'est plus pour nous ne fût plus aussi pour le reste du monde; c'est un sentiment de jalousie. » Dans ces jeux, dans ces fêtes et spectacles, la Bruyère n'avait qu'à se taire, mais il pouvait regarder, et il comprenait assez bien ce qui se passait ; seulement il devenait un peu triste et amer. « Il y a, dit-il, des vices que nous ne devons à personne, que nous apportons en naissant et que nous fortifions par l'habitude ; il y en a d'autres que l'on contracte et qui nous sont étrangers. L'on est né quelquefois avec des mœurs faciles, de la complaisance et tout le désir de plaire ; mais par les traitements que l'on reçoit de ceux avec qui l'on vit ou de qui l'on dépend, l'on est bientôt jeté hors de ses mesures et même de son naturel ; l'on a des chagrins et une bile que l'on ne se connaissait point, l'on se voit une autre complexion, l'on est enfin étonné de se trouver dur et épineux. » L'aveu n'est pas dépouillé d'artifice ; mais il est clair que la Bruyère croyait avoir à se plaindre de ceux avec qui il vivait, et de ceux dont il dépendait.

III

Pour la plupart de ceux avec qui il vivait, il était un inconnu. Or il nous dit lui-même dans son chapitre de la cour : « Il y a des gens à qui ne connaître point le nom et le visage d'un homme, est un titre pour en rire et le mépriser. Ils demandent qui est cet homme? » Cette piqûre, souvent répétée et toujours au même endroit, devint une plaie qui s'envenima. Ces mêmes gens qui méprisaient la Bruyère parce qu'ils ne le connaissaient pas, affectaient au contraire de connaître parfaitement Rousseau le maître d'armes, Fabvier le maître de danse et la Couture le tailleur. Bien plus, ils ne dissimulaient pas trop leurs accointances avec des cabaretiers presque du même nom, peut-être de la même espèce, mais complices de leurs débauches. Cependant, par sa position dans la maison de Condé, la Bruyère se faisait peu à peu connaître ; mais « combien de gens vous étouffent de caresses dans le particulier, vous aiment et vous estiment, qui sont embarrassés de vous dans le public, et qui, au lever ou à la messe, évitent vos yeux et votre rencontre! Il n'y a qu'un petit nombre de courtisans qui, par grandeur ou par une confiance qu'ils ont d'eux-mêmes, osent honorer devant le monde le mérite qui est seul et dénué de grands établissements. » Encore ces grands

courtisans ne s'occupaient-ils guère alors de M. de la Bruyère, qu'ils croyaient vraiment bien établi. D'ailleurs Bossuet était à Meaux, où il s'acquittait avec le plus grand zèle de ses devoirs d'évêque; M. le Duc avait tant d'affaires sur les bras qu'il ne pouvait s'occuper beaucoup de M. de la Bruyère; mais certainement il pensera à lui en temps et lieu. En attendant, la Bruyère n'avait pas même un logement convenable : tantôt à Paris, tantôt à Versailles, il suivait Son Altesse partout, pour être toujours prêt à lui donner les leçons qu'elle voudrait bien lui demander; mais il suivait à un si grand intervalle qu'il lui était fort incommode, par cette saison si rigoureuse, de se trouver à son poste, lorsque le duc de Bourbon l'exigeait. Cependant il n'avait d'autre préoccupation que d'avancer les études du jeune prince; il y travaillait sans relâche du matin au soir, non sans grogner. « Vous êtes homme de bien, vous ne songez ni à plaire ni à déplaire aux favoris, uniquement attaché à votre maître et à votre devoir. Vous êtes perdu! »

Les R. P. jésuites, avec lesquels vivait la Bruyère, étaient plus à leur aise. Bien vus, bien connus, ils cheminaient en paix sans rien craindre. La justice du roi veillait sur eux. « Le P. de la Chaise, écrivaient-ils à M. le Prince, est toujours attentif à rendre compte à Sa Majesté de tout le bien que nous lui disons de M. le duc de Bourbon. » Aussi trouvaient-ils que tout allait bien : « La santé de Son Altesse est excellente; ses maîtres sont contents, surtout le maître d'armes. Les mascarades donnent un peu de distraction; mais ce n'est rien. » Les bons Pères, dans leur douce situation, voyaient tout, savaient beaucoup de choses, et ne disaient que tout juste ce qu'ils croyaient permis de dire; mais ils ne se refusaient pas, dans l'occasion, le petit mot pour rire. Ainsi, le R. P. Alleaume, après avoir dit que M. le Duc venait d'assister à Versailles à un grand bal dans un costume d'une somptuosité extraordinaire, ajoute qu'il est allé à Paris et s'est fait suivre de madame de Langeron pour lui aider apparemment à sortir de ses habits. Puis il raconte que les Pères jésuites qui partaient pour la Chine, sont venus prendre congé du duc de Bourbon. « Mes Pères, leur a répondu le Prince en les quittant, je vous souhaite un heureux voyage et un prompt retour. » Ce qui les a fait beaucoup rire. » La Bruyère ne riait plus : le duc de Bourbon, entraîné par les plaisirs de la cour, n'apportait guère plus d'attention à ses études qu'à la mission de Chine. Pourquoi donc les jésuites étaient-ils mieux écoutés que lui? Est-ce que le duc de Bourbon aimait mieux la biographie d'Adam et d'Ève ou la vie des patriarches que l'histoire du grand roi Louis XI? Il est vrai que Louis XI, avec sa malice bourgeoise et ses allures peu chevaleresques, faisait tomber les têtes des grands et combattait leur

politique d'une manière intolérable; mais, d'un autre côté, « les grands ne doivent point aimer les premiers temps, ils ne leur sont point favorables : il est triste pour eux de voir que nous sortions tous du frère et de la sœur. Les hommes composent ensemble une même famille; il n'y a que le plus ou le moins dans le degré de parenté. » Après tout, quand la Bruyère exposait la généalogie des familles alliées à la maison de Bourbon, il traitait des questions qui touchaient le jeune prince de plus près que les dynasties babyloniennes et les exploits d'Évilmerodac, que le R. P. Alleaume expliquait dans Justin. Il est vrai; mais à propos d'Abraham, le duc de Bourbon trouvait moyen, je ne sais comment, de faire discourir le R. P. du Rosel sur le génie des différents poëtes comiques, y compris Molière. La Bruyère, qui n'avait plus même le temps nécessaire pour faire marcher de front les études dont il était chargé, non-seulement ne pouvait plus se permettre ni hors-d'œuvre ni digression intéressante, mais avait même beaucoup de peine à défendre le temps dont il avait besoin pour faire strictement son devoir. Comment empêcher le duc de Bourbon, quand il allait prendre une leçon de géographie ou étudier les gouvernements, de venir la tête encore pleine des spectacles qu'il avait admirés. L'Opéra, surtout, charmait cette jeune imagination et lui paraissait plus beau que tout le reste. « L'on voit bien, disait la Bruyère, que l'Opéra est l'ébauche d'un grand spectacle; et je ne sais comment, avec une musique si parfaite et une dépense toute royale, l'Opéra peut réussir à m'ennuyer. » Le jeune prince se faisait un malin plaisir d'insister, et voulait savoir pourquoi. « Il y a des endroits dans l'opéra qui en laissent désirer d'autres; il échappe quelquefois de souhaiter la fin de tout le spectacle. C'est faute de théâtre, d'action et de choses qui intéressent. » Cette critique des opéras de Quinault et de Lulli était parfaitement juste; mais le plus grand plaisir que le duc de Bourbon avait pris à cette conversation était de faire perdre à la Bruyère un peu du temps réservé à leurs études ordinaires. Une fois l'étude commencée, quand on s'était remis sérieusement à la besogne, on était interrompu par l'arrivée du tailleur qui venait essayer les habits du prochain bal masqué. Il fallait voir s'ils iraient aussi bien que les autres; et parfois la Couture, qui ne travaillait plus guère par lui-même, mais qui exerçait une sorte d'autorité sur l'empire des modes et vêtements, venait jeter son coup d'œil sur le nouveau costume de Son Altesse, disait son mot ou même débitait d'extravagantes dissertations que la Bruyère devait écouter la tête basse et la rage dans le cœur. A la fin, la Bruyère perdit patience et se plaignit hautement. Le R. P. du Rosel expliqua fort bien le mécontentement de M. de la Bruyère : « Il est, dit-il, plus longtemps en faction que les autres

maîtres. Les distractions de la cour l'atteignent plus que nous. Puis Mgr le duc de Bourbon nous souffre avec beaucoup de bonté. Nous sommes très-bien avec lui, et nous serons apparemment de même, parce que peu de gens lui sont plus commodes. »

La Bruyère était incommode : le moins que l'on pût faire était pourtant de se moquer un peu de lui. « Il semble, dit-il, que l'on ne doive rire que des choses ridicules ; l'on voit, néanmoins, de certaines gens qui rient également des choses ridicules et de celles qui ne le sont pas. Si vous êtes sot et inconsidéré, et qu'il vous échappe devant eux quelque impertinence, ils rient de vous ; si vous êtes sages, et que vous ne disiez que des choses raisonnables et du ton qu'il faut les dire, ils rient de même. » Que dans les commencements il soit échappé à la Bruyère, si nouveau à la cour, quelques naïvetés, cela est certain, il en a fait un aveu plein de franchise ; qu'il ait, en lisant avec le duc de Bourbon l'*État de France*, de l'abbé Besogne, montré parfois une moindre connaissance de certains détails de la cour et de la maison royale, que le jeune prince qui y vivait librement, à qui son père, ses amis, tous ceux qui l'approchaient en parlaient à chaque instant, cela est probable, et l'élève était heureux de saisir ces occasions pour satisfaire son amour-propre, en riant de son maître qui, du reste, profitait tous les jours de ces leçons. Mais quoique la Bruyère se mît sur ses gardes pour ne rien dire que de raisonnable et du ton qu'il fallait le dire, le pli était pris de se moquer de lui, et il ne parviendra jamais à l'effacer. D'ailleurs il y avait, dans la situation qui lui était faite et dans le rôle particulier qui lui était assigné, quelque chose de comique. Y a-t-il rien de plus ridicule qu'un homme de sang-froid au milieu des fous ? Le duc de Bourbon était alors dans une sorte d'ivresse morale que ses serviteurs ne pouvaient tous partager. Il goûtait avec tout l'emportement de son âge et de son caractère les délices de la cour en la société de mademoiselle de Nantes, avec l'encouragement du roi et l'applaudissement universel. Les jeunes gens qui prenaient part à ses plaisirs pouvaient se mettre au niveau de son ardeur : les vieux courtisans qu'il était obligé de respecter, le flattaient ; mais ceux avec lesquels il n'avait rien à ménager lui paraissaient froids, négligents, oublieux, égoïstes, insolents. Il les grondait, se querellait avec eux, les injuriait et même les frappait outrageusement. C'était un peu comme du temps de M. Deschamps, avec cette différence que le jeune prince avait pour lui maintenant une autorité reconnue par le roi. Si, au milieu de ces scènes de violences, la Bruyère fût venu dire : « Ne nous emportons point contre les hommes en voyant leur dureté, leur ingratitude, leur injustice, leur fierté, l'amour qu'ils ont d'eux-mêmes et l'oubli où ils sont des

autres. Ils sont ainsi faits ; c'est leur nature. C'est ne pouvoir supporter que la pierre tombe ou que le feu s'élève. » Il eût tenu le langage du bon sens et de la raison ; mais c'est exactement le langage si comique que tient le maître de philosophie dans le *Bourgeois gentilhomme*, quand il arrive au milieu des querelles de M. Jourdain avec les maîtres d'armes, de musique et de danse. Et si la Bruyère, du haut de sa philosophie cartésienne, regardait avec dédain Rousseau, Fabvier, la Couture et Quentin, il devait bien s'attendre à ce que le maître d'armes et le maître de danse, le tailleur et le perruquier divisés entre eux pour leurs intérêts opposés, s'uniraient pour lui rendre avec usure ses dédains et ses mépris. Mais « il était assez vengé des mauvais jugements que l'on faisait de son esprit par l'indignité et le mauvais caractère de ceux qu'on approuvait. Du même fond, dit-il, dont on néglige un homme de mérite, on sait encore admirer un sot. » Cela est encore vrai ; mais cela est aussi comique. Enfin nous croyons devoir placer aussi à cette époque, où il regimbait contre les railleries dont il était l'objet, cette admirable analyse de l'effet que la raillerie produisait sur lui. « Ceux qui nous ravissent les biens par la violence ou par l'injustice, et qui nous ôtent l'honneur par la calomnie, nous marquent assez leur haine pour nous ; mais ils ne nous marquent pas également qu'ils aient perdu pour nous toute sorte d'estime. Aussi ne sommes-nous pas incapables de quelque retour pour eux et de leur rendre un jour notre amitié. La moquerie, au contraire, est, de toutes les injures, celle qui se pardonne le moins ; elle est le langage du mépris et l'une des manières dont il se fait le mieux entendre ; elle attaque l'homme dans son dernier retranchement, qui est l'opinion qu'il a de soi-même ; elle veut le rendre ridicule à ses propres yeux, et ainsi elle ne le laisse pas douter un moment de la plus mauvaise disposition où l'on puisse être envers lui, et le rend irréconciliable. »

Le duc de Bourbon dut essuyer cette explication dont il avait vraiment besoin ; mais la Bruyère dut encore essuyer bien des railleries. Il y était trop sensible pour que les railleurs n'eussent pas grand plaisir à profiter de sa faiblesse, et il prenait trop au sérieux son caractère de philosophe chrétien pour que, dans une cour où l'on aimait à se moquer de tout, on n'eût pas tiré parti d'un si beau sujet de rire à ses dépens.

IV

Il avait eu le malheur de montrer pour l'abbé Bourdelot une déférence qui lui valut beaucoup d'ennuis. Cependant on ne pouvait pas lui faire un crime de savoir gré à l'abbé Bourdelot de la bienveillance délicate qu'il lui avait témoignée : il lui était aussi permis sans doute de savoir gré au vieux médecin des soins qu'il prodiguait aux pauvres avec tant de générosité et dont la Bruyère avait peut-être eu sa part ; enfin, comment, en voyant un homme depuis si longtemps investi de la confiance de M. le Prince et qui avait toujours la charge de la santé de M. le duc de Bourbon, ne pas admettre que s'il se trompait en philosophie, il avait au moins des connaissances sérieuses et une grande expérience en médecine ? Il n'était alors bruit à la cour que d'un célèbre empirique qui s'intitulait le marquis de Caretti. Mais La Bruyère refusait absolument de comparer au charlatan italien le médecin français. Cela donna lieu à d'étranges débats et à des événements plus étranges encore.

Ce Caretti n'avait guère qu'un remède qu'il employait à peine déguisé, pour toutes sortes de maux. Il le tenait de son père le marquis de Caretti, héritier des Savoli dans les États pontificaux. D'autres héritiers plus puissants lui avaient enlevé une riche succession et son propre bien, et l'avaient réduit à la misère et au métier qu'il faisait pour vivre ; mais il avait découvert ce spécifique unique qui devait lui permettre de retrouver et sa fortune et son titre. Ses protecteurs eux-mêmes se moquaient de ses prétentions nobiliaires qui étaient parfaitement fondées ; mais on ne se moquait pas de sa médecine qui l'était moins. « Il avait, dit Saint-Simon, de l'esprit, du langage, de la conduite. Il entreprenait de guérir les malades les plus désespérés et des gens à l'agonie à qui les médecins ne pouvaient plus rien faire ; s'ils en réchappaient, on criait au miracle ; s'ils mouraient, il avait une excuse toute prête : on l'avait appelé trop tard. Caderousse, qui était fort du monde et depuis longtemps désespéré de la poitrine, se mit entre ses mains et guérit parfaitement. Cela posa Caretti sur un grand pied qui fut soutenu par d'autres belles cures. La plus singulière de toutes fut celle de M. de la Feuillade, abandonné solennellement des médecins, qui le signèrent, et que Caretti ne voulut pas entreprendre sans cette formalité. Caretti le guérit aussi parfaitement et en peu de temps (mai 1684). Il était fort cher pour ces sortes d'entreprises et se faisait consigner gros. Les médecins, jaloux à leur ordinaire, lui firent toutes sortes

de querelles et prirent avantage des mauvais succès qui pouvaient lui arriver. » « Dans les premiers jours de janvier 1685, il donnait ses soins à M. de Luxembourg qui mourut, dit Dangeau, malgré ses pronostics. » Bourdelot, en soignant le duc de Bourbon pour ce gros rhume qu'il avait attrapé au grand bal de la cour, dans son costume de mouton, fit des gorges chaudes à l'hôtel de Condé de la mort de M. de Luxembourg, et se moqua fort de l'audace des aventuriers et de la crédulité des grands, qui leur donne confiance. Il en avait vu plus d'un comme ce Caret. Il se souvenait d'un nommé Meibom, qu'il avait rencontré à la cour de Suède. « Il était aussi d'une famille de médecins, mais il se donnait surtout comme un savant de premier ordre. Il avait dédié à la reine Christine un recueil qu'il avait fait, des ouvrages des anciens sur la musique. Charmée de sa science, la reine l'avait appelé auprès d'elle et lui avait donné une pension pour l'y retenir. Il avait une telle présomption qu'on put croire un moment qu'il allait absorber toutes les faveurs royales : il n'y en avait plus que pour lui. Afin de mettre sa science à l'épreuve, Bourdelot pria la reine de l'inviter à chanter un air de cette belle musique des anciens qu'il connaissait si bien. Meibom voulut s'en défendre : la reine insista, Meibom se troubla et ne donna en balbutiant que de mauvaises excuses ; enfin, la reine emportée par la vivacité de son humeur et l'impatience de sa curiosité féminine, le pressa tellement que, ne sachant plus que faire, pour se dérober aux instances de sa bienfaitrice, il partit brusquement au milieu des éclats de rire de toute la cour de Suède : on ne le revit plus. » La Bruyère, frappé de ce récit, composa un caractère dans le genre de Théophraste avec les aventures de Caretti et Meibom. « Il y a dans les cours des apparitions de gens aventuriers et hardis, d'un caractère libre et familier, qui se produisent d'eux-mêmes, protestent qu'ils ont dans leur art toute l'habileté qui manque aux autres, et qui sont crus sur leur parole. Ils profitent cependant de l'erreur publique ou de l'amour qu'ont les hommes pour la nouveauté ; ils percent la foule ; ils arrivent jusqu'à l'oreille du prince à qui le courtisan les voit parler tandis qu'il se trouve heureux d'en être vu. Ils ont cela de commode pour les grands qu'ils en sont soufferts sans conséquence et congédiés de même : alors ils disparaissent riches et discrédités, et le monde qu'ils viennent de tromper est encore prêt à être trompé par d'autres. »

Tel n'était pas certainement l'abbé Bourdelot. Cependant Caretti ne fut point discrédité et ne disparut pas : au contraire, ce fut l'abbé Bourdelot qui disparut tout à coup d'une manière aussi triste qu'inopinée. Le 14 janvier, après avoir guéri le prince de Bourbon de ce gros rhume qui aurait pu devenir une fluxion de poitrine, l'abbé

Bourdelot rentré chez lui s'appliqua sa médecine à lui-même. Il ne voulait pas faire comme M. Bellay, son confrère, pour lequel il avait d'avance composé cette jolie épitaphe :

Bellulus ægrotans, servit dum pluribus ægris,
Hos curat, curæ nec fuit ipse sibi.

L'aimable Bellay était souffrant : esclave d'un trop grand nombre de malades, il les soigna, et n'eut pas soin de lui-même. Bourdelot prit donc une purgation, selon son habitude, dans des confitures de roses muscates. Mais dans la confiture il y avait aussi de l'opium et Bourdelot fut empoisonné. Le bruit de sa mort se répandit jusqu'à Chantilly. On crut à un suicide par imprudence ; mais on reconnut que c'était la faute d'un valet de Bourdelot ; en préparant les remèdes que son maître distribuait si généreusement aux pauvres de son quartier, il avait par mégarde mis l'opium dans le pot de confiture de roses muscates. Bourdelot avait pris sa médecine sans le prévenir. De là les terribles accidents qui se produisirent et qui avaient fait croire à la mort du médecin. Il n'en mourut pas sitôt ; mais après avoir extravagué de la façon la plus étrange, il demeura très-faible et très-dangereusement malade. On voulut le munir des sacrements de l'Église : il n'y faisait pas d'objection, mais il aimait mieux profiter des quelques moments de lucidité qu'il avait, pour faire quelques bons mots, et rire un peu de sa mésaventure. De divers côtés on essaya de le convertir ; les jésuites de la maison de Condé prirent part à ces charitables tentatives : il parut près de céder à leurs instances. Mais de contrition, point : « Ce qui l'affligeait le plus c'est que tout ce qu'il mangeait avait un goût de chandelle ; il aurait voulu que M. le Prince lui envoyât de la venaison ; il la ferait sécher à la cheminée, la couperait en petits morceaux et la donnerait dans un bon dîner, aux Morin, aux Longuereau, aux du Tertre, aux du Puis, à toute sa famille médicinale. » Eh quoi ! était-ce là le langage d'un homme sérieux, d'un véritable érudit, d'un philosophe ? Sans doute, puisque l'abbé Bourdelot, l'auteur de tant de savants opuscules, le président de cette académie qu'il avait fondée, l'orateur de ces brillantes conférences dont on pourra tirer de gros traités scientifiques, ne savait, au moment de paraître devant Dieu, parler d'autre chose que de ses dîners avec des médecins. Voilà donc où conduisait la philosophie ! La Bruyère repoussa la responsabilité d'un pareil langage. « Toute plaisanterie, dit-il, dans un homme mourant, est hors de sa place : si elle roule sur de certains chapitres, elle est funeste. C'est une extrême misère que de donner à ceux qu'on laisse, le plaisir d'un bon mot. » Cependant la jeunesse frivole ne saisissait pas sans empressement ce dernier plaisir que lui

offrait Bourdelot ; elle en riait d'autant plus volontiers que c'était une manière de protester sans danger contre les habitudes de couvent que semblait lui imposer madame de Maintenon. Les grands seigneurs importunés dans leur vie voluptueuse par la surveillance dont ils se croyaient l'objet, louèrent volontiers l'esprit et la science du vieux médecin qui les avait toujours applaudis. Préférer la venaison à la confession, était-ce donc un si grand crime ? Mais Flamarens, maître d'hôtel de Monsieur, soupçonné d'être rapporteur, fut chassé sous prétexte qu'il avait donné à manger de la viande le vendredi. Les jésuites raillèrent le sot endurcissement de Bourdelot, qui s'en allait mourir dans l'impénitence finale. « On ne l'épargna guère, dit le R. P. Talon, parce qu'il avait la réputation de n'épargner personne. Le duc de Bourbon, qui épousait les petites passion des grands seigneurs riait, comme la jeunesse frivole de son vieux médecin, et répétait les épigrammes des jésuites sur la mort de Bourdelot (9 février), se faisant ainsi une arme à deux tranchants contre son maître de philosophie. Écoutez la réponse de la Bruyère : « Il y a eu de tout temps de ces gens d'un bel esprit et d'une agréable littérature, esclaves des grands dont ils ont épousé le libertinage et porté le joug toute leur vie contre leurs propres lumières et contre leur conscience. Ces hommes n'ont jamais vécu que pour d'autres hommes ; ils semblent les avoir regardés comme leur Dieu et leur fin. Ils ont eu honte de se sauver à leurs yeux, de paraître tels qu'ils étaient peut-être dans leur cœur, et ils se sont perdus par déférence ou par faiblesse. Y a-t-il donc sur la terre des grands assez grands et assez puissants pour mériter de nous que nous croyions et que nous vivions à leur gré, selon leur goût et leur caprice, et que nous poussions la complaisance plus loin, en mourant non de la manière qui est la plus sûre pour nous, mais de celle qui leur plaît davantage ? »

V

Pour prononcer ce discours éloquent, il fallait que la Bruyère pût respirer plus à l'aise qu'il n'avait fait jusque-là. Qu'était-il donc arrivé ? Peu de chose ; mais ce peu de chose lui permettait de changer doucement sa situation, qui était devenue trop incommode. Il était arrivé deux lettres de Chantilly, l'une pour M. le Duc, l'autre pour M. le duc de Bourbon. C'était M. le Prince qui, du fond de sa retraite, donnait son avis sur ce qui se passait autour de son petit-fils. A force d'entendre répéter sur tous les tons que le duc de Bourbon avait le plus grand succès, faisait bien tous ses exercices et

rendait tout le monde extrêmement heureux, excepté M. de la Bruyère, il s'était demandé ce que cela voulait dire. Une lettre de La Noue, qui lui avouait franchement que Monseigneur était revenu à son ancienne habitude de jouer des mains avec ses valets, le mit sur la voie. Une autre lettre de Xaintrailles, qui exposait avec beaucoup de mesure les plaintes de la Bruyère, lui fit comprendre ce dont il s'agissait. Enfin, une très-courte lettre de Sauveur lui expliqua toute l'affaire avec une clarté géométrique. Le carnaval était la cause de tout le mal : quoique Sauveur allongeât ses leçons d'une demi-heure, la géométrie n'avançait presque plus, tant le jeune prince était préoccupé de ses divertissements. Il ne pouvait faire quelque chose que dans la dernière partie de sa leçon ; la première était toujours dissipée en causeries au moins inutiles. Condé avait compris : il parla sur un ton qui mit en émoi toute l'éducation du duc de Bourbon. M. le Duc entra dans une grande colère et infligea à son fils une de ces vigoureuses remontrances dont il avait le secret. Le jeune et aimable duc de Bourbon continua de s'amuser de tout son cœur aux bals et mascarades de la cour, mais conta ses chagrins à quelques amis intimes : ils crièrent haro sur la Bruyère. C'était lui, disaient-ils, qui était cause de tout le mal : il avait fait quelque rapport à M. le Prince : on le voyait bien, puisque M. le Prince exigeait que toutes les études fussent maintenues dans l'ordre fixé à Chantilly et que, s'il fallait donner quelque préférence, c'était en faveur de l'histoire. La Bruyère n'avait point écrit à Chantilly. Toutefois il se trouva fort soulagé par l'heureuse intervention de M. le Prince, et il se promit bien de l'en remercier à la plus prochaine occasion.

Elle ne tarda pas à venir : les amis de M. le duc de Bourbon, à force de le flatter, fournirent eux-mêmes à La Bruyère l'occasion qu'il cherchait. D'abord le R. P. du Rosel insinua que si M. de la Bruyère n'était pas aussi content que les autres maîtres il y avait de sa faute : pourquoi n'était-il pas un peu plus commode? Puis le R. P. Alleaume montra l'injustice de M. le Duc, qui avait extrêmement grondé son fils sur ses distractions dans tous ses exercices; « pourtant, à dire le vrai, elles ne soient pas fort grandes et la plupart de ses maîtres continuent à être très-contents. » De la Noue écrivit bien vite à M. le Prince pour lui dire que M. le duc de Bourbon allait beaucoup mieux dans ses exercices, que le mauvais temps l'avait seul empêché jusque-là de monter à cheval dans l'académie ; mais qu'il allait commencer le jour même. Xaintrailles, qui avait reçu aussi deux lettres de M. le Prince pour l'engager à surveiller mieux la conduite du duc de Bourbon demanda des explications à la Bruyère et à Sauveur, séparément : ils répondirent tous les deux la

même chose : « C'est la faute du carnaval ! » et tous les deux ils ajoutèrent : « il faut espérer qu'après que le carnaval sera passé, toutes choses iront mieux et seront plus réglées. » Le duc de Bourbon, voyant leur attitude, comprit qu'il fallait au moins qu'il se tînt sur ses gardes avec eux. Le jeu devenait serré des deux côtés. Alors on accabla la Bruyère de questions insidieuses sur les études du jeune prince. « Elles sont courtes et bonnes, » répondait-il, et ne sortait pas de cette formule. « Si, dit-il, on ne se précautionne à la cour, « contre les piéges que l'on y tend sans cesse pour faire tomber « dans le ridicule, l'on est étonné avec tout son esprit de se trouver « la dupe de plus sots que soi. » Et le bruit des louanges de M. le duc de Bourbon recommença de plus belle. Les intimes disent qu'il s'est tout à fait corrigé de l'habitude de gronder ses valets. M. de Ricous, le jeune, nouvellement attaché à la maison de M. le duc de Bourbon, renchérit sur les communications flatteuses de M. de Xaintrailles : « Les exercices, les études, le carnaval et la cour tout va bien, sans fatigue et avec une santé parfaite. Au dernier bal, M. le duc de Bourbon, déguisé en Vénitien, de la manière la plus propre, a si bien dansé, que madame de Thianges, lui a fait compliment de son ajustement et de sa danse. » — « Chez le P. de La Chaise, assure du Rosel, M. Pelisson a dit en plein dîner qu'il trouvait à M. le duc de Bourbon l'air aussi libre et aussi dégagé à Versailles, que s'il était un ancien courtisan. Nous expliquâmes en détail ce qu'il faisait chaque jour pour ses exercices et cela fut trouvé fort bien. Sur quoi le P. de La Chaise répéta solennellement tout le bien qu'on disait de lui à la cour. Allait-il à la chasse du roi ? on le trouvait beau cavalier. Pourquoi s'en étonner ? M. du Plessis, le maître de l'académie, prétendait en faire l'un des meilleurs hommes de cheval du royaume.— Jouait-il au billard chez le roi avec le duc du Maine ? point d'incident : de la gaieté on admirait comme il était devenu beau joueur.— Allait-il faire visite à madame de Thianges pour voir mademoiselle de Nantes, que madame de Montespan ne manquait pas d'y conduire? on devine ce qu'il était alors ; jamais on n'avait vu si charmant prince. Gourville prit gravement sa partie à ce concert de louanges. Le savant et fidèle Caillet de Chamelot et bien d'autres firent chorus avec tout l'entourage de M. le duc de Bourbon. Jamais peut-être on n'avait fait fumer autant d'encens devant le jeune prince ; il en fut comme étourdi et fit des bons mots sur les prédicateurs. — « Je lui ai demandé, raconte le P. Alleaume, comment il avait trouvé le sermon du P. Gaillard ; ce prédicateur médiocre qui avait été attaché à l'éducation du jeune M. de Turenne, avait été produit à la cour par la maison de Bouillon et il s'y maintenait, dit l'abbé Legendre, par son attention à ne dire du mal de personne et à ne paraitre jésuite

que de bonne sorte. Le duc de Bourbon m'a répondu, continue le P. Alleaume, que M. Chapuizot, l'exempt, aimait beaucoup mieux qu'il prêchât que le R. P. Bourdaloue. Comme il m'a vu surpris, il m'a dit qu'il avait beaucoup moins d'embarras et de peine à placer les gens. » Le P. Alleaume raconte cela à Condé comme un triomphe. Qu'avait donc M. de la Bruyère de n'être pas content? Aussi ne se plaignait-il plus. A quoi pensait-il donc? Le P. Alleaume, le lendemain de la mort de Bourdelot communiqua à M. de la Bruyère l'ordre venu de Chantilly d'écrire à M. le Prince : « C'est fait, répondit la Bruyère, je lui ai écrit hier. » En effet il venait d'écrire la première des dix-sept lettres publiées d'après les originaux qui appartiennent à M. le duc d'Aumale, par M. Servois dans l'édition de la Bruyère des grands écrivains de la France sous la direction de M. Ad. Regnier, membre de l'Institut.

Voici le résumé de cette longue lettre. Comme l'unique application de la Bruyère est d'avancer les études de M. le duc de Bourbon, et qu'il y travaille sans relâche, sa plus grande joie aussi est d'en rendre compte à Son Altesse Sérénissime : il fait un tableau des différentes études, et il indique où il en est de chacune d'elles; Toutes marchent également, aucune n'est privilégiée; mais il vient de donner quelque préférence à l'histoire, sur la recommandation expresse de M. le Prince. Il suit en tout les intentions de Son Altesse Sérénissime, quelque idée qui lui vienne au sujet des études dont il est chargé. Il déménage même souvent pour être plus près de M. le duc de Bourbon, et il est prêt à faire tout nouvel établissement qu'il faudra pour plaire à M. le Prince. Il ajoute : « Une lettre que Votre Altesse a écrite il y a bien quinze jours à M. le Duc a fait ici le mieux du monde. Je m'en suis trouvé soulagé par un renouvellement d'attention qui m'a fait deviner, Monseigneur, que vous aviez parlé sur le ton qu'il faut, et M. le Duc me l'a confirmé. Dès que l'application tombera, je vous en avertirai ingénument, car je sens de la peine à tromper ceux qui se reposent sur moi de quelques soins, et je ne commencerai point par Votre Altesse Sérénissime à faire un effort qui me coûte et qui lui déplaise. » Après avoir ainsi réglé son compte avec les flatteurs de M. le duc de Bourbon, il termine en expliquant la formule dont il se sert avec eux : courtes et bonnes. « Je voudrais de toute mon inclination avoir six grandes heures par jour à bien employer auprès de Son Altesse; je vous annoncerais d'étranges progrès, du moins pour mon fait, et sur les choses qui me regardent. Et si j'avais l'honneur d'être chargé de tout, comme j'ai eu le plaisir de le croire, j'en répondrais aussi sûrement; mais j'ai des collègues, et qui font mieux que moi et avec autant de zèle. Vous devez du moins être très-persuadé, Monsei-

gneur, que le peu de temps que j'use auprès de M. le duc de Bourbon lui est fort utile ; qu'il sait très-bien ce que je lui ai appris ; qu'il n'est pas aisé même de le mieux savoir, et que je viserai toujours à ce qu'il emporte de toutes mes études ce qu'il y a de moins épineux et ce qui convient davantage à un grand prince. » Les études de Monseigneur sont courtes et bonnes, dit de la Noue ; courtes et bonnes, répètent Alleaume et du Rosel ; ils peuvent le redire autant qu'ils voudront ; la Bruyère en rit sous cape : M. le Prince sait ce que cela veut dire. Quant à Sauveur, il est plus franc ; sommé aussi de s'expliquer par M. le Prince, il dit que les études de Monseigneur sont toujours courtes, souvent mauvaises, surtout inégales, tant il est difficile de l'arracher à ses distractions.

Le 14 février, la Bruyère reçut une lettre de M. le Prince qui contenait l'approbation de sa conduite. Il avait donc bien fait de lui écrire juste au moment d'en recevoir l'ordre. « Il n'y a rien qui rafraîchisse le sang comme d'avoir su éviter de faire une sottise. » Il paraît que la lettre de M. le Prince était conçue de manière à verser le baume le plus doux sur les blessures qu'avait reçues l'amour-propre de la Bruyère; car du Rosel écrivait le 15 à M. le Prince : « M. de la Bruyère nous a fait voir avec plaisir la lettre que Votre Altesse Sérénissime lui a fait l'honneur de lui écrire. Nous continuons à être ses confidents, et, comme il dit partout, sa consolation. » Le 18 février, M. le Duc vint avec madame la Duchesse à l'hôtel de Condé, à Versailles. On avait précédemment enlevé de l'hôtel tout ce qui était à M. de la Roche-sur-Yon et à ses domestiques. Son Altesse régla toutes choses pour les chambres et offices de M. le duc de Bourbon ; elle visita tout avec son fils, donna les deux chambres au bout de la galerie aux deux révérends pères, qui les avaient choisies comme les meilleures, et installa M. de la Bruyère auprès d'eux, dans une chambre qui était également de son choix. Enfin, le 10 février, comme la Bruyère, dans cet hôtel, était occupé avec M. le duc de Bourbon, Mgr l'évêque de Meaux, Bossuet, vint faire visite au jeune prince, assista à la leçon, y demeura assez longtemps, et prit hautement la Bruyère sous la protection de son autorité. « On dit qu'il est sorti fort content, observe le P. Alleaume, et ne manquera pas d'en rendre compte à M. le Prince. » Il en rendit compte aussi à d'autres, car l'appui de Bossuet s'étendait loin, et l'on avait foi en sa parole. La Bruyère, établi à la cour dans la maison de Condé, pouvait écrire alors : « Un homme qui sait la cour est maître de son geste, de ses yeux et de son visage; il est profond, impénétrable; il dissimule les mauvais offices, sourit à ses ennemis, contraint son humeur, déguise ses passions, dément son cœur, parle, agit contre ses sentiments : tout ce grand raffinement n'est

qu'un vice que l'on appelle fausseté, quelquefois aussi inutile au courtisan pour sa fortune, que la franchise, la sincérité et la vertu. Il y a quelques rencontres dans la vie où la vérité et la simplicité sont le meilleur manége du monde. » En effet, tous les éloges que les courtisans vont désormais prodiguer au duc de Bourbon ne laisseront pas de tourner en faveur de tous ceux qui sont auprès de lui. Ainsi, M. le duc d'Elbeuf vint à Paris chez madame de la Fayette; il arrivait de Versailles. Il dit qu'il était charmé de M. le duc de Bourbon, qu'il avait fait le mieux du monde, qu'il était demeuré deux jours de plus qu'à l'ordinaire à Versailles pour le voir monter à cheval et danser : qu'il n'avait jamais rien vu de si joli ni de si aimable; qu'il le court partout, et que chez madame la Dauphine il était venu à eux leur parler avec beaucoup de sens et d'honnêteté. Ce grand seigneur, dont l'esprit audacieux, dit Saint-Simon, se plaisait à des scènes éclatantes, et que sa figure, sa naissance et les bontés du roi avaient solidement gâté, rendit hommage, sans le savoir, aux modestes efforts de la Bruyère pour faire un peu de bien dans l'éducation de M. le duc de Bourbon. Madame de la Fayette dit à du Bouchet, qui revenait de sa sa province d'Anjou et qui fut témoin de cette scène, que l'on était maintenant extrêmement content de la conduite et du savoir-vivre de M. le duc de Bourbon.

Cependant le carnaval, qui désolait la Bruyère et Sauveur, semblait cette année devoir être interminable. On était déjà à la fin de février, bals et mascarades se succédaient toujours. Il est vrai que les costumes de M. le duc de Bourbon, moins somptueux et plus faciles à essayer que les précédents, dérangeaient moins ses études. Un jour il était déguisé en paysan et sa sœur en paysanne; mais on ne rencontrait guère d'aussi jolis paysans à la campagne. Un autre jour ils étaient en avocats, avec une propreté qui faisait assez connaître, dit Dangeau, que les robes de ces avocats-là n'avaient jamais essuyé la poussière du Palais. M. Sauveur calculait en soupirant que le carême ne viendrait pas avant le 7 mars! Un événement imprévu qui arriva en février fit tout rentrer dans l'ordre : la mort de Charles II, roi d'Angleterre, mit la cour en grand deuil pour six semaines. Les études reprirent leur cours. Elles furent plus longues et meilleures. La Bruyère et Sauveur étaient contents. Mais le duc de Bourbon l'était un peu moins : adieu l'opéra, la comédie, les bals et les mascarades; du moins il restait la chasse. Le 2 mars, à la chasse du roi, « il partit un lièvre, que les lévriers perdirent après l'avoir un peu couru. M. le duc de Bourbon, qui le voyait, le suivit à travers les vignes avec une vitesse dont on fut étonné, et si longtemps qu'il le lassa ; de sorte que le lièvre, ramené dans la plaine et ne pouvant plus courir, se laissa prendre par un petit chien basset. » C'était

là une grosse faute contre les antiques règles de la vénerie royale. On admira la vitesse extraordinaire de la jument alezane que M. le Dauphin avait donnée à son cousin; on trouva encore que le jeune prince était bien à cheval, vigoureux, déterminé et ne craignant rien; mais « le roi lui-même conta la chose à M. le Duc et l'invita à prendre garde à son fils, de peur qu'il ne se tuât. » C'est pourquoi M. Duplessis, le maître d'académie, interdit la chasse à M. le duc de Bourbon pour trois mois, jusqu'à ce qu'il sût mieux tenir son cheval. Cette année-là, à la grande satisfaction de la Bruyère et de Sauveur, qui se gardèrent bien d'en rien dire, le Carême commença d'assez bonne heure et dura longtemps.

La Bruyère venait de voir le cas que l'on faisait à la cour, des hommes qui ont pris le parti de cultiver les sciences et les belles-lettres. « Il n'y a point, dit-il, d'art si mécanique ni si vile condition où les avantages ne soient plus sûrs, plus prompts et plus solides. A Paris, il avait vu « le comédien Baron couché dans son carrosse jeter de la boue au visage de Corneille qui était à pied. Chez plusieurs, sçavant et pédant sont synonymes. » Mais il n'en était pas ainsi dans la maison de Condé. La Bruyère maintenant était sûr au moins de l'amitié de Bossuet et de la bienveillance attentive de M. le Prince. Avec cela, malgré ses pénibles débuts, il peut faire son chemin à la cour. C'est un avantage solide qu'il n'eût pas trouvé aussi facilement dans les arts mécaniques ni dans aucune autre condition.

Étienne Allaire.

La suite prochainement.

LA LÉGENDE D'ÉTIENNE MARCEL

I

En lisant récemment dans *le Correspondant* l'article où sont dévoilés quelques-uns des procédés dont se sert la propagande révolutionnaire pour pervertir, en faussant l'histoire, les idées du peuple, nous applaudissions à l'acte de vigilance et d'énergie accompli avec talent par notre collaborateur. Nous lui savions gré d'avoir montré une fois de plus le vice et le danger de ces livres, grands et petits, qui, sous prétexte d'éclairer les masses et de moraliser le suffrage universel, soufflent la discorde et propagent les plus terribles préjugés. On ne saurait trop le redire, ces livres déguisent la vérité quand ils ne l'outragent pas ; ils créent des légendes et fabriquent des auréoles à la race des hommes de rébellion, qui se rencontrent dans notre histoire comme dans celle de tous les peuples. Qu'arrive-t-il ? Incapable de contrôler et de rejeter ces assertions trompeuses, l'ignorant accepte les légendes et s'incline devant les saints d'un nouveau genre qu'on propose à son admiration.

C'est principalement sur la période qui commence avec les états généraux de 1789 et qui finit avec le Directoire que s'est exercé le savoir faire des écrivains révolutionnaires. Mais ici, il faut distinguer deux classes de productions. La grande manière appartient à un groupe d'historiens, qui, avec des procédés divers et des talents inégaux, usant tantôt de l'insinuation habile et de la modération apparente, tantôt de déclamations violentes ou d'accusations perfides, se sont tous donné pour but la glorification du nouvel ordre de choses, lequel, suivant eux, a enfanté une société nouvelle et constitue la plus belle étape du progrès moderne. Dans ce groupe, il y a les farouches, comme MM. Quinet et Michelet ; les doctrinaires, comme M. Louis Blanc ; les synthétistes, comme M. Mignet ; les artificieux, comme M. Thiers. Cette école a mis en circulation cette interpréta-

tion systématiquement altérée des faits, devenue pour quelques-uns un dogme, qui consiste à proclamer que la Révolution est de droit par son objet, grande par ses résultats, sainte par le but qu'elle poursuit, héroïque par les caractères qu'elle suscite, excusable jusque dans ses plus sanglants excès et légitimée par une longue série d'antécédents historiques.

C'est un de ces antécédents, l'un des plus caressés de nos jours, que de nouveaux documents vont nous permettre d'apprécier avec équité.

II

Nous avons les oreilles fatiguées du bruit qui s'est fait depuis quelques années autour du trop fameux Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, en 1358, et chef de la commune insurgée alors contre l'autorité royale. Son nom a été prononcé avec honneur dans des livres estimés : il n'est pas aujourd'hui d'école primaire qui ne le connaisse; ce nom a retenti au milieu des concours académiques, sous la coupole de l'Institut; il a été glorifié par la plupart de ceux qui se mêlent d'écrire l'histoire; il est acclamé avec frénésie dans les petits livres à cinq sous et dans les leçons que les feuilles radicales servent de temps à autre à leurs crédules lecteurs; il fait explosion jusque dans les séances du conseil municipal de Paris, qui vient de voter des fonds considérables pour la publication des actes de la glorieuse prévôté de 1358[1]. Encore un peu, et nous verrons s'ouvrir des souscriptions publiques pour l'érection d'un monument national à la mémoire de ce nouveau grand homme. On en est à faire remarquer, avec amertume, que la statue du *grand révolutionnaire du quatorzième siècle* a été bannie de l'Hôtel-de-Ville sous Louis-Philippe.

Le premier panégyriste de Marcel, Augustin Thierry[2], a eu le tort, à notre humble avis, de trop rapprocher les hommes et les choses du quatorzième siècle et du nôtre. En nous portant à juger des idées et des passions d'une époque éloignée par nos idées et nos passions modernes, ces comparaisons forcées obscurcissent les faits et faussent les appréciations. Il ne faudrait aborder l'histoire qu'avec un

[1] Il est vrai que, peu après ce vote, il a circulé un bruit suivant lequel le ministre de l'intérieur aurait invité le préfet de la Seine à suspendre cette publication, à cause des tendances démagogiques qui se révélaient dans certaines parties. Le ministre aurait-il eu vent des recherches que nous allons signaler et qui ont eu des résultats si peu favorables pour Étienne Marcel?

[2] Dans son *Essai sur l'histoire et la formation du Tiers-État.*

esprit libre de cette obsession politique qui est le fléau intellectuel du temps. Pour nous, sans chercher à extraire des ordonnances de 1358 le programme réalisé par la Révolution, nous laisserons le système gouvernemental de Marcel (si toutefois système il y a) pour ce qu'il vaut, c'est-à-dire pour une manifestation tumultueuse de tendances libérales en théorie, violentes et oppressives en fait, anarchiques et coupables dans les circonstances où elles se produisirent. C'est l'homme en lui-même, abstraction faite du système, que nous voulons étudier et connaître, l'homme jugé par ses actes, qui sont certains, non par ses principes, qui sont ou nuls ou obscurs. Car, soit que l'on glorifie l'homme, à cause du système qu'on lui prête, soit qu'on dénigre le système, à cause de l'homme, qui est peu recommandable, on fait également œuvre de sophiste.

Après Augustin Thierry, et marchant dans la voie que l'éminent historien regretta amèrement un jour d'avoir ouverte, un professeur de l'Université, M. Perrens, publiait, il y a quinze ans, un travail important sur la prévôté d'Étienne Marcel[1]. L'œuvre du prévôt y était présentée sous un jour très-favorable; Marcel y était qualifié d'*homme supérieur*, dévoué à une noble cause, dont l'heure n'était pas encore venue. L'auteur lui-même a reconnu depuis qu'il avait eu tort « d'insister sur les ressemblances que pouvaient avoir avec nos idées modernes les réformes et les agitations démocratiques des hommes du moyen âge, si différents de nous à tous égards[2]. »

En 1869, l'Académie des sciences morales mit au concours une étude sur les tendances démocratiques des populations urbaines en France, notamment dans la ville de Paris, au quatorzième siècle. Le travail couronné, publié depuis en deux volumes in-8°, sous le titre : *La Démocratie en France au moyen âge*, avait pour auteur M. Perrens. Le rapporteur du concours, peu suspect d'hostilité envers le prévôt des marchands, M. Henri Martin, comme s'il eût voulu se donner à lui-même une leçon, critiquait, dans l'ouvrage de M. Perrens, le défaut que nous venons de signaler dans le *Tiers-État* d'Augustin Thierry. « L'auteur, disait M. Henri Martin, partant des idées générales de notre temps, et employant les formules politiques en usage de nos jours, donne quelquefois comme des pensées ce qui n'était que des expédients pour les hommes du quatorzième siècle, et il attribue trop au mot et par conséquent au fait de la démocratie le même sens et le même caractère qu'ils ont acquis à travers les siècles et qui leur appartiennent aujourd'hui. Aussi la vérité et la

[1] *Étienne Marcel et le gouvernement de la bourgeoisie au quatorzième siècle.*

[2] *La Démocratie en France au moyen âge*, par F. T. Perrens. Avant-propos, p. VII et VIII.

couleur morales sont moins exactes dans son livre que la vérité et l'enchaînement chronologiques[1]. »

M. Perrens promit d'amender sa publication dans le sens indiqué par le rapport ; nous doutons qu'il y ait réussi. En dépit des épithètes qui se balancent laborieusement entre l'approbation et le blâme, on sent percer partout dans la rédaction nouvelle, la préoccupation de glorifier *cet homme supérieur* (qui ne fut pourtant, selon toute vraisemblance, qu'un instrument aux mains de Robert le Coq et de Charles le Mauvais), le parti pris de justifier quand même ce républicain, ami du roi de Navarre, allié des Anglais, et qui, après avoir livré le trésor municipal à Charles le Mauvais, était sur le point de lui livrer la ville elle-même, quand il tomba sous la hache de Jean Maillart.

Malgré tous les sacrifices auxquels il a sans doute consenti, M. Perrens, comme nous le verrons plus loin, reste décidément trop moderne et trop démocrate pour apprécier équitablement Etienne Marcel ; il n'a pu se résigner à brûler ce qu'il avait adoré. On doit, suivant lui, reconnaître que Marcel a commis des fautes, imputables plutôt aux événements qu'à sa cause et à son caractère. Cette concession faite, on ne saurait trop admirer son âme généreuse et son héroïsme. D'autres écrivains, plus avisés, craignant que ce héros ne paraisse manquer de patriotisme, insinuent qu'au fond il n'en voulait point à la royauté, puisqu'il ne rêva rien au delà d'un changement dans la branche de la dynastie régnante. Charles le Mauvais, qu'il voulut peut-être substituer au dauphin, n'était-il pas le gendre du roi Jean ?

Ainsi s'est formée peu à peu la réputation de grand citoyen du prévôt des marchands. Et telle est la force des opinions reçues que les auteurs réputés les plus impartiaux se laissent prendre à la réputation surfaite de Marcel. Ils oublient que ce tribun a conduit dans les rues de Paris des bandes organisées pour le massacre ; qu'il a provoqué par son exemple, peut être aussi par ses émissaires, le soulèvement des *Jacques ;* qu'il l'a secouru de ses armes ; que, traître à sa propre cause, il a tenté de livrer Paris au roi de Navarre, chassé peu auparavant de la capitale parce qu'on le soupçonnait de connivence avec les Anglais (soupçon très-légitime qui se changera pour nous tout à l'heure en une certitude écrasante) ; ils oublient tout cela pour écrire en fin de compte :

« Marcel et ses compagnons ont dépensé leur énergie et leurs talents dans une entreprise qui devait avorter ; leur mouvement dé-

[1] *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, tome XCVI de la collection (26e de la 5e série), p. 709 et suiv.

mocratique, si brusque, si héroïque... n'a pas laissé, il est vrai, un débris d'institution, une garantie de liberté; mais la vie de ces hommes du peuple n'a pas été sacrifiée en pure perte. La révolution éphémère de 1358 laissa des souvenirs puissants chez les Parisiens, et nous les verrons pendant tout ce siècle remuer sous le joug qu'on leur impose, pour témoigner de l'existence du peuple, dont l'heure n'est pas encore venue[1]. »

Ainsi, diviser le royaume à cette heure de péril suprême, aggraver par la rébellion les maux de la patrie agonisante, immoler du même coup la France et la monarchie à une chimère de liberté et à une utopie d'organisation sociale, qu'on finira par trahir, — tout cela, qui se fût réalisé si la politique et les complots de Marcel eussent triomphé, constitue un SACRIFICE, auquel il ne manque ni l'auréole du martyre, ni le laborieux et tardif succès des saintes causes. Et qui parle de la sorte? Un pamphlétaire? un historien de carrefour? un collaborateur de M. Poupin? Non, c'est l'enseignement universitaire, c'est un écrivain, d'ordinaire exact et circonspect, dont les livres ont droit de cité dans nos écoles!

La science, qu'on pourrait appeler officielle, s'étant prononcée de la sorte, l'occasion s'offrait trop belle aux écrivains du parti radical de canoniser Etienne Marcel, *l'un des ancêtres de la Révolution.* M. Frédéric Morin, dans sa *France au moyen âge*, s'est chargé d'opérer cette canonisation avec la solennité nécessaire. Il n'a pas eu besoin de forcer, comme on dit, la note, tant était rapide le courant qui le portait. A son exemple, les rédacteurs radicaux des petites bibliothèques, tout en glorifiant Marcel, n'ont pas craint de constater dans ses actes quelques humaines faiblesses. Ce sont des ombres qui font valoir l'ensemble de la figure et les détails de la légende. Cette légende s'étant emparée des régions moyennes et basses de l'histoire, la politique quotidienne s'en est enfin saisie et l'a transportée dans le dogme et le catéchisme révolutionnaires. Marcel a désormais sa place, une place d'honneur dans le calendrier de 93. Nous n'exagérons rien ; en voici la preuve.

Un journal républicain conduisait récemment ses lecteurs dans ce qu'il appelle la nécropole de l'histoire; et le cicerone, chargé de faire aux fidèles le boniment sur les personnages de cet enfer ou de ce paradis, s'exprimait en ces termes :

« Soldats de la démocratie, mettons l'immortelle à notre boutonnière. Un rameau de chêne a la main, allons visiter la tombe de nos ancêtres, non pour les arroser de stériles larmes... mais pour les

[1] *Histoire des Français*, par Théophile Lavallée, tome II, p. 47.

interroger, COMME S'ILS POUVAIENT ENCORE RÉPONDRE ; pour leur demander S'ILS SONT CONTENTS DE NOUS, s'ils trouvent que nous gardons bien leur glorieux héritage; pour renouveler enfin, sur leur poussière, TOUJOURS VIVANTE, LE SERMENT D'ANNIBAL qu'ils ont scellé DE LEUR SANG ET DE LEUR VERTU. Républicains, entrons dans la FUNÈBRE NÉCROPOLE de l'histoire. D'abord, nous nous arrêtons devant vous, vous, que l'on peut appeler NOS PREMIERS PÈRES, la souche de notre race, bonshommes des vieilles communes de la Picardie et de la Champagne, consuls de la Provence et du Languedoc, BOURGEOIS DE LA HANSE DE PARIS, vous tous si HÉROÏQUES et si tenaces, et TOI SURTOUT MARCEL, nous vous saluons avec respect. L'ARBRE que vous avez planté de ses rameaux couvre à cette heure la France entière. Vos PRINCIPES sont LA PIERRE ANGULAIRE de nos sociétés modernes, LA FAÎTIÈRE de nos demeures. Réjouissez-vous; vous avez vaincu[1] ! »

Ce morceau d'éloquence, inspiré à la fois de Jérôme Paturot, de M. Prudhomme et de M. Victor Hugo (dernière manière), a dû faire couler beaucoup de... pieuses larmes chez les frères et amis. Il prouve, en tout cas, qu'il y a bien réellement un nouveau saint à dénicher dans la *nécropole funèbre* de la Révolution.

Pour y réussir, il nous suffira de signaler plusieurs documents authentiques, découverts ou mis dans leur jour par un infatigable et habile chercheur, M. Siméon Luce, archiviste aux Archives nationales. Ces documents, communiqués à l'Académie des inscriptions, jettent une vive lumière sur les événements de cette triste année de 1358; ils nous expliquent plus d'un fait jusque-là incompris; ils nous révèlent les intrigues qui se tramaient dans l'ombre contre la France meurtrie et vaincue. Ces intrigues visaient au démembrement de ce malheureux pays. Par sa complicité avec Charles le Mauvais, roi de Navarre, Marcel allait devenir l'instrument de ces machinations, sans le patriotisme de Jean Maillart. Marcel fut-il inconscient du rôle qui s'apprêtait pour lui? On en peut douter, quand on réfléchit que, par intérêt personnel et pour échapper à la justice du dauphin-régent, il abandonna traîtreusement la cause qu'il avait jusqu'alors défendue.

III

En 1358, au mois de mai, la France présentait les tristesses d'une invasion victorieuse jointes aux désastres de la guerre civile. Le roi Jean avait été fait prisonnier par les Anglais à la funeste bataille de

[1] *Le Bien public* du 2 novembre 1874.

Poitiers. La division s'était mise dans les états généraux convoqués par le dauphin-régent, qui fut plus tard Charles V. Il s'était formé deux assemblées : l'une s'attacha au fils du roi ; l'autre encouragea d'abord la résistance des bourgeois de Paris, ayant à leur tête un drapier du nom d'Étienne Marcel, qui avait pris femme dans la famille des Essarts, laquelle se piquait de noblesse. Bientôt, la partie dissidente des états étant revenue à un sentiment plus juste de la situation, et la noblesse ayant abandonné la faction violente dont Marcel était le chef, Paris se trouva, sinon assiégé, du moins observé de près par une armée considérable, à la tête de laquelle le régent vint camper entre Ivry et Charenton.

Furieuse de cet abandon de la noblesse, la commune de Paris chercha-t-elle dans le soulèvement des paysans contre les châteaux, en même temps qu'une vengeance, une diversion puissante pour obliger le régent à lever le blocus? Ou bien ne faut-il voir qu'une coïncidence fortuite dans le soulèvement qui éclata alors en Champagne et en Picardie? On ne saurait le décider avec certitude[1]. Mais

[1] M. Perrens défend Marcel avec énergie contre cette accusation. La jacquerie fut, dit-il, une circonstance inattendue dont le prévôt profita. Si quelques manuscrits d'autorité douteuse, ajoute-t-il, expriment, sous forme de conjecture, l'ingérence de Marcel dans le soulèvement, les chroniqueurs gardent là dessus un silence significatif.

D'ailleurs, si Marcel eût provoqué le soulèvement, il eût éclaté plus près de Paris et sur un plus grand nombre de points à la fois ; le prévôt n'aurait pas blâmé plus tard les excès des Jacques.

Ce sont, à notre avis, des arguments que la réalité et l'ensemble des faits affaiblissent singulièrement. Il est certain, en effet, que Marcel entretenait des relations avec plus de soixante villes et que la révolte de Paris avait au loin des ramifications, des adhérents et des émissaires. Dira-t-on que le prévôt était scrupuleux sur l'emploi des moyens, lui qui avait des Anglais à sa solde, lui qui envoyait des renforts aux égorgeurs qui assiégèrent le marché de Meaux, quitte à les désavouer plus tard? A qui persuadera-t-on que ce désaveu, arraché par les convenances politiques, est une preuve? Et qui osera croire Marcel sur parole?

Un homme éminent, M. Ch. Giraud, écrivait récemment : « Il n'est pas démontré que Marcel ait donné la première impulsion à ce mouvement. Je l'en soupçonne ; mais je n'en suis pas sûr. » (*Traité de Brétigny*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1871.)

En tenant compte des ramifications de la Commune de Paris au loin et du caractère violent et peu scrupuleux de ses chefs ; en voyant Marcel devenir, selon l'expression de M. Perrens lui-même (*La Démocratie au moyen âge*, p. 299), le régulateur de la jacquerie et recommander aux paysans de raser les châteaux qui pouvaient nuire aux Parisiens ; en voyant enfin l'alliance conclue entre les Parisiens et les hordes du Beauvaisis, nous accueillons comme très-légitime le *soupçon* de M. Giraud, transformé à tort en *simple incertitude* par M. Perrens ; nous admettons enfin, avec le savant auteur de l'*Histoire de la Jacquerie*, M. Siméon Luce, comme un fait très-probable que Marcel contribua autant par ses excitations secrètes que par son exemple au soulèvement des jacques.

il est certain du moins que les *jacques*, les *partageux* de l'époque, trouvèrent bonne l'occasion de la révolte de Paris ; il est certain que la Commune les soutint de ses troupes au siége de la forteresse de Meaux.

La noblesse de tous les partis, les gens d'Édouard III, ceux du roi de Navarre comme ceux du régent coururent sus aux hordes barbares qui mettaient le pays à feu et à sang. Malgré le secours de Marcel, les *jacques* furent écrasés. Cette chance de vaincre lui échappant, le prévôt, embarrassé pour nourrir Paris, dont le dauphin avait repris le blocus, appela le roi de Navarre à son aide.

Une trêve de deux ans, qui expirait à Pâques de l'année suivante, avait été conclue avec les Anglais. Charles le Mauvais, profitant du trouble général, tenait campagne avec des bandes composées d'aventuriers de toute origine, Gascons, Navarrais, Anglais, épiant le moment favorable pour supplanter le régent. Peu délicat sur le choix des moyens, ce coupable ambitieux était résolu à tout pour atteindre son but et monter sur le trône. Il acceptait l'appui du prévôt révolté ; il traitait avec l'étranger. Nous en aurons tout à l'heure la preuve.

Le roi de Navarre entra donc dans Paris. Marcel lui livra le trésor de la ville et voulut le faire nommer capitaine général du royaume. Ce titre ne pouvait suffire aux prétentions de Charles le Mauvais qui se démasqua plus tôt qu'il ne convenait et fut chassé par les Parisiens. Il se retira à Saint-Denis, où il établit son quartier général et sa base d'opérations. Le pressentiment populaire, qui accusait dès lors le roi de Navarre de connivence avec les Anglais, ne se trompait pas : les documents — des pièces authentiques jusqu'ici incomprises ou négligées — vont le justifier. Nous savions par les chroniqueurs du temps qu'à ce moment le roi de Navarre traitait en secret avec le régent pour lui livrer Marcel et Paris, mais nous ignorions, ce qui sera avéré dans un instant, qu'à la même heure Charles le Mauvais avait des négociations entamées avec Édouard III ; nous en produirons le résultat, un traité qui partage la France.

Ainsi, exploitant odieusement les malheurs de son pays, Charles trompait le régent par des propositions sans valeur, tandis qu'il se montrait prêt à acheter le trône de France à l'Anglais au prix du démembrement du royaume.

Marcel connaissait-il ces criminelles intrigues? Tout porte à le soupçonner. L'embarras et les aveux de M. Perrens, le défenseur résolu du prévôt en toute circonstance, sont précieux à constater ici. « Il ne voyait pas ou ne voulait pas voir, dit-il, l'égoïsme féroce, l'ambition acharnée, l'esprit peu sincère du roi de Navarre, sa disposition à tenir l'oreille ouverte aux propositions du régent ou même à livrer

des provinces à l'Anglais pour prix de son assistance. Cette perfidie était trop naturelle pour n'être pas soupçonnée. » La réflexion vient tout à coup à M. Perrens qu'il faut opter entre la courte vue de cet *homme supérieur* et son patriotisme. Son parti est vite pris : Marcel restera l'homme supérieur, à tout prix, même au prix de l'honneur. L'historien continue donc en ces termes : « On a peine à croire que sur ce point, d'un accord possible avec l'étranger, Étienne Marcel ait eu moins de clairvoyance que les autres bourgeois. C'est par là qu'on pourrait, sans trop d'invraisemblance, l'accuser de trahison. Toutefois ce serait supposer aux hommes de ce temps des sentiments de patriotisme qu'ils n'avaient encore qu'à l'heure du danger immédiat[1]. » M. Perrens calomnie le quatorzième siècle : l'échevin Jean Maillart et la population de Paris, malgré ses égarements, prouvèrent bientôt qu'ils possédaient ces nobles sentiments dont le prévôt des marchands manquait, à sa honte.

Il serait superflu d'insister sur la gravité des aveux arrachés au défenseur de Marcel. Voilà donc le grand révolutionnaire convaincu d'avoir failli aux devoirs les plus sacrés du patriotisme, ou, pour parler plus précisément, d'avoir consenti à laisser vendre la meilleure partie de la France à l'Anglais.

L'influence de Marcel diminuait rapidement dans Paris. Le parti modéré de la commune comprit que la situation n'avait d'autre issue honorable que la soumission au dauphin, et travailla de plus en plus ouvertement à amener cette solution. Mais Marcel, qui n'avait pas oublié le jour où, sur un signe de lui, les maréchaux de Champagne et de Normandie avaient été égorgés sous les yeux et presque dans les bras du régent, Marcel redoutait trop la justice royale pour oser affronter ses arrêts. Voulant par n'importe quel moyen éviter la juste punition de ses excès, il traita de nouveau, dans le plus grand secret, avec Charles le Mauvais, qui rôdait aux environs de la capitale, s'emparant, avec l'aide des Anglais, des places fortes de l'Ile-de-France. Il fut convenu que Marcel livrerait aux gens du roi de Navarre la Bastille et la porte de Saint-Denis dans la nuit du 31 juillet au 1er août.

Cette fois, Marcel n'avait plus d'excuse. Il connaissait à fond celui avec lequel il traitait. Supposera-t-on qu'il avait stipulé en faveur de la liberté? Mais quel fond, lui, un homme supérieur, était-il autorisé à faire sur les promesses du roi de Navarre? Charles le Mauvais voulait devenir roi de France. Marcel le savait et l'y aidait; il trahissait la cause de la commune. Mais, quoi ! il fallait bien sauver sa tête. Dira-t-on que le peuple avait le droit de changer l'ordre de suc-

[1] *La Démocratie au moyen âge*, tome I, p. 325 et 326.

cession ? Soit; accordons à M. Perrens que Marcel ne trahissait pas son roi; mais constatons avec lui qu'il trahissait son mandat politique. « De tels changements, dit M. Perrens, ne sont légitimes que si *le plus grand nombre* les réclame, » et il est certain que la volonté des Parisiens, qui eût couvert, à certain point de vue, la responsabilité de Marcel, n'était pas de donner à Charles le Mauvais la couronne de France.

Ainsi, Marcel fut traître non-seulement envers sa patrie et envers son roi, mais encore envers la cause qu'il avait embrassée et envers le peuple qui la soutenait avec lui.

Le complot fut découvert. Marcel tomba sous la hache de son ancien compère Jean Maillart, dans la nuit du 31 juillet au 1er août, au moment où il changeait la garde de la porte Saint-Antoine. Sans cet acte de vigueur, c'en était fait vraisemblablement de l'unité nationale. Les documents dont il nous reste à parler vont nous révéler la profondeur de l'abîme où la politique et les complots de Marcel, en préparant le triomphe du roi de Navarre, auraient précipité le pays. Sans un hasard providentiel, la glorieuse tentative du prévôt des marchands de Paris causait la fin prématurée de ce beau royaume de France.

IV

Il existe dans la collection des traités (*Fœdera*) publiés par Rymer, un pacte conclu à Saint-Denis, à la date du 1er août de l'an 1351, entre Charles, roi de Navarre, et Édouard III, roi d'Angleterre. Il est clair qu'on a affaire à une pièce altérée ou apocryphe, si l'on réfléchit qu'à cette date Charles le Mauvais, favori du roi Jean, dont il venait d'épouser la fille, habitait la province de Languedoc, où il était lieutenant du roi. Saint-Denis, en outre, est indiqué comme étant le lieu de la signature du traité, et cette circonstance, en contradiction avec les faits les mieux connus, avait sans doute achevé de confirmer l'opinion que la pièce était plus ou moins altérée.

M. Siméon Luce, l'un de nos archivistes les plus laborieux[1] et les plus distingués, ayant eu son attention attirée sur le traité, remarqua d'abord que Rymer avait écrit le millésime de l'étrange manière qui suit : *treize-cent-cinquante et l'une*. Le dernier mot (l'une) lui

[1] M. Siméon Luce publie, pour la Société de l'histoire de France, une édition complète de Froissard, dont cinq volumes ont déjà paru. Ce travail très-remarquable, tant au point de vue des textes que des éclaircissements historiques, a recueilli les suffrages des personnes les plus compétentes.

parut provenir d'une lecture erronée du copiste. On comprend, en effet, que le nombre huit écrit en caractères gothiques (huit) ou en chiffres romains (VIII) peu distincts, ait pu fournir la leçon fautive *l'une*. M. Luce remarqua ensuite qu'en substituant à la date 1351 celle de 1358, comme l'avait déjà proposé le savant Secousse, non-seulement le document n'offrait plus aucune obscurité, mais entrait à merveille dans la trame de l'histoire, s'adaptant aux moindres détails et concordant avec des indications nouvelles et authentiques. Nous ne suivrons pas M. Luce dans l'étude minutieuse du traité. Cette étude, très-favorablement accueillie par l'Académie des inscriptions, a conduit l'auteur à corriger divers passages du précieux document notoirement altérés par suite d'une lecture fautive ou d'une orthographe vicieuse. Il nous suffira de donner les clauses les plus significatives du pacte, qui a pour but un partage éventuel de la France entre le roi d'Angleterre et Charles le Mauvais, l'allié, l'ami, l'inspirateur d'Étienne Marcel.

Au début sont nommés les neuf négociateurs, dont six représentent le roi de Navarre et trois le roi d'Angleterre. Puis le traité s'énonce, sans autre préambule, en articles extrêmement précis :

« Priemerement est agardé parentre les dessus dis chivalers que ledit roy de Navarre aura tout le comté de Champaigne et de Brie entierment, avecques toutes les appartenances, à tenir en la manère[1] et par autels noblesces que le roy Thibaut de Navarre le tenoit...

« Et quant est de la duchée de Normandie, dont il a esté parolé et debatu parentre les dessus ditz chivalers, sur ce que che soit et doie demurer semblablement audit roy de Navarre et entierment, les diz deux seigneurs ordeneront quant ils se reverront et aussi de toutes choses que povent toucher madame la royne Blanche...

« Item du comté du Chartus (Chartres) et du bailliage (?) d'Amiens dont les chivaliers du dit roy de Navarre ont fait mention...

« Item est parlé que la coronne et le seurplus du royaume de France et les autres terres et seigneuries que celles qui ci-dessus sont déclarées seront ou demourront audit roy d'Engleterre.

« Item... est parlé que les deux seigneurs ayderont l'un l'autre de leurs corps, genz, amis et aliez contre tous, au cas que les choses vendront à fin de leur traictié...

« Et ce qui sera gaignié et prins de pays, forteresses... sera dudit

[1] Nous respectons l'orthographe capricieuse du document. Il n'est pas inutile de faire observer que la langue est lourde, embarrassée et trahit la main inexpérimentée et le langage d'un Anglais.

roy d'Engleterre, excepté que ce qui sera prius ès pays dessus declarez par le dit roy de Navarre sera sien. Et ceuls qui a present tiennent places es parties de Normandie et d'alleurs les tendront et garderont jusques à tant que les deux seigneurs aient ordené et accordé, except les pons et places de Poissy et de Saint-Cloud qui ont été prinses et occupées depuis que ledit roy de Navarre manda les genz d'Engleterre derreiner avenir devers lui...

« Item pendant ces choses toutes les genz, villes et pays... dudit roy de Navarre seront et demourront paisibles envers les Anglois. Et aussi seront les villes, genz et hommes dudit roy de Navarre franz et quiete de toutes raençons à imposer de novel... »

Ces passages, auxquels nous devons borner nos citations pour ne pas déflorer la prochaine publication de M. Siméon Luce, n'ont pas besoin de commentaire ; ils sont eux-mêmes un commentaire saisissant du grand drame où se jouaient, sous les murs de Paris, les destinées de la France.

Il résulte de ce document des renseignements nombreux. Ne retenons que les principaux. La France est démembrée ; le titre de roi passe à Édouard III, qui se fait la part du lion. Il exerce sans vergogne le droit qui lui appartient du plus fort. Charles le Mauvais n'est pour lui qu'un instrument ; il ne le ménage que dans la mesure de ses propres intérêts. On ne s'écartera pas de la vraisemblance en supposant que le roi de Navarre accepte ces conditions avec le secret espoir d'améliorer le sort que le traité lui fait et de trouver une occasion favorable pour mettre sur sa tête la couronne, objet de ses plus ardentes convoitises.

Le pacte a été signé le 1er août, à Saint-Denis, c'est à-dire à quelques pas du lieu où Marcel a trouvé la mort, et quelques heures après ce tragique événement. Le meurtre du prévôt était certainement connu de Charles le Mauvais, qui avait des intelligences dans Paris. Il y a, dans le rapprochement singulier de ces deux faits, le meurtre de Marcel et la signature du traité, un indice qui autorise à penser que le roi de Navarre, sentant l'appui du prévôt lui manquer, s'est décidé subitement à accepter la protection et à subir les conditions du roi d'Angleterre.

Mais, dira-t-on, il est difficile d'admettre que les deux princes contractants aient réuni de la sorte, en quelques heures, et abouché neuf négociateurs ; et, ce qui aggrave cette difficulté, c'est la teneur même des clauses du traité, lesquelles indiquent des négociations lentes, laborieuses, et font allusion à des entreprises communes d'où résulte la preuve de relations antérieures et d'une entente déjà ancienne.

L'observation nous semble parfaitement juste. La conclusion à en tirer, c'est que, depuis plusieurs mois, Charles le Mauvais avait des pourparlers avec Édouard III et qu'il débattait avec lui le prix de sa félonie, qui devait être le démembrement du royaume.

Ici nous touchons le fond de cette scélérate intrigue. Quoique un peu voilée encore, la vérité se laisse sûrement entrevoir. Ce méchant roi de Navarre veut à tout prix régner sur la France. Les rapports intermittents et, en apparence amicaux, qu'il entretient avec le dauphin pourraient bien avoir un double but : endormir d'abord celui qu'il cherche à supplanter; le rassurer sur ses entreprises; puis, inquiéter et attirer à soi Édouard III par la crainte d'un raccommodement possible entre les rivaux. Il faut au Navarrais prendre racine dans le pays, s'établir fortement au cœur du royaume, conquérir enfin une situation qui offre à l'envahisseur victorieux des garanties pour l'exécution du pacte à intervenir. La possession de Paris serait un succès décisif pour Charles le Mauvais; il a tourné vers Marcel ses sollicitations les plus pressantes. En attendant, il utilise ses bandes et les renforts que lui fournit Édouard III pour la conquête des places de l'Ile-de-France.

Edouard III, lui aussi, veut devenir roi de France. La fortune des armes l'a bien servi; il cherche à compléter sa victoire par la diplomatie. Il a compris tout le parti qu'il peut tirer de Charles le Mauvais, compétiteur du dauphin. Il favorise les progrès du roi de Navarre. Prudemment toutefois, sans donner à la trêve d'entorse trop évidente, il travaille à mettre aux mains de ce prince ambitieux la puissance nécessaire pour la conclusion, c'est-à-dire pour la sanction d'un traité : car il compte obtenir du roi de Navarre de meilleures conditions que du régent ou du roi prisonnier. Notons ce curieux détail que les troupes anglaises prennent les places au nom de Charles le Mauvais et les gardent pour le compte d'Édouard III.

Le traité nous apprend à quel prix l'un mettait sa trahison, à quel degré montaient les prétentions de l'autre. Les alliés réservent pour une entente ultérieure le partage de grandes étendues de territoire; c'est en quelque sorte la marge que chacun garde à ses secrètes espérances, se promettant d'empiéter sur elle au gré de la fortune.

Trois jours après la mort de Marcel, le dauphin rentrait dans Paris. Charles le Mauvais prévoyant cela, on comprend quel empressement il a dû mettre à lier le roi d'Angleterre par un traité au moment où il perdait l'espoir de conquérir le meilleur de ses avantages. Les représentants d'Édouard III connaissaient-ils l'échec définitif des tentatives du roi de Navarre sur Paris? Nous ne le pensons pas. Il est douteux, en effet, que, dans ce cas, ils eussent consenti à d'aussi grandes concessions et à d'aussi importantes réserves. Cet

échec enlevait au roi d'Angleterre un des plus graves motifs qu'il eût de traiter avec le Navarrais. Et la preuve, c'est que, quelques mois plus tard, celui-ci étant réduit à faire une petite guerre de détail, avec l'appui insuffisant de la bourgeoisie, contre la noblesse, Édouard ne songe plus qu'à négocier avec le roi Jean. On peut donc dire que le démembrement de la France tenait, en grande partie, à cette heure solennelle, à la possession de Paris par Charles le Mauvais.

On comprend maintenant les suites épouvantables qu'aurait amenées le triomphe de la politique et des complots d'Étienne Marcel.

V

Mais, dira-t-on encore, n'est-il pas bien étrange que le traité présente le roi d'Angleterre comme maître des places de Poissy et de Saint-Cloud, aux portes mêmes de Paris? Cette circonstance, qu'aucun autre témoignage ne vient confirmer, n'est-elle pas de nature à rendre le document suspect? En effet, si les Anglais eussent violé la trêve, les chroniqueurs, selon toute vraisemblance, auraient dénoncé cet acte déloyal; ils n'en ont rien fait.

On croyait jusqu'ici que les Anglais du roi de Navarre étaient des bandes ramassées au hasard de l'aventure, sans la participation d'Édouard III. Il faudra voir en eux désormais des troupes organisées, fournies par le roi d'Angleterre, ayant sans doute reçu l'ordre secret d'opérer sous le couvert de Charles le Mauvais, mais pour le compte d'Édouard. Plusieurs documents authentiques, conservés dans les cartons des Archives, et que M. Luce en a exhumés pour la première fois, établissent de la manière la plus certaine la présence des Anglais à Poissy et à Saint-Cloud pendant l'année 1358. Les plus importantes de ces pièces sont des *lettres de rémission* signées du dauphin.

L'une de ces lettres est en faveur de la veuve d'un pauvre boulanger de Poissy :

« CHARLES, aisné fils du roy de France, régent le royaume, duc de Normandie et dalphin de Viennois, faisons savoir à touz présenz et avenir que, oye la supplicacion de Belon, femme feu Jehan le Boulengier, de Poissy, pouvre et misérable personne, contenant que, comme ledit feu Jehan, son mari, eust esté prins par les ennemis quand ils occupèrent la ditte ville de Poissy, et fu mis telle raençon que il ne la pout paier enterinement, et pour le seurplus li convint à demourer devers les Engloys pour faire et cuire leur pain et les servir de son mestier de boulengerie... Aianz compassion de lui... re-

mettons par ces présentes... de grâce special et de l'auctorité royal... et la ditte suppliante retournons à sa ditte fame (renommée) au païs de son dit feu mari et siens. Si donnons en mandement au prevost de Paris et à touz les autres justiciers du royaume... que la ditte femme et enfant facent et laissent joir et user paisiblement de nostre présente grâce... »

L'autre lettre est accordée par le régent, à la date du 1er septembre 1358, à Jehan de Lens, chirurgien-clerc, au sujet d'un homicide commis par lui à Saint-Denis sur un Navarrais, nommé Jacquemin Vincent. Jean de Lens hébergeait à Saint-Denis le panetier du roi de Navarre, lequel, en quittant la ville, vola les deux chevaux de son hôte et les emmena à Saint-Cloud. Ce vol suscite les plus étranges complications et, finalement, cause le meurtre d'un homme, Jacquemin Vincent, appartenant à la maison du panetier. Jean de Lens, emprisonné, fut d'abord mis en liberté à la requête d'une jeune fille, sa fiancée, qui se présenta devant le roi de Navarre « en li suppliant que pour ledit fait ne vousist que ledit Jehan, que elle entendoit prendre à mari, prensist ou receust mort, mais li vousist donner, se (si) condempnez y devoit estre ; qui li ottroia. » C'était une touchante coutume, consacrée par le vieux droit français, que la fiancée obtînt la délivrance du condamné à mort. Mais Jean de Lens n'était point complétement sauvé ; les amis du défunt avaient juré la mort du chirurgien, et ils se mirent à sa poursuite. Jean dut la vie à l'intervention d'un Anglais en garnison à Saint-Cloud. « Et eust esté mis à mort, disent les lettres de rémission, se ne feust ce que un escuier anglois, appelé Charues Sefelc, lequel Jehan avait eu cure, vint par devers le dit roy (Charles le Mauvais) et supplia que ledit cirurgien li donnast à faire sa voulenté ; qui li ottroia. »

Une troisième lettre, concernant un certain Regnault Martin, marchand de draps à Paris, constate la prise d'Argenteuil et de Creil par les Anglais. Creil fut pris le 15 juillet 1358.

Ces documents commentent d'une façon aussi claire qu'imprévue cette clause énigmatique qui mentionne la remise par les Anglais des places de Poissy et de Saint-Cloud ; ils achèvent de démontrer ainsi la pleine authenticité du traité ; ils montrent, contrairement à l'opinion de M. Perrens, que les Anglais soudoyés par Marcel et chassés par le peuple de Paris, appartenaient bien au prince qui traitait du démembrement de la France avec l'allié du prévôt des marchands.

Quel contraste ces lettres, signées d'un nom royal et s'occupant avec une bonté toute paternelle de protéger, contre les erreurs ou les rigueurs excessives de la justice, les plus humbles des enfants du peuple, quel contraste elles nous offrent avec ces déclamations violentes dont retentissaient naguère les rues de Paris ! Comme les

nobles sentiments de commisération qu'elles expriment, parfois avec une si naïve et touchante effusion, nous reposent des bassesses et des vilenies auxquelles nous venons d'assister !

V

Telle est, dans leur ensemble, la signification évidente des documents retrouvés ou mis en lumière par M. Siméon Luce; telle est la vérité, sans inductions ni interprétations, surgissant des faits les mieux établis. Telle est l'histoire : elle nous montre dans Étienne Marcel un mauvais Français, un mauvais magistrat, un mauvais citoyen. Il y a là de quoi jeter quelque ombre sur l'apothéose du trop fameux prévôt de Paris, et cela nous donne un exemple frappant des erreurs historiques où peut conduire la légende révolutionnaire.

A cinq cents ans de distance, si nous n'avons pu nous défendre d'une certaine émotion en retraçant les douloureuses péripéties de cette crise de 1358 où faillit sombrer la France, crise marquée par les plus basses défaillances et par les plus sanglantes atrocités, c'est que nous sentions là de l'histoire contemporaine.

Il y a trois ans, n'avons-nous pas assisté à pareil drame?

1358 et 1871, deux dates néfastes dans nos annales! Nous avons vu à ces deux dates Paris révolté, essayant par ses provocations d'entraîner le pays entier dans sa rébellion. Notre temps a eu aussi ses Navarrais, qui ont cherché dans le mouvement insurrectionnel un levier pour leur politique d'ambition. La Commune de 1871 n'a-t-elle pas eu sa jacquerie, intérieure cette fois, dans laquelle l'assassinat, l'incendie et le pillage se sont, comme jadis, donné libre carrière? Et, pour comble de misère et de honte, n'est-ce pas sous les yeux d'un envahisseur victorieux, comptant avec joie les coups portés et reçus dans cette lutte fratricide, que la Commune de Paris, en 1871 et en 1358, a eu le triste courage de fouler aux pieds la patrie mourante pour courir après je ne sais quelle chimère d'organisation politique ou sociale?

Un article récent d'un journal anglais, qui avait eu connaissance, par la mention que nous en avons faite au *Journal officiel*, des recherches de M. Luce, établissait un minutieux parallèle entre la situation de Paris et de la France telle qu'elle fut en 1358 et telle qu'elle était en 1871.

M. Perrens[1] proteste avec vivacité contre ce rapprochement, qui pourtant s'impose. Suivant lui, « les bourgeois de 1358 n'ont rien à redouter d'une comparaison avec la populace de 1871. » Pourquoi? Par cette considération principale que « Paris, en 1356, ne se mit à

[1] *La Démocratie en France*, avant-propos, p. VIII et IX.

la tête du royaume que pour le mieux défendre, pour suppléer le roi captif, son fils trop jeune, sa noblesse dispersée ; pour rallier en un faisceau les bonnes villes dont l'union eût fait la force. »

Un pareil plaidoyer a de quoi nous surprendre. M. Perrens *ne nie pas certaines analogies ;* elles sont nombreuses, il est vrai ; elles jaillissent à la fois de tous côtés ; elles vous pressent, elles vous étonnent. Mais il soutient qu'*Étienne Marcel avait honnêtement entrepris une œuvre de salut.* Nous savons maintenant ce qu'il faut penser de cet honnête sauveur ; les propres aveux de son avocat suffisent à sa condamnation. Eh quoi ! c'était *défendre le royaume* que de le livrer à l'allié d'Édouard III, d'y allumer la guerre civile, d'y favoriser ou d'y susciter la hideuse jacquerie ? C'était *suppléer le roi captif et son fils trop jeune* que de se révolter contre ce fils, de s'emparer par la force du Louvre et de soutenir contre le dauphin les prétentions de Charles le Mauvais ! C'était *suppléer la noblesse dispersée* que de soudoyer des troupes anglaises, de massacrer les maréchaux de Champagne et de Normandie et de parler de réformes alors qu'il ne devait être question que de combattre l'envahisseur !

Il y a d'ailleurs une chose qui domine tout dans les deux insurrections de la Commune de Paris et qui leur imprime un caractère commun ineffaçable, c'est l'idée de la dictature parisienne faisant peser la terreur sur le pays entier au moyen des villes confédérées[1]. Si ce rêve sinistre, qui réapparaît toujours aux périodes les plus néfastes de nos annales, devait jamais s'accomplir, c'en serait fait de la France.

Ne fût-ce que par pudeur patriotique, qu'on cesse donc de nous vanter Marcel et son œuvre ; qu'on cesse de déplorer l'avortement de sa tentative !

Glorieuse tentative, en vérité, que celle d'une bourgeoisie affolée qui s'en prend à tout des malheurs publics ! Est-ce en une telle effervescence qu'il convient d'aller chercher le germe des libertés fécondes dont le sage développement reste l'honneur et l'apanage des peuples vraiment forts ? Est-ce parmi les hommes qu'un sort rigoureux condamne à conduire ces orgies politiques qu'il faut s'attendre à rencontrer les idées justes, les vues élevées qui font les grands citoyens et les hommes d'État ? C'est bien quelque chose de pouvoir dire, en pareil cas, d'un démagogue : Il a fait moins de mal qu'on n'en avait à craindre.

C'est tout juste, croyons-nous, l'éloge qui convient au drapier Étienne Marcel.

FERDINAND DELAUNAY.

[1] Augustin Thierry a nettement indiqué cette tendance de la commune de 1358. (*Essai sur le Tiers-État,* tome I, p. 52.)

LA CHRONIQUE EN ITALIE

I

Rome est la patrie commune de tous les catholiques. De quelque côté qu'ils y viennent, ils sont sûrs de s'y retrouver chez eux et d'y vivre en famille. Cette vérité banale devient plus indiscutable encore s'il s'agit des Français. Nulle autre nation n'a mieux que la nôtre marqué sa trace à Rome, et n'a eu l'honneur d'associer plus intimement son histoire à celle de la Ville éternelle. On y rencontre la langue, les souvenirs, les établissements et les fondations de notre pays à chaque pas, depuis la Villa-Médicis, d'où est sortie l'élite de l'école nationale, jusqu'à la Trinité-des-Monts, construite par Charles VIII, restaurée par Louis XVIII, dont les armes de France décoraient jadis le portail, et au seuil de laquelle les religieuses du Sacré-Cœur parlent notre langue au pèlerin; depuis l'église Saint-Louis-des-Français, bâtie aux frais de Catherine de Médicis, décorée par Natoire, Parrocel et Lemoyne, à côté du Guide et du Dominiquin, où les murs des chapelles, les plaques des piliers et les inscriptions des tombes nous parlent des cardinaux d'Ossat et de Bernis, de Claude Lorrain, de Seroux d'Agincourt, de Chateaubriand, de Pierre Guérin, de Pimodan, en associant à ces noms illustres les noms obscurs de nos pensionnaires de l'Académie de France, morts pendant le cours de leurs études, et de nos soldats tombés pendant le siége de Rome en 1849, jusqu'au séminaire français de Santa-Chiara, aux Trappistes de Saint-Paul *alle tre fontane*, aux Frères de la Doctrine chrétienne établis dans un coin du palais Poli, et aux humbles Sœurs de la Providence, qui prodiguent leurs soins maternels à l'éducation de l'enfance des deux sexes. Nos diverses provinces y ont aussi leurs établissements pieux, et sur la liste des 389 églises de Rome, Saint-Yves-des-Bretons, Saint-Claude-des-Bourguignons et Saint-Nicolas-des-Lorrains tiennent leur place non

loin de Saint-Jacques-des-Espagnols et de Saint-Jérôme-des-Esclavons.

La basilique de Saint-Pierre est la paroisse du monde entier. Cette idée s'exprime sous une forme visible et très-grande en sa simplicité, par les confessionnaux du transsept, dont chacun est affecté à une nationalité spéciale, et où, à certaines heures, se chuchottent en même temps, dans le murmure des aveux et l'échange des entretiens sacrés entre Dieu et l'âme pénitente, tous les idiomes qui se parlent sur la face du globe.

Le caractère cosmopolite de Rome se retrouve dans les visiteurs qu'elle attire. On y vient en pèlerinage artistique ou religieux de toutes les parties de l'univers. La table d'hôte de *la Minerve* ressemble à une académie polyglotte. Dès le milieu de septembre, après la saison des fièvres, l'Europe et l'Amérique s'ébranlent pour se mettre en marche sur Rome. Murray, Bœdeker et Du Pays guident des flots d'émigrants à la conquête d'une des plus grandes jouissances réservées ici-bas à un esprit cultivé et à une âme chrétienne. Le *yes* et le *ia* se croisent à tous les coins de rues avec le *si* et le *oui* des races latines. Toutefois, l'Anglais des derniers jours de septembre et des premiers jours d'octobre n'est qu'une avant-garde dédaignée des hôtels de premier ordre. C'est le commerçant de la Cité, le *snob* de moyenne envergure, le *cockney* débonnaire qui, toute sa vie, a rêvé le voyage à Rome et fait des économies pour réaliser son rêve : moyennant cinquante livres, un entrepreneur l'a expédié sur le Corso avec une caravane d'autres cockneys aussi modestes et aussi dociles que lui. Tout est réglé d'avance : le rosbif qu'il mange à dîner, la tasse de thé qu'il boit le matin et le soir, la ruine qu'il doit admirer aujourd'hui et le monument devant lequel il poussera en chœur, avec ses compagnons, l'*aoh* traditionnel. Chaque jour il avale consciencieusement sa dose de tableaux et la bouteille de vin de bordeaux frelaté à laquelle il a droit. On lui dit : « Venez ici, » et il vient ; « Allez là, » et il y va ; « Regardez ceci, » et il regarde ; « Tournez la tête à droite, à gauche, en haut, en bas, en avant, en arrière, » et il la tourne. On lui apprend la longueur exacte de Saint-Pierre, la hauteur de la coupole et la dimension des statues : ces renseignements instructifs et substantiels enchantent le *snob*, et il rentre se coucher, pour aller le lendemain matin faire processionnellement le tour du Colisée, monter au sommet, regarder la vue que recommande Murray, compter le nombre des marches et des arcades, et noter sur son calepin que l'amphithéâtre a 546 mètres de circonférence ; l'arène 92^{m},57 sur 59^{m},11 ; que les gradins et la terrasse pouvaient contenir 107,000 spectateurs, et que le *velarium* se composait de 240 voiles, maniées par 480 hommes. Le véritable

Anglais, l'Anglais proverbial, qui voyage avec sa femme, ses six filles, une lorgnette-Krupp suspendue à ses côtés, cannes, parapluies, couvertures de voyage, valises, sacs de nuit, gibecières, malles gigantesques ferrées d'acier, qui consomme largement, qui tarit toutes les bouteilles de vin de champagne sur son passage, qui fait le vide autour de lui, que les hôteliers saluent avec obséquiosité, qui commande avec morgue et paye avec ampleur, celui-là n'arrive pas avant le mois de novembre.

Quant à l'Allemand, c'est autre chose. L'Allemand, jadis casanier, voyage beaucoup maintenant. Si vous ne l'aimez pas, il faut vous y habituer, car il se met partout. Non que la guerre l'ait enrichi, mais il a pris une plus haute idée de sa valeur, et l'envie de se montrer lui est venue en même temps que la conscience intime de sa supériorité, désormais bien assise et bien démontrée. Un ami, qui revient de Suisse, me dit que les Allemands s'y comportent comme en pays conquis. Ils sont chez eux, ils parlent haut, ils plantent leur drapeau sur les glaciers et dans les salles à manger. Les hôtels sont en train de transformer leurs habitudes pour ces clients nouveaux, et de germaniser leur cuisine, leurs garçons et leur service. A Rome, il n'en est pas encore tout à fait ainsi. Néanmoins, l'élément prussien s'étend et fait tache d'huile. Le Berlinois se sert de la langue française pour médire de la France avec l'Italien. Il étale en famille, à table d'hôte, sa tête carrée, sa large poitrine et son solide appétit. Il erre au Forum et parmi les ruines du Palatin de l'air d'un homme qui appartient à la grande Allemagne, patrie de l'intelligence et de la science infuse, en possession des secrets de l'antiquité comme des promesses de l'avenir. Dans ce pays où la haine de l'Allemand était une tradition séculaire et nationale, et qui a fait sa révolution au cri de *Fuori le Tedeschi*! il peut voir de toutes parts l'Allemagne adulée, la Prusse copiée, M. de Bismark suivi comme un modèle et un chef de file. La légation prussienne s'est installée sur le haut du Capitole. Est-ce un pur hasard? Je le veux bien. Avouez, du moins, que le hasard a parfois des rencontres bien significatives et bien piquantes. Rome fait décorer ses palais par les artistes germaniques, et va demander à l'Institut allemand ses professeurs d'archéologie. Dans l'armée, dans l'instruction, dans la politique, dans la presse, jusque dans la littérature et les arts, le Prussien se sent courtisé par l'émulation de l'Italie. En parcourant le Corso, il se mire aux vitrines des kiosques dans les caricatures que *Dom Pirloncino* emprunte au *Kladderadatsch* de Berlin, pour former l'esprit et le cœur du peuple de Rome : le prince de Bismark balayant les jésuites, ou maniant la *Bismarkiana*, « petite machine, dit la légende, inventée par le célèbre mécanicien dont elle porte le nom, pour

amortir l'ardeur des orateurs trop éloquents, et que la modestie de son prix, la simplicité de ses moyens et les résultats obtenus en Allemagne nous font recommander à qui de droit. » La Bismarkiana représente deux prédicateurs étouffés en chaire par d'énormes *abat-voix* en plomb qu'un Prussien, sous les traits du grand-chancelier, manœuvre à l'aide d'une poulie et laisse retomber sur eux. J'ai surpris un jour un couple berlinois riant d'un gros rire devant cette épaisse facétie, en compagnie d'un gardien de la sécurité publique que sa dignité condamnait à plus de retenue, et qui se contentait de sourire doucement.

Mais, Dieu merci! la France non plus n'est pas absente de Rome, et je l'y ai trouvée sous les traits les plus aimables et les plus français. Heureuses rencontres dont le souvenir reste étroitement associé à mes impressions de pèlerin! Je ne sais rien de plus doux qu'un tel voyage côte à côte avec des amis en communauté de goûts et de croyances; où l'échange des idées affermit les admirations, échauffe les enthousiasmes, double les impressions en les partageant. On se complète l'un l'autre; on se tend la main, comme dans l'escalade d'une montagne à pic, et celui qui tout à l'heure marchait derrière est heureux de se retrouver devant, pour rendre à son compagnon le secours qu'il en a reçu et l'attirer à son tour vers le sommet. On met ce que l'on sait et ce que l'on sent en commun, et l'on en fait un fonds social où chacun puise sans compter. C'est ainsi que j'ai vu Rome, autant qu'on peut voir en quelques semaines ce qui demanderait des années. Rome ressemble à un monde plus qu'à une ville. Elle embrasse l'immensité de l'histoire et résume les annales mêmes du monde, en deçà et au delà du christianisme, de Romulus à Constantin, et de saint Pierre à Pie IX. Elle a été le plus grand théâtre de la force matérielle et de la force morale; elle est restée le centre de l'univers et la capitale du monde, même depuis qu'elle est la capitale de l'Italie. Il faudrait tout savoir et tout sentir, avoir l'esprit ouvert à toutes les formes du vrai, de la grandeur et du beau; être érudit, archéologue, historien, artiste, critique, joindre la foi de Benoît Labre à la science ingénieuse d'Ampère, au sens esthétique de Winckelmann, à la sagacité subtile de Rossi, pour être sûr de la connaître et de la comprendre. « Rome, a écrit Gœthe quelque part, est une mer dont la profondeur augmente à mesure qu'on y avance; » et c'est à peine si j'ai pu, comme il le dit encore ailleurs de lui-même, puiser quelques tasses à cet Océan.

Mais s'il est déjà difficile de voir Rome, comment entreprendre d'en parler? L'immensité d'une tâche plutôt accrue qu'allégée par tant de travaux antérieurs, a de quoi faire reculer le plus intrépide. Ce ne serait pas trop d'une année et d'un in-quarto : je

n'ai que quelques jours et quelques pages. Modeste chroniqueur, condamné à effleurer les choses, esclave de l'actualité, enfermé dans le cercle étroit de mes aptitudes, j'abandonne volontiers l'ensemble de ce grand sujet, qui m'épouvante autant qu'il m'attire, pour imiter ces pâtres de la campagne romaine, qui s'arrangent une cabane dans le coin le plus obscur d'une ruine majestueuse. En n'étudiant dans cette Rome âgée de deux mille six cents ans que la Rome de 1874, le chef-lieu du Piémont; en me bornant à rechercher, sans sortir du terrain artistique, ou même simplement pittoresque, et sans m'élever aux considérations politiques, morales ou religieuses d'un ordre supérieur, ce que Rome a déjà perdu, ce qu'elle est menacée de perdre encore sous la main de ses nouveaux maîtres, je fais tenir le sujet dans le cadre de mes attributions comme de ma compétence, et je le ramène aux proportions de la chronique.

II

Le bilan serait long à dresser, dès aujourd'hui, de toutes les destructions dont la capitale du catholicisme a payé l'honneur de devenir la capitale de l'Italie, de tous les monuments consacrés par les merveilles de l'art ou par la grandeur des souvenirs, que les vainqueurs ont déjà altérés, dénaturés, confisqués. Mais Rome, nous le verrons tout à l'heure, a plus à redouter encore de leurs embellissements que de leurs destructions. Dans une ville pareille, les plans des syndics amis du progrès et les votes d'une municipalité qui veut se mettre à la hauteur du siècle, peuvent avoir des effets plus désastreux et plus irréparables que les obus italiens qui, le 18 septembre 1870, ont criblé les deux basiliques de Sainte-Croix-en-Jérusalem et de Saint-Jean-de-Latran, et les balles qui s'amusaient à prendre pour cibles les statues de la porte Sainte-Agnès.

Je n'ai pas à examiner ici la loi sur les corporations religieuses, qui a étendu la main du gouvernement sur des trésors de science et d'art. « Tant mieux, dit-on, puisque c'est pour mettre sur le chandelier la lumière qui était sous le boisseau. » Mais si cette loi permet de réunir et d'exposer dans le plein jour des musées les objets dispersés et enfouis dans l'ombre des monastères, elle a permis aussi de transformer en casernes des cloîtres dont le plus grand nombre étaient par eux-mêmes des œuvres d'art. Voilà le revers de la médaille, et l'on aurait tort de négliger cette autre face de la question.

Qui ne sait que la plupart des églises de Rome, aussi bien que de Florence, sont accompagnées de cloîtres qui en forment le complé-

ment naturel et presque nécessaire? L'architecture du temple s'y prolonge, le trop-plein des tableaux et des statues s'y déverse; les murs y sont tapissés d'inscriptions, de fresques et de tombes souvent magnifiques. La Chartreuse de Sainte-Marie-des-Anges est l'œuvre de Buonarotti, qui l'a taillée de sa main puissante dans les ruines des Thermes de Dioclétien. Pas un touriste qui n'allât visiter pieusement cet immense enclos, appuyé sur cent colonnes, avec les quatre cyprès gigantesques plantés par Michel-Ange autour de la fontaine centrale, et qui ne fût frappé de recueillement devant ces longues galeries, mystérieuses et solennelles, où la délicate élégance des lignes s'allie à la grandeur et à la simplicité de la conception. Les Piémontais en ont fait d'abord une écurie; puis, cédant à la clameur publique, un magasin d'équipement militaire. Aujourd'hui, la Chartreuse de Michel-Ange, encombrée de soldats et de baraquements, coupée par des cloisons qui masquent et défigurent les sveltes arcades, a été ravie à l'admiration publique. M. Taine, qui l'a si amoureusement décrite, ne la retrouvera plus à son prochain voyage à Rome.

On peut bien enlever les toiles, les sculptures, les boiseries d'un couvent, pour les entasser dans un musée; on n'en saurait guère enlever les fresques, pas plus que transporter les colonnes. C'est pourquoi l'occupation des monastères a rendu inaccessibles des trésors qui auparavant étaient la propriété de tous. Dieu sait ce qu'il m'a fallu d'efforts et d'attente pour arriver jusqu'à la *Cène* de Vasari, dans le réfectoire de l'ancien couvent des Carmes, à Florence. A Naples, j'avais été moins heureux : aucune sollicitation, même appuyée de l'irrésistible argument d'un billet de banque (de cinquante centimes), n'a pu me faire ouvrir au Castel-Nuovo, chef-d'œuvre de Giovanni da Pisa, la porte de la chapelle gothique, métamorphosée en succursale de la salle d'armes, où se morfond, entre les masques et les fleurets, un énergique tableau de Ribéra. A Pérouse, on a campé des soldats dans le cloître qui sert de vestibule à San Pietro de' Casinensi, et où s'ouvre l'unique porte de cette admirable église dont Bonfigli, le Pérugin, le Spagna, le Pinturicchio, le Bassan, Caravage, Titien et Raphaël ont fait un des plus riches musées religieux qui se puissent voir. Il faut passer au milieu d'eux pour entrer dans la basilique. San Pietro est la seule église de Pérouse dont la junte municipale n'ait pas confisqué les trésors artistiques au profit de sa Pinacothèque. Mais le sort de ses compagnes n'est pas de nature à la rassurer, et déjà les nécessités d'un pareil voisinage ont forcé les bénédictins qui l'administrent à boucher la chapelle de Saint-Joseph, ensevelissant ainsi dans l'ombre d'anciennes et excellentes copies d'André del Sarte, avec le monument de la comtesse Baldeschi, dessiné par Overbeck. Je pourrais aisément multiplier ces exemples. Et com-

ment ne pas songer à l'antipathie naturelle qui semble exister entre l'élément militaire et l'élément artistique — *res maxime dissociabilis*, comme disait Tacite, — surtout lorsqu'on vient de revoir à Milan, dans l'ancien réfectoire de Sainte-Marie-des-Grâces, le spectre, si lamentablement ravagé, du *Cenacolo* de Léonard de Vinci!

Je ne parle que pour mémoire des bibliothèques des couvents. Il y avait là, répartis à souhait sur les divers points de Rome, sept à huit cent mille volumes, libéralement ouverts à tout travailleur, administrés par des bibliothécaires zélés et érudits, dont le cardinal Pitra, de la bibliothèque du Vatican, et dom Luigi Tosti, du Mont-Cassin, peuvent passer pour d'assez beaux types. Le président de Brosses, en 1740, visita la collection du couvent de la Minerve et en fut émerveillé. « Le vaisseau, dit-il, est grand, clair, commode, distribué à deux étages par une tribune, comme celle du roi à Paris; elle est publique, presque toujours remplie de gens qui y travaillent. J'y ai trouvé d'excellents manuscrits de Salluste, que l'on me collationne actuellement. On y est bien servi et de bonne grâce. » Les conquérants de Rome ont mis la main sur ces richesses. Çà et là les soldats ont délogé les vénérables in-folios par les fenêtres avec plus de précipitation que de respect, et, si j'en crois les récits qui courent, non sans maints épisodes burlesques ou grossiers, rappelant, les uns, le grand combat des chantres et des chanoines dans *le Lutrin*, les autres, le *déménagement* de l'archevêché de Paris par la populace en 1831. Après avoir subi dans les cours l'intempérie des saisons, ils ont été centralisés je ne sais où. Le gouvernement parle d'en faire de nouvelles bibliothèques publiques ou d'en enrichir celles qui existent déjà [1]. Il eût été plus simple, plus utile et plus juste de les laisser où ils étaient. J'aime à croire que, le moment venu, tous ces trésors se retrouveront intacts. Mais, en attendant ce jour, qui n'arrive pas vite, combien de richesses enfouies, que de travaux brisés et que de temps perdu!

Avez-vous visité, sur la route de Naples à Rome, l'antique monastère du Mont-Cassin, l'un des berceaux de l'ordre savant dont il est resté la plus illustre maison? C'est un lieu de pèlerinage pour tout esprit cultivé. Le chrétien y vient vénérer les traces de saint Benoît; l'artiste étudier les œuvres de Luca Giordano, de Solimène, du chevalier Conca, de Bélisaire Corenzio, des frères Bassan, de Mazzaroppi, de Marc de Sienne; le savant puiser à l'admirable bibliothèque, riche en incunables, en éditions *princeps*, en manuscrits précieux, et dans les 800 chartes, bulles et diplômes des archives, dont quelques-

[1] Il est question de trois grandes bibliothèques, dont l'une serait établie à la Minerve même.

uns remontent jusqu'au neuvième siècle. En feuilletant ces raretés qu'un bibliophile payerait leur poids de diamant : le *Rationalis*, sorti des presses de Jean Furst en 1459 ; le *Lactance*, imprimé au monastère de Subiaco, en 1465, par Conrad Shweynheim et Arnold Pannartzs, qui introduisirent les premiers l'art typographique en Italie ; le Tite-Live de 1472, et, parmi les manuscrits, des livres de prières et des missels illustrés de précieuses miniatures, le commentaire d'Origène sur l'épître de saint Paul aux Romains, traduit par Rufus en 569 ; les sermons de saint Augustin, le Virgile en caractères lombards du dixième siècle, avec les vers achevés, le Dante du quatorzième siècle, accompagné de notes marginales, dont l'imprimerie du couvent a donné une édition récente, la volumineuse correspondance de Montfaucon, de Mabillon, de Muratori, de Tiraboschi, de Ruinart, avec un moine du Mont-Cassin, ma pensée se reportait vers les bibliothèques des monastères de Rome : je ne pouvais songer sans effroi qu'un jour peut-être cette mine presque unique, où des myriades de travailleurs sont venus fouiller sans l'épuiser, laissée par tolérance pure à la garde des savants religieux, partagerait le sort commun, et qu'un acte de spoliation, qui serait en même temps un acte de vandalisme, la disperserait loin des lieux où elle s'est formée par une série d'agglomérations séculaires et dont elle est en quelque sorte un produit naturel.

Cette parenthèse nous a un moment éloignés de Rome : il est temps d'y rentrer. Si le gouvernement italien a pris les cloîtres pour y loger ses soldats et quelquefois ses bureaux, il a pris les palais publics pour y loger les ministères et les Chambres. C'est une destination un peu plus noble et moins dangereuse, sans doute, que l'emploi de caserne. Cependant elle a eu pour conséquence, d'abord de les enterrer sous une couche uniforme de l'affreux badigeon administratif, puis de soustraire à la *masse*, si je puis ainsi dire, quelques-uns des monuments de Rome les plus vantés par les *Guides* et les plus goûtés par les touristes. Au Palais-Madame, où le Sénat loge pendant la semaine et la loterie les dimanches, l'écusson monumental qui décorait si noblement la façade au-dessus du grand balcon et que supportaient deux anges de marbre blanc, est tombé sous le marteau. Au Palais du Mont-Citorio, qui donne asile à la Chambre des députés, en détruisant les grillages ouvragés et les bornes-colonnes à hauteur d'appui qui encadraient l'escalier extérieur et se reliaient aux lignes du palais, ils en ont dénaturé le caractère, et en prenant la vaste cour à hémycicle et à fontaine pour y bâtir leur salle des séances, incommode, mal distribuée, mal éclairée, ils ont détruit sans profit réel une des plus belles œuvres du Bernin.

Les églises ne sont pas plus en sûreté que les palais et les cloîtres. Il y a quelques mois, on a abattu, sur la place Paganica, la petite église de Saint-Valentin : ce n'était pas un monument illustre, mais c'était le souvenir et la consécration de la maison d'un martyr. La commission archéologique est résolue, dit-on, à détruire toutes les églises du Forum : Sainte-Marie-Libératrice, élevée sur l'emplacement où les vestales entretenaient le feu sacré et où le peuple brûla le corps de César; SS. Luca-e-Martino et S. Adriano, bâties sur les restes de constructions antiques ; SS. Cosma-e-Damiano, où les mosaïques chrétiennes du sixième siècle se mêlent aux débris du temple de Romulus; San Lorenzo in Miranda, où l'on entre par le portique du temple de Faustine; Santa Francesca Romana, où l'on reconnaît les ruines d'un double temple construit par Adrien et qui garde, avec une des plus antiques images de la Vierge attribuées à saint Luc, les pierres où, suivant la légende, le chef des apôtres et saint Paul s'agenouillèrent pour implorer l'assistance de Dieu, pendant que Simon le Magicien s'élevait dans les airs.

L'église de Santa Francesca renferme deux tombeaux : d'abord celui de la sainte femme dont le nom est cher à la population de Rome, et dont le Bernin, cet artiste étrange, qu'on ne saurait trop louer ni trop maudire, car il tombe souvent au-dessous du mauvais et parfois s'élève aux confins du sublime, a reproduit le visage dans un médaillon d'une profondeur et d'une intensité d'expression mystique, suffisant pour fonder la renommée d'un artiste ; puis le tombeau de Grégoire XI, le pape qui eut la gloire de ramener la papauté d'Avignon à Rome. L'inscription qui célèbre ce titre d'honneur déplaît à ceux qui rêvent, au contraire, de reconduire le souverain-pontife, avec une escorte de gendarmes, aux frontières d'Italie; je ne veux pas croire, néanmoins, comme on me le souffle à l'oreille, que la démolition projetée de l'église n'ait pour but réel que de masquer la destruction de la plaque importune. Non : la commission est sans doute animée du zèle archéologique le plus pur; elle ne veut que restituer des monuments antiques et les reconquérir en les déblayant des superfétations hybrides qui en altèrent la physionomie. Eh bien ! en vérité, la commission s'égare. Dans ce rapprochement de la Vierge et des vestales; dans ce triomphe de la veuve chrétienne détrônant le culte de Vénus; dans cette prise de possession du vieux sanctuaire de Romulus par les tombeaux triomphants des confesseurs qui ont conquis cette terre au Christ, en l'arrosant de leur sang, il y a tout un cours de philosophie et d'histoire fait pour être compris, même par des archéologues. Rome chrétienne implantée au milieu de la Rome antique, s'unissant à elle en la purifiant, adoptant ses ruines pour les

sauver et consacrant ses souvenirs par le signe de la croix, tel est précisément le caractère essentiel et original de cette Ville éternelle qui, sur la capitale de la force, a greffé la capitale de la foi. Rome prend le Panthéon pour en faire l'église de Santa Maria Rotonda, et elle expie le culte de tous les dieux en fondant la fête de tous les saints. Elle couronne par les statues des apôtres les colonnes de Trajan et de Marc-Aurèle. Elle élève la basilique de Saint-Pierre sur l'emplacement du cirque et des jardins de Néron, et au milieu de la place dresse l'obélisque de Caligula, avec la sublime devise : *Vicit Leo de tribu Juda. Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* Dans le Colisée, ce lieu de débauche de la férocité romaine, où les chrétiens furent jetés aux bêtes pour amuser le peuple et où il n'est pas un grain de poussière qui n'ait été imbibé de leur sang, elle plante l'humble croix de bois qui a triomphé des Césars et qui a sauvé le monde.

La croix du Colisée a disparu, avec les stations où d'humbles chrétiens venaient suivre pas à pas la Passion du Christ sur les traces de ses martyrs. On a voulu faire place nette à M. le commandeur Pietro Rosa, archéologue ordinaire d'abord de l'empereur des Français, puis de S. M. le roi d'Italie. J'ai peine à comprendre ce grand zèle pour les fouilles du Colisée, en regard de l'abandon complet où restent, à quelques pas de là, celles du Palatin. Depuis le jour où Napoléon III, tombé du trône, revendit au gouvernement italien les jardins Farnèse, qu'il avait achetés au roi François II pour en tirer les ruines gigantesques du palais de Tibère et de la Maison dorée de Néron, c'est-à-dire depuis le mois de décembre 1870, il n'y a pas été donné un seul coup de pioche. Et pourtant le Palatin garde à coup sûr de plus riches découvertes à la sagacité des explorateurs que le Colisée, où les travaux de M. Rosa ont uniquement amené, jusqu'à présent, des exhumations d'une insignifiance presque dérisoire, dont le résultat le plus clair est de diminuer notablement la sensation de grandeur que causait la vue de l'arène.

Sans la croix, le Colisée n'est plus qu'un abattoir gigantesque, une ruine qui sent la mort et qui pue le sang. C'est elle qui le relevait et qui en marquait la grandeur. Elle était devenue partie intégrante du vaste amphithéâtre des Flaviens ; elle faisait corps avec lui dans l'imagination et le souvenir. Reparaîtra-t-elle sur sa base lorsque les fouilles seront à leur fin ? Il est plus que permis d'en douter. Avec la croix et les quatorze autels semés autour de l'enceinte, a disparu du Colisée cette végétation poétique qui faisait la joie des botanistes, des peintres et des poëtes. Les botanistes, gens respectables, avaient découvert quatre cents espèces dans la flore du Colisée, et parmi elles des plantes singulières et inconnues que per-

sonne n'avait rencontrées ailleurs : ils y venaient herboriser avec amour. Les peintres admiraient les effets pittoresques des touffes de giroflées épanouies dans les fissures, des lauriers, des viornes, des pariétaires, des saxifrages, des orchidées, jaillissant de chaque fente, festonnant chaque pierre, retombant en panaches sur les arcades, courant le long de l'énorme entonnoir et y jetant ces harmonies que la nature et les siècles étendent, comme un tapis verdoyant, sur les ruines les plus sauvages. Les poëtes songeaient, assis sur la mousse des gradins, en sentant les parfums de la violette monter vers eux du fond de l'arène homicide, et en voyant les fleurettes poussées sur la tombe des martyrs mêler à la pourpre sanglante l'or du nimbe et l'azur du ciel... *Salvete, flores martyrum !*

J'honore la science de M. Rosa, qui est un topographe de premier ordre et un archéologue fort distingué, bien qu'il ait dépassé toutes les bornes de l'hypothèse dans ses fouilles du Palatin, et que la plupart des inscriptions qu'il y a tracées ne soient qu'une série de conjectures s'appuyant les unes sur les autres. Mais, hélas! on l'a vu une fois de plus, un archéologue n'est pas toujours un artiste. Je plains d'avance le sort de Rome antique s'il est remis un jour, comme on peut le craindre, aux mains du commandeur Rosa : elle deviendrait avec lui quelque chose comme une collection minéralogique, où chaque morceau serait dûment nettoyé, catalogué et étiqueté.

Ce n'est pas tout : par le seul fait de leur entrée à Rome, les Piémontais ont confiné le souverain pontife dans l'ombre du Vatican et rayé du programme des splendeurs romaines ces admirables cérémonies qui étaient l'attrait du monde entier. Les grandes solennités de la semaine sainte, célébrées dans l'auguste basilique devant dix mille fidèles venus de toutes les parties du monde, le lavement des pieds, le *Miserere* de la chapelle Sixtine ne sont aujourd'hui que des souvenirs. Plus de bénédictions *urbi et orbi*, annoncées par la triple voix du canon, des tambours et des cloches, et tombant dans un silence auguste du balcon de Saint-Pierre ou de Saint-Jean de Latran sur la multitude prosternée. Plus de ces illuminations féeriques du dôme de Michel-Ange, dessinant en traits de feu les grandes lignes de l'architecture, portant leurs cordons lumineux jusque dans la nue, et faisant de la coupole, suivant le mot de Mgr Gerbet, une tiare étincelante posée sur le tombeau du pêcheur. Plus de ces cortéges où, derrière les gardes-nobles, les suisses, les camériers, les prélats, les maîtres de cérémonie, au milieu des cardinaux couverts de pourpre, le pape vêtu de blanc, coiffé de la triple couronne, encadré entre les larges éventails de plumes de paon qui s'agitaient autour de

lui semblables à des ailes, passait lentement, planant comme une vision divine sur un océan de fronts inclinés. L'immense place qu'enserre la colonnade du Bernin, paraît déserte et désolée. Saint-Pierre est vide; les offices se chantent et les processions se déroulent, pauvres et mesquines, au milieu de la solitude. C'est à peine si quelques groupes de curieux, noyés dans l'immensité de la basilique comme des fourmis dans la mer, vont et viennent, en braquant leurs lorgnettes, sous ces voûtes qui ne prennent toute leur grandeur et leur majesté que lorsqu'elles recouvrent une foule absorbée dans la pompe des cérémonies religieuses.

Le vieux Romain regrette doublement ces cérémonies : pour lui d'abord, car il les aimait, et aussi pour les étrangers, pèlerins ou curieux, qu'elles attiraient à Rome. Il se plaint de voir ainsi diminuer ses ressources à mesure que ses charges augmentent, car il ne connaît encore jusqu'à présent les bienfaits de l'annexion et du progrès que par l'augmentation des impôts et l'établissement de la conscription. C'est, en définitive, à ces deux points que se réduit pour lui toute la politique ; c'est par ces résultats pratiques qu'il la comprend et la juge. Il ne sait pas s'il est plus libre, quoique l'*Opinione*, qu'il n'a jamais lue, l'assure tous les jours; mais il sait parfaitement qu'on lui prend son fils pour en faire un soldat, que les impôts ont triplé et qu'ils augmentent encore. Il voit que la simplicité patriarcale de ses anciennes habitudes est détruite, que la vie devient sans cesse plus laborieuse et plus chère. Il n'y avait pas autrefois une grande ville où il fût plus facile et moins gênant d'être pauvre. Le Romain l'était sous le gouvernement pontifical ; il l'est toujours sous le gouvernement italien; seulement, il ne s'en doutait pas alors, et il s'en aperçoit aujourd'hui.

Heureusement, il y a dans le Romain pur-sang, à défaut d'une volonté plus ferme et plus nette, un esprit de résistance passive, une fidélité à la tradition qui paralysent jusqu'à un certain point les innovations téméraires et leur font contre-poids. La jeune Rome envie Paris et se sent arriérée ; elle est honteuse de chaque ornière, de chaque ruelle et de chaque tas de fumier. Un Romain de vingt ans à qui j'avais demandé le chemin du temple de Vesta, et qui s'était offert avec une obstination bienveillante à me guider lui-même, s'excusait en rougissant toutes les fois qu'il nous arrivait de rencontrer un de ces coins rustiques et négligés qui abondent encore dans la capitale de l'Italie; il me donnait l'assurance qu'on avait déjà fait beaucoup, et que le reste se ferait peu à peu. Mais le Romain de la vieille roche se soucie médiocrement de ces détails. Il aimait sa Rome telle qu'elle était et il ne change pas volontiers d'habitude. Il oppose aux assauts je ne sais quelle force d'inertie. Le matin, vous verrez dans les églises autant

d'hommes que de femmes. Les expositions du Saint-Sacrement et de la Sainte Image se font avec le même luxe d'illuminations et le même concours de fidèles que par le passé. Les confréries fleurissent toujours. Le Transtevère a gardé sa physionomie. Malgré la disparition déjà accomplie ou prochaine de quelques usages essentiellement romains, malgré l'invasion tumultueuse de l'élément étranger, vous ne trouverez encore à Rome ni un jardin public, ni un bal, ni un café-concert. L'opérette d'Offenbach y fleurit peu; les photographies d'actrices et de demoiselles décolletées n'accaparent point encore les vitrines des marchands. Bref, Rome demeure fort arriérée, et il lui reste beaucoup à faire pour rivaliser avec Paris ou même avec Bordeaux.

Et ce n'est pas seulement à ce point de vue, nous l'avouons, que Rome est en retard. Pas de trottoirs, sauf au Corso; des rues étroites et tortueuses, des maisons borgnes, des cafés et des *trattorie* qui ne prennent jour que par la porte, de la boue partout. L'éclairage et le balayage laissaient considérablement à désirer; le service de la voirie n'est pas au niveau du siècle. Si elle a ses parfums, elle a aussi ses odeurs. Je le sais, et il faudrait se boucher les yeux, le nez et les oreilles pour nier cette vérité évidente. Depuis qu'il s'est installé à Rome, la préoccupation du gouvernement italien est précisément de prouver qu'il y a introduit le progrès, et de justifier sa conquête par ses bienfaits. Nous ne contesterons point l'importance des résultats déjà obtenus : il ne s'est pas borné à lui donner le régime parlementaire, des impôts dignes d'un peuple civilisé, et la conscription, en attendant le service obligatoire; à lui octroyer la liberté de la presse, en remplaçant le maître du sacré-collége par le procureur du roi ou le préfet de police, et la censure par la saisie; à ouvrir deux ou trois théâtres et à faire tous les soirs de la musique sur la place Colonna; il a donné l'ordre aux propriétaires de blanchir les devantures de leurs maisons, en même temps qu'il peinturlurait lui-même les façades de ses édifices : il a établi quelques douzaines de becs de gaz, favorisé la création de ces admirables omnibus romains, pataches débonnaires et patriarcales avec lesquelles on n'est jamais sûr de partir, ni surtout d'arriver; enfin interdit aux matrones de faire sécher leur linge sous l'arc de Septime Sévère. Là ne se bornera point son effort. Il poussera ses bienfaits jusqu'au bout. La junte municipale est déterminée fermement à décrasser Rome, à l'agrandir et à l'embellir : tous ses plans sont tracés, et je les ai sous les yeux.

Rien de plus légitime, assurément, et ce n'est pas la première fois qu'on y songe. Personne n'ignore qu'on doit à l'administration française du premier empire les plantations et la belle montée du Pincio.

Elle s'efforça de se faire pardonner par Rome une invasion que rien ne justifiait et d'effacer les souvenirs du Directoire, en apportant à la conservation de ses monuments autant de zèle qu'elle en avait mis alors à l'en dépouiller. Le Forum débarrassé des constructions vulgaires qui l'obstruaient, comme des amas de terre et d'immondices sous lesquels il était enseveli ; les trois colonnes du temple de Jupiter Tonnant, comme on l'appelait alors, du temple de Vespasien, comme on l'appelle aujourd'hui, exhumées, restaurées et consolidées ; toutes les autres ruines, le temple de la Concorde, l'arc de Titus, la colonne de Phocas, le temple de la Paix ou la basilique de Constantin, etc., isolés, découverts jusqu'à la base, restitués dans leurs proportions primitives ; le Colisée déblayé et consolidé ; sept ou huit galeries rendues aux thermes de Titus ; les temples de Vesta et de la Fortune virile dégagés et mis dans tout leur jour, l'arc de Janus Quadrifrons déterré de deux à trois mètres, la colonne Trajane déblayée à sa base et les fondations de la basilique Ulpienne retrouvés ; Saint-Pierre, Saint-Paul-hors-les-Murs et toutes les églises soigneusement entretenues, le Quirinal enrichi de revêtements en marbres précieux, de statues et de peintures, les collections du Vatican accrues, tels sont, outre la création des rampes monumentales et de la promenade du Mont-Pincio, les principaux travaux accomplis en ces quatre années, « tant l'administration de 1810 à 1814 mettait de prix à se montrer différente de celle qui, en 1798, fit le malheur de Rome et fut la honte de la France[1]. » M. de Tournon, préfet de Napoléon Ier, le même qui eut le malheur de montrer trop de zèle dans l'arrestation de Pie VII, put du moins, sur ce chapitre, se rendre le témoignage que l'occupation, « malgré son injustice flagrante, et la politique maladroite et colérique qui la conseilla, fut régulière dans ses procédés et souvent bienfaisante envers le pays, » et qu'elle donna, par son respect religieux pour tous les trésors de Rome, « le rare spectacle d'une conquête traitée à l'égal de la patrie elle-même. »

Outre ces travaux accomplis, l'administration française en avait projeté d'autres, parmi lesquels il suffira de citer la formation d'une place, ou plutôt d'une large avenue entre le fleuve et Saint-Pierre, l'agrandissement de la place du Panthéon et de l'étroit espace où étouffe, comme un géant dans une cellule, la pompeuse et théâtrale fontaine de Trévi; enfin, la création de digues et de quais sur le parcours du Tibre. Dans leur ensemble, ces plans avaient un double mérite, qui manque à ceux de la municipalité actuelle : ils ne coûtaient pas cher, et ils étaient conçus avec une

[1] Le comte de Tournon, *Études statistiques sur Rome*, 2 vol. in-8, 1831.

véritable intelligence des besoins de Rome autant qu'avec un vrai respect de son caractère et de son histoire, en ne touchant, sauf quelques exceptions très-rares, ni à un monument, ni à une maison historique, ni à un souvenir consacré. C'est l'éloge que M. de Tournon décerne à l'administration impériale, et qu'il est juste de ne lui point refuser. Elle reculait à l'idée de démolir les deux petites églises du Foro Trajano, pour faire de la colonne le centre d'une vaste place. Au moment de réunir le Colisée au Forum, en ouvrant un champ libre au regard à travers cet admirable amoncellement de ruines, elle s'arrêtait devant la tombe de Grégoire XI, à Santa Francesca Romana, et devant la vénération des Romains pour cette sainte, — scrupule naïf dont sourient, quoique Romains eux-mêmes, les conquérants moins timides qui siégent aujourd'hui au Capitole.

Les papes n'ont pas été moins soucieux d'embellir Rome, et il convient particulièrement de ne pas oublier tout ce qu'elle doit à Pie IX. En débaptisant la *Via Mérode* pour la nommer *Via nazionale*, le 20 septembre a constaté mieux encore que c'est à l'esprit d'initiative et à l'entreprenante activité de l'archevêque de Mélytène que la capitale actuelle de l'Italie est redevable du plus clair de ses embellissements depuis un demi-siècle. Mgr de Mérode avait consacré une grande partie de sa fortune à l'achat des vastes terrains maraîchers situés entre le Quirinal et la place de Termini. La position était bien choisie, dans le voisinage de la gare, c'est-à-dire dans un quartier neuf et libre, où les ingénieurs pouvaient se donner carrière sans avoir à choisir entre une gêne perpétuelle et des mutilations sacriléges, à l'abri de la mal'aria et des inondations du Tibre; bref, l'un des plus commodes et des plus sains de Rome. L'illustre prélat avait déjà tracé les rues, fait construire les égouts et les trottoirs, bâti la large voie centrale à laquelle la reconnaissance publique donna d'abord son nom, quand les Piémontais entrèrent à Rome par la brèche que les canons prussiens, plus que leur propre artillerie, avaient pratiquée à la Porte Pia. Dans les travaux qu'elle exécute aux alentours de la gare et des Thermes de Dioclétien, l'administration nouvelle n'a fait que continuer les plans de Mgr de Mérode, comme dans ceux qu'elle projette sur divers autres points de la ville, elle a repris les idées de M. de Tournon.

Mais, en les reprenant, elle les a grandis outre mesure et les a gâtés. Ce qu'elle médite, ce n'est rien moins qu'une véritable *haussmannisation* de Rome. On a conté jadis que l'ancien préfet de la Seine avait été mandé là-bas pour donner son avis sur les embellissements que réclamait Rome capitale, et on assura même un moment qu'il serait chargé de cette tâche. Elle était digne de lui. Il eût trouvé

là un théâtre au niveau de ses talents et de son audace. Quel magnifique champ de bataille pour ce grand pontife de l'alignement et de la démolition! En un tour de main il eût nettoyé le Forum, doublé la largeur du Corso en abattant les palais Ruspoli, Chigi et Doria, l'église San-Carlo et la maison de Saint-Paul; aplani les sept collines, percé un boulevard dans la villa Borghèse et tracé au cordeau une belle rue carrossable à travers les Thermes de Caracalla. J'aurais voulu le voir aux prises avec le Ghetto. Il eût égayé la Voie Appienne par quelque square orné d'une Nymphe de M. Carpeaux, réuni Saint-Jean-de-Latran à Sainte-Croix-en-Jérusalem par une étincelante avenue de cafés et de magasins de nouveautés, accolé à quelque monument de Bramante ou de Michel-Ange un de ces magnifiques échantillons de style municipal, comme le Palais de l'Industrie ou la Mairie du premier arrondissement et son beffroi gothique. *Haussmanniser* Paris, c'était déjà trop; mais *haussmanniser* Rome, comment qualifier une pareille entreprise? Dieu a eu pitié de la malheureuse ville : il l'a sauvée des mains du redoutable *embellisseur*. Il est vrai que c'était pour l'abandonner à celles du comte Pianciani. A défaut de sa personne, son esprit règne dans le municipe romain. Mais du moins celui-ci ne procède pas avec la rapidité foudroyante de son modèle. Jusqu'à présent, il a à peu près concentré tous ses efforts sur un seul point de Rome. Il faudra beaucoup de temps et d'argent pour réaliser son plan en entier, et j'ose espérer que l'une ou l'autre de ces deux conditions essentielles, sinon toutes les deux, lui fera défaut.

Le reste n'existe encore que sur le papier, et c'est là que nous allons le chercher. Que le lecteur nous pardonne les détails arides où nous serons contraint d'entrer : ils s'animeront pour celui qui connaît Rome et qui voudra bien les suivre sur une carte.

III

Les travaux qui occupent la plus large place sur le *Plan régulateur d'agrandissement de la ville* sont ceux du Viminal et de l'Esquilin, en voie d'exécution. Un grand nombre de rues longitudinales et transversales, se coupant à angles droits, divisent en une centaine de petits parallélogrammes, d'une régularité géométrique, l'espace compris depuis la Villa Ludovisi, au nord, mais surtout depuis les rues du Quirinal et du Vingt-Septembre, jusqu'aux villas Altieri et Massimo, au sud. Les anciennes villas Palombaro et Negroni disparaissent sous la pioche. Quelques places se dessinent dans

ce vaste réseau : la principale est la *piazza* Vittorio-Emmanuele, — à tout seigneur tout honneur! — d'où se détachent les rues Charles-Albert, du Prince-Eugène et dix autres. Dante a sa place aussi, mais plus petite, comme il sied, et Cavour une belle rue, qui part du flanc de la gare pour aboutir derrière l'obélisque de Sainte-Marie-Majeure. Le prince Humbert, on peut le croire, n'a pas été non plus oublié.

Ces travaux ont eu déjà pour résultat de modifier la physionomie historique de la ville aux sept collines (qui en a onze en réalité). En aplanissant les pentes de l'Esquilin, en comblant, pour ainsi dire, la vallée qui le séparait du Viminal, on a dérangé l'image traditionnelle et séculaire de Rome; et si l'Esquilin pouvait parler, il s'écrierait comme Mirabeau : « Vous avez dépaysé le monde. » Les nivellements opérés par les terrassiers ont enterré le casino de la villa de Sixte-Quint, dont le souvenir vit encore dans ce coin de Rome, qu'il habitait avant de monter au trône pontifical; et l'église de Sainte-Pudentienne, la plus antique de la ville, bâtie sur l'emplacement de la maison où le sénateur Pudens donna l'hospitalité à saint Pierre. La rue passe à la hauteur de la frise, et les belles mosaïques de la façade fraîchement restaurée semblent sortir d'un puits. Au contraire, les mêmes travaux ont failli déchausser Sainte-Marie-Majeure, et il a fallu accroître notablement le nombre des marches qui exhaussent la basilique comme sur un piédestal. Les pressantes réclamations du chapitre ont fini par arrêter les ouvriers; mais le mal était déjà fait en grande partie, et il se pourrait que la solidité de l'édifice en demeurât ébranlée. En même temps, l'aspect de la belle place si connue de tout l'univers catholique a été bouleversé, et à quelques pas de là, devant l'église Saint-Antoine, a disparu la croix de granit avec un crucifix de bronze où une inscription de Benoît XIV rappelait l'ancien monument consacré à l'abjuration d'Henri IV.

De l'autre côté de la gare, la municipalité romaine a prolongé ses plans jusqu'au Camp des prétoriens, où Mgr de Mérode avait fait élever sur ses terrains une vaste et belle caserne de cavalerie, occupée avant le 20 septembre par les dragons du pape. La place de l'Indépendance occupe le centre de ce quartier de parade, dont l'idée semble avoir été inspirée par les boulevards et les avenues qui rayonnent à Paris autour de l'Arc de triomphe. De luxueux hôtels, comme ceux des avenues qui conduisent au bois de Boulogne, sollicitent vainement des locataires qui ne viendront pas. Il est bien douteux que la population (surtout la population aristocratique) consente jamais à suivre les ingénieurs dans cette région lointaine, sur le chemin du cimetière ; plus douteux encore qu'elle se porte

du côté opposé de la ville, dans les rues nouvelles du Transtévère, domaine de la fièvre et de la mal'aria, qu'il faudrait se préoccuper d'assainir à fond, avant de chercher à l'accroître et à l'embellir, si l'on était guidé par une pensée sérieuse d'utilité publique et si l'on savait se résoudre aux travaux nécessaires, mais qui ne font pas de bruit.

Au midi, un ambitieux boulevard, traversant la solitude, englobe et redresse le chemin en zigzag qui va aujourd'hui de Saint-Grégoire à la porte Saint-Paul. Les *Prati del popolo romano*, avec leurs caves et leurs cabarets retentissant du choc des verres, du bruit des danses et des chansons pendant la saison des vendanges, seront rasés en grande partie, et le Testaccio, cette montagne bizarre, qui n'est qu'un immense amas de pots cassés réunis en un bloc indestructible par le ciment des siècles, va s'entourer de constructions neuves et de rues en équerre.

La partie la plus notable, la plus étonnante peut-être du projet, est celle qui bâtit tout une ville nouvelle au nord-ouest de Rome, derrière le mausolée d'Adrien. Au côté gauche de la *piazza del Popolo*, s'ouvre une avenue qui va traverser le Tibre sur l'un des sept ou huit ponts nouveaux projetés par l'imagination magnifique du conseil municipal. Elle rencontre alors une place et se continue, de l'autre côté, par le boulevard du Vatican, qui aboutit en droite ligne à l'entrée du palais pontifical, comme pour tracer une voie triomphale au roi d'Italie. Un théâtre monumental qui annonce (sur le plan) l'intention de ne pas rester en arrière de notre Opéra, remplit, avec quelques constructions adjacentes, l'espace, aujourd'hui vide, entre le château Saint-Ange et le port de Ripetta. Au-dessus s'élève la Bourse. Rome était si arriérée qu'elle n'avait pas encore de Bourse : les hommes pratiques auront peine à le croire. La capitale de la chrétienté s'en passait parfaitement, mais la capitale de l'Italie ne pouvait se résigner à cette humiliante lacune. Le municipe romain va placer hardiment sa Bourse et son grand théâtre aux portes de la cité Léonine ; il plante le drapeau de la civilisation moderne, représentée par ses temples naturels (la caserne est au château Saint-Ange et complète la trilogie), en plein territoire ennemi ; il relève et venge ce quartier déshérité, ce quartier ecclésiastique et papal, en le choisissant entre vingt autres pour le doter de ces deux foyers : le Théâtre et la Bourse, et en créant une ville nouvelle autour d'eux, tout exprès pour leur faire cortége et pour les peupler, sur l'un des points les plus insalubres de Rome.

Le Tibre n'échappe pas davantage aux embellissements. On l'élargit, on le rectifie, aux dépens de la Farnésine et du bastion du château Saint-Ange. On allonge les deux pointes de l'île San Bartho-

lomeo comme l'éperon d'un navire. On jette en amont et en aval plusieurs nouveaux passages, mais en démolissant le pittoresque Ponte-Rotto, d'où le touriste, comme d'un observatoire, aime à contempler la noire et béante embouchure de la *Cloaca maxima*, œuvre des Tarquins, le camp de Porsenna et les hauteurs du Janicule ; en déblayant le Tibre des piles du pont Sublicius, cette ruine vénérable, qui émerge des flots boueux comme un muet témoin des temps héroïques de Rome et qu'on ne peut détruire sans commettre un acte de vandalisme et d'ingratitude. Heureusement, il faut, dit-on, une quarantaine de millions au moins pour les seuls travaux du Tibre. Le jour où l'Italie trouvera quarante millions, au lieu de les jeter à l'eau, elle les emploiera à des besoins plus pressants. Ce n'est pas l'occasion de les utiliser qui lui manquera. Pour commencer, le gouvernement et la ville, en se cotisant, en ont trouvé quatre: il n'est pas trop téméraire de croire qu'ils pourraient bien s'en tenir là.

Ce qui frappe dans ce plan, ce n'est pas seulement son apparence mathématique, c'est sa physionomie factice et artificielle. Il est le résultat d'un système préconçu plutôt que d'une étude attentive des besoins qu'il prétend satisfaire; il est sorti de la tête d'un syndic ambitieux, comme Minerve du cerveau de Jupiter. Il ne s'adapte pas plus au caractère de Rome qu'à ses besoins, et produira l'effet d'un placage superficiel et disparate. La première condition pour toucher à Rome sans la gâter, sous prétexte de l'embellir, ce serait d'aimer Rome. Or ses propriétaires actuels ne l'aiment pas. Ils y tiennent sans doute, ils la désiraient, ils la convoitaient, ils l'ont assaillie et prise de force; mais la convoitise n'est pas l'amour. Le roi d'Italie se plaît si peu à Rome qu'il y réside à peine pour l'expédition des affaires, et qu'il la quitte comme une prison dès que le conseil des ministres lui laisse un moment de liberté. La seconde condition, — et au fond c'est la même, — serait de la connaître et de la comprendre. Comment le Piémontais comprendrait-il Rome? Rien n'est plus antipathique que les deux génies et les deux races. Au temps où il prononçait ses discours sur l'unité de l'Italie à la Chambre, non à Bologne et à Gênes, on se rappelle en quels termes M. Thiers a qualifié le projet chimérique de « former une seule puissance d'États entièrement différents et qui, pendant leur longue existence, ont été profondément ennemis les uns des autres. » Qu'y a-t-il de commun, s'écriait l'illustre vieillard (pas en Italie, au Corps législatif, le 13 avril 1865), entre l'aristocratique Venise et la démocratique Florence, entre le Napolitain spirituel, le grave Romain et le lourd Piémontais, « Italien seulement par la finesse de sa politique? » — Tout change en Italie toutes les dix lieues, disait Sten-

dhal. L'unité semble avoir été spécialement créée pour servir de repoussoir à ces contrastes et les mettre encore plus en relief. Sans aller jusqu'à répéter l'axiome fameux de M. de Metternich : « L'Italie n'est qu'une expression géographique, » on est bien forcé de s'avouer à soi-même, après avoir parcouru ce pays admirable, de Turin à Naples, que tout proteste contre cette unité artificielle, lien fragile essayant de réunir en un tout compact et homogène des peuples que séparent leur histoire, leurs anciennes luttes, la différence essentielle de leur caractère, de leur génie, de leurs arts, et qui maintenant encore peuvent arriver à peine à se considérer comme compatriotes. Il y a certainement plus loin de Turin à Venise ou Florence, et de Naples à Rome, quoiqu'il y ait sept heures seulement, que de Paris à Vienne. Venise est asiatique et Florence athénienne. Le Napolitain est un Grec du Bas-Empire, rusé, roué, souple et bavard, emporté par la chaleur du sang, paresseux avec délices et remuant avec ivresse, insolent et obséquieux, très-menteur, un peu voleur, un peu ruffian, parfaitement dénué de sens moral, mais petillant de verve et de folie, bref descendant abâtardi et dégénéré de ce peuple aimable, fin, éloquent et menteur dont M. Viguier, en expliquant Aristophane à ses élèves de l'École normale, disait familièrement, avec un mélange de honte et d'admiration : « Ah ! messieurs, quelles *canailles* que ces Grecs, mais qu'ils avaient donc de l'esprit ! »

Au contraire, les traits distinctifs du Romain de la vieille souche, du Romain pur sang, ce sont la gravité, la dignité et la bonhomie. Il est fier, probe, calme, presque flegmatique ; il prend les choses au sérieux. Il n'y a pas en lui le plus léger atome du Pulcinella napolitain. La canaille de Naples est absolument inconnue à Rome. On y mendie, on y joue parfois du couteau, on n'y vole pas à tous les coins de rues. Vous ne trouverez dans ses cérémonies religieuses rien qui ressemble aux fêtes bruyantes de saint Janvier ou de la Vierge de Piedigrotta. Il ne sort, du moins il ne sortait de sa gravité que par des divertissements d'une gaieté enfantine, presque naïve, comme ceux de la Befana et du carnaval, qu'il prenait au sérieux aussi bien que tout le reste, ce qui en faisait le charme et l'originalité. Le Romain tient à ses coutumes et à ses traditions. Il n'a pas au moindre degré l'esprit de négoce que Florence, par exemple, sut toujours joindre à son amour des arts. On rencontre encore à Rome des magasins où s'étalent des objets démodés, invraisemblables, fantastiques, disparus de partout ailleurs depuis plus d'un demi-siècle, et rien n'est curieux comme l'importance et la majesté épique avec laquelle les petits marchands de Rome trônent auprès d'un étalage composé d'une botte d'oignons et de deux bottes

de radis, d'une livre de vieille ferraille ou d'une demi-douzaine de chaussures éculées. Ces traits persistent sous la couche d'alluvions qui les recouvre sans les cacher ; on peut les démêler et les suivre à travers l'importation étrangère, comme le Rhône à travers le lac de Genève.

Si, comme l'a dit M. Thiers dans son discours de 1865, les Napolitains, en voyant les Piémontais, « ont cru voir des Allemands et les ont appelés de ce nom qui est si odieux aux Italiens : *Tedeschi,* » cela assurément, quoique pour des raisons diverses, n'est pas moins vrai des Romains. Les Piémontais sont les Prussiens de l'Italie : ils en ont la politique, l'esprit de persévérance, la rage d'annexion, l'art de mélanger habilement la ruse à la force. Ils le sont encore par les qualités particulières d'une intelligence toute septentrionale. Des diverses contrées italiennes, le Piémont est la seule qui n'ait donné son nom à aucune école artistique. Il y a une école lombarde, une école florentine, une école romaine, une école bolonaise, une école napolitaine ; il y a même des écoles de Sienne, de Pérouse, de Parme, de Ferrare ; il n'y a pas d'école piémontaise. Sur ce livre d'or rempli de tant de noms éclatants, sur cette liste immense, qui s'ouvre au treizième siècle avec Guido de Sienne, Giunta Pisano, Cimabuë, et que nous ne voulons pas croire fermée aujourd'hui pour toujours, on trouve à peine deux peintres nés sur le territoire piémontais, et ce sont des peintres de second ou de troisième ordre, Gaudenzio Ferrari et Bernardo Lanini, qui n'eurent rien de plus pressé que de quitter ce sol aride, et que leurs études aussi bien que leurs productions rattachent aux écoles ombrienne ou lombarde. Si c'était l'Italie qui se fût annexé le Piémont, on pourrait le comprendre ; mais c'est bien le Piémont qui s'est annexé l'Italie, qui a mis la main sur Rome en la revendiquant comme sa capitale naturelle. Ce seul rapprochement suffit à juger sa prétention. Les Italiens en général, et les Romains en particulier, ont un mot pour désigner le Piémontais ; ils l'appellent le *buzzurro*, sobriquet familier qui, sous le *marchand de marrons*, désigne le *Savoyard*. Le *buzzurro* a donné son expression naturelle dans la froide et géométrique capitale de Turin qui joint les grâces d'une table de multiplication à la variété d'un damier. Il obéit à son génie de caporal prussien en voulant faire de Rome une seconde édition de Turin.

Non, le Piémontais ne comprend rien à Rome. Rome est une ville unique au monde, une ville grave, tranquille et fière comme ses habitants. Son histoire s'est ineffaçablement empreinte dans sa physionomie. Nulle part, les rapports intimes entre le cadre et le tableau, les hommes et les choses, les monuments et les hommes, ne sont plus frappants ; nulle part les regards et l'esprit du visiteur ne se repo-

sent sur une plus complète harmonie. De là, comme de bien d'autres causes, ce charme pénétrant répandu sur Rome, qui s'insinue peu à peu, qui finit par envahir tout l'être et qui, à l'inverse des autres villes, est en raison directe du temps qu'on y a déjà passé. De là aussi cette vertu particulière de Rome, qui rafraîchit l'âme, même en fatiguant le corps, et qui ne se fait pas sentir seulement à des catholiques, mais à des païens comme Goëthe, même à des athées comme Stendhal, pourvu qu'ils aient l'esprit ouvert à l'impression du beau. L'amour grave et profond qu'elle inspire n'a rien des lueurs subites et passagères d'un caprice. Rome n'est point une ville où l'on passe; c'est une ville où l'on reste et où l'on revient. Qui en a une fois sérieusement goûté le charme, rêve d'y retourner encore, ou d'y demeurer toujours. « Monsieur, disait Grégoire XVI à un étranger qui avait obtenu une audience la veille de son départ, si vous n'êtes à Rome que depuis quinze jours, adieu; mais si vous y êtes depuis trois mois, au revoir! » Nul pays où l'on se sente mieux chez soi et dont il soit plus facile de faire sa patrie. Combien d'antiquaires, de savants, d'artistes, de chrétiens, venus à Rome en pèlerinage et qui, saisis par cet attrait invincible, n'en sont jamais sortis!

L'honneur de Rome, le signe qui la distingue entre toutes les villes, est d'être particulièrement incompréhensible aux commis-voyageurs, aux gens pratiques et aux *utilitaires*. Elle n'a pas été coulée dans le moule banal de la cité industrielle, qui semble bâtie par un économiste, avec son cercle d'usines autour de ses boulevards étincelants de dorures et semés de cafés en guise de monuments. C'est un musée et un conservatoire, où l'on marche à chaque pas sur un grand souvenir et où toute rue percée en ligne droite risque de détruire un témoignage du passé. Lorsqu'on s'y promène à pied, on y fait de toutes parts les rencontres les plus saisissantes : ici, une inscription rappelant l'endroit où saint Pierre et saint Paul se sont séparés en allant à la mort; là une petite chapelle où le chef des apôtres fuyant la persécution eut la vision du Christ qui lui fit honte de sa faiblesse. Ainsi Rome est partout, dans ses extrémités aussi bien qu'à son centre, dans ses ruelles comme dans ses édifices. Toute amputation la blesserait au cœur. Il y a cinq ou six Rome : la Rome moderne et la Rome antique, la païenne et la chrétienne, la Rome des empereurs et la Rome des papes, celle des premiers siècles de l'Église et celle de la Renaissance. Pourtant il n'y en a qu'une. Dans son harmonie elle réunit tous les contrastes : la ville et les champs, le silence et le bruit, la solitude à deux pas de la foule. Des ruelles de village débouchent sur le Corso ; des échoppes ont poussé aux flancs des monuments superbes, comme des

champignons au pied d'un chêne ; des poissonniers se sont installés sous le portique d'Octavie ; les arcades du théâtre de Marcellus retentissent du bruit des soufflets de forge et des coups de marteau sur l'enclume; les matrones font leur ménage sous l'arc de Pantani. Les Romains vivent dans un commerce familier avec leur gloire. Mais l'art est partout, il rachète et relève tout. Dans le coin le plus abandonné, le plus rustique, il vous apparaît tout à coup, recouvrant de sa pourpre et de son rayonnement les détails les plus misérables. Rome est quelquefois triste, souvent sale, jamais vulgaire. Elle n'est pas jolie, elle est belle ; elle n'est pas élégante, elle est noble. On y prie, on y étudie, on y admire, on ne s'y amuse pas.

Ces mélanges continuels, et pleins de bonhomie, de l'élément agreste et familier aux splendeurs de Rome, sont d'un charme particulier, comme l'intimité d'un grand homme dans la vie du foyer domestique. En tout cas, ils constituent un des caractères essentiels de Rome. Le *vicolo* écarté où l'on rencontrait tout à coup des troupeaux de chèvres paissant l'herbe rare; les bandes de *pifferari* déguenillés allant de rue en rue donner des aubades aux madones; ces paysans de la Sabine, ces pâtres, ces âniers, aux grandes guêtres de cuir, drapés dans leurs peaux de mouton comme des sénateurs dans leurs toges, et couchés au seuil des palais ou groupés en tableaux vivants sur l'escalier de la Trinité-des-Monts ; tous ces aspects, toutes ces coutumes, tous ces tableaux de genre, joie de l'artiste, bonnes fortunes du passant dont ils récréaient le regard en détendant l'esprit, aujourd'hui traqués par la police, pourchassés par le balai de l'édilité romaine, tendent à disparaître comme tant d'autres usages qui donnaient à Rome une physionomie pittoresque d'une richesse et d'une variété sans égales.

Rome est assurément la seule ville au monde qui ait pu s'entourer d'une ceinture de basiliques comme Saint-Paul, Sainte-Agnès, Saint-Laurent-hors-les-murs, élevés parfois à plusieurs kilomètres de son enceinte, et dans une solitude complète. Je me souviendrai toujours d'une excursion pédestre faite en compagnie d'un ami, à la recherche de Saint-Laurent, par des chemins défoncés où les chevaux s'abattaient à chaque pas. Nous avions voulu prendre des routes de traverse, idée malencontreuse dont nous portâmes la peine. A Rome, où le vilain proverbe anglo-saxon : « Le temps est de l'argent, » n'aura jamais cours, il ne faut pas vouloir abréger. Ce que nous dûmes escalader de barrières, franchir de brèches, enjamber de ravins pour gagner la porte Saint-Laurent, au sortir de Sainte-Croix, fournirait matière à un poëme héroï-comique. Je faillis laisser mes chaussures dans un fossé aux abords du temple de Minerva-Medica, et j'arrivai dans un état qui m'eût interdit l'entrée de toute

autre maison que de la maison de Dieu, crotté comme un barbet, et trouvant que la voirie romaine a décidément bien des progrès à accomplir. Mais quel dédommagement, et comme tout fut vite oublié dans la vieille basilique d'Honorius III et de Pélage II! Comme je sentis alors la grandeur de Rome, qui, pour honorer la tombe d'un martyr, n'hésite pas à bâtir un monument pareil en pleins champs!

Le lendemain, j'ai recueilli les gémissements d'un économiste pendant ma visite à Saint-Paul *fuori le mura*. Cet homme sensé ne revenait point d'une telle magnificence : les immenses proportions de l'édifice, les cinq nefs, les quatre-vingts colonnes en granit du Simplon, avec bases et chapiteaux de marbre blanc, les colonnes d'albâtre oriental du baldaquin, les autels en malachite, les tableaux, les mosaïques, les statues colossales, les vitraux peints, le plongeaient dans une admiration indignée : « Quelle prodigalité en pure perte! Que d'argent semé sur le roc! Encore si c'était dans l'intérieur de la ville! Mais être allé choisir, pour une aussi énorme dépense, un endroit infesté par les fièvres, à une demi-lieue de toute maison habitée; et, après l'incendie de 1823, avoir poussé l'obstination jusqu'à la rebâtir sur le même point plus somptueuse encore, quelle impardonnable folie! » J'ai lu quelque chose d'analogue dans Monsieur Valery et d'autres auteurs estimables, et ne vois rien à répondre à ce raisonnement, dont je ne méconnais pas la valeur, sinon qu'il était bon peut-être qu'il y eût au monde une ville — une seule, si l'on veut — où les raisons économiques n'eussent point le dernier mot, et qui n'y regardât pas de si près quand il s'agit d'honorer un grand homme et un grand saint. Allez plus loin encore, plus avant dans la solitude et la *mal'aria*, vous trouverez jusqu'à trois églises groupées sur l'emplacement où saint Paul fut décapité. A Rome, l'utile n'est pas tout : on s'est préoccupé d'y satisfaire aux besoins de l'esprit et de l'âme autant, pour le moins, qu'à ceux du corps. Il n'est pas à craindre que l'exemple devienne jamais trop contagieux; et, pour la singularité du fait comme pour l'honneur du genre humain, dont Rome était le patrimoine indivis, ne nous plaignons point qu'il ait été donné.

Dans l'intérieur de la ville, en allant d'un édifice à un autre, on se trouve parfois en pleins champs. Rome est coupée de grands espaces vides où tout à coup le calme de la solitude succède à l'agitation de la foule. Avant d'atteindre la porte San Sebastiano, on marche pendant vingt minutes entre des haies à la physionomie inculte, aux parfums sauvages. Saint-Jean de Latran, *omnium urbis et orbis ecclesiarum mater et caput*, métropole de l'évêque de Rome, siége du patriarchat de l'Occident, reine des basiliques, s'élève à l'extrémité de la ville, et son portail s'ouvre sur le désert. D'un côté le bruit, de

l'autre le silence. Sur la vaste place à demi rustique passe lentement quelque charrette attelée de deux bœufs aux fanions pendants et aux longues cornes recourbées, avec ses paysans campés comme les personnages de Léopold Robert. Du péristyle de l'église, un tableau d'une austère et saisissante grandeur se déroule sous vos yeux : le *Triclinium*, la muraille d'Aurélien, la vieille porte Asinaria, qui apparaît dans un bouquet d'arbres; la campagne romaine, semée de tombeaux et rayée d'aqueducs; dans le fond, les collines du Latium, couronnées de villas, que dominent au dernier plan les montagnes bleuâtres de la Sabine, aux tons vigoureux et sombres, vivement éclairés de taches blanches. Devant vous, au bout d'une magnifique allée de mûriers et de chênes-verts, que bordent les arcades du vieux mur en ruines, enguirlandé de lierre, se dresse le campanile brun de Sainte-Croix, l'église de Rome la plus riche en reliques insignes. Les deux basiliques s'élèvent ainsi comme aux deux extrémités d'une avenue champêtre qui était plus belle encore avant que les nouveaux consuls de Rome y eussent promené les haches de leurs licteurs.

Du côté opposé, la longue *via Ferratella*, une rue comme on n'en voit qu'à Rome, descend vers le sud, en envoyant des embranchements agrestes sur la Navicella et San Stefano. Un soir, au sortir des Thermes de Caracalla, qui donnent une si écrasante idée du luxe de la civilisation romaine, je m'engageai à l'improviste dans cette rue étrange, où l'on ne rencontre pas une seule maison. A droite s'étendaient en contre-bas des champs de roseaux; à gauche s'élevaient de petits murs recouverts de broussailles, mêlés de campanules aux feuilles jaunes, derrière lesquelles s'entrevoyaient d'énormes mûriers; devant moi, des vergers et de grandes plantations de sureaux, des vignes coupées çà et là de figuiers, de poiriers, de grenadiers et de lauriers-roses. Au milieu des arbustes sauvages, tapissé de mousse et encadré de lierre, apparaît de loin en loin un portail antique, quelque débris isolé, encadrant dans sa formidable embrasure un buisson de ronces où chante un oiseau, comme les abeilles dans la gueule du lion de Samson. Vers l'endroit où la rue renonce au vain luxe du pavé pour ressembler franchement à un chemin vicinal, les remparts de la vieille Rome, avec leurs arcades rouges, poussent une pointe et font irruption jusque sur la voie. Par-dessus les jardins, les vignes et le mur d'enceinte, debout dans la voiture, j'apercevais la campagne romaine, avec la ligne des monts sabins à l'horizon, et là-bas, en avant, les statues de la façade de Saint-Jean-de-Latran, qui semblaient surgir d'un massif de verdure. Ces belles vues sur la basilique se multiplient à chaque pas de ce côté de Rome. En faisant le tour de l'enceinte extérieure, où, le long des hautes

murailles de briques, démantelées par le temps et réparées par les papes, se dressent les barrières ménagées en guise d'abris contre les coups de corne des taureaux romains, dix fois, de la porte Latine et de ses alentours, j'ai vu s'ouvrir d'incomparables échappées sur Saint-Jean et sur les derniers versants du mont Cœlius. Lorsqu'on arrive à l'ancienne porte Asinaria, tout à coup trois statues se détachent sur le bleu du ciel, comme si elles émergeaient du mur de Bélisaire pour venir au-devant de vous. Il n'est pas une ville au monde où de telles perspectives s'offrent en plus grand nombre et paraissent avoir été plus savamment ménagées, que cette Rome, dont les rues étroites, irrégulières, désertes, mal pavées, font le désespoir des syndics soigneux, mais dont la configuration semble dessinée à plaisir pour mettre en relief les belles lignes de l'architecture, et dont les monuments se présentent, se groupent et s'étagent, surtout quand on les voit d'ensemble, avec une telle harmonie.

Les églises de Rome n'ont pas à l'intérieur, on le sait, ce caractère intime et mystérieux que donnent à nos cathédrales gothiques l'élancement des voûtes et le demi-jour tamisé par les vitraux peints. En revanche, elles sont, pour la plupart, environnées d'un cercle de calme et de paix, qui les isole en quelque sorte du monde extérieur, à moins qu'elles ne soient enfouies au milieu de maisons claustrales qui les dérobent au regard. La précieuse basilique de Saint-Clément, avec son église primitive qui vit passer le pape Damase, et ses fresques du cinquième siècle, ouvre dans une ruelle silencieuse son porche, dont la simplicité fait songer au temps des catacombes. Sainte-Cécile s'élève au fond d'une cour, comme la chapelle d'un couvent; Sainte-Constance, dont la rotonde, soutenue par de belles colonnes de granit accouplées, déroule, dans sa partie supérieure, de ravissantes guirlandes de fleurs, de fruits, d'oiseaux et de petits génies vendangeurs, en mosaïques du quatrième siècle; dans sa partie inférieure, les restes, encore imposants, des douze Apôtres du Caravage, se cache au milieu d'un jardin reculé. Il en est des monuments de Rome comme de la ville elle-même : ils tiennent plus qu'ils ne promettent. On descend à Sainte-Agnès-hors-les-murs, comme dans un souterrain, par un escalier de quarante-cinq marches. Saint-Stéphane-le-Rond, Saint-Grégoire, Sainte-Marie *in Dominica*, Sainte-Sabine, sont retirées dans des endroits rustiques et silencieux, où l'on respire à la fois le recueillement et les parfums des champs.

Il n'est pas jusqu'à l'absence de quais sur le Tibre qui ne donne à Rome une physionomie spéciale et qui n'ait son genre de beauté. Ces alternatives de maisons baignées par le fleuve, dont elles suivent

le cours capricieux, de pentes gazonnées, de ruines poussant une arche disloquée jusqu'au Tibre, à travers un coin de berge où se penche un arbre solitaire, offrent un charme pittoresque inconnu des villes tirées au cordeau. « Horreur ! s'écrie le dernier touriste français qui nous ait raconté son voyage à Rome. Au printemps prochain on démolira ces baraques qui plongent leurs longues jambes dans les eaux jaunes. On arrachera tous ces bosquets verdoyants qui mouillent le bout de leurs branches entre les temples ruinés, les maisons bizarres, les bancs de sable, les replis capricieux du Tibre. On y bâtira des quais ornés de colonnes Rambuteau, et l'on enserrera ce fleuve, dont l'aspect agreste et bouleversé offre tant de charmes ; on l'enserrera dans une rigole en moellons, comme l'on fait des eaux grasses d'un évier[1]. » Il est permis de ne point partager toute la vivacité de cette indignation ; on peut même admettre que, parmi les travaux en vue pour la transformation de Rome, l'établissement de ces quais, projetés déjà à diverses reprises, soit, comme le disait le président de Brosses, « le plus nécessaire et le plus grand embellissement » dont la ville ait besoin ; mais il n'en ressort pas moins que de tels travaux demandent beaucoup de tact, de prudence, de mesure, et que les plus justifiables ne s'accompliront pas sans nécessiter de pénibles sacrifices et sans causer de profonds regrets. Le municipe romain ne semble pas s'en douter ou n'en veut tenir aucun compte. Que ne va-t-il d'abord au plus indispensable, et avant de s'offrir le luxe de gâter pompeusement la ville de Rome, à grands renforts de millions qu'il ne possède point, pourquoi ne s'occupe-t-il pas modestement de curer les égouts qui refluent jusque sur les places publiques, de nettoyer les rues, ou même d'assainir par quelques trouées ce Ghetto sordide et lépreux, aux exhalaisons plus empestées que celle des Marais-Pontins, excroissance malsaine de la Rome chrétienne, où grouille, sous des loques immondes et dans des flots de vermine, une populace de juifs qu'on prendrait pour des générations spontanées d'insectes humains éclos dans la fange, l'immondice et la pourriture !

Rome est la ville des ruines, des reliques, des tombes et des martyrs, la ville des clairs de lune et des couchers de soleil. La Voie Appienne, bordée de monuments funèbres sur une longueur de plusieurs lieues, et où, entre les sépulcres des Scipions et le tombeau de Cécilia Métella, s'ouvrent les catacombes des premiers chrétiens, c'est bien là l'entrée qui lui convient. Il s'attache à elle quelque chose du charme mélancolique de ces ruines qu'elle possède plus que toute autre ville, et dont elle a la majesté, la grandeur impo-

[1] L. Teste, *Notes sur Rome et l'Italie.*

sante, la tristesse aussi. Mais les ruines de Rome sont fécondes et vivantes : le soleil les dore de ses rayons, le lierre les festonne, la fleur les parfume, le souvenir les anime, la croix les protége et les ressuscite : ici l'histoire parle, et Dieu là. C'est dans le silence et la solitude qu'il faut aller chercher la plupart de ses monuments illustres; ce silence aide l'imagination et ajoute à l'effet : qu'on leur fasse un cercle de cafés et une atmosphère de bruit, ils perdront la moitié de leur grandeur. Gœthe a décrit la beauté de Rome parcourue au clair de lune, et il recommande de visiter ainsi non-seulement le Colisée, mais le Panthéon, le Capitole, le péristyle de Saint-Pierre, les places et les rues principales. Les couchers de soleil y revêtent une splendeur et une poésie incomparables : on vient voir coucher le soleil du haut du Pincio, comme on va le voir lever sur le Rigi. Combien de fois aussi, de la terrasse de Saint-Pierre-in-Montorio, du jardin de Sainte-Sabine, qui garde encore la trace des pas de Lacordaire, et où l'on vit refleurir l'olivier de saint Dominique pour souhaiter la bienvenue au jeune novice; des hauteurs de Saint-Onofrio, au pied du chêne colossal creusé par la foudre, sous lequel le Tasse aimait à s'asseoir, ne me suis-je point absorbé dans la contemplation de cette forêt de ruines, de dômes et de colonnes étincelant aux derniers feux du jour, noyés sous des flots de pourpre et d'or, puis s'enfonçant peu à peu dans l'ombre et détachant sur le ciel obscurci, dans la pâle clarté des étoiles, leurs silhouettes vigoureuses, tandis que d'un bout à l'autre du pont Saint-Ange et sur la pente des collines dominées par de grandes masses noires de verdure, s'allumaient des lumières lointaines qu'on voyait trembler dans la nuit! Cet incomparable spectacle s'harmonise à merveille avec le caractère général de Rome. L'impression qu'elle cause est une joie grave, un plaisir austère, qui n'a rien de la sensation voluptueuse qu'on éprouve à Florence, surtout à Naples, rien de la mollesse qu'on respire dans l'air sur les bords enchantés de Sorrente et du Pausilippe, devant ce golfe séduisant, où l'œil cherche instinctivement les sirènes antiques. Partout la sensation de l'immensité, de l'infini, de l'immortel et de l'indestructible.

Quelle unité entre cette ville, le caractère tranquille et sérieux de ses habitants, la beauté majestueuse et forte de la Transtévérine, dans les veines de laquelle court le plus pur sang romain, la noblesse et la solidité de ses monuments, la physionomie de sa campagne aux grandes lignes sévères, à l'aspect solennel et désolé, vaste comme la mer, semée de tombeaux, de débris, d'aqueducs croulants que semblent continuer à l'horizon les ondulations de ces montagnes si parfaitement assorties avec les ruines qu'elles encadrent! Rome est bien la ville éternelle, non-seulement parce que pas une autre

n'en a égalé la durée, parce que sa suprématie antique s'est perpétuée sous une autre forme, mais aussi parce que de tous les artistes qui l'ont enrichie, aucun n'a plus fait que le Temps, et qu'elle participe au caractère immuable de la religion dont elle reste encore la capitale. Rien ne changeait à Rome : on y retrouvait, à côté du Palais des Césars, des rostres de Cicéron, des basiliques et des catacombes, la maison de Raphaël, la boutique de la Fornarina, l'auberge de Montaigne. Le Temps seul y faisait son œuvre, substituant peu à peu, avec sa lenteur solennelle, à un monument superbe une ruine plus belle, plus grande, plus imposante encore. On ne peut se passer du temps à Rome. Elle a été formée par les siècles. Habiller à la mode contemporaine ce vieillard auguste, c'est vouloir le ridiculiser à plaisir.

Le charme profond de Rome ne peut être goûté que par un esprit déjà mûr et une âme déjà formée. Les intelligences frivoles et les jeunes gens ne la comprennent pas. Elle a besoin d'une initiation; elle se révèle peu à peu. Il faudrait s'y préparer par une série d'épreuves successives et y pénétrer par degrés. Autrefois, on arrivait à Rome en s'acclimatant à mesure que l'on avançait, en se haussant chaque jour de plus en plus vers le niveau voulu. On voyait même les pèlerins s'acheminer à pied vers la ville des Apôtres, en chantant des cantiques, et baiser la terre quand ils apercevaient enfin le but sacré de leur voyage, comme les croisés à la vue de Jérusalem. Le chemin de fer a changé tout cela. Je ne me plains pas; je constate. Qu'on veuille bien croire que je ne pousse point l'amour irréconciliable du passé jusqu'à pleurer le coche et à maudire la locomotive : ce serait un acte d'ingratitude personnelle, car c'est à elle seule que des gens pris tout entiers dans l'engrenage du journalisme parisien, qui ne lâche pas aisément sa proie, doivent de pouvoir s'échapper un moment et consacrer à voir Rome le temps qu'ils eussent mis autrefois à y arriver. Mais enfin, il n'en est pas moins vrai que la vapeur a détruit l'initiation progressive. Aujourd'hui, on ne gagne plus Rome à petites journées, on y est jeté la tête la première. Le voyageur qui prend le train rapide peut déjeuner le lundi matin chez Brébant, dîner le lendemain soir au buffet de Florence, et le mercredi, quarante-trois heures après son départ, assister à la messe du pape. On veut maintenant lui ménager le plaisir de retrouver Paris à Rome et le boulevard Montmartre au pied de l'Aventin. Il pourra croire, à la rigueur, qu'il a rêvé son voyage, ou qu'il vient de débarquer à Rouen.

Pour se protéger, Rome peut heureusement compter sur la disette proverbiale du Trésor italien. Sans cet obstacle, d'une ville incomparable on eût fait déjà, à grand renfort d'anachronismes cho-

quants et de monstrueuses disparates, une capitale de troisième ordre. Comparez ce qu'est devenu le Quirinal avec ce qu'est resté le Vatican. En s'emparant du premier, les Italiens ont renvoyé dédaigneusement au pape l'antique mobilier qui le garnissait, et les tapissiers à la mode ont été chargés d'en mettre l'ameublement à la hauteur de ses destinées nouvelles. Les domestiques du roi d'Italie vous promènent, en se recommandant à votre générosité, à travers les merveilles de ce luxe éblouissant. Mais pour peu que vous vous rappeliez l'histoire de ce vénérable palais apostolique, vous vous sentez choqué du contraste entre la grandeur de tels souvenirs et la petitesse mesquine de toutes ces élégances modernes. On a fait du Quirinal un vaste boudoir. Vous venez de voir la chapelle où se tint le dernier conclave, la salle du consistoire secret, la salle des congrégations, le balcon d'où fut proclamé le nom de Pie IX; en vous retournant, vous voyez des bergères, des divans capitonnés, toutes sortes de jolis petits meubles de soie et de satin qui semblent sortir de la rue Bréda. Le domestique vous fait constater la dorure des fauteuils et l'élasticité des poufs; il tourne complaisamment sur leur piédestal les statues efféminées qui ornent les salons, pour vous en étaler la nudité savante sous toutes ses faces. Au sortir de là, entrez au Vatican : vous y retrouverez, avec les antiques traditions, les anciens meubles dans les vastes salles décorées de tapisseries et de fresques. Vous rencontrerez, sous leurs costumes séculaires, les valets-de-chambre, les familiers secrets, les gardes-nobles, qui semblent descendus d'un tableau de la Renaissance. Vous serez accueilli sur le seuil par ces hallebardiers dont le justaucorps bariolé, le panache rouge, la fraise du seizième siècle, produisent d'abord un si étrange effet de surprise sur des yeux accoutumés à nos habits ternes et sans caractère. Mais replacez-les, par l'imagination, dans leur cadre primitif, — la Rome de Léon X et de Jules II, au milieu du cortége éblouissant des cardinaux, vêtus de pourpre, et du pape trônant sur la *sedia gestatoria;* mettez là-dessus le soleil italien, tout autour la foule ondoyante des *contadini* ou des Romains en habits de fête, des pèlerins et des curieux cosmopolites, et vous vous expliquerez alors ce costume aux vives couleurs. Sans remonter jusque-là, quand on a vu les Loges, les Chambres, la Chapelle Sixtine, la Bibliothèque, on s'aperçoit qu'il ne fait point mauvaise figure, même aujourd'hui, dans ce palais où tout rappelle, à chaque pas, les magnificences du passé. Il a été, dit-on, dessiné par Raphaël ou par Michel-Ange, et le Vatican, qui est la patrie de la tradition, l'a conservé comme tout le reste. Le Vatican est la seule partie de la ville qui reste fermée aux embellissements modernes des Haussmann italiens, et je vois dans le

Quirinal, modernisé par les tapissiers, le symbole de Rome envahie par la ligne droite et par la civilisation de boulevard.

Qui pourrait dire où l'on s'arrêtera? Sur la pente où ils roulent, les nouveaux maîtres de Rome seront poussés plus loin qu'ils ne le veulent peut-être : ils subiront des influences et des entraînements contre lesquels ils se sont désarmés d'avance. L'un des plus fameux tribuns italiens a confessé publiquement un jour que, dans sa révolte contre les prodiges de l'art qui ont fait de Rome la ville des pontifes, il avait caressé le projet de miner Saint-Pierre, afin d'abîmer la papauté sous la chute de son temple. Un des chefs du parti avancé, M. le comte Giuseppe Ricciardi, poëte, historien, homme politique, homme d'action, qui fut député au Parlement et promoteur de l'anti-concile de Naples en 1869, a dévoilé, dans son *Histoire d'Italie de 1850 à 1900*, le sort qu'il rêve pour la basilique et pour les monuments chrétiens de Rome : il nous montre, dans sa prophétie, le vestibule de Saint-Pierre déblayé des statues équestres de ces deux malfaiteurs, Charlemagne et Constantin, l'intérieur purifié de tous les ornements de la superstition, et la louve installée sur l'autel, en place du tabernacle. Par cet échantillon, qu'on juge du reste. Il a toujours été permis d'aller demander aux enfants terribles le dernier mot des partis dont ils trahissent le secret, et il n'est pas possible de rejeter ces témoignages sous prétexte qu'ils émanent de fanatiques : ces fanatiques ne sont point les premiers venus; ils s'appellent Légion, et leur influence est grande à Rome, aussi bien, plus encore que dans toute l'Italie. La situation particulière du gouvernement, forcé, par son origine, d'être antireligieux, — mettons anticlérical, ce qui est la même chose, — et condamné envers la papauté, qui le repousse et contre laquelle il s'est établi, à cet antagonisme *quand même* qui est sa seule explication, leur prête, là surtout, une force presque irrésistible et, bon gré mal gré, une sorte d'appui officiel.

Mais ces brutalités effarouchent-elles les gens qui n'aiment pas une lumière si crue? Nous n'aurions que l'embarras du choix dans les conseils prodigués à la junte municipale par les journaux amis. On l'exhorte à s'affranchir de délicatesses surannées, à ne point écouter des réclamations rétrogrades. Je lisais, il y a quelques jours (7 novembre), une correspondance de Rome adressée au *Rappel* où les idées et les projets des italianissimes, en ce qui concerne leur capitale actuelle, sont dévoilés avec une franchise qui peut passer pour de l'ingénuité. Le correspondant avoue bien que « la Rome en voie de formation aura le tort de ressembler un peu à toutes les villes modernes, et qu'on ne saura pas voir tout de suite si l'on est à Londres dans Piccadilly, rue de Rivoli à Paris, ou près du Tibre sur un Corso

quelconque; » de plus, qu'elle « ne se fera certainement pas sans jeter bas plus ou moins quelques parties de ses aînées, car les boulevards rectilignes sont impitoyables et les corsi circulaires ne le sont pas moins. De là des regrets qu'on peut prévoir d'avance » et que le correspondant veut bien considérer comme fort légitimes. « Toutefois, dès qu'il le pourra, le municipe romain paraît résolu à tailler largement. Rien ne dit que M. Haussmann ne sera pas ici dépassé. » Une seule chose peut rassurer, « au moins pour quelque temps, » les amis de la Rome antique et de la Rome papale : « c'est que l'argent est plus rare ici que les projets et la bonne volonté. » Pour la Rome des Césars, le correspondant du *Rappel* est plein de respect; et il « espère que rien, *ou presque rien*, n'en sera sacrifié. » Mais, ajoute-t-il, « pour la Rome papale, je ne saurais demander grâce également, d'abord parce qu'elle m'attache moins, ensuite parce que ce serait condamner les Romains actuels à vivre dans la saleté, sans lumière et sans jour. De cette Rome, sauf les monuments, on peut tout prendre; plus on en prendra, plus j'applaudirai. Et quand je dis : sauf les monuments, je n'entends pas réserver les trois cent quarante églises ou basiliques qui l'encombrent.

« Beaucoup de ces monuments, formés des dépouilles mal assorties des temples païens, n'ont réellement nulle valeur artistique. Un assez grand nombre possèdent des tableaux estimés, et c'est un malheur, car nulle part la peinture n'est maltraitée comme dans les églises à la fumée continuelle de l'encens et des cierges. Un musée réclame tous ces chefs-d'œuvre épars, et il n'est que temps si on veut les sauver. Quant aux besoins de la population catholique, on doit espérer qu'une cinquantaine d'édifices religieux suffiront à moins de 300,000 habitants. »

Si le syndic de Rome a lu cette correspondance, il a dû la trouver fort judicieuse et tout à fait modérée. Il est clair, en effet, qu'en se substituant au souverain-pontife, la monarchie italienne s'est mise dans la nécessité de changer la physionomie et le caractère de Rome pour les adapter à sa destination nouvelle. Elle le doit sous peine d'avouer son usurpation, mais elle ne le peut sans une sorte de sacrilége. Le pèlerin, à qui la porte Pia rappelle le souvenir douloureux de la chute du gouvernement pontifical, est froissé d'y voir l'étalage malséant des inscriptions qui produisent l'effet d'une épitaphe triomphante écrite sur la tombe d'un ennemi. Pour y arriver, il parcourt la rue du Vingt-Septembre, où il rencontre l'amorce de la rue Castelfidardo, et il doit faire effort pour se souvenir que ce nom, à Rome, est celui d'une victoire et non d'une défaite héroïque. Le jour où elle a placé dans la petite église de Santa-Costanza une plaque de marbre

à la mémoire des soldats tombés pour l'unité italienne, la municipalité n'a voulu, j'y consens, que rendre hommage à des morts; mais cet hommage, aux lieux où la papauté habite encore, se change en un outrage au pontife qu'on prétend environner de respects. Qui sait? Dans son empressement à honorer le héros qu'on a eu la douleur de battre à Aspromonte et de laisser battre à Mentana, peut-être n'a-t-elle même pas soupçonné ce qu'il y avait d'indécent pour les chrétiens et de ridicule pour tout le monde à baptiser du nom de Garibaldi la rue qui conduit au Janicule, où fut martyrisé saint Pierre. En effaçant partout où elle le pourra le cachet des papes pour le remplacer par la marque de la royauté, en faisant ou en s'efforçant de faire d'une ville religieuse une ville politique, d'une ville antique une ville moderne, d'une ville historique et légendaire une ville industrielle et banale, elle est condamnée à bien d'autres contre-sens encore. Quand on s'appelle Rome, c'est jouer un jeu de dupe que de vouloir prendre la place de Turin, et lorsqu'on a été la capitale du monde, c'est bien descendre que de devenir la capitale de l'Italie : loin de dissimuler cette chute, tous les travaux, les boulevards, les quais, les plaques de marbre, les cordeaux, les fils-à-plomb et les coups de pioche de la municipalité ne feront que l'accuser davantage. La Rome des papes était unique au monde; la Rome de Victor-Emmanuel ne s'élèvera jamais à la hauteur de Lisbonne ou de Bruxelles.

VICTOR FOURNEL.

M. BERRYER

ET LA SITUATION PRÉSENTE

Qu'aurait fait M. Berryer, s'il eût vécu de nos jours? Quelle conduite aurait-il tenue? Quels conseils aurait-il donnés?

C'est une question qui s'est posée sur bien des lèvres depuis quatre ans. Et à juste titre. Elle atteste le vide immense qu'a laissé ce grand esprit, et l'espoir que, dans nos épreuves, on eût fondé sur son concours.

Quand on pense à l'influence que quelques hommes ont exercée, de notre temps, sur les destinées de la France et de l'Europe, on ne saurait mettre en doute l'importance du rôle qu'aurait rempli M. Berryer. L'autorité de son caractère, la puissance de sa parole, relevée par la majesté des derniers jours, l'empire que son patriotisme incontesté, son attachement inébranlable à la monarchie et à la liberté, lui auraient donné sur tant d'opinions diverses, le droit qu'il eût puisé dans l'ancienneté des services rendus à ces deux causes de faire entendre à tous ses représentations et ses conseils, l'esprit de sagesse et de conciliation dont il était animé et qui, sans rien sacrifier des principes, savait faire leur part aux sentiments contraires; les accents pathétiques avec lesquels, évoquant au-dessus des luttes des partis l'image de la France, il eût convié tous les bons citoyens à s'unir pour la sauver, on ne peut ranimer ces traits, réveiller ces souvenirs, ressusciter cette existence, sans songer aux changements que l'intervention d'un tel homme eût imprimés à la face des choses.

Mais la politique ne vit pas de suppositions. Il faut prendre les faits au point où ils en sont. Dans les circonstance présentes, la loi du 20 novembre ayant été rendue, les lois constitutionnelles étant proposées, l'Assemblée nationale à la veille de prendre des détermi-

nations suprêmes, quelle eût été l'attitude de M. Berryer? Quel serait son langage?

On peut en juger par l'ordre habituel de sa vie, de ses pensées, de ses conseils, de ses relations politiques. On peut juger de la ligne qu'il eût adoptée par celle qu'il a toujours suivie, de la politique qu'il eût repoussée par celle qu'il a toujours combattue et déplorée.

Si nous entreprenons cette étude, c'est que la confiance de M. Berryer nous en a donné le droit. On le verra dans la lettre qu'on va lire. Nous la reproduisons même en ce qui nous touche, parce que, tout en exposant sa pensée politique, elle constitue comme notre lettre de créance auprès du public.

Notre intention n'est pas, en ce moment, de raconter dans le détail la vie de M. Berryer. Nous ne voulons qu'en détacher quelques traits, en nous inspirant de ses discours, de ses conversations, de la correspondance qu'il a entretenue avec nous, des communications qu'il nous a faites, des notes que nous tenons personnellement de sa main. L'heure présente est une de celles où il fut vrai de dire qu'il est souvent plus difficile de connaître son devoir que de le remplir. Peut-être les vues et les exemples de M. Berryer, fidèlement rapportés, seront-ils de quelque secours pour plusieurs esprits sincères.

Voici comment, dans une lettre du 9 octobre 1865, nous parlant du projet de publication de ses œuvres, il résumait lui-même sa pensée politique : « ...Ce n'est pas le choix des discours qui me semble être difficile, mais l'à-propos dans le choix des souvenirs et des correspondances qui doivent accompagner ce qu'il peut être bon de publier comme œuvres de la tribune et du barreau. Là vos avis me seront précieux, et je serai heureux d'obtenir votre rédaction ou tout au moins vos corrections. Ce qui m'importe le plus, ce que je ne puis confier qu'à vous, c'est l'exposé historique de la ligne politique que j'ai suivie; c'est de montrer que, depuis près de quatre-vingts ans, cette ligne a été nettement et fermement tracée et suivie par une portion considérable du parti royaliste, c'est d'expliquer comment les événements que j'ai traversés m'ont attaché aux principes de la monarchie constitutionnelle. Le roi Charles X m'a donné en quelque sorte l'épigraphe et peut-être les premiers mots de cet exposé. Après la révolution de 1830, j'allai rendre visite à Sa Majesté à Tœplitz. A la première audience qu'il m'accorda, après que nous eûmes beaucoup parlé des fatales ordonnances, des trois journées, de la nouvelle situation de la France, le roi me demanda ce que je pensais de l'avenir de notre pays et des conditions dans lesquelles il était possible de rétablir le gouvernement légitime. « Sire, lui dis-je, il ne faut qu'exécuter fidèlement la Charte, en en développant les

principes par un système plus large des lois électorales. » — « Ah ! me dit-il, vous me rappelez Cazalès, quand il quitta l'Assemblée et vint nous joindre au camp des émigrés. Nous lui demandâmes ce qu'il pensait qu'il y avait à faire. « Monseigneur, me répondit-il, il *faut convoquer les états généraux.* » Ce mot de 1791 renferme en germe les principes et les règles de conduite politique que les royalistes constitutionnels ont mis en pratique, et dont j'ai été l'écho sincère, selon que j'ai été inspiré par le spectacle des choses et des hommes de mon temps. La tradition non interrompue des doctrines libérales dans le cœur et dans la tête des plus intelligents et dévoués défenseurs de la cause royale est écrite dans les œuvres et dans les actes d'un grand nombre d'entre eux. Les cahiers des états pour la convocation de la Constituante, les Mémoires du comte de la Marck, les œuvres de Mallet du Pan, la vie de M. Becquey, par Beugnot, les discours de Royer-Collard, que notre ami Moreau[1] a fort bien résumés dans une excellente brochure ; Villèle avant qu'il ne fût ministre, Chateaubriand, le vieux Fitz-James, Brézé, le livre de Larcy[2], et vos judicieuses réflexions sur la politique d'Henri IV nous donnent d'imposants témoignages de cette fidélité du parti que je crois avoir servi quelque peu. La lettre que M. le comte de Chambord m'a adressée de Venise me paraît compléter un résumé de cet exposé politique. » (9 octobre 1865.)

Royaliste constitutionnel ! Ainsi se définit M. Berryer. C'est avec raison que, cherchant les origines du groupe auquel il se rattache, il remonte au règne d'Henri IV. Les hommes se ressemblent à travers les âges, et lorsqu'on reprend depuis trois siècles l'histoire de nos vicissitudes, on est frappé de retrouver, dans les divers partis, les mêmes caractères, les mêmes maximes, les mêmes conduites. Il est bien des figures du passé sur lesquelles on mettrait des noms contemporains, et bien des figures contemporaines auxquelles on donnerait les noms des hommes du passé.

Ce que furent, depuis la révolution, les royalistes constitutionnels, les politiques l'étaient au seizième siècle.

Henri IV fut le premier d'entre eux.

Les politiques étaient des hommes de transaction. Venus de points divers, ils avaient senti que la France périssait dans les déchirements, et que l'accord nécessaire, pour la sauver, ne pouvait s'obtenir qu'au prix de concessions mutuelles. Ils se vouèrent à cette œuvre, sans considérer les accusations qui, des deux camps, s'éle-

[1] *Royer-Collard et la Restauration*, par M. Henry Moreau. — *Correspondant* du 25 septembre 1859. M. Berryer, qui avait pour M. Moreau la plus vive affection, recommandait à tous ses amis politiques la lecture de cet article.

[2] *Les vicissitudes politiques de la France*, in-8, par M. de Larcy.

vaient contre eux. Henri IV se mit à leur tête. Cette inspiration lui rendit le trône; il en fit l'âme de son règne. Mêlé aux luttes des partis, les connaissant d'autant mieux qu'il avait été tour à tour des vaincus et des vainqueurs, il sut se dégager de leurs passions et leur faire à tous, malgré leurs oppositions réciproques, une justice égale. Ligueurs et protestants ne furent pour lui qu'un seul peuple. Il identifia les vœux et les droits de tous avec le triomphe de son droit, pendant qu'au dehors il travaillait, par ses ménagements habiles, à se créer partout des alliances.

M. Berryer, dans les notes que nous tenons de lui, cite souvent Henri IV. Il rappelle sans cesse le mot du roi sur « ceux de Paris et ceux de Tours. »

Ce mot, en voici l'histoire :

Les membres du parlement de Paris s'étaient divisés, pendant les guerres civiles : les uns, fidèles à la couronne, s'étaient retirés à Tours, après la journée des Barricades; les autres étaient demeurés dans la capitale. D'abord engagés dans les égarements de la Ligue, ceux-ci avaient fini par se relever sous la violence des factions. Ils avaient défendu contre elles et contre l'Espagne les principes de la loi salique, et, sans se prononcer encore pour le roi légitime, exerçant sur le peuple d'autant plus d'influence qu'ils étaient, au début, entrés dans son esprit, groupant autour d'eux les résistances, ils avaient préparé ce mouvement, qui devait se traduire, au retour d'Henri IV, par le cri de : *Vive le roi, la paix et la liberté!*[1] Cependant les royalistes ardents n'oubliaient pas les erreurs du parlement de Paris. Ils se plaignaient que le roi ne les lui fît pas sentir. Mais lui, démêlant avec sa finesse ordinaire les services de chacun : « Ceux de Tours, répondait-il, ont fait leurs affaires; ceux de Paris ont fait les miennes. »

C'était encore en songeant à ce beau règne que M. Berryer écrivait : « Il ne faut pas confondre, je ne le veux pas, la cause du roi et la cause du parti royaliste... Le roi qui se doit à tous, le roi qui doit régner pour tous et gouverner cette société française au profit de tous et avec le concours de tous, doit aussi distinguer profondément la cause royale, c'est-à-dire celle des grands intérêts, de la force et de la sécurité de la France d'avec les intérêts du parti qui le défend et qui lui est resté noblement et chaleureusement fidèle. C'est là ce qu'on ne manquera pas d'appeler l'ingratitude des rois; ce fut le cri des d'Aubigné et des Mornay contre Henri IV. »

Changez les noms et les dates, vous retrouverez la pensée des politiques chez les royalistes constitutionnels. « M. Berryer, aimait à

[1] L'Estoile, *Journal d'Henri IV*.

dire M. Hyde de Neuville, n'est pas seulement un grand orateur. Ses opinions sont sages. Il veut ce qui est possible. Il marche avec le temps, avec le pays. »

Adressé à M. Berryer par un homme tel que M. Hyde de Neuville, l'éloge ne sera point taxé de scepticisme politique. Il résume d'un trait la conduite des modérés de tous les temps.

Les royalistes constitutionnels *voulaient le possible*. Plus ils croyaient la monarchie nécessaire, plus ils se préoccupaient des moyens pratiques de la rétablir. Ils comprenaient que dans une société divisée, transformée, attachée à des intérêts nouveaux, la monarchie ne reviendrait ni par sa seule vertu, ni sous l'empire d'anciens usages. Il fallait lui amener ces intérêts nouveaux, en les rassurant, et lui créer des alliés dans tous les partis, en gagnant à soi la confiance publique.

Ces vues des royalistes constitutionnels ont été souvent contredites, leurs intentions méconnues. L'événement leur a toujours donné raison, et leur dévouement a reçu de la confiance de la royauté, dans les jours de crise, le plus bel hommage.

C'est de l'un d'eux, calomnié par les passions de cour, que Marie-Antoinette disait au jeune dauphin : « Mon fils, n'oubliez jamais le nom de M. Malouet. » C'est parmi eux que l'auguste Louis XVI, distingua Malesherbes et Tronchet, en leur associant de Sèze. Louis XVIII déclina quelque temps leurs avis; à leur grande douleur, il écrivit, en 1795, ce manifeste de Vérone, dans lequel il se déclarait impuissant à changer la vieille constitution du royaume qui reposait sur la distinction des trois Ordres. Dix-neuf années plus tard, il revenait à leurs conseils; il effaçait le manifeste de Vérone sous la déclaration de Saint-Ouen. Vainement les esprits extrêmes lui montraient dans ces concessions un affront pour sa couronne. Malgré eux, il promulguait la charte, véritable loi de transaction, pacte d'alliance entre le passé et le présent, qui a valu à la France les meilleures années dont elle ait joui en ce siècle. A la fin du règne suivant, viennent les ordonnances. Les royalistes constitutionnels sont à l'écart[1]. Mais, le trône renversé, à qui s'adresse la vieille monar-

[1] A propos des ordonnances, nous trouvons dans une lettre de M. Hyde de Neuville à un ami, les lignes suivantes : « Ce que je sais, ce dont je suis très-convaincu, c'est que Charles X eût rejeté les ordonnances, si son conseil eût jugé la mesure illégale ou dangereuse, si une voix seulement se fût élevée *avec force* contre une proposition qui devait amener le bouleversement de l'État. Charles X est un homme de conscience et se laisse aisément influencer par les impressions de son âge; il tient à ses opinions, à ses préjugés; mais devant la raison, la bonne foi, son opiniâtreté disparaît, et alors il met toute la chaleur d'un honnête homme converti à défendre l'avis qu'il combattait... Je me bornerai à vous citer un exemple : dans le principe, Charles X regardait les Grecs comme des révolutionnaires

chie? L'auteur même des ordonnances, le prince de Polignac, par une inspiration également honorable pour les deux parties, appelle à son aide, devant la chambre des pairs, le ministre qu'il a remplacé au pouvoir, M. de Martignac. Chateaubriand, Hyde de Neuville, Fitz-James, Dreux-Brezé, Berryer, tous contraires à la politique des ordonnances, tous royalistes constitutionnels, deviennent devant le pays les défenseurs et comme les hérauts de la royauté.

La vie de M. Berryer n'a point commencé par des doctrines : elle s'est développée sous l'empire des événements ; elle s'est formée aux leçons de l'expérience, et ce n'est qu'en l'embrassant dans son ensemble qu'il a pu en résumer le vrai caractère. Il a traversé diverses nuances du parti royaliste, mais il n'a jamais changé d'esprit. Il est resté modéré même dans des rangs où ne régnait point la modération. Son exemple est une preuve de ce qu'a de fatal dans son excès la tyrannie des classifications officielles. Il semble qu'on doive juger un homme sur le seul nom du parti dans lequel il est engagé. Appréciation souvent inexacte! Il y a bien des esprits, appartenant à des camps opposés, qui se trouvent en réalité plus rapprochés les uns des autres qu'ils ne le sont de certains membres de leur propre opinion. C'est pourquoi l'homme politique, loin de se complaire dans ces démarcations exclusives, doit chercher les points communs qui relient les uns aux autres des adversaires apparents. Chateaubriand, au commencement de la Restauration, appartenait à l'extrême droite. Il la suivait dans quelques-unes de ses passions en s'écartant de ses idées, il écrivait à cette époque les *Réflexions politiques* et *la Monarchie selon la Charte*, œuvres admirables qui devaient faire de lui l'un des chefs du parti constitutionnel.

M. Berryer a débuté dans le même camp. Cependant ses opinions étaient nées sous de tout autres influences, et son premier pas dans la vie publique fut pour se séparer de ce groupe, en prenant, devant les tribunaux militaires, la défense des généraux compromis dans l'attentat des Cent-Jours. Il connut aussitôt l'injustice des partis. Il aimait à placer en regard l'équité et le bon sens du roi. Comme Henri IV avait été le premier des politiques, Louis XVIII était le premier des constitutionnels. Il fut toujours, dans ces temps troublés, du parti de la modération et, pour les hommes de ce parti, nous

peu dignes d'intérêt. Une fois éclairé, il n'a cessé de se montrer l'ami le plus dévoué des Hellènes... Charles X est un homme de sens, de cœur, de droiture. Bien conseillé, il fût mort aux Tuileries, béni à juste titre de son peuple et il ne laisserait après lui que le souvenir des plus hautes vertus. Qu'il faut peu de choses pour changer la destinée d'une nation et celle d'un roi... Pauvre humanité! Pauvre France! » *Lettre de M. Hyde de Neuville à M. Mandaroux-Vertamy*, 26 juillet 1834.

pourrions en donner bien des exemples, le nom de roi devint un drapeau.

L'acceptation de la défense des accusés des Cent-Jours avait attiré sur M. Berryer et sur son père les colères des exaltés. On les déclarait traîtres à la cause royale, on réclamait leur radiation de l'ordre des avocats ; des amis, des confrères, les menaçaient de rompre avec eux. L'orage devint si violent que M. Berryer conseilla à son père de s'adresser au roi et de lui demander à lui-même protection pour la liberté de la défense.

« J'avais été volontaire royal, racontait M. Berryer. Je connaissais quelques officiers au château, je les priai de m'introduire auprès du roi pour que je pusse lui remettre la lettre de mon père. Le roi allait sortir. Les gardes formaient la haie dans la galerie. On me fit placer près d'eux. Le roi parut. Il marchait avec peine, la tête inclinée. Quelqu'un lui dit : « Sire, c'est le fils de l'avocat Berryer « qui désirerait remettre une lettre à Votre Majesté. » Je m'avançai. Le roi prit la lettre et la mit dans une de ses grandes poches de côté. Puis, arrivé près de l'escalier, il la reprit, la lut, et, se tournant vers moi : « Dites à votre père d'être ferme et de faire son devoir. »

Le moment n'est pas venu de développer cette histoire et de raconter le rôle que remplit Louis XVIII, en même temps que la conduite du jeune Berryer. Pour notre part, nous ne connaissons rien de plus beau que l'attitude de ce jeune homme, animé, contre les auteurs des Cent-Jours, des ressentiments du temps, réprouvant de toute l'ardeur de son patriotisme cette criminelle entreprise, et cependant sachant lutter contre lui-même pour dominer des entraînements dont le principe était légitime. Quand on a pu apprécier l'influence des *milieux* en politique, la difficulté qu'on éprouve et les amertumes que l'on recueille à s'y soustraire, on ne peut assez admirer la force d'âme dont M. Berryer fit preuve à l'âge de vingt-cinq ans. Cette exaltation, qui s'arrogeait comme toujours le monopole du royalisme, ne le détacha pas de la cause royale ; elle lui rendait seulement plus sensible la nécessité des institutions constitutionnelles pour former les esprits à la vie politique, pour leur donner « *cette pratique des transitions et des transactions* » qu'il enviait à l'aristocratie anglaise, et protéger la monarchie elle-même contre des passions qui, en usurpant son nom, l'auraient perdue. « Je veux retrouver et je retrouverai quelques pièces, nous écrivait-il, qui feront connaître avec vérité les intentions du roi. J'ai à dire comment et pourquoi les violentes passions de ce temps ne m'ont point séparé de la cause royale, quel remède à ces aveuglements la France devait trouver dans le développement des institutions libérales que la

Charte venait de fonder. La cause des constitutionnels sincères doit gagner beaucoup, si l'on montre combien la France a été mal emportée parce qu'elle n'avait pas eu cette éducation politique. Ceci est d'une grande vérité et doit être appliqué aussi bien à la révolution de 1814 et de 1815 qu'à celle de 89 et 91. » (28 novembre 1865.)

Ce n'était ni un engagement de naissance ni un intérêt personnel qui avaient attaché M. Berryer à la monarchie. Il était venu à elle, sans parti pris, sous l'effort naturel de son raisonnement, au nom même du sentiment qu'il avait des besoins et des droits de la société nouvelle. Homme de 89, il n'avait pas compris le retour du principe héréditaire comme une revanche de 89, mais, au contraire, comme le couronnement de 89, comme la garantie des libertés et des intérêts fondés à cette époque. Que de fois il nous a rappelé, en nous chargeant d'y insister, ces origines de sa foi politique ! Il les a lui-même révélées, en 1851, à l'Assemblée législative :

« ... Dans mon existence, j'ai traversé quatre grandes formes de gouvernement. Arrivé à l'adolescence sous cet immense établissement de l'Empire, mon imagination, ma jeune ardeur furent enthousiasmées de cette puissante action qui portait si loin et si haut la grandeur du nom de la nation au milieu de laquelle j'étais né.

« Ah ! cela m'a séduit ; j'étais bien impérialiste à dix-huit ans ; j'étais bien impérialiste à vingt ans encore. Oh ! la gloire de l'Empire ! Moi qui suis sorti du collége au bruit du canon d'Iéna ! Quelle tête n'eût pas été enivrée alors ! Mais j'ai réfléchi. J'étudiai alors, je commençai à étudier comme M. Michel[1] ; je me rendis compte un peu des conditions des gouvernements. J'avais un père, homme de labeur, homme de pauvreté, voulant m'inspirer le goût du travail. En 1811 ou 1812, il mit près de moi un ancien député aux états généraux. Il donna commission à cet ancien député de me faire étudier ; quoi ? ce à quoi personne ne songeait dans le monde à cette époque, les procès-verbaux de l'Assemblée constituante. Je les ai étudiés pendant dix-huit mois avec ce vieux M. Bonnemans, ancien député aux états généraux. J'ai commencé alors à comprendre, j'ai senti le despotisme, et il m'a été odieux. Je n'ai pas attendu sa chute ; j'ai ici de mes amis d'enfance ; ils savent qu'avant la chute de l'Empire, je leur disais : « Vous ne vous rendez pas compte de votre gouver-
« nement, il est odieux, il est intolérable. La gloire ne couvre pas
« cela. »

« Tu m'es témoin... »

Et, d'un geste, au milieu de l'assemblée saisie d'émotion, il dési-

[1] M. Michel (de Bourges) à qui M. Berryer répondait.

gnait son vieil ami, M. de Granville, qui lui répondait par des signes réitérés d'affirmation.

Puis, après s'être excusé de la familiarité de son langage, il reprenait :

« Eh bien! oui, j'ai senti le despotisme, et pour moi il a gâté la gloire. Et puis j'ai vu l'infidélité de la victoire : j'ai vu l'étranger amené par nos revers jusqu'ici. J'ai vu tout un grand gouvernement, une immense puissance qui reposait sur un seul homme, disparaître un jour, disparaître parce que son épée était abattue et qu'un jour, un seul jour, il n'était pas triomphant ; plus de gouvernement, plus de loi : tout s'anéantissait, tout partait avec un seul homme!... Ah! j'ai compris alors la nécessité d'un principe[1]. » (16 juillet 1851.)

Ces souvenirs, rappelés avec tant d'éloquence, avaient déterminé sa conduite. Il jugeait, par l'histoire de son retour à la monarchie, comment le pays pourrait revenir à elle. Il sentait que le parti royaliste ne suffirait jamais ni à la ramener, ni, revenue, à la soutenir. Ce qu'il fallait lui gagner, c'était la masse de la nation, cette masse dont il avait lui-même fait partie, qui, formée d'éléments divers, nourrie de préjugés, assez indifférente aux formes de gouvernement, mais très-résolue sur certaines questions, ayant à cœur certains droits et certains intérêts, n'irait à la monarchie que le jour où elle aurait vu en elle la garantie de ces droits et de ces intérêts.

Il s'attacha toujours à présenter sous cet aspect la royauté à la France. L'hérédité monarchique, pour lui, c'est la garantie du progrès et de la liberté du pays. L'idée des transformations nécessaires de la société est liée, dans son esprit, à l'idée de la perpétuité du pouvoir. Parce que le principe de la monarchie ne change pas, il n'entend pas que rien ne change autour d'elle ; c'est, au contraire, pour que la société puisse se développer sans péril qu'il réclame au centre du gouvernement un principe immuable. Il se plaît à montrer, dans l'histoire, la nation française se transformant sous la main de la monarchie, la monarchie modifiant elle-même, suivant les exigences des temps, les conditions, le caractère, les symboles de son autorité, et de cet hommage, qu'il rend à la royauté dans le passé, il tire pour elle un conseil et un enseignement dans l'avenir. Il était vrai en toutes choses : ce qu'il disait à la tribune, il le disait partout. Il ne tint jamais à ses amis, dans l'intimité, il ne tint jamais à la royauté elle-même un autre langage que celui qu'il tenait, dans le Parlement, à son pays.

[1] Œuvres de Berryer. *Discours parlementaires*, t. V, p. 164. Librairie Didier.— La publication des Discours, de 1830 à 1868, précédés d'une introduction de M. le duc de Noailles, est aujourd'hui terminée.

Dans ce voyage de Tœplitz, qu'il nous rappelait, conversant avec le roi Charles X, dont la gracieuse bonté lui avait ordonné de *tout lui dire*, il lui arriva de faire entendre que le mouvement de 89 était nécessaire. « Comment! s'écria le prince. — Oui, sire, reprit M. Berryer, c'est la gloire de vos prédécesseurs d'avoir mis la France en cette situation de désirer la liberté. Si elle fût restée telle qu'elle était sous Louis XI, elle n'aurait pas senti cette nécessité ; mais par l'effet de son développement naturel, de ce développement qu'elle devait à vos aïeux, elle appelait tous les progrès. »

La même pensée se retrouve dans les discours de l'orateur : « J'étais profondément convaincu que le pouvoir royal, tel qu'il était constitué en France, sur un principe transmis de siècle en siècle, était assez en dehors de la discussion pour être dans la position la plus favorable pour que se développassent devant lui, sous lui, à côté de lui, toutes les libertés dont le pays a besoin. J'étais convaincu qu'un pouvoir ainsi constitué ne devait pas être alarmé de son existence ; qu'il ne devait pas, comme un gouvernement nouveau, se montrer jaloux, inquiet, ombrageux, qu'il pouvait ne pas disputer ce que le pays était en droit de réclamer dans la situation nouvelle où il était placé, dans la situation d'intelligence, d'activité, d'égalité à laquelle il était parvenu par l'effet même du bon gouvernement que, pendant des siècles, les aïeux de celui qui régnait alors avaient donné à la France. » (17 janvier 1837.)

Quatorze années plus tard, devant une Assemblée républicaine, il exprime le même sentiment : « Oui, j'ai voué ma vie à cette conviction que j'ai embrassée après la leçon de l'expérience ; oui, j'ai eu foi dans la puissance d'un principe pour conserver, maintenir, développer, agrandir, rendre puissante la société humaine non pas par la puissance des rois... Ils sont rares, ces grands génies que la succession amène sur le trône ; ils sont rares, trop rares... Mais le principe qui vit en eux, qui assure la stabilité du pouvoir, qui, par conséquent, assure la liberté et la hardiesse d'un grand peuple, sous cet ordre sérieusement, fortement établi et non contesté, oh ! je comprends sa puissance non pas pour l'intérêt de la personne-roi, mais pour l'intérêt du peuple qui, sous la fixité de l'ordre qui le constitue, de la loi qui le constitue, sent la liberté de son action, l'indépendance de sa vie et la faculté d'exercice de toutes ses puissances ! C'est ainsi que j'ai compris ce principe, que je m'y suis attaché, que je m'y suis voué. » (16 juillet 1851.)

De cette conception de la monarchie, découle pour lui le devoir des royalistes. Leur conduite doit être comme le programme de la royauté future : on jugera la cause sur l'attitude de ses défen-

seurs. C'est pourquoi il réclame de son parti, suivant les expressions qu'il répète souvent, une action forte, grave, réfléchie, un examen attentif de l'état du pays, une sollicitude vigilante pour ne pas heurter ses sentiments, pour entrer dans son esprit et gagner sa confiance. « Nous avons à provoquer et à soutenir un mouvement national, écrit-il dans une note de 1851, et c'est le vrai sentiment du pays qu'il faut interroger au lieu de se mettre à l'encontre.

« ... Ne pas s'aveugler sur l'état du pays. La nécessité seule ramena la première restauration. Elle menaçait les intérêts nouveaux qu'aujourd'hui elle doit rassurer. »

Prendre son point d'appui dans la disposition présente de la nation, discerner soigneusement, même dans les révolutions que l'on déplore, les mobiles honorables et les revendications légitimes, se porter, en toute circonstance, à la défense des droits, des intérêts, des vœux du pays, tenir compte des difficultés au milieu desquelles il s'agite, éviter, pour tout au monde, de lui laisser croire que le parti monarchique est indifférent ou étranger à ses aspirations, ne jamais faire, par une politique impatiente ou exclusive, de la cause royale un obstacle même apparent aux nécessités du moment, et, pour cela, seconder tous les efforts qu'elles peuvent réclamer, ne pas s'enfermer dans l'esprit de parti, se bien persuader qu'on ne triomphera point par ses seules forces, mais par l'adhésion de la masse, chercher, avant tout, son secours dans l'union des esprits modérés, être, en un mot, les hommes du pays avant d'être les hommes d'un parti, tel fut le rôle qu'il conseilla toujours à ses amis et qu'il remplit lui-même pendant trente ans.

L'exercice de sa profession, autant que la générosité naturelle de son âme, avaient ajouté à cette disposition. Appelé, par les devoirs de sa profession, à voir tous les partis et tous les rangs, tenant en main les intérêts les plus divers, mêlé à ce monde des affaires qui vit de faits précis et non de fictions, sachant reconnaître, au milieu des accusations mutuelles que se lancent les opinions contraires, leurs griefs légitimes et leurs misères communes, détaché, d'ailleurs, à un point qu'on ne soupçonne pas, de toutes les mesquineries des vues personnelles, porté, par la libre expansion de sa riche nature, à embrasser, sans s'abstraire dans aucun, tous les sujets, il puisait, dans cette distribution variée de sa vie, dans sa longue expérience des hommes, une sorte d'impartialité sereine qui l'amenait à voir de haut toutes choses.

Il se peint lui-même avec sa grandeur simple dans ces lignes qu'il nous adressait : « Je ne veux me donner qu'un rôle modeste; montrer la bonne foi et la liberté d'esprit d'un homme qui a plus

réfléchi qu'on ne croit, qui a été indulgent pour ses adversaires parce qu'il a connu et jugé les fautes de ses amis, mais qui est resté plus ferme dans ses principes et sa fidélité politique, parce que son propre intérêt n'a jamais agi sur son esprit ni aveuglé son cœur. » (28 novembre 1865.)

Nul ne pénétrait mieux ce que peuvent les procédés sur les déterminations d'autrui, combien d'oppositions implacables sont nées, dans les temps de crise surtout, de froissements individuels, et quel danger il y a de changer en ennemis ceux qu'on a trop légèrement traités comme tels. L'esprit de parti, avec ses soupçons, ses anathèmes, ses puérilités, ses airs de défi, ses épurations continuelles, lui était odieux. « C'est grande maladresse, écrivait-il, de demander aux hommes depuis quand ils pensent ainsi et de ne s'adresser qu'à ceux qui ont toujours été dans cette voie. C'est réduire ses forces à mesure qu'elles s'accroissent. C'est l'esprit de Coblentz.» Revenant sur la même pensée, il ajoute : « Je sais qu'il y a des hommes qui auraient repoussé saint Paul de l'Église. » Il voyait, dans cet esprit, le fléau des meilleures causes : « Je l'ai dit à Charles X ; ce ne sont pas les Bourbons que la révolution de 1830 a exilés, c'est ce parti royaliste. »

Il défendit de tout temps l'action parlementaire. Dès 1830, il avait caractérisé l'abstention d'un mot qu'il porta plus tard à la tribune[1] : c'était l'émigration à l'intérieur. Elle n'était propre qu'à isoler du pays ceux qui la pratiquaient, en le détachant lui-même de leur cause. On élevait, dès cette époque, les objections qui se sont répétées depuis, et qui avaient déjà cours sous la révolution : c'était fortifier le pouvoir existant; c'était transiger avec l'erreur et porter atteinte à l'intégrité du principe. Pour M. Berryer, la pire manière de servir une cause, c'était de laisser croire, par sa propre conduite, qu'elle imposât des devoirs contraires aux intérêts permanents, aux besoins pressants du pays. Pour prendre action sur les hommes, il fallait, avant tout, entrer dans leurs affaires.

Il trouvait à ses côtés, le soutenant dans cette voie, de vaillants et loyaux amis, et parmi eux, pour ne parler que des morts, le duc de Fitz-James et le marquis de Brézé, tous deux étroitement liés à sa pensée, pénétrés, pour lui, de l'admiration la plus tendre, caractères chevaleresques, types accomplis du gentilhomme, fidèles avec fierté, servant, avec indépendance, une cause pour laquelle ils auraient donné leur vie, unissant à la fleur du vieil honneur français l'intelligence de leur temps.

[1] 15 janvier 1844. *Disc. parlem.* IV. p. 291.

Nous voudrions ne point parler des imputations dont M. Berryer fut l'objet. L'immense majorité du parti royaliste les a désavouées. Cependant, il faut les rappeler à ceux qui encourent aujourd'hui de semblables attaques, comme à ceux qui les prodiguent. Il n'est pas d'homme qui, dans certains rangs de son propre parti, ait rencontré plus d'injustices que M. Berryer. Aucune accusation, aucune injure, ne lui a été épargnée. Son désintéressement, sa fidélité, son honneur, son talent, tout a été mis en question. Il n'en a été ni aigri ni changé. Il admirait seulement l'humeur de personnages aussi exigeants, disait-il, qu'appliqués à traverser sans danger et sans fatigue les difficultés des situations. Il citait son exemple à ses amis quand il les voyait atteints à leur tour, et il leur recommandait de n'opposer à ces indignités, comme il faisait lui-même, que le silence[1].

Que ceux-là donc ne se découragent point, qui, animés de l'esprit de M. Berryer, sont en butte aux mêmes passions. Quant aux hommes qui s'y laissent entraîner, distinguant entre les esprits sincères, qui reviennent tôt ou tard, et les autres, dont M. Berryer *ne prenait souci*, nous oserons dire aux premiers : « Prenez garde de vous prêter trop facilement à ces tristes excès. Rappelez-vous le passé. Songez que de tous les hommes dont la cause monarchique s'honore le plus, il n'en est pas un, Cazalès, Malouet, de Serre, Richelieu, Villèle, Lainé, Chateaubriand, Martignac, Fitz-James, Dreux-Brézé, Berryer, que les mêmes emportements n'aient prétendu exclure du parti royaliste. Demandez-vous ce que gagnerait la royauté à ce qu'il fût bien établi que de tels hommes ont en effet cessé de lui appartenir, et si ce serait pour elle une compensation suffisante de voir leurs noms remplacés devant l'histoire par les noms de leurs détracteurs? »

Ce que nous essayons de faire pour lui, M. Berryer l'avait fait pour ses devanciers. La correspondance de Mirabeau et du comte de

[1] En 1868, violemment attaqué par une feuille de Toulouse, l'*Écho de la Province*, M. Berryer répondit à son ancien collègue, le colonel de Lespinasse, qui lui avait communiqué les articles de ce journal, par une lettre, qui fut publiée à cette époque et dont nous détachons ce passage :

«.... Ce n'est pas la première fois que je vois se séparer de moi des hommes sans doute bien intentionnés, mais qui, moins éclairés sur l'état des esprits en France et sur les moyens d'exercer une influence honnête et salutaire au milieu des opinions si diverses que nos révolutions ont fait naître, n'ont pas peu contribué à déterminer des résolutions fatales et à entraîner de douloureux événements.

« J'en ai souffert avec ce que Dieu m'a accordé de cœur et d'intelligence ; mais je n'ai élevé d'accusation contre personne, et j'ai souvent, dans des jours périlleux, défendu ceux-là mêmes que les événements rendaient victimes de leurs propres avis, si contraires aux miens... »

la Marck, la vie de Royer-Collard, les mémoires de Mallet du Pan, attiraient ses méditations. Les mémoires de Mallet surtout, furent de sa part, sous la république et sous l'empire, l'objet d'une lecture passionnée[1].

Nous possédons l'exemplaire qui lui a appartenu. Il est sillonné de coups de crayon, qui montrent que le lecteur se reconnaît dans les réflexions du publiciste. A cet exemplaire est jointe une série de notes, dans lesquelles les pensées de M. Berryer, s'entremêlant à celles de Mallet, les reproduisent, les complètent et en tirent des applications au temps présent.

Citons d'abord quelques-uns des passages de Mallet du Pan, soulignés par M. Berryer :

« La présomption ne doute jamais du succès le plus douteux, et le ressentiment ne laisse rien mûrir. »

« Jamais cette majorité immense de monarchistes de toutes couleurs et de révolutionnaires en résipiscence ne se rendra à discrétion. Si l'on s'écarte de cette vérité de fait, on se prépare un abîme ds calamités. »

« Renonçons à jamais à ces expéditions chevaleresques qui n'ont pas le sens commun et qui brident toutes les ressources intérieures. Nous voilà reculés peut-être de plusieurs années (après l'expédition de Quiberon), au moment où avec de la prudence, de l'art, de la conduite, on fût arrivé au port. »

« On ne fait jamais que des sottises, lorsqu'on mêle en politique les considérations personnelles. Il faut écarter les préjugés bien ou mal fondés contre les individus, pour ne voir que les choses, le but et les moyens. »

Sur la conduite que doivent tenir les partisans de la monarchie et les moyens qui peuvent faciliter le retour de cette forme de gouvernement :

« On n'aperçoit (1795) aucun moyen de force praticable aujourd'hui, qui ne contrarie les causes lentes, mais certaines, qui font rebrousser la révolution vers la monarchie. C'est à seconder ces causes que doivent tendre les efforts... Pour découvrir ces causes, pour les employer sans faire de méprises, on doit se pénétrer de l'état certain du royaume et considérer le point où on le prend, au lieu de considérer abstraitement le point où l'on désirerait l'amener. »

Citons encore les lignes suivantes, dans lesquelles Mallet, signalant les heureux résultats des élections, montre en action la politi-

[1] On ne peut parler de Mallet du Pan, sans songer au beau livre de M. Thureau-Dangin, *Royalistes et républicains*. Nos lecteurs n'ont oublié ni l'ouvrage, ni l'éloge qu'en a si bien fait ici même la plume autorisée de M. de Pontmartin.

que qu'il ne cesse de conseiller : « Les choix ont terrassé les jacobins et le Directoire (1797)... jamais l'esprit de Paris ne s'est mieux montré. On a voulu pour députés des propriétaires, des gens de probité, mesurés, et étrangers aux crises révolutionnaires. » Et pour les impatients, que les ménagements importunent et qui ne parlent que d'entrer en campagne, enseignes déployées : « On ne veut ni secousses, ni contre-révolutions, ni mesures précipitées, ajoute Mallet du Pan. Les députés doivent glisser la France dans la monarchie, et non l'y jeter, au risque de nous mettre en pièces encore une fois. »

Paroles saisissantes, bien dignes d'être méditées, et dont M. Berryer était si frappé qu'il se les appropriait et qu'on les retrouve ainsi reproduites dans ses notes (vers 1856) :

« On ne voudra ni secousses ni contre-révolutions. Écarter les luttes et faire glisser la France vers la monarchie, comme le vaisseau glisse à la mer, quand la hache a brisé les *arrêtes* qui le retenaient. »

Ces réflexions, profitables à tous les partis, soulèvent chez tous des contradictions. Cette conduite patiente et mesurée, cet effort prévoyant et continu, qui amasse graduellement les matériaux de la victoire, vont mal à notre humeur. Elle aime mieux ces formules sonores, ces déclarations retentissantes, passe-ports habituels de la présomption et de l'incurie, qui promettent tout et ne tiennent rien. Les grands succès ne s'improvisent point. Ce qui fait triompher une cause ou un peuple, ce n'est pas de provoquer les crises, sans être prêt, c'est d'être prêt, quand les crises éclatent.

M. Berryer croyait à la puissance de ces *causes lentes, mais certaines*, que signalait Mallet du Pan. Il exprimait souvent la même idée en parlant des « intérêts intelligents. » Il disait qu'il faut avoir sans cesse l'œil fixé sur ces intérêts ; car c'est de leurs défiances ou de leur adhésion que viennent la faiblesse ou la force des gouvernements. « La grande majorité, écrivait-il après Mallet du Pan, qui a participé à la révolution par des erreurs de conduite ou des erreurs d'opinion ou par entraînement des intérêts, ne se rendra pas à discrétion. »

Ce n'était point qu'il fût d'avis d'imposer des conditions à la royauté. Il les écartait au contraire ; il repoussait ce principe de la souveraineté du peuple dont il eût dit avec Royer-Collard *ce dogme fatal et son épouvantable résultat.* « Ce qui importe, écrit-il, c'est que les institutions ne soient pas fondées sur un principe de souveraineté opposé à la souveraineté royale dont elles doivent émaner. »

Mais ces conditions, qu'il voulait écarter, il les voyait inévitablement sortir de la disposition des esprits et des faits, et il souhaitait que la royauté les devançât par la spontanéité de ses déclarations.

« La mission de la royauté est de sauver et de protéger les intérêts compromis et alarmés. Le langage d'une telle protection ne doit pas être incertain et son caractère inconnu.

« Ce dont la France a besoin, c'est le principe. Ce qu'elle redoute et ce qu'elle repoussera, c'est le cortége qui semblerait retour d'ancien régime.

« Le retour à des institutions, symboles de l'ancien régime, apparaîtra comme une excitation aux passions mauvaises, et c'est un danger pour les hommes d'ordre. Il importe qu'on connaisse d'avance le système du gouvernement, ses principes, son esprit. »

Il semblait à M. Berryer que la royauté devait apparaître comme l'*unique garantie d'un gouvernement libre*, *agissant d'accord avec la nation*, *unissant dans son cœur*, *comme dans sa pensée politique*, *les gloires anciennes et les gloires nouvelles*, montrant l'expression de cette pensée dans l'alliance des fleurs de lis de la vieille monarchie avec les couleurs honorées par le courage des soldats de la France, faisant ainsi *de son drapeau le symbole de l'union*, le *lien du passé et du présent*, la *conciliation de tous*[1].

Seul ennemi drapeau rouge, écrivait-il dans ses notes sommaires.

Il ajoute, sur le même sujet : « Il faut respecter tout ce qui est le résultat de la force des événements et des choses ; tous les empires éprouvent des changements et d'inévitables modifications, soit insensiblement, soit violemment. »

Cet ordre d'idées fut toujours familier à M. Berryer. Il y entra de plus en plus après 1848. L'union, la conciliation, « le travail ardent, infatigable à la fusion des partis, » c'est là désormais sa préoccupation constante. A ses yeux l'intérêt de la royauté se confond ici avec l'intérêt du pays. Les discordes, les troubles ne profitent qu'aux factions : la royauté ne peut ni ne doit rien en attendre. Il n'y a de chance de succès pour elle comme de salut pour la France que dans l'union des forces conservatrices. Cette union, il convient au parti royaliste de la préparer et à la monarchie de la conclure. « Notre politique était simple et naturelle (en 1848), nous unir d'abord aux efforts faits de quelque part que ce fût pour préserver la société française des périls de mort dont le socialisme la menaçait, nous faire des titres devant le pays de notre dévouement à ce salut de tous, avec abnégation d'esprit de parti. »

[1] Les expressions soulignées sont toutes littéralement empruntées aux notes de M. Berryer, qui nous appartiennent.

Quant à sa pensée sur l'union des fleurs de lis et du drapeau tricolore, pensée qui résulte de l'ensemble des notes que nous possédons, nous la tenons formellement de lui et des documents qu'il nous a fait lire, à Augerville, dans le cours du mois de novembre 1865.

Mais quelques membres du parti lui font des objections ; ils accusent sa politique. Le mot d'*orléanisme* est prononcé : « Ne suis-je pas accusé d'avoir contribué, depuis 1848, à relever l'orléanisme abattu par cette catastrophe? Mais c'est à la société abattue, découragée, déconcertée, affaiblie par la perte de ses illusions, et surtout par l'abandon des principes, qu'il fallait rendre la vie pour qu'elle se défendît contre l'ennemi désorganisateur qui la menaçait de mort. Oui, j'ai travaillé à ce mouvement de réaction de la nation sur elle-même ; oui, j'ai voulu rassembler, unir, réconcilier toutes ses forces. »

Il disait vrai : il avait joint l'exemple au précepte ; ses plus belles inspirations étaient nées de ce sentiment.

Entendez cette réponse à M. Goudchaux, ministre des finances en 1848. Il s'agit de l'établissement d'un impôt sur les prêts hypothécaires. Le comité des finances est en dissidence avec le ministre, et celui-ci, blessé de quelques propos, paraît imputer les dissentiments à des arrière-pensées politiques ; M. Berryer le détrompe ; à mesure qu'il parle, au dire des témoins de cette scène[1], les passions se calment, les malentendus se dissipent, le front du ministre, homme de bonne foi, s'éclaircit. Quel langage, et comme il repose de nos misérables querelles !

« ... Si, dans cette assemblée, nous ne sommes pas convaincus, si nous ne portons pas, chacun de nous, dans l'esprit de ceux qui nous écoutent, la conviction que, de quelques points de l'horizon politique que nous soyons venus ici, nous y sommes venus dans une seule, dans une même et sainte pensée, s'il faut interroger nos origines, et, sur ces origines seules, juger toutes les opinions qui sont portées à cette tribune, il ne reste plus qu'à nous compter, les discussions sont inutiles.

« Pour mon compte, tel n'a pas été mon sentiment, lorsque j'ai accepté l'honneur d'être représentant du peuple à l'Assemblée nationale, et j'ai cette grande satisfaction en mon âme que, depuis le jour de l'ouverture de l'Assemblée, il n'y a pas un instant où j'ai été dirigé dans mes travaux incessants, dans les fatigues continuelles de mon esprit, par un autre sentiment, par une autre pensée que le besoin de servir la patrie commune dans une situation évidemment périlleuse et difficile...

« ... Pourquoi l'honorable M. Goudchaux a-t-il trouvé dans les membres du comité des finances, qui jamais n'avaient eu de rapports personnels avec lui, un si grand empressement, une si grande

[1] Quelques jours après la mort de M. Berryer, M. de Kerdrel, dans un article fait avec son talent et son cœur, a raconté cette scène dans le *Journal de Rennes* (7 décembre 1868).

confiance, un si grand besoin de communications sur la situation de nos affaires et sur les moyens d'y pourvoir? Pourquoi? C'est que, dans les sentiments qu'il a manifestés, il a constamment montré cette pensée commune de garder, de maintenir, de faire respecter pour la France la religion, la liberté, la famille, la propriété, l'honneur national, et on s'est dit : Il est de nos amis, il est des miens; je suis de son parti, et alors je ne vais pas aller chercher dans un homme de cœur, qui exprime des sentiments qui ont animé toute ma vie, s'il est républicain de la veille ou républicain du lendemain, s'il a été pour telle monarchie ou pour telle autre. Je sais qu'il a là ce que j'y ai aussi; je sais qu'avec ces sentiments-là il sauvera la France, et c'est pour cela que je lui ai tendu la main. » (2 août 1848.)

Des bravos enthousiastes saluèrent ces paroles. C'est ainsi qu'il gagnait les cœurs, et qu'il les disposait à ressentir pour sa cause l'attrait qu'inspirait sa personne.

Il est facile de s'écrier : « Point d'accommodements! point d'alliances! » Quand une société a été divisée, par une suite de révolutions, en plusieurs partis dont aucun ne forme à lui seul la majorité, il faut toujours être l'allié de quelqu'un. Si l'on ne veut pas être l'allié des modérés, on devient fatalement l'allié des extrêmes. Mallet du Pan le remarquait déjà : il signalait parmi les émigrés ceux qui préféraient les Jacobins à Cazalès ou à Malouet. On sait que c'est à l'aide de pareilles coalitions que le régicide Grégoire a pu être élu à Grenoble, sous la Restauration, et le ministère Martignac renversé en 1829. M. Berryer retrouvait, en 1851, les quelques hommes de son parti qui blâmaient sa conduite, engagés dans les mêmes compromissions. Il indique dans ses notes, parmi les obstacles qu'il rencontre, ces deux faits en apparence contradictoires : « Dans les départements royalistes, organisations exclusives; à l'Assemblée, intelligences avec la Montagne. » En marge il ajoute : « Dans la situation présente de la société, le parti royaliste doit être avant tout le parti de résistance et de conservation. »

Pour lui, il avait fait son choix. Il était pour l'alliance avec les modérés. Après 1848, après 1851, il disait, il répétait que tant de catastrophes ne pouvaient demeurer stériles. Ce n'était pas en vain que des malheurs communs avaient réuni des esprits autrefois séparés et faits pour s'entendre. Ces rapprochements avaient un sens : ils imposaient des devoirs; ils appelaient une conclusion. M. Berryer la montrait dans toutes ses paroles. S'adressant tour à tour, suivant le péril du moment et sans que le souci de l'un des deux intérêts menacés lui fît jamais oublier l'autre, aux hommes d'ordre et aux hommes de liberté, deux partis qui, sainement compris, n'en font qu'un, il les conviait à un accord. Il leur révélait à eux-mêmes

les points par où, en dépit de leurs divergences, ils devaient s'unir.

C'est la pensée de ce discours du 15 janvier 1851, appel chaleureux à tous les partis, éloquente évocation de la monarchie, apologie persévérante du régime constitutionnel et parlementaire, dont il aimait à rapprocher, comme un royal témoignage, la Lettre de Venise.

« ..... Le gouvernemement parlementaire, nous avons voulu le maintenir, nous voulons le défendre, et pour le présent et pour l'avenir ; nous ne connaissons pas d'autres ressources au pays, et tous mes efforts, pour ma faible part, tous mes efforts ont été d'assurer l'union de ces éléments divisés de la société, de former un point d'appui, une armée de résistance, en rassemblant tout ce qu'il y a d'intelligences honnêtes, actives, dans ce pays, tout ce qu'il y a d'hommes éclairés et expérimentés, tout ce qu'il y a d'hommes possesseurs d'intérêts légitimes, de les unir, oui... et si l'on veut, oubliant les divisions que les révolutions passées ont faites, si l'on veut surmonter les ressentiments, les préventions que ces révolutions ont pu jeter dans les cœurs, de cette hauteur, messieurs, on voit trop clairement que dans notre patrie, si menacée et si malheureuse, il n'y a de divisions réelles qu'entre les hommes et non point entre les choses ; qu'il n'y a de divisions que dans des vues, des situations particulières, mais qu'il n'y en a point sur le fond des pensées, sur le fond des intentions, sur le fond des principes, qui doivent dominer et protéger cette société. Oui, demander l'union, demander la fusion, pour dire le mot, de tous les partis que les événements passés ont irrités les uns contre les autres, c'est vouloir restituer à la société les forces qui lui appartiennent, et qu'elle ne peut reconquérir que par notre accord le plus complet.

« Oui, il n'y a pas ici de légitimiste, ou d'orléaniste, ou de républicain modéré, il n'y en a pas un qui conteste maintenant et qui repousse un seul des grands principes fondamentaux d'un gouvernement représentatif et régulier ; il n'y a personne parmi nous qui soit en désaccord sur aucun de ces principes : égalité devant la loi, liberté de conscience, séparation de l'ordre civil et de l'ordre religieux, égalité d'admissibilité à tous les emplois, à tous les avantages sociaux. Oui, nous les voulons tous, et c'est pour cela que nous devons nous unir pour réaliser les garanties pratiques, les garanties permanentes de ces droits, de ces libertés, de ces intérêts, dans un gouvernement constitutionnel et parlementaire.

« Les divisions! les divisions ont appauvri et affaibli la France, mais elles ne l'ont pas ruinée. Il y a encore des cœurs assez généreux pour se mettre au-dessus des préoccupations particulières, au-dessus des intérêts étroits des partis, pour n'envisager que

l'intérêt général de la nation, pour n'envisager que l'intérêt du pays, sentir par où on se touche, par où on se comprend, par où on est uni d'intention, de volonté, de convictions, et constituer ainsi une armée vigoureuse qui résiste au nouvel envahissement des barbares sur l'Europe. »

La même inspiration, fortifiée par les événements, le guida sous l'Empire. Elle le détermina, malgré sa répugnance, à entrer au Corps législatif. Jusqu'à son dernier jour il y demeura fidèle.

Le 25 août 1868, il nous écrivait :

« L'accord des hommes de bonne foi, amis de l'ordre et de la liberté, est un devoir impérieux, dans la déplorable situation des vrais intérêts de la France au dedans et au dehors. Ces intérêts sont fatalement compromis par les extravagances et les calculs égoïstes et corrupteurs du gouvernement personnel. Après tant de révolutions que notre malheureux pays a traversées depuis le commencement de ce siècle ; après l'épuisement et la chute des gouvernements qui se sont succédé comme des expédients salutaires dans des circonstances périlleuses, mais comme des expédients sans garantie de durée, sans conditions réelles de stabilité, il est impossible de prévoir ce que sera la forme et la nature du gouvernement qui sortira d'une crise nouvelle. Tout est possible ; mais, quelle que soit la forme du gouvernement qui triomphe en des jours d'orage, ce gouvernement ne pourra vivre qu'à la condition d'accepter, de consacrer les libertés publiques, de les pratiquer loyalement. Le régime constitutionnel sera la loi et la condition vitale de l'avenir. Empire, royauté, république, ne pourront, si ce n'est s'établir, du moins subsister quelque temps avec honneur, qu'en assurant au pays, dans la libre action de députés régulièrement et librement élus, le *self-government*. Que tous ceux donc qui veulent de bonne foi et avec intelligence cet ordre de libertés pour tous, en fassent la principale de leurs préoccupations et l'objet commun de leurs efforts, quels que soient le mode et la nature de la constitution du pouvoir exécutif, desquels ils peuvent attendre le plus de garanties du maintien des libertés publiques.

« Poursuivez ce but, mon cher de Lacombe. Nos efforts pour l'atteindre, en nous dégageant de l'esprit de rancune, de nos préjugés, de nos préventions ; nos efforts actifs et sincères seront l'accomplissement d'un grand et sévère devoir envers la patrie, dont nous nous sommes appliqués, sous tous les régimes que nous avons désirés ou subis, à servir les véritables et permanents intérêts. » (25 août 1868.)

Mais cette résolution n'entraînait de sa part, bien loin de là, aucun oubli de la cause à laquelle il s'était voué, et, prévoyant le

cas où il aurait à faire connaître au pays, convoqué pour les élections générales, la pensée qu'il exprimait à ses amis, il nous adressait encore ces lignes, que nous devons reproduire, pour lui garder jusqu'à la fin, comme il le désirait, l'intégrité de ses convictions et l'unité de sa vie :

« Si j'avais voulu écrire pour le public, je vous aurais rappelé ce que je n'ai nul besoin de dire en ne parlant qu'à vous. Pour être entièrement vrai et loyal, si je m'adressais aux hommes des différents partis politiques, en disant que, quel que soit l'avenir gouvernemental de notre pays, que ce gouvernement soit ou la royauté, ou la république, ou même l'empire, il ne pourra se maintenir, et donner au pays quelque assurance de durée qu'en développant avec fermeté le régime des libertés politiques; j'aurais besoin de répéter que, dans ma profonde et persévérante conviction, la plus sérieuse, la plus puissante garantie de l'ordre constitutionnel serait dans une consécration solennelle de la base de notre droit national, constitué par les siècles, et reposant sur le principe de l'hérédité de la couronne, dont M. le comte de Chambord est seul le vivant et légitime dépositaire.

« Oui, mon cher ami, je demeure fidèle à cette profession de foi, et je ne voudrais pas qu'on pût croire que, par des calculs peu sincères, je la déserte ou la dissimule un seul jour; mais, avec une égale sincérité, si notre malheureuse France, fatiguée et menacée encore de tant de révolutions, ne doit pas se reposer enfin dans la vérité des libertés publiques, sous la grande garantie de la stabilité et de la continuité du pouvoir souverain, je n'en suis pas moins voué au triomphe de l'ordre constitutionnel. » (2 septembre 1868.)

Et maintenant il faut conclure : qu'eût fait M. Berryer dans la situation présente?

Plus que jamais il eût proclamé, dans son ardent patriotisme, dans son attachement réfléchi aux libertés publiques, la nécessité du principe héréditaire pour relever le pays et lui rendre un avenir. Son âme si française se fût émue à la pensée du rôle que pourrait reprendre, unie à la tête de la nation réconciliée, cette grande maison de Bourbon, dont M. Thiers disait naguère à la tribune : « Craindre de prononcer le nom de la grande et illustre famille de Bourbon, ce serait ne pas oser prononcer le nom de la France[1]. »

Plus que jamais aussi, dans la sincérité de son dévouement, au nom même de la fidélité de toute sa vie, il aurait fermement insisté sur les moyens de rendre possible le retour de ce gouvernement qu'il jugeait nécessaire. Le langage, qu'il tînt toujours à la royauté

[1] Séance de l'Assemblée nationale, 8 juin 1871.

comme à la France, il le leur eût encore fait entendre. Qui peut dire ce qu'aurait produit une adjuration solennelle dans une telle bouche?

Mais revenons au point précis : la loi du 20 novembre a été faite, dans des conjonctures dont personne n'a perdu la mémoire. Le débat va s'ouvrir sur les lois constitutionnelles.

Quelle eût été la conduite de M. Berryer?

En 1851, la révision de la constitution était à l'ordre du jour de l'Assemblée législative. M. Berryer, après avoir pris soin de déclarer à plusieurs reprises qu'il n'avait point provoqué la discussion, et rappelé les services que, pendant trois ans, son parti avait rendus à la société, exposa, en termes admirables, les bienfaits de la royauté et la supériorité, dans une nation comme la nôtre, du principe monarchique sur le principe républicain. Mais, comprenant que la majorité légale ne serait pas acquise à la révision; voyant, d'un autre côté, le pays en face de deux périls : la révolution démagogique et la dictature inconstitutionnelle, il ne se cantonne point dans la satisfaction d'avoir proclamé sa foi; il ne se croit pas quitte envers la France, et lui, le vieux royaliste, qui n'a pas voté la république, qui, presque seul de son parti, a repoussé la constitution de 1848, il cherche, faute de mieux, dans cette constitution, un point de ralliement pour les hommes d'ordre: « Je supplie mes concitoyens, je supplie les membres de la majorité de respecter et de maintenir la constitution tant qu'elle ne sera pas régulièrement revisée. Armons-nous de la légalité dans des temps qui sont bien difficiles... *Une loi telle quelle, une loi mauvaise, mais une loi dominant encore le pays, vaut mieux que de n'avoir pas de loi.* C'est la seule force qui nous reste; je supplie mes concitoyens de l'employer avec ardeur. » (16 juillet 1851.)

S'il parlait ainsi d'une constitution à laquelle il s'était opposé, et dont le principe, ouvertement proclamé, était contraire au sien, comment croire que dans la crise présente, après des calamités inouïes, devant les anxiétés de l'avenir, il eût hésité à soutenir, à fortifier, à organiser, sur les bases d'un régime constitutionnel, avec l'institution, essentiellement monarchique, de deux Chambres, un gouvernement formé par les conservateurs, dans le seul intérêt de la défense sociale?

Comment n'aurait-il pas tenu la même conduite qu'en 1851, les périls étant devenus plus grands et les exigences moindres!

Ce gouvernement, il se fût applaudi, dans nos jours d'épreuves, de le rencontrer. En 1851, à l'approche de l'élection présidentielle, désolé de n'apercevoir devant lui que des candidats dont le caractère inquiétait ses convictions, il appelait de ses vœux un homme

qui, étranger aux partis, pût les réunir tous : « Qu'il se lève, écrivait-il ; il ne sera pas notre candidat, mais le candidat des amis de l'ordre, de ce grand parti qui, depuis trois ans, a sauvé la France malgré la diversité des éléments qui le composent, et grâce au silence des prétentions particulières des divers partis. C'est à ce candidat que nos suffrages donneront la préférence. »

Ne dirait-on pas qu'il traçait dans ces lignes le portrait du maréchal de Mac-Mahon ?

Non, dans une telle situation, il n'aurait point hésité. Il eût repoussé comme un crime l'idée que, parce qu'il n'avait pu donner à la France le gouvernement de son choix, le gouvernement qu'il ne cessait de juger le meilleur et d'espérer pour l'avenir, il dût ne lui en laisser aucun. Ne lui dites pas que de l'excès du mal le bien pourra sortir. Son cœur se révolte à la pensée qu'on puisse lui supposer un tel calcul : « Ce n'est pas nous qui, jamais, dans la sincérité de notre foi politique, avons rêvé des malheurs pour réaliser je ne sais quelles espérances chimériques d'un avenir peut-être meilleur. Ce n'est pas nous qui considérerons jamais ainsi les choses de la France[1]. » (15 janvier 1844.)

Il eût persévéré dans cette noble manière de voir, et, pénétré des maux du pays, ajoutant aux craintes de l'avenir les leçons de l'expérience, aux prévisions nouvelles les prévisions réalisées, il eût redit, dans l'intérêt, pour l'honneur, pour la pure renommée de sa cause aussi bien que dans le souci pressant de la France, il eût redit à ses amis, à ses alliés, aux bons citoyens de tous les partis, ses paroles de 1851 : « Ah ! mes amis, messieurs de la majorité, comprenez bien, reconnaissez les voix qui nous entretiennent de nos dissensions passées, qui aigrissent nos ressentiments, qui approfondissent nos divisions, reconnaissez ces voix, comprenez-les ; que ce vous soit un grand avertissement. Unissons-nous de plus en plus ; majorité, tous de la majorité, soyez inséparables en face des dangers et de la sédition et de l'ambition ; soyez inséparables dans l'ordre légal : rappelez-vous comment nous avons traversé les mauvais jours ; que ce souvenir douloureux soit une leçon immense, une leçon toute-puissante en face des périls qui s'avancent. »

CHARLES DE LACOMBE.

[1] *Disc. parlem.*, t. IV.

POÉSIE

LA CROIX DE CUIVRE

I

Au village, en hiver, aimez-vous la veillée?
— Le feu flambe. Tandis que, sèche et dépouillée,
La ramure, au dehors, lutte contre le vent,
Les paysans vermeils, en cercle assis devant
L'âtre cher aux grillons, jasent dans la chaumine. .
— Mais voici le Prussien, le deuil et la ruine!
Hier, l'envahisseur a passé par ici,
Et ce soir, le hameau, sous le ciel obscurci,
Est désert. Dans la rue, où s'acharne la bise,
Nul buveur attardé, nulle lampe qui luise
Aux vitres des maisons, qu'un silence de mort
Enveloppe avant l'heure où le hameau s'endort.

Pourtant, là-bas, le long de la ruelle sombre,
Quelle forme apparaît et s'agite dans l'ombre,
Comme un fantôme noir qui s'attache aux murs blancs?
Est-ce un homme qui rampe et s'avance à pas lents,
Se traîne, puis s'arrête et s'appuie immobile
Un instant, et repart, tantôt, comme un reptile,
Se glissant, et tantôt trébuchant?... On dirait
Qu'il tombe... il se relève... il frappe un coup discret

A l'huis d'une maison qui bientôt s'entre-bâille ;
Une lumière luit et jette à la muraille
Un profil vague ; un cri s'échappe, et dans la nuit
Tout s'efface et s'éteint, la lueur et le bruit.

Mais restez... attendez quelques moments encore :
La porte s'ouvre... on entre... on sort. Jusqu'à l'aurore
Une rumeur s'élève autour de la maison.
Aux premières clartés qui dorent l'horizon,
Voyez : là, sur le seuil, une trace écarlate,
Une marque de sang fraîche et sinistre éclate !

II

O jours d'angoisse ! O jours dont l'âpre souvenir
Ronge nos cœurs français !... Regardez-les venir,
Les fauves bataillons de la Poméranie !
D'un froid matin d'hiver la lumière ternie
Par les brouillards, s'épanche en reflets indécis
Sur les casques à pointe et l'acier des fusils.
Un long détachement, du droit de la conquête,
Envahit le hameau, suit la rue, et s'arrête
Devant cette demeure au seuil de sang taché,
Où cette nuit sans doute un drame s'est caché.
On fait halte — et bientôt la maison est cernée.

Le chef, un capitaine à figure avinée,
Lourd géant qui titube et qui veut discourir,
S'approche de la porte et tente de l'ouvrir.
Elle est close et résiste aux efforts du colosse.
Un signe... et dix soldats l'ébranlent de leur crosse.
Elle tombe.

Une femme arrête ces vaillants,

Triste et pâle, en grand deuil, à cheveux déjà blancs,
Et se tient devant eux sur le seuil, en silence.

L'officier, d'un ton rogue, et non sans violence,
Lui dit sa mission, et crie, et se débat :
« Un Français qu'on a pris dans le dernier combat,
Que, blessé, l'on soignait sans nulle défiance,
Qu'on devait quelques jours garder à l'ambulance,
Avant de l'emmener au prochain hôpital,
A ces attentions a répondu fort mal,
En s'enfuyant hier. De source positive
On sait que de l'étang il a longé la rive ;
Que, suivant le chemin ombragé qui conduit
Au village, il a pu s'évader dans la nuit ;
Qu'enfin il a trouvé sous ce toit un refuge.
Nous venons le reprendre. Et pas de subterfuge
Surtout ! Le Prussien aime et veut la vérité...
Que l'ordre s'exécute avec célérité ! »

Étouffant un sanglot, réprimant la souffrance
Qui torture son âme, et, calme en apparence,
La femme dit : « C'est vrai. Dans un engagement
Près du hameau natal, blessé grièvement,
Ce soldat de vingt ans a voulu — joie amère !
Me revoir et mourir ici : je suis sa mère !

— Ce captif est à nous, » répondit l'Allemand.

Elle continuait sans l'entendre :
« Au moment
Où, le sein labouré d'un éclat de mitraille,
Le pauvre enfant tomba sur le champ de bataille,
Il put apercevoir là-bas, à l'horizon,
Son clocher, son hameau, le toit de sa maison.
Il n'eut qu'une pensée, oui, revoir pour une heure

Son foyer qui l'attend, sa mère qui le pleure!...
Et voilà qu'il a fui; que, brisant l'appareil
De sa blessure ouverte, errant la nuit, pareil
Aux voleurs, se sentant faiblir à chaque goutte
De son sang qui marquait tous les pas de sa route,
Il est venu, sachant que ce suprême effort
C'était la mort prochaine... et préférant la mort! »

« — Fort bien, reprit le chef, cette histoire m'amuse;
Mais je pressens un piége et je crains une ruse.
L'Allemand est trop fin pour se laisser duper!
Ce Français est chez vous! Qu'on le fasse échapper,
Nous brûlons le hameau, qui devient punissable.
De notre prisonnier vous êtes responsable :
Mort ou vif, voilà l'ordre! — et nous l'aurons ce soir! »

« — Non. Sur lui désormais vous êtes sans pouvoir;
Il ne redoute point vos haines ni vos armes,
Il est libre!... Venez et voyez! »

III

Tout en larmes,
Elle ouvrit une porte, et, debout sur le seuil,
Elle étendit le bras sans rien dire.

Un cercueil
Occupait le milieu de la petite chambre.
Par les volets mi-clos, la lueur de décembre
Luttait avec le feu des cierges. Un rameau
De buis vert émergeait d'un bénitier plein d'eau.
Un vieux prêtre en surplis, penchant son front austère,
mmobile dans l'ombre, à genoux sur la terre,
Murmurait son office. Un socle improvisé

Supportait une croix de cuivre, au Christ bronzé,
Massive, lourde et haute; et les mains maternelles
Avaient mis sur la planche un bouquet d'immortelles
Avec un crucifix... et rien ne s'entendait
Qu'un crépitement sec de cire qui fondait
Et le chuchotement du vieillard en prière.

« Êtes-vous satisfaits? dit faiblement la mère.
Celui que vous cherchiez tout à l'heure est ici :
Vous êtes sûrement renseignés... le voici!...
Et maintenant je n'ai plus rien à vous apprendre;
Respectez un chagrin que vous devez comprendre;
Vous avez vu : partez et laissez-moi pleurer! »

Dans la chambre du mort le chef venait d'entrer :
« Nous n'avons pas bien vu, dit-il d'un ton cynique;
Mais nous verrons : ouvrez ce cercueil! »

L'ordre inique
Et le geste brutal dont il s'accompagnait
Terrifiaient la mère. Elle se résignait
A l'injure, aux affronts; mais cette chose infâme,
Violer le cercueil de son fils!... Pauvre femme!
Dans l'excès de son deuil et de son désespoir,
Ce sacrilége affreux, l'eût-elle osé prévoir?
C'était le dernier coup et l'épreuve suprême!
Et l'indignation, plus que la douleur même,
Entrecoupait sa voix ranimée : « Est-ce un jeu?
Prenez garde!... Une mère est forte devant Dieu!
Vantez vos fins calculs, vantez vos canons rares;
Vous n'êtes, malgré tout, Prussiens, que des barbares!
Nous préserve le ciel d'être grands comme vous!
Voilà ces ennemis, généreux entre tous,
Peuple fier, nation magnanime et féconde,
Et digne de marcher à la tête du monde!...
Cet homme a-t-il connu sa mère?... O cher enfant!

J'avais rêvé pour toi l'avenir triomphant
Et les ans glorieux d'une longue carrière!...
Eh bien, je t'aime mieux couché dans ton suaire,
Que vivant et pareil à ce triste vainqueur,
Plein de force et d'orgueil, mais sans âme et sans cœur! »

Elle s'agenouillait, affolée, éperdue,
Étreignait le cercueil, et de sa main tendue
Montrait le Christ vengeur, se taisait, s'écriait,
Et le prêtre, toujours immobile, priait.

Le Prussien, ricanant, ironique et farouche :
« En vérité, dit-il, cette douleur me touche,
Et je sais compatir à de semblables maux.
Je ne peux cependant me payer de grands mots.
Que contient ce cercueil? Je flaire un stratagème.
Nous allons éclaircir le fait à l'instant même! »
Or, comme il était prêt, sans respect pour ce deuil,
A sonder, sabre en main, les planches du cercueil,
Il trébucha, heurtant la longue croix de cuivre
Qui s'abattit soudain sur le capitaine ivre.
Il tomba lourdement, étendit les deux bras,
Le front ensanglanté, roide, et ne pouvant pas
Achever un juron des rives de la Sprée,
— Tandis que, récitant la parole sacrée,
Le prêtre, agenouillé, la face vers le ciel,
Répétait :... *Et ipse redimet Israel!*

Achille Millien.

AUGUSTIN COCHIN

PAR LE COMTE DE FALLOUX[1]

Nul mieux que M. de Falloux n'était apte à nous raconter la vie d'Augustin Cochin. Outre l'autorité, ce don personnel au véritable homme d'État, ce n'était ni l'émotion communicative, ni l'information surabondante, ni l'art difficile du récit qui risquaient de lui manquer. Aussi, pendant que l'ami croyait faire simplement une bonne action, l'écrivain nous donnait par surcroît un bon livre. Par le prompt succès qu'il lui a fait, le public s'est déjà prononcé; et quant aux lecteurs du *Correspondant*, ils voudront tous posséder ce volume dont ils ont eu la primeur, ne serait-ce que pour les additions et changements importants qu'ils y remarqueront.

Même parmi ceux qui ont le mieux connu et le plus aimé Augustin Cochin, M. de Falloux avait d'ailleurs une place et un titre à part. Cette noble et trop courte existence, dont il s'attendait si peu à devenir l'historien, il l'avait vue commencer et promettre plus, hélas! qu'elle n'a eu le temps de tenir; il avait même été assez heureux pour l'aider dans ses premiers pas.

Bien avant la révolution de 1848, dans le brillant et heureux cercle de famille qui se réunissait autour de M. le comte Benoist d'Azy, le futur ministre de l'instruction publique, avait remarqué un jeune étudiant portant avec distinction un des noms les plus distingués de la capitale, instruit et déjà aux affaires, grave et simple comme un jeune Anglais, spirituel et charmant comme un enfant du vieux Paris, et se livrant aux bonnes œuvres avec la même ardeur que d'autres se livrent aux plaisirs. Aussi quand M. de Falloux, élevé au pouvoir par le vœu de ses amis, et voulant terminer par une sincère et libérale transaction la vieille querelle entre le clergé et l'université, confia à une grande commission le soin de préparer le projet de loi sur la liberté de l'enseignement, ce fut Augustin Cochin qu'il désigna pour remplir les fonctions de secrétaire. De ce groupe, où se rencontraient d'un côté MM. Thiers, Cousin, Dubois, Saint-Marc-Girardin, etc., et de l'autre M. de Montalembert, Mgr Parisis, M. l'abbé Dupanloup, M. de Melun, etc., Cochin sortait au bout de trois mois avec ses preuves faites, ses grandes relations acquises et son avenir assuré.

[1] Un vol., chez Didier.

Son avenir! Nous savons aujourd'hui ce qu'il devait être; nous savons de combien de déceptions et de quel petit nombre d'années il devait être rempli. Rien de plus mélancolique à contempler, même pour celui qui n'y porte pas les yeux d'un ami, que le spectacle de ces destinées incomplètes, évanouies presque aussitôt que révélées. Les sculpteurs ont raison de prendre la colonne brisée pour un des symboles de la mort; mais la colonne inachevée est d'un effet bien plus attristant. Aucune épitaphe ne ne nous a plus touché que ces quatre mots gravés, à Saint-Pierre de Rome, sur la tombe d'un pape qui n'a régné qu'un mois : *Ostensus magis quam datus!* « Montré plutôt que donné. » Que de choses nous a données celui dont M. de Falloux vient d'écrire la vie! mais combien d'autres, et de plus haut prix, qu'il nous a seulement montrées et qui ont disparu avec lui!

Puis, ce n'est pas uniquement la rigueur d'une mort prématurée qu'il convient d'accuser ici, c'est surtout d'un côté la violenee et de l'autre la courte vue de nos passions politiques. Cochin, on le sait, n'appartenait, en propre et tout entier, à aucun des des groupes qui se partagent, ou plutôt qui croient se partager l'opinion publique. Il était l'homme d'un programme et non d'une consigne. C'était une de ces fleurs rares et délicates qu'on ne cueille pas entre deux pavés et qui ne se laissent pas facilement classer dans l'herbier desséché des partis. M. de Falloux rappelle avec détails les trois tentatives électorales inutilement faites par Cochin en 1863, en 1869 et en 1871. Comment s'expliquer cet insuccès obstiné sur un nom si populaire, sur un homme doué à degré presque égal de séduction et d'intelligence? Que les démagogues aient poussé en avant, sans regarder devant eux, leurs candidats de haine et de démolition, cela se comprend; cela est dans l'ordre ou, plus exactement, dans le désordre des idées et des situations de ce temps. Mais les conservateurs qui, trois fois, auraient pu trouver dans Cochin un représentant d'une si rare honnêteté et d'un plus rare talent, les conservateurs ont-ils fait tout ce qu'ils ont pu et par suite tout ce qu'ils auraient dû? Non, sans doute. Et pourquoi? — Ah! dit l'un, M. Cochin, tout exemplaire qu'il fut dans sa vie et tout bienfaiteur des pauvres qu'il se montra en toute occasion, m'était dénoncé par mon journal comme un des plus insidieux ennemis de l'Église! — Ah! dit l'autre, M. Cochin ne faisait pas profession de tous mes principes politiques, et dès lors je pouvais lui donner mon estime, mais je ne lui devais pas mon vote! »

Ce sont là, qui ne le voit? des raisons ou des prétextes qui, dans le milieu parisien surtout, peuvent suffire à expliquer quelques centaines de défections, mais rien de plus. Le suffrage universel n'a pas, malheureusement, de ces scrupules d'orthodoxie religieuse ou monarchique. S'il aime qu'on s'affirme, comme on dit aujourd'hui, c'est dans le sens de ses préventions et de ses prétentions. S'il a repoussé Cochin, parlons franc,

c'est parce que Cochin était catholique, c'est parce qu'il devinait en lui un des plus redoutables adversaires de sa propagande de mensonge et d'anarchie. Que quelques-uns se soient inquiétés des inimitiés plus ou moins avouées que notre ami avait eu l'honneur de mériter dans sa propre Église et dans son propre camp, cela est possible, cela est démontré même, cela suffit pour engager la responsabilité de quelques hommes de parti; mais cela ne suffit pas pour entraîner les gros bataillons. Depuis vingt-cinq ans que nous sommee condamnés à expérimenter le suffrage universel, on dirait, en vérité, que nous ne savons encore ni comment il raisonne ni comment fonctionne le parti révolutionnaire pour qui seul il semble fait.

Supposez un moment que ce parti eût trouvé dans ses rangs un jeune homme du savoir et de l'éloquence de notre candidat trois fois malheureux, croyez-vous qu'on eût tardé de lui ouvrir à deux battants les portes de la vie publique? Lisez les noms des jeunes favoris de la démocratie à Paris et ailleurs, et répondez! Or voilà, suivant nous, une des plus inexcusables infériorités du parti de l'ordre : il ne s'occupe pas assez des jeunes gens; il ne montre nulle hâte et n'a, dirait-on, nulle envie de les produire dans la carrière. Les moyens par lesquels la jeunesse bien douée arrive à la notoriété, il les subit, il s'en sert, il s'en laisse défendre, mais au fond il ne les aime pas. La presse, même amie, lui est suspecte; la tribune, même éloquente, lui semble un abus de la parole; les élections, même conservatrices, ne répondent pour lui qu'à une désolante nécessité du moment. Chacun dès lors cherche et finit par découvrir des raisons d'honnête apparence pour ne prendre aucune initiative et même pour laisser seuls les téméraires qui se jettent en avant. On se cantonne, on se ratatine dans sa petite église ou dans son petit parti, comme un bonze chinois dans sa pagode. Allez l'y chercher, si vous voulez son vote, mais sans rien oublier du cérémonial et des formules en usage, ou renoncez à le voir jamais à vos côtés.

D'autres, dont le nombre va croissant depuis quatre ans, consentent sortir de leur repos, mais pour suivre le parti du grand nombre, pour se livrer au Niagara démocratique, tout en se promettant follement de se roidir et de se relever avant d'arriver aux cataractes.

Au fond de tels sentiments attestés par de telles défaillances, se cache un égoïsme inconscient et béat, habile à se dissimuler à soi-même et aux autres. De même que le parti révolutionnaire puise ses forces dans l'ardeur de détruire et de jouir, de même le parti conservateur perd les siennes dans l'inerte contemplation de son droit et dans l'incurable satisfaction de son importance. *Gaudeant bene nati!* On se dit que, quoi qu'il arrive, la société ne saurait périr, que l'ordre étant le premier besoin des peuples, recruterait demain ses défenseurs intéressés parmi ceux que le désordre de la veille aurait portés au pouvoir, vinssent-ils de la gauche la plus extrême; et qu'ainsi il ne nous reste rien à faire et presque rien à craindre, puisque la révolution est fixée, la raison satisfaite, les passions dévasta-

trices sans but, l'esprit du mal conjuré, l'abîme comblé. Honteux et désastreux optimisme qui conclut à l'inaction et à la mort! L'optimisme de Cochin que ses amis lui reprochaient parfois, était fait du moins de générosité et de courage!

Un des principaux services rendu par le livre de M. de Falloux à la mémoire d'Augustin Cochin sera d'avoir mis en relief, à côté des qualités et des vertus dont il a laissé parmi nous tant de preuves vivantes, le rare mérite de son esprit, de son style et de ses connaissances si variées! « Si l'esprit, me disait-il un soir en sortant du salon de la place Saint-Georges, consiste à tout comprendre et à tout faire comprendre, M. Thiers est assurément l'homme de France qui a le plus d'esprit!» Cet esprit-là qui, quoi qu'on en dise, ne perd pas son temps à courir les rues, était éminemment l'esprit de Cochin. Il savait beaucoup et travaillait à tout savoir. Curieux, actif, infatigable, jaloux de ne rester en dehors d'aucune étude, il se tenait au courant des inventions utiles ou même des recherches purement scientifiques et se plaisait à en fournir des preuves. A quarante ans, il avait senti le besoin d'apprendre l'allemand, et il y était parvenu. Entré, il y a peu d'années, dans la célèbre compagnie des glaces de Saint-Gobain, il voulut se rendre compte de tous les détails de cette grande fabrication et se mit à *piocher* la chimie, comme s'il préparait un examen de sciences. Aucune question, légale ou pratique, tenant aux intérêts du travail, aux chemins de fer en particulier, qui ne l'eût attiré et dont il n'eût pris possession. Sous ce rapport du moins, il trouva occasion de donner sa mesure. Pendant la dernière exposition universelle, on le cita de toutes parts en tête des plus dignes et des plus laborieux lieutenants de M. Leplay.

Comme écrivain, Cochin fut surtout un improvisateur, et comme improvisateur, il avait débuté par écrire avec cette facilité spirituelle et correcte qui suffit à faire illusion, mais qui n'est pas encore le style. Il n'était pas homme à s'en tenir là! Doué, comme peu d'artistes, d'imagination et de sensibilité, il aspirait en tout au mieux, au parfait, au beau. La poésie le charmait, la musique l'enivrait. Que de fois dans les fêtes du grand art, où la mode compte souvent plus d'adorateurs que l'art lui-même, ne l'avons-nous pas vu trahir par des larmes ou par des élans passionnés la part exquise qu'il y prenait! Après une journée bourrée de chiffres, il se couchait rarement sans s'être détendu et retrempé l'esprit dans la lecture de quelques pages de beaux vers. C'étaient tantôt Lamartine, tantôt Victor Hugo à ses beaux endroits, — et notamment la pièce de la *légende des siècles*, qui a pour titre: *Les pauvres gens*, — tantôt la *Psyché* ou les *Symphonies* de Victor de Laprade; le plus souvent c'était le poëte américain Longfellow qu'il lisait dans sa langue et dont il a laissé un exemplaire tout criblé de coups de crayon. En prose, il revenait surtout à Bossuet, — les *Sermons*, — comme son ami, M. de Montalembert, revenait sans cesse aux *Mémoires de Saint-Simon*. Puis, son cabinet restait ouvert presque chaque matin, non-seulement à ses chères bonnes œuvres, mais aux visites, aux consul-

tations, aux *épreuves* de nombreux amis, même des plus illustres, qui tenaient à ne pas publier une seule page sans l'avoir soumise aux révisions et aux corrections parfois très-étendues d'un esprit à la fois si fin et si fertile. On a beaucoup remarqué dans le travail biographique de M. de Falloux, la légende allemande du pauvre Hans, qu'il citait à M. de Montalembert pour s'excuser de donner ainsi son temps un peu à tout le monde. Aux mêmes observations que nous nous étions permis de lui adresser, il répondait un jour non moins plaisamment, qu'il était comme un pommier banal planté à la rencontre de cinq ou six chemins et dans lequel chaque passant se croyait le droit de jeter son bâton, au risque de casser quelques branches sans faire tomber de fruits. Mais les fruits tombaient dignes du jardin des Hespérides, et l'arbre merveilleux en restait toujours surchargé.

C'est ainsi, c'est par cette culture assidue d'un sol privilégié que Cochin en était venu à écrire au courant de la plume et sans la moindre rature cette forte langue, si limpide et si française, dont le livre de M. de Falloux nous a révélé de si beaux fragments. Mais là n'était pas pour lui le but de l'art ni la mission de l'écrivain. Il préférait une vérité utile, incorrectement exprimée, au jeu banal des phrases élégantes qui ne disent rien. La richesse de cette nature si bien douée était surtout une richesse morale. L'affection, le besoin d'aimer et de se dévouer avaient fait de son cœur un foyer inextinguible, qui projetait chaleur et lumière dans tous ses actes et toutes ses paroles. La religion lui parlait principalement comme une immense et perpétuelle effusion de tendresse envers Jésus-Christ et envers les membres souffrants de Jésus-Christ, les pauvres. Dans l'industrie, il trouvait le plus sûr moyen d'aborder les classes ouvrières, de les instruire, de les moraliser, de leur prêcher d'exemple et de paroles, de venir en aide, par les plus ingénieuses combinaisons, à leurs besoins religieux et matériels. Du journal, qu'il nous reprochait toujours d'armer en guerre, fût-ce même contre les corsaires et les brûlots, il eût voulu faire une arche d'alliance. Partout le devoir lui apparaissait sous la forme d'un sentiment bienveillant à satisfaire. De là, sans doute, le charme attirant de son abord et la sérénité joyeuse de son caractère. De là tant d'amis pris dans tous les camps, au nom desquels M. de Falloux a si dignement parlé et dont nous voudrions être assez autorisé pour lui transmettre ici les remercîments émus et reconnaissants.

En tout cas, le meilleur éloge à faire de ce livre, c'est de dire qu'en nous rendant cette chère figure d'Augustin Cochin, il va raviver et perpétuer dans les âmes toutes les vertus que ce nom seul rappelle. La vie d'un homme de bien comme Augustin Cochin, écrite par un ami comme M. de Falloux, ne peut être qu'un livre de bien ! et n'est-ce pas là le plus digne hommage à rendre à la fois à l'un et à l'autre ?

LÉOPOLD DE GAILLARD.

REVUE CRITIQUE

I. *La terre et le récit biblique de la création,* par M. Pozzy. 1 vol. — II. *Histoire de la géographie et des découvertes géographiques,* par M. Vivien de Saint-Martin. 1 vol. — III. *Voyage aux villes mortes du Zuyderzée,* par M. Henri Havard. 1 vol. — IV. *Le Tour du monde,* recueil de voyages. 1 vol. — V. *Les petits-fils des douze Césars,* satires latines-françaises, par MM. Giron et Fiston. 1 vol. — VI. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* par MM. Darembert et Saglio. 3e fascicule. — VII. *Œuvres complètes* de M. Autran, de l'Académie française. 1er volume.

I

Depuis un siècle à peu près qu'elle est créée, la géologie n'a pas cessé d'être un champ de bataille religieux. L'incrédulité y ayant, dès le principe, établi une batterie contre les livres saints, l'apologétique chrétienne y construisit, de son côté, une redoute. De là un combat qui recommence à chaque pas fait en avant par la science, une bataille qui reprend à chacune de ses découvertes.

La lutte est, sur ce point, aussi vive aujourd'hui que le premier jour, et sans doute elle durera longtemps encore; mais du moins n'est-elle point, dans ses résultats, de nature à décourager les défenseurs de la Bible. La religion, dans ces engagements, gagne constamment du terrain ; les objections faites au nom de la géologie, contre le récit de la Genèse, diminuent de nombre et de force à mesure que l'une et l'autre sont mieux étudiées; les contradictions qu'on a voulu voir entre elles disparaissent dans la proportion des progrès que font les études respectives dont elles sont l'objet.

C'est ce que vient de mettre en évidence et hors de contestation M. Pozzy, dans un livre où il se montre à la fois philologue habile et savant géologue[1]. Beaucoup d'autres écrivains, avant M. Pozzy, avaient abordé les questions qu'il étudie dans son livre, et, sur plusieurs, étaient arrivés aux mêmes conclusions que lui; mais aucun ne les avait, jusqu'ici, traitées d'une manière aussi scientifique et aussi complète. C'est en apologistes plus qu'en géologues que la plupart s'en étaient occupés; ils faisaient à

[1] *La terre et le récit biblique de la création,* par M. B. Pozzy, membre de la Société anthropologique de Paris. — 1 vol. in-8, avec 150 figures dans le texte. Hachette, édit.

la géologie, dans leurs discussions, une part insuffisante et supposaient à leurs lecteurs une connaissance que beaucoup ne pouvaient avoir. Autant en faut-il dire de la partie philologique et de l'étude du texte original de la Bible auquel on ne touchait en général, qu'en passant.

M. Pozzy a pensé que, pour résoudre les difficultés qu'on a fait naître de la confrontation de la cosmogonie de Moïse avec celle que semble donner la géologie, il était nécessaire de les bien comprendre l'une et l'autre, et, comme on dit en mathématiques, de bien connaître les termes du problème. Aussi son livre, qui se compose de trois parties, en a-t-il deux qui sont à peu près toutes d'exposition, toutes didactiques, dirions-nous volontiers : la première, qui offre, dans un résumé substantiel, l'état actuel des connaissances géologiques; la seconde, qui traduit et explique du texte l'histoire de la création rapportée dans la Genèse. Elles témoignent l'une et l'autre d'une étude approfondie, et se distinguent par une grande clarté. Sur aucun point le livre n'est en arrière des notions acquises et des opinions reçues. C'est du fait des dernières découvertes en géologie et des interprétations les plus autorisées en matière d'exégèse que part toujours l'auteur, et on ne saurait guère plus, selon nous, l'accuser d'ignorance que de témérité. S'il choisit entre les systèmes, ce n'est jamais sans faire connaître ceux qu'il repousse et sans donner la raison de son choix. Ainsi, quoique en géologie il prenne parti, comme d'ailleurs la majorité des savants, pour la théorie plutonienne de l'origine du globe, il ne dissimule pas la valeur des raisons sur lesquelles s'appuie la théorie neptunienne. Il en est de même sur les points de détail. Ainsi, relativement à la question de l'homme fossile, M. Pozzi, qui en admet l'existence, reconnaît que Cuvier et la plupart des géologues l'ont contestée jusqu'en ces derniers temps. Mais « est-ce à dire, ajoute-t-il avec un grand esprit de discrétion, est-ce à dire que nous ayons retrouvé les premiers vestiges de l'apparition de l'homme sur la terre? Nous ne saurions aller jusque-là. Nous affirmons simplement que, dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas permis de reporter son existence à une époque moins reculée (que celle de la faune quaternaire). »

La seconde partie du livre de M. Pozzy est, nous l'avons dit, un commentaire de l'œuvre des six jours de la Genèse. Ces six jours sont, aux yeux de l'auteur comme à ceux de la majorité des interprètes actuels de la Bible, six époques qui répondent avec une exactitude presque parallèle aux phases que la géologie a constatées dans le dévoloppement du globe terrestre, développement continu, régulier et excluant, par suite, cette idée d'une seconde création qu'ont émise certains écrivains modernes pour qui notre globe ne serait, selon l'expression de l'un d'eux, qu'un palimpseste en voie de déchiffrement. Toutefois, bien qu'il repousse l'hypothèse des deux créations, M. Pozzy n'hésite pas à admettre dans la création unique, pour laquelle il se prononce, deux moments distincts, deux époques

séparées par une période de temps indéterminée et constituant un intervalle marqué entre l'opération par laquelle la matière fut tirée du néant et celle où fut commencée l'organisation du monde planétaire dans lequel l'homme était appelé à vivre. Cette organisation, il la suit pas à pas dans les deux livres où l'histoire en est écrite, celui de la nature et celui de Moïse, dont, sur tous les points essentiels, il établit la conformité, ou dont au moins il conteste les prétendues contradictions. Souvent, nous l'avons dit, M. Pozzy ne fait que reproduire, en les fondant dans son argumentation, des raisons antérieurement émises, des observations précédemment faites; mais il y a là aussi, à son compte, bon nombre d'aperçus neufs et de valeur, notamment à l'endroit des textes hébreux.

Après cette étude comparative des deux documents cosmogoniques dont la collation met à néant beaucoup de préjugés scientifiques et d'erreurs répandues par l'infatuation des savants de second ordre, particulièrement sur la date de l'apparition de l'homme et de sa descendance simienne, l'auteur de *la Terre et le récit biblique* traite, dans une troisième partie, sous le titre d'*Appendice*, la grande question de l'unité de l'espèce et de la diversité des races humaines, qui est depuis si longtemps agitée et qui partage encore, dans le monde savant, les hommes que n'éclaire pas la lumière de la révélation chrétienne. « Cette question, qui est essentiellement une question d'histoire naturelle et d'ethnographie, touche, dit M. Pozzi, aux plus grands intérêts de la religion, de la morale et de l'humanité. L'unité du genre humain est la base de la chute et de la rédemption, ces deux grandes assises de la foi chrétienne. C'est en Adam, leur père commun, que tous les hommes ont péché; c'est en Jésus-Christ, le second Adam, que tous sont réhabilités. Si donc nous supposons différentes créations d'hommes sans rapport entre elles, l'idée d'humanité disparaît du même coup et, avec elle, l'idée de solidarité, sans laquelle le mystère de la chute et celui de la rédemption n'ont plus de sens. Est-il besoin d'ajouter que ce qui ébranle si profondément l'édifice de la religion ne saurait être étranger à la morale. »

Ce n'est pas cependant par des considérations de ce genre que l'auteur apprécie les faits et les arguments que les écoles opposées invoquent à l'appui de leur doctrine respective. Sa discussion est toute scientifique. Nous ne saurions, on le comprend, qu'en indiquer le cadre. Partant de la division de Cuvier, qui partage le genre humain en trois races principales : la race *blanche* ou *caucasienne*, la race *jaune* ou *mongole*, la race *nègre* ou *éthiopienne*, M. Pozzy les examine successivement dans leurs caractères anatomiques, leurs caractères physiologiques et leurs caractères psychologiques, c'est-à-dire dans leur structure, dans le fonctionnement de leurs organes et dans leurs aptitudes intellectuelles, et il constate que, au milieu des différences qui se manifestent là, chez les divers groupes humains, on retrouve un fond commun, un type général auquel toutes les variétés se

ramènent, non-seulement sans effort, mais spontanément et nécessairement.

Aux preuves chaque jour plus convaincantes que l'étude comparative des langues apporte de ce fait, M. Pozzy ajoute celles plus positives que fournit l'histoire naturelle étudiée de bonne foi et sans préoccupations systématiques, et il termine par l'argument non moins décisif qui ressort, en faveur de sa thèse, de l'unité psychologique des races humaines, lesquelles ont toutes, à des degrés divers, la notion du bien et du mal aussi bien que le sentiment de l'infini et l'espérance d'une vie future : aptitudes qui non-seulement les distinguent des animaux les plus parfaits mais témoigne hautement de leur vérité originelle.

L'auteur avait dit dans sa préface : « Si, en instruisant, nous avons réussi à dissiper quelques malentendus et à relever la Révélation du discrédit dont on voudrait la frapper au nom de la science, notre ambition sera satisfaite. » Comme on peut en juger par l'idée que nous venons d'en donner, le travail de M. Pozzy remplit largement son titre et répond complétement à son but ; tous les points en litige entre la géologie et la Bible y sont discutés avec savoir et loyauté, et l'auteur a pu légitimement y inscrire cette épigraphe :

VERITATI CEDENDO VINCERE OPINIONEM.

II

Lamennais disait en 1830, au collége de Juilly, dans une conférence sur les méthodes dont nous avons eu la sténographie sous les yeux : « Si j'avais à enseigner la géographie, je le ferais sur un plan tout opposé à celui que l'on suit aujourd'hui et qui consiste à la présenter de prime abord dans ses derniers progrès et ses résultats les plus récemment acquis. Moi, c'est dans l'ordre inverse que je procéderais ; je ferais assister mes auditeurs aux découvertes successives que l'homme a faites de son domaine, depuis ses premières excursions autour de son berceau, jusqu'à ses derniers et périlleux voyages à travers les océans inconnus, suivant dans cette marche rayonnante celle même des migrations humaines, et m'aidant pour cela des monuments qu'elles nous ont laissés de leur dispersion et de leurs établissements. Je prendrais mon point de départ au chapitre X de la Genèse, le plus ancien, le plus vénérable, le plus explicite et le plus sûr des documents de ce genre que nous ait transmis l'antiquité, et qui nous montre, dans leur première halte, les trois groupes fraternels, mais déjà divisés d'inclination et, par suite, d'intérêts, qui s'en allèrent à la conquête du monde. De là, me mettant à la suite de Sésostris, je pousserais des reconnaissances dans tout l'Orient. Les Phéniciens me feraient visiter les côtes

de la Méditerranée, le détroit de Gadès, les îles du grand Océan, et me conduiraient à Ophir, où je me retrouverais avec les Juifs sujets de Salomon. Les revers des successeurs de ce monarque me feraient faire une connaissance plus intime avec les régions des bords du Tigre et de l'Euphrate et me prépareraient à la grande visite où j'accompagnerais Alexandre aux rives de l'Indus. »

Et continuant à voyager ainsi en compagnie des envahisseurs et des conquérants grecs et romains, le brillant écrivain notait, au fur et à mesure qu'elles se montraient aux vainqueurs, les parties inconnues du globe et faisait — c'était son mot à lui-même — « de la géographie en action. »

Ce plan que Lamennais esquissait, il y aura bientôt cinquante ans, avec plus d'éclat que de véritable science, mais où l'on retrouve l'originalité d'un esprit supérieur, M. Vivien de Saint-Martin vient de le réaliser dans un livre d'une lecture un peu sévère sans doute, mais qui fait grand honneur à la science française, l'*Histoire de la géographie*[1]. Nous pouvons, dans certaines parties de cet ordre d'études être, en France, plus faibles que d'autres peuples et nous acceptons de bonne grâce le reproche de ne pas savoir aussi bien que certains de nos ennemis la géographie usuelle : c'est un tort que nos écoles sont occupées à réparer; mais, à d'autres égards, nous ne nous croyons, sur ce point, inférieurs à personne. L'ouvrage de M. Vivien de Saint-Martin en sera la preuve au besoin. C'est une œuvre de grand et solide savoir, où, sans chercher à se dissimuler, comme si elle avait à rougir d'elle-même, l'érudition garde cependant de la réserve et resserre assez sa place pour ne pas étouffer l'intérêt naturel et profond du sujet. L'auteur n'a pas toujours pu se dispenser de discuter le caractère et la valeur des documents sur lesquels il s'appuie; mais ce sont les résultats fournis par leur étude qu'il s'attache surtout à faire ressortir, en les liant entre eux de manière à en composer un tableau animé et suivi.

Comme le voulait Lamennais, M. Vivien de Saint-Martin prend pour point de départ la table ethnographique de Moïse, table qui s'accorde de tout point avec la mappe-monde des Égyptiens contemporains du passage de la Mer Rouge. Ce dixième chapitre de la Genèse sera toujours, dit l'auteur, « non-seulement un des souvenirs les plus précieux de nos origines, même à ne l'envisager qu'au point de vue historique; mais c'est aussi le plus ancien de nos monuments géographiques. » Grâce aux travaux dont il a été l'objet de la part de la critique moderne, et dernièrement encore à ceux de feu Charles Lenormant, — « un de ces esprits lucides et profonds qui, ajoute M. Vivien de Saint-Martin, sont en érudition, l'honneur de l'école française, » — ce document sacré a acquis, dans la science, une haute autorité, et a pris rang parmi les plus précieux qu'elle puisse invoquer.

[1] *L'histoire de la géographie et des découvertes géographiques*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Vivien de Saint-Martin. — 1 vol. gr. in-8, avec un atlas historique de 12 cartes. Hachette, édit.

« Nous voyons là, pour la première fois, les notions d'un peuple s'étendre au dehors de ses propres frontières sur une région d'une vaste étendue. »

Un autre peuple chez qui, bientôt après, ces notions du dehors se montrent singulièrement élargies, ce sont les Phéniciens. M. Vivien de Saint-Martin leur consacre un chapitre curieux où l'obscure question d'Ophir nous semble très-clairement résolue. Nous en dirons autant de la non moins célèbre et non moins obscure expédition argonautique qui a été la matière de légendes très-heureusement interprétées ici, selon nous.

Jusqu'à ce jour, l'apport des Grecs à la science géographique ne nous avait pas semblé, nous l'avouons, des plus considérables. C'était une erreur qui, pour nous être commune avec bien des gens d'ailleurs instruits, n'en est pas moins très-grosse. De Thalès à Strabon et à Ptolémée, les Grecs, comme voyageurs et comme savants, ont contribué plus qu'aucun autre peuple à l'avancement de la géographie. Non-seulement ils ont considérablement ajouté aux connaissances positives, aux faits sur lesquels elle repose ; mais ils l'ont, en l'associant à l'astronomie, scientifiquement créée. C'est ce que l'on ne sait pas assez généralement ; on s'est trop habitué à ne voir chez les Hellènes que des artistes et des lettrés. La place que M. Vivien de Saint-Martin leur fait dans l'histoire de la géographie étonnera peut-être ; mais, après lecture, ne paraîtra que juste. Bien moindre, mais avec raison aussi, selon nous, est celle qu'il fait aux Romains. Quant à celle qu'il accorde au moyen âge, elle se réduit à peu près à rien. Ne serait-ce pas le résultat involontaire d'une prévention ? Le moyen âge déplaît en général à M. Vivien de Saint-Martin ; il l'appelle « une période d'affaissement, » jugement contestable au moins dans sa généralité, et quand on le fait porter sur l'ensemble des faits. Que, relativement à l'augmentation des données géographiques, c'est-à-dire aux explorations nouvelles, le moyen âge soit peu riche, rien de plus vrai : les nations, alors à peine constituées, sortaient peu de chez elles. Mais que l'exégèse biblique du temps, que la trop littérale et trop timide interprétation de l'Écriture ait amené, comme l'affirme M. Vivien de Saint-Martin, la stagnation des études géographiques, cela est démenti par les faits. Les croisades, œuvre du moyen âge, n'ont-elles pas apporté un notable tribut à la science géographique ? Ce ne sont pas des textes mal compris qui, pendant cinq à six siècles, mirent obstacle aux études géographiques : c'est l'immobilisation des peuples sur leur territoire respectif.

S'il fait peu de cas des nations chrétiennes, au point de vue des travaux géographiques, durant cette période, en revanche, M. Vivien de Saint-Martin apprécie beaucoup les Arabes sous ce rapport. Nous n'entendons pas l'en blâmer; il faut rendre justice à tout le monde. Les conquérants de la race d'Ismaël n'ont guère eu d'autre gloire que celle de la science et des lettres : il faut la leur laisser, d'autant que, sur ce terrain même, elle est, par endroits, assez limitée.

Il y eut dans la seconde partie du moyen âge, comme on sait, un certain nombre de voyages et d'expéditions géographiques détachées, telles que celle de Rubruquis, de Plan Carpin, de Marco Polo dont la renommée est universelle. M. Vivien de Saint-Martin n'en parle guère que pour mémoire, parce que, selon lui, elles restèrent à peu près sans effet pour l'avancement de la science géographique.

Ce n'est qu'à partir du quinzième siècle que les progrès de la géographie prennent un nouvel élan, et cet élan est prodigieux. Avant de le raconter, l'auteur s'arrête longtemps sur un détail très-neuf et très-piquant des travaux géographiques du moyen âge : nous voulons parler de la *Cartographie* de cette époque. On ne connaît guère les cartes géographiques qui se faisaient alors : la naïveté et la fantaisie en sont parfois très-amusantes, mais très-précieuses, en revanche, pour l'étude des sentiments et des idées du temps. Ce chapitre est un des plus intéressants de l'ouvrage. Quant à ceux qui suivent, et où sont racontées les grandes explorations des Portugais et des Espagnols, ce n'est plus de l'intérêt seulement qu'ils excitent : c'est une émotion haletante et passionnée qu'ils font naître.

Quels noms, en effet, que ceux de Vasco de Gama et de Christophe Colomb ! Le récit habituellement froid de l'auteur prend lui-même ici une certaine animation. Toutefois, malgré la poésie, qui tend à transformer en légendes ces prodigieuses entreprises, M. Vivien de Saint-Martin conserve, dans cette partie de son travail, sa cuirasse de critique et reste toujours historien. C'est là ce qui fait le vrai prix de son livre. Il ne nous reste plus, pour en donner une complète et juste idée, ne pouvant en pousser plus loin l'analyse, qu'à ajouter qu'il raconte, avec une étendue proportionnée à leur importance, tous les voyages, toutes les explorations qui, du seizième siècle jusqu'à nos jours, ont été faites sur la surface du globe et ont avancé la géographie à ce point que, pour peu que ce mouvement continue quelques années, il faudra s'écrier avec Salomon : *Nil sub sole novi !*

III

Le lecteur croirait assurément qu'on veut rire si on lui parlait d'un voyage de découvertes en Europe, exécuté l'an de grâce 1873. C'en est bien un pourtant, et datant d'un an tout au plus, que celui dont M. Henry Havard vient de nous donner la relation sous ce titre : *Voyage aux villes mortes du Zuyderzée*[1]. Qui connaît, en effet, même de nom, ces villes, jadis trois fois plus vastes et plus peuplées qu'elles ne le sont aujourd'hui

[1] 1 vol. in-12, illustré d'après les croquis de MM. Van Neemskerck, Van Beest et de l'auteur. Eug. Plon et Cie, édit.

et où, non-seulement l'herbe croît entre les pavés, mais où, dans les rues et sur les places publiques, paissent de grands troupeaux de vaches blanches et noires, dont le lait, transformé en beurre, va, chaque semaine, couvrir à Londres les innombrables tartines que confectionnent les « misses » anglaises : Monnikendem, Hoorn, Hardingen, Stavoren, etc.? Qui les a visitées depuis l'époque où elles payèrent honorablement leur tribut dans la grande lutte des Pays-Bas contre l'Espagne? Qui, sinon des marchands de bestiaux et de fromages, pouvait y avoir intérêt? On ne le croit guère au premier moment. Mais qu'un tableau de Ruysdaël, de Carel Dujardin ou d'Hobbéma vous tombe sous les yeux, et vous comprendrez aisément que d'autres encore que les honnêtes industriels que nous venons de nommer aient eu la tentation d'aller voir de leurs yeux les douces contrées où ces grands peintres ont pris leurs sujets : ces plaines verdoyantes et sans horizon où ruminent de pacifiques troupeaux, ces suaves couchers de soleil sur une mer dorée, ces grèves couvertes de filets qui sèchent, et à l'extrémité desquelles apparaît l'aiguille d'un clocher ou la tour d'un moulin à vent, ces marchés pleins d'une foule compacte et qui semble s'agiter en silence.

Mais que reste-t-il aujourd'hui, direz-vous, de tout ce pittoresque? La civilisation a tant gâté de choses et le fléau de l'uniformité a poussé si loin ses ravages! Voilà précisément ce que s'était demandé M. Henry Havard, et ce qui le décida, au mois de juin de l'année dernière, à explorer les côtes et les îles du Zuyderzée. Or, à sa grande surprise, notre voyageur a tout retrouvé là, hommes et choses, dans le même état qu'il y a trois siècles; les mœurs, les usages, les costumes sont encore à peu près ceux de l'époque du duc d'Albe et du comte d'Egmont. A plus forte raison en est-il ainsi de la nature; les hommes qui la tracassent ailleurs et vexent jusqu'à la mer, comme dit Salluste (*mare etiam vexant*), n'ont fait ici que la contenir et la diriger patiemment; ils lui ont même, sur certains points, laissé reprendre ses droits, notamment dans les villes où la population, ayant baissé de plus de moitié par suite du déplacement du commerce, l'herbe a, comme nous l'avons dit, envahi les quartiers déserts et jeté son manteau sur les ruines. Délaissée par l'étranger, qui ne lui demande presque rien, la population, à son tour, n'a presque rien demandé à l'étranger; elle accepte avec une grande sérénité un isolement dont elle ne semble même pas avoir conscience. Vous diriez, à la voir, que le temps n'a pas marché pour elle; elle est moins nombreuse seulement, dans les villes, qu'il y a trois siècles, et un peu moins animée peut-être; mais, à cela près, c'est la même pour le caractère, pour l'humeur, pour la façon de vivre, de travailler, de se vêtir et même de s'amuser. Les scènes de sa vie que nous retrace M. Henry Havard — et c'est de ces scènes, naturellement, que son livre est plein, — reproduisent presque trait pour trait en action les tableaux des vieux maîtres de l'école hollandaise. On croirait voir les toiles

de la galerie du Louvre sorties de leurs cadres et vivifiées par la baguette d'un magicien.

M. Henry Havard, qui se pique de mêler un peu de philosophie, voire de théologie, à sa narration et à ses peintures, peintures et narration, agréables, du reste, attribue cette immobilisation — nous dirions cette pétrification — des populations du Zuyderzée à la sévère influence du protestantisme, qui, sous différentes formes, est la religion dominante et effective de la contrée. Nous ne sommes pas pour le contredire, seulement nous nous demandons comment il concilie cette observation avec la chaude admiration qu'il témoigne pour « le grand mouvement de la Réforme, qui devait projeter en avant l'humanité tout entière. » Ce n'est pas, du reste, que notre voyageur soit hostile au catholicisme ; il parle sympathiquement de plusieurs de ses œuvres d'autrefois, quand il en retrouve la trace sous les démolitions qu'a faites le protestantisme, et, en particulier, à l'occasion de l'église des *Frères de la vie commune*, à Kampen ; mais, après avoir signalé l'intérêt de ce petit livre, il convenait de remarquer que le logicien n'y est pas à la hauteur de l'artiste.

IV

On ne saurait, quand on parle de voyages, oublier cette intéressante publication du *Tour du Monde*[1], qui, depuis quinze ans bientôt, tient avec le même zèle, le même soin, le même empressement, et, doit-on ajouter aussi, le même luxe typographique, les gens du monde au courant de tout ce qui se fait d'explorations et de découvertes sur la surface du globe.

C'est par le récit d'une excursion faite dans la même contrée, et à peu près au même point de vue que celle de M. Henry Havard, que se recommande le volume avec lequel s'achève la présente année. L'excursion dont il s'agit a eu pour théâtre, non plus cette fois le Zuyderzée, mais une province du royaume de Hollande, qui n'est guère plus connue et qui lui ressemble beaucoup. Là aussi l'Océan, cet éternel ennemi du pays néerlandais, cette épée de Damoclès qui le menace incessamment, a fait, dans des temps très-voisins, de nombreuses victimes; là aussi il y a des « villes mortes, » plus mortes que Horn ou Hardingen, car on en a tout enlevé, les églises, les maisons et même les pavés. Des navires encore aussi primitifs que ceux sur lesquels les *picoureurs*, ou Gueux de mer, attaquaient les flottes espagnoles, des habits taillés sur le patron de ceux de Guillaume le Taciturne et de Ruyter; des meubles dans le goût du dix-septième siècle : « Voilà ce qui vous frappe partout ; de telle sorte que, quand vous arrivez

[1] Librairie Hachette.

de Bruxelles, par exemple, comme M. de Coster, l'auteur de ce récit, vous vous trouvez en plein dans le nouveau, dans l'original, dans l'imprévu : non plus seulement à vingt lieues de la capitale de la Belgique, mais chez un autre peuple, dans une autre civilisation. » Les paysans, par la dignité et l'aisance naturelle de leurs manières, par un sentiment de l'art qui brille dans leur costume, dans leurs attelages et jusque sur le manche de leurs couteaux, ressemblent à des grands seigneurs. Leurs récréations, leurs jeux, leurs fêtes ont une véritable poésie ; il peut y avoir chez eux quelque chose de rustique, mais au moins n'y a-t-il rien de vulgaire ou de grossier. La peinture que fait M. de Coster de ce pays, si près de nous par la distance et si loin par les mœurs, donne envie d'aller le voir. Pourquoi, hélas ! faut-il qu'on doive se hâter ; pourquoi, là aussi, le caractère indigène tend-il à disparaître, et la plate et triste uniformité de nos contrées prend-elle si aisément la place de ces originales façons de se vêtir et de vivre qui accentuaient jadis la face de l'Europe !

A côté de ce pays charmant, le même volume du *Tour du Monde* en décrit d'autres d'un aspect tout opposé, comme les régions du pôle arctique qu'a explorées l'expédition allemande de *la Hansa* et de *la Germania;* celles du centre de l'Afrique, où a pénétré le docteur Schweigenfurth, et cette *Inde des Rajahs*, si désolée, quoique si belle, dont M. Rousselet continue ici la description commencée dans le volume précédent. De ces régions lointaines, ce volume nous ramène, par l'Amérique du Nord et du Sud, et par le Japon, dont il nous fait connaitre des localités encore peu visitées ou des détails de mœurs entièrement nouveaux, aux sauvages montagnes de la Transylvanie et aux gracieuses plages de Menton et Bordighera, embrassant ainsi le cercle entier des derniers voyages accomplis sur tous les points de la terre, et en offrant, sous une forme attrayante et à l'aide d'excellentes illustrations, les résultats les plus frappants et les plus indispensables à connaître.

V

Nous sommes des Romains de la décadence, c'est convenu, on nous l'a dit cent fois. Seulement on ne nous l'avait dit jusqu'ici que dans notre langue. Mais voici que, — pour nous en mieux convaincre, sans doute, — on nous le redit aujourd'hui dans la langue même de ces dégénérés auxquels l'on nous assimile. Deux hommes de talent, MM. Aimé Giron et Émile Fiston, unis par la pensée et par l'étude : *Arcades ambo*, nous croyant tombés aussi bas que les contemporains de Juvénal, ont emprunté à celui-ci le fouet dont il sangla ceux-là pour nous en fustiger à notre tour et essayer de nous faire relever, comme un cocher de fiacre fait de ses rosses fourbues. Telle est la pensée patriotique, mais peu flatteuse, qui leur a inspiré

les douze satires en vers latins qu'ils viennent de publier[1], avec une traduction française également en vers.

Nos vices sont-ils donc si bien latins, c'est-à-dire si difficiles à peindre dans une langue qui se respecte, qu'il ait fallu, pour cela, recourir à celle des vieux Romains, qui « dans les mots brave l'honnêteté? » Nous avons peine à le croire, d'autant qu'à les comparer, on trouvera ici le texte latin moins cru peut-être que la version française. Ce pourrait donc bien être une pure fantaisie littéraire.

Du reste, la fantaisie, si fantaisie il y a, est des mieux réussies. Les auteurs manient très-habilement le vers latin; la vieille université doit leur applaudir du fond de son tombeau : leurs satires sont un regain inattendu de son vénérable enseignement, regain venu un peu de force, mais dru et plein de séve et de bon parfum. Quoique légèrement violentée dans la forme et dans l'expression, la pensée qui y règne est élevée et généreuse. On croirait que, modifiant le vers d'André Chénier, MM. Giron et Fiston se sont dit :

Sur des pensers *français* faisons des vers *latins.*

Ce sont, en effet, et nous aimons à le constater, de sentiments nationaux et chrétiens qu'ils sont animés. « Nous professons, disent-ils dans leur préface, la religion des traditions glorieuses de notre histoire et de notre foi... N'est-ce pas le témoigner assez haut que de flageller ceux qui les oublient, les méprisent ou les attaquent? »

Donc ces flagellations, dirigées en apparence contre le dos des Romains, retombent sur le nôtre.

De te fabula narratur.

C'est nous que nous trouvons partout dans ces satires. Ne nous reconnaissons-nous pas, hélas! par le fait, sinon par le motif, dans ces vers sur la stérilité calculée des mariages :

Nunc autem matris quænam fastidia ferre
Sustineat? — Vix illa quidem quæ læta paterno
Vivit agro, vultus prudens servare decoros
Non curat, saturo et ridet contenta puello.
At tu porticibus celebrique assueta theatro,
Arrecto leviora sinu quolibet adulter
Oscula, quæ natos alieno pascere lacte
Non dubitas, tædet Luciniæ ferre labores
Atque facis sterilem sacro medicamine ventrem...

Ce sont nos remueurs de pierres du dernier règne que visent, cela est manifeste, ces traits lancés contre les démolitions systématiques de Caligula :

Virgà Tarquinius suprema papavera tonsit :
Tu vero priscosque lares et templa pusilla
Dejicis, infando quæque edificâre parentes

[1] *Les petits-fils des douze Césars,* satires latines-françaises. 1 vol. in-8, Didier, édit.

Tempore; strata cadunt senioris mœnia Romæ.
Urbs nova marmoreis surgit distincta columnis;
Aeriæ dociles curvantur in amnem;
Oppida nubiferis mirantur molibus Alpes.

Et ceux-ci sur les courses et les paris qui s'y font, les fortunes qui s'y gagnent et les patrimoines qui s'y perdent, n'est-ce pas à nous qu'ils s'adressent :

Nunc (secura vices habet alea) certus adesto :
In ludum veniant patrimonia opesque paternæ.
Stemnate quadrupedis frontem matrona decoret
Qui nobis modo præstabat laudemque lucrumque
. . . .
Victor eris! dabis et nobis victoria nummos.

Il faudrait tout citer, car, de l'aveu des auteurs, « ils n'ont fait qu'interpoler une traduction moderne dans le texte des annales romaines. » Mais nous ne voulons pas abuser de la liberté que nous prenons ici de ne parler qu'aux bacheliers, et nous nous arrêterons sur ces plaintes éloquentes contre les corruptions salariées de la littérature :

Fabula quæ nunc est! Quis sermo? Infamia pangit
Pro nummis scriptor! concurrunt mœcha, latroque
Et simul omne nefas, stuprum, sica, toxica, cædes!
Pascitur his virgo castos oblita pudores,
Et ruit in pestem mulierque, puerque libelli!

Sans être autrement optimiste, nous tenons notre siècle pour meilleur, ou, si l'on veut, moins mauvais que celui des Césars. Si le livre de MM. Giron et Fiston nous a un instant arrêté, c'est donc moins pour la vérité de sa thèse que pour sa singularité, pour la générosité qu'il respire et pour l'étude qu'il accuse. Enfin, c'est une œuvre jeune, et il y en a si peu en ce moment! Du reste, les auteurs sont les premiers à protester contre une assimilation complète de notre temps à celui des empereurs romains ; ils ont foi en notre renaissance, qu'ils attendent du christianisme, ainsi qu'ils le proclament hautement dans ces vers par lesquels ils terminent, et par lesquels nous finirons nous-même en les citant, mais, cette fois, en français :

Sachons donc espérer, sachons aimer et croire!
Rallumons nos flambeaux et nos cœurs dans les cieux;
Pour que le vaisseau franc vogue encore dans l'histoire,
Gouvernail à l'arrière, à l'avant la victoire!
Et les peuples suivront nos sillons radieux.

VI

Le troisième fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de MM. Daremberg et Saglio, a récemment paru[1]. Cette livraison

[1] Un vol. in-4°, Hachette.

est des plus curieuses. Elle comprend les mots depuis APO jusqu'à AST. Le hasard de l'ordre alphabétique y a amené et rapproché des questions historiques très-importantes, notamment en fait de droit politique et civil, tant à Rome qu'à Athènes. Les termes d'*archontes*, d'*archones*, d'*aréopage*, d'*apophase*, d'*apparitores*, d'*appellatio*, etc., le font aisément comprendre. L'origine, la nature, les attributions, les destinées de ces magistratures et de ces institutions sont exposées ici d'après les dernières recherches de l'érudition. A ces mots se rattachent, pour la Grèce, ceux d'*Archaï*, d'*Archaïresiaï*, d'*archiereus*, etc., qui désignent des fonctions publiques dont quelques-unes sont peu connues, mais qu'il importe de connaître pour l'intelligence des écrivains athéniens.

Les mots *Aqua*, *aquæ*, *aquæductus* offrent une foule de renseignements intéressants et de nature diverse sur le régime des eaux et les lois qui en réglaient l'usage à Rome; sur les sources religieuses ou thermales : sur le culte dû aux premières, sur l'emploi et l'aménagement des secondes; enfin sur cette branche particulière de l'architecture, qui avait pour objet la conduite et la distribution des eaux alimentaires dans les villes.

Le mot d'architecture qui venait ici devait appeler le tableau de cet art et de ses procédés, ainsi que son histoire chez les Grecs et les Romains; mais ce sujet, traité en un seul article, avec toute l'étendue qu'il comporte, aurait exigé une place disproportionnée avec celle qui est accordée aux autres. MM. Daremberg et Saglio ont préféré le scinder et en renvoyer les détails à des articles spéciaux. Ils n'ont parlé, à cet endroit, que de l'*Architecte*, du directeur des constructions et non des constructions elles-mêmes, à l'exception de l'*Arcus*, genre de voûte qui les a conduits à décrire au long les édifices splendides appelés *arcs de triomphe*.

As, *argentum*, *argentarii* ont fourni la matière de notices brèves, mais substantielles sur le commerce, les industries et les arts qui se rattachent à ce métal: les fondeurs et ciseleurs qui le travaillent et les banquiers qui le font travailler. Il en faut dire autant du mot *arithmetica*, qui a été l'occasion, non pas d'une exposition de la théorie des nombres chez les anciens, mais de ce qu'ils appelaient la *logistique*, c'est-à-dire l'art de supputer, le calcul.

Parmi les institutions anciennes exposées dans ce troisième fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et latines*, il en est une que nous voudrions voir importer chez nous: c'est celle qu'on appelait à Athènes du nom d'*Agias graphè*, ou de loi contre le désœuvrement. Nos républicains réclament le droit au travail : dans les républiques grecques, il y avait mieux que cela, c'était l'obligation au travail. L'individu qui ne travaillait point était condamné, pour la première fois, à l'amende, et, pour la seconde, à la flétrissure publique et à la perte de ses droits de citoyen. S'il en était ainsi chez nous, la foule serait moins grande aux élections.

On peut juger, par cet aperçu de la troisième livraison du Dictionnaire de MM. Daremberg et Saglio, et par ce que nous avons dit des précédentes, de quelle ressource sera cet ouvrage pour l'étude de l'histoire des deux grandes nations de l'antiquité.

VII

M. Autran, de l'Académie française, va donner au public une édition définitive de ses œuvres. Cette édition, qui comprendra tout ce qu'a écrit le poëte, aura sept volumes d'un grand et beau format de bibliothèque. C'est une bonne nouvelle pour les esprits élevés et délicats que le prosaïsme de notre époque n'a pas envahis et qui aiment à lire les belles choses dans de beaux livres.

L'édition que nous annonçons, et dont le premier volume vient de paraître[1], s'ouvre par les *Poëmes de la mer*, grandes et suaves *marines* qui ont depuis longtemps assigné à M. Autran, dans notre poésie, un rang voisin de celui qu'occupent, dans notre école de peinture, Claude Lorrain et Joseph Vernet. D'une inspiration moins sévère et d'un coloris moins puissant que le premier, M. Autran a de la mer un sentiment plus intime et p us profond que le second. Ce qu'il aime et réussit à peindre, c'est moins la mer elle-même dans sa mystérieuse grandeur et sa physionomie mobile que l'impression qu'elle fait sur nous ; ce qu'il excelle à exprimer, c'est avant tout et surtout le langage qu'elle nous tient et l'émotion qu'elle nous cause. Les harmonies de la mer, voilà, en un mot, son objet et son but. Avec un peu d'audace romantique, il aurait pu donner ce titre à son volume : Ce que dit la mer! Elle parle chez lui plus encore qu'elle ne se montre. Il y a dans ses vers, tout riches qu'ils sont d'images, moins de couleur que de pensée. Là est, selon nous, le secret du charme particulier qui naît de leur lecture. Cette contemplation méditative de la mer, qu'on ne trouve pas dans la poésie ancienne, répond aux dispositions que le christianisme a mises en nous et qui nous rendent attentifs à la voix des créations de Dieu. Il n'y a pas, en effet, que les cieux qui instruisent la terre, pour parler comme J.-B. Rousseau, l'Océan a son éloquence aussi, tour à tour forte, gracieuse ou terrible. On en retrouve, plus ou moins imposant, mais toujours digne d'être écouté, l'écho religieux dans les *Poëmes de la mer*.

Six autres volumes suivront ce premier et compléteront le monument du poëte. Est-ce à dire qu'ils le termineront? Quand Horace écrivit l'*Exegi monumentum*, auquel M. Autran, dans sa préface, fait une allusion trop

[1] Michel Lévy, édit.

modeste à notre avis, l'histoire ne dit pas que le lyrique romain se fût interdit d'écrire davantage et eût dès lors brisé son « style. » Espérons qu'il en sera de même de l'auteur des *Poëmes de la mer*, de *la Vie rurale* et de tant d'autres poésies charmantes, et qu'il ne brisera pas la plume si jeune et si déliée avec laquelle, naguère encore, il traçait ici les fraîches scènes d'*Amaryllis*. Ce qui nous confirme dans notre espoir, c'est que M. Autran a inscrit lui-même, en tête des pages où il présente la collection de ses ouvrages au public : « œuvres générales » et non « œuvres complètes, » grâce à Dieu !

P. Douhaire.

Sous ce titre mystique : *L'ambassadeur de Dieu et le pape Pie IX*, M. Roselly de Lorgue publie, à la librairie E. Plon et C[e], un volume complémentaire de son *Histoire de Christophe Colomb*, où il plaide la canonisation du grand homme qui révéla l'Amérique à l'ancien continent. Ce grand homme fut, selon son historien, un grand saint. C'est à démontrer la vérité de cette opinion et à provoquer une information canonique à cet égard que le nouveau livre de M. Roselly de Lorgue est consacré. Si l'on jugeait du succès d'une cause par l'ardeur de l'avocat qui la plaide, celle-ci serait gagnée d'avance. Ce qui la recommande, mieux à coup sûr que le zèle peut-être un peu excessif de son défenseur, c'est l'appui qu'a bien voulu lui donner le cardinal Donnet avec le suffrage duquel paraît ce livre.

MÉLANGES

LA NATURE ET LA VIE, FAITS ET DOCTRINES

Par Fernand Papillon. — 1 vol. in-12, 1874, librairie académique Didier et Cie.

Dans le monde des sciences naturelles, où il y aura toujours des hauteurs inaccessibles et des profondeurs insondables, la plupart des explorateurs aspirent seulement à étudier une province ou un canton; et ce ne sont pas toujours (il s'en faut) les moins actifs et les moins vigoureux qui restreignent le plus les limites de leurs recherches.

Pour établir entre eux des relations qui les éclairent, et pour instruire le public studieux des résultats de leurs travaux, il faut, pour ainsi dire, des esprits voyageurs, qui passent et repassent continuellement d'une science particulière à une autre, et sachent tour à tour se bien renseigner, puis expliquer en langue vulgaire ce qu'ils ont appris des hommes *spéciaux*, dont les dialectes sont très-divers, parfois individuels, souvent obscurs, changeants et pleins d'équivoques.

M. Fernand Papillon avait, dans une mesure très-rare, les aptitudes variées qu'exige le rôle important de ces travailleurs intermédiaires, interprètes, excitateurs et vulgarisateurs. L'activité mobile de son esprit curieux l'a toujours empêché de s'enfoncer indéfiniment dans une subdivision des sciences naturelles; mais il savait fort bien s'arrêter à propos, et poursuivre avec patience les études les plus pénibles, quand il avait l'espoir d'éclairer ainsi quelques points obscurs de la physiologie médicale. Non content de recueillir et de classer des faits, à l'école des anatomistes et des chimistes les plus habiles, il s'appliquait à bien voir ce que prouvent les faits, et quel profit raisonnable il faut en tirer, pour arriver aux causes cachées, aux principes métaphysiques de la nature et de la vie.

Après avoir consacré de longues années à l'analyse microscopique des humeurs et des tissus organisés, il s'exerça à rendre compte, dans les journaux et les revues, des faits constatés et des doctrines enseignées par ses maîtres en histologie et en physiologie. Il débuta en 1870, dans la *Revue des Deux Mondes*, par un article sur *la constitution générale des êtres vivants*. A cette date, il était positiviste, et sa science ne s'étendait guère au delà des éléments organiques étudiés minutieusement dans le laboratoire de M. Robin, à l'École de médecine. Mais l'étude même de la matière l'avait amené au seuil de la philosophie spiritualiste, et l'année suivante, il sortit résolûment de l'école positiviste par la porte du *dynamisme*. Reprenant l'œuvre commencée par Maine de Biran, il s'efforça d'a-

mener les chimistes, les physiciens et les physiologistes aux théories métaphysiques du grand Leibniz. Devenu promptement un des écrivains les plus distingués de la *Revue des Deux Mondes*, il y publia, en 1872 et 1873, une longue série d'articles qui fixèrent immédiatement sur lui l'attention sympathique des lecteurs sérieux. Tous ces articles sont reproduits dans le volume que j'annonce[1]. Il y a là des matériaux solides et brillants qui méritent d'entrer dans les constructions durables d'une science plus précise et plus complète. Je souhaite donc à ce recueil un succès plus étendu que celui des articles de M. Littré réimprimés sous ce titre : *la Science au point de vue philosophique* (1 vol. in-12, 3e édition, 1873). Le chef de l'école positiviste a sans doute une érudition très-variée, très-solide, et très-digne d'un meilleur usage; mais sa science n'a rien de *philosophique*, et n'a pas même l'attrait d'une lumière froide, ou d'une forme vivante; c'est de la matière morte, incolore et désagrégée. Beaucoup plus jeune que M. Littré, M. Papillon n'aspirait pas à une vaste érudition; il concentrait les forces de son intelligence active et pénétrante dans la sphère des sciences physiologiques et médicales, déjà si étendues et si pleines de mystères; mais, dans ces limites, il a déployé des aptitudes de penseur et d'écrivain que M. Littré n'a jamais eues. Enlevé par une mort prématurée, il n'a eu ni le temps ni la force nécessaires pour concevoir et formuler une théorie complète et incontestable sur *la nature et la vie;* mais, de la hauteur où il s'est élevé, il a du moins signalé, avec un noble enthousiasme, quelques linéaments d'une vraie philosophie naturelle. Puissent tous ses lecteurs arriver, comme lui, à estimer le mérite suprême de leurs méditations « au degré de l'humble piété avec laquelle ils s'inclineront devant la mystérieuse puissance qui a tout établi[2] ! »

H. DE VALROGER,
De l'Oratoire.

LA CONQUÊTE DE CONSTANTINOPLE DE GEOFFROY DE VILLEHARDOUIN

Publiée par M. NATALIS DE WAILLY, membre de l'Institut.

Nous avons rendu compte ici même de la belle édition de Villehardouin donnée par le savant éminent auquel on doit la restitution définitive du texte des deux plus anciens historiens qui aient écrit leurs récits en langue française. Sous le titre modeste d'*Éclaircissements*, M. Natalis de Wailly vient de faire pour Villehardouin ce qu'il avait si bien fait pour Joinville. Les cent et quelques pages auxquelles il a donné ce titre forment, à propre-

[1] Voici les titres des articles réunis dans ce volume : *La constitution de la matière et le nouveau dynamisme; — La philosophie de la nature et les idées de Leibniz; — La constitution générale des êtres vivants; — La lumière et la vie; — La chaleur et la vie; — L'électricité et la vie; — Les odeurs et la vie; — Les médicaments et la vie; — Les greffes et les régénérations animales; — Les ferments, les fermentations et la vie; — Les grandes épidémies, le choléra; — La physiologie de la mort, la mort apparente et la mort réelle; — L'hérédité au physique et au moral.*

[2] Préface, page IV.

ment parler, un supplément à l'édition de *la Conquête de Constantinople ;* elles développent et complètent l'ouvrage, et, par des discussions érudites, jettent une vive lumière sur tout ce qui peut avoir rapport à l'œuvre et à l'historien, ainsi qu'aux événements qu'il raconte.

« Des critiques éclairés, dit en commençant M. de Wailly, ont pensé que je devais joindre au texte de Villehardouin un certain nombre d'explications ayant pour objet d'en faire apprécier plus exactement l'importance et d'en résoudre quelques difficultés. »

Déférant à ce désir, le savant académicien a donc ajouté à sa publication l'examen de diverses questions d'histoire, d'archéologie et de grammaire. Il s'est attaché d'abord à réfuter les objections qui pouvaient porter atteinte au fond même du récit de Villehardouin en le représentant — accusation étrange contre l'un des plus importants personnages de l'expédition — comme mal informé des motifs qui firent prendre aux croisés la route de Constantinople au lieu de celle de la terre sainte, et en le dépeignant comme la dupe des Vénitiens dont la cupidité aurait, dès avant la conquête de Constantinople, conclu un traité ou plutôt un marché avec le sultan d'Égypte.

Un savant distingué, M. de Maslatrie, dans son histoire de l'île de Chypre, a adopté cette opinion ; il était donc nécessaire de la discuter. C'est ce que M. de Wailly a fait avec une clarté, une méthode et une autorité qui nous paraissent devoir porter la conviction dans tous les esprits.

Le seul témoignage opposé jusqu'ici à Villehardouin est tiré d'une chronique, sorte de compilation longtemps attribuée à Bernard le trésorier, mais qu'on peut avec vraisemblance croire l'œuvre d'un valet de Balian d'Ibelin, nommé Ernoul. Le savant éditeur de Villehardouin examine avec un soin scrupuleux la chronique d'Ernoul : il fait ressortir l'invraisemblance de ses récits, et, s'appuyant sur l'autorité de son éminent confrère M. de Slane, dont les recherches dans les historiens arabes ne lui ont fait découvrir rien qui justifie l'assertion d'un traité entre Venise et Malek-Adel avant la prise de Constantinople, démontre invinciblement qu'on ne peut contredire l'historien, « témoin véridique des faits qu'il raconte, sans contredire aussi la vraisemblance et la raison. »

L'auteur des *Éclaircissements* passe ensuite à l'examen de la chronique de Robert de Clari, un brave chevalier qui prit part à la conquête de Constantinople, raconte avec exactitude tout ce qu'il a vu, mais, trop souvent écho des rumeurs populaires, commet de bonne foi des erreurs involontaires, et auquel la mémoire des dates manque constamment. Il ne voit point les choses de haut comme Villehardouin, et des spectacles que celui-ci nous peint à grands traits, ce sont les détails seuls que voit et qu'énumère Robert de Clari.

Un chapitre intéressant est consacré par M. de Wailly *aux Incidents de la croisade.* La partie archéologique de ces *Éclaircissements* amusera autant qu'elle instruira les gens du monde et les femmes. Le costume y tient une grande place, et des planches aident à en bien comprendre la description. La chronique de Robert de Clari fournit ici tous les détails du couronnement de l'empereur latin Beaudoin. Nous copions pour nos lecteurs ce

récit, empreint encore de l'émotion qu'éprouva, à ce spectacle, le témoin de ces merveilles.

« Quand l'empereur fut élu, les évêques le prennent ainsi que les hauts barons et les Français qui en furent bien joyeux, et ils l'emmènent au palais Bouchelion, en bien grande joie et en bien grande fête. Et quand les hauts hommes y furent tous, ils prirent jour pour couronner l'empereur, et quand ce jour fut venu, ils montèrent à cheval, et les évêques et les abbés, et tous les hauts barons, et les Vénitiens et les Français, et s'en allèrent au palais de Bouchelion. Alors ils emmenèrent l'empereur à l'église de Sainte-Sophie, et quand ils furent arrivés à l'église, on mena l'empereur en un détour de l'église dans une chambre. Là on lui ôta ses habits, et on le déchaussa, et on lui chaussa des chausses vermeilles de satin, et on lui chaussa des souliers tout chargés de riches pierres par-dessus. Puis on le vêtit d'une cotte bien riche qui était toute garnie de boutons d'or par devant et par derrière les épaules jusqu'à la ceinture. Et puis on le vêtit du poële[1], espèce d'affublement qui battait sur le cou-de-pied par devant, et qui était si long par derrière qu'il s'en ceignait, et puis il le rejetait en arrière sur le bras gauche tout comme un fanon. Et ce poële était bien riche et bien noble et tout chargé de pierres précieuses. Après on l'affubla par-dessus d'un bien riche manteau qui était tout chargé de riches pierres précieuses; et les aigles qui étaient au dehors étaient faites de pierres précieuses et resplendissaient si fort qu'il semblait que le manteau fût allumé. Quand il fut si noblement vêtu, on l'amena devant l'autel; et comme on le menait devant l'autel, le comte Louis lui portait son gonfalon impérial, et le comte de Saint-Paul lui portait son épée, et le marquis lui portait sa couronne, et deux évêques soutenaient les deux bras du marquis qui portait la couronne, et deux autres évêques se tenaient à la droite de l'empereur. Et les barons étaient tous bien richement vêtus, et il n'y avait Français ni Vénitiens qui n'eût robe ou de satin ou d'étoffe de soie. Et quand l'empereur vint devant l'autel, il s'agenouilla; et puis on lui ôta le manteau et puis le poële. Il resta ainsi rien qu'avec sa cotte; et on lui détacha les boutons d'or de sa cotte par devant et par derrière, si bien qu'il fut tenu nu à partir de la ceinture jusqu'en haut; et puis on l'oignit. Quand il fut oint, on lui rattacha les boutons d'or de sa cotte, et puis on le revêtit du poële, et puis on lui agrafa le manteau sur l'épaule. Et puis, quand il fut ainsi vêtu et que deux évêques tenaient la couronne sur l'autel, tous les évêques allèrent et prirent la couronne tous ensemble et la bénirent et y firent le signe de la croix et la mirent sur sa tête. Et puis après on lui pendit au cou au lieu d'agrafe une bien grande et riche pierre que l'empereur Manuel acheta soixante-deux mille marcs. Quand ils l'eurent couronné, ils l'assirent sur une haute chaire, et il fut là tout le temps qu'on chanta la messe, et il tenait en sa main son sceptre, et de l'autre main une pomme d'or avec une petite croix par-dessus; et les atours qu'il avait sur lui valaient plus que ne vaut le trésor d'un riche roi. Et quand il eut ouï la messe, on lui amena un cheval blanc où il monta, et les barons le remmenèrent en son

[1] Robert de Clari emploie le mot *palle*, en latin *palla*. Au moyen âge *pallium* s'employait souvent comme synonyme de *palla* qu'on traduisait quelquefois par *poële*.

palais de Bouchelion, et on le fit asseoir sur la chaire de Constantin. Alors quand il fut assis sur la chaire de Constantin, tous le tinrent pour empereur ; et tous les Grecs qui étaient là l'adoraient tous comme saint empereur. Et puis les tables furent mises, et l'empereur mangea, et tous les barons avec lui dans le parloir. Quand on eut mangé, les barons partirent et s'en allèrent tous en leurs hôtels, et l'empereur resta en son palais. »

La profonde connaissance que possède M. de Wailly de la langue du moyen âge lui a permis de nous donner une grammaire complète du français de l'époque de Joinville ; il s'est livré au même travail sur le texte de Villehardouin et sur celui de Henri de Valenciennes, dont la langue, quoique soumise aux mêmes règles, en diffère pourtant d'une manière assez notable. Les *Éclaircissements* contiennent la grammaire la mieux faite du français au treizième siècle. Ce nouvel et savant opuscule est donc, on le voit, le complément indispensable de la belle édition de *la Conquête de Constantinople,* sortie des presses de la maison Didot.

Léon Arbaud.

Nous recevons de notre collaborateur, M. Alfred de Courcy, la lettre suivante :

« On me signale une erreur que j'ai commise sur le sens d'un des articles de la loi constitutive de la Caisse d'assurances contre les accidents. Je connaissais le texte du second paragraphe de l'article 7, ainsi conçu : « L'enfant ou les enfants mineurs reçoivent un secours égal à celui qui est « attribué à la veuve, *et qui* se cumule *avec lui.* » Ce texte est tellement incorrect, que j'avoue ne l'avoir pas compris. Le cumul est, si je ne me trompe, la réunion de droits attribués *à la même personne*, non à des personnes différentes. On veut bien m'expliquer que cela veut dire que l'enfant ou les enfants mineurs du marin qui aura péri par suite d'un accident de mer recevront un secours de 700 francs, *en outre* du secours de pareille somme attribuée à leur mère personnellement, si celle-ci a survécu.

« Je reconnais avec empressement mon erreur, et je note les résultats suivants qui sont au moins bizarres :

« Sept enfants en bas âge, déjà privés de leur mère, auraient à se partager, quelle que fût leur détresse, un secours de 700 francs, payable, Dieu sait au prix de quels embarras et après quels délais, si le père avait disparu avec le navire.

« En revanche, une veuve non indigente, soutenue par un fils unique de vingt ans, recevrait un secours de 1,400 francs. Telle est, selon un zélé partisan de la loi, *une de ses dispositions les mieux conçues.*

« Mais je ne veux pas rentrer dans la discussion, mon intention n'étant que de rectifier l'erreur d'interprétation que j'avais commise.

« Recevez, etc.

« Alfred de Courcy. »

QUINZAINE POLITIQUE

24 novembre 1874.

A l'heure, maintenant bien prochaine, où l'Assemblée va reprendre ses incertains travaux, on conçoit sans peine qu'un vague effroi règne dans les esprits : les difficultés qu'elle aborde sont si périlleuses, et l'ignorance qui couvre de ses ténèbres l'avenir de la France, est si noire! Mais, pour juger de l'état précaire où nous sommes, il n'est guère besoin d'écouter les gémissements qui, parmi nous, s'échappent de tant de cœurs : on n'a qu'à prêter l'oreille aux discours de nos théoriciens politiques. A les entendre, sous un régime qui assure au moins la paix de la rue, disserter, comme s'il n'y avait pas de gouvernement, sur le gouvernement qu'il faut que l'Assemblée institue demain; à les voir élaborer tant de constitutions nouvelles avec la liberté de métaphysiciens qui bâtissent des cités idéales, ou de dictateurs qui se sentent la force de dominer les faits et de maîtriser les événements; à compter tant de systèmes et de plans conçus avec la même hardiesse d'imagination que si la France était dans le néant et qu'on eût à la créer de nouveau, on ne peut s'empêcher de se dire que la situation de notre pays est vraiment unique dans le monde; car quel signe plus manifeste de cette étrange et licencieuse confusion, que la multiplicité de tous ces projets de gouvernements qu'on propose à l'Assemblée?

Abrogez la loi du 20 novembre, supprimez le septennat et rétablissez la monarchie, s'écrie M. Bénezet avec une intrépidité qui se joue des choses et des personnes comme si les réalités de ce monde n'étaient pas ou que l'Assemblée en disposât, soit avec la logique absolue d'un Sieyès, soit avec la puissante audace d'un Bonaparte. — Contentons-nous de définir le septennat sans tenter de fonder aucun gouvernement définitif, dit M. Angliviel[1], et il invite l'Assemblée à proclamer que la France est une monarchie constitutionnelle, à confier pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon la lieutenance générale du

[1] Dans une très-intéressante brochure, intitulé : *La Solution, suprême appel à l'Assemblée nationale*, et publiée à Paris, chez E. Dentu, éditeur.

royaume, et, cet interrègne fini, à le continuer, si « un accord » ne s'établit pas « entre le monarque et la nation. » — Conservez le septennat, dit de son côté M. Latour du Moulin, mais gardez-vous de l'organiser; aucune des lois constitutionnelles que vous méditez ne serait ou praticable ou salutaire ; il vous faut « maintenir très-énergiquement le *statu quo*, mais le *statu quo complet.* » — M Houssard ne comprend pas, sans doute, ce que pourrait être, d'après la formule de M. Latour du Moulin, un gouvernement légitime et durable à la seule condition de n'être rien : il faut, selon M. Houssard, « organiser sans délai les pouvoirs constitutionnels du maréchal-président de la république. » — M. Émile de Girardin, cet infatigable inventeur de remèdes impossibles, pense avoir trouvé un vrai moyen de salut : il suffit, à son gré, de décréter que la durée de l'Assemblée sera septennale comme le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon. — M. Christophle, lui, vante la constitution Périer : il croit les menaces du radicalisme et de l'empire également conjurées, si l'Assemblée veut bien reconnaître comme légale l'existence aujourd'hui conditionnelle de la république. M. Louis Blanc proteste : il a honte de ce genre de république, pour lequel le centre gauche demande la consécration d'une loi; il rougirait de mendier pour la république les suffrages de l'Assemblée ; sa république, à lui, est un régime primordial et supérieur, un régime pour ainsi dire spontané; elle est « de droit naturel ; » son éternité enchaîne, de génération en génération, la vie et la volonté d'un peuple, dût-il mourir sous la chaîne; M. Louis Blanc réclame la république définitive, mais il nie à l'Assemblée le droit de la constituer ; que l'Assemblée se sépare : il en paraîtra une plus vertueuse et plus docile pour saluer, à la manière d'un soleil, la vérité de M. Louis Blanc, sa république !

Tandis que ces disputes éclatent autour du gouvernement et que ces propositions s'étalent sous ses yeux, que veut-il lui-même? On ne sait. Officiels et officieux, les messagers ordinaires de ses secrets se démentent à l'envi. On assure, il est vrai, que plusieurs ministres, jaloux de se persuader à eux-mêmes qu'ils forment seulement un cabinet d'affaires, lui conseillent de se désintéresser, de laisser dire à l'Assemblée, de se taire et de n'entreprendre rien. Mais plaise à Dieu qu'il ait une sagesse plus virile et plus clairvoyante! Il n'y a qu'un gouvernement incontesté qui puisse, et cela passagèrement, se contenter de cette politique d'expéditionnaires. Aujourd'hui le gouvernement n'existe que sous un nom mal défini : comment admettre que, voulant devenir une réalité, il ne demande point lui-même des organes et des lois? Aimerait-il mieux paraître, dans la quiétude de son inaction, indifférent au nécessaire, comme s'il était déjà pourvu de toute la puissance effective dont il a besoin? L'histoire le dit, au surplus : un gouvernement n'a de majorité derrière soi, dans un Parlement, que s'il a un drapeau, une politique, une attitude ; et puisque telle est la vérité dans tous les pays parlementaires, combien surtout dans une Assemblée si divisée! combien surtout chez un peu-

ple habitué à ne suivre que les chefs qui parlent nettement et qui commandent bien haut, habitué même à désobéir à ceux qui paraissent douter d'eux-mêmes! On se souvient du spectacle que présenta l'Assemblée, après le renversement de M. de Broglie, au mois de mai : un ministère craintif de toute initiative, et qui se dérobait; les lois laissées comme à l'abandon dans les débats; la majorité de jour en jour se disséminant; la gauche profitant de ce désarroi des volontés pour régler comme souverainement l'électorat municipal. C'est assez de cette expérience. Ajoutons que le maréchal de Mac-Mahon a solennellement annoncé des lois constitutionnelles; un ministère qui, par insuffisance, manquerait à cet engagement, perdrait quelque chose de son droit d'être respecté. Nous n'en douterons donc pas : le ministère apercevra ces inconvénients et ces périls, il interviendra courageusement dans l'Assemblée pour y prendre la direction de la majorité; ne pas le pouvoir serait un mal, ne pas le vouloir serait une faute et un mal à la fois.

Quel sera, pour sa part, le sentiment et l'esprit de la majorité? L'éloquent évêque d'Orléans, en élevant vers Dieu, l'autre jour, ces prières qui le supplient d'avoir pitié de la France dans l'Assemblée, dans ce dernier refuge de nos destinées effrayées, l'évêque d'Orléans signalait à la majorité le vice et le fléau dont peut périr le parti conservateur : nos dissensions. « N'est-ce pas, disait-il, lacérer la loi, faire le mal et appeler la malédiction de Dieu, que de semer les divisions, et d'exposer son pays à la redoutable menace de Notre Seigneur? Toute maison divisée contre elle-même sera désolée... Ne serait-ce pas encore lacérer la loi, que de spéculer sur les malheurs du pays et les désastres publics, et d'en vouloir espérer le triomphe de sa cause?... Eh quoi! nous marchons vers les abîmes, qui ne le voit? Qui ne le sent? Mais quel crime d'y pousser! Et quel crime aussi de ne pas l'empêcher, quand on le peut! Mais non, c'est alors que nous fomentons des discordes, que nous aigrissons les dissentiments. On se suspecte, on s'accuse, on se sépare, on s'obstine dans la séparation et l'impuissance, et, par je ne sais quel esprit de vertige et d'erreur, tous les efforts pour ramener l'union avortent tristement... Est-il donc si difficile pourtant de comprendre que ce qu'il faut sauver à tout prix, et ce que nos divisions perdraient sans retour, ce n'est pas seulement un parti, c'est la France; ce n'est pas seulement la France, c'est, si Dieu ne les protégeait contre nos passions, c'est la religion, c'est le Saint-Siége, c'est l'Église? Est-il donc si difficile d'abandonner pour un temps les dissentiments de l'heure actuelle, pour s'unir sur le terrain qui tant de fois nous a vus marcher tous ensemble, honnêtes gens de tous les partis : le terrain de la défense sociale? » Ce sentiment de réconciliation, ah! comme il faudrait que l'Assemblée, dans le tumulte de ses débats, sur ses bancs tout retentissants de murmures ou d'invectives, le gardât avec une patriotique obstination au fond de son cœur, après l'avoir pris au pied de ces autels d'où l'évêque d'Orléans l'exhorte à la concorde!

L'homme d'État s'accorde ici avec le chrétien, le patriote s'accorde avec le prêtre, pour dire à l'Assemblée comme à la nation que nous périssons par la multiplicité de nos partis, et que nos partis se multiplient seulement par la faute de nos soupçons, de nos ressentiments, de nos impatiences et de nos colères politiques. Le premier devoir de la majorité dans la Chambre et le plus grand service qu'elle pût immédiatement rendre au parti conservateur, ce serait donc de s'unir fermement autour d'un point commun, en le choisissant dans un des intérêts suprêmes de la société et de la patrie.

Aujourd'hui même, un député que *le Correspondant* honore à juste titre pour ses remarquables talents d'historien et d'orateur, M. Charles de Lacombe, résume dans ce recueil les plus graves leçons que l'illustre Berryer pût faire entendre à la majorité, en ce moment où la France, tremblante depuis trois ans à sa frontière, sent d'un point à l'autre son sol vaciller sous la sourde secousse de ses partis révolutionnaires. Oui, cette voix puissante de M. Berryer, si la majorité écoute bien, elle l'entendra retentir dans sa tombe, tombe fermée sur lui, par une grâce de Dieu, avant que la Prusse foulât la terre de France et mêlât dans nos cimetières conquis les restes de ses soldats victorieux à ceux de nos soldats vaincus. Que de bon sens et de noble fierté, que de sagesse et de libéralisme, quelle science du passé et du cœur humain, quelle sagace prévoyance, quel amour et quelle connaissance de notre pays, dans ces conseils de Berryer que M. de Lacombe emprunte à la mémoire du grand « royaliste constitutionnel ! » Vouloir ce qui est possible ; marcher avec le temps, sans prétendre en forcer le cours ; regarder « la nécessité d'un principe » comme une règle supérieure, et toutefois ne pas oublier que la règle journalière de la politique, c'est « la pratique des transitions et des transactions ; » avoir pour les sentiments de la nation des égards et de la sollicitude, ne point la heurter, sauvegarder tous ses droits, défendre ses intérêts les plus chers et les prendre pour auxiliaires de notre cause ; ne point se rebeller contre les nécessités du moment ; « respecter tout ce qui est le résultat de la force des événements et des choses ; » détester ces fausses maximes de courage et d'honneur qui interdisent tout accommodement et qui repoussent toute alliance ; ne pas se coaliser avec les extrêmes, s'unir toujours aux modérés ; ne s'isoler ni s'abstenir ; agir parlementairement, rester libéral et constitutionnel, jusque dans ces crises où la peur, en nous effarant, veut nous rendre suspectes « les libertés publiques ; » se préparer pour le péril, mais sans le provoquer ; ne pas tenter de contre-révolutions ; « écarter les luttes, et faire glisser la France vers la monarchie ; » sacrifier tout pour la France, même son parti : quelle suite d'enseignements profitables, et si Berryer venait imprimer ces avis dans l'âme de la majorité, s'il l'accompagnait de ces préceptes jusqu'au moment des débats et de l'action, s'il la laissait inspirée de cet esprit, comme il l'aurait disposée, mieux qu'aucun des docteurs politiques ou des prophètes du jour, à

tout ce qui peut préserver de leurs périls la France et la société !

Assurément, elles sont devenues inutiles, ces querelles, tantôt subtiles, tantôt violentes, aujourd'hui surannées, dont la loi du 20 novembre a été l'objet. L'Assemblée, comme la nation, se trouve suffisamment instruite, après tant de commentaires de tous nos partis : elle pourra et devra se décider sans longs discours, quand, au nom de cette loi, au nom de la patrie inquiète et de la société menacée, le maréchal de Mac-Mahon lui demandera d'organiser le septennat. Pour notre part, nous croyons le septennat nécessaire, et il l'est par une fatalité venue de nos fautes surtout; nous croyons nécessaire ce droit de dissolution que nous voudrions voir placé aux seules mains du maréchal de Mac-Mahon; nous croyons nécessaire une seconde Chambre; nous croyons nécessaire de faire du septennat un régime constitutionnel; nous croyons nécessaires toutes les transactions honorables qui, d'un côté et d'un autre, pourront rallier au centre droit et à la droite modérée assez de bonnes volontés pour former autour du maréchal de Mac-Mahon une majorité de conservateurs. Nécessité, voilà le mot que prononce cette histoire d'un an à cette porte de l'Assemblée où le maréchal de Mac-Mahon attend un gouvernement. Nécessité, eût dit Berryer. Nous le pensons, en effet, avec M. Charles de Lacombe : Berryer eût démontré à l'Assemblée, avec sa triomphante éloquence, que le régime de la monarchie légitime et constitutionnelle est le meilleur en soi et celui qui convient le mieux à la France; il n'aurait pas renoncé à en souhaiter le retour, et il se fût efforcé de rendre ce retour possible. Mais, la loi du 20 novembre existant, il eût su attendre, et il n'aurait pas voulu qu'en attendant, le septennat risquât de disparaître, avec les espérances et les ressources mêmes de la monarchie, dans la démagogie ou la dictature : il l'eût respecté; il s'en fût servi comme de la légalité, comme de la dernière arme qui fût encore aux mains des conservateurs. Car « une loi telle quelle, une loi mauvaise, a-t-il dit, mais une loi dominant encore le pays, vaut mieux que de n'avoir pas de loi. »

Oh ! certes, notre tempérament français, notre amour de l'absolu, notre goût du chevaleresque, l'impétuosité de nos désirs, l'élan de nos regrets, les habitudes d'entraînement qui sont familières à nos partis, nous rendent pénibles ces devoirs de bon sens et de patience que, dans Berryer, le politique savait imposer à son génie, à la sensibilité même de son cœur et de son imagination. Les hommes d'État, pourtant, ont toujours raison dans leur patience et leur modération. Ils voient dans l'avenir d'un regard plus étendu que celui de la foule. Ils ne mesurent pas les destinées d'un principe à celles de notre courte existence : ils savent que, dans la suite des générations et des événements, dans la longue trame de faits et d'idées sur laquelle se déploie la vie d'un peuple, quelques années ne sont que comme un point, un fugitif laps de temps dont la durée ne doit décourager ni la foi du politique ni son espérance. Les partis patients et

modérés, à la condition de n'être jamais oisifs, restent toujours les maîtres : que d'exemples leurs annales nous en fourniraient en Angleterre ! Et puis, il y a dans notre humanité, surtout chez les nations comme la nôtre où tout est rapide, une loi de réaction faite pour rétablir l'équilibre dans les mouvements de nos multitudes, pour les ramener de leurs excès, pour corriger leurs désordres : le philosophe voit cette loi dans l'histoire; le politique la sent agir dans les masses plus ou moins lentement; il met en elle sa confiance et, selon l'heure, il en seconde l'action avec une énergie ou plus vive ou plus calme. Comptons-y donc. La monarchie peut se reposer à l'écart des vagues et des vents soulevés maintenant contre elle ; ses voiles sentiront encore la faveur du ciel ; elle retrouvera son chemin sur ces océans où elle a porté pendant quinze cents ans la fortune et le nom de la France. Elle est comme ce vaisseau, qui, pendant que l'eau est basse et qu'elle couvre le littoral de plus de fange que d'écume, se retire sur le promontoire le plus élevé du rivage pour dire de là, selon cette fière parole d'un étranger[1] : « J'attendrai que la mer soit assez haute pour me faire flotter. »

Proclamation de la république! tel est, au mépris de la légalité, de l'intérêt public et des traditions, le cri que les républicains et les radicaux ont eu pour mot d'ordre dans les élections municipales d'avant-hier. M. Gambetta, dans une lettre fastueuse, avait intimé à ses partisans de n'inscrire sur leurs listes de candidats que des noms de républicains : il a été obéi, jamais la populace d'Athènes ne fut plus docile à son Cléon; l'ostracisme a été impitoyable partout où les radicaux pouvaient joindre la force du nombre à celle de la discipline. M. Turquet a parlé de même pour la gauche : lui aussi a répudié toute idée de conciliation ; lui aussi a voulu que les conseils municipaux fussent élus pour proclamer la république. Mais, comme de coutume, et selon la loi que l'histoire et la fatalité même des choses indiquent également, cette union des républicains et des radicaux s'est rompue, partout où ce fragile lien d'un mot leur devenait inutile, dans toutes les localités où le titre de la république n'étant pas en conteste, c'était de la nature du régime que les deux partis avaient à disputer. On a vu, au conseil municipal de Paris, les radicaux profiter des dernières séances pour former tous les vœux illicites qui pourraient leur gagner le cœur de la multitude : laïcité de l'enseignement, salariat municipal, impôt progressif, amnistie de la Commune, aucune des utopies qui caressent les convoitises sociales, aucune des revendications qui flattent les haines populaires n'a été oubliée parmi ces honteuses et dangereuses séductions du radicalisme ; ne fallait-il pas, à M. Floquet et autres, les appâts de ces promesses pour mériter les suffrages de Paris? Ces programmes énoncés à l'Hôtel de Ville, les

[1] Citation d'un écrivain allemand faite par M. Thiers dans un de ses discours de 1846.

candidats et les clubs du radicalisme les ont complétés, en déclarant incompatibles les fonctions de député et de conseiller municipal. Mais les républicains pouvaient-ils accepter ces principes ou agréer ces chimères? Difficilement. Le *Journal des Débats* et le *Temps* ont plus ou moins timidement fait leurs réserves. C'était l'épreuve inévitable. Quelques républicains, par lassitude ou par dégoût, ont retiré leurs candidatures, comme M. Vautrain; d'autres, bien que trahis par la popularité, ont résolu de lutter, comme M. Beudant. En définitive, voilà que se brise, selon la prophétie mille fois entendue en vain par le centre gauche, cette étroite alliance qu'on célébrait récemment comme une amitié parfaite et comme une entente éternelle.

Les politiques effrayés du centre gauche ont eu beau crier aux électeurs que donner leurs votes aux candidats de tant de folies ou de fureurs, c'était jeter la république de M. Casimir Périer dans les risques où M. Barodet compromit jadis la république de M. Thiers. Ces avertissements ont été méconnus. Et comment s'en étonner? Le suffrage universel, que M. le comte Jaubert, il y a quelques jours, proposait de restreindre au moins selon les conditions prescrites par les législateurs républicains de 1793, le suffrage universel est plus qu'un instrument de travail politique pour le citoyen, c'est une arme de destruction sociale pour le prolétaire : quand un homme a une fois cru que son vote a le pouvoir de changer sa fortune en renouvelant la société, comment voulez-vous que le moindre tribun du radicalisme ne conduise pas docilement jusqu'à l'urne cet homme avide d'assouvir son appétit de félicité? Comment voulez-vous qu'il n'abuse pas cet homme crédule, à qui on a fallacieusement assuré que son bulletin est un tout-puissant moyen de bonheur? Non, ne nous étonnons pas qu'à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, partout où le radicalisme exploite cette faim sociale dans une grande population d'ouvriers, les radicaux aient été victorieux dans ces élections. Constatons, toutefois, par une juste compensation, que dans la plupart des villes où, comme à Orléans, les conservateurs ont su concilier leurs forces, unir les modérés de tous les partis, limiter le débat dans le cercle des affaires municipales, faire leurs choix avec tolérance et rivaliser d'activité avec leurs adversaires, ils ont eu l'avantage dans la lutte. Exemple de discipline et d'énergie que cette antique et glorieuse cité d'Orléans n'aura pas inutilement donné, nous l'espérons, au milieu des villes rouges qui l'entourent à son horizon.

Loin de nous la pensée de vouloir, avec la joie malfaisante de l'ironie, énumérer méchamment au centre gauche les illusions auxquelles il a dû tant de mécomptes, dans ces élections municipales comme dans celle de l'Oise! Depuis un mois, il a éprouvé la vérité de nos craintes. Les radicaux n'ont pas même attendu, pour diviser la république en deux, l'heure où le titre en serait définitivement conquis par les trois gauches. Voici la république de M. Casimir Pé-

rier : les radicaux la conspuent; M. Lockroy l'appelle « la république des dupes; » M. Louis Blanc démontre que ce n'est pas une république. Voilà la république de M. Gambetta : déjà M. André Rousselle en veut chasser M. Levavasseur à Beauvais; déjà M. Germa en veut proscrire M. Beudant, à Paris; déjà même, à Marseille, M. Labadié, devenu suspect d'on ne sait quel modérantisme, s'en voit exclu par les radicaux, qui le chassent du conseil municipal. Que serait-ce de ces deux républiques, le jour où, possédant l'une et l'autre le nom légal qu'elles envient, ce serait le partage des choses, c'est-à-dire des doctrines et des ambitions, qu'elles auraient à faire? Est-ce que l'une ne serait pas la terre d'exil de l'autre? Combien cette alliance du centre gauche avec l'extrême gauche, si ingénument glorifiée par M. Léon de Malleville, est même difficile avec la gauche, on l'aura constaté dans les élections municipales d'Orléans et de Clermont : quand M. Robert de Massy et M. Bardoux y ont essayé, en effet, de tempérer l'ardeur de leurs amis de la gauche, quand ils les ont priés de ne pas frapper d'exclusion des conservateurs connus pour leurs bons services municipaux, les sages conseils de M. Robert de Massy et M. Bardoux ont-ils été écoutés? Nullement; et pour ne pas associer leurs propres noms à des actes d'intempérance politique et d'exclusivisme qu'ils désapprouvaient, ils ont dû abdiquer toute candidature. Nous le répétons : loin de nous la pensée de railler ces tristesses! Mais quoi! le centre gauche attendra-t-il de plus dures et de plus outrageantes violences pour se séparer de ces amis dont Pétion et Vergniaud se sont séparés trop tard? Attendra-t-il d'autres enseignements plus amers, pour comprendre que c'est de notre côté, parmi les anciens compagnons de la plupart de ses doctrines libérales et de ses sentiments conservateurs, que les transactions sont les plus faciles, les rapprochements les plus naturels, et l'alliance la plus nécessaire?

A l'étranger, aucun des faits qui mériteraient l'attention de la France n'a encore son achèvement. Le parlement que l'Italie vient d'élire avec tant de nonchalance politique, s'est rassemblé hier : on n'y connaît pas encore avec précision l'état nouveau des partis. En Espagne, les républicains ont forcé les carlistes à lever le siége d'Irun; mais, soit impuissance, soit stratégie, peut-être pour les secrets desseins d'ambition personnelle qu'on prétend découvrir en lui, Serrano a donné l'ordre à Laserna de ramener ses troupes sur l'Ebre, dans leurs quartiers d'hiver : le combat d'Irun n'aura donc été, comme tant d'autres antérieurement, qu'une inutile effusion de sang. A Berlin, on attend toujours le procès de M. d'Arnim : rien, pour le public, n'a encore éclairci cette mystérieuse affaire. Le Reichstag siége, et M. de Bismark y règne avec sa toute-puissance ordinaire : l'Alsace-Lorraine se plaint du fond de sa captivité, et le Reichstag reste sourd à cette plainte; M. de Moltke a besoin du landsturm, et c'est avec une promptitude inusitée que le Reichstag prépare la loi qui l'organisera.

L'Angleterre est attentive à l'injuste polémique que M. Gladstone a engagée contre les catholiques : M. Gladstone, insultant à leur patriotisme, accuse leur religion de supprimer dans leurs âmes les sentiments d'obéissance et de fidélité qu'ils doivent aux lois de leur pays. Que M. Gladstone daigne jeter les yeux sur nous, sur nos champs de bataille de 1870, sur nos mêlées politiques. A-t-on vu des rebelles aux rangs de ces catholiques qui allèrent mourir à Patay, sur un signe de M. Gambetta lui-même. Et dans nos luttes civiles d'aujourd'hui, les catholiques comptent-ils donc parmi eux des révoltés, armés par leur foi contre la société? Cet esprit de secte dont M. Gladstone se montre animé est agréable à M. de Bismark : M. Gladstone lui prête des arguments contre l'Église. M. Disraéli, au contraire, plaît peu à M. de Bismark, qui le sait plus bienveillant à notre patrie ; et l'on a feint de s'irriter beaucoup à Berlin de ce discours prononcé au banquet de Guildhall, où M. Disraéli, répondant à notre zélé ambassadeur, M. de Jarnac, a dit qu'en Angleterre les citoyens n'avaient à craindre « ni arrestations arbitraires, ni visites domiciliaires. » Par des sentiments divers, les ombrageux amis de M. de Bismark, aussi bien que ses malicieux ennemis, ont voulu voir dans ces paroles une allusion aux traitements subis par M. d'Arnim. Le *Times*, toujours complaisant à M. de Bismark, lui a même présenté des excuses qu'assurément M. Disraéli n'autorisait pas : M. Disraéli est un homme d'État anglais, il a l'indépendance des ministres de son pays, et c'est l'outrager, c'est méconnaître son caractère comme sa nation, que de le supposer capable de demander pardon à M. de Bismark d'une allusion fortuite, et cela dans le *Times*, dans un journal mercantile et reçu du monde entier! Pour nous, nous sommes reconnaissants à M. Disraéli des témoignages de sympathie que, dans ce même discours, il a donnés à la France; et nous regretterons la maladroite rigueur ou plutôt la légèreté avec laquelle certains de nos journaux ont jugé M. Disraéli et l'Angleterre en cette occasion. Notre patriotisme sera-t-il donc toujours imprévoyant? Et ne saurons-nous jamais ce que savent si bien les journalistes allemands et anglais, servir par notre discrétion les intérêts diplomatiques de notre pays?

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56, A PARIS

NOUVELLES PUBLICATIONS

Nouveaux mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le moyen âge, rédigés ou recueillis par les auteurs de la Monographie de la cathédrale de Bourges (Charles Cahier et feu Arthur Martin, de la Ce de Jésus). Collection publiée par le P. Ch. Cahier. Chaque volume, formant un tout indépendant et complet, se vend séparément.

Ivoires, miniatures, émaux. 1 vol. contenant 314 gravures sur bois et 8 planches en taille-douce. 1 vol. grand in-4°. Broché. 40 fr.

La reliure, dos maroquin poli, plats papier, en-tête doré, coûte 15 fr. en sus.

Le premier volume paru a pour titre : *Curiosités mystérieuses*. 1 vol. in-4°, contenant 155 gravures sur bois et 15 planches en taille-douce.

Cours de géologie comparée, professé au Muséum d'histoire naturelle, par Stanislas Meunier, aide-naturaliste, docteur ès-science, 1 vol. in-8. . . . . 6 fr.

Au moyen des méthodes géologiques ordinaires dont il a été le premier à faire cet emploi inespéré, le professeur nous donne une seconde terre à étudier comparativement avec la nôtre, ou sinon cette terre elle-même, du moins ce qui en reste aujourd'hui, ses débris fossiles. Il ébauche la reconstitution de ce globe disparu, et cette paléontologie constituée, il en fait deux grandes applications : il s'en sert pour pénétrer la structure des parties profondes et inaccessibles du globe et pour compléter la théorie de *l'évolution sidérale*. La Place nous a appris comment les globes commencent, l'étude convenablement conduite des pierres qui tombent du ciel nous apprend comment ils finissent.

Essai historique sur le droit d'élection *et sur les anciennes assemblées représentatives de la France*, par Adrien Bavelier, ancien avocat au conseil d'État et à la cour de cassation. 1 vol. grand in-8. . . . . 8 fr.

Couronne poétique du premier âge. Choix de poésies modernes, recueillies et mises en ordre par P. Poitevin. 2e édition. 1 vol. in-16. . . . . 1 fr.

Méthode de piano, par Mlle Charpentier. 1 vol. in-4°. Broché. . . . . 12 fr.

Cartonné percaline, tranche jaspée. . . . . 15 fr.

La chasse pratique : Sociétés de chasse à tir, terrains de chasse, gardes, destruction des animaux nuisibles, élevage du gibier, repeuplements, etc., par Ernest Bellecroix, avec 11 dessins de l'auteur. 1 vol. in-18 jésus. . . . . 5 fr.

ÉTRENNES 1875

POUR PARAITRE LE 1er DÉCEMBRE 1874

Dix-huitième siècle, *Institutions, Usages et Costumes*. France, 1700-1789, par Paul Lacroix (bibliophile Jacob). 1 vol. in-4° illustré de 21 chromolithographies et de 350 gravures sur bois d'après Watteau, Vanloo, Boucher, Lancret, Chardin, Jeaurat, Bouchardon, Saint-Aubin, Eisen, Moreau, etc. — Broché. . . . . 30 fr.

Relié, dos chagrin, tranche dorée. . . . . 40 fr.

Laissant de côté les faits de l'histoire proprement dite, l'auteur s'est borné à l'étude des mœurs, des usages publics et privés, du costume, des arts, des sciences et des lettres, et cette sorte d'histoire descriptive et pittoresque semble répondre au besoin de légitime curiosité, qui est un des caractères de l'époque présente.

Jésus-Christ, par Louis Veuillot, avec une étude sur l'art chrétien par E. Cartier. 1 vol. in-4°, illustré de 16 chromolithographies et de 180 gravures d'après les monuments de l'art depuis les Catacombes jusqu'à nos jours. — Broché. . . . 25 fr.

Relié, dos chagrin, tranche dorée. . . . . 35 fr.

Il sera tiré à part, dans le même format, 500 exemplaires numérotés sur papier de cuve. Broché, 40 francs.

DIVISION DE L'OUVRAGE :

1re *partie :* Jésus-Christ annoncé et nécessaire à la régénération de l'homme. — 2e *partie :* Vie de Jésus-Christ. 3e *partie :* Jésus-Christ continué dans le monde. L'idée principale de la troisième partie de l'ouvrage est l'affranchissement et l'agrandissement de l'humanité par les nations chrétiennes sous l'influence de l'Église. La France fille aînée de l'Église; son rôle dans la Chrétienté.

L'illustration embrasse la peinture, la sculpture, l'architecture; elle est en abrégé l'histoire de l'art depuis les Catacombes jusqu'à nos jours, et représente surtout l'action de grâces rendue par l'humanité à Jésus-Christ dans les arts.

AVIGDOR FRÈRES

BORDEAUX

NÉGOCIANTS ET PROPRIÉTAIRES

VINS

SPIRITUEUX ET LIQUEURS

PAVÉ DES CHARTRONS

ADMINISTRATION

Rue Notre-Dame, 15

24me ANNÉE



« Le vin de Bordeaux est un « tonique assimilé aux pro- « duits alimentaires de pre- « mière nécessité. » I. A..

La **Société générale vinicole**, établie depuis *vingt-quatre ans*, a incontestablement maintenu le rang le plus élevé dans le monde commercial traitant les mêmes affaires.

La préférence marquée que les consommateurs lui accordent s'explique : par la loyauté qui de tous temps a présidé à ses opérations, par la promptitude et les soins donnés à la bonne exécution des ordres.

Seule intermédiaire entre le producteur et l'acheteur, elle offre par son organisation toute spéciale des avantages évidemment très-grands dont les principaux reposent : sur la garantie de la supériorité et l'authenticité de l'origine des produits qu'elle livre; sur l'économie de 25 pour 100 au moins dont elle dégrève ses frais généraux en supprimant tous frais et intermédiaires en dehors de ses agents et dont ses clients profitent.

Représentée, tant en France qu'à l'étranger, par des mandataires honorables, il serait superflu de publier de nouveau l'importance de ses opérations et de signaler les améliorations constantes apportées dans tous les vignobles des propriétaires adhérents et intéressés, notamment dans ceux appartenant aux Gérants, dont les récoltes annuelles s'élèvent ensemble de 12 à 1500 barriques de vin 1er cru dans *Château-Bellerive, Les Moynes, Garlandes, Clos de l'Estey* et *Brunet*.

En somme : Produire des vins irréprochables,
Les livrer directement à la consommation sans frais,
Faire disparaître toute cause litigieuse,

tels sont les résultats obtenus par la **Société générale vinicole.**

Ci-bas quelques crus réservés en bouteilles sur lesquels nous appelons votre sérieuse attention, **et d'autre part notre prix-courant** :

Dans l'espoir que vous joindrez vos ordres à ceux des consommateurs de votre ville qui nous honorent de leur confiance, veuillez agréer, M , l'assurance de notre parfaite considération.

AVIGDOR FRÈRES.

MAISON RECOMMANDÉE

COMPOSITION DES CAISSES

livrées exceptionnellement avec un escompte de 10 pour 100.

CAISSE DE 25 BOUTEILLES.

4 bout.	Château-Lafite	1864	à 15 f. »	60 f.	
4 —	Mouton	1868	11 »	44	
4 —	Giscours	1865	5 »	20	
4 —	Beychevelle	1864	6 »	24	
3 —	Pontet-Canet	1868	4 50	13	50
1 —	Saint-Émilion	1868	3 »	3	
2 —	Chât.-Yquem	1865	8 »	16	
2 —	Barsac	1864	5 »	10	
1 —	Fronsac	1868	2 »	2	
25 bout.				192 f	50
	Escompte et rabais			20	
	Net, fr.			172 f.	50

CAISSE DE 50 BOUTEILLES.

8 bout.	Château-Lafite	1864	à 15 f. »	120 f.
8 —	Mouton	1868	11 »	88
8 —	Giscours	1865	5 »	40
4 —	Beychevelle	1864	6 »	48
1 —	Pontet-Canet	1868	4 50	27
2 —	Saint-Émilion	1868	3 »	6
4 —	Chât.-Yquem	1865	8 »	32
4 —	Barsac	1864	5 »	20
2 —	Fronsac	1868	2 »	4
50 bout.				385 f.
	Escompte et rabais			40
	Net, fr.			345 f.

DES VINS, SPI

DE LA SO

VINS RECOMM S.

VINS ROUGES LA BARRIQUE DE 228 LITRES OU 300 BOUTEILLES BORDELAISES.	1873	1872	1871	1868 1869
GRANDS VINS CLASSÉS.				
Château-Lafite (Pauillac)..	1000 à 1500	1200 à 1800	1500 à 2000	2000 à 2200
Château-Margaux (Margaux). . . .				
Château-Latour (Pauillac).				
Château-Haut-Brion (Pessac).. . .				
Mouton (Pauillac)..	1100	1400	1700	2100
Rauzan-Segla (Margaux)..	700 à 800	800 à 1000	1000 à 1200	1200 à 1500
Léoville (Saint-Julien)..				
Vivens Durfort (Margaux).				
Sruau-Larose.				
Kirwan.	500 à 700	550 à 800	800 à 1000	1000 à 1200
Château-d'Issan, Ferrières.				
Lagrange.				
Langoa.				
Giscours				
Palmer.				
La Lagune..				
Saint-Pierre (Saint-Julien). . .	400 à 600	500 à 700	700 à 1000	900 à 1100
Talbot (d°). . .				
Carnet (Saint-Seurin) . .				
Beychevelle (d°). . .				
Le Prieuré (Cantenac). . . .				
De Thermes (Margaux).. . . .				
Le Cauet (Pauillac).	300 à 500	400 à 600	550 à 850	800 à 1000
Batailley (d°).				
Grand-Puy (d°).				
Lynch (d°).				
D'Armailhacq (d°).				
Le Tertre (Arsac).				
Haut-Bages (Pauillac).				
Cos-Labory (Saint-Estèphe)				
Clerc Milon (Pauillac).. . . .				
Cantemerle (Macau)				

VINS ROUGE LA BARRIQUE DE 228 LI OU 300 BOUTEILLES BORDELAISES.
1ers BOURGEOIS
Pauillac . . . .
Margaux. . . . .
Saint-Julien. . . . . .
Saint-Estèphe. . . . .
Cantenac. . . . . . .
Lamarque. . . . . . .
Soussans. . . . . . .
Macau. . . . .
Ludon. . . . .
Blanquefort. . . . . .
COTES SUPÉRIEUR
St-Émilion, Pomerol. . .
Canon. . . . .
Fronsac, Bourg, Blaye. .
La Tresne, Bouillac. . .
Bassens, Montferrand. . .
Vin d'office (premières c

VINS BLANC LA BARRIQUE DE 228 L OU 300 BOUTEILLES BORDELAISES.
1ers CRUS CLASSÉ
Château-Yquem (Sauterne
Le Vigneau. . . . . . .
La Tour Blanche. . . . .
Rieussec. . . . .
Suduiraut. . . . .

Nous facturons les vins de la dernière récolte, grande réussite, les mêmes prix qu ce qui est un grand avantage pour nos clients.

Toutes modifications peuvent être apport

RIFS CONSOMMATION

JX ET LIQUEURS

ALE VINICOLE

872	1870	1868 1869
00	550	600
25	500	550
525	400	475
225	275	425
00	550	600
250	500	375
200	250	300
150 francs.		

871	1870	1869
300 à 000	900 à 1100	1200 à 1500
en mars ,		

VINS BLANCS LA BARRIQUE DE 228 LITRES OU 300 BOUTEILLES.	1872	1871	1870	1869
1ers CRUS BOURGEOIS.				
Sauternes.	300	325	350	400
Barsac.	275	300	325	375
Preignac, Cérons. / Tabanac.	200	225	250	275
Premières Graves.	175	200	225	250

VINS DE BOURGOGNE.		La Barrique suivant les crûs.
Rouges :	Mâcon, Savigny, Beaune.	300 à 600
»	Pomard, Volnay, Nuits, Corton.	450 à 800
»	Chambertin, Clos-Vougeot, Romanée.	850 à 1100
Blancs :	Chablis.	250 à 500
»	Meursault.	500 à 900
»	Montrachet.	800 à 1200

VINS D'ESPAGNE. EN FUTS D'ORIGINE DE 16, 32 ET 64 LITRES.	1re Qualité le litre.
Malaga, Xérès sec. Madère, Moscatel. Lagrimas, Ximenès. Pajarète, Malvoisie. Pedro, Ximenès. Alicante, Porto.	5 fr. à 1 fr. 50 suivant l'âge.

En bouteilles, 0,60 c. de plus par bouteille, emballage compris.

SPIRITUEUX.

	Vieux en bouteille.
Cognac fine champagne. fr.	6 à 12
d° grande champagne extra.	15
Rhum 1er choix.	5 à 12
Rhum Jamaïque (extra).	6 à 15

LIQUEURS FINES DE BORDEAUX ET DES COLONIES.

De 6 à 10 fr. en bouteilles ou cruchons.

Le tout pris à Bordeaux :

A 60 jours. . . . . 2 pour 100 d'escompte.
A 90 jours. . . . . Sans escompte.

Expéditions outre-mer sur remises ou crédits confirmés.

ients ci-dessus, sur la demande des acheteurs.

VINS EN BOUTEILLES

MÉDOCS VINS CLASSÉS	1869 1868	1865	1864
Château-Lafite (Pauillac). .	9 à 10	10 à 12	12 à 15
Château-Margaux (Margaux)			
Château-Latour (Pauillac). .			
Château-Haut-Brion (Pessac)			
Mouton (Pauillac).	11	12	14
Rauzan-Segla (Margaux). .	6,50 à 7,50	6 à 6,50	9 à 11
Léoville (Saint-Julien) . .			
Vivens Dnrfort (Margaux). .			
Truau-Larose			
Kirwan.	5 à 5,50	4,50 à 5	7 à 8
Château-d'Issan, Ferrières.			
Lagrange.			
Langoa.			
Giscours			
Palmer.			
La Lagune.			
Saint-Pierre (St-Julien). .	4,50 à 5	4 à 4,50	5 à 6
Talbot (d°). .			
Carnet (St-Seurin). .			
Beychevelle (d°). .			
Le Prieuré (Cantenac). .			
De Thermes (Margaux). .			
Le Canet (Pauillac). .	4 à 4,50	3,50 à 3,75	4,50 à 5,50
Batailley (d°). .			
Grand-Puy (d°). .			
Lynch (d°). .			
D'Armailhacq (d°). .			
Le Tertre (Arsac) . . .			
Haut-Bages (Pauillac) . .			
Cos Labory (St-Estèphe).			
Clerc Milon (Pauillac). .			
Cantemerre (Macau). . .			

VINS DE CHAMPAGNE

DES PREMIÈRES MARQUES

de 6 à 12 francs la bouteille,

suivant qualité.

1ers BOURGEOIS	1869 1868	1869	1864
Pauillac	3 à 3,50	3 à 3,25	3,50 à 4
Margaux.			
Saint-Julien.			
Saint-Estèphe.			
Cantenac.	2,50 à 3	2 à 2,75	3 à 3,50
Lamarque			
Soussans.			
Macau.			
Ludon.			
Saint-Émilion.	3	2,75	3,50
Pomerol Canon			

COTES SUPÉRIEURES.			
Fronsac, Bourg.	2	1,75	2,50
Montferrand.			

VINS BLANCS 1ers CRUS CLASSÉS	1869 1868	1865	1864
Château-Yquem (Sauternes)	7 à 9	6,50 à 8	9 à 10
Le Vigean (Bommes). . .			
La Tour Blanche.			
Rieussec.			
Suduiraut.			
1ers BOURGEOIS.			
Sauternes.	5	4,50	6
Barsac.	4,50	4	5
Preignac.	2,25	2	2,75
Cirons.			

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ET LES ÉCOLES CONGRÉGANISTES

Au lendemain de nos désastres, la France, se demandant à quelles causes elle devait attribuer tant de revers, reconnut aussitôt que sous les dehors brillants du régime impérial une effroyable décomposition avait gagné le corps social : les caractères avaient perdu leur ressort, et le patriotisme lui-même s'était éteint dans une partie considérable de la nation. Une éducation populaire plus virile et plus religieuse que celle qu'on avait donnée jusque-là parut seule capable de remédier au mal, et dans tout le pays la réorganisation de l'enseignement fut déclarée aussi nécessaire et non moins urgente que la réorganisation de l'armée.

Réorganiser l'enseignement de manière à préparer un meilleur avenir, c'était une œuvre extrêmement délicate et difficile. Dans le désarroi général et au milieu des luttes de parti où nous nous trouvions, il fallait étudier à fond les réformes à introduire, consulter l'opinion, laisser toutes les tendances se manifester et voir où chaque parti voulait nous conduire. La préparation du rapport exigea donc un temps relativement long. Mais ce rapport est déposé depuis près de trois ans ; il est même à l'ordre du jour depuis deux ans, et cependant il nous est jusqu'ici impossible de prévoir quand il viendra en discussion. Faisons largement la part des graves questions que la Chambre a eu à résoudre; le pays n'en a pas moins le droit et le devoir de se demander si toutes les discussions auxquelles nous assistons sont d'un intérêt tel qu'il faille les faire passer avant celle de la loi sur les écoles primaires.

Tandis que cette loi subit des délais qui nous paraissent profondément regrettables, le parti radical, ce grand ennemi du bien public, poursuit résolûment son œuvre. A la Chambre, il multiplie outre mesure ses interpellations, qui ont pour lui le double avantage

d'être une réclame électorale et de faire ajourner les discussions importantes, notamment celle des lois scolaires. Dans le public, et jusque dans les rangs du corps enseignant, il se fait, tantôt en secret, tantôt ouvertement, l'apôtre de l'enseignement matérialiste. Cependant, à la chute de M. Thiers, la discussion sur les écoles avait beaucoup perdu de sa vivacité, on sait pourquoi. De ce calme forcé, les Girondins du centre gauche s'étaient hâtés de conclure que le parti radical se faisait sage, et le public s'était abandonné à une douce quiétude. Les élections municipales viennent de nous rappeler brutalement à la réalité : le radicalisme n'a rien abdiqué, au contraire, il a précisé avec une nouvelle force ses doctrines sociales, et il s'est complétement discipliné sous la main de ses meneurs. C'est ainsi qu'à Paris nous avons vu reparaître, sous forme de mandat impératif, tout le programme de la Commune, et, en face des ruines de mai, il s'est trouvé des candidats pour souscrire ce mandat, et 180,000 électeurs pour appeler d'emblée ces candidats à l'administration de la Ville.

« Obligation, gratuité et laïcité de l'enseignement primaire. » Tel est le premier point du mandat municipal. Le radicalisme reprend donc sans phrases ses thèses liberticides, et les électeurs de la Commune viennent de dicter aux pères de famille un mode d'éducation choisi par on ne sait quel comité secret. Nous disons : Choisi par un comité; car, qu'on le sache bien, les électeurs ne jouent ici qu'un rôle tout passif : ils votent pour les écoles laïques et ils confient leurs enfants à des maîtres congréganistes. Rien de moins libre que de tels votes.

Après ces élections, nous devons nous attendre à voir recommencer, dans la mesure du possible, la guerre aux écoles congréganistes. Pouvons-nous espérer que la Chambre, ajournant les questions secondaires pour nous donner enfin une bonne loi d'enseignement, coupera court aux calomnies et aux attaques que nous prévoyons? Nous appelons cette loi de tous nos vœux; mais, en attendant, nous croyons utile de montrer ce que sont et n'ont jamais cessé d'être, en matière d'enseignement, le catholicisme et les congrégations enseignantes, et de rappeler les luttes qu'ils ont eu à soutenir, qui les attendent demain encore peut-être, si la loi que nous réclamons n'est pas votée. Tel est l'objet de ce travail.

I

M. Bréal, professeur au Collége de France, nous dit dans son livre, intitulé *Quelques mots sur l'instruction publique* :

« . . . La foi catholique a dominé pendant de longs siècles chez nous sans songer à fonder l'enseignement populaire. »

L'honorable M. Bréal est de nation juive et nous paraît ignorer totalement ce que fait le catholicisme. Avant de le juger ainsi, il eût été, selon nous, convenable de l'étudier. L'histoire de tous les siècles dont il parle lui inflige un sanglant démenti.

L'Église a reçu mission spéciale d'enseigner les peuples. A ses yeux l'ignorance est un mal, et elle considère comme une de ses plus graves obligations le devoir d'instruire toutes les classes sociales, nous pourrions ajouter, surtout les classes populaires. A-t-elle jamais méconnu ce devoir? Voyez donc ce qu'elle fait partout où elle s'établit. Nous lisons dans les *Études* des PP. Jésuites (septembre 1873) que les missions catholiques des Indes anglaises, où l'on ne compte encore que 901 prêtres, possèdent déjà 930 écoles populaires, plusieurs grands colléges, plusieurs séminaires, pour une population de 1,150,000 catholiques. Il en est de même dans toutes les missions. Voilà pour le présent. Mais prenez l'Église dans ses dix-huit siècles d'existence. L'histoire nous dit qu'elle n'a jamais bâti un temple sans élever à côté une maison d'école et une maison de secours, s'occupant ainsi avec une égale sollicitude des besoins des âmes et des besoins des corps.

Les barbares qui s'établirent sur les ruines de l'empire romain méprisèrent les lettres et toute instruction, en haine de la civilisation païenne et de la corruption qu'elle avait engendrée. Charlemagne fit de nobles efforts pour détruire ce préjugé; mais ses faibles successeurs ne surent pas l'imiter ou n'en eurent pas la force, et pendant de longs siècles l'ignorance fut considérée comme la sauvegarde des vertus guerrières et domestiques. Elle devint même un cachet de bon ton, à ce point qu'un gentilhomme se faisait gloire de ne pas savoir signer. Que faisait alors l'Église? Dans ses monastères elle recueillait les œuvres littéraires, pour les préserver d'une ruine totale, et en multipliait les copies pour les répandre.

Dans les villes, elle favorisait les arts et l'industrie, comme l'atteste l'histoire des corporations ouvrières au moyen âge.

Dans les campagnes elle créait l'agriculture, non moins délaissée, non moins méprisée des grands que les lettres. La richesse agricole est partout l'œuvre de ses mains.

Dans les grands centres, elle ouvrait des universités où elle ne voyait guère accourir que des clercs, mais où l'enseignement brilla d'un tel éclat que celui de nos universités modernes n'est pas même digne de lui être comparé.

Auprès de chaque cathédrale, de chaque collégiale et dans chaque paroisse, elle ouvrait des écoles primaires gratuites pour les enfants

du peuple. Et qu'on ne croie pas que la création de ces établissements fût seulement conseillée. L'Église en faisait un devoir rigoureux aux évêques et aux curés. Nous en trouvons la preuve dans les actes d'un concile tenu à Vaison en 529. Les prescriptions de cette assemblée furent mille fois reproduites dans des conciles subséquents[1]. Mais on n'admettait pas que, dans les écoles, la gratuité fût un droit strict pour les familles ni une charge pour l'État ; c'était simplement un devoir pour l'Église à qui il a été dit : *gratis accepistis, gratis date.* Là où l'Église manquait de ressources les familles aisées devaient en bonne justice payer l'enseignement.

Chaque paroisse de quelque importance eut ainsi ses écoles par les soins du curé. Ces faits gênent nos révolutionnaires, et sont par eux contestés. Nous lisons cependant, dans une lettre écrite au doge de Venise, en 1535, par Michel Giustiniano, ambassadeur vénitien à la cour de François Ier : « En France il n'est personne, si pauvre qu'il soit, qui n'apprenne à lire et à écrire » (*Relat. des amb. vénit.*, t. I, p. 45). Ce témoignage pouvait jusqu'ici paraître isolé. Des recherches historiques déjà avancées établiront bientôt que la Révolution française a fermé autant et même plus d'écoles que d'églises. Voici, au surplus, un aperçu des résultats déjà acquis.

On trouvait des écoles de village, dès le sixième siècle, dans les pays de la Saintonge, de l'Aunis, du Poitou et de l'Anjou. En certains endroits de ces mêmes pays, la population scolaire était plus nombreuse au dix-septième siècle qu'en 1873. Ces faits sont établis par M. Audiat, archiviste de Saintes. (Voir son mémoire sur l'*Histoire de l'instruction primaire avant* 1789 *dans les évêchés de la Rochelle et de Saintes.*)

A l'autre extrémité de la France, dans le diocèse de Langres et les diocèses voisins, l'instruction n'était ni moins estimée ni moins répandue. M. Fayet, ancien recteur, nous apprend, par un rapport lu le 20 mai 1873 à l'assemblée des comités catholiques, que, lorsqu'il était inspecteur dans la Haute-Marne, il demanda à ses instituteurs une notice historique sur l'école de chaque localité aux dix-septième et dix-huitième siècles. Le nombre des paroisses de son ressort était de 550. Lorsque M. Duruy le transféra ailleurs, en 1863, M. Fayet avait déjà reçu 484 de ces notices, établissant que les écoles actuelles existaient avant 1789, et qu'on trouvait même alors des écoles dans certaines localités, notamment à Lacrète, Bressoncourt, etc., qui n'en ont pas aujourd'hui. Dans le petit nombre de paroisses dont il n'a rien reçu, les archives avaient été détruites dans l'invasion de 1814.

[1] Le Bulletin de la *Société générale d'éducation* (nos 3 et 4 de 1873, page 322) donne une fort longue liste de ces conciles.

Au moyen âge, les mots *clerc*, *clérical*, devinrent synonymes de *savant* et de *scientifique*, et ils exprimaient une injure que le monde lançait à l'Église. On nous les lance encore aujourd'hui comme une injure, mais on les prend pour synonymes d'ignorance.

A la fin du treizième siècle, les hommes d'État sentirent que l'instruction avait une sérieuse importance dans l'ordre social, et leurs légistes eurent la complaisance de formuler la thèse de l'*État enseignant*, cette thèse qui a déjà donné lieu à tant de luttes et créé des dangers qui nous menacent plus que jamais. Ils prétendaient fortifier le pouvoir, en réalité ils le plaçaient hors de sa sphère et préparaient, sans s'en douter, des armes aux révolutionnaires de l'avenir. Toutefois, grâce à l'esprit de foi qui animait encore les masses et à l'impuissance où l'on était de créer des écoles, on ne pensait pas alors à chasser l'Église de ses maisons d'éducation, on ne voulait qu'y introduire la main de l'État, qui était intéressé, disait-on, à *régler l'éducation selon sa constitution.* Tout le système socialiste sur l'enseignement est là ; on ne fait aujourd'hui que le développer. Cette intervention de l'État dans les écoles nous prouve incontestablement qu'à la fin du treizième siècle l'instruction commençait à être en honneur dans le public et à devenir une force. Comment en aurait-il été autrement? Tout ce que ces temps produisirent de beau et de grand était l'œuvre de la foi et de la science.

La Renaissance acheva ce revirement de l'opinion, et tout homme bien né — pour prendre un mot de l'époque — aurait rougi de l'ignorance de ses pères. On se passionna pour les lettres et les arts. L'Église, seule capable de diriger ce mouvement, donna alors naissance à divers ordres enseignants, notamment à celui de Saint-Ignace, et ce fut dans leurs écoles que se prépara et se forma la génération des Corneille, des Racine, des Bossuet, etc., qui ont tant illustré la France.

Mais l'intervention de l'État dans les choses de l'enseignement ouvrit du même coup des horizons nouveaux à l'orgueil humain et aux ennemis de l'Église. Il était évident pour ceux-ci que l'État chercherait dans l'enseignement ses intérêts particuliers plutôt que ceux de la vérité et des intelligences, et que les grands s'accommoderaient mieux de doctrines indépendantes et faciles en matière de morale que de l'enseignement inflexible de l'Église. En accommodant les doctrines au goût des princes et de la noblesse, on était donc sûr de brouiller ceux-ci avec l'Église et de s'en faire des complices ou des protecteurs. On sait comment la Réforme livra les âmes et les consciences au pouvoir civil.

Alors entra en scène la franc-maçonnerie. Cette criminelle société existait depuis longtemps sous divers noms, mais jusque-là elle n'a-

vait pas osé se montrer. Le 24 juin 1535, elle rédigeait et mettait en circulation dans ses loges une charte[1] où elle déclarait qu'elle était liée envers les princes séculiers par un serment solennel de fidélité et d'obéissance (art. VII), et qu'en matière religieuse ses fêtes et ses cérémonies « n'avaient aucun rapport avec les rites de l'Église » (art. XI). — Que si, « jusqu'à présent, » elle n'avait reçu dans son sein que des profanes professant la religion chrétienne, ce n'avait été que par prudence, mais qu'elle ne s'inquiétait « nullement de religion ni de patrie » (art. VI). Pouvait-elle, avec tant de modestie et de si belles promesses, ne pas mériter la faveur des grands? Cette faveur ne lui fit pas défaut. Bientôt elle compta parmi ses adeptes bon nombre de têtes couronnées et d'usurpateurs. En Allemagne, princes et francs-maçons étaient tout à la fois, dans cette alliance, protecteurs et protégés les uns des autres. Mais ce furent les Hohenzollern qui s'unirent le plus étroitement à la franc-maçonnerie. Celle-ci établit son centre d'action à Berlin au dix-huitième siècle, et nous croyons pouvoir affirmer qu'elle l'y a rétabli aujourd'hui, dirigeant de là l'œuvre révolutionnaire qui agite l'Europe.

Animés d'une égale haine contre l'Église, Voltaire et les encyclopédistes se devaient naturellement à la franc-maçonnerie : ils en furent bientôt les fervents apôtres. Alors on vit, pour la première fois, des amis des belles lettres demander la suppression des ordres enseignants, sans être en état de les remplacer. En haine de Dieu et de l'Église, ils auraient fermé les colléges s'ils avaient pu à ce prix se débarrasser des ordres religieux. On sait comment ils obtinrent la suppression des jésuites, de concert avec les jansénistes.

Mais à mesure que l'instruction secondaire et supérieure s'était

[1] Ce curieux document a été reproduit par M. de Saint-Albin dans son livre : *les Francs-Maçons*. Aujourd'hui, il gêne la secte et elle en conteste l'authenticité. C'est un peu trop tard : jusqu'à ce jour, elle l'avait tenu pour authentique. En lisant ce que nous allons dire dans ce travail, quelques-uns pourraient penser que nous cédons à la passion ou que nous nous faisons une idée fausse de la franc-maçonnerie. Ni l'un ni l'autre. Nous avons étudié notre sujet avec calme et avec ce soin qui, dans les discussions, n'accepte que les points absolument certains. Nous prions ceux qui hésiteraient à nous croire de vouloir bien lire les ouvrages et les journaux que nous citons, et nous n'en citons cependant qu'une faible partie. La secte laisse peu à peu entrevoir ses fameux secrets. De ce qu'elle a écrit en ces dernières années, il résulte jusqu'à l'évidence qu'il ne se forme pas une société secrète, pas un complot révolutionnaire qui ne soit l'œuvre de ses mains; que les systèmes de philosophie sociale, etc., naissent tous dans son sein ou sont à ses gages. Nous n'entendons pas dire par là, néanmoins, qu'il n'y ait dans son sein que des pervers. Il y a là un grand nombre d'honnêtes gens qui ne croient s'associer qu'à une œuvre de bienfaisance. Nous dirons seulement que leurs qualités servent de parure à la secte et lui donnent un prestige qui ne lui appartient pas.

répandue dans les classes élevées, le besoin d'instruction primaire s'était fait de plus en plus sentir dans les classes populaires. Les anciennes écoles ne suffisant plus, l'Église en avait ouvert de nouvelles avec ou sans le concours des communes, et, pour les populations pauvres, elle avait créé l'institut des Frères des écoles chrétiennes.

Fondé à Reims en 1680, par l'abbé de La Salle, ce célèbre institut fut approuvé à Rome en 1725 et reconnu la même année en France, par lettres patentes de Louis XV. Comme toutes les créations d'origine religieuse, il vit d'abord bien des obstacles se dresser devant lui. Néanmoins, à la mort de son fondateur, en 1719, il dirigeait déjà 27 maisons, comprenant 122 classes suivies par 9,885 élèves.

Nous lisons dans leurs règles les points suivants, que nous croyons devoir rappeler : « Les Frères tiendront partout les écoles gratuitement, et *cela est essentiel à leur institut.* Ils ne recevront des écoliers ni de leurs parents ni argent ni présent, quelque petit qu'il soit, en quelque jour et en quelque occasion que ce soit. »

Le commentaire de leur règle développe ainsi ces prescriptions : « Par le vœu d'enseigner gratuitement et de tenir les écoles par association, on s'engage à apporter tous ses soins pour bien instruire les enfants et pour les élever chrétiennement ; à bien employer tout le temps destiné pour ce sujet ; à ne rien exiger, à ne recevoir quoi que ce soit des écoliers ou de leurs parents, pour rétribution, soit par présent, soit pour quelque raison que ce puisse être ; et à *ne point employer les parents des écoliers à quelque travail, dans l'espérance qu'ils le feront sans demander leur récompense.* »

Le pape Benoît XIII, en approuvant l'institut, appuie encore sur ce point : « Que les Frères, dit-il, enseignent les enfants gratis, et qu'ils ne reçoivent ni présents ni récompense d'eux ni de leurs parents. »

On voit par ces citations où il faut aller chercher les créateurs de l'enseignement gratuit. La préoccupation qui se fait le plus jour ici est celle d'empêcher les Frères de recevoir quelque rémunération par voie indirecte. Pourquoi ? Les Frères appellent surtout à eux le peuple, les déshérités des biens de ce monde, et ils ont à cœur avant tout d'écarter le principal obstacle qui éloigne le pauvre de l'école : ils s'obligent à ne rien recevoir de lui. Et afin de se mettre à la portée de tous ceux qui ont besoin de leurs leçons, ils ouvrent des classes non-seulement pour les petits enfants, mais encore pour les adultes, pour les apprentis, pour les orphelins, etc. A tous ils donnent l'enseignement primaire proportionné à la capacité de chacun et un enseignement professionnel à ceux qui le désirent, toujours en se basant sur la religion. Ils n'admettent pas qu'on puisse faire des citoyens sans faire des chrétiens.

Pendant que l'institut des Frères s'appliquait ainsi à élever le niveau des classes populaires au dix-huitième siècle, que faisait la libre-pensée? Elle poursuivait l'œuvre révolutionnaire telle qu'elle la comprenait alors. Elle pensait encore qu'il fallait une religion au peuple, et elle aurait volontiers permis aux Frères d'enseigner le catéchisme, mais elle n'entendait pas donner aux pauvres le bienfait de l'instruction, et les Frères encoururent ses mépris et ses insultes parce qu'ils apprenaient à lire et à écrire « aux gueux. » La Chalotais s'écriait avec indignation : « Les Frères sont survenus pour achever de tout perdre. Ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner ou à manier la lime, mais qui ne le veulent plus faire. Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. Parmi les gens du peuple, il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent par ces arts ou que ces arts font vivre [1]. » Dira-t-on que l'opinion de La Chalotais n'était pas l'opinion des libres penseurs? Voici celle de Voltaire, que les radicaux n'ont pas le droit de récuser, et les francs-maçons encore moins. Ne nous disent-ils pas les uns et les autres que Voltaire est un des leurs, leur père, la lumière de son siècle?

Voltaire écrit donc :

Au même La Chalotais : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs; moi qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des clercs tonsurés. » (28 février 1763.)

A Helvétius : « Nous ne nous soucions pas que nos laboureurs et nos manœuvres soient éclairés. » (13 août 1762.)

A Damilaville : « Il est à propos que le peuple soit guidé et non pas qu'il soit instruit ; il n'est pas digne de l'être. » (19 mars 1776.) « . . . . . Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. » (15 avril 1776.)

A Tabareau : « A l'égard de ce peuple, il sera toujours sot et barbare; ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin. » (1769.)

A d'Alembert : « La canaille n'est pas digne d'être éclairée, et tous les jougs lui sont propres. » (5 janvier 1767.)

Au même : « On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes ; *c'est le partage des apôtres*. » (1768.)

A d'Argental : « C'est, à mon gré, le plus grand service qu'on puisse rendre au genre humain, de séparer le sot peuple des honnêtes gens pour jamais. On ne saurait souffrir l'absurde insolence

[1] Cité par M. de Saint-Mauris, dans sa brochure : *les Frères*. (Chez Le Clère.)

de ceux qui vous disent : *Je veux que vous pensiez comme votre tailleur et votre blanchisseuse.* » (27 avril 1765.)

Est-ce assez clair? Que nos révolutionnaires voient dans Voltaire leur maître dans l'art d'insulter l'Église, d'accord ; mais nous le donner comme un ami du peuple et un partisan de l'instruction des masses, c'est faire preuve de beaucoup d'ignorance ou d'une insigne mauvaise foi. Non. « Éclairer les cordonniers et les servantes, c'est le partage des apôtres. » — Dire à un gentilhomme : « Vous penserez comme votre tailleur et votre blanchisseuse, c'est une insolence absurde qu'on ne saurait souffrir, » et pour laquelle la révolution persécute l'Église et les Frères au dix-huitième siècle. La vérité est qu'à cette époque la révolution ne travaille qu'au profit des classes riches : elle veut les affranchir du joug du *Credo* et du Décalogue. Quant au peuple, « il est essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. » — « La canaille n'est pas digne d'être éclairée, et tous les jougs lui sont propres. » On croirait entendre ici un écho lointain des reproches que Rome païenne formulait contre l'Église lorsque celle-ci communiquait son enseignement aux esclaves.

En 1789, la Révolution tombe des mains gantées des encyclopédistes aux mains calleuses des démagogues, des mains de Voltaire à celles de Danton. Aussitôt la franc-maçonnerie, qui avait été « le laboratoire de la Révolution, non l'organe d'une secte exceptionnelle[1], » et qui « doit être la matrice de la société moderne et former des hommes libres et convaincus par l'étude de tous les problèmes qui intéressent l'humanité[2], » se fait « un instrument de mouvement et d'action[3]. » Les « honnêtes gens » de Voltaire sont proscrits avec la royauté, et les écoles disparaissent avec l'Église. L'institut des Frères comptait à cette époque 1,000 Frères et dirigeait 550 classes où il instruisait 36,000 enfants. Le frère Agathon, qui en était le supérieur, entreprit courageusement de défendre son ordre. Ses écrits forcèrent les proscripteurs à reconnaître que « l'Institut avait bien mérité de la patrie, » mais ne sauvèrent rien. Proscrit avec les siens et incarcéré, il resta dans les prisons de la Terreur jusqu'au 9 thermidor. Remis alors en liberté à la condition de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, il se retira à Tours, où il mourut en 1797. Plusieurs de ses Frères avaient péri dans les massacres ou sur les pontons; les autres se cachaient au fond des provinces. Les maîtres laïques ne furent guère plus heureux : ils durent,

[1] Henri Martin, *Hist. de Fr.*, t. XVI, p. 535.

[2] Le F.·. Redon, *le Monde maçonnique*, nov. 1866, p. 406.

[3] Le F.·. Hédouin, *Procès de Cazote*, docum. maçonn., p. 49. — Voir sur le même sujet, le F.·. L. Blanc, *Hist. de la Rév. française*, t. I[er], pp. 75 et suiv., et le F.·. Ragon, *Cours philos. et interprét. des Initiations*, pp. 377 et suiv.

eux aussi, se cacher ou du moins fermer leurs écoles, devenues suspectes à la révolution parce qu'elles étaient l'œuvre de l'Eglise. Alors commença, au sein des générations nouvelles, cette ignorance qu'on voudrait faire passer aujourd'hui pour un legs de l'ancien régime et de l'Église.

Cependant, ne fût-ce que pour sa propagande, la Révolution sentait le devoir de réorganiser l'enseignement. Mais sur quelles bases? Avant tout il fallait en exclure tout élément religieux et en faire le véhicule des idées révolutionnaires. Et l'unique moyen d'y réussir était de confier les écoles exclusivement à l'État. « Tout nous démontre, dit Talleyrand à ses collègues, que l'état de choses nouveau, élevé sur les ruines de tant d'abus, nécessite une création de ce genre. » Il demande qu'on établisse des écoles primaires, des écoles de district et des écoles de département, et que l'enseignement y soit basé non sur l'Évangile, mais sur la constitution des droits de l'homme. Condorcet veut que les instituteurs ne soient que des fonctionnaires. Danton nous ramène directement à Lycurgue. « Il est temps, dit-il, de rétablir ce grand principe qu'on semble méconnaître, que les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents. Qui me répondra, en effet, que les enfants, travaillés par l'égoïsme des pères, ne deviennent pas dangereux pour la République? »

A la suite de cette discussion, la Convention déclara l'enseignement obligatoire; mais, vains efforts! la France, qui se plia alors à tant de hontes, se refusa à livrer ses enfants, et, jusqu'à l'Empire, les élèves manquèrent aux écoles encore plus que les écoles aux élèves.

II

Dès que l'Église put rouvrir ses temples, elle songea à rouvrir aussi les écoles. Mais tout était à refaire, et les maîtres ne faisaient pas moins défaut que les ressources pécuniaires. Notons encore qu'on entrait alors dans cette série de guerres napoléoniennes qui, jusqu'à la chute du premier empire, devaient absorber l'attention et épuiser toutes les forces du pays. Les Frères eurent alors à peu près seuls la gloire et le mérite de rendre un peu de vie à l'enseignement. Ceux d'entre eux qui avaient survécu à la tourmente révolutionnaire s'étaient mis à enseigner là où ils se trouvaient. Bientôt ils se reconnaissent, et, se ralliant les uns aux autres, ils forment des groupes distincts dans le Nord, dans le Midi, à Paris, à Lyon, etc. Enfin, le Frère Frumence, que le pape avait nommé vicaire général de l'ordre

pendant la captivité du Frère Agathon, étant venu, en 1804, se fixer dans cette dernière ville, tous les groupes se rattachent à lui, et l'institut retrouve ainsi son centre et son unité.

Cette renaissance spontanée de l'Église et des écoles sur les ruines de la Révolution avait une importance et une signification qui ne pouvaient échapper à l'œil si clairvoyant du premier consul. Aux yeux des révolutionnaires, ces institutions réapparaissaient comme des revenants incommodes, mais Napoléon comprit que sans elles il lui était impossible de rien fonder de sérieux, et il résolut de les faire servir au triomphe de son ambition. Les circonstances s'y prêtaient à merveille.

Le futur César se voyait entouré de francs-maçons qui, après avoir tout détruit en haine du despotisme, se montraient maintenant les plus dociles courtisans de sa fortune[1]. Mais ils restaient toujours les ennemis de la religion. Pour les envoyer tous à la messe, il n'aurait eu, sans doute, qu'à dire un mot, mais leur impiété était plus utile à ses desseins. En ce qui regardait l'Église, cette hostilité du monde officiel permit au despote de parler haut dans l'affaire du Concordat et de cacher l'oppresseur sous les dehors d'un nouveau Constantin.

En matière d'enseignement, même tactique. Il comprend la nécessité de l'enseignement religieux, mais ses conseillers le repoussent. Pour répondre à leurs objections, il fait consulter les communes de France sur le rétablissement légal de l'institut des Frères. Presque toutes émettent des avis favorables. Devenu empereur, il s'adresse aux préfets et aux évêques pour en obtenir des renseignements sur la situation et les besoins de l'enseignement. Tous répondent que l'enseignement doit être basé sur la religion, et que les Frères sont, à cet égard, un des éléments les plus propres à raffermir la société. Fort de ces témoignages, il annonce au conseil d'État sa volonté de rendre l'existence légale à l'institut des Frères, et il la motive en ces termes : « On prétend que les écoles primaires tenues par les Frères pourraient introduire dans l'Université un esprit dangereux. On propose de les laisser en dehors de sa jurisprudence. Je ne conçois pas l'espèce de fanatisme dont quelques personnes sont animées contre les Frères. C'est un véritable préjugé. *Partout on me demande leur rétablissement : ce cri général démontre assez leur utilité.* La moindre chose qui puisse être demandée par les catholiques, *c'est sans doute*

[1] Les conseils du Consulat et de l'Empire et les cadres de l'armée étaient peuplés de francs-maçons. Nous trouvons sur les listes de la secte à peu près tous les noms importants de l'époque, et notamment les terroristes qui avaient survécu à l'orage. « Que désirait-elle (*la franc-maçonnerie*) ? Étendre son empire. *Elle se laissa faire sujette du despotisme pour devenir souveraine.* » (*Code des francs-maçons*, p. 183.)

l'égalité. Trente millions d'hommes demandent autant de considération que trois millions. » (8 mai 1806.) Les Frères furent légalement reconnus et leurs jeunes novices ou maîtres exemptés du service militaire. Mais, d'autre part, pour donner satisfaction à son entourage, il inscrivait en tête du décret d'institution de l'Université : « L'enseignement public, dans tout l'Empire, est *exclusivement* confié à l'Université. » C'était ce qu'avait demandé le F.·. Danton à la Convention. La doctrine des légistes avait donc porté tous ses fruits, et, quoique la religion conservât encore une place dans les écoles, elle n'y était plus chez elle, la direction des intelligences passait des mains d'un pouvoir purement moral aux mains armées d'un César. Les libéraux furent ou parurent contents : le maître avait parlé et ils avaient d'ailleurs obtenu ce qu'ils désiraient le plus : la doctrine de l'État enseignant.

Il semble qu'en prenant la direction de l'enseignement, l'administration publique et les libéraux s'engageaient par là même à s'occuper de ce grand intérêt national. Comment remplirent-ils ce devoir? En ce qui regarde l'État, nous n'avons qu'à consulter les budgets de l'instruction publique du temps. Les sommes qui y figurent jusqu'en 1833 sont si minimes qu'il ne vaut pas la peine d'en parler[1]. Les dépenses militaires sous Napoléon Ier et la libération du territoire sous la Restauration absorbèrent les ressources du Trésor. Quant aux libéraux, l'enseignement populaire était le moindre de leurs soucis : l'idée ne leur était pas encore venue d'exploiter l'école au profit de leur parti.

Cependant, dès que la paix permit à la France de s'occuper des questions intérieures, on sentit vivement le besoin de multiplier les écoles. Vingt-cinq ans de révolutions avaient tellement généralisé chez nous l'ignorance que la patrie de Bossuet et de Corneille était devenue incontestablement le pays le plus ignorant de l'Europe. De

[1] La charité publique se montra plus généreuse. Non-seulement elle faisait face aux besoins quotidiens des écoles gratuites, mais encore elle créait çà et là, en leur faveur, des fondations qui donnaient déjà, en 1863, les revenus suivants :

Pour les écoles laïques de garçons. . .	129,961	francs.
Pour les écoles laïques de filles. . . .	93,739	—
Pour les écoles de Frères.	273,118	—
Pour les écoles de Sœurs.	591,806	—

(Statistique officielle, par M. Fayet, pour 1863.)

Tous les ans, de nouvelles sommes viennent grossir ce fonds scolaire. Il y a là un progrès bien consolant pour l'avenir. Mais, il faut bien le dire, ce progrès s'arrêterait le jour où le radicalisme aurait la direction des écoles. Les chiffres qu'on vient de lire prouvent que c'est principalement aux écoles congréganistes que s'adressent les largesses du public.

toutes parts on demanda donc des maîtres, et comme les Frères des écoles chrétiennes étaient alors les seuls organisés, tous les regards se tournaient de leur côté. Nous lisons dans un rapport du ministre de l'instruction publique de 1818 : « Les conseils généraux rivalisent de zèle pour multiplier les écoles chrétiennes. » Mais comment répondre à tant de demandes? les Frères manquaient de personnel. Alors se formèrent successivement à côté d'eux d'autres ordres enseignants, qui tous inscrivirent en tête de leurs règles le principe de la gratuité. Tels furent la congrégation de Sainte-Croix, au Mans, les Frères du diocèse de Nancy, à Vézelise, les Frères de Strasbourg, les Frères de la Miséricorde, la Sainte-Famille de Belley, l'Instruction chrétienne de Saint-Gabriel, l'Instruction chrétienne de Ploërmel, les clercs de Saint-Viateur, les Petits-Frères de Marie, etc. Plus nombreuses encore furent les congrégations enseignantes de femmes. Parce que l'État n'avait rien fait pour l'instruction des filles, l'Église s'en occupa avec un zèle spécial, et, par ses soins, chaque localité importante et jusqu'aux plus humbles communes furent dotées d'écoles de Sœurs. Et veut-on savoir si toutes ces institutions furent bien accueillies? On n'a qu'à considérer leurs succès : elles manquent souvent de personnel, jamais d'élèves.

Néanmoins les congrégations ne pouvaient répondre, quel que fût leur nombre, qu'à la minime partie des besoins du pays. L'autorité religieuse s'appliqua à chercher des maîtres laïques et à les former. A la fin de la Restauration, il n'y avait pas en France une seule paroisse de quelque importance qui n'eût une école pour chaque sexe. L'enseignement avait repris vie; l'organisation manquait encore, mais l'essentiel était fait, il ne restait plus qu'à progresser.

La franc-maçonnerie, qui ne faisait rien pour l'instruction populaire, trouva naturellement que la religion faisait trop, et elle alla demander au code universitaire les moyens d'enrayer son action. Pour elle, mieux valait l'ignorance que des écoles nées au souffle du christianisme. Lacordaire et de Montalembert en firent l'expérience à leurs dépens. Quant aux Frères, on ne pouvait pas leur faire des procès, puisqu'ils avaient une existence légale. Pour se donner un prétexte de les molester, on les accusa d'ignorance : le sort des écoles semblait compromis si ces *ignorantins* n'étaient pas soumis à l'obligation du brevet.

En 1819, les Frères durent songer, en raison de la rapide extension de leur ordre, à transférer leur maison mère de Lyon à Paris. Le Frère Gerbaud, leur supérieur, s'en ouvrit au gouvernement, qui accueillit ses avances avec une faveur marquée. De son côté, l'édilité parisienne offrit son concours avec non moins d'empressement, heureuse qu'elle était d'une telle acquisition pour la cité. M. Decazes,

ministre de l'instruction publique mit à la disposition du Fr. Gerbaud l'ancien *hospice des Quarante-Vieillards*, situé au faubourg Saint-Martin[1]. Mais, pour donner satisfaction au parti révolutionnaire, qu'il tenait à ménager, il demanda en retour que les Frères se soumissent à l'obtention du brevet. Le vénérable supérieur, qui estimait le brevet à sa juste valeur, s'effraya à la pensée d'obliger des religieux à répondre sur des programmes tracés par une administration sans doctrines, pouvant être, par le fait des révolutions, aujourd'hui bienveillante, demain hostile. Il repoussa la condition. M. le ministre offrit de donner aux Frères le brevet sans examen. Nouveau refus : le digne supérieur ne voyait là qu'une transaction ridicule, bonne tout au plus à justifier le mot *ignorantin*. M. le ministre imposa alors sa volonté ; il fallut se soumettre. Les Frères déjà âgés reçurent le brevet sans examen, mais les jeunes voulurent subir les épreuves. Enfin, la loi de 1833 supprima les brevets de complaisance, et, comme le déclarait M. Guizot, le 20 avril 1872, à la *Société pour l'encouragement de l'instruction parmi les protestants*, « plusieurs congrégations enseignantes, entre autres celle des Frères de la Doctrine chrétienne, acceptèrent loyalement l'obligation d'obtenir le brevet. » Depuis ce jour, il n'y a pas un seul directeur d'écoles de Frères qui n'ait obtenu son brevet devant les commissions d'examen[2].

[1] Cet immeuble fut plus tard exproprié par le chemin de fer de l'Est, qui a construit sa gare sur son emplacement. Les Frères se transportèrent alors rue Oudinot, où nous les voyons aujourd'hui.

[2] Il n'est donc pas vrai que les Frères enseignent sans brevet, quoi qu'en dise le parti révolutionnaire. Mais cette question en amène une autre sur laquelle nous désirons appeler l'attention des amis de l'enseignement.

Il est de mode, dans la presse révolutionnaire, de nous présenter le brevet comme une garantie certaine d'un bon enseignement. Nous demandons ce que vaut cette garantie.

Il serait grandement temps que le bon sens public se rendît compte de la valeur d'un brevet de capacité. Le brevet ne fait pas le bon maître et peut également couvrir le mauvais maître.

Le hasard et la faveur aidant, il peut être obtenu par des aspirants fort peu capables. Mais, supposé que tout brevet donné soit réellement mérité, que prouve-t-il? Que le breveté possède les connaissances nécessaires pour enseigner, rien de plus. Est-ce suffisant? Évidemment non. Ce qui fait le bon maître, c'est la science pratique, l'art d'enseigner.

Or nous voyons tous les jours des savants incapables de se former à cet art. De plus, parce qu'ils sont reconnus légalement capables d'enseigner, un grand nombre de maîtres se dispensent d'étudier, oublient vite ce qu'ils ont appris et ne savent bientôt que faire lire et écrire. De là vient, en partie, que les élèves des maîtres laïques se montrent généralement, dans les concours, si inférieurs à ceux des maîtres congréganistes.

Mais le mal vient ici surtout de ce que, dans l'obtention du brevet, la valeur de la personne morale des aspirants est laissée hors de cause. Il n'est pas une admi-

III

Nous venons de rappeler l'année 1833. Cette date est le point de départ d'une ère nouvelle dans l'histoire de notre instruction publique. L'État se met enfin en devoir d'organiser l'enseignement. Son œuvre est bien imparfaite encore, bien incomplète, mais elle n'en imprime pas moins aux écoles un immense mouvement que nous devons ici constater.

M. Guizot venait de prendre le portefeuille de l'instruction publique. Partisan résolu de la doctrine de l'État enseignant, il la mit sérieusement en pratique. Il lui eût été facile de compter les écoles que l'État avait fondées, mais il trouvait sous sa main celles qui étaient nées, nous l'avons vu, au souffle de la religion. Son principal rôle consista à les reconnaître comme écoles communales, à les soumettre à l'inspection et à leur faire une part assurée au budget. En même temps, il créait dans les départements des écoles normales pour former des maîtres dignes de leurs fonctions. Au point de vue où se plaçait M. le ministre, ces mesures réalisaient un grand progrès, et tous nos éloges leur seront acquis le jour où un esprit vraiment chrétien et vraiment français animera tout notre enseignement. Nous ne savons pourquoi, les écoles de filles furent laissées hors de cause.

Cependant, sous cette impulsion, le public redoublait de zèle pour la création de nouvelles écoles et manifestait une préférence marquée pour les maîtres congréganistes. M. Guizot, juste appréciateur des services rendus par les Frères, sut, de son côté, se montrer impartial, favorable même à leur égard. Et, par une disposition vraiment providentielle, les vocations arrivèrent si nombreuses à leur Institut que, sous le seul gouvernement du Fr. Philippe, dont la mort récente a été un deuil pour les classes populaires autant que pour la congrégation, le nombre des Frères a été quintuplé. Grâce à

nistration commerciale qui n'exige des garanties de probité des employés qu'elle admet à son service.

Et la loi française admet à conduire les enfants de nos écoles, des hommes grisés d'idées révolutionnaires, par la raison qu'ils ont un brevet! Ces maîtres prouvent qu'ils sont capables et on ne leur demande pas s'ils sont dignes! Nous pourrions citer maint département où l'on compte, parmi les instituteurs, bon nombre de socialistes.

Aujourd'hui, la franc-maçonnerie et l'Internationale s'appliquent à peupler nos écoles de leurs affiliés. Le brevet leur en ouvre les portes. Et l'on persiste à n'exiger des instituteurs publics qu'un brevet de capacité!

cette affluence, le Fr. Philippe a pu ouvrir, en France ou à l'étranger, plus de huit cents nouvelles maisons, sans jamais pouvoir suffire aux demandes des populations. Il a fallu la révolution du 4 septembre pour ralentir ce prodigieux développement. En 1870, les Frères comptaient en France 940 écoles publiques, 331 écoles libres. Dans ces divers établissements, ils donnaient l'instruction à 271,518 enfants. A ce chiffre il faut ajouter 6,645 apprentis et 44,283 adultes.

Dans nos colonies, ils comptaient 37 écoles publiques et 11 écoles libres fréquentées par 7,565 enfants et 611 adultes. Soit un total de 330,622 élèves.

Les autres congrégations, quoique moins importantes, avaient suivi la même progression. Pour ne parler que des Petits-Frères de Marie, nous trouvons qu'à la même époque ils dirigeaient, en France, 444 écoles communales ou libres, où ils élevaient 61,145 enfants.

Cependant ces magnifiques développements furent entravés sous l'Empire par divers genres d'attaques que nous devons rapprocher ici du programme de nos nouvelles municipalités radicales. En 1853, M. Fortoul fait aux frères un crime de la gratuité de leur enseignement. Le Père Philippe lutta, pour sauver la gratuité, jusqu'en 1861. A cette époque M. Rouland l'obligea à recevoir dans les classes des enfants qui payaient à la mairie la rétribution scolaire.

En 1862, nouveaux griefs. M. Rouland s'est aperçu que les *ignorantins* donnaient à leurs élèves plus de connaissances que n'en avait prévu la loi de 1850. M. le ministre a trouvé là un excès de science, et il en est fort mécontent. Les Frères se défendirent pour ne pas laisser mutiler leur enseignement. De là naquit l'*enseignement secondaire spécial* dont on est si fier.

M. Duruy fut encore plus hostile, il inaugurait la persécution radicale actuelle.

Ainsi chaque ministre de Napoléon soumet les écoles du pays à ses idées personnelles, et invente contre les Frères un nouveau genre de persécution. (Voir surtout cela : *la Vie du Père Philippe*, par M. Poujoulat, p. 102 et suiv.)

En ce qui concerne les écoles de filles, nous avons dit que la loi de 1833 ne s'en était pas occupée. Mais, on l'a vu plus haut, l'Église, quoique dépouillée par la Révolution, sut trouver les moyens de les rouvrir. Voici des chiffres empruntés à la statistique officielle de ces écoles, en 1863 (Rapport de M. Fayet, déjà cité.) :

Écoles laïques communales de filles, 5,998 ; nombre des maîtresses (directrices et adjointes), 6,845 ; élèves, 317,342.

Écoles congréganistes communales de filles, 8,061 ; nombre des maîtresses (directrices et adjointes), 17,566 ; élèves, 697,195. Ces chiffres paraissent faibles, eu égard à la population de la France, mais il ne faut pas oublier qu'il y a sur toute l'étendue du territoire un nombre considérable d'écoles libres, congréganistes et autres, qui n'ont pas été comprises dans ce rapport. Nous pouvons affirmer, sans exagérer, que le nombre des filles qui fréquentent les écoles primaires en France n'est guère inférieur à celui des garçons. Pour rendre justice à la religion, nous pourrions donc demander combien on compte d'écoles, en France, qui ne soient pas nées à l'ombre d'un clocher? L'État reconnaît communales les écoles existantes, mais, jusqu'à ces derniers temps, combien en avait-il créé? Il est entré et il entre tous les jours dans les travaux de l'Église. Les radicaux nous disent néanmoins que l'Église maintient les masses dans l'ignorance. C'est calomnier la grande institutrice de l'humanité. Hé non! ce sont vos pères de 93 qui plongèrent le peuple dans l'ignorance, et c'est malgré vous que l'Église l'en a retiré!

IV

Dans nos écoles, l'œuvre de la Terreur consista à proscrire les maîtres sans s'occuper de les remplacer, et, après la tourmente, ce fut l'Église, avons-nous dit, qui, au prix des plus grands sacrifices et d'efforts persévérants, réorganisa notre enseignement. Aujourd'hui, l'œuvre de restauration est faite, et voici la révolution qui reparaît. Mais elle s'est ravisée. Si elle chasse l'Église de l'école, c'est pour en prendre elle-même possession. C'est l'histoire des frelons à l'assaut des ruches à miel. Or que veulent ici les frelons? « Notre but final est celui de Voltaire et de la Révolution française, l'anéantissement à tout jamais du catholicisme et même de l'idée chrétienne[1]. » Mais Voltaire et la Révolution ne dirigèrent leurs efforts que sur les générations formées. Ce fut une faute : il fallait révolutionner l'humanité dans sa fleur; on le comprend maintenant : « Laissez de côté la vieillesse et l'âge mûr; allez à la jeunesse, et, si c'est possible, jusqu'à l'enfance. » Et, pour ne pas effrayer les familles, on se couvrira d'un masque hypocrite « dans l'intérêt de la cause. » — « N'ayez jamais pour l'enfance un mot d'impiété ou d'impureté... Vous devez vous présenter avec toutes les apparences de

[1] *Instr. de la Vente suprême du carbonarisme*, citée en entier par M. Crétineau-Joly, dans son ouvrage, *l'Église romaine et la Révol.*, t. II, p. 82.

l'homme grave et moral[1]. » Le loup s'affublera des habits du berger.

Ces prescriptions, adressées en 1819 par la Vente suprême du carbonarisme aux loges italiennes, sont devenues depuis la règle des loges de tous les pays. Seulement elles ont paru incomplètes aux Maçons français. Ceux-ci ont pensé qu'il fallait aller aussi à la femme : « Sans elle, tous les hommes réunis ne pourront rien[2] ! » C'est le mot d'ordre dans toutes les loges.

La franc-maçonnerie française ne mit ouvertement la main à l'œuvre que sous Napoléon III. Sous la république de 1848, le F.·. Carnot, ministre, on sait comment, avait préparé, il est vrai, un programme d'enseignement où « les devoirs de l'homme, les droits du citoyen, le développement des sentiments de *liberté*, *d'égalité et de fraternité* » avaient pris la place du catéchisme, mais la loi de 1850 vint faire échec à ce beau projet. Puis survint le coup d'État, et la secte maçonnique se mit au diapason du jour. Comme sous le premier Empire, « *elle se laissa faire sujette pour devenir souveraine*[3]. » Après les théories échevelées qu'elle venait de professer, il n'était pas possible de lui donner, de suite, du moins ostensiblement, le baiser de paix. Ce baiser, elle l'attendit, tendre et obséquieuse, jusqu'en 1861. A cette époque, l'Empire reconnut cette société secrète comme une institution d'utilité publique, « animée, disait M. de Persigny dans sa circulaire du 16 octobre, d'un patriotisme qui n'a jamais fait défaut. » Et, scellant d'un sacrifice cette étrange alliance, on immola le même jour la société de Saint-Vincent de Paul. La maçonnerie put dès lors se multiplier et s'organiser tout à son aise[4].

Pour apprécier comme il doit l'être le rôle qu'elle va jouer, il faut d'abord connaître la règle de conduite qu'elle s'est tracée. Cette règle se réduit aux trois points suivants :

1° Se poser devant le public comme société de pure bienfaisance, afin de s'attirer l'estime et la confiance générales, et de se recruter plus facilement.

2° Se dire, dans les initiations, apôtre de lumière. On s'attache ainsi les initiés par l'attrait de la curiosité, mais, devant ceux-ci, la lumière fuit toujours, comme un mirage, avec le secret qui la contient.

[1] *Instr. de la Vente suprême*, etc., *ibid.*

[2] Paroles du F.·. Al. Leroy, *le Monde maçonnique*, août 1867. On sait que MM. Duruy et J. Simon se sont constamment appliqués à « aller à la femme. »

[3] *La franc-maç. dans sa véritable signification*, par le F.·. Eckert, p. 158.

[4] Le lecteur comprend, sans doute, la valeur morale de cette alliance. Du côté de l'empire, c'est l'acte d'un berger qui associe le loup à la direction du troupeau pour éviter ses surprises ; de la part de la maçonnerie, c'est la ruse du loup qui prend le rôle de Guillot pour préparer un 4 septembre quelconque.

3° Créer et soutenir, sous les noms les plus divers, des œuvres révolutionnaires, sans jamais se mettre soi-même en avant de façon à engager sa responsabilité.

Son premier moyen d'action, ce sont les banquets. Là, le verre (ils disent le canon) en main, les FF.·. développent leurs idées en toute liberté. Tant que la secte ne fut pas approuvée, ces discours ne retentissaient guère au dehors ; nous n'en entendions que de rares échos considérablement adoucis. Ainsi l'exigeait la prudence. Mais depuis que les maçons forment dans l'État « une institution d'utilité publique, » leurs journaux et leurs livres font jouir largement le monde profane de leur éloquence, et le premier venu d'entre nous n'a qu'à prendre une de leurs feuilles, notamment *le Monde maçonnique*, pour se rendre compte de leurs doctrines. Il y trouve, en terme clairs, la négation brutale de toute religion surnaturelle, et la déification de la nature et de ses passions par la morale indépendante[1].

Ce moyen de propagande n'a pas paru suffisant. La franc-maçonnerie a confié, en outre, à ses membres les plus actifs la mission de propager ses doctrines par des œuvres de leur invention. Ces œuvres, elle les patronne ouvertement ; si elles réussissent, tout est bénéfice pour la secte ; si elles échouent ou si elles tombent sous les coups de la loi, la secte est hors de cause. C'est ainsi qu'ont été fondés à son souffle, mais sans la compromettre :

1° *L'Alliance religieuse universelle*, destinée à *éclairer* spécialement l'âge mûr et les familles, et la ligue des solidaires pour les enterrements civils.

2° Les journaux : *la Libre pensée*, *la Libre conscience*, *la Morale indépendante*, etc., etc., destinés à encourager l'impiété et le libertinage qui en est la suite parmi les jeunes gens.

3° La *Ligue de l'enseignement*, destinée à combattre la religion dans les écoles[2].

Dans toutes ces œuvres, nous le répétons, la main de la franc-

[1] Ces doctrines antisociales sont aussi clairement contenues dans les rituels maçonniques.

[2] La *Ligue d'enseignement* s'applique maintenant à propager la politique radicale, comme le prouve un récent arrêté du préfet de la Somme. Il n'y a pas là déviation, mais simple évolution. Dans la discussion à laquelle l'acte du préfet de la Somme a donné lieu à la Chambre, le 13 décembre 1873, le F.·. H. Martin, vice-président de la Ligue à Paris, et M. Goblet, président du cercle supprimé à Amiens, ont-ils laissé quelque doute à cet égard? Le premier dit : « Nous n'avons pas dévié! » Et le second, parlant uniquement de son cercle : « Notre enseignement n'est pas celui de l'école, *c'est celui du citoyen.* » Nous regrettons que le gouvernement, au lieu de se borner à se défendre, n'ait pas saisi cette occasion pour mettre en évidence la nature et le but de la Ligue.

maçonnerie est évidente, mais sans mission officielle ; quand la justice y intervient, elle ne peut atteindre que des instruments : alors la secte sacrifie même de bonne grâce ses membres compromis pour se ménager les faveurs du pouvoir. Rappelons-nous les dernières années de l'empire. Alors que le pouvoir se débattait si péniblement contre l'effervescence de tant de passions écloses au souffle de la Maçonnerie, n'avons-nous pas vu M. Duruy se faire l'infatigable propagateur des idées maçonniques dans la question de l'enseignement des filles ? On n'a pas oublié non plus les conférences autorisées à cette époque dans les principaux quartiers de Paris. Là, toutes les questions de religion et de morale furent librement discutées dans un esprit tout maçonnique. Là aussi on entendit pour la première fois des femmes, de vieilles filles aigries, exposer devant un public blasé les conceptions de leur imagination en délire. Nous avons sous la main l'analyse des discours d'une de ces prêtresses de la morale indépendante, et nous ne croyons pas qu'un seul de nos libres-penseurs en renom ait quelque chose à y ajouter... Quelques hommes de sens demandèrent la permission d'ouvrir, eux aussi, des conférences : refus absolu. Le pouvoir avait jeté la religion et la morale en pâture à la révolution, pour se soustraire lui-même à ses coups, et il protégeait celle-ci l'arme au bras contre les défenseurs de la foi et de la morale.

Le 8 décembre 1869 s'ouvre à Naples un concile maçonnique pour faire échec au concile œcuménique qui s'ouvrait le même jour au Vatican. Les francs-maçons de Paris envoient à cet anti-concile un exposé de leurs doctrines, et voici textuellement ce qu'ils disent au sujet de l'enseignement : « Les libres penseurs de Paris réclament l'instruction gratuite à tous les degrés, obligatoire, laïque et *matérialiste*. Le devoir de la société est de mettre chaque individu à même de la donner à ses enfants. Considérant que l'idée de Dieu est la source et le soutien de tout despotisme et de toute iniquité[1], les libres penseurs de Paris s'engagent à travailler à l'abolition prompte et radicale du catholicisme, et à poursuivre son anéantissement *par tous les moyens*. »

Le concile de Naples sanctionne en ces termes le programme des FF.·. de Paris : « Les soussignés proclament la raison libre en face de l'autorité religieuse, l'indépendance de l'homme en face du despotisme de l'Église, l'école libre en face de l'enseignement du clergé. — Ils affirment la nécessité de l'instruction en dehors de toute intervention religieuse, la morale devant être indépendante de cette intervention. »

[1] Cette dernière affirmation fut répétée à peu près mot à mot, sous forme d'accusation capitale, le 25 mai 1871, aux otages de l'avenue d'Italie.

Le 11 juin 1870, l'assemblée générale du Grand Orient de France se prononçait pour l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. Le 4 juillet suivant, le grand maître, Babaud-Laribière, faisait part à toute la secte, par une circulaire générale, de cette décision « si chaleureusement acclamée par l'Assemblée. » Cette fois les doctrines de la maçonnerie sont officiellement affirmées.

Le 6 avril 1870, M. J. Simon portait, en termes différents, la même thèse à la tribune du Corps législatif, également au nom des « libres penseurs. » Devons-nous en conclure qu'il s'associait à toutes les fureurs de la secte? Il nous répondra sans doute qu'on peut nier la foi au nom de la raison sans s'associer aux haines barbares de la maçonnerie. Soit; il est avéré, d'ailleurs, qu'un philosophe ne coopère pas directement à des actes de barbarie. Il n'en est pas moins vrai cependant que M. J. Simon demanda « pour les religions le droit à l'outrage. » S'il ne veut pas tuer lui-même la religion, il veut du moins la livrer sans défense à la fureur des Maçons; il prépare l'œuvre; pourquoi les autres ne la feraient-ils pas?

Mais soyons conséquents : on ne s'enrôle pas chez ceux qu'on désapprouve! Pourquoi donc, le 3 juillet 1870, alors que les résolutions adoptées à Naples étaient connues de tous, M. J. Simon se faisait-il initier au *Réveil maçonnique*, Orient de Boulogne-sur-Seine? Là siégeaient déjà les principaux députés de Paris. M. J. Simon allait-il se concerter avec eux pour escompter l'avenir? On ne peut rien dire de précis à cet égard, mais consultons les faits. Deux mois après, les mêmes hommes faisaient le 4 septembre, cette œuvre si essentiellement maçonnique, et M. J. Simon escamotait pour sa part le portefeuille de l'instruction publique. On sait ce qui arriva : tandis que les Frères quittaient leurs classes, pour suivre, en qualité d'infirmiers, nos soldats sur les champs de bataille, et y succombaient même sous les balles de l'ennemi, le nouveau ministre formait à l'Hôtel de Ville une commission d'hommes et une commission de femmes avec mission d'organiser notre enseignement d'après les résolutions adoptées au concile de Naples et au Grand Orient de Paris : réforme bien singulière, certes, en ce moment, de la part de ces hommes qui ne prenaient le pouvoir, disaient-ils, que pour organiser la défense nationale.

Dans la commission des hommes, nous trouvons les Maçons les plus connus pour leurs opinions hostiles à tout enseignement religieux. Il suffit de nommer les FF.·. Carnot, Fr. Favre, Brisson, Sauvestre, Clémenceau, Mottu, etc. Le 8 octobre, ces messieurs décidèrent que l'enseignement serait libre, obligatoire au premier degré, gratuit et exclusivement laïque dans les écoles de l'État.

Nous savons qu'il existe à Paris une franc-maçonnerie de femmes.

Le F.·. Ragon, dans son *Manuel complet de la Maçonnerie d'adoption*, page 35, nous fait assister à un banquet de Maçonnes, et le F.·. Fauvety (*Grand Orient de France devant la Maçonnerie universelle*, p. 253.) nous révèle les « amusements mystérieux » auxquels on se livre « dans le temple de la Maçonnerie française.... »

Est-ce dans cette Maçonnerie qu'on alla prendre les membres de la commission des femmes? Les noms de ces dames nous disent : *Non ;* leurs doctrines auraient pu nous laisser des doutes. En effet, moins libérale et plus franchement impie que celle des hommes, la commission des dames adopta les propositions suivantes :

« Il sera établi une école publique dans chaque commune.

« Tout enseignement religieux devra en être exclu.

« L'instruction morale y sera introduite.

« Cette école sera mixte, c'est-à-dire commune aux deux sexes. »

Cette dernière proposition sent terriblement la Maçonnerie androgyne.

Nos écoles, d'où Dieu sera exclu, ne seront-elles donc qu'une sorte de vestibule de ces temples de la Maçonnerie française dont parle le F.·. Fauvety?

Après la guerre, ces dames trouvant leurs procès-verbaux trop compromettants, les firent disparaître. Il semble qu'elles auraient dû aussi se faire oublier elles-mêmes. Non, elles ne comprennent pas les choses ainsi. Madame Coignet poursuit le triomphe de ses théories dans la presse, notamment dans la *Revue des cours littéraires*, et elle a même créé, à cet effet, l'*Association pour la diffusion et la réforme de l'enseignement*, où elle montre un zèle qui ne s'est pas ralenti.

De son côté, madame de Friedberg, autre membre de la fameuse commission, a bien osé se faire nommer aux fonctions officielles les plus importantes pour nos écoles. Nous la retrouvons à la tête de l'école normale des jeunes filles de Paris. Madame de Friedberg n'avait, paraît-il, qu'un brevet de directrice des salles d'asile[1]. Par quelles considérations a-t-on cru pouvoir déroger aux règlements universitaires pour l'élever à une si haute position? L'aurait-on reconnue plus apte que personne à former des institutrices? Voudrait-on, au contraire, lui donner le moyen de faire passer ses doctrines dans les écoles publiques? Et serait-il vrai que l'enseignement qu'on donne dans son école s'éloigne le moins possible des théories de morale votées par la commission[2].

[1] On nous assure que madame de Friedberg aurait reçu depuis le brevet supérieur à la suite d'examens passés sous le manteau de la cheminée.

[2] Nous pourrions spécifier certains points de ces doctrines, mais nous nous bornerons à recommander l'école elle-même à l'attention de qui de droit.

Plusieurs autres membres de la commission des dames exercent aussi l'ensei-

Mais la franc-maçonnerie n'avait pas attendu les commissions de l'Hôtel de ville ni le 4 septembre pour coordonner ses doctrines. Dans le mystère de ses loges, elle avait donné à un de ses membres, le F.·. Roullier, mission ou permission de rédiger le catéchisme de la secte. Cet opuscule porte en titre : « *Dieu devant les sciences, ou franc-maçonnerie et religions ;* » et comme marque de fabrique : à Paris, *G.·. O.·. de France*, 16, *rue Cadet*. Si le ton est ici plus brutal, le but est toujours le même.

Le F.·. Roullier dit dans sa préface : « Le catholicisme tient en ce moment ses grandes assises sous le nom de concile œcuménique. Il est nécessaire, en raison de ces circonstances, que *notre ordre* affirme de nouveau, et plus que jamais, ses idées, ses tendances et le but auquel il aspire. »

C'était donc pendant le concile que l'auteur écrivait, et il parlait, qu'on le remarque bien, au nom de son « ordre, » qui, du reste, ne l'a pas désavoué. Il importe d'autant plus de connaître sa doctrine.

A la page 7, il dit : « Il n'y a qu'une seule substance, une seule essence, *la matière*. Là est le vrai Dieu. La matière est le seul être unique, permanent, éternel, etc. »

Page 9 : « Connaître Dieu, c'est connaître la matière et ses lois ; c'est connaître la science. »

Page 10 : « Cette connaissance de Dieu doit être scientifique. Elle ne peut être ni théologique ni métaphysique. Elle est inévitablement positive. »

Page 12, en parlant du peuple juif : « Quand l'un de ses enfants, le fils putatif de Joseph, l'enfant naturel de Marie, voulut entrer dans la société secrète dont Jean-Baptiste était le chef, après lui avoir fait subir quarante jours d'épreuve, on le transporte sur une haute montagne, et l'initiateur lui dit : « Tous ces royaumes sont à toi si tu veux nous obéir humblement et devenir en nos mains comme un cadavre. » Il refusa et fut expulsé. Saül ou saint Paul reprit la thèse juive *des prêtres et des pharisiens* après la mort du Christ. Et dès cette époque la puissance dégradante a couvert une grande partie de la terre de son ombre empoisonnée. »

Dans son chapitre II, le F.·. Roullier traite de la métaphysique, et il enveloppe dans une même réprobation « le libre examen, le pro-

gnement à Paris ou dans la banlieue. Nous trouvons, par exemple, madame Marcheff-Girard à la tête d'une institution importante de Neuilly. On prétend que plusieurs de ces institutrices n'ont pas de brevet. Une société anonyme et inconnue d'hommes du 4 septembre aurait, dit-on, pourvu ces dames d'écoles. Il y aurait là un noyau de personnel enseignant préparé en vue des éventualités de l'avenir.

testantisme, le philosophisme, le déisme et le rationalisme. » Que reste-t-il donc? Il nous le dit au chapitre III, page 22 : « Le théologisme et le métaphysicisme ont fait leur temps. Voici venir le règne du *positivisme;* l'âge d'or apparaît dans les nuées, la science est la maîtresse du monde. »

Ces doctrines furent prêchées aux ouvriers dans les clubs : c'était le prologue de la Commune, de l'incendie et des massacres. Cependant on n'avait pas osé mettre le catéchisme maçonnique entre les mains des enfants avant le 18 mars. A cette époque les circonstances parurent plus favorables, et on l'introduisit dans les écoles laïcisées, où il a été trouvé par centaines d'exemplaires après la chute de la Commune. Étonnez-vous ensuite de ce fait sans précédent dans l'histoire de nos révolutions, qu'il y ait eu un nombre vraiment prodigieux de tout jeunes enfants compromis dans les massacres et les incendies de mai. Les conseils de guerre de Versailles ont eu à juger 511 de ces précoces criminels : leur âge variait de huit à seize ans. A quoi donc faut-il attribuer cette précocité effrayante? Est-ce à l'ignorance? Non : 287 de ces malheureux enfants savaient bien lire et écrire, et 121 seulement n'avaient reçu aucune instruction. Proportions gardées, il y avait peut-être autant d'ignorants sous le drapeau de Charette. La justice militaire déclara hautement qu'on ne pouvait expliquer tant de perversité chez ces imberbes que par leur ignorance absolue des principes de la foi et de la morale religieuse[1].

Rappelons encore la *Société pour l'instruction élémentaire*, dirigée par les F.·. Alb. Le Roy et André Rousselle. Ces messieurs attirent dans leurs réunions, par des récompenses, les élèves des institutions libres de Paris pour leur prêcher toutes les négations du naturalisme. Citons enfin la *Bibliothèque morale* de MM. Jean Macé, Stahl, Verne, etc., où l'on distille la morale naturelle sous les formes les plus séduisantes, et nous aurons montré que la franc-maçonnerie n'a négligé aucun moyen de propagande irréligieuse auprès de nos jeunes générations.

V

Formuler l'athéisme en corps de doctrine et arrêter un mode uniforme d'enseignement, c'est assurément faire un grand pas dans la voie révolutionnaire, et soyons sûrs que les efforts que nous venons de raconter ne seront pas perdus si nous sommes destinés à subir

[1] Nous empruntons la plupart des faits contenus dans ce chapitre à M. le comte de Germiny. (*Bulletin de la Société générale d'éducation,* 1872, nos 5 et 6.)

de nouveaux bouleversements. Cependant, pour introduire la doctrine maçonnique dans les écoles, faut-il encore avoir un personnel disposé à l'enseigner. Or ce n'est pas chose facile, même sous le régime le plus révolutionnaire. On espère que les écoles normales de M. J. Simon fourniront sous peu une partie de ce personnel.

Mais que peut-on attendre des maîtres qui viendraient d'ailleurs ou qui ouvriraient des écoles libres ? Madame Coignet se défie de tout ce qui ne sortirait pas des écoles normales, et, avec ce radicalisme de sectaire qui la distingue, elle déclara, au sein de la commission, que la liberté d'enseignement, bonne en principe, est détestable en pratique, et qu'il ne faut pas parler de la reconnaître, jusqu'à ce qu'on ait formé des générations selon les idées de la commission.

Que faire, d'autre part, du personnel actuel des écoles ? Si l'on n'avait devant soi que les maîtres laïques, il suffirait de leur dicter des ordres. Sans doute la plupart de ces maîtres se prêteraient difficilement à élever des enfants en dehors de toute religion ; toutefois ils ne sont que les organes passifs de l'administration ; la maçonnerie ne les considère pas autrement. On casserait les plus intraitables et les autres se soumettraient.

Mais on a aussi des maîtres et des maîtresses congréganistes ! Voilà le difficile. En eux, profession, costume, tout parle de Dieu, de ce grand proscrit de la Maçonnerie. De plus, ils se donnent pour mission spéciale d'enseigner la religion aux enfants, et il ne faut pas leur parler de transiger sur ce point. Il ne reste donc qu'à les faire disparaître.

Les motifs qu'on invoque pour justifier cette suppression sont toujours les mêmes. Ils ont été cent fois réfutés et nous les avons énumérés ici même, dans un premier travail. Nous n'y reviendrons pas. Rappelons seulement une fois de plus que les maîtres congréganistes sont juste le contraire de ce que disent leurs ennemis : des citoyens qui comprennent et savent pratiquer tous les devoirs du patriotisme ; toutes les vertus de l'homme privé. A cet égard, nous souhaitons à ceux qui les calomnient de les imiter.

Quant au reproche d'ignorance, plusieurs Frères ont proposé à leurs détracteurs d'entrer en lutte avec eux sur toutes les branches de l'enseignement. Pourquoi donc ce défi n'est-il pas accepté ? Mais dans un maître, l'affaire importante à connaître est moins son savoir personnel que le savoir qu'il donne à ses élèves. Et ici nous avons la base la plus certaine d'appréciation : les concours.

A Paris, de 1848 à 1871 inclusivement, 975 bourses ont été mises au concours entre toutes les écoles municipales de garçons. Les élèves des Frères en ont obtenu 802, n'en laissant que 173 à leurs émules des écoles laïques.

En 1872 et 1873, on porte le nombre des écoles laïques à 74, tandis que celui des écoles des Frères reste stationnaire à 54. En 1872, les Frères présentent au concours 166 élèves et les laïques 201. Sont déclarés admissibles aux bourses : 96 élèves congréganistes et 57 élèves laïques. Dans les vingt premiers classés, nous trouvons 16 élèves des Frères et 4 élèves des laïques, aux numéros 2, 12, 16 et 19.

En 1873, élèves présentés : du côté des Frères, 238 ; du côté des laïques, 269. Élèves admis : du côté des Frères, 109 ; du côté des laïques, 56. Sur les vingt premiers numéros, 16 sont obtenus par les élèves des Frères et 4 par leurs concurrents, savoir : 1, 3, 12 et 20.

En 1874, les laïques dirigent 78 écoles ; les Frères n'en ont toujours que 54. Au concours annuel pour l'obtention des bourses, les laïques présentent 233 élèves, sur lesquels 48 sont déclarés admissibles. Les Frères en présentent 272 et en font admettre 137. Sur les vingt premiers, les laïques n'en comptent qu'un, avec le numéro 5. Nous croyons savoir que l'honorable M. Gréard a eu l'occasion de comparer les épreuves écrites de ces vingt élèves avec des travaux similaires, en plusieurs pays étrangers, et qu'il n'a pas eu à rougir des résultats.

Ainsi, nous pouvons dire des Frères ce qu'un poëte bien connu a dit de « l'astre éclatant de l'univers. » Tandis que des barbares poussaient contre eux « d'insolentes clameurs, »

Ceux-ci, « poursuivant leur carrière,
Versaient des torrents de lumière, »
A côté des « blasphémateurs. »

Au mois de juin 1873 eut lieu, également à Paris, un concours de dessin entre les élèves de 24 écoles laïques et de 8 écoles de Frères. En voici le résultat : *Estampe*, 4 prix. Tous furent décernés aux élèves des Frères. *Bosse*, 3 prix. Le premier *ex æquo* aux Frères et à l'école laïque de la rue d'Aligre, et les deux autres aux Frères.

Si de Paris nous passons en province, nous constatons partout les mêmes résultats. Nous en avons les preuves sous la main, mais les limites de ce travail ne nous permettent pas de les donner : elles formeraient un volume. Nous y relèverons seulement le fait suivant, bien significatif. Dans plusieurs localités, les maîtres laïques refusent de prendre part aux concours, déclarant la concurrence impossible.

Que dire encore de ce qui s'est passé à l'Exposition de Vienne. Il est avéré aujourd'hui que le jury d'examen avait décidé que la plus haute récompense était due aux travaux de dessin et de géographie des Frères de Paris. C'était une sorte de revanche que nous prenions,

dans le beau domaine des arts, sur nos vainqueurs. Mais des haines plus fortes que le patriotisme en auraient décidé autrement.

Comme dernier argument nous dirons aux esprits sérieux :

Tous les ans un certain nombre de jeunes Frères quittent l'Institut pour rentrer dans le monde. Ne se sentant pas propres à la vie religieuse il est tout naturel qu'ils se retirent. Veut-on savoir ce qu'ils deviennent? la plupart, du moins à Paris, aspirent encore à l'enseignement. Sans pouvoir en faire des religieux, l'Institut a réussi à leur donner l'amour et le goût de leurs rudes fonctions.

Mais si la robe du Frère cachait toute l'ignorance que l'on dit, où ceux qui la quittent trouveraient-ils à enseigner? Partout où l'on sait ce qu'exige l'enseignement on les repousserait comme incapables. Cependant nous les voyons fort nombreux dans les écoles laïques de la Seine : ils forment au moins le tiers et à coup sûr la meilleure partie du personnel laïque de nos écoles de garçons. Peut-on supposer que l'administration les a admis sans les connaître? Mais elle les avait vus à l'œuvre dans les écoles congréganistes pendant des années. Dira-t-on que MM. J. Simon et Gréard, car il est inutile de taire ici leurs noms, n'étaient pas compétents pour les juger ou qu'ils ont trahi les intérêts de l'instruction? Autant vaudrait en faire tout de suite d'affreux réactionnaires et des *cléricaux*. C'est insensé.

Non, ces honorables fonctionnaires n'ont pas à faire leurs preuves de compétence et de zèle pour l'enseignement, tel du moins qu'ils le comprennent, et s'ils y ont admis des ex-Frères après les avoir vus dans l'accomplissement de leurs fonctions classiques, c'est qu'ils leurs reconnaissaient la capacité et les autres qualités qui font les bons maîtres.

Concluons. Ce n'est pas l'ignorant qu'on persécute dans le Frère, c'est sa profession religieuse et son habit.

Les congrégations enseignantes de femmes doivent également disparaître de nos écoles.

La franc-maçonnerie trouve les religieuses encore plus ignorantes que les Frères; elle leur reconnaît même un talent spécial pour « abêtir les jeunes filles. » Et cependant, faute de documents précis, on a peu vengé jusqu'ici ces congrégations de tant d'insultes.

En ce qui concerne les écoles de filles de Paris, notre expérience personnelle, basée sur une observation longue et minutieuse des faits, nous permet d'affirmer les points suivants :

Les écoles de Sœurs, à Paris, sont, dans leur ensemble, à la hauteur des écoles des Frères sous tous les rapports. Il suffit, pour s'en convaincre, d'assister aux examens de fin d'année. Il y a cependant beaucoup moins de différence entre leurs classes et celles de maî-

tresses laïques qu'entre les écoles des frères et celles de leurs concurrents. Cela s'explique par la piété et le dévouement vraiment admirables d'un grand nombre de maîtresses laïques. Grâce à ce double levier, ces maîtresses tiennent fort bien leur classe, suivent les Sœurs de près et les égalent même aux examens. Qu'on le sache bien, si nos maîtres laïques sont relativement si inférieurs, c'est que ce levier manque à un trop grand nombre d'entre eux.

Si de Paris nous passons en province, nous avons d'abord pour nous guider la statistique officielle de l'instruction primaire pour 1863, dressée par ordre et sous les yeux de M. Duruy. Nous y lisons, comme nous l'avons déjà dit plus haut, qu'à cette époque il y avait en France 8061 écoles communales de Sœurs, donnant l'instruction à 697,195 élèves, contre 5,998 écoles laïques, élevant 317,342 jeunes filles. Il ressort évidemment de ces chiffres que les populations préfèrent les Sœurs aux maîtresses laïques : c'est ce que tout le monde sait d'ailleurs. Si les Sœurs étaient, en général, aussi incapables qu'on le prétend, jouiraient-elles de tant de sympathies ? « Le peuple, nous dit-on, ne comprend rien à l'enseignement et il a un fétichisme pour l'habit religieux ! » Nous répondrons à notre tour : Est-ce que, de leur côté, les ennemis des congréganistes n'auraient pas un fétichisme tout contraire ? et devons-nous croire que les pères et les mères savent moins ce qu'il faut à leurs enfants que les libres penseurs plus ou moins usés qui ont appris à penser au quartier Latin ou dans les mystères des temples maçonniques ? Au surplus, la même statistique établit hautement que les écoles dirigées par des religieuses sont généralement mieux tenues que celles de leurs concurrentes laïques. Pour ceux qui ne font pas de M. Duruy un clérical, ce document ne saurait assurément manquer de valeur.

Nous trouvons encore une preuve incontestable de nos affirmations dans la liste des récompenses décernées aux écoles primaires de filles à l'exposition de 1867. Sans compter les cours normaux et d'adultes, 180 écoles primaires de filles furent récompensées, savoir : 112 écoles de Sœurs et 68 institutions laïques. Les notes obtenues se répartissent ainsi :

Excellent	à 60	écoles de Sœurs	et à 35	écoles laïques ;
Très-bien	à 16	—	et à 7	—
Bien	à 36	—	et à 26	—

Que le fameux argument tiré des lettres d'obédience, qui n'est guère du reste aujourd'hui qu'une calomnie, aille donc rejoindre au panier ses pareils, qui ne provoquent que le rire des hommes sérieux.

Après avoir rendu un hommage si mérité aux congrégations enseignantes, l'impartialité nous fait un devoir de noter ici quelques observations qui nous ont été faites à leur sujet.

On nous écrit de divers côtés que certains maîtres et maîtresses congréganistes ne font pas à la religion toute la part qui lui revient dans un bon enseignement. Ici, on affirme simplement le fait. Là, on l'explique par l'effet des inspections et des programmes. Obligés de subir les mêmes inspections que les laïques, et, par conséquent, de suivre les programmes de l'administration, programmes trop chargés, et où la religion ne figure, en quelque sorte, que pour la forme, les congréganistes se laisseraient peu à peu aller dans la voie du réalisme où se perd notre enseignement officiel. Ailleurs, enfin, on voit dans cette déviation des congréganistes un résultat des concours. Les congrégations savent que leurs élèves seront toujours en état de lutter avec ceux des laïques sur les questions de religion, et elles s'appliqueraient trop exclusivement à les fortifier sur les autres matières, où leurs rivaux sont plus à redouter. Au fond, les deux explications n'en font qu'une.

En quoi ces critiques seraient-elles fondées? Assurément les congrégations sont à même de le savoir mieux que nos correspondants, et, s'il pouvait être à propos d'appeler leur attention sur ce grave sujet, il est pour nous hors de doute que des personnes qui ont voué leur vie entière à la religion et aux âmes ne sauraient se faire longtemps illusion sur ce qu'elles doivent à ces grands intérêts.

Pour nous, nous dirons seulement ceci : Il n'est que trop vrai que l'administration, peut-être sans bien s'en rendre compte, dirige l'instruction dans la voie d'un réalisme gros de dangers. Dieu a suscité les congrégations pour réagir contre ces tendances, et certainement elles voudront rester toujours fidèles à leur mission. Par là, elles rendront service à la société au moins autant qu'à la religion.

VI

« Guerre à Dieu et aux écoles congréganistes ! » Tel était donc, dans les dernières années de l'empire, le mot de passe des sociétés secrètes. Ces sociétés avaient-elles tracé d'avance leur ligne de conduite à leurs adeptes dans tout le pays? Les événements nous autorisent à le croire. En effet, à la nouvelle du désastre de Sedan, tandis que s'installait à Paris le gouvernement de la Défense, par les mêmes procédés et avec un égal mépris de tout droit, des commissions

municipales s'imposaient aux populations de nos cités, et partout c'étaient les mêmes hommes, animés des mêmes passions. L'ennemi envahissait rapidement le pays, et ces hommes tournaient leurs efforts contre les écoles congréganistes. Là était leur ennemi. Et ils allaient si vite en besogne qu'ils embarrassaient le pouvoir central. Celui-ci partageait bien leurs vues, mais il se croyait tenu d'user de quelque légalité. Ainsi, à Paris, le citoyen Mottu fut désavoué par M. J. Simon, et, en province, M. Crémieux, consulté sur une délibération de la municipalité de Saint-Étienne qui proscrivait tout enseignement religieux dans les écoles, écrivait le 14 octobre 1870 au préfet de la Loire : « Les intentions du gouvernement, à cet égard, sont parfaitement connues par les déclarations solennelles de mon collègue de l'instruction publique. Toutes nos sympathies sont acquises à l'enseignement laïque, et le conseil municipal de Saint-Étienne voudra attendre de la loi la satisfaction de ses désirs. » (Compte rendu de M. Silvy. Annexe nº 10.) Dans cette persécution, du 4 septembre au 31 décembre 1870, 232 écoles communales furent fermées. Mais, sur ce nombre, 47 ayant été rouvertes comme écoles libres avec les mêmes maîtres, 185 directeurs et 410 adjoints congréganistes perdirent seuls leur position. (Même Compte rendu.) D'autres écoles subirent le même sort en 1871, mais nous n'en connaissons pas le nombre.

Après la paix, le gouvernement de l'Assemblée s'appliqua à réparer les folies des municipalités. Cédant à l'opinion publique et à d'autres motifs qu'il est inutile d'énumérer ici, M. J. Simon se fit le médecin d'un mal qu'il avait lui-même tant contribué à faire naître. Cependant ce mal, fait en quelques mois, n'a été réparé que lentement et difficilement. Au 1er janvier 1873, les Frères attendaient encore, en France ou dans les colonies, la restitution de 18 écoles communales comprenant 43 classes. Ils avaient, en outre, dans leurs écoles d'apprentis et d'adultes, 7,776 élèves de moins qu'en 1869. De leur côté, les *Frères de Marie* avaient perdu 15 écoles communales.

En présence de ces haines farouches, on peut se demander si les persécuteurs ne cèdent pas à des convictions erronées, sans doute, mais assez sincères pour diminuer leur culpabilité. Sans vouloir leur appliquer d'une manière absolue le proverbe si connu, *ab uno disce omnes*, nous répondrons par le fait suivant.

L'honorable M. Arrazat, député de l'Hérault, mange du Frère avec un sans-façon qui ne sait pas rester toujours prudent, et ses victimes ont même dû une fois demander à la justice raison de ses attaques. Au cours du débat, leur avocat, M. Chopin d'Arnouville, nous a appris que M. Arrazat avait fait élever son fils chez les Frères

de Lodève[1]. Or il fut si satisfait des soins donnés à cet enfant, qu'il voulut, en le retirant, laisser à l'institution de Lodève un témoignage permanent de sa reconnaissance. Il offrit donc, à la chapelle de l'établissement, des vitraux qui en sont encore le plus bel ornement. Que s'est-il passé depuis ? M. Arrazat n'a plus eu de rapports avec les Frères, mais il en a eu avec le parti radical, qui l'a poussé à la Chambre. Qu'on nous dise, d'ailleurs, où, quand et comment nos radicaux ont trouvé les Frères en défaut? Les uns, comme M. Arrazat, n'en ont reçu que des bienfaits ; les autres n'ont jamais connu d'eux que le costume qu'ils portent.

Nous n'avons pas à nous étendre davantage sur ce que les Frères ont eu à souffrir dans cette honteuse persécution : les détails en sont connus. Plaçons-nous maintenant à un autre point de vue où nous voudrions appeler d'une manière spéciale l'attention de nos législateurs. Nous voulons parler du mépris des persécuteurs pour la volonté des familles et pour les intérêts du budget.

Les radicaux, on le sait, ne reconnaissent d'autre autorité, d'autre souveraineté que celle du peuple dont ils se disent les seuls interprètes. Mais pour eux le peuple ne se compose que de ceux qui pensent comme eux ou qui consentent à les servir ; les autres ne sont que des ilotes, la partie corvéable de la nation.

Voilà l'explication de ce que nous allons rappeler :

Avant le 4 septembre, les Frères des écoles chrétiennes comptaient dans leurs écoles communales, libres, d'adultes et d'apprentis, tant en France que dans les colonies, un total de 330,622 élèves, et les Frères de Marie, 61,145. (Nous ne connaissons pas le chiffre des autres congrégations.) Partout, les uns et les autres étaient obligés de refuser d'innombrables demandes, faute de local et de personnel. Il y a là une preuve bien évidente de la volonté des familles à l'endroit de l'enseignement congréganiste. Chasser les congréganistes de leurs classes par la force des baïonnettes, comme on le fit, c'était donc aller contre la volonté bien connue des parents. Ceux-ci eurent aussitôt recours, en bien des localités, au pétitionnement, et le nombre des signatures fut immense. Dans un village des plus radicaux de la Bourgogne, qui comptait environ 800 électeurs, plus de 650 de ces derniers souscrivirent en faveur des Frères. A Lyon, le 18 octobre 1870, une pétition demandant le maintien des congréganistes, avait déjà réuni plus de 6,000 signatures. Quelques jours après, pour achever de faire la lumière, la société si connue d'*instruction primaire* faisait une enquête dans les quartiers groléens sur les

[1] En sortant de l'école des Frères le jeune Arrazat alla faire ses études littéraires au collége des jésuites de Saint-Affrique.

dispositions de la population touchant la question des écoles. Sur 300 familles consultées, 7 à la Guillotière et une seule à la Croix-Rousse se prononcèrent en faveur de la municipalité, contre les maîtres congréganistes.

« Il ne faut voir là que l'influence du clergé, » nous dit la Maçonnerie.

Nous demandons, nous, si le radicalisme n'a pas aussi son influence, et une influence qui, dans le cas présent, dispose, nous le verrons, de toutes les ressources de la force et de la séduction?

Voyant leur volonté méconnue, les populations demandèrent aux maîtres expulsés de s'établir comme maîtres libres, et purent ainsi les conserver malgré les colères et les menaces de leurs ennemis. Le tableau suivant, où nous ne faisons figurer qu'un petit nombre de localités connues, va nous dire de quel côté étaient les masses dans cette lutte.

	ÉCOLES COMMUNALES DES FRÈRES AVANT LE 4 SEPTEMBRE.	ÉCOLES LIBRES DES FRÈRES APRÈS LE 4 SEPTEMBRE.	ÉCOLES DE FRÈRES CONVERTIES OU ÉCOLES LAÏQUES.
	élèves.	élèves.	élèves.
Chambéry.	800	518	300
Clermont-Ferrand. . .	1,042	1,043	80
Levallois-Perret. . . .	420	333	320
Limoges.	1,680	550	500
Lodève	315	300	70
Perpignan.	872	436	600
Saint-Étienne.	2,969	2,606	1,500[1]
Toulouse.	3,542	3,103	612
Narbonne	425	380	250
— (adultes). . .	150	»	14
Lyon	9,629	5,040	1,890[2]
Totaux.	21,844	14,309	6,136

Ainsi, dans ces villes réunies, les menaces, les promesses et autres moyens de corruption dont usaient les municipalités ne purent

[1] Pendant l'absence momentanée des Frères. Au retour de ceux-ci, les classes laïques furent à peu près désertes.

[2] Une lettre fort connue du préfet du Rhône constate, qu'à Lyon, le nombre des enfants pauvres (garçons et filles) qui repoussèrent l'enseignement laïque fut de 11,000.

faire entrer dans les écoles *laïcisées* que 6,136 élèves, tandis que 14,309 restaient fidèles aux Frères. Si l'on veut savoir le chiffre total des pertes subies par l'Institut du bienheureux de la Salle, abstraction faite des écoles d'adultes et d'apprentis, le voici : Au 1er janvier 1870, les Frères comptaient dans leurs écoles primaires publiques de France et des colonies 220,032 enfants. Au 1er janvier 1873 ils en avaient 211,119. Différence en moins, 8,913.

Mais, dans cette lutte, se signala entre tous le conseil municipal de Touille, simple village de la Haute-Garonne. Ce brave conseil chassa les Frères de son école, comme ses pareils, au nom de la volonté populaire. Les habitants établirent les pauvres persécutés dans une propriété privée où, de suite, tous leurs élèves (130) les suivirent. L'instituteur laïque, nommé à leur place, prit possession de la maison d'école; mais, en fait d'élèves, il compta juste 0. Il fut maintenu quand même, et toucha un traitement de 700 francs. Si, du moins, on avait donné cette place à un invalide! A Alger, les sœurs, chassées de leurs écoles, se retirèrent dans une vieille prison que leur céda le Génie. Plus de 1,500 enfants les y suivirent, laissant à peu près vides les salles où s'installaient les maîtresses laïques.

Quand, plus tard, le gouvernement, pour mettre fin à tant de scandales, a voulu réintégrer les congréganistes dans les écoles, les municipalités s'y sont opposées de tout leur pouvoir et ont refusé tout traitement aux maîtres rétablis, sous prétexte que leurs écoles ne pouvaient pas être considérées comme communales. On sait ce qui s'est passé à Lyon, à Toulouse, et en général dans toutes les localités où domine le radicalisme : il a fallu inscrire d'office, au budget, le traitement des congréganistes.

Les radicaux, nous l'avons dit, ont peu d'enfants, et il leur en coûte d'autant moins de faire de l'arbitraire en matière d'enseignement. Nous devons montrer maintenant qu'ils ne sont guère plus scrupuleux en matière de finances. Et cela se comprend : le budget dont ils disposent ne leur coûte rien ou presque rien. On a calculé que les vingt-cinq membres dont se composait l'ancien conseil municipal de Lyon ne payaient pas, tous ensemble, 1,200 francs d'impositions, moins que ne recevait chacun de ces citoyens pour ses jetons de présence.

A Toulouse, les Frères coûtaient à la ville 36,000 francs. La municipalité qui les chassa a dépensé, en 1873, dans ses écoles à moitié vides, 244,000 francs. C'est le chiffre officiel de son budget. Il serait curieux de savoir combien payaient d'impositions les membres de ce conseil.

Il serait bien plus curieux encore de savoir combien payent dans

leur ensemble les radicaux de notre nouvelle municipalité qui vont disposer d'un budget de près de 220,000,000. Plusieurs ne payent rien du tout; ils ont même besoin pour vivre de toucher un traitement, et l'on sait qu'ils se sont fait donner mission par leurs dociles électeurs de se le voter eux-mêmes.

— Mais la loi s'y oppose, leur direz-vous.

— Nous ferons changer la loi.

— Mais le budget manque de fonds.

— Nous en prendrons dans la bourse des riches; notre programme est :

« Suppression de l'impôt indirect, impôt unique sur la fortune acquise. »

— Dans ce cas le budget ne doit être administré que par les riches.

— Nous voulons au contraire qu'il ne soit administré que par les représentants du radicalisme et dans son intérêt. En ce qui regarde l'enseignement, par exemple, il nous faut absolument former les nouvelles générations selon nos idées. Les congréganistes nous font obstacle, nous les repoussons, et nous voulons l'enseignement obligatoire, laïque et graduit, quel qu'en soit le prix.

— Cet enseignement va ruiner le budget.

— Que nous importe; encore une fois les riches payeront.

Voilà ce qu'on a fait entendre au peuple. Pauvre peuple qui ne voit pas qu'en attendant l'impôt unique sur la richesse, c'est lui qui souffre le plus des folies budgétaires de ses exploiteurs.

Nous verrons tout à l'heure ce que nous coûtent les écoles de Paris ; restons ici à un point de vue plus général. D'après la statistique officielle dont nous avons déjà parlé, en 1863 le prix moyen de l'enseignement primaire était, par an et par enfant :

Dans nos écoles laïques. . . .	Garçons.	14 fr.	38 c.
	Filles. .	10	39
Dans nos écoles congréganistes.	Garçons.	10	64
	Filles. .	8	77

Pareille statistique n'existe pas pour ces dernières années. Nous avons essayé d'y suppléer en faisant le relevé des prix de l'enseignement dans 396 écoles, savoir : 244 écoles congréganistes et 146 écoles laïques, prises les unes et les autres sur les points les plus divers du pays.

En 1873, chaque élève coûte, en moyenne, dans ces écoles : chez les Frères, 13 fr. 90 c., et chez les laïques, 39 fr. 31 c.; trois fois plus. N'oublions pas, d'ailleurs, que la plupart des écoles des Frères, qui figurent dans ce calcul, sont entretenues par souscription, et ne coûtent rien ou très-peu au budget. Voici un aperçu fort instructif

des différences qui existent à cet égard, en certaines villes, entre les écoles de Frères et celles des municipalités. Chaque enfant coûte par an :

	CHEZ LES FRÈRES.	CHEZ LES LAÏQUES.
	fr. c.	fr. c.
à Milianah (Algérie)	38,00	92,00
à Mirepoix (Ariége)	17,96	54,35
à Toulouse (Haute-Garonne)	11,00	75,00
à Lunel (Hérault)	14,50	60,00
à Valence (Isère)	12,15	50,00
à Saint-Amour (Jura)	17,21	135,23
à Nérac (Lot-et-Garonne)	15,00	90,00
à Puylaurens (Tarn)	10,00	100,00
à Brassac (Tarn)	17,10	57,40
à Pierrefeu (Var)	12,00	71,10
à Pertuis (Vaucluse)	25,00	96,00
au Havre (Seine-Inférieure)	16,17	61,64

La gratuité des écoles radicales pourrait déjà paraître un peu trop chère, à ne prendre que les chiffres que nous venons de donner. Et cependant ce n'est pas tout : ces chiffres ne disent que ce que coûtent les maîtres. Or il faut aussi peupler les classes : on veut y attirer tous les enfants, et la propagande ne se fait pas pour rien. A Lyon, on établit cette fête des écoles qui fit scandale, et pour la rendre splendide la municipalité vote d'enthousiasme une dépense de 26,000 francs. Un peu plus tard, elle consacre avec le même entrain 15,000 francs à habiller les enfants des écoles laïques.

A Paris, on n'est guère moins généreux. Toutes les écoles publiques, soit laïques, soit congréganistes, participent, il est vrai, aux largesses municipales, en attendant qu'on puisse éliminer Frères et Sœurs; mais le système n'en est pas moins un abus. On ne se contente pas de la gratuité absolue de l'enseignement, on y ajouta, il y a deux ans, la gratuité de toutes les fournitures classiques, sans exception : livres, papier, etc. On donne, tous les trois mois et à la fin de l'année, des prix d'une valeur telle que les institutions libres ne peuvent rien offrir de pareil. On met, depuis vingt-cinq ans, au concours, des bourses aux écoles du second degré. Maintenant le nombre de ces bourses est de 80 chaque année. Sur tout cela, passons si l'on veut. Mais voici qui est plus grave : on avait voté aussi de nombreuses bourses d'apprentissage en faveur des enfants pauvres, mais parents et enfants les ont dédaignées comme une au-

mône humiliante. Qu'a fait alors la municipalité? Dans les temps difficiles que nous traversons, où tous les jours il faut surélever et multiplier les impôts, il y avait là une économie bien naturelle, et dont personne n'aurait souffert. Non, on a converti ces bourses en primes d'argent qu'on met au concours dans les écoles.

« Le préfet de la Seine, etc.

« Vu, etc.

« Art. 1er. Les bourses d'apprentissage sont supprimées.

« Art. 2. Il est créé des livrets de caisse d'épargne d'une valeur de 100 à 150 francs, en faveur des élèves des écoles primaires communales de garçons et de filles.

« Art. 11. Le préfet de la Seine attribue les livrets.

« Paris, le 26 juin 1872.

« *Signé*, Léon Say. »

Cette dépense s'éleva, en 1872, à 139,000 francs, et elle grossit d'année en année comme la boule de neige. Au budget de 1874, elle est portée à 250,000 francs. D'un trait de plume, on sacrifie ainsi des sommes considérables. Et cet argent, voté d'abord en faveur des familles pauvres, à qui va-t-il maintenant? Il va aux plus intelligents et aux moins besoigneux de nos enfants, à ceux, par conséquent, qui en auraient le moins besoin. Les enfants des familles pauvres, quittant les classes trop tôt pour arriver aux concours, laissent ces livrets à leurs camarades plus aisés, qui peuvent consacrer plus d'années à leur instruction. Parmi les heureux vainqueurs des trois concours qui ont déjà eu lieu, nous en connaissons plusieurs à qui leurs parents ont promis d'avance, et donné ensuite en argent, la valeur du livret obtenu. Ce fait en dit plus que tous nos raisonnements : il nous prouve non-seulement que l'argent des contribuables est donné à des familles qui n'en ont pas besoin, mais encore que la classe devient l'objet d'une spéculation qu'il serait difficile de justifier. Les parents qui peuvent se passer du travail de leurs enfants, laissent ceux-ci en classe jusqu'à ce qu'ils aient obtenu un livret. Il arrive ainsi qu'un assez grand nombre de jeunes filles restent dans nos écoles primaires, quoiqu'elles aient déjà obtenu le certificat d'études, jusqu'à quinze et seize ans, occupant une place qui ne semble due qu'à des enfants. Néanmoins ce n'est pas là le plus grand inconvénient. Ces jeunes filles sont bientôt des demi-savantes, les précieuses ridicules de la démocratie. Elles connaissent la géographie, l'histoire, la musique, chantent des motifs d'opéra[1], etc.

[1] La musique est fort bien organisée dans les écoles primaires de Paris. On y

Et comme travaux de femmes, elles savent un peu coudre, mais elles ignorent la manière de tenir un modeste ménage et n'aiment guère à l'apprendre. Elles aspirent presque toutes à l'enseignement. On nous assure que l'honorable directeur des écoles aurait en ce moment, dans ses cartons, d'innombrables demandes d'emploi d'institutrices. Il lui est naturellement impossible d'y faire droit. Nos jeunes déclassées ne veulent cependant pas rentrer dans leur sphère en épousant de simples ouvriers. Dès lors, sans profession, sans fortune, accessibles à toutes les séductions, la plupart ne tardent pas à être entraînées sur la voie facile et glissante que vous savez.

Que faut-il penser, d'autre part, du luxe des nouvelles constructions scolaires? Sous le louable prétexte de multiplier les écoles, on se livre à des abus insensés. On veut loger nos enfants dans des palais magnifiques, et là où 200,000 francs suffiraient à une installation irréprochable, on dépense des millions. Il y a, par exemple, rue Baudricourt, un groupe scolaire qui a coûté 701,000 francs non compris le terrain ni le mobilier, et où l'on ne compte pas, asile compris, 800 enfants. Tout près de là, place Jeanne-d'Arc, les anciennes écoles, qui n'ont pas coûté en tout plus de 400,000 francs, reçoivent environ 1,800 enfants, et méritent d'être rangées parmi les meilleurs établissements de Paris.

On nous répond : « Nous construisons des écoles magnifiques, afin que les enfants s'y plaisent. » Soit, mais vous allez trop loin : les enfants ne vous demandent que du bien-être, et vous les habituez à un luxe qu'ils ne trouveront jamais chez eux. Vous leur faites ainsi concevoir du dégoût et du mépris pour le pauvre foyer de leur famille, et au sortir de l'école ils se feront difficilement à leur condition. Vous préparez peut-être les révolutionnaires de l'avenir. Et cependant, permettez-nous d'ajouter ceci : à côté de vos monuments scolaires, on voit encore des ruines de nos révolutions passées. Avant de faire des réparations, il faut payer les impôts, qui grossissent chaque jour.

Mais disons le fin mot des prodigalités municipales que nous venons d'énumérer : on veut tuer l'enseignement libre, afin de pla-

consacre trois heures par semaine. Si nos enfants ne puisaient pas là un goût trop prononcé pour les spectacles et pour ces concerts publics qui sont aujourd'hui un des fléaux de Paris, nous n'aurions qu'à approuver cet enseignement. Notons cependant qu'il coûte, par an, 124,000 francs. Nous allions un jour dans une classe demander des renseignements sur l'étude du dessin. De dessin, point; mais on y chantait un chœur de *la Dame blanche* : l'agréable allait bien, l'utile n'était pas encore organisé. Il l'a été depuis et coûte à la Ville, cette année, 255,000 fr. Nous regrettons seulement qu'on n'y ait pas fait une large part au dessin linéaire non moins utile certes que le dessin d'ornement.

cer toutes les intelligences sous la main de l'État, comme le veut le système socialiste. On n'y a déjà que trop réussi.

« Nos écoles se multiplient et se peuplent, l'instruction se généralise, » nous disent les fervents des nouvelles théories. Qu'y a-t-il là de vrai? Voyons les choses de près. Ce ne sont pas les enfants de la rue qui grossissent le plus le chiffre de vos élèves. Ces enfants, vous ne les arracherez au vice et à l'ignorance qu'en les arrachant de Paris pour les placer dans des orphelinats, spécialement dans des orphelinats agricoles. Voilà le remède, et il est unique[1].

L'accroissement que vous constatez dans les écoles publiques vous vient surtout des familles aisées qui, jusqu'ici, faisaient élever ailleurs leurs enfants. Il n'y a là qu'un déplacement; ce que vous gagnez, en sacrifiant l'argent des contribuables, les écoles libres le perdent. C'est aux riches que profite le plus la gratuité telle que vous la pratiquez. Nous voyons, dans nos écoles gratuites, des enfants dont les parents possèdent des centaines de mille francs. Est-ce moral? Tel ouvrier a de la peine à donner du pain sec à ses enfants, vu l'enchérissement de toutes choses. Qu'il se console : s'il supporte des taxes accablantes, dans le peu qu'il achète, il a le mérite de payer pour l'éducation des enfants de son patron et de créer des sommes que ces mêmes enfants se disputeront au concours, tandis que les siens devront, après quelques mois d'école, s'associer à ses fatigues dès l'âge de douze ou treize ans.

Voici un aperçu de la progression des dépenses scolaires de Paris pendant les cinq dernières années. Les frais de construction d'écoles ne figurent pas dans ces chiffres.

En 1869. . . .	6,244,000 fr.
1870. . . .	6,400,000
1872. . . .	8,185,000
1873. . . .	9,077,000
1874. . . .	9,700,000

Si nous passons au détail de ces dépenses colossales, nous trouvons, en chiffres ronds :

	En 1872.	En 1874.
Frais de matériel et de location de quarante-huit maisons d'école. .	2,120,000 fr.	2,600,000 fr.
Personnel des écoles laïques. . .	934,000	1,500,000

[1] L'Institut des provinces, dans sa dernière session tenue à Rodez au mois de septembre dernier, a émis le vœu que les petits vagabonds des villes fussent recueillis dans des orphelinats agricoles. Puisse ce vœu être entendu !

Personnel des écoles congréganistes.	555,000	635,000
Prix..	87,000	112,000
Livrets..	139,000	250,000
Bourses.	72,000	93,000 [1]

Où s'arrêtera cette progression? On le voit, si notre municipalité se fait un fétiche de l'enseignement communal, elle oblige les contribuables à dorer richement son idole.

Tout autres sont les principes de l'Église. Elle dit : « Donnez largement l'instruction gratuite aux pauvres. Faites-la payer aux riches et diminuez d'autant les impôts qui pèsent sur l'ouvrier. » Mais nos municipalités radicales méprisent ce que fait l'Église.

VII

L'ordre public et la vie même du corps social dépendent intimement de la direction donnée à l'esprit et au cœur des jeunes générations. Il nous paraît donc tout naturel que des déclassés, des habitués d'estaminet et tous ceux qui pêchent en eau trouble désirent un enseignement favorable à leurs calculs pervers. Mais quiconque veut encore s'appeler Français et rendre à notre malheureux pays sa grandeur perdue, doit demander aujourd'hui plus que jamais un enseignement qui puisse nous préparer des générations vertueuses et des citoyens. A cet égard, les propositions suivantes sont à nos yeux des axiomes dont il faut faire notre règle :

Les âmes s'appartiennent à elles-mêmes, et on ne peut, sans porter atteinte à leur liberté, réserver le droit de les instruire à la main qui porte l'épée.

L'enseignement est *un*, et tout en progressant, il ne doit jamais changer sa voie; gardons-nous donc de l'associer à la fortune d'aucun parti, et plaçons-le au-dessus ou en dehors de tous nos scrutins.

Il ne peut prospérer que dans le calme et la paix, fermons donc l'école, non-seulement aux passions, mais encore aux calculs politiques.

Si nous voulons former des générations fortes, donnons au cœur encore plus de soins qu'à l'esprit des enfants : ce n'est pas la science qui fait le citoyen, c'est la morale.

[1] Tous les chiffres que nous donnons sur le budget scolaire de Paris sont officiels. Grâce à une bienveillante communication, nous avons pu parcourir les budgets de 1869 à 1874.

Or il n'y a pas de morale sans religion, parce qu'il n'appartient qu'à l'autorité divine de brider les passions et d'en imposer le sacrifice. Ici, les révolutionnaires protestent : « Oui, disent-ils, la morale fait le citoyen, et nous l'enseignons mieux que vous; mais elle est indépendante de toute religion! » Il n'y a là que sophisme ou illusion. Comment ne pas voir que la morale indépendante établit chacun de nous juge de ses propres actes? Elle ne bride pas les passions, elle les justifie, comme le libre examen détruit la foi au lieu de la sauver. Autant d'individus, autant de morales différentes. Est-ce que la Commune ne prétendait pas avoir ses lois morales, aussi bien que le gouvernement qu'elle combattait? A ces conditions, que devient la société?

Renonçons au grand mot de *science pour tous*. La science n'est pas l'objet de l'enseignement primaire, et, d'ailleurs, l'immense majorité de nos enfants n'a ni le temps ni la capacité nécessaires à l'étude même la plus superficielle des sciences. Donnons seulement à chacun les connaissances dont il a besoin. Ceci nous amène à la question suivante, dont la gravité n'échappera à personne.

Le but de l'enseignement primaire est un but essentiellement pratique : il faut élever nos enfants en vue des devoirs qu'ils auront à remplir. Or que fait-on à cet égard? On donne le même enseignement aux filles et aux garçons, comme si leurs devoirs devaient être les mêmes dans la vie; au lieu de préparer des femmes de ménage, on nous prépare des femmes pouvant parler de tout sans rien savoir à fond[1].

Ce faible vernis de science, loin de former leur jugement, ne leur donne guère que de la suffisance et du dégoût pour leur condition. Autrefois déjà, on voulut avoir chez nous des femmes savantes; on eut ces précieuses ridicules que Molière fustigea de toute sa verve. Et au lieu de corriger les vices de cette fausse éducation, le public, passant, comme toujours, d'un excès à un autre, condamna les femmes à cette ignorance qui fut une des grandes causes de la corruption du dix-huitième siècle.

Si Molière voyait aujourd'hui ce qui se fait dans nos écoles de filles, nul doute qu'il ne reprît son boutoir. Mais si Molière n'est plus, le public n'a pas perdu tout bon sens. Il finira par prendre en dégoût ce mince vernis de science masculine dont on pare nos

[1] Dans nos grandes classes, on demande aux jeunes filles l'extraction des racines carrée et cubique, et autres choses de cette force. — A l'École normale, on expose à nos futures institutrices les théories de Darwin sur les générations spontanées, on leur décrit les âges de pierre, de fer, du renne, on leur fait un cours de physique, de zoologie, etc., etc. Choses qu'elles n'auront jamais à enseigner.

jeunes filles. Et l'ignorance de la femme ne lui paraîtra-t-elle pas alors moins dangereuse que la mauvaise instruction dont nous sommes les témoins? Les réactions sont rarement sages, et celle dont nous sommes ici menacés nous effraye tout autant que les aberrations dont nous nous plaignons. Au point de vue social, les femmes ignorantes ne sont pas moins à redouter que les précieuses ridicules.

VIII

Dans la guerre qu'il fait à la religion et aux congrégations, le radicalisme cherche naturellement à ranger sous son drapeau les maîtres laïques. A l'en croire, nous sommes leurs ennemis, nous tous qui défendons les congréganistes. Lui, au contraire, est leur ami, leur vengeur, il veut améliorer leur position et leur donner l'indépendance. Et un assez grand nombre d'entre eux, nous le disons avec regret, se laissent prendre, avec une naïveté étonnante, à ces protestations d'intérêt. Nous désirons, en finissant ce travail, leur soumettre quelques réflexions où nous ne ferons appel qu'à leur bon sens.

Nous avons eu déjà occasion de dire que, soit pour créer l'enseignement populaire, soit pour le restaurer après la Révolution, l'Église avait eu recours à des maîtres laïques; que les instituteurs congréganistes, venus d'ailleurs fort tard, n'avaient été que des auxiliaires, appelés seulement à donner l'instruction aux enfants pauvres. Il est donc historiquement vrai que, de tout temps, et par le fait de l'Église, le corps des instituteurs a été un corps laïque. Nous ajoutons maintenant que ce qui s'est fait, à cet égard, dans le passé, se fera, par la force même des choses, dans le présent et toujours. Il faut à nos écoles communales un personnel d'environ 150,000 maîtres ou maîtresses. Où les trouverons-nous? Les congrégations ne peuvent pas nous en fournir le dixième. On voudra bien nous croire si nous disons que nous ne nous faisons pas d'illusion sur ce point, et que nous comptons, par conséquent, d'une manière spéciale sur les maîtres laïques pour répandre l'enseignement. Mais considérons les choses de près : est-ce que le clergé et les hommes sensés font quelque part la guerre aux bons maîtres laïques? Est-ce que nous ne voyons pas à la tête d'un grand nombre de paroisses des prêtres qui, même aujourd'hui, préfèrent ces maîtres aux congréganistes? Si on laissait faire l'Église, les congrégations ne s'occuperaient, conformément à leurs statuts, que des enfants pauvres,

et l'enseignement rétribué serait donné par des maîtres laïques dans presque toutes les écoles du pays.

Tel était l'ordre établi, et si cet ordre a été troublé, à qui la faute? Remarquez, d'ailleurs, que les congrégations enseignantes, qui sont l'œuvre providentielle de Dieu bien plus que celle des hommes, ne se multiplient tant de nos jours que parce qu'on a donné une fausse direction à l'enseignement. Voulez-vous les combattre efficacement? Rendez-les inutiles, en donnant sérieusement à l'enseignement laïque le caractère religieux qu'il doit toujours avoir. Au contraire, plus vous vous obstinerez à chasser la religion de l'école, plus vous rendrez les maîtres congréganistes nécessaires, et plus vous les persécuterez, plus vous leur préparerez des triomphes pour plus tard et même dans le présent.

Les maîtres laïques dignes de ce nom nous accordent cela volontiers. « Mais, en attendant, nous dit-on, vous faites valoir nos concurrents congréganistes à notre détriment. » C'est une erreur! Nous défendons énergiquement, il est vrai, les congrégations enseignantes contre les mameluks de la libre pensée. Si, dans la lutte, nous faisons valoir leur mérite et leurs succès, n'y sommes-nous pas forcé par les calomnies qu'on leur prodigue? N'est-ce pas un acte de pure justice? Au surplus, nous affirmons que, s'il s'agissait de supprimer les maîtres laïques, nous les défendrions avec une égale énergie, et nous ne manquerions pas de raisons irréfutables. Quant à agir, dans les circonstances actuelles, au détriment des maîtres laïques, loin d'accepter ce reproche, nous le renvoyons, en l'accentuant, au parti révolutionnaire, et, à cet égard, nous prions ces honorables instituteurs de vouloir bien se placer avec nous en face de la situation, et d'examiner sans parti pris où sont leurs ennemis.

Les ennemis des maîtres laïques sont ceux qui introduisent dans leurs rangs des instituteurs sans foi, sans mœurs, sans dévouement, véritables fléaux qui déshonorent la profession et mettent les écoles laïques hors d'état de lutter avec celles des congréganistes.

Les ennemis des maîtres laïques sont ceux qui prétendent les livrer pieds et poings liés aux mains de l'État, faisant ainsi dépendre leur sort de toutes nos révolutions. Lisez plutôt :

« *Intérieur à tous les préfets.*

« Conformément aux instructions que nous venons de recevoir de M. le ministre de l'instruction publique de Paris, vous êtes autorisé à faire, *au point de vue politique et républicain*, dans le per-

sonnel des instituteurs, tous les changements que vous jugerez utiles. Pour les inspecteurs et recteurs, vous voudrez bien nous en référer, en nous envoyant des rapports avec pièces à l'appui, s'il y a lieu.

« Bordeaux, 13 janvier 1871.

« *Signé*, Léon Gambetta. »

Les ennemis des maîtres laïques sont ceux qui veulent les soustraire à leur belle et paisible mission pour les mettre au service des passions anarchiques, et les condamner à n'être que les propagateurs des doctrines votées dans les loges maçonniques et dans les clubs.

Mais à quoi bon pousser plus loin cette recherche? Nous trouverions toujours les mêmes exploiteurs et les mêmes victimes. Nous venons de dire le mot qui résume tout : les ennemis des maîtres laïques sont ceux qui les exploitent au profit exclusif de leurs passions ou de leurs rêves personnels.

Et que ces maîtres le sachent bien : la préférence dont on prétend les honorer n'est pour eux qu'une injure. La révolution les préfère uniquement parce qu'elle les croit plus souples à ses volontés que leurs concurrents.

« Mais, dit-on, à la Chambre et ailleurs, les radicaux se préoccupent plus que leurs adversaires d'améliorer le traitement des maîtres laïques! »

Ce zèle leur coûte peu, et, en bonne justice, il ne devrait pas leur servir davantage.

De grâce, comprenez-en le motif. Les radicaux vous montreraient-ils tant d'intérêt s'ils n'espéraient vous gagner à leurs candidatures et à leurs doctrines? Ils vous traiteraient en ennemis! Et d'ailleurs, en retour des avantages matériels qu'ils font miroiter à vos yeux sans pouvoir vous les donner, qu'exigent-ils de vous? Le sacrifice de votre liberté de conscience, de toute indépendance d'esprit, de toute initiative : ils veulent faire de vous les porte-voix du naturalisme, de l'athéisme. Que devient votre dignité dans ce système?

Cependant, serait-il vrai que nous nous préoccupassions moins que les radicaux du sort des instituteurs? De fait, nos instituteurs ont vu leur position s'améliorer sous tous les gouvernements réguliers, et ils n'ont jamais rien reçu des gouvernements révolutionnaires. Quant à l'Église, elle leur fit une position honorable dans les temps où le monde ne leur donnait que fort peu d'estime, et ses dispositions à leur égard n'ont pas changé.

Nous demandons pour eux des traitements qui puissent satisfaire des hommes de valeur et permettre à l'administration de se montrer exigeante dans les choix. On pourra ainsi épurer le personnel.

Nous demandons encore pour eux une véritable autorité, qui leur manque aujourd'hui, dans la direction de leur classe. Un maître sait mieux qu'un maire ou qu'un délégué cantonal comment on élève des enfants.

Nous voulons, enfin, soustraire l'enseignement à tous les calculs de parti, à toute influence politique, et le baser sur la religion, comme l'exigent absolument les intérêts des âmes et de la société.

Finissons par ce fait inattendu, qui nous semble répandre un jour nouveau sur la question. Nous le recommandons à toute l'attention de nos honorables instituteurs.

Dans un discours prononcé, il y a peu de jours, à l'ouverture du conseil supérieur de l'instruction publique, M. de Cumont nous dit : « Le recrutement des élèves de nos écoles normales a présenté, pendant ces dernières années, de sérieuses difficultés. » Le journal *l'Éducation*, n° du 21 novembre dernier, nous apprend, de son côté, que, dans leur session d'août 1873, vingt-neuf conseils généraux[1] ont constaté que leurs écoles normales étaient en décadence. Dans les unes ont était obligé d'admettre des candidats peu recommandables, parce qu'on n'avait pas le choix; dans les autres, on ne trouvait même pas assez de candidats pour remplir les vides. Le fait est grave assurément, et il se produit dans un tiers du pays, sous le ministère si fécond en promesses de M. J. Simon, après des améliorations notables apportées à la position des instituteurs, et alors que les maîtres laïques sont le plus en honneur, etc. A quoi donc faut-il l'attribuer? Ah! la révolution a beau user de séduction, elle ne fera pas de maîtres. Au contraire, son souffle communique aux jeunes gens des goûts et des idées fort éloignés des fonctions de l'enseignement; sa politique tue les vocations. Allons-nous être appelés à défendre les maîtres laïques contre le radicalisme, comme nous le disions ci-dessus? Assurément, nous devons le prévoir. La trilogie radicale : obligation, gratuité et laïcité..., nous donne plus à craindre pour l'enseignement laïque que pour les écoles congréganistes.

L'Abbé LESMAYOUX.

[1] Ce sont les conseils généraux des départements suivants : Aisne, Allier, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Charente-Inférieure, Cher, Côte-d'Or, Eure, Gers, Hérault, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire, Loiret, Maine-et-Loire, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Oise, Pyrénées-Orientales, Rhône, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise, Var, Vaucluse, Yonne

LE LIVRE DES BELLES-MÈRES

I

L'IDÉAL DE VICTOR MARSAULT.

Il y a des hommes qui, tout en semblant voués par leur nature, par les circonstances, par leurs goûts mêmes, aux positions les plus modestes, s'acquittent néanmoins de leur tâche d'une manière si intelligente et si satisfaisante à tous égards, qu'on finit par les trouver supérieurs à d'autres plus brillants, mieux doués, mais qui, ayant pris un vol trop ambitieux, manquent de force et d'haleine pour continuer, et se perdent sur les hauteurs où ils se flattaient de planer à l'aise.

Constant Fauvel était un de ces hommes-là. Issu de parents honorables (son père et ses oncles avaient occupé des postes assez élevés dans la magistrature), mais quatrième ou cinquième enfant d'une famille nombreuse, il avait dû penser de bonne heure au choix d'un état, et c'était volontairement, et comme par vocation, qu'il s'était consacré à l'instruction publique. Après avoir fait de bonnes études, dont les résultats avaient été plus solides qu'éclatants, il était entré à l'École normale, et, au sortir de l'École, avait débuté dans la carrière universitaire en allant remplir au lycée de Douai les fonctions de professeur de quatrième. Là, il avait retrouvé une ancienne amie de sa famille, veuve d'un magistrat, madame de Fontillac, et ses deux filles, toutes deux également favorisées par la nature, mais inégalement partagées par le sort. L'aînée, Hermance, fille d'un premier lit, possédait deux cent mille francs qui lui venaient de son père; la seconde, issue du second mariage, et qui se nommait Valentine, ne possédait rien qu'une taille élégante et deux beaux yeux bruns à fleur de tête... Constant Fauvel s'éprit tout de suite de ces yeux-là, et pendant qu'Hermance choisissait, entre vingt partis, Va-

lentine s'estima fort heureuse de devenir la femme du jeune professeur.

Constant Fauvel n'avait, du reste, rien dans sa personne qui s'opposât à ce qu'on l'aimât pour lui-même. De taille moyenne, il était très-fort et déjà un peu gros; mais il avait une bonne figure épanouie, de petits yeux vifs et spirituels, un sourire qui reflétait son âme... Valentine, qui, sans être régulièrement belle, jouissait, comme nous l'avons dit, de certains avantages physiques, aima son mari à la folie; et, chose rare, tout en l'aimant, elle apprit aussi à l'estimer.

Au moment où commence notre récit, Constant avait déjà quitté Douai pour monter en grade : il occupait la chaire de troisième dans un des premiers lycées de Paris. Le jeune ménage vivait à cette époque dans une aisance relative.

Ils étaient logés au cinquième étage d'une belle maison située dans une de ces nouvelles rues bien aérées qui avoisinent le Luxembourg. Le nid était charmant dans sa simplicité.

Un ami du mari venait quelquefois, entre neuf et dix heures, sonner à leur porte. Constant courait ouvrir lui-même; car, à cette heure, la petite bonne était déjà couchée. L'ami prenait une tasse de thé avec un peu de rhum; il causait, il leur apprenait les nouvelles. C'était à la fois, pour le jeune ménage, un plaisir et un honneur de le recevoir; car Victor Marsault, ancien camarade de classe et collègue d'École normale de Constant Fauvel, et qui avait été aussi un instant son collègue dans l'Université, était devenu un des plus brillants journalistes de Paris. Avant qu'il eût atteint ses vingt-six ans, on avait voulu le porter à la députation, et il n'eût tenu qu'à lui d'arriver à une situation considérable; mais il avait préféré garder sa réputation d'homme d'esprit, et se contenter des vingt ou vingt-cinq mille francs qu'il pouvait se faire, bon an, mal an, avec sa plume. C'était d'ailleurs un fort joli garçon.

Constant Fauvel, revenant à Paris après quelques années passées en province, avait été très-flatté que son ami Victor, le grand Victor, comme on l'appelait quelquefois, moitié ironiquement, moitié sérieusement, eût daigné le connaître encore, que dis-je? qu'il l'eût accueilli avec le même sans-gêne et la même cordialité qu'autrefois. Ce fut pour lui une vraie fête, que la première visite qu'il reçut de son ancien condisciple. Constant était une de ces natures loyales, généreusement imprudentes, qui ne s'aperçoivent du danger que lorsqu'il est déjà trop tard pour s'y soustraire. Il avait vanté, exalté Victor à Valentine; il lui avait rebattu les oreilles du mérite de son ami. Elle ne l'avait donc vu qu'à travers un prisme, le front entouré d'une auréole; elle comprit et partagea l'admiration enthousiaste

qu'il inspirait; mais cela n'alla pas plus loin : elle fut préservée, en quelque sorte, par la distance qui s'était tout de suite établie entre eux, et pouvons-nous ajouter, par l'affection qu'elle portait à son mari, affection profondément enracinée, et qui s'accroissait tous les jours, au lieu de diminuer.

Victor, de son côté, ne put voir et fréquenter Valentine sans qu'un intérêt d'une espèce toute nouvelle s'éveillât en lui. Elle était si différente des femmes qu'il voyait dans le monde ou ailleurs, il s'exhalait d'elle un si doux parfum de pudeur et d'honnêteté! C'était quelque chose d'exotique, de provincial, d'anti-parisien, si vous aimez mieux. A mesure qu'il pénétra plus librement dans l'intimité du ménage, il fut de plus en plus touché des sentiments profonds que cette belle jeune femme avait pour son mari; il reçut les confidences de celui-ci, il constata chez eux tous les attraits et toutes les délices d'un amour partagé; mais, chose bizarre, et qui paraîtra bien étonnante sans doute à quelques personnes, il ne lui vint aucune tentation de troubler ce bonheur; il n'envia pas cet amour, pour essayer de le détourner à son profit : il pensa seulement qu'il lui serait doux d'aimer et d'être aimé de la sorte; il songea vaguement, et pour la première fois, au mariage, et un jour qu'il causait d'abondance avec Constant, et qu'il se plaignait du vide qu'il éprouvait à certaines heures, il lui dit qu'il n'y avait réellement pas de bonheur en dehors des voies communes, et qu'il épouserait volontiers une femme qui ressemblerait à la sienne.

A quelque temps de là, Victor, s'étant soustrait aux nombreuses obligations mondaines qui pesaient sur lui, pour venir prendre le thé avec ses amis, la conversation tomba naturellement sur ce sujet.

— Mon mari m'a parlé, lui dit Valentine, du projet que vous avez de vous marier. Je croyais, comme lui, que vous n'aviez besoin de l'aide de personne pour réaliser un tel projet; mais Constant m'a parlé de vos scrupules, de vos goûts, de votre antipathie contre nos jeunes filles à la mode. Il vous faudrait, à ce qu'il paraît, une provinciale comme moi, avec quelque chose de plus sans doute, avec des qualités et un mérite que je n'ai pas. Eh bien, je n'ai pas eu besoin de chercher, de m'informer; j'ai votre affaire sous la main, une vraie perle, une jeune fille exquise à tous égards, bonne, simple, jolie comme un cœur, et avec cela plus de cent mille francs de dot, ce qui ne gâte rien, n'est-ce pas?

— Vous me faites venir l'eau à la bouche, dit Victor en riant. Et vous la connaissez depuis longtemps?

— Depuis mon enfance. J'ai joué avec elle à la poupée; je la connais comme moi-même, et, en la retrouvant ici après une absence

de sept ou huit ans, je l'ai revue telle que je l'avais connue, telle ou à peu près; car elle m'a paru très-grandie et très-embellie.

— Elle habite Paris?

— Oui. Voici ce que c'est. Ma mère était intimement liée à Douai avec la femme d'un conseiller à la Cour. Ils n'avaient qu'une fille, qu'ils adoraient, et dont le père soignait l'éducation avec une tendresse et une intelligence toutes particulières. C'était un homme fort distingué sous tous les rapports. Par malheur, il était d'une santé extrêmement délicate, qui depuis longtemps nous inspirait des craintes pour sa vie; craintes que sa femme ne partageait pas, car ce fut pour elle un véritable coup de foudre lorsqu'il lui fut enlevé presque subitement. Sa fille n'avait pas seize ans. Leur famille était en grande partie à Paris; rien ne retenait ces dames à Douai, où tout leur rappelait, au contraire, la perte qu'elles avaient faite. Elles se décidèrent donc à quitter la province pour venir habiter la capitale; mais elles n'ont pas pris les travers que vous redoutez, et je vous répète que je les ai retrouvées aussi simples, aussi bonnes, telles enfin que je les ai connues autrefois. La jeune fille a vingt ans : elle n'en paraît pas dix-huit. Je ne veux pas vous faire son portrait; vous la verrez, ce sera beaucoup plus avantageux pour elle. Quant à sa mère, c'est la meilleure femme de la terre. Elle n'existe que pour sa fille, dont elle ne s'est jamais séparée, même pour un jour; et je crois, car je dois tout vous dire, qu'elle aurait bien de la peine à se décider à la quitter.

— Je vous remercie, chère madame, dit Victor, qui l'avait écoutée très-attentivement, et je vous prie de ne pas aller plus loin. Je crains ces grandes amitiés de mère à fille.

— Pourquoi donc?

— C'est que cela établit des précédents fâcheux. Un mari a fort à faire pour substituer son influence de fraîche date à une influence aussi profondément ancrée dans le cœur.

— C'est ce que font pourtant la plupart des maris.

— J'aime mieux, si c'est possible, m'épargner des luttes, des combats, qui ne laisseraient pas de m'être pénibles, quand même je serais sûr du triomphe définitif. Je vous avoue que mon idéal serait d'épouser une orpheline.

— Ah! fit la jeune femme avec un soupir de surprise et de désenchantement.

— Ton idéal, dit alors Constant, est beaucoup plus difficile à réaliser que tu ne penses. Ce n'est pas qu'il manque d'orphelines de par le monde; mais elles se montrent beaucoup moins que celles qui ont des mères pour les accompagner et pour les produire. Il est difficile d'être mis en rapport avec une orpheline. Les orphelines

restent dans un couvent ou dans une pension jusqu'à l'époque de leur mariage. Il est donc indispensable d'abord de connaître quelqu'un qui les connaît, qui vous présente à elles, qui soit votre répondant auprès d'elles. On les épouse ordinairement *ex abrupto*, de confiance, sans avoir été à même de les étudier. Il y a donc des chances pour et contre.

— Il y a beaucoup plus de chances pour, fit observer Victor à voix basse. D'abord, quand on épouse une orpheline, on n'a affaire qu'à elle, ce qui simplifie singulièrement la situation.

— Bah! bah! tes appréhensions me paraissent exagérées. Je vois ce que c'est : tu crains les beaux-parents. Mais, comme dit le proverbe, on n'épouse pas la famille.

— Phrase toute faite, et qui n'exprime pas, suivant moi, une idée juste. Je prétends, au contraire, qu'on épouse toujours un peu, si peu que ce soit, la famille de sa femme; comme la femme, dans une certaine mesure, beaucoup moins considérable assurément, épouse un peu aussi la famille de son mari. Je suis orphelin...

— Donc, il te faut une orpheline pour être parfaitement heureux. C'est le bonheur dont jouissaient Adam et Ève dans le paradis que tu rêves là. Difficile, mon cher, difficile!

— Pourquoi? reprit un peu vivement le journaliste, pourquoi ne trouverais-je pas ce que tu as trouvé toi-même?

— Moi! Mais tu t'abuses étrangement, fit le brave Constant avec son gros rire. Ma femme n'est pas orpheline : elle a sa mère... Tu m'as cru plus heureux... je me trompe, moins heureux que je ne le suis; seulement ma belle-mère reste avec sa fille aînée, qui a des enfants, elle, tandis que nous, nous sommes en retard sous ce rapport.

— Pardon! j'avais cru... balbutia Victor en regardant la jeune femme, et en s'apercevant trop tard que l'erreur qu'il avait commise avait éveillé chez elle des réflexions pénibles.

— Tu as fait vibrer là, sans le vouloir, une corde douloureuse dans le cœur de ma femme, poursuivit Constant en s'adressant à son ami. Figure-toi que, si elle n'est pas orpheline, c'est à peu près comme, c'est-à-dire... Enfin, ma belle-mère n'est pas encore venue nous voir à Paris une seule fois, sous prétexte qu'elle est absorbée tout entière par ses petits-enfants. Quant à moi, je ne m'en plains pas...

— Constant! fit Valentine d'un ton de reproche.

— C'est vrai, reprit-il, tu n'aimes pas qu'on plaisante là-dessus. Je retire donc mes paroles, et je clos l'incident en promettant à Victor que nous ne négligerons rien pour l'aider à trouver ce qu'il cherche.

— Pour moi, dit Valentine, je ne m'engage à rien envers M. Marsault. Je le tromperais en lui promettant mon concours : toutes les jeunes filles que je connais ont le bonheur d'avoir encore leurs mères.

Victor n'avait pas besoin de ce dernier trait pour reconnaître qu'il avait fait fausse route, et qu'il s'était exprimé avec plus de franchise que n'en comportait la matière. Valentine, regrettant presque aussitôt d'avoir attaché trop d'importance à une opinion qui l'avait surprise et chagrinée, fit ce qu'elle put pour être aimable avec lui, pour lui faire oublier un mouvement de vivacité produit, du reste, par un excellent sentiment. Mais le coup, si léger qu'il fût, avait porté. Le jeune homme causa comme si de rien n'était; il se retira même un peu plus tard qu'il n'avait l'habitude de le faire. mais il fut quelque temps sans revenir, et eut toujours des prétextes pour abréger ses visites : jamais il ne reparla de mariage à Constant et à Valentine.

II

DANS UN BAL.

Paris est un terrible lieu de tentations de toute espèce, un séjour de relâchement et même de perdition pour les forts comme pour les faibles. Tel y succombe, qui aurait résisté ailleurs, et, sinon les coupables, du moins les égarés, y ont toujours pour eux le bénéfice des circonstances atténuantes. Il y a, au contraire, des lieux qui vous préservent, qui vous protégent, pour ainsi dire ; des villes où il faut beaucoup de bonne volonté pour commettre une faute. On a parlé de l'intolérance de la province, en l'opposant à l'indulgence un peu trop large dont use la grande ville. Mais n'y a-t-il pas dans cette différence un frappant exemple de justice distributive? N'a-t-on pas plus de mérite à se bien conduire, et, par conséquent, moins de tort à faillir, dans un milieu où les plaisirs abondent, où on ne peut faire un pas sans se heurter à quelque piége, où l'on aspire un air si funeste aux plus fermes résolutions? Le philosophe et le chrétien ne peuvent se servir du même poids à Paris et à Carpentras, surtout lorsqu'il s'agit de peser dans une balance équitable de ces fautes légères, et des plus vénielles, qui échappent à la rigueur du code, et qu'on ne juge qu'au tribunal de la conscience.

M. et madame Fauvel se seraient résignés sans peine, dans une petite ville, à leur vie obscure et modeste, à leurs habitudes régu-

lières. La femme aurait continué à s'occuper exclusivement de son ménage, le mari à faire sa classe, à donner bravement ses répétitions et à se coucher à dix heures. Mais ils étaient à Paris, ils avaient toute l'ardeur, toute la curiosité de la jeunesse; il n'y avait pas encore près de leur lit de berceau occupé par une de ces mignonnes créatures qui vous réclament à toute heure et qui vous absorbent entièrement. Ajoutez à cela que madame Fauvel se rattachait par sa naissance, par ses souvenirs, par ses habitudes, à un monde qui était au-dessus de celui où le sort lui avait assigné sa place. Elle avait retrouvé à Paris de jeunes amies qui étaient dans une position plus brillante; qui lui avaient parlé de leurs goûts, de leurs plaisirs; qui avaient essayé de la séduire, de la tirer de sa reclusion, de la convertir à leurs idées. On donnait des fêtes chez elles; Valentine ne pouvait se dispenser d'y aller. Elle était si adroite, si habile aux travaux d'aiguille, elle ne serait pas embarrassée pour se faire belle, pour être comme tout le monde, à peu de frais. C'est ainsi que M. et madame Fauvel avaient été gagnés peu à peu, et qu'ils s'étaient décidés à faire leur entrée dans le monde parisien. Le malheur est que, dès qu'on a fait un pas dans ce monde-là, il faut en faire deux, puis trois, puis quatre, et enfin ne plus s'arrêter. Il en résulte un surcroît de fatigue, et surtout un surcroît de dépense.

Valentine était parente d'une fort agréable veuve, madame de Nelles, qui faisait, à cette époque, une certaine figure dans la capitale. Ce n'était qu'une parenté très-éloignée; mais madame de Nelles n'était pas fière, elle avait traité tout de suite madame Fauvel de cousine, et il n'en avait pas fallu davantage pour que Constant la proclamât parfaite. Elle avait invité tout de suite le jeune ménage à ses vendredis, qui étaient fort suivis, et où le premier venu n'était pas admis. Valentine s'étant excusée d'abord, la belle dame, par discrétion, n'avait pas insisté; mais elle n'avait pas manqué de dire, à l'occasion, à sa jolie parente, que, dans l'intérêt de son mari, elle était tenue de se départir de ses idées de retraite; qu'à Paris, il fallait se montrer pour arriver à quelque chose; que chez elle M. Fauvel serait à même de faire des connaissances qui pourraient lui être utiles; et, devant donner, à quelque temps de là, une soirée plus importante que ses réunions hebdomadaires, elle eut l'attention de leur envoyer une invitation en forme.

M. et madame Fauvel n'en étaient plus, du reste, à faire leur premier pas; ils avaient été déjà à quelques soirées d'un genre moins relevé. Ils se laissèrent séduire d'autant plus volontiers que Valentine avait une très-belle robe de soie que lui avait envoyée sa mère, robe qu'elle n'avait pu porter jusqu'alors.

Madame de Nelles habitait, dans le faubourg Saint-Honoré, un

fort joli hôtel qu'elle s'était fait bâtir, et qu'elle occupait seule avec sa fille et son gendre; car elle venait de marier sa fille unique. Elle n'avait encore reçu M. et madame Fauvel que le matin, dans sa chambre ou dans son boudoir; mais ils purent ce soir-là admirer l'hôtel entier, car toute la maison fut mise à la disposition des invités. Les chambres avaient disparu : il n'y avait plus qu'une suite de salons plus beaux, plus coquets, plus somptueux les uns que les autres, et partout des fleurs, des arbustes, des statues, des tableaux de prix, et la lumière de mille bougies.

Constant et sa femme se sentirent d'abord perdus, dépaysés, au milieu de tous ces visages qu'ils ne connaissaient pas. Madame de Nelles leur avait bien dit un bonsoir affectueux à leur arrivée; mais elle se devait à tant de monde, qu'elle était obligée de mesurer son amabilité avec un semblant de parcimonie. Valentine n'avait vu qu'une seule fois la jeune madame de Rovray, la fille de la maîtresse de la maison, qui, naturellement timide, n'avait échangé avec elle que fort peu de paroles. M. et madame Fauvel étaient allés la saluer; elle leur avait rendu leur salut en souriant, et ç'avait été tout. M. de Rovray avait aussi été pour eux d'une politesse parfaite; il avait même offert son bras à Valentine pour la conduire dans le grand salon, mais il avait dû la quitter presque aussitôt pour courir au secours de sa belle-mère, qui ne pouvait suffire seule à recevoir tous ses invités.

Valentine commençait à souffrir de ce genre de malaise particulier qui pèse sur vous au milieu d'une foule bruyante et brillante à laquelle on se sent complétement étranger, lorsqu'un beau jeune homme, qui ne paraissait pas isolé du tout, qui semblait, au contraire, connaître tout le monde, et au-devant duquel chacun s'empressait, se dégagea des quelques personnes qui l'environnaient, et vint droit à elle pour lui souhaiter le bonsoir. Ce fut sans aucune surprise, mais avec un vrai sentiment de plaisir, qu'elle reconnut Victor Marsault.

— C'est bien vous, chère madame? lui dit-il d'un ton familièrement respectueux. J'hésitais à vous reconnaître; il y a si longtemps que je n'ai eu l'avantage de vous rencontrer!

La jeune femme rougit à cette phrase banale, dans laquelle elle sentit comme un secret reproche. Victor était venu, en effet, une fois ou deux le soir, sans les trouver chez eux, et ils l'avaient vivement regretté l'un et l'autre. Elle se tut, n'osant exprimer tout haut, au risque d'être entendue par des indifférents, ce qui se passait en elle.

— J'ai vu tout à l'heure Constant, reprit le journaliste, et c'est lui qui m'a indiqué où vous étiez. Je l'ai présenté à quelques-uns de

ces messieurs qui m'avaient accaparé, et dont je me suis débarrassé ainsi. Je n'avais pas l'intention de danser; j'aime beaucoup mieux assister à un bal en spectateur qu'en valseur; mais je voudrais pourtant profiter de la circonstance pour causer un peu avec vous, et si voulez, nous danserons ensemble cette contredanse. C'est le meilleur moyen de nous isoler au milieu de la foule.

— Je veux bien, dit-elle avec un empressement naïf.

Elle prit donc le bras qui lui était offert, et ils se dirigèrent vers un des salons où l'on dansait, et où ils rencontrèrent Constant, avec qui Victor échangea encore quelques mots en passant. Le mari de Valentine semblait très-heureux et très-fier de l'honneur que son illustre ami faisait à sa femme; il les suivit quelque temps de l'œil avec une complaisance qui témoignait de sa satisfaction intime. Le sourire que sa candeur arracha aux deux hommes d'État avec lesquels il venait d'être mis en rapport lui échappa entièrement. Le gros garçon ne savait pas que, dans les salons de Paris, il ne faut que l'ombre d'une apparence pour que l'on croie au mal, et qu'au point de vue où se plaçaient ces messieurs, un homme comme Victor Marsault ne pouvait être pour rien l'ami d'un homme comme Constant Fauvel. L'allure à la fois joyeuse et embarrassée de la jeune femme venait en quelque sorte appuyer et justifier le commentaire de la médisance.

Le couple charmant — car Valentine avait beaucoup d'éclat le soir, et c'était surtout au bal qu'il fallait la voir — le couple charmant causa d'abord de choses indifférentes; puis madame Fauvel, s'enhardissant, aborda la première un sujet qui la préoccupait, et auquel elle avait pensé aussitôt qu'elle avait vu le jeune homme.

— Vous ne songez donc plus à vous marier? lui dit-elle.

— Plus du tout. C'était une idée qui m'avait traversé l'esprit, je ne sais plus comme. A présent, il y a des obstacles de toute nature, et il s'écoulera bien du temps avant que je puisse y songer de nouveau. Mais quoi que vous disiez, ajouta-t-il en souriant, je ne persévérerai pas moins dans ma prédilection pour les orphelines.

— Vous avez tort peut-être. On peut très-bien s'entendre avec sa belle-mère. Voyez M. de Rovray. Madame de Nelles est la plus délicieuse des belles-mères.

— Hum! je n'en jurerais pas.

— Pourquoi donc?

— De Rovray est un aimable garçon; je l'ai connu au collége, et quoi qu'il se soit lancé dans la diplomatie, il ne manque pas d'une certaine franchise. Je suis sûr que si je l'interrogeais, j'en apprendrais plus que je ne voudrais.

— Interrogez-le. Je connais madame de Nelles...

— Et moi aussi. Et puisque nous sommes sur ce chapitre, je vous avoue qu'elle ne me conviendrait nullement pour belle-mère. Voyez! tout se fait ici par elle et pour elle. Les invitations, il est vrai, ont été faites en son nom et au nom de M. et de madame de Rovray; mais quel rôle joue toujours sa fille? celui d'une pensionnaire.

— C'est qu'elle le veut bien. Elle est timide, cette jeune femme, un peu indifférente à tout, un peu indolente. Elle trouve très-bon que sa mère se charge de la besogne, que sa mère fasse toute seule les honneurs de la maison. La corvée est pour la mère et le plaisir pour la fille.

— Eh bien, à la place de Fernand — pardon, Fernand est le petit nom de M. de Rovray, — à la place de Fernand, je ne m'accommoderais pas du tout du rôle effacé qu'on fait jouer ici à l'indolente Thérèse. Les belles-mères sont envahissantes et absorbantes; je suis sûr que madame de Nelles est insupportable dans l'intimité. Mais j'en aurai le cœur net, j'irai au fond des choses, et je vous ferai part de ce que j'aurai découvert.

— Je suis bien tranquille, Vous ne découvrirez rien qui puisse vous affermir dans des idées... Je cherche une expression qui les caractérise sans vous blesser, et je n'en trouve pas. Vous vous passerez donc d'épithète. Moi, je suis persuadée, au contraire, que madame de Nelles est une femme à donner envie à un homme d'avoir une belle-mère. Du reste, la mère de la jeune fille dont je vous ai parlé, quoiqu'elle soit d'un genre tout différent, ne serait pas moins commode. Je suis sûre qu'elles sont ici. Voulez-vous que nous les cherchions de compagnie? La contredanse est finie, je vais prendre votre bras, et, si nous les rencontrons, je vous présente. Cela n'engage à rien.

— Non, non, trois fois non! Je suis très-flatté de vous accompagner pour chercher votre amie; mais, dès que nous la découvrirons, je fermerai les yeux et je me sauverai.

— Eh bien, alors, remettez-moi au bras de mon mari que j'aperçois là-bas, et promettez-moi de venir nous voir un de ces soirs.

— Je vous le promets.

— Vous viendrez me raconter ce que vous aurez appris sur le compte de madame de Nelles.

Madame de Nelles était ce qu'on appelle une femme jeune encore, c'est-à-dire qu'elle était toujours fort séduisante, et qu'on ne pouvait guère lui donner plus de trente ans. Elle était grande, bien faite, imposante, avec de beaux yeux noirs, un sourire perpétuel qui laissait voir des dents superbes, et ce léger embonpoint de la seconde jeunesse qui conserve la fraîcheur du teint et retarde l'apparition de la première ride. Elle se mettait avec infiniment de goût et

d'élégance; la manière dont elle savait porter les plus belles choses leur donnait une valeur nouvelle. Elle avait des diamants qui étaient célèbres, des diamants historiques; on disait les diamants de madame de Nelles, comme on dit les diamants de la couronne. C'était, avec cela, une maîtresse de maison accomplie, et son hôtel eût fait honneur à un prince.

Sa fille, quoique mariée, avait presque l'extérieur d'un enfant. Il était impossible de lui donner plus de seize ans, quoiqu'elle en eût, en réalité, dix-huit ou dix-neuf. Comme sa mère, Thérèse était délicieuse de tout point; mais elle ne lui ressemblait sous aucun rapport, étant plutôt petite que grande, très-blonde, avec des yeux bleus, très-mignonne, et en même temps très-timide d'allure, et d'une gaucherie qui n'était chez elle qu'une grâce de plus. Pour me servir d'une comparaison usée, mais qui rend mieux ma pensée qu'une autre, c'était un frais bouton de rose, de rose du Bengale, à côté d'un superbe lis.

M. de Nelles, qui était mort jeune, peu de temps après la naissance de sa fille, appartenait à la meilleure et à la plus ancienne noblesse de France; mais l'origine de sa femme était loin d'être aussi relevée. Celle-ci, à défaut d'aïeux, lui avait apporté en mariage, pour redorer son blason quelque peu rouillé, une fortune acquise dans l'exploitation de forges considérables situées dans les Ardennes. La belle madame de Nelles n'était donc que la fille d'un industriel qui, disait-on, avait commencé lui-même par n'être qu'un simple ouvrier. Aussi la nouvelle comtesse (M. de Nelles était comte) avait essuyé quelques légers désagréments lorsqu'elle avait fait son entrée dans le faubourg Saint-Germain, et on avait eu l'impertinence de lui fermer deux ou trois portes, moins encore par morgue que par envie. Comme elle était fière, elle quitta son titre, se fit appeler tout uniment madame de Nelles, et, s'étant fait construire un hôtel dans le faubourg Saint-Honoré, choisit de préférence sa société dans la haute bourgeoisie, dans les arts ou dans la finance, et eut bientôt la satisfaction de voir celles qui l'avaient méprisée revenir à elle, et solliciter comme une faveur d'être admises à ses réceptions, qui faisaient du bruit. Les vendredis de madame de Nelles devinrent ainsi peu à peu un terrain neutre où le noble faubourg lui-même daignait se faire représenter par ses plus grands noms et par ses plus jolies femmes.

Mademoiselle Thérèse de Nelles n'avait pas manqué, on le conçoit, d'être recherchée par la fine fleur des jeunes gens à marier. Mais la mère, en femme avisée, n'avait pas attendu que sa fille eût la prétention de choisir elle-même : elle avait pris les devants, et s'était arrangée de manière à ce qu'elle épousât quelqu'un qui leur

convînt également à toutes deux. Et elle avait eu, comme on dit, la main heureuse.

Fernand de Rovray n'était pas seulement un jeune homme du meilleur monde, un cavalier accompli et lancé autant qu'il le fallait; c'était en même temps, un homme de cœur et d'intelligence. Troisième fils d'une famille nombreuse, dont les deux aînés occupaient déjà des positions élevées dans l'armée et dans la marine, il s'était destiné tout jeune à la diplomatie, et, dès l'âge de vingt ans, avait été attaché à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg. Son ambassadeur ayant quitté la Russie pour l'Angleterre, il l'y avait suivi comme second secrétaire et n'avait quitté ce dernier poste que pour se marier. Madame de Nelles avait exigé qu'il prît un congé illimité. Il y avait consenti; mais il n'avait pas, comme elle l'eût désiré, pris l'engagement formel de renoncer à la carrière diplomatique : il s'était engagé seulement à ne point quitter l'Europe.

Victor avait été, comme il nous l'a dit lui-même, le camarade de classe de Fernand. Ils sympathisaient ensemble et s'étaient juré une amitié éternelle. Au sortir du collége, ils s'étaient perdus de vue, la vie les ayant poussés chacun d'un côté différent, et c'était au bout de dix ans environ qu'ils se retrouvaient dans un bal, tous deux parvenus déjà à de belles destinées, l'un à la fortune et au bonheur, l'autre à la réputation et presque à la gloire.

Quand la foule eut commencé à se retirer, nos deux jeunes gens se rejoignirent, se serrèrent une seconde fois la main, et, bras dessus bras dessous, échangèrent de rapides explications. Cette soirée était pour eux comme un trait d'union entre le passé et l'avenir.

— Comment! M. Marsault connaît mon gendre? dit madame de Nelles qui se trouvait en ce moment à côté d'eux.

Elle venait de passer en revue ses salons qui se dégarnissaient peu à peu; il ne restait plus que les intrépides, et le gendre, la belle-mère et Victor se trouvaient seuls dans une assez vaste pièce où, une heure auparavant, on était obligé de piétiner sur place.

— Oui, madame, répondit le journaliste. C'est une vieille amitié qui s'était relâchée, sans qu'il y eût de notre faute, et que nous sommes en train de renouer. Je priais Fernand de venir, un de ces matins, déjeuner avec moi. Cela le reposera de vos splendeurs.

— Oh! ne faites donc pas le modeste et le paysan du Danube; je suis sûre qu'on déjeune fort bien chez vous. Mais je vous laisse, je ne veux pas donner à penser que je surveille mon gendre... N'oubliez pas pourtant, Fernand, que vous ne serez libre ni demain, ni après-demain, ni... enfin de toute la semaine.

— Oh! bien, dit alors Fernand, ce sera pour lundi prochain.

Madame de Nelles avait à peine disparu que la blonde et mignonne Thérèse apparut sur le seuil de la porte restée ouverte.

— Ah! pardon, fit-elle en rougissant et en faisant mine de se retirer.

— Venez donc, ma chère, lui cria son mari.

— Je vous croyais seul, ma mère m'avait dit... reprit-elle avec un surcroît d'embarras.

— J'étais avec un ami que je vous présenterais, si vous ne le connaissez déjà, M. Victor Marsault.

— Je connais beaucoup, en effet, monsieur de nom.

— Et fort peu de sa personne, n'est-ce pas? Eh! bien, il est bon à connaître et à inviter pour autre chose que pour un bal. Par exemple, nous avons après-demain quelques personnes à dîner.

— Oh! il faut en parler à ma mère. Cela ne me regarde pas.

— Eh! bien, je t'écrirai, cher ami, et nous nous reverrons, pour sûr, avant lundi... Mais je ne te retiens pas, à moins que tu ne veuilles danser le cotillon avec ma femme?

Mais Thérèse était invitée, son danseur venait justement la chercher, et elle rappela à son mari qu'il avait lui-même retenu une danseuse, ce qui naturellement coupa court à l'entretien.

Victor la salua et s'éclipsa, trop heureux d'échapper à un cotillon effréné, qui devait probablement se prolonger jusqu'à l'aurore.

III

CONFIDENCES D'UN GENDRE.

Victor Marsault, fils d'un notaire de province, n'avait jamais connu son père qu'il avait perdu étant encore au berceau, et avait été élevé par sa mère, femme d'un grand sens, qui s'était consacrée entièrement à lui et qui, ne voulant pas attrister son enfant par des préoccupations précoces, sut lui cacher, sous une aisance apparente, la situation voisine de la gêne où son mari l'avait laissée en mourant. Victor vit donc régner, dans l'intérieur maternel, l'ordre, la propreté, un certain bien-être, qui certes, n'annonçaient pas la fortune, mais qui ne permettaient pas non plus de redouter la misère, et, quand sa mère eut aussi succombé à une maladie interne qui la minait depuis longtemps, ce fut avec une véritable stupeur qu'il apprit, par le tuteur qui lui fut nommé alors, avec quelles modestes ressources l'excellente femme avait su pourvoir jusque-là non-seulement aux nécessités, mais aussi aux douceurs de leur existence.

Quoiqu'elle lui eût toujours appris à envisager la vie sous son aspect le plus sérieux, il ne se croyait pas appelé à payer sitôt de sa personne. Il comprit tout à coup qu'il ne devait compter que sur lui-même. Mais, loin d'accuser sa mère de ne pas l'avoir averti, il devina les motifs qui l'avaient dirigée, il s'attendrit en pensant à ce dévouement intelligent, à cette tendresse prévoyante, et détournant ses yeux de l'obscure petite ville du nord de la France où s'était écoulée son enfance, il les reporta vers Paris, la grande ville où son avenir l'appelait. D'insouciant et de léger qu'il était, il devint, dans l'espace de quelques jours, circonspect et réfléchi. La mort d'une mère est une dure leçon lorsqu'on n'a que seize ans à peine, mais pour un cœur bien né, c'est une leçon qui porte ses fruits.

Notre jeune homme, ses études terminées, fit pour lui seul ce qu'il eût été si heureux d'entreprendre pour deux, pour sa mère et pour lui. Il travailla, écrivit, gagna sa place au soleil. A vingt-sept ans, Victor Marsault, qui jouissait déjà d'une grande notoriété, se trouvait à la tête d'un des plus importants journaux de Paris, dont il était à la fois le principal actionnaire et le gérant littéraire et financier.

Il se rappela alors une bonne grosse fille qui l'avait reçu dans ses bras, lorsqu'il était venu au monde, qui l'avait soigné, gâté pendant seize ans, et dont il ne s'était séparé qu'avec des larmes, lorsque, sur ses instances, son tuteur avait consenti à ce qu'il allât finir ses études à Paris. Elle ne s'était pas mariée, elle était entrée dans une autre maison de leur petite ville, attentive encore à ce que devenait son cher enfant et prenant part à ses succès, comme si elle eût été de la famille. C'était, en effet, le seul bien qui rattachât Victor à ce passé si cher. Il n'eut qu'à faire un signe; Véronique, qui avait alors plus de quarante ans, quitta, au grand déplaisir de ses maîtres, la place qu'elle remplissait à leur gré, et vint à Paris pour tenir le ménage de son jeune monsieur. Elle n'eût pas été plus contente en partant pour le paradis.

Victor ne s'était pas trompé, Véronique valait son pesant d'or, comme on dit si bien des gens qui valent quelque chose. Elle mit tout chez lui sur un bon pied. Comme elle était devenue excellente cuisinière, un vrai cordon bleu, il eut peur qu'elle ne le rendît gourmand, et la pria sérieusement de ne point le gâter. Mais, quoiqu'elle le gâtât et qu'il entendît tout le monde se plaindre de la cherté croissante de la vie, il était obligé de reconnaître qu'il dépensait quatre fois moins qu'auparavant, et qu'il vivait comme un prince, à peu de frais. Tout aurait été pour le mieux, si Victor, qui craignait que la brave fille ne pût suffire toute seule à la besogne, n'eût voulu absolument lui donner de l'aide en lui adjoignant un

domestique. Véronique en essaya cinquante, des jeunes, des vieux, des entre deux âges, sans en rencontrer un qui lui convînt, et son maître inclinait fortement à croire qu'elle ne pouvait vivre avec personne, lorsqu'elle mit enfin la main sur un sujet « qui la valait en homme; » comme elle disait elle-même, c'est-à-dire sur un brave Alsacien qui, une fois libéré du service militaire, et ayant même servi quelques années de plus qu'il n'était besoin, n'avait pas voulu retourner en Alsace avec la perspective de devenir Prussien, et avait cherché une condition « qui lui plût, et à laquelle il pût se faire. »

Il faut croire que Véronique lui avait plu et qu'il s'y fit, car, au moment où commence notre récit, il y avait déjà trois ans que Fritz (c'était son nom) était au service de Victor Marsault.

La veille du jour où il devait recevoir Fernand à déjeuner, Victor fit prier Véronique de venir lui parler.

— Véronique, lui dit-il, il faut que tu te distingues : j'ai à déjeuner un de mes amis, qui a l'habitude de bien vivre. Ce n'est pas précisément un prince, mais c'est quelqu'un qui en a terriblement l'air. Que nous donneras-tu ?

— Dame ! monsieur, ce que vous voudrez.

— J'aime mieux que tu nous donnes ce que tu voudras.

— Eh ! bien, monsieur, c'est dit, soyez tranquille ; ce monsieur ne sortira pas de ses habitudes.

Fernand fut exact au rendez-vous. Victor Marsault n'était pas seulement pour lui un ancien camarade de collége ; il le regardait aussi comme un homme considérable, un journaliste influent, qu'il était bon ménager en vue de l'avenir. Aussi était-il disposé à lui être agréable en toute chose, à lui témoigner la plus entière confiance, et, par conséquent, à le mettre au courant de tout ce qu'il n'aurait pas intérêt à lui cacher.

Véronique avait tenu parole, le déjeuner était excellent. Fernand qui, en sa qualité de diplomate, se piquait d'être connaisseur, trouva le vin exquis et adressa des compliments bien sentis au cordon bleu invisible qui avait présidé à ce menu succulent et recherché. Au dessert, il devint tout à fait expansif. Victor, qui jusque-là ne l'avait entretenu que de choses d'un intérêt général, croyant que le moment était venu d'amener la conversation sur le sujet qui l'intéressait lui-même particulièrement, lui fit, en fort bons termes, l'éloge de sa jeune femme, et le félicita d'avoir conclu un mariage aussi avantageux pour lui sous tous les rapports.

— Ce n'est pas seulement un beau mariage que j'ai fait, dit alors le gendre de madame de Nesles, j'ai fait encore un mariage d'amour, un mariage selon mon cœur. J'adorais... Qu'est-ce que je dis donc ? j'adore toujours Thérèse, mais enfin j'éprouvais pour elle à cette

époque un sentiment d'autant plus fort, d'autant plus impérieux, que j'étais certain qu'il n'était nullement partagé. Je ne pouvais me faire là-dessus la moindre illusion. Cette jeune fille blonde, aux traits délicats et purs, cet ange aux yeux bleus, au sourire mélancolique, qui ne ressemblait pas du tout à une Parisienne, qu'on aurait prise plutôt pour une Danoise ou une Suédoise, avait de même dans le cœur je ne sais quoi d'exotique ou d'anormal... Elle n'aimait rien, que sa mère. Oh ! par exemple, ce qu'elle éprouvait pour elle, tenait du fanatisme. Je m'en étais bien vite aperçu. Aussi était-ce à la mère que je faisais ma cour ; mais je me sentais, au fond, amoindri, humilié d'être forcé de recourir à semblable manége. Lorsque j'eus fait la conquête de madame de Nelles, lorsqu'elle ne jugea plus à propos de me cacher la préférence qu'elle m'accordait sur tous mes concurrents, lorsque je fus admis, à titre de prétendu, dans l'intimité de ces dames, Thérèse me dit avec une certaine solennité : « Je vous préviens, monsieur, que ma mère restera toujours ma première affection ; si j'arrive à vous aimer un jour autant que je l'aime, ce sera beaucoup. Vous voilà averti. Vous ne viendrez pas me dire, par la suite, que j'ai trompé vos espérances. » Madame de Nesles riait comme une folle à ces belles déclarations ; elle devinait mon dépit, elle en était charmée au fond, et, soit qu'elle vît à quel point j'aimais sa fille, soit qu'elle ne me crût pas capable de la supplanter dans son cœur, elle ne varia point, elle me continua jusqu'au bout sa protection et ses bons offices. D'ailleurs, tout en prenant à la lettre les choses désagréables que me disait ma fiancée, j'étais bien obligé de reconnaître que, si elle n'avait pas voulu de moi, elle m'aurait refusé comme tant d'autres qu'elle avait éconduits, et dont quelques-uns auraient parfaitement convenu à sa mère. Pourtant je n'étais pas aussi heureux que j'aurais dû l'être d'un bonheur dont chacun me faisait compliment, et qui comblait de joie ma famille. Thérèse aurait été laide, que mon père et ma mère l'auraient encore trouvée belle avec la dot qu'elle m'apportait, cinq cent mille francs, un demi-million ! Et ce n'était rien que la dot. Nous devions habiter l'hôtel de Nelles, nous avions droit à un appartement indépendant, garni de ses meubles et de ses domestiques ; on mettait à nos ordres une voiture, un double attelage, des chevaux de selle. Nous n'avions pas à nous occuper de notre maison : notre table serait servie à part, quand, pour une raison ou pour une autre, nous ne voudrions pas prendre nos repas en commun. Mais... Il y avait un mais qui me chiffonnait bien un peu, qui était comme la goutte d'amertume dans la coupe délicieuse où j'allais tremper mes lèvres. Je m'étais engagé sur l'honneur à ne jamais me séparer de ma belle-mère, à moins que je ne reprisse de l'emploi dans la diplomatie, et encore ne pou-

vais-je le faire qu'au bout de deux ans de mariage !... Or il y a six mois que je suis marié.

Ici Fernand s'arrêta. Fritz venait de rentrer pour les besoins du service, et Victor, profitant de cette interruption pour se lever, emmena son hôte dans son cabinet, où le café les attendait avec des cigares. Il n'y avait plus d'interruption à craindre ; les épaisses portières avaient été tirées, et Fritz ne devait plus reparaître que quand on l'appellerait.

— Il y a déjà six mois que tu es marié? répéta Victor en affectant la surprise. Je croyais, moi, que ton bonheur datait d'hier, que tu étais encore dans la lune de miel.

— Il y aura juste six mois demain, reprit Fernand; je les ai comptés, non pas qu'ils m'aient semblé longs, au contraire : j'ai l'existence la plus douce, la plus agréable qu'on puisse rêver; mais enfin je ne suis pas chez moi, je ne suis pas à moi ; il me semble que je ne m'appartiens pas, que j'ai fait le sacrifice de mon individualité, en un mot qu'il n'y a qu'un meuble de plus dans l'hôtel de madame de Nelles.

— Quelle idée! Un meuble de plus !... Te ravaler jusque-là, même en pensée, c'est te méconnaître, c'est te déprécier à plaisir. J'en ai pu juger dernièrement, tu fais très-bonne figure dans les salons de ta belle-mère, tu n'as pas du tout l'air d'un gendre à la suite. Madame de Nelles est parfaite pour toi devant le monde; elle te traite comme le maître de la maison. Est-ce qu'elle jouerait un autre rôle dans l'intimité?

— Dans l'intimité elle est charmante, gracieuse, toute bonne, parfaite, encore plus parfaite peut-être que devant le monde. Elle ne nous laisse pas le temps de désirer; elle nous gâte, elle nous dorlotte, elle nous comble. Mais elle est toujours là, à toute heure, à toute minute; il ne lui vient jamais à l'idée qu'elle nous gêne ou qu'elle nous dérange. Nous ne pouvons rien faire, rien projeter en dehors d'elle. Notre ménage n'est pas un ménage à deux, c'est un ménage à trois. Si nous sortons, elle sort ; si nous restons, elle reste. Si nous voulons aller à un théâtre, et elle à un autre, elle nous fait aussitôt le sacrifice de sa préférence, elle va à celui où nous allons, afin d'être avec nous. Être avec nous est sa vie. Hélas! c'est aussi la nôtre. Puis, je t'avoue que ma femme joue, dans ce vaste hôtel, dans ce palais, le rôle qu'une idole remplit dans un temple : elle ne fait rien autre chose que d'être adorée. Elle n'a besoin de rien prévoir, de rien commander; elle ne s'occupe de quoi que ce soit ; elle trouve sa toilette toute prête au moment de s'habiller pour un dîner ou pour un bal. Sa mère lui épargnerait, si elle pouvait, jusqu'à la peine de penser. Par malheur, ma femme pense, sans que

madame de Nelles s'en doute, et elle commence à trouver, comme moi, qu'il y a quelque chose d'étrange, d'insolite dans l'existence qui nous est faite.

— Mais tu devais prévoir cela, mon cher, insinua le journaliste, qui craignait que la conversation ne s'arrêtât en si beau chemin. Tu me le disais tout à l'heure, avant de quitter la table : ta femme t'avait prévenu, sa mère était tout pour elle. Tu ne pouvais venir qu'en second dans son cœur, puisque la première place était prise.

— Oui, elle m'avait tenu ce langage avant la noce, interrompit Fernand, qui ne put réprimer un léger sourire; mais il n'y avait pas quinze jours que j'étais marié que je comprenais parfaitement que l'amour qu'inspire un mari est d'une tout autre espèce que celui qu'inspire une mère. J'étais tranquille sous ce rapport, je n'éprouvais plus la moindre jalousie; je m'amusais même, à part moi, des illusions que se faisait encore madame de Nelles, car elle ne négligeait jamais l'occasion de me dire combien sa fille m'aimait, essayant de me masquer ainsi, de me voiler, du moins, une préférence qu'elle croyait réelle. Elle est toujours intimement convaincue que je ne viens qu'en seconde ligne, comme tu dis, et je sais pourtant, à n'en pouvoir douter, que je tiens la corde, que je suis même en avance de deux ou trois têtes.

— Et que dit ta belle-mère des sentiments que te témoigne ta femme?

— Elle ne me les témoigne pas! Grand Dieu! que deviendrions-nous? Thérèse a conservé son apparence froide et impassible. Elle aime sa mère, c'est-à-dire qu'elle se laisse adorer par elle; quant à moi, c'est un culte secret qu'elle m'a voué, un culte dont rien ne transpire au dehors. Cependant j'ai remarqué quelques petits orages, ou plutôt quelques petits nuages entre la mère et la fille, orages et nuages qui se sont produits loin de ma présence, en dehors de moi, en quelque sorte. Ma belle-mère commence à être tourmentée d'une inquiétude vague. Que sera-ce, si elle vient à découvrir la vérité? Et je t'avoue que je ne serais pas fâché qu'elle sût enfin à quoi s'en tenir, car je te le répète, cette existence en trio me pèse; c'est un bonheur trop complet, un sort trop à souhait... Puis, j'ai été imprudent en m'engageant à demeurer deux ans sans rien faire; j'aspire à être envoyé je ne sais où... Un de mes amis, qui fait la pluie et le beau temps au ministère des affaires étrangères, m'a offert ses bons offices, et nous sommes convenus qu'on me nommerait quelque part, que je lirais, un de ces matins, ma nomination au *Moniteur*, quitte à refuser après, bien entendu. Ce sera une espèce de ballon d'essai. En un mot comme en cent, mon cher Victor, j'ai la perle des belles-mères ; mais là, entre nous (il n'y a per-

sonne qui puisse nous entendre?), je commence à en avoir par-dessus la tête.

— Ah! ah! ah! Tu m'amuses. C'est que tu l'as bien voulu. Tu devais prévoir...

— Est-ce qu'on peut prévoir des misères, des riens, qui m'auraient semblé puérils à moi-même, si on m'en avait parlé au moment où je me suis marié? Ces riens-là sont tout, malheureusement; c'est la vie entière... Pardonne-moi, cher ami, je n'avais encore soulagé mon cœur avec personne; c'est toi qui as la primeur de mes récriminations de gendre trop heureux.

Quoiqu'il sympathisât volontiers au malheur d'autrui et que son plus sincère intérêt fût acquis à un ancien camarade, ce n'était pas sans une sorte de secret plaisir que Victor avait écouté les doléances de Fernand. Elles confirmaient trop bien les idées qu'il s'était faites, l'opinion qu'il s'était formée des belles-mères en général.

— Sans t'en douter, dit le journaliste en frappant sur l'épaule de son ami, qui était devenu rêveur et fumait mélancoliquement son cigare, tu viens de m'affermir dans certaines idées que je me suis faites et dont tu m'as fait toucher du doigt la sagesse. Ce n'est pas que je te trouve bien à plaindre et que j'accepte sans les discuter les vagues griefs que tu articules contre madame de Nelles; mais enfin je me suis promis, je me suis juré de n'épouser qu'une orpheline, et je persiste plus que jamais dans ma résolution. Là-dessus, l'heure où le journaliste devait se rendre à son bureau étant arrivée, les deux amis se quittèrent en se serrant la main.

IV

MADAME DE NELLES.

Quoique Fernand de Rovray fût, au moral comme au physique, très-capable d'inspirer une grande passion, de réaliser l'idéal d'une jeune fille, la jolie mais un peu froide Thérèse de Nelles l'avait épousé, comme il l'avait très-bien constaté lui-même, plutôt par obéissance, par déférence du moins, aux désirs de sa mère, que par inclination naturelle.

Mais quelques mois de mariage eurent bien vite changé la face des choses, sans qu'en apparence il se fût rien passé de nouveau. Thérèse avait, pour la première fois, entendu chanter en elle une voix douce et charmante dont les accents lui étaient inconnus, et elle s'était laissée bercer délicieusement à cette musique de l'âme.

Elle avait alors mieux regardé celui qu'elle avait pris l'engagement de chérir toujours; il lui était apparu sous un tout autre aspect, elle l'avait trouvé plus beau, plus élégant, plus accompli encore qu'il ne l'était en réalité. Une grande passion était née tout à coup en elle, sans bruit, sans fracas, d'autant plus forte, d'autant plus vivace, qu'elle était basée sur le devoir, car elle ne faisait que se rendre à l'évidence, que reconnaître ce qu'on lui avait dit vingt fois, qu'elle était trop heureuse, qu'elle avait pour mari un homme exceptionnel... Seulement, comme, avec l'amour, une certaine pudeur lui était aussi venue, elle n'avait pas osé avouer à sa mère le grand changement qui s'était opéré en elle. Au contraire, elle avait jugé à propos de le lui cacher. Pauvre mère! Avait-on bien le droit de lui être ainsi infidèle, et si vite! Non-seulement la place qu'occupait cette mère exquise, cette mère parfaite, n'était plus la première, mais elle était étroite, bornée, toute petite, en comparaison de la place immense qu'occupait maintenant le mari.

— Prenons garde à nous, lui avait-elle dit en confidence. Je t'aime uniquement, je t'aime bien plus que je n'ai jamais aimé ma mère... Non, c'est un blasphème. Je t'aime autrement, voilà tout, d'un amour plus vif, plus ardent, plus tendre, tout ce que tu voudras. Mais, ô mon Fernand! tâchons que maman ne s'en aperçoive pas : elle en mourrait.

Thérèse avait donc redoublé, à partir de ce moment, d'égards, de bons procédés envers sa mère. Mais elle s'était trahie par le soin même qu'elle avait pris pour mieux cacher ce qui se passait en elle. D'où pouvait lui venir une telle recrudescence d'amour filial? La froideur plus grande qu'elle affectait pour Fernand fut le second indice. Madame de Nelles devina tout, comprit tout, et constata avec tristesse que Thérèse adorait son mari. Mais qu'elle était encore loin de croire qu'elle eût perdu tout empire sur sa fille, que le bonheur à trois qu'elle avait rêvé était déjà détruit à jamais, et que, sans en avoir l'air, son gendre était véritablement le maître chez lui! Que l'avenir lui ménageait de pénibles découvertes, de douloureux éclaircissements! Ne voulant pas qu'ils crussent qu'elle se doutait de quelque chose, elle continua à vivre avec eux comme si de rien n'était, à les accabler de prévenances de toute sorte, de preuves de confiance et d'affection. Mais le ressentiment grondait en elle; elle ne pouvait pardonner à son gendre un revirement qui s'était produit de lui-même, par la force des choses; et tout en affectant de l'apprécier plus que jamais, tout en se félicitant plus que jamais de l'avoir choisi, elle commençait à le détester cordialement. Ces trois personnes, si unies en apparence, étaient déjà profondément divisées, et la plus frivole circonstance allait faire éclater des

orages dans un ciel qui avait semblé jusque-là du plus bel azur.

Il y avait à peine quinze jours que Fernand était allé déjeuner chez Victor Marsault, et lui avait fait ses édifiantes confidences, lorsqu'une scène plus significative encore que toutes celles qui s'étaient produites, eut lieu un matin entre la mère et la fille.

Fernand était sorti, mandé par son père qui était souffrant. Madame de Nelles et Thérèse avaient déjeuné en tête-à-tête. Ce n'était plus, depuis quelques mois, un plaisir sans mélange pour l'une ni pour l'autre; elles sentaient trop, toutes deux, que le lien si étroit de la confiance s'était relâché entre elles.

Pour rompre un silence qui n'avait rien d'agréable, madame de Nelles avait jugé à propos de faire l'éloge de quelques jeunes maris de sa connaissance qui étaient fort amoureux de leurs femmes, et qui le leur prouvaient bien en ne s'épargnant pas pour leur ménager un brillant avenir. Celui-ci était un avocat à la mode : il passait toutes ses journées au Palais ou dans son cabinet; sa jeune femme ne le voyait qu'à peine aux heures des repas. Celui-là était capitaine de vaisseau à trente ans. C'était beau! Mais il s'était résigné à rester séparé de sa femme pendant deux ans pour entreprendre une navigation lointaine qui devait lui compter un jour et l'aider à passer contre-amiral.

— Je ne conçois pas, fit alors observer Thérèse, comment on se décide à épouser un marin. J'aimerais encore mieux un militaire. Au moins, si la guerre éclate, on peut le suivre, ne pas le quitter, partager presque tous ses périls. Je suis sûre, petite mère, que vous ne m'auriez jamais laissée épouser un marin.

— Pourquoi donc pas, si tu l'avais aimé? Mais tu n'aimais personne.... Ce n'est pas un reproche que je t'adresse, chère enfant. Tu as accepté le choix que j'ai fait pour toi, et tu n'as pas lieu, je crois, de t'en repentir.

— Oh! non, certes.

— Tu as un mari qui est tout à toi, qui n'est occupé que de toi.... Ce n'est pas que cela doive toujours durer. Il faut qu'un homme s'occupe d'autre chose encore que de sa femme. Il y a des hommes pour lesquels le repos est insupportable, dont la tête travaille sans cesse, qui ne sauraient se décider à rester six mois sans rien faire. Une femme, tout en se plaignant alors que son mari n'est jamais à elle, a du moins le plaisir de se dire qu'elle remporte une sorte de victoire, quand elle le fixe quelques instants. Je n'aime pas qu'un jeune homme, marié ou non, se résigne trop facilement à demeurer inactif.

— Est-ce pour Fernand que vous dites cela?

— Non. Je parlais en général.

— Cela avait l'air de s'appliquer à lui. Sachez que, s'il reste à ne rien faire, il en souffre cruellement. C'est pour vous obéir, je veux dire c'est pour vous être agréable, qu'il s'est engagé à ne point reprendre d'emploi avant deux ans d'ici. Il serait si heureux, si vous lui permettiez de solliciter quelque poste à l'étranger!

— Et de t'emmener, n'est-ce pas?

— Non pas de m'emmener, mais de me laisser aller avec lui. D'abord je ne quitterai jamais mon mari. Cela n'est pas dans mes principes.

— Oh! tes principes! Tu me ferais rire, sais-tu bien, en continuant sur ce ton. Tu ne peux avoir d'autres principes que ceux que je t'ai donnés, et je n'étais pas assez sotte pour te laisser croire qu'il n'y a pas, dans la vie, certaines circonstances où la femme peut se séparer momentanément de son mari, — dans l'intérêt de la communauté, bien entendu.

— Fasse le ciel que ces circonstances ne se présentent jamais pour moi, ma mère! Fernand est si bon, si facile à vivre....

— Je le reconnais.

— Vous aviez bien raison de dire qu'il serait le modèle des maris.

— Assurément.

— Et vous devez avouer sans peine, aujourd'hui, qu'il est le modèle des gendres.

— Je l'avoue.

Madame de Nelles n'ajouta pas « sans peine. » Ce mot lui eût écorché la bouche. Mais elle avait entendu gronder sourdement l'orage, et elle n'avait pas hésité à faire quelques pas en arrière pour le conjurer, pour l'éloigner du moins. N'importe! Elle en voulait bien à sa fille au fond du cœur, et le plus cruel c'est que, tout en lui en voulant, elle avait l'esprit trop bien fait pour ne pas reconnaître qu'elle n'avait pas encore le droit de se plaindre.

On était en plein printemps. Madame de Nelles et madame de Rovray avaient formé le projet de visiter ensemble certaines villes d'eaux ou de jeu qu'elles ne connaissaient pas. Mais, à mesure qu'approchait le moment du départ, Thérèse et Fernand montraient beaucoup moins d'enthousiasme pour ce projet.

Madame de Nelles, tout en s'occupant des préparatifs du départ, n'avait pas été sans s'apercevoir de la tiédeur de sa fille et de son gendre. Vous jugez si elle en avait été mortifiée, froissée, humiliée! Mais son système, qui était le bon, lui commandait de n'en rien laisser paraître. Elle se repliait sur elle-même, elle dévorait son chagrin, elle ne voulait pas entamer la première l'affreux chapitre des récriminations. Elle cessa donc d'elle-même de paraître

s'occuper du prochain départ; elle affecta plus de gaieté, plus de détachement que jamais, et un soir qu'ils avaient dîné en trio sans que ses efforts fussent parvenus à soutenir la conversation qui tombait à toute minute, elle prit à partie ses deux chers enfants, comme elle les appelait, et leur faisant pressentir une grande nouvelle et les entraînant mystérieusement au fond de son boudoir :

— Il faut que je vous fasse à tous les deux, dit-elle à voix basse, une confidence bien étrange, bien extraordinaire, et surtout bien amusante. On me presse, de tous côtés, de me remarier. Il y a des gens qui ne peuvent pas laisser tranquilles les pauvres veuves. J'ai reçu cette semaine trois demandes en règle, deux verbales, et une par écrit. C'est celle par écrit qui me paraît la plus divertissante, — la plus sérieuse aussi. Vous pourrez en juger. Voici la lettre.

Et elle leur tendit un billet ouvert, sur papier d'azur satiné et parfumé, qu'elle venait de tirer de sa poche.

Thérèse prit le billet, le lut avec attention, sans rien dire, puis avec un sang-froid plus affecté que réel, toujours retranchée dans le même silence, le passa à son mari. Celui-ci n'eut point autant de réserve. Il ne put s'empêcher de commenter le texte par des « ah! ah! » et des « oh! oh! » fort expressifs, et ce fut en éclatant de rire qu'il en acheva la lecture.

— Ah! ah! s'écria-t-il en rendant le billet à madame de Nelles, ce serait trop drôle.

— Quoi donc? lui demanda celle-ci presque sévèrement.

— Pardon, reprit-il, mille pardons, chère mère; mais, outre que ce billet est fort curieux dans son genre, je ne puis m'empêcher de rire en pensant à celui qui l'a écrit. Je ne me suis pas trompé, n'est-ce pas? Ce billet est bien du petit duc René de Rostan?

— Oui, de lui-même.

— Eh! bien, là, sérieusement, j'ai quelque peine à me faire à l'idée que ce jeune étourneau pourrait devenir mon beau-père, le beau-père de Thérèse, veux-je dire. Non, non, ajouta-t-il avec un surcroît de gaieté, ce n'est pas possible. Vous n'y songez pas. Je le répète, ce serait trop drôle.

Madame de Nelles prit un air que son gendre ne lui avait encore jamais vu, et il fut obligé de mettre une sourdine à ses éclats de rire.

— Assurément, dit alors Thérèse, intervenant dans la conversation (elle était devenue un peu pâle; la surprise l'avait d'abord rendue muette, mais elle était parvenue à surmonter son émotion); ma mère est libre, et peut-être avez-vous tort, mon ami, de lui dire ce qui vous semble la vérité. Jamais il ne m'était venu à l'es-

prit que maman pût se remarier. J'en suis aussi surprise que vous, mais je me dis que cela sans doute vaut mieux pour elle. Elle est jeune encore, en effet. En me mariant, elle a couronné sa tâche de mère, elle a cessé d'être responsable de mon avenir. Seulement ces nouveaux projets vous rendent toute votre liberté, Fernand. Vous vous étiez engagé à demeurer deux ans avec moi auprès de ma mère : vous pouvez maintenant, sans qu'elle ait droit de s'en plaindre, songer à reprendre votre carrière. Il ne vous sera pas difficile de rentrer dans la diplomatie. Mon devoir étant de vous suivre, ma mère recouvrera ainsi sa pleine et entière liberté.

— Ah! que voilà bien la preuve que tu ne m'aimes plus, que je ne suis plus rien pour toi, cruelle enfant, méchante fille! s'écria madame de Nelles avec une explosion de tendresse, de fureur et de larmes! Je doutais encore, me voilà éclairée! Tu saisis avidement le premier prétexte qui se présente pour me quitter, pour t'éloigner; tu ne prends pas même la peine de te demander si ce n'est pas une épreuve que j'ai voulu vous faire subir. Quitte-moi, abandonne-moi! Récompense ainsi l'amour exclusif que je t'ai voué et que j'ai cru partagé.... Monsieur, vous m'avez pris le cœur de ma fille, vous l'avez pris tout entier, il ne m'en reste rien! ajouta-t-elle en se retournant vers Fernand stupéfait.

Thérèse pleurait, mais elle demeurait muette. Fernand, assez embarrassé de son personnage, crut qu'il n'avait rien de mieux à faire que de les laisser s'expliquer toutes seules. Il se retira donc en les engageant doucement à faire la paix. Quant à lui, il était désolé, dit-il, d'avoir donné lieu, par des plaisanteries intempestives, à une scène aussi pénible et qui, au fond, n'était motivée par rien.

Une fois seule avec sa fille, madame de Nelles se laissa aller à son émotion et redoubla de soupirs et de larmes. Elle répéta que Thérèse ne l'aimait plus, qu'elle n'aimait que son mari, que c'était une ingrate, que les mères étaient toujours punies de trop aimer leurs filles, etc., etc. Thérèse, qui avait refoulé ses pleurs, lui répondit avec beaucoup de calme et de sang-froid et finit par l'exaspérer tout à fait. Madame de Nelles se livra à l'emportement le plus désordonné, proféra les menaces les plus terribles, puis, par un soudain retour, elle se jeta aux pieds de sa fille et lui demanda pardon en avouant qu'elle était folle, mais folle pour trop l'aimer, et qu'il fallait avoir pitié d'elle.

Le lendemain (elle avait passé toute la nuit à réfléchir et aussi à gémir et à se désoler), elle prit sur elle de paraître calme et pria son gendre de vouloir bien passer un moment chez elle. Il était urgent qu'elle lui parlât; elle ne pouvait différer davantage l'expli-

cation qu'elle devait avoir avec lui. Il y avait dans son ton et dans ses manières quelque chose de grave et de solennel. Fernand était loin d'être rassuré. Il avait aussi réfléchi de son côté, et il craignait que le but qu'il se proposait d'atteindre eût été dépassé, et que sa belle-mère ne lui en voulût sérieusement de la désaffection de Thérèse envers elle.

Animé de tels sentiments, il ne pouvait envenimer les choses, au contraire. Il n'y avait dans son ton rien d'hostile ni d'agressif. Aussi l'entretien que la belle dame avait entamé avec un sérieux inaccoutumé, prit presque aussitôt une tournure plus naturelle et s'achemina vers la conciliation. Madame de Nelles dit à Fernand qu'elle avait lu dans le cœur de sa fille, que Thérèse était impatiente d'être toute à son mari, et qu'en mère sage elle s'était décidée elle-même à leur rendre leur liberté. Elle relevait donc son gendre de la parole qu'il lui avait donnée. Il était libre de la quitter, d'aller vivre sous un autre toit, de s'expatrier même s'il le jugeait convenable dans l'intérêt de son avenir. Elle s'était attendrie tout en parlant, et Fernand était tout aussi ému qu'elle. Il versa des larmes qui la touchèrent; puis il essaya de la raisonner, de lui expliquer une vérité pénible, de lui faire comprendre la loi de la vie qui veut que les affections succèdent aux affections et se multiplient sans se détruire. Il fut si éloquent, si persuasif qu'il la convainquit presque malgré elle.

— Ah ! que j'ai bien fait de vous prendre à part ! s'écria-t-elle. Si ma fille vous eût entendu, elle vous aimerait encore davantage.

Fernand finit par dire à sa belle-mère que, pour elle-même, dans l'intérêt de ses bons rapports à venir avec ses enfants, il serait bon qu'ils s'éloignassent, non pour toujours, bien entendu, mais pour quelque temps, pour un an ou deux, par exemple. Cette séparation, du reste, serait moins réelle qu'apparente. Ils viendraient la voir, et elle, de son côté, viendrait chez eux. Une fois sur cette pente, il se laissa aller aux confidences. Il lui apprit une chose dont, lui dit-il, il n'avait pas encore touché un seul mot à Thérèse. On désignait, pour l'ambassade d'Autriche, le marquis de Villepreux, un intime ami de son père, un homme des plus aimables, malgré ses soixante-dix ans, un grand seigneur de la vieille école. Il lui serait facile de se faire attacher au marquis, peut être même d'arriver à être choisi par lui pour secrétaire. Thérèse trônerait à l'ambassade, dont elle ferait les honneurs, le marquis n'étant pas marié et n'ayant personne pour tenir son salon. C'était une occasion unique dont il allait pouvoir profiter, grâce à la générosité, grâce à la raison de sa belle-mère. Madame de Nelles s'effraya bien un peu de voir s'accomplir si vite et si facilement une séparation qui, après tout, ne devait pas

coûter qu'à elle seule. Elle essaya de revenir sur ses pas, mais il était trop tard : Fernand avait saisi, comme on dit, la balle au bond, et il n'y avait plus à revenir en arrière.

Huit jours environ après ce que nous venons de raconter, Fernand de Rovray accourait un matin chez Victor Marsault, au moment où celui-ci se mettait à sa table pour déjeuner. Fritz, qui avait reçu des ordres, l'introduisit dans la salle à manger.

— Ah! mon cher, dit le gendre de madame de Nelles, je viens t'annoncer une heureuse nouvelle : je suis nommé secrétaire du marquis de Villepreux. Je pars pour l'Autriche avec ma femme.

— Je n'ai pas besoin de te demander si tu es content, dit Victor en souriant.

— Je suis au comble du bonheur.

— Ta belle-mère ne vous accompagne pas?

— Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Ma belle-mère est une femme charmante, dont j'ai trop médit avec toi. Mais, vois-tu, comme secrétaire du marquis, je puis rendre des services, me faire remarquer, et une belle carrière s'ouvre devant moi!

Le soir même, Victor Marsault fit paraître dans son journal la petite note suivante, qui apprit officiellement à madame de Nelles la cruelle vérité qu'elle se refusait encore à croire :

« Le marquis de Villepreux est nommé ambassadeur près de Sa Majesté l'empereur d'Autriche. C'est un excellent choix qui ne peut que resserrer nos bons rapports avec cette puissance. M. Fernand de Rovray, un de nos jeunes diplomates les plus distingués, l'accompagne en qualité de secrétaire, et, comme le marquis est veuf, c'est la jeune et charmante madame de Rovray qui fera, à Vienne, les honneurs de l'ambassade de France. Il n'est pas inutile de rappeler que madame de Rovray est la fille de madame de Nelles, une des femmes les plus en vue et les plus spirituelles de Paris. »

V

POUR S'ÉTOURDIR.

Il nous serait fort agréable d'accompagner à Vienne M. et madame de Rovray, d'assister à leur enchantement d'être libres, d'être seuls, tout en restant ensemble; de raconter les efforts du mari pour complaire à son ambassadeur et pour se poser sur un bon pied à la cour d'Autriche; de peindre les étonnements, les gaucheries de la jeune femme, et son secret embarras d'être privée pour la pre-

mière fois des leçons et des conseils maternels; tout cela ne laisserait pas, sans doute, de présenter quelque intérêt; mais notre sujet nous oblige à demeurer à Paris, à ne point quittter madame de Nelles, à nous occuper exclusivement de sa douleur, de son désespoir, du vide immense qui s'était fait tout à coup dans son cœur.

Elle ne se doutait pas elle-même du changement profond que le départ de sa fille allait apporter dans sa vie. Il avait été convenu entre elles qu'elles s'écriraient tous les jours, qu'elles se confieraient tout, qu'elles ne se cacheraient rien... Dans les premiers temps de l'absence, ce fut l'unique distraction de la pauvre femme de s'entretenir avec l'enfant bien-aimée, à laquelle elle avait rendu toute sa tendresse. Il était clair, en effet, que Thérèse n'avait fait qu'obéir à son mari, qu'elle était une nouvelle victime du mariage, et que, laissée à elle-même, elle n'aurait jamais eu le courage de se séparer de sa mère. Aussi, pendant les quinze premiers jours, celle-ci écrivit-elle des volumes, ne s'interrompant qu'aux heures des repas, faisant défendre sa porte et maudissant de bon cœur tout ce qui l'empêchait de se livrer à la seule occupation qui fût capable de l'aider à tromper sa peine. Thérèse, par malheur, ayant moins de temps à elle, ne pouvait écrire des lettres aussi longues, et ce fut pour madame de Nelles un grand redoublement de chagrin de voir le papier moins rempli, les mots moins serrés, enfin de n'avoir bientôt plus que trois pages, puis deux, puis une au lieu de quatre. Elle se dit encore que Thérèse n'était point coupable, que c'était toujours la faute du mari... Mais elle s'aperçut un jour, avec quelle amertume! que sa Thérèse elle-même trouvait les lettres de sa petite mère trop longues à lire, qu'elle n'avait pas toujours le temps d'aller jusqu'à la fin. Dame! c'est qu'il fallait bien une heure pour lire une seule missive; car, outre sa prolixité, madame de Nelles avait une écriture presque illisible, et qui n'était pas familière à Thérèse, puisque c'était la première fois qu'elles étaient séparées. Enfin, au bout de six semaines, l'excellente mère fut obligée de constater avec stupeur que cette correspondance, si fougueusement entamée, devait de toute nécessité se ralentir, et que, si elle voulait être lue de sa fille, il fallait commencer par lui écrire lisiblement. Recopier ses lettres! N'était-ce pas la mort de cette lointaine intimité qui l'aidait à supporter la séparation? Hélas! il n'y avait plus à s'y tromper, elle était seule, bien seule au monde.

Par bonheur, madame de Nelles était une de ces natures bien trempées qui ne se laissent pas aisément abattre et qui ont en elles des ressources de plus d'une espèce. Nous devons rappeler ici que, d'après son propre témoignage, elle n'avait que trente-trois ans, et que, d'après le témoignage encore moins suspect de son gendre,

elle n'en paraissait guère que vingt-huit. Si elle n'en paraissait que vingt-huit en présence de sa fille, elle n'en devait pas accuser plus de vingt-cinq, sa fille étant absente. C'était donc encore une jeune femme. Une circonstance, qui n'avait rien en soi de désagréable, vint le lui rappeler à propos. Elle reçut un second billet du duc de Rostan. Il lui disait que, maintenant qu'elle était doublement veuve et débarrassée de toute influence de famille, il s'enhardissait à venir solliciter la réponse qu'elle n'avait point faite au billet qu'il lui avait écrit. Cette insistance lui arracha le premier sourire qui eût effleuré ses lèvres depuis la cruelle séparation. Elle se regarda furtivement dans une glace. Il y avait, sur le plateau où elle avait pris le billet, plusieurs invitations de bal. Elle les ouvrit l'une après l'autre, rêva un peu, pas trop tristement, et finit par donner l'ordre qu'on fît venir sa couturière, car, contrairement à l'usage, elle n'avait point recours au tailleur pour dames. Sa couturière était une personne d'esprit, qui avait des égards pour ses clientes et qui n'eut garde de faire attendre une femme si intéressante et si affligée. Un quart d'heure après, elle était à l'hôtel et avait, avec la belle dame, un entretien qui dura plus d'une heure.

Madame de Nelles, qui, au bout de deux mois de sommeil moral, s'était en quelque sorte réveillée subitement, jeta les yeux autour d'elle et s'aperçut que tout souffrait déjà de son manque de vigilance. Le bel ordre qui régnait dans ses appartements avait fait place à un désordre qui n'était pas précisément un effet de l'art, et il fallut qu'elle donnât une semonce à ses gens, depuis le petit groom jusqu'à la soubrette en chef. Elle s'en trouva toute remontée. Rien n'était tenu, rien ne marchait! De la poussière sur tous les meubles, des plantes desséchées dans les jardinières!... Elle ne perdit pas une minute, elle descendit elle-même à l'écurie, et constata avec effroi que ses chevaux avaient engraissé. Le cocher ne les promenait plus! Elle lui ordonna d'atteler sur-le-champ et de la conduire au Bois.

Les Champs-Élysées regorgeaient de monde; il faisait un temps charmant, presque printanier, bien qu'on fût encore en hiver. Il y avait de fort beaux et fort nombreux équipages, les toilettes les plus élégantes et les plus variées. Madame de Nelles en remarqua quelques-unes, et put constater à loisir que son chapeau n'était plus à la dernière mode. Plusieurs cavaliers la saluèrent, entre autres le jeune duc, qui vint papillonner et caracoler autour de sa voiture, et quoiqu'elle n'eût répondu à son salut que par un sourire moitié encourageant, moitié ironique, il ne sentit que l'encouragement.

Au retour de sa promenade, elle se trouvait en bien meilleure disposition et s'apprêtait à dîner de bon appétit; mais on s'était aussi

négligé de ce côté, le dîner n'était point exquis, et elle le déclara détestable. Elle fit venir le chef, lui demanda pour quelle raison il s'oubliait ainsi, fronça le sourcil d'une façon menaçante, et ajouta qu'elle exigeait qu'il fît son service avec le même zèle et le même soin que par le passé. Le chef balbutia quelques mots inintelligibles, n'allégua aucune valable excuse, mais lui promit et lui jura de faire désormais tous ses efforts pour la contenter.

Madame de Nelles reparut dans les bals et dans les fêtes plus belle, plus brillante que jamais, et elle eut plusieurs fois la satisfaction de se voir prendre pour une jeune veuve par les gens qui ne la connaissaient pas. Elle affectait beaucoup de gaieté et de liberté d'esprit. Quand on lui demandait des nouvelles de sa fille, peut-être avec l'intention maligne d'éteindre quelque peu son sourire, elle répondait du ton le plus gracieux, et sans paraître nullement sous l'impression de la tristesse, qu'elle avait d'excellentes nouvelles de Vienne.

Un jour, le bruit se répandit qu'elle allait donner un bal. Il s'agissait de venir en aide à je ne sais quelle grande calamité publique, incendie ou inondation, n'importe, et de faire tirer une loterie au profit des victimes. Elle invita tout Paris et même la province, et voici en quels termes elle annonça à sa fille la généreuse résolution qu'elle avait prise :

« Ma chère Thérèse, je ne t'écris qu'un mot à la hâte. Je donne un bal de charité. Je ne t'appartiens donc plus pour aujourd'hui ; j'appartiens toute à de pauvres malheureux qui me béniront demain. A bientôt, mignonne. Je ne sais à quoi ni à qui entendre.

« Ta mère qui t'aime,

« MARGUERITE DE NELLES. »

Le bal fut splendide. Toutes les aristocraties, celle de la naissance, celle des armes, celle du talent, celle de l'argent, toutes les élégances, toutes les prétentions s'y étaient donné rendez-vous. On en parla pendant huit jours, ce qui est un siècle à Paris, et l'on se plut à reconnaître que l'organisatrice de la fête en avait été aussi la véritable reine. Jamais, en effet, madame de Nelles n'avait paru plus séduisante. Il n'y eut pas que le duc de Rostan qui le remarqua et qui sentit se raviver à cet éclat la grande passion qui venait de naître en lui ; Victor Marsault lui-même fut frappé de l'espèce de métamorphose qui s'était opérée, du jour au lendemain, chez la mère de Thérèse, et il en fit tout haut la remarque. Il se plut à suivre de l'œil cette femme charmante qu'il ne connaissait pas, dit-il, qu'il n'avait pu juger jusqu'alors, qui se révélait à lui tout à coup. Peut-être y avait-il dans son admiration quelque peu de malice. « C'était

donc là, pouvait-il penser à part lui, cette mère modèle, cette femme exceptionnelle qui ne vivait, en quelque sorte, que de la vie de sa fille? Elle s'était bien vite consolée d'une absence qu'on avait tant redoutée pour elle ! » Il communiqua sans doute à quelques personnes une partie de ses impressions, du moins ce qu'il pouvait en traduire sans inconvénient ; car il revint de plusieurs côtés à madame de Nelles que le beau journaliste l'avait beaucoup appréciée ce soir-là. Elle n'en fut pas fâchée. Il en parviendrait peut-être quelque chose aux oreilles de Fernand. Elle était bien aise, au fond, que les ingrats (c'est ainsi qu'elle qualifiait déjà sa fille et son gendre), que les ingrats apprissent, par voie détournée, qu'elle supportait très-bien leur absence, qu'elle commençait même à s'en consoler. Elle n'avait pas manqué, dans ce but, d'adresser plusieurs fois la parole à Victor dans le cours de la soirée, et elle l'avait fait de la manière la plus aimable et la plus engageante.

Les portes de l'hôtel, qui n'étaient encore qu'entr'ouvertes avant le bal, demeurèrent, après, ouvertes toutes grandes. La cohue du beau monde s'y précipita, et madame de Nelles n'eut presque plus le loisir de respirer. C'est ce qu'elle voulait. Elle ne s'était ainsi relancée dans le tourbillon que pour faire pièce à ses enfants et pour s'étourdir.

Le petit duc (c'est ainsi qu'on le désignait généralement) avait été quelque peu surpris de voir que son second billet n'eût pas produit plus d'effet que le premier. Quoiqu'il en eût touché, en passant, quelques mots à madame de Nelles, qui n'avait pas eu l'air de le comprendre, il ne pouvait lui venir à l'esprit qu'on dédaignât ses hommages au point de ne pas prendre seulement la peine de les repousser.

Piqué au jeu, le petit duc voulut absolument en avoir le cœur net. Il avait ses entrées dans la maison, ses grandes entrées seulement, bien entendu. Il profita du jour où madame de Nelles restait chez elle, pour venir s'installer dans son salon jusqu'à ce que la dernière visite fût partie. La dame, qui s'était aperçue de sa persistance et qui s'en amusait, avait retenu une de ses amies jusqu'à la dernière limite.

— Attendez qu'on vienne m'annoncer que je suis servie, lui avait-elle dit.

Mais le domestique n'avait rien annoncé, et, l'amie étant pressée de rentrer chez elle, la maîtresse de la maison était enfin demeurée seule avec le jeune homme.

— Mon cher duc, lui dit-elle alors, je ne vous chasse pas, mais je vous préviens que je n'ai plus guère que le temps de dîner. C'est mon jour d'Italiens, et je tiens à entendre la Patti qui nous quitte.

— Je vous demande pardon, madame, d'abuser ainsi de vos moments, mais il faut absolument que nous ayons ensemble une explication.

— Ah! Dieu! vous m'effrayez. Une explication va m'assombrir, et je veux être gaie ce soir ; je voudrais même être jolie. Votre voiture est en bas...

— Madame, avez-vous reçu mes deux billets?

— Quels billets?

— Les deux billets que... les deux billets où... Enfin, vous savez très-bien ce que je veux dire.

— C'est que je reçois tant de billets!

— J'ai la vanité de croire que vous n'en recevez pas beaucoup de cette valeur-là. Valeur n'est pas le mot propre, je le sais; je ne suis pas de l'Académie, comme l'était mon grand-père, mais enfin je me flatte qu'il n'y a pas beaucoup de familles en France qui soient au niveau de la mienne.

— Je vous l'accorde. Mais dépêchez-vous, voilà qu'on ouvre les portes de la salle à manger...

— Madame, je vous aime comme un fou; je demande votre main, et je mets à vos pieds tout ce que je possède et le titre de duchesse.

Ici madame de Nelles partit d'un franc éclat de rire. C'était prévu. Le petit duc ne se déconcerta point.

— Mais je pourrais être votre mère, cher monsieur, lui dit-elle lorsqu'elle fut un peu calmée.

— Ma mère? Quelle plaisanterie! Je me suis procuré votre acte de naissance : vous n'avez pas encore trente-trois ans, et j'en ai plus de trente-quatre.

— Vous ne les paraissez pas. On ne vous donne guère que vingt ans.

— On est trop poli.

— Je suis une vieille femme.

— Je n'aime pas les jeunes personnes.

— J'ai une fille mariée.

— C'est-à-dire que vous êtes libre.

— Je puis être grand'mère au premier jour.

— Je serai le parrain du bébé, si vous tenez à en être la marraine.

Ici un nouvel éclat de rire, qui était moins prévu et, partant, moins offensant.

Mais elle reprit son sérieux, et du ton le plus naturel :

— Nous poursuivrons cet entretien dans un autre moment, si cela vous fait plaisir. Il est temps que je passe à table.

— Vous me permettez donc d'espérer?

— Mais pas du tout.

— Aimeriez-vous quelqu'un?

— J'aime ma fille.

— Bah! son mari l'aime mieux que vous.

— Mieux que je ne l'aime?

— Oui.

— Vous ne pouviez rien dire qui me choquât davantage. Bonsoir.

— Quand vous reverrai-je?

— Quand vous voudrez.

— Ce n'est pas encourageant. Irez-vous à La Marche dimanche?

— Je ne crois pas.

— Mais vous serez ce soir aux Italiens?

— Invisible et présente, dans une baignoire.

— Pourrai-je vous y rendre visite?

— Je ne vous le conseille pas. J'y vais avec mes Mexicains. Il y aura cette belle jeune fille qu'on a voulu, je crois, vous faire épouser. Mais, j'y pense, ce serait un moyen de renouer. A ce soir. Je vous attends.

Le petit duc, poussé à bout, ne trouva rien à répondre, et, s'inclinant profondément, laissa enfin à madame de Nelles la liberté de se mettre à table.

Il ne parut pas aux Italiens. On apprit, quelques jours après, qu'il était parti pour une de ses terres où il n'avait pas l'habitude d'aller. Il y resta plus d'un mois. C'était donc plus sérieux qu'il n'y avait lieu de le croire, et madame de Nelles, sans en rien marquer à personne, si ce n'est à sa fille, ne laissa pas d'en être flattée et fit observer négligemment, dans une de ses lettres, que le petit duc était décidément plus susceptible de passion qu'il n'en avait l'air.

Mais elle eut lieu de penser, à quelque temps de là, qu'elle avait fait une conquête bien plus sérieuse et obtenu un suffrage bien autrement flatteur pour son amour-propre.

Elle voyait assez intimement une certaine madame Le Noë, plus âgée qu'elle de dix ans au moins, veuve d'un homme qui avait marqué dans la politique et qui même avait été un moment ministre. Madame de Nelles, avec laquelle, comme nous avons dit, elle était sur le pied d'une assez grande intimité, lui ayant fait confidence de la passion insensée que le duc de Rostan avait conçue pour elle, madame Le Noë en frémit d'indignation et se sentit humiliée de penser que sa bonne amie, qui était déjà comtesse, était en passe de devenir duchesse, grâce à un second mariage. Elle s'amusa donc beaucoup aux dépens du pauvre René, l'habilla de toutes les couleurs et finit par dire à son amie qu'on pouvait trouver beaucoup mieux pour elle, si elle avait réellement l'intention de se remarier.

— Ici, ma belle, ajouta madame Le Noë, il est à propos que je vous fasse une confidence que je vous aurais peut-être épargnée si vous ne m'aviez, en quelque sorte, ouvert la voie. Il s'agit d'un homme, d'un homme véritable, et qui, quoiqu'il ne descende pas de saint Louis, occupe dans le monde une autre position que votre petit duc... Enfin c'est un parti sérieux que j'ai à vous offrir. Vous connaissez, je crois, le célèbre publiciste Victor Marsault?

— Certes, je le connais.

— Eh bien... Mais, d'abord, que je vous dise que c'est un homme appelé aux plus hautes destinées, qui sera ministre quand il le voudra. Le gouvernement est déjà obligé de compter avec lui. Il s'est fait un nom qui, tout nouveau qu'il est, prime les plus éclatants, les plus anciens. Je ne crois pas que, depuis la mort de M. Le Noë, aucun publiciste ait donné, si jeune, de plus légitimes espérances.

— Je sais tout cela, interrompit madame de Nelles avec impatience ; mais qu'a de commun M. Victor Marsault avec le sujet que nous traitons?

— Ce qu'il a de commun avec le petit duc, vous voulez dire?... C'est qu'il vous adore comme lui.

— Quelle plaisanterie!

— Vous lui êtes apparue, lors de votre dernier bal, sous un aspect tout nouveau. Il ne l'a pas caché : il m'en a fait part à moi-même, et, quand il parle de vous, il est intarissable.

— Pas possible?

— Il vous aime, vous dis-je.

— Non, je ne puis le croire... C'est un intime ami de mon gendre.

— Cela se trouve à merveille. Vous pouvez vous flatter, ma chère Marguerite, d'avoir touché le cœur d'un homme de mérite, ou, pour mieux rendre ma pensée, d'un homme de génie. Puis, il est charmant, beau comme Apollon. C'est en quoi il diffère de mon pauvre mari. M. Le Noë était affreux, du moins n'avait-il que la beauté de l'intelligence. Quelle jouissance exquise, dans votre position de fortune, de faire un sort brillant, inespéré, à un pareil homme! Quant à moi, je serais aussi fière de m'appeler madame Victor Marsault que je le suis de m'appeler madame Barthélemy Le Noë.

Madame Le Noë, qui jouissait encore d'une certaine importance dans le monde politique, qui avait un salon où se réunissaient toute sorte de vieilles célébrités, et où l'on voyait poindre quelques réputations naissantes, possédait l'art un peu grossier, mais réel, de faire valoir ses amis. Victor Marsault s'était laissé prendre, comme un autre, à ses flatteries. Il croyait voir en elle une moderne Artémise et lui témoignait en toute occasion beaucoup de déférence.

Un jour qu'il était venu la voir et que, par extraordinaire, elle se trouvait seule avec lui :

— Savez-vous, lui-dit-elle, que vous êtes en passe de faire le plus beau mariage que vous puissiez rêver ?

— Est-elle orpheline ? demanda en souriant Victor Marsault, qui n'en était pas à traiter pour la première fois ce sujet avec madame Le Noë.

— Non ; c'est-à-dire si, si ! Elle est orpheline de père et de mère. Mais, de plus, elle est veuve.

— Veuve sans enfants?

— Elle n'a qu'une fille.

— Oh ! alors...

— Une fille mariée.

— Mais c'est donc une grand'mère que votre veuve ?

— C'est une femme ravissante, sur le compte de laquelle vous vous êtes exprimé plus d'une fois dans les termes les plus favorables. C'est madame de Nelles, en un mot.

— Madame de Nelles ? Mais vous n'y pensez pas, madame.

— J'y pense beaucoup, au contraire, et j'ai tout lieu de croire que votre hommage serait très-bien reçu. Madame de Nelles m'a parlé de vous...

Là-dessus, madame Le Noë se livra à une amplification, dont sa riche imagination fit seule tous les frais. La méthode n'est pas nouvelle, de persuader réciproquement à deux personnes, indifférentes l'une à l'autre, qu'elles se conviennent et qu'elles s'adorent. Il ne tint pas à madame Le Noë que Victor ne fût convaincu qu'il avait fait la plus vive impression sur la belle-mère de Fernand. Il était bien décidé à ne jamais épouser une femme plus âgée que lui ; mais, par pure délicatesse, il ne voulut pas refuser net et se borna à demander quelques jours pour réfléchir. Il avait reçu, peu de temps auparavant, des nouvelles de Fernand, et il s'était mis, ce jour-là même, en devoir de lui répondre. Sa lettre n'était pas fermée. Malicieusement, ou pour sonder le terrain, il y ajouta ce court *post-scriptum* :

« Figure-toi qu'une bonne âme a songé à me marier... Avec qui ou contre qui? Je te le donne en mille. Mais non, tu ne devinerais jamais. Contre ta charmante belle-mère ! »

Thérèse avait reçu, de son côté, une longue épître de sa mère, dans laquelle celle-ci se moquait fort agréablement du petit duc et de son exil volontaire, mais dans laquelle aussi elle parlait d'une nouvelle passion qu'elle avait fait naître et qui était de la connaissance de son gendre. Il n'en fallait pas tant pour que notre diplomate se crût au courant de la situation. Comme il n'avait aucune

petitesse dans l'âme, et qu'il ne trouvait pas mauvais que sa belle-mère, jeune encore, songeât à sortir de son isolement si le cœur lui en disait, il en parla dans ce sens à Thérèse, qui ne prit pas la chose aussi philosophiquement que lui. Mais quoi qu'elle pût dire et appréhender, Fernand n'en fit pas moins cette réponse à l'éminent publiciste :

« Épouse ma belle-mère, si tu veux. Je n'ai aucune objection à faire contre toi, et je vous donne ma bénédiction à l'un et à l'autre. »

VI

MACHIAVÉLISME DE MADAME DE NELLES.

Jamais femme n'est indifférente à l'effet qu'elle croit avoir produit sur quelqu'un, principalement quand ce quelqu'un appartient à l'autre sexe. La conquête d'un sot flatte quelquefois une femme d'esprit : à plus forte raison, cette femme se sent-elle agréablement chatouillée par la conquête d'un homme qui n'est pas le premier venu, et qui, à de hautes qualités morales, joint des avantages physiques qui ne sont pas à dédaigner.

Sans doute madame de Nelles ne partageait point aveuglément toutes les opinions libérales que madame Le Noë se faisait un devoir de professer en public et même dans l'intimité ; elle attachait, au contraire, beaucoup d'importance à son nom, tout en s'abstenant de porter son titre et en ayant l'air de faire bon marché d'une noblesse qu'elle n'avait acquise que par alliance. Mais, quoiqu'elle fût bien décidée à ne jamais échanger ce nom contre un nom roturier, si honorable qu'il fût, elle n'avait pu s'empêcher de ressentir quelque orgueil de l'idée qui, au dire de madame Le Noë, était passée par la tête d'un homme tel que Victor Marsault. Ajoutez qu'elle se sentait bien isolée, bien désœuvrée, malgré son retour au monde, et qu'il ne lui était pas défendu de chercher à se distraire, puisqu'elle pouvait le faire sans danger, et qu'elle avait l'intime conviction qu'elle resterait jusqu'au bout maîtresse d'elle-même. Elle était, d'ailleurs, obligée de reconnaître que Victor Marsault était un homme digne de faire comprendre, de faire excuser une folie, et qui méritait, au moins, de ne pas être congédié comme le premier venu, comme le petit duc, par exemple. Oh! si, à ses avantages physiques et intellectuels, il avait pu joindre l'illustration des Rostan!... Madame de Nelles se laissait aller à ces rêves qui l'amusaient, et qui, à son insu, étaient susceptibles de l'entraîner assez loin. Elle désirait

vivement, de plus, sans trop approfondir le motif qui lui inspirait ce désir, que le bruit de sa nouvelle conquête prît assez de consistance pour arriver jusqu'en Autriche, par voie indirecte, et de plusieurs côtés à la fois. Que dirait son gendre? Que penserait Thérèse, sa chère Thérèse?

Mais, à cette seule idée, elle s'attendrissait et se reprochait amèrement ce qu'elle considérait comme un crime. Madame de Nelles était une mère dans toute la force du terme, dans la plus complète acception du mot; sa fille avait beau, par sa conduite récente, justifier en quelque sorte une infidélité, elle n'en restait pas moins, pour elle, la première en date, la seule, la grande et véritable passion, une passion pure de tout mélange, une passion sainte, et au-dessus de laquelle il n'y avait rien. Veuve de bonne heure, madame de Nelles avait eu vingt fois l'occasion de se remarier, et avec avantage; elle avait toujours reculé, elle s'était toujours effacée, sacrifiée au profit de Thérèse. L'avenir de Thérèse avait été le sien; elle n'avait jamais rêvé d'autre bonheur que celui de sa Thérèse. Et elle irait aujourd'hui, à l'extrême limite de la jeunesse, donner un démenti à toute une vie de renoncement et de dévouement? Non, elle n'en pouvait supporter la pensée, elle ne pouvait envisager sérieusement la riante perspective qui se déroulait devant ses yeux. Et pourtant elle sentait qu'un intérêt nouveau s'était éveillé en elle; elle n'éprouvait plus ce vide qui lui faisait froid au cœur, elle était comme réchauffée, comme remontée, comme réconciliée avec l'existence, par les aveux qui lui avaient été faits, un peu trop légèrement, sans doute, par l'experte madame Le Noë.

Dans les amples loisirs que lui faisait l'absence de sa fille, elle s'était tournée, avec une sorte de préférence instinctive, vers une personne qui la lui rappelait, qui était privée de sa mère, mais qui en soupirait tout haut, et à laquelle elle avait témoigné, dès l'abord, beaucoup de sympathie. On se rappelle les gracieusetés de toute espèce qu'elle avait faites à sa jeune parente, madame Fauvel. La femme du professeur devint tout à coup sa favorite. Elle l'allait chercher pour l'emmener au Bois dans sa voiture; elle l'invitait à dîner en petit comité avec Constant. Ce charmant ménage lui rappelait le ménage absent. Elle ne faisait pas à Fernand l'injure de le comparer au gros Constant Fauvel : Fernand était bien autrement distingué, avait bien autrement de tact et d'intelligence; mais peut-être un gendre du caractère de Constant lui eût-il mieux convenu. Il eût eu, à coup sûr, moins de prise sur sa femme, et madame de Nelles se plaisait à croire que Constant Fauvel eût été pour elle un gendre parfait. Il y a des femmes qui ne comprennent et qui n'acceptent pour mari ou pour gendre... que ceux qu'elles n'ont pas.

Elle n'avait jamais eu l'occasion de causer avec Valentine sur le compte de Victor Marsault; elle ignorait même que celle-ci connût tout particulièrement le célèbre publiciste. Elle tomba donc des nues, quand, au premier mot qu'elle hasarda, Valentine lui dit que M. Marsault était le meilleur ami de son mari, et quoique enchantée d'une découverte qui cadrait si bien avec ses vues, elle mit tout de suite une sourdine aux aveux qu'elle comptait faire. Elle dit donc simplement à sa jeune amie que M. Marsault avait témoigné pour elle, en différentes circonstances, une admiration passionnée, sur laquelle on avait cru devoir appeler toute son attention.

Valentine fut très-surprise à son tour, mais très-surprise. Heureusement elles étaient en voiture découverte, et madame de Nelles ayant été obligée de tourner la tête pour rendre un salut qu'on lui avait fait, salut qui fut suivi de plusieurs autres, madame Fauvel eut tout le temps de cuver sa stupéfaction. Elle ne pouvait s'expliquer que Victor eût songé un instant à la belle veuve; comme toutes les jeunes femmes que la fortune n'a pas favorisées, elle avait des idées particulières sur les passions, et elle en voulait à tous ceux dont l'amour ne lui semblait basé que sur l'intérêt. Or quel autre motif que l'intérêt avait pu dicter le choix de Victor? Elle le considérait toujours comme un jeune homme, et elle classait déjà, avec trop de sévérité sans doute, madame de Nelles dans la catégorie des femmes mûres.

Par bonheur, elle eut une seconde pensée qui était meilleure que la première : c'est qu'elle n'avait pas le droit de s'opposer à la fortune et peut-être au bonheur d'un ami. Elle dit donc de lui tout le bien qu'elle pensait, et madame de Nelles, flattée de voir que celui qui était censé brûler pour elle, passait auprès de chacun pour un être extraordinaire, l'écouta avec avidité, même avec un certain trouble que nous nous dispenserons d'analyser. Valentine, qui était fine et qui comprit ce qu'on ne lui disait pas, ne s'arrêta pas en si beau chemin. Mais trop parler nuit — à soi comme aux autres, — dit le proverbe, et elle laissa échapper, dans cette conversation dont elle faisait presque tous les frais, une phrase des plus malencontreuses. Elle venait d'avouer qu'elle n'ignorait pas que Victor Marsault avait l'intention de se marier, qu'il leur avait fait ses confidences à ce sujet, à elle et à son mari :

— Seulement, ajouta t-elle en riant, il avait bien juré qu'il n'épouserait jamais qu'une orpheline.

— Une orpheline? Pourquoi une orpheline? demanda madame de Nelles qui n'avait pas saisi la portée de la phrase.

— C'est qu'il a une antipathie, un préjugé contre les belles-mères, répondit un peu trop ingénument Valentine. Il prétend qu'il est

impossible à un homme de vivre avec les parents de sa femme.

— Quelle impertinence! Oui, cela est impossible à un homme qui a un mauvais caractère.

— Ce n'est pas ainsi qu'il l'entend.

— Vous me surprenez beaucoup, ma chère. Je croyais que M. Marsault était non-seulement un homme supérieur, mais qu'il était encore un homme de sens. On choisit les parents de sa femme, comme on choisit sa femme elle-même. Savez-vous s'il a jamais pensé sérieusement à quelqu'un ?

— Je ne crois pas. Il nous avait manifesté, à mon mari et à moi, la vague intention de se marier. Nous lui avions même parlé d'une jeune personne qui me semblait lui convenir de tout point, et, d'après ce que je lui avais dit, il me paraissait on ne peut mieux disposé pour elle. Mais, quand il a su qu'elle avait encore sa mère, il n'a pas même voulu que nous lui apprissions comment elle s'appelait.

— C'est inimaginable. Ce monsieur voudrait donc qu'on fît comme les sauvages, qu'on tuât ses parents, lorsqu'ils ne sont plus bons à rien?

— Je ne crois pas qu'il ait des idées aussi avancées.

— Mais, ma petite, il faut être logique. Une jeune personne ne doit se marier, suivant lui, qu'après avoir enterré père et mère. Oh ! je suis toute désillusionnée ! C'est un utopiste de la pire espèce que votre M. Marsault. Certes, si je faisais jamais la folie de me remarier, je ne prendrais point un homme qui eût des idées pareilles. Peut-être n'a-t-il daigné penser à moi que parce que ma fille m'a quittée? S'il ne permet pas à sa femme d'avoir une mère, il lui permettrait bien moins encore d'avoir une fille. Mais dans quel monde vivons-nous, ma chère? Où s'arrêtera donc la corruption sociale? Je suis véritablement épouvantée. Et, dites-moi, peut-on, sans indiscrétion, vous demander quelle est la jeune fille à laquelle vous aviez songé pour lui ?

— Certainement. Il n'y a pas de mystère. C'est une jeune fille que vous connaissez, que vous recevez, et à laquelle je sais que votre opinion est on ne peut plus favorable. C'est Georgette Norbert, en un mot.

— Georgette Norbert? Sans doute elle est charmante, je l'aime ; mais je vous avoue que je n'aurais jamais pensé à elle pour M. Marsault. Elle est si simple, si modeste, si... Comment dirai-je? si peu en dehors, et elle aime tant sa mère ! Ce n'est pas elle qui se déciderait jamais à s'en séparer ! La mère, du reste, n'a vécu que pour sa fille ; il est assez juste que la fille vive un peu pour sa mère, qu'elle lui donne, sinon sa vie tout entière, du moins la moitié de sa vie.

Je ne suis pas déraisonnable ; je demande simplement le partage, un partage équitable. Mais ces hommes ! Il leur faut tout. Une orpheline ! Il exige une orpheline ! Ah ! je suis bien aise de le savoir. Et en avez-vous parlé à ces dames ?

— Je ne leur en ai pas soufflé mot, M. Marsault s'étant expliqué tout de suite trop franchement, trop carrément, comme disait Constant... Je sais cependant que madame Norbert commence à s'inquiéter de voir qu'aucun parti convenable ne se présente pour Georgette.

— Elles en trouveront tant qu'elles voudront, des partis convenables. Georgette est jolie.

— Oh ! tout à fait. C'est une figure suave.

— Il est vrai que ces messieurs sont si difficiles aujourd'hui ! Ils ont tous des prétentions incroyables. Georgette n'est pas millionnaire ; mais elle apportera bien en mariage une centaine de mille francs. Si on pouvait tuer sa mère, elle serait, en somme, un parti fort avantageux pour M. Marsault.

— Vous le faites plus méchant qu'il n'est, chère madame.

— Non, non, je suis sûre de ce que je dis. Que la mère meure aujourd'hui, qu'on lui montre la jeune fille demain, il l'épousera.

— Quelle plaisanterie !

— Le monde est un affreux repaire, un véritable coupe-gorge. Aussi, quand elle a marié ses enfants, une femme, une veuve surtout, n'a rien de mieux à faire que de le fuir, de se jeter dans un couvent. Là, du moins, on trouve la paix.

La conversation prit une tournure qui n'avait rien de bien agréable, et Valentine ayant fait d'inutiles efforts pour la ramener sur un terrain plus gai, madame de Nelles donna l'ordre au cocher de revenir. Elle reconduisit sa jeune amie jusque chez elle, mais elle ne la quitta point le sourire aux lèvres, comme elle faisait ordinairement.

Cependant la femme du monde reprit bien vite le dessus chez la mère de Thérèse, et, le lendemain, ayant vingt-cinq personnes à dîner, elle fut plus brillante, plus vive, plus enjouée qu'elle ne l'avait jamais été. Victor Marsault était du nombre des convives ; madame Le Noë en était aussi.

Comme on parlait d'un roman bien connu, une dame, avec cette légèreté qui cache quelquefois beaucoup de profondeur ou beaucoup de perfidie, mit aux voix cette question tant et si souvent débattue : un jeune homme pauvre peut-il épouser une jeune fille riche? Mis en demeure de se prononcer, Victor se déclara catégoriquement pour la négative. Madame Le Noë, ne voyant là qu'une maladresse, se hâta d'intervenir et de faire observer que la réputation, la gloire peuvent rétablir l'équilibre, et qu'un homme a

bien le droit d'accepter la richesse en échange de la considération qu'il apporte à celle dont il fait la compagne de sa vie. Mais il n'en voulut pas démordre, il insista avec énergie, et tout en disant qu'il ne donnait son opinion que pour sienne, qu'il ne prétendait critiquer ni blâmer personne, il maintint la répugnance qu'il éprouverait à faire lui-même ou à voir faire à un de ses amis un mariage d'argent.

Pour madame de Nelles, cet incident fut un véritable trait de lumière. Elle comprit aussitôt le double jeu qu'avait joué madame Le Noë, elle s'en indigna, et se promit bien de se défier d'elle à l'avenir et de se venger. Mais ce n'était pas le plus pressé. Elle avait peur que cette femme ne l'eût compromise aux yeux du journaliste, en lui donnant à penser qu'il avait quelque chance de réussir; il ne s'agissait plus maintenant de l'éconduire poliment. Il s'agissait de lui faire toucher du doigt la vérité, en un mot de lui démontrer qu'elle n'avait jamais songé à lui.

Elle attendait quelques personnes le soir, entre autres madame Norbert et sa fille. Madame de Nelles avait conservé les habitudes modernes que son gendre avait interdites chez elle : les hommes étaient libres de passer, après le dîner, dans l'élégant fumoir qu'elle avait fait disposer pour lui. Aussi, quand ils rentrèrent dans le salon, trouvèrent-ils plus de monde qu'ils n'en avaient laissé. Madame Norbert s'était mise à une table de whist, placée dans le boudoir dont les portes étaient ouvertes, et Georgette se trouvait, en ce moment, à côté de madame de Nelles qui lui parlait avec une certaine animation. Victor Marsault, la tête quelque peu échauffée par l'excellent dîner qu'il venait de faire, s'arrêta surpris et charmé devant ce groupe, qui était vraiment fort agréable à voir. Il hésita un moment, fit quelques pas vers le boudoir comme pour aller saluer un des joueurs qu'il avait reconnu; puis, se ravisant, il vint résolûment à madame de Nelles.

Il lui adressa la première banalité venue, et comme elle l'interrogea presque aussitôt sur une question de politique extérieure qui avait rapport à l'Autriche, il lui répondit très-simplement et d'une manière intéressante. Georgette, qui connaissait Victor Marsault de vue et surtout de réputation, prêta l'oreille avec une curiosité naïve. Ce n'était pas un jeune homme pour elle, c'était un homme supérieur, un homme célèbre, qu'elle était bien aise de voir de près et d'entendre causer.

Une dame vint alors la chercher pour chanter. C'était convenu, dit-elle. Georgette ne se fit pas prier, mais elle eut l'air de quitter sa place à regret.

— J'aurais bien mieux aimé rester près de vous, dit-elle à voix basse à madame de Nelles.

— Quelle est cette jeune fille? demanda Victor, dès qu'elle se fut éloignée.

— C'est...

Madame de Nelles hésita une seconde, sourit, puis lui glissa ces mots dans le creux de l'oreille :

— C'est une orpheline.

— Une orpheline ! répéta-t-il avec une nuance d'intérêt plus marquée. Elle est ravissante.

— Vous trouvez ? Écoutez-la, elle vous semblera plus ravissante encore. Je vous préviens seulement qu'elle n'a presque pas de voix. C'est un soupir de la brise, un écho lointain ; mais, malgré cela, c'est quelque chose de délicieux.

Sur la prière de la jeune fille, on ferma la porte du boudoir, de manière que le son fût plus circonscrit et se perdît moins dans l'espace. Elle recommanda aussi à la personne qui l'accompagnait de jouer très-doucement. Ces précautions prises, elle commença.

Victor se sentit saisi tout de suite, remué profondément. Le timbre de cette voix avait une douceur toute particulière ; chaque son faisait à l'oreille l'effet d'une caresse. Il était facile de voir qu'on avait affaire à une excellente musicienne, mais en même temps il était impossible d'apercevoir l'ombre d'une prétention, et, à travers une certaine assurance acquise par l'habitude, perçait cette charmante modestie qui devrait toujours marcher à côté du talent. Avec plus d'étendue dans la voix, Georgette Norbert aurait été aussitôt proclamée une grande artiste ; elle n'avait juste de puissance que pour se révéler à un petit cercle intime, elle ne pouvait s'adresser à la foule.

Le petit cercle fut véritablement électrisé. Une seconde mélodie succéda à la première, une troisième à la seconde, et tout le monde criait : « Encore, encore ! » lorsque la tête d'une dame, qui pouvait avoir quarante-cinq ans environ, apparut à la porte du boudoir qu'on venait d'entre-bâiller.

— Ménage-toi, Georgette, dit-elle, puis la porte se referma.

C'était madame Norbert.

— Quelle est cette dame? Une tante sans doute? demanda Victor à madame de Nelles.

— Non, répondit-elle, ce n'est point une tante ; c'est une amie à qui on l'a confiée.

Toutefois, si la jeune fille eût dit simplement : « Oui, ma mère, » au lieu de répondre par un signe de tête, tout l'échafaudage édifié dans l'esprit de madame de Nelles se trouvait aussitôt renversé.

Elle se rendait très-bien compte elle-même de la hardiesse ou plutôt de la témérité du malicieux mensonge qu'elle venait de faire. La plus frivole circonstance pouvait la trahir, éclairer Victor. Par bonheur, l'accompagnateur se remit au piano, un jeune homme se

plaça près de lui un violon à la main, et notre journaliste, se rappelant à propos qu'il avait un rendez-vous dans la soirée chez un ministre, exprima tous ses regrets à la maîtresse de la maison, et lui demanda, en la quittant, si elle pourrait le recevoir le lendemain dans la matinée.

— Certes, lui dit-elle très-gracieusement.

Victor la salua, et, passant, pour se retirer, à côté de Georgette, s'inclina plus profondément encore, mais sans lui adresser aucun compliment. Il n'en fallut pas davantage pour faire rougir la jeune fille, et elle était délicieuse quand elle rougissait.

— Je crois, ma belle, que vous avez fait une conquête, lui dit madame de Nelles en lui prenant le bras et en l'emmenant dans un petit coin solitaire.

— Moi, madame? fit-elle toute surprise.

— Oui, vous-même. Que dites-vous de M. Marsault?

— Oh! madame!

— Il faut qu'il vous épouse, je l'ai mis *là*, fit-elle en se touchant le front du doigt.

Le lendemain, vers une heure de l'après-midi, Victor s'était présenté de nouveau à l'hôtel de Nelles; on l'introduisit dans le boudoir.

Tout en ajoutant une foi entière aux confidences que lui avait faites madame Fauvel, tout en se rendant très-bien compte de l'impression que Georgette avait produite sur Victor, madame de Nelles avait encore quelques légers doutes, car, à la réflexion, son amour-propre ne lui avait pas permis de croire que madame Le Noë eût pu l'induire aussi complétement en erreur. Grâce à sa ruse, elle allait pouvoir tirer la chose au clair. Il était certain que Victor lui parlerait de Georgette. Mais ne pouvait-il aussi bien l'entretenir d'elle-même? Peut-être n'avait-il paru si intéressé, si charmé, que pour la piquer au jeu? C'était peut-être une demande à double fin qu'il comptait lui faire? Elle ne pouvait donc se défendre d'une certaine inquiétude, même d'une certaine émotion qui aurait dû donner à penser à un observateur impartial qu'elle n'avait pas abdiqué, autant qu'elle le croyait, toute prétention à plaire et à être aimée.

De son côté, Victor, qui avait pénétré la tactique de madame Le Noë et qui n'était pas encore satisfait des paroles significatives qu'il avait prononcées au sujet des jeunes gens qui recherchent de riches partis, Victor était bien aise de cette nouvelle entrevue qui le mettait à même de s'expliquer avec madame de Nelles sans l'ombre d'un détour. Il n'aimait pas les ambiguïtés; il lui fallait, en amour comme en politique, des situations franches. Le sentiment tendre qu'il éprouvait, sentiment bien vague encore, mais déjà puissant, se trouvait donc tout à fait d'accord avec ce que lui commandait la délicatesse.

— Chère madame, dit-il à son aimable interlocutrice dès qu'ils eurent échangé les phrases d'usage, je suis sûr que vous n'êtes pas sans vous douter du motif qui m'a fait solliciter de vous un quart d'heure d'entretien. Je ne vous ai pas caché le plaisir que j'avais eu à voir et à entretenir votre intéressante orpheline, et c'est pour vous parler d'elle et surtout pour vous interroger sur elle que je suis venu.

— Je suis à vos ordres, monsieur. Que désirez-vous savoir?

— Tout ce que vous savez.

— Je sais fort peu de chose. Son père était un magistrat de province, un homme d'honneur et de mérite. Elle l'a perdu, étant toute jeune.

— Mais par qui a-t-elle été élevée?

— Par sa mère, j'imagine.

— Elle l'a donc perdue aussi?

— Hélas! oui.

— Ah!

— Cela vous fait de la peine? Pauvre petite! Elle est seule au monde.

— Mais... avec qui est-elle maintenant?

— Avec une de mes amies, une femme des plus distinguées sous son apparence discrète, une femme comme il y en a peu.

— Qui est une parente éloignée sans doute, puisque vous m'avez dit que ce n'était point une tante?

— Une parente éloignée, fi donc! C'est une vraie mère.

— Une mère adoptive?

— Une mère qu'elle aurait dû choisir entre cent mille, si le hasard, si la Providence, veux-je dire, ne la lui eût octroyée.

— Et quel est le nom de la jeune fille?

— Elle s'appelle Georgette.

— Je le sais. Mais son nom de famille?

— Ce nom est un mystère.

— C'est une fille naturelle, peut-être?

— A quoi allez-vous penser? Est-ce qu'il y a de ces filles-là dans notre monde? C'est tout ce qu'il y a de plus légitime sous le soleil.

— Elle habite Paris?

— Elle habite Paris.

— Dans quelle rue?

— Ajoutez vite : A quel numéro?

— Je ne conçois rien à votre discrétion, chère madame.

— Je vous en donnerai les raisons plus tard. Je ne puis, quant à présent, entrer dans aucune explication : je vous préviens seulement qu'elle n'a que cent mille francs de dot.

— Je ne vous l'ai pas demandé.

— Oh! oh! voilà du désintéressement, ce qui est rare aujourd'hui. Mais, puisque j'ai répondu à quelques-unes de vos questions, sinon à toutes, vous voudrez bien répondre à une seule des miennes. Vous êtes amoureux de cette jeune fille?

— Amoureux n'est pas le mot. Quoique je n'aie pas passé l'âge où l'on cède à certains entraînements, je vous dirai, entre nous, que lorsqu'on devient amoureux, c'est qu'on le veut bien. On subit une impression favorable : si on s'y abandonne, c'est fini; mais si on résiste, l'impression s'efface.

— Vous croyez? Mais enfin l'impression a été faite?

— Oui, j'ai éprouvé, à première vue, une véritable sympathie pour cette jeune fille, et comme je songeais vaguement à me marier...

— On m'en avait, en effet, touché quelques mots.

— Qui donc?

— Une de vos prôneuses les plus intrépides, madame le Noë.

— Je ne l'en avais pas chargée... Madame le Noë est une femme d'imagination, qui voit souvent ce qui n'existe pas.

— J'aime à entendre un tel jugement sortir de votre bouche, interrompit madame de Nelles avec une hauteur des plus significatives. Madame le Noë s'est trompée; mais, si je ne me trompe pas moi-même, vous aimez Georgette.

— Vous lisez dans mon cœur plus couramment que moi.

— Vous la reverrez, vous l'apprécierez, vous l'épouserez.

— Si elle veut de moi.

— Vous êtes trop modeste.

— J'aime à entendre un tel jugement sortir de votre bouche, reprit-il finement en répétant ses propres paroles. Mais vous ne m'avez toujours pas dit son nom.

— Je vous le dirai après la seconde entrevue, qui aura lieu chez moi, dans quelques jours, si vous voulez. Je vous écrirai un petit mot.

Là-dessus, la grande dame congédia le journaliste, qui, une fois dehors, se dit à part lui :

— Eh bien, madame le Noë avait fait de belle besogne! Je suis encore heureux d'en être quitte à si bon marché. Mais dans quel but s'est-elle donc obstinée à me cacher le nom de cette jeune personne?

Ernest Serret.

La suite au prochain numéro.

L'ALLEMAGNE ET SA LITTÉRATURE

JUGÉES AVANT ET APRÈS LA GUERRE

Histoire de la littérature allemande, par M. G.-A. Heinrich, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, ouvrage couronné par l'Académie française. — 3 vol., librairie Franck, à Paris.

Si la connaissance des littératures étrangères nous est utile, parce qu'elle agrandit notre esprit et nous met à même de juger les peuples avec lesquels nous sommes appelés à entretenir toutes sortes de rapports, l'histoire de ces littératures ne l'est pas moins, car, sans elle, nous pouvons difficilement parvenir à la connaissance des littératures elles-mêmes. En effet, essayera-t-on de tout lire? La vie n'y suffirait pas. Prendra-t-on au hasard? Ce serait s'exposer à étudier des ouvrages sans valeur et à négliger des chefs-d'œuvre, quelquefois même à prendre les uns pour les autres. A ces difficultés s'ajoutent habituellement l'ignoranee de la langue et l'éloignement des bibliothèques. Un guide est donc nécessaire.

Nous ne possédions jusqu'à présent aucun ouvrage exposant, dans son ensemble, l'histoire de la littérature allemande. Madame de Staël lui a fait une place importante dans son beau livre de *l'Allemagne ;* mais ce livre est tout à fait insuffisant, puisqu'il ne parle que d'une seule période et date déjà de plus d'un demi-siècle. L'ouvrage de M. Heinrich nous paraît remplir parfaitement ce rôle d'initiateur et de guide, car il joint, à une exposition suffisamment détaillée des œuvres, une juste appréciation de leurs qualités et de leurs défauts. Cette appréciation est difficile, surtout pour les œuvres modernes. Ce n'est pas toujours du premier coup qu'un écrivain obtient dans son pays le rang auquel il a droit. Les jugements sont

d'abord divers, passionnés, soumis à mille influences. Ce n'est qu'au bout d'un assez long temps qu'ils se tassent, pour ainsi dire, et qu'ils peuvent servir de base au jugement définitif de la postérité. L'appréciation séparée des auteurs ne suffit pas; il faut établir entre eux une hiérarchie, porter des jugements d'ensemble sur les divers groupes d'écrivains, sur les différents genres littéraires, donner à chaque chose sa valeur proportionnelle et mettre le tout en perspective. Lorsqu'on a parcouru un pays montagneux, on en ignore presque toujours les formes générales ; mais si, après avoir traversé une large plaine et gravi de nombreux sommets, on se retourne le soir pour considérer le pays qu'on a visité le matin, on voit les montagnes se réunir et s'étager ; les chaînes accessoires disparaissent ; on n'aperçoit plus que les chaînes principales et les plus hauts sommets. Il en doit être ainsi dans une histoire de la littérature.

M. Heinrich s'est préparé à écrire son ouvrage par de longs voyages en Allemagne et par un enseignement de plus de quinze années ; aussi a-t-il, en ces matières, une compétence incontestée, et l'Académie française, en couronnant son histoire de la littérature allemande, en a reconnu le mérite. C'est d'après cette histoire que nous nous proposons de tracer ici un tableau d'ensemble de la littérature allemande. La meilleure manière de faire connaître l'ouvrage de M. Heinrich est sans doute de montrer d'abord ce qu'il contient. Nous exposerons ensuite en peu de mots la théorie philosophique d'après laquelle l'auteur a jugé les écrivains et leurs œuvres.

I

LES ORIGINES

La traduction de la Bible en gothique, par Ulfilas, au quatrième siècle, est le premier monument de la langue allemande. Descendant de parents grecs emmenés dans une invasion des Goths, sacré évêque à l'âge de trente ans, Ulfilas a assuré le triomphe du christianisme chez ce peuple encore barbare. Il a de plus fixé la langue des Goths en en perfectionnant l'écriture. Jusqu'à lui cet art était demeuré le privilége de quelques initiés ; il le compléta par l'introduction de caractères grecs et en fit, en le vulgarisant, un puissant instrument de propagande religieuse et de civilisation. La langue d'Ulfilas a duré jusqu'au neuvième siècle ; elle se rattache aux langues de l'Inde et se distingue par des terminaisons sonores qui ont

complétement disparu dans l'allemand. On dirait que les mots ont perdu, sous les frimas du Nord, les brillantes couleurs qu'ils avaient apportées du Midi.

L'écriture étant apparue chez les peuples de la Germanie en même temps que le christianisme et ayant servi à répandre la religion nouvelle bien plus qu'à conserver les anciennes traditions, il en est résulté qu'on ne possède presque rien aujourd'hui de la littérature des âges païens. Les vieux chants nationaux ont disparu, et c'est à peine si l'on en a découvert, dans la poussière des bibliothèques, quelques débris conservés par les moines du moyen âge. Plusieurs auteurs allemands regrettent l'influence exercée par l'Église et par l'Empire romain sur la civilisation de leur patrie; ils prétendent qu'elle a été fâcheuse et que l'Allemagne, laissée à son propre génie, aurait eu un développement spontané plus original et plus riche. Après avoir discuté et mûrement examiné cette question, M. Heinrich est d'avis que, sans la greffe latine et chrétienne, le vieux tronc germanique n'aurait jamais porté de si beaux fruits[1].

Au reste, dès le quatrième siècle et après la Bible d'Ulfilas, c'en est déjà fait de cette civilisation exclusivement allemande; les moines irlandais et anglo-saxons vont bientôt conquérir la Germanie au christianisme, et le plus ancien poëme de l'Allemagne l'*Héliand* (*le Sauveur*), composé en dialecte saxon, à l'époque de Louis le Débonnaire, sera consacré à la gloire du Dieu prêché par ces étrangers. Le paganisme disparaît alors partout devant le christianisme ; la littérature n'est même plus cultivée que par le clergé et dans les couvents, et la langue latine menace un instant de remplacer l'idiome national. C'est en latin qu'écrit le célèbre archevêque de Mayence, Raban Maur, à la fois théologien, philosophe et poëte. C'est également en latin que Rotswitha, religieuse du couvent de Gandersheim, écrit ses comédies.

« Qu'on se représente, au dixième siècle, une abbaye du nord de l'Allemagne, peuplée des petites-filles de ces Saxons qui défendaient naguère leur pays contre la domination de Charlemagne et contre le christianisme. C'est une race de nouveaux convertis, mais qui a l'ardeur sincère des néophytes. En leur ouvrant un monde nouveau, le christianisme a étendu l'horizon de leur intelligence. Comme les moines de Fulda, les religieuses de Gandersheim lisent les pères latins et même les auteurs profanes. Autour des religieuses se groupent les filles des nobles, qui viennent recevoir l'éducation au monastère; quelques-unes y resteront comme sœurs, d'autres retourneront dans le monde. Aux jours de fête, les grands du voisi-

[1] Tome I, page 36.

nage, les évêques, les abbés viennent à l'abbaye, et là, dans quelque bâtiment attenant au cloître, la noble assemblée écoute une comédie latine[1]. »

C'est encore le latin qu'ont employé les chroniqueurs tels qu'Eghinhard, Nithard et ce moine de Saint-Gall, qui nous a transmis sur le règne de Charlemagne une foule d'anecdotes dont le naïf récit commence déjà la légende du grand empereur. M. Heinrich a bien fait de ne pas exclure de son *Histoire de la littérature allemande* les œuvres en langue latine, car elles ont été produites par des Allemands et elles ont contribué au développement intellectuel de l'Allemagne.

Mais la langue nationale va bientôt reprendre ses droits. C'est l'époque où la chevalerie renouvelle la face du monde et, sous l'inspiration de l'Église, adoucit la rudesse de la société féodale. Si le chevalier ressemble au moine, si les épreuves imposées au jeune page rappellent le noviciat des monastères, le moine de son côté ressemble au chevalier, il est le chevalier du Christ, et les croisades donnent naissance aux ordres religieux militaires dont les membres sont à la fois des moines et des chevaliers. Dans cette pénétration réciproque de la société militaire et de l'Église, tous les sentiments se modifient, et le premier de tous, l'amour ; le respect de la femme s'accroît, se transfigure et devient le principal caractère de la civilisation européenne. Quelques historiens modernes de la littérature allemande ont soutenu que la chevalerie n'eut jamais en Allemagne qu'une vie factice et ne répondit pas aux véritables aspirations du caractère national. Ici encore ils se laissent égarer par un faux point d'honneur qui leur fait rejeter tout ce qui leur semble venir de l'étranger, et ils se trompent, car « la chevalerie est alors le fait universel du monde chrétien[2]. »

La poésie, à cette époque, a pour interprètes, et souvent pour auteurs, des chanteurs, recrutés en général parmi la petite noblesse. La plupart sont fort illettrés ; quelques-uns même des plus célèbres, comme Wolfram d'Eschembach et Ulrich de Liechtenstein, ne savent pas lire ; ils se forment par un enseignement oral, dans des écoles de chanteurs qui ressemblent aux écoles de rapsodes en Grèce. On les appelle les *Chantres d'amour* ou *Minnesinger ;* ils sont en Allemagne, du douzième au quatorzième siècle, ce que sont en France, à la même époque, les trouvères dans le Nord et les troubadours dans le Midi.

Les *Minnesinger* ne chantent pas seulement l'amour (*Minnegesang*), ils sont en outre les interprètes de toute la poésie lyrique de l'époque,

[1] Tome I, page 61.
[2] Tome I, page 84.

des traditions héroïques nationales et des traditions chevaleresques et religieuses. Quelquefois leur vie même, embellie par l'imagination d'autres chanteurs, devient un sujet de poésie. Telle est, par exemple, la légende de Tannhaüser. Séduit par Vénus, *Tannhaüser* s'arrache à cette impure compagne et va demander l'absolution à Rome. Le pape le reçoit durement : « Tu seras absous, lui dit-il, quand le bâton sur lequel je m'appuie reverdira.» Tannhaüser s'éloigne désespéré. Mais le soir, le bâton desséché se couvre de boutons et de feuilles, et le pape comprend qu'il a offensé Dieu en rebutant un pécheur pénitent. Il envoie en toute hâte des gens à la poursuite de Tannhaüser ; mais on ne le retrouve point ; il est retourné auprès de Vénus, et la parole imprudente du pape cause la damnation d'une âme.

En passant de la poésie lyrique à la tradition héroïque nationale, on trouve, au premier rang, l'épopée des *Niebelungen*. M. Heinrich n'est pas loin de l'attribuer à un minnesinger du nom de Kürenberg, qui vivait au douzième siècle. Ce poëme, dans lequel divers mythes païens se confondant avec les croyances chrétiennes et avec les souvenirs de l'invasion des Huns et des rivalités des Francs et des Burgondes, a été quelquefois appelé l'*Iliade de l'Allemagne*. Il nous offre le tableau de la vieille société germanique, avec ses violences et ses contrastes, le crime et la vertu, la fidélité et la trahison, l'amour et la vengeance, et il renferme de grandes beautés littéraires. Mais il a manqué à l'auteur une langue assez parfaite pour produire un véritable chef-d'œuvre.

La tradition chevaleresque est plus féconde encore que la tradition héroïque et présente ce curieux caractère qu'elle est composée de légendes qui forment alors pour toute l'Europe un fonds commun de poésie dans lequel on distingue plusieurs cycles ou matières. On appelait *matières* au moyen âge, on appelle *cycles* aujourd'hui un ensemble de fables se rapportant au même sujet. C'est ainsi que les légendes empruntées à l'antiquité forment la *matière de Rome* ou le *cycle antique;* l'histoire légendaire de Charlemagne et des douze pairs, la *matière de France* ou le *cycle de Charlemagne* ; et les fables relatives à Arthur et à la Table ronde, la *matière de Bretagne* ou le *cycle de la Table ronde*.

Le *cycle antique* est représenté en Allemagne par divers poëmes sur Énée, sur la guerre de Troie, sur Alexandre ; le *cycle de Charlemagne*, par plusieurs *chansons de Roland*. Mais ces deux cycles n'occupent qu'une place secondaire dans la littérature allemande. Il n'en est pas de même du *cycle de la Table ronde* et du *cycle mystique du Saint-Graal* qui en dérive.

La *Table ronde* est une légende celtique. Arthur, l'un des chefs ou

rois des Celtes refoulés par les Saxons dans le pays des Galles, fut tué dans une bataille, vers l'an 500. Les Celtes, vaincus, se consolèrent et se vengèrent par la poésie; leur roi Arthur devint comme l'âme d'une foule de légendes. On supposa, entre autres choses, qu'il avait été le chef d'un ordre de chevalerie dont le but était de répandre les idées chevaleresques et dont le seul privilége consistait à assister à des banquets autour d'une table ronde; de là le nom de chevaliers de la *Table ronde*. Au onzième siècle, les Normands, qui avaient conquis l'Angleterre sur les Saxons avec l'appui des Celtes, connurent les légendes et les poésies celtiques; ils les répandirent partout, spécialement celles de la Table ronde, et, grâce à eux, le roi Arthur devint, dans toute l'Europe, l'idéal du parfait chevalier.

Ces légendes ont fourni des sujets à de nombreux poëmes en Allemagne, comme le *Tristan*, de Gottfried, de Strasbourg; mais elles ont fini par se corrompre et par servir de thème à des théories fausses et pernicieuses. Une école, qui domina surtout en Provence, mais pénétra aussi en Allemagne, érigea en principe, comme l'ont fait plusieurs romanciers et même certains philosophes de notre temps, la légitimité absolue de la passion. Tristan et Yseult, obéissant à des affections fatales, sont cités comme des modèles de constance. Le pauvre roi Marc n'est pas seulement importun, il devient coupable; la passion a délivré Yseult de tout devoir envers lui; son amour, ses droits, tout cela n'est que tyrannie[1].

Pendant que la légende de la *Table ronde* aboutissait, chez certains poëtes, à la glorification de l'amour coupable, elle créait chez d'autres le *cycle mystique du Saint-Graal*. Ce nouvel ensemble de légendes vient encore du pays de Galles. Le Saint-Graal est d'abord une pierre précieuse, tombée de la couronne de Lucifer. On en fait ensuite le vase qui contint, pendant la cène, le sang de Jésus-Christ, et il devient par là un principe de vie en même temps qu'une relique sacrée. Quiconque le regarde, étant en état de grâce, est préservé de toute blessure; mais malheur à celui qui ose le considérer étant souillé par le péché : il est frappé dans la même semaine. Le Saint-Graal, renfermé dans un temple qui s'élève au milieu d'une forteresse, est gardé par une milice de chevaliers choisis parmi les plus purs et portant le nom de templistes ou chevaliers du Saint-Graal. Le vendredi saint, une colombe, descendue du ciel, vient déposer sur le vase divin une blanche hostie et renouvelle ainsi pour un an les vertus qui y sont attachées. Ces légendes sont donc une glorification de l'Eucharistie, en même temps que de la vie chevaleresque.

[1] Tome I, page 188.

Dans plusieurs d'entre elles, le Saint-Graal est considéré comme perdu, et les chevaliers de la Table ronde, principalement l'un d'eux, nommé Parcival, se livrent à sa recherche à travers mille aventures. Le *Parcival* de Wolfram d'Eschembach, le plus célèbre des minnesinger du treizième siècle, est le meilleur des poëmes inspirés par la légende de Saint-Graal, et, après les Niebelungen, le principal ouvrage de la littérature allemande au moyen âge. M. Heinrich s'en était déjà occupé dans une étude spéciale. Il renferme, outre de grandes beautés littéraires, une idée philosophique et religieuse. Parcival représente, en effet, l'âme humaine qui cherche la vérité avec ardeur et ne peut cependant la découvrir, parce qu'il doute; c'est le Faust du moyen âge. Malgré cela, Wolfram d'Eschembach a laissé peu de traces, parce qu'il a manqué de style. Ce conteur a employé pour sa pensée un moule parfois informe, et il a prouvé ainsi que, sans le secours de l'art, le génie reste impuissant.

Pendant que la poésie chevaleresque charmait les barons dans leurs châteaux, on répétait dans les chaumières des paysans d'autres récits qui faisaient la joie des pauvres et pénétraient parfois dans les manoirs. On n'y célébrait plus les prouesses des chevaliers, mais les miracles des saints; on y ajoutait souvent aussi des légendes dont le but principal était de moraliser. A ces dernières peut se rattacher la légende du *Pauvre Henri*, d'Hartmann d'Aue.

En Souabe, vivait un jeune chevalier du nom de Henri, riche, brave, de bonne mine, il semblait destiné à un heureux avenir, lorsqu'une lèpre hideuse couvrit tout son corps. Il alla d'abord à Montpellier où les médecins ne lui donnèrent aucune espérance; puis à Salerne, où on lui promit guérison, mais à un prix impossible : il lui fallait trouver une jeune fille qui voulût mourir pour lui; un bain pris dans son sang tout fumant était le seul remède à son mal. Il revint donc en Souabe, confia à d'autres l'administration de ses biens, fit d'abondantes aumônes et alla cacher sa douleur chez un vassal, un cultivateur qu'il avait jadis protégé contre la violence d'autrui. Là grandissait une petite fille de huit ans qui se dévoua à le servir. Trois ans s'écoulent : la jeune fille, en écoutant un entretien de son père avec son seigneur, apprend l'étrange condition mise à la guérison de son maître. Aussitôt sa résolution est prise; elle avertit ses parents qu'elle veut mourir pour lui rendre la santé. Ses parents s'y opposent; sa mère lui rappelle ce qu'elle a souffert pour la mettre au monde : « Mère, répond-elle, j'aurai un époux qui est le Christ; moi pauvrette, il m'a aimé d'amour, souffrez que j'aille où il m'appelle. »

Les parents consentent; la jeune fille porte la nouvelle à son maître. Il pleure, tous pleurent avec lui; les parents eux-mêmes joi-

gnent leurs prières à celles de leur fille. Il cède, et, sans dessein arrêté, part avec elle et arrive à Salerne. On attache la jeune fille, le médecin aiguise son couteau. Au bruit, Henri s'approche, il regarde par un trou de la muraille et voit les apprêts du supplice. Alors il frappe, on lui ouvre, il se précipite dans la salle. Il ne veut plus consentir à la mort de cette enfant. « — Que Dieu fasse de moi ce qu'il voudra, elle sera délivrée. » La jeune fille se plaint vainement qu'on ne lui laisse pas accomplir son sacrifice; c'est au tour d'Henri de rester inébranlable. Ils reprennent le chemin de leur patrie. Mais Dieu avait été touché de tant de vertu. A mesure qu'Henri cheminait, il regagnait sa force et sa beauté; on n'eut jamais cru qu'il avait été atteint de la lèpre. Tous les vassaux accoururent à leur rencontre; les pauvres parents, qui avaient cru leur fille morte, vinrent les premiers et l'embrassèrent *pendant plus de trois heures*. Peu après les vassaux étaient convoqués : il s'agissait de choisir une épouse au jeune Henri ; on proposait divers noms; mais lui, se tournant vers la jeune fille avec douceur, la prit par la main : « — Seigneurs, dit-il, vous savez que j'ai été guéri par cette jeune fille. Mon cœur me dit de la prendre pour femme. Si les coutumes l'interdisent, je mourrai plutôt sans connaître le mariage. » Des acclamations couvrirent ses paroles; les prêtres bénirent les deux époux. Après une longue vie, ils se rejoignirent au ciel. Et la légende finit par ces mots : « Puisse-t-il en être de même pour nous ! *Amen.* »

Les légendes satiriques suivent les légendes morales; citons-en seulement une : — Le prêtre Amis s'est engagé, vis-à-vis de son évêque, à instruire un âne. L'éducation commence par la lecture d'un missel, entre les feuillets duquel Amis sème des grains d'avoine. L'aliboron alléché apprend très-vite à retourner les feuillets avec son museau. A quelque temps de là, l'évêque vient juger des progrès de l'élève. Amis apporte le missel, mais sans l'ombre d'un grain d'avoine. L'âne retourne les feuillets, puis, désappointé se met à braire. « — Voyez, dit Amis, cela est en bon chemin. Nous savons déjà retourner les pages et prononcer la lettre A, comme vous pouvez l'entendre. » L'évêque se retira émerveillé.

M. Heinrich termine cette première époque de la littérature allemande par l'examen d'œuvres pour lesquelles la langue latine avait été conservée, c'est-à-dire l'histoire et la philosophie. L'histoire nous donne deux noms : Lambert de Hertfeld, dont la chronique nous retrace, avec le règne de l'empereur Henri IV, les débuts, au onzième siècle, de cette terrible querelle du sacerdoce et de l'empire qui a remué le moyen âge, s'est ranimée de nos jours et ne finira sans doute jamais; et Otton de Freisingen qui, en nous racontant l'histoire

du douzième siècle, conçoit l'idée d'un gouvernement réunissant les deux cités : la *cité de Dieu* et la *cité des hommes*, et fondé sur l'entente des deux grandes puissances qui alors se partageaient le monde : le pape et l'empereur. Quant à la philosophie, après avoir fait sa première apparition dans les écrits de Raban Maur, elle se perd un instant dans le mysticisme de Sainte-Hildegarde, abbesse du monastère de Saint-Rupert, près de Bingen, et atteint son apogée au treizième siècle avec les œuvres d'Albert le Grand, le célèbre disciple de saint Thomas d'Aquin.

II

LA RENAISSANCE ET LA RÉFORME.

Après ce premier âge pendant lequel l'esprit allemand s'est efforcé de prendre son essor, sans pouvoir se dégager et se manifester librement, enveloppé qu'il est dans un idiome étranger ou dans une langue à peine formée, on arrive d'abord à une époque de transition, puis à la renaissance et à la réforme.

Dans cette époque de transition, la langue allemande est déjà moins imparfaite et prépare ainsi à l'écrivain un meilleur instrument ; mais l'inspiration, première condition des chefs-d'œuvre, s'affaiblit ou disparaît. Les *maîtres chanteurs* (*Meistersänger*) n'ont plus la même séve des *Minnesinger*. Ce ne sont plus des chevaliers, parcourant le monde, sans autre souci que de chanter et d'acquérir de la gloire ; mais presque des artisans qui colportent leurs poésies (*Meistergesang*), comme les marchands leurs produits ; l'école devient une corporation et l'art un métier, dans lequel l'observation de certains procédés tient lieu d'inspiration. La poésie didactique, l'allégorie obtiennent alors grande faveur. On dirait que l'âme, incapable de s'élancer et de s'épanouir au dehors, se rabaisse, se rapetisse ; au lieu de créer, elle imite ; le talent remplace le génie. Cette littérature secondaire a exercé cependant une grande influence sur le développement intellectuel de l'Allemagne, et M. Heinrich pense que c'est à elle que la littérature allemande moderne doit d'avoir pu facilement pénétrer toutes les couches de la société. Ces corporations de chanteurs, en répandant partout le goût de la poésie, ont en effet rapproché le peuple des grands écrivains de la patrie, tandis qu'en France notre littérature, toute aristocratique, est demeurée lettre morte pour la majorité de la nation[1].

La première et la plus puissante des villes impériales de l'Alle-

[1] Tome I, page 282.

magne, Nüremberg, a été la capitale du *Meistergesang*, aussi bien que le centre des arts pendant cette période qui s'étend de 1400 à 1550 environ ; et son caractère de ville riche et commerçante n'a pas été sans influence sur ce genre de poésie. Elle a compté, parmi ses citoyens, les trois plus illustres *Meistersänger*, les *trois Jean*, Hans Rosenblüt, Hans Foltz et Hans Sachs. Le plus connu, Hans Sachs, n'est point un génie créateur, mais simplement un talent remarquable uni à une âme sereine et à une aimable humeur. Il eut surtout du bon sens ; et, comme la plupart des maîtres chanteurs, il s'essaya en divers genres ; on a de lui des récits, des contes, des comédies familières, des drames, des poésies religieuses. Mais ce répertoire si varié, en apparence, a le ton uniforme de la vie bourgeoise et domestique. Citons quelques fragments de la littérature des maîtres chanteurs :

« Un tailleur ne se gênait pas pour prélever à son profit de larges morceaux sur les pièces qui lui étaient confiées. Une nuit, le diable lui apparut portant un immense drapeau fait de tous les morceaux de drap volés à ses pratiques. Saisi de frayeur, le tailleur promit de renoncer à ses larcins. Il s'observa quelque temps ; cependant, ayant à travailler sur une magnifique étoffe de brocart d'or, il ne put résister à la tentation et vola encore. Sur ces entrefaites, il mourut, et arriva tout grelottant à la porte du ciel. Saint Pierre, par bonté d'âme lui ouvrit et lui permit de se réchauffer en paradis, caché derrière le poêle. Dans ce saint lieu, le tailleur prit, sur la probité, des idées plus rigides, et, apercevant sur la terre une femme qui volait un petit morceau d'étoffe, il prit le tabouret de pied de Dieu le Père et le lança à la pécheresse, qui, de la force du coup, en devint bossue. « Malheureux, lui dit alors le Seigneur, si je t'avais « jeté mon tabouret toutes les fois que tu as dérobé, j'aurais cassé « toutes les tuiles de ta maison, et toi-même, tu te serais traîné tout « écloppé sur deux béquilles. Pourquoi l'as-tu donc jeté, grossier « manant. »

Mais Luther approche et la révolte des paysans se prépare. « Que Dieu donne une année maudite à celui qui m'a faite nonne et qui m'a mis un manteau noir sur une robe blanche. » Et ailleurs : « Je fais pousser du grain, dit le paysan au noble. Ce métier vaut mieux que le tien. Tu n'aurais pas longtemps à te glorifier de ta noblesse, si je n'étais laboureur. Je te nourris avec ma charrue. »

En face de cette littérature populaire des maîtres chanteurs, s'en trouve une autre d'un genre bien différent, celle des mystiques du treizième, du quatorzième et du quinzième siècle. Des franciscains, puis des dominicains, parmi lesquels on peut nommer Eckart, Tauler et Henri Suzo, délaissent déjà la scolastique, et, en essayant de

parler au peuple un style simple et clair, deviennent les premiers fondateurs de la prose allemande. Plusieurs se distinguent également dans la poésie religieuse, et c'est cette même poésie qui, dans la littérature allemande, comme partout, a enfanté le drame. Les anciens mystères sont en effet, de même que la poésie religieuse, la représentation des principaux événements racontés par les évangiles, comme la Nativité et surtout la Passion.

La poésie morale, la fable et la satire peuvent se rattacher au drame, car elles nous montrent aussi l'homme en action. L'œuvre la plus célèbre de l'époque en ce genre est le roman de *Renart*. Cette fable célèbre, qui paraît avoir pris naissance en France et dont la meilleure rédaction allemande a paru à Lubeck, en 1498, a été attribuée à divers auteurs et a revêtu de plus en plus, à mesure qu'elle s'est développée, le caractère de la satire. Elle nous représente les malheurs et les travers du bon vieux temps, la ruse luttant contre la force, *Renart* dupant Isengrin, le loup brutal et glouton, puis dupé à son tour, malgré sa finesse, par le coq *Chanteclair*. Un jour l'agile Renart, qui emporte le coq, est poursuivi par les chiens : « Sire Renart, dit Chanteclair d'une voix mourante, moquez-vous au moins des vilains qui vous poursuivent ; dites-leur bien que vous m'emportez malgré eux. » Renart, flatté par ces paroles, veut insulter ceux dont il triomphe. « Oui vilains, leur crie-t-il, je prends votre coq, et malgré vous. » Mais il a desserré les dents pour prononcer ce beau discours ; le coq fait un effort, bat des ailes, et tandis qu'il se perche en sûreté sur la cime d'un pommier, Renart échappe comme il peut, à la poursuite des chiens.

Les poésies sur la *nef des fous*, et les peintures représentant la *Danse des morts* pourraient trouver leur place à côté du roman de Renart.

Pendant que la littérature allemande nous offre, avec la poésie satirique, le tableau d'une société sur le point de se dissoudre, « un souffle nouveau, semblable à ces vents tièdes qui fondent au printemps la neige des Alpes et raniment la végétation endormie, arrive d'Italie sur l'Allemagne[1]. » Les savants d'au delà des monts ont retrouvé, dans de précieux manuscrits, les trésors de la sagesse des anciens. Une latinité nouvelle, dont l'élégance contraste avec le jargon barbare des écoles, commence à être cultivée. Deux langues, jusqu'alors presque inconnues, le grec et l'hébreu, font leur apparition. Mais, tandis que le clergé italien, fidèle à la véritable tradition de l'Église et des saints Pères, se montrait favorable à ces découvertes, et maintenait par là l'union des deux grandes forces qui com-

[1] Tome I, page 388.

çaient à diviser le monde moral, la science et la religion, le clergé allemand, et surtout l'ordre religieux, le plus puissant alors dans les universités, l'ordre des dominicains, ne comprenaient rien à cette rénovation littéraire ; ils lui firent la guerre la plus inintelligente, aveuglés qu'ils étaient par un faux zèle et persuadés qu'ils servaient ainsi les intérêts de la vérité et de l'Église. Toute découverte devint suspecte ; toute amélioration dans les études fut taxée d'hérésie ; écrire en bon latin était presque un délit ; savoir le grec et l'hébreu, un crime[1]. De là, en Allemagne, ce divorce fatal entre les humanistes et les théologiens, entre la science et la foi, qui contribua à rendre la réforme irrésistible. Une puissance nouvelle, qui surgissait en même temps, puissance redoutable, pouvant servir l'erreur comme la vérité, l'imprimerie et avec elle le livre, devaient contribuer à rendre la guerre entre les humanistes et les théologiens encore plus ardente et plus universelle.

Lorsqu'une lutte est engagée, tout contribue à l'aigrir. En 1510, à l'instigation d'un juif converti, le provincial des dominicains, Jacques Hogstraten, demanda à l'empereur Maximilien de faire détruire tous les livres des juifs. L'empereur consulta le plus illustre hébraïsant de l'Allemagne, Reuchlin, et celui-ci conseilla de les laisser entre leurs mains, en ne détruisant que ceux qui traitaient des sciences occultes. Cela ne faisait pas le compte des théologiens. Reuchlin, mal vu des moines qu'il avait raillés dans une comédie latine, fut aussitôt en butte à leurs attaques. On lança contre lui un pamphlet ; il y répondit ; l'université de Cologne qui était entre les mains des dominicains, l'accusa d'hérésie ; Reuchlin se défendit, et, pendant que Rome gardait le silence, l'Allemagne se partageait en deux camps : les théologiens qui soutenaient Hogstraten et les érudits qui soutenaient Reuchlin.

L'affaire en était là, quand tout à coup, en 1514, on vit circuler en Allemagne des lettres latines anonymes (*Lettres des hommes obscurs*), qui, en dirigeant contre les humanistes des attaques exagérées et en demandant contre eux des mesures de répression ridicules, raillaient, au fond et avec une grande finesse, leurs adversaires les théologiens. Les apparences de respect envers ces derniers étaient toutefois si bien gardées que des moines crédules achetèrent

[1] Georges Zingel, élu trente-trois fois doyen de la Faculté de théologie d'Ingolstadt, proscrivit en masse les poëtes latins.

On a souvent cité la piquante anecdote rapportée dans les lettres d'Érasme. Un de ses défenseurs, magistrat d'une ville d'Allemagne, demandait à un théologien où était l'hérésie dans les livres d'Érasme. « Je ne les ai pas lus, répondit le théologien, mais qui peut dire qu'il n'y ait pas quelque hérésie dissimulée sous ce latin élégant que je ne comprends pas ? »

et répandirent ces lettres, croyant qu'elles faisaient l'éloge de leur ordre. Leur véritable sens ne tarda pas à être compris ; leur succès fut immense, surtout lorsqu'elles eurent été condamnées, et les théologiens en reçurent un coup terrible. Ces lettres qu'on pourrai comparer, sous certains points de vue, aux *Provinciales* de Pascal, étaient l'œuvre d'un gentilhomme, d'abord destiné au cloître, élevé dans l'abbaye de Fulda, puis rentré dans le monde où il menait une vie errante et misérable, Ulrich de Hütten.

Si Hütten acquit, dans le parti des humanistes, la réputation d'un homme d'esprit et d'un pamphlétaire redoutable, Érasme y fut vénéré comme un oracle.

Devenu, par son aversion pour le cloître et par son savoir et son talent, le chef des humanistes, sans cesser de demeurer fidèle à la foi catholique, Érasme aurait pu réconcilier, en Allemagne, l'Église avec la Renaissance, la religion avec les sciences, les lettres et les arts, et peut-être faire aboutir le soulèvement de Luther à une réforme véritable. Mais il lui manquait une foi vive et un caractère ferme. Toujours timide et indécis, il douta de lui-même, sinon de sa cause ; il ne sut pas oser au moment favorable. « Il était fait, dit M. Heinrich, pour parler à demi-voix, dans un cercle d'amis; il avait horreur de la foule et ne comprenait pas qu'il faut nécessairement s'adresser au grand nombre, pour faire de grandes choses... Il ne tenait au fond que pour lui-même et pour son repos, et dès qu'on s'en aperçut, on cessa de le craindre[1]. »

Peu de livres ont eu autant de succès, à leur apparition, que ses *Adages*, immense recueil des meilleures maximes de l'antiquité ; mais ses *Colloques* et son *Éloge de la folie* sont les plus connus aujourd'hui. Ses *Colloques* ont souvent l'attrait de mémoires personnels; ils nous font connaître sa vie et nous donnent son opinion sur les questions du temps. Son *Éloge de la folie*, dont l'idée est empruntée à la *nef des fous*, est une revue satirique de toutes les classes de la société.

Érasme, en demeurant confiné dans le monde savant et en n'écrivant guère que pour les lettrés, laissa le champ libre à Luther. Quelle différence entre ces deux hommes ! « Luther, a dit Bossuet, eut de la force dans le génie, de la véhémence dans ses discours, une éloquence vive et impétueuse, qui entraînait les peuples et les ravissait, une hardiesse extraordinaire quand il se vit soutenu et applaudi, avec un air d'autorité qui faisait trembler devant lui ses disciples, de sorte qu'ils n'osaient le contredire ni dans les grandes choses ni dans les petites[2]. »

[1] Tome I, page 417.
[2] *Histoire des variations*, liv. Ier.

M. Heinrich a écrit, sur Érasme, les humanistes et les théologiens, des pages pleines de vérité et aussi de nouveauté ; celles consacrées à Luther ne leur cèdent en rien. Lorsqu'on lit l'*Histoire des variations*, on est surpris de l'impartialité de Bossuet ; il y traite son adversaire avec une courtoisie qui est presque du respect. Mais n'est-ce pas la meilleure manière d'écrire l'histoire et de réfuter l'erreur ? M. Heinrich s'est ici inspiré de Bossuet.

L'œuvre de Luther est double. En même temps qu'il renverse le catholicisme dans l'Allemagne du Nord, il achève le développement de la prose allemande par sa traduction de la Bible et lui donne sa forme définitive et son génie. Quant à la religion, il ne se proposa pas d'abord d'y opérer de grands changements ; il ne songeait pas à se séparer de Rome. Il n'attaque, au commencement, que les abus des indulgences ; mais il n'a pas calculé la force de ses coups ; il n'en a pas prévu les effets. Sans doute le désir qu'avaient les princes de s'emparer des biens ecclésiastiques a contribué au succès de la Réforme ; mais ce succès est venu principalement de ce que Luther a poussé l'Allemagne dans une direction vers laquelle la poussait déjà son caractère propre.

Le catholicisme est à la fois une croyance et une discipline. En même temps qu'il impose à l'homme un but précis, il lui trace le chemin qui doit l'y mener, car il sait que faute d'un guide, sa faiblesse et sa fragilité peuvent l'égarer et le perdre. Mais l'Allemand aime l'indépendance intellectuelle, comme le Germain aimait l'indépendance civile et politique ; il préfère se tromper plutôt que d'être dirigé. Au seizième siècle, les découvertes de la Renaissance n'avaient fait que fortifier chez lui ce penchant, en étendant le domaine de son intelligence et en flattant ainsi ses illusions sur la force et presque l'infaillibilité de son esprit particulier. Le catholicisme l'avait plié à sa discipline ; mais les théologiens de l'Allemagne avaient compromis cette discipline en l'exagérant. Luther ouvrit au peuple allemand la voie de l'indépendance religieuse et le peuple allemand s'y précipita. Cette voie s'est bientôt partagée en une foule de voies différentes ; Luther et Mélanchthon se sont efforcés d'arrêter la division en imposant une direction commune ; ils ont échoué. Le peuple allemand s'est éloigné de plus en plus de l'unité religieuse ; et de tous les dogmes communs qu'il avait conservés d'abord, il ne restera bientôt plus rien. M. Heinrich croit que cette indépendance religieuse et intellectuelle a modifié la langue allemande et l'a rendue incapable de donner à la pensée ces contours nets, fermes, bien arrêtés qui sont la marque d'une intelligence disciplinée et d'une raison contenue dans ses limites[1].

[1] Tome I, page 438.

La Réforme n'a pas produit dans la littérature allemande un mouvement immédiat et proportionnel à l'importance de la révolution religieuse accomplie. Deux siècles vont encore s'écouler avant que la langue renouvelée produise des chefs-d'œuvre sous la plume de Gœthe et de Schiller. En attendant, la Silésie devient le théâtre des premières tentatives faites pour sortir du trouble et du désordre en littérature. Luther n'avait créé que la langue de la prose, Opitz commença à créer la langue de la poésie, et c'est à ce titre qu'on l'a comparé à notre Malherbe. Les œuvres de cette époque n'échappent pas toujours au mauvais goût. Un des successeurs d'Opitz voit, dans des yeux irrités, des nuages chargés de tonnerres ; s'ils versent des larmes, il s'en échappe un déluge menaçant ; s'ils sont attendris, on épelle dans leurs regards les lettres du mot amour.

L'Allemagne aurait eu besoin d'un Boileau pour faire justice d'un semblable style. Un Prussien, du nom de Gottsched, essaya de l'être. Né à Königsberg, en 1700, il quitta son pays pour échapper aux recruteurs du roi Frédéric-Guillaume, se réfugia à Leipzig et y donna, sur la poésie des leçons qui eurent un grand succès. Mais, ayant voulu joindre l'exemple au précepte, il échoua complétement, et il serait aujourd'hui presque oublié, ainsi que son rival, Bodmer de Zurich, si Gœthe ne nous avait pas laissé le récit d'une visite qu'il lui fit dans sa jeunesse.

« Nous nous fîmes annoncer. Le domestique nous introduisit dans une grande chambre en nous disant que monsieur allait venir. N'entendîmes-nous pas bien un geste qu'il fit, je ne saurais le dire ; bref, nous crûmes qu'il nous avait fait signe de passer dans la chambre attenante. Nous entrâmes pour être témoins d'une singulière scène ; car, à l'instant même, Gottsched parut à la porte vis-à-vis. C'était un homme grand et fort, un géant, en robe de chambre de damas vert doublé de taffetas rouge. Mais sa tête énorme était chauve et sans coiffure. On allait y pourvoir à l'instant, car le domestique, arrivant par une porte dérobée, portait sur le poing une grande perruque à allonges, dont les boucles lui tombaient jusqu'aux coudes, et il présenta d'un air effrayé la coiffure à son maître. Gottsched, sans laisser voir le moindre chagrin, enleva de la main gauche la perruque du bras de son serviteur, et, en même temps qu'il la jetait très-adroitement sur son chef, il appliqua de la main droite un soufflet au pauvre homme, qui s'en alla comme dans les comédies, en pirouettant jusqu'à la porte, sur quoi le respectable patriarche nous obligea fort gravement de nous asseoir et nous fit, avec beaucoup de dignité, un assez long discours[1] »

[1] Tome I, page 553.

M. Heinrich achève le pauvre homme en comparant sa poésie à sa perruque :

« Cette perruque dont s'affuble Gottsched avant de paraître devant de jeunes étudiants, ce dépit d'être surpris au milieu des détails de sa toilette, tout cela est une fidèle image de la poésie qu'il a inspirée. Tout y était artificiel, et la vraie nature n'y avait point de part[1]. »

III

LES PRÉDÉCESSEURS ET LES PREMIERS CONTEMPORAINS DE GŒTHE ET DE SCHILLER.

Avec son second volume, M. Heinrich commence l'examen des plus célèbres écrivains de l'Allemagne. « Klopstock tient dans la littérature allemande la place que Corneille et Descartes occupent dans la nôtre. Il inaugure le grand siècle classique[2]. »

Klopstock est relativement peu apprécié en France. Son œuvre capitale, son poëme du *Messie*, appelée le plus souvent à tort *la Messiade*, est d'une lecture assez difficile dans le texte allemand et n'a pas eu jusqu'ici de traduction française complétement satisfaisante. Ses *Odes* n'ont pas été traduites et ses *Tragédies bibliques* nous sont presque inconnues.

La poésie de Klopstock a les charmes aussi bien que les imperfections de la jeunesse ; elle s'adresse trop exclusivement au cœur, pas assez à l'intelligence, et c'est par là que le *Messie* est inférieur à la *Divine Comédie* de Dante et au *Paradis perdu* de Milton ; le sentiment y déborde, les images y abondent et les expressions pittoresques et variées semblent y naître avec l'inépuisable fécondité de la végétation printanière ; mais il manque trop souvent de précision et de vigueur, et les pensées en sont quelquefois incohérentes et obscures. Il en est résulté que la ferveur chrétienne de Klopstock est demeurée sans influence et n'a produit en Allemagne qu'une révolution purement esthétique, en montrant les admirables effets qu'on pourrait tirer du merveilleux chrétien. A ce propos, M. Heinrich développe, en quelques pages fort remarquables, les conditions de l'épopée chrétienne.

Lessing forme avec Klopstock le plus frappant contraste. Klopstock a une foi naïve et profonde, sa vie est méditative, presque solitaire ;

[1] Tome I, page 553.
[2] Tome II, page 2.

Lessing est un sceptique, un ennemi du christianisme ; inquiet, agité, curieux de savoir et avide de luttes, il se mêle à toutes les controverses de son siècle. Klopstock rêve ; Lessing combat, et avec une ardeur qui n'est pas exempte de violence et de sécheresse. Klopstock représente la tradition ; Lessing, l'indépendance. Klopstock est un poëte et Lessing un critique. « Si Dieu, a-t-il écrit, tenait renfermée dans sa main droite toute vérité et dans sa main gauche le seul instinct toujours vivace qui la poursuit, en y ajoutant même pour nous la condamnation à l'erreur perpétuelle, et s'il me disait : Choisis ! je me précipiterais humblement vers sa main gauche en m'écriant : Donne, ô père ! la vérité pure n'est que pour toi seul[1] ! »

Obligé de s'enfuir de Leipzig à Berlin, après avoir fait des dettes, Lessing eut à lutter contre la misère et vécut avec peine en traduisant des pièces de théâtre françaises et en écrivant des articles de critique sur les littératures étrangères. Il traduisit aussi, pour le compte de Voltaire, des mémoires pour un procès. Ce fut ainsi qu'ils se connurent, mais leurs relations ne furent rien moins qu'amicales : Voltaire traita Lessing de voleur et fut par lui traité de coquin. Ils avaient tort l'un et l'autre. Quoi qu'il en soit, les injures de Voltaire furent une recommandation pour son adversaire ; mais son talent seul aurait suffi à le rendre bientôt célèbre. Lessing a opéré une grande révolution sur la scène allemande ; il y a introduit le drame, en s'inspirant de Shakspeare, sans cesser d'être original, et en sachant emprunter au théâtre français l'étude sérieuse des caractères, le naturel dans les dénoûments et partout le vraisemblable. Le théâtre allemand, malgré l'influence étrangère, est resté conforme à l'esprit allemand. Les tragédies françaises sont des plaidoyers, l'éloquence y domine, et les héros y vivent dans une région supérieure. Les drames allemands, au contraire, ressemblent à des odes ; on y retrouve l'image de la vie allemande, plus contemplative qu'active, et les héros n'y quittent jamais terre. La langue, d'ailleurs, est favorable à ce naturel, parce qu'elle ne met aucune distinction tranchée entre les termes dont se sert la poésie et ceux qu'emploie la prose.

Lessing, comme Gottsched, a voulu joindre l'exemple au précepte ; mais où Gottsched avait échoué, il a réussi, et ses deux drames de *Minna de Barnhelm* et d'*Emilia Galotti* vivront. Il n'a été toutefois véritablement créateur que dans le drame ; ses fables sont loin de valoir ses pièces de théâtre ; écrites dans un style irréprochable, elles sont, pour le fond, sèches et brèves. Qu'attendre, du reste, en ce genre, d'un auteur qui ne comprenait pas les fables de la Fon-

[1] Tome II, page 87.

taine? Il connaissait très-bien le vocabulaire de notre langue; mais ses préjugés à l'égard de l'influence française l'empêchèrent toujours de sentir les beautés de notre littérature.

A-t-il été plus heureux lorsqu'il a voulu apprécier les arts? Winkelmann, le premier, par ordre de date, des critiques d'art de l'Allemagne, avait soutenu, sous l'influence de la Grèce, que le calme est l'une des conditions les plus essentielles de la beauté, parce qu'il est l'indice de la force de l'âme. Pour Lessing. au contraire, l'idéal de l'art, c'est l'action; on pourrait ajouter, en complétant sa pensée, c'est le drame; et il a cherché à démontrer la justesse de sa théorie par l'exemple du groupe du Laocoon. Il ne pouvait mieux choisir : tout vit, tout agit dans ce groupe. Mais il ne manque pas d'autres chefs-d'œuvre de sculpture antique dans lesquels la beauté resplendit sans que l'action en soit le principal élément; telle est, pour ne citer qu'un exemple, la Vénus de Milo.

Nous ne suivrons pas M. Heinrich dans sa fine analyse des conditions des divers arts, la poésie, la peinture, la musique, de leurs rapports et de leur hiérarchie. De pareils rapprochements, s'ils sont intéressants, nous semblent périlleux, et, à force de vouloir analyser et préciser, on s'expose à tomber dans l'erreur. Ainsi M. Heinrich nous dit que certains sentiments ne pourraient être rendus par le pinceau avec la même puissance que par la parole humaine. Cela est vrai; mais ne pourrait-on pas lui répondre qu'il y a aussi certains sentiments qui ne sauraient être rendus par la parole humaine avec la même puissance que par la peinture et par la musique? M. Heinrich conclut en affirmant la supériorité de la poésie sur tous les autres arts. Faut-il aller jusque-là et mettre Homère au-dessus de Raphaël ou de Mozart? Il est difficile de comparer des choses de tous points si incomparables. Les arts emploient des moyens spéciaux et s'adressent à notre âme par des sens différents; mais tous n'ont qu'un but : c'est, en l'élevant de plus en plus, de la placer dans cet état de ravissement où elle dépasse l'art qui lui a servi de guide, et, parvenue au dernier sommet, demeure absorbée dans la contemplation du beau absolu. Les arts produisant tous ce même résultat, et à un degré qu'on ne peut apprécier, il semble difficile d'établir entre eux une véritable hiérarchie. En tout cas, nous préférerions encore la théorie de Winkelmann à celle de Lessing, car si elle demeure un peu vague en faisant, en définitive, de l'harmonie qui résulte du calme le principal élément de la beauté, celle de Lessing est quelquefois fausse, puisqu'elle tend à nier la beauté de certains chefs-d'œuvre, et elle est incomplète, puisqu'elle ne saurait expliquer toute sorte de beauté, la beauté architecturale, par exemple.

Lessing avait combattu directement l'influence française : Wieland la subit complétement; il est le plus français des Allemands; mais il a malheureusement négligé tout notre dix-septième siècle pour n'imiter que notre dix-huitième. Sous l'influence d'une société frivole, Wieland s'adonna tout entier à la poésie légère : *Obéron*, qu'il composa à Weimar où il avait été appelé pour remplir les fonctions de précepteur des deux jeunes ducs Auguste et Constantin de Saxe, est son chef-d'œuvre. Il s'y est inspiré de l'Arioste et a tiré le sujet de son poëme d'un vieux roman français : *Huon de Bordeaux*.

Huon, fils et héritier du duc de Guyenne, a tué Charlot, fils de Charlemagne. Quoiqu'il se trouvât dans le cas de légitime défense, le puissant empereur ne l'en condamne pas moins, et s'il consent à lui faire grâce de la vie, c'est à des conditions presque impossibles à réaliser. Il doit, en effet, aller trouver le kalife de Babylone, tuer celui qui sera assis à sa gauche, embrasser sa fille et enfin lui demander, comme un présent qui mettra le sceau à son amitié avec Charlemagne, quatre de ses dents molaires et une poignée de sa barbe grise. Huon accepte ces conditions et part pour l'Orient, accompagné du fidèle Scherasmin, son serviteur. Dans une forêt enchantée, il a le bonheur de rencontrer le nain Obéron, qui lui fait cadeau d'un cor merveilleux. Si on sonne doucement de ce cor, tous ceux qui l'entendent se mettent à danser jusqu'à ce qu'ils tombent épuisés; si on en sonne fortement, Obéron arrive au secours de son protégé.

Ainsi pourvu, Huon arrive à Babylone; il se présente devant le kalife, coupe la tête au prince sarrasin Belakan, qui se trouve à sa gauche; et au même instant sa fille Rezia, qui, à la suite d'un songe que lui a envoyé Obéron, s'est éprise du chevalier chrétien, le reconnaît et se jette dans ses bras : Huon l'embrasse en présence de toute la cour. Il se trouve alors dans une position très-périlleuse, car tous les cimetères se lèvent contre lui ; mais il sonne doucement de son cor enchanté, et le kalife se met aussitôt à danser avec sa cour. Cependant les danseurs, brisés de fatigue, jonchent le sol, comme après un carnage. Le kalife est tombé épuisé sur un fauteuil ; Huon s'approche et lui réclame quatre de ses dents et une poignée de sa barbe. L'indignation rend des forces au vieux musulman et à ses serviteurs ; tous se lèvent; ils vont accabler l'insolent. Mais Huon sonne vigoureusement du cor ; à l'instant Obéron paraît avec une troupe de fantômes qui terrifient les musulmans, et pendant ce temps le nain accomplit lui-même sur le kalife l'opération prescrite par Charlemagne.

Les deux amants, Huon et Rezia, sont alors emportés à travers les airs sur un char magique, suivis du fidèle Schérasmin et de

Fatmé, la nourrice de Rezia. Les fugitifs, déposés en sûreté sur le rivage d'Ascalon, s'embarquent pour Rome, où le pape doit bénir leur mariage. Mais une tempête les jette sur une île déserte. Rezia met au monde un fils qu'elle appelle Huonnet, et que Titania, la reine des fées et l'épouse d'Obéron, lui prend pour l'élever elle-même. Des pirates réduisent en esclavage Huon et Rezia ; les épreuves se multiplient ; ils sont condamnés au supplice du feu. Déjà le bûcher s'allume, quand Obéron paraît ; les amants sont sauvés et le char merveilleux les emporte et les dépose au bord de la Seine, sous les murs de Paris.

Là Huon apprend que le lendemain un grand tournoi doit avoir lieu à la cour de Charlemagne, et que le duché de Guyenne, le propre fief d'Huon qu'on croit mort en Orient, doit être le prix de la victoire. Il pénètre dans la lice, triomphe de tous ses rivaux, et, après avoir obtenu le duché de Guyenne, se fait reconnaître de l'empereur, lui présente sa femme devenue chrétienne, et rentre en grâce auprès de son suzerain.

Wieland a fait preuve, dans son poëme d'*Obéron*, d'un incontestable talent. Ses vers sont souples et coulants; son style, imagé, fleuri; il sait revêtir d'une forme séduisante les mille riens d'une fable surannée et la faire encore goûter des lecteurs. Enfin, il a inspiré à Weber un de ses chefs-d'œuvre. Mais le fond manque trop de réalité, sinon dans les faits, du moins dans les sentiments, et l'auteur nous enlève l'émotion que nous pourrions ressentir en laissant trop voir qu'il ne croit point à ce qu'il raconte et en persiflant lui-même ses personnages.

« Muse, dit-il au début de son poëme, descends vers nous, viens t'asseoir sur ce canapé, et, au lieu de crier : « Je vois, je vois ! » — ce que personne ne peut voir que toi, — raconte-nous, d'une manière fine et tranquille, comment toute chose se passa. »

De Wieland à Herder, on ne rencontre, dans le domaine purement littéraire, que deux noms connus en dehors de l'Allemagne : Bürger et Woss. De Burger on cite surtout la ballade du *Féroce Chasseur* et celle de *Lénore*. Toutes deux ont pour fondement une pensée morale. Le comte, le *Féroce Chasseur*, au lieu d'assister un dimanche à la messe, part pour la chasse. Deux cavaliers apparaissent soudain à ses côtés : celui de droite, monté sur un cheval blanc, l'avertit doucement de ne pas profaner le saint jour ; mais celui de gauche, monté sur un cheval noir, l'excite au plaisir. La meute entraîne les cavaliers à la poursuite d'un cerf. Ni les prières du laboureur, ni celles du berger n'arrêtent le comte. Enfin, le cerf trouve un asile dans la cellule d'un ermite : le cavalier blanc s'efforce d'arrêter une dernière fois le chasseur ; le cavalier noir l'emporte encore ; la mai-

son du Seigneur est violée. Mais subitement tout disparaît ; le comte reste seul ; une voix formidable lui annonce sa damnation ; son cou se brise, sa tête se retourne en arrière et, pendant que son cheval l'emporte, il se voit poursuivi, jusqu'au jugement dernier, par une meute de monstres toujours sur le point de le saisir et de le dévorer.

Lénore n'a pas vu revenir son fiancée de la guerre ; elle s'abandonne au désespoir et blasphème la Providence. Une nuit, on sonne à la porte. C'est son fiancé qui vient la prendre pour la conduire à l'autel ; en vain elle le convie à entrer, il faut qu'elle saute en croupe et parte avec lui. Le cheval les emporte avec la rapidité de l'éclair ; le fiancé n'adresse à sa fiancée que des paroles funèbres et répète sans cesse : « Hurrah! les morts vont vite. » La lune brille ; le cheval pénètre dans un cimetière et continue, sur les pierres blanches des tombeaux, son galop infernal. Mais cheval et cavalier ne sont plus que deux squelettes ; la terre s'entr'ouvre, et, pour avoir blasphémé, Lénore est engloutie avec son fiancé.

Woss ne ressemble en rien à Bürger. Son épopée domestique de *Louise*, dans laquelle il s'est inspiré de l'Iliade et de l'Odyssée, se distingue par une élévation de sentiments qu'étouffe quelquefois l'abondance des détails familiers. Le poëme se compose de trois idylles qui nous représentent une promenade champêtre, une visite de Walter à Louise et à ses parents, enfin le mariage de Walter et de Louise. Rien de moins compliqué, mais aussi rien de plus insignifiant, et le charme du style a peine à racheter la pauvreté des idées.

Avec Herder, nous retrouvons un grand écrivain. L'Allemagne n'a pas eu, si l'on en excepte Gœthe, de génie plus universel. Théologien, philosophe, historien, critique, poëte, il a le coup d'œil pénétrant de Lessing, la sensibilité, l'enthousiasme de Klopstock et, au moins dans sa prose, la pureté et l'élégance de Wieland. Profondément versé dans la langue hébraïque, admirateur passionné de l'Écriture sainte, il entreprit, dans l'*Esprit de la poésie hébraïque*, d'expliquer l'origine des livres de l'Ancien Testament et d'en faire comprendre la beauté. Le public frivole du dix-huitième siècle ignorait la Bible plus encore qu'il ne la combattait ; il n'y voyait, sur la foi des plaisanteries de Voltaire, que les rêveries d'un peuple barbare, et acceptait, sans contrôle, les systèmes absurdes de l'école matérialiste sur l'origine des religions. Herder, à peine chrétien, mais resté philosophe, conserve les notions les plus pures sur la divinité.

Les *Idées sur la philosophie de l'histoire* sont l'œuvre capitale de Herder. Il s'y éloigne encore des idées du dix-huitième siècle, proclame le dogme de la création, constate l'accord du récit de Moïse

avec la science moderne, et se livre à une étude vive et profonde de la famille, des institutions et de la religion, ces trois éléments de toute civilisation. Il n'attribue à l'influence du climat sur l'homme que la part qui lui revient, renferme la puissance de l'État dans de justes limites et montre fort bien que la tyrannie peut exister avec toutes les formes de gouvernement. L'ouvrage manque malheureusement de proportion. La rapide revue de l'histoire moderne qui le termine ne vaut pas les belles considérations du commencement sur les destinées des peuples anciens. Son tableau de la chevalerie est incomplet; le grand mouvement des croisades n'est compris, ni dans ses causes, ni dans ses résultats. Enfin, l'hostilité systématique de Herder contre le catholicisme l'égare en général dans ses apppréciations sur le moyen âge, sur les ordres religieux, le célibat, la vie contemplative, l'art même; il a attaqué, dans le catholicisme, précisément tout ce que Chateaubriand allait admirer et faire admirer quelques années plus tard dans son *Génie du christianisme*.

Nous arrivons aux deux plus grands écrivains de l'Allemagne : Gœthe et Schiller.

IV

GŒTHE ET SCHILLER, PREMIÈRE PÉRIODE.

« Ce fut un magnifique spectacle que l'apparition de ces deux grands hommes, séparés l'un de l'autre, au début de leur carrière, par une vive antipathie, unis ensuite par la plus loyale et la plus noble amitié. De cette petite ville de Weimar, dont leur ascendant fait la véritable capitale de leur patrie, ils dirigent tout le mouvement littéraire de leur âge[1]. »

Jean Wolfgang Gœthe naquit, le 28 août 1749, à Francfort-sur-le-Mein, où son père occupait l'un des premiers rangs dans la haute bourgeoisie. Le jeune Wolfgang, élevé dans la maison paternelle, ne fréquenta pas d'abord les écoles publiques, et il nous a laissé dans ses mémoires, intitulés : *Vérité et poésie*, d'attachantes peintures de ses premières années.

Il lui fallut cependant quitter sa famille pour aller étudier le droit à Leipzig. « Gœthe n'est alors qu'un adolescent; mais, à seize ans, sa précoce intelligence a déjà embrassé les horizons les plus divers. Musique, peinture, langues anciennes, poésie, rien ne lui est demeuré étranger. La nature l'a doté de tous ses dons ; à la vigueur de

[1] Tome II, page 367.

l'esprit elle a ajouté la force et la beauté du corps. Il tient de son père la haute stature, la gravité, qu'il sait garder quand il en sent le besoin... Il a de sa mère l'entrain, la vivacité joyeuse et sereine, et le goût des fictions poétiques qui lui fera créer, comme en se jouant, tant de merveilles. Gœthe, à Leipzig, se forma surtout lui-même. Il étudia peu et lut beaucoup[1]. »

Son éducation religieuse avait été manquée; les exhortations d'un vieux pasteur avaient éveillé dans son esprit plus de doutes que de croyances. Il conserva toutefois assez d'empire sur lui-même pour garder, au milieu du désordre, une certaine retenue. L'étude du droit avait pour lui peu de charme. Son cœur appartenait déjà à la poésie; mais ses premiers écrits furent peu remarqués. Son père l'envoya terminer ses études de droit à Strasbourg. Gœthe s'y occupa à la fois de droit et de sciences; ses idées s'y agrandirent sous l'influence de Herder; il le consulta sur ses essais et se soumit à ses jugements. Il avait pour lui un respect presque incompréhensible de la part d'un esprit aussi indépendant : « Jamais, dit-il en parlant de Herder, je n'ai déchiré une seule de ses lettres, ni même une adresse écrite de sa main. »

L'intelligence de Gœthe mûrit; la période créatrice commence : il conçoit le plan de *Gœtz de Berlichingen*, et médite déjà quelques-uns des épisodes de *Faust*. En même temps il s'éprend pour Frédérique Brion, la fille d'un pasteur des environs de Strasbourg, d'une passion qu'il brisa, malheureusement pour lui, comme toutes les autres. Cette jeune personne était digne de s'associer à son sort, et Gœthe n'eût pu que gagner à une union qui, sans nuire à son génie, l'eût sauvé de ces chutes morales qui abaissent toujours l'inspiration.

Reçu docteur en droit, Gœthe resta quelque temps à Wetzlar pour y faire un stage auprès de la Chambre impériale, puis revint s'établir à Francfort. C'est là que, pour répondre aux reproches d'inconstance que lui adressait sa sœur Cornélie, il écrivit en six semaines le drame historique de *Gœtz de Berlichingen*, dans lequel il a tracé le tableau de la société féodale au seizième siècle.

Gœtz de Berlichingen avait révélé Gœthe à l'Allemagne; *Werther* le fit connaître à l'Europe entière. Le titre de *Vérité et poésie*, qu'il a donné à ses mémoires, peut s'appliquer à ce roman, qui n'est autre chose qu'une période de la vie de l'auteur, légèrement modifiée et embellie. A son arrivée à Wetzlar, Gœthe s'était intimement lié avec un secrétaire de légation, Christian Kestner. Il ignorait alors que son ami était fiancé avec une charmante jeune fille de seize ans,

[1] Tome II, page 374.

Charlotte de Buff, dont le père, M. de Buff, bailli de l'ordre allemand, était resté veuf à la tête d'une nombreuse famille. L'intelligence et le dévouement de Charlotte l'avaient rendue la seconde mère de ses jeunes sœurs, tandis que son aimable caractère et la distinction précoce de son esprit lui conciliaient tous les cœurs. Gœthe, présenté dans la maison par Kestner, s'éprit vivement de Charlotte, et tous trois passèrent ensemble un été magnifique, véritable idylle allemande, où une contrée fertile, dit Gœthe, fournissait la prose, et une pure affection la poésie[1].

Jusque-là le roman ne fait que reproduire la réalité. Werther n'est autre que Gœthe; Christian Kestner est devenu Albert, et Charlotte n'a même pas changé de nom. Mais le dénoûment du roman n'est pas celui de la réalité. Werther, épris de Charlotte, se tue d'un coup de pistolet. Gœthe, au contraire, après avoir goûté le charme de sa société, quitte Wetzlar sans trop de chagrin. Il semble que sa liaison n'ait eu d'autre objet et d'autre résultat que de lui fournir le cadre et les principaux éléments d'un roman. On peut voir dans l'ouvrage de M. Heinrich ce que devint Charlotte[2]. Quant au dénoûment de *Werther*, Gœthe l'a trouvé dans la fin tragique d'un de ses camarades de Wetzlar, le jeune Jérusalem, qui, vivement épris d'une dame mariée, emprunta des pistolets à Kestner et se brûla la cervelle.

Le roman de *Werther* contient d'admirables descriptions, de délicates analyses du cœur humain; mais il s'en dégage une atmosphère de mollesse dans laquelle l'intelligence et la volonté humaines s'endorment et s'engourdissent. Ce n'est pas que la situation de Werther, que la passion en lutte contre le devoir ne soit un sujet digne des plus grands poëtes; mais, comme le dit fort bien M. Heinrich, « ce qu'il faut retirer d'une telle analyse du cœur humain, c'est le secret de la victoire, et c'est ce que les imitateurs de Werther ont rarement cherché[3]. »

Gœthe, dans *Werther*, ainsi que dans plusieurs de ses œuvres, a manqué de grandeur morale, comme il a manqué de générosité envers les femmes qui l'avaient inspiré. Il se conduisit, en définitive, avec Charlotte de Buff comme il s'était conduit avec Frédérique Brion. Au reste, il s'est jugé lui-même, lorsqu'il a écrit dans sa vieillesse : « Je n'ai relu qu'une seule fois ce livre, et me garderai de le relire. Ce sont des fusées incendiaires; je me trouverais fort mal de cette lecture, et je ne voudrais pas retomber dans l'état maladif d'où il est sorti[4]. »

[1] Tome II, page 395.
[2] Tome II, p. 408.
[3] Tome II, p. 393.
[4] Tome II, p. 397.

Ce fut après la publication de *Gœtz* et de *Werther*, que Gœthe, sur l'appel du duc Charles-Auguste de Saxe, vint se fixer à Weimar. La mère du jeune prince, Anne-Amélie de Brunswick, veuve du duc de Saxe-Weimar, Ernest-Auguste Constantin, avait su grouper autour d'elle une société d'élite. Charles-Auguste ne fit que suivre son exemple en appelant Gœthe auprès de lui. Le jeune poëte devint bientôt l'idole de la cour et l'intime ami du prince. Compagnons inséparables, ils se tutoyaient et organisaient ensemble des jeux et des fêtes.

Mais la cour de Weimar, pas plus que Charlotte et Frédérique, ne pouvait faire oublier à Gœthe ce développement de son génie qui fut toujours sa principale préoccupation. Après un assez long séjour à Weimar, il partit pour l'Italie. Nulle âme n'était mieux préparée que la sienne à comprendre ce pays du soleil et des arts, et cependant elle reste fermée à l'art chrétien. Son génie, tout païen, ne voit dans la beauté que ce qui dérive de la Grèce; il ne peut concevoir ce qui vient du christianisme; il ne comprend pas la beauté morale dont les reflets illuminent tant de chefs-d'œuvre : il ne dit rien de Giotto ni de Fra Angelico; il ne voit que la moitié de Raphaël.

Gœthe perfectionna en lui le sens du beau antique et reprit en Italie la tradition de la Renaissance. Dans son *Iphigénie en Tauride*, qui fut comme le premier produit de son voyage, le poëte allemand rivalise avec les grands tragiques grecs, et, s'il ne les égale, s'en rapproche du moins par le développement tranquille et majestueux du sujet et par la grâce correcte du style. Quant à *Egmont*, terminé aussi en Italie, Gœthe y a joint, à la vie et à la liberté des pièces de Shakespeare, un art tout nouveau dans la disposition des scènes. Pour le sujet, fidèle à la vérité historique, lorsqu'il peint dans le duc d'Albe le représentant de l'absolutisme de Philippe II, il y manque, lorsqu'il fait d'Egmont un personnage tout d'une pièce et le défenseur de la liberté politique et religieuse dans les Pays-Bas. L'auteur a eu tort également de se trop peindre lui-même dans son héros. Egmont est aimé de Claire, jeune fille du peuple qui s'est éprise de lui; mais il aime peu, et l'amour est pour lui, comme pour Gœthe, une distraction plutôt qu'un sentiment véritable. Il en résulte dans leurs entretiens une certaine froideur. Ici encore le poëte a péché contre l'art faute d'élévation morale.

Cette élévation morale qui manquait à la poésie de Gœthe, fut le principal caractère de la poésie de Schiller.

Frédéric Schiller, né à Marbach, en Wurtemberg, le 10 novembre 1759, avait dix ans de moins que Gœthe. On a raconté qu'à sa naissance, son père, qui était un officier sans fortune, adressa au ciel cette prière : « Accorde, ô mon Dieu, les lumières de l'esprit à ce pe-

tit enfant, et supplée par ta grâce à l'éducation que je ne pourrai lui donner. » Aucune prière ne fut plus opportune ni mieux exaucée. Tandis que Gœthe, dans une maison opulente, au sein d'une grande ville, avait été de bonne heure entouré de tout ce qui pouvait développer son intelligence, le jeune Schiller, errant à la suite des armées, n'eut, au début, d'autre maître que sa mère. Mais elle unissait à beaucoup de distinction naturelle une extrême douceur, un esprit droit et une piété fervente. Lorsque le jeune Schiller eut six ans, son père se trouvait fixé à Lorch comme capitaine de recrutement. Un digne pasteur du nom de Moser lui donna ses premières leçons de latin. Schiller songeait alors à se vouer à l'état ecclésiastique, et la plus douce de ses récréations consistait à prêcher le soir devant sa mère et ses trois sœurs. Quelques années plus tard, ses succès d'écolier attirèrent l'attention du duc Charles de Wurtemberg. Ce prince, qui se flattait de créer dans ses États une pépinière d'hommes remarquables dans tous les genres, le fit entrer à son Académie militaire. Schiller en sortit, au bout de quelques années, avec le grade de chirurgien de régiment; mais il s'était déjà donné à la poésie, et un an après, en 1781, il publiait, sans nom d'auteur, son premier drame : *les Brigands*. L'anonyme ne tarda pas à être dévoilé, et le duc Charles, qui n'entendait pas que ses grands hommes changeassent de carrière, lui intima l'ordre de n'imprimer que des livres de médecine. Schiller s'échappa et fut considéré comme déserteur.

Le drame des *Brigands* n'était pas fait pour le réconcilier avec le duc de Wurtemberg : « Si j'eusse été le Seigneur, en train de créer le monde, disait un jour ce prince, et que j'eusse prévu qu'on y écrirait *les Brigands*, j'aurais suspendu la création. » Fort heureusement, il n'était plus même en son pouvoir d'arrêter Schiller, et celui de ses sujets qui avait le plus résisté à sa direction allait précisément devenir, en peu d'années, le plus célèbre de tous. Le drame des *Brigands* est une protestation contre la servitude subie à l'École militaire, et ce premier essai, qui atteste encore plus d'inexpérience que de génie, n'est pas sans avoir quelque analogie avec *Gœtz de Berlichingen* de Gœthe. Schiller, comme Gœthe, protestait au nom de la liberté, mais d'une liberté désordonnée qui n'est que de la licence. Il soutient en effet ce paradoxe, qui a été exploité depuis, que les grandes âmes peuvent être obligées de rompre avec la société, faute d'y trouver leur place, et que lorsque la vertu ne se trouve plus dans le cœur du juge, elle se réfugie dans l'âme du bandit qui infeste les grandes routes et rend la justice à sa manière.

La lecture de *Werther* avait occasionné des suicides; celle des *Brigands* détermina quelques étourdis à quitter l'université de Leipzig,

pour aller, dans les forêts, mettre le drame en pratique. Le ridicule en fit justice. M. Heinrich donne à ce propos un excellent précepte de morale littéraire : « Montrer le vice, dit-il, n'aboutit qu'à lui susciter des imitateurs; c'est en croyant à la vertu, en montrant son règne et son triomphe, qu'on gagne à sa cause les caractères indécis et les âmes faibles, et qu'on donne, s'il est nécessaire, encore plus de courage à ses vrais défenseurs[1]. »

Les mêmes critiques peuvent s'adresser à la pièce intitulée l'*Intrigue et l'Amour*. Schiller y essaye une réhabilitation de la femme qui allie quelque noblesse de caractère à la dépravation des mœurs; et cette réhabilitation téméraire a aussi fait fortune parmi les romanciers modernes.

Mais il abandonne bientôt le drame bourgeois pour le drame historique, et la *Conjuration de Fiesque* fraye la voie à *Don Carlos*. Le drame de *Don Carlos* n'est pas sans rapports avec *Egmont* de Gœthe. Schiller fait de Don Carlos, fils de Philippe II, un patriote, un libéral qui, ainsi que son ami le marquis de Posa, forme un frappant contraste avec le roi d'Espagne et son sinistre entourage. Malheureusement l'histoire ne voit plus aujourd'hui qu'un fou dans le héros de la poésie.

C'est à son retour d'Italie que Gœthe rencontra Schiller chez madame de Legenfeld. Il y eut d'abord entre eux une vive antipathie. L'enthousiasme généreux, mais encore peu réglé de Schiller, déplaisait à l'esprit calme et mesuré de Gœthe; et la froideur de Gœthe était peu sympathique à l'âme ardente de Schiller. Mais il y avait encore, entre ces deux hommes de génie, une cause de séparation. Pendant que Gœthe installait chez lui à Weimar, pour en faire sa ménagère et sa maîtresse, la fille d'un ivrogne, Christiane Vulpius, Schiller, devenu professeur à l'université d'Iéna, épousait une jeune fille noble, Charlotte de Legenfeld, et trouvait en elle une compagne digne de lui.

Ils finirent cependant par se rapprocher, par s'estimer, par s'aimer; et cette union, en disciplinant Schiller et en réchauffant Gœthe, a été pour tous deux la source de nouvelles inspirations et la cause d'un plus bel épanouissement de leur génie. A partir de l'année 1794, jusqu'à la mort de Schiller en 1805, c'est-à-dire pendant onze ans, leur carrière littéraire devint commune.

Il serait trop long d'examiner tous les chefs-d'œuvre que cette amitié fit éclore. Dans la poésie lyrique, citons du côté de Gœthe : la ballade du *Roi des aulnes* et celle du *Roi de Thulé;* du côté de Schiller : *le chevalier Toggenbourg*, et surtout le poëme de *la Cloche*. Ce

[1] Tome II, 478.

fut aussi sous la bienfaisante influence de Schiller que Gœthe écrivit *Hermann et Dorothée*, conception originale, qui unit, aux sentiments de notre âge, la simplicité idéale d'Homère. Hermann, le héros du poëme, ne ressemble en rien à Gœthe; il rappellerait plutôt Schiller. L'amour n'y est plus représenté, comme dans *Werther*, luttant contre le devoir; il lui est uni au contraire, et ces deux sentiments se soutiennent et se complètent.

Un convoi d'émigrés se retire devant les troupes françaises qui ont incendié leur village. Hermann, le fils de l'aubergiste d'une petite ville, va leur porter des secours. Il trouve sur la route Dorothée, fidèle servante qui a suivi ses maîtres et les assiste dans leur malheur. Son dévouement, sa beauté le touchent; il l'aime et revient demander à ses parents la permission de l'épouser. Son père le gourmande, sa mère le soutient, les voisins se partagent; enfin Hermann obtient d'épouser celle qu'il aime. Tel est le cadre du poëme; rien de plus ordinaire; mais Gœthe l'a si admirablement rempli, qu'on pourrait croire que plus un sujet a de simplicité, plus il inspire l'homme de génie.

V

GŒTHE ET SCHILLER. SECONDE PÉRIODE

Le second volume de l'histoire de la littérature allemande de M. Heinrich finit au moment où Gœthe est parvenu au faîte de la gloire et où Schiller est sur le point d'y arriver. Ces deux premiers volumes, publiés quelques mois à peine avant la guerre de 1870, portent partout l'empreinte d'une grande sympathie pour l'Allemagne et d'une vive admiration pour les chefs-d'œuvre de sa littérature. Le troisième volume vient de paraître et il est précédé d'un bref avant-propos qui nous fait connaître la cause du retard apporté à sa publication. Mais la guerre ne pouvait changer que peu de chose aux appréciations de M. Heinrich. Les œuvres de Gœthe et de Schiller n'ont rien perdu de leur beauté, et si les Allemands n'ont pas conservé toutes nos sympathies, la faute n'en est pas qu'aux Français. Malgré les avertissements de Henri Heine, nous ne les connaissions pas tout entiers.

Nous n'avons mentionné jusqu'à présent que les essais de Schiller ; le poëte arrive à l'apogée de son génie et de sa gloire, avec trois drames qu'on a appelés ses drames classiques et qui sont : *la Trilogie de Wallenstein*, *Marie Stuart* et *la Pucelle d'Orléans*.

La Trilogie de Wallenstein, comme son nom l'indique, se compose

de trois drames : *le camp de Wallenstein*, peinture pittoresque et animée de la vie des camps pendant la guerre de trente ans; *les Piccolomini*, pièce qui nous fait assister au développement de l'action et dont le principal charme se trouve dans la passion réciproque de Max Piccolomini et de Thécla, fille de Wallenstein; enfin *la Mort de Wallenstein*, où tout se dénoue et aboutit, d'abord à la mort de Max et de Thécla qui ne peuvent s'épouser, Max étant le fils d'Octavio Piccolomini, le principal auteur de la chute de Wallenstein, et enfin à celle du célèbre général qui périt en trahissant son maître et victime de sa situation, trop haute pour qu'il puisse être jugé. Schiller s'est peint lui-même dans Max Piccolomini; mais c'est Schiller déjà mûr, toujours rayonnant d'enthousiasme, trop sage cependant pour renouveler contre la société les attaques de ses premiers drames et pour s'abandonner aux rêves chimériques du marquis de Posa.

Un sentiment d'un genre spécial et que nous n'avons pas rencontré jusqu'à présent dans les œuvres de Schiller apparaît dans son drame de *Marie Stuart :* c'est le sentiment religieux. Et, chose remarquable chez un protestant : ayant à en faire jaillir tout ce qu'il peut offrir de plus beau au point de vue de l'art dramatique, Schiller nous décrit des sentiments catholiques, et cela dans un acte que la plupart des protestants condamnent, nous voulons dire la confession. Les belles scènes abondent dans le drame de *Marie Stuart;* on peut citer celle où la prisonnière sort du château de Fotheringay et croit recouvrer la liberté; celle où a lieu sa rencontre avec Elisabeth. Mais la plus pathétique de toutes est sans contredit la scène de la confession au cinquième acte. Cette scène a toujours été supprimée au théâtre, et l'on a bien fait, car elle ne pourrait être interprétée que par deux acteurs de génie; et encore la fin, la communion, devrait-elle, même dans ce cas, en être retranchée tout à fait. Mais, à la lecture, elle reste profondément émouvante, et ce qu'elle nous offre de plus admirable, c'est le spectacle d'une âme qui, se grandissant par l'aveu, se purifiant par le repentir, acquiert ainsi la première des beautés dans tous les genres, la beauté morale.

Malheureusement le sentiment religieux s'obscurcit dans *la Pucelle d'Orléans*. L'intention de Schiller est bien d'y glorifier l'innocence, après avoir exalté le repentir dans *Marie Stuart;* mais il n'a vu, dans Jeanne d'Arc, que l'enthousiasme : il n'a compris ni le vrai patriotisme de l'héroïne, ni surtout cette ardente piété, gardienne d'une pureté angélique; il a osé lui supposer pour un chef ennemi, Lionel, on ne sait quelle passion terrestre, tandis que chez elle tout est céleste. Enfin, au lieu de la faire périr, comme l'histoire, sur ce

bûcher de Rouen, seule fin digne d'elle, de son innocence et de son sacrifice, il la fait mourir au sein d'une dernière victoire remportée sur les Anglais. Ce drame peut renfermer des beautés de détail; il sera toujours impossible de le représenter devant des Français.

Guillaume Tell termine dignement la carrière de Schiller. C'est non-seulement sa plus belle pièce, mais encore le plus beau des drames modernes. On y trouve en effet réunies les pensées les plus belles exprimées dans le plus magnifique langage; et, à côté de la noblesse de notre tragédie classique, la variété et la liberté d'allures de l'école romantique. La poésie descriptive y tient aussi sa place; elle anime ces forêts, ces glaciers, ces lacs dont elle nous fait apparaître les images grandioses. Et cependant, les lieux qu'il a si exactement décrits, Schiller ne les avait jamais vus. M. Heinrich en conclut qu'on pourrait, après un tel exemple, admettre que l'idéal est supérieur à la réalité, et qu'une fois que l'artiste et le poëte se sont inspirés de la nature, c'est en eux-mêmes, dans leur intelligence et dans leur cœur qu'ils trouveront le secret de l'interpréter et de le faire revivre. Aussi Guillaume Tell disparaîtrait du domaine de l'histoire qu'il subsisterait toujours dans le domaine de la poésie et de l'art.

La tragédie de *Guillaume Tell* fut représentée à Weimar le 17 mars 1804 : la phthisie emporta Schiller une année après, le 9 mai 1805, à l'âge de quarante-six ans.

Gœthe allait lui survivre pendant vingt-sept ans : « Je viens de perdre la moitié de moi-même, » écrivait-il peu de jours après la mort de Schiller. « Une profonde douleur semble, en effet, pour la première fois, troubler l'inaltérable sérénité de Gœthe, et ceux qui ont le plus accusé son égoïste indifférence s'émeuvent en voyant la souffrance et le chagrin marquer de leur empreinte cette âme qu'on croyait impassible[1]. » Gœthe resta fidèle jusqu'à la fin à son culte pour Schiller, et lorsque, une année après la mort de son ami, il fit légitimer son union avec Christiane Vulpius, son souvenir ne fut, sans doute, pas étranger à cet acte de réparation.

Gœthe avait publié, du vivant de Schiller, la première partie de son roman de *Wilhelm Meister*, *Les années d'apprentissage*. La seconde partie, *Les années de voyage*, ne vint s'ajouter à la première que vingt-cinq années plus tard. En tout cas, l'influence de Schiller fut peu considérable, même sur la première partie, et c'est bien la philosophie de la vie humaine, telle que Gœthe la concevait, que nous trouvons dans ce roman.

L'admirable style de Gœthe n'a jamais eu plus de variété, de sou-

[1] Tome III, page 82.

plesse et de force que dans *Wilhelm Meister*, mais l'intrigue du roman déroute les habitudes du lecteur français par son défaut d'unité. La morale n'y est pas non plus suffisamment respectée. Gœthe est le père de cette école qui prétend qu'il faut avoir connu le mal pour avoir de grandes inspirations, comme si le mal pouvait produire le beau.

Dans *Les années d'apprentissage*, Gœthe propose à notre choix deux systèmes pour la conduite de la vie : le premier, le plus périlleux, consiste à sortir de sa sphère et à acquérir la sagesse par l'expérience des situations les plus diverses ; c'est celui qu'a choisi le principal personnage du roman, Wilhelm Meister. Le second système, le plus humble et le plus sûr, consiste, au contraire, à consulter ses aptitudes et à se confiner le plus tôt possible dans la situation où on sera le plus utile aux autres et à soi-même ; c'est celui que Gœthe conseille à la plupart des hommes, mais il a suivi l'autre. C'est dans *Les années d'apprentissage* que se trouve l'émouvant épisode de Mignon.

Les années de voyage sont moins intéressantes ; elles nous offrent seulement une série de tableaux sans unité et sans conclusion ; Gœthe y pose certaines questions sociales et essaye de les résoudre, mais rien n'y est clair ni précis.

Les affinités électives sont encore moins favorables à la morale que le roman de *Wilhelm Meister*, et l'on peut dire, avec M. Heinrich, « qu'aucun livre ne semble fournir au matérialisme une plus ample collection d'arguments. » Mentionnons aussi son *Divan oriental et occidental*, dans lequel se trouvent rassemblées de nombreuses pièces de vers, la plupart sur des sujets tirés de l'Orient, et arrivons à *Faust*, son œuvre capitale.

Gœthe s'est peint dans tous ses ouvrages, et il nous dit lui-même qu'il n'a jamais exprimé ou revêtu de formes poétiques une idée qui ne fût empruntée à sa propre vie ; mais c'est surtout dans Faust qu'il s'est représenté. Si nous ne nous trompons, M. Heinrich est le premier qui ait ainsi réuni les deux Faust, pour les étudier dans leur ensemble et en faire comme un résumé de la vie intellectuelle de Gœthe. Ce poëme, commencé à Strasbourg, lorsque l'auteur n'avait encore que vingt-trois ans, achevé seulement en 1831, presque à la veille de sa mort, a pour principal sujet la passion de la science. Faust, possédé du désir de savoir, livre son âme au démon, à Méphistophélès, qui lui promet de satisfaire pleinement sa curiosité. Mais la science que donne le démon, consistant à nier le vrai, ne peut conduire qu'au mal moral, qui est la négation de tout bien. Faust se jette donc bientôt dans une vie d'égarements et de joies sensuelles et Méphistophélès lui sacrifie Marguerite.

L'épisode de Marguerite eût suffi à assurer la célébrité du poëme. Combien le cœur pur de la jeune fille s'élève au-dessus de l'intelligence dévoyée de Faust ! Avec quelle perspicacité elle découvre ce qui manque à celui qu'elle aime. « Gœthe a fait Marguerite catholique ; il a senti qu'il fallait donner à une telle âme la croyance qui se prête le mieux aux élans du cœur et compatit le plus à nos faiblesses[1]. »

« Il faut croire, dit-elle à Faust. Ah ! si je pouvais quelque chose sur toi. Tu ne respectes pas assez les saints sacrements. — *Faust.* Je les respecte. — *Marguerite.* Mais sans en approcher. Depuis longtemps tu ne t'es point confessé, tu n'as point été à la messe. Crois-tu en Dieu? — *Faust.* Ma chère amie, qui ose dire : Je crois en Dieu ? — *Marguerite.* Ainsi, tu ne crois à rien. »

Marguerite descend la pente funeste où l'entraînent l'intelligence supérieure de Faust et les ruses de Méphistophélès. Elle ne peut faire taire cependant la voix de sa conscience, et dès que le séducteur s'éloigne la vertu reparaît : combat terrible où la pécheresse, conservant son amour au sein de son repentir, ne trouve d'anathèmes que pour elle-même et excuse sans cesse, avec une magnanimité touchante, celui qui l'a jetée dans l'abîme. A la fin, Marguerite succombe, et Méphistophélès, non content de sa chute, la pousse peu à peu au crime. Faust, pour pouvoir pénétrer plus facilement auprès d'elle, lui a conseillé de donner à sa mère un breuvage assoupissant ; la dose est trop forte et sa mère meurt empoisonnée. Son frère, Valentin, de retour de l'armée, attaque Faust et Méphistophélès pour la venger : il est tué dans ce duel inégal. Marguerite est devenue grosse, le déshonneur la poursuit, elle se repent de sa faute ; elle implore, dans une touchante prière, le secours de la mère de Dieu. Mais le démon la pousse au désespoir. Marguerite, bourrelée de remords, se réfugie dans une église où l'on chante le *Dies iræ ;* le démon se glisse derrière elle et lui en applique les paroles les plus menaçantes pour le pécheur. Marguerite, méprisée des hommes, se croit abandonnée de Dieu. La honte la suit partout ; elle essaye d'y échapper en immolant son enfant. Son crime est découvert ; elle est condamnée ; l'échafaud se dresse, elle va mourir. Faust exige de Méphistophélès qu'il le fasse pénétrer dans la prison pour la sauver. Mais le sentiment du bien s'est réveillé dans le cœur de Marguerite ; ni l'amour, ni la crainte de la mort et de l'ignominie ne peuvent triompher de la nouvelle passion qui s'est emparée d'elle, la passion du repentir et de l'expiation. Tous les efforts de Faust demeurent inutiles ; elle refuse la liberté, elle meurt et re-

[1] Tome III, page 137.

çoit, en échange du sacrifice de sa vie, la promesse du salut éternel.

Cette belle scène termine la première partie de Faust. Que va devenir le héros du poëme? Gœthe, dans le premier Faust, a adopté, pour Marguerite, la solution chrétienne du problème de la vie : c'est le ciel ouvert à l'innocence ; c'est, en outre, le pécheur pouvant le gagner par le repentir. Mais ce n'est pas le principal héros du poëme qui s'est repenti, et il faut en conclure que Gœthe n'a pas complétement adopté la solution chrétienne et qu'il continue à douter.

Le *second Faust* a encore, s'il est possible, moins d'unité que le *premier*. Gœthe y traite une foule de sujets et y fait de nombreuses allusions, soit au vieil empire allemand que certains patriotes songeaient déjà à rétablir de son temps, mais dont il n'évoque lui-même le fantôme que pour le tourner en dérision, soit aux critiques de ses contemporains que commençait à lasser son calme inaltérable. Dans la bouche d'un bachelier qui pense qu'on ne l'attaque pas assez vivement, il met des paroles telles que celles-ci : « En allemand, c'est mentir que d'être poli. » Et, plus loin : « Sublime vocation de la jeunesse ! Le monde n'était pas avant que je l'eusse créé ! »

Mais la partie la plus importante du *second Faust*, celle qui lui donne son vrai caractère, c'est l'épisode d'Hélène. Gœthe, oubliant la révolution opérée par le christianisme, séduit en même temps qu'égaré par la vue des œuvres de l'antiquité, va plus loin que la Renaissance et veut que l'on prenne la Grèce comme le suprême modèle en toutes choses. Faust représente ici le monde moderne, et Hélène la Grèce; le monde moderne doit s'attacher à la Grèce antique comme Faust s'attache à Hélène. Enfin Gœthe rappelle plusieurs fois le grand fait qui s'accomplissait alors sous ses yeux : la délivrance de la Grèce arrachée au joug de la Turquie.

Cependant Faust finit par se lasser même d'Hélène. Méphistophélès n'a pu le satisfaire et remplir sa promesse; il perd par là tout droit sur son âme. Faust, transporté au ciel par les anges, y retrouve Marguerite qui demande à la Vierge mère d'être chargée de lui révéler les mystères du pur amour ; puis il se transforme et devient semblable aux esprits qui l'environnent. Pourquoi Faust est-il sauvé? Est-ce à cause de sa passion pour la science? Le poëme ne le dit pas, et ces dernières paroles du chœur mystique ne font qu'obscurcir encore le problème : « Tout ce qui passe n'est qu'une apparence ; ici les choses imparfaites s'accomplissent ; l'ineffable est réalisé, l'*éternel féminin* nous élève aux cieux. » Le poëme finit donc sans conclure, et la sagacité des commentateurs pourra se donner librement carrière sans jamais aboutir à rien de certain.

Le 22 mars 1832, peu de temps après avoir achevé le *second*

Faust, Gœthe mourut à Weimar, à l'âge de quatre-vingt trois ans.

Nous n'avons parlé que du poëte, M. Heinrich parle aussi du savant. Gœthe était supérieur en tout, même dans la vie pratique. Nommé ministre d'État à Weimar, il montra pour l'administration de remarquables aptitudes et s'acquitta parfaitement de sa charge. En somme, il a possédé en Allemagne une autorité dont en France celle de Bossuet, au dix-septième siècle, celle de Voltaire au dix-huitième, peuvent à peine nous donner une idée. Quant à la puissance de ses facultés créatrices, il nous reste à en citer un exemple.

Un vieux poëte, du nom de Gleim, invité à Weimar, peu de temps après la publication de *Werther*, désirait vivement connaître le jeune écrivain dont parlait toute l'Allemagne; reçu à son arrivée chez la duchesse Amélie, il lisait à la compagnie quelques passages de l'*Almanach des Muses* de Gœttingen, quand un élégant jeune homme, auquel il ne fit pas d'abord grande attention, lui offrit poliment de le soulager dans sa lecture. « Tout à coup, continue Gleim, l'inconnu se mit à improviser des poésies qui n'étaient point dans l'*Almanach;* il passa par tous les tons et tous les genres : hexamètres, ïambes, rimes, tout ce qui se présentait, tout pêle-mêle ; il secouait la branche et les fruits tombaient ; quelles inspirations ! quels heureux caprices ! Il lui échappait souvent des traits sublimes dont les auteurs auxquels il les attribuait auraient rendu grâce à Dieu, s'ils les avaient trouvés à leur pupitre. — C'est Gœthe ou le diable, dis-je à Wieland. — C'est l'un et l'autre, me répondit-il en souriant[1]. »

VI

LES DERNIERS CONTEMPORAINS DE GŒTHE ET DE SCHILLER ET LA PÉRIODE MODERNE.

Rien ne peut se comparer à Gœthe et à Schiller dans la littérature allemande moderne, et il faut aller jusqu'à Henri Heine, pour trouver un poëte de génie. Cette période intermédiaire offre cependant quelque intérêt, car elle est rapprochée de nous et comprend des écrivains de talent. On peut citer d'abord, pour le roman et le drame, les noms de Jean-Paul Richter, d'Hoffmann, de Werner et de Kotzebue.

Jean-Paul Richter, connu sous le nom littéraire de Jean-Paul, a suppléé par l'ardeur de son esprit au désavantage d'une éducation fort incomplète ; il est inégal, souvent obscur ; il remue beaucoup

[1] Tome II, page 525.

d'idées, mais sans ordre et sans conclusion ; aussi est-il peu lu en France. Hoffmann lui est bien supérieur, et ses *Contes fantastiques* ont eu partout un immense succès ; mais il manqua complétement de conduite. Tour à tour magistrat, caricaturiste, journaliste, musicien, chef d'orchestre, il finit par s'adonner à l'ivrognerie, et mourut des suites de ses excès. Ses œuvres ont quelque chose de l'ivresse ; mais son talent est incontestable ; il excite vivement la curiosité, et, s'il révolte notre raison, il séduit presque toujours notre imagination.

Werner a écrit un drame qui a eu une grande réputation, *le Vingt-Quatre Février*, dans lequel il a essayé de faire revivre le dogme de la fatalité antique s'appesantissant sur une famille obscure. Kotzebue en a laissé un très-grand nombre ; il n'a pas produit en effet moins de deux cent onze pièces de théâtre ; mais la plupart sont rentrées dans l'oubli, du vivant même de l'auteur. « Kotzebue est en définitive un esprit assez médiocre, qui a eu la bonne chance de rencontrer çà et là quelques heureuses inspirations. Rien de plus vulgaire et souvent de plus plat que ses comédies[1]. » On cite cependant *les Gens de la petite ville*, où il tourne en ridicule la manie qu'ont les Allemands de s'affubler de titres. Le bon Schiller traitait Jean-Paul Richter d'Iroquois, à cause de ses allures excentriques ; Gœthe ne daigna pas même inviter Kotzebue aux soirées où il réunissait chez lui l'élite du monde littéraire. Kotzebue voulut s'en venger en essayant de le brouiller avec Schiller ; mais il ne put y parvenir. Plus tard, poussé par le même esprit de dénigrement, il adressa à l'empereur de Russie, sur l'état social et littéraire de l'Allemagne, des mémoires qui le désignèrent, après 1815, à la vengeance des sociétés secrètes. Un jeune étudiant, Karl Sand, croyant avoir affaire à un redoutable ennemi de la liberté, l'assassina en 1819.

Le patriotisme allemand, offensé par Kotzebue, a inspiré trois poëtes dont on ne connaît guère en France que les noms : Arndt, Rückert et Kœrner. Tous trois ont contribué à exciter l'Allemagne contre la France ; mais c'était en 1813, c'est-à-dire à une époque où les Allemands soutenaient, contre Napoléon, la cause du droit et de la vraie liberté. *L'esprit du temps* de Arndt est un vigoureux appel à la résistance, une satire virulente de la mollesse et du manque de patriotisme des Allemands ; et son chant célèbre, intitulé *Quelle est la patrie de l'Allemand?* est un éloge de circonstance, à l'adresse de la grande Allemagne et de tous les pays où résonne la langue germanique. Mais son ton emporté devient bientôt monotone. Rückert

[1] Tome III, page 203.

et Kœrner, aussi âpres dans leurs ressentiments, lui sont bien supérieurs comme poëtes. L'impatience du joug étranger n'a jamais inspiré de plus fiers accents que ceux des *Sonnets cuirassés* de Rückert. La forme même du sonnet, cette répétition des mêmes syllabes et des mêmes rimes rappelle le son de la trompette et produit un puissant effet. Les poésies patriotiques de Kœrner l'emportent encore sur celles de Rückert. Devenu, en 1813, officier d'ordonnance du major Lützow, chef du corps franc des chasseurs noirs, Kœrner, par ses vers écrits à la lueur des feux de bivouac, exerça une grande influence sur les volontaires et les remplit d'enthousiasme. Une de ses plus belles odes, *le Chant de l'épée*, fut composée peu d'heures avant l'escarmouche où il périt; et les Allemands n'oublieront jamais *la Marche des chasseurs de Lützow*, *la Prière pendant le combat* et le célèbre chant d'insurrection, *le Peuple se dresse*, *l'orage éclate*.

Ce qu'on a appelé en Allemagne l'*École romantique* ne ressemble pas à notre École romantique française, car loin de personnifier la révolte contre le joug des règles et la revendication de l'indépendance absolue du poëte, elle prétend faire revivre les plus pures traditions du passé, Les principaux écrivains de cette école sont : Novalis, les deux Schlegel, Tieck et Chamisso.

Frédéric de Hardenberg, plus connu sous le nom de Novalis, fut emporté par la phthisie à l'âge de vingt-neuf ans. Toutes ses œuvres ont quelque chose d'inachevé comme sa vie; l'expression y est souvent indécise et obscure: mais elles ont un véritable accent lyrique. Ses *Chants religieux* donnent une haute idée des sentiments qui débordaient de son âme pieuse et enthousiaste, et il est mort au moment où ses opinions se modifiaient de jour en jour et où, sans s'affranchir encore d'un panthéisme vague et mystique, il semblait incliner vers le catholicisme. Auguste-Guillaume de Schlegel a été un versificateur ingénieux plutôt qu'un poëte; son frère Frédéric Schlegel, à la fois un philosophe, un critique et un historien. Tieck se rapproche de Wieland par ses qualités comme par ses défauts, par son style brillant et son imagination inépuisable, par son manque de doctrine sérieuse et ses brusques revirements. Ce fut une tête légère, un cœur assez médiocre et un charmant esprit.

Chamisso était un Français. Né en Champagne, au château de Boncourt, en 1781, il avait dix ans à peine quand ses parents émigrèrent. Sa famille était ruinée par la révolution ; il entra aux pages du roi de Prusse, devint officier, prit part à la guerre de 1806 contre la France et mourut à Berlin en 1838. Il a consacré une charmante poésie à la description du château où il était né. « Je rêve, en secouant ma tête grise, que je redeviens enfant. Que me voulez-vous, vieux souvenirs que je croyais oubliés? Du milieu des ombrages

s'élève le toit étincelant d'un château. Je reconnais les tours, les pignons, le pont de pierre, la porte, etc. »

On connaît surtout de Chamisso son conte célèbre de *Pierre Schlémilh*, l'homme qui n'a pas d'ombre. Pierre Schlémilh vend son âme au diable en échange de la bourse de Fortunatus d'où l'on peut, à chaque instant, tirer dix ducats d'or, sans jamais l'épuiser. Il croit toucher au bonheur, mais c'est le malheur qui l'attend. Ses valets eux-mêmes l'abandonnent et il n'ose plus sortir que la nuit. Devenu amoureux de la fille d'un garde forestier, il obtient, en lui cachant son infortune, la promesse de sa main. Un soir, par un ciel sombre, les deux amants échangent de doux propos, lorsque tout à coup le vent balaye les nuages ; la lune apparaît ; une seule ombre se dessine sur le gazon ; la fiancée, épouvantée, pousse un cri et s'enfuit. L'infortuné Schlémihl va trouver le diable et, en lui rendant la bourse de Fortunatus, recouvre à la fois son ombre et sa fiancée.

M. Heinrich cite encore plusieurs écrivains de l'École romantique, puis il passe à la philosophie.

Une histoire de la littérature ne peut considérer les philosophes qu'au point de vue littéraire ; aussi M. Heinrich ne leur a-t-il accordé qu'une place assez restreinte. Dans son premier volume, il a consacré quelques pages seulement à Leibnitz, qui s'est d'ailleurs constamment servi du français et du latin, et dont la philosophie n'offre rien de spécialement allemand. Mais on doit le considérer comme le créateur de la véritable histoire nationale en Allemagne. Plus tard, Kant, Fichte, Schelling et Hegel se succèdent et se déduisent pour ainsi dire les uns des autres, sans former pour cela une école, tant les différences qui les séparent sont considérables. M. Heinrich ne fait pas de leur style une peinture attrayante : longueur des périodes, liberté illimitée du néologisme, obscurité : il y a bien là de quoi rebuter des lecteurs français. Leurs pensées n'ont pas plus de clarté, et l'on pourrait demander, comme Gœthe mourant, un peu plus de lumière.

Kant ne franchit jamais les limites de la province de Königsberg, et sa vie uniforme fut toujours réglée comme un syllogisme ; il ne vécut que pour sa propre pensée. Fichte prit plus de part aux choses de la terre et contribua à renverser la domination de Napoléon, en prononçant à Berlin, dans l'hiver de 1807 à 1808, ses *Discours à la nation allemande*, appel noble et élevé au patriotisme de ses concitoyens, appel singulièrement courageux, car Berlin avait alors une garnison française.

La révolution philosophique allemande, commencée par Kant, a abouti, avec Schelling et surtout avec Hegel, à un panthéisme obscur

dans lequel tout est Dieu et où tout par conséquent est égal et identique, d'où il suit que Dieu et le néant, l'affirmation et la négation sont la même chose. Le dernier résultat de ce système, c'est la confusion universelle, et si jamais la philosophie allemande s'appliquait dans le domaine des faits, il n'en pourrait résulter que l'anarchie universelle, laquelle, conformément au système de la thèse, de l'antithèse et de la synthèse, produirait le pouvoir absolu. En attendant, il introduit dans le monde littéraire cette critique à outrance qui tend à tout détruire et qui aboutira probablement à se détruire elle-même.

Les philosophes et les critiques ont eu beau faire, tout nier et tout détruire, ils n'ont pu empêcher l'Allemagne de chanter encore. Uhland, mort seulement en 1862, a été le chef de l'école de Souabe et pendant plusieurs années le poëte national de l'Allemagne. Nul n'a manié avec plus de charme ce composé d'ode, et de chanson, qu'on appelle en Allemagne le *Lied*. La poésie d'Uhland respire la joie ; elle émeut l'âme sans la troubler et n'insulte jamais ; enfin elle reste toujours morale, et c'est par ce dernier trait qu'Uhland se distingue de Béranger auquel on l'a maladroitement comparé. Et, à ce propos, M. Heinrich porte, sur le trop célèbre chansonnier français, un jugement sévère, mais juste[1].

Le soulèvement de 1813 contre Napoléon avait inspiré en Allemagne la poésie patriotique ; la révolution bourgeoise de 1830 y suscita la poésie politique. Les souverains allemands s'étaient bien gardés de rétablir les libertés locales détruites par le gouvernement français. Les patriotes qui avaient cru conquérir la liberté en renversant Napoléon, se retrouvèrent en Allemagne encore moins libres qu'auparavant. Ils en furent d'autant plus irrités que la philosophie hégélienne ayant ruiné en eux les croyances religieuses, spécialement celle à une autre vie, ils recherchaient avec avidité tout ce qu'ils pensaient devoir leur assurer le bonheur pendant la vie présente ; et comme les gouvernements leur semblaient un obstacle à l'installation du paradis sur la terre, ils les combattirent avec acharnement. Mais ils attaquèrent en même temps la littérature qui les avait précédés et dans laquelle ils voyaient une complice de la tyrannie. Les partisans de cette révolte politique et littéraire formèrent ce qu'on appela, en philosophie, la *Gauche hégélienne*, composée des disciples les plus logiques de Hegel, et en politique, la *Jeune Allemagne*.

Cette nouvelle école tira bientôt les conséquences de ses théories, et ses œuvres littéraires rompirent avec la morale comme avec le

[1] Tome III, page 328.

pouvoir. C'est ainsi que « le roman de *Vally* de Gutzkow nous fait entrer dans ce monde de femmes dépravées d'où nos romanciers et nos faiseurs de drames ne savent plus sortir ; monde à la fois dégoûtant et ridicule, où les actes sont repoussants, tandis que les paroles s'étalent en tirades déclamatoires. Le vice, chez nos pères, s'adressait crûment aux sens et conviait le lecteur à se rouler avec lui dans la fange ; dans nos sociétés contemporaines, le vice tient école de vertu[1]. »

La plupart des écrivains de la Gauche hégélienne et de la Jeune Allemagne ne sont pas sortis de l'obscurité que méritaient leurs œuvres. On peut citer, parmi eux, une femme, Bettina d'Arnim qui a écrit un ouvrage démagogique ayant ce titre bizarre : *Ce livre appartient au roi*, et Frédéric de Sallet, noble jeune homme, dont l'âme élevée fut perdue par la philosophie hégélienne. Dans son *Évangile des laïques*, il cherche à expliquer les textes sacrés dans un sens hégélien, en mettant partout l'homme à la place de Dieu.

Mais le matérialisme ne peut être une source de poésie véritable, et c'est pour cela que les essais de poésie hégélienne ont échoué. La poésie politique n'a pas mieux réussi, car elle est presque toujours tombée dans l'exagération et a perdu par là même l'harmonie et la beauté.

Jusqu'à nos jours, il n'est sorti du mouvement de la Gauche hégélienne et de la Jeune Allemagne qu'un homme de grand talent, même de génie : Henri Heine ; et encore en a-t-il été bien souvent l'adversaire.

Henri Heine, né de parents juifs, à Düsseldorf, en 1799, fut d'abord destiné au commerce ; il étudia ensuite le droit, mais laissa tout pour la poésie. Son *Livre des chants*, publié en 1827, lui assura une place parmi les plus grands poëtes. Gœthe ne s'y trompa point et, bien que la poésie de Heine, empreinte de la sensibilité maladive de l'école romantique, rentrât un peu dans ce qu'il appelait dédaigneusement « une poésie de lazaret, » il n'en reconnut pas moins dans ces débuts l'avénement d'un véritable poëte. Mais il le jugeait en même temps avec une sagacité surprenante : « Je relisais, dit-il, ces jours derniers encore ses poësies, et je n'ai pu méconnaître la richesse de son talent. Mais il manque de cœur, et c'est pourquoi il n'exercera pas l'influence qui aurait dû lui appartenir[2]. » Les *Tableaux de voyage* (*Reisebilder*) attestèrent bientôt que le jeune écrivain était aussi un charmant prosateur.

« La révolution de 1830 lui fournit l'occasion de prendre une part

[1] Tome III, page 571.
[2] Tome III, page 421.

plus active aux luttes que les jeunes écoles littéraires soutenaient contre les gouvernements absolus. Il s'y jeta avec cette ardeur fiévreuse et cette ironie acerbe qu'il portait dans toutes les polémiques. Fixé à Paris en 1831, à l'abri des tribunaux allemands, portant d'ailleurs dans ses habitudes et dans ses sentiments l'empreinte de cet esprit cosmopolite de la race juive qui ne connaît guère d'autre patrie que le lieu où la fixent ses intérêts, Heine dit en quelque sorte à la terre allemande un adieu irrévocable. Il ne quitta guère Paris que pour faire quelques excursions dans le Midi de la France ou quelques rares apparitions en Allemagne. Paris était pour lui un asile inviolable, d'où il lançait impunément ses traits sur tous ses ennemis ; c'était une ville de plaisirs, un grand centre intellectuel où son esprit satirique et observateur trouvait ample matière à exercer cette médisance qui était son péché favori. Il surveillait de là les querelles politiques de son pays, libre d'y intervenir ou de se taire, suivant son humeur. Paris fut le Ferney de cet autre Voltaire. »

« Les diplomates de la diète de Francfort, avec leur esprit ombrageux et formaliste, prenaient d'ailleurs eux-mêmes la peine de faire de la réclame pour ses livres et ses pamphlets. En 1835, on interdit dans toute l'Allemagne les écrits d'Henri Heine, en étendant par avance la prohibition aux écrits qu'il pourrait publier dans l'avenir. Le résultat était facile à prévoir ; la jeunesse allemande s'arracha ces fruits défendus, et les ouvrages d'Henri Heine prirent place aussitôt parmi les plus lucratifs des objets de contrebande. Lui-même s'amusait beaucoup de ces rigueurs dont il fait la peinture burlesque dans une de ses satires. Il représente les douaniers fouillant sa malle pour y découvrir des livres prohibés. « Pauvres fous, leur « disait-il, qui visitez ma malle ; croyez-moi, vous n'y trouverez rien. « La contrebande qui voyage avec moi est toute cachée dans ma « tête[1]. »

« La maladie vint s'appesantir sur Henri Heine, sans abattre son esprit, ni glacer sa verve... Ses derniers écrits parurent en français à Paris, en même temps qu'ils se publiaient en allemand au delà du Rhin ; et plus d'un de nos littérateurs pourrait justement envier le style de cet étranger[2]. »

« La révolution de 1848 avait été pour Henri Heine la cause d'un immense désenchantement. Retenu par ses souffrances loin du théâtre des discussions tumultueuses du Parlement de Francfort, spectateur à distance des événements, il voyait mieux que ceux qui s'étaient

[1] Tome III, page 422.
[2] Tome IV, pages 416-424.

précipités dans la mêlée, tout ce qu'il y avait d'illusions dans ces projets aventureux de reconstitution de l'Allemagne. Il jugeait le parti démocratique, dont il avait, plus que tout autre, provoqué la naissance par ses attaques passionnées contre les princes, mieux que ceux qui, pour lutter contre le pouvoir, acceptèrent son appui. Sa nature de poëte, si délicate, si fine, si aristocratique, en dépit de quelques boutades subversives, se révolta dès qu'elle entendit le mugissement de la foule ameutée. La sagacité de son intelligence lui montra, dans les erreurs de la philosophie hégélienne, l'une des causes de l'affaiblissement du sens moral dans la nation allemande, l'une des explications les plus naturelles de tant d'aberrations et d'excès qui lui faisaient prendre en pitié cette révolution avortée. Heine fit donc une fois de plus volte-face, et sans revenir à une foi positive, fit du moins la satire la plus amère de l'hégélianisme et se déclara spiritualiste. Il se convertit également en politique aux idées modérées[1].

Henri Heine s'éteignit à Paris en 1856, après de longues souffrances. Il ne laissait ni amis, ni disciples ; ainsi se réalisaient les prévisions de Gœthe.

Ce qui domine dans ses œuvres c'est l'ironie. Nul n'a su plus que lui se jouer de sa propre émotion et rire méchamment, même au milieu de ses larmes; et l'on peut dire de sa verve railleuse ce que la Bruyère disait déjà de Rabelais : « que tantôt elle est le charme de la canaille, et que tantôt elle peut être le mets des plus délicats. » M. Heinrich, parlant de ses poésies lyriques, cite quelques pièces : *Le Pèlerinage de Kevelaar*, par exemple, dans lequel le poëte exprime des sentiments religieux avec une telle vérité, une telle naïveté, qu'il semble impossible qu'il ne les ait pas ressentis. Mais ailleurs, la satire se donne libre carrière. Dans son poëme d'*Atta Troll*, il raille les juifs, ses anciens coreligionnaires qu'il avait abandonnés pour passer, sans conviction sérieuse, à l'église luthérienne officielle; il raille même la Pologne et ses malheurs.

Dans son pamphlet poétique intitulé *l'Allemagne*, Henri Heine flagelle ses compatriotes avec une verve impitoyable, prend parti pour la France, et, dans un entretien avec le génie du Rhin, met hardiment, sur les lèvres du demi-dieu, le regret de cette domination française pendant laquelle il n'était pas du moins condamné à entendre une si prodigieuse quantité de sottises. Le passage sur ce que serait devenue l'Allemagne, si Varus eût été vainqueur au lieu de vaincu, est, dans son genre, un morceau achevé.

« La voici donc cette forêt de Teutoburg, décrite par Tacite, et

[1] Tome III, pages 425 et 426.

voici le marais classique où Varus est demeuré enfoncé... — Ah! si Hermann n'eût pas gagné la bataille avec ses hordes de guerriers blonds, il n'y aurait plus de liberté allemande; nous serions devenus Romains. — ... On verrait des vestales à Munich, les Souabes s'appelleraient Quirites. — Hengstenberg serait un aruspice et fouillerait les entrailles des bœufs ; Néander serait un augure et épierait le vol des oiseaux. — Raumer ne serait pas une canaille allemande, mais un gredin romain, et Freiligrath ferait des vers sans rimes, comme jadis Flaccus Horatius. — Par Hercule, le savant Massmann parlerait latin, Marcus Tullius Massmannus!... — Dieu merci, Hermann a gagné la bataille... Un âne s'appelle un âne et non *asinus!* etc.[1]. »

Henri Heine a terminé son pamphlet de *l'Allemagne* par une profession de foi spiritualiste; mais ce n'était qu'un nouveau moyen d'attaquer ses ennemis. En définitive, il est mort dans le doute, comme Gœthe. « Il lui a manqué la vertu qui fait les grands caractères, le patriotisme qui fait les grands citoyens, la foi qui fait les grandes âmes[2]. » Il reste un singulier exemple de ce que peut le génie qui a le sentiment du vrai et du beau, mais auquel manque le sentiment du bien.

Le dernier chapitre de l'*Histoire de la littérature allemande*, est consacré à la période écoulée depuis 1848 jusqu'à nos jours, et contient, en outre, une appréciation générale de la politique allemande pendant cette période. Nous nous contentons de renvoyer à ce chapitre, ainsi qu'à un autre ouvrage[3] dans lequel l'auteur a développé quelques-unes des mêmes idées en les envisageant surtout au point de vue de la France.

Dans toute son histoire, M. Heinrich s'est soigneusement gardé de l'esprit de système. Il n'a pas imité ceux qui ne recherchent, dans une littérature, que des exemples à l'appui de théories arbitraires; il a prudemment rejeté cette influence irrésistible des milieux et ce développement fatal des peuples, qui détruisent la liberté de l'homme, source de toute moralité comme de toute beauté dans les œuvres littéraires. Il n'a pas imité non plus ces critiques qui jugent toutes choses, sans avoir eux-mêmes un criterium fixe de jugement et un ensemble de principes, comme s'il était possible d'attaquer et de nier, sans rien soutenir ni affirmer à son tour et sans professer une croyance contraire à celle que l'on combat.

[1] Tome III, page 442.
[2] Tome III, page 419.
[3] *La France, l'étranger et les partis*, par M. G.-A. Heinrich, doyen de la Faculté des lettres de Lyon. 1 vol., Plon, à Paris.

Mais quelle est la théorie littéraire de M. Heinrich, quelle est la base, quel est le principe de sa critique? Nous trouvons sa théorie inspirant tous ses jugements, et exposée dans de nombreux passages, sans qu'il en ait fait cependant l'objet d'un chapitre spécial[1]; elle consiste à apprécier les œuvres littéraires, d'après leur conformité plus ou moins complète avec la vérité, la beauté et la bonté. On dira peut-être que la poésie étant un art, le but qu'elle doit atteindre ce n'est ni le vrai ni le bien, mais seulement le beau. D'accord : le beau doit dominer dans les arts; mais il ne peut exister sans la vérité et sans la bonté; et plus ces deux caractères s'allieront avec la beauté, dans une œuvre, plus cette œuvre sera belle. Boileau fait dépendre le beau du vrai dans ce vers célèbre :

« Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable[1]. »

Et la Bruyère fait dépendre le beau du bien, dans ce passage de ses *Caractères :* « Quand une lecture vous élève l'esprit et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger l'ouvrage, il est bon et fait de main d'ouvrier. »

L'Allemagne a souvent réuni ces trois caractères dans sa littérature, et c'est pour cela qu'elle a produit de nombreux chefs-d'œuvre. Conservera-t-elle ces caractères nécessaires à toute belle littérature?

Il est dans l'ordre logique que tout, chez un peuple, dérive de sa philosophie. La philosophie de Hegel, qui rejette le christianisme et divinise l'homme, a déjà eu son retentissement et comme son écho dans les romans et les poésies de la gauche hégélienne et de la jeune Allemagne. Cette philosophie fausse a produit une littérature fausse, immorale et sans beauté. On pourrait objecter que la Grèce et Rome, malgré leurs religions erronées, ont eu de belles littératures; mais il faut observer que ces littératures ont été belles, non pas à cause de la fausseté de la religion, mais malgré cette fausseté, et que, d'ailleurs, leur plus bel essor a concordé avec la foi et la pureté des mœurs, tandis que leur décadence a suivi de près la corruption des mœurs et l'incrédulité. Il faut ajouter que les modernes ne pourraient redevenir païens, et s'adorer eux-mêmes ou adorer l'humanité, conformément à la philosophie de Hegel, sans tomber plus bas

[1] Voir entre autres, tome I, page 9. — Tome III, pages 175-514.
[2] Épître IX.
[3] *Des ouvrages de l'esprit.*

que les païens, car la science qui se sépare de Dieu devient négative comme celle de Faust; et plus elle est vaste, plus elle enfante le contraire du vrai, du bien et du beau.

La Grèce et Rome ont péri et leurs littératures ont tari le jour où la foi, source de la vie intellectuelle et morale, a disparu. En sera-t-il de même des nations modernes? On peut espérer que non, et cela parce qu'elles ont, dans le christianisme, un principe non-seulement de vie, mais de régénération. Il suffirait d'un seul écrivain de génie pour ouvrir des voies nouvelles à la littérature, comme il suffirait d'un seul juste pour conserver le feu sacré du bien et restaurer les mœurs. Nous vivons, sans doute, à une époque de décadence; la confusion, le chaos nous envahissent de toutes parts et menacent de nous submerger; mais peut-on nier que des germes d'une vie nouvelle commencent déjà à se développer? Loin de nous donc l'inaction et le désespoir; Dieu, on l'a dit, a fait les nations guérissables; et si le stoïcisme romain n'a su que se voiler la face et mourir, le christianisme, en dépit des erreurs de la philosophie et du désordre des mœurs, peut encore tout régénérer.

E. Charvériat.

NOS DÉPENSES PUBLIQUES

Après le désastre d'Iéna, la Prusse, réduite à la moitié de son ancien territoire et de son ancienne population, présente un spectacle qui émeut vivement l'Europe. Nous voulons parler de ses héroïques efforts pour cicatriser ses plaies et remonter au rang de grande puissance.

Le roi réduit spontanément sa modeste liste civile; tous les fonctionnaires, grands et petits, acceptent sans regret une diminution de traitement en rapport avec les pertes énormes du pays. Le gouvernement fait un examen sévère de tous les services publics, et supprime tous ceux qui ne sont pas justifiées par d'impérieuses exigences.

Contraint, par un traité impitoyable et par les nécessités d'une situation financière presque désespérée, à n'entretenir sous le drapeau qu'une armée insignifiante, il cherche et finit par trouver une organisation militaire qui lui permettra, sans dépenses notables, de mettre un jour rapidement sur pied, à la surprise générale, de nombreuses légions de soldats exercés.

Mais, en même temps, il ne néglige aucun effort pour raviver le pays, pour lui infuser en quelque sorte un sang nouveau. Et d'abord, il décrète la liberté du travail, en faisant disparaître, par le rachat des dîmes et corvées, les derniers vestiges du servage. Plus tard, il supprime les priviléges de la propriété rurale, et la rend accessible à tous. Soucieux de tous les intérêts, il vient en aide, par d'excellentes institutions de crédit foncier, aux grands propriétaires que la guerre a presque ruinés. Malgré des préjugés encore ardents, il proclame l'égalité de tous les cultes devant la loi, confondant ainsi tous les habitants dans le même amour pour le pays, dans le même dévouement pour son représentant, le souverain.

L'entente est d'ailleurs complète entre le chef de l'État et ses sujets de toute condition. Riches et pauvres n'ont qu'une seule vo-

lonté, un seul et immense désir : reconquérir le plus tôt possible, avec ou sans alliés, les provinces perdues. Dans toutes les manifestations écrites ou orales de la pensée nationale : livres, brochures, prose ou vers, leçons des professeurs, pieuses allocutions des ministres des cultes, — partout le même sentiment, sentiment de haine pour le vainqueur, aspiration ardente, irrésistible après la délivrance.

Et maintenant tournons nos regards sur la France. Après les désastres de 1870-71, qu'a-t-elle fait pour en prévenir le retour?

Sans doute, par une rare bonne fortune, elle a pu, grâce aux capitaux du monde entier (même de son impitoyable ennemie, l'Allemagne!), acquitter avant le temps sa colossale rançon. Mais, par ce fait, elle a grevé ses budgets dans une proportion énorme, et cela au moment même où, mutilée de deux de ses plus riches, de ses plus industrieuses, de ses plus patriotiques provinces, il lui fallait, en outre, ne demander que le moins possible aux quarante départements que le vainqueur avait dévastés et appauvris.

Dans cette épreuve, la plus douloureuse peut-être qu'elle ait traversée depuis la formation de son unité territoriale, quel était le devoir impérieux des hommes auxquels l'Assemblée venait de confier les nouvelles et fragiles destinées du pays? Devaient-ils, pour faire face à ses nouvelles obligations, l'enlacer dans un étroit réseau de liens fiscaux qui paralyserait ses forces renaissantes? Devaient-ils ainsi provoquer un renchérissement général, et aggraver, en conséquence, les conditions du travail national? Devaient-ils frapper de lourdes taxes les moyens de transport, les communications de toute nature? Devaient-ils, après dix années d'une expérience concluante sur les bienfaits de la liberté commerciale, revenir à la pratique de doctrines définitivement condamnées par les faits?

Nous ne le croyons pas.

Avant d'en arriver à la cruelle extrémité d'aggraver les charges financières d'un pays aux abois, il convenait de rechercher si les services publics, organisés sous l'empire avec un si grand luxe de fonctions et d'agents rétribués, n'étaient pas susceptibles de larges réformes. Il importait d'examiner si le subit et profond appauvrissement de ce pays n'imposait pas l'obligation de faucher dans cette luxuriante végétation d'emplois et d'employés, seul moyen, d'ailleurs, d'enrayer cette course haletante après les fonctions publiques qui est un des signes les moins équivoques de sa dégénérescence. Le moment était solennel et décisif; nul n'aurait eu le droit de se plaindre en présence d'évidentes et inexorables nécessités.

Il n'a rien été fait dans ce sens.

L'Assemblée a manifesté de bonnes intentions; elle a chargé une

commission d'ouvrir une enquête sur l'organisation de nos ministères et des services extérieurs qui en relèvent, et cette commission a fait de loyaux efforts pour connaître la vérité; mais, peu familière avec le mécanisme des institutions qu'elle avait mission d'étudier, et ayant d'ailleurs à lutter contre la regrettable volonté du gouvernement de maintenir ces institutions dans leurs moindres détails, elle n'a pu obtenir que d'insignifiantes économies, laissant intactes les graves questions que soulève l'ensemble de notre constitution administrative, judiciaire, etc., etc.

Certes, nous ne saurions avoir la prétention, non-seulement de résoudre ces questions, mais même d'en faire ici un examen approfondi; les limites obligées de ce travail ne le permettent pas. Nous bornerons donc notre ambition à les soulever, et à signaler à l'attention de tous quelques projets d'économies qui nous ont été inspirés depuis longtemps par une étude attentive des faits. Nous le ferons avec tous les égards, tous les ménagements que comportent les situations acquises.

Notre critique aura tout d'abord pour objet les administrations centrales. C'est la clef de voûte du système. Nous rechercherons ensuite si les services publics placés sous leur direction ne sont pas susceptibles de modifications qui permettraient de donner, dans des conditions moins onéreuses pour l'État, une juste satisfaction aux intérêts qu'ils représentent.

I

En France, nous vivons entre deux gouvernements : l'un, officiel, ostensible, responsable vis-à-vis du pays et portant le fardeau de la lutte contre les partis; — l'autre, invisible, irresponsable, se bornant à remplir, auprès du premier, le rôle d'inspirateur et de conseiller, doué d'une vitalité énergique qui lui permet de résister, non-seulement aux vicissitudes ministérielles, mais encore aux révolutions, animé, en un mot, de cette force supérieure qui résulte de la durée (*vis durans*, comme dit Tacite); — c'est le gouvernement des bureaux.

Que la France change ses institutions politiques, qu'elle passe de la monarchie du droit divin à la monarchie constitutionnelle, de celle-ci à la république, de la république à la monarchie démocratique, — peu importe, la main qui la dirige reste la même : c'est celle des administrations centrales.

Ce n'est pas nous qui serons hostiles à cette puissance, un peu occulte peut-être, mais qui rend, en définitive, les plus grands services à l'État. Dans un pays où, par la faute, soit simultanée, soit

alternative, des gouvernements et des gouvernés, les crises politiques (compliquées, dans ces derniers temps, de la guerre civile et étrangère) se succèdent sans interruption; dans un pays où les hommes qui escaladent le pouvoir n'ont, le plus souvent, aucune notion des grands intérêts, des intérêts permanents des sociétés dont ils viennent accidentellement prendre la direction, — il est bon, il est utile, il est nécessaire qu'il y ait autour, si ce n'est au-dessus d'eux, des hommes de savoir et d'expérience, gardiens fidèles des traditions qui ont fait la force, la grandeur ou la sécurité de ces sociétés. Aux éléments de dissolution qui se pressent et s'accumulent dans leur sein, ce n'est pas trop de pouvoir opposer ces quatre grandes forces sociales qui les ont sauvées jusqu'à ce jour : l'*Église*, l'*Armée*, la *Justice* et l'*Administration*.

Mais pour que l'Administration puisse exercer, avec toute l'efficacité possible, la salutaire influence qui lui appartient, pour qu'elle puisse prendre, sur des ministres improvisés par de sinistres événements, l'ascendant dont le pays a besoin, il importe qu'elle se recrute dans de toutes autres conditions que de nos jours. Que voyons-nous, en effet? Sauf dans deux ministères et dans quelques administrations financières, où fonctionne, depuis peu d'années, la règle de l'examen préalable, mais avec des programmes insuffisants, l'admission et l'avancement ne sont subordonnés à aucune justification d'aptitude.

Pourquoi sommes-nous obligé de dire qu'il en est tout autrement en Prusse, où l'examen, un examen sévère et qui prendrait certainement au dépourvu les meilleurs chefs de nos administrations centrales, précède et l'admission et l'avancement. Aussi, n'est-il que juste de le dire, nulle part en Europe, les affaires ne sont expédiées avec une aussi grande célérité, avec une connaissance aussi approfondie de la matière.

Ajoutons que, du sommet au bas de l'échelle, le sentiment du devoir, le désir de contribuer, pour une part, quelque modeste qu'elle soit, à la grandeur du pays, est profond dans le personnel administratif prussien, dont le patriotisme égale la capacité. Mais aussi le gouvernement lui a accordé le privilége d'une sorte d'inamovibilité, l'employé ne pouvant perdre sa position, — sauf à l'âge réglementaire de la retraite, — que pour une faute disciplinaire grave, et seulement sur l'avis d'une commission composée de ses pairs, devant laquelle il a le droit et le devoir de venir se défendre.

Que nous sommes loin d'un pareil régime en France[1]!

[1] Deux mesures, accessoires en apparence, très-importantes en réalité, méritent d'être mentionnées dans les administrations prussiennes. La première est celle-ci : les employés d'un même service sont tous installés dans une salle commune, à

En France, par suite de la nécessité d'occuper ou de paraître occuper un personnel généralement nombreux, on a poussé la division du travail, dans les ministères, jusqu'aux dernières limites du possible. Il n'est pas rare, par exemple, de voir un employé occuper les trente-cinq à quarante années de sa carrière administrative à rédiger le même accusé de réception. Il en résulte que, même chez les jeunes gens qui, au début de la carrière, donnaient les plus brillantes espérances, le niveau de l'intelligence ne tarde pas à s'abaisser et qu'une sorte de médiocrité générale et commune finit par planer sur tous les services.

En Prusse, l'employé, constamment tenu en éveil par la perspective de l'examen, ajoute sans relâche à la somme de ses connaissances, de manière à pouvoir satisfaire aux exigences, non-seulement de la position qu'il occupe, mais encore des fonctions plus élevées auxquelles il aspire.

L'autorité supérieure lui en fournit d'ailleurs les moyens. Nous avons été surpris, en visitant, en 1864, les ministères à Berlin, de l'importance de leurs bibliothèques spéciales. Dans ces collections, soigneusement tenues à jour, on trouve non-seulement les ouvrages allemands relatifs à leurs attributions, mais encore les publications étrangères les plus estimées sur les mêmes matières. Or la connaissance *réelle* d'une langue étrangère *au moins* figurant au programme de l'examen d'admission, ces richesses bibliographiques ne sont nullement stériles entre les mains des employés.

Lorsque l'un d'eux a manifesté des aptitudes supérieures, le ministre — qui, en Prusse, connaît tous ses employés et visite souvent (toujours à l'improviste) ses bureaux — lui fait étudier successivement tous les services de son administration, s'attachant, pendant un certain temps, à chacun d'eux, et le soumettant ensuite à des examens généraux d'une remarquable sévérité.

Ces employés, qui doivent former ce qu'on pourrait appeler le *grand état-major* de l'armée administrative, ne tardent pas à être appelés à des fonctions extérieures élevées. C'est dans leur rang,

l'une des extrémités de laquelle siége, sur une estrade élevée, dominant tout son personnel, le chef de ce service. Ce dernier, dont l'exactitude est au moins aussi grande que celle de ses employés, peut ainsi les surveiller dans leurs moindres mouvements et assurer la régularité du travail. Les communications dans l'intérêt du service, sont en outre, par ce moyen, faciles et rapides. En France, les employés sont *en cellules* et placés souvent à de grandes distances les uns des autres.

Les heures de bureau diffèrent notablement dans les deux pays. En France, les heures réglementaires sont de 10 à 5 heures; mais les employés donnent rarement plus de quatre heures de travail effectif. En Prusse, la durée de la séance est de huit heures, dont quatre de 8 heures à midi, et quatre de 2 heures à 6 heures. Un intervalle de deux heures est ainsi consacré au déjeuner et au repos. C'est une mesure d'hygiène dont la santé et le travail bénéficient également.

notamment, que se recrutent les présidents (gouverneurs) des provinces et départements.

Il existe, dans les ministères prussiens, un stimulant spécial dont l'énergie se comprend, quand on tient compte de la constitution essentiellement aristocratique du pays : ce sont les titres honorifiques. Ces titres, qui se combinent avec la dénomination de la position hiérarchique, sont à peu près les suivants : conseiller ministériel (*ministerial rath*), pour les situations analogues à celles de nos sous-chefs de bureau; conseiller de gouvernement (*regierungs rath*), pour les chefs de bureau; conseiller intime de gouvernement (*regierungs geheime rath*), pour les situations supérieures. Qui sait si des titres équivalents n'auraient pas le même succès en France, le pays sans doute le plus démocratique par les idées, mais, à coup sûr, le plus anti-égalitaire par les mœurs?

Qui n'a entendu parler de la grande, de la belle, de la majestueuse unité de l'administration française? Eh bien! cette unité n'existe pas dans sa plus haute institution : les ministéres. Tout, au contraire, y diffère : conditions d'admission et d'avancement, traitements, grades, organisation, âge de la retraite, etc.

Ici, en effet, un chef de division reçoit 13,000 francs, et un directeur 15,000 francs au maximum; là, ces maxima sont de 15 à 20,000 francs. Mêmes inégalités pour les situations inférieures, inégalités qui pèsent d'un certain poids sur les finances du pays, la tendance à niveler les traitements dans le sens du chiffre le plus élevé étant générale.

Les différences d'organisation se révèlent par ce fait, que des services d'une égale importance sont dirigés, ici par un simple chef de division, ailleurs par un directeur, plus loin par un directeur général. Pour citer quelques exemples, au ministère des travaux publics, le chef de la comptabilité (et d'une comptabilité de 133 millions) n'a que le rang et le traitement de *chef de division*, tandis qu'aux Affaires étrangères, à l'Agriculture et au Commerce, il est *directeur*, avec des budgets de 11 millions et de 17 millions seulement!...

Nous avons dit que l'admission n'est subordonnée à un examen préalable que dans deux ministères et dans quelques administrations financières; partout ailleurs prévaut le régime de l'omnipotence ministérielle. Dans quelques administrations centrales, les situations tendent à devenir héréditaires. Nous pourrions citer un ministère où un, deux, trois excellents pères de famille ont fait admettre leurs fils avec l'espérance de leur léguer un jour titres et traitements. Quelquefois, la mise à la retraite d'un vieil employé est accompagnée, à titre de consolation, de l'admission ou de l'avancement de son fils.

Le nombre des employés n'est, d'ailleurs, réglé nulle part. Il dépend des admissions plus ou moins imposées aux ministres par le patronage politique, ou par les relations d'amitié et de parenté. Souvent aussi, les chefs de service, n'obtenant pas de leurs subordonnés le concours qu'ils en recevraient certainement avec une discipline plus sévère, sont obligés de suppléer au zèle par le nombre.

Nous venons de parler d'une discipline sévère. Il n'en existe pas dans le plus grand nombre de nos ministères. Nulle mesure générale au point de vue de la constatation des heures d'arrivée, de sortie et de présence des employés ; nulle vérification de l'emploi de la journée. Aussi, en même temps que le personnel s'accroît (il s'est accru jusqu'en 1870), le travail diminue, l'expérience démontrant sans réplique que, moins l'employé est occupé, plus volontiers il ajourne la modeste tâche qui lui est confiée. De là l'opinion généralement accréditée que nulle part, en Europe, les affaires ne sont expédiées avec une aussi déplorable lenteur que dans les administrations françaises. C'est cette lenteur, si préjudiciable aux intérêts engagés — bien plus encore que la longue procédure exigée par la loi pour l'instruction de ces affaires, — qui a fait réclamer à grands cris la décentralisation, les localités préférant une justice prompte, quoique moins éclairée peut-être, à une justice meilleure, mais tardive.

Une des lacunes les plus regrettables dans l'organisation des ministères, est l'absence de toute disposition législative sur l'âge de la mise à la retraite obligatoire. La loi de 1853 sur les pensions civiles est muette sur ce point. Et cependant il est évident que, plus cet âge sera retardé, plus longtemps d'abord l'État bénéficiera du savoir et de l'expérience de ses employés, et moins prolongée sera pour lui l'obligation de servir à la fois un traitement d'activité et un traitement de retraite. D'un autre côté, il recevra un chiffre de retenues plus considérable et verra s'accroître ainsi les ressources spéciales sur lesquelles le législateur avait eu la pensée — démentie par l'expérience — que le Trésor pourrait prélever en totalité le montant des pensions. Le retard obligé apporté à la retraite aura également l'avantage de modérer un trop grand nombre d'ambitions impatientes, de prévenir d'indécentes cabales, et d'exonérer les ministres d'une foule de sollicitations importunes.

Enfin il laissera l'employé jouir plus longtemps d'un traitement d'activité qui lui est d'autant plus nécessaire que nous le supposons arrivé à l'époque où ses enfants ont grandi et où le moment est venu de les établir.

En temps de révolution, la fixation de l'âge de la retraite préviendra — en supposant que les révolutions respectent la loi — le retour de ces mises à la retraite en masse et prematurées, si ruineuses

pour l'État, et de cette intrusion violente, dans les services publics, d'hommes complétement étrangers aux études qu'ils exigent, dont nous avons déjà été témoins tant de fois.

On verra cesser en même temps cette inexplicable anomalie que, tandis que le législateur a fixé l'âge de la retraite pour l'armée et la magistrature, il a omis de régler pour l'administration un aussi grave intérêt.

L'avancement, pas plus que l'admission, n'est soumis à aucune réglementation. Ici il est entièrement subordonné au bon vouloir ministériel; là, au contraire, il a lieu en quelque sorte de plein droit, tous les deux ou trois ans, dans une proportion déterminée par le grade, pour s'arrêter au moment où l'employé de ce grade a atteint le maximum réglementaire du traitement qui y est attaché. L'avancement se fait d'abord par classe dans chaque grade, puis du grade inférieur au grade supérieur. Ce dernier avancement, qui est le plus important, est également soumis à la volonté du ministre, ou, plus exactement, du fonctionnaire chargé, sous ses ordres, de la direction du personnel. Quelques ministères font une large part à l'ancienneté dans l'avancement par grade, même pour les fonctions supérieures; d'autres n'en tiennent compte que jusqu'au grade de sous-chef de bureau seulement, donnant, pour les emplois plus élevés, la préférence exclusive au choix.

Ainsi, à ce point de vue, aucune garantie pour l'employé; aucune certitude, pour lui, qu'il sera tenu compte de son zèle et de son assiduité.

En Prusse, comme nous l'avons dit, les résultats de l'examen (oral et écrit), combinés avec les notes des chefs de service, déterminent l'avancement.

Dans ce pays si autoritaire, rappelons que les plus grandes garanties sont données par la loi aux employés, pour la conservation de leurs fonctions, aucun d'eux ne pouvant être révoqué, comme nous l'avons dit, que pour une faute grave contre la discipline et l'honneur, fautes dont la constatation et l'appréciation sont réservées à une commission composée de ses collaborateurs de tout grade. Le respect pour les droits acquis est porté à ce point que le chef d'un service administratif, s'il fait partie du parlement, peut voter impunément contre son ministre.

En France, l'admission n'étant le plus souvent que l'œuvre de la faveur, ne crée aucun *droit* au profit de l'employé, qui peut être renvoyé comme il a été reçu, c'est-à-dire par un acte spontané et entièrement libre de la volonté ministérielle. Il convient cependant de dire que, sauf le cas où une réduction législative du crédit affecté au personnel d'un ministère rend des suppressions inévitables, les éliminations sont rares, et, quand elles ont lieu, le ministre en tem-

père la rigueur soit par un traitement de disponibilité, soit par un secours annuel qui se prolonge jusqu'au moment du rappel — si l'âge le permet — à l'activité.

Nous avons parlé des inégalités de traitements, à grades ou titres égaux, dans nos ministères; il est une autre anomalie, beaucoup plus grave, que met en lumière une lecture attentive de nos budgets; ce sont des différences considérables dans le rapport de leurs dépenses en personnel et matériel à la somme inscrite à leur budget. Le tableau qui suit est très-caractéristique dans ce sens. Il a été dressé d'après ce principe que les frais d'administration doivent être proportionnels, au moins dans le plus grand nombre des cas, à l'importance des intérêts administrés.

MINISTÈRES.	Dépenses de l'administration centrale en personnel et matériel.	Sommes inscrites au budget de 1874.	Rapport p. 100.
Justice	508,000	33,561,190	1,51
Affaires étrangères	849,200	11,366,000	7.47
Intérieur	2,203,600	87,542,163*	2.58
Finances	8,082,000	1,486,151,975	0.54
Guerre	2,718,550	480,000,000	0.56
Marine	1,095,190	153,862,867	0.71
Instruction publique, cultes et beaux-arts	1,218,200	96,248,400	1.26
Agriculture et commerce	710,400	17,144,340	4.14
Travaux publics	932,960	132,784,000	0.67
Algérie	621,890	24,795,000	2.50
	18,590,790	2,523,455,935	0.75

* Non compris les dépenses départementales inscrites pour ordre au budget de ce ministère.

C'est le ministère des affaires étrangères qui, à une grande distance des autres, consacre la plus grosse somme à ses dépenses personnelles, ou, en d'autres termes, dont les services intérieurs sont organisés dans les conditions les plus onéreuses pour l'État. On vérifie, en effet, en se reportant à son budget, que ces services ont tous à leur tête des directeurs à 20,000 francs, assistés de sous-directeurs à 10, 12 et 15,000 francs. N'y a-t-il pas là un état-major énorme pour une armée relativement insignifiante?

Vient immédiatement après, au point de vue des frais de gestion, le ministère de l'agriculture et du commerce, qui administre au taux de 4.14 pour 100. Il est vrai que nous trouvons dans ce ministère

la même organisation dispendieuse des services en directions et sous-directions.

Les bureaux du ministère de l'intérieur et ceux de son annexe l'Algérie coûtent aussi, relativement, assez cher à l'État (2,58 et 2,50 pour 100).

On pourrait également critiquer comme très-élevés les chiffres afférents à la justice et aux trois services placés dans les attributions du ministère de l'instruction publique.

Ce sont les ministères des finances et de la guerre qui semblent administrer avec le plus d'économie.

En résumé, nos administrations centrales dépensent 19 millions pour surveiller l'emploi de 2 milliards 1/2 ; c'est 0,75 pour 100. Ne peut-on pas dire que voilà des mandataires qui coûtent un peu cher à leurs commettants?

Il était intéressant de rechercher dans quelles proportions varient d'abord le traitement moyen d'un employé, puis et surtout le nombre des employés par rapport à un chiffre déterminé de dépenses (1 million) dans chacun de nos neuf ministères.

Le résultat de ces calculs est consigné dans le tableau ci-après.

MINISTÈRES.	Nombre des employés.	Dépenses des traitements *.	Traitement moyen.	Employés pour 1 million de dépenses.
Justice.	100	447,000	4,470	3.00
Affaires étrangères. . . .	105	522,500	4,976	9.15
Intérieur.	292 **	1,200,500	4,111	3.53
Finances.	1,282	5,533,950	4,317	0.86
Guerre.	436	1,735,000	3,980	0.90
Marine.	218	938,440	4,305	1.41
Instruction publique. . .	221	874,000	4,000	2.30
Agriculture et commerce.	119	474,000	3,983	6.94
Travaux publics.	142	575,000	4,049	1.07
Algérie ***.	?	?	?	?
	2,915	12,300,590	4,288	1.15

* Traitement du ministre et salaires des gens à gages non compris, mais y compris les gratifications et indemnités pour travaux extraordinaires.

** Non compris le personnel de la direction de l'Algérie à Paris, dont les traitements sont inscrits au budget de l'administration centrale de cette colonie.

*** Le budget de l'Algérie est le seul qui ne fasse pas connaître le nombre des employés de l'administration centrale. Pourquoi?

Ce second tableau confirme en grande partie les enseignements du premier. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'une administration peut être coûteuse de deux manières : ou par un nombre d'em-

ployés supérieur aux besoins et médiocrement rétribués, ou par des traitements exagérés donnés à un petit nombre d'employés. Maintenant que nous apprend le tableau qui précède? Nous y voyons tout d'abord que, des deux ministères qui coûtent le plus à l'État, le premier (affaires étrangères), d'une part, a le plus grand nombre d'employés pour 1 million de dépenses; de l'autre, donne à ces employés le traitement le plus élevé. Le second (agriculture et commerce) a également un nombre d'employés exceptionnel, mais avec un chiffre inférieur de traitements. Le ministère de l'intérieur, qui vient au troisième rang dans l'ordre des frais de personnel, a le plus grand nombre d'employés après les deux précédents. Il est suivi d'assez près par le ministère de l'instruction publique. Les finances et la guerre maintiennent leur rang parmi les administrations centrales les plus soucieuses des deniers de l'État.

Nous avons vu que le personnel et le matériel de nos ministères absorbent une somme de 19 millions. En 1850, — il y a vingt-quatre ans, la France était également en république, et les attributions des ministères étaient, à peu de choses près, les mêmes qu'en 1874, — les mêmes services ne coûtaient que 13,031,960 fr. La différence est considérable : 6 millions ou 46.1 pour 100. Sans doute, la vie matérielle a renchéri à Paris, et les traitements ont dû être mis au niveau des nouvelles conditions d'existence. Mais ce renchérissement s'est-il produit dans la proportion de près de moitié? Nous ne le croyons pas. Le prix des loyers et des denrées alimentaires, qui constituent, il est vrai, la plus grosse dépense du ménage, a augmenté dans la proportion généralement admise du quart; mais cet accroissement a trouvé une forte compensation : 1° dans la diminution du prix des objets fabriqués sous la double influence de l'emploi progressif des machines, de la diminution de l'intérêt de l'argent (avant la guerre) et de la concurrence intérieure créée par les traités de commerce de 1860; 2° dans le moindre prix des frais de transport des personnes et des marchandises, des correspondances postales et télégraphiques malgré les taxes nouvelles.

Qu'on ne nous dise pas que les dépenses de l'État se sont accrues. L'accroissement n'a guère porté que sur la dette publique, dont le service, sans doute, exige un plus grand nombre d'employés, définitifs ou auxiliaires, que par le passé. Il nous serait, d'ailleurs, facile de répondre que les décrets de décentralisation de 1852 et de 1861, ainsi que l'extension donnée à l'autorité municipale en 1855, et départementale (conseils généraux) en 1868 et 1871, enfin nos grosses pertes de populations et de territoire en 1871, ont sensiblement réduit le travail des bureaux de Paris.

La réforme financière doit donc avoir pour point de départ la ré-

forme administrative. Dans ce but, les mesures suivantes nous paraissent devoir être prises d'urgence sous la forme d'un règlement d'administration publique : 1° déterminer le personnel *normal* de chaque ministère, c'est-à-dire le rapport exact de ce personnel aux besoins *reconnus* des services, et ramener, par la voie des extinctions (nous voulons respecter tous les droits plus ou moins légitimement acquis), l'excédant actuel à ce chiffre normal ; 2° régler l'organisation intérieure des bureaux, en supprimant les états-majors inutiles et en réunissant sous une seule direction une foule d'attributions dont on a énormément exagéré l'importance uniquement pour créer des situations à quelques privilégiés ; 3° soumettre à l'examen l'admission et l'avancement, mais à la condition de tenir compte, pour l'avancement, des notes de service ; 4° fixer les traitements minima et maxima de chaque grade et de chaque classe dans le grade; 5° élever le taux des retenues proportionnellement à l'accroissement survenu dans la durée de la vie moyenne, ainsi que l'âge de la mise à la retraite, en la portant (sauf les cas exceptionnels) à soixante-dix ans au moins, de manière à exonérer l'État des sacrifices considérables que lui impose le service annuel des pensions; 6° subordonner les mesures disciplinaires à l'avis d'un conseil composé, dans chaque ministère, d'employés de tout grade, et devant lequel l'employé inculpé serait appelé à se défendre, mais en laissant à cet employé le choix entre une décision prise par le ministre seul, sans avis préalable du conseil, et l'avis de ce conseil ; 7° fixer les heures du travail quotidien et assurer, par des mesures d'une application facile, la présence de l'employé dans les bureaux pendant la durée réglementaire des séances ; 8° faciliter la surveillance des chefs de service et les communications des employés entre eux et avec ces derniers, par le système d'installation usité en Prusse ; 9° poser des limites à une dépense considérable et qui ne s'accroît pas moins rapidement que celle du personnel, la dépense du *matériel*[1]. Sous ce titre se dissimulent des frais de personnel assez élevés, comme les salaires des gens à gage, dont le nombre est partout supérieur aux besoins. Il importe également de mettre un frein à ce luxe croissant d'ameublement pour les employés supérieurs, qui a pour conséquence d'abord l'absorption d'un capital important, puis des frais d'entretien qui se chiffrent par une assez grosse somme. Le maintien de la mesure par laquelle les ministres doivent désormais, comme en Angleterre, en Belgique et en Hollande, conserver leur domicile personnel, pour n'occuper qu'un cabinet

[1] En 1850, le rapport de la dépense du matériel à celle du personnel était comme 13 à 87; en 1874, elle est comme 23 à 77. Cette différence appelle la plus sérieuse attention.

dans les dépendances de leurs bureaux, et la consécration définitive de cette mesure par la vente des anciens hôtels ministériels, contribueront à réaliser les économies que nous demandons sur cette partie du budget de nos administrations centrales.

La réforme serait très-utilement complétée par le retour à la fusion des services de l'agriculture et du commerce avec ceux des travaux publics, les plus étroites affinités unissant, comme nous le verrons plus loin, ces deux administrations, longtemps réunies, au grand profit des intérêts — absolument identiques — qu'ils représentent.

II

Ici commence la partie de beaucoup la plus difficile de notre tâche, la recherche des simplifications à introduire dans nos services publics extérieurs. Cette recherche, pour être approfondie, exigerait des volumes; nous soulèverons donc des questions beaucoup plus que nous les résoudrons.

Nous suivrons, pour cette étude, l'ordre dans lequel le budget classe les ministères.

Justice. — Les traitements de nos magistrats n'ont rien d'exagéré. Il est même à regretter que notre triste situation financière ne permette pas de les rétribuer plus convenablement. Le gouvernement est, en effet, dans la nécessité, pour assurer, autant que possible, l'indépendance de la justice, d'en recruter les organes parmi les familles aisées. Les fonctions judiciaires sont ainsi, par la force des choses, un monopole au profit d'un petit nombre d'hommes qui peuvent ne pas toujours réunir à la fortune et le caractère et le savoir. Il y aurait un moyen d'en élargir l'entrée : il consisterait à supprimer un certain nombre de tribunaux qui, depuis longtemps, ont cessé d'être suffisamment occupés, pour consacrer une partie des économies ainsi réalisées à l'amélioration du traitement des magistrats conservés. Ces suppressions, qui auraient pu être onéreuses, il y a quelques années, pour les justiciables, en les obligeant à des déplacements coûteux, n'auraient pas cet inconvénient aujourd'hui, grâce à la facilité, à la rapidité, au bon marché relatif des voies et moyens actuels de communication. La justice aura, d'ailleurs, d'autant plus d'indépendance qu'elle sera moins morcelée, par suite, moins soumise aux influences locales. La statistique civile fournit tous les moyens de reconnaître les cours et tribunaux qui pourraient être supprimés sans inconvénients pour la bonne et prompte administration de la justice.

Une des imperfections de cette administration en France, en dehors des frais énormes qu'une procédure hérissée de formalités d'une utilité douteuse impose aux justiciables, c'est l'extrême lenteur des décisions judiciaires. On pourrait craindre qu'elle ne s'accrût par suite des suppressions que nous demandons. Peut-être serait-il possible d'y remédier, dans une certaine mesure, par une simple décision ministérielle qui supprimerait le repos du lundi et augmenterait la durée réglementaire des séances, en la portant de 5 à 7 heures comme en Angleterre. Mais il y aurait une réforme beaucoup plus importante à étudier, ce serait l'introduction, dans notre organisation judiciaire, d'une institution qui fonctionne depuis longtemps avec succès en Angleterre, celle du *juge unique*. Nous l'avons appliquée, au grand profit des justiciables, à nos tribunaux de paix, et nous ne voyons, pour notre part, aucun inconvénient à l'appliquer à des juridictions plus élevées. En fait, que se passe-t-il chez nous ? Des trois juges de nos tribunaux d'arrondissement, il n'en est guère qu'un seul, — généralement le président. — qui prépare les jugements, les autres, par un sentiment de déférence ou pour toute autre raison, ayant rarement un autre avis que le sien. Ces derniers sont d'autant moins nécessaires aujourd'hui, que les membres du parquet interviennent de plus en plus, par leurs conclusions, dans le jugement des affaires civiles et apportent à la justice un contingent de lumières de plus en plus important.

En Angleterre, les juridictions locales correspondant à nos tribunaux de première instance (*for recovery of small debts, county courts*) n'ont qu'un seul juge. Les cours supérieures, quoique composées de plusieurs magistrats, tiennent leur audience avec un juge unique, et, quand les parties font appel, c'est devant les magistrats réunis de la même cour que cet appel est porté. On évite ainsi aux justiciables le déplacement que leur impose, en France, la nécessité d'aller plaider devant une nouvelle juridiction souvent très-éloignée. Le juge unique aurait, dans notre pays, de notables inconvénients, si les conditions d'admission dans la magistrature restaient ce qu'elles sont. En fait, il ne faut pas se le dissimuler, les garanties d'aptitude demandées à nos juges sont à peu près nulles. Quand on songe aux épreuves multipliées, minutieuses, à la fois théoriques et pratiques, auxquelles sont soumis, en Prusse, les candidats à la judicature, on est involontairement ému de l'état d'infériorité de nos institutions sous ce rapport, et on comprend la grande notoriété de savoir et d'expérience de la magistrature prussienne. Que l'on suppose nos candidats obligés de justifier : 1° du diplôme de docteur en droit ; 2° d'un stage de deux années au moins près des tribunaux comme juges auditeurs ; 3° d'un autre stage de deux années dans une bonne étude

d'avoué, puis de deux autres années dans le cabinet d'un avocat en renom, — et on se fera une idée approximative des garanties de capacité que présente, dans l'Allemagne du Nord, l'homme appelé à y juger les questions qui touchent à la fortune, à l'honneur, à la vie de ses concitoyens. Qu'avons-nous à opposer, en France, à ces garanties? le diplôme de licencié en droit... et la faveur.

Dans le système du juge unique, tel que nous le comprenons, chacun des trois membres d'un tribunal tenant une audience distincte, les procès, tant civils que criminels, pourraient être jugés bien plus rapidement qu'avec le régime actuel. Il n'y aurait, dès lors, aucun inconvénient à supprimer les tribunaux faiblement occupés.

Le législateur est, au surplus, entré, quoique bien timidement encore, dans la voie des réformes de cette nature, en votant la suppression d'un certain nombre de titres de président des chambres de mise en accusation. Peut-être croira-t-il en outre se rallier à la proposition d'un député ayant pour objet de supprimer, dans chaque cour d'appel, à l'exception de celle de Paris, le titre de second président de la première chambre, et de réduire, dans toutes indistinctement, le nombre des conseillers de chaque chambre à sept, y compris le président, avec pouvoir de rendre arrêt au nombre de cinq juges.

Les frais de justice criminelle figurent au budget pour 4,730,000 francs, dont une partie, il est vrai, est remboursable (mais remboursée dans quelle proportion?) par les condamnés. C'est un gros chiffre. Ne pourrait-il pas être atténué? Pourquoi, par exemple, ne pas supprimer l'indemnité accordée aux témoins domiciliés dans la ville où ils déposent? L'indemnité de déplacement accordée aux membres des cours qui vont présider les assises autres que celles du chef-lieu judiciaire, ne pourrait-elle être réduite, par suite des facilités et du bon marché actuels des moyens de communication?

Les frais de secrétariat des parquets et des tribunaux ne dépassent-ils pas, comme dans les administrations centrales, la mesure des besoins?

Les budgets de deux administrations publiques ayant leur existence propre, leur autonomie, mais recevant de fortes subventions de l'État, sont amenées *pour ordre* à celui de la justice ; ce sont ceux de l'imprimerie du gouvernement et de la Légion d'honneur.

On comprend peu l'attache de l'*Imprimerie nationale* au ministère de la justice, l'impression du *Bulletin des lois* ne jouant qu'un rôle très-secondaire dans l'ensemble des travaux de ce grand établissement. Sa véritable place est au ministère de l'instruction publique. Mais ceci n'est qu'une question de forme. Au fond, convient-il qu'en France l'État entretienne à grands frais — à très-grands frais, quoi qu'on dise — une fabrique, une usine dont les prix sont plus élevés que ceux de l'industrie privée? L'Imprimerie nationale peut-elle,

aujourd'hui, comme à une autre époque peut-être, justifier son privilége par la supériorité de ses procédés typographiques? Est-elle véritablement une grande école industrielle appelée à propager les bonnes méthodes, les améliorations, les progrès survenus dans son art? Est-elle une sorte de laboratoire chargé de faire, aux frais de l'État, des expériences, coûteuses il est vrai, mais destinées à ouvrir la voie à l'industrie privée et à lui épargner des recherches onéreuses et souvent infructueuses? Nullement. L'imprimerie de la rue du Temple, est depuis longtemps devancée, dépassée par l'industrie privée, à laquelle elle enlève les publications usuelles du gouvernement, publications qui n'ont besoin d'aucun luxe typographique. En tout état de choses, il importe de vérifier, par une enquête solennelle, ce qu'il peut y avoir de fondé dans ses affirmations sur le bon marché et le mérite de ses impressions, et les affirmations contraires de ses nombreux et ardents adversaires.

Loin de nous, certes, la pensée de dénier à la Légion d'honneur la légitimité de ses titres au profond respect du pays, respect destiné à s'accroître par l'application régulière de la loi dont cette grande institution vient d'être l'objet ; mais la très-forte subvention (13,263,231) que lui sert l'État, nous oblige à demander si elle ne pourrait pas, d'une part, réaliser d'importantes économies, et, de l'autre, se créer des ressources nouvelles qui exonéreraient l'État d'une partie des sacrifices que lui impose la dotation? Pourquoi, par exemple, les légionnaires civils sont-ils dispensés du remboursement du prix de leur décoration? Pourquoi les droits de chancellerie ne seraient-ils pas augmentés? Pourquoi les droits perçus à l'occasion de l'autorisation de porter les décorations étrangères ne seraient-ils pas élevés? Pourquoi ne pas revenir à la législation antérieure aux décrets de 1852 qui n'accordait de traitement qu'aux sous-officiers et soldats? Les établissements d'instruction publique, que la Légion d'honneur entretient à très-grands frais, répondent-ils à un véritable besoin, et l'enseignement qu'y reçoivent les élèves (filles) est-il bien en parfaite harmonie avec la médiocrité de la situation des parents? Autant de questions qu'une enquête parlementaire permettrait seule de résoudre.

Affaires étrangères. — Un mot d'abord sur les prodigalités (le mot n'est que juste) dont le personnel de l'administration centrale de ce ministère est l'objet. Je n'en citerai qu'un exemple, mais il est concluant. Tandis que la *division* (une simple division) de la comptabilité du ministère des travaux publics, comptabilité qui porte sur un chiffre de 133 millions, ne coûte à l'État que 35,000 francs; la *direction* de la comptabilité de l'aristocratique ministère des Affaires étrangères (une comptabilité de 11 millions) prélève sur le budget une somme de 75,000 francs. Il est vrai que l'organisation un peu

fastueuse du service comporte un directeur à 20,000 francs et un sous-directeur à 13,000 francs !

Le ministère qui nous occupe a, en outre, une direction (direction des consulats et des affaires commerciales) qui fait, en partie, double emploi avec un service analogue du ministère du commerce (direction du commerce intérieur) qui déjà fait, lui-même, double emploi avec la direction des douanes au ministère des finances. Il est facile de se faire une idée des lenteurs que doit subir la préparation des affaires en présence de cette nécessité, pour trois ministères, de se consulter sur les moindres modifications à apporter à nos tarifs de douanes !

Mais le reproche le plus grave que l'on puisse adresser à ce département si richement doté, c'est de n'exiger des hommes appelés à représenter au dehors nos intérêts politiques et commerciaux, aucune justification d'aptitude. Aussi notre commerce est-il unanime à se plaindre de l'insuffisance (pour n'être pas plus sévère) du concours que lui prête notre corps consulaire, et, quant à notre corps diplomatique, l'histoire de notre malheureux pays témoigne à haute voix des conséquences redoutables pour sa politique extérieure de l'inexpérience de ses organes à l'étranger. Nous avons une preuve indirecte mais certaine de la grande infériorité de nos agents consulaires par rapport à ceux de l'Angleterre, de la Prusse et même de la Belgique, c'est la comparaison des rapports économiques et commerciaux adressés à leur gouvernement par les premiers avec ceux, incomparablement plus instructifs et plus récents, de leurs collègues belges, anglais et allemands[1].

L'Angleterre et la Prusse poussent beaucoup plus loin que les autres États commerciaux de l'Europe le besoin des informations sur les ressources de toute nature des pays étrangers, en exigeant, même de leurs agents diplomatiques, des études fréquentes sur la situation économique de ces pays. Les meilleures de ces études figurent, en Angleterre, parmi les documents soumis au Parlement, et sont, pour leurs auteurs, un titre considérable à l'avancement. Pourquoi ne suivrions-nous pas nos voisins dans cette voie? Ce serait une excellente école pour nos jeunes attachés.

Le nombre de nos consulats est, d'ailleurs, même après les réductions dont ils ont été l'objet, beaucoup trop considérable. De nouvelles suppressions pourraient avoir lieu sans le moindre préjudice pour le pays.

[1] Chacun peut faire cette comparaison en parcourant les documents insérés dans le *Preussische handelsarchiv* (Prusse), dans le *Recueil consulaire* (Belgique), dans les *Commercial blue books* (Angleterre) et dans *Annales du commerce extérieur* (France).

En Prusse (pardon de ces irritantes mais nécessaires comparaisons), la nomination à un poste consulaire ou diplomatique est subordonnée à un examen dont le droit public et international, l'histoire (surtout l'histoire diplomatique), la géographie politique et industrielle, le droit commercial et les langues étrangères forment le programme.

Intérieur. — C'est le ministère politique par excellence. Lorsqu'une insurrection triomphe à Paris, les vainqueurs se rendent à la fois à l'Hôtel-de-Ville et au ministère de l'intérieur. Par l'Hôtel-de-Ville, ils sont maîtres de la capitale ; par l'intérieur, du reste du pays. En effet, c'est le chef de ce département qui nomme les agents locaux de l'autorité centrale, qui dispose du télégraphe, qui fait les élections et dirige la police du pays tout entier. Il constitue donc une très-grande administration, et l'homme qui dirige cette puissante machine est, en fait, le chef du cabinet.

Quelles sont les économies à réaliser sur le budget de l'intérieur ?

En France, quatre ministères reçoivent des fonds secrets dont les chefs de ces ministères ne doivent compte qu'au chef de l'État, compte que ce dernier ne demande jamais. De ces quatre ministères, c'est celui de l'intérieur qui dispose de la somme la plus considérable : deux millions. C'était le chiffre de l'Empire ; la République ne l'a pas réduit, malgré les grandes pertes en territoire et population du pays. En Angleterre, quelques ministères reçoivent aussi un *secret service money;* mais ils rendent compte de son emploi à un comité de la Chambre des communes dont le contrôle reste confidentiel.

Si les deux millions du ministère de l'intérieur sont réellement affectés à un intérêt général et non aux intérêts politiques du parti triomphant ; s'ils n'ont pas pour objet, par exemple, des libéralités plus ou moins avouables, et, dans tous les cas, complétement étrangères aux exigences permanentes de l'ordre et de la sécurité publique, ils constituent le plus indispensable *instrumentum regni* que nous connaissions. Mais cette hypothèse est-elle justifiée par les faits ? C'est ce que savent seuls les hommes qui ont mis la main au pouvoir. Dans tous les cas, nos institutions politiques actuelles étant particulièrement antipathiques au principe des dépenses secrètes, peut-être conviendrait-il de chercher une combinaison qui concilierait l'utilité du contrôle parlementaire, quelque restreint qu'il fût, avec les légitimes besoins du gouvernement.

Après les Affaires étrangères et l'Agriculture-commerce, l'Intérieur est le ministère qui a le plus d'employés pour un chiffre égal de dépenses. Des réductions ont été faites ; elles doivent être conti-

nuées et les affaires n'en seront que mieux et plus promptement expédiées, l'expérience ayant, avons-nous dit, élevé à la hauteur d'un aphorisme cette observation que les employés les plus laborieux sont les employés les plus occupés. Il ne faut pas perdre de vue, en outre, que c'est particulièrement en ce qui concerne l'Intérieur que les décrets et lois de décentralisation ont allégé le labeur des bureaux.

Le service des inspections générales comprend un personnel excessif. Il y aurait lieu de réunir entre les mêmes mains celles des prisons, des établissements de bienfaisance et des aliénés.

Le classement, l'inventaire et la conservation des archives départementales, communales et hospitalières sont d'excellentes mesures, dans le double intérêt des études historiques et des familles. Mais une inspection générale de ces archives, d'ailleurs de création relativement récente, nous paraît d'autant moins nécessaire, que les premières, et de beaucoup les plus importantes, sont sous la surveillance spéciale du conseil général; qu'elles sont, en outre, confiées — presque toutes au moins — à d'anciens élèves de l'École des chartes, gardiens intelligents et fidèles de leurs dépôts; enfin, que le ministre trouve, dans l'envoi régulier des inventaires à ses bureaux, la preuve la plus sûre de la bonne tenue de ces dépôts, placés, d'ailleurs, sous l'autorité immédiate des secrétaires généraux des préfectures.

Ajoutons que la commission supérieure des archives, qui siége au ministère de l'intérieur, suffit, si elle a réellement une existence active, aux exigences scientifiques du service.

Quoique votée en principe, la fusion des postes et des télégraphes n'est point encore accomplie. D'où viennent les difficultés? du ministère des finances? Nous ne le croyons pas. Du ministère de l'intérieur? Peut-être.

Dans tous les cas, nous croyons qu'il importe de soumettre à une enquête parlementaire l'organisation actuelle du service télégraphique dans lequel la direction et l'inspection nous semblent jouer un rôle trop considérable. Il est à craindre qu'on ne trouve ici, comme dans les autres branches de l'administration française, l'exagération de la part faite au commandement, et, comme conséquence, le morcellement excessif, dans l'intérêt des personnes, d'attributions dont l'intérêt général exigerait la réunion.

L'organisation de nos établissements pénitentiaires est extrêmement coûteuse, et la multiplicité des fonctions en est une des causes. Il ne faut pas songer, en effet, à toucher aux allocations budgétaires relatives à la nourriture et à l'entretien des détenus, à la nourriture surtout, de beaucoup inférieure aux exigences de l'hy-

giène la plus élémentaire, comme l'indiquent la *morbilité* et la mortalité exceptionnelles de ces tristes lieux. Une commission a été chargée d'ouvrir une enquête approfondie sur ces établissements et sur l'ensemble de notre régime pénitentiaire. A en juger par le premier rapport élaboré par cette commission, la question des économies à introduire dans l'organisation administrative de nos prisons ne paraît pas avoir appelé son attention. Pour nous, nous estimons que, d'une part, la simplification des rouages compliqués de ce vaste mécanisme, de l'autre, l'usage de moins en moins fréquent de la prison préventive, et peut-être l'adoption du *ticket of leave* (libération provisoire à titre d'épreuve), en réduisant sensiblement le personnel détenu, amènerait une forte diminution dans les dépenses de ce grand service.

Mais, de tous les services extérieurs de ce ministère, celui qui appelle le plus vivement l'attention au point de vue des réformes dont il est susceptible, ce sont les préfectures et sous-préfectures.

Autrefois, quand le préfet jouissait de l'intégralité de l'autorité qu'il tenait de la constitution de l'an VIII, il pouvait exercer et exerçait réellement une forte action sur la situation économique du pays et sur les dispositions des gouvernés envers les gouvernants. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et si la forme républicaine est maintenue, ce magistrat, organe docile des partis qui se disputeront, qui s'arracheront successivement le pouvoir, et condamné, comme tous les autres agents de l'autorité centrale, à une perpétuelle mobilité, n'inspirera plus que la plus complète indifférence à des administrés dont il n'aura ni le temps, ni le goût d'étudier les intérêts. Les lois d'extension des libertés départementales et communales l'avaient déjà, sur le déclin du second empire, très-sensiblement amoindri ; celle qui lui a récemment donné, dans la commission permanente du conseil général, un rival d'influence et d'autorité, a complété son effacement. Une cause spéciale de discrédit avait atteint les préfets dès l'établissement du gouvernement représentatif en France, c'était leur ingérence obligée dans les élections ; c'était la nécessité, pour eux, sous peine de compromettre leur situation, de faire au moins les plus grands efforts pour assurer le succès des candidats du gouvernement. Cette ingérence, poussée de 1852 à 1870, à ses plus extrêmes limites, avait fait complétement disparaître l'administrateur chez le préfet, pour ne mettre en évidence que l'homme politique.

Ce rôle dominant, chez le préfet, de haut agent électoral avait eu un autre inconvénient, c'était de subordonner les choix de l'administration à certaines facultés, à certaines aptitudes tout à fait étrangères aux qualités, aux connaissances spéciales, à l'expérience des

choses et des hommes qu'exige une fonction qui met son titulaire en contact presque immédiat avec les populations. De là des nominations nombreuses qui, excellentes au point de vue de l'objectif du gouvernement, étaient détestables relativement à la bonne gestion des intérêts du département.

Nous ne connaissons qu'un moyen de relever moralement les préfets, c'est d'étendre la circonscription de leurs préfectures, c'est de substituer au morcellement actuel, qui est véritablement excessif et n'a plus aucune raison d'être avec les facilités de communication résultant de l'électricité et de la vapeur, de grandes administrations, de grands gouvernements, comme en Prusse, ayant le quadruple au moins de la superficie et de la population du département *moyen* actuel, qui ne comprend que 420,000 habitants et 604,000 hectares. Cette concentration de l'action préfectorale aurait d'autant moins d'inconvénients pour la prompte expédition des affaires, que les pas considérables déjà faits dans la voie de la décentralisation administrative ont sensiblement diminué les rapports obligés des communes avec la préfecture. D'un autre côté, beaucoup d'intérêts sont communs à un certain nombre de départements contigus dont la conciliation rencontre aujourd'hui d'assez grandes difficultés. Elles cesseraient par l'agrandissement des circonscriptions. Une plus large dotation du *fonds d'abonnement* permettant de mieux rétribuer le personnel des bureaux préfectoraux, ce personnel pourrait se recruter dans des conditions de capacité beaucoup plus favorables que de nos jours. Tous les autres services administratifs s'élargiraient dans les mêmes proportions (services financiers et militaires, ponts et chaussées, mines, etc.) et donneraient lieu à des économies correspondantes de personnel.

Dans ce système, les sous-préfectures recevraient aussi un agrandissement territorial et seraient dotées d'attributions plus étendues. Elles pourraient notamment statuer, sans appel au préfet, sur un grand nombre d'intérêts minimes qui absorbent aujourd'hui un temps précieux dans les préfectures. Les sous-préfets ne seraient plus, comme aujourd'hui, de simples agents d'exécution, d'instruction et de transmission ; ils auraient, ce qui leur manque dans nos institutions actuelles, une autorité propre, une sphère d'action indépendante qui les grandirait aux yeux des populations. Une certaine extension pourrait également être donnée en même temps aux attributions des conseils d'arrondissement, dont le rôle aujourd'hui est complétement insignifiant. Seulement on comprend qu'avec un aussi grave changement dans l'organisation de l'autorité départementale, il serait indispensable de demander aux nouveaux dépositaires de

cette autorité d'autres garanties d'aptitude que l'assurance d'un dévouement plus ou moins sincère.

Quant aux administrations centrales, n'ayant plus de rapports qu'avec un nombre de préfets réduit de plus de moitié, elles verraient leurs travaux se simplifier notablement, et une réduction progressive de leur personnel n'en serait que la conséquence logique.

Les conseils de préfecture doivent-ils être conservés ? Supposons qu'on vienne nous dire que, dans un pays très-fier cependant de son organisation judiciaire, il existe deux catégories de tribunaux composés, les uns de magistrats inamovibles qui n'occupent leur siége qu'après avoir justifié d'une certaine, quoique bien faible aptitude juridique ; les autres de magistrats qui n'ont fait, le plus souvent, aucune étude spéciale. Cette anomalie nous surprendra. Mais qu'on ajoute que, de ces tribunaux, les premiers sont chargés de statuer sur des litiges entre particuliers, et les seconds sur les procès entre les particuliers et l'État, c'est-à-dire sur des contestations qui exigent chez le juge la plus grande indépendance possible. Supposez qu'on aille plus loin, et que l'on nous dise confidentiellement que ces mêmes tribunaux, ayant à juger le haut et puissant plaideur qui se nomme l'État, ont pour conseiller intime, mais secret, occulte, le chef de service de la préfecture, qui a eu à s'occuper, comme tel, des affaires qui leur sont soumises... Nous passerons de l'étonnement à un sentiment beaucoup plus vif...

Étrange juridiction, en effet, où, il y a peu d'années encore, on ne plaidait que par mémoires, et où la sentence était rendue sans débats et en dehors du public !

Pour nous, notre conviction est faite depuis longtemps : il faut, en France, *comme partout ailleurs*, donner aux tribunaux ordinaires le jugement des procès de l'État. Les parties y trouveront les garanties d'indépendance et d'aptitude juridique relative que les conseils de préfecture ne présentent pas, dans leur organisation actuelle, à un degré suffisant.

Ces tribunaux ne sont-ils pas, au surplus, déjà saisis de l'application des lois sur le timbre et l'enregistrement? Pourquoi le surplus du contentieux administratif ne leur serait-il pas déféré ?

Mais, dit-on, l'État a besoin d'une justice prompte et peu coûteuse. Soit ; il serait facile de prendre des mesures dans ce sens. Pourquoi, par exemple, la loi à intervenir ne disposerait-elle pas que les procès de l'État seraient jugés avant ceux des particuliers, et qu'ils le seraient comme en *matière sommaire*, c'est-à-dire aux moidres frais possibles?

Algérie. — L'Algérie (dont le budget est annexé, *pour ordre*, à celui de l'intérieur) ayant une administration beaucoup moins surveillée, beaucoup moins connue que celle de la métropole, et organisée dans des conditions très-onéreuses pour l'État, nous demanderons que cette administration soit au plus tôt l'objet d'une enquête parlementaire.

Il est une autre question beaucoup plus grave, qui touche essentiellement, suivant nous, à notre grandeur, à notre puissance matérielle, question que nous n'aborderions pas — lors même que l'espace ne nous ferait pas défaut — sans un certain courage, parce qu'elle se heurte à des préjugés fortement enracinés. Nous voulons parler de l'abandon éventuel de l'Algérie à ses propres ressources, à une administration purement locale.

Si l'Algérie n'exigeait pas la présence d'une armée tout entière, et si, avec la rapidité prodigieuse — dont nous avons fait la cruelle expérience — de la mobilisation de l'armée allemande, le corps algérien ne courait le risque d'arriver toujours trop tard, en même temps qu'il abandonne forcément le pays à l'insurrection arabe ; — si, avec les progrès menaçants de la marine cuirassée allemande, cette armée ne pouvait être un jour coupée et immobilisée ; — si enfin les dispositions de l'Allemagne à notre égard nous permettaient de croire à une paix de longue durée, nous serions *peut-être* partisans du maintien de l'occupation.

Et cependant, en présence des dangers — hélas ! trop réels — que nous venons de signaler, à quels points de vue l'Algérie sert-elle les grands intérêts, les intérêts permanents de la métropole ? Hélas ! son climat a déjà dévoré bien des générations de colons, et notre armée elle-même, malgré les plus grandes précautions hygiéniques, y a laissé et continue à y laisser prématurément un grand nombre de ses soldats.

On a parlé de l'Algérie comme d'une école de guerre. Soit ; mais cette école ne nous a pas appris la grande guerre, celle que les Allemands — qui n'ont pas d'Algérie, heureusement pour eux — ont su faire à nos dépens.

Et puis qu'avons-nous obtenu en Algérie ? Où sont les résultats considérables, décisifs, de sa possession ? Après quarante-cinq années d'occupation, nous n'avons pu y attirer que deux cent mille Européens, dont trente à quarante mille colons véritables au plus, et, d'un autre côté, elle ne paye pas encore les frais de son administration intérieure.

Avons-nous pacifié le pays ? Les indigènes sont-ils enfin soumis ? Bénissent-ils notre domination ? La dernière insurrection, coïnci-

dant avec l'invasion allemande, a dû nous laisser peu d'illusions à ce sujet.

Mais enfin l'Algérie, l'Algérie européenne, a-t-elle, au moins, un vif attachement pour la mère patrie? Hélas! quand on étudie les éléments de cette population européenne, où l'élément français ne domine que dans une faible proportion, il est permis d'en douter.

Est-elle, d'ailleurs, dévouée aux idées d'ordre et de conservation? Se compose-t-elle, en majorité, d'éléments d'une moralité irréprochable? Interrogez ses choix politiques, interrogez les organes de sa presse politique, demandez à tous ses gouverneurs, et notamment au gouverneur actuel....

Mais, si nous retirons notre armée, cette population est perdue; elle est chassée ou massacrée par les indigènes, et la barbarie renaît en Algérie. Ou bien, soit l'Angleterre, soit la Prusse s'en emparent, et, plus heureuses que nous — surtout la Prusse, qui pourrait détourner sur l'Algérie le flot de l'émigration allemande — en font à la fois, à quarante-cinq heures de nos ports, une colonie florissante et une position maritime formidable dirigée contre la France.

Soit, conservons donc l'Algérie; mais étudions d'urgence les moyens, d'une part, de réduire ses frais d'administration ou d'élever le produit de ses impôts à la hauteur de ces frais, de l'autre et surtout de réduire l'effectif de l'armée d'occupation.

Finances. — Si la réforme que nous demandons dans nos circonscriptions départementales était réalisée, le service de l'assiette et de la perception de l'impôt serait, par ce fait même, l'objet de notables économies, le nombre des recettes générales et d'arrondissement, ainsi que des directions des contributions directes et indirectes devant subir une diminution proportionnelle. Si, au contraire, les circonscriptions actuelles étaient maintenues, il conviendrait de soumettre à un nouveau travail de révision celles des perceptions, que nous croyons beaucoup trop restreintes. Avec l'immense développement de notre réseau vicinal et les facilités de communication qui en résultent dans les campagnes, elles pourraient être étendues sans imposer aux agents financiers un surcroît excessif de travail. De là la suppression, dans la mesure des extinctions, d'un certain nombre d'emplois inutiles.

Mais une mesure beaucoup plus large, beaucoup plus féconde en économies, serait la fusion des deux services de l'assiette et de la perception des impôts directs. Cette fusion, déjà demandée par la commission des services publics (avis du 23 février 1872), a été l'objet d'un projet de loi d'initiative parlementaire en ce moment soumis à l'Assemblée. D'après l'exposé des motifs préparé par son

auteur, l'économie qui en résulterait serait au moins de 35 millions et pourrait être portée à 40.

La chambre sera d'autant plus disposée à l'accueillir, qu'elle est déjà entrée, quoique timidement, dans la voie des économies de même nature par la suppression (décret du 12 février 1872 et art. 18 de la loi du 20 décembre 1872), des perceptions dans les villes chefs-lieux de département et d'arrondissement.

La fusion, de jour en jour plus nécessaire, des télégraphes et des postes, en permettant de simplifier les deux administrations actuelles, dont l'une (celle des télégraphes) est fort coûteuse, et en restituant au ministère des finances, qui, en principe, doit faire opérer par ses agents toutes les recettes du trésor, une perception importante, serait aussi une source d'économies.

Il en serait de même de la réunion à la direction générale des contributions indirectes, de celle des douanes, des tabacs et des poudres.

En Angleterre, tous les services financiers ont été concentrés, il y a vingt-deux ans, en deux grandes directions, celle de l'*outland revenue* et celle de l'*inland revenue*. La première (direction du *revenu extérieur*) comprend les recettes de douane, qui forment le produit le plus considérable du budget anglais (plus de 500 millions); la seconde (*revenu intérieur*), tous les autres impôts ou revenus, et notamment l'accise, le timbre, la taxe sur le revenu, les taxes somptuaires, la taxe foncière, la poste, les bois, forêts et autres revenus domaniaux fonciers, les revenus divers, éventuels ou fixes. Chaque année, les chefs de ces deux grandes administrations publient, sur les perceptions qui leur sont confiées, un rapport détaillé destiné à faire connaître les produits, ainsi que toutes les circonstances dans lesquelles ces produits ont été recueillis, les difficultés (par exemple) que leur encaissement a fait naître, les améliorations à introduire dans les diverses branches du service, etc. — Pourquoi n'imiterions-nous pas, en France, cette forte centralisation qui permet au même fonctionnaire d'embrasser l'ensemble d'un système financier, d'en connaître tous les ressorts, d'en saisir tous les aspects, et, par suite, d'en simplifier les rouages, d'en corriger les abus? N'est-ce pas Montesquieu qui a dit : *Celui qui voit tout abrége tout?* Et, en effet, tous les faits financiers n'ont-ils pas entre eux des analogies, des affinités plus ou moins étroites?

Le service des pensions civiles et militaires impose à l'État des sacrifices considérables et qui s'accroissent sans relâche. Il y a là une situation mauvaise et même dangereuse, à laquelle il importe de remédier d'urgence. Si les assemblées législatives croient devoir maintenir, pour l'État, l'obligation de servir des pensions à ses ser-

viteurs — obligation qui remonte à une époque où manquaient peut-être pour eux les moyens de placer utilement leurs économies, tandis qu'ils abondent aujourd'hui — et de les assurer ainsi contre leur propre imprévoyance, il conviendrait d'élever la quotité des retenues et des recettes accessoires avec lesquelles il fait face, dans une mesure très-insuffisante, aux charges que cette obligation lui impose. Il y aurait lieu, en outre, de fixer, par une loi, l'âge de la retraite pour tous les services publics et dans les conditions que nous avons indiquées.

Mais peut-être aussi conviendrait-il d'étudier un projet qui a récemment captivé à un haut degré l'attention publique, et dont l'adoption exonérerait un jour le budget d'une charge relativement énorme. L'auteur de ce projet fait tout d'abord remarqner, et avec raison, que le principe tontinier appliqué au fonds des retraites, c'est-à-dire le bénéfice des décès attribué aux survivants, n'est pas digne d'un gouvernement. Il est profondément affligeant, en effet, que la veuve, les orphelins de l'employé, du fonctionnaire, du magistrat, de l'officier qui n'ont pas accompli la durée légale du service et sont morts quelquefois au moment de l'atteindre, perdent entièrement le montant de souvent longues retenues. Il n'est pas moins regrettable que l'État, au lieu de donner à ses vieux serviteurs une pension viagère qui, sauf la réversion du tiers sur la tête de la veuve, disparaît avec eux, n'emploie pas le produit combiné de la retenue et de la mortalité à leur constituer un capital que la famille retrouverait à leur décès. Mais peut-être serait-il préférable ou qu'il remît à une caisse spéciale, administrée sous sa surveillance, le montant des retenues et recettes accessoires calculées dans la proportion déterminée par une table de mortalité dont il a tous les éléments, ou qu'il en fît le versement aux compagnies d'assurance à primes fixes, pour être employé en assurances en cas de vie ou de mort, au choix de l'intéressé. Il s'exonérerait ainsi d'une très-lourde responsabilité financière.

On a parlé des ressources que procurerait au Trésor la mise en adjudication des bureaux de timbres et de tabac. Nous croyons que cette ressource serait minime, en même temps qu'elle priverait le gouvernement du moyen d'améliorer la situation des veuves et orphelins d'anciens militaires, d'anciens employés de l'État, et de venir en aide à d'autres infortunes intéressantes. Rien n'empêche d'ailleurs de réduire les bonifications faites aux buralistes, si elles sont trop élevées.

Enfin, nous voudrions voir donner à notre ministre des finances l'autorité considérable dont jouit le chancelier de l'Échiquier en Angleterre dans toutes les questions qui intéressent son département,

et notamment le droit d'éliminer des budgets de ses collègues toutes les dépenses qui ne lui paraissent pas rigoureusement justifiées. Ce serait un moyen de modérer, si ce n'est d'arrêter complétement, cette tendance de tous les services administratifs, en France, à s'étendre, à se grandir sans relâche par d'incessantes demandes de crédits nouveaux.

Ici se place une observation qui n'a peut-être pas une grande importance au point de vue financier, mais qui se justifie par des considérations d'un autre ordre. Les administrations centrales publient périodiquement un grand nombre de documents d'un intérêt varié. Ces documents, destinés à faire connaître la situation économique et morale du pays, sont distribués gratuitement aux députés, aux journalistes, à quelques hauts fonctionnaires et à quelques savants. Pourquoi ne pas les mettre en vente au prix de revient? on pourrait couvrir ainsi au moins une partie de la dépense dont leur publication a été l'objet, et on favoriserait en outre (c'est le résultat essentiel) la propagation d'idées justes, de faits exacts dans les matières de gouvernement. En Angleterre, la mise en vente des *papiers parlementaires* à prix très-réduit et sous un format très-portatif, est déjà ancienne et a produit les meilleurs résultat. Pourquoi n'en serait-il pas de même en France? Pourquoi surtout persévérer dans ces publications de luxe, à format immense et d'un prix de revient très-élevé, généralement adoptées par nos administrations?

Guerre. — Loin de nous la pensée de réclamer une réduction quelconque sur les dépenses de ce ministère, surtout celles qui ont pour objet la situation matérielle du soldat (solde et prestations). Non-seulement nous n'avons pas cette pensée, mais nous voudrions qu'une notable partie des économies dont nous demandons la réalisation, fût consacrée à la prompte, très-prompte réorganisation de nos forces militaires dans le sens des lois votées par l'Assemblée nationale. C'est le premier, le plus urgent des besoins du pays. Le calme, une certaine confiance, une certaine sécurité, ne renaîtront dans cette malheureuse société, encore profondément inquiète, que lorsqu'elle pourra compter sur le maintien de son indépendance, disons plus clairement, de son autonomie, évidemment menacée par les armements immenses et continus de l'Allemagne et par l'expression de plus en plus violente de sa haine contre la France.

Hâtons-nous, dirons-nous à l'Assemblée, tous les moments sont précieux; le moindre retard peut être irréparable. Un gouvernement fort, une armée, une armée bien commandée, et tout peut encore être sauvé.

En présence de cette impérieuse nécessité de se protéger d'urgence contre une nouvelle et peut-être prochaine aggression, nous

renonçons à indiquer les économies à introduire dans le budget de la guerre, et notamment à appeler l'attention sur l'exagération des états-majors, sur les inconvénients de l'organisation actuelle de l'intendance (un corps appelé à se contrôler lui-même !...), sur les dépenses excessives et inutiles qu'entraînent certains établissements militaires, et notamment l'hôtel des invalides, etc., etc.

Marine et colonies. — Il n'est pas possible de demander au budget de notre marine de nouveaux sacrifices. En présence des efforts de tous les grands États de l'Europe pour étendre et perfectionner leurs forces navales, il est indispensable que notre pays dispose d'un nombre de bâtiments suffisants pour pouvoir, sinon réaliser le rêve, aujourd'hui évanoui, d'une prépondérance quelconque sur une des mers qui nous baignent, au moins faire respecter nos côtes et assurer, en cas de guerre, nos communications avec l'Algérie. L'Allemagne emploie une notable partie des milliards qu'elle nous a arrachés à devenir une puissance maritime d'abord de second ordre, puis, plus tard, avec la ténacité qui la caractérise, de premier ordre. Il ne faut pas que, sur ce nouveau champ de bataille où elle se dispose à paraître et à nous combattre, nous laissions se préparer quelques nouveaux désastres, quelque nouvelle humiliation pour nos armes. Nous sommes entrés en campagne, en 1870, avec une armée désorganisée et insuffisante ; ne renouvelons pas la même faute pour notre marine ; ne laissons pas, par de périlleuses économies, dépérir notre seconde et encore importante ressource militaire.

Mais n'est-il pas profondément regrettable que, sur un budget de 154 millions de francs, l'entretien de notre armée navale n'en absorbe que 114, et que le surplus soit consacré au service colonial et au service de la déportation ?

Ainsi, nous entretenons à grands frais des colonies qui n'ont, pour nous, aucun intérêt stratégique, un très-médiocre intérêt commercial, où une mortalité exceptionnelle frappe nos soldats, et qu'il serait difficile de défendre en cas de guerre maritime.

Obéissant à un vain sentiment d'orgueil national, l'empire a commis la faute d'ajouter à ces lointaines, inutiles et ruineuses possessions, l'établissement de la Cochinchine, le plus improductif, le plus insalubre, le plus exposé — après l'Algérie — aux attaques des indigènes.

La France doit-elle maintenir éternellement à son budget une dépense aussi considérable, qui n'ajoute ni à sa grandeur, ni à sa puissance, ni à sa sécurité, et dont la conséquence, au contraire, est un éparpillement dangereux de ses forces de toute nature? Nous avons déjà émancipé nos colonies au point de vue commercial, en

leur donnant la faculté d'acheter et de vendre sur d'autres marchés que celui de la mère patrie ; à ce point de vue, nous avons rompu, à leur profit, le pacte colonial. Complétons l'œuvre, et, comme l'a fait l'Angleterre pour ses possessions de l'Amérique du Nord, donnons-leur l'indépendance politique. Qu'ont-elles à craindre ? Nul ne les convoite ; nul ne songe à les conquérir ; elles n'ont aucune aggression à redouter ; par suite, elles peuvent s'organiser paisiblement et à peu de frais. La transition se ferait, d'ailleurs, avec tous les ménagements compatibles avec nos nécessités financières et la juste affection que nous inspireront toujours nos compatriotes d'outre-mer.

Oh ! nous comprenons que l'Espagne, la Hollande, fassent de grands sacrifices pour conserver des colonies qui, comme Cuba, Java, etc., etc., rapportent à la mère patrie un revenu net considérable ; mais nous cherchons le profit que peut avoir la France à maintenir sa souveraineté politique sur des pays qui pèsent lourdement et sans compensation aucune sur ses finances, et qui, par conséquent, sont, pour elle, une cause d'affaiblissement ? Que, dans des temps prospères, elle ait ajourné, comme inopportune, l'étude des délicates, des pénibles questions que soulève notre régime colonial, nous le comprenons ; mais dans les circonstances si difficiles que nous ont faites les événements, il faut avoir le courage de les étudier résolûment et de leur donner la solution qu'elles comportent. Songeons que les 33 millions d'économies que cette solution conduirait à réaliser permettraient d'accroître d'un tiers nos armements maritimes et de faire face ainsi à toutes les éventualités.

En terminant sur ce point, exprimons le regret que le budget du ministère de la marine, en confondant toutes les dépenses relatives à nos colonies, ne permette pas de distinguer la part de sacrifices afférant à chacune d'elles. Regrettons également que le même ministère ne publie pas, comme le fait le gouvernement anglais, des documents spéciaux sur la mortalité et la *morbilité* de nos marins et soldats dans chacune de nos stations et garnisons d'outre-mer. Nous serions ainsi édifiés sur les pertes de toute nature qu'inflige à la mère patrie un dévouement par trop platonique à des possessions sans valeur.

Instruction publique, culte et beaux-arts. — On a dit du ministère de l'instruction publique qu'il est l'enfant gâté des assemblées législatives, les partis politiques abdiquant leurs dissentiments pour voter, presque sans discussion, l'heureux budget d'un département dont la mission réunit l'unanimité des suffrages.

Non-seulement nous ne serons pas plus sévères, mais nous serons encore plus généreux, en demandant que *tous nos établisse-*

ments d'enseignement public, quelle que soit leur spécialité, soient placés dans ses attributions. Ce ministère serait alors comme le foyer de tous les rayons lumineux destinés à éclairer le pays. Il réunirait en un faisceau, en une vaste synthèse administrative et scientifique à la fois, non-seulement l'instruction primaire, secondaire, supérieure, mais encore — ce qu'on lui a refusé illogiquement jusqu'à ce jour — l'instruction spéciale. En fait, toutes les branches des connaissances humaines sont les rameaux du même arbre, de cet arbre de la vie ou de la mort, selon la nature des soins qu'il reçoit. Pourquoi donc en avoir arraché quelques-uns de ces rameaux, pour les placer dans des milieux différents et les soumettre aux cultures les plus divergentes? Où serait donc l'inconvénient de rattacher à un ministère unique et l'École polytechnique et l'École centrale des arts et manufactures, et les écoles industrielles, et les écoles agricoles, et les autres écoles spéciales, y compris, nous n'hésitons pas à le dire, les écoles militaires. Le ministre de l'instruction publique ne pourrait-il se concerter avec ceux de ses collègues dans les services desquels ces écoles sont aujourd'hui placées, pour leur donner une organisation conforme aux besoins? Et, en définitive, où trouver, pour la préparation des programmes d'admission et d'enseignement, des garanties de lumières égales à celles que présenterait le conseil supérieur de l'instruction publique, quand on y aurait fait entrer l'élément militaire, industriel et agricole? Qui serait meilleur juge que le ministre président de ce conseil, de l'aptitude des professeurs et de l'efficacité de leur enseignement? Incessamment renseigné par ses inspecteurs, ne pourrait-il pas, mieux que tout autre, introduire, dans l'enseignement et le régime des écoles spéciales, les améliorations suggérées par l'expérience, et aussi par les résultats des missions des savants qu'il aurait chargés d'aller étudier sur place les institutions analogues de l'étranger?

Quelques mots sur l'instruction secondaire et supérieure.

S'il est du devoir du gouvernement de mettre l'instruction primaire à la portée de tous, même au prix de sacrifices considérables, a-t-il la même obligation en ce qui concerne les branches les plus élevées de l'enseignement. Est-il absolument nécessaire que les familles aient en quelque sorte sous la main un grand établissement où leurs fils puissent apprendre, *en partie aux frais de l'État*, les langues mortes et vivantes, les hautes humanités? Nous ne le pensons pas. Fondez des lycées, formez des professeurs, faites des programmes, signalez les bons livres, rien de mieux; mais que l'instruction donnée dans ces établissements soit exclusivement à la charge des familles. A cet effet, relevez, s'il le faut, le taux de la rétribution universitaire de manière à récupérer les avances de

l'Etat, et fermez sans pitié les lycées qui ne vivent que grâce à la subvention du Trésor; ou si cette subvention est absolument nécessaire, qu'elle soit mise à la charge soit du département, soit de la ville qui a sollicité leur création.

A une époque où les communications étaient longues, pénibles et coûteuses, nous comprenions que, pour éviter aux familles des déplacements onéreux, l'État ait eu la pensée de multiplier les organes de l'enseignement secondaire; mais aujourd'hui que les besoins ne sont plus les mêmes, l'État peut supprimer sans inconvénient les établissements qui ne couvrent pas leurs dépenses.

La même observation s'adresse, et à plus forte raison, aux Facultés. Sans doute, il peut y avoir de bonnes raisons pour décentraliser l'enseignement supérieur, pour prévenir l'agglomération à Paris, ou dans un petit nombre de grandes villes, des jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales; mais est-il nécessaire de multiplier les foyers d'enseignement supérieur? Est-il bon de tenter les familles, en plaçant à leur portée de grandes écoles où elles se laisseront entraîner, et trop souvent au prix des plus douloureuses privations, à envoyer ceux de leurs enfants qui auront subi avec ou sans distinction les épreuves du baccalauréat? Est-il bon que l'État encourage cette tendance, par trop générale, des pères de famille à rêver pour leurs fils de brillantes destinées, et tout d'abord de les détourner de la profession qui les a fait vivre modestement peut-être, mais honorablement? Est-il bon de multiplier au sein d'une population presque stationnaire, médecins et avocats, et de condamner ainsi aux dangereuses suggestions d'une oisiveté forcée une foule de jeunes gens qui, voyant que leur diplôme ne leur ouvre pas les portes de la fortune, des honneurs, du pouvoir, vont grossir la foule des mécontents, des déclassés, dont les révolutions politiques sont la seule chance de salut? Formidable problème que celui de l'organisation de l'instruction publique dans un pays que minent les plus dissolvantes passions!

Le budget des cultes nous inspire un vif regret, c'est que la triste situation financière du pays ne permette pas d'améliorer la situation matérielle des hommes de dévouement et d'abnégation auxquels est dévolue la tâche, si pénible aujourd'hui, de moraliser les populations en leur prêchant une religion qui n'est pas seulement, pour les individus, la plus grande consolation des rudes épreuves de cette vie, mais encore la condition d'existence de toute société humaine[1].

Agriculture et commerce. — En France, l'État n'est pas seulement

[1] Le régime de la Commune en 1871 est le seul essai connu jusqu'à ce jour d'une société officiellement athée.

manufacturier (imprimerie nationale, fabrique des tabacs, des poudres et salpêtres, du papier timbré, fabriques de tapisseries des Gobelins et de Beauvais, fabrique de porcelaines de Sèvres, fabrique de phares, fabrique du matériel d'artillerie pour l'armée et la marine, boulangerie militaire, etc., etc.), il est encore *agriculteur*. A ce titre, il exploite les fermes de Grand-Jouan, de Grignon et de Montpellier, qui sont, il est vrai, des fermes expérimentales où se donne l'enseignement agricole le plus élevé. Il exploite d'autres fermes sur lesquelles il se livre à la spécialité d'éleveur de moutons (Rambouillet, Haut-Tingry) et de vaches (Corbon). Il entretient également des haras et des dépôts d'étalons destinés à provoquer (comme les bergeries et vacheries nationales) l'amélioration des races du pays par voie de croisement ou de sélection, ainsi que la propagation des races étrangères pures.

Dans quelle mesure les sacrifices qu'il s'impose ainsi profitent-ils aux intérêts qu'il a pour but de favoriser? c'est ce que nul ne sait. En fait, nos trois grandes écoles d'agriculture sont peu fréquentées. D'après les prévisions du budget de 1874, le nombre de leurs élèves devait être cette même année de 135, et l'entretien de ces 135 élèves exigeait une dépense de 565,000 francs, soit 4,000 francs par élève, chiffre qui doit être augmenté de la part de ces établissements dans les frais de l'inspection générale et aussi de l'administration centrale. Voilà un enseignement qui coûte un peu cher à l'État. Mais enfin que deviennent les élèves qui en sortent? Sont-ils recherchés par les possesseurs des rares grandes propriétés qui, en France, ont survécu au morcellement? Non. Un préjugé les frappe, c'est celui qui consiste à croire qu'élevés à une école largement dotée, où ils n'ont pas appris à compter, ils doivent faire de l'agriculture progressive, sans doute, mais de l'agriculture ruineuse. Pour s'édifier sur ce point, le ministre ferait sagement de suivre dans leur carrière, au moins pendant quelques années, les diplômés de l'agriculture officielle.

A notre avis, les fermes-écoles, beaucoup plus modestes dans leurs prétentions, rempliraient mieux le but, si l'enseignement y avait une efficacité réelle; mais le plus grand nombre de ces fermes ne sont que des spéculations d'heureux propriétaires qui ont eu l'art de persuader au ministre qu'ils remplissent une mission de dévouement et de sacrifice, tandis qu'en réalité l'État les aide à tirer de leurs exploitations un profit que, livrés à leurs propres forces, ils n'auraient certainement pas obtenu. Au 1er janvier 1873, nos quarante-trois fermes-écoles comptaient en tout 1,074 *apprentis*, soit 25 par établissement. Pour aider les propriétaires de ces quarante-trois fermes à entretenir ces 1,074 apprentis, l'État inscrit au budget

une somme de 680,000 francs, soit 635 francs par élève. L'État est généreux.

Les écoles vétérinaires sont une excellente institution ; elles coûtent cher à l'État, mais elles rendent d'incontestables services. Seulement il serait temps de compléter l'œuvre en organisant enfin la médecine vétérinaire, et dans les mêmes conditions, plus ou moins améliorées, que la médecine humaine.

Nous croyons également à l'heureuse influence des expositions agricoles sur les progrès de la culture et de l'économie rurale. Seulement il nous semble que l'État pourrait laisser à la grande et florissante *Société des Agriculteurs de France* le soin et la dépense de ces solennités. En Angleterre, l'État n'inscrit pas un penny à son budget pour encourager l'agriculture ; mais il y existe, depuis plus d'un siècle, une puissante société d'agriculture, dont les expositions annuelles, les travaux, les publications, ont certainement plus fait pour le progrès agricole que les millions consacrés annuellement par la France à la même destination. Une association de même nature s'est formée, depuis quelques années, dans notre pays et dispose déjà de ressources financières importantes. La création d'expositions agricoles a été une de ses premières préoccupations, ce qui semblerait impliquer que, dans sa pensée, celles de l'État, par suite des inconvénients inhérents à toute ingérence administrative dans les intérêts privés, n'atteignent pas le but. Pourquoi cette concurrence, pourquoi cette sorte de rivalité, pourquoi ce double emploi? Pourquoi l'État n'abdiquerait-il pas de bonne grâce entre les mains de la Société, sauf à la remplacer de nouveau si elle venait un jour à faillir à sa mission ? La substitution de l'initiative privée à l'action gouvernementale est, en principe, une chose excellente, une des grandes causes de l'instabilité de nos institutions politiques étant précisément les inévitables mécontentements qui résultent de cette action.

Les subventions aux comices ou associations agricoles locales absorbent un crédit de 500,000 fr. Nous n'aurions aucune objection contre cette dépense, si sa répartition se faisait toujours dans la juste mesure des besoins ; mais nul n'ignore que le patronage politique joue un assez grand rôle dans la répartition du crédit. Mais, même dans l'hypothèse contraire, comment ces besoins sont-ils constatés? La subvention est-elle proportionnelle à l'importance des ressources réalisées par chaque comice? Dans ce cas, ce sont les comices les plus riches qui ont la plus forte part du crédit. Il importerait, en outre, que le pays connût, par des publications officielles, le degré d'activité et d'efficacité des associations agricoles. Nous avons sous les yeux un document de cette nature pour celles de la Prusse. Il contient,

entre autres renseignements utiles, les suivants : nombre et siége des sociétés dans chaque province, ressources provenant des cotisations, quotité de la cotisation par société, nombre des cotisataires, mode d'emploi des revenus, situation financière, dettes, excédants réciproques des recettes et des dépenses. Pourquoi le ministre de l'agriculture ne publierait-il pas périodiquement des renseignements de cette nature?

Remarquons, en passant, que, tandis que le ministre de l'instruction publique, envahissant sur le domaine de son collègue, inscrit 16,000 francs à son budget pour les *stations agronomiques*, le ministre de l'agriculture consacre 30,000 francs à la même destination. Quel argument en faveur de la réunion sous la même direction de toutes les branches de l'enseignement public!

L'administration des haras et remontes n'est pas ici à sa place; elle devrait, selon nous, appartenir au ministère de la guerre, non pas seulement parce que ce ministère est un grand consommateur de chevaux, mais encore parce que les haras ont besoin d'être organisés et conduits militairement, et qu'en outre, nos officiers et sous-officiers de cavalerie sont la véritable pépinière des fonctionnaires et agents qu'emploie le service.

Sous le titre pompeux d'*Encouragements aux arts et manufactures*, le budget que nous analysons ne contient que des allocations insignifiantes. Le service qui distribue ces encouragements (direction du *commerce intérieur*) a donc ses attributions : 1° la *vérification des poids et mesures*, service qui revient de droit au ministère des finances, d'abord par le fait de la recette en deniers qui s'y rattache, puis par suite de la facilité avec laquelle le personnel de la perception des contributions directes pourrait, avec une très-faible allocation supplémentaire, remplir la tâche des vérificateurs spéciaux actuels. Or, dans son organisation actuelle, le service coûte 1,050,000 francs, que remboursent, il est vrai, les contribuables ; 2° l'*entretien des établissements thermaux appartenant à l'État* (Néris, Bourbon-l'Archambault, Luxeuil, Bourbonne, Aix, Vichy et Plombières, ces deux derniers affermés à des compagnies). Nous avons vu que l'État, en France, est manufacturier et cultivateur ; nous apprenons ici qu'il n'est pas étranger à la profession médicale, puisqu'il entreprend, en concurrence avec les établissements de l'industrie privée, de guérir les maladies qui exigent le traitement hydro-minéral. Est-ce que les stations balnéaires de l'État ne devraient pas être toutes vendues ou affermées, avec telles réserves que de droit au profit des indigents et des malades militaires? 3° les *établissements et services sanitaires*, les *encouragements à la vaccine et la visite annuelle des drogueries et pharmacies*. Nous ne voyons pas trop ce que ces attribu-

tions ont de commun avec le commerce intérieur. Au fond, il y a là un service d'hygiène publique d'une certaine importance, qui a d'étroites affinités avec un service analogue placé au ministère de l'intérieur et comprenant les hôpitaux et hospices, les asiles d'aliénés, etc; 4° les *institutions de prévoyance* (caisses d'épargne, caisse des retraites pour la vieillesse, caisses d'assurance par l'État au profit des classes ouvrières). Pourquoi ces établissements ne seraient-ils pas réunis au service des Sociétés de secours mutuels, création de même nature, qui fonctionne au ministère de l'intérieur, et, mieux encore, pourquoi ne pas placer sous la même direction, dans l'un ou l'autre des deux ministères, et les établissements charitables et les établissements de prévoyance, également destinés aux mêmes classes de la société. Ces derniers ne sont-ils pas charitables sur quelque côté? Et par exemple, la caisse des retraites de la vieillesse et les deux caisses d'assurances par l'État, n'en reçoivent-elles pas un secours, la première sous la forme d'une gestion gratuite et de la mise à la charge du pays des risques que peut amener l'insuffisance du tarif des primes; les secondes d'une subvention en argent, et, en outre, du double bénéfice pour les assurés de la gestion gratuite et de l'exonération de tout risque?

La *direction du commerce extérieur* contient un service des plus importants et qui exerce réellement la plus grande influence (bonne ou mauvaise, selon le système économique adopté par le gouvernement) sur notre commerce intérieur; c'est la préparation du tarif des douanes. Mais ce service ne devrait-il pas relever de l'administration des douanes, au ministère des finances? Ne pourrait-il pas relever également de la direction des affaires commerciales, au ministère des affaires étrangères, et, avec d'autant plus de raison, que la négociation des traités de commerce et de navigation appartient à ce ministère? Comment comprendre que le même service, les mêmes questions, les mêmes intérêts relèvent simultanément de trois ministères distincts? Où peut être l'unité de vues et de doctrines avec une pareille trilogie administrative?

Pourquoi ne pas rattacher au ministère de l'intérieur, le plus charitable, le plus *aumônier* des neuf ministères, les secours aux survivants de nos anciens colons dépossédés de Saint-Domingue et les secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux?

Ministère des Travaux publics. — C'est le ministère de la paix, c'est le ministère des travaux utiles, des travaux qui fécondent l'ensemble des forces productives du pays. Mais la situation financière du pays lui impose, en ce moment, de très-grandes réserves; il ne doit entreprendre que les travaux véritablement urgents, pour lais-

ser à un avenir meilleur l'accomplissement, dans notre système de viabilité, des améliorations, des perfectionnements même les plus séduisants.

Nous avons peu de choses à dire de l'organisation du corps des ponts et chaussées et des mines. Peut-être pourrait-on reprocher aux ingénieurs du premier de ces deux services (de beaucoup le plus actif des deux, les ingénieurs des mines n'ayant, en France, qu'une mission de surveillance et d'inspection) de ne pas tenir, dans les travaux qui leur sont confiés, un compte suffisant des nécessités financières du pays. *Faire grand* (selon une expression célèbre) et faire *beau* est, chez eux, une préoccupation trop exclusive. On peut en dire autant des architectes auxquels sont confiés les bâtiments de l'État et les palais nationaux. En Angleterre, les rares travaux publics à la charge de l'État sont toujours mis en adjudication, tant pour le plan que pour l'exécution; aussi le gouvernement n'a-t-il ni ingénieurs officiels, ni architectes attitrés.

Le ministère des travaux publics est, à un très-haut degré, selon nous, un ministère de l'*agriculture*, de l'*industrie* et du *commerce*, puisqu'il a dans ses attributions le grand élément vivificateur de ces trois branches de la richesse nationale, les grandes voies de communication de terre, de fer et d'eau. Le service des routes départementales, qui lui a été retiré, — en droit, si ce n'est en fait, — par l'avant-dernière loi sur les attributions des conseils généraux, lui sera rendu quand la fièvre de la décentralisation à tout prix se sera calmée. Peut-être, sous l'influence d'une réaction en sens contraire, lui donnera-t-on la haute direction du réseau vicinal. Ce serait un véritable bienfait pour les communes, l'étude des tracés devant alors être soustraite aux influences locales.

Au nombre des attributions purement agricoles du département qui nous occupe, mentionnons l'obligation d'entreprendre ou de favoriser des travaux qui touchent directement aux intérêts du sol, et notamment l'ouverture ou l'entretien des routes forestières de la Corse, des routes agricoles, le curage des petits cours d'eau, les desséchements et irrigations, l'assainissement des marais communaux, l'entretien de l'école d'irrigation du Lézardeau (Finistère), les travaux préventifs ou préservatifs des inondations, etc.

A tous ces points de vue, il est urgent de revenir à la fusion des deux ministères.

III

Nous avons terminé cet examen, — un peu long en apparence, trop court en réalité, — de nos dépenses publiques. Nous avons indiqué les économies à réaliser soit immédiatement, soit dans un avenir peu éloigné. Nous avons, en outre, signalé, en passant, les moyens de recruter désormais dans de meilleures conditions le personnel de nos services publics.

Seulement, hélas! nous ne pouvons nous le dissimuler, quelques-unes des mesures que nous avons conseillées exigent une initiative d'une telle énergie, que le cœur faillira longtemps aux gouvernements appelés à se succéder en France, avant qu'ils osent y recourir. Mais l'homme d'État convaincu qui osera en poursuivre la réalisation aura, selon nous, bien mérité du pays.

A. Legoyt.

L'ITALIE

ÉTUDES HISTORIQUES, PAR ALPHONSE DANTIER[1]

A quoi mène l'histoire? Y a-t-il vraiment un enseignement dans ce récit interminable de guerres qui succèdent à des révolutions et de révolutions qui succèdent à des guerres, si ce n'est de nous montrer que le repos n'est pas fait pour l'homme, que la lutte doit toujours succéder à la lutte, le travail au travail, sans que la lutte amène jamais la victoire, sans que le travail donne jamais son fruit? Y a-t-il vraiment, dans l'existence du genre humain, quelque chose de progressif et de régulier, une loi certaine, un point de départ et, après des phases successives, un point d'arrivée, comme nous le voyons pour la vie physique de l'homme? Y a-t-il, en un mot, pour les peuples de la terre, une fin, un but, un état normal et définitif, si ce n'est au delà et au-dessus de la terre? Toutes les lois qu'on a prétendu reconnaître à la vie du genre humain, tous ces systèmes d'évolutions nécessaires et de progrès successifs dans lesquels se sont complu les imaginations allemandes ou quasi allemandes, ne sont-ils pas démentis par l'étude des événements, quand ils ne le seraient pas déjà par l'évidente certitude du libre arbitre de l'homme? Le but et la fin de l'histoire ne doivent-ils pas être cherchés hors de ce monde, et saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, et Bossuet, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, n'ont-ils pas écrit la vraie philosophie de l'histoire, la seule sérieuse et à laquelle on n'ajoutera rien?

Plus que jamais, cette réflexion me frappe en lisant M. Dantier, en songeant aux annales de l'Italie. Quand l'Italie, cette contrée si belle, si favorisée par son climat, si grande par ses arts, dans laquelle tant de races diverses, venues ou du Midi ou du Nord, se sont rencontrées

[1] 2 vol. in-12. Paris, chez Didier.

pour être d'autant plus fécondes ; ce théâtre de si grandes choses ; ce centre, on peut le dire, de la vie historique du monde ; quand l'Italie a-t-elle eu un jour de paix véritable, un repos glorieux après ses luttes, une heure de paisible triomphe ? Ce n'est pas au temps de la vieille Rome, dans cette vie rude et grossière du peuple de Romulus, dans ces combats de pâtres sabins ou samnites, se disputant pied à pied la terre qui doit leur donner une maigre nourriture et le bœuf qu'ils attelleront à leur pauvre charrue. Ce n'est pas, sous les empereurs romains, dans cette période de corruption et de décadence, où les peuples nous étonnent également et par leur patience servile à laisser régner des tyrans, et par l'indifférence avec laquelle ils laissent renverser, quand ils en ont, des maîtres supportables. Est-ce au temps des Barbares, lorsque la civilisation italienne, bien malade, a sans cesse besoin de faire la paix avec de nouveaux envahisseurs, capitulant avec eux, leur demandant merci, les adoucissant de son mieux ; les faisant ses captifs, je le veux bien, comme la Grèce vaincue avait fait Rome sa captive, mais, comme la Grèce, opérant ce travail au prix de sa gloire, de sa richesse et de sa liberté ; trop heureuse d'avoir pour ambassadeurs auprès de ces Barbares de grands papes comme saint Léon et saint Grégoire le Grand qui, s'ils ne détournaient pas toujours le fléau, le modéraient au moins ? Est-ce enfin sous les papes ? Mais la vie des papes a été une lutte continuelle. Même à ces temps du moyen âge où parfois l'on croit pouvoir nous représenter le pape régnant sur l'Europe chrétienne comme un souverain absolu et incontesté, il n'est pas un pape qui n'ait rencontré, et en Italie et hors d'Italie, quelque ennemi puissant et acharné devant lequel, plus d'une fois, il a paru tout près de succomber. Rappelez-vous, au onzième siècle, l'empereur Henri IV en face de Grégoire VII ; au douzième, Frédéric Barberousse et Alexandre III ; au treizième, Frédéric II et Grégoire IX ; au quatorzième, l'exil d'Avignon et le schisme d'Occident. La lutte a toujours duré et durera toujours.

Certes, la race italienne a reçu de grands dons intellectuels, et je ne pense pas qu'aucune race en Europe puisse s'égaler à elle. Bien autrement que nous autres gens du Nord, elle a le sentiment de l'art et de la poésie ; et en même temps, dans la théologie, dans la philosophie, dans la jurisprudence, dans les sciences exactes, dans l'observation de la nature, quel pays peut se comparer à la patrie de saint Thomas d'Aquin, de Galilée, de Torricelli, de Galvani, de Volta ? L'habileté politique, où s'est-elle le plus perfectionnée, si ce n'est dans cette vie si agitée et si diverse des républiques italiennes, si ce n'est dans la personne de ce Machiavel, que M. Dantier fait si bien connaître en ces pages dont les lecteurs du *Correspondant* ont gardé le souvenir ?

Eh bien ! ces dons admirables, en quoi les Italiens les ont-ils fait servir à la prospérité et à la liberté de leur patrie? Cette supériorité intellectuelle, dont, il y a quelques années, Gioberti donnait la théorie dans son *Primato*, et dont l'Italie n'est que trop persuadée, à quoi lui a-t-elle été utile? Elle lui a plutôt été funeste. L'Italien s'est cru si supérieur aux autres races, si habile à les faire servir à ses desseins, qu'il n'était plus besoin pour lui de rien faire pour lui-même. *L'Italia farà da se*, a-t-on dit de nos jours, dans un accès de fatuité nationale : jamais parole vaniteuse n'a été plus démentie; jamais l'Italie, au moins depuis quatre siècles, n'a pris la peine de *far da se*, et jamais surtout elle n'a moins pris cette peine qu'aujourd'hui. Au douzième et au treizième siècle, oui, sans doute, elle a su, sous la conduite des papes et en unissant sa cause à celle de l'Église, lutter glorieusement pour son indépendance. Mais, depuis, qu'a-t-elle fait? Elle s'est senti un esprit si supérieur; elle s'est jugée si avancée dans l'ordre de la civilisation intellectuelle et dans les profondeurs du machiavélisme; elle a eu, en un mot, de si fins diplomates qu'il lui a semblé inutile d'avoir des soldats. Elle a loué, pour ses luttes intérieures, de ces *condottieri* qui, « vivant de la guerre, avaient intérêt à la prolonger indéfiniment, mais se ménageaient si bien les uns les autres sur les champs de bataille que les engagements n'étaient que des passes d'armes où, après de vaines démonstrations, chaque parti se retirait sans avoir aucune perte... Comme dit Machiavel, les guerres se commençaient sans crainte, se continuaient sans péril et se terminaient sans dommage... Et la valeur nationale, qui s'éteint ailleurs dans les loisirs d'une longue paix, se perdait en Italie par l'effet même de ces guerres pitoyables où, le profit étant tout, l'honneur et le courage n'étaient plus rien. » (M. Dantier.)

Il en est résulté que l'Italie a manqué aux croisades. Elle a laissé cela aux barbares du Nord. Au douzième et au treizième siècle, il est vrai, elle avait à lutter contre la suprématie impériale; mais plus tard, affranchie de cette domination, appelée par les papes à venir au secours de Constantinople, qui, enfin réconciliée avec l'Église, était unie à l'Occident chrétien par des relations de voisinage et de commerce plus étroites chaque jour ; comment a-t-elle répondu aux supplications incessantes du saint-siége? A peu près comme répondaient les Vénitiens : « Nous sommes Vénitiens avant d'être chrétiens » (*Siamo Veneziani, poi cristiani*) : et l'on a vu le vieux pontife, ce pape de la renaissance, Enéas Sylvius, dans l'accès de désespoir que lui causaient de si amères déceptions, partir pour la croisade, malgré son âge, malgré ses infirmités, abandonné de presque tous, mais espérant qu'en le voyant s'acheminer ainsi vers une mort à peu près certaine, les princes chrétiens auraient honte de rester chez eux.

Hélas ! cette espérance fut trahie, et le vieux pape, qui n'avait rencontré sur sa route que des soldats mercenaires désertant une guerre où il n'y avait rien à gagner, expira sur le bord de l'Adriatique, voyant de son lit de mort les quelques vaisseaux prêts à partir et trouvant encore la force de dire aux cardinaux : « Frères, continuez ma sainte entreprise ! »

Et vis-à-vis de l'Europe, qu'a su faire l'Italie avec son inertie militaire et sa finesse de négociatrice? Appeler les Français pour se débarrasser des Allemands, puis les Espagnols pour se débarrasser des Français : comme, de nos jours, nous l'avons vue (au moyen de quelles intrigues, Dieu le sait !) employer l'épée de la France pour se délivrer des Autrichiens, puis la prépondérance du canon prussien pour se débarrasser de la reconnaissance envers la France. Oui, à force d'habileté diplomatique, à force de machinations, à force d'entrevues comme celles de Plombières, ou celle de Chambéry, ou celle de Biarritz, avec des Orsini et des Cavour, elle a su faire des étrangers ses serviteurs. Mais ces serviteurs-là, plus ou moins, deviennent des maîtres, et le maître qu'elle s'est donné en dernier lieu, croyez-le, elle ne le secouera pas de longtemps.

Il faut le dire, hélas ! cet appel à l'étranger, qui a été si funeste à l'Italie, a été accepté parfois même par les plus grands esprits. Dante lui-même, jeté par ses rancunes dans la cause gibeline, c'est-à-dire dans le parti anti-patriotique, anti-papal, nous pouvons même dire anti-libéral de l'Italie de son temps[1], Dante, au moment où il déplore si éloquemment l'abaissement de sa patrie « esclave, séjour de douleur, reine des nations devenue un lieu d'ignominie, navire sans nocher au milieu d'une affreuse tempête, » Dante ne connaît de remède et n'a d'espérance que dans la personne d'un empereur allemand. Il gourmande l'indolence du tudesque Albert, « qui a laissé désert le jardin de l'Empire, et grâce à laquelle l'Italie est demeurée sauvage et indomptée[2]. »

M. Dantier le dit très-bien :

« Tantôt l'Italie, assaillie par une foule de peuples étrangers, se

[1] « Le parti guelfe, dit Villani, est le roc sur lequel est fondée la liberté de l'Italie, de sorte que, si un guelfe devient tyran, il faut nécessairement qu'il se fasse gibelin, ce dont nous avons eu une foule d'exemples... » Ainsi les Pepoli, à Bologne, guelfes d'origine, s'étaient, par la tyrannie, séparés de leur parti.

[2] Ahi! serva Italia, di dolore ostello,
Nave senza nocchier in gran tempesta.
. . . .
O Alberto Tedesco ch'abbandoni
Costei che fatta indomita e selvaggia
E dovresti inforcar li suoi arcioni.

fit leur éducatrice et les éclaira des rayons de son soleil et des lumières de sa civilisation ; tantôt elle les combattit sans relâche, ou bien, pour les chasser, elle appela contre eux d'autres envahisseurs. Être tour à tour souveraine ou esclave, rouler sans cesse de révolutions en révolutions, poursuivre obstinément l'idéal d'une suprématie que lui rappelait le souvenir toujours présent du peuple-roi, se sentir néanmoins attaquée dans son indépendance, blessée dans ses intérêts les plus chers, tel a été, pendant quatorze siècles, le sort de cette Italie que ses infortunes ont fait appeler la Niobé des nations. » (*Préface.*)

Et cependant, l'Italie est si belle! Le culte du beau est si bien le produit naturel de ce sol fortuné! La poésie y coule tellement de source, sans être cherchée dans les nuages comme celle des Allemands, sans être travaillée dans le silence du cabinet, entre Richelet et Vaugelas, comme chez nous! Je rencontre un petit fait qui peint bien la nature italienne ; je le trouve dans un livre d'histoire, qui est en même temps un plaidoyer de patriote, de politique et de chrétien, contre ce vandalisme de sang-froid qui, en détruisant les maisons religieuses, détruit une des plus belles gloires de l'Italie. C'est l'histoire d'un Bienheureux, peu connu en France, un moine, un capucin, moins que cela, un frère lai, cuisinier dans un couvent de capucins. Il faisait sa cuisine avec beaucoup de soin ; mais il avait dans un coin, à côté de son tourne-broche ou de sa vaisselle, un petit autel, dressé par lui, portant des fleurs qu'il renouvelait avec amour, au milieu des fleurs une Sainte-Vierge, en l'honneur de laquelle il faisait brûler tant de parfums qu'on ne sentait plus l'odeur de la cuisine. Et comme, attirés par la naïve éloquence de ses causeries, non-seulement les capucins, ses frères, mais des voisins, des paysans, des ouvriers, venaient là; savez-vous ce qu'il leur disait? Il leur récitait quelques octaves de la *Jérusalem délivrée*, il charmait leurs esprits par cette musique, et il savait coudre au bout le sermon rustique, familier, inoffensif qui les renvoyait charmés, touchés, convertis, édifiés. Vous figurez-vous voir dans la plus belle cuisine de France, le plus aimable cuisinier, attirant et charmant les paysans, en leur récitant du Racine, du J.-B. Rousseau ou même du Lamartine[1] ?

C'est ce pays, si attirant malgré ses fautes envers lui-même et ses torts envers nous, dont M. Dantier nous raconte aujourd'hui l'histoire. Je me trompe, il n'a pas la prétention de faire ici une histoire d'Italie ; mais, appelé au delà des monts par ses laborieuses et émi-

[1] *Frate Crispino... beato del ordine capuccinio,* da Paolo di Campello. Naples, 1874, 2e édition.

nentes études sur la famille de saint Benoît, ces études dont il a été presque le martyr, il a vù par bien des côtés, par bien des monuments et bien des livres, cette Italie qu'on ne peut jamais se lasser de voir. Tandis que, nous autres, faibles travailleurs, une étude, parfois, nous dégoûte d'une autre, chez lui, comme chez les vrais amoureux de la science, une étude en appelle et en fait aimer une autre. Le mont Cassin lui a fait aimer Rome, Rome lui a fait aimer Naples et Florence, Naples lui a fait aimer la Sicile, Florence lui a fait aimer Venise; il est allé de proche en proche de saint Benoît à Machiavel; et ce sont ces études, recueillies çà et là sur toutes les routes d'Italie qu'il réunit aujourd'hui. Il n'a pas la prétention d'en faire un traité complet d'histoire; à ce point de vue, on lui reprocherait des lacunes. Dans les premiers siècles, cette résurrection momentanée de l'Empire romain en Italie par les armes de Narsès et de Bélisaire, est à peine mentionnée en passant; au moyen âge, la grande lutte de Frédéric Barberousse et d'Alexandre III, cette lutte qui donna à l'Italie son seul et véritable moment (je ne dis pas son époque) d'indépendance, n'est l'objet d'aucun labeur spécial, et, pour les temps modernes, nous sautons de Machiavel à la paix de Campo-Formio. Non, ce que M. Dantier prétend nous donner, ce n'est pas un livre, mais des études; ce n'est pas une histoire, mais une élucidation toujours consciencieuse, toujours pleine de gravité et d'intérêt de plusieurs points d'histoire.

Faut-il parcourir toute cette série de grandes choses et parfois de grands malheurs qui remplissent les annales italiennes, et qui remplissent les deux volumes de M. Dantier? Il faudrait remonter à la prise de possession de l'Italie par les Barbares, et je puis dire aussi, à la prise de possession des Barbares par l'Italie (car c'est encore chose merveilleuse que cette puissance de la civilisation et de la foi qui a captivé ces farouches vainqueurs, et, non sans peine, non sans bien des souffrances, les a fait s'asseoir comme des convives pacifiques à ce banquet de la vie italienne, que leur brutale victoire était venue troubler). Et il faudrait ensuite descendre jusqu'à l'invasion révolutionnaire de 1796, celle-là moins traitable par cela même qu'elle était, matériellement parlant, plus civilisée, moins traitable, mais par suite aussi moins durable; cette invasion qui a fait moins de ruines peut-être, mais qui a apporté moins de germes de vie. Non pas que nous admettions plus que M. Dantier les prétentions hautaines des savants du Nord, selon lesquels leurs ancêtres, Visigoths, Ostrogoths, Lombards, étaient un peuple d'élite, une race noble au-dessus de toute autre, appelée à régénérer le monde corrompu et ayant le devoir de le dominer pour le régénérer[1]. Oui, sans doute, les Barbares ont

[1] Giesebrecht, *Deutsche reden.*, cité par M. Dantier, t. II, p. 157.

apporté quelque chose au monde romain; mais infiniment moins qu'ils n'en ont reçu, quand ils n'en eussent reçu que le christianisme. Rappelons ici que ces prétentions de l'outrecuidance germanique ont été dignement réfutées par un digne défenseur de la cause des peuples méridionaux, M. Guizot.

Mais, quoi qu'il en soit, cette pauvre Italie semble prédestinée aux invasions. La barrière des Alpes n'a jamais arrêté personne; non-seulement Brennus, Annibal, Charlemagne, Napoléon; mais les Attila et les Alboin ont toujours su forcer les portes de ce beau jardin *ch'el mar circonda e l'Alpe*. Attila a été arrêté, mais seulement devant Rome. Annibal a été vaincu, mais après être allé jusqu'au bout de la Péninsule. Après l'invasion des Goths, après celle des Lombards, est venue celle des chevaliers normands; celle-là singulièrement hardie, aventureuse, chevaleresque. Quarante chevaliers, revenant d'un pèlerinage en Terre sainte, s'arrêtent à Salerne au moment où la ville, surprise par une bande de Sarrasins, est sur le point de se racheter du pillage par une grosse somme payée aux bandits. Indignés, les pèlerins jettent là la casaque et le bourdon, dégaînent leur vaillante épée, raniment par leur exemple les Lombards vaincus par la terreur, repoussent les vainqueurs et les rejettent sur leurs vaisseaux. Depuis ce temps, dans tous les manoirs du Cotentin, on ne rêve plus que beaux fiefs en Italie, et, un certain jour, les douze fils de Tancrède de Hauteville quittent la maigre table paternelle pour aller au milieu des races diverses qui combattent sur le sol de la Péninsule, Grecs, Lombards et Sarrasins, se faire arbitres et grands justiciers, justiciers armés du glaive et qui se payent en riches domaines. Sorrente et Melfi se trouvaient sur la route de Coutances à Jérusalem; comment ne pas s'arrêter un peu sur ces beaux rivages pour y cueillir quelques lauriers et y cueillir aussi quelque opulente souveraineté?

De ces éléments si divers, germant sur le sol italien, que pouvait-il sortir que contradiction et combat? L'Italien est défiant et il aime à jouer au plus fin, sans penser qu'il pourra, ce qui arrive souvent, être dupe de ses propres finesses. « Les Italiens, dit un historien, veulent toujours deux maîtres, pour supplanter l'un par l'autre. » Ou bien encore : « Celui qui veut être libre doit se donner deux maîtres, c'est-à-dire n'obéir à aucun. » Ces deux maîtres, c'est le pape et l'empereur. Du douzième au quinzième siècle, l'Italie flotte ou se divise entre deux. Saint Thomas lui enseigne que, « du jour où la papauté fut établie, l'empereur descendit au second rang et ne fut plus, dans l'ordre matériel, que le défenseur armé de l'Église. » (M. Dantier, t. Ier, p. 345.) Mais, d'un autre côté, Dante, irrité par les injustices que les Guelfes lui ont fait souffrir; Dante auquel les légistes de Constantinople ont appris que tout ce qui a plu au prince a force

de loi (*Quod principi placuit legis habet vigorem*, maxime qu'on a bien exagérée en la traduisant) ; Dante écrit son livre *De la Monarchie*, comme pour servir de drapeau à Henri de Luxembourg, au moment où celui-ci descend dans les plaines de la Lombardie pour reconquérir sur l'Italie les priviléges de la couronne impériale négligés par ses prédécesseurs. L'anarchie et la guerre civile ont tellement abattu et indigné le poëte de Florence, qu'il se jette de désespoir dans les bras d'un prince absolu, d'un étranger, d'un Allemand; un de ces Allemands si antipathiques à la nature italienne et qu'il appelle ailleurs *quei Tedeschi lordi*.

Dans cette lutte des deux pouvoirs, un personnage, certes des plus originaux, et qui témoigne bien de cette diversité d'éléments que renfermait le sol italien, c'est l'empereur Frédéric II. Il est Allemand par son origine ; il est Italien, il est plutôt même Sicilien par son éducation et par la nature de son esprit ; il est Sarrasin par ses mœurs ; et surtout, c'est un homme du dix-huitième siècle, jeté, on ne sait comment, au milieu du treizième. Ce contemporain de saint Louis est comme un autre Frédéric de Prusse, mais avec quelque chose de poétique et de méridional. Sans foi aucune et sans aucun respect de lui-même, il ne marchande pas, au besoin, les protestations d'amour et de soumission envers la papauté. C'est le pape qui a protégé son enfance; c'est le pape qui a fait pencher en sa faveur la balance de l'élection impériale. Et vous le voyez un peu plus tard ennemi du pape jusqu'à devenir l'ami des Sarrasins ; vous le voyez surtout devançant Luther, construisant dans un rêve sérieux une chrétienté réformée, mais surtout une chrétienté tout impériale où il aurait tout au plus admis le pape à trôner humblement au Vatican, tandis que lui-même eût trôné au-dessus de lui au Capitole. Vous voyez que le despotisme anti-papal d'aujourd'hui n'en est pas à son coup d'essai, et ceux qui se laisseraient prendre à ces quelques démonstrations de respect que les imitateurs modernes de Frédéric II accordent parfois encore à la papauté, n'ont qu'à se rappeler cette parole si juste de Voltaire : « Si les empereurs eussent pu s'établir à Rome, les papes n'eussent été que leurs chapelains. » Le pape n'a pas voulu être leur chapelain ; il est leur captif.

Mais qu'est-il sorti pour l'Italie de ce partage qu'elle a fait d'elle-même, pour ainsi dire, entre l'Empire et la papauté? de cette fluctuation entre deux maîtres, l'un son protecteur et dont elle n'eût pas voulu anéantir le salutaire patronage, l'autre qu'elle aimait à susciter comme correctif ou comme contre-poids, parce qu'elle voulait bien se donner, mais non pas se donner tout entière? Dans leur mutuelle hostilité, les deux pouvoirs se sont affaiblis. L'Empire a fini par se confiner en deçà des Alpes, et par renoncer à ce jardin

dont lui parlait Dante, où il ne pouvait guère que se promener le casque en tête et les armes à la main; mais dont il était évident qu'il ne pourrait jamais cueillir paisiblement les fruits. La papauté, de son côté, quoique gardant entiers son caractère divin et la dignité de la tiare, a vu diminuer sa prépondérance politique en Europe, elle a subi l'exil d'Avignon, elle a subi la douloureuse période du schisme, et, dans la cité même de saint Pierre, elle a éprouvé plus d'une fois quelle est, pour nous servir de l'expression d'un de nos chroniqueurs français, « *la faulseté de li Romain qui jamais non sont fermes à lor seignor.* » (*Chronique de Robert Guiscard.*) Mais, voyant ainsi ses deux maîtres s'affaiblir, l'Italie est-elle devenue plus libre? Tout au contraire, n'ayant plus ni la protection du pape, ni la suprématie de l'empereur, l'Italie s'est brisée. Les liens qui pouvaient la tenir unie se sont plus que jamais rompus. Les villes ont été en lutte les unes contre les autres, appelant toujours Français, Espagnols, Allemands à leur aide, et, au milieu de tant de tyrans qu'elles possédaient, ne laissant jamais aucune tyrannie se transformer en domination régulière et durable; l'Italie est restée grande sans doute par les arts, par les lettres, par le commerce, par l'industrie, par l'habileté du politique, par l'activité du navigateur; elle a eu tous les éléments de la grandeur, sauf l'union.

Telle a été l'Italie du quinzième siècle, que M. Dantier nous fait connaître dans son second volume. C'est là qu'il parle de cette république de Florence et de ses révolutions, où il semble que nous trouvions comme une image anticipée des révolutions de notre siècle, une image moins sanglante, sans doute, et moins atroce, mais aussi peu justifiable. Quand on en lit le récit, on se prend à dire que, si le règne paisible de la démocratie est possible quelque part, ce n'est pas dans une république. Nous unissons habituellement ces deux mots de république et de démocratie; mais dans l'histoire, dans la réalité des faits, ils se contredisent. Les républiques qui ont été grandes dans l'histoire, celles qui ont eu gloire, puissance, liberté : Rome, Sparte, je peux dire Athènes elle-même, dans l'antiquité; Gênes et Venise dans l'Italie moderne, ont été plus ou moins des républiques aristocratiques. Florence, la république démocratique par excellence dans l'Italie du moyen âge; Florence, où les nobles, désespérés d'être proscrits comme tels, se faisaient inscrire à l'envi sur la liste des *popolani*, Florence a eu le sort commun des démocraties, beaucoup de révolutions, beaucoup de désordres, et enfin le repos sous la dictature (avouons pourtant à l'honneur de Florence que les dictateurs des républiques modernes n'ont pas été en général, comme les siens, des Médicis). La monarchie peut supporter l'éga-

lité; elle pousse même à l'égalité; car, là où il y a un maître, les hommes prépondérants sont moins nécessaires et inspirent aussi plus de défiance. Mais dans une république, par cela même qu'il n'y a pas l'empire d'un seul, il faut plus que nulle part ailleurs la prépondérance de quelques-uns.

Restons-en là. Encore une fois, c'est un triste spectacle que celui de l'histoire, quand on ne lui donne pas, comme Bossuet, une fin hors de ce monde, un but dans le ciel. L'histoire de l'Italie est triste; la nôtre est-elle si belle? Nous aussi, nous avons eu, et à un degré plus grand encore, notre fatuité nationale; nous nous sommes cru supérieurs aux autres peuples, d'autant plus que, les méprisant, nous nous dispensions de les connaître et que notre orgueil servait ainsi notre paresse. Et il en est résulté que ces étrangers, qu'ils valussent plus ou moins que nous, ont eu l'avantage de nous connaître quand nous ne les connaissions pas, et, par cela seul, ont été en mesure de nous vaincre. Les révolutions d'abord, les invasions ensuite, et enfin les révolutions combinées avec les invasions, nous ont bien punis (je voudrais pouvoir dire corrigés) de notre fatuité.

A certaines époques, cependant, nous avons eu un mérite, nous avons su obéir; mais ce mérite-là, nous ne l'avons plus. Nous aussi, sous l'influence des idées modernes, nous avons été de ceux qui, comme les Italiens d'autrefois, veulent toujours avoir, à côté d'un maître, un prétendant à lui opposer; nous avons aimé avoir, non pas seulement deux maîtres, comme les Italiens, mais trois, quatre, cinq maîtres à opposer les uns aux autres. Tant nous aimons la liberté!

Au temps de nos revers (je lis ceci dans un journal anglais), on était plusieurs voyageurs dans un wagon de chemin de fer, entre Paris et Bordeaux; on ne se connaissait pas : les uns étaient Anglais, les autres Français, et l'on causait des infortunes de la France. On les attribuait à ceci, à cela; et les Anglais, ceux-là respectueux envers le malheur, se fussent gardés de leur assigner une cause humiliante pour nous. « Et vous, monsieur le curé, qu'en pensez-vous? dit-on à un ecclésiastique qui se trouvait là et ne disait rien. — Moi, dit-il, je trouve que toute la faiblesse de la nation française tient à un verbe qu'elle ne sait pas conjuguer. — Comment donc? — Oui, il y a un verbe qui n'est plus de notre langue, de notre grammaire, de notre dictionnaire, de nos écoles, de nos armées; c'est le verbe *obéir*. »

Je ne dirai pas qui était le curé qui parlait ainsi; beaucoup plus qu'un curé, un de nos évêques, et de nos grands évêques. Je dirai seulement que, si l'étude de l'histoire nous mène à savoir conjuguer ce verbe-là, elle nous aura servi à quelque chose.

Inscrivons donc le livre de M. Dantier comme un de ceux qui fournissent le plus d'utiles documents et de salutaires réflexions. Le temps me manque pour en parcourir toutes les parties; le temps et aussi l'étude me manquent pour apprécier tous ses jugements historiques. Disons seulement que, bien qu'il ait beaucoup étudié Machiavel, et qu'il comprenne l'étendue de ce génie, il n'est pas de ceux qui l'absolvent, encore moins de ceux qui, en Italie, après avoir trop bien appliqué ses leçons, le couronnent aujourd'hui. « En ne croyant, dit-il, ni le bien, ni le devoir absolument nécessaires, et en excluant la morale de la politique, sans comprendre que, la bannir du gouvernement des hommes, c'est la bannir de l'ordre social tout entier, Machiavel n'a pas seulement failli à sa mission, mais, de plus, il a odieusement calomnié l'humanité. Aussi l'humanité, qui s'indigne et proteste, s'est vengée et se venge encore du calomniateur en lui infligeant de sévères et justes représailles. »

Aujourd'hui, Machiavel est plus ou moins admiré; mais il n'est que trop pratiqué. Il l'est même par ceux qui le critiquent. Frédéric de Prusse a écrit un *Anti-Machiavel*, et n'en a pas moins laissé à ses successeurs de beaux exemples de machiavélisme, qui ont été fidèlement suivis, nous le savons. Mais le dernier mot sur ce génie si contradictoire et si divers, si triste en définitive, sur lui, sur son siècle, et même sur notre siècle, vient d'être dit dans une récente étude : « Qu'on ne s'y trompe pas! machiavélisme, matérialisme, athéisme, sont les termes intégrants d'une seule équation[1]. » Si nous devons périr, nous périrons par ces trois termes.

F. DE CHAMPAGNY.

[1] *Machiavel*, par M. Nourrisson. Paris, 1874, Préface.

DAVID ET NATHAN

SCÈNE BIBLIQUE

LA SCÈNE SE PASSE DANS LE PALAIS DE DAVID, A JÉRUSALEM.

SCÈNE PREMIÈRE

DAVID, CHŒUR D'ISRAÉLITES, MUSIQUE.

CHŒUR D'ISRAÉLITES.

Gloire, honneur à David! il est le roi des rois;
Il est le plus heureux des enfants de la terre!
Tout le camp d'Israël obéit à ses lois,
Et sa voix est terrible à l'égal du tonnerre.

Gloire, honneur à David! son front prédestiné
A reçu du Seigneur un double diadème.
Il est prince, il est père! un fils, un nouveau-né,
Vient réjouir les yeux de l'épouse qu'il aime.

O noble Bethsabé, près du royal époux
Jouissez de ce fils que le ciel vous envoie!
Que sous l'œil du Très-Haut il croisse près de vous,
Et qu'il soit de David la couronne et la joie!

UN OFFICIER, *entrant.*

Sire, des messagers partis de l'Orient,
Où le jeune soleil se lève en souriant,

Approchent de Sion et viennent, des rois mages,
Déposer à vos pieds les dons et les hommages.

SECOND OFFICIER, entrant.

Sire, des bords du Nil, du Tigre et de l'Indus,
De noirs ambassadeurs jusqu'à vous parvenus,
Apportent à David, roi puissant de Syrie,
Les trésors de Tharsys, les parfums d'Arabie;
Et, près de repartir, sollicitent l'honneur
De contempler les traits de l'élu du Seigneur.

TROISIÈME OFFICIER, entrant.

Sire, de toutes parts, des vallons et des plaines,
Des villages lointains et des cités prochaines,
En l'honneur de David, les femmes, les enfants,
Font monter vers le ciel des hymnes triomphants.
« David a désarmé la fortune ennemie;
« Bethsabé, son épouse, en son sein est bénie.
« Ils règneront en paix, et leurs regards ravis
« Verront naître et grandir les enfants de leurs fils! »

DAVID.

J'accueille vos souhaits pour mon fils, pour sa mère
Et pour moi, votre maître ou plutôt votre père.
Allez tous dans son temple adorer l'Éternel,
Et rendre grâce au Dieu par qui règne Israël.
Avant la fin du jour, j'y veux aller moi-même
Incliner devant lui ma puissance suprême!

SCÈNE II

DAVID, seul.

Il est doux de s'entendre en tous lieux acclamé,
De savoir qu'on est craint, de se sentir aimé,
Et d'unir au pouvoir qui condamne ou pardonne,
La bonté qui s'épanche et l'amour qui se donne.
Et pourtant, au milieu de ma prospérité,
Par un secret ennui je me sens agité!

Je le repousse en vain; en mon cœur il repose,
Et, pour en triompher, j'en sais trop bien la cause !
Je vois toujours l'endroit où, loin de Bethsabé,
Dans un combat sanglant son époux est tombé.
Pauvre Uri ! cœur loyal ! soldat simple et fidèle !
Quand tu luttais pour moi contre un peuple rebelle,
Quand tu versais ton sang que la mort a glacé
Au poste périlleux où je t'avais placé,
Tu ne soupçonnais point de quelle ardeur cruelle
De ton trépas certain j'attendais la nouvelle !

Mais pourquoi me laisser troubler par ces remords?
Depuis un an passé n'est-il pas chez les morts?
Qui se souvient de lui? Quel homme sur la terre
De son fatal destin a percé le mystère?
Que l'éternel silence étende son linceul
Sur ce secret du roi, connu de Dieu lui seul !

Ce Dieu même, ce Dieu si prompt en sa justice,
Paraît, en se taisant, s'être fait mon complice.
Douze mois ont fourni leur cours silencieux
Sans ternir de mon nom l'éclat victorieux.
Toute gloire ici-bas de ma gloire est jalouse,
Et du mort oublié celle qui fut l'épouse,
Se penchant vers le fils que son sein m'a donné,
Dans mon palais joyeux berce son nouveau-né.

Allons à ses côtés jouir de ma fortune,
Et chassons à jamais cette image importune !

SCÈNE III

DAVID, UN OFFICIER DES GARDES.

L'OFFICIER.

Sire...

DAVID.

Que me veut-on?

L'OFFICIER.

Nathan, le saint vieillard,
Se présente au palais, et prétend sans retard
Être admis près du roi.

DAVID.

Qu'il entre à l'instant même!

SCÈNE IV

DAVID, seul.

C'est l'envoyé du ciel, et ma joie est extrême
De le voir en ce jour. Depuis un an passé,
Dans mon palais désert il m'avait délaissé.

SCÈNE V

DAVID, NATHAN.

DAVID.

Prophète du Très-Haut, ô Nathan, ô mon père,
Salut!... Mais d'où te vient cet air sombre et sévère?
Pourquoi détournes-tu ton regard soucieux,
Et quelle étrange flamme étincelle en tes yeux?

NATHAN.

O roi, soutien du faible, appui de l'innocence,
Je viens contre un méchant implorer ta vengeance;
Je viens te dénoncer un forfait odieux
Qui s'est en ma présence accompli dans ces lieux.

DAVID.

En ces lieux? Un forfait? Je jure sur ma tête
Que je le punirai! Parle donc, ô prophète!

NATHAN.

Un homme, ton voisin, n'avait qu'une brebis;
Il était sans argent, sans parents, sans amis;

C'était son seul trésor, sa compagne, sa fille;
Elle lui tenait lieu de toute sa famille.
Un riche, un grand seigneur habitait à côté;
Il vivait dans le luxe et la félicité.
Rien de ses heureux jours ne troublait l'harmonie,
La gloire et les plaisirs embellissaient sa vie.
Tout semblait lui sourire, et du soir au matin,
Son existence était un éternel festin.
Or, ce puissant seigneur, aux jours d'or et de soie,
De son pauvre voisin envia l'humble joie.
Sans pitié pour sa peine, insensible à ses cris,
Il lui vola son cœur, il lui prit sa brebis,
Fit égorger la douce et l'innocente bête,
Et, joyeux, la mangea dans un repas de fête!

DAVID.

Vive Dieu! cet impie a mérité la mort,
Et rien ne le pourra dérober à son sort!
Prophète du Très-Haut, dis-moi quel est cet homme.
Le sais-tu?

NATHAN.

Je le sais! Faut-il que je le nomme?

DAVID.

Je le veux.

NATHAN.

Tu le veux! Écoute donc, ô roi!
Ce méchant, ce larron, ce criminel, c'est toi!

DAVID.

Que dit-il? Est-il fou? Prends garde à toi, prophète!
Ne redis point ce mot, si tu tiens à ta tête!
Mais pourquoi m'emporter? Cet homme est pris de vin!

NATHAN.

Je suis ivre, il est vrai, mais de l'Esprit divin!

DAVID.

Comment m'outrages-tu, si c'est Dieu qui t'inspire,
Ce Dieu de qui je tiens le glaive de l'empire?

NATHAN.

Tu peux, si tu le veux, m'envoyer chez les morts;
Tu ne chasseras point ton crime et tes remords.
A défaut de Nathan, ils crieront dans ton âme :
« Tu fis périr Uri pour lui prendre sa femme! »

DAVID.

Uri! Dieu tout-puissant! ô surprise! ô terreur!
Qui peut parler ainsi, si ce n'est vous, Seigneur?

NATHAN.

David, ne doute plus que c'est Dieu qui m'envoie,
Dieu qui prend en pitié l'ivresse de ta joie,
Et qui, voyant encor l'élu dans le pécheur,
Ne te veut point laisser vieillir en ton erreur.
Écoute, et repens-toi!

DAVID.

Ma faute est donc bien grande?

NATHAN.

Sainteté du Très-Haut! c'est lui qui le demande!
Lui, ce fils de berger, que Dieu prit par la main
Pour le rendre à quinze ans vainqueur du Philistin,
Qu'il marqua de son sceau pour occuper la place
Du malheureux Saül, infidèle à la grâce;
Lui qui, de son néant tiré par l'Éternel,
De gardeur de troupeau devint roi d'Israël!
Est-ce pour opprimer le pauvre sans défense
Qu'il te prit dans la poudre où languit ton enfance?
Est-ce pour arracher leur dépouille aux petits
Qu'il fit un roi puissant d'un gardeur de brebis?
Hélas! le fils aîné de la Droite divine
A perdu souvenir de son humble origine!

DAVID.

Tu te trompes, Nathan! Je me souviens toujours
Des bienfaits du Seigneur et de mes premiers jours.

NATHAN.

T'en es-tu souvenu, dans ta fureur jalouse,
Quand d'Uri convoitant la belle et jeune épouse,

Toi, défenseur des lois, père de tes sujets,
Tu formas sur tous deux de criminels projets?
Quand, à servir tes feux profanant ta puissance,
Abusant contre Uri de sa propre vaillance,
Pour laisser le champ libre à ta coupable ardeur,
Tu l'envoyas mourir, sous prétexte d'honneur;
Et quand, pour assouvir ta détestable envie,
Tu lui ravis d'un coup et sa femme et sa vie?
D'une unique brebis ce pauvre possesseur,
Ce tout-puissant voisin dont l'avide noirceur
Te révoltait au point que tu n'y pouvais croire,
C'était lui, c'était toi! Je t'ai dit ton histoire!

DAVID.

Le jour se fait enfin dans mon cœur éperdu.
En quel abîme, ô ciel! suis-je donc descendu!
Je l'étouffais en vain, cette voix gémissante
Sous mes plaisirs trompeurs sans cesse renaissante;
Cette voix du remords qui me parlait toujours,
Et dont rien n'arrêtait l'implacable discours!
Comment vous satisfaire, ô justice suprême?
Parle et juge, Nathan!

NATHAN.

Tu t'es jugé toi-même.
Cet impie, as-tu dit, a mérité la mort,
Et rien ne le pourra dérober à son sort.

DAVID.

Je l'ai dit.

NATHAN.

C'est l'arrêt du juge de la terre.
Mais du juge éternel l'arrêt est moins sévère:
Dieu, respectant en toi tout ce qu'il t'a donné,
Veut épargner ton front par sa main couronné.
Ta douleur a fléchi sa justice irritée,
Et la voix de tes pleurs est jusqu'à lui montée.

DAVID.

O Dieu clément!

NATHAN.

Attends! tout n'est pas dit encor.
La vie et la couronne, est-ce ton seul trésor?

DAVID.

Eh quoi!

NATHAN.

D'un châtiment toute faute est suivie.
Dieu te laisse, il est vrai, la couronne et la vie,
Mais il ne peut laisser l'injuste et le puissant
Au gré de son caprice opprimer l'innocent.
Plus l'oppresseur est fort et faible est la victime,
Plus le courroux divin grandit avec le crime.

DAVID.

De ce juge irrité quel que soit le décret,
Je l'accepte, Nathan, et mon cœur s'y soumet.

NATHAN.

Affermis-le, ce cœur, car déjà la tempête
S'élève menaçante et gronde sur ta tête.
Elle approche, elle éclate, et j'entends sur ton seuil
Le bruit pressé des pas des messagers de deuil!

DAVID.

J'ai péché contre vous, ô majesté divine!
Devant le Roi des rois humblement je m'incline.

SCÈNE VI

LES MÊMES, UN OFFICIER.

L'OFFICIER.

Seigneur, un messager de l'Égypte accouru
Dit que l'Arabe armé soudain a reparu.
Du côté du désert, la frontière est en flammes;
De toutes parts on voit des enfants et des femmes
S'éloigner en pleurant de leurs champs dévastés,
Et chercher un refuge à l'ombre des cités.

DAVID, à part.

Dieu puissant, devant vous je me voile la face.
A mon peuple innocent, ô Seigneur, faites grâce,
Et ne frappez que moi, seul auteur de leurs maux !
(Haut.)
Où sont Joram, Abner, mes braves généraux ?
Qu'à partir avec eux ma garde se prépare,
Pour aller châtier cette horde barbare.
Je les suivrai de près.

SCÈNE VII

LES MÊMES, SECOND MESSAGER.

LE MESSAGER.

Vos généraux, seigneur,
Sont atteints d'un esprit de vertige et d'erreur.
Des bruits séditieux et de funeste augure
Circulent dans l'armée, et le soldat murmure.

DAVID.

Quoi, tous mes généraux, Joram, Abner, Ammon !
O justice de Dieu ! Mais du moins Absalon,
Mon Absalon me reste, intrépide et fidèle !
Par lui je réduirai cette troupe rebelle.
Contre tous ces ingrats il sera mon appui ;
Il combattra pour moi, Dieu combattra pour lui !

NATHAN.

Absalon ! C'est sur lui que ton espoir repose,
O père infortuné !

SCÈNE VIII

LES MÊMES, TROISIÈME MESSAGER.

LE MESSAGER.

Sire...

DAVID.

Parle !

LE MESSAGER.

Je n'ose !

DAVID.

Je te l'ordonne !

LE MESSAGER.

Eh bien ! Absalon, votre fils,
Après un attentat publiquement commis
Contre Dieu, contre vous, son seigneur et son père,
Loin de Jérusalem a fui votre colère,
Et deux fois sacrilége en sa rébellion,
Du bruit de son audace épouvante Sion !

DAVID.

Est-ce assez? Est-ce tout? O terrible prophète!
La justice divine est-elle satisfaite?
Mon fils, mon premier-né s'élève contre moi !
Lequel est plus à plaindre ou du père ou du roi ?

NATHAN.

Je plains le roi, je plains le père davantage,
Car tu ne sais pas tout. Arme-toi de courage !
Ce fils de Bethsabé, ton amour, ton orgueil,
Sous tes yeux du berceau va passer au cercueil !

DAVID.

Lui ! l'enfant nouveau-né ! ma dernière espérance !

NATHAN.

Pour expier ton crime, il faut son innocence :
Il sera ta rançon.

DAVID.

Quoi ! cet enfant aussi !
O mon père, ô Nathan, j'implore ta merci !
Si ce n'est pas pour moi, prends pitié de sa mère !
Dieu de son serviteur entendra la prière.

NATHAN.

L'arrêt est sans appel.

DAVID.

Sortez tous ! Laissez-moi !
Seul, l'envoyé de Dieu doit voir pleurer le roi !

NATHAN.

Non, demeurez ! — Mon fils, pourquoi voiler tes larmes?
Pour triompher de Dieu, ce sont tes seules armes.
Au lieu de les cacher au fond de ton palais,
En présence du peuple, ô pécheur, verse-les !

DAVID.

En présence du peuple !

NATHAN.

Oui, Dieu te le commande.
Il faut qu'aux yeux de tous ta douleur se répande.
Ce Dieu qui t'a choisi, par qui tu fus vainqueur,
Qui t'a formé pour être un roi selon son cœur.
Attend de toi, David, en ta douleur austère,
Plus qu'il n'exigerait de quelque roi vulgaire.
Tu dois servir d'exemple aux siècles à venir
Dans ta faute expiée et dans ton repentir.
Pour que Dieu te relève, ô roi, tu dois descendre !
Les habits déchirés, le front couvert de cendre,
Sur le sacré parvis, dans la poudre couché,
Il te faut devant tous confesser ton péché !
Il faut, les yeux en pleurs, te frappant la poitrine,
Publier hautement la justice divine!

DAVID.

Eh bien ! j'accepte tout des mains de l'Éternel !
L'orgueil du souverain et l'amour paternel,
Tout est brisé! Seigneur, du fond de cet abîme
De honte et de douleur où m'a plongé mon crime,
Ma voix monte vers vous ! J'ai fait couler le sang,
J'ai dépouillé le pauvre et perdu l'innocent;
Et maintenant, courbé sous votre arrêt auguste,
Je confesse, Seigneur, que cet arrêt est juste!
Roi prévaricateur, j'ai péché contre vous;
Votre colère est sainte, et je bénis ses coups !

NATHAN.

Dieu t'entendra, mon fils! Viens donc, et dans son temple,
De tes larmes à tous offre le grand exemple.

Puis, retiré chez toi, sous les cieux endormis,
Seul avec le Très-Haut, jeûne, pleure, gémis;
Épanche ta douleur en des chants de tristesse,
Plus doux et plus divins que ceux de l'allégresse.
Jusqu'à la fin des temps, Dieu fera retentir
L'écho de tes remords et de ton repentir.
Les pécheurs attendris rediront d'âge en âge
Ces hymnes, de ta foi sublime témoignage;
L'amour les chantera jusqu'aux pieds des autels,
Et tu seras plus grand par tes pleurs immortels,
Que par les souvenirs de puissance et de gloire
Dont les siècles futurs orneront ta mémoire.

SCÈNE IX

LES MÊMES, CHŒUR D'ISRAÉLITES, MUSIQUE.

DAVID, levant les bras vers le ciel.

Seigneur, ayez pitié! j'ai péché devant vous,
Et mon crime est toujours présent à ma pensée!

LE CHŒUR.

Vos larmes éteindront le céleste courroux;
Le Seigneur vous rendra votre grandeur passée.

DAVID.

Dieu, pour laver le sang dont mon cœur est souillé,
Recevez de mes pleurs la douloureuse offrande.

LE CHŒUR.

Roi, de votre puissance un moment dépouillé,
Vous la verrez renaître et plus pure et plus grande.

DAVID.

Accablé de remords, de larmes abreuvé,
Devant le Tout-Puissant je tremble et m'humilie!

LE CHŒUR.

Bien heureux qui s'abaisse, il sera relevé!
Dieu le couronnera d'une gloire infinie!

ANATOLE DE SÉGUR.

REVUE SCIENTIFIQUE

I. *Les plantes carnivores*, par le docteur Hooker, de la Société royale de Londres. — II. *Projet de création d'un observatoire d'astronomie physique aux environs de Paris.* Rapport de M. Faye à l'Académie des sciences. — III. Nomination de M. J. Bertrand comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

I

Jusqu'à présent nous avions cru que les animaux seuls se nourrissaient de chair : il semble aujourd'hui bien démontré que certaines plantes font la chasse aux insectes, s'en emparent en leur tendant de véritables piéges, et, une fois maîtresses de leur proie, la digèrent exactement comme l'estomac de l'homme digère ses aliments. Telles sont au moins les conclusions d'une lecture faite au dernier congrès de l'Association britannique pour l'avancement des sciences par le docteur Hooker, membre de la Société royale de Londres et directeur du jardin botanique de Kew[1]. D'après M. Hooker, la première plante chez laquelle fut reconnue cette curieuse propriété, a été découverte vers 1768, en Amérique, par le naturaliste anglais Ellis, qui lui donna le nom de *Dionée.* Linné, à qui Ellis envoya une description des habitudes de la Dionée attrape-mouches, ne voulut pas admettre que la plante se nourrissait réellement de l'insecte qu'elle avait saisi : aussi le fait passa-t-il à peu près inaperçu. Cependant, soixante ans environ après la découverte d'Ellis, un habile botaniste américain, nommé Curtis, qui habitait la Caroline du Nord, contrée où la Dionée se trouve presque exclusivement, étudia soigneusement les mœurs de cette plante et en publia, dans le *Boston Journal of natural History*, une description très-exacte. Voici comment il s'exprime : « Chaque moitié de la feuille présente une surface interne légèrement concave, armée de trois organes délicats semblables à des poils, placés de telle sorte qu'il est difficile qu'un insecte la parcoure sans toucher un de ces organes : alors les deux côtés se replient brusquement et saisissent leur proie avec assez de force pour

[1] *Les plantes carnivores*, discours prononcé au congrès de Belfast (août 1874), par M. Hooker. Traduit dans *la Revue scientifique* (n° du 21 novembre 1874).

qu'il lui soit impossible de s'échapper. Les poils qui garnissent les bords opposés d'une feuille s'entrelacent comme pourraient le faire les doigts de deux mains. La sensibilité de la plante ne réside que dans ces processus pileux de l'intérieur de la feuille, car on peut la toucher ou la presser en tout autre point sans produire d'effets sensibles. Le petit prisonnier n'est point écrasé et brusquement tué, comme on l'a quelquefois supposé, car j'ai souvent délivré des mouches et des araignées ainsi prises au piége et qui s'échappaient de toute la vitesse que la crainte ou la joie pouvait leur inspirer. D'autres fois je les ai trouvées enveloppées d'un fluide mucilagineux, lequel semblait jouer le rôle de dissolvant, car les insectes y étaient plus ou moins dissous. »

Plus tard, en 1868, un autre botaniste américain, M. Canby, montra que ce liquide dissolvant est une véritable sécrétion digestive, analogue à notre suc gastrique : il nourrit des feuilles de dionée avec de petits morceaux de bœuf qui étaient complétement dissous et absorbés : au bout de quelque temps la feuille se rouvrait en présentant une surface sèche et toute prête pour un autre repas, quoique avec un peu moins d'appétit. Il reconnut aussi que certains aliments, le fromage par exemple, ne convenaient nullement aux feuilles, les faisaient noircir et finissaient par les tuer.

Enfin, en 1873, le docteur Burdon Sanderson fit voir que la contraction de la feuille de dionée est accompagnée de phénomènes électriques exactement semblables à ceux qui se produisent lors de la contraction d'un muscle.

Ainsi, dit M. Hooker, dans cette plante merveilleuse, ce ne sont pas seulement les phénomènes de la digestion, mais bien aussi ceux de la contractilité qui sont les mêmes que chez les animaux.

M. Hooker décrit ensuite d'autres espèces qui jouissent de propriétés semblables. Ce sont d'abord les *Droséracées*, dont les feuilles, munies aussi de poils, se replient de la pointe vers la base lorsqu'un insecte vient se poser sur leur surface : elles emprisonnent ainsi le petit animal pendant qu'un liquide visqueux, sortant de l'extrémité des poils, l'empêche de s'échapper et finit par le dissoudre. M. Darwin a reconnu que les poils de la drosére sont également sensibles à l'action d'un morceau de muscle ou de toute autre substance animale, tandis qu'une parcelle de matière inorganique ne produit presque aucun effet sur eux.

D'autres espèces, les *Sarracénies*, par exemple, présentent des particularités encore plus curieuses. Ces plantes, originaires des États de l'est de l'Amérique du Nord, ont leurs feuilles disposées en forme d'urnes ou de trompettes; dans certaines variétés elles sont fermées par un opercule étroit, sur les bords duquel se sécrète un liquide sucré. Cette sécrétion sucrée, qui se reconnaît quelquefois tout le long d'un sentier tracé sur la plante depuis le sol jusqu'à l'embouchure de l'urne, constitue un appât

par lequel les insectes sont amenés à la mort : en pénétrant dans l'intérieur du tube, ils rencontrent une surface parfaitement lisse sur laquelle ils glissent; ils tombent alors au fond de l'urne, où ils sont retenus par des poils dirigés de haut en bas, de façon à les empêcher de remonter: là ils sont noyés dans une autre sécrétion, de nature mucilagineuse, qui les dissout rapidement et les fait servir ainsi à la nutrition de la plante.

Les *Népenthes*, genre sur lequel M. Hooker a porté plus spécialement ses investigations, sont des plantes grimpantes que l'on trouve dans les parties les plus chaudes de l'archipel asiatique, depuis Bornéo jusqu'à Ceylan. L'urne du Népenthe n'est plus une feuille transformée, comme chez la Sarracénie, mais bien un appendice de la feuille développé à son extrémité ; sa longueur, dans une espèce originaire de Bornéo, atteint 45 centimètres et sa largeur est alors suffisante pour engloutir un petit oiseau Elle est rattachée à la feuille par une tige quelquefois très-longue qui, tantôt s'enroule comme une vrille autour des branches voisines et aide ainsi la plante à grimper jusqu'à une grande hauteur dans la forêt, et tantôt sert à descendre l'urne jusqu'au niveau du sol, comme pour aller chercher les insectes qui n'ont pas l'habitude de monter dans les arbres. L'orifice de l'urne est garni d'un rebord épais et froncé qui a trois fonctions différentes : il renforce l'orifice et le tient bien ouvert ; il sécrète une substance sucrée qui sert d'appât aux insectes ; enfin, suivant les espèces, il se développe en un tube en entonnoir qui descend dans l'urne et empêche l'animal de s'échapper, ou en une rangée de crochets recourbés qui ont quelquefois assez de force pour retenir un petit oiseau, si en cherchant à atteindre l'eau ou les insectes, il se penche un peu trop dans l'urne. Depuis l'orifice jusqu'à une distance variable à l'intérieur de l'urne, est une surface vitreuse qui n'offre aucune prise aux insectes ; le reste de l'urne est entièrement occupé par la surface de sécrétion qui est parsemée d'un nombre immense de petites glandes sphériques (plus d'un million dans une urne de grandeur ordinaire). M. Hooker a constaté très-nettement la puissance digestive du liquide sécrété par ces glandes, en y dissolvant du blanc d'œuf, de la viande crue, de la fibrine et du cartilage ; il suppose que ce liquide, dont il a constaté l'acidité constante, contient une substance douée d'une action analoge à celle de la pepsine, laquelle se produirait surtout lorsqu'une matière animale est mise en contact avec la liqueur acide. Mais par quel moyen la plante opère-t-elle l'assimilation de la substance nutritive ainsi produite? C'est ce qui n'est pas encore éclairci. M. Hooker cherche à rattacher ce phénomène d'une part au mode de nutrition habituel des plantes et d'autre part à la digestion des aliments par le suc gastrique de l'estomac des animaux. Nous ne le suivrons pas jusque là, nous contentant de conclure de son travail à l'existence incontestable de faits très-intéressants que jusqu'ici leur caractère extraordinaire avait fait considérer comme des fables par beaucoup de botanistes éminents.

II

Dans la séance de l'Assemblée nationale du 22 juillet dernier, à propos de la discussion du budget de l'instruction publique, un honorable député, M. Cézanne, fit une proposition par laquelle il demandait qu'un crédit de 50,000 francs fût alloué en 1875 pour la création d'un observatoire d'astronomie physique dans les environs de Paris[1]. Par quelques phrases remplies de faits curieux et prononcées avec conviction et entraînement, il réussit à captiver l'attention de l'Assemblée et à l'intéresser à une question où l'avenir de l'astronomie et l'honneur scientifique de la France sont également engagés. Le rapporteur de la commission du budget, tout en manifestant la plus vive sympathie pour le projet en question, se crut obligé de repousser la demande de crédit qui n'était pas appuyée d'études suffisamment approfondies, au point de vue financier principalement. Mais le ministre de l'instruction publique, M. de Cumont, vint donner à l'Assemblée l'assurance que la proposition de M. Cézanne serait l'objet d'une étude sérieuse de la part du gouvernement et qu'avant tout il se proposait de prendre l'avis de l'Académie des sciences sur l'opportunité de la création d'un pareil établissement. Effectivement, dès le 6 août suivant, le ministre demandait à l'Académie de lui faire connaître les raisons scientifiques et d'intérêt général qui pouvaient éclairer le vote de l'Assemblée nationale. Dans la séance suivante, l'Académie nomma une commission chargée de préparer la réponse à adresser au gouvernement. Le 2 novembre dernier cette commission a présenté, par l'organe de M. Faye, le rapport demandé par la lettre du ministre.

Ce rapport[2] présente d'abord l'historique des développements successifs de l'astronomie physique, dont le but principal est, comme on le sait, de déterminer l'état physique et chimique des astres et la nature des phénomènes qui se produisent à leur surface. Cette partie de la science, qui ne prit naissance qu'après l'invention des lunettes par Galilée, fixa d'abord médiocrement l'attention des astronomes. Préoccupés surtout d'étudier les lois géométriques des mouvements célestes, ils se contentèrent longtemps de notions plus ou moins vagues sur les apparences physiques de la lune et des planètes observées dans des instruments dont la puissance laissait beaucoup à désirer. Cependant la découverte de la polarisation de la lumière, en permettant de déduire des modifications éprouvées par un rayon lumineux la nature physique du foyer d'où il émane, vint augmenter consi-

[1] M. Cézanne, ingénieur des Ponts et Chaussées, auteur d'une importante étude scientifique sur les torrents des Hautes-Alpes, faisant suite aux travaux de M. Surell sur le même sujet, avait toute compétence et autorité pour faire une pareille proposition.

[2] *Comptes rendus de l'Académie des sciences*. Tome LXXIX, n° 18 (séance du 2 novembre 1874.

dérablement l'importance des applications de la physique à l'astronomie. Ainsi Arago, après avoir analysé successivement la lumière émise par les bords et par le centre du soleil, put annoncer que cet astre n'est pas un globe solide ou liquide porté à l'incandescence, mais bien un foyer de nature gazeuse, analogue aux flammes brillantes que nous produisons tous les jours.

Mais la découverte des procédés d'analyse spectrale, faite en 1860 par M. Kirchhoff, devait être incomparablement plus féconde en résultats aussi remarquables qu'imprévus. Ce n'est plus seulement l'état physique, mais bien la constitution chimique d'astres situés à des milliards de lieues, qui pouvait dès lors être déterminée par les astronomes avec autant de sûreté que si un chimiste en analysait des échantillons dans son laboratoire.

Le spectroscope fut d'abord appliqué à l'étude du soleil par Kirchhoff lui-même qui démontra la présence, dans la photosphère, du sodium, du potassium, du fer, etc., en vapeurs, tandis que l'aluminium, le zinc, et d'autres métaux encore, ne s'y rencontrent pas. Il analysa même la lumière de quelques étoiles et reconnut, par exemple, que l'atmosphère de Pollux renferme du sodium, tandis que celle de Sirius ne semble pas en contenir.

A partir de ce jour, l'astronomie physique était véritablement fondée comme science indépendante. C'est ce que comprirent immédiatement les savants anglais. L'on sait avec quelle ardeur l'astronomie est cultivée en Angleterre, non-seulement dans les établissements du gouvernement et des universités, mais aussi dans de nombreux observatoires appartenant à des particuliers [1]. Ainsi, en 1855, un savant amateur, M. W. Huggins, avait fait construire à Upper Tulse Hill, aux environs de Londres, un observatoire où il s'appliquait principalement à l'examen physique des planètes et de Jupiter en particulier. Aussitôt après l'apparition du Mémoire de Kirchhoff sur l'analyse spectrale, M. Huggins, s'aidant des lumières spéciales d'un savant chimiste, M. Miller, entreprit de consacrer tous ses moyens d'étude à l'examen spectroscopique des différents astres. Ils donnèrent d'abord les dessins fort complets et fort exacts des spectres des plus belles étoiles, où ils reconnurent la présence d'un grand nombre des corps simples qui constituent notre planète. L'étude du spectre de la lune leur prouva que notre satellite n'a ni lumière propre ni atmosphère sensible. Celui de Jupiter indique que l'atmosphère de cette planète renferme de la vapeur d'eau et un gaz encore inconnu. Celle de Mars contient aussi de la vapeur d'eau, mais en plus grande quantité.

Ils étudièrent ensuite la constitution des nébuleuses, véritables soleils en formation : ils démontrèrent que les nébuleuses non résolubles sont

[1] On s'en convaincra facilement en lisant l'intéressant ouvrage de MM. André et Rayet intitulé : *L'Astronomie pratique et les observatoires en Europe et en Amérique.* — Paris, 1874, Gauthier-Villars, éditeur.

composées de gaz incandescents et contiennent de l'hydrogène et de l'azote, et que les nébuleuses résolubles sont, au contraire, des amas de matière solide. Quant aux comètes, elles donnèrent toujours des spectres continus, traversés par quelques lignes brillantes, ce qui prouve que ces astres ont une lumière propre et réfléchissent en outre une portion de la lumière solaire.

Ces magnifiques découvertes, « telles qu'on n'en avait pas faites, en astronomie, depuis les travaux de Laplace et la découverte de Neptune, » valurent à leurs auteurs, en 1867, la médaille d'or de la Société royale astronomique. Depuis cette époque, MM. Huggins et Miller ont continué et développé leurs études : ils sont arrivés en particulier à démontrer, par la méthode spectroscopique, que le système solaire a, par rapport aux étoiles, un mouvement rapide de translation, se rapprochant de quelques-unes d'entre elles et s'éloignant de quelques autres.

Un autre observatoire d'astronomie physique, déjà célèbre par l'importance des découvertes qui y ont été faites, est celui de M. Lockyer, situé à Hampstead (Angleterre). Cet astronome s'est principalement adonné à l'étude de la constitution physique du soleil et surtout à l'examen des *protubérances*, espèces de montagnes rosées faisant saillie sur le bord de l'astre, et que, jusque-là, on n'avait pu observer que pendant les courts et rares instants des éclipses totales de soleil. Presque à la même époque, un savant français, M. Janssen, le lendemain de l'éclipse totale du 19 août 1868 qu'il venait d'observer à la presqu'île de Malacca, et M. Lockyer, au mois d'octobre suivant, dans son observatoire d'Hampstead, découvraient, chacun à l'insu de l'autre, une méthode permettant d'observer en tout temps les protubérances solaires. Malheureusement M. Janssen, faute d'observatoire, ne put pas tirer parti de sa découverte comme le fit l'astronome d'Hampstead. Au moyen de ses puissants instruments, M. Lockyer a pu démontrer que les protubérances sont formées par d'immensés jets d'hydrogène incandescent entraînant des vapeurs métalliques et, en outre, une substance inconnue sur notre globe et à laquelle les astronomes anglais ont donné le nom d'*hélium*. Il a même pu déterminer la vitesse de ces courants gazeux et la pression de l'atmosphère dans laquelle ils se produisent.

Outre ces deux observatoires de Upper Tulse Hill et de Hampstead, l'Angleterre possède encore deux ou trois autres établissements privés où se poursuivent des recherches d'astronomie physique. Cependant, pénétrée de l'importance toujours croissante de cette branche de la science, la Société royale astronomique n'a pas trouvé que ce fût suffisant et, sur ses instances, la création d'un grand observatoire public d'astronomie physique, dépendant de l'université d'Oxford, vient d'être décidée. Cet établissement, pour l'installation duquel des fonds considérables ont déjà été accordés, sera muni de tous les appareils nécessaires pour l'étude spectroscopique et photographique des astres.

Tels sont les exemples que nous donne l'Angleterre lorsqu'il s'agit de favoriser une science aussi intéressante que l'astronomie. L'Allemagne ne veut pas rester en arrière de ce mouvement et elle va construire un observatoire solaire pour M. Kirchhoff, à côté de l'observatoire astronomique de Berlin. L'Italie, qui possède une société de spectroscopistes, est fière de son grand astronome physicien, le R. P. Secchi, auquel le saint-père lui-même, malgré les faibles ressources dont il dispose actuellement, ne refuse pas les moyens de travailler. Aux États-Unis enfin, en dehors des observatoires de Cambridge et de Washington, un vaste ensemble de travaux a été organisé, ici par M. Rutherfurd, là par le docteur Young, ailleurs par M. Langley; « et c'est chose naturelle, ajoute M. Faye, puisque voilà le soleil obligé, par un humble instrument de physicien, de dépouiller le voile de sa splendeur et de révéler à tout instant à nos yeux des mystères qu'autrefois les astronomes pouvaient à peine entrevoir à la faveur de quelques rares éclipses totales. »

En présence de pareils exemples et d'une utilité aussi clairement démontrée, l'Académie ne pouvait pas hésiter : approuvant à l'unanimité le remarquable rapport de M. Faye, elle a déclaré donner son entière adhésion à l'idée de créer à Paris, ou dans son voisinage, un observatoire spécialement consacré à l'astronomie physique. « Bien plus, ajoute-t-elle par l'organe de sa commission, elle appelle de tous ses vœux une fondation qui lui paraît indispensable aux progrès actuellement désirés, ainsi qu'au renom scientifique du pays. »

Après une si chaleureuse adhésion au projet présenté par M. Cézanne, nous avons le ferme espoir que ni le gouvernement, ni l'Assemblée n'hésiteront plus à accorder dans le plus bref délai les 200,000 francs nécessaires à la création d'un établissement que la France devrait posséder depuis longtemps.

III

L'Académie des sciences, dans sa séance du 23 novembre dernier, a procédé à la nomination d'un secrétaire perpétuel en remplacement du regretté M. Élie de Beaumont. Conformément au règlement, les candidats présentés au choix de l'Académie devaient appartenir aux sections des sciences mathématiques. Deux candidats se trouvaient en présence : M. Faye, de la section d'astronomie, et M. J. Bertrand, de la section de géométrie. M. Bertrand a été élu, au premier tour de scrutin, par 33 voix contre 13 données à son concurrent.

La fonction de secrétaire perpétuel est la plus importante de celles qui peuvent être dévolues à un académicien par ses collègues : tandis que le président et le vice-président sont élus pour un an seulement, les se

crétaires perpétuels, ainsi que l'indique leur titre, sont nommés à vie. Ce sont eux véritablement qui, dans la plupart des circonstances, représentent l'Académie, soit auprès du gouvernement, soit auprès des autres corps savants français ou étrangers. Chargés, en outre, de dépouiller la correspondance et de signaler les travaux remarquables adressés par les savants étrangers à l'Académie, ils ont une part importante dans la conduite des séances et peuvent exercer une influence considérable sur l'esprit qui anime le corps tout entier. Enfin, ce sont les secrétaires perpétuels qui, dans les séances annuelles, ont pour mission de prononcer l'éloge des membres décédés de l'Académie à laquelle ils appartiennent.

Aussi l'Académie a-t-elle toujours recherché, pour ces importantes fonctions, ceux de ses membres qui, tout en cultivant avec éclat une science spéciale, s'étaient fait en outre remarquer par des connaissances étendues dans les autres branches de la science, par un usage facile de la parole et par un mérite littéraire éprouvé. C'est ainsi que Cuvier, Flourens, M. Dumas ont été choisis successivement pour les sciences physiques. M. Bertrand a l'honneur de succéder à Elie de Beaumont, Arago, Dulong. La charge est lourde, mais nous sommes convaincu qu'il n'y faillira pas : son passé garantit l'avenir.

Habitué à remporter partout les plus brillants succès, il fut, à l'âge de dix-sept ans, reçu le premier à l'École polytechnique, et nommé, à sa sortie, élève-ingénieur des mines; mais ses goûts ne le portaient pas vers les travaux de l'ingénieur : désirant se consacrer entièrement à l'étude des mathématiques, il quitta l'École des mines au bout de quelques mois pour embrasser la carrière du professorat. Nommé successivement professeur au lycée Saint-Louis, examinateur d'admission à l'École polytechnique, maître de conférences à l'École normale et enfin professeur de physique mathématique au Collége de France et professeur d'analyse à l'École polytechnique, il employa tous ses loisirs à la publication de nombreux et remarquables Mémoires embrassant à la fois les mathématiques pures, la mécanique et la physique. L'importance exceptionnelle de ces travaux lui ouvrit promptement les portes de l'Académie : en 1856, à l'âge de trente-quatre ans, il fut nommé membre de la section de géométrie.

Nous n'insisterons pas sur la valeur et le mérite de ses Mémoires scientifiques, qui sont bien connus de tous ceux qui s'intéressent aux sciences mathématiques et qui lui ont valu, dans ces matières, une autorité incontestée.

Nous voulons seulement rappeler ici les études relatives à l'histoire des sciences qui, sans aucun doute, ont particulièrement contribué à fixer sur leur auteur le choix de l'Académie dans l'élection qu'elle vient de faire de son second secrétaire perpétuel.

Une notice sur le géomètre Laurent, un éloge de Képler, lu à une

séance annuelle des cinq académies et suivi d'une biographie des fondateurs de l'astronomie moderne[1], firent remarquer ses qualités critiques et littéraires et, en 1866, amenèrent sa nomination comme rédacteur du *Journal des Savants*. A partir de ce moment, sans négliger pour cela la science pure, M. Bertrand publia chaque année, dans ce recueil, plusieurs études très-intéressantes sur la vie et les travaux des principaux mathématiciens et mécaniciens des deux derniers siècles. Parmi ces notices, nous citerons en particulier celles consacrées à Denis Papin, Euler, Clairaut, Ampère, Cauchy, Poinsot, Poncelet, Plücker. Enfin, une série d'articles, insérés d'abord dans le *Journal des Savants* et consacrés à des études historiques sur l'ancienne Académie des sciences, furent réunis par lui en un volume intitulé : *l'Académie des sciences et les académiciens de* 1666 *à* 1793. Ce tableau, tracé à l'aide des procès-verbaux inédits des séances et des pièces officielles conservées par l'Institut, fait apparaître très-clairement l'organisation de l'ancienne Académie, la physionomie des séances, les préoccupations de ses membres, leurs relations entre eux et avec le gouvernement, les ressources régulières dont ils disposaient pour la science et les appuis extraordinaires qui, lorsqu'il le fallut, ne leur firent jamais défaut. A la suite de l'exposé des actes et des coutumes de la Compagnie, M. Bertrand esquisse les traits principaux de la vie et du caractère de tous ceux de ses membres dont le souvenir est venu jusqu'à nous.

Toutes les figures de cette intéressante galerie sont appréciées avec une franchise absolue et une entière liberté, que la compétence et l'autorité de l'auteur justifient pleinement. « Les grands hommes sont rares, dit-il, il faut bien le savoir, et l'on doit, quand on les rencontre, s'incliner profondément devant eux. Mais lorsqu'un sourire ironique accueille tardivement le souvenir de ceux qui en ont indûment tenu l'emploi, il n'y a à cela ni injustice ni inconvénient. »

Toutes ces études sont écrites dans un style d'une clarté et d'une sobriété que l'on pouvait attendre d'un mathématicien; en même temps, la finesse des appréciations et le choix varié des anecdotes, font de cet ouvrage une lecture aussi agréable qu'instructive. Une seule chose m'étonne, aujourd'hui, c'est que, après avoir lu le livre de M. Bertrand, bon nombre d'académiciens n'aient pas redouté, en lui donnan leur voix, la critique toujours juste, mais le plus souvent mordante et acérée, de celui qu'ils désignaient ainsi pour prononcer un jour leur éloge.

P. Sainte-Claire Deville.

[1] *Les fondateurs de l'astronomie moderne* : Copernic, — Tycho-Brahé, — Kepler, — Galilée, — Newton, par J. Bertrand, membre de l'Institut, — Paris, collection Hetzel.

LIVRES D'ÉTRENNES

Pour les enfants d'abord, c'est leur droit. Leur lot, cette année, est bon encore. Outre les journaux qui leur sont consacrés, et qui prospèrent sous une direction de plus en plus intelligente et avec une collaboration de plus en plus variée — *la Semaine des familles*, le *Journal de la jeunesse*, le *Magasin d'éducation*, qui ont réuni en volumes leurs livraisons de l'année, — ils retrouveront dans la *Bibliothèque rose*[1], qui vient de publier une dizaine de volumes nouveaux, les noms aimés de mesdames Fleuriot, Gouraud et de Stolz, auxquels se sont joints, cette année, ceux de M. Muller et de M. Amédée Achard, qui est en voie de se faire auprès des bébés une popularité égale à celle dont il jouit auprès de leurs mères.

Mademoiselle Zénaïde Fleuriot a écrit, en dehors de *la Semaine des familles*, qu'elle dirige, deux agréables petits livres : l'un de pur amusement, *Bigarette* (1 vol.), histoire d'une belle poule grise, proche parente, par son plumage régulièrement tacheté, de la farouche pintade, mais d'humeur aussi sociable que l'autre est sauvage de caractère, et qui lègue à un journaliste à court de *copie* ses Mémoires qu'elle a griffonnés ; l'autre, *En congé* (1 vol.), qui montre, par l'histoire d'un petit Parisien qui va passer ses vacances sur les bords de la mer, en Bretagne, quel fruit l'on peut tirer pour la santé, le cœur et l'intelligence, d'un mois de villégiature dans une solitude pittoresque chez d'honnêtes et hardis pêcheurs.

Les Deux enfants de Saint-Domingue (1 vol.), de mademoiselle Julie Gouraud, touchent de moins près à l éducation et se recommandent à titre de récréation morale. C'est presque une nouvelle. Il s'agit de deux enfants, frère et sœur, échappés de Saint-Domingue à l'époque du massacre des blancs, et qui jetés, dans la précipitation et la confusion de l'embarquement, sur des bâtiments de nationalité différente, sont emmenés l'un en France, l'autre en Angleterre, ne se retrouvent qu'au bout de quinze ans, et reçoivent la récompense du courage avec lequel ils ont supporté le malheur de

[1] Librairie Hachette.

leur condition d'orphelins et de la reconnaissance qu'ils ont montrée à leurs familles d'adoption.

Plus gaie, plus animée et d'une moralité plus immédiate est l'histoire de madame de Stolz, *les Poches de mon oncle* (1 vol.). Il s'agit encore ici d'écoliers; l'auteur de *la Maison roulante* excelle à les peindre. Celui qu'elle met ici en scène est un garnement qui n'a rien fait de son année et qu'on envoie en punition chez un parent sévère où la réception est rude et le séjour dénué d'agrément. Deux visages, sans plus, dans toute la maison, sourient au malheureux: une toute petite cousine qui lui tient compagnie et l'encourage quand il remplit la tâche qui lui est assignée pour chaque heure, et un vieil oncle impotent qui a de grandes poches d'où il tire, chaque fois que le *pensum* est convenablement fait, un *bon* mystérieux à échéance certaine, qui fait rêver notre paresseux et, sans qu'il s'en aperçoive, l'habitue à un travail régulier. Un jour, les poches du bon oncle sont vides ; c'est le moment fixé pour la solde des bons, dont l'enveloppe ouverte laisse lire ces mots : « Un mois de liberté à la campagne ; un poney tout harnaché et des leçons d'équitation tous les jours. »

C'est vers les bébés, avons-nous dit, que s'est tourné M. Amédée Achard. L'écrivain élégant, le romancier du *high life*, comme disent les journaux à la mode, s'est fait conteur pour les nourrices et les bonnes. Nous recommandons ses histoires à cette intéressante catégorie d'auxiliaires intérieurs. Quand l'ennui prendra leurs subordonnés, quand poupées, trompettes et cerceaux auront perdu leur charme, qu'elles content les aventures du singe *Moquo*, du chien *Bijou* ou du perroquet *Biscotte*, et elles verront le calme revenir dans la bande tapageuse, les yeux s'ouvrir tout larges et les respirations s'arrêter. Le volume en contient quinze ou vingt pareilles et d'un effet d'apaisement aussi sûr.

Robinsonnette, de M. Muller (1 vol.), est une lecture d'un degré plus élevé et dont les héros ont au moins dix ans au début. Tous sont du village et en ont, au visage, la fraîcheur, et, dans le cœur, la simplicité, la droiture et le courage. Ce livre est une épopée champêtre prise dans une réalité qui n'est que trop fréquente, hélas ! Quelle campagne, quel hameau n'a pas de ces petites orphelines qui, pour une jupe de toile, une paire de sabots et quelques sous au bout de la semaine, s'en vont d'un soleil à l'autre garder aux champs les troupeaux d'un fermier souvent dur ou indifférent ! C'est la peinture de cette condition qu'a faite M. Muller, sans exagération de couleur, sans déclamation, sans fausse sensibilité, sans miévrerie, dans un esprit de résignation sereine qui n'exclut pas, à l'occasion, une certaine pointe de gaieté. Peut-être la conclusion de ces aventures est-elle un peu optimiste, mais qui voudrait reprocher au conteur d'avoir couronné par un peu de bonheur une vie commencée sous de si douloureux auspices, surtout quand ce peu de bonheur est si bien mérité !

Sous le titre de *Soirées amusantes*[1], M. Émile Richebourg réimprime de petits récits moraux qui ont déjà paru dans la *Semaine des familles*, et qui, sans avoir l'appareil et le costume obligé des livres d'étrennes, peuvent d'autant mieux se ranger dans cette classe de publications qu'ils sont d'un élégant petit format, et que, pour la nature des sujets, ils rentrent dans l'ordre de ceux dont nous venons de parler. L'éducation du cœur, la formation du caractère, l'initiation aux épreuves et au « sérieux de la vie, » comme parle Bossuet, en est également le but. Il y a, par suite, dans ces petites fictions. quelque chose de moins enfantin et de plus pratique. Elles sont ingénieuses de conception et d'une diction charmante. Les animaux domestiques y ont souvent leur rôle et en augmentent la vérité. Ajoutons, ce qui n'est pas pour leur nuire auprès de nos lecteurs, que, sans y dominer, le souffle chrétien s'y fait partout sentir.

« Paulo majora !... » *Nous autres*[2], est encore un livre d'enfants, « mais non des plus petits, » comme dit le fabuliste. La leçon qu'il renferme sous le couvert d'une histoire attachante et contée avec le naturel charmant par lequel l'auteur s'était déjà signalé, il y a deux ans, dans *les Braves gens*, n'est pas de celles qu'on peut comprendre et mettre à profit dans le premier âge. Il faut avoir ses douze ans au moins pour la bien sentir et pour « y prendre exemple, » ainsi que chante la ballade ; plus tôt, l'ouverture d'esprit et la force manqueraient à la plupart. L'orage brise la tige naissante, il la fortifie lorsqu'elle arrive à l'état d'arbrisseau. Or c'est un orage, un coup de vent de la fortune, aux ravages et aux suites duquel nous fait assister M. Girardin. Un médecin de province vivait heureux avec sa femme et ses cinq enfants dont l'aîné, une fille, venait de faire un beau mariage. Il passait bien quelques nuages dans ce ciel doux et serein et quelques points obscurs, sinon véritablement noirs, se montraient bien par moments à l'horizon, soit dans l'esprit, soit dans le caractère de quelques-uns des enfants. Mais le danger qu'on prévoit, qu'on redoute et contre lequel on se prémunit, n'est pas toujours celui dont on est frappé. Le médecin et sa femme ne pensaient qu'à l'établissement de leur famille, quand une banqueroute imprévue leur enlève toute leur fortune. C'était pour leurs enfants un malheur, semblait-il : en réalité, ce fut un bonheur. Ceux-ci, en face de la situation nouvelle qui leur est faite, cherchent et trouvent en eux des ressourcea qu'ils ne se seraient point soupçonnées s'ils avaient continué à compter sur la fortune et l'appui de leur famille. De cœur élevé et d'esprit courageux, ils refoulent en eux les plaintes auxquelles des âmes vulgaires se seraient laissées aller. Sans orgueil, mais pleins de respects pour eux-mêmes et pour leurs parents, ils embrassent

[1] *Soirées amusantes*, première série : contes d'hiver, 3 vol. Librairie de la Société des gens de lettres.

[2] *Nous autres*, par M. Girardin. 1 vol. in-8, avec 182 gravures par Bayard.

l'adversité, luttent contre elle, et se refont, par le travail, une position dans le monde. De là le titre de ce récit : « Nous autres », c'est-à-dire nous qui ne nous laissons pas abattre, nous qui croyons que, tout en s'abaissant sous la main de Dieu qui frappe dans des intentions paternelles, l'homme doit savoir se tenir debout devant ses semblables, et ne demander à autrui que ce qu'il lui est impossible de tirer de lui-même.

Voilà l'enseignement viril qui découle de cette lecture, presque à l'insu de celui qui l'a fait, tant ces scènes prises sur le vif des réalités présentes ont de portée par elles-mêmes. On pourrait reprocher au dénoûment quelque peu enfantin, où chacun se corrige et réussit et où il n'y a pas jusqu'au banquier fripon qui ne redevienne honnête homme, de laisser croire aux enfants que toujours tout finit bien dans la vie. Sans doute, il n'en est pas ainsi. Mais quel mal y a-t-il à laisser cette illusion à ceux qui débutent quand elle les excite à bien faire?

HISTOIRE DU COSTUME EN FRANCE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, par M. J. Quicherat, professeur à l'école des Chartes. 1 vol. grand in-8, avec 480 gravures sur bois, d'après les documents authentiques. — Hachette, édit.

L'étude du costume n'est pas, comme on serait tenté de le penser, une pure affaire de curiosité féminine. L'histoire y est sérieusement intéressée. Si l'habit ne fait pas le moine, il en apprend long parfois sur celui qui le porte. Le costume des peuples aide beaucoup à juger de leur industrie, de leurs mœurs et de leurs relations internationales ; il suffirait, à défaut d'autres documents, pour dire où ils en étaient, à un moment donné, sous ces divers rapports. La matière, la finesse, le dessin, la couleur d'un tissu sont des indications précieuses pour l'appréciation du développement industriel et du goût d'une nation. L'échange des vêtements entre les peuples témoigne de la fréquence et, jusqu'à un certain point, de la nature des communications qu'ils ont entre eux. La date manquerait à un bronze ou à un marbre, qu'on la retrouverait dans la façon dont les personnages y sont vêtus. L'intérêt dont le costume est pour l'artiste apparaît trop clairement pour qu'il y ait besoin de le signaler. Il n'y a pas jusqu'au moraliste qui ne trouve là matière à philosopher. Qu'atteste l'habillement, chez les hommes, sinon l'une de leurs grandes faiblesses, l'amour de la parure ! C'est moins, en effet, pour protéger leur corps que pour l'orner, que, à toutes les époques et partout, ils se sont vêtus.

Cette observation par laquelle M. Quicherat débute dans l'*Histoire du costume en France*, n'est pas aussi paradoxale qu'elle en a l'air : le besoin

des vêtements n'est pas aussi impérieux qu'on le croit; aujourd'hui même il y a, dans des contrées d'ailleurs rigoureuses, des peuples qui vont plus qu'à demi-nus. Seulement il eût été juste d'ajouter que le sentiment de la pudeur compte pour quelque chose aussi dans l'instinct qui porte l'homme à se couvrir, et même de faire observer que ce sentiment délicat a été chez lui antérieur à la vanité, si ancienne que celle-ci puisse être. La Bible le dit et l'histoire le confirme.

A quelle époque les Celtes, nos ancêtres, commencèrent-ils à porter des vêtements? Il est difficile de le dire; ce qu'il y a de certain, c'est que, quand ils apparaissent dans l'histoire, peut-être du temps de Sésostris, ils ont des habits relativement confortables, et qui accusent déjà un remarquable avancement industriel. Les barbares pratiquaient, en effet, l'art compliqué du tissage. « Leur manteau, dit M. Quicherat, a l'apparence d'un lainage figurant, soit des mouchetures, soit des rameaux en feuilles de fougère; et la preuve que cette décoration ne résultait pas d'une application de couleurs, c'est que, dans les figures que nous en avons sur les monuments, elle est la même à l'envers et à l'endroit. »

La confection de ces habits avait fait, parmi nos ancêtres, des progrès considérables et très-intelligents au moment où nous les trouvons en contact avec les Romains. Leur vêtement se composait déjà des trois pièces essentielles qui ont toujours, depuis lors, constitué notre système de vêtement: du *sagum*, devenu successivement la *saie*, le *saïon* et la *redingote;* des *bracæ*, appelées, par ordre de temps, *braies*, *chausses*, *culottes* et *pantalons;* des *gallicæ*, d'où est dérivé le mot *galoches* et d'où sont issues, par voie d'addition et de perfectionnement, toutes nos variétés de chaussures. Nous ne parlons pas des compléments ni des ornements nombreux qui s'y ajoutaient : on en verra le détail, avec des figures dessinées sur les originaux, dans le livre de M. Quicherat, ainsi que l'accessoire, alors obligé, des armes. Il s'ensuivit alors, entre les Romains et les Gaulois, un échange qui fut tout à l'honneur de ces derniers. Les Gaulois ne prirent aux Romains que leurs vêtements officiels, nous voulons dire ceux qui étaient les insignes de leur condition ou de leurs charges, tandis que les Romains empruntèrent, l'un après l'autre, aux Gaulois, toutes les parties de leur costume. « La qualité de citoyen romain, qui pouvait conduire aux premières dignités de l'État, était, pour les provinciaux, la récompense des services publics. Les riches Gaulois tournèrent de ce côté leur ambition, dit M. Quicherat; ils briguèrent les charges municipales pour obtenir l'avantage, quand ils en sortiraient, de se faire inscrire dans une des tribus de Rome. Alors ils adoptaient le costume romain ; on les voyait en public se draper majestueusement dans la toge, et leurs femmes se donner des airs à faire croire qu'elles étaient nées au pied du Capitole. »

Pendant que de rares privilégiés importaient ainsi dans la Gaule le costume du Romain vainqueur, celui du Gaulois vaincu faisait fureur à Rome;

on en prenait tout : les chaussures, les saies, les braies écourtées en manière de culottes dont on revêtait même les dieux. Les changements que l'habillement subissait en Gaule de l'humeur mobile et volage de la population étaient aussitôt adoptés dans le reste de l'empire, et c'est de cette époque lointaine que date, pour nous, la royauté de la mode. Les esprits chagrins et superficiels qui, s'armant de rapprochements extérieurs, croient pouvoir assimiler notre temps à celui des empereurs de Rome, trouveront une riche mine d'arguments pour leur thèse chez M. Quicherat. Les renseignements sur le luxe des Romains d'alors y abondent.

Ce luxe, qui éclatait surtout dans la toilette, n'était pas sans quelques ressemblances avec le nôtre ; il eut, en particulier, celle de braver les calamités publiques et de s'afficher sans pudeur même au milieu des invasions. « Pour un petit nombre sur qui brillaient l'or et la soie, des populations entières traînaient la guenille, » dit M. Quicherat. Il paraît cependant que nos provinces gauloises, quoique aussi malheureuses que les autres, ne présentaient pas ce spectacle de la misère sordide qu'on voyait ailleurs. Leurs souffrances, ajoute l'auteur, n'eurent pas le pouvoir de les détourner d'une certaine recherche dans le vêtement qui tenait peut-être un peu à l'insouciance de la nation, mais qui avait aussi son origine dans le respect de soi-même. « Aux champs comme à la ville, on rencontrait le Gaulois et la Gauloise soigneusement peignés et lavés, toujours propres dans leur mise ; et il n'y avait pas si pauvre parmi eux qui se fît une excuse de la misère pour se couvrir de haillons. Ammien Marcellin, qui avait voyagé dans toutes les provinces de l'empire, déclare n'avoir vu cela nulle part ailleurs. »

Il n'y eut pas, sous les deux premières races, de grandes révolutions dans le costume des masses. Le sentiment de leur supériorité morale maintint les Gallo-Romains dans leurs usages. Les Germains, de leur côté, furent longtemps fidèles, dans le vêtement comme en tout le reste, aux mœurs de leur pays ; seuls leurs chefs adoptèrent, avec un vaniteux empressement, la pompe des vêtements romains ou byzantins, ainsi que font aujourd'hui de nos uniformes les petits rois de l'Océanie et de l'intérieur de l'Afrique. En revanche, c'est le temps où se détermine et se caractérise le vêtement ecclésiastique pour les séculiers et les réguliers.

Cette époque est signalée par l'introduction de deux pièces de vêtements inconnues jusque-là, les bas et les gants. Les hommes n'avaient point encore vêtu leurs jambes et leurs mains. Cette habitude, qu'ils ne devaient plus quitter, fut immédiatement, au moins pour le vêtement des mains, un prétexte de luxe ; de bonne heure, il y eut des gants d'une grande richesse, sur lesquels brillèrent la soie, l'or et les pierreries.

Avec la féodalité commence pour l'histoire du costume, en France et dans toute l'Europe, une période distincte. D'un état social nouveau naquit presque nécessairement un nouveau système de vêtements. La société

étant partagée en diverses classes hiérarchiquement échelonnées, il devait s'ensuivre des distinctions dans la façon de s'habiller. Le vassal ne pouvait guère porter le vêtement du suzerain; celui-ci, de quelque degré que fût sa suzeraineté, qu'il eût pour subordonnés des comtes, des barons ou de simples paysans, était essentiellement un homme de guerre, et son costume était tout militaire. On trouvera de ces divers costumes la description la plus complète, éclairée par de nombreuses figures, dans le livre de M. Quicherat. Près du seigneur se montre sa femme, aussi richement parée que lui, ainsi que ses hommes sous leurs diverses armures.

Un vêtement, aujourd'hui universellement répandu, remonte à cette date éloignée, et, tout populaire qu'il est devenu, a une origine seigneuriale : c'est le *bliau*, ou la *blaude*, comme on l'appelle encore au village dans plusieurs provinces, la *blouse* de l'ouvrier français de la ville aussi bien que de la campagne. C'était la tunique de dessus; on la portait principalement comme vêtement défensif contre les injures du temps, mais cela n'empêchait pas qu'elle ne fût très-ornée. L'homme du peuple, dont elle est devenue en quelque sorte l'attribut, ne la prit que quand les gentilshommes la quittèrent, ce qui eut lieu assez tard, car elle faisait partie de ces longs et amples vêtements que les Normands, au retour de leurs expéditions d'Orient, avaient mis à la mode et que, malgré les anathèmes dont les poursuivit l'Église et la gêne qu'ils devaient causer, le monde féodal garda si longtemps.

Cette mode des amples vêtements qui ne céda pas même aux ordonnances de saint Louis, était aussi belle au point de vue plastique qu'incommode sous le rapport militaire, comme l'attestent les spécimens qu'on en trouvera dans le livre qui nous occupe. Elle faisait surtout valoir les femmes, et semblait créée exprès pour s'associer à leur avénement, qui date du douzième siècle, ainsi que chacun le sait. Il n'y a pas jusqu'aux vêtements ecclésiastiques et sacerdotaux auxquels elle n'ait imprimé un caractère de beauté qu'ils n'ont pas toujours conservé.

Le siècle suivant, qui fut le plus glorieux et le plus heureux du moyen âge, en étendant le bien-être à toutes les classes, y propagea aussi le luxe, celui des vêtements surtout. Un contemporain, Guillaume le Breton, cité par M. Quicherat, nous en donne un témoignage irrécusable : « Les villes, les châteaux, les campagnes, dit-il au sujet de la victoire de Bouvines, fêtent à l'envi un succès auquel toute la nation est intéressée. Chevaliers, bourgeois, vilains, sortent de chez eux resplendissants de pourpre. On n'aperçoit que satin, drap écarlate ou fin linon. Le paysan, enivré de se voir dans la tenue d'un empereur, se juge l'égal de toutes les puissances. »

L'auteur de l'*Histoire du Costume en France* donne de cette efflorescence du moyen âge dans la toilette un tableau fort piquant et plein de détails techniques du plus haut intérêt. Signalons en particulier le chapi-

tre des chapeaux, que nous engageons le lecteur à chercher ici plutôt que dans Aristote. C'est vers 1250 que le chapeau fait son apparition, et pour être déjà aussi varié de formes qu'aujourd'hui, il n'en est pas plus élégant. Les femmes, quittant le *couvre-chef* qu'elles portaient auparavant, et qui était (ce qu'on ne sait guère) une élégante pièce de lingerie, s'étaient affublées de cette toiture incommode et baroque. Mais a-t-il été jamais dans la nature de la mode d'être raisonnable? Ça donc été de la part de l'Église une grande preuve de sagesse que d'avoir, à toutes les époques, soustrait les vêtements et les ornements sacerdotaux de ses ministres à ces variations insensées. Elle eut fort à faire, paraît-il, au temps dont nous parlons, pour se défendre, sur ce point, de la contagion séculière.

Où la folie du luxe et de la mode éclate le plus vivement vers la seconde moitié du moyen âge, c'est dans l'équipement militaire des gentilshommes qui devint réellement absurde. Tout au souci d'accumuler sur les hommes les moyens de défense, on en fit de vraies forteresses, sans songer à leur ménager des moyens d'évolution; d'où il arrivait qu'une fois à terre, ils ne pouvaient plus se relever eux-mêmes.

Ce qui distingue la mode, après l'absurde, c'est la brusquerie et le contraste de ses révolutions. Ainsi, après les longs et larges vêtements des douzième et treizième siècles, survient tout à coup, sous le premier des Valois, l'invasion des habits courts et serrés. On nageait un peu naguère dans les flots superposés de l'étoffe dont on se couvrait : on étouffe dans l'étoffe étriquée où l'on s'enferme maintenant, à l'imitation des gens du Midi, à qui cette manière sommaire de se couvrir pouvait aller, mais qui ne convenait guère dans un climat comme le nôtre. Cette mode folle régna jusqu'à la fin des Valois, durant ces deux siècles de calamités inouïes où le luxe des hautes classes fut une insulte permanente aux souffrances des classes inférieures. On ne se défend pas d'un vif sentiment d'indignation à voir et à lire dans l'*Histoire du Costume en France* les excès auxquels on s'abandonna alors. L'économe Louis XI amena une courte réaction, mais qui se borna à la France, car en Bourgogne et ailleurs le luxe alla son train, et cette fois, la mode eut un contre-coup terrible dans l'Église aussi bien que dans la bourgeoisie et le peuple. Le moyen âge mourut dans ces excès.

L'âge moderne du costume est inauguré par Louis XII, et ce qui le caractérise, c'est la recherche combinée de l'effet et de l'économie. « Naguère encore, dit M. Quicherat, l'envers des habits était garni d'étoffes coûteuses, uniquement pour l'acquit de la conscience de ceux qui les portaient : l'heure est venue où la doublure des vêtements les plus riches sera réduite à l'étendue qu'il faut pour satisfaire l'apparence. Les cottes d'Anne de Bretagne furent doublées de toile avec bordures plus ou moins larges d'étoffe de soie au bas des manches et de la jupe. A plus forte raison les bonnes ménagères, surtout dans la bourgeoisie, épargnaient-elles la dé-

pense aux parties de l'habit qui ne se voyaient pas. » L'analyse du petit poëme d'Olivier de la Marche et de nombreuses figures extraites des manuscrits du temps, commentées avec esprit par l'auteur, donne une idée exacte de la toilette des hommes et des femmes à ce début caractéristique de l'âge moderne.

La Renaissance qui suivit de près, sous François Ier, n'eut pas sur le costume l'influence qu'on serait tenté de supposer. La langue, la littérature et l'art se modelèrent plus ou moins sur l'antique : il n'en fut pas ainsi de la mode ; c'est à la Révolution qu'il était réservé de singer les toilettes grecques et romaines ; la Renaissance laissa le goût français se déployer là en toute liberté. On pourra, dans le texte et les illustrations nombreuses dont il est enrichi, en suivre ici les excentricités indécentes et malsaines où se traduit, pour qui y regarde de près, le désordre moral et le délire intellectuel dont était frappée la génération. Ces symptômes vont en s'affaiblissant à mesure qu'on avance vers le règne de Louis XIV, où la dignité, rentrée dans les esprits, se réfléchit dans le vêtement. M. Quicherat suit pas à pas les phases de cette transformation sous Henri IV, sous la minorité de Louis XIII, sous Richelieu et sous Mazarin, comme après s'être arrêté sur les années splendides et les années sombres du grand règne, il descendra lentement par les deux périodes bien distinctes du règne de Louis XV, toujours en faisant une large part au costume militaire, au débraillement grotesque ou féroce de la Révolution, où s'arrête cette histoire du luxe, complément obligé de toutes les autres, et que, par le luxe de l'impression, l'éditeur a mise en parfaite harmonie avec le sujet.

LE XVIIIe SIÈCLE EN FRANCE

Institutions, mœurs et costumes, par M. Paul Lacroix, 1700-1789. Ouvrage illustré de 21 chromolithographies et de 350 gravures sur bois, d'après les peintres et les graveurs du temps. 1 vol. in-4°. — Librairie Firmin Didot.

Ce volume est le quatrième d'une collection qui se propose d'embrasser tout le cours de notre histoire, et de compléter par la peinture de nos usages, de nos mœurs, de nos goûts en fait d'industrie et d'art, le tableau de notre vie politique. Les éditeurs ont appliqué à la réalisation de ce plan les ressources d'une maison qui, depuis plus d'un siècle, est à la tête de la typographie française. Nous avons parlé de la beauté d'exécution des précédents volumes, en signalant chaque année les progrès nouveaux qu'ils accusaient comme œuvre d'art, mais en faisant aussi certaines réserves à l'endroit du texte où l'appréciation des temps, des faits et des hommes ne nous a pas toujours paru exempte de blâme. Ces réserves et ces éloges, il y a lieu de les maintenir et de les accentuer encore aujourd'hui.

Le volume qui vient de paraître est, il est vrai, plus beau que les trois autres. Papier, caractères, mise en pages et tirage, tout y est irréprochable. Frises, lettres ornées, culs-de-lampe, conçus dans le plus pur style de l'époque, sont admirablement « venus », comme on dit dans la langue des imprimeurs. La gravure sur bois rivalise avec la taille-douce et la chromolithographie, lutte sans trop d'infériorité vraiment avec la peinture. Jamais, que nous sachions, cette reproduction du tableau par l'impression en couleur n'avait atteint le degré de finesse et de vivacité qu'elle a ici. Tout ce fouillis de soie, de fleurs et de poudre qui papillonne dans les tableaux de Vanloo, de Cochin, d'Olivier, etc., revit dans ces réductions charmantes et donne une parfaite idée des originaux. Tout le dix-huitième siècle passe ainsi sous les yeux, non-seulement la cour et la ville, comme on disait alors, mais la magistrature, l'armée, l'Église, la bourgeoisie, le peuple. Mais la part faite aux diverses classes et aux divers états n'est pas égale, ni en rapport avec leur rôle dans la société. Le dix-huitième siècle, pour M. Lacroix, est surtout à Paris. L'Église qui tenait officiellement le premier rang dans le monde de ce temps, occupe dans l'ouvrage moins de place que l'honorable corporatlon des coiffeurs ou celle des cuisiniers, par exemple.

Ce n'est donc pas toujours dans ses types les plus légitimes, les plus recommandables, les plus caractéristiques, qu'il se montre. Aussi n'est-ce point une galerie, moins encore un musée historique, que nous offre ce volume, mais plutôt un cabinet d'amateur, plein de curiosités piquantes. Et, à cet égard, il y a disproportion entre les parties : le texte vise trop haut et s'écarte trop du but annoncé par la préface où il est dit que l'auteur, se tenant respectueusement en dehors de la sévère histoire, se renfermerait dans le domaine de la curiosité. Il n'est pas possible, en se fondant sur de telles bases, de tracer un tableau quelque peu fidèle des mœurs d'une telle époque. Cette époque, d'ailleurs, bien que séparée de nous par toute une révolution, comme dit l'auteur, n'est pas encore tellement entrée dans le passé, qu'il soit facile d'en parler avec le calme et l'impartialité que réclame l'histoire. Malgré de visibles efforts de modération, le présent volume témoigne lui-même de cette difficulté.

LA DENTELLE

Histoire, description, fabrication, bibliographie, par M. Joseph Seguin. 1 vol. in-folio avec 50 planches photographiques, fac-simile de dentelles de toutes les époques, et de nombreuses gravures des meilleurs maîtres des seizième et dix-septième siècles. — Rothschild, édit., rue des Saints-Pères.

On eût voulu seulement faire ici un livre d'étrennes, c'est-à-dire un livre de luxe, pour les yeux plus que pour l'esprit, qu'on n'aurait pu choisir

un sujet plus heureux. Quelle plus gracieuse industrie, en effet, que celle de ces tissus légers et solides qui vont comme d'eux-mêmes s'ajouter aux vêtements pour les border ou les couvrir, ainsi que, pour la plante, font le feuillage et les fleurs! Tous les détails en sont charmants, depuis le mouvement prestigieux des mille fuseaux qui courent sur le tambour de drap vert, laissant après eux, à mesure qu'ils descendent, une sorte de voie lactée qui le dispute en finesse et en dessins fantaisistes à l'aile de la libellule, jusqu'à celui des flots de neige artistement ménagés qui montent autour d'une blanche épaule ou se répandent sur une taille légère et ferme. Qu'ils sortent des mains qui les fabriquent ou de celles qui les mettent en œuvre, il y a plaisir à voir ces produits simultanés de la dextérité et du goût dont s'honorent à bon droit nos sociétés civilisées. Quelle plus riche matière d'ailleurs offerte au crayon et au burin de l'artiste! Quel champ se prêtant mieux aux exploits de la typographie! Enfin, quelle plus légitime raison d'entreprendre un beau livre!

Cependant ce ne sont pas là les seuls motifs qui ont inspiré l'auteur et l'éditeur de celui-ci; ils ont eu — et c'est ce qui recommande leur ouvrage à nos yeux — un but plus élevé que celui de réaliser une œuvre d'art typographique, ils ont visé à relever et à propager chez nous le goût du beau, de cette gracieuse branche d'industrie, menacée comme toutes les autres d'une décadence prochaine par la rivalité des machines et la concurrence ardente que nous fait l'étranger. Ce qu'il faut pour maintenir dans un peuple le sentiment de l'amour du beau en matière d'art et l'y éveiller au besoin, c'est le spectacle des belles œuvres; les galeries, les collections, les musées publics, les chaires qui y sont parfois attachées n'ont pas d'autre fin. La peinture, la sculpture et les arts qui s'y rattachent ont presque partout cette ressource. Existe-t-elle pour l'industrie de la dentelle? Oui, çà et là dans quelques pays, chez quelques riches fabricants et dans quelques grandes villes. Mais combien l'abord des modèles conservés là n'est-il pas difficile?

Ce que se sont proposé l'éditeur et l'auteur du livre que nous signalons, c'est d'en faire une sorte de musée, une galerie de chefs-d'œuvre dans toutes les branches et toutes les variétés du travail, disposées par ordre de nations et d'époques. Leur ouvrage présente, en conséquence, dans une suite de cinquante grandes planches héliographiques de la plus parfaite, de la plus fidèle exécution, et dans leurs dimensions naturelles, des types de toutes les sortes de dentelles connues. Ce que n'aurait pu faire le burin le plus délié, le soleil l'a exécuté sur les planches photographiques avec le relief le plus exact, en rendant sensibles non-seulement les dessins les plus ténus, mais les circonvolutions et les nœuds les plus délicats du fil et de la soie. C'est tout l'effet du trompe-l'œil; on tiendrait le modèle entre ses doigts, qu'on n'en apprécierait pas mieux, ce semble, la contexture.

Le texte auquel sont jointes ces reproductions des plus beaux échantil-

lons connus de la dentelle vient en aide à la leçon muette qu'ils sont destinés à donner à l'artisan qui les étudie. Il est l'équivalent des cours institués auprès de certains musées. M. Séguin y fait d'abord l'histoire de la dentelle, qu'il expose avec autant d'érudition que de critique. Comme la plupart des autres industries, celle de la dentelle a ses légendes et de prétendus parchemins qui la feraient remonter à l'origine des sociétés. M. Séguin en fait bonne justice; il montre d'une manière évidente que les étoffes à jour de l'antiquité et des premiers siècles du moyen âge ne sont pas un tissu particulier fait à l'aiguille ou au fuseau, mais le résultat d'un travail spécial exécuté sur une étoffe quelconque dans laquelle on a produit des jours par la soustraction ingénieusement combinée de fils de la chaîne et de la trame, et rapprochés ensuite de façon à former des figures et des dessins.

Ni les Orientaux, ni les Grecs, ni les Romains n'ont connu la dentelle; l'origine de ce délicieux genre d'ornement ne remonte pas, selon M. Séguin, plus haut que le seizième siècle, et ce n'est même que vers le milieu qu'on en trouve des traces authentiques. Mais dès lors elle se produit sous ses deux espèces, la dentelle à l'aiguille et la dentelle au fuseau, sans qu'il soit possible de décider auquel de ces deux procédés appartient la priorité. « Tout porte à croire, dit le savant écrivain, que l'une et l'autre sont à peu près contemporaines; seulement celle à l'aiguille étant uniquement une combinaison nouvelle des différents points de broderie, on a pu s'y mettre de suite, sans un long apprentissage; tandis que, pour la dentelle au fuseau, il fallait se procurer un outillage tout spécial et apprendre à s'en servir; car il s'agissait d'exécuter un travail jusqu'alors inconnu, ce qui expliquerait pourquoi cette dernière aurait mis plus de temps à se développer. »

L'une, la dentelle à l'aiguille, serait originaire de l'Italie; l'honneur d'avoir inventé l'autre reviendrait aux Flamands. Les Italiens se seraient-ils inspirés, dans le *point coupé* ou *à l'aiguille*, des broderies orientales, que leurs relations avec les contrées du Levant les mirent, plus tôt que d'autres, à même de voir et d'étudier; cela se peut, mais ils n'en ont pas moins fait là un travail original et tout à fait nouveau. Quant au *point de fuseau*, on ne lui trouve nulle part d'analogue à l'étranger ni dans le passé; c'est bien une création, dans le sens le plus exact du mot. M. Séguin fait d'abord l'histoire de cette dernière espèce de dentelle, histoire qui se rattache d'assez près à celle de la politique par les débats auxquels sa consommation donna lieu et aux édits somptuaires qu'elle provoqua, surtout quand, dans la matière première de sa fabrication, elle fit entrer la soie, l'argent et l'or. Des gravures intercalées dans le texte offrent, avec l'image des instruments et des métiers employés à la fabrication, des spécimens nombreux des produits primitifs, tant à Valenciennes qu'à Malines.

L'histoire de la dentelle à l'aiguille, autrement dit *point coupé*, ou *point*

de Venise et *point de France*, est l'objet d'un autre chapitre aussi curieux que le premier. « Le caractère de cette dentelle consiste, dit l'auteur, dans des reliefs figurant des ornements pleins ou à jour, modelés avec art et disposés en pétales superposés de fleurs fantastiques d'un jet très-large, dont les épanouissements, se dégageant de riches rinceaux, sont reliés par des brides et des points à jour très-délicats. » Rien n'en égale la somptueuse et suave élégance. C'est un genre qui est surtout en faveur en France, où Colbert en introduisit et en favorisa avec un soin particulier la vulgarisation.

L'industrie de la dentelle, qui était jadis le patrimoine de certains pays, est répandue partout et a pris, dans bien des contrées, un caractère—nous dirions volontiers une physionomie — distincte et indigène qui, par fois, en augmente la valeur. Telle est, par exemple, la dentelle russe qui, dit M. Seguin, a une originalité assez grande pour intriguer l'amateur curieux de savoir à quelle origine elle se rattache, et qui, malgré la monotonie de ses types et la grossièreté de son travail, a un cachet oriental dont on ne saurait nier l'agrément et l'attrait. L'énumération des principaux centres de fabrication, la description des procédés employés dans chaque endroit, l'appréciation artistique des produits qui en sortent forment les dernières parties du livre de M. Seguin, qui se recommande non-seulement par sa belle et consciencieuse exécution, mais par le zèle patriotique qui le lui a inspiré et les vœux qu'il fait pour le relèvement en France d'une industrie qui est entrée, pour sa part, dans le rôle que nous avons joué jusqu'ici dans le monde.

L'INDE DES RAJAHS

Voyage dans l'Inde centrale, par M. Louis Rousselet. 1 vol. in-4°, avec 347 gravures sur bois et 6 cartes. — Librairie Hachette.

Il reste aujourd'hui peu de pays tout à fait inconnus; mais de mal connus, il en est bon nombre, et non des plus égarés, des plus perdus, témoin cette vaste région de l'Inde que M. Rousselet appelle l'Inde des rajahs, dont les Anglais sont les suzerains, et sur laquelle ils sont loin eux-mêmes d'avoir des notions bien exactes. Quand arrivé à Bombay, qui en est à la frontière méridionale, M. Rousselet manifesta l'intention d'y pénétrer, on l'en détourna de bonne foi, en l'assurant que cette contrée n'avait rien qui méritât d'être vu. « On me la représentait, dit-il, d'une nature pauvre, d'un aspect monotone, peuplée d'habitants grossiers, simples agriculteurs dont les tristes chaumières seraient les seuls monuments qu'il me serait donné d'admirer. Si j'eusse suivi la route habituelle parcourue par les voyageurs, soit en remontant à Agra par Indore, soit en traversant directement la péninsule, de Bombay à Calcutta, il est

probable que le récit de mon voyage serait venu confirmer cette opinion, et quelques mois m'eussent suffi à parcourir l'Inde, qu'on me dépeignait sous de si tristes couleurs. Bien loin de là, mon voyage, au lieu de se limiter à quelques mois, m'occupa pendant six ans : on avait donc calomnié par indifférence ce riche et beau pays; les photographies que je rapporte en font foi. »

Or, bien loin qu'il en soit ainsi, cette partie du continent indien est d'une beauté splendide, d'une extraordinaire richesse et du plus curieux intérêt historique. L'Inde est restée là ce qu'elle était du temps de son indépendance et de sa splendeur. Les puissants souverains qui régnaient sur cet heureux et magnifique pays sont tombés victimes de leurs rivalités et de leurs ambitions; mais les monuments innombrables, villes, temples, palais, tombeaux qu'ils élevèrent aux jours de leur gloire, subsistent encore pour la plupart, la population sur laquelle ils régnaient est restée la même, gardant intactes ses croyances, ses mœurs, ses usages, son caractère et sa beauté originelle. Il n'y a pas jusqu'aux petits princes qui règnent là, sous le protectorat des Anglais, qui ne reproduisent, dans une mesure réduite, il est vrai, mais grandiose toutefois, la pompe des anciennes existences royales. Dans les conditions de sécurité et de paix résignée, du moins en apparence, où elle vit, cette portion de l'Inde est un musée.

C'est comme telle que M. Rousselet l'a visitée dans tous les sens et à loisir, car il y a consacré six ans. Des circonstances particulières, des faveurs personnelles l'ont mis en position de voir plus et mieux que d'autres n'auraient pu faire. Devant lui se sont ouverts presque tous les temples et tous les palais; il est peu de princes qu'il n'ait abordé, à la table desquels il ne se soit assis et dont il n'ait partagé les fêtes. Quant aux solennités publiques, aux cérémonies religieuses, aux anniversaires nationaux, nous ne croyons pas qu'il lui en ait échappé. On ne trouvera donc pas ici les croquis superficiels, les esquisses rapides et incomplètes, les études inévitablement décousues d'un touriste ordinaire. Outre que devant lui ont posé bien des modèles qui se fussent refusés à d'autres, les peintures qu'il a faites n'ont rien eu de hâtif ni de précipité. Partout la photographie est venue en aide à la plume; le texte est, à chaque page, rempli de gravures d'une exécution excellente et quelquefois supérieure.

L'Inde passe donc ici littéralement sous les yeux... Sous les yeux, disons-nous, et avec intention; car l'ouvrage de M. Rousselet est une suite de tableaux à la plume et au crayon, mais rien de plus. Ajoutons qu'en général ces tableaux sont décents, ce qui n'est pas toujours le cas lorsqu'il s'agit de l'Inde. Le voyageur nous fait assister aux spectacles qui s'offrent à ses yeux, mais s'en tient là le plus souvent. Peu de réflexions, point de considérations philosophiques et morales, aucune de ces thèses prétendues scientifiques et religieuses dont l'Inde est le prétexte chez presque tous ceux qui parlent de ce vieux monde; tout juste ce qu'il faut de connaissance du passé pour comprendre le présent : tel est le genre de

M. Rousselet. Il surprend un peu, parce qu'on n'y est pas habitué. Mais n'est-ce pas le meilleur?

Du reste, l'intérêt ne perd rien à cette façon de conter. Si M. Rousselet n'a pas visité l'Inde centrale en touriste, son voyage n'en a pas moins été semé d'incidents parfois assez dramatiques et de surprises assez saisissantes. Il a passé des nuits d'angoisse dans l'appréhension d'attaques ennemies, il a vu des émeutes et s'est trouvé mêlé à des guerres. Les aventures et accidents de voyage ne lui ont pas manqué non plus, et le récit qu'il en fait, sans accuser un grand talent d'écrivain, ne manque ni de facilité, ni de couleur, ni d'animation.

Il y a là, en outre, pour les Français, des surprises bien singulières : « Un jour, dit M. Rousselet, en revenant d'une excursion à travers la ville (de Burthpore), je reçus une carte portant : « Monsieur Fantôme. » Le préfixe « Monsieur » annonçait que j'avais affaire à un Français. Je me rendis de suite à l'adresse indiquée et j'y trouvai un métis de bonne tournure, qui se présenta à moi comme le descendant d'un aventurier français, le capitaine Fantôme, lequel s'était illustré dans les guerres de la fin du siècle dernier. Les Fantôme sont aujourd'hui fixés à Burthpore, où ils sont employés à la cour; ils conservent avec fierté le nom de Français, quoiqu'ils ignorent notre langue. Nous passâmes la nuit de Noël chez ces braves gens; on but des toasts à la France, et le père, un digne vieillard, nous raconta les exploits de son aïeul. Le pays en retentit encore, ainsi que de ceux de tous ces grands aventuriers français, de Perron, de Boigne, de Filose, qui, après avoir fait crouler le vieux trône mogol, arrêtèrent un moment le flot anglais. »

Autre surprise plus grande. Un jour que M. Rousselet assistait au *durbar* (audience solennelle) impérial d'Agra, on lui signale, parmi les grands feudataires qui entourent le vice-roi, une princesse française du nom de Bourbon, et peu de temps après il est invité à se présenter devant elle. L'invitation lui est faite par un prêtre catholique français, son aumônier. La princesse, alors âgée d'une soixantaine d'années, vient à sa rencontre sur le seuil de son palais et lui serre la main chaleureusement. « Je fus frappé, dit M. Rousselet, par son visage, dont le caractère tout européen est encore accru par la teinte jaune de la peau. Après avoir subi l'interrogatoire habituel, que la princesse ne m'épargne pas, je l'interroge à mon tour et j'obtiens d'elle les renseignements les plus curieux sur l'origine de sa famille. »

Il résulte de ces renseignements que la princesse de Bourbon, grande vassale d'Agra, descend d'un Français qui, en 1557 ou 1559, arriva à la cour de Delhi sous le règne du grand Akber. Il disait avoir été pris par des pirates turcs dans un voyage qu'il faisait avec son précepteur, et conduit en Égypte, d'où, après de nombreuses aventures et une seconde captivité, il serait allé chercher un asile à la cour du grand Mogol. L'empereur Akber, frappé de la bonne mine et des belles manières du jeune

Français, l'aurait pris à son service et nommé dans son armée grand-maître de l'artillerie. Comblé d'honneurs et de richesses, Jean de Bourbon (c'est ainsi qu'il s'appelait) laissa deux fils qui eurent des descendants dont l'un se déclara prince souverain et fut détrôné à peu près au même temps où les Bourbons de France perdaient la couronne. Son fils se réfugia à la cour du prince régnant de Bhopal, dont il reçut, en récompense de ses éminents services, un fief héréditaire considérable. La princesse qui donna ces détails à M. Rousselet est sa fille, et elle a un neveu qui doit hériter de son titre et de son fief. Qu'avait de commun avec la famille régnante de France l'aïeul de ces Bourbons de l'Inde ? Était-il du même sang, ou n'avait-il d'eux que le nom ? On ne sait. Quelques personnes ont pensé que ce pouvait être un bâtard du fameux connétable tué au siége de Rome ; mais c'est une pure conjecture. Quoi qu'il en soit, « les descendants de Jean de Bourbon forment aujourd'hui, dit M. Rousselet, un clan d'environ quatre cents familles, dont trois cents sont établies dans le royaume de Bhopal et reconnaissent comme leur souveraine madame Élisabeth. Ils portent le nom de *Frantcis*, corruption du mot « Français, » et ont conservé fidèlement leur foi chrétienne. La petite communauté a une église desservie par un missionnaire catholique qu'elle entretient à demeure. »

Sir Malcolm avait déjà signalé, en 1824, l'existence de ces Bourbons de l'Inde ; mais les renseignements que M. Rousselet a recueillis de la bouche de leur princesse sont à la fois plus précis, plus complets et plus authentiques. Ces qualités sont, du reste, ce qui fait la supériorité de son livre, lequel donne de l'Inde centrale un tableau autrement développé et autrement vrai que celui qu'offrent les relations, d'ailleurs vieillies, des voyageurs et des géographes anglais.

Le quatrième volume de l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, par M. Guizot, a paru depuis quelques jours[1]. Par la beauté de l'exécution typographique, ainsi que par le nombre considérable de ses illustrations, cet ouvrage, écrit pour les petits-enfants de l'auteur, se place de droit à la tête des livres d'étrennes. Nous n'en parlons qu'à cet endroit, parce qu'à ne l'envisager que, dans ses rapports avec le moment de l'année où nous écrivons et la classe des livres dans laquelle il rentre, une mention suffit, et que d'ailleurs nous nous réservons d'en faire prochainement un examen particulier. Ajoutons seulement, pour ceux qui n'auraient pas les précédents sous les yeux, que ce quatrième volume embrasse une période de cent ans, cette période unique pour l'éclat, qui s'appelle le siècle de Louis XIV (1661 à 1715). Qui n'aimera à voir comment le grand historien a jugé le grand roi ?

P. Douhaire.

[1] Un vol. grand in-8, avec 94 gravures dessinées sur bois par MM. de Neuville et Philippoteaux. — Librairie Hachette.

MÉLANGES

LES PIEUX ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS A ROME

Mémoire historique sur les institutions de France à Rome, par Mgr Pierre Lacroix. Paris, Victor Goupy. 1868.

Il n'est pas indifférent, à cette heure, de revoir l'empreinte laissée par la France dans cette Rome, aux grandeurs de laquelle elle n'a pas été sans mêler quelque éclat. Aucune nation d'au delà des monts n'y a pris la place qu'elle garde encore. Combien de gens font le voyage de Rome et, quoique catholiques, ignorent qu'à chaque pas ils devraient s'arrêter et saluer quelque souvenir de leur pays! Mais beaucoup ignorent même qu'on doive se préparer à ce voyage. Sans y mettre cinq ans comme Milton, on peut au moins penser, avec Valery, « qu'être à Rome c'est une sorte d'honneur, un des nobles événements, un des futurs et grands souvenirs de notre vie. » Un prêtre appelé à Rome près le Saint-Siége, pour des fonctions qu'il remplit quarante ans de sa vie, en passa une grande partie à faire des recherches sur les institutions françaises à Rome. C'est au livre qu'il a composé sur ce sujet, et dont nous mettons le titre en tête de ces lignes, qu'il faut recourir pour être abondamment renseigné. Nous ne ferons guère que l'abréger.

On compte dix-huit établissements français à Rome. Le plus ancien remonte à Pépin le Bref (756.) Ce prince portait une dévotion particulière à sainte Pétronille, de race césarienne et baptisée par saint Pierre. Sur ses instances, le pape Étienne II bâtit une chapelle en son honneur à l'endroit où s'est élevée depuis la basilique vaticane. Paul Ier l'acheva et y baptisa Gisèle, fille de Pépin. Adrien Ier y baptisa Carloman. Dès lors cette chapelle, considérée comme fondation royale, en prend le titre. Le sol qui l'environne est appelé *Area Regis Francorum*. En 1490, Innocent VIII y érige deux chapellenies avec le juspatronat réservé à Charles VIII et à ses successeurs, c'est-à-dire le droit de présenter des sujets dignes d'occuper les bénéfices constitués pour ces fonctions, qui consistaient à dire des

messes et à prier pour les bienfaiteurs. Louis VI, Charles VIII, Louis XII figurent parmi les plus zélés. Les troubles politiques de l'Italie et les guerres religieuses sous les Valois firent négliger ce privilége. A l'avénement d'Henri IV, le cardinal d'Ossat le réclama de Clément VIII, qui s'empressa de le reconnaître et de le confirmer par une bulle. Ce droit retomba en désuétude. M. de Chateaubriand fut le dernier qui en rappela l'existence et en redemanda l'exercice. Le cardinal Albani, secrétaire d'État, reconnut de même qu'une interruption de près de deux siècles n'avait pu l'infirmer. Seulement, il fallait reconstituer une dotation. En 1841, M. de Latour-Maubourg reprit l'affaire, qui n'aboutit pas.

Cette chapelle de Sainte-Pétronille fut transportée au nord pour faire place à la sacristie. Une copie du martyre de la sainte décore l'autel. Un autre ornement lui était destiné : le cardinal de la Grolaye avait payé de ses deniers le groupe de la *Pieta*, de Michel-Ange, au pied duquel il repose.

Un autre cardinal, archiprêtre de la basilique, et qui avait contribué à la dotation de Sainte-Pétronille, repose aussi dans cette même chapelle. Il s'appelait Olivier de Longueil, évêque de Coutances, et fut chargé, en 1455, de la révision du procès de Jeanne d'Arc. En 1456, il publia à Rouen la sentence de réhabilitation. N'est-ce pas assez pour rendre une sépulture glorieuse?

Près du Vatican était placée encore une fondation qui remonte au même temps. Un hospice et un cimetière avaient été établis par Charlemagne pour recueillir les pèlerins français, dont l'affluence était considérable. Quinze chapelains étaient chargés de les recevoir et même de les guider. Les invasions et les bouleversements de tout genre détruisirent cet asile et ce lieu de réunion, qui se reforma plus tard et prit pour centre Saint-Louis-des-Français.

Deux autre fondations royales sont à signaler, celle de Saint-Jean-de-Latran et celle de la Trinité-du-Mont. Louis XI, qui avait à se faire pardonner beaucoup, donnait beaucoup aux églises, et c'est un reproche que lui fait Commines. En 1482, voulant témoigner de son attachement au Saint-Siége[1], il dota le chapitre et la basilique de Latran de revenus situés en Périgord. De 1507 à 1704 ces revenus cessèrent d'être perçus. Le chapitre s'adressa à Henri IV, qui donna en échange l'abbaye de Clarac (diocèse d'Agen). Les conditions en furent stipulées par M. de Béthune, alors ambassadeur, et par le cardinal de Joyeuse, protecteur de l'Église de France. Une part des revenus de ladite abbaye était attribuée à huit chanoines désignés par le roi, l'autre part allait aux membres du chapitre et du clergé de la basilique. En 1791, l'abbaye de Clarac rapportait 40,000 livres de rente. La Révolution les supprima. Sous le Consulat, le

[1] Peut-être en reconnaissance de ce que Sixte IV lui avait envoyé saint François de Paule.

chapitre de Latran crut pouvoir s'adresser au premier consul, qui ne repoussa pas la demande, mais n'y donna aucune suite. Charles X rentra dans la tradition Bourbonnienne, et affecta, en 1825, une somme de 24,000 francs sur sa liste civile, dans le but de rendre au chapitre de Latran la dotation de Henri IV. Le 13 décembre de chaque année une messe solennelle était célébrée devant l'ambassadeur pour l'anniversaire de la naissance du grand roi, dont la statue en bronze figure sous le portique bâti par Sixte V. Napoléon III rétablit cette allocation, suspendue depuis 1836, et qui se trouve de nouveau éteinte avec lui.

Voici donc trois fondations royales, celle de Pépin à Saint-Pierre, celle de Charlemagne à Saint-Sauveur *in ossibus*, celle de Louis XI à Saint-Jean-de-Latran, passées presque à l'état de souvenirs.

Une quatrième, plus importante, a résisté aux vicissitudes de toute nature qu'elle a dû traverser. Près de l'Académie de France, sur le Pincio, s'élève une église dont les clochers et l'escalier pittoresque s'aperçoivent par delà le Tibre. Cette église est celle du couvent de la Trinité-du-Mont. A la sollicitation de saint François de Paule, resté en France après la mort de Louis XI, Charles VIII recommanda à son ambassadeur, le cardinal de la Grolaye, deux minimes chargés par le saint d'établir à Rome une maison de leur ordre. Forts de l'appui du cardinal, ils achetèrent, en 1494, d'un patricien de Venise, une vigne dans laquelle ils purent, grâce à sa générosité et aux largesses du roi, commencer les constructions du couvent. Le cardinal de la Grolaye en avait posé la première pierre; le cardinal Briçonnet posa celle de l'église. Louis XII ne se montra pas moins généreux que son prédécesseur. A l'occasion de la canonisation de François de Paule (1519), François Ier et la reine Claude envoyèrent de riches présents qui ne restèrent pas longtemps entre les mains des religieux. En 1527, les soldats amenés par le connétable de Bourbon saccagèrent la Trinité-du-Mont. En 1532, Clément VII y rappela les minimes, et les dons recommencèrent à pleuvoir sur la sainte maison. Pas un ambassadeur, pas un roi qui ne se plût à en favoriser l'accroissement. Les onze cardinaux venus pour l'élection de Jules III se cotisèrent dans le but d'ériger un cloître à frais communs. Un d'eux le fit orner de peintures, donna des cloches, une horloge et acheva le réfectoire. Plus tard, le cardinal Charles de Guise fit faire la tribune. François de Joyeuse fit terminer la façade et les clochers. Henri II, Charles IX, Henri III, Marie de Médicis, envoient des sommes considérables. En 1616, des seigneurs français se cotisent à leur tour et font peindre sous les arceaux du cloître la série des rois, de Clovis à Henri IV. Les legs et les libéralités se poursuivent pendant tout le dix-septième siècle. La duchesse de Guise contribue à bâtir une infirmerie. Un chargé d'affaires, B.-Ét. Gueffier du Mans, lègue, en 1660, une somme importante destinée à l'érection d'un escalier qui conduisît de l'église à la place d'Espagne. Les travaux ne purent commencer qu'en 1723. Cette fondation

toute française n'en fut pas moins l'objet de querelles interminables suscitées aux minimes par leurs frères italiens. L'occupation de 1798 renouvela les scènes du sac de 1517. En 1801, l'administration des biens non aliénés fut réunie à celle des autres établissements. En 1816, il ne restait plus qu'un minime. M. de Blacas fit restaurer l'église et l'obélisque planté là par Pie VI, et que le président de Brosses avait eu déjà l'idée d'ériger à ses frais et à ceux de ses amis devant Saint-Louis.

Le couvent resta vide jusqu'en 1828, époque à laquelle les dames françaises du Sacré-Cœur en prirent possession, et elles l'ont conservé jusqu'à ce jour, à charge d'une assignation perpétuelle sur leurs biens, au profit des frères des écoles chrétiennes du quartier des Monts, dont le nombre s'élève à dix. Depuis trente-huit ans, ces dames ont relevé, réparé, accru, embelli ce couvent, qui n'était plus qu'une ruine. Le grand escalier, le chemin planté d'arbres qui mène à la promenade du Pincio, sont leur propriété. Elles ont d'autres titres que cette possession aux égards du gouvernement italien et de la population romaine. Outre le service inappréciable qu'elles rendent aux grandes familles en élevant leurs enfants, elles instruisent gratuitement les enfants nombreux des familles pauvres des quartiers voisins.

L'Église, trop souvent fermée, attire peu l'attention des touristes, quoiqu'elle contienne des œuvres d'art qui soient dignes de la fixer. Elle possède une *Assomption* des frères Zuccheri, des peintures de Perino del Vaga, un tableau de M. Ingres, des fresques de Daniel de Volterre et de ses élèves, et en particulier cette *Descente de Croix* faite d'après les cartons de Michel-Ange, et que Poussin mettait au rang suprême, dont la *Transfiguration* de Raphaël et la *Communion de saint Jérôme* semblaient alors devoir être seules en possession.

Sixte V avait accordé à la Trinité-du-Mont un titre cardinalice qui fut porté par vingt prélats, dont le premier fut le cardinal Charles de Lorraine, et le dernier Mgr de Bonald, archevêque de Lyon.

Comme nous l'avons dit plus haut, un établissement dépendant de celui des Dames du Sacré-Cœur avait été fondé à Sainte-Marie-des-Monts par les Frères des écoles chrétiennes et n'a fait que prospérer. Une seconde école s'ouvrit en 1851, sous l'impulsion de M. de Rayneval. Cette fois, il s'agissait de pourvoir à l'instruction des enfants de famille française qui formaient la colonie, et dont la présence de l'armée augmentait sensiblement le nombre. En peu de temps, l'enseignement s'éleva au degré primaire supérieur. Et, au lieu de deux frères, il fallut en employer dix-sept, qui furent soutenus par l'administration des pieux établissements. Au début de la Restauration, avant la venue des Dames de la Trinité-du-Mont, un couvent et une église, sous le vocable de Saint-Denis, ayant appartenu autrefois aux frères de la Merci, furent utilisés par des religieuses françaises

qui y créèrent une maison d'éducation passée depuis sous le protectorat du cardinal-vicaire chargé de continuer leur œuvre.

Deux fondations particulières sont aussi à mentionner. L'une est due à un médecin Corse, le docteur Sisco, chirurgien de Pie VII, qui, par son testament, alloua sur sa succession une somme qui, capitalisée, devait servir à entretenir à Rome des étudiants choisis par le conseil municipal de Bastia, et se vouant à la médecine, au droit ou aux beaux-arts. La seconde fondation est celle du chevalier Wicar, de Lille, peintre, élève de David, et qui a disposé de même d'un legs en faveur de ses compatriotes, en confiant l'exécution, comme le docteur Sisco, à l'administration de l'ambassade.

On sait qu'à Rome chaque nation catholique a son église, sous le vocable de son patron. Il y a Saint-Antoine-des-Portugais, Saint-Isidore-des-Irlandais, Saint-Jean-des-Florentins, Saint-Julien-des-Belges. Notre église nationale est Saint-Louis. Tandis que la Trinité-du-Mont se montre à la ville entière du haut d'une colline qui lui sert de piédestal, Saint-Louis est perdu au milieu des rues étroites qui entourent le Panthéon. Dès le neuvième siècle, ainsi que nous l'avons vu, les Français avaient à Rome un hospice et un cimetière. On les retrouve au quatorzième, dans un lieu étroit et incommode, où fut depuis bâti Sant' Andrea della Valle. Ils obtiennent bientôt, non loin de là, la réunion de trois paroisses en une seule, sous le titre de Sainte-Marie-Saint-Louis-et-Saint-Denis. Une bulle de Sixte IV leur concède le privilége, de quelque condition et domicile qu'ils soient, d'être les paroissiens de ladite église, et d'avoir à y remplir leurs devoirs et y recevoir comme tels les sacrements. Une confrérie des deux sexes y est érigée. Un membre de cette confrérie la dote d'un hospice. Guillaume des Perriers, auditeur de rote, lui rédige des statuts. Enfin, le 1er septembre 1518, Jules de Médicis, d'après les ordres de Léon X, posait la première pierre de l'édifice actuel, en présence de l'ambassadeur, Denis Briçonet, et d'une foule de personnages marquants. Léon X accordait la propriété de tous les marbres trouvés dans les fouilles. Henri II et Henri III aidèrent, par des subsides, l'avancement des travaux et, vinrent au secours des finances de l'hôpital. Catherine de Médicis détacha des maisons de son palais Madame pour agrandir Saint-Louis. Le cardinal Cointrel du Mans fit faire la tribune, les Orgues, les portes, la chapelle Saint-Mathieu, le tableau d'autel. Peu à peu l'église s'embellit. La nef est incrustée de jaspe de Sicile. La voûte est peinte par Natoire. Dans les chapelles, le Guide[1] reproduit la *Sainte-Cécile* de Raphaël, le Dominiquin peint à fresque les Actes de la sainte, Michel-Ange, le Caravage et le chevalier d'Arpin y étalent aussi leurs œuvres. C'est à qui, parmi les natio-

[1] Mgr Lacroix, dit Jules Romain.

naux, contribuera à l'ornement de cette église, où beaucoup choisissent leur sépulture. On y rencontre des cardinaux, des ambassadeurs, des artistes qui vous parlent du passé glorieux de la France et de la part qu'ils y ont prise. *Defunctus adhuc loquitur.*

Pendant trois siècles le clergé de Saint-Louis se composa de vingt-quatre chapelains, avec une maîtrise renommée pour sa musique, dont le Conservatoire de Paris possède maintenant la collection. La Révolution vint troubler cet état florissant. Au moment où éclatait la tempête, Saint-Louis avait, en argenterie et en vases sacrés, une richesse mobilière de 200,000 francs et plus, et un revenu d'environ 650,000 francs. Le cardinal de Bernis centralisa entre ses mains, avec l'approbation de Pie VI, l'administration de toutes les pieuses institutions, et, par ce moyen, disposa d'une partie des revenus pour venir en aide aux émigrés sans ressources. Le traité de Tolentino vint ensuite enlever l'argenterie de Saint-Louis, comme celle des autres églises. Puis le clergé dut disparaître. Jusqu'en 1815, un abbé Corse fut préposé à l'administration centralisée par le cardinal de Bernis. En 1816, l'ambassadeur, comte de Blacas, en remit la gestion à trois notables pris dans la colonie et sous la surveillance de l'ambassade. C'est le régime qui a persisté. En 1824, Saint-Louis redevint paroisse. En 1843, la vie commune fut rétablie parmi les chapelains ; mais de vingt-quatre ils étaient réduits à douze.

En 1860, M. le duc de Gramont refondit dans un seul tous les règlements antérieurs. Il conserva le système de centralisation inauguré par le cardinal de Bernis, comprenant une congrégation de douze notables, assemblée une fois l'an pour donner son avis sur la gestion des trois membres choisis par l'ambassadeur à cet effet. Le règlement s'occupait ensuite de tous les détails du service religieux, du traitement des employés, de leur nomination, de leurs fonctions. Il s'étendait, outre Saint-Louis et la Trinité, à plusieurs autres établissements dont nous devons dire quelque mots.

Les Bretons avaient, dès le quinzième siècle, une confrérie, un hospice et une église sous le nom de Saint-Yves. Le cardinal de Coëttivy, évêque de Quimper, puis archevêque d'Avignon, obtint une ancienne église et un terrain qui furent consacrés à une nouvelle fondation. Léon X augmenta les priviléges de cette confrérie. En 1582, comme elle s'était à peu près éteinte, Grégoire XIII, sur la demande d'Henri III, incorpora Saint-Yves à Saint-Louis. L'hospice fut supprimé. En 1824, Saint-Yves cessa d'exister comme paroisse. Le service y est fait maintement par un recteur et un clerc désignés par l'ambassade. L'église, du onzième siècle, renferme les sépultures d'un auditeur de rote, d'un cardinal et de quelques autres Bretons.

De même dépend encore de l'administration des pieux établissements la chapelle de la Purification, qui remonte au quinzième siècle, et servait à

une confrérie dite des Quatre-Nations (France, Bourgogne, Lorraine et Savoie), et la chapelle de Saint-Sauveur-in-Thermis, ainsi nommée des Thermes d'Alexandre Sévère, dont, au sixième siècle, Grégoire le Grand consacra une salle au culte chrétien. Le clergé de Saint-Louis-des-Français n'a cessé de la desservir depuis la fin du quinzième siècle. Elle n'a d'autre revenu que la charité des fidèles.

Nous avons à citer encore Saint-Nicolas-des-Lorrains, concédée à cette confrérie par Grégoire XV, et décorée richement par elle jusqu'à nos jours. Saint-Claude-des-Bourguignons, confrérie des Francs-Comtois, fut enrichie, par les libéralités de plusieurs de ses membres, d'une belle église et de biens-fonds dont les revenus dépassent facilement les charges, ce qui est à peu près le seul exemple à noter parmi les fondations de second ordre auxquelles les autres sont ordinairement obligées de venir en aide. L'œuvre pie de Lorete fait aussi exception en ce genre. Le cardinal François de Joyeuse, qui sacra Marie de Médicis et plus tard Louis XIII, laissa en mourant 18,000 livres tournois au sanctuaire de Lorete pour y entretenir et, loger trois chapelains français chargés de dire des messes pour le repos de son âme. Avec le surplus de la somme, on devait venir au secours des pèlerins nationaux. Louis XIII y fonda une messe quotidienne. Anne d'Autriche fit un don à la basilique pour qu'on y célébrât chaque année la fête de saint Louis. La députation administrative de Rome a un agent à Lorete, et quoique la situation des biens n'ait pas cessé de s'améliorer, on n'avait gardé près de la Santa-Casa que deux chapelains.

De plus, on range encore, parmi les pieuses institutions, la charge d'auditeur de rote et de clerc national pour la France.

Le tribunal de la Rote fut établi par un pape français, Jean XXII, pour l'expédition plus rapide des affaires ecclésiastiques. Dès 1230, un auditeur français en faisait partie. Il y en a eu cinquante-trois depuis lors jusqu'en 1867. Les prélats de la rote ont le premier rang après les ambassadeurs. Autrefois dotés de bénéfices ecclésiastiques, ils sont actuellement dépendants, pour leur traitement, du ministère des affaires étrangères, comme les clercs nationaux, dont la fonction est moins importante. Le clerc national est présenté par son gouvernement à l'approbation du pape et au suffrage des cardinaux. Il assiste au consistoire en qualité de secrétaire, et fait ordinairement partie du conseil administratif des pieux établissements. L'auteur du mémoire qui nous a fourni ces renseignements, auxquels il a joint les pièces justificatives a rempli quarante ans ces honorables fonctions. Il nous a appris quel était le patrimoine de la France à Rome.

A côté de ces fondations anciennes, d'autres œuvres sont venues se répandre dans Rome dans ces derniers temps : les frères de Sainte-Croix du Mans, à la place Farnèse, les sœurs de saint Vincent-de-Paul au pied de l'Aventin, puis çà et là les sœurs de Joseph de Cluny, les sœurs de la Pro-

vidence de Parcieux, de la Compassion de Marseille, et bien d'autres. Que va-t-on faire de ces chapellenies, de ces écoles, de ces œuvres pies? Jusqu'à quel point seront-elles respectées? On vous répond qu'en cela il ne s'agit pas d'égards à avoir, mais bien de lois à appliquer, comme si la loi elle-même ne pouvait s'appliquer plus ou moins brutalement. Quoi qu'il en soit, on ne peut se défendre d'un sentiment pénible en voyant une ingérence étrangère se mêler à nos affaires de famille; car si parfois, comme l'a dit le poëte, il est dur de monter l'escalier d'autrui, il ne l'est pas moins d'entendre résonner son pas et d'ouïr sa voix dans l'asile qu'on s'était choisi, et de le voir franchir le seuil qu'on croyait à jamais inviolable et sacré.

Charles d'Évrecy.

JOSÉPHINE SAZERAC DE LIMAGNE

Journal, pensées et correspondance, précédées d'une notice biographique.
Paris, Adrien Leclere.

« Écrire ses mémoires... en vaut-il la peine? » se demandait la jeune fille dont des mains pieuses viennent de publier *le Journal;* et elle ajoutait : « Les chrétiens ont mille fois mieux que le souvenir, ils ont l'espérance, alors à quoi bon? »

A quoi bon? A nous révéler la seule beauté qui subsiste toujours, la seule que l'on puisse toujours aimer sans dégoût et admirer sans lassitude : la beauté de certaines âmes en qui une nature exquise, vivifiée et élevée par une forte grâce, a produit des fleurs charmantes et des fruits savoureux. Ces âmes se sont épanchées dans des pages qu'elles écrivaient pour Dieu, pour elles-mêmes, parfois pour quelques êtres chers; la mort, en les introduisant dans un monde où les vains bruits de la terre n'arrivent plus, a permis à l'amitié de pénétrer, de mettre au jour leurs innocents secrets, et de commencer pour elles cette manifestation glorieuse que l'éternité achèvera. Ne serait-ce pas grand dommage que l'on eût dérobé à nos contemporains la connaissance de ces œuvres qui rassérènent et purifient : *le Récit d'une sœur; le Journal* d'Eugénie de Guérin; *les Pensées, le Journal, la Correspondance* de madame Swetchine? Que de jeunes gens ont été *ravis* — je veux dire charmés et élevés — par *la Correspondance*, de l'abbé Perreyve? On peut, non sans raison, médire beaucoup de la *littérature intime*, comme d'ailleurs de toutes les littératures; n'oublions pas cependant qu'elle peut revendiquer pour l'un de ses ancêtres le pénitent, l'ami, le fils, le penseur, je dirai presque le poëte incomparable qui a écrit ces *Confessions*, toutes resplendissantes encore, après quinze siècles, de la vivace jeunesse et de la fraîcheur printanière des choses immortelles.

Saint Augustin ne nous a pas trop éloignés de mademoiselle de Limagne; elle est de sa famille, et sainte Monique l'eût aimée. Née en 1848, morte en 1873, elle a travaillé, souffert, prié durant sa courte vie; dans les loisirs que lui laissaient ses laborieuses fonctions d'institutrice, elle a vécu avec les maîtres de la pensée et du style, ces amis sûrs et ces consolateurs fidèles; toujours elle a vécu avec l'Ami et le Consolateur par excellence, avec Dieu. Le petit volume, que je suis heureux d'annoncer, décèle un esprit finement observateur, une âme tendre, enthousiaste, trop enthousiaste quelquefois, mais profondément et complétement chrétienne. Cette âme chaste, qui s'est peinte dans ce trait : « Passer à pied sec la mer Rouge du monde, » était capable d'amour; elle écrivait cette pensée d'une originale et saisissante beauté : « Chateaubriand dit que rien ne vaut le spectacle d'un incendie dans une forêt vierge. C'est aussi le spectacle que donnent parfois quelques âmes; » mais elle n'était pas moins capable de sacrifice. « Plaisir, liberté, poésie, famille, amour, trésors, tout jeter à la mer! écrivait-elle. Deux choses seulement dans l'esquif, la voile et la boussole! » Mademoiselle de Limagne avait fait son choix, et ce choix était le seul qui pût satisfaire pleinement les délicates exigences de sa grande âme. L'amour humain l'effrayait plus encore qu'il ne l'attirait :

« Une des choses les plus redoutables, c'est d'être aimé avec passion. Car qui vous donne tout demande tout et exerce la fascination qui porte à rendre tout.

« Cela est pauvre, mesquin, périssable et plus qu'à moitié mort. Cela sent la misère humaine, cela éloigne de Dieu, cela éloigne Dieu. »

Dieu! c'était le foyer où s'alimentait sa flamme et le but où elle tendait! La piété de mademoiselle de Limagne était vive; et cette piété naissait d'une foi robuste, très-humble tout ensemble et très-savante. Le passage suivant en donnera une idée, et en même temps offrira aux lecteurs du *Correspondant* une belle page d'apologétique :

« ... C'est une modeste réflexion personnelle que je consigne ici, en écrivant que dans le christianisme, ce qui me frappe le plus, c'est qu'il a *la vie*. La vie, cet épanouissement régulier, normal, progressif de toutes les facultés et de toutes les forces, je ne la trouve que chez les peuples qui, semblables à saint Pierre, ont dit au Galiléen : « Mon Seigneur et mon Dieu! » Sur notre terre, Jésus-Christ n'a plus, grâce à Dieu, que deux adversaires : les religions de l'Inde et le mahométisme, Bouddha et Mahomet. L'Inde est bien séduisante, mais la fascination qu'elle exerce sur nous est la fascination d'un rêve. Voici des milliers d'années que l'Indien raconte des rêves merveilleux, sa théologie n'est pas autre chose; mais, en déroulant ces interminables chaînes d'or, il oublie que rêver n'est pas vivre, et le sens du réel lui échappe. L'histoire du mahométisme n'a que deux périodes, une période de fièvre et une période d'affaissement. Est-ce vivre que de passer par un accès de fièvre chaude pour aboutir à une pros-

tration complète? Au christianisme, au contraire, s'applique merveilleusement une parole qui m'a souvent frappée et qui se trouve dans l'épître de la messe de mon bien-aimé patron : « Joseph va toujours croissant en vertu et en beauté. » Le christianisme n'est pas seulement la plus belle des théories, c'est aussi la religion qui inspire les actes les plus méritoires ; ce n'est pas seulement un élan et une aspiration vers le beau, c'est surtout une marche ascendante vers le bien. Qui donc a organisé la vie d'une manière plus sage et plus vigoureuse que ne l'a fait le christianisme? »

Le roman contemporain s'est plu à dépeindre de purs et gracieux types de jeunes filles ou de jeunes femmes. Par la grâce de Dieu, ses imaginations et ses rêves sont restés au-dessous des réalités que le christianisme a fait naître, qu'il a dotées d'une grâce suprême et d'une beauté incomparable. Je ne veux pas déprécier les créations d'un art qui aspire à l'idéal ; mais quel homme de sens et de goût ne leur préférerait madame de la Ferronnays, Eugénie de Guérin, ou la douce, intelligente et courageuse Joséphine de Limagne?

LE R. P. DE PONLEVOY

En apprenant la mort du R. P. de Ponlevoy, plus d'une âme chrétienne a pu croire que la France et l'Église perdaient une seconde fois le P. de Ravignan. Nul, mieux que le P. de Ponlevoy, ne continuait la tradition, je dirai même la personnalité de ce religieux illustre ; il était comme l'Élisée d'un autre Élie. Entré dès l'âge de vingt-deux ans — en octobre 1834 — dans la Compagnie de Jésus, le jeune Armand de Ponlevoy avait été de bonne heure distingué par le P. de Ravignan. L'apôtre déjà célèbre initia le débutant aux vertus où celui-ci allait bientôt exceller ; sans le savoir, il se préparait à lui-même l'ami de toute sa vie et le consolateur de ses derniers jours. C'est muni par le P. de Ponlevoy des suprêmes secours de la religion, que le P. de Ravignan, chargé de mérites et de gloire, alla chercher sa récompense.

Rien de plus simple, de plus uniforme même que l'existence du P. de Ponlevoy. Elle s'écoula tour à tour à Saint-Acheul, à Brugelette, à Paris qui, durant de longues années, fut le principal théâtre de son activité bienfaisante. Dans ces diverses résidences, le P. de Ponlevoy déploya cette rare intelligence, ce jugement exquis, ces fortes et suaves vertus qui lui assurèrent une si haute influence et un si universel respect. Sa parole était goûtée des meilleurs juges ; une facilité élégante règne dans ses écrits, et un jour il composa un chef-d'œuvre : cette *Vie du P. de Ravignan*, que nous avons tous lue avec une émotion et un charme qui seront partagés,

je l'espère à leur honneur, par les générations futures; cependant, c'est surtout dans l'art de la direction spirituelle que le P. de Ponlevoy était un maître, et c'est à ce titre qu'il lèguera à l'histoire religieuse un nom durable. Bien des âmes conduites par lui à la vérité, ou guidées par sa main ferme et habile dans le sentier de la perfection chrétienne, lui durent cette sérénité, cette béatitude commencée qu'il semblait communiquer à tout ce qui l'approchait. Berryer fut, on le sait, du nombre de ces âmes que le P. de Ponlevoy ramena à la pratique du christianisme, et dont il assista l'agonie.

L'épreuve affligea ses dernières années, mais, comme la mort, l'épreuve révèle le secret des cœurs; elle permit de mieux connaître, de mieux apprécier le cœur du P. de Ponlevoy. Supérieur de la province de Paris, dont le gouvernement lui avait été confié en 1864, il accueillit avec une fraternelle charité les jésuites que l'on chassait de l'Italie, de l'Espagne, du Tyrol; les coups qui frappaient la Compagnie le rendaient plus respectueux et plus tendre encore pour ceux qui en étaient les victimes. A l'époque néfaste de la Commune, il vit saisir et immoler cinq de ses confrères; il eût voulu s'offrir à leur place : il demeura pour raconter leur captivité et leur mort, et pour ajouter ainsi une page de plus à ce livre des *Actes des Martyrs* qui reste toujours ouvert dans l'Église.

Les fatigues et les angoisses avaient épuisé la santé du P. de Ponlevoy; c'est avec bonheur qu'il se vit relever, en 1873, de ses fonctions de provincial. Il n'aspirait pourtant pas au repos, et on le destinait encore au travail; il fut envoyé à Angers, avec la mission de s'y occuper du noviciat de la Compagnie. Cette charge nouvelle dépassait ses forces; il revint à Paris, souffrant d'une inflammation de poitrine. On espérait qu'un séjour de six mois dans le Midi arrêterait le mal; lui-même s'apprêtait à quitter sa chère maison de la rue de Sèvres; l'avant-veille du jour fixé pour le départ, il fut atteint d'une fluxion de poitrine, qui amena une pneumonie menaçante. Désormais le P. de Ponlevoy devait se préparer à un autre voyage. Il s'y prépara, non point avec résignation — les saints se résignent à vivre et non à mourir — mais avec joie; le religieux qui, aux derniers instants de sa vie terrestre, disait : *Je déborde de Jésus-Christ,* ne pouvait redouter le Juge qu'il avait si tendrement aimé et si vaillamment servi. Le P. de Ponlevoy expira, presque sans agonie, le vendredi 27 novembre, à six heures et demie du soir, laissant à ses frères des regrets adoucis par de radieuses espérances, et des exemples qu'ils pourront éternellement opposer, comme ceux des Bourdaloue et des Ravignan, à toutes les calomnies de leurs détracteurs.

Augustin Largent,
Prêtre de l'Oratoire.

QUINZAINE POLITIQUE

9 décembre 1874.

S'il était vrai que les leçons qui, en 1870 et 1871, furent écrites au cœur de la France avec le sang de la guerre étrangère et de la guerre civile n'aient pu lui suffire; s'il était vrai qu'après toutes ces sinistres lumières, qui devaient alors éclairer la route obscure de ses hésitantes destinées, elle ait encore besoin d'avertissements, il faudrait dire que l'histoire de ces derniers jours nous est singulièrement utile : elle nous montre le danger, tel qu'il est, où il est; elle nous indique les nécessités du présent; elle nous avise des alliances qui nous importent le plus pour sauver notre société et préserver notre patrie. Car ce sont bien ces enseignements qu'elle nous donne dans les résultats de nos élections municipales, dans le Message et dans les premiers débats de l'Assemblée.

Qu'a été, au juste, « la grande et mémorable journée du 22 novembre, » comme l'appelle, en usant du banal lyrisme des révolutionnaires, le journal attitré de M. Gambetta? On en a beaucoup disputé, avec cette habitude de notre esprit français, dont l'impatiente et agile logique n'aime pas les considérations complexes, et qui se plaît tant à mettre dans ses jugements ces marques de l'absolu, la simplicité et l'unité. Sans tenir compte du nombre considérable des communes, sans avoir égard à l'infinie diversité des motifs qui interviennent dans une élection municipale, et même sans bien vérifier les premières informations de nos trop prompts nouvellistes, on a permis aux radicaux d'abuser des chiffres qu'ils avaient recueillis d'abord dans leurs plus populeuses cités; et, avec la facilité de la peur, on a laissé s'accréditer ce mot du *Rappel* : « C'est le pays tout entier qui est pour la République! » Depuis, on a vu ces exagérations se réduire à des proportions qui ont l'exactitude de la vérité : on a constaté que de tous ces conseils municipaux où le radicalisme se vantait de régner déjà, un quart à peine lui apparte-

naient. Certes, c'est assez; c'est beaucoup; c'est trop. Et qu'on nous accorde le droit de le dire sans vouloir morigéner nos amis : il a été fâcheux que l'épouvante des conservateurs amplifiât ces nombres : on ajoutait ainsi aux forces des radicaux ces ailes bruyantes de la fortune qui, dans leur vol, emportent toujours les volontés de tant d'indécis et de timides ; on disposait en faveur des radicaux cette puissance de l'imagination populaire qu'en politique, et chez notre nation surtout, il est si imprudent de ranger du côté de ses adversaires.

De ce nuage d'erreurs ou de mensonges qu'au lendemain du 22 novembre, la hâte, la crédulité, la jactance des uns ou l'effroi des autres accumulaient autour des scrutins, que reste-t-il, si on en dégage les faits réels, les résultats incontestables? Trois ou quatre enseignements certains. Outre cette indifférence de l'abstention qui était plus que scandaleuse dans des élections où le sens personnel a une si grande part et où il y a une telle proximité des affaires et des intérêts ; outre l'ordinaire inertie des conservateurs, inertie qui, en plus d'un endroit, annulait jusqu'à la supériorité de leur nombre ; outre ces caprices mystérieux du suffrage universel, qui, sur tant de points, a trompé l'effort des partis, il a été facile de remarquer que la loi de l'électorat municipal n'a point exercé au profit des conservateurs cet empire salutaire que quelques-uns s'ingéniaient à espérer. Qui d'eux pourrait encore, après une telle expérience, se leurrer de cette illusion? Disons plus. N'est-il pas de jour en jour manifeste que l'influence du temps, le souffle des idées, le mouvement des instincts, la nature du régime qui gouverne sont les maîtres presque irrésistibles du suffrage universel, et qu'il n'y a pas de demi-loi capable de dominer une force et si vaste et si mobile? Il faut constater aussi qu'on a pu aisément changer en plébiscites ces élections qui devaient être municipales seulement. A Melun, les électeurs lisaient dans une proclamation de leur propre maire ces mots dont on a justement puni la hardiesse : « En vain on vous dit : — Pas de politique dans le scrutin communal. — Nous répondons au contraire : on ne vous convoque pas pour nommer une nouvelle Assemblée nationale ; eh bien ! faites comme aux dernières élections pour le conseil général, saisissez l'occasion de manifester votre opinion. » Et ce langage a pu, jusque dans de paisibles villages, éveiller les passions des partis. Pourquoi? La faute en est sans doute à ces excitations des républicains et des radicaux, à qui le populaire cède si vite, quand ils le provoquent à des actes où il y a quelque parade de sa souveraineté. La faute en est encore à ce tempérament de notre nation, qui la rendit toujours plus studieuse de ses doctrines que soucieuse de ses intérêts. Mais la faute principale n'en est-elle pas à

cet état vague, à cette condition transitoire, à ce titre équivoque du gouvernement indéfini et passager qui nous régit? Enfin, une des observations les plus sûres que ces élections nous aient donné de faire, c'est la déroute des républicains conservateurs dans presque tous les comices où les radicaux leur ont livré bataille : à Troyes, tel a été le sort des amis de M. Casimir Périer, bien qu'ils eussent pour s'en couvrir l'ombre de son nom; à Marseille, M. Labadié lui-même, suspect d'on ne sait quel modérantisme, se voit proscrit par les radicaux; et dès lors, réduit à se plaindre que « les exagérés aient le dessus, » forcé de mépriser à son tour « les ambitieux vulgaires qui s'agenouillent devant la popularité, » voilà que M. Labadié devient une sorte de conservateur radical, et qu'il abdique l'honneur de représenter au conseil général Marseille, la république et la démocratie. A Lyon, à Bordeaux, à Saint-Étienne, les radicaux triomphent également des républicains. Il y a vingt grandes villes où M. Thiers aurait pu dire, après le 22 novembre, ce qu'à Marseille même il a dit des fous et des furieux du radicalisme, vainqueurs de la république conservatrice : « Est-ce que ces gens-là ne comprennent pas qu'ils tuent la république? »

A Paris, la république radicale se sera ceinte de plus de lauriers encore. Elle a chassé du conseil municipal des hommes capables, des travailleurs et d'honnêtes gens. Elle leur a fait préférer les utopistes et les violents qui promettent aux badauds qu'embauche leur ambition, toutes les félicités d'une société fabuleuse ou d'une Salente municipale. Elle a orgueilleusement voulu que Paris choisît les plus obscurs ouvriers de la démocratie, les nouveaux venus de la république, les muets esclaves du mandat impératif, les solliciteurs du salariat municipal, les zélateurs de M. Loiseau-Pinson et de M. Cantagrel, les théoriciens de l'impôt progressif et les doctrinaires de l'athéisme. Salut donc aux radicaux qui viennent préparer, ou sciemment ou à leur insu, le règne d'une nouvelle Commune! Plus d'un peut se targuer d'avoir expulsé de l'Hôtel de Ville un de ces candidats de la république modérée dont M. Duportal, à Toulouse, disait en comptant ses adversaires : « Les plus dangereux sont ceux qui, sous le manteau de la république et le masque de la modération, font les affaires du royalisme (dont ils ne sont d'ailleurs qu'une variété), en attaquant jésuitiquement les véritables serviteurs de notre cause, les vétérans de l'idée que nous servons. » Plus d'un des radicaux, à qui Paris confie sa fortune, peut répéter ce mot glorieux de M. Duportal : « Je fus et je suis toujours l'ami de Delescluse! »

Cette victoire, qui amène une cinquantaine de Barodets dans le conseil municipal de Paris, un déclamateur de la *République fran-*

çaise a dit d'elle, dans un dithyrambe assez burlesque : « Quel bon exemple ! » Ce sont de ces bons exemples qui préparent des 24 mai : les radicaux ne sont pas tous tellement aveugles qu'ils l'ignorent ; et on s'en aperçoit au soin que les uns prennent devant le public à diminuer leur audacieux bonheur, aux conseils de modération que les autres se hâtent d'infliger aux élus ; car n'est-ce pas une certaine frayeur d'avoir été trop heureux qui se cache dans cette ostentation d'avis sages? Il est certain qu'afficher ces programmes d'une république avide de « revendications » et même de « représailles ; » frapper d'ostracisme ceux qu'on a soi-même conviés à entrer dans la république ; écarter si vite ceux qui ont été les auxiliaires de M. Casimir Périer, au jour de sa fameuse proposition ; introduire à l'Hôtel de Ville un groupe de ces socialistes qui ont toujours donné à la France la peur de la république : c'est un genre de démonstration dont les radicaux pourraient regretter plus tard l'instructive maladresse. S'ils voulaient faire en l'honneur de la république un acte de foi vraiment utile, que n'élisaient-ils quatre-vingts républicains qui fussent modérés comme M. Dufaure et M. Léon Say ? Certes, voilà une manifestation qui eût étonné la France, sans l'épouvanter ; voilà une démonstration qui eût un peu démenti les doutes dont l'histoire et les événements d'hier ont rempli nos âmes, ces doutes qui suspectent la sagesse des républicains et qui autorisaient M. Thiers, en 1871, à souhaiter « la république sans les républicains. » Mais c'est au parti contraire que s'est plu la convoitise des radicaux ; et la fiévreuse précipitation avec laquelle ils se sont ainsi rués sur les places des républicains conservateurs, la fougue de cet élan qu'ils n'ont ni pu ni voulu contenir, annonce bien l'impulsion qu'ils imprimeraient à la république, s'ils en pouvaient jamais diriger la marche. Qu'ils aient eu cette témérité à Paris ; qu'ils y aient gardé sous leur commandement cette masse de 160,000 électeurs qui leur paraissent assermentés depuis trois ans ; que leurs tribuns et leurs sophistes gouvernent les cœurs dans ce Paris où se pressent tant d'envies et de haines, où s'entassent tant de misères et de vices : la France, en vérité, n'en est pas stupéfaite. Elle connaît Paris ! Mais quand elle le trouve moins raisonnable que jamais ; quand elle le voit abandonner ces mêmes républicains modérés qui, hier encore, étaient ses héros et ses favoris, elle a bien le droit de s'alarmer ; elle ne se console pas avec la bénévole indulgence des gens qui se veulent persuader que, selon le mot de Mirabeau, « un jacobin ministre n'est pas toujours un ministre jacobin ; » elle se demande quel est ce signe du temps ; et elle n'a pas la cruauté de railler la crainte trop naturelle et le trop juste dépit que ressent le centre gauche, sous le coup de cette funeste expérience.

La lutte des deux républiques, ces élections n'en sont qu'un prélude. Mais avons-nous à nous en étonner? En 1848, c'était le même combat : il y avait pour les politiques une république idéale qui devait et pouvait servir de gouvernement; il y avait pour les utopistes une république imaginaire qui devait et pouvait renouveler la société. Les uns n'étaient qu'un très-petit nombre; les autres, c'était la foule. Madame Swetchine le remarquait bien vite; elle écrivait, le 18 mars de cette sombre année : « Rien ne saurait être plus oiseux que la distinction des républicains de la veille et des républicains du lendemain, parce qu'au fond, la veille il y avait des radicaux, des communistes, une foule de gens de désordre, mais pas de républicains comme forme et système de gouvernement. Ils reconnaissent bien que la république, comme constitution et système politique, n'existait pas dans les intelligences... Si la guerre civile est possible dans ce pays, et les meilleurs esprits doutent qu'on y échappe, elle ne l'est que dans le sein même de la république, entre les éléments de 89 et ceux de 93; entre le gouvernement de l'ignoble violence et celui de la raison publique; entre la loi agraire et le respect de la propriété... » Peut-être, quelques-uns des traits qui marquaient cette différence, en 1848, ont-ils changé en 1874 : le radicalisme d'aujourd'hui emprunte moins ses doctrines aux rêves des Cabet et des Pierre Leroux qu'aux maximes des Saint-Just et des Hébert; il est moins chimérique et plus violent que celui de la seconde république; il a quelques-unes des pires fureurs de la première, et le règne de la Commune en témoigne. Chose digne d'attention : ce dualisme de la république politique et de la république sociale divisait l'État, en 1848, après la proclamation de la république; en 1874, ce dualisme commence à déchirer le parti républicain, avant que la loi ait proclamé la république. Que son titre soit donc officiel ou non; que son nom soit jeté aux échos par les clameurs de la foule ou qu'une Assemblée ordonne à ses hérauts de le proférer solennellement, il n'en est pas moins certain que le mal naît de lui-même. Non, si la république se brise en deux aux mains de ses citoyens, ce n'est point ou parce que son nom manque au frontispice de l'État ou parce que la loi l'y a inscrit : dès qu'elle est, elle a ce destin en France; et elle l'a pour des raisons multiples et profondes qui intéressent les conservateurs bien autrement que la vaine proclamation de son nom.

Comme en 1848, les conservateurs ont en ce moment autre chose qu'un mot à disputer à la République : ils ont à lui disputer leurs autels, leurs foyers, leur travail, leur paix; et comme alors, l'intérêt de la France et de la société leur commande de se rallier autour du point de résistance le plus proche et le plus solide où il leur soit

possible de s'appuyer. Aujourd'hui, l'abri commun où leurs forces peuvent et doivent se grouper, c'est le Septennat; aujourd'hui, le maréchal de Mac-Mahon les appelle à lui, eux et « tous les hommes de bonne volonté », pour l'aider à garantir l'ordre, pour l'assister à protéger les restes de notre patrie. Son Message leur dit : « Je ne poursuis qu'une œuvre de défense sociale et de réparation nationale. » Il ne les invite pas à d'autres soins que ceux qu'exigent « les nécessités du présent. » Quelle demande serait plus raisonnable et plus modeste? N'est-il pas vrai que cette terre, couverte de débris et toute tremblante encore sous le poids de ses ruines, il faut, avant d'y relever l'édifice qui convient le mieux à son immortelle grandeur, il faut attendre que le sol s'affermisse et que sa surface soit libre de ces décombres? N'est-il pas vrai qu'à « cette œuvre de défense sociale et de réparation nationale, » aucune foi politique ne nous défend de participer, pas plus qu'aucun parti ne pouvait interdire à un Français de se battre à Loigny ni à un honnête homme de se battre contre la Commune? N'est-il pas vrai que, pour ménager l'avenir, pour y réserver d'incertains trésors de gloire et de prospérité, on risque d'abandonner la France aux pires hasards de l'heure présente et de la voir périr avant de la pouvoir rassurer, avant de la pouvoir parer? Laissons donc pénétrer dans nos cœurs ces rayons de bon sens; recevons-y ces douces et belles lumières du patriotisme. Le Message du 3 décembre réclame notre concours « au nom de la France : » pourrions-nous, dans de si pressants périls, refuser au maréchal de Mac-Mahon ce que, pour elle, nous avons accordé à des hommes moins dignes que le noble vaincu de Reichshofen d'apporter dans nos cœurs les prières de la France? Et tout ce que les lois constitutionnelles pourront faire pour la tranquillité de notre pays, oublierons-nous qu'elles le feront, en définitive, non-seulement pour la sauvegarde de nos biens les plus chers, mais sur le modèle et comme en préparation du gouvernement qui sait le mieux donner aux peuples le repos et la sécurité, c'est-à-dire de la monarchie?

Une majorité, et une majorité immense, que venaient former, conduits par un même principe, les libéraux de tous les partis : voilà la force immense et féconde que l'Assemblée a montrée à la France, dans le mémorable débat où la liberté de l'enseignement a été proclamée par 531 voix. Et qui de nous, à cette vue, n'a pu souhaiter avec une mélancolique jalousie qu'une même union associât tous les conservateurs, chaque fois que, dans l'Assemblée, un intérêt d'ordre social ou politique sera en péril?

Ce débat n'eût-il été que le duel d'éloquence où le vaillant évêque d'Orléans a défendu la vérité contre la haineuse rhétorique de M. Challemel-Lacour, certes ce débat aurait mérité l'attention pas-

sionnée de la France, celle qui, pendant trois jours, n'a pas lassé sa curiosité. Mais il y a eu dans cette lutte plus qu'un grand retentissement oratoire de toutes les raisons qui se sont produites des deux côtés depuis vingt ans, et dont plus d'une eut pour première tribune *le Correspondant* même. Les sophismes de M. Challemel-Lacour ont été comme une révélation politique : on ne croyait plus possible en ce siècle qu'un doctrinaire jacobin osât publiquement nier à ses adversaires la liberté, comme ses prédécesseurs de 1793 leur niaient le droit de vivre. M. Challemel-Lacour estimant que la liberté est un mal, une perfidie, un mensonge, dès qu'elle peut servir aux antagonistes qu'il déteste et qu'il voudrait supprimer, nous a dévoilé ce que l'hypocrisie de tant de grands mots avait jusqu'ici permis à son parti de dissimuler à la foule : il a laissé voir à tout le monde, avec un cynisme politique dont nous ne voulons pas nous plaindre, ce qu'il y a de violence autoritaire dans le radicalisme ; il a laissé voir au vif ce goût de l'oppression qui nivelle, qui tue ou qui réduit au silence, en invoquant la justice de l'État et en s'excusant par des prétextes de félicité sociale! Oui, M. Challemel-Lacour a parlé de la liberté comme on en parlait en 1793 au Comité de Salut public ; et l'évêque d'Orléans, dans sa véhémente réplique du lendemain, ne faisait qu'indiquer avec certitude des conséquences logiques et inévitables, quand il indiquait d'un mot les fureurs meurtrières auxquelles le jacobinisme livrerait les croyants, les penseurs, les orateurs dont l'indépendance impatienterait sa domination et contesterait ses dogmes.

M. Challemel-Lacour, qui feint de craindre « la division » et qui ne redoute, selon le mot de l'évêque d'Orléans, que « la résistance, » M. Challemel-Lacour mettrait volontiers l'Église hors la loi : il ne repousse la liberté de l'enseignement supérieur que parce que le catholicisme pourrait en faire usage à l'égal de l'athéisme, à l'égal des autres doctrines et des autres cultes; il veut pour l'État la liberté d'interdire à l'Église toutes les libertés. Il refuse donc à l'Église jusqu'au droit commun : nouveau genre de tyrannie; jadis le despotisme était le privilége d'un seul, mais un privilége usurpé au détriment de tout le monde; ce serait aujourd'hui, dans l'État où régnerait M. Challemel-Lacour, une sorte de privilége assuré à tout le monde contre un seul! Il n'est pas moins singulier, cet habile absolutisme de M. Challemel-Lacour qui consiste à dire étrangère au cœur humain, à l'histoire, aux besoins de la société, une liberté dont le crime serait d'être utile à ses contradicteurs : cette liberté, il en conteste jusqu'au nom; elle « n'est pas mentionnée dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen! » s'écrient avec lui les radicaux; et parce qu'elle n'est pas citée dans

leur Décalogue, parce qu'elle n'est pas écrite sur les pages terrifiantes de leur *Syllabus*, parce qu'elle n'est pas au nombre des licences réclamées dans les articles de leur mandat impératif, il faudra l'interdire comme une inutile et monstrueuse nouveauté! M. Challemel-Lacour, enfin, n'a pas moins étonné le patriotisme de la France, en dénonçant cette liberté comme un moyen de déplaire à l'Allemagne toute-puissante, comme un moyen d'attirer sur notre nationalité souffrante la rage de M. de Bismark, persécuteur de l'Église en même temps que destructeur de peuples. M. Challemel-Lacour a oublié de conclure : que ne nous exhortait-il, en manière de péroraison, à emprisonner des évêques et à fermer des églises pour nous gagner les bonnes grâces de M. de Bismark?

Devant l'ombre de la Convention, qui a paru dans ce débat derrière M. Challemel-Lacour, l'évêque d'Orléans a prononcé des paroles vengeresses, comme il en a prononcé de bienfaisantes en célébrant la liberté. Ce sera une grande gloire pour lui d'avoir obtenu le triomphe de cette liberté; car on peut l'appeler une liberté nécessaire, comme celles que M. Thiers définissait aux derniers jours de l'Empire : elle est nécessaire, à cause même des nombreuses différences d'opinions, ou philosophiques ou religieuses, qui ont divisé en tant de parties « l'unité morale de la France. » Et puis, Mgr Dupanloup l'a constaté avec une justesse digne de M. de Tocqueville comme de M. de Montalembert, « une large et forte organisation de l'enseignement supérieur est surtout nécessaire dans une société à tendances démocratiques comme la nôtre. Plus les bases de la société s'élargissent, si je puis ainsi dire, plus il importe que les sommets ne baissent pas. » Ce sera un grand titre aussi pour M. Laboulaye d'avoir si généreusement combattu pour cette liberté : il a bravé ces farouches dispensateurs de la popularité républicaine, dont tant de gens aujourd'hui achètent la faveur au prix de la vérité. Il a revendiqué, en face d'eux, le droit de dire, avec Burke : « J'ai toujours défendu la liberté des autres. » Il a courageusement ôté aux radicaux ce masque de libéralisme dont ils couvrent leur visage devant la populace. Il n'est pas de conservateur qui n'en doive remercier M. Laboulaye.

Dans son désir d'améliorer et d'étendre notre enseignement supérieur, l'Assemblée s'est hâtée de donner un complément à ce grand vote qui va consacrer en France un nouveau principe de liberté : elle a décidé hier que deux facultés de médecine seraient établies à Lyon et à Bordeaux. Plût à Dieu qu'elle n'eût pas d'autre œuvre à élaborer que les lois d'enseignement, de finances et de réorganisation militaire, dont elle a encore à doter notre pays ! Mais, si ardues que soient les difficultés des lois constitutionnelles par les-

quelles le gouvernement veut et doit être organisé, nous est-il vraiment interdit de croire que les dangers de la patrie et de la société ne seront pas en vain aperçus de l'Assemblée? A mesure qu'elle approchera des gouffres où le radicalisme l'attire et l'attend, elle sentira de plus en plus, nous l'espérons, le besoin de réconcilier ses forces un moment désunies; et, à se rappeler combien tous les principes essentiels de justice et de liberté ont eu de serviteurs désintéressés parmi les honnêtes gens de tous ses partis, à se rappeler ces utiles et glorieuses séances où se rencontrent dans le même sentiment des hommes comme Mgr Dupanloup et M. Laboulaye, elle jugera plus facile l'accord dont la France a besoin, elle travaillera plus volontiers à reconstituer une majorité qui puisse la sauver de la dissolution, telle que la souhaitent M. Rouher et M. Gambetta.

Nos inventions modernes, grâce à tous les moyens qu'elles nous ont donnés d'apercevoir sur tous les points du monde le va-et-vient de nos agitations humaines, ont élargi le spectacle des politiques et fourni de curieux tableaux au regard des peuples. Depuis qu'un télégramme peut nous annoncer qu'ici tombe un trône, que là surgit une révolution, qu'ailleurs des armées s'entrechoquent, que plus loin un grand trouble a ému la foi d'une religion, ou que, sous tel autre coin du ciel, d'effroyables calamités dévastent une terre ou affament une nation, il y a, dans la simultanéité de ces événements, qu'autrefois l'histoire nous apprenait à de longs intervalles, des leçons puissantes, des avertissements instantanés, qui instruisent ou qui consolent : ce n'est pas seulement la vie des peuples qui s'active dans leurs rapports internationaux, en raison même de la rapidité avec laquelle les faits se présentent à eux; c'est la vue de leurs fautes, de leurs misères, de leurs fatalités, qu'ils s'offrent l'un à l'autre; c'est le domaine de l'expérience qui s'agrandit pour chacun d'eux; ce sont les lois de la Providence et les effets de la liberté humaine qui se découvrent mieux et à plus d'hommes. Et certes, si le poëte antique avait raison de dire qu'il y a quelque chose de doux à contempler du rivage la mer troublée par les vents et ouvrant sous les vaisseaux la profondeur de ses abîmes, les nations auxquelles leur bonheur permet cette contemplation y ont plus de joie que jamais : car, que de mouvements fiévreux, que de heurts sanglants, quelles fureurs des esprits, quelles douleurs et quelles menaces ne leur est-il pas loisible d'avoir en même temps sous les yeux, sur toute cette surface de l'univers dont jour par jour de brèves et dramatiques nouvelles nous racontent les destinées !

Assurément, l'Angleterre est, de toutes les nations du globe, celle qui, du haut de son littoral, peut le mieux regarder les convulsions des deux mondes avec la sérénité et l'égoïsme du sage de Lucrèce. A

l'intérieur, l'ordre et la liberté se concilient autour de la royauté qu'elle honore ; sur les océans qui la baignent, ses flottes portent fièrement son pavillon et protégent sûrement les foyers de sa nationalité. On dira bien que ses colonies, devenues fécondes et riches comme elle, devenues des peuples à son image, briseront orgueilleusement un jour les liens qui les attachent à la patrie ; on dira bien que la Russie, franchissant l'Afghanistan, doit un jour venir abattre de ses armes les dernières barrières de l'Inde ; on prédira encore qu'à la longue la démocratie pourra bien mêler dans sa vie les inquiétudes sociales qu'elle connaît peu aux labeurs politiques qu'elle semble connaître seulement. Soit. Mais ce sont là les lointaines inquiétudes de l'avenir. Aujourd'hui l'Angleterre, prospère et respectée, fait envie à nos souffrances : elle ne sent aucun de ces profonds malaises qui tourmentent la grande nation vaincue de 1870, et qui commencent même à sourdement travailler le vainqueur d'alors. L'Angleterre est-elle si calme pourtant? Non. Sa paix religieuse, c'est-à-dire la paix qu'une nation a le plus à gémir de perdre, parce qu'elle perd avec elle son bien le plus intime, sa paix religieuse est troublée. En face du catholicisme qui s'accroît, l'Angleterre écoute complaisamment les prédications de la défiance et de la haine. Le Parlement, en adoptant le bill *Public worship regulation act*, qui sera mis en vigueur le 1er juillet 1875, asservit aux rubriques du *Livre des prières* la liberté des pasteurs qu'on pourra soupçonner d'être des ritualistes : or ce bill blesse cette jalousie noblement religieuse et libérale, qui veut que l'Église soit indépendante de l'État ; de plus, il impose dans le culte une contrainte que le protestantisme, en vertu même de son principe, n'admet pas dans le dogme.

Et encore n'est-on pas resté dans ces limites d'une question religieuse. Par un entraînement funeste, on a porté dans ce débat, qui n'avait eu d'abord que le ritualisme pour objet, l'excitation de la politique : on en a fait une question civile. M. Gladstone, avec une imprudence dont les suites sont bien redoutables, a jeté contre les catholiques le cri de guerre le plus capable de soulever une multitude ou d'irriter un gouvernement ; il a déclaré que le catholicisme rendait impossible à ses fidèles l'hommage d'obéissance qu'ils doivent à leurs souverains : il a nié qu'on pût être catholique romain sans cesser d'être un sujet docile et un bon Anglais. Les plus justes réponses lui ont été opposées, il est vrai. Au nom de la religion, l'archevêque de Westminster, Mgr Manning a hautement affirmé : « 1° Que les décrets du concile du Vatican n'ont d'aucune manière changé les obligations et les conditions de l'obéissance aux lois civiles ; 2° que l'obéissance des catholiques aux lois civiles est une comme celle de tous les chrétiens et de tous les hommes qui recon-

naissent une loi divine et naturelle. » Au nom de la politique, un membre du Parlement, M. George Bowyer a dit : « Jamais il n'y eut moins qu'à présent le danger d'une domination théocratique et sacerdotale, alors que tout le courant des opinions dominantes, des idées, des sentiments et de la littérature, porte violemment dans la direction opposée... Quatre ans et quelques mois se sont écoulés depuis le concile du Vatican. Pendant ce temps, jusqu'au mois de février dernier, M. Gladstone a été premier ministre de la couronne et chef d'un puissant parti. Pourquoi n'a-t-il pas alors, dans la Chambre des communes, appelé l'attention sur ces effrayantes questions?... M. Gladstone aurait-il publié cette inconcevable diatribe, s'il était encore le chef populaire d'une majorité parlementaire et le chef heureux d'un grand parti?... » Mais l'émotion qu'a produite ce débat ne paraît pas près de s'apaiser. Il est aisé de comprendre à quelles injustices, même à quelles violences, on pourrait conduire un peuple fier comme le peuple anglais de son indépendance civile, un peuple jaloux comme lui de sa personnalité nationale, le jour où on lui aurait persuadé que le catholicisme dispense d'obéir à la loi temporelle. Le danger est d'autant plus grave que, de la Suisse et de l'Allemagne, pays du protestantisme aussi, arrive comme une contagion l'exemple de l'oppression religieuse, c'est-à-dire l'invitation de persécuter l'Église catholique. L'Angleterre, avec son bon sens et son libéralisme, saura-t-elle se préserver de l'inique despotisme que M. de Bismark et M. Carteret enseignent à lord Russell et à M. Gladstone? Nous l'espérons, sans nous dissimuler toutefois tout ce qu'il y a de menaçant dans les commencements de cette question.

Si douloureux que soit à des âmes dévouées à tous les droits de la liberté et de la conscience ce spectacle de vérités qu'on croyait sauvées de l'intolérance et qui tout à coup sont mises en péril, il en est un qui nous afflige plus encore peut-être : c'est celui de l'Alsace-Lorraine livrée à la dérision du vainqueur et brutalement moquée par le conquérant sous la chaîne qu'elle porte. Nous ne sommes tout à fait maîtres ni de nos vœux ni de nos plaintes, quand nous parlons de l'Alsace et de la Lorraine, de ces parties de nous-mêmes que la fortune nous a arrachées et qu'un traité nous a forcés de lui abandonner. Mais qu'aurions-nous besoin, devant nos chères provinces d'autrefois, devant la France, devant le monde, de signaler le mal, le vice et l'odieux de la conquête, quand, dans le Reichstag, M. de Bismark répondant à M. Winterer, député de l'Alsace, lui en parle ainsi, avec cette licence de la haine, cette franchise du mépris, cette dureté de la toute-puissance, cette ingénuité de la convoitise satisfaite : « Messieurs, je ne puis consulter et soigner que les intérêts de l'Empire... Oui, messieurs, nous avons fondé l'université de

Strasbourg dans l'intérêt de l'Empire, de la politique impériale, de même que nous avons annexé tout ce territoire à l'Allemagne uniquement dans l'intérêt de la politique impériale... Que ces messieurs n'oublient pas que nous avons conquis ces provinces dans une bonne guerre, dans une guerre défensive contre la France, contre laquelle nous défendions notre peau. Ce n'est pas pour l'Alsace-Lorraine que nos guerriers ont versé leur sang. C'est pour l'empire allemand, pour son unité, pour la protection de ses frontières, afin que les Français, dans une nouvelle guerre offensive (puisse Dieu l'écarter longtemps encore ! mais ils la méditent cependant), n'aient pas la possibilité d'envahir l'Empire par les portes de sorties de Wissembourg et de Strasbourg. C'est dans l'intérêt de l'Empire, et non pas dans celui de l'Alsace, que nous avons reçu ces messieurs ici, dans notre sein, et que nous les laissons participer aux bienfaits de la constitution de l'Empire. Ce n'est pas à cause de vous, messieurs, car nous pouvons très-bien vivre ici sans vous... Je ne me laisserai jamais influencer par des reproches ou des raisonnements au point de compromettre les intérêts de l'Empire par complaisance pour des Alsaciens qui, en somme, ne sont pas de nos amis. » Ces paroles, il suffit de les citer ; elles sont claires dans leur cruelle ironie. Elles démentent les excuses dont le vainqueur avait couvert ses armes avant de les ensanglanter ; elles fixeront la justice de l'histoire ; elles seront, devant l'Europe désabusée, les arguments du vengeur, si jamais Dieu, qui reste fidèle aux nations dignes de lui et d'elles-mêmes, en appelle un par delà les Vosges. Ah ! ce n'est pas nous qui blâmerons ce langage de M. de Bismark : il ne révèle à la tribune du Reichstag que des sentiments dont la France ne doutait pas. Remercions-le plutôt de convaincre l'Europe par son éloquence comme il avait convaincu notre patrie par la guerre. Remercions-le, alors que l'année s'achève pour Metz et Strasbourg comme elle avait commencé, remercions-le d'apprendre à l'Alsace-Lorraine ce qu'elle doit continuer d'aimer et de haïr.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

L'ARMÉE FRANÇAISE

DEPUIS LA GUERRE

Loi sur le recrutement de l'armée, du 27 juillet 1872. — Loi relative à l'organisation générale de l'armée, du 24 juillet 1873. — Rapport fait au nom de la commission de la réorganisation de l'armée sur le projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale, par M. le général Chareton, membre de l'Assemblée nationale (annexe au procès-verbal de la séance du 3 août 1874). — Projet de loi relatif aux cadres de l'armée active et de l'armée territoriale, et aux officiers de réserve, présenté par M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, président de la République française, et par le général de Cissey, vice-président du conseil, ministre de la guerre.

I

La loi des cadres de l'armée active et de l'armée territoriale va se discuter à l'Assemblée nationale. C'est là une de ces mesures fondamentales qui, déterminant l'étendue des forces militaires de la France, sont appelées à exercer une influence marquée sur son avenir.

Pour faire connaître les questions qui sont actuellement en discussion, il est nécessaire de rappeler les changements déjà opérés dans l'organisation militaire de notre pays depuis la fin de la dernière guerre. Ces changements sont contenus dans deux grandes lois, celle du 27 juillet 1872 sur le recrutement, et celle du 24 juillet 1873, qui est relative à l'organisation générale de l'armée.

On sait trop quels sont les malheureux événements qui ont contraint l'Assemblée nationale à entreprendre la tâche difficile de remanier, dans l'ensemble et dans les détails, toute la constitution militaire du pays. Mais quelque pénible qu'il soit de revenir sur de

tels souvenirs, nous devons indiquer à grands traits les faits caractéristiques de nos désastres.

Nous avions, avec toute la confusion que produit une trop grande hâte, organisé incomplétement huit corps d'armée comptant ensemble trois cent mille hommes. Leurs éléments, provenant de tous les points de la France et de l'Algérie, n'étaient pas encore réunis dans le voisinage de la frontière quand l'ennemi se trouva prêt à envahir notre territoire avec trois armées qui devaient se compléter bientôt après et s'élever à un effectif dépassant six cent mille hommes.

L'armée prussienne avait formé des corps d'armée permanents qui subsistaient avec tous les éléments de leur organisation, pendant la paix aussi bien que pendant la guerre, et qui savaient se compléter et se mobiliser avec une promptitude dont les autres armées n'approchaient pas. Ce fut là son premier moyen de succès contre les armées allemande et autrichienne qu'elle surprit en voie de formation, et qu'elle mit promptement en déroute dans la guerre de 1866. Ce fut malheureusement encore la première cause de ses succès contre nous en 1870.

Si déjà, en 1804, l'empereur Napoléon Ier avait dispersé ainsi avec facilité toutes les forces militaires de l'Autriche, c'est qu'une armée, pour agir à la guerre, n'a pas besoin seulement de soldats encadrés dans des compagnies, des bataillons et des régiments formés de longue main, il lui faut des services chargés de pourvoir à à sa solde, à ses vivres, aux besoins de son habillement, de son campement, de ses blessés et de ses malades. Si un seul de ces services fait défaut, l'armée souffre et elle peut même se trouver paralysée complétement.

A cette cause d'infériorité, tenant au temps beaucoup plus long qui lui était nécessaire pour passer du pied de paix au pied de guerre, c'est-à-dire pour devenir mobilisable, l'armée française joignait encore une infériorité numérique qui était écrasante. Cela venait de ce que la Prusse, placée beaucoup au-dessous des trois autres grandes puissances continentales par le chiffre de sa population, qui ne s'élevait pas tout à fait au chiffre de onze millions d'habitants, en 1815, et par la configuration désavantageuse de son territoire, avait mis en œuvre deux principes nouveaux destinés à la rendre capable de tenir son rang. Ces deux principes étaient :

La guerre doit mettre toute la nation sous les armes.

L'armée sera, pendant la paix, l'école militaire de la nation.

La Prusse, en appliquant ces deux principes, était arrivée à ne faire rester le soldat sous les drapeaux que pendant un temps beaucoup moindre que dans toutes les autres armées, d'où l'on avait cru

pouvoir conclure que ses troupes, jusque-là inaguerries, seraient peu redoutables dans le combat quand elles verraient en face des soldats plus longtemps exercés au métier des armes.

Si les faits de la guerre, loin de confirmer ces conclusions qu'il fut trop facile de faire admettre, les ont démentis en tous points, on en trouve l'explication dans les progrès que l'art d'instruire les troupes a faits dans cette armée. On y avait adopté le fusil à tir rapide, se chargeant par la culasse, longtemps avant que les autres armées en eussent apprécié les avantages, et l'on avait su prévoir que ce nouvel armement apportait un élément nouveau qui devait modifier l'organisation du bataillon, son ordre de bataille et sa manière de combattre. Alors un moyen d'instruction inconnu dans les autres armées fut mis en pratique. Chaque soldat, chaque sous-officier, chaque officier fut mis en mesure de s'exercer pendant la paix aux opérations de la guerre, et de réfléchir sur ce qu'il aurait de mieux à faire s'il était devant l'ennemi. Le soldat apprit ainsi à faire bon usage de son arme; le sous-officier et l'officier à se servir de leur libre arbitre dans le commandement qu'ils exercent. C'est ainsi qu'ont été réalisées dans l'art de faire la guerre des innovations qui ont concouru aux succès de nos ennemis.

Leur cavalerie précédant tout entière le gros de leur armée masquait ses mouvements et ses projets; elle lui donnait le moyen de s'étendre, de vivre sur le pays et d'exécuter des marches rapides.

Leur infanterie, pendant le combat, se dérobait à la vue d'une façon toute nouvelle. Les soldats, habitués à profiter de tout ce qui pouvait servir à favoriser leur action, s'avançaient avec une grande hardiesse, sans éprouver beaucoup de pertes, et ils exécutaient sur notre infanterie déployée et même sur notre artillerie un feu très-efficace.

Leurs batteries offraient moins de prise que les nôtres. Elles savaient exécuter un feu plus décisif par la régularité du tir, par l'étendue de portée et par l'éclatement du projectile au point de chute. Dans beaucoup de rencontres, nos meilleures troupes, combattant à nombre égal, n'ont pu réussir, malgré toute leur valeur, à obtenir un succès décisif. De tels effets caractérisent, sans aucune contestation possible, l'influence exercée sur le sort des combats par les progrès opérés dans l'art de la guerre.

Tels sont les motifs et le point de départ des réformes opérées dans l'armée française depuis la fin de la guerre. Nous allons maintenant en indiquer la nature pour en discuter les effets.

II

La loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement porte :

Art. 1er. Tout Français doit le service militaire personnel.

Le remplacement est supprimé.

Les obligations de service militaire qui incombent à tous les citoyens sont ensuite réglées de la manière suivante :

Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire fait partie :

De l'armée active pendant cinq ans ;

De la réserve de l'armée active pendant quatre ans ;

De l'armée territoriale pendant cinq ans;

De la réserve de l'armée territoriale pendant six ans.

Le service militaire compte à partir du 1er juillet de l'année qui suit celle dans laquelle l'homme a atteint vingt ans révolus. Ce service comprend en tout un laps de vingt ans après lesquels l'homme reçoit un congé définitif.

L'armée active se compose de tous les jeunes gens déclarés propres à un des services de l'armée et compris dans les cinq dernières classes appelées ; mais la loi qui le déclare ainsi produit une ambiguïté ou une illusion, car les cinq classes ne peuvent jamais se trouver tout entières sous les drapeaux en temps de paix, à cause de l'exagération qu'il y aurait dans l'effectif et dans la dépense, tandis qu'en temps de guerre l'effectif doit comprendre, en outre, les quatre classes de la réserve.

Cette réserve de l'armée active comprend les quatre classes qui ont précédé immédiatement les cinq classes de l'armée active.

L'armée territoriale comprend tous les survivants des cinq classes qui ont précédé la classe la plus ancienne de la réserve de l'armée active.

La réserve de l'armée territoriale se compose des six classes plus anciennes que celles de cette armée.

Les régiments de l'armée territoriale, ainsi que ceux de la réserve, doivent comprendre tous les hommes domiciliés dans une même région, tandis que les jeunes soldats de l'armée active provenant d'une même région doivent être répartis entre divers corps de l'armée. En d'autres termes, le système du corps d'armée régional, qui est en usage en Prusse, a été repoussé chez nous pour l'armée active. Nous

aurons à revenir sur cette décision pour entreprendre de montrer combien elle est regrettable.

La loi de recrutement a admis comme un principe que tous les jeunes gens de la classe appelée propres au service, c'est-à-dire ceux qui ont atteint l'âge de vingt ans dans le cours de l'année précédente et qui ne sont l'objet ni de dispense ni de sursis d'appel, passeraient sous les drapeaux sans aucune exception. On avait posé cette règle comme un moyen d'établir, au point de départ, une égalité avantageuse pour faire accepter la suppression complète du remplacement et l'obligation du service personnel sans aucune restriction. Mais l'application absolue de cette règle d'égalité aurait donné, comme on vient de le dire, un effectif trop considérable pour le pied de paix, et elle aurait occasionné en outre des dépenses exorbitantes. Pour éviter ces inconvénients, on a imaginé de renvoyer une partie des hommes de la classe dans leurs foyers, après une année de service, en laissant au ministre de la guerre le soin de déterminer, d'après les ressources de son budget, le nombre des hommes de la classe qui demeureraient cinq ans sous les drapeaux.

Le législateur de 1872 se préoccupant de rendre le passage dans l'armée utile à toute la jeunesse du pays, a dit : « Les jeunes gens appelés à faire partie de l'armée, en exécution de la présente loi, outre l'instruction nécessaire à leur service, reçoivent dans leur corps, et suivant leurs grades, l'instruction prescrite par un règlement du ministre de la guerre. »

En vue d'arriver à ce que tous les jeunes gens illettrés apprennent à lire et à écrire, la loi a ajouté : « Le militaire compris dans la catégorie de ceux ne devant pas rester sous les drapeaux, mais qui, après l'année de service, ne sait pas lire et écrire et ne satisfait pas aux examens déterminés par le ministre de la guerre, peut être maintenu au corps pendant une seconde année. »

La loi alla plus loin encore dans la même voie en décidant que, parmi les militaires dont le temps de service était ainsi réduit en fait à une seule année, il y en aurait qui resteraient encore moins longtemps sous les drapeaux : « Celui qui, par l'instruction acquise antérieurement à son entrée au service, et par celle reçue sous les drapeaux, remplit toutes les conditions exigées, peut, après six mois, à des époques fixées par le ministre de la guerre, et avant l'expiration de l'année, être envoyé en disponibilité dans ses foyers. »

A ces trois catégories de soldats d'une même classe, qui sont présents ensemble sous les drapeaux, la même loi en a ajouté une quatrième, celle des engagés conditionnels d'un an, que l'usage désigne sous le nom de volontaires d'un an. Ceux-ci doivent, comme on sait, subir des examens qui témoignent de leur degré d'instruc-

tion quand elle n'est pas attestée par leurs diplômes. Ils sont habillés, montés, équipés et entretenus à leurs frais; ils sont astreints, pendant leur présence sous les drapeaux, à tous les examens prescrits par le ministre de la guerre. Si, après un an de service, le volontaire d'un an ne satisfait pas à ces examens, il est obligé de rester une seconde année au service en payant une seconde fois la somme destinée à pourvoir aux frais de son habillement, de son équipement, de son entretien et aussi de sa monture, s'il sert dans une troupe à cheval. Si, après cette seconde année, l'engagé volontaire d'un an ne satisfait pas aux examens ou s'il a commis des fautes graves et répétées contre la discipline, il est déclaré déchu des avantages qui lui étaient réservés et il reste soumis aux obligations imposées aux hommes de la première partie de la classe à laquelle il appartient par son engagement; il est alors astreint à cinq ans de service sous les drapeaux.

Les volontaires d'un an qui ont satisfait à toutes les conditions exigées peuvent obtenir des brevets de sous-officier ou des commissions au moins équivalentes. Des lois spéciales devront, en outre, déterminer leur emploi soit dans l'armée active, soit dans la disponibilité, soit dans la réserve de l'armée active, soit dans l'armée territoriale, soit dans les différents services auxquels leurs études les ont plus spécialement destinés.

La loi que nous examinons exempte du service militaire seulement les jeunes gens que leurs infirmités rendent impropres à tout service actif ou auxiliaire dans l'armée; mais elle dispense du service militaire, pendant la paix, les jeunes gens dont la présence est nécessaire au foyer comme soutiens de famille. Elle dispense encore, à titre conditionnel, les jeunes gens qui se vouent à l'instruction publique et au ministère sacré.

La loi, pour adoucir dans des cas imprévus les obligations qu'elle impose, admet encore des dispenses, à titre provisoire, sur la désignation des conseils municipaux, jusqu'à concurrence de 4 pour 100 du nombre des jeunes gens reconnus propres au service et compris dans la première partie des listes du recrutement cantonal.

Elle admet également des sursis d'appel accordés, pendant la paix, aux jeunes gens qui en ont fait la demande avant le tirage au sort, et qui ont établi que, soit pour leur apprentissage, soit pour les besoins d'une exploitation agricole, industrielle ou commerciale, à laquelle ils se livrent pour leur compte ou pour celui de leurs parents, il est indispensable qu'ils ne soient pas enlevés immédiatement à leurs travaux. Il peut être accordé, dans chaque classe et par département, des sursis d'appel jusqu'à concurrence de 4 pour 100 du nombre des jeunes gens reconnus propres au service militaire et

compris dans la première partie de la liste du recrutement cantonal.

Pour bien établir les devoirs des jeunes gens qui sont l'objet de ces mesures exceptionnelles, la loi a décidé que les jeunes gens dispensés de servir pendant la paix, comme soutiens de famille, soit définitivement, soit à titre provisoire, ainsi que ceux auxquels il est accordé des sursis d'appel, seraient astreints à certains exercices, d'après un règlement établi par le ministre de la guerre. Enfin, la loi a dit : « Les jeunes gens dispensés du service de l'armée active, ainsi que ceux qui ont obtenu des sursis d'appel, sont appelés, en cas de guerre, comme les hommes de leur classe. L'autorité militaire en dispose alors selon les besoins des différents services. »

Les hommes de la réserve de l'armée active qui doivent sans cesse, dans cette organisation nouvelle, se tenir prêts à rentrer dans l'armée active, sont assujettis à prendre part à deux manœuvres en quatre ans. La durée de chacune de ces manœuvres ne doit pas dépasser quatre semaines.

Pour achever de résumer les dispositions de la loi du recrutement, nous n'avons plus qu'à mentionner celle qui porte :

« Les hommes en disponibilité de l'armée active et les hommes de la réserve peuvent se marier sans autorisation.

« Les hommes mariés restent soumis aux obligations de service imposées aux classes auxquelles ils appartiennent. »

Cette faculté de mariage donnée au plus grand nombre des hommes qui formeront l'armée combattante implique un changement radical dans notre organisation militaire, qui va reposer sur une nouvelle base.

Depuis deux siècles et demi, nos armées ne se composaient plus que d'hommes voués entièrement, quoique temporairement, à la profession des armes. Les soldats formaient une classe à part dans la nation ; ils ne devaient avoir aucune autre famille que leur régiment, aucun autre foyer que celui de la caserne, aucun autre attachement que l'honneur du drapeau. Pour amener là l'homme de recrue, on s'empressait de l'envoyer loin de son pays, on l'arrachait à toutes ses affections, et l'on prenait à tâche de les lui faire oublier. Ce résultat étant plus ou moins obtenu, on prenait sans cesse des précautions pour l'empêcher de s'attacher trop aux lieux où il avait été envoyé en garnison, et il était soumis systématiquement à des changements de lieux très-fréquents. Ces moyens d'action exercés sur l'armée permanente furent d'abord empruntés aux troupes mercenaires pour lesquelles elles furent pendant longtemps d'une nécessité absolue. Ils furent appliqués ensuite aux troupes nationales recrutées par la conscription, mais ils ne purent jamais réussir à leur

donner, surtout pendant la paix, le désir de demeurer dans la carrière après l'expiration du temps exigé par la loi.

Dans l'antiquité comme dans le moyen âge, pendant la république romaine de même que sous le régime féodal, les armées se levaient au moment de la guerre et se composaient des hommes désignés par les lois et les coutumes. Les parents, les amis, les voisins marchaient ensemble, et la bravoure, stimulée chez tous par les plus puissantes émulations, s'élevait à des hauteurs qui n'ont point été dépassées. Mais l'armée permanente acquit néanmoins la supériorité sur les armées temporaires, parce qu'elle conservait mieux les rouages d'une organisation compliquée et qu'elle consacrait sans cesse des intelligences nombreuses aux améliorations à introduire dans l'art de la guerre, car cet art, ainsi que tous les autres, est toujours perfectible.

La Prusse s'est préoccupée la première de réunir dans son organisation militaire les avantages des armées permanentes avec ceux des armées nationales et temporaires, qui ont donné à la république romaine tant de conquêtes et de gloire. Elle a fixé chacun de ses régiments, chacune de ses brigades, chacun de ses corps d'armée dans une circonscription territoriale chargée de fournir chaque année les recrues nécessaires pour remplacer les soldats qui retournent dans leurs foyers. L'armée sur le pied de guerre compte trois à quatre fois plus d'hommes qu'elle n'en a pendant la paix, et, néanmoins, grâce à ce que tous les hommes n'ont qu'un court trajet à faire pour rentrer dans la compagnie où ils ont servi précédemment, la mobilisation s'opère avec plus de promptitude que cela ne s'est jamais vu dans aucun temps et dans aucun pays.

La France fera la guerre à l'avenir avec des armées beaucoup plus nombreuses que par le passé. Ses armées comprendront en majorité des citoyens arrachés à leurs occupations paisibles et brusquement séparés de leur famille. Mais ici nous avons à signaler dans la loi une omission grave, qui provient de ce qu'on n'a pas étudié assez profondément les mesures auxquelles la Prusse a eu recours pour obtenir de ses citoyens des sacrifices aussi pénibles que ceux qui leur sont imposés. Le gouvernement de ce pays a pris des mesures pour assurer la subsistance des femmes et des enfants demeurés sans appui.

Une proposition faite dans ce sens à notre Assemblée nationale a été repoussée. On a craint d'avoir à porter une charge pécuniaire trop lourde en ajoutant ce surcroît de dépenses à toutes celles que produira l'immense effectif du pied de guerre. On ne s'est pas rendu compte de la difficulté qu'il peut y avoir tant que la coutume n'en sera point entrée dans nos mœurs à faire quitter du jour au lendemain, par tous les jeunes pères de famille, leurs femmes et leurs

enfants. Si l'on s'était suffisamment préoccupé de l'anxiété de leur âme, à ce moment perplexe, on aurait vu qu'il ne faut pas leur laisser la crainte que leurs enfants puissent manquer du nécessaire ou soient forcés de recourir à la charité. Quelle que fût la charge, il faudrait toujours que le trésor public la supportât ! Mais celle-ci est peu considérable par rapport à toutes les autres, et les guerres ne pourront se faire avec les immenses armées qui se choqueront dans l'avenir que parce qu'elles seront de courte durée. Dans la phase où se trouve l'art de la guerre la défaite a des conséquences écrasantes qui placent le vaincu à la discrétion du vainqueur. Ayons donc bien soin de ne rien négliger de ce qui peut nous assurer l'avantage dans les premières rencontres, et pour cela ne négligeons pas de donner aux hommes de la disponibilité et de la réserve de l'armée active la garantie que les familles privées du travail de leur chef ne seront pas exposées aux souffrances de la faim.

Après cette observation critique, à laquelle nous avons été entraînés prématurément, nous allons suivre les prescriptions de la loi du 27 juillet 1872, dans l'ordre où nous les avons présentées, pour les comparer à celles qui régissent en Prusse le recrutement des troupes.

Notre armée active se compose, sur le pied de guerre, de neuf classes, c'est-à-dire de tous les hommes valides de vingt à vingt-neuf ans. L'armée de l'empire d'Allemagne ne comprend que sept classes. Il en résulte que notre armée aura une forte supériorité numérique si l'on parvient à la pourvoir de tous les cadres qui lui sont nécessaires. Mais pourra-t-on former et entretenir le nombre d'officiers et de sous-officiers qu'il faut pour commander tant de soldats? Si cette condition n'est pas remplie, et la loi du recrutement ne s'en est pas préoccupée, une partie des hommes de vingt à vingt-neuf ans resteront sans emploi, tandis que ceux de trente à trente-cinq seront mobilisés dans l'armée territoriale. N'insistons pas trop sur une chose qui pourra se rectifier sans doute avant d'avoir produit aucun effet fâcheux. Disons d'ailleurs que les sept classes de l'armée prussienne ne suffisent pas toujours, dans les cas de mobilisation imprévue, où il y a beaucoup d'hommes manquants, pour compléter immédiatement les effectifs réglementaires, mais qu'alors on prend dans la landwher des hommes de supplément, le gouvernement ayant tout pouvoir pour utiliser tous les citoyens de dix-sept à soixante ans à la défense commune.

La landwher et l'armée ne sont donc point aussi séparées que l'est chez nous l'armée active de l'armée territoriale, et nous aurons à revenir sur ce point.

L'une des plus grosses questions que notre loi de recrutement

avait à résoudre consistait dans la détermination du nombre d'années que les hommes de recrue auraient à passer, en temps de paix, sous les drapeaux.

Sous le règne des armées que nous appellerons professionnelles, on avait toujours cherché à rendre ce temps le plus long possible pour avoir des soldats aguerris, ou du moins des soldats attachés au métier des armes, désirant la guerre, ses aventures et même ses dangers. L'Angleterre a conservé une armée de cette sorte qui se recrute à prix d'argent. En France, le recrutement forcé que la loi de la conscription, rendue sous le directoire, avait régularisé, ne permettait plus d'obliger les citoyens à passer une très-grande partie de leur vie sous les lois exceptionnelles du régime militaire. Le temps à passer sous les drapeaux fut limité à cinq ans. En fait, néanmoins, les guerres renouvelées et incessantes du premier Empire empêchèrent de renvoyer dans leurs foyers des soldats dont l'expérience était précieuse, et la France dut à des troupes dont la solidité provenait du grand nombre des vieux soldats aguerris qui les composaient, des succès qui n'avaient point été égalés jusque-là, du moins dans les temps modernes.

De là vint qu'après la Restauration on vit généralement les militaires demander un long temps de service pour les soldats, tandis que les intérêts civils luttaient parfois en sens contraire. La loi de 1832 avait fixé ce temps de service à sept ans, et cette fixation a été souvent préconisée depuis comme étant encore aujourd'hui la meilleure que l'on puisse faire. Mais quand chaque homme astreint à un service de sept ans les passe sous les drapeaux, l'armée ne peut être augmentée au moment de la guerre que par des hommes qui n'ont point servi et qui ne savent absolument rien du métier de soldat; l'armée n'a pour réserve que des recrues à former. On voit par cette considération comment on a été amené à améliorer la réserve, d'abord en envoyant dans leurs foyers les soldats ayant fait quatre, cinq ou six ans de service, pour en faire passer un plus grand nombre dans les régiments; ensuite en amenant, pendant quelques mois, sous les drapeaux, la portion du contingent qui était demeurée jusque-là sans instruction pratique.

Notre armée, en se mettant sur le pied de guerre, s'augmentait avec des réservistes de plusieurs catégories, ayant des degrés très-variables d'instruction professionnelle. L'armée prussienne, au contraire, persistait à s'avancer dans la voie qu'elle avait ouverte, et elle perfectionnait ses règlements d'après les résultats de la pratique. Le temps à passer sous les drapeaux variait parfois avec la nature du service, mais il était très-généralement fixé à trois ans. Dans l'infanterie et dans l'artillerie, par exemple, les soldats, à

l'exception de ceux qui pouvaient rester pour obtenir plus tard de l'avancement, quittaient le corps au bout de trois ans au plus pour retourner dans leurs foyers, et ils comptaient pendant quatre ans dans la réserve de l'armée active.

Avec le temps du service actif réduit à ces trois années, et là est une des causes du triomphe des armées prussiennes, on trouva moyen, par une méthode d'instruction toute nouvelle, non-seulement de rendre les soldats habiles à se servir de leurs armes et à exécuter les manœuvres, mais à les familiariser avec toutes les opérations qui se font à la guerre. Ces exercices, soumis à une progression qui s'est améliorée avec le temps, a donné aux sous-officiers et aux officiers de tous grades l'instruction pratique la plus utile pour leurs fonctions de guerre. C'est ainsi que l'armée prussienne, qui n'avait, pour ainsi dire, point fait de guerre depuis plus de cinquante ans, a pu triompher si promptement, en 1866, de l'armée autrichienne, qui avait pris part à des guerres nombreuses. Elle ne comptait encore qu'une seule campagne quand elle a marché contre l'armée française, qui avait acquis l'expérience de la guerre en combattant sous tous les climats, dans les quatre parties du monde, et dont la confiance avait été exaltée par de nombreux triomphes.

L'Assemblée nationale ne fut pas complétement éclairée sur tous ces faits, et au moment où elle élaborait la loi du recrutement, le chef du gouvernement, l'honorable M. Thiers, pesa de tout le poids de son autorité pour obtenir que le temps passé sous les drapeaux par les soldats de la première partie du contingent fût le plus long possible. Il aurait voulu les sept ans de la loi de 1832, et il ne pouvait pas consentir, il ne pouvait pas admettre qu'on pousserait l'entraînement d'une imitation malheureuse d'un vainqueur plus heureux que sage, à descendre au-dessous du chiffre de cinq ans.

Une objection importante qui s'élevait contre l'abaissement du temps de service à trois ans, consistait dans la difficulté qui se présenterait, avec un temps de service aussi court, pour avoir de bons sous-officiers. On aurait pu trouver le moyen d'y pourvoir si on s'était rendu compte des moyens et des précautions que la Prusse emploie pour fortifier des cadres dont la faiblesse entraînerait celle de la troupe. Notre armée souffre grandement aujourd'hui de l'insuffisance des mesures prises alors par le législateur pour résoudre cette question fondamentale.

Les cinq ans de service prescrits par la loi se sont, en fait, bornés à quatre, et la loi proposée pour les cadres a pris ce nombre pour base de toutes ses évaluations, tant pour les effectifs que pour les dépenses. Le fait domine ici la loi, parce que le temps de service compte à partir du 1er juillet, tandis que la classe n'entre sous

les drapeaux qu'au mois de janvier, cela fait donc une perte de six mois. Comme la saison d'hiver ne permet pas l'exécution des grandes manœuvres et qu'elle n'entrave pas l'instruction de détail des hommes de recrue, il y a avantage à renvoyer la classe six mois d'avance pour la remplacer par des recrues, ce qui donnera, à dépense égale, plus d'hommes exercés au métier de soldat.

En réalité, le mieux serait que la libération et l'arrivée de la nouvelle classe se fissent au 1er octobre, parce qu'on aurait tout l'hiver à consacrer aux hommes de recrues qui seraient alors mis en état de prendre part à la guerre si, comme à l'ordinaire, elle commençait au printemps. Cette amélioration indispensable est réclamée par les chefs de corps; elle ne présenterait aucune difficulté d'exécution si quelques-unes des dispositions de la loi étaient modifiées comme il convient.

On trouverait beaucoup plus de difficulté à améliorer les prescriptions qui ont établi quatre sortes de soldats dans le même contingent : ceux qui ont cinq ans à servir; ceux qui servent un an; ceux qui ne restent que six mois; et enfin les volontaires conditionnels d'un an.

Les soldats ne sont pas sous les drapeaux uniquement en vue de leur instruction propre; ils servent à former les sous-officiers et les officiers à tous les devoirs de leur profession, pour la guerre comme pour le temps de paix. Or, cela n'est point compatible avec les complications qu'entraînent quatre sortes de soldats provenant de la même classe et d'un seul contingent. On devra arriver aux trois années de service communs à tous les hommes du contingent que les ressources du budget permettront d'incorporer. La mise sur le pied de guerre opérée dans cette condition présentera beaucoup plus d'unité et de consistance qu'elle ne pourrait en offrir avec des hommes rappelés sous les drapeaux plusieurs années après y avoir passé : les uns, quatre ou cinq ans, d'autres un an, et d'autres six mois seulement.

Nous arrivons maintenant à ce que nous regardons comme le vice capital de la loi, et nous devons nous efforcer de faire voir nettement la nature de l'erreur qui a repoussé pour le corps d'armée la stabilité régionale. Notre législateur a reconnu la nécessité d'avoir pour les corps d'armée une organisation permanente, mais il a refusé d'admettre que chacun des corps d'armée dût se recruter toujours dans la même région, y demeurer habituellement à l'état stable et y puiser, pour se mettre sur le pied de guerre, ses hommes de réserve et tous ses moyens de mobilisation. Les esprits habitués à considérer les changements de garnison, avec la vie nomade qui en résulte, comme étant nécessaires pour développer l'esprit mili-

taire et entretenir des goûts guerriers, ont été les plus rebelles à admettre qu'on pût former de bons régiments avec des hommes qui n'auraient jamais perdu de vue leur clocher, qui n'auraient pas triomphé de l'épreuve douloureuse qu'on nomme le mal du pays. Ils n'ont pas considéré la question d'assez près pour reconnaître que le service de paix est rendu facile et doux quand il n'éloigne pas de la famille et qu'il se fait en commun avec des amis. De même aussi, les fatigues et les périls de la guerre se supportent dans ces conditions plus facilement que dans les autres. : on ne pourrait pas s'y soustraire sans s'exposer à la réprobation de tous ceux avec lesquels on a commencé la vie, et avec lesquels on doit l'achever. Le courage trouve ainsi dans ce stimulant tout ce qui peut le fortifier. Cette assertion n'est point hasardée : elle s'appuie sur les nombreux témoignages de l'histoire, car les armées permanentes et professionnelles, loin d'avoir été la règle générale de toutes les nations, ne sont que des exceptions par rapport aux levées nationales dans lesquelles combattaient côte à côte les hommes de la même contrée.

Le chef du pouvoir exécutif de cette époque, qui n'avait pas étudié les nouvelles institutions militaires de la Prusse autant que celles de la révolution et de l'empire, avait vu dans l'établissement du corps d'armée régional une menace contre cette unité, et nous pourrions dire cette uniformité française que la révolution a fondée. Il y avait là une préoccupation qui n'est point justifiée. Les anciennes provinces ne seraient pas rétablies avec leurs constitutions diverses parce que les troupes, dont les soldats se renouvellent très-vite, demeureraient au même lieu et ne changeraient plus de garnison, du moins par parti pris. Les commandants des corps d'armée n'en resteraient pas moins sous les ordres du ministre de la guerre, tenant tous leurs pouvoirs de lui ; ils seraient toujours hors d'état de se soustraire à la moindre de ses décisions. La sécurité est ici complétement assurée par ce fait que le commandant du corps d'armée ne peut rien, pour l'amélioration du sort de ses subordonnés, que par l'intermédiaire du ministre. On ne se serait pas laissé dominer par de telles craintes, et on se serait mieux rendu compte de l'importance qu'il y a à ce que le corps d'armée vive sous la constitution régionale, si l'on avait observé la conduite que la Prusse a tenue après la guerre de 1866. La plupart des territoires allemands qu'elle s'est annexés ne lui étaient rien moins que favorables, et néanmoins elle leur a appliqué cette organisation régionale qui laissait réunis dans un même régiment les hommes d'un même *cercle*. Le pays qui lui était, dit-on, le plus hostile au moment de la conquête, le Hanovre, a formé la circonscription d'un corps d'armée. Les

avantages du système régional devaient être bien grands aux yeux de ceux qui pour les acquérir s'exposaient à d'aussi grands dangers !

Nous verrons plus loin, en examinant les lois chargées de régir l'organisation de notre armée et la constitution de ses cadres, combien il y a d'inconvénients attachés à la faculté donnée aux corps d'armée et aux régiments de changer systématiquement de garnison. Pour le moment, nous nous bornerons à en signaler un seul qui est d'ordre moral. Chez nous, les hommes de la disponibilité et de la réserve entrent, au moment de la guerre, dans des corps de troupes tout autres que ceux où ils ont reçu leur instruction ; ils y arrivent comme des inconnus. En Prusse, le soldat de la disponibilité ou de la réserve rentre dans le régiment, le bataillon, la compagnie même où il a servi, et où sa place n'a pas cessé d'être marquée. Il retrouve tous ses camarades et tous ses chefs. Il faudrait perdre de vue ce que l'esprit de corps produit d'émulation ; il faudrait aussi oublier la difficulté qu'on rencontrait dans l'armée d'Italie, en 1859, comme à l'armée du Rhin en 1870, pour ranimer l'esprit militaire de nos réservistes arrivant de loin, par petits groupes ou même isolément, dans des régiments où ils ne trouvaient aucun objet d'attachement, pour méconnaître l'immense avantage de rappeler les anciens soldats dans les compagnies où ils retrouvent des chefs et des camarades qu'ils connaissent et qu'ils aiment.

Nous n'avons plus à parler des parties de la loi qui établissent la situation faite aux volontaires conditionnels d'un an, puisque nous avons traité ce sujet, en particulier, avec une grande étendue ; nous n'avons plus, pour terminer ces observations, qu'à citer un article de la loi emprunté à la législation antérieure, et qui fait tache dans la nouvelle. Cet article, après avoir prescrit qu'il serait établi pour les militaires qui, en temps de paix, ont accompli leur temps de service dans l'armée active, dans la réserve de cette armée, dans l'armée territoriale et dans sa réserve, des certificats constatant à chaque fois le service effectué, ajoute : « En temps de guerre, ils reçoivent ces certificats immédiatement après l'arrivée au corps des hommes de la classe destinée à remplacer celle à laquelle ils appartiennent. » Cette disposition avait eu pour objet antérieurement de garantir au citoyen le droit de ne pas servir dans l'armée au delà du nombre d'années déterminé par la loi, et elle était sans inconvénient pour le résultat dans des guerres secondaires et lointaines ; mais aujourd'hui, que la nation peut être appelée à lutter pour son existence même, peut-on admettre qu'à la veille d'un combat suprême, si le 30 juin arrive, une classe sera retirée de l'armée active et de la

lutte, et qu'on remplacera cette classe par les hommes d'un nouveau contingent, pour l'envoyer servir dans l'armée territoriale sur d'autres points du théâtre de la guerre?

Élaborée par une commission de quarante-cinq membres, modifiée par le concours du pouvoir exécutif, puis mise aux voix dans une assemblée de sept cents membres décidant sans contrôle, la loi sur le recrutement, du 27 juillet 1872, n'est point une œuvre sans défauts, mais elle a été dictée par le patriotisme, et depuis son adoption la France peut dire aussi que son armée est devenue l'école militaire de la nation.

III

La loi relative à l'organisation générale de l'armée n'a été votée qu'un an après celle qui vient de nous occuper. Nous allons en résumer les dispositions principales, avant d'exposer les observations qu'elle nous a suggérées.

L'armée active comprend dix-huit corps d'armée, sans compter un corps d'armée spécial affecté à l'Algérie. Chacun d'eux se recrute sur l'ensemble du territoire.

La France est partagée en dix-huit régions, et chaque région est occupée par un corps d'armée qui y tient garnison. L'étendue de la région est établie d'après les ressources du recrutement et surtout d'après les exigences de la mobilisation, à laquelle elle fournit la réserve de l'armée active, les troupes de l'armée territoriale et celles de sa réserve.

Chaque région devra posséder des magasins généraux d'approvisionnement dans lesquels se trouveront les armes et les munitions, les effets d'habillement, d'armement, de harnachement, d'équipement et de campement nécessaires aux diverses armes qui entrent dans la composition du corps d'armée. Il sera également formé dans chaque région, par décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique, des subdivisions de région.

Chaque subdivision de région possédera un ou plusieurs magasins munis des armes et munitions, ainsi que de tous les effets d'habillement, d'armement, de harnachement, d'équipement et de campement nécessaires aux troupes de son territoire. Ces magasins seront alimentés par les magasins généraux de la région.

Chacun des corps d'armée des dix-huit régions comprend deux divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie, une brigade d'artillerie, un bataillon du génie, un escadron du train des équipages

militaires, ainsi que les états-majors et les services qui lui sont nécessaires.

Une loi spéciale, celle qui a été nommée la loi des cadres, déterminera la composition détaillée des corps d'armée, des divisions et des brigades, ainsi que les cadres et les effectifs des corps de troupes. Le corps d'armée, ainsi que les troupes qui le composent, sont pourvus en tout temps du commandement, des états-majors et de tous les services administratifs et auxiliaires qui leur sont nécessaires pour entrer en campagne, le matériel de toute nature dont les troupes et les divers services du corps d'armée doivent être pourvus en temps de guerre, est constamment emmagasiné à leur portée. Le matériel roulant est emmagasiné sur roues.

En cas de mobilisation, les effectifs des divers corps de troupes et des divers services qui entrent dans la composition de chaque corps d'armée, sont complétés avec les militaires de la disponibilité et de la réserve domiciliés dans la région, et, en cas d'insuffisance, avec les militaires de la disponibilité et de la réserve domiciliés dans les régions voisines.

Les divers emplois dont la mobilisation de l'armée rend la création nécessaire, ont leurs titulaires désignés d'avance et tenus, autant que possible, au courant de la position qui leur est assignée en cas de mobilisation.

Les officiers auxiliaires, les sous-officiers provenant des engagés conditionnels d'un an et les sous-officiers qui sont passés de l'armée active dans la réserve sont d'avance affectés aux divers corps de la région

A ces mesures prises pour arriver à une mobilisation rapide, on a dû en ajouter une que la Prusse a adoptée aussi depuis longtemps et sans laquelle toutes les autres seraient fort insuffisantes. L'armée ne peut entretenir pendant la paix ni tous les chevaux qu'il lui faut pour la guerre, ni tous les attelages, ni toutes les voitures indispensables à ses immenses transports. La loi qui nous occupe y pourvoit de la manière suivante : le service du recrutement qui enregistre sur ses contrôles, dans chaque subdivision de région, les hommes de la disponibilité et de la réserve ainsi que ceux de l'armée territoriale, opérera chaque année un recensement général des chevaux, mulets et voitures susceptibles d'être utilisés pour les besoins de l'armée; et la répartition sera faite d'avance, sur un registre spécial, entre les troupes et les services administratifs destinés à en prendre livraison quand se fera la mobilisation. A ce moment, la réquisition sera ordonnée par un décret du pouvoir exécutif. Une loi spéciale, qui reste à faire, aura à déterminer le mode d'exécution de cette réquisition, ainsi que les moyens à employer

pour fixer le montant de la juste indemnité due aux propriétaires et pour leur en assurer le payement.

On voit ici comment les propriétés privées, d'une certaine sorte, ont dû, comme les personnes, être mises à la disposition de l'État, pour rendre la formation complète de l'armée suffisamment prompte. Ce principe, appliqué dans les temps anciens et pratiqué sur une grande échelle par la Révolution française, ne reçoit pas encore, dans la loi dont nous nous occupons, toute l'extension qu'il faudra lui donner; car la Prusse a fait plus. Prévoyant les cas, qui se présentent en effet à la guerre malgré toutes les précautions prises pour l'éviter, où le temps manque pour procurer aux soldats, par le moyen régulier des achats, soit des vivres, soit des objets d'habillement ou de campement, soit des médicaments, soit des outils pour le travail, soit enfin d'autres objets utilisables, une loi prussienne force les autorités communales et provinciales à fournir tout ce qui se trouve dans leurs circonscriptions. Ces autorités délivrent les récépissés nécessaires pour la garantie des propriétaires. La détermination de la somme due s'opère ensuite par les moyens que la loi a prescrits, et le propriétaire reçoit le payement avec promptitude. Ainsi la réquisition que nous nous proposons d'imposer et de régulariser chez nous pour les chevaux, mulets et voitures est prévue et appliquée, en Allemagne, pour tous les objets, quels qu'ils soient, afin que les troupes ne manquent jamais de ce qu'il leur faut pour vivre, s'habiller, marcher ou combattre sur un territoire qui peut le leur fournir.

La loi relative à l'organisation générale de l'armée, dont nous nous occupons, laisse à une loi spéciale, qui reste à faire, le soin de régler tout ce qui regarde l'administration; on pourra donc aussi profiter, pour cela, de l'expérience acquise ailleurs que chez nous.

Le refus qui a été fait, dans la discussion de la loi du recrutement, d'admettre le système régional en son entier, a entraîné, pour l'incorporation des soldats, une mesure que nous devons signaler. La loi dit : « Les jeunes soldats qui, à raison de leurs numéros de tirage, sont destinés à être maintenus plus d'une année sous les drapeaux, se rendent, à la réception de leur ordre de départ, au bureau de recrutement de la subdivision de leur résidence. Ils y reçoivent, sous la surveillance des cadres de conduite, les effets d'habillement nécessaires pour leur mise en route, et ils sont dirigés, par détachement, sur les divers corps de l'armée auxquels ils sont affectés. » Le premier habillement du soldat, le choix de sa chaussure, en particulier, exige d'autant plus de soin que l'homme est plus inexpérimenté, et très-souvent il faut changer celle qui lui

avait paru convenable au premier abord. C'est pour cela que, de tout temps, ce soin était attribué au chef de la compagnie, à celui près duquel seulement le soldat peut trouver la sollicitude qui lui est nécessaire. C'est qu'en effet le chef de la compagnie est intéressé à ce que le soldat soit en état de marcher; à ce qu'il soit bien vêtu, bien équipé et à ce qu'il ait bonne tenue. Ce qui fait ici la gravité de cette disposition défectueuse, c'est qu'elle provient, ainsi que beaucoup d'autres du même genre, de ce que le système régional a été repoussé précisément pour les soldats de l'armée active. Chez les Allemands, le soldat, à son arrivée, est habillé dans la compagnie où il passera tout son temps de service et où il reviendra comme réserviste en cas de guerre. L'avantage matériel qui résulte d'un plus grand soin apporté à l'habillement n'est qu'une indication pour faire entrevoir la différence qui se produit dans l'état moral du soldat, suivant qu'il est soumis à un régime ou à l'autre. Dans le premier cas, il est commandé par des indifférents qu'il ne reverra plus; dans l'autre, par des hommes intéressés à son bien-être, comme à sa bonne conduite, qui apprennent à le connaître et qui s'attachent à lui comme il s'attache lui-même à eux.

C'est encore un peu faute de se préoccuper suffisamment des causes qui peuvent exercer sur l'âme du soldat une influence favorable, que le législateur a édicté la décision suivante : « Les hommes de remplacement, à quelque région qu'ils appartiennent, peuvent être envoyés par détachement aux divers corps d'armée, selon les besoins de ces corps. Ils peuvent d'ailleurs être formés en compagnies, bataillons, escadrons ou batteries, et même en régiments, si les besoins de la guerre le réclament. » Avec de tels moyens, on croira trop facilement posséder de grandes forces parce qu'on ne verra que le grand nombre d'hommes disponibles, quand, en réalité, on n'aura que l'apparence. Des corps de troupes ne s'improvisent pas. Le temps est nécessaire pour donner à une réunion de soldats la force de cohésion sans laquelle la solidité fait défaut.

On a compris la nécessité d'exercer les troupes au service de guerre plus que par le passé, et cette préoccupation a dicté l'article suivant : « L'instruction progressive et régulière des troupes de toutes armes se termine chaque année par des marches, manœuvres et opérations d'ensemble, de brigade, de division, et, quand les circonstances le permettent, de corps d'armée. Jusqu'à la promulgation d'une loi spéciale sur la matière, un règlement d'administration publique, inséré au *Bulletin des lois*, déterminera les conditions suivant lesquelles s'effectuera l'évaluation des dommages causés aux propriétés privées, ainsi que le payement des indemnités dues aux propriétaires. »

Nous avons déjà dit qu'il est devenu nécessaire d'apprendre, pendant la paix, à faire la guerre; il faut exercer les troupes en conséquence. Nous ne pouvons donc que louer l'intention qui a dicté cette décision, mais ce n'est pas sans faire observer que les luttes fictives des grandes masses d'hommes ne peuvent pas enseigner réellement l'art de combattre, tant que les bataillons, les compagnies, les escouades et les soldats, agissant individuellement, n'ont pas appris à réfléchir sur ce qu'il convient de faire dans les diverses circonstances où ils peuvent se trouver.

Prévoyant le cas de la mobilisation, la loi a décidé que le commandant d'un corps d'armée aurait constamment sous ses ordres un service d'état-major divisé en deux sections : 1° la section active marchant avec les troupes en cas de mobilisation; 2° la section territoriale attachée à la région d'une manière permanente, pour assurer en tout temps le fonctionnement du recrutement, des hôpitaux, de la remonte et de tous les services territoriaux.

L'état-major de l'artillerie, celui du génie et les services administratifs ou sanitaires du corps d'armée doivent comprendre également, d'après la loi, une partie active et une partie territoriale. On agit plus économiquement en Prusse, où tous ces états-majors territoriaux ne sont formés qu'au moment de la mobilisation, avec des officiers connaissant déjà les fonctions qu'ils auront à remplir.

L'inconvénient qui résultera chez nous de cette prodigalité dans les cadres de tant d'officiers entretenus pendant la paix offrira encore un autre inconvénient que celui de la dépense, car les attributions de leur emploi étant par là fort restreintes, leur donneront peu d'émulation et peu de goût pour leur profession.

La loi relative à l'organisation générale de l'armée prescrit que l'armée territoriale ait en tout temps ses cadres entièrement constitués, mais il faudra qu'une loi spéciale soit rendue pour déterminer sa composition. L'effectif permanent et soldé de cette armée ne comprendra que le personnel nécessaire à l'administration, à la tenue des contrôles, à la comptabilité et à la préparation des mesures qui ont pour objet l'appel à l'activité des hommes de cette armée. Elle est formée des hommes domiciliés dans la région, conformément aux prescriptions de la loi du recrutement. Les militaires de tout grade qui lui appartiennent ne sont réunis ou appelés à l'activité que sur l'ordre qu'ils en reçoivent. La réserve de cette armée n'a point de cadres constitués séparément; elle n'est appelée à l'activité qu'en cas d'insuffisance des ressources de l'armée territoriale; et dans ce cas, l'appel se fait par classes en commençant par la moins ancienne.

La loi s'est préoccupée de fournir à l'armée territoriale les offi-

ciers et les sous-officiers nécessaires à son fonctionnement. Ces cadres sont recrutés parmi les officiers et fonctionnaires démissionnaires ou en retraite des armées de terre et de mer, de même que parmi les engagés conditionnels d'un an qui ont obtenu des brevets d'officiers auxiliaires ou des commissions correspondantes. Mais comme ces ressources peuvent être insuffisantes, les anciens sous-officiers de la réserve et les engagés conditionnels d'un an munis du brevet de sous-officier peuvent, à la suite d'un examen déterminé par le ministre de la guerre, être promus au grade de sous-lieutenant au moment où ils passent dans l'armée territoriale.

Les sous-officiers de cette armée sont pris parmi les anciens sous-officiers et employés de la réserve de l'armée active, parmi les engagés conditionnels d'un an, munis du brevet de sous-officier, et parmi les anciens caporaux et brigadiers.

La formation des divers corps de troupes de l'armée territoriale se fait par subdivision de région pour l'infanterie, sur l'ensemble de la région pour les autres armes. En cas de mobilisation, les corps de troupes de l'armée territoriale peuvent être affectés à la garnison des places fortes, aux postes et lignes d'étape, à la défense des côtes ou des points stratégiques. Ils peuvent aussi être formés en brigades, divisions et corps d'armée destinés à tenir la campagne; enfin ils peuvent être employés comme partie intégrante de l'armée active. L'armée territoriale, lorsqu'elle est mobilisée, est soumise aux lois et règlements qui régissent l'armée active ; elle lui est assimilée pour la solde et les prestations de toute nature comme pour la discipline.

Nous avons fini de passer en revue les dispositions principales de la loi relative à l'organisation générale de l'armée, il ne nous reste plus qu'à formuler quelques observations.

La plus grave est celle qui porte sur le nombre même des corps d'armée. Ce nombre a été fixé à dix-huit, comme on l'a vu avant qu'on se fût rendu compte de ce que seraient les cadres ni les effectifs, et par conséquent la dépense annuelle et normale. Néanmoins l'exécution a suivi de près la décision prise, et le territoire de la France est aujourd'hui partagé en dix-huit régions. On a commencé dans chacune de ces régions à établir tous les magasins dont le corps d'armée a besoin, les casernes pour toutes les troupes, une école d'artillerie, et parfois un champ de tir pour les longues portées. On a donc engagé des dépenses énormes qui ne seront point, il est vrai, supportées entièrement par le trésor public. Les départements et les villes ont été appelés à y concourir et un grand nombre de conventions ont été conclues entre leurs autorités et le ministre de la guerre représentant l'État. Les départements et les

villes ont engagé leur crédit ou leurs fonds dans des dépenses destinées à devenir bientôt productives et avantageuses pour les localités. Ceci dit pour montrer combien il serait difficile et nuisible d'avoir à revenir sur la décision qui a fixé le nombre des corps d'armée, voyons quelle est la considération à laquelle le législateur a obéi. L'armée allemande possède dix-huit corps d'armée; on a pensé que l'armée française ne devait pas accepter l'infériorité sous ce rapport; mais comme nous avons en outre un dix-neuvième corps d'armée en Algérie, sans compter les troupes d'infanterie et d'artillerie appartenant au ministère de la marine, il en résulte que la France entretiendra ainsi l'équivalent de vingt corps d'armée. Pourtant sa population, d'environ trente-cinq millions d'habitants, est notablement inférieure à celle de l'Allemagne, qui en compte un peu plus de quarante millions. La règle que la Prusse s'est faite à la suite d'une expérience déjà longue consiste à mettre dans son armée, en sous-officiers et soldats, un pour cent de sa population. La France ne sera-t-elle pas exposée, en augmentant notablement cette proportion, à diminuer sa force productrice d'une manière nuisible? Nos ressources financières nous mettront-elles en état, après l'énorme accroissement que la guerre a apporté à notre dette nationale, de subvenir à tous les frais d'une organisation militaire beaucoup plus onéreuse qu'elle n'a jamais été? Voilà deux questions que nos hommes d'État ont dû agiter longtemps, avant de prendre la résolution à laquelle ils se sont arrêtés. Sans vouloir exprimer en ce moment les doutes qui, sur ce point, tourmentent notre esprit, nous passerons à une seconde observation qui se rattache quelque peu à la précédente.

L'Assemblée nationale, dans la préoccupation patriotique qu'elle apportait à n'hésiter devant aucun sacrifice pour augmenter les forces militaires de la nation, a cru bien faire en mettant toutes nos troupes, sans aucune exception, en état de tenir immédiatement la campagne. Elle n'a pas laissé un seul régiment en dehors des corps d'armée. La Prusse a agi précédemment et agit encore aujourd'hui tout autrement. Elle a créé et maintenu, en dehors de tous les corps d'armée, des régiments d'infanterie qui portent le nom de troupes de garnison, parce qu'elles sont destinées à tenir garnison dans les places pour les défendre si, sur certains points, la guerre devient défensive. Ces troupes s'exercent tout particulièrement dans une partie de l'art de la guerre que les militaires ont rarement l'occasion de pratiquer devant l'ennemi, celle de la défense des places. Par cette raison, l'art des siéges n'est point demeuré chez les Prussiens aussi immobile que chez nous. Ils ont su, au siége de Strasbourg, tirer habilement parti de leurs canons de siége d'un nouveau modèle

pour faire brèche à des murailles masquées à la vue par les ouvrages de fortification qui les précédaient. Il n'y a nul doute que, si nous avions envahi leur territoire, nous aurions trouvé leurs places fortes défendues par des garnisons habiles et exercées dans l'art de la défense. Les remparts auraient été garnis de canons bien appropriés à leur destination.

Avec une armée privée de toute troupe de garnison, l'art des siéges restera stationnaire dans toutes ses parties, et par conséquent en souffrance. Il en sera de même pour l'art de la défense des places, puisqu'il n'y aura ni officiers, ni sous-officiers, ni soldats pour l'exercer pendant la paix et qu'aucune intelligence ne sera occupée à le faire progresser. Nous avons d'ailleurs à craindre là une autre cause encore d'affaiblissement : si nous avons à faire, ce qui arrivera presque toujours, au moins partiellement, une guerre défensive, nous ne pourrons compter que sur les troupes de l'armée territoriale pour défendre nos places fortes. Nous commettrons ainsi la plus préjudiciable des imprévoyances, car nous ne pouvons plus ignorer que la défense d'une place est, de toutes les opérations de la guerre, celle qui exige le plus impérieusement des troupes très-solides. Témoins des souffrances de populations désolées, les défenseurs d'une place forte doivent rester sourds à tout autre sentiment que celui de l'honneur pour n'obéir qu'au patriotisme.

On sera donc obligé de mettre dans les places fortes des régiments pris dans les corps d'armée, et alors ces corps d'armée affaiblis, désorganisés, ne seront plus en état de tenir la campagne avec un matériel d'artillerie disproportionné avec leurs effectifs, et ils devront laisser sans emploi des forces inertes. Cette lacune, jusqu'à présent restée inaperçue, présenterait des inconvéniens si graves, qu'il est indispensable de la remplir, quelque pénible qu'il soit d'avoir à remanier déjà une organisation à peine ébauchée.

Les temps agités comme le nôtre présentent, pour la réorganisation militaire, des difficultés de plus d'une sorte ; nous en voulons citer un nouvel exemple qui se rapporte au commandement de nos corps d'armée. La loi qui nous occupe a formulé sur ce sujet les prescriptions suivantes :

« En temps de paix, le commandant d'un corps d'armée ne pourra conserver que pendant trois années au plus son commandement, à moins qu'à l'expiration de ce délai il ne soit maintenu dans ses fonctions par un décret spécial rendu en conseil des ministres.

« L'exercice de ce commandement ne crée d'ailleurs aux officiers généraux qui en sont investis aucun privilége ultérieur de fonctions dans leur grade. »

Ces prescriptions auraient paru bien étranges dans tous les temps réguliers, et nous devons nous y arrêter un moment, pour en montrer les inconvénients. On a toujours compté au nombre des avantages qu'offrent les corps d'armée permanents, celui de familiariser chacun des généraux qui les commanderont en cas de guerre avec la connaissance de tous ses subordonnés; et aussi celui d'habituer les troupes, les états-majors, les services administratifs, à comprendre plus vite les ordres qu'ils reçoivent, et à les interpréter dans le sens voulu par celui qui les a donnés. Quoi! tous ces avantages, dont nos adversaires ont tant profité dans la dernière guerre, et qui nous ont manqué si complétement, par suite de la rapidité des événements, nous en abandonnons, dès la paix, le principe même, puisque le commandant d'un corps d'armée n'est plus assuré, si la guerre survient, d'être chargé de le conduire à l'ennemi! C'est bien mal comprendre d'ailleurs la discipline et ses conditions, que de ne pas voir combien serait fausse et insoutenable la position d'un général qui, après avoir exercé le commandement d'un corps d'armée, aurait à y remplir une fonction subordonnée. L'obéissance n'est assurée dans l'armée que parce que la discipline repose sur des règles fixes et que la hiérarchie des grades est permanente. Une difficulté se fait sentir toutes les fois qu'un officier d'un grade quelconque commande à des subordonnés du même grade que lui, quoique les règlements aient très-sagement établi pour ce cas-là ce principe : le commandement appartient toujours à l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé. Toute exception à ce principe est préjudiciable, par ce fait seul qu'elle fait reposer le droit sur une base moins stable. Déjà le commandement d'un corps d'armée attribué à un général de division qui a deux subordonnés revêtus du même grade que lui, offre par cela seul des difficultés qui rendront très-fréquents les froissements de caractère; car ce qu'il faut pour l'avantage du service et le bien public, ce n'est pas seulement que le subordonné obéisse, mais qu'il apporte sa bonne volonté à l'exécution de l'ordre reçu. Cette difficulté ne sera peut-être complétement levée qu'en donnant au commandant du corps d'armée un grade supérieur à celui du général de division. La loi nouvelle marche en sens inverse, en méconnaissant les titres et les avantages que l'ancienneté de grade donne à celui qui a droit de commander. Vouloir, en outre, que le commandement d'un corps d'armée ne s'exerce généralement que pendant trois ans, ce serait enlever au chef son stimulant le plus fort, le désir de bien faire, pour se préparer à rendre au pays des services signalés, et à laisser un nom inscrit dans l'histoire.

Quelques défauts graves, mais, pour la plupart, faciles à corri-

ger, ne sauraient effacer les services rendus par la loi qui a établi la permanence de nos corps d'armée, et qui les a pourvus de tout ce qui leur est nécessaire pour effectuer rapidement leur mobilisation.

IV

Avant d'aborder le projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active, ainsi que de l'armée territoriale, nous devons encore faire connaître, au moyen d'un rapide aperçu, l'état moral et matériel où se trouvent actuellement nos corps de troupes.

Les pouvoirs éphémères s'occupent peu de ce qui arrivera après eux, et les pouvoirs révolutionnaires sont ceux qui sacrifient le plus l'intérêt général aux convoitises de l'intérêt privé, par la nécessité où ils sont de satisfaire leurs partisans, et par le désir d'en accroître le nombre. Le gouvernement de la Défense nationale à Paris, son délégué pour le département de la guerre à Tours et à Bordeaux, ont eu cette faiblesse. Ayant à établir des cadres pour des armées temporaires, ils ont donné les grades dans l'armée à titre définitif, malgré tous les inconvénients qui devaient résulter de ces faveurs, exagérées jusqu'à la plus inconcevable prodigalité, à l'époque où nos anciennes troupes rentreraient de captivité. Des grades donnés à titre provisoire ou auxiliaire, comme cela s'est fait pour un certain nombre de personnes étrangères jusque-là à la carrière des armes, auraient satisfait aux besoins de la lutte tout aussi bien, et mieux, que des faveurs prodiguées avant d'avoir été méritées, et en si grand nombre, qu'elles en étaient discréditées. Jamais la guerre la plus heureuse n'aurait pu donner des avantages comparables à ceux qui devinrent le partage des militaires que les hasards appelaient au partage de ces générosités.

La guerre terminée, l'Assemblée nationale eut recours à une mesure d'exception pour limiter le mal qui allait se produire surtout par suite du manque d'instruction professionnelle. Une commission fut nommée pour examiner les titres et la capacité de tous les militaires promus au grade d'officier, et de tous ceux qui avaient reçu un ou plusieurs avancements. Elle eut plein pouvoir pour faire rétrograder tous ceux qui avaient été promus en dehors des conditions légales, et elle fonctionna comme un jury qui ne relève que de sa conscience.

Cette sorte d'épuration ne pouvait pas empêcher que les meilleurs

officiers de nos anciens cadres ne se vissent précédés et primés dans leur carrière par un grand nombre de ceux qu'ils avaient laissés bien loin derrière eux à tous égards, au moment où, en partant pour aller combattre, ils les avaient vus rester dans les dépôts. Le nombre d'officiers de tous les grades et de toutes les armes, le nombre des officiers généraux particulièrement, dépassait tellement les cadres admis jusque-là par nos budgets, que tout l'avancement semblait arrêté pour longtemps.

L'honorable chef du pouvoir exécutif employa, pour sortir d'embarras, un moyen aussi simple que peu prévu : il augmenta immédiatement le nombre des corps de troupes de toutes armes, sans s'arrêter un moment devant la question de dépense. Le budget, augmenté des charges résultant d'un accroissement de dette d'une dizaine de milliards, fut astreint à supporter, sans aucun délai, pour l'armée, une dépense plus forte qu'elle n'avait jamais été pendant les temps les plus prospères. Des emprunts beaucoup plus considérables que tous ceux qu'on avait vus auparavant, réussissaient au delà de toute prévision, de toute espérance, et l'esprit public, surexcité, ne se préoccupait guère de savoir si l'on arriverait à l'équilibre du budget. En réalité, les dépenses ordinaires de l'armée se payaient sur le produit des emprunts.

Aujourd'hui, le rapport fait par la commission de l'armée à l'Assemblée nationale revient avec tristesse et regret sur ce passé, en disant : « On sait par suite de quelles circonstances, au lendemain même de nos désastres, le nombre de nos régiments se trouva accru dans une proportion que l'on peut être autorisé à regretter, si l'on considère que, dans l'intérêt bien entendu de nos finances, et eu égard aux longues études qui devaient précéder la reconstitution de notre état militaire et de notre matériel, il eût été plus sage de nous borner, durant quelques années, tout en respectant les droits légitimement acquis par nos officiers, à n'entretenir qu'une armée restreinte et peu dispendieuse. »

Nous n'insisterions pas ici sur l'augmentation qui fut faite ainsi prématurément dans le nombre de nos régiments, si cette augmentation n'avait eu que des inconvénients financiers, mais nous en devons signaler les effets fâcheux sur la valeur même de l'armée.

Le nombre des régiments d'infanterie qui était de 100 avant la guerre, avait été porté à 126 par un décret du 4 avril 1872. A la même époque, le nombre des bataillons de chasseurs à pied fut porté de 20 à 30. Les troupes de cavalerie, d'artillerie, du génie et celles des autres services reçurent des augmentations analogues.

Après le vote de la loi relative à l'organisation générale de l'armée

qui a décidé la formation de dix-huit corps d'armée, le nombre des régiments d'infanterie a été porté à 144 ; celui des régiments de cavalerie, qui était de 50 avant la guerre à 70 ; celui des régiments d'artillerie qui était de 22 avant la guerre, à 38, et ainsi de suite pour les troupes des différentes spécialités. Le rapport du général Chareton signale trop bien les effets qui en sont résultés pour que nous n'en citions pas ici quelques passages :

« ..... Les cadres ont tout à coup subi un accroissement démesuré et hors de proportion, non-seulement avec les ressources de leur recrutement, mais encore avec les effectifs en hommes de troupe, effectifs forcément limités par les ressources du budget. De telle sorte que l'instruction des cadres eux-mêmes est devenue difficile, sans que celle des hommes de troupe y ait rien gagné... L'accroissement donné sans transition au nombre de nos régiments, au moment même où l'on signalait la difficulté d'en recruter les cadres dans les conditions nécessaires à leur bonne constitution, et où l'on venait vous demander de consacrer par la loi une exception aux conditions d'avancement au grade de sous-lieutenant, en faisant sortir avec ce grade, et après un an d'étude seulement, les élèves de nos écoles militaires a eu pour conséquence forcée de nombreuses promotions pour lesquelles on n'avait pas un choix suffisant. Les sujets manquaient et l'on a introduit ainsi, dans les rangs, des officiers sans doute très-honorables et pleins de dévouement, mais qui, il faut bien le reconnaître, ne sont pas tous, sous le rapport de l'instruction, à la hauteur de leur situation hiérarchique.

« Et cependant, par droit d'ancienneté et dans un nombre d'années qu'il serait facile de préciser dès à présent, ces officiers, déjà insuffisants dans les grades inférieurs, seront appelés à commander nos compagnies et nos batteries, et même nos escadrons et nos bataillons.

« Il y a là pour l'armée un danger réel, dont la nouvelle loi sur l'avancement devra tenir compte et qu'elle devra s'attacher à prévenir.

« Si, d'une part, la répartition, dans un trop grand nombre d'unités constitutives, de l'effectif en hommes des troupes que nous fournit la loi de recrutement et que notre budget ordinaire nous permet d'entretenir, a pour résultat d'affaiblir ces unités et de rendre difficile l'instruction des cadres, d'autre part, l'extension donnée à ces cadres, en absorbant les ressources du budget, ne permet plus d'incorporer la totalité de la classe et de rappeler les réservistes pour les manœuvres et les répétitions de la mobilisation;

et ces dispositions fondamentales de la loi du recrutement, celles à laquelle notre organisation militaire emprunte toute sa force, ne peuvent plus recevoir leur exécution. »

Nous n'avons plus qu'un mot à ajouter pour faire comprendre toute l'étendue du mal. On sait combien la bonne composition et l'expérience professionnelle des sous-officiers et des caporaux qui vivent les uns près du soldat et les autres en contact continuel avec lui importent à la valeur des troupes. Eh bien! quoique l'Assemblée nationale ait rendu des lois qui leur accordent de grands avantages à la condition de demeurer sous les drapeaux plus longtemps que leur classe, ces avantages qui leur sont assurés n'ont pas obtenu de résultat; et les compagnies, réduites souvent à moins de trente soldats, ne peuvent pas trouver dans les contingents, appauvris de tous les volontaires d'un an, les éléments nécessaires pour compléter leurs cadres, quoique le temps de service exigé pour être nommé caporal ait été réduit de six mois à trois mois, et pour être nommé sous-officier, de un an à six mois.

Entrons maintenant dans l'exposé du projet de loi. Il a pour objet de régler la constitution intérieure des corps de troupes de toutes armes, d'en déterminer les cadres et les effectifs sur le pied de paix et sur le pied de guerre, de pourvoir à l'organisation du commandement et à celle des états-majors pour en régler les attributions.

Le rapport fait ressortir les inconvénients qui sont inhérents aux organisations déterminées par décrets; les fluctuations sont préjudiciables à la force constitutive des cadres et aux intérêts du trésor comme à ceux des officiers dont l'état peut se trouver brusquement modifié. Le bien-être des troupes se trouvait atteint par voie indirecte à cause de l'impossibilité dans laquelle on se trouvait d'asseoir le casernement sur des bases fixes. L'incertitude n'a jamais permis jusqu'ici de pourvoir les corps de troupe des locaux accessoires qui leur sont nécessaires. Enfin, c'est à la loi qu'il appartient, en établissant un juste équilibre entre les cadres et les effectifs, de mettre en application ce principe fondamental de la loi du recrutement, que tous les hommes de chaque classe doivent être annuellement incorporés, habillés et armés. La loi a décidé aussi que, pour la seconde partie du contingent, la durée du service doit être d'un an, et de six mois seulement par exception; il importe que l'exception ne devienne pas la règle et que les lois votées soient exécutées dans leur entier. On a vu malheureusement l'Assemblée obligée de sanctionner, avant même qu'elle eût reçu sa première application, la violation de la loi de recrutement en refusant, faute de ressources suffisantes, les crédits qui lui étaient demandés par un amendement

de sa commission militaire, pour l'incorporation immédiate de la deuxième partie du contingent.

Le projet de loi que la commission propose prend pour base le principe de la permanence et de la fixité des cadres ; il affirme d'abord qu'avec les effectifs réduits que nous avons aujourd'hui dans nos compagnies, l'instruction des cadres est devenue impossible, puis il ajoute : « Si l'on veut préparer la guerre pendant la paix, il faut se rapprocher autant que possible, dans l'instruction militaire des troupes, des conditions où elles se trouveront placées en campagne. Tels sont, messieurs, les motifs qui engagent votre commission à vous demander de vouloir bien adopter le principe qu'elle vous propose de l'accroissement des effectifs et de la diminution du nombre des unités tactiques. »

LA COMPAGNIE.

La commission de la réorganisation de l'armée est arrivée ainsi au changement le plus grave de tous ceux qu'elle a proposés ; il consiste à former le bataillon de quatre compagnies, comme on l'a fait en Prusse, en remplacement des six compagnies qu'il a conservées chez nous. La compagnie aurait en paix quatre officiers, un sergent-major, un sergent-fourrier, quatre sergents, huit caporaux, deux tambours ou clairons et quatre-vingt-six soldats, ce qui porte son effectif à cent six hommes. Sur le pied de guerre, elle compterait cinq officiers, un sergent-major, un sergent-fourrier, huit sergents, un caporal-fourrier, seize caporaux, quatre tambours ou clairons et deux cent vingt-quatre soldats, ce qui porterait son effectif à deux cent soixante hommes. La commission, comprenant que cette innovation soulèverait de nombreuses objections, s'est efforcée de les prévoir et de les réfuter.

« On a reproché, dit-elle, à l'ancienne compagnie de n'avoir pas assez d'importance comme force numérique, d'être un élément trop faible pour le combat et de ne pas suffisamment préparer le capitaine qui la commande aux fonctions du grade supérieur. Avec un effectif de cent vingt-cinq hommes au moment de la mobilisation, la compagnie se trouve réduite au début des opérations militaires à quatre-vingt-dix ou cent hommes, et il n'est pas toujours possible de combler assez promptement les vides qu'y ont produit les maladies et les événements de la guerre. La rapidité, la justesse du tir de l'infanterie et les effets de l'artillerie à de grandes distances obli-

gent les troupes à se développer, le combat de tirailleurs tend à se substituer de plus en plus à l'action des groupes, et ces derniers sont, le plus souvent, réduits au rôle de soutiens. Le développement du combat a donc pour conséquence, ainsi que l'a démontré l'expérience de la dernière guerre, de rendre difficiles la direction et la surveillance du chef de bataillon, qui a été jusqu'à présent l'unité tactique de l'infanterie; et la compagnie tend de plus en plus à se substituer à cette unité : d'où la conséquence que l'ancienne compagnie est trop faible, et que nous devons la reconstituer assez fortement pour qu'elle puisse remplir ce rôle. Toutefois, cette réforme ne serait ni complète ni efficace si elle n'était pas suivie chez nous de la révision des règlemets sur les manœuvres. »

Le projet de loi du ministre de la guerre combat cette proposition et le ministre s'appuie pour cela sur l'opinion de la grande majorité des officiers généraux qu'il a consultés. Voici comment il s'exprime au sujet de cette question sur laquelle il est en contradiction formelle avec la commission de l'Assemblée nationale :

« Les partisans du fractionnement du bataillon en quatre compagnies donnent deux raisons principales pour justifier leur préférence : la nécessité de maintenir la compagnie à un effectif assez élevé pour assurer, en temps de paix, l'instruction des cadres, et l'obligation de la constituer assez fortement, en temps de guerre, pour qu'elle puisse remplir le nouveau rôle que semblent lui assigner les changements survenus dans la tactique moderne. Enfin, votre commission fait valoir, à l'appui de son opinion, une dernière considération, c'est l'économie qui résultera de la réforme qu'elle propose. »

« Le premier argument aurait assurément une grande valeur, si les craintes sur lesquelles il repose étaient fondées, mais il n'en est rien. En effet, l'appel des réservistes pendant les manœuvres et celui des bans de six mois à un an qui, conformément à la loi, seront réunis pendant une autre partie de l'année, porteront l'effectif de la compagnie à un chiffre assez élevé pour que l'instruction des cadres n'ait pas à souffrir.

« Quant à la nécessité de donner, en temps de guerre, à cette unité tactique nouvelle une constitution plus forte que celle qu'elle a aujourd'hui, elle ne nous semble pas résulter des exigences de la guerre moderne. Le bataillon à six compagnies doit être de mille hommes au moins sur le pied de guerre ; chaque compagnie comprendra, par conséquent, 166 hommes, et non 125, comme l'indique le rapport de la commission, et nous estimons cet effectif suffi-

sant pour le nouveau rôle que la tactique moderne impose à la compagnie.

« Nous croyons, par contre, qu'un effectif aussi élevé ne saurait être dépassé sans de graves inconvénients.

« L'Allemagne, par des considérations politiques et financières toutes particulières, a dû, en 1806, ramener son bataillon à quatre compagnies ; elle l'a conservé tel jusqu'à nos jours, bien que plusieurs écrivains aient reconnu, notamment après la campagne de 1866, les inconvénients de réunir ainsi 250 hommes dans la main d'un capitaine. Mais on ne doit pas perdre de vue que, si elle peut maintenir encore cette institution, que des considérations étrangères à la tactique lui avait fait adopter au commencement du siècle, c'est parce que la constitution de son état militaire en atténue sensiblement les inconvénients.

« En effet, le soldat allemand entre pour faire son service actif dans le régiment, dans la compagnie, qui doit le recevoir comme réserviste au moment d'une mobilisation ; la compagnie prussienne est, par suite, un tout homogène que ses chefs sont habitués à conduire. C'est une conséquence du système de recrutement absolument régional, que vous avez écarté dans la loi du 28 juillet 1872.

« Chez nous, les conditions des lois nouvelles de recrutement et d'organisation nous créent une situation tout autre, au point de vue de la composition des effectifs des compagnies. »

L'importance de cette objection sutfirait pour montrer la gravité de l'erreur qui a été commise quand on a repoussé le système régional pour l'armée active ; mais continuons la citation du rapport ministériel :

« Nous ne devons pas oublier non plus que, par suite de l'application de ces lois, l'armée est actuellement en voie de transformation, et, que cette situation est peu favorable pour opérer, dans les règlements sur les manœuvres, une révolution aussi radicale que celle qui serait la conséquence de l'organision proposée.

« Il y a lieu d'ajouter, avec le rapport de la commission, qu'un certain nombre de capitaines qui ont obtenu ce grade à l'ancienneté, tout en travaillant avec un zèle qu'on ne saurait trop reconnaître, ne sont pas encore aujourd'hui à la hauteur des fonctions très-importantes que la nouvelle loi leur confierait, et leur tâche se trouverait singulièrement accrue si, à ces obligations nouvelles, venait s'ajouter celle de recommencer leur instruction militaire.

« Votre commission a bien compris ces difficultés, puisqu'elle pro-

pose de reculer jusqu'au 1er juillet 1876 l'application complète de son projet. Mais nous ne pensons pas que l'adoption du bataillon à quatre compagnies ne soit qu'une question d'opportunité, et que, dans un avenir même plus éloigné, il y ait avantage à renoncer à la formation actuelle.

« La grosse compagnie allemande oblige à monter tous les capitaines, et cette mesure, très-onéreuse pour l'État, est loin de procurer les avantages qu'on en attend. La plupart des capitaines d'infanterie, en France, ont peu l'habitude de l'équitation, et une étape faite à cheval les fatigue presque autant que s'ils l'avaient parcourue à pied. En outre, il est impossible de se présenter sur la ligne des tirailleurs ou même d'en approcher à cheval. La précision du feu, avec les armes actuelles, est trop grande pour qu'un cavalier qui se montrerait à l'infanterie, même à grande portée, ne soit pas immédiatement démonté. Les capitaines seraient donc obligés, dès le début du combat, de mettre pied à terre, et ils se trouveraient ainsi privés d'un moyen d'action qui leur serait absolument indispensable pour diriger une troupe aussi nombreuse que celle qu'ils auraient à commander.

« Car on ne doit pas oublier, messieurs, que la loi actuelle du recrutement versera dans l'armée des contingents qui n'auront pas le sang-froid des vieilles troupes. Il est donc plus nécessaire que jamais que le capitaine ait ses hommes sous la main, afin que, au premier moment d'hésitation, il puisse ramener en eux la confiance et prévenir la confusion, qui, chez les jeunes troupes, se change bientôt en panique.

« Au point de vue de l'administration intérieure, la formation proposée présentera les plus grandes difficultés en campagne. Avec les effectifs actuels, les commandants de compagnie, aidés des sous-officiers comptables, ont la plus grande peine à faire régner l'ordre dans cette partie de leur service.

« Peut-on espérer qu'ils y parviendront avec un effectif augmenté de plus de moitié? Les obstacles qu'on rencontre dans les régiments pour recruter les sous-officiers comptables démontrent qu'il serait téméraire de compter sur le concours des auxiliaires à prendre dans le rang.

« Enfin, l'expérience de la dernière guerre a fait voir combien il était parfois difficile de pourvoir aux vacances qui se produisaient dans le commandement des compagnies. Quelles difficultés n'aura-t-on pas à l'avenir, s'il est donné à ces commandements une importance aussi grande qu'on le demande?

« Le seul avantage que nous paraisse présenter l'organisation proposée réside dans l'économie qu'elle permettrait de réaliser; mais

nous estimons que cette économie est mauvaise, puisqu'elle aurait pour résultat, de doter l'armée d'un instrument de combat inférieur à celui qu'elle possède.

« Si les objections se présentent nombreuses contre la formation à quatre compagnies, on trouve difficilement à faire un reproche sérieux à l'organisation du bataillon à six compagnies.

« Les combinaisons tactiques y sont plus faciles, plus variées, et il réunit assez d'éléments constitutifs pour agir en masse ou par fractions, suivant les vues du chef de bataillon ou du colonel.

« Les détails d'administration n'excèdent pas les moyens de surveillance du capitaine.

« Quand la troupe entre en ligne, cet officier, qui connaît tous ses hommes, qui a pu gagner leur confiance, exercer sur eux une grande influence : il les surveille, empêche le gaspillage des munitions, impose aux hésitants, et, s'appuyant sur ceux dont il est le plus sûr, il peut maintenir sa compagnie en bon ordre.

« Enfin, cette compagnie est plus maniable, et, quand la puissance du feu nous oblige à rendre notre artillerie et notre cavalerie aussi mobiles que possible, il ne semble pas que ce soit le moment d'alourdir notre infanterie.

« Toutes ces raisons ont paru concluantes à une commission d'officiers généraux qui a été réunie par le ministre de la guerre, et dans laquelle plus des deux tiers des voix se sont énergiquement prononcés pour le maintien du bataillon à six compagnies. A cette haute autorité vient se joindre l'opinion d'officiers généraux étrangers, dont la compétence en cette matière ne saurait être contestée. Est-il nécessaire d'ajouter que dans la presse militaire étrangère, et même dans la presse militaire allemande, l'organisation des compagnies à 250 hommes soulève de fréquentes critiques. »

La commission de l'Assemblée nationale ayant eu connaissance des objections faites à la formation du bataillon en quatre compagnies, avait répondu par avance ainsi qu'il suit :

« Si ce changement de l'unité tactique et l'accroissement de force de la compagnie sont accueillis avec faveur par un certain nombre d'officiers, ils ne le sont pas cependant sans conteste, surtout de la part de quelques officiers généraux consultés par le ministre.

« La haute autorité qui s'attache à leur nom et à leur longue expérience des choses de l'armée ne permet pas à votre commission de passer sous silence les objections qu'ils opposent à cette constitution de la compagnie.

« Nous devons donc, messieurs, vous les signaler ici et essayer d'y répondre.

« Ces objections se résument ainsi :

« La principale et celle sur laquelle le plus grand nombre d'entre eux sont d'accord, c'est que *dans l'état actuel* de nos cadres, il serait très-*difficile de trouver dans un régiment douze capitaines capables de commander une compagnie de* 250 *hommes*.

« Nous répondrons à cette objection que les lois que nous vous présentons ne statuent pas seulement pour le présent, qui, nous devons le reconnaître avec regret, n'est peut-être pas ce qu'il devrait être, mais surtout pour l'avenir ; que si nos cadres de capitaines sont aujourd'hui insuffisants, ce n'est pas un motif pour qu'ils le soient toujours, et que, si nous n'avons aujourd'hui assez de capitaines capables de commander une compagnie de 250 hommes, il faut qu'on les y prépare, et que le moyen de les y préparer n'est certainement pas de leur donner à commander des effectifs qui ne permettent pas de présenter sur le champ de manœuvre plus de 20 à 25 hommes, et que cette objection est la condamnation la plus formelle de la compagnie actuelle.

« On ne peut pas continuer plus longtemps à sacrifier les grands intérêts de l'armée et du pays aux intérêts des personnalités; quelque intéressantes qu'elles puissent être, il faut que les officiers qui ne sont pas à la hauteur de leur position hiérarchique, se mettent en état de remplir les fonctions attribuées à leur grade. Si le grade appartient à l'officier, les emplois appartiennent au ministre, et son devoir rigoureux est de ne les confier qu'à des hommes capables de les remplir.

« Toutefois, messieurs, votre commission ne partage pas cette appréhension, et si quelques officiers aujourd'hui sont insuffisants, cela tient surtout à ce que l'organisation actuelle ne se prête qu'imparfaitement au développement de leur instruction, et elle croit que les capitaines qui sont aujourd'hui dans les cadres de nos régiments, et qui les ont toujours honorés par leur dévouement et leur bravoure, s'efforceront de se mettre promptement à la hauteur de leur tâche nouvelle.

« La réduction du nombre des compagnies de 6 à 4 par bataillon, dont nous vous entretiendrons tout à l'heure mettra à la suite 1,210 capitaines... »

La commission, étudiant ensuite ce que doit être la constitution de la compagnie, lui donne 4 officiers sur le pied de paix, 1 capitaine, 1 lieutenant en 1er, 1 lieutenant en 2e et 1 sous-lieutenant. Un second sous-lieutenant, servant à titre auxiliaire, portera à 5 le nombre des officiers de la compagnie sur le pied de guerre.

Le chef de cette compagnie, ainsi fortifiée à la tête, doit recevoir

toutes les attributions qu'il a en Prusse, où il est de règle de lui laisser une grande latitude dans son commandement. Le chef de bataillon et le chef de corps, bornant leur action à constater les résultats acquis, excitent entre les commandants de compagnie cette vive émulation, qui est chez eux, le moteur de tout le travail produit et qui a donné, pour l'apprentissage de la guerre, les résultats extraordinaires que nous avons constatés en commençant.

La commission de l'Assemblée a si bien exprimé les avantages qu'elle attend de l'extension à donner aux attributions du commandant de la nouvelle compagnie que nous voulons continuer encore à citer des extraits de son rapport :

« Au point de vue de l'*instruction*, votre commission pense que le capitaine commandant la compagnie doit être personnellement rendu responsable de toutes les parties de l'instruction et de la discipline, comme il l'est déjà de l'administration intérieure de sa compagnie.

« Le sentiment de la responsabilité élève le niveau moral, dévetoppe l'iniative et grandit l'autorité et le prestige de l'officier.

« Ce principe fécond de la responsabilité du commandant de compagnie, est cependant trop souvent méconnu, et il est une des causes de la faiblesse de l'instruction de nos officiers que votre commission doit signaler ici.

« Si l'on ajoute à ces causes de dégoût la faiblesse des effectifs, qui laissent à peine 25 ou 30 hommes disponibles pour les manœuvres, on comprend que le capitaine ne puisse prendre aucun intérêt à son métier, et si le reproche qu'on fait à la compagnie de 250 hommes de n'avoir pas de capitaine capable de la commander était fondé, c'est là surtout qu'il faudrait en rechercher les causes. Le plus sûr moyen d'y mettre un terme, c'est de faire cesser ce système d'usurpations successives, qui amoindrit tout le monde du haut en bas de la hiérarchie militaire, au grand détriment du service, et de laisser à chacun sa tâche et sa responsabilité.

« Au point de vue tactique, la compagnie nouvelle manœuvrant isolément, se prête, par ses subdivisions, à toutes les combinaisons, et, par son effectif élevé, peut efficacement, tout en se protégeant par des tirailleurs, se former en colonne de marche ou d'attaque et résister à la cavalerie. Les sections et demi-sections commandées chacune par un officier, en temps de guerre, sont facilement dans la main du capitaine qui, pour les diriger sans effort et en tirer tout le parti possible, surtout lorsque des manœuvres toutes nouvelles, évidemment indispensables, auront donné à la compagnie toute sa mobilité et toute sa puissance.

« Les nécessités de surveillance et de direction ont fait penser à votre commission que, malgré les quelques inconvénients auxquels peut entraîner cette mesure et la dépense qui peut en résulter pour l'État, il était nécessaire que le commandant de compagnie fût monté en tout temps, même en temps de paix, afin qu'il pût acquérir l'habitude du cheval, qui manque généralement à nos officiers supérieurs des corps de troupes à pied. On a objecté à cette disposition qu'aux premiers coups de fusils, le capitaine serait sûrement mis hors de combat, ou bien obligé de mettre pied à terre, et qu'alors son cheval deviendrait pour lui un embarras et immobiliserait un combattant pour sa garde.

« C'est un inconvénient, sans doute; mais n'y en a-t-il pas un bien plus grand encore, au point de vue du service, à ce que le commandant de la compagnie arrive sur le lieu du combat, fatigué déjà par une route quelquefois longue et pénible, au lieu d'y arriver dispos, avec toute la vigueur de corps et d'esprit nécessaire à un bon exercice du commandement.

« N'y a-t-il pas d'ailleurs souvent nécessité à ce que le commandant d'une compagnie détachée, soit pour l'occupation d'un village ou d'une position, soit pour la garde d'un point ou d'un passage important, puisse communiquer rapidement avec les commandants des corps en arrière.

« La nécessité de pourvoir à leur sûreté a de tout temps obligé les troupes à porter très-loin leurs avant-postes, afin de n'être pas surprises et d'avoir le temps nécessaire pour prendre les armes et se préparer au combat.

« Cette nécessité s'accentue davantage à mesure que s'accroît la portée des armes; et c'est pour l'avoir méconnue que nous avons été surpris pendant la dernière guerre.

« Il faut d'ailleurs songer que nos capitaines ne sont pas des jeunes gens, qu'ils ont charge du bien-être de leurs hommes. Et comment pourraient-ils s'acquitter de ce devoir, en temps de guerre surtout, si en arrivant au cantonnement ils étaient fatigués au point de ne pouvoir s'occuper de leur installation et des distributions à leur faire. Le commandant de la compagnie ne doit se reposer que le dernier et lorsqu'il s'est assuré que ses hommes ne manquent de rien. Cette sollicitude est un puissant élément de discipline et de dévouement, et le plus précieux de tous, peut-être, car il a pour base la reconnaissance et l'affection; et il n'est peut-être pas d'exemples de soldats, qui ne s'attachent au chef qu'ils voient s'occuper d'eux, et qui ne soient prêts à se dévouer pour lui.

« Il importe donc de rendre possible au capitaine, en le montant, l'accomplissement de cet important devoir envers ses hommes. »

La divergence de vues sur la constitution qu'il convient de donner à la compagnie d'infanterie est donc complète et absolue sur tous les points entre le ministre de la guerre et la commission de l'Assemblée. Il y a peu à espérer que les considérations techniques qui seront apportées à la tribune devant une Assemblée de sept cents membres puissent sûrement faire pencher les résolutions du côté de la vérité plutôt que de l'erreur. Nous essayerons pourtant de pénétrer, plus que cela n'a été fait dans les deux documents que nous venons de citer, jusqu'au fond de cette question. Elle est si importante que la résolution qui sera prise influera très-notablement sur l'ensemble de nos forces militaires.

Nous devons d'abord dire, pour répondre au passage du rapport ministériel qui cite, à l'appui du bataillon à six compagnies, l'opinion d'un général éminent de pays voisin, un fait que l'auteur de ce rapport paraît ignorer, c'est que l'Autriche, la Russie et l'Italie, c'est-à-dire toutes les grandes puissances continentales hormis la France, ont organisé leurs compagnies d'infanterie sur le modèle des Prussiens, et que chaque compagnie de guerre compte, dans leurs armées, un effectif de 200 hommes au moins. Il est, en effet, de 200 soldats et sous-officiers en Italie, de 213 en Russie, de 225 en Autriche et de 249 en Allemagne.

La transformation que la compagnie a partout éprouvée ne doit, sans doute, être considérée que comme un indice des inconvénients qu'il pourrait y avoir à n'en pas faire autant, mais elle prouve que cette question exige l'examen approfondi que nous allons nous efforcer d'en faire.

Personne n'ignore que les fusils de guerre ont subi depuis moins de quarante ans deux sortes de perfectionnements. Les premiers ont étendu la portée et la régularité de tir; les derniers ont augmenté la rapidité des coups. Une de nos armes tire avec régularité cinq à six fois plus loin que le fusil en usage sous le premier Empire, et le chargement qui s'opère actuellement par la culasse permet au soldat de tirer au moins six fois plus vite qu'il ne pouvait faire avec le fusil à pierre. De plus, le soldat recevant une instruction beaucoup mieux dirigée qu'autrefois, devient plus adroit tireur et il sait utiliser les qualités de l'arme qu'il a entre les mains. Il résulte de là que nous voyons s'opérer sous nos yeux, dans la tactique de l'infanterie, une transformation analogue à celle qui s'est produite pendant le cours du dix-huitième siècle comme conséquence de l'adoption du fusil à baïonnette pour toutes les troupes à pied, à l'exclusion de la pique dont l'emploi remontait jusqu'à la plus haute antiquité.

De l'année 1750, et même un peu avant, jusqu'à l'année 1850 et

un peu plus, l'infanterie de toutes les armées européennes s'est formée, pour faire bon usage de son feu, d'abord sur trois rangs, puis sur deux rangs serrés sans laisser aucun intervalle entre les files. Déployée ainsi en ligne droite, une troupe était en ordre de bataille, parce que l'action de ses feux avait tous les avantages qu'il fût possible de leur donner. L'art des manœuvres auquel toute l'infanterie dut être rompue, consista à exercer d'abord l'unité tactique, le bataillon, à se former en bataille, promptement et sans désordre, sur tout emplacement indiqué et dans toute direction déterminée, puis à opérer de même avec une ligne de plusieurs bataillons.

On peut se faire de la manière de combattre qui prend fin de nos jours l'idée suivante. Des bataillons déployés sur une ligne absolument droite, si la conformation du terrain le permet, attendent que l'ennemi s'approche à portée de leurs feux. Ils ont couvert leur front par des tirailleurs clair-semés, ayant en arrière d'eux des pelotons de soutien sur lesquels ils puissent se rallier quand l'ennemi prononcera une attaque sérieuse, afin de se replier ensuite sur la ligne de bataille sans de trop grandes pertes. Cette ligne démasquée ouvrira son feu pour arrêter la marche en avant de l'ennemi, mais, si elle n'y parvient pas, elle devra battre en retraite, parce qu'une fois prise en flanc ou à dos, elle serait dépourvue de tout moyen de défense.

Ceci étant bien compris, nous pouvons passer à l'exposé du changement qu'opèrent les nouvelles armes. Elles agissent entre les mains du soldat jusqu'à 800 ou 1,000 mètres, contre un but aussi grand que le front d'un bataillon. Or, dans l'espace qui s'étend entre le front du bataillon et 1,000 mètres en avant de lui, il y a toujours des couverts, des plis de terrain, des fossés, des buttes de terre, des haies, des bois ou des arbres derrière lesquels les fantassins peuvent se masquer et se couvrir. Ils peuvent d'ailleurs tirer à genoux ou couchés de manière à offrir un but si peu visible et si petit que les feux de tout le bataillon, tirât-il tout entier, n'auraient que bien peu de chance d'atteindre. Voilà d'où vient qu'une troupe ne peut plus demeurer sur deux rangs, en ligne déployée, en face de tirailleurs habiles au tir et sachant profiter de tous les accidents qui les favorisent. Cet ordre sur deux rangs ne doit plus être considéré comme l'ordre de bataille. Les Prussiens lui ont ôté ce nom qu'il porte encore chez nous où nous conservons toutes les manœuvres qu'il entraîne, et qui deviennent surannées quand on ne regarde plus la ligne déployée que comme une formation de circonstance et non plus comme la formation nécessaire à l'action des feux.

Voici la nouvelle physionomie d'un combat livré par l'infanterie prussienne. Des tirailleurs placés vers l'ennemi se sont embusqués ;

en arrière d'eux sont des soutiens plus nombreux et placés plus loin que précédemment. Ils sont dans l'ordre qui peut le mieux les masquer; ils se tiennent couchés ou assis si cela est nécessaire pour qu'ils ne soient pas vus. Loin en arrière sont placés, à grands intervalles, de petits pelotons servant de soutiens. Plus loin, en arrière, le gros des troupes est massé tout ensemble, ou bien déployé sur une ou plusieurs lignes, ou bien réparti en plusieurs colonnes, suivant que les circonstances de la situation rendent telle formation plus avantageuse que telle autre.

Le combat s'engage par le feu des tirailleurs, qui sont répartis en essaims commandés chacun par un chef dont les subordonnés ne s'éloignent jamais beaucoup et qui dirige leurs mouvements comme leurs feux sans leur en lever tout libre arbitre. Un chef d'un grade plus élevé commande à deux essaims, un autre chef à quatre. Si le feu des premiers tirailleurs ne suffit pas à éloigner l'ennemi, des essaims pris dans les soutiens vont les renforcer jusqu'à ce qu'ils soient en état de prendre l'offensive en se portant vers l'ennemi, non plus en colonne ou en désordre, mais en conservant la formation par essaims et en gagnant au pas de course une position nouvelle et plus rapprochée de l'ennemi. Ainsi de suite, et peu à peu les combattants se rapprochent jusqu'à ce que l'affaire se décide par la retraite ou la fuite de l'un des deux partis.

Cette nouvelle manière de combattre a reçu le nom bien caractéristique de combat en *ordre dispersé*. Les soldats, en effet, ne restent plus au contact l'un de l'autre, et néanmoins l'ordre doit régner parmi eux. Ils ne doivent jamais perdre de vue leur chef immédiat, pour ne point arriver à cet état de désorganisation où il n'y aurait plus de force collective, et où l'ennemi, demeuré dans une formation régulière, en aurait bon marché.

Ce qui distingue essentiellement le combat en ordre dispersé du combat en ligne mince, c'est que les tirailleurs et leurs soutiens ne reculent plus pour démasquer la ligne de bataille. Au contraire, les soutiens, les vedettes, toutes les forces enfin, si cela est nécessaire, se portent à leur aide, et la lutte produit, sans aucune interruption complète, une série souvent longue de combats successifs.

Cette nouvelle manière de combattre ne pouvait pas rester sans influence sur la nature et l'organisation de l'unité tactique, qui était jusque-là le bataillon. Il avait été déterminé par cette considération que le chef peut en diriger le feu à son seul commandement; mais, en fait, son effectif a varié de 1,000 hommes à 500. Ce nombre de soldats est devenu beaucoup trop considérable pour l'unité tactique de l'ordre dispersé, qui donne lieu à une vivacité d'action et à une

fécondité de combinaisons qui restaient inconnues à l'ordre en ligne mince. D'ailleurs, le nouvel armement ayant étendu beaucoup le champ de tir, une unité de 250 hommes est réellement plus puissante et plus importante aujourd'hui que n'était le bataillon ancien. Voilà comment on est arrivé promptement, dans toutes les grandes armées, excepté en France, à doubler l'effectif de la compagnie de guerre pour la rendre capable de remplacer le bataillon ancien. Quant au bataillon nouveau, qui se compose de quatre compagnies, les quatre unités qu'il comprend serviront, sous la direction du chef de bataillon, à exécuter des entreprises beaucoup plus considérables et plus compliquées que par le passé. Cet officier supérieur aura presque le rôle qui revenait auparavant à un général de brigade comptant quatre bataillons sous ses ordres.

Le rôle du capitaine d'infanterie, commandant à la guerre une compagnie de 250 hommes, s'est beaucoup agrandi. Il est devenu d'autant plus difficile que sa troupe occupera nécessairement, dans son ensemble, une grande profondeur, et qu'elle ne sera pas tout entière sous sa main dans le combat. De là vient la nécessité absolue que ce chef soit très-bien secondé par les cadres de sa compagnie. Cela n'aurait pas lieu si les caporaux et les sous-officiers continuaient à quitter les corps aussitôt que leur temps de service obligatoire est expiré, comme on le voit aujourd'hui. Il y a là une première question qui est vitale, mais dont l'examen n'est pas compris dans le sujet déjà bien vaste que nous traitons.

Les considérations que nous venons de développer ont échappé aux hommes qui occupent les premiers rangs dans notre armée. Les efforts qu'ils ont faits, dans leurs carrières brillantes, pour tirer bon parti des troupes organisées et instruites d'après les règlements existants, leurs occupations incessantes dans les emplois importants qu'ils occupent, les difficultés, les inconvénients qu'ils ont rencontrés dans leur vie militaire pour réaliser le moindre changement, tout a concouru à éloigner de leur esprit l'idée qu'il puisse être opportun ou nécessaire de changer radicalement l'organisation et les manœuvres de notre infanterie.

La commission de l'Assemblée a vu le but à atteindre, mais son projet encourt des objections si graves qu'elles sont de nature à compromettre ses propositions.

Le personnel destiné à l'administration de la nouvelle compagnie reste le même que pour l'ancienne ; or comment serait-il possible d'obtenir une mobilisation très-prompte tant qu'il sera nécessaire d'établir un compte personnel à chaque homme, alors que la compagnie en recevra cent trente en un jour ou deux. La Prusse n'y a

réussi que par la suppression des comptes individuels et grâce à la grande simplification qui en résulte.

Une autre erreur plus grave encore consiste à placer les officiers de l'arme de l'infanterie, sous le rapport de l'avancement et des avantages matériels qui en résultent, dans des conditions beaucoup plus désavantageuses que celles où se trouveront, si ses propositions sont adoptées, les officiers de toutes les autres armes. La commission proclame très-haut la nécessité de ne plus considérer le service de l'infanterie comme étant au-dessous de celui des autres armes. La composition qu'elle donne à la compagnie en rend le commandement si difficile et si important qu'il l'emporte, à ce point de vue, sur tous les autres emplois du grade de capitaine; et néanmoins, l'infanterie n'ayant qu'un capitaine pour trois lieutenants ou sous-lieutenants, tandis que la cavalerie aurait deux capitaines pour quatre lieutenants et sous-lieutenants; l'artillerie, deux capitaines pour deux lieutenants ou sous-lieutenants; le corps d'état-major et celui du génie, chacun un nombre de capitaines beaucoup plus grand que celui des lieutenants. L'avancement serait beaucoup plus lent dans l'infanterie que dans les autres armes, que dans tous les autres services. Nous regardons comme un fait certain que l'organisation nouvelle de l'infanterie n'atteindra pas le degré d'habileté et de puissance qu'elle doit avoir dans le combat, si la carrière des officiers est beaucoup plus désavantageuse dans ce service que dans les autres. Qu'on ne s'appuie plus, comme on l'a fait dans le rapport de la commission, sur ce que l'avancement des lieutenants d'infanterie est devenu, dans ces dernières années, trop rapide; car on sait trop que cela provient de l'extension prématurée du nombre des régiments. Nous sommes loin de demander qu'on donne deux capitaines à la compagnie d'infanterie, c'est une idée malheureuse. Mais nous pensons fermement que les avantages de grade, de solde et d'avancement faits aux officiers dans tous les services doivent être proportionnés à ceux que les ressources du budget permettent d'accorder aux officiers d'infanterie. La question ne serait pas très-difficile à résoudre, en ne consultant que l'intérêt public dans l'établissement normal de nos cadres et en ménageant, pendant la transition, toutes les situations acquises.

La commission de l'Assemblée nationale manque de confiance dans les résultats qu'elle attend, pour l'infanterie, de l'adoption de ses propositions; elle n'a pas placé assez haut le but qu'elle voulait atteindre, car en examinant les proportions à adopter pour l'artillerie par rapport aux autres armes, le rapport a prononcé les paroles suivantes :

« L'artillerie a acquis, dans la dernière guerre, où presque tous les combats livrés ont été surtout des combats d'artillerie, un rôle prépondérant; et l'on peut dire avec raison que sa proportion doit être en raison inverse de la durée du service des autres troupes et de leur degré d'instruction.

« Dans les anciennes armées, composées de vieux soldats aguerris, il était possible de réduire, sans grand danger, la proportion de l'artillerie; mais il n'en est plus de même avec les grands effectifs d'aujourd'hui, dans lesquels on est obligé de compenser la qualité par le nombre.

« Les qualités militaires des troupes et leur cohésion se trouvant amoindries par le peu de durée du service, il devient indispensable de soutenir leur moral et de préparer ou d'appuyer leur action par l'emploi d'une plus grande masse d'artillerie.

« L'artillerie peut seule, par la longue portée de ses feux, les protéger d'assez loin pour qu'elles ne puissent être abordées ou rompues, ce qui est l'objectif du combat. »

Les erreurs qui sont ici commises demandent une réfutation immédiate.

L'artillerie prussienne a été très-supérieure à la nôtre par les habiles dispositions de ses batteries, qui s'engageaient presque toujours par groupe de quatre; elle savait se masquer et n'offrir qu'un but de petite étendue en même temps que ses projectiles, éclatant au point de chute, donnaient le moyen de rectifier le tir et d'obtenir de l'efficacité. Mais, en réalité, l'armée prussienne n'avait presque pas plus de canons que l'armée française, par mille hommes, et elle avait moins de voitures à munitions pour chacune de ses bouches à feu, par suite de la division et de la mobilité de ses parcs de corps d'armée. S'il est vrai que l'artillerie prussienne ait beaucoup ébranlé l'infanterie française rangée suivant l'ancienne tactique, il est certain, d'autre part, que notre canon a fait éprouver très-peu de pertes à l'infanterie ennemie, qui se rangeait suivant la nouvelle.

Est-il vrai que l'infanterie prussienne ou même les autres infanteries allemandes dont les soldats n'avaient passé que trois ans au plus sous les drapeaux aient montré une solidité amoindrie par le peu de durée de leur service? C'est le contraire qui est prouvé par la guerre de 1870, car on a vu toutes ces infanteries continuer opiniâtrément la lutte après la mise hors de combat d'un cinquième, d'un quart et même d'un tiers de leurs hommes. S'il y a une chose que manifeste l'histoire des événements de cette guerre, c'est que

l'infanterie combattant suivant la nouvelle méthode a pris la part principale, a exercé l'action prépondérante dans les succès des combats; et cela, par une offensive renouvelée sans relâche.

C'est en acquérant, par une instruction méthodique, ce qui est naturel à nos soldats, que les Allemands les ont vaincus; mais les nôtres ont tout ce que la nouvelle tactique demande : l'initiative, la sagacité, la hardiesse. Apprenons à développer leurs qualités en les exerçant à la nouvelle manière de combattre et nous les retrouverons, avec un temps de service de trois ans, ce qu'ils ont toujours été, égaux ou supérieurs à leurs rivaux.

LES PONTONNIERS.

La réorganisation du corps de l'artillerie a été traitée par la commission de l'Assemblée nationale avec une insuffisance marquée. Faute d'avoir approfondi l'étude des changements apportés en Prusse à la formation et à l'instruction des diverses parties de ce service très-complexe, on a beaucoup exagéré le nombre des bouches à feu à conduire sur les champs de bataille.

Faute de savoir comment les Prussiens ont pu, sans inconvénient, diminuer leurs approvisionnements en munitions et, par suite, le nombre des voitures nécessaires à cet usage, la commission a été amenée à proposer pour cette partie des impédiments un chiffre supérieur à ce qu'on a jamais vu.

En réunissant le personnel de l'artillerie à pied destiné aux siéges et aux garnisons dans les mêmes régiments que le personnel du service de campagne, on a, par le fait, renoncé à obtenir une instruction suffisante pour les brigadiers et les sous-officiers qui ne peuvent plus pratiquer ni apprendre toutes les parties d'un service par trop étendu. On ne s'est pas aperçu que la diminution apportée par la loi de recrutement au temps de service du soldat impose l'obligation de spécialiser le canonnier dans chacune des branches du service, mais que cette mesure, appliquée avec réflexion, peut conduire à former les canonniers plus vite que les autres soldats.

Nous ne voulons qu'indiquer en ce moment ces questions pour arriver au sujet qui divise la commission et le ministre, nous voulons dire celle des pontonniers.

La commission propose de faire entrer les pontonniers dans le corps du génie; le ministre demande qu'ils continuent à rester dans

le corps de l'artillerie. Voyons d'abord quelles sont les considérations qui sont présentées à l'appui de chacune des deux opinions.

Les pontonniers forment, comme on sait, une troupe spéciale qui accompagne pendant la guerre de longues voitures portant des bateaux de formes et de dimensions déterminées. Ces bateaux, mis à l'eau sur un des bords de la rivière, sont employés d'abord à transporter des troupes sur l'autre rive, au delà de laquelle l'ennemi est posté, et ensuite à établir rapidement un pont assez solide pour donner passage aux troupes de toutes armes, aux voitures qui accompagnent ou suivent l'armée, et aussi, le cas échéant, au matériel de l'artillerie de siége comprenant des voitures d'un poids exceptionnel. Les éventualités des courants très-rapides, des crues subites, des gelées qui surviennent et de la rivière qui charrie des corps flottants, donnent au service des pontonniers des difficultés techniques de toutes les sortes.

Le passage d'une rivière dans ces conditions est toujours une opération critique et anxieuse, parce que l'ennemi peut venir attaquer avec des forces supérieures les premières troupes qui ont passé et que l'armée entière elle-même, quand elle est arrivée sur l'autre rive, n'a, pour opérer sa retraite, qu'une seule voie très-étroite et très-fragile.

Ce pont de bateaux est replié peu après le passage de l'armée pour faire place à des ponts d'une certaine fixité. Ce sont des ponts de charpente, de chevalets ou, par exception, de radeaux, qui ont à satisfaire aux besoins de la continuité des communications. L'établissement de cette dernière sorte de ponts est, chez nous, confié aux sapeurs du génie. La répartition des attributions ainsi déterminées n'a jamais donné lieu, dans le cours de nos guerres fréquentes et longues, à aucune difficulté, et la rivalité qui s'est établie parfois entre les deux armes de l'artillerie et du génie, dans des circonstances exceptionnelles, n'a jamais tourné au préjudice, mais à l'avantage de ce service.

Le général qui commande en chef le génie d'une armée n'a, très-souvent, pendant la guerre, que des attributions restreintes, surtout quand l'armée marche en avant, en prenant hardiment l'offensive. C'est ce qui fait qu'on a vu souvent ce général envier et revendiquer le commandement sur l'équipage de ponts mobiles qui marche et campe presque toujours avec le parc d'artillerie et à peu de distance du parc du génie. Quand il quitte cet emplacement pour se porter en avant, c'est pour exécuter une opération brillante qui fixe les regards de tous, une opération hardie d'où dépend le sort de la guerre. De là est venu tout naturellement que le général Chasseloup, pre-

mier inspecteur général du génie sous le premier empire, et plusieurs officiers généraux de ce corps, à son exemple, ont poursuivi avec ardeur et persévérance le projet de faire entrer les pontonniers dans le corps du génie.

Les décrets ou ordonnances sur le service en campagne sont devenus le théâtre de cette lutte pour conquérir un droit sur l'établissement des ponts de bateaux dont l'importance et la gloire contrastent avec les travaux des ponts qui s'établissent en arrière. Cette prétention, toujours repoussée pendant la paix comme elle l'avait été pendant nos longues guerres, a cependant amené, en 1872, une rédaction étrange dont le rapport de la commission sait profiter, comme on va voir, pour en tirer grand parti. Mais faisons remarquer d'abord que cette commission compte plusieurs officiers généraux du génie qui exercent une grande et légitime influence dans ses délibérations et qui ont été naturellement portés à éclairer davantage le côté de cette question qui obtient leurs préférences.

Un décret du 30 octobre 1872 contient un paragraphe ainsi conçu : « Le service du génie sera, dans tous les cas, *chargé de l'établissement des rampes d'accès à tous les ponts pour le service de l'armée.* » Cette disposition de date, nous pourrions dire d'invention toute récente, étant une fois stipulée, le rapport en a tiré les conclusions suivantes : « Le dernier paragraphe du décret, qui ne fait d'ailleurs que consacrer le fait habituel, charge dans tous les cas le service du génie de l'établissement des rampes d'accès. Le commandement se trouve donc en présence de deux services concourant aux passages des rivières, l'un qui fait le pont, l'autre qui fait les rampes. Il faut donc, au moment de l'exécution, deux ordres et une entente préalable entre les deux services ; car le choix du point de passage peut être tel qu'il rende l'établissement des rampes d'accès sinon impossible du moins très-difficile, soit pour le tracé des rampes, soit pour leur raccordement avec les voies existantes. »

Mais jamais, depuis trois siècles, et plus, que notre artillerie est chargée de jeter les ponts de bateaux, elle n'a appelé les troupes du génie pour faire les deux petites rampes qui sont parfois nécessaires afin de relier le tablier du pont avec le terrain qui borde la rivière. Quelques coups de pioche y suffisent. Les pontonniers sont habitués à ce travail, qu'ils exécutent dans tous leurs exercices de paix. Les canonniers, qui font dans leurs garnisons des exercices de pontage, exécutent aussi ce travail, sans se douter que ce doive être un privilége du corps du génie. Ainsi, on ne saurait contester que cette attribution n'ait été imaginée en 1872 pour les besoins de la cause qui se plaide aujourd'hui.

Ce court exposé suffit pour réfuter la conclusion que la commission a exprimée en ces termes :

« Un pareil partage de responsabilité ne peut être admis à la guerre ; il pourrait, à un moment donné, présenter les plus graves dangers. »

L'organisation actuelle, avec sa répartition d'attributions, dure depuis plus d'un siècle ; elle a traversé nos plus grandes guerres sans présenter les inconvénients qu'on veut y trouver aujourd'hui. S'il en eût été autrement, l'empereur Napoléon Ier l'aurait-il conservée, ayant la certitude de compromettre par là ses succès?

Continuons néanmoins l'examen de tout ce que le rapport produit en faveur de sa conclusion, et, par exemple, ce passage : « Il y a bien longtemps que l'attribution des voies de communication à un service unique est réclamée chez nous. Elle était déjà réclamée sous le premier empire, et on lit ce qui suit dans une note écrite en 1814, c'est-à-dire au lendemain de nos grandes guerres, par le général Chasseloup, un des hommes qui ont le plus honoré l'armée. »

Le rapport omet de signaler que le général Chasseloup appartenait au corps du génie, qu'il en était le chef, et que dès lors il était avocat, et non pas juge, dans la question. Ajoutons que jeter un pont de bateaux pour passer une rivière au delà de laquelle est l'ennemi, ce n'est point seulement établir une voie de communication, mais bien exécuter une des opérations les plus périlleuses, les plus difficiles et les plus délicates de la guerre. Notre corps du génie, dont les attributions pendant la paix sont très-éloignées de tout ce qui regarde l'art de combattre en rase campagne, n'est nullement préparé à ces opérations. Il y faut absolument le concours d'une nombreuse artillerie placée avantageusement, c'est-à-dire habilement, sur la rive dont on part, pour éloigner l'ennemi de la rive opposée. Quand le point de passage n'est pas choisi à ce point de vue, le succès de l'opération est compromis. Toutes les considérations qui entrent en ligne de compte sortent entièrement de toutes les instructions de notre corps du génie, car elles demandent d'abord des connaissances toutes spéciales sur l'action du tir des bouches à feu. Si, dans quelques autres armées, le corps du génie est chargé des ponts de bateaux, c'est qu'il y est préparé par une instruction militaire très-différente, en pratique, de ce qu'elle est chez nous.

Le rapport, qui cite un mémoire dans lequel le général Chasseloup demandait l'annexion des pontonniers au corps du génie, aurait dû mentionner aussi les réponses victorieuses qui ont été faites maintes

fois à cette prétention par le corps de l'artillerie. On n'aurait eu qu'à ouvrir pour cela l'*Aide-mémoire* de Gassendi. Le célèbre passage de la Bérésina, où ce qui restait de la grande armée en retraite fut sauvé par le dévouement des pontonniers et par la prévoyance du général Éblé, a toujours été cité depuis comme une des meilleures preuves à donner en faveur des avantages qui s'attachent à ce que les pontonniers soient réunis à l'artillerie. Nous nous contentons d'emprunter à un récent numéro du *Bulletin* de la réunion des officiers l'extrait très-court d'une relation rédigée par le général Chapelle, avec le concours de tous les officiers de pontonniers qui avaient coopéré à cette glorieuse opération. Voici ce récit, décisif pour la question controversée :

« Le général comte Chasseloup a rendu, à cet égard, toute la justice due au général Éblé, en disant au chef d'état-major, au moment où l'on commençait à construire les ponts :

« Je reconnais que c'est l'artillerie qui doit être chargée des ponts « à la guerre, parce qu'elle a, par son personnel, ses chevaux et son « matériel, de si grandes ressources qu'il lui en reste encore quand « celles des autres services sont épuisées. Le génie et le bataillon du « Danube (ouvriers militaires de la marine) sont entrés en campagne avec un parc considérable d'outils de toute espèce ; cependant, nous sommes arrivés ici sans une seule forge, sans un clou, « sans un marteau. Si l'opération réussit, ce sera au général Éblé « qu'on en aura l'obligation, puisque lui seul avait les moyens de « l'entreprendre. Je le lui ai dit et je vous le dis aussi (c'était au « chef d'état-major du général Éblé qu'il adressait ces paroles), afin « que vous le lui répétiez, quelque chose qui arrive. »

La commission de l'Assemblée nationale croit avoir établi l'égalité des ressources entre les deux corps en matériel et en attelages parce qu'elle propose de confier à un corps unique, sous l'action directe du commandement, tous les moyens de transport des grands parcs et des équipages de pont, mais elle tombe ici dans une grande illusion. Le général en chef d'une armée a toujours eu le droit d'employer ses moyens d'attelage aux services les plus urgents, et l'organisation proposée d'un corps des transports n'améliorera pas ce droit préexistant. Mais le chef de chaque service peut seul exercer la vigilance qui en prévoit l'usage. C'est ainsi que le directeur d'un parc d'artillerie, quel que soit le corps chargé des transports ou plutôt du service des attelages, pourra toujours faire atteler des haquets à bateau au lieu de caissons à munitions, quand il croira que les uns sont devenus plus

nécessaires aux opérations que les autres. C'est là pour le bien de l'armée qu'est l'avantage.

Le rapport de la commission, si remarquable dans la plupart de ses parties, a traité la question des pontonniers avec une incompétence si singulière, que le nom de ponts d'avant-garde est appliqué à tous les équipages de ponts de bateaux, tandis qu'il a toujours désigné un équipage plus léger que celui dont on fait usage pour le gros des troupes d'un corps d'armée.

Un dernier mot encore : Le rapport de la commission sait combien les pontonniers sont attachés à l'arme où ils ont toujours servi, et il ne recule pas devant la crainte de voir tous les officiers des pontonniers abandonner leur service spécial pour ne pas quitter leur arme ! Le patriotisme, qui doit dominer les sentiments comme les intérêts de tous, ne peut pas perdre de vue que le régiment des pontonniers s'est acquis une grande gloire. L'intérêt public exige donc que ses sentiments soient respectés, que ses traditions ne soient pas interrompues. N'oublions pas que le passé d'un corps de troupes est une richesse accumulée par le temps; ne la détruisons pas à plaisir.

Nous allions oublier un dernier argument : l'empereur Napoléon Ier a deux fois réuni, sous un même commandement, tous les moyens de pontage de l'artillerie et du génie, en 1812 et en 1813. Oui, mais c'était pour des opérations de retraite, alors qu'il n'était plus question de jeter des ponts et de passer les rivières en présence et sous le feu de l'ennemi, mais seulement de faire écouler les troupes par le plus grand nombre possible de ponts établis d'avance, afin que les arrière-gardes fussent moins compromises. Ceci rappelle le souvenir du pont de Leipsick et le désastre causé par la mine qui fit sauter le pont beaucoup trop tôt.

Le développement donné aux deux questions que nous avons abordées les premières ne nous permet plus de traiter en ce moment les sujets qui restent à controverser; nous nous bornerons donc à dire que le projet de la commission de l'Assemblée nationale porte le devis de la dépense annuelle du département de la guerre à 514 millions. Il était, en 1870, avant la guerre, de 373 millions; l'accroissement est de 140 millions, c'est-à-dire d'un tiers en plus.

L'armée allemande dépense 340 millions par an, c'est-à-dire 174 millions de moins que ce qui est demandé pour l'armée française.

On n'a pas fait le compte de la dépense qu'amènerait l'adoption du projet de loi des cadres présenté par le ministre de la guerre,

mais elle serait beaucoup plus considérable encore que celle du budget de la commission, car tous les comités consultés par le ministre ont obéi à la préoccupation de ne rien omettre de ce qui peut concourir aux services à rendre par leur corps.

Nous laissons aux hommes que préoccupe la situation de nos finances le soin d'examiner si, dans l'état de notre dette nationale, avec les augmentations de charges qui se produiront encore, quand on aura consacré aux dépenses extraordinaires les dix-huit cents millions demandés par la commission des marchés pour les fortifications, le matériel d'artillerie, les magasins, les casernes, etc., le budget pourra encore fournir plus de cinq cents millions aux dépenses normales du département de la guerre. Nous ne ferons, à ce sujet, qu'une seule remarque : si les Assemblées qui se succéderont en venaient à n'accorder annuellement qu'une somme beaucoup moindre, l'édifice de notre réorganisation militaire serait exposé à s'écrouler tout entier.

La discussion qui aura lieu bientôt à l'Assemblée nationale nous donnera l'occasion de compléter ce que nous pourrions avoir à dire encore sur le sujet immense qui vient de nous occuper, et que nous n'avons pas la prétention de pouvoir épuiser.

Général Favé.

MARIE STUART

ET LES CAUSES DE SA CHUTE

D'APRÈS LES DERNIERS TRAVAUX PUBLIÉS EN ANGLETERRE EN ÉCOSSE ET EN FRANCE[1]

Le jour qui avait précédé la translation de la reine à Lochleven, les lords confédérés avaient signé un *bond* par lequel ils déclaraient effrontément qu'ils avaient pris les armes pour la délivrer « de l'oppression et de l'esclavage. » Ils avaient agi ainsi, disaient-ils, « *par loyale obéissance pour leur souveraine*, » comme si la reine avait donné elle-même des ordres pour son emprisonnement. Ils y affirmaient, de plus, que Bothwell était le meurtrier du roi, et que c'était par son influence que le procès « avait été remis, » alors que personne n'ignorait que c'était Lennox, et non Bothwell, qui avait demandé un ajournement. Mais le point essentiel de cet étrange document, c'est l'accusation portée par eux contre Bothwell, d'avoir « barré le chemin à la reine, d'avoir saisi et enlevé sa très-noble personne et de l'avoir conduite avec lui au château de Dunbar, en la retenant captive[2]. » S'il en était ainsi, que devenait la prétendue complicité de la reine dans les desseins de Bothwell ? Mais lorsque l'on se rappelle que les deux principaux chefs du nouveau complot, Morton et Lethington, avaient trempé dans le meurtre du roi et dans l'intrigue du mariage de la reine, on ne saurait être surpris des difficultés qu'ils trouvaient à donner une explication nette et plausible de leur conduite[3].

[1] Voir *le Correspondant* des 10 juin, 25 juillet, 25 août, 25 septembre, 10 et 25 novembre 1874.

[2] Keith, t. II; Hosack, t. Ier, p. 344.

[3] Hosack, *ibidem*.

Pendant la nuit où Marie fut conduite à Lochleven, le premier soin des vainqueurs de Carberry Hill fut de mettre au pillage le palais d'Holyrood. Ils firent main basse sur ses meubles de prix, sur son argent, sur ses vêtements et ses écrins dont les plus beaux diamants et les perles les plus précieuses furent mis en réserve pour la femme de Moray[1]. L'argenterie fut envoyée à la monnaie pour la solde des mercenaires, et la chapelle, envahie par Glencairn et ses serviteurs, fut livrée à une sauvage dévastation. Autels, statues de saints, peintures, vases sacrés, ornements d'église, tout fut brisé, profané et pillé. C'est ainsi que ces fanatiques sectaires préludaient à l'établissement de la Réforme[2].

Pendant cette même nuit, Lethington eut avec du Croc une conférence qui dura trois heures. Comme la reine d'Angleterre avait refusé de reconnaître l'usurpation des confédérés, ils eurent un moment la pensée de se rapprocher de la France. L'ambassadeur ayant exprimé à Lethington des doutes sur le succès de l'entreprise des lords du Conseil secret et la pensée que Charles IX prendrait le parti de sa belle-sœur, le secrétaire, qui était passé maître en fourberie, lui affirma sous serment que les ligueurs n'avaient aucun engagement avec le gouvernement anglais[3], ajoutant qu'ils désiraient pardessus tout que le roi son maître voulût bien prendre l'Écosse et le jeune prince sous sa protection. Or on se souvient que, le 7 mai, Robert Melvil avait demandé l'assistance de l'Angleterre en faveur des confédérés, en se basant sur ce qu'ils avaient rejeté l'appui de la France, tandis que, le 16 juin, Lethington demande pour eux, en termes pressants, la protection de la France, sous prétexte qu'ils n'ont jamais sollicité aucun secours de l'Angleterre. Le rusé secrétaire essaya de justifier la conduite des confédérés à l'égard de leur reine. Il affirma à du Croc que, bien qu'elle eût été fort malheureuse après son mariage avec Bothwell, sa passion pour lui n'en était pas moins aussi violente que jamais. Il soutint, de plus, qu'avant de quitter la maison du prévôt, la reine, dans une conversation qu'elle avait eue avec lui, Lethington, loin de lui cacher son attachement pour Bothwell, lui avait déclaré qu'elle voulait vivre et mourir avec

[1] D'après un inventaire récemment publié, ces joyaux devaient être d'une très-grande valeur. (Hosack, t. Ier, p. 354.)

[2] Keith, Spotiswood, Chalmers, Tytler et J. Gauthier. « Cet acte de fanatisme ou d'hypocrisie, dit M. Hosack (t. Ier, p. 354)), fut blâmé par les chefs confédérés, mais hautement loué par le clergé. (Lord Herries's *Memoirs*, p. 97; Knox's History, p. 410.)

[3] « Il me jura sur son Dieu que jusqu'ici ils n'avaient aucune intelligence avec la reine d'Angleterre. » (*Lettre de Du Croc à Catherine de Médicis*, Teulet, t. II, pp. 310 et 311)

lui, et, qui plus est, qu'elle se serait volontiers embarquée avec lui sur un « navire pour les envoyer là où la fortune les conduirait[1]. » Ainsi, le premier prétexte mis en avant par les ligueurs, c'était l'amour insensé qu'ils prêtaient à la reine pour Bothwell. En admettant que l'accusation fût vraie, est-il rien de plus étrange que la conduite de ces hommes qui déposent et emprisonnent leur souveraine parce que, suivant eux, elle se serait attachée à celui qu'eux-mêmes lui avaient si vivement conseillé d'épouser ? Ils comprirent bientôt, d'ailleurs, qu'il fallait imaginer un motif moins absurde pour expliquer leur révolte, et qu'il leur serait plus facile et plus utile d'accuser la reine de complicité avec Bothwell dans le meurtre du roi. Ce fut le parti auquel, après quelques hésitations, ils finirent par s'arrêter. En attendant, afin de donner à l'opinion publique un semblant de satisfaction, les lords rebelles firent arrêter dans la nuit du 27 juin cinq personnes obscures accusées d'avoir pris part au meurtre de Darnley. C'étaient le capitaine Cullen et les nommés William et John Blackadder, James Edmonston et Mynart Fraser. Tous comparurent devant le Conseil secret des lords. On les mit à la torture, et les quatre derniers furent pendus. Quant au capitaine Cullen, il fit des révélations si compromettantes pour plusieurs des lords, qu'il fut étranglé secrètement dans sa prison. L'un des deux Blackadder déclara, sur l'échafaud, « qu'il croyait que les vrais auteurs du régicide étaient Moray et Morton[2]. »

Une faible partie seulement de la noblesse protestante avait pris part à la révolution qui avait pour but l'emprisonnement et la déposition de la reine. L'ordre de sa translation à Lochleven n'avait été signé que par quatre comtes, Morton, Glencairn, Athol et Marr, et par cinq lords, Lindsay, Ruthven, Hume, Sempill, Ochiltree et Graham. Parmi les comtes, Morton et Glencairn étaient depuis long-

[1] *Du Croc à Catherine de Médicis*, 17 juin 1567; Teulet, t. II, pp. 311 et 312. Du Croc, entièrement circonvenu, à cette époque, par la faction de Moray, avait la faiblesse et la naïveté de croire un peu trop aux mensonges de ces hommes pervers.

[2] *Lettre de Beaton*, dans Laing, *Appendix; Récit du capitaine d'Inchkeith*, dans Teulet; *Lettres de Marie Stuart;* Keith, t. II, p. 653; Tytler, Crawford, Gilbert Stuart, J. Gauthier, t. II, p. 91; Hosack, t. Ier, p. 354.

Le capitaine Cullen est le personnage auquel Drury fait allusion dans une lettre adressée à Cecil, en date du 24 avril 1567. Cullen avait été d'avis que le roi, pour plus de sûreté, devait être étranglé, parce que, disait-il, il ne fallait pas se fier à la poudre seule, affirmant qu'il avait connu plusieurs personnes qui y avaient échappé. Cullen révéla toutes les circonstances du meurtre et nomma plusieurs des principaux meurtriers; mais après une telle confession, il eût été dangereux, pour ceux qui l'avaient fait arrêter, de le faire périr sur l'échafaud. Il fut donc, par leur ordre, étranglé dans son cachot. (Meline, *Mary queen of Scots and her latest English historian*, pp. 200 et 201.)

temps d'implacables ennemis de la reine et partisans dévoués de la faction de Moray; Athol, parent de Darnley et catholique, fut sans doute poussé à faire partie de la ligue par un vif désir de venger sa mort, et Marr, tuteur du jeune prince, pour faire échec à Bothwell. Parmi les lords, Ruthven et Lindsay étaient d'acharnés ennemis de Marie; il en était de même d'Ochiltree, le beau-père de Knox; quant à Graham, c'était un mineur[1]. Les plus puissantes familles de l'Écosse n'étaient donc pas représentées dans la nouvelle ligue. Kirkaldy avait informé le comte de Bedford qu'Argyle s'était joint à ses amis; mais il n'en était rien : le grand chef Highlander se tenait à l'écart, fort mécontent des extrémités auxquelles s'étaient portés ses anciens alliés. Au nord, Huntly et Sutherland restaient fidèles à la cause de la reine, ainsi que la plus puissante des familles du sud, les Hamilton, et les grands clans des frontières.

La position des lords qui avaient emprisonné la reine n'était donc pas sans danger, mais l'habileté et l'énergie des chefs étaient à la hauteur de leur ambition. Engagés dans une révolte qui ne leur paraissait plus laisser d'issue au pardon, ils furent inébranlables. Et tandis que les amis de la reine, bien que nombreux et menaçants, se montraient irrésolus et inactifs, la faction dominante fit les plus grands efforts pour fixer son pouvoir. Comme il arrive toujours en pareil cas, ce fut la minorité unie et audacieuse qui triompha de la majorité divisée et flottante[2].

Les lords du Conseil secret agirent avec résolution et vigueur. Ils firent entrer dans Édimbourg de nouvelles troupes, des armes et des munitions, et mirent les remparts en état de défense[3]. « En même temps leurs deux principaux chefs, Morton et Lethington, qui avaient tout à perdre si le complot avortait, firent appel au fanatisme religieux, le plus puissant de leurs auxiliaires. Une assemblée générale de l'Église réformée fut convoquée à Édimbourg, le 25 juin. Buchanan, bien que laïque, fut choisi pour la présider. A partir de ce moment, il se mit au service des ennemis de sa maîtresse avec le même dévouement qu'il avait montré envers elle lorsque lui souriait la fortune[4]. Dans une telle assemblée, composée en grande partie de ministres fanatiques qui tous regardaient la reine comme une implacable ennemie de la Réforme, il était impossible que l'on ne

[1] Keith, t. II; Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, t. Ier, pp. 242 et 243.

[2] Hosack, t. Ier, p. 343. « Les lords rebelles étaient en très-faible minorité... Lethington lui-même fit l'aveu, qu'après l'emprisonnement de la reine, ils ne reçurent pas les renforts sur lesquels ils avaient compté. » (Meline, p. 202.)

[3] Keith, t. II; Chalmers, t. Ier; J. Gauthier, t. II, p. 93.

[4] Hosack, t. Ier, p. 353; Meline, p. 202.

discutât pas la question de sa culpabilité et de sa déposition, et qu'elle ne fût résolue d'avance[1]. En conséquence il fut décidé que l'on enverrait sur-le-champ des députés et des lettres aux membres principaux de la noblesse, pour les engager à faire cause commune avec les lords du Conseil secret et à travailler de concert avec eux aux progrès « de la vraie religion et à la destruction de l'idolâtrie. » Puis l'assemblée prescrivit un jeûne public du 15 au 20 juillet, époque fixée pour la réunion d'une nouvelle assemblée générale[2].

Knox, à la nouvelle de l'arrestation de la reine, s'était aventuré à quitter la retraite où il avait obscurément vécu depuis le meurtre de Riccio. Il fut choisi par les ligueurs pour tenter de nouveau de gagner à leur cause les seigneurs partisans de la reine qui, en ce moment, étaient réunis à Hamilton. Un grand nombre de ces derniers étaient protestants, et les rebelles fondaient le plus grand espoir sur la grande influence de l'orateur populaire[3]. Mais Knox, malgré ses efforts et son éloquence biblique, ne put entraîner Argyle et ses amis à faire cause commune avec les lords confédérés. Repoussés par l'Angleterre, par la France et par la grande majorité de la noblesse[4], ces derniers se virent réduits à l'unique alliance des membres du clergé réformé.

Presque tous les biens dont on avait dépouillé l'Église catholique étaient devenus la proie des seigneurs laïques ; les ministres ne consentirent à faire partie de la ligue qu'à la condition que ces biens leur seraient restitués. « Et pourtant, fait observer amèrement l'historien de la Réforme en Écosse, lorsque les lords furent arrivés à leurs fins, ils oublièrent tous leurs engagements et devinrent les adversaires de l'Église lorsqu'il s'agit de les tenir[5]. »

Morton et Lethington ayant écrit de leur côté aux Hamilton pour tenter de les gagner à leur cause, ne furent pas plus heureux que Knox. Les Hamilton refusèrent de recevoir lettres et messagers, et,

[1] Hosack, t. I[er], p. 352.

[2] Keith, t. II; J. Gauthier, t. II, p. 92.

[3] Hosack, t. I[er], p. 353.

[4] Ces seigneurs étaient : le duc de Châtellerault, alors à Paris, que représentaient l'archevêque de Saint-André et lord John Hamilton; les comtes d'Argyle, de Huntly, de Caithness, de Rothes, de Crawford et de Menteith; les lords Boyd, Drummond, Herries, Catheart, Yester, Fleming, Livingstone, Seton, Glammis, Ogilvie, Gray, Oliphant, Methven, Innermeith et Somerville; les abbés laïques de Kilwinning, Dunfermline, Newbattle, Holyrood et Saint-Colm. (Keith, t. II, p. 658, note.)

[5] Spotiswood, t. II, p. 65. De son côté, Knox, en parlant des nobles alliés, ne s'exprime pas avec moins d'amertume : « Dieu sait, dit-il, comment ils tinrent leurs promesses. » (*History*, etc., p. 410; Hosack, t. I[er], p. 354; Meline, pp. 202 et 203.

pour toute réponse, ils lancèrent une proclamation afin d'engager tous les Écossais fidèles à prendre les armes sur-le-champ pour délivrer la reine [1]. A leur appel s'empressèrent d'accourir les comtes de Huntly, de Rothes, de Caithness, de Crawford, les lords Herries, Levingston, Seton, Ogilvy, plusieurs barons et quelques évêques, parmi lesquels John Lesly, évêque de Ross, l'un des chefs du parti avec l'archevêque de Saint-André [2]. Tous s'engagèrent par un *bond* à mettre la reine en liberté [3], et ils semblaient être sur le point de courir aux armes [4]. Une défection, qui dut être surtout fort sensible au parti des rebelles, fut celle du comte d'Argyle, qui, effrayé de leurs derniers excès, était venu se ranger du parti de la reine. Ce parti, auquel s'était rallié la plus grande partie de la haute et de la petite noblesse, était sans contredit le plus nombreux, et la victoire lui eût été assurée sans la division des chefs. Mais les Hamilton, moins soucieux de la délivrance de Marie Stuart que de leurs droits à sa succession, n'avaient songé à une prise d'armes que dans la crainte d'être supplantés par Lennox ou par Moray. Il est probable aussi que ce qui retarda une collision, ce fut l'influence du clergé presbytérien sur l'un et l'autre parti, ainsi que l'arrivée prochaine de l'ambassadeur d'Angleterre [5].

Pendant ce temps-là, qu'était devenu Bothwell? C'était pour le punir que les lords confédérés prétendaient avoir pris les armes, et, pourtant, après Carberry Hill, dix jours s'écoulèrent sans qu'il fût inquiété à Dunbar où il s'était réfugié. Enfin, le 26 juin, après lui avoir donné tout le temps nécessaire pour fuir, ils publièrent une proclamation pour mettre sa tête à prix, offrant mille couronnes à quiconque le leur amènerait mort ou vif. En même temps, au lieu de cerner le château de Dunbar, ils y envoyèrent un héraut pour sommer le gardien, au nom de la reine, de rendre la place, sous prétexte que Bothwell y était caché. C'était un avertissement déguisé donné au comte de chercher ailleurs un refuge. Il s'empressa de le suivre, et, peu de jours après la proclamation, il mit à la voile pour le nord de l'Écosse [6].

[1] Keith, t. II; Tytler, J. Gauthier, t. II, p. 92. « Je viens de recevoir une lettre des Hamilton, écrivait Du Croc, où ils ont huit ou dix signé, lesquels veulent tous mourir pour retirer la reine de la captivité, car ils voient que ceux qui se sont élevés le font pour ruiner les Stuarts. » (*Du Croc à Charles IX*, 30 juin 1567; Teulet, Supplément, p. 136.)

[2] Keith, t. II; Tytler, J. Gauthier, t. II, p. 92.

[3] Keith.

[4] Spotiswood, Buchanan, Keith, Chalmers, J. Gauthier, t. II, p. 91.

[5] Hosach, t. Ier, p. 355.

[6] Hosack, t. Ier, p. 355. Meline, p. 203.

Ainsi, malgré le vif mécontentement du peuple et tant de proclamations qui signalaient Bothwell comme le principal auteur du crime, les rebelles le laissaient s'enfuir pour la seconde fois, après l'avoir impunément souffert à Dunbar pendant plus d'une semaine. Le principal grief qu'ils avaient articulé contre la reine pour justifier son emprisonnement, c'était l'impunité dont elle avait, disaient-ils, entouré Bothwell. Maintenant ce grief était retourné contre eux. Le peuple, qui avait passé si facilement du respect à l'insulte et à la fureur, commençait à s'apitoyer sur le sort de l'infortunée Marie et à murmurer contre cette poignée de factieux qui ne l'avaient jetée en prison que pour régner à sa place[1]. Accuser la reine de complicité avec Bothwell était donc, pour les lords, le seul expédient qui leur restât pour justifier son emprisonnement.

S'il fallait en croire ce qu'ils racontèrent plus tard, ce fut le 20 juin qu'ils découvrirent les prétendues lettres de la cassette. Mais leur version est inadmissible, car si, dès cette époque, ils avaient eu entre les mains des preuves authentiques de la culpabilité de la reine, ils n'eussent pas manqué de les produire sur-le-champ pour se disculper de leurs attentats. La vérité est que ce ne fut pas avant le 25 juillet qu'ils manifestèrent l'intention d'accuser la reine du meurtre de son mari et qu'ils prétendirent avoir des preuves contre elle, émanant, soit « de témoins dignes de foi, soit d'écrits de sa propre main qu'ils disaient avoir découverts[2]. » Toujours est-il qu'ils prétendirent que Bothwell, avant de s'enfuir d'Édimbourg, remit à son complice, James Balfour, qui commandait le château, une cassette d'argent ciselé, avec des incrustations en or, « n'ayant pas un pied de long, ornée en plusieurs endroits de la lettre F sous une couronne de roi[3], » cassette dont lui aurait fait présent Marie Stuart, et qu'elle-même aurait reçue en don de Fran-

[1] Jules Gauthier, t. II.

[2] *Trockmorton à Elisabeth*, 25 juillet, t. II; Hosack, t. Ier, p. 346; Meline, pp. 203, 204.

[3] *Detection*, 91. « Les circonstances qui accompagnèrent la prétendue découverte des lettres de la cassette ne furent racontées par les ennemis de la reine qu'après la publication de l'*Histoire d'Écosse* de Buchanan, liv. XVIII, quelques années plus tard. » On sait ce que vaut son témoignage. Suivant cet auteur, « Balfour remit ce coffret au serviteur de Bothwell, mais en même temps il prévint les lords de ce qu'il envoyait, où et par qui. Sur quoi ils arrêtèrent le messager et découvrirent des choses énormes contenues dans ces lettres, qui, bien que fortement soupçonnées auparavant, n'eussent pu être clairement révélées; mais par là tout cet abominable complot fut mis en lumière. » « Les lettres devaient prouver, dit M. Hosack, que « *le complot pervers* » était l'œuvre combinée de la reine et de Bothwell afin d'écarter les soupçons des hommes qui les produisirent. » (Hosack, t. Ier, p. 348.)

çois II. Suivant leur récit, ce coffret renfermait un certain nombre de lettres adressées à Bothwell par Marie, du vivant de Darnley, lettres toutes brûlantes d'une passion désordonnée, et par lesquelles la reine adultère consentait à servir de docile instrument dans le meurtre de son mari. Bothwell aurait envoyé, le 20 juin, son valet de chambre Dalgleish pour retirer la cassette des mains de Balfour, ce à quoi celui-ci n'aurait fait aucune difficulté, et, déjà gagné à la cause des rebelles, il se serait hâté d'en prévenir Morton qui, après avoir fait arrêter le messager, se serait emparé de la cassette[1]. Or de ce fait il n'existe pas d'autre preuve que la simple affirmation d'un assassin, celle de Morton. Dalgleish, dans sa confession, n'en dit pas un mot, et les correspondances anglaises sont muettes sur une telle découverte. Ce ne fut que quinze mois après l'exécution de Dalgleish que le récit de ce prétendu fait fut mis au jour et que trente-cinq jours après le 20 juin[2] qu'il circula un bruit vague que des écrits compromettants pour la reine étaient tombés aux mains des rebelles. Si la découverte était vraie, quelle admirable occasion pour eux d'accabler leur prisonnière et de se disculper eux-mêmes ! Leur long silence permet de croire que les lettres n'étaient point encore fabriquées et falsifiées telles que, longtemps après, ils les produisirent à York et à Westminster.

Si Buchanan, l'auteur de ce récit, nous eût dit que Balfour, après avoir découvert ces lettres, ne les livra qu'à prix d'or aux confédérés et en prenant toutes ses garanties, l'histoire eût paru plus vraisemblable. Mais pourquoi Balfour, sur la simple demande de Bothwell, se serait-il exposé à la perte de si précieuses lettres? Depuis longtemps il avait trahi son ancien patron et faisait cause commune avec les rebelles. Si les lettres de la reine fussent réellement tombées entre les mains d'un homme tel que Balfour, peut-on supposer qu'après s'être aperçu de leur extrême importance, il ne les eût pas gardées avec soin pour en tirer un gain considérable. Buchanan, comptant un peu trop sur la crédulité de ses lecteurs, affirme qu'il les remit purement et simplement au serviteur de Bothwell, après avoir prévenu les confédérés pour qu'ils pussent l'arrêter. Mais que pouvait-il arriver? Le messager aurait pu les perdre, ou les détruire, ou enfin s'échapper, et alors les confédérés eussent perdu la seule preuve de la culpabilité de la reine et l'unique moyen de justifier leur rébellion. Peut-on croire que Balfour, légiste aussi habile que retors,

[1] Goodall, t. II, pp. 90 et 91? J. Gauthier, t. II, p. 94. M. Hosack a contesté, avec une grande force de logique, la vraisemblance des circonstances dont les ennemis de Marie ont entouré cette prétendue découverte. Nous dirons plus tard les arguments qu'il fait valoir.

[2] *Lettre de Trockmorton à Elisabeth*, 25 juillet 1567, dans Keith.

et l'un des hommes les plus corrompus de son siècle, suivant le témoignage même de Robertson, ait couru le risque de perdre de tels documents[1] ?

Une autre objection non moins puissante contre le récit de Buchanan est le silence des ennemis de la reine au moment de la prétendue découverte. Pas une seule ligne de preuve contemporaine n'existe sur ce point. Bien que Drury continuât à transmettre à Cecil tous les commérages politiques qu'il pouvait recueillir, il ne dit jamais un mot de ces lettres si importantes. Les dépêches de Du Croc sont également muettes. Plus significatif encore est le silence de Dalgleish, le prétendu porteur des lettres, lorsque, le 26 juin, cinq jours après la découverte supposée, il comparaît devant le conseil privé[2]. Pas une seule question sur ce sujet n'est adressée à Dalgleish, et, de son côté, il n'en dit pas un mot. Ce ne fut qu'après sa mort, longtemps après, lorsqu'il n'était plus là pour contredire Buchanan, que celui-ci fait impunément de lui le porteur des lettres de la cassette[3].

Enfin le conseil privé néglige d'examiner un témoin bien plus important. Pas une question n'est adressée à James Balfour, l'auteur prétendu de la découverte. Bien qu'il soit depuis lors dévoué corps et âme aux rebelles, jamais il ne donne aucune confirmation à leur histoire. Le seul témoin en leur faveur, et quel témoin ! c'est le comte de Morton qui produisit les lettres à Westminster, et qui, plus tard, fut déclaré coupable du crime dont il avait chargé la reine. Si les lettres de la cassette eussent existé, si les rebelles eussent pu en produire les originaux, eussent-ils manqué, pour dénouer la situation aussi difficile que dangereuse où ils se trouvaient, de leur donner sur-le-champ toute la publicité possible ? Une grande partie des nobles de l'Écosse, ayant à leur tête l'archevêque de Saint-André et les lords Huntly et Argyle, étaient précisément alors réunis à Hamilton, afin d'y prendre des mesures pour la délivrance de la reine.

Or nous avons vu qu'ils avaient résisté aux offres que leur portait Knox de la part des rebelles, et qu'ils refusèrent de traiter avec eux[4]. Ceux-ci avaient donc en expectative une guerre civile immédiate, et ils étaient de beaucoup les moins nombreux. La majorité des nobles protestants, aussi bien que les catholiques, s'était décla-

[1] « Il est au delà des bornes de la crédulité, dit M. Hosack, de penser qu'un homme tel que Balfour eût couru un tel risque sans un motif extrêmement puissant. » (T. I[er], p. 349.)

[2] Anderson's *Collections;* Hosack, t. II, p. 349.

[3] Hosack, t. I[er], p. 350.

[4] Spotiswood, t. II; Hosack, t. II, p. 350.

rée contre eux, et il est certain qu'ils ne pouvaient compter que sur la faction extrême du protestantisme[1]. Il n'y avait donc pour eux qu'un seul moyen de désarmer leurs adversaires et de justifier leur conduite devant les puissances étrangères, c'était de fournir des preuves immédiates, décisives, du crime de la reine. Peut-on croire que, dans la position si périlleuse où ils se trouvaient, ils aient pu négliger de les produire[2]? Cela dépasserait toute vraisemblance.

Ce qui est hors de doute, c'est que leur embarras était extrême, et qu'ils ne savaient quelle raison plausible donner au barbare traitement qu'ils faisaient subir à leur souveraine. Inquiets de l'énorme responsabilité qui pesait sur eux, ils écrivirent à Élisabeth qu'ils

[1] Hosack, t. Ier, p. 351.

[2] Hosack, t. Ier, p. 351. — M. Froude donne une autre raison pour expliquer le silence des confédérés. Ils pouvaient ressentir quelque crainte et quelques remords, si, comme le dit lord Herries, la cassette contenait le *bond* de Craigmillar qu'ils avaient signé. Il était nécessaire pour eux de tenir cette découverte secrète. Il est utile d'expliquer au lecteur que lord Herries dit, dans ses Mémoires, qu'au lieu de trouver parmi les papiers de Bothwell les prétendues lettres de la reine, Balfour y découvrit le *bond* pour le meurtre de Darnley. Cette circonstance est tellement probable que M. Froude ne paraît pas en douter. Mais lord Herries ajoute, ce dont M. Froude se garde bien d'informer ses lecteurs, que si les lettres de la reine eussent existé, si elles eussent été authentiques, ses ennemis eussent été trop heureux de lui faire son procès et de la faire condamner à mort. (*Memoirs*, p 100.) Cette assertion de lord Herries est confirmée par un de ses plus violents ennemis, Thomas Randolph qui, dans une lettre à Cecil, du 15 octobre 1570, s'exprime ainsi : « Nommer ceux qui sont encore vivants *et notoirement connus pour avoir consenti au meurtre du roi*, cela m'importe peu, seulement la voix publique accuse trois ou quatre personnes qui signèrent le *bond* par lequel elles promettaient leur concours et leur assistance pour l'exécution. Ce *bond* était gardé au château (d'Édimbourg) dans un petit coffre ou pupitre dont la couverture était verte et qui fut pris, après la capture de la reine à Carberry Hill, par le laird de Lethington, en présence de M. James Balfour. » (*Record office*.) M. Froude, sans s'appuyer sur aucune autorité, prétend « que la découverte de ces lettres produisit le même effet sur les lords que l'huile sur le feu » (vol. IX, p. 118); et il ajoute enfin que, « ne sachant au juste que faire, ils envoyèrent l'un d'eux en toute hâte à Paris auprès du comte de Moray pour l'informer de la découverte des lettres et pour le prier de revenir sur-le-champ en Ecosse. » C'est à sa seule imagination que M. Froude emprunte des circonstances aussi bien détaillées. Comme nous l'avons dit, il n'existe pas la moindre preuve contemporaine qu'une découverte de ce genre ait été faite à cette époque... On sait que Moray envoya en Ecosse un de ses émissaires nommé Nicolas Elphinston et que celui-ci fut autorisé, par les lords, à visiter la reine à Lochleven. (*Lettre de Trockmorton* du 19 juillet, dans Keith, t. II.) Ce fut probablement alors qu'une prétendue lettre de la reine fut montrée à Elphinston pour qu'il en fit connaître le contenu à Moray. Il est probable qu'il lui en envoya une copie avec les explications que lui donnèrent les lords. Les longs détails que Moray donna sur ce sujet à l'ambassadeur d'Espagne, lors de son passage à Londres, ne devaient pas avoir une autre source. (Hosack, t. Ier, pp. 351, 352 et notes.)

n'avaient nullement l'intention de la déposer pour couronner son fils, et que le seul but qu'ils se proposaient était de poursuivre les meurtriers du roi. Ils la priaient, en conséquence, de leur envoyer « trois ou quatre mille couronnes » pour lever des troupes, lui promettant, si elle leur venait en aide, de se laisser diriger par elle et de repousser toutes les offres de secours de la part de la France[1]. En même temps, ils rappelaient Lennox et s'entendaient avec Cecil pour faciliter le prompt retour de Moray[2]. « Ainsi, on ne saurait en douter, Cecil et Moray étaient les complices de tout ce qui s'était fait et allait se faire en Écosse[3]. »

Même en ce siècle de révolutions religieuses et de guerres civiles, où la vie d'un ennemi était comptée pour rien, c'était un attentat inouï que la détention d'une reine par ses propres sujets. Rarement le pouvoir royal avait subi une aussi profonde atteinte. La cause de Marie Stuart était celle de tous les rois. Pour Élisabeth surtout, qui était sa parente et sa voisine, et qui d'ailleurs portait si haut le sentiment de l'inviolabilité royale, la conduite des lords rebelles était plus qu'un crime, c'était un sacrilége. Malgré sa haine implacable pour Marie, elle en parut indignée, et elle comprit qu'il était de son devoir de reine de laisser éclater son indignation. Bien résolue pourtant, au fond du cœur, à ne rien tenter pour rétablir sur son trône une rivale détestée, elle voulut du moins sauver les apparences, en jouant le rôle d'une souveraine et d'une protectrice. Elle remit à Robert Melvil une lettre pour Marie, dans laquelle, se répandant en témoignages d'affection, elle lui annonçait l'envoi d'un ambassadeur en Écosse[4]. En même temps, fidèle à ses haines, elle promettait au traître Melvil, avec sa duplicité habituelle, d'envoyer des secours aux lords pour soutenir la lutte contre les partisans de Marie[5].

Bien que l'infortune de cette princesse parût d'un exemple redoutable aux princes catholiques du continent, aucun d'eux pourtant ne s'arma pour sa cause. Philippe II se sentait peu disposé à tirer l'épée pour elle, depuis son refus de faire partie de la ligue catholique; il était d'ailleurs occupé en ce moment à réprimer à sa

[1] Tytler, t. V, et J. Gauthier, t. II, p. 94.

[2] *Cecil à Norris*, 26 juin 1567; J. Gauthier, t. II, p. 95. *Le même au même*, 14 juillet, *ibidem*. Cecil fit en sorte de procurer de l'argent à Moray pour son retour.

[3] Jules Gauthier, t. II, p. 95.

[4] Le choix était déjà fait; c'était Trockmorton, l'ami des rebelles. Stevenson et J. Gauthier, t. II, p. 96. *Lettres de Robert Melvil à Cecil*, fin de juin et du 1er juillet 1567; Tytler, t. VII.

[5] *Robert Melvil à Cecil*, lettres de la fin de juin et du 1er juillet 1567, Tytler, t. VII.

naissance l'insurrection des Pays-Bas. Quant à Charles IX et à Catherine de Médicis, ils étaient engagés trop avant dans leur lutte avec les protestants pour songer à intervenir à main armée en faveur de la royale captive.

L'emprisonnement de Marie avait porté un coup funeste à l'influence française, et Catherine de Médicis se montra bien plus soucieuse de la renouer que de venir en aide à sa belle-fille, qu'elle avait toujours détestée. Avant même de savoir quelle serait l'issue de la lutte entre Marie et ses sujets révoltés, elle avait donné pour instructions à du Croc de se ranger du côté du plus fort, et de ne rien négliger pour le gagner à l'alliance française. Elle abandonnait implicitement d'avance Marie à sa destinée. « En ce qui regarde la reine d'Écosse, disait Charles IX, sous la dictée de sa mère, dans les instructions que Villeroi était chargé de remettre à du Croc, il veut bien lui faire toute faveur et aide, mais non pas en chose qui serait à la perte et ruine de son royaume, *et au dommage du service du roi et de ses affaires*, ayant lesdits Anglais l'intention qu'ils ont[1]. » Au dire de l'ambassadeur anglais à Paris, « Villeroi était chargé d'offrir aux lords spirituels des promotions et des dignités, et aux lords temporels des pensions et des honneurs, pour se faire livrer le prince d'Écosse[2]. Ce qui est certain, c'est que Villeroi et du Croc échouèrent dans leur mission, qu'on leur refusa impitoyablement de voir la reine à Lochleven, et même de lui écrire, et que, fort mécontents l'un et l'autre du peu de succès de leurs négociations, ils quittèrent l'Écosse à peu de jours de distance[3].

Les sentiments personnels de Charles IX étaient loin de ressembler aux actes officiels écrits sous son nom. Dès que l'emprisonnement de Marie Stuart fut connu en France, il fit mander en toute hâte Moray à Paris ; et, dans son empressement à venir en aide à cette princesse, qu'il avait toujours aimée, il offrit au bâtard le collier de Saint-Michel, et des biens et des pensions considérables, s'il parvenait à ramener en France la reine avec son fils. Moray protesta de son vif désir de délivrer sa sœur, et d'être assisté dans cette mission par le roi de France, mais il refusa des offres compromettantes que lui rendait d'ailleurs méprisables son extrême ambition, et il eut l'art de faire agréer son refus comme une preuve de désintéressement. Peu de jours après, il demanda la permission de retourner en Écosse,

[1] Instructions à M. de Villeroi; Teulet, *Lettres de Marie Stuart*, Supplément, pp. 130-134.

[2] *Norris à Cecil*, 2 juillet; Chalmers, t. III; J. Gauthier, t. II.

[3] Villeroi, arrivé le 23 juin, partit deux jours après, et Du Croc le 27 du même mois, après avoir écrit au roi qu'il ne pouvait plus rendre aucun service en Écosse. (*Du Croc à Charles IX*, 26 juin 1567; Teulet, Supplém., p. 134.

pour hâter, disait-il, la délivrance de sa sœur. Mais on le retint pendant quelques semaines, d'après les conseils de l'archevêque de Glasgow, qui avait démasqué le personnage[1].

Cependant Robert Melvil, de retour en Écosse, au lieu de se rendre à Lochleven pour y rendre compte de sa mission, s'empressa d'aller trouver les lords du conseil secret. Il leur apprit que cette princesse, à qui il avait fait part de leur projet de déposer la reine d'Écosse, approuvait et soutiendrait « *leur honorable entreprise*[2], » et qu'elle consentirait à l'abdication de Marie, pourvu qu'elle n'eût pas la main forcée. Aussitôt Melvil, au nom des lords du conseil secret, écrivit à Cecil pour le prier de leur envoyer sur-le-champ des subsides, afin qu'ils fussent en état de tenir tête aux Hamilton, qui en ce moment levaient des troupes. « Les lords, ajoutait-il, se concerteront avec votre ambassadeur pour la garde du prince, et le remettront entre les mains de Sa Majesté, suivant son désir, si plus tard ils se décident à le laisser sortir d'Écosse[3]. »

De son côté, Lethington remerciait Cecil et sa maîtresse de l'appui qu'ils voulaient bien prêter aux lords du conseil secret pour rendre à l'Écosse « l'honneur que lui avait fait perdre un abominable meurtre, jusque-là resté impuni. » En même temps, il leur demandait des secours en argent afin que les confédérés pussent tenir sur pied quelques compagnies d'arquebusiers. « Que ce secours nous soit accordé, disait-il à Cecil, *et le tour est fait*, je n'en doute pas. » Il ajoutait, pour vaincre les irrésolutions d'Elisabeth, « qu'il n'avait pas de répugnance pour les Français, mais qu'à tout autre appui il préférait celui de l'Angleterre[4]. »

Ce ne fut que lorsque Melvil se fut ainsi concerté avec les lords rebelles qu'il lui fut permis de se rendre auprès de Marie pour lui transmettre les menteuses promesses d'Élisabeth. Depuis le premier jour de sa captivité, la malheureuse princesse était gardée étroitement à vue et condamnée au secret le plus rigoureux. Elle n'avait pour la servir que deux femmes de basse condition, et pour toute compagnie que l'ancienne maîtresse de Jacques V, la dure et acariâtre châtelaine de Lochleven, sa plus mortelle ennemie, qui se faisait un cruel plaisir de la torturer sans cesse par des propos mêlés

[1] *Norris à Cecil*, 2 et 16 juillet 1567; *State papers office; D. Frances de Alava à Philippe II*, 30 juin, 13, 17 et 24 juillet; *Papiers de Simancas*, et *Guzman de Silva à Philippe II*, 11 et 12 juillet. Documents cités par J. Gauthier, t. II, p. 98.

[2] *Melvil à Cecil*, 1er juillet 1567; Tytler, t. VII.

[3] *Robert Melvil à Cecil*, 1er juillet 1567, *State papers office*, Tytler, miss Strickland et J. Gauthier, t. II, p. 99.

[4] *Lethington à Cecil*, 1er juillet 1567; Stevenson; J. Gauthier, t. II, p. 100.

d'envie, de haine et de fiel[1]. Melvil ne put voir la reine qu'en présence de Lindsay et de Ruthven, et Marie, qui était loin de se douter de sa trahison, lui exprima ses douloureux regrets de ne pouvoir l'entretenir sans témoins[2].

Trockmorton avait suivi de près Robert Melvil en Écosse. Il était porteur d'instructions où se réflétaient toutes les fluctuations et les perfidies de la politique d'Élisabeth. Il était chargé de traiter avec la souveraine, et, en même temps, avec les rebelles; de travailler ostensiblement à la délivrance de la prisonnière et de garder toute espèce de ménagements avec ses geôliers.

A la reine, il devait promettre l'assistance d'Élisabeth et déclarer qu'elle était décidée à trois choses : — à lui faire rendre la liberté de gré ou de force; — à obtenir le châtiment des assassins de Darnley; — à mettre à l'abri de tout danger le prince royal, en le faisant transporter de préférence en Angleterre, où il serait plus en sûreté que partout ailleurs[3]. Puis, au nom d'Élisabeth, Trockmorton devait donner à Marie le conseil d'incliner au pardon plutôt qu'à la vengeance.

Quant aux lords, il devait leur déclarer qu'il avait pour mission d'étudier les causes et circonstances des événements qui venaient de s'accomplir en Écosse, et d'obtenir la permission de communiquer avec la royale prisonnière « pour traiter avec elle du châtiment des meurtriers et de la conservation du prince. » Il avait ordre à la fois de leur adresser des remontrances ostensibles sur le traitement inouï qu'ils faisaient subir à leur reine, et de leur dire, dans le creux de l'oreille, qu'ils n'avaient rien à craindre de l'intervention de sa maîtresse, qui, tout en désirant sauvegarder les droits d'une autre reine, n'entendait pourtant pas lui sacrifier la noblesse écossaise.

Enfin, l'ambassadeur anglais, après avoir répondu d'une manière évasive à la demande de secours que les lords du conseil secret avaient adressée à Élisabeth, devait leur demander, à son tour, au

[1] *Guzman de Silva à Philippe II; Archives de Simancas;* J. Gauthier, t. II, p. 98.

[2] *Déclaration de Melvil* et sa lettre à Drury, 8 juillet 1567, dans Tytler, t. VII.

[3] Les imputations les plus odieuses, à propos de la demande qu'elle formait pour que le jeune prince fût conduit en Angleterre, ont été portées contre Élisabeth; mais elles paraissent dénuées de tout fondement. A cette époque, elle avait sans doute résolu de ne jamais se marier, et bien que la question de succession ne fût pas encore réglée, rien ne prouve qu'elle ait jamais voulu priver la maison de Stuart de ses droits. Si elle regardait Marie et son fils comme les vrais héritiers de sa couronne, la proposition d'envoyer le jeune prince auprès de sa grand'mère (la comtesse de Lennox) ne pouvait paraître déraisonnable qu'aux yeux jaloux des lords écossais qui avaient résolu de garder le prince royal pour mener à bonne fin leurs ambitieux projets. (Hosack, t. Ier, p. 360.)

nom de sa maîtresse, que la reine d'Écosse fût rendue à la liberté, que Bothwell subit la peine de son crime, que le divorce fût prononcé, que le parlement fût convoqué, et que l'on établît un conseil « sans lequel la reine ne pourrait rien faire. » Ainsi Élisabeth se constituait juge entre une souveraine indépendante et ses sujets révoltés, et elle prétendait tenir entre eux la balance[1]. Mais elle n'entendait pas plus que Marie Stuart fût rétablie dans l'intégrité de ses droits, qu'elle ne souhaitait l'indépendance du gouvernement des lords, au nom d'un roi enfant. L'essentiel pour elle, c'était, afin d'assurer sa propre sécurité, d'entretenir les divisions des partis en Écosse, et d'y rendre toujours nécessaire son intervention.

Quant aux rebelles, en détrônant Marie Stuart, ils n'avaient pas entendu se soumettre à un autre joug. Lethington et James Melvil,

[1] *Instructions d'Elisabeth à Trockmorton*, Keith, t. II, p. 671. J. Gauthier, t. II, p. 102. « L'arrivée de l'ambassadeur d'Angleterre, dit M. Hosack, qui essaya de s'interposer entre les factions rivales, empêcha une collision. L'indignation d'Élisabeth, en apprenant le traitement indigne que subissait la reine d'Ecosse, fut extrême. A aucune phase de son histoire elle n'apparaît à la fois plus reine et plus femme. Elle abandonna cette ambiguïté étudiée de langage sous laquelle elle avait pris l'habitude de cacher ses vrais sentiments et parla d'un ton à se faire comprendre. Elle oublia que Marie avait pris les armes et avait aspiré à la couronne d'Angleterre, elle ne vit plus dans la reine, sa proche parente, qu'une captive sans défense aux mains d'hommes qu'elle connaissait bien et voulut à tout prix obtenir sa délivrance. Ses ministres, qui n'étaient pas habitués à cette explosion de sentiments vrais, étaient dans une grande perplexité. Les chefs du parti protestant, — Cecil, Leicester et Bedford, — qui se réjouissaient en secret du triomphe des ligueurs écossais, supplièrent en vain leur maîtresse de laisser les événements suivre leur cours naturel. Ils savaient que la mort des princes suit de près leur captivité et, en l'absence de toute médiation étrangère en faveur de la reine d'Écosse, ils pensaient qu'elle ne serait pas une exception à la règle. On n'avait qu'à s'abstenir pendant quelque temps de se mêler des affaires du royaume du Nord pour que l'ennemie mortelle de l'Angleterre et du protestantisme disparût sans aucun effort de la part du gouvernement anglais. Mais Élisabeth n'était pas d'humeur à se plier à ces froids calculs. A tort ou à raison, elle ne voulut pas rester indifférente et voir sa cousine mise à mort. Elle voulait blâmer les rebelles écossais, et, si son blâme restait sans effet, envoyer une armée pour les châtier et les réduire. Comme son tyrannique père, Élisabeth était parfois capable d'émotions généreuses, et il n'y a pas de doute que sa conduite et les affectueux messages qu'elle fit parvenir à la reine d'Ecosse à Lochleven engagèrent Marie, l'année suivante, à chercher en Angleterre un refuge contre ses ennemis. » (Hosack, t. Ier, pp. 356, 357.) Nous ne saurions partager la trop bonne opinion qu'exprime M. Hosack sur le compte d'Élisabeth. Si elle témoigna son mécontentement à l'égard des lords rebelles, à propos de la captivité de Marie, c'est qu'il lui paraissait dangereux que le principe de l'inviolabilité royale fût si gravement atteint, et qu'il y allait de son honneur comme de sa propre sûreté de le défendre même dans la personne d'une ennemie. Malheureusement pour la réputation d'Élisabeth, tout se borna de sa part à des paroles et à de vaines menaces. Elle ne se proposait d'autre but que de sauver les apparences.

envoyés à la rencontre de Trockmorton, lorsqu'il arrivait à la frontière d'Écosse, ne trouvèrent pas ses instructions suffisamment précises sur plusieurs points, et lui exprimèrent la crainte qu'Élisabeth « ne les laissât dans les épines, » comme elle l'avait fait à l'égard de Moray après l'avoir poussé à la révolte. » Mettre en liberté notre reine, lui dit Lethington, c'est vouloir notre ruine à tous, car, une fois libre, il ne faudra parler ni de la punition des régicides, ni d'aucun accommodement. » Au reste, ajouta-t-il habilement afin de réduire les prétentions de l'ambassadeur, nous n'avons point encore refusé les offres du roi de France.

Ce fut le 13 juillet que Trockmorton, au milieu d'une escorte de quatre cents chevaux, fit son entrée dans Édimbourg, le jour même où s'ouvrait le jeûne général ordonné par Knox. Le lendemain Élisabeth envoyait de nouvelles instructions à son ambassadeur pour qu'il insistât, afin d'obtenir de la reine et des rebelles que le prince royal serait envoyé en Angleterre, où, disait-elle, il serait élevé à l'abri des troubles dangereux de l'Écosse[1]. Mais les lords, qui avaient déjà formé le dessein de déposer leur reine pour régner sous le nom du jeune prince, n'avaient garde d'accéder à la demande d'Élisabeth. Lethington fut chargé d'insinuer à Trockmorton que le conseil privé ne consentirait pas non plus à lui laisser voir la reine captive, et, entre autres raisons, il lui dit que cette faveur n'avait point été accordée aux ambassadeurs de France[2]. La vraie cause du refus des lords était la crainte que la prisonnière ne fît sur leur compte les plus terribles révélations.

Loin de se montrer mécontent d'avoir échoué sur les points les plus essentiels de sa mission, Trokmorton, le lendemain même de son arrivée dans la capitale, pria vivement Cecil d'envoyer dix à douze mille couronnes aux rebelles, soutenant que jamais argent ne serait mieux dépensé pour le service de la reine d'Angleterre. Et, pendant toute la durée de son ambassade, il ne cessa de conseiller à son gouvernement de favoriser la faction qui s'était emparée du pouvoir avec tant d'adresse[3]. Bien qu'il fût trop éclairé et trop fin pour se laisser prendre aux grossières calomnies des lords confédérés, il se faisait leur complaisant écho, certain d'avance de ne pas déplaire à sa maîtresse. « Voici, écrivait-il à Élisabeth, ce que j'ai appris depuis mon arrivée : la reine est en bonne santé au château de

[1] *Élisabeth à Trockmorton*, 14 juillet 1567 ; Stevenson, Robertson, *Appendix*, et J. Gauthier, t. II, p. 103 ; Hosack, t. Ier ; p. 360.

[2] Cette autorisation avait été refusée, en effet, à M. de Villeroi, l'envoyé du roi de France qui, depuis, avait quitté l'Écosse. (Hosack, t. Ier, p. 360.)

[3] *Trockmorton à Cecil*, 14, 19 et 25 juillet 1567 ; Stevenson, Thorpe et J. Gauer, t. II, p. 104.

Lochleven, où elle est gardée par lord Lindsay et le laird de Lochleven. Elle est très-étroitement surveillée; et, autant que je le puis deviner, ils n'usent de tant de rigueurs que parce qu'elle ne veut à aucun prix autoriser la poursuite des meurtriers, ni consentir à se séparer de Bothwell. Elle déclare au contraire qu'elle veut vivre et mourir avec lui, et avoue que, si on lui laissait le choix de renoncer à sa couronne ou à Bothwell, elle préférerait perdre son royaume et s'en aller avec lui comme une simple demoiselle, ajoutant qu'elle ne consentira jamais qu'il lui soit fait plus de mal qu'à elle-même; de sorte que, si elle était mise en liberté, il faudrait être constamment en armes et livrer des batailles...; et il serait impossible de faire prononcer son divorce... Les lords n'oublient pas leur propre péril et le danger du prince; mais, si je ne me trompe, ils n'ont point l'intention de toucher à la vie ni à l'honneur de la reine, car ils parlent d'elle avec respect et affirment que, lorsqu'ils auront atteint leur but, ils la remettront en liberté et la rétabliront sur le trône[1]. »

Un mois plus tard, la force de la vérité arrachait cet aveu à Trockmorton : « La reine consent en paroles à la poursuite du meurtre[2]. » Ce n'était assurément pas elle qui liait alors les mains aux rebelles pour les empêcher de sévir contre les régicides.

L'ambassadeur anglais n'ayant pu pénétrer auprès de la reine captive, put lui faire tenir en main sûre quelques lettres par lesquelles il l'assurait du bon vouloir d'Élisabeth et lui communiquait une partie des instructions qu'il avait reçues touchant ses intérêts et sa délivrance. « Ma maîtresse, lui disait-il, m'a prescrit d'assurer Votre Grâce qu'elle ferait autant pour vous que si vous étiez sa propre sœur ou sa fille unique. » Et la trop confiante Marie le remerciait chaudement des bons offices qu'il lui rendait au nom d'Élisabeth[3].

Les Hamilton, pensant ou feignant de croire que l'ambassadeur anglais avait sérieusement pour mission de défendre la cause de Marie Stuart, lui écrivirent pour l'assurer que la plus grande partie de la noblesse était dévouée à cette princesse, et que si rien jusque-là n'avait été tenté pour la délivrer, c'est que l'on avait voulu éviter l'effusion du sang et ne recourir à la force qu'après avoir épuisé toutes les voies de conciliation. Ils réclamaient l'intervention d'Élisa-

[1] *Trockmorton à Élisabeth*, 14 juillet; Robertson, t. II, Appendix, n° XXII. Traduction de J. Gauthier.

[2] *Trockmorton à Élisabeth*, 16 août 1567; Robertson, t. II, App., n° XXII; J. Gauthier, t. II, p. 104.

[3] *Marie à Trockmorton*, 14 août, *Record office*. La lettre était ainsi datée : « De ma prison, en la tour de Lochleven. » Hosack, t. Ier, p. 360.

beth pour arriver à ce but, et, en attendant, ils envoyaient copie à Trockmorton d'un *bond* par lequel ils s'engageaient à forcer les portes de Lochleven pour délivrer la reine, en le priant de leur faire connaître quelles étaient sur ce point ses intentions[1].

Ce qui prouve que les instructions secrètes de Trockmorton n'allaient pas jusque-là, c'est qu'il refusa de se prononcer, tout en leur promettant de transmettre leur message à sa maîtresse[2]. « Ils font parade, écrivait-il perfidement à Élisabeth, de vouloir la liberté de la reine; mais c'est plutôt pour pousser les lords à la faire mourir que pour la tirer de leurs mains[3]. » « D'autres fois, ajoutait-il, ils paraissent désirer sa liberté et la ruine de Bothwell, parce qu'ils voudraient arranger un mariage entre la reine et le lord d'Arbroath[4]. »

Élisabeth avait une telle réputation de duplicité, que personne ne la crut sincère. En France comme en Écosse, ses éclatantes professions de sympathie pour la reine sa sœur, furent reçues avec une incrédulité qu'on n'essaya de dissimuler nulle part. « Les lords assurent, écrivait Trockmorton à Cecil[5], qu'elle les laissera dans l'embarras s'ils suivent ses avis. » Charles IX était encore plus explicite avec sir Henry Norris, l'ambassadeur anglais : « Bien que la reine d'Angleterre, lui dit-il, fasse grand bruit de cette affaire, je ne me fie pourtant pas à elle, car j'ai récemment découvert qu'elle traitait en secret avec les lords dans son propre intérêt, comme le prouvent l'envoi de sir Nicolas Trockmorton et de certain argent[6]. Mais, ajouta Charles, qui gardait une grande affection pour sa belle-sœur, il lui en coûtera cher comme pour tout ce qu'elle a pris en main. » Norris disait plus loin qu'un gentilhomme présent à cette audience, M. de Martigues, qui s'était fort distingué au siége de Leith, offrit, si le roi lui fournissait 3,000 hommes de troupes soldées pour trois mois, de délivrer la reine d'Ecosse en dépit de ses propres sujets et de tous ceux qui s'armaient contre elle, ajoutant que, s'il échouait, il ne remettrait plus le pied en France. Déjà le jeune roi, dans un premier élan de cœur, acceptait ces offres, lorsque la reine mère, qui

[1] *L'archevêque de Saint-André et l'abbé d'Arbroath à Trockmorton*, 12 juillet 1567; Stevenson et J. Gauthier, t. II, p. 105.

[2] *Trockmorton à l'archevêque de Saint-André*, Stevenson et J. Gauthier, t. II, p. 105.

[3] *Trockmorton à Élisabeth*, 14 juillet, dans Robertson, t. II, *Appendix*, n° XXII; J. Gauthier, t. II, p. 105.

[4] *Ibidem.*

[5] 12 juillet, Wright, t. Ier, p. 252.

[6] Sur ce dernier point, Charles IX était dans l'erreur. Malgré les instances réitérées des lords, Élisabeth ne leur envoya aucune somme d'argent à cette époque. (Hosack, t. Ier, p. 357, note.)

assistait à la scène, et qui, dit Norris, « n'aimait pas la reine d'Écosse, » rappela vivement à son fils « qu'il avait assez de fers au feu, » faisant ainsi allusion aux guerres religieuses de France[1]. De son côté, le connétable, ancien rival des princes Lorrains, appuya vivement l'avis de Catherine de Médicis et blâma si fort une telle expédition, que Charles IX n'osa plus en parler.

Pendant ce temps-là, Moray, tenu très au courant des phases de la nouvelle révolution qui venait d'éclater en Écosse, n'attendait qu'une occasion favorable pour échapper à la surveillance dont il était l'objet, et préparait son avénement au pouvoir suprême avec une hypocrisie consommée. Dans ce but, il se fit précéder d'un de ses agents, nommé Elphinston[2], qu'il avait chargé de remettre une lettre à Marie après l'avoir montrée d'abord à Élisabeth. Le traître y blâmait énergiquement la conduite violente des lords et se confondait en protestations de dévouement pour sa sœur. Élisabeth en ayant pris connaissance, devina sans peine où Moray voulait en venir. Elle donna l'ordre sur-le-champ à Cecil d'écrire en son nom à la reine prisonnière, pour l'assurer que Moray ne l'avait jamais accusée d'avoir pris part au meurtre de son mari ; qu'il n'avait jamais conspiré pour que le prince royal fût conduit en Angleterre, et qu'enfin il ne s'était jamais ligué avec les lords pour la déposer. « Je veux, dit Élisabeth, maintenant que ma sœur est dans l'infortune, qu'elle apprenne de moi la vérité ; c'est qu'elle n'a pas dans toute l'Écosse un serviteur plus honnête et plus dévoué que le comte de Moray[3]. » Le but évident que se proposait la reine d'Angleterre c'était d'amener Marie par une voie détournée à une abdication et à confier le gouvernement à Moray, qui se posait en défenseur de la captive et en

[1] *Sir H. Norris à Élisabeth*, 23 juillet 1567; Wright, t. Ier, p. 259; Hosack, t. Ier, p. 358.

[2] Elphinston passa à Londres le 8 juillet et il eût le jour même une entrevue avec Élisabeth. (Hosack.)

[3] *Heneage à Cecil*, 8 juillet 1567; Stevenson, J. Gauthier, t. II, p. 106. Élisabeth pria sur-le-champ Thomas Heneage, un de ses gentilshommes, d'aller porter l'ordre à Cecil, de sa part, d'écrire immédiatement à la reine, « sa sœur, » et en son propre nom, ne pouvant, disait-elle, le faire elle-même « parce qu'elle ne l'avait pas bien traitée dans les affaires passées. » (*Heneage à Cecil*, 8 juillet; *Record office*.) Était-ce remords ou pitié? « Ces paroles remarquables, dit M. Hosack, montrent sous un nouveau jour le caractère d'Élisabeth. On était loin d'attendre de sa politique ou de sa conscience l'expression candide d'un regret sur sa conduite passée à l'égard de la reine d'Écosse. » Qu'Élisabeth se soit apitoyée un moment sur le sort d'une de ses semblables, rien de plus conforme à la nature humaine, et ce sentiment s'explique fort bien par une réflexion d'amour-propre. Ce n'est pas impunément qu'un roi doit voir les malheurs d'un autre roi. Ce qu'il y a de certain, c'est que si Élisabeth eut quelques lueurs de pitié, les mauvais instincts de haine et d'envie eurent bientôt repris le dessus.

adversaire des lords. Lorsque Elphinston demanda à pénétrer à Lochleven, pour remettre à la reine la lettre de son maître, les lords s'y refusèrent d'abord, mais, peu de jours après, la défense fut levée sans difficulté. Tout était concerté entre eux et Moray[1].

Trockmorton a laissé un tableau saisissant des passions religieuses et politiques qui éclataient alors avec frénésie dans Édimbourg. Tous les fanatiques de l'Écosse y étaient accourus pour assister au jeûne public et aux prédications de Knox. « Ceux, dit l'ambassadeur, qui auraient voulu qu'on usât de modération n'osent le proposer, parce qu'ils craignent la rage du peuple. Les femmes sont les plus impudentes et les plus furieuses, et cependant les hommes montrent assez d'emportement[2]. » Knox et les autres ministres presbytériens, s'appuyant sur l'Ancien Testament qui fourmille d'exemples de rois mis à mort par leurs propres sujets, appelaient les vengeances du ciel sur la malheureuse captive sans défense. Esprit sceptique et politique, l'ambassadeur anglais conseilla aux lords de ne plus souffrir l'intervention des presbytériens dans les affaires de l'État, sous peine de se voir bientôt débordés par le fanatisme de la multitude[3]. Les plus séditieux et les plus infâmes libelles contre la reine venaient en aide aux prédicateurs. Buchanan leur vendait sa plume, et, dans son *Traité De Jure Regni*, il érigeait en principe l'insurrection contre les rois[4].

« Les lords, écrivait Trockmorton à Cecil, ont envie d'en finir avec leur souveraine... Ils ne peuvent dire comment ils s'en débarrasseront; mais je soupçonne qu'ils ont l'intention de le faire d'une manière ou d'autre... Je n'ai jamais vu pareille confusion; ils ne font que changer d'avis. Ils sont bien résolus à user de toute la sévérité possible, mais sans pouvoir se mettre d'accord sur la forme. Les ministres et leurs partisans n'ont qu'un seul avis, les lords sont divisés; et cependant, même les plus modérés, ne tentent rien pour arrêter la fureur du peuple. La reine me paraît dans un grand danger... Dites-moi comment je dois me conduire. D'après ce que je vois, ces hommes braveront tout; ils sont allés trop loin pour reculer[5]. » La populace, surexcitée par les prédications des ministres, était prête à se livrer aux derniers attentats.

[1] *Trockmorton à Élisabeth*, 19 juillet, dans Keith, t. II; J. Gauthier, t. II, p. 106.

[2] *Ibid.*, 14 août 1567; Robertson, t. II, *Appendix;* J. Gauthier, t. II.

[3] *Ibid.*, 19 juillet 1567; Keith, t. II; J. Gauthier, t. II, p. 107.

[4] *Élisabeth à Trockmorton*, 27 juillet 1567; Keith, t. II; J. Gauthier, t. II, p. 107.

[5] *Trockmorton à Cecil*, 16 juillet 1567; Stevenson, p. 224. Il est évident, dit M. Jules Gauthier, que les lords n'auraient pas été dans un si grand embarras

Robert Melvil, vers ce temps-là, fit une seconde visite à la captive de Lochleven. Elle était dans le dernier dénûment, et le pria de lui procurer, pour elle et ses femmes, des vêtements et d'autres objets d'une indispensable nécessité[1]. Elle lui remit une lettre dans laquelle elle priait les lords, s'ils ne voulaient pas lui ouvrir les portes de sa prison, de la transférer au moins à Stirling auprès de son fils, ou, si elle était condamnée à rester à Lochleven, « de permettre qu'elle eût auprès d'elle une autre dame que la châtelaine. » Melvil prétendit dans la suite qu'il engagea la reine à cette époque à renoncer à Bothwell, mais qu'elle rejeta ce conseil avec impatience, qu'elle le pria même, au moment où il prit congé d'elle, de lui faire parvenir une lettre de sa part et que lui s'y étant refusé, elle jeta la lettre au feu avec colère[2]. De son côté, Trockmorton assure qu'il donna le même conseil à Marie, mais qu'elle lui fit dire « qu'elle mourrait plutôt que d'y consentir. » Le motif, suivant lui, qu'elle donnait était « qu'étant grosse de sept semaines, elle reconnaîtrait, en agissant ainsi, que son enfant était bâtard, que ce serait forfaire à l'honneur, et qu'elle préférait mourir[3]. » C'est là une invention gratuite de Trockmorton, car du vivant de Marie on ne trouve aucune allusion à l'existence de cet enfant dans les documents contemporains[4]. Le refus de la reine de se séparer de Bothwell, parce qu'elle était follement éprise de lui, n'est pas moins imaginaire et ne repose que sur le témoignage de ses ennemis. En attendant, cette calomnie, inventée pour la perdre, allait se propageant de plus en plus, et la

s'ils avaient eu en main des lettres authentiques prouvant la complicité de Marie dans le meurtre de Darnley. « Ce qui fortifia un grand nombre dans l'opinion que ces lettres étaient fausses, dit de son côté lord Herries dans ses Mémoires, c'est que, vu l'iniquité des temps et la haine des confédérés pour la reine, si les lettres avaient réellement existé, ils l'auraient mise à mort sans aucun doute. » (Herries's *Memoirs*, p. 100; J. Gauthier, t. II, p. 107.)

[1] *Illustrations for Maitland club*, documents cités par J. Gauthier, t. II, p. 108.

[2] *Déclaration de Robert Melvil*, 18 juillet 1567; Robertson, *Appendix*, n° XXII; J. Gauthier, t. II, p. 108.

La lettre de Marie Stuart aux lords confédérés dans laquelle, s'il fallait en croire le témoignage fort suspect de Melvil, la reine « se serait montrée disposée à confier le gouvernement du royaume à son frère Moray ou à un conseil composé des principaux lords, » cette lettre est encore une iuvention des rebellles, au moins pour ce qui touche à de telles dispositions. S'ils avaient eu entre les mains une telle lettre, leur premier soin eût été de la publier, et, si jamais elle a existé, on peut facilement deviner leurs raisons pour la tenir secrète.

[3] *Trockmorton à Élisabeth*, 18 juillet 1567; Robertson, *Appendix;* J. Gauthier, t. II, p. 108. La reine avait dit à Melvil, qui le répéta à Trockmorton, « *qu'elle se croyait grosse*, » mais ce n'était là qu'une supposition et elle ne se réalisa pas. Trockmorton est plus affirmatif que Melvil, de qui il tenait le fait.

[4] Jules Gauthier, t. II, p. 108, note 4.

reine, tenue au secret, était dans l'impossibilité la plus absolue de la démentir[1].

Ce fut en vain que, pendant sa détention à Lochleven, elle demanda plusieurs fois d'être entendue dans le conseil des lords ou dans l'assemblée des États, promettant, « si elle était trouvée coupable en quoi que ce fût, de se soumettre comme la plus simple criminelle à telle punition et supplice qu'il leur plairait ordonner[2]. » Les usurpateurs reculèrent toujours devant un débat public en présence de la reine. Cependant leur embarras augmentait de jour en jour. Ils ne savaient à quel parti s'arrêter. Les uns, c'était le plus petit nombre, demandaient que la reine fût rendue à la liberté et rétablie sur son trône, après avoir promis de pardonner aux rebelles, de se séparer de Bothwell par un divorce, de punir les régicides et d'établir définitivement la Réforme. D'autres voulaient qu'elle fût condamnée à un bannissement perpétuel et que l'autorité fût confiée à un conseil de régence appelé à gouverner sous le nom du prince royal. Un troisième parti, celui qui comptait le plus grand nombre de voix, demandait la mise en jugement et la condamnation de la reine à une prison perpétuelle. Enfin, un quatrième parti, à la tête duquel étaient Knox et les plus violents des ministres presbytériens, réclamaient à grands cris le procès et l'exécution à mort[3].

Trockmorton, dans la crainte que les lords du conseil secret n'en vinssent à cette dernière extrémité, leur contesta le droit de juger leur souveraine; mais il lui fut répondu par quelques énergumènes « que dans les cas monstrueux, il fallait recourir à des mesures extraordinaires, et que les crimes inouïs appelaient des châtiments nouveaux[4]. » — « Mettre la reine en liberté, disait Lethington, c'est une mesure en horreur à tous ceux qui ont pris part à l'entreprise; ce serait nous laisser à sa merci et à celle de Bothwell. » — « Est-ce pour nous donner de tels conseils, s'écriait Robert Melvil, qu'un ambassadeur anglais a été envoyé aux lords? N'est-ce pas au contraire pour leur venir en aide et pour leur apporter l'argent que la reine d'Angleterre leur a promis et qu'ils n'ont point encore reçu[5]. » Trockmorton, qui voyait de jour en jour diminuer l'influence d'Élisabeth auprès des lords rebelles, écrivait à Cecil que le meilleur moyen pour qu'elle pût la recouvrer, c'était de leur envoyer les dix

[1] *Lettre de Marie à Élisabeth*, 17 mai 1568; Labanoff, t. II, p. 74.

[2] Blackwood, *Défense de l'honneur de Marie*, dans Anderson, t. Ier; J. Gauthier, t. II, p. 109.

[3] *Trockmorton à Élisabeth*, 19 juillet, Keith, t. II, Camden et J. Gauthier, t. II, p. 109.

[4] *Ibid.*, 19 juillet 1567, dans Keith, t. II; J. Gauthier, t. II, p. 110.

[5] *Ibid.*, 19 juillet 1567, dans Keith, t. II; J. Gauthier, t. II, p. 110.

ou onze mille couronnes qu'il avait déjà sollicitées pour eux[1]. Mais Élisabeth, trompée dans son attente de servir de médiatrice et d'arbitre entre les deux partis, et très-froissée du refus des lords de lui livrer le prince royal et de laisser pénétrer son ambassadeur à Lochleven, déclara nettement qu'elle ne leur enverrait aucun subside tant que leur souveraine serait prisonnière. Elle ajoutait que, s'ils la rétablissaient sur le trône, et qu'ils eussent recours à elle pour châtier les régicides, son appui ne leur ferait pas défaut. Mais, « à coup sûr, » disait-elle en démasquant les scélérats avec lesquels elle avait à traiter, « la plupart d'entre eux ne cherchent que leur propre sûreté, quelque semblant qu'ils fassent de vouloir poursuivre les meurtriers du roi et préserver le prince royal[2]. »

Comme le jeûne solennel ordonné par Knox touchait à sa fin, Trockmorton sollicita de nouveau une réponse précise aux instructions dont il était porteur et la permission de visiter la reine captive. Morton, qui espérait sans doute faire oublier, par les pratiques extérieures du nouveau culte, tous les adultères, les faux et les meurtres dont il était souillé, Morton lui répondit dévotement : « Que ce jour-là étant un jour de communion générale, de prières et de prédications, les lords devaient s'occuper, non des affaires de ce monde, mais de celles de Dieu, et invoquer les lumières de l'Esprit-Saint[3]. » L'ambassadeur, qui savait sans doute à quoi s'en tenir sur le compte de ces pieux personnages, dut trouver pour le moins étrange le motif d'un tel refus. Cependant, vers les onze heures du soir, il reçut la visite de Lethington, qui lui remit par écrit la réponse des lords du conseil secret. « C'est la justification la plus complète de Marie Stuart qui se puisse lire, et, en même temps, la moins suspecte, puisqu'elle émane de ses accusateurs eux-mêmes[4]. » Les lords, après avoir déploré la cruelle nécessité où ils avaient été réduits, disaient-ils, de traiter si durement leur reine, malgré leur dévouement pour elle, » s'exprimaient en ces termes : « Jamais nous n'avons pensé, au début de notre entreprise, à rien tenter contre sa personne et sa liberté. Les motifs qui nous ont guidés sont assez connus du monde entier, et beaucoup plus que nous ne l'aurions voulu, puisqu'ils sont une honte pour l'Écosse et qu'ils touchent à notre honneur et à celui de la reine. » — « Ne sait-on pas, poursuivaient-ils, en feignant l'indignation, de quelle horrible manière a été assassiné le mari de la reine ? Quelle espèce de justice a présidé à la

[1] *Trockmorton à Cecil*, 10 juillet, *ibidem*.

[2] *Élisabeth à Trockmorton*, 20 juillet 1567; Stevenson, J. Gauthier, t. II, p. 111.

[3] *Trockmorton à Élisabeth*, 21 juillet 1567; Keith et J. Gauthier, t. II, p. 111.

[4] Jules Gauthier, t. II, p. 111.

recherche du crime? ou plutôt quel fantôme masqué a joué audacieusement le rôle de la justice? Ignore-t-on de quelle ignominieuse façon la reine, notre souveraine, a été traînée prisonnière, et comment par crainte, par violence et, ainsi que beaucoup de circonstances le font conjecturer, par d'autres moyens extrordinaires et plus coupables encore[1], elle a été forcée de partager la couche d'un homme marié, de celui même qui, trois mois auparavant, avait assassiné de la manière la plus barbare le roi son époux, pendant qu'il dormait? Qui aurait pu réfréner l'ambition de cet homme, après l'odieux calcul qu'il avait fait d'arriver à un prétendu mariage avec la mère par le meurtre du père; qui, après s'être emparé de la personne de la reine, la tenait nuit et jour entourée de deux cents arquebusiers, sans compter ses serviteurs et une bande d'hommes pervers, meurtriers et pirates?... La noblesse était tombée à ce point d'abaissement que si quelqu'un avait à parler à la reine, il lui fallait, avant d'avoir accès auprès d'elle, traverser les rangs des arquebusiers et affronter le tyran au milieu des piques de ses satellites; car son cœur ombrageux, tenu sans cesse en crainte par la conscience de ses crimes, ne pouvait souffrir que les sujets de la reine pussent l'aborder librement comme autrefois. Que restait-il à un tel homme pour achever son œuvre, sinon d'envoyer le fils rejoindre le père; et comme il est permis de le soupçonner — lorsqu'on le voyait garder une autre femme en réserve — de faire boire la reine à la même coupe, pour s'emparer de la couronne, seul objet de son ambition. Dans une telle situation, les lords pouvaient-ils se contenter de recourir aux conseils, alors que nul conseiller du royaume ne pouvait parler librement et sans danger pour sa vie; alors que personne n'osait paraître à la cour? Si nous n'eussions pas réussi, il ne nous restait plus qu'à recommander à Dieu notre âme, celle du prince royal, et, nous le croyons fermement, celle de notre reine. A en juger par le peu de temps qu'ils ont passé ensemble, elle n'aurait pas vécu avec lui une seule année. Telles sont les considérations qui ont mis les lords dans la nécessité de prendre les armes, afin d'arracher la reine aux mains de ce bandit[2]. »

Mais comment, après avoir ainsi prouvé l'innocence de la reine en la montrant comme la victime et non comme la complice de Bothwell, les lords pouvaient-ils justifier son emprisonnement? Ils supposèrent, comme ils l'avaient déjà fait après son arrestation à

[1] Allusion aux pratiques de la magie employées par Bothwell pour triompher de la résistance de la reine.

[2] *Réponse des lords à Trockmorton*, 20 juillet 1567; Keith, t. II; Stevenson et Jules Gauthier, t. II, p. 112.

Carbery-Hill, qu'elle refusait obstinément de se séparer de Bothwell[1]. Ils soutenaient qu'elle ne voulait pas souffrir que sa conduite fût mise en question, et qu'elle offrit d'abandonner le royaume et tout pourvu qu'elle pût vivre avec lui, menaçant de sa vengeance tous ceux qui avaient pris part à cette entreprise[2]. » — « C'est pourquoi ils avaient été forcés, ajoutaient-ils, de la séquestrer jusqu'à ce que les meurtriers du roi eussent été punis; mais ils ne doutaient pas, comme elle était douée d'une grande sagesse, qu'elle n'ouvrît bientôt les yeux, et ne leur sût gré de ce qu'ils avaient fait[3]. »

Comment admettre deux manières si contradictoires, si incompatibles d'expliquer les faits? A supposer que la reine ne voulût pas consentir à se séparer de Bothwell, son refus était-il dicté par une passion insensée, puisque les rebelles venaient de déclarer eux-mêmes, encore une fois, que Bothwell avait usé de violence sur sa personne?

Avant de prendre congé de l'ambassadeur, Lethington essaya de l'endormir par ces paroles équivoques : « Assurez votre maîtresse que nous ne sommes point allés et que nous n'irons pas plus loin que ne l'exige *la nécessité de notre cause.* » Trockmorton n'était pas homme

[1] Ils ajoutaient dans ce même document que « malgré la violence et la tyrannie avec lesquelles la reine avait été traitée, elle avait un tel attachement pour le meurtrier de son mari, qu'ils avaient jugé convenable de séquestrer sa personne d'une telle compagnie afin qu'ils pussent prendre leur temps pour procéder au châtiment du crime. » (Keith, t. II, p. 682; Hosack, t. Ier, p. 361.) Dans ce document, daté du 11 juillet, les confédérés répétaient ce qu'ils avaient déjà dit le 16 juin, à savoir, que la reine avait été enlevée de force et conduite par Bothwell à Dunbar, mais dans l'intervalle, comme ils le prétendirent plus tard, ils avaient entre les mains les preuves les plus claires que tout avait été arrangé d'avance et qu'elle avait accompagné Bothwell de son libre consentement. Les prétendues lettres de la cassette, suivant leur témoignage, avaient été découvertes le 20 juin; elles prouvaient avec certitude que la reine était d'accord avec Bothwell pour se faire enlever; depuis trois semaines les ligueurs avaient ces preuves en mains. Si le consentement de la reine était chose vraie, pourquoi affirment-ils à l'ambassadeur qu'elle a été enlevée par Bothwell et contrainte par fraude et par force à devenir sa femme? Si les lettres étaient vraies, leur assertion était fausse. Si leur assertion est vraie, les lettres sont fausses; et tout prouve que leur assertion est vraie. Était-ce le soin de la réputation de la reine qui les poussait alors à ne pas faire mention de ces lettres? Mais ce motif ne pouvait les retenir puisque, environ trois semaines après, ils informaient Trockmorton qu'ils possédaient des preuves évidentes du crime de la reine. Comme ces preuves (si elles ont jamais existé) étaient en leur possession le 11 juillet, il n'y a qu'une explication à donner au silence qu'ils gardèrent. (Hosack, t. Ier, pp. 361, 362.) C'est que les lettres n'existaient pas encore et que leur prétendue découverte, vingt jours auparavant, n'est qu'une imposture.

[2] Jules Gauthier, t. II, p. 113.

[3] *Réponse des lords à Trockmorton*, Keith, t. II; J. Gauthier, t. II, p. 113.

à se méprendre sur le sens de cette phrase. « Qu'entendez-vous, reprit-il, par *la nécessité de votre cause?* » — « Vous êtes un renard, reprit en français l'astucieux diplomate, surpris d'avoir affaire à un homme aussi fin que lui. Votre maîtresse joue un jeu dangereux[1], poursuivit-il d'un ton railleur et sinistre, elle choisit mal son temps ; il faut faire de nécessité vertu. Vous voyez en quelles mains est le pouvoir, et vous savez le proverbe français : « Qui quitte le jeu, « perd la partie. » Notre reine, je le dis à mon grand regret, ne peut vivre au milieu de nous ; ou, du moins, le moment n'est pas encore venu de lui être utile, si jamais il doit venir. Faites donc en sorte que votre maîtresse ne s'aliène pas les lords au point de rendre le mal irréparable ; car si elle ne change à notre égard, vous perdrez tout, et les plus dévoués à votre alliance ne pourront pas plus pour vous que nous ne pouvons aujourd'hui pour notre reine[2]. »

Le lendemain de cette conférence, 21 juillet, s'ouvrit la nouvelle assemblée générale de l'Église presbytérienne. Knox monta en chaire pour vanter les bienfaits de l'alliance anglaise, et pour menacer l'Écosse des derniers malheurs si la captive de Lochleven était épargnée. Il demanda qu'elle fût traduite en jugement comme une criminelle ordinaire et qu'elle fût sur-le-champ mise à mort[3]. Ce même jour, sous l'influence du fougueux apôtre, fut consommée la fusion intime de l'Église presbytérienne avec la faction de Moray. L'engagement solennel est pris, de part et d'autre, d'établir la Réforme à l'exclusion de tout autre culte, de restituer au nouveau clergé les biens de l'Église catholique usurpés par les seigneurs, de lui livrer les universités, les colléges et les écoles ; de donner une éducation protestante au prince royal et de ne le confier qu'à des hommes choisis par les confédérés ; enfin de supprimer la messe dans toute l'Écosse, et de détruire de fond en comble tous les monuments du papisme[4]. En même temps, les ministres presbytériens, du haut des chaires évangéliques, font assaut d'imprécations et d'anathèmes contre Marie Stuart. Ils l'accusent hautement d'adultère et de meurtre, et appellent sur sa tête les vengeances du ciel et de la terre. Tandis qu'ils s'appuient sur les exemples des dépositions

[1] Keith, t. II; Stevenson; J. Gauthier, t. II, p. 113,

[2] *Trockmorton à Élisabeth*, 21 juillet 1567; dans Keith, *Préface*, et J. Gauthier, t. II, p. 114.

[3] « Le cœur de ces hommes est merveilleusement endurci, écrivait Trockmorton à Élisabeth, que Dieu tempère leur fureur. » (24 juillet, dans Keith, *App.*; J. Gauthier, t. II, p. 114.) Dès le 19 juillet, Trockmorton signalait déjà les violences de langage de Knox « que rien ne pouvait contenter, si ce n'est le sang de la reine. » (Hosack, t. Ier, p. 362.)

[4] Knox, Spotiswood; Keith, t. II; J. Gauthier, t. II, p. 114.

de rois dans l'Ancien Testament, Buchanan leur vient en aide en érigeant en principe le droit d'insurrection des sujets contre les souverains, et en plaçant la volonté populaire au-dessus du pouvoir royal[1]. Se rendant l'interprète de ces passions furieuses, l'assemblée presbytérienne présente une requête pour que « le meurtre du roi soit puni selon les lois divines, les usages du royaume et le droit des nations, sans égard pour personne[2]. » Le fanatique Knox et les autres ministres, non moins violents que lui, demandent que la persécution contre les catholiques commence sur-le-champ, et signalent déjà à la fureur de leurs disciples l'archevêque de Saint-André et les autres prélats catholiques du royaume[3].

Ce fut en vain que l'ambassadeur d'Angleterre conseilla aux lords de réprimer la sauvage licence des prédicateurs[4].

La révolution religieuse accomplie, il restait à terminer la révolution politique depuis si longtemps préparée. « Aussitôt après l'emprisonnement de la reine, les chefs de l'entreprise avaient délibéré sur les moyens d'amener cette princesse à céder la couronne à son fils[5]. Pour atteindre plus facilement ce but, ils résolurent de mettre à profit l'agitation produite dans Édimbourg par les prédications de Knox et des ministres, ainsi que par l'affluence de leurs adeptes et des ennemis de la reine. En conséquence, dans une assemblée tenue par les principaux membres de la faction de Moray, il fut décidé que le prince royal serait couronné, et l'on discuta les moyens d'amener la reine à une abdication. Il fut convenu que, si elle cédait, aucune atteinte ne serait portée ni à son honneur ni à sa vie; « mais que si elle s'y refusait, » on procéderait publiquement contre elle « par la production de preuves qui mettaient les lords en état de soutenir leur accusation. » Elle serait alors condamnée à une prison perpétuelle, sans qu'il fût jamais permis aux lords, qui en firent serment, de la laisser sortir du royaume, lors même que le roi de France et la reine d'Angleterre consentiraient à la recevoir dans leurs États. Enfin il fut conclu qu'aussitôt après le couronnement du prince royal, il serait institué un conseil de régence. « Il est à craindre, écrivait Trockmorton à Élisabeth en lui transmettant les résultats de cette conférence, que lorsqu'ils auront poussé l'audace

[1] *De Jure Regni;* Buchanani *Opera.*
[2] *Trockmorton à Élisabeth,* 19 juillet 1567; Keith.
[3] *Trockmorton à Élisabeth,* 24 juillet 1567; Keith et J. Gauthier, t. II, p. 114.
[4] Trockmorton, 19 juillet; Hosack, t. Ier, p. 362. « Il est hors de doute, dit M. Hosack, que les prédicateurs étaient secrètement encouragés par leurs nobles patrons à préparer l'esprit du peuple à la déposition de la reine, sinon à son jugement et à son exécution à mort. »
[5] *Mémoires* de James Melvil, p. 185.

jusqu'à atteindre leur reine dans son crédit et son honneur, ils ne trouvent plus de sûreté pour eux tant qu'elle vivra, et qu'ils ne la privent non-seulement de la couronne, mais de la vie[1]. »

« Sans la présence de l'ambassadeur anglais en Écosse, dit M. Hosack, il ne paraît pas douteux qu'elle eût été sacrifiée sur l'heure à l'ambition et à la bigoterie de ses sujets[2]. »

Aussitôt Lindsay, qui avait été mandé à Édimbourg pour assister au conciliabule, fut renvoyé avec Robert Melvil à Lochleven pour notifier à la royale captive les résolutions des lords confédérés (24 juillet). Leur mission était de lui déclarer que les lords, « considérant ses déportements et comme reine et comme femme, ne pouvaient souffrir qu'elle mît plus longtemps le royaume en danger ; » qu'il fallait, en conséquence, qu'elle abdiquât en faveur de son fils, et qu'elle choisît un régent pour gouverner pendant sa minorité ; que, si elle résistait, ils étaient résolus à employer la force pour l'y contraindre. Leur intention était de l'accuser de trois crimes : de tyrannie, pour avoir violé les lois et les statuts ; — d'incontinence, soit avec le comte de Bothwell, soit avec d'autres[3], et sur des preuves qu'ils disaient suffisantes pour la convaincre ; — enfin du meurtre de Darnley, qu'ils pouvaient établir contre elle, ajoutaient-ils, par les preuves les plus évidentes, par *des écrits de sa main* et par des témoins[4].

Quelques jours auparavant, dans la réponse écrite que les lords avaient remise à Trockmorton[5], Marie était la victime innocente de Bothwell ; maintenant qu'ils avaient résolu de la détrôner, ils faisaient d'elle sa complice[6].

C'était pour la première fois que les rebelles parlaient de faire usage contre la reine de lettres compromettantes écrites de sa main. Déjà ils avaient fait courir en Angleterre le bruit de cette prétendue découverte. Élisabeth, fort au courant de cette criminelle machination, et d'ailleurs de fort mauvaise humeur contre les lords rebelles qui avaient repoussé toutes ses demandes et ses conseils,

[1] *Trockmorton à Élisabeth*, 21 juillet; Keith et J. Gauthier, t. II, p. 115.

[2] Hosack, t. Ier, p. 362. Telle est l'opinion de Trockmorton lui-même qui, le 31 juillet, écrit à Leicester « qu'il a certainement sauvé la vie de la reine; mais pour combien de temps, il n'en sait rien. » (*Record office*. Hosack, *ibidem.*)

[3] C'est pour la première fois qu'ils produisaient cette accusation d'incontinence avec d'autres que Bothwell, mais elle leur parut depuis si impossible à prouver qu'ils y renoncèrent.

[4] *Trockmorton à Elisabeth*, 25 juillet 1567, dans Keith, t. II; J. Gauthier, t. II, pp. 103 et 104.

[5] *Réponse des lords à Trockmorton*, 20 juillet 1567; Keith, t. II; Stevenson et Jules Gauthier, t. II, p. 112.

[6] J. Gauthier, t. II, p. 116.

n'hésita point à déclarer à Guzman de Silva que la reine d'Écosse n'avait eu aucune connaissance du complot tramé contre la vie de Darnley; que les lettres qu'on lui attribuait sur ce point étaient fausses et qu'elles avaient été fabriquées par Lethington. C'est au savant M. Jules Gauthier que l'histoire doit cette importante découverte, qui tranche la question d'une manière définitive[1].

Lindsay et Robert Melvil partirent d'Édimbourg pour Lochleven le 25 juillet; ils étaient porteurs de trois actes qu'ils devaient faire signer à la reine, de gré ou de force. Le premier était une abdication de Marie en faveur du prince d'Écosse, acte dans lequel on lui faisait déclarer que, lasse du gouvernemeut et incapable de corps et d'esprit de l'exercer plus longtemps, elle y renonçait librement par affection pour son fils. Par le second, elle choisissait pour régent *son très-cher frère le comte de Moray;* enfin, par le troisième, elle instituait un Conseil, dans lequel entraient Morton et ses complices, pour gouverner le royaume jusqu'au retour de Moray et, si ce

[1] Le 21 juillet, Guzman de Silva écrivait à Philippe II : « J'ai dit à la reine que j'étais informé que les lords avaient en mains certaines lettres desquelles on peut inférer que la reine d'Écosse avait été prévenue de la mort de son mari. Elle me répondit que ce n'était pas vrai, bien plus que Lethington avait traité fort mal cette affaire, et que si elle le voyait, elle lui dirait quelques paroles qui ne lui feraient pas grand plaisir. » « Apunte à la Reyna que avia sido avisado que en poder de los señores estaban ciertas cartas por donde se entendia que la de Escocia oviese sido sabidora de la muerte de su marido. Dixome que no era verdad, aun que Ledington avia tratado mal esto, y que si ella le viese, le diria algunas palabras que no le harian buen gusto. » (*Guzman de Silva à Philippe II*, 21 juillet 1567; *Archives de Simancas*, leg. 819, fol. 108.) Il est manifeste qu'Elisabeth considérait ces lettres comme un faux qu'elle attribuait à Lethington. Camden, qui avait été très-avant dans les confidences de Cecil et qui, de plus, avait eu entre les mains tous ses papiers, « avait déjà donné à entendre que Lethington n'était pas étranger à leur fabrication; Marie elle-même l'avait insinué, et plusieurs historiens l'avaient pensé. La réponse d'Élisabeth ne laisse à peu près aucun doute que cette infamie n'ait été l'œuvre de ce roué, qui avait un si grand besoin de rejeter sur la reine un crime auquel il avait pris une si large part. » (J. Gauthier, t. II, p. 116, note 2.) La découverte de M. J. Gauthier a été considérée en Angleterre et en Écosse comme jetant une lumière décisive sur la question. « Il est très-remarquable, dit M. Hosack, qu'Élisabeth ait repoussé l'authenticité de ces lettres et qu'elle ait mis le doigt sur l'homme qui doit avoir le plus contribué à leur fabrication. » (*Mary queen of Scots and her accusers*, etc., t. I[er], p. 565.) Dans un chapitre intitulé : *A late discovery*, M. Meline fait valoir aussi la haute importance de la découverte de M. Jules Gauthier. (*Mary queen of Scots and her latest English historian*, p. 251. C'est aussi l'opinion de l'auteur anonyme d'un opuscule très-intéressant, intitulé : *Mary Stuart and the casket letters*, (by J. F. N.) with introductory note by Henry Glassford Bell, Edinburgh, 1870, p. 43). Enfin *The Saturday Review*, dans son numéro du 3 octobre 1874, qualifie la découverte de M. Gauthier de *very important discovery* (*The last queen of Scots*, pp. 440 et 441.)

dernier n'acceptait pas la régence, jusqu'à la majorité du prince royal[1].

L'essentiel pour les lords, c'était que l'abdication parût volontaire. Melvil et Lindsay s'étaient distribué les rôles. Le premier, introduit seul auprès de la reine, la supplia, « sous le masque de la loyauté en deuil[2] » et avec des larmes de commande, de signer les actes que Lindsay allait mettre sous ses yeux; c'était le seul moyen, disait-il, de sauver sa vie qui courait un grand danger.

La reine lui répondit avec fermeté que, plutôt que de renoncer à son trône, elle préférait la mort.

Melvil lui présentant alors une bague qu'il était, disait-il, chargé de lui remettre de la part de Lethington, d'Athol, de Tullibardine et de quelques autres seigneurs, comme un gage secret de leur fidélité, l'avertit en leur nom que les lords du Conseil avaient résolu de la faire mourir, soit secrètement, soit après un simulacre de procès, si elle refusait de signer les actes d'abdication.

Marie fut inébranlable.

Pour dernière ressource, « Melvil tira du fourreau de son épée une lettre de Trockmorton, » qui, au nom d'Élisabeth, suppliait Marie de ne pas irriter les hommes qui la tenaient sous leur main, et de signer tous les actes qu'ils lui présenteraient, puisque ces actes n'auraient aucune valeur dès qu'elle serait libre.

Elle répondit avec fermeté qu'elle ne souscrirait jamais « à une requête inique qui ne procédait que de l'ambition de quelques-uns, et non du désir de son peuple[3]. »

A peine Melvil fut-il sorti que Lindsay[4], couvert de son armure et la dague au côté, entra dans la chambre de la reine, et, posant devant elle les trois actes sur une table, lui ordonna de les signer d'un geste menaçant. Il gardait le silence, mais ses yeux étincelaient d'une telle colère sous la visière relevée de son morion que la reine, saisie d'effroi, put à peine articuler quelques mots pour lui signifier son refus. Alors le féroce bandit, lui coupant la parole, l'accabla de me-

[1] Anderson, t. II; Keith, t. II; *Trockmorton à Élisabeth*, 25 juillet 1567, Keith, t. II, et Jules Gauthier, t. II, p. 117.

[2] J. Gauthier.

[3] *Mémoires de James Melvil;* miss Strickland, t. V; J. Gauthier, t. II, p. 118. Suivant M. Hosack, Marie Stuart ne signa les actes qui lui furent présentés que sur l'assurance que lui donnait Trockmorton que de tels actes extorqués par la violence étaient nuls. (T. Ier, p. 365.)

[4] « Si Lindsay avait possédé la moindre étincelle d'un sentiment humain, dit M. Hosack, il eût refusé cette tâche, puisque c'était à lui que la reine s'était rendue à Carberry. Loin de là, il ne laissait échapper aucune occasion de faire montre de barbarie, et la tradition a peint sous les plus fortes couleurs son odieuse conduite à Lochleven. » (Hosack, t. Ier, p. 365.)

naces et d'injures mêlées à d'affreux blasphèmes. « Je jure, s'écria-t-il d'une voix vibrante de fureur, que si vous ne signez incontinent ces actes, je les signerai de votre sang et les scellerai sur votre cœur, et, par après, vous jetterai dans le lac au pied du château[1]. » A ces mots, saisissant le bras de la reine, rendue immobile par la terreur, et l'étreignant de son gantelet avec tant de force qu'il en garda l'empreinte, il la força d'apposer sa signature sur les trois actes. Robert Melvil et Georges Douglas étaient présents à cette terrible scène. Marie, les yeux baignés de larmes, les prit à témoins qu'elle n'avait cédé qu'à la force et protesta qu'une telle signature était nulle[2].

Aussitôt Lindsay, retournant à Édimbourg en toute hâte, courut chez Thomas Sinclair, le gardien du sceau privé, pour qu'il scellât les trois actes; mais le courageux chancelier lui déclara que tant que la reine serait captive, il ne scellerait rien de pareil. Lindsay, furieux de son refus, lui arracha les sceaux et les apposa lui-même sur les parchemins[3].

Ce fut sur ces actes ainsi extorqués par une double violence que les lords se fondèrent pour consommer la révolution qu'ils méditaient depuis si longtemps. Ils signèrent sur l'heure une nouvelle ligue (dite le *second bond*), par laquelle ils s'engageaient, en conséquence de l'abdication de la reine, à défendre le prince royal « et à maintenir la couronne sur sa tête. »

Puis ils se rendirent sur-le-champ auprès de Trockmorton pour lui annoncer l'abdication de la reine. Lethington, prenant la parole au nom des lords, lui déclara que cet acte avait été spontanément et librement souscrit par elle pour cause de mauvaise santé, et parce qu'elle désirait que son fils régnât à sa place, de son vivant; qu'elle avait ordonné en conséquence, et de sa propre main, qu'il fût procédé au couronnement du prince[4]. Sur quoi les lords invitèrent l'ambassadeur à se rendre à la cérémonie. Mais il leur répondit froidement qu'il n'en ferait rien, parce qu'ils avaient dédaigné ses conseils, et que sa maîtresse « ne consentirait jamais à ce que le fils

[1] Il jura, dit Blackwood, « que si elle ne signait incontinent sur son acte, il le signerait lui avec son sang et le scellerait sur son cœur, et par après la jetterait dans le lac, au pied du château, pour repaître les poissons qui lui serviraient de sépulture. »

[2] *Mémoires de James Melvil; Historie of James the sext;* Herries; Spotiswood; Goodall, Teulet, *Lettres de Marie Stuart, Supplément;* Blackwood; J. Gauthier, t. II, p. 118.

[3] Jules Gauthier, t. II; Tytler, t. VII, *Mémoires de Melvil*, etc.

[4] Les rebelles ne cessèrent de répandre en tous lieux le bruit que l'abdication était volontaire et qu'elle-même avait demandé que Moray fût régent. (*Guzman de Silva à Philippe II*, 9 août, *Archives de Simancas;* J. Gauthier, t. II, p. 119.)

détrônât la mère. » — « Si vous ou votre maîtresse, lui répliqua Lethington d'un ton audacieux, vous pressez cette compagnie de rendre à la reine sa liberté, si vous demandez à la voir, ou si vous menacez, loin de rien apaiser, vous ne ferez que mettre sa vie en plus grand danger. Il n'y a plus d'autre moyen de la servir que de céder à la nécessité et d'user de ménagements[1].

Ayant échoué sur tous les points de sa mission, Trockmorton, pour ne pas paraître complice de ces forfaits, qu'il approuvait pourtant du fond de l'âme, demanda son rappel. Mais Élisabeth ne jugea pas qu'il fût de sa dignité de céder sitôt le terrain. Elle lui intima l'ordre de rester, afin de négocier avec insistance la liberté de Marie et d'obtenir d'elle, s'il parvenait à la visiter, un accord amiable avec ses sujets et conforme à son honneur. Elle laissait déborder contre les rebelles tout son mécontentement : « Leur réponse, écrivait-elle à son envoyé, ne contient que de méchantes excuses pour colorer leur conduite. Quant à leur refus de laisser visiter la captive, vous leur direz en notre nom qu'une telle conduite ne peut que nous inspirer des soupçons sur leurs propres actes. S'ils disaient la vérité, pourquoi ces refus, puisque vous leur avez affirmé que notre intention était de concourir au châtiment des meurtriers et à la conservation du prince royal, et que c'est là, suivant eux, le double but de leur entreprise? »

Le sentiment de l'inviolabilité royale l'emportant en ce moment sur l'envie et la haine que lui inspirait *sa bonne sœur*, et aussi pour se donner le beau rôle, Élisabeth menaçait les lords rebelles s'ils persistaient à vouloir déposer leur reine, de tirer d'eux une éclatante vengeance. « Dieu m'assistera, poursuivait-elle avec force, car leur cause est détestable. Quelle loi les autorise à emprisonner et à diffamer leur souveraine? De quel droit se font-ils juges et vengeurs de sa conduite? Saint Paul n'a-t-il pas ordonné, dans son épître aux Romains, d'obéir aux puissances armées de l'autorité et du glaive? Est-il une monarchie chrétienne où l'on trouve une loi écrite qui permette aux sujets d'arrêter leur prince, de le mettre en captivité, de le traduire en jugement?... Signifiez-leur que s'ils portent la moindre atteinte aux droits royaux de leur dame et souveraine, nous sommes résolue, de concert avec les princes de la chrétienté, à nous déclarer ouvertement contre eux et à venger leur maîtresse pour laisser un exemple à la postérité[2]. » Enfin, elle en-

[1] *Trockmorton à Élisabeth*, 26 juillet 1567, Stevenson et J. Gauthier, t. II, p. 119.

[2] *Élisabeth à Trockmorton*, 27 juillet, dans Keith, t. II; J. Gauthier, t. II, p. 120; Hosack, t. Ier, p. 353. « Un peu d'or, dit M. Hosack, eût sans doute ouvert à Trockmorton les portes de Lochleven, mais Élisabeth n'était pas d'humeur à

joignait à son ambassadeur de ne point assister au couronnement du prince royal.

Tout autres étaient le langage et la conduite des ministres anglais. Cecil, révolutionnaire dans l'âme et sans scrupules sur les moyens, qui poursuivait son but avec une inflexible persévérance et une impitoyable logique, Cecil « blâmait sa maîtresse de son peu de goût pour les rebelles[1]. » Ce n'était pas sans motif qu'il était soupçonné, ainsi que ses collègues, « de diriger mystérieusement toute cette persécution contre la reine d'Écosse[2]. »

Élisabeth, au fond, tenait fort peu sans doute à la délivrance de Marie Stuart, comme elle en donna plus tard suffisamment la preuve en la gardant prisonnière pendant dix-huit ans. Mais jalouse, du moins, de sauvegarder, ne fût-ce qu'en apparence, le principe de l'inviolabilité des couronnes, elle comprit qu'elle ne pouvait laisser se produire sans protestation, aux portes de l'Angleterre, l'exemple dangereux d'une reine déposée par ses propres sujets. Il y allait de sa dignité comme de sa sûreté à jouer l'indignation. Le 10 août, elle envoya chercher Cecil et lui demanda, du ton impérieux qui lui était habituel, pourquoi rien n'avait été encore fait pour délivrer la reine d'Écosse et pour déclarer immédiatement la guerre aux lords rebelles. Le secrétaire fit tous ses efforts pour l'en dissuader, mais,

dépenser son argent pour ces rebelles. (T. Ier, p. 363.) Jalouse de défendre les prérogatives d'une autre reine, sinon d'une ennemie, contre ses sujets, elle faisait rappeler à Lethington, pour tâcher de l'émouvoir, la dette de reconnaissance qu'il avait contractée envers sa maîtresse : « Où est la reconnaissance de milord « de Lethington envers celle qui l'a comblé de tant de largesses! Honte à l'in« gratitude! » (*Leicester à Trockmorton*, 6 août; *Record office;* Hosack, t. i^er^, p. 363.)

[1] *Cecil à Norris;* J. Gauthier, t. II, p. 120

[2] *Memorias;* J. Gauthier, *ibidem.* « Élisabeth doit être d'autant plus louée, dit M. Hosack, d'avoir exprimé d'aussi généreux sentiments, que tous ses conseillers, y compris Trockmorton, étaient opposés à une intervention active dans les affaires d'Écosse. Si elle eût été libre, elle eût essayé de rendre sa sœur à la liberté même par la force. Mais Cecil ne se montra pas plus désireux alors d'envoyer une armée en Écosse, que sous la régence de Marie de Lorraine, et en ces deux circonstances il réussit également à faire prévaloir son opinion. » (Hosack, t. Ier, pp. 363, 364.) Nous sommes loin de croire, comme M. Hosack, aux sentiments généreux d'Élisabeth. Avant tout, elle ne songeait qu'à sa propre dignité et à sa sûreté en protestant contre la conduite des lords envers leur reine; en blamant une révolution consommée aux portes de l'Angleterre et qui ne pouvait être pour elle qu'un précédent dangereux. Comme ses actes furent loin de répondre à ses paroles, on doit en conclure qu'au fond elle était fort peu soucieuse de la délivrance de Marie, et qu'elle ne tenait qu'à sauver les apparences. Si elle avait eu dans le cœur les sentiments généreux qu'on lui prête, que ne les montra-t-elle lorsque Marie fut sa captive? Tout n'était donc de sa part que comédie et hypocrisie dans son attitude à l'égard des lords.

à tous ses arguments, elle fit la sourde oreille jusqu'à ce qu'il en eût trouvé un qui la força de se taire : « Enfin, dit Cecil, car c'est de lui-même que nous apprenons les détails de cet entretien, je dis que peut-être, en déclarant la guerre, la reine d'Écosse pourrait tomber dans un grand danger, car ce serait pousser les lords à des résolutions désespérées, que le pire pourrait s'ensuivre et qu'alors Sa Majesté en serait bien fâchée, et que ses ennemis, dans leur malice, ne manqueraient pas de prétendre qu'elle n'aurait usé d'une telle sévérité envers les lords que pour les pousser à se débarrasser de leur reine[1]. » Soit que ce fût une comédie concertée d'avance entre Cecil et sa maîtresse, soit que le rusé ministre eût réellement ainsi paralysé les résolutions d'Élisabeth, toujours est-il que ce fut sa politique qui triompha, et qu'il fut enfin conclu que l'infortunée Marie serait abandonnée à la merci des révoltés.

Ces derniers, sachant à quoi s'en tenir sur le peu d'effet qui suivrait les menaces d'Élisabeth, et délivrés de toute crainte d'intervention de sa part comme de celle du roi de France, résolurent de mener à fin leur entreprise.

En conséquence, les actes de l'abdication et de l'institution d'une nouvelle régence furent proclamés dans Édimbourg. Il ne manquait lus, pour consommer l'usurpation, que de couronner un enfant à la mamelle. Les lords, s'étant emparés de tous les insignes de la royauté, se rendirent à Stirling pour y organiser cette dérisoire cérémonie, et députèrent James Melvil auprès des Hamilton pour les engager à y assister. L'archevêque de Saint-André, homme sans caractère et sans portée d'esprit, fut sur le point de faiblir. Il n'en fut pas de même des autres Hamilton. Avant de promettre de se rendre à la cérémonie, ils demandèrent à visiter la reine afin de s'assurer par eux-mêmes si elle avait librement ou non abdiqué et institué un conseil de régence, et comme on n'eut garde d'autoriser cette vérification, pas un d'entre eux ne parut à Stirling[2]. Ils se contentèrent d'y envoyer un héraut d'armes qui protesta en leur nom contre tout ce qui pourrait porter atteinte à leurs droits éventuels[3].

Le 21 juillet eut lieu la cérémonie. Les usurpateurs essayèrent en vain de cacher le vide qui s'était fait autour d'eux par la pompe du spectacle : « Il n'y avait là, dit un chroniqueur du temps, que les comtes de Morton, d'Athol, de Marr et de Glencairn, les lords Hume, Lindsay, Ruthven, Sanquhar et quelques petits barons. C'était bien

[1] *Cecil à Trockmorton; Record office;* Hosack, t. Ier, p. 364.

[2] *Trockmorton à Elisabeth*, 2 août 1567, dans Stevenson; Melvil et J. Gauthier, t. II, p. 121.

[3] *Mém. de Melvil; Trockmorton à Élisabeth*, 31 juillet 1567; Tytler, Keith; J. Gauthier, t. II.

peu par rapport à toute la noblesse du royaume[1]. » Trockmorton était resté à Édimbourg et avait pris le deuil pour protester, au nom de sa maîtresse, contre une telle usurpation.

On lut l'acte d'abdication, et Lindsay et Ruthven jurèrent sur la Bible que la reine avait abdiqué volontairement en faveur de son fils, sans subir aucune pression. Knox fit un sermon et prit pour texte le couronnement de Joas ; Adam Bothwell, l'évêque réformé d'Orkney, donna l'onction royale au front de l'enfant de la même main qui avait béni le mariage du meurtrier de son père[2] ; et le comte de Morton, au nom du monarque qui dormait d'un profond sommeil entre les bras du comte de Marr, prêta serment sur les Évangiles « de maintenir la vraie religion et d'extirper l'hérésie. » « Athol portait la couronne, Morton le sceptre et Glencairn l'épée. » Lorsque les quatre comtes présents à la cérémonie eurent été proclamés co-régents en l'absence de Moray et jusqu'à son retour, le roi, qui continuait à dormir, fut reconduit en procession « auprès de ses nourrices. » L'artillerie du château salua par des salves l'avénement du nouveau souverain dont l'autorité fut proclamée le lendemain à Édimbourg, et de là dans tout le royaume. « Jusque-là les lords avaient gouverné au nom de la reine ; à partir de ce moment, ils gouverneront au nom du roi[3]. »

CHANTELAUZE.

[1] *Diurnal of occurrents*, p. 119; cité par J. Gauthier, t. II, p. 121. « Les nobles d'Écosse, dit M. Hosack, ne furent qu'à peine représentés dans cette cérémonie. Les chefs des grandes familles, les Hamilton, les Gordon, les Campbell, ayant refusé d'y assister, les confédérés ne purent réunir que cinq comtes et six lords, et aucun des représentants des puissances étrangères ne s'y rendit. »

[2] « La cérémonie du sacre fut présidée par Adam Bothwell, l'évêque protestant des Orcades, à la grande horreur de Knox qui regardait ce sacre comme une superstition papiste. Après qu'on eut replacé le nouveau roi dans son berceau, le réformateur prêcha un sermon dans lequel il dénonça la reine comme une meurtrière avec cette puissance d'invectives à laquelle il dut une partie de son influence et de sa célébrité. » (Hosack, t. Ier, p. 366.)

[3] Jules Gauthier, t. II, p. 122. — *Trockmorton à Élisabeth*, 31 juillet 1567, dans Stevenson, Anderson, Keith, Calderwood et Jules Gauthier, t. II, p. 122.

LE LIVRE DES BELLES-MÈRES[1]

VII

MINE ET CONTRE-MINE

Madame de Nelles avait voulu aller au fond des choses, et elle y avait été, mais non sans recevoir plus d'une atteinte sensible à son amour-propre. C'est toujours un tort de trop approfondir en ces sortes d'affaires; si l'on veut conserver quelques illusions, il faut s'arrêter à mi-chemin, détourner la tête à propos, reculer au lieu d'avancer, et fermer les yeux devant l'évidence. Après tout, cependant, sa dignité de femme n'avait été nullement compromise. Elle se reprochait bien un peu d'avoir eté trop crédule, d'avoir attaché trop d'importance à un penchant qui n'existait pas; mais les apparences avaient été complices; M. Marsault, par son attitude maladroite, par l'attention toute particulière dont il l'avait honorée, lui avait donné lieu de supposer qu'il ne la voyait pas d'un œil indifférent. Une bonne lettre qu'elle reçut le lendemain de sa fille, lettre plus tendre, plus expansive qu'à l'ordinaire, acheva de la remettre et répandit son baume salutaire sur une blessure qui, d'ailleurs, n'était pas profonde.

Elle renonça même à l'idée qu'elle avait eue d'abord de se brouiller avec madame Le Noë. C'était inutile et ce pouvait être dangereux. Il valait mieux lui glisser en douceur qu'elle s'était trompée dans ses suppositions, la remercier même des louables intentions qu'elle avait eues, et se tenir désormais avec elle sur le pied d'une prudente défensive. Mais ce à quoi madame de Nelles se garda bien de renoncer, ce fut à entretenir Victor dans l'idée que mademoiselle Norbert était réellement orpheline. Il n'y avait pas de mal à s'amuser un peu aux dépens de ce monsieur, qui faisait si bon marché des liens les

[1] Voir *le Correspondant* du 10 décembre 1874.

plus chers et les plus sacrés, qui ne comprenait que les femmes sans mères et les mères sans enfants. Elle avait déjà composé dans sa tête toute une piquante comédie, dont elle avait distribué les rôles, et dont le but, suivant elle, était des plus moraux, puisque l'intrigue devait se dénouer par un mariage. Cependant, après un peu de réflexion, l'exécution lui parut présenter plus d'une difficulté. Dès que les choses seraient plus avancées, dès qu'on s'éloignerait le moins du monde des conditions d'une entrevue banale, Victor Marsault ne pouvait guère tarder à apprendre que la jeune personne en question n'était pas dans la situation intéressante qu'il s'imaginait. Demander à madame Norbert et à sa fille de conspirer avec elle, de travailler, de leur côté, à le maintenir dans l'erreur, il n'y fallait pas songer ; ces dames étaient fort scrupuleuses, un peu dévotes, lui avait-on dit, car elle ne les connaissait pas encore beaucoup, et de telles personnes n'étaient pas des auxiliaires qui pussent lui venir efficacement en aide. Il n'était pas prudent, non plus, de leur faire connaître les sentiments de Victor au sujet de la famille. Quoiqu'il fût certainement un très-beau parti, elles pouvaient très-bien reculer tout de suite et ne pas même consentir à une seconde entrevue. Or il était absolument nécessaire que cette seconde entrevue eût lieu, et qu'elle eût lieu le plus tôt possible. Sans cela, l'effet produit s'affaiblirait, la curiosité s'émousserait, et l'affaire n'aurait pas de suite. Ce n'est pas que madame de Nelles tînt beaucoup à marier mademoiselle Norbert ; non, elle n'avait aucune raison particulière qui lui fît désirer d'atteindre ce résultat, elle doutait même beaucoup qu'il pût jamais être atteint ; mais enfin elle était bien aise d'avoir par devers elle un motif avouable pour se livrer à des manœuvres que condamnait sa droiture naturelle, et qui, au fond, n'étaient rien moins que charitables. Elle ne voulait, en effet, que se divertir aux dépens de Victor. C'était une espièglerie qu'elle s'était permise envers lui, un tour qu'elle lui avait joué, et qu'elle était bien aise de pousser jusqu'aux dernières conséquences. Aussi, lorsqu'elle eut bien retourné dans sa tête ce qu'elle pouvait faire sans inconvénients et ce qu'elle ne pouvait risquer sans se compromettre, elle prit la résolution de ne point agir directement, de laisser les choses suivre leur cours, de s'en rapporter entièrement au hasard pour amener de nouveaux incidents ou de nouvelles complications. D'ailleurs, puisque Victor avait supposé lui-même que madame Norbert était une mère adoptive, il était à croire que le quiproquo ne s'éclaircirait pas tout de suite. Ce n'était pas dans une maison tierce, sur un terrain neutre, au milieu d'un salon où tous les regards seraient braqués sur lui, qu'il chercherait à obtenir des renseignements précis, des indications sérieuses. Elle saurait toujours bien faire

en sorte d'opérer une diversion, lorsque la conversation s'engagerait sur ce sujet. Elle envoya donc tout simplement une invitation à dîner à madame Norbert et à sa fille, et quand elle sut qu'elles acceptaient, elle écrivit au journaliste un petit billet, dans lequel elle lui disait que, s'il voulait venir tel jour dîner avec elle, il serait placé à table juste en face de la jeune personne qui avait produit sur lui une si vive impression, et qu'il pourrait ainsi l'étudier tout à loisir.

Victor, dont la méfiance s'était dissipée et qui trouvait madame de Nelles bien bonne de s'occuper ainsi de lui, répondit, par un spirituel petit billet et avec un empressement significatif, qu'il était heureux de se trouver libre ce jour-là, et qu'il se rendrait avec plaisir à l'invitation qui lui était faite.

Par malheur, la veille du dîner, se sentant un peu désœuvré, n'étant pas disposé, non plus, à chercher quelque distraction mondaine, il se dit qu'il y avait bien longtemps qu'il n'avait vu Constant Fauvel, et, comme le temps était superbe, il se dirigea pédestrement vers les huit heures du soir du côté du Luxembourg. Constant était sorti, par extraordinaire, mais Valentine était chez elle. Il la trouva seule dans sa chambre, assise au coin du feu, travaillant à un ouvrage d'aiguille. Une corbeille était à ses pieds, dans laquelle s'étalaient des bonnets, des brassières, de petits vêtements d'enfants; mais, à la vue de Victor, elle releva vite cette corbeille et la plaça derrière elle, non sans rougir un peu. Il eut une question au bord des lèvres, mais il n'osa la lui adresser : il savait combien elle regrettait de ne pas être mère, et, outre qu'une certaine pudeur ne lui permettait pas de satisfaire sa curiosité, il craignit de mettre la jeune femme dans le cas de lui répondre que ce n'était pas pour elle qu'elle travaillait.

Du reste, elle l'accueillit de la façon la plus cordiale, avec la plus franche sympathie, et en lui disant combien son mari serait fâché d'avoir été obligé de sortir. Elle l'engageait toutefois à l'attendre, car il ne rentrait jamais bien tard; mais il ne fallait pas compter sur lui avant une bonne heure. Ils avaient donc tout le temps de causer, et elle ne s'en plaignait pas, parce qu'elle supposait que Victor avait beaucoup de choses à lui apprendre.

Il est probable que celui-ci n'avait pas l'intention arrêtée de vider son cœur, et, si Constant eût été là, il se fût tenu dans la réserve; mais les femmes ont un art délicat de provoquer notre confiance, et nous arrachent quelquefois des aveux que nous n'avions pas encore osé nous faire à nous-mêmes. Au bout d'un quart d'heure, Victor éprouvait le véritable besoin de n'avoir rien de caché pour la jeune femme; il la mettait au courant, en quelques mots, des sentiments

soudains que lui avait inspirés une intéressante orpheline, de l'effet que sa voix avait produit sur lui, et de la conversation sérieuse qu'il avait eue à ce sujet avec madame de Nelles, chez qui il l'avait rencontrée et grâce à qui il comptait la revoir le lendemain même.

Valentine l'écoutait avec une surprise qu'elle avait de la peine à dissimuler. Ces confidences étaient si peu en rapport avec celles que lui avait faites madame de Nelles elle-même, il y avait si loin des projets que celle-ci semblait avoir caressés aux projets d'une toute autre nature qu'elle favorisait maintenant, que la jeune femme ne pouvait en croire ses oreilles. Il y avait là quelque chose de bizarre et d'inexpliquable.

Puis, quelle pouvait être cette orpheline qui paraissait être de la société intime de madame de Nelles, dont on cachait le nom avec tant de soin, que Valentine n'avait jamais vue, et dont elle n'avait jamais entendu parler? Victor ne s'était pas fait faute de la lui dépeindre ; il avait insisté sur plus d'un détail, il était revenu, à diverses reprises, sur la finesse de ses traits, sur le charme de sa voix, sur l'élégance et la distinction de toute sa personne. Madame Fauvel se mit alors à lui poser elle-même quelques questions, auxquelles il répondit comme elle s'y attendait, c'est-à-dire de manière à lever les derniers doutes qui lui restaient encore.

— C'est bien cela, fit-elle tout à coup en souriant à sa pensée, j'en suis certaine à présent. Cette jeune fille n'est autre que Georgette Norbert.

— Georgette! Oui, c'est ainsi, en effet, qu'on l'a appelée devant moi.

— Vous voyez, c'est elle-même. Mais vous vous êtes mépris ; madame de Nelles n'a pu vous dire que Georgette était orpheline.

— Elle me l'a dit.

Valentine leva les yeux de dessus son ouvrage et comprima un léger éclat de rire. Victor était devenu très-sérieux.

— Permettez-moi, lui dit-il, de vous adresser une question à mon tour. Vous avez parlé de moi avec madame de Nelles?

— Oui.

— Que lui avez-vous dit?

— Tout le bien que je pense.

— C'est à merveille. Mais ne lui avez-vous pas fait part de mes idées sur le mariage?

— Oh! j'ai peut-être eu tort, reprit la jeune femme avec une nuance d'embarras. Elle avait l'air de s'intéresser beaucoup à vous, elle s'occupait beaucoup de vous. J'ai cru démêler qu'elle songeait sérieusement à vous assurer un riche avenir, et j'ai craint qu'elle ne

fît fausse route. Je l'ai donc prévenue que vous étiez bien décidé à n'épouser qu'une orpheline.

— Tout s'explique alors.

— Elle a cru comme moi, sans s'être entendue avec moi, que Georgette était la femme qui vous convenait, et elle s'est flattée de vous mieux disposer en sa faveur en hasardant ce petit mensonge. C'est une plaisanterie innocente.

— Innocente et perfide à la fois.

— Pourquoi donc? La plaisanterie ne serait perfide que si Georgette n'était pas digne de vous. D'ailleurs le résultat sauve tout. Ne m'avez-vous pas dit que vous êtes amoureux?

— Amoureux! Je ne me suis pas servi de cette expression-là. Je vous ai dit que cette jeune fille m'avait plu au premier abord. Voilà tout. Quant à l'amour, c'est une autre affaire : je ne suis pas arrivé à mon âge, vous pensez bien, sans recevoir de ces impressions fortes qui s'effacent d'elles-mêmes, sans faire de ces rêves qui ne se réalisent jamais. Dans quinze jours il n'y paraîtra plus.

— Quoi! vous renonceriez ainsi à Georgette?

— Absolument.

— Parce que madame de Nelles vous l'a présentée?

— Parce que je ne prendrai jamais femme... de la main de cette femme-là.

— Vous avez donc d'elle une bien mauvaise opinion?

— Moi? Je la trouve exquise, au contraire. Comment donc, c'est une des femmes les plus spirituelles de Paris; mais Dieu me préserve de me laisser guider par elle!

— Pourquoi donc?

— Je vous dis qu'elle a le diable au corps. Savez-vous pourquoi elle a coquetté avec le petit duc de Rostan, pourquoi elle m'a fait des avances à moi-même? Uniquement pour désoler sa fille et pour inquiéter son gendre.

— Quelles idées avez-vous?

— Oh! je la connais bien, allez! C'est la plus honnête femme du monde, la plus ravissante, tout ce que vous voudrez, mais c'est un monstre de tendresse maternelle. C'est elle, plus que personne, qui m'a confirmé dans la résolution que j'ai prise de n'épouser jamais qu'une orpheline. Je suis sûr que cette madame Norbert qu'elle protége est une femme qui lui ressemble.

— Vous vous trompez; madame Norbert est tout l'opposé de madame de Nelles : c'est une femme simple, discrète, qui ne vit que pour sa fille.

— Nous y voilà! Qui ne vit que pour sa fille! Alors on n'a qu'à

l'enterrer toute vive avec elle. Ce serait une cruauté de séparer deux cœurs si tendrement unis!

— Si madame de Nelles vous entendait!

— Je vous prie de ne jamais lui répéter un mot de tout ce que nous disons là. Je ne sais pas encore ce que je ferai, quel genre de leçon je lui donnerai, car il faut absolument que je lui en donne une; mais il est bon qu'elle continue à me croire sa dupe. C'est une personne pleine de ruses et de détours, contre laquelle je vais désormais me tenir en garde. Elle se pique pourtant d'être la franchise même : c'est une franchise de diplomate, qui s'allie très-bien avec la fausseté.

— Vous lui en voulez beaucoup?

— Certes, je lui en veux de m'avoir pris pour un homme que l'on pouvait berner impunément; car quelle autre intention a-t-elle pu avoir? Je lui montrerai... Mais on ouvre la porte. Vous me promettez, n'est-ce pas, de ne rien lui dire?

— Je vous le promets.

— J'y compte. Il ne faut pas même qu'elle sache que nous nous sommes vus. Chut! voici Constant.

C'était en effet Constant qui rentrait, et qui, au bout d'une seconde, était avec eux dans la chambre.

— Ah! ah! dit-il avec son bon gros rire en apercevant Victor, j'ai eu tort de me presser. Ma femme n'était pas seule, et je trouble le tête-à-tête.

Il serra la main de son ami, échangea avec lui quelques paroles affectueuses, prit une chaise pour se chauffer, et, s'adressant à Valentine :

— Je gage que tu n'as pas fait grand'chose ce soir, reprit-il. Vous aurez bavardé à qui mieux mieux, pour profiter de mon absence... Mais où est donc la corbeille?

Il la chercha des yeux, et, s'apercevant qu'elle était derrière la chaise de sa femme, il la prit, prétendit qu'elle n'était pas à sa place, et la posa au beau milieu du tapis qui était devant la cheminée.

Puis, s'emparant d'une mignonne brassière, il passa une des manches dans son pouce, l'autre dans son petit doigt, planta coquettement sur les trois doigts du milieu un joli petit bonnet de dentelles, et fit danser sa main ainsi habillée devant la lampe.

— Voilà ce que c'est, dit-il.

— Est-il enfant! murmura Valentine, non sans quelque confusion.

— Ce n'est pas moi, ma femme, ajouta-t-il aussitôt, ce n'est pas moi qui suis l'enfant; je ne suis que le père.

Il partit de là pour expliquer à Victor, qui ne s'était aperçu de rien, qu'il y avait du nouveau en perspective; qu'on n'avait pas voulu en parler trop tôt, mais qu'on ne pouvait plus le cacher maintenant, et qu'avant deux mois, il y aurait à côté du lit un joli berceau.

Victor les félicita tous deux de ce surcroît de bonheur, et, séance tenante, Constant et Valentine lui demandèrent, d'un même élan de cœur, d'être le parrain de l'enfant, de le tenir sur les fonts avec sa grand'mère, madame de Fontillac, qui devait venir exprès à Paris pour la circonstance.

Comme il commençait à se faire tard, Victor, après avoir accepté, se leva pour prendre congé.

Constant voulut absolument le reconduire, engageant sa femme à se mettre au lit, et lui promettant de n'être pas plus d'un quart-d'heure dehors. Ils descendirent lestement les cinq étages. La nuit était superbe et pas trop froide pour la saison, et le gros Constant, qui était naturellement expansif, éprouvait le besoin de répandre son cœur dans le cœur de son ami. Le nouveau bonheur dont il allait jouir l'étouffait d'avance; il en aurait à la fois sauté de joie et pleuré de tendresse.

— Tu ne peux concevoir, disait-il à son ami, comme il est nécessaire, dans certaines circonstances, d'avoir des enfants. Je t'avouerai, entre nous, que je désespérais d'en avoir, et j'en étais désolé. Ma femme est charmante, assurément; mais elle était bien désœuvrée, bien rêveuse par moments, et je commençais à m'apercevoir avec une certaine inquiétude que je ne lui suffisais plus. Elle me parlait trop souvent du désir qu'elle avait de revoir sa mère, de revoir sa sœur. Sa mère et sa sœur sont mon cauchemar; il serait trop long de t'expliquer pourquoi. Aussi, dès les premiers symptômes, dès qu'il y eut quelque chose de sérieux, tu comprends bien — car notre espoir avait été déçu tant de fois, que je ne voulais plus espérer — je crus que j'en deviendrais fou : j'étais tenté d'embrasser tout le monde. Un enfant, vois-tu, Victor, c'est le complément forcé, c'est l'accessoire indispensable d'un bon ménage. Outre qu'un petit être blanc et rose qui fait du tapage toute la journée, qui crie quelquefois toute la nuit, anime singulièrement un intérieur, c'est pour la femme une occupation de tous les instants, une distraction qui allége d'autant la responsabilité du mari. Puis nous allions dans le monde, nous y allions presque tous les soirs; j'étais sur les dents. Je m'étais laissé séduire, entraîner par Valentine, toujours par suite de cette conviction que j'avais, qu'il est moral et utile de distraire sa femme. Mais je dormais pendant ma classe, je bâillais en donnant mes répétitions, je perdais

cette réputation de professeur-modèle que je m'étais acquise... Eh bien, grâce à mon fils ou à ma fille (non, je crois plutôt que ce sera un fils), je reprends possession de moi-même, je rentre dans l'exercice de mes fonctions, et je puis, comme par le passé, me coucher à dix heures! Plus de bals, plus de soirées! Valentine sera une vraie mère : elle ne songera plus à danser, quand il lui faudra nourrir son enfant; car elle compte bien le nourrir elle-même. Plus tard, je m'en charge : il lui faudra piocher dur, au marmot, s'il veut ressembler à son père! Nous le destinons à l'école normale ou à l'école polytechnique. Valentine préfère l'école polytechnique. Va pour l'école poly..... Mais, pardon, mon cher Victor, je m'oublie avec toi, je me verse dans ton sein, je me perds dans les infiniment petits!

— Dis plutôt dans les infiniment charmants! Quoi de plus vrai, quoi de plus pur, et quoi aussi de plus sain à l'âme, que cette joie insensée dont tu me rends témoin?

— Ce qui m'étonne, dit Constant en s'arrêtant tout à coup, c'est que, comprenant si bien de pareilles joies, tu sois si lent à te les procurer.

— Que veux-tu, mon cher, je ne trouve pas ce que je cherche.

— L'orpheline de tes rêves?

— Je croyais être sur la voie : une jeune fille que j'ai rencontrée il y a quelques jours... Ta femme te contera cela. C'est elle qui m'a appris que mon orpheline a une mère.

— Diable! Il vaudrait encore mieux peut-être qu'elle n'eût qu'un père, quoique j'en connaisse une qui est justement dans ce cas, mariée tout récemment, et dont le père est bien le plus affreux chenapan!... Il leur en fait voir de toutes les couleurs.

— C'est pour cela que je ne ferai aucune concession que je ne me départirai pas de mes principes.

— Tu as raison, parbleu! Une orpheline, orpheline de père et de mère, ne possédant ni grands ni petits parents (les cousins sont encore une vilaine engeance); enfin une orpheline dans toute la force du terme. Je me rappelle un jeune médecin que j'ai connu à Douai, qui en avait déniché une de cette espèce rare : ça n'a pas bien tourné, par exemple; mais on ne peut pas dire que ç'ait été de la faute de la famille. Quant à moi, mon opinion est faite sur les belles-mères. Je ne veux rien dire de la mienne, je l'attends... C'est le seul nuage qu'il y ait dans mon ciel. Mais je prétends que les belles-mères, en général,

. . . sont un grand embarras,
Et qu'on serait heureux, si l'on n'en avait pas.

comme a dit Émile Augier dans une de ses comédies. Je ne réponds pas qu'il ait dit précisément cela; mais, à coup sûr, il a dû le penser.

On était arrivé sur les quais, et comme Constant craignait d'inquiéter Valentine en s'attardant davantage, nos deux amis se quittèrent après s'être cordialement serré la main.

Victor avait résolu, dans le premier moment, de ne point assister au dîner de madame de Nelles. Il espérait, grâce à ce procédé brutal, faire rentrer la belle dame en elle-même, lui enlever le plaisir qu'elle s'était promis, et lui montrer qu'on ne se jouait pas de lui impunément. Mais les réflexions auxquelles il se livra vinrent bien vite ébranler sa résolution. Il se dit que ce ne serait pas seulement une impertinence qu'il commettrait à l'égard de madame de Nelles, que ce serait aussi un affront qu'il ferait à cette belle jeune fille; car on n'avait pas manqué, sans doute, de les prévenir, sa mère et elle, du but dans lequel était donné le dîner. On n'avait dû l'inviter lui-même qu'après s'être assuré de leur présence. Elles viendraient pour une entrevue, et elles auraient le désagrément de n'y point trouver celui qui l'avait sollicitée. C'était lui, en effet, qui s'était ouvert le premier à madame de Nelles, qui lui avait fait part de ses sentiments; ces dames ne devaient rien savoir de la ruse qu'elle avait imaginée; elles ne pouvaient être complices d'un mensonge que les premiers mots qu'elles auraient prononcés auraient tout de suite percés à jour. Malgré lui, et quoiqu'il eût sans peine renoncé à l'idée de l'épouser, il s'intéressait encore à Georgette. Il ne pouvait supporter la pensée qu'elle le prendrait pour un être grossier et malappris, ou du moins pour un capricieux qui ne pesait pas assez les conséquences de ses actes. Il passa donc la nuit sans presque fermer l'œil, et quand il vit poindre enfin le jour à travers ses persiennes, il n'était pas encore fixé sur ce qu'il devait faire.

Ses occupations habituelles, une grave question politique qui se débattait en ce moment, quelques visites qu'il lui fallut recevoir, absorbèrent toute sa journée. A six heures il était libre, ses affaires étaient terminées, et il n'avait pas pris parti davantage. Le dîner était pour sept heures.

Madame de Nelles revenait à peine de sa promenade au bois, lorsqu'on lui annonça madame et mademoiselle Norbert. Elles arrivaient les premières. C'était au mieux.

— Vous avez été bien inspirées de venir de bonne heure, leur dit-elle en entrant dans le boudoir où on les avait introduites. J'ai justement à vous parler, chère madame, à vous et à mademoiselle, au sujet d'un très-beau parti qui se présente... Ne rougissez pas, ma

belle enfant et ne baissez pas les yeux; ce n'est plus de mode aujourd'hui, quoique cela soit toujours joli à voir. Il s'agit d'un homme jeune encore, je puis même dire un jeune homme, qui occupe une fort belle position, qui a beaucoup de mérite, et qui est tombé amoureux de vous à première vue. Ce n'est plus guère la mode non plus; mais on m'a cité, cette année, plusieurs cas semblables. Enfin, vous le connaissez, vous l'avez vu chez moi l'autre jour : c'est M. Victor Marsault.

— M. Victor Marsault, le journaliste? demanda timidement madame Norbert.

— Oui.

— Mais lui avez-vous dit que Georgette n'a que cent mille francs de dot? ajouta-t-elle aussitôt.

— Je le lui ai dit : je sais trop vivre pour avoir oublié ce point capital.

— Et il a persévéré néanmoins?

— Il a persévéré.

— Excusez mon étonnement, reprit madame Norbert en cherchant à surmonter sa timidité. Mais c'est que nous avons beaucoup entendu parler de M. Marsault; on nous a tenues au courant de bien des choses qui le concernent. Nous connaissons un de ses amis.

— Ah! vraiment?

— Un de ses amis intimes, M. Pourchel, sous-chef du ministère de l'intérieur. M. Victor Marsault est un homme exceptionnel. Je ne parle pas de son talent, mais de son caractère.

— De façon qu'il vous conviendrait pour gendre?

— Il faudrait d'abord qu'il convînt à ma fille.

— Et que dit mademoiselle?

— Oh! moi, madame, je ne dis rien, répondit Georgette avec un sourire voilé.

— C'est juste; tel est le langage que doit tenir une jeune personne bien élevée. Mais j'espère que vous m'en direz un peu plus long ce soir, lorsque vous l'aurez examiné à votre aise; car je suppose que c'est uniquement pour savoir s'il vous convient, qu'il a témoigné le désir d'avoir cette seconde entrevue. Je ne le placerai pas à côté de vous, je le mettrai en face de vous; vous pourrez ainsi l'observer sans en avoir l'air. Mais voici déjà quelqu'un. C'est lui peut-être? Non, ce n'est pas lui.

Quelques personnes arrivèrent à la file. Il y en eut bientôt une dizaine. On devait être douze, et madame de Nelles tournait les yeux du côté de la porte avec une visible impatience, lorsqu'un domestique vint à elle et lui présenta une lettre sur un plat d'argent.

Elle la prit, l'ouvrit avec vivacité :

— Vous permettez? fit-elle ; puis elle ajouta presque aussitôt, en s'adressant à un monsieur vert (un membre de l'Institut) avec lequel elle causait : M. Marsault nous fait faux bond. Il est indisposé. Je le regrette. C'était pour vous le faire connaître que je l'avais invité.

Madame Norbert regarda sa fille ; madame de Nelles la regarda aussi du coin de l'œil. Georgette était devenue très-pâle.

On passa à table. Le dîner fut sérieux, mais intéressant, car le membre de l'Institut s'étendit longuement sur une importante découverte qu'on venait de faire dans la haute Égypte.

VIII

GEORGETTE.

Madame Norbert, en venant s'établir à Paris, avait loué un petit appartement, au quatrième étage, dans une belle maison du haut de la rue Taitbout. Cet appartement se composait d'un joli salon, d'une salle à manger, d'une cuisine et d'une seule chambre à coucher, qui donnait sur un cabinet très-clair, mais sans cheminée, où l'on avait mis le lit de l'enfant. Lorsque Georgette fut grande et qu'il fallut à ce petit lit substituer une couchette de jeune fille, on eut quelque peine à faire tenir dans le cabinet une toilette et deux chaises. Mais ces dames étaient habituées à leur nid, elles s'y trouvaient à merveille, elles l'avaient meublé et décoré avec amour, et elles ne songèrent pas un moment à le quitter pour se procurer un peu plus d'espace.

La vie de la fille s'était donc greffée en quelque sorte sur celle de la mère. Elles n'étaient jamais séparées, elles ne sortaient qu'ensemble, ne rentraient qu'ensemble, elles n'existaient que l'une par l'autre, et nous pouvons ajouter l'une pour l'autre, car la tendresse et le dévouement étaient réciproques.

Nous avons cherché à donner au lecteur une idée de ce qu'était Georgette au physique : elle achèvera de se faire connaître elle-même au moral ; mais nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots de madame Norbert.

Madame Norbert ne rappelait nullement sa fille, ni par la taille, ni par la conformation, ni par les traits du visage, quoiqu'elle eût comme elle quelque chose de doux et de modeste dans toute sa personne. Sans être petite, elle était moins grande que Georgette, assez fraîche encore, et elle avait dû être jolie; mais ses cheveux avaient

blanchi prématurément, et comme elle les portait tels qu'ils étaient et frisés sur le devant, il n'était pas possible de se faire illusion sur son âge. Il n'était pas possible, non plus, de lui donner plus de quarante ans. Elle était mise ordinairement, lorsquelle allait dans le monde, avec une simplicité de bon goût qui n'excluait ni la richesse ni l'élégance. C'était la mère qui s'occupait de la toilette de la fille, et la fille qui veillait à la toilette de la mère.

Ces dames sortaient assez souvent le soir. Elles allaient au bal, lorsqu'on dansait chez quelqu'une de leurs connaissances; au spectacle, lorsqu'on leur envoyait une loge, et aussi dans de petites réunions intimes, ce qu'elles préféraient. Le vendredi, elles restaient chez elles pour recevoir des visites dans la journée et pour réunir dans la soirée quelques amis. On installait un whist, on prenait une tasse de thé; les dames faisaient de la musique ou travaillaient, en causant, autour d'une lampe. M. et madame Fauvel y venaient quelquefois. Ils s'y rencontraient avec un jeune sous-chef au ministère de l'intérieur, nommé Pourchel, qui connaissait aussi Victor Marsault, et dont la femme plaisait beaucoup à Georgette. C'était par les Pourchel et par les Fauvel que madame Norbert et sa fille avaient beaucoup entendu parler du jeune et éminent publiciste, pour nous servir de l'expression par laquelle on le désignait, et qu'elles avaient obtenu sur lui beaucoup de ces détails dont on est si friand à Paris, lorsqu'il s'agit d'une célébrité quelconque. Elles savaient l'ordre et la régularité qui régnaient dans son intérieur de garçon, elles connaissaient de réputation Véronique et Fritz, elles avaient visité en imagination cette belle chambre austère qu'on leur avait décrite, qui n'avait été profanée par la présence d'aucune femme, que l'image d'une mère adorée et trop tôt ravie transformait en une espèce de sanctuaire. Pour Georgette, Victor Marsault était une figure glorieuse et sympathique. C'était son journal qu'elles recevaient; ses opinions étaient les leurs... On conçoit donc la curiosité dont n'avait pu se défendre la jeune fille la première fois qu'elle s'était trouvée face à face avec cet important personnage, et l'émotion qu'elle avait ressentie lorsque madame de Nelles lui avait fait part des vues qu'il avait sur elle.

Le jour de l'entrevue manquée, madame de Nelles s'était bien gardée de laisser percer la mauvaise humeur qu'elle avait éprouvée à la lecture du billet de Victor. Elle avait dit simplement qu'il était indisposé. C'était un prétexte qu'elle avait imaginé pour se tirer d'affaire. Voici quels étaient les termes du billet :

« Chère madame,

« La jeune personne dont vous m'avez parlé ne réunissant pas

toutes les qualités que je désirais trouver en elle, vous voudrez bien m'excuser si je me prive du plaisir de m'asseoir aujourd'hui à votre table. »

C'était de la dernière impertinence à l'égard de l'innocente jeune fille qu'on avait si imprudemment mise en jeu, et madame de Nelles qui, au fond, n'était pas méchante, mesura alors toute la portée de sa plaisanterie. Dire à ces dames que M. Marsault renonçait à Georgette parce qu'elle n'était pas orpheline, comme il l'avait cru, c'était s'exposer à ce qu'elles apprissent d'une manière ou d'une autre que c'était elle-même qui l'avait induit en erreur à ce sujet. Or, elles ne lui pardonneraient pas une telle légèreté, et elles auraient raison. Il fallait donc trouver une excuse plausible et qui lui permît de réfléchir à la façon dont elle se tirerait de là ; l'indisposition sauvait tout, du moins pour le premier moment. Mais elle ne tarda pas à reconnaître qu'elle s'était encore trompée en cela, car madame Norbert et sa fille, ayant fait en sorte de rester avec elle après que tout le monde fut retiré, la première lui dit :

— Je suis véritablement inquiète. M. Marsault est un homme sérieux, et ce n'est pas une légère indisposition qui a pu le faire renoncer, au dernier moment, à une entrevue que, m'avez-vous dit, il avait sollicitée lui-même.

— Rassurez-vous, répondit aussitôt la belle dame. J'enverrai demain prendre de ses nouvelles, et j'irai vous voir dans la journée.

— Que vous êtes bonne, madame, dit Georgette avec sa voix douce.

— Ce n'est pas le cas de me le dire, pensa madame de Nelles en l'embrassant.

Le lendemain, avant de se lever, ayant demandé son pupitre comme elle le faisait souvent pour écrire à sa fille, elle commença plusieurs billets qu'elle déchira successivement, puis s'arrêta enfin à celui-ci :

« Cher monsieur,

« On vous a fort regretté hier. Je me suis permis une plaisanterie de mauvais goût que je me reproche, dont je n'avais pas prévu les conséquences, et dont je vous demande pardon. Est-ce assez chrétien ? Mais faites donc en sorte de venir me voir aujourd'hui, après votre déjeuner. Il faut absolument que je vous parle.

« MARGUERITE DE NELLES. »

Il n'entrait pas dans ce billet, dont on avait d'avance pesé chaque mot, autant d'humilité et de contrition qu'on pourrait croire. Ma-

dame de Nelles ne s'intéressait pas assez sérieusement à Georgette pour s'effrayer outre mesure du coup qu'elle porterait à l'amour-propre de la jeune fille, dans le cas où elle serait forcée de lui apprendre que l'indisposition de Victor n'avait été réellement qu'un prétexte; mais tout en se blâmant elle-même de la petite légèreté qu'elle avait commise en la lui présentant comme une orpheline, elle n'avait pu renoncer entièrement à l'idée de faire contracter au journaliste un mariage qui était en contradiction évidente avec les principes qu'il affichait. Elle avait tout lieu de le croire épris de Georgette. Quel triomphe pour elle, si elle parvenait, à force d'adresse, à lui persuader qu'il avait manqué de savoir-vivre, à lui faire regretter de s'être dérobé à cette entrevue qu'il avait demandée lui-même, et qui, en somme, ne l'engageait à rien! Qui sait? Il y aurait peut-être moyen de renouer ce qui semblait rompu. Elle s'en faisait une sorte de point d'honneur. Madame Norbert était une excellente personne, qui ne vivait que pour sa fille, et à laquelle madame de Nelles se piquait de ressembler sous ce rapport, et ce n'était pas seulement une femme, c'était surtout une belle-mère qu'elle aurait voulu donner à Victor.

Celui-ci, satisfait de l'espèce de réparation que madame de Nelles avait jugé à propos de lui adresser par écrit, se reprocha, comme l'avait très-bien jugé la dame, la dureté, la grossièreté de son procédé vis-à-vis de madame Norbert et de sa fille. Elles n'étaient pour rien, après tout, dans le mensonge dont il avait été la dupe. Cette jeune fille l'avait charmé; il ne l'avait pas caché, et elle avait bien dû s'en apercevoir : n'avait-elle pas le droit de lui en vouloir de s'être retiré si brusquement, sans raison apparente, après s'être ainsi avancé? Il aurait voulu pour beaucoup trouver un moyen d'adoucir, de réparer l'espèce d'injure qu'il avait été forcé de lui faire, et il était dans les dispositions les plus conciliantes et les plus favorables aux projets qu'on avait sur lui, lorsqu'il se rendit à l'hôtel de Nelles.

La belle dame s'excusa de nouveau en termes prolixes, d'avoir agi avec trop de légèreté, de lui avoir joué un vilain tour, de n'avoir pas su résister au malin désir qu'elle avait eu de lui présenter cette jeune fille comme l'idéal même qu'il avait toujours rêvé. Puis, comme il était confus de tant d'insistance et qu'il ne savait plus quelles phrases employer pour lui répondre :

— Allons, dit-elle enfin, je vois que vous n'avez pas de rancune, et me voilà parfaitement tranquille pour ce qui me concerne. J'en voudrais pouvoir dire autant pour ce qui concerne ces dames. Hier, à la réception de votre malheureux billet, je leur ai laissé croire tout uniment que vous étiez indisposé.

— Vous avez bien fait.

— J'ai très-mal fait, au contraire. Elles se sont imaginé que c'était sérieux, et la mère a même ajouté qu'il n'y avait qu'une très-grave indisposition qui pût vous excuser, de façon qu'il est de toute nécessité que vous soyez malade.

— Je le serai.

— Je vous préviens qu'elles lisent votre journal.

— Je ferai mettre une petite note.

— Rassurante, n'est-ce pas? Ces pauvres femmes! Il ne faudrait pas trop les alarmer, non plus. Aux premiers mots que je leur ai touchés de votre passion...

— Oh! de ma passion!...

— Dame, l'effet m'avait paru foudroyant, à moi. Toujours est-il que la mère a paru excessivement flattée de votre recherche, et que la fille...

— Voilà justement ce qui me contrarie. Sans y prendre garde, j'ai peut-être jeté le trouble dans ces âmes paisibles. Vous dites donc que la jeune personne...

— La jeune personne n'a pas prononcé une syllabe. Oh! c'est une fille bien élevée. J'incline à croire pourtant que vous ne lui avez pas déplu, au contraire.

— Vous croyez?

— Cela vous flatte?

— Non, cela me désole.

— Pauvre garçon!... Mais enfin comment nous tirerons-nous de là?

— Je ne sais. Nous sommes dans une impasse. C'est fort délicat.

— Vous ne voulez pas que je lui apprenne tout bonnement la vérité, que vous l'avez prise pour une orpheline?

— Non!

— Dirai-je que vous avez changé d'idée?

— Non plus.

— Que faire alors? Tracez-moi ma ligne de conduite.

— Je suis fort embarrassé. Je ne dirai pas que j'aime cette jeune fille, non, ce serait absurde... Et pourtant elle m'inspire beaucoup d'intérêt, et je serais au désespoir de lui causer la moindre peine.

— C'est du pur marivaudage, cher monsieur. Vous l'aimez, comme elle vous aime.

— Elle m'aime donc?

— J'en ai l'intime conviction.

— Eh bien! me voilà dans une jolie situation!

— Préparez-vous à l'épouser ou à lui déchirer le cœur.

— On ne sait si vous riez ou si vous parlez sérieusement !

— Je ne suis jamais plus sérieuse, quelquefois, que quand je ris.

— S'il n'y avait pas la mère, cela irait tout seul.

— Sans doute. C'est la mère qui nous gêne. Il faudrait nous en débarrasser.

— Eh ! le moyen !

— L'asphyxie ou le poison. Non, c'est trop violent peut-être? Eh bien, on pourrait la reléguer quelque part, en province, ou plutôt, ce qui est bien plus simple et bien plus convenable, la prier de se retirer dans un couvent.

— Vous avez l'air de proposer quelque chose d'exorbitant, de monstrueux, pour mieux vous moquer de moi. Mais enfin, chère madame, vous connaissez mes idées : je puis m'épargner la peine de les développer devant vous. Je me résume donc : Je veux, si je me marie, que ma femme soit toute à moi, et je ne cohabiterai jamais avec une belle-mère.

— En ce cas, cher monsieur, Georgette est à vous.

— Que voulez-vous dire?

— Croyez-vous que madame Norbert hésite un instant à se séparer de sa fille pour assurer son avenir ? Je me mets à sa place et je réponds d'elle. Ne me serais-je pas, au même prix, séparé de ma Thérèse? Dans ma position, avec ma fortune, j'ai cru pouvoir me réserver une petite part, dicter des conditions... Des conditions ! Vous voyez comme elles s'exécutent ! Je suis seule à Paris, et ma fille est à Vienne, et toute à son mari !

De grosses larmes lui roulaient dans les yeux. Victor, tout endurci qu'il était, ne put pourtant se défendre de la plaindre et de lui adresser quelques paroles de sympathie. Elle lui tendit la main et il fut convenu qu'elle irait demander celle de Georgette aux conditions qu'il avait posées lui-même.

Madame Norbert et sa fille attendaient la visite de madame de Nelles avec une vive anxiété. Un éclair de joyeux espoir avait brillé dans leur ciel un peu gris, un peu monotone. Elles s'étaient à peine communiqué leurs pensées, ou du moins ne les avaient-elles exprimées qu'à mots couverts, dans cette langue sobre et rapide que parlent les gens qui n'ont pas besoin de faire de grands frais pour s'expliquer, mais elles s'étaient entendues tacitement, elles avaient mesuré toute l'étendue de ce bonheur inespéré. Ce n'est pas que les partis eussent manqué jusque-là à Georgette, il s'en était présenté beaucoup, au contraire, et même de brillants, d'avantageux en apparence ; mais de tous ces partis elles avaient saisi à première vue, ou découvert à l'examen, les inconvénients réels, les côtés chanceux ou pénibles. Victor Marsault réalisait ce qu'elles avaient rêvé l'une et

l'autre, chacune à part soi, ce à quoi elles attachaient le plus de prix : une nature élevée, une intelligence supérieure, un nom honorable et déjà célèbre; avec cela une excellente position, un physique des plus agréables, et, malgré cela, une vie irréprochable et laborieuse, un passé qu'elles connaissaient à fond et qui était une garantie pour l'avenir.

Georgette ne se flattait pas ; elle savait qu'il y a loin du projet à la chose, que les obstacles se multiplient pour entraver ce qu'on désire le plus ; mais elle ne devait jamais oublier que Victor Marsault lui avait fait l'honneur de penser à elle.

L'amour, pour se glisser dans ce cœur candide, avait pris, par pudeur, le manteau de la reconnaissance.

Madame de Nelles accourut chez madame Norbert au galop de ses chevaux. Elle était toute fière du résultat qu'elle avait obtenu, et toute joyeuse d'apporter une bonne nouvelle au lieu d'une mauvaise excuse.

— Je viens vous rassurer, leur dit-elle en entrant ; l'indisposition n'a pas eu de suites. Ce n'était rien qu'une migraine, une de ces affreuses migraines, auxquelles il n'est pas sujet, du reste. Il est accouru chez moi ce matin. Il était désolé de ne vous avoir pas vues hier, et surtout de la signification qu'on pouvait donner à son absence, dont il compte bien se dédommager avant peu, en venant vous voir ici même, si toutefois mademoiselle veut bien le lui permettre.

— Quoi ! fit Georgette en devenant toute rouge.

— Sans doute, vous, et vous seule.

— C'est à toi, en effet, de te prononcer, dit madame Norbert.

— Il faut que je sache d'abord s'il vous convient, ajouta madame de Nelles.

— Je serais bien difficile s'il ne me convenait pas.

— Il vous convient donc?

— Oui.

Ce oui, quoique prononcé très-bas, arriva très-distinct à l'oreille de la belle dame.

Elle embrassa Georgette et lui dit à voix basse :

— Maintenant, ma belle, vous allez me laisser seule quelques instants avec madame votre mère. Nous avons quelques petits détails à régler ensemble.

Georgette se hâta de sortir du salon. Dès que la porte se fut refermée :

— Je vais vous faire de la peine, chère madame, reprit madame de Nelles. Il faut que vous vous prépariez à un grand sacrifice, un sacrifice auquel je ne me serais jamais résignée moi-même.

— Quel sacrifice? demanda madame Norbert avec un peu d'inquiétude.

— Vous ne vous êtes jamais séparée de votre fille et vous croyez peut-être pouvoir toujours rester auprès d'elle, même après qu'elle sera mariée. Je dois vous prévenir que M. Marsault ne l'entend pas ainsi. Il désire, ou plutôt il exige que vous n'habitiez pas sous le même toit que lui.

— Mais c'est tout simple, fit madame Norbert avec beaucoup de calme. Cette condition ne me surprend pas ; j'y étais préparée. C'est ce qui arrive le plus ordinairement : le mari emmène sa femme, les parents demeurent seuls de leur côté. C'est une exception quand un gendre consent à garder les parents avec lui.

— Vous êtes sublime d'abnégation, s'écria madame de Nelles, sublime comme toutes les mères ! J'en étais sûre, du reste, j'ai répondu d'avance que vous consentiriez.

— Je vous demande seulement, poursuivit la mère de Georgette, de ne point parler de cela à ma fille. La chose va de soi : il est inutile d'en faire une condition spéciale, Mais, pendant que nous sommes seules, traitons un peu le chapitre de la dot, dont je ne vous ai touché qu'un mot en passant.

— Ce chapitre n'amènera aucune difficulté. M. Marsault se contente des cent mille francs dont vous m'avez parlé.

— Georgette lui en apportera cent cinquante mille. Elle a vingt-cinq mille francs à elle, qui lui viennent de son père. Ma fortune personnelle étant de trois cent mille francs environ, il me restera cent soixante-quinze mille francs qui assureront mon indépendance et qui, naturellement, reviendront plus tard à ma fille. Voilà une question épuisée. Avez-vous encore quelque chose de particulier à me dire?

— Non.

— Eh bien, nous pouvons appeler Georgette.

Elle ouvrit la porte qui donnait sur la salle à manger, et, ne voyant pas sa fille, elle l'appela à plusieurs reprises.

Georgette accourut au bout de quelques instants.

— Où étais-tu donc? lui demanda sa mère.

— J'étais dans ma chambre, répondit-elle, dans cette petite chambre d'enfant où j'ai été si heureuse, qui me rappelle tant de petites choses qui ont été des événements pour moi. Jamais elle ne m'avait paru si commode ni si jolie. J'aurais pleuré, je crois, si je ne m'étais retenue.

— Oh ! que je comprends bien de tels sentiments lorsqu'on est à la veille de quitter sa mère, s'écria madame de Nelles.

— Que dites-vous, madame? De quitter ma mère? Mais je ne la quitterai pas, je ne la quitterai jamais.

— Pour te marier, chère petite, il faudra bien pourtant en venir là, insinua doucement madame Norbert qui était complétement maîtresse d'elle-même.

— Je n'y avais pas songé, maman. C'est un sujet que nous n'avions jamais abordé ensemble. Heureusement, il n'est pas trop tard, aucun engagement n'est pris encore. Quitter ma mère? Que deviendrait-elle? Depuis vingt ans, depuis que j'existe, elle n'a jamais été un seul jour séparée de moi. Je ne comprends le mariage qu'avec elle, à côté d'elle, veux-je dire, bien près, de façon à ce que nous n'ayons besoin que de passer d'une chambre à l'autre pour nous revoir. Oh ! je suis sûre que cela ne fera pas de difficulté, que M. Marsault comprendra mieux qu'un autre, mieux que personne, que je ne puis ainsi la quitter tout à coup. Vous vous taisez toutes deux. Qu'y a-t-il?... Madame, je vous prie de dire à M. Marsault que je ne consens à l'épouser que s'il me promet, que s'il me jure de me laisser ma mère. Nous prendrions un grand appartement. Elle occuperait si peu de place! Il ne serait pas d'un mois avec elle qu'il l'aimerait autant que je l'aime. Non! Oh! je vois à votre silence que c'est impossible. Alors, il n'y faut plus penser. Dites-le-lui, madame, et que je le remercie de l'honneur qu'il avait voulu me faire.

Les larmes la suffoquaient. Elle eut une espèce de spasme qui ne dura qu'un instant. Sa mère et madame de Nelles l'entouraient de leurs bras, la couvraient de leurs baisers et versaient en silence quelques larmes qu'elles s'efforçaient en vain de réprimer. Peu à peu, elle se calma, et comme elle vit que madame de Nelles se disposait à lui parler :

— Oh ! ne me dites rien, madame, s'écria-t-elle d'un ton ferme. Ni aujourd'hui, ni un autre jour, je ne veux rien entendre là-dessus. Je vous demande pardon de la petite scène ridicule dont je vous ai rendue témoin... Mais, je le répète une dernière fois, et je vous prie de le dire à M. Marsault, jamais, à aucun prix, fût-ce au prix de mon bonheur, je ne consentirai à me séparer de ma mère.

IX

UNE ESPÈCE PARTICULIÈRE.

Tout en regrettant que les choses eussent tourné autrement qu'elle aurait voulu, et quoiqu'elle ne prévît que trop ce qui devait en ré-

sulter, madame de Nelles n'était pas fâchée d'avoir à transmettre elle-même à Victor la résolution qu'avait prise la jeune fille. Ce serait une leçon pour lui. Il verrait qu'il n'y avait rien d'extraordinaire à ce qu'une mère désirât garder sa fille près d'elle en la mariant, puisqu'une fille ne voulait à aucun prix, même pour suivre un mari qui semblait lui convenir, consentir à quitter sa mère.

Notre amoureux, car nous pouvons bien maintenant lui donner ce nom, ne lui fit pas attendre l'occasion de se donner la petite satisfaction qu'elle s'était promise : il revint la voir le soir même, tant il avait hâte de connaître l'issue d'une démarche dont dépendait son avenir. Madame de Nelles lui raconta exactement, de point en point, ce qui s'était passé, la facilité avec laquelle madame Norbert s'était soumise à la condition imposée, et l'intention toute contraire et bien arrêtée qu'avait manifestée Georgette d'une façon si pathétique, avant même qu'on lui eût fait part de cette condition. Elle crut pourtant devoir ajouter qu'elle était intimement convaincue que la jeune personne éprouvait pour lui un commencement d'inclination, et que sa conduite n'en était que plus noble et plus méritoire.

— Il n'importe, s'écria-t-il, cela tranche tout, je reprends ma liberté et je me retire sans qu'on ait le droit de m'adresser le moindre reproche. Je suis bien fermement décidé, de mon côté, à ne jamais admettre de tiers dans mon ménage, à ne jamais souffrir personne entre ma femme et moi. Je sais tout ce que vous pourriez dire ; j'ai tort, je le reconnais, mais je suis fait ainsi, et les meilleures raisons ne me convaincraient pas. D'ailleurs, si mademoiselle Georgette avait éprouvé pour moi la moindre sympathie, elle n'eût pas exprimé une volonté aussi énergique et aussi opposée aux vrais principes du mariage. Je vous prie donc, chère madame, de me rendre un dernier service en déclarant à ces dames que je me vois obligé de renoncer aux projets que j'avais formés.

Madame de Nelles ne se tint pas pour battue. Elle déploya toutes les ressources de la plus savante tactique, prodigua tous les arguments du raisonnement le plus fin, pour ébranler ce qu'elle appelait une idée de jeune homme ; mais elle y perdit ses peines et Victor se retira un peu ému, un peu fiévreux, sans doute, mais plus affermi que jamais dans sa détermination. Dès le lendemain, et comme pour changer le cours de ses idées, il se jeta à corps perdu dans le travail. C'était sa manière d'opérer une diversion quand il était sous le coup d'un chagrin ou d'une vive contrariété. Il s'était abstenu pendant un jour, pour se conformer aux désirs de madame de Nelles, de rien faire paraître de lui dans le journal, il avait même rédigé une note au sujet de son indisposition; mais il se dédommagea les jours

suivants, et sa signature fut visible pour les abonnés au bas du premier-Paris, à la seconde page, et à l'article *Variétés*.

Cependant, au bout de plus de trois semaines, il n'avait pas encore triomphé de l'espèce d'inquiétude que les événements que nous venons de raconter avait éveillée en lui ; il éprouvait l'impérieux besoin de parler ou, du moins, d'entendre parler de Georgette. Il s'était bien gardé de retourner chez madame de Nelles, qui n'aurait pas manqué d'interpréter sa démarche comme une faiblesse ou comme une tentative pour renouer ; mais il pensa qu'il pouvait sans inconvénient se rendre chez madame Fauvel. Il ne fut pas heureux de ce côté. A quelque heure qu'il essayât de la voir, madame Fauvel était invariablement sortie. Las enfin de l'uniformité avec laquelle la petite bonne lui répondait toujours : « Madame n'y est pas, » il insista de telle manière qu'elle se troubla et qu'elle le fit entrer dans le salon en le priant de vouloir bien attendre un instant.

Au bout d'une dizaine de minutes, il vit entrer une dame qui pouvait avoir une cinquantaine d'années, qu'il ne connaissait pas du tout, et qui lui demanda d'un air strictement poli ce qu'il désirait.

— Je désire voir madame Fauvel, répondit-il du même ton.

— C'est impossible, monsieur, madame Fauvel n'est pas visible.

— Serait-elle malade ?

— Non, monsieur, elle va à merveille. Mais elle ne se lève pas encore.

— Elle a donc eu une indisposition ?...

— Non, monsieur, elle a eu un petit enfant, un garçon superbe, qui ne pêche que par excès de santé, comme son père, dont il est malheureusement tout le portrait... Mais à qui ai-je l'avantage de parler ?

Victor se fit connaître. La dame, prenant aussitôt un air plus gracieux, lui apprit, en retour, qu'elle était madame de Fontillac, la propre mère de madame Fauvel, et, comme il était resté debout, elle l'engagea du geste à s'asseoir.

— Je suis bien aise, monsieur, continua-t-elle, de pouvoir causer quelques moments avec vous, car vous n'êtes pas un étranger pour moi, Valentine m'a beaucoup parlé de vous dans ses lettres. Je sais que vous vous intéressez à ma pauvre fille. Je l'ai négligée forcément, depuis qu'elle est mariée ; j'ai dû me consacrer tout entière à ma fille aînée, madame de la Boissière, qui a eu trois enfants en moins de trois ans. M. de la Boissière, mon gendre, est un homme considérable, qui vit dans sa terre aux environs de Douai, qui s'occupe beaucoup de chimie et d'agriculture, et qui sera du Conseil général, quand il le voudra. Sa maison est montée sur un pied, dont

ce modeste intérieur ne peut vous donner l'idée. Nous avons huit domestiques, sans compter les gens de la ferme. Mon gendre, M. de la Boissière, comprend admirablement la vie !... Ce n'est pas comme ce pauvre Constant, qui ne se doute de rien, lui! Sortez-le de ses livres, de sa classe, de ses répétitions, il n'y a plus personne. Ils n'ont pas su se poser ici comme ils le devaient. Cet appartement est trop petit et ne leur fait aucun honneur ; ce mobilier est mesquin. Ils n'ont qu'une seule bonne, une petite bonne à bon marché, et je frémis en pensant à tout ce que ma fille est obligée de faire par elle-même. Valentine m'a bien promis de prendre une femme de chambre aussitôt que je serai partie, une femme de chambre qui s'occupera de l'enfant. C'est le strict nécessaire. J'approuve l'économie, très-bien ; mais il ne faut pas qu'elle porte sur les choses essentielles. Mon gendre, M. de la Boissière, a là-dessus des idées dont Constant pourrait faire son profit, si Constant était susceptible de s'améliorer. Vous devriez bien, monsieur, vous qui êtes son ami, employer, dans ce but, l'influence que vous avez sur lui. Quant à moi, j'y ai renoncé...

Ici Constant parut sur le seuil de la porte.

— Ah ! c'est vous ? fit la belle-mère d'un ton qui signifiait : « Pourquoi venez-vous nous déranger ? »

Mais il n'y fit pas attention, et courant à son ami.

— Je devais t'écrire aujourd'hui, lui dit-il. J'ai eu tellement à faire que c'est à peine si je commence à respirer. Tu sais, c'est un garçon ?

— Madame vient de me l'apprendre.

— Il est gentil à croquer, et il a une voix qui remplit déjà tout l'appartement. Veux-tu le voir ?

— Mais, Constant, vous n'y pensez pas, fit observer madame de Fontillac. Il dort peut-être.

— S'il dort, je ne le réveillerai pas, vous pouvez en être sûre.

— Mais c'est que vous le tenez si mal !

— Dame, c'est mon apprentissage, et Valentine trouve que je le tiens très-bien.

— Elle vous flatte.

— C'est possible. Mais, ajouta-t-il aussitôt en s'adressant à Victor, je veux absolument que tu le voies.

— Et moi, je vous défends d'y toucher, interrompit la belle-mère en lui barrant le passage. Vous pouvez l'enrhumer en le transportant d'une pièce à l'autre. Les courants d'air sont funestes pour les enfants. Vous ne vous doutez de rien !

Constant se tut et leva les yeux au ciel.

— Ah ! puisque vous êtes libre, reprit madame de Fontillac, allez

donc faire cette course dont nous avons parlé. Vous passerez ensuite chez le médecin, puis à l'église pour cette réponse que nous attendons, puis chez le pharmacien... Est-ce tout? Oui, je crois que c'est tout. Je retourne auprès de ma fille, que vous avez laissée seule sans doute.

— Elle dort, et la garde est près d'elle.

— La garde a bien assez de s'occuper de l'enfant- Je pense à ma fille, moi. Pardon, monsieur, ajouta-t-elle en s'adressant à Victor, je suis obligée de vous quitter; mais j'espère avoir, avant peu, le plaisir de vous revoir.

Dès que la porte se fut refermée sur elle, Constant, qui était resté immobile, leva les bras en l'air en les agitant convulsivement, croisa ses mains avec énergie, mais sans faire de bruit, et compléta cette pantomime expressive par un soupir qu'il prit bien soin d'étouffer.

Après quelques secondes de silence, il dit à son ami de sa voix la plus naturelle :

— Viens-tu? Nous suivrons sans doute le même chemin.

— Mon coupé est en bas, répondit Victor; je te déposerai où tu voudras.

Ils descendirent l'escalier sans échanger une parole, et ce ne fut que lorsqu'ils furent assis l'un à côté de l'autre dans la voiture, que Victor se hasarda à dire à Constant :

— Il paraît que tu n'es pas dans les meilleurs termes du monde avec madame de Fontillac.

— Ah! mon cher, s'écria celui-ci avec éclat, tu n'as rien vu, tu ne peux te faire une idée de ce que j'endure depuis un mois. Il y a un mois qu'elle est chez nous, étant venue pour assister aux couches de sa fille, et elle y restera jusqu'à ce que mon pauvre petit chérubin soit baptisé. Elle n'était pas du tout comme cela auparavant. Je ne la trouvais pas agréable sans doute, j'étais toujours sur le qui-vive avec elle; mais enfin je pouvais respirer, il y avait encore de bons moments. Je ne sais ce qui est arrivé, quelle mouche l'a piquée ou quel chien l'a mordue, mais elle est enragée, ma parole d'honneur? Notre médecin, qui est un brave homme, prétend qu'il y a là dessous une cause de tempérament, que ma belle-mère est parvenue à un âge... Tu comprends. Mais ce n'en est pas moins bien désagréable pour moi. Ma femme elle-même, qui adore sa mère, qui se faisait une fête de la posséder chez elle pour la première fois, ma femme en avait par-dessus la tête au bout de huit jours. Et il lui a fallu mettre au monde son enfant dans des conditions pareilles! Tu conçois si j'ai pris sur moi pour me modérer, pour ne pas compliquer encore la situation en me mettant dans la cruelle nécessité de flanquer ma belle-mère à la porte. Il n'y a rien de nouveau, du reste; la maladie

existait en germe... Seulement elle a pris des proportions qu'il était impossible de prévoir. Figure-toi que madame de Fontillac a deux filles, deux filles de deux mariages différents, deux filles dont l'une, étant riche, a fait un riche mariage, et dont l'autre, étant pauvre, a épousé ton serviteur. Eh ! bien, dès le commencement, elle aurait voulu que la cadette suivît les errements de l'aînée, que ma femme rivalisât de luxe et d'élégance avec sa sœur. C'est pour cela, entre nous, que nous avons quitté Douai. Quant à moi, elle me proposait, à tout bout de champ, mon beau frère pour modèle ; quand elle avait dit : « Mon gendre, M. de la Boissière, » elle avait tout dit ; elle ne réfléchissait pas qu'il avait plus de vingt-cinq mille livres de rente, et que je ne pouvais agir comme lui, puisque je n'avais guère que mes appointements. Quand elle est arrivée ici, elle a commencé par tout critiquer. Elle ne comprenait pas comment nous pouvions loger au cinquième ; l'appartement ne nous faisait pas d'honneur, notre mobilier n'était pas comme il faut. Puis ma femme était mise comme une petite bourgeoise, puis nous n'avions pas assez d'une seule domestique, puis ceci, puis cela. Que sais-je ? A mon égard, elle avait beau jeu. J'étais trop gras d'abord. Comment avais-je fait pour engraisser ainsi ? Mes habits étaient râpés. Son gendre, M. de la Boissière, n'aurait jamais porté de tels habits, même pour chasser. Il faut que tu saches que son gendre, M. de la Boissière, est un gentilhomme campagnard, qui ne se gêne en rien ni pour personne, qui a le verbe haut, qui fait trembler tout le monde au logis, et devant lequel ma belle-mère a pris la sage habitude de toujours s'incliner. Mais elle me prodigue à moi les paquets qu'elle lui épargne ! Lorsque ma pauvre femme a été clouée sur son lit de douleurs, j'ai cru que je deviendrais fou. C'était, à tout moment, quelque nouvelle lubie de madame de Fontillac. Elle a mis la garde à la porte ; elle en a fait venir une autre, qui ne vaut pas la première et qui nous coûte trois fois davantage. Elle voulait aussi renvoyer le médecin. Par bonheur, c'est un homme d'esprit, qui a tenu bon. Il m'a même exhorté à la patience en me disant qu'il connaissait les belles-mères, que la mienne était d'une espèce particulière, assez rare, il en convenait, mais qu'il avait déjà rencontrée plus d'une fois à Paris et ailleurs. Nous soupirons maintenant, Valentine et moi, après le baptême, c'est-à-dire aprés le moment bienheureux où madame de Fontillac, libre de ce qu'elle appelle ses devoirs envers nous, jugera à propos de s'en retourner d'où elle est venue. J'aurais voulu que ce baptême eût lieu au commencement de la semaine prochaine ; mais je crains que Valentine ne soit pas assez bien, et qu'il nous faille différer encore. Dès que le jour sera fixé, je te le ferai savoir, car tu n'as pas oublié nos conventions, tu tiendras le moutard sur les fonts avec ma

belle-mère. Hein ! quel honneur pour toi ! Seulement je t'engage à bien te tenir, et je réclame d'avance toute ton indulgence. Ah ! cher ami, que tu as mille fois raison de ne vouloir épouser qu'une orpheline ! Persévère plus que jamais dans cette décision sage et virile, c'est mon expérience qui te le conseille, ou, s'il est écrit au ciel pour tes péchés que tu dois, comme un autre, avoir une belle-maman, tiens-là à distance, sépare-t-en, relègue-la dans quelque province éloignée, en Chine ou au Japon, si tu peux, et surtout qu'elle y reste !

On était arrivé à l'endroit ou Constant devait descendre, et le pauvre garçon était si plein de sa propre infortune, si absorbé par ses tracas domestiques, que Victor n'avait pas eu le courage de lui dire un mot de ce qui le concernait personnellement. Ils se séparèrent donc en se disant au revoir, celui-ci plus préoccupé et plus soucieux encore qu'auparavant, celui-là ayant hâte de se débarrasser des diverses commissions que lui avait données sa belle-mère, et craignant d'oublier quelque chose.

Nous ne pouvons terminer ce chapitre sans prendre congé de madame de Fontillac, et sans rassurer le lecteur au sujet de l'intéressant ménage dont elle était venue troubler la paix. Dès que le jour du baptême fut fixé, Constant s'empressa d'en faire part à son ami, qui s'empressa, de son côté, d'envoyer à sa commère les gants de rigueur dans un riche coffret et un nombre fort respectable de boîtes de dragées. Il envoya aussi un joli cadeau et d'autres boîtes de dragées pour la mère. Madame de Fontillac elle même se vit forcée de convenir qu'il faisait fort bien les choses, et que son gendre, M. de la Boissière, n'aurait pas mieux agi en semblable circonstance.

Il y eut un déjeuner, auquel assistérent le parrain, deux collègues de Constant et une jeune dame amie de Valentine. Madame de Fontillac trouva le menu fort mesquin, le fit comprendre à Victor, et ajouta qu'elle ne savait, en vérité, comment on se serait tiré du service, s'il n'avait eu l'obligeance d'amener son domestique avec lui. Elle ne daigna pas, du reste, prendre part à la conversation générale, qui se tint, grâce à elle, dans une gamme un peu sourde. Constant aurait bien voulu l'égayer, cette conversation. Il était comme inondé de bonheur, malgré la présence de sa belle-mère. Il versait à boire à chacun, il se plaignait qu'on ne buvait pas, il proposait des toasts, il se leva même pour prendre une bouteille, dont Fritz faisait un peu trop discrètement les honneurs. Ce que voyant, madame de Fontillac dit tout haut d'un ton significatif :

— Mon gendre, M. de la Boissière, ne se lève jamais lorsqu'il est à table.

— Eh bien, belle-maman, je ne fais pas comme lui, répondit

gaiement Constant en se rasseyant. Mes moyens ne me le permettent pas, comme on dit dans le Nord.

Le regard que lui lança sa belle-mère fut perdu. A partir de ce moment, il se livra à toutes les fantaisies joyeuses qui lui passèrent par l'esprit, et il ne fit pas plus d'attention à elle que si elle n'eût pas existé.

Madame de Fontillac comptait partir le lendemain même; mais elle avait des emplettes à faire, puis elle ne pouvait se décider à quitter sa fille, qu'elle ne devait revoir qu'aux vacances, car elle espérait bien que, cette année, M. et madame Fauvel feraient en sorte de venir passer un mois en famille chez son gendre, M. de la Boissière. Enfin elle partit, et je vous laisse à penser quelles muettes actions de grâces Constant et sa femme rendirent au ciel lorsqu'ils se retrouvèrent seuls, dans leur intérieur, avec le petit supplément de bonheur qui leur était échu en partage!

X

EN VEUX-TU? EN VOILA.

Une jeune femme qui se trouve dans la modeste position de Valentine, qui vient d'avoir un premier enfant et qui s'en occupe, n'a pas beaucoup de temps ni d'attention à donner aux affaires des autres; elle ne prête qu'une oreille distraite aux confidences qu'on vient lui faire, et, ayant peine à se suffire à elle-même, ne saurait venir en aide à personne. Victor Marsault en fit l'expérience. La première fois qu'il revit la jeune mère, elle ne l'entretint que de son enfant, que de ses grâces, de sa santé merveilleusement belle, et les cris du marmot ne lui permirent pas ensuite à lui-même d'entamer un autre sujet. Il aurait pu, sans doute, s'ouvrir à Constant et chercher à savoir par lui quelque chose de madame Norbert et de Georgette. Mais, faut-il le dire, Constant abondait trop complétement maintenant dans le sens de son ami; il était trop persuadé, trop convaincu des inconvénients de toute espèce que présente la cohabitation d'un gendre avec sa belle-mère; il lui répétait d'un ton trop absolu qu'on avait bien raison de ne vouloir épouser qu'une orpheline. Victor, à son insu peut-être, avait fait un pas en arrière; il éprouvait plutôt le besoin de se rencontrer avec des gens dont les idées, à cet égard, ne fussent pas précisément les siennes. S'étant donc souvenu à propos que madame de Nelles lui avait dit qu'un autre de ses amis, nommé Pourchel, sous-chef au ministère de l'inté-

rieur, voyait assez intimement les dames Norbert, il s'arrangea de façon à passer un matin à son bureau. Pourchel fut très-surpris, très-honoré de la visite, et Victor lui ayant avoué qu'il se trouvait par moments bien isolé et bien désœuvré, il lui répondit aussitôt qu'il fallait se distraire, se rattacher à ses vieux camarades, et il lui proposa de venir dîner le lendemain avec lui. Ils seraient seuls : il n'y aurait que sa femme ; on ferait dîner les enfants à part, et ils pourraient causer tout à leur aise. Victor accepta. Mais il était écrit, sans doute, que tout concourrait à l'affermir dans la résolution qu'il avait prise, que les circonstances se chargeraient elles-mêmes de lui faire la leçon toutes les fois qu'il aurait quelque velléité de s'en écarter, et que sa propre expérience lui démontrerait de plus en plus la sagesse de ses idées, à mesure que cette sagesse cadrerait de moins en moins avec ses secrets désirs.

Victor ne connaissait pas du tout madame Pourchel ; c'était à peine s'il savait que son ami fût marié. Madame Pourchel était une femme assez grande, à laquelle on pouvait donner trente ans environ, brune, mais non pas une brune piquante, une brune mélancolique qui, sans être jolie, n'était point désagréable, et qui avait dans toute sa personne je ne sais quoi d'honnête et de doux qui inspirait la sympathie.

La connaissance fut bientôt faite. Pourchel, en sortant de son bureau, avait été chercher Victor et l'avait amené chez lui vers les six heures et demie. Comme ils semblaient pressés de se mettre à table, madame Pourchel, après être restée avec eux une dizaine de minutes pendant lesquelles elle trouva moyen d'adresser à son hôte quelques compliments pleins de tact, les laissa seuls pour aller veiller, dit-elle, à ce qu'on les servît promptement.

— Ta femme est charmante, dit Victor avant que la porte ne se fût refermée sur elle.

— Tu trouves? répondit le mari. C'est aussi mon opinion.

Victor ne put s'empêcher de rire de la gravité avec laquelle cette réponse fut faite. Pourchel ne payait pas de mine : il était petit, maigre, d'une physionomie froide et presque triste ; mais il était très-gai au fond, et cette gaieté produisait d'autant plus d'effet qu'elle semblait en contradiction avec son extérieur.

— Et il y a longtemps que tu es marié? reprit le journaliste.

— Il y a sept ans, et j'ai déjà trois enfants, répondit le sous-chef.

— Tu n'es pas mécontent de ta position au ministère?

— Non, quoique j'aspire toujours à l'améliorer. Pour le reste, je n'ai pas à me plaindre. D'abord, j'ai épousé une orpheline.

— Une orpheline ! Et comment as-tu fait pour... pour te la procurer?

— Oh ! mon Dieu, l'histoire n'est pas longue. Je connaissais un bon vieux médecin qui m'avait vu naître et qui s'intéressait à moi. Il me dit un jour : « Veux-tu te marier, Adrien ? J'ai un bon parti à t'offrir, une orpheline qui a deux cent mille francs à elle. » Ce chiffre de deux cent mille francs m'éblouit. J'acceptai. Elle était dans un couvent où elle avait été élevée, et où le docteur l'avait soignée lors d'une maladie qu'elle avait faite. Il avait eu le bonheur de lui sauver la vie; elle lui en était reconnaissante, et comme, à l'instigation des religieuses elles-mêmes, il lui parlait quelquefois de mariage, elle lui déclara nettement qu'elle ne prendrait un mari que de sa main. Ton imagination peut compléter le roman. Il me suffira d'ajouter que, dès que je lui eus été présenté, la dot devint aussitôt pour moi l'accessoire, et que, depuis sept ans, je n'ai eu qu'à me féliciter d'avoir saisi l'occasion aux cheveux.

— Oui, tu peux te vanter d'avoir eu de la chance, car les orphelines sont rares. On n'en trouve plus aujourd'hui.

— Tu te trompes, il y en a toujours ; il n'y en a que trop. Ma femme a deux sœurs, l'une de dix-huit ans, l'autre de seize, toutes deux jolies à croquer, et qui sont naturellement dans la même position et dans les mêmes conditions qu'elle, c'est-à-dire qui ne sortiront, comme elle, du couvent que pour se marier.

— En vérité !...

Mais au lieu de saisir la balle au bond, comme il n'eût pas manqué de le faire quelque temps auparavant, Victor laissa tomber la conversation. Avait-il tout à fait renoncé à l'idée de se marier, ou les orphelines avaient-elles déjà perdu à ses yeux quelque chose de leur prestige ? C'est ce qu'il ne nous est pas loisible d'examiner en ce moment.

Madame Pourchel vint elle-même annoncer qu'on était servi, et prit le bras de Victor pour passer dans la salle à manger.

Dîner simple, mais bon ; peu de plats, mais bien préparés ; un petit vin blanc qui n'était pas à dédaigner, beaucoup d'affabilité et de bonne grâce... Lorsque la bonne eut apporté le rôti, madame Pourchel la renvoya, voulant que ces messieurs pussent causer politique tout à leur aise, car elle s'imaginait que la politique était la grande affaire de Victor Marsault.

Mais il était loin d'y songer, grand dieu ! Ce qui lui donnait un air un peu contraint, c'est que, depuis le commencement du dîner, il cherchait en vain par quelle pente naturelle il pourrait doucement amener la conversation sur le compte de madame Norbert et de sa fille. Il ne voulait pas avouer ce qui s'était passé, l'entrevue qui avait eu lieu, la tentative qu'il avait faite ; il préférait s'assurer d'abord si Pourchel et sa femme étaient au courant de ces graves évé-

nements. Ce qu'il lui fallait, c'était une entrée en matière toute simple, qui ne donnât point à penser, qui ne le compromît pas. Il avait déjà composé dans sa tête plusieurs phrases insignifiantes; mais il ne les avait pas trouvées encore assez banales, il les avait toutes rejetées. Enfin, après avoir vidé son verre, comme pour se donner du cœur, et profitant d'un moment de silence :

— J'ai rencontré, l'autre soir, dans une maison, dit-il en s'adressant à madame Pourchel, deux dames qui sont, je crois, de votre connaissance intime.

— Quelles dames?

— Les dames Norbert.

— Georgette et sa mère! Quoi! Georgette vous a vu, et elle ne m'en a rien dit! exclama la jeune femme avec une certaine vivacité. Mais non, c'est impossible, ou, si elle vous a vu, c'est sans savoir que c'était vous. Elle a un si grand désir de vous connaître, qu'elle n'aurait pas manqué de m'en toucher un mot vendredi dernier. Adrien lui a parlé de vous en mainte et mainte occasion.

— Vraiment!

— Ces dames sont de tes grandes admiratrices, fit observer à son tour le mari; je dis ces dames pour ne pas compromettre la jeune personne. Mais il me semble que tu rougis.

— Moi! tu veux rire.

— Il rougit; Clarisse, regarde-le, et vois si je me trompe, ajouta-t-il en prenant gravement sa femme à partie.

Madame Pourchel s'interrompit de découper pour regarder Victor, ce qui porta sa confusion au comble.

— J'aurais mauvaise grâce, dit-il, à nier maintenant l'espèce d'embarras que j'éprouve, et je suis obligé, pour me disculper, de vous avouer qu'on a voulu, en effet, me marier avec cette jeune personne.

— Ah! Et elle ne t'a pas plu?

— Au contraire!...

— Tu l'entends, Clarisse? s'écria Pourchel avec sa gravité la plus comique.

— J'avais cru, dit madame Pourchel en offrant à son hôte une aile de poulet, j'avais cru remarquer vendredi que ces dames étaient préoccupées; Georgette avait les yeux rouges... Je regrette que l'affaire dont vous nous parlez n'ait pas pu aboutir, car certainement mademoiselle Norbert est une jeune personne comme il y en a bien peu. L'avez-vous entendue chanter?

— Oui, un joli filet de voix.

— Un filet plus joli qu'une voix tout entière, insinua Pourchel.

Mais elle n'est pas assez riche pour toi, ajouta-t-il comme par réflexion.

— Eh! ce n'est pas cela, riposta vivement le journaliste. Je l'aurais épousée sans dot, comme la fille de l'avare. Mais, continua-t-il en avouant ce qu'il avait résolu de cacher, elle ne veut, à aucun prix, se séparer de sa mère...

— De façon qu'il faudrait les épouser toutes les deux? interrompit le sous-chef pour venir en aide à son ami. Je conçois tes scrupules. Je ne me serais jamais décidé non plus à cohabiter avec les parents de ma femme. Ces dames sont fort bien, assurément; j'ai pour elles la plus sincère amitié, mais, chacun de son côté, telle est ma devise.

Victor se tut. Un mois auparavant, il n'eût point hésité à proclamer qu'il avait fait serment de n'épouser qu'une orpheline.

Cependant son ami Pourchel en avait deux en réserve, dont l'une pouvait très-bien lui convenir. Pourquoi, nous le répétons, ne songea-t-il même pas à parler à madame Pourchel de ses deux jeunes sœurs?

En revanche, une fois que la conversation fut engagée sur le compte de Georgette, il fit en sorte de ne point la laisser tomber; il écouta avec un intérêt évident tous les détails que lui donnèrent le sous-chef et sa femme, et ils ne purent bientôt plus avoir de doute sur les véritables sentiments qui l'animaient.

XI

UN PROCÈS EN SÉPARATION.

On avait quitté la table pour aller prendre le café au salon, et madame Pourchel recommençait pour la dixième fois au moins l'éloge de Georgette, lorsque la porte s'ouvrit et la bonne annonça madame de Noirlieu.

Une élégante personne, de la tournure la plus distinguée, blonde, une figure originale, n'ayant pas plus de vingt-cinq à vingt-six ans, entra avec aisance dans le salon, vint gentiment embrasser madame Pourchel et fit aux deux messieurs un léger salut.

— Pardon, ma chère Clarisse, dit-elle en s'asseyant, je savais que vous aviez quelqu'un, je ne voulais pas entrer; mais la bonne a eu l'indiscrétion de nommer monsieur, et je me suis ravisée.

Elle s'était un peu tournée, en parlant ainsi, du côté de Victor,

qui, ne l'ayant jamais vue, fut très-étonnée d'être ainsi pris à partie tout de suite.

— Oh! je sais, continua-t-elle en s'adressant à lui, je sais que vous ne me connaissez pas; mais moi, je vous connais, de réputation du moins, et j'ai pensé que vous pourriez peut-être me rendre un grand service qui ne vous coûterait pas beaucoup.

— De quoi s'agit-il, madame, répondit le journaliste de plus en plus intrigué? Je suis prêt à faire tout ce qui dépend de moi, pour vous d'abord qui commandez l'intérêt à première vue, puis pour madame Pourchel, dont vous paraissez être l'amie.

La nouvelle venue rougit à ce compliment, mais plutôt de plaisir que de confusion.

Madame Pourchel crut qu'il était à propos d'intervenir.

— Madame de Noirlieu est, en effet, dit-elle, une de mes meilleures amies. J'ai été avec elle au couvent, et depuis...

— Depuis, interrompit madame de Noirlieu, elle n'avait guère entendu parler de moi, lorsqu'il y a quinze jours à peu près, je suis tombée chez elle un soir comme celui-ci, et je lui ai raconté longuement mon histoire, qui est triste, qui n'est pas belle, et qui peut se résumer pour vous en quelques mots : J'ai été mal mariée, et quoique mère de deux petites filles dont l'aînée n'a pas encore trois ans, j'ai dû intenter à mon mari un procès en séparation que j'ai perdu.

Elle avait un ton d'assurance qui choquait et qui imposait à la fois; il était impossible de démêler s'il lui était inspiré par la plus impudente audace ou par une franchise qui bravait tout. Victor la considérait d'un air ébahi et comme une énigme indéchiffrable, tandis que Pourchel, qui en savait plus long que lui, la regardait et l'écoutait avec une bienveillance respectueuse. Quant à la modeste Clarisse, on sentait que, tout en lui étant favorable et sympathique, elle était loin d'approuver les façons trop libres et le mépris du qu'en dira-t-on? qu'affectait son amie.

— Mon premier procès, reprit celle-ci, a été plaidé dans le pays de mon mari. M. de Noirlieu avait pour lui tous les juges, dont quelques-uns auraient cru se frapper eux-mêmes en le condamnant. J'ai donc été déboutée de ma plainte, comme on dit, et la justice a décidé que je devais rentrer, pour n'en plus sortir, au domicile conjugal que j'avais fui. Or je n'y veux rentrer à aucun prix. Si je perds mon second procès, qui doit se plaider ici, à Paris, dans quelques jours, je m'expatrierai, je disparaîtrai avec mes filles; j'ai déjà arrêté le lieu de ma retraite, où certes on ne viendra pas me chercher... Mais pardon, monsieur, mes petites affaires ne doivent pas vous amuser du tout. J'arrive tout de suite au service que j'ai à vous demander.

Lors de mon premier procès, l'avocat de mon mari a cru devoir enjoliver son plaidoyer de toutes sortes de détails, plus ou moins apocryphes, qui ont été reproduits dans tous les journaux du pays et colportés dans tous les salons de la ville. J'en ai ri, mais ma mère en a pleuré. Vous avez, je le sais, beaucoup d'influence dans la presse parisienne, vous êtes à la tête d'un journal important... Ne pourriez-vous m'épargner l'ennui de ces comptes rendus détaillés, qui font la joie des badauds et le désespoir des familles? Ne me répondez pas. Je suis sûre que vous ferez ce que vous pourrez. Et maintenant laissons ce vilain chapitre, abordons les banalités de la causerie, parlons du temps et de nos santés, ce qui est plus gai, surtout quand on se porte bien et qu'il fait un beau clair de lune comme ce soir.

Elle causa pendant vingt minutes environ avec infiniment de verve et d'esprit; puis, s'étant levée tout à coup en disant qu'une voiture l'attendait à la porte et qu'elle avait promis à sa mère de ne pas rentrer tard, elle s'en alla comme elle était venue, sans même rappeler à Victor le service qu'elle avait réclamé de lui. Mais le journaliste ne l'oublia pas.

Il donna non-seulement des ordres pour que, de quelque temps, on ne mît dans son journal rien qui eût trait aux séparations judiciaires, sans le lui avoir préalablement communiqué, mais il pria aussi plusieurs de ses confrères de s'abstenir à ce sujet dans l'intérêt d'une famille respectable, de sorte que les feuilles les plus influentes et les plus répandues ne firent pas même mention du procès de Noirlieu, qui n'amena pas, du reste, les révélations scabreuses qu'on était en droit de redouter, et qui passa presque inaperçu.

Cependant la *Gazette des Tribunaux*, fidèle à son habitude de ne rien omettre, s'occupa du procès en question, et cita même les principaux passages des plaidoyers des deux avocats. Victor, qui ne lisait pas ordinairement la *Gazette*, ne manqua dès lors d'y jeter les yeux par suite d'une curiosité qui semblera toute naturelle, car il était bien aise de savoir au juste à quoi s'en tenir sur le compte de cette belle personne, si pleine d'assurance et qui était, lui avaient dit ses amis, de la connaissance de Georgette Norbert, à laquelle, par parenthèse, elle ressemblait si peu.

L'article ne lui échappa donc point.

L'avocat distingué, homme de tact et d'esprit, auquel le mari avait eu recours pour se défendre, n'avait pas imité le petit avocat de province dont le plaidoyer avait fait véritablement scandale lors du premier procès. Au contraire, il avait ménagé la jeune femme, qu'il avait présentée comme une imprudente, comme une tête légère, comme une personne enfin qui se faisait tort à elle-même par ses allures excentriques, ce que

Victor trouva fort juste. Il avait peint le jeune ménage comme ayant joui, pendant les premières années, du calme le plus parfait et du bonheur le plus pur. Si le ciel s'était gâté, ce n'avait pas été de la faute du mari, ce n'avait pas été non plus de la faute de la femme, c'était par suite de l'immixtion intempestive d'une belle-mère dans les rapports de l'heureux couple. Maître Robertin (c'était le nom de l'avocat de M. de Noirlieu) fit porter sur ce point toute la force de sa plaidoirie. Il montra par quelles réflexions, par quelles insinuations, par quels conseils madame de Noirlieu avait été amenée à quitter son ménage. Non-seulement il s'éleva avec éloquence contre la coupable mère qui n'avait pas craint de détruire le bonheur de sa fille pour l'attirer près d'elle, pour la reprendre après l'avoir donnée, mais encore il produisit et lut, en les accentuant, deux ou trois billets que cette dame avait écrits et que son gendre avait heureusement détournés, billets qui devaient être dans la cause d'un poids considérable.

La demande de madame de Noirlieu fut donc rejetée une seconde fois. Mais, peu de jours après, Victor apprit par Pourchel que, selon la menace qu'elle en avait faite, la jeune femme avait disparu avec ses deux petites-filles, au lieu de réintégrer le domicile conjugal, comme on l'espérait. Sa mère était restée en France, plongée dans la douleur, sachant seule le secret de la retraite de ce qu'elle avait de plus cher au monde, et bien déterminée à ne le livrer jamais.

Notre journaliste, pour qui, comme on sait, tout était matière à réflexions, et qui faisait volontiers, à propos de ce qui concernait les autres, de fréquents retours sur lui-même, ne put s'empêcher d'être affecté péniblement de ce que maître Robertin avait dit en pleine audience sur les belles-mères en général plutôt que sur celle de son client. Chose bizarre! Ce qui, en un autre temps, l'aurait amusé et confirmé dans des idées qu'il avait toujours soutenues, lui inspira une profonde et inexplicable mélancolie. Au lieu d'abonder dans le sens qui semblait le sien, il se demanda si maître Robertin n'avait pas fait comme ces avocats qui n'ont souci que des besoins de la cause, qui obéissent aux nécessités du moment et non à leurs convictions personnelles. Il ne pouvait pas croire qu'une femme comme madame de Marzéville (ainsi s'appelait la mère de madame de Noirlieu), qui était, en somme, une excellente mère de famille, qui était l'intime amie de madame Norbert, eût eu des errements si étranges, si condamnables à tous égards. Du reste, comme il connaissait beaucoup maître Robertin, il se promit d'en avoir le cœur net et de le mettre sur ce sujet à la première occasion.

L'occasion ne se présentant point, Victor perdit patience et se rendit un matin chez l'avocat.

XII

LE MASSACRE DES INNOCENTES... ET DES COUPABLES.

Maître Robertin Saint-Léger, ou plutôt maître Robertin tout court, car, au rebours des gens qui se plaisent à allonger leur nom, il avait jugé à propos de raccourcir le sien, maître Robertin était, depuis plusieurs années déjà, en pleine possession de la vogue et à la tête du barreau de la capitale. Sans fortune personnelle et ayant contracté, très-jeune encore, un mariage d'inclination dont il n'était rien résulté de fâcheux, pas même un héritier direct, comme il le disait en riant, il vivait sur le pied d'un homme qui possède cinquante à soixante mille livres de rentes, et, comme il ne faisait pas de dettes, et que sa femme, de son côté, était fort élégante et fort répandue dans le beau monde, il est à présumer que ses clients et ses clientes pourvoyaient généreusement à la grande existence qu'il menait. Il occupait à Paris, pendant l'hiver, tout le premier étage d'une des plus belles maisons du faubourg Saint-Honoré, et il passait les étés à Saint-Cloud, dans une coquette villa dont il n'avait point hérité de ses pères.

Outre une éloquence naturelle, une parole vive et toujours prête, maître Robertin avait l'avantage de posséder un physique qui n'avait pas dû être étranger à ses succès oratoires. Il y avait dans toute sa personne je ne sais quoi d'attrayant et de sympathique.

Maître Robertin était toujours très-occupé et presque inabordable pour ses clients, mais c'était l'homme le plus accessible du monde à ses amis. Aussi notre journaliste, lui ayant fait passer sa carte, n'attendit pas longtemps dans l'antichambre, c'est-à-dire qu'il eut un tour de faveur et qu'on l'introduisit presque immédiatement dans le cabinet.

Ce cabinet était aussi sérieux, aussi austère que l'avocat lui-même était gai et réjouissant à voir. Garniture de cheminée en bronze, tentures et siéges d'un vert sombre, table à écrire en bois d'ébène sans aucune dorure... Enfin la cage ne semblait pas du tout faite pour l'oiseau. Mais il fallait bien qu'il y eût au moins quelque chose de grave chez un avocat.

— Eh ! c'est vous, cher ami, dit-il d'un ton joyeux en tendant les mains à Victor. Par quel miracle vous voit-on dans mon antre? Avez-vous un procès? Serais-je assez heureux pour pouvoir être utile à un homme de talent que j'aime et que j'honore?

— Grand merci, répondit le journaliste, j'ai le bonheur de n'avoir pas besoin de vous. Je suis venu en passant, parce que je me trouve un peu désœuvré et qu'il y avait quelque temps que nous ne nous étions vus. Mais, en vérité, je me fais scrupule de vous retenir. Il y a là plusieurs personnes qui attendent, deux dames, entre autres...

— Laissez donc, mon cher, mes clientes ont de la patience. Il en faut quand on plaide ! La justice est boiteuse, elles le savent toutes, et, comme un de ses fidèles servants, je règle mon allure sur la sienne. Oh ! je suis obligé de me faire violence, je vous l'avoue, car je suis vif par nature et je voudrais tout expédier à la minute. Mais, que voulez-vous ? j'ai pris un état pour lequel je n'étais pas fait, et qui, pourtant, était le seul où j'eusse quelque chance de réussir.

— De peur que je ne l'oublie, interrompit Victor, il faut que je vous fasse mon compliment sur un de vos derniers plaidoyers, une affaire de séparation de corps.

— Laquelle ? J'en plaide tant de ces vilaines affaires-là !

— Je ne me souviens plus précisément du nom. C'est un nom en *ieu*, en lieu...

— De Beaulieu ?

— Non.

— De Noirlieu ?

— C'est cela, de Noirlieu.

— En effet. Mais qu'ai-je donc dit de si beau à propos de ce monsieur ?

— Vous avez dit fort peu de chose... Et voilà surtout en quoi, cher maître, j'ai admiré votre tact.

— Ah ! bien merci. Voilà un compliment qu'on ne m'avait jamais fait jusqu'ici, et auquel j'étais certes loin de m'attendre !

— C'est que, voyez-vous, je connais un peu madame de Noirlieu, la conjointe de votre client... Je l'ai rencontrée dans le monde.

— Une femme adorable, n'est-ce pas ?

— Oui, physiquement parlant.

— Un ange ! J'en étais sûr. Nous sommes entre nous, la justice n'est pas là, je conviens que ce Noirlieu est un monsieur qui ne me revient pas du tout.

— Bah !

— C'est un de ces hommes aux manières aristocratiques, gentlemen jusqu'au bout des ongles, qui sont irréprochables tant qu'ils s'observent, tant qu'ils sont sous les yeux du monde, et qui sont quelquefois de véritables chenapans dans leur intérieur. Je l'ai jugé. Il m'a révélé sur sa femme certaines particularités qui ne m'ont que trop édifié sur la façon dont il a dû se comporter avec elle. Ne voulait-il pas que je fisse usage, en pleine audience, des armes prohi-

bées qu'il m'avait fournies ? J'ai dû l'arrêter sur la pente où il s'était engagé, je l'ai ramené dans la grande voie, et j'ai cueilli délicatement le seul argument sérieux qui pût lui faire gagner sa cause.

— Lequel donc?

— Lequel? Mais la belle-mère, mon ami, l'éternelle et inévitable belle-maman! Croyez-en mon expérience, lorsqu'une séparation de corps est pendante entre deux époux, ne vous arrêtez pas aux faits apparents, ne regardez pas à la surface, grattez un peu : il y a toujours une belle-mère dessous.

— Vous exagérez.

— J'exagère! Il dit, je crois, que j'exagère? Écoutez. Il y a en ce moment dans mon antichambre trois femmes de différentes catégories qui plaident en séparation : l'unique cause des trois procès est la belle-mère.

— Oh!

— La belle-mère, morbleu! la belle-mère en général et en particulier. Je la connais, allez, je l'ai assez étudiée, assez pratiquée; je sais de quoi elle est capable. Il y avait, l'autre jour, dans je ne sais plus quel journal, des réflexions sur ce sujet toujours neuf, qui étaient d'une justesse accablante. Toutes les belles-mères sont des tisons de discorde, pour me servir d'une expression démodée, mais qui n'en est pas moins pittoresque et forte. Et moi aussi, j'avais une belle-mère! Vous ne pouvez pas en dire autant. Ma belle-mère me devait tout; je l'avais tirée, je ne dirai pas de la misère, fi! mais de quelque chose d'approchant... J'en puis convenir avec vous, ma femme n'est pas là. Eh bien! il n'y avait pas un an que j'étais marié, qu'elle était plus maîtresse que ma femme et moi dans mon ménage. Que dis-je, dans mon ménage? Elle étendait ses droits superbes jusque dans mon cabinet. Ne voulait-elle pas m'empêcher de prendre en mains la cause des hommes qui plaidaient en séparation? Je ne devais, suivant elle, défendre que les femmes! Horreur! Grâce au ciel, je l'ai perdue, et j'ai pu quitter ce nom de Saint-Léger dont elle m'avait affublé presque malgré moi, sous prétexte qu'il était le sien et que cela me distinguait de mes confrères. Belle distinction! Je crois, entre nous, que ce nom lui convenait à merveille, mais à moi, un homme grave, un défenseur de la veuve et de l'orphelin!..... Mais passons. Ah! vous avez encore des illusions sur les belles-mères? Eh bien! prenez-en une, logez-vous avec elle; avant un an, vous plaiderez en séparation et vous viendrez me dire d'un air piteux : Hélas! hélas! que ne vous ai-je cru!

— Vous êtes trop exclusif. Quoi que vous disiez, il y a belle-mère et belle-mère.

— Il n'y en a qu'une seule et unique. Descendez au dernier éche-

lon de la société, remontez au plus haut, jusque sur les marches du trône, vous trouverez la belle-mère fidèle à elle-même, et n'ayant qu'un souci : délier ce qu'elle a lié. Vous me parliez de M. de Noirlieu. Il vient de sortir de mon cabinet, c'est la personne qui vous a précédé. Savez-vous ce qu'il m'a appris? Sa femme qui lui avait été rendue, rendue par deux jugements successifs, sa belle-mère la lui a reprise et l'a dérobée à l'action de la justice française. Madame de Noirlieu est en Autriche, en Turquie, en Chine, au Japon, que sais-je? Croyez-vous qu'elle en aurait trouvé le chemin toute seule? Non, l'expérience de la mère est venue au secours de la fille.

— Mais enfin, cher maître, on ne peut pas toujours épouser une orpheline.

— Tant pis! Les orphelines sont la fleur du panier. Heureux le mortel qui peut mettre la main sur ce fruit rare et délicieux!

— En avez-vous une à m'indiquer?

— Non. Mais songeriez-vous, par hasard, à vous marier?

— Il me semble que j'en ai le droit. Je ne suis plus un adolescent.

— Donc vous y songez.

— Vaguement, très-vaguement.

— Eh bien! puisque votre choix n'est pas encore fait, laissez-moi vous donner un bon conseil. Je ne vous recommande pas d'étudier le caractère de votre future, c'est inutile; si vous vous mariez à votre goût, vous ouvrirez les yeux sur le physique, vous les fermerez sur le moral. Règle générale, d'ailleurs, on ne connaît bien une femme que lorsqu'on l'a épousée. Et encore!... Ce que je vous recommande, ce qui est facile, car, de ce côté, vous restez en pleine possession de vous-même, c'est d'observer, c'est d'étudier le caractère des beaux parents. Assurez-vous si des rapports intimes avec eux sont possibles, quelle action ils exercent sur leur fille, si vous avez quelque chance de les supplanter un jour dans son cœur. A aucun prix, surtout, ne consentez à vivre avec eux en famille : la cohabitation est impossible.

— Vous croyez? En certaines circonstances cependant, lorsqu'on épouse, par exemple, une jeune fille unique qui n'a plus que sa mère, on ne peut guère faire autrement que d'admettre cette mère dans son intimité.

— C'est le comble de l'imprudence et de la folie. J'aimerais mieux, en ce cas, faire un sacrifice, me résigner à toucher une moindre dot, laisser largement à la mère de quoi vivre à son particulier, comme elles disent si bien! Mais si vous m'en croyez, n'épousez pas une fille unique qui n'ait plus que sa mère. Mieux vaut encore avoir beau-père et belle-mère réunis qu'une belle-mère toute seule.

— Mais, mon cher, vous rendez ainsi le choix bien difficile.

— Que voulez-vous? Je préfère en ceci le nombre à l'unité, j'aime mieux que les affections d'une jeune fille se trouvent réparties entre un père, une mère, des frères, des sœurs...

— Oh! merci. Moi, je crains les complications. Si un beau-père et une belle-mère m'effrayent, un beau-père surtout, je ne veux ni beaux-frères, ni belles-sœurs, ni...

— Alors, je le répète, tâchez de découvrir quelque intéressante jeune personne abandonnée du ciel et des femmes... Mais puisque le hasard nous a fait traiter à fond ce grave et important sujet, permettez-moi, cher ami, de vous adresser une supplique.

En prononçant ces derniers mots, l'avocat se leva, prit une clef, ouvrit une bibliothèque à glaces, qui semblait ne renfermer que des livres précieux, tandis que les livres ordinaires étaient rangés tout bonnement sur des rayons, et ayant choisi dans cette bibliothèque un beau volume fort bien relié en chagrin vert, couleur d'espérance, et doré sur tranches, il le remit à Victor, qui ne put s'empêcher de sourire en en lisant tout haut le titre : *Éloge des belles-mères*. Il l'ouvrit avec un certain empressement. Mais quelle fut sa surprise! Ce livre n'existait pas, ou plutôt ce n'était qu'une espèce d'album dont toutes les pages étaient blanches!

— Ce livre, dont le texte vous étonne, est pourtant un ouvrage fort connu, reprit gravement maître Robertin. J'ai été en rapport dans ma vie avec des milliers d'hommes de tout rang et de tout pays. Eh bien! je leur ai vainement demandé à tous, qu'ils fussent mariés ou qu'ils fussent célibataires, je leur ai vainement demandé d'écrire quelques lignes sur cet album. Pas un n'a osé tracer le premier mot. Promettez-moi donc que, lorsque vous serez marié, non pas tout de suite, mais six mois ou un an après la noce, vous remplirez la première page de ce livre, si vous avez toutefois quelque chose de favorable à y mettre. C'est un éloge que je veux, rien qu'un éloge. Mais je suis bien tranquille, ce livre restera blanc jusqu'à ma mort, on en écrira l'histoire, et il sera un jour vendu, à l'hôtel Drouot, à un prix fort élevé.

Victor crut devoir rire de plus belle; mais un observateur attentif se fût aisément aperçu qu'il riait jaune. Ils causèrent encore de diverses choses et surtout de politique. avec moins d'entrain toutefois et en ayant l'air d'y prendre beaucoup moins d'intérêt. Le journaliste s'était déjà levé plusieurs fois pour se retirer, mais l'avocat le retenait toujours, et au moment où ils allaient enfin se séparer, il lui dit en revenant sur le sujet qu'ils avaient discuté et approfondi :

— A propos, je vous annonce qu'un des hommes les plus spiri-

tuels de Paris, mais qui désire garder l'anonyme, doit faire, dimanche prochain, à la salle des Capucines, une conférence à laquelle nous ne pouvons nous dispenser d'assister. Le sujet est des plus alléchants, et tout à fait de circonstance : De la belle-mère depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il m'a consulté; je lui ai fourni quelques détails. Voulez-vous y venir avec moi? j'irai vous prendre.

— Très-volontiers, répondit Victor.

La conférence fut remarquable, et obtint un si grand succès, que l'auteur fut obligé de la recommencer le dimanche suivant. Il y avait naturellement beaucoup de dames; mais les vérités avaient été dites avec tant de finesse et d'esprit que le beau sexe lui-même avait applaudi, un peu à contre-cœur néanmoins. Victor, que la gaieté de l'auditoire avait attristé, saisit en sortant quelques lambeaux de conversation, entre autres celui-ci :

— C'est un véritable massacre! disait une jeune dame.

— Le massacre des innocentes? lui demanda son cavalier avec une nuance d'ironie.

— Le massacre des innocentes... et des coupables, répliqua sérieusement une dame qui les suivait, et qui pouvait être elle-même une belle-mère.

Notre journaliste parut pendant quelques jours complétement absorbé par la politique.

Ernest Serret.

La suite au prochain numéro.

JOURNAL DE LA BRUYÈRE

DANS LA MAISON DE CONDÉ[1]

1685

FÉVRIER, MARS, AVRIL, MAI, JUIN

HISTOIRE DU CONTRAT DE MARIAGE DU DUC DE BOURBON

I

LE CARÊME.

Un peu après la mi-février, le roi, entrant à la messe, avait dit à M. le Grand (c'est ainsi qu'on appelait le grand-écuyer qui était alors Louis de Lorraine, duc d'Armagnac) : « N'avez-vous point entendu dire aussi bien que les autres que je fais faire une livrée et que c'est une marque certaine que je me remarie? » Le roi se moquait ainsi de ceux qui prétendaient pénétrer au fond de son cœur et deviner son secret, mais cela fit faire des réflexions. Ce discours, tenu en public, parut affecté. On remarqua que plusieurs fois le roi avait mis la même finesse en usage pour faire croire qu'il ne pensait pas à des choses qu'il avait déjà résolues. Les courtisans éclairés en conclurent que ce ne n'était point une exclusion du mariage du roi : ils se persuadèrent, les uns que Sa Majesté avait réellement envie de se remarier, les autres, qu'elle l'avait déjà fait. Au commencement de mars parut un indice plus grave : madame de Maintenon eut quelques accès de fièvre, « lesquels n'eurent pas de suite fâcheuse, dit le marquis de Sourches ; ils servirent seulement à faire connaître l'affection

[1] Voir *le Correspondant* du 10 août, du 10 septembre, du 25 octobre et du 25 novembre 1874.

du roi, qui allait trois ou quatre fois par jour chez madame de Maintenon. » Le marquis de Sourches avait compris, si bien compris qu'il n'ajoute pas un mot de plus. Prévôt de l'hôtel du roi et grand-prévôt de France, il devait tout connaître et n'en rien dire sans ordre de Sa Majesté. Mais les autres courtisans, moins éclairés, avaient l'esprit à la torture pour deviner le secret du roi. Sa Majesté se moquait d'eux, leur défendait de se battre en duel et de manger de la viande le vendredi. Ces indications n'étaient pas claires pour tout le monde. Pourquoi ne pas dire franchement ce qu'il était indispensable de savoir sous peine de courir les plus grands périls ? N'était-ce pas proposer une énigme aussi redoutable que celle du sphinx ? Si on ne trouvait pas le mot, on était dévoré. « Il semble, dit la Bruyère, qu'il entre dans les plaisirs des princes un peu de celui d'incommoder les autres. Mais non ; les princes ressemblent aux hommes : ils songent à eux-mêmes, suivent leur goût, leurs passions, leur commodité ; cela est naturel. »

La Bruyère prenait fort sagement son parti d'ignorer ce qu'on ne voulait pas lui dire. Cependant il y avait des choses qu'il souffrait de ne pouvoir comprendre. « Je ne sors pas d'admiration et d'étonnement à la vue de certains personnages que je ne nomme point ; j'ouvre de fort grands yeux sur eux, je les contemple : ils parlent, je prête l'oreille ; je m'informe, on me dit des faits, je les recueille et je ne comprends pas comment des gens en qui je crois voir des choses diamétralement opposées au bon esprit, au sens droit, à l'expérience des affaires du monde, à la connaissance de l'homme, à la science de la religion et des mœurs, présument que Dieu doive renouveler en nos jours la merveille de l'Apostolat, et faire un miracle en leurs personnes, en les rendant capables, tout simples et petits esprits qu'ils sont, du ministère des âmes, celui de tous le plus délicat et le plus sublime ; et si, au contraire, ils se croient nés pour un emploi si relevé, si difficile, et accordé à si peu de personnes, et qu'ils se persuadent ne faire en cela qu'exercer leurs talents naturels et suivre une vocation ordinaire, je le comprends encore moins. » La Bruyère ne laissa échapper ce cri d'alarme contre les directeurs que plus tard et après avoir longtemps différé de dire sa pensée : on comprend ce long et pénible silence ; il le rompit dans l'espoir que sa franchise serait utile aux femmes qui, n'ayant pas assez d'un confesseur pour leur conduite, n'usaient d'aucun discernement dans le choix de leurs directeurs. Mais dès le 23 février 1685, il observait en secret ceux qui avaient la manie de la direction : ce jour-là avait eu lieu en place de Grève une exécution célèbre qui produisit sur tous les esprits une profonde impression. L'abbé de Belmont, qui avait trompé, volé et assassiné une riche banquière dont il était di-

recteur, fut, malgré la noblesse de sa famille, très-puissante à la cour, roué vif en confessant que les jugements de Dieu étaient justes. Ce n'est pas tout : vers le 1[er] février, on avait arrêté un abbé Levaucher, de l'une des plus grandes familles de la robe, auquel on faisait un procès fort dangereux dans les premiers jours de mars, lorsque la Bruyère alla chercher à Paris divers meubles et objets dont il avait besoin pour s'installer définitivement à Versailles. Ce procès de l'abbé Levaucher faisait grand bruit à Paris, à Versailles et surtout dans la maison de Condé : car Gourville, Caillet de Chamlot et Lenet, abbé de la Victoire, en racontèrent tous les détails à M. le prince, dans les lettres qu'ils envoyèrent exprès à Chantilly. Toute l'affaire peut se résumer en deux mots : l'abbé Levaucher avait fait donner par ses valets des coups de bâton à un sellier, parce que le sellier se plaignait de l'avoir surpris avec sa femme, fort jolie, dont il était directeur. La Bruyère plaignait le mari trompé et battu. « C'est trop contre un mari, disait-il, d'être coquette et dévote ; une femme devrait opter. » Cependant il s'expliquait fort bien l'aventure de la femme. « Le récit de ses fautes est pénible ; on aime, au contraire, à les couvrir et en charger quelque autre ; c'est ce qui donne le pas au directeur sur le confesseur. » — « Et si le confesseur et le directeur ne conviennent pas sur une règle de conduite, quel sera le tiers qu'une femme prendra pour surarbitre ? » — La conclusion de la Bruyère est tout à fait juste : « Le capital pour une femme n'est pas d'avoir un directeur, mais de vivre si uniment qu'elle puisse s'en passer. Si une femme pouvait dire à son confesseur, avec ses autres faiblesses, celle qu'elle a pour son directeur et le temps qu'elle perd dans son entretien, peut-être lui serait-il donné pour pénitence d'y renoncer. » Cette pénitence parut trop douce au tribunal qui punit sévèrement l'abbé Levaucher. Cependant le nombre des directeurs ne diminua pas ; au contraire, sous l'influence de madame de Maintenon, il augmenta. Mais le vénérable, le sévère abbé Gobelin, qui était son confesseur et son directeur, eut soin de se tenir plus que jamais dans l'ombre et à l'écart. Madame de Maintenon n'eut point de directeur en titre et privilégié ; le roi suffisait. Il ne voulut même plus que les charges de ses aumôniers fussent vénales et achetées à prix d'argent ; il remboursa celle de l'abbé de Beuvron pour pouvoir le renvoyer quand bon lui semblerait.

Avant de retourner à Versailles, la Bruyère avait fait visite à madame de la Fayette : elle le félicita des grands progrès de M. le duc de Bourbon. La Bruyère comprit mal. Elle en avait entendu dire tant de bien qu'elle ne pouvait trop s'en réjouir. La Bruyère demanda avec précaution quelque éclaircissement. Madame de la Fayette lui rapporta les éloges outrés qu'avait faits chez elle et de-

vant elle, de M. le duc de Bourbon, un grand seigneur fort aimé et fort aimable, M. le duc d'Elbeuf. — Fort aimé, peut-être; mais fort aimable? Et voilà que, de nouveau, M. de la Bruyère s'embrouille. Quand on lit avec attention le portrait du duc d'Elbeuf que nous a laissé madame de Caylus, on comprend parfaitement l'embarras de la Bruyère. Ce prince de la maison de Lorraine, allié à la maison de la Tour, était le fléau de toutes les familles par ses mauvais procédés avec les femmes, et connu chez madame de Montespan sous le nom de Goujat; il se vantait souvent de faveurs qu'il n'avait pas reçues; mais il recevait bien les réprimandes de madame de Maintenon et le roi avait du faible pour lui. Il était venu, il est vrai, auprès du duc de Bourbon qu'il se vantait de suivre partout, parce que c'était encore un moyen de plaire au roi, et il s'était laissé voir de la Bruyère sous un jour si peu aimable, que le pauvre philosophe ne pouvait concilier ce qu'il avait vu, avec ce que lui disait madame de la Fayette. Il se garda bien d'insister : il ne voulait pas se faire avec le duc d'Elbeuf une affaire comme celle de M. Deschamps avec les Richelieu. Mais, rentré chez lui, il coucha sur le papier ses idées encore un peu confuses sous une forme presque aussi brutale que l'était le duc d'Elbeuf lui-même. « A un homme vain, indiscret, qui est grand parleur et mauvais plaisant, qui parle de soi avec confiance et des autres avec mépris, impétueux, altier, entreprenant, sans mœurs ni probité, d'un esprit borné, de nul jugement et d'une imagination très-libre, il ne lui manque plus, pour être adoré de bien des femmes, que de beaux traits et la taille belle. » Le duc d'Elbeuf avait tout cela et la Bruyère était surpris qu'il fût aimé! C'est que la Bruyère, avec sa profonde connaissance du cœur humain, était encore bien naïf. Lauzun et tant d'autres conquérants différaient peu de M. le duc d'Elbeuf. Mais la Bruyère verra bien d'autres choses étranges qui, peu à peu, finiront peut-être par l'éclairer.

La maison de Condé lui offrait mille ressources pour bien voir ce qui se passait. Ainsi, M. le duc, avec son titre de grand-maître de la maison du roi, pouvait donner des places fort recherchées quoiqu'il ne disposât pas de la survivance, et l'on aimait à s'assurer de sa faveur. Même parmi les gentilshommes attachés à M. le duc de Bourbon, il y en avait qui avaient de bien précieuses relations à la cour : par exemple, ce M. du Bouchet qui, en arrivant de sa province d'Anjou, avait entendu, chez madame de la Fayette, faire un si bel éloge du duc de Bourbon par le duc d'Elbeuf, était de la même famille que Louis du Bouchet, marquis de Sourches, grand-prévôt de France. On était auprès du duc de Bourbon fort au courant de tout ce que le roi pouvait ordonner sur les mœurs de la cour, et la Bruyère en faisait son profit. Bientôt, soit en lisant l'*État de France* avec le

duc de Bourbon, soit en entendant les recommandations de M. le duc, soit en voyant les agitations de la cour pour la moindre bagatelle, soit en observant le trouble où les questions d'étiquette jetaient les courtisans, il connut cette effroyable servitude de l'ambition. « L'esclave n'a qu'un maître, dit-il, mais l'ambitieux en a autant qu'il a de gens utiles à sa fortune. » Et quels maîtres! « Il semble, ajoute-t-il, que la première règle des compagnies, des gens en place ou des puissants, est de donner à ceux qui dépendent d'eux pour le besoin de leurs affaires, toutes les traverses qu'ils en peuvent craindre. »

Au moment où le duc de Bourbon se remettait sérieusement à ses études, les oreilles de la Bruyère furent frappées par de sourds murmures qui attirèrent son attention. La jeunesse de la cour était fort animée. Le dernier dimanche du carnaval, 4 mars, le dauphin, qu'on appelait Monseigneur tout court, avait donné une petite course de têtes où lui et neuf autres furent armés de toutes pièces. Depuis sept ans qu'il n'y avait plus de grandes guerres, la jeunesse augmentait en nombre, en prétentions et en mauvaise humeur; il fallait bien la distraire un peu par ces petites opérations militaires fort inoffensives. Mais là même on voyait éclater le mécontentement pour les motifs les plus frivoles. Qui gagna le prix de ce petit carrousel? le prince de la Roche-sur-Yon le disputa fort longtemps à M. de Turenne qui finit par l'emporter. Mais, pour contenter tout le monde, on partagea le prix entre les deux rivaux. Le prince de Turenne cria à l'injustice. Ses amis protestèrent contre les faveurs qu'un prodiguait à la maison de Bourbon. Le cardinal de Bouillon, son oncle, grand aumônier du roi, prit parti pour son neveu et défendit l'honneur de la maison de la Tour. Mais on espéra que le Carême calmerait cette folle effervescence. Le Roi fit venir un matin le grand-prévôt et lui dit : « Je n'ai pas besoin de vous répéter les ordres que j'ai donnés les années précédentes pour empêcher qu'on ne mange de la viande à la cour; mais je veux qu'ils soient plus sévèrement observés que par le passé. Vous me nommerez tous ceux qui en mangeront ou qui en donneront à manger; de quelque qualité qu'ils soient, vous m'en répondez. » Le grand-prévôt trouva la commission onéreuse : « Elle va, dit-il, m'attirer sur les bras tout ce qu'il y a de gens à la cour. » Mais le Roi répliqua : « Je le veux absolument. » C'était au lever; la meilleure partie de la cour était là : après s'être assuré qu'elle entendait, le grand-prévôt promit au Roi qu'il serait ponctuellement obéi. Ainsi, non-seulement le Carême sera long, mais encore fort sévère.

Comment la bouillante jeunesse française le pourra-t-elle supporter? N'osant s'en prendre directement au roi, elle murmurait

contre l'abbesse universelle qui prétendait régenter la cour. Qui l'eût cru? Cette discipline monastique qui pouvait convenir aux demoiselles de Noisy, pénétrait déjà dans l'armée! « Monsieur d'Hamilton, dit Louvois, le roi n'est pas content de vous. — D'où me vient ce malheur? — Votre régiment n'est pas en bon état. — Seulement quelques compagnies, et encore ce n'est pas moi qui en suis responsable. — On donne assez d'autorité aux colonels pour qu'ils puissent répondre de leurs régiments. — Je vois bien que le Roi n'est pas content de moi, je vais en Angleterre où je serai bien reçu du duc d'York, qui est maintenant roi. » Il le fit, car vraiment la cour de France devenait intolérable pour ces jeunes gens à l'esprit vif et léger, qui avaient brillé dans l'opéra de Quinault le triomphe de l'amour. Le sévère Louvois lui-même en fut frappé : il avait fait donner à M. de Souvray, son second fils, l'abbaye de Bourgueil, en Touraine. C'était assurément un des plus beaux endroits du monde, avec les plus agréables promenades de la vallée de la Loire, et un revenu magnifique, sans compter les grandes espérances que l'abbé de Bourgueil devait avoir des bienfaits du roi et de l'amitié de son oncle, l'archevêque de Reims : tout cela ne put retenir le jeune homme qui s'ennuyait à la cour ; il laissa là son abbaye pour aller en Pologne apprendre le métier de la guerre sous le roi Sobieski : « Il aime mieux prendre une épée qu'une crosse d'abbé, » dit le père indulgent, et il obtint l'assentiment du roi. Dans le même temps un bâtard de Bourbon, ou du moins un gentilhomme qui se vantait de l'être, M. de Miremont, demanda la permission d'aller servir contre les Turcs, en Hongrie, dans les troupes de l'Empire. Le roi, qui n'était pas fâché de se débarrasser de sa personne assez importune, lui donna le congé qu'il demandait. En voyant l'agitation de cette présomptueuse jeunesse qui ne savait pas profiter de son bonheur, la Bruyère pensait qu' « il est aussi difficile à un homme vain de se trouver assez heureux qu'à un homme modeste de se croire trop malheureux ; » et, continuant avec ardeur les études de M. le duc de Bourbon, il goûtait sérieusement les avantages de sa modestie, pendant que Sauveur achevait avec le jeune prince la géométrie plane et lui en faisait faire des applications au canal de l'Eure, que le roi, disait-on, allait visiter en l'honneur de madame de Maintenon.

Le 11 mars, les députés du dey d'Alger vinrent offrir à Louis XIV douze chevaux barbes de la plus grande beauté, et le prièrent d'accepter leurs présents, puisque Salomon n'avait pas refusé la cuisse de sauterelle que les fourmis osèrent lui présenter. Le marquis de Sourches dit qu'ils parlèrent d'une cuisse de grenouille, mais il reconnaît que cette plaisante impertinence tirée de leur Alcoran ne déplut pas au roi très-chrétien. Il n'y avait pas de courtisan si fier

qui ne fût aussi petit devant Louis XIV que les fourmis devant le sage Salomon. Mais Sa Majesté ne voulait pas désespérer ceux qui prenaient le bon parti de lui plaire ; il en avait paru quelques preuves qui furent bien appréciées. Monseigneur, le chef naturel de toute la jeunesse de la cour, avait été autorisé par le roi son père à préparer le plus beau carrousel qu'on eût encore vu. La fleur de la noblesse devait y trouver place. On forma deux quadrilles de chacun deux brigades, en tout quatre-vingts jeunes gens de qualité sans compter les pages, les écuyers, etc. On nomma les chefs de brigades et les maréchaux de camp des quadrilles ; on régla les conditions de cette fête militaire; on choisit les couleurs des armes de chaque quadrille et de chaque brigade. Le Roi déclara qu'il fournirait tous les chevaux et à chaque cavalier, un écuyer et deux hommes de livrées, de sorte qu'il n'en devait coûter à chacun que ses armes, son habit, ses plumes et sa devise. Salomon dans toute sa gloire avait-il jamais montré une telle munificence, une si délicate générosité ? Cependant il y avait encore de sourds murmures. « Qu'il est difficile, dit la Bruyère, d'être content de quelqu'un ! » Que voulaient donc les mécontents ? Rien ; ils avaient peur de s'ennuyer.

Cependant l'idée de ce carrousel était bien intéressante. On avait choisi pour sujet, la guerre civile de Grenade, d'après un livre espagnol plein de galanterie, où l'histoire et la fiction rivalisaient d'agrément. On devait représenter les luttes chevaleresques des Abencerrages et des Zégris, qui avaient livré, suivant les romances mauresques, le paradis de Grenade aux chrétiens. Comme décoration de la scène, Versailles et ses jardins pouvaient remplacer l'Alhambra et les Tours-Vermeilles. Monseigneur avait la beauté, la valeur, la courtoisie et la générosité de l'Abencerrage Ben-Hamed, qui était accusé par les Zégris d'avoir séduit la sultane Alfaïma, cause de cette guerre héroïque. Il ne prit pas la vieille devise des Abencerrages : « C'est peu de chose. » Chacun était libre de choisir une devise nouvelle, appropriée à la circonstance ; et tous les beaux esprits étaient déjà au travail, pour trouver les devises les plus galantes, tandis que les marchands de brocard, les tailleurs et toutes les industries de luxe se mettaient en mouvement. Ce carrousel devait se faire après Pâques lorsque le doge de Gênes serait à la cour. On avait donc au moins tout le carême pour s'y préparer par de fréquents exercices dans les académies et les manéges. Mais quoi ! malgré tous ces amusements si ingénieusement disposés, les murmures ne cessaient pas ! Qu'y avait-il donc ? On se plaignait qu'il n'y eut plus de faveurs que pour les Bourbons. Le prince de Conti venait d'acheter 1,700,000 livres, somme énorme pour ce temps-là, le magnifique domaine de Penthièvre ; à ce prix il fut dispensé de

prendre part au carrousel, de peur qu'il n'eût l'air de défendre la beauté de sa femme contre les séductions de Ben-Ahmed. Mais son frère, le prince de la Roche-sur-Yon, fut nommé commandant du quadrille des Zégris. Cela ne fit point taire les mauvaises langues. M. le prince de Turenne murmurait contre l'injustice du roi qui le tenait presque en disgrâce. Ses amis et les jaloux ne manquèrent point de piquer le prince de Conti par des plaisanteries qui furent vivement repoussées. Le prince de la Roche-sur-Yon était encore plus irrité que lui. Il avait l'air de devoir l'honneur qui lui était accordé, à la protection de la vieille sultane qui le couvrait de ridicule. On se disait tout bas, à l'oreille, les plus gros mots. Ah ! si le duel eût été permis ! mais le Roi ne se relâchait pas sur cet article, et le grand prévôt y veillait avec une extrême attention. La Bruyère cette fois comprit fort bien ; il écrivit pendant ce temps-là ces réflexions philosophiques : « Le duel est le triomphe de la mode et l'endroit où elle a exercé sa tyrannie avec plus d'éclat ; cet usage n'a pas laissé au poltron la permission de vivre ; il l'a mené se faire tuer par un plus brave que soi et l'a confondu avec un homme de cœur ; il a attaché de l'honneur et de la gloire à une action folle et extravagante ; il a été approuvé par la présence des rois ; il y a eu quelquefois une espèce de religion à le pratiquer ; il a décidé de l'innocence des hommes, des accusations fausses ou véritables sur des crimes capitaux ; il s'était enfin tellement enraciné dans l'opinion des peuples et s'était si fort saisi de leur cœur et de leur esprit, qu'un des plus beaux endroits de la vie d'un grand roi a été de les guérir de cette folie. »

Cependant M. de Turenne ne pouvait vivre ainsi : lui aussi il était prince et de grande maison, et en France et en Allemagne, lui aussi il avait des grands hommes dans sa famille. Avec la permission de son père, il soumit à son oncle, le cardinal, un projet qu'il avait conçu. Pourquoi, sans imiter Hamilton, n'irait-il pas avec les chrétiens combattre les Turcs, non pas en vaines parades et dans des carrousels, mais l'épée à la main et dans une véritable guerre. Il n'avait qu'à choisir entre l'armée de l'empereur d'Allemagne et celle du roi de Pologne pour rencontrer les infidèles sur les champs de bataille. Le roi lui refuserait-il ce qu'il avait accordé à M. de Miremont ? Il ne lui demandait pas autre chose que la permission accordée à l'abbé de Bourgueil. Le cardinal de Bouillon alla faire valoir auprès du roi les vues pleines de sagesse de son vaillant neveu, pendant que le prince de la Roche-sur-Yon était à Chantilly pour conter à M. le Prince ses difficultés et ses chagrins. Le prince de Turenne obtint du roi ce qu'il voulait. Quoique ce ne fût pas une marque de grande bienveillance de la part de Sa Majesté, il fut si fier de son succès, qu'il en accabla les princes de Conti, ces deux astres insé-

parables qui gravitaient autour du roi comme avait dit le R. P. Bourdaloue. Aussitôt que le prince de Conti le sut, il se précipita dans le cabinet du roi, et demanda la même permission pour lui et pour son frère. Le roi l'accorda. Profitant de l'humeur débonnaire de Sa Majesté, les jeunes MM. de Brionne, de la Roche-Guyon, de Liancourt et autres demandèrent la même permission. Le soir un si grand nombre de jeunes gens se disposaient à les suivre que le roi vit bien que toute la jeunesse de la cour allait partir. Resterait-il seul avec les vieillards et madame de Maintenon? Il déclara qu'il ne donnait congé qu'à M. de Turenne et à MM. les princes de Conti. Encore leur sut-il si mauvais gré d'avoir été cause de ce scandale, que dès le lendemain, 21 mars, on crut qu'il s'opposerait à leur départ. « Pourquoi voulaient-ils le quitter? Pourquoi ne se fiaient-ils pas à lui? Ne leur avait-il pas fait voir assez de guerres? Ne peut-il pas leur en faire voir encore? et les conduire à meilleure école que celles de Hongrie ou de Pologne? Eh! mon Dieu! ils n'ont qu'à prendre patience à profiter de la belle place où Dieu les a mis. Personne ne doute de leur courage. A quel propos faire les aventuriers et les chevaux échappés.» Voilà ce que l'on entendait répéter de divers côtés. Le prince de la Roche-sur-Yon arrivant de Chantilly, apprit tout et reçut avis de partir sur-le-champ, si l'on voulait partir; autrement on ne le pourrait plus. M. de Turenne déclara que la moindre hésitation eût été un manque de courage. Le prince de Conti serait-il retenu par sa femme? On vit bien qu'il n'avait pas tant de faiblesse. Le jeudi 22 mars, ils quittèrent Versailles, disant qu'ils partiraient lundi pour la Pologne. Mais le soir même, à Paris, craignant que s'ils attendaient encore quelques jours, M. le Prince et M. le Duc ne fissent des diligences auprès du roi pour rompre leur voyage, ils partirent sans avoir dit adieu à personne, pas même au roi. Ils coururent toute la nuit et le jour suivant, sans s'arrêter, et ne prirent quelque repos que quand ils se virent à l'abri de toute poursuite, sur la route de Mons en Hainaut.

La Bruyère a raconté cette aventure avec gaieté. «Ménalque, dit-il, avait une fois perdu au jeu tout l'argent qui était dans sa bourse; voulant continuer de jouer, il entre dans son cabinet, ouvre une armoire, y prend sa cassette, en tire ce qui lui plaît, croit la remettre où il l'a prise: il entend aboyer dans son armoire qu'il vient de fermer; étonné de ce prodige, il l'ouvre une seconde fois, et il éclate de rire d'y voir son chien qu'il a serré pour sa cassette. » Ménalque en cet endroit, c'est le prince de la Roche-sur-Yon; mais il n'eut pas du tout envie de rire de sa distraction qui était encore plus forte que cela, et bien plus dangereuse. « Le jour de son départ, dit Saint-Simon, il dîna chez la princesse de Conti sa belle-sœur, puis alla

dans son appartement où il fut quelque temps seul et partit de là ; un bas valet, resté dans l'appartement, entendit longtemps quelque chose qui le soir, fort tard, l'obligea d'ouvrir toutes les portes jusques au cabinet ; il fut bien étonné d'y trouver sur la table, la cassette du prince de la Roche-sur-Yon, ouverte, et tous ses papiers, partie dehors, partie dedans ; et d'entendre les cris d'une chienne enfermée dans une armoire dont la clef ne se trouva point, et que le prince de la Roche-sur-Yon avait emportée, croyant y avoir mis sa cassette et ses papiers. » Cette chienne avait, par ses aboiements obtinés au milieu de la nuit, donné la première nouvelle de la fuite de son maître. Le comte de Tessé, mestre de camp général, qui allait inspecter les dragons en Flandre, trouva les princes fugitifs qui couraient la poste pour gagner les Pays-Bas espagnols ; ils n'avaient personne avec eux, il leur donna un valet de chambre pour les servir, mais en même temps il en envoya un autre à Louvois pour donner avis de leur marche. Ce fut la seconde nouvelle qu'on en eut. Le 26, M. de Gourville vint dire au roi que M. de Mercy, écuyer du prince de Conti, était arrivé à Chantilly avec des lettres des deux princes. Le roi lui dit brusquement qu'il ne leur ferait pas de réponse. Le 27, comme le roi sortait de son déjeuner, la princesse de Conti vint lui présenter les lettres de son mari et de son beau-frère : « Madame, lui dit-il avec cette politesse un peu froide qui était le signe de sa plus grande colère, je ne puis rien refuser de votre main, mais vous allez voir ce que j'en vais faire. » Il jeta la lettre au feu sans la lire. Il fit appeler M. d'Argouges, conseiller d'État ordinaire, auquel il avait confié la conduite des affaires des princes de Conti, et lui dit qu'il pouvait lui envoyer ce qu'il lui demanderait pour soutenir son rang à l'étranger : « Monsieur le prince de Conti peut faire de son bien ce qu'il lui plaira ; » seulement le roi défendit de lui envoyer un sol du bien de madame la princesse de Conti. Des mesures semblables furent prises envers le prince de la Roche-sur-Yon. Mais qui commandera les Zégris au grand carrousel ? La place fut offerte au duc de Bourbon : il était bien jeune encore pour accepter une si belle charge. M. du Plessis, maître de l'Académie, assura que le duc de Bourbon avait fait de grands progrès et qu'il était maintenant assez ferme à cheval pour que, en travaillant bien jusqu'au prochain carrousel, il fût capable de s'acquitter de ses nobles fonctions. M. le Duc, après avoir hésité un temps convenable, consentit, le 1er avril, à ce que son fils commandât le quadrille des Zégris. On voyait bien que M. le Duc n'était pas jaloux de ses cousins les princes de Conti. « Toutes les vues, toutes les maximes et tous les raffinements de la politique, tendent à une seule fin, qui est de n'être point trompé et de tromper les autres. » Telle est la conclusion de la Bruyère sur ces aventures.

II

LES FÊTES DE PAQUES.

« S'ils voulaient partir, il fallait partir tout de suite. » Qui avait donné ce conseil aux princes de Conti? Tout le monde assurait que c'étaient MM. de Bouillon, et que le roi était contre eux dans une extrême colère. Ni Hamilton, ni M. de Miremont n'étaient encore partis; mais pour sauver la réputation de M. le prince de Turenne, que le roi avait chassé, MM. de Bouillon, disait-on, avaient engagé les princes de Conti à sortir du royaume. Et maintenant où allaient ces jeunes princes du sang? En Pologne, comme ils en avaient la permission? Point du tout. On tenait pour certain qu'ils allaient en Hongrie parce que rien ne pouvait alors être plus désagréable au roi, ni plus contraire à sa politique. Toutes les plaintes et récriminations qui faisaient explosion contre les princes de Conti, tournaient à l'honneur de l'élève de la Bruyère, mais nullement au profit de ses études. La Bruyère s'était trompé dans ses calculs: il avait compté que le carême serait long ou du moins que le duc de Bourbon travaillerait longtemps et constamment; voilà le carême fini, ou du moins les études du duc de Bourbon interrompues et bouleversées. Quelle étude sera dorénavant plus importante pour lui que les exercices académiques du chef des Zégris?

Si quelqu'un avait lieu d'être fâché, c'était assurément la princesse de Conti. On savait que quand Mercy lui apporta les lettres de son mari et de son beau-frère, elle les avait reçues avec beaucoup de fierté. Déjà on prétendait que le marquis d'Alincourt et Hamilton s'étaient battus dans le jardin du Palais-Royal, à Paris, pour une grande dame abandonnée de son mari et dont ils étaient amoureux l'un et l'autre. On racontait aussi l'affaire autrement: après avoir dîné peut-être un peu longtemps, ils s'étaient, en se promenant, pris de querelle avec des bretteurs qui les avaient fort maltraités. Nul n'aurait osé faire connaître son amour pour la princesse de Conti sans y gagner l'exil ou la prison. Le roi veillait sur sa fille avec une attention jalouse, discrètement encouragée par madame de Maintenon. Mais plus il était irrité contre son gendre dont il déplorait l'ingratitude, plus il avait d'inclination à presser le mariage de mademoiselle de Nantes avec le duc de Bourbon qui se montrait docile et reconnaissant. Madame de Montespan et M. le Duc profitèrent de l'occasion pour avancer cette affaire; ils avaient fort à cœur

de la terminer aussitôt après le carrousel. Comment M. le duc de Bourbon n'eût-il pas déployé le plus beau zèle dans ses exercices académiques? Prochainement et devant toute la cour, il allait combattre à armes courtoises, pour obtenir s'il était sage et vaillant, la plus noble de toutes les récompenses, la main de la fille du roi.

On ne pouvait pourtant se défendre d'une certaine inquiétude en voyant un jeune homme de si petite taille et dans un âge si tendre chargé de tant et de si brillantes espérances. Son innocence ne manquait pas alors d'un charme assez piquant : elle eût été un calcul que rien assurément n'eût pu être mieux imaginé pour plaire à madame de Maintenon et à Sa Majesté. L'ardeur qu'il mit à bien faire, applaudie de tout le monde, fut approuvée par son père, comme la plus profonde politique qu'il pût suivre. Sa mère et ses sœurs allaient l'admirer au manége, quand il montait à cheval, et poussaient de grands cris de le voir si hardi : leur frayeur n'était pas sans raison : M. de Blanchefort, un des jeunes gens qui avaient voulu suivre les princes de Conti, étant à la chasse au vol avec le roi, avait fait une chute de cheval si malheureuse (5 avril) qu'on le crut mort; il demeura longtemps sans connaissance ; le sang lui sortait par le nez et la bouche ; il fut trépané, et il était à l'extrémité pendant que madame la duchesse et mademoiselle d'Enghien tremblaient en regardant les prouesses du duc de Bourbon à l'Académie. A la fin elles s'y habituèrent : madame la duchesse y trouvait plus de plaisir que de frayeur, et mademoiselle d'Enghien, plus de frayeur que de plaisir. Mais, comme tout le monde, elles avaient bon espoir que le duc de Bourbon s'acquitterait bien de sa charge au prochain carrousel. Le roi surveillait avec sollicitude les exercices de son futur gendre. Un soir, chez madame de Montespan, il ordonna à M. de Montausier de s'entendre avec Monseigneur pour mettre le duc de Bourbon à la tête des Zégris. « J'espère, ajouta-t-il, qu'il réussira bien : car on m'a dit qu'il a bonne grâce et qu'il est adroit. » Mademoiselle de Nantes en fut ravie d'aise ; mais les R. P. jésuites firent sonner plus haut qu'elle leur contentement. Le R. P. Talon, invité aux exercices du carrousel, en rit de tout son cœur ; il confesse à M. le Prince qu'il est bien heureux d'entendre ce qu'on dit de tous côtés sur la conduite et les déportements de son petit-fils; seulement il est inquiet de crainte que cet aimable enfant ne se fatigue et n'épuise les forces de son esprit et de son corps dans ses différents travaux. En effet, les R. P. Alleaume et du Rosel assuraient que, quoique les exercices académiques emportassent beaucoup de temps, MM. Perrelle, Rousseau, Fabvier, tous les maîtres étaient contents ; mais ils ne disent pas un mot de MM. de la Bruyère et Sauveur.

A ce moment la Bruyère faisait seul ses affaires sans dépendre des

jésuites. Après la fuite des princes de Conti, il avait reçu de M. le prince l'ordre très-précis de ne pas laisser le duc de Bourbon tomber dans la dissipation. Condé, dans sa retraite de Chantilly, jugeait mieux que personne ce qui avait perdu ses neveux, c'est-à-dire l'influence de cette jeunesse frivole qui fesait consister la bravoure à secouer le joug de l'autorité. Il avait une triste expérience des fautes que l'on peut commettre une fois que l'on est engagé dans cette mauvaise route et entre les mains des ennemis de la France. Il avait envoyé à ses neveux des secours en argent dont ils avaient grand besoin, et les meilleurs conseils pour se diriger dans les pays étrangers ; mais il se faisait peu d'illusions sur les conséquences où devait aboutir cette folle équipée. La preuve en est qu'il invita la Bruyère à lui envoyer, le plus tôt possible, la traduction qu'il lui avait promise, du livre allemand sur l'histoire et les affaires de Hongrie. Mais en même temps il lui recommanda de le tenir mieux au courant que jamais des études du duc de Bourbon. C'est pourquoi, dès le 3 avril, la Bruyère avait écrit à M. le prince : « En géographie, ce jour-là même, ils achevaient l'Italie et allaient repasser les Flandres et le cours du Rhin, avec les gouvernements de ces divers pays. Ils avaient vu la généalogie de la maison de France, de la maison de Bavière et des deux Autriches, espagnole et allemande ; ils venaient de repasser cette dernière. » Pour eux, il était bien clair que les princes de Conti faisaient une faute impardonnable s'ils allaient se mettre au service de la maison d'Autriche, qui, dans l'équilibre européen, avait longtemps balancé la maison de France, et cherchait alors à relever son empire, non-seulement par l'éclat de ses armes, mais encore par de secrètes négociations et par une politique plus vigoureuse. Or, précisément ce jour-là, comme on l'apprit plus tard, les princes de Conti et M. de Turenne, après avoir vainement demandé accès à la cour d'Angleterre et après avoir traversé les Flandres et la Hollande, délibéraient à Amsterdam, sur la direction qu'ils devaient prendre ; irrités et irrésolus, ils prirent, en remontant la vallée du Rhin, le chemin de Vienne en Autriche, pour aller en Hongrie, où il y aurait, pensaient-ils, de plus grands événements qu'en Pologne. Ainsi, au moment même où ces jeunes princes s'enfonçaient dans le chemin dangereux des aventures, leur cousin les suivait tranquillement sur la carte, apprenait les affaires de France et d'Europe avec la Bruyère et recueillait, à leurs dépens, tous les avantages d'une excellente position qu'ils avaient follement abandonnée. Il ne se privait même pas de courir aussi les chevaleresques aventures, mais sans quitter Versailles et en récitant la vie du roi Charles VII de France. « Je vais mener ce roi en Italie, disait gaillardement la Bruyère : son règne est court, et

celui de Louis XII. Ainsi nous touchons à François Ier. » En même temps, la Bruyère envoyait à M. le Prince ce qu'il avait traduit et mis au net du livre allemand sur les affaires des Hongrois et la succession de leurs rois, c'est-à-dire le livre presque entier; le reste ne valait pas la peine d'être traduit. D'ailleurs il n'en avait pas le loisir, puisque M. le Prince était si pressé. Dans sa précipitation, il commit aussi une faute ; son esprit et sa plume allaient trop vite : par une transposition de mots qui lui échappa, il fit la bataille de Nortlingue, que l'empereur Ferdinand III gagna en 1634 sur les Suédois et les princes protestants, postérieure à une autre bataille de même nom, qui était de la connaissance de Condé et qui fut gagnée onze ans plus tard par les Français sur les troupes de l'empereur d'Allemagne. Le vainqueur de la seconde bataille de Nortlingue devait s'apercevoir facilement de cette bizarre méprise ; elle était assez grave pour un homme chargé d'apprendre l'histoire à son petit-fils.

Mais la Bruyère venait encore d'être chargé d'une responsabilité plus étendue. M. le Prince, en le dégageant de la surveillance des jésuites, lui avait demandé de surveiller l'enseignement de Sauveur. Le duc de Bourbon, séparé de tout ce qui pouvait lui rappeler trop vivement les habitudes de collége, devait cependant recevoir une instruction bien suivie et bien liée, qui pût opposer aux distractions dont il était assailli, assez de consistance et d'unité. Le 6 avril, la Bruyère écrivait à M. le Prince : « J'ai été présent aux trois dernières leçons de M. Sauveur, et je puis assurer Votre Altesse Sérénissime qu'elles se passèrent avec assez d'application de la part de monseigneur le duc de Bourbon ; il me parut entrer aisément dans toutes les choses dont il s'agissait; il entendra toujours sans peine tout ce qui est de pure pratique, ou du moins les choses qui contiennent plus de pratique que de spéculation. » La Bruyère rend compte des leçons auxquelles il a assisté et apprécie l'enseignement de son collègue. « Il me semble, dit-il, que la méthode de M. Sauveur est la bonne, qu'il n'y a rien de superflu, et que tout y tend à une connaissance exacte de la fortification.» Il ajoute : « Sur mon fait, je suis content de Son Altesse : la distraction diminue de jour à autre; et Elle m'a promis aujourd'hui de s'en corriger entièrement et de ne pas perdre le moindre moment destiné à nos études; c'est sur quoi je m'opiniâtre et ne me rends point. Nous lûmes hier les *Principes* de M. Descartes, où nous marchons lentement. Je n'oublie point la Fable, ni les gouvernements que je mêle toujours avec la géographie, et ne rêve du matin au soir qu'aux moyens de lui être utile et à lui rendre ses études moins amères, prévenu d'ailleurs que ce sont vos intentions. » Mais quelques jours après, tandis qu'il lisait

dans l'exemplaire de sa traduction, dont il avait envoyé la copie à Chantilly, un passage sur les gouvernements d'Allemagne, il s'aperçoit tout à coup de la faute qu'il a commise. Quelle erreur! quelle étourderie! quelle sottise! que va penser Condé? La Bruyère, écrit, le 14 avril à M. le Prince pour signaler sa faute; il lui demande mille pardons de cette négligence qui lui convient si peu, et proteste qu'il ne laisse pas d'être avec toute l'attention et le respect imaginables soumis aux volontés de Son Altesse Sérénissime. Du reste, il n'a à se plaindre que de lui-même. Le duc de Bourbon prend quelque goût à l'histoire et s'intéresse plus que jamais aux événements. Il va finir Charles VIII. « Je lui fais redire de suite les choses qu'il a écrites et que je lui ai expliquées, comme vous faisiez les soirs à Chantilly. J'espère qu'il vous rendra aussi bon compte des vies de ce roi et de Louis XII, son successeur, comme il a fait de celle de Louis onzième, et que vous serez encore satisfait sur ce qui concerne la géographie et ses autres études; car son esprit s'ouvre et se forme de jour à autre, comme sa taille qui s'embellit extraordinairement : il croît beaucoup, et tout le monde le remarque. » Cette dernière nouvelle était fort exagérée; la Bruyère aussi devenait courtisan. Il fallait bien que le trésorier de France en la généralité de Caen se dépouillât de sa rudesse bourgeoise. « L'air de cour, dit-il, est contagieux; il se prend à Versailles comme l'accent normand à Rouen ou à Falaise; on l'entrevoit en des fourriers, en de petits contrôleurs et en des chefs de fruiterie; l'on peut, avec une portée d'esprit fort médiocre y faire de grands progrès. Un homme d'un génie élevé et d'un mérite solide ne fait pas assez de cas de cette espèce de talent, pour en faire son capital, de l'étudier et de se le rendre propre. Il l'acquiert sans réflexion et ne songe point à s'en défaire. »

En expliquant la géographie et les constitutions au duc de Bourbon, la Bruyère avait ainsi formulé son opinion politique: « Quand on parcourt, sans la prévention de son pays, toutes les formes de gouvernement, l'on ne sait à laquelle se tenir: Il y a dans toutes le moins bon et le moins mauvais. Ce qu'il y a de plus raisonnable et de plus sûr est d'estimer celle où l'on est né, la meilleure de toutes est de s'y soumettre. » Les princes de Conti avaient pensé autrement; où étaient-ils maintenant! où était M. le prince de Turenne? Le cardinal de Bouillon, dans une grande audience qu'il avait demandée au roi, avait cru devoir expliquer plusieurs choses sur lesquelles on lui avait rendu de mauvais offices à l'occasion du départ précipité de son neveu. Sa Majesté l'écouta, mais ne fut point convaincue : rien ne pouvait effacer les premières impressions. Condé avait écrit à ses neveux une lettre sévère dont Gourville tira copie pour la donner à M. de Louvois et la faire voir au roi. Mais madame

de Maintenon se souvenait de la conduite hautaine des princes de Conti à son égard. Puis Condé, cet esprit indocile et superbe, manquait d'autorité pour prêcher la soumission. Enfin Pâques approchait, M. le Prince pourrait-il seulement remplir ses obligations de catholique et de chrétien? Il y avait dix-sept ans qu'il n'avait fait ses Pâques, le grand prévôt les avait comptées. « Le 15 avril, dimanche des Rameaux, le roi, dit Dangeau, fut à la chapelle presque tout le jour : il cassa le chevalier de Sillery, colonel du régiment d'infanterie de Conti, et le chevalier d'Angoulême, colonel du régiment de cavalerie de la Roche-sur-Yon, pour avoir suivi ces princes. »

«Mais, l'heure de Dieu était venue, s'écrie Bossuet, heure attendue, heure désirée, heure de miséricorde et de grâce. Sans être averti par la maladie, sans être pressé par le temps, Condé exécuta ce qu'il méditait : un sage religieux qu'il appelle exprès s'enferme avec lui pendant quatre jours et règle les affaires de sa conscience; il obéit, humble chrétien, à sa décision, et nul n'a jamais douté de sa bonne foi. » Ce sage religieux, le R. P. des Champs, était connu par l'austérité de sa morale : il avait refusé d'être confesseur du roi. Bien plus, en 1678, le R. P. de la Chaise étant tombé malade, le roi avait envoyé quérir le R. P. des Champs pour se confesser, le Révérend Père était venu, avait eu un long entretien, tête à tête, avec Sa Majesté, mais n'avait pas voulu lui donner l'absolution, parce que le roi n'avait pas voulu s'engager à rompre son commerce avec madame de Montespan. Après avoir reçu l'absolution d'un tel confesseur, Condé communia lorsque ses domestiques s'y attendaient le moins, puis il leur demanda pardon de leur avoir donné de si mauvais exemples avant sa conversion, et s'engagea à faire quelques restitutions que le R. P. des Champs avait exigées. Qui pouvait douter après cela de sa bonne foi? Louis XIV en douta moins que personne, et il s'en réjouit plus que tout le monde; il voyait là une sorte de satisfaction accordée à son autorité; véritablement heureux d'avoir épousé madame de Maintenon, il croyait avoir charge d'âmes et être responsable du salut de ses sujets.

Depuis qu'il était entré dans cette voie nouvelle, Dieu bénissait tous ses travaux pour le bien de l'État. Après avoir fait ses dévotions avec plus de joie qu'à l'ordinaire, il était si content que, le mardi de Pâques, 24 avril, il révéla un secret politique aux gentilshommes qui avaient l'honneur de le suivre à la chasse. « Il savait que le frère de madame la dauphine, Maximilien, électeur de Bavière, avec lequel il craignait que les princes de Conti ne se compromissent, devait épouser l'archiduchesse d'Autriche, fille de l'empereur Léopold. Heureusement il avait été informé à temps de l'intrigue diplo-

matique qui se tramait à cette occasion. Pour récompenser Monsieur l'Électeur de Bavière des services qu'il avait rendus dans l'armée impériale contre les Turcs, le roi d'Espagne avait été sollicité de donner ce qui lui restait des Pays-Bas, en dot à l'archiduchesse, et il avait promis de nommer Monsieur l'Électeur de Bavière gouverneur des Pays-Bas espagnols. C'est pour cela que, vers le commencement du Carême, on avait vu partir M. de Feuquières, de Versailles, si précipitamment ; il allait, comme ambassadeur extraordinaire, déclarer au roi d'Espagne que s'il donnait les Pays-Bas à l'archiduchesse, ce qu'il ne pouvait pas faire sans porter préjudice aux droits de monseigneur le Dauphin, le roi de France savait bien comment, de son côté, il en devrait tirer raison. Il n'attaquerait point les Pays-Bas, parce qu'il ne voulait pas donner d'ombrage à l'Angleterre ni aux Hollandais ; mais il ferait entrer en Espagne les troupes qu'il réunissait en Navarre et leur commanderait de marcher jusques à Madrid. A cette déclaration, le roi d'Espagne avait répondu qu'il n'avait aucun dessein de donner les Pays-Bas à l'archiduchesse, et qu'il était bien résolu de tout faire pour entretenir l'union entre les deux couronnes. Les dépêches reçues ne laissaient aucun doute sur la sincérité du roi d'Espagne. En conséquence, la marche des troupes françaises, du côté de la Navarre, avait été suspendue. M. de Boufflers, qui les commandait, n'était pas content d'être arrêté au moment où il allait passer la frontière. Mais le roi de France était content de pouvoir assurer les gentilshommes de sa cour que, selon toutes les apparences, ils auraient la paix cette année, à la grande satisfaction des peuples qui pourraient jouir, en toute sécurité, du repos et du fruit de leurs travaux. » Pour les courtisans, c'était un rare bonheur que de voir le roi leur faire de telles confidences ; il s'aperçut de l'avidité avec laquelle ils l'écoutaient, et, chose plus rare encore, il plaisanta, en leur disant avec autant de bonne grâce que de finesse, qu'ils n'avaient à craindre de voir troubler leur tranquillité que par quelques voyages de Marly, Chambord ou Fontainebleau, ou par le mariage de mademoiselle de Nantes avec le duc de Bourbon.

Personne ne fut aussi heureux de la conversion de Condé que les jésuites : c'était leur œuvre, c'était leur gloire. Le R. P. Alleaume en fut si touché que, tout en préparant le duc de Bourbon à faire ses Pâques, il écrivit à M. le Prince pour le féliciter de son retour à la piété chrétienne. Le R. P. Talon « verse des larmes de joie ; il sait bien pourquoi : Dieu avait quelque raison de combler de bénédictions *notre* maison de Condé. » Non-seulement le duc de Bourbon fit ses Pâques entre les mains des jésuites, mais encore il donna le pain bénit : aussi le P. Talon ne sort plus des « transports

de joie : il atteint quatre-vingt-deux ans; jamais, de sa vie, il n'a été si heureux : il a reçu publiquement et fort pompeusement le pain bénit de Son Altesse Sérénissime. Les RR. PP. de la Chaise, Jourdan et Bourdaloue chantent *Alleluia*. Plus rien à souhaiter ni au spirituel ni au temporel. » M. le Duc est un esprit supérieur et pénétrant qui comprend tout. Mais le duc de Bourbon a vraiment aussi bien de l'esprit. « Nous avions, dans notre sacristie de Saint-Louis, où il s'est confessé, un petit tableau du *Ravissement de saint Paul*, de la hauteur d'environ un pied et demi; c'était un chef-d'œuvre et un original qu'on estimait douze ou quinze cents livres. Le roi témoigna en avoir quelque petite envie. Le P. de la Chaise fut chargé, par les bons Pères, de le lui présenter. Il le reçut fort humainement et témoigna qu'il le fallait payer. Le P. de la Chaise lui ayant dit que cela mortifierait les bons Pères, il répondit que les jésuites étaient des pauvres glorieux et qu'il savait bien ce qu'il avait à faire; le lendemain, il envoya deux cents beaux louis d'or. » Sur cela, qu'avait à dire la Bruyère? Une seule chose, et il la dit : « Un homme est fidèle à certaines pratiques de religion; on le voit s'en acquitter avec exactitude; personne ne le loue ni le désapprouve; on n'y pense pas. Tel autre y revient après les avoir négligées des années entières; on se récrie; on l'exalte. Cela est libre; moi, je le blâme d'un si long oubli de ses devoirs; et je le trouve heureux d'y être rentré. » Là-dessus, il alla à Paris faire aussi ses dévotions fort modestement, selon son habitude, et prendre ses vacances de Pâques.

Bien qu'il adoptât, sans y penser, l'air et les manières de la cour, la Bruyère conservait la liberté de son jugement et ne songeait point à y renoncer. On sait que l'évêque de Meaux n'avait jamais été favorable à la comédie. Madame la Dauphine, qu'il dirigeait et qui venait de faire son « bonjour » (ses pâques) de sa main, inquiète de ses observations sur ce sujet, voulut se justifier aux dépens des comédiens et, le jour de Pâques, 22 avril, pria le roi de casser Baron et Raisin, les deux meilleurs de la troupe, l'un pour le tragique et l'autre pour le comique. La Bruyère détestait l'insolence de Baron et les intrigues de Raisin, qui s'insinuaient jusque dans la maison de Condé : il entendit les plaintes des dévots contre les comédiens. Voici comment il les jugea : « Quelle idée plus bizarre que de se représenter une foule de chrétiens de l'un et l'autre sexe, qui se rassemblent, à certains jours, dans une salle, pour y applaudir une troupe d'excommuniés qui ne le sont que pour le plaisir qu'ils leur donnent et dont ils sont déjà payés d'avance! Il me semble qu'il faudrait ou fermer les théâtres ou se prononcer moins sévèrement sur l'état de comédien. » Louis XIV était à peu

près de cet avis, qui était juste; mais, assurément, il ne l'emprunta pas à M. de la Bruyère.

Jamais la Bruyère n'avait trouvé sa petite maison de Paris aussi agréable que pendant ces vacances de Pâques 1685. Dans sa chambre solitaire, où ne venait plus le chartreux Bonaventure d'Argonne, il était à l'aise; et avec sa famille, qui avait aussi changé à son égard, il était content. Sa sœur comprenait facilement que, chez les Princes, son frère fut mieux que chez elle; sa mère bénissait Dieu d'avoir vécu assez longtemps pour voir son fils à la cour. Il leur semblait qu'on devait être si heureux sous les yeux du roi. Sur ce seul point, la Bruyère n'était point de leur avis. « Qui croirait, dit-il, que l'empressement pour les spectacles, que les éclats et les applaudissements au théâtre de Molière et d'Arlequin, les repas, la chasse, les ballets, les carrousels couvrissent tant d'inquiétudes, de soins et de divers intérêts, tant de craintes et d'espérances, des passions si vives et des affaires si sérieuses? » M. de la Bruyère aîné, huissier au Parlement, estimait plus son cadet depuis qu'il le supposait capable de rendre quelques services à ses parents ou à ses amis : il aimait à dire qu'il voyait quelquefois M. le Duc au Palais; car Son Altesse était vraiment très-bienveillante pour les gens de robe : elle avait fait présenter ses compliments de condoléance à M. de Novion, qui avait perdu sa femme. « Il n'est pas absolument impossible, répondait la Bruyère, qu'une personne qui se trouve dans une grande faveur, perde son procès. Le devoir des magistrats est de rendre la justice, mais leur métier est de la différer; quelques-uns savent leur devoir et font leur métier. » Mais le plus jeune frère de la Bruyère, déjà prêtre, fut le plus vif dans l'expression de son affection fraternelle. Il savait gré à son frère Jean de l'avoir aidé à suivre sa vocation, et il pouvait lui demander des conseils sur la manière de parvenir. « Prêchez, disait la Bruyère. Si vous êtes d'une certaine qualité et que vous ne vous sentiez pas d'autres talents, que de faire de froids discours; prêchez. Il n'y a rien de pire pour sa fortune que d'être entièrement ignoré. Théodore a été payé de ses mauvaises phrases et de son ennuyeuse monotonie. » — Mais comment prêche-t-on aujourd'hui à la cour? Quel est le genre nouveau? — « Les citations profanes, les froides allusions, le mauvais pathétique, les antithèses, les figures outrées ont fini; les portraits finiront et feront place à une simple explication de l'Évangile, jointe aux mouvements qui inspirent la conversion. » L'influence de madame de Maintenon se faisait sentir jusque sur l'éloquence de la Chaire pendant le Carême. Cette discrétion, imposée par la situation délicate de Louis XIV, ne préservait pas toujours les prédicateurs d'une certaine monotonie

ou d'une froideur ennuyeuse : mais ceux qui expliquaient simplement l'Évangile et par la chaleur communicative de leur conviction touchaient les cœurs endurcis des courtisans, étaient considérés comme des dons du ciel, en grec des Théodores, et bien récompensés.

III

FÊTES DU CONTRAT DE MARIAGE OU LE GRAND CARROUSEL DE LA PRISE DE GRENADE.

Le 1er mai, la Bruyère avait quitté sa famille pour revenir à Versailles. Ce jour-là, le R. P. du Rosel écrivait à M. le Prince : « Les études viennent de reprendre comme à l'ordinaire, après les fêtes. Le dimanche et le jeudi vient le maître d'armes : hier, lundi, M. Sauveur; le matin le P. Alleaume, et M. de la Bruyère l'après-dînée. Le manége et le carrousel vont à merveille; M. le duc de Bourbon s'y applique avec plaisir, en attendant de paraître en cette occasion, où il a fort envie de bien faire. L'on compte toujours faire le carrousel le 1er juin. M. le Duc vint hier à l'hôtel de Condé. Nous eûmes l'honneur de le voir; il a toujours beaucoup de bonté pour nous; nous tâcherons de ne pas nous en montrer indignes par le respect et la reconnaissance que nous en avons. » Les jésuites ont repris la surveillance générale de l'éducation du duc de Bourbon; la Bruyère est retombé, sans bruit, dans sa première position de simple professeur. Encore ses leçons, ainsi que celles de Sauveur, vont-elles devenir plus rares et plus difficiles. Que s'est-il donc passé, pendant les vacances de Pâques, à la cour et dans la maison de Condé, pour amener ce changement?

M. le Duc a voulu récompenser les jésuites de la conversion de son père. Condé n'avait assurément suivi d'autre inspiration que celle de sa conscience, mais il semblait avoir prévenu les désirs de Sa Majesté. M. le Duc était trop habile pour ne pas tirer de cet événement quelque avantage en faveur de ses projets. Aussi le roi parlait-il alors ouvertement du mariage du duc de Bourbon avec mademoiselle de Nantes : c'était comme la publication des bans. Madame de Langeron, qui était dame d'honneur de madame la Duchesse, fut nommée pour être dame d'honneur de madame la duchesse de Bourbon; cette dame, qui passait alors soixante ans, ne trouva point, qu'à son âge, ce fût descendre que d'accepter, à l'instigation de sa bonne amie, madame de Maintenon, une telle charge auprès d'une petite princesse qui n'avait pas encore douze

ans. Mieux que personne, elle pouvait la diriger, au moins dans les commencements, d'après les intentions du roi et les traditions de la maison de Condé. Aussitôt, sur son avis et avec la vive approbation de madame de Montespan, on commença d'acheter tous les habits et autres choses nécessaires pour le prochain mariage. Sur ce point, M. le Duc rivalisait avec le roi de libéralité ingénieuse. Le 27 avril, le roi avait emmené le duc de Bourbon, avec mademoiselle de Nantes, à une petite fête intime qu'il leur donna à Marly. Le 28 avril, M. le Duc prépara aux deux futurs époux une fête du même genre à la Ménagerie. Ce jour-là, Monseigneur, qui avait désiré offrir à sa femme, madame la Dauphine, une collation au même endroit, alla à Trianon, pour ne pas déranger leur partie. Toute la cour comblait d'honnêtetés ces deux enfants qui allaient sérieusement se marier. Le 30 avril, le roi, en sortant de la messe, passa, comme à son ordinaire, chez madame de Montespan, et il examina tout le linge apporté pour le mariage de mademoiselle de Nantes. L'ordre des grandes solennités qui devaient avoir lieu fut ainsi réglé : 15 mai, audience du doge de Gênes; 24 mai, contrat de mariage. Vers le 1er juin, le carrousel de la prise de Grenade; dans le mois de juillet, les cérémonies du mariage. C'était assez pour rendre la cour heureuse et M. le Duc triomphant; vers le 4 mai, il alla, avec madame la Duchesse, à Paris, hâter les préparatifs de toutes ces fêtes; tout paraissait lui sourire : il semblait tout diriger à son gré, pendant que son père supportait, à Chantilly, une nouvelle attaque de goutte, avec une résignation chrétienne.

Mais c'était trop pour que le duc de Bourbon pût accorder à ses études ordinaires le temps et l'attention nécessaires. Le jeune prince faisait tant d'exercices, était accablé de tant d'affaires importantes, qu'on ne savait pas comment sa santé pouvait y résister. Il montait à cheval deux fois par jour, à la grande écurie du roi; madame la Dauphine y vint un matin avec Monseigneur et fut surprise de voir combien le petit duc de Bourbon menait vigoureusement son cheval pour le peu de temps qu'il apprenait. Il monta un *sauteux*, et ne se laissa point désarçonner; il monta, une autre fois, un cheval très-difficile qu'il n'avait jamais monté, il lui fit faire pourtant les plus belles voltes du monde, et avec tant de grâce et de justesse, que tout ce qu'il y avait là de dames et de gentilshommes étaient dans l'admiration : M. du Plessis, le maître de l'Académie, dit qu'il « défiait tous les hommes de France de mener mieux un cheval. » L'après-dînée, il courait les têtes et la bague, avec ou sans caparaçon. Non-seulement il mettait dedans, mais un jour il l'emporta cinq fois de suite, et avec une adresse et un air

charmant. Le soir de cette journée, au moment de prendre leçon avec M. de la Bruyère, il fut appelé au château; il y alla seul, dit Xaintrailles. Il y eut une petite loterie, et le roi soupa avec les dames. Un autre jour, il allait à la chasse du roi, où les dames s'amusèrent beaucoup. Une autre fois, il était invité à la promenade du roi avec les dames. « La santé de Son Altesse ne peut être meilleure, disait le R. P. Alleaume; son enfance diminue, les distractions n'augmentent pas, mais le carrousel, les chasses et les promenades ôtent quelquefois un peu du temps des études.» La Bruyère n'osait rien dire : il n'écrivait même plus à M. le Prince. Quand, par hasard, le duc de Bourbon lui donnait quelques instants, ainsi qu'il était convenu, le jeune prince, qui ne pouvait attendre de lui ni flatterie ni compliments, trouvait peu d'intérêt à ses leçons, et se vengeait de l'ennui qu'il ne pouvait éviter, par des plaisanteries que les gentilshommes du carrousel applaudissaient comme autant de preuves de sa précoce virilité. M. le Duc lui-même n'était pas fâché de voir son fils prendre goût aux choses sérieuses, et se mettait de la partie pour l'encourager dans la bonne voie. La seule étude qui eût quelque intérêt, était l'état de France : comment comparer les Commentaires de M. de la Bruyère sur le livre de l'abbé Besogne, aux charmantes leçons que le duc de Bourbon recevait tous les jours, sur ce sujet, de toutes les personnes de la cour? Le roi lui-même avait soin de lui enseigner, par la pratique, les droits et prérogatives de chacun. Un fait, entre plusieurs, frappa sa jeune imagination. Le doge de Gênes était à Paris avec une nombreuse députation de cette république vaincue qui voulait encore s'égaler à la république de Venise; pour aller à Versailles, le doge avait fait clouer l'impériale de son carrosse. Or cette prérogative n'était alors accordée en France qu'aux fils ou petits-fils de roi, et non pas même aux princes du sang; le roi fit dire au doge de Gênes de déclouer l'impériale de son carrosse. Le duc de Bourbon apprit bien mieux par les conversations de la Grande Écurie que par les leçons de la Bruyère, combien cette mortification dût être sensible, dit le marquis de Sourches, au chef d'une république qui affectait les honneurs des grands souverains. Puis, qu'était-ce que la géographie de l'Italie avec ses gouvernements, expliquée dans le cabinet par la Bruyère, auprès de cette audience solennelle où le doge et les sénateurs génois vinrent faire leurs soumissions au roi! Le duc de Bourbon, placé auprès de Sa Majesté avec la maison royale, sur le marchepied où était le trône d'argent, vit toute la cérémonie se dérouler sous ses yeux, entendit les discours et n'en perdit pas un mot. Le lendemain, 16 mai, le doge et les sénateurs vinrent lui faire visite à lui-même, ainsi qu'à M. le Duc et à tous les princes

et princesses du sang. Voilà de bonnes leçons sans pédantisme et bien écoutées. Quels professeurs! Quel éclat dans leur enseignement! Ces Italiens avaient vraiment de l'esprit : on ne pouvait s'empêcher de rire en entendant leurs réflexions; quand le doge fit ses visites aux princesses, madame la Dauphine le reçut assise; Mademoiselle, debout; madame la Duchesse, couchée dans son lit; madame la princesse de Conti, couchée en déshabillé sur son lit. Cette étiquette avait été adoptée pour que les dames ne fussent pas obligées de reconduire le doge. Il se plut fort chez la princesse de Conti, assure Dangeau; il la regarda longtemps et avec application; un des sénateurs lui dit : « Au moins, monsieur, souvenez-vous que vous êtes doge. » Deux jours après, le 18, il revint à Versailles faire sa cour au roi comme simple particulier : il fut comblé d'honnêtetés. M. le Duc lui demanda s'il ne serait pas curieux de voir un grand bal à la française. Sur sa réponse affirmative, ordre fut aussitôt donné de convoquer toutes les dames de la cour pour le 23 mai, veille de la signature du contrat de mariage de M. le duc de Bourbon. Le soir, en sortant, le doge dit aux sénateurs : « Il y a un an, nous étions en enfer, aujourd'hui, nous sortons du paradis! » Il y avait juste un an de la bombarderie de Gênes. « Pendant ce temps, la Bruyère faisait son purgatoire : il voyait bien qu'on se moquait de lui. « Quelque profonds que soient les grands, dit-il, et quelque art qu'ils aient pour paraître ce qu'ils ne sont pas et pour ne point paraître ce qu'ils sont, ils ne peuvent cacher leur malignité, leur extrême pente à rire aux dépens d'autrui et à jeter du ridicule souvent où il n'y en peut avoir. Ces beaux talents se découvrent en eux du premier coup d'œil; admirables sans doute pour envelopper une dupe et rendre sot celui qui l'est déjà; mais encore plus propres à leur ôter tout le plaisir qu'ils pourraient tirer d'un homme d'esprit qui saurait se tourner et se plier en mille manières agréables et réjouissantes, si le dangereux caractère du courtisan ne lui imposait pas une grande retenue. Il ne lui reste que le caractère sérieux dans lequel il se retranche, et il fait si bien que les railleurs avec des intentions si mauvaises, manquent d'occasions de se jouer de lui. »

Le 20 mai, M. le Prince vint à Versailles où il y avait longtemps qu'il n'avait paru. On remarqua qu'il était assez bien rétabli de sa dernière maladie. Il venait pour signer le contrat de mariage de son petit-fils, et il fut bien accueilli du roi. D'ailleurs, depuis sa conversion, qui eût pu douter de son zèle pour plaire à Sa Majesté? Les inquiétudes qu'avaient pu inspirer ses relations avec ses neveux, les princes de Conti, étaient presque dissipées : il s'en expliqua assez franchement avec le roi pour éteindre le venin des pre-

mières impressions ; enfin les nouvelles que l'on recevait depuis un mois, des princes fugitifs, étaient capables de rassurer les esprits les plus alarmés. On avait vu d'abord arriver à Versailles, dans un bien modeste équipage, M. de Mercy, le jeune, qui avait toute la confiance du prince de Conti. Il apportait des lettres fort humbles des neveux de M. le prince au Roi, et aussi d'autres lettres à diverses personnes de leurs amis. On avait su que MM. les princes de Conti avaient été rejoints à Nuremberg par un ancien capitaine du régiment de Conti, nommé de Vaux, qui les avait arrêtés dans leur voyage vers la Hongrie. Il leur avait parlé si fortement de la faute qu'ils allaient commettre, qu'ils avaient changé de résolution. Au commencement, devant les menaces qu'on leur avait fait entendre et qui étaient bien capables d'aigrir des caractères aussi généreux, ils s'étaient cabrés et emportés; mais depuis qu'ils avaient pu réfléchir, ils étaient revenus à des sentiments raisonnables et ils avaient décidé de s'en remettre, pour toutes choses, à la volonté du roi, en témoignant à Sa Majesté la plus entière soumission. C'est pourquoi ils avaient envoyé ce même capitaine de Vaux pour supplier le roi de vouloir bien leur faire savoir ce qu'ils devaient faire et quelle route ils devaient prendre. Ils avaient donné le jeune Mercy au capitaine de Vaux pour l'accompagner; ce qui était fort heureux, car de Vaux, pendant le voyage, étant tombé dans la Moselle, avait été fort incommodé et obligé de demeurer à Metz pour se guérir; mais il avait envoyé devant lui Mercy avec les lettres, espérant qu'il pourrait bientôt le suivre en passant par Chantilly pour conférer avec M. le Prince. Cette conduite des Princes avait fort adouci le roi : il avait lu les deux lettres qui lui étaient adressées et n'avait pas voulu répondre parce que les jeunes princes devaient bien savoir qu'il ne leur avait permis que d'aller en Pologne ; mais s'ils prenaient ce parti, on avait toute espérance que Sa Majesté leur pardonnerait. M. le Prince venait de voir M. de Vaux à Chantilly et d'envoyer à ses neveux les plus pressantes recommandations de ne point aller en Hongrie ; il était accouru à Versailles pour le dire à Sa Majesté : « ils lui avaient promis de suivre ses conseils; ils tiendront parole; il en était persuadé. » Le Roi, pour le moment, ne demanda rien de plus : l'assurance de M. le Prince lui suffisait. L'esprit tranquille et le cœur content, on ne pensa plus qu'aux fêtes qui avaient été commandées pour le contrat de mariage de M. le duc de Bourbon. Nõn-seulement le doge et les sénateurs de Gênes, mais encore les ambassadeurs du grand-duc de Moscovie, qui avaient été reçus le 21 mai à l'audience de Sa Majesté, pourront, s'il leur convient, être admis à contempler l'admirable spectacle de la galanterie française.

Le 23 mai, Monseigneur fit la répétition du grand carrousel. Cela occupa une bonne partie de la matinée; ensuite le Doge visita les fontaines et les belles eaux du jardin et du parc de Versailles. Le soir, le Roi lui fit voir ce bal superbe qu'il avait commandé, dans le grand appartement de son château. Le luxe des dames et des cavaliers y fut à l'excès, dit le grand prévôt de France : la foule du monde qui s'y trouva remplit tellement les vastes pièces du palais, qu'il ne fut pas possible d'empêcher le désordre; mais jamais on n'avait vu tant de magnificence. Le 24 mai, le contrat de mariage de M. le duc de Bourbon et de mademoiselle de Nantes fut dressé et lu en public. M. le duc, dit Dangeau, donnait à son fils 50,000 écus de rentes, et madame la duchesse lui assurait 400,000 écus après sa mort. Le roi donnait à mademoiselle de Nantes 100,000 livres de pension et un million en argent comptant; plus deux parures, l'une en perles, l'autre en diamants, qui valaient ensemble 100,000 écus. Les mariés seront séparés le soir de leur mariage, jusqu'à ce qu'ils soient plus grands et plus forts. L'on attendra, pour célébrer le mariage, que M. le Duc ait fait son voyage de Bourgogne où il doit présider les états de son gouvernement. Le 25 mai, M. le Duc et M. le duc de Bourbon allèrent à Paris rendre visite au Doge; il leur adressa les compliments les plus flatteurs sur la beauté de la cour, sur la bonté du Roi, sur le bonheur d'être honoré de sa faveur et de son amitié. Il leur parla avec tant de bonne grâce de la France et de l'Italie, que le duc de Bourbon y prit un plaisir extrême. La Bruyère, dans ces fêtes et dans ces actions si sérieuses, n'était rien et ne pouvait rien être; mais, du fond de son obscurité silencieuse, il voyait en pleine lumière tous ces illustres personnages se mouvoir devant lui comme des acteurs sur un théâtre; ils lui permettaient, sans le savoir, de pénétrer dans leur cœur et d'y étudier leurs sentiments secrets. Dans ce pays, dit-il, où les joies sont visibles mais fausses, et les chagrins cachés mais réels, il parvint à distinguer bien des soucis sous un air tranquille, bien des tristesses sous un visage gai, et même une cruelle anxiété sous les apparences diverses dont il était prudent de la couvrir. M. le Prince, surtout, attirait l'attention de la Bruyère : c'est alors qu'il dit de lui : « Un vieillard est fier, dédaigneux et d'un commerce dificile s'il n'a beaucoup d'esprit. » Au fond de son cœur, Condé, qu'on croyait heureux et tranquille, était très-tourmenté; mais il ne voulait pas qu'on s'en aperçût. A force d'esprit, il trompa des gens qui se croyaient bien informés : « Le grand Condé, ce héros incomparable, dit madame de Caylus, regardait cette alliance comme un avantage considérable pour sa maison. Il crut effacer par là l'impression que le souvenir du passé aurait laissé désavantageux contre lui dans l'esprit du roi. »

Le 23 mai, au milieu même des fêtes du contrat de mariage, étaient arrivées coup sur coup, des princes de Conti, les nouvelles les plus contradictoires, mais bientôt les plus claires et les plus funestes. Pendant qu'ils se promenaient dans les villes d'Allemagne, en attendant la réponse du roi et tout prêts à lui obéir, ils avaient rencontré à Augsbourg le chevalier de Carignan qui les avait engagés à servir l'empereur en Hongrie. En vérité, c'était là un homme bien prudent et d'un âge à donner de bons conseils, que ce prince de la maison de Savoie, fol aventurier déjà célèbre par ses tours de jeunesse! Qui pouvait croire qu'il eût tout à coup acquis assez de crédit auprès des princes de Conti pour que son avis prévalût sur celui de M. le Prince? Mais il arrivait de Vienne, il semblait au courant de ce qui se préparait en Pologne et en Autriche, et il démontra fort pertinemment qu'il n'y aurait rien à faire avec le roi Jean Sobieski, et tout au contraire qu'on ferait de grandes choses en Hongrie au service de l'Empereur. Déjà l'armée impériale était en campagne et mettait le siége devant Neuhausel, pendant qu'un corps d'élite, sous les ordres de l'électeur de Bavière, irait porter de terribles coups au cœur même de la Hongrie. Juste à ce moment, l'électeur de Bavière, sur le point de partir, faisait une grande chasse à deux ou trois lieues d'Augsbourg. Les princes de Conti, invités à cette chasse par le frère de madame la Dauphine, ne purent se dispenser d'y aller : ils furent reçus avec toutes les honnêtetés imaginables. Après la chasse, le souper : M. l'Électeur ne voulait plus les quitter. Le lendemain, il vint dîner avec eux dans leur cabaret; on but copieusement de part et d'autre. M. l'Électeur leur offrit tel emploi qu'ils souhaiteraient dans le corps d'armée qu'il allait commander, et ils partirent avec lui pour faire la guerre en Hongrie. On peut se figurer le mécontentement du Roi à qui M. l'Électeur venait de rendre la monnaie de sa pièce sur la dot de l'archiduchesse, l'embarras de la Dauphine dont le frère venait de raccoler les princes de Conti pour l'armée de l'empereur Léopold, l'inquiétude des amis de M. de Bouillon, qui savaient que M. le prince de Turenne suivait partout les princes de Conti, les sentiments d'envie d'une jeunesse aventureuse qui était condamnée à demeurer sage et à paraître contente de son sort; la fuite du major et du capitaine des grenadiers de Conti qui allèrent rejoindre leur colonel et furent cause que le roi cassa le régiment tout entier; les murmures qui se firent entendre dans le régiment de cavalerie de la Roche-sur-Yon et la raison qu'eut le roi de donner ce régiment à son petit-fils le duc de Bourgogne : il était bien sûr que le nouveau colonel, âgé de deux ans et dix mois, ne s'échapperait pas. On peut aussi se représenter l'activité fébrile de M. le Duc : il était peut-être attristé

de voir cette longue chaîne de fautes que ses cousins traînaient et allongeaient tous les jours; mais il était trop heureux de pousser hardiment sa fortune dans le vide de plus en plus grand qu'ils laissaient derrière eux. On devine la gaieté, l'entrain naturel du duc de Bourbon : il était enchanté de voir chaque jour, par la faveur du Roi, sous la conduite de son père, s'ouvrir devant lui de nouveaux horizons. Mais on se fera difficilement une juste idée du chagrin de M. le Prince, si on ne se souvient qu'il avait répondu de la docilité des princes de Conti et presque donné sa parole pour eux. La perte de deux régiments, qui, depuis longtemps, appartenaient à sa famille, fut pour lui un coup sensible : ce ne fut rien auprès du malheur qu'il avait de paraître engagé dans les coupables folies de ses neveux. « Il n'y a qu'un vrai malheur, disait la Bruyère, c'est de se trouver en faute et d'avoir quelque chose à se reprocher. »

Sur ces entrefaites, la Bruyère eut l'honneur de s'entretenir avec M. le Prince. Nous en trouvons la preuve dans une lettre de Bossuet, évêque de Meaux, qui remercie Condé de lui avoir fait connaître par M. de la Bruyère le titre d'un ouvrage sur l'Église gallicane. Il est possible que Condé n'acceptât pas sans restriction les quatre articles du clergé de France; mais il s'entretint d'autre chose avec la Bruyère, et surtout de M. le duc de Bourbon. On ne pouvait pas, pour le moment, rétablir ses études sur l'ancien pied. Il fallait attendre au moins que le carrousel fût passé. La Bruyère craignait que le jeune prince ne contractât des habitudes de dissipation qui pouvaient lui être aussi funestes qu'elles venaient de l'être aux princes de Conti. Eux aussi avaient fort bien commencé, et l'on voyait comme ils avaient fini. « La plupart des hommes, pour arriver à leurs fins, sont, dit-il, plus capables d'un grand effort que d'une longue persévérance. Leur paresse ou leur inconstance leur fait perdre le fruit des meilleurs commencements; ils se laissent souvent devancer par d'autres qui sont partis après eux, et qui marchent lentement, mais constamment. »

Enfin, le 4 juin, le carrousel, qui était depuis longtemps l'occupation de la jeunesse, dit le marquis de Sourches, s'exécuta malgré le froid et le mauvais temps. Le grand prévôt de France ne laisse ignorer aucun détail de cette pompeuse cavalcade. La Bruyère y prit moins d'intérêt; cependant elle eut un tel succès, que le roi voulut s'en donner le spectacle encore une fois, et la fit recommencer le lendemain. Le même ordre fut observé le second jour que le premier; seulement, quand les quadrilles rentraient, après les courses, dans l'avant-cour, le roi étant venu à passer, tous les chevaliers coururent pêle-mêle après son carrosse, la lance à la main, et le suivirent jusqu'au pied de l'escalier. Cette confusion fut cent fois

plus agréable que l'ordre qui l'avait précédée. Telle est la conclusion du marquis de Sourches, qui trouva cette fête trop magnifique pour n'en pas laisser un abrégé, en quarante-huit pages, à la postérité. La seule chose qui amusa la Bruyère fut de voir le commandant des Zégris : « D'abord parurent deux timbaliers et six trompettes, galamment et richement vêtus de la livrée du prince, qui était bleu, or et argent. Après cela, il marchait lui-même, monté superbement, et entouré de douze nègres naturels qui lui servaient de valets de pied. Son habit était à fond bleu, et toutes les tailles, boutonnières et ceintures étaient brodées d'or mat, rebrodées de fleurs d'or brillant, dans lesquelles étaient enchâssés des rubis et des diamants; le plein de l'habit était brodé de compartiments d'argent, avec quantité de pierreries; sa coiffure était un turban d'or et d'argent et de bleu enrichi de rubis; il avait un collier de velours noir enrichi de pierreries comme le reste; la housse de son cheval était à jour, composée de festons, de broderies d'or et de pierreries, et le reste du harnais en était tout couvert. Son cheval en avait même une aigrette sur la tête, de laquelle s'élevaient plusieurs plumes bleues et blanches. Ses pages et ses estaffiers nègres étaient aussi vêtus de la même livrée, et d'une manière fort convenable à leur pays, et ils étaient armés de carquois et de colliers d'argent, avec des pendants d'oreille. Son écuyer portait l'écu, sur lequel il y avait pour corps de sa devise un vaisseau appareillé dans un port superbe. Ce vaisseau était tout prêt à partir, avec ce mot : *Aspetto l'aura.* »

Comment la Bruyère n'aurait-il pas remarqué la toilette de M. le duc de Bourbon? Tout le monde l'admira. Le grand prévôt, qui renonce à décrire celle du chef des Abencerrages, ne nous fait grâce d'aucun détail, lorsqu'il décrit le costume du chef des Zégris et le harnais de son cheval. Madame de Montespan et madame de Thianges ne cessaient d'en faire l'éloge, et mademoiselle de Nantes ne manquait pas de trouver le duc de Bourbon fort beau dans cet attirail. Mais ce qui était du dernier galant, c'était la devise. On avait dépensé beaucoup d'esprit pour inventer des devises nouvelles, piquantes, originales, qui peignissent les caractères, les prétentions, les souvenirs ou les aspirations de ceux qui les portaient. Il y avait beaucoup de soleils dans diverses positions, toutes bienfaisantes, assez d'aigles et d'aiglons qui regardaient le soleil; pas une lune; quelques lions pleins d'audace, des taureaux prêts au combat, des abeilles qui travaillent et qui piquent, des lévriers rapides, un porc-épic hérissé, des arbres élevés, chênes et pins; des arbres en fleur, orangers et pommiers; un bouton de rose, un torrent, deux éclairs, une bombe qui crève, un brûlot en feu, un cadran solaire, un thermomètre. M. de la Ferté, pour se moquer

de ces devises, en avait pris une singulière; c'était un chien qui rongeait un os, avec ce mot : *Faute de mieux*. Le duc de Saint-Aignan, maréchal de camp général du carrousel, vieillard de soixante-seize ans, aux manières vives, étincelantes, et qui s'était mis sur un tel pied de galanterie chevaleresque que personne n'eût osé lui disputer l'honneur de commander à cette jeunesse, portait sur son écu un diamant taillé à facettes, sans être enchâssé en œuvre, et pour âme : *Da ogni parte fiammegia* (il flamboie de tous côtés.) Monseigneur avait pour corps de sa devise trois couronnes, une de dauphins, une de laurier, une de myrte, avec ce mot : *Las merece* (il les mérite). Tout cela était éblouissant, et aussi curieux à étudier pour la Bruyère que les *Caractères* de Théophraste. Il voyait là tous les caractères des jeunes gens de la cour de Louis XIV, sans oublier le fils de madame de la Fayette, qui, comme l'éclair, voulait luire et mourir; ni ce jeune Soyecourt dont l'épée nue brillait et frappait, et dont la Bruyère pleurera la mort sur le champ de bataille quelques années plus tard. Mais la devise de M. le duc de Bourbon éclipsa toutes les autres par sa gracieuse galanterie : ce vaisseau tout appareillé, et prêt à partir avec tous ses agrès, toutes ses voiles tendues, c'était le vaisseau qui portait ses amours. Tout était préparé pour son mariage : les meubles, le linge, les bijoux, les rentes, le contrat, rien n'y manquait; les parents brûlaient du désir d'unir les deux fiancés. Qu'attendait-on encore? Une chose qui est accordée aux plus pauvres matelots, le plus léger vent favorable, un doux zéphyr. Le ciel sera-t-il assez jaloux du bonheur des deux époux pour le leur refuser? *Aspetto l'aura* (j'attends le zéphyr), disait le duc de Bourbon dans la langue harmonieuse de Pétrarque. *Aspetto Laura*, répétait mademoiselle de Nantes : elle voyait dans ce jeu de mots une allusion facile à comprendre, et chère à son cœur. Madame de Montespan en était si touchée, qu'elle eût voulu finir le mariage dès le 1er juin, douzième anniversaire de la naissance de sa fille. M. le Duc, qui avait si bien conduit toute cette affaire, montrait un tel empressement de la terminer, que, dès le second jour du carrousel, 5 juin, il partit pour aller présider les états de Bourgogne et revenir le plus vite possible hâter la cérémonie tant désirée.

Mais, dans les entreprises les mieux concertées, il y a toujours quelque chose qui échappe à la prudence humaine. Il faudra attendre au moins sept longues semaines avant que la cérémonie du mariage ne se fasse; et, en attendant, M. le Prince fut d'avis que le duc de Bourbon reprît ses études accoutumées. M. le Prince avait bien vieilli; il n'avait plus aucun goût pour la toilette. La Bruyère, le comparant à M. le duc de Saint-Aignan, disait : « Une trop grande

négligence, comme une excessive parure, dans les vieillards, multiplient leurs rides et font mieux voir leur caducité. » Puis M. le Prince, le 10 juin, jour de la Pentecôte, communiait en public à sa paroisse, Saint-Sulpice de Paris, devant une foule de fidèles qui admiraient sa piété. Vieux et dévot, il était à l'abri de la fascination des plaisirs, et il donnait à son petit-fils les meilleurs conseils. « Un vieillard qui a vécu à la cour, qui a un grand sens et une mémoire fidèle, est, disait la Bruyère, un trésor inestimable : il est plein de faits et de maximes ; l'on y trouve l'histoire du siècle, revêtue de circonstances très-curieuses, et qui ne se lisent nulle part; l'on y apprend des règles pour la conduite et pour les mœurs qui sont toujours sûres, parce qu'elles sont fondées sur l'expérience. »

Le duc de Bourbon dut écouter des conseils donnés avec tant d'autorité. Cependant ce n'étaient que des conseils : Condé quittait ainsi le commandement en chef de l'éducation de son petit-fils. La direction supérieure passait au roi à mesure que le duc de Bourbon devenait son gendre. Cette transition, déjà commencée, va s'accomplir insensiblement et par degrés, et elle durera assez longtemps. La Bruyère, obligé, par les devoirs de sa charge, d'en suivre le progrès avec la plus grande attention, avancera ainsi dans la connaissance de la cour, et pénétrera par ce moyen jusque dans l'intimité du roi. Il finira par bien connaître le souverain lui-même. Mais, dès aujourd'hui, il en sait assez pour prévoir et discerner les dangers : il faudra maintenant lui tendre des panneaux bien spécieux et bien déliés pour le tromper. On pourra bien encore se moquer de lui, comme le dit M. de Valincourt : qui donc pouvait alors éviter la plaisanterie? Le style de la cour était, dit madame de Caylus, une ironie continuelle. Du reste les courtisans, avec leur esprit hautain et léger, ne se moqueront pas beaucoup plus de la Bruyère, que la Bruyère, retranché dans son caractère sérieux et modeste, ne se moquera des courtisans; mais il va subir de cruelles épreuves où il aura besoin de toute sa religion pour conserver sa philosaphie.

Etienne Allaire.

La suite prochainement.

LE LIVRE DE MARIE-EDMÉE

A monsieur Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Monsieur,

Vous avez récemment, dans une occasion solennelle et devant l'Académie française, daigné associer au nom sympathique de Marie-Edmée celui de l'humble écrivain qui avait été auprès du public l'introducteur de son livre et l'historien de sa vie héroïque, si prématurément tranchée. Vous l'avez fait en des termes qui me laissent à remplir un devoir de haute et vive gratitude. Puis-je espérer que je me serai, en partie du moins, acquitté envers vous, en vous offrant ici et en mettant sous votre patronage, après l'histoire de Marie-Edmée, celle du livre auquel l'Académie vient d'accorder une de ces couronnes dont vous augmentez le prix en les proclamant?

Le succès éclatant de ce livre rendait, ce me semble, toute naturelle la mission que je me suis donnée de rechercher comment était née dans le cœur d'une jeune fille cette passion de Jeanne d'Arc, et la pensée de raconter à ses jeunes compatriotes les commencements de cette vie destinée à devenir une des grandes pages de notre histoire. Je l'avouerai d'ailleurs, il m'eût été difficile de résister à l'occasion qui venait à moi de parler une fois encore de Jeanne d'Arc et de Marie-Edmée. Ce qui, surtout, m'anime à ce pieux dessein et m'en rendra l'exécution aisée, c'est qu'il m'a été offert de recueillir près des mieux informés de précieux renseignements, c'est que j'aurai en quelque sorte eu pour collaboratrice, qu'il me soit permis de le dire et de m'en glorifier, celle pour qui l'œuvre et la mort de Marie-Edmée sont à la fois une gloire, une consolation et un deuil domestique.

J'ai pu remonter ainsi, d'année en année, jusqu'à l'époque où Marie-Edmée avait à peine cinq ans. Comme toutes les petites filles qui ont eu le bonheur d'avoir une mère chrétienne, Marie-Edmée eut tout d'abord dans l'âme le culte de la sainte Vierge; on sait avec

quelle ardeur elle y resta fidèle pendant la durée de sa courte vie. Mais à côté de cette image vénérée, une autre allait presque aussitôt prendre prendre place, celle de Jeanne d'Arc. Aussi loin que Marie-Edmée se rappelait avoir attaché un regard ému sur ce qui l'entourait, elle avait eu sous les yeux, servant de pendant à un Ange Gardien de Johannot, une gravure de Jeanne d'Arc qu'une de ses grand'-tantes, originaire d'Orléans, avait en singulière vénération et qu'elle avait léguée, comme ce qu'elle avait de plus précieux, à son neveu, le grand-père de Marie-Edmée. C'était sans doute une copie du portrait qu'Orléans conserve en son hôtel de ville, et qui, sans être contemporain de Jeanne, il n'en existe aucun, est un des plus anciens. Souvent, à l'occasion de ce portrait, on racontait dans la famille quelque épisode de la vie de l'héroïne, et on manquait rarement alors de rappeler qu'un des ancêtres de la bonne tante avait guerroyé dans le voisinage de Jeanne d'Arc, on n'osait dire sous ses yeux, encore moins sous ses ordres; mais c'était assez qu'il eût pu l'entrevoir; et de tous ces souvenirs il s'était formé dans la famille une sorte de légende dont le portrait était le point de départ, et d'où le personnage de Jeanne sortait, aux yeux de l'enfant, comme d'un nuage doré, dans tout le merveilleux de sa beauté, de son attrait irrésistible et de son histoire.

Aussi, quand on voulut exercer la mémoire de Marie-Edmée, n'eut-on aucune peine à lui apprendre par cœur les deux messéniennes de Casimir Delavigne. On aimait à les lui entendre réciter, et lorsque enivrée de ces beaux vers, elle retournait jouer avec ses petites amies, on l'entendait leur dire d'un air sérieux : « Je serai Jeanne d'Arc et je sauverai mon pays. » Et les petites filles ne riaient pas. Plus d'une, sans doute, appartient encore aujourd'hui à cette légion de la Charité dont nous avons parlé ailleurs, qui a survécu à la guerre, et en s'y plaçant sous les ordres de Marie-Edmée, se sera souvenue des étranges paroles de l'enfant de cinq ans.

Neuf ou dix ans plus tard, l'impression des beaux vers de Casimir Delavigne ne s'était pas effacée du cœur de Marie-Edmée. Sa mère l'ayant amenée à Paris, la première faveur qu'elle lui demanda, ce fut de la conduire au tombeau du poëte. La mère n'eut garde de refuser, et là, agenouillée devant cette tombe d'un homme de bien et d'un vrai poëte, l'enfant récita avec sanglots les deux touchantes élégies. Ah! cher poëte, comme votre belle âme aura tressailli de joie et d'orgueil, en entendant vos vers récités par cette voix si pure! Elle vous aura plus ému, je le jure, que les paroles éloquentes qui, dans cette froide après-midi de décembre 1843, s'élevèrent sur cette tombe autour de laquelle se pressait tout ce que Paris avait de plus illustre.

Dans ce bon pays de Lorraine, ce culte de Jeanne d'Arc ne pouvait être un fait isolé. Dans un jardin voisin de la maison qu'habite encore la mère de Marie-Edmée, où elle a vu elle-même s'écouler toutes les dernières années de sa vie, il y a une statue de Jeanne, une copie de l'œuvre de la princesse Marie d'Orléans. C'était une des joies de l'enfant de contempler cette statue, et ce commerce de chaque jour contribuait à l'entretenir dans le culte de Jeanne. Cette statue, œuvre inspirée d'un ciseau royal, était comme un intermédiaire entre l'enfant et l'héroïne. De cette douce contemplation, et aussi sans doute du voisinage de Domremy, dut naître à la longue le désir d'un pèlerinage au hameau de la bergère. Comment, Domremy n'est qu'à quelques lieues de Nancy, et Marie-Edmée n'avait pas encore vu Domremy? Mais Jeanne d'Arc était si haut, que Domremy devait lui paraître bien loin, et l'idée de l'atteindre un rêve. Peu à peu, cependant, elle se familiarisa avec ce rêve, et finit par croire qu'avec une mère comme la sienne il pourrait un jour se réaliser. Avec quel tremblement toutefois elle osa exprimer un pareil espoir! Jeanne dut trouver plus simple de s'en aller de Vaucouleurs à Orléans combattre les Anglais, que Marie-Edmée de se rendre de Nancy à Domremy pour voir la petite chambre où Jeanne était née, le jardin où, pour la première fois, elle entendit ses voix, l'église où elle allait demander à la sainte Vierge d'où lui venait cet étrange appel. La prudente mère, à qui la chose devait paraître moins difficile, dut plus d'une fois laisser entrevoir ce voyage à la jeune fille comme la récompense de ses progrès dans la science et dans la vertu.

En attendant, elle l'y préparait par d'instructives lectures. Je lis en effet, à la date du 5 décembre 1860, dans un journal où, depuis deux ans, Marie-Edmée écrivait les dates significatives de sa vie, c'est-à-dire dès l'âge de treize ans, cette page expressive :

« Ma bonne mère, en allant chercher des livres chez M. Bart, a eu l'attention de m'apporter la *Vie de Jeanne d'Arc*, traduite de Gœrres. Je suis enchantée de lire enfin la vie détaillée de cette héroïne française, mon héroïne, mon génie de prédilection.

« ..... Les premières pages de ce livre, car je n'en ai encore lu que quelques pages, sont celles d'une vie de sainte. Cette humble bergère pratiquait les vertus de la jeune fille au plus haut degré; elle faisait l'aumône à la façon de saint Vincent de Paul et de Geneviève Cousin, donnant son nécessaire à de plus paúvres qu'elle. La vue de son ange gardien lui était familière dès son enfance. Plus tard, les archanges et les saintes vinrent la visiter et lui donner le courage d'accomplir sa mission...

« Y a-t-il quelque chose de plus touchant, de plus surnaturel, dans la vie de sainte Geneviève et des autres martyrs que l'Église a

placés sur nos autels? Dans ses victoires ne reconnaît-on pas le doigt de Dieu, et si on veut des miracles, Jeanne n'en est-elle pas un en permanence? Une pauvre paysanne comme elle délivrer une ville qu'un Dunois, un Xaintrailles, un La Hire et tant d'autres vaillants capitaines désespéraient de sauver!... Enfin le procès de Jeanne d'Arc vient mettre le sceau à son caractère de sainte. « Vous serez « persécutés à cause de mon nom, » a dit Jésus. Qui le fut plus qu'elle? Cette vie extraordinaire se termine sur un bûcher allumé par des mains anglaises, et la tête entourée de l'auréole du martyre, Jeanne alla rejoindre au ciel les saintes compagnes de sa vie. »

Enfin, le bienheureux jour se leva où la grande joie de ce pèlerinage allait être donnée à Marie-Edmée. Le départ fut fixé au vendredi 23 août 1861 : née le 10 février 1846, elle n'avait guère alors que quinze ans; mais on va voir que toutes les facultés de son âme et de son esprit étaient déjà ouvertes aux aspirations de l'idéal le plus élevé. Il nous a été permis de lire sa correspondance à cette date, et les rares fragments que nous allons en détacher montreront mieux que tout ce que nous pourrions dire quelles pensées elle apportait dans ce premier voyage (il devait être suivi de deux autres), et celles qu'elle devait en rapporter. Elle est à peine partie qu'elle tremble de se voir arrêtée sur la route.

« Je suis folle de joie, » écrit-elle le 21 août. Puis elle ajoute : « Domremy est pour moi un idéal. Jamais je n'ai eu la pensée que je pourrais le voir un jour. Voilà ce qui fait qu'au lieu de me réjouir, je doute si j'arriverai réellement au but. » Ces paroles font comprendre ses attentes fiévreuses dans les gares, ses alarmes dès que le train s'arrête. Il semble que la machine va se détraquer, qu'une main jalouse va enlever les rails. Elle avait près d'elle pour la rassurer sa mère et son jeune frère; car madame Pau, par une sorte de pressentiment maternel, avait aussi amené à cette école d'héroïsme l'enfant qui, dix ans plus tard, après avoir héroïquement laissé sa main droite à Reischoffen, y ramassa de la main gauche l'épée qu'il tient encore. La mère et le frère semblaient sourire aux craintes naïves de la jeune fille; mais au fond leur enthousiasme ne le cédait guère au sien.

Voilà enfin nos pèlerins à Domremy; mais, absorbée dans son ravissement, Marie-Edmée ne reprendra la plume que le 2 septembre, quand elle aura cessé de subir la fascination de ce lieu sacré, et Domremy a laissé en elle un tel rayonnement qu'elle hésite à commencer son récit, tant elle craint de rester trop au-dessous des impressions qu'elle a gardées.

Revenons avec elle sur ce chemin dont elle eût voulu baiser la poussière. Toutefois elle arrive à Vaucouleurs si remplie déjà de

Domremy, qu'elle en oublie que c'est de Vaucouleurs que Jeanne d'Arc partit pour Chinon ; dans ce voyage elle ne veut voir que Domremy, et dans Domremy, on en aura bientôt la preuve, que la maison de Jeanne d'Arc et l'église de ses saintes. A Greux, elle se croit encore loin de Domremy ; elle n'était pas encore entrée assez avant dans les affaires de Jeanne pour savoir que Domremy n'était que l'accessoire d'un groupe dont Greux était le principal. Quelques minutes plus tard, la voiture déposait les voyageurs devant l'auberge où ils devaient prendre gîte.

« Je sautai lestement à terre, écrit Marie-Edmée, sans oublier mon album et mon sac de voyage ; puis, sur une indication du cocher, nous prîmes la direction de l'église, sachant bien que tous les souvenirs de la bergère et de la sainte se groupent autour de ce lieu béni.

« Devant le seuil de l'église, la première chose qui me frappa fut la statue de Jeanne, représentée à genoux et protégeant son hameau natal, en étendant la main sur lui. C'est encore la fille de Jacques et d'Isabeau, puisqu'elle n'a pas abandonné ses vêtements de paysanne et sa quenouille et sa houlette de bergère. »

Cette statue est encore là, devant l'église ; mais, dans son empressement, Marie-Edmée l'aura mal regardée, car, adossée au portail de l'église, elle regarde le pont et tourne le dos au village. Œuvre médiocre d'ailleurs, qu'importe? tout ce qui portait le nom de Jeanne d'Arc allait au cœur de Marie-Edmée : devant son église, et à deux pas de sa chaumière, on se sent favorablement disposé pour tout ce qui parle d'elle. C'est ainsi que la jeune voyageuse ne témoigne qu'une demi-sévérité pour le gros buste que Louis XVIII avait fait dresser à quelques pas de là pour servir de couronnement à une fontaine située en face de la maison. « Je compris, dit-elle, l'impuissance que les hommes éprouvent, lorsqu'il s'agit de donner une forme quelconque à un être surnaturel par ses actes et par sa vie. On ferait, en sculptant la sainte Vierge, un chef-d'œuvre beau entre tous, qu'il ne me contenterait pas. » Et n'oublions pas que c'est une jeune fille de quinze ans qui parle ainsi, et voilà l'idée qu'elle se fait de l'art et des choses du ciel ; il est permis d'en conclure que ce n'est pas ce jour-là que lui vint la pensée de raconter l'enfance de Jeanne d'Arc et de l'illustrer de son crayon. La hardiesse lui viendra plus tard et à mesure qu'un commerce plus intime avec son héroïne la familiarisera avec le sujet.

« Enfin je me retournai du côté où je pressentais que devait être la chaumière, et j'aperçus devant moi, au delà d'une grille dorée qui reliait ensemble deux bâtiments de construction nouvelle, un mur noirci et lézardé qu'obscurcissaient encore les grands arbres qui

l'entouraient, une petite porte surmontée de trois écussons, d'une niche protégeant une statue mutilée; à gauche, deux fenêtres aux vitraux plombés et ternes, voilà tout ce que présentait la façade.

« Il régnait dans l'atmosphère comme un parfum de tristesse qui me saisit le cœur et me fit monter les larmes aux yeux. Pas un rayon de soleil sur toute cette vaste plaine, et sans la verdure des feuilles on eût pu se croire en automne.

« La maison de Jeanne d'Arc se dressait devant moi dans sa parure séculaire, comme un témoin de ces jours de malheur où les campagnes ravagées par les Bourguignons n'offraient aux yeux que la désolation et la mort... Il me semblait que le ciel et la terre de ce pays avaient conservé le deuil des jours passés.

« J'étais là, silencieuse comme tout ce qui m'entourait, lorsqu'une bonne religieuse que le timbre de la sonnette avait prévenue de notre arrivée, entr'ouvrit la grille et nous fit signe d'entrer... Au moment de pénétrer dans la chaumière, mon regard tomba sur le seuil de la porte, creusé par les pas de tant d'hommes qui ne sont plus. Que de fois Jeanne, enfant et jeune fille, l'avait franchi pour se rendre à l'église ou aux champs!... Et quel serrement de cœur elle dut éprouver en le passant pour la dernière fois!

« La pièce dans laquelle nous entrâmes de plain-pied était vaste et faiblement éclairée, avec une grande cheminée à gauche, dont une plaque fleurdelisée occupait le fond.

« Au milieu de cette pièce, j'aperçus la chaste et pensive statue due au ciseau de la princesse Marie ; une autre statue de l'héroïne, donnée par Louis XI, se trouvait placée sur un socle à côté de la fenêtre. Quelques vases de fleurs ornaient comme un sanctuaire cette chambre dans laquelle vint au monde, vers l'an 1411, la libératrice de la France.

« Une porte basse et étroite conduisait à la chambre de Jeanne; je suivis Gérald qui voulut y entrer le premier. Un jour douteux y jetait à peine quelques ternes rayons; mais ils suffirent pour l'éclairer et faire entrer dans mon âme un sentiment de respect, de douleur et d'amour. Ces murs noircis, ces dalles humides, ces portes vermoulues avaient donc abrité l'enfance de Jeanne d'Arc! C'était là que les anges et les saints visitaient celle qui devait un jour les rejoindre au ciel par le martyre!... Là se préparait en silence, loin des bruits de la terre, la délivrance d'Orléans, la délivrance de notre patrie. Y a-t-il en France un palais ayant abrité n'importe quel monarque, qui parle autant à la mémoire et fasse autant battre le cœur que ce réduit ignoré, au fond d'un hameau de Lorraine?

« Après avoir inscrit notre nom sur le registre des étrangers, visité la salle de réception, dans laquelle la bonne sœur Gertrude a

réuni tout ce qui peut rappeler les efforts de quatre siècles pour perpétuer la mémoire de la bergère de Domremy ; après avoir écouté le murmure du petit ruisseau qui séparait autrefois la Champagne de la Lorraine, nous allâmes nous agenouiller sur les dalles de la petite église où le souvenir de Jeanne se retrouve encore plus que partout ailleurs..., où tout parle de Jeanne et où Jeanne parle de Dieu.

« Que j'aurais voulu pouvoir rester et assister à la sainte messe dans cette chapelle dont la voûte basse et cintrée me rappelait les catacombes ! Il me semblait que ma prière serait meilleure et mieux faite dans ce lieu où les anges en recueillirent de si ferventes pour les porter à Dieu.

« J'étais allé prendre un aperçu de la maison de Jeanne depuis le pont.

« Une douzaine de petits paysans, dont l'aîné n'avait pas sept ans, tournaient curieusement autour de moi. Un brave homme qui revenait des champs, m'ayant vue dessiner, se mit à me parler. J'écoutais et répondais avec plaisir, en voyant que le brave laboureur aimait sa compatriote et en gardait le souvenir. Le respect avec lequel il prononçait le nom de Jeanne d'Arc me faisait espérer que les Français sont moins ingrats qu'on ne le croit... »

Mais le moment de partir était arrivé, cette première visite ne devait durer qne quelques heures.

« Je regardai encore la maison, l'église, la sainte religieuse qui en avait la garde; j'embrassai d'un seul coup d'œil l'horizon qui s'étendait devant nous ; j'aurais voulu tout emporter dans mon cœur comme dans mon souvenir. Il me semblait quitter un pays où j'aurais passé les quinze années de ma vie. »

Car, il faut bien le répéter, c'est une enfant de quinze ans qui a écrit ce qu'on vient de lire.

Marie-Edmée ne se consolait d'une si courte apparition à Domremy que par l'espoir d'y retourner bientôt. Deux ans cependant s'écoulèrent avant que le voyage redevînt possible; mais l'intervalle ne fut pas perdu. Elle continuait à étudier, à dessiner, et les impressions qu'elle avait rapportées de son pèlerinage se développaient chaque jour avec une ardeur qui devait par moments inquiéter sa mère.

Elle retrouva avec une joie qui lui fut une consolation la statue du jardin voisin :

« Je la vois de profil, écrivait-elle au mois de novembre suivant. Mais quel étrange composé! Si nous n'avions l'histoire, croirait-on que c'est là un portrait? »

Évidemment, la parole trahit ici l'intention de Marie-Edmée. Elle ne pouvait ignorer que la Jeanne de la princesse Marie était une œu-

vre d'imagination, et non un portrait. Ce qu'elle a voulu dire, ce qu'elle a peine à comprendre, c'est que l'être dont cette statue est une image ait véritablement existé. Laissons-la continuer :

« Est-ce une tête d'ange ou de femme? Son front est incliné vers la terre, comme si les pensées qui l'assiégent l'écrasaient de leur sublimité. Son corps de jeune fille est couvert d'une cuirasse, et ses mains croisées pressent une épée sur son cœur... Un casque et des gantelets de fer reposent à ses pieds... La pluie qui tombe en ce moment lustre sa chevelure et sa cuirasse d'airain, les feuilles flétries tourbillonnent autour d'elles et s'entassent sur son piédestal, comme les années sur son souvenir. »

Le mois d'août de l'année suivante ramenait le cher anniversaire. Le 24, Marie-Edmée écrivait :

« Il y a un an... c'est un anniversaire, que je ne puis dire heureux ou triste, que celui de ce jour, tant l'impression qui me reste de cette vision fugitive tient de ces deux sentiments.

« Je te vois encore, cher village, avec tes chaumières noircies, ton clocher surmonté de sa croix de fer; je vois ton ciel gris, tes prairies vertes, et je sens la bise glacée qui, se glissant sur les herbes, frôle mon voile de gaze et rafraîchit mon front; j'entends la clochette des troupeaux qui regagnaient l'étable, le vent qui gémissait dans les bois, et, longeant le bord de la rivière, plongeait les feuilles dans l'eau dont elles ridaient la surface.

« Que ne puis-je, en réalité, écouter et sentir de nouveau toutes ces choses, que le souvenir du plus beau nom a marquées d'un sceau de grandeur et de tristesse. Si mon trésor est là où s'attache mon cœur, pauvre chaumière en ruines, à l'ombre des cyprès et des chênes, dans les ténèbres plus profondes encore du silence et de l'oubli, tu es pour moi plus belle, plus précieuse et plus grande que les Babylones modernes. De toi sortit un jour le salut de la France! »

L'année 1863 commence. Marie-Edmée écrit au mois de février :

« Que le temps est beau, que le ciel est pur! Et cependant, mon Dieu, que mon cœur est triste, que la vie est courte!

« D'ici je vois le soleil caresser la chevelure de bronze et l'armure de Jeanne d'Arc; les petits oiseaux, trompés par les rayons, chantent le printemps sur les branches mortes... Cette joie naïve que le froid et la neige feront évanouir demain, ce calme éternel de la statue, que le soleil semble rendre encore plus froide et plus morte, m'attristent au point de me faire pleurer, si j'osais.

« En réunissant toutes mes amitiés en une seule, je ne crois pas trouver un amour comparable à celui que j'ai pour cette jeune fille, morte il y a plus de quatre cents ans. Qu'on appelle cela folie, exaltation, chimère, je demanderai s'il est possible que l'imagination

soit plus féconde que la réalité ; cette chimère obtiendrait de moi tous les sacrifices. Ce nom, quand je l'entends prononcer, ou quand mes yeux le rencontrent écrit quelque part, me remplit d'une émotion impossible à décrire.

« Mon cœur bat, mes yeux se remplissent de larmes; un je ne sais quoi d'immense comble le vide affreux qui existe en moi. Un souffle divin me soulève, et je voudrais avoir des ailes pour chercher dans le ciel ma Beatrice à moi !

« Je me sens forte et humble, quand je la contemple au ciel. Aidée par elle, je ne trouve plus seulement dans ma religion la foi et l'espérance, je sens que j'ai la charité. J'aime les saints qu'elle aimait, j'écoute les anges qui lui parlaient, et son étendard devient celui de ma vie.

« Pourquoi ne suis-je pas née au quinzième siècle? J'aurais vu Jeanne d'Arc ! »

Le 30 mai, elle écrira :

« C'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc. Depuis le premier rayon du soleil jusqu'à la dernière heure du soir, j'y pense, je la vois, je l'entends. »

Le mois de juin la retrouve à cette fenêtre où nous l'avons vue en février, et elle écrit :

« J'appelais autrefois certains nuages les moutons du ciel. De la brebis à la bergère il n'y a qu'un pas, et de bergère digne des moutons du ciel, je ne connais que Jeanne d'Arc.

« Je retombe sur la terre... A travers les feuilles de la vigne vierge et de ma clématite, mon œil peut entrevoir encore son délicieux profil. Ah ! si le monde des esprits est accessible à l'amour des pauvres humains, Jeanne, donne-moi ta protection, en retour de mon cœur. »

Le mois de juillet devait entretenir sous une autre forme cette préoccupation, toujours éveillée.

« Une chose assez singulière, c'est la manière dont chaque année, à cette époque, et tout à fait sans calcul ni combinaison de ma part, un ouvrage sur Jeanne d'Arc me tombe entre les mains. Son histoire, par Lenglet-Dufresnoy, et un autre livre par M. du Haldat, sont en ce moment sur ma table... Ai-je besoin de dire que je ne passe pas un jour sans y penser? Il me semble que je l'ai connue. »

Nous n'avons rien à dire, ou plutôt nous aurions trop à dire, sur cette histoire de Lenglet-Dufresnoy. M. du Haldat était un descendant de l'un des frères de Jeanne d'Arc, et l'auteur d'un curieux volume de mélanges sur les historiens de la Pucelle, sur les monuments de Domremy. Il habitait Nancy, où il est mort il y a, croyons-

nous, peu de temps. Marie-Edmée l'avait connu. Mais revenons avec elle à Lenglet-Dufresnoy.

« Si Lenglet-Dufresnoy, continue-t-elle, qui prétend que l'enthousiasme et la persuasion suffisent pour amener une vision intellectuelle (car il réduit les visions de Jeanne à cela), disait vrai, je verrais et entendrais la vierge de Domremy au moins aussi fréquemment qu'elle vit saint Michel, ses saintes, et entendit leurs voix. »

Et comme c'était l'époque de la dernière guerre de Pologne, et que cette grande cause remuait profondément le cœur de Marie-Edmée, elle ajoute :

« Voici la musique militaire qui m'envoie quelques énergiques soupirs. Que c'est beau! Ah! monsieur Lenglet, vous en avez menti! S'il suffisait d'aimer le bruit des armes et des combats pour défendre une cause juste, je ne serais pas dans ma petite maison, je serais là-bas! »

Que vous semble de cette démonstration de la mission divine de Jeanne d'Arc? N'y retrouve-t-on pas l'enfant qui à cinq ans disait : « Je serai Jeanne d'Arc! » mais, devenue jeune fille, elle est retenue au foyer par toutes les pudeurs de l'adolescence.

Cependant le mois de septembre était arrivé, et c'était dans cette saison que devait avoir lieu le second pèlerinage à Domremy. Mais Marie-Edmée n'y fut accompagnée que par sa mère. Gérald était allé étudier à la Flèche son métier de soldat, dont, vienne la guerre, il ne devait pas se trouver embarrassé.

Nous rejoignons les deux voyageuses dans la salle d'attente de Pagny-Vaucouleurs :

« Le temps est admirable : le brouillard, la fraîcheur, les fils de la Vierge, donnent à la nature la mélancolique poésie des premiers jours d'automne. Avec ces beautés sous les yeux, le souvenir de Jeanne d'Arc en mémoire, l'espérance de prier aujourd'hui sous le toit qui la vit naître, je me trouve aussi complétement heureuse que je le serai jamais sur la terre, et je bénis Dieu, ainsi que ma bonne mère qui me donne cette ineffable jouissance. »

Mais bien des fatigues et des ennuis les attendaient encore toutes deux avant d'arriver à Domremy : « autre point de ressemblance entre les deux patries de Jeanne d'Arc : Domremy et le ciel! »

Domremy n'avait guère changé depuis 1861; mais, en 1863, il allait paraître tout autre aux voyageuses. On y célébrait le lendemain la fête de Jeanne d'Arc. Cette nouvelle leur fut donnée dans la gare. Mais comment y croire, quand pas un voyageur ne semblait se diriger de ce côté? Il faut croire cependant que si par Vaucouleurs il n'en venait aucun, les routes qui menaient des autres villages à Dom-

remy avaient vu passer de nombreux pèlerins. Ces dames, en arrivant, frappèrent inutilement à bien des portes ; aucune ne s'ouvrit pour les recevoir. Chaque maison avait reçu ou attendait des hôtes. Quel était le motif de tous ces empressements? Le voici : les dames d'Orléans avaient envoyé à Domremy, en l'honneur de Jeanne d'Arc, un étendard brodé de leurs mains. Un discours devait être dit à cette occasion par le délégué d'Orléans. Le drapeau serait ensuite porté à l'église, où une cérémonie religieuse aurait lieu, pendant laquelle, à défaut de l'abbé Perreyve, retenu près du lit de souffrance du comte de Montalembert, un panégyrique serait prononcé par un jeune prêtre, compatriote de l'héroïne. L'orateur était accouru tout exprès de Paris, heureux et effrayé d'un si grand honneur, et les bonnes Sœurs lui avaient donné une chambre au-dessus du musée, dans les dépendances de la maison de Jeanne d'Arc. Mais sa charité ne devait pas lui permettre de la garder longtemps : repoussées de partout, Marie-Edmée et sa mère se souvinrent des saintes religieuses qui leur avaient fait si bon accueil en 1861.

C'est le moment de dire un mot de l'organisation de la maison de Domremy. Rachetée en 1818 d'un simple particulier, qui eût pu en tirer une forte somme en la vendant à un étranger, mais qui ne voulut la céder qu'à l'administration départementale, elle fut confiée, depuis cette époque, à des religieuses de l'ordre de la Providence, chargées, en outre, de soigner les pauvres malades et de tenir école pour les enfants de Domremy et des villages voisins. Sœur Gertrude et sœur Ursule, que Marie-Edmée y retrouvait avec joie, remplissaient ce double emploi depuis près de trente-cinq ans, à la grande édification des habitants et pour le meilleur profit des pèlerins, qui trouvaient près des bonnes Sœurs une complaisance inépuisable et tous les renseignements qu'ils pouvaient désirer.

Les sœurs reconnurent aussitôt leurs deux visiteuses de 1861 et n'hésitèrent pas à confier au jeune panégyriste de Jeanne d'Arc l'embarras de ces deux amies de son héroïne. L'orateur du lendemain comprit à demi-mot et s'empressa d'offrir la petite chambre qui lui avait été offerte. Un prêtre est comme un soldat ; il s'arrange de tout; celui-ci alla dormir où il put, et le discours n'y perdit rien.

Les deux pèlerines de Nancy entrèrent avec plus de joie que dans un palais dans cette petite chambre à deux fenêtres, dont les quatre murs blanchis à la chaux étaient ornés de tous les saints du paradis, représentés aussi naïvement que possible. Elles en prirent possession, au bruit des cloches qui annonçaient la fête du lendemain.

« Un joyeux carillon a succédé au tintement de l'Angelus, que je viens de réciter à genoux en pleurant, et je me suis rappelé le bonheur que Jeanne d'Arc éprouvait à l'entendre, bonheur si grand,

disent les chroniques, qu'elle promettait au sonneur des écheveaux de lin, s'il voulait ne pas y manquer et prolonger un peu les derniers coups de l'angelus. »

Un peu plus loin, elle ajoute avec une délicatesse charmante :

« Je ne suis pas entrée dans la sainte maison, car j'avais l'esprit trop préoccupé de notre logement pour risquer ainsi de me familiariser avec les reliques de mon culte chéri. J'en ai salué le seuil trois ou quatre fois, mais je me suis réservé de le franchir demain, avant ou après ma communion.

Le lendemain, elle écrivait à genoux dans sa chambre et appuyée sur le bord de la croisée :

« Je suis au ciel, car il me semble que Jeanne est sur la terre. J'écoute, la foule est là, sous mes yeux. »

Cette fête, elle ne la raconte pas, elle la regarde et s'y associe de toute la puissance de son cœur, de toute l'ivresse de ses souvenirs. Elle ne dira qu'un mot, et plus loin, du panégyrique, qu'elle a trouvé admirable ; elle est trop sincère pour que l'on puisse regarder cette admiration comme le prix de la bonne grâce avec laquelle l'orateur lui avait, la veille, cédé sa chambre. Un heureux hasard a fait tomber sous nos yeux le manuscrit de ce panégyrique, et nous allons en détacher une belle page. C'est l'histoire du drapeau de Jeanne, de cet étendard dont elle disait qu'elle l'aimait quarante fois plus que son épée :

« Ne soyez pas surpris, messieurs, de voir ici, près d'un étendard guerrier, le prêtre de Jésus-Christ, le disciple de l'Évangile, de la bonne nouvelle et de la paix. La place du prêtre est ici, près de l'étendard de Jeanne, la place du prêtre est à côté d'un drapeau, symbole de religion et de patriotisme. Depuis quelques années, on nous a vus partout où le drapeau de la France a été porté. Nous sommes avec la France sur toutes les plages où l'honneur et la justice appellent son drapeau, et dans ses plis qui longtemps porteront la victoire (ceci était dit en 1863, hélas !). Je lis une grande page d'histoire écrite par Dieu lui-même. Cette page, messieurs, Dieu l'a écrite au milieu de vous ; elle est écrite sur vos murs, elle est écrite dans vos cœurs, elle appartient à cette chaire. Ce qui fait le caractère de cette solennité, c'est qu'il s'y rencontre les deux plus grandes choses qui existent pour l'homme sur cette terre : la religion et la patrie. Elles s'y rencontrent ici dans cet étendard des batailles et dans cette douce figure de Jeanne, qui les exprime l'une et l'autre et fait resplendir sur toutes deux les rayons d'une même gloire. Notre place est ici, près de l'étendard de Jeanne, car il nous souvient, à nous, qu'un jour, à Blois, Jeanne d'Arc voulut avoir ses prêtres auprès d'elle. Elle en réunit un petit bataillon, à la tête desquels elle

plaça son chapelain, Augustin Pasquerel, avec une bannière représentant le Christ sur la croix; des soldats en état de grâce servaient seuls d'escorte à cette troupe sacrée. — L'histoire de l'étendard de Jeanne, c'est celle de toute sa vie... »

Et cette vie, l'orateur la raconte à grands traits : absent, ce jour-là, de Domremy, mais heureusement remplacé, on vient de le voir, l'abbé Perreyve avait d'avance pris sa revanche, à Orléans, le 8 mai de l'année précédente. Cette petite digression ne nous a pas éloignés de Marie-Edmée. Rendons-lui la parole :

« L'étendard de Jeanne d'Arc flotte au vent. Les noms de ses victoires sont placés sur des écussons qui entourent la petite place... les grands peupliers se balancent et tendent leurs branches vers le ciel avec un élan de prière que je traduis par une action de grâces. »

Mais le soir, une autre joie l'attendait :

« Le soir, après les discours, les processions, les musiques et les dialogues, sœur Gertrude monta dans notre petite chambre et vint nous dire qu'elle allait rentrer l'étendard de Jeanne, resté auprès de son buste. Ma mère lui demanda de me permettre de l'aider, et je la suivis. Ma mère resta près de la fenêtre, à nous regarder. Arrivée près du buste, je me sentis émue, si émue que ce fut en tremblant que je saisis l'étendard, et il me semble le tenir encore....

« Un nuage resplendissait devant mes yeux et me cachait tout le reste autour de moi. J'y voyais la douce et grande figure de l'héroïne, et Dunois et La Hire et les milliers de soldats qui l'avaient contemplée. J'entendais le cri de guerre de la vierge, lorsque, agitant son étendard, elle ralliait autour d'elle les défenseurs d'Orléans.

« Et puis n'était-ce pas la première fois que l'étendard de Jeanne allait entrer chez elle? »

Toute cette scène est racontée avec une simplicité émue.

Le lendemain, elle se levait avec le soleil pour prendre congé de la sainte maison.

« Je fis une dernière visite à chacun de ces endroits sacrés où j'avais circulé en privilégiée tout un jour. Je me mis à genoux, dans la petite chambre sombre et humide où Jeanne d'Arc entendit ses voix... J'étais si heureuse, si effrayée de mon bonheur, que j'espère bien voir compter au nombre de mes meilleures prières le simple *Ave Maria* que j'y récitai.

« En sortant de la maison, je vis le jeune prêtre dont nous avions pris la chambre, et qui avait si admirablement fait le panégyrique de la sainte. Il récitait son bréviaire, tout en se promenant de long en large devant la grille[1].

[1] M. l'abbé Huot, prêtre distingué du diocèse de Paris. (A. de L.)

« Partir, ajoute-t-elle en finissant, mon Dieu ! que c'est triste à dire, lorsqu'il s'agit de quitter Domremy ! Domremy est la terre sainte de mon enthousiasme. »

Ce souvenir ne la quitta plus. Tout, à Nancy même, lui rendait Domremy présent ; il n'était pas jusqu'au murmure d'un jet d'eau voisin qui ne l'émut, en lui rappelant le petit ruisseau qui effleure, à gauche, la douce chaumière, et qui sépare la Lorraine de la Champagne.

Mais du livre, pas un mot encore. A cette date de septembre 1863, rien n'annonce chez Marie-Edmée le projet d'écrire l'histoire de Jeanne d'Arc enfant. Si elle en eût apporté la pensée à Domremy, la fête finie, elle eût pris le temps et le soin d'étudier le pays qui devait servir de cadre à son récit. Moins l'histoire proprement dite devait y tenir de place, et plus elle eût senti la convenance de donner au paysage toute sa vérité. On l'aurait vue s'enfoncer, le crayon à la main, sous les ombrages du bois Chesnu, se faire conduire au lieu où se dressait jadis l'arbre des Fées, visiter les ruines de l'humble chapelle où Jeanne enfant aimait à prier, et que l'évêque d'Orléans s'est bien promis de restaurer un jour, relever partout, en un mot, les traces de la divine enfant. Ce sera là, on le verra bientôt, la préoccupation incessante de son troisième voyage. Mais il n'eut lieu que six ans plus tard, le 1er septembre 1869. Ce fut dans l'intervalle que Marie-Edmée conçut l'idée de son livre et en ébaucha les premiers chapitres, en esquissa les premiers dessins.

Vers ce même temps se place un épisode du plus haut intérêt dans l'histoire de ce livre, et qui marque d'une manière assez précise la date des commencements.

Au mois d'août 1867, Marie-Edmée, sentant le besoin d'être aidée dans son œuvre, eut l'idée d'aller à Tours présenter au célèbre imprimeur Mame ce qu'elle en avait déjà écrit et dessiné. Mais ce qu'elle avait surtout à cœur, c'était, en passant à Orléans, de réclamer l'approbation et les conseils de celui qui, de plus en plus, mérite d'être appelé l'évêque de Jeanne d'Arc.

Où en était l'œuvre à cette date ? il pouvait y en avoir un quart de composé, ce qui permet de conjecturer qu'il y avait déjà un certain temps que Marie-Edmée y travaillait. Il est hors de doute que, dès l'année précédente, elle avait pris la plume et le crayon, car nous voyons, dans une lettre du mois de juillet 1866, qu'elle se proposait dès lors de retourner à Domremy. Elle s'y enquérait d'un logis où elle pût se trouver seule pendant quelques jours, et prendre, à son aise, des vues et des portraits. Ce projet devait être repris plus tard.

En attendant, elle arrive à Paris au mois d'août 1867, et c'est sans

doute en pensant à ce voyage, qu'elle entreprenait seule, qu'elle écrivait cette prière à Jeanne d'Arc, retrouvée dans ses cartons, et pieusement conservée.

« O sainte voyageuse, gardée par l'ange de la France et protégée par les saints de notre chère patrie, viens à mon aide dans mes périls. Exauce des désirs qui me poussent hors de ma retraite. Demande, au nom de Notre-Seigneur, tout ce qui s'accorde avec mon désir et la sainte volonté de Dieu ! »

Le jeudi 22, elle travaillait encore, le matin, au Louvre, à quelque copie des maîtres ; à cinq heures, elle était sur le chemin d'Orléans. La soirée était orageuse et l'état du ciel ne répondait que trop à celui de son âme. Elle finit cependant, avec un grand effort de volonté, par reprendre possession d'elle-même, et retrouva assez de sérénité pour remarquer qu'une belle étoile, qui brillait au ciel, à travers les nuages amoncelés, correspondait avec le point où se trouvait Domremy, et elle s'écrie dans son journal : « Jeanne d'Arc, je t'avais retrouvée !

En arrivant à Orléans, elle se fit conduire chez un ancien serviteur de sa famille, où, avant de se coucher, elle ne voulut prendre qu'un peu de pain et de vin. Nous relevons cette circonstance, en apparence puérile, parce qu'en la relatant dans son journal, Marie-Edmée ajoute ce simple mot : « viatique de Jeanne d'Arc. » Qui n'a lu, en effet, que Jeanne d'Arc, à Orléans même, après ses grands assauts des bastilles anglaises, se contentait, le soir, de prendre un morceau de pain trempé de vin ?

Le lendemain matin, elle va admirer la cathédrale, dont la seule vue suffit pour la jeter dans « ce monde supérieur où sa sainte, sa Jeanne, avait puisé sa vocation sublime, » puis, après avoir entendu la messe à l'autel de Saint-François d'Assise, « cet amant sublime de la douce pauvreté, » elle cherche quelqu'un qui lui apprenne où elle trouvera l'évêque. Un bon vieillard lui dit qu'elle est sûre de le rencontrer à la chapelle Saint-Mesmin et qu'il y a sur la place du Martroy un omnibus qui l'y conduira.

Arrivée sur la place, où plusieurs statues de Jeanne d'Arc se sont déjà succédé, Marie-Edmée s'arrête devant la dernière, due au ciseau de Foyatier. L'auteur du *Spartacus* était-il bien le sculpteur qu'il fallait pour nous rendre Jeanne d'Arc ? Ce n'est pas l'opinion de Marie-Edmée : « Cette statue, écrit-elle, n'est pas digne de mon héroïne. Pourtant la tête est magnifique ; l'intention est bonne, mais grossièrement rendue. C'est un *Deo gratias* intelligible pour tous, mais qui n'exprime que cela et pas du tout le caractère idéal de Jeanne d'Arc. Toute femme de guerre chevaucherait ainsi. Les bas-

reliefs, contraires à toutes les règles de l'art, me plaisent beaucoup néanmoins. »

La voilà enfin dans l'omnibus avec son album sous le bras : « Se sentant, dit-elle, aussi faible que courageuse. » Elle tremblait à l'idée de paraître devant l'illustre prélat, quoiqu'elle eût eu soin de se munir pour lui d'une lettre de M. de Lacombe. Elle n'avait pas négligé non plus, en quittant Nancy, de s'y armer d'un autre témoignage. Elle ne voulait pas que l'évêque doutât un moment de l'orthodoxie de sa pensée. De toute manière, une si fervente amie de Jeanne d'Arc ne semblait pas avoir à redouter la présence de celui qui venait d'évoquer en pleine cour de Rome les droits de la vierge de Domremy. Mais c'était là peut-être qu'était le danger. Mgr Dupanloup ne devait pas permettre aisément que l'on touchât à celle qu'il regardait déjà comme une sainte.

Cette pensée commençait à inquiéter Marie-Edmée, lorsqu'elle arriva devant la grille du château. C'est elle qui donne ce nom à la modeste maison en briques rouges qui, de Marie Touchet, a passé, par une succession de quatre siècles, ce qui est assez sans doute pour la purifier, à l'évêque actuel d'Orléans.

Assise sur le parapet à hauteur d'appui qui, des deux côtés de la grille, sert de clôture à la cour, la jeune fille attendit un moment que l'heure des audiences sonnât, en se disant que Jeanne avait attendu plus longtemps à la porte de Charles VII. Elle fut reçue d'abord par l'auteur de l'*Histoire de sainte Paule*, qui, l'un des panégyristes de Jeanne (il l'avait été l'année précédente), écouta avec intérêt la première confidence de la voyageuse et lui annonça que l'évêque allait l'entendre. Elle attend son tour dans ce salon du rez-de-chaussée, connu de tant de visiteurs illustres, dont elle étudie les moindres détails avec une pieuse curiosité. Le temps passe, le jour baisse, enfin... Mais ici Marie-Edmée reprend la parole :

« Quelqu'un traverse le vestibule, ouvre la porte du petit salon, et sur le seuil un évêque s'arrête. C'est lui, Mgr Dupanloup. Je l'ai trouvé plus vif et plus âgé que je ne m'y attendais. Il a grand air, une tête fière et fine. Il est naturel, comme tout homme qui ne peut paraître plus admirable qu'il ne l'est. Des sourcils énergiques, un sourire malin, un regard pénétrant, mais qui s'adoucit, et d'ailleurs brillant de franchise.

« Il me fait entrer dans son petit salon, et pendant qu'il lit la lettre de M. de Lacombe, j'invoque l'Esprit saint. Mon cœur bat, cette fois, outre mesure.

« — Voyons d'abord cet album, n'est-ce pas, mademoiselle?

« Je l'ouvre, et j'allais expliquer aussi clairement que possible le but et les moyens artistiques de mon œuvre; pourquoi, bien qu'elle

soit à peine arrivée au quart, je viens déjà tenter une démarche qui m'aide à sa publication, et comment j'espère en la protection de l'évêque d'Orléans près de Mame, éditeur à Tours, etc.

« Sa Grandeur lève la tête après le sixième dessin ; l'œil du grand homme fixe les miens... Je me tais, car j'y vois une idée...

« — Voulez vous me permettre de vous dire au plus vite ce que je pense, mademoiselle, car je n'estime rien tant que ce qui va droit au but?

« — J'écoute, monseigneur.

« — Eh bien! n'allez pas à Tours... ne faites pas paraître cet ouvrage, car vous êtes dans une voie fausse.

« — Que voulez-vous dire, monseigneur? Est-ce que mon idée n'a pas chance de réussir?

« — Au contraire, vos dessins ont beaucoup de charme ; mais, croyez-moi, ne brodez pas de légendes une histoire sublime comme celle de Jeanne d'Arc. Par la gloire de son héroïne, en son nom, je vous demande le sacrifice de cette œuvre. Je vais vous donner de bonnes raisons...

« Je m'étais levée, comme pour lutter à l'aise contre le grand homme. Son regard m'illumina. Je me résignai, après avoir envisagé mon intention et m'être dit que je devais à la pureté de mon but le sacrifice des moyens. Je n'étais pas digne certainement de l'œuvre que j'avais entreprise... La soumission me coûta ; mais je n'hésitai pas une minute :

« — Monseigneur, j'y renonce, je n'irai pas à Tours. Maintenant, permettez-moi de vous expliquer mieux toutes mes raisons.

« Mais à ce moment l'émotion fut la plus forte. Je sentis des larmes rouler dans mes yeux, et n'ayant pu les retenir, puisque je parlais de mon vieil amour pour Jeanne d'Arc, je pleurai ainsi au moins pendant une heure, plaidant la cause du roman historique dans les lettres, puis celle du symbolisme dans les arts, le tout pitoyablement, mais en écoutant ma conscience...

« Au lieu de me répondre, Mgr Dupanloup me fit parler de ma famille, et je lui dis comment et pourquoi j'étais artiste.

« Le temps passe vite ainsi.

« — Il est tard, me dit le bon évêque, qui déjà m'appelait son enfant ; vous êtes fatiguée, émue, et je ne veux pas vous laisser partir sans avoir de nouveau causé avec vous. Restez ici ; je vais vous donner asile dans ma maison des sœurs. Demain, vous communierez à ma messe de six heures...

« — Monseigneur, je vous remercie, mais je ne puis pas malheureusement accepter votre offre. J'ai prévenu mon hôtesse, qui est une ancienne domestique de ma famille, brave aubergiste d'Orléans,

que je rentrerais ce soir. Je regrette vivement de ne pouvoir assister à votre messe. Mais, que dis-je?... si, je puis très-bien revenir ici demain, à six heures.

« — Non, vous seriez obligée de vous lever trop tôt, mon enfant... Restez, vous enverrez à votre hôtesse un mot qui la tranquillisera.

« — Mais, monseigneur, avant de communier demain, à qui pourrai-je m'adresser en confession?...

« — Il y a plusieurs ecclésiastiques ici, mon enfant; et puis moi, enfin, je vous offre mon ministère avec bonheur.

« — Quelle bonté, monseigneur!

« Nous quittons la chambre. Je suis l'évêque dans le vestibule, puis dans le jardin. Il appelle un domestique, auquel il donne l'ordre de me conduire chez les Sœurs, où je trouverai gîte, repos et tout ce qu'il faut pour écrire.

« Le domestique me conduit à une bonne petite Sœur converse dont les yeux interrogent avec sollicitude ma mine désolée. Elle m'ouvre la porte d'une jolie chambre dont j'ouvre la fenêtre. On fait mon lit, j'écris à mon hôtesse d'Orléans, je descends boire une tasse de café au lait que j'ai demandée pour mon souper, et je dis mes prières devant un ciel éblouissant d'étoiles....... J'écris à monseigneur que j'accepte avec reconnaissance ce qu'il m'a offert au sujet de ma confession du lendemain, et je me couche en pensant à cette confession, dans laquelle je voulais éclaircir un peu ma vocation et bien d'autres détails intimes et nouveaux pour moi... Jamais je ne me scrutai si profondément; jamais l'esprit de sacrifice ne me déchira le cœur plus hardiment; jamais je ne vis moins d'espoir à l'horizon de ma vie...

« Et cependant le sommeil se jeta au travers de tout cela! Je m'éveillai avant le jour, et je m'habillai à la lumière. Il faisait froid; j'avais bien plus froid à l'âme... Je priai et j'attendis longtemps, et je pensai bien des choses, et je pris de vaillantes résolutions. On frappe à ma porte:

« — Monseigneur fait prier mademoiselle d'arriver au château à cinq heures et demie. Le soleil se levait, un doux soleil d'automne.

« Je descendis et j'empruntai à la petite religieuse un livre de prières.

« Je fus introduite dans une petite chapelle boisée en chêne, meublée de six prie-Dieu, sur l'un desquels une jeune femme était déjà »

Une jeune femme qui arrivait de Rome, et avec laquelle Marie-Edmée s'était rencontrée, la veille, dans l'omnibus, une autre âme

en peine qui venait aussi demander à l'évêque secours et consolation.

« Monseigneur, en simple soutane noire, entra. Il me confessa et je communiai à sa messe. J'étais plus émue encore que la veille, et pourtant je ne pleurai pas. Le grand évêque, que je venais d'appeler mon père, m'apparaissait sous un jour plus religieux que jamais. La fraternité de mon adorable religion m'élargissait le cœur. Je priai pour mon pays, pour la liberté sainte, pour le royaume de Dieu sur la terre, pour la canonisation de Jeanne d'Arc, pour la connaissance de ma vocation ; ma famille vint après.

« A midi, je revins au château, monseigneur m'ayant dit qu'il voulait me parler longuement une dernière fois. Il me fit entrer dans la chapelle, car il avait des conseils à me donner pour la direction de mon âme et pour celle de mon intelligence.

« En deux mots, je vis que le grand homme avait percé le mystère de ma vie morale : grands désirs, grande faiblesse !

« — Fortifiez votre esprit par l'étude et par l'étude de la religion, lisez tels et tels livres.

« — Pour aboutir à quoi, monseigneur? Car je veux faire quelque chose.

« Ici la conversation s'éleva à une telle hauteur et prit un tel essor que je ne me crois pas le droit d'y introduire le lecteur. »

Mais bientôt elle redevint artistique.

« Le bon sens du grand évêque traita un peu cavalièrement le symbolisme. En quoi certes il ne me convertit pas. Il fut décidé que je n'abandonnerais pas Jeanne d'Arc, mais que je broderais l'historique en calquant Gœrres... Puis, monseigneur daigna lire et approuver avec une vivacité qui m'étonna, autant qu'elle me fit du bien, le style et le genre de mes petits textes. Il regarda encore à deux reprises le contenu de mon album, puis il se leva et me dit adieu (à Dieu) comme un père à son enfant, et je sortis. »

Ce que je ne trouve pas dans ce journal, mais ce que Marie-Edmée a raconté ailleurs, c'est que le bon évêque daigna lui tracer un autre plan, et avec un indéfinissable sourire laissa échapper le mot de disciple. Ah! vous tous qui avez lu l'histoire de *Notre petite sœur de Lorraine*, si vous aviez su quel illustre conseiller avait eu un moment Marie-Edmée pour écrire son charmant livre!

Un autre détail que je tiens de trop bonne source pour craindre de l'ajouter ici, c'est que, dans cette conférence religieuse, historique, artistique, littéraire, il s'éleva un petit débat sur la question de savoir si, parmi les noms que Jeanne avait reçus au baptême, se trouvait ou non celui de Sibylle, et que l'évêque eut la bonne grâce de se rendre à l'érudition toute fraîche de la jeune artiste.

Quoi qu'il en soit, le soir même, Marie-Edmée partait pour Paris, le cœur bien soulagé; « mais sans avoir vu la Loire, dit-elle, ni la campagne où Jeanne d'Arc avait vaincu et chassé l'Anglais »

N'était-ce pas ainsi qu'elle avait visité deux fois Domremy, ne regardant pas au delà de la chaumière de Jeanne, et dans la chaumière même ne voulant presque voir que la petite chambre de Jeanne. Mais si elle veut continuer le récit auquel le saint évêque a donné enfin son approbation, il faudra bien qu'elle retourne à Domremy, et cette fois qu'elle s'identifie avec les lieux au milieu desquels s'est écoulé l'enfance de notre petite sœur de Lorraine, qu'elle fasse amitié, comme elle, avec ce beau fleuve de Meuse, avec le bois Chesnu, avec les derniers débris de la chapelle par où on y monte, et, comme nous, qu'elle demande au sillon s'il n'a pas gardé quelque vieille racine de l'arbre des fées. C'est pour cela, sans doute, qu'en 1866, elle voulait y retourner. Ses études, puis ses leçons, ne lui permirent pas de réaliser son projet avant 1869. A cette époque, la moitié environ de son œuvre était achevée et avait en partie paru; mais il était temps encore de lui donner son vrai cadre: cette vallée et ses collines où l'enfance de Jeanne s'était écoulée sous le regard de Dieu, de ses anges et de ses saintes. Il était encore temps de chercher parmi toutes ces petites filles groupées autour des bonnes religieuses et apprenant d'elles à lire et à prier, les traits de celle qui, il y a quatre siècles et demi, avait vécu de la même vie, joué dans les mêmes prairies, prié dans la même église, adressé à la sainte Vierge les mêmes oraisons. Quelque chose disait à Marie-Edmée que, plus heureuse encore que le sculpteur antique cherchant sa déesse dans les traits épars de ses modèles, elle réussirait peut-être à retrouver dans les jeunes visages du Domremy moderne ce portrait de Jeanne que le quinzième siècle, hélas! a négligé de nous transmettre et que nul encore n'est parvenu à découvrir.

Le 1er septembre, elle arrivait à Domremy, seule cette fois, mais ayant pris toutes ses mesures pour y passer quelques jours dans le travail et la solitude. La voiture roulait déjà entre les deux rangées de maisons au bout desquelles se dresse l'église, sans qu'elle eût encore reconnu Domremy. Il fallut qu'elle vît la statue de Jeanne se détacher du portail de l'église comme pour se pencher vers elle. « Je la saluai, dit-elle, d'un élan d'amour passionné. » Toute image de Jeanne lui était Jeanne elle-même.

Mais si elle retrouvait à la même place cette médiocre statue, il ne devait pas en être de même des hôtes qui, deux fois, l'avaient si bien reçue. Le temps aussi avait fait son œuvre : depuis longtemps déjà, sœur Ursule en 1866, sœur Gertrude en 1867, avaient été relevées de leur douce veille, et étaient allées dans le ciel rejoindre

Jeanne d'Arc. Entrées jeunes sous ce toit béni, elles avaient, pendant plus de quarante ans, chaque matin, en ouvrant la porte de la chaumière, souri à la belle devise gravée au-dessus de cette porte : *Vive Labeur!* Le labeur pour elles avait été d'apprendre à lire et à prier à plusieurs générations d'enfants et de soigner les pauvres malades, parfois sans autre récompense que l'ingratitude, quand ce n'était pas la calomnie. « Où est ma bonne sœur Gertrude? se disait Marie-Edmée, le lendemain de son arrivée. Au ciel, avec sa sainte bien-aimée, mais c'est elle qui me reçoit encore, je le sens. »

Elle éprouva bientôt une grande consolation en voyant que l'héritage de sœur Gertrude et de sœur Ursule était tombé en bonnes mains. Nous n'éprouvons aucun scrupule à nommer ici sœur Amélie et sœur Clémentine; car, elles aussi, ont quitté Domremy, et dans l'humble retraite où chacune d'elles, de son côté, continue son ministère de dévouement et de charité, nous ne craignons pas que ces simples pages aillent troubler leur humilité.

« Sœur Amélie, écrivait Marie-Edmée, m'a frappée, dès hier soir, par son accueil aimable sans empressement et son regard brillant, intrépide et malin; elle est très-instruite et bien instruite, c'est-à-dire que tout se classe à merveille dans son esprit, elle observe ce qui lui tombe sous la main ou sous les yeux avec attention, mais rapidement, de manière à saisir le trait saillant sans les détails inutiles. Son esprit a la hardiesse légère et bienfaisante du chirurgien.

« Sœur Clémentine est très-jeune, délicate, mais par nature plus que par culture; ses yeux bleus un peu rougis, ses mains fines et blanches, sa démarche légère et souvent indécise, me font craindre que la vie du village ne la fatigue trop. Son regard, où l'éclair du sourire s'éteint si vite, est souvent un peu vague. »

De ce double portrait, tracé d'une main à la fois si délicate et si sûre, il est permis de conclure que, de l'œuvre commune, sœur Amélie avait dû se réserver la partie extérieure, les rapports avec le monde, avec les nombreux voyageurs, disons mieux, avec les pèlerins qui, de toutes les Eaux voisines, affluent, durant l'été, à Domremy. Beaucoup d'entre eux auront appris, de sœur Amélie, à connaître Jeanne d'Arc, et, arrivés, ne sachant d'elle que son nom et les traits principaux de sa vie, seront repartis la connaissant elle-même et pour ne plus l'oublier. Sœur Clémentine, plus timide, avait surtout la charge de l'école.

Si Marie-Edmée, en arrivant à Domremy, y trouvait de si grands changements, elle-même ressemblait-elle tout à fait à ce qu'elle était il y avait six ans? Les premières lignes, qu'elle date de Domremy, nous en feraient douter un peu. Il y un mot qui pourrait atteindre

ce culte même de Jeanne d'Arc, si tout ce qui suit ne le désavouait :

« Ce sol que je foule est transfiguré pour moi... Il ne reste pourtant rien de Jeanne d'Arc, pas un atome de poussière authentique, rien, si ce n'est l'espace enfermé dans quatre murs, et qui peut-être l'a contenue. »

Ce *peut-être* nous a mis un peu de froid dans le cœur. Est-ce qu'en lisant, pour écrire son livre, tous ceux que l'on a écrits sur Jeanne d'Arc, Marie-Edmée avait laissé quelque chose de la naïveté première de son enthousiasme dans ces froides dissertations qu'il faut lire, en effet, mais qu'il faudrait oublier après les avoir lues, si elles devaient jeter sur l'heure la plus insignifiante de cette vie sublime une ombre de scepticisme?

Heureusement elle ajoute : « Et qu'est-ce que cet espace? de l'air, de la lumière, l'air respiré par elle, la lumière qui éclaira ses yeux... Où la trouver? où la saisir? où l'étreindre? car il me prend, à certaines heures, un désir effrayant de la voir et de mourir pour ne plus la quitter. C'est alors, pourtant, que je me sens si près d'elle... Oh! que je voudrais mourir ici!... A midi, je vais à l'église; ici la prière sort de l'âme, comme le souffle de la poitrine. »

Avant de prendre ses crayons, elle commence par se mettre en règle avec le pays : elle fait sa visite au curé, doux et fin vieillard qui sait déjà ce qu'elle vient chercher à Domremy, et secoue un peu la tête. Au retour, elle ouvre devant sœur Amélie l'album qu'en tremblant elle avait présenté à l'évêque d'Orléans, mais accru de tout ce qu'elle y a ajouté depuis bientôt deux ans. Sœur Amélie entrevoit l'ensemble et admire, il ne s'agit plus que de répandre sur tout cela la lumière et la vérité locales par une étude directe de tout ce que la scène et les personnages peuvent emprunter à l'aspect du pays et aux physionomies lorraines. Sœur Amélie sait le prix du temps, et déjà on annonce quatre petits modèles qui attendent dans le jardin le crayon de l'artiste; mais, ô douleur! quel artiste n'a eu de ces mécomptes? les mères avaient mis à ces pauvres enfants, que l'on voulait dans l'abandon familier du tous les jours, leurs habits du dimanche :

« Un vrai artiste rugirait de désespoir; moi, je souris aimablement en disant qu'on est très-belles, mais qu'il faudra revenir le lendemain au saut du lit. »

Tout en maugréant des vanités maternelles qui lui ont gâté ses modèles, Marie-Edmée en prend ce qu'elle peut. Elle n'a pas de temps à perdre, et se repose d'une étude par une autre, d'une séance par une excursion. Sa première visite est pour l'endroit où

fut le hêtre, l'arbre des fées, et pour la chapelle aujourd'hui en ruines. Sœur Clémentine l'accompagne.

Le lendemain, qui est le 3, est un jour à marquer d'une pierre blanche. La conversation de sœur Amélie ouvre à l'artiste des perspectives nouvelles. Marie-Edmée trouve que la bonne religieuse a le génie historique, et qu'elle se met, avec une certaine brusquerie qui n'est pas sans grâce, au niveau de ces grands esprits qu'on appelle d'ordinaire poëtes ou artistes. Elle tire grand profit de ses observations.

Cependant, à peine arrivée, elle compte les jours et songe avec tristesse au départ. Elle y pense avec angoisse :

« Combien doit coûter ici un bout de terrain, bon à y dresser trois tentes... une pour nous, une pour Moïse, une pour Élie? Car tel est décidément mon rêve. Il n'est peut-être autre chose que cet instinct de la maturité qui fait tomber les fruits mûrs, et qui force le rentier à se bâtir une maison avec cave et grenier. Quoi qu'il en soit, je me sens prendre racine ici, je tourne à la métamorphose antique : je deviendrais roseau ou peuplier de cette rive avec plaisir. »

Mais voici quatre heures : c'est le moment de quitter le travail. Il faut marcher un peu. On a d'ailleurs le bois Chesnu en perspective.

« Je vais monter au bois Chesnu avec sœur Clémentine. J'ai croqué une douzaine de fillettes depuis ce matin. » Vous verrez que toute l'école y passera.

« Ici et là, je frôle des maisons basses et noires; un jet de vigne ou quelque abricotier les égaye d'aventure. Portes et fenêtres s'ouvrent complaisamment pour laisser passer le chat, les poules et la ménagère, ou bien pour me montrer à quoi se réduit le strict nécessaire chrétien. La rue s'élargit en montant du côté du cimetière : à ma gauche, le talus se dresse en un mur émaillé de fleurs et de fruits des haies; de grands arbres un peu tordus les abritent de distance en distance. Je partage leur ombre bienfaisante (car il fait chaud) jusqu'à ce que sœur Clémentine me fasse grimper, à travers les vignes, un petit sentier rocailleux comme le lit d'un torrent. »

Mon Dieu! n'est-ce pas là, plus ou moins, l'aspect de tous les villages, ailleurs même qu'en Lorraine? Mais on aime à se rappeler que Jeanne passait souvent par là quand elle montait au bois Chesnu, et on se figure que c'est elle que l'on suit ici. Suivons-la donc encore :

« Je monte à reculons, pour jouir de mon ascension par le développement du paysage. C'est ainsi que je vois poindre les uns après les autres une douzaine de clochers, les uns éblouissants comme des lances bien fourbies (cette comparaison était peut-être venue à Jeanne d'Arc), les autres enfoncés dans l'ombre, comme un bec

d'oiseau sous une aile. Je me les faisais tous désigner par leurs noms, que j'inscrivis sur mon carnet. Pourquoi? »

Pourquoi, pauvre sœur de Jeanne? Sans doute, parce qu'un pressentiment vous disait que vous ne repasseriez jamais par ce chemin, et que vous vouliez emporter de ce paysage ce que Jeanne en avait le plus aimé, et retrouver sans cesse dans votre mémoire ces horizons où si souvent s'était attaché son regard rêveur.

« — Et ce plateau, hérissé de pierres noires et tranchantes, où rien ne pousse, et qui se perd là-bas avec le ciel, quel est son nom, sœur Clémentine?

« — Nous sommes sur le plateau du Bois-Chesnu, mademoiselle, et voici le bois.

« Je me dressai d'un bond, et mon regard plongea dans la direction de son doigt. Il y avait là une haie basse et vaporeuse qui bordait l'immense aridité du plateau; mais il n'y paraissait ni houlette ni auréole, et cependant mes yeux se remplirent de larmes.

« — Allons-y, ma sœur, je vous en prie.

« Et sœur Clémentine me suivit durant un quart d'heure de course à travers les cailloux tranchants, et je ne sais quelle bise d'automne qui nous glaçait le visage, en dépit du soleil couchant et du ciel radieux qui nous enveloppait comme d'une aile bleue.

« Vu de près, le bois Chesnu n'est pas plus élevé que de loin, mais il est plus touffu. J'y veux entrer, et n'y vois pas de sentiers: qu'importe? Je saute le fossé qui m'en sépare, et je m'y précipite à tout hasard... Je tombe à genoux sous un lierre et sous un chêne qui se rejoignent et me reçoivent sous leurs branches enlacées... Que faire dans ce nid, sinon prier, et oublier le temps, l'espace, la vie et la mort?

« Il faisait nuit quand je redescendis près de sœur Clémentine. J'emportais un rêve de plus qui m'a fait comprendre le ciel... ce pays où le passé et l'avenir s'embrassent, où l'on verra ceux dont on baise les traces ici-bas, où l'Être unique, la source intarissable, nous apparaîtra et nous désaltérera. »

Cependant le jour du départ avait fini par arriver. Les portefeuilles de Marie-Edmée s'étaient remplis peu à peu. Elle craignait d'ailleurs d'abuser de l'hospitalité qui lui avait été offerte dans cette même petite chambre où elle avait eu jadis de si douces émotions. En attendant, l'approche des adieux lui faisait trouver plus de charme à tout ce qui l'entourait. C'était le 5, et le dimanche ajoutait son rayonnement paisible à celui du ciel et répandait un air de fête sur tout le paysage.

« Le ciel me gâte, s'écriait Marie-Edmée; tout est lumineux, doux

et parfumé autour de moi! » Et elle remerciait sa mère, qui avait mis cette douce page dans sa vie.

Puis elle calcule tout ce qui lui reste à faire: mille coins à revoir, des visites à rendre, surtout au cimetière, où l'attendaient les bonnes religieuses qui l'avaient reçue en 1861 et 1863. Suivons-la encore dans ce pèlerinage :

« C'était au coucher du soleil, et j'avais le cœur à l'aise, chose qui ne m'arrive pas à la fin de tous mes jours. Au lieu de retourner à la maison, je montai le village. »

Elle dit : « la maison, » l'entendez-vous? Et pourquoi non? Est-ce qu'elle n'est pas de la famille?

« Là, je rencontrai une bande de fillettes de trois à six ans. Nous nous connaissions, grâce à mes portraits et à mes bonbons.

« — Bonsoir... Où vas-tu, madame de Paris?

Une si belle dame (nous savons que Marie-Edmée était belle) ne pouvait être venue que de Paris.

« — Je vais au cimetière, petites. Bonsoir!

« — Nous allons avec toi, veux-tu?

« — Je vais prier le bon Dieu pour sœur Ursule et pour sœur Gertrude. Si vous voulez être sages et prier aussi, je vous emmènerai.

« — Emmène-nous!

Sœur Ursule, sœur Gertrude! Pour ces pauvres petites filles, ces deux noms évoquaient des figures qui se perdaient dans la nuit des siècles; mais leurs parents avaient parlé devant elles du temps de Sœur Ursule et de Sœur Gertrude; les *grandes* les avaient connues, et le souvenir, rapproché du cimetière, rendit toute la bande silencieuse et grave. Le tableau n'en est que plus charmant, et Greuze en eût tiré une scène délicieuse.

« C'était gentil de voir ces petites têtes se presser comme des oiseaux autour de moi. Toutes les fillettes que nous rencontrions se joignaient à nous. Elles marchotaient et soufflaient un peu, car nous gravissions le sentier menant au bois Chesnu. Angèle finit par demander qu'on la porte, et je la prends dans mes bras. »

Angèle se sent quelque droit à être distinguée des autres. C'était elle, croyons-nous, qui avait surtout posé pour Jeanne d'Arc au berceau, et elle avait un frère plus âgé sur lequel Marie-Edmée avait jeté les yeux pour en faire son Simon Musnier.

« Le petit ange passe ses bras autour de mon cou, et me regarde au fond des yeux, comme si elle voulait voir mon âme, tout en me faisant mille câlineries; un autre brin de fille s'empare de mon manteau à droite, sa sœur fait de même à gauche; une autre tire ma robe par devant, une quatrième est sur mes talons. On babille, on m'in-

terroge, on baisse les yeux à mesure qu'on approche du grand dortoir. »

Étonnez-vous maintenant de trouver dans le livre de Marie-Edmée tant de jolies têtes d'enfants.

« Il m'est resté de cette promenade un instinct d'amour maternel. Cette enfant dans mes bras, ces têtes blondes et brunes à l'abri de mon manteau, le *Pater* que nous avons dit à genoux sur l'herbe de cette tombe des saintes religieuses, mères des intelligences de deux générations de femmes, les sourires et les caresses de ces enfants, tout cela me fait éprouver quelque chose de tendre, de calme et de fort qui me prouve que je ne suis pas incomplète. Ce je ne sais quoi m'est resté dans le cœur, car je l'ai recueilli et gardé comme un trésor. Il éclaire l'amour de ma bonne mère, pour me le faire mieux apprécier; il échauffe mon âme, il attendrit ma voix et mon regard pour tous les petits enfants. »

Et c'est ainsi que Marie-Edmée, en quittant Domremy, emportait toutes ces chères petites têtes, non-seulement dans son album, mais dans son cœur; et c'est ainsi que, revenue à Nancy, lorsqu'elle écrira à sœur Amélie pour recommander son œuvre à ses prières et à celles de sa douce compagne, elle lui demandera de la recommander aussi aux chers petits anges qu'elles travaillent à rendre dignes d'être filles de Dieu, comme Jeanne d'Arc l'a été : « Dites-leur à toutes que je les aime, que je les embrasse, et que mon bonheur est de penser aux jours passés au milieu de vous. »

Plus tard encore, en décembre, elle écrira : « Ce serait pour moi un grand plaisir, si je pouvais les revoir en 1870. Je confie ce désir aux prières des toutes petites, et je leur promets des gâteaux si elles m'obtiennent une pareille faveur du bon Dieu. »

Et elle ne les sépare jamais du souvenir qu'elle a emporté de la chère maison qui, « en ce moment, doit être bien belle sous la neige. »

Mais nous oublions que nous ne sommes qu'au mois de septembre, et que Marie-Edmée n'a pas encore quitté Domremy. Elle ne pouvait prendre sur elle de partir.

« Je courus partout ; je m'arrêtai au bord de l'eau, dans l'église, où je copiai les saints, où je fis bénir mon chapelet et ma bague, dans la sainte maison, dans le musée, chez la mère d'Angèle, chez M. le curé. »

Elle fit si bien qu'elle ne trouva plus de place dans le courrier de Neufchâteau. En éprouve-t-elle un bien grand chagrin? Il serait permis d'en douter. Ce lui fut une occasion d'entendre une fois de

plus l'*Angelus* et cette cloche neuve « qui devait être descendue du ciel et dont le son lui entrait dans le cœur. »

Si le courrier était trop plein le 5, le lendemain il était vide, ce qui convenait à merveille à qui emportait tant de regrets : « J'avais pris racine dans ce lieu, et l'on commençait à m'y cultiver si bien que je me croyais en terre natale. Raison de plus pour me sauver bien vite, car j'ai peur des paradis terrestres ; je crains de perdre celui où il n'y aura pas de serpents...

« Le soleil fraîchement levé m'arrive à travers les bouquets de peupliers et de saules ; il frappe le mur blanc de l'église et y trace avec énergie la silhouette de la statue de Jeanne d'Arc. Elle me montre le ciel. Est-ce donc là seulement que nous nous reverrons, ô ma sainte bien-aimée? Ta bouche entr'ouverte me crie-t-elle encore le cri de ton départ : *Ad Deum !* Eh bien ! moi aussi je me fie à notre Dieu. Partons, toi pour ta splendide carrière, moi pour l'humble et heureuse part qui m'est donnée. Je tourne le dos à la ville où l'on m'emporte, et de si loin que je puis je regarde ton village, mon cher oasis. Les brouillards montent et dévoilent tout le fourré du bois Chesnu, qui se colore par-ci par-là d'une teinte d'épi mûr ; mais la vallée garde ses tapis verts. Domremy s'enfonce peu à peu, comme un oiseau dans son nid. Oh ! que j'ai été heureuse dans ce nid-là ! »

Dans l'humble et heureuse part dont parlait tout à l'heure Marie-Edmée, elle comptait pour beaucoup l'honneur et la joie d'achever ce livre commencé qui devait être le fruit de ce qu'elle appelait un pèlerinage couronné d'étoiles. Elle allait pouvoir reprendre avec plus de confiance et d'ardeur sa plume, son crayon, son burin ; car l'écrivain, le dessinateur, le graveur, c'était elle, elle seule. Elle était impatiente de se retrouver à Nancy, près de sa mère, après Jeanne d'Arc, l'inspiratrice de sa pensée, et avec Mgr d'Orléans, le juge attendri de l'œuvre en cours d'exécution. Qui lui eût dit alors que cette année 1870, pour laquelle elle rêvait déjà une quatrième visite à Domremy, allait la jeter sur les grands chemins, haletante, éperdue, à la poursuite d'une œuvre virile, héroïque, et que son livre laissé inachevé, ce serait sa mère qui aurait la douloureuse tâche d'en achever la publication et l'amère joie d'assister à son premier succès.

Il semble que de cette année 1869, et pendant ce retour de Domremy, Dieu ait voulu préparer Marie-Edmée par des épreuves qui, pour une jeune fille voyageant seule avaient bien leurs émotions et leurs dangers, aux vrais dangers et aux émotions poignantes qui l'attendaient, l'année suivante, sur les grandes routes de l'Alsace, de

la Franche-Comté et de la Suisse. Tout enivrée qu'elle est encore du souvenir de Jeanne, elle ne songe qu'à comparer les petites aventures qui lui arrivent entre Neufchâteau et Toul, à ce qui arriva à Jeanne elle-même allant de Vaucouleurs à Chinon, ou mieux se rendant, pauvre et seulette, de Neufchâteau à Toul, pour revendiquer sa liberté par-devant les juges contre l'audacieux jeune homme qui avait prétendu l'épouser malgré elle. Marie-Edmée trouve dans ce souvenir et dans un courage dont elle eut alors la première révélation, le sang-froid qui devait la tirer d'embarras et la ramener saine et sauve dans les bras de sa mère.

L'*Histoire de notre petite sœur de Lorraine* fut achevée au milieu des premiers désastres de la guerre. Marie-Edmée s'était séparée de Jeanne d'Arc au moment où, grandissant tout à coup au dernier appel de l'archange, et ayant taille de héros, celle-ci partait pour Vaucouleurs. On eût dit que, sous le souffle orageux des événements, Marie-Edmée eût subi quelque chose elle-même de cette transformation subite. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette frêle et timide jeune fille qui, la veille, pour ainsi dire, paraît craindre de retourner seule de Nancy à Domremy, et qui n'eût osé se mettre en route avant de s'être assuré un coin sous l'œil des bonnes religieuses qui gardent la maison de Jeanne d'Arc, devint tout à coup, faute de mieux, une intrépide infirmière. Elle attache à son bras le signe de l'Internationale, et la voici, dans la gare de Nancy, distribuant, dans les wagons qui s'y succèdent, le bouillon, le pain, le café, et quand les aliments ou les remèdes manquent, les pieuses et bonnes paroles; heureuse si cette aumône de sa main et de son cœur s'adresse à des Français, mais se souvenant, si elle a affaire à des Prussiens blessés, que Jeanne ne refusait pas aux Anglais mourants les consolations de sa compatissante parole. A cette date aussi, il serait aisé de trouver dans sa correspondance des scènes émouvantes; rien cependant qui égale celle où nous l'avons montrée ailleurs s'enfermant des heures entières avec un cadavre pour pouvoir envoyer à une mère désolée un souvenir des traits déjà à demi décomposés du cher enfant dont elle va apprendre la mort. On la verrait du moins une première fois allant en Alsace pour arracher à M. de Bismark son frère, qu'elle sait blessé et soigné à Reichsoffen chez de braves gens, affrontant trois fois la sévère bienveillance (le mot est d'elle) du ministre de Guillaume, puis, par ce charme irrésistible qui, depuis la guerre, s'était doublé d'une autorité singulière, obtenant de ramener l'héroïque mutilé dans les bras de sa mère. On la retrouverait enfin, mais sans avoir rien à en dire de nouveau, dans cette seconde campagne à la recherche de son frère qui, à peine guéri, a rejoint son

régiment, et quand elle le sait vivant, à deux lieues d'elle, courant, sans avoir voulu le revoir, en porter la nouvelle à celle qui pleure, à Nancy, l'absence de ses deux enfants.

Comment résister cependant au désir de citer ces lignes, du 21 février, dans la dernière lettre que Marie-Edmée écrivait à son frère?

« Un dernier renseignement vient de me parvenir sur la route que tu as prise. Je sais que tu es avec les hommes valides de ta compagnie. Je comprends que le devoir t'a saisi de nouveau, et je m'arrête, et je retourne en France, emportant le regret de ne t'avoir pas revu, mais apportant à mère la certitude que tu as échappé au dernier désastre de notre héroïque armée. Je serais allée en Amérique pour obtenir cette nouvelle. »

Et quatorze jours plus tard elle n'était plus!

Dans toutes ces épreuves, elle avait toujours devant elle l'image de Jeanne d'Arc. Quand elle partit pour l'Alsace, les Prussiens qui, touchés de son dévouement, lui promettaient de la servir, n'avaient pu cependant lui garantir le succès : « Heureusement, s'écriait-elle, que j'ai des amis ailleurs! » Ailleurs, c'était au ciel. En Suisse, plus tard, comme d'abord en Alsace, c'est à Jeanne d'Arc qu'elle se recommande : « O mon étoile, s'écrie-t-elle, ma chère étoile de Domremy! » Et n'était-ce pas encore à Jeanne d'Arc qu'elle pensait, à Jeanne d'Arc et à ses saintes, lorsqu'elle écrivait : « Je rends grâce à mes bienfaiteurs de l'autre monde! » Et plus loin : « J'ai une foi invincible en mon étoile. » Ainsi parlent d'ordinaire ceux qui ont confiance dans leur destinée, dans leur bonne chance, comme on dit. Mais dans la langue religieuse et passionnée de cette noble créature, à la fois si fière et si douce, son étoile, c'est Jeanne d'Arc. Comment en douter, quand on l'entend s'écrier, après qu'elle a retrouvé son frère : « O mon étoile, ma douce étoile de Domremy! »

En finissant, il est une conclusion que nous voudrions tirer de tous ces récits, les premiers si pieux, si naïfs, si frais, si poétiques, et qui aboutissent à cette charmante histoire de notre petite sœur de Lorraine; les derniers si graves, si énergiques dans leur douceur, et si profondément empreints de toute la tristesse de notre temps, et qui ont eu pour dénoûment une mort précoce et à jamais regrettable. Cette conclusion, la voici : c'est que, de même que les douces influences du foyer domestique, les études sérieuses sous le regard d'une mère, et la passion de l'idéal dont elle avait trouvé le nom dans l'histoire, avaient préparé Marie-Edmée à écrire le récit des années d'initiation de Jeanne d'Arc, de ses années d'apprentissage, aurait dit Gœthe; de même, si Dieu avait permis que cette noble jeune fille vécût, elle eût peut-être trouvé dans les épreuves de sa

forte et héroïque jeunesse ce qu'il eût fallu de force, de hardiesse, de maturité, d'inspiration, d'expérience, pour raconter aussi la vie guerrière et le martyre de Jeanne d'Arc. Les qualités viriles qui ont pu paraître absentes de son premier récit, et que nul ne songe à y regretter, elle les avait certainement acquises à son insu, et Dieu sait à quel prix, à cette terrible école de 1870. Il lui eût été impossible en 1871 de retrouver l'accent de la douce élégie rapportée de Domremy; mais, en revanche, elle se fût sentie de force à suivre Jeanne d'Arc de Vaucouleurs à Chinon et partout. Le cœur désormais tranquille sur son frère, et tant bien que mal apaisé, sinon résigné, sur les nouvelles destinées de la France, elle eût continué à Orléans, à Jargeau, à Pathay, à Reims et à Rouen les pèlerinages commencés à Domremy, et peut-être aurions-nous aujourd'hui une histoire complète de Jeanne d'Arc qui n'eût rien ôté au rare mérite de quelques-unes de celles que nous possédons déjà, mais qui nous eût montré dans la vierge soldat et martyre la première et vivante personnification de la Patrie. Cette passion naïve de la jeune fille dont nous avons cherché à surprendre les secrets élans, se fût, avec les années, convertie en un culte mélancolique dont l'objet se fût toujours appelé Jeanne d'Arc, eût gardé ses traits, sa grâce, sa candeur railleuse, sa sympathique figure, mais se fût aussi appelée la France, la France rachetée du quinzième siècle, la France du dix-neuvième, espérant encore et priant, pour se préparer à combattre !

Antoine de Latour.

LE CRITÉRIUM

DE LA

CERTITUDE PHILOSOPHIQUE[1]

« L'assentiment donné à la vérité est libre en ce qu'il ne résulte pas *nécessairement* de l'évidence des preuves. »

(*Concile du Vatican.*)

Si l'on se demande quel est, au sujet de la certitude, l'état actuel des doctrines philosophiques, on s'aperçoit que le dogmatisme de Descartes et du dix-septième siècle, qui ne distingue point entre la vérité morale et la vérité scientifique, et fait pour toutes les deux de l'adhésion universelle le critérium de la certitude, a reçu de l'expérience un démenti qui ne peut être contesté. Chacun sait aujourd'hui que la division des esprits en matière philosophique à laquelle Descartes avait cru mettre fin par ses démonstrations, est un fait permanent, invincible et dont nulle évidence ne saurait jamais triompher.

Le dogmatisme moderne, en réclamant cette division comme un droit, comme un privilége de la raison, s'est de fait, déclaré sceptique, et impuissant à concilier ce principe avec ceux du cartésianisme auxquels il prétendait cependant demeurer fidèle, il a imaginé de faire Descartes sceptique et de revendiquer en son nom l'individualité de la raison.

Cousin et La Mennais, amis et ennemis, disciples et contradicteurs, tous en notre temps se sont accordés, les uns pour s'en autoriser, les autres pour le lui reprocher, à faire de Descartes, c'est-à-dire de l'esprit le plus dogmatique qui fut jamais, l'apôtre du scepticisme, le champion de l'individualisme, ce qui est à peu près

[1] Voir *le Correspondant* du 25 août 1873, du 10 mars et du 10 octobre 1874.

commettre la même erreur que serait de faire de Louis XIV le patron de la démagogie[1]. C'est ainsi que notre école, qui se pique d'exactitude et d'érudition, qui disserte de l'yoguisme et rougirait de confondre les deux San Katya, a méconnu le sens, cependant si clair, du philosophe le plus considérable de notre pays et de l'âge moderne. Certes, c'est là une des preuves les plus frappantes de l'empire qu'exercent les passions de la volonté sur les opinions et les systèmes philosophiques.

Ce qu'on enseigne aujourd'hui parmi nous sous le nom de cartésianisme, c'est donc précisément le contraire de ce qu'a enseigné Descartes, qui sans cesse a tenu pour l'unité de la raison, principe fondamental et condition *sine quâ non* de tout dogmatisme. Il n'y a donc pas lieu de le contredire, mais bien de rétablir son véritable sens. Descartes a dit la vérité, mais non toute vérité ; il a très-justement montré dans l'évidence le fondement de la certitude qu'avant lui on plaçait dans l'autorité, l'antiquité et la tradition ; mais une autre question a surgi depuis lors. La raison, qui en effet ne reçoit que l'évidence, ne la reçoit pas toujours : d'où vient cela ? Quelle est la cause d'une division qui, peu apparente au temps de Descartes, est devenue en notre temps l'arme puissante et meurtrière des sceptiques contre la vérité ?

L'universalité n'est manifestement pas, comme l'a partout écrit ou sous-entendu Descartes[2], le résultat nécessaire de l'évidence et de la démonstration philosophique ; en d'autres termes, Descartes a montré le fondement de la certitude, ce qui était le problème de son temps ; il n'en a pas montré le signe, ce qui est le problème du nôtre. Or, il est arrivé que cette erreur, où est si naturellement tombé Descartes, a rejailli sur la vérité qu'il avait démontrée, et que cette ignorance où nous sommes du signe de la certitude en a ébranlé à nos yeux le fondement. Parce que l'évidence ne s'impose pas à tous comme l'avait cru le dix-septième siècle, on conteste aujourd'hui qu'elle ait le droit de s'imposer à personne, en d'autres termes qu'elle existe ; faute d'avoir franchement abordé et résolu la question qui se présentait à nous, nous avons, au lieu d'acquérir des vérités nouvelles, compromis et momentanément perdu celles que nous possédions, si bien que notre philosophie n'a de son propre

[1] « La gloire de Descartes est d'avoir mis dans le monde moderne l'esprit philosophique qui a produit et produira mille et mille systèmes. — Toute vérité n'est vérité *pour moi* qu'à ce titre qu'elle me soit évidente dans ma libre pensée. » M. Cousin, *Introduction à l'histoire de la philosophie*, p. 40 et 61.

Tous ceux d'entre les philosophes éclectiques qui ont traité de la liberté de la raison sont tombés dans la même erreur,

[2] Tout ce dont on dispute est douteux. *Discours de la méthode*, 1re partie.

aveu qu'une certitude relative, une évidence personnelle, une vérité individuelle. Le dogmatisme, si puissant et si glorieux en France au dix-septième siècle, n'est donc plus parmi nous qu'une tradition, qu'un souvenir, en un mot que de l'histoire, car nous n'acceptons plus le dogmatisme de Descartes ni son critérium, et nous n'y avons rien substitué.

Trouver le signe de la certitude et du même coup en rétablir le fondement, c'est le besoin de notre temps, et c'est aussi le seul moyen de relever notre enseignement philosophique de l'état de confusion et d'abaissement où il est tombé, car c'est énoncer une vérité plus qu'évidente que de remarquer qu'il n'existe pas de dogmatisme sans certitude.

Le scepticisme, sous le nom de philosophie critique, s'est emparé du fait de la division des esprits, et montrant que cette revendication que font les dogmatistes modernes du droit à l'erreur, n'est autre que l'abdication mal déguisée du droit à la vérité, il a ainsi victorieusement combattu la légitimité, la certitude de toute affirmation, et s'est établi sur les ruines du dogmatisme demeuré muet devant ses attaques et impuissant à résoudre ses objections.

La philosophie critique règne donc de fait mais non de droit, en vertu des erreurs et des contradictions de ses adversaires et non de ses propres démonstrations ; ce n'est pas qu'elle apporte à l'esprit humain des solutions évidentes, ni qu'elle éclaire d'un jour plus vif les grandes questions qui sont en débat ; elle règne comme font les ténèbres par l'absence de la lumière.

Ainsi donc une affirmation qui ne peut se justifier et une négation qui cependant ne peut en triompher ; une vérité qui dénie toute liberté, et une liberté qui ruine toute vérité; toutes les deux subsistant néanmoins et s'infligeant ainsi un réciproque démenti ; de quelque côté qu'on se tourne, rien de fixe ni de certain, nul terrain solide où l'on puisse édifier quelque chose ; ni assurance dans le dogmatisme, ni sécurité hors de lui ; la confusion et la contradiction dans les doctrines, la perplexité et le découragement dans les esprits ; certes, si un pareil état de choses, concernant les grandes vérités qui font l'homme même, avait engendré de fermes esprits et de virils caractères, il y aurait lieu d'en être étonné. Se flatter de réformer nos jeunes générations sans réformer notre enseignement philosophique, ce serait espérer l'impossible, ce serait croire que continuant de semer l'ivraie, nous pourrions néanmoins récolter le bon grain.

I

Malgré l'unité absolue de la raison, l'absolue impuissance où elle est de se contredire, impuissance que tout homme subit nécessairement dans la pratique, à quelque sophisme qu'il ait d'ailleurs recours pour y échapper, l'homme possède cependant la liberté de résister à l'évidence, de se soustraire à la démonstration, et de cette liberté découle naturellement la division des esprits; mais c'est là une liberté morale, et non intellectuelle, qui appartient à la volonté, non pas à la raison.

S'il est vrai que la raison n'obéit jamais qu'à l'évidence, qu'elle est seule juge de ce qu'elle doit croire, il ne l'est pas moins que la volonté n'est jamais mue que par l'attrait, par l'amour. Pour que l'homme accepte et croie la vérité, il ne suffit pas qu'il puisse la connaître, il faut encore qu'il la souhaite, qu'il la veuille, en un mot, qu'il l'aime.

« Avant que la raison détermine la volonté, dit saint Thomas, il faut que la volonté meuve la raison. » La volonté est toujours maîtresse de détourner la raison de toute vérité qui lui déplaît. « La liberté de la raison consiste en ce qu'on ne peut jamais lui imposer le faux ou ce qu'elle juge tel. La liberté de la volonté en ce qu'on ne saurait jamais lui imposer le vrai si elle ne l'aime, si elle n'y trouve son bien. »

C'est l'erreur des dogmatistes de n'avoir tenu aucun compte de ce rôle de la volonté sur la croyance, d'avoir enseigné la vérité philosophique comme on enseigne la géométrie, c'est-à-dire en supposant qu'il lui suffit d'être démontrée pour ne pas rencontrer de dissidents. C'est l'erreur des philosophes critiques d'avoir exagéré ce rôle, d'avoir étendu son domaine hors des limites qu'il ne peut franchir.

S'il est vrai que l'évidence, n'étant pas la loi de la volonté, ne saurait la régir, l'attrait ne régit pas non plus la raison, qui n'a de loi que l'évidence.

S'il est vrai que la raison est impuissante à nous faire voir la vérité sans le consentement, sans le concours de la volonté, celle-ci, à son tour, n'est pas moins impuissante à nous rendre certains d'une vérité sans le concours de la raison : ainsi chacune demeure libre dans sa sphère d'action.

Si, comme le supposent les dogmatistes, l'évidence réglait la raison sans le consentement de la volonté, elle l'anéantirait. Quel

despotisme dans la loi, quelle régularité, quelle uniformité dans son accomplissement! Si, d'autre part, comme l'imaginent les critiques, la volonté décidait de la vérité et réglait la raison, quelle anarchie, quelle confusion! Quelle Babel intellectuelle et morale serait notre monde!

Tout le commerce humain repose sur l'unité de la raison : c'est la langue, partout entendue, qui permet de traduire les langues entre elles. Alors même que nous ne nous sommes pas rendu compte de cette loi, nous n'y obéissons pas moins nécessairement, comme on pratique sans les connaître les lois de l'optique ou du mouvement. C'est le sentiment invincible que nous avons de cette unité qui cause l'erreur des dogmatistes, parce qu'il nous est impossible, en effet, d'être convaincus par une démonstration, sans l'être, du même coup, qu'elle devra convaincre toutes les intelligences. De là, la tendance de toute croyance à l'expansion et l'indignation que soulève en nous le spectacle de l'injustice.

Il est bien vrai que la raison, toutes les fois qu'elle agit, est certaine et absolue, soit dans l'affirmation, soit dans le doute ou la négation. Ce n'est pas en croyant cela que les dogmatistes se trompent, mais en imaginant que c'est toujours la raison qui agit et qui décide, en ne voyant point que l'homme ne l'emploie et ne se soumet à elle qu'autant qu'il le veut.

Si dans les sciences, les esprits, comme on nous l'objecte, sont toujours uns et d'accord, c'est que les volontés à leur sujet ne sont point divergentes; l'homme n'y a pas d'autre intérêt que la vérité. Rien ne lui servirait d'ailleurs de la combattre ou de l'altérer, puisque l'erreur scientifique reçoit promptement de l'expérience un démenti qui ne laisse pas de place à la contestation.

Mais partout où la volonté est à la fois intéressée et libre, en matière de philosophie, de religion, de droit, les esprits se divisent nécessairement, parce qu'il y a toujours des volontés droites et d'autres injustes. C'est la cause de tous les faux systèmes, de toutes les hérésies, de tous les procès. « Si les hommes, dit Mallebranche, avaient quelque intérêt à ce que les côtés du triangle ne fussent pas égaux, ils feraient certainement en géométrie des paralogismes aussi absurdes qu'en matière de morale. »

Toutes les fois qu'on a voulu invoquer le témoignage de la science pour ou contre une vérité morale, philosophique ou religieuse; toutes les fois qu'on lui a demandé cette solution définitive que M. Littré nous reproche de ne pas posséder, comme si lui-même la possédait, on n'est arrivé qu'à diviser la science, non pas à unifier la philosophie. La liberté humaine est indomptable; nulle démonstration ne saurait la régir, nulle évidence la contraindre, et lors-

qu'un conflit a lieu, lorsqu'un choc se produit entre elle et la science, c'est toujours elle qui brise la science; la division qui lui est inhérente triomphe toujours de l'unité scientifique. C'est vainement qu'on a voulu tour à tour prendre pour arbitre, en ce grand débat, la géologie, l'astronomie, l'hétérogénie : on n'est parvenu qu'à ébranler, à obscurcir leurs conclusions, jamais à rendre universelles les conclusions philosophiques. Quel que soit le signe au moyen duquel on prétend décider de la vérité morale, il devient un signe de contradiction.

Les dogmatistes se refusent à admettre cette action de la volonté, cette liberté de l'homme devant la vérité, que démontrent si péremptoirement les faits et dont les philosophes critiques proclament à bon droit l'évidence et la nécessité, de peur d'être obligés d'admettre du même coup le scepticisme que ceux-ci en font découler; c'est faute d'avoir compris que l'action de la volonté ne consiste pas à décider de la vérité, mais à y consentir; que sa liberté réside dans le pouvoir de s'y opposer, non dans celui de la créer; que s'il est faux qu'ainsi que le prétendent les critiques, l'homme croie ce qu'il veut, il est néanmoins très-véritable que l'homme ne croit *que* ce qu'il veut. Le rôle de la volonté est purement négatif; il sauvegarde ainsi la liberté morale, sans porter aucune atteinte à la liberté de la raison. Telle est d'ailleurs la condition de toute liberté humaine. Si l'homme voit, parle, marche librement, ce n'est pas qu'il lui suffise de le vouloir, et qu'il puisse se passer d'instruments; c'est qu'ayant la possibilité de voir, de parler et de marcher, il est cependant maître de s'en abstenir : quand il le fait, c'est donc volontairement. Les dogmatistes, en ne tenant compte que de l'évidence, imaginent un homme que ses jambes porteraient nécessairement où il a le devoir d'aller, et les critiques, en ne tenant compte que de la volonté, imaginent un homme qui marcherait sans jambes.

L'action, l'affirmation, exigent donc le concours de la volonté et de la raison. La certitude est ainsi tout ensemble objective et subjective : c'est un acte de la raison librement voulu. Le doute, au contraire, peut être, comme nous l'avons vu, purement subjectif, c'est-à-dire que la volonté suffit à le produire. L'expérience en témoigne chaque jour, et tous les philosophes le reconnaissent à l'envi. « On voit, dit M. Littré, des esprits légers et ignorants passer dans le camp des libres penseurs[1]. » — « Tous les incrédules, dit M. Vacherot, ne doivent pas être comptés au nombre des libres esprits : il en est beaucoup qui sont affranchis de toute croyance par leurs appétits plus que par leurs raisonnements[2]. »

[1] Paroles de philosophie positive.
[2] *La Religion.*

« C'est l'imagination, dit également M. Cousin, qui produit ce doute, cette anxiété qu'on éprouve en face de la mort[1]. »

— Mais le doute n'est-il donc jamais rationnel, et n'y a-t-il pas des choses réellement douteuses?

— Certes; mais alors elles le sont absolument; le doute, en ce cas, est purement rationnel et objectif; en d'autres termes, il est universel; il s'impose à tous les esprits, tel que, par exemple, le doute au sujet du Masque de fer, ou bien du véritable auteur de *l'Imitation de Jésus-Christ*. Lorsqu'en effet le doute est évident, pourquoi ne serait-il pas universel? qui nous empêcherait de l'accepter? pourquoi notre volonté le combattrait-elle? qu'en exige-t-il ou que lui retranche-t-il?

— C'est, nous dit-on, que la croyance est un besoin, un penchant naturel de l'âme humaine qui veut du moins imaginer ce qu'elle ne peut savoir, qui aspire à la béatitude et répugne à la destruction. Si l'on s'en tenait rigoureusement à la science, il est clair que tous douteraient, mais le cœur et l'imagination s'éprennent de ces espérances, se bercent de ces illusions et les transforment en réalités.

— C'est à coup sûr un étrange motif de nier une doctrine, que d'alléguer le besoin inné qu'en a l'âme humaine; mais quoi! tandis que le scepticisme se laisse mollement aller à ses goûts et à ses penchants, qu'il obéit docilement à la loi qui porte toute créature vers son bien propre et visible : la certitude, au contraire, triomphe des apparences sensibles; elle résiste à cette tendance de l'homme vers soi; elle lutte, elle se roidit contre l'attrait puissant de la jouissance, et l'on viendra nous dire que c'est pour descendre le courant qu'il faut faire force de rames! qu'on lutte contre le flot sans le vouloir et sans le savoir! que la résistance aux plus chères passions, aux plus tyranniques habitudes, les efforts héroïques, les sanglants sacrifices, sont l'effet d'un entraînement d'imagination insensible à celui qui le subit, tandis que le scepticisme seul est le fruit de l'examen, de l'étude et de la méditation! Autant vaudrait nous venir conter qu'une pierre gravite d'elle-même vers les sommets, et qu'il ne faut d'efforts que pour l'en précipiter!

Non; c'est la certitude qui commande, qui exige l'effort et le sacrifice, et dont on se détourne par le doute et l'imagination; le doute, lorsqu'il n'est pas universel et absolu, est alors purement subjectif, car il lui est impossible d'expliquer la division qui existe à son sujet; il n'est pas une erreur de la raison, mais une faute de la volonté.

— Eh quoi! l'erreur serait coupable! L'homme est-il donc en

[1] *Du vrai, du beau, du bien.*

possession d'une sagesse infaillible? Quoi! nous serions responsables des méprises d'une raison si faible et si mobile, si fragile et si prompte à l'erreur? Les meilleurs et les plus sages d'entre les esprits ne se trompent-ils pas chaque jour?

— Il est bien vrai que la raison est faillible et que l'homme peut se tromper sincèrement; qu'il peut, en un mot, être certain de l'erreur; aussi n'est-ce point de l'erreur tenue pour certaine qu'il est responsable, c'est de la vérité tenue pour douteuse; il peut, sans être coupable, croire l'erreur alors qu'il ignore la vérité, mais il ne peut légitimement rejeter la vérité évidente, car elle est la lumière de l'esprit, qui, lorsque la volonté n'y met point d'obstacles, la perçoit aussi naturellement que l'œil perçoit la lumière du jour. Ce n'est pas, en un mot, de la certitude, œuvre de sa raison, que l'homme est responsable, c'est du doute, œuvre de sa volonté.

— Mais notre doute est l'œuvre de notre raison, et nous sommes certains de nos négations.

— Non: cela est impossible; si vous étiez certains que Dieu et l'âme sont douteux, nul ne pourrait l'être qu'ils sont véritables : deux certitudes contraires ne sauraient subsister; la certitude de l'erreur n'est possible qu'autant qu'il n'existe pas sur le même sujet de certitude de la vérité; celle-ci détruit l'autre par sa seule présence, comme l'arche sainte brisait les idoles, comme le soleil chasse les ténèbres. La raison ne peut admettre une fausse évidence qu'en l'absence de la véritable, sans quoi il n'y aurait plus de raison.

Dieu ne contraint pas l'homme, mais il lui résiste : il l'a fait libre en lui permettant de douter de la vérité, il l'a maintenu dans la dépendance en lui refusant la certitude de l'erreur. Cette impuissance absolue où il le met d'être certain de l'erreur, en présence de la vérité connue, est tout ensemble la loi inflexible d'un maître et la volonté miséricordieuse d'un père; c'est la porte toujours ouverte au retour, c'est la voix persistante de la conscience et de la raison qui ne cesse de l'avertir. Eh! ne voyez-vous pas que, combattant toujours la vérité, il ne s'en croit cependant jamais vainqueur; que ses armes étant toujours émoussées, il lui faut sans cesse en forger de nouvelles; que la vérité l'inquiète, le poursuit, le harcèle, qu'elle ne lui laisse ni paix ni trêve. Il est bien vrai que l'homme doute de Dieu et de sa destinée immortelle, mais non pas qu'il en doute par les motifs qu'il allègue, car il en change perpétuellement, il en invoque de tout contraires, et l'on déclarerait fou à lier quiconque hasarderait seulement un billet de mille francs sur les raisons par lesquelles il décide de son éternité.

Savants négateurs, profonds et ingénieux théoriciens, descendez

en votre âme, interrogez votre conscience, et dites-nous sincèrement quelle certitude vous possédez contre Dieu?

La raison peut bien se tromper, mais non se contredire; de là vient qu'*il y a un critérium de la certitude et non de la vérité*. L'absence d'un critérium de la certitude, ce serait l'éternelle mobilité, le doute universel; l'existence d'un critérium de la vérité, ce serait le traditionalisme condamné par l'Église, l'absence de toute liberté morale : sans le premier, l'homme ne pourrait jamais jeter l'ancre; avec le second, il ne pourrait jamais la lever.

L'universalité de la certitude n'en prouve pas la vérité, car la raison est faillible, et il peut arriver que tous se trompent : nous ne sommes donc pas obligés d'admettre une assertion, une doctrine, parce qu'elle est reçue de tous; l'évidence est la seule raison de croire quoi que ce soit[1]; nous ne sommes nullement tenus d'admettre que la terre tourne, parce que tous le croient; il faut en examiner les preuves et la démonstration. Avant Copernic, tous avaient cru Ptolémée et tous s'étaient trompés; autrement il y aurait, en effet, une connaissance extérieure et mécanique de la vérité qui nous ôterait tout pouvoir de lui résister; mais il y a un critérium de la certitude, parce que la certitude marque la présence et l'action de la raison.

Ce critérium de la certitude morale, c'est naturellement celui que la raison exige et que chacun adjure la philosophie de produire; on lui reproche à tort de ne pas le posséder. C'est l'*unité*, non pas l'universalité des esprits, comme pour la vérité scientifique, mais l'UNITÉ DE LA CERTITUDE, qui correspond à l'unité de la raison et de la vérité. Il n'y a pas de droit contre le droit, parce qu'il n'y a pas de certitude contre la certitude; de telle sorte que n'y eût-il plus au monde qu'un seul dogmatiste, un seul spiritualiste, il aurait encore raison contre tous, parce que nul n'aurait de certitude contre lui. Si l'unité n'est pas toujours vraie, la vérité est du moins toujours une.

Mais, nous dit-on, n'est-ce pas là précisément cette certitude qui n'est pas certaine que vous reprochez à vos adversaires? Vous convenez que la certitude peut être erronée, comment donc l'homme la possédera-t-il, sachant qu'il peut toujours se tromper? Une certitude absolue est-elle compatible avec une telle connaissance?

Nous répondrons par le fait même, cent fois remarqué, que l'homme est certain en dépit de l'expérience qu'il a de ses erreurs[2].

[1] Croire une chose, c'est précisément juger que la vérité en est évidente, par quelques raisons que ce soit.

[2] Chose étrange! l'homme se trompe, il sait qu'il s'est trompé et qu'il peut se tromper encore, il n'élève aucune prétention générale à l'infaillibilité, cependant il est certain, et poussé par sa certitude il sacrifiera sa vie et mourra martyr. (E. Scherer. *Mélanges de critique religieuse*, page 383.)

Qu'oppose-t-on, d'ailleurs, à la certitude morale, sinon qu'elle est inférieure à la certitude scientifique? que lui demande-t-on, sinon de l'égaler? Or niera-t-on que la certitude scientifique existe, bien que la science se soit parfois trompée? La question n'est pas de savoir si la certitude morale existe, on n'en peut douter, puisque chaque jour on meurt pour elle ; mais, si elle est légitime, si elle est d'accord avec la raison? Or c'est là ce que l'unité de certitude démontre pleinement en témoignant de l'impuissance où est la raison, de rien alléguer contre elle.

Si, dans l'ordre purement intellectuel, l'homme commet des erreurs qui le doivent rendre humble et prudent, laborieux et circonspect, il ne peut, du moins, se tromper dans l'ordre moral; il ne peut confondre les influences, les tendances intéressées de la volonté avec les libres affirmations de la raison, puisque la volonté ne peut que détourner celle-ci, l'empêcher de conclure et jamais se substituer à elle ni simuler ses actes.

Le verdict spontané de la raison est donc juste autant que véridique ; la division est, en effet, une preuve sans réplique de l'erreur. Aussi voyons-nous que l'affirmation est une et que le doute seul est multiple. En sorte que toutes les objections qu'on tire contre le dogmatisme de la mobilité, de la contradiction des opinions, de la division infinie et perpétuelle des esprits, ne sont vraies que du doute ; ceux qui les opposent à la vérité ressemblent à ces gens qui, embarqués sur un navire qui s'éloigne du port, croient voir le rivage s'éloigner d'eux.

Il n'y a qu'une philosophie spiritualiste dont les dogmes sont toujours les mêmes depuis le commencement, parce qu'ils s'enchaînent si étroitement qu'on ne saurait en rejeter un seul sans renoncer à tous. Contre cette affirmation unique, il y a des multitudes d'hypothèses et de théories négatives au moyen desquelles on s'efforce de la détruire et de la remplacer. La vérité subsiste néanmoins; aucune de ces théories ne prouve rien contre elle, mais chacune prouve tout contre les autres, elle prouve l'éternelle mobilité, la perpétuelle contradiction du doute, toujours impuissant et toujours vaincu, mais toujours renaissant et luttant toujours.

L'homme peut, à son gré, habiter l'édifice de la vérité ou demeurer en dehors, il ne peut en construire un autre. C'est vainement qu'il amasse dans ce but les matériaux les plus rares, les mieux choisis et les plus précieux ; à peine son édifice s'élève-t-il hors de terre que le vent de la contradiction l'atteint et le renverse ; puis c'est un autre effort, une autre lutte, une autre confusion ; contre le spiritualisme, on a tout essayé, on a tout inventé ; rien ne dure ni ne demeure. Lisez, méditez, travaillez sans relâche, blanchissez dans vos

veilles laborieuses, ô philosophe! celui-là grandit à vos côtés qui détrompera le monde de votre système. Studieux et réfléchi, il est votre auditeur le plus attentif, mais tandis que vous croyez le charmer par les vérités que vous lui enseignez, c'est par vos erreurs qu'il s'instruit, c'est pour les démontrer qu'il s'en veut souvenir; il ne marque votre chemin que pour ne pas le prendre; il voit bien que vous ne triomphez pas de la vérité, qu'elle a raison contre vous, et il tient que c'est à lui qu'est réservé l'honneur de la vaincre.

C'est donc à nous de dire aux sceptiques : « Depuis deux mille ans que vous agitez ces questions, que vous attaquez ces vérités, vous n'avez pas fait un pas et vous n'êtes pas plus avancés que le premier jour; vous n'avez ni détruit une seule affirmation, ni établi une seule négation; ces vérités que vous combattez depuis tant de siècles sont debout, intactes, invaincues, vivantes, régnantes, et, d'un bout du monde à l'autre, on les croit et on meurt pour elles. « N'est-ce donc pas faiblesse que de s'obstiner à un labeur qu'on ne peut accomplir? »

La vérité est une, elle est évidente; l'assentiment que l'homme y donne est libre, et, partant, il est obligatoire. C'est ainsi que l'Église maintient tout à la fois l'évidence des preuves du christianisme et la liberté de la foi. Si l'adhésion à la vérité morale n'était pas libre, l'homme, esclave de l'évidence, contraint d'obéir à une loi qu'il n'aurait pas consentie, ne posséderait aucune liberté; si, d'autre part, la croyance n'était obligatoire, l'homme ne serait tenu à aucun devoir. Qui l'obligerait d'obéir à un Dieu dont il serait maître de nier jusqu'à l'existence, à une loi qu'il aurait droit de rejeter?

La vérité obligatoire, en même temps que librement consentie, est si uniquement la loi qui correspond à la condition de l'homme ici-bas, qu'on n'en saurait fausser la notion sans détruire du même coup celle de la nature humaine, sans faire de l'homme une machine ou un animal.

II

L'homme n'accepte donc la vérité qu'autant qu'il le veut, et, partant, il possède manifestement la liberté de l'erreur; bien hardi, d'ailleurs, qui la lui contesterait, il la prouve chaque jour à la façon irréfutable dont un philosophe ancien démontrait le mouvement; mais, par la plus injuste confusion, il conclut de la liberté de l'erreur à sa légitimité, d'une loi qu'il lui est possible d'enfreindre à l'absence de toute loi, en un mot, de la liberté à l'indépendance. Nulle confusion n'est plus propre à abaisser les âmes; c'est au nom de la

liberté qu'elle revendique l'esclavage, c'est au nom des plus virils et des plus généreux principes qu'elle prétend légitimer les énervantes mollesses du scepticisme, c'est au nom du droit qu'elle détruit le devoir, au nom de la raison qu'elle récuse l'évidence ; ce que l'homme souhaite si passionnément, ce qu'il réclame avec tant d'ardeur et en si fier langage, c'est le droit de déserter sa tâche et d'abdiquer sa responsabilité, c'est, en un mot, la liberté de n'être pas libre. Il importe donc souverainement de comprendre que cette liberté de l'erreur que réclame et que possède l'homme est une liberté morale, une liberté qui appartient à la volonté, et qui, dès lors, est nécessairement régie par la loi de la volonté, le devoir ; en même temps que l'assentiment de l'homme à la vérité est libre, il est obligatoire ; ainsi que l'a très-bien démontré Kant, l'obligation est la condition nécessaire de la liberté. Si donc l'homme est dans son droit lorsqu'il la réclame, il est injuste et lâche lorsqu'il en rejette la responsabilité. Lui dites-vous qu'il a le devoir de croire à l'existence de Dieu : « Je suis libre, vous répond-il, et nul n'a le droit de m'imposer une croyance. »

—Vous êtes libre, en effet, sans quoi vous n'auriez pas de devoir. C'est précisément parce que vous pouvez choisir entre la vérité et l'erreur que vous ne sauriez rejeter la vérité sans être coupable. —Non, vraiment, ce n'est pas ainsi que je l'entends et rien ne serait plus injuste ; je ne saurais être responsable de ma croyance, car *elle ne dépend pas de moi;* si ma raison se refuse à admettre telle ou telle vérité, si elle ne la juge pas évidente, *je n'y puis rien*, il m'est impossible de la croire.

« L'évidence, dit M. Cousin, est ce qu'il y a de moins libre, elle s'accomplit quelquefois en nous malgré nous, et la meilleure volonté du monde ne la fait pas naître quand son heure n'est pas venue[1]. »

Que sommes-nous donc alors? que les vains jouets de nos songes, les esclaves de notre raison et des hasards qui la décident, et que vient-on parler de devoir et de sacrifice, de châtiments et de récompenses à des êtres qui tantôt voient la vérité sans la vouloir, tantôt ne la peuvent voir, bien qu'ils la souhaitent de tout leur cœur, régis par des croyances auxquelles ils ne « peuvent rien » et par des vérités qui ne « dépendent pas d'eux? »

L'homme obéissant fatalement à une raison qui, n'étant sujette d'aucune loi, est elle-même fatale, telle est la conception rationaliste de la liberté. Elle suppose, comme on voit, que l'homme, lorsqu'il a le pouvoir de connaître la vérité, n'a pas celui de la rejeter, et, en même temps qu'il n'est pas libre de la connaître, bien qu'il le souhaite, c'est cette double contrainte ou, si l'on veut, cette

[1] *Histoire générale de la philosophie*, 8e leçon, page 384.

double impuissance qu'elle nomme liberté. Or c'est précisément le contraire qui a lieu : si l'homme croit librement la vérité, c'est parce qu'il est maître de la rejeter, s'il est libre de tomber dans l'erreur, c'est parce qu'il peut aussi n'y pas tomber. Votre prétendue liberté ne serait que fatalisme. Si en effet l'erreur n'est pas volontaire, elle est contrainte ; si elle n'est pas facultative, elle est fatale; si la volonté n'est pas coupable, c'est la raison qui est aveugle ; de telle sorte que « le droit à l'erreur » ne serait autre que la contrainte à l'erreur. Aussi voyons-nous qu'inévitablement tous les philosophes qui ont revendiqué la légitimité de l'erreur ont été conduits à en affirmer plus ou moins explicitement la nécessité[1].

Soit qu'on suppose l'homme contraint à l'erreur par une raison impuissante, ou contraint à la vérité par une raison toute-puissante, on le dépouille également de toute liberté morale. Or tous les adversaires de la vérité, tous ses contradicteurs, à quelque titre que ce soit, tombent forcément dans l'une ou l'autre de ces erreurs ; tous représentent la raison, aveugle ou clairvoyante, comme une règle inflexible ou un instinct fatal, l'esclave ou le tyran de la volonté. L'Église et le dogmatisme chrétien seuls nous montrent la raison ce qu'elle est réellement, c'est-à-dire l'instrument d'une volonté libre qui ne peut la fausser, mais qui la dirige à son gré, qui peut en user suivant qu'il lui plaît, soit pour connaître l'évidence, soit pour s'y dérober ; l'homme ne peut pas lui imposer l'erreur, mais elle ne peut pas non plus lui imposer la vérité. A cette lumière tout s'éclaire, s'explique, se justifie.

Ainsi se trouve résolu le problème qu'a formulé Pascal : « La raison confond les dogmatistes et la nature confond les Pyrrhoniens. » Ainsi s'explique cette contradiction, cet apparent dualisme de la raison qui frappe tous les yeux : on comprend dès lors comment ses folies, sa division, sa mobilité, se concilient avec sa puissance, sa fixité, son unité ; comment on l'accuse justement d'être pliable en tous sens et comment on donne sa vie sur son témoignage.

Ainsi se trouve détruite la contradiction supposée par Kant, entre l'évidence de la vérité et le désintéressement de la vertu. Ce n'est pas, comme il l'imagine, que la volonté obéit à la conscience par un mouvement intéressé, alors que l'homme connaît et croit la vérité; c'est, au contraire, que l'intelligence perçoit librement la vérité, alors que la volonté droite est soumise à la raison; la possession de la vérité est la conséquence de cette droiture, bien plutôt que sa cause. Si l'adhésion à la vérité était, comme le supposent tous les philosophes, un acte purement intellectuel, indépendant de la volonté, la vertu serait, en effet, contrainte et intéressée; mais

[1] « L'erreur est la loi de notre nature; nous y sommes condamnés en naissant. » (V. Cousin, *Étude sur Pascal*, page 28.)

les vérités philosophiques sont matière, non pas seulement de science, mais de croyance, de certitude morale; l'homme ne les croit que librement, que lorsqu'il le veut; nulle démonstration, si concluante qu'elle soit, ne saurait le contraindre à les accepter. « Celui qui est certain de l'Éternité agit par calcul et par intérêt, » nous dit-on; mais « pour croire à l'Éternité, dit très-justement le Père Lacordaire, il faut aimer le bien en soi, la justice en soi; il faut commencer par l'amour gratuit qui est une vertu. » C'est cette droiture désintéressée de l'âme, indispensable à la possession de la vérité morale, qui en fait le mérite en même temps que celui des actes de vertu et de sacrifice dont elle est le mobile.

Ainsi se trouve également résolue l'objection que nous adresse M. Littré, et avec lui tout le scepticisme moderne. « Comment, alors que la vérité scientifique est universellement reçue, la philosophie n'a-t-elle pu, depuis deux mille ans, arriver à aucune solution définitive? » C'est que la question est individuelle, personnelle; c'est que chaque homme à son tour la doit résoudre pour soi, et que nul ne peut la résoudre pour autrui; de là vient qu'elle sera éternellement pendante, éternellement discutée. Ce n'est pas, comme le disent les dogmatistes actuels, que l'évidence n'est pas rigoureuse, c'est-à-dire qu'elle n'est pas évidente; ce n'est pas non plus, comme le disent les critiques, que l'homme crée la vérité pour soi, c'est simplement que l'homme n'est jamais contraint de la recevoir.

Le tort des dogmatistes modernes ne consiste donc pas à affirmer les contraires qui existent en effet, mais bien à les affirmer d'un même sujet, à voir dans la raison tout à la fois la cause de l'erreur et celle de la vérité, à faire découler d'une même source les eaux douces et les eaux amères; c'est qu'il leur plaît d'accuser la raison irresponsable des fautes de la volonté responsable. C'est parce que l'homme, en effet, n'est pas coupable des erreurs de la raison qu'il lui attribue si volontiers toute erreur, et qu'après l'avoir glorifiée sans mesure, il l'avilit sans équité.

Sceptique ou dogmatique, qu'il proclame une liberté sans règle, ou bien une règle sans liberté, c'est toujours le fatalisme qu'il veut établir, parce qu'au fond il n'a jamais qu'un même but : répudier la responsabilité de sa croyance pour échapper à celle de ses actes. Cette lutte contre la responsabilité est la marque délatrice de toutes les erreurs, c'est le point par où elles se touchent et se ressemblent, si divergentes qu'elles paraissent d'ailleurs. C'est la source secrète d'où elles découlent et le confluent visible où elles viennent aboutir. Quelque chemin que prenne l'homme pour combattre Dieu et se dérober à son joug, il lui faut en arriver là; c'est pourquoi, si volontiers les erreurs les plus opposées s'unissent et fraternisent contre la vérité, c'est qu'en fait toutes plaident une

même cause et obéissent à une même passion. Honteux de la dégradation qu'il convoite, l'homme s'efforce de la déguiser du tout au tout; cette recherche passionnée du fatalisme, il la nomme liberté, et quiconque l'enferme en ce monde créé, le voue au néant et le ravale à la bête, il l'appelle libéral et libérateur.

Tandis que la raison, dans l'ordre négatif, reflète toutes les faiblesses morales et physiques de l'homme, faiblesse de la volonté dont elle est l'instrument, faiblesse du corps et imperfection des sens dont elle dépend, dans l'ordre affirmatif, au contraire, elle participe en quelque sorte à l'autorité, à l'essence divine de son auteur; de là vient qu'on plaide avec une égale justice sa force et sa faiblesse, sa puissance et son impuissance, sa division et son unité. Il est bien vrai qu'un rien la trouble et qu'une mouche suffit à la tenir en échec, mais il ne l'est pas moins que toute la puissance de l'univers ne saurait la contraindre, ni l'ébranler. C'est ainsi que deux des plus grands génies qu'ait admirés l'humanité ont pu dire : l'un, que « la raison est en nous l'impression même de la lumière divine; » l'autre, que « la raison tourne à tout vent, qu'elle est imbécile et sans cesse déçue, » sans qu'aucun des deux ait été taxé d'orgueil ou de faiblesse et sans qu'on ait songé à les opposer l'un à l'autre. Tous ont compris instinctivement que Pascal parlait de la raison négative, sceptique incrédule, et saint Thomas de la raison affirmative et en possession certaine de la vérité.

La philosophie a récemment confessé qu'elle ignore de la certitude le degré, le fondement et le signe[1], en d'autres termes, qu'elle ne possède point de certitude, nous venons lui montrer que la certitude a pour fondement : l'évidence, pour degré : l'absolu, et pour signe : l'unité, en ajoutant que la responsabiltté morale de la croyance est le prix dont l'homme en paye la possession. Nous osons dire que rien n'est plus digne de son examen et de ses méditations. Qu'est-ce en effet qu'un dogmatisme sans certitude, sinon une prétention, un véritable contre-sens : « Ce n'est pas une place occupée que nous venons usurper, c'est une place de jour en jour plus vacante et plus vide sur laquelle nous mettons le pied[2], » répondait naguère M. Littré à ceux qui lui reprochaient de combattre les doctrines spiritualistes. Que la philosophie songe à l'état de son enseignement, aux ruines qu'il a faites, au marasme moral et intellectuel dans lequel il a plongé les esprits, au dédain universel dont elle-même constate qu'il est l'objet, et elle comprendra que tout lui fait une loi de se renouveler, de se transformer, d'abjurer enfin le funeste principe de la légitimité de l'erreur, cause de toutes ses contradictions. Est-ce bien d'ailleurs à son profit qu'en le revendiquant, elle a

[1] M. Ch Lévêque, *la Science de l'invisible*, page 39.
[2] Paroles de philosophie positive.

combattu la foi? Est-ce le Dieu de Descartes et de Leibnitz, qui est en possession des esprits, ou bien celui de Spinosa et de Hegel? Est-ce la vérité évidente, absolue, qui règne sur les âmes, ou bien la vérité subjective n'est-elle pas la coupe empoisonnée à laquelle s'abreuvent les générations présentes, et le scepticisme le mal dont elles périssent? A l'invers de la plupart des théories philosophiques, celle que nous exposons ici ne prétend pas changer le cours des choses humaines et faire dater la certitude et la vérité de son apparition; elle ne vient point tracer des voies nouvelles à l'esprit humain, mais donner la raison de celles qu'il suit, elle ne vient point enseigner comment l'homme devra désormais être certain, mais montrer comment il l'est; elle ne prétend pas rendre la vérité philosophique universelle mais montrer que celle-ci ne doit pas l'être. Comme elle résulte tout entière de l'observation et qu'elle est en complet accord avec les faits, rien n'est plus aisé que de la contrôler.

Mais en dehors d'elle, qu'on le sache bien, en dehors de la vérité librement consentie, il faut laisser toute espérance, il faut renoncer à tout dogmatisme, à toute évidence, à toute certitude comme à toute logique, voire même à toute solide morale, car il n'y a manifestement de possible ni d'imaginable que ces trois modes de connaître et de posséder la vérité. Ou elle est purement objective et s'impose irrésistiblement à tous les esprits, comme il arrive dans les sciences; ou bien évidente sans être irrésistible, elle est morale et l'objet d'un choix libre et responsable, objective et subjective tout ensemble; ou bien enfin elle n'est que le reflet changeant de nos dispositions, de nos pensées et de nos rêves, elle est purement subjective, en un mot, elle n'est rien.

Or, manifestement, le premier mode n'est pas celui de la philosophie, puisque la division qu'elle suscite dans les esprits fait l'objet même du débat; il ne reste donc que les deux autres; il faut accepter la vérité morale et obligatoire, rationnelle et voulue, ou se résoudre à demeurer dans ce scepticisme informe, confus, qui règne aujourd'hui parmi nous, ainsi qu'aux contradictions, aux réticences, aux ambiguïtés de langage, à tous les misérables subterfuges au moyen desquels on s'efforce de le déguiser.

Ou la vérité est inévidente, et c'est en effet « le pyrrhonisme qui est le vrai, » ou le doute est subjectif, volontaire et partant coupable; c'est là un dilemme auquel il n'est donné à aucun esprit de pouvoir échapper.

H. de Cossoles.

UNE

PUBLICATION NOUVELLE SUR REMBRANDT[1]

« Rembrandt est sans contredit le plus illustre des peintres graveurs. Il partage, depuis deux cents ans, avec Albert Dürer et Marc-Antoine, l'admiration passionnée d'un nombre toujours croissant d'artistes et de curieux, et l'honneur d'avoir fait monter de simples feuilles de papier à des prix fabuleux dans les ventes les plus célèbres. Ce long enthousiasme, que deux siècles n'ont pu refroidir, s'explique aisément pour ceux qui connaissent à fond l'œuvre de Rembrandt et qui en ont vu les belles épreuves. A vrai dire, c'est un vaste et merveilleux tableau de la comédie humaine que l'œuvre de ce grand peintre ; tableau varié comme la vie, coloré de toutes les nuances qu'y découvrent l'observation d'un philosophe, l'œil d'un poëte, le sentiment d'un artiste. Rembrandt a tout remué, tout ce qui peut du moins intéresser notre âme, nos souvenirs ou nos regards : les Écritures, l'histoire, la poésie, la nature, les mœurs de son temps, les usages de son pays ; mieux encore, les caractères et les passions de l'homme. Il a entrevu l'humanité tout entière à travers la Hollande, qui n'a fait que lui prêter des costumes, lui fournir un prétexte et des modèles. Que dis-je ? c'est une revue du ciel et de la terre que cette immortelle série d'estampes. On y voit passer, sous un jour mystérieux et le plus souvent fantastique, les saints du Paradis, les patriarches de l'Ancien Testament, le Dieu de l'Évangile et son cortége de malheureux, les personnages de la légende aussi bien que les héros de l'histoire, les théologiens en méditation, les moines en compagnie des lions du désert, les riches dans leurs oripeaux, les gueux dans leurs guenilles.

[1] *L'œuvre de Rembrandt décrit et commenté,* par M. Charles Blanc. 2 vol. petit in-fol., avec 40 eaux-fortes par Flameng et 35 héliogravures par Amand Durand. Paris, librairie A. Lévy.

« Comme Shakspeare, Rembrandt embrasse à la fois tous les aspects de la vie, et les oppositions de la lumière et de l'ombre semblent correspondre chez lui aux divers mouvements de la pensée. Que de contrastes dans son œuvre! le trivial s'y confond avec le sublime ; à côté de la laideur et de la décrépitude s'y montre la grâce de la *Jeunesse surprise par la mort ;* les mendiants y promènent leurs haillons pittoresques ; les Juifs y font briller leurs manteaux d'hermine, leurs pierreries ; la campagne enfin y déploie ses paysages les plus imprévus : tantôt des aspects désolés, tantôt des perspectives heureuses, quelquefois, comme dans l'estampe aux *trois arbres*, les moissons tourmentées par un orage et dramatiquement éclairées par le combat du jour et de la nuit. »

C'est ainsi que s'exprime M. Charles Blanc au début de l'ouvrage sur lequel nous voulons appeler l'attention des lecteurs du *Correspondant*. On sait quelle autorité possède, pour parler des arts et des artistes l'esthéticien consommé, et si franchement spiritualiste, auquel on doit la *Grammaire des arts du dessin*, le critique auteur de tant d'études justement classiques. M. Charles Blanc sent profondément et admire, avec l'élan d'un esprit naturellement porté à l'enthousiasme, le beau dans toutes ses manifestations et sous toutes ses formes. Aussi cet écrivain, qui a consacré de véritables hymnes à l'idéal plastique de la beauté antique et des grands maîtres de la Renaissance, qui a exalté Ingres, à mon avis un peu au delà de la juste mesure, sait-il être en même temps un des plus ardents admirateurs de Rembrandt, de l'homme dont le génie est le plus l'antipode du classicisme et de la beauté du style. C'est même une admiration qui, chez lui, arrive jusqu'à la passion ; aucun sujet n'exerce sur son esprit une plus constante attraction ; il y est revenu plusieurs fois, et toujours avec succès. Personne n'aura travaillé davantage à la gloire du maître hollandais, comme personne n'a mieux senti la poésie et le côté sublime du magicien de la lumière. La passion pour Rembrandt remonte haut chez lui ; il a raconté dans des pages aimables comment, lorsqu'il étudiait la gravure à l'atelier de Calamatta, il s'essayait à copier, à l'insu de son maître, scandalisé d'une escapade aussi romantique, le portrait merveilleux de *Janus Lutma*, l'une des plus étonnantes réalisations de la vie par les procédés d'exécution les plus individuels et les plus en dehors de la tradition, pour se distraire et se consoler de la fastidieuse besogne de couper le cuivre en imitant servilement les tailles et les contre-tailles, savantes mais si froides, d'Edelinck.

M. Charles Blanc n'est pas resté un graveur ; il a gardé seulement, de son apprentissage chez Calamatta, une connaissance toute spéciale de cette branche des arts du dessin, une connaissance que

n'ont pas d'ordinaire les critiques lorsqu'il s'agit d'apprécier dans une gravure le côté de métier et tout ce qui touche aux procédés. Mais s'il a presque entièrement cessé d'exercer une pointe spirituelle, pour laquelle il lui arrive pourtant encore quelquefois de laisser la plume, et que je ne jurerais pas être restée absolument étrangère à toutes les gravures de l'ouvrage que j'ai sous les yeux, son admiration pour Rembrandt ne s'est pas affaiblie depuis sa jeunesse ; elle a même été en grandissant et en se raffermissant à mesure qu'il devenait plus maître des données générales de l'esthétique et qu'il s'y faisait une philosophie. Tandis que dans l'*Histoire des peintres*, il lui consacrait une des meilleures notices du livre, il s'attachait surtout à l'étude des œuvres sans rivales du graveur. En 1853, il entreprenait la publication de *L'œuvre de Rembrandt reproduit par la photographie*, ouvrage tiré à petit nombre et d'un prix très-élevé, qui, malgré cette dernière circonstance, fut rapidement épuisé. Quelques années plus tard, il donnait, dans des conditions plus accessibles à toutes les bourses, un catalogue de *L'œuvre complet de Rembrandt*, accompagné de commentaires développés. Ce catalogue était devenu nécessaire par la difficulté de se procurer ceux de Bartsch, de Claussin et de Wilson. D'ailleurs, le travail de M. Charles Blanc était fort supérieur à ceux de ses prédécesseurs par la clarté et la simplicité du classement, par la précision des descriptions et la meilleure détermination des états successifs d'une même planche, par la critique sévère des pièces douteuses, l'indication des supercheries nombreuses dont les amateurs doivent se défier, enfin par son caractère plus complet, comprenant des pièces dont on eût vainement cherché l'indication ailleurs. Aussi est-il, dès son apparition, devenu le catalogue par excellence, celui qui fait autorité pour les amateurs, les curieux ou même ceux qui, dans une intention plus désintéressée, veulent bien connaître Rembrandt et étudier toutes les faces de son génie dans les 353 pièces qu'il a laissées, incontestablement gravées de sa main. Un catalogue plus sommaire des tableaux connus du maître et une indication des principales collections de ses dessins le suivent et le complètent.

Mais ce qui fait surtout la valeur du livre, ce sont les commentaires, remplis de faits curieux, où respire un enthousiasme sympathique et entraînant, qui y fait pardonner un peu de décousu, certaines explications risquées et même quelques contradictions. M. Charles Blanc a vécu dans l'intimité de Rembrandt, il en connaît les estampes jusque dans les moindres détails, et, à force de les étudier, de les regarder sous tous les aspects, il est parvenu à y découvrir une foule de choses curieuses qui avaient échappé avant

lui à l'attention des autres commentateurs, comme la sorte de génie des tempêtes soufflant l'orage qui se distingue vaguement, au milieu des formes indécises des nuages, dans le ciel du *Paysage aux trois arbres*. Il s'est pénétré de l'esprit de l'artiste, et nul mieux que lui n'a su analyser ses intentions, faire ressortir la variété des expressions dans ces compositions, si grandes sur une petite surface, où aucun détail, quelque minime qu'il soit, n'est indifférent, où tout est voulu par le maître pour exprimer une pensée. Rembrandt demande à n'être pas regardé superficiellement ; il appelle la méditation pour être complétement compris, et ceux qui n'ont pas assez creusé l'étude de ses compositions empruntées à l'Ancien Testament ou à l'Évangile, qui n'ont pas assez attentivement relu le texte biblique, dont il s'était nourri beaucoup plus que la plupart des artistes, ont quelquefois commis de singulières méprises. Je n'en citerai qu'un exemple. Dans la célèbre pièce d'*Abraham recevant les anges*, tous les auteurs de descriptions jusqu'à M. Charles Blanc n'ont-ils pas pris pour le patriarche lui-même le principal des anges, Rembrandt lui ayant donné les traits et la barbe d'un vieillard vénérable, parce qu'il est, dans le récit de la Bible, l'image et le représentant du Père céleste. Grâce à cette erreur, la composition n'avait vraiment plus de sens, et l'intention la plus remarquable de l'artiste, celle qui lui a fait placer la figure de Sara, apparaissant à la porte entre-bâillée, derrière l'ange, à un endroit où il ne peut connaître son sourire de doute que par une science surnaturelle, était entièrement perdue.

Quand il commente les portraits dont le maître hollandais a fait autant de chefs-d'œuvre impossibles à surpasser, l'habile critique nous les fait mieux apprécier encore et y ajoute un nouvel intérêt en nous aidant à connaître chacun des personnages qu'ils représentent et en nous racontant sa vie. Comme celle de presque tous les grands artistes, l'histoire de Rembrandt, telle qu'elle traîne dans toutes les biographies, est remplie de fables ridicules et de grosses inexactitudes. M. Charles Blanc a profité des nombreuses rectifications que les chercheurs érudits de la Hollande y ont apportées ; et il a su en tirer les plus heureuses lumières pour l'explication des œuvres du graveur, particulièrement dans la série de ses portraits. C'est ainsi qu'il explique le lien de parenté et de reconnaissance qui attachait Rembrandt au célèbre prédicant Jean-Corneille Sylvius, dont il nous a laissé trois si admirables images. Le premier il a découvert, dans les estampes connues sous les désignations de la *Grande* et de la *Petite mariée juive*, des portraits de la première femme de l'artiste, Saskia Uylenburg, exécutés avec un véritable amour pendant le

temps même de sa lune de miel. Surtout il explique, preuves en mains, en nous révélant les détails d'une basse intrigue du maître, âgé déjà de cinquante ans, avec une servante, les causes de l'éclipse la plus réelle et la plus honteuse de son génie. C'est cette cuisinière, dont Rembrandt eut un enfant naturel en 1654, qui lui a servi de modèle pour les gravures de la *Femme devant le poêle*, la *Femme au bain*, la *Femme nue les pieds dans l'eau*, la prétendue *Négresse couchée*, qui n'est qu'une figure vue dans l'ombre, et pour les tableaux de la *Bethsabée*, de la collection Lacaze, et de la *Baigneuse*, de la National Gallery de Londres. M. Charles Blanc n'est pas assez sévère pour ces déplorables œuvres, dont rien, pas même l'habileté toujours grande du peintre ou du graveur, ne rachète le caractère ignoble, descendant aussi bas que les *Baigneuses* de M. Courbet. Pour la gloire de Rembrandt, on voudrait pouvoir effacer ces tristes aberrations d'une sensualité abjecte, ces monuments de la passion d'un vieillard pour une maritorne, où son talent descend au niveau de ses amours.

Un éditeur intelligent et plein de goût, qui s'est maintes fois fait connaître par la beauté de ses publications d'art, M. A. Lévy, a eu l'heureuse idée de faire réimprimer la description et le commentaire de l'œuvre de Rembrandt par M. Charles Blanc, en en faisant un livre nouveau par les splendides gravures dont il l'a orné. Déjà l'édition in-8 contenait une trentaine de fac-simile des pièces les moins connues, exécutées par M. Flameng avec un rare talent et une merveilleuse fidélité. Ces fac-simile intéressants se retrouvent dans la nouvelle édition, mais ils n'y sont plus seuls. Tirant profit d'une des plus remarquables applications de la photographie, l'auteur et l'éditeur ont eu recours au procédé de l'héliogravure; trente-cinq planches obtenues par M. Amand Durand, par cette méthode que seul encore il sait appliquer avec un tel degré d'habileté, reproduisent les pièces les plus justement fameuses du graveur d'Amsterdam avec une exactitude que n'atteindra jamais aucune copie, puisque c'est l'estampe même que le soleil a gravée de nouveau sur le cuivre, sans qu'aucune main humaine interpose le caractère individuel de son interprétation. Mais l'héliogravure ne pouvait pas tout rendre avec une égale perfection. Lorsque l'estampe originale est très-chargée de noir, il arrive que ce noir, qui chez Rembrandt est toujours profond est mystérieux, devient plat et lourd dans le travail rigide et inflexible de l'agent photographique. On n'eût donc pas obtenu un résultat satisfaisant en demandant à ce procédé la reproduction de la merveille incomparable de l'œuvre du grand artiste, de la plus sublime expression de son génie, ce Christ guérissant les malades,

connu sous le nom de la *Pièce des cent florins*, d'après le prix qu'une belle épreuve s'en vendait du vivant même de Rembrandt[1]. Cette circonstance a été heureuse, car MM. Charles Blanc et A. Lévy se sont adressés à M. Flameng pour lui demander un des fac-simile dont, parmi les graveurs actuels, il a le secret; il a répondu à leur demande en produisant son chef-d'œuvre et, sans contredit, une des plus belles eaux-fortes de ce temps. Je ne crois pas qu'imitation puisse approcher davantage du modèle et en mieux rendre les grands côtés, la puissance, l'énergie et le sentiment pénétrant. La planche de M. Flameng a conquis un renom bien mérité parmi les amis de l'art, et à elle seule elle suffit pour assurer un rang exceptionnel à l'ouvrage édité par M. A. Lévy.

Le prix de ce livre est très-modéré pour sa beauté; le commun des amateurs peut l'aborder, chose malheureusement trop rare dans les publications de ce genre. Posséder un œuvre original de Rembrandt est une jouissance que les seuls millionnaires peuvent se donner, et qui chaque jour, par l'élévation toujours croissante des prix des ventes publiques, devient accessible à un plus petit nombre de privilégiés de la fortune. Du moins, aujourd'hui, chacun pourra, dans une certaine mesure, avoir sa part à ce plaisir exquis et placer dans sa bibliothèque deux volumes qui lui donnent les plus belles estampes du maître dans des reproductions d'une fidélité extraordinaire, faites sur les meilleurs états des originaux et cent fois supérieures aux épreuves que l'on trouve habituellement dans le commerce et que l'on tire encore aujourd'hui sur les planches fatiguées, usées, souvent même retouchées par des mains maladroites et véritablement impies, de quelques-uns des cuivres gravés par Rembrandt et conservés jusqu'à nous. De plus, quelques-unes des pièces reproduites dans cet ouvrage par l'héliogravure sont au nombre de celles qu'à aucun prix, quelque riche qu'on soit, on ne pourrait parvenir à se procurer, parce que les deux ou trois épreuves qu'on en connaît sont depuis longtemps immobilisées dans les grandes collections publiques. La publication en est donc un véritable service dont les artistes et les amateurs doivent savoir gré à l'auteur et à l'éditeur. Pour ma part, je leur suis tout à fait reconnaissant d'avoir mis à ma portée cette source de satisfactions délicates que je croyais devoir m'être toujours fermée. Car on ne jouit vraiment pas de Rembrandt quand on est condamné à voir seulement ses estampes de loin en loin, en passant, dans les cartons d'un collectionneur qui

[1] Une épreuve, exceptionnelle il est vrai, s'en est vendue 27,500 fr. à la vente Palmer! Tels sont les prix qu'atteignent aujourd'hui les estampes de Rembrandt.

souvent cherche, en les rassemblant, la vanité de posséder des raretés introuvables plus qu'il n'est en état de les comprendre et de les sentir, ou dans les cabinets d'estampes des grandes bibliothèques d'État. Il faut pouvoir y revenir souvent, en faire un compagnon habituel et se laisser aller à la méditation devant ces fragiles feuilles de papier, où le génie de l'artiste a su déployer de si merveilleux trésors de lumière et de couleur dans la seule opposition du noir et du blanc.

« Inventer le beau, dit encore M. Charles Blanc, découvrir l'idéal des formes et des lignes heureuses, en pleine Hollande, au milieu d'un peuple qui n'en offrait pas le type et n'en possédait pas la tradition, c'eût été impossible — à un seul homme, du moins. Il y faut des générations d'artistes, se corrigeant, s'épurant l'une l'autre, et la faveur du climat et un long raffinement dans la notion des convenances. Rembrandt resta donc Hollandais ; mais, par un chemin qui n'y avait encore mené personne, il s'éleva souvent au sublime. Il puisa dans son imagination la poésie du clair-obscur, et au fond de son cœur l'idéal de l'expression. Voilà tous ses secrets. Il fut un grand peintre parce qu'il fut ému ; il sentit profondément ce qu'il voulut nous faire sentir. Entouré de formes triviales, il s'en servit pour exprimer les sentiments les plus nobles, en leur prêtant le charme inattendu de ses ombres transparentes, le prestige de sa lumière magique et la mélancolie de ses demi-teintes. »

Rembrandt n'est pas un dessinateur au sens où l'on entend ce mot d'ordinaire. Il n'a jamais su châtier son dessin avec la correction qu'on enseigne dans les académies, et qui parfois dégénère en pédantisme ; il n'a pas connu ces proportions exquises, ces purs contours dont l'antiquité nous fournit les modèles et qu'on ne trouve dans la nature qu'incomplets et dispersés. Mais, à côté de ce défaut de correction et d'idéal dans la forme, quelle science profonde du dessin, quel art pour rendre la nature dans sa vérité et dans sa vie ! Si Rembrand a toujours ignoré le style, il y supplée par le sentiment, cette qualité maîtresse, par le don de l'expression, qui est comme l'âme de la peinture et que nul n'a possédé au même degré que lui. Jamais les gestes de l'étonnement n'ont été mieux saisis et avec des nuances plus fines qu'ils ne le sont dans l'estampe de la *Résurrection de Lazare*. Regardez celle de *Joseph racontant ses songes* et observez les contrastes de l'étonnement bienveillant du vieux Jacob avec les têtes de ses autres fils, où se peint avec une si merveilleuse gradation toute la gamme des impressions diverses de la jalousie haineuse. Ou bien encore prenez celle de l'*Agar renvoyée par Abraham ;* la joie insultante de la vieille Sara, qui s'accoude en riant à la fenêtre pour jouir de son triomphe et voir partir sa jeune rivale ; la

douleur et l'humiliation d'Agar sont rendues avec un bonheur sans égal; mais où l'artiste déploie le plus étonnant génie et la connaissance la plus profonde du cœur humain, c'est dans la création de la figure d'Abraham, honteux lui-même de sa propre conduite et secrètement ému d'un reste de compassion pour la mère d'Ismaël au moment où il la chasse de sa maison. Aucun moraliste n'a su analyser avec sa plume les nuances infiniment variées de la platitude humaine et la servilité de la foule devant les puissants du jour, comme l'a fait Rembrandt dans son *Triomphe de Mardochée*, où les têtes, si merveilleusement expressives, ne sont cependant, pour la plupart, qu'indiquées en quelques traits. Il faudrait, du reste, tout citer si l'on voulait donner une idée complète de la puissance du peintre ou du graveur dans ce domaine de l'expression qui transfigure toutes les laideurs toutes les trivialités des types qu'il imite et qu'il a été si souvent chercher chez les juifs d'Amsterdam, aux portes du quartier desquels il s'était logé par une prédilection certainement voulue. Mais son dernier mot en ce genre est, sans contestation possible, la *Pièce des cent florins*, où, par l'unique sentiment du dessin joint à la poésie du clair-obscur, Rembrandt est parvenu à exprimer, comme aucun autre artiste n'a su le faire, la douleur des malades, les gémissements et l'espoir des mères suppliantes, l'incrédulité des Pharisiens, la foi du peuple, la poignante misère de ce grand troupeau humain que le Rédempteur est venu guérir, enfin la divinité triomphante du Christ éclatant sous le fardeau de nos infirmités, dont il s'est volontairement chargé pour nous en délivrer.

Un des secrets les plus difficiles et en même temps les plus essentiels des grands maîtres est le sacrifices des parties secondaires de leur œuvre pour faire mieux valoir les parties principales. Rembrandt y excelle, et nul mieux que lui ne s'est mis en possession de ce secret. Tantôt il sacrifie une portion de sa gravure en la couvrant de tailles, tantôt en y épargnant les travaux. D'habitude il sabre de hachures toute une estampe pour y mettre en valeur quelques points lumineux; c'est aussi le système ordinaire de sa peinture. Ailleurs il laisse en blanc une partie du champ, et c'est alors la lumière qui remplit l'office réservé plus souvent par lui à l'ombre et qui oblige le regard à s'attacher exclusivement aux objets qu'il veut mettre en relief. Par ce système, d'emploi plus rare chez lui, il a su obtenir des effets étonnants dans les *Mendiants à la porte d'une maison* et dans le *Paysage à la tour*.

L'art des sacrifices se rattache, chez Rembrandt, à cette science du clair-obscur, à cette magie des oppositions savamment combinées de la lumière et des ombres, dans laquelle il reste inimitable et n'a

réellement eu ni ancêtre ni successeur. C'est là son grand moyen d'expression, sa poésie la plus haute et la plus saisissante et celle qui lui appartient absolument en propre, car il l'a créée de toutes pièces ; personne avant lui n'en avait eu l'intuition. Ce jeu de la lumière n'a pas, chez lui, besoin de l'aider des ressources de la couleur ; il est aussi puissant dans la gravure que dans la peinture. Le maître en a tiré des effets qui transportent l'âme dans une sphère idéale et arrivent à la réalisation plastique du surnaturel. « Que Jésus vienne dire à Lazare : « Lève-toi et marche ! » Rembrandt se représente la vie réveillant le trépassé comme une lumière éclatant au sein de la nuit. Que le Christ décloué de sa croix soit conduit au sépulcre, le poëte graveur, par une suite d'estampes qui ne sont que des épreuves variées d'une même planche, va exprimer la descente du corps dans la tombe. D'une épreuve à l'autre, la clarté des flambeaux funèbres diminue, et peu à peu tout se confond, tout s'efface ; aux dernières épreuves, les figures et le cadavre sont plongés dans une obscurité sinistre : les torches sont éteintes, et la nuit du tombeau a commencé. Cette fois le graveur peintre a trouvé le sublime du clair-obscur. » Pourtant il a lui-même encore surpassé la puissance d'expression par le clair-obscur qui brille dans cette série de la *Mise au tombeau*, le jour où il a conçu l'idée du dessin des *Pèlerins d'Emmaüs* gravé par Houbraken, et que M. Charles Blanc a eu l'heureuse idée de faire reproduire dans son livre. Dans cette composition, Rembrandt atteint un degré de poésie mystérieuse dont aucun maître italien n'a même approché. C'est l'expression graphique du verset de l'Évangile, que personne n'avait essayé de rendre avant lui : « Alors leurs yeux furent ouverts, et ils le reconnurent; mais il disparut de devant eux. » La figure du Christ est déjà absente de la composition, mais sur le siége d'où il vient de disparaître brille encore une lumière surnaturelle, admirablement exprimée, qui contraste avec la lumière de la lampe posée sur la table. Rien n'est plus éloquent que l'étonnement qui se peint sur le visage et dans l'attitude des deux disciples, se traduisant en effroi chez l'un, en admiration religieuse chez l'autre, lorsqu'ils n'aperçoivent plus que les derniers rayons d'une impalpable clarté à la place où tout à l'heure ils reconnaissaient les traits de leur divin Maître et entendaient sa voix.

« Rembrandt, a dit un critique habile, M. Henri Delaborde, aujourd'hui Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, Rembrandt a une manière immatérielle, pour ainsi dire. Tantôt il touche, il heurte le cuivre comme au hasard, tantôt il procède par tailles délicates ; il interrompt dans la lumière le trait qui marque le con-

tour, pour l'accuser énergiquement dans l'ombre, ou bien il emploie la méthode toute contraire... Il se sert des instruments comme Bossuet se sert des mots, en les soumettant à sa pensée, en les contraignant à l'exprimer, sans préoccupation du fini, du subtil. » Mais ces instruments dont il fait ses serviteurs dociles, comme il connaît toutes les ressources qu'il peut en tirer! Que de science de métier il déploie dans cette manière primesautière et au premier aspect en dehors de toutes les règles. Quand il veut, nul ne sait être plus fin, plus délicat dans le détail, assouplir davantage le travail de sa pointe. Il a été l'inventeur d'une partie des procédés de l'eau forte, de ceux qui font l'originalité et l'accent de ce genre de gravure. Personne avant lui n'avait songé à éteindre en quelques endroits la transparence du papier, comme si l'on y eût passé des couches de lavis. Rembrandt obtint cet effet soit en faisant mordre l'eau-forte à nu avec un pinceau, soit en ménageant les copeaux imperceptibles que la pointe du graveur a soulevés en entamant le cuivre. Ces copeaux, appelés *barbes*, retiennent le noir de l'encre et produisent à l'impression des traînées imitant les demi-teintes les plus fines, les plus variées, les plus heureuses. Ainsi qu'on l'a noté, « colorée de ces demi-teintes imprévues, l'estampe, sous la main de Rembrandt, devient une sorte de tableau peint à l'eau-forte, car il y peut tranquilliser telle ou telle partie de sa gravure, y faire sommeiller la lumière et y mettre, pour ainsi parler, du silence. »

Rembrandt graveur, comme Rembrandt peintre, est surtout grand dans les sujets évangéliques et dans le portrait ; il n'est pas moins puissant dans le paysage, qu'il a exclusivement traité comme graveur. Dans les compositions empruntées à l'Écriture, son originalité saisissante naît de la réunion de deux hommes opposés. Il est le dernier des artistes du moyen âge ; la Renaissance et son mouvement païen, son culte de la forme, son inspiration de l'antique n'existent pas pour lui. C'est à la manière des peintres antérieurs à la Renaissance qu'il comprend l'interprétation des scènes de l'Histoire sainte et des paraboles évangéliques, en les transportant dans les réalités de la vie qui l'entoure et en y cherchant presque avec intention le contraste entre la laideur et la misère physique, et les beautés de l'expression morale. Il est certain que la parabole, transportée ainsi des régions éloignées de l'histoire dans les conditions présentes, prend un caractère plus humain en se rapprochant de nous ; on en sent mieux l'enseignement moral et l'éternelle vérité. Le fait semble d'hier et l'on est tenté davantage de s'en appliquer la leçon, d'imiter l'exemple qu'elle donne. Je n'en veux pour preuve que l'impression qu'on emporte du spectacle des compositions que le maître a consa-

crées au *Bon Samaritain*, soit l'estampe, soit le tableau du Louvre.

Mais en même temps Rembrandt est un fils de la Réforme. Ne lui demandez pas de comprendre la vierge Marie autrement que comme une mère tout humaine qui entoure son enfant de tendresse ; ne cherchez pas chez lui l'onction mystique et la qualité de dévotion des peintres du moyen âge. Il y a tout un côté de la religion chrétienne qui lui échappe et auquel il est aussi étranger qu'à la notion de la beauté idéale. Ce qu'il sent dans l'Évangile, dont il s'est nourri, qu'il a médité plus qu'aucun autre artiste, mais en n'en comprenant qu'un seul côté, c'est le drame du Calvaire, c'est surtout le Dieu de miséricorde descendu jusqu'au milieu des misères humaines pour en porter le poids, pour les soulager et en racheter notre espèce. Il se range à l'avis de ceux des Pères de la primitive Église qui voulaient qu'on représentât le Christ laid et d'un aspect misérable, afin de faire mieux sentir le poids des infirmités dont sa compassion infinie s'est chargée pour opérer l'œuvre de la Rédemption. Son Jésus est le Christ des pauvres. C'est de l'un d'entre eux qu'il a pris la forme, c'est eux qu'il console, c'est au milieu d'eux qu'il vit, c'est à eux qu'il adresse ses prédications ; c'est chez eux seuls qu'il trouve la foi, tandis que l'artiste ne montre que des Pharisiens incrédules et haineux parmi les riches et les heureux de la terre. Sous ce rapport Rembrandt dépasse la mesure du véritable esprit évangélique et chrétien. Le Christ qu'il nous présente est souvent celui des Gueux. On sent dans son œuvre qu'il est né au milieu de l'élan de la grande lutte qui arma les Pays-Bas contre la tyrannie de l'Espagne, pour la conquête de leur liberté religieuse et de leur indépendance nationale. Le courant démocratique qui entraîne les sociétés modernes coule à pleins bords déjà dans ses compositions empruntées à l'Évangile. Si elles n'avaient pas pour elle la consécration de deux siècles de la plus légitime admiration, si elles apparaissaient pour la première fois au milieu de nous, bien des gens se récrieraient, en les taxant d'esprit révolutionnaire et presque de socialisme.

Les qualités propres à Rembrandt devaient nécessairement en faire dans le portrait un maître incomparable. Rien ne lui manque dans ce genre, ni la merveilleuse réalisation des types dont la ressemblance s'impose, ni la vie, ni la puissance de l'expression. Ce sont des individus véritablement vivants qu'il place devant nos yeux ; il nous semble qu'ils vont parler et que nous les avons connus. La pointe du graveur, avec son incomparable souplesse, rend la race et le précoce ennui d'un enfant princier chez *Guillaume II*, la distinction naturelle de l'homme du monde, ami des lettres et des arts et formé dès sa jeunesse aux affaires politiques, chez le *Bourgmestre*

Six, la méditation féconde du grand médecin réfléchissant à un cas difficile chez *Ephraïm Bonus*, l'élévation des pensées et la vigoureuse dialectique du prédicateur chez *Jean Corneille Sylvius*, avec autant de vérité et de force que la bonhomie et la finesse commerciale unie à l'honnêteté chez l'orfèvre *Janus Lutma*. Chose singulière! Face à face avec la nature vivante et cherchant à la réaliser telle qu'il la voit et la comprend, Rembrandt atteint souvent dans ses portraits à la noblesse et au style, qui lui échappent dans les figures de ses compositions empruntées à la Bible et à l'histoire. On est surpris de l'expression de tranquille grandeur qu'il a su répandre dans les images d'un simple huissier-priseur comme *Haring le vieux* ou d'un marchand d'estampes comme *Clément de Jonghe*, en y gardant le caractère individuel le plus prononcé. Les plus grands maîtres de l'Italie n'ont pas compris le portrait d'une façon plus noble. Quant aux nombreuses estampes que le peintre hollandais a gravées d'après sa vieille mère, elles sont toutes admirables ; la piété du fils a élevé l'artiste presque au-dessus de lui-même, et jamais on n'a mieux rendu qu'il ne l'a fait en retraçant pour la postérité les traits de la veuve du meunier Harmen Van Rijn, la calme majesté qui s'empreint sur les traits par un reflet de la conscience après une longue vie de labeur, de vertus et de piété.

Le paysagiste enfin, chez Rembrandt, surpasse tous ses compatriotes, tous ses contemporains, et n'a d'égal que dans le grand Ruysdaël. Tous les aspects divers de la nature trouvent en lui un interprète ému et fidèle, qui sent et nous fait sentir tour à tour avec le même bonheur leurs expressions infiniment variées. S'il s'agit de rendre la paix profonde, le charme intime et pénétrant de la campagne solitaire, tantôt riante, tantôt doucement mélancolique, où l'âme se repose des soucis et des agitations de la vie active, on ne saurait le faire plus complétement que dans la *Chaumière au grand arbre* ou la *Chaumière et la grange à foin*. Quant à l'accent dramatique que les jeux de la lumière et de l'ombre peuvent marquer dans le site le plus vulgaire et le plus prosaïque, dans le *Paysage aux trois arbres*, Rembrandt arrive à le rendre avec une puissance qui tient presque du fantastique. Une vaste plaine unie se déroulant à perte de vue sans autre accident que trois arbres au bord d'une mare, voilà la donnée essentielle de ce paysage, où aucun autre artiste assurément n'aurait eu l'idée de chercher le motif d'un tableau, ou du moins d'en tirer un effet imposant. Mais l'imagination de Rembrandt transfigure celle donnée si vulgaire et y trouve tout un poëme. Dans le ciel il amoncèle les nuages noirs d'où va sortir un violent orage, et dont les formes capricieuses semblent dessiner vaguement les

traits d'un gigantesque démon de la tempête; sur la plaine, il déchaîne déjà le vent précurseur de l'orage qui courbe les moissons sous son souffle violent. Quelques échappées de soleil dissipent de place en place les ombres épaisses des nuages et éclairent la campagne ; sur l'horizon, lumineux encore, s'enlève la silhouette noire des trois arbres, grandis comme des fantômes. De ce qui n'était rien par soi-même, le génie du peintre graveur a su faire sortir l'effet le plus dramatiquement sinistre qu'ait peut-être jamais obtenu aucun paysagiste.

Je me suis demandé quelque fois, si un Grec du siècle de Phidias revenait parmi nous, quelles choses dans le domaine des arts seraient pour lui les plus inattendues, répondraient le moins aux conceptions de son temps et lui paraîtraient l'expression la plus originale du génie moderne, créée spontanément par une évolution nouvelle de l'esprit humain, en dehors de la tradition de l'antiquité. A cette question il me semble que l'on peut répondre sans hésiter : un tableau ou une estampe de Rembrandt et une symphonie de Beethoven.

François Lenormant.

LIVRES D'ÉTRENNES

Nous n'avons pu nous acquitter d'un seul coup avec les publications du jour de l'an. Il nous en reste pour lesquelles la place nous a manqué dans la dernière livraison et il nous en est arrivé depuis, que nous regretterions d'autant plus de ne pas signaler, qu'elles se distinguent davantage soit par l'élévation ou l'importance du sujet, soit par la beauté de l'exécution typographique.

En tête se place, à tous ces titres, l'édition nouvelle et vraiment artistique que la maison Didot vient de donner du livre de M. Louis Veuillot, sur Jésus-Christ[1]. Ce beau volume pourrait porter au frontispice la fière devise féodale : *Je maintiendray ;* il soutient bien, en effet, la réputation des presses célèbres d'où il sort, et fait honneur au savoir et au goût de M. Dumoulin, qui en a dirigé l'exécution.

Du livre en lui-même et considéré dans son texte, nous aurons peu à dire ; il est connu depuis longtemps et nous l'avons analysé nous-même ici lors de son apparition. Ce n'est pas un livre de polémique, et, à cet égard, il se distingue de tous ceux de l'auteur ; ce n'est pas non plus, à proprement parler, un livre d'histoire : l'auteur s'y attache moins à discuter, à coordonner et à exposer les faits, qu'à en montrer l'esprit, l'action et la portée. Aux yeux de M. Veuillot, l'érudition et la critique ont fait leur œuvre et l'ont bien faite ; il ne s'agit donc pas, pour lui, de revendiquer contre une science présomptueuse et une philosophie grossière la personnalité et la divinité de Jésus-Christ, mais, foulant aux pieds les attaques d'ailleurs cent fois réfutées dont il a été l'objet depuis 2,000 ans, de lever le voile qui le cache aux hommes de ce siècle et de le remettre à leurs yeux, dans la place qu'il occupe, depuis l'origine des temps, dans le monde.

De là la division du livre en trois parties : *Jésus-Christ préparé*, *Jésus-*

[1] *Jésus-Christ*, par Louis Veuillot, avec une étude sur l'art chrétien, par E. Cartier, ouvrage contenant 180 gravures exécutées par Huyot père et fils, et 16 chromolithographies d'après les monuments de l'art, depuis les catacombes jusqu'à nos jours. — 1 vol. in-4°.

Christ vivant dans le monde, *Jésus-Christ vivant dans l'histoire*. La première résume la doctrine des Saints Pères et des apologistes modernes sur la préparation évangélique, montrant le Messie attendu non-seulement dans les chants des prophètes d'Israël et les événements figuratifs de l'histoire du peuple hébreu, mais dans les traditions religieuses de tous les peuples païens et au fond des systèmes des plus grands philosophes anciens. Il y a là une esquisse plutôt qu'un tableau de cet anxieux espoir qui se retrouve partout au-dessous des cultes brillants ou grossiers de l'antiquité; mais cette esquisse a du style et du jet; c'est un défilé rapide de toutes les races et de toutes les nations qui passent en déployant leurs bannières religieuses et qui, dans des rites et des symboles divers, proclament uniformément le dogme d'une expiation divine et l'avénement d'un médiateur céleste.

Le récit évangélique fait naturellement la base de la seconde partie de l'ouvrage, celle où l'auteur montre *Jésus-Christ dans le monde*. Le tableau est large, toutes les parties et tous les épisodes en ont été disposés d'après les *Concordances* les plus autorisées dans l'Église. Les sutures et les raccords ont été empruntés, ainsi que les considérations, assez rares du reste, que les faits suggèrent, aux Pères même de l'Église. Quant aux couleurs, les Évangiles les offraient, et M. Veuillot s'est gardé d'y en mêler d'étrangères. Aussi est-ce non-seulement la partie la plus étendue de l'ouvrage, mais celle dont la lecture sera toujours le plus goutée.

Il y a un attrait d'un autre ordre dans la troisième partie : *Jésus-Christ continué dans l'histoire*. Quoi de plus curieux, en effet, que l'action du christianisme sur le monde moderne: la destruction du paganisme barbare succédant à celle du paganisme civilisé des vieux temps; l'abolition de l'esclavage et l'établissement du dogme social de l'égalité des hommes et des races; la réhabilitation de la femme et de l'enfant; l'introduction du principe de liberté dans les institutions politiques; la création d'une littérature et d'un art nouveaux; le relèvement de l'homme enfin? Exposer sous leur aspect le plus frappant ces faits réellement merveilleux, les montrer comme naissant directement du christianisme et témoignant de sa divine énergie; les suivre dans leur développement et leur influence indéfectible : tel est l'objet que s'est proposé ici M. Veuillot. Tout le monde sait avec quel éclat son talent s'est déployé dans ce vaste champ, et comment il a fait justice des présomptueux qui ont osé soutenir que si le Christ a jamais régné sur la terre, son empire y est aujourd'hui fini et a fait place à celui de la science.

Ces touchantes espérances du monde ancien, ces belles scènes de la période évangélique, ces grands événements de l'âge moderne ont, de tout temps, parlé à l'art et lui ont inspiré des chefs-d'œuvre. Il y avait, pour ce livre, dans les monuments de la peinture et de la sculpture chrétiennes, un commentaire pittoresque tout prêt, trésor accumulé par les

siècles, qui n'offrait que l'embarras du choix. C'est là qu'avec autant de science que de goût, a puisé M. Dumoulin, pour illustrer les pages de M. Veuillot. Toutes les gravures et toutes les planches qui décorent le volume sont tirées des grands maîtres de toutes les écoles et de tous les siècles; car c'est le privilége exceptionnel des vérités et des sentiments chrétiens d'être toujours les mêmes, toujours jeunes, et de garder toujours la même puissance d'inspiration. M. Dumoulin a pris un ingénieux moyen de faire sentir cette supériorité : il a groupé les illustrations par ordre de sujets, au lieu de le faire par ordre de temps. C'est ainsi, comme l'a fait remarquer un critique, qu'à *la Création de l'homme* sculptée par Jean de Pise, au treizième siècle, il a opposé la même représentation due à l'âpre génie de Michel-Ange, et qu'à côté de la scène trop agitée et trop pittoresque des *Noces de Cana* de Paul Véronèse, il a placé la scène naïve des manuscrits du moyen âge.

Partout on rencontrera ces rapprochements curieux pour l'artiste, auquel ils offrent des points importants de comparaison et d'utiles motifs d'étude, mais plus précieux encore pour le chrétien, qui y retrouve le glorieux témoignage de l'harmonie de sa foi avec les facultés supérieures de l'homme et la preuve irrécusable de son éternelle fécondité d'inspiration, même dans l'ordre purement artistique.

L'idée de ce règne universel et permanent du Christ sur l'humanité est traduite dans la copie d'une admirable composition, aujourd'hui perdue du Titien, qui termine le volume. Elle représente Jésus-Christ, le sceptre à la main, assis sur le globe du monde. Son char est traîné par les animaux mystérieux qui symbolisent les quatre évangélistes et escorté par les quatre principaux docteurs de l'Église. Les saints de l'Ancien Testament qui le précèdent, et ceux du Nouveau qui le suivent forment son glorieux cortége. On ne pouvait plus dignement couronner l'ouvrage que par cette œuvre qui en résume avec éclat la pensée inspiratrice et lui donne la consécration d'un chef-d'œuvre.

Une pensée à peu près pareille a présidé à l'illustration d'une nouvelle édition de la traduction de la Bible de Sacy[1]. C'est aussi aux grands maîtres qu'ont été demandées, au moins pour la plupart, les gravures jointes à cette réimpression, dont elles forment, du reste, tout le luxe; car l'obligation que s'étaient imposée les éditeurs de faire tenir tous les livres saints dans un volume de moyen format les a forcés à se borner à des intercalations hors texte. A l'exception d'une, ces

[1] *La Sainte Bible*, traduite en français, par Lemaistre de Sacy, nouvelle édition revue par M. l'abbé Jacquet; illustrée de 40 gravures sur acier. — 1 vol. in-8 à deux colonnes. Garnier frères, édit.

figures sont d'un bon choix et d'une exécution assez soignée. Elles correspondent, du reste, non pas certes à tous les beaux endroits de la Bible — il en faudrait un bien autre nombre pour cela! — mais aux passages qui ont toujours plus particulièrement tenté les artistes : le Déluge, le Sacrifice d'Abraham, Moïse sauvé des eaux, Tobie, Daniel dans la fosse aux lions, la fuite en Égypte, la Samaritaine, la résurrection de Lazare, la Cène, etc., etc. On ne s'est pas borné à ajouter ainsi de l'attrait à cette version un peu vieillie des saints Livres, on a voulu aussi lui enlever ce qui pouvait rappeler de plus ou moins près les erreurs de Port-Royal d'où elle est sortie, comme on sait. Le savant ecclésiastique chargé de ce travail d'épuration a mis en tête du volume une excellente introduction sur l'autorité de la Bible en matière de science et d'histoire, et, à la tête de chaque livre, des sommaires très-bien faits.

Il y a vingt ou vingt-cinq ans la même maison publia, en quatre forts volumes, et avec un luxe typographique considérable pour l'époque, une *Vie des Saints* à laquelle avaient collaboré presque tous les écrivains catholiques en renom et qui eut l'approbation de l'épiscopat tout entier. De cet ouvrage, d'une étendue et d'un prix qui n'en rendent point l'abord facile, vient d'être extrait un recueil d'une cinquantaine de vies des saints les plus célèbres, réunies en un volume propre à être offert en étrennes. « C'est, dit l'éditeur, une sorte de réduction obtenue, non en resserrant chaque vie dans une sèche analyse, mais en éliminant les noms qui sont moins populaires et moins connus. » Il y a donc ici une galerie des gloires les plus hautes et les plus rayonnantes de l'Église, de celles qui unissent partout le génie à la vertu et s'imposent par tous les titres à l'admiration et à l'imitation des hommes. Quand ils n'auraient pas au front l'auréole de la sainteté chrétienne, les hommes et les femmes dont la vie remplit ces pages y porteraient encore le signe incontestable de la grandeur humaine. Avec les deux princes des apôtres et la plupart des docteurs de l'Église et des fondateurs d'ordre, tous génies supérieurs et proclamés tels par l'histoire, figurent des femmes héroïques, dans diverses conditions, et quelques souverains parmi lesquels, — que l'éditeur nous permette de lui en faire le reproche, — on s'étonne de ne pas trouver le grand roi saint Louis, le type le plus accompli du souverain chrétien.

Nous avons beaucoup parlé art avec ces livres d'étrennes qui ont tous la prétention plus ou moins justifiée d'en faire. C'est un mot fort à la mode, mais qui n'offre pas toujours une idée bien nette à l'esprit de ceux qui le

prononcent et l'écrivent, et qui, en tout cas, représente un ordre de faits dont la connaissance n'est pas très-répandue. Les monuments de l'art, en effet, quand ils ne sont pas fixés au sol sur lequel ils sont nés, ne se trouvent guère que dans les musées publics ou les galeries particulières d'un accès difficile au public, quand il ne lui est pas absolument interdit. La gravure est donc la seule voie par laquelle les masses peuvent arriver à quelques notions sur cette portion cependant si considérable, si glorieuse et d'une importance si grande des œuvres de l'esprit humain. Mais la gravure elle-même n'a guère été jusqu'ici une ressource que pour la classe riche; ses produits, même médiocres, étaient d'un prix élevé.

La perfection apportée à la gravure sur bois a changé, à cet égard, les conditions de l'étude en permettant de vulgariser les dessins des œuvres d'art. La presse peut aujourd'hui, pour une somme minime, mettre à la portée de tous ces reproductions au burin des monuments artistiques, édifices, sculptures et tableaux dont la possession était naguère encore le privilége exclusif de la richesse. Nous n'ignorons pas certes la différence qu'il y a, au point de vue classique de l'exécution, entre les empreintes fournies par la taille en creux du cuivre et celle que donne le relief du bois, et nous ne les confondons pas dans la même estime. Mais ce n'est pas du côté de leur valeur intrinsèque que nous les considérons en ce moment, c'est comme instruments de propagation et comme auxiliaires pour l'enseignement de l'histoire de l'art. Un excellent exemple du parti qu'on peut en tirer, sous ce rapport, vient de nous être donné dans un livre écrit et imprimé à l'intention, nous ne dirons pas du peuple, la politique ayant gâté la signification de ce mot, mais de la foule qui ne saurait participer au bénéfice de la haute éducation et dont il y a justice et intérêt à éclairer et à développer le goût. Ce livre a pour titre : *Histoire des Beaux-Arts*[1]. Grâce à la gravure sur bois dont il a fait plus d'emploi qu'en aucun livre à nous connu, l'auteur, M. René Ménard, rédacteur en chef de la *Gazette des Beaux-Arts*, parle ici aux yeux pour le moins autant qu'à l'esprit; l'image y vient partout — nous ne disons pas à l'aide, car son langage est toujours clair et simple — mais à l'appui de la parole, qu'elle dispense ainsi des longs développements dans lesquels, autrement, il lui eût fallu inévitablement entrer, et qu'elle grave mieux dans l'idée. Par ce moyen, M. Ménard a pu, dans un volume de cinq cents pages, renfermer un tableau suffisamment large de l'histoire des Beaux-Arts, étudiés dans toutes leurs branches, chez tous les peuples civilisés de la terre, tant aux âges anciens que dans les temps modernes, et en y faisant entrer des notions qui ne figuraient guère jusqu'ici dans les ouvrages consacrés au même sujet, témoin la place notable et méritée d'ailleurs qu'il a accordée à l'architecture des musulmans et des Russes. L'art religieux et l'art civil et militaire du

[1] 1 vol. in-4° illustré de 414 gravures, librairie Générale, rue de Fleurus, 10.

moyen âge ont obtenu aussi de lui tout le développement qu'ils méritent.

L'esprit dans lequel cette histoire est écrite se distingue à la fois par l'intelligence et la modération. Nulle idée systématique n'y prévaut. Il peut s'y rencontrer, sur des points de détail, des appréciations contestables, comme à l'endroit du premier épanouissement de l'art chrétien et de l'abandon du style hiératique, que M. Ménard attribue au triomphe des communes; mais dans l'ensemble, les jugements sont élevés et sages. Bien que nulle part l'auteur n'ait formulé de doctrine esthétique, on sent partout que son idéal est en dehors et au-dessus des sens et que, à son gré, le spiritualisme est le principe et la fin de l'art. A côté de l'auteur, l'imprimeur aussi a droit à des éloges pour le soin avec lequel cette publication économique et populaire a été faite. Avoir des égards pour ceux qui ne peuvent les payer que peu est un procédé qui nous plaît.

Nous avons déjà dit un mot des trois journaux d'enfants les plus répandus : *la Semaine des familles*, *le Journal de la jeunesse* et *le Magasin d'éducation et de récréation*. Leurs numéros de l'année, réunis en volumes, forment, chacun dans leur genre, un bon livre d'étrennes. On peut, selon le goût et l'âge des jeunes lecteurs, ou selon la nature des idées et des sentiments qu'on veut nourrir en eux, leur offrir un des trois.

La Semaine des familles (Lecoffre et Ce, éditeurs) est rédigée dans un esprit catholique, ce qui implique à la fois l'idée d'universalité et d'orthodoxie. Son cadre est large et sa doctrine sûre; elle ne prêche ni ne combat, mais elle vise à donner, dans la forme simple, vive et intéressante que commande sa clientèle de dix à quinze ans, une idée juste et saine de tout ce qui, en dehors des tristes débats de la politique, préoccupe notre époque et arrive inévitablement aux oreilles qui commencent à s'ouvrir aux bruits du monde. Qu'on se figure une jeune fille revenant de son couvent, ou un adolescent rentrant le samedi du collége où il a travaillé assidûment durant six jours, et tombant dans un de ces salons de la bonne société où l'on parle de tout avec intelligence et convenance, des arts, de la science, des lettres, de l'industrie, des voyages, voire de la mode, quand elle touche à l'histoire, ou que ses excentricités deviennent matière d'observations morales : ce que l'un et l'autre auront entendu, ce qu'ils auront retenu des conversations tenues en leur présence ou des lectures faites devant eux; ce que leurs parents auront pu leur dire en vue d'affermir les principes de leur éducation première ou de les initier à l'intelligence des choses du temps, voilà ce qu'offre chacune des livraisons de *la Semaine des familles*. C'est donc à bon droit qu'elle a pris le sous-titre de *Revue universelle*. N'étaient le langage et la portée quelque peu enfantines des histoires — car, à cet égard, *la Semaine des familles* paye largement

son tribut au goût du jour pour les récits fictifs — on la croirait moins faite pour les filles et les fils que pour les pères et les mères. La partie qui porte le nom de *chronique*, c'est-à-dire le journal de la huitaine qui termine chaque livraison, et par où l'on commence toujours, pousse des reconnaissances dans toutes les directions, même dans la région des fêtes et des plaisirs publics, sans doute pour préparer la transition entre le pensionnat et le monde.

Bien que destiné au même public, et se proposant également de récréer en instruisant ou d'instruire en récréant, le *Journal de la jeunesse* (Hachette, édit.) se tient sur un terrain plus restreint. Les choses du moment, les événements de l'époque ne s'y reflètent guère que lorsqu'ils peuvent directement concourir à étendre les connaissances et la raison des jeunes gens. C'est à ce titre seulement que les choses dont la presse s'occupe y apparaissent : le *Journal de la jeunesse* n'a pas de chronique hebdomadaire. Sans être une publication didactique, c'est une œuvre d'enseignement. Tout y est dirigé vers cet objet. Sa rédaction excelle dans cette tâche, sachant se tenir à une égale distance de la sécheresse pédagogique des vieux maîtres et de la fade puérilité des modernes vulgarisateurs. Sans avoir un caractère formellement religieux et porter l'empreinte d'une doctrine particulière, ses « histoires » — tout journal doit en avoir aujourd'hui — ont une inspiration ou une tendance chrétienne, et la morale qu'elles prêchent, sous le voile d'une fiction souvent ingénieuse, n'est autre que celle de l'Évangile. Nous avons déjà signalé, parmi les récits charmants que renferme le volume de cette année, celui de M. Girardin, intitulé : *Nous autres*, publié à part dans une édition de luxe. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en recommander un autre non moins intéressant, et publié séparément pour être offert en étrennes : *la Fille de Carilès*, par madame Colomb (1 vol. grand in-8°, illustré de 96 vignettes), aventures touchantes d'une petite fille enlevée par des saltimbanques et sauvée par un vieux marchand de jouets d'enfants, et où se cache une fine étude des transformations qu'opère et des forces que développe dans le cœur d'un homme, lorsqu'il s'y éveille, le sentiment de la paternité.

Le Magasin d'éducation et de récréation (Hetzel, édit.) a en vue un autre âge : c'est proprement le journal des enfants. Une légère transposition dans les mots du titre en donnerait le véritable caractère : la récréation en est l'objet principal; l'art des rédacteurs consiste à en faire le véhicule de l'enseignement intellectuel et moral. Aussi la fiction y règne-t-elle à peu près partout; presque tout s'y produit sous cette forme agréable, mais dont le retour trop fréquent risque un peu d'émousser l'attrait. Les étonnantes ressources d'imagination de M. Jules Verne n'ont pas toujours efficacement lutté contre ce danger. Ses contes scientifiques ont lassé parfois, non-seulement par l'excès de la fantaisie, qui a été poussée, à certains moments, jusqu'aux confins de l'absurde et a failli en compromettre l'effet,

mais par l'uniformité un peu trop monotone du procédé. Il l'a senti lui-même, et il est rentré avec beaucoup de tact dans une voie moins périlleuse. Son *Histoire de l'Ile merveilleuse*, qui figure en tête de toutes les livraisons de l'année qui s'achève, comptera parmi ses plus habiles et ses plus heureuses créations. Ainsi que nous l'avons fait remarquer ici en rendant compte de la première partie, lorsqu'elle a été publiée séparément, un élément qui n'avait point encore paru dans ses fictions se montre dans celle-ci, et y jette un intérêt nouveau : nous voulons parler du sentiment religieux, si naturel à des naufragés, et qui ajoute un trait de vérité aux aventures imaginaires de ses héros.

Nous n'en saurions dire autant des contes de plusieurs autres collaborateurs de ce recueil, inventions pénibles pour la plupart, pleines de mièvrerie, et dont la morale, de si mince aloi d'ailleurs, se dégage difficilement. En revanche, le *Magasin d'éducation et de récréation* a conservé les dessinateurs ingénieux et habiles qui lui ont valu tant de succès, et dont le crayon lui en garantit tant d'autres.

Un livre digne aussi, à tous égards, d'être offert en étrennes, est la religieuse et patriotique histoire de Jeanne d'Arc[1] de M. Alexandre Guillemin. Cette histoire, à laquelle le vénérable et savant avocat avait consacré les vingt dernières années de sa longue vie et l'ardeur d'un zèle pieux que l'âge ne refroidit jamais, était jusqu'ici restée manuscrite, la mort ayant empêché l'auteur d'y mettre la dernière main et de lui donner ce caractère définitif qu'il tenait à imprimer à tout ce qui l'occupait. Un ami de sa famille, qui n'a pas voulu que ce long travail fût perdu pour le public, s'est chargé de le terminer et d'en revoir tout l'ensemble. Le titre, peut-être un peu trop mystique, mais justifié du reste, qu'il lui a donné, M. Guillemin n'en ayant point choisi encore, croyons-nous, a été emprunté à un étranger illustre et non suspect, au célèbre Guido Gœrrès, qui, l'un des premiers, en face de l'incrédulité philosophique de son pays et de son temps, avait proclamé la mission divine de la paysanne de Vaucouleurs, et sa sainteté personnelle. M. Guillemin partageait sur ces deux points la conviction du philosophe allemand, et c'est à la défendre qu'il avait consacré l'ouvrage dont les dernières pages, tracées d'une main défaillante, n'avaient pu être achevées. Dans le fond, cet ouvrage est un plaidoyer en faveur de la canonisation de Jeanne d'Arc, ou, si l'on veut, un mémoire à l'appui de la cause portée en cour de Rome à ce sujet par Mgr l'évêque d'Orléans; mais, dans la forme, c'est une véritable histoire de la glo-

[1] *Jeanne d'Arc, l'épée de Dieu,* ouvrage posthume de M. Alexandre Guillemin, édité par M. Rasloul, et illustré par M. Langlois. 1 vol. grand in-8, chez Dillet, libr., rue de Sèvres.

rieuse victime du patriotisme français, histoire bien étudiée et bien écrite, et que ne dépare point, comme on pouvait le craindre, l'appareil oratoire que les habitudes du barreau avaient données à la parole de l'auteur. Persuadé que les faits étaient ici assez démonstratifs par eux-mêmes, M. Guillemin avait compris qu'il suffisait de les raconter dans leur grandiose simplicité pour atteindre son but, et établir que Jeanne d'Arc fut non-seulement la vierge héroïque que le monde entier admire aujourd'hui, mais une sainte qu'il faut désormais vénérer. Un dessinateur habile, s'inspirant de la pensée de l'auteur, l'a traduite avec talent, dans les nombreuses gravures qui accompagnent le volume.

P. Douhaire.

Il y a un livre tout à fait neutre par lui-même, mais qui est souvent l'instrument du mal et pourrait devenir celui du bien. C'est l'Almanach. Quel déplorable parti n'en tirent pas les ennemis de la religion et de l'ordre! Au moyen de l'almanach, les plus perverses doctrines sont aujourd'hui répandues dans le peuple. Contre ce mal il n'y a d'efficace qu'un remède du même genre. Aux mauvais almanachs, il faut en opposer de bons. C'est ce qu'ont fait depuis quelques années et que viennent de faire cette année encore des catholiques zélés. Parmi ceux de leurs almanachs nouveaux qui ont passé sous nos yeux, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs *du Laboureur*, *de l'Atelier* et *du Coin du feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux plus grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres penseurs, des francs-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires, et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Ces almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstenberg.

Nous recommandons avec le même empressement et la même assurance l'*Almanach illustré des crèches*. Il donne entière satisfaction à tous ceux qui veulent connaître l'histoire et l'organisation de cette œuvre si chrétienne et si salutaire. Il contient en outre des récits très-attachants et de jolis dessins. — Prix : 50 centimes, à la librairie des Crèches, 49, rue de Seine : 65 centimes par la poste.

MÉLANGES

ROME

Description et souvenirs, par M. Francis Wey, contenant 358 gravures sur bois et un plan. Troisième édition. — Paris 1875, grand in-4°.

L'un des plus splendides ouvrages qui aient été consacrés à l'étude de Rome est, à coup sûr, celui dont M. Wey publie à cette heure la troisième édition. L'utilité d'un pareil livre est à la fois marquée par plus d'un point. Les progrès matériels de l'industrie, les événements politiques ont fait entrer la cité sainte dans une ère de transformation : hommes et choses y changent de jour en jour, et si, dans cinquante ans, quelque amant passionné de ses merveilles la revoyait sous son aspect d'alors, il ne reconnaîtrait plus, sur bien des points, l'objet de son admiration et de son culte. J'ai autrefois entendu les regrets exprimés par un grand artiste, devenu Romain par le cœur, M. Schnetz, le jour où le gaz apparut et inonda de son éclat brutal la pénombre des rues de la vieille ville. M. Schnetz était inconsolable ; on lui défigurait sa Rome, ces coins retirés où il aimait à voir la pâle lueur des lampes allumées devant les madones ; que n'y ferait-on pas encore, et que deviendrait ce paisible et charmant aspect qui y avait enchaîné pour la vie tant de voyageurs, artistes, curieux ou lettrés, qui n'y croyaient venir que pour quelques jours.

Cette physionomie, que les peintres ont fixée dans quelques tableaux et qui tend chaque jour à disparaître, M. Wey l'a voulu saisir tout entière par le crayon et par la plume, et si récente qu'elle soit encore, la première édition de son livre contient déjà plus d'un trait à jamais disparu. D'autres s'évanouiront encore dont il aura conservé le souvenir.

Français, Nanteuil, notre admirable et regretté Regnault, voilà ses collaborateurs, ceux qui ont dessiné pour lui les églises, les villas, les palais, les tableaux, les statues, les mosaïques et aussi ces coins ignorés, ces intérieurs de cours, ces revers de masures que les artistes seuls découvrent

et qui constituent un des traits du caractère et de la vie de Rome. C'est à pleines mains, avec un luxe inouï, que M. Wey a multiplié, pour le plaisir des yeux, les aspects de la ville sainte et la reproduction de ses monuments, de ses chefs-d'œuvre. La matière est immense, dans un centre où chaque détail a sa valeur, où l'antiquité, le moyen âge, la renaissance ont laissé tant de restes précieux. Il n'est pas de fouille, si peu profonde qu'elle soit, pas de tranchée pratiquée dans une rue pour faire passer l'eau et le gaz, qui ne mette au jour d'intéressants débris. A Paris, dans notre sol sans histoire, des masses de terre énormes ont été remuées sans que la pioche des terrassiers amenât rien au jour. A Rome, la richesse du sous-sol est immense et inépuisable. La ville, tant de fois dévastée, s'élève sur un amas de vieux restes et de décombres. Sous la basilique de Saint-Clément on a trouvé une église antique; au-dessous, un temple de Mithra, et plus bas encore une habitation du temps des rois ou de la République. Rien mieux que ces superpositions, que ces atterrissements successifs dont elles sont les témoins irrécusables, ne peut faire comprendre ce qu'est le sol sur lequel repose la ville d'aujourd'hui. Dans la rue du Campo Marzo, pour citer un fait moins frappant, mais pourtant caractéristique, je sais une cave dans laquelle est couchée, à la grande gêne des habitants, une grande colonne de granit; l'énorme fût passe ainsi sous trois maisons qu'il faudrait démolir si l'on voulait le relever. Mais à quoi bon? D'autres de ces colonnes, monolithes immenses inconnus dans nos pays du Nord, sont couchées et abandonnées ailleurs en pleine rue; les débris de quelques-unes sont noyés dans la maçonnerie des murs ou soutiennent de pauvres demeures; les plus belles, les plus précieuses se retrouvent dans les églises, Sainte-Agnès, Saint-Laurent et tant d'autres.

Dans les mille aspects qui l'attirent, dans les restes sans nombre et de tous les temps qui le charment et le sollicitent, celui qui veut montrer par le crayon ce qu'est Rome ne sait souvent que délaisser et que choisir. Moins que tout autre M. Wey a ressenti cet embarras : la libéralité des éditeurs lui a permis, je le répète, de multiplier pour ainsi dire à l'infini les gravures et les plans, et, s'il n'est donné à personne de nous faire voir Rome tout entière, nul mieux que lui ne nous en aura montré sous plus de faces les détails et l'ensemble. A côté des monuments célèbres, le Colisée, Saint-Pierre, la basilique de Saint-Clément, le palais Farnèse, voici les tableaux de Raphaël, les marbres de Michel-Ange, des fresques relevées aux catacombes, des scènes de mœurs, des antichambres de palais, les courses des chevaux dans le Corso, le marché de la place Navone. Tout ce qui a frappé les yeux du voyageur, tout ce qui attend le nouveau venu pour l'attirer ou l'éblouir, se trouve reproduit sur le vif avec cette perfection que sait atteindre aujourd'hui la gravure en bois.

M. Wey me pardonnera de m'être ainsi attardé à la partie pittoresque de son livre. Si bien fait qu'il soit pour plaire aux yeux, l'ouvrage sait en

core mieux charmer et captiver l'esprit. C'est en artiste, en écrivain, que l'auteur a visité Rome et l'a fouillée avec ardeur.

Les lacunes que laissent les dessins, si multipliés qu'ils soient, disparaissent sous sa plume : il a tout vu, tout étudié, tout décrit avec cet art de bien dire dans lequel il est passé maître. Depuis que la dernière édition de son livre avait été publiée, on avait fait à Rome de nouvelles fouilles, d'importantes découvertes. M. Wey a voulu y retourner, pour que sa description d'aujourd'hui ne demeurât pas incomplète. On y trouve ainsi l'attachante relation de la découverte d'un célèbre et antique sanctuaire, la basilique des Saints-Nérée-et-Achillée, conquête annoncée par avance et obtenue par l'incomparable sagacité de M. de Rossi.

Mieux inspiré que d'autres qui, ayant vu et habité Rome, se sont faits Romains par le cœur et ont tenu pour un exil le retour sur le sol natal, M. Wey garde pieusement, au milieu d'un monde qui le captive, le souvenir de la patrie absente. A chaque instant le nom de la France reparaît sous sa plume, et c'est toujours avec un accent d'émotion qu'il le prononce. Je n'en veux d'autre preuve que ces lignes charmantes consacrées à un couvent occupé, dans la ville sainte, par des religieuses françaises, la Trinité du Mont :

« Presque chaque matin, dit M. Wey, je passais devant la Trinité, soit pour aller contempler au Pincio les collines éclairées par le soleil levant, soit pour gagner la villa Medici, aux abords de laquelle se tiennent à la disposition des peintres quelques filles des champs vêtues de costumes rustiques. Parfois j'entrais, la messe dite, dans l'église d'où s'écoulaient un à un les fidèles. Deux ou trois religieuses de service apparaissaient alors, et je cherchais l'occasion de leur parler pour retrouver en elles quelque chose du lieu natal ; leur sourire discret, leur aspect mystique me rappelaient nos couvents provinciaux.

« Un jour de grande fête, j'eus la bonne inspiration, attiré par des voix mêlées à l'orgue, de pénétrer dans l'église qui était pleine, illuminée, embaumée d'encens, et où les pensionnaires chantaient en chœur des cantiques français sur des thèmes empruntés à nos vieux maîtres. Depuis sept à huit mois, je n'avais entendu que des mélopées italiennes : la douceur un peu estompée des timbres du Nord, la timidité des rhythmes, l'émission plus sensitive qu'artiste des phrases musicales, tout vint retracer dans mon souvenir un essaim d'ombres aimées ; émotion mélancolique où les distances des chemins et des ans intervenaient dans leurs chères perspectives. A Saint-Louis-des-Français, les clairons de la patrie militaire m'avaient électrisé ; ce chœur ailé des jeunes anges de la France me laissa jusqu'au soir sous une tendre impression. »

EDMOND LE BLANT.

LE LIVRE DE CEUX QUI SOUFFRENT

Prières consolantes choisies dans les manuscrits du moyen âge. — Choix de prières d'après les manuscrits du moyen âge. — *La Vierge Marie,* recueil de prières tirées des manuscrits du moyen âge. — 3 vol. in-32, par M. Léon Gautier. — Paris, V. Palmé.

La prière est naturelle à l'homme, et cependant, par une de ces contradictions dont notre âme est le mystérieux abîme, l'homme laissé à lui-même ne sait pas prier : il a besoin d'un maître qui vienne lui enseigner l'art divin de la prière. « Seigneur apprenez-nous à prier » : c'était la demande que les apôtres adressaient au Sauveur, c'est aussi le cri de la nature humaine. Ce cri a été entendu, cette demande a été exaucée ; instruite par l'Esprit qui excite en nous « des gémissements ineffables, » l'Église de tous les lieux et de tous les âges a élevé vers Dieu et vers les Saints, amis de Dieu, des prières qui répondent à toutes les situations, qui expriment toutes les tristesses, toutes les espérances, toutes les joies de la vie chrétienne. Un érudit en qui les recherches savantes n'ont point tari les sources de l'enthousiasme et de la poésie, M. Léon Gautier s'est plu à recueillir, dans les monuments de la tradition et en particulier dans les manuscrits du moyen âge qu'il connaît si bien, un grand nombre de ces prières où l'inspiration catholique s'est épanchée avec la plus riche abondance. Il les a réunies en trois volumes dont les illustrations, d'une élégance naïve, ont été empruntées au moyen âge, comme le texte même. Feu Mgr Parisis et Mgr Pie ont loué l'une de ces publications ; le Souverain Pontife a honoré d'un bref l'écrivain qui a mis à la portée de toutes les âmes des trésors si rares et trop ignorés, hélas ! C'est que ces trois volumes sont bien comme *la terre de granit recouverte de fleurs;* sous les images gracieuses qui s'épanouissent à chaque page, on sent vivre une piété forte, *tonique* oserai-je dire : la seule piété qui mérite un tel nom, et qui puisse consoler, car elle est la vérité, et seule la vérité console.

Augustin Largent,
Prêtre de l'Oratoire.

QUINZAINE POLITIQUE

24 décembre 1874.

On a beau ajourner, attendre et se taire : rien ne change dans la situation du gouvernement ou du pays ; ni trêve ni silence n'y améliorent rien. Les difficultés restent les mêmes : on se débat toujours dans le bruit des mêmes mots et dans le cercle des mêmes fantômes. Pour ménager les intérêts du moment, pour préparer les accords nécessaires, on s'est abstenu de porter à la tribune de l'Assemblée les lois constitutionnelles. Peut-on prouver que ce répit ait profité au pays? Quelles alliances a-t-on nouées ou a-t-on rompues? Quels moyens de transaction a-t-on découverts? Quelle majorité a-t-on formée? L'année s'achève sans que personne puisse, en répondant sûrement à ces questions, prédire la fin de ces doutes, c'est-à-dire le commencement d'une ère de repos et de certitude.

Comparer entre eux les discours de M. Corne, de M. Albert Grévy et de M. H. Brisson, présidents des trois gauches; disserter sur la conjonction des centres; chercher les rapports qui pourraient unir l'extrême droite et la droite modérée; suivre d'un œil attentif les négociations des conciliateurs qui vont d'un de ces groupes à l'autre; étudier les lettres de ces mystérieux abonnés qui, dans tel journal ou tel autre, proposent aux politiques de l'Assemblée des traités de paix constitutionnelle; voir les Trente déterminant l'ordre de préséance qui convient aux lois qu'ils élaborent; examiner avec M. Antonin Lefèvre-Pontalis l'utilité et les conditions d'une Chambre haute, et prouver à certains conservateurs qu'ils ne sauraient repousser une telle institution sans manquer aux enseignements de l'histoire, aux traditions mêmes de la monarchie, aux nécessités du temps présent : tel est le travail auquel a pu s'occuper l'esprit public pendant ces derniers jours. Mais, en vérité, qu'y a-t-il de neuf dans ces sujets, qui permettent à trop de gens de subtiliser et de déclamer sur les destinées d'un pays que leur éloquence veut tous les jours sauver et que leur obstination ou leur inertie va laisser périr ? Toutes ces questions aboutissent toujours à celles de la république, de la monarchie, du septennat et de l'empire; et voilà pourquoi servent de peu ou ne servent de rien tant d'efforts dépensés à des labeurs secondaires, tant de science ou d'activité consacrées à des œuvres partielles.

Nous entendons bien plus d'un logicien rigoureux qui nous dit : « Tant que sur ces expédients ne viendra pas s'élever et planer la supériorité d'un grand principe, tant que ces détails ne seront pas soumis à la direction d'une grande règle, rien ne pourra s'entreprendre, se faire ou s'achever. Décidez si la république doit être acceptée, tolérée, subie, comme celle de 1848 le fut des conservateurs, dans ces jours de crainte où il fallait préserver sous n'importe quel abri la patrie et la société. Décidez si la monarchie doit être rétablie comme la France l'a pu espérer deux fois, au mois de février 1871 et au mois d'octobre 1873. Et bientôt disparaîtra tout ce qu'il y a de vague, d'incertain, de contradictoire, d'incohérent dans ces projets de lois qu'on ne sait ni comment rédiger ni comment voter. Mais jusqu'au moment où cette décision suprême aura été prise par une majorité, jusqu'à l'heure où le choix sera fixé, l'Assemblée et la nation continueront d'user leur bonne volonté dans tous ces essais, ces heurts, ces divisions et cette impuissance... » Nous ne disconvenons pas qu'à raisonner dans l'absolu, on ne puisse tenir ce langage. Mais qu'on interroge les hommes, les choses, le temps; qu'on examine toutes les difficultés et toutes les circonstances; qu'on sonde le fond de cette situation exceptionnelle où la France se trouve jetée : on verra qu'entre tant de périls ou de résistances il y a un point intermédiaire, le septennat, où l'accord nous serait plus aisé à tous, si nous consentions à être un peuple raisonnable et patient, soucieux d'abord de ses intérêts sociaux et nationaux, soucieux d'assurer l'heure présente en attendant le lendemain. Et c'est là que les nécessités du jour appellent « les modérés de tous les partis, » pour qu'ils s'associent sans arrière-pensée à l'homme désintéressé à qui deux fois, en 1873, les conservateurs ont confié la précaire fortune de la France.

A Dieu ne plaise que, pour montrer l'abîme et contraindre à se serrer devant le péril tant d'honnêtes gens aujourd'hui séparés, il faille quelques-uns de ces grands coups de foudre dont la lumière a sillonné le ciel de la France en 1871 et en 1873 ! Non, nous n'avons pas besoin de ces effrayantes lueurs. La route, la voilà ; on l'aperçoit avec ses pentes qui descendent au gouffre. C'est l'Assemblée s'avouant incapable de rien constituer, et se dissolvant sans laisser derrière elle aucune sauvegarde au gouvernement; c'est la nation permettant que la colère ou de fallacieuses illusions égarent son jugement ; ce sont les élections d'un peuple partagé entre ces deux forces de la violence et de la peur, qu'on appelle le radicalisme et le césarisme ; c'est le maréchal de Mac-Mahon obligé d'obéir à la dictature d'un parlement démagogique ou bien de le ployer, sinon de le briser, sous la sienne ; c'est la France exposée à des épreuves terribles, sous l'œil haineux ou avide de l'étranger ; c'est l'inconnu,

mais l'inconnu du désespoir, du mal et de la mort. Ces perspectives, nous ne les imaginons pas à plaisir ; qui ne les voit? Combien de nous déjà ne les ont pas décrites? Que l'Assemblée regarde donc : il suffit de regarder. Qu'elle mesure cette voie fatale et si courte, où les événements pousseraient bientôt la France ; et nous sommes sûrs qu'à ce spectacle, considéré d'un regard lucide, les conservateurs, dont l'union peut rendre encore à l'Assemblée la puissance d'une majorité, oublieront tous leurs préjugés, toutes leurs préventions et toutes leurs haines politiques pour se rapprocher au nom de la patrie et de la société.

Il y a quelques jours, un des hommes les plus éloquents de cette époque, un des plus courageux et des plus politiques aussi, M. de Falloux, dont l'âme intrépide a su affronter et vaincre tant d'injures, M. de Falloux, dont le vigoureux esprit sait aller si vite et si droit à la vérité, mettait hors de conteste la politique à la fois si magnanime et si raisonnable, si libérale et si sage, de son noble ami Berryer ; et en même temps il avertissait les conservateurs de pratiquer les uns envers les autres ces devoirs de respect et de bonne foi qui seuls leur donneront de se bien connaître et de s'unir. Il priait ceux-ci de mieux comprendre le tort et le mal des outrages qu'ils prodiguent « ou à des loyaux alliés, ou à ceux qui, au prix d'héroïques efforts sur eux-mêmes, tentent chaque jour cette conciliation sans laquelle rien n'est possible en France. » Il priait ceux-là de ne pas s'abuser orgueilleusement ni d'abuser les autres sur la véritable fidélité : « Il peut être noble, disait-il, de suivre son prince jusqu'à l'abîme, mais il est noble aussi de se jeter au travers d'un tel chemin, et de braver tous les déplaisirs pour empêcher le prince de se perdre et de perdre avec lui tout un pays qui avait le droit d'en attendre le salut. » A nous tous conservateurs, ou dans l'Assemblée ou dans la nation, M. de Falloux offrait enfin un admirable exemple à recueillir dans ce souvenir qu'il rappelait, la semaine dernière, à l'un de ses contradicteurs : « Berryer, dites-vous, n'a jamais supposé qu'il y eût des moments où il fût permis d'aller au roi avec un drapeau qui ne serait pas le sien. » Quand Berryer entrait chez le roi, monsieur, il n'avait qu'une seule préoccupation : faire entrer en lui la loyauté et la vérité. Il ne s'informait pas au préalable de ce qui plaisait ; il n'exprimait, il ne conseillait que ce qui devait servir. M. le comte de Chambord lui dit un jour, en Angleterre : « Berryer, je sais que vous m'aimez bien ! » — « Non, monseigneur, s'écria-t-il, ce n'est pas vous que j'aime, c'est la France. » Que l'Assemblée mette dans son cœur cette parole de Berryer. Que chacun de ses partis dise virilement à l'idée qu'il sert ou à l'homme qu'il suit : « Ce n'est pas vous que j'aime, c'est la France ! » Et ce grand sentiment leur rendra plus faciles l'abnégation et la résignation politique, qui

sont les indispensables conditions d'une union si nécessaire à notre infortuné pays.

Oui, quand à la dernière page de l'histoire de 1874 nous ne trouvons pas encore, après plus d'un an de promesses et d'engagements, une seule des lois constitutionnelles dont le gouvernement de la France, quel qu'il soit, a besoin pour n'être pas ou l'anarchie qui règne ou la dictature qui ordonne ; quand nous entendons frapper à la porte de l'Assemblée tant de nécessités irritées ou gémissantes, nous n'avons pas la force de prêter l'oreille à ses débats d'aujourd'hui, débats incomplets d'ailleurs, et qui se poursuivront bientôt. Nous supplions l'Assemblée de ne reprendre ses travaux que sous l'inspiration de la concorde, avec la ferme volonté de faire quelque chose pour l'affermissement de ce sol tremblant qui soutient, avec le gouvernement, les dernières ressources de l'ordre et de la paix. Et si, dans cette prière, les vœux de la France étaient trop peu persuasifs, l'Assemblée pourrait-elle, du moins, ne pas écouter les sévères avis qui nous viennent de Berlin, de ce Reichstag où M. de Bismark ramène à lui les volontés en feignant de partir, et de ce tribunal où, derrière M. d'Arnim, il a, pour ainsi dire, fait comparaître la France ?

Le procès de M. d'Arnim est fini. Toute l'Europe connaît donc, enfin, ce secret dont le mystère excitait la curiosité publique depuis plusieurs mois : M. d'Arnim a détourné « treize documents officiels concernant les questions politico-religieuses. » On ne savait pas exactement le vrai crime de l'accusé. On se chuchotait le récit d'une conspiration qui, murmurait-on, avait ourdi ses trames à la cour même, auprès de l'empereur : M. d'Arnim en était l'ouvrier principal ; les juges devaient montrer un à un tous les fils de cette intrigue ; l'ancien ambassadeur de Paris pouvait produire des pièces qui discréditeraient à jamais M. de Bismark. Or ce récit a tout à fait trompé l'imagination des crédules ; et si telle a pu être, au fond, la vérité, il faut avouer que la vérité sera restée bien cachée sous les voiles dont les discrets l'auront couverte. En réalité, tout a été disproportionné, dans cette affaire, tout a été inégal à l'attente du public. M. de Bismark avait été comparé à notre Richelieu ; on prétendait le voir prompt et hardi comme lui à la vengeance, et courant, au travers des victimes qu'il faisait tomber, vers un but élevé, vers les plus hautes cimes que l'ambition d'un grand ministre puisse avoir en vue. M. de Bismark ne méritait pas cette peinture ; ni les hommes ni les choses ne se ressemblaient à ce point. Richelieu avait des inimitiés plus souveraines et des punitions plus terribles ; il triomphait d'adversaires plus puissants ; il avait dans ses coups quelque chose de tragique, et non pas cette ruse brutale et bruyante. Car, qu'y a-t-il, au juste, dans le procès de M. d'Arnim ? Un délit commis con-

tre la discipline diplomatique. M. de Bismark sait qu'il a à Paris un ambassadeur prétentieux, fin d'ailleurs, doué d'un bel esprit, agréable à la famille impériale, orné d'un grand nom et jouissant d'une réputation surfaite. Cet ambassadeur a plus de sens personnel et de vanité que ne peut le souffrir l'esprit dominateur du chancelier ; M. d'Arnim est indocile ; il a ses desseins particuliers ; il obéit mal. M. de Bismark lui retire d'abord l'honneur de représenter l'Allemagne à Paris, honneur qu'il ne lui paraît point mériter, du reste, par des services suffisamment efficaces. Plus tard, on s'aperçoit que M. d'Arnim a enlevé aux archives de l'ambassade des pièces qu'il a emportées. Alors M. de Bismark, à qui on affecte d'opposer M. d'Arnim comme un rival, s'empare violemment du prétexte et saisit à la hâte l'occasion : il le traite comme un serviteur infidèle de l'État ; il lui fait sentir sa toute-puissance, il le jette en prison avec une rigueur qui dispose l'opinion aux soupçons les plus graves, il se donne le plaisir de l'humilier comme un criminel ; il le traduit devant un tribunal. Et M. d'Arnim est condamné comme aurait pu l'être en France ou M. Benedetti, ou M. de Grammont, ou M. Jules Favre, pour s'être approprié des documents qui appartiennent à l'État. C'est donc un délit, non un complot, qui aura été, dans cette affaire, sous les yeux de l'Europe. Le procès n'a pas eu en lui-même l'importance qu'on annonçait. Et peut-être la minime condamnation que M. d'Arnim va subir est-elle inférieure aussi à la sentence que M. de Bismark avait entrevue dans ses vœux ; peut-être ce jugement a-t-il déçu la dure sévérité de M. de Bismark, autant que le reste des débats a surpris l'Europe et surtout l'Allemagne, surtout la France.

Le grand étonnement et l'intérêt réel de ce procès, c'est la divulgation de cette correspondance de M. d'Arnim et de M. de Bismark, où se décèlent quelques-uns des plus intimes secrets de la politique pratiquée par l'Allemagne en France. Jamais la diplomatie d'aucun peuple n'avait ainsi livré à la publicité la connaissance de ses vrais désirs, de ses vraies appréciations et de ses procédés. Cette hardiesse de M. de Bismark, audacieux vis-à-vis de la fortune au point de lui découvrir son jeu et de lui révéler ses pensées avec ses préparatifs, cette hardiesse est d'autant plus insolente qu'elle ne compte ni avec le temps ni avec les hommes : elle s'exerce au milieu d'événements encore inachevés ; elle assaille des renommées toutes vivantes ; elle détaille ses plans, avant même que les instruments soient prêts ; elle parle de nos partis comme si ceux-ci n'étaient pas au fort de leurs luttes ; elle parle de nos hommes d'État comme s'ils n'existaient plus, et qu'il fût indifférent à M. de Bismark de les maltraiter. M. de Bismark a bien souvent violé le droit, la tradition, la morale de l'histoire ou celle de la conscience humaine. Avait-il jamais commis un abus dont l'Europe fût plus justement scandali-

sée? Pour notre part, nous ne sommes pas sûrs que cet abus lui nuise aussi peu qu'il paraît l'espérer. Il a manqué à des règles de convenance que l'Europe se plaisait à respecter; il a fourni au monde une nouvelle preuve que la Prusse, dans la jouissance de sa force, n'a point de scrupule et ne s'effraye d'aucune étrangeté ; il a diminué le prestige de la diplomatie allemande; il a affaibli la confiance que les autres cabinets pouvaient avoir dans la discrétion de cette diplomatie. Purs sentiments, dira-t-on ; impressions passagères dont n'a guère à s'inquiéter M. de Bismark, devenu par ses armes le dictateur de l'Europe ! Ce n'est point notre avis. Dans ce siècle surtout, les victorieux, si maîtres des choses qu'ils paraissent, ne peuvent dédaigner ainsi l'estime et le crédit de l'Europe, sans se causer à eux-mêmes un dommage dont l'avenir, à défaut du présent, leur inflige tôt ou tard la peine. M. de Bismark, la veille des grandes luttes où il a mené l'Allemagne à ses triomphes de Sadowa et de Sedan, ne s'est montré ni si contempteur ni si négligent de l'opinion publique de l'Europe : à la braver maintenant, à l'irriter, à la tourner contre lui, qui pourrait croire qu'il n'ait vraiment aucun tort ni aucun désavantage?

Excepté quelques documents qui accusent particulièrement M. d'Arnim, toutes les pièces publiées se rapportent à la France, à la France seule. Mais, pour elle, quel luxe et quelle abondance dans les révélations ! Quel étalage de secrets qui n'importaient pas à l'affaire! La France jugée dans son gouvernement, ses princes, ses partis, ses hommes d'État, ses journalistes, sa société, son armée, ses ressources, toujours la France! Ici on l'appelle « un pays où personne ne sait le lundi ce qui arrivera le mardi : » voilà son instabilité. Là on la montre tellement affaiblie par ses défaites que « l'épée française ne pèserait pas plus, dans la balance, » que celle de la Belgique : voilà son impuissance ! Plus loin, on la dit non-seulement destituée de toute alliance, mais privée de tout espoir d'en contracter : voilà son isolement ! Ailleurs, on la peint en proie à des discordes qui doivent l'annihiler et on énumère toutes les menaces qui sont suspendues sur elle : voilà son infortune d'aujourd'hui, sa fatalité de demain ! Par un trait ou par un autre, tout, dans ces dépêches dont la lecture a serré le cœur de bien des Français, tout nous décrit la dépendance, l'incertitude, l'abandon de la France. On dirait que M. de Bismark veut nous faire voir écrits sur nos murs de Paris ou sur la borne de nos nouvelles frontières ces mots effrayants de l'enfer : « Laissez ici toute espérance ! » Oui, il a voulu qu'à cette lecture, la France se sentît humiliée et se décourageât. Les vérités qu'il énonçait nous étaient plus douloureuses, affichées par lui avec cette méprisante indiscrétion où il a mis un tel orgueil de sa force. Les calomnies, pour être jetées à la curiosité du

monde avec ce caractère de l'authenticité diplomatique, nous étaient plus cruelles. Mais, après tout, il dépend de notre sagesse que cette divulgation n'empire pas l'état de la France. Lisons donc, méditons beaucoup et commentons peu ces dépêches, dont les unes sont insultantes, les autres prophétiques peut-être. Et si, contre son dessein, ces avertissements de M. de Bismark réveillent l'amour de la France au cœur de nos partis, qui deviennent de jour en jour plus sourds ou plus insensibles à la voix de la patrie, nous n'aurions pas tant à nous plaindre des surprises de ce procès, c'est-à-dire de M. de Bismark.

De ces révélations, qui sont comme autant de nouvelles blessures faites à la France par M. de Bismark, aucune ne frappe un parti d'un coup plus sanglant que le parti bonapartiste : c'est « celui dont on peut le plus espérer, dit M. de Bismark, des relations supportables entre l'Allemagne et la France ; » c'est « le seul, dit M. d'Arnim, qui recherche ouvertement notre appui, pendant que les autres évitent toute relation avec nous et inscrivent le mot revanche sur leur drapeau. » Ces tristes certificats, comment le parti bonapartiste les a-t-il mérités de M. de Bismark? Pourquoi le grand chancelier les lui délivre-t-il en ce moment? Est-ce pour le servir près de ces gens, trop nombreux en France, qui n'ont jamais senti en eux le plus léger souffle de l'âme nationale, près de ceux qui sont matérialistes pour leur patrie comme d'autres le sont devant Dieu, près de ces égoïstes qui ignorent les pudeurs du patriotisme et dont l'empire s'est plu à caresser les intérêts par tant de jouissances? Est-ce qu'au contraire, dans le jeu savant de ses combinaisons, M. de Bismark, naturellement jaloux d'équilibrer les forces destructives de nos partis, aurait cru bon de ravaler un peu par ces indiscrètes confidences le parti bonapartiste redevenu ambitieux, remuant, et même téméraire? Nous ne saurions dire. Mais nous comprenons les faveurs accordées par les deux diplomates allemands au parti qui a eu pour diplomates M. de La Valette et M. Benedetti. Certes, M. de Bismark doit des égards à cette politique de M. Rouher et de Napoléon III, la complaisante alliée de son ambition : cette politique, qui irrita les États-Unis, qui gaspilla l'honneur et l'argent de la France au Mexique, qui mécontenta l'Angleterre, qui effraya la Belgique, qui trahit le fidèle Danemark, qui excita la Pologne et l'abandonna, qui éleva l'Italie, qui ruina l'Autriche, qui agrandit la Prusse, qui livra la France aux hasards néfastes d'une invasion et qui perdit l'Alsace-Lorraine, cette politique a des traditions que M. de Bismark encouragerait volontiers aux mains novices d'un Napoléon IV entouré de tous ces souvenirs. Et puis, M. de Bismark a des calculs exacts : en recevant l'empire sous ses auspices, il s'en asservit la reconnaissance. Il y a d'ail-

leurs une vassalité qui, depuis le jour de Sedan, lie l'empire à l'Allemagne : c'est celle qui fait trembler le courage d'une dynastie désormais dégoûtée de perdre ses trônes sur les champs de bataille, désormais intimidée par la mémoire de ses fautes comme de ses infortunes, désormais effrayée d'avance des guerres qu'il lui faudrait annoncer à ses peuples. Enfin, il ne pourrait déplaire à M. de Bismark de revoir présidant aux destinées de la France et conduisant encore ses drapeaux, ceux dont l'habile prévoyance et la vigilante activité engagèrent nos armes dans la guerre de 1870-71 ! Oui, ces titres et ces promesses de l'empire, on conçoit que M. de Bismark leur trouve un certain poids dans sa balance : il est Allemand pour les estimer et les recommander, comme nous sommes Français pour les mépriser et les haïr.

Mais notre république agrée aussi à M. de Bismark. De tous nos gouvernements, c'est celui qu'il juge le plus capable de mettre la France dans l'état d'agitation et d'impuissance où il souhaite qu'elle dépérisse. Il aime à la voir se débattant « dans les misères d'une anarchie républicaine; » elle aura grand'peine à relever de ce fonds toujours troublé sa gloire et sa prospérité; il ne veut pas qu'on l'aide. Ce spectacle, au surplus, lui paraît profitable à l'Allemagne : la France en péril de s'anéantir avec son honneur, sa civilisation et sa paix, dans les utopies et dans les violences du radicalisme, c'est « l'épouvantail, » c'est « l'exemple salutaire, » c'est l'*experimentum in vili corpore* » qui enseigne à l'Allemagne à mieux goûter « les bienfaits d'un gouvernement monarchique. » La république enfin, M. de Bismark sait qu'avec la série de ses élections présidentielles, avec la multiplicité des avénements où elle fait succéder ses partis l'un à l'autre, avec l'empire de ses multitudes, avec les variations de sa changeante politique, elle est peu propre aux longues traditions d'une diplomatie constante et sûre; il sait surtout que la France, avec les ambitions de sa démocratie jalouse de se répandre dans une république universelle, avec les défis que ses démagogues se sont habitués à jeter aux rois étrangers, il sait que la France républicaine, placée au milieu d'une Europe monarchique et militaire, n'est pas faite pour s'attirer des alliances. M. de Bismark se rappelle-il cet entretien où Frédéric II, disputant de la république et de la monarchie avec quelques-uns de ses philosophes, déclarait que la monarchie a sur la république deux avantages visibles : « l'unité dans le vouloir et le secret dans l'agir? » M. de Bismark s'est-il jamais dit que, si depuis le 22 septembre 1862, jour où il commença son ministère, la Prusse avait été une république, elle ne fût pas devenue la dominatrice de l'Europe? Sans doute M. de Bismark a médité sur ces avantages de la monarchie; et l'on ne saurait s'étonner qu'il redoute « une France monarchique, » une

France se reposant dans la durée d'un pouvoir héréditaire et dans la tranquillité de sa sécurité intérieure : il prévoit que « bientôt » se formerait autour d'elle « un groupement des États européens très-gênant pour l'Allemagne. » Ces remarques de M. de Bismark sont justes; elles ne sont pas neuves en France; elles étaient familières jadis à M. Thiers : M. de Bismark les a seulement gravées à sa manière, et, sous sa main, elles sont devenues plus saillantes. Il a prouvé à M. d'Arnim qu'en France la monarchie est « plus dangereuse pour l'Allemagne que la domination des partis républicains; » et sa démonstration a quelque autorité. Mais hélas! peut-il servir à notre pays que cette vérité lui soit démontrée par M. de Bismark lui-même? Il y a eu une heure où elle était applicable. Ce fugitif moment, qu'ont laissé passer tout ensemble l'erreur, l'illusion, l'aveuglement, le mauvais vouloir et la résistance des uns et des autres, sait-on maintenant à quelle distance de nous il s'est envolé? Et peut-on dire qu'aucun des avantages du principe, quels qu'en soient l'éclat et la force, compense l'impossibilité actuelle de la pratique?

Ce n'est pas à nous à demander ce que signifie, parmi les dépêches de M. de Bismark, la note qu'il applique au prince Orloff. Il y a, dans la publication et peut-être aussi dans la rédaction de cette note, une affectation plus que remarquable. Que M. de Bismark ait voulu nous dévoiler l'intime alliance de la Russie et de l'Allemagne; qu'il ait voulu lasser de ce côté les espérances de notre malheureuse fortune; qu'il ait voulu ainsi nous ôter jusqu'au charme consolant d'une dernière illusion, soit. La France est seule, et elle le sait. Mais, depuis quelque temps, M. de Bismark s'ingénie vraiment avec un soin exagéré, dans ses discours et ses journaux, à vanter la force invincible ou l'éternelle solidité de l'union qui attache la Russie à l'Allemagne. Qu'il prenne garde que, par trop de preuves et de précautions, il ne nous rende à la fin son assurance un peu suspecte. Quant au prince Orloff, dont il a traité assez hardiment la dignité personnelle, s'il a voulu lui adresser nous ne savons quel indirect avertissement, nous n'avons rien à en dire : ceci regarde la seule fierté du prince Orloff et de la Russie. Mais, si M. de Bismark a plutôt voulu détourner du prince Orloff la juste et confiante estime de la France, il s'est trompé : il n'est personne parmi nous qui ne trouve mérités, aujourd'hui comme hier, les hommages que Paris se plaît à rendre au caractère et à l'intelligence de l'ambassadeur de Russie. Grâce à Dieu, la France est encore maîtresse de ses amitiés et libre de ses égards : elle sait encore reconnaître les siens, et n'est-ce pas M. d'Arnim qui l'a dit si bien, ou, si l'on veut, si mal, à M. de Bismark?

A quel intérêt M. de Bismark a-t-il surtout obéi, en divulguant ces secrets? Si nous ne nous trompons, M. de Bismark a eu un double objet : il a voulu tout à la fois abattre M. d'Arnim et atteindre la France. M. d'Arnim, il l'a déconsidéré par cette publication. Nombre d'Allemands étaient sympathiques à l'ancien ambassadeur; et M. de Bismark avait d'ailleurs rendu digne de pitié sa disgrâce, en permettant à la justice de sévir durement contre lui. Mais ces mêmes amis de M. d'Arnim ont été surpris du désordre, de la préciosité, des petites erreurs, des ridicules commérages, des jugements légers, qu'ils ont constatés dans ces rapports de M. d'Arnim, « rédigés en style de feuilleton; » force leur a été de le trouver plus journaliste qu'ambassadeur, Et comme la comparaison a relevé M. de Bismark! M. d'Arnim, en effet, a paru bien au-dessous de son adversaire : il n'a ni sa puissance d'esprit, ni ses vues lointaines, ni sa prévoyante logique et sa suite d'idées; il n'a pas non plus cet exclusivisme de la foi allemande, cette âpre vigueur du patriotisme prussien, que M. de Bismark sait porter à tous les excès. L'admiration de l'Allemagne s'est donc rangée du côté de M. de Bismark. La lecture de ces dépêches, où se montre armé contre nous tout le génie de sa tenace et forte haine, lui rend soudain une popularité dont il profite dans le Reichstag même. Ainsi M. de Bismark sort de cette lutte supérieur à son ennemi par ses qualités comme par sa victoire. Il abaisse M. d'Arnim, sur qui vont peser la condamnation et le souvenir de ce procès; c'est un homme écarté des grands emplois pour bien des années; M. de Bismark s'est débarrassé de ce concurrent.

La publication des dépêches qu'ils ont échangées à Paris n'a pas seulement servi la passion personnelle du grand-chancelier; elle a également servi sa politique en France. Ces documents, M. de Bismark les a livrés à la fureur de nos partis, sûr qu'il leur fournissait de nouvelles armes pour se déchirer l'un l'autre : il a calculé qu'il animerait ainsi leurs rancunes à de nouveaux combats; il a offert à chacun un moyen d'irriter un de ses rivaux; il leur a prodigué les calomnies et les vérités, pour qu'ils pussent se déconsidérer et s'accabler tour à tour. Œuvre machiavélique à laquelle nos discordes s'empressent, hélas! de l'aider. M. de Bismark, d'ailleurs, a trouvé le moment favorable. S'il craint la monarchie, s'il sourit à l'empire et s'il préfère la république, il doit aimer mieux encore le nihilisme d'un provisoire où rien n'est et où tout veut être, ce vide où rien ne s'organise, parce que tout y vacille ou s'y écroule. Il reconnaît l'excellence de la monarchie, alors qu'il la voit impossible; il témoigne à l'empire une faveur qu'il lui sait préjudiciable, alors qu'il l'aperçoit essayant de redresser ses espérances dynastiques au milieu de nos débris; il attire sur la république le doute et la défiance, et par

ses aveux il vient l'affaiblir, alors qu'il la juge plus près de s'imposer. Pour mieux pousser nos partis l'un contre l'autre, pour les mieux diviser, il a cru bon de jeter tous ces éléments dans leur travail. C'est donc avec une bien perfide générosité qu'il nous a communiqué les documents de ce procès; et déjà les querelles de nos journaux nous disent assez si ses calculs ont été justes.

Les leçons que les révélations de ce procès donnent à la France, à peine est-il besoin de les indiquer. M. de Bismark a parlé clairement de la monarchie et de la république. Assurément, nous n'espérons pas que ses arguments persuadent aux républicains d'abandonner leurs doctrines et de bannir leurs espérances : les plus honnêtes d'entre eux ne sont pas les moins chimériques; et les chimériques eux-mêmes invoquent aujourd'hui la raison des faits et la nécessité des circonstances. Mais quoi! après ces cruels avertissements, ne se sentiront-ils pas capables d'abaisser quelques-unes des prétentions altières qu'ils opposent au septennat? N'est-il pas urgent d'écarter bien au loin ces fureurs et ces folies du radicalisme, que M. de Bismark compte parmi les auxiliaires de ses desseins et qui doivent, selon son souhait, instruire l'Allemagne et favoriser sa sécurité? Ne convient-il pas qu'ils nous laissent plus librement protéger le gouvernement qui nous régit, en l'affermissant par ces garanties d'ordre et de stabilité qui ne peuvent manquer à notre patrie, sans que bientôt se vérifient les sinistres spéculations de M. de Bismark? Nous n'espérons pas davantage que les vertus que M. de Bismark reconnaît à la monarchie en hâtent le règne et le facilitent. Ah! sans doute, les craintes de notre ennemi devraient aiguillonner toutes les volontés vraiment françaises. Il est bien certain toutefois que même ces forces du patriotisme, que M. de Bismark provoque ainsi dans nos cœurs, ne ramèneront pas la nation à la monarchie par-dessus tous les obstacles. Mais puisque la monarchie, comme en témoignent les présages de M. de Bismark, promet à l'avenir de la France d'être si salutaire et si féconde, le devoir des monarchistes n'en est-il pas plus impérieux, nous voulons dire le devoir de rendre la monarchie réalisable en la rendant possible? La politique généreuse et sensée du grand Berryer, celle « des transitions et des transactions, » ne leur devient-elle pas une obligation sacrée, après que M. de Bismark a, d'un tel accent, annoncé les destinées de la France à la France elle-même, à l'Alsace-Lorraine qui souffre, à l'Allemagne qui se réjouit, à l'histoire qui nous jugera tous?

C'est surtout au bruit de cette voix menaçante et moqueuse de M. de Bismark, qu'expire pour la France cette année stérile de 1874, pleine seulement de mots vagues, de promesses vaines, de

débats inutiles et de haines fratricides. Qu'avez-vous fait en 1874? nous dit l'Europe. Qu'avez-vous fait depuis quatre ans? nous crient aussi, ce semble, les victimes tombées en 1870 sur ces routes funèbres de Metz à Paris, et de Strasbourg à Orléans et à Pontarlier, où nous reculions, de bataille en bataille, perdant la gloire et la sûreté de la France. Et pour leur répondre, qu'avons-nous à leur montrer? Un gouvernement sans constitution, une nation sans lendemain, une Assemblée qui s'épuise, des partis implacables, une société inquiète, un peuple las de son incertitude. Or tous ces maux et ces dangers, un seul vice, un seul fléau les cause : la rage aveugle et obstinée de nos discordes. Qui ne le sait? Et combien peu qui ne se soient fatigués à le répéter aux autres, sans devenir eux-mêmes plus patients et plus conciliants? Depuis nos désastres, nous avons trois fois de suite salué l'année qui venait, en lui demandant, au nom de la France, l'union, l'union des honnêtes gens et des patriotes clairvoyants. Trois fois, l'année s'en est allée sans nous avoir apporté cette union qui réaliserait presque tous les miracles attendus de la France. Malheureuse l'année qui se lève à l'horizon, si elle voit, comme celle qui disparaît, le gouvernement sans lois et l'Assemblée sans majorité ! Les plus sagaces seraient bien embarrassés de prédire la fin d'un tel état. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que les extrémités approchent ; c'est que les périls s'aggravent ; c'est que la France, en 1875, sera moins capable qu'aujourd'hui de supporter une si pénible condition. Il est donc temps d'être viril. L'heure sonne où doivent cesser parmi nous ces exhortations qui deviennent comme la banale rhétorique de nos malheurs : parlons moins d'union, mais unissons-nous, en sachant bien nous convaincre qu'elles sont nobles, qu'elles sont justes, qu'elles sont saintes, les concessions au prix desquelles on peut sauver son pays.

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LES MISSIONS CATHOLIQUES

BULLETIN HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

DE L'OEUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI

Paraissant tous les vendredis par numéro de 16 pages gr. in-4° à 2 colonnes.

Lettres et Récits de missionnaires. — Histoire. — Géographie. — Voyages.
Gravures et Cartes inédites.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.



SÉNÉGAMBIE : Danseur et musicien Yoloff.

Honorées trois fois de la Bénédiction et des encouragements du Saint Père,
LES MISSIONS CATHOLIQUES se recommandent
également au Clergé, aux Gens du monde et aux Maisons d'éducation.

Abonnement : 10 FR. PAR AN pour la France.

Collection des six premières années en volumes brochés, *franco*. . . . . 43 fr. 50

En belle reliure de bibliothèque. . . . . 59 fr. 50

Paris, CHALLAMEL aîné, 5, rue Jacob, et rue Furstenberg, 2.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME

(SOIXANTE ET UNIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE[1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.
ABRÉVIATIONS : — C. R., compte rendu; — Art., article.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 décembre 1874.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME.

TABLE

DU TOME SOIXANTE ET UNIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON — 10 OCTOBRE 1874

2e LIVRAISON — 25 OCTOBRE 1874

3e LIVRAISON — 10 NOVEMBRE 1874

4e LIVRAISON — 25 NOVEMBRE 1874

5e LIVRAISON — 10 DÉCEMBRE 1874

6e LIVRAISON — 25 DÉCEMBRE 1874

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.